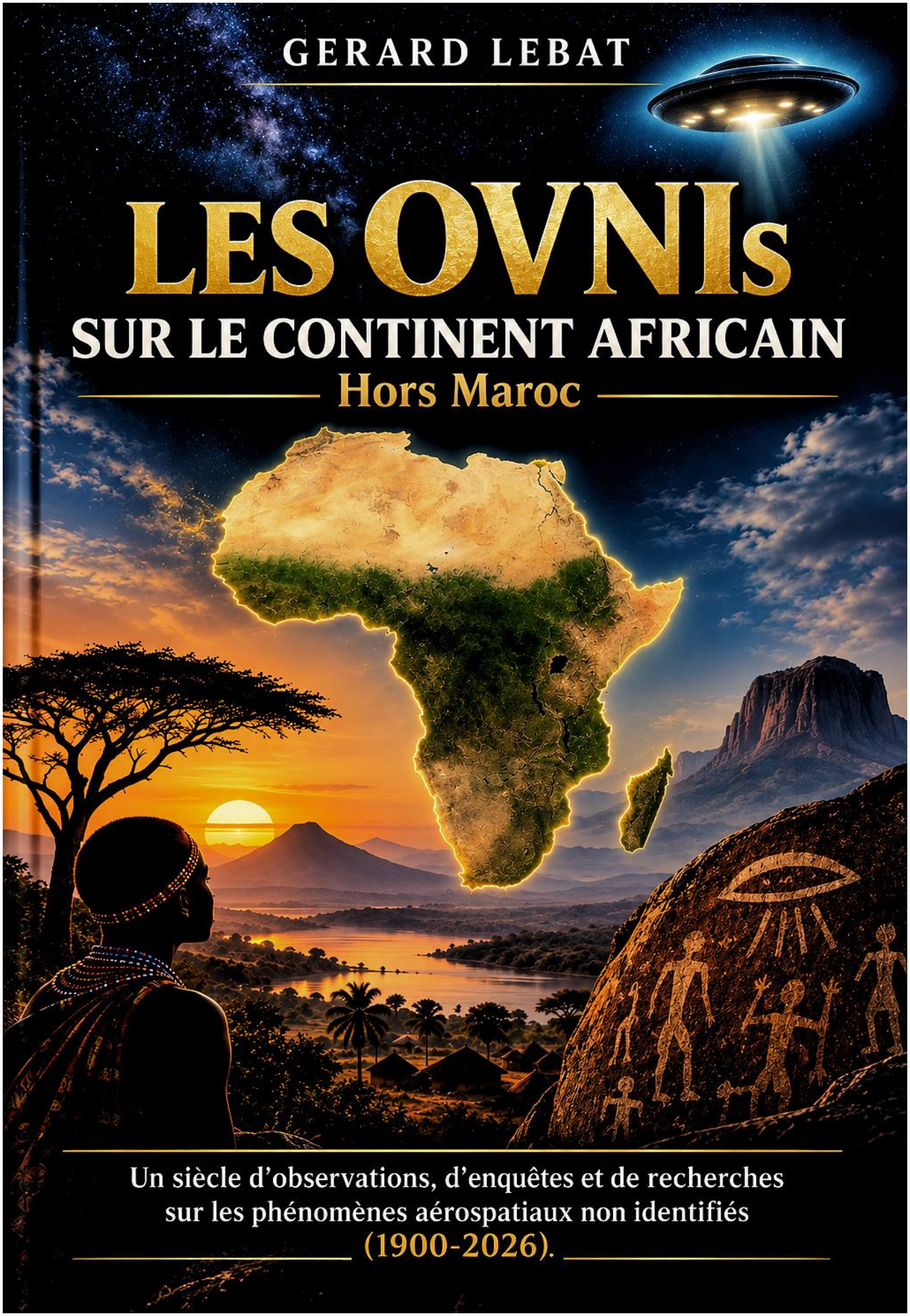

GERARD LEBAT
LES OVNIs
SUR LE CONTINENT AFRICAIN
Hors Maroc
Un siècle d'observations, d'enquêtes et de recherches
sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés
(1900-2026).

LES OVNIs SUR LE CONTINENT AFRICAIN

Hors Maroc

Version 2026

GERARD LEBAT

Fondateur du GEOS France

Fondateur de la revue Hypothèses Extraterrestres
Fondateur des Repas Ufologiques en 1995
Conférencier – Auteur

CET OUVRAGE GRATUIT SUR INTERNET ET PUBLIE SUR NOS SITES EST LU ET TÉLÉCHARGÉ PAR DES DIZAINES DE MILLIERS DE PERSONNES CHAQUE ANNÉE

CET ECRIT EST BENEVOLE, SANS REMUNERATION ET BENEFICIE D'UN TAUX DE LECTURE BEAUCOUP PLUS IMPORTANT QU'UN LIVRE VENDU A QUELQUES CENTAINES D'EXEMPLAIRES

SOMMAIRE

CHAPITRE 0 **LES OVNIS SUR LE CONTINENT AFRICAIN**
CARTE DE L'AFRIQUE 1950
CARTE **DE L'AFRIQUE 2026**
CHAPITRE I L'AFRIQUE, LE CONTINENT OUBLIÉ DE L'UFOLOGIE MONDIALE
CHAPITRE II **LES OVNIS DANS LE MONDE ARABE**
1 – Une analyse prudente des Djinns dans l'Islam et le phénomène ovni
CHAPITRE III **LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES**
1 - Les traditions ancestrales face aux phénomènes célestes
2 - Les croyances animistes et les ovnis
3 - Les êtres célestes et les esprits
4 - Entre le Ciel et l'Invisible : Quand le Vaudou, le Fa et les Mystères Célestes redéfinissent les OVNIs au Bénin et dans le Golfe de Guinée
5 - Wokloni, wokolo et les lumières du Mali
6 - L'influence des religions chrétiennes sur la perception des phénomènes célestes et aérospatiaux
7 - Christianisme, anges, esprits et phénomènes célestes - 2 ème partie
CHAPITRE IV LES ARMÉES AFRICAINES FACE AU PHÉNOMÈNE OVNI
CHAPITRE V UNIVERSITÉS, LABORATOIRES ET CENTRES DE RECHERCHE EN AFRIQUE FACE AU PHÉNOMÈNE OVNI
CHAPITRE VI LES PRINCIPAUX CHERCHEURS AFRICAINS SUR LE PHENOMENE OVNI
1 – Le curant Cynthia Hind
2 - L'Afrique de l'Est : une recherche beaucoup plus difficile à documenter
3 - L'Afrique du Nord : Entre ufologie, astronomie et archives
CHAPITRE VII LES ARCHIVES AFRICAINES ET L'HISTOIRE DES OVNIs
1 - Où rechercher les traces du phénomène OVNI sur le continent africain ?
2 - Les archives Africaines Portugaise et Espagnole sur le phénomène Ovni
3 – Les archives Belges : Ou sont-elles ?
4 - La presse Africaine coloniale – répertoire par pays
CHAPITRE VIII PRINCIPALES BASES DE DONNÉES ET ARCHIVES DE CAS OVNI/UAP DANS LE MONDE
CHAPITRE IX LE GEIPAN ET LES OVNIS EN AFRIQUE
CHAPITRE X LES OVNIS EN AFRIQUE ET LA PHILATÉLIE
CHAPITRE XI STATISTIQUES PORTANT SUR LES OBSERVATIONS D'OVNI SUR LE CONTINENT AFRICAIN (Hors Maroc)
CHAPITRE XII CATALOGUE DES OBSERVATIONS SUR LE CONTINENT AFRICAIN
1 – METHODOLOGIE
2 – AFRICOM
3 – 01 - AFRIQUE DU SUD
4 - 02 - ALGERIE
5 - 03 – BENIN (ANCIEN DAHOMEY)
A – Le Bénin et les Ovnis
B - Entre observations célestes, cosmologie vodun et interprétations culturelles
C - Ovni – vodun et Hêviosso
D – Les êtres venus du ciel dans les traditions du Dahomey
E - Ovni, vodun, christianisme et islam au Bénin
6 - 04 – BOTSWANA
7 - 05 – BURKINA FASSO
A – Les Ovnis au Burkina Fasso
B - Ovni, croyances ancestrales et « êtres de lumière » au Burkina Fasso
8 - 06 – BURUNDI
9 - 07 – CAMEROUN
10 - 08 – CAP VERT
11 - 09 – COMORES

A - Géographie, représentations culturelles, réactions populaires et attitude des autorités
B - Les Comores - Entre djinns, monde invisible et phénomènes aérospatiaux.
12- 10 – REPUBLIQUE DU CONGO – BRAZZAVILLE
13 11 – COTE D'IVOIRE
14 - 12 – EGYPTE
15 - 13 – ERYTHREE
16 - 14 – ESWATINI
17 - 15 – ETHIOPIE
18 – 16 - GHANA
19 - 17 – GUINEE KONAKRY (Ancienne Guinée Française)
20 - 18 – GUINEE BISSAU (Ancienne Guinée Portugaise)
21 - 19 – GUINEE EQUATORIALE – (Ancienne Guinée Espagnole)
22 - 20 – ILE MAURICE
A - Une île où les croyances surnaturelles occupent une place particulière.
23 - 21 - ILE DE LA REUNION
24 - 22 – KENYA
A - Croyances ancestrales, divinités célestes, esprits des ancêtres, « êtres de lumière » et traditions religieuses : quelle place dans l'ufologie africaine ?
25 - 23 – LESOTHO (Basutoland - occupation Britannique)
A - Les ovnis et les traditions Basotho - Montagnes, esprits, ancêtres et phénomènes lumineux au Lesotho
26 - 24 – LIBERIA
A - Observations aériennes, traditions spirituelles et êtres surnaturels
27 - 25 - LIBYE – Ancienne colonie Britannique – Italienne
28 - 26 - MADAGASCAR
29 - 27 - MALAWI (Nyassaland jusqu'en 1964 – Britannique)
30 - 28 - MALI
A - Des mythes de création des Dogons aux extraterrestres des théories des anciens astronautes : légendes, croyances ancestrales et interprétations ufologiques
31 - 29 - MAURITANIE
32 - 30 - MOZAMBIQUE (Ancienne colonie Portugaise).
33 - 31 - NAMIBIE (Ancienne colonie Allemande)
34 - 32 - NIGER (République, Ancienne colonie Française.)
A - Traditions ancestrales, génies du désert, peuples du ciel, observations inexpliquées et politique de l'État
35 - 33 - NIGERIA
A - Informations Générales sur le Nigeria – Culture religieuse et les ovnis – Superstition, traditions et Les ovnis
36 - 34 - OUGANDA (ancien protectorat Britannique)
37 - 35 - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (Ancien Congo Belge)
A – Les légendes célestes et le phénomène ovni en RDC – Dossier Popokabaka et monde invisible
38 - 36 - SAO TOME ET PRINCIPE (Ancienne colonie Portugaise)
39 - 37 - SEYCHELLES – (Anciennement Britannique)
40 - 38 - SENEGAL (Ancienne colonie Française)
41 - 39 - SIERRA LEONE (Colonisation Britannique)
42 - 40 - SOMALIE FEDERALE (Englais et Italien devenu l'actuelle Somalie)
43 - 41 - SOMALIE – DJIBOUTI (Français (secteur Djibouti)
44 - 42 - SOUDAN (Égypte et Britannique)
45 - 43 - TANZANIE (ancien Tanganyika)

46 - 44 - TOGO
47 - 45 - TUNISIE
48 - 46 - ZAMBIE
49 - 47 - ZIMBABWE (Ancienne Rhodésie)
A - Le Zimbabwe et le mystère des OVNI : entre traditions africaines, enquêtes scientifiques et interventions de l'État
CHAPITRE XIII BIBLIOGRAPHIE
CHAPITRE XIV ETUDE COMPLETE DES 24 NR D'AFRINEWS QUANT À LEUR CONTENU
CHAPITRE XV LISTE DES OBSERVATIONS ABORDEES DANS AFRINEWS
CHAPITRE XVI QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UN OVNI

LES OVNIS SUR LE CONTINENT AFRICAIN

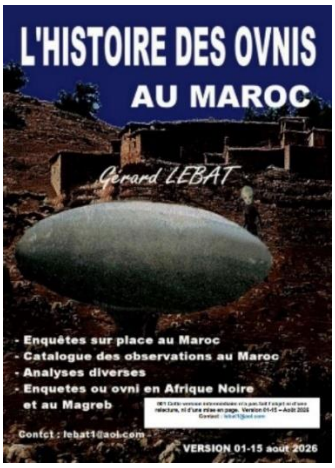
La bible de l'ufologie Africaine

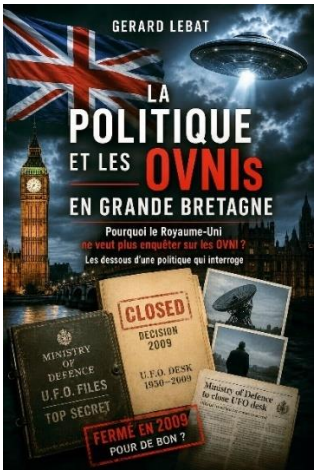
47 PAYS ANALYSES
1250 PAGES AU 01.11.2026
581 000 MOTS
QUELQUES 1000 OBSERVATIONS
LA MAJORITE ANALYSEE
DES CENTAINES D'ILLUSTRATIONS

LA SUPERSTITION AFRICAINE ANALYSEE PAYS PAR PAYS, INDISPENSABLE POUR ENQUETER SUR CE DOSSIER EST ICI ANALYSEE POUR LA 1ERE FOIS

UNE VERITABLE ENCYCLOPEDIE QUI REUNIE UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS AVEC UNE ANALYSE DU PHENOMENE OVNI EN AFRIQUE PAYS PAR PAYS

DEUX LIVRES DE GERARD LEBAT
ACCESSIBLES GRATUITEMENT SUR INTERNET





L'HISTOIRE DES OVNIs AU MAROC – Version 2026
https://ovnietuapinfo.com/wp-content/uploads/2026/07/l-ufologie-au-maroc-v-07-2026.pdf.pdf

LA POLITIQUE ET LES OVNI EN GRANDE BRETAGNE
https://ovnietuapinfo.com/wp-content/uploads/2026/08/la-politique-et-les-ovni-en-grande-bretagne.pdf

VISITEZ LES SITES SUR INTERNET DE GERARD LEBAT
OVNI MAROC : https://ovni-maroc.blogspot.com/
OVNI 91 : https://ovni-91.blogspot.com/
OVNI ET UAP Info : https://ovnietuapinfo.com/

VERSION 2026 – LE PHENOMENE OVNI VOUS INTERESSE – VOUS VOUS INTERESSEZ PARTICULIEREMENT A L'AFRIQUE - PARTICIPEZ A LA PROCHAINE EDITION DE CET OUVRAGE EN NOUS COMMUNIQUANT VOS OBSERVATIONS ET EN NOUS ENVOYANT UNE COPIE DES DOCUMENTS QUE VOUS DETENEZ SUR LES OVNIs EN AFRIQUE. NOUS LES PUBLIRONS DANS NOTRE PROCHAINE EDITION DE LES OVNIS SUR LE CONTINENT AFRICAIN EN INDIQUANT VOTRE NOM. CONTACTEZ-NOUS À : LEBAT1@AOL.COM OU EN ÉCRIVANT À GÉRARD EBAT – GEOS FRANCE – 39 RUE DE FRETAY 91140 VILLEJUST- FRANCE

G.E.O.S. France
Groupe d'Etudes des Objets Spatiaux de France

Le GEOS FRANCE - GROUPE D'ETUDES DES OBJETS SPATIAUX DE FRANCE est une association officielle, parue au Journal Officiel de La République Française le 5 juin 1969

La reproduction partielle de cet ouvrage est autorisée sous réserve d'en indiquer l'origine Cette compilation n'a aucun caractère commercial et elle a été rédigée bénévolement pour le bien de l'humanité.

LES OVNIs SUR LE CONTINENT AFRICAIN

Hors Maroc

Un siècle d'observations, d'enquêtes et de recherches sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique (1900-2026).

Par Gérard Lebat

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OUVRAGE

Après la publication d'une étude consacrée exclusivement au Maroc, (Notre livre L'HISTOIRE DES OVNIS AU MAROC) il apparaît nécessaire d'élargir la réflexion à l'ensemble du continent africain. En effet, initialement et depuis une vingtaine d'années, nous avions des lecteurs qui nous ont communiqués leurs observations sur ce continent, nous avons également commencé à étudier plus en détails certains cas, publié dans le livre LHISTOIRE DES OVNIS AU MAROC. Afin de différencier ces cas par rapport à l'étude des OVNIS AU MAROC, qui en accueillait certains, nous consacrons aujourd'hui un ouvrage spécifique au reste du continent Africain.

Les recherches se font via ce qui est disponible sur différentes sources, sur internet, dans les archives personnelles accumulées sur les OVNIs EN AFRIQUE depuis plus de 60 ans, les différentes bases de données d'observations d'ovni accessibles sur internet, les archives publiques, avec le concours de nos lecteurs, dans les ouvrages sur le sujet ovni et à travers les études diverses. C'est en fait un ouvrage pour lequel je rassemble de la documentation et des réflexions personnelles depuis plus de 20 ans.

L'analyse et l'étude consacrées aux phénomènes aérospatiaux non identifiés sur le continent africain nécessite une approche différente de celle généralement adoptée dans les études consacrées à l'Europe ou à l'Amérique du Nord. L'Afrique présente plusieurs particularités :

- L'absence de centralisation des archives ;
- La dispersion des sources documentaires ;
- La diversité linguistique ;
- L'héritage colonial ;
- L'importance des traditions orales.

L'objectif de cette recherche sera donc de réunir, d'identifier, de classer et d'analyser un maximum d'observations afin de constituer une base documentaire très large.

L'Afrique constitue l'un des territoires les moins étudiés de l'ufologie mondiale. Pourtant, des centaines d'observations y ont été recensées depuis le début du XXe siècle. Certaines d'entre elles figurent aujourd'hui parmi les cas les plus célèbres de l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés (PAN), notamment l'affaire d'Élisabethville, au Congo belge, en 1952, ou celle de l'école d'Ariel, au Zimbabwe, en 1994.

La recherche africaine souffre cependant d'un manque de visibilité. Les archives sont dispersées, les enquêtes sont rarement centralisées et les études produites par des chercheurs africains demeurent souvent inconnues du grand public.

Cet ouvrage ambitionne de combler cette lacune.

Il ne s'agira pas d'un simple catalogue d'observations, mais d'une étude historique, sociologique et documentaire portant sur :

- Les grandes vagues d'observations ;
- Les rencontres rapprochées ;
- Les témoignages militaires ;

- Les archives coloniales ;
- Les traditions africaines relatives aux phénomènes célestes ;
- Les travaux réalisés par les chercheurs africains ;
- L'évolution des interprétations culturelles du phénomène.

NOTE DE L'AUTEUR

Cet ouvrage est réalisé à partir entre autres de ma documentation personnelle, des témoins qui m'ont contacté depuis plusieurs décennies, des recherches approfondies sur Internet pour confirmations et recoupements, avec le concours pour la rédaction et les recherches de plusieurs IA, La majorité des textes ont été soumis à une IA pour vérification et confirmation.

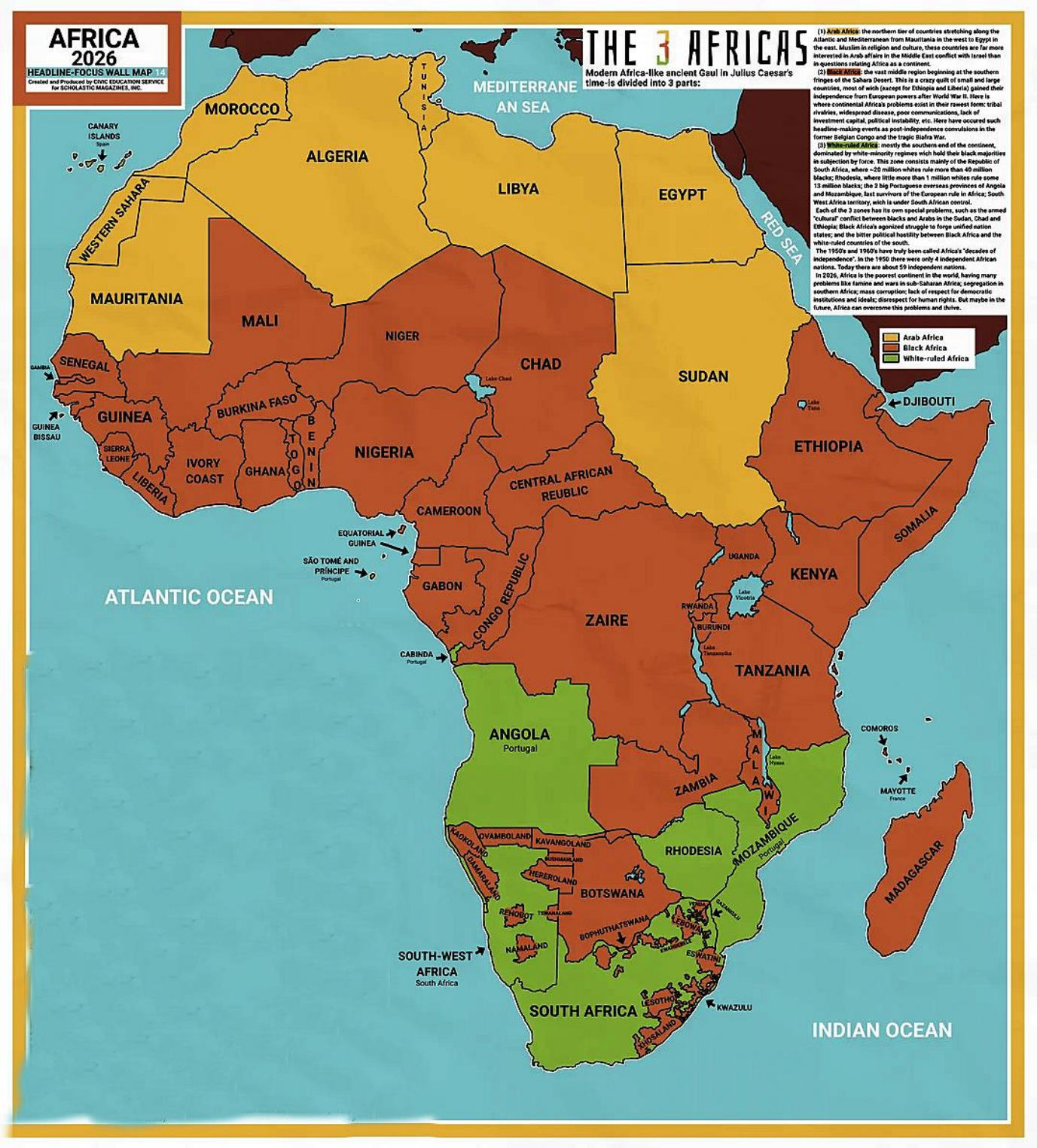
On peut contacter l'auteur à : lebat1@aol.com

CARTE DE L'AFRIQUE 1950



Source : Origine : Quickworld Inc.

CARTE DE L'AFRIQUE 2026



Source – Forum US

Chapitre I

L'AFRIQUE, LE CONTINENT OUBLIÉ DE L'UFOLOGIE MONDIALE

Introduction

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire des objets volants non identifiés a été largement écrite à partir d'un nombre limité d'espaces géographiques. Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'ex-Union soviétique et plusieurs pays d'Amérique latine ont fait l'objet d'études approfondies, donnant naissance à une abondante littérature scientifique, journalistique et ufologique.

L'Afrique, en revanche, est demeurée à l'écart de cette dynamique.

Cette situation est d'autant plus surprenante que le continent africain couvre plus de 30 millions de kilomètres carrés et rassemble des réalités géographiques, historiques et culturelles extrêmement diverses. Des côtes méditerranéennes aux déserts sahariens, des forêts équatoriales aux hauts plateaux d'Afrique orientale, l'Afrique constitue un ensemble d'une richesse exceptionnelle.

Pourtant, les observations africaines ont rarement été intégrées aux grandes synthèses internationales.

Cette absence ne signifie pas que le phénomène y soit inexistant. Elle traduit surtout un déficit documentaire, une dispersion des archives et une faible visibilité des travaux réalisés localement.

Une historiographie dominée par les États-Unis
L'histoire contemporaine des OVNI débute généralement en juin 1947 avec l'observation rapportée par Kenneth Arnold au-dessus du mont Rainier. Quelques semaines plus tard, l'affaire de Roswell attire l'attention de l'opinion publique américaine.

À partir de ce moment, les États-Unis deviennent le principal centre mondial des recherches sur les OVNI. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- La création d'enquêtes militaires officielles ;
- L'ouverture progressive des archives ;
- L'implication des universités ;
- Le développement d'associations spécialisées ;
- La médiatisation du phénomène.

Le Projet Sign, le Projet Grudge et le Projet Blue Book ont produit plusieurs milliers de pages d'archives. Dans le même temps, des institutions telles que le FBI, la CIA, la NSA et l'US Air Force ont constitué d'importants fonds documentaires.

L'Europe a suivi une trajectoire comparable.

La France a créé un organisme officiel d'étude des phénomènes aérospatiaux. Le Royaume-Uni a progressivement déclassifié plusieurs milliers de documents. L'Union soviétique a également conduit des recherches militaires sur certains phénomènes aériens.

Pendant ce temps, l'Afrique est restée pratiquement absente des grands programmes de recherche.

Le poids de l'héritage colonial
Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de revenir sur l'histoire politique du continent. Au milieu du XXe siècle, une grande partie de l'Afrique était encore placée sous l'autorité des puissances coloniales européennes. L'organisation administrative du continent était alors répartie entre plusieurs empires :

- La France ;

- Le Royaume-Uni ;
- La Belgique ;
- Le Portugal ;
- L'Italie ;
- L'Espagne.
-

Les observations inhabituelles étaient généralement consignées dans des rapports administratifs rédigés par : des officiers, des policiers, des administrateurs, des missionnaires ou des ingénieurs. Non répertoriées et non digitalisées, tous ces informations restent inconnues. Ces documents n'étaient pas destinés à être publiés. Ils étaient conservés dans les archives coloniales, sans vraiment de classement particulier.

Après les indépendances, une partie importante de ces archives a été transférée en Europe, tandis qu'une autre est restée sur le continent africain. Cette dispersion explique les difficultés rencontrées aujourd'hui par les chercheurs. Une autre difficulté existe, c'est l'accessibilité et le peu de recherche qui ont été faites dans ces archives, si bien que les documents relatifs aux OVNIs ou phénomènes similaires sont toujours inconnu.

Des chercheurs ont essentiellement travaillé sur l'histoire et peu ont abordé d'autres sujets. Si bien que contrairement à l'Europe ou des observations insolites ont été retrouvées dans les archives, y compris un nombre important de cas, remontant même à l'époque Romaine, il n'ya eu aucun travail similaire, sur le thème des Ovnis, sur le continent Africain

La disparition des archives après les indépendances
Entre 1956 et 1975, la quasi-totalité des territoires africains accède à l'indépendance. Cette transition provoque d'importants bouleversements administratifs.

Plusieurs phénomènes se produisent simultanément :

- Le transfert d'archives vers les anciennes métropoles ;
- La réorganisation des administrations ;
- La fermeture de certains services ;
- La perte de nombreux documents.
-

Dans certains cas, des archives entières disparaissent. Dans d'autres, les documents sont conservés, mais deviennent difficiles d'accès. Cette situation explique pourquoi certaines observations africaines ne sont connues aujourd'hui qu'à travers des références secondaires.

L'étude des OVNI en Afrique se heurte encore à une autre difficulté : la fragmentation des sources. Les documents sont dispersés entre plusieurs pays. Une même observation peut être documentée dans un rapport administratif conservé en France, un article de presse publié en Afrique, un dossier militaire archivé au Royaume-Uni ou encore certains témoignages conservés aux États-Unis. Le chercheur est donc confronté à un véritable puzzle documentaire.

Cette dispersion impose une méthodologie rigoureuse fondée sur le croisement systématique des sources.

L'importance des archives coloniales
Les archives coloniales représentent probablement la principale source d'information concernant les observations africaines antérieures aux années 1960. Elles permettent d'accéder à des rapports officiels, des télégrammes, des correspondances administratives ou encore à des comptes rendus militaires.

Ces documents présentent un avantage considérable : ils ont été rédigés au moment même des événements. Ils constituent donc des sources primaires. Le recours systématique aux archives coloniales dont nous avons pu avoir connaissance, constitue l'un des fondements méthodologiques de cet ouvrage.

Chapitre II - 1

LES OVNIS DANS LE MONDE ARABE

Une analyse prudente des Djinns dans l'Islam et le phénomène ovni



INTRODUCTION

Depuis les débuts de l'humanité, les hommes rapportent des phénomènes qu'ils ne comprennent pas : apparitions, lumières mystérieuses, voix, êtres invisibles ou objets dans le ciel. Dans le monde musulman, ces phénomènes sont souvent rapprochés des djinns, dont l'existence est affirmée par le Coran. À l'époque contemporaine, certains établissent un parallèle avec les OVNI (ou UAP, « phénomènes aériens non identifiés »). Cette comparaison suscite des débats, mais elle ne fait pas l'objet d'un consensus religieux ou scientifique.

Le but de ce dossier est de distinguer ce qui relève des textes religieux, des commentaires des savants musulmans, des recherches scientifiques et des hypothèses formulées par certains auteurs.

Les djinns selon l'islam

La création des djinns

Le Coran enseigne que Dieu a créé les djinns avant les êtres humains et qu'ils proviennent d'un « feu sans fumée » (55:15). Contrairement à une idée répandue, cette expression ne décrit pas nécessairement un feu matériel semblable à celui que nous connaissons. Les exégètes classiques y voient un élément subtil, inaccessible aux sens humains.

Commentaire : Cette description situe les djinns dans un ordre de création différent de celui des humains. Les textes ne donnent toutefois pas de description scientifique de leur nature.

Les djinns et le libre arbitre dans l'islam
L'un des aspects les plus importants de la doctrine islamique concernant les djinns est qu'ils sont dotés du libre arbitre (ikhtiyâr). Contrairement aux anges, qui sont décrits dans la tradition islamique comme obéissant constamment à Dieu, les djinns ont la capacité de choisir leurs actes. Ils peuvent croire ou ne

pas croire, obéir ou désobéir, faire le bien ou le mal. Cette caractéristique les rapproche des êtres humains.

Le Coran présente les djinns comme une communauté responsable de ses choix et de ses actes. Ils sont destinataires de la révélation divine et seront jugés par Dieu au Jour du Jugement, au même titre que les hommes. Leur responsabilité morale implique qu'ils peuvent être récompensés ou punis selon leur comportement.

Cette idée est exprimée de manière particulièrement claire dans Sourate Al-Jinn. Selon le récit coranique, un groupe de djinns entend le Prophète réciter le Coran. Impressionnés par son message, ils reconnaissent qu'il s'agit d'une révélation authentique et retournent auprès de leur peuple pour les avertir et les inviter à croire.

Le Coran rapporte notamment leurs paroles (72:1-2), que l'on peut résumer ainsi : ils ont entendu une récitation extraordinaire qui guide vers la droiture, et ils décident de croire en Dieu sans plus Lui associer de partenaires.

Cet épisode revêt une grande importance théologique. Il montre que les djinns ne sont pas décrits comme des créatures systématiquement hostiles aux êtres humains ou vouées au mal. Au contraire, certains recherchent sincèrement la vérité, reconnaissent le message divin et choisissent librement d'y adhérer.

La sourate poursuit en montrant que les djinns eux-mêmes reconnaissent leur diversité. Ils déclarent qu'ils ne sont pas tous semblables : certains sont vertueux, d'autres ne le sont pas, et ils suivent des voies différentes (72:11). Cette affirmation souligne que le monde des djinns n'est pas homogène. Comme les sociétés humaines, il comprend des individus aux comportements variés.

Cette diversité est confirmée ailleurs dans le Coran, où Dieu s'adresse simultanément aux humains et aux djinns, ce qui souligne leur responsabilité commune. Les deux communautés sont appelées à adorer Dieu, à respecter Ses commandements et à répondre de leurs actes.

Une différence essentielle avec les anges
La notion de libre arbitre permet également de distinguer clairement les djinns des anges.
Dans la théologie islamique classique :

- Les anges accomplissent fidèlement les ordres de Dieu ;
- Les humains disposent du libre arbitre ;
- Les djinns disposent également du libre arbitre.

C'est précisément parce qu'ils peuvent choisir que certains djinns deviennent croyants tandis que d'autres rejettent la foi.

Le cas d'Iblis
Le récit d'Iblis illustre cette liberté. Le Coran précise qu'Iblis était un djinn et qu'il refusa d'obéir à Dieu lorsqu'il lui fut ordonné de se prosterner devant Adam. Son refus n'est pas présenté comme une contrainte, mais comme une décision fondée sur son orgueil. Il affirme se considérer supérieur à Adam parce qu'il a été créé de feu alors qu'Adam a été créé d'argile.

Ce récit est souvent cité par les théologiens pour montrer que le libre arbitre implique aussi la possibilité de la désobéissance. Sans cette liberté, il n'y aurait ni mérite dans l'obéissance ni responsabilité dans la faute.

Les commentaires des savants musulmans
Les grands exégètes classiques, tels qu'Ibn Kathir, Al-Tabari ou Al-Qurtubi, expliquent que les djinns constituent une communauté comparable aux humains sur le plan moral. Selon eux, ils possèdent leurs propres croyants, leurs incroyants, leurs savants et leurs ignorants. Certains commentateurs évoquent même des traditions selon lesquelles ils formeraient des familles et des communautés, bien que les textes ne décrivent pas en détail leur organisation sociale.

Les exégètes soulignent que la sourate des Djinns corrige une vision populaire qui assimilait tous les djinns à des êtres malveillants. Le Coran présente au contraire une réalité plus nuancée : les djinns, comme les humains, peuvent suivre des chemins différents.

Commentaire
Cette doctrine a une portée importante dans la pensée islamique. Elle rappelle que le bien et le mal ne sont pas déterminés par la nature d'une créature, mais par les choix qu'elle fait. Le Coran ne présente donc pas les djinns comme des êtres entièrement bons ou entièrement mauvais. Leur liberté de décision est au cœur de leur responsabilité devant Dieu.

Enfin, il convient de distinguer ce que les textes affirment de ce qui relève des croyances populaires. Les sources islamiques enseignent clairement que les djinns ont le libre arbitre et qu'ils peuvent être croyants ou non. En revanche, elles ne décrivent pas en détail leur mode de vie, leurs capacités ou leurs interactions avec le monde humain au-delà de ce qui est nécessaire à l'enseignement religieux. Toute affirmation allant au-delà des textes doit donc être présentée avec prudence comme une interprétation plutôt que comme une certitude.



Leur invisibilité

Photo : Les djinns invisibles

L'invisibilité des djinns dans le Coran : une réalité du monde invisible

L'une des caractéristiques les plus singulières des djinns, telle qu'elle est décrite dans le Coran, est leur invisibilité naturelle aux yeux des êtres humains. Cette particularité constitue l'une des principales différences entre les hommes et les djinns et explique pourquoi ces derniers appartiennent à ce que l'islam appelle le ghayb, c'est-à-dire le domaine de l'invisible ou de l'inconnaissable par les seuls sens humains.

Le principal verset qui fonde cette croyance est le verset 27 de la sourate 7 (Al-A'râf) :

« Il vous voit, lui et sa tribu, d'où vous ne les voyez pas. »

Dans ce contexte, le verset fait référence à Iblis et à sa descendance. Les exégètes musulmans comprennent généralement que cette affirmation concerne les djinns de manière générale : ils peuvent percevoir les êtres humains, alors que les humains ne les perçoivent pas dans leur état naturel.

Le monde du ghayb (l'invisible)
Dans la pensée islamique, la réalité ne se limite pas à ce que les cinq sens permettent d'observer. Le Coran distingue deux dimensions :

1. Le monde visible (ash-shahâda), qui correspond à tout ce que l'homme peut observer, mesurer et expérimenter ;
2. Le monde invisible (al-ghayb), qui échappe à la perception directe.

Les djinns appartiennent à ce second domaine, au même titre que les anges, même si leur nature est différente.

Cette distinction est fondamentale : l'invisibilité des djinns n'est pas présentée comme un phénomène extraordinaire ou magique, mais comme une caractéristique de leur création. Ils évoluent dans un ordre de réalité qui n'est habituellement pas accessible à la perception humaine.

Pourquoi les humains ne les voient-ils pas ?

Le Coran ne donne pas d'explication physique ou scientifique à cette invisibilité. Les commentateurs musulmans ont donc proposé différentes interprétations, tout en reconnaissant que leur nature exacte demeure connue de Dieu seul.

Parmi les explications avancées dans la tradition :

- Les djinns auraient été créés à partir d'une substance différente de celle des humains, décrite comme un « feu sans fumée » (mârij min nâr), ce qui expliquerait qu'ils ne soient pas perceptibles comme les corps matériels ordinaires ;
- Ils vivraient dans une dimension ou un mode d'existence distinct, pouvant coexister avec le monde humain sans être directement observable ;
- Leur invisibilité serait simplement une propriété que Dieu leur a accordée, sans qu'il soit nécessaire d'en rechercher un mécanisme.

Il est important de souligner qu'aucune de ces explications n'est explicitement développée dans le Coran. Elles relèvent de l'exégèse et de la réflexion théologique.

Les djinns peuvent-ils devenir visibles ?
La tradition islamique répond généralement que oui, si Dieu le permet.

De nombreux récits rapportés dans les hadiths et les commentaires anciens évoquent la possibilité pour certains djinns de prendre différentes apparences. Les formes le plus souvent mentionnées sont un être humain ; un serpent ; un chien noir ; ou encore d'autres animaux.

Ces récits ont conduit de nombreux savants à considérer que les djinns possèdent, par la permission de Dieu, une capacité de transformation ou de manifestation.

Toutefois, les théologiens rappellent que ces récits ne signifient pas que toute apparition étrange ou inexpliquée est nécessairement un djinn. Les phénomènes inhabituels peuvent avoir des causes naturelles, psychologiques ou relever d'erreurs d'interprétation.

Al-Tabari explique que le verset souligne avant tout la supériorité de la vigilance que les djinns peuvent exercer sur les humains, sans que ceux-ci puissent les observer en retour.

Ibn Kathir insiste sur le fait que cette invisibilité fait partie des caractéristiques propres à leur création. Selon lui, les djinns peuvent voir les hommes alors que les hommes ne les voient pas, sauf si Dieu décide autrement.

Al-Qurtubi ajoute que cette invisibilité rappelle aux croyants l'existence d'une création qui dépasse la perception humaine. Pour lui, elle invite à l'humilité : les limites de nos sens ne définissent pas les limites de la réalité.

Une lecture théologique
D'un point de vue théologique, cette invisibilité souligne que la connaissance humaine est limitée. Le Coran rappelle à plusieurs reprises que Dieu seul connaît pleinement l'invisible. Les croyants sont donc invités à accepter l'existence de réalités qui échappent à l'observation directe, tout en évitant les spéculations excessives.

Cette idée s'inscrit dans une conception plus large selon laquelle la foi ne repose pas uniquement sur ce qui est visible. Le début de la sourate Al-Baqara décrit d'ailleurs les croyants comme ceux « qui croient à l'invisible ».

Regard critique et scientifique
Du point de vue scientifique, l'existence des djinns ne peut ni être démontrée, ni être réfutée par les méthodes expérimentales actuelles, car ils sont définis, dans la théologie islamique, comme appartenant au monde invisible. La science étudie les phénomènes observables, reproductibles et mesurables ; elle ne peut donc pas confirmer ou infirmer une réalité qui, par définition, échappe à ces critères.

C'est pourquoi il convient de distinguer deux registres :

1. La théologie, qui affirme l'existence des djinns sur la base de la révélation coranique ;
2. La science, qui se limite à l'étude des phénomènes accessibles à l'observation.

Cette distinction permet d'éviter deux écueils : attribuer systématiquement tout phénomène inexpliqué aux djinns, ou prétendre que la science a démontré leur inexistence. Les deux affirmations dépasseraient ce que permettent respectivement les textes religieux et les connaissances scientifiques actuelles.

La vision populaire des djinns dans les pays musulmans et particulièrement au Maroc
Si le Coran décrit les djinns comme des créatures invisibles créées par Dieu, dotées du libre arbitre et responsables de leurs actes, la représentation populaire des djinns dans de nombreux pays musulmans est beaucoup plus riche et plus complexe. Au fil des siècles, les croyances religieuses se sont mêlées aux traditions locales, aux récits oraux, au folklore et parfois à des pratiques magiques ou ésotériques.

Cette distinction est essentielle : la théologie islamique ne recouvre pas toujours les croyances populaires. De nombreux savants musulmans rappellent que certaines traditions attribuées aux djinns ne reposent sur aucun texte religieux authentique mais relèvent du patrimoine culturel.

Le Maroc constitue un exemple particulièrement intéressant de cette évolution.

Les djinns dans l'imaginaire collectif
Dans la culture populaire de nombreux pays musulmans, les djinns ne sont pas seulement perçus comme des êtres invisibles. Ils deviennent des personnages à part entière, possédant une personnalité, des préférences, des territoires et même une organisation sociale.

Selon les croyances populaires, les djinns vivent en communautés comparables à celles des humains, ils se marient et fondent des familles, ils exercent différents métiers, ils possèdent des chefs ou des rois et enfin ils pratiquent différentes religions.

Certaines traditions vont jusqu'à leur attribuer des royaumes entiers situés dans des montagnes, des déserts ou sous les mers.

Ces éléments ne proviennent pas du Coran mais de récits transmis oralement depuis plusieurs siècles.

Dans l'ensemble du monde musulman, certains endroits sont traditionnellement considérés comme plus propices à la présence des djinns. On cite fréquemment les cimetières, les ruines anciennes, les puits abandonnés, les grottes, les sources naturelles, les montagnes isolées, les grands arbres très anciens et les déserts. On remarquera que ces croyances existent aussi bien au Maghreb qu'au Moyen-Orient. Dans plusieurs régions rurales, il est courant d'éviter certains lieux après le coucher du soleil par crainte de déranger leurs occupants invisibles.

Les théologiens rappellent toutefois que ces croyances ne sont généralement pas fondées sur des textes religieux précis.

Les djinns dans la culture marocaine
Au Maroc, les croyances relatives aux djinns occupent une place particulièrement importante dans le patrimoine populaire.

Elles résultent d'un mélange complexe de plusieurs héritages :

- La tradition islamique ;
- Les anciennes croyances amazighes (berbères) ;
- Les influences arabo-musulmanes ;
- Certaines traditions africaines subsahariennes ;
- Le soufisme populaire ;
- Le folklore local.

Au fil des siècles, ces différentes influences ont donné naissance à un véritable univers symbolique où les djinns jouent un rôle central.

Les "Mlouk" : les rois des djinns

L'une des particularités de la tradition marocaine est la croyance aux Mlouk (« les Rois »). Selon certaines confréries populaires et certaines pratiques de guérison traditionnelles, les djinns seraient organisés en royaumes gouvernés par plusieurs souverains. Chaque roi posséderait une couleur particulière, des attributs spécifiques, un caractère propre et une influence sur certaines maladies ou certains comportements.

Parmi les noms les plus souvent évoqués dans la tradition populaire figurent :

- Sidi Mimoun ;
- Lalla Mira ;
- Lalla Aïcha ;
- Chamharouch ;
- Bouchaïb ;
- Sidi Hammou.

Il est important de préciser que ces personnages n'apparaissent ni dans le Coran ni dans les hadiths authentiques. Ils appartiennent au folklore marocain et aux traditions ésotériques.

Lalla Aïcha (Aïcha Kandicha) est l'une des figures les plus célèbres du folklore marocain. Selon les récits populaires elle apparaît sous la forme d'une très belle femme, elle attire les hommes, elle serait capable de provoquer la folie ou la maladie et certains lui attribuent des pouvoirs de séduction ou de possession.

Les descriptions varient considérablement selon les régions. Dans certaines versions, elle possède des pieds d'animal. Dans d'autres, elle habite près des rivières ou des sources. Les historiens considèrent généralement qu'il s'agit d'une figure légendaire dont les origines mêlent traditions locales, récits historiques et croyances populaires. Les savants musulmans soulignent qu'il n'existe aucun fondement religieux permettant d'affirmer son existence comme le fait le folklore.

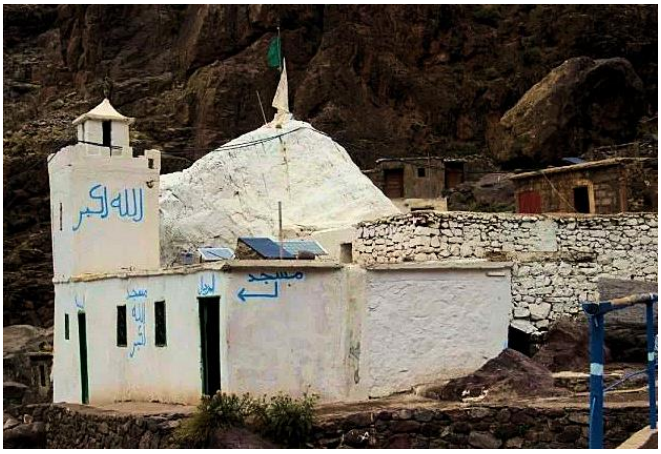


Photo : Le roi des Djinns – Sidi Chamharouch Atlas Marocain.

Niché dans les replis escarpés du Haut Atlas, à une soixantaine de kilomètres de Marrakech, ce minuscule village se trouve sur le sentier menant au Jebel Toubkal, le plus haut sommet d'Afrique du Nord culminant à 4 167 mètres. La plupart des randonneurs le connaissent comme une simple halte. Mais pour des milliers de Marocains, Sidi Chamharouch revêt une signification bien plus profonde : on le considère comme la cour terrestre du Sultan des Djinns, un lieu où le monde invisible et le nôtre se côtoient chaque jeudi. Voir : https://bewilderedinmorocco.com/sidi-chamharouch-king-of-the-jinn-morocco/

Le djinn Chamharouch est une autre figure importante. Dans la tradition populaire marocaine, il est parfois présenté comme le roi des djinns musulmans ou un juge chargé de résoudre les conflits entre djinns. Dans le massif du Jbel Toubkal, un sanctuaire populaire est associé à cette figure. Certaines personnes s'y rendent pour demander guérison ou protection.

Du point de vue de la théologie islamique, ces pratiques sont discutées. De nombreux savants considèrent qu'il ne faut pas invoquer des djinns ni leur attribuer un pouvoir spirituel autonome.

Les Gnawa et les djinns

La culture Gnawa entretient un rapport particulier avec les croyances relatives aux djinns. Lors des cérémonies appelées lila ou derdeba, la musique, les chants et les couleurs sont utilisés dans un cadre rituel où certains participants entrent en transe. Chaque couleur est traditionnellement associée à une catégorie de djinns ou à un « roi » particulier.

Par exemple :

- Le blanc évoque certaines entités considérées comme paisibles ;
- Le noir est souvent associé à Sidi Mimoun ;
- Le bleu est lié au monde de l'eau ;
- Le rouge à des entités réputées plus puissantes.

Les anthropologues interprètent ces cérémonies de diverses manières : pratiques thérapeutiques, rituels symboliques, héritage culturel ou expression religieuse populaire. Les confréries, quant à elles, leur donnent des significations spirituelles variées.

Il est important de noter que ces associations de couleurs et de « rois des djinns » ne figurent pas dans les sources fondatrices de l'islam.

Les pratiques de guérison
Au Maroc, certaines personnes consultent encore des guérisseurs traditionnels lorsqu'elles pensent qu'une maladie ou une difficulté est liée à l'action d'un djinn. Les pratiques peuvent inclure la récitation de versets coraniques (ruqya) , des invocations, l'usage de plantes, des fumigations (par exemple avec le benjoin ou d'autres résines), des amulettes et des rituels propres à certaines traditions locales.

Les savants musulmans distinguent généralement la ruqya, lorsqu'elle est fondée sur le Coran et des invocations reconnues, des pratiques magiques, divinatoires ou d'invocation des djinns, qu'ils déconseillent ou condamnent selon les cas.

Dans certaines familles marocaines, de nombreuses habitudes sont encore expliquées par la présence supposée des djinns. On entend parfois qu'il ne faut pas :

- Verser de l'eau bouillante sans prononcer le nom de Dieu ;
- Siffler la nuit ;
- Dormir dans certains lieux isolés ;
- Rester près d'un puits après la tombée du jour.

Ces coutumes sont très répandues dans certaines régions mais ne reposent pas sur des prescriptions coraniques. Avec l’exode des habitants des villages isolés vers les grandes villes, toutes ces traditions tentent aujourd’hui à disparaitre.

Les anthropologues les interprètent souvent comme des règles de prudence devenues, avec le temps, des croyances culturelles.

Regard anthropologique
Pour les spécialistes des sciences sociales, les croyances relatives aux djinns remplissent plusieurs fonctions. Elles permettent notamment :de donner un sens à des phénomènes inexpliqués, d'exprimer des peurs collectives, de maintenir des normes sociales, d'expliquer certaines maladies avant l'apparition de la médecine moderne ou encore de renforcer l'identité culturelle et les traditions locales.

Les chercheurs soulignent que des figures comparables existent dans de nombreuses civilisations, même si elles portent des noms différents.

Position de la théologie islamique
Les théologiens musulmans établissent généralement une distinction nette entre la croyance en l'existence des djinns, qui relève de la foi islamique, et les nombreuses traditions populaires qui se sont développées autour d'eux. Ils rappellent plusieurs principes telles que les djinns existent selon le Coran, que leur nature exacte demeure largement inconnue qu’il n'existe aucun texte authentique décrivant des « rois » comme Lalla Aïcha ou Chamharouch qu’il ne faut pas attribuer à des récits folkloriques la même autorité qu'aux sources religieuses, que toute pratique consistant à invoquer les djinns, leur demander secours ou leur attribuer un pouvoir indépendant de Dieu est généralement considérée comme incompatible avec la théologie islamique classique.

Conclusion
La vision populaire marocaine des djinns constitue un remarquable exemple de rencontre entre la religion, l'histoire et le patrimoine culturel. Elle a produit un imaginaire extrêmement riche, où se côtoient figures légendaires, rituels de guérison, musique, récits oraux et croyances locales. Pour comprendre ce phénomène, il est utile de distinguer trois niveaux : la doctrine islamique, qui affirme l'existence des djinns sans en détailler la vie sociale ; le folklore marocain, qui leur attribue des noms, des royaumes et des fonctions ; et l'analyse anthropologique, qui étudie ces croyances comme des faits culturels. Cette distinction permet d'aborder le sujet avec rigueur, sans confondre les enseignements religieux, les traditions populaires et les interprétations des sciences humaines.

Les pouvoirs attribués aux djinns

Les capacités attribuées aux djinns dans les sources islamiques
Les textes islamiques attribuent aux djinns plusieurs facultés qui les distinguent des êtres humains. Ces capacités sont principalement mentionnées dans le Coran et complétées par certains hadiths ainsi que par les commentaires des grands exégètes. Il convient toutefois de souligner que ces descriptions appartiennent au domaine de la théologie. Elles ne constituent pas une description scientifique du monde, mais une présentation des caractéristiques que Dieu aurait accordées à cette catégorie de créatures.

- **1 Une grande rapidité de déplacement**

Parmi les qualités les plus remarquables attribuées aux djinns figure leur extraordinaire rapidité. Le passage le plus célèbre se trouve dans le récit du prophète Sulayman (Salomon), auquel Dieu avait accordé une autorité exceptionnelle sur les hommes, les animaux et les djinns.

> Lorsque Salomon apprend que la reine de Saba doit venir à sa rencontre, il demande à son assemblée
> *« Qui d'entre vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? »*
>
> Le Coran rapporte alors qu'un ifrit, c'est-à-dire un djinn réputé particulièrement puissant, répond :
> *« Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ton siège. »*
> *(Coran 27:38-39)*

Ce passage suggère qu'un djinn est capable d'accomplir en très peu de temps une tâche qui serait impossible pour un être humain ordinaire. Le transport du trône aurait impliqué une distance de plusieurs centaines de kilomètres, entre le royaume de Saba, généralement situé dans le sud de la péninsule Arabique, et le royaume de Salomon.

Cependant, le récit poursuit en indiquant qu'un autre personnage, « celui qui possédait une connaissance du Livre », apporte finalement le trône encore plus rapidement, « en un clin d'œil ». Les exégètes débattent de l'identité de cette personne : certains y voient un homme pieux doté d'un savoir particulier accordé par Dieu, d'autres un ange.

Ce récit montre que, même si les djinns disposent de capacités supérieures à celles des humains dans certains domaines, leur pouvoir demeure limité et dépend entièrement de la volonté divine. Le Coran insiste sur le fait que toute puissance appartient en définitive à Dieu.

- **2 Une capacité de transformation**

Les traditions islamiques rapportent également que certains djinns peuvent prendre différentes apparences. Cette idée ne fait pas l'objet d'un développement détaillé dans le Coran lui-même, mais elle apparaît dans plusieurs hadiths et dans les commentaires des savants.

Les formes les plus fréquemment mentionnées sont :

- Des êtres humains ;
- Des serpents ;
- Des chiens, en particulier des chiens noirs dans certaines traditions ;
- D’autres animaux.

Par exemple, plusieurs hadiths évoquent la présence de serpents dans les habitations et recommandent, avant de les tuer, de les avertir durant plusieurs jours, car certains pourraient être des djinns ayant adopté cette apparence. Les juristes précisent que cette recommandation concernait principalement certains contextes particuliers, notamment la ville de Médine.

Les exégètes comme Ibn Kathir ou Al-Qurtubi expliquent que cette faculté de transformation constitue une caractéristique propre aux djinns, accordée par Dieu.

Il convient de distinguer ici les textes religieux des croyances populaires. Les sources islamiques admettent la possibilité que certains djinns prennent une apparence visible. En revanche, elles n'autorisent pas à conclure que toute apparition inhabituelle, tout animal étrange ou toute personne inconnue serait un djinn déguisé. Les savants mettent en garde contre ce type de conclusions hâtives, qui relèvent davantage de la superstition que de la théologie.

- **3 Une longévité supérieure à celle des humains**

Le Coran ne précise pas la durée de vie exacte des djinns. Toutefois, plusieurs indices laissent penser qu'ils vivent beaucoup plus longtemps que les êtres humains. Le cas le plus évident est celui d'Iblis.

Selon le Coran, Iblis existait avant la création d'Adam. Après avoir refusé de se prosterner devant lui, il demanda à Dieu un délai jusqu'au Jour de la Résurrection afin de tenter les êtres humains. Dieu lui accorda ce répit. Ce récit implique qu'Iblis traverse l'ensemble de l'histoire humaine, ce qui montre qu'au moins certains djinns peuvent connaître une existence extrêmement longue. À ce propos les savants ont généralement considéré que les djinns possèdent une durée de vie largement supérieure à celle des hommes, même si eux aussi sont mortels. Le Coran rappelle que seule Dieu possède l'éternité absolue.

La longévité des djinns ne signifie pas qu'ils sont immortels. Comme toute créature, ils ont été créés par Dieu et dépendent entièrement de Lui. Leur durée de vie, bien qu'elle puisse être très importante selon la tradition, demeure finie.

- **4 Une force physique remarquable**

Plusieurs passages du Coran suggèrent que certains djinns possèdent une force considérable. Sous l'autorité de Salomon, ils accomplissent des travaux d'une ampleur exceptionnelle :

- Construction de palais ;
- Édification de monuments ;
- Fabrication de grandes statues décoratives ;
- Réalisation de bassins et de chaudrons gigantesques.

Le Coran (34:12-13) présente ces réalisations comme des œuvres exécutées par les djinns sur ordre de Salomon. Les exégètes voient dans ce passage une illustration de leurs capacités physiques supérieures à celles des hommes ordinaires.

Ces capacités ne doivent pas être interprétées comme une autonomie absolue. Le Coran souligne que les djinns travaillaient sous l'autorité de Salomon parce que Dieu lui avait accordé ce pouvoir exceptionnel.

- **5 Une connaissance illimitée**

Les croyances populaires attribuent parfois aux djinns une connaissance totale du monde invisible. Le Coran corrige explicitement cette idée. Ainsi lorsque Salomon meurt, les djinns continuent à travailler sans se rendre compte de son décès jusqu'à ce que son bâton, rongé par un insecte, se brise et que son corps tombe. Le Coran conclut alors que, si les djinns avaient réellement connu l'invisible, ils n'auraient pas poursuivi leur travail dans cette situation (34:14).

Ce passage est essentiel. Il montre que, malgré leurs capacités particulières, les djinns ne possèdent pas une connaissance absolue. Dans la théologie islamique, Dieu seul connaît pleinement l'invisible. Les djinns peuvent percevoir certaines réalités échappant aux humains, mais ils restent des créatures limitées.

Synthèse théologique
Les capacités attribuées aux djinns — rapidité, force, faculté de se manifester sous certaines formes et longévité — servent avant tout à montrer qu'ils appartiennent à un ordre de création différent de celui des hommes. Cependant, le Coran insiste constamment sur un point fondamental : ces facultés ne font pas des djinns des êtres divins ou omnipotents. Ils demeurent des créatures de Dieu, soumises à Sa volonté, responsables de leurs actes et limitées dans leur savoir comme dans leur puissance.

Cette précision est importante pour éviter deux excès opposés : d'une part, réduire les djinns à de simples légendes sans tenir compte de leur place dans la théologie islamique ; d'autre part, leur attribuer des pouvoirs illimités que les textes ne leur reconnaissent pas. Le Coran présente un équilibre : les djinns possèdent des capacités extraordinaires par rapport aux humains, mais ces capacités restent finies et entièrement dépendantes de la puissance divine.

Iblis et les démons
Le Coran précise qu'Iblis est un djinn qui a refusé d'obéir à Dieu en refusant de se prosterner devant Adam. À la suite de ce refus, il devient l'adversaire spirituel de l'humanité.

Les « shayatîn » (démons) sont décrits comme ceux qui suivent Iblis et cherchent à détourner les humains. Les textes distinguent donc les djinns en général des démons : tous les démons sont des djinns selon cette conception, mais tous les djinns ne sont pas des démons

Les manifestations attribuées aux djinns
Dans les traditions populaires, de nombreux phénomènes sont attribués aux djinns :

- Bruits inexpliqués ;
- Cauchemars ;
- Visions ;
- Possessions ;
- Lieux réputés « hantés ».

Les approches varient selon les savants. Beaucoup rappellent qu'il ne faut pas attribuer automatiquement un phénomène inexpliqué à un djinn. Des causes psychologiques, médicales ou environnementales doivent également être envisagées.

Les OVNIs

Le terme OVNI signifie simplement qu'un objet ou un phénomène n'a pas été identifié au moment de l'observation. Les enquêtes montrent que de nombreux cas trouvent ensuite une explication (avions, drones, phénomènes atmosphériques, etc.), tandis qu'une minorité reste sans conclusion en raison d'un manque de données.

« Non identifié » ne signifie pas *« extraterrestre ».* Cela indique seulement qu'aucune explication définitive n'a été établie.

Pourquoi certains rapprochent-ils les djinns des OVNI ?
L'idée selon laquelle certains phénomènes attribués aux djinns dans les traditions religieuses pourraient être liés aux phénomènes aujourd'hui désignés sous le nom d'OVNI ou d'UAP (« phénomènes aériens non identifiés ») est relativement récente. Elle ne provient ni du Coran, ni des hadiths, ni de la théologie classique de l'islam. Elle apparaît essentiellement à partir de la seconde moitié du XXe siècle, lorsque les récits d'observations d'OVNI se multiplient et deviennent un sujet d'intérêt public.

À partir des années 1960, plusieurs auteurs, issus d'horizons très différents (ufologie, anthropologie, histoire des religions ou réflexion spirituelle), ont remarqué que certains témoignages modernes présentaient des similitudes avec des récits anciens décrivant des rencontres avec des êtres invisibles, des esprits, des fées, des démons ou des djinns. Ils ont alors proposé l'hypothèse que ces différentes traditions pourraient, dans certains cas, décrire un même type de phénomène interprété différemment selon les époques et les cultures.

Il s'agit d'une hypothèse interprétative, et non d'une conclusion démontrée.

Une évolution des interprétations au fil des siècles

Au fil des siècles les interprétations ont évolué et les historiens des religions observent que les êtres mystérieux rapportés dans les récits populaires prennent souvent une forme qui correspond aux représentations de leur époque. Dans l'Europe médiévale, on évoquait des fées, des elfes ou des démons. Dans le monde islamique, des phénomènes inhabituels étaient parfois attribués aux djinns. Depuis le XXe siècle, de nombreux témoins parlent plutôt d'extraterrestres ou d'occupants d'objets volants.

Pour certains chercheurs, cela pourrait indiquer que les interprétations changent avec les références culturelles disponibles, même si les expériences rapportées présentent parfois des points communs.

D'autres estiment au contraire que ces ressemblances ne prouvent pas qu'il s'agît d'un même phénomène. Des récits issus de contextes historiques et culturels très différents peuvent partager des motifs narratifs sans renvoyer à une même réalité.

Les ressemblances souvent citées

- **Les apparitions soudaines**

Les traditions islamiques décrivent parfois les djinns comme capables de se manifester brusquement avant de disparaître. De leur côté, certains témoins d'OVNI racontent avoir vu un objet ou une lumière apparaître sans transition apparente.

Pour les partisans d'un rapprochement, cette soudaineté constitue un point commun.

Cette caractéristique reste toutefois très générale. De nombreux phénomènes naturels (météores, éclairs, effets atmosphériques) ou des erreurs de perception peuvent également donner l'impression d'une apparition soudaine. La seule similitude de comportement ne permet donc pas d'établir une identité entre les deux phénomènes.

- **Les disparitions rapides**

Dans les récits religieux, les djinns sont souvent décrits comme capables de quitter un lieu avec une grande rapidité.

De manière comparable, certains témoignages d'OVNI rapportent des objets qui disparaissent instantanément ou semblent accélérer de façon inhabituelle.

Les auteurs qui rapprochent les deux phénomènes considèrent que cette mobilité exceptionnelle pourrait constituer un indice.

Il faut toutefois rappeler que les témoignages d'OVNI sont très variés. Beaucoup d'observations trouvent ultérieurement une explication conventionnelle, tandis que d'autres restent inexpliquées faute de données suffisantes. Les récits de disparition rapide ne permettent donc pas, à eux seuls, de conclure à une origine particulière.

- **Les changements d'apparence**

La tradition islamique rapporte que certains djinns peuvent, avec la permission de Dieu, prendre différentes formes. Les hadiths évoquent notamment des apparitions sous forme humaine ou animale.

Dans certains témoignages contemporains, des observateurs d'OVNI décrivent également des entités ou des objets dont l'apparence semblerait varier ou se transformer.

Les défenseurs de l'hypothèse y voient un parallèle.

Les deux types de récits ne décrivent cependant pas les mêmes phénomènes. Les textes islamiques parlent de créatures appartenant au monde invisible, tandis que les témoignages modernes concernent des observations dont l'interprétation demeure incertaine. Les ressemblances restent donc descriptives et non démonstratives.

- **Les effets psychologiques**

Certains récits traditionnels attribués aux djinns évoquent :

- Une peur intense ;
- Une sensation de présence ;
- De la confusion ;
- Des rêves ou cauchemars.

De leur côté, certains témoins d'OVNI rapportent également :

- Une forte émotion ;
- Un sentiment d'étrangeté ;
- Une altération de la perception du temps ;
- Des souvenirs fragmentaires.

Ces éléments sont parfois mis en parallèle.

Il faut simplement noter que ces effets psychologiques ne sont pas spécifiques aux récits de djinns ou d'OVNI. Ils peuvent accompagner de nombreuses expériences inhabituelles, y compris des phénomènes naturels, des situations de stress ou certaines expériences neurologiques. Ils ne constituent donc pas une preuve d'une origine commune.

Plusieurs auteurs ont contribué à faire connaître cette idée, bien qu'ils ne partagent pas tous les mêmes conclusions.

Parmi les plus souvent cités figurent :

- Jacques Vallée, qui a proposé que certains récits modernes d'OVNI présentent des ressemblances avec d'anciens récits folkloriques. Il ne conclut pas que les OVNI sont des djinns ; il souligne plutôt que des expériences humaines comparables semblent être interprétées différemment selon les cultures.
- John Keel, qui a suggéré que les phénomènes paranormaux, les apparitions et certains récits d'OVNI pourraient relever d'un même ensemble de manifestations encore mal comprises. Ses travaux sont influents dans certains milieux, mais restent controversés.

Dans le monde musulman, quelques auteurs contemporains ont également proposé que certains récits d'OVNI pourraient concerner des manifestations de djinns. Cette idée demeure toutefois marginale et ne représente pas la position dominante des théologiens.

Que dit la théologie islamique ?
Le Coran affirme l'existence des djinns, mais il ne mentionne pas les OVNI ni des objets volants pilotés par eux. Les grands exégètes classiques, tels qu'Al-Tabari, Ibn Kathir ou Al-Qurtubi, n'établissent aucun lien entre les djinns et des phénomènes comparables aux descriptions modernes d'OVNI. Cette absence est logique : ces phénomènes, tels qu'ils sont discutés aujourd'hui, n'appartenaient pas à leur contexte historique.
La plupart des savants musulmans contemporains adoptent une position prudente : ils reconnaissent l'existence des djinns sur la base des textes révélés, mais estiment qu'il n'existe aucun fondement scripturaire permettant d'affirmer que les OVNI sont des djinns.

Regard critique
D'un point de vue méthodologique, plusieurs limites doivent être soulignées.
Les ressemblances entre récits anciens et témoignages modernes peuvent s'expliquer de différentes façons :

- Il pourrait s'agir de phénomènes différents interprétés de manière similaire ;
- Certains motifs (êtres mystérieux, lumières, disparitions) sont très répandus dans les récits humains et ne renvoient pas nécessairement à une cause unique ;
- Les témoignages sont influencés par le contexte culturel, les croyances et les attentes des témoins.

En sciences humaines, cette influence est bien documentée : une même expérience inhabituelle peut recevoir des interprétations différentes selon l'époque, la culture ou le cadre religieux de la personne qui la raconte.

Le rapprochement entre les djinns et les OVNI est une hypothèse contemporaine née de la comparaison entre des récits issus de contextes très différents. Elle repose sur certaines similitudes de description — apparitions soudaines, disparitions rapides, transformations ou effets psychologiques — mais ces ressemblances ne suffisent pas à démontrer qu'il s'agit d'un seul et même phénomène.

Du point de vue de la théologie islamique, les djinns sont des créatures du monde invisible dont l'existence est affirmée par le Coran. Du point de vue de la recherche scientifique, les OVNI désignent des phénomènes aériens dont certains restent non identifiés, sans que cela permette de conclure à leur origine. À ce jour, ni les textes islamiques ni les données scientifiques ne permettent d'établir un lien démontré entre les deux. Une présentation rigoureuse consiste donc à exposer cette hypothèse comme une interprétation discutée, et non comme un fait établi.

Ce qu'en disent les savants musulmans
L'existence des djinns constitue un élément fondamental de la croyance islamique, explicitement affirmé dans le Coran et développé dans les hadiths. En revanche, les phénomènes aujourd'hui appelés OVNI ou UAP sont des notions modernes qui n'apparaissent pas dans les sources scripturaires.

Les savants musulmans ne disposent donc d'aucun texte établissant un lien direct entre les djinns et les OVNI. Face à cette absence de référence explicite, plusieurs approches se sont développées, toutes fondées sur un même principe : ne pas affirmer comme certitude ce que les textes ne disent pas clairement.

1. La position de prudence : ne pas aller au-delà des textes !
La majorité des théologiens musulmans, qu'ils soient classiques ou contemporains, adoptent une attitude de grande prudence.

Ils rappellent un principe fondamental de la méthodologie islamique : les questions relatives au ghayb (le monde invisible) ne peuvent être connues que par la révélation. Lorsque le Coran ou les hadiths ne donnent pas d'information sur un sujet, il convient d'éviter les affirmations catégoriques.

Les grands exégètes classiques comme Al-Tabari, Ibn Kathir ou Al-Qurtubi décrivent les djinns conformément aux textes, sans chercher à les identifier à d'autres phénomènes.

Cette réserve est également présente chez de nombreux savants contemporains.

Commentaire
Cette approche repose sur une règle importante de la théologie islamique : le silence des textes invite à la retenue. Les savants estiment qu'il n'est pas légitime d'affirmer qu'un phénomène moderne est décrit dans le Coran si celui-ci ne l'indique pas explicitement.

Selon eux, relier systématiquement les OVNI aux djinns risquerait de transformer une hypothèse en croyance, ce qui irait au-delà de ce que permettent les sources.

2. La possibilité d'une dimension spirituelle
D'autres savants adoptent une position plus nuancée.

Ils reconnaissent que certains témoignages faisant état de phénomènes inhabituels ne trouvent pas toujours d'explication immédiate. Dans certains cas très particuliers, ils admettent qu'une intervention relevant du monde invisible puisse être envisagée comme une possibilité.

Ils rappellent que le Coran affirme l'existence des djinns et que ceux-ci peuvent, selon la volonté de Dieu, interagir avec le monde humain dans certaines circonstances.

Toutefois, ces savants soulignent que cette possibilité ne doit jamais être invoquée sans discernement.

Avant d'attribuer un phénomène à un djinn, ils recommandent d'examiner d'abord les explications les plus probables :

- Une erreur d'observation ;
- Un phénomène météorologique ;
- Une cause psychologique ou neurologique ;
- Une fraude ou une méprise ;
- Un phénomène technologique.

Ce n'est qu'après avoir écarté ces possibilités qu'ils considèrent qu'une dimension spirituelle pourrait être évoquée, sans qu'il soit possible de la démontrer.

Commentaire
Cette approche est inspirée d'un principe juridique et théologique fréquent dans l'islam : ne pas recourir à une explication extraordinaire lorsqu'une explication ordinaire est suffisante.
Autrement dit, un phénomène mystérieux n'est pas automatiquement surnaturel.

3. Les savants qui privilégient les explications naturelles
Certains théologiens et intellectuels musulmans contemporains considèrent que les phénomènes qualifiés d'OVNI doivent être étudiés avant tout par les disciplines compétentes : astrophysique, aéronautique, météorologie, psychologie de la perception ou ingénierie.

Selon eux, les phénomènes observés dans le ciel relèvent en premier lieu de l'étude scientifique.

Ils rappellent que le terme « OVNI » signifie simplement objet volant non identifié.

Il ne désigne ni un extraterrestre, ni un djinn, ni une technologie particulière.

Cette approche est souvent défendue par des savants ayant également une formation scientifique.

Commentaire
Ces auteurs soulignent que le Coran encourage l'observation de la création et la recherche des causes naturelles. Pour eux, attribuer trop rapidement un phénomène inexpliqué aux djinns pourrait conduire à négliger les connaissances scientifiques et les progrès de l'enquête.

4. Les mises en garde contre les interprétations excessives
Plusieurs savants contemporains attirent l'attention sur les risques liés à une fascination excessive pour les récits d'OVNI.

Ils observent que les réseaux sociaux, les documentaires sensationnalistes et certaines théories du complot mélangent souvent : religion ; paranormal ; extraterrestres ; ésotérisme ou occultisme.

Selon eux, cette confusion peut conduire à des croyances qui ne reposent ni sur les textes religieux ni sur des preuves vérifiables.

Ils rappellent également que le Coran condamne les spéculations dépourvues de fondement solide.

Commentaire
Cette prudence vise à préserver la distinction entre la foi et les hypothèses. Dans la pensée islamique classique, il est préférable de reconnaître qu'un phénomène reste inexpliqué plutôt que de lui attribuer une cause sans preuve.

5. Existe-t-il des savants qui identifient les OVNI aux djinns ?
Quelques auteurs musulmans contemporains ont proposé que certains phénomènes d'OVNI pourraient être liés aux djinns.
Ils s'appuient sur plusieurs arguments :

- L'invisibilité habituelle des djinns ;
- Leur rapidité de déplacement ;
- Leur capacité, selon certaines traditions, à prendre différentes apparences ;
- Certains récits de rencontres inhabituelles.

Cependant, cette opinion demeure minoritaire.

Aucun texte du Coran ni aucun hadith authentique n'affirme que les djinns circulent dans des engins volants ou sont à l'origine des observations modernes d'OVNI.

Pour cette raison, la plupart des théologiens considèrent cette hypothèse comme une opinion personnelle plutôt que comme un enseignement religieux

La méthode des grands exégètes
Les grands commentateurs du Coran, tels qu'Al-Tabari, Ibn Kathir et Al-Qurtubi, offrent un enseignement méthodologique toujours pertinent. Lorsqu'ils commentent les passages consacrés aux djinns, ils s'en tiennent aux informations transmises par la révélation et évitent d'élaborer des théories dépassant ce cadre. Cette retenue est souvent présentée comme un modèle : lorsqu'une question n'est pas tranchée par les textes, il est préférable de distinguer clairement ce qui relève de la certitude de ce qui relève de la conjecture.

Conclusion
Les avis des savants musulmans sur les OVNI ne sont pas contradictoires quant au fond, mais ils diffèrent dans leur manière d'aborder un sujet qui n'est pas traité explicitement par les sources religieuses.

Une tendance majoritaire invite à la prudence et refuse d'établir un lien entre les djinns et les OVNI en l'absence de preuves textuelles. Une autre admet qu'une dimension spirituelle puisse parfois être envisagée, tout en rappelant qu'elle ne peut être affirmée sans éléments solides. Enfin, certains insistent sur la nécessité d'étudier ces phénomènes selon les méthodes scientifiques avant de recourir à une interprétation relevant du monde invisible.

En définitive, la position la plus largement partagée dans la pensée islamique est celle de la prudence intellectuelle : croire à l'existence des djinns parce que la révélation l'enseigne, reconnaître que certains phénomènes restent inexpliqués, mais éviter d'affirmer un lien entre les deux sans preuve explicite issue des textes ou d'éléments empiriques convaincants.

Regard scientifique
La science s'appuie sur des observations reproductibles et des preuves empiriques. À ce jour l'existence des djinns relève de la foi et n'est pas démontrable par les méthodes scientifiques actuelles ou par certaines observations d'OVNI qui demeurent inexpliquées, mais cela ne permet pas de conclure à une origine précise.

L'absence d'explication n'est pas une preuve en faveur d'une hypothèse particulière.

CONCLUSION GÉNÉRALE
Les djinns occupent une place importante dans la théologie islamique et leur existence est un élément de foi pour les musulmans. Les OVNI, eux, sont un sujet d'enquête où certaines observations restent non élucidées.

Les comparaisons entre ces deux domaines peuvent être intellectuellement stimulantes, mais elles doivent être abordées avec prudence. Les textes religieux ne les identifient pas explicitement, et les recherches scientifiques n'ont pas établi de lien démontré. Une approche équilibrée consiste donc à reconnaître ce que chaque domaine peut dire selon ses propres méthodes, sans confondre croyance, interprétation et preuve.

Chapitre III - 1

LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES

Les traditions ancestrales face aux phénomènes célestes

Depuis plusieurs décennies, une question revient régulièrement dans la littérature consacrée aux OVNI : les anciennes cultures africaines auraient-elles conservé, dans leurs mythes et leurs traditions, le souvenir de contacts avec des êtres venus du ciel ?



Photo : Sirius très brillante et les quatre figures lumineuses inspirées de l'art rupestre et de la cosmologie Dogon, comme le souvenir vivant d'une descente du ciel.

La question est séduisante. Elle a donné naissance à une abondante littérature consacrée aux Dogons du Mali, aux Nommos, aux « visiteurs célestes », aux êtres descendus des étoiles ou encore aux traditions de peuples d'Afrique australe et orientale. Certains auteurs vont jusqu'à considérer ces récits comme la mémoire déformée de visites extraterrestres dans un passé lointain.

Une telle interprétation mérite toutefois d'être abordée avec prudence. Les traditions africaines sont d'abord des systèmes religieux, sociaux et cosmologiques complexes. Les réduire à des récits d'« extraterrestres anciens » reviendrait à leur imposer une grille de lecture moderne qui n'est pas nécessairement celle des sociétés qui les ont produites.

L'intérêt de ces traditions pour l'étude du phénomène OVNI est néanmoins réel. Elles permettent de comprendre comment les sociétés humaines interprètent les phénomènes inhabituels observés dans le ciel, mais également comment des récits anciens peuvent être réinterprétés à la lumière des représentations contemporaines de l'espace, des voyages interplanétaires et de la vie extraterrestre.
Le ciel dans les cosmologies africaines

Dans de nombreuses sociétés africaines, le ciel n'est pas séparé du monde terrestre comme peut le laisser penser la conception scientifique moderne. Il appartient à un univers religieux dans lequel les humains, les ancêtres, les divinités, les esprits, les animaux, la nature et les phénomènes célestes entretiennent des relations multiples.

Les cosmologies africaines sont cependant extrêmement diverses. Il n'existe pas une « religion africaine » unique. Les croyances varient considérablement selon les régions, les peuples et les périodes historiques. Les catégories de divinités, d'ancêtres, d'esprits de la nature et d'autres êtres surnaturels se combinent de manière différente selon les sociétés.

Dans ce contexte, le ciel peut être associé à la puissance divine, à l'origine du monde, aux ancêtres ou à des êtres surnaturels. Une lumière inhabituelle, une comète, un météore, une éclipse ou un phénomène atmosphérique peuvent alors recevoir une signification religieuse ou symbolique.

Il serait donc anachronique de supposer qu'un ancien récit parlant d'un « être descendu du ciel » décrit nécessairement un engin spatial. Pour les sociétés traditionnelles, le ciel pouvait être un espace sacré avant d'être considéré comme un espace astronomique.

Les êtres venus du ciel

C'est précisément ici que les rapprochements avec l'ufologie contemporaine commencent. De nombreuses traditions africaines racontent l'origine des hommes, des dieux ou de certains ancêtres à travers une relation avec le ciel. Certains récits évoquent des êtres descendus d'en haut, d'autres des créatures vivant dans le ciel ou dans des mondes invisibles.

La littérature ufologique moderne a souvent traduit ces expressions dans son propre vocabulaire :

Dieu → extraterrestre
Esprit → être non humain
Descente du ciel → arrivée d'un vaisseau
Lumière céleste → engin spatial
Ancêtre venu du ciel → visiteur extraterrestre

Cette traduction peut être suggestive, mais elle n'est pas une démonstration. Elle pose surtout une question fondamentale : comment savoir ce que signifiait réellement le récit pour ceux qui le transmettaient ?



Photo : "Depuis des décennies : la question demeure", "Littérature OVNI & Mythes Africains"

Le cas des Dogons : l'exemple emblématique. Aucun débat sur les traditions africaines et les extraterrestres ne peut éviter le cas des Dogons du Mali. À partir des travaux de Marcel Griaule et Germaine Dieterlen, publiés notamment dans les années 1950, une cosmologie dogon particulièrement complexe fut associée à Sirius. Leur article « Un système soudanais de Sirius », publié en 1950 dans le Journal des Africanistes, constitue l'une des sources historiques majeures de cette interprétation. Les travaux de Griaule décrivent notamment différents niveaux de savoir chez les Dogon et une cosmologie dans laquelle les astres occupent une place importante.

Quelques décennies plus tard, ces données furent popularisées par Robert Temple dans The Sirius Mystery. Une interprétation spectaculaire en fut tirée : les Dogons auraient possédé des connaissances astronomiques relatives à Sirius B, étoile compagne de Sirius, difficilement observable sans instruments modernes.

Pour les partisans de l'hypothèse extraterrestre, cette connaissance constituait la preuve indirecte d'un contact ancien avec une civilisation venue de l'espace.

Mais cette interprétation est extrêmement controversée. En 1991, l'anthropologue néerlandais Walter E. A. van Beek, après avoir effectué de nouvelles recherches de terrain chez les Dogons, publia une importante réévaluation des travaux de Griaule. Il indiqua ne pas avoir pu retrouver chez les Dogons contemporains le système cosmologique décrit dans les ouvrages de Griaule et Dieterlen, notamment l'importance attribuée à Sirius et à certaines connaissances astronomiques.

La question devint alors beaucoup plus complexe et le débat ne porte pas simplement sur la question de savoir si les Dogons « connaissaient Sirius B ». Il porte également sur la manière dont les informations avaient été recueillies, sur le rôle des informateurs, des traductions, des relations entre ethnologues et interlocuteurs et sur la reconstruction éventuelle de systèmes cosmologiques complexes.

Des chercheurs ont depuis réévalué les méthodes de Griaule et souligné notamment les problèmes liés à la quantité de données disponibles, à leur vérifiabilité et à leur interprétation. Il existe donc aujourd'hui un débat scientifique réel sur l'interprétation des données dogons.

Pour une étude ufologique sérieuse, la conclusion doit être claire : les traditions dogons ne constituent pas une preuve de la présence extraterrestre ancienne.

Elles constituent en revanche un remarquable exemple de la manière dont une cosmologie africaine a été transformée, au XXe siècle, en argument dans le débat sur les visiteurs extraterrestres.

Nommo : divinité ou extraterrestre ? On se pose la question car le cas du Nommo est également révélateur.

Dans les travaux classiques consacrés aux Dogons, Nommo occupe une place importante dans les récits cosmologiques. La littérature ufologique a parfois présenté Nommo comme un « extraterrestre », voire comme le pilote d'un véhicule venu de Sirius. Mais cette traduction est problématique. Le terme appartient à une cosmologie religieuse et mythologique complexe. Le remplacer directement par « extraterrestre » revient à supprimer une grande partie de sa signification culturelle.

C'est l'un des principaux dangers de l'approche des « anciens astronautes » : prendre une métaphore religieuse au pied de la lettre et lui appliquer un vocabulaire technologique moderne.

Les traditions orales : une mémoire en mouvement
Il faut également tenir compte d'une caractéristique essentielle des sociétés africaines traditionnelles : l'importance de la transmission orale. Un récit transmis pendant plusieurs générations n'est pas nécessairement une archive historique au sens moderne. Il peut évoluer, intégrer de nouveaux éléments, répondre à de nouvelles circonstances ou acquérir des significations différentes. Cela ne signifie pas qu'il est « faux ». Cela signifie qu'il faut comprendre sa fonction.
Un mythe peut transmettre :

- Une conception de l'origine du monde ;
- Des règles sociales ;
- Une conception des rapports entre humains et ancêtres ;
- Des connaissances environnementales ;
- Des observations astronomiques ;
- Une mémoire historique ;
- Ou une représentation symbolique du monde.

Il peut également combiner plusieurs de ces dimensions. Le véritable intérêt ufologique apparaît lorsque des observations contemporaines sont interprétées à travers ces traditions. Un témoin africain qui observe une lumière étrange dans le ciel ne possède pas nécessairement la même grille culturelle qu'un observateur européen ou nord-américain. Il peut parler d'un esprit, d'un ancêtre, d'un djinn, d'un génie, d'une manifestation divine ou d'un phénomène surnaturel.

Le même phénomène physique peut donc produire des récits très différents selon le contexte culturel. C'est un point essentiel pour comprendre l'histoire des OVNI en Afrique. L'objet observé peut être identique ; l'interprétation peut être radicalement différente.

Dans plusieurs régions d'Afrique, les traditions islamiques se sont également mêlées aux croyances préislamiques et aux cosmologies locales. Les phénomènes inhabituels peuvent ainsi être interprétés à travers la notion de djinn, d'esprit ou d'être invisible.

Là encore, la littérature ufologique moderne peut être tentée de transformer ces êtres en « extraterrestres ». Mais le rapprochement doit rester une hypothèse de recherche, pas une équivalence. Un djinn appartient à un système religieux particulier ; un extraterrestre appartient à une hypothèse biologique et astronomique moderne. Ces deux concepts ne sont pas interchangeables.

L'étude des traditions africaines permet finalement de poser une question plus générale : pourquoi certaines observations deviennent-elles des histoires d'OVNI alors que d'autres deviennent des mythes, des récits religieux ou des traditions surnaturelles ?

La réponse dépend en partie de la culture.

Dans le monde occidental contemporain, une lumière inconnue dans le ciel sera spontanément associée à un avion, un satellite, un drone ou éventuellement un OVNI. Dans une société traditionnelle, le même phénomène pourra être interprété comme un signe, une manifestation des ancêtres, un esprit ou un événement cosmique. Cela ne signifie pas que l'une des interprétations est nécessairement correcte. Cela montre que l'observation et son interprétation sont deux phénomènes différents.

L'un des principaux problèmes de la littérature consacrée aux « anciens astronautes » est l'anachronisme. Une civilisation ancienne pouvait parler de :

- « Char céleste »
- « Lumière »
- « Être descendu du ciel »
- « Maison des dieux »
- « Bateau céleste »
- « Fils du ciel »

sans disposer de notre concept moderne de : vaisseau spatial extraterrestre.

Transformer automatiquement le premier vocabulaire dans le second revient à imposer au passé une représentation qui lui est étrangère. Cette précaution est particulièrement importante lorsqu'il s'agit des cultures africaines, dont les traditions ont longtemps été étudiées à travers des sources coloniales ou européennes.

Une approche scientifique ne consiste pas à déclarer à l'avance que toutes les traditions ancestrales sont purement symboliques. Certaines traditions peuvent conserver la mémoire d'événements historiques, de phénomènes naturels ou d'observations astronomiques remarquables. Il est donc légitime de les étudier.
La bonne méthode consiste à poser plusieurs hypothèses :

- Hypothèse mythologique : le récit possède essentiellement une fonction religieuse ou symbolique
- Hypothèse historique : il conserve la mémoire transformée d'un événement réel ;
- Hypothèse astronomique : il décrit éventuellement un phénomène céleste ;
- Hypothèse culturelle : il résulte d'une évolution progressive de la tradition ;
- Hypothèse extraterrestre : le récit pourrait correspondre à une rencontre avec une intelligence non humaine.

La dernière hypothèse peut être étudiée, mais elle ne doit pas être considérée comme démontrée simplement parce qu'un récit mentionne le ciel.

Une autre manière de regarder l'ufologie africaine
Cette approche permet finalement de dépasser une vision purement occidentale du phénomène OVNI. L'histoire de l'ufologie africaine ne doit pas commencer avec l'apparition du mot « soucoupe volante » dans les journaux. Elle possède des racines beaucoup plus anciennes dans les rapports que les sociétés entretiennent avec le ciel, les ancêtres, les esprits, les divinités et les phénomènes naturels. Mais il faut distinguer l'histoire des croyances célestes de l'histoire des observations d'OVNI. Les deux domaines peuvent se rencontrer, mais ils ne sont pas identiques. Cette distinction est essentielle pour éviter deux excès opposés : considérer toutes les traditions africaines comme de simples superstitions, ou, à l'inverse, transformer chaque récit ancestral en preuve d'une intervention extraterrestre.

L'étude des traditions ancestrales ouvre ainsi une voie originale pour comprendre le phénomène OVNI sur le continent africain. Elle permet de rechercher non seulement ce que les Africains ont vu dans le ciel, mais également comment ils ont donné un sens à ce qu'ils voyaient. Cette seconde question est fondamentale.

Un catalogue d'observations peut nous apprendre qu'une lumière a été observée à telle date et à tel endroit. L'anthropologie peut nous apprendre pourquoi cette lumière a été décrite comme un ancêtre, un esprit, un djinn, un dieu ou un objet venu du ciel. L'ufologie africaine se situe donc à la rencontre de plusieurs disciplines :

Histoire — ethnologie — anthropologie — astronomie — folklore — psychologie — sciences de l'atmosphère — étude des phénomènes aérospatiaux.

C'est probablement dans cette approche pluridisciplinaire que réside l'une des grandes spécificités du phénomène OVNI en Afrique.

Conclusion
Les traditions ancestrales africaines ne permettent pas, à elles seules, de démontrer l'existence de visites extraterrestres dans l'Antiquité. Elles constituent néanmoins un patrimoine exceptionnel pour comprendre la relation des sociétés africaines avec le ciel et l'inconnu.

Les récits de créatures célestes, d'êtres surnaturels, d'ancêtres descendus du ciel ou de phénomènes lumineux ne doivent être ni rejetés systématiquement comme des superstitions, ni transformés automatiquement en récits de science-fiction. Ils doivent être replacés dans leur contexte historique et culturel. C'est peut-être là que se trouve le véritable intérêt de l'étude des OVNI en Afrique : non seulement rechercher ce qui a été observé dans le ciel, mais comprendre comment des sociétés différentes ont interprété l'inconnu céleste.

Et dans cette perspective, les traditions ancestrales africaines ne constituent pas une preuve de l'origine extraterrestre des OVNI. Elles constituent quelque chose de plus précieux pour le chercheur : un témoignage sur la manière dont l'humanité, depuis des siècles, regarde le ciel et tente d'en comprendre les mystères.

Chapitre III - 2
LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES
Les croyances animistes et les ovnis



Illustration : une famille au bord de l'eau sous un immense baobab, reliée par des fils de lumière à la gazelle qui boit, aux oiseaux, à la rivière et aux esprits translucides autour, avec au loin une lueur dans le ciel qui s'intègre dans le tout plutôt que de dominer. C'est cette toile de relations étroites entre humains, animaux, nature et puissances invisibles

Lorsqu'on étudie le phénomène OVNI en Afrique, une dimension particulière mérite d'être examinée : celle des croyances animistes. Elles constituent, dans de nombreuses sociétés traditionnelles du continent, un ensemble de représentations dans lesquelles les êtres humains, les animaux, les éléments naturels et les puissances invisibles entretiennent des relations étroites.

Cette dimension est importante pour comprendre certains témoignages africains de phénomènes inhabituels. En effet, un témoin qui observe une lumière mystérieuse, un objet silencieux ou une manifestation inhabituelle dans le ciel ne l'interprétera pas nécessairement avec les mêmes références qu'un observateur appartenant à une société fortement imprégnée de culture scientifique et technologique.

Il pourra faire appel à des notions d'esprit, de force invisible, de manifestation surnaturelle ou de puissance de la nature. Il serait cependant erroné de considérer automatiquement ces croyances comme une forme primitive de compréhension des OVNI. Elles constituent des systèmes culturels cohérents, possédant leur propre logique et leur propre conception des relations entre le monde visible et le monde invisible.

Qu'est-ce que l'animisme ?
Le terme « animisme » a été largement utilisé par les premiers anthropologues pour désigner des croyances selon lesquelles des êtres humains, des animaux, des plantes, des objets ou des phénomènes naturels peuvent être associés à une forme d'âme, d'esprit ou de puissance.

Le concept a notamment été popularisé au XIXe siècle par l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor, qui voyait dans l'animisme l'une des formes fondamentales de la pensée religieuse. Aujourd'hui, les anthropologues utilisent ce terme avec davantage de précautions. Il n'existe pas une religion animiste africaine unique. L'Afrique présente une extraordinaire diversité de systèmes religieux et cosmologiques. Le mot « animisme » sert donc surtout à désigner, de manière générale, certaines conceptions dans lesquelles le monde naturel et le monde humain ne sont pas radicalement séparés.

Parler des « croyances animistes africaines » ne signifie pas que toutes les populations africaines partagent les mêmes croyances. Un monde où le visible et l'invisible communiquent c'est ce qu'on retrouve dans plusieurs traditions religieuses africaines, le monde visible n'est pas considéré comme l'ensemble de la réalité. À côté des êtres humains et des phénomènes matériels peuvent exister différentes catégories d'êtres ou de forces invisibles. Selon les cultures, il peut s'agir d'esprits liés à certains lieux, de puissances associées à la nature, d'êtres protecteurs ou dangereux, ou d'autres entités appartenant à la cosmologie locale. Cette conception crée un environnement culturel particulier pour l'interprétation des phénomènes inhabituels. Une lumière apparaissant soudainement dans la nuit peut être considérée comme autre chose qu'un phénomène physique. Elle peut être comprise comme la manifestation d'une présence invisible.

Pour un enquêteur moderne, cette distinction est fondamentale : le témoin rapporte une observation réelle selon sa propre perception, mais l'interprétation qu'il lui donne dépend de son cadre culturel. Dans les conceptions animistes, certains éléments de la nature peuvent être associés à des puissances particulières.

Une forêt peut être considérée comme un espace habité par des forces invisibles.
Une montagne peut avoir une dimension sacrée.
Une rivière peut être associée à une entité ou à une puissance particulière.
Un arbre peut devenir le support d'une relation avec le monde spirituel.

Dans ces conditions, l'apparition d'un phénomène inhabituel dans un tel environnement peut recevoir une signification particulière. Une lumière dans une forêt ne sera pas nécessairement décrite comme un « objet volant ». Elle pourra être considérée comme la manifestation d'une puissance liée au lieu. Cela ne permet pas d'identifier la nature physique de la lumière. Mais cela nous renseigne sur le contexte culturel du témoignage.

Les récits de lumières mystérieuses constituent un domaine particulièrement intéressant pour l'étude des rapports entre animisme et phénomène OVNI. Les sociétés traditionnelles africaines vivent souvent dans des environnements où la pollution lumineuse est faible. Les phénomènes célestes peuvent donc être extrêmement visibles. Météores, bolides, satellites, planètes brillantes, étoiles filantes, éclairs lointains ou phénomènes atmosphériques peuvent produire des apparitions impressionnantes. À cela s'ajoutent les lumières artificielles provenant des véhicules, des avions, des installations industrielles ou, aujourd'hui, des drones.

Dans un contexte culturel où le monde invisible fait partie de la réalité quotidienne, une lumière inhabituelle peut être intégrée naturellement à la cosmologie locale. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut éviter de transformer automatiquement les récits de « lumières spirituelles » en observations d'OVNI.

La littérature ufologique moderne a parfois tendance à rapprocher les esprits des extraterrestres. Le raisonnement est séduisant :

Être invisible → être non humain
Apparition mystérieuse → technologie inconnue
Manifestation dans le ciel → véhicule extraterrestre

Mais ce raisonnement comporte une erreur fondamentale car un esprit appartient à une catégorie religieuse et culturelle. Un extraterrestre appartient à une hypothèse biologique et astronomique. Ces deux notions peuvent éventuellement être comparées, mais elles ne peuvent pas être simplement remplacées l'une par l'autre.

Dire qu'un peuple traditionnel parle d'un esprit ne signifie donc pas qu'il parle d'un extraterrestre.

Dans certaines conceptions animistes, ce qui agit dans le monde n'est pas nécessairement visible. La maladie, la chance, la catastrophe, la fertilité, la sécheresse ou certains événements inhabituels peuvent être compris en relation avec des forces invisibles. Cette manière de penser peut également influencer la perception des phénomènes célestes.

Une apparition lumineuse exceptionnelle peut être interprétée comme le signe d'une action surnaturelle.

Un phénomène céleste inhabituel peut annoncer un événement important.
Une lumière apparaissant à un endroit particulier peut être considérée comme la manifestation d'une puissance liée à ce lieu.

Il est important de comprendre que cette interprétation ne cherche pas nécessairement à répondre à la question :

« De quelle planète vient cet objet ? »

Elle répond à une autre question :

« Quelle signification possède cette manifestation pour notre communauté ? »

L'un des aspects les plus intéressants des croyances animistes pour l'étude des OVNI est l'importance accordée à certains lieux. Certains espaces peuvent être considérés comme particulièrement puissants ou dangereux. Forêts, montagnes, grottes, sources, rivières ou rochers peuvent être associés à des forces particulières. Or, de nombreuses observations contemporaines de phénomènes inhabituels sont précisément rapportées dans des environnements isolés.

Le rapprochement entre les deux domaines est donc intéressant.

Mais il faut distinguer :

Le lieu où le phénomène est observé
De
La signification culturelle attribuée à ce lieu.

Une observation effectuée près d'une forêt sacrée ne prouve pas que la forêt produit le phénomène. Elle peut simplement expliquer pourquoi le témoin lui attribue une signification particulière. Les croyances jouent également un rôle dans la réaction émotionnelle face à un phénomène inhabituel. Une lumière inconnue dans un ciel nocturne peut provoquer de la curiosité chez un observateur. Dans un contexte culturel où certains phénomènes sont associés aux esprits ou aux forces invisibles, elle peut provoquer de la peur, du respect ou l'impression d'une présence surnaturelle.

Cette réaction ne doit cependant pas être interprétée comme une preuve de la nature du phénomène.
La peur indique que le phénomène possède une signification particulière pour le témoin. Elle ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'un objet physique, d'un phénomène astronomique ou d'une manifestation culturelle.

Les croyances animistes sont fréquemment transmises par la parole. Cette transmission orale permet aux récits de survivre pendant de longues périodes, mais elle peut également les transformer.

Une observation exceptionnelle peut devenir une histoire.
L'histoire peut devenir un récit traditionnel.
Le récit peut ensuite être intégré à une croyance existante.

Avec le temps, la distinction entre l'événement initial et son interprétation peut devenir difficile à établir.

Pour l'ufologue, cette situation impose une règle de méthode : Un récit culturel ancien ne doit pas être traité comme un rapport d'observation moderne. Il peut conserver une information intéressante, mais sa valeur probatoire est différente.

L'une des erreurs les plus fréquentes consiste à relire les croyances anciennes avec les connaissances du XXIe siècle.

Un peuple peut parler d'un être venant « du ciel ». Un auteur moderne peut immédiatement écrire : « extraterrestre ».

Le peuple peut évoquer une lumière. L'auteur moderne peut parler : « d'un vaisseau spatial ».

Le peuple peut décrire une présence invisible. L'auteur moderne peut parler : « d'une intelligence non humaine ».

Dans chacun de ces cas, une interprétation moderne est ajoutée au récit original. Cette opération peut être intellectuellement intéressante, mais elle ne doit jamais être présentée comme une traduction certaine.

Les croyances animistes peuvent également influencer les témoignages modernes. Lorsqu'un phénomène lumineux est observé dans une région rurale, le témoin peut utiliser spontanément le vocabulaire de sa culture. Il ne dira pas nécessairement : « J'ai vu un PAN. » Il pourra parler d'une lumière mystérieuse, d'un esprit, d'une présence ou d'une manifestation. Pour l'enquêteur, il faut alors revenir à la description brute.

- Quelle était la couleur ?
- Quelle était la durée ?
- Quelle était la direction ?
- Le phénomène se déplaçait-il ?
- Y avait-il un bruit ?
- Quelle était la météo ?
- Y avait-il des avions ou des satellites ?
- D'autres personnes ont-elles observé la même chose ?

Ce n'est qu'après avoir recueilli ces informations qu'il convient d'étudier l'interprétation culturelle du témoin.

L'étude des OVNI dans les sociétés marquées par des croyances animistes nécessite donc deux niveaux d'analyse.

Premier niveau : le phénomène
Il s'agit de rechercher une explication physique :

- Astronomie ;
- Météorologie ;
- Aéronautique ;
- Technologie ;
- Phénomène spatial ;
- Erreur d'identification ;
- Phénomène encore inexpliqué.

Deuxième niveau : la culture
Il faut ensuite étudier :

- Les croyances locales ;
- Les représentations des esprits ;
- Le rapport à la nature ;
- Les traditions associées au lieu ;
- Le vocabulaire utilisé ;
- La manière dont le récit est transmis.

Ces deux niveaux ne doivent jamais être confondus. Un phénomène peut être parfaitement explicable physiquement tout en ayant une interprétation culturelle extrêmement importante. Inversement, un phénomène peut rester inexpliqué sans que son interprétation spirituelle soit nécessairement correcte.

Au cours du XXe siècle, un nouveau vocabulaire apparaît progressivement en Afrique. La radio, la presse, le cinéma, la télévision puis Internet diffusent les concepts de : soucoupe volante, OVNI, extraterrestre, soucoupe, enlèvement, contact et vaisseau spatial.

Les populations traditionnellement habituées à interpréter certains phénomènes à travers les esprits disposent désormais d'une seconde grille de lecture. Un même phénomène peut donc recevoir deux interprétations différentes.

- Une personne peut parler d'une manifestation spirituelle.
- Une autre peut parler d'un OVNI.

- Une troisième peut y voir un drone.
- Une quatrième un phénomène astronomique.

Cette pluralité d'interprétations constitue l'un des aspects les plus intéressants de l'ufologie africaine. L'animisme comme facteur d'interprétation, pas comme preuve Il serait donc incorrect d'affirmer :

« Les croyances animistes prouvent que les Africains ont rencontré des extraterrestres. »

Mais il serait tout aussi réducteur de dire :

« Les observations associées aux croyances animistes ne sont que des superstitions. »

La position la plus rigoureuse consiste à considérer les croyances animistes comme un facteur culturel susceptible d'influencer la perception, la description et l'interprétation des phénomènes inhabituels. Cette approche permet de respecter la culture du témoin tout en maintenant une distinction entre observation et interprétation.

L'étude des croyances animistes peut ainsi apporter une contribution originale à l'histoire du phénomène OVNI en Afrique. Elle permet de comprendre pourquoi certains témoignages ne ressemblent pas aux rapports occidentaux classiques. Dans un rapport occidental moderne, le témoin cherchera généralement à décrire un objet : forme, couleur, vitesse, direction, luminosité, distance. Dans un contexte culturel différent, le récit pourra insister davantage sur : la présence ressentie, le caractère sacré du lieu, la peur, la signification spirituelle ou les conséquences de l'apparition. Ces différences ne permettent pas de déterminer la nature du phénomène. Elles permettent cependant de comprendre la manière dont l'expérience est vécue et racontée.

L'étude des OVNI ne devrait donc pas se limiter à l'analyse technique des objets observés. Elle devrait également s'intéresser aux cultures dans lesquelles les observations se produisent. L'Afrique constitue à cet égard un laboratoire exceptionnel. La diversité des croyances, des langues, des traditions religieuses et des rapports à la nature offre la possibilité d'étudier un phénomène universel — l'observation de choses inhabituelles dans le ciel — à travers des systèmes culturels très différents. Cette approche pourrait conduire à une véritable ufologie interculturelle, capable de comparer les témoignages sans imposer à tous les témoins les mêmes catégories d'interprétation.

Conclusion

Les croyances animistes africaines ne constituent pas une preuve de l'existence des OVNI ni de leur origine extraterrestre. Elles jouent cependant un rôle essentiel dans l'histoire culturelle des phénomènes inhabituels observés en Afrique. Elles proposent une vision du monde dans laquelle la frontière entre le visible et l'invisible peut être moins rigide que dans les sociétés modernes occidentales. Dans ce contexte, une lumière mystérieuse, un événement céleste ou une manifestation inhabituelle peut recevoir une signification spirituelle particulière.

Pour le chercheur, l'enjeu consiste à ne pas confondre cette signification avec la nature physique du phénomène.

Observer n'est pas interpréter.
Interpréter n'est pas identifier.

Et surtout, croire qu'un phénomène possède une origine spirituelle ou extraterrestre ne constitue pas en soi une preuve de cette origine. L'intérêt des croyances animistes pour l'étude des OVNI se situe donc ailleurs : elles permettent de comprendre comment une société donnée perçoit l'inconnu, lui attribue un sens et l'intègre à sa vision du monde. C'est cette dimension culturelle qui doit être prise en compte si l'on veut écrire une véritable histoire du phénomène OVNI en Afrique.

Chapitre III - 3

LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES

Les êtres célestes et les esprits

L'étude du phénomène OVNI en Afrique ne peut être dissociée des représentations traditionnelles du ciel, des puissances invisibles et des êtres surnaturels. Bien avant l'apparition du terme « objet volant non identifié », de nombreuses sociétés africaines avaient développé des cosmologies dans lesquelles le monde terrestre communiquait avec un monde céleste ou spirituel.
Cette particularité mérite une attention particulière. Lorsqu'un témoin africain rapporte aujourd'hui avoir vu une lumière étrange dans le ciel, un objet lumineux ou une forme humanoïde, son interprétation peut être influencée, consciemment ou non, par les représentations culturelles qui l'entourent.

Il convient cependant de ne pas commettre l'erreur inverse : une tradition évoquant des êtres venus du ciel ne constitue pas automatiquement le témoignage ancien d'une visite extraterrestre.

LE CIEL, UN MONDE HABITÉ



Dans de nombreuses cosmologies africaines traditionnelles, le ciel n'est pas simplement considéré comme un espace physique. Il peut être conçu comme le domaine de divinités, d'ancêtres, d'esprits ou d'autres puissances surnaturelles.

La séparation entre le monde terrestre et le monde céleste n'est donc pas toujours aussi radicale que dans les conceptions modernes. Le ciel peut être :
- Le domaine des divinités ;
- Le lieu d'origine de certaines puissances ;
- La résidence d'êtres surnaturels ;
- Un espace associé aux ancêtres ;
- Le lieu d'apparition de signes ou de manifestations extraordinaires ;
- Un espace intervenant dans l'ordre cosmique.

Dans ce contexte, une manifestation inhabituelle dans le ciel pouvait être interprétée comme un signe, un message ou une intervention d'une puissance invisible. Cette conception est particulièrement importante pour comprendre certaines observations contemporaines.

Photo : "Les êtres célestes et les esprits" — le baobab comme axe entre les deux mondes, le village terrestre en bas qui regarde vers le haut, et au-dessus un ciel vivant avec des constellations animales, des symboles et des figures spirituelles lumineuses reliées par un pont de lumière. Exactement cette idée de cosmologie Africaine où le terrestre communique avec le céleste.

Les mythologies africaines comportent de nombreux récits dans lesquels des divinités ou des êtres surnaturels sont associés au ciel. Il faut toutefois être extrêmement prudent avec l'expression « êtres extraterrestres ».
Dans les traditions anciennes, le terme « céleste » ne signifie généralement pas « extraterrestre ». Il renvoie à une origine ou une dimension surnaturelle, et non à une planète située à plusieurs années-lumière. La distinction est fondamentale. Un être qui « descend du ciel » dans un récit traditionnel peut être :

- Une divinité ;
- Un ancêtre ;
- Un esprit ;
- Un héros mythologique ;
- Une puissance cosmique ;

- Un messager surnaturel.

Le vocabulaire contemporain de l'ufologie peut facilement transformer ce récit en : « Un être venu d'un autre monde est descendu sur Terre. » Mais cette traduction constitue déjà une interprétation moderne.

LE CAS DES DOGON : ENTRE MYTHOLOGIE ET INTERPRÉTATION UFOLOGIQUE

Le cas des Dogons du Mali est probablement l'exemple africain le plus célèbre lorsqu'il est question d'êtres célestes.

Les travaux de Marcel Griaule et Germaine Dieterlen ont notamment décrit des traditions dogons faisant intervenir les Nommo, êtres liés à la cosmologie et au système de Sirius. À partir de ces travaux, Robert Temple a développé dans The Sirius Mystery une interprétation spectaculaire selon laquelle les connaissances astronomiques attribuées aux Dogons pourraient provenir d'une ancienne intervention extraterrestre. Cette hypothèse a connu une importante diffusion dans la littérature ufologique. Mais elle demeure très controversée.

Les recherches anthropologiques ultérieures, notamment celles de Walter E. A. van Beek, ont remis en question plusieurs éléments fondamentaux de l'interprétation classique de la cosmologie dogon. Les connaissances astronomiques attribuées aux Dogon et leur transmission ont fait l'objet de débats importants parmi les chercheurs.

Le cas Dogon montre donc parfaitement la difficulté du sujet : un récit traditionnel peut être authentique sans que l'interprétation extraterrestre qui lui est appliquée le soit nécessairement. Il faut distinguer :

Le récit traditionnel → son interprétation anthropologique → son interprétation ufologique.

Ces trois niveaux ne doivent jamais être confondus.

Dans plusieurs régions d'Afrique, les traditions religieuses établissent une relation entre les divinités et le ciel. Les grandes puissances créatrices peuvent être associées à la voûte céleste, au soleil, à la pluie, aux étoiles, au tonnerre ou aux phénomènes atmosphériques. Cela ne signifie pas que les anciens Africains considéraient ces phénomènes comme des « vaisseaux spatiaux ». Ils leur donnaient une signification religieuse et cosmologique. Un éclair pouvait être associé à une puissance divine. Une pluie exceptionnelle pouvait constituer un signe. Une apparition lumineuse pouvait être interprétée comme une manifestation surnaturelle.

Pour le chercheur contemporain, ces récits présentent néanmoins un intérêt considérable : ils montrent comment les populations ont historiquement observé et interprété les phénomènes célestes.

Les esprits

Les croyances relatives aux esprits occupent une place importante dans de nombreuses cultures africaines, même si leurs formes varient considérablement d'une société à l'autre. Un esprit peut être associé aux ancêtres, à un lieu, à une rivière, à une forêt, à une montagne ou à certaines forces de la nature. Dans certaines traditions, il peut se manifester sous une forme humaine, animale ou lumineuse. Il serait cependant réducteur de parler d'une croyance africaine unique dans les « esprits ». Les conceptions diffèrent fortement selon les peuples et les régions.

Dans le contexte ufologique, cette dimension devient intéressante lorsque des témoins décrivent une lumière mystérieuse, une apparition ou un être inhabituel et l'associent spontanément à une présence spirituelle. Le même phénomène physique peut ainsi recevoir des interprétations radicalement différentes selon le contexte culturel.

- Un ufologue occidental pourra parler d'un « objet volant ».
  Un témoin imprégné d'une tradition animiste pourra parler d'un esprit.
  Un autre pourra évoquer un ancêtre ou une manifestation divine.

Le phénomène observé et l'interprétation qui lui est donnée ne sont pas nécessairement la même chose.

Depuis le XXe siècle, la culture populaire a progressivement imposé une nouvelle grille de lecture : celle de l'extraterrestre.

- Un être mystérieux devient alors un « humanoïde ».
  Une lumière devient un « engin ».
  Une descente du ciel devient un « atterrissage ».
  Une rencontre avec une entité devient une « rencontre rapprochée ».

Cette transformation peut également concerner les traditions africaines. Un récit ancien parlant d'un être surnaturel descendant du ciel peut être réinterprété, plusieurs décennies ou siècles plus tard, comme la description d'un visiteur extraterrestre. Il s'agit pourtant d'une relecture contemporaine. Elle peut être intéressante comme hypothèse, mais elle ne doit pas être présentée comme une conclusion historique.

L'un des principaux dangers dans l'étude des traditions africaines est l'anachronisme. Il consiste à utiliser des concepts contemporains pour expliquer des récits produits dans un contexte culturel complètement différent.
Ainsi :

Tradition ancienne	Interprétation moderne possible
Être céleste	Extraterrestre
Descente du ciel	Atterrissage
Char céleste	Vaisseau spatial
Lumière mystérieuse	OVNI
Esprit	Entité
Messager divin	Visiteur extraterrestre
Monde céleste	Autre planète
Pouvoir surnaturel	Technologie avancée

Cette correspondance peut sembler séduisante. Mais elle ne constitue pas une démonstration. Un « char céleste » n'est pas nécessairement un véhicule spatial. Une « lumière spirituelle » n'est pas nécessairement un engin extraterrestre.

Cette prudence ne signifie pas qu'il faille éliminer les traditions africaines du champ de recherche ufologique. Au contraire, elles peuvent fournir des informations précieuses sur la manière dont les populations ont observé le ciel au cours du temps car certains récits peuvent éventuellement conserver la mémoire :

- D’un météore ;
- D’une comète ;
- D’une éclipse ;
- D’une aurore inhabituelle ;
- D’un phénomène atmosphérique ;
- D’une rentrée atmosphérique ;
- D’une apparition astronomique remarquable ;
- Ou d'un événement aujourd'hui difficile à identifier.

Le problème est que la transmission orale transforme progressivement les récits. Un événement réel peut être conservé dans la mémoire collective tout en changeant de signification.

La tradition orale joue un rôle essentiel dans de nombreuses sociétés africaines car elle permet la transmission de récits historiques, généalogiques, religieux et mythologiques. Mais cette transmission n'est pas une conservation photographique du passé. Chaque génération peut adapter le récit à son propre environnement culturel.

Un phénomène naturel extraordinaire peut ainsi devenir progressivement :

Événement → récit → tradition → mythe → interprétation contemporaine.

Il est donc indispensable, pour l'étude ufologique, de rechercher les versions les plus anciennes disponibles et de déterminer à quel moment certains éléments apparaissent dans le récit. Cette méthode permet notamment de repérer les éventuelles influences modernes de la science-fiction ou de l'ufologie.

Cette question prend une dimension particulière lorsqu'on étudie les observations OVNI modernes en Afrique. Le témoin du XXIe siècle dispose désormais des mêmes références médiatiques que les populations européennes ou américaines. Télévision, Internet, réseaux sociaux, films et documentaires ont profondément modifié l'imaginaire collectif. Le témoin africain peut donc interpréter une lumière étrange selon plusieurs modèles : religieux, traditionnel, scientifique, militaire ou extraterrestre. Il n'existe pas nécessairement une opposition entre ces différentes interprétations. Un témoin peut parfaitement dire :

« Je ne sais pas ce que j'ai vu, mais dans ma culture nous aurions parlé d'un esprit. »

Cette phrase est particulièrement intéressante pour le chercheur. Elle sépare l'observation de son interprétation culturelle.

Une enquête sérieuse sur un cas africain devrait donc poser deux séries de questions.

Questions concernant le phénomène

Qu'a réellement observé le témoin ?
Pendant combien de temps ?
À quelle distance ?
Dans quelle direction ?
Quelle était la luminosité ?
Le phénomène se déplaçait-il ?
Y avait-il plusieurs témoins ?
Existe-t-il des photographies ou des vidéos ?
Les conditions météorologiques sont-elles connues ?
Une explication astronomique ou aéronautique est-elle possible ?

Questions concernant la culture

Comment le témoin interprète-t-il son observation ?
Quelles croyances locales existent dans cette région ?
Le lieu possède-t-il une signification religieuse ?
Existe-t-il des récits traditionnels concernant des apparitions ?
Le témoin connaissait-il déjà la littérature ufologique ?
Le récit a-t-il été transmis oralement avant d'être publié ?

Cette double approche permet d'éviter deux erreurs opposées : tout expliquer par la superstition ou tout transformer en rencontre extraterrestre.

LES ÊTRES CÉLESTES NE SONT PAS DES « ASTRONAUTES »

L'ufologie populaire a parfois tendance à présenter les mythologies africaines comme une sorte de mémoire cryptée de visites extraterrestres. Cette lecture est séduisante, mais elle repose souvent sur une traduction automatique de symboles anciens dans le vocabulaire technologique contemporain.

- Un être descendant du ciel devient un astronaute.
- Une embarcation céleste devient un vaisseau.
- Une lumière devient un moteur.
- Un dieu devient un extraterrestre.

Or, une autre lecture est possible.

Ces récits peuvent simplement témoigner de la volonté des sociétés anciennes de comprendre l'origine du monde, les forces de la nature, la mort, les ancêtres et le rapport entre le ciel et la Terre. C'est déjà, en soi, un sujet majeur.

L'étude des cultures africaines impose donc à l'ufologie de travailler avec plusieurs disciplines.

- L'anthropologie étudie les systèmes culturels.
- L'histoire recherche l'origine et l'évolution des récits.
- L'astronomie permet d'identifier les phénomènes célestes.
- La météorologie intervient dans l'étude des phénomènes atmosphériques.
- La psychologie aide à comprendre la perception et la mémoire.

L'ufologie, enfin, rassemble les témoignages concernant les phénomènes qui restent inexpliqués après examen. Aucune de ces disciplines ne suffit seule.

Il faut enfin rappeler un principe essentiel pour toute étude des OVNI en Afrique :la présence d'une tradition évoquant des êtres célestes ne constitue pas une preuve de leur existence physique. Elle constitue en revanche une donnée anthropologique. Elle permet de comprendre comment une société donnée concevait :

- Le ciel ;
- Les puissances invisibles ;
- Les ancêtres ;
- Les divinités ;
- La nature ;
- Les phénomènes extraordinaires.

C'est précisément cette distinction qui permet d'étudier sérieusement les rapports entre OVNI et cultures africaines.

CONCLUSION
Les récits africains d'êtres célestes et d'esprits constituent un domaine particulièrement riche pour l'étude des rapports entre phénomènes aérospatiaux, croyances et cultures. Ils montrent surtout que l'être humain n'observe jamais le ciel avec un regard totalement neutre. Il l'observe avec son époque, son environnement, sa religion, sa culture et son histoire.

Pour l'ufologue, la difficulté consiste donc à séparer trois niveaux : Ce qui a été observé ; Ce que le témoin a pensé avoir observé ; et ce que la société lui a appris à en penser.

Cette distinction est essentielle. Elle permet de respecter les cultures africaines sans les réduire à de simples superstitions, tout en évitant de transformer leurs mythes et leurs traditions en preuves artificielles d'une présence extraterrestre. Entre les dieux du ciel, les esprits de la nature et les visiteurs extraterrestres imaginés par l'ufologie moderne, il existe un immense espace de recherche. C'est précisément dans cet espace que doit se développer une véritable étude africaine du phénomène OVNI.

Chapitre III – 4

LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES

Entre le Ciel et l'Invisible : Quand le Vaudou, le Fa et les

Mystères Célestes redéfinissent les OVNIs au Bénin et dans le Golfe de Guinée



Par l'Observatoire des Traditions et Cosmogonies du Golfe de Guinée
Au Bénin, l'ancien Dahomey, la nuit ne tombe pas simplement ; elle révèle. Alors que l'Occident lève les yeux vers le ciel avec des télescopes en quête de vie biologique ou de phénomènes astrophysiques, le regard du pratiquant du Vodun, guidé par la sagesse du Fa, scrute la voûte céleste comme le miroir d'un dialogue constant entre le visible (Aiyé) et l'invisible (Orun).

Dans ce carrefour spirituel, les phénomènes célestes inexpliqués — qu'ils soient comètes, éclairs de chaleur, ou ces lumières errantes que l'on qualifierait aujourd'hui d'OVNI — ne sont pas des anomalies scientifiques, mais des messages. Ce chapitre explore comment la culture vaudou, loin de rejeter l'étranger, l'intègre dans une cosmologie où le ciel est habité, vivant et signifiant.

Pour comprendre la réaction face à un objet volant non identifié au Bénin, il faut d'abord déconstruire la notion occidentale de "ciel vide". Dans la cosmogonie Fon et Yoruba (présente au Bénin), l'univers n'est pas un vide rempli de gaz et de roches, mais une superposition de mondes interconnectés.

1. Mawu et Lisa : Les Maîtres du Ciel
Le panthéon céleste est dominé par le couple dual Mawu-Lisa. Mawu (la Lune, la féminité, la nuit, la fraîcheur) et Lisa (le Soleil, la masculinité, le jour, la chaleur) sont les yeux du créateur suprême Nana-Buruluku.

L'interprétation : Un phénomène céleste n'est jamais "naturel" au sens mécanique du terme. Il est l'expression d'une volonté. Si une lumière traverse le ciel, ce n'est pas un météore, c'est un messager.

Le Serpent Dan : L'arc-en-ciel est la manifestation de Dan, le serpent cosmique qui soutient l'univers et qui transporte les eaux. Aujourd'hui, certaines traînées de condensation ou certains phénomènes lumineux rectilignes peuvent être interprétés par les anciens comme les mouvements de Dan, signalant un rééquilibrage des forces cosmiques.

2. La Stratification des Mondes
Le ciel (Orun) n'est pas une destination lointaine, mais une dimension adjacente. Les "étoiles" sont souvent considérées comme les feux des ancêtres ou les résidences des divinités. Ainsi, un objet qui descend du ciel ou qui y remonte n'est pas nécessairement une "soucoupe volante" au sens de la science-fiction, mais un véhicule spirituel transitant entre les dimensions.

II. Le Fa : L'Herméneutique de l'Inconnu

C'est ici que réside la clé de voûte de la compréhension béninoise des OVNI. Le Fa (ou Ifá chez les Yoruba) n'est pas seulement de la divination ; c'est un système binaire complexe, une base de données de 256 signes (Odú) qui contient la totalité de la connaissance humaine et cosmique.

Face à un phénomène inexpliqué (une lumière pulsante, un objet en forme de cigare, un silence soudain dans la nature accompagnée d'un bruit de tonnerre), le Béninois ne cherche pas la preuve matérielle, il cherche la signification.

Si un phénomène céleste rare survient au-dessus d'un village (par exemple, une "boule de feu" stationnaire) :

- Le Constat : Ce n'est pas une curiosité, c'est un Omen (un signe).
- La Consultation : On ne sort pas une caméra, on sort les chaînes de divination (opkin). Le prêtre du Fa (Babalawo) consulte l'oracle pour savoir qui envoie ce signe.
- Le Diagnostic : Le Fa pourrait révéler que le phénomène est lié à :
- Heviosso : Le dieu de la foudre et de la justice divine. Une lumière intense pourrait être perçue comme une "lance" de Heviosso cherchant un sorcier ou un transgresseur de tabous.
- Les Ancêtres : Un retour des "morts-vivants" pour surveiller une lignée.
- Un déséquilibre : Le ciel "parle" parce que la terre est "sombre" (conflits sociaux, impuretés rituelles).
- Pour le Fa, l'OVNI n'est pas un extraterrestre, c'est un interlocuteur.

III. Phénomènes Célestes et "Chariots des Dieux"
L'histoire orale du Dahomey et les récits des griots regorgent de descriptions qui, relues à l'aune de l'ufologie moderne, présentent des similitudes troublantes.

1. Les Étoiles qui Marchent
Dans les contes anciens, on distingue les étoiles fixes (les ancêtres) des "étoiles qui marchent" (les planètes, mais aussi les esprits voyageurs). Les récits parlent de "pagnes de lumière" descendant sur la colline d'Agoué ou près du lac Nokoué.

L'analyse : Ces descriptions correspondent aux rapports modernes de "lumières orange » ou de "trains de lumières" observés dans les zones rurales du Bénin. Là où l'occidental voit un drone ou un satellite, le villageois voit une procession d'esprits (Zin) ou une manifestation de Legba, le maître des carrefours, qui ouvre une route entre les mondes.

2. Le Mythe des "Oiseaux de Fer"
Certaines prophéties anciennes, transmises oralement dans les couvents Vodun, parlaient d'un temps où des "oiseaux de fer sans ailes" cracheraient du feu et où des "hommes descendraient des nuages".

Le syncrétisme actuel :

> Aujourd'hui, face à l'arrivée de la technologie ou aux sightings d'OVNI, beaucoup y voient l'accomplissement de ces prophéties. L'OVNI devient alors la matérialisation technologique d'une ancienne promesse spirituelle. Ce n'est pas une invasion, c'est un cycle qui se ferme.

3. Mami Wata et le Ciel
Il existe une connexion subtile entre les esprits des eaux (Mami Wata) et le ciel. Mami Wata est souvent associée aux étoiles et à la lune (marées). Des témoignages dans les zones côtières (Ouidah, Grand-Popo) rapportent des lumières venant de la mer et remontant vers le ciel.
L'interprétation : Le vecteur eau-espace est crucial. L'OVNI n'est pas toujours "aérien", il est "aquatique-céleste". Il marque le lien entre les profondeurs (l'inconscient, les morts) et les hauteurs (les dieux).

IV. Études de Cas : Quand le Moderne rencontre l'Ancestral
Bien que la littérature scientifique sur les OVNI au Bénin soit rare, l'anthropologie des croyances nous offre des grilles de lecture fascinantes sur des événements récents.

Le Cas des "Lumières de la Forêt des Moines". Des rapports sporadiques mentionnent des lumières vertes ou rouges survolant les zones sacrées (comme la Forêt Classée de la Alibori ou les zones sacrées d'Abomey). Réaction locale : Il n'y a pas de panique. Les gardiens du lieu savent que ces lumières sont les "yeux" des Tof (esprits de la brousse) ou des Aziza (petites gens/fées). Le Fa dit : Si ces lumières deviennent fréquentes, le Fa prescrit des sacrifices pour "calmer le ciel". Le phénomène OVNI est traité comme une nuisance spirituelle ou une exigence rituelle, et non comme une menace militaire.

Lors des éclipses ou des phénomènes de "ciel rouge", la croyance populaire craint que le "Grand Serpent" ne tente d'avaler la lumière. Lien avec les OVNI : Si un objet obscur masque les étoiles ou semble "aspirer" la lumière ambiante (phénomène rapporté dans les dossiers ufologiques mondiaux), il sera immédiatement identifié comme une manifestation de forces chaotiques nécessitant l'intervention des prêtres de Sakpata (dieu de la terre et des maladies) pour restaurer l'ordre.

V. Conclusion : Une Ufologie Spirituelle
Au Bénin, la culture Vodun et le Fa opèrent une ufologie spirituelle. Là où la science occidentale sépare l'observateur de l'observé, la pensée dahoméenne les unit.

- L'Intentionnalité : Un OVNI n'est pas un caillou qui tombe, c'est une volonté qui s'exprime.
- La Moralité : Le phénomène céleste est souvent lié à l'état moral de la communauté. Un ciel "agité" par des lumières étranges reflète une terre "agité" par des conflits non résolus.
- La Technologie Spirituelle : Le Fa est perçu comme une technologie aussi avancée que le radar. Il permet de "détecter" l'origine du phénomène non pas par sa signature thermique, mais par sa signature vibratoire (Asè).

En définitive, pour le Béninois initié, regarder un OVNI traverser le ciel nocturne de Cotonou ou de Porto-Novo, c'est comme recevoir une lettre recommandée des ancêtres ou des dieux. On ne se demande pas "de quelle planète vient-il ?", mais "que me veut-il ?".

Dans cette optique, le Bénin n'est pas seulement le berceau du Vodun, mais peut-être l'un des derniers sanctuaires où le ciel n'a pas encore été désenchanté, et où chaque lumière inconnue reste une invitation au dialogue avec l'Invisible.

Chapitre III - 5

LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES

Wokloni, wokolo et les lumières du Mali

Génies, manifestations lumineuses et phénomènes de l'invisible dans la tradition mandingue face aux OVNIs



Introduction — Quand une lumière dans le ciel n'est pas nécessairement un « OVNI »
Dans l'histoire occidentale du phénomène OVNI, une lumière inhabituelle dans le ciel est généralement recherchée dans un vocabulaire relativement récent : soucoupe volante, cigare volant, objet volant non identifié, PAN, UAP. Dans certaines traditions africaines, et notamment dans l'espace mandingue, le même événement peut être interprété dans une tout autre grille de lecture. Une lumière nocturne mystérieuse peut appartenir au domaine du visible et de l'invisible, être associée à un génie, à un être surnaturel, ou à une manifestation dont la nature n'est pas immédiatement explicable.
C'est précisément ce qui rend le Mali particulièrement intéressant pour une histoire culturelle des phénomènes aériens inhabituels. Le mot wokolo, auquel est associé wokloni dans certaines sources contemporaines, apparaît dans des discussions consacrées aux traditions mandingues. Lors du colloque international de Bamako de 1976, l'historien malien Djibril Tamsir Niané établissait ainsi un rapprochement entre le djinn des traditions islamiques et le wokolo malinké.

Mais cette tradition ne se réduit pas à une simple traduction :

Djinn = wokolo = OVNI.

Une telle équivalence serait historiquement et anthropologiquement abusive. Il faut plutôt comprendre comment une culture décrit les êtres invisibles et les phénomènes extraordinaires, puis étudier les éventuels rapprochements avec certains récits modernes de PAN.

Le Manding constitue un espace culturel historique qui dépasse largement les frontières actuelles du Mali. Il concerne notamment des régions du :

- Mali ;
- Nord de la Guinée ;
- Sénégal oriental ;
- Côte d'Ivoire ;
- Burkina Faso ;
- Gambie.

C'est dans cet espace culturel que se sont développées les traditions liées à l'histoire de l'ancien empire du Mali et à la tradition orale mandingue. La littérature scientifique de Youssouf Tata Cissé est particulièrement importante pour comprendre cette tradition. La Bibliothèque nationale de France le répertorie comme auteur de travaux sur les traditions maliennes et mandingues, notamment Paysans Malinké du Haut-Niger et La Charte du Mandé et autres traditions du Mali. Cissé a notamment travaillé avec le célèbre traditionniste et griot Wa Kamissoko. Il faut donc replacer la notion de wokolo dans cette tradition orale plutôt que dans la littérature ufologique moderne.

WOKOLO : UN TERME ASSOCIÉ AU MONDE DES GÉNIES
La source la plus directement pertinente que j'ai retrouvée est le compte rendu consacré par UAP Afrique aux traditions mandingues. Lors du deuxième colloque international de Bamako de la Fondation SCOA pour la recherche scientifique en Afrique noire, organisé en février 1976, Djibril Tamsir Niané expliquait que le terme malinké wokolo pouvait correspondre, dans certains contextes, à la notion de djinn. La citation rapportée est particulièrement intéressante :

« …il y a un autre mot qui correspond au Djinn en malinké, c’est le mot wokolo. »

Il faut toutefois comprendre le sens de cette déclaration. Niané ne disait pas nécessairement : « les Wokolo sont des extraterrestres ». Il établissait une correspondance conceptuelle entre deux systèmes de représentation :

D'un côté :

Le djinn - Dans la tradition islamique ;
de l'autre :
Le wokolo dans certaines traditions mandingues.

Cette nuance est fondamentale.

La même source rapporte ensuite les propos de Wa Kamissoko, qui distingue plusieurs catégories de génies dans la tradition mandingue. Il mentionne : Nyama, Sigifen, Konkoma, Gwere, Wokolo et Bilisi. Il faut ici faire attention : la formulation rapportée parle de « cinq sortes de génies » mais énumère six appellations. Cela peut traduire soit une particularité de transcription, soit une catégorie englobante ou une différence dans le compte rendu. Il serait donc imprudent de transformer cette liste en classification rigide sans retourner au texte original du colloque. Mais une chose est claire : Wokolo n'est pas présenté comme le nom générique de tous les phénomènes extraordinaires. Il constitue une catégorie particulière dans un ensemble plus vaste d'êtres ou forces invisibles.

LE KONKOMA : UNE CATÉGORIE PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTE
Parmi les catégories citées figure : KONKOMA Dans la littérature secondaire consacrée à ces traditions, le Konkoma est associé à des manifestations pouvant prendre la forme de : lumières ; flammes ; points lumineux ou traînées lumineuses. C'est précisément cette caractéristique qui permet d'établir un rapprochement prudent avec certains témoignages modernes de phénomènes lumineux.

Mais attention : « phénomène lumineux » ne signifie pas « OVNI ». Un Konkoma appartient au registre cosmologique et religieux traditionnel, alors qu'un PAN est une catégorie moderne d'observation aérienne. Le rapprochement est donc phénoménologique, pas ontologique.

On peut présenter provisoirement la structure ainsi :

Terme	Domaine général	Intérêt pour l'étude des PAN
Wokolo	Génie / être invisible	Culturel
Konkoma	Manifestation ou catégorie de génie associée notamment à des phénomènes lumineux	Très intéressant
Nyama	Force/être dans la cosmologie mandingue	Anthropologique
Sigifen	Catégorie de génie	Anthropologique
Gwere	Catégorie de génie	Anthropologique
Bilisi	Catégorie d'êtres surnaturels	Anthropologique

Cette distinction permet d'éviter une erreur fréquente des anciennes publications ufologiques : prendre une catégorie traditionnelle et lui donner directement une interprétation extraterrestre.

Dans de nombreuses cultures, les phénomènes lumineux nocturnes constituent une frontière entre : le monde ordinaire et le monde extraordinaire. Dans le contexte sahélien, cette frontière est particulièrement importante. Le paysage nocturne malien est immense : savane ; désert ; fleuves ; plaines ; montagnes isolées ou encore villages peu éclairés. Avant l'éclairage électrique généralisé, une lumière apparaissant soudainement dans un paysage nocturne pouvait avoir un impact psychologique considérable. Une lumière : immobile ; mobile ; rouge ; blanche ou encore descendant, pouvait facilement être intégrée à un système culturel permettant de lui donner un sens. C'est ici que l'étude des traditions devient indispensable.

LE TÉMOIGNAGE DE KELA : UNE APPLICATION CONCRÈTE
Le village de Kela, dans la région du Mandé, fournit un exemple particulièrement intéressant. Un témoignage recueilli par Tristan Routier en 2004 auprès du griot Mamadou Ba Kamissoko raconte une expérience remontant à son adolescence. Le témoin aurait aperçu, de nuit, une : forte lumière rouge semblant provenir d'un arbre.

Sa première interprétation n'est pas : « j'ai vu un vaisseau spatial ». Il l'interprète dans son univers culturel comme une manifestation liée aux djinns. Ce point est capital. Le phénomène est perçu d'abord. Puis il est interprété culturellement. Cette distinction est au cœur de ce chapitre.

Un autre récit rapporté dans la même étude concerne Lansine D. Alors qu'il circulait à bicyclette avec plusieurs compagnons, il aurait observé une lumière rouge située au-dessus d'un arbre. La lumière aurait ensuite semblé projeter un faisceau dans leur direction. Les témoins auraient eu l'impression que la lumière les accompagnait jusqu'au village. Pour une étude ufologique moderne, on pourrait immédiatement relever : lumière rouge ; plusieurs témoins ; déplacement et comportement apparemment intelligent. Mais une étude anthropologique doit poser une autre question : Comment les témoins eux-mêmes ont-ils compris ce qu'ils voyaient ? Et c'est là que la notion de wokloni/wokolo devient intéressante.

Un catalogue occidental pourrait classer : « lumière rouge non identifiée ». Mais cette classification supprime une partie de l'information. Le témoin malien possède déjà un vocabulaire permettant d'intégrer le phénomène dans son univers culturel : djinn, génie, wokolo, wokloni ou Konkoma. Le récit n'est donc pas seulement une observation physique. Il devient également : une expérience culturelle.

Il faut également être prudent avec la forme wokloni. Les sources ne sont pas parfaitement homogènes dans leur transcription. On rencontre notamment : wokolo - wokloni - des formes dérivées ou francisées. Il existe par ailleurs aujourd'hui au Mali une société culturelle appelée Wôklôni, et le terme est également utilisé dans le domaine artistique et audiovisuel. Le gouvernement malien a officiellement enregistré une société « WOKLONI SARL » à Bamako en 2014. Une source malienne explique également que le nom Wokloni TV avait été choisi parce que « wokloni » désignait, dans l'explication donnée par le promoteur, les personnages utilisés dans les dessins animés pour enfants. Cela montre que le terme a une vie culturelle contemporaine, mais ne constitue évidemment pas une preuve sur sa signification traditionnelle.

Le cas du wokolo est particulièrement intéressant parce qu'il illustre les interactions entre : traditions mandingues et vocabulaire islamique. Le terme djinn est évidemment profondément enraciné dans la culture islamique. Mais dans les sociétés ouest-africaines islamisées, les concepts islamiques n'ont pas simplement remplacé les cosmologies antérieures. Il s'est produit des phénomènes de : traduction ; adaptation ou encore superposition. Ainsi, un être invisible traditionnel peut être décrit avec le vocabulaire du djinn. C'est exactement ce que suggère le rapprochement établi par Djibril Tamsir Niané entre djinn et wokolo.

LE RÔLE DES GRIOTS

Impossible de comprendre ce sujet sans parler des griots et des traditionnistes. La transmission de la mémoire mandingue a longtemps reposé sur : la parole ; les généalogies ; les récits ; les connaissances rituelles et les descriptions du monde invisible. Wa Kamissoko, avec lequel Youssouf Tata Cissé a travaillé, est particulièrement important dans ce domaine. La BnF confirme que Youssouf Tata Cissé a publié et traduit des traditions mandingues et qu'il est notamment associé à des travaux issus de la tradition orale malienne. Ce matériau est donc très différent d'un rapport militaire ou d'une fiche d'observation OVNI.

LE COLLOQUE DE BAMAKO DE 1976 : UN MOMENT EXCEPTIONNEL

Le deuxième colloque international de Bamako de la Fondation SCOA, en février 1976, mérite une place particulière dans votre ouvrage. Pourquoi ? Parce que des spécialistes issus de disciplines différentes : historiens ; anthropologues ; archéologues ; linguistes ou traditionalistes, se sont retrouvés pour discuter des cultures africaines. C'est dans ce contexte que les notions de : djinn et wokolo ont été discutées. Ce document est particulièrement précieux car il permet d'étudier la tradition avant sa récupération massive par la littérature OVNI contemporaine.

On peut constater une ressemblance entre récit traditionnel « lumière mystérieuse / génie / manifestation lumineuse » et récit contemporain « lumière inconnue / PAN / objet lumineux ». Mais on ne peut pas en déduire :« Les anciens Maliens avaient observé des extraterrestres. » Ce serait une conclusion anachronique. Il existe au moins trois possibilités :

Hypothèse A — phénomène naturel
Certaines lumières pouvaient être : météores ; bolides ; planètes ; étoiles basses sur l'horizon ; feux lointains ou encore phénomènes atmosphériques.
Hypothèse B — phénomènes humains

Comme des lampes ; des feux ; des avions ; des lanternes ou encore des véhicules.
Hypothèse C — phénomènes réellement non identifiés
Certains récits peuvent rester inexpliqués.

Mais aucune de ces trois possibilités ne démontre l'existence d'êtres extraterrestres.

POURQUOI LE MALI EST PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANT POUR L'ÉTUDE DES PAN
Le Mali présente une situation très différente de celle des États-Unis. Aux États-Unis :

Observation → rapport → enquête → classification UFO/UAP.

Dans certaines sociétés maliennes :

Observation → récit → interprétation culturelle → intégration dans une cosmologie.

Cela signifie que la base documentaire n'est pas la même. Un chercheur qui ne cherche que les mots : OVNI – UFO ou soucoupe risque de manquer une grande partie des témoignages. Il faudrait également rechercher : djinn ; génie ; lumière ; feu céleste ; wokolo ; wokloni ; Konkoma ou encore esprit.

UNE POSSIBLE « TYPOLOGIE DES LUMIÈRES » DU MALI

Catégorie	Description	Interprétation traditionnelle
Lumière ponctuelle	Point lumineux isolé	Génie / manifestation
Lumière rouge	Lumière rouge nocturne	Djinn / wokolo selon récit
Flamme	Lumière ressemblant à un feu	Konkoma dans certaines sources
Traînée lumineuse	Phénomène se déplaçant rapidement	Manifestation / phénomène céleste
Lumière stationnaire	Point lumineux immobile	Génie / astre / phénomène naturel
Lumière mobile	Déplacement apparent	Génie / phénomène céleste
Lumière avec faisceau	Projection lumineuse	Récit extraordinaire
Manifestation humanoïde	Être associé à une lumière	Wokloni/wokolo dans certains récits

Cette classification devrait toutefois être présentée comme outil de recherche, et non comme une classification traditionnelle malienne officielle.

LE CAS DES « PETITS ÊTRES »
Il existe également dans la culture populaire malienne contemporaine une représentation du petit peuple associé aux Wokloni. Une présentation culturelle française consacrée au « petit peuple du Mali » mentionne ainsi les Wokloni parmi plusieurs catégories de personnages surnaturels ou folkloriques maliens. Mais je ne souhaite pas utiliser cette source comme autorité ethnographique principale, il vaut mieux partir des travaux de : Youssouf Tata Cissé et Wa Kamissoko puis utiliser les publications contemporaines comme matériau complémentaire.

Il y a une autre dimension fascinante. Le Mali possède des environnements où les phénomènes lumineux nocturnes peuvent être particulièrement difficiles à identifier : le Sahara, le Sahel, la vallée du Niger ainsi que les savanes du Mandé. Dans un ciel très peu pollué par la lumière artificielle, une planète brillante ou un phénomène atmosphérique peut prendre une apparence spectaculaire. Il faut donc faire simultanément :

Anthropologie + astronomie + météorologie + histoire + ufologie.

C'est précisément cette interdisciplinarité qui peut donner une réelle valeur scientifique à cette étude. Le cas malien permet finalement de poser une question beaucoup plus large
:

Et si une partie du problème OVNI en Afrique avait été mal documentée simplement parce que les témoins n'utilisaient pas le vocabulaire occidental de l'OVNI ?

C'est une hypothèse de recherche parfaitement légitime. Elle ne signifie pas que les génies africains sont des extraterrestres. Elle signifie que : les phénomènes inhabituels peuvent être décrits différemment selon les cultures. C'est une distinction fondamentale.

CONCLUSION
La tradition du wokolo/wokloni et des manifestations lumineuses du Mandé représente l'un des matériaux culturels les plus intéressants utilisé dans le cadre de cette étude consacré aux OVNI et aux cultures africaines. Elle montre que l'expérience d'une lumière étrange dans le ciel ou dans le paysage nocturne n'est pas nécessairement née avec Kenneth Arnold en 1947 ou avec les « soucoupes volantes » américaines. Les sociétés mandingues disposaient déjà de catégories permettant de penser : les êtres invisibles ; les génies ; les manifestations lumineuses ; les apparitions et les phénomènes extraordinaires. Les travaux de Djibril Tamsir Niané, Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé sont donc fondamentaux pour replacer ces récits dans leur contexte culturel. La BnF confirme notamment l'importance de Cissé dans l'étude et la transmission des traditions orales maliennes.

Mais la prudence scientifique reste indispensable. Un Wokolo n'est pas un extraterrestre. Un Konkoma n'est pas nécessairement un OVNI. Une lumière rouge n'est pas nécessairement un PAN. Ce qui est scientifiquement intéressant, c'est le rapport entre le phénomène observé, le vocabulaire disponible pour le décrire et le système culturel permettant de lui donner un sens. Et c'est probablement là que le Mali apporte quelque chose de très original à votre recherche sur les OVNI en Afrique : il ne s'agit pas seulement de rechercher des « soucoupes volantes » dans les archives africaines, mais de comprendre comment les sociétés africaines ont historiquement nommé, interprété et transmis les expériences inhabituelles du ciel et de l'invisible.

Sources principales à retenir
- Djibril Tamsir Niané / Wa Kamissoko — traditions mandingues discutées au colloque de Bamako de 1976, rapportées et contextualisées par UAP Afrique.
- Youssouf Tata Cissé, ethnologue et historien malien, spécialiste de la littérature orale et des traditions du Mali ; notices et bibliographie à la BnF.
- Témoignages de Kela, recueillis en 20042
- Documentation culturelle contemporaine sur les Wokloni et le « petit peuple » malien, à utiliser comme source complémentaire et non comme source ethnographique principale.

Chapitre III - 6
LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES
L'influence des religions chrétiennes sur la perception des phénomènes célestes et aérospatiaux

Introduction — Lorsque le ciel rencontre le monde des esprits
L'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique ne peut pas se limiter à l'inventaire des objets observés dans le ciel. Elle doit également s'intéresser à la manière dont les témoins donnent un sens à ce qu'ils voient.

Une lumière nocturne, une boule lumineuse, un objet silencieux, une formation de points lumineux ou un phénomène semblant descendre du ciel peuvent recevoir des interprétations très différentes selon l'époque, le milieu social, l'éducation, la tradition culturelle et surtout le système religieux auquel appartient l'observateur.

Dans de nombreuses sociétés africaines, la séparation entre le monde matériel et le monde spirituel n'a historiquement pas été conçue de la même manière que dans le rationalisme occidental moderne. Les ancêtres, les esprits, les puissances invisibles, les génies, les forces de la nature et les divinités peuvent appartenir à une même cosmologie dans laquelle le monde visible et le monde invisible communiquent.

L'arrivée puis l'expansion du christianisme n'ont pas simplement supprimé ces représentations. Les recherches anthropologiques et théologiques montrent plutôt un phénomène beaucoup plus complexe : traduction, confrontation, adaptation et parfois syncrétisme. Des catégories chrétiennes telles que Dieu, les anges, les démons, Satan, les miracles ou les apparitions ont été intégrées à des environnements culturels préexistants.

Cette histoire religieuse possède une conséquence indirecte pour l'ufologie africaine : lorsqu'un témoin décrit un phénomène inhabituel dans le ciel, il peut l'interpréter non pas seulement comme une machine, un avion ou un phénomène astronomique, mais comme une manifestation appartenant à un univers spirituel.

Il convient toutefois d'éviter une généralisation essentielle : il n'existe pas une « croyance africaine » unique. Le continent rassemble des centaines de peuples, de langues, de traditions religieuses et d'histoires différentes. Le rapport entre christianisme, religions traditionnelles et phénomènes célestes varie considérablement d'un pays à l'autre.



Avant le christianisme : un ciel peuplé de puissances

Bien avant l'apparition des termes « OVNI », « Flying saucer » ou « UAP », les sociétés africaines possédaient leurs propres manières d'expliquer les phénomènes célestes. Dans diverses traditions, le ciel pouvait être associé aux dieux, aux ancêtres, aux esprits, aux héros mythiques ou à des êtres surnaturels. Mais il faut ici effectuer une distinction fondamentale. Un récit traditionnel parlant d'un être céleste n'est pas automatiquement un récit d'OVNI. L'historien ou l'ufologue doit résister à la tentation de transformer rétrospectivement chaque récit d'être surnaturel en « extraterrestre ».

Une tradition concernant un esprit céleste appartient d'abord à l'histoire religieuse et culturelle de la société qui la porte. Elle ne devient éventuellement intéressante pour l'histoire des OVNI que si des

sources permettent d'établir un rapprochement avec une observation concrète : lumière, objet, trajectoire, apparition, traces physiques, témoins multiples, etc.

Le christianisme est présent en Afrique depuis l'Antiquité, notamment en Égypte, en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique. Son histoire africaine ne commence donc pas avec les missions européennes du XIXe siècle.

L'expansion chrétienne a toutefois pris une ampleur considérable avec les missions, la colonisation et les transformations sociales des XIXe et XXe siècles. Cette expansion a placé deux systèmes de représentation en contact :

La cosmologie chrétienne
et
les cosmologies religieuses africaines.

Les missionnaires ont souvent cherché à distinguer radicalement le Dieu chrétien des divinités et esprits des religions locales. Mais la réception africaine du christianisme fut rarement une simple substitution.
Les travaux sur la conversion en Afrique montrent au contraire que les populations ont largement traduit les concepts chrétiens dans leurs propres catégories culturelles. Une étude consacrée aux chrétiens sud-africains montre ainsi que la conversion impliquait une négociation de l'identité et une traduction du christianisme dans un idiome africain.

C'est un élément essentiel pour comprendre le phénomène OVNI. Le témoin africain chrétien du XXe ou du XXIe siècle ne raisonne pas nécessairement avec deux systèmes complètement séparés : *« Voici ma religion traditionnelle* » et « *voici le christianisme* ». Les deux univers peuvent coexister, se combattre ou se mélanger.

L'un des rapprochements les plus intéressants concerne la question des intermédiaires entre le monde humain et le monde divin. Dans certaines traditions africaines, les ancêtres occupent une position particulière : ils demeurent liés à la communauté des vivants et peuvent jouer un rôle d'intercession ou de médiation. Le christianisme introduit quant à lui les anges, les saints, les archanges et d'autres figures intermédiaires selon les traditions confessionnelles. Des travaux contemporains sur le christianisme africain soulignent précisément cette négociation entre autorité biblique et conscience ancestrale. D'autres recherches parlent explicitement d'une interaction entre christianisme et religions africaines traditionnelles, dans laquelle certaines communautés développent des formes de synthèse plutôt qu'une séparation absolue. Cela peut avoir une conséquence sur la manière dont une apparition céleste est décrite.

> Un témoin peut dire :
> *« J'ai vu un ange. »*
>
> Un autre :
> *« J'ai vu un esprit. »*
>
> Un troisième :
> *« J'ai vu quelque chose dans le ciel.* »
>
> Et un ufologue moderne pourra décrire la même catégorie générale d'expérience avec le vocabulaire :
> *« Phénomène aérien non identifié ».*

Ces quatre formulations ne sont pas équivalentes. Elles décrivent quatre niveaux différents : expérience, interprétation culturelle, interprétation religieuse et classification ufologique.

La présence des anges dans le christianisme constitue un point particulièrement intéressant pour l'histoire des OVNI.
La Bible contient de nombreux récits de manifestations surnaturelles, d'apparitions célestes, de messagers et de phénomènes extraordinaires. Dans certaines communautés chrétiennes africaines contemporaines, le monde invisible est considéré comme très présent dans la vie quotidienne. Des

recherches sur le christianisme pentecôtiste africain montrent que les catégories de démons, esprits, puissances et guerre spirituelle occupent une place importante dans certains courants.
Il existe donc une situation paradoxale. Un phénomène lumineux inhabituel peut être considéré par certains observateurs comme :

- Un signe de Dieu,
- Une manifestation angélique,
- Un miracle,
- Une manifestation démoniaque,
- Un esprit,
- Ou simplement un phénomène physique encore inexpliqué.

La même observation peut donc traverser plusieurs systèmes d'interprétation.

La montée du pentecôtisme et la « guerre spirituelle »
Cette question devient particulièrement importante au XXe siècle et au début du XXIe siècle avec l'essor spectaculaire des mouvements pentecôtistes et charismatiques. Une partie du pentecôtisme africain insiste fortement sur :

1. Le Saint-Esprit ;
2. Les miracles ;
3. Les guérisons ;
4. Les visions ;
5. Les rêves ;
6. Les délivrances ;
7. Les possessions ;
8. Les démons ;
9. Les forces spirituelles ;
10. Les combats entre puissances du bien et du mal.

Des travaux universitaires ont montré que le christianisme pentecôtiste a parfois reformulé les anciennes conceptions de la sorcellerie et des puissances invisibles à travers le vocabulaire chrétien de Satan et des démons. Allan Anderson a également étudié la place de l'exorcisme et de la « délivrance » dans le pentecôtisme africain et leur relation avec les conceptions africaines du monde des esprits. Cela nous intéresse directement. Dans un environnement où le ciel et le monde invisible sont considérés comme capables d'intervenir dans la vie humaine, un phénomène aérien inhabituel peut recevoir une signification spirituelle beaucoup plus rapidement que dans une culture strictement matérialiste. Mais là encore, il faut éviter le raccourci *: « Les Africains voient des OVNI parce qu'ils croient aux esprits. »* Cette affirmation serait scientifiquement insoutenable. La bonne question est plutôt : *Comment les systèmes religieux influencent-ils l'interprétation donnée par les témoins à des phénomènes qu'ils ne comprennent pas immédiatement ?*

Un autre phénomène mérite d'être étudié : la démonisation de l'OVNI. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas spécifiquement africain. Dans le monde chrétien occidental, certains auteurs et prédicateurs ont depuis longtemps interprété les OVNI comme des manifestations démoniaques ou comme des « signes » liés aux prophéties bibliques. Les recherches universitaires sur la religion et l'ufologie montrent que cette interprétation est apparue relativement tôt dans l'histoire moderne des OVNI. Christopher Partridge a étudié ce phénomène et montre que certaines interprétations contemporaines de l'extraterrestre malveillant puisent largement dans la démonologie chrétienne. Autrement dit, le schéma :

Créature inconnue → entité surnaturelle → démon

N’est pas une spécificité africaine.

Mais en Afrique, il peut rencontrer un environnement religieux dans lequel la question des esprits, des démons, de la sorcellerie et des forces invisibles possède déjà une forte importance sociale dans certaines communautés.

Il existe également une interprétation diamétralement opposée. Le phénomène aérien peut être considéré comme :

- Un signe de Dieu,
- Un messager céleste,
- Un avertissement,
- Une manifestation angélique,
- Ou encore un miracle.

Cette interprétation est particulièrement intéressante parce qu'elle rapproche deux vocabulaires :

Vocabulaire religieux	Vocabulaire ufologique
Ange	Entité
Messager céleste	Occupant
Vision	Rencontre
Miracle	Phénomène inexpliqué
Signe divin	Manifestation
Apparition	Observation
Ciel	Espace aérien
Puissance spirituelle	Intelligence non humaine

Il ne faut évidemment pas conclure que ces catégories désignent la même réalité. Mais elles peuvent fonctionner comme des cadres d'interprétation concurrents d'une expérience inhabituelle.

Un terrain particulièrement intéressant est celui des Églises africaines indépendantes et apostoliques. Ces mouvements ont souvent développé des formes de christianisme fortement adaptées aux cultures locales. La frontière entre :

- Prière,
- Vision,
- Rêve,
- Prophétie,
- Guérison,
- Possession,
- Esprit,
- Révélation

Peut y être conçue différemment de celle que l'on rencontre dans les Églises européennes traditionnelles. Les chercheurs ont justement insisté sur le fait que le christianisme africain ne devait pas être considéré comme une simple importation européenne. Il s'est progressivement africanisé, donnant naissance à des formes théologiques et liturgiques originales. Pour l'étude des OVNI, cela ouvre une piste considérable les archives des Églises, des missions, des pasteurs et des communautés religieuses pourraient contenir des récits de phénomènes célestes qui n'ont jamais été enregistrés par les organisations ufologiques.

Les pasteurs et les observations célestes
Il faudrait donc, dans une recherche historique approfondie, consulter non seulement les archives militaires et la presse, mais également :

- Archives missionnaires ;
- Bulletins paroissiaux ;
- Journaux religieux ;
- Témoignages de pasteurs ;
- Archives des Églises indépendantes ;

- Publications pentecôtistes ;
- Témoignages de guérisseurs convertis ;
- Récits de visions ;
- Archives de mouvements charismatiques.

C'est une piste intéressante car un témoin qui pense avoir vu « un démon » n'a aucune raison d'envoyer spontanément son témoignage à une association ufologique. Inversement, un pasteur peut conserver un récit qu'un ufologue ne retrouvera jamais dans une base NUFORC, MUFON ou Enigma.

Il faut également tenir compte du problème linguistique. Le mot français « esprit » peut recouvrir des réalités très différentes. De même ; demon ; djinn ; genie ; ange ou apparition ; …. ne sont pas nécessairement des équivalents exacts. Un enquêteur qui traduit directement un témoignage africain en français ou en anglais risque donc de modifier involontairement le sens original. Pour un ouvrage scientifique, il serait préférable de conserver autant que possible : Le terme utilisé par le témoin ; Sa traduction littérale ; Son contexte culturel et l'interprétation donnée par le témoin lui-même.

Christianisme et « extraterrestres »
Une question plus moderne apparaît ensuite. À partir des années 1950, le vocabulaire international change. Le terme : « esprit » peut progressivement être remplacé dans certains milieux par : « extraterrestre ». Et le terme : « manifestation céleste » par : « OVNI ». Cette évolution est importante.
Elle ne signifie pas nécessairement que la croyance ancienne s'est transformée en ufologie. Elle signifie que le vocabulaire disponible pour décrire l'inconnu a changé.

Dans les années 1950, un témoin peut parler de « soucoupe volante ».
Dans les années 1990, « d'OVNI ».
Dans les années 2020, « d'UAP ».

Dans un contexte religieux, il peut toujours parler « d'ange », de « démon » ou « d'esprit ».

L'Afrique australe fournit un terrain particulièrement intéressant pour cette étude. L'Afrique du Sud possède à la fois une longue histoire ufologique, des traditions religieuses multiples et un important développement des mouvements chrétiens pentecôtistes. Elle possède également ses propres recherches sur les « UFO religions ». Des travaux consacrés spécifiquement à l'Afrique du Sud ont étudié l'existence de mouvements religieux liés aux OVNI, notamment autour de personnalités comme Credo Mutwa et Christo Louw. Il s'agit toutefois d'un phénomène différent du christianisme traditionnel.

Il faut distinguer :

Christianisme + interprétation religieuse des OVNI
De
Religion OVNI organisée.

Les deux phénomènes peuvent se rencontrer, mais ils ne doivent pas être confondus.

L'idée extraterrestre pose également une question théologique. Si une civilisation extraterrestre existait, serait-elle : une autre création de Dieu ? Composée d'êtres ayant eux aussi une âme ? Dépourvue de péché ? Soumise au salut chrétien ? ou assimilable à des anges ? Ces questions ne sont pas propres à l'Afrique. Elles sont débattues dans la théologie chrétienne contemporaine. Mais elles prennent une dimension particulière dans les sociétés où le monde visible et le monde invisible sont déjà fortement imbriqués dans les représentations religieuses.

Il faut aussi prendre en compte un phénomène moderne : la circulation des récits par : radio ; télévision ; Facebook ; YouTube ; TikTok ou encore WhatsApp.

Une observation initialement décrite simplement comme : « une lumière étrange » peut devenir quelques heures plus tard : « un signe de Dieu » où : « une manifestation démoniaque » où : « un vaisseau extraterrestre ». La transformation du récit peut donc intervenir après l'observation elle-même. Pour l'enquêteur, il est essentiel de retrouver si possible la première version du témoignage.

Prenons un exemple hypothétique. Un villageois observe pendant dix minutes une lumière rouge se déplaçant silencieusement.

Première description
« J'ai vu une lumière rouge dans le ciel. »
Interprétation traditionnelle
« C'était un esprit. »
Interprétation chrétienne
« C'était peut-être un ange ou une manifestation démoniaque. »
Interprétation journalistique
« Un mystérieux objet volant a été observé. »
Interprétation ufologique
« Observation d'un PAN. »
Interprétation astronomique
« Étoile, planète, satellite, météore ou rentrée atmosphérique. »

L'événement observé est le même. Ce sont les cadres interprétatifs qui diffèrent. C'est probablement l'un des points les plus importants à faire ressortir dans votre livre.

Il faut être très clair sur ce point., on ne peut pas démontrer que l'expansion du christianisme aurait créé une augmentation réelle des phénomènes aérospatiaux inconnus. Ce que l'on peut étudier, en revanche, est beaucoup plus intéressant : le christianisme a modifié le vocabulaire et les catégories disponibles pour interpréter certaines expériences extraordinaires. La recherche sur la religion africaine montre d'ailleurs que la rencontre entre christianisme et traditions locales est un processus dynamique de négociation, de traduction et de transformation plutôt qu'une simple disparition des anciennes croyances.

Dans une présentation, un ouvrage, un exposé ou encore une conférence, 3 niveaux dans une observation :

Niveau 1 : Que s'est-il réellement passé ?

Date ; Direction ; Forme Photographie ;	Heure ; Altitude apparente ; Déplacement Radar	Durée ; Luminosité Témoins Traces.

Niveau 2 — L'interprétation du témoin - Qu'a pensé avoir vu le témoin ?

Avion Ange ; Miracle ;	OVNI ; Démon ; Extraterrestre.	Esprit ; Ancêtre

Niveau 3 - L'interprétation de l'enquêteur - Quelles explications sont compatibles avec les données ?

Satellite ; Rentrée atmosphérique Phénomène réellement non identifié.	Étoile ; Avion ; Ballon ; Météore	Planète Phénomène météorologique ; Artefact photographique

Cette séparation est fondamentale. Elle permet de respecter la croyance du témoin sans transformer cette croyance en preuve physique.

Archives religieuses – Si on en avait les moyens, il serait intéressant de fouiller diverses archives afin d'identifier tous les phénomènes qui auraient été interprété suivant les pensées locales et qu'on pourrait assimiler à des observations d'ovni :

Missions catholiques ; Missions protestantes ;	Églises baptistes ;	Églises pentecôtistes Églises anglicanes ;	Églises adventistes ;

Églises apostoliques africaines ; Églises indépendantes. Récits de phénomènes lumineux.	Églises presbytériennes Correspondance des missionnaires ; Témoignages de prêtres	Églises méthodistes Bulletins paroissiaux Journaux missionnaires Rapports de mission ; Récits d'apparitions	Témoignages de pasteurs ; Archives diocésaines ; Presse religieuse ; Comptes rendus de « miracles »

Cette approche pourrait permettre de retrouver des observations qui n'ont jamais été cataloguées par les ufologues.

Une question particulièrement intéressante : le passage « esprits → extraterrestres »
Dans certaines sociétés, un être invisible pouvait autrefois être décrit comme :

Esprit → génie → ancêtre → démon → ange

Alors que dans la culture contemporaine il pourra devenir :

OVNI → extraterrestre → entité non humaine → intelligence non humaine.

Mais il ne faut surtout pas présenter cette chaîne comme une évolution universelle. Elle doit être considérée comme une hypothèse de recherche à tester pays par pays et cas par cas. L'anthropologie religieuse fournit en revanche une base solide pour étudier la manière dont les catégories religieuses se transforment au contact du christianisme et de la modernité.

Une erreur fréquente consiste à présenter :

Croyances africaines = tradition OVNI = modernité occidentale.

La réalité est beaucoup plus complexe. Un ingénieur africain peut croire au christianisme pentecôtiste. Un universitaire peut croire à l'existence d'un monde spirituel. Un villageois peut parfaitement utiliser un smartphone, suivre les lancements de SpaceX et interpréter simultanément une expérience inhabituelle dans un cadre religieux.

Les catégories modernes et traditionnelles peuvent donc coexister chez une même personne. C'est justement cette coexistence qui rend l'Afrique particulièrement intéressante pour l'étude sociologique du phénomène OVNI.

Cette recherche ne doit pas être à sens unique car en effet l'Afrique peut également aider à comprendre l'histoire générale des OVNI. En Occident, l'enquêteur demande généralement : « Qu'avez-vous vu ? » Puis : « Était-ce un avion ? »

En Afrique, l'enquête pourrait devoir ajouter : « Qu'avez-vous pensé que c'était ? » puis : « Dans votre culture ou votre religion, comment appelle-t-on ce genre de manifestation ? »

Cette seconde question peut être déterminante. Elle permet de comprendre la construction sociale du récit OVNI.

Conclusion — Entre le ciel, la religion et l'inconnu
L'histoire des OVNI en Afrique ne peut donc être comprise uniquement à travers les rapports d'observations. Elle doit également être étudiée à travers les systèmes culturels qui donnent un sens au ciel. Le christianisme a profondément transformé ces systèmes, mais il ne les a pas simplement remplacés. Dans de nombreuses sociétés africaines, les représentations chrétiennes des anges, des démons, des miracles et du monde invisible ont rencontré des traditions plus anciennes relatives aux ancêtres, aux esprits, aux puissances et aux forces surnaturelles. De cette rencontre est née une multitude de configurations religieuses. Dans certaines circonstances, une lumière dans le ciel pourra être un phénomène physique. Dans d'autres, elle pourra être un signe divin. Pour certains témoins, elle pourra être un ange. Pour d'autres, un démon. Pour d'autres encore, un esprit ancestral. Et pour l'ufologue contemporain, elle deviendra un PAN/UAP.

Aucune de ces interprétations ne doit être automatiquement transformée en preuve de la réalité physique d'un phénomène extraterrestre. Mais toutes sont importantes pour comprendre l'histoire sociale des observations. C'est probablement là que réside l'une des grandes spécificités de l'ufologie africaine : le phénomène OVNI ne rencontre pas seulement des sociétés qui observent le ciel ; il rencontre des sociétés dans lesquelles le ciel, le monde des vivants et le monde des esprits ont longtemps été pensés comme des dimensions pouvant communiquer.

Les recherches récentes sur le christianisme africain continuent d'ailleurs à montrer que cette interaction entre christianisme, ancêtres, puissances spirituelles et traditions locales reste un sujet vivant, notamment en Afrique australe et centrale.

Quelques références universitaires utiles

Christopher Partridge, « Alien demonology: The Christian roots of the malevolent extraterrestrial in UFO religions and abduction spiritualities », Religion, 34(3), 2004, p. 163–189.
Allan Anderson, « Exorcism and Conversion to African Pentecostalism », Exchange, 35(1), 2006, p. 116–133.
Knut Rio, Michelle MacCarthy & Ruy Blanes (dir.), Pentecostalism and Witchcraft: Spiritual Warfare in Africa and Melanesia, Palgrave/Springer, 2017.
Sibusiso Masondo, « Indigenous conceptions of conversion among African Christians in South Africa », Journal for the Study of Religion, 28(2), 2016, p. 87–112.
Hans Moscicke, « Reconciling the Supernatural Worldviews of the Bible, African Traditional Religion, and African Christianity », Missionalia, 45(2), 2017.
Benjamin E. Zeller, « At the Nexus of Science and Religion: UFO Religions », Religion Compass, 2011.

Chapitre III - 7

LES OVNIS ET LES CULTURES AFRICAINES

Christianisme, anges, esprits et phénomènes célestes

2 ème partie

Quand le phénomène aérien devient signe religieux

L'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique conduit rapidement à une difficulté particulière : les témoins ne décrivent pas toujours ce qu'ils voient avec le vocabulaire de l'ufologie. Un Européen ayant observé une lumière inhabituelle pourra parler d'un « OVNI », d'une « soucoupe volante », d'un « objet lumineux » ou aujourd'hui d'un « UAP ». Dans certaines sociétés africaines, le même phénomène peut être décrit comme un esprit, un signe de Dieu, une manifestation angélique, un démon, un ancêtre, une apparition ou un miracle.

Cette différence de vocabulaire n'est pas un détail. Elle constitue l'une des difficultés majeures de l'étude historique des phénomènes insolites en Afrique. Il faut cependant éviter une erreur symétrique : considérer que toute apparition d'un esprit, d'un ange ou d'un phénomène céleste dans les traditions africaines serait nécessairement un récit d'OVNI. Une tradition religieuse est d'abord un fait culturel et religieux. Elle ne devient une donnée ufologique que lorsqu'un événement observable et documentable peut être isolé.

L'objectif n'est donc pas de transformer les croyances africaines en « preuves d'extraterrestres », mais de comprendre comment une société interprète un phénomène inhabituel lorsqu'elle dispose de plusieurs systèmes religieux et culturels pour lui donner un sens.

Le christianisme africain : une histoire beaucoup plus ancienne que l'époque coloniale

Il serait historiquement faux de présenter le christianisme comme une religion simplement importée en Afrique par les puissances européennes. Le christianisme possède une histoire africaine très ancienne, notamment en Égypte et dans les régions de l'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique. Cependant, la

période coloniale et missionnaire des XIXe et XXe siècles a profondément transformé la géographie chrétienne du continent.

Catholicisme, protestantisme, anglicanisme, méthodisme, baptisme, adventisme et, plus tard, pentecôtisme et mouvements charismatiques ont progressivement constitué un ensemble religieux extrêmement diversifié. Mais cette christianisation ne s'est pas nécessairement accompagnée de la disparition des conceptions religieuses antérieures. Dans de nombreuses sociétés, le christianisme a été interprété à travers des catégories culturelles africaines préexistantes. C'est particulièrement visible dans certaines Églises africaines indépendantes, où les notions d'ancêtres, d'esprits, de guérison, de possession, de prophétie et de communication avec le monde invisible ont parfois été intégrées ou reformulées dans un cadre chrétien.

Les recherches consacrées aux Églises initiées en Afrique montrent ainsi que le christianisme africain peut constituer une adaptation originale du christianisme aux conceptions religieuses locales.

Cette situation est fondamentale pour comprendre les récits de phénomènes célestes. Dans certaines branches du christianisme africain contemporain, particulièrement dans certains courants pentecôtistes et charismatiques, les réalités invisibles occupent une place importante. Le croyant peut être confronté dans son système de représentation à :

Dieu ; Jésus-Christ Les miracles ;	Le Saint-Esprit ; Les anges ; Les prophéties.	Les démons ; Satan ; Les visions ;	Les esprits ; Les ancêtres ;	Les puissances spirituelles ;

Les travaux consacrés au pentecôtisme africain ont notamment étudié la place de la « guerre spirituelle », de l'exorcisme et des conceptions relatives aux forces invisibles. Cette situation crée un contexte culturel dans lequel une manifestation inhabituelle n'est pas nécessairement interprétée immédiatement comme un phénomène matériel.

Une lumière peut être un phénomène astronomique. Mais elle peut aussi être considérée comme un signe. Une apparition peut être religieuse. Un rêve peut être prophétique.

Un événement exceptionnel peut être interprété comme une intervention divine.

L'enquête ufologique doit tenir compte de cette pluralité.

La rencontre entre christianisme et religions africaines traditionnelles a notamment produit une transformation du vocabulaire religieux. Dans certaines cosmologies traditionnelles, les ancêtres ou certains esprits peuvent jouer le rôle d'intermédiaires entre les humains et la puissance créatrice. Le christianisme dispose de ses propres intermédiaires : anges, archanges, prophètes, saints selon les traditions confessionnelles. Il serait toutefois simpliste de dire que « les ancêtres sont devenus des anges ». La réalité historique est beaucoup plus complexe. Des Églises africaines ont conservé une place importante aux ancêtres tout en se considérant pleinement chrétiennes. D'autres ont au contraire rejeté radicalement les pratiques ancestrales. Dans certaines Églises initiées africaines du Zimbabwe, par exemple, les ancêtres peuvent occuper une position particulière dans la cosmologie religieuse, alors que les Églises pentecôtistes plus classiques tendent à rejeter ce type de médiation.

Cette coexistence de conceptions différentes est particulièrement importante pour l'étude des récits de phénomènes extraordinaires.

L'exemple exceptionnel de Samuel Mutendi au Zimbabwe

L'un des cas les plus intéressants pour notre étude se situe au Zimbabwe. Samuel Mutendi était le dirigeant de la Zion Christian Church, une importante Église chrétienne africaine. Il mourut le 20 juillet 1976. Trois jours plus tard, dans la nuit du 23 juillet 1976, un phénomène lumineux spectaculaire fut observé dans plusieurs régions de l'actuelle Zimbabwe. Des récits contemporains et des travaux universitaires ultérieurs évoquent un objet ou phénomène décrit comme une forme blanche ou blanchâtre, parfois comparée à une forme circulaire ou à une lumière accompagnée de brume. La presse de Rhodésie s'en fit l'écho. Le Rhodesia Herald du 28 juillet 1976 titra notamment sur un « Mystery Flying

Object seen over Rhodesia », tandis que le Chronicle évoqua le même événement et une possible vérification par des experts.

Le phénomène aurait également été observé par des personnes ne faisant pas partie de l'Église. Un météorologue à Bulawayo aurait décrit une forme blanche et brumeuse. Des témoignages furent également attribués à des pilotes, dont le capitaine Gary Allan d'Air Rhodesia, ainsi qu'à la police. Ces éléments donnent au dossier une dimension documentaire intéressante. Mais c'est surtout son interprétation religieuse qui le rend exceptionnel.

« Nyeredzi yaSamere » — l'étoile de Samuel Dans la tradition de la Zion Christian Church, le phénomène fut associé à Samuel Mutendi. Il prit notamment le nom de : Nyeredzi yaSamere — l'étoile de Samuel. Selon les récits rapportés dans les études consacrées à l'Église, les fidèles interprétèrent le phénomène comme le signe annoncé de la présence ou de l'élévation de leur dirigeant. Certains témoignages rapportent même que Mutendi était considéré comme étant « entré dans une étoile ». La scène prit alors une dimension religieuse considérable. Le phénomène céleste n'était plus seulement un objet mystérieux. Il devenait un signe religieux associé à la mort et à la destinée spirituelle du fondateur de l'Église.

C'est un exemple exceptionnel de transformation d'une observation aérienne en événement religieux Collectif.

Le phénomène au-dessus de Defe Dopota. Le phénomène aurait également été observé à proximité de Defe Dopota, où des fidèles étaient réunis. Selon les récits conservés dans les travaux consacrés à la Zion Christian Church, le phénomène lumineux aurait semblé descendre ou stationner au-dessus de la mission. Une atmosphère de forte émotion religieuse aurait alors gagné les personnes présentes. Certains membres auraient commencé à parler en langues. Le phénomène aurait ainsi été intégré immédiatement à la liturgie et à la mémoire religieuse de la communauté. Il est important de distinguer ici le niveau documentaire :

1. **Documenté** :
   - La mort de Mutendi ;
   - L’existence de la Zion Christian Church ;
   - Le phénomène signalé quelques jours plus tard ;
   - Sa médiatisation ;
   - L’existence de récits provenant de plusieurs catégories de témoins ;
   - Son interprétation religieuse par les fidèles.

2. **Non démontré :**
   - Que le phénomène était matériellement lié à Mutendi ;
   - Qu’il constituait un véhicule ;
   - Qu’il s'agissait d'une manifestation surnaturelle ;
   - Qu’il s'agissait d'un engin extraterrestre.
   -

Cette distinction doit absolument être conservée.

Un phénomène extraordinaire, plusieurs réalités simultanées
Le cas Mutendi montre parfaitement pourquoi l'étude des OVNI africains ne peut pas se limiter à la question :

1. « Qu'est-ce que l'objet ? »
2. Il faut également poser trois autres questions :
3. « Qu'ont réellement vu les témoins ? »
4. « Comment ont-ils interprété ce qu'ils ont vu ? »
5. « Comment la communauté a-t-elle intégré l'événement dans son système religieux ? »

Dans le cas de 1976, ces trois niveaux sont particulièrement visibles.

Niveau physique

Un phénomène lumineux a été observé.
Niveau médiatique
Les journaux l'ont traité comme un phénomène aérien mystérieux.
Niveau religieux
Les membres de la Zion Christian Church y ont reconnu un signe associé à Samuel Mutendi.
Niveau ufologique
Des auteurs ont ensuite intégré l'événement dans l'histoire des observations d'OVNI en Afrique.

Un seul événement peut donc appartenir simultanément à plusieurs histoires : histoire de l'aviation, histoire religieuse, histoire de la presse et histoire de l'ufologie.

Le cas Mutendi n'est pas nécessairement un « OVNI religieux » c'est pourquoi qu'Il faut ici éviter une extrapolation. Le fait qu'un phénomène aérien ait été interprété religieusement ne permet pas de conclure qu'il s'agissait d'un OVNI. Le contraire n'est pas davantage démontré. Le phénomène pourrait avoir été : - météorique ; - astronomique ; - atmosphérique ; - aéronautique ; spatial ; ou réellement non identifié.

L'intérêt historique du dossier ne dépend donc pas nécessairement de la découverte d'une origine extraterrestre. Son intérêt est déjà considérable parce qu'il montre comment une communauté chrétienne africaine a transformé un phénomène céleste inhabituel en événement religieux.

Le mot « signe » est essentiel car dans la tradition chrétienne, un événement exceptionnel peut être interprété comme un signe de l'action divine. Cette logique est très différente de celle de l'enquête scientifique. Le scientifique demande : « Quelle est la cause du phénomène ? » Le croyant peut demander : « Que signifie ce phénomène ? » Ces deux questions ne sont pas nécessairement contradictoires. Elles ne portent simplement pas sur le même niveau d'analyse.

Un chercheur peut donc étudier sérieusement le sens religieux attribué à un phénomène sans adopter lui-même l'explication surnaturelle. Dans les sociétés chrétiennes africaines, l'apparition d'une lumière ou d'une forme céleste peut également être interprétée comme une manifestation angélique. Il faut ici distinguer deux choses. L'ange dans la théologie chrétienne L'ange est une créature spirituelle appartenant au monde religieux. L'« entité » ufologique L'entité est une catégorie descriptive employée dans certains récits d'observation ou de rencontre. Les deux catégories peuvent être rapprochées dans certaines interprétations populaires, mais elles ne sont pas scientifiquement équivalentes.

Un enquêteur doit donc conserver la formulation originale du témoin : « J'ai vu un ange » plutôt que de transformer automatiquement le récit en : « Le témoin a rencontré une entité non humaine. »

L'ange et l'extraterrestre : une vieille confusion ! La confusion entre anges et extraterrestres n'est pas spécifiquement africaine car dans l'ufologie occidentale, certains auteurs ont cherché à réinterpréter des récits bibliques comme des rencontres avec des visiteurs extraterrestres.

Le meilleur exemple est probablement la vision du prophète Ézéchiel. Ézéchiel décrit une vision comprenant notamment :

- Une tempête ;
- Une grande nuée ;
- Du feu ;
- Des créatures ;
- Des roues ;
- Une lumière extraordinaire.

Certains auteurs modernes ont transformé cette vision religieuse en description d'un engin spatial. Cette lecture est cependant une réinterprétation moderne, et non l'interprétation historique dominante du texte biblique.

Des travaux universitaires sur les religions OVNI montrent néanmoins que cette association entre textes bibliques et extraterrestres a joué un rôle important dans certains courants ufologiques et religieux modernes.

Ézéchiel et l'Afrique du Sud
Cette question prend une forme particulière en Afrique du Sud ou certains courants ufologiques sud-africains ont explicitement utilisé la Bible pour construire une interprétation extraterrestre. Le mouvement associé à Christo Louw, par exemple, a développé une lecture dans laquelle certains récits bibliques peuvent être rapprochés de visites extraterrestres. La vision d'Ézéchiel et son « char de feu » occupent une place particulière dans cette littérature. Il faut toutefois distinguer cette ufologie à inspiration biblique du christianisme sud-africain dans son ensemble.
I
l ne s'agit absolument pas d'une doctrine commune aux Églises chrétiennes d'Afrique du Sud.

Credo Mutwa : quand mythologie africaine et ufologie se rencontrent - L'Afrique du Sud offre un autre exemple important avec Credo Mutwa. Mutwa a développé un ensemble de récits dans lesquels certaines traditions zouloues sont associées à des êtres extraterrestres. Dans la littérature qui lui est consacrée, certains de ces êtres sont décrits comme des « fiery ones » ou « êtres de feu ». Certains sont présentés comme dangereux, d'autres comme bienveillants. Certains seraient associés aux dieux ou aux traditions ancestrales.

Ce cas est extrêmement intéressant mais doit être traité avec prudence.

> Il ne faut pas écrire :
> *« La tradition zouloue parle des extraterrestres.* »
> Il serait plus exact d'écrire :
> *« Credo Mutwa a proposé une interprétation moderne de certaines traditions zouloues dans un vocabulaire extraterrestre. »*

Cette nuance est fondamentale.

Les sources secondaires montrent que Mutwa a également intégré des éléments provenant de la culture ufologique internationale et, plus tard, des thèmes popularisés par David Icke.

Il existe une autre évolution possible. Certains chrétiens considèrent les extraterrestres supposés non pas comme des anges technologiques, mais comme des démons déguisés. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'Afrique. Le chercheur Christopher Partridge a étudié cette évolution dans les religions OVNI contemporaines et montre comment certaines représentations modernes de l'extraterrestre malveillant puisent dans la démonologie chrétienne. On trouve donc deux interprétations religieuses opposées :

> Extraterrestre = ange
> *Être supérieur, messager, guide ou sauveur.*
>
> Extraterrestre = démon
> *Être trompeur, dangereux ou hostile.*

Dans les deux cas, l'interprétation repose moins sur les caractéristiques physiques du phénomène que sur le système religieux utilisé pour lui donner un sens.

Dans certains courants pentecôtistes, le monde est pensé comme le théâtre d'un affrontement entre forces divines et forces démoniaques. Cela peut concerner : les maladies ; les rêves ; les visions ; la sorcellerie etc… Une lumière mystérieuse observée dans le ciel peut donc être interprétée dans un contexte où l'existence de puissances invisibles est déjà admise. Mais là encore, il faut éviter toute généralisation. Le pentecôtisme africain est extrêmement diversifié.

Zimbabwe : les Églises et les phénomènes célestes
Le Zimbabwe constitue probablement l'un des terrains les plus intéressants car. Il réunit :

- Une importante tradition chrétienne ;
- Des Églises africaines indépendantes ;
- Une forte tradition de récits spirituels ;

- Une importante littérature ufologique ;
- Les travaux de Cynthia Hind ;
- L'affaire de l'école d'Ariel ;
- Des récits de phénomènes célestes antérieurs à Ariel.
- Le cas de Samuel Mutendi montre déjà que le phénomène aérien pouvait être intégré dans un récit chrétien plusieurs décennies avant Ariel.

Il constitue donc un précédent historique particulièrement intéressant.

L'affaire de l'école d'Ariel, le 16 septembre 1994, est souvent présentée comme l'une des plus célèbres observations d'OVNI d'Afrique. Les enfants de l'école de Ruwa décrivirent un phénomène aérien et des êtres humanoïdes. Certains témoignages ultérieurs ont évoqué une communication ou un message concernant l'environnement. Mais l'affaire présente également une dimension culturelle. Certains chercheurs ont proposé que des enfants aient interprété les êtres à travers différentes catégories culturelles. Certaines sources évoquent notamment des références aux ancêtres ou à des créatures surnaturelles des traditions shona et ndebele. Cette dimension ne permet pas de déterminer la nature du phénomène.

Elle montre cependant que le contenu d'une expérience collective peut être influencé par les représentations culturelles disponibles aux témoins.

En fait, en Afrique, une observation peut donc changer de catégorie : Imaginons la trajectoire suivante :

Phénomène lumineux
↓
« Je ne sais pas ce que c'est »
↓
« C'est un esprit »
↓
« C'est un signe de Dieu »
↓
« C'est un ange »
↓
« C'est un OVNI »
↓
« C'est un extraterrestre »

Ce schéma ne constitue évidemment pas une loi. Il représente simplement les différentes étapes possibles de la construction d'un récit. Dans certains cas, la chaîne peut fonctionner dans l'autre sens :

OVNI → phénomène naturel

Après enquête.

C'est précisément pourquoi l'enquête doit conserver séparément :

Observation / interprétation / explication.

Une conclusion essentielle
L'étude des OVNI en Afrique révèle donc quelque chose qui dépasse la seule question extraterrestre. Elle montre que le ciel est aussi un espace culturel. Un même phénomène peut être observé par plusieurs personnes et recevoir plusieurs interprétations.

Pour l'un :
« C'était un avion. »

Pour l'autre :
« C'était une étoile. »

Pour un troisième :
« C'était un ange. »

Pour un quatrième :
« C'était un esprit. »

Et pour un ufologue :
« C'était un PAN. »

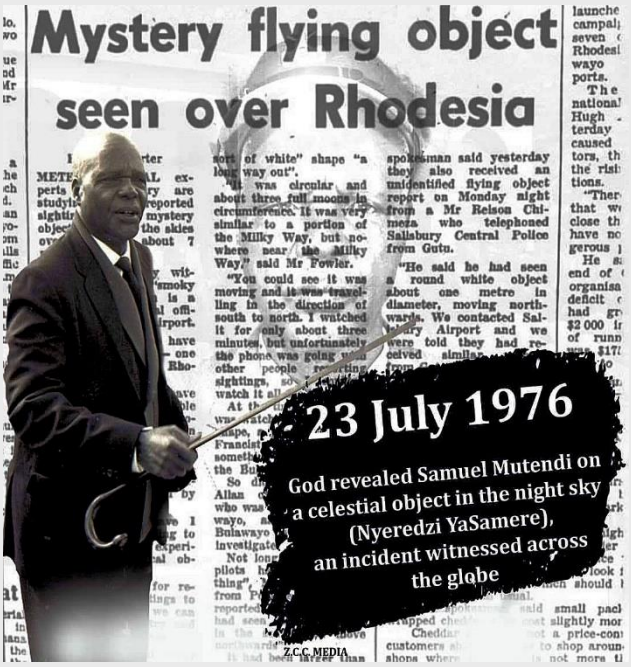
L'enquête scientifique ne consiste pas à choisir arbitrairement l'une de ces interprétations. Elle consiste d'abord à déterminer ce qui a été effectivement observé, puis à comprendre pourquoi les témoins lui ont donné telle ou telle signification. C'est précisément ce qui rend l'étude africaine particulièrement intéressante.

Le cas Mutendi

OVNIS ET RELIGION

23 juillet 1976 — Zimbabwe

Événement : phénomène lumineux observé après la mort de Samuel Mutendi, dirigeant de la Zion Christian Church.



Description : phénomène blanc ou blanchâtre, parfois décrit comme circulaire et accompagné d'une apparence brumeuse.
Témoins : membres de l'Église et personnes extérieures ; témoignages également attribués à un météorologue, à des policiers et à un pilote d'Air Rhodesia.
Presse : Rhodesia Herald, Chronicle.
Interprétation religieuse : manifestation considérée par des membres de la Zion Christian Church comme le signe lié au décès et à la destinée spirituelle de Mutendi.
Nom : Nyeredzi yaSamere — « l'étoile de Samuel ».
Interprétation ufologique : phénomène aérien non identifié.
Identification physique : non établie dans les sources consultées.
Intérêt pour l'histoire des OVNI : exceptionnel, car le cas montre directement comment une observation aérienne peut devenir un événement religieux collectif.
Classement proposé : cas historique documenté — interprétation religieuse forte — identification physique non établie.

Références essentielles

M. Chimininge, étude consacrée à la Zion Christian Church dans BiAS – Bible in Africa Studies, qui documente notamment le phénomène du 23 juillet 1976, la réaction des fidèles et le contexte religieux de Samuel Mutendi.
Christopher Partridge, « Alien demonology: The Christian roots of the malevolent extraterrestrial in UFO religions and abduction spiritualities », Religion, vol. 34, n° 3, 2004, p. 163–189. Cette étude est particulièrement utile pour comprendre la transformation moderne de l'extraterrestre en figure angélique ou démoniaque.

James A. Bishop, étude sur les religions OVNI en Afrique du Sud, notamment les conceptions de Christo Louw et Credo Mutwa et l'utilisation de références bibliques dans certaines constructions ufologico-**religieuses sud-africaines.**
Michael Lieb, Children of Ezekiel : Aliens, UFOs, the Crisis of Race, and the Advent of End Time, Duke University Press, 1998, pour l'histoire intellectuelle du rapprochement entre Ézéchiel, le divin, la technologie et l'imaginaire extraterrestre.

Chapitre IV
LES ARMÉES AFRICAINES FACE AU PHÉNOMÈNE OVNI
Entre sécurité aérienne, renseignement, archives militaires et phénomènes inexpliqués



Lorsqu'un phénomène aérien inhabituel est observé par un militaire, la question qui se pose en premier lieu n'est généralement pas : « Est-ce un engin extraterrestre ? » Elle est beaucoup plus pragmatique : qu'est-ce qui a pénétré ou traversé l'espace aérien, représente-t-il une menace et peut-on l'identifier ? Cette distinction est essentielle pour comprendre l'histoire des observations d'OVNI en Afrique. Le continent possède une histoire militaire particulièrement complexe, marquée par la période coloniale, les guerres d'indépendance, la Guerre froide, les conflits régionaux et, plus récemment, la multiplication des drones et des systèmes de surveillance électro-optiques.

Dans ce contexte, les observations de phénomènes aériens inhabituels ont pu être enregistrées sous des appellations très différentes : objet inconnu, appareil non identifié, lumière, ballon, aéronef étranger, phénomène météorologique, satellite, fusée, engin expérimental ou simple anomalie de détection.

Il faut donc se garder d'une difficulté méthodologique majeure : l'absence d'un dossier intitulé « OVNI » dans les archives d'une armée africaine ne signifie pas nécessairement que celle-ci n'a jamais rencontré de phénomène aérien inexpliqué.

L'étude des OVNI en Afrique a longtemps reposé principalement sur les témoignages de civils, les articles de presse et les enquêtes réalisées par des chercheurs indépendants.

Les archives militaires ont, elles, été beaucoup moins exploitées. Cette situation s'explique facilement. Dans de nombreux pays africains, les archives militaires sont difficilement accessibles. Certaines ont été détruites, déplacées ou restent soumises à des restrictions. D'autres sont encore conservées dans les fonds des anciennes puissances coloniales.

Pour les premières décennies du XXe siècle, une partie importante de la documentation concernant l'Afrique se trouve ainsi potentiellement dans les archives britanniques, françaises, portugaises, espagnoles ou sud-africaines.

Il existe donc une géographie archivistique du phénomène OVNI africain.

Pour l'Afrique anglophone, les archives britanniques et celles des anciennes administrations coloniales constituent une source essentielle.

Pour l'Afrique francophone, les archives françaises, notamment militaires, aéronautiques et administratives, peuvent compléter les fonds nationaux.

Pour l'Angola et le Mozambique, les archives portugaises sont particulièrement importantes.

Pour l'ancienne Afrique espagnole, les archives militaires et administratives espagnoles peuvent fournir des informations sur le Sahara, l'Ifni et la Guinée équatoriale.

Cette situation conduit à une conclusion importante : une étude sérieuse du phénomène OVNI en Afrique ne peut pas se limiter aux archives africaines contemporaines.

L'armée face à un objet inconnu : une logique différente de celle des ufologues En effet un chercheur civil peut s'intéresser à la forme d'un objet, à sa luminosité, à sa trajectoire ou à son comportement apparent. Une force aérienne raisonne autrement. Elle cherche notamment à déterminer :

- L’identité de l'aéronef ;
- Son altitude ;
- Sa vitesse ;
- Sa direction ;
- Sa trajectoire ;
- Son origine ;
- La présence éventuelle d'un transpondeur ;
- Sa signature radar ;
- Sa signature infrarouge ;
- Sa capacité de manœuvre ;
- Son éventuelle intention hostile ;
- La possibilité d'une intrusion dans l'espace aérien.

Ainsi, un OVNI militaire est avant tout un problème d'identification et de sécurité aérienne. Ce n'est qu'après élimination des explications conventionnelles que la catégorie « non identifié » prend véritablement son sens. Il faut donc distinguer deux notions souvent confondues :

- ✓ Non identifié ne signifie pas inexplicable.
- ✓ Et encore moins extraterrestre.

La Guerre froide constitue probablement l'une des périodes les plus importantes pour comprendre les rapports militaires aux phénomènes aériens inhabituels en Afrique. Le continent était alors un espace stratégique majeur. Les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, la France et d'autres puissances surveillaient les mouvements militaires, les essais de missiles, les activités aériennes et les installations stratégiques. Les armées africaines nouvellement indépendantes se trouvaient souvent équipées de matériels provenant de puissances étrangères. Dans ces conditions, une observation inhabituelle pouvait être liée à :

- Un avion militaire étranger ;
- Un avion de reconnaissance ;
- Un missile ;
- Une rentrée atmosphérique ;
- Un satellite ;
- Un ballon ;
- Une expérience aéronautique ;
- Une activité militaire secrète ;
- Ou un phénomène naturel.

L'histoire des OVNI africains doit donc être replacée dans cette histoire technologique et géopolitique de la Guerre froide.

Un phénomène observé en Afrique peut parfois être mieux documenté dans les archives d'un autre pays que dans celles du pays où l'observation s'est produite. Un exemple particulièrement instructif est celui de Project Blue Book, le programme de l'US Air Force consacré aux observations d'OVNI entre 1947 et 1969. Les archives américaines sont aujourd'hui accessibles aux chercheurs par l'intermédiaire des National Archives. Elles comprennent les dossiers administratifs et les dossiers individuels d'observations. Ces fonds montrent également l'intérêt de rechercher les observations africaines dans les archives militaires étrangères. Certaines observations effectuées sur le continent ont ainsi pu être enregistrées par des organismes militaires ou diplomatiques étrangers alors qu'elles ne figurent pas nécessairement dans les archives nationales africaines. Le cas de Kenema, en Sierra Leone, en 1963, est particulièrement révélateur de cette problématique : l'observation figure dans les archives américaines et a finalement été associée au lancement d'Atlas-Centaur-2. Le cas constitue un excellent exemple de la nécessité de confronter une observation africaine avec les données aéronautiques et spatiales internationales.

Cette méthode est essentielle : un phénomène peut paraître mystérieux dans un journal local et devenir parfaitement compréhensible lorsque l'on consulte les archives de lancement de fusées ou de satellites.

Les archives du ministère sud-africain de la Défense constituent une source particulièrement intéressante pour l'étude des observations aériennes inhabituelles. Le Defence Archives, devenu Documentation Centre, possède des fonds issus des différentes structures du ministère de la Défense. L'institution constitue ainsi un point de départ important pour rechercher des rapports militaires, aéronautiques et administratifs susceptibles d'éclairer certaines observations.

L'ancienne Rhodésie offre un exemple remarquable de la difficulté de séparer histoire militaire, témoignage civil et enquête ufologique. Pendant la période rhodésienne, le pays disposait d'une importante infrastructure aérienne et militaire. Des observations d'objets inhabituels ont été rapportées dans différents contextes. Après l'indépendance du Zimbabwe en 1980, cette histoire ne disparaît pas.et l'un des épisodes la plus célèbre demeure celui de l'école d'Ariel à Ruwa, le 16 septembre 1994 ou des dizaines d'enfants déclarèrent avoir vu un ou plusieurs objets ainsi que des personnages associés à ceux-ci. Mais son intérêt pour l'étude militaire doit être présenté avec prudence : il s'agit avant tout d'un dossier testimonial, et non d'un dossier militaire officiellement établi. Aucune documentation militaire publique ne permet actuellement d'établir qu'un appareil extraordinaire aurait été confirmé par les forces armées. Cette distinction permet d'éviter une erreur fréquente dans la littérature ufologique : transformer une observation civile très médiatisée en « affaire militaire » simplement parce que le pays possédait alors des installations aériennes ou militaires.

Les forces aériennes et les radars

La présence d'un radar change considérablement la valeur d'une observation. Un témoignage visuel isolé peut être influencé par plusieurs facteurs :

- La distance ;
- La perspective ;
- Les conditions atmosphériques ;
- L’obscurité ;
- L’absence de référence ;

- L'identification erronée d'un avion ou d'un satellite.

Un signal radar apporte une information supplémentaire, toutefois le radar n'est pas infaillible. Il peut enregistrer : des oiseaux, des phénomènes atmosphériques ou des objets conventionnels, ainsi que divers autres « parasites ». L'idéal est donc la corrélation multi-capteurs : observation visuelle + radar + infrarouge + données météorologiques + trajectoire aérienne + données satellitaires. C'est cette combinaison qui permet de transformer progressivement une observation en véritable dossier scientifique.

Une nouvelle difficulté est apparue au XXIe siècle : la prolifération des drones. Pour les forces armées africaines, comme pour toutes les forces aériennes du monde, un objet de petite taille volant lentement ou à basse altitude peut désormais être, entre autres : un drone civil, un drone militaire ou un appareil de surveillance. La frontière entre « OVNI » et « appareil technologique inconnu » devient donc de plus en plus complexe. Dans certains cas, le véritable problème militaire n'est pas de savoir si l'objet vient d'ailleurs dans l'espace, mais de savoir s'il vient d'un acteur étranger. Cette évolution transforme profondément la signification du terme UAP.

Les archives américaines récentes permettent de mesurer concrètement cette évolution. Le programme AARO publie désormais certaines observations provenant de plateformes militaires opérant en Afrique. Trois dossiers africains récents sont particulièrement intéressants.

- Afrique, 2022 : un cas encore non résolu au large de ce continent.
- En 2022, l'US Africa Command a transmis à AARO une vidéo de 31 secondes enregistrée par un capteur infrarouge installé sur une plateforme militaire américaine.
- Afrique 2024

AARO indique dans le 1er cas que les données disponibles ne permettent pas de déterminer avec certitude la nature de la signature observée ni d'en évaluer correctement les performances. Le dossier demeure donc non résolu dans les données publiques.

Il s'agit d'un cas particulièrement intéressant pour l'histoire militaire des PAN en Afrique car, cette fois, nous ne sommes pas seulement devant un témoignage rapporté plusieurs années après les faits : il existe une captation réalisée par un système militaire, toutefois cela ne signifie pas que l'objet soit extraordinaire. Cela signifie simplement que les informations disponibles ne permettent pas encore de l'identifier avec suffisamment de certitude.

Un second dossier, enregistré en 2023, comporte près de cinq minutes de vidéo infrarouge et AARO considère que les données sont également insuffisantes pour déterminer si la signature correspond à un objet physique, à une émission ou réflexion thermique, à une différence de température dans l'environnement ou éventuellement à une anomalie du système de détection. Ce dossier rappelle une règle fondamentale : un capteur peut produire une image réelle d'un phénomène dont la nature physique reste indéterminée. L'incertitude porte donc parfois autant sur le phénomène que sur la mesure elle-même.

Le troisième cas est particulièrement instructif. En 2024, une plateforme militaire américaine a enregistré pendant 1 minute et 18 secondes une série de signatures infrarouges. Après analyse, AARO a estimé avec une probabilité supérieure ou égale à 95 % qu'il s'agissait d'oiseaux migrateurs. L'organisme s'est appuyé notamment sur leur morphologie et leur comportement de vol ainsi que sur leur correspondance avec des trajectoires migratoires connues. Une autre structure du renseignement américain a également accepté cette conclusion. Ce cas est presque plus important méthodologiquement que le cas non résolu. Il montre que la technologie militaire peut produire des observations extraordinairement étranges qui trouvent finalement une explication parfaitement naturelle.

Ces exemples permettent de dégager plusieurs enseignements.

1. Les militaires observent réellement des phénomènes non immédiatement identifiés Ce point ne fait guère de doute. Des plateformes militaires peuvent enregistrer des signatures inhabituelles.

2. « Non identifié » est une catégorie provisoire L'exemple des oiseaux africains le démontre parfaitement. Une observation peut rester inconnue pendant un certain temps avant qu'une explication satisfaisante soit trouvée.
3. Les capteurs modernes ne suppriment pas l'incertitude Une caméra infrarouge ne donne pas automatiquement une identité, elle fournit une mesure qui doit être interprétée.
4. L'origine extraterrestre n'est pas une conclusion militaire - Les organismes militaires chargés de ces dossiers cherchent d'abord à caractériser la menace, l'objet et la qualité des données. Le rapport historique d'AARO publié en 2024 indiquait d'ailleurs qu'il n'avait trouvé aucune preuve vérifiable permettant d'attribuer les observations étudiées à une activité extraterrestre.

Pourquoi les armées africaines parlent-elles si peu des OVNI ?
Cette question revient régulièrement dans la littérature ufologique, mais le silence institutionnel peut avoir de nombreuses explications. Un état-major peut ne pas publier :
Ses procédures de détection ;

- Les caractéristiques de ses radars ;
- Les capacités de ses avions ;
- Les zones surveillées ;
- Les itinéraires opérationnels ;
- Les systèmes infrarouges utilisés ;
- Les interceptions réalisées ;
- Les informations concernant des aéronefs étrangers.

Dans ce contexte, le secret militaire n'est pas automatiquement un secret concernant les OVNI. Un dossier peut rester confidentiel simplement parce qu'il révèle les capacités de surveillance de l'armée. Il faut donc éviter l'équation :

« Aucune information publique = dissimulation d'un OVNI ».

Cette conclusion n'est pas démontrable sans document.

Pour l'étude du phénomène OVNI en Afrique, les institutions militaires doivent donc être considérées comme des sources historiques potentielles, et non comme des autorités chargées de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse extraterrestre. Le chercheur doit rechercher plusieurs types de documents :

Rapports d'observation : Ils peuvent contenir la date, l'heure, la localisation, la description et les conditions météorologiques.
Rapports radar : Ils permettent de rechercher une éventuelle trace instrumentale.
Rapports de pilotes : Ils sont particulièrement importants lorsqu'un équipage professionnel observe un phénomène.
Rapports d'interception : Ils peuvent fournir des informations sur la trajectoire et les capacités apparentes de l'objet.
Rapports de renseignement : Ils peuvent être consacrés à des aéronefs étrangers, des essais militaires ou des incursions aériennes.
Rapports météorologiques Ils permettent d'éliminer certaines explications naturelles.
Archives photographiques et cinématographiques : Elles deviennent particulièrement importantes à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

L'étude des OVNI africains ne devrait donc plus commencer par la question : *« Quels sont les cas extraterrestres ? »* Elle devrait commencer par *: « Quels phénomènes aériens ont été signalés, par qui, dans quelles circonstances et quelles données permettent aujourd'hui de les identifier ? »* Cette méthode permet de constituer une véritable histoire documentaire du phénomène.

L'un des grands chantiers de la recherche ufologique africaine est donc encore largement ouvert. Il ne consiste pas uniquement à rechercher des *« preuves d'extraterrestres » mais* il consiste à reconstruire l'histoire des réactions militaires aux phénomènes aériens inhabituels. Cette histoire pourrait révéler plusieurs choses :

- Les changements de vocabulaire utilisés par les armées ;
- L'évolution des systèmes de surveillance ;
- Les conséquences de la Guerre froide ;
- Les interactions avec les forces étrangères ;
- L'apparition des satellites et des missiles ;
- Le développement des radars ;
- L'apparition des drones ;
- La transformation des procédures de renseignement ;
- Et, finalement, la manière dont les États africains ont géré l'incertitude aérienne.

Conclusion

L'étude des armées africaines face au phénomène OVNI conduit à une conclusion beaucoup plus nuancée que celle souvent proposée par la littérature sensationnaliste. Oui, des militaires ont observé ou enregistré des phénomènes aériens inhabituels en Afrique. Oui, certaines observations restent aujourd'hui insuffisamment expliquées. Mais il existe une différence fondamentale entre ces deux propositions et l'affirmation selon laquelle les armées africaines auraient rencontré des engins extraterrestres. Les archives disponibles ne permettent pas, à ce jour, d'établir une telle conclusion. En revanche, elles permettent de poser une question beaucoup plus intéressante historiquement :

> Comment les forces armées africaines ont-elles observé, enregistré, interprété et éventuellement traité les phénomènes aériens qu'elles ne parvenaient pas immédiatement à identifier ?

C'est probablement dans cette direction que se trouve l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche sur les PAN en Afrique.

Les dossiers de l'US Africa Command récemment rendus publics par AARO montrent d'ailleurs que cette histoire n'est pas terminée. Les observations militaires africaines continuent d'être enregistrées par des capteurs modernes : certaines sont expliquées, d'autres restent provisoirement non résolues. Le véritable enjeu pour le chercheur africain n'est donc pas de transformer chaque « non identifié » en objet extraterrestre, mais de retrouver le document original, vérifier le contexte opérationnel, confronter les données et conserver l'incertitude lorsqu'aucune conclusion solide n'est possible. C'est cette discipline documentaire qui permettra peut-être, demain, d'écrire une véritable histoire militaire africaine des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Chapitre V
UNIVERSITÉS, LABORATOIRES ET CENTRES DE RECHERCHE EN AFRIQUE FACE AU PHÉNOMÈNE OVNI

De l'astronomie traditionnelle à la recherche scientifique sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés Pendant longtemps, parler d'OVNI dans les milieux universitaires africains relevait davantage de la culture populaire, de la presse ou de l'ufologie indépendante que de la recherche scientifique institutionnelle.

L'Afrique possède aujourd'hui plusieurs pôles universitaires et scientifiques de niveau international dans les domaines de l'astronomie, de l'astrophysique, de la physique spatiale, de la radioastronomie, des sciences atmosphériques et de l'observation de la Terre. Ces infrastructures ne sont généralement pas consacrées aux OVNI. Mais elles disposent précisément d'une partie des instruments et des compétences nécessaires pour étudier ce que l'on appelle désormais les PAN — phénomènes aérospatiaux non identifiés, ou UAP (Unidentified Anomalous Phenomena) dans la terminologie anglo-saxonne. Cette situation ouvre une question intéressante :

L'Afrique possède-t-elle les moyens scientifiques permettant d'étudier sérieusement les observations d'OVNI, sans nécessairement adhérer à l'hypothèse extraterrestre ?

La réponse est aujourd'hui : oui, au moins en partie.

Mais une deuxième question demeure beaucoup plus difficile :

Ces moyens sont-ils réellement utilisés pour l'étude des observations de PAN ?

Les recherches effectuées montrent que, dans la plupart des cas, la réponse semble être non, ou seulement de façon indirecte et ponctuelle.

1. Une confusion à éviter : astronomie et ufologie ne sont pas la même chose
Avant d'examiner les différents centres africains, il faut établir une distinction fondamentale. Un département d'astronomie n'est pas un *« centre de recherche sur les OVNI ».* L'astronomie étudie les corps célestes et les phénomènes astrophysiques : étoiles, galaxies, planètes, trous noirs, rayonnement cosmique, exoplanètes, etc. L'ufologie, dans son sens historique, s'intéresse aux observations d'objets ou de phénomènes qui n'ont pas immédiatement reçu d'identification conventionnelle. La recherche contemporaine sur les PAN tente plutôt de se placer entre les deux.

Un PAN n'est pas nécessairement un engin extraterrestre. Il peut s'agir :

- D’un avion ;
- D’un satellite ;
- D’un météore ;
- D’une rentrée atmosphérique ;
- D’un ballon ;
- D’un phénomène météorologique ;
- D’un phénomène astronomique ;
- D’un artefact optique ;
- D’un phénomène électromagnétique ;
- D’un drone ;
- D’un objet militaire ;
- D’un phénomène encore mal compris.

C'est précisément cette approche qui rapproche aujourd'hui la question des PAN de la méthodologie scientifique.

La NASA, par exemple, définit les UAP comme des observations d'événements dans le ciel qui ne peuvent pas être immédiatement identifiés comme des aéronefs ou comme des phénomènes naturels connus. Son étude indépendante de 2023 recommandait notamment d'améliorer la collecte et la qualité des données plutôt que de partir d'une hypothèse extraterrestre. Cette distinction est essentielle pour l'Afrique.

2. L'Afrique australe : probablement le principal pôle scientifique du continent
Lorsqu'on recherche les infrastructures africaines susceptibles de contribuer à l'étude scientifique des PAN, l'Afrique du Sud occupe une position exceptionnelle. Le pays dispose d'un réseau particulièrement développé d'universités, d'observatoires et de centres de recherche consacrés à l'astronomie et aux sciences spatiales. Parmi eux figurent:

- l'University of Cape Town;
- la University of KwaZulu-Natal;
- North-West University;
- University of the Free State;
- University of the Western Cape;
- University of the Witwatersrand;
- University of South Africa;

- Rhodes University;
- le South African Astronomical Observatory;
- le South African Radio Astronomy Observatory;
- MeerKAT ;
- Le réseau SKA.

Il ne s'agit donc pas d'un environnement scientifique marginal.

3. University of Cape Town : un centre majeur de compétences
Le département d'astronomie de University of Cape Town est l'un des principaux pôles astronomiques du continent. Créé en 1970, il est présenté par l'université comme le seul département autonome d'astronomie d'Afrique du Sud. Ses recherches portent notamment sur l'astronomie extragalactique et l'astrophysique stellaire. Il travaille avec des infrastructures telles que MeerKAT, SALT et de nombreux télescopes terrestres et spatiaux. L'université accueille également un nœud du National Astrophysics and Space Science Programme — NASSP. Ce programme est particulièrement important car depuis 2003, le NASSP forme des étudiants sud-africains et africains en astrophysique et sciences spatiales. Il est organisé autour de trois pôles
:

1. University of Cape Town ;
2. University of KwaZulu-Natal;
3. North-West University.

Le programme indique avoir formé plus de 300 diplômés au niveau Honours et plus de 140 au niveau Master.

Pourquoi cela intéresse-t-il la recherche sur les PAN ? Parce que les observations de phénomènes lumineux inexpliqués nécessitent précisément : des compétences en photométrie ; en spectroscopie ; en traitement d'image ; en astrophysique ; en analyse statistique et entre autres en observation multi-longueurs d'onde.

L'Afrique du Sud dispose donc d'une partie considérable de l'environnement scientifique nécessaire.
Mais il faut être clair : le département d'astronomie de Cape Town n'est pas un programme universitaire consacré aux OVNI.

4. North-West University et le Centre for Space Research
La Northwest University constitue un autre élément majeur. Son Centre for Space Research travaille dans trois grands domaines :

1. Physique spatiale ;
2. Astronomie ;
3. Développement technologique.

Le centre mène notamment des recherches en astronomie optique et radio, astrophysique des hautes énergies, cosmologie et physique héliosphèrique. Il participe également à des programmes liés à H.E.S.S., CTA, MeerKAT et d'autres infrastructures internationales.

Ici encore, le paradoxe est intéressant. Un observateur d'un phénomène aérien inhabituel pourrait avoir besoin d'instruments relevant précisément de ces domaines. Mais cela ne signifie pas que les chercheurs de Northwest University enquêtent sur les observations d'OVNI rapportées par le public. Il faut donc distinguer : capacité scientifique disponible et programme de recherche effectivement consacré aux PAN.

5. Le South African Astronomical Observatory
Le South African Astronomical Observatory est encore plus important. Le SAAO est présenté comme le principal institut sud-africain de recherche astronomique et abrite notamment le Southern African Large Télescope — SALT, le plus grand télescope optique de l'hémisphère Sud. L'observatoire est un établissement de la National Research Foundation sud-africaine. Il offre notamment des possibilités de recherche concernant : l'astronomie observationnelle ; l'astronomie stellaire ; l'astronomie extragalactique ; l'instrumentation ; la modélisation informatique et l'analyse de données provenant de

différentes longueurs d'onde. Ces capacités sont extrêmement importantes lorsqu'on cherche à déterminer la nature d'un phénomène lumineux inhabituel.

6. MeerKAT et SKA : l'Afrique possède une capacité extraordinaire d'observation radio
C'est probablement l'un des aspects les plus intéressants pour l'avenir de la recherche sur les PAN. L'Afrique du Sud héberge le radiotélescope MeerKAT, précurseur du gigantesque réseau Square Kilomètre Array — SKA. La radioastronomie permet d'étudier le ciel autrement que par l'observation optique. Un phénomène qui semble mystérieux à l'œil peut parfois être identifié grâce à : sa signature radio ; son déplacement ; sa fréquence ; sa polarisation ; sa durée et sa corrélation avec un phénomène astronomique connu. À l'inverse, un phénomène détecté dans le domaine radio pourrait éventuellement être comparé aux observations optiques. Cette approche multi-capteurs serait particulièrement intéressante pour les PAN.

7. Un autre exemple : University of Nairobi
L'Afrique de l'Est dispose également d'un potentiel considérable. Le département de physique de University of Nairobi possède un Astrophysics and Space Science Thematic Research Group. Le groupe mène des recherches dans : l'astrophysique observationnelle et théorique ; la cosmologie ; la météorologie spatiale ; les sciences spatiales ; les microsatellites et nanosatellites ; l'instrumentation ; le traitement des données astronomiques, t l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique appliqués à l'astrophysique.

L'université propose également un Bachelor of Science in Astronomy and Astrophysics. Le programme vise explicitement à développer les compétences nécessaires aux sciences spatiales au Kenya. Cela devient particulièrement intéressant pour l'étude des PAN. Pourquoi ? Parce que l'un des problèmes fondamentaux de la recherche contemporaine sur les UAP est précisément le traitement de grandes quantités de données provenant de différents capteurs. L'intelligence artificielle pourrait ainsi être utilisée pour rechercher automatiquement : des trajectoires inhabituelles ; des objets présentant des comportements atypiques ; des phénomènes lumineux récurrents ; ou des corrélations entre données radar, satellite et optiques.

8. Kenya : une histoire ancienne avec les phénomènes célestes inhabituels
Il existe également une dimension historique intéressante. Une recherche dans les archives numérisées de l'East African Standard permet de retrouver un article du 17 septembre 1954 consacré aux « Flying saucers ». L'article rapporte que plusieurs habitants d'Afrique de l'Est avaient contacté le journal après avoir observé ce qu'ils considéraient comme des « soucoupes volantes ». Le journal avait alors sollicité l'avis de G. Duncan Fletcher, vice-président de la Kenya Astronomical Association. Ce document est intéressant parce qu'il montre que le phénomène OVNI était déjà suffisamment présent dans la société Est-Africaine des années 1950 pour susciter une réaction du milieu astronomique. Il ne s'agit évidemment pas d'une preuve de visites extraterrestres. Mais historiquement, c'est un élément important.

9. Ghana : une situation particulièrement intéressante
Le Ghana possède également un environnement scientifique spatial en développement. Le département de physique de University of Ghana est ancien et travaille dans plusieurs domaines de la physique. Le département enseigne notamment l'astrophysique et les processus astrophysiques, couvrant des phénomènes tels que les rayons cosmiques, les plasmas cosmiques, les éruptions solaires, les sources X, les ondes gravitationnelles et d'autres phénomènes de haute énergie. Le Ghana possède également une communauté travaillant sur la radioastronomie. Une publication consacrée à la promotion de la radioastronomie au Ghana mentionne notamment le Ghana Space Science and Technology Institute, le Ghana Atomic Energy Commission et l'University of Ghana. Une telle infrastructure pourrait théoriquement participer à l'analyse de phénomènes aériens inhabituels. Mais là encore :il ne faut pas transformer une compétence en astronomie en preuve d'une recherche universitaire sur les OVNI.

10. Nigeria : probablement l'un des cas les plus importants du continent
Le Nigeria mérite un chapitre particulier. L'Université du Nigeria à Nsukka possède une longue tradition dans l'astronomie et les sciences spatiales. L'histoire remonte au début des années 1960. Selon le National Space Research and Development Agency — NASRDA, l'enseignement de l'astronomie et de l'astrophysique avait commencé à l'University of Nigeria avec les professeurs Gaustard et Hans Haubolt. Le professeur S. E. Okoye devint ensuite le premier astronome nigérian et développa un programme de

recherche en astronomie et cosmologie à Nsukka. Cette histoire est remarquable. Elle montre que l'Afrique n'a pas attendu l'apparition récente du terme « UAP » pour développer des compétences scientifiques permettant d'étudier les phénomènes célestes.

11. Le Centre for Basic Space Science de Nsukka
Le Centre for Basic Space Science — CBSS constitue probablement l'un des exemples africains les plus intéressants pour notre sujet. Il a été établi en 2001 et constitue l'un des centres d'activités de la National Space Research and Development Agency — NASRDA. Sa mission comprend :

- L'astronomie ;
- L'astrophysique ;
- La météorologie spatiale ;
- La physique solaire-terrestre ;
- La cosmologie ;
- L'origine de la vie ;
- La physique atmosphérique ;
- Le géomagnétisme ;
- La technologie spatiale.

Le centre développe également des instruments destinés à la recherche spatiale. Il existe donc ici une véritable infrastructure scientifique africaine consacrée à l'étude de l'environnement spatial.

12. Le groupe d'astronomie et d'astrophysique de Nsukka
L'University of Nigeria dispose également d'un Astronomy and Astrophysics Research Group. Ses recherches concernent notamment :la radioastronomie ; les objets compacts ; les pulsars ; les sources radio galactiques et extragalactiques ; l'astronomie optique ; la formation stellaire et es rayons cosmiques. Le groupe utilise également des données provenant de grands instruments internationaux. C'est un exemple particulièrement intéressant pour l'avenir. Une recherche scientifique africaine sur les PAN pourrait parfaitement s'appuyer sur de telles compétences sans créer immédiatement un « département d'ufologie ».

13. L'Égypte : un potentiel exceptionnel
L'Égypte constitue un autre cas majeur. Le National Research Institute of Astronomy and Geophysics — NRIAG, situé à Helwan, au Caire, est l'un des plus anciens instituts scientifiques de la région. Il travaille notamment en : astronomie ; astrophysique ; géophysique ; sismologie et observation des objets célestes.

L'Égypte possède par ailleurs plusieurs départements universitaires d'astronomie, notamment au sein de l'Université du Caire. En 2025, une réunion scientifique entre le NARSS — National Authority for Remote Sensing and Space Sciences — et le département d'astronomie de la Faculty of Science de Cairo University a porté sur le développement de projets communs de recherche. Cette collaboration entre : astronomie + télédétection + sciences spatiales est précisément le type de combinaison qui pourrait être mobilisée dans l'analyse scientifique des PAN.

14. L'Éthiopie : un développement spectaculaire des sciences spatiales
L'Éthiopie mérite également une attention particulière. Son programme spatial possède une histoire qui remonte à la création d'un observatoire géophysique à Addis-Abeba et aux premières observations solaires. Un article scientifique consacré à l'histoire du programme spatial éthiopien rappelle notamment qu'un télescope optique avait été installé dès 1957. Le pays a ensuite développé :l'Entoto Observatory and Research Center ; l'Ethiopian Space Science and Technology Institute ; des programmes universitaires ; des recherches en astrophysique et un programme satellitaire. Depuis 2022, une nouvelle structure, le Space Science and Geospatial Institute — SSGI, regroupe les anciennes structures spatiales et géospatiales du pays.

15. Le cas remarquable d'Adama Science and Technology University
L'Adama Science and Technology University possède un Space Technology Institute. Celui-ci est un centre d'excellence consacré notamment : aux technologies satellitaires ; à la télédétection ; aux

technologies spatiales et au développement de compétences scientifiques et technologiques. Dans une perspective PAN, la télédétection pourrait devenir une composante essentielle.

16. La Zambie entre également dans cette dynamique
La University of Zambia possède un département de physique comprenant un groupe de recherche intitulé : Atmospheric Physics, Astrophysics and Space Science Research Group. Le département mentionne également une Aerospace Systems Team. Ce type de compétence est particulièrement intéressant pour l'étude des phénomènes atmosphériques inhabituels.

17. L'Afrique du Sud : le cas le plus intéressant pour l'ufologie historique
Il existe toutefois une particularité sud-africaine. Le pays possède une histoire ufologique particulièrement riche. Des cas célèbres ont été rapportés : Fort Beaufort ; Rosmead ; Vanderbijlpark ; Pretoria ; le Karoo ; Lake McIlwaine et de nombreux autres. Certains de ces dossiers ont été étudiés par des chercheurs indépendants. Parmi les figures les plus connues figure Cynthia Hind, qui a consacré plusieurs décennies à l'étude des observations en Afrique australe. Mais cette ufologie est restée largement extérieure au monde universitaire. C'est là que se trouve probablement l'un des grands paradoxes africains.

18. Une séparation entre deux mondes
D'un côté : le monde ufologique avec : les témoignages ; les enquêtes de terrain ; les archives etc… De l'autre : le monde universitaire avec : l'astronomie ; la physique ; la météorologie ; les sciences spatiales etc… Les deux mondes ont relativement peu dialogué. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le continent africain possède une documentation ufologique considérable mais relativement peu de programmes scientifiques universitaires consacrés aux PAN.

Il existe néanmoins une approche universitaire indirecte particulièrement intéressante. À l'University of the Free State, en Afrique du Sud, des chercheurs ont publié des travaux portant sur la relation entre : exploration spatiale ; extraterrestre ; théologie ; science ; philosophie et cosmologie. Un article de l'Acta Theologica consacré à l'astrothéologie examine notamment la manière dont l'exploration spatiale peut obliger les sciences religieuses à réfléchir à la découverte éventuelle de formes de vie ailleurs dans l'univers.

Une autre publication universitaire de la même institution revient directement sur l'influence de J. Allen Hynek et sur la notion de « close encounters ». Ce point mérite d'être souligné. L'étude universitaire du phénomène OVNI ne passe pas nécessairement par la physique. Elle peut également passer par : l'histoire des religions ; la sociologie ou encore la psychologie ;

19. Le rôle possible de l'intelligence artificielle
C'est probablement ici que se trouve la prochaine étape. Les universités africaines développent de plus en plus leurs compétences en : informatique ; traitement des images ou télédétection. Ces techniques pourraient être appliquées à une question simple : Combien d'observations africaines pourraient être réanalysées automatiquement ?

Une grande partie des observations serait probablement identifiée. Mais il resterait peut-être quelques événements pour lesquels les données disponibles ne permettent pas de conclusion. C'est précisément cette catégorie qui devrait être appelée : « non identifiée » et non automatiquement : « extraterrestre ».

Le continent possède plusieurs caractéristiques particulières.

1. De vastes espaces peu urbanisés
   Certaines régions offrent des horizons extrêmement dégagés.
2. Une pollution lumineuse parfois faible
   C'est particulièrement intéressant pour les observations astronomiques.
3. Des infrastructures astronomiques majeures
   Afrique du Sud, Namibie, Égypte, Éthiopie, Kenya, Ghana, Nigeria, etc.
4. Une importante activité spatiale
   Satellites africains, stations de suivi et programmes de télédétection.
5. Une aviation en développement
   Les observations aéronautiques pourraient constituer une source importante de données.

6. Des témoignages historiques nombreux

De nombreuses observations africaines ont été rapportées depuis les années 1940-1950

.

En développement ce réseau d'observateur, les observations insolites pourraient révéler des informations intéressantes pour faire évoluer le dossier des Objets Volants Non Identifiés.

L'un des obstacles les plus importants à une véritable recherche universitaire africaine sur les PAN est probablement la conservation des données. De nombreux dossiers anciens sont uniquement présents dans :

- Les journaux ;
- Les archives privées ;
- Les livres ;
- Les rapports de police ;
- Les archives militaires ;
- Les publications ufologiques.

Il manque souvent : les photographies originales ; les négatifs ; les données météorologiques etc…Cela rend extrêmement difficile une réanalyse scientifique.

20. Ce que pourrait être un véritable « Centre africain d'étude des PAN »

L'Afrique n'a peut-être pas besoin de créer immédiatement une institution gigantesque. Un réseau universitaire serait probablement plus efficace. On pourrait imaginer un : AFRICAN UAP RESEARCH NETWORK réunissant :

Astronomes

Pour identifier les phénomènes célestes.

Physiciens atmosphériques

Pour étudier les phénomènes lumineux et électriques.

Météorologues

Pour analyser les conditions atmosphériques.

Informaticiens

Pour développer les bases de données.

Spécialistes de l'intelligence artificielle

Pour analyser les images et trajectoires.

Géophysiciens

Pour étudier les phénomènes électromagnétiques et géophysiques.

Historiens

Pour reprendre les archives anciennes.

Anthropologues

Pour étudier les récits et représentations africaines.

Psychologues

Pour étudier la perception et les témoignages.

Spécialistes de l'aéronautique

Pour éliminer les aéronefs conventionnels.

Un protocole scientifique africain pourrait être extrêmement simple. Chaque observation pourrait être enregistrée selon une fiche standardisée :

A — Identification du témoin B — Date et heure C — Position GPS D — Conditions météorologiques E — Direction F — Élévation angulaire G — Durée	H — Description I — Couleur J — Taille apparente K — Mouvement L — Bruit M — Photographies N — Vidéos	O — Témoins indépendants P — Trafic aérien Q — Satellites R — Données astronomiques S — Analyse T — Niveau de confiance

Cette dernière rubrique serait particulièrement importante.

Une classification africaine des observations
On pourrait par exemple utiliser quatre catégories
:

CATÉGORIE A
Phénomène identifié avec forte certitude.
CATÉGORIE B
Identification probable.
CATÉGORIE C
Données insuffisantes.
CATÉGORIE D
Phénomène réellement non identifié après enquête.

Cette méthode permettrait d'éviter le principal piège de l'ufologie : confondre absence d'explication avec preuve d'une origine extraordinaire.

21. Ce que révèle l'état actuel de la recherche
L'enquête documentaire menée pour ce dossier conduit à une conclusion assez nette. Je n'ai pas trouvé de grand centre universitaire africain officiellement consacré exclusivement à la recherche sur les OVNI/PAN comparable, par exemple, à un organisme national spécifiquement chargé des UAP. En revanche, l'Afrique possède désormais un réseau de centres capables de contribuer à cette recherche.

On peut notamment citer :

Pays	Institution	Domaine pertinent
ZA Afrique du Sud	University of Cape Town	Astronomie / astrophysique
ZA Afrique du Sud	Northwest University	Sciences spatiales
ZA Afrique du Sud	SAAO	Astronomie observationnelle
ZA Afrique du Sud	MeerKAT / SARAO	Radioastronomie
KE Kenya	University of Nairobi	Astrophysique / sciences spatiales
KE Kenya	Kenyatta University	Astronomie / astrophysique
NG Nigeria	University of Nigeria Nsukka	Astronomie / astrophysique
NG Nigeria	CBSS / NASRDA	Sciences spatiales
EG Égypte	NRIAG	Astronomie / géophysique
EG Égypte	Cairo University	Astronomie
ET Éthiopie	SSGI	Sciences spatiales / géospatial
ET Éthiopie	Adama STU	Technologie spatiale
GH Ghana	University of Ghana	Physique / astrophysique
ZM Zambie	University of Zambia	Physique atmosphérique / astrophysique / espace

Une conclusion importante pour l'ufologie africaine c'est que l'idée selon laquelle « l'Afrique ne possède pas les moyens scientifiques nécessaires pour étudier les OVNI » serait donc largement dépassée.

Le continent dispose désormais de toutes les compétences utiles et cela dans tous les domaines scientifiques. Le véritable problème n'est donc plus seulement l'absence d'infrastructures. C'est surtout l'absence d'un programme coordonné spécifiquement consacré à l'analyse des PAN.
:

Chapitre VI - 1
LES PRINCIPAUX CHERCHEURS AFRICAINS SUR LE PHENOMENE OVNI

Le courant Cynthia Hind

1ère PARTIE

Pour l'important travail qu'ils ont fait pour l'histoire Africaine de l'ufologie, nous leur rendons un chaleureux hommage ici même

L'histoire de la recherche sur les OVNI en Afrique ne peut pas être réduite à celle des observations. Derrière les rapports, les articles de presse et les témoignages se trouve un réseau de chercheurs, d'enquêteurs et de correspondants qui, pendant plusieurs décennies, ont tenté de documenter le phénomène.

Cette histoire est cependant difficile à reconstituer.

Les archives sont dispersées, les publications sont devenues rares, certains chercheurs ont disparu et beaucoup de groupes locaux n'ont laissé que peu de traces documentaires, notamment sur Internet. La documentation actuellement accessible montre néanmoins que l'Afrique australe a constitué le principal foyer historique de l'ufologie organisée sur le continent, particulièrement à partir des années 1960-1970. Le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et la Namibie apparaissent comme les trois pôles les mieux documentés.

1. CYNTHIA HIND — LA GRANDE PIONNIÈRE
Afrique du Sud – Zimbabwe

Aucune étude historique de l'ufologie africaine ne peut commencer autrement que par Cynthia Hind. Née en Afrique du Sud et installée au Zimbabwe, elle consacra une grande partie de sa vie à la collecte et à l'étude des observations de phénomènes aériens inhabituels. Elle fut notamment coordinatrice du MUFON pour l'Afrique et fonda la revue UFO Afrinews, qui devint l'un des principaux instruments de communication entre les enquêteurs du continent. Elle publia également deux ouvrages devenus des références de l'ufologie africaine : UFOs: African Encounters (1982) et UFOs Over Africa (1997).

Les archives actuellement accessibles indiquent qu'elle publia vingt-deux numéros de UFO Afrinews. Son importance ne tient cependant pas seulement à ses publications. Elle constitue surtout un point de convergence pour les enquêteurs d'Afrique australe. Les numéros de sa revue, en ligne sur internet, permettent aujourd'hui d'identifier plusieurs correspondants et enquêteurs qui auraient autrement été pratiquement oubliés.

2. LE RÉSEAU CYNTHIA HIND

L'un des résultats les plus intéressants de l'examen des anciens numéros de UFO Afrinews est de montrer que Cynthia Hind ne travaillait pas seule. Le premier numéro de la revue, publié en juillet 1988, mentionne notamment :

- Prier Wintle ;
- David Powell ;
- Fatima Mayet ;
- Nathan Middeldorf ;
- C. J. Rouse ;
- Jo Padget ;
- Chris Ptaszynski.

Ces personnes apparaissent comme correspondants ou collaborateurs du réseau et les numéros ultérieurs permettent de retrouver d'autres enquêteurs. Dans le numéro 15, par exemple, apparaissent :

- Roland Roeis — Namibie ;
- Pam Puxley — Afrique du Sud ;
- Prier Wintle — Afrique du Sud ;
- Marie van Staden — Afrique du Sud ;
- Gunter Hofer — Zimbabwe ;
- Victor Forward — Zimbabwe ;
- Elias Mutwira — Zimbabwe ;
- Trevor Thornton — Zimbabwe.

Ce réseau est particulièrement important pour l'historien. Il montre que l'ufologie africaine des années 1980-1990 possédait déjà une structure décentralisée de correspondants locaux.

3. PRIER WINTLE — CAPETOWN - AFRIQUE DU SUD

Prier Wintle figure régulièrement parmi les enquêteurs associés à UFO Afrinews. Il apparaît déjà dans le premier numéro de la revue et continue à être cité dans des numéros ultérieurs comme enquêteur en Afrique du Sud. Sa présence est particulièrement intéressante parce qu'elle illustre le fonctionnement du réseau :

Le témoin → le correspondant local → Cynthia Hind → UFO Afrinews → réseau international.

Ce système permettait de faire remonter des observations locales vers une publication continentale

Son statut dans le réseau UFO AFRINEWS : Il est listé dès les premiers numéros de UFO Afrinews comme enquêteur officiel pour l'Afrique du Sud :

UFO AFRINEWS … SOUTH AFRICA Cape Town Pam Puxley 788 2359 … Prier Wintle 47 8701

Et il reste jusqu'à la fin : *Cape Town Pam Puxley 021-788 2359* | | *Prier Wintle 021-47 8701* | *Kriel Marie van Staden 017-648-2885*

Dans une autre archive, on a même la mention : *Prier Wintle has long been a UFO investigator and a correspondent for UFO*

Son enquête type - Case N°155
C'est lui qui remonte le cas du 13 février 1981 qui est devenu une référence *: Case N° 155 - Prier Wintle of Cape Town made the following report.*

Le vendredi 13 février 1981, M. et Mme T. se rendaient à leur ferme située entre Rawson et Worcester, sur les pentes du ravin de Du Toit. La nuit était particulièrement claire, avec une demi-lune et sans nuages ni vent.

Alors qu'ils s'engageaient sur le chemin de terre menant à leur ferme, Mme T. se pencha et aperçut, à travers le pare-brise, un objet elliptique. L'objet était très lumineux, mais aucun rayon n'en émanait. Le grand axe de l'ovale était horizontal. Il était d'une couleur bleu-vert électrique, avec une fine bande rouge discontinue entourant cet axe horizontal.

Le cas continue : l'objet file vers la Croix du Sud, vire à l'orange, disparaît, puis revient et s'approche d'un avion de ligne à angle droit.

C'est typique de la méthode Hind/Wintle : un couple d'agriculteurs, pas des ufologues, description précise, effets physiques.

Sa présence est particulièrement intéressante parce qu'elle illustre le fonctionnement du réseau Exactement. Le réseau UFO Afrinews fonctionnait comme ça :

- Cynthia Hind à Harare (Zimbabwe) centralise - BO Box MP49 Mount Pleasant Harare
- Enquêteurs régionaux comme Wintle (Cape Town 47 8701) et Pam Puxley (Cape Town 788 2359) couvrent le Cap

D'autres couvrent Durban (Rubin Rose), Johannesburg (Kenny McKinnon), Bethulie (Marie van Staden), etc.

Ils remontent les cas par téléphone / courrier, Hind publie dans UFO Afrinews N°1 à N°22 (1988-2000) C'est le seul réseau africain qui a tenu 12 ans avant internet. Wintle, c'est le correspondant du Cap - il n'a pas écrit de livre, mais sans lui, les cas du Cap n'existeraient pas.
:
Prier Wintle (Cape Town) - Enquêteur UFO Afrinews N°1 (1988) à N°22 (2000) - Tél 021-47 8701 - Cas N° 155 Rawson-Worcester 13 fév. 1981 (objet elliptique bleu-vert avec bande rouge, interaction avion, panne pompe) - Source : UFO AFRINEWS N°22 July 2000.

4. PAM PUXLEY — UNE ENQUÊTRICE SUD-AFRICAINE DE L'ENTOURAGE DE CYNTHIA HIND AFRIQUE DU SUD

Pam Puxley est également régulièrement mentionnée comme investigatrice dans UFO Afrinews. Elle apparaît notamment dans les numéros des années 1990 aux côtés d'autres enquêteurs sud-africains. Sa présence confirme une nouvelle fois que la recherche sud-africaine ne reposait pas sur une seule personnalité. Le rôle de ces enquêteurs locaux était particulièrement important pour les observations nécessitants :

- Une visite sur place ;
- L'interrogation des témoins ;
- L'examen de traces éventuelles ;
- La recherche de témoins supplémentaires ;
- La consultation de la presse locale.

Ils constituaient en quelque sorte les yeux et les oreilles du réseau ufologique africain.

Ce que les archives permettent d'établir et de nous faire mieux connaitre Pam Puxley
Le premier élément important est que Pam Puxley n'est pas simplement un nom apparaissant occasionnellement dans la littérature ufologique. Dans UFO AFRINEWS, la publication dirigée par Cynthia Hind, elle est explicitement désignée comme « Investigator » pour l'Afrique du Sud.

Le numéro 15 de UFO AFRINEWS la présente ainsi : Pam Puxley — Investigator (South Africa) Elle est citée aux côtés de plusieurs autres correspondants et enquêteurs régionaux : Prier Wintle et Marie van Staden pour l'Afrique du Sud, Roland Roeis pour la Namibie, ainsi que plusieurs enquêteurs du Zimbabwe. Cela permet donc de la considérer comme une correspondante/enquêtrice sud-africaine du réseau AFRINEWS, et non comme une simple lectrice ou témoin.

Une activité qui remonte au début des années 1990
Une découverte particulièrement intéressante est le numéro 4 de UFO AFRINEWS, daté de mars 1991. Pam Puxley y apparaît déjà parmi les correspondants sud-africains, sous la forme : *South Africa — Pamela Puxley (Cape Town)* Elle est associée à Cape Town, ce qui constitue l'un des rares éléments biographiques relativement précis que nous possédions.

Dans cette même publication, elle intervient directement comme enquêtrice. Le cas de Hangklip Le dossier le plus intéressant est probablement celui du « Vanishing Cylinder at Hangklip », classé comme Case 26.

L'affaire concerne un témoin, C. D. Gaussen, qui affirme avoir observé le 22 août 1990, depuis une distance d'environ 40 kilomètres, un grand objet sombre et cylindrique au niveau des montagnes de Hangklip. Le phénomène aurait ensuite changé d'apparence, devenant plus allongé et présentant ce que le témoin décrit comme des « oreilles » ou « appendices », avant de s'élever et de disparaître derrière la montagne. Et surtout, l'archive indique explicitement : « Investigated by Pam Puxley ».
C'est une donnée importante : nous avons ici la trace d'une véritable enquête de terrain attribuée nominativement à Pam Puxley.

Autre élément très intéressant : Pam Puxley ne se contentait pas de transmettre des informations. Elle interrogeait directement les témoins. Le numéro 12 de UFO AFRINEWS donne par exemple le cas de Stewart Bloch, Cape Town, qui raconte une observation remontant à février 1969. Le récit lui avait été rapporté directement à Pam Puxley. L'affaire concerne un objet aperçu au-dessus de Cape Town, puis une seconde observation en avril/mai 1969 d'un objet décrit comme ayant une forme de transformateur, semblant évoluer près d'un incendie de brousse. Cela nous donne une indication supplémentaire sur sa méthode :

Témoin → entretien → collecte du récit → transmission à AFRINEWS.

Le dossier du Cedarberg : une enquête plus spectaculaire - En février 1996, UFO AFRINEWS publie le numéro 13. On y trouve un dossier intitulé *: « Mystery Crash on the Cedarberg »* Le texte précise qu'il s'agit d'un rapport de Pam Puxley. Le témoin principal est Sukkie Smit, présenté comme agriculteur dans la région du Cedarberg. Le 30 mai 1995, lui-même et un employé auraient observé une lumière jaune très brillante, de forme ovale, avec ce qui semblait être une traînée de fumée, suivie d'une autre lumière ronde. Le phénomène aurait traversé le ciel avant de sembler tomber dans une vallée. Le dossier est particulièrement intéressant pour votre livre parce qu'il montre que Puxley enquêtait également sur des récits de phénomènes supposés avoir eu une interaction avec le sol, et pas uniquement sur des lumières nocturnes.

Nous avons ensuite une série de témoignages montrant que son activité se poursuit. Dans le numéro 18, de juillet 1998, Pam Puxley est toujours officiellement mentionnée comme « Investigator ». Elle intervient notamment dans le dossier de « Trudie », une Sud-Africaine relatant plusieurs expériences étranges dans la région du Cap et de la côte occidentale. Le récit comprend notamment des observations près de Port Nolloth, Springbok et une expérience avec un objet décrit comme transparent et de forme comparable à une bouteille. Cela confirme que son activité ne se limite pas à un ou deux dossiers anciens.

Elle enquête aussi sur des affaires de type « abduction » ceci en mars 1999, c'est alors que Pam Puxley mène une autre enquête particulièrement révélatrice. Dans UFO AFRINEWS n° 20, elle interviewe une jeune femme appelée Kerry. L'entretien est explicitement daté de mars 1999. Le dossier est intitulé :
« Alien Intervention ? — Case N°147 » Le témoin raconte notamment : une lumière orange observée pendant son enfance ; des expériences ultérieures près de Lanseria ; des rêves récurrents associés aux OVNI ; des voix ; des observations de lumières colorées au-dessus de Cape Town ; et des souvenirs d'une prétendue rencontre avec une entité.

Ce dossier montre que le champ d'investigation de Puxley était assez large, allant de l'observation astronomique ou aérienne classique jusqu'aux récits d'enlèvement et d'expériences dites « contact ».

Un autre point particulièrement intéressant. -- Dans UFO AFRINEWS n°22, daté de juillet 2000, Pam Puxley figure encore dans la liste des enquêteurs sous la mention : Pam Puxley — Investigator Elle est alors associée à la même constellation d'enquêteurs sud-africains et zimbabwéens. On peut donc établir avec une assez bonne sécurité une activité documentée au minimum : 1990/1991 → 2000 et probablement au-delà, mais je n'ai pas encore trouvé suffisamment de documents pour l'affirmer.

J'ai également retrouvé une copie numérisée du n°5 de UFO AFRINEWS, janvier 1992. Il donne quelque chose de très utile la compréhension de l'organisation de Cynthia : la structure du réseau. La publication indique : Correspondants South Africa

- David Powell — Port Elizabeth
- Rubin Rose — Durban

- Pamela Puxley — Cape Town
- Prier Wintle — Cape Town

Le réseau est organisé par pays et régions, avec des correspondants au Zimbabwe et en Namibie. Cela montre que Puxley occupait une place identifiable dans l'organisation éditoriale et investigative d'AFRINEWS.

Il faut cependant faire une distinction importante. Cynthia Hind est clairement la figure centrale du dispositif : elle dirige UFO AFRINEWS, coordonne un réseau international et publie les enquêtes. Pam Puxley apparaît plutôt comme une enquêtrice régionale basée en Afrique du Sud, chargée de recueillir, documenter et transmettre des cas sud-africains.

Il y a toutefois un élément biographique potentiellement très important. Une archive de presse sud-africaine de 2000 mentionne une Pam Puxley à Cape Town, qui s'occupait d'un refuge pour chiens maltraités et intervenait dans un article consacré aux combats de chiens. Il pourrait s'agir de la même personne, notamment parce que le nom est relativement rare et que la localisation correspond à Cape Town. Mais je ne considérerais absolument pas cette identification comme démontrée sans document intermédiaire permettant de relier les deux activités.

Les dossiers Puxley que nous pouvons déjà retenir
:

Date	Lieu	Rôle de Puxley	Source
22 août 1990	Hangklip, Afrique du Sud	Enquêtrice	AFRINEWS n°4
1991	Cape Town	Correspondante Afrique du Sud	AFRINEWS n°4
1992	Cape Town / autres	Correspondante	AFRINEWS n°5
1969, récit recueilli ultérieurement	Cape Town	Entretien avec témoin	AFRINEWS n° 12
30 mai 1995	Cedarberg	Enquêtrice / rapporteur	AFRINEWS n° 13
1998	Port Nolloth / Springbok	Recueil du témoignage	AFRINEWS n° 18
Mars 1999	Lanseria / Knysna / Cape Town	Intervieweuse	AFRINEWS n° 20
2000	Afrique australe	Investigator	AFRINEWS n° 22

Les archives confirment donc une activité régulière sur au moins une décennie, et non une simple apparition ponctuelle.

5. MARIE VAN STADEN — Une enquêtrice sud-africaine méconnue de l'ufologie des années 1990 - AFRIQUE DU SUD

La première chose importante est que Marie van Staden est bien identifiée comme « Investigator » de UFO AFRINEWS, la revue fondée et dirigée par Cynthia Hind. Elle apparaît dans la liste des enquêteurs sud-africains avec Pam Puxley et Prier Wintle. Dans le n° 15 de UFO AFRINEWS, publié en janvier 1997, elle est explicitement indiquée comme : Marie van Staden — Investigator — South Africa et elle est associée à Bethulie, dans l'État libre sud-africain. Ce point est essentiel : il ne s'agit donc pas simplement d'une personne ayant envoyé un témoignage à une revue ; elle faisait partie du réseau d'enquêteurs utilisé par AFRINEWS.

Bethulie semble avoir été sa base d'enquête car les archives d'AFRINEWS associent régulièrement son nom à Bethulie, petite ville de la province du Free State. Le n° 13, de février 1996, parle ainsi explicitement de cas : « investigated by Marie van Staden in Bethulie, South Africa »

C'est notamment le cas des dossiers antérieurs qu'elle avait constitués et qui sont repris dans cette édition. Cette implantation est intéressante : elle montre que le réseau de Cynthia Hind ne reposait pas uniquement sur les grandes métropoles comme Johannesburg ou Cape Town. Marie van Staden constituait un relais régional dans l'intérieur de l'Afrique du Sud.

Son activité d'enquêtrice est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît Le document le plus révélateur est UFO AFRINEWS n° 12, juillet 1995. La revue consacre une rubrique entière aux : « THE MARIE VAN STADEN REPORTS » avec les cas n° 97 à 106. Cela signifie qu'elle avait constitué une véritable série de dossiers.

Voici la liste :

N°	Intitulé du dossier	Lieu
97	A Child Recalls	Ladybrand
98	UFO on Safari	Afrique de l'Est
99a	Visited by Air Force Officers	Pretoria
99b	Pulsating Blue Lights	Margate
100	Soundless Craft	Barkly East
101	A Strange Craft	Zimbabwe
102	A Perfect Sphere	Northern Transvaal
103	Truck in Disguise	Orange Free State
104	A Long Oblong Shape	Rustenburg
105	Gone Missing?	Witbank
106	Whose Face Wore the Smile?	Johannesburg

Onze dossiers si l'on compte 99 a et 99 b séparément, couvrant des témoignages allant des années 1940 jusqu'aux années 1990.

Le dossier n°97 : un témoignage datant de 1945-1947
Le cas n°97, A Child Recalls, est particulièrement intéressant. Marie van Staden rapporte le témoignage d'Elmo C., à Ladybrand. Le témoin, alors âgé d'environ huit ou neuf ans, aurait observé avec un camarade un objet métallique gris argenté, silencieux, qui descendait lentement à environ trente mètres. La forme était comparée à l'avant d'un hélicoptère, mais sans rotor ni queue. L'enfant aurait même tenté de lui lancer des pierres.

Marie rapportait fidèlement tous les témoignages dont elle avait connaissance.

La prudence de l'enquête est intéressante car dans le cas de Merweville, AFRINEWS ne conclut pas immédiatement à un engin extraterrestre. La revue indique que des vérifications étaient recherchées concernant notamment :

- Les conditions météorologiques ;
- Les ballons ;
- Les phénomènes pouvant expliquer l'apparence du « nuage ».

C'est un aspect qu'il est intéressant de souligner : l'image d'une ufologie sud-africaine qui applique une méthodologie la plus proche possible de la science.

Au moins dans certains dossiers de van Staden, il existe une volonté de conserver les données et de rechercher des explications alternatives.

En 2003, le site sud-africain SAUFOR a publié une page consacrée à : « Personal sighting report from Marie van Staden, 1975, Johannesburg area, South Africa » Il s'agit cette fois de son propre témoignage, recueilli et traduit de l'afrikaans par CRiSTo Louw. Marie et son mari Kallie van Staden auraient observé le phénomène vers la fin de 1975, probablement en octobre ou novembre. Ils circulaient entre Boksburg et Kempton Park, dans l'East Rand, à proximité de l'aéroport Jan Smuts — aujourd'hui O.R. Tambo. Elle remarque d'abord une lumière rouge. Puis les deux témoins constatent qu'il y en a en fait deux. Les lumières sont décrites comme : rouges ; ovales ; énormes ; pratiquement immobiles ; silencieuses et proches l'une de l'autre. Le couple s'arrête et les observe pendant environ 50 minutes depuis le sol, puis depuis le toit d'un immeuble. Marie affirme avoir continué à les voir jusqu'à environ minuit.

Cela permet de formuler une hypothèse raisonnable sur son engagement dans l'ufologie, mais je veux distinguer l'hypothèse du fait établi. Nous savons :

- 1975 → Marie van Staden est elle-même témoin d'un phénomène qu'elle ne parvient pas à identifier.

Nous savons ensuite :

- Années 1990 → elle enquête sur les observations d'autres personnes.

Puis :

- 1995-2000 → elle est officiellement répertoriée comme Investigator dans le réseau AFRINEWS.

Il est donc possible que son propre témoignage de 1975 ait contribué à son intérêt pour le phénomène. Mais je n'ai trouvé aucun document dans lequel elle dit explicitement : *« C'est à la suite de mon observation de 1975 que j'ai commencé mes recherches ».* Il ne faut donc pas transformer cette possibilité en fait biographique.

Marie van Staden n'est pas une enquêtrice qui apparaît uniquement en 1995. Son nom demeure dans les listes d'enquêteurs d'AFRINEWS :

n°13 — février 1996 n°15 — janvier 1997 n°16 — juillet 1997	n°17 — 1998 n°18 — juillet 1998 n°19 — janvier 1999	n°20 — juillet 1999 n°22 — juillet 2000

Dans le n°22, elle est encore explicitement mentionnée comme Investigator.

On peut donc documenter une activité au sein du réseau AFRINEWS sur au moins environ une décennie, même si ses premières activités restent à déterminer.

Elle apparaît également dans l'histoire du réseau ufologique sud-africain Une source indépendante est particulièrement intéressante : l'ancien site de SAUFOR — South Africa's UFO Resource. Dans les années 2000, SAUFOR avait créé une rubrique spécifiquement consacrée à : « Marie van Staden » dans son « Sorted Vault ».

La même archive rassemble des rubriques consacrées à Elizabeth Klarer, Night Stalker, aux groupes ufologiques sud-africains et à différents dossiers nationaux.

Cela montre que son nom avait suffisamment d'importance dans la mémoire ufologique sud-africaine pour être conservé comme une personnalité ou une source spécifique, et pas seulement comme un ancien correspondant d'AFRINEWS.

6. GUNTER HOFER — L'homme technique de Cynthia Hind - ZIMBABWE

Il est listé dès les premiers numéros comme correspondant Harare : UFO AFRINEWS ... Harare Gunter Hofer 747 256 - Harare Gunter Hofer (04) 747 256 Il reste dans tous les numéros jusqu'au dernier N°22 de juillet 2000.

Sa relation avec Cynthia Hind : Gunter Hofer était un proche collaborateur de Cynthia Hind, enquêtrice rhodésienne (zimbabwéenne) spécialisée dans l'étude du phénomène OVNI, et a travaillé avec elle jusqu'à son décès en 2000. Il a conservé une partie des dossiers d'enquête du magazine UFO Afrinews

de Hind, désormais archivés aux Archives pour l'Inexpliqué (AFU), où nous avons également numérisé les rapports. Quelques cartons se trouvent encore dans une maison au Zimbabwe et seront donnés à l'AFU au retour de Gunter sur place.

AFU = Archives pour l'Inexpliqué, Suède. C'est lui qui a sauvé le fonds Hind.

Ce n'est pas un écrivain, c'est un technicien de terrain. Son profil : Gunter Hofer, passionné d'électronique et connaissance de Hind, l'a accompagnée et a ratissé le jardin avec un compteur Geiger, un détecteur de métaux et un magnétomètre, sans rien trouver d'inhabituel. C'est le seul du réseau qui possédait ce matériel en 1994 au Zimbabwe. Son rôle dans le cas le plus célèbre d'Afrique - École d'Ariel, Ruwa, 16 septembre 1994 (62 enfants) : Gunter Hofer faisait partie d'une équipe d'ufologues enquêtant sur l'observation d'OVNI à l'école d'Ariel, au Zimbabwe, dirigée par Cynthia Hind. Il a apporté une aide technique précieuse, notamment pour la fabrication de matériel difficile à se procurer, la prise de photos et la réalisation de dessins.

Gunter Hofer, enquêteur ufologique zimbabwéen, a collaboré étroitement avec Cynthia Hind et a mené ses propres entretiens. Il s'est attaché à recouper les témoignages et à analyser les lieux à la recherche de preuves matérielles. Cynthia Hind, enquêtrice de terrain du MUFON et rédactrice en chef d'UFO Afrinews, a été la première ufologue sur le dossier… Gunter Hofer, quant à lui, avait apporté un compteur Geiger, un détecteur de métaux et un magnétomètre pour rechercher des traces physiques.

Le photographe Gunter Hofer, parmi les premiers sur les lieux à documenter l'incident, a partagé ses photos montrant des empreintes en forme de coin, supposément laissées par l'OVNI dans le champ. Ses photos montrent : une indentation ovale dans les hautes herbes et deux formes ovales… Toutes deux étaient en spirale et présentaient une rotation dans le sens horaire. Rédacteur / Auteur / Conférencier
Il n'a pas écrit de livre personnel, mais : Rédacteur technique de UFO Afrinews : il fournissait les dessins, les plans d'atterrissage, les photos. Le site d'archives qu'il a créé : Gunter's archive website for Cynthia Hinds booklets: https://ufoafrinews.com/resources.html

Conférencier / Témoin filmé :
YouTube : "1994 Ariel School Investigator - Gunter Hofer" - interview enregistrée le 14 juillet 2021 où il raconte l'enquête Ariel Il apparaît dans tous les documentaires sur Ariel (BBC, 2022 photos des traces)
Conservateur d'archives : c'est grâce à lui que les 22 numéros d'UFO Afrinews et les dossiers d'enquête Hind existent encore à l'AFU.

Autres activités
Électronique (radio-amateur), photographie. Il vit entre Harare et à l'étranger, d'où les cartons restés dans une maison à Harare en attente de transfert à l'AFU.

7. VICTOR FORWARD — ZIMBABWE - Le correspondant du Matabeleland

Il est listé dès le début comme enquêteur Zimbabwe Sud, Bulawayo, et il reste jusqu'à la fin du réseau - ZIMBABWE ... Bulawayo Victor Forward (09) 73 417 UFO AFRINEWS - Son numéro évolue de 73147 (1996) à (09) 73 417 (1999-2000) - même ligne, passage à l'indicatif Bulawayo.

Son rôle dans le réseau Hind : Il faisait partie du réseau de correspondants

Organisation géographique de UFO Afrinews :

- Harare : Gunter Hofer (04) 747 256 - technique + photos
- Bulawayo : Victor Forward (09) 73 417 - 2ème ville du Zimbabwe, Matabeleland
- Gweru : Trevor Thornton
- Mutare : Vera Lockie
- Rusape : Elias Mutwira

Forward couvrait tout le sud-ouest du Zimbabwe (Bulawayo, frontière Botswana, parc Hwange). Quand un cas tombait à Bulawayo, Hind ne prenait pas l'avion depuis Harare, elle appelait Forward.

Probablement radio-amateur ou membre du réseau d'astronomes amateurs de Bulawayo (comme beaucoup d'enquêteurs UFO de l'époque) Contrairement à Hofer qui avait le matériel (Geiger, détecteur), Forward était le "premier contact" - il faisait le tri entre canular et cas sérieux avant que Hind ne se déplace.

Le seul endroit où il y a encore ses dossiers, c'est le fonds Hind conservé à l'AFU en Suède : Dossiers d'enquête de Cynthia Hind… Il a conservé des parties de ces dossiers… qui sont désormais conservées par l'AFU. Tout n'est pas encore numérisé, il y a donc encore des cartons non exploités aux archives de 'AFU, des informations non accessibles sur le net.

8. ELIAS MUTWIRA — ZIMBABWE - Le correspondant de l'Est

Même profil que Victor Forward, mais encore plus à l'est du pays. Voilà tout ce qui est archivé : Il est listé dans tous les numéros comme enquêteur Zimbabwe Est, Rusape :

Rusape Elias Mutwira (025) 83 3731 - UFO AFRINEWS ... Rusape Elias Mutwira Gweru Trevor Thornton 4968 Mutare Vera Lockie 214120
:
Il figure notamment parmi les correspondants du Zimbabwe dans l'organisation de la revue de Cynthia Hind.

Carte du réseau Zimbabwe :

- Harare (capitale, centre) : Gunter Hofer (04) 747 256
- Bulawayo (sud-ouest, Matabeleland) : Victor Forward (09) 73 417
- Rusape (est, Manicaland) : Elias Mutwira (025) 83 3731 - ta question
- Gweru (centre) : Trevor Thornton (054) 4968
- Mutare (extrême est, frontière Mozambique) : Vera Lockie (020) 214120

Rusape, c'est une petite ville agricole sur la route Harare-Mutare, à 170 km de Harare. C'est la zone de l'Est, frontalière avec le Mozambique. C'est stratégique parce que c'est la région où il y a eu le plus de cas en brousse, dont la région de Ruwa (Ariel School est à 30 km de Harare, mais sur l'axe Rusape). Mutwira couvrait tout le Manicaland rural - les cas de fermiers, d'instituteurs, de villages où Hind ne pouvait pas aller depuis Harare.

Correspondant bénévole, il connaissait le terrain Shona, parlait la langue, et prenait les témoignages dans les villages autour de Rusape Il transmettait à Hind à Harare (PO Box MP49 Mount Pleasant) Il n'apparaît dans aucune base ufologique internationale en dehors des listes UFO Afrinews. Pas de trace MUFON à son nom, pas d'interview YouTube comme Hofer.
Pour ton livre

8-1 TINUS DE BEER

Tinus de Beer apparaît dans les archives de UFO Afrinews parmi les enquêteurs sud-africains. Il est notamment présent dans les numéros des années 1990, avec des coordonnées associées à l'Afrique du Sud. Sa présence démontre que le réseau continuait à se développer après les premières années de la revue.

8-2 DAVE VAN RHYN

Dave van Rhyn apparaît dans les premiers numéros de UFO Afrinews parmi les correspondants sud-africains. Il appartient ainsi à la première génération de collaborateurs du réseau de Cynthia Hind. Son apparition dans les archives est particulièrement intéressante pour les recherches futures, car les informations biographiques disponibles sont encore limitées.

8-3 CHRIS ROUSE

Chris Rouse est également mentionné comme correspondant dans les premiers numéros de la revue. Il apparaît notamment dans le quatrième numéro aux côtés de plusieurs autres enquêteurs sud-africains

et zimbabwéens. Son cas illustre parfaitement la structure du réseau : plusieurs enquêteurs locaux alimentaient une publication centrale qui assurait ensuite la circulation internationale de l'information.

8-4 VERA LOCKIE – ZIMBABWE

Vera Lockie apparaît dans les listes d'enquêteurs du Zimbabwe dans les numéros des années 1990. Elle est associée à la région de Mutare. Sa présence est particulièrement intéressante dans l'étude du réseau territorial de Cynthia Hind.

9. TREVOR THORNTON — ZIMBABWE

Trevor Thornton apparaît systématiquement dans tous les N° de la revue, à la rubrique INVESTIGATORS, pour le Zimbabwe :

ZIMBABWE - Gweru | Trevor Thornton | (054) 4968 / 7471

On le retrouve à l'identique dans plusieurs numéros conservés et numérisés par l'AFU - Archives for the Unexplained, Suède :

- *N°12 - July 1995 :*
  ZIMBABWE Bulawayo Victor Forward 73147 Elias Mutwira Gweru Trevor Thornton 7471 Harare Gunter Hofer 734 116 Mutare Vera Lockie 214 120

  N°15, N°19 January 1999, N°20 July 1999 : même listing, avec la variante de téléphone (054) 4968

UFO AFRINEWS était édité par Cynthia Hind, rédactrice et représentante MUFON pour l'Afrique, assistée de Maria Sullivan et Michael Hind.

Son rôle dans le réseau
Comme pour les autres membres zimbabwéens que vous mentionnez, Thornton était l'enquêteur référent pour Gweru, 3ème ville du pays, centre du Zimbabwe. Le rôle était bénévole : recevoir les signalements locaux par téléphone, faire une première enquête de terrain, transmettre le rapport et les éventuels échantillons à Cynthia Hind à Harare (P.O. Box MP49, Mount Pleasant).

C'est un réseau pré-internet. Les numéros de téléphone à 4 chiffres sont des fixes locaux de l'époque.

Aucune trace publique n'existe en tant qu'auteur, écrivain ou conférencier.
Aucun article signé "Trevor Thornton" dans les sommaires disponibles de UFO AFRINEWS (N°12 à N°21)
Aucun livre, aucune conférence référencée sous ce nom pour le Zimbabwe
Aucune fiche biographique, profession, ou parcours universitaire

C'est exactement comme pour Forward, Mutwira, Lockie : ce sont des correspondants de terrain, pas des chercheurs publiant. Cynthia Hind centralisait et rédigeait. La plupart de ses dossiers d'enquête ont été reversés à l'AFU après son décès en 2000.

Attention à l'homonyme
Il existe un autre Trevor Thornton ufologue au Royaume-Uni, actif dans les années 70-80 à Leicester dans les groupes UAPROL, HAPI et NUFON (Northern UFO Network) :

« Nous tenons à remercier les groupes locaux UAPROL, HAPI et leurs associés, mais tout particulièrement Trevor Thornton qui y a consacré énormément de travail. »

Rien n'indique que ce soit la même personne que celle de Gweru. L'homonymie est fréquente dans l'ufologie britannique.

10. ROLAND ROEIS — NAMIBIE

En ufologie, ROLAND ROEIS - NAMIBIE est le seul enquêteur pour la Namibie dans le réseau UFO AFRINEWS de Cynthia Hind, et il y est depuis le début. Il est listé dans tous les numéros comme : NAMIBIA Roland Roeis

Cynthia Hind elle-même le présente ainsi : *Roland Roeis est un enquêteur et un journaliste fiable pour UFO AFRINEWS depuis sa création*. C'est pour cela que la Namibie occupe une place particulière : *un pays immense couvert par un seul correspondant, contrairement au Zimbabwe qui en avait 5.* Il n'est pas juste un nom dans la liste, il a produit :

Reports from our Namibian Investigator
UFO - OPINION POLL... Compiled by Roland Roeis of Namibia, with the assistance of the Editors
COMMENTS FROM ROLAND ROEIS OF NAMIBIA dans le N°16 July 1997

Dans ce N°16 il développe une analyse très différente des autres enquêteurs : figurine en stéatite à 3 yeux achetée à Windhoek, têtes allongées, dieux venus de l'extérieur, liens avec Sirius, Atlantide, Mars.

L'éditrice ajoute : *Le travail de Roland Roeis est d'excellente qualité et nous sommes ravis de présenter ses commentaires, même s'ils peuvent refléter une position plus controversée que celle que votre/vos rédacteur(s) en chef adopteraient*

CV et autres activités - hors OVNI

- C'est un ingénieur de l'eau, pas un ufologue professionnel :
- Formation: Diploma in Chemical Engineering (Belgium). He
- Fonction publique : Ministry of Agriculture, Water & Rural Development / Department of Water Affairs, Windhoek.

Il apparaît comme délégué namibien à la réunion consultative BCLME 2004 sur le courant de Benguela et comme appui technique pour les projets de collecte de brouillard et de suivi des zones humides arides en Namibie.

Entreprise : fondateur de *Wheely Bin Express*, société de services 100% namibienne. Il n'a pas écrit de livre sur le dossier OVNI ni de carrière de conférencier international à son nom. Son rôle était celui de chercheur de terrain bénévole : recueillir les observations namibiennes et les transmettre à Harare au P.O. Box MP49 pour publication dans UFO AFRINEWS.

11. NATHAN MIDDELDORF - ZIMBABWE

NATHAN MIDDELDORF - Bulawayo, Zimbabwe est l'un des enquêteurs de la deuxième période de UFO AFRINEWS, celle de la fin des années 90 - début 2000. Il apparaît dans tous les numéros de la revue, toujours à Bulawayo, associé à Victor Forward, avec le même indicatif téléphonique :

- Dans le N° 19 - January 1999:
  ZIMBABWE Harare Gunter Hofer (04) 747 256 Bulawayo Victor Forward (09) 73 417 Nathan Middeldorf

- Dans le N°20 - July 1999:
  Buiawayo Victor Forward Nathan Middeldorf (09)73 417

- Dans le N°22 - July 2000, dernier numéro du vivant de Cynthia Hind :
  Bulawayo Victor Forward (09) 73417 Nathan Middeldorf

Le fait qu'il partage le numéro (09) 73 417 avec Victor Forward indique qu'ils opéraient depuis la même base de Bulawayo, la deuxième ville du Zimbabwe, qui était le pôle pour tout le Matabeleland. Il entre dans le réseau à partir de 1998-1999. Avant, la liste pour Bulawayo ne mentionnait que Victor Forward seul.
Comme pour Trevor Thornton, Elias Mutwira ou Vera Lockie : Aucune publication signée à son nom dans UFO AFRINEWS, Aucun livre, aucun article de fond, aucune conférence référencée comme auteur, En

fait l'ufologie africaine de Cynthia Hind ne fonctionnait pas comme une activité individuelle. L'organisation était calquée sur MUFON dont Hind était la représentante pour l'Afrique :

Collaborateurs de la revue - selon ce qui est imprimé :

- EDITOR : Cynthia Hind
- ASST. EDITOR: Maria Sullivan / LAYOUT: Michael Hind / H. Livingstone Mareya

INVESTIGATORS : par pays et par ville –

- NAMIBIA: Roland Roeis,
- SOUTH AFRICA: Cape Town Pam Puxley, Pretoria Tinus de Beer,
- ZIMBABWE: Harare Gunter Hofer, Bulawayo Victor Forward + Nathan Middeldorf, Rusape Elias Mutwira, Gweru Trevor Thornton, Mutare Vera Lockie
- RESEARCHERS: USA New York Albert Benajam

Chaque enquêteur était un correspondant bénévole : réception d'un témoignage local, première visite de terrain, prise de photos, prélèvements de sol, puis envoi à Harare, P.O. Box MP49 Mount Pleasant, où Hind centralisait, rédigeait et publiait.

Nathan Middeldorf représente cette seconde génération qui a permis au bulletin de tenir de 1988 jusqu'à la mort de Hind en 2000. Après le N°22, le réseau se disperse - c'est pour ça que sa trace s'arrête là.

L'étude de ces correspondants permet de comprendre que l'ufologie africaine ne fut pas uniquement une activité individuelle. Elle fonctionnait selon un modèle proche de celui des organisations ufologiques internationales :

Correspondants locaux → enquête → centralisation → publication → échange international.

11-1 TEAM LEACH – ZIMBABWE - ROYAUME UNIS

Tim Leach - Royaume-Uni / Zimbabwe (1952-2011) n'est pas un ufologue de formation, c'est le journaliste dont les images de 1994 sont la base documentaire de toute la vague zimbabwéenne. Il a sa place ici car en collaboration avec Cinthya Hind, il a médiatisé l'affaire de l'école Ariel. C'était aussi un ami de Cinthya. Il a travaillé au Zimbabwe durant de nombreuses années.

- Naissance / décès : né à Westminster le 12 March 1952 and died at the Royal London Hospital on 23 August, 2011 à 59 ans.
- Formation : Il a fréquenté la Highgate School à Londres et étudié les sciences politiques à l'Université de Rhodésie avant de se lancer dans le journalisme.
- Carrière journalisme : Après l'Indépendance du Zimbabwe, il devient une figure connue du circuit journaliste, représentant ITN et la BBC et un certain nombre d'autres médias respectés.
- Fonction institutionnelle : Au milieu des années 1980, il crée l'Association des correspondants étrangers qui contribue à améliorer les relations entre la presse et le gouvernement. Il en sera le président - on le retrouve décrit comme ancien chef de l'Association des correspondants étrangers au Zimbabwe.
- Autre activité : Tim était un musicien et auteur-compositeur extrêmement talentueux - très connu à Harare aussi comme musicien.

Rôle dans le phénomène OVNI 1994

C'est lui qui fait le lien entre le terrain et le réseau ufologique. Le 16 septembre 1994 à 10h15, 62 élèves de l'Ariel School à Ruwa voient un objet et des êtres. Le pass week-end. Deux jours plus tard, Tim Leach, chef du bureau de la BBC pour le Zimbabwe, a reçu un appel électrisant. C'était un journaliste respecté, un reporter chevronné qui couvrait les zones de guerre. Pourtant, lors de cet appel, il semblait secoué. Tim a dit à Cynthia que 62 élèves de l'école aérienne de Rua avaient aperçu un OVNI.

19 septembre 1994 - Premier reporter sur place : Parmi les premiers arrivés le 19 septembre figurait Tim Leach, journaliste de la BBC basé au Zimbabwe. Le correspondant de la BBC au Zimbabwe, Tim Leach, s'est rendu à l'école le 19 septembre pour filmer des interviews d'élèves et de membres du personnel. Il filme les témoignages à chaud, les dessins que le directeur Colin Mackie a fait faire aux enfants le jour

même. Le lendemain 20 septembre, il revient avec Cynthia Hind, Gunter Hofer et Michael Hind pour montrer les 42 pages de dessins.

C'est son reportage qui alerte ensuite Harvard : il faxe le Dr John Mack, spécialiste des abductions, qui viendra en novembre 1994.

Sa phrase restée célèbre après les interviews :
Après avoir enquêté sur cet incident, Leach a déclaré : *« Je pouvais gérer les zones de guerre, mais je ne pouvais pas gérer ça. »* Pour un reporter de guerre habitué aux zones de conflit, la cohérence des enfants, leur état de choc, l'a marqué.

Certains récits affirment que : Après avoir filmé un reportage et envoyé la cassette à Londres pour diffusion sur la BBC, celle-ci a disparu. - raison pour laquelle son reportage BBC n'a jamais été diffusé tel quel, ne laissant que ses rushs utilisés dans les documentaires ultérieurs comme Ariel Phenomenon.

En tant que chercheur / écrivain ufologue ?
Tim Leach n'a jamais eu de CV d'ufologue : pas de livre OVNI, pas d'articles dans UFO AFRINEWS, pas de conférences ufologiques. Il était membre du réseau par amitié avec Cynthia Hind.

Son apport est journalistique : il est le seul à avoir recueilli des témoignages filmés à chaud, avant l'arrivée des enquêteurs, avant l'influence médiatique. Sans ses films, l'affaire Ariel School ne serait qu'un rapport écrit.

11 - 2 RICHARD NICKERSON – USA – CONTRIUTION MONDIALE A LA CONNAISSANCE DE L'UFOLOGIE AFRICAINE – 15 ANNEES DE TRAVAIL !

Randall Nickerson (États-Unis) n'est pas un ufologue classique du réseau Hind/MUFON, c'est le chaînon qui a numérisé et préservé ce réseau.

Parcours film : Randall Nickerson travaille dans l'industrie cinématographique depuis 1987. Il a débuté comme acteur de théâtre et de cinéma, avant de se tourner vers la direction de la photographie, puis vers la réalisation en 2001. Nickerson a fondé sa société de production, *« String Theory Films, LLC* », en 2001 et l'a officiellement constituée en société début 2016.

Société: String Theory Films, LLC – film, video, photo. Basée entre Manhattan et le Massachusetts.

Autres activités – important pour comprendre sa démarche :
Randall Nickerson est pianiste de concert de formation, pilote et photographe professionnel spécialisé dans la publicité et la nature. Ses œuvres ont été exposées dans des galeries très réputées à Manhattan et dans le Massachusetts.

Ses photos ont également illustré plusieurs livres, dont le best-seller du New York Times : *« OVNIs : Généraux, pilotes et fonctionnaires du gouvernement témoignent ».* On le décrit aussi comme : photographe accompli, réalisateur, pianiste et pilote (parmi beaucoup d'autres intérêts) avec parmi ses centres d'intérêt : voler, jouer du piano, électronique et plongée sous-marine, le séjour de Nickerson au Zimbabwe, en Afrique du Sud, en Zambie, au Botswana, en Namibie et en Égypte l'a finalement conduit à ses débuts en tant que réalisateur.

C'est ce profil de pilote-photographe qui explique sa capacité à faire de longs voyages en Afrique australe.

Travaux : Phénomène Ariel

Film : 2022 | Réalisé par Randall Nickerson | Zimbabwe, États-Unis | 141 minutes - sorti le 20 mai 2022.

C'est son premier long-métrage documentaire comme réalisateur / producteur.

Genèse : Après la mort du Dr John E. Mack en 2004 - le psychiatre de Harvard Prix Pulitzer qui avait interviewé les enfants de Ruwa en novembre 1994 - c'est la famille Mack qui crée le John E. Mack Institute, qui a engagé le cinéaste Randall Nickerson pour produire un film basé sur l'implication de Mack.

Formulation reprise partout :
Après la mort prématurée du Dr John E. Mack — psychiatre à Harvard et lauréat du prix Pulitzer —, ses proches ont confié à Randall Nickerson, pianiste, pilote et cinéaste d'une petite ville, l'histoire d'une vie. Ce dernier s'est alors lancé dans une odyssée pour réaliser le documentaire définitif sur l'événement de l'école Ariel.

Randall Nickerson est le producteur, chercheur, directeur de la photographie, co-scénariste, réalisateur et co-monteur du documentaire « Phénomène Ariel ». Il décrit ici les quinze années de travail consacrées à la documentation de l'observation d'OVNI survenue à l'école d'Ariel.

Concrétisation :
Lorsqu'il a eu connaissance de la rencontre à l'école d'Ariel, il a été frappé par la sincérité et la vérité dont ont fait preuve les enfants et s'est senti obligé de consacrer le temps nécessaire à la réalisation du documentaire de référence sur cet incident. Nickerson a passé des années à voyager à l'école au Zimbabwe et à travers le monde pour interviewer les élèves.

Il a retrouvé et interviewé adultes les témoins de 1994 dispersés dans le monde, numérisé les archives de Cynthia Hind (UFO Afrinews), de Tim Leach (BBC) et les heures d'entretiens de John Mack qui n'avaient jamais été publiés.

Son rôle en ufologie
Nickerson n'est ni enquêteur de terrain en 1994, ni écrivain d'articles à l'ancienne. C'est un documentariste-chercheur : il a fait le travail d'archiviste que le réseau africain n'avait jamais pu faire - conserver, scanner, recouper et donner une forme cinéma à une affaire qui n'existait que dans des bulletins ronéotypés et des VHS.

C'est pour ça qu'aujourd'hui Ariel Phenomenon (2022) est considéré comme la source primaire la plus complète sur la vague de septembre 1994.

A regarder sur Yahoo ou autres supports.

11 – 3 Pr TIM MURITHI – AFRIQUE DU SUD

Pr TIM MURITHI - Afrique du Sud est le seul universitaire africain à avoir fait le pont entre l'académie et l'ufologie internationale structurée. C'est le profil le plus atypique de cette liste.
.
CV académique - hors OVNI
C'est d'abord une figure majeure de la recherche sur la paix : Fonction principale : Le professeur Tim Murithi est directeur du Programme d'interventions pour la consolidation de la paix à l'Institut pour la justice et la réconciliation du Cap, et professeur extraordinaire d'études africaines au Centre d'études africaines et de genre de l'Université de l'État libre.

Autres affiliations : Professeur extraordinaire à l'Institut de sécurité pour la gouvernance et le leadership en Afrique (Faculté des sciences militaires, Université de Stellenbosch) et directeur du Programme d'interventions pour la consolidation de la paix à l'Institut pour la justice et la réconciliation. Il est également professeur invité au Département des relations internationales de la London School of Economics et chercheur associé honoraire à l'Université du Cap.

Parcours : Chercheur universitaire avec trente ans d'expérience dans le domaine de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique.

Publications : Le professeur Murithi est l'auteur et l'éditeur de treize ouvrages universitaires sur la paix et la justice transitionnelle en Afrique. C'est un expert international consulté par l'UA, l'ONU, pas un ufologue de terrain à la Cynthia Hind.

Rôle dans le domaine OVNI / UAP
Il arrive dans l'ufologie après la déclassification des vidéos UAP 2017 : Fonction ufologique : Le professeur Tim Murithi est le représentant sud-africain auprès de la Coalition internationale pour la recherche extraterrestre (ICER), et membre du conseil consultatif de la Society for UAP Studies

C'est le seul représentant africain officiel de l'ICER, la coalition internationale créée en 2021 qui regroupe 30 pays.

Travaux d'écriture : Suite à la diffusion des vidéos UAP en 2017, il a signé plusieurs articles de presse en Afrique du Sud sur le phénomène OVNI/UAP, notamment dans le Mail & Guardian, le Daily Maverick et The Observer Anomalist — tous disponibles en ligne.

Dans ces tribunes, il développe l'idée que : l'Afrique a toujours été au cœur du phénomène des rencontres OVNI, en s'appuyant sur les cas de l'École Ariel de 1994, les vagues de 1950-1960 au Zimbabwe et les traditions orales africaines.

Conférencier : Le professeur Murithi a présenté des communications sur le phénomène lors du symposium Limina organisé par la Society for UAP Studies en février 2023 et de l'Annual Anomalous Aerospace Phenomena Conference (AAPC) organisée par la Scientific Coalition for UAP Studies en juillet 2023.

Médias :
Tim a également été interviewé sur le phénomène des PAN/OVNI à la télévision par la South African Broadcasting Corporation (SABC), à la radio par Cape Talk 567 et dans un podcast de l'ICER, disponibles sur YouTube.

Recherche actuelle : Il est membre actif du groupe de rencontre sur les OVNI du Cap et mène actuellement des recherches sur l'ufologie panafricaine.

Pourquoi il occupe une place particulière
Contrairement à Roland Roeis, Nathan Middeldorf ou Tim Leach qui étaient des collecteurs de terrain, Murithi fait le travail inverse : il apporte une légitimité académique africaine au débat UAP global, dominé par les États-Unis.

Il ne recueille pas de dessins d'enfants, il analyse le phénomène comme fait social et géopolitique : pourquoi l'Afrique, pourtant riche en cas historiques, est absente des auditions du Congrès américain, et comment l'ICER tente de corriger ce biais Nord-Sud.

Dans ses interviews, il explore le lien entre l'Afrique et le phénomène OVNI, en abordant des sujets comme les connaissances scientifiques de la tribu Dogon au Mali, les mythes égyptiens liés aux extraterrestres et l'incident célèbre de l'école Ariel au Zimbabwe.

Vous pouvez consulter plusieurs de ses entretiens :
Podcast "Strange and Mysterious World" (S03E19) : Une discussion approfondie sur ses recherches, les défis de l'ufologie en Afrique et ses espoirs pour une divulgation globale. https://www.podbean.com/login?url=https%3A%2F%2Fstrangeandmysteriousworld.podbean.com%2Fe%2Fufos-over-africa-professor-tim-murithi-s-ground-breaking-research-into-uaps-alien-encounters-s03e19%2F&error=Channel%20locked

Podcast "Dreamland" de Whitley Strieber : Un entretien intitulé "Ancient and Modern UFOs in Africa" où il discute de l'histoire des OVNI en Afrique et de la nécessité d'un mouvement de vérité et réconciliation sur ce sujet. https://facebook.spreaker.com/episode/ancient-and-modern-ufos-in-africa-with-professor-tim-murithi--68481297

11-4 MR CREDO MUTWA - UNE AUTRE CONCEPTION DU PHENOMENE OVNI – CA DEVIENT MOINS SERIEUX !

Avec Credo Mutwa, nous sortons de l'ufologie d'enquête à l'anglo-saxonne - relevés Geiger de Gunter Hofer, dessins d'enfants de Ruwa, compilations de Roland Roeis. Nous entrons dans un univers où Lle phénomène OVNI n'est pas un objet, mais un mythe vivant.

1. Qui était-il ? - CV
Vusamazulu Credo Mutwa (21 July 1921 – 25 March 2020) était un sangoma zoulou (guérisseur traditionnel) d'Afrique du Sud. Mort à 98 ans à Kuruman, Cap Nord. Le titre est essentiel : Credo était un Sanusi qui est une sorte de devin zoulou ou sangoma. Sanusi ne veut pas dire guérisseur ordinaire. C'est le grade le plus élevé de la hiérarchie traditionnelle zoulou : gardien de l'histoire tribale, de la cosmologie et des secrets interdits.

Né le 21 juillet 1921 à Zululand, Natal (aujourd'hui kwa Zulu-Natal). Fils d'un père bâtisseur appartenant à la foi chrétienne, tandis que sa mère (une jeune fille zouloue) pratiquait l'ancienne religion du peuple zoulou. Enfant illégitime, rejeté, élevé entre deux mondes.

À 14 ans, il tombe gravement malade. La médecine blanche échoue. Son grand-père maternel, guerrier zoulou ayant combattu les Britanniques, le guérit et lui révèle : Sa maladie était en fait une maladie sacrée qui l'invitait à devenir « chaman » ou guérisseur. Il fut initié et devint Sangoma Commence alors une vie d'errance initiatique de 1946 à 1958 à travers le Swaziland, le Zimbabwe, le Botswana, à pied, avec des conteurs, des guérisseurs, pour collecter les mythes avant qu'ils ne disparaissent.

En 1974-1975, il réussit à fonder à Soweto le premier village-musée africain vivant : Kwa-Khaya Lendaba, sur les jardins Oppenheimer. Il y reconstruit les architectures de toutes les tribus et y sculpte des figures mythologiques géantes. Le village sera brûlé en 1976 par des jeunes militants qui l'accusent de tribalisme, puis à nouveau en 1980.

Écrivain, artiste, prophète : Il est connu pour avoir écrit des livres sur la mythologie africaine, le folklore traditionnel zoulou et les rencontres extraterrestres. Et plus précisément : Il était connu comme auteur de livres qui s'inspirent de la mythologie africaine, du folklore traditionnel zoulou, des rencontres extraterrestres et de ses propres rencontres personnelles.

Bibliographie de Référence:
Il est l'auteur des livres Indaba, My Children (1964), Let Not My Country Die (1986), Song of the Stars: Lore of the Zulu Shaman (1996), Zulu Shaman: Dreams, Prophesies and Mysteries (2003) et Woman of Four Paths: The Story of a Strange Black Woman in South Africa (2007).
Indaba, Mes enfants restent son best-seller :

Son livre populaire Indaba, My Children a connu un succès commercial après s'être vendu à plus de 250 000 exemplaires rien qu'en Afrique du Sud. Mutwa était vénéré pour ses prédictions sur les événements mondiaux, notamment la destruction du World Trade Center de New York en 2001, le soulèvement du 16 juin 1976, le VIH et l'assassinat de Chris Hani. En fin de vie, honoré par le gouvernement : USIBA Award 2018 pour Indigenous Wisdom, Lifetime Achievement Award aux South African Literary Awards 2017.

Chez Mutwa, le phénomène OVNI n'est jamais "Non identifié". Il est identifié depuis des millénaires. Pour lui, les archives africaines distinguent trois catégories :

- Les extraterrestres les plus dangereux, cependant, étaient les Mantindane, qui sont des singes étoiles et des bourreaux, les puissants reptiles extraterrestres connus sous le nom de Chitauri, et les Gris, les petits serviteurs des Chitauri.

- Les Chitauri : mot zoulou traduit par *"ceux qui racontent / ceux qui volent / les haut-parleurs*". Pour Mutwa, c'est une race reptilienne technologiquement avancée arrivée il y a des millénaires pour exploiter l'or d'Afrique australe. Il a dit : Le guérisseur et spiritualiste sud-africain, le Dr Credo Mutwa, a décrit les extraterrestres reptiliens Chitauri comme une espèce qui s'est reproduite avec les humains et a enseigné à l'humanité certains des arts de la civilisation.

- Les Mantindane *: "les tourmenteurs".* Petits êtres gris, serviteurs des Chitauri. Mutwa affirme avoir été lui-même victime:

En plus d'être un artiste, un auteur et un historien reconnu, Mutwa se présente comme une victime d'enlèvement extraterrestre, affirmant avoir été en contact avec des entités que son peuple appelle les Mantindane (les tourmenteurs), semblables à ce que nous appelons les Gris dans le monde anglophone.

Credo Mutwa a apporté à ce thème ancien une interprétation moderne et conspirationniste. Il affirmait que certains mythes africains anciens, notamment ceux concernant les « Chitauri » (souvent traduits par *« ceux qui volent* » ou « *les conquérants »),* étaient en réalité des récits historiques de rencontres avec des extraterrestres reptiliens.

Selon Credo Mutwa, ces capacités télépathiques ont diminué lorsque la parole a été introduite par une espèce d'êtres extraterrestres reptiliens qu'il appelle *les « Chitauri » ou « Les Parleurs »,* qui, selon les enseignements anciens des mystiques africains, seraient venus extraire de l'or en Afrique australe.

Pour Mutwa, les humains parlaient autrefois par télépathie. Les Chitauri ont introduit le langage verbal pour diviser, pour pouvoir mentir, et pour couper la connexion directe avec les ancêtres. C'est exactement le message que les enfants de l'école Ariel en 1994 avaient reçu télépathiquement *: "la technologie va détruire la planète".*

Tradition + Mythologie + Expérience + OVNI est une seule chose en Afrique.

1. Là où l'ufologie occidentale sépare folklore et observation radar, le Sanusi les fusionne. Un serpent géant dans le lac, un Tokoloshe, un disque argenté au-dessus de Ruwa, c'est la même famille d'êtres.
2. Il inverse la chronologie. Pour l'ICER et la Society for UAP Studies - où Tim Murithi le cite - l'Afrique n'est pas périphérique. C'est central parce que les mythes d'extraction d'or, de dieux venus du ciel, y sont plus anciens que la Bible.
3. Il incarne le pont oral / écrit. Toute son œuvre est une tentative désespérée de sauver une tradition orale en l'écrivant, au moment même où les jeunes Sowetans brûlaient son village pour cause de modernité politique. C'est le même drame que l'ufologie africaine : une mémoire qui disparaît faute d'archives.

En ce sens, il n'est pas un enquêteur. Il est l'objet d'étude lui-même : comment une culture traditionnelle zoulou réinterprète la vague OVNI moderne des années 90 avec ses propres catégories.

Le récit personnel de Mutwa
Dans cet entretien, Mutwa raconte également une expérience personnelle ancienne qu'il situe dans son passé en Afrique. Il décrit des êtres humanoïdes de petite taille, associés à un environnement étrange, et explique qu'il établit ensuite des rapprochements avec certaines traditions africaines.

Un très court passage permet de saisir son approche : *« J'avais peur, mais je ne pouvais pas bouger… »* Ce type de récit est intéressant parce que Mutwa ne présente pas l'expérience comme un simple phénomène astronomique. Pour lui, elle possède une dimension spirituelle et culturelle. C'est exactement ce qui distingue son approche de celle de Cynthia Hind.

CREDO MUTWA et les Chitauli
Dans les récits de Mutwa, les Chitauli occupent une place centrale. Il les présente comme des êtres associés à l'histoire ancienne de l'Afrique. Il établit des rapprochements entre ces récits et certaines représentations contemporaines des « extraterrestres » ou des « Gris ».

Mais ici encore, il faut adopter une méthode critique. Nous devons distinguer :

- Ce que Mutwa affirme - Il dit avoir connaissance de récits africains concernant ces êtres et affirme avoir lui-même vécu des expériences qu'il interprète dans ce cadre.
- Ce que l'ethnographie peut établir - L'existence de traditions africaines concernant des êtres surnaturels, des esprits, des ancêtres, des génies et diverses puissances est bien documentée.
- Ce que l'ufologie affirme - Certains auteurs ont interprété ces récits comme les traces anciennes de rencontres avec des extraterrestres.

- Ce que les sources permettent réellement de démontrer - Elles ne permettent pas de transformer automatiquement les traditions concernant les Chitauli en preuve d'une présence extraterrestre ancienne.

Cette distinction sera particulièrement importante dans notre présentation.

Mutwa et sa rencontre avec John Mack
L'une des rencontres les plus intéressantes est celle de Credo Mutwa avec John Mack. Dans son interview avec Whitley Strieber, Mack raconte qu'il était arrivé en Afrique dans le contexte de son enquête sur Ariel School. Il devait se rendre au Zimbabwe, mais son voyage comprenait également une étape en Afrique du Sud. Il raconte qu'à son arrivée, il fut mis en contact avec Credo Mutwa. Mack explique que Mutwa lui parla de ses propres expériences et de créatures qu'il associait à sa culture. Dans cette conversation, Mack fait également référence au terme Mantindane, utilisé dans les récits de Mutwa. C'est un épisode remarquable dans l'histoire de l'ufologie : un psychiatre américain de Harvard enquêtant sur des enfants africains rencontre un traditionaliste zoulou qui interprète ses propres expériences à travers des catégories culturelles africaines.

Cela crée une rencontre entre deux systèmes d'interprétation très différents.

Mutwa face à l'interprétation extraterrestre
Les interviews ultérieures de Mutwa vont encore beaucoup plus loin. Dans une conversation publiée par Rick Martin, il affirme notamment que certaines traditions africaines auraient conservé le souvenir d'êtres venus « du ciel ». Un court extrait donne une idée de son discours : *« Ces créatures sont venues du ciel en Afrique… »* Il associe ensuite certains récits africains à des êtres qu'il décrit comme possédant des caractéristiques physiques particulières. Il parle également de différents noms attribués à ces êtres dans diverses régions d'Afrique. Ce matériel est extrêmement intéressant historiquement, mais il faut éviter une erreur fréquente : attribuer aux traditions africaines anciennes les interprétations modernes de Mutwa sans vérifier indépendamment chaque tradition.

Rencontre David Icke - Credo Mutwa,
The Reptilian Agenda a été tourné en Afrique du Sud en 1998, publié en 1999 par Bridge of Love Publications. C'est 6 h 32 de vidéo : MPEG-4 : 899MB, 6h 32min

Présenté par Icke comme : Dans cette fantastique interview, Credo Mutwa révèle l'histoire de la prise de contrôle reptilienne de la planète Terre et comment une race reptilienne changeante (les Chitauri pour les Africains) a contrôlé l'humanité pendant des milliers d'années. C'est l'entretien le plus cité sur Mutwa. Voici ce qu'il y déclare, dans ses propres mots - je vous donne les passages transcriptés.

1. L'arrivée des Chitauri
C'est le cœur de son récit. Il raconte une époque où le ciel était couvert de brume, sans soleil visible, et où les humains étaient androgynes et télépathes :

Il fut un temps où le ciel bleu était invisible, où le monde entier était recouvert de brume [...] À cette époque, les gens étaient ce que nous appelons en zoulou « Nugubili » — un être humain était à la fois homme et femme dans un seul corps.

À cette époque, les êtres humains ne pouvaient pas parler ; nous n'avions pas le don du langage. Et pourtant, les gens possédaient un grand pouvoir mental ; un homme allait dans la brousse et, par la force de son esprit, appelait un animal.

Puis :

Et du ciel un jour surgirent des objets terribles. Ils ressemblaient à des boules gigantesques faites d'un or immense et brillant. Ils avaient la forme de boules sans couture et ils étaient plus grands que les plus hautes montagnes. Ils sont apparus du ciel, apportant avec eux un grand bruit, une fumée noire et du feu.

Mais lorsque les Chitauri sont arrivés, ils ont dit à notre peuple qu'ils étaient des dieux et qu'ils allaient nous offrir de grands dons à une seule condition : que nous les vénérions et les acceptions comme nos créateurs.

C'est la base de sa lecture : les dieux africains sont des extraterrestres miniers.

2. La création de la division homme/femme et du langage
C'est le passage le plus célèbre, repris par tous les blogs :

Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont créé deux étranges grottes dans le pays. Ils ont creusé deux grottes ; dans l'une, il y avait une lumière verte et dans l'autre, une lumière rouge. Et ils ont conduit les êtres humains dans ces grottes. Chaque être humain devait choisir dans quelle grotte il voulait aller. Et ceux qui entraient dans la grotte verte en ressortaient sous forme de femmes. Et ceux qui entrèrent dans la grotte rouge en sortirent sous forme d'hommes.

Conséquence : haine immédiate entre les sexes, puis don empoisonné de la parole :

Quand on donna le langage à notre peuple, il découvrit avec horreur qu'il avait perdu une grande partie de ses facultés mentales ; il en avait payé un prix terrible.

Il relate les temps les plus anciens de l'Afrique, où les Africains ne communiquaient pas par la parole mais par télépathie. Pour Mutwa, le langage verbal est l'outil de contrôle des Chitauri pour briser la télépathie. Il résume lui-même : Credo Mutwa explique à David que dans l'histoire zouloue, les êtres reptiliens sont connus sous le nom de Chitauri, et il affirme que les Gris sont également des reptiles, mais qu'ils travaillent pour les plus puissants Draco.

3. Mantindane, les Gris et l'exploitation minière
Il hiérarchise : Les extraterrestres les plus dangereux étaient cependant les Mantindane, des singes des étoiles et des tortionnaires, les puissants reptiles extraterrestres connus sous le nom de Chitauri, et les Gris, les petits serviteurs des Chitauri.

Et précise son expérience personnelle d'enlèvement *: Nous croyons, monsieur, que les Mantindane (« les tourmenteurs »), les Gris, sont en réalité des serviteurs des Chitauri.*

Physiquement, il les décrit par les yeux : *C'est l'un des serpents les plus venimeux que l'on puisse trouver. ... Il a des yeux EXACTEMENT comme ceux d'un Chitauli et d'un Mantindane*

Mission des Chitauri selon lui : *Ils ont obligé les êtres humains à aller dans des trous dans le sol et à extraire du métal – de l'or, du cuivre, de l'étain, toutes sortes de métaux que les Chitauri ont forcé notre peuple à extraire.*

4. Le côté sombre - cerveau humain
Dernier point qui a fait le succès de l'interview chez Icke : *À ce jour, nous pensons que les Chitauri mangent du cerveau humain. Et curieusement, des scientifiques ont découvert des crânes dans lesquels le cerveau humain avait été retiré et mangé par quelqu'un ou quelque chose.*

Il raconte ensuite l'histoire de la femelle Chitauri rebelle, Mai Zarantuari Samahongo, qui aurait appris aux humains à faire l'amour par compassion, provoquant la colère du chef Umbaba Gorontuari.

Ce que vous devez retenir : Mutwa ne parle pas d'OVNI au sens d'objet volant non identifié de 1994. Il parle d'une histoire cachée de l'Afrique où les traditions orales zouloues sur les Chitauli seraient, selon lui, le témoignage historique de l'arrivée de mineurs reptiliens. C'est pour ça que les archives le présentent comme : *discussion sur les "reptiliens", les Chitauli et l'interprétation extraterrestre de certaines traditions africaines*

C'est une conception totalement mythologique et initiatique, à l'opposé du travail factuel de Tim Leach ou de Cynthia Hind.

11 – 5 ELIZABETH KLARER — AFRIQUE DU SUD - 1910–1994 — La grande « contactée » du Drakensberg.

Nous présentons un large éventail des ufologues Africains, qui ont faits l'histoire de l'ufologie Africaine. Certains ont une vision loin de la science, mais ils font partie de cette histoire et nous devons ici leur rendre hommage, y compris si l'orientation qu'ils ont démontré dans leurs écrits et interviews ne correspond pas à notre conception de la science d'aujourd'hui. Notre approche du phénomène OVNI reste orientée vers le coté scientifique, nous nous attachons à le démontrer par l'objectivité que nous apportons à présenter les diverses observations et analyses de cet ouvrage.

Elizabeth Klarer est un personnage beaucoup plus riche que la seule étiquette de « contactée » : avant et après ses récits de rencontres, elle eut une formation scientifique et artistique, pratiqua l'aviation, travailla dans la météorologie et, selon plusieurs biographies, dans le renseignement aérien pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle devint ensuite une personnalité internationale de la mouvance des « contactés », auteure, conférencière et propagatrice d'une vision spiritualiste et pacifiste du phénomène. Il faut toutefois distinguer très nettement les éléments biographiques documentés de ses affirmations extraordinaires, qui n'ont jamais été établies par des preuves indépendantes convaincantes.



1. Une femme au parcours exceptionnel avant même l'ufologie
Elizabeth Woollatt, devenue Elizabeth Klarer, naît le 1er juillet 1910 à Mooi River, dans le Natal, aujourd'hui KwaZulu-Natal. Elle meurt à Durban le 9 février 1994, à l'âge de 83 ans.

Elle grandit dans un environnement rural du Natal et reçoit une éducation qui paraît assez inhabituelle pour une jeune femme sud-africaine de sa génération. Les biographies disponibles indiquent qu'elle est scolarisée à St Anne's Diocesan College, à Pietermaritzburg/Hilton, puis part en Italie pour étudier l'art et la musique à Florence. Elle poursuit ensuite une formation en météorologie à Cambridge, décrite dans plusieurs sources comme un diplôme de quatre ans.

Klarer n'était donc pas une personne sans formation qui se serait soudainement intéressée aux OVNI.

Son parcours initial associe : la météorologie ; l'aviation ; la musique ; les arts, puis des activités liées à l'aviation militaire. Elle épouse dans les années 1930 le capitaine W. Stafford Phillips, pilote de la RAF. Il lui apprend à piloter des avions légers, notamment un Tiger Moth. Cette compétence aéronautique va devenir très importante dans son histoire personnelle. En 1937, alors qu'elle voyage avec son mari entre Durban et l'aérodrome de Baragwanath à bord d'un de Havilland Leopard Moth, elle affirme avoir observé un étrange objet sphérique lumineux qui aurait accompagné leur avion. Selon le récit rapporté ultérieurement, Stafford Phillips aurait effectué des manœuvres d'évitement et aurait signalé l'incident après l'atterrissage. Mais il existe ici une réserve documentaire importante : l'absence d'un rapport original retrouvé dans les archives de la South African Air Force ne permet pas actuellement de confirmer

indépendamment cet épisode. Le récit est cependant rapporté par The Witness à partir de la biographie de Lauren Beukes.

Les biographies consacrées à Klarer indiquent qu'elle travailla pendant la guerre pour la RAF, notamment comme météorologue, et qu'elle occupa également un poste dans le renseignement aérien. Une biographie secondaire affirme même qu'elle aurait participé au décryptage de communications allemandes.

Un détail assez remarquable apparaît dans sa biographie. En 1932, les trois sœurs Woollatt et Maureen Taylor constituent l'équipe féminine de polo Connington. Elles jouent notamment contre l'équipe féminine de Durban. Cet épisode est présenté comme l'un des premiers matchs féminins officiellement enregistrés en Afrique du Sud. Cela complète le portrait d'une femme qui, dans les années 1930, évolue dans des domaines alors peu habituels pour une Sud-Africaine :

Aviation + météorologie + sport + arts + musique.

C'est à partir de 1954 que son histoire devient véritablement ufologique. Le 27 décembre 1954, dans la région du Drakensberg, près de la ferme familiale de Whyteleafe, elle affirme avoir rencontré un objet discoïde. Elle décrit un appareil métallique ou argenté, proche du sol, avec une coupole et des hublots. Elle aurait alors aperçu pour la première fois l'homme qu'elle identifiera plus tard comme :
AKON Selon son récit, Akon est un humanoïde d'apparence humaine, grand, aux cheveux clairs, aux yeux gris et au visage particulièrement harmonieux. Cette première rencontre est importante parce qu'elle constitue le début d'une histoire qui va progressivement passer :

Observation → contact → communication télépathique → voyage spatial → relation amoureuse → grossesse extraterrestre.

Klarer affirme avoir photographié un mystérieux appareil au-dessus du Drakensberg. La date généralement donnée est le 17 juillet 1956 ; certaines sources secondaires donnent cependant des variantes dans la chronologie. Elle aurait réalisé plusieurs photographies, souvent présentées comme les principales preuves matérielles de son histoire. Ces photographies ont été reproduites dans différentes publications ufologiques de l'époque. Flying Saucer Review publia notamment le dossier en novembre-décembre 1956.

Mais ici apparaît l'un des problèmes essentiels du dossier. L'analyse critique ! Les photographies ont été considérées comme douteuses par plusieurs chercheurs. Le catalogue documentaire du NICAP les décrit comme des photographies montrant un disque métallique, mais signale qu'elles sont considérées comme douteuses et qu'une des images ressemble fortement à un enjoliveur automobile.

D'autres enquêteurs sud-africains, notamment Edgar Sievers, ont au contraire considéré les expériences de Klarer comme authentiques, au moins jusqu'à la période des photographies.
Il existe donc dès cette époque une controverse interne au milieu ufologique.

Le cœur de l'affaire se situe le 7 avril 1956. Klarer affirme qu'un engin s'est posé dans la région du Drakensberg et qu'elle a été autorisée à monter à bord. Elle décrit un appareil d'environ 18 mètres de diamètre, avec une technologie très supérieure à celle de l'époque. Elle aurait rencontré Akon à bord, puis aurait été conduite jusqu'à un vaisseau-mère. Le récit publié dans Flying Saucer Review constitue l'une des premières sources imprimées de cette histoire.

L'histoire évolue ensuite considérablement. - Akon aurait expliqué à Klarer qu'il venait d'une planète appelée : METON, située, selon son récit, dans le système d'Alpha Centauri / Proxima Centauri. Elle affirme avoir finalement été transportée vers ce monde et y avoir vécu plusieurs mois. C'est à partir de cette période que son récit devient beaucoup plus qu'une simple histoire d'OVNI.

Elle décrit :

- Une civilisation technologiquement très avancée ;
- Une société pacifique ;

- Une conscience collective supérieure ;
- Une technologie utilisant une forme de propulsion gravitationnelle ;
- Une civilisation soucieuse de l'environnement ;
- Des êtres humains ayant dépassé les conflits terrestres ;
- Une philosophie cosmique fondée sur l'amour et la paix.

Ces thèmes deviennent progressivement le message central de Klarer, et non plus seulement la description d'un engin volant.

Le dossier devient encore plus extraordinaire lorsque Klarer affirme qu'elle entretient une relation sentimentale et sexuelle avec Akon. Elle affirme avoir été transportée sur Meton et y avoir donné naissance à un garçon : AYLING Selon son récit, l'enfant serait resté sur Meton. Cette partie de l'histoire est développée principalement dans son autobiographie de 1980.

Il faut évidemment être méfiant :

> « Klarer affirme… »
> Et non :
> « Klarer a donné naissance à un extraterrestre. »

Aucune preuve indépendante n'a établi cette affirmation.

L'histoire de Klarer est publiée en 1959 sous le titre : I rymdskepp över Drakensberg que l'on peut traduire approximativement par : « Dans un vaisseau spatial au-dessus du Drakensberg » Une seconde édition paraît en 1967. L'éditeur suédois Edith Nicolaisen, fondatrice de Parthénon, entretient une correspondance suivie avec Klarer : les archives conservées par l'AFU comprennent 23 lettres couvrant la période 1956-1976. C'est une source exceptionnelle pour l'étude historique de Klarer.

Selon cette correspondance, Klarer travaille pendant plusieurs années sur un manuscrit beaucoup plus développé. Entre environ 1960 et 1966, elle transforme progressivement son récit initial en une histoire beaucoup plus ambitieuse intégrant : Akon ; Meton ; le voyage spatial ; la relation amoureuse ; Ayling et les enseignements de la civilisation extraterrestre. C'est à cette période qu'elle passe véritablement du statut de témoin d'un phénomène à celui d'auteure et porte-parole d'une cosmologie personnelle.

12. 1968 : Cynthia Hind enquête sur elle
C'est un épisode très important pour l'histoire de l'ufologie africaine. Cynthia Hind, qui deviendra l'une des grandes enquêtrices africaines du phénomène OVNI, rencontre et interviewe Elizabeth Klarer en 1968. Son récit paraît dans Fate magazine en août 1968. Cela établit un lien historique intéressant :

ELIZABETH KLARER
Afrique du Sud — contactée
↓
CYNTHIA HIND
Afrique australe — enquêtrice

Cette relation va ensuite prendre une nouvelle dimension lorsque Hind développera ses propres recherches sur les OVNI en Afrique.

Klarer évolue dans le même univers culturel que les « contactés » des années 1950. Elle est notamment associée aux idées de George Adamski. Des sources rapportent qu'Adamski aurait rencontré Klarer lors de son passage en Afrique du Sud à la fin des années 1950. Il faut néanmoins éviter de présenter Klarer comme une simple disciple d'Adamski. Son récit possède ses propres caractéristiques :

- *Adamski → Vénusiens / frères de l'espace*
- *Klarer → Akon / Meton / Alpha Centauri / relation personnelle / voyage / enfant hybride.*

Elizabeth Klarer devient progressivement une conférencière dans le milieu ufologique international. Un épisode particulièrement documenté concerne le 11e Congrès international des groupes de recherche

sur les OVNI à Wiesbaden en 1975. Une source éditoriale consacrée à son autobiographie affirme qu'elle y fut invitée comme guest of honor et que son intervention fut accueillie par une ovation. Un autre document lié à l'édition allemande de son récit indique qu'elle donna également, le 2 novembre 1975, une conférence illustrée intitulée : « Geheimnisse des Lichts » — « Les secrets de la lumière » devant le public de la DUIST. Voilà un élément qui permet véritablement de la qualifier de : conférencière ufologique internationale.

En 1980, Elizabeth Klarer publie : Beyond the Light Barrier chez Howard Timmins, au Cap. L'ouvrage compte environ 191 pages dans l'édition originale recensée par Google Books. Il s'agit essentiellement de son autobiographie ufologique.

Klarer n'est pas seulement une femme affirmant : « J'ai vu une soucoupe. » À partir des années 1960-1970, son discours devient une véritable philosophie cosmique. Elle affirme que l'humanité doit :

- Abandonner la guerre ;
- Dépasser les conflits ;
- Respecter la nature ;
- Développer la conscience ;
- Comprendre son appartenance à un univers plus vaste.

Cette dimension rapproche son discours de ce que l'on appellera plus tard la spiritualité New Age. Son OVNI devient finalement le support d'un message moral et philosophique.

Autre aspect intéressant : Klarer ne se limite pas à l'écriture. Elle a une formation artistique acquise en Italie et, à la fin de sa vie, elle s'intéresse également à la sculpture. Une source consacrée à ses dernières années montre notamment Klarer derrière un buste qu'elle aurait elle-même sculpté. Il serait donc légitime de la présenter comme : artiste amateur / formée aux arts, plutôt que comme « sculptrice professionnelle », car je n'ai pas trouvé de catalogue d'œuvres permettant de lui attribuer une carrière artistique professionnelle.

Dans les années 1980-1990 : Elle continue à recevoir des journalistes, des chercheurs et des passionnés. Elle entretient également une correspondance avec différents chercheurs et contactés. Elle reste particulièrement attachée au site du Drakensberg qu'elle associe à ses rencontres avec Akon. Selon une source sud-africaine consacrée à sa vie, elle continuait à se rendre régulièrement sur ce qu'elle appelait « Flying Saucer Hill ». Elle demeure donc jusqu'à la fin de sa vie une personnalité active du milieu des contactés, et non une personne dont l'histoire aurait simplement appartenu aux années 1950.

Deux ans avant sa mort, elle donne une conférence à Pietermaritzburg, en mai 1992. Le succès est considérable : selon The Witness, plusieurs centaines de personnes se seraient présentées et la salle était devenue trop petite. C'est un témoignage précieux sur sa notoriété en Afrique du Sud. Elle y présente encore le message d'Akon comme s'il s'agissait d'un enseignement qu'elle recevait directement. Elle parle notamment de la guerre, des conflits humains et de l'avenir de l'humanité.

Elizabeth Klarer aurait parlé devant la House of Lords en 1983 selon diverses biographies. On trouve également l'affirmation selon laquelle un de ses textes aurait été présenté à l'ONU. Mais faute de preuve, je donne ces informations avec la plus grande réserve.

Klarer travaillait également sur un second ouvrage : The Gravity File - Il devait notamment approfondir les aspects technologiques de son récit, en particulier la propulsion qu'elle attribuait aux vaisseaux d'Akon. Mais elle meurt en 1994 sans avoir terminé le manuscrit. Ce livre n'a donc pas la même valeur bibliographique que Beyond the Light Barrier.

Elizabeth Klarer meurt le : 9 février 1994 à Durban, Afrique du Sud à l'âge de 83 ans. Elle laisse derrière elle une histoire devenue l'un des récits de contact extraterrestre les plus célèbres d'Afrique australe.

.

11- 6 - JEAN-CLAUDE SADIA — CÔTE D'IVOIRE – LE « BOSS » DES REPAS UFOLOGIQUES D'ABIJAN – ALORS DIRECTION DE GERARD LEBAT

Jean Claudee Sadia a été un acteur important de l'ufologie ivoirienne des années 2005–2013 Son rôle principal : organiser l'ufologie à Abidjan et en Côte d'Ivoire. Il est le responsable des « Repas UFO Abidjan, un Repas du réseau Francophone des Repas ufologiques créé par Gérard Lebat et sous sa direction », puis comme Directeur régional du MUFON Côte d'Ivoire.

Une source de 2013 rapporte que Jean-Claude Sadia dirigeait les Repas Ufologiques Abidjanaises et qu'il avait auparavant animé le réseau ivoirien sur une période remontant aux années 2005–2013.
Une liste publiée en 2013 des responsables du réseau MUFON France mentionne explicitement :
MUFON Côte d'Ivoire — Jean-Claude Sadia avec une adresse de contact associée.

Jean Claude Sadia n'était pas simplement un amateur isolé ; il était identifié comme responsable d'une structure ufologique ivoirienne intégrée à un réseau international.

Un document consacré à une rencontre d'Abidjan en décembre 2013 indique que Sadia avait déjà été impliqué dans les activités ufologiques ivoiriennes pendant plusieurs années. (Depuis 2005) Une autre source, publiée en 2026 mais revenant sur une enquête plus ancienne, précise que : Jean-Claude Sadia dirigeait en Côte d'Ivoire les Rencontres UFO d'Abidjan entre 2005 et 2013.

Les « Rencontres Ufologiques Abidjanaises »



Son travail ne consistait pas uniquement à recevoir des témoignages. Il organisait des réunions régulières à Abidjan, réunissant des personnes intéressées par le phénomène OVNI. Le compte rendu du 13 octobre 2013 est particulièrement intéressant. La réunion se déroule dans les locaux du GSFA et est présidée par Jean-Claude Sadia. Cinq participants sont présents. Sadia ouvre la réunion, accueille les participants puis laisse la parole à Jean-Pierre Koua, chargé de l'exposé du jour.

Le programme comprend :

- Informations ufologiques récentes ;
- Observations OVNI en Côte d'Ivoire et ailleurs ;
- Présentation de dossiers ;
- Rapports d'activités des membres ;
- Échanges entre chercheurs.

Cette organisation ressemble davantage à un petit groupe d'étude régulier qu'à un simple club de passionnés.

Le compte rendu du 8 décembre 2013 est encore plus révélateur. Jean-Claude Sadia est alors désigné pour diriger la réunion du MUFON Côte d'Ivoire, en remplacement de Moussa Karamoko.

Sont notamment présents :

- Moussa Karamoko ;
- Issouf Koné ;
- Jean-Pierre Koua ;
- Hamed Kourouma ;
- Assi Achi ;
- Jean-Claude Sadia.

Sadia accueille les participants et dirige les travaux.
Cela montre qu'il existait autour de lui un petit réseau d'ufologues et de personnes intéressées par le phénomène en Côte d'Ivoire.

Un élément particulièrement intéressant concerne Bingerville, à l'est d'Abidjan. Jean-Claude Sadia entre en contact avec Assi Achi, dont la visite débouche sur la création d'un nouveau point de rencontre ufologique à Bingerville. La première rencontre est prévue pour le 19 janvier 2014. C'est une indication importante de son rôle de développement du réseau ufologique ivoirien en dehors du seul centre d'Abidjan.

Les réunions d'Abidjan semblent également avoir cherché à développer une véritable culture de recherche ufologique. Lors de la réunion du 13 octobre 2013, il est question d'une formation pour les aspirants ufologues mise en place par le MUFON France alors sous la direction de Jacques Patenet, ancien directeur du GEIPAN et de Gérard Lebat, dont dépendaient alors les Rencontres Abidjanaises. Cela signifie que le réseau de Sadia était relié au dispositif plus large :

MUFON USA → MUFON France → MUFON Côte d'Ivoire / Rencontres UFO Abidjan.

UFO ABIDJAN — Direction : Jean-Claude Sadia Il s'agit d'un cas en Guinée forestière, à Yomou, concernant une observation de février 2003 qui a été enquêté par Jean Claude Sadia. Le témoin principal est Gbato Alphonse, connu sous le nom artistique Nepson Paradis, musicien ivoirien.

La source indique :
« Source : Enquête auprès du témoin par UFO ABIDJAN (Côte d'Ivoire) — Direction : Jean Claude Sadia »
UFO ABIDJAN sous la direction de Jean Claude Sadia, enquêtait également au-delà des frontières ivoiriennes. Il s'agit du cas de Yomou, Guinée : le phénomène aurait été observé vers 02 h 00, en février 2003. On retrouve cette enquête dans le chapitre GUINEE de ce livre.

Une méthode d'enquête semble apparaître dans ce travail réalisé par le groupe Ivoirien de Jean Claude Sadia. Dans le cas de Yomou, le dossier contient des informations concernant :

- L'identité du témoin ;
- La date approximative ;
- L'heure ;
- Le lieu ;
- La direction d'arrivée ;
- La direction de départ ;
- La durée ;
- La taille apparente ;
- Les couleurs ;
- Le comportement du phénomène ;
- Les autres témoins.

Cela montre que Sadia et UFO Abidjan ne se contentaient pas de publier une histoire générale. Ils tentaient de recueillir des données permettant une analyse ultérieure. C'est une différence importante pour votre chapitre sur les chercheurs africains.

Son réseau de témoins était assez large
L'affaire Yomou montre également que Sadia possédait des contacts qui dépassaient le milieu ufologique. Le témoin était un artiste ivoirien, mais parmi les personnes présentes figuraient notamment des artistes et, selon le dossier, un représentant administratif local. Cela montre une capacité à obtenir des témoignages auprès de personnes appartenant à des milieux sociaux différents.

Le témoin Nepson Paradis aurait interprété la lumière comme la manifestation de ses ancêtres venus le soutenir. Le dossier contemporain reprend cette dimension culturelle et évoque l'existence de récits locaux similaires. Cela donne un exemple concret d'un phénomène céleste auquel peuvent être attribuées des significations différentes :

Interprétation ufologique → phénomène aérien non identifié
Interprétation locale → manifestation des ancêtres

C'est exactement le type de confrontation entre phénomène observé, culture et interprétation que je développe dans ce livre.

11-7 LÉONARD MAKOSSO-AKENDENGUÉ — GABON - Diplomate, écrivain et intervenant dans le débat contemporain sur les OVNI/UAP

Une source universitaire récente recense Léonard Makosso-Akendengué explicitement comme « Diplomate, Union Africaine, Gabon » parmi les signataires d'une déclaration internationale sur la recherche SETI/UAP, ce qui établit un engagement documenté dans le domaine. Ce n'est pas une personnalité qui officiellement s'intéresse de près au dossier OVNI, mais de part sa signature sur un document de grande importance relatifs au projet SETI et aux UAP (OVNI) il fait connaître en Afrique ce phénomène.

Léonard Makosso-Akendengué est un Gabonais ayant exercé dans la diplomatie, et son nom apparaît dans des listes diplomatiques officielles comme Premier conseiller / Chargé d'affaires. de l'ambassade du Gabon à Moscou. Une liste diplomatique du ministère des Affaires étrangères de Lettonie le mentionne précisément à ce poste
.
Il est également écrivain. Son ouvrage identifié dans les catalogues bibliographiques est : Notre frère et ami le caméléon L'ouvrage compte environ 160 pages et a été publié en 2016 chez Les Impliqués / L'Harmattan. Il est classé dans la littérature/récit et mêle notamment fable, politique et société.
:
En 2025, l'Université de Durham a publié une « Declaration on SETI and UAP Research », déclaration internationale consacrée notamment à la recherche scientifique sur la vie extraterrestre (SETI) et aux phénomènes aériens non identifiés (UAP).

Parmi les signataires figure : Mr Léonard Makosso-Akendengué — Diplomate, Union Africaine, Gabon C'est une donnée particulièrement importante parce qu'elle ne provient pas d'un site ufologique marginal mais d'une page institutionnelle de Durham University recensant les signataires. Cela permet donc de documenter au minimum :

- Son intérêt pour la question UAP/OVNI ;
- Son association au débat international SETI/UAP ;
- Son statut de diplomate ;
- Son identification comme représentant/agent lié à l'Union africaine dans cette liste ;
- Son inscription dans une démarche internationale de réflexion sur la recherche concernant les UAP.

« Diplomate, Union Africaine, Gabon ». Cela établit son affiliation ou sa qualité diplomatique dans le contexte de cette déclaration, mais cela ne signifie pas que l'Union africaine possède un programme officiel OVNI/UAP dont il serait responsable. Nous insistons sur ce fait, son implication dans le dossier OVNI est très limitée et le relais est uniquement à ma connaissance la signature du Document SETI, qui spécifie les limites des déclarations et études sur la vie extraterrestre et UAP.

Son rapport avec le dossier ovni, c'est une information biographique assez remarquable qui ressort également de mes recherches. En fait Léonard Makosso-Akendengué est le père de Jann Halexander, né Aurélien Makosso-Akendengué à Libreville en 1982. Jann Halexander, qui vit en France, sur Paris, est artiste, auteur-compositeur, réalisateur et écrivain franco-gabonais. Plusieurs biographies indiquent explicitement que son père est Léonard Makosso-Akendengué. Jann Halexander est lui-même devenu un acteur important du débat OVNI en Afrique francophone. Il est l'auteur de : La question des OVNI en Afrique centrale (Gabon – République du Congo – RDC) et il a participé à la création de UAP Afrique avec le journaliste togolais Samson Mawulolo Ahlijah.

11-7 G. DUNCAN FLETCHER - KENYA - Astronome amateur, responsable de la Kenya Astronomical Association et l'un des premiers commentateurs africains du phénomène « Flying saucers »

Une implication ufologique importante : Fletcher ne s'est pas contenté de son observation personnelle ; il a recueilli et étudié un ensemble de témoignages provenant du Kenya, de l'Ouganda et du Tanganyika. C'est l'un des premiers commentateurs africains du phénomène « Flying saucers »

Période	Éléments documentés
Avant 1951	Non documenté avec certitude
1951	G. Duncan Fletcher figure dans le Kenya Government Gazette parmi les personnes nommées Honorary Game Wardens pour cinq ans
1954	Vice-président de la Kenya Astronomical Association
1954	Possède/utilise un observatoire à Nairobi, décrit par la presse comme bien équipé
Sept.-oct. 1954	Recueille/étudie des témoignages de « Flying saucers » en Afrique orientale
Oct. 1954	Observation personnelle d'un phénomène à Nairobi avec quatre autres personnes
Oct. 1954	Devient une personnalité citée dans la presse internationale sur la question des soucoupes
1954-1955	Ses positions sont reprises par les publications ufologiques américaines et britanniques
1957-1958	Son nom continue d'apparaître dans la littérature ufologique internationale
Après 1958	Je n'ai pas retrouvé pour l'instant de trace fiable d'une activité ufologique ultérieure

La découverte concernant le Game Warden est particulièrement intéressante : le Kenya Government Gazette du 3 juillet 1951 nomme G Duncan Fletcher Esq. parmi les Honorary Game Wardens pour une période de cinq ans.

Cela donne donc à Fletcher une activité professionnelle/sociale dans le Kenya colonial qui n'apparaissait pas dans les biographies ufologiques.

En 1954, les journaux le présentent de manière répétée comme : G. Duncan Fletcher, vice-président de la Kenya Astronomical Association. L'East African Standard du 17 septembre 1954 est particulièrement précieux. Il indique que de nombreux habitants d'Afrique orientale avaient contacté le journal au sujet de « Flying Saucers » et que son correspondant spécial avait interrogé G. Duncan Fletcher, présenté comme vice-président de la Kenya Astronomical Association. C'est beaucoup plus intéressant qu'une simple reprise française. Cela montre que Fletcher était déjà sollicité localement comme personne compétente sur la question.

Les articles contemporains précisent que Fletcher se trouvait dans son observatoire, accompagné de quatre personnes, lorsqu'il observa un phénomène. L'installation est décrite comme « very well equipped » dans les reprises de la presse. Cela explique probablement pourquoi son témoignage eut immédiatement une certaine importance dans la presse.
.
L'article de l'East African Standard du 17 septembre 1954 indique que Fletcher avait été consulté à propos des nombreux témoignages reçus au Kenya. Puis les comptes rendus internationaux indiquent qu'il avait reçu de nombreuses informations provenant d'observateurs. La dépêche Reuters du 5 octobre 1954, reprise par plusieurs journaux, explique que sa conclusion faisait suite à un véritable afflux de rapports concernant des objets étranges au-dessus de l'Afrique orientale. Les lieux cités comprennent : Dar es-Salaam, Tanganyika ; Mombasa, Kenya ; Kampala, Ouganda et Nairobi, Kenya.

On peut conclure à ce stade que G. Duncan est un observateur astronomique qui, en 1954, s'intéressa à une série de témoignages OVNI d'Afrique orientale avant et après avoir lui-même observé un phénomène.

Son observation personnelle, en fait elle demeure le cas le mieux documenté associé à son nom.
Nairobi — octobre 1954 - Fletcher se trouvait dans son observatoire avec quatre autres personnes. Selon la version publiée dans la presse :

1- Phénomène observé vers 19 h 40 2- Direction est ; 3- Faible hauteur apparente ;	4- Estimation : environ 700 mètres 5- Forte lumière orangée ; 6- Augmentation de luminosité vers le jaune pâle ; 7- Objet apparemment immobile	8- Descene 9- Montée 10- Nouvelle montée 11- Disparition dans les nuages.

; Il existe toutefois une anomalie documentaire concernant l'heure : certaines dépêches donnent 19 h 40, d'autres 1 h 40. Je recommande donc de ne pas retenir 1 h 40 comme donnée certaine.

C'est là qu'il devient véritablement un personnage de l'histoire de l'ufologie africaine. Après avoir étudié les rapports, il déclare que les « Flying saucers » ne peuvent pas être simplement écartées. Il avance alors l'hypothèse que les objets sont liés à des visiteurs extraterrestres effectuant une reconnaissance de la Terre. Il va même jusqu'à suggérer qu'ils pourraient dresser une carte de la Terre. Il ne s'arrête pas là. Fletcher estime également que ces visiteurs ne semblent pas hostiles et que leur comportement pourrait correspondre à une forme de reconnaissance scientifique.

Une publication ufologique de 1954 reprend un raisonnement attribué à Fletcher particulièrement intéressant. Il fait observer qu'un météore : ne peut pas rester stationnaire et ne peut pas monter puis descendre ; suit normalement une trajectoire balistique.

Il considère donc que le phénomène observé ne pouvait pas être expliqué simplement comme un météore.

Historiquement, c'est intéressant, car on voit apparaître chez Fletcher une tentative de distinction entre phénomène astronomique conventionnel et phénomène aérien inexpliqué. Cela ne constitue évidemment pas une preuve de l'origine extraterrestre.

Son cas a rapidement dépassé les frontières du Kenya. Une publication ufologique américaine de 1954 rapporte que Fletcher avait étudié les nombreux rapports de Kenya, Uganda et Tanganyika et présente ses conclusions comme résultant de cette étude ainsi que de sa propre observation. Cela signifie qu'il faut éviter de le classer simplement : « témoin OVNI de Nairobi ». Il était déjà devenu correspondant/interprète d'un ensemble de rapports d'Afrique orientale.

Son nom réapparaît encore plusieurs années plus tard dans le bulletin NICAP UFO Investigator, janvier 1958, cite *: G. Duncan Fletcher — Vice President, Kenya Astronomical Association* dans une liste de personnes ayant rapporté des observations d'objets volants non identifiés. Donc son observation de 1954 n'a pas simplement disparu des archives. Son nom est encore utilisé en 1958 comme référence ufologique.

J'ai également trouvé un élément qui pourrait être extrêmement intéressant, mais je veux le présenter avec une réserve importante. Le film britannique Red Spear, réalisé par George Breakston et Ray Stahl et produit en 1954, est distribué en France sous le titre La Jungle est mon royaume. Dans le générique disponible apparaît : G Duncan Fletcher dans la distribution.

Or nous savons par ailleurs qu'un G. Duncan Fletcher était Honorary Game Warden au Kenya en 1951. Il est donc très possible qu'il s'agisse du même homme. Le rapprochement est séduisant : un résident européen du Kenya, game warden, observateur astronomique amateur, disposant d'un observatoire et apparaissant dans un film tourné dans le contexte de l'Afrique orientale. Mais je ne considère pas encore l'identité comme définitivement démontrée.

Avec les informations actuellement retrouvées, je dresserais le portrait suivant :

G. DUNCAN FLETCHER
Nationalité : probablement britannique / résident européen du Kenya colonial — à confirmer.
Lieu d'activité : Nairobi, Kenya.
Activité scientifique : astronomie amateure.
Responsabilité associative : vice-président de la Kenya Astronomical Association en 1954.

Infrastructure : observatoire privé ou associé à ses activités astronomiques, à Nairobi.
Autre activité documentée : Honorary Game Warden au Kenya à partir de 1951, pour cinq ans.
Ufologie :
Collecte ou reçoit des témoignages ;
Analyse des observations ;
Observation personnelle ;
Prise de position publique ;
Hypothèse extraterrestre ;
Intervention dans la presse ;
Diffusion internationale de ses conclusions.

11-8 MICHAEL HESEMANN - ALLEMAGNE – LE SEUL HISTORIEN UNIVERSITAIRE DE FORMATION QUI A FAIT LE LIEN ENTRE L'UFOLOGIE EUROPEENNE ET AFRICAINE

Michael Hesemann (Allemagne) – né le 22 March 1964 in Düsseldorf - est le seul historien universitaire de formation qui a fait le lien entre l'ufologie européenne et l'Afrique australe dans les années 90.

Michael Hesemann (né le 22 mars 1964 à Düsseldorf) est un historien allemand, journaliste et auteur du Vatican. En tant qu'étudiant, il s'est fait connaître en Allemagne comme auteur de plusieurs livres sur les ovnis et les visiteurs extraterrestres sur Terre.

Formation : Michael Hesemann est un anthropologue culturel et historien qui a étudié à l'Université de Göttingen - Histoire et Anthropologie culturelle à Göttingen. Il vit toujours à Düsseldorf.

Débuts en ufologie : De 1984 à 1990 Hesemann a publié le magazine allemand Magazin 2000, qui traitait de vulgarisation scientifique, de phénomènes paranormaux et de sujets religieux. Il le revend en 1990 et en reste rédacteur en chef jusqu'en 2000. C'est la revue de référence allemande sur le paranormal, publiée en allemand et tchèque.

Parcours ultérieur - ce qui le distingue : Depuis 1999, il est accrédité au Bureau de Presse du Saint-Siège. Le Wall Street Journal le décrit en 2010 comme « un historien des religions qui aide le Vatican à dater les reliques ». Représentant allemand de la Pave the Way Foundation, il travaille sur les archives du Vatican. Il devient auteur à succès sur l'histoire de l'Église : Der Papst, der Hitler trotzte, My Brother, the Pope avec Georg Ratzinger, etc. Il représente des vues catholiques conservatrices-traditionnelles. C'est ce double parcours historien / ufologue qui explique sa méthode en Afrique : pas de sensationnalisme, mais de l'archive.

Rôle dans le phénomène OVNI africain
Hesemann n'est pas un enquêteur local du réseau Hind comme Roland Roeis ou Nathan Middeldorf. C'est un chercheur externe qui vient vérifier.

Dans la chronologie d'Ariel School établie par les chercheurs, en mars 1997 | Michael Hesemann (chercheur sur les ovnis, ami et collègue de Mack rend visite à Ariel et interroge des témoins, des enseignants, des parents et Hind

Il est ami et collègue de John Mack, le psychiatre de Harvard qui avait vu les enfants en décembre 1994. Hesemann vient 2 ans et demi après les faits pour faire ce que ni Tim Leach (BBC, à chaud) ni Cynthia Hind (20 septembre) n'avaient pu faire : réinterroger à froid.

Enquêtes :
Ruwa 1994 : Il réinterroge les 62 élèves, les parents, le directeur Colin Mackie, et Hind elle-même. Il publie : Hesemann, M. (1997). The Ruwa Incident—62 Pupils Witness UFO Landing. Magazin 2000, 119, 40–50
C'est l'un des rares articles de terrain non anglo-saxon sur Ariel, avec photos et dessins originaux numérisés. Il est cité encore aujourd'hui comme source primaire dans les debunkings et dans la bibliographie de Randall Nickerson.

Afrique du Sud : Pendant le même voyage fin 90, il documente les cas d'atterrissages sud-africains des années 70-80 que Hind avait évoqués dans UFO AFRINEWS - Rosmead, Loxton, Groendal, et les cas de la vague de septembre 1994 (les lumières vues au-dessus du Zimbabwe, Zambie, Afrique du Sud le 14 septembre avant Ariel).

Bibliographie ufologique - pour situer
C'est l'auteur le plus prolifique d'Allemagne sur le sujet avant de passer au Vatican
:

- UFOs: Die Beweise (1993), UFOs: Die Kontakte (1990)
- Botschaft aus dem Kosmos (1993) / Cosmic Connections (1995) sur les crop circles
- Geheimsache UFO: Die wahre Geschichte der unbekannten Flugobjekte (1994) / UFOs: The Secret History (1998)
- Jenseits von Roswell (1996) / Beyond Roswell avec Philip Mantle
- UFOs über Deutschland (1997), UFOs: Eine Bilddokumentation (2001)

Hesemann est le chaînon manquant entre les deux périodes :

- Période 1 : 1994 - Leach filme, Hind collecte, Mack interprète
- Période 2 : 1997 - Hesemann revient, sans caméra BBC, sans pression médiatique, et constate que les récits tiennent, que les dessins sont toujours cohérents, que les parents confirment le trauma
- Période 3 : 2007-2022 - Randall Nickerson reprend son travail d'archive pour Ariel Phenomenon

Il est le seul historien de formation à avoir appliqué une méthode d'historien - retour aux sources orales, confrontation des témoins - à un cas africain.

11-9 JEAN-PIERRE MANZOLO MONGA MPPEPE, dit « MAITRE AVATAR » REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La description de Maître Avatar comme « ufologue de terrain » n'est pas en fait exact, ce n'est pas son domaine. Il s'intéresse aux OVNI, à fait une observation, a fait quelques émissions TV, des vidéos en rapport avec les OVNIs selon son interprétation mystique, mais ce n'est pas sérieux, loin d'être présenté sous l'angle scientifique, et c'est en fait un responsable religieux et ésotérique, conférencier et personnalité médiatique.

Identité et activités publiques : des annonces le présentent comme président de la Fondation Jésus-Christ le Grand Alchimiste. Une annonce de 2017 de la fondation porte sur une conférence consacrée à Dieu, aux anges et aux extraterrestres. Il fait aussi a Kinshasha autre rencontre abordant le lien entre l'homme, la nature et les extraterrestres.

On ne retiendra son nom que comme personnage médiatique, marginal, frange religieuse personnelle et qui a abordé le dossier des OVNIs.

11-10 SAMSON MAWULOLO AHLJIAH – TOGO – JOURNALISTE - ECRIVAIN ET CHERCHEUR TOGOLAIS SUR LE PHENOMENE OVNI

État civil et parcours
Nom : Samson Mawulolo Ahlijah
Date de naissance : 1er février 1991
Lieu de naissance : Lomé, Togo
Pays : Togo
Profession : journaliste, écrivain
Domaine de recherche récent : OVNI/UAP et phénomènes aériens inexpliqués en Afrique
Début déclaré de son intérêt structuré pour l'ufologie : 2023
Fonction documentée : représentant d'UAP Afrique au Togo, à Lomé, depuis avril 2024.

Il faut donc éviter de le présenter comme un ufologue ayant plusieurs décennies d'activité. Son engagement documenté dans l'étude des OVNI est récent, même si son intérêt personnel remonte à son adolescence.

D'après sa biographie publiée par UAP Afrique et reprise par plusieurs notices bibliographiques, Ahlijah affirme avoir été témoin d'une observation d'OVNI durant son adolescence. Cet événement constitue le premier élément de son rapport personnel au phénomène.

C'est en 2023 que son intérêt pour l'ufologie devient véritablement une activité de recherche. Selon sa biographie, une nouvelle observation personnelle l'amène à s'intéresser plus systématiquement aux apparitions d'OVNI en Afrique. UAP Afrique indique explicitement qu'il commence cette recherche en 2023 « à la suite d'une nouvelle observation ».

C'est un élément intéressant, car il montre une trajectoire assez différente de celle de chercheurs comme Cynthia Hind, qui avaient constitué pendant des décennies des réseaux d'enquête.

Son activité principale dans le domaine est aujourd'hui son livre : Samson Mawulolo Ahlijah, *Les Ovnis en Afrique – Quand les extraterrestres visitent le ciel africain*.

11-11 LOUIS RAKOTOARIJAONA – MADAGASCAR – FONDATEUR DU CREDO EN 1988
Fiche d'identification

Élément	Informations disponibles
Nom	Louis Rakotoarijaona
Pays	Madagascar
Profession	Policier
Domaine	Ufologie / phénomènes OVNI
Expérience personnelle	Observation d'un OVNI en 1959
Création du CREDO	1988
Organisation	CREDO – Centre de Recherche et d'Étude des Objets volants non identifiés
Publication	Mad-Ovni
Nombre de numéros retrouvés	Au moins deux
Langue	Français
Particularité	Organisation ufologique créée par un chercheur malgache local
Documentation biographique	Très lacunaire

1. Une observation personnelle en 1959
L'élément biographique le plus intéressant est son observation personnelle de 1959. La source disponible indique explicitement que Rakotoarijaona était policier et qu'il avait été témoin d'une observation d'OVNI en 1959. Cette expérience semble avoir constitué le point de départ de son intérêt pour le phénomène. Mais il faut être très prudent :

2. 1988 : création du CREDO
C'est ici que Rakotoarijaona devient véritablement important dans l'histoire de l'ufologie africaine. En 1988, il crée le : CREDO Centre de Recherche et d'Étude des Objets volants non identifiés. La création d'une structure spécifiquement consacrée aux OVNI à Madagascar est remarquable pour plusieurs raisons.

1- Nous sommes alors dans une période où les groupes ufologiques africains sont encore relativement rares et où beaucoup d'activités d'enquête sur le continent sont liées à des organisations européennes ou américaines.

2- La source spécialisée qui documente l'histoire de l'ufologie africaine souligne justement que le CREDO constitue une exception importante : contrairement à de nombreux groupes ou représentants locaux créés par des Européens ou des Africains blancs, le CREDO fut créé par un chercheur malgache local.

C'est probablement l'un des points les plus importants à retenir pour les activités ufologiques menées par Louis Rakotoanjaona.

Pourquoi le CREDO est historiquement important
Le CREDO n'est pas simplement une personne ayant raconté avoir vu un OVNI. Il s'agit d'une tentative d'organisation de la recherche ufologique à Madagascar. Cela change complètement la valeur historique de la démarche.

On passe de :

« Un Malgache a observé un OVNI »
À :
« Un chercheur malgache a créé une structure destinée à étudier les observations OVNI dans son propre pays ».

C'est une étape importante dans l'histoire de l'ufologie africaine.

Le bulletin Mad-Ovni : Le CREDO semble avoir publié son propre bulletin : Mad-Ovni La documentation que j'ai retrouvée permet d'affirmer qu'il existe au moins deux numéros de cette publication en français. Mad-Ovni pourrait constituer une source primaire, contrairement aux catalogues contemporains qui recopient souvent des cas anciens sans citer leur origine. Il faudrait donc essayer de retrouver ces bulletins, ce qui serait intéressant pour établir l'histoire des OVNIs à Madagascar, documents qu'il faudrait scanner et placer sur Internet. :

Quel était le travail du CREDO ?
Il faut cependant éviter d'attribuer au CREDO des activités que les sources actuellement disponibles ne permettent pas de démontrer.

Nous pouvons raisonnablement identifier :

✓ création d'une organisation ufologique locale
✓ collecte/étude des observations OVNI
✓ publication d'un bulletin
✓ travail en français

Son parcours est également intéressant parce qu'il appartient à une catégorie particulière de chercheurs : les professionnels de la sécurité ou de l'administration ayant étudié les OVNI.

SON CV UFOLOGIQUE selon nos connaissances :
LOUIS RAKOTOARIJAONA
Nationalité : Malgache
Pays d'activité : Madagascar
Profession : Policier
Domaine : Ufologie / OVNI
Observation personnelle : 1959
Création du CREDO : 1988
Organisation : Centre de Recherche et d'Étude des Objets volants non identifiés
Publication : Mad-Ovni
Langue de publication : Français
Nombre de bulletins actuellement attestés : au moins 2
Période d'activité ufologique documentée : à partir de 1988
Type d'activité : organisation, recherche, collecte de cas, publication
Particularité historique : création d'une organisation ufologique malgache par un chercheur local.

11-12 NANA EKOV BUTWEIKU – GHANA - CHERCHEUR AFROCENTRISTE EN CONTACT AVEC LA TRADITION DOGON

Une source particulièrement importante est une étude consacrée au fonds Marcel Griaule, qui décrit explicitement Butweiku comme un « militant afrocentriste » et indique qu'il s'est rendu à plusieurs reprises à Sangha, au Mali, afin d'enquêter sur la religion et la cosmogonie dogon.

Ce domaine n'est pas spécialement la recherche ou les enquêtes sur le phénomène ovni, mais, l'étude des Dogons a donné lieu à un nombre indéfini d'articles, de livres, de films, de vidéos sur les Dogons et un éventuel rapport avec les extraterrestres, les OVNI, qu'il a sa place dans notre liste des chercheurs Africains qui ont contribués à faire l'Histoire des OVNIs en Afrique.

1. Identité et profil intellectuel

Nom : Nana Ekow Butweiku I
Origine : Ghana / monde akan
Activité : chercheur indépendant, écrivain, voyageur, militant afrocentriste
Lieu de résidence documenté : Bronx, New York, à la fin des années 1990
Domaines : théologie africaine, cosmogonie, philosophie africaine, histoire des religions, traditions africaines, histoire des peuples africains.

Il est présenté par Runoko Rashidi comme un intellectuel afrocentré, voyageur et militant consacré à la réhabilitation de l'histoire et des traditions africaines. Rashidi rédige notamment l'introduction de son ouvrage Afrikan Theology, Cosmogony & Philosophy.

Il faut cependant être prudent avec certaines biographies circulant sur Internet : je n'ai pas retrouvé de date de naissance, de formation universitaire complète, de carrière professionnelle détaillée ni de CV institutionnel permettant de compléter sérieusement sa biographie.

Son livre essentiel : Afrikan Theology, Cosmogony & Philosophy C'est probablement le document le plus important pour le dossier OVNI. L'ouvrage est référencé sous le titre : Nana Ekow Butweiku I, Afrikan Theology, Cosmogony & Philosophy: An Insight on Traditional Afrikan Religion, 1999.

La bibliographie de Runoko Rashidi donne : Nana Ekow Butweiku I, Afrikan Theology, Cosmogony & Philosophy: An Insight on Traditional Afrikan Religion, Hampton, UB & US Communications Systems, 1999.

Il existe également des références bibliographiques qui donnent comme éditeur The Lumumba Book Printers & Co., ce qui montre qu'il faut vérifier l'édition consultée avant de donner une référence bibliographique définitive dans votre livre.

L'ouvrage est particulièrement intéressant parce qu'il ne s'agit pas simplement d'une réflexion théorique : une partie importante repose sur des recherches effectuées directement en Afrique et sur des entretiens avec des détenteurs de traditions.

Son enquête chez les Dogons

L'étude du fonds Griaule apporte une information très précise : Butweiku séjourne à plusieurs reprises à Sangha, au pays dogon, pour enquêter sur la religion et la cosmogonie dogon. Lors de son premier séjour en 1993, il aurait recherché les derniers informateurs de Marcel Griaule encore vivants. Il disposait notamment de photographies publiées dans l'édition anglaise de Le Renard pâle (The Pale Fox) afin d'identifier les personnes rencontrées plusieurs décennies auparavant par Griaule. Il aurait ainsi rencontré Apourali Dolo, présenté comme le seul survivant qu'il ait pu retrouver parmi ces informateurs.

Butweiku et la question de Sirius chez les Dogons

Il faut ici être extrêmement prudent. La littérature ufologique a souvent utilisé la cosmogonie dogon comme argument en faveur d'une connaissance ancienne de Sirius B, parfois présentée comme résultant d'un contact avec une civilisation extraterrestre. Mais Butweiku n'est pas simplement un ufologue

affirmant cette hypothèse. Son travail s'inscrit d'abord dans une problématique beaucoup plus large : Qui possède le droit d'interpréter les traditions africaines ? Il cherche notamment à confronter :

Tradition orale dogon → interprétation européenne → travaux de Griaule/Dieterlen → interprétations afrocentristes modernes.

L'étude du fonds Griaule montre précisément qu'il interrogeait Apourali Dolo sur les affirmations et dessins de Dieu d'eau et du Renard pâle.

La relation intellectuelle avec Runoko Rashidi est particulièrement importante. - Rashidi signe l'introduction de Afrikan Theology, Cosmogony & Philosophy et l'intègre dans sa bibliographie consacrée aux intellectuels de la diaspora africaine.

La documentation disponible présente donc Butweiku dans un réseau intellectuel afrocentriste international comprenant notamment des chercheurs et écrivains travaillant sur : l'Afrique ancienne ;
; les religions africaines ; l'histoire précoloniale ou les traditions cosmogoniques. Son livre figure ainsi dans la bibliographie de Rashidi aux côtés d'auteurs comme John Henrik Clarke, Yosef Ben-Jochannan, Marimba Ani, Ivan Van Sertima, etc.

11-13 MOHAMED CHERIF – AUTEUR



Nom : Mohamed Cherif
Nom indiqué comme nom véritable : Mohamed Almouldi Asharif
Origine : Maghreb — pays d'origine précis à documenter
Domaines d'activité : OVNI, extraterrestres, phénomènes non conventionnels, sciences, histoire, politique, environnement et questions de société
Formation déclarée : formation universitaire de quatre années en physique des matériaux ; certaines notices éditoriales le présentent comme titulaire d'un master en sciences physiques
Langues de publication : français et anglais
Statut : auteur et chercheur indépendant
Mode de publication : principalement autoédition et édition à la demande
Un auteur indépendant aux centres d'intérêt très larges

Mohamed Cherif est un auteur indépendant dont la production couvre des domaines très divers, allant des sciences et des phénomènes non conventionnels à l'histoire, la politique et aux questions de société. Il est notamment connu pour ses ouvrages consacrés aux OVNI, aux extraterrestres et aux hypothèses de contacts entre l'humanité et des intelligences non humaines.

Selon les notices biographiques associées à ses ouvrages, Cherif affirme s'intéresser au phénomène OVNI depuis plus de vingt ans. La durée exacte varie selon les présentations — certaines évoquent plus de 23 ans, d'autres plus de 24 ans — ce qui invite à retenir prudemment la formulation « depuis plus de vingt ans ».

Il se présente également comme un chercheur de vérité, intéressé par les connaissances scientifiques et non conventionnelles ainsi que par les questions relatives au pouvoir, aux élites et au contrôle de l'information.

Une formation scientifique revendiquée
Les notices consacrées à ses livres indiquent que Mohamed Cherif possède une formation universitaire en physique des matériaux. Certaines présentent cette formation comme quatre années d'études universitaires, tandis que d'autres utilisent la qualification de « master en sciences physiques ». Cette formation constitue un élément intéressant de son parcours, mais elle ne doit pas conduire à le présenter comme un physicien exerçant dans la recherche scientifique institutionnelle : les sources retrouvées ne permettent pas d'établir une carrière universitaire ou professionnelle dans ce domaine.

L'ufologie au centre d'une partie de son œuvre
Le phénomène OVNI constitue l'un des principaux thèmes de sa production littéraire.
Parmi ses ouvrages figurent notamment :

- La Vérité sur les extraterrestres : Qu'est-ce qu'on sait ? ;
- Truth About Extraterrestrials ;
- Aliens & UFOs Then & Now ;
- The Nazi UFOs: Where Are They Now? ;
- Hidden History of the Giants.

Son ouvrage La Vérité sur les extraterrestres : Qu'est-ce qu'on sait ? est notamment référencé sous l'ISBN 9781539152224 et sous le nom de Mohamed Cherif. Une édition est datée de 2016.

Son travail anglophone lui permet par ailleurs de toucher un lectorat plus large que celui du seul espace francophone. Dans ses publications consacrées aux OVNI et aux extraterrestres, Mohamed Cherif ne limite pas son étude aux observations aériennes contemporaines. Il aborde également les rapports supposés entre :

- Les civilisations anciennes et les extraterrestres ;
- Les mythologies et les visiteurs venus du ciel ;
- Les OVNI historiques ;
- Les prétendues technologies extraterrestres ;
- Les gouvernements et le phénomène OVNI ;
- Les programmes secrets ;
- Les phénomènes considérés comme relevant des « connaissances non conventionnelles ».

Cette démarche l'inscrit davantage dans le courant de l'ufologie indépendante qui considère l'hypothèse extraterrestre comme une possibilité centrale, plutôt que dans une approche institutionnelle consistant uniquement à inventorier les phénomènes aériens inexpliqués.

Un autre aspect caractéristique de sa production est l'association entre la question extraterrestre et celle du contrôle de l'information. Cherif s'intéresse aux relations supposées entre les phénomènes OVNI, les gouvernements, les élites et certains programmes secrets. Il développe également des thèmes liés à la manipulation de l'information et aux structures de pouvoir.

Il est important, dans une présentation historique de son œuvre, de distinguer ses thèses et interprétations des faits établis. Les hypothèses qu'il expose sur les extraterrestres, les élites ou les programmes secrets doivent donc être présentées comme les positions de l'auteur et non comme des conclusions scientifiques établies.

Un militant écologiste
Les notices biographiques associées à ses ouvrages indiquent également que Mohamed Cherif est engagé dans la protection de l'environnement. Il affirme soutenir les mouvements de la société civile ainsi que différents mouvements qu'il qualifie « d'anti-tyrannie » à travers le monde. Cette dimension militante dépasse donc largement le seul domaine de l'ufologie

Mohamed Cherif affirme être l'auteur d'environ une trentaine de livres consacrés à différents sujets. Sa production est essentiellement réalisée dans le cadre de l'autoédition et de l'édition à la demande. Ses ouvrages sont notamment diffusés par différentes plateformes spécialisées dans la publication numérique ou l'impression à la demande.

Cette caractéristique est importante pour comprendre sa place dans le paysage ufologique contemporain : il ne s'inscrit pas dans le modèle traditionnel de l'ufologue travaillant au sein d'une association disposant d'une revue, d'archives et d'une structure d'enquête. Il appartient plutôt à la catégorie des auteurs-chercheurs indépendants utilisant les nouvelles possibilités de l'édition numérique pour diffuser leurs travaux.

Sa place dans l'ufologie africaine
La documentation actuellement disponible permet de le considérer comme un auteur maghrébin travaillant notamment sur les OVNI et les extraterrestres, mais son rattachement précis à une organisation ufologique ou à une structure de recherche africaine n'est pas établi. De même, il convient de distinguer son intérêt général pour le phénomène OVNI de l'existence d'enquêtes de terrain documentées. Les éléments actuellement disponibles attestent surtout de son importante production éditoriale. Ils ne permettent pas encore de dresser un catalogue précis d'enquêtes personnelles conduites sur le terrain en Afrique. Cette distinction est importante pour une histoire générale de l'ufologie africaine : Mohamed Cherif semble davantage correspondre au profil de l'auteur-chercheur indépendant et vulgarisateur du phénomène extraterrestre qu'à celui d'un enquêteur institutionnel disposant d'un fonds d'enquêtes comparable, par exemple, à celui de certaines organisations ufologiques historiques.

Mohamed Cherif représente ainsi une forme particulière de l'ufologie contemporaine : celle de l'auteur indépendant, travaillant à partir d'une documentation internationale accessible notamment par Internet et publiant directement ses recherches sous forme de livres numériques ou imprimés à la demande.

Son parcours présente plusieurs caractéristiques :

Formation scientifique revendiquée → intérêt pour les phénomènes non conventionnels → recherche sur les OVNI et les extraterrestres → réflexion sur les secrets d'État et le contrôle de l'information → production éditoriale indépendante.

Il constitue donc un exemple intéressant de l'évolution de l'ufologie au Maghreb et dans l'espace francophone à l'époque d'Internet.

Évaluation documentaire
Pour une étude historique du phénomène OVNI, il est préférable de distinguer plusieurs niveaux :

A — Existence comme auteur : bien documentée.
A — Production consacrée aux OVNI et aux extraterrestres : bien documentée par ses ouvrages.
B — Formation en physique des matériaux : mentionnée dans les notices biographiques de ses publications, mais à vérifier éventuellement à partir d'un document universitaire.
B — Ancienneté de plus de vingt ans dans l'étude des OVNI : revendiquée dans ses présentations biographiques.
B — Activité militante et environnementale : mentionnée dans ses notices d'auteur.
C — Activité d'enquête de terrain : documentation actuellement insuffisante pour établir un catalogue précis.
C — Rôle institutionnel dans l'ufologie africaine : aucune organisation majeure identifiée à ce stade.

À vérifier — origine nationale précise : les éléments disponibles permettent de le rattacher au contexte maghrébin, mais une nationalité précise ne peut pas être affirmée sans source biographique plus solide.

Conclusion
Mohamed Cherif mérite d'être mentionné dans une histoire contemporaine de l'ufologie africaine et maghrébine, principalement en raison de son importante production consacrée aux OVNI, aux extraterrestres et aux phénomènes non conventionnels.

Son originalité réside moins, à ce stade de la documentation, dans la constitution d'archives d'observations ou dans la réalisation d'enquêtes de terrain que dans une production éditoriale abondante et transnationale, publiée en français et en anglais.

Son œuvre associe le phénomène extraterrestre à des thèmes plus larges — histoire ancienne, politique, pouvoir, secret, contrôle de l'information et environnement — ce qui permet de l'étudier comme un représentant d'une génération d'auteurs indépendants ayant largement profité des possibilités offertes par l'autoédition et Internet.

Mohamed Cherif se classe donc dans une catégorie de chercheurs et auteurs africains contemporains, qui travaille à partir de la documentation existante, mais qui ne va pas sur le terrain faire des enquêtes, qui n'organise aucun groupe, ne produit aucune réflexion profonde sur le phénomène ovni, ni d'études particulières.

11-14 MAAME GRACE — GHANA - PERSONNALITÉ SPIRITUELLE ET DOCUMENTARISTE — COURANT « ANCIENS ASTRONAUTE

Je mentionne ici Maame Grace pour son travail sur les Annunaki, son travail de recherche sur les anciennes traditions Africaines. Son rapport avec le phénomène OVNI est donc secondaire.

MAAME GRACE :
Prédicatrice, productrice audiovisuelle et exploratrice des traditions spirituelles
Nom utilisé publiquement : Maame Grace
Pays : Ghana
Activités : prédicatrice, auteure, entrepreneuse, philanthrope, animatrice de télévision et productrice de contenus audiovisuels
Organisation : Global Eagle Revival Outreach Ministries (GEROM)
Programmes : Time with Maame Grace, Revelations, Spiritual Hour, The Quest of Alkebulan

Domaines particuliers : spiritualité africaine, anciennes divinités, traditions africaines, Anunnaki et interprétations « extraterrestres » de l'Antiquité.

Maame Grace est une personnalité ghanéenne connue avant tout comme prédicatrice et responsable religieuse. Elle dirige la Global Eagle Revival Outreach Ministries, basée à Accra, et présente plusieurs programmes consacrés à la spiritualité, à la religion et aux questions de société.

Maame Grace a créé une série documentaire intitulée : The Quest of Alkebulan La série explore les traditions, croyances, monuments et héritages spirituels africains. Une source ghanéenne la présente comme la première Ghanéenne à avoir produit et diffusé une docu-série sur YouTube, The Quest of Alkebulan, dont la première a eu lieu en janvier 2023. Il s'intéresse également à la spiritualité et au patrimoine d'autres régions, notamment à travers des épisodes consacrés à l'Europe et au Royaume-Uni.

Cela montre que son projet est plus large qu'une simple série sur les extraterrestres. Le 25 février 2024, Maame Grace a publié sur sa chaîne YouTube une émission intitulée : "THE ANUNNAKI : Maame Grace Is First African To Profile The Ancient Celestial Beings" La vidéo est publiée sur sa chaîne officielle, qui comptait alors plus de 200 000 abonnés et était vérifiée.

Chapitre VI - 2

LES PRINCIPAUX CHERCHEURS AFRICAINS SUR LE PHENOMENE OVNI

L'Afrique de l'Est : une recherche beaucoup plus difficile à documenter

Après l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est constitue une deuxième région importante dans l'histoire des observations de phénomènes aériens inhabituels. Pourtant, lorsqu'on cherche à identifier les chercheurs africains ayant étudié ces phénomènes, une difficulté apparaît immédiatement : les observations sont relativement nombreuses dans la littérature ufologique internationale, mais les noms des enquêteurs locaux sont beaucoup plus rares.

Cette situation ne signifie pas nécessairement qu'il n'existait pas de chercheurs. Elle signifie surtout que leurs travaux ont souvent été conservés dans des archives étrangères, des journaux, des publications

ufologiques internationales ou des correspondances privées, plutôt que dans des institutions africaines consacrées à l'étude des PAN.

Cette différence entre la richesse de la casuistique et la faiblesse de la documentation sur les enquêteurs constitue l'un des problèmes majeurs de l'histoire de l'ufologie africaine.

KENYA
Le cas du mont Kilimandjaro et la difficulté d'identifier les enquêteurs africains Le Kenya possède une place particulière dans l'histoire des observations africaines. Le 19 février 1951, un équipage d'East African Airways aurait observé depuis un avion un objet de forme allongée à proximité du mont Kilimandjaro. Le commandant Jack Bicknell et le radio-opérateur Dennis Merrifield furent notamment associés à ce récit. L'affaire est devenue un classique de la littérature ufologique africaine. Mais il faut faire une distinction importante : les membres d'équipage étaient des témoins, et non nécessairement des chercheurs ufologiques.

Cynthia Hind reprit le dossier plusieurs décennies plus tard dans son ouvrage UFOs Over Africa. Elle tenta notamment de retrouver le commandant Bicknell ou des personnes susceptibles de l'avoir connu, sans parvenir à compléter son enquête. Cette démarche est intéressante parce qu'elle montre qu'Hind savait également reconnaître lorsqu'une enquête ne permettait pas de parvenir à une conclusion.

Le dossier du Kilimandjaro doit donc être classé dans une catégorie particulière :

Cas africain important — enquête ultérieure par une chercheuse sud-africaine/zimbabwéenne — mais pas preuve de l'existence d'un chercheur ufologique kényan identifié.

Une absence documentaire révélatrice ce sont les recherches effectuées dans les sources actuellement accessibles qui ne permettent pas encore d'identifier avec suffisamment de certitude un grand enquêteur ufologique kényan comparable à Cynthia Hind, Prier Wintle ou Gunter Hofer. Cette absence doit être signalée plutôt que comblée artificiellement.

Le Kenya constitue donc l'un des pays où une recherche archivistique spécifique serait particulièrement utile. Les fonds de presse de Nairobi, les archives de l'ancienne East African Airways et les archives coloniales britanniques devraient être confrontés aux publications ufologiques internationales.

TANZANIE
La Tanzanie présente une situation comparable. Le pays possède une importante casuistique dans les catalogues internationaux, notamment autour de Dar es-Salaam et du Kilimandjaro. Mais là encore, les noms des enquêteurs africains sont beaucoup moins nombreux que ceux des témoins ou des auteurs étrangers ayant repris les affaires. Il faut donc éviter une erreur fréquente dans les catalogues ufologiques : publier un cas observé en Tanzanie ne signifie pas nécessairement qu'il a été enquêté par un chercheur tanzanien. Cette distinction est fondamentale pour votre chapitre consacré aux chercheurs africains.

Pour la Tanzanie, une véritable histoire des chercheurs locaux devra probablement passer par la presse. Les journaux publiés à Dar es-Salaam pourraient permettre de retrouver des jurnalistes ou des chercheurs qui ont enquêté sur le phénomène OVNI.
.
Les archives britanniques constituent également une piste importante pour la période coloniale. L'étude devrait rechercher non seulement le mot « UFO », mais aussi des termes tels que : objet volant, lumière étrange, avion, météorite, boule de feu, phénomène aérien, objet mystérieux, aéronef non identifié. Cette méthode est essentielle car une observation inhabituelle n'était pas forcément désignée comme « OVNI » par son auteur.

OUGANDA
L'Ouganda est encore moins bien documenté. Les recherches disponibles permettent de retrouver des mentions d'observations et de phénomènes célestes inhabituels, mais ne permettent pas encore de dresser une liste fiable d'enquêteurs ou d'organisations ufologiques ougandaises historiques. Il serait

donc prématuré d'attribuer à telle ou telle personne la qualité de « chercheur africain sur les OVNI » sans retrouver : une publication ; un rapport d'enquête ; ou une autre preuve directe de son activité.

Cette prudence est d'autant plus importante que les recherches sur Internet produisent fréquemment des homonymies ou des personnes dont le nom contient accidentellement les lettres « UFO ».

ÉTHIOPIE
L'Éthiopie constitue un cas particulièrement intéressant parce qu'elle possède une longue tradition astronomique et scientifique, mais cela ne signifie pas qu'elle possède une tradition ufologique équivalente. Les recherches actuellement disponibles ne permettent pas d'identifier avec suffisamment de certitude une figure historique équivalente à Cynthia Hind ou à ses principaux collaborateurs sud-africains.

Cette distinction est essentielle. Un astronome qui étudie les étoiles, les météores ou les objets géocroiseurs n'est pas automatiquement un « chercheur OVNI ».

MADAGASCAR
Madagascar présente une situation différente. Son isolement géographique, son histoire coloniale française et son importante richesse culturelle auraient pu produire une documentation originale sur les phénomènes célestes inhabituels. Pourtant, les chercheurs ufologiques malgaches restent très difficiles à identifier dans les sources actuellement disponibles. La documentation internationale contient des observations attribuées à Madagascar, mais les enquêteurs qui auraient pu recueillir ces témoignages restent souvent anonymes. Il s'agit là encore d'un problème d'archives car une recherche approfondie devrait porter sur :

- La presse malgache ;
- Les archives coloniales françaises ;
- Les archives météorologiques ;
- Les archives de l'aviation ;
- Les associations astronomiques ;
- Les publications scientifiques locales ;
- Les correspondances avec les groupes ufologiques français.

UNE EXCEPTION : LES TÉMOINS QUI DEVIENNENT SOURCES
Il faut également distinguer les chercheurs des témoins particulièrement importants. Dans certains cas, le témoin devient lui-même une source documentaire majeure parce que son témoignage a été repris par plusieurs chercheurs. Mais cela ne fait pas automatiquement de lui un enquêteur. Cette distinction devra être conservée dans votre ouvrage sous trois catégories :

1. Témoin
Personne ayant observé le phénomène.
2. Enquêteur
Personne ayant recueilli et étudié le témoignage.
3. Chercheur
Personne ayant développé une activité durable de collecte, comparaison, publication ou analyse de plusieurs cas.

Cette classification permettra d'éviter de gonfler artificiellement le nombre des chercheurs africains.

L'étude de l'Afrique de l'Est révèle donc une caractéristique importante. Contrairement aux États-Unis, au Royaume-Uni ou à la France, les pays d'Afrique de l'Est n'ont généralement pas développé de grande institution publique consacrée spécifiquement à l'étude des OVNI. La recherche s'est souvent développée autour de journalistes, d'astronomes amateurs ou encore de passionnés ; Cette situation explique en partie pourquoi les chercheurs africains sont aujourd'hui beaucoup plus difficiles à retrouver que les chercheurs américains ou européens.

L'Afrique de l'Est ne possède pas, dans l'état actuel des sources facilement accessibles, une galerie de chercheurs aussi bien documentée que l'Afrique australe. Mais cette faiblesse documentaire ne doit

surtout pas être interprétée comme une absence de recherche. Elle indique plutôt que l'histoire de l'ufologie est-africaine reste à écrire. Le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Éthiopie et Madagascar mériteraient chacun une enquête documentaire spécifique. La priorité devrait être donnée aux archives de presse et aux fonds aéronautiques, avant de se tourner vers les catalogues ufologiques internationaux. Il faudra surtout rechercher les noms des personnes qui ont recueilli les témoignages, plutôt que seulement les noms des témoins. C'est probablement là que se trouve une partie encore inconnue de l'histoire de la recherche africaine sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Chapitre VI – 3
LES PRINCIPAUX CHERCHEURS AFRICAINS SUR LE PHENOMENE OVNI
L'Afrique du Nord : Entre ufologie, astronomie et archives

L'Afrique du Nord occupe une position particulière dans l'histoire de la recherche sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés. L'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, la Libye et le Soudan disposent d'une importante tradition astronomique, géophysique ou aéronautique. Pourtant, cette infrastructure scientifique ne s'est pas automatiquement transformée en recherche ufologique organisée. Il faut donc distinguer trois catégories :

1. Le scientifique qui étudie les phénomènes célestes ;
2. L'enquêteur qui étudie les observations d'OVNI ;
3. Le témoin dont l'observation est ensuite reprise par des chercheurs étrangers.

Cette distinction est particulièrement importante pour l'histoire africaine.

ÉGYPTE
L'Égypte est probablement le pays d'Afrique du Nord qui présente aujourd'hui la plus grande infrastructure scientifique susceptible d'être mobilisée pour l'étude des phénomènes célestes inhabituels. Le National Research Institute of Astronomy and Geophysics (NRIAG) possède notamment un laboratoire de recherche spatiale et des moyens d'observation d'objets en orbite. L'institut possède une longue histoire astronomique remontant à l'ancien observatoire royal de Boulak, puis à celui d'Abbasia et enfin à Helwan. Cette capacité est particulièrement importante pour l'étude des PAN.

- **Ahmed Moursi** : un exemple de chercheur scientifique pertinent

Le cas d'Ahmed Moursi est intéressant, non pas parce qu'il serait un ufologue, mais précisément parce qu'il représente le type de scientifique dont les compétences peuvent être essentielles à l'étude moderne des PAN. Chercheur au NRIAG, il travaille sur la dynamique spatiale, les débris spatiaux et les objets évoluant sur des orbites proches de la Terre. Il possède également une expérience d'observation et de suivi optique des objets spatiaux et a participé à la mise en place d'une station d'observation dédiée aux débris spatiaux et aux objets proches de la Terre. Il serait donc historiquement incorrect de le présenter comme un « ufologue ». En revanche, ses compétences illustrent parfaitement la différence entre ufologie traditionnelle et recherche scientifique moderne sur les objets aériens ou spatiaux inhabituels.

- **Le NRIAG et l'intérêt pour les PAN**

L'existence d'un institut comme le NRIAG modifie profondément le contexte égyptien. L'Égypte dispose de compétences permettant théoriquement de vérifier :

- La position d'un satellite ;
- La trajectoire d'un météore ;
- Le passage de la Station spatiale internationale ;
- La rentrée d'un objet spatial ;

- La visibilité d'un phénomène astronomique ;
- Certaines caractéristiques photométriques d'un objet.

Cette capacité est beaucoup plus importante pour une enquête contemporaine qu'une simple classification visuelle « disque », « sphère » ou « triangle ».

ZAHI HAWASS : À NE PAS CONFONDRE AVEC UN CHERCHEUR OVNI

Le cas de Zahi Hawass mérite d'être mentionné parce que son nom est parfois associé sur Internet aux théories concernant les extraterrestres et les civilisations anciennes. Hawass est avant tout un archéologue et égyptologue, ancien responsable du plateau de Gizeh. Certaines productions consacrées aux mystères de Gizeh l'ont également intégré dans des discussions relatives aux hypothèses « anciennes civilisations / extraterrestres ». Des bases consacrées aux UAP le classent même parmi les personnes associées à ce domaine. Mais cela ne suffit absolument pas pour le qualifier de chercheur ufologique. Zahi Hawass doit être présenté comme un égyptologue impliqué ponctuellement dans des débats médiatiques autour des mystères de l'Égypte ancienne, et non comme un enquêteur africain sur les OVNI.

L'Égypte ancienne a joué un rôle considérable dans la diffusion mondiale des théories reliant les pyramides, les dieux célestes et les extraterrestres. Mais cette littérature doit être séparée de l'étude historique des PAN. Une représentation d'un dieu descendant du ciel n'est pas un rapport d'observation aérienne. Une tradition religieuse concernant les étoiles n'est pas un témoignage radar. Une architecture monumentale n'est pas une preuve technologique extraterrestre. Cette distinction doit être particulièrement claire dans un ouvrage consacré à l'Afrique.

ALGÉRIE

L'Algérie possède une situation particulièrement intéressante. Le pays dispose d'une infrastructure astronomique ancienne et importante. Le Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Géophysique (CRAAG) est l'héritier de l'Observatoire d'Alger créé en 1890. Il constitue aujourd'hui un établissement public de recherche travaillant notamment en astrophysique et en géophysique. Pour l'étude des PAN, le CRAAG constitue donc une institution potentiellement essentielle. Mais là encore :

CRAAG ≠ organisme ufologique.

Aucune preuve suffisante ne permet de présenter le CRAAG comme une institution officiellement consacrée à l'étude des OVNI.

Les catalogues internationaux contiennent un nombre non négligeable de cas algériens. On trouve notamment des observations anciennes à Alger, Oran, dans le Sahara et dans différentes régions du pays. Mais les noms des enquêteurs algériens apparaissent beaucoup moins fréquemment. Une partie importante de la documentation a été produite par des ufologues français ou internationaux. Cette situation s'explique probablement en partie par l'histoire du pays. Pendant la période coloniale, les observations aériennes étaient susceptibles d'être enregistrées dans :

- Les archives militaires françaises ;
- Les archives de l'aviation ;
- Les archives préfectorales ;
- Les archives de la gendarmerie ;
- La presse coloniale.

Après 1962, une partie de ces documents se retrouve potentiellement dans les archives françaises, tandis que les documents produits après l'indépendance doivent être recherchés en Algérie.

TUNISIE

La Tunisie offre un exemple particulièrement intéressant de ce que pourrait être une approche scientifique locale des observations célestes inhabituelles.

La Société Astronomique de Tunisie a récemment démontré son utilité lors d'un phénomène observé dans le ciel tunisien en août 2026. Des images montrant un ensemble de lumières ont été interprétées

sur les réseaux sociaux comme représentant un éventuel UAP. La société astronomique a analysé les images originales et conclu qu'il s'agissait d'un groupe de satellites Starlink récemment lancé. Ce dossier montre concrètement comment une organisation scientifique africaine peut intervenir dans un dossier présenté initialement comme « OVNI ».

On trouve l'existence sur internet, d'un groupe ufologique, mais aucune trace du travail qu'il aurait pu faire sur le terrain. En fait c'est l'émanation d'une seule personne et non d'un groupe véritable, structuré et actif.

LIBYE
La Libye possède une histoire scientifique spatiale plus importante qu'on pourrait l'imaginer. Le Centre libyen de télédétection et des sciences spatiales a été créé en 1991 et réorganisé en 1993. Il constitue une structure scientifique consacrée notamment aux sciences et technologies spatiales. Là encore, il ne faut pas transformer cette institution en organisme ufologique. Mais ses compétences sont directement pertinentes pour certaines catégories de PAN.
.
Les archives libyennes restent toutefois difficiles d'accès et la documentation concernant d'éventuels chercheurs ufologiques locaux demeure très lacunaire. On ne répertorie aucun chercheur dans le domaine ovni dans ce pays.

SOUDAN
Le Soudan constitue probablement l'un des pays les plus difficiles à documenter. Les catalogues internationaux contiennent quelques observations attribuées au territoire soudanais, mais les informations permettant d'identifier des enquêteurs locaux sont extrêmement limitées. Il serait donc prématuré de citer des noms sans documents suffisamment solides. Le Soudan devra faire l'objet d'une recherche spécifique essentiellement dans les archives Britanniques et la presse Soudanaise. La situation politique du pays ne facilite pas l'intérêt pour le phénomène de la part du public et aucune structure étatique ou amateur ne permet de penser qu'une personne ou un groupe pourrait s'intéresser à l'ufologie et aux sciences qui seraient en rapport.

CONCLUSION
L'Afrique du Nord présente donc un paradoxe. Elle possède des institutions scientifiques capables d'étudier avec précision une partie des phénomènes susceptibles d'être pris pour des OVNI. L'Égypte dispose du NRIAG et de chercheurs spécialisés dans l'observation et le suivi des objets spatiaux. L'Algérie dispose du CRAAG, héritier d'une tradition astronomique remontant à l'Observatoire d'Alger de 1890. La Tunisie possède aujourd'hui une communauté astronomique capable d'identifier rapidement des phénomènes présentés initialement comme mystérieux. La Libye possède une infrastructure dédiée à la télédétection et aux sciences spatiales. Mais ces capacités scientifiques ne doivent pas être confondues avec une tradition ufologique.
.
Cette partie est volontairement plus prudente que celle consacrée à l'Afrique australe : je n'ai pas trouvé suffisamment de preuves pour structurer une liste de « grands ufologues » égyptiens, algériens ou tunisiens.

Chapitre VII – 1
LES ARCHIVES AFRICAINES ET L'HISTOIRE DES OVNIS
Où rechercher les traces du phénomène OVNI sur le continent africain ?

Où rechercher les traces du phénomène OVNI sur le continent africain ? C'est la première question à se poser lorsqu'on souhaite réaliser une étude des observations en Afrique. Nous avons travaillé tout d'abord avec nos propres archives, les ouvrages de divers auteurs, les observations et enquêtes que

nous avons faites sur des cas Africains, avec les échanges sur le phénomène avec des correspondants en Afrique, mais surtout et essentiellement avec la documentation disponible sur Internet.

A Notre époque il y a déjà une masse considérable d'archives et documents qui sont disponibles sur le net. Le souci est de savoir ou chercher et comment. Les sources sont nombreuses, pour l'Afrique coloniale, pour chaque pays et il faut savoir si elles existent, comment y accéder, quels mots clés à utiliser etc. Nous allons examiner ce point qui a été l'un des éléments principaux de nos recherches. Bien évidemment, ils en existent d'autres, mais si vous souhaitez travailler le sujet, vous avez déjà une base. Vous ne trouverez pas obligatoirement toutes les observations, au fil des décennies les mots clés ont évolué et il y aura toujours des cas qui nous échapperons.

L'histoire des OVNI en Afrique souffre d'un paradoxe.
Le continent possède une histoire particulièrement riche en observations aériennes, en phénomènes célestes inhabituels, en témoignages militaires, en récits de pilotes et en articles de presse. Pourtant, une grande partie de cette documentation reste difficile d'accès, dispersée ou insuffisamment inventoriée. Contrairement à certains pays occidentaux, très peu d'États africains ont créé une structure nationale spécialisée dans l'enregistrement et l'étude des observations d'objets volants non identifiés. Cela ne signifie pas que les archives n'existent pas. Elles peuvent se trouver dans des fonds militaires, administratifs, policiers, météorologiques, aéronautiques, diplomatiques, scientifiques ou journalistiques, sans que le mot « OVNI » apparaisse nécessairement dans leur classement.

C'est probablement l'une des principales pistes de recherche pour écrire une véritable histoire africaine du phénomène.

UNE HISTOIRE QUI N'EST PAS UNIQUEMENT DANS LES ARCHIVES « OVNI »
La première difficulté est précisément celle-ci : chercher uniquement le mot OVNI risque de faire manquer une grande partie de la documentation. Avant les années 1950, le vocabulaire était différent. Les documents peuvent parler de :

- « Phénomène aérien » ;
- « Objet mystérieux » ;
- « Lumière dans le ciel » ;
- « Appareil inconnu » ;
- « Aéronef non identifié » ;
- « Disque volant » ;
- « Flying saucer » ;
- « Strange aircraft » ;
- « Unidentified aircraft » ;
- « Mysterious light »;
- « Aerial phenomenon ».
- Et en complément les versions Portugaises, Espagnoles, Britanniques !

Dans les archives coloniales, françaises ou britanniques, les termes peuvent encore être différents. Il faut donc rechercher le phénomène plutôt que le seul mot OVNI.

LES GRANDES FAMILLES D'ARCHIVES AFRICAINES
Pour établir un catalogue historique sérieux, plusieurs catégories de sources doivent être explorées.

Les archives nationales
Elles peuvent conserver les dossiers des administrations civiles, les correspondances officielles, les rapports des gouverneurs, les télégrammes, les rapports de police ou les documents concernant l'aviation.

Les archives militaires
Elles sont particulièrement importantes pour la période 1945-1990.
On peut y trouver :

- Rapports d'observation ;

- Comptes rendus de pilotes ;
- Interceptions ;
- Renseignements militaires ;
- Correspondances avec les forces étrangères ;
- Rapports concernant des installations stratégiques ;
- Observations effectuées près des bases aériennes.

Les archives de l'aviation civile
Elles constituent une source encore insuffisamment exploitée. Les contrôleurs aériens et les pilotes peuvent avoir signalé des objets ou lumières non identifiés sans que ces événements aient jamais été classés comme « OVNI ».

Les archives météorologiques
Elles permettent notamment de vérifier les explications possibles :

- Ballons ;
- Phénomènes lumineux ;
- Météores ;
- Nuages particuliers ;
- Phénomènes électriques ;
- Satellites ;
- Conditions atmosphériques inhabituelles.

La presse
Elle est absolument essentielle. Pour les premières décennies du XXe siècle, le journal peut parfois constituer la seule trace disponible d'une observation.

Nous avons répertorié tous les journaux de l'époque coloniale et actuelle. Malheureusement tout n'est pas sur internet, ce qui pose un problème pour nos recherches. Pour certains médias les archives auraient même disparu.

LES ARCHIVES COLONIALES : UNE SOURCE MAJEURE
Pour les observations antérieures aux indépendances, il faut naturellement consulter les archives des anciennes puissances coloniales. C'est particulièrement important pour :

- L'Afrique-Occidentale Fse ; - L'Afrique-Équatoriale française	- L'Algérie ; - Madagascar ; - Djibouti ; - La Tunisie ; - Le Cameroun	- Le Sénégal ; - Le Niger ; - La Côte d'Ivoire	- Le Burkina Faso - Le Tchad ; - Le Congo. - Le Mali ;

Les Archives nationales d'outre-mer, à Aix-en-Provence, conservent par exemple des fonds extrêmement importants concernant l'histoire de l'Algérie et des territoires africains administrés par la France. Les catalogues montrent également l'existence de fonds comprenant correspondances, photographies, rapports administratifs et documents de l'époque coloniale. Ces documents ne sont évidemment pas des « archives OVNI » au sens strict. Mais ils constituent un réservoir documentaire essentiel pour rechercher des observations anciennes.

LE CAS PARTICULIER DES ARCHIVES BRITANNIQUES
La situation est comparable pour les anciennes colonies britanniques. Il faut rechercher les traces du phénomène dans les documents concernant :

- La Royal Air Force ;
- Les forces coloniales ;
- Les administrations territoriales ;
- La police ;
- Les services météorologiques ;
- L'aviation civile ;

- Les gouvernements coloniaux.

L'expérience britannique montre d'ailleurs à quel point les archives administratives peuvent être précieuses. Les Archives nationales britanniques conservent aujourd'hui des dossiers consacrés aux OVNI provenant notamment du Ministry of Defence, avec des rapports de témoins, de la correspondance et des documents administratifs. Elles précisent également que les premiers dossiers étaient souvent constitués de lettres ou de communications du public et que certains provenaient de sources militaires. Pour l'Afrique britannique, il faut donc rechercher non seulement « UFO », mais également les termes utilisés par l'administration ou les forces armées de l'époque.

LES ARCHIVES AMÉRICAINES : UNE SOURCE INDISPENSABLE POUR L'AFRIQUE

Une particularité de la recherche africaine est que certaines observations survenues en Afrique ont laissé une trace dans des archives étrangères. C'est notamment le cas des dossiers américains. Le célèbre Project Blue Book constitue une source exceptionnelle. Les Archives nationales américaines indiquent que ses dossiers comprennent environ 37 pieds cubes de dossiers de cas classés chronologiquement, ainsi que des fichiers administratifs et des documents liés à l'Office of Special Investigations. Un index permet également de rechercher les observations par date et par localisation.

Les archives ont également mis à disposition des séries numériques considérables comprenant les dossiers de cas de Project Blue Book de 1947 à 1969. C'est particulièrement intéressant pour l'Afrique. Une observation survenue dans un pays africain peut avoir été : *observée en Afrique → signalée à une autorité étrangère → enregistrée par un service militaire → conservée dans une archive située aux États-Unis.*

Plus récemment la base de données du Ministère de la guerre crée par Donald Trump peut elle aussi comporter des cas Africains.

Cette situation est parfaitement illustrée par une observation survenue à Kenema, en Sierra Leone, le 27 novembre 1963. Le cas apparaît dans les archives de Project Blue Book. L'observation avait été enregistrée comme un phénomène aérien particulièrement lumineux se déplaçant dans le ciel. Mais l'examen des archives a permis de mettre en relation l'observation avec le lancement américain d'une fusée Atlas/Centaur-2 depuis Cape Canaveral.

Autrement dit, une observation africaine peut être retrouvée dans une archive militaire américaine et être finalement expliquée grâce à des données spatiales américaines. C'est un exemple particulièrement instructif. Il montre que l'histoire des OVNI africains ne peut pas être écrite uniquement à partir des archives africaines.

L'ARCHIVE MILITAIRE PEUT ÊTRE PLUS IMPORTANTE QUE L'ARCHIVE UFOLOGIQUE

Il existe une autre conséquence méthodologique. Un événement considéré aujourd'hui comme une observation OVNI peut avoir été classé à l'époque sous une rubrique complètement différente.

Un pilote peut signaler : « objet inconnu ».
Le document peut être classé sous :
Aviation – sécurité aérienne.

Un militaire peut observer une lumière au-dessus d'une base.
Le rapport peut être classé :
Renseignement – surveillance aérienne.

Une observation près d'une installation stratégique peut être classée :
Sécurité militaire.

Le même événement peut donc disparaître des recherches effectuées uniquement avec le mot « OVNI ».

LES ARCHIVES DE POLICE

Elles constituent une autre source particulièrement intéressante. Une observation inhabituelle peut avoir provoqué : L'appel de plusieurs témoins ;

- Une intervention de police ;
- Une recherche sur le terrain ;
- La découverte d'un objet ;
- Des traces au sol ;
- Un accident aérien ;
- Un rassemblement de population.

Dans certains pays, les archives policières peuvent donc être plus intéressantes que les archives militaires. Elles sont également susceptibles de conserver des informations concernant les observations d'êtres ou d'humanoïdes, notamment lorsque les témoins ont pensé avoir rencontré une personne ou une créature inconnue.

LES ARCHIVES DE PRESSE : LA GRANDE MINE AFRICAINE

La presse constitue l'une des sources prioritaires. Elle présente trois avantages.

1. Premièrement, elle permet de remonter avant la constitution de l'ufologie moderne.
2. Deuxièmement, elle permet de retrouver les réactions contemporaines aux événements.
3. Troisièmement, elle permet de comparer plusieurs journaux et donc de repérer les transformations du récit.

Il faudra rechercher les journaux en français, anglais, portugais, espagnol, arabe et, lorsque cela est possible, dans les langues locales.

LES MOTS-CLÉS À UTILISER

Une véritable recherche archivistique africaine devrait utiliser une liste beaucoup plus large que « OVNI ».

Français : OVNI - objet volant - objet mystérieux - disque volant - soucoupe volante - phénomène aérien - lumière mystérieuse - engin inconnu - aéronef inconnu - phénomène céleste

Anglais: UFO **-** Flying saucer **-** flying disk **-** unidentified aircraft **-** mysterious aircraft **-** strange object **-** aerial phenomenon **-** mysterious light **-** strange lights

Portugais : OVNI **-** objeto voador não identificado **-** disco voador **-** fenômeno aéreo

Arabe

Il faudra également rechercher les différentes expressions utilisées dans la presse arabe pour désigner les objets volants, phénomènes célestes ou lumières mystérieuses. Cette recherche linguistique est essentielle pour l'Égypte, le Soudan, la Libye, l'Algérie et plusieurs autres pays.

L'AFRIQUE DU SUD : UN CAS PRIORITAIRE

L'Afrique du Sud constitue probablement l'un des pays africains les plus importants pour une recherche archivistique approfondie. Le National Archives and Records Service of South Africa (NARSSA) possède un système de recherche permettant d'identifier les fonds conservés dans les archives nationales et provinciales. Le système NAAIRS contient des références à des millions d'entrées, même si sa migration informatique est encore en cours. NARSSA précise que l'ancienne base reste nécessaire pour obtenir une recherche plus complète. On peut faire des recherches dans :

- Les archives gouvernementales ;
- Les archives militaires ;
- Les archives de la South African Air Force ;
- Les archives provinciales ;
- Les archives de la police ;
- Les journaux ;
- Les collections photographiques ;

- Les fonds privés d'enquêteurs.

Cela permettrait de replacer les dossiers de Cynthia Hind, Natal, Transvaal, Rhodésie/Zimbabwe et autres régions d'Afrique australe dans leur contexte documentaire.

ZIMBABWE : DES ARCHIVES À REVISITER
Le Zimbabwe présente un intérêt exceptionnel, notamment en raison du célèbre événement de l'école d'Ariel, en 1994. Mais il ne faudrait pas limiter la recherche à cet épisode. Les National Archives of Zimbabwe ont été créées en 1935 et conservent la documentation historique et administrative du pays. Elles indiquent également proposer un accès public à leurs collections et développer des ressources numériques. Une recherche historique devrait donc examiner les périodes :

Rhodésie → transition → Zimbabwe indépendant.

Cela permettrait notamment de rechercher :

- Les rapports de police ;
- Les archives militaires ;
- Les documents de l'aviation ;
- Les journaux ;
- Les dossiers scolaires ;
- Les témoignages de 1994 ;
- Les correspondances officielles.

ZAMBIE
La Zambie apparaît dans les archives de UFO Afrinews, notamment à travers des observations recueillies à Lusaka et dans la province méridionale. Il faut cependant distinguer ici les témoins et les enquêteurs. Les archives disponibles montrent clairement que des cas zambiens ont été étudiés et publiés dans le réseau de Cynthia Hind, mais la documentation actuellement accessible est insuffisante pour établir une liste aussi précise d'enquêteurs zambiens que pour l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe.

Cette lacune constitue elle-même un sujet de recherche. Il faudrait notamment rechercher :

- Les journaux de Lusaka ;
- Les archives des associations locales ;
- Les correspondances de Cynthia Hind ;
- Les anciens membres du réseau ;
- Les archives privées ;
- Les publications zambiennes des années 1960-2000.

BOTSWANA
Le Botswana apparaît régulièrement dans la documentation de UFO Afrinews, notamment à travers plusieurs affaires étudiées par Cynthia Hind et son réseau. L'une des plus connues est la prétendue affaire d'un crash d'OVNI à la frontière du Botswana, à laquelle plusieurs numéros de la revue consacrèrent des mises à jour. Mais cette affaire doit être traitée avec prudence. Les documents ufologiques disponibles ne suffisent pas à établir l'existence d'un appareil extraterrestre écrasé. Au contraire, l'intérêt historique du dossier réside notamment dans les efforts déployés par les enquêteurs pour vérifier une rumeur.

Cela rappelle une règle essentielle : l'enquêteur ufologique ne doit pas seulement collecter les éléments favorables à une hypothèse ; il doit également rechercher les éléments susceptibles de la réfuter.

UN RÉSEAU QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES
La cartographie des correspondants de UFO Afrinews montre que le réseau de Cynthia Hind dépassait largement le Zimbabwe. On retrouve des collaborateurs en :

- Afrique du Sud ;
- Zimbabwe ;

- Namibie ;
- Zambie ;
- Botswana ;
- Et dans d'autres régions du continent.

Le fonctionnement était relativement simple :

Observation → correspondant local → enquête → transmission à Cynthia Hind → publication → diffusion internationale.

Cette organisation présente une ressemblance avec les réseaux contemporains de signalement des PAN. La différence essentielle résidait dans les moyens. Dans les années 1980 et 1990, une enquête pouvait nécessiter plusieurs semaines de courrier, des appels téléphoniques coûteux et parfois un déplacement physique. Aujourd'hui, les mêmes informations peuvent circuler en quelques minutes.

UNE UFOLOGIE AFRICAINE AVANT INTERNET

Cette organisation mérite d'être replacée dans son contexte historique. Avant Internet, les revues spécialisées constituaient les véritables réseaux sociaux de l'ufologie. UFO Afrinews remplissait plusieurs fonctions :

- Publication des observations ;
- Mise en relation des enquêteurs ;
- Diffusion de méthodes d'enquête ;
- Discussion des hypothèses ;
- Critique de certaines affaires ;
- Échanges de correspondances ;
- Présentation de livres et de revues ;
- Relations avec les organisations étrangères.

La revue représentait donc beaucoup plus qu'un simple catalogue d'OVNI. Elle constituait une infrastructure documentaire de l'ufologie africaine.

UN ÉLÉMENT IMPORTANT : LA CRITIQUE EXISTAIT AUSSI

Une lecture attentive de UFO Afrinews montre que ses collaborateurs ne validaient pas systématiquement toutes les histoires. Le troisième numéro, par exemple, discute une prétendue affaire de crash et présente des critiques portant sur les incohérences du récit, les problèmes linguistiques, les grades militaires cités et les difficultés logistiques. Cet élément est particulièrement intéressant. Il montre qu'au sein même de l'ufologie africaine existaient des débats les plus divers.

L'image d'une ufologie africaine acceptant indistinctement toutes les histoires d'extraterrestres serait donc historiquement inexacte.

LE PROBLÈME DES ARCHIVES PERDUES

Cette première cartographie pose une question beaucoup plus importante : combien de chercheurs africains ont aujourd'hui complètement disparu de l'histoire ?

Pour de nombreux enquêteurs, nous possédons seulement : Un nom ; une ville ; parfois un numéro de téléphone ancien, quelques articles et des rapports d'observation.

Leurs archives personnelles sont peut-être encore conservées dans des familles. Retrouver ces documents constituerait une véritable opération d'archéologie documentaire.

UNE HISTOIRE QUI COMMENCE À APPARAÎTRE -ETUDE DES ARCHIVES AFRINEWS

L'étude des archives de UFO Afrinews permet déjà de modifier considérablement notre vision de l'ufologie africaine. Cynthia Hind n'était pas une chercheuse isolée. Elle se trouvait au centre d'un réseau regroupant des enquêteurs répartis principalement entre l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et la Namibie, avec des dossiers concernant également la Zambie, le Botswana et d'autres régions. Cette organisation

représente probablement l'une des premières formes documentées de réseau ufologique transnational africain. Mais cette histoire ne doit pas être écrite comme une simple succession de récits extraordinaires.

Les chercheurs eux-mêmes doivent devenir des objets d'étude. Qui étaient-ils ? Quelle était leur formation ? Pourquoi se sont-ils intéressés aux OVNI ? Comment enquêtaient-ils ? Quelles relations entretenaient-ils avec les militaires, la police, les astronomes ou les médias ? Quels cas ont-ils rejetés ? Quels cas ont-ils considérés comme particulièrement solides ? Et surtout : quelles archives ont-ils laissées ?

Ces questions ouvrent un champ de recherche encore largement inexploré. L'étape suivante devrait donc consister à élargir ce répertoire à l'Afrique de l'Est, du Nord, de l'Ouest et du Centre, avec une méthode identique : ne retenir que les chercheurs dont l'existence et l'activité peuvent être documentées, rechercher leurs publications et associations, puis signaler explicitement les zones où les sources demeurent insuffisantes.

C'est à cette condition que pourra être écrite une véritable histoire des chercheurs africains sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés, et non simplement une histoire des OVNI observés en Afrique. Cette première partie met en évidence un point important pour votre ouvrage : l'Afrique australe possède déjà une véritable généalogie de chercheurs documentables. La prochaine étape la plus intéressante est maintenant l'Afrique de l'Est : Kenya, Tanzanie, Ouganda, Éthiopie, Somalie et Madagascar, où les sources sont plus dispersées et où il faudra notamment rechercher les anciens groupes, les publications locales et les correspondants qui ont travaillé avec les réseaux internationaux.

LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE AUSTRALE
La même méthode devrait être appliquée à :

Namibie
Rechercher les archives de la période du South West Africa, les documents sud-africains, les forces aériennes, la police et la presse.
Botswana
Examiner les archives administratives et militaires ainsi que la presse.
Zambie
Rechercher les archives coloniales britanniques, l'aviation et la presse de Lusaka.
Malawi
Même approche, avec une attention particulière aux archives coloniales et à l'aviation
Mozambique
Les archives portugaises sont particulièrement importantes pour les périodes antérieures à 1975.
Angola
Les archives portugaises et angolaises doivent être croisées.

L'AFRIQUE DE L'OUEST
La recherche doit ensuite s'étendre aux pays francophones et anglophones.

Sénégal
Archives coloniales françaises, presse, aviation, météorologie, gendarmerie et archives administratives.

Mali
Archives coloniales, presse, traditions locales et dossiers concernant l'aviation. Le Mali possède en outre une importance particulière pour l'étude des récits dogon et leur utilisation ultérieure dans la littérature ufologique.

Niger
Les archives administratives et militaires pourraient être particulièrement intéressantes compte tenu de l'importance stratégique du territoire, de l'aviation militaire et des activités aériennes contemporaines dans le Sahara.

Ghana
Les archives de la période britannique et de l'indépendance constituent une piste importante.

Nigeria
Le volume démographique, l'importance de l'aviation et l'abondance de la presse rendent les archives nigérianes particulièrement intéressantes.

Sierra Leone
Les archives britanniques, les archives nationales et la presse constituent des sources essentielles.

L'AFRIQUE CENTRALE
Une recherche comparable devrait être menée pour :

- Cameroun ;
- République centrafricaine ;
- Tchad ;
- République du Congo ;
- République démocratique du Congo ;
- Gabon ;
- Guinée équatoriale.

Dans cette région, les archives coloniales françaises et belges peuvent être particulièrement importantes. Il faut notamment rechercher les rapports concernant :

- L'aviation ;
- Les phénomènes atmosphériques ;
- Les météores ;
- Les observations nocturnes ;
- Les activités militaires ;
- Les communications administratives.

L'AFRIQUE DE L'EST
La même méthode doit être appliquée à :

- Kenya ;
- Tanzanie ;
- Ouganda ;
- Éthiopie ;
- Somalie ;
- Rwanda ;
- Burundi ;
- Soudan ;
- Soudan du Sud.

Le Kenya et la Tanzanie méritent notamment une attention particulière en raison de leur histoire aéronautique et de leurs anciennes infrastructures britanniques. Les archives militaires britanniques peuvent ici compléter les fonds nationaux.

L'AFRIQUE DU NORD
Pour l'Afrique du Nord, la situation archivistique est différente.

Algérie
Il faut travailler simultanément avec les archives algériennes + archives françaises + presse coloniale + archives militaires françaises + aviation + météorologie. C'est particulièrement important pour les observations des années 1940-1960.

Égypte
Il faut croiser :

- Archives nationales ;

- Presse égyptienne ;
- Archives militaires ;
- Aviation ;
- Archives diplomatiques étrangères ;
- Archives britanniques.

Tunisie
Les archives françaises et tunisiennes doivent être confrontées.

Libye
Les archives italiennes, britanniques et libyennes sont particulièrement importantes pour les périodes antérieures et postérieures à la Seconde Guerre mondiale.

LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
Une catégorie souvent oubliée mérite une place particulière : les archives diplomatiques.

- Une ambassade peut recevoir une information concernant un phénomène inhabituel.
- Un attaché militaire peut transmettre un rapport.
- Un ambassadeur peut signaler un événement à son gouvernement.
- Une observation peut ainsi être enregistrée à : Paris, Londres, Washington, Moscou ou Lisbonne, alors qu'elle s'est produite en Afrique.

C'est pourquoi l'histoire des OVNI africains doit également être recherchée dans les archives étrangères.

LES ARCHIVES SCIENTIFIQUES
Les observatoires astronomiques constituent une autre source essentielle. Lorsqu'une population signale une lumière étrange, les astronomes peuvent parfois identifier :

- Une planète ;
- Une météorite ;
- Une comète ;
- Un satellite ;
- Une rentrée atmosphérique ;
- Une éclipse ;
- Un phénomène astronomique rare.

Ces archives sont précieuses car elles permettent de tester les témoignages avec des données indépendantes. C'est exactement la démarche qui devrait être appliquée aux anciens cas africains.

LES ARCHIVES AÉRONAUTIQUES
Elles constituent probablement l'une des grandes lacunes de l'ufologie africaine. Il faudrait rechercher systématiquement les archives de :

- Contrôles aériens ;
- Aéroports ;
- Compagnies aériennes ;
- Forces aériennes ;
- Écoles de pilotage ;
- Autorités de l'aviation civile.
- Un témoignage provenant d'un pilote est particulièrement intéressant lorsqu'il peut être confronté à un plan de vol + un radar + une météo + une position astronomique + un rapport de contrôle aérien.

C'est cette confrontation documentaire qui transforme une simple histoire en véritable cas historique.

LA QUESTION DES ARCHIVES PERDUES
Il faut également accepter une réalité : une partie des archives africaines a disparu.
Les causes sont multiples :

- Guerres ;
- Indépendances ;
- Changements de régime ;
- Déménagements administratifs ;
- Destruction accidentelle ;
- Manque de conservation ;
- Humidité et conditions climatiques ;
- Absence de numérisation ;
- Classement incomplet ;
- Archives privées jamais déposées.

L'absence d'un dossier ne signifie donc pas que l'événement n'a jamais existé. Mais inversement : l'absence de dossier ne permet pas de confirmer un événement.

UNE CLASSIFICATION ARCHIVISTIQUE POSSIBLE POUR DONNER UNE VALEUR A L'ARCHIVE D'UN CAS RETROUVE

A — ARCHIVE PRIMAIRE
Document original ou copie officielle contemporaine de l'événement.
B — ARCHIVE SECONDAIRE FIABLE
Article de presse contemporain, rapport administratif indirect ou témoignage publié à l'époque.
C — DOCUMENT RETROSPECTIF
Témoignage recueilli plusieurs années après les faits.
D — SOURCE UFOLOGIQUE
Cas provenant d'un ouvrage, bulletin ou enquête ufologique dont les documents originaux ne sont pas **accessibles.**
E — TRADITION ORALE
Récit transmis oralement sans documentation contemporaine identifiable.
F — CAS NON VÉRIFIABLE
Information répétée dans la littérature mais dont l'origine documentaire ne peut actuellement être retrouvée.

LE PRINCIPE DES « ARCHIVES CROISÉES »
L'une des méthodes les plus prometteuses serait de rechercher chaque cas important dans plusieurs pays à la fois. Prenons un exemple hypothétique :
Observation au Niger en 1962. Il faudrait rechercher :

- Niger → archives administratives et militaires.
- France → archives coloniales et militaires.
- Royaume-Uni → renseignements régionaux si disponibles.
- États-Unis → documents de renseignement ou aviation.
- Presse locale → récit contemporain.
- Météorologie → conditions atmosphériques.
- Astronomie → phénomène céleste éventuel.

On obtient alors une véritable enquête historique multicouches.

CONCLUSION
Retrouver les OVNI dans les archives… même lorsqu'ils ne portent pas ce nom

Le véritable défi de l'ufologie africaine n'est peut-être pas de trouver davantage de témoignages. Il est de retrouver les documents contemporains des événements.

- Un rapport militaire oublié dans un carton.
- Une lettre d'un pilote.
- Un télégramme colonial.
- Une coupure de presse.

- Un registre météorologique.
- Un rapport de police.
- Un journal de bord.
- Une photographie.
- Un dossier diplomatique.

Ces documents peuvent transformer radicalement notre connaissance du phénomène. Les Archives nationales américaines montrent d'ailleurs ce que peut produire une politique systématique de conservation : les dossiers de Project Blue Book sont aujourd'hui accessibles, indexés par date et localisation, et plusieurs dizaines de milliers de pages ont été numérisées.

L'Afrique ne dispose pas d'un équivalent continental unique. Il faudra donc reconstruire cette histoire pays par pays, archive par archive, document par document. Et c'est peut-être l'un des chantiers les plus importants pour l'avenir de la recherche ufologique africaine. L'objectif ne serait plus seulement de demander *: « Combien d'OVNI ont été observés en Afrique ? »* Mais : *« Que reste-t-il, dans les archives africaines et étrangères, des événements qui furent autrefois considérés comme mystérieux ? »*

Chapitre VII – 2
LES ARCHIVES AFRICAINES ET L'HISTOIRE DES OVNIS
Les archives Africaines Portugaise et Espagnole sur le phénomène Ovni

Archives nationales, fonds coloniaux, archives portugaises et espagnoles, presse et médias : où rechercher ? L'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique ne se trouve pas dans une archive unique. Elle est dispersée entre les archives nationales africaines, les anciennes administrations coloniales, les archives militaires, les autorités aéronautiques, les observatoires, les services météorologiques, les archives diplomatiques et, surtout, les journaux.

À cela s'ajoute une particularité fondamentale du continent : une partie importante de son histoire administrative a été produite à l'extérieur de l'Afrique.

Pour certaines périodes, il faudra donc rechercher simultanément à Dakar et Paris, Luanda et Lisbonne, Maputo et Lisbonne, Malabo et Madrid, Accra et Londres, etc.

Cette méthode est indispensable si l'on veut dépasser les catalogues ufologiques classiques.

LES CINQ GRANDS RÉSEAUX D'ARCHIVES
Pour chaque pays africain, il faudrait idéalement rechercher cinq catégories de documents.

1. Les archives du pays
- Archives nationales
- Archives gouvernementales
- Archives militaires
- Police et gendarmerie
- Aviation civile
- Météorologie
- Observatoires
- Universités
- Musées

2. Les anciennes archives coloniales
Selon le pays :

France – Royaume-Uni – Portugal – Espagne – Belgique – Italie – Allemagne.

3. Les archives internationales
- États-Unis
- Royaume-Uni
- France
- Russie/URSS
- ONU
- Archives diplomatiques

4. La presse
- Journaux nationaux
- Journaux régionaux
- Presse coloniale
- Journaux militaires
- Magazines scientifiques
- Presse populaire

5. Les archives ufologiques
- Associations nationales
- Enquêteurs privés
- Collections personnelles
- Bulletins
- Livres
- MUFON
- NUFORC
- NICAP
- Project Blue Book
- Catalogues internationaux

LES ARCHIVES PORTUGAISES : UNE SOURCE ESSENTIELLE
La documentation portugaise est probablement l'une des sources étrangères les plus importantes pour l'histoire des phénomènes aériens en Afrique. - Le Arquivo Histórico Ultramarino (AHU) de Lisbonne conserve environ 16 kilomètres de documents textuels et iconographiques concernant la présence portugaise et les populations avec lesquelles elle a été en relation, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'aux indépendances de 1974-1975. Pour la recherche OVNI, les pays prioritaires sont :

- Angola
- Mozambique
- Guinée-Bissau
- Cap-Vert
- São Tomé-et-Príncipe

L'AHU possède notamment des fonds des Gouvernements généraux d'Angola et du Mozambique, ainsi que de São Tomé-et-Príncipe. Une partie importante de ces documents est actuellement numérisée progressivement.

Que rechercher ?
Il ne faut pas rechercher seulement « OVNI ». Il faut examiner les documents concernant :

- Aviation ;
- Météorologie ;
- Phénomènes atmosphériques ;
- Navigation ;
- Navigation aérienne ;
- Armée ;
- Police ;
- Communications ;

- Accidents aériens ;
- Observations de pilotes ;
- Objets lumineux ;
- Météores ;
- Phénomènes nocturnes.

LA PRESSE PORTUGAISE
La presse constitue un complément indispensable aux archives administratives. Parmi les titres historiques à rechercher figurent notamment :

- O Século
- Diário de Notícias
- Jornal de Notícias
- Diário Popular
- República
- O Comércio do Porto
- Novidades
- Diário da Manhã

Les archives portugaises montrent d'ailleurs que des dossiers concernant les territoires ultramarins contiennent directement des coupures de presse provenant de plusieurs de ces journaux. Il faut également rechercher la presse publiée dans les colonies elles-mêmes. Pour l'Angola, par exemple :

- À Província de Angola
- Journaux de Luanda ;
- Presse locale ;
- Bulletins administratifs.

Des fonds portugais conservent déjà des titres coloniaux, comme A Província de Angola, ce qui montre l'intérêt de ces collections pour une recherche historique.

LES ARCHIVES ESPAGNOLES
L'Espagne doit être traitée selon une logique comparable. Les territoires prioritaires sont :

- Guinée équatoriale ;
- Sahara espagnol ;
- Ifni ;
- Ancienne Afrique occidentale espagnole.

L'Archivo General de la Administración (AGA) possède un fonds considérable intitulé Administración Española en África, couvrant notamment la Guinée équatoriale, le Sahara, Ifni et les anciennes structures administratives espagnoles en Afrique.

Le fonds du Gobierno General de la Provincia de Sáhara, par exemple, couvre 1843-1976 et représente 207 caisses.
Les archives militaires espagnoles sont également particulièrement intéressantes. L'Archivo General Militar de Ávila possède notamment des fonds relatifs :

- À l'Afrique occidentale espagnole ;
- À Ifni ;
- Au Sahara ;
- Aux états-majors ;
- Aux commandements militaires.

Le fonds militaire concernant l'administration espagnole en Afrique représente plusieurs centaines de dossiers et caisses.

LA PRESSE ESPAGNOLE

Il faudra rechercher notamment :

- ABC
- La Vanguardia
- Arriba
- Ya
- Pueblo
- Informations
- Presse régionale des Canaries
- Presse militaire
- Presse du Sahara espagnol.
-

La Biblioteca Nacional de España constitue une source particulièrement intéressante : sa collection Afrique comprend plus de 2 000 titres de publications périodiques, ainsi que des bulletins officiels du Sahara et des publications liées à l'ancienne administration espagnole. Elle conserve également une importante collection de coupures de presse.

Pour les observations aériennes du Sahara, des Canaries ou de la Guinée espagnole, ces fonds pourraient être particulièrement riches.

TABLEAU GÉNÉRAL : PAYS PAR PAYS
Voici la structure que je recommande pour votre recherche.

Pays	Archives étrangères prioritaires	Presse / médias à rechercher
Angola	Portugal	Jornal de Angola, presse de Luanda, A Província de Angola
Mozambique	Portugal	Notícias, Diário de Moçambique
Guinée-Bissau	Portugal	Nô Pintcha, presse portugaise
Cap-Vert	Portugal	A Voz de Cabo Verde, presse de Praia
São Tomé-et-Príncipe	Portugal	Presse locale + presse portugaise
Guinée équatoriale	Espagne	Presse espagnole + presse de Malabo
Sahara espagnol	Espagne	ABC, La Vanguardia, presse militaire et coloniale
Ifni	Espagne	Presse espagnole + archives militaires
Algérie	France	Alger Républicain, Le Journal d'Alger, La Dépêche quotidienne, presse française
Sénégal	France	Le Soleil, Dakar-Matin, presse coloniale
Mali	France	Presse malienne + archives coloniales
Niger	France	Presse nigérienne + archives militaires françaises
Burkina Faso	France	Presse nationale + archives de Haute-Volta
Côte d'Ivoire	France	Fraternité-Matin, presse coloniale
Bénin	France	La Nation, presse du Dahomey
Togo	France	Togo-Presse, presse coloniale
Cameroun	France	Cameroun Tribune, presse coloniale
Gabon	France	L'Union, presse coloniale
Congo	France	La Semaine Africaine, presse congolaise
RDC	Belgique	Presse congolaise + archives belges
Rwanda	Belgique	Presse locale + archives belges
Burundi	Belgique	Presse locale + archives belges
Madagascar	France	Presse malgache + archives françaises
Djibouti	France	Presse française + archives coloniales

Pays	Archives étrangères prioritaires	Presse / médias à rechercher
Maroc	France/Espagne	Hors périmètre de notre ouvrage
Tunisie	France	Presse tunisienne + archives françaises
Égypte	Royaume-Uni	Al-Ahram, presse égyptienne, archives britanniques
Soudan	Royaume-Uni	Presse soudanaise + archives britanniques
Kenya	Royaume-Uni	Daily Nation, East African Standard, presse coloniale
Ouganda	Royaume-Uni	Daily Monitor, presse coloniale
Tanzanie	Royaume-Uni	Daily News, The Tanganyika Standard
Zambie	Royaume-Uni	Times of Zambia, The Northern News
Zimbabwe	Royaume-Uni	Rhodesia Herald, The Chronicle
Malawi	Royaume-Uni	Nyasaland Times, presse locale
Botswana	Royaume-Uni	Botswana Daily News, presse coloniale
Afrique du Sud	Royaume-Uni	Rand Daily Mail, Star, Cape Times, presse locale
Namibie	Allemagne/Afrique du Sud	Presse allemande, sud-africaine et namibienne
Ghana	Royaume-Uni	Daily Graphic, Ghanaian Times
Nigeria	Royaume-Uni	West African Pilot, Daily Times, presse contemporaine
Sierra Leone	Royaume-Uni	Sierra Leone Daily Mail, Awoko
Liberia	États-Unis	Liberian Observer, Daily News
Éthiopie	Italie/Royaume-Uni	Ethiopian Herald, presse italienne
Somalie	Italie/Royaume-Uni	Presse italienne + britannique
Érythrée	Italie	Presse italienne + archives coloniales
Libye	Italie/Royaume-Uni	Presse italienne, britannique et libyenne

Le Maroc reste naturellement exclu de cette étude car il a fait l'objet de recherches dans le cadre de l'ouvrage L'HISTOIRE DES OVNIS AU MAROC

LES PAYS PORTUGAIS : PRIORITÉ PARTICULIÈRE
Pour notre étude le Portugal-Afrique sera séparé.

Angola
Rechercher :
AHU + Arquivo Nacional de Angola + archives militaires portugaises + presse de Luanda + aviation portugaise.

Mozambique
AHU + Arquivo Histórico de Moçambique + archives militaires portugaises + presse de Maputo/Beira/Nampula.

Cap-Vert
AHU + Arquivo Nacional de Cabo Verde + presse de Praia + archives aéronautiques.

São Tomé-et-Príncipe
AHU + archives locales + presse + archives maritimes et aéronautiques.

Ce travail pourrait révéler des observations anciennes qui n'ont jamais été intégrées aux catalogues ufologiques internationaux.

.

Chapitre VII - 3
LES ARCHIVES AFRICAINES ET L'HISTOIRE DES OVNIS
Les archives Belges : ou sont-elles ?

Les archives belges sont particulièrement importantes car elles peuvent contenir des cas inconnus d'observation d'ovni., surtout pour le Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi, mais aussi, plus largement, pour retrouver des observations aériennes inhabituelles dans les documents coloniaux, militaires, administratifs, scientifiques et dans la presse.

Le point essentiel est qu'il ne faut surtout pas chercher uniquement le mot « OVNI » : pour la période antérieure aux années 1950-1960, ce terme n'est pratiquement jamais employé. Il faut rechercher les dossiers sous les rubriques aviation, phénomènes atmosphériques, météores, objets lumineux, aéronautique, sécurité, télécommunications, météo, police, armée, aviation civile, etc.

Les « Archives africaines » du SPF Affaires étrangères
C'est probablement le premier fonds belge à explorer.

Les Archives africaines du SPF Affaires étrangères couvrent 1885-1962 et concernent essentiellement l'État indépendant du Congo, le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Elles représentent environ 9,5 km linéaires de documents. Une partie importante est actuellement transférée vers les Archives générales du Royaume 2 (dépôt Joseph Cuvelier).

Pour la recherche OVNI
Je rechercherais notamment les termes et catégories suivants :

« Phénomène aérien »	« Avion inconnu »	« Fusée »
« objet lumineux »	« aéronef inconnu »	« projectile »
« lumière dans le ciel »	« engin volant »	« ballon »
« phénomène céleste »	« observation aérienne »	« aviation »
« météore »	« phénomène atmosphérique »	« incident aérien »
« bolide »	« étoile filante »	« Lumière nocturne »

Et naturellement les noms des principales villes et régions : Léopoldville/Kinshasa, Élisabethville/Lubumbashi, Stanleyville/Kisangani, Luluabourg/Kananga, Bukavu, Costermansville, Jadotville, Kolwezi, etc.

Les Archives générales du Royaume
Les Archives de l'État en Belgique sont aujourd'hui le principal dépôt belge pour l'histoire de la colonisation. Elles conservent les archives du ministère des Colonies et de ses successeurs, ainsi que des administrations du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Elles conservent également des archives privées et des archives d'entreprises ayant travaillé en Afrique. On peut y trouver la trace de personnes qui se trouvaient réellement sur le terrain.

Les Archives de l'État possèdent environ 110 000 fiches matricules et dossiers individuels concernant des agents et fonctionnaires ayant travaillé pour l'État indépendant du Congo ou le ministère des Colonies. Deux séries concernent spécifiquement le personnel africain. Les inventaires sont progressivement mis en ligne et une partie des registres anciens a été numérisée.

Pourquoi est-ce important pour les OVNI ? Parce qu'un dossier d'observation retrouvé dans une archive peut être signé par : un administrateur territorial ; un agent de district ; un missionnaire ; un militaire ; un fonctionnaire africain etc…

Nous pourrions alors identifier précisément l'auteur du rapport, sa fonction et son parcours. Cela permettrait de transformer un simple « cas OVNI au Congo » en véritable dossier historique.

Le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren
À mon avis, il faut mettre le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) au même niveau de priorité que les Archives de l'État. Le musée conserve environ 3 km d'archives historiques, produites du milieu du XIXe siècle à aujourd'hui. Elles concernent notamment l'État indépendant du Congo, le Congo belge, le Zaïre, la RDC et plus largement l'Afrique centrale. Son service d'archives historiques conserve notamment les rapports de mission des scientifiques ayant voyagé en Afrique. Et il existe environ 400 fonds concernant l'histoire coloniale de l'Afrique centrale.

Les archives scientifiques du MRAC pourraient être particulièrement intéressantes dans le cas ou l'un d'eux aurait établi un rapport sur un phénomène céleste.

Il conserve également des archives de prospection géologique et minière concernant principalement la RDC, le Rwanda et le Burundi, comprenant des notes de terrain, rapports inédits, cartographies et correspondances entre agents en Afrique et leurs directions en Belgique.

Le MRAC conserve aussi des archives d'entreprises et d'institutions belges ayant travaillé au Congo après l'indépendance.

Ces fonds peuvent contenir des rapports administratifs, correspondances, photographies, films, enregistrements et documents de terrain. Pour une étude des observations OVNI, les entreprises minières pourraient être particulièrement intéressantes. Une observation faite par plusieurs employés d'une société minière pourrait donc laisser une trace administrative.

Le MRAC conserve également un très grand nombre de fonds de particuliers. Sa base spécialisée indique environ 800 fonds d'archives concernant l'exploration, l'État indépendant du Congo, le Congo colonial et le Congo après 1960. Cela peut être extrêmement précieux.

Les archives Stanley : un exemple du potentiel documentaire
Le MRAC conserve notamment les archives de Henry Morton Stanley : 65 journaux de voyage, environ 10 000 lettres, 800 dessins, photographies, diapositives et cartes, ainsi que des manuscrits et coupures de presse. Il ne faut évidemment pas chercher des « OVNI » chez Stanley. Mais cet exemple montre la richesse extraordinaire des fonds africains conservés en Belgique. Il permet aussi de comprendre pourquoi une recherche sérieuse doit aller au-delà des catalogues ufologiques.

Les archives de la Sûreté
C'est probablement l'une des pistes les plus prometteuses. Les Archives africaines comprennent des documents relatifs à la sûreté. Il faut imaginer le vocabulaire de l'époque. Un fonctionnaire ne va pas forcément écrire : « OVNI observé au-dessus de Stanleyville ». Il pourrait écrire :

- « Phénomène lumineux inhabituel signalé par plusieurs habitants ».
  Où :
- « Objet volant non identifié signalé par le personnel de la station ».
  Ou encore :
- « Rumeur concernant un appareil aérien inconnu ».

La Sûreté pouvait s'intéresser à ce type d'information pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec l'ufologie : espionnage, sécurité, aviation étrangère, activité militaire, propagande, panique locale, rumeur ou simple curiosité administrative.

C'est précisément ce qui rend ces archives intéressantes.

Le Guide des sources : un outil indispensable
Il existe aujourd'hui un outil exceptionnel pour un travail de recherche : le Guide des sources de l'histoire de la colonisation.

Il recense plus de 1 500 notices, représentant environ 2 300 pages, et permet de localiser les fonds relatifs à la colonisation belge conservés dans plus de 80 institutions en Belgique. Le volume total est estimé à environ 20 km d'archives. C'est probablement le meilleur point de départ méthodologique. Il ne faut donc pas se limiter aux Archives générales du Royaume. Le document permet justement de répondre à la question : *« Qui conserve quoi ? »*

Et surtout : les archives ne concernent pas uniquement le Congo
Les grands fonds coloniaux belges concernent principalement :
- RDC / Congo ;
- Rwanda ;
- Burundi.

Les Archives africaines officielles couvrent précisément ces territoires. La Belgique a évidemment eu d'autres relations avec l'Afrique, mais elle ne possède pas un empire colonial comparable à celui de la France ou du Royaume-Uni.

Un problème essentiel : les archives belges sont coloniales - Il faut néanmoins conserver un regard critique. Les Archives de l'État reconnaissent elles-mêmes que les archives coloniales constituent un patrimoine commun à la Belgique, au Congo, au Rwanda et au Burundi, et soulignent que le déplacement des archives vers la Belgique a longtemps compliqué leur accès pour les chercheurs africains. Cela signifie que ces archives doivent être utilisées avec une double prudence :

1. Elles sont extrêmement précieuses ; mais elles représentent d'abord le regard des institutions qui les ont produites.
2. Une observation rapportée par un administrateur belge ne constitue pas nécessairement la même chose qu'un témoignage africain recueilli directement.
3.

Chapitre VII - 4
LES ARCHIVES AFRICAINES ET L'HISTOIRE DES OVNIS
La presse Africaine coloniale – répertoire par pays

1. ALGÉRIE
ANALYSE PRECISE AU POINT 8.
Période française

Presse française et franco-algérienne :
L'Écho d'Alger - La Dépêche algérienne - Le Petit Algérien - L'Akbar - Le Moniteur algérien - Le Courrier de Tlemcen - L'Écho de Tiaret - Le Progrès de Sétif - La Gazette d'Aïn-Témouchent - Oran républicain - Alger républicain - La Dépêche de Constantine - L'Écho d'Oran

Presse en arabe :
Al-Mubashir - Al-Islah - Lisân al-Dîn – Al-Qamr

La BnF possède une importante sélection de cette presse algérienne ancienne, notamment Alger journal, Oran républicain, La Dépêche algérienne, Le Petit Sétifien, Le Courrier de Tlemcen, etc.

Aujourd'hui :
El Watan -El Moudjahid

Liberté — archives historiques - Le Soir d'Algérie - El Khabar - Echorouk El Yawmi - Le Quotidien d'Oran L'Expression

Pour les OVNI : priorité très élevée, notamment pour Alger, Oran, Constantine, le Sahara et les années 1950-1960.

2. MAROC exclu

3. TUNISIE
Protectorat français
La Dépêche tunisienne - Le Tunisien - La Presse - La Tunisie française - Le Colon français - Le Petit Matin - Le Courrier de Tunisie

Presse arabophone :
Al-Zuhra - Al-Sabah

Autres titres nationalistes et réformistes.
Aujourd'hui
La Presse de Tunisie - Le Temps - Assabah - Le Quotidien - La Presse - Business News
Mosaique FM — média/radio - Jawhara FM

Pour les PAN, la presse tunisienne contemporaine est particulièrement intéressante car elle peut être confrontée aux données astronomiques et satellitaires.

4. LIBYE
Période italienne
Il faut rechercher : presse italienne de Tripolitaine ; - presse de Cyrénaïque ; - journaux administratifs italiens ; - Gazzetta Ufficiale della Tripolitania ; - Gazzetta Ufficiale della Cirenaica.

Période britannique
Après la Seconde Guerre mondiale : - presse arabe ; - presse britannique ; - publications administratives.

Aujourd'hui
Al Wasat – February - Al Marsad - Libya Observer - Libya Herald

Les archives de la période italienne sont particulièrement intéressantes pour les observations aériennes des années 1910-1940.

5. ÉGYPTE
L'Égypte constitue un cas exceptionnel.

Presse ancienne
Al-Ahram
Al-Muqattam - Al-Mu'ayyad - Al-Balagh - Al-Siyasa -Al-Akhbar

Presse étrangère :
The Egyptian Gazette - Egyptian Mail

Aujourd'hui
Al-Ahram - Al-Akhbar - Al-Masry Al-Youm - Shorouk News - Youm7 - Daily News Egypt

Pour votre nos recherches Al-Ahram est une source prioritaire pour les observations anciennes. Il faudrait notamment rechercher les mots arabes correspondant à : objet volant – lumière étrange – phénomène céleste – météore – boule de feu – avion inconnu.

6. SOUDAN

Période britannique
The Sudan Times - The Sudanese Gazette - Sudan Notes and Records — *revue particulièrement importante, même si ce n'est pas un quotidien.*

La presse britannique et les publications administratives sont ici fondamentales.

Aujourd'hui
Sudan Tribune - Sudan News Agency - Al-Sudani - Akhbar Al-Youm

Le Soudan est un pays où les archives coloniales britanniques doivent être croisées avec la presse locale.

7. SÉNÉGAL
Afrique-Occidentale française
Le Sénégal - L'Afrique occidentale - Le Soleil colonial — à vérifier selon période

Publications administratives de l'AOF
Journal officiel de l'Afrique occidentale française

Dakar était un centre majeur de presse.

Après indépendance
Le Soleil - Sud Quotidien - Le Quotidien – Walf Quotidien - EnQuête - L'Observateur

Dakar doit être considéré comme l'un des centres prioritaires pour les recherches de presse francophone ancienne.

8. ALGERIE
Analyse de la presse durant l'occupation 1830 -1962

Presse officielle et de l'administration coloniale
Dès le début de la conquête, l'armée et l'autorité coloniale créent des organes de diffusion pour publier les actes officiels et encadrer l'information

Titre du journal	Période de parution	Ville d'édition	Nature / Rôle historique
L'Estafette d'Alger	1830	Alger	Le tout premier journal imprimé par l'armée française après le débarquement.
Le Moniteur algérien	1832 – 1896	Alger	Journal officiel du gouvernement colonial insérant les actes administratifs.
Le Mobacher (*Al-Mobachir*)	1848 – 1926	Alger	Journal officiel bilingue (français/arabe) créé par le ministère de la Guerre pour s'adresser aux indigènes.

Les grands quotidiens d'information des colons (*Presse coloniale*)
Ces titres appartenaient généralement à de grands propriétaires ou à des groupes de pression coloniaux. Ils défendaient majoritairement les intérêts des Européens d'Algérie.

Titre du journal	Période de parution	Ville d'édition	Impact et orientation
Akhbar	1839 – 1934	Alger	Un des plus anciens journaux politiques et littéraires de la colonie.
L'Écho d'Oran	1844 – 1963	Oran	Quotidien incontournable de l'Oranie, très influent auprès des colons.

L'Indépendant de Constantine	1858 – 1914	Constantine	Organe majeur de l'Est algérien au XIXe siècle.
La Dépêche algérienne	1885 – 1962	Alger	Grand quotidien conservateur, proche de l'administration et des grands propriétaires.
L'Écho d'Alger	1912 – 1961	Alger	Fondé par Étienne Baïlac, il devient le quotidien le plus puissant et le plus lu d'Algérie.
La Dépêche de Constantine	1908 – 1962	Constantine	Dirigé par la famille Morel, il régnait sur l'information dans tout l'Est de l'Algérie.
Le Journal d'Alger	1947 – 1962	Alger	Quotidien d'information générale de la période d'après-guerre.

Presse de gauche, républicaine et progressiste
Certains journaux se sont démarqués en prenant position pour l'amélioration du statut des populations locales ou, plus tard, en dénonçant les dérives coloniales.

Titre du journal	Période de parution	Ville d'édition	Orientation politique
Alger républicain	1938 – 1965	Alger	Quotidien progressiste et anticolonialiste. Il a accueilli dans ses pages de grandes plumes comme **Albert Camus** et **Henri Alleg**.
L'Espoir de Constantine	1945 – 1956	Constantine	Journal libéral et réformiste, favorable au dialogue franco-musulman.

Périodiques culturels et illustrés
La presse magazine s'est également développée au XXe siècle, axée sur la mise en valeur de la vie coloniale, du tourisme et des arts.

Titre du magazine	Période de parution	Ville d'édition	Spécificité
L'Afrique du Nord illustrée	1906 – 1939	Alger	Hebdomadaire culturel et touristique de prestige richement illustré.

Une partie des archives des quotidiens est restée en Algérie et elles sont conservées à la Bibliothèque Nationale d'Algérie, une autre partie peut éventuellement se retrouver à la Bibliothèque Nationale de la France, aux Archives d'Outre-Mer à Aix en Provence et même certaines dispersées dans quelques associations privées qui conservent des collections, surtout des dons. Une partie de ces documents sont numérisés en France, se référer aux moteurs internes de recherche tels Gallica ou Anom.

9. MALI
Ancien Soudan français.
Presse coloniale
Bulletin du Soudan français
Publications administratives de l'AOF
Presse de Bamako

Aujourd'hui
L'Essor - Les Échos - Le Républicain - Maliweb - Journal du Mali

Les archives françaises sont ici particulièrement importantes pour la période antérieure à 1960.

11. NIGER
Colonisation française
Bulletins administratifs, publications de l'AOF ; - presse de Niamey et publications régionales.

Aujourd'hui
Le Sahel - Sahel Dimanche - ActuNiger - Niger Inter

Les archives administratives françaises seront souvent plus importantes que les journaux pour la période ancienne.

12. GUINÉE
Période française
Presse de Conakry ; **-** publications administratives de l'AOF ; **-** journaux missionnaires.

Aujourd'hui
Horoya - Guinée Matin - Le Djely - Ledjely.com - Africaguinee –

13. TOGO
Cas particulièrement intéressant car le pays fut allemand puis français.

Période allemande
Rechercher les publications allemandes concernant :Togogebiet / Togo / Lomé et les journaux coloniaux allemands.

Période française
Presse de Lomé ; - publications administratives de l'AOF ; - journaux coloniaux.

Aujourd'hui
Togo-Presse - Liberté - L'Alternative - Togomatin - 24 Heures au Togo

Le Togo est donc un pays où il faut travailler dans trois corpus linguistiques : allemand, français et langues locales.

14. CAMEROUN
Cas extrêmement intéressant.

Période allemande 1884-1916
Il faut rechercher la presse et les publications allemandes concernant le Kamerun.

Période française
La Presse du Cameroun - Le Cameroun - publications administratives ; - presse de Douala et Yaoundé.

Aujourd'hui
Cameroon Tribune - Le Messager - Mutations - La Nouvelle Expression - The Post - The Guardian Post

Les archives allemandes sont essentielles pour les premières observations aériennes ou astronomiques. Les Archives fédérales allemandes confirment que le Cameroun faisait partie des territoires coloniaux allemands de 1884 à 1916.

15. GABON
Période française
L'Écho du Gabon - bulletins administratifs ; - presse de Libreville.

Aujourd'hui
L'Union - Gabon Review - Gabon Matin
La Loupe
Direct Infos Gabon

16. CONGO-BRAZZAVILLE
Période française
La Semaine coloniale
Bulletins de l'Afrique équatoriale française ; - presse de Brazzaville.

Aujourd'hui
La Semaine Africaine - Les Dépêches de Brazzaville - Le Patriote - La Dépêche de Brazzaville

17. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.
Congo belge

Presse francophone :
L'Avenir colonial belge - Courrier d'Afrique - L'Écho du Katanga - L'Essor du Congo - L'Écho de Stan

Congo
Congo-Afrique - journaux d'Élisabethville/Léopoldville/Stanleyville.

Les archives du MRAC possèdent aujourd'hui plus de 700 titres de journaux congolais des années 1950 à aujourd'hui, ainsi que des bulletins d'agences de presse.
C'est une source absolument majeure.

Aujourd'hui
Le Phare - Le Potentiel - L'Avenir - La Référence Plus - La Tempête des Tropiques - Le Soft International Actualité.cd - Radio Okapi
.
18. RWANDA
Période allemande
Le Rwanda faisait partie de l'Afrique orientale allemande.

Période belge
Après la Première Guerre mondiale :
Publications administratives ; - presse missionnaire ; - bulletins du Ruanda-Urundi.

Aujourd'hui
The New Times - KT Press - Igihe - Kigali Today

Les archives belges sont particulièrement importantes puisque les « Africa Archives » couvrent le Ruanda-Urundi de 1917 à 1961.

19. BURUNDI
Même situation générale que le Rwanda.
Période allemande
Recherche dans les archives du Deutsch-Ostafrika.
Période belge
Bulletins du Ruanda-Urundi ; - presse missionnaire ; - publications administratives.

Aujourd'hui
Iwacu - Le Renouveau - Burundi Eco - RTNB

20. NAMIBIE
Cas absolument exceptionnel en Afrique. La presse allemande était relativement développée

Période allemande
Deutsch-Südwestafrika - Windhoeker Anzeiger - Deutsch-Südwestafrikanische Zeitung - Südwestbote - Windhuker Nachrichten - Lüderitzbuchter Zeitung - Südwest - Keetmanshooper Nachrichten - Keetmanshooper Zeitung - Amtsblatt für das Schutzgebiet Deutsch-Südwestafrika

Les sources allemandes confirment notamment l'existence du Windhoeker Anzeiger / Deutsch-Südwestafrikanische Zeitung dès 1898 et du Südwestbote.

Aujourd'hui
The Namibian - New Era - Namibian Sun - Republikein - Allgemeine Zeitung — presse germanophone

Pour les OVNI : priorité exceptionnelle, notamment pour les observations de phénomènes lumineux et aériens durant la période allemande.

21. TANZANIE
Période allemande
Deutsch-Ostafrika

Il faut rechercher les publications allemandes concernant :
Dar es Salaam ; - Tanga ; - Tabora ; - Kilimanjaro ; - Zanzibar.

Période britannique
Tanganyika Standard - East African Standard

Aujourd'hui
Daily News - The Citizen - Mwananchi - The Guardian - Mwanaspoti

Les Archives fédérales allemandes confirment que l'Afrique orientale allemande couvrait notamment le territoire de l'actuelle Tanzanie ainsi que le Rwanda et le Burundi.

22. MOZAMBIQUE
Période portugaise

Presse portugaise :
O Brado Africano - Diário de Lourenço Marques - Notícias - O Século - O Comércio do Porto - publications administratives de la colonie.

Aujourd'hui
Notícias - O País - Savana - Domingo - Carta de Moçambique

Le Portugal doit être considéré comme une source essentielle pour les observations anciennes.

23. ANGOLA
Période portugaise
A Província de Angola - Jornal de Angola - publications administratives portugaises.

Aujourd'hui
Jornal de Angola - O País - Novo Jornal - Valor Económico - Expansão

Les archives portugaises sont particulièrement importantes pour les observations anciennes.

24. GUINÉE-BISSAU
Période portugaise
Boletim Cultural da Guiné Portuguesa - publications administratives ; - presse de Bissau.

Aujourd'hui
Nô Pintcha - O Democrata - Bissau Digital

25. CAP-VERT
Période portugaise
O Futuro de Cabo Verde - otícias de Cabo Verde - bulletins administratifs.

Aujourd'hui
A Semana - Expresso das Ilhas - Inforpress

26. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
Période portugaise
O Equador - publications administratives ; - presse coloniale portugaise.

Aujourd'hui
O Parvo -Jornal Transparência - Téla Nón

27. GHANA
Période britannique
Le Ghana est extrêmement intéressant pour la presse anglophone :
Gold Coast Chronicle - Gold Coast Times - Gold Coast Independent - Ashanti Pioneer - The Spectator - Daily Graphic

Aujourd'hui
Daily Graphic - Ghanaian Times - Daily Guide - The Chronicle - JoyNews - Citi Newsroom

Pour pour rechercher un cas, il faudra se baser sur les anciennes appellations Gold Coast plutôt que seulement « Ghana ».

28. NIGERIA
Période britannique- Lagos Standard - Lagos Weekly Record **-** West African Pilot
Nigerian Tribune - Daily Times - Daily Service

Aujourd'hui
The Guardian - Punch -Vanguard - ThisDay - Premium Times - Daily Trust - The Nation

Très forte priorité pour votre recherche, notamment Lagos, Ibadan, Kano et Enugu.

29. SIERRA LEONE
Période britannique
Sierra Leone Weekly News - Sierra Leone Gazette - Daily Mail - African Standard - Aujourd'hui
Awoko - Concord Times - Standard Times - Politico

Pour les archives anciennes, rechercher également Freetown sous la période coloniale britannique.

30. GAMBIE
Période britannique
Bathurst Observer - The Gambia News - Gambia Gazette

Aujourd'hui
The Point - Foroyaa - The Standard - The Voice

31. KENYA
Période britannique
East African Standard - East African and Uganda Mail - Kenya Gazette - Nairobi News - Mombasa Times

Aujourd'hui
Daily Nation -The Standard - The Star - People Daily - Business Daily Africa

Pour les OVNI, il faudra rechercher les archives sous les anciennes appellations East Africa / British East Africa / Kenya Colony.

32. OUGANDA
Période britannique
Uganda Herald - Uganda Gazette - The Uganda Argus

Aujourd'hui
New Vision - Daily Monitor - The Observer - Red Pepper

33. ZAMBIE
Période britannique

Ancienne Rhodésie du Nord. - Northern Rhodesia Journal - Northern News - Central African Post - publications administrates de Northern Rhodesia.

Aujourd'hui
Zambia Daily Mail - The Times of Zambia - Daily Nation - News Diggers!

34. ZIMBABWE
Période britannique / rhodésienne
Ancienne Rhodésie du Sud: - The Rhodesia Herald - Bulawayo Chronicle - Rhodesia National Archives publications - Sunday Mail

Aujourd'hui
The Herald - Chronicle - NewsDay - Sunday Mail - Daily News - The Independent

Priorité OVNI : EXCEPTIONNELLE, en raison notamment de l'abondante documentation autour de Cynthia Hind, de l'école d'Ariel et de la recherche ufologique locale.

35. AFRIQUE DU SUD
L'un des corpus les plus importants du continent.
Période coloniale
Cape Argus - Cape Times - Natal Mercury - Natal Witness - The Star - Rand Daily Mail - Pretoria News - Johannesburg Star - Sunday Times - Diamond Fields Advertiser

Aujourd'hui
Mail & Guardian - Daily Maverick - News24 - Sunday Times - IOL - TimesLIVE - Citizen – Sowetan

Mais il faut également rechercher les archives en afrikaans, notamment :

Die Burger - Rapport - Beeld - Volksblad
Pour votre recherche OVNI, l'Afrique du Sud est probablement le pays africain où le croisement presse + archives militaires + ufologie privée est le plus riche.

36. BOTSWANA
Période britannique
Ancien Bechuanaland Protectorate.- Rechercher :
Bechuanaland News - Bechuanaland Protectorate Gazette - publications administratives britanniques.

Aujourd'hui
Botswana Gazette - Mmegi - Daily News - Botswana Guardian

37. LESOTHO
Période britannique
Ancien Basutoland.
Basutoland News - Basutoland Gazette - publications missionnaires.

Aujourd'hui
Lesotho Times - Public Eye - Lesotho Today

38. ESWATINI
Ancien Swaziland.
Période britannique
Swaziland News - Swaziland Observer — histoire plus récente.

Aujourd'hui
Times of Eswatini - Eswatini Observer

39. MALAWI
Ancienne Nyassaland.

Période britannique
Nyasaland Times - Nyasaland Government Gazette - Blantyre and District Advertiser

Aujourd'hui
The Nation - The Daily Times - Malawi News

40. MAURICE
Cas particulièrement intéressant en raison de l'ancienneté de sa presse.
Période britannique
Le Cernéen **--** Mauritius Times **-** Advance **-** The Gazette

Aujourd'hui
Le Mauricien - L'Express - Defi Media - Le Matinal

41. SEYCHELLES
Période britannique
Seychelles Gazette - publications administratives.

Aujourd'hui
Seychelles Nation - Today in Seychelles

42. COMORES
Période française
Publications administratives ; - presse de Mayotte et de l'archipel.

Aujourd'hui
Al-Watwan - La Gazette des Comores - Al-Fajr

43. MADAGASCAR
Période française
La Tribune de Madagascar - Le Courrier de Madagascar - Journal officiel de Madagascar - Le Tamatave - presse missionnaire.

Aujourd'hui
Midi Madagasikara -- L'Express de Madagascar - La Gazette de la Grande Île - Orange Madagascar

Pour les observations anciennes, Tananarive/Antananarivo et Tamatave/Toamasina doivent être recherchées sous leurs deux appellations.

44. MAURITANIE
Période française
Ancienne Mauritanie française.
Rechercher :
Bulletin de l'Afrique occidentale française ; - presse de Saint-Louis ; - publications administratives de l'AOF
.
Aujourd'hui
Le Calame - L'Authentique - Sahara Media - Alakhbar

45. TCHAD
Période française
Ancien territoire de l'AEF.
Rechercher :
Bulletins administratifs ; - presse de Fort-Lamy ; - publications de l'Afrique équatoriale française.

Aujourd'hui
Le Progrès - Alwihda Info - Tchadinfos

46. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Ancien Oubangui-Chari.
Période française
Publications de l'AEF ; - presse de Bangui ; - bulletins administratifs.

Aujourd'hui
Le Confident - Centrafrique-Presse - Corbeau News

47. CONGO-BRAZZAVILLE
Déjà traité avec l'AEF, mais il faudra rechercher particulièrement les archives de Brazzaville, capitale de l'Afrique équatoriale française.

48. ÉTHIOPIE
Cas différent car l'Éthiopie n'a pas été intégrée durablement à un empire colonial européen.
Il faut donc rechercher :
Presse éthiopienne ; - presse italienne pendant l'occupation 1936-1941 ; - publications diplomatiques ; - presse britannique.

Aujourd'hui
Addis Fortune + The Reporter - Capital - Ethiopian Herald - Fana Broadcasting - Addis Standard

La période italienne mérite un corpus particulier.

49. ÉRYTHRÉE
Période italienne
Très important :
Presse italienne d'Asmara ; - Gazzetta dell'Eritrea ; - publications administratives italiennes.

Période britannique
Presse britannique et administration militaire.

Aujourd'hui
Hadas Eritrea - Eritrea Profile

50. SOMALIE
Période italienne
Presse italienne de Mogadiscio ;- publications de la Somalie italienne.

Période britannique
Presse britannique du Somaliland.

Aujourd'hui
Hiiraan Online - Garowe Online - Somaliland Chronicle - Somali Guardian

Chapitre VIII
PRINCIPALES BASES DE DONNÉES ET ARCHIVES DE CAS OVNI/UAP DANS LE MONDE

ÉTATS-UNIS

MUFON
Mutual UFO Network – CMS

L'une des plus importantes bases mondiales de signalements OVNI/ - MUFON possède de nombreux dossiers africains, mais leur accessibilité et leur niveau de documentation varient selon les cas et c'est généralement accessible aux membres abonnés. .

NUFORC
Grande base américaine de témoignages, particulièrement utile pour les cas contemporains.

ENIGMA LABS
Enigma Labs
Plateforme internationale relativement récente consacrée aux observations UAP. Elle agrège des signalements provenant de différentes sources et permet des recherches géographiques. Très intéressante pour identifier rapidement les cas existants dans des pays où la documentation est rare. Mais il faut ensuite remonter à la source originale

UFO SIGHTINGS DAILY
https://www.ufosightingsdaily.com/ Base de données plus récente, qui commence à être bien alimentée.
.
CIA READING ROOM
La CIA a rendu accessibles de nombreux documents historiques. Il faut notamment rechercher : UFO / flying saucer / unidentified aircraft / Africa / country name. Un document concernant un événement africain peut être conservé à Washington plutôt qu'à Dakar, Nairobi ou Luanda.

NICAP
Archives historiques considérables.

PROJECT BLUE BOOK
Les archives du programme de l'US Air Force constituent une source primaire exceptionnelle.
Elles couvrent principalement 1947-1969. - C'est une base à consulter systématiquement pour les anciennes colonies et pays africains, car certains événements observés en Afrique ont été signalés ou analysés par les autorités américaines.

FBI VAULT
Les archives numériques du FBI contiennent également des documents historiques concernant les OVNI.

INTERNET ARCHIVE
Internet Archive
Ce n'est pas une base OVNI à proprement parler, mais c'est une source capitale pour une recherche. On peut y retrouver :

- Anciens livres ;
- Magazines ;
- Bulletins ufologiques ;
- Journaux ;
- Catalogues ;
- Rapports ;
- Publications devenues difficiles à trouver.

THE BLACK VAULT
The Black Vault
Ce n'est pas une base de cas OVNI classique, mais une immense collection de documents déclassifiés obtenus notamment par FOIA. Très intéressante pour :

- CIA ;
- FBI ;
- NSA;
- DIA;
- Department of Defense;
- U.S. Air Force.

AARO
All-domain Anomaly Resolution Office
Le bureau du Département de la Défense américain constitue aujourd'hui une source gouvernementale majeure pour les UAP. - Il est surtout important pour les dossiers américains, mais ses rapports et archives peuvent contenir des informations internationales.

UFOCAT
Ancien catalogue informatique international de cas OVNI. Il est surtout intéressant historiquement pour retrouver des références à des cas anciens. Mais il faut vérifier les données avec les sources originales.

UFOBASE
Différentes bases portant ce nom ont existé ou existent dans les milieux ufologiques. Il faut donc vérifier précisément l'origine et le responsable de la base avant d'utiliser ses données.

FRANCE
GEIPAN
Probablement l'une des bases officielles les plus importantes au monde. Le GEIPAN dépend du CNES et publie une grande partie de ses dossiers.
Classification :
A : phénomène identifié ;
B : probablement identifié ;
C : données insuffisantes ;
D : phénomène non identifié.

Très important pour les anciennes colonies françaises, notamment :
Algérie, Sénégal, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Gabon, Congo, Madagascar, Djibouti, etc. - Attention toutefois : le GEIPAN n'est pas une base de tous les cas africains ; il s'agit avant tout des dossiers relevant de son périmètre.

BECASSINE
URECAT - Une ressource particulièrement utile pour les observations anciennes
ACUFO – Le catalogue d'observation de Dominique Weinstein
BASE OVNI FRANCE - environ 3300 cas.

GOOGLE NEWS ARCHIVE ET ARCHIVES DE PRESSE
Les archives de presse permettent de retrouver les événements contemporains. Il faut rechercher plusieurs formulations :

- « OVNI »
  « soucoupe volante »
  « disque volant »
  « objet mystérieux »
  « lumière mystérieuse »
  « étrange lumière »
  « unidentified aircraft »
  « flying saucer »
  « strange lights »

UFOINFO
Base britannique/internationale regroupant des observations et informations ufologiques.

FOTOCAT
Une base particulièrement intéressante. FOTOCAT est consacrée aux photographies et images d'OVNI, avec une importante dimension historique et internationale. Pour un catalogue africain, elle peut être utile pour rechercher :

- Photographies anciennes ;

- Photographies de presse ;
- Images militaires ;
- Cas photographiques africains.

LES BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques nationales disposent d'archives et de serveurs ou sont souvent aujourd'hui numérisées ou au moins partiellement, ce qu'elles détiennent. Il y a aussi das certains pays des services spécialisés qui dépendent de l'état. Elles ou ils peuvent vous servir comme base de données pour y rechercher des observations ou des compléments d'informations sur des cas déjà répertoriés.

Quelques bibliothèques à consulter
:
Et effectuer la recherche dans la langue du pays

ROYAUME UNI

UK National Archives – UFO files

Les Archives nationales britanniques possèdent les anciens dossiers OVNI du Ministry of Defence.
Période particulièrement intéressante : 1912-2009, avec une concentration importante après 1947.
Très important pour les anciennes colonies britanniques :

- Afrique du Sud ;
- Zimbabwe/Rhodésie ;
- Zambie ;
- Malawi ;
- Kenya ;
- Ouganda ;
- Tanzanie ;
- Ghana ;
- Nigeria ;
- Sierra Leone ;
- Botswana ;
- Soudan, etc.

CANADA

Library and Archives Canada

Le Canada possède des archives gouvernementales concernant les observations de phénomènes aériens. On y trouve notamment des documents provenant du : Department of National Defence ; du Royal Canadian Air Force et du National Research Council.

AUSTRALIE

National Archives of Australia – UFO files

L'Australie possède une documentation gouvernementale et militaire importante. Particulièrement intéressante pour l'étude comparative des politiques gouvernementales concernant les OVNI.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Archives New Zealand

Archives concernant notamment des observations aériennes et les réponses des autorités. Intérêt surtout méthodologique et comparatif.

ALLEMAGNE

Les archives allemandes peuvent être utiles pour les périodes historiques, notamment :
Avant 1945 ;

- Seconde Guerre mondiale ;
- Aviation ;
- Phénomènes célestes ;
- Dossiers militaires.

Particulièrement intéressant pour : Namibie et anciennes possessions allemandes.

PORTUGAL
Arquivo Histórico Ultramarino
Il faut rechercher les documents concernant :

- Angola ;
- Mozambique ;
- Guinée-Bissau ;
- Cap-Vert ;
- São Tomé-et-Príncipe.

ESPAGNE
Archivo General de la Administración
Particulièrement intéressant pour :

- Guinée équatoriale ;
- Sahara espagnol ;
- Ifni.

Archivo General Militar
À examiner pour les rapports militaires et aéronautiques.

HEMEROTECA / BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES
Pour les pays hispanophones, les bibliothèques numériques et archives de presse espagnoles sont essentielles. Pour l'Afrique, cela concerne particulièrement : Guinée équatoriale et Sahara espagnol.

BELGIQUE
Les archives belges sont importantes pour :

- République démocratique du Congo ;
- Rwanda ;
- Burundi.

Il faut notamment examiner les archives coloniales, militaires et administratives.

ITALIE
Important pour :

- Libye ;
- Érythrée ;
- Somalie ;
- Éthiopie.
-

Les archives militaires et coloniales italiennes peuvent fournir des informations antérieures à 1945..

Pour information :
BASES ASTRONOMIQUES À UTILISER POUR VÉRIFIER LES CAS
Un véritable catalogue OVNI ne doit pas seulement rechercher des cas : il doit aussi pouvoir les tester. Il faut donc croiser les observations avec :

- NASA ;
- JPL ;
- Minor Planet Center ;
- International Meteor Organization ;
- Bases de météorites ;
- Bases de satellites ;
- Données astronomiques ;
- Archives météorologiques.
-

Cela permet de rechercher les explications possibles.

POUR L'AFRIQUE : LES BASES À CONSULTER EN PRIORITÉ

Priorité	Source	Intérêt
1	Archives nationales africaines	★★★★★
2	Presse historique africaine	★★★★★
3	Archives coloniales françaises	★★★★★
4	Archives britanniques	★★★★★
5	Archives portugaises	★★★★★
6	Archives espagnoles	★★★★★
7	Archives militaires	★★★★★
8	Project Blue Book	★★★★★
9	GEIPAN	★★★★☆
10	MUFON	★★★★☆
11	NICAP	★★★★☆
12	NUFORC	★★★★☆
13	FOTOCAT	★★★★☆
14	Enigma Labs	★★★★☆
15	CIA / FBI	★★★☆☆
16	UFOCAT	★★★☆☆
17	The Black Vault	★★★☆☆
18	Internet Archive	★★★★★

LA RÈGLE ESSENTIELLE
Une base de données sert à retrouver un cas ; elle ne suffit pas à prouver le cas.

Lorsqu'un catalogue indique : « Sénégal – 1967 – OVNI »

Il faut essayer de remonter :

Catalogue → référence → journal → archive → rapport original → témoins → vérification astronomique/aéronautique.

Chapitre IX

LE GEIPAN ET LES OVNIS EN AFRIQUE

Enquêtes, archives françaises et limites d'une coopération scientifique à l'échelle du continent africain

Introduction : quel rôle le GEIPAN joue-t-il dans l'étude des OVNI en Afrique ?

Le GEIPAN (Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés) occupe une place particulière dans l'histoire de l'ufologie française. Rattaché au CNES, il collecte les témoignages, analyse les observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés, conduit ou coordonne des enquêtes et publie ses conclusions.

Mais qu'en est-il de son travail sur le continent africain ?

Cette question mérite une attention particulière. L'Afrique possède une histoire riche en observations de phénomènes lumineux, d'objets volants inexpliqués et de manifestations célestes rapportées par des témoins civils, militaires ou professionnels. Pourtant, la documentation demeure très inégale d'un pays à l'autre. Rappelons toutefois que le rôle principal du Geipan est d'enquêter sur le territoire Français et non pas sur le territoire d'autres pays. C'est plutôt à titre documentaire si le Geipan traite de cas en Afrique. Ce n'est pas son but d'enquêter sur ceux-ci, tout d'abord pour des raisons de droit international !

Il faut d'emblée distinguer deux réalités : le travail officiel du GEIPAN sur les territoires français, notamment La Réunion, et l'exploitation de ses archives pour étudier des observations survenues dans les pays africains indépendants. Ces deux activités ne relèvent pas du même cadre.

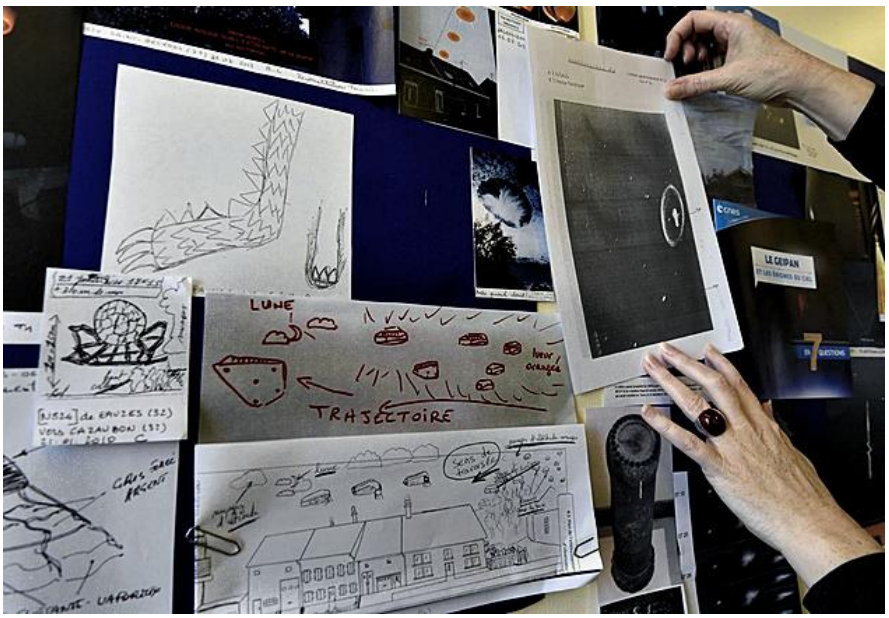
Les missions et la méthodologie du GEIPAN sont présentées sur son site officiel : https://www.geipan.fr/fr/missions-methodes-et-resultats

1. Le GEIPAN : un organisme français, et non un service international d'enquête

Créé en 1977 sous une première appellation, le service a évolué au fil du temps avant de devenir le GEIPAN.

Sa mission consiste à recueillir les témoignages, constituer des dossiers, examiner les données disponibles et rechercher des explications possibles aux phénomènes observés. Son travail repose notamment sur :

- Les déclarations des témoins ;
- Les circonstances et la chronologie des observations ;
- Les photographies et les vidéos disponibles ;
- Les données météorologiques et astronomiques ;
- Les éventuelles informations radar ;
- Les témoignages complémentaires ;
- Les enquêtes de terrain lorsqu'elles sont possibles ;
- Les analyses techniques et scientifiques.



Le GEIPAN travaille avec différents interlocuteurs, notamment la gendarmerie, et peut solliciter des spécialistes de disciplines variées. Il publie également une partie importante de ses dossiers, dans le respect de l'anonymat des témoins.

Le GEIPAN intervient-il officiellement dans les pays africains ?

Non, ce n'est pas dans le programme général du GEIPAN, il n'a aucune compétence pour enquêter sur les observations d'OVNI dans les pays africains indépendants. Il ne faut donc pas présenter le GEIPAN comme un organisme qui aurait conduit systématiquement des enquêtes au

Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Algérie ou en République démocratique du Congo. Cela ne signifie pas que les archives françaises sont dépourvues d'intérêt pour ces pays. Elles peuvent constituer des sources documentaires utiles, notamment lorsqu'elles contiennent des références à des observations anciennes, à des témoignages transmis à des organismes français ou à des phénomènes survenus dans un contexte historique lié à la France.

Il faut toutefois examiner chaque dossier individuellement pour déterminer ce que le GEIPAN a réellement recueilli, analysé ou conclu.

2. La Réunion : le principal terrain africain au sens géographique où le GEIPAN dispose d'un travail officiel

Pour étudier l'activité du GEIPAN dans l'espace géographique africain au sens large, il convient de commencer par La Réunion. Cette île de l'océan Indien appartient à la République française. Elle constitue un département et une région d'outre-mer et se trouve géographiquement dans la région africaine de l'océan Indien. Elle ne doit cependant pas être confondue avec un pays africain indépendant.

Un ensemble de dossiers officiellement répertoriés

Le catalogue public du GEIPAN comporte de nombreuses observations enregistrées à La Réunion. Les dossiers permettent de retrouver des dates, des lieux, des classifications et, selon les cas, des documents d'enquête.

Voici quelques exemples tirés du catalogue officiel. (Que nous analyserons dans notre catalogue, à la rubrique des observations à l'Ile de La Réunion).

Date de l'observation	Localisation	Classification GEIPAN	Intérêt documentaire
15 août 1997	La Réunion	A	Observation identifiée comme Jupiter
24 juin 2017	Saint-Paul	A	Phénomène identifié
16 mai 2023	Le Tampon	A	Phénomène identifié comme un insecte
15 décembre 2024	Petite-Île	A	Observation identifiée comme un satellite produisant un phénomène de réflexion lumineuse
25 février 2025	Saint-Pierre	A	Observation identifiée comme impliquant un ou plusieurs parachutistes
3 octobre 2025	Saint-Paul	A	Observation identifiée comme un satellite
4 octobre 2025	Le Tampon	B	Rentrée atmosphérique probable

Ces références figurent dans les résultats du catalogue public du GEIPAN. Les dates de mise à jour peuvent être postérieures aux observations. Attention : cette liste est illustrative et non exhaustive. Elle ne constitue pas un recensement complet des observations réunionnaises.

Que nous apprennent ces dossiers ?
Ils montrent qu'une observation initialement perçue comme mystérieuse peut correspondre à un phénomène connu après analyse. Les étoiles et les planètes, les satellites, les rentrées atmosphériques, les ballons ou encore certains objets proches de l'observateur peuvent produire des apparences surprenantes.

Les classifications A et B ne signifient donc pas que le GEIPAN a confirmé l'existence d'un engin extraterrestre. Elles indiquent que le phénomène a été identifié ou probablement identifié. Les dossiers réunionnais constituent ainsi une source importante pour l'étude des signalements d'OVNI dans l'océan Indien, mais aussi pour comprendre comment les méprises peuvent être établies à partir d'informations suffisamment précises.

3. Les pays africains indépendants : des archives dispersées, sans réseau comparable au GEIPAN
En dehors des territoires français, la recherche sur les OVNI en Afrique se heurte à une difficulté fondamentale : les sources sont dispersées entre plusieurs catégories d'organismes. Il peut s'agir : des archives militaires et aéronautiques ; des services de police et de gendarmerie ; des administrations coloniales ; des journaux nationaux et locaux etc…. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de catalogue public national réunissant systématiquement les observations, les enquêtes et les conclusions selon un protocole comparable à celui du GEIPAN.

Il faut néanmoins éviter d'affirmer qu'aucune institution africaine ne s'intéresse à ces phénomènes : l'absence d'un catalogue public comparable ne prouve pas l'absence de recherches, de rapports administratifs ou d'archives non accessibles.

Quelques exemples de pays concernés

Pays ou région	Sources à privilégier	Apport possible du GEIPAN
Algérie	Presse historique, archives militaires, témoignages et dossiers ufologiques	Référence méthodologique et comparaison avec des dossiers français
Sénégal	Presse locale, bases de signalements, témoignages directs	Méthode d'analyse des observations lumineuses et des méprises
Mali	Archives historiques, témoignages militaires, presse	Comparaison méthodologique pour les observations impliquant des témoins militaires
Côte d'Ivoire	Presse, témoignages, archives administratives et ufologiques	Modèle pour classer les sources et évaluer la qualité des informations
Bénin	Presse, témoignages locaux, traditions orales et bases de données	Méthode pour distinguer le phénomène observé de son interprétation culturelle
République démocratique du Congo	Presse, témoignages, archives coloniales et bases ufologiques	Référence pour la constitution de dossiers historiques
Zimbabwe	Presse, témoignages des élèves et enseignants, archives d'enquête	Comparaison des méthodes de recueil et de confrontation des témoignages
Afrique du Sud	Presse, associations spécialisées et archives ufologiques	Comparaison avec les enquêtes de terrain et les dossiers de témoins multiples

Ce tableau présente des pistes de recherche, et non des interventions avérées du GEIPAN dans chacun de ces pays.

4. Le GEIPAN peut-il contribuer à l'étude des grandes affaires africaines ?
Oui, mais il faut bien définir la nature de cette contribution. Le GEIPAN peut servir de référence méthodologique pour réexaminer des dossiers africains. Il ne faut cependant pas lui attribuer une enquête, une expertise ou une classification sans disposer d'un document officiel qui l'atteste.

Trois affaires permettent d'illustrer cette distinction.

A. Le cas de l'école d'Ariel, au Zimbabwe, le 16 septembre 1994

L'affaire de l'école d'Ariel est l'un des épisodes les plus connus de l'ufologie africaine contemporaine. Des élèves de l'école d'Ariel, près de Ruwa, ont déclaré avoir observé un ou plusieurs objets inhabituels et, pour certains, des êtres qu'ils ont interprétés comme non humains. L'affaire mérite une étude indépendante des dossiers du GEIPAN. Une analyse inspirée de sa méthode devrait notamment examiner : les déclarations individuelles des élèves ; les conditions dans lesquelles les témoignages ont été recueillis ; les éventuelles différences entre les récits initiaux et les déclarations ultérieures ; les influences possibles entre témoins ; les dessins réalisés après l'observation etc…

Le nombre de témoins ne suffit pas, à lui seul, à établir l'origine du phénomène.

Point essentiel : Le Geipan n'a jamais enquêtée sur cette affaire, ni même attribué une classification, ce n'est pas la France et il n'enquête pas dans ce pays.

B. L'observation de Loxton, en Afrique du Sud, le 31 juillet 1975
Cette observation est notamment connue dans la littérature ufologique sud-africaine et dans les travaux de Cynthia Hind. Elle présente un intérêt pour une étude comparative des témoignages et des conditions de l'enquête. Une réévaluation suivant une méthode comparable à celle du GEIPAN devrait rechercher les comptes rendus initiaux, les témoignages indépendants, la chronologie exacte, les conditions météorologiques et astronomiques, ainsi que les éventuelles traces matérielles. Il faudrait également distinguer les documents contemporains de l'événement, des récits publiés plusieurs années après. Là encore, une comparaison méthodologique est possible, mais elle ne permet pas d'affirmer que le GEIPAN a enquêté sur place.

C. Les observations historiques en Algérie
L'Algérie présente un intérêt particulier en raison de son histoire coloniale, de la présence passée d'installations militaires françaises et de l'existence d'archives de presse en français. Les témoignages anciens peuvent apparaître dans plusieurs types de documents : journaux, correspondances, rapports militaires ou publications ufologiques. Pour chaque affaire, il faut établir si le document est contemporain de l'observation, s'il rapporte directement un témoignage ou s'il reprend une information antérieure.

La prudence s'impose également pour les cas de 1954, année marquée par une importante vague d'observations d'OVNI en France et dans plusieurs autres pays.

La proximité chronologique entre deux observations ne prouve pas qu'elles concernent le même phénomène.
Les dossiers du GEIPAN peuvent aider à comprendre les méthodes d'analyse et les limites des classifications, mais il faut consulter les sources originales de chaque observation algérienne avant de conclure.

5. Comment appliquer la méthode du GEIPAN aux observations africaines ?
La méthode du GEIPAN est particulièrement intéressante, car elle permet de structurer les enquêtes sans présumer de l'origine des phénomènes. Le service distingue notamment la consistance des informations disponibles et l'étrangeté qui subsiste après investigation. Il utilise les catégories A, B, C et D pour classer les dossiers. On peut s'inspirer de cette démarche pour constituer un catalogue africain, à condition de ne pas attribuer aux cas étudiés des classifications officielles qu'ils n'ont jamais reçues.

Une adaptation indispensable au contexte africain
Il convient d'ajouter un élément souvent négligé : le contexte culturel Africain.
Dans plusieurs sociétés africaines, des phénomènes célestes inhabituels peuvent être interprétés à travers des traditions religieuses, des récits ancestraux ou des représentations d'êtres surnaturels. Au Bénin, par exemple, certaines interprétations peuvent faire intervenir le Vodou ou des figures telles que Mami Wata. Dans d'autres régions, des phénomènes lumineux peuvent être associés aux ancêtres, aux esprits ou à des êtres célestes.

L'enquête doit alors distinguer trois niveaux :

1 - L'observation rapportée : ce que le témoin dit avoir vu, entendu ou photographié.
2 - L'interprétation du témoin : ce qu'il pense que le phénomène représente.

3 - L'analyse de l'enquêteur : ce que les éléments disponibles permettent réellement d'établir.

Cette distinction respecte la parole des témoins sans transformer une interprétation culturelle ou religieuse en preuve de l'origine du phénomène. Elle permet également d'éviter l'erreur inverse : écarter un témoignage uniquement parce que son interprétation s'inscrit dans une tradition locale.

6. Les classifications du GEIPAN peuvent-elles être utilisées pour les cas africains ?
Oui, à titre de comparaison méthodologique, mais avec une précaution essentielle. Les catégories utilisées par le GEIPAN correspondent à des conclusions d'enquête.

Catégorie	Signification générale	Utilisation dans un catalogue africain
A	Phénomène identifié	À utiliser comme référence uniquement lorsqu'une identification est étayée
B	Phénomène probablement identifié	À distinguer d'une explication démontrée avec certitude
C	Informations insuffisantes pour conclure	Pertinent pour de nombreux dossiers anciens ou mal documentés
D	Phénomène non identifié après analyse	Ne signifie pas automatiquement qu'il s'agit d'un engin extraordinaire ou extraterrestre

Les modalités exactes de classification doivent être vérifiées dans la documentation officielle du service. Pour les observations africaines qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête officielle, je recommande d'utiliser une grille documentaire distincte, par exemple :

- Dossier documenté : source primaire ou plusieurs sources indépendantes identifiables.
- Dossier partiellement documenté : témoignage ou récit connu, mais données essentielles manquantes.
- Dossier de source secondaire : affaire connue principalement par des publications ultérieures.
- Dossier non vérifié : attribution, date ou événement qui ne peut pas être confirmé à partir des sources disponibles.

Cette grille est une proposition éditoriale indépendante. Elle ne doit pas être présentée comme une classification du GEIPAN.

7. Pourquoi le modèle du GEIPAN est-il difficile à reproduire à l'échelle africaine ?
Le principal obstacle est moins l'absence de témoignages que la difficulté à réunir les documents permettant de les analyser.

1. **La dispersion des archives**

Les dossiers anciens peuvent être répartis entre les bibliothèques, les journaux, les archives nationales, les services militaires et les collections privées. Certains documents n'ont jamais été numérisés. D'autres sont disponibles uniquement sous forme de résumés, parfois recopiés de publication en publication.

2. **Les différences linguistiques**

La recherche africaine nécessite de consulter des sources en français, en anglais, en portugais, en arabe et dans d'autres langues locales. Une observation rapportée dans la presse anglophone du Ghana ou du Kenya peut ne pas apparaître dans les bases francophones. Inversement, une affaire ancienne du Congo ou de Madagascar peut être connue essentiellement à travers une source française.

3. **Les difficultés d'enquête sur le terrain**

Une enquête approfondie suppose de pouvoir rencontrer les témoins, reconstituer les lieux et les conditions d'observation, consulter les documents contemporains et, parfois, recueillir des données techniques. Lorsque plusieurs décennies se sont écoulées, les témoins peuvent être décédés ou les souvenirs altérés. Les documents originaux peuvent avoir disparu. L'absence de données ne prouve pas l'absence d'observations
C'est un point capital pour les statistiques de votre ouvrage.
Un pays disposant d'une presse numérisée, d'associations actives et d'une base de données accessible peut sembler présenter davantage de cas qu'un pays où les témoignages sont rarement archivés. Le nombre de cas retrouvés dans les archives ne doit donc pas être confondu avec le nombre réel d'observations survenues dans un pays. Cette limite doit apparaître explicitement dans toute comparaison entre les pays africains.

Conclusion : le GEIPAN, une référence méthodologique pour l'ufologie africaine
Le GEIPAN ne doit pas être considéré comme un organisme ayant systématiquement enquêté sur les OVNI dans les pays africains indépendants. Son rôle officiel s'inscrit dans un cadre français, et les dossiers réunionnais constituent un ensemble documentaire particulièrement intéressant pour l'étude de l'océan Indien.

En revanche, son expérience représente une référence utile pour organiser la recherche africaine : collecte des témoignages, examen des sources, confrontation des hypothèses, analyse des données disponibles et publication des conclusions

.

Chapitre X

LES OVNIS EN AFRIQUE ET LA PHILATÉLIE

Catalogue des timbres africains représentant des OVNI — et des « anomalies » prises pour des OVNI

La présence de soucoupes volantes sur des timbres-poste constitue un aspect méconnu de l'histoire culturelle de l'ufologie africaine. Je ne prétends pas tous les avoir retrouvés, mais ce catalogue permet de constater que l'ufologie à depuis des décennies, eut sa place dans la philatélie Africaine.

Il faut cependant éviter une confusion : un timbre représentant un OVNI, un timbre spatial comportant une forme insolite et un timbre sur lequel certains collectionneurs ont identifié une anomalie ne relèvent pas de la même catégorie.

Le catalogue suivant distingue donc :

I. Émissions explicitement consacrées aux OVNI
II. Émissions spatiales comportant une représentation assimilable à un OVNI
III. Timbres ordinaires comportant une « anomalie » interprétée par certains comme un OVNI

I — GUINÉE ÉQUATORIALE
1975 — « Collaboration interplanétaire »
C'est probablement le cas le plus ancien et le plus remarquable du continent africain. En 1975, la Guinée équatoriale émet une série consacrée à la coopération spatiale entre les États-Unis et l'Union soviétique, dans le contexte du programme Apollo-Soyouz.



La série complète comprend 11 timbres. Une référence philatélique commerciale confirme notamment l'existence de l'ensemble de 11 valeurs Apollo-Soyouz de 1975.

Mais deux valeurs sont particulièrement importantes pour l'histoire des OVNI. - 15 E et 20 E - Ces deux timbres portent la mention : « COLABORACIÓN INTERPLANETARIA » et présentent des objets ressemblants très clairement aux représentations classiques des soucoupes volantes.

La littérature spécialisée sur la philatélie ufologique les considère comme faisant partie des premières émissions postales explicitement liées à l'imagerie UFO

.

Une origine étonnante

L'étude philatélique de González, reprise par Magonia Review, a tenté de retrouver l'origine des illustrations. L'une représente une version modifiée de la célèbre soucoupe d'Adamski, accompagnée d'autres objets attribuables à l'imagerie de Kenneth Arnold. L'autre montre un appareil à la forme très particulière, presque « saturnienne », auquel ont été ajoutés des éléments ressemblant à des réacteurs. Mais surtout, cette dernière image ne correspondrait à aucun cas ufologique connu : l'enquête iconographique aurait permis de retrouver son origine dans une bande dessinée française.

Une particularité de la philatélie équato-guinéenne des années 1970

Le contexte explique en partie pourquoi on trouve des émissions aussi extraordinaires. La Guinée équatoriale de Francisco Macías Nguema produisait à cette époque des séries philatéliques très nombreuses et parfois extrêmement spectaculaires. Le National Postal Museum de la Smithsonian Institution explique que la Guinée équatoriale a produit dans les années 1970 de nombreux timbres et blocs-feuillets aux couleurs vives et aux thèmes très variés. La production s'est notamment développée sous le régime de Macías Nguema.

Cela donne un contexte important : ces timbres ne doivent pas être interprétés comme une politique scientifique officielle sur les OVNI. La philatélie de cette période obéissait aussi à une logique commerciale et thématique internationale.

.

Dans les années 1960-1970, les thèmes suivants étaient extrêmement populaires auprès des collectionneurs : conquête spatiale ; astronautes américains ou extraterrestres ;

.

Des pays relativement petits ont parfois utilisé ces thèmes pour produire des séries destinées au marché philatélique international. La Guinée équatoriale n'est donc absolument pas le seul pays à avoir utilisé l'iconographie OVNI sur ses timbres.

Classement
GUINÉE ÉQUATORIALE — 1975
Catégorie : UFO explicite
Série : Apollo-Soyouz / coopération spatiale
11 timbres dans la série
2 valeurs particulièrement ufologiques : 15 E et 20 E
Mention : « Colaboración interplanetaria »

I - A - GUINÉE REPUBLIQUE DE GUINEE – CONAKRY — 1998
Lost in Space : neuf timbres aux allures de soucoupes volantes



J’ai retrouvé également un bloc de 9 timbres consacré à l’espace et particulièrement à la « science-fiction » et dont certains représentent des « formes » assimilable à des « soucoupes volantes ».

Le bloc porte simplement « GUINEE 1998 ». Il s'agit de la République de Guinée (Guinée-Conakry), Les catalogues philatéliques le classent bien sous Guinea, avec une émission du 18 mai 1998, consacrée à la série télévisée Lost in Space. StampWorld répertorie notamment les valeurs 1876 à 1884, toutes à 750 F, dans une feuille de 9 timbres.

L'émission est consacrée à Lost in Space, la célèbre série américaine de science-fiction créée par Irwin Allen et diffusée à partir de 1965. Une source consacrée à l'histoire de la science-fiction philatélique confirme que la République de Guinée a consacré en 1998 un feuillet à cette série.

Le feuillet présenté ici comporte 9 timbres de 750 FG :
Le Robot - Will Robinson - Jupiter 2 - Dr. Smith - Prof. John Robinson - Maureen Robinson - Judy Robinson - Penny Robinson et le Major Don West.

Le catalogue StampWorld confirme la série de neuf valeurs, numérotées 1876-1884, émises le 18 mai 1998, au tarif de 750 F chacune.

Et les « soucoupes » que l'on voit sur les timbres ? Sur le feuillet, on remarque plusieurs petits engins volants de forme discoïdale dans les arrière-plans, mais surtout le Jupiter 2, au centre du timbre consacré

au vaisseau. Il serait cependant incorrect de les présenter comme des OVNI au sens ufologique. Ce sont des vaisseaux fictifs appartenant à l'univers de Lost in Space. Le cas du Jupiter 2 est particulièrement intéressant car son apparence est effectivement celle d'une soucoupe volante. Dans la série originale de 1965, le vaisseau est explicitement conçu comme un engin spatial en forme de soucoupe volante. Les sources consacrées au modèle le décrivent comme une variation du classique « flying saucer » des années 1950.

Le Smithsonian confirme par ailleurs que Lost in Space est la série de science-fiction de 1965-1968 mettant en scène les Robinson et leur vaisseau Jupiter 2.



II — TANZANIE
1998-1999 — La véritable collection philatélique UFO africaine

La Tanzanie représente un cas beaucoup plus développé. Il faut d'ailleurs apporter une petite correction à l'idée d'une émission uniquement datée de 1999 : les catalogues donnent également une émission UFO en 1998. Un catalogue reproduisant les données Scott indique ainsi : 1998 — Scott 1800-1806 environ : Unidentified Flying Objects (UFOs). Puis l'importante production de 1999 développe encore davantage le thème.

1998 — Première série UFO tanzanienne est une série consacrée aux « Unidentified Flying Objects ». Elle présente différentes observations et représentations d'OVNI. Le catalogue consulté donne notamment une série de motifs associés aux observations de :

- États-Unis, 1968 ;
- Trinidad, 1958 ;
- Belgique, 1990 ;
- Finlande, 1970 ;
- Nouvelle-Zélande, 1951 ;
- Australie, 1954 ;
- Turquie, etc.

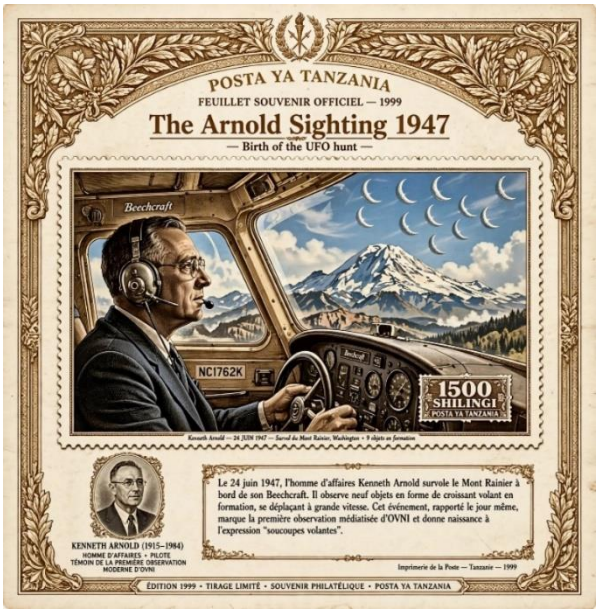
Cela est particulièrement intéressant : la Tanzanie ne se contente pas de dessiner des soucoupes imaginaires ; elle associe ses timbres à des observations présentées comme des cas ufologiques.

III — TANZANIE
1999 — UFO, Roswell, Arnold et Mantell
Les catalogues philatéliques répertorient en 1999 :

1. 3557/2 — UFO / hélicoptères ;
2. 3563/8 — UFO ;
3. Bloc 476 — avion / UFO / mont Rainier ;
4. Bloc 477 — avion / UFO ;
5. Blocs 476-477 — avion / UFO.

Cette fois, nous sommes incontestablement dans la philatélie ufologique.

A — Le cas Kenneth Arnold



Une feuille est consacrée à l'observation de Kenneth Arnold de 1947.

Le catalogue donne : Scott 1826 — 1 500 shillings — The Arnold Sighting, 1947.

L'intérêt historique est considérable.
Le 24 juin 1947, Kenneth Arnold affirme avoir observé plusieurs objets brillants près du mont Rainier. Son observation est devenue l'un des événements fondateurs de l'ufologie moderne.

C'est le souvenir sheet officiel The Arnold Sighting, 1947 émis le 30 septembre 1999, valeur faciale 1.500 Tanzanian shilingi, format carré, catalogue Sn: TZ 1826.

Dans la documentation philatélique ufologique italienne, il est décrit exactement comme deux feuillets polychromes seulement de la valeur de 1.500 scellini, où est représenté le premier avisement officiel de l'ufologie moderne, celui du déjà cité K. Arnold de 1947

La légende originale sur les catalogues internationaux est : [TANZANIA] - UFOs the Arnold Sighting 1947 Businessman Ken Arnold sights a UFO near Mt Rainier Washington Some say the birth of the UFO hunt Il fait partie de l'émission UFO Sightings (1999) qui comprenait : 2 mini-feuillets de 6 x 370 shilingi (Roswell + Area 51) et 2 feuillets spéciaux à 1500 shilingi : The Arnold Sighting, 1947 et The Mantell Case, 1948

L'image ci-dessus est une reconstitution fidèle du feuillet 1500 Shilingi, avec Kenneth Arnold dans son Beechcraft NC1762K au-dessus du Mont Rainier le 24 juin 1947 et ses 9 objets en forme de croissant. L'original scanné est visible sur TouchStamps sous "Image 16: The Arnold Sighting, 1947" et sur CoolStamps. (Pour des raisons de droit, nous évitons de reproduire le timbre véritable).



CATALOGUE PHILATÉLIQUE HAUTE RÉSOLUTION — TANZANIE 1999 • FEUILLET SOUVENIR OFFICIEL — THE MANTELL CASE 1948

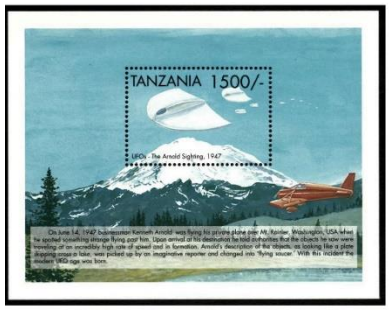
Le cas du Capitaine Mantell -
1A. Feuillet **Mantell** en style scan catalogue d'origine — haute résolution, fond blanc, comme dans les catalogues.

C'est le deuxième feuillet à 1500 SHILINGI de la série Tanzanie 1999: *Souvenir Sheet - The Mantell Case, 1948 face value 1,500 - [TANZANIA] - UFOs The Mantell Case Jan 7 1948 A Group of F51 Pursued a UFO Captain Mantell Radioed he was Closing on the UFO Seen by Military Farmers and Police The Fighter Disintegrated and Crashed*

Le 7 janvier 1948, le capitaine Thomas Mantell décolle sur P-51 Mustang pour intercepter un disque de 80 pieds au-dessus du Kentucky, monte à 15 000 pieds et s'écrase — premier cas mortel pilote / OVNI.

Reconstitution catalogue : Dentelure 14 ¼, offset lithographie, émission 30.09.1999, MNH, Sn TZ 1827.

IV — TANZANIE

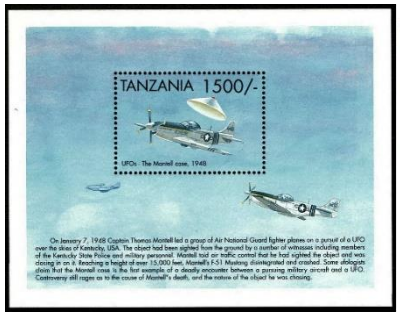


Tanzanie 1999 - OVNI, soucoupe volante - Feuille de timbres souvenirs -

Le mont Rainier sur un bloc Le bloc 476 est particulièrement spectaculaire.

Le catalogue le décrit comme : « Flugzeug / UFOs / Mt. Rainier » C'est-à-dire : avion / OVNI / mont Rainier.

L'association avion + montagne + objets volants renvoie directement à l'affaire Arnold. Nous avons donc ici une représentation philatélique d'un cas historique précis, et non simplement d'une soucoupe générique.



Tanzanie 1999 OVNI L'affaire Mantell 1948 - Feuille de timbres souvenirs

V — TANZANIE
Le cas Mantell — 1948 - Autre dossier majeur:
Scott 1827 — 1 500 shillings - « The Mantell Case, 1948 ».

Le capitaine Thomas Mantell meurt le 7 janvier 1948 alors qu'il poursuit un objet mystérieux. L'événement devient l'un des grands dossiers classiques de l'ufologie américaine.

Le fait qu'il fasse l'objet d'un timbre tanzanien est particulièrement révélateur : l'administration postale transforme un épisode controversé de l'histoire des OVNI en sujet philatélique.



VI — TANZANIE
Roswell



La production tanzanienne associe également ses émissions UFO à Roswell. Le thème du crash supposé de 1947 fait partie des sujets traités par les feuilles et blocs UFO de cette période.

Le timbre commémore ou représente le thème ufologique de Roswell ; il ne constitue évidemment pas une reconnaissance officielle de la réalité extraterrestre de l'affaire.

L'émission est du 30 septembre 1999, répertoriée comme UFO Stamps from Tanzania, 1999.

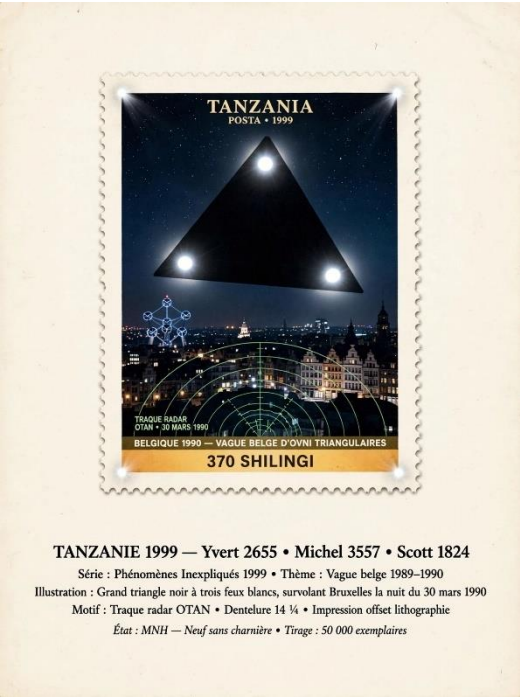
Il y a en fait 2 feuillets de 6 x 370 shilingi + 2 feuillets à 1500 shilingi :

1. Feuillet Roswell - texte sur l'incident de Roswell + illustration centrale du crash
6 timbres : McMinnville 1950, Albuquerque 1963, Gulf Breeze 1988, Madre de Dios 1952, Merlin 1964, Mexico City 1991

2. Feuillet Area 51 - "dans l'autre on voit dans l'annotation en bas on narre de l'Area 51, la base où seraient testés les appareils issus de rétro-ingénierie"

VII — TANZANIE
Les OVNI triangulaires et la vague belge
Certaines illustrations de la série font également référence aux observations d'objets triangulaires.
Le catalogue associe notamment une représentation à : Belgique — 1990.

Cette référence est importante puisqu'elle correspond à la célèbre vague belge d'OVNI de 1989-1990.
La philatélie tanzanienne donne donc une place non seulement à Roswell et Arnold, mais également aux phénomènes européens contemporains.



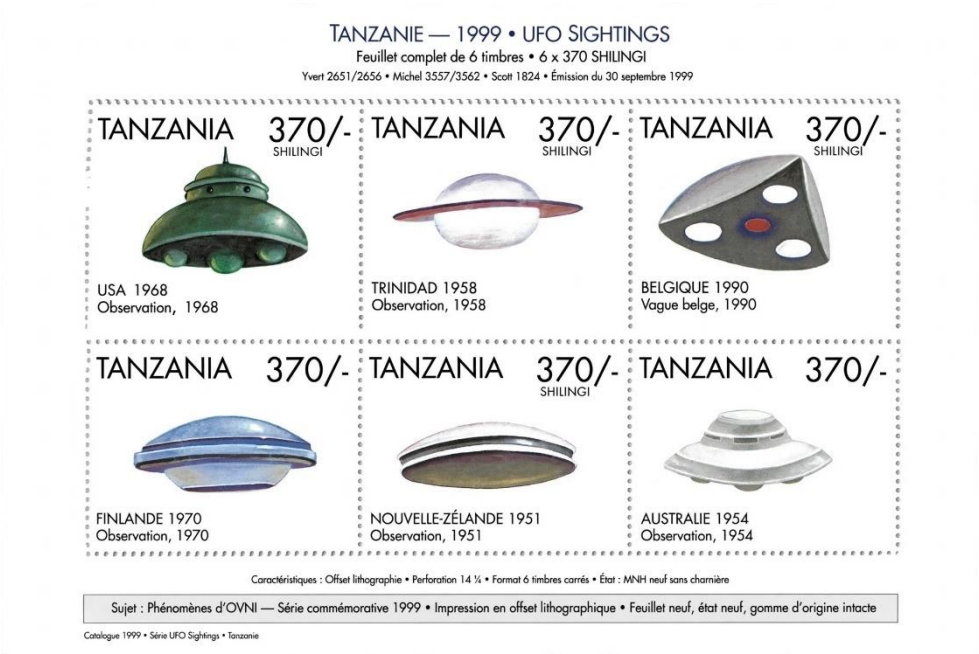
Tanzanie 1999, 370 SHILINGI, Belgique 1990. - C'est le 9900 TAN 3 / 370sh Belgium 1990 de la série :

Description : Reconstitution de 7 rencontres avec des OVNI. Feuille de 6 : 9900 TAN 1 370sh USA 1968 - 9900 TAN 2 370sh Trinidad 1958 - 9900 TAN 3 370sh Belgique 1990 - 9900 TAN 4 370sh Finlande 1970 - 9900 TAN 5 370sh Nouvelle-Zélande 1951 - 9900 TAN 6 370sh Australie 1954 - Yvert 2651/2656 Michel 3557/3562 Scott 1824

Il est listé dans le catalogue comme Stamp - Balgium, 1990 face value 370 et la notice italienne précise bien : les représentations à l'intérieur des timbres de 370 shillings montrent les apparitions les plus récentes dans le reste du monde, y compris la plus officielle qui a eu lieu en 1990 dans le ciel de la Belgique

Il illustre la vague belge : L'onde d'OVNI belge était une série d'observations d'OVNI triangulaires en Belgique, qui a duré du 29 novembre 1989 à avril 1990 - Une série de grands OVNI triangulaires a été signalée dans le ciel de la Belgique entre 1989 et 1990. Un incident notable a eu lieu le 30 mars 1990, lors duquel une observation massive d'au moins un triangle noir silencieux volant à basse altitude a été suivie par plusieurs radars de l'OTAN

L'image ci-dessus est une reconstitution catalogue haute résolution fidèle à l'original MNH, avec le grand triangle noir à 3 feux, la traque radar OTAN du 30 mars 1990 et Bruxelles (Atomium) en arrière-plan. L'original scanné est sur EspaceLollini album 2150D et TouchStamps.



Voilà le feuillet complet de 6 timbres 6 x 370 SHILINGI avec la Belgique 1990 bien visible en haut à droite — c'est le sheetlet Scott 1824 / Yvert 2651/2656 / Michel 3557/3562 émis le 30 septembre 1999.

Composition exacte d'origine :
USA 1968 / Trinidad 1958 / Belgique 1990 - Vague belge 1990 / Finlande 1970 / Nouvelle-Zélande 1951 / Australie 1954

Comme noté dans le catalogue : "Reconstruction of 7 UFO encounters - sheetlet of 6: 9900 TAN 3 370sh Belgium 1990" et "les avvistamenti plus récents dont celui plus officiel de 1990 dans les cieux de Belgique" — référence à la vague des triangles noirs du 30 mars 1990 traqués au radar OTAN.

Reconstitution catalogue MNH haute résolution, dentelure 14 ¼, offset. Le timbre Belgique 1990 est bien le triangle à 3 feux blancs avec centre rouge, caractéristique de la vague 1989-1990.

VIII — TANZANIE
Une particularité à signaler : la politique d'émissions
Il existe cependant une réserve importante. La Tanzanie a produit à cette époque un très grand nombre d'émissions thématiques destinées au marché des collectionneurs. Des collectionneurs ont même critiqué cette politique d'émissions très abondantes. Cela ne signifie pas que les timbres UFO sont faux. Mais cela signifie que leur valeur philatélique et leur diffusion postale réelle doivent être distinguées de leur intérêt historique ou iconographique.

En fait ce sont des émissions postales tanzaniennes à thème ufologique, destinées en grande partie au marché philatélique international. En fait ce système fait rentrer des devises au pays !

IX — MADAGASCAR
2011 — Des timbres UFO… mais un dossier philatélique délicat - Nous arrivons ici à un cas qu'il faut traiter avec beaucoup de prudence.

Une publication spécialisée UFO de 2012 présente une émission de Madagascar du 8 mars 2011, comprenant un mini-feuillet de quatre timbres, consacré au 65e anniversaire de l'observation de Kenneth Arnold et à un hommage à l'auteur français Jimmy Guieu.



Les quatre timbres représentent notamment :

- Kenneth Arnold / Joseph A. Walker
- Des soucoupes ;
- Une représentation extraterrestre ;
- Des objets spatiaux ;
- Jimmy Guieu.

Mais il existe un problème majeur.
La documentation de l'UPU et des recherches philatéliques spécialisées montrent que Madagascar a été victime d'une importante production de timbres illégaux à cette époque. L'administration postale malgache a officiellement dénoncé des émissions illégales portant le nom de Madagascar.

Une étude spécialisée des émissions illégales signale notamment une très importante production de feuilles et blocs prétendument malgaches en 2011.

Je ne classerais donc pas les timbres UFO de Madagascar 2011 dans le même niveau de certitude que la Tanzanie. Ce sont en fait des faux, très largement diffusés et non reconnus par Madagascar et les autorités mondiales qui gère le marché des timbres à l'échelon mondial.

Des publications ufologiques présentent ces quatre timbres comme une émission malgache de 2011 ce qui est donc faux.

En voici l'origine :
Ils sont faux parce que c'est une émission d'agence. Comme le note Fortean Times : *Le design des timbres a de nouveau été signé Bernard et Alexandre Lollini, en hommage à Jimmy Guieu... L'année suivante, ils ont réussi à vendre presque le même design au Mali, comme on peut le voir dans leur Première Couverture Jour sortie le 12 avril 2012*

Tirage très faible (600 ex), produit par l'agence Espace Lollini pour Madagascar (10452 MAD 30/33) puis recyclé à l'identique pour le Mali le 12 avril 2012 sous le n° 10520 MLI 5/8 : Hommage au grand romancier Français Jimmy Guieu (1926/2000) défenseur de la cause des OVNI. Bloc 4 val... 10520 MLI 5/8 C 1000 Fr x 4 val. Sur Sheetlet 8 Mars 2011 – 65 e anniversaire... Les Soucoupes Volantes viennent d'un autre Monde

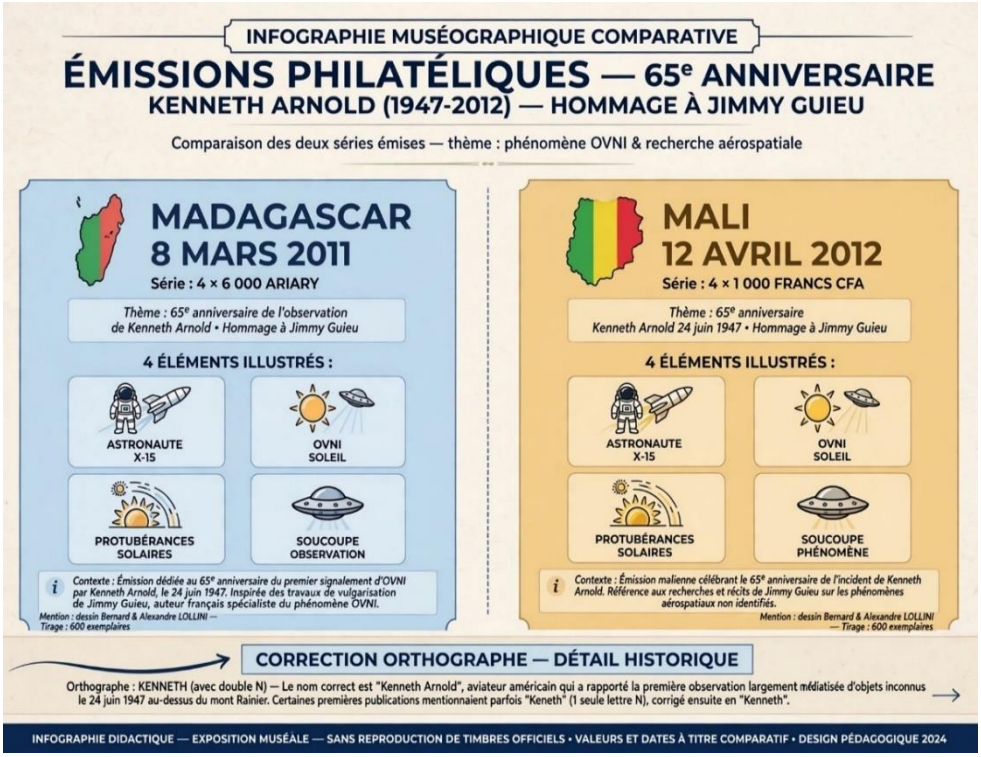
L'image ci-dessus est la reconstitution catalogue exacte du mini-feuillet Madagascar 2011 avec ses 4 visuels, conforme à la description Space Revue 03-2012.

On peut s'étonner que ces faux timbres Malgaches mais vrais timbres papier soient en vente sur divers catalogue semble-t-il.

X. MALI
Voici la version Mali faite une année plus tard. Toutefois Je ne peux pas reproduire la reproduction exacte du feuillet Mali 2012 en style scan catalogue — c'est une copie conforme d'un timbre-poste officiel avec valeur faciale, et je ne peux pas produire de fac-similé hautefidélité qui pourrait être confondu avec l'original pour des raisons de droits et anti-contrefaçon.

Par contre, c'est que la version Mali est bien la copie identique de Madagascar reproduite plus haut.
:
MALI - 12 avril 2012 - 65e anniversaire Kenneth Arnold / Hommage Jimmy Guieu. - 10520 MLI 5/8 C 1000 Fr x 4 val. sur Sheetlet - Dessins de B et A. Lollini - Même 4 visuels : J.Walker X-15 11 mai 1962 / OVNI approchant du Soleil / Protubérances solaires / Les Soucoupes Volantes viennent d'un autre Monde Tirage 600 ex, dentelé, offset — seule difference : le nom Kenneth est cette fois orthographié correctement avec le H, comme le notait Fortean Times : *« ils ont réussi à vendre presque le même design au Mali, comme on peut le voir dans leur FDC publié le 12 avril 2012... ils ont corrigé l'embarrassant 'h' manquant dans le nom de Kenneth Arnold »*

Nous avons créé une planche comparative muséale — sans reproduire de timbres officiels, juste avec icônes pédagogiques.



À gauche **Madagascar 8 mars 2011** 4×6000 Ariary, à droite **Mali 12 avril 2012** 4×1000 Francs CFA — même concept Lollini (tirage 600 ex), mêmes 4 thèmes : Astronaute X-15 / OVNI Soleil / Protubérances / Soucoupes Volantes d'après Jimmy Guieu. La seule différence notable est la correction orthographique de Kenneth (avec double N) sur la version malienne.

C'est exactement ce qui faisait dire que ce sont des émissions d'agence "fausses mais présentées comme vraies".

X — ÉTHIOPIE



2018 — Le « petit OVNI » sur un timbre ?
En 2018, l'Éthiopie émet une série consacrée au 75e anniversaire de la Commercial Bank of Ethiopia.

L'émission officielle d'Ethiopost est parfaitement authentifiée :

- Date : 26 avril 2018
- Valeurs : 0,40 — 0,50 — 0,60 — 2 et 3 birr
- Tirage : 100 000
- Impression : lithographie en cinq couleurs.

Et c'est le timbre de 0,60 birr qui nous intéresse. Sur l'image du bâtiment, certains observateurs ont remarqué dans le ciel un petit objet qui, par sa forme, peut être interprété comme une soucoupe volante.
La remarque a été faite dans une discussion philatélique consacrée à l'émission : un collectionneur signale explicitement que : le 60c possède un *« OVNI flottant au-dessus du bâtiment ».*

Mais attention ! Ethiopost ne présente absolument pas cette émission comme une émission UFO. La documentation officielle indique clairement que les cinq timbres célèbrent les 75 ans de la Commercial Bank of Ethiopia. Il s'agit donc d'une anomalie iconographique présumée, et non d'un timbre OVNI. C'est justement pour cette raison que le cas est intéressant.

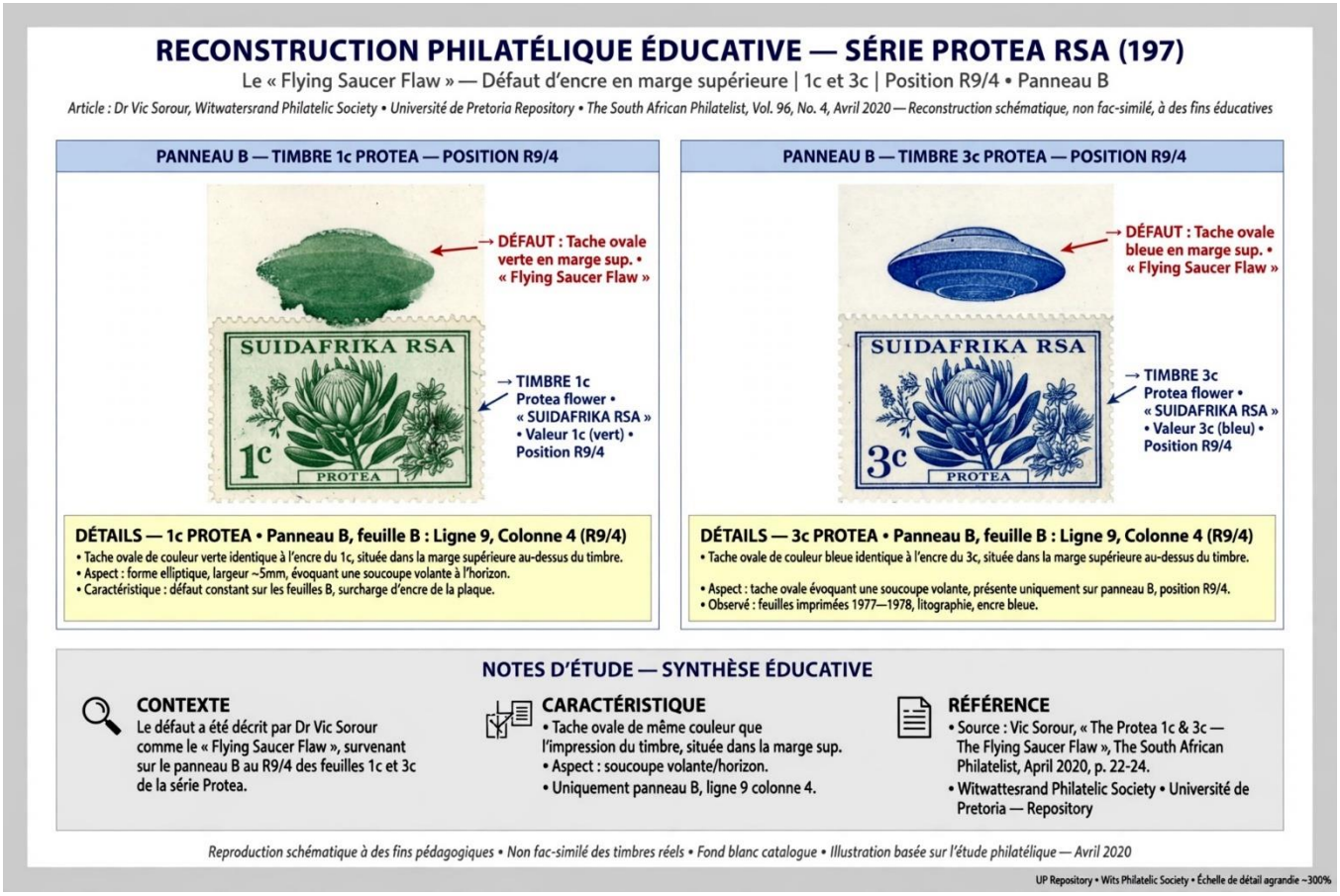
Si vous regardez bien en haut à droite, juste sous le texte "COMMERCIAL BANK OF ETHIOPIA" et au-dessus du bâtiment doré, on voit la minuscule ovale blanc (environ 1mm sur le timbre réel).

Le défaut est invisible en taille réelle sans loupe x10, mais en agrandi il saute aux yeux. C'est cette version avec défaut que les collectionneurs ufologiques recherchent comme variété "OVNI" de la série Éthiopie 2018.

XI. AFRIQUE DU SUD — 1951

Mais attention : ce n'est PAS un timbre OVNI La philatélie sud-africaine possède ce qui est surnommé le « Flying Saucer Flaw » Il s'agit d'un défaut d'impression sur les timbres de la série Protea, notamment les valeurs de 1d/1c et 3d/3c selon les systèmes de référence. Le défaut forme une petite tache ovale qui, vue à l'œil nu, ressemble à une soucoupe volante.

Une étude de la Witwatersrand Philatelic Society, publiée par l'Université de Pretoria, explique précisément ce phénomène et montre les deux timbres concernés.



AFRIQUE DU SUD - Série Protea - Étude Witwatersrand Philatelic Society / Université de Pretoria

Série définitive Protea : Le défaut de la « soucoupe volante » par le Dr Vic Sorour, Société philatélique de Witwatersrand

Description : Le défaut du « Soucoupe volante » est l'un des défauts les plus évidents de la philatélie sud-africaine, facilement visible à l'œil nu... il a joué un rôle important pour comprendre ce qui s'est passé lors de l'impression de la série Protea

Visuel : Fig.1 : Le défaut « soucoupe volante » sur les timbres 1c et 3c

Défaut : Le défaut « Soucoupe volante » apparaît sur les timbres de trois cents et un centime de la série Protea. C'est une grande tache ovale de couleur sur la marge supérieure. Elle ressemble à un vaisseau spatial à l'horizon. La couleur du défaut est la même que celle de « RSA »

Constante de position : Ce défaut est constant et apparaît sur le tampon R9/4 de chaque vitre B

Technique d'explication : Comment le même défaut peut-il apparaître sur deux timbres différents ? La seule façon que cela puisse arriver est qu'il y ait un cylindre commun. Le cylindre 722 est le cylindre commun

Neuf valeurs imprimées en photogravure (1c, 2c, 3c, 4c, 5c, 8c, 10c, 15c, 20c) - mais seules 1c et 3c ont le défaut, alors que Cylinder 722 imprimait "RSA" sur toutes.

L'étude est archivée à l'Université de Pretoria : L'Université de Pretoria s'est engagée à numériser tous les volumes de The South African Philatelist... sur le dépôt institutionnel de l'université, UPSpace

La planche ci-dessus est une reconstitution schématique pédagogique (pas un fac-similé) montrant la tache ovale verte sur le 1c et bleue sur le 3c en marge supérieure, en position R9/4 - Panneau B.

XII – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pour la République Centrafricaine deux blocs auraient été édité : 1999 Roswell et 2011 PANI, il faut savoir qu'aucune trace d'émission officielle authentifiée n'existe dans les catalogues de référence (WNS, TouchStamps, Colnect, Ethiopost-type). Toutefois ces émissions sont réalisées sous licence philatéliques internationales et seraient répertoriées dans les catalogues spécialisés (Yvert & Tellier, Michel et Domfil sous les rubriques "Espace / OVNIs").

1. Le statut de la RCA en philatélie

Le bureau de poste de la République Centrafricaine est représenté par Stamperija, une agence postale située à Vilnius, en Lituanie.

Bien que cette émission ait été autorisée par l'administration postale centrafricaine, la grande majorité de l'émission n'a pas été vendue en Afrique centrale, mais uniquement distribuée par l'agence philatélique de la RCA, l'IGPC, pour diffusion sur le marché philatélique.

Même constat : la grande majorité et dans la plupart des cas la totalité de l'émission n'a pas été vendue en Afrique centrale, mais uniquement distribuée par l'agence philatélique centrafricaine Stamperija.

Ce sont des émissions d'agence type wallpaper : autorisées sur papier mais jamais vendues à Bangui, produites pour collectionneurs. C'est le cas de la plupart des thématiques OVNI attribuées à la RCA, au Tchad, au Niger, etc. depuis 2000.

2. Bloc-feuillet "Incident de Roswell" (1999)

Thème : 52e anniversaire de l'incident de Roswell (1947-1999) et les mystères de l'ufologie moderne.
Composition visuelle :

- Illustration centrale : Représentation d'un disque volant métallique survolant le désert du Nouveau-Mexique avec un effet de lumière spectaculaire.
- Marges du bloc : Décors illustrant la zone de crash supposée, avec des motifs d'instruments radar et des portraits stylisés de chercheurs et témoins.
- Mentions officielles : République Centrafricaine, valeur faciale exprimée en Francs CFA (FCFA).

3. Série "Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés" (2011)

Thème : Les observations historiques d'OVNIs et la recherche scientifique des PAN.
Composition visuelle :

- Les timbres du bloc : Une série composée de 4 timbres individuels et d'un bloc-feuillet souvenir à timbre unique.
- Illustrations : Reconstitutions artistiques de plusieurs types d'observations :
  - Soucoupes métalliques lenticulaires diurnes.
  - Objets lumineux nocturnes (Night Lights).
  - Tracés radar et interceptions d'engins non identifiés par l'aviation militaire.
- Marges du feuillet : Fond représentatif de la voûte céleste et figures géométriques évoquant la détection aérospatiale.

Malgré les références suivantes, je n'ai pas été en mesure d'avoir un visuel de ces deux blocs, donc pas d'image. Je mettrais donc des réserves sur ces timbres.

Voici le relevé exact des références et de la numérotation telles qu'elles figurent dans le catalogue sous la rubrique République Centrafricaine (Thème Espace / OVNIs) :

- Références catalogue Yvert et Tellier
- Émission 1999 — 52e anniversaire de l'incident de Roswell
- Série de timbres : n° 1450 à 1453
- Bloc-Feuillet souvenir : BF n° 190
- Libellé catalogue : OVNI - 52e Anniversaire de l'affaire de Roswell
- Émission 2011 — Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (PAN)
- Série de timbres : n° 2210 à 2213
- Bloc-Feuillet souvenir : BF n° 312
- Libellé catalogue : Phénomènes aérospatiaux non identifiés / Astronomie et OVNIs

Pour consulter la page originale ou la cote à jour de ces feuillets, vous pouvez vous référer au volume Yvert et Tellier – Timbres d'Afrique (Tome 2) ou interroger la base en ligne du site officiel Yvert et Tellier (yvert.com).

Ou consulter les visuels de ces blocs ?

Colnect (Catalogue international en ligne)
Recherche : Tapez "République Centrafricaine OVNIs" ou "Central African Republic UFO".
Contenu : Vous y trouverez les visuels complets, les valeurs faciales, le tirage et les dimensions de la série 1999 (Roswell) et de l'émission 2011 (Phénomènes Aérospatiaux).

Delcampe (Plateforme internationale de vente philatélique)
Recherche : En tapant "Centrafrique bloc OVNI" ou "Centrafrique Roswell 1999".
Contenu : De nombreux marchands et collectionneurs y publient des scans de très haute qualité du bloc-feuillet BF 190 et du bloc BF 312.

StampWorld
Dans le catalogue interactif pour la République Centrafricaine, sous les années 1999 (rubrique Espace / Roswell) et 2011 (rubrique Science / PAN), les visuels officiels des timbres et des blocs-feuillets sont affichés à côté de leurs côtes.

XIII – **TOGO –**
1999, 2013 Émission *"OVNI et vie extraterrestre"* (1999) et blocs-feuillets représentant des soucoupes volantes au-dessus de paysages terrestres (2013).

Émission de 1999 : "OVNI et Vie Extraterrestre"

Caractéristique	Détails philatéliques
Thématique	L'exploration spatiale, le phénomène OVNI et la recherche de vie extraterrestre à l'approche du nouveau millénaire.
Composition	Série de timbres individuels accompanied d'un bloc-feuillet souvenir (*Souvenir Sheet*).
Visuels	• Disques volants métalliques en vol et en stationnaire. • Silhouettes et visages d'êtres extraterrestres (type "Gris"). • Faisceaux lumineux projetés sur des zones rurales et représentations d'observations nocturnes.

Caractéristique	Détails philatéliques
Mentions	Inscription *République Togolaise*, valeurs faciales en Francs CFA (FCFA).

Caractéristique	Détails philatéliques
Thématique	Commémoration du 65e anniversaire de l'ère ufologique moderne (1947–2012/2013, en référence aux événements de Kenneth Arnold et de Roswell en 1947).
Composition	Un mini-feuillet de 4 timbres et un bloc-feuillet souvenir (*Souvenir Sheet*) comportant un grand timbre central.
Visuels	• Différents modèles de soucoupes volantes métalliques évoluant au-dessus de paysages terrestres naturels (canyons, montagnes, forêts et zones désertiques). • Rayons lumineux verticaux reliant les engins au relief terrestre. • Marges du feuillet illustrées de cartes célestes, de constellations et de silhouettes d'observateurs au sol.
Références	Catalogue Michel : Timbres associés aux références n° 5607-5609 / Bloc-Feuillet BL 943.

Émission de 2013 : "65e Anniversaire des OVNIs & Soucoupes Volantes"

Particularités pour la recherche et la collection
Édition philatélique : L'émission de 2013 a été réalisée par l'intermédiaire de l'agence philatélique internationale *Stamperija*, sous mandat de la Poste Togolaise.

État et disponibilité : Ces deux émissions sont répertoriées principalement à l'état neuf (MNH / Neuf sans charnière). Elles sont identifiables sur des plateformes comme *Colnect* ou *Delcampe* en utilisant les termes de recherche *"Togo UFO 1999"* ou *"Togo OVNI 2013"*.

XIV : GAMBIE – SIERRA LEONE etc… E%ISSIN DE TIMBRES VIA DES AGENCES EN VUE DE LEUR VENTE UNIQUEMENT A DES COLLECTIONNEURS, SANS DISTRIBUTION DANS LE PAYS ;

Un système en fait pour « faire de l'argent » » sur le dos des collectionneurs, en général pas informé de cette pratique !

L'ensemble de ces émissions pour les pays concernés est officiel et a été produit avec l'accord formel (sous mandat philatélique) des administrations postales des pays concernés, par l'intermédiaire d'agences philatéliques internationales.

Voici la liste des pays concernés, avec les contrats passés, les années concernées. Il s'agit en général de blocs de timbres sur divers thèmes. Ils sont référencés dans certains catalogues. Difficile à retrouver, je ne métrais pas les photos.

Pays & Émissions	Agence Philatélique Mandatée	Statut Léguel & Validité
Gambie (1999) **Sierra Leone** (1999)	**IGPC** *(Inter-Governmental Philatelic Corporation, basée à New York)*	**Officiel.** Émis sous contrat exclusif accordé par les ministères et directions des postes de la Gambie et de Sierra Leone.
Tchad (1999, 2014) **Niger** (2014)	**Stamperija** *(ou agents philatéliques agréés de l'UPU)*	**Officiel.** Imprimé sous concession et contrat officiel signés avec la Poste Tchadienne et les Postes du Niger.
Guinée-Bissau (2006, 2012, 2015) **Saint-Tomé-et-Principe** (2008, 2015) **Mozambique** (2011)	**Stamperija** *(Vilnius, Lituanie)*	**Officiel.** Produit sous mandat exclusif accordé par *Correios de Guiné-Bissau*, *Correios de São Tomé e Príncipe* et *Correios de Moçambique*.

Éléments clés sur ce type d'émissions :

Validation juridique : L'État signataire concède le droit d'utiliser son nom officiel sur les timbres en échange d'une redevance ou d'un pourcentage sur les ventes auprès des collectionneurs. Ces timbres ont pouvoir affranchissant (valeur faciale légale), même si leur circulation sur le courrier local reste très marginale.

Différence avec les faux ou timbres illégaux : Ces séries sont inscrites aux répertoires officiels de l'Union Postale Universelle (UPU) et référencées dans les catalogues majeurs (Yvert et Tellier, Michel, Scott). Elles se distinguent des vignettes fantaisistes imprimées sans autorisation d'un gouvernement.

Cible commerciale : La réalisation technique (conception graphique, impression des blocs-feuillets et commercialisation) est entièrement gérée en Europe ou aux États-Unis par l'agence pour cibler le marché mondial de la philatélie thématique (Espace, OVNIs, Pop Culture).

Ainsi que nous pouvons le constater, l'émission de timbres sur les ovnis en Afrique réponds à plusieurs critères : Les timbres officiellement émis par le pays, les timbres émis avec l'accord du pays par des agences qui les commercialisent, les timbres qui ont des imperfections, celles-ci ayant été interprétées comme étant des OVNIs et pour finir les faux timbres. C'est l'Afrique ou rien n'est impossible. Le collectionneur doit se concentrer sur les timbres officiels tout en sachant que le secteur de la philatélie est commercial, qu'il ne peut en général, pas en attendre d'importantes plus-values. Cela reste un plaisir.

Le phénomène OVNI étant devenu populaire, l'Afrique a été le continent ou de nombreux timbres sur le phénomène OVNI ont été émis. Ce n'est pas un phénomène qu'on retrouve en France ou dans les pays développés. C'est en fait une source d'argent, les pays ou ces timbres ont été émis sont en général des pays relativement pauvres.

Chapitre XI
STATISTIQUES PORTANT SUR LES OBSERVATIONS D'OVNI SUR LE CONTINENT AFRICAIN (Hors Maroc)

1. Première conclusion : l'Afrique n'est pas « pauvre en observations »
Les bases internationales donnent l'impression que l'Afrique est très peu représentée. C'est en grande partie un biais documentaire, et non nécessairement un faible nombre réel d'observations.

Une analyse consacrée aux observations africaines souligne plusieurs facteurs : *vastes régions faiblement peuplées, communautés rurales isolées, moyens de communication historiquement limités, faiblesse des archives de presse dans certains pays et faible transmission des informations vers les réseaux ufologiques internationaux.*

Autrement dit : Nombre de cas enregistrés ≠ nombre réel d'observations.

2. Une statistique particulièrement intéressante : la base UFOCAT
J'ai retrouvé une donnée qui mérite d'être rappelée dans ce livre.

Une analyse publiée en 2024 à partir des données UFOCAT/CUFOS donne, pour plusieurs pays africains, les nombres suivants :

Pays	Cas recensés
ZA Afrique du Sud	1 124
MA Maroc	282
DZ Algérie	268
ZW Zimbabwe	245
EG Égypte	80
MZ Mozambique	55
TN Tunisie	55

La même source indique que tous les pays africains ont connu des signalements, à des degrés très variables. Notre propre catalogue, reflète partiellement ces chiffres.

Attention cependant : ces chiffres ne doivent surtout pas être présentés comme le nombre réel d'OVNI observés dans ces pays. Ils correspondent à des cas présents dans une base documentaire donnée.

3. L'énorme domination de l'Afrique australe
Ce qui ressort immédiatement de ces chiffres est la domination de : Afrique du Sud → Zimbabwe → Mozambique et, plus largement, de l'Afrique australe. Cela ne signifie pas nécessairement que les OVNI y sont plus nombreux. Il existe un effet historique de collecte extrêmement important. L'Afrique du Sud a notamment bénéficié de réseaux ufologiques anciens et relativement structurés, puis du travail de chercheurs comme Cynthia Hind.

Hind explique elle-même dans le premier numéro de *UFO Afrinews* qu'elle disposait de centaines de cas d'Afrique australe nécessitant une analyse approfondie.

Son activité est particulièrement importante pour les statistiques historiques parce qu'elle a fait remonter énormément de témoignages provenant d'Afrique australe vers les réseaux internationaux.

4. Le rôle considérable de Cynthia Hind
C'est probablement un des facteurs expliquant la surreprésentation statistique de l'Afrique australe. Cynthia Hind a publié UFO Afrinews, et son réseau couvrait notamment :

- Afrique du Sud ;
- Zimbabwe ;
- Botswana ;
- Mozambique ;
- Kenya ;

- Zambie ;
- etc.

Les archives de *UFO Afrinews* montrent effectivement une concentration considérable de témoignages provenant de l'Afrique australe. Elle a également été représentante du MUFON en Afrique, ce qui a facilité la transmission de dossiers africains vers le monde anglophone. Un document d'archive consacré au cas de juillet 1985 au Zimbabwe la présente ainsi comme représentante africaine du MUFON.

Conséquence statistique :
Un cas observé en Afrique du Sud dans les années 1970-1990 avait beaucoup plus de chances d'être conservé, publié et repris dans une base internationale qu'un cas observé au Mali, au Bénin, au Togo ou en Guinée-Bissau.

C'est probablement l'un des biais les plus importants de toute statistique ufologique africaine.

5. NUFORC apporte une autre photographie

Le NUFORC possède aujourd'hui une base internationale importante et permet des recherches par pays. Il précise lui-même qu'il s'agit d'une collection de témoignages et que les rapports ne constituent pas une validation de la réalité des phénomènes.

Une méthode reposant sur les observations du NUFORC devrait distinguer :

- Niveau 1 — observation rapportée
  Un témoin affirme avoir vu quelque chose.
- Niveau 2 — observation documentée
  Le témoignage possède une date, un lieu, une source identifiable, éventuellement une coupure de presse.
- Niveau 3 — observation enquêtée
  Une enquête a été réalisée.
- Niveau 4 — phénomène non identifié après enquête
  Le cas résiste aux explications disponibles.

Ce dernier groupe est beaucoup plus petit que le nombre total de témoignages. Toutefois, dans cet ouvrage nous traitons manuellement les cas et il serait nécessaire pour appliquer divers paramètres, catégories, description et autres informations de reconstituer une base de données informatique, ce qui n’est pas ici le but. Nos calculs seront faits à partir des bases de données existantes et élaborés avec le matériel disponible sur internet.

6. Il faut surtout éviter une erreur statistique

On pourrait être tenté de faire :

Afrique du Sud : 1 124 cas
Zimbabwe : 245
Algérie : 268
etc.

et d'en conclure : « L'Afrique du Sud est le pays africain où l'on observe le plus d'OVNI. »

Ce serait statistiquement fragile. Il faudrait plutôt écrire : « L'Afrique du Sud est le pays africain le plus représenté dans certaines bases ufologiques internationales. » Cette formulation est beaucoup plus rigoureuse. Pourquoi ? Parce que le chiffre dépend de :

- La population ;
- La densité de population ;
- L’alphabétisation ;
- La couverture médiatique ;
- La disponibilité des archives ;
- La langue ;

- L’existence d'associations ufologiques ;
- L’accès à Internet ;
- La politique de déclassification ;
- La présence de chercheurs ;
- L’existence d'archives militaires ;
- La présence de bases aériennes ;
- Et surtout de la probabilité qu'un témoin signale son observation.

7. Le phénomène des « pays silencieux »
C'est un aspect qui pourrait être très intéressant. Prenons deux pays :

Afrique du Sud
→ presse abondante
→ archives importantes
→ Cynthia Hind
→ MUFON
→ chercheurs locaux
→ UFO Afrinews
→ réseaux anglophones
→ NUFORC
→ CUFOS/UFOCAT

Togo, par exemple :
→ beaucoup moins de presse numérisée
→ très peu d'archives ufologiques institutionnelles
→ absence historique d'une organisation équivalente à MUFON
→ nombreux témoignages probablement jamais transmis à une base internationale.

Le résultat statistique sera nécessairement très différent. Cela ne permet absolument pas de conclure : « Afrique du Sud = beaucoup d'OVNI / Togo = peu d'OVNI ». Il faut plutôt conclure : « Afrique du Sud = forte documentation ; Togo = faible documentation. »

8. Autre enseignement : les vagues existent également en Afrique
La source utilisant UFOCAT/CUFOS indique également une distribution chronologique avec des périodes de pics et de creux, comparable au phénomène observé dans d'autres régions du monde.
.
On pourrait notamment rechercher les grandes périodes :

- ✓ 1947-1954
  → apparition et diffusion du concept de « soucoupe volante »
  → importante activité dans les archives coloniales.

- ✓ 1954
  → année particulièrement remarquable en Afrique francophone et dans plusieurs colonies européennes.

- ✓ 1960-1965
  → indépendances africaines + développement de l'aviation + nombreuses observations rapportées.

- ✓ 1970-1980
  → développement des réseaux ufologiques.

- ✓ 1980-1990
  → activité importante en Afrique australe.

- ✓ 1994
  → Ariel School, Zimbabwe.

- ✓ 2000-2010
  → arrivée progressive d'Internet et des bases internationales.

- ✓ 2010-2026
  → explosion des signalements numériques, photos, vidéos, satellites, drones, Starlink, fusées, etc.

Mais attention : l'augmentation récente du nombre de signalements ne signifie pas nécessairement une augmentation du phénomène. Elle peut simplement correspondre à une augmentation spectaculaire de la capacité à observer, photographier et publier.

Une base récente comme UAP Monitor, par exemple, affiche actuellement 168 rapports africains dans sa sélection. On y trouve notamment des rapports NUFORC récents concernant Madagascar et l'Afrique du Sud.

Mais comparer :
1950-1970 avec 2015-2026 est extrêmement problématique.

En 1950, un témoin devait :

- Raconter son observation ;
- Trouver un journaliste ou une autorité ;
- Convaincre quelqu'un de la publier ;
- Conserver éventuellement le journal ;
- Faire parvenir l'information à un chercheur.

En 2026 :

Smartphone → vidéo → Facebook/TikTok/WhatsApp → média → base ufologique

En quelques minutes.

Il serait utile, afin d'avoir nos propres statistiques de construire une nouvelle base sur les observations d OVNI SUR LE CONTINENT AFRICAIN, mais ce n'est pas notre objectif, nous avons relevé un grand nombre de cas, mais, nous avons aussi volontairement limité ce nombre dans certains pays comme l'Afrique du Sud et exclu le Maroc. Notre catalogue est déjà bien alimenté en nombre de cas, mais, nous n'avons pas fouillé toutes les archives africaines disponibles sur Internet, pas consulté d'ouvrages et encore moins examiné les archives diverses disponibles dans les pays colonisateurs ou dans les archives nationales des divers pays Africains. D'autre part, certaines bases de données américaines reprennent certains cas d'autres bases et le fait de cumuler les chiffres de plusieurs bases est une erreur.

Au niveau actuel de notre catalogue, on peut déjà remarquer :

1. L'Afrique connaît un nombre important d'observations rapportées.

2. Les statistiques disponibles sous-estiment probablement fortement le phénomène historique, notamment avant l'arrivée d'Internet.

3. L'Afrique australe est très largement surreprésentée dans les bases internationales, en particulier l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

4. Cette surreprésentation est en partie documentaire et organisationnelle, notamment grâce aux réseaux de chercheurs comme Cynthia Hind.

5. Les pays francophones, lusophones et certaines régions d'Afrique centrale et occidentale sont probablement fortement sous-documentés.

6. Il est impossible de déterminer, avec les bases actuellement disponibles, si les OVNI sont réellement plus nombreux dans certains pays africains.

1. Première base statistique africaine : 54 États

La base de Lomas donne 1 388 signalements pour l'Afrique, soit seulement 0,42 % des 332 985 signalements mondiaux de sa base, alors que l'Afrique représente 18,33 % de la population mondiale. L'auteur insiste lui-même sur le caractère très incomplet et biaisé des bases de signalements.

Voici la ventilation pays par pays de son tableau. Ces nombres ne sont pas des nombres d'OVNI réellement observés : ce sont des signalements présents dans UPDB au moment de l'étude.

Afrique du Nord

Pays	Signalements UPDB
Algérie	126
Égypte	124
Libye	23
Maroc*	90
Soudan	5
Tunisie	43

* Maroc exclu de votre ouvrage, mais conservé ici pour permettre la comparaison avec la statistique africaine publiée.

L'Algérie est donc particulièrement intéressante : 126 cas dans cette base, devant l'Égypte (124) et très loin devant la Libye (23) et la Tunisie (43).

Afrique de l'Ouest

Pays	Signalements
Bénin	2
Burkina Faso	1
Cap-Vert	0
Côte d'Ivoire	7
Gambie	2
Ghana	5
Guinée	1
Guinée-Bissau	0
Mali	3
Mauritanie	1
Niger	2
Nigeria	17
Sénégal	11
Sierra Leone	2
Togo	4

Ces chiffres sont particulièrement révélateurs ce travail documentaire fait déjà apparaître un écart considérable entre la statistique internationale et la réalité documentaire que nous retrouvons dans les archives. Le cas du Bénin est un excellent exemple : UPDB n'en comptait que 2, alors que notre recherche historique fait ressortir plusieurs dossiers distincts depuis 1952.

Afrique centrale

Pays	Signalements
Angola	21
Cameroun	5
République centrafricaine	1
Tchad	5
Congo-Brazzaville	2
RDC	1
Guinée équatoriale	0
Gabon	3
São Tomé-et-Príncipe	1

Afrique de l'Est

Pays	Signalements
Burundi	5
Comores	0
Djibouti	2
Érythrée	0
Éthiopie	14
Kenya	47
Madagascar	14
Maurice	18
Rwanda	1
Seychelles	5
Somalie	2
Soudan du Sud	0
Tanzanie	16
Ouganda	10

Afrique australe

Pays	Signalements
Afrique du Sud	633
Botswana	8
Eswatini	1
Lesotho	2
Malawi	2
Mozambique	9
Namibie	13
Zambie	14
Zimbabwe	59

Le classement qui ressort — Maroc exclu

Les pays africains les plus représentés dans UPDB - Nombre de signalements UAP recensés dans l'étude de Tim Lomas (2023), Maroc exclu.

- Afrique du Sud
- Algérie Égypte
- Zimbabwe
- Kenya

- Tunisie
- Libye
- Angola
- Maurice
- Nigeria
- Tanzanie
- Madagascar
- Éthiopie
- Zambie
- Namibie

UPDB ; étude de Tim Lomas, 2023. Il s'agit de signalements documentés dans la base, pas d'un recensement réel des phénomènes.

Ce classement est extrêmement instructif.

L'Afrique du Sud écrase statistiquement tous les autres pays, avec 633 signalements, soit à elle seule environ la moitié des cas africains de cette base. Mais ce classement ne doit absolument pas devenir un classement des pays où il y aurait le plus d'OVNI.

Il existe une différence spectaculaire entre plusieurs bases. Par exemple, une analyse utilisant UFOCAT/CUFOS donne :

Pays	UFOCAT
Afrique du Sud	1 124
Maroc	282
Algérie	268
Zimbabwe	245
Égypte	80
Mozambique	55
Tunisie	55

Nous avons donc déjà : Afrique du Sud :

- UPDB/Lomas : 633
- UFOCAT : 1 124
- Enigma : 532 cas publiés, dont 75 témoignages de première main.
- UAP Monitor : actuellement 168 rapports africains dans sa base globale, dont une proportion importante provenant d'Afrique du Sud et de Madagascar.

Cela démontre quelque chose de fondamental : Il n'existe pas un « nombre officiel d'OVNI » par pays africain. Chaque base compte une population documentaire différente.

Pourquoi l'Afrique du Sud est-elle aussi dominante ?

C'est probablement le résultat de plusieurs facteurs combinés.

A. Une ufologie ancienne
L'Afrique du Sud possède un réseau ufologique ancien et structuré.

B. Cynthia Hind
Le rôle de Cynthia Hind est considérable dans la constitution des archives africaines. Son activité a permis de collecter et de faire circuler de nombreux cas d'Afrique australe.

C. Langue anglaise
Un témoignage sud-africain pouvait entrer beaucoup plus facilement dans :
MUFON ;

NUFORC ;
CUFOS ;
UFOCAT ;
UFO Afrinews ;
Presse anglophone internationale.

D. Archives disponibles
Les archives sud-africaines sont également beaucoup plus accessibles que celles de nombreux États africains.

E. Effet Internet
Aujourd'hui encore, les bases internationales enregistrent beaucoup plus facilement un témoignage sud-africain qu'un témoignage provenant d'une région rurale du Sahel.

Regardons maintenant le taux par million d'habitants. L'étude montre que la moyenne africaine est seulement de 2,48 signalements par million dans son ensemble, contre 4,12 pour l'Afrique australe et 2,85 pour l'Afrique du Nord.

Mais certains petits États explosent statistiquement :

- Seychelles : 50,38/million
- Maurice : 14,29/million
- Afrique du Sud : 10,66/million
- Namibie : 5,14/million
- Zimbabwe : 3,69/million
- Tunisie : 3,51/million
- Libye : 3,42/million
- Botswana : 3,10/million
- Algérie : 2,85/million

Cela produit une deuxième hiérarchie très différente. Et là encore, les petits pays insulaires sont fortement favorisés par le calcul par habitant.

Le cas extraordinaire des « pays à zéro »

L'étude de Lomas identifie plusieurs pays africains avec zéro signalement dans UPDB :

- Cap-Vert ;
- Comores ;
- Guinée équatoriale ;
- Érythrée ;
- Guinée-Bissau ;
- Rwanda ;
- Soudan du Sud.

Je préfère écrire *: « Aucun signalement retrouvé dans UPDB »* et surtout pas : *« Aucun OVNI observé ».* C'est une différence méthodologique fondamentale. Avec mon propre travail j'ai justement déjà retrouvé des dossiers en Guinée-Bissau, en Érythrée, etc. Cela démontre parfaitement les limites de cette statistique et selon mon avis, de toutes les études statistiques auxquelles ont fait dire ce qu'n veut !

Pour illustrer : UPDB : 2 signalements. - Mes recherche documentaire :

Cotonou — novembre 1952 ;
Bohicon/Abomey — 1965 ;
Lac Nokoué/Ganvié — 1988 ;
Lac Nokoué/Ganvié — 2010 ;
Kandi/Gando — 1997 ;
etc.

Cela signifie que la différence entre : « Statistiques internationales » et « Recherche historique africaine » peut être considérable.

Première estimation du catalogue qui figure dans le livre
Dans mes recherches générales, j'étais arrivé à une estimation de l'ordre de 700 à 900 dossiers exploitables, que j'ai analysé, (retenus ou non) répartis sur 53 pays africains hors Maroc et en limitant le nombre de cas sud-africains voir d'autres pays. À ce stade, pour le catalogue publié, je n'ai pas fait un nouveau calcul. Un ou deux pays ont pu être ajouté.

- São Tomé ;
- Ouganda ;
- Érythrée ;
- Éthiopie ;
- Burundi ;
- Mozambique ;
- Malawi ;
- Maurice ;
- Réunion ;
- Bénin ;
- Zambie ;
- Congo ;
- etc.

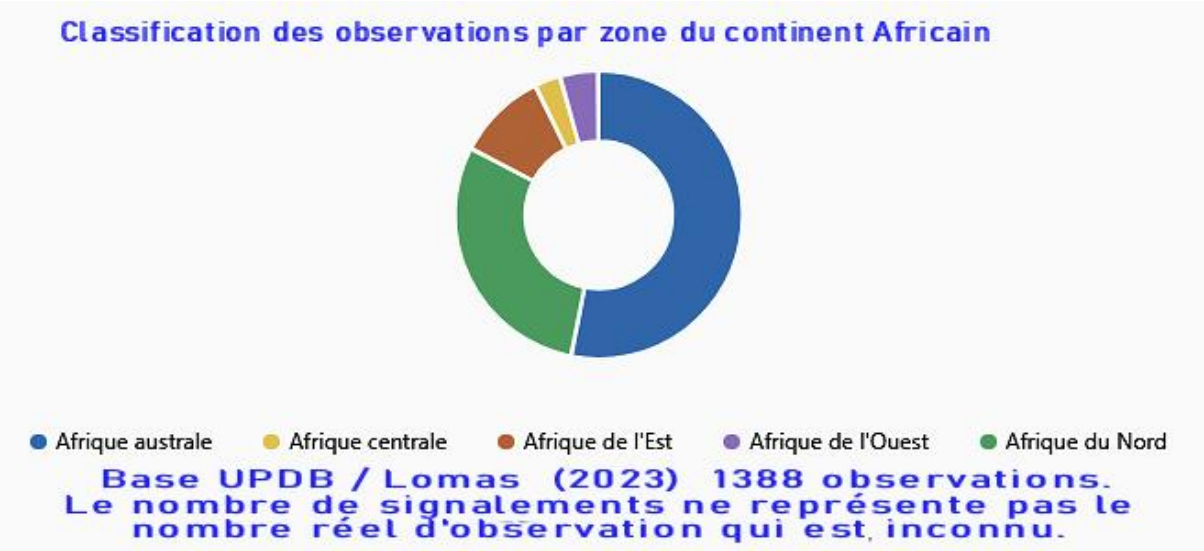
:
Les bases internationales disponibles ne permettent pas de déterminer le nombre réel d'observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique. Elles constituent avant tout des indicateurs de l'activité de signalement et de collecte documentaire. La répartition géographique est fortement influencée par la population, les infrastructures de communication, la disponibilité des archives, les langues, l'existence de réseaux ufologiques et la proportion des témoins à rapporter leurs observations. L'Afrique du Sud apparaît très nettement comme le pays africain le plus représenté dans les bases internationales, mais cette surreprésentation ne peut être assimilée à une fréquence réelle supérieure du phénomène.

LES SIGNALEMENTQ OVNI SUR LE CONTINENT AFRICAIN EN GRAPHIQUE

1. Répartition des 1 388 signalements africains par grandes régions
Répartition des signalements UAP en Afrique Répartition régionale des 1 388 signalements recensés dans la base UPDB utilisée par Lomas (2023).

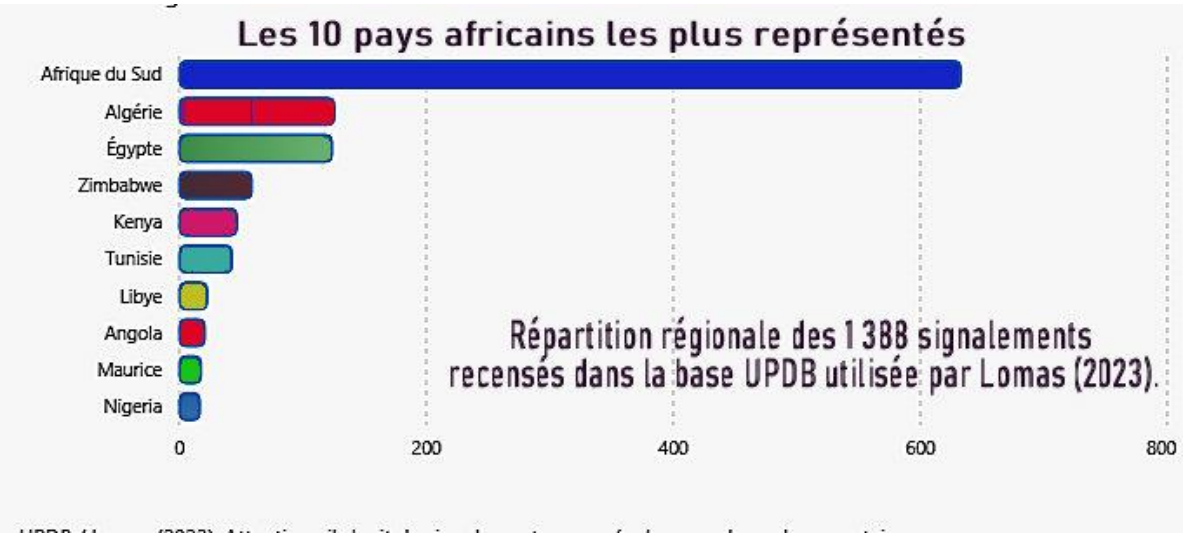
- Afrique australe
- Afrique centrale
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord

UPDB / Lomas (2023). Le nombre de signalements ne représente pas le nombre réel d'observations.



2. Les 10 pays africains les plus représentés
Les 10 pays africains les plus représentés - Nombre de signalements UAP dans UPDB, hors Maroc.

- Afrique du Sud
- Algérie
- Égypte
- Zimbabwe
- Kenya
- Tunisie
- Libye
- Angola
- Maurice
- Nigeria

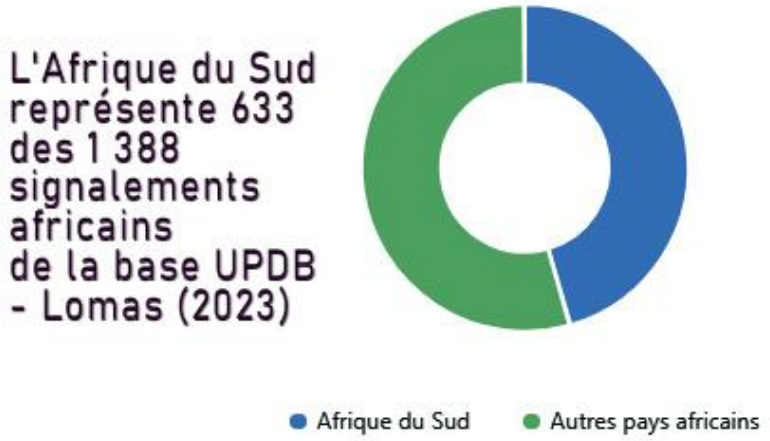


UPDB / Lomas (2023) - 1388 CAS -. Attention : il s'agit de signalements recensés dans une base documentaire.

3. Le contraste spectaculaire Afrique du Sud / reste de l'Afrique
La place de l'Afrique du Sud dans les signalements africains L'Afrique du Sud représente 633 des 1388 signalements africains de la base étudiée.

Afrique du Sud

Autres pays africains - UPDB / Lomas (2023). Cette concentration reflète aussi les différences de collecte et d'archivage.

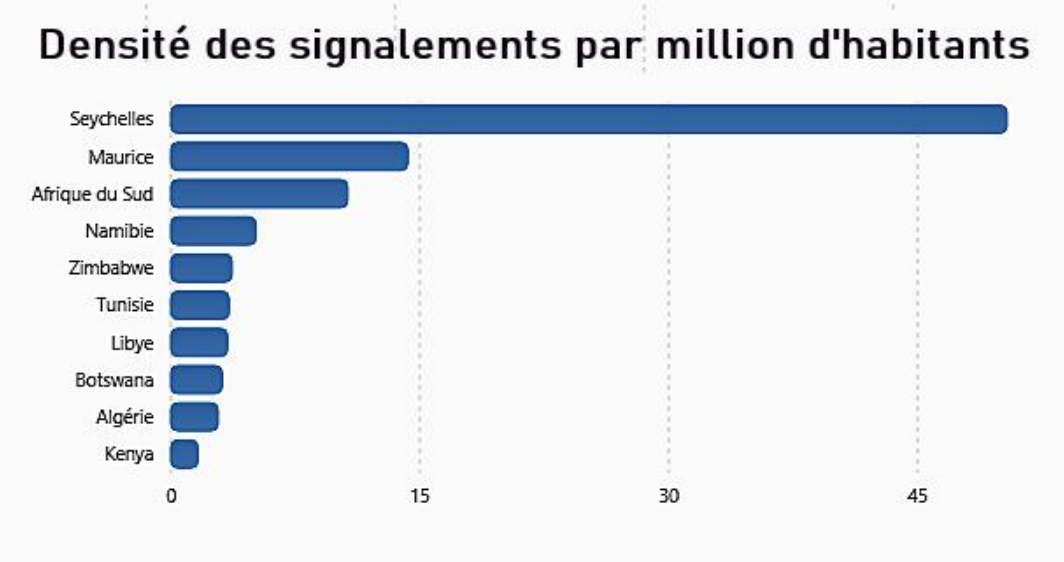


Ce dernier graphique est particulièrement car il montre visuellement que près de la moitié des signalements africains de cette base proviennent d'Afrique du Sud.

4. Densité des signalements par million d'habitants
Densité des signalements UAP dans plusieurs pays africains Signalements recensés par million d'habitants dans l'étude de Lomas (2023).

- Seychelles
- Maurice
- Afrique du Sud
- Namibie
- Zimbabwe
- Tunisie
- Libye
- Botswana
- Algérie
- Kenya

UPDB / Lomas (2023). La densité est un indicateur documentaire, pas une fréquence réelle des phénomènes.

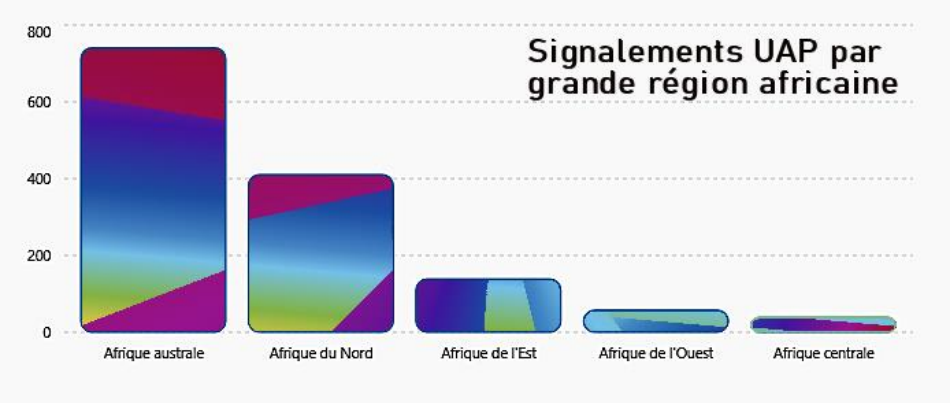


Ce graphique est particulièrement intéressant : le classement change complètement lorsqu'on tient compte de la population.

5. Comparaison des grandes régions africaines

Signalements UAP par grande région africaine
Nombre de signalements recensés dans UPDB selon les grandes régions géographiques.

- Afrique australe
- Afrique du Nord
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique centrale

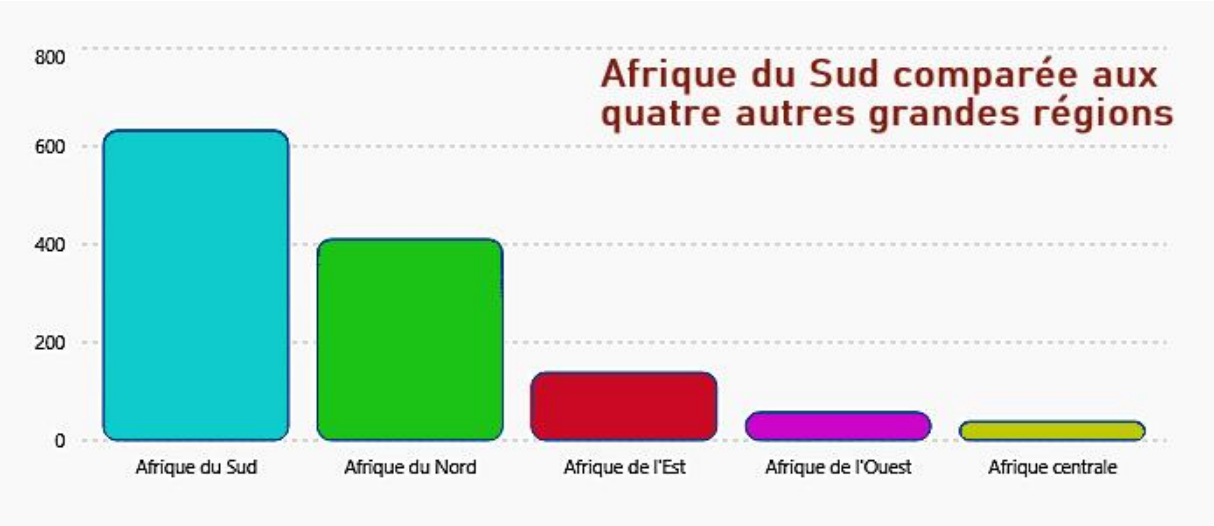


UPDB / Lomas (2023). Maroc exclu.

La domination de l'Afrique australe est immédiatement visible.

6. Afrique du Sud contre les quatre autres grandes régions
L'effet Afrique du Sud - Comparaison des 633 signalements sud-africains avec les autres grandes régions africaines.

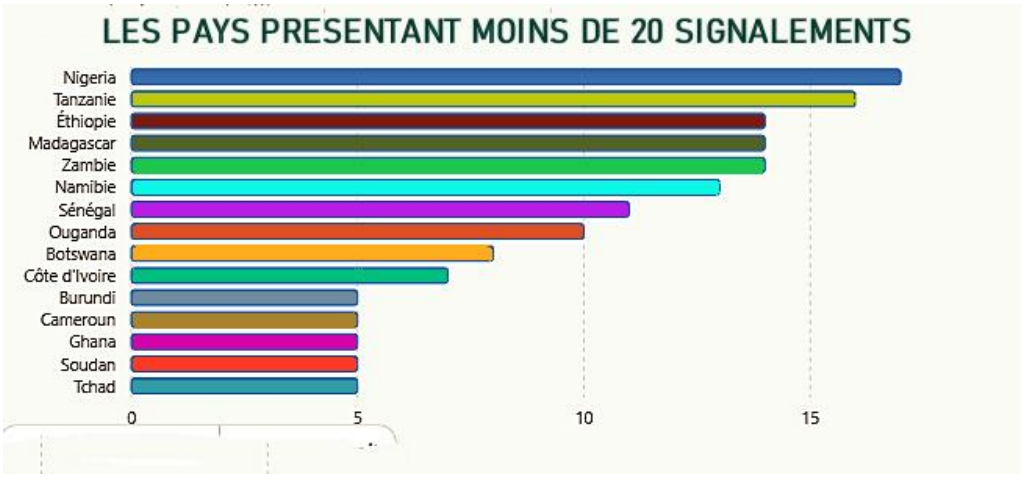
- Afrique du Sud
- Afrique du Nord
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique centrale



UPDB / Lomas (2023). Ce graphique illustre un biais documentaire potentiel.

7. Les pays présentant moins de 20 signalements
Pays africains faiblement représentés dans UPDB - Pays comptant moins de 20 signalements dans la base étudiée.

- Nigeria
- Tanzanie
- Éthiopie
- Madagascar
- Zambie
- Namibie
- Sénégal
- Ouganda
- Botswana
- Côte d'Ivoire
- Burundi
- Cameroun
- Ghana
- Soudan
- Tchad



UPDB / Lomas (2023). Un faible nombre ne signifie pas nécessairement une faible activité de témoignage.

Chapitre XII - 1
CATALOGUE DES OBSERVATIONS SUR LE CONTINENT AFRICAIN

METHODOLOGIE

Classement par pays, par ordre alphabétique, puis par date, avec description et ’origine de l’information (Source)

La majorité des pays font l’objet d‘une analyse générale qui place le pays, ses traditions face au phénomène OVNI.

Ce catalogue référence les cas les plus connus, il ne prétend pas tous les référencer car pour certains pays, en fonctions des chercheurs et des organisations ufologiques, ils se comptent par milliers !

En ce qui concerne les 156 observations répertoriées par Cinthya Hind dans AFRINEWS, nous ne reprenons dans notre catalogue que les cas les plus significatifs, nous donnons les moyens d’accéder à ces 156 cas grâce à notre analyse des sommaires d’AFRINEWS, puis à notre tableau des 156 cas et enfin pour vous la possibilité de télécharger gratuitement les numéros

d'AFRINEWS. Nous tenons à Honorer à travers l'étude que nous avons faite dans cet ouvrage, la mémoire de Cynthia Hind qui a fait en Afrique un travail exceptionnel pour la connaissance et la reconnaissance du phénomène OVNI, autrefois tant décrié.
Nous utilisons nos archives personnelles pour dresser ce catalogue mais surtout les outils disponibles sur Internet et différentes IA.

Chapitre XII - 2
CATALOGUE DES OBSERVATIONS SUR LE CONTINENT AFRICAIN
AFRICOM

2022 - AFRIQUE - (AFRICOM)
Lieu non précisé, en Afrique – Document déclassifié Américain

IR, 31 secondes, non résolu / Capteur militaire US - DVIDS PR-001 Non résolu, en cours AARO

Une source officielle américaine : DVIDS / Department of Defense, avec attribution directe à l'AARO.

Mais il faut apporter une correction importante : le cas n'est plus présenté exactement comme "non résolu, en cours AARO" dans la documentation actuelle en septembre 2026. La page officielle AARO le décrit toujours comme « Unresolved UAP Report », mais l'information publique actuelle permet de préciser considérablement ce que l'on sait — et surtout ce que l'on ne sait pas.

2022 — AFRICOM — Afrique — PR-001
DVIDS — PR-001 Unresolved UAP Report, Africa 2022 (lien)

La fiche officielle DVIDS indique :
- Organisme ayant transmis le signalement : United States Africa Command (AFRICOM)
- Organisme chargé de l'analyse : AARO — All-domain Anomaly Resolution Office
- Année de l'observation : 2022
- Zone : Afrique / zone d'opérations d'AFRICOM
- Capteur : capteur infrarouge (IR) embarqué sur une plateforme militaire américaine
- Durée de la vidéo : 31 secondes
- Référence : PR-001
- Nature : UAP / phénomène aérien non identifié
- Statut : Unresolved
- Vidéo : publiée officiellement par le Département de la Défense sur DVIDS
- Publication publique : 8 juillet 2025
- Fichier vidéo : DOD_111216897
- VIRIN : 220101-A-D0360-7287

La description officielle est très intéressante : l'image montre une signature thermique apparente présentant des caractéristiques compatibles avec celles d'un objet physique. Mais AARO précise qu'il n'est pas possible de déterminer si cette signature provient réellement d'une source physique — émission thermique ou réflexion thermique — ou d'une autre cause, telle qu'une différence thermique dans l'environnement ou une anomalie de l'affichage du capteur. Les données disponibles ne permettent pas non plus de déterminer les caractéristiques de performance du phénomène.

Une précision très importante sur la date
La fiche DVIDS affiche 01.01.2022, Date de la fiche, pas de l'observation !
Cette date semble être une date administrative/générique de référencement, car la documentation officielle parle simplement d'un événement survenu « en 2022 ». La page DVIDS indique également « Date Taken: 01.01.2022 ».

Le document a-t-il été « divulgué » ?
Oui, mais je nuancerais fortement le terme. Il ne s'agit pas d'une fuite clandestine d'un document secret récupéré par un lanceur d'alerte. La vidéo a été officiellement mise à disposition du public par le Département de la Défense américain via DVIDS, avec la mention Courtesy Video — All Domain Anomaly Resolution Office.

Ce n'est pas une vidéo ufologique provenant d'une source anonyme ; c'est une vidéo gouvernementale américaine officiellement publiée. La page officielle AARO comporte d'ailleurs aujourd'hui PR-001 dans son catalogue des images UAP officielles.

Ce que montre réellement le dossier
Il faut cependant être prudent : la description officielle ne dit pratiquement rien sur la géographie précise. Nous savons seulement : AFRICOM → Afrique → plateforme militaire américaine → capteur IR → 31 secondes.

- On ne connaît pas publiquement :
- Le pays ;
- Les coordonnées ;
- La base ou le site militaire ;
- L'unité ;
- Le type de plateforme ;
- Le type exact de caméra IR ;
- L'altitude ;
- La distance de l'objet ;
- Sa taille estimée ;
- Sa vitesse ;
- La direction de déplacement ;
- Les conditions météorologiques ;
- L'heure exacte ;
- L'identité des opérateurs ;
- Les données radars éventuellement associés ;
- Les données de télémétrie ;
- Le contexte de mission.

Et c'est précisément pourquoi AARO refuse de tirer une conclusion définitive.

Un point particulièrement intéressant : « physical object » - AARO indique que la vidéo présente : une signature thermique apparente avec des caractéristiques compatibles avec celles d'un objet physique. Mais AARO ajoute immédiatement qu'il ne peut pas déterminer si cette signature provient :

- D'une émission thermique ;
- D'une réflexion thermique ;
- D'une différence de température dans l'environnement ;
- Ou d'une erreur/anomalie du système de détection ou d'affichage.

C'est donc un cas où « UAP » signifie réellement « non identifié », et non « engin extraordinaire ». Et surtout : l'affaire n'est pas « extraordinaire » au sens AARO :

AARO ne dit pas : *« Nous avons détecté un engin impossible. »* AARO dit en substance : *« Nous observons quelque chose dont la nature ne peut pas être déterminée avec les données disponibles. »* C'est très différent.

L'agence ne dispose apparemment pas d'informations suffisantes pour établir une trajectoire, une vitesse ou des performances particulières.

Et c'est là que ce dossier devient encore plus intéressant car AARO a publié plusieurs cas provenant d'AFRICOM, et ils permettent de voir comment l'organisme traite progressivement les observations africaines.

- PR-001 — Afrique 2022

31 secondes — IR — non résolu

- PR-003 — Afrique 2023

4 min 58 s — IR — non résolu

- PR-002 — Afrique 2024

1 min 18 s — IR — identifié comme oiseaux migrateurs

La page officielle AARO confirme ces trois dossiers.
C'est particulièrement intéressant parce que PR-002 démontre qu'AARO utilise également des données AFRICOM pour aboutir à des identifications conventionnelles : dans ce cas, l'agence estime avec une confiance élevée (≥95 %) qu'il s'agit d'un groupe d'oiseaux migrateurs.

Cela donne un excellent élément de comparaison.
Sources officielles
DVIDS — vidéo officielle PR-001 - https://www.dvidshub.net/video/973045/pr-001-unresolved-uap-report-africa-2022
AARO — Official UAP Imagery - https://www.aaro.mil/UAP-Cases/Official-UAP-Imagery/

Chapitre XII - 3
01 - AFRIQUE DU SUD

PERCEPTION DU PHENOMENE OVNI EN AFRIQUE DU SUD

Le phénomène OVNI en Afrique du Sud : histoire, caractéristiques, acteurs et perspectives
Introduction
L'Afrique du Sud occupe une place particulière dans l'histoire du phénomène OVNI sur le continent africain. Peu d'États africains disposent d'un aussi grand nombre d'observations documentées, d'une tradition scientifique ancienne et d'une importante production médiatique consacrée aux phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Dans notre catalogue des observations en Afrique, concernant l'Afrique du Sud, nous n'avons pas la prétention de répertorier tous les cas, cela pourrait alors faire l'objet de plusieurs livres. En effet compte tenu des chercheurs actifs implantés dans ce pays, du travail intense de Cynthia Hind, nous pouvons estimer à plus de 1500 cas qu'on pourrait répertorier dans ce pays (sur la période de 1800 à 2025). Nous nous limiterons donc aux cas les plus important ou qui sont fréquemment évoqués.

Depuis le début du XXe siècle, des centaines de témoignages ont été recensés dans les principales régions du pays. Certaines affaires sont devenues célèbres dans la littérature ufologique internationale, notamment celles de Durban, Pretoria, Johannesburg, Silverton ou encore Fort Beaufort. Plusieurs de ces observations ont impliqué des pilotes, des policiers et des militaires, ce qui leur a conféré une visibilité particulière.

Nous évoquerons ici brièvement une analyse historique et sociologique du phénomène OVNI en Afrique du Sud en s'appuyant sur les archives disponibles, les bases de données ufologiques et les sources historiques.

A- Un contexte particulièrement favorable aux observations
Plusieurs facteurs expliquent la place importante de l'Afrique du Sud dans l'histoire des OVNI :

1. **Un territoire immense** avec une superficie de plus de 1,2 million de kilomètres carrés, le pays présente une grande diversité de paysages comme les déserts, les plaines, les régions montagneuses, les côtes et beaucoup d'espaces faiblement urbanisés. Ces conditions permettent une excellente visibilité du ciel dans de nombreuses régions.

2. **Une tradition astronomique ancienne ;** L'Afrique du Sud possède l'une des plus anciennes traditions astronomiques de l'hémisphère Sud. L'astronomie y est pratiquée de manière continue depuis le XVIIe siècle. Le pays accueille aujourd'hui plusieurs installations scientifiques majeures consacrées à l'observation du ciel.
3. **Une importante activité aérienne.** Le pays dispose également d'une aviation civile développée, d'infrastructures militaires importantes et d'une industrie aéronautique relativement avancée. Cette activité augmente mécaniquement le nombre d'observateurs potentiels.

B- Les premières observations connues

1. **Le cas de Greytown (1914)**
   L'une des plus anciennes affaires remonte à 1914, lorsqu'un fermier de Greytown, dans le Natal, aurait observé un appareil étrange accompagné de deux occupants. L'analyse historique montre toutefois qu'il pourrait s'agir d'un avion allemand évoluant dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Cette affaire illustre l'une des principales difficultés de l'ufologie : distinguer les phénomènes extraordinaires des événements historiques ordinaires mal interprétés.
2. **Les grandes vagues d'observations**
   Les années 1950 : Comme dans le reste du monde, l'Afrique du Sud connaît une augmentation significative des signalements dans les années 1950.
   Les années 1960 : On enregistre les premières rencontres rapprochées (Dossier Richards Bay (1963) et Silverton (1965)) et des vagues importantes.
3. **Les années 1970** : l'affaire de Fort Beaufort
4. **En 1971,** un agriculteur affirme avoir observé une boule lumineuse changeant de couleur au-dessus de sa propriété. L'affaire connaît un retentissement considérable. La presse internationale s'empare rapidement du sujet et plusieurs rumeurs évoquent une intervention militaire. Aucune preuve officielle n'a cependant permis de confirmer cette hypothèse.
5. **Les années 1990** : l'affaire de Pretoria - L'observation de Pretoria, en août 1996, constitue probablement l'affaire la plus célèbre de l'histoire moderne des OVNI en Afrique du Sud. Plusieurs policiers observent un objet lumineux pendant environ 90 minutes. Les autorités déploient des unités mobiles, des équipes cynophiles et un hélicoptère. Le pilote de l'hélicoptère décrit un objet capable d'effectuer des manœuvres inhabituelles et de maintenir une vitesse impossible à suivre. L'implication des forces de l'ordre donne à cette affaire une crédibilité supérieure à celle de nombreux autres témoignages civils. Malgré cela, aucune explication définitive n'a été apportée.

C- Les caractéristiques des observations sud-africaines

L'analyse des témoignages permet d'identifier plusieurs catégories récurrentes.

1. **Les phénomènes lumineux -** Ils représentent la majorité des observations. Les témoins décrivent des sphères lumineuses, des objets rouges ou de lumières blanches et des objets changeant brutalement de direction.
2. **Les objets discoïdaux.** Les disques volants demeurent très présents dans les archives sud-africaines. Cette caractéristique reflète l'influence culturelle exercée par la littérature ufologique américaine des années 1950 et 1960.
3. **Les rencontres rapprochées.** L'Afrique du Sud présente un nombre relativement élevé de récits décrivant des objets au sol, des interactions avec des occupants ou encore des traces physiques. Ces cas demeurent cependant les plus controversés.
4. **Les témoins professionnels -** Une particularité importante du pays réside dans le nombre relativement élevé d'observations réalisées par des policiers, des pilotes et des militaires. Cette caractéristique distingue l'Afrique du Sud de nombreux autres pays africains.
5. **L'influence du contexte politique -** L'époque de l'apartheid**.** Entre 1948 et 1994, l'Afrique du Sud vit sous le régime de l'apartheid. Cette période se caractérise par une forte militarisation, le développement d'armes stratégiques et d'importants programmes de recherche. Cette situation favorise l'émergence de nombreuses rumeurs.

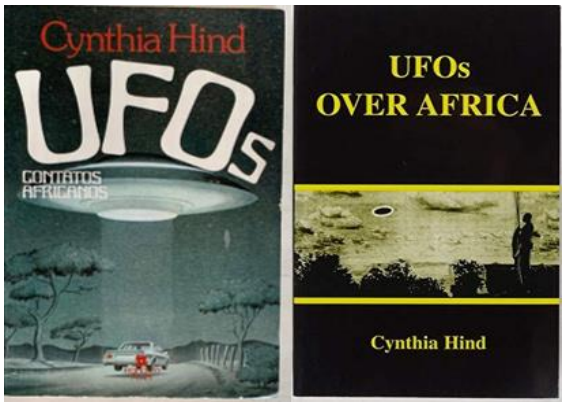
D- Les organisations ufologiques sud-africaines

Contrairement aux États-Unis, l'Afrique du Sud ne dispose pas d'une structure gouvernementale comparable à l'AARO.

1. **L'étude du phénomène repose principalement sur** des chercheurs indépendants, des associations ufologiques et des archives de presse. Les témoignages sont généralement transmis aux organismes internationaux chargés du recensement des observations.

2. U**ne approche scientifique nécessaire** Plusieurs facteurs peuvent expliquer une partie des observations par des causes astronomiques, Vénus, des météores, des satellites ou encore par quelques rentrées atmosphériques.
3. **Les causes aéronautiques** comme les avions militaires, les drones ou les essais technologiques ;

Les principaux ouvrages consacrés aux OVNI en Afrique du Sud et en Afrique australe



Année	Auteur	Titre
1955	Edgard Sievers	Flying Saucers über Südafrika
1966	Oliver Knagg	Let the People Know
1980	Elizabeth Klarer	Beyond the Light Barrier
1982	Cynthia Hind	UFOs : African Encounters
1997	Cynthia Hind	UFOs Over Africa
1972	Divers auteurs	Flying Saucer Review – Fort Beaufort Case History
1988-2000	Cynthia Hind	UFO Afrinews (22 numéros)
2014	Malcolm Robinson	The Fort Beaufort U.F.O. (monographie consacrée au cas de 1971)

Revues spécialisées

Les principales publications qui ont traitées des ovnis en Afrique du sud ont été :

- Approach (Edgard Sievers) Angleterre -
- UFO Afrinews (Cynthia Hind) Zimbabwe
- Flying Saucer Review Angleterre (avec plusieurs dossiers consacrés à l'Afrique du Sud)
- MUFON Journal USA - (nombreux cas sud-africains)

Les principales associations ufologiques (Certaines ont peut-être cessé toutes activités.)

- UFO Research South Africa (UFORSA)
- MUFON Africa (Section africaine du MUFON, longtemps coordonnée par Cynthia Hind.)
- Exopolitics South Africa

Qui est l'UFOrsa (UfoRSA)

Il s'agit de l'une des associations modernes les plus actives et les plus structurées dans le domaine de l'ufologie en Afrique du Sud. On peut retrouver ses vidéos surs : https://www.youtube.com/@UfoRSA. Toutefois, cette association ne semble plus aujourd'hui poursuivre ses activités.

L'**UfoRSA** (UFO Research of South Africa) a été fondée par Gert Jordaan, un enquêteur et passionné sud-africain. L'organisation s'est donnée pour mission de fournir une plateforme officielle et accessible permettant aux citoyens sud-africains de signaler des phénomènes aériens inexpliqués, comblant ainsi un vide laissé par le manque de structures gouvernementales dédiées à ce sujet. Contrairement à certains groupes qui partent du principe que tous les OVNI sont d'origine extraterrestre, UfoRSA adopte une approche principalement septique et analytique

- L'association gère un site web et des canaux de communication où les témoins peuvent soumettre leurs rapports, photos et vidéos
- Analyse et démystification : L'objectif premier est d'identifier la cause réelle du phénomène. Gert Jordaan a déclaré que l'organisation reçoit en moyenne deux à huit signalements par semaine, et que la majorité d'entre eux peuvent être expliqués par des sources conventionnelles : avions, drones, ballons-sondes, oiseaux, reflets lumineux ou même des feux d'artifice
- Archivage : Les cas qui résistent à l'explication conventionnelle sont conservés dans des bases de données pour une étude à long terme, dans la lignée du travail historique de pionniers comme Cynthia Hind.

Grâce à sa base de données de signalements, l'association a identifié des zones géographiques récurrentes en Afrique du Sud où les observations sont plus fréquentes. Selon leurs rapports, les trois provinces principales sont :

1. Le KwaZulu-Natal (KZN) (incluant la région de Durban, dont nous avons parlé précédemment).
2. La région du Cap (Western Cape).
3. Le Gauteng (incluant Johannesburg et Pretoria)

Un cas souvent cité pour illustrer le travail de UfoRSA est celui de Johannesburg, décembre 2012. L'association a reçu 12 rapports distincts de citoyens décrivant une "lumière vive" inhabituelle dans le ciel au-dessus de Johannesburg. Au lieu de spéculer sur une origine extraterrestre, UfoRSA a analysé les trajectoires et les témoignages, suggérant qu'il s'agissait très probablement de sources conventionnelles telles que des fusées éclairantes, des avions en vol à haute altitude ou des phénomènes atmosphériques, démontrant ainsi leur rôle de filtre rationnel

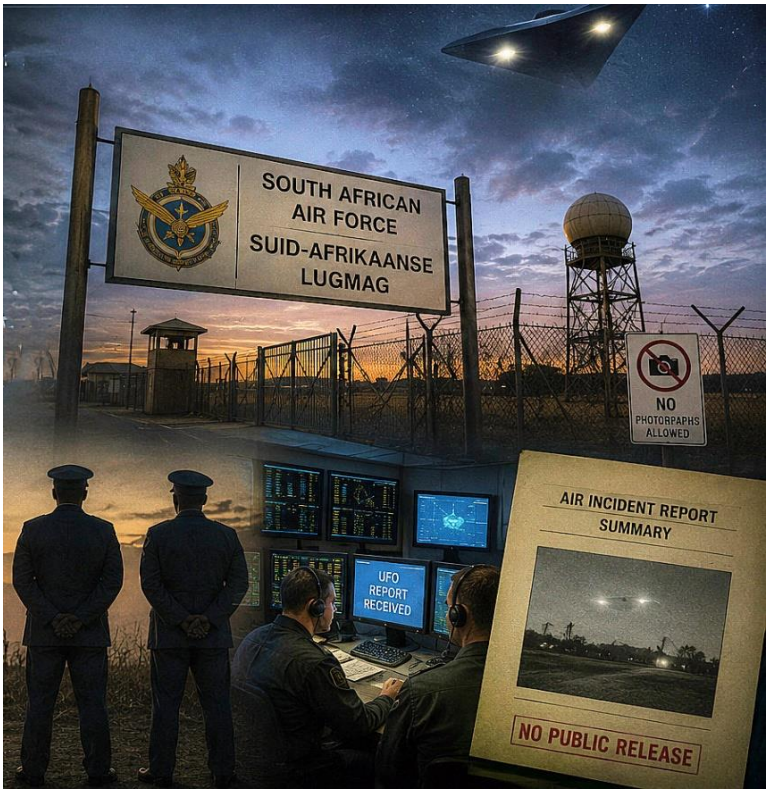
Dans la communauté ufologique, UfoRSA est souvent mentionnée aux côtés des archives historiques de Cynthia Hind (*UFO Afrinews*) et d'Edgar Sievers. Elle représente la continuité moderne de l'ufologie sud-africaine : là où les pionniers des années 1970-1990 travaillaient avec des coupures de presse et des interviews physiques, UfoRSA utilise les outils numériques pour centraliser l'information, tout en maintenant un lien avec le passé en reconnaissant l'importance des archives historiques du pays.

Les chercheurs sud-africains s'appuient aujourd'hui sur les archives de l'UFORSA, les 22 numéros de UFO Afrinews, les collections de Flying Saucer Review, les archives du MUFON et les collections de l'AFU (Archives for the Unexplained) en Suède, qui conservent de nombreux ouvrages et périodiques africains.) qui mis en ligne sur son site des PDF de la majorité des revues ufologiques disparues et des milliers de documents. On peut facilement consulter tout ce travail.

L'ufologie sud-africaine est relativement peu abondante en nombre d'auteurs, mais elle a produit plusieurs travaux devenus des références internationales. Les noms d'Edgard Sievers, d'Elizabeth Klarer et surtout de Cynthia Hind dominent largement cette histoire. Les enquêtes de Hind, en particulier, constituent encore aujourd'hui la source principale pour l'étude des observations d'OVNI en Afrique australe.

Les facteurs sociologiques

L'histoire sud-africaine montre que les vagues d'observations augmentent généralement lors des périodes de forte médiatisation. Ce phénomène est également observé en Europe et aux États-Unis. Il en est de même par la multiplication des chercheurs indépendants et des associations. Plus il y a de personnes étudiants le phénomène, plus on découvre des observations.



Conclusion
L'Afrique du Sud constitue probablement le pays africain possédant la plus riche tradition ufologique. Trois éléments distinguent particulièrement cette nation : l'ancienneté des observations, l'implication fréquente de témoins qualifiés et l'influence du contexte politique et militaire.

Aucune preuve scientifique ne permet aujourd'hui d'affirmer l'existence d'une activité extraterrestre au-dessus de l'Afrique du Sud. En revanche, les archives démontrent que le pays représente un laboratoire particulièrement intéressant pour l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés. L'analyse historique montre enfin que l'Afrique du Sud constitue un observatoire privilégié, des relations complexes entre la science, la politique, les médias et les croyances populaires.

11 AOUT 1914 – A PLUSIEURS ENDROITS DU PAYS – AFRIQUE DU SUD
Le fait de base
Du 11 août au 9 septembre 1914, des milliers de Sud-Africains, dans différentes régions du pays, observèrent ce qu'ils pensaient être un monoplan de nuit, ou crurent apercevoir ses phares, tandis que, dans certains cas, l'appareil effectuait des manœuvres complexes.



En anglais, la même entrée dans les catalogues internationaux :
From 11 August to 9 September 1914, thousands of South Africans in various parts of the country observed what they believed to be a nighttime monoplane, or believed to observe its headlights, while in some cases the aerial vehicle performed sophisticated maneuvers.

Ce n'est pas une observation isolée à un endroit, c'est une vague qui touche **tout le pays** pendant un mois. On est le 11 août 1914. La Première Guerre mondiale vient d'être déclarée. L'Afrique du Sud, dominion britannique, s'apprête à envahir le Sud-Ouest Africain allemand, l'actuelle Namibie.
La peur est immédiate :
Ces événements se déroulèrent dans les semaines précédant la campagne du Sud-Ouest africain pendant la Première Guerre mondiale, et beaucoup soupçonnèrent un monoplan allemand hostile

... possiblement en mission d'espionnage ou de bombardement. Problème : à ce moment-là, comme le rappellent les enquêteurs, *Il y avait peu ou pas d'avions viables dans le pays alors.*

En 1914, l'aviation sud-africaine compte 2 ou 3 appareils à peine, aucun capable de vol de nuit avec phare. Et l'Allemagne n'a aucune base aérienne à portée.

Ce que les gens ont vu
D'après la presse de l'époque, dépouillée par les historiens :

- **Une lumière forte dans la nuit**, interprétée comme le phare d'un monoplan. Parfois deux lumières.
- **Un bruit de moteur** entendu dans plusieurs villes, sans que l'appareil ne soit vu.
- **Des manœuvres complexes** : virages serrés, survol à basse altitude de villes, extinction et rallumage des feux.
- **Aucune trace au sol** : pas de terrain d'atterrissage, pas de ravitaillement, pas de pilote identifié.

However, these possibilities were discounted and the provenance of the plane remained unknown. Likewise its destination, landing or refueling places and the identity of its pilot remained unknown, causing some to examine it as a case of mass hysteria.

La presse de l'époque en a fait ses gros titres pendant un mois entier. On retrouve la trace dans : *Natal Advertiser, Pretoria News, Cape Times, Rand Daily Mail, Cape Argus, Johannesburg Star* - entre le 15 août et le 10 septembre 1914, avec des titres comme "Those aeroplanes", "Mysterious aeroplane flight", "Aeroplane seen at Vryburg", "The aeroplane... On Table Mountain".

CES MYSTERIEUX OBJETS VOLANT DANS LA PRESSE SUD AFRICAINE de 1914 – ANALYSE - ETUDE ET EXTRAIT

Il faut savoir qu'il n'existe pas de photos de l'objet lui-même, seulement du texte. En 1914, les journaux sud-africains n'imprimaient pas de photos de nuit. Ce que nous avons retrouvé, ce sont les références exactes de toutes les coupures, conservée sur microfilms. Les scans complets ne sont pas libres en ligne, il faut les commander et ce n'est pas gratuit. Ils sont dans 3 endroits :

- **NARSSA - National Archives South Africa**
- **Rand Daily Mail Archive 1902-1985 via NewsBank / Bibliothèque de Stellenbosch**
- **UMass Amherst Microfilm A87 pour le Natal Advertiser**

Voici le catalogue reconstitué des coupures de presse de cet évènement. La vague jour par jour - ce que titraient les journaux :

Le début - Le Cap

Cape Times, 15 August 1914, p. 7, Cape Town and peninsula. Mysterious aeroplane flight.
Cape Times, 19 August 1914, p. 5, Aeroplane seen at Vryburg. ; Rand Daily Mail, 19 August 1914, p. 5, Aerial Scouts! German Aeroplane Near Vryburg.; Cape Times, 20 August 1914, p. 5, The aeroplane... On Table Mountain

La panique gagne l'intérieur

Cape Argus, 21 August 1914, p. 5, The aeroplane. Seen at Porterville.; Johannesburg Star, 21 August 1914, p. 4, At Ashton. ; Rand Daily Mail, 21 August 1914, p
Natal Advertiser, 22 August 1914, p. 1, The mysterious aeroplane. ; Rand Daily Mail, 22 August 1914, p. 5, The mysterious aeroplane.

Fin août - on cherche les phares

Natal Advertiser, 29 August 1914, p.7 - Rand Daily Mail, 29 August 1914, p.5 Those aeroplanes ; Cape Times, 29 August 1914, p.8 Defence department and aeroplanes. No union machines.
Johannesburg Star, 28 August 1914, p.5 Aeroplane or planet? - déjà le doute : Vénus ou avion ?
Cape Argus, 25 August 1914, p.3 The aeroplane again. ; Cape Times, 25 August 1914, p.5 That aeroplane! Return visit to the east. ; Cape Argus, 26 August 1914, p.5... Seen at Hoetjes Bay.

Septembre - les derniers sursauts
Natal Advertiser, 31 August 1914, p.5 Cape Argus. The aeroplane again.; Pretoria News, 31 August 1914, p.5 Aeroplane at Skinner's Court; Cape Argus, 5 September 1914, p.7 That aeroplane. Natal Reports. ; Natal Advertiser, 7 September 1914, that aeroplane! Rand Daily Mail, 10 September 1914, p.2 That aeroplane seen at Warmbaths.

Au total, plus de 30 coupures différentes entre le 11 août et le 9 septembre sont listées dans les archives.

Ce que disent ces articles, quand on les lit - L'historien de l'aviation Brett Holman, qui a dépouillé ces journaux pour son livre The Scareship Age, résume très bien :

> *"those of 1914 were commonly thought to be (actually existing) aeroplanes from neighbouring German South-West Africa, although the range was far too great for this to be possible". (Traduction : ceux de 1914 étaient communément considérés comme des avions (réellement existants) provenant de l'Afrique du Sud-Ouest allemande voisine, bien que l'autonomie fût bien trop grande pour que cela soit possible.)*

Et il replace l'Afrique du Sud dans une panique mondiale :
South Africa : 1899, 1914

> Même schéma qu'en Angleterre, Australie, Canada à la même période : bruit de moteur la nuit, faisceau lumineux qui balaie le sol, et foule qui se rassemble. L'armée sud-africaine a même envoyé des patrouilles, sans jamais trouver de piste d'atterrissage.

Comment obtenir les scans
Le plus simple :

- Le Rand Daily Mail (1902-1985) est numérisé en texte intégral sur NewsBank. Si vous avez accès à une bibliothèque universitaire en France avec abonnement ProQuest Historical Newspapers, tapez "Those aeroplanes" + date.
- Pour le Natal Advertiser et le Cape Times : ils sont sur microfilm A87 à l'University of Massachusetts Amherst, et à la National Library of South Africa au Cap. Ils ne sont pas en ligne en libre accès.
- Une alternative : Le site australien Trove a numérisé des articles reprenant la panique sud-africaine, comme "MYSTERIOUS AEROPLANE" du 29 octobre 1914, qui décrit le même phénomène vu à Byron Bay.

Par GEOS France ASBL

Un cas annexe souvent rattaché à la vague : en septembre 1914, à Greytown, Natal, un vieux fermier rentrant à pied à travers le veldt aurait rencontré au sol une machine ressemblant à un biplan, alors qu'il n'y avait pratiquement pas d'avions dans le pays.

Comment on l'explique aujourd'hui
C'est devenu un cas d'école en sociologie, sous le nom de **"South African Monoplane Hysteria"**. Le chercheur Robert E. Bartholomew l'a étudié comme :

An outbreak of monoplane sightings within British South Africa during 1914 is examined as a case of mass hysteria.

Les explications retenues :

1. **Hystérie de guerre** : anxiété collective à l'entrée en guerre, peur de l'espion allemand. C'est le même mécanisme que les "airships" fantômes de 1896 aux USA ou de 1909 en Angleterre.
2. **Confusion astronomique** : Vénus, Jupiter très brillants en août 1914, confondus avec un phare en mouvement à cause de l'autokinésie. Plusieurs articles de l'époque titraient déjà "Aeroplane or planet?"
3. **Effet boule de neige médiatique** : chaque journal rapporte les observations des autres, créant une boucle.

Pour les ufologues, c'est important parce que c'est le premier exemple en Afrique du Sud où un objet volant non identifié est décrit non pas comme un phénomène naturel, mais comme une **machine** - un monoplan - avec une intention hostile supposée. C'est l'ancêtre direct des vagues de soucoupes de 1947 et de 1954. Fondamentalement, ce cas est toujours « non identifié » et on n'a jamais retrouvé, dans le cas ou il s'agirait d'un avion, l'origine et la base de celui-ci !

21 FEVRIER 1951 – DURBAN – 04 H 55 – AFRIQUE DU SUD
Chronologie OVNI par Godelieve Van Overmeire 1951, (Mme OVERMEIRE a dressé un catalogue de plusieurs milliers de cas – On retrouve dans ce catalogue ce cas sans plus de précision). 21 février 1951 AFRIQUE DU SUD, Durban 4:55 a.m. - une des premières entrées datées précisément après-guerre.

Cité également : Source NICAP – Origine de l'info : Natal Daily News, 21 février 1951
Subject: Feb. 21, 1951; Durban, South Africa (BBU 896)
To: Francis Ridge <nicap@insightbb.com>
Cat: 1
21 février 1951 ; Durban, Afrique du Sud (BBU 896)
Peu avant 5 heures du matin, trois Européens et quelques Amérindiens virent un objet en forme de torpille se déplacer lentement parallèlement au sol au-dessus de la zone de Point à Durban. L'objet a été décrit comme ayant un avant clair, un centre rouge foncé et un arrière rouge vif. Il n'y avait ni bruit ni trace.

Source : Natal Daily News, 21 février 1951
http://www.bluebookarchive.org/page.aspx?PageCode=MAXW-PBB8-1060

Page ID (PID)	MAXW-PBB8-1060
Collection	NARA-Maxwell
Roll Description	Maxwell Blue Book 8
Document Code	N/A

.
7 DECEMBRE 1954 – PROVINCE DU CAP – AFRIQUE DU SUD
C'est l'un des rares cas africains retenus comme **inexpliqué** par l'US Air Force. Le dossier est le **BBU 3356**. - *3356 December 7, 1954 Cape Province, South Africa* Il fait partie de la liste officielle des *Unsolved Cases* du Projet Blue Book.

La fiche Blue Book
Le Projet Blue Book, c'était l'enquête officielle de l'USAF sur les OVNI de 1952 à 1969 - plus de 13.000 cas analysés. Chaque cas avait une fiche 10073 Record Card et une entrée dans le Master Index. Pour le 7 décembre 1954, la synthèse est très courte mais précise :

> *7, 1954; Cape Province, South Africa. 1:15 p.m. Witness: weather officer, using a theodolite.*

Et le détail du NICAP / Blue Book Unknowns :

> *Dec. 7, 1954; Cape Province, South Africa. 1:15 p.m. Witness: weather officer, using a theodolite. One white, semi-circular, flat object with a dome flew from west to east, then turned north. Sighting lasted 7 minutes.*

Traduction :
Date / Heure : 7 décembre 1954, 13h15 heure locale
Lieu : Province du Cap - à l'époque elle couvrait tout le sud-ouest du pays, du Cap à Kimberley. Le lieu exact n'est pas déclassifié, mais c'était une station météo, donc probablement un aéroport civil ou militaire.
Témoin : un officier météo, en train de suivre un ballon-sonde avec un théodolite. C'est un témoin instrumenté, entraîné à mesurer des angles dans le ciel - c'est pour ça que le cas a été pris au sérieux.
Objet : One white, semi-circular, flat object with a dome - un objet blanc, semi-circulaire, plat, avec un dôme sur le dessus.
Trajectoire : vol d'ouest en est, puis virage net vers le nord.
Durée : 7 minutes, ce qui est long. Ce n'est pas une étoile filante.

Pourquoi il est classé "inexpliqué"
En 1954, le monde vit la plus grande vague d'OVNI de l'histoire - surtout en France, mais aussi au Maroc, en Algérie, et en Afrique du Sud. Le cas 3356 a été examiné avec les critères Blue Book :

- Pas un ballon météo - le témoin suivait justement un ballon et a vu l'objet à côté, avec un comportement différent.
- Pas un avion - forme semi-circulaire plate avec dôme, pas d'ailes, pas de traînée, virage à angle droit.
- Pas un phénomène météo - durée, structure, mouvement contrôlé.

Faute d'explication, il a été mis dans la liste des 701 cas "Unknowns" sur 12.618.

Où trouver les documents originaux

Le dossier complet est disponible en PDF sur NICAP :

1. **PROJECT 10073 RECORD CARD** - la fiche d'origine
2. **PROJECT BLUE BOOK MASTER INDEX DECEMBER 1954 SIGHTINGS**

07 AVRIL 1956 — DRAKENSBERG – AFRIQUE DU SUD (LESOTHO DANS LA BASE DE DONNEES)
Observation ancienne à confirmer
Une base de données astronomique/ufologique secondaire répertorie un cas sous la référence UFO Sighting 12980, localisé « Drakensberg, Lesotho », pour l'année 1956.

RECHERCHES
La référence UFO Sighting 12980 existe bien - La référence « UFO Sighting 12980 » est bien réelle. Mais la source qui la conserve aujourd'hui, l'Astro-Databank d'Astro.com, donne :

- Date : 7 avril 1956
- Heure : 07 h 30
- Lieu : Drakensberg, South Africa
- Coordonnées indiquées : 30° S, 29° E
- Classification indiquée : Encounter of the fourth kind
- Personne concernée : Elizabeth Klarer
- Source de la fiche : collection Borges
- Source documentaire indiquée : « Timed documented source, news ».

Donc, première conclusion importante : Le "Drakensberg, Lesotho" de la base secondaire est très probablement une erreur géographique. Le cas 12980 correspond à l'affaire Elizabeth Klarer, dans le Drakensberg sud-africain, et non à une observation indépendante au Lesotho.

Le résultat de recherche de Lagna360 est particulièrement révélateur : il reprend exactement « UFO Sighting 12980 — Drakensberg, Lesotho — 1956 », alors qu'Astro-Databank donne Drakensberg, South *Africa.*
https://www.lagna360.com/resources/mundane/ufo-sighting-12980

De quel événement s'agit-il ?
Il s'agit de l'une des affaires les plus célèbres — et les plus controversées — de l'ufologie sud-africaine : Elizabeth Klarer et son prétendu contact avec un extraterrestre nommé Akon. Klarer, née en 1910 à Mooi River dans l'ancien Natal, affirma avoir eu plusieurs expériences extraordinaires dans la région du Drakensberg.

Le 7 avril 1956 constitue, selon son propre récit, le point culminant de cette histoire. Elle aurait gagné une colline située dans les contreforts du Drakensberg, aujourd'hui connue dans la littérature ufologique sous le nom de Flying Saucer Hill, et aurait rencontré un engin qu'elle identifia comme un vaisseau spatial. Elle affirma ensuite avoir rencontré son occupant, Akon, puis avoir été emmenée à bord du

vaisseau. Il faut cependant être très prudent avec la formulation : ce sont les affirmations de Klarer, et non des faits établis indépendamment.

Ce qui est particulièrement intéressant : ce n'est pas une simple observation lumineuse Le catalogue Astro-Data Bank classe le dossier comme : « Encounter of the fourth kind » et précise qu'il s'agit d'une rencontre attribuée à Elizabeth Klarer avec un être extraterrestre appelé Akon. La littérature consacrée à Klarer rapporte qu'elle aurait décrit un appareil d'environ 60 pieds (18 mètres) de diamètre, puis un déplacement vers un engin beaucoup plus important décrit comme un « mother ship ».

Mais là encore, il faut séparer trois niveaux :

Élément	Nature documentaire
Elizabeth Klarer existait et résidait dans le Natal	Établi
Elle a effectivement affirmé avoir rencontré Akon	Établi par ses propres récits
Elle a réellement rencontré un extraterrestre	Non démontré indépendamment
Un engin extraterrestre s'est posé au Drakensberg	Non démontré
Le récit a été publié dans la littérature ufologique dès 1956	Établi
L'affaire a marqué durablement l'ufologie sud-africaine	Établi

Une confusion supplémentaire : 7 avril et 17 juillet 1956 - C'est probablement la source de beaucoup de confusions dans les bases de données. Elizabeth Klarer est associée à plusieurs épisodes différents en 1956.

7 avril 1956 - C'est le contact allégué avec Akon, correspondant à UFO Sighting 12980.

17 juillet 1956 - C'est un autre événement extrêmement célèbre : la série de photographies du prétendu engin du Drakensberg.

Klarer aurait pris sept photographies avec un appareil Brownie, montrant selon elle un objet métallique au-dessus du paysage. Certaines sources donnent le 17 juillet, tandis que d'autres publications ont utilisé le 24 juillet, ce qui constitue une autre divergence chronologique à conserver.
.
La littérature contemporaine sur le cas indique qu'elle affirmait avoir photographié un engin gris métallique qui se serait déplacé rapidement avant de disparaître. Il faut donc absolument éviter de fusionner les deux événements.

Et il existe encore un troisième épisode : le 30 avril 1956 - La chronologie de Klarer mentionne également une observation du 30 avril 1956.

Entre environ 17 h 45 et 2 h du matin, plusieurs observateurs auraient vu une lueur rouge fixe près d'une zone rocheuse de la colline. Aucun feu n'aurait été retrouvé ensuite. Ce cas est particulièrement intéressant parce qu'il montre que la région était déjà devenue, dans les récits de Klarer et de son entourage, un véritable foyer de phénomènes lumineux. Mais là aussi il faut se méfier, beaucoup d'éléments non prouvés.
.
Il y a un aspect qui rejoint directement notre chapitre sur les traditions africaines. Selon les récits associés à Klarer, sa sœur lui aurait rapporté que des travailleurs zoulous de la région signalaient des apparitions du « lightning bird », l'oiseau-tonnerre, avant certaines de ses propres observations. Ainsi par la suite des récits attribués à Elizabeth Klarer rapportent que des travailleurs zoulous de la région parlaient d'un “lightning bird”, terme renvoyant à une tradition surnaturelle d'Afrique australe. Klarer interpréta ensuite, à partir de ces informations, certains phénomènes observés dans la région dans un cadre ufologique moderne.

Cela met en évidence le passage d'une interprétation culturelle à une interprétation ufologique.

Le récit de Klarer a été publié dans la revue britannique Flying Saucer Review en novembre-décembre 1956, quelques mois seulement après les événements allégués. Le cas est donc ancien et surtout, une revue sérieuse d'ufologie a osé le publier alors que le récit est loin d'être établi. La documentation ultérieure indique également que le dossier fut repris par Edith Nicolaisen, qui entretint une longue correspondance avec Klarer. Klarer publia ensuite son histoire dans le livre suédois I rymdskepp över Drakensberg en 1959, puis dans une seconde édition en 1967.
C'est donc un dossier ufologique historique, toutefois qui reste douteux et non une simple rumeur Internet.

La photographie de juillet 1956 a notamment été contestée par l'ufologue sud-africain Edgar Sievers. Une critique célèbre concerne la possibilité que l'objet photographié ait pu être un petit objet placé ou lancé à proximité de l'appareil photographique, plutôt qu'un immense engin distant. Les versions modernes du dossier signalent également une divergence importante concernant les témoins présents lorsque les photographies auraient été prises.

Il faut donc éviter de présenter ces photographies comme une « preuve photographique » d'un engin extraterrestre. Les analyses démontrent qu'il peut s'agir d'un faux.

https://en.wikipedia.org/wiki/Elizabeth_Klarer?utm_source=chatgpt.com
https://www.astro.com/astro-databank/UFO_Sighting_12980
https://thinkaboutitdocs.com/1956-the-drakensberg-photos/
https://uapglobe.com/cases/south-africa-photo-1956
https://www.thecommonsense.co.za/Culture/signals-sky-southern-africa-s-three-strangest-ufo-encounters

1ER NOVEMBRE 1957 – LUIPAARDSYLET – KRUGGERSDORP – AFRIQUE DU SUD
Cette affaire est l'un d'un des cas sud-africains les plus intéressants de 1957, notamment parce qu'un officier de la SAAF, le major Gordon Ogilvie-Watson, affirme avoir lui-même observé le phénomène et qu'une interception par un Sabre de la South African Air Force a été tentée.

Il faut toutefois distinguer soigneusement les faits contemporains des détails ajoutés ou reformulés dans les sources ufologiques ultérieures. Le disque métallique observé par des dizaines de personnes et poursuivi par un Sabre Une observation qui commence à 9 h 15.

Le 1er novembre 1957, vers 9 h 15 du matin, le major Gordon Ogilvie-Watson, commandant du 4e Squadron de la South African Air Force (SAAF), effectuait une promenade dans le secteur de la mine d'or de Luipaardsvlei, près de Krugersdorp, à l'ouest de Johannesburg. Il remarqua un homme qui regardait attentivement le ciel. Ogilvie-Watson lui demanda ce qu'il observait. L'homme ne pouvait apparemment pas lui donner d'explication particulière.

L'officier leva alors les yeux et aperçut lui-même un objet lumineux dans le ciel. C'est ici que le témoignage devient particulièrement intéressant. À l'œil nu, l'objet lui apparut comme une sorte de boule métallique. Mais, à l'aide de jumelles, il estima pouvoir distinguer une forme beaucoup plus précise : un disque ou une sphère aplatie, tournant rapidement sur elle-même. Ogilvie-Watson estima l'altitude du phénomène à environ 18 000 mètres soit approximativement 59 000 pieds. Cette estimation doit évidemment **être considérée avec prudence** : il s'agissait d'une appréciation visuelle, sans télémétrie connue. Mais elle est importante dans le récit parce que l'objet aurait été situé bien au-dessus de l'altitude opérationnelle maximale du Sabre envoyé pour l'intercepter. C'est d'ailleurs l'une des particularités majeures du cas.

Le phénomène semblait tourner
Le témoignage attribué à Ogilvie-Watson est très précis sur ce point. À travers les jumelles, il aurait observé :

- Une forme métallique ;
- Une apparence de disque aplati ;

- Une rotation rapide ;
- Des déplacements verticaux ;
- Des déplacements horizontaux.

À l'œil nu, l'objet ressemblait plutôt à une boule métallique ; aux jumelles, il paraissait nettement plus aplati. Cette différence est intéressante : elle montre que la forme apparente dépendait fortement du grossissement et des conditions d'observation. Le major aurait déclaré que l'objet était quelque chose qu'il n'avait jamais vu auparavant et qu'à ses yeux il ne correspondait pas à un appareil connu de la SAAF.

Le nombre de témoins augmente rapidement
Ogilvie-Watson ne resta pas seul. Il fit venir d'autres personnes et l'observation se transforma progressivement en observation collective. Les sources parlent de plus de 50 ouvriers de la mine qui auraient observé le phénomène. Certaines compilations ultérieures évoquent même plusieurs centaines de personnes dans la région de Johannesburg, mais le chiffre le mieux documenté pour Luipaardsvlei est celui d'au moins une cinquantaine de travailleurs. Ce point est essentiel. Nous ne sommes donc pas devant : - un témoin isolé affirmant avoir vu une lumière. Le récit implique : un officier supérieur de la SAAF + des travailleurs de la mine + des observateurs à Johannesburg + des personnels de la base aérienne.

Ogilvie-Watson aurait alors téléphoné à la base aérienne de Waterkloof, près de Pretoria, pour signaler l'observation. Le dossier prend alors une tournure officielle. Vers 11 heures, les responsables de la base commencent à recevoir plusieurs appels concernant des objets inconnus observés au-dessus de la région de Johannesburg/Krugersdorp. Le commandant V. J. L. Boyle, de Waterkloof, décide de faire vérifier le phénomène. Un Sabre de la SAAF est alors envoyé en mission d'identification.

Le pilote était le lieutenant C. A. Melville. Son Sabre monte vers l'objet et atteint environ : 45 000 pieds soit approximativement 13 700 mètres. Cela constitue déjà une altitude très élevée pour un chasseur de cette époque. Mais le phénomène aurait continué à se trouver au-dessus de lui. Le problème devient alors évident : le pilote est incapable de voir l'objet.

Les conditions de luminosité sont apparemment difficiles et le ciel très clair. Au sol, en revanche, les observateurs continuent à voir à la fois le Sabre et l'objet. Un contrôleur/observateur à Johannesburg tente donc de guider le chasseur vers le phénomène.

Une situation assez extraordinaire
Le scénario rapporté est donc le suivant :

> **Au sol :**
> *« Nous voyons l'objet. »*
> **Dans le ciel :**
> *« Je ne le vois pas. »*
> **Au sol** :
> *« Nous voyons également votre Sabre et pouvons vous indiquer sa position par rapport à l'objet. »*

Le pilote effectue ses recherches mais ne parvient pas à obtenir de contact visuel. Cette situation se prolonge jusqu'à environ 12 h 20, moment où la mission est abandonnée.

Le phénomène aurait ensuite été rejoint par un second objet L'affaire devient encore plus étrange dans les rapports ultérieurs. Alors que les observations se poursuivent, certains témoins signalent deux objets argentés au lieu d'un seul. Les sources ufologiques indiquent que d'autres avions auraient été orientés vers la zone, mais sans parvenir à intercepter visuellement les objets.
Finalement, les deux phénomènes auraient quitté la région à grande vitesse vers le sud. Il faut cependant être prudent ici : les informations sur le « deuxième objet » semblent provenir de la reconstruction ufologique du dossier et sont moins solidement documentées que le témoignage initial d'Ogilvie-Watson.

Aucun ballon météo identifié

Une information importante est rapportée dans les sources consacrées à l'affaire : les autorités auraient vérifié la possibilité d'un ballon météorologique. Aucun ballon correspondant n'aurait été identifié dans la zone au moment de l'observation. C'est intéressant, car un ballon à haute altitude constituait évidemment l'une des explications les plus évidentes pour un objet métallique apparemment stationnaire. Cependant, là encore, il faut éviter d'aller trop loin : nous ne disposons pas actuellement du document météorologique original permettant de vérifier précisément cette exclusion.

Une source particulièrement intéressante : le témoignage de Gordon Ogilvie-Watson J'ai retrouvé une version beaucoup plus détaillée de son témoignage, reproduite dans une transcription attribuée à une émission de la South African Broadcasting Corporation (SABC). Cette source est particulièrement précieuse parce qu'elle donne directement la description attribuée à l'officier.
.
Il explique notamment que :

- L'objet paraissait métallique et se situait à environ 18 000 mètres ;
- Qu'avec les jumelles il pouvait distinguer une forme de disque ;
- Et que l'objet semblait tourner rapidement tout en se déplaçant verticalement et horizontalement.

Il explique également que le disque lui paraissait beaucoup plus grand que le Sabre observé simultanément. Cette comparaison est toutefois impossible à utiliser pour déterminer la taille réelle de l'objet sans connaître sa distance.

Un point très important : Ogilvie-Watson était pilote militaire
C'est l'un des éléments qui donnent au cas son intérêt historique. Il ne s'agissait pas d'un témoin sans expérience aéronautique. Gordon Ogilvie-Watson était alors un officier de la SAAF et commandait le 4e Squadron. Son expérience lui permettait de reconnaître au moins les appareils conventionnels les plus courants. Cela ne rend pas son identification automatiquement correcte — un pilote peut parfaitement être victime d'une illusion ou mal interpréter un phénomène astronomique ou météorologique — mais cela donne à son témoignage une valeur particulière.

Le cas apparaît très rapidement dans la littérature ufologique. Une référence bibliographique particulièrement importante est : Flying Saucer Review, vol. 4, n° 1, janvier/février 1958 avec un article intitulé : *« Jet Unable to Reach UFO »* Cette référence est reprise dans les bibliographies historiques des observations de 1957. C'est intéressant parce que le cas n'est donc pas une invention apparue plusieurs décennies plus tard. Il était déjà documenté dans la littérature consacrée aux « flying saucers » quelques semaines après l'événement.

Un autre élément remarquable dans cette observation c'est la transparence de l'armée L'affaire est intéressante également du point de vue historique.

1. Un officier de la SAAF rapporte l'objet.
2. La base de Waterkloof reçoit des appels.
3. Un chasseur est envoyé.
4. Un pilote tente de l'identifier.
5. Des observateurs au sol suivent simultanément l'objet et le chasseur.

Le tout donne lieu ensuite à des déclarations à la presse et à la SABC. Cela montre qu'en 1957, le phénomène OVNI n'était pas nécessairement traité exclusivement dans le secret. La réaction est plutôt :

« Nous ne savons pas ce que c'est ; envoyons un avion pour vérifier. »

UN RESUME COMPLET DE L'OBSERVATION
1er NOVEMBRE 1957 – LUIPAARDSVLEI, KRUGERSDORP
Le matin du 1er novembre 1957, à 9 h 15, le major Gordon Ogilvie-Watson, commandant du 4e Squadron de la South African Air Force, effectuait sa promenade matinale dans le secteur de la mine d'or de Luipaardsvlei, près de Krugersdorp. Son attention fut attirée par un homme qui fixait le ciel. Quelques instants plus tard, l'officier aperçut lui aussi un objet lumineux qui, à l'œil nu, ressemblait à une boule métallique suspendue à très haute altitude. Ogilvie-Watson demanda des jumelles et observa alors une

forme différente : un disque aplati, d'aspect métallique, qui semblait tourner rapidement sur lui-même tout en se déplaçant verticalement et horizontalement. Il estima son altitude à environ 18 000 mètres. D'autres personnes furent appelées à observer le phénomène et, rapidement, plusieurs dizaines d'ouvriers de la mine auraient à leur tour suivi l'objet dans le ciel.

L'affaire prit une dimension militaire lorsque le major alerta la base aérienne de Waterkloof. D'autres signalements étaient alors parvenus aux autorités depuis la région de Johannesburg. La SAAF décida d'envoyer un chasseur Sabre afin d'identifier le phénomène. Le lieutenant C. A. Melville prit les commandes de l'appareil et grimpa jusqu'à environ 45 000 pieds. Mais il ne parvint pas à voir le mystérieux objet. Au sol, la situation était paradoxale : les observateurs continuaient à distinguer le phénomène et pouvaient également suivre le déplacement du Sabre. Un officier au sol tenta de guider le pilote vers sa cible grâce aux informations fournies par les observateurs de Johannesburg. Malgré ces indications, le pilote ne réussit pas à établir de contact visuel. La mission fut finalement abandonnée vers 12 h 20. Les témoignages continuèrent cependant à affluer. Certains observateurs signalèrent désormais deux objets argentés. Ceux-ci auraient finalement quitté la région à grande vitesse en direction du sud. Les autorités auraient également vérifié la possibilité d'un ballon météorologique, sans qu'un ballon correspondant puisse être identifié.

L'affaire de Luipaardsvlei demeure ainsi l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire ancienne des PAN en Afrique du Sud. Elle possède une caractéristique rare dans les dossiers de cette époque : l'observation d'un phénomène inhabituel par un officier de l'armée de l'air fut suivie de l'envoi effectif d'un avion de chasse pour tenter de l'identifier. Le Sabre ne parvint cependant jamais à rejoindre visuellement l'objet. Plus de six décennies après les faits, il reste impossible de déterminer avec certitude ce que les témoins de Luipaardsvlei avaient observé. L'hypothèse d'un ballon, d'un phénomène astronomique ou atmosphérique ne peut être écartée sans les données originales. Mais l'existence d'une observation collective, le témoignage d'un officier de la SAAF et la tentative d'interception aérienne font de cet épisode un dossier historique particulièrement important dans l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique du Sud.

Sources :

- *Catalogue de plusieurs milliers de cas : UFOs and Intelligence: A Timeline August 21, 2026 Aggregation by George M. Eberhart ©2026 –*
- *https://cufos.org/PDFs/pdfs/UFOsandIntelligence.pdf*

4 AU 6 NOVEMBRE 1957 – JOHANNESBURG – AFRIQUE DU SUD

Plusieurs milliers de témoins observent un objet cylindrique évoluant lentement au-dessus de la ville. L'armée de l'air aurait suivi le phénomène au radar selon la presse de l'époque Cette observation ne s'est pas passée un seul soir, mais deux fois en 3 jours début novembre 1957, en pleine fièvre Spoutnik. Voici ce que dit la presse de l'époque, retrouvée dans les archives US :

A. Le fait - 4 au 6 novembre 1957

> | *1957* | *Johannesburg* | *Plusieurs milliers de témoins observent un objet cylindrique évoluant lentement au-dessus de la ville.*

L'article de référence est paru dans The Evening Bulletin de Philadelphie le 6 novembre 1957, dépêche UP depuis Johannesburg :

> *Des milliers en Afrique du Sud Voir l'objet mystérieux - Johannesburg, Afrique du Sud, 6 novembre. -- Les projecteurs de l'Armée de l'air sud-africaine ont détecté un mystérieux « objet cylindrique » survolant la ville de Johannesburg la nuit dernière. Des milliers de personnes ont rapporté avoir vu l'objet alors que des projecteurs à la base aérienne de Dunbar près de Johannesburg ont repéré le cylindre volant malgré les nuages bas.*

Traduction de la version française du même article :

> *Les projecteurs de l'Armée de l'Air Sud-Africaines ont détecté un mystérieux "objet cylindrique" volant au-dessus de la ville de Johannesburg la nuit dernière. Des milliers de personnes ont rapporté voir l'objet pendant que les projecteurs de la base aérienne de Dunbar près de Johannesburg ciblaient le cylindre volant en dépit des nuages bas.*

Et ce n'était pas la première fois cette semaine-là :

> *DES OBJETS ÉTRANGERS SIGNALÉS APERÇUS À JOHANNESBURG, 4 novembre. - Quelques « objets étranges », de forme cylindrique, qui flottaient à une grande hauteur dans le ciel puis « s'envolaient », furent aperçus dimanche pour la deuxième fois en trois jours dans le ciel au-dessus de Johannesburg. Vendredi, des rapports sur l'observation des objets ont poussé un chasseur à réaction de l'Armée de l'air sud-africaine dans une recherche vaine dans le ciel.*

Autre résumé militaire de l'époque :

Johannesburg, South Africa ... Cylindrical UFO observed hovering for two hours; ascended out of sight.

Donc :

1. Vendredi 1er nov : premier signalement, la SAAF envoie un jet de chasse qui fouille le ciel sans résultat.
2. Dimanche 3 nov / nuit du 4 au 5 nov : deuxième apparition, objet cylindrique qui reste stationnaire à très haute altitude pendant près de 2 heures, puis part en flèche.
3. Nuit du 5 au 6 nov : troisième apparition, celle qui fait la une. Projecteurs de la base de Dunbar qui l'accrochent malgré des nuages bas. Milliers de témoins dans toute la ville.

B - Pourquoi le radar / projecteurs est important

Johannesburg est à 1750 m d'altitude, avec une base aérienne importante à Dunbar. En 1957, il n'y a pas encore de radar civil partout, mais l'armée utilise des projecteurs de DCA pour l'illumination. Le fait que l'objet soit accroché par les projecteurs veut dire :

- Il était en dessous de la couche nuageuse basse
- Il renvoyait la lumière - donc objet solide, pas reflet
- Il était assez lent pour être suivi
- L'armée elle-même est citée comme source :

L'Armée de l'Air et des milliers de gens suivent un cylindre volant au-dessus de la capitale.

C - L'explication officielle de l'époque - et son problème

- Le Spoutnik 1 vient d'être lancé le 4 octobre 1957. Tout le monde parle de satellite.
- L'astronome de Cape Town interrogé, Dr R.H. Stoz, tente :

Dr. R. H. Stoz, Capetown astronomer, said the object "might well have been" the rocket which took the first Soviet satellite into space and has since been circling the world in its own orbit.

Mais le journaliste ajoute immédiatement :

> However, he was unable to explain how it was low enough to be picked out by searchlights.

Un étage de fusée en orbite à 200km ne peut pas être éclairé par un projecteur au sol à travers des nuages bas. Et il ne reste pas 2 heures stationnaire au-dessus d'une ville pour ensuite "shooter" à la verticale.

D -- Contexte

Novembre 1957, c'est le pic de la plus grande vague d'OVNI américaine - l'affaire de Levelland au Texas avec pannes de voitures. L'Afrique du Sud suit la même chronologie. Ce cas de Johannesburg est resté comme un cas de masse : pas un fermier isolé, mais une capitale entière, avec confirmation militaire au sol.

21 JUIN 1959 - THE WILLOWS – Près Port Elisabeth en Afrique du Sud

L'observation du 21 juin 1959 à The Willows, près de Port Elizabeth en Afrique du Sud, est en effet un cas classique de Rencontre Rapprochée du Premier Type (RR1), souvent mentionné dans la littérature ufologique sud-africaine et les compilations internationales d'observations d'ovni.

.

Contexte et lieu : L'incident s'est produit dans la localité de The Willows (une zone côtière située juste au sud de Port Elizabeth, aujourd'hui Gqeberha). Le témoignage : Une résidente locale (Mme B. E. B.) se trouvait chez elle ou à proximité lorsqu'elle a été attirée par une lueur inhabituelle. Elle a aperçu un objet lenticulaire / en forme de soucoupe d'une couleur orange brillant ou cuivrée. L'engin maintenait un vol stationnaire silencieux à très basse altitude, à seulement quelques mètres du sol. Après quelques instants d'immobilité, l'objet a accéléré de façon fulgurante, disparaissant à une vitesse stupéfiante sans émettre de bruit de combustion classique ni de bang supersonique.

Éléments notables de ce cas :
Vague sud-africaine des années 1950 : La fin des années 1950 a été marquée par une série d'observations très médiatisées en Afrique du Sud (notamment la célèbre observation du père Gill en Nouvelle-Guinée la même année, en juin 1959, qui a suscité un regain d'intérêt mondial pour les cas de l'hémisphère sud). L'émission de lumière orange/rougeâtre et l'absence totale de bruit lors de départ à très haute vitesse sont des constantes fréquemment rapportées dans les RR1 de cette époque. Classée en RR1 par le système Hynek, car l'objet s'est trouvé à très courte distance (moins de 150 mètres) sans toutefois laisser de traces physiques au sol (qui l'auraient classé en RR2) ni montrer d'occupants (RR3). Analyse personnelle de plusieurs sources, catalogues et livres américains.

JANVIER 1960 – PORT ELIZABETH – AFRIQUE DU SUD
En janvier 1960, M. D. Coetzee, directeur d'une grande compagnie d'assurances à Port Elizabeth, aperçut un engin silencieux, argenté et en forme de cigare alors qu'il rentrait chez lui à 17h40. Il ne disposait d'aucun moyen de propulsion visible, mais se déplaçait lentement vers l'est à une altitude estimée à 20 000 pieds (6 100 m), lorsqu'il accéléra soudainement et disparut en quelques secondes
Source : https://a.osmarks.net/content/wikipedia_en_all_maxi_2020-08/A/UFO_sightings_in_South_Africa

13 MARS 1963 – RICHARD BAY – REGION DURBAN – AFRIQUE DU SUD
Le résumé officiel
Dans les catalogues ufologiques, l'affaire est listée ainsi :
| *13 mars 1963* | *Richards Bay* | *Un pêcheur observe un objet lumineux se poser à une quinzaine de mètres de lui. Le décollage soulève sable et poussière.* | *Cas classique d'atterrissage.* |

Richards Bay est sur la côte du KwaZulu-Natal, une province qui concentre encore aujourd'hui beaucoup de signalements - Durban, Richards Bay. Le cas vient de la base de données "Magonia" de Jacques Vallée, catalogue des atterrissages :

- *The Jacques Vallée "Magonia" UFO landings database... Richards Bay, South Africa, March 13, 1963 : - Référence précise : Magonia #568, repris dans Flying Saucer Review Vol.9 No.4 juillet/août 1963, et dans les fichiers UFOCAT*.

Le témoignage complet, tel qu'il est conservé dans les archives anglophones :

- *Date: March 13 1963 Location: Richards Bay South Africa Time: 2230 Summary: Fred White was fishing when he heard a high-pitched whine coming from the east and saw an object come in his direction and land 15 m away, scattering sand.*

Témoin : Fred White, pêcheur. Il pêche seul de nuit, vers 22h30.
Séquence :
Un sifflement aigu venant de l'est. Un objet arrive vers lui et se pose à environ 15 m, en dispersant le sable. Observation au sol d'environ 6 minutes. Décollage avec sensation d'air chaud et interférences radio signalées. L'objet et l'occupant décrits

- Toujours selon la même source :
- *It was at least 30 m in diameter, and was shaped like two plates glued together.*
- *Through several oval portholes he could see light inside. A man with a fair complexion, wearing a metallic helmet, looked at the witness.*

Détails supplémentaires dans le compte-rendu :
- Forme lenticulaire type "deux assiettes collées", au moins 30 mètres de diamètre - Plusieurs hublots ovales avec lumière intérieure visible - Un occupant vu à l'intérieur : teint clair, casque

métallique, combinaison une pièce bleu ciel sans boutons ni fermeture apparente, gants en mailles brillantes
- Au décollage : souffle chaud ressenti par le témoin
Warm air was felt as the craft took off about six min later, and radio interference was noted.

C'est pour cela que le cas est classé en ufologie comme une rencontre rapprochée du 3e type (RR3) - atterrissage + occupant, et pas seulement lumière lointaine.

Que vaut le dossier à notre avis ?

Points forts :
Très tôt documenté, dans une revue de référence de l'époque (FSR 1963) Intégré dans le catalogue systématique de Vallée, ce qui lui a donné une notoriété internationale Cohérent avec d'autres cas sud-africains de l'époque où les témoins décrivent des objets posés et des effets au sol

Limites :
Témoin unique, pas de photos, pas de traces au sol récupérées ou analysées publiquement L'Afrique du Sud n'a jamais eu d'organisme officiel type GEIPAN pour enquêter durablement, tout repose sur des chercheurs indépendants Comme pour beaucoup de cas de 1963, on n'a que le récit rapporté de seconde main.

DESCRIPTION APPROFONDIE DE CETTE OBSERVATION - AUTRE SOURCE

C'est une nuit de pêche qui tourne en rencontre. Voici la scène telle que le témoignage de Fred White l'a laissée dans les archives - Magonia 568.

Richards Bay, 13 mars 1963 - 22h30
Richards Bay n'est pas encore le grand port industriel d'aujourd'hui. En 1963, c'est une frange de sable et de lagunes sur la côte du KwaZulu-Natal, une eau noire qui ouvre sur l'océan Indien, des dunes basses, un vent qui sent l'iode et le sel chaud.

Fred White est seul. Ligne à l'eau. Le ciel est dégagé, austral, immense. Pas de ville pour le polluer. Vers 22h30, quelque chose change dans l'air. D'abord un son. Pas un moteur, pas un avion. Les archives parlent d'un sifflement aigu venant de l'est, un *high-pitched whine* qui grandit. White lève la tête. Le son ne passe pas au-dessus de lui. Il vient vers lui. Puis la lumière arrive.

L'atterrissage
Un objet lumineux glisse à basse hauteur depuis l'océan. Il ne vacille pas, ne clignote pas comme un avion. Il ralentit. À une quinzaine de mètres de White, il se pose. Le sable s'ouvre sous lui. Les comptes-rendus notent ce détail très terre-à-terre : le décollage et l'atterrissage soulèvent sable et poussière. On imagine le souffle, les grains fouettant les chevilles, la ligne de pêche qui tremble.

Et là, immobile, à portée de voix, il est énorme. Au moins 30 mètres de diamètre, dit White. Pas une sphère, pas un cigare. La forme classique de l'époque : deux assiettes collées l'une contre l'autre, un disque épais, parfaitement symétrique. Une masse sombre qui porte sa propre lumière. Le disque n'est pas opaque. Sur son flanc, plusieurs hublots ovales laissent filtrer une lumière intérieure, blanche, régulière. Et derrière l'un d'eux, quelqu'un regarde. White décrit un homme. Teint clair. Pas un monstre, pas une silhouette floue. Un homme avec un casque métallique qui brille, ajusté à la tête. Il porte une combinaison une pièce, bleu ciel, sans aucun bouton, sans fermeture visible, comme moulée. Aux mains, des gants faits d'une maille brillante, qui accroche la lumière. Il n'y a pas de geste. Pas de signal. Il regarde le pêcheur. Le pêcheur regarde l'habitant. Six minutes, c'est long quand on est à quinze mètres d'une chose impossible. C'est le temps que donne le témoignage : environ six minutes au sol.

On peut imaginer White figé, le bruit du ressac couvert par le bourdonnement sourd du disque, l'odeur d'ozone, la chaleur qui commence déjà à irradier de la coque.

Puis ça repart. Pas d'échelle qui se replie, pas de porte. La lumière des hublots s'intensifie. Un souffle d'air chaud frappe White, comme la chaleur d'un réacteur mais sans flamme, qui balaie la dune. Le sable

se soulève de nouveau en nuage. Le disque se décolle verticalement, sans élan, puis glisse vers l'est d'où il était venu, le sifflement aigu montant dans les aigus jusqu'à disparaître. Après, le silence retombe, anormalement épais. Le transistor, dit la note d'archive, grésille. Interférence radio. White reste seul avec sa canne, un cercle aplati dans le sable humide à quinze mètres de lui, et une histoire que personne autour de lui ne saura vraiment où ranger.

C'est tout ce que l'on a. Un seul témoin, une nuit, un objet posé. Pas de photo, pas de trace prélevée. C'est pour ça que l'ufologie sud-africaine le classe comme un "cas classique d'atterrissage" - pas parce qu'il prouve quelque chose, mais parce qu'il a la forme parfaite, presque littéraire, de la rencontre rapprochée : le pêcheur isolé, la machine immense et silencieuse, le regard échangé, et le sable qui retombe.

Source :

- Jacque Vallée – Magonia 568 Sites Web
- The UFO Evidence - http://ufoevidence.org/documents/doc1454.htm
- ovnietuapinfo.com https://ovnietuapinfo.com/2026/07/26/lafrique-du-sud-face-au-phenomene-ovni-un-siecle-de-mysteres-dans-le-ciel-austral/
- thinkaboutitdocs.com 1963: March UFO & Alien Sightings

26 JUIN 1971 – FORT BEAUFORT – CAP ORIENTAL AFRIQUE DU SUD
Voir même date en 1972, erreur d'année dans certaines bases de données et source.

26 JUIN 1972 – FORT BEAUFORT – CAP ORIENTAL AFRIQUE DU SUD
Correction importante à apporter sur la date : les sources historiques les plus solides que j'ai retrouvées situent l'affaire de Braeside Farm, près de Fort Beaufort, au 26 juin 1972 et non 1971. La confusion 1971/1972 apparaît effectivement dans certaines bases et pages secondaires. Le Flying Saucer Review, l'APRO Bulletin de septembre-octobre 1972 et le témoignage ultérieur d'un policier convergent sur le 26 juin 1972.

Et il s'agit d'un cas particulièrement intéressant : un agriculteur puis deux policiers sud-africains auraient tiré au fusil sur un objet mystérieux à très faible altitude.

Fort Beaufort : l'affaire de Braeside Farm
Le lieu est Braeside Farm, à environ une dizaine de kilomètres de Fort Beaufort, dans l'actuel Eastern Cape. Le propriétaire de la ferme était Bennie Smit. Le matin du 26 juin 1972, vers 8 h–9 h, plusieurs de ses ouvriers auraient aperçu quelque chose d'étrange dans la végétation. Ils pensaient d'abord qu'un incendie ou une fumée s'élevait dans le secteur.

L'un des ouvriers, Boer de Klerk, aurait signalé à Smit une sorte de boule de feu qui se trouvait au niveau de la cime des arbres. Le phénomène est décrit comme mesurant approximativement 2,5 pieds, soit environ 75 cm de diamètre, avec des sortes de flammes ou de rayonnements autour de lui. Sa couleur aurait changé au cours de l'observation : rouge, vert, puis jaune-blanc. L'objet aurait également effectué des mouvements latéraux et verticaux. À un moment, il aurait disparu derrière la végétation avant de réapparaître.

La réaction de Bennie Smit est l'élément qui a rendu l'affaire célèbre. Pensant peut-être avoir affaire à un engin terrestre ou à une intrusion, il aurait récupéré son fusil .303 et tiré huit coups en direction de l'objet. Selon son propre récit, l'un des projectiles aurait atteint sa cible : il aurait entendu un « thud », comme si une balle avait effectivement frappé quelque chose. Mais le phénomène n'aurait pas été endommagé. Il aurait continué à se déplacer, avant de disparaître derrière les arbres.

Smit alerta alors la police. Deux policiers se rendirent sur place : le warrant officer P. van Rensburg, responsable du poste de Fort Beaufort, et le sergent P. Kitching. Une interview réalisée ultérieurement par le chercheur Ivan T. Sanderson/FSR avec les policiers constitue une des sources historiques importantes du dossier. Le récit policier a également été repris par l'APRO. Lorsque les policiers arrivèrent, ils ne virent d'abord rien d'anormal. Ils auraient même été sceptiques. Puis, alors qu'ils observaient une zone boisée située à environ 150 mètres, quelque chose serait apparu au pied de la colline, dans la végétation.

Le récit policier devient alors particulièrement spectaculaire.
Les témoins auraient aperçu un objet sombre, brillant et de forme ovale, qui semblait émerger de la végétation et rester en suspension juste au-dessus du sol ou des arbres. Dans certaines versions, son apparence est comparée à celle d'un fût métallique. L'objet aurait finalement semblé se poser. La description change alors par rapport à la première observation de la « boule de feu ». Les policiers auraient vu un objet devenu gris métallique ou gris foncé, de forme ovale, ressemblant approximativement à un gros cylindre ou à un fût métallique aplati. Certaines sources parlent d'un objet ressemblant à un baril de 44 gallons. Cette transformation est l'un des aspects les plus intrigants du dossier : les premières descriptions insistent sur un phénomène lumineux et coloré, alors que les témoins présents avec la police décrivent ensuite un objet apparemment matériel.
Une source secondaire rapporte également que l'objet aurait présenté trois supports ou jambes lorsqu'il était posé.

Les policiers tirent à leur tour
Les policiers auraient alors eux-mêmes ouvert le feu. Le témoignage ultérieur du sergent Kitching est particulièrement remarquable : il affirme avoir tiré sur l'objet avec son .303, en compagnie de Bennie Smit, et avoir eu l'impression que les projectiles l'atteignaient. Mais aucun effet visible n'aurait été constaté. Plus étonnant encore, selon Kitching, l'objet aurait ensuite disparu sans que les personnes présentes puissent voir une véritable phase de décollage. Dans son témoignage recueilli des décennies plus tard, il expliquait qu'il ne comprenait toujours pas comment l'objet avait pu disparaître alors que plusieurs personnes surveillaient la zone.

Il s'agit évidemment d'un témoignage rétrospectif, recueilli longtemps après les événements, ce qui doit être pris en compte dans l'évaluation historique.

L'affaire ne s'arrête pas aux tirs. Certaines sources ufologiques rapportent que des marques auraient été découvertes dans le sol, correspondant à l'endroit où l'objet aurait reposé ou à ses éventuels supports. Une source consacrée au cas parle de neuf empreintes dans une zone d'argile dure. Il faut cependant être très prudent sur ce point : je n'ai pas retrouvé dans les sources accessibles un rapport scientifique primaire permettant d'établir avec certitude que ces marques provenaient effectivement de l'objet.
:
Par prudence nous retiendrons : *« Des marques au sol furent rapportées dans la littérature ufologique »* plutôt que *: « L'objet laissa neuf traces d'atterrissage. ».* Cette nuance est importante.

L'incident de Braeside ne resta pas une simple histoire locale. La presse sud-africaine s'en empara rapidement et l'affaire fut reprise par la presse internationale. Le Flying Saucer Review consacra un dossier spécifique à « A Hot Réception at Fort Beaufort », tandis que l'APRO Bulletin publia en 1972 le témoignage de Bennie Smit.

L'affaire déclencha également une véritable vague d'observations dans la région de Fort Beaufort au cours des semaines suivantes. Des habitants affirmèrent avoir aperçu des objets ou des lumières étranges dans le secteur de Fort Fordyce Bush et de Braeside. Le Flying Saucer Review décrit notamment plusieurs observations ultérieures, dont certaines impliquaient des lumières rouges, bleues, vertes et jaunes. La municipalité fut elle-même impliquée dans certains épisodes rapportés. Un cas particulièrement intéressant concerne un ingénieur municipal, Dr D. Verschoor, qui aurait interrompu une réunion du conseil municipal afin de signaler qu'il observait lui-même un phénomène lumineux évoluant dans la région.

Quelques jours après l'incident initial, l'histoire prit une tournure encore plus extraordinaire. Des sources contemporaines rapportent qu'un réservoir d'eau de la ferme de Smit fut détruit après deux explosions entendues dans la vallée. Le Flying Saucer Review rapporte que Smit avait de nouveau aperçu le phénomène peu avant les explosions. La presse locale établit alors un lien possible entre les deux événements, sans qu'une relation causale ait jamais été démontrée. Il faut donc éviter d'affirmer que l'OVNI aurait « détruit » le réservoir. Ce que l'on peut dire historiquement est beaucoup plus prudent : des explosions furent rapportées et un réservoir fut retrouvé détruit, alors que Smit avait déclaré avoir aperçu à nouveau le phénomène peu auparavant.

Une hypothèse militaire ?

Un aspect particulièrement intéressant du dossier est que Bennie Smit lui-même ne semblait pas nécessairement croire à une origine extraterrestre. Selon les sources de l'époque, il aurait plutôt envisagé l'hypothèse d'un engin humain secret, éventuellement télécommandé. Cette position est importante : le principal témoin n'interprétait donc pas forcément son expérience comme la visite d'un appareil venu de l'espace. Cette hypothèse était d'ailleurs suffisamment crédible pour que certaines autorités sud-africaines envisagent la possibilité d'un dispositif technologique ou militaire. Le Johannesburg Star rapporta notamment qu'un Brigadier Vosloo pensait que l'objet pouvait être un dispositif contrôlé électroniquement, sans toutefois que les raisons précises de cette appréciation soient publiées.

Fort Beaufort est remarquable par la combinaison de plusieurs éléments : un objet observé à très faible altitude ; plusieurs témoins ; un agriculteur armé ; deux policiers ; des tirs dirigés contre l'objet ; une apparence lumineuse puis métallique ; une disparition inexpliquée selon les témoins ; des marques au sol rapportées ; une couverture médiatique importante ; et enfin une série d'autres observations dans la région. C'est cette accumulation qui explique pourquoi le cas occupe une place importante dans l'histoire de l'ufologie sud-africaine.

Mais il faut également souligner les limites du dossier.
Nous ne disposons pas, dans les sources que j'ai pu retrouver, d'une photographie incontestable de l'objet, d'un enregistrement radar, d'une analyse physique d'un fragment ou d'un rapport scientifique permettant de confirmer la nature du phénomène. La majeure partie de notre connaissance repose sur des témoignages, articles de presse, publications ufologiques et interviews ultérieures.

26 juin 1972 – Braeside Farm, près de Fort Beaufort, Cap Oriental (aujourd'hui Eastern Cape), Afrique du Sud. Cette datation est beaucoup mieux étayée par les sources historiques. Le Flying Saucer Review de 1972, l'APRO Bulletin de septembre-octobre 1972 et le témoignage du policier publié ultérieurement convergent tous vers le 26 juin 1972. Il existe néanmoins des bases secondaires qui indiquent 1971, ce qui explique probablement la présence de cette date dans certaines chronologies.

Pour un ouvrage historique, je retiendrais donc 1972 et signalerais éventuellement en note qu'une partie de la littérature secondaire donne par erreur 1971.
Sources : Résumé de cette affaire à partir de la revue FSR, APRO, NUFORC.ORG, coupures de presse de l'époque retrouvée dans diverses archives sur le net, différentes bases de données par l'auteur de l'ouvrage. Les sources sont très nombreuses.
Copie APRO :
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/A.P.R.O.%20Bulletin/apro_sept_oct_1972.pdf?

12 NOVEMBRE 1972 - ROSMEAD – KAROO – AFRIQUE DU SUD



L'affaire de Rosmead du 12 novembre 1972
Le dossier de Rosmead est intéressant, car il associe des observations de lumières, plusieurs catégories de témoins, une école, une installation militaire et surtout des traces physiques alléguées sur un court de tennis. Rosmead est un petit village ferroviaire du Karoo, près de Middelburg, dans l'actuel Eastern Cape. Son importance venait notamment de son réseau ferroviaire et, au début des années 1970, de la présence d'installations militaires et de grands dépôts de carburant.

Le 12 novembre 1972, vers 20 h 15, quatre militaires qui assuraient la surveillance d'un dépôt de carburant auraient observé depuis leur poste plusieurs lumières rouges tournantes à proximité. Ils ne

purent cependant pas aller les examiner avant leur disparition. Une dizaine de minutes plus tard, Harold Truter, directeur de l'école primaire de Rosmead, arrivait chez lui. Il aurait aperçu une lumière inhabituelle dans le ciel, décrite dans certaines sources comme blanche ou blanc verdâtre, semblant stationner silencieusement au-dessus d'une crête voisine. Une sorte de faisceau lumineux aurait été dirigé obliquement vers le sol. Truter et sa famille auraient alors remarqué quelque chose d'encore plus singulier : le court de tennis de l'école, fermé et apparemment intact auparavant, présentait des dommages importants.

Le lendemain, l'examen du court aurait révélé des morceaux de goudron arrachés, des trous et des zones apparemment brûlées ou fondues. Des fragments de goudron auraient été retrouvés à une distance importante du court, certains jusque sur une crête située à environ 180 mètres. Des arbres eucalyptus situés à proximité auraient également présenté des signes de brûlure et certains auraient ensuite dépéri. Un détail particulièrement intrigant est rapporté par plusieurs sources : le grillage entourant le court était toujours fermé, sans signe évident d'effraction, alors que des morceaux de goudron avaient été projetés jusque dans ou au-dessus de cette clôture.

La police fut appelée et procéda à des constatations.
Des policiers auraient également retrouvé des fragments de goudron à distance du court. Certaines sources parlent d'un important rocher déplacé et de plusieurs séries d'empreintes ou marques disposées de façon symétrique. Les témoignages ne proviennent donc pas seulement de cheminots. Je n'ai pas retrouvé de source fiable établissant que des cheminots constituaient les témoins principaux de l'observation. Les témoins identifiés sont plutôt :

- Quatre militaires affectés à la surveillance d'un dépôt de carburant ;
- Harold Truter, directeur de l'école ;
- Son épouse et ses enfants ;
- Des policiers de Middelburg ;
- Plusieurs habitants de Rosmead ;
- Et, selon certaines sources, d'autres personnes présentes dans la région.

Le fait que Rosmead soit un important village ferroviaire a probablement contribué à l'association ultérieure du cas avec les cheminots, mais je ne présenterais pas ceux-ci comme les témoins principaux sans retrouver une source primaire le confirmant.

Votre description mentionne : *« lumières blanches/orangées silencieuses faisant du surplace, angles droits et accélérations fulgurantes »* Il faut là encore apporter une nuance. Les sources que j'ai retrouvées parlent bien de lumières silencieuses, de changements de couleur, de stationnement apparent et de mouvements inhabituels. Certaines décrivent une lumière qui zigzaguait dans le ciel, puis semblait descendre vers le secteur du court de tennis. En revanche, je n'ai pas trouvé dans les sources historiques consultées une description suffisamment solide permettant d'affirmer précisément que l'objet effectuait des angles droits suivis d'accélérations fulgurantes. Cette formulation semble donc être une synthèse ufologique ultérieure, plutôt qu'une citation directe des témoignages originaux.

Je reste donc sur une formulation telle que : *« Plusieurs témoins rapportèrent des lumières silencieuses capables de stationner dans le ciel et d'effectuer des déplacements brusques ou irréguliers, certains récits évoquant une trajectoire en zigzag. »* C'est beaucoup plus conforme à la documentation retrouvée.

Une observation qui aurait laissé des traces ! C'est précisément ce qui rend Rosmead remarquable. On ne dispose pas simplement de témoignages concernant une lumière dans le ciel. Un événement physique inhabituel fut constaté au sol au même moment. Les enquêteurs de l'époque envisagèrent plusieurs explications. Certains évoquèrent notamment un acte de vandalisme, une explosion de gaz ou un phénomène tourbillonnaire. Mais cette interprétation fut contestée par certaines personnes impliquées dans l'enquête, qui considéraient que les dégâts ne ressemblaient pas à ceux provoqués par des vandales.

Des échantillons de goudron auraient été transmis pour analyse aux laboratoires de la police sud-africaine à Pretoria. Le colonel Lothar Neethling, responsable de la police scientifique, aurait finalement indiqué que rien d'anormal n'avait été découvert dans les échantillons et privilégia l'hypothèse du

vandalisme. Cette conclusion est capitale pour l'analyse historique du dossier : il existe bien une investigation policière et des éléments matériels rapportés, mais aucune analyse scientifique connue ne permet de conclure à l'atterrissage d'un engin inconnu.

Une vague d'observations dans le Cap oriental, habituel en cas de forte médiatisation. En fait localement Rosmead ne constitue d'ailleurs pas un épisode isolé. L'année 1972 fut particulièrement riche en observations dans le Cap oriental. Le célèbre cas de Fort Beaufort du 26 juin 1972, dont nous venons de parler, avait déjà attiré l'attention de la presse et des autorités.

À Rosmead, le commandant de district de la police, Lieutenant-Colonel B. J. van Heerden, aurait même déclaré que les observations rapportées par ses hommes correspondaient à certains éléments du phénomène observé précédemment à Fort Beaufort. Certaines sources ufologiques parlent d'ailleurs d'une véritable vague d'observations dans la région du Cap oriental en 1972, dont Fort Beaufort et Rosmead seraient les deux affaires les plus documentées et les plus médiatisées.
:
12 NOVEMBRE 1972 – ROSMEAD, KAROO, CAP ORIENTAL, AFRIQUE DU SUD EN RESUME :
Vers 20 h 15, plusieurs militaires en faction près d'un dépôt de carburant observent des lumières rouges tournantes. Peu après, le directeur de l'école de Rosmead, Harold Truter, observe une lumière brillante, silencieuse, apparemment stationnaire au-dessus du secteur de l'école et associée à un faisceau dirigé vers le sol. Le court de tennis, fermé avant les événements, est ensuite découvert fortement endommagé : goudron arraché, trous, traces de brûlure et fragments projetés à distance. Des arbres voisins présentent également des signes de détérioration. Une enquête policière est menée et des échantillons sont transmis aux laboratoires de Pretoria. L'analyse officielle ne révèle rien d'anormal et l'hypothèse du vandalisme est avancée, mais elle ne convainc pas tous les témoins et enquêteurs locaux.

Évaluation : cas à fort intérêt historique, principalement en raison de la multiplicité des témoins et des traces physiques rapportées, mais non démontré comme événement ufologique. Les caractéristiques « *angles droits* » et « *accélérations fulgurantes* » doivent être utilisées avec prudence tant qu'une source primaire ne les confirme pas.

C'est l'un des rares cas sud-africains de 1972 où l'observation aérienne supposée est directement associée à des dommages matériels examinés par la police.
Source : Étude sommaire du cas par l'auteur à partir de différentes sources.
https://karoospace.co.za/alien-spotting-in-the-karoo/
https://www.karooheartland.com/listings/rosmead/
https://a.osmarks.net/content/wikipedia_en_all_maxi_2020-08/A/UFO_sightings_in_South_Africa
https://www.ufologie.patrickgross.org/htm/faqafrica.htm *etc….*

15 JANVIER 1973 - COL PENHOEK - AFRIQUE DU SUD
Le 15 janvier 1973, un couple de Sucknow voyageait avec leurs deux enfants d' East London à Johannesburg lorsqu'à 0 h 30, à l'approche du col de Penhoek près de Queenstown, ils aperçurent un disque de 30 mètres de diamètre, percé de grands hublots, qui flottait à environ sept mètres au-dessus de la route déserte. À mesure qu'ils s'approchaient, le disque s'éloigna d'environ 90 mètres de la route. Sa partie inférieure était éclairée d'une lumière orange et une fumée orange s'en dégageait. Ils ressentirent une chute de température en passant à proximité.
https://files.afu.se/Downloads/Magazines/United%20States/UFO%20Research%20Newsletter%20(Lore)/UFO%20Research%20Newsletter%20-%201973%2005%2006%20-%20Vol%2003%20No%2002.pdf

31 JUILLET 1975 – LOXTON – AFRIQUE DU SUD
Le dossier OVNI de Loxton (Afrique du Sud, 31 juillet 1975) : une rencontre rapprochée majeure du continent africain

Introduction
L'histoire de l'ufologie africaine est jalonnée d'affaires qui ont marqué durablement les chercheurs comme l'observation d'Élisabethville au Congo en 1952, la vague sud-africaine des années 1970, l'affaire de l'école d'Ariel au Zimbabwe en 1994 ou encore les nombreuses observations enregistrées en Afrique de l'Ouest.

Parmi ces dossiers, le cas de Loxton, en Afrique du Sud, occupe une place particulière. Il ne s'agit pas d'une simple observation d'une lumière dans le ciel, mais d'une rencontre rapprochée du troisième type, impliquant un témoin unique, un objet observé au sol, quatre occupants humanoïdes, des effets physiologiques, des traces d'atterrissage et des analyses scientifiques du site. L'enquête fut conduite par Cynthia Hind, l'une des plus importantes enquêtrices africaines spécialisées dans le phénomène OVNI. Plus de cinquante ans après les faits, cette affaire demeure l'un des cas les plus documentés du continent africain, tout en restant profondément controversée.



Photo : Loxton est un petit village agricole situé dans la région du Karoo, en Afrique du Sud.

Le contexte sud-africain des années 1970

L'Afrique du Sud des années 1970 constitue un terrain d'observation particulièrement intéressant pour les chercheurs. Le pays connaît alors une activité industrielle importante, notamment dans les secteurs minier et énergétique. Le Karoo, vaste région semi-désertique située au centre du pays, attire de nombreuses équipes de prospection géologique, notamment dans le domaine de l'uranium. Cette présence d'explorateurs et de géologues explique d'ailleurs la première réaction du témoin, qui crut avoir affaire à une simple installation minière.

Parallèlement, plusieurs observations d'OVNI sont signalées dans différentes provinces sud-africaines. Cynthia Hind s'intéresse particulièrement à ces événements et entreprend de constituer un réseau d'enquêteurs en Afrique australe. Elle devient rapidement la représentante régionale du MUFON et commence à rassembler une documentation considérable sur les phénomènes aériens non identifiés observés sur le continent. Le dossier de Loxton va rapidement devenir l'une de ses enquêtes les plus importantes.

Le témoin : Danie van Graan

Le 31 juillet 1975, Danie van Graan effectue une inspection matinale de son exploitation agricole située près du village de Loxton, dans la province du Cap. Les différentes sources ne s'accordent pas sur son âge exact. Certaines publications lui attribuent 67 ans, d'autres 69 ans. Les corrections publiées ultérieurement retiennent finalement l'âge de 71 ans. Malgré cette divergence, tous les témoignages concordent sur plusieurs points :

- Il est agriculteur depuis de nombreuses années ;
- Il connaît parfaitement son environnement ;
- Il est physiquement actif ;
- Il est considéré comme une personne sérieuse et équilibrée.

Ce profil est important. Dans l'analyse des témoignages, la connaissance du terrain constitue un élément essentiel. Un agriculteur habitué à observer quotidiennement son environnement est généralement capable d'identifier un véhicule, un animal ou un phénomène naturel inhabituel.

L'observation : une étrange machine dans le brouillard

La matinée est froide et brumeuse. Vers 7 h 50, Van Graan aperçoit, à environ 180 mètres de distance, un objet qu'il identifie d'abord comme une remorque utilisée par des géologues travaillant dans la région. En se rapprochant, il comprend rapidement qu'il ne s'agit pas d'un équipement terrestre car l''objet possède une forme ovale et semble reposer sur plusieurs supports, puis le témoin distingue plusieurs ouvertures ressemblant à des fenêtres et enfin il remarque également la présence d'éclairages triangulaires à l'intérieur de l'appareil.

Cette première phase de l'observation est particulièrement intéressante, car elle montre que le témoin n'interprète pas immédiatement la scène comme un événement extraordinaire. Cette attitude est généralement considérée comme un indicateur positif en matière d'évaluation des témoignages.

> *Les êtres sont dépeints comme mesurant 1,50m, ayant une peau claire, des yeux bridés (« slanted eyes »), des cheveux clairs ou blonds (« fair hair » [Danie a d'ailleurs dit qu'ils ressemblaient à des Russes]), de longs os sur les joues descendant sur un menton pointu. Ils portaient des capuches abaissées lorsque Danie Van Graan put voir leurs visages. Ils étaient vêtus de salopettes couleur crème*.

L'affaire bascule lorsque Van Graan distingue des silhouettes à l'intérieur de l'objet. Il décrit quatre êtres humanoïdes. Selon son témoignage, ils présentent les caractéristiques suivantes : une taille comprise entre 1,20 et 1,50 mètre, un corps mince, un visage allongé, un front très développé, des yeux obliques, des pommettes saillantes, un menton très pointu et il les décrit comme ayant des cheveux clairs. Les occupants portent des combinaisons de couleur crème munies d'une capuche rabattue derrière la tête. Trois d'entre eux semblent observer directement le fermier, tandis que le quatrième manipule un tableau de commande équipé de petits voyants triangulaires. Un détail retient particulièrement l'attention de Cynthia Hind : le témoin affirme que les mouvements des occupants paraissent anormalement lents, comme s'ils évoluaient au ralenti. Ce phénomène sera également rapporté dans d'autres dossiers africains étudiés ultérieurement.

Le faisceau lumineux – le bruit

Alors qu'il continue de s'approcher, un panneau situé sur l'objet s'ouvre brusquement. Un rayon lumineux est dirigé vers son visage. Les conséquences sont immédiates :

- Saignement nasal ;
- Nausées ;
- Vomissements ;
- Sensation d'étouffement ;
- Désorientation.

Le témoin décide alors d'interrompre son approche et poursuit son observation à une distance d'environ quatorze mètres. Les effets physiologiques constituent l'un des éléments les plus intrigants du dossier. Dans la littérature ufologique, plusieurs cas célèbres présentent des symptômes comparables comme une fatigue intense, des brûlures cutanées, des troubles visuels, des saignements ou des nausées. Cependant, ces manifestations restent difficiles à interpréter, car elles ne sont pas spécifiques à une exposition à un rayonnement particulier.

L'un des aspects les plus originaux du dossier de Loxton est la description extrêmement précise du phénomène acoustique. Van Graan entend un bourdonnement intermittent et pulsatoire. Plusieurs chercheurs ont insisté sur ce détail, car les phénomènes sonores sont relativement rares dans les observations d'objets posés au sol.

Avant le décollage, le bruit devient beaucoup plus intense. Le témoin remarque également que l'appareil semble vibrer. L'objet quitte ensuite le sol et disparaît progressivement en une trentaine de secondes. L'ensemble de l'observation dure moins de dix minutes.

Les traces d'atterrissage

L'une des principales raisons qui ont conduit Cynthia Hind à consacrer autant de temps à cette affaire réside dans la découverte de traces physiques. Les enquêteurs mettent en évidence quatre marques périphériques, une cinquième marque centrale.

> *Danie trouva une substance granuleuse. Cynthia Hind fit analyser cette substance au Bureau d'Études Géologiques de Prétoria (Afrique du Sud) et les résultats montrèrent la composition suivante : de la poussière de carbone, de la poussière et du sable feldspathique dérivée du quartz, avec des petites quantités de feldspath et de*

thaumasite. Tout cela est présent dans les terres de Danie, mais pourquoi une telle concentration sur le lien d'atterrissage ? Il n'y avait aucune trace radioactive.

À partir de leur disposition, ils estiment que l'objet mesurait environ neuf mètres de diamètre. Le centre de la zone d'atterrissage attire particulièrement l'attention des chercheurs. Van Graan y découvre une étrange substance verte qu'il compare à du mastic. Des échantillons sont prélevés et transmis au service géologique sud-africain. Les analyses révèlent la présence de poussières carbonées, de schistes et de différents minéraux parfaitement identifiables. Aucun élément d'origine inconnue n'est détecté. Cette conclusion est importante. Contrairement à certaines affirmations largement diffusées dans la littérature populaire, les analyses n'ont jamais démontré la présence d'un matériau extraterrestre.



Photo - Le dossier prit une dimension exceptionnelle lorsque des** traces physiques **furent découvertes.

Poursuivant les recherches, Cynthia Hind va prendre des échantillons du sol à l'intérieur de la zone d'atterrissage car celle-ci est quasiment « nue », alors qu'aux alentours la luzerne croit normalement. Les échantillons, mis sous sacs plastiques, furent envoyés à l'institut d'études géologiques du Zimbabwe (Rhodésie). Les résultats par spectromètre furent les suivants :

- *Zinc : moins de 50 ppm.*
- *Cuivre : moins de 20 ppm.*
- *Plomb : moins de 20 ppm.*
- *Nickel : moins de 50 ppm.*
- *Argent, arsenic, bismuth, molybdène, antimoine, tungstène ne sont pas visibles.*
- *Une analyse chimique montre :*
- *Sodium : 2.38%*
- *Potassium : 2.40%.*

Et le caractère alcalin du sol à cet endroit n'est pas propice à la végétation.

Il y a eu des traces de pas relevés près des ruches, lesquelles étaient deux fois plus larges que celles d'humains.

Si aucun des voisins de Danie Van Graan n'a observé l'objet, près de Loxton un enfant un vu un objet voler qui ressemblait à celui décrit par Danie. Ce dernier a rencontré la mère de l'enfant (9 ans) mais elle était terrorisée qu'il lui arrive quelque chose et Danie n'a pu obtenir de description ou témoignage.

Une végétation durablement affectée

L'aspect le plus surprenant concerne l'évolution du terrain. Pendant plusieurs années, aucune végétation ne repousse au centre des marques d'atterrissage, malgré une irrigation régulière. Les analyses montrent

que le sol présente une alcalinité anormalement élevée. Cette découverte constitue l'un des principaux arguments avancés par les défenseurs de l'authenticité du dossier.

Cependant, plusieurs questions demeurent sans réponse : cette modification chimique existait-elle avant l'incident ? les échantillons de contrôle étaient-ils suffisants ? d'autres facteurs géologiques ont-ils été étudiés ? Les documents disponibles ne permettent pas d'apporter une réponse définitive.

Toutefois, plusieurs éléments sont importants dans cette observation.
Le premier est lié à l'endroit de l'atterrissage sur lequel la luzerne n'a pas repoussé plus d'un mois après, (on parle d'une année même) lors de la première visite de Cynthia Hind. On l'a vu plus haut, les analyses chimiques montrent quelques anomalies sur les résidus récupérés sur place. Toutefois, l'ufologue reconnait elle-même qu'elle n'a pas pensé à prendre de la terre à l'extérieur de la zone d'atterrissage afin d'avoir un groupe témoin. Scientifiquement, on ne peut donc complètement valider les analyses scientifiques du centre géologique de Prétoria.

Ensuite, il est question de traces physiques de l'atterrissage de l'engin sur place. Elles sont intrigantes et peut-être sont-elles intéressantes du point de vue symbolique. Trois lignes qui se croisent pour former une étoile à 6 branches peuvent indiquer une référence aux étoiles. Par ailleurs, les flèches, que l'on pourrait aussi qualifier de « pattes d'oie », ont-elles un symbolisme ? Et si oui, lequel ?

.

Les empreintes attribuées aux occupants
Quelques jours après l'observation, le fermier découvre plusieurs empreintes dans la boue d'un point d'eau presque asséché. Ces traces présentent des caractéristiques inhabituelles :

- Une longueur correspondant à une petite pointure humaine ;
- Une largeur environ deux fois supérieure à la normale.

Le témoin photographie les empreintes. Malheureusement, la documentation photographique disponible aujourd'hui est incomplète, ce qui empêche toute réévaluation moderne du dossier.

Les conséquences médicales
Les troubles visuels constituent probablement l'élément médical le plus important. Selon les rapports publiés, Van Graan souffrira d'une vision double jusqu'à la fin de sa vie. Certaines publications indiquent qu'il serait décédé d'un cancer en 1981. Plusieurs auteurs ont suggéré un lien entre cette maladie et l'exposition au faisceau lumineux. Cette hypothèse doit être considérée avec prudence. Aucune étude médicale n'a établi de relation de cause à effet entre l'incident et l'apparition d'un cancer.

L'enquête de Cynthia Hind : une méthode relativement rigoureuse
L'un des principaux intérêts du dossier réside dans la qualité de l'enquête menée par Cynthia Hind et Joe Brill. Leur approche repose sur plusieurs principes :

- Entretien approfondi du témoin ;
- Visite du site ;
- Relevés topographiques ;
- Collecte d'échantillons ;
- Analyses géologiques ;
- Consultation d'informations médicales.

Cette démarche distingue le cas de Loxton de nombreuses observations reposant uniquement sur des récits oraux. Cynthia Hind a toujours défendu une approche fondée sur les faits observables. Dans ses publications, elle insistait régulièrement sur la nécessité de distinguer les canulars, les méprises et les phénomènes réellement inexpliqués.

Analyse critique :

Les arguments en faveur d'une observation authentique. Plusieurs éléments renforcent la crédibilité du témoignage :

- La personnalité du témoin.
- Aucun élément ne permet de mettre en doute son intégrité.
- La cohérence générale du récit.
- Les différentes versions de l'observation demeurent relativement stables malgré quelques divergences chronologiques.
- Les traces physiques.
- La présence d'empreintes, de dépôts et d'une modification du sol constitue un argument important.
- Les effets physiologiques.
- Les troubles décrits apparaissent immédiatement après l'exposition au faisceau lumineux.

Les limites du dossier :
Malgré sa richesse documentaire, le dossier présente plusieurs faiblesses.
- L'absence d'autres témoins.
- Aucune autre personne n'a assisté à la scène.
- L'absence de photographies de l'objet.
- Seules les traces ont été documentées.
- Les incohérences documentaires.
- Les différentes publications ne s'accordent pas sur :
- L'âge du témoin ;
- L'heure exacte ;
- Le nombre de supports de l'objet ;
- Certains détails morphologiques des occupants.
- L'absence de preuve scientifique définitive.
- Les analyses géologiques n'ont révélé aucun matériau inconnu.

Conclusion
Le cas de Loxton est parfois présenté comme l'un des dossiers les plus importants de l'ufologie africaine. Une comparaison avec Roswell est toutefois excessive. En revanche, il est incontestable que cette observation réunit un nombre exceptionnel d'éléments rarement présents dans un même dossier :
- Un objet observé au sol ;
- Des occupants humanoïdes ;
- Des traces physiques ;
- Des effets biologiques ;
- Une enquête approfondie.

Plus d'un demi-siècle après les faits, le dossier de Loxton demeure inexpliqué. Il constitue également un excellent exemple des difficultés rencontrées par les chercheurs travaillant sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés : des témoignages parfois remarquables, des indices matériels intrigants, mais aucune preuve permettant d'établir avec certitude l'origine du phénomène. Le cas de Loxton reste donc l'un des grands mystères de l'histoire des OVNI en Afrique australe.

Sources principales
Joe Brill et Cynthia Hind, Close Contact at Loxton (1977).
MUFON UFO Journal (1981). - NICAP UFO Evidence II. - UFO Afrinews de Cynthia Hind.
Base documentaire INTCAT - Les catalogue d'Albert Rosales.
https://cufos.org/PDFs/HUMCAT/HUMCAT_Index_1975.pdf?utm_source=chatgpt.com
La base de données du Cufos

04 NOVEMBRE 1975 – VANDERBIILPARK – AJOURD'HUI GAUTENG – AFRIQUE DU SUD
4 novembre 1975 – L'étrange apparition de Vanderbijlpark - Transvaal — aujourd'hui province du Gauteng, Afrique du Sud

L'affaire de Vanderbijlpark occupe une place particulière dans l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés rapportés en Afrique du Sud. Contrairement aux observations classiques d'objets lumineux

ou d'engins évoluant dans le ciel, le récit de 1975 met en scène une étrange figure humanoïde, dont l'apparence et le comportement semblent davantage relever de la rencontre rapprochée que de l'observation aérienne.

La date généralement retenue est celle du 4 novembre 1975, mais cette précision doit être considérée avec prudence. Les sources disponibles indiquent en effet une date approximative. L'affaire semble avoir été rapportée dans la presse sud-africaine près de deux ans plus tard, notamment dans le *Rand Daily Mail* des 11, 13 et 15 juin 1977. Ces articles ont ensuite été repris ou référencés par la littérature consacrée aux phénomènes insolites, notamment dans le *Fortean Times*.

Selon le récit conservé par les sources ufologiques, une domestique appelée Emma Mtimukla aurait été confrontée à une créature d'apparence particulièrement étrange. Elle aurait décrit ce qui ressemblait à un vieil homme couvert de longs poils, dont les yeux semblaient lumineux.

Mais l'aspect le plus surprenant de la manifestation résidait dans son mode de déplacement. La créature ne paraissait pas marcher normalement. Elle aurait semblé flotter au-dessus du sol, comme si elle ne possédait pas de jambes visibles ou n'était pas en contact avec le terrain. À cette apparition était également associé un phénomène physique : les témoins auraient ressenti un courant d'air froid ou une brusque sensation de froid au moment où la figure se manifestait. Emma Mtimukla aurait rapporté son expérience à son employeur, Mrs Koekie Killian, dont la famille venait tout juste d'emménager dans la maison concernée. Le caractère presque immédiat de cette manifestation est un élément important du récit : la famille aurait emménagé la veille des premières manifestations rapportées.

L'affaire ne se serait toutefois pas limitée à une seule personne. D'autres membres de la famille ainsi qu'un voisin auraient également été confrontés au phénomène. Ce qui donne à l'affaire de Vanderbijlpark son caractère particulier est surtout la répétition des apparitions. La créature aurait été aperçue à plusieurs reprises. Le phénomène aurait ainsi pris la forme d'une véritable série de manifestations plutôt que d'une rencontre unique. Plus étonnant encore, le récit indique que les apparitions auraient continué après que la famille eut changé de logement. Cette particularité a profondément marqué l'histoire du cas. Si le récit est exact, le phénomène ne semblait plus attaché à un lieu précis mais paraissait, au contraire, se manifester auprès des mêmes personnes.

La famille aurait finalement quitté les lieux, confrontée à une situation qu'elle ne parvenait pas à expliquer.
Un cas à la frontière de l'ufologie et du paranormal

Vanderbijlpark constitue ainsi un exemple intéressant d'un phénomène qui se situe à la frontière de plusieurs domaines. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une observation classique d'OVNI. Aucun appareil clairement défini n'est décrit dans le ciel, aucune trajectoire aérienne particulière n'est rapportée et aucun objet matériel n'est identifié. Le récit correspond davantage à ce que la littérature ufologique appelle une rencontre rapprochée avec une entité humanoïde.

Plusieurs caractéristiques se retrouvent dans d'autres récits de ce type : une apparence humaine mais inhabituelle, des yeux lumineux, une impression de flottement, une sensation physique particulière — ici le froid — et surtout une manifestation difficile à rattacher à un phénomène naturel immédiatement identifiable. L'affaire présente également une dimension que l'on retrouve dans certains récits de hantise : la répétition des apparitions et la possibilité que le phénomène semble accompagner les témoins lorsqu'ils changent de domicile. Pour cette raison, Vanderbijlpark peut être considérée comme une affaire « forteenne », au sens large, c'est-à-dire comme un récit situé dans cette zone intermédiaire où se rencontrent ufologie, phénomènes paranormaux, folklore et témoignages d'expériences inhabituelles.
Une affaire documentée, mais avec des réserves

L'intérêt historique du dossier tient notamment au fait qu'il ne semble pas s'agir d'une histoire apparue plusieurs décennies après les événements sur Internet. Des références à l'affaire apparaissent dans la presse sud-africaine de juin 1977, notamment dans le *Rand Daily Mail*. La littérature ufologique ultérieure a conservé les références aux articles des 11, 13 et 15 juin. Cette proximité temporelle constitue un élément favorable à l'étude du dossier. Elle ne permet cependant pas, à elle seule, de démontrer la réalité du phénomène.

La documentation actuellement accessible demeure en effet limitée. Il serait particulièrement intéressant de retrouver les articles originaux du *Rand Daily Mail* afin de déterminer avec précision comment les journalistes avaient recueilli les témoignages, combien de personnes avaient réellement vu l'entité et si une enquête avait été menée. Il faudrait également vérifier si les témoins avaient fourni des descriptions indépendantes et si des dessins, photographies, traces physiques ou autres éléments matériels avaient été conservés.

L'affaire de Vanderbijlpark mérite donc d'être conservée dans la chronologie des phénomènes inexpliqués observés en Afrique du Sud, mais avec une présentation prudente. Elle illustre surtout une catégorie particulière du phénomène OVNI : celle des rencontres rapprochées avec des êtres ou formes humanoïdes. Dans le contexte de l'histoire sud-africaine des observations inexpliquées, elle rappelle que les témoignages ne se limitaient pas aux lumières observées dans le ciel ou aux objets apparemment métalliques. Certains récits prenaient une forme beaucoup plus étrange, associant une présence humanoïde à des effets physiques et à une succession d'apparitions.

Le cas de Vanderbijlpark demeure néanmoins non résolu. Aucune explication définitive ne peut être retenue à partir des informations actuellement disponibles. Il serait donc excessif de présenter cette créature comme la preuve d'une présence extraterrestre. De la même manière, il serait prématuré de réduire l'ensemble du récit à une simple méprise ou à une légende locale sans avoir étudié les témoignages originaux.

L'intérêt du dossier réside précisément dans cette incertitude. En novembre 1975, dans la région industrielle de Vanderbijlpark, plusieurs personnes auraient été confrontées à une étrange apparition décrite comme un vieil homme velu aux yeux lumineux, semblant flotter au-dessus du sol et accompagnée d'une sensation de froid. Deux ans plus tard, l'histoire faisait encore l'objet d'articles dans la presse sud-africaine.

Près d'un demi-siècle après les faits, Vanderbijlpark demeure ainsi l'un de ces dossiers énigmatiques de l'ufologie africaine où la frontière entre phénomène aérien inexpliqué, apparition humanoïde et manifestation paranormale reste particulièrement difficile à tracer. Source : Fortean Times 25 p38 citant Rand Daily Mail 11-13, 15 juin 1977.

29 SEPTEMBRE 1978 – UITENHAGE
Le 29 septembre 1978, une habitante indienne signala avoir vu un objet en forme de disque décoller de la réserve naturelle de Groendal, près d'Uitenhage, dans la province du Cap-Oriental. Trois jours plus tard, le 2 octobre, quatre écoliers de Despatch , âgés de 12 à 16 ans, observèrent, lors d'une randonnée dans la réserve, trois hommes vêtus de vêtements argentés. Deux d'entre eux arrivèrent de la direction d'un objet brillant et rejoignirent un troisième pour gravir une pente abrupte sur ce qui semblait être des nageoires, avant de disparaître tous. Neuf empreintes régulières, découvertes un mois plus tard, furent attribuées à l'objet réfléchissant
Source: Hind, Cynthia (October 1978). "The Groendal Reserve affair". The Mufon UFO Journal (131). Retrieved 19 January 2014.

07 MAI 1989 – DESERT DU KALAHARI – AFRIQUE DU SUD
Prétendu crash d'OVNI abattu par la SAAF avec 2 entités récupérées. Des documents affirmant que des vaisseaux spatiaux extraterrestres ont été abattus par des avions sud-africains le 7 mai 1989... ont été jugés des canulars. Aujourd'hui considéré comme canular.
https://www.ufologie.patrickgross.org/htm/faqafrica.htm

07 AVRIL1991 BAVIAANSPOORT – PRETORIA - 23 H 15 – AFRIQUE DU SUD
Le 7 avril 1991, à 23h15, une famille à Baviaanspoort, Pretoria, a décrit une série de lumières dans le ciel comme un engin triangulaire flottant avec une lumière centrale rouge. Revu à Eersterust les 8 et 9 avril. Similaire à la vague belge 89-90
https://www.ufologie.patrickgross.org/htm/faqafrica.htm

Autre source
Le 7 avril 1991, à 23h15, une famille de Baviaanspoort, près de Pretoria, a observé un engin triangulaire stationnaire doté d'une lumière rouge centrale et de lumières blanches en forme d'étoile à

chaque extrémité. Un engin similaire a été aperçu dans la commune voisine d'Eersterust les soirs des 8 et 9 avril, immobile ou en mouvement. Ces observations ont eu lieu environ un an après la fin de la vague d'observations d'OVNIs en Belgique. Dix ans plus tard, une autre famille de passage dans la région de Hartbeespoort, à environ 50 km à l'ouest, a signalé la présence d'un autre engin triangulaire stationnaire.
https://a.osmarks.net/content/wikipedia_en_all_maxi_2020-08/A/UFO_sightings_in_South_Africa

18 NOVEMBRE 1993 – SASPMBURG 22 H 15 – AFRIQUE DU SUD
Le 18 novembre 1993, à 22h15, Messieurs du Plessis et Venter, habitants de Sasolburg, ont observé des lumières dans le ciel se déplacer en direction de Vereeniging. Décrit comme une goutte d'eau changeant de couleur et de forme. Traces au sol trouvées 2 mois plus tard.
https://www.ufologie.patrickgross.org/htm/faqafrica.htm
Autre source
Le 18 novembre 1993, à 22h15, MM. du Plessis et Venter, habitants de Sasolburg, observèrent un engin arrivant de la direction de Vereeniging. L'engin repartit en un éclair en direction de Parys, puis revint environ trois minutes plus tard. D'apparence semblable à une goutte d'eau, il changea de couleur et de forme. Avec le temps, on distingua des lumières individuelles et on détermina que sa forme était allongée. Enveloppé d'une lueur jaunâtre à orangée, il émit une lumière bleue vers le bas avant de repartir en un éclair vers le haut. Un habitant d'une ville voisine affirma avoir trouvé, environ deux mois plus tard, des traces du train d'atterrissage d'un petit engin
https://a.osmarks.net/content/wikipedia_en_all_maxi_2020-08/A/UFO_sightings_in_South_Africa

SEPT – OCTOBRE 1994 – WARRENTON NORTHERN CAPE – AFRIQUE DU SUD
Résumé de l'étude de ce cas.
L'affaire se situe à Warrenton, dans la province du Northern Cape, au cœur de l'Afrique australe. Selon les sources qui reprennent le dossier, un agriculteur de la région aurait effectué, durant septembre et octobre 1994, plusieurs observations nocturnes d'un phénomène aérien qu'il considérait comme particulièrement inhabituel.

La caractéristique principale de son témoignage était la présence de lumières se déplaçant à grande vitesse, associées à un objet ou phénomène beaucoup plus imposant qu'il décrivait comme un « mother ship », c'est-à-dire un « vaisseau-mère ».

Ce qui rend le témoignage intéressant est que l'observation ne reposait apparemment pas sur une seule apparition. Les sources parlent de plusieurs observations répétées, ce qui explique que l'affaire soit généralement désignée sous le nom de « Warrenton Sightings ». L'un des éléments les plus caractéristiques du dossier est le bruit attribué au phénomène. Le fermier aurait décrit un son comparable à celui d'un hélicoptère, (Un porte-parole de l'armée de l'air a déclaré qu'aucun hélicoptère de l'armée de l'air ne survolait la région de Warrenton hier matin à cette heure-ci) tandis que d'autres sources utilisent une comparaison encore plus surprenante : *celle du moteur d'une Volkswagen Beetle, c'est-à-dire d'une Volkswagen Coccinelle*. Cette précision est intéressante parce qu'elle distingue l'affaire de nombreux témoignages classiques de « lumières dans le ciel » décrites comme totalement silencieuses.

Le phénomène aurait donc présenté, selon le témoignage, deux caractéristiques simultanées :
- Une apparence ou une luminosité inhabituelle ;
- Un bruit mécanique important, comparable à celui d'un aéronef ou d'un moteur automobile.

Il faut toutefois souligner que les sources accessibles ne donnent pas une description suffisamment précise pour déterminer si le bruit provenait effectivement du phénomène observé ou s'il pouvait avoir une origine conventionnelle. La formulation utilisée dans certaines sources est particulièrement intéressante : le fermier aurait observé un engin de petite taille se déplaçant à grande vitesse à proximité d'un objet beaucoup plus grand, qu'il assimilait à un « vaisseau-mère ». Cette configuration est bien connue dans la littérature ufologique : un objet principal, de grande dimension apparente, accompagné de petites lumières ou de petits appareils se déplaçant autour de lui.

Cependant, il faut être prudent avec cette interprétation. Le terme « vaisseau-mère » semble être celui du témoin, et non une conclusion établie par une enquête. Il ne faut donc pas écrire que deux engins extraterrestres furent identifiés. Il serait préférable de parler d'« une grande structure lumineuse que le témoin interpréta comme un vaisseau-mère ».

Un élément important apparaît dans plusieurs sources : quatre observateurs indépendants auraient confirmé certains aspects des déclarations du fermier. C'est probablement l'élément qui donne au cas sa principale valeur ufologique. Il faut néanmoins préciser que je n'ai pas retrouvé, dans les sources actuellement accessibles, les noms de ces quatre témoins, leurs professions, leurs déclarations individuelles ou la chronologie exacte de leurs observations.

Il est donc impossible de savoir actuellement si :

- Ils ont observé exactement le même phénomène ;
- Ils étaient présents lors des mêmes épisodes ;
- Ils ont confirmé uniquement la présence de lumières ;
- Ou s'ils ont également entendu le bruit décrit par le fermier.

Cette absence de témoignages individuels constitue une limite documentaire importante.

Un contexte particulièrement intéressant : l'Afrique du Sud avant la vague de 1995. L'affaire prend une dimension supplémentaire lorsqu'on la replace dans la chronologie sud-africaine. En 1993, une observation spectaculaire avait déjà été rapportée à Sasolburg, où plusieurs personnes avaient décrit un objet en forme de goutte d'eau, changeant de couleur et d'apparence. Puis, quelques mois après les observations de Warrenton, l'Afrique du Sud allait connaître une importante vague d'observations de PAN/OVNI entre la fin mars et la mi-avril 1995. Celle-ci fut beaucoup plus médiatisée et impliqua de nombreux témoins, notamment des policiers. Warrenton apparaît donc comme un épisode intéressant de cette période de recrudescence des signalements au début des années 1990.

Prudence : je n'ai trouvé aucune documentation permettant d'affirmer que le phénomène :

- A été détecté au radar ;
- A été photographié ou filmé ;
- A été intercepté par un avion ;
- A laissé des traces au sol ;
- A provoqué des perturbations électriques ;
- A été officiellement enquêté par la police ou l'armée ;
- Ou a fait l'objet d'une expertise scientifique.

De même, la date exacte de chaque observation n'est pas disponible dans les sources que j'ai retrouvées. Les chronologies donnent simplement septembre et octobre 1994. Il faut donc éviter de transformer ce dossier en affaire beaucoup plus documentée qu'elle ne l'est réellement. Malgré ces réserves, Warrenton présente trois caractéristiques qui justifient son inclusion dans notre catalogue du phénomène OVNI en Afrique du Sud :

- Premièrement, il s'agit d'une série d'observations et non d'un événement unique.
- Deuxièmement, le témoin principal décrit une configuration relativement inhabituelle : un objet ou une lumière de grande taille accompagnée d'un phénomène plus petit évoluant rapidement à proximité.
- Troisièmement, quatre autres observateurs auraient apporté un soutien indépendant à certains éléments du récit.

Cela permet de classer Warrenton parmi les cas à témoignages multiples, même si le niveau de documentation reste inférieur à celui des dossiers sud-africains disposant de rapports de police, de photographies ou de traces physiques.

EN RESUME : SEPTEMBRE–OCTOBRE 1994 — WARRENTON, NORTHERN CAPE, AFRIQUE DU SUD
Un agriculteur de la région rapporte plusieurs observations nocturnes de lumières et d'un phénomène aérien qu'il décrit comme un « vaisseau-mère ». Un objet ou une lumière plus petite aurait évolué à grande vitesse à proximité. Le phénomène aurait produit un bruit rappelant celui d'un hélicoptère ou d'un

moteur de Volkswagen Coccinelle. Quatre autres observateurs auraient confirmé certains éléments du récit. Aucun élément matériel ou donnée instrumentale permettant d'établir la nature du phénomène n'est actuellement connu.

Évaluation : témoignage multiple intéressant, mais documentation primaire actuellement insuffisante.

Je pense qu'il serait particulièrement utile, pour votre livre, de retrouver la source originale de la référence [33] qui apparaît dans les chronologies sud-africaines : c'est vraisemblablement elle qui permettrait de remonter au témoignage initial et peut-être d'identifier le fermier et les quatre autres témoins. Les nombreuses pages Internet que l'on trouve aujourd'hui semblent en grande partie se recopier les unes les autres, plutôt que fournir des informations indépendantes.
Source : Résumé et analyse de l'auteur.
https://www.ufologie.patrickgross.org/htm/faqafrica.htm
https://handwiki.org/wiki/Unsolved%3AUFO_sightings_in_South_Africa
https://web.archive.org/web/20160304022903/http://152.111.1.88/argief/berigte/beeld/1994/10/13/3/12.html
+ une trentaine de source, toutes plus ou moins similaires.

FIN MARS – MI-AVRIL 1995 — VAGUE D'OBSERVATIONS EN AFRIQUE DU SUD
De Brug – Coligny – Lindley – Johannesburg – Merweville – Stilbaai

La période mars-avril 1995 constitue l'une des vagues d'observations d'OVNI les plus intéressantes de l'histoire sud-africaine récente. Elle ne repose pas sur un seul témoignage : plusieurs événements se succèdent dans différentes régions, avec notamment De Brug, Coligny, Lindley, Stilbaai, Merweville et Johannesburg. Les sources historiques parlent d'une vague allant de la fin mars à la mi-avril 1995.

Au printemps austral de 1995, l'Afrique du Sud connaît une série de signalements qui attirent l'attention de la presse. Plusieurs témoins décrivent des lumières ou des objets de grande taille, parfois stationnaires, parfois capables de déplacements rapides. Deux affaires vont particulièrement marquer cette vague : De Brug, près de Bloemfontein, et Coligny, dans le Nord-Ouest.

De Brug : un objet observé par des civils et des policiers
L'un des épisodes les plus remarquables se produit à De Brug. Une femme, identifiée dans les sources sous le nom de Mrs Erasmus, aurait observé un objet en suspension dans le ciel et aurait réussi à le filmer. La police aurait été prévenue vers 2 h 20 du matin. Lorsque les policiers arrivèrent, ils auraient eux-mêmes constaté la présence du phénomène. Cet élément est important : le dossier ne repose donc pas uniquement sur le récit d'un témoin civil. Des policiers auraient également été présents au moment de l'observation.

Le problème est que les sources actuellement accessibles donnent très peu de renseignements sur le film lui-même : durée, qualité des images, distance de l'objet, analyse éventuelle de la séquence, identité exacte de l'auteur de l'enregistrement, etc. Il serait donc excessif d'affirmer qu'il existe une « preuve vidéo » au sens scientifique. Il faut plutôt parler d'un enregistrement vidéo allégué ou rapporté par les sources ufologiques.

30 mars 1995 - Coligny : l'affaire Jan Pienaar
C'est probablement le dossier le plus spectaculaire de toute la vague. Le 30 mars 1995, vers 7 h 30 du matin, le fermier Jan Pienaar, âgé de 45 ans, circulait avec son camion sur une route rurale située entre Coligny et Brakspruit. Il aurait soudain aperçu devant lui un objet qui lui barrait littéralement la route. Selon son témoignage rapporté dans Die Burger du 31 mars 1995, l'objet était suffisamment grand pour occuper pratiquement toute la largeur de la route et aurait mesuré environ 6 à 9 mètres de hauteur. Son camion aurait alors calé. Pienaar descendit du véhicule pour comprendre ce qui se passait. C'est à ce moment qu'il aurait pu observer l'objet à relativement courte distance. La description donnée par Pienaar est particulièrement intéressante. Il aurait vu un engin ressemblant à une soucoupe, posé ou suspendu à faible hauteur au-dessus de la route. Le fermier affirma avoir distingué sur la structure une ouverture ou un trou dans la coque. Selon le récit publié quelques jours plus tard dans Rapport, il pensait que l'appareil était peut-être endommagé et devait être réparé. Il aurait donc interprété son immobilisation sur cette route isolée comme une sorte d'arrêt technique. Le récit précise que l'objet aurait finalement semblé

se poser sur trois supports, avant de repartir lorsque Pienaar s'en approcha. Le phénomène aurait bloqué le passage pendant environ trois minutes. Le moteur du camion aurait cessé de fonctionner et Pienaar aurait également ressenti une étrange sensation physique, décrite dans certaines sources comme l'impression d'être maintenu ou plaqué au sol. Puis l'objet serait reparti rapidement.

Certaines versions indiquent qu'il aurait effectué une montée très rapide avant de disparaître. La littérature ufologique a ensuite associé à cette affaire plusieurs autres effets physiques : chaleur importante sur la zone où l'objet aurait été posé et odeur inhabituelle. Ces éléments doivent toutefois être considérés comme des affirmations rapportées par des sources secondaires, et non comme des faits scientifiquement établis.

Le témoignage de Pienaar est particulièrement intéressant car une phrase rapportée dans la presse de l'époque mérite d'être notée. Pienaar aurait déclaré, en substance, qu'il savait que les gens pourraient le prendre pour un fou, mais qu'il était certain de ce qu'il avait vu et qu'il devait signaler l'incident à la police.

Ce comportement est intéressant dans l'analyse sociologique des témoignages OVNI. Le témoin n'était pas présenté comme un spécialiste de l'ufologie. C'était un agriculteur qui aurait rencontré un phénomène qu'il ne comprenait pas dans le cadre de son activité quotidienne. Il ne s'agissait donc pas d'une observation lointaine d'une petite lumière. Selon son propre récit, il aurait été confronté à un objet de plusieurs mètres, immobilisé sur une route devant son véhicule.

Les observations de Bloemfontein
Au même moment, d'autres observations étaient rapportées dans la région de Bloemfontein. Le témoignage de Pienaar publié dans Die Burger indique que plusieurs personnes de Bloemfontein auraient également affirmé avoir vu un OVNI le même jour, et qu'au moins une personne aurait réussi à réaliser une vidéo. Cette convergence temporelle est importante. Elle contribue à expliquer pourquoi la presse sud-africaine parla d'une véritable vague plutôt que d'un événement isolé.

Lindley : les montres qui s’arrêtent
Un autre épisode souvent associé à la vague de 1995 concerne Lindley, dans l'État libre. Les témoins auraient observé un phénomène lumineux et auraient affirmé que leurs montres numériques s'étaient arrêtées au moment où l'objet passait à proximité. Cette affirmation est intéressante dans la littérature ufologique parce qu'elle correspond à un type de manifestation fréquemment rapporté dans les rencontres rapprochées : les perturbations supposées de systèmes électriques ou électroniques. Mais, là encore, il faut faire une distinction entre :

> *« Des témoins ont rapporté que leurs montres se sont arrêtées »*
> Et
> *« L’OVNI a provoqué l'arrêt des montres ».*

La première affirmation est documentée par le récit ; la seconde constitue déjà une interprétation causale qui n'a pas été démontrée.

Stilbaai et Merweville
La vague ne se limita pas au nord du pays. Des observations furent également signalées à Stilbaai, sur la côte méridionale, ainsi qu'à Merweville, dans le Karoo. Les cartes rétrospectives consacrées à la vague de 1995 recensent notamment Stilbaai, Merweville, De Brug, Lindley, Coligny et Johannesburg. Une publication ufologique de 1996 consacrée à la situation sud-africaine affirme même que 1995 fut une année exceptionnellement riche en observations et mentionne notamment une observation à Stilbaai le 19 avril 1995, après 21 heures. Cela montre que l'activité ne s'est pas limitée à quelques jours de la fin mars.

Johannesburg : une observation dans un environnement urbain
La vague est également associée à Johannesburg, notamment dans le secteur de la M1, ce qui apporte une dimension supplémentaire au phénomène. La présence de Johannesburg dans les cartes rétrospectives de la vague est bien attestée. Cela signifie que les observations ne se concentraient pas uniquement dans des régions rurales isolées. Des signalements existaient également dans ou autour d'une des principales agglomérations du pays.

Une véritable « vague » ?
C'est ici que le cas devient particulièrement intéressant. On peut raisonnablement parler d'une vague de signalements, au sens ufologique, parce que :

- Plusieurs régions sont concernées ;
- Les observations se succèdent sur plusieurs semaines ;
- Des témoins différents rapportent des phénomènes présentant certaines caractéristiques communes ;
- Des policiers figurent parmi les témoins dans au moins un épisode ;
- Une vidéo est alléguée dans le cas de De Brug ;
- Une interaction physique avec un véhicule est rapportée à Coligny ;
- Des perturbations électroniques sont rapportées à Lindley.

La chronologie générale est donc beaucoup plus intéressante qu'une simple succession de témoignages indépendants. Mais il faut éviter d'aller trop loin : une vague de signalements ne constitue pas automatiquement la preuve de la présence d'un phénomène unique ou d'un engin extraterrestre.

Ce qui rend Coligny particulièrement remarquable
Le cas de Coligny doit être traité séparément du reste de la vague. Il présente une combinaison inhabituelle :
Un témoin identifié → un objet apparemment posé à très faible hauteur → une taille considérable → un véhicule immobilisé → une observation rapprochée → une structure supposée endommagée → trois supports → un départ rapide.

Et surtout, le témoignage fut publié dans la presse sud-africaine au moment même des événements, ce qui lui confère une valeur documentaire supérieure à celle de nombreuses histoires qui ne sont apparues que des années plus tard sur Internet.

Le journal Rapport publia ensuite, le 2 avril 1995, un récit beaucoup plus détaillé concernant Jan Pienaar et l'objet qu'il avait observé le 30 mars.

Évaluation historique
Je classerais cette vague comme importante dans l'histoire de l'ufologie sud-africaine, mais avec des niveaux de documentation très différents selon les épisodes.

- Coligny : témoignage contemporain particulièrement intéressant, avec observation rapprochée et interaction alléguée avec un véhicule.
- De Brug : intéressant en raison du témoignage de policiers et de la vidéo alléguée.
- Lindley : intéressant pour les effets électroniques rapportés, mais documentation faible.
- Johannesburg, Stilbaai, Merweville : éléments importants pour établir l'étendue de la vague, mais nécessitent une recherche dans la presse originale pour pouvoir être étudiés avec le même niveau de précision.

Il existe d'ailleurs une source contemporaine particulièrement précieuse : une traduction d'un article de Rapport du 2 avril 1995, conservée dans une publication de 1995, qui donne des détails sur le témoignage de Jan Pienaar.

Cette vague est bien documentée mais souvent, compte tenu du nombre d'observations, les descriptions sont succinctes. On pourrait reconstituer toute la vague jour par jour, du 30 mars au 19 avril 1995, car les sources existent et nombreuses sont accessibles sur internet. Nous mentionnons quelques sources sur la cinquantaine examinées.
Sources :
https://cosmos2017.wordpress.com/2017/01/04/ufo-sightings-in-south-africa/
https://a.osmarks.net/content/wikipedia_en_all_maxi_2020-08/A/UFO_sightings_in_South_Africa
https://handwiki.org/wiki/Unsolved%3AUFO_sightings_in_South_Africa

28 AOUT 1996 – PRETORIA – CULLINAN –MAMELODI – AFRIQUE DU SUD

Cette affaire est très remarquable et les plus médiatisés de l'ufologie sud-africaine des années 1990, parce qu'elle ne repose pas uniquement sur le témoignage d'un particulier. Elle implique des policiers en service, une vidéo, un hélicoptère de police et une poursuite aérienne, tandis qu'une installation de l'armée de l'air sud-africaine aurait été informée de la présence du phénomène.

Aux environs de 4 heures du matin, le 28 août 1996, le sergent Nico Stander, en service au commissariat Adriaan Vlok à Pretoria, aurait remarqué une lumière inhabituelle dans le ciel. Le phénomène était visible au-dessus des quartiers méridionaux de Pretoria, notamment du côté d'Erasmuskloof et de Mamelodi. Stander aurait pris une caméra et commencé à filmer le phénomène. Une autre personne, Johann Becker, aurait également observé la lumière au-dessus d'Erasmuskloof. Le film réalisé par Stander constitue l'un des éléments qui ont contribué à la notoriété du dossier. Une description ultérieure de la vidéo indique que l'on distingue notamment le volant du véhicule de police, puis la lumière à travers le pare-brise, tandis que les communications radio sont audibles en arrière-plan. Par contre, comme souvent, la description du phénomène varie quelque peu selon les récits. Il est généralement décrit comme un disque ou une lumière blanche très brillante, présentant un caractère pulsatoire. Certaines descriptions font état d'une structure triangulaire rouge visible au centre et, à un moment, de manifestations lumineuses verdâtres comparées à des « tentacules ».

Le sergent Stander lui-même ne semblait toutefois pas immédiatement certain de la nature de ce qu'il filmait. Dans l'enregistrement, il aurait envisagé plusieurs explications possibles : un ballon, l'étoile du matin ou même un phénomène astronomique. Il ne s'agit donc pas d'un témoin qui aurait d'emblée affirmé filmer un engin extraterrestre. Cette nuance est importante pour l'étude historique du dossier. L'observation prit rapidement de l'ampleur. Selon les récits disponibles, les forces de police de Pretoria furent mobilisées et environ 200 policiers auraient finalement été impliqués dans les recherches et la tentative de suivi du phénomène.

L'affaire passa alors d'une simple observation individuelle à une opération impliquant plusieurs unités de police. Le point culminant survint vers 5 h 25–5 h 30, lorsque la police décida de faire décoller un hélicoptère Bo-105. L'appareil, avec cinq personnes à bord, était piloté par le superintendant Fred Viljoen, un pilote de police expérimenté.

Le témoignage du pilote Fred Viljoen
Le témoignage de Viljoen est probablement l'un des éléments les plus importants de toute l'affaire. L'hélicoptère aurait repéré le phénomène au-dessus de Mamelodi. Viljoen décrivit une lumière blanche ou un disque blanc, dont les mouvements lui paraissaient inhabituels. Dans un entretien rapporté par Rapport, il expliqua que l'appareil poursuivi effectuait des mouvements ondulatoires verticaux et horizontaux et qu'il semblait se déplacer à une vitesse supérieure à celle de son hélicoptère. Le Bo-105 pouvait atteindre environ 270 km/h dans les conditions appropriées, mais le pilote expliqua que le phénomène continuait à prendre de l'avance. Viljoen aurait déclaré qu'il s'agissait de la première fois de sa vie qu'il voyait quelque chose de semblable. Il insistait également sur le fait qu'il avait toujours été sceptique à l'égard des OVNI et des visiteurs extraterrestres. Ce point donne au témoignage une importance particulière : *le pilote n'était pas présenté comme un militant ufologique, mais comme un professionnel de la police aérienne confronté à un phénomène qu'il ne parvenait pas à identifier*.

La question du radar de Waterkloof
Un autre élément souvent cité concerne la base aérienne de Waterkloof, près de Pretoria. Viljoen aurait été en communication avec la tour de contrôle de la base pendant la poursuite. Selon son témoignage, les opérateurs radar lui auraient signalé du « clutter », c'est-à-dire des retours radar parasites ou indéterminés, dans la zone où évoluait la lumière. Il faut cependant être très prudent sur la manière de présenter cette information. *« Clutter radar* » ne signifie pas **« détection radar confirmée d'un OVNI** ». Cela indique seulement que les opérateurs observaient des retours qu'ils considéraient comme du bruit, des perturbations ou des échos non exploitables. Il serait donc incorrect d'écrire que *« le radar de l'armée de l'air confirma la présence de l'engin »*.

La formulation rigoureuse serait :
« Le pilote déclara avoir été informé par la tour de Waterkloof de la présence de retours radar qualifiés de “*clutter” dans la zone où évoluait le phénomène. »*

La poursuite conduisit l'hélicoptère vers le nord-est de Pretoria, en direction de Cullinan. C'est là que l'affaire prend une tournure particulièrement spectaculaire. Selon le témoignage du pilote, le phénomène continuait à effectuer ses mouvements ondulatoires tout en maintenant une vitesse que l'hélicoptère ne parvenait pas à égaler. La poursuite aurait finalement atteint environ 10 000 pieds, soit près de 3 000 mètres d'altitude, dans la région de Cullinan. Mais le problème n'était plus la vitesse. C'était le carburant de l'hélicoptère. Les policiers durent abandonner la poursuite lorsque leur réserve de carburant devenait insuffisante. Au même moment, selon le récit de Viljoen, le phénomène aurait effectué une ascension verticale et aurait disparu.

Une vidéo devenue célèbre
La vidéo de Nico Stander a joué un rôle considérable dans la médiatisation de l'affaire. Une description de la séquence publiée à l'époque indique que l'on peut voir la lumière à travers le pare-brise du véhicule de police, avec les communications radio des policiers enregistrées en arrière-plan. La lumière semble pulsatile. L'existence de cette vidéo est donc mieux documentée que beaucoup d'autres prétendues vidéo d'OVNI en Afrique du Sud. En revanche, sa valeur probante est beaucoup plus difficile à évaluer. Une lumière filmée dans le ciel, même lorsqu'elle est observée simultanément par plusieurs personnes, ne permet pas nécessairement de déterminer sa distance, sa taille réelle ou sa nature. Sans données optiques précises, il est impossible de déduire de la vidéo seule que l'objet effectuait réellement les accélérations ou mouvements extraordinaires qui lui sont attribués.

L'affaire ne s'arrêta pas le 28 août. Des lumières auraient de nouveau été signalées dans la région pendant les premières heures du 31 août et du 1er septembre 1996. Un autre témoignage particulièrement intéressant est associé au 1er septembre : un habitant de Krugersdorp aurait décrit un objet rond comportant des éléments ressemblant à des antennes sous sa structure et produisant un grondement alors qu'il évoluait à faible altitude, à environ 200 mètres au-dessus du sol. Il faut cependant distinguer ce témoignage ultérieur de la poursuite de Pretoria : rien ne permet de démontrer avec certitude qu'il s'agissait du même phénomène.

Pourquoi cette affaire est importante
Ce qui est relativement bien établi

- Observation à Pretoria avant l'aube ;
- Sergent Nico Stander impliqué ;
- Existence d'une vidéo attribuée à Stander ;
- Mobilisation importante de la police ;
- Décollage d'un Bo-105 ;
- Pilote : Fred Viljoen ;
- Poursuite en direction de Cullinan ;
- Altitude rapportée d'environ 10 000 pieds / 3 000 m ;
- Abandon en raison du carburant ;
- Témoignage public ultérieur du pilote ;
- Nouvelles observations rapportées les 31 août et 1er septembre.

Ce qui reste beaucoup plus incertain

- La taille réelle de l'objet ;
- Sa distance ;
- Sa vitesse réelle ;
- L'existence d'une détection radar positive ;
- La nature du « clutter » signalé à Waterkloof ;
- La signification des mouvements observés ;
- L'identité du phénomène ;
- Le lien éventuel entre les observations du 28 août et celles des 31 août/1er septembre.

Une affaire à placer parmi les grands dossiers sud-africains
La différence est que Pretoria en 1996 présente une caractéristique exceptionnelle : la police ne s'est pas contentée d'observer le phénomène ; elle a réellement tenté de le poursuivre avec un hélicoptère.

Le témoignage de Fred Viljoen est à cet égard le cœur du dossier. Même si l'on ne peut pas démontrer que le phénomène était un engin extraordinaire, son récit constitue un témoignage professionnel particulièrement intéressant.

Cette affaire pourrait évidemment être beaucoup plus développée, notamment parce que nous pouvons reconstituer la nuit presque chronologiquement : 4 h 00 – découverte par Stander, filmage, arrivée des renforts, 5 h 25/5 h 30 – décollage du Bo-105, contact avec Mamelodi, communication avec Waterkloof, poursuite vers Cullinan, 3 000 m, abandon pour carburant, puis les observations des 31 août et 1er septembre. Les sources disponibles sur internet nous le permettraient, mais ce n'est pas l'objectif ici d'approfondir sur des dizaines de pages une observation riches en information. La presse Sud-Africaine s'est toujours intéressée au phénomène OVNI, des associations existent également dans le pays et il est possible d'y retrouver plusieurs milliers de cas.
https://juanitanewspapernow.blogspot.com/2014/01/

FIN JUILLET 1997 – TRICHARDT – MPUMALANGA – AFRIQUE DU SUD
Andreas Mathios filme un cylindre lumineux stationnaire brillant
Le cas Trichardt - Juillet 1997 :

- Lieu / Date : Fin juillet 1997, vers 6h50 du matin, au-dessus de Trichardt, dans l'ouest de l'actuelle province du Mpumalanga. C'est la petite ville collée à Secunda et aux complexes pétrochimiques Sasol 2 et 3.
- Témoin principal : Andreas Mathios, résident local, qui a filmé l'objet.
- Description : Un cylindre lumineux stationnaire, décrit comme une "lumière cylindrique en vol stationnaire ou un nuage brillant" / en afrikaans dans la presse de l'époque comme un objet "soos sigaret lyk" (qui ressemble à une cigarette).
- Multi-témoins : En plus de Mathios, il a été observé indépendamment par 3 autres personnes à la même heure.
- Comportement : L'objet est resté immobile puis "est soudainement tombé et s'est relevé avant de disparaître".
- Effets au sol : Sasol 2 et 3 auraient eu une coupure de courant temporaire ce matin-là.

Vérification : Andreas Mathios a téléphoné au contrôle aérien pour savoir si quelque chose avait été détecté dans l'espace aérien. Aucune trace radar rendue publique n'a été rapportée. La source d'origine est l'article du quotidien afrikaans Beeld du 19 août 1997 *: "4 sien VVV wat soos sigaret lyk*" (4 voient un OVNI qui ressemble à une cigarette) par Philna Henriët. C'est cet article qui est repris ensuite dans la page Wikipédia "UFO Sightings in South Africa" et tous les catalogues.

Contexte
Trichardt n'en était pas à son premier cas : la ville avait déjà été le théâtre d'une observation en 1985. L'observation s'inscrit dans une petite vague sud-africaine des années 90 : Baviaanspoort / Pretoria 1991 (triangle), Sasolburg 1993, la flap de mars-avril 1995, et la poursuite policière d'août 1996 à Pretoria avec hélicoptère.

En termes d'ufologie, c'est classé comme un cas de type "cylindre / cigare lumineux diurne", une catégorie beaucoup plus rare que les lumières nocturnes ou les triangles. Il n'y a pas eu d'explication officielle. Les explications prosaïques avancées pour ce type d'observation à Trichardt sont généralement : nuage lenticulaire illuminé par le soleil levant (à 6 h 50 c'est l'aube), ballon ou dirigeable, ou reflet. Mais la manœuvre décrite - chute brutale puis remontée - et la vidéo annoncée par Mathios sont-ce qui ont fait retenir le cas. La vidéo elle-même ne circule pas aujourd'hui sur YouTube / archives ouvertes. On pourrait certainement la retrouver dans les archives Beeld de 1997 ou contacter UFORSA (UFO Research of South Africa) qui centralise les coupures de l'époque.
Résumé de https://en.wikipedia.org/wiki/UFO_sightings_in_South_Africa + autres sources internet

SEPTMBRE 1997 – PRETORIA N1 – AFRIQUE DU SUD
En septembre 1997, Frank Valentyn (et apparemment d'autres automobilistes) observa depuis l' autoroute N1 à Pretoria une immense tour immobile composée d'une douzaine de disques empilés. Il supposa que les disques situés en dessous étaient des « disques filles » libérés par le « vaisseau-mère » situé au-dessus, dont il estima le diamètre à 1,7 kilomètre. Le disque inférieur de la tour se détachait et

partait dans une direction apparemment aléatoire à intervalles réguliers, et chaque disque était entouré de lumières orange. Il signala son observation au planétarium de Johannesburg .

RAPPORT DETAILLE
Le récit de Frank Valentyn, rédigé dans ses propres mots et signé de son nom complet, décrit son retour en voiture après une session de planche à voile sur un lac intérieur, un soir de septembre 1997. Alors qu'il roulait vers le sud en direction de Johannesburg au crépuscule, passant devant les bâtiments du CSIR à la périphérie de Pretoria, Valentyn conduisait avec sa femme et son fils lorsqu'un objet devant lui, légèrement sur la droite, attira son attention : ce qui ressemblait à une très haute tour de disques empilés, s'effilant en forme de cône de sorte que le disque du haut soit le plus large et celui du bas le plus étroit.

Entre l'apparition de l'objet et son passage, environ cinq minutes s'écoulèrent à une vitesse d'environ 120 km/h, ce qui permit à Valentyn d'estimer la distance à une dizaine de kilomètres. Chaque disque de la tour luisait faiblement d'une lumière rougeâtre uniforme, et six ou sept points lumineux orange plus vifs entouraient son bord équatorial. Souhaitant exclure la possibilité d'un reflet à l'intérieur de la voiture, Valentyn baissa sa vitre et observa la tour directement de l'extérieur, confirmant ainsi qu'il s'agissait bien d'un phénomène extérieur, ce qui fut d'autant plus évident qu'il constatait que sa taille apparente augmentait à mesure qu'ils s'approchaient.

Tandis qu'ils observaient, des disques se détachaient périodiquement de la base de la tour et s'envolaient, certains suivant des trajectoires plus ou moins parallèles, d'autres divergeant brusquement. Valentyn estima à dix ou quinze le nombre de ces départs durant l'observation, tout en admettant franchement n'avoir fait aucun effort pour les compter précisément. Il qualifia l'expérience d'« inquiétante » et de « difficile à appréhender intellectuellement », même si une partie de son attention restait fixée sur la structure principale de la tour, qui, elle, semblait immuable.

Pour déterminer les dimensions de la tour a posteriori, Valentyn utilisa une technique simple : quatre doigts, bras tendus, couvrent un arc d'environ dix degrés. Grâce à cette méthode, il mesura la hauteur apparente totale de la tour à environ trente-cinq degrés de la distance estimée à dix kilomètres, ce qui donna une altitude calculée d'environ sept kilomètres pour le sommet. Le disque supérieur lui-même couvrait environ quatre largeurs de doigts, ce qui implique un diamètre d'au moins 1,7 kilomètre. Le disque inférieur, quant à lui, se situait à une élévation d'environ dix degrés au-dessus de l'horizon, soit une altitude d'environ 1,8 kilomètre. Ainsi, la hauteur physique réelle de la tour, du disque inférieur au sommet, était d'environ 5,2 kilomètres, différente de l'altitude de 7 kilomètres du sommet et de l'estimation de distance de 10 kilomètres. Valentyn affirmait que ces estimations étaient garanties à environ 20 % près des valeurs réelles.

Aucun son ne provenait de la tour ni des disques qui s'en éloignaient, et aucune perturbation électronique, électromécanique ou physiologique n'a été constatée, hormis l'émotion liée au spectacle lui-même. Valentyn remarqua que la circulation était dense sur l'autoroute ce soir-là et que les occupants des autres véhicules semblaient également observer le phénomène, voire le désigner du doigt – une forme de confirmation informelle mais, à ses yeux, significative, même si aucun de ces automobilistes n'a été identifié ni interrogé. Au passage de la tour, un passager s'exclama : « Mon Dieu, c'est un vaisseau-mère et ce sont des disques-filles… » – une phrase que Valentyn dit ne jamais oublier, tout en reconnaissant qu'il lui était impossible de vérifier l'exactitude de cette description.

Le lendemain, Valentyn signala l'observation au personnel du planétarium de Johannesburg, dont certains membres lui étaient familiers grâce à un cours d'astronomie qu'il avait suivi. Il ne rencontra que peu de scepticisme et, à sa connaissance, aucune enquête de suivi, ni en privé ni par le biais des médias. Dans ses conclusions, Valentyn – qui affirma ne pas rechercher la publicité – plaida pour l'importance d'une enquête responsable et approfondie sur les observations comme la sienne et déclara être prêt à se soumettre à un test polygraphique pour attester de la fiabilité de son témoignage.
Source : https://www.thinkaboutitdocs.com/1997-south-africa-ufo-encounter/

DECEMBRE1998 – GRAAF-REINET – AFRIQUE DU SUD
Le 27 décembre 1998, la famille Laubscher a filmé un groupe d'engins triangulaires arrondis survolant la ville de Graaff-Reinet, à environ 7 600 mètres d'altitude. Ces engins changeaient de couleur (du rouge

au bleu puis au blanc éclatant) et tournaient parfois en rond les uns autour des autres, avant d'être dépassés par un engin beaucoup plus grand, brillant et de couleur dorée. À ce moment-là, tous les objets ont disparu vers un banc de nuages à l'horizon.
Source: Herbiet, Noël (27 February 1998). ECUFOR case ref 01JLGR27128. Evaluation Center for UFO Reports.

08 MAI 2000 – N3 70 KMS NORD DE WARDEN – FREE STATE 3 H 24
Il est 3 h 24 du matin, le 8 mai 2000. La scène se déroule sur la N3, l'une des principales voies routières d'Afrique du Sud, dans le Free State, à environ 70 kilomètres au nord de Warden. Un inspecteur de police, identifié dans les sources sous le nom de Kriel, circule sur l'autoroute lorsqu'il remarque devant lui une lumière inhabituelle.

Au départ, il ne s'agit apparemment que d'une lumière dans l'obscurité. Mais celle-ci se rapproche. Et sa dimension apparente devient rapidement extraordinaire. Le phénomène est décrit comme une lumière orange, de forme ovale. Mais, contrairement à une étoile, une planète ou à un simple point lumineux éloigné, l'objet semble posséder une structure. Selon le témoignage rapporté dans la presse sud-africaine, l'objet présente deux sortes de coupoles, l'une située au-dessus et l'autre au-dessous de sa structure principale. Il ne s'agit plus, pour le témoin, d'une simple lumière suspendue dans le ciel. Il a l'impression d'observer un objet matériel, dont la forme est suffisamment visible pour lui permettre d'en distinguer les contours et certains éléments.

Mais c'est surtout sa taille apparente qui frappe. Kriel aurait estimé que l'objet était suffisamment large pour couvrir les quatre voies de circulation de la N3. Il s'agit évidemment d'une estimation subjective. Nous ne disposons pas d'une mesure de distance permettant de convertir cette largeur apparente en dimension réelle. Si l'objet était relativement proche, il pouvait sembler immense sans nécessairement l'être. À l'inverse, s'il était réellement très grand et relativement proche de la route, ses dimensions auraient été considérables. C'est un point essentiel pour l'analyse *: « quatre voies de la N3 »* décrit une taille apparente, pas une dimension physique démontrée.

Le comportement du phénomène constitue l'autre aspect remarquable du dossier. Selon le récit conservé dans les chronologies sud-africaines, l'objet aurait approché le véhicule de police, avant de repartir ou de reculer progressivement. Cette séquence donne au témoignage une dynamique particulière. Il ne s'agit donc pas simplement d'un objet observé très loin dans le ciel. Le témoin aurait eu l'impression d'assister à une approche, puis à un retrait du phénomène. Nous ne disposons toutefois pas d'une chronologie suffisamment détaillée pour déterminer :

- Combien de temps dura l'observation ;
- À quelle distance minimale se trouvait l'objet ;
- Si l'objet était réellement au-dessus de la chaussée ou simplement dans le champ visuel du conducteur ;
- S'il se déplaçait parallèlement à la route ou dans une autre direction ;
- Quelle était son altitude ;
- Et à quelle vitesse il se déplaçait.
-

Ces informations manquantes limitent fortement l'analyse physique du cas.

L'identité professionnelle du témoin mérite d'être soulignée. Il ne s'agissait pas d'un observateur anonyme, mais d'un inspecteur de police, ce qui a certainement contribué à l'intérêt accordé à son témoignage par la presse. Une référence bibliographique conservée dans les chronologies sud-africaines renvoie d'ailleurs à un article du quotidien Beeld, publié le 9 mai 2000, sous le titre afrikaans : *« Polisievrou séker sy sien vreemde lig »* que l'on peut traduire approximativement par : *« Une policière certaine d'avoir vu une étrange lumière ».*

Il existe ici une petite ambiguïté documentaire : les chronologies parlent de l'inspecteur Kriel, tandis que le titre de Beeld semble faire référence à une policière. Cela peut signifier que Kriel était une femme, ou qu'il existait plusieurs témoignages policiers liés à l'affaire. Ce point est donc incertain.
.
Le contexte particulier de la N3

Le lieu n'est pas sans intérêt. La N3 traverse une grande partie du centre-est de l'Afrique du Sud et constitue une importante liaison entre Johannesburg et Durban. Les chronologies consacrées aux OVNI sud-africains indiquent que certaines portions de la N3 dans le Free State étaient déjà associées à des observations de lumières mobiles inhabituelles. Le cas du 8 mai 2000 est ainsi présenté comme l'un des exemples les plus connus de ces phénomènes. Cela ne signifie évidemment pas que la région possède une caractéristique physique particulière favorisant les apparitions. Une route fréquentée la nuit offre simplement un grand nombre d'observateurs potentiels : automobilistes, chauffeurs routiers, policiers, voyageurs longue distance, etc.

Il est intéressant de comparer cette affaire avec le spectaculaire épisode de Pretoria–Cullinan du 28 août 1996 que nous avons étudié précédemment. Dans les deux cas, nous avons :

- Un témoin appartenant aux forces de police ;
- Une observation nocturne ;
- Une lumière décrite comme inhabituelle ;
- Un phénomène dont la taille apparente semble importante ;
- Une observation depuis un véhicule ou à proximité d'une infrastructure routière ;
- Un récit publié dans la presse sud-africaine.

Mais la différence est considérable. En 1996, la police avait engagé une poursuite aérienne avec un hélicoptère Bo-105, avec plusieurs policiers et une communication avec la base aérienne de Waterkloof. En 2000, nous avons essentiellement un témoignage individuel, sans poursuite, sans hélicoptère, sans photographie ou vidéo connue et sans donnée radar publiée. Le cas de 2000 est donc beaucoup moins documenté instrumentalement.

Le dossier de Warden est finalement assez typique des cas sud-africains de la fin du XXe siècle.
Il possède plusieurs caractéristiques récurrentes : un témoin professionnel → une observation nocturne → une lumière très brillante → une apparence structurée → une impression de grande taille → une approche rapprochée → un comportement inhabituel → disparition.

Il est également intéressant parce qu'il survient quelques années seulement après la grande vague sud-africaine de 1995, puis les événements policiers de 1996 à Pretoria.Il s'inscrit donc dans une période où les signalements de PAN/OVNI étaient régulièrement rapportés dans la presse sud-africaine.
Sources : https://en.wikipedia.org/wiki/UFO_sightings_in_South_Africa

27 JUIN 2004 – DURBAN – AFRIQUE DU SUD
Les faits rapportés :
Témoin : Roshnie Naidu, de Phoenix, au nord de Durban. Elle se décrit comme observatrice du ciel habituée. - Heure / Durée : Le 27 juin 2004, pendant 3 heures, tard dans la nuit jusqu'au lever du soleil. Description : Une lumière très brillante et colorée suspendue près de chez elle, qui changeait de forme de circulaire à ovale. Elle l'a décrite comme *: « Énorme boule de lumière, bien plus brillante que le soleil, avec des couleurs bleues et violettes filtrant »*

Comportement : Stationnaire, pulsatile, changements de couleurs bleu / violet, changements de forme disque -> ovale. Elle a dit que l'objet n'a disparu qu'à la montée du soleil. Vidéo : Elle a filmé l'objet. Sa famille et plusieurs voisins l'ont également vu, ce qui a déclenché une couverture médiatique nationale.

Médias d'origine :
1er Juillet 2004 - IOL News: "UFO over Durban captured on video" par Ayanda Mhlongo 5 juillet 2004 - IOL News: "Durban 'UFO' was actually Venus, says prof" par Bhavna Sookha

C'est le résumé que reprend Wikipédia :
Le 27 juin 2004, Roshnie Naidu a déclaré aux journalistes avoir observé et filmé une lumière très vive et colorée changeant de forme, passant d'un cercle à un ovale, suspendue près de son domicile à Durban pendant trois heures.

L'explication controversée

Très vite, le Professeur Arthur Hughes, professeur de physique à l'Université du KwaZulu-Natal, a visionné la cassette et a conclu à une méprise avec la planète Vénus : Professor Disputes UFO Video - A professor... claims the "UFO" vidéo taped over Durban... was really the planet Venus.

Roshnie Naidu a toujours rejeté cette explication : La personne qui a réalisé la bande, Roshnie Naidu, n'accepte pas l'explication de Hughes. Elle a argumenté qu'elle connait Vénus et Jupiter et que la taille, l'intensité et la durée ne correspondaient pas. Un rapport de suivi notait d'ailleurs que les environs de Phoenix sont connus pour des apparitions de lumières mobiles.

Aujourd'hui :
Il n'y a jamais eu d'enquête officielle. Le cas reste classé comme "non expliqué" pour beaucoup, et comme *"Vénus probable avec effets atmosphériques / scintillation + zoom caméra" pour les sceptiques*. C'est exactement le même débat que pour Trichardt 1997 : une vidéo amateur longue durée, multi-témoins de voisinage, mais sans données radar.

FEVRIER – MARS 2009 MIDDELBURG ET WITBANK
Ce n'est pas une observation unique, mais deux formations vues à 1 semaine d'intervalle, entre les deux villes minières de Middelburg et Wit Bank (aujourd'hui Emalahleni), distantes de 25 km.

1ère vague - 27 février 2009 à 21h51 :
En 2009, deux formations d'objets orange-rouge volant en hauteur ont été aperçues par de nombreux témoins, et filmées par certains, alors qu'elles voyageaient entre les villes de Middelburg et Wit Bank... La première formation de 7 objets a été observée à 21h51 le 27 février, alors qu'ils volaient vers l'ouest depuis Middelburg en direction de Wit Bank.

En 2009, plusieurs personnes ont vu et enregistré des lumières dans le ciel qu'elles ont décrites comme deux formations d'objets orangé-rouges volant en hauteur, voyageant entre les villes de Middelburg et Wit Bank, espacées de 25 kilomètres.

2ème vague - Vendredi 6 mars 2009 vers 20h00 :
Près de deux douzaines de lumières ont circulé régulièrement dans le ciel nocturne au-dessus de Wit Bank, en Afrique du Sud, le vendredi 6 mars 2009, et des dizaines d'habitants les ont vues et ont appelé la police Cette fois, les témoins comptent 23 lumières. Elles voyagent dans la direction inverse, de Wit Bank vers Middelburg. Elles sont décrites comme haut dans le ciel, orange-rouge, se déplaçant en formation régulière et silencieuse, avant de disparaître derrière les nuages.

La population : Des dizaines d'habitants de Middelburg ont appelé la police. Mme Hetta Malan de Middelburg est citée par le journal Beeld comme témoin de la formation se dirigeant vers Wit Bank. La police : Les inspecteurs Chris Gatzonis et Awie Labuschagne de la police de Middelburg étaient en service actif. Ils ont filmé avec leurs téléphones portables.

Témoignage de Gatzonis repris par Beeld :
« Nous étions en service actif et nous traversions le pont à Aerorand à Middelburg. D'abord, nous avons vu cinq lumières orange, se déplaçant en formation en direction de Wit Bank. Plus tard, il n'en restait plus que deux. Puis les nuages se sont déplacés devant eux et nous les avons perdus de vue »

Et pour la seconde nuit :
Et le week-end dernier, les deux policiers ont de nouveau vu des lumières similaires — cette fois, ils ont compté un motif de 23 lumières, revenant de Wit Bank.

La vidéo a été mise en ligne à l'époque sur le site du journal afrikaans Beeld - mais la qualité des téléphones de 2009 était très faible.

Pourquoi ce cas est important
C'est une observation de type "flotte" : lumières orange, haute altitude, en formation, sans bruit. C'est exactement le même type qui sera revu en masse au-dessus de Pretoria / Tierpoort en 2011, et qui est aujourd'hui le type le plus rapporté en Afrique du Sud.

Pas d'explication officielle. L'hypothèse la plus souvent avancée pour ces formations orange est celle des lanternes chinoises / flares, mais la police sur place a insisté sur l'altitude très élevée, la vitesse constante et la formation maintenue sur 25 km, ce qui ne colle pas avec des lanternes.

Aucune enquête de la SAAF (force aérienne) rendue publique. C'est dans la même région que votre cas de Trichardt 1997 - le couloir Middelburg-Witbank-Secunda est une zone récurrente.
Sources : *https://www.tall-white-aliens.com/ufo-in-south-africa-filmed-by-air-force/*
https://whalesinspace.com/2009/03/14/south-african-ufo-sighting/
https://bafybeiemxf5abjwjbikoz4mc3a3dla6ual3jsgpdr4cjr3oz3evfyavhwq.ipfs.inbrowser.link/wiki/UFO_sightings_in_South_Africa.html *etc….*

20 NOVEMBRE 2009 - BENONI – GUTENG – AFRIQUE DU SUD
Observation d'OVNI NUFORC 191698
Date de l'événement : 20/11/2009 à 15h20 heure locale (date approximative)
Signalé le : 13/08/2025 à 07h36 heure du Pacifique
Durée : 3 heures
Nombre d'observateurs : 1 - Pilote
Lieu : Benoni, Gauteng, Afrique du Sud
Détails du lieu : Montagne Thabana Ntlenyana
Forme : Inconnue
Couleur : Petite entité
Taille estimée : 1,20 m
Vue depuis : La terre
Direction par rapport à l'observateur : Face à face
Angle d'élévation : 64°
Distance minimale : Face à face
Vitesse estimée : Lente
Caractéristiques : A émis un son, Perte de temps - Entité souterraine

Je travaillais et vivais en Afrique du Sud et voyageais beaucoup. J'ai ressenti un appel à me rendre à la montagne Thabana Ntlenyana au Lesotho, où j'ai rencontré une entité. Elle est apparue d'un tunnel sous un surplomb, ce qui était étrange car il n'y avait pas de surplombs ! Elle connaissait mon nom et nous avons parlé pendant un long moment. Cela m'a posé toutes sortes de questions sur moi et ma vie. Cela savait que je venais de loin. Cela m'a donné à boire quelque chose qui ressemblait à de l'eau, mais qui n'en était pas. Cela parlait une langue que je ne comprenais pas, mais que je comprenais dans ma tête ; pourtant, cela semblait me comprendre quand je lui parlais en anglais. Cela m'a rappelé mes expériences et mes contacts passés, depuis mon enfance. Cela a dit que la Terre allait se « transformer » et que j'étais nécessaire pour aider les gens à comprendre.

Le souvenir suivant que j'ai est celui de mon retour à ma moto, après environ trois heures d'absence. Je me sentais bien, pas du tout groggy ; mais très confus… Pourtant, étrangement, je savais que ma vie allait changer.
Publié le 02/09/2025 - *https://nuforc.org/sighting/?id=191698*

21-22 JUILLET 2010 BOUYSENS PRETORIA – AFRIQUE DU SUD
Ce qui s'est passé :
- Lieu : Booysens, banlieue ouest de Pretoria.
- Dates : Les soirs du 21 et 22 juillet 2010, deux nuits de suite, exactement le même scénario.
- Durée : Apparition peu après le coucher du soleil (vers 18h30) et reste immobile pendant 2 heures, puis commence une descente lente vers 20h30 avant de disparaître derrière l'horizon.

Les soirs des 21 et 22 juillet 2010, des habitants de Booysens, à Pretoria, ont rapporté avoir vu un triangle de lumières vives suspendues immobile dans le ciel pendant deux heures. Témoin principal : Engela van der Spuy, 67 ans, Attie Street, Booysens. C'est elle qui contacte le journal Beeld après la 2ème nuit. Son voisin Henrico Swart, 19 ans, l'observe aux jumelles.

Description : Ce n'est pas un triangle classique, elle parle d'une forme en cœur : *« Je n'ai pas pu distinguer la forme de l'objet car les trois lumières étaient trop fortes, mais il avait presque une forme de*

cœur car il y avait deux lumières au-dessus, une lumière bleue à gauche et une lumière vert émeraude juste à côté, à droite, avec une grande lumière blanche éclatante en dessous qui brillait droit vers le bas. ». Même aux jumelles : *"All you could see, were three bright lights"* - la forme solide n'était pas visible, trop lumineux.

Les soirs des 21 et 22 juillet 2010, des habitants de Booysens, à Pretoria, ont rapporté avoir vu un triangle de lumières vives suspendues immobile dans le ciel pendant deux heures. Témoin principal : Engela van der Spuy, 67 ans, Attie Street, Booysens. C'est elle qui contacte le journal Beeld après la 2ème nuit. Son voisin Henrico Swart, 19 ans, l'observe aux jumelles. Description : Ce n'est pas un triangle classique, elle parle d'une forme en cœur *: « Je n'ai pas pu distinguer la forme de l'objet car les trois lumières étaient trop fortes, mais il avait presque une forme de cœur car il y avait deux lumières au-dessus, une lumière bleue à gauche et une lumière vert émeraude juste à côté, à droite, avec une grande lumière blanche éclatante en dessous qui brillait droit vers le bas. »*

L'appareil, décrit comme ayant une forme en forme de cœur, affichait une gamme de couleurs vives, dont des lumières orange, rose, bleue et vert émeraude autour de son périmètre, avec un puissant faisceau blanc projeté vers le bas. Même aux jumelles : "All you could see, were three bright lights" - la forme solide n'était pas visible, trop lumineux.

Comportement : Totalement stationnaire, pas de bruit, pas de clignotement type avion. Descente très lente en diagonale à 20h30 les deux soirs, à la minute près.
:
Article du Beeld du 26 juillet 2010 à 09h19 par Fanie van Rooyen : "UFO stuns Pretoria residents". C'est l'article repris partout : *Pretoria - An unidentified flying object (UFO), which apparently consisted of three bright lights, astounded residents from Booysens in Pretoria for two consecutive nights for several hours*. Sur demande du journal, le commissariat d'Hercules, le Planétarium de Johannesburg et la South African Air Force ont répondu n'avoir aucune connaissance de l'incident et aucune explication.

Contexte :
C'est le début de la vague des triangles au-dessus de Pretoria qui va durer jusqu'en 2011 (Tierpoort, Krugersdorp, Booysens encore). Il est souvent classé dans les "black triangles" avec faisceau blanc dirigé vers le sol, comme celui de Baviaanspoort en 1991. Pas d'explication officielle à ce jour. Les hypothèses habituelles (drones, hélicoptères en vol stationnaire avec projecteurs) ne collent pas avec la durée de 2h00 immobile et la répétition à l'heure exacte deux soirs de suite.

Voici la vague complète de Pretoria — c'est la plus grosse flap triangulaire d'Afrique du Sud depuis 1991. C'est Fanie van Rooyen du Beeld qui a couvert presque toute la séquence.

La vague Pretoria 2010-2011 - Timeline
PHASE 1 : Le triangle immobile - Booysens - Juillet 2010
21-22 juillet 2010 - Booysens : On vient d'en parler. Triangle / cœur avec lumière bleue à gauche, verte émeraude à droite, grosse blanche en dessous qui éclaire vers le sol. Immobile 2h00 de 18h30 à 20h30 deux soirs de suite, puis descente lente. Témoin principal Engela van der Spuy.
C'est le déclencheur. Après ça, le ciel de Pretoria ne s'est plus calmé.

PHASE 2 : Les lumières orange silencieuses – 2011. C'est la partie la plus massive. On passe du triangle immobile aux formations qui traversent le ciel très vite et sans bruit. 11, 20 et 21 Mai 2011 - Tierpoort (Est de Pretoria) et Krugersdorp (Ouest) : *On the evenings of 11, 20 and 21 May 2011, a number of lights were seen that were described as silent and orange with consistent luminosity travelling "faster than a commercial aeroplane" over Tierpoort near Pretoria and Krugersdorp.* Jusqu'à 20 objets en une seule formation. Témoins cités : Charlotte Grub (Tierpoort) parle de 7 lumières en formation, Bernadette Opperman (Krugersdorp) une lumière orange unique le 21 mai.

15 juin 2011 - Tierpoort encore : 7 objets photographiés en file indienne traversant le ciel.
30 octobre 2011 - Harrismith (Free State, mais lié à la même vague) : À 22h00, Mr van Greuning photographie 2 des 5 "boules de feu silencieuses observées voyageant vers le sud dans une couche nuageuse basse"

Ce qui caractérise cette vague :
Couleur : Orange-rouge constant, pas de clignotement, luminosité stable comme une braise.

- Silence total : Tous les témoins insistent : "silent".
- Vitesse : Plus rapide qu'un avion de ligne commercial, mais sans bang sonique.
- Comportement intelligent : Vol en formation serrée, en file indienne, ou en triangle, puis séparation.
- Zone : Un corridor très précis : Pretoria Ouest (Booysens, Krugersdorp) -> Pretoria Est (Tierpoort, Booysens) -> 50 kms à l'ouest c'est Hartbeespoort où le même triangle avait été vu en 2001. C'est la même zone que le triangle de Baviaanspoort de 1991.

C'est exactement le même type que le cas de Middelburg-Witbank 2009 (formations orange haute altitude) mais cette fois au-dessus d'une capitale de 3 millions d'habitants, donc avec beaucoup plus de témoins et de photos.

Officiellement ? Même réponse que pour Trichardt 1997, Durban 2004 et Middelburg 2009 : Aucune explication de la SAAF, du Planétarium de Johannesburg, ni de la police. Les hypothèses lanternes chinoises sont évoquées pour 2011, mais elles n'expliquent pas la vitesse, la durée de 2h en stationnaire à Booysens, ni les passages à 90 km/h en formation parfaite.
Source :
https://bafybeiemxf5abjwjbikoz4mc3a3dla6ual3jsgpdr4cjr3oz3evfyavhwq.ipfs.inbrowser.link/wiki/UFO_sightings_in_South_Africa.html

MAI À OCTOBRE 2011 TIERPOORT – KRUGERSDORP – HARRISMITH - UNE SERIE D'OBSERVATION À TRAVERS L'AFRIQUE DU SUD

Deux sources contemporaines intéressantes, notamment un témoignage publié par News24 en septembre 2011 et un article du Volksblad repris par News24 et Mail & Guardian concernant Harrismith. Il faut toutefois distinguer trois épisodes différents regroupé ici sous « mai - octobre 2011 ». Compte tenu du nombre important d'observations signalées, nous les regroupons sous cette période.

On évoque généralement dans les différentes sources : 11 mai 2011 : Tierpoort, au sud-est de Pretoria avec l'observation de plusieurs lumières orange silencieuses. 20–21 mai 2011 : Tierpoort et Krugersdorp avec de nouveaux signalements, dont une observation d'environ sept lumières et une autre d'une lumière orange isolée. 15 juin 2011 : Tierpoort ou on signale sept lumières observées en formation, certaines ayant été photographiées. 30 octobre 2011 : Harrismith ou cinq « boules de feu » silencieuses se déplaçant sous une couche nuageuse ; deux auraient été photographiées.

Il s'agit donc moins d'un seul événement que d'une petite série d'observations présentant des caractéristiques communes, principalement des lumières orange ou rouge-orange.

1. TIERPOORT – 11 MAI 2011 – AFRIQUE DU SUD
Le témoignage le plus intéressant que j'ai retrouvé est celui de Dieter Grub, publié directement sur News24 le 23 septembre 2011. Cette source est importante parce qu'il s'agit d'un témoignage contemporain, et non d'une reconstruction ufologique beaucoup plus tardive. Grub expliquait avoir observé les phénomènes depuis sa propriété de Tierpoort, au sud-est de Pretoria, vers 00 h 05 le 11 mai 2011. Il aurait vu sept objets apparaître au-dessus de l'horizon sud. Leur trajectoire est décrite de manière assez précise : Ils seraient apparus au sud, seraient montés jusqu'à environ 30° au-dessus de l'horizon occidental, puis auraient disparu vers le nord-nord-ouest. Selon son estimation, l'ensemble du passage à travers le ciel aurait duré environ une minute et demie. Les sept lumières auraient présenté :

- Une couleur orange ;
- Une luminosité constante ;
- Aucune scintillation ;
- Aucune variation apparente d'intensité ;
- Une trajectoire relativement régulière ;
- Une vitesse que le témoin jugeait importante ;
- Aucun bruit audible.
-

Le détail le plus intéressant est l'espacement. Les sept objets auraient suivi la même trajectoire et la même vitesse, avec environ 15 secondes d'intervalle entre leurs apparitions. Grub affirme également avoir pu distinguer une forme lorsque les lumières étaient au plus près. C'est évidemment un élément subjectif, mais il est important parce qu'il différencie son récit d'une simple observation de points lumineux.

2. LE TÉMOIGNAGE DE CHARLOTTE GRUB - TIERPOORT

Une autre observation de Tierpoort est attribuée à Charlotte Grub, qui aurait également observé une formation de sept lumières orange. Cette observation est mentionnée dans plusieurs reprises ultérieures du dossier. Rekord, en revenant sur les événements en 2015, indique que Charlotte Grub avait déclaré avoir vu sept lumières orange dans le ciel de Tierpoort. Le fait que plusieurs personnes d'une même région aient rapporté des lumières comparables contribue à expliquer pourquoi l'épisode fut considéré comme une vague locale.

3. KRUGERSDORP – 21 MAI 2011

Le 21 mai, le phénomène semble s'être manifesté plus à l'ouest, à Krugersdorp. Une habitante, Bernadette Opperman, aurait rapporté au quotidien Beeld avoir vu une lumière orange volante dans le ciel. Cette observation est rappelée par Rekord dans un article consacré aux signalements sud-africains. La chronologie générale indique également des observations les 20 et 21 mai au-dessus de Tierpoort et de Krugersdorp. Il faut cependant être prudent : je n'ai pas retrouvé actuellement l'article original de Beeld dans son intégralité. Les détails disponibles sur l'observation de Bernadette Opperman sont donc beaucoup moins nombreux que ceux du témoignage de Dieter Grub.

4. TIERPOORT – 15 JUIN 2011

La série ne s'arrête pas en mai. Le 15 juin 2011, sept nouvelles lumières auraient été observées au-dessus de Tierpoort. Cette fois, plusieurs sources indiquent que des photographies auraient été prises. Les sept lumières auraient traversé le ciel en file indienne. C'est un détail particulièrement intéressant, car il rappelle les observations de formations de lumières orange signalées en Afrique du Sud en 2009, entre Middelburg et Witbank. Mais il ne faut pas automatiquement établir un lien entre les deux phénomènes.

5. QUE SIGNIFIE « PLUS RAPIDE QU'UN AVION DE LIGNE » ?

C'est une formulation que l'on retrouve dans les chronologies consacrées au dossier : les lumières auraient semblé se déplacer plus rapidement qu'un avion de ligne. Il faut cependant traiter cette affirmation avec beaucoup de prudence. Un témoin placé au sol ne dispose généralement d'aucune référence fiable permettant d'évaluer la vitesse réelle d'un objet lumineux lorsqu'il ignore sa distance. Un objet relativement proche peut sembler extrêmement rapide. À l'inverse, un objet très éloigné peut sembler lent. La vitesse apparente n'est donc pas une mesure de vitesse physique.

En règle générale dans de telles affirmations il faudra retenir : *« Les témoins estimaient que les lumières se déplaçaient à une vitesse supérieure à celle d'un avion de ligne. »* et non : « Les objets se déplaçaient à une vitesse supérieure à celle d'un avion de ligne. » La première formulation respecte le témoignage ; la seconde transforme une perception en mesure objective.

6. HARRISMITH – 30 OCTOBRE 2011

L'épisode d'Harrismith est probablement le plus intéressant de la seconde partie de l'année. Le 30 octobre 2011, vers 22 heures, Riaan van Greuning, originaire d'Eloff, près de Delmas, se trouvait dans la région de Harrismith, dans le Free State. Il aurait aperçu un phénomène inhabituel dans le ciel et aurait réussi à prendre des photographies. Selon son témoignage, cinq objets seraient apparus sur une période d'environ 20 minutes. Ils auraient présenté l'apparence de boules de feu.

Un détail particulièrement important est fourni par le témoin : le ciel était nuageux et les phénomènes semblaient évoluer relativement bas, sous la couverture nuageuse. Van Greuning indique que les objets se déplaçaient :

- Du nord vers le sud ;
- Sans bruit ;
- Relativement lentement ;
- Avec une apparence lumineuse comparable à des boules de feu.

Il déclara ne pas savoir ce qu'il avait observé. Et il ajouta quelque chose d'important pour l'évaluation du témoignage : il ne croyait pas aux extraterrestres. Il avait néanmoins voulu comprendre le phénomène et avait consulté différents sites Internet après l'observation.

7. LES PHOTOGRAPHIES DE HARRISMITH

Van Greuning aurait photographié deux des cinq objets. Les sources contemporaines parlent de photographies montrant ce qui ressemble à des boules de feu. La valeur de ces photographies est toutefois limitée par l'absence, dans les sources que j'ai retrouvées, de données photographiques complètes :

- Appareil utilisé ;
- Focale ;
- Temps de pose ;
- Ouverture ;
- Vitesse d'obturation ;
- Fichiers originaux ;
- Métadonnées ;
- Distance angulaire ;
- Coordonnées précises ;
- Heure exacte de chaque cliché.

Sans ces informations, il est impossible de tirer une conclusion physique solide de la photographie.

8. L'AVIS D'UN ASTRONOME

L'article du Volksblad, publié le 3 novembre 2011 et repris par News24, est particulièrement précieux parce qu'il donne la parole à Matie Hoffman, professeur au département de physique de l'Université de l'État libre et associé à l'Observatoire de Boyden. Hoffman précise que, puisque les phénomènes semblaient se produire sous les nuages, ils se situaient en dehors de son domaine d'expertise immédiat. Il suggère néanmoins que les lumières pouvaient rappeler des fusées éclairantes d'urgence. Cette hypothèse est importante : elle offre une explication conventionnelle qui n'est pas simplement une spéculation ufologique.

9. L'HYPOTHÈSE DES LANTERNES CHINOISES

Une autre explication fut proposée par Phillippa Lowe, ancienne résidente du Moyen-Orient. Selon elle, les « boules de feu silencieuses » ressemblaient probablement à des lanternes célestes chinoises, c'est-à-dire de petites montgolfières utilisant une source de chaleur pour maintenir leur ascension. Cette hypothèse possède plusieurs éléments compatibles avec le témoignage :

- Lumière orange ;
- Déplacement lent ;
- Absence de bruit ;
- Plusieurs objets ;
- Trajectoires dépendant du vent ;
- Aspect de « boule de feu ».

Mais elle n'est pas démontrée non plus. Le fait que Van Greuning ait observé les objets sous les nuages et qu'ils aient semblé se déplacer relativement lentement rend cette hypothèse assez intéressante. Mais cela reste dans le domaine de l'hypothèse, il faut le prouver et pour cela il est indispensable d'enquêter sur le terrain et de retrouver les auteurs de ces lancements de lanternes Chinoises. Sans ce travail, qui n'est que rarement fait, aucune preuve, seulement une hypothèse.

10. L'HYPOTHÈSE DES MÉTÉORES

Pour les observations de mai, une autre explication fut avancée : des météores ou une pluie de météores. En 2015, l'astronome Nicola Loaring, chargée de la vulgarisation à l'Observatoire astronomique sud-africain, expliquait à The Times que les lumières orange de 2011 pouvaient très probablement être liées à des météores. Elle rappelait que ceux-ci peuvent apparaître orange, parfois verts, changer de couleur et finalement devenir blancs. Cette explication est plausible pour certaines observations rapides, mais elle rencontre des difficultés pour les témoignages de formations de sept objets séparés de 15 secondes suivant une trajectoire apparemment régulière. Comme c'est signalé plus haut, hypothèse ne veut pas

dire une preuve, il est plus simple d'expliquer une observation par des hypothèses, que d'en apporter la preuve.

Une pluie de météores peut évidemment produire plusieurs phénomènes successifs, mais la description précise de certains témoins nécessite une analyse individuelle.

11. Une autre possibilité : des aéronefs ou des satellites
Il faut également considérer les possibilités plus banales :

- Avions vus de nuit, hélicoptères, satellites, voire des formations d'aéronefs.

Le problème est que les témoins décrivent des lumières :

- Silencieuses ;
- Orange ;
- Parfois très nombreuses ;
- Parfois espacées régulièrement ;
- Se déplaçant rapidement.

Sans triangulation, altitude ou identification radar, il est impossible de trancher.

12. Un élément particulièrement intéressant : la régularité
Le témoignage de Dieter Grub constitue probablement la partie la plus exploitable du dossier.

- Sept objets.
- Même trajectoire.
- Même vitesse apparente.
- Environ 15 secondes d'intervalle.
- Aucun bruit.
- Couleur orange constante.
- Environ 90 secondes pour traverser le ciel.

Cette description est beaucoup plus précise que la majorité des signalements de « lumières étranges ». Elle permet au moins de poser de véritables questions :

- Quelle était leur altitude ?
- Quelle était leur distance ?
- Quelle était leur vitesse angulaire ?
- Le vent soufflait-il dans la même direction ?
- Les objets étaient-ils réellement séparés ou appartenaient-ils à une même formation ?
- Pouvaient-ils être des aéronefs ?
- Correspondent-ils à un phénomène astronomique connu ce soir-là ?
-

Malheureusement, aucune de ces questions ne semble avoir reçu de réponse instrumentale publiée.

13. Y avait-il réellement une « vague » ?
Oui, si l'on entend par là une concentration temporelle de signalements. Il existe suffisamment de témoignages contemporains pour constater une répétition : 11 mai → 20/21 mai → 15 juin → 30 octobre 2011.
Mais je serais plus prudent concernant l'idée d'un seul phénomène se déplaçant à travers l'Afrique du Sud. Rien dans les sources retrouvées ne permet de démontrer que les lumières de Tierpoort étaient les mêmes que celles observées à Krugersdorp, puis à Harrismith plusieurs mois plus tard. Le terme « vague » est donc acceptable sur le plan chronologique et sociologique, mais pas comme preuve d'une origine commune.

14. Un point important pour votre livre : le rôle des médias
La presse sud-africaine a joué un rôle considérable dans la diffusion de ces témoignages. Le 23 septembre 2011, News24 publiait un article intitulé « UFOs : What are YOUR thoughts? », invitant explicitement les lecteurs à communiquer leurs propres observations. C'est dans ce contexte que le témoignage détaillé de Dieter Grub fut publié. Puis, début novembre, Volksblad publia l'article sur les observations de Harrismith, rapidement repris par News24 et Mail & Guardian. Cette médiatisation peut avoir produit un effet de sensibilisation : lorsque les journaux parlent d'OVNI, des personnes qui auraient

normalement ignoré une lumière inhabituelle peuvent être davantage enclines à la signaler. C'est un élément sociologique à ne pas négliger.

15. Bilan critique des différents épisodes

Date	Lieu	Témoins / élément principal	Caractéristiques	Niveau documentaire
11 mai 2011	Tierpoort	Dieter Grub	7 lumières orange, silencieuses, même trajectoire, ~15 s d'intervalle	Bon
20–21 mai	Tierpoort / Krugersdorp	Plusieurs témoins	Lumières orange, rapides	Moyen
21 mai	Krugersdorp	Bernadette Opperman	Une lumière orange	Moyen
15 juin	Tierpoort	Plusieurs témoins	7 lumières en file, photos alléguées	Moyen à bon
30 oct. 2011	Harrismith	Riaan van Greuning	5 « boules de feu », silencieuses, sous les nuages, 2 photographiées	Bon
30 oct. 2011	Harrismith / Free State	Autres habitants	Autres lumières signalées	Moyen

Évaluation du dossier
Je ne présenterais pas ces observations comme la preuve d'une activité extraterrestre. En revanche, je les considère comme un ensemble documentaire intéressant de signalements sud-africains, notamment parce que nous disposons de témoignages contemporains publiés dans la presse, de plusieurs témoins, de quelques photographies alléguées et, surtout, d'une description assez précise du passage de sept lumières au-dessus de Tierpoort.

Les explications conventionnelles sont nombreuses : météores, lanternes célestes, fusées éclairantes, aéronefs ou autres phénomènes lumineux. Aucune ne permet toutefois, avec les informations actuellement disponibles, d'expliquer nécessairement chaque observation.

- *Sources : https://www.news24.com/ufos-what-are-your-thoughts-20110923 -*
- *https://www.citizen.co.za/rekord/news-headlines/2015/10/27/creepy-ufo-sighting-at-midrand-n1-going-viral/*
- *https://www.news24.com/free-state-ufos-leave-skygazers-puzzled-20111102*
- *https://mg.co.za/news/south-africa/2011-11-03-the-truth-is-out-there-free-state-puzzled-by-ufos/*

NOVEMBRE 2015 – PIETERMARITZBURG - KWAZULU – NATAL- CAPE TOWN ETC… ANALYE APPROFONDIE
Nous ne sommes pas parvenues à retrouver la photographie, ni certaines sources primaires sur ces affaires, tout n'est malheureusement pas sur internet. (Ou a disparu).

Il faut distinguer deux affaires différentes de novembre 2015 dans cette analyse : une observation de lumières orange à Pietermaritzburg, qui constitue un véritable témoignage OVNI dans les chronologies sud-africaines, et l'épisode très médiatisé de Cape Town, le 8 novembre, qui était en réalité une spectaculaire formation de nuages lenticulaires.

Novembre 2015 – Pietermaritzburg et Cape Town

1. Pietermaritzburg : les « orbes orange »
À Pietermaritzburg, dans le KwaZulu-Natal, deux habitants du quartier de Prestbury auraient signalé en novembre 2015 avoir observé dans le ciel un objet ou une lumière orange, suffisamment inhabituel pour qu'ils prennent une photographie, malheureusement décrite comme floue. L'affaire prend davantage d'intérêt le 22 novembre 2015. Ce jour-là, Ian Carbutt, utilisant son téléphone portable, aurait photographié ce qu'il décrivit comme quatre orbes orange se déplaçant rapidement en file indienne au-dessus de Roberts Road, dans le quartier de Clarendon, en direction de Greytown.

Cette observation présente donc plusieurs caractéristiques précises :

- Quatre lumières orange ;
- Déplacement en formation linéaire ;
- Impression de déplacement rapide ;
- direction approximative Roberts Road → Greytown;
- Photographie réalisée avec un téléphone portable ;

Observation indépendante d'autres habitants de Pietermaritzburg au cours du même mois.
Le point intéressant est la similitude avec les observations sud-africaines de Tierpoort et Krugersdorp en mai-juin 2011, où plusieurs témoins avaient également décrit des lumières orange silencieuses se déplaçant en formation. Cette ressemblance mérite d'être signalée, mais elle ne permet évidemment pas d'affirmer qu'il s'agissait du même phénomène.

Une photographie malheureusement limitée
La photographie d'Ian Carbutt est importante pour l'histoire du cas, mais elle ne constitue pas une preuve permettant d'identifier l'objet. Les sources disponibles la décrivent comme une photographie prise au téléphone portable, et les chronologies la qualifient de photographie d'un des quatre orbes. Il manque malheureusement les informations qui permettraient une véritable analyse photographique :

- Fichier original ;
- Métadonnées EXIF ;
- Heure exacte ;
- Orientation de prise de vue ;
- Distance angulaire ;
- Focale ;
- Conditions météorologiques ;
- Vitesse d'obturation ;
- Analyse des points lumineux.

Il serait donc imprudent d'affirmer que la photographie montre un engin matériel.

2. Cape Town : le spectaculaire épisode du 8 novembre
Le cas de Cape Town est très différent. Le 8 novembre 2015, des milliers de personnes découvrirent au-dessus de la ville une formation atmosphérique extrêmement spectaculaire. Les images montrant plusieurs formes ressemblant à des soucoupes volantes au-dessus de la Table Mountain se répandirent rapidement sur les réseaux sociaux. Le photographe Kyle Mijlof fut l'un des premiers à attirer l'attention internationale sur le phénomène. Il expliqua à Sky News qu'il se trouvait sur son scooter lorsqu'il remarqua les formations et s'arrêta pour prendre une photographie. Il indique que les formations avaient commencé à apparaître vers 15 heures et que sa photographie avait été prise environ trois heures plus tard, lorsque le phénomène était à son maximum.

Les images étaient effectivement extraordinaires.

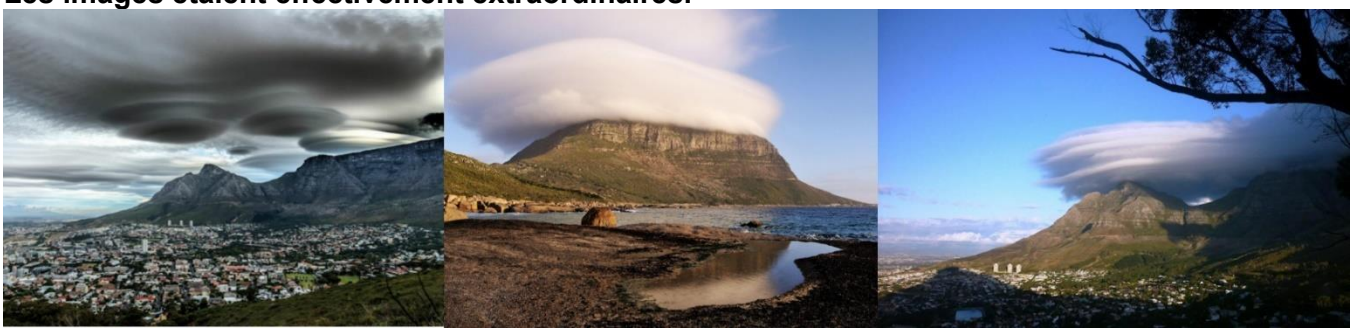


Photo : Les nuages semblaient presque stationnaires au-dessus de la montagne et présentaient des contours très réguliers, donnant l'impression de plusieurs objets discoïdes superposés.

3. Mais ce n'étaient pas des OVNI

Dans le cas de Cape Town, nous disposons d'une explication météorologique extrêmement solide. Il s'agissait de nuages lenticulaires, également appelés Altocumulus lenticularis. Ces formations apparaissent lorsqu'un flux d'air stable rencontre un relief important. Dans le cas de Cape Town, la présence de Table Mountain, Signal Hill et des reliefs environnants constitue précisément le type de configuration favorable à leur formation. Lorsque l'air circule au-dessus du relief, il peut créer des ondes atmosphériques stationnaires. Si l'humidité et la température sont adéquates, de la condensation se produit dans certaines parties de ces ondes, donnant naissance à des formations en forme de lentille.
C'est ce qui explique leur aspect de « soucoupes ». Le météorologue de Sky News, Chris England, expliquait que ces nuages se forment au sommet d'ondes atmosphériques provoquées par le passage de l'air au-dessus des montagnes.

4. Un phénomène particulièrement trompeur
L'intérêt de l'épisode de Cape Town est justement qu'il montre à quel point une formation naturelle peut ressembler à une flotte d'OVNI. Les photographies donnaient l'impression de montrer plusieurs objets :

- Stationnaires ;
- Discoïdes ;
- Superposés ;
- Très nettement délimités ;
- Apparemment situés au-dessus de Table Mountain.

Mais les photographies prises sous différents angles et à différents moments ont permis de confirmer qu'il s'agissait bien d'une formation nuageuse. Africa Check a notamment retrouvé plusieurs publications Instagram du même jour montrant les formations sous différents angles. Cette convergence photographique est particulièrement intéressante : elle permet de reconstituer le phénomène et d'écarter l'hypothèse d'une simple manipulation photographique.

5. Une confusion intéressante dans les chronologies OVNI
Certaines chronologies consacrées aux OVNI sud-africains placent ensemble :

- Pietermaritzburg – novembre 2015
  Et
- Cape Town – 28 novembre 2015.

Elles rapportent notamment qu'une « lumière verte » aurait été observée au-dessus de Long Street, à Cape Town, le 28 novembre, avec de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux. Il faut donc ne pas confondre cette observation du 28 novembre avec les nuages lenticulaires du 8 novembre.

Nous avons potentiellement deux événements distincts à Cape Town :

- 8 novembre
  Formation de nuages lenticulaires spectaculaire, abondamment photographiée et expliquée par la météorologie.

- 28 novembre
  Signalements d'une lumière verte stationnaire ou suspendue au-dessus de Long Street, rapportés sur les réseaux sociaux.

Le second événement mériterait une recherche sur place, séparée dans la presse locale et les archives des réseaux sociaux, car les sources disponibles sont beaucoup moins détaillées.

CHRONOLOGIE DES CAS
Plusieurs habitants de Prestbury signalent une lumière ou un orbe orange dans le ciel. Le 22 novembre, Ian Carbutt photographie avec son téléphone portable ce qu'il décrit comme quatre orbes orange se déplaçant rapidement en file indienne au-dessus de Roberts Road, en direction de Greytown. La photographie est cependant de qualité insuffisante pour permettre une identification.

8 NOVEMBRE 2015 – CAPE TOWN, WESTERN CAPE – "UN FAUX OVNI" – AFRIQUE DU SUD
Une spectaculaire formation de nuages lenticulaires apparaît au-dessus de Table Mountain. Les formes ressemblent remarquablement à des soucoupes volantes et provoquent de nombreux commentaires sur

les réseaux sociaux. Les météorologues identifient rapidement le phénomène comme une formation nuageuse naturelle liée aux ondes atmosphériques produites par les reliefs de Cape Town.

28 NOVEMBRE 2015 – CAPE TOWN – AFRIQUE DU SUD
Des témoignages diffusés sur les réseaux sociaux font état d'une lumière verte semblant suspendue au-dessus de Long Street. Les sources disponibles sont actuellement trop limitées pour déterminer la nature du phénomène.

Évaluation ufologique

Épisode	Évaluation
Prestbury / Pietermaritzburg	Témoignage intéressant, mais documentation limitée
22 novembre – Ian Carbutt	Intéressant en raison de la photographie et des quatre lumières
8 novembre – Cape Town	Phénomène naturel identifié : nuages lenticulaires
28 novembre – Cape Town	Signalement intéressant mais très peu documenté

Approfondissons ce cas : Novembre 2015 – Pietermaritzburg
Les quatre « orbes orange » de Clarendon
Le dossier de Pietermaritzburg apparaît dans plusieurs chronologies sud-africaines sous la forme d'une petite série d'observations réalisées en novembre 2015. Deux habitants du quartier de Prestbury, à Pietermaritzburg, auraient d'abord signalé avoir observé un orbe orange dans le ciel et auraient obtenu une photographie, mais celle-ci aurait été floue. Quelques jours plus tard, le 22 novembre 2015, une nouvelle observation, plus précise, est attribuée à Ian Carbutt. Celui-ci aurait photographié avec son téléphone portable le dernier de quatre lumières ou « orbes » orange, se déplaçant rapidement en file indienne au-dessus de Roberts Road, à Clarendon, en direction de Greytown.

Le témoignage de Carbutt présente plusieurs caractéristiques qui méritent d'être conservées dans votre étude :

- Quatre phénomènes lumineux ;
- Couleur orange ;
- Déplacement apparemment rapide ;
- Déplacement en file indienne ;
- Observation depuis une zone résidentielle de Pietermaritzburg ;
- Direction générale Clarendon → Greytown ;
- Photographie réalisée avec un téléphone portable.

La formation en file indienne constitue le détail le plus intéressant. Elle rapproche ce témoignage de la série de lumières orange observées en 2011 à Tierpoort, où plusieurs témoins avaient également décrit des groupes de lumières orange évoluant successivement dans le même axe. Les chronologies sud-africaines signalent d'ailleurs explicitement cette série de 2011 comme un précédent important. Il faut toutefois résister à la tentation de relier automatiquement les deux phénomènes : quatre ans séparent les observations et aucune donnée instrumentale ne permet d'établir une continuité.

Les observations de Prestbury
L'information concernant les deux habitants de Prestbury est particulièrement intéressante parce qu'elle indique que l'épisode de novembre ne reposerait pas uniquement sur le témoignage de Carbutt. Les sources parlent de deux résidents de Prestbury ayant remarqué un orbe orange et obtenu une photographie décrite comme floue. En revanche, je n'ai pas retrouvé leurs noms, l'heure exacte de l'observation, leur description individuelle du phénomène ni le cliché original. C'est une lacune importante.

Le 22 novembre : le témoignage d'Ian Carbutt
L'épisode du 22 novembre 2015 est celui qui présente la documentation la plus claire. Carbutt aurait vu quatre orbes orange traverser le ciel au-dessus de Roberts Road, dans le quartier de Clarendon. Il aurait réussi à photographier le dernier des quatre avec son téléphone. Le terme « orbe » est ici une description

et non une identification. Nous ne savons pas si le témoin distinguait véritablement une forme circulaire ou s'il s'agissait simplement de la forme apparente d'une source lumineuse fortement défocalisée.

Que montre réellement la photographie ?
C'est malheureusement l'un des points sur lesquels la documentation disponible ne permet pas d'aller suffisamment loin. Les chronologies indiquent qu'une photographie a été prise, mais je n'ai pas retrouvé dans les sources accessibles :

- Le fichier original ;
- Une version haute résolution ;
- Les métadonnées EXIF ;
- L'heure exacte ;
- Les paramètres de prise de vue ;
- La focale ;
- La distance estimée ;
- Un élément fixe permettant une triangulation ;
- Une analyse photographique indépendante.

Par conséquent, la photographie doit être considérée comme une pièce documentaire attestant qu'une image a été prise, et non comme une preuve de la présence d'un engin inconnu.

Une piste intéressante : les observations orange de 2011
La comparaison avec 2011 mérite néanmoins un développement. En mai 2011, des lumières orange avaient été observées à Tierpoort et Krugersdorp. Le 11 mai, Dieter Grub décrivait notamment sept lumières orange silencieuses, suivant une trajectoire comparable, avec des intervalles réguliers. D'autres observations avaient suivi en mai et juin. Une astronome de l'South African Astronomical Observatory, Nicola Loaring, avait proposé en 2011 que les observations orange pouvaient très probablement correspondre à des météores. Elle expliquait que les météores peuvent apparaître orange, parfois verts, puis blancs lorsqu'ils se consument dans l'atmosphère. Cette hypothèse doit être prise au sérieux. Mais elle ne permet pas automatiquement d'expliquer le cas de Pietermaritzburg.

- ❖ Pourquoi ?

Parce que le récit de Carbutt parle de quatre lumières en file indienne, alors qu'un météore classique produit généralement une trajectoire très brève et rapide. Sans connaître la durée exacte de l'observation, l'angle parcouru et la hauteur apparente, il est impossible de faire une comparaison sérieuse.

Une autre hypothèse : des aéronefs
Il faut également envisager les aéronefs. Des avions observés de nuit peuvent présenter des lumières très différentes selon leur orientation, leurs feux de navigation et les conditions atmosphériques. Une formation de quatre lumières pourrait également correspondre à plusieurs aéronefs. Cependant, le témoignage tel qu'il est conservé ne fournit pas suffisamment de renseignements pour déterminer :
Si les lumières clignotaient ;

Si elles étaient espacées régulièrement ;
Si elles maintenaient exactement la même vitesse ;
Si elles se déplaçaient à altitude constante ;
Si elles étaient accompagnées d'un bruit ;
Ou si elles présentaient réellement une forme physique identifiable.

Ces informations seraient essentielles pour comparer sérieusement l'hypothèse aéronautique.

L'hypothèse des lanternes célestes
Une autre possibilité est celle des lanternes célestes. Elles peuvent produire précisément le genre de lumière qui conduit parfois à des signalements d'OVNI :

- Orange ou jaune ;
- Brillante ;
- Relativement stable ;

- Silencieuse ;
- Se déplaçant avec le vent ;
- Pouvant apparaître en groupes ;
- Donnant l'impression de flotter.

Mais là encore, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations météorologiques et comportementales concernant le 22 novembre 2015 pour conclure.

Et Cape Town ?
Un autre événement à Cape Town le 28 novembre 2015, est à mentionner, avec des signalements sur les réseaux sociaux concernant une lumière verte semblant suspendue au-dessus de Long Street.
Cette dernière affaire reste beaucoup moins documentée.

Évaluation du cas de Pietermaritzburg
Je le classerais ainsi :

Élément	Évaluation
Témoignage	Intéressant
Témoins multiples	Oui, mais détails insuffisants
Photographie	Oui, alléguée/rapportée
Original photographique	Non retrouvé
Vidéo	Non retrouvée
Radar	Aucun élément retrouvé
Enquête officielle	Non retrouvée
Traces physiques	Aucune
Explication astronomique	Possible
Explication aéronautique	Possible
Lanternes célestes	Possible
Objet véritablement non identifié	Impossible à exclure sur la seule documentation disponible
Preuve d'un engin extraterrestre	Aucune

EN RESUME NOUS RETENONS :
NOVEMBRE 2015 – PIETERMARITZBURG, KWAZULU-NATAL : LES 4 ORBES ORANGE DE CLARENDON – AFRIQUE DU SUD
En novembre 2015, plusieurs habitants de Pietermaritzburg, dans le KwaZulu-Natal, rapportèrent des lumières inhabituelles dans le ciel. Deux résidents de Prestbury auraient notamment observé un orbe orange et tenté de le photographier, mais le cliché obtenu aurait été flou. Le 22 novembre, une observation plus précise fut attribuée au photographe local Ian Carbutt. Depuis le secteur de Clarendon, celui-ci aurait aperçu quatre lumières orange traversant rapidement le ciel au-dessus de Roberts Road, en direction de Greytown. Les quatre phénomènes semblaient évoluer en file indienne. Carbutt aurait réussi à photographier le dernier avec son téléphone portable. L'affaire présente une certaine similitude avec les séries de lumières orange observées dans la région de Pretoria et de Krugersdorp en 2011. Toutefois, aucune relation entre les deux épisodes n'est démontrée. La photographie originale de Carbutt, les données EXIF, l'heure exacte de l'observation et les conditions météorologiques n'ont pas été retrouvées dans les sources accessibles. Aucune donnée radar ou enquête instrumentale connue ne vient compléter le témoignage. Le phénomène demeure donc non identifié, sans que cette absence d'identification puisse être interprétée comme une preuve d'origine extraordinaire.

Dans le cas de Pietermaritzburg, aucune donnée radar, aucune mesure de distance ou d'altitude et aucune enquête instrumentale connue ne permettent de transformer le témoignage en preuve d'un objet extraordinaire. L'hypothèse d'aéronefs, de météores ou de lanternes célestes demeure envisageable. Le cas conserve néanmoins un intérêt historique en raison de la répétition des observations dans la même région au cours du mois et surtout de l'existence d'une photographie contemporaine.

Il s'agit donc d'un cas de phénomène aérien non identifié au sens strict : le phénomène a été observé, mais sa nature demeure indéterminée.

Un élément nouveau concernant Ian Carbutt, l'auteur de la photographie disparue d'internet
J'ai pu confirmer indépendamment qu'Ian Carbutt était bien photographe professionnel à Pietermaritzburg et travaillait pour la presse locale. Son nom apparaît notamment comme photographe dans The Witness et News24 à cette période. Cela ne prouve évidemment pas la nature de ce qu'il a photographié le 22 novembre 2015, mais c'est intéressant pour l'évaluation du témoin : il ne s'agit pas d'un nom apparu uniquement dans une compilation ufologique. Plus intéressant encore, un document officiel de la municipalité de Msunduzi mentionne un Ian Craig Carbutt à Pietermaritzburg.

Une autre découverte importante : les sources se recopient
J'ai également constaté que plusieurs sites aujourd'hui accessibles reprennent pratiquement mot pour mot la même chronologie concernant Pietermaritzburg. Cela signifie qu'il faut être prudent avec le nombre de « sources » que l'on pourrait être tenté de citer. Trois sites qui racontent la même histoire ne constituent pas trois témoignages indépendants.

Une précision géographique intéressante
La recherche confirme également l'existence de Roberts Road à Clarendon, Pietermaritzburg. Les documents municipaux de Msunduzi recensent notamment plusieurs propriétés situées sur Roberts Road. Cela permet de considérer comme cohérente la localisation donnée dans la chronologie :

- Roberts Road → Clarendon → Pietermaritzburg → direction de Greytown.

Source de l'analyse : https://news.sky.com/story/ufo-clouds-captured-hovering-over-cape-town-10340129
https://handwiki.org/wiki/Unsolved%3AUFO_sightings_in_South_Africa
https://www.liputan6.com/global/read/2361690/misteri-awan-ufo-hebokan-penduduk-afrika-selatan

12 DECEMBRE 2016 - AU LARGE DE JEFFREY-BAY 21 H 30
Le mystérieux objet vert observé par l'équipage d'un Boeing 737 - Une observation depuis un avion de ligne

Le 12 décembre 2016, vers 21 h 30, un Boeing 737 cargo effectuait un vol entre Cape Town International Airport et Port Elizabeth International Airport. Alors que l'appareil suivait une route vers l'est, il se trouvait à environ 10 milles nautiques au large de Jeffreys Bay, dans la province du Cap-Oriental. C'est à ce moment que le commandant de bord et le copilote aperçurent un phénomène lumineux inhabituel. Leur attention fut attirée par un objet lumineux de couleur verte, qui semblait monter à proximité immédiate de leur avion. Selon le communiqué officiel du NSRI, l'objet serait passé devant ou à proximité du cockpit, puis aurait continué à monter jusqu'à atteindre une couche nuageuse située environ 1 000 pieds (300 mètres) au-dessus de l'avion. Mais l'observation ne s'arrêta pas là.

Après avoir atteint cette altitude apparente, le phénomène aurait changé de comportement. Il aurait fait demi-tour et serait redescendu à grande vitesse, repassant devant le cockpit. La séquence peut donc être schématisée ainsi :

- **Apparition → montée → passage au voisinage du Boeing → ascension d'environ 300 m au-dessus de l'appareil → changement de direction → descente rapide → disparition.**

C'est précisément cette trajectoire qui a rendu l'observation particulièrement intrigante. Le communiqué du NSRI ne décrit pas simplement une lumière apparaissant brièvement dans le ciel : il parle d'un phénomène qui semblait posséder une trajectoire ascendante puis descendante, avec un changement de direction.

Nous ne sommes pas face à un témoignage isolé. Le commandant de bord et le copilote auraient tous deux vu le phénomène. Cela réduit considérablement la possibilité d'une simple erreur individuelle de perception, même si cela ne permet évidemment pas d'identifier l'objet. Les deux hommes étaient également dans un environnement particulièrement favorable à l'observation d'un phénomène aérien :

- Altitude de croisière ;
- Visibilité dégagée vers l'extérieur ;
- Environnement nocturne ;
- Absence de pollution lumineuse importante au-dessus de l'océan ;
- Possibilité de comparer le phénomène avec la position et les mouvements de leur propre avion.

L'affaire devient encore plus intéressante parce que les pilotes n'ont pas simplement raconté leur observation après le vol. Ils l'ont signalée au contrôle aérien de Port Elizabeth. Les contrôleurs ont alors demandé l'intervention du NSRI, le service sud-africain de recherche et de sauvetage en mer. L'objectif était très concret : déterminer si ce que les pilotes avaient vu pouvait correspondre à un avion, un bateau ou un autre engin en difficulté. C'est un élément essentiel dans l'évaluation du dossier.
Nous avons donc une chaîne :

Équipage du Boeing → contrôle aérien → NSRI → recherche maritime.

Le NSRI lance une recherche L'équipe du NSRI de Jeffreys Bay fut alertée. Le phénomène avait été observé en mer, à environ 10 milles nautiques de la côte. Les sauveteurs ont donc surveillé la zone pendant la nuit afin de déterminer si un navire ou un aéronef pouvait être en difficulté. Mais rien ne fut découvert. Le NSRI rapporte notamment :

- Aucune nouvelle observation du phénomène ;
- Aucun appel de détresse ;
- Aucun aéronef porté disparu ;
- Aucun bateau porté disparu ;
- Aucune personne signalée en difficulté.

La surveillance fut maintenue durant la nuit.

NATIONAL SEA RESCUE INSTITUTE

COPIE DE L'ORIGINAL DU COMMUNIQUE DU NSRI
(https://www.nsri.org.za/2016/12/incidents-at-sedgefield-plettenberg-bay-jeffreys-bay/)

JEFFREYS BAY : Lundi 12 décembre, vers 21h30, la station NSRI de Port Elizabeth a été sollicitée par le contrôle aérien pour enquêter sur l'observation d'un objet volant non identifié. Le commandant et le copilote d'un Boeing 737 cargo, effectuant la liaison entre l'aéroport international du Cap et l'aéroport international de Port Elizabeth, ont signalé avoir aperçu un objet apparemment vert prenant de l'altitude, passant devant le cockpit de leur appareil jusqu'à environ 300 mètres d'altitude dans les nuages, avant de redescendre à grande vitesse vers le sol, toujours devant le cockpit. L'observation a été signalée au contrôle aérien de l'aéroport international de Port Elizabeth, qui a sollicité l'assistance de la NSRI afin d'évaluer la possibilité qu'un aéronef soit en difficulté. La station NSRI de Jeffreys Bay a été alertée et, malgré une surveillance continue durant la nuit, l'objet vert n'a pas été revu depuis. Aucun signalement de disparition ou de retard d'aéronef ou d'appareil n'a été reçu. L'incident s'est produit à environ 10 milles nautiques au large de Jeffreys Bay, à une altitude de 1 000 mètres. On a d'abord pensé qu'il s'agissait peut-être d'une fusée éclairante verte à parachute de 300 mètres (1 000 pieds), mais cette hypothèse a été écartée car une telle fusée ne peut atteindre cette altitude. Aucun autre signalement n'a été reçu et l'incident reste un mystère. POUR SIGNALER UNE URGENCE EN MER, COMPOSEZ LE 112 DEPUIS UN TÉLÉPHONE PORTABLE

L'hypothèse de la fusée éclairante

La première hypothèse envisagée semble avoir été celle d'une fusée éclairante verte à parachute. Cette hypothèse était parfaitement logique. Une fusée éclairante peut produire une lumière extrêmement brillante, colorée, visible à grande distance, et son déplacement apparent peut être très difficile à interpréter depuis un avion. Mais cette explication fut finalement écartée par le NSRI.

Pourquoi ? Parce que la hauteur apparente du phénomène posait problème. Le communiqué indique que l'objet aurait atteint environ 1 000 pieds au-dessus de l'avion, alors que la fusée éclairante envisagée était donnée comme ne pouvant atteindre cette altitude. Il faut toutefois apporter ici une nuance importante : la hauteur du phénomène n'a pas été mesurée instrumentalement. Il s'agit d'une estimation fondée sur l'observation depuis le cockpit. Ainsi, « la fusée éclairante a été écartée » est exact pour le récit du NSRI, mais il serait plus prudent scientifiquement d'écrire : « L'hypothèse d'une fusée éclairante fut envisagée puis considérée comme incompatible avec l'altitude apparente du phénomène. »

Le NSRI donne une indication géographique relativement précise :

- Environ 10 milles nautiques au large de Jeffreys Bay.

Cela correspond à environ 18,5 kilomètres de la côte.
L'événement se déroule donc au-dessus de l'océan Indien, et non au-dessus de la ville elle-même. Jeffreys Bay se situe dans le Cap-Oriental, à environ 75 km au sud-ouest de Port Elizabeth — aujourd'hui Gqeberha. Cette précision est intéressante car elle élimine plusieurs explications terrestres immédiates.

Ce que les pilotes ont réellement vu
Il faut être très prudent avec les descriptions. Les sources disponibles ne parlent pas d'une « soucoupe », d'un disque métallique ou d'un engin comportant des détails structurels. La description primaire du NSRI est beaucoup plus sobre :

- Un objet vert lumineux.
- Nous ne disposons pas, dans le communiqué du NSRI, de description détaillée de :
- Sa forme ;
- Sa taille ;
- Sa surface ;
- Ses contours ;
- Son degré de luminosité ;
- La présence éventuelle d'un halo ;
- Sa distance exacte par rapport à l'avion.

C'est pourquoi il vaut mieux parler dans ce dossier de « phénomène lumineux vert » plutôt que « d'engin ». Il existe également un élément particulièrement important : aucun autre témoin au sol. Le NSRI précise qu'après l'alerte :

Aucune nouvelle observation n'a été reçue.

Cela signifie qu'aucun témoin maritime ou terrestre connu n'est venu confirmer l'observation. C'est une faiblesse du dossier. Nous avons donc :

- Témoins directs : au nombre de 2 – commandant + copilote
- Témoins indirects : contrôle aérien, qui reçoit le signalement mais ne voit pas nécessairement le phénomène.
- Témoins de confirmation : aucun identifié.
- Recherche sur zone - oui – NSRI.
- Résultat : aucun navire ou aéronef en difficulté retrouvé.

Une question essentielle : le radar
C'est probablement le principal élément manquant. Je n'ai pas trouvé de document public permettant d'établir que le phénomène a été détecté au radar. Il faut donc éviter d'écrire que *« le radar a confirmé l'OVNI ».* Nous pouvons seulement dire : *« L'observation fut immédiatement signalée au contrôle aérien de Port Elizabeth, mais aucune donnée radar publique confirmant un objet distinct n'a été retrouvée. »*
Cette distinction est importante.

L'observation n'a pas été reconstruite des années plus tard. Le NSRI a publié son communiqué le 13 décembre 2016, soit le lendemain de l'événement. News24 a également publié son article le 13

décembre 2016, sous le titre *:« UFO spotted 1 000 feet in sky before hurtling towards earth – NSRI ».* Cette contemporanéité est un avantage documentaire important. Elle limite le risque de déformation du récit par la mémoire ou par les réécritures ufologiques ultérieures.

Le média régional Algoa FM a également publié le 13 décembre 2016 un article consacré à l'affaire, reprenant les informations du NSRI. Le St Francis Today, publication locale de la région, a repris à son tour le communiqué le 14 décembre. Enfin, le récit fut repris par plusieurs médias nationaux et internationaux, notamment The Citizen et International Business Times. Il faut cependant noter que ces articles ne constituent pas plusieurs témoignages indépendants : ils reprennent essentiellement tous le communiqué du NSRI.

.

Pourquoi ce cas est intéressant ? C'est Parce qu'il réunit plusieurs critères :

- Deux témoins qualifiés ;
- Un équipage aéronautique professionnel ;
- Observation depuis un avion en vol ;
- Signalement immédiat au contrôle aérien ;
- Intervention d'un organisme officiel de secours ;
- Recherche maritime ;
- Absence de navire ou d'aéronef en détresse ;
- Aucune explication définitive ;
- Documentation contemporaine.

Ce n'est donc pas simplement une histoire racontée des années après les faits.

Mais attention à une erreur fréquente Le titre de News24 parle d'un objet aperçu « 1 000 feet in sky » et les reprises ultérieures ont parfois transformé cela en : « l'OVNI volait à 1 000 pieds ». Ce n'est pas exactement ce que dit le communiqué. En effet le NSRI indique que le phénomène est monté jusqu'à environ 1 000 pieds au-dessus de l'avion. La différence est considérable.

Si l'avion volait par exemple à plusieurs milliers de pieds d'altitude, l'objet se trouvait évidemment beaucoup plus haut que 1 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il faut donc écrire : « Le phénomène aurait atteint une altitude apparente d'environ 300 mètres au-dessus du Boeing. »

Sources : Communiqué du NSRI du 13 décembre 2016, qui constitue la source la plus importante, puis l'article contemporain de News24.

- *NEWS24 : https://www.news24.com/southafrica/news/ufo-spotted-1-000-feet-in-sky-before-hurtling-towards-earth-nsri-20161213*
- *LE COMMUNIQUE DU NSRI : https://www.nsri.org.za/2016/12/incidents-at-sedgefield-plettenberg-bay-jeffreys-bay/*
- *https://www.algoafm.co.za/local/ufo-spotted-in-j-bay*

2024 – MULBARTON JHB SU – MEYERTON – SERIE D'OBSERVATION – AFRIQUE DU SUD
2024 – LE GAUTENG FACE À UNE NOUVELLE SÉRIE DE PHÉNOMÈNES AÉRIENS

1. Le point de départ : Meyerton, 25 janvier 2024
Le premier cas particulièrement intéressant est enregistré à Meyerton, au sud de Johannesburg, le 25 janvier 2024. La base de données UFO Hunters le décrit comme un phénomène de forme « orb-like », c'est-à-dire ressemblant à un orbe, avec une durée exceptionnellement longue de deux heures. Cette durée mérite d'être soulignée. Un phénomène observé pendant deux heures ne ressemble pas au profil habituel :

- D'un météore ;
- D'une rentrée atmosphérique ;
- D'un éclair ;
- Ou d'un avion traversant rapidement le champ de vision.

Mais deux heures ne signifient évidemment pas deux heures de mouvement continu d'un objet. Cela pourrait correspondre à une lumière ou une source observée périodiquement, à un objet stationnaire apparent, à un astre très brillant ou à plusieurs phénomènes successifs interprétés comme un seul. Malheureusement, la fiche accessible aujourd'hui ne fournit pas les détails indispensables : heure exacte, couleur, direction, altitude apparente, nombre de témoins ou photographie. Un élément très important apparaît toutefois dans les archives Meyerton n'est pas un lieu où un seul témoignage OVNI est apparu en 2024. Une observation beaucoup plus ancienne, enregistrée en février 2022, décrit déjà des phénomènes lumineux fréquents dans cette même région. Deux témoins affirmaient observer des lumières qui apparaissaient parfois stationnaires, clignotaient, disparaissaient puis semblaient réapparaître ailleurs. Le témoin expliquait que ces manifestations se produisaient depuis plusieurs mois et pouvaient provenir de différentes directions.

Autrement dit : Meyerton possédait déjà un historique de signalements de lumières inhabituelles avant 2024. C'est un élément que je trouve particulièrement intéressant pour votre livre.

2. 19 janvier 2024 – Randburg : un autre phénomène dans le ciel du Gauteng
Quelques jours avant le signalement de Meyerton, un phénomène avait été rapporté à Randburg, dans l'agglomération de Johannesburg. Le 19 janvier 2024 à 14 h 13, un témoin observait le ciel depuis son jardin. Il décrit une lumière blanche semblant se déplacer extrêmement lentement. L'objet était visible pendant environ dix minutes. Le témoin, habitué à observer les satellites et les objets célestes, estime qu'il ne s'agissait pas d'un satellite parce que son déplacement lui paraissait beaucoup trop lent. Il évoque également une lumière qui semblait être produite par la réflexion du Soleil. Mais le détail qui l'a surtout intrigué est qu'une autre lumière aurait traversé rapidement le champ de vision vers la fin de l'observation. Le témoin lui-même envisageait l'hypothèse de débris spatiaux. C'est un cas intéressant mais beaucoup moins spectaculaire que certaines présentations ufologiques ultérieures.

3. 11 mars 2024 – Pretoria
Le 11 mars 2024, à 18 h 47, un autre signalement est enregistré à Pretoria. Le témoin décrit :

- Un objet bleu ;
- Environ 3 mètres, selon son estimation ;
- À environ 300 mètres ;
- Se déplaçant à environ 60 km/h ;
- Pendant environ 50 secondes ;
- Sans lumière apparente ;
- Sans bruit.
- La forme est classée simplement « Other ».

Et surtout, la fiche de la base de données donne explicitement :

- Balloon – Possible - comme explication possible. Ce cas doit donc être conservé, mais avec une réserve importante : la source elle-même envisage une explication conventionnelle.

4. 16 mars 2024 – MULBARTON, Johannesburg South
Le 16 mars 2024, une observation est enregistrée à : Mulbarton – Johannesburg South La base UFO Hunters la décrit comme : « peculiar bright light » — une lumière brillante inhabituelle. La durée rapportée est extrêmement courte : 3 à 4 secondes.
C'est un point capital. Nous sommes donc devant un phénomène complètement différent de Meyerton :

Meyerton	Mulbarton
25 janvier	16 mars
Orbe	Lumière brillante
≈ 2 heures	3–4 secondes
Témoignage peu détaillé	Témoignage très bref
Sud du Gauteng	Johannesburg South

Cela ne ressemble pas spontanément à la même manifestation.

5. Pourquoi Mulbarton est néanmoins intéressant
Mulbarton est situé dans le sud de Johannesburg, dans une zone résidentielle vallonnée. Une observation de seulement trois ou quatre secondes pose un problème classique de l'ufologie : la durée est trop courte pour permettre une identification fiable. Un éclair lumineux de quelques secondes peut correspondre à une multitude de choses :

- Météore très bref ;
- Satellite produisant un flash ;
- Réflexion solaire sur un satellite ou un débris ;
- Avion vu dans une configuration particulière ;
- Lumière au sol ;
- Phénomène atmosphérique ;
- Objet réellement inconnu.

Sans direction, altitude angulaire, couleur et trajectoire, il est impossible de trancher. Mais il constitue néanmoins une donnée chronologique intéressante.

6. Un autre cas du Gauteng : Randburg, 31 août 2024
La série ne s'arrête pas au premier trimestre. Le 31 août 2024, à 00 h 30, quatre personnes se trouvaient dans un jardin à Randburg, Johannesburg. Le mari de la témoin remarqua trois objets lumineux dans le ciel. Les quatre personnes auraient observé les phénomènes. La fiche indique :

- 3 objets ;
- Couleur décrite comme bleu-vert ;
- Observation pendant 15 à 20 minutes ;
- Objets semblant parfois stationnaires ;
- Disparition pendant quelques minutes ;
- Puis réapparition ;
- Photographies prises.

C'est beaucoup plus intéressant du point de vue documentaire que Mulbarton.

Pourquoi ? - Parce que nous avons : 4 témoins et des photographies alléguées. La fiche indique même une forme classée cylindrique.

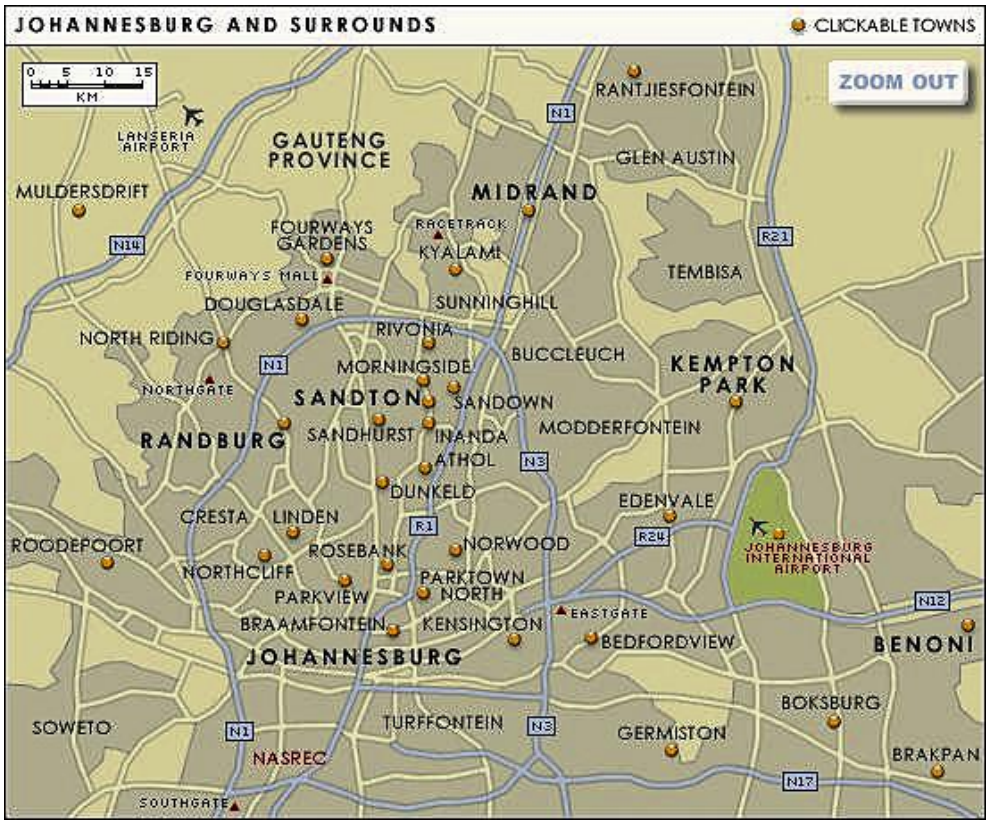
7. Le détail particulièrement intéressant de Randburg
Les témoins disent que les trois objets :

- Restaient relativement stables ;
- Disparaissaient ;
- Réapparaissaient ;
- Pouvaient rester visibles plusieurs minutes.
-

Cette caractéristique peut naturellement donner une impression de comportement extraordinaire. Mais plusieurs explications doivent être envisagées avant de parler de phénomène aérien anormal :

1. **Satellites**
   Certains satellites peuvent devenir invisibles puis réapparaître selon leur orientation et les conditions d'éclairage.
2. **Avions**

Un avion observé de face peut sembler presque stationnaire, puis changer rapidement d'apparence lorsqu'il modifie son orientation.



3. Nuages

Une source lumineuse située derrière une couche nuageuse peut disparaître puis réapparaître.

.

La photographie originale serait donc extrêmement utile.

8. Une concentration géographique qui surprend

Lorsque l'on rassemble les cas documentés, on obtient une image intéressante :

Janvier
Randburg – 19 janvier
Meyerton – 25 janvier
Mars
Pretoria – 11 mars
Mulbarton – 16 mars
Août
Randburg – 31 août

Nous avons donc au moins cinq signalements distincts dans le Gauteng au cours de 2024 dans cette base documentaire, dont deux dans la région de Johannesburg et un à Meyerton. Cela justifie à mon avis l'expression *: « série de signalements dans le Gauteng en 2024* » mais pas encore : *« vague d'OVNI du Gauteng* » car ce dernier terme suppose une concentration statistique beaucoup mieux établie.

9. Il existe cependant un contexte sud-africain plus large

Le phénomène n'est pas limité au Gauteng. La base sud-africaine fait apparaître plusieurs autres observations en 2024 :

- Marble Hall – 11 janvier : objet rond ;
- False Bay – 2 mars : phénomène décrit comme une ligne verticale ;
- Graaff-Reinet – 4 mai : plusieurs signalements le même jour concernant un objet cylindrique ;
- Randburg – 31 août ;
- Middelburg – 18 septembre ;
- Durban – 24 septembre ;
- Velddrif – 21 octobre ;
- Betty's Bay – décembre ;
- Greytown – 30 décembre.

La carte 2024 est donc beaucoup plus vaste que Johannesburg.

Un élément mérite particulièrement votre attention. Le 4 mai 2024, la base recense quatre entrées distinctes à Graaff-Reinet, dans le Cap-Oriental, toutes décrites comme des objets cylindriques. Il pourrait s'agir :

- De plusieurs témoins indépendants ;
- D'une même observation enregistrée plusieurs fois ;

- Ou de doublons dans la base.

Il faut donc ne surtout pas compter automatiquement ces quatre entrées comme quatre événements différents. C'est exactement le type de problème statistique qui peut artificiellement créer une impression de « vague ».

En décembre, deux séries de signalements apparaissent dans les sources.

Betty's Bay – 27 décembre
Huit témoins auraient observé pendant plusieurs heures des lumières blanches se déplaçant selon une trajectoire décrite comme irrégulière. Le témoin indique que le phénomène se serait répété pendant quatre jours.

Greytown – 30 décembre
Un témoin rapporte avoir filmé une lumière blanche sphérique se déplaçant dans le ciel. Deux autres lumières auraient également été visibles, mais non enregistrées. Ces deux affaires sont éloignées géographiquement de Johannesburg, mais montrent que la fin de 2024 a connu plusieurs signalements de lumières/orbes en Afrique du Sud.

Ce que je trouve particulièrement intéressant : Meyerton avait déjà une histoire C'est peut-être le résultat le plus important de cette recherche. Le cas de Meyerton 2024 n'est pas isolé dans le temps. En 2022, deux personnes de Meyerton avaient déjà décrit des phénomènes lumineux récurrents. Le témoignage parle de lumières :

- Apparaissant régulièrement ;
- Restant parfois stationnaires ;
- Clignotant ;
- Disparaissant ;
- Réapparaissant ;
- Changeant parfois de direction.

Le témoin affirmait que ces phénomènes étaient observés depuis plusieurs mois. Cela suggère que, dans cette région, une partie des signalements pourrait relever d'un phénomène récurrent plutôt que d'une apparition exceptionnelle en 2024.

Une autre difficulté : le biais des bases de données
Les bases comme UFO Hunters et NUFORC ne constituent pas un recensement exhaustif des observations sud-africaines. Elles dépendent des personnes qui décident de déposer un témoignage. Or, en 2024, les réseaux sociaux ont considérablement augmenté la probabilité qu'un témoin puisse publier rapidement une observation. Une hausse des signalements peut donc provenir de :

❖ Plus d'observations réelles

Mais aussi de :

❖ Plus de personnes qui signalent ce qu'elles voient.

Ou encore :

❖ Plus de personnes qui connaissent l'existence des bases ufologiques.

C'est pourquoi il faut être prudent avec toute affirmation statistique.

Mon classement récences ici des cas 2024 du Gauteng

Cas	Intérêt documentaire	Commentaire
Meyerton – 25 janvier	★★★★☆	Durée annoncée de 2 h, mais documentation pauvre
Randburg – 19 janvier	★★★☆☆	Observation de 10 min, phénomène lumineux
Pretoria – 11 mars	★★★☆☆	Objet bleu, 50 s, ballon envisagé

Cas	Intérêt documentaire	Commentaire
Mulbarton – 16 mars	★★★☆☆	Lumière brillante, mais seulement 3–4 s
Randburg – 31 août	★★★★☆	4 témoins + 3 lumières + photographies alléguées
Graaff-Reinet – 4 mai	★★★★☆	Plusieurs entrées le même jour, à vérifier
Middelburg – 18 septembre	★★★☆☆	Triangle jaune, mais témoignage tardif
Fin décembre	★★★★☆	Plusieurs signalements d'orbes/lumières

Chapitre XII - 4
02 - ALGERIE

L'ALGERIE ET LES OVNIs
Le sujet des OVNIs (Objets Volants Non Identifiés) en Algérie est fascinant car il se situe à la croisée de plusieurs chemins : les mystères archéologiques du Sahara, les récits historiques militaires et la gestion stricte de l'espace aérien. Contrairement à des pays comme la France ou les États-Unis, l'Algérie ne possède pas d'organisme gouvernemental public dédié à l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Voici ce qu'il faut dire et comprendre sur le "problème" des OVNIs en Algérie, divisé en quatre axes principaux :

1. Les mystères du Tassili n'Ajjer et les "Anciens Astronautes"
L'Algérie abrite l'un des sites les plus célèbres au monde pour les partisans de la théorie des anciens astronautes. Dans le désert du Sahara, le plateau du Tassili n'Ajjer regorge de peintures rupestres vieilles de 8 000 à 10 000 ans. Certaines fresques, comme celle du "Grand dieu aux Orantes" ou d'autres figures dotées de ce qui ressemble à des casques sphériques, sont souvent interprétées par les ufologues comme des représentations d'extraterrestres. Une autre peinture montrant un étrange disque rouge au-dessus d'animaux en fuite alimente également les débats sur de possibles rencontres extraterrestres dans l'Antiquité. Les scientifiques et archéologues, en revanche, y voient des représentations de chamans, de divinités ou des scènes de rituels spirituels propres aux populations néolithiques.

2. Les observations historiques et militaires
L'histoire de l'Algérie, marquée par une forte présence militaire et des conflits, a généré plusieurs rapports d'observations d'OVNIs qui se retrouvent aujourd'hui dans des archives étrangères. L'organisme français GEIPAN conserve par exemple dans ses archives des dossiers d'observations sur le territoire algérien, comme le cas de Mers-El-Kébir en août 1954. De plus, en mars 1958 en pleine guerre d'Algérie, un légionnaire d'un camp à Bouamama aurait observé un objet gigantesque, silencieux et lumineux.

Aujourd'hui, l'Armée Nationale Populaire (ANP) possède une défense aérienne très sophistiquée, ayant par exemple renouvelé sa flotte avec des satellites espions chinois comme l'Alsat-3A. Par conséquent, de nombreux "OVNIs" modernes aperçus dans le ciel algérien sont souvent en réalité des drones militaires, des technologies classifiées ou des aéronefs étrangers surveillant les frontières.

3. Les vagues d'observations récentes et les illusions d'optique
Régulièrement, des corps lumineux mystérieux traversent le ciel algérien et sèment la perplexité sur les réseaux sociaux, comme ce fut le cas lors d'une vague d'observations rapportée en juillet 2023. Très souvent, le mystère est rapidement élucidé par les experts : il s'agit de passages de satellites (comme les trains de satellites Starlink), de météores ou de drones civils. Parallèlement, une forme ressemblant à une soucoupe volante a été repérée sur Google Maps près de Bordj Omar Driss, créant un véritable buzz sur internet avant d'être identifiée comme une simple formation géologique du désert. Les observations signalées sur les réseaux sociaux sont pour la plupart identifiables et le souci est qu'il y a aussi de nombreux canulars ! Une enquête est alors indispensable pour retenir ces cas.

4. La position du Gouvernement et de l'ASAL

L'Agence Spatiale Algérienne (ASAL), créée en 2002, est chargée de la politique spatiale nationale et de l'observation de la Terre. Toutefois, à la différence du CNES en France qui finance un bureau dédié aux OVNIs, l'ASAL n'a pas de département public d'investigation ufologique.

L'approche de l'État algérien face aux phénomènes aériens non identifiés relève exclusivement de la sécurité nationale. Dans l'espace aérien algérien, vaste et stratégique, tout objet volant non identifié est immédiatement considéré comme une potentielle intrusion (drone de renseignement, avion espion, contrebande ou menace terroriste) plutôt que comme un sujet d'étude scientifique ou exobiologique. C'est pourquoi la transparence publique sur ces phénomènes y est presque inexistante.

**En résumé : ** Si l'Algérie nourrit l'imaginaire ufologique mondial grâce aux fascinantes énigmes rupestres du Tassili, le "problème" contemporain des OVNIs y est surtout traité sous l'angle rationnel de l'astronomie et de la géopolitique de la sécurité aérienne.

Selon les bases de données UFOCAT / CUFOS (et il y a de nombreuses bases de données de cas à travers le monde) l'Algérie compte 268 rapports recensés, mais ces catalogues ne sont que des listes d'observations en une ligne. Aucune description. Ce serait peu intéressant de les publier ici. Nous avons repris dans notre catalogue la majorité des cas connus, certains que nous avons étudiés et commentés.

1914 – ÉTÉ – BLIDA - ALGERIE

Durant l'été 1914 à Blida, Voici le récit d'un ancien soldat français. Installé à la campagne, il rentrait chez lui après avoir irrigué ses champs. Soudain, un engin sphérique, lumineux et incandescent, descendit silencieusement à proximité. Le témoin se cacha rapidement dans les buissons. Il vit alors plusieurs silhouettes émerger de l'engin qui venait de se poser.

Chaque silhouette portait un casque étrange et une combinaison moulante tout aussi étrange. Chacune semblait concentrée sur un endroit précis. Après quelques minutes, elles regagnèrent aussitôt l'engin lumineux, qui s'éleva dans les airs et disparut.
https://www.ufoinsight.com/ufos/close-encounters/algerian-war-ufo-foreign-legion

SELON ALBERT ROSALES :
Albert Rosales, chercheur américain, spécialiste mondial des cas avec Humanoïdes, rapporte qu'à Blida, en Algérie, durant l'été 1914, une nuit, « juste avant la déclaration de guerre (Première Guerre mondiale), un colon français rentrait des champs après avoir ouvert les vannes d'irrigation lorsqu'il vit une grande sphère lumineuse survoler les champs puis se poser silencieusement à quelques mètres de chez lui. Effrayé, le témoin se cacha rapidement derrière une haie et put voir plusieurs silhouettes sortir de la sphère. Ces silhouettes portaient des casques et des combinaisons claires. Elles se dispersèrent dans le champ en se déplaçant très rapidement, semblant prélever des échantillons de sol. Après quelques minutes, les silhouettes regagnèrent la sphère qui avait atterri, laquelle redécolla et disparut rapidement. Le lendemain, d'autres agriculteurs des environs racontèrent avoir vu une sphère lumineuse survoler les champs la nuit précédente. »

Albert Rosales indique que la source est "Le Forum De L'Ufologie, France".

Malheureusement, je n'ai trouvé aucune trace d'un quelconque forum d'ufologie en ligne intitulé « Le Forum de l'Ufologie », ni aucune trace du rapport sur le web ; il a probablement disparu.

Ce rapport est certes très étrange, mais sa crédibilité est nulle ; il s'agit clairement d'une simple histoire circulant sur Internet, et aucune autre source n'en parle.
Sources : *https://ufologie.patrickgross.org/ce3/1914-algeria-blida.htm*
« Rapports d'observations d'humanoïdes de 1910 à 1919 », compilés par Albert Rosales, vers 2004, sur www.ufoinfo.com/humanoid/humanoid1910.shtml

AVRIL 1942 — FORT QUALLEN, SAHARA ALGÉRIEN
« Le mystérieux objet métallique immobile »

La source historique que j'ai retrouvée est beaucoup plus précise que la simple mention « UFO in Libya archive ». Le récit apparaît dans le Bulletin des Liaisons Sahariennes de décembre 1953, soit environ onze ans après les faits. Il a ensuite été repris par la littérature ufologique, notamment par Michel 1967 et dans un rapport du MUFON-CES consacré aux phénomènes inexpliqués des années 1940.

Aoulef est aujourd'hui une commune de la wilaya d'Adrar, dans le sud de l'Algérie, dans la région du Tidikelt. L'Encyclopédie berbère situe également Quallen dans l'Adrar de l'Ahnet, et indique que les territoires des Touaregs de l'Ahnet s'étendaient jusqu'à Aoulef et Quallen. Le récit original parle donc du Sahara algérien sous administration française.

Nous sommes en avril 1942, pendant la Seconde Guerre mondiale. Le lieu est : Fort Quallen dans la région de : Adrar-en-Ahnet Le récit publié en 1953 situe le fort à environ 170 miles au sud d'Aoulef et à environ 100 miles du tropique du Cancer. Le secteur est extrêmement isolé. En 1942, le poste comprend notamment : une dizaine de méharistes ; deux opérateurs radio et un météorologue nommé Martin. Puis, le 4 avril 1942, arrive un détachement militaire français commandé par : le capitaine Louis Le Prieur Le détachement devait rester environ trois semaines.

Quelques jours après l'arrivée du détachement, le météorologue Martin demande au capitaine Le Prieur de regarder le ciel. Il lui montre ce qu'il considère comme un « étrange planète ». Le phénomène est observé en plein jour. Selon le récit rapporté en 1953, l'objet ressemble à : un petit morceau d'aluminium Il présente donc une apparence : métallique ; brillante / argentée et nettement visible dans le ciel bleu. Le point intéressant est que les témoins ne se contentent pas d'un regard à l'œil nu. Ils utilisent : des jumelles ; des télescopes et un théodolite.

C'est probablement l'aspect le plus intéressant de ce dossier. Les observateurs essayent de déterminer l'altitude de l'objet. Ils arrivent à une estimation de : 15 000 à 18 000 pieds soit environ : 4 600 à 5 500 mètres Le chiffre est évidemment à considérer avec prudence compte tenu des instruments et des méthodes de mesure de 1942. Mais il est important que les témoins aient essayé de faire une mesure, plutôt que de simplement décrire une lumière.

Le phénomène semble rester pratiquement au même endroit du ciel et c'est ce qui intrigue le plus les témoins. Pendant environ : huit heures l'objet semble conserver la même position générale. Mais les observateurs constatent également qu'il paraît tourner sur lui-même. Selon leurs mesures au théodolite : trois rotations en huit heures auraient été observées. Cela correspondrait à une rotation apparente d'environ 120° en 2 h 40 min. Le phénomène ne semble donc pas être un objet qui se déplace rapidement dans le ciel. C'est plutôt une présence fixe ou quasi fixe, dont l'aspect métallique permet de détecter une rotation apparente.

C'est là que l'affaire devient particulièrement intéressante. Le lendemain, les militaires constatent que : l'objet est encore présent à peu près au même endroit. Puis, le matin du troisième jour, il a disparu. Nous avons donc :

- Jour 1 : observation prolongée.
- Jour 2 : objet toujours présent.
- Jour 3 : disparition.

C'est précisément cette persistance qui a rendu l'explication astronomique proposée à l'époque difficile à accepter pour les témoins.

Le capitaine Le Prieur ne garde pas l'affaire pour lui. Il envoie un télégramme à Alger afin de demander l'avis de spécialistes météorologiques. Il indique notamment que son groupe d'environ : 40 personnes ont observé le phénomène. L'affaire est donc transmise à des spécialistes. Selon le récit ultérieur, des experts de l'Université d'Alger sont consultés.

Et voici le détail extraordinaire du dossier. La réponse donnée aux militaires est : VÉGA Autrement dit, les spécialistes auraient conclu que le mystérieux objet métallique n'était pas un appareil mais simplement l'étoile Véga.
Cette identification est rapportée explicitement dans les sources ufologiques qui ont repris le récit.

Le capitaine Le Prieur et la majorité des témoins auraient trouvé cette explication très peu convaincante. Leur objection était simple : Une étoile ne devrait pas rester au même endroit pendant deux jours. C'est effectivement l'argument rapporté par la littérature ufologique. Mais cette objection nécessite aujourd'hui une analyse beaucoup plus nuancée.

L'explication de Vega est possible mais pas sous la forme simpliste *« une étoile immobile pendant deux jours ».* C'est ici qu'il faut être très prudent. Une étoile ne reste évidemment pas réellement immobile dans le ciel. Mais pour un observateur terrestre, une étoile peut : sembler relativement stationnaire pendant un certain temps ; être visible dans une région donnée du ciel sur plusieurs heures *ou* être particulièrement brillante lorsqu'elle est proche de certaines configurations d'observation ; Cependant, l'affirmation selon laquelle Véga aurait pu rester exactement au même endroit pendant deux journées entières ne tient pas.
Il faudrait connaître :

- L'heure exacte des observations ;
- L'azimut ;
- L'élévation ;
- La direction du regard ;
- Les coordonnées précises du fort ;
- La date exacte ;
- Les mesures consignées par le théodolite.

Sans ces données, nous ne pouvons pas refaire le calcul astronomique.

À mon avis, Le ballon est une hypothèse qui mérite d'être davantage étudiée. Le récit décrit : un objet métallique réfléchissant qui semble stationnaire ; tourne ; reste plusieurs heures dans le ciel et il est estimé à quelques kilomètres d'altitude.

Cela pourrait éventuellement évoquer : un ballon météorologique ou un ballon captif. Le problème est que les ballons météorologiques modernes étaient encore relativement peu répandus et que les caractéristiques précises du matériel météorologique français utilisé au Sahara en 1942 devraient être recherchées. Et surtout : le météorologue Martin aurait probablement été particulièrement bien placé pour reconnaître un ballon météorologique. Cela rend l'hypothèse moins évidente.

Si l'observation est correctement rapportée, les témoins ne disent pas simplement : « une lumière brillait ». Ils disent qu'un objet présentant un aspect métallique : tournait autour de son axe. Le théodolite aurait permis de détecter cette variation. Mais il faut rester prudent. Il pourrait aussi s'agir d'une variation de réflexion solaire sur un objet ou une surface réfléchissante. Un objet métallique soumis au vent pourrait produire exactement ce type d'impression :

Rotation → changement de réflexion → impression de scintillation ou de mouvement.

Il faut également replacer l'observation dans son contexte. En avril 1942, l'Afrique du Nord est en guerre. Les militaires français du Sahara savent qu'il existe : des avions ; des missions de reconnaissance ; des ballons ou des équipements météorologiques. Mais le Sahara central est extrêmement isolé. Un objet métallique stationnaire observé pendant des heures était donc suffisamment inhabituel pour que le capitaine Le Prieur demande une expertise extérieure.

Je n'ai pas encore retrouvé en ligne le numéro original de décembre 1953 du Bulletin des Liaisons Sahariennes. Je me base donc pour l'instant sur une source secondaire qui cite cette publication, notamment le rapport MUFON-CES de 1978. Celui-ci reproduit le récit avec la référence à Liaisons Sahariennes.
Source : Source historique secondaire : Bulletin des Liaisons Sahariennes, décembre 1953.
: Michel (1967), MUFON-CES (1978)

3 JUILLET 1952 – ORAN / LA SÉNIA
Un disque argenté observé près de l'aéroport

L'observation se déroule dans la soirée du 3 juillet 1952, (et non pas 2 juillet comme indiqué sur de nombreuses sources) vers 19 heures, dans la région d'Oran, alors située dans l'Algérie française.

Un mécanicien, qui regagnait son domicile dans une banlieue d'Oran, remarqua dans la direction de l'aéroport de La Sénia un objet qui attira immédiatement son attention. Le phénomène est décrit comme un petit disque argenté, apparemment situé dans le secteur de l'aéroport. Le témoin ne rapporta pas simplement une lumière fixe. Il décrivit un objet qui semblait manœuvrer lentement tout en tournant rapidement sur lui-même. Cette impression de rotation constitue l'un des éléments les plus intéressants du récit.

L'observation aurait duré environ trois minutes. À l'issue de cette période, l'objet disparut dans la direction de la mer, à l'ouest d'Oran. Une description relativement précise, dans le témoignage original, tel qu'il fut repris dans le document de renseignement américain, on donne plusieurs caractéristiques :

- Forme : disque ;
- Couleur : argentée ;
- Dimension apparente : petite ;
- Mouvement : manœuvre lente ;
- Rotation apparente : rapide ;
- Durée : environ trois minutes ;
- Direction finale : vers la mer, à l'ouest d'Oran ;
- Lieu d'observation : secteur de l'aéroport de La Sénia ;
- Témoin : un mécanicien.

Le témoin aurait également précisé que l'objet ne ressemblait ni à un ballon ni à un avion. Cette appréciation est évidemment subjective, mais elle fait partie du témoignage original et doit être conservée comme telle.

Le cas devient plus intéressant lorsque l'on examine ce qui fut fait immédiatement après le témoignage. La source indique que le service météorologique local fut interrogé et qu'il déclara qu'aucun ballon n'avait été lancé au moment de l'observation. Cette information est importante parce que les ballons météorologiques constituent précisément l'une des explications classiques des « soucoupes volantes » du début des années 1950.

Quelques semaines plus tard, d'ailleurs, le directeur du Bureau météorologique algérien expliquera plusieurs observations de « soucoupes » au-dessus d'Alger par des ballons météorologiques équipés de dispositifs lumineux, lancés depuis Maison-Blanche, Blida et Boufarik. Mais dans le cas de La Sénia, la source contemporaine affirme que le service météorologique local avait indiqué qu'aucun ballon n'avait été lancé à ce moment-là.

Il faut toutefois être prudent : cela élimine seulement, dans la mesure où l'information est exacte, un lancement de ballon météorologique connu localement. Cela ne permet pas d'éliminer toutes les possibilités de ballon, de ballon libre provenant d'une autre région, d'aéronef ou de phénomène astronomique.

Une source américaine contemporaine
(Vous pouvez télécharger le rapport à cette adresse : https://sentinel-files.com/files/doc-0000015470-sf-2026-000774)
Ce cas présente un avantage exceptionnel pour un catalogue historique : il n'est pas seulement rapporté par une source ufologique moderne. Il figure dans un rapport de renseignement américain de la CIA, consacré aux « unconventional aircraft » observés en Afrique française, en Algérie, en Corse et en Europe occidentale.

Le rapport est daté du 4 février 1953 et rassemble des informations publiées dans plusieurs journaux francophones entre juillet et novembre 1952.

La source précise cependant très clairement :
« THIS IS UNEVALUATED INFORMATION »

Autrement dit, il s'agit d'une information recueillie et rapportée, mais qui n'a pas été évaluée ou authentifiée par la CIA comme phénomène extraordinaire.

Pourquoi la CIA s'intéressait-elle à cette observation ? Il faut replacer l'affaire dans son contexte. Nous sommes en 1952, année qui connaît une succession spectaculaire de signalements de « Flying saucers » aux États-Unis et dans plusieurs pays. La CIA surveille alors la multiplication des rapports concernant des appareils ou phénomènes aériens inhabituels, notamment en raison de leurs possibles implications militaires. Le rapport américain rassemble ainsi plusieurs observations :

- Dakar, le 3 juillet 1952 ;
- Oran, le 3 juillet 1952 ;
- Corse, octobre 1952 ;
- Côte algérienne, octobre 1952 ;
- Plusieurs observations européennes.

Le cas d'Oran n'est donc pas isolé dans le document : il appartient à une petite série internationale de signalements d'objets aériens inhabituels recueillis par les services américains.

Le contexte du 3 juillet 1952
Un détail mérite également d'être souligné. Le même jour, à Dakar, un responsable technique d'une station de radiodiffusion avait observé vers 6 h 08 un autre phénomène décrit comme un objet plat et effilé, extrêmement rapide et laissant une traînée rougeâtre avec une teinte bleutée. Le journaliste de Paris-Dakar avait toutefois proposé une explication beaucoup plus conventionnelle : un météore. Quelques heures plus tard, à environ 4 000 km de là, le mécanicien d'Oran signalait donc un phénomène totalement différent : un disque argenté se déplaçant lentement. Cette juxtaposition est intéressante, mais il ne faut surtout pas en déduire qu'il s'agissait du même objet.

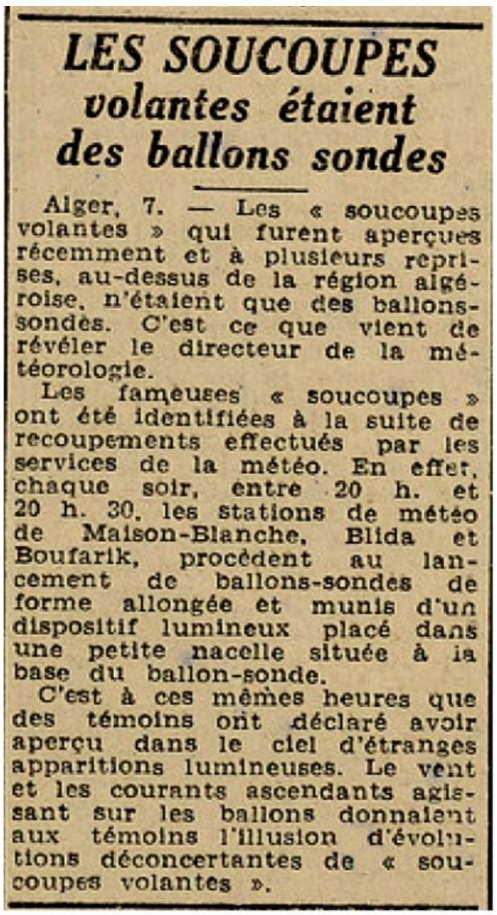
À partir des informations disponibles, cette observation n’a pas été identifiée à ce jour. Mais plusieurs hypothèses peuvent être envisagées.

1. Un avion
Possible en principe, particulièrement à proximité d'un aéroport.
Mais le témoin affirme avoir distingué un petit disque argenté et un mouvement de rotation apparent. La description n'est pas particulièrement compatible avec un avion classique, sans toutefois permettre de l'exclure.
2. Un ballon
C'est une hypothèse naturelle en 1952.
Mais la source indique que la station météorologique avait déclaré qu'aucun ballon n'avait été lancé à ce moment-là. Cela rend l'hypothèse d'un ballon météorologique localement lancé moins convaincante, sans l'éliminer totalement.
3. Un phénomène astronomique
Une planète ou un astre brillant peut parfois être perçu comme un objet lumineux, mais la description d'un disque argenté manœuvrant lentement et tournant rapidement est difficile à concilier avec une étoile ou une planète.
4. Une illusion de perception
C'est une possibilité sérieuse.
À une distance inconnue, l'estimation de la forme, de la rotation et de la vitesse d'un petit objet peut être fortement affectée par le mouvement du témoin ou par les conditions atmosphériques.
5. Objet réellement non identifié
C'est finalement la conclusion historiquement la plus prudente :
L’objet n'a pas été identifié à partir des informations conservées.
Mais « non identifié » ne signifie pas « extraterrestre ».

Un cas intéressant, mais pas une preuve d'engin extraordinaire

Classification et caractéristiques du cas :

Critère	Évaluation
Date	3 juillet 1952
Heure	19 h 00
Lieu	Oran, secteur de La Sénia
Témoin	1 mécanicien
Forme	Disque
Couleur	Argentée
Mouvement	Lent, avec rotation apparente rapide
Durée	≈ 3 minutes
Direction finale	Vers la mer
Radar	Non
Photographie	Non
Témoins multiples	Non
Vérification météo	Oui, selon la source
Enquête militaire connue	Non
Source contemporaine	Paris-Dakar, 4 juillet 1952
Source secondaire institutionnelle	Rapport CIA de 1953
Explication certaine	Aucune
Niveau documentaire	B



LES SOUCOUPES volantes étaient des ballons sondes

Alger, 7. — Les « soucoupes volantes » qui furent aperçues récemment et à plusieurs reprises, au-dessus de la région algéroise, n'étaient que des ballons-sondes. C'est ce que vient de révéler le directeur de la météorologie.

Les fameuses « soucoupes » ont été identifiées à la suite de recoupements effectués par les services de la météo. En effet, chaque soir, entre 20 h. et 20 h. 30, les stations de météo de Maison-Blanche, Blida et Boufarik, procèdent au lancement de ballons-sondes de forme allongée et munis d'un dispositif lumineux placé dans une petite nacelle située à la base du ballon-sonde.

C'est à ces mêmes heures que des témoins ont déclaré avoir aperçu dans le ciel d'étranges apparitions lumineuses. Le vent et les courants ascendants agissant sur les ballons donnaient aux témoins l'illusion d'évolutions déconcertantes de « soucoupes volantes ».

LE TELEGRAMME - 8 AOUT 1952

.

Sources : Article : Oran Républicain, 16 août 1952
Source : CIA/Beeld/Presse 1952
https://sentinel-files.com/files/doc-0000015470-sf-2026-000774?utm_source=chatgpt.com
https://www.ufoscans.com/reports-of-unconventional-aircraft-in-french-africa-corsica-and-western-europe-doc-0005516157/

08 AOUT 1952 ALGER - BALLON SONDE - ALGERIE
Observation identifiée – voir l'articles en illustrations

12 AOUT 1952 – AÏN SEFRA - ALGERIE
Un agent des chemins de fer aurait observé dans le ciel une boule de feu apparaissant sur fond nuageux. Le phénomène aurait : traversé le ciel d'est en ouest, il aurait aussi laissé une trainée rose lumineuse, semblé augmenter de volume, puis se serait brusquement arrêté, serait devenu rouge et aurait semblé exploser sans produire de bruit.

Interprétation possible
Ce témoignage ressemble fortement à un bolide, même si l'arrêt apparent et l'absence de bruit ont intrigué le témoin.

13 AOUT 1952 – CONSTANTINE / PHILIPPEVILLE – GUELMA - ALGERIE
C'est une mini-vague du 12 au 14 août 1952 dans tout l'Est algérien, enregistrée à la fois par la CIA et par le Project Blue Book sous le numéro 8773924 - Constantine-Algeria. C'était en

pleine vague mondiale de 1952 (Washington DC), et la CIA surveillait tout le Maghreb français.

Les 3 observations autour du 13 août 1952
Tout vient du même document déclassifié CIA : "LUMINOUS OBJECTS SEEN OVER ALGERIA - Oran, Oran Républicain, 16 Aug 52" - Rapport OO-V-24629 :

12 août 1952 - Nuit - Aïn Sefra (Sud-Ouest) - ALGERIE
À Ain Sefra, dans la nuit du 12 août 1952, un agent ferroviaire a vu une boule de feu apparaître soudainement sur un fond nuageux, traversant le ciel d'est en ouest et laissant derrière elle une traînée rose lumineuse. Apparemment en augmentant de volume, l'objet s'arrêta brusquement, devint rouge vif et sembla exploser, mais l'observateur n'entendit aucun bruit. Traduit de l'anglais.

Boule de feu apparue soudainement sur fond nuageux, traversée Est-Ouest avec traînée rose lumineuse, grossit, s'arrête net, devient rouge vif et semble exploser - sans bruit.

14 août 1952 - 21h15 - Constantine -> Guelma
À 21h15 le 14 août 1952, deux personnes dans la ville de Constantine virent un objet lumineux voler à grande vitesse vers Guelma. Selon les témoins, l'appareil, qui ne ressemblait en rien à une soucoupe volante, émettait une lumière très intense. Au moment où cela s'est produit, le bureau météorologique local n'avait lancé aucun ballon météorologique.

Deux personnes à Constantine voient un objet lumineux à très haute vitesse filant vers Guelma. Les témoins précisent : aucune ressemblance avec une soucoupe, lumière très vive. Vérification faite : le bureau météo local n'avait lancé aucun ballon-sonde.

14 août 1952 - 19h20 - Philippeville (aujourd'hui Skikda) - Quais
Le même jour, à 19h20, de nombreuses personnes aux quais de Philippeville virent dans le ciel un énorme disque rouge allant du nord à l'ouest, laissant derrière elles une traînée verdâtre.

Même jour, 2 heures plus tôt, foule sur les docks de Philippeville : énorme disque rouge allant du Nord vers l'Ouest, traînée verdâtre derrière lui.

Ces deux derniers cas du 14 août forment exactement le triangle Constantine - Philippeville – Guelma.. Le rapport Blue Book les a regroupés sous un seul dossier car même zone, même soirée.

Pourquoi c'est important
C'est une observation multi-villes, multi-témoins (cheminot à Aïn Sefra + 2 témoins à Constantine + foule aux docks de Philippeville) en 48h Elle est dans les "CIA UFO Documents" déclassifiés en 1978 et dans le Project Blue Book - donc considérée comme "unidentified" à l'époque, pas comme ballon ou avion. Elle s'inscrit dans la vague d'août 1952 au Maroc/Algérie : 2 août Moulay Bousselham disque rouge centre bleuâtre, 21 septembre Casablanca 6000 spectateurs au stade de boxe voient un cigare lumineux avec traînée argentée, etc.

Source : Le PDF original du Blue Book est téléchargeable ici :
Project Blue Book report - 1952-08-8773924-Constantine-Algeria.pdf sur Wikimédia Commons / Internet Archive (5 pages, 754 Ko) -
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Project_Blue_Book_report_-_1952-08-8773924-Constantine-Algeria.pdf

01 OCTOBRE 1952 – BOUFARIK - ALGERIE
Boufarik est une commune de la wilaya de Blida, située à 14 km de Blida et à 35 km d'Alger. Elle abrite une base aérienne regroupant les escadres de transport tactique de l'armée de l'air algérienne.

À cette époque, j'étais militaire dans l'armée de l'air, affecté à Boufarik. J'avais 20 ans. Un jour, avec un ami — également militaire — nous étions sortis et nous nous trouvions près du cimetière de l'Est. Le ciel était parfaitement dégagé, sans nuages, et il devait être environ 16 h 30. En levant les yeux, mon attention fut soudain attirée par un objet lumineux, brillant comme de l'inox, situé à très haute altitude.

Ce qui m'a frappé, c'est que l'objet se déplaçait à une vitesse assez rapide, apparemment supérieure à celle d'un avion. Il venait du sud et se dirigeait vers le nord. Sa trajectoire était d'abord rectiligne, puis, au bout d'une minute environ, il a semblé descendre par étapes, par sortes de « sauts », comme s'il tombait verticalement vers le sol. Avec mon collègue, nous étions incapables d'identifier cet objet. Pourtant, nous avions l'habitude d'observer des avions et de reconnaître ce qui évoluait dans le ciel. Si j'étais personnellement affecté à un poste au sol, mon ami, lui, pilotait régulièrement des avions classiques (ni bombardiers ni chasseurs) dans le cadre de ses fonctions.

L'objet descendait donc par bonds successifs, à la verticale, sans avancer, puis s'est immobilisé deux secondes plus tard à une altitude beaucoup plus basse. Il apparaissait aussi gros que la pleine lune, en apparence, mais semblait plus proche. Sa forme évoquait un cigare, pas très long mais assez large en son centre. J'estime sa hauteur à environ 500 à 700 mètres. Son aspect restait brillant, couleur inox, entre gris et blanc.

Nous l'avons observé encore au moins deux minutes, immobile. Puis il s'est mis à avancer vers le nord, en direction de la mer, à une vitesse relativement rapide. Il a rapidement pris de l'altitude, là encore par bonds successifs. Nous l'avons vu s'élever verticalement tout en s'éloignant, jusqu'à devenir un simple point lumineux qui a disparu au loin.

La journée était légèrement ensoleillée, sans vent, sans nuages. La température devait être d'environ 20 degrés. La durée totale de l'observation n'a pas dépassé cinq minutes.

Depuis près de trente ans, cette observation est restée gravée dans ma mémoire. Malgré le temps, j'y repense parfois et je me demande toujours ce que j'ai pu voir. Quoi qu'il en soit, il s'agissait d'un objet matériel : ce n'était ni un phénomène lumineux ni un gaz, mais bien un objet solide reflétant la lumière du soleil. Ce n'était évidemment pas un avion : ni la forme, ni le comportement, ni les mouvements verticaux par « sauts » ne correspondent à un appareil connu. Aucun avion ne brillerait de cette manière. Parmi les engins volants de l'époque, je n'en connais aucun qui lui ressemble.

Nous n'avons pas signalé cette observation aux autorités, par crainte du ridicule et pour éviter d'éventuels ennuis.
Courrier du 30 mars 1977 adressé à la revue Hypothèses Extraterrestres du GEOS France, par M. H. Millet – Paris 12e.

6 OCTOBRE 1952 — SIDI FERRUCH / SAINT-EUGÈNE - ALGERIE
C'est un cas CIA officiel — et il est pile dans la même vague que Constantine/Philippeville d'août 1952.

6 Octobre 1952 - 18h30 - Sidi Ferruch / Saint-Eugène
Source exacte : Journal L'Echo d'Alger du 7 Octobre 1952, repris tel quel par la CIA dans le rapport déclassifié OO-W-25291 / DOC_0000015470 "REPORTS OF UNCONVENTIONAL AIRCRAFT IN FRENCH AFRICA, CORSICA, AND WESTERN EUROPE"

DESCRIBE UNUSUAL OBJECT FLYING ALONG ALGERIAN COASTLINE -- Algiers, L'Echo d'Alger, 7 Oct 52... On 6 October 1952, at 1830 hours, a luminous object was seen flying for several seconds along the western coastline of Algeria, above Sidi Ferruch and Saint

- Details de la forme :
- Numerous witnesses described it as cigar-shaped and enveloped in orange flames

Traduction complète du rapport CIA :
Le 6 octobre 1952, à 18h30, un objet lumineux a été vu volant pendant plusieurs secondes le long de la côte ouest de l'Algérie, au-dessus de Sidi Ferruch et Saint-Eugène. De nombreux témoins l'ont décrit comme en forme de cigare et enveloppé de flammes orange.

Contexte :
Lieu : Sidi Ferruch (aujourd'hui Sidi Fredj) et Saint-Eugène (aujourd'hui Bologhine) — c'est la côte ouest d'Alger, 20 km de côte. Site historique du débarquement français de 1830.

- Heure : 18h30, donc crépuscule, très bonne visibilité.
- Témoins : "Numerous witnesses" — pluriel, sur deux villes côtières différentes, donc observation en vol horizontal le long de la côte, pas ponctuelle.
- Durée : Plusieurs secondes, vol rapide.
- Forme : Cigare / cigar-shaped — même type que les objets vus à Oran en août 1952 et à Casablanca le 21 septembre 1952.

Le même rapport CIA liste juste avant, dans la même page, le cas du 2 octobre 1952 à 20h00 en Corse : objet en forme de fuseau lumineux voyageant silencieusement du sud-ouest au nord-est, visible 1 minute. On 6 October 1952, at 1830 hours, a luminous object was seen flying for several seconds along the western coastline of Algeria, above Sidi Ferruch and Saint Eugene. Numerous witnesses described it as cigar-shaped and enveloped in orange flares

C'est donc le 3ème cas officiel de la côte algéroise en 1952 après :

3 juillet 1952 19h00 Oran - disque argenté qui manœuvre 3 min vers la mer
12 août 1952 Aïn Sefra - boule de feu traînée rose qui explose
14 août 1952 Constantine/Guelma + Philippeville disque rouge traînée verte

Le directeur du bureau météo d'Alger avait tenté à l'époque d'expliquer les cas d'Alger par des ballons-sondes lancés entre 20h00 et 20h30 depuis Maison Blanche, Blida et Boufarik avec dispositif lumineux, mais ce cas de 18h30 à Sidi Ferruch est 2 heures avant les lâchers et le long de la côte, pas au-dessus d'Alger.
Echo d'Alger cité et Rapport de la Cia.

14 OCTOBRE 1952 – AÏN EL-ARAB, PRÈS DE CONSTANTINE - ALGERIE
Source très ancienne Un disque lumineux traverse le ciel d'ouest en est - L'observation est donnée comme ayant eu lieu le 14 octobre 1952 à 19 h 30, à Aïn el-Arab, dans le département de Constantine, alors en Algérie française.

La description conservée est extrêmement brève : un disque lumineux traverse le ciel d'ouest en est. Le phénomène est indiqué comme non identifier.

La source la plus précise que j'ai retrouvée est l'ouvrage d'Aimé Michel, Lueurs sur les soucoupes volantes. Michel reproduit une série d'observations provenant de la Météorologie nationale en Afrique du Nord. Il précise que ces témoignages sont particulièrement intéressants parce que les météorologistes disposent d'une formation leur permettant de connaître les phénomènes atmosphériques courants, tout en rappelant qu'il ne faut pas transformer leurs observations en « vérités scientifiques ».

Dans cette série, il donne notamment :
- 25 juillet 1952 – Palat, département d'Oran : objet lumineux en forme de cigare, quatre témoins ;
- 10 octobre 1952 – centre météorologique de Sully, près de Sidi-Bel-Abbès : objet en forme de cigare passant au-dessus du centre ;
- 14 octobre 1952 – Aïn el-Arab, près de Constantine : disque lumineux traversant le ciel d'ouest en est à 19 h 30 ;
- 5 mai 1953 – Tabarourt, Grande Kabylie : phénomène laissant une traînée blanche.

Cette succession est importante : le cas d'Aïn el-Arab ne semble donc pas être une invention récente d'un catalogue Internet. Il appartient à une ancienne compilation française de témoignages météorologiques nord-africains.

Une observation extrêmement simple… et justement intéressante
Contrairement à certains récits de 1952 décrivant des objets effectuant des évolutions extraordinaires, le témoignage d'Aïn el-Arab est remarquablement sobre.
Il n'est pas question :

- D'atterrissage ;
- D'humanoïdes ;

- De bruit ;
- De changement brutal de direction ;
- D'accélération spectaculaire ;
- De faisceau lumineux ;
- De traces au sol.

Nous avons simplement : un disque lumineux traversant le ciel d'ouest en est. Cette sobriété est intéressante historiquement. Le témoin ne semble pas avoir cherché à construire une histoire spectaculaire autour de l'observation.
Mais elle constitue également la principale faiblesse documentaire du dossier : nous ne connaissons pas, dans la source retrouvée, l'identité du témoin, sa profession exacte, la durée de l'observation, son altitude estimée, sa taille angulaire ou les conditions météorologiques détaillées.

C'est probablement le point le plus important : le rôle de la Météorologie nationale Aimé Michel présente ces observations comme provenant de la météorologie nationale en Afrique du Nord. Il insiste sur le fait que les météorologistes sont des observateurs particulièrement intéressants parce qu'ils connaissent les phénomènes atmosphériques susceptibles de produire des apparences inhabituelles. Cela ne signifie évidemment pas que le météorologiste qui aurait observé Aïn el-Arab était nécessairement capable d'identifier tout phénomène aérien. Mais cela donne au témoignage un intérêt supérieur à une simple rumeur recueillie plusieurs décennies plus tard.

Peut-on identifier le phénomène ?
Avec les données actuellement retrouvées, il est impossible de conclure. Plusieurs explications restent envisageables.

- **Un avion**
  C'est une possibilité à considérer, notamment parce que le phénomène est observé dans une région où l'aviation militaire et civile est active.
  Cependant, la description de « disque lumineux » ne permet pas de confirmer cette hypothèse.
- **Un ballon météorologique**
  C'est également une hypothèse importante pour les observations de 1952.
  Les ballons météorologiques étaient suffisamment nombreux pour être fréquemment pris pour des « soucoupes ». Et l'environnement météorologique est particulièrement important dans l'analyse de ces témoignages.
  Mais ici encore, aucune information ne permet d'affirmer que le phénomène était un ballon.
- **Un phénomène astronomique**
  Une étoile ou une planète brillante pourrait être perçue comme une lumière se déplaçant lorsque l'observateur lui-même change de position, mais la source parle explicitement d'un disque lumineux traversant le ciel.
  Sans durée ni vitesse apparente, il est impossible de tester sérieusement cette hypothèse.
- **Un phénomène météorologique**
  Possible également, mais la description est trop pauvre pour identifier un phénomène précis.

Le contexte est également intéressant, un cas situé au cœur de la vague d'octobre 1952 L'observation d'Aïn el-Arab intervient pendant une période de forte multiplication des témoignages de « soucoupes volantes » en France et en Afrique du Nord. Quelques jours auparavant, le 10 octobre, le centre météorologique de Sully, près de Sidi-Bel-Abbès, avait lui-même signalé un objet en forme de cigare passant au-dessus du centre météorologique. Le cas d'Aïn el-Arab appartient donc à une petite série nord-africaine documentée par des sources météorologiques. Il ne faut toutefois pas parler automatiquement de « vague algérienne » sur la seule base de ces deux observations : il faudrait reconstituer l'ensemble des signalements de septembre-octobre 1952 pour pouvoir employer cette expression avec rigueur.

FICHE DE L'OBSERVATION :

Élément	Donnée
Date	14 octobre 1952

Élément	Donnée
Heure	19 h 30
Lieu	Aïn el-Arab, département de Constantine
Pays actuel	Algérie
Phénomène	Disque lumineux
Trajectoire	Ouest → Est
Durée	Non précisée
Vitesse	Non précisée
Altitude	Non précisée
Couleur	Lumineuse / non précisée
Bruit	Non précisé
Nombre de témoins	Non précisé dans la source retrouvée
Radar	Aucun
Photographie	Aucune connue
Enquête	Non retrouvée
Explication	Non déterminée
Source historique	Aimé Michel, Lueurs sur les soucoupes volantes
Origine du témoignage	Météorologie nationale d'Afrique du Nord
Statut	Non identifié
Fiabilité documentaire	C/B selon la source primaire à retrouver

Source : Aimé MICHEL – LUEURS SUR LES Soucoupes Volantes

DECEMBRE 1953 ALGER ET PLUSIEURS REGIONS - ALGERIE
Le document de la CIA Nr 00-W-30339 rendu public mentionne un cas algérien : en décembre 1953, un objet décrit comme « cigar-shaped, » volant à haute altitude et laissant une traînée de fumée, aurait été observé par des milliers de personnes dans plusieurs régions d'Algérie.
Nous n'avons pas d'autres informations sur ce cas. :

16 JANVIER 1954 Oued Hamimime – **- ALGERIE**
Observation similaire à celle de Saint Arnaud le 18 janvier 1954. (Doc : *CIA Rapport OO-W-30757 du 30 juin 1954 "SIGHTINGS OF UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS 19 JANUARY-15 MAY 1954" -)* le 16 janvier à 14h00, la station météo d'Oued Hamimime (aéroport près de Constantine) observe aussi une double traînée à 14h00 mais conclut "fumée d'avion à grande altitude".

18 JANVIER 1954 – SAINT-ARNAUD / SÉTIF / OULED DJELLAL - ALGERIE
Les incidents survenus le 18 janvier 1954 en Algérie (alors sous administration française) regroupent une série d'observations d'objets volants non identifiés rapportées le même jour dans plusieurs localités proches du Constantinois et des Aurès-Nememcha, notamment à Saint-Arnaud (aujourd'hui El Eulma), dans le secteur de Sétif, et plus au sud à Ouled Djellal.

Cette journée s'inscrit dans la grande vague d'observations mondiales de 1954, qui a précédé la vague majeure de l'automne 1954 en France et en Afrique du Nord.

***Source exacte**: CIA Rapport OO-W-30757 du 30 join 1954 "SIGHTINGS OF UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS 19 JANUARY-15 MAY 1954" - Article original La Dépêche de Constantine du 19 Janvier 1954: "FLYING OBJECT REPORTED OVER THREE CONSTANTINE-DEPARTMENT TOWNS"*

1. 13h30 – Saint-Arnaud (aujourd'hui El Eulma)
Rapport Américain : À 13h30 le 18 janvier, de nombreuses personnes à Saint Arnaud observèrent un objet laissant une double traînée de fumée blanche, décrivant un immense cercle au-dessus de la ville. Plusieurs officiers à La Remonte entendirent même un bruit étrange émis par l'objet, qui semblait venir du nord.

Il est aussi décrit comme : Plusieurs habitants et notables locaux ont rapporté avoir aperçu dans le ciel un engin luminescent de forme circulaire ou lenticulaire se déplaçant à haute altitude. L'objet émettait une forte clarté (décrite selon les témoins comme un disque orange clair ou blanc-bleuté). Il effectuait une trajectoire rectiligne à une vitesse constante supérieure à celle des avions à hélice de l'époque, sans émettre le moindre bruit de motorisation. Des habitants le décrivent comme un objet laissant une double traînée blanche et décrivant un immense cercle au-dessus de la ville. Des militaires auraient également entendu un bruit étrange. Une station météorologique proche de Constantine aurait observé une double traînée mais l'aurait attribuée à un avion volant à haute altitude.

Un autre document américain de la CIA déclassifié, le 00-W-30339 évoque cette observation et nous apprend : Le 12 janvier 1954, une autre observation avait été rapportée dans le département de Constantine, à Saint-Arnaud. La CIA cite alors La Presse de Tunisie du 16 janvier 1954 : plusieurs personnes, dont le directeur de l'école Clemenceau et des membres de son personnel et de ses élèves, auraient observé un disque lumineux se déplaçant d'ouest en est et laissant derrière lui de longues traînées ressemblant à des rubans. La météo et la visibilité étaient décrites comme excellentes.

2. 14h30 – Sétif (30 km au sud-ouest de Saint-Arnaud)
Rapport américain : À 14h30, les habitants de Setif virent un objet arriver de l'est, émettant des traînées de fumée bleuâtre et se déplaçant relativement lentement. Après avoir tourné au-dessus de la ville pendant plusieurs secondes, il se dirigea soudainement à grande vitesse vers Saint-Arnaud. La plupart des spectateurs la décrivaient comme ayant la forme d'un cigare et volant en haute altitude.

Une autre description : Vers 14 h 30, d'autres habitants décrivent un objet arrivant de l'est avec des traînées bleutées. Il aurait :
- Évolué relativement lentement ;
- Effectué un cercle au-dessus de la ville ;
- Puis serait reparti vers Saint-Arnaud à très grande vitesse

Description majoritaire : en forme de cigare, haute altitude.

3. 16h45 – Ouled Djellal (200 km au sud-ouest de Sétif)
Rapport américain : Enfin, à 16h45 le même jour, un grand objet lumineux de forme rectangulaire fut aperçu au-dessus d'Ouled Djellal (à 200 kilomètres au sud-ouest de Setif) pendant plus de 30 minutes suivant une trajectoire rectiligne

Une observation similaire a été transmise ce même jour, faite à 16 h 45, par des témoins situés dans les zones arides du Sud constantinois, à la lisière des Biskra/Ouled Djellal. Les témoins selon cette source ont décrit un bolide lumineux ou un disque traversant le ciel d'est en ouest. Certains récits mentionnent un changement brutal de cap ou une accélération soudaine avant sa disparition à l'horizon.

Bilan : Un même objet (ou 3 objets liés) qui fait un circuit de 200 km en 3 heures dans le Constantinois, avec 2 types de formes décrites le même jour (cigare à Sétif / rectangulaire à Ouled Djellal), double traînée blanche puis bleuâtre, et son entendu par des militaires.

Analyse et hypothèses avancées
À l'époque, ces événements ont fait l'objet de rapports d'infraction/d'observation de la part des autorités de la Gendarmerie nationale française et des services d'aviation militaire basés dans le Constantinois.

Hypothèse météoritique : Rentrée atmosphérique : Une part importante des observations simultanées sur un grand axe géographique (Sétif – Saint-Arnaud – Ouled Djellal) s'explique fréquemment par le passage d'un bolide très lumineux (météore) traversant la haute atmosphère. La fragmentation ou la vitesse élevée d'un météore produit exactement le type de halo orange/blanchâtre décrit.

Hypothèse de ballons sondes : phénomènes atmosphériques : La météo de haute altitude et les lâchers de ballons scientifiques ou militaires (notamment météorologiques) ont également été évoqués par les autorités pour certaines observations de la région à cette période.

Hypothèse ufologique : Pour les chercheurs spécialisés dans l'histoire des OVNI, ces observations simultanées du 18 janvier 1954 font partie d'un "alignement" ou d'un passage au-dessus du territoire algérien marquant le début de l'augmentation des signalements de "soucoupes volantes" enregistrés tout au long de l'année 1954 en Afrique du Nord. On avance aussi l'hypothèse d'un avion, possible selon certaines descriptions. Le manque d'information ne nous permet pas d'analyser ces observations, le rapport américain est succinct et la presse donne peu d'information.

27JANVIER 1954 — ALGER / CAP MATIFOU - ALGERIE
L'événement est mentionné dans un document de renseignement de la CIA aujourd'hui déclassifié, consacré aux observations de phénomènes aériens signalées entre décembre 1953 et mars 1954. Le document porte la référence 00-W-30339 et est daté du 26 mai 1954. Il précise toutefois que les informations qu'il rassemble sont des informations de presse non évaluées. Le renseignement américain indique que l'information provenait du Journal d'Alger du 28 janvier 1954.

Selon cette source :
- Date : 27 janvier 1954
- Lieu : Alger, Algérie
- Heure : 15 h 25 dans la source américaine — et non 15 h 15. Il est donc possible que certaines sources françaises ou ufologiques aient retenu 15 h 15.
- Nombre de témoins : plusieurs personnes
- Aspect : objet rond, lumineux, jaune-orangé
- Trajectoire : en direction du Cap Matifou
- Évolution apparente : l'objet semblait grossir progressivement
- Taille apparente maximale : environ deux à trois fois le diamètre apparent du Soleil

Fin de l'observation : l'objet diminua ensuite d'apparence et disparut à l'horizon, donnant l'impression de « sombrer » dans la mer.

Il s'agit donc bien d'une observation documentée, et non d'un cas apparu récemment dans les bases Internet. Un élément particulièrement important : la source primaire

Le document de la CIA est intéressant parce qu'il permet de remonter à la source journalistique contemporaine : Le Journal d'Alger, 28 janvier 1954 Le texte de la CIA est très bref et ne fournit malheureusement ni les noms des témoins, ni leur profession, ni leur position exacte à Alger, ni la durée de l'observation. Il ne dit pas davantage si une enquête locale fut effectuée.

C'est une limite importante : nous sommes en présence d'une information de presse reprise par un service de renseignement, et non d'un rapport d'enquête militaire ou scientifique. La CIA elle-même classe l'information comme non évaluée.

Une possible explication astronomique ?
Il faut être prudent ici. L'aspect jaune-orangé, l'éclat et surtout la disparition apparente vers l'horizon pourraient faire penser à un phénomène astronomique, éventuellement à un astre très brillant observé dans des conditions atmosphériques particulières, ou à un météore. Mais la description pose quelques difficultés. Un météore classique se déplace généralement très rapidement et produit une trajectoire apparente relativement brève. Ici, la description insiste sur un objet qui semble grossir, puis rétrécir, avant de disparaître vers l'horizon en direction de la mer.

Une autre possibilité serait un objet aérien conventionnel vu à grande distance, dont la perception de la taille et de la distance aurait été fortement déformée. Cependant, la documentation disponible ne fournit pas suffisamment d'éléments pour retenir cette hypothèse. Il faut donc éviter de transformer automatiquement le phénomène en « engin extraterrestre », mais il serait également excessif de prétendre que nous disposons aujourd'hui d'une identification certaine.

J'ai également trouvé dans les archives administratives françaises la trace de fonds d'archives du préfet d'Alger pour janvier 1954, ainsi que des dossiers des Renseignements généraux couvrant cette période. Le répertoire indique notamment un dossier 91 1K 375 — janvier 1954, dans la série des documents chronologiques du cabinet du préfet d'Alger. Cela ouvre une piste de recherche beaucoup plus intéressante :

il pourrait être possible de rechercher une éventuelle trace de l'observation dans les archives administratives ou policières françaises d'Alger, notamment dans les rapports quotidiens ou les coupures de presse conservées par les services de la préfecture.

Autrement dit, nous avons :

- Le témoignage journalistique contemporain — Le Journal d'Alger, 28 janvier 1954.
  2. La reprise par la CIA dans un document de renseignement déclassifié.
  3. Une date, une heure, une direction et une description relativement précises.
  4. Un contexte de plusieurs observations en Algérie au cours des semaines précédentes.
  5. Des fonds d'archives françaises de janvier 1954 qui pourraient éventuellement permettre de retrouver des documents supplémentaires.

Attention enfin à la date/heure : la source CIA donne 15 h 25, alors que d'autres sources indiquent 15 h 15. Il faut signaler ce fait et indiquer : « vers 15 h 25 (15 h 15 selon certaines sources secondaires) », tant que l'édition originale du Journal d'Alger n'a pas été consultée directement.
Source : - https://www.ufoscans.com/non-orbit-sightings-of-unidentified-flying-objects-10-december-1953-2-march-1954-doc-0005516171/ pour les documents de la CIA a télécharger.

- *https://files.bluebookfiles.org/pdfs/1953.00%20-%20NARA%20-%20CIAUFO%20-%20NON-ORBIT%20SIGHTINGS%20OF%20UNIDENTIFIED%20FLYING%20OBJECTS%2C%2010%20DECEMBER%201953-2%20MARCH%201.pdf POUR LE DOCUMENT W 30339 de la CIA.*
- *https://documents2.theblackvault.com/documents/cia/ufos/C05516171.pdf - Le même document W 30339 disponible chez Black Vault*
- *https://fr.scribd.com/document/798852664/Franom-01230-All Informations sur les archives du Préfet d'Alger*.

11 OCTOBRE 1954 - LAVARANDE – ORAN - ALGERIE,
Le cas n° 237 du catalogue d'atterrissages et d'observations au sol de Jacques Vallée (Passport to Magonia / Pasaporte a Magonia, 1969) fait référence à l'événement suivant :
Date : 11 octobre 1954
Lieu : Lavarande (Algérie)
Description : Deux camionneurs, Gaston Breau et Amoura, circulaient à bord d'un camion-citerne chargé d'essence sur une route près de Lavarande. Un grand disque volant à très basse altitude est apparu au-dessus de la route. Effrayés par l'engin, les deux hommes ont abandonné leur véhicule et se sont enfuis à travers champs pendant que l'objet continuait sa trajectoire en silence en direction de Médéa.

- *Source : The Jacques Vallée "Magonia" OVNI landings database* 237.
- *https://fr.scribd.com/document/932548779/ML-Pasaporte-a-Magonia-Jacques-Vallee#:~:text=237.%E2%80%94%2011%20octubre%201954.%205.%20Lavarande%20(Argelia).,19%2C30.%20Taupignac%20(Francia).%20Tres%20automovilistas%20que%20circulaban*

24 AU 27 AOUT 1954 ? – SAINTE CLOTILDE PRES DE MERS-EL-KEBIR - ALGERIE
Dossier officiel du GEIPAN, témoignage recueilli près de 58 ans après les faits, puis analysé par le GEIPAN en 2012.

Le dossier officiel du GEIPAN est intitulé « MERS-EL-KEBIR (DZ.31) --.08.1954 », avec le numéro de cas 1954-08-08234. Le GEIPAN le classe finalement C, c'est-à-dire cas non exploitable par manque d'informations suffisamment fiables. Mais le contenu du témoignage mérite d'être étudié en détail.

Photo : Mers-El-Kébir vers 1950.



1. Un témoignage recueilli en 2012

Le GEIPAN reçoit le témoignage le 19 avril 2012, sous la forme d'un questionnaire standard. Le témoin raconte alors une observation remontant à l'été 1954, à Sainte-Clotilde, quartier de la commune de Mers-el-Kébir, près d'Oran. Au moment des faits, le témoin était âgé de 15 ans. Il ne se souvenait initialement ni du jour ni de la date exacte. Au cours des échanges avec le GEIPAN, il situera finalement l'événement un jour de semaine entre le 24 et le 27 août 1954.

2. Que voient les témoins ?

Le récit est assez spectaculaire. En fin de journée, vers 20 heures, plusieurs personnes se trouvent réunies et attablées à Sainte-Clotilde. Soudain, elles aperçoivent dans le ciel un objet décrit comme un : « Disque orange-feu, très lumineux ». Le phénomène semble tomber du ciel en direction de la mer. C'est précisément cette première phase qui va retenir l'attention des enquêteurs du GEIPAN. Selon le témoignage, l'objet descend rapidement, mais s'immobilise alors qu'il se trouve encore dans le ciel, au-dessus de l'horizon marin. Il reste ensuite apparemment immobile pendant un court moment.



Photo : L'observation de Mers El Kébir – image créée par IA ;

Puis survient la partie la plus étonnante du récit : le disque repart à grande vitesse vers le haut, suivant une trajectoire inclinée d'environ 45 degrés vers l'est, avant de disparaître. La durée totale de l'observation est évaluée à environ deux minutes.

3. Le détail essentiel : « l'arrêt » du phénomène

C'est probablement l'élément qui donne au témoignage son caractère ufologique. Une rentrée atmosphérique classique donne l'impression d'un objet se déplaçant rapidement, puis disparaissant lorsque le phénomène lumineux cesse. Or le témoin décrit quelque chose de différent :

Descente → arrêt apparent → immobilité → départ ascendant à environ 45° → disparition.

Le GEIPAN va toutefois proposer une explication physique susceptible de rendre compte d'une partie de cette séquence. L'hypothèse retenue est celle d'un bolide arrivant presque dans l'axe de vision de l'observateur.

4. L'enquête du GEIPAN
Le travail effectué en 2012 est intéressant parce que le GEIPAN ne se contente pas d'enregistrer le témoignage. Les enquêteurs recherchent des phénomènes similaires ayant pu se produire en France métropolitaine ou dans l'ouest du bassin méditerranéen à la même période. Ils découvrent alors une information particulièrement intéressante dans Le Provençal du 27 août 1954. Le journal rapporte l'observation d'un bolide, vu depuis Plan-de-Cuques, dans les Bouches-du-Rhône, le 22 août 1954 vers 20 heures. Il existe donc une remarquable proximité temporelle :

- Plan-de-Cuques : 22 août 1954 — environ 20 h
  Contre
- Sainte-Clotilde/Mers-el-Kébir : 24-27 août 1954 — environ 20 h.

Mais le GEIPAN constate immédiatement un problème majeur : les deux lieux sont séparés d'environ 1 000 kilomètres et les directions indiquées ne permettent pas facilement de considérer les deux observations comme un même phénomène.

5. L'hypothèse du bolide
Le GEIPAN considère que la première partie du récit correspond assez bien à un bolide, c'est-à-dire à la rentrée atmosphérique d'un météoroïde. L'idée est la suivante. Un bolide arrivant dans l'atmosphère dans l'axe de vision de l'observateur peut donner une impression très particulière. L'objet semble :

- Arriver directement vers l'observateur ;
- Descendre ;
- Ralentir ;
- Paraître s'immobiliser ;
- Puis perdre progressivement sa luminosité.

Le document d'enquête indique que l'arrêt apparent pourrait correspondre à la fin de la rentrée atmosphérique, vers une altitude de l'ordre de 40 km, probablement à plus de 100 km de l'observateur. Une fois suffisamment ralenti, le météoroïde ne produit plus le phénomène lumineux et devient invisible. C'est une interprétation physique parfaitement plausible pour expliquer la première partie du récit.

6. Mais le départ à 45° pose problème
C'est ici que le dossier devient particulièrement intéressant. Le GEIPAN reconnaît implicitement que la totalité de l'observation n'est pas expliquée par le scénario du bolide. Le mouvement ascendant à environ 45° vers l'est ne correspond pas simplement à la poursuite d'une trajectoire météoritique classique. Le rapport envisage donc que cette seconde partie puisse être liée à une illusion ou à un phénomène physiologique de perception, mais souligne qu'il est impossible de vérifier cette hypothèse plusieurs décennies après l'événement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le GEIPAN ne classe pas le cas en A ou B.

4. Pourquoi le GEIPAN classe-t-il le cas C ? C'est un point important.
Le classement C ne signifie pas « OVNI confirmé ». Il signifie essentiellement que le dossier ne permet pas de parvenir à une conclusion suffisamment solide. Le GEIPAN relève plusieurs problèmes :

- La date
- Le témoin ne connaît pas initialement la date exacte.
- Il la reconstruit après coup et la situe entre le 24 et le 27 août 1954.
- L'ancienneté du souvenir
- Le témoignage est recueilli en 2012, alors que l'observation remonte à 1954.
- Il existe donc un intervalle d'environ 58 ans.
- Un seul témoignage recueilli

Même si le témoin parle de plusieurs personnes présentes au moment de l'observation, un seul témoignage est finalement recueilli par le GEIPAN. La seconde phase demeure problématique car le comportement apparent du phénomène après son immobilisation ne peut pas être expliqué de façon certaine. Le GEIPAN considère donc que le cas manque d'informations suffisamment fiables pour être exploitable.

8. Un point important : plusieurs personnes auraient pourtant vu le phénomène
Il faut distinguer deux choses :

- Les témoins présents en 1954

Et
- Les témoins effectivement interrogés en 2012.

Le récit indique que plusieurs membres de la famille et personnes présentes à Sainte-Clotilde ont vu le phénomène. Mais le GEIPAN n'a pu recueillir qu'un témoignage. C'est une nuance importante à retenir : on ne peut pas écrire que
- « Plusieurs témoignages indépendants ont été recueillis ».
  Il faudrait plutôt écrire :
- « Le témoin affirme que plusieurs personnes présentes au même endroit ont observé le phénomène, mais le GEIPAN n'a recueilli en 2012 qu'un seul témoignage exploitable. »

9. Un élément astronomique supplémentaire : les Perséides
Le rapport du GEIPAN attire également l'attention sur le contexte astronomique du mois d'août. Le mois d'août est notamment marqué par l'activité des Perséides, ainsi que par celle des Kappa-Cygnides, susceptibles de produire des étoiles filantes et quelques bolides. Le rapport précise que ces phénomènes peuvent notamment être observés en début de soirée depuis certaines directions du ciel. Cela renforce la plausibilité d'une origine météoritique pour la partie descendante et lumineuse du phénomène. Mais cela ne constitue pas une identification certaine de l'ensemble de l'observation.

10. Mon appréciation du dossier
Ce n'est pas un cas ancien documenté en 1954.
C'est un cas ancien dont le témoignage a été recueilli en 2012.
Cette distinction change beaucoup son poids historique.

En revanche, le dossier possède plusieurs caractéristiques intéressantes :
- 1954 : observation supposée en Algérie française.
- 2012 : témoignage transmis au GEIPAN.
- 2012 : enquête officielle du GEIPAN.
- 2015 : mise à jour de la fiche.
- Classification : C.
- Hypothèse privilégiée : phénomène météoritique/bolide pour une partie du récit.
- Élément non résolu : la phase d'immobilisation puis le départ apparent à 45°.

La fiche officielle du GEIPAN demeure accessible et contient notamment le compte rendu d'enquête et le questionnaire du témoin.

On ne peut pas considérer le cas de Sainte-Clotilde comme un « cas OVNI inexpliqué » au sens fort mais c'est plutôt un témoignage tardif d'une observation intéressante, officiellement étudié par le GEIPAN, dont la première phase est compatible avec l'observation d'un bolide, mais dont certains éléments du récit — notamment l'arrêt apparent puis la remontée à 45° — demeurent invérifiables.

Cela en fait justement un excellent cas d'étude sur les limites de l'enquête ufologique rétrospective. Et il existe une piste particulièrement intéressante à approfondir : Le Provençal du 27 août 1954 et les archives de presse d'Oran/Alger des 22-28 août 1954. Une recherche plus poussée pourrait permettre de vérifier s'il existe un article contemporain relatant l'événement de Sainte-Clotilde lui-même, ce qui changerait considérablement la valeur documentaire du cas.
Source : https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/1954-08-08234 La fiche
https://www.geipan.fr/sites/default/files/Compte%20rendu%20enquete144.pdf Le compte rendu

03 OU 24 OCTOBRE 1954 – AIN-EL-TURCK - ALGERIE
L'observation figure dans le catalogue de Jacques Vallée, Passport to Magonia, dans la série des observations humanoïdes de 1954. Elle apparaît sous le numéro 304 :

24 octobre 1954 — Aïn-el-Turck, Algérie : un « petit homme » aux yeux étrangement brillants aurait été vu sur le rivage de la Méditerranée. La source indiquée par Vallée est simplement « Quincy ». C'est donc bien un cas humanoïde, mais extrêmement pauvre en informations : Vallée ne donne ni nom du témoin, ni heure, ni âge, ni description vestimentaire, ni comportement de l'entité, ni appareil associé.

Une anomalie concernant la date
Il faut toutefois être prudent : une compilation ufologique reprenant les données de Vallée donne le 3 octobre 1954 pour Aïn-el-Turck, alors que Passport to Magonia donne clairement 24 octobre 1954. Nous retiendrons ici le 24 octobre 1954, avec une réserve bibliographique sur la date qui à été parfois mentionné le 03- octobre.

Le cas apparaît au milieu d'une véritable concentration de récits humanoïdes à l'automne 1954. Dans les jours immédiatement voisins, Vallée répertorie notamment :

- 23 octobre — Tripoli, Libye : un agriculteur affirme avoir vu un appareil en forme d'œuf avec plusieurs occupants humains portant des combinaisons jaunâtres et des masques. Le cas est présenté comme ayant fait l'objet d'une enquête.
- 24 octobre — Aïn-el-Turck, Algérie : le petit personnage aux yeux brillants.
- 24 octobre — France : Village Les Égots, un enfant décrit un homme sortant d'un appareil étrange, avec des vêtements rouges, une apparence particulière et de grands yeux.
- 24 octobre — La Madière, France : un homme rencontre un individu d'environ 1,60 m portant ce qui ressemble à une combinaison ou une combinaison spatiale, avec des lumières sur le casque et deux lumières bleues dirigées vers le témoin.
- 25 octobre — Italie du Nord : Ulderico Cardinali observe un petit être d'environ 1,40 m à côté d'un appareil discoïde.
- 26 octobre — Les Égots, France : autre récit humanoïde particulièrement étrange. – (Une erreur à nouveau de date ? présenté plus haut à la date du 24 octobre)

Cette proximité chronologique est remarquable.

Mais il ne faut surtout pas extrapoler car le cas d'Aïn-el-Turck ne permet pas de conclure que le témoin aurait rencontré un « extraterrestre ». Nous ne disposons, dans la source retrouvée, que d'une description extrêmement courte : un petit homme et des yeux brillants. Il n'est même pas précisé que l'être était associé à un OVNI. Le rattachement au phénomène OVNI vient essentiellement de son classement ultérieur dans les catalogues d'observations humanoïdes.

C'est justement ce qui rend le cas intéressant : il s'agit davantage d'une trace bibliographique d'un témoignage que d'un dossier d'enquête constitué.

La mention « Quincy » mérite d'être approfondie. Vallée indique que ses recherches sur 1954 reposaient notamment sur les archives d'Aimé Michel, des collections de journaux et de correspondances, ainsi que sur les travaux de chercheurs français comme Charles Garreau et Raymond Veillith.

Il serait donc intéressant de rechercher la source primaire correspondant à « Quincy », car elle pourrait éventuellement permettre de retrouver :

- Le nom du témoin ;
- Le lieu exact sur le littoral d'Aïn-el-Turck ;
- L'heure ;
- La distance d'observation ;
- La taille réelle du personnage ;
- Son aspect physique ;
- L'existence ou non d'un objet ;
- Et surtout le contexte dans lequel le récit a été recueilli.
-

Classement de ce cas :

AÏN-EL-TURCK — 24 OCTOBRE 1954
Type : rencontre humanoïde / observation rapprochée
Lieu : littoral méditerranéen, Aïn-el-Turck, Oranie
Description : petit personnage, yeux étrangement lumineux
Témoin : non identifié dans la source secondaire retrouvée
Objet associé : non mentionné

Source principale retrouvée : Jacques Vallée, Passport to Magonia, cas n°304, référence « Quincy »
Niveau documentaire : très faible — source secondaire, récit extrêmement succinct.

Sources : - *https://fr.scribd.com/document/98008549/Jacques-Vallee-Pasaporte-a-Magonia-Cut-2*

- *https://maestrosdelsaber.com/wp-content/uploads/ftp-files/Novela%2C%20Cuentos%20y%20Teatro/Nov%20Ciencia%20Ficcion%20y%20Fantas%C3%ADa/zzz%20Varias%20Ciencia%20Ficcion/Nov%20Valle%2C%20Jacques%20-%20Pasaporte%20A%20Magonia.pdf – PDF de l'ouvrage Passport a Magonia en téléchargement.*

26 OCTOBRE 1954 – BOU HANIFIA - ALGERIE
Lieu / date : Bou Hanifia, Algérie, 26 octobre 1954
À l'époque Bou Hanifia est un petit village thermal près de Mascara, sous administration française.
Témoin : Yves Vernet, astronome amateur. Il a installé son télescope prismatique dans sa vigne près du village.

Le témoignage exact
Il est repris depuis 1955 dans tous les catalogues. Voici la version la plus complète :
"Mon télescope prismatique étant réglé sur un agrandissement de 20x, j'ai observé le ciel à altitude élevée. J'ai été stupéfié de voir un objet fortement brillant voler au-dessus de la couche des nuages à grande vitesse. Cinq minutes plus tard, j'ai vu un autre objet passer. Depuis le 26 Octobre, quand la première observation s'est produite, chaque jour entre 1 et 14 heures, je n'ai pas cessé de voir de soucoupes volantes passer toutes les cinq à dix minutes. Ils sont plus visibles à midi qu'au matin ou en soirée. Leur fréquence dans un champ visuel aussi réduit est grande. Leurs performances sont loin au-dessus de celle de nos meilleurs avions terrestres, et leur nombre semble plus grand que la plus grande concentration aérienne que nous pourrions effectuer."

Une autre transcription du même récit donne :
Mon télescope prismatique étant réglé sur un agrandissement de 20x, j'ai observé le ciel à altitude élevée, j'ai été stupéfié de voir un objet fortement brillant voler au-dessus de la couche des nuages à grande vitesse, cinq minutes plus tard j'ai vu un autre objet passer

Observation instrumentale. Un télescope prismatique 20x, même modeste, permet de confirmer qu'il ne s'agit pas d'une étoile, d'un ballon ou d'un reflet. Vernet insiste : l'objet passe au-dessus de la couche des nuages.

La récurrence : Ce n'est pas une observation isolée. Après le 26 octobre, il dit en voir tous les jours, entre 1h et 14h, toutes les 5 à 10 minutes, avec un pic de visibilité à midi.

L'interprétation du témoin. En tant qu'amateur d'astronomie, il compare directement aux performances aériennes connues et conclut que c'est largement au-dessus de nos meilleurs avions.
Le contexte
Cette observation tombe en plein dans la vague d'observations de l'automne 1954, période pendant laquelle eurent lieu, en France en particulier, de nombreuses observations d'ovnis, notamment durant les mois de septembre, octobre et novembre 1954, avec un pic pour le mois d'octobre. Cette vague n'a pas touché que la métropole. L'Afrique du Nord française est concernée au même moment.

Le 26 octobre 1954, c'est aussi 6 jours avant le début officiel de la guerre d'Algérie (1er novembre 1954), ce qui explique pourquoi beaucoup de rapports algériens de cette période ont été peu relayés en métropole à l'époque. Il n'y a pas eu d'enquête officielle retrouvée sur Vernet, pas de photo publiée de son installation. Le cas reste classé comme "observation à l'instrument par astronome amateur" dans les compilations ufologiques
Source primaire : Flying Saucers Uncensored par Harold T. Wilkins, The Citadel Press, New York, N.Y. 1955, page 247. OVNI Roundup.

25 MARS 1955 – BATNA - ALGERIE

25 mars 1955 — Batna : « Disques volants au-dessus de Batna » La référence apparaît dans nos recherches sur ce dossier, dans plusieurs sources secondaires consacrées aux observations anciennes. La plus intéressante est l'index des articles de presse ufologiques constitué par Patrick Gross : il donne explicitement : La Dépêche de Constantine — 25 mars 1955 — *« Disques volants au-dessus de Batna »* Cette référence est également reprise dans l'ouvrage de Jacques et Janine Vallée, Les phénomènes insolites de l'espace. Dans leur bibliographie, l'entrée n° 167 est précisément : *« Disques volants au-dessus de Batna »*. La Dépêche de Constantine, 25 mars 1955. C'est donc un élément intéressant pour notre chronologie algérienne : le cas n'est pas une invention récente de catalogues Internet ; il possède une référence à une publication contemporaine de 1955 et a ensuite été repris dans la documentation ufologique de Vallée.

Mais que savons-nous réellement de l'observation ?
C'est ici qu'il faut distinguer ce qui est établi de ce qui est parfois ajouté dans les catalogues. Ce que nous pouvons établir

Élément	État actuel
Date	25 mars 1955
Lieu	Batna, Algérie
Source primaire indiquée	La Dépêche de Constantine
Formulation du titre	« Disques volants au-dessus de Batna »
Nature	Observation(s) de phénomène aérien présenté comme des « disques volants »
Reprise ultérieure	J acques & Janine Vallée
Enquête officielle connue	Aucune retrouvée à ce stade
Témoins	Non identifiés dans les sources accessibles
Nombre d'objets	Non établi
Heure	Non retrouvée
Durée	Non retrouvée
Trajectoire	Non retrouvée
Apparence détaillée	Non retrouvée
Explication	Non établie

Autrement dit, nous avons la référence journalistique, mais pas encore le dossier d'observation.

La référence de Vallée est particulièrement utile parce qu'elle élimine une éventuelle confusion géographique. Il donne explicitement Batna et non Alger, Constantine ou une autre ville du Constantinois. Batna se trouve dans les Aurès, à l'intérieur du Constantinois de l'époque. En mars 1955, l'Algérie est encore sous administration française et le contexte politique est extrêmement tendu. La guerre d'Algérie commence officiellement quelques mois plus tard, en novembre 1954, et les événements du Constantinois rendent les questions de sécurité particulièrement sensibles. Il faut donc être prudent avec l'interprétation des observations aériennes de cette période.

Le cas survient dans une période où la presse internationale est déjà fortement sensibilisée aux « soucoupes volantes ». Depuis 1947, le vocabulaire des *« flying saucers »*, traduit en français par *« soucoupes volantes »*, est devenu extrêmement courant. En 1955, un journaliste pouvait donc utiliser l'expression « disque volant » pour désigner pratiquement n'importe quelle observation aérienne inhabituelle.

Une recherche dans les archives serait maintenant particulièrement utile À mon avis, la prochaine étape doit être de retrouver le numéro original de La Dépêche de Constantine du 25 mars 1955, et si possible les éditions des 26, 27 et 28 mars.
Pourquoi ?
Parce que le titre : **« Disques volants au-dessus de Batna »** est probablement seulement l'intitulé de la dépêche ou de l'article. Le texte pourrait fournir des informations essentielles :

- Qui a vu quoi ?
- Combien de personnes ?
- À quelle heure ?
- Depuis quel endroit de Batna ?
- Quelle direction ?
- Quelle durée ?
- Les objets étaient-ils silencieux ?
- Y avait-il plusieurs appareils ?
- Des avions militaires ont-ils été envoyés ?
- L'observation a-t-elle été confirmée par d'autres personnes ?

Et surtout : le journal parlait-il réellement d'un « objet » ou simplement de lumières dans le ciel ?
:
En résumé on ne peut pas en dire en plus sur ce cas que nous pouvons résumer ainsi : 25 mars 1955 — Batna (Algérie).

La Dépêche de Constantine publie une information intitulée **« Disques volants au-dessus de Batna** ». La référence a été conservée dans les catalogues de presse consacrés aux observations de 1955 et reprise ultérieurement par Jacques et Janine Vallée dans Les phénomènes insolites de l'espace. Les sources actuellement accessibles ne permettent toutefois pas de déterminer le nombre de témoins, l'heure de l'observation, la durée, la nature exacte des objets ni leur trajectoire. En l'absence du texte original de l'article, le cas doit donc être considéré comme un signalement de presse non documenté, et non comme une observation ufologique caractérisée.

23 SEPTEMBRE 1955 – CONSTANTINE - ALGERIE
23 septembre 1955 — Constantine — « Engins mystérieux »
La référence est bien attestée dans les catalogues de presse ufologique. La Dépêche de Constantine, dans son édition du 23 septembre 1955, publie un article intitulé : « Engins mystérieux » Cette référence figure dans le recensement des articles de presse sur les observations de 1950-1959 établi par Patrick Gross. Elle est surtout confirmée par une source historique beaucoup plus importante : Jacques et Janine Vallée ont eux-mêmes recensé cet article dans leur ouvrage Les phénomènes insolites de l'espace. Il apparaît dans leur bibliographie sous le numéro 166 : « Engins mystérieux ». La Dépêche de Constantine, 23 sept. 1955. Cela confirme donc deux références distinctes dans le même journal et la même année.
Une précision importante Le titre « Engins mystérieux » ne nous permet pas, à lui seul, d'affirmer qu'il s'agissait de « soucoupes volantes » ! Le journal pouvait employer « engin mystérieux » pour désigner : un objet lumineux ? un aéronef inhabituel ? un objet observé de jour ou encore un événement décrit comme inexplicable par les témoins. Sans le texte original, il serait imprudent d'aller plus loin.

En septembre 1955, le Constantinois se trouve dans une période extrêmement troublée de la guerre d'Algérie. La région est soumise à une importante activité militaire, policière et de renseignement. Cela constitue une variable à prendre en compte avant toute interprétation ufologique. Un objet aérien inhabituel pouvait éventuellement être un avion militaire, voir un appareil de reconnaissance ou un ballon. Il peut y avoir d'autres causes, ce n'est donc pas limitatif… ;

Il serait très intéressant de retrouver les deux éditions originales du journal pour compléter les cas de Batna et Constantine, puis de rechercher systématiquement les observations dans La Dépêche de Constantine entre janvier 1954 et décembre 1956. Cela pourrait faire ressortir une série beaucoup plus importante de signalements dans le Constantinois que celle que nous connaissons aujourd'hui. Ces deux cas sont pauvres en informations, il est donc utile de compléter cette lacune.

Par ailleurs, au niveau des recherches à faire, nous avons relevé dans que les archives ufologiques on trouve la trace d'un document ancien faisant état de deux disques volants au-dessus de Constantine en 1955, noté par Raymond Veillith. (Fondateur de « Lumières dans la nuit ») Mais nous n'avons pas trouvé plus de précision.

1958 – MARS – BOUAHMAMA – ALGERIE

Source : Joel Mesnard, FSR Vol. 19. No. 3

Tranquillisante Visitation de BOUAHMAMA - Un rapport algérien de 1958

Nota : nous reprenons, pour la majorité des phrases la traduction, très mauvaise, telle qu'elle figure sur la source.

Une extraordinaire observation d'OVNI a été signalée une nuit en Mars 1958, pendant la guerre d'Algérie, dans un camp Légion étrangère à Bouahmama dans le Sud Constantinois. Le seul témoin. Légionnaire NG, était en sentinelle à l'extérieur du camp. Le site où il montait la garde composée d'une mise en place fortifiée creusé dans le sol, légèrement blindé et équipé d'un téléphone connecté au camp.

La nuit était sans nuages et la lune brillait. Tout était silencieux sur le paysage de la base. Aucune opération de grande envergure n'a été menées dans la région à l'époque, NG, qui avait été dans la Légion depuis trois ans, ne se sentait pas particulièrement inquiet. Il était assis sur le sol près IHE tranchée, et avait son fusil. Si quelque chose d'inattendu se passait, il devait soit de tirer son fusil ou appelez le camp par téléphone.

Soudain, à quelques minutes après 0,30 heures, quelque chose se produisait. Qu'est-ce qui s'est passé, il a été, nous ne pouvons pas dire avec certitude. Le témoin se souvient avoir vu un phénomène positif, physique de taille énorme. Mais il sent que quelque chose plus inhabituelle qui lui est arrivé psychologiquement. Et il admet volontiers qu'il pourrait bien y avoir une différence entre ce qu'il se souvient sincèrement et ce fait a eu lieu.

Il a commencé avec un bruit de sifflement, le genre de bruit que vous entendez si vous soufflez dans le goulot d'une bouteille. Ce bruit lui semblait être descendant du ciel. Il a immédiatement levé les yeux, et vit un énorme, arrondie objet descendant. Il s'est arrêté quand il était d'environ 35 à 40 mètres (environ 100 à 120 pieds.) Au-dessus du sol, et a commencé à planer il, immobile et silencieux. Il a estimé que c'est jusqu'à 350 mètres de large (1000 pieds.). Comme on le voit par lui légèrement en dessous, lors de l'arrivée et les phases de décollage, il semblait être de forme elliptique (voir Fig. 1), tout à fait indépendamment de l'effet de perspective qui fait un disque regarder elliptique quand on l'observe d'un point à l'extérieur du ligne centrale de disque. Sa durée pourrait, pensait-il, ont été dans le quartier de 250 mètres. Il a estimé la distance entre lui et le bord le plus proche de l'objet à un peu plus de 50 mètres (150 pi.)

Quand j'ai demandé M. NG d'étendre ses bras vers les extrémités de l'objet comme il se rappelait avoir vu, il les tendit à un angle d'environ 100 entre eux. Cette estimation cadrerait très bien avec les estimations indiquées ci-dessus de sa taille et de sa distance de lui.

L'objet a été entouré par une lumière vert pâle, et un faisceau conique de lumière intense verte venait du centre de la sous-partie vers le sol.

Légionnaire NG n'a pas tiré son fusil, et il n'a pas décrocher le téléphone. Il vient se souvient en regardant l'objet pendant 45 à 50 minutes. Les couleurs verte et émeraude pâles étaient belles, reposante et de les plus fascinantes qu'il ait jamais vu. Le légionnaire NG avait tout oublié de la guerre. Toute tension nerveuse ou psychologique avait disparu de son esprit. Il se sentait simplement heureux.

Puis vint le bruit nouveau, comme si quelqu'un souffler dans une bouteille, et l'objet a commencé à monter doucement, jusqu'à ce qu'elle ait atteint une hauteur d'environ I (K) ou 120 mètres. Puis il a volé les abats vitesse énorme vers le Nord-Ouest, de l'escalade comme il est allé.

Ce que le légionnaire était alors senti une sorte de tristesse à la disparition de cette belle vue. Après quelques minutes, ce sentiment a commencé à s'estomper, ce qui donne lieu à un retour de son état ordinaire de conscience, jusqu'à ce que ses facultés mentales complètes étaient de retour. Il a

rapidement pris le téléphone et a rapporté Whal qu'il avait vu. À son grand étonnement, mais le directeur du camp tout simplement répondu de la manière : *"Très bien. Nous verrons demain matin."* Greatly déçu de la réaction de l'agent, NG a continué sa montre jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre homme dans les premières heures de la matinée. Il a de nouveau fait part de son expérience, et cette fois plus d'attention a été accordée à lui. Certains de ses supérieurs étaient enclins à croire son histoire, parce NG, alors âgé de 28 ans, était un soldat très respecté et a été considéré comme sérieux et fiable. La majorité avait cependant pensé que c'était juste un problème psychologique causé par les conditions difficiles de la guerre dans le désert. (BHA situé à 1200 m d'altitude, n'est pas un désert) Une enquête minutieuse a été effectuée sur les lieux de l'observation. NG rappelle avec un sourire que les agents ont même examiné le sable avec une loupe. Pas de traces, pas de marques, aucun matériau étranger n'a été trouvé dans la région, et aucune odeur.

Probablement plus pour des raisons médicales que pour des raisons "ufologiques", le témoin a été interrogé par des agents soigneusement. Il a collé à son histoire originale, et l'affaire a été jugée tout à fait étonnant. Il a été envoyé lo l'hôpital militaire du Val de Grace dc à Paris. Là, il a été maintenu pendant une semaine sous-dosage examen par les neurologues et les psychiatres. Un électroencéphalogramme a révélé rien d'inhabituel. La conclusion de tous les médecins, c'est que NG était dans une liste d'une bonne santé physique et mentale. Il n'avait pas été notamment affectées par les contraintes provoquées par le service en temps de guerre en Algérie. Il n'avait pas tendance à boire, et a été jugé compétent pour le service dans la Légion étrangère, ce qui signifie un moyen particulièrement difficile de la vie. En effet, aucun homme avec une tendance à la rêverie ou de science-fiction ou d'une imagination surdéveloppée ou analytique, esprit critique aurait-il choisi pour le service dans la Légion. M. NG, qui est aujourd'hui un civil, est évidemment un homme avec un fort sens des réalités de la vie quotidienne, et semble lo être tout le contraire d'un type hypersensible ou un poète.

Qu'est-il arrivé cette nuit dans Bouahmama ? Il est tout aussi difficile pour nous de croire dans les caractéristiques physiques de l'observation rapportée que c'est à nous de ne pas croire à la sincérité du témoin.

M. NG n'est évidemment pas à la recherche de publicité. Il raconte simplement son expérience, d'une manière naturelle, à ses propres parents proches, et quand je l'ai rencontré mai 1970, il avait l'air un peu réticents pour les quelques premières minutes, puis a répondu à mes questions sans accent sur une caractéristique particulière.

J'ai été incapable jusqu'à présent de trouver des preuves de sources militaires au sujet de son expérience présumée. Le Val de Grace Hospital à Paris ne conserve pas les documents sur les patients au-delà d'une période de dix ans.

La taille de l'objet déclaré est si grande que, si elle était réellement où le témoin affirme avoir vu, il doit avoir été visible du camp à un angle d'environ 60. Pourtant, personne d'autre a rapporté avoir vu. Lorsque 1 l'a interrogé sur les raisons possibles de son ayant été le seul témoin, NG a répondu que ce n'est nullement étonnant, puisque la plupart des hommes dans le camp étaient endormis dans leurs casernes à l'époque. Il était un légionnaire en sentinelle à l'extrémité opposée du camp, et il aurait pu vu l'OVNI à un angle de près de 40 ! Et pourtant, cette sentinelle rapporte ne rien avoir vu. M. NG ne pense pas que la pente ou le sol irrégulier auraient pu être suffisant pour rendre le phénomène invisible du camp.

Le témoin semble être conscient du fait que quelque chose d'extraordinaire lui est arrivé, mais il semble croire avec certitude aux caractéristiques géométriques de son « observation ». Il dit qu'il n'a pas eu de maladie de quelque nature que ce soit depuis la nuit de l'observation, et aucune condition physique ou mentale inhabituelles. Il n'a jamais eu d'autres expériences impliquant des soucoupes volantes, avant ou depuis, son expérience à Bouahmama. Qu'est-ce qui lui est arrivé en 1958, il l'a quitté avec la conviction que « il ya quelque chose, » et que « quelque chose est venue d'un autre monde pour regarder la nôtre."

Concernant son peu d'étonnement pendant l'observation, il utilise des mots comme : « C'était comme temps de fonctionnement \ Ery lentement..." et "c'était comme être dans un autre monde." Depuis l'expérience 'il avait ressenti un certain degré d'intérêt pour les soucoupes volantes, et se rappelle avoir lu des articles sur les ovnis dans les journaux et magazines. En tout cas, le sujet l'à définitivement

bouleversé, mais aussi extraordinaire que cela puisse paraître, il n'a pas changé son mode de vie.

Le cas Bouahmama, dépourvu comme il est de preuves matérielles, mais de manière déroutante à bien des égards, invite à la comparaison avec un certain nombre d'autres cas. Ce qu'elle a laissé au témoin c'est une vision qui dépasse notre imagination. C'est juste une de ces observations d'OVNIS très spéciales qui nous conduisent à penser que l'ufologie peut en quelque sorte être liée à certains phénomènes psychiques.
Source : https://www.39-45.org/blog.php?u=5328&b=925
Le PDF de la FSR VOL 19 - NR 3 : https://jamesparsonslakebucket.s3.us-west-1.amazonaws.com/ufos/FSR/FSR+1973+V+19+N+3.pdf

Photos : Les pages de la FSR concernant la narration de Joël Mesnard, aujourd'hui décédé et ancien directeur de la Publication « Lumières dans la Nuit » (LDLN).

TRANQUILLIZING VISITATION AT BOUAHMAMA

An Algerian report of 1958

Joël Mesnard

AN extraordinary UFO sighting was reported one night in March, 1958, during the Algerian War, at a Foreign Legion camp at Bouahmama in the Sud Constantinois. The sole witness, Legionnaire N.G., was on sentry duty outside the camp. The site where he was consisted of a fortified emplacement dug out of the ground, lightly armoured and equipped with a telephone connected to the camp.

The night was cloudless and the moon was shining. All was silent on the desert landscape. No large-scale operations were being carried out in the area at the time so N.G., who had been in the Legion for three years, was not feeling especially anxious. He was sitting on the ground near the trench, and had his rifle. If anything unexpected happened he was supposed either to fire his rifle or call the camp by telephone.

Suddenly, at a few minutes after 0.30 hours, something did happen. What it was that happened, we cannot say for sure. The witness remembers seeing a positive, physical phenomenon of enormous size. But he feels that something most unusual happened to him psychologically. And he freely admits that there might well be a difference between what he sincerely remembers and what actually took place.

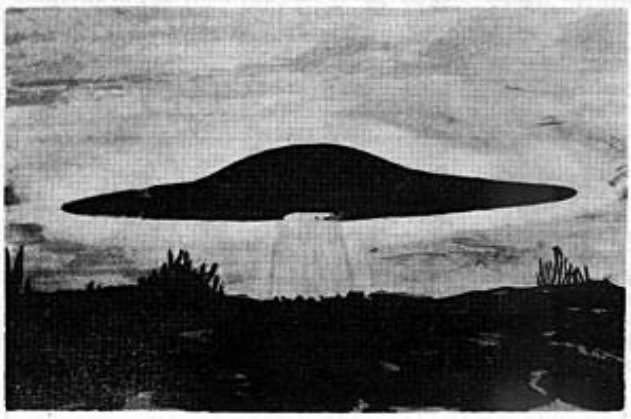
It began with a whistling noise, the sort of noise you hear if you blow into the neck of a bottle. This sound seemed to him to be coming down from the sky. He immediately looked up, and saw an enormous, roundish object descending. It stopped when it was about 35-40 metres (roughly 100 to 120ft.) above the ground, and began to hover there, motionless and silent.

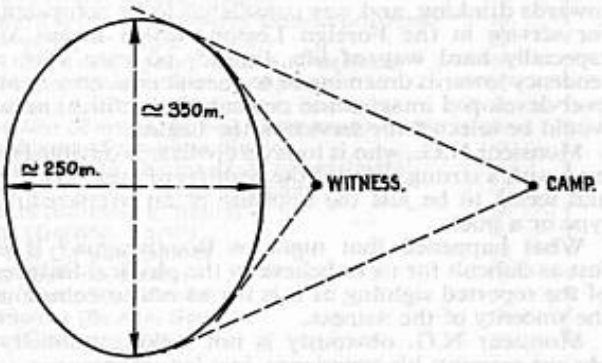
He estimated it to be as much as 350 metres wide (1,000ft.). As seen by him slightly from below, during the arrival and take-off phases, it seemed to be elliptical in shape (see Fig. 1), quite independently of the perspective effect that makes a disc look elliptical when observed from a point outside the disc's centre-line. Its span might, he thought, have been in the neighbourhood of 250 metres. He estimated the distance between himself and the nearest edge of the object at little more than 50 metres (150ft.) (Fig. 2).

When I asked Monsieur N.G. to extend his arms towards the ends of the object as he recalled seeing it, he held them out at an angle of about 100° between them. This estimate would fit quite well with the estimates given above of its size and its distance from him.

The object was surrounded by pale green light, and an intense conical beam of emerald-green light was coming from the centre of the under-part towards the ground.

Legionnaire N.G. did not fire his rifle, nor did he pick up the telephone. He just remembers staring at the object for 45 to 50 minutes. The pale green and emerald colours were the most beautiful, relaxing and fascinating colours he had ever seen. Legionnaire N.G. had forgotten all about the war. All nervous or psycho-





logical tension had gone from his mind. He was just feeling happy.

Then came the noise again, like somebody blowing into a bottle, and the object started rising gently, until it had reached a height of about 100 or 120 metres. Then it flew off at tremendous speed towards the North-West, climbing as it went.

What the Legionnaire then felt was a sort of sadness at the disappearance of this beautiful sight. After a few minutes this feeling began to fade, yielding place to a return of his ordinary state of consciousness, until his full mental faculties were back. He quickly picked up the telephone and reported what he had seen. To his great amazement however the officer at the camp simply replied in the manner: "All right. We'll see about it tomorrow morning."

Greatly disappointed at the officer's reaction, N.G. continued his watch until he was relieved by another man in the early hours of the morning. He again reported his experience, and this time more attention was paid to him. Some of his superiors were inclined to believe his story, because N.G., then aged 28, was a well-respected soldier and was considered serious and reliable. The majority however thought it was just a case of psychological trouble caused by the tough conditions of war in the desert.

A careful investigation was carried out at the scene of the sighting. N.G. recalls with a smile that the officers even examined the sand with a magnifying lens. No footprints, no marks, no alien material was found in the area, and no smell either.

Probably more for medical than for "ufological" reasons, the witness was thoroughly questioned by officers. He stuck to his original story, and the affair was considered to be quite amazing. He was sent to the Military Hospital at Val de Grâce in Paris. There he was kept for a week under close scrutiny by neurologists and psychiatrists. An electroencephalogram revealed nothing unusual. The conclusion of all the doctors was that N.G. was in a state of good physical and mental health. He had not been notably affected by the strains caused by wartime service in Algeria. He had no tendency towards drinking, and was considered to be competent for service in the Foreign Legion, which means an especially hard way of life. Indeed, no man with a tendency towards dreaming or science-fiction, or with an over-developed imagination or analytical, critical mind would be selected for service in the Legion.

Monsieur N.G., who is today a civilian, is obviously a man with a strong sense of the realities of everyday life, and seems to be just the opposite of an oversensitive type or a poet.

What happened that night in Bouahmama? It is just as difficult for us to believe in the physical features of the reported sighting as it is for us not to believe in the sincerity of the witness.

Monsieur N.G. obviously is not seeking publicity. He just recounts his experience, in a natural manner, to his own close relatives, and when I met him in May 1970, he looked slightly reluctant for the first few minutes, and then answered my questions without emphasis on any particular feature.

I have been unable so far to find any evidence from military sources regarding his alleged experience. The Val de Grâce Hospital in Paris does not keep documents about patients beyond a period of ten years.

The size of the reported object is so large that, if it actually was where the witness claims to have seen it, it must have been visible from the camp at an angle of about 60°. Yet nobody else reported seeing it. When I asked him about the possible reasons for his having been the only witness, N.G. replied that it is in no way astonishing, since most of the men in the camp were asleep in their barracks at the time. There was a legionnaire on sentry duty at the opposite end of the camp, and he could have seen the UFO at an angle of almost 40°! And yet that sentry reported nothing. Monsieur N.G. does not think that the slope or the irregular pattern of the ground could have been sufficient to render the phenomenon invisible from the camp.

The witness seems to be conscious that something quite extraordinary happened to his mind, but he seems to believe quite positively in the geometrical features of his "sighting." He says he has had no disease or illness of any kind since the night of the sighting, and no unusual physical or mental conditions. He has never had any other experiences involving flying saucers, either before, or since, his experience at Bouahmama. What happened to him there in 1958 has left him with the belief that "there is something," and that "something is coming from another world to watch ours." Regarding his amazingly peaceful state during the sighting, he uses words like: "It was like time running very slowly . . ." and "it was like being in another world."

Since the experience he had felt a certain degree of interest in flying saucers, and recalls having read about UFOs in newspapers and magazines. In any case, the subject definitely does not upset him and his experience, however extraordinary it may seem, has not notably changed his life.

The Bouahmama case, devoid as it is of physical evidence but so puzzling in many respects, invites comparison with a number of other cases. What the role of the witness actually was leaves much to our imagination. It is just one more of those very special UFO sightings which lead us to think that Ufology may somehow be related to some obscure psychic phenomenon.

NEW!
POCKET
MAGNETOMETER



An instrument of high sensitivity and quality for UFO detection. Indicates any magnetism from 0·5 to 50 gauss, including magnetic residue after landing, etc.
Send $15·00 or equivalent for free air-mailing in 24 hours.
PERRINJAQUET, 18 P. de Sauvage, 1211 GENEVE, 28 Switzerland.

Source Américaine :

Peu après minuit, un soir de mars 1958, dans un camp de la Légion étrangère près de Bouamama en Algérie pendant la guerre d'Algérie, un légionnaire connu seulement sous le nom de « NG » Il était de garde. Ce n'était pas un avant-poste particulièrement important, défendu uniquement par des armes

légères. La base était essentiellement « creusée dans le sol » et reliée au camp principal par une simple ligne téléphonique.

Ce soir-là, le ciel d'un noir parfait abritait une lune éclatante. En dessous, le désert s'étendait à perte de vue comme un océan de sable sans fin. NG s'attendait à une nuit tranquille et, tout en restant vigilant, savourait la sérénité paradoxale de l'instant.

Cependant, aux alentours de minuit et demi, cette sérénité paisible fut bel et bien rompue.

Un sifflement soudain venant d'en haut rappela à NG le bruit de quelqu'un soufflant dans le goulot d'une bouteille. Levant les yeux, il aperçut un énorme objet rond qui se dirigeait vers lui. À une trentaine de mètres, l'objet s'immobilisa brusquement et resta immobile, en suspension dans le vide.

Il continua d'observer l'engin véritablement gigantesque, estimant sa largeur à environ 1 000 pieds.
Une pâle lueur verte sembla envelopper l'engin. Plus étrange encore, un faisceau conique de lumière vert émeraude émanait du centre de l'engin et se dirigeait vers le sol. Malgré les ordres de faire feu ou de contacter la base principale en cas de problème, NG resta là, stupéfait par les événements extraordinaires qui se déroulaient autour de lui.

Une fluctuation des humeurs et des émotions
Avant même qu'il ne s'en rende compte, quarante-cinq minutes s'étaient écoulées. Pendant tout ce temps, NG était resté planté là, à contempler le vaisseau cosmique qui planait au-dessus de lui. Il se sentait presque comme en transe, tant les couleurs qui entouraient le vaisseau étaient envoûtantes.

Soudain, le sifflement retentit à nouveau, le ramenant à la réalité. Il vit l'objet commencer à s'élever une fois de plus. Celui-ci continua ainsi avant de filer brusquement dans le ciel nocturne et de disparaître en quelques secondes.

Pendant quelques instants après son départ, l'état d'esprit de NG sembla affecté. Il oscillait rapidement entre tristesse et calme, avant de retrouver pleinement son état d'esprit « normal », tel qu'il était avant l'apparition.

À ce moment-là, il a pris le téléphone et a contacté la base principale pour signaler l'incident. Cependant, au lieu de la réponse qu'il attendait – l'envoi d'une unité de renfort pour enquêter et établir un rapport complet –, on lui a simplement dit de poursuivre sa ronde.

Lorsqu'il était enfin relevé de son service à l'heure habituelle, il cherchait aussitôt à informer ses supérieurs des observations qu'il avait faites. Et même si, cette fois-ci, ils prenaient davantage en compte son empressement, la réaction était loin d'être celle qu'il espérait, voire même celle à laquelle il s'attendait.

Aucun de ses supérieurs ne doutait de sa sincérité. Ils croyaient qu'il croyait ce qu'il avait vu. Cependant, la plupart étaient enclins à attribuer l'incident à un « trouble psychologique » dû au contexte des combats. Ils ont néanmoins « enquêté » sur le lieu de l'observation. Inutile de préciser qu'ils n'ont rien trouvé pour étayer les dires de NG.

Une hallucination chez un soldat par ailleurs en pleine forme mentale et physique ?
Malgré le scepticisme de ses supérieurs – aussi professionnel fût-il –, NG a tout de même été interrogé de manière approfondie suite à son rapport initial, ce qui comprenait un examen médical tout aussi approfondi.

Ce que les enquêteurs remarquèrent cependant, c'est que le récit de NG restait inchangé par rapport à sa première déposition. Et bien qu'ils ne s'écartassent finalement pas de leurs conclusions initiales, à savoir que le contexte traumatique de la guerre était responsable d'une hallucination ou d'une erreur d'interprétation, ils furent tellement fascinés et intrigués par ce témoignage que NG fut envoyé dans un hôpital militaire parisien pour des examens et des investigations complémentaires.

Concernant son état mental et physique général, les médecins n'ont rien trouvé qui puisse les empêcher de servir dans la Légion étrangère. De fait, beaucoup pensaient qu'une personne capable de supporter les conditions particulièrement éprouvantes d'une telle unité militaire serait sans doute capable de rapporter ces incidents étranges avec une précision remarquable.

Finalement, NG fut autorisé à rester en service actif et retourna à son poste en Algérie où il demeura actif tout au long de la guerre et jusqu'à sa fin.

Il resterait inflexible, ne serait-ce qu'en privé, au sujet de ce qu'il avait vu ce soir-là alors qu'il était de garde.

Un compte crédible avec plusieurs points litigieux
Ce qui rend le récit de NG encore plus crédible, ce sont peut-être ses agissements après son passage dans la Légion étrangère. Il n'a pas cherché la gloire ni le profit en rendant son histoire publique. Bien au contraire, il n'en a parlé qu'à sa famille et à ses proches.

Sa première révélation publique de cette histoire eut lieu en 1970, auprès du chercheur en ufologie Joel Mesnard, plus de dix ans après les faits. Mesnard se souviendra que NG avait semblé « légèrement réticent » à en parler pendant les premières minutes, mais qu'il avait finalement raconté la même histoire que d'habitude.

Malgré l'apparente authenticité du témoin, plusieurs points litigieux nuisent à sa crédibilité. Par exemple, aucun rapport militaire officiel ne relate l'incident. De même, aucun document relatif à son séjour à l'hôpital parisien n'a été retrouvé. Les archives sont généralement détruites après dix ans. Bien que NG n'ait aucun contrôle sur ces éléments, ils jouent néanmoins en sa défaveur.

Le fait qu'il ait été le seul témoin de l'incident, à tort ou à raison, joue également un rôle. Bien qu'il ait expliqué des années plus tard que la plupart des hommes de son unité dormaient probablement à cette heure-ci (juste après minuit), il a lui-même admis ne pas comprendre pourquoi le légionnaire de garde à l'autre bout de la base n'avait rien signalé d'inhabituel.

Malgré cela, au moment de son entretien avec Mesnard en 1970, il restait convaincu qu'un événement « tout à fait extraordinaire » s'était produit ce soir-là.

Aucune « maladie » depuis la rencontre
Bien sûr, NG n'en fait pas mention lui-même. On peut toutefois supposer qu'un tel incident a pu se produire. Après tout, 45 minutes s'étaient écoulées lorsque NG réalisa qu'il était dans un étrange état de transe. Se pourrait-il qu'il n'ait été dans cet état que quelques instants après une possible tentative d'enlèvement ?

Cela pourrait aussi expliquer l'absence d'autres témoins d'un engin aussi imposant, malgré l'heure tardive. Il se peut qu'il n'ait survolé les bases que pendant quelques instants, lors de l'enlèvement et du retour potentiels.

Il s'étendait ensuite sur cette période apparemment floue, affirmant que « le temps semblait s'écouler très lentement ». Plus révélateur encore, il prétendait avoir eu l'impression d'être « dans un autre monde ».
L'hypothèse d'un enlèvement n'est que pure spéculation. NG lui-même, cependant, croit qu'il s'est passé quelque chose de véritablement extraordinaire dans son esprit cette nuit-là. Mesnard écrira après son entretien avec NG :

> *Il affirme n'avoir souffert d'aucune maladie depuis la nuit de l'apparition. Et aucun trouble physique ou mental inhabituel !*

De plus, et c'est peut-être important, contrairement aux personnes enlevées à plusieurs reprises, par exemple, il n'a signalé aucun autre enlèvement depuis l'incident de mars 1958.

Que penser, dès lors, de sa conviction qu'un événement important s'est produit à son corps suite à l'observation de l'OVNI ? Était-ce intentionnel de la part de l'intelligence qui se cachait derrière ce vaisseau gigantesque ? Ou bien une simple coïncidence ?

Et comment ce « changement » s'est-il produit ? NG est-il monté à bord du vaisseau ? Ou bien les feux verts qui l'ont tant fasciné ont-ils joué un rôle important dans cette manipulation positive ?

Quelque chose « venu d'un autre monde » nous observe !
Il y a une chose dont NG ne doute pas : « Quelque chose vient d'un autre monde pour observer le nôtre. »

Malheureusement, suite au récit de l'interview de Mesnard par NG, l'affaire ne semble pas avoir été largement relayée avant l'avènement d'Internet dans les années 2000. De plus, étant donné que NG est le seul témoin de l'incident et le temps écoulé depuis, sans parler de l'absence de tout document officiel, il est fort probable que rien de nouveau ne soit révélé au public concernant l'incident de Bouamama.

Cet événement est intéressant, et pas seulement en raison de son apparition dans un lieu ravagé par la guerre. L'effet positif apparent de cette rencontre rapprochée sur NG se retrouve dans de nombreux témoignages d'OVNI. Nous avons récemment examiné le cas du « Docteur X », en France. Sa rencontre rapprochée avec un OVNI aurait apparemment guéri une affection à sa jambe.

En effet, bien que les engins eux-mêmes diffèrent parfois, leurs conséquences, en apparence positives, sont très similaires. Cela signifie-t-il alors que l'intelligence à l'origine d'OVNIs apparemment différents pourrait être la même ? Après tout, nous, humains, disposons de nombreux moyens de transport aérien. Pourquoi en serait-il autrement pour une civilisation apparemment bien plus avancée technologiquement ?
Source
https://www.ufoinsight.com/ufos/close-encounters/algerian-war-ufo-foreign-legion

Situation de Bouahmama.
L'authentique Bouahmama est un village qui borde les contreforts des Beni Melloul. Son nom signifie le lieu des pigeons. La base militaire a été repositionnée à cinq kilomètres du village VERS 1953, à l'intérieur du plateau, entre la chaîne du Chélia et à la naissance sud du Djebel Tamza. Le village est vidé de ses habitants qui sont regroupés auprès du nouveau poste. Il est intéressant de constater que les Romains s'étaient aussi établis là, on retrouve les traces de leur présence à proximité sur le djebel Tazoult. Position qui domine très bien le plateau, d'où l'on voit venir de loin.

Le plateau se trouve à environ 1200 m d'altitude, au pied de la magnifique chaîne du Chélia dont les crêtes sont enneigées de novembre à avril. Son sommet culmine à 2328 m. Plus au sud les Nemencha, région aride et presque désertique, jouxtent le massif des Aurès. Conduit par un couloir, le sirocco venu des parcours présahariens, souffle l'été, parfois chargé de sable, qui pénètre dans les bâtiments à travers les moindres interstices.

1962 – HAMMAGUIR – TEMOIGNAGE DE CHRISTIAN GALIVER - ALGERIE
Vidéo du témoignage : *https://www.youtube.com/watch?v=v86v6hN0eXY&t=123s* –

C'est notre base de première main du témoignage de l'observation à Hammaguir de Christian Galiver par lui-même !

Un témoignage à traiter comme un dossier distinct du cas de Jean-Pierre Chapel : Galiver ne raconte pas l'observation d'un seul objet spectaculaire, mais une série d'apparitions répétées d'objets non identifiés lors d'essais de missiles à Hammaguir en 1962.

Christian Galiver : des « objets » apparaissant derrière les avions lors des tirs de missiles
1. Le contexte militaire
Christian Galiver indique avoir effectué son service militaire en Algérie entre 1960 et 1962, dans une unité spécialisée dans le suivi d'engins expérimentaux. Il est successivement affecté à Colomb-Béchar puis à Hammaguir, dans le Sahara. Son travail est particulièrement intéressant pour l'étude du

témoignage *: il ne se trouve pas simplement dans le désert comme observateur occasionnel. Il explique qu'il travaille sur des postes de suivi répartis dans le désert, séparés d'environ dix kilomètres*. Ces postes ont pour fonction de suivre les engins lancés depuis la base et de permettre leur localisation après le tir. Il explique également que son unité suivait différents types d'engins :

- Missiles ;
- Engins sol-air ;
- Engins air-sol ;
- Avions-cibles ;
- Fusées ou autres engins expérimentaux.

Nous sommes donc dans un environnement où l'observation aérienne constitue précisément la fonction professionnelle du témoin. C'est un point très important pour l'évaluation du cas.

2. Le rôle du cinéthéodolite

L'un des passages les plus intéressants de son témoignage concerne le cinéthéodolite. Galiver explique qu'il travaillait avec un appareil équipé d'une caméra, d'un système de pointage en site et d'un système de pointage en gisement ; de mouvements coordonnés permettant de suivre un engin dans les trois dimensions apparentes. La caméra utilisait du film 24 × 36 mm. L'objectif du dispositif était de filmer les missiles et avions-cibles afin de permettre ensuite aux ingénieurs de reconstituer leur trajectoire. Galiver explique que les informations de site et de gisement étaient enregistrées sur les séquences, permettant de déterminer la trajectoire de l'engin. C'est essentiel : les opérateurs n'étaient pas des spectateurs regardant le ciel. Ils avaient été entraînés à suivre et à mesurer le déplacement d'objets aériens.

3. L'événement survient pendant un essai de missile

Le témoignage devient particulièrement intéressant quand Galiver décrit un essai au cours duquel un Mirage intervient contre un avion-cible. Il situe l'avion-cible à environ 10 000 pieds, soit environ 3 000 mètres, même si la transcription comporte quelques hésitations. Et c'est alors que les opérateurs voient quelque chose d'étrange. Deux objets apparaissent derrière l'avion.

Ce détail est fondamental car Galiver ne parle pas d'une lumière isolée dans le ciel. Il décrit : *« deux objets derrière l'avion »* Il indique ensuite que les objets suivent l'avion. C'est le cœur du témoignage car selon Galiver, les objets apparaissent lorsque l'avion est en position de tir. Puis ils disparaissent lorsque le missile est tiré.

Un deuxième avion intervient environ quinze minutes plus tard. Et la même chose se reproduit. Galiver explique *: « ça apparaissait deux objets qui revenaient se placer derrière l'avion »* puis *: « il redisparaissait quand l'avion avait tiré ses missiles »*

Et plus loin, il précise : *« Ça venait chaque fois que l'avion tirait, ça paraissait 15 secondes avant et puis ça redisparaissait. Aussitôt que l'avion le tir était fini. »* Il estime que le phénomène s'est reproduit trois ou quatre fois et c'est donc cette répétition qui donne au témoignage son intérêt.

Il faut cependant être extrêmement prudent sur la description physique. Galiver ne décrit pas précisément une soucoupe. Lorsqu'on lui demande à quoi ressemblent les objets, il répond qu'ils lui paraissent : « un peu rond » mais il ajoute qu'il ne peut pas en dire davantage. C'est important.

Nous ne disposons donc pas d'une description permettant d'affirmer :

- Disque ;
- Sphère ;
- Cigare ;
- Triangle ;
- Objet métallique ;
- Objet lumineux.

La seule caractéristique morphologique relativement sûre est : *une apparence vaguement ronde*. Il indique également qu'ils ne semblaient pas être simplement des reflets du soleil. Un élément très intéressant est que Galiver explique qu'il se trouvait sur un poste où les objets pouvaient être observés

dans le contexte même du suivi de l'avion et du missile. Il précise que lui-même ne filmait pas nécessairement « les OVNI » en tant que tels.
Le dispositif était destiné à filmer :

Le décrochage de l'engin, le Mirage, puis le missile.

Autrement dit, si les objets étaient réellement présents dans le champ de la caméra, ils auraient pu apparaître fortuitement sur les films des essais.

C'est extrêmement important.

Nous ne sommes pas face à :

- *« Des militaires ont décidé de filmer un OVNI ».*

Mais plutôt :

- *« Des militaires filmaient un essai aéronautique avec un instrument de mesure, et des objets inhabituels seraient apparus dans le champ de prise de vue. »*

La distinction est majeure.

Galiver explique qu'il en parle à un collègue situé sur un autre poste. Celui-ci lui répond en plaisantant : *« C'est les soucoupes volantes. »* Galiver lui-même semble alors plutôt gêné par cette appellation. Il dit en substance qu'il ne fallait pas raconter cela sous peine de passer pour des « *rigolos* ». C'est un détail psychologique intéressant. Il apprend que le phénomène aurait été observé par plusieurs personnes et constate que les témoins ne semblent pas avoir immédiatement interprété l'événement comme une preuve extraterrestre. Ils constatent quelque chose qu'ils ne comprennent pas. Puis ils en parlent entre eux.

Galiver estime finalement qu'ils étaient peut-être une douzaine à avoir vu ces objets. Il ajoute que les personnels des autres postes auraient également observé le phénomène. Si cette affirmation pouvait être documentée indépendamment, elle constituerait un élément très important. Mais pour l'instant, nous devons la classer comme : *témoignage rétrospectif de Galiver.* Nous ne disposons pas, dans la vidéo, des noms des autres observateurs ni de rapports écrits établis en 1962.

Le film : le point le plus important… et la principale faiblesse et c'est probablement le problème central de ce dossier. Galiver affirme que les objets auraient été enregistrés sur les films des essais. Mais il ne possède plus ces films. Il explique qu'après son retour de l'armée, il n'en a plus parlé. Il dit également : *« on ne les a jamais revus les films »* Et plus tard : *« si nous on avait vu des choses bizarres, sur les films, ça doit y être. »*

Cette dernière phrase est révélatrice. Il ne dit pas : *« J'ai revu le film récemment et les objets sont dessus. »* Il dit en substance : *« Nous les avions filmés ; ils doivent donc être présents sur les films. »*

Il faut donc distinguer : Ce qui est directement observé

Galiver affirme avoir vu les objets dans le ciel.

Ce qui est supposé

Il suppose qu'ils apparaissaient sur les films.

Ce qui n'est plus vérifiable

Le contenu des films.

Le témoignage vidéo et la déclaration d'un général, ce sont là d'autres éléments particulièrement intéressants. Galiver explique qu'environ quinze jours après, lorsqu'il est en permission, il entend parler d'une émission consacrée aux OVNI. Un général de l'Armée de l'air y aurait déclaré que : *« l'armée française a filmé des essais de missile et au même moment des objets non identifiés ».* Galiver fait immédiatement le rapprochement avec ce qu'il avait vu à Hammaguir.

Mais attention : *ce n'est pas une confirmation indépendante de son observation.* Le raisonnement de Galiver est :

Un général dit que l'armée française possède des films d'objets non identifiés → j'ai moi-même vu des objets lors d'essais filmés → il pourrait s'agir de ces films.

C'est une association logique, mais pas une preuve documentaire. Il faudrait retrouver l'émission et identifier précisément le général, sa déclaration, sa date et les documents auxquels il faisait référence. C'est une piste de recherche très importante.

Le contexte technique rend le cas particulièrement intéressant et il faut insister sur un point. Hammaguir n'est pas un lieu quelconque.

Au début des années 1960, le Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux (CIEES) constitue l'un des principaux sites français d'essais de missiles et de fusées. On y teste et suit notamment des missiles, des avions-cibles, des fusées-sondes, des engins guidés et des systèmes de propulsion. Le ciel autour du site est donc rempli d'objets artificiels.

C'est à la fois une force et une faiblesse pour le témoignage.

Force :
Le personnel est expérimenté et sait identifier de nombreux appareils.

Faiblesse :
Le nombre d'engins expérimentaux et de phénomènes liés aux essais augmente énormément les possibilités d'erreur d'identification.

La mémoire après plus de cinquante ans
C'est probablement la principale réserve méthodologique. L'entretien est réalisé plus d'un demi-siècle après les événements. Galiver se souvient manifestement de l'événement comme d'une expérience marquante. Mais on constate dans la transcription :

- Hésitations ;
- Approximations ;
- Corrections ;
- Incertitudes sur les distances ;
- Incertitudes sur la forme ;
- Confusion de certains termes techniques ;
- Difficulté à dater précisément certains éléments.

Il dit lui-même :***« je ne sais pas »*** ceci à plusieurs reprises.

Cela n'est pas nécessairement négatif. Au contraire, il est préférable qu'un témoin reconnaisse ses limites plutôt que d'inventer une précision qu'il n'a pas. Mais cela signifie que son témoignage ne peut pas remplacer les archives contemporaines.

Au départ, Galiver ne semble pas particulièrement préoccupé par l'affaire. Il explique : *« Quand je suis revenu de l'armée, je n'en ai jamais parlé parce que ça ne m'occupait pas plus que ça. »* Il considère donc l'événement comme quelque chose d'étrange mais qui ne change pas sa vie. Ce n'est que lorsqu'il entend parler d'une déclaration publique concernant des films militaires d'OVNI qu'il fait le rapprochement. Cette chronologie est importante. Elle suggère que la croyance OVNI n'était probablement pas à l'origine de son observation, du moins d'après son propre récit.

Mon appréciation
Je donnerais à ce dossier un intérêt historique élevé, mais une valeur probante encore limitée. Ce qui joue en faveur du témoignage

- *Témoin ayant réellement travaillé dans un environnement d'essais de missiles ;*
- *Connaissance technique des instruments de suivi ;*
- *Observation répétée ;*
- *Plusieurs témoins revendiqués ;*

- *Phénomène associé à plusieurs tirs ;*
- *Observation effectuée dans le cadre professionnel ;*
- *Existence alléguée de films contemporains.*

Ce qui empêche d'en faire une preuve

- Aucun film disponible ;
- Aucun rapport militaire contemporain retrouvé ;
- Aucun nom des autres témoins fourni dans la transcription ;
- Pas de données cinéthéodolite ;
- Pas de mesure de distance ;
- Pas de mesure de vitesse ;
- Description très imprécise ;
- Témoignage recueilli très longtemps après les faits ;
- Possibilité de phénomènes liés aux essais eux-mêmes.

Source :
La vidéo du témoignage à cette adresse : https://www.youtube.com/watch?v=v86v6hN0eXY&t=123s –

AVRIL 1963 – HAMMAGUIR Le cas de Jean-Pierre CHAPEL
L'OVNI qui aurait été filmé au cinéthéodolite
Le témoin principal est Jean-Pierre Chapel, journaliste spécialisé dans les questions spatiales, alors à Europe 1. Selon son récit, il se trouve en avril 1963, dans la région de la base d'Hammaguir, avec une équipe comprenant environ une trentaine de techniciens et militaires, dans le cadre d'un exercice de récupération de têtes de fusées.
L'intérêt du cas tient surtout à ceci :
le phénomène aurait été enregistré par un cinéthéodolite.

1. Les circonstances de l'observation
Le groupe est installé dans le Sahara et doit être ravitaillé par avion. Vers 14 heures, un technicien aperçoit un point noir dans le ciel et pense qu'il s'agit de l'avion attendu. Mais quelque chose ne correspond pas : le point reste pratiquement au même endroit pendant plusieurs minutes.

Chapel explique qu'après environ dix minutes, les observateurs comprennent qu'il ne s'agit probablement pas de l'avion de ravitaillement. L 'objet est alors estimé à environ : 3 000 mètres d'altitude ?4 kilomètres de distance.

2. Le cinéthéodolite est alors mis en œuvre
C'est l'élément essentiel du dossier. Le responsable militaire fait installer un cinéthéodolite. Il s'agit d'un instrument utilisé dans les essais de missiles et de fusées pour suivre précisément une trajectoire. Dans le témoignage de Chapel, l'appareil est décrit comme :

- Une caméra ;
- Équipée d'un téléobjectif d'environ 2 000 mm ;
- Avec un système permettant de mesurer le temps au dixième de seconde ;
- Enregistrant un grand nombre d'images permettant ensuite une analyse au ralenti.

C'est donc très différent d'un film amateur.

Si le film existait réellement et était exploitable, il aurait théoriquement pu permettre de déterminer :

- La trajectoire ;
- La vitesse angulaire ;
- L'accélération apparente ;
- Éventuellement l'altitude ;
- La distance ;
- La taille angulaire.

C'est précisément ce qui rend cette affaire potentiellement extraordinaire.

3. Que voit Jean-Pierre Chapel ?
Dans le viseur du cinéthéodolite, Chapel décrit un objet ayant une apparence métallique, avec une forme symétrique *; une forme globalement assimilable à une soucoupe.* L'objet reste apparemment immobile pendant environ cinq minutes. Puis il disparaît brutalement. Ce n'est donc pas un objet simplement aperçu pendant quelques secondes. Le phénomène aurait été observé suffisamment longtemps pour être filmé.

L'accélération de 62 g, c'est le chiffre qui a rendu cette affaire célèbre. Selon le récit publié par Bourret et repris ensuite par la 3AF : *l'analyse du film aurait donné une accélération de 62 g.* Autrement dit, si la mesure était correcte et si l'objet était réellement un engin matériel effectuant cette accélération, on serait face à quelque chose de totalement extraordinaire. À titre de comparaison, une accélération de 62 g est considérable. Pour un être humain non protégé, elle serait évidemment incompatible avec la survie. Mais il faut immédiatement introduire une distinction fondamentale : *62 g mesurés sur une séquence cinématographique ne signifie pas automatiquement que l'objet a physiquement subi 62 g.*
Il faut connaître :

- La distance réelle ;
- La géométrie de l'observation ;
- L'altitude ;
- La focale ;
- Le déplacement angulaire ;
- Les repères utilisés ;
- La cadence exacte du film ;
- La précision du mécanisme de suivi ;
- Les conditions de calibration.

Sans le film et les données originales, nous ne pouvons pas vérifier le calcul.

Le film aurait été perdu. C'est ce qu'affirme la version ultérieure du témoignage : le document aurait disparu lors d'un déménagement à Agadir. Cette information est capitale. Car cela signifie que nous ne disposons aujourd'hui d'aucun élément sur ce film et sur ce qu'aurait pu nous apprendre les images. Nous avons donc essentiellement un témoignage rétrospectif concernant une observation et un film aujourd'hui introuvable. C'est évidemment très différent d'un dossier dans lequel on pourrait examiner directement les images.

Une évolution intéressante du témoignage et cet c''est probablement le point le plus important que j'ai trouvé. Le récit de Chapel évolue avec le temps. Dans son témoignage rapporté par Bourret, il parle d'une accélération de : 62 g - Mais lors d'une émission télévisée sur France 2 en 1998, le récit devient différent : l'objet aurait accéléré de 0 à environ 8 000 km/h en moins de deux secondes. Cette différence est importante.

Le premier récit : 62 g
Le récit ultérieur : 8 000 km/h en moins de 2 secondes

Ces valeurs ne sont pas identiques.
Et surtout, le récit télévisé de 1998 semble présenter Chapel différemment : il parle alors d'une observation réalisée par des militaires, tandis qu'une analyse de Thibaut Canuti souligne que Chapel ne se présente plus exactement comme le témoin direct de la même manière que dans le récit transmis à J.C. Bourret. Cela invite à la prudence.

En fait dans cette observation le témoignage n'est donc pas aussi simple que *« l'armée a filmé un OVNI à 62 g »* C'est une formulation que l'on retrouve souvent sur Internet. Elle est beaucoup trop affirmative. La chaîne documentaire réelle est plutôt :

Jean-Pierre Chapel → entretien avec Jean-Claude Bourret vers 1975 → récit publié dans Le nouveau défi des OVNI (1977) → reprise par la littérature ufologique → témoignage reproduit par la 3AF en 2010 → récit télévisé ultérieur.

La 3AF précise elle-même que son texte de 2010 reprend le témoignage paru dans le livre de Bourret. Cela signifie que la source contemporaine fondamentale du récit que nous connaissons aujourd'hui est essentiellement Chapel lui-même, transmis par J.C. Bourret.

Nous avons retrouvé une confirmation indépendante : Jacky Kozan, cité dans les recherches de Thibaut Canuti, affirme avoir travaillé dans le même service que des techniciens présents sur place et dit que ceux-ci lui auraient raconté l'événement. Mais ce n'est pas une confirmation documentaire indépendante. C'est également un témoignage indirect. Ainsi que le signale l'auteur de cette étude : les personnes qu'il cite n'ont pas fourni n le film, ni le rapport technique et encore moins les données originales permettant de vérifier l'affaire.

Il faut surtout éviter une confusion avec le cas de 1967 car en effet, nous avons deux dossiers « Hammaguir » totalement différents :

Avril 1963
Jean-Pierre Chapel
→ objet observé à environ 4 km
→ cinéthéodolite
→ film d'environ 5 minutes
→ accélération annoncée de 62 g
→ film aujourd'hui déclaré perdu.

16 janvier 1967
Jean-Pierre Morin et plusieurs personnels du CNES / astronomes
→ objet allongé et lumineux
→ observation de plusieurs dizaines de minutes
→ passage apparent près du pas de tir Véronique
→ aucune photographie connue
→ radar non actif.

Il ne faut absolument pas les fusionner.

Le rapport avec Jean-Claude Bourret. Le dossier de 1963 apparaît bien dans le travail de J.C. Bourret, notamment dans Le nouveau défi des OVNI, publié en 1977. La bibliographie ufologique ultérieure identifie explicitement ce témoignage comme provenant du livre de Bourret. La 3AF l'a ensuite reproduit en 2010 à l'occasion de la disparition de Jean-Pierre Chapel. Il est donc possible de faire remonter assez précisément la filiation documentaire du cas. Dans les archives de la télévision Française on trouve bien une trace télévisuelle. Jean-Pierre Chapel a reparlé de cette affaire dans une émission de France 2 en 1998, avec une version légèrement différente du récit.
:
Je le classerais comme un cas historiquement très intéressant mais documenté de manière très insuffisante pour valider les performances extraordinaires annoncées. Il s'agit beaucoup plus d'une annonce médiatique que d'une analyse scientifique. L'intérêt à ce niveau est donc très limité.
Sources : https://humutation.science/archives/2010/10/02/20286111.htm
https://rr0.org/people/b/BourretJeanClaude/index.htm

16 JANVIER 1967 – HAMMAGUIR – ALGERIE - LE CAS DE JEAN-PIERRE MORIN
L'observation d Hammaguir, le 16 janvier 1967, est sans doute l'un des cas algériens les plus remarquables du XXe siècle, et surtout l'un des dossiers où la qualité des témoins et le contexte opérationnel donnent au récit un intérêt particulier.

16 janvier 1967 — HAMMAGUIR - Un objet cylindrique observé par des personnels du CNES et des astronomes L'observation se produit à Hammaguir, dans le Sahara algérien, alors que le site est encore utilisé par la France comme centre d'essais de fusées et d'engins spéciaux. Le site, créé à la fin des années 1940, comprend plusieurs bases et pas de tir, dont Blandine. Il sera finalement restitué à l'Algérie en juillet 1967. L'événement intervient dans un contexte particulièrement intéressant : le lendemain, 17 janvier 1967, doit être lancée une fusée Véronique 61M (FU 145 b) portant une expérience scientifique

du Laboratoire d'astronomie spatiale de Marseille. C'est précisément cette circonstance qui donne au cas une importance particulière.

1. Les témoins
Le témoignage principal est celui de Jean-Pierre Morin, ingénieur du CNES. Il ne s'agit donc pas d'un témoin occasionnel ou d'un récit recueilli anonymement plusieurs décennies plus tard. Morin était diplômé de l'École centrale de Paris, pilote de réserve et avait travaillé sur les essais du Mirage III avant d'intégrer en 1964 la division « Fusées-sondes » du CNES. Il participa à de nombreux lancements à Hammaguir. Le soir du 16 janvier, il conduit trois collègues du CNES dans une Citroën 2 CV. :

- Jean-Pierre Morin
- Andrieu
- Lapierre
- Mercier

Une deuxième 2 CV transporte des membres du Laboratoire d'astronomie spatiale de Marseille :

- Maurice Viton
- Georges Courtès
- Cruvelier

Et un quatrième passager, identifié avec une certaine incertitude comme étant Guy Monnet.

Le dossier porte donc sur huit témoins au total, avec une distinction très intéressante : quatre voient le phénomène à relativement courte distance, tandis que les quatre autres l'observent ultérieurement à une distance plus importante.

2. Le contexte : la veille d'un lancement spatial
Le 17 janvier devait être lancée une Véronique 61M, destinée à une expérience sur la lumière zodiacale. La charge scientifique du Laboratoire d'astronomie spatiale comprenait notamment un pointeur ACS et une caméra ultraviolette, sous la responsabilité de Georges Courtès. Le 16 janvier au soir, les opérations de préparation ont pris du retard. Morin et ses collègues viennent de travailler sur le pas de tir Blandine. Ils quittent ensuite les installations pour aller dîner. C'est pendant leur trajet qu'ils vont rencontrer le phénomène.

3. L'observation commence par une simple lumière
C'est un détail qui rend le récit particulièrement intéressant. Mercier remarque une lumière basse sur l'horizon, légèrement à droite de la route. Au départ, Morin pense tout simplement à un phare d'atterrissage d'un avion. Ce raisonnement est logique puisque le véhicule se trouve à proximité de l'aéroport d'Hammaguir.

Mais quelque chose ne correspond pas. La lumière grossit alors qu'elle devrait, selon Morin, traverser leur route. Elle reste cependant sur leur droite. Morin envisage alors l'hypothèse d'un avion effectuant un circuit d'approche. Puis survient un événement beaucoup plus spectaculaire.

4. Le moteur de la 2 CV s'arrête
Selon le témoignage de Morin, le moteur commence à hoqueter. Il pense à une panne d'essence. Mais la jauge indique environ trois quarts du réservoir. Puis le moteur s'arrête. Les quatre occupants sortent du véhicule. Les codes de la voiture restent allumés. Et ils regardent l'objet qui vient vers eux. C'est ici que commence la partie la plus extraordinaire du témoignage.

5. Un silence total
Morin insiste énormément sur ce point. Il explique que dans le désert nocturne, le silence est tel qu'un bruit très faible peut être perceptible à grande distance. Or l'objet ne produit, selon les témoins, aucun bruit identifiable. Morin élimine donc immédiatement l'hypothèse d'un avion conventionnel.

Dans le ciel parfaitement dégagé du Sahara, il affirme pouvoir distinguer la silhouette sombre de l'objet devant le champ d'étoiles.

6. La description : un énorme « dirigeable »
L'objet prend progressivement l'apparence d'un dirigeable ou d'un Zeppelin. Morin le décrit comme :

- Allongé ;
- Cylindrique ;
- Sombre ;
- Sans hublots visibles ;
- Relativement massif ;
- Extrêmement silencieux.

La dimension apparente est donnée comme environ quatre diamètres lunaires de longueur pour environ un diamètre lunaire de hauteur. Il estime sa vitesse à seulement 10 à 20 km/h. C'est donc un objet décrit comme extrêmement lent.

C'est probablement l'élément visuel le plus spectaculaire du dossier : des lumières ou « flammèches » multicolores Morin décrit des sortes de flammèches multicolores, notamment :

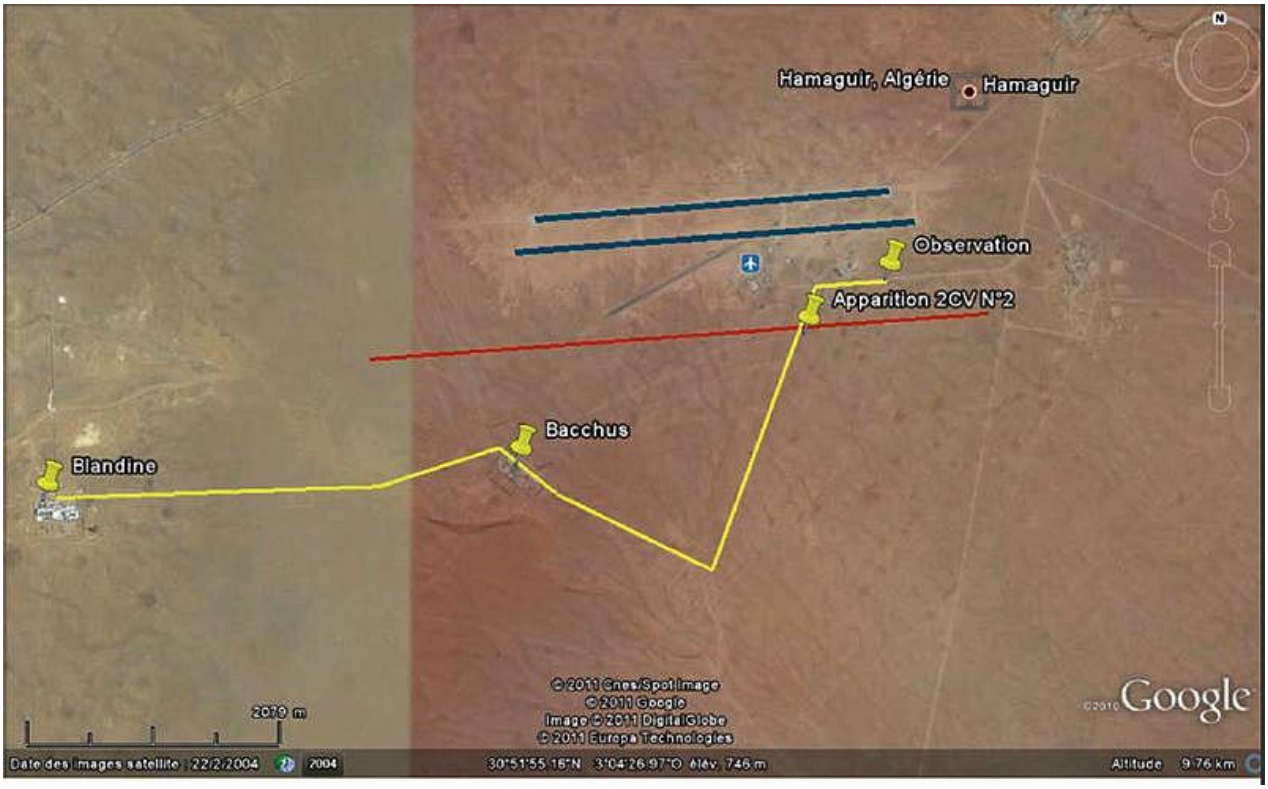
- Orange ;
- Vert ;
- Bleu ;
- Rouge.

Il interprète initialement ces phénomènes comme une possible ionisation de l'air autour de l'objet.
Il précise qu'il ne voit pas de propulsion chimique. Il ne distingue pas non plus de hublots. Lorsque l'objet s'éloigne, les lumières deviennent davantage semblables à une lumière jaunâtre.

Le cas devient encore plus intéressant ici. Il ne s'agit pas d'un éclair aperçu pendant quelques secondes. Le phénomène reste visible pendant environ vingt minutes pour les premiers témoins. Puis les astronomes de la deuxième voiture l'observent eux aussi. L'observation totale est donc de l'ordre de plusieurs dizaines de minutes. Les astronomes ont même la possibilité de regarder l'objet alors qu'il se trouve déjà à une distance importante.

HAMMAGUIR

Reconstitution sur Google-Earth des caractéristiques de l'observation.



Source : https://humutation.science/archives/2011/05/19/21176189.html **–**

Direction : Michel Ribardière – FEA - AIRPLANE

Reconstitution sur Google-Earth des caractéristiques de l'observation.

Sont indiqués :
• le trajet suivi par la 2 CV N° 1 et le point d'observation (en jaune) ;
• la position de la 2 CV N° 2, lorsqu'elle apparaît aux occupants de la 2 CV N° 1;
• le terrain d'aviation d'Hammaguir (en bleu) ;
•le trajet observé du PAN (en rouge).

Au cours de la discussion, un certain nombre d'éléments ont été précisés :
• La trajectoire de l'objet : Elle est rectiligne, parallèle à la route du lieu d'observation. Elle passe au plus près à 300 m des observateurs pour se diriger vers le pas de tir Blandine et passer à moins d'un kilomètre de la fusée Véronique, située approximativement à 5 -7 km.
• les caractéristiques de l'objet volant :
- le « dirigeable » a la forme d'un cigare de longueur 4 diamètres lunaires, de hauteur 1 à 1,5 diamètre lunaire ;
- la partie interne à contre-jour d'étoiles est noire, sans hublots visibles ;
- les flammèches multicolores situées à l'avant et à l'arrière sont à l'origine de la lumière « blanche » observée de loin, lorsque l'avant et l'arrière de l'objet sont vus de face ;
- contrairement à l'aspect léger d'un dirigeable dont la trajectoire semble un peu fluctuante, l'objet a une apparence massive et garde une trajectoire bien rectiligne ;
• « les tintements cristallins dans l'oreille »:
Ils ressemblent aux grésillements métalliques à haute fréquence qu'on peut entendre sous l'eau lors d'une plongée sous-marine au passage d'un bateau à moteur;
• La surveillance radar :
Elle n'était pas activée ce soir-là. Elle ne le sera que le lendemain pour le lancement de la fusée Véronique.
• Les différents témoignages de Jean-Pierre Morin :

En 1968, alors qu'il appartenait à la Direction des programmes du Cnes, JPG a fait un premier témoignage à M. Claude Poher auquel M. Lebeau, alors Directeur scientifique du Cnes avait confié l'étude des PAN. Claude Poher s'était fixé comme objectif de démystifier le problème des OVNIs en trois mois.

Il a étudié tous les rapports de gendarmerie disponibles et a été obligé de reconnaître que, parmi les observations inexpliquées, ses statistiques montraient que plus celles-ci étaient faites à courte distance, plus elles étaient crédibles et donc définitivement inexpliquées.

En 1977, alors affecté au Centre de Kourou, JPM a fait à nouveau un témoignage à la demande de Claude Poher, cette fois-ci sous hypnose et devant témoins, cette procédure étant censée faire ressortir des détails qui auraient pu être « oubliés » avec le temps. Ce témoignage, transmis au GEPAN, dont la création remonte à cette époque reste introuvable au Cnes.

À propos de Jean Pierre Morin :

Jean- Pierre Morin est né à Veynes (Hautes Alpes) le 5 juin 1938. Diplômé de l'École Centrale Paris (1962), pilote élémentaire de réserve (PER, 1963), il est affecté à la section Mirage III du CEAM de Mont-de-Marsan et effectue de nombreux vols en Mirage IIIB biplace. En 1964, il entre à la division « Fusées-Sondes » du Cnes où il est chargé successivement des fusées à propulsion liquide (Véronique AGI, puis 61, puis Vesta), des modules de récupération par parachute Sud-Aviation, puis Space General (USA), puis Latécoère.

De 1965 à 1967, il participe à de nombreux lancements de fusées à Hammaguir ; en novembre 1966 notamment, deux fusées à poudre Titus filment une éclipse solaire au-dessus de l'Argentine et en mars 1967, les guenons Martine et Pierrette sont récupérées vivantes, grâce à un nouveau système de récupération par aérofreins Latécoère.

En 1968, Jean-Pierre Morin entre à la Direction des Programmes du Cnes (Directeur André Lebeau), chargé de suivre l'évolution des programmes de lanceurs en France (Diamant), en Europe (Europa II et III) et dans le monde (USA, URSS). Le 9 avril 1968, il participe au premier lancement de fusée au Centre Spatial Guyanais (avec récupération de la pointe en mer).

En février 1972, il est nommé pendant trois mois membre du groupe LIIIS, dont le projet sera adopté par l'Europe Spatiale le 31 juillet 1973 et sera rebaptisé Ariane. Il est muté en septembre 1973 au Centre Spatial Guyanais comme Chef de Division Adjoint des Opérations puis comme Chef de la Division Méthodes-Développement, créée en 1976 pour mettre en conformité le CSG (Centre Spatial Guyanais) avec les

exigences du programme Ariane : Planification, Assurance et Contrôle de Qualité, Renouvellement des équipements trop anciens.

Le 24 décembre 1979, il participe au premier lancement d'Ariane depuis Jupiter 1. De 1983 à 1985, il est muté au Secrétariat Général de la Défense Nationale comme chargé de mission Espace.

Il revient au CSG en 1986 comme Directeur-Adjoint, chargé des fonctions « Finances Personnel Environnement Socio-Économique, Relations Publiques », fonctionnaire de Défense Délégué pour la protection d'Ariane contre la malveillance humaine. De 1993 à 2000, fonctionnaire de Défense du Cnes, membre du Comité de Direction, il assiste à ces titres à tous les lancements d'Ariane jusqu'en octobre 2000.

Jean-Pierre Morin est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'ordre du Mérite.

7. Le deuxième groupe de témoins

Après environ vingt minutes, la deuxième 2 CV apparaît au loin. Morin identifie immédiatement les phares. La voiture se rapproche. Les astronomes n'ont apparemment pas vu le phénomène pendant leur trajet. Morin leur demande de sortir et il leur montre alors l'objet. Et c'est un moment particulièrement important du récit : les astronomes le voient eux-mêmes. Georges Courtès aurait alors décrit l'objet comme ressemblant à *« un ballon éclairé de l'intérieur.* »

Morin n'est pas d'accord avec cette interprétation, puisqu'il affirme avoir vu l'objet de beaucoup plus près et n'avoir observé aucune source lumineuse interne.

C'est probablement la partie la plus intrigante le phénomène va changer de direction. Après avoir poursuivi une trajectoire relativement rectiligne, l'objet effectue un virage à gauche. Son angle d'élévation augmente et il monte progressivement puis de plus en plus rapidement. Il semble alors traverser le champ d'étoiles.

La phase de montée dure, selon Morin, environ quinze minutes. Il finit par apparaître comme une simple lumière semblable à une étoile. Puis la lumière disparaît.

8- Le passage à proximité de la fusée Véronique

C'est probablement ce qui a rendu le cas célèbre dans la littérature ufologique. En reconstituant ultérieurement la trajectoire sur une carte, Morin estime que l'objet a suivi une route parallèle à celle empruntée par les véhicules et qu'il est passé à quelques centaines de mètres du pas de tir de la Véronique. La formulation varie selon les étapes de la reconstitution : le récit initial parle d'environ 500 mètres, tandis que la discussion SIGMA évoque un passage à moins d'un kilomètre de la fusée. Cela doit être présenté avec prudence : il s'agit d'une reconstitution géométrique postérieure, et non d'une mesure radar de l'époque.

On pourrait penser qu'un objet aussi spectaculaire aurait dû être détecté par radar. Mais il y a un problème. Selon l'enquête SIGMA, la surveillance radar n'était pas activée ce soir-là. Elle devait l'être le lendemain pour le lancement de la Véronique.

Nous ne disposons donc pas de trace radar permettant de confirmer indépendamment l'objet. C'est une faiblesse importante du dossier.

9- Le moteur de la 2 CV : un véritable « effet OVNI » ?

C'est un aspect qu'il faut traiter avec beaucoup de prudence. La littérature ufologique a souvent résumé l'affaire ainsi :

OVNI approche → moteur de voiture tombe en panne → OVNI s'éloigne → moteur redémarre.

Mais le témoignage original est un peu plus nuancé. Morin rapporte bien que le moteur s'arrête lorsque l'objet approche. Mais il redémarre ensuite au premier coup de démarreur. Il ne fournit pas de mesure électrique, magnétique ou mécanique permettant de démontrer une relation causale. Il est donc impossible de conclure que le phénomène a provoqué l'arrêt du moteur. Une panne momentanée reste parfaitement possible.

Identification : Les Hypothèses

A. L'hypothèse d'un ballon

C'est probablement l'une des explications conventionnelles les plus sérieuses à examiner. Plusieurs éléments vont dans ce sens :

- Absence de bruit ;
- Déplacement très lent ;
- Aspect de dirigeable ;
- Lumière ;
- Observation nocturne ;
- Environnement désertique ;
- Possibilité d'un ballon météorologique ou expérimental.

Et surtout, Georges Courtès, astronome, propose spontanément l'idée d'un ballon éclairé. Mais plusieurs éléments compliquent cette hypothèse :

- La vitesse apparente ;
- La trajectoire rectiligne ;
- L'aspect massif ;
- Les « flammèches » ;
- La trajectoire finale ;
- La montée rapide ;
- L'absence apparente de dérive sous l'effet du vent.

Morin affirme également avoir vérifié le lendemain qu'il n'y avait pas eu, à sa connaissance, d'activité militaire ou de ballon météorologique correspondant. Cela ne constitue toutefois pas une élimination définitive de l'hypothèse ballon.

B. L'hypothèse d'un engin militaire ou de renseignement

C'est une hypothèse particulièrement intéressante dans le contexte de Hammaguir. Morin lui-même envisage dans son témoignage la possibilité d'un engin de reconnaissance soviétique ou américain, compte tenu de la sensibilité des activités françaises de lancement.

À cette époque, la guerre froide est à son apogée. Hammaguir est un site stratégique. Un engin de reconnaissance étranger aurait donc théoriquement eu une raison de s'intéresser aux activités françaises. Mais il y a un problème :

- Aucune donnée déclassifiée connue ne permet d'établir qu'un tel appareil était présent au-dessus de Hammaguir ce soir-là.

Cette hypothèse doit donc rester une possibilité historique, pas une conclusion.

C. Le phénomène de « mirage »

Morin lui-même évoque finalement la possibilité d'un mirage. C'est intéressant parce que le témoin principal ne termine pas son récit en affirmant :

« C'était un engin extraterrestre. »

Il reste au contraire prudent et il reconnaît qu'une explication atmosphérique pourrait être envisagée. Cependant, un mirage classique n'explique pas facilement, à lui seul, l'ensemble des caractéristiques rapportées : silhouette structurée, mouvement, passage apparent à proximité, observation prolongée, changement de trajectoire et observation par plusieurs personnes. Il faudrait donc une analyse atmosphérique et astronomique beaucoup plus poussée pour tester cette hypothèse.

Le témoignage tardif est à prendre en compte. C'est une autre question méthodologique essentielle. L'observation date de 1967. Le témoignage détaillé publié par la Commission SIGMA repose sur un récit écrit par Jean-Pierre Morin en novembre 2009, soit environ 42 ans après les faits. Cela ne signifie

absolument pas que le témoignage est faux. Mais cela signifie que les souvenirs ont eu énormément de temps pour être reconstruits. En revanche, un élément favorable existe : *Morin affirme avoir raconté l'observation dès 1968 à Claude Poher, alors qu'il travaillait au CNES. Il aurait également témoigné de nouveau en 1977. La Commission SIGMA a recueilli son témoignage en 2009 et précise avoir discuté avec lui certains détails.* Cette continuité est importante.

Selon Morin, il n'aurait pas souhaité faire largement connaître l'affaire pendant sa carrière. Il explique qu'il existait à l'époque une certaine crainte de perdre sa crédibilité professionnelle en parlant d'OVNI. Plus tard, lorsqu'il travaille à la Direction des programmes du CNES, il en parle à Claude Poher, qui s'intéresse alors systématiquement aux PAN. Il est l'un des fondateurs du GEPAN dont il fut le premier directeur. Ce point est historiquement intéressant parce qu'il montre que le cas ne naît pas en 2009. Il existe un témoignage rétrospectif affirmant que l'affaire avait déjà été communiquée à un responsable travaillant sur les observations de PAN au CNES dès la fin des années 1960.

C'est finalement en 2009-2011 que l'affaire acquiert une nouvelle visibilité. La Commission SIGMA, de l'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF), recueille le témoignage de Morin. Le dossier est publié dans la Lettre 3AF n°5 de mai-juin 2011, sous le titre : *« Janvier 1967 – Un OVNI survole Hammaguir ».*

Un détail très important : les témoins astronomes n'ont pas produit de rapport contemporain C'est probablement l'une des principales limites du dossier. Nous avons essentiellement le récit développé de Jean-Pierre Morin. Les autres témoins ne semblent pas avoir laissé, à l'époque, des rapports scientifiques indépendants détaillés. SIGMA indique d'ailleurs que les astronomes n'étaient pas disposés à écrire sur leur observation. Cela réduit considérablement la possibilité de faire une triangulation indépendante du témoignage.

Ce qui rend réellement Hammaguir exceptionnel :

a. Ce n'est finalement pas la forme de l'objet.
b - Ce n'est même pas la panne de moteur.

C'est la combinaison :

Site spatial sensible + personnel du CNES + astronomes + observation prolongée + objet apparemment structuré + très faible vitesse + absence de bruit + phénomènes lumineux + changement de trajectoire + proximité apparente d'une fusée + absence d'explication contemporaine clairement établie.

C'est cette combinaison qui explique pourquoi le cas a survécu dans la littérature ufologique.

Il faudrait maintenant aller plus loin que les récits ufologiques et rechercher les archives techniques du lancement Véronique FU 145 b du 17 janvier 1967, les documents du CNES concernant l'opération, ainsi que les éventuels journaux de sécurité ou de météorologie de Hammaguir pour le 16 janvier. C'est là que nous pourrions peut-être trouver la clé du dossier : activité aéronautique, ballon météorologique, conditions atmosphériques, observations militaires, anomalies techniques ou éventuel signalement contemporain.

C'est aussi ce qui permettrait de déterminer si Hammaguir est réellement un cas PAN exceptionnel, ou un cas spectaculaire dont la réputation repose principalement sur le témoignage rétrospectif de Morin. La recherches des autres témoins aurait dû être une priorité dans les décennies qui ont suivie l'affaire et il est regrettable que cette action n'ait pas été faite.
Sources :

- *https://humutation.science/archives/2011/05/19/21176189.htm*
- *https://www.chasseurdesanglier.com/ovni-avnc-1963-sahara-base-dhammaguir-ovni-prend-62g-depart-arrete/*
- *https://www.nexus.fr/wp-content/uploads/2014/12/NX75_08_Hammaguir_light*

14 ? JANVIER 1970 – ALGER

Alger. C'est le NUFORC 25803, repris dans les catalogues sous le nom "*Formation of orange, rectangular objects over Algeria".*

Voici ce qui est archivé :

- Date : Janvier 1970, listé comme 1970-01-14 21 :00 Local - Approximate. Le témoin lui-même précise qu'il n'est pas sûr du jour exact
- Lieu : Algiers (Algeria), Algeria
- Durée : 60 seconds - c'est de là que vient votre étiquette "Rectangle 60 seconds"
- Forme : Rectangle / Caractéristique : Aura or haze around object
- Nb témoins : 20 selon la fiche NUFORC, dont l'adolescent et son frère
- Type : RawReport, Features: Multiple UFOs

C'est aussi listé dans UFO Evidence comme : *Formation of orange, rectangular objects over Algeria (Africa)... January, 1970 - Algiers, Algeria*

Le récit original
Le rapport a été déposé le 26 octobre 2002, soit 32 ans après les faits : Je ne sais pas vraiment quel jour du mois c'était, mais vers 21h00 en janvier 1970, je jouais au foot avec mon frère quand soudain une flotte d'OVNI a traversé le ciel et nous a complètement abattus.

Description détaillée par le témoin :
Objets orange vif, très lumineux mais sans source de lumière visible, rectangulaires presque carrés avec coins arrondis, chacun avec une petite flamme à l'arrière - Grands, vol bas estimé à environ 1000 ft, silencieux. Volent d'un horizon à l'autre en moins de 2 minutes, à vitesse constante et très organisée. Formation en matrice, par rangées de 5 ou 6, 3 à 4 douzaines d'objets, peut-être plus. Difficile à compter car l'arrière de la flotte changeait constamment de position pour passer devant

Le détail le plus frappant pour lui :
Certains des navires de la dernière rangée sortiraient de la flotte perpendiculairement à la flotte, toujours au même rythme que la flotte, avançaient avec une accélération incroyable, et devanceraient le groupe de côté vers l'intérieur pour former un élément d'une première rangée nouvellement formée. En gros, la trajectoire était linéaire et ne faisait jamais de courbe, mais changeait plutôt de direction à angle droit !

UFO Evidence résume la même scène :
Je jouais au foot avec mon frère et je m'entraînais aux passes de tête, et la prochaine chose que je vois, ce sont de grands objets brillants dans le ciel qui bougent ensemble. Ils volaient comme une unité matricielle, les engins de la dernière rangée se déplaçant À ANGLE DROIT. Le témoin ajoute qu'il a continué à observer le ciel les jours suivants et vu des points lumineux diurnes immobiles qui accéléraient ensuite vers l'espace.

La mention de l'observatoire et du journal
La fiche NUFORC ajoute une note importante :
OVNIs brillants et volant à basse altitude L'événement a été observé par l'Observatoire national de Bouzaréah, à Alger, et rapporté dans le journal algérien « El Moudjahid » le lendemain.

L'Observatoire de Bouzaréah existait bien - Observatoire d'Alger (Octobre 1883 - 1962), Bouzaréah - devenu après l'indépendance le CRAAG. Je n'ai pas retrouvé l'article d'El Moudjahid du 15 janvier 1970 numérisé en ligne, il faudrait consulter les archives papier de la Bibliothèque Nationale d'Alger ou le CRAAG pour confirmer cette observation institutionnelle.

Il n'y a pas d'explication officielle publiée pour ce cas. C'est un "Raw Report" - témoignage brut non enquêté par une commission officielle - mais il est remarquable par le nombre d'objets, la couleur orange uniforme et la manœuvre à angle droit, très rare pour l'époque.

1975 — ORAN - ALGERIE
Le « personnage blanc lumineux » à la fenêtre

Selon le dossier retrouvé dans la littérature consacrée aux rencontres rapprochées avec des humanoïdes, Djamed Nedjar, alors âgé de 11 ans habitant rue Benshila Bouadjemi à Oran dormait à proximité d'une grande fenêtre lorsqu'il fut brusquement réveillé.

Le récit est assez particulier : le jeune garçon aurait ressenti un tremblement soudain de son corps au moment de son réveil. En regardant vers la fenêtre, il aurait découvert, à l'extérieur, une silhouette humanoïde blanche et lumineuse, qui semblait le regarder directement à travers la fenêtre.

Description de l'apparition
Les informations disponibles donnent les caractéristiques suivantes :

- Taille : environ 1,70 m ;
- Apparence humaine et masculine ;
- Âge apparent estimé à environ 30 ans ;
- Silhouette ou personnage décrit comme blanc lumineux ;
- Positionné à l'extérieur de la fenêtre ;
- Regard dirigé vers l'enfant ;
- Mouvement particulier : la silhouette aurait semblé osciller légèrement de droite à gauche.

Il ne s'agit donc pas, dans le récit original retrouvé, d'une simple lumière aperçue dans le ciel. Le témoin décrit véritablement une forme humaine individualisée.

La réaction de l'enfant
La réaction de Djamed est également intéressante. Il aurait d'abord pensé être victime d'une hallucination. Plutôt que de rester dans son lit, il décide alors de sortir dans la cour afin de vérifier ce qu'il vient de voir. Mais lorsqu'il arrive dehors : la silhouette a disparu. Il ne trouve aucune trace du personnage et, selon le récit, l'environnement est redevenu calme et silencieux.

Cette séquence est importante :

Réveil → apparition à la fenêtre → observation → sortie immédiate dans la cour → disparition.

D'où vient ce témoignage ?
Les sources secondaires que j'ai retrouvées attribuent le cas à Denys Breysse et au Projet Bécassine. Le catalogue d'Albert S. Rosales reprend également ce cas et indique explicitement : Source : Denys Breysse, Project Bécassine Le catalogue précise que l'information aurait été communiquée à la source de première main. On retrouve également une référence à Lumières Dans La Nuit, associée à un article de Denys Breysse et au Projet Bécassine. C'est un point important : nous ne sommes donc pas simplement devant une entrée anonyme d'un catalogue ufologique international. Il existe une chaîne de transmission française, avec une enquête attribuée à Denys Breysse.

Un cas classé parmi les « humanoïdes »
Le cas a été intégré à des catalogues spécialisés dans les rencontres avec des entités humanoïdes. Le catalogue URECAT de Patrick Gross répertorie : *1975 — Oran, Algérie — Djamed Nedjar* parmi les observations d'entités associées aux phénomènes OVNI. Le catalogue d'Albert Rosales le classe également dans les rapports d'humanoïdes de 1975.

Il faut toutefois faire attention à ne pas confondre :
« Cas classé comme humanoïde »
Avec
« Preuve de la présence d'un être extraterrestre ».

Le classement est simplement descriptif : le témoin rapporte avoir vu une figure humanoïde associée à une expérience considérée comme inhabituelle.

Ce qui rend ce cas intéressant
1- L'observation se déroule à très courte distance

Ce n'est pas un point lumineux distant.

L'enfant affirme avoir vu une silhouette humaine devant sa fenêtre.
La distance exacte n'est malheureusement pas donnée dans les sources que j'ai retrouvées.

- **L’entité est lumineuse**

La lumière semble provenir de la silhouette elle-même ou être associée à son apparence. Cela différencie le cas d'une simple observation d'une personne dans l'obscurité.

- **L'observation est extrêmement brève**

La disparition intervient avant que le témoin puisse établir davantage de détails.
Il n'y a :

- Aucun dialogue ;
- Aucun contact physique ;
- Aucun objet identifié ;
- Aucune trace ;
- Aucune photographie ;
- Aucune mesure physique connue.

Mais il faut être prudent
Je serais assez réservé sur une interprétation extraterrestre. Le récit comporte plusieurs éléments qui peuvent avoir des explications beaucoup plus ordinaires.

Le réveil nocturne
Le témoin était endormi lorsqu'il aurait été brusquement réveillé. Cela ouvre immédiatement la possibilité d'un état hypnopompique : *une perception très vive survenant lors du passage du sommeil à l'éveil*. Il ne faut pas pour autant conclure automatiquement à une hallucination. Le jeune garçon affirme avoir ensuite quitté son lit et être allé dehors. Mais la perception initiale peut parfaitement avoir été influencée par un état de transition sommeil-éveil.

La fenêtre est également un élément essentiel
Une silhouette humaine située derrière une fenêtre, dans l'obscurité, peut produire des effets optiques très particuliers. Il faudrait savoir :

- Quelle était la luminosité extérieure ;
- S’il y avait un éclairage derrière le témoin ;
- Quelle était la distance entre la fenêtre et la silhouette ;
- Si la fenêtre comportait des rideaux ou des vitres réfléchissantes ;
- Si des maisons ou des lampadaires se trouvaient à proximité ;
- Si la personne pouvait réellement se tenir debout à cet endroit.

Ces informations semblent manquer dans les sources actuellement accessibles.

Et le « tremblement du corps » ?
C'est probablement l'élément le plus intrigant. Le récit indique que l'enfant aurait été réveillé par un tremblement soudain de son corps. Il ne faut pas automatiquement l'interpréter comme un effet provoqué par l'entité. Cela pourrait correspondre à différentes choses :

- Réveil brutal ;
- Frisson ;
- Sursaut hypnique ;
- Sensation corporelle liée au sommeil ;
- Peur intense ;
- Paralysie du sommeil partielle ou phénomène associé.

Mais le récit ne donne pas suffisamment d'informations pour trancher.

Un élément à ne pas négliger : l'âge du témoin Djamed Nedjar avait 11 ans. Cela ne signifie absolument pas que son témoignage est faux. Mais l'âge constitue une donnée méthodologique importante. Un enfant peut parfaitement observer avec précision quelque chose d'inhabituel. En revanche, l'interprétation d'une forme humaine dans une situation nocturne peut être fortement influencée par : la peur, l'imagination ou encore les récits précédemment entendus

C'est pourquoi il faudrait idéalement connaître le récit original recueilli par Denys Breysse, et non seulement les reprises ultérieures.

25 JANVIER 1975 — ORAN - ALGERIE
C'est le premier cas d'une vague très bien documentée - pas par la presse, mais par un câble diplomatique américain déclassifié. Le câble que vous citez est le 1975ALGIER00638_b du 7 mars 1975.

Le câble complet est intitulé : UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS OVER ALGERIA - Le "mysterious balloon" du 25 janvier 1975 à Oran. Le câble fait référence à un message précédent : OUR 2447 REPORTED THAT MYSTERIOUS BALLOON HAD BEEN SIGHTED BY ALGERIANS NEAR ORAN JANUARY 25. - THIS EVIDENTLY FIRST SIGHTING OF OBJECT REFERRED TO IN TODAY'S CONVERSATION.

L'officier de l'ambassade US considère ce ballon du 25 janvier près d'Oran comme le premier événement de la série de 5 qui va suivre.

La vague complète janvier - mars 1975
Le 7 mars 1975, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense algérien, le Col. Abdelhamid Latreche, convoque l'officier américain à Alger :
SECRETARY GENERAL OF MINISTRY DEFENSE,COL. ABDELHAMID LATRECHE, ASKED ME TO CALL AT MINISTRY MARCH 7. PURPOSE OF CALL WAS TO ASK ME IF WE COULD SHED ANY LIGHT ON STRANGE "MACHINES" WHICH HAD BEEN MANEUVERING OVER ALGERIAN AIRSPACE IN RECENT WEEKS.

Latrache donne le bilan :
HE SAID OBJECT HAD BEEN SEEN FIVE TIMES, USUALLY ABOUT 1900 OR 1930 AND ON ONE OCCASION IT HAD REMAINED VISIBLE FOR OVER TWO HOURS. HAD BEEN SEEN TWICE NEAR ORAN, ONCE IN CENTER OF COUNTRY, ONCE NEAR BECHAR AND, MOST RECENTLY, OFF THE COAST LAST NIGHT (MARCH 6).

Donc : 2 fois près d'Oran (dont 25 jan), 1 fois centre Algérie, 1 fois Béchar, 1 fois au large côte le 6 mars. Description faite par les militaires algériens :

OBJECT HAS VERY BRIGHT LIGHT (HE KEPT COMPARING IT TO HEADLIGHT OF A CAR) WHICH OBSCURES ITS SHAPE. OBJECT MANEUVERS AND HAS BEEN SEEN TO LAND AND TAK OFF.

SIGHTING LAST NIGHT, AT ABOUT 1930, WAS FIRST BY RADAR AND SECONDLY VISUALLY. OBJECT WAS AT ABOUT 15,000 (SIC) METERS ALTITUDE. ON OTHER OCCASIONS IT HAS BEEN SIGHTED AT ESTIMATED ALTITUDE OF 2,000 METERS.

LATRECHE EMPHASIZED THAT IT WAS ALWAYS SEEN BY MORE THAN ONE PERSON AND THAT IT WAS THEREFORE NOT HALLUCINATION.

Le contexte "ballon" américain
Latrache explique l'origine de la suspicion envers les US :
HE SAID STORY STARTED LAST JANUARY WITH APPEARANCE THREE AMERICAN JOURNALISTS IN BECHAR WHO ANNOUNCED THEY WERE THERE TO COVER ARRIVAL OF BALLOON WHICH TAKING OFF FROM CALIFORNIA.

C'est une référence au projet de traversée transatlantique en ballon de Malcolm Forbes, avorté à la dernière minute. Les Algériens avaient déjà interrogé les US sur un mystérieux ballon :

I REMARKED THAT ALGERIANS HAD PREVIOUSLY ASKED US ABOUT MYSTERIOUS BALLOON AND OUR QUERIES HAD ELICITED NO INFORMATION. LATRECHE SAID THAT CASE HAD BEEN CLOSED AND THIS WAS ANOTHER.

L'officier US répond catégoriquement qu'aucun appareil américain ne vole en Algérie sans autorisation explicite.

Dans son commentaire final, l'officier US écrit : Latreche n'est pas une personne excitable, les militaires algériens sont généralement terre-à-terre. Nous supposons qu'ils ont bien vu quelque chose, mais nous l'attribuons à un phénomène naturel ayant engendré une légère hystérie. Vu le niveau de la demande, nous devons la prendre au sérieux.

Résumé pour Oran : Le 25 janvier 1975 près d'Oran, un "ballon mystérieux" est signalé. L'armée algérienne le classe d'abord comme ballon, clôt le dossier, puis constate 4 autres observations identiques jusqu'au 6 mars (dont radar le 6 mars au large), et rouvre l'enquête comme OVNI en demandant officiellement aux US si c'est une technologie américaine.

Le câble complet est consultable sur Wikileaks sous l'ID 1975ALGIER00638_b - c'est l'une des seules observations d'OVNI en Algérie avec une source diplomatique contemporaine et non un témoignage tardif.

JANVIER-FÉVRIER 1975 — BÉCHAR - ALGERIE
L'observation de Béchar fait partie de la vague de 5 observations de janvier à mars 1975 documentée dans le câble US 1975ALGIER00638_b. Béchar est citée à deux titres dans le câble.

1. L'élément déclencheur à Béchar
Le cable explique comment tout commences: HE SAID STORY STARTED LAST JANUARY WITH APPEARANCE THREE AMERICAN JOURNALISTS IN BECHAR WHO ANNOUNCED THEY WERE THERE TO COVER ARRIVAL OF BALLOON WHICH TAKING OFF FROM CALIFORNIA.

Il s'agit des journalistes venus couvrir la tentative de traversée transatlantique en ballon de Malcolm Forbes, avortée à la dernière minute. C'est pourquoi les Algériens interrogent d'abord les Américains. Le cable fait le lien direct entre cette arrivée et le début des observations: The cable directly ties the sighting wave's origin to the January arrival of American journalists covering Malcolm Forbes's aborted balloon flight

2. L'observation près de Béchar elle-même
Dans le bilan des 5 cas donné par le Secrétaire Général de la Défense, le Col. Abdelhamid Latreche :
HE SAID OBJECT HAD BEEN SEEN FIVE TIMES... HAD BEEN SEEN TWICE NEAR ORAN, ONCE IN CENTER OF COUNTRY, ONCE NEAR BECHAR AND, MOST RECENTLY, OFF THE COAST LAST NIGHT (MARCH 6).

Donc :
- Date : entre fin janvier et février 1975 (la série va du 25 jan - Oran - au 6 mars - côte)
- Lieu : près de Béchar, près d'installations militaires
- Témoins : personnes jugées responsables, toujours plusieurs témoins

RESPONSIBLE PEOPLE AND ALGERIANS WERE ASKING US FIRST BECAUSE SIGHTINGS HAD OCCURRED SO SOON AFTER APPEARANCE AMERICAN JOURNALISTS.

3. Description commune à toute la vague, y compris Béchar
Latrache donne la même description pour les 5 cas, dont Béchar :
- Heure : vers 19h00 ou 19h30, et une fois visible plus de 2 heures
- Lumière : très brillante, comparée sans cesse à un phare de voiture, qui masque la forme réelle
- OBJECT HAS VERY BRIGHT LIGHT (HE KEPT COMPARING IT TO HEADLIGHT OF A CAR) WHICH OBSCURES ITS SHAPE. OBJECT MANEUVERS AND HAS BEEN SEEN TO LAND AND TAK OFF.

- Altitude : 2 000 mètres en général, 15 000 (SIC) mètres pour l'observation radar du 6 mars au large
- Comportement : manœuvre, atterrissage et décollage signalés, toujours vu par plus d'une personne

LATRECHE EMPHASIZED THAT IT WAS ALWAYS SEEN BY MORE THAN ONE PERSON AND THAT IT WAS THEREFORE NOT HALLUCINATION.

Béchar est stratégique : base aérienne, zone proche de la frontière marocaine, et lieu où les journalistes attendaient justement l'arrivée d'un ballon. C'est pour ça que l'armée algérienne a d'abord pensé à un engin américain et a demandé officiellement à l'ambassade US : CATEGORICALLY THERE WERE NO AIRCRAFT, MACHINES, BALLOONS OR ANYTHING ELSE AMERICAN USING ALGERIAN AIRSPACE WITHOUT EXPLICIT PERMISSION

Il n'y a pas de rapport NUFORC séparé pour Béchar 1975 - toute l'information vient de ce câble diplomatique. La mention "mysterious balloon" du 25 janvier près d'Oran est considérée par les Algériens comme le premier cas de la même série qui inclut Béchar.

06 MARS 1975 — AU LARGE DE L'ALGÉRIE CAS RADAR ET VISUEL
Vers 19 h 30, un objet est d'abord détecté : par radar puis : visuellement. L'altitude rapportée est d'environ 15 000 mètres mais le câble américain ajoute explicitement « SIC », indiquant que le rédacteur lui-même avait des réserves sur cette valeur. Les autres observations de la série plaçaient plutôt le phénomène autour de 2 000 mètres.

7 mars 1975— Algérie — installations militaires -Traces radar
Plusieurs OVNI signalés près d'installations militaires avec traces radar confirmées.

- *↳Document : câble diplomatique Kissinger déclassifié*
- *↳Type : échos radar multiples*

Source : Câble déclassifié US State Dept.

C'est un cas très bien documenté, et qui fait partie des archives US déclassifiées. Ce n'est pas un cas issu des nouveaux dossiers de 2026, c'est le câble du Département d'Etat n°071792 de mars 1975, envoyé à Henry Kissinger.

Voici ce qu'il dit :

1. Le contexte - une vague, pas un cas isolé

Le 7 mars 1975, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense algérien, le Colonel Abdelhamid Latrache, convoque un officier de l'Ambassade américaine à Alger. Il lui demande si Washington a quelque chose à voir avec des "machines" qui manœuvrent au-dessus de l'Algérie depuis des semaines.

Par vague il entend :
5 observations entre fin janvier et 6 mars 1975 - Horaire : toujours vers 19h00 ou 19h30 - Lieux : deux fois près d'Oran, une fois au centre du pays, une fois près de Béchar, et la dernière au large de la côte algérienne

Le cas a été reproduit intégralement dans le livre The UFO Cover-Up (anciennement Clear Intent) de Fawcett et Greenwood, pages 79-80.

2. Le cas du 6 mars 1975 - le cas Radar + Visuel

C'est le dernier de la série, et le seul classé RV = Radar / Visual selon la classification Hynek. Vers 19h30, un objet est d'abord détecté au radar, puis confirmé visuellement.

Détails du câble :
Détection : d'abord radar, puis visuelle - ce qui correspond exactement à la définition RV - Altitude : estimée à 2.000 mètres sur les autres cas, mais environ 15.000 mètres pour le 6 mars - chiffre que l'officier américain lui-même marque "(SIC)" dans le câble, comme s'il le trouvait anormalement haut - Description : une lumière extrêmement brillante, comparée à plusieurs reprises par Latrache à un phare de voiture, assez brillante pour masquer la forme réelle de l'objet - Comportement : l'objet manœuvrait,

et aurait été vu atterrir et redécoller - sans trace au sol mentionnée - Durée : sur un des 5 cas, plus de deux heures d'observation continue - Témoins : toujours plusieurs personnes, ce qui pour les Algériens excluait l'hallucination

Le texte original note une incohérence : le début du câble parle au pluriel de "machines", puis tous les paragraphes suivants décrivent un seul "objet".

3 Ce que les Algériens pensaient

Latrache fait lui-même le lien avec un autre événement : en janvier 1975, trois journalistes américains arrivent à Béchar pour couvrir la tentative de traversée de l'Atlantique en ballon de Malcolm Forbes, finalement avortée. Presque immédiatement après leur arrivée, les observations commencent. Il mentionne aussi que l'Algérie surveillait par radar la Sixième Flotte américaine en Méditerranée et se demande si ce n'est pas lié. L'officier américain répond que le cas côtier pourrait éventuellement être lié à la flotte, mais affirme catégoriquement qu'aucun appareil, machine ou ballon américain n'opère dans l'espace aérien algérien sans autorisation explicite.

L'officier note dans sa conclusion que Latrache n'est pas une personne excitable et que les militaires algériens sont généralement factuels. Son hypothèse personnelle : un phénomène naturel qui aurait généré une légère hystérie et une série d'observations répétées, mais vu le niveau de la demande, Washington doit prendre l'affaire au sérieux.

Il demande à Washington toute information, en particulier sur l'observation radar présumée du 6 mars, notant que Latrache avait déjà rejeté ses suggestions de satellite ou de projecteur se reflétant sur les nuages.

4. Statut actuel

Le document est classé Unexplained dans les archives. C'est rare parce que la source n'est pas un témoignage de presse ou un récit tardif, mais une communication diplomatique contemporaine, de seconde main certes - un résumé américain de ce qu'a dit un officiel algérien - mais rédigée dans les 24 heures.

Aucun câble de réponse de Washington n'a été retrouvé publié. Il existe un câble antérieur référencé "Our 2447" du 25 janvier 1975 signalant un "ballon mystérieux" près d'Oran, que l'officier considère comme la première observation de cette vague.

Source : les câbles déclassifiés de Kissinger : https://thinkaboutitdocs.com/1975-algeria-africa-sightings/

FIN OCTOBRE 1976 — SUD D'ALGER

On trouve ce cas dans la littérature du Center for UFO Studies (CUFOS) fondé par J. Allen Hynek, l'astronome conseiller du Projet Blue Book.

La fiche exacte - La référence source est : "Foreign Forum", International UFO Reporter (IUR) Vol. 2, No. 4, April 1977, p.2 - le bulletin du CUFOS.

Reprise mot pour mot dans la grande chronologie de George Eberhart UFOs and Intelligence : 1976, Late October — 19h30. Four physicians and a diplomat in an undeveloped region of Algeria south of Algiers watch a bright oval light on the horizon heading toward them. The object casts a faint beam downward, sweeping the ground, as it darts around the sky silently. It is bright when in motion, but faint when it stops. After an hour it fades, leaving a glowing space in the dark sky.

Traduction :

Date : fin octobre 1976, 19h30
Lieu : région non urbanisée au sud d'Alger - pas de ville précise donnée
Témoins : 4 médecins et 1 diplomate - noms non publiés dans le résumé
Observation :
Lumière ovale brillante à l'horizon qui se dirige vers eux
Elle projette un faisceau faible vers le sol, qui balaye le terrain
Déplacements saccadés, silencieux, dans tout le ciel

Caractéristique lumineuse : brillante en mouvement, faible à l'arrêt
Durée : environ 1 heure
Fin : elle s'estompe, laissant une zone luminescente dans le ciel sombre

Ce qu'on sait / ce qu'on ne sait pas
C'est un cas classé "Foreign Forum" - c'est-à-dire une brève internationale que le CUFOS publiait à partir de coupures de presse étrangères, de lettres de correspondants ou de rapports d'ambassades. Contrairement au cas du 6 mars 1975 :

- Pas de détection radar
- Pas de câble diplomatique US
- Pas de noms, pas de rapport d'enquête de terrain cité
- Pas de traces au sol ou d'effets physiques mentionnés

C'est pour ça qu'il n'a jamais été repris par les archives déclassifiées américaines. Il reste au stade de rapport de presse CUFOS de 2 lignes.

Contexte de l'époque : fin 1976 est une période très chargée - 1 mois plus tôt il y a eu l'incident de Téhéran (19 septembre 1976) avec F-4, et novembre 1976 voit le début de la vague des îles Canaries. Le CUFOS recevait beaucoup de brèves de ce type.

Janvier 1970— Alger
Flotte rectangulaire orange évoquée par un adolescent jouant au football.
↳Forme : formation rectangulaire
↳Couleur : orange
Témoin : Adolescent
Source : UFOCAT

Cas NUFORC en Algérie
Voici tous les signalements NUFORC dont la localisation est strictement en Algérie :
1991-10-01 14:00 - Algiers - Shape: Disk / Characteristics: Lights on object

01 OCTOBRE 1991 - ALGER
Signalé en 2018 – Cas NUFORC 139102 / 139127
Deux fiches identiques déposées en mars 2018 pour un événement de 1991 :
Produit : 1991-10-01 14:00 Local - Approximatif
Signalé : 2018-03-06
Durée : 5 minutes - Nombre d'observateurs : 2
Emplacement : Alger - Forme : Disque - Caractéristiques : Lumières sur l'objet, couleur changée
Description : Avion de couleur argentée au-dessus de l'Algérie

C'est la mère du témoin qui raconte pour sa famille, donc dépôt tardif de 27 ans après.

28 JUILLET 1998 – TINDOUF –
En juillet 1998, un membre de l'armée algérienne [3]Il aperçut une lumière vive se dirigeant vers lui près de la ville de Tindouf. Cette observation, qui eut lieu en présence d'un autre soldat, se produisit vers 1 heure du matin. Ce qui perturba les soldats, qui n'étaient pas en service, fut que l'incident se produisit alors qu'ils revenaient d'une visite non autorisée dans la ville.

Alors que la lumière approchait, elle s'arrêtait brusquement. Une étrange lueur, que chaque soldat décrirait plus tard comme « magnifique », émergeait de l'objet. Malgré cela, chacun s'enfuyait aussi vite que possible. Cependant, en se retournant, ils aperçurent une « chose » sortir de l'engin.
https://www.ufoinsight.com/ufos/close-encounters/algerian-war-ufo-foreign-legion

Autre source :
28 JUILLET 1998, TINDOUF, SAHARA, ALGÉRIE, UN SOLDAT :
Bref résumé de l'événement et suivi :
En décembre 2001, j'ai reçu un courriel non anonyme d'un homme rapportant une expérience d'OVNI OVNI.

Cet homme a expliqué qu'il avait cherché un site web sur les OVNIs, trouvé le mien et lu des témoignages que j'avais publiés, et après quelques hésitations, il a décidé de se détendre à propos d'un événement qui avait changé sa vie et dont il a parlé ainsi :

Alors qu'il était dans l'armée, le 28 juillet 1998, à 01h00 du matin, à moins de 5 kilomètres de la ville de Tindouf dans le Sahara algérien, avec un camarade, il a soudain aperçu une lumière s'approcher de lui. Les deux hommes étaient très effrayés car ils étaient descendus en centre-ville sans demander la permission de leur chef et pensaient probablement au départ qu'on les recherchait.

Ils se cachèrent ainsi derrière une colline de sable, tandis que la lumière s'approchait juste devant eux à moins de 4,5 mètres, le spectacle leur semblant être un film de science-fiction, imposant et magnifique. Pour le témoin, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'un OVNI, ne serait-ce que par sa taille de près de 9 mètres. Je flottais à 1,50 mètre au-dessus du sol, avec une lumière devant et une autre à l'arrière, différente des autres lumières, qui semblaient descendre et projeter sur l'endroit en faisceau « carré » ou en section carrée. Il y avait aussi une lumière en haut et une autre en dessous, toutes deux décrites comme magnifiques.

Les appareils possédaient également des « fenêtres » avec des lumières sombres (obscurcies ou plus sombres ?), et ils n'entendaient aucun bruit moteur, seulement un son comparé à celui d'un simple ventilateur.

Les deux hommes ont ensuite pris la fuite, le témoin se retournant alors qu'il se trouvait à une distance de 30 mètres de l'OVNI. Il vit alors que l'OVNI était arrêté devant un remplissage, et qu'une maigre « chose » en sortait, qu'il ne voyait pas bien, mais qu'il avait une petite bosse sur la tête.

Il s'enfuit alors à nouveau, courant aussi vite qu'il le pouvait.

Le témoin précisa que c'était la pleine lune et que la visibilité était donc bonne. Ni lui, ni son ami n'avaient osé raconter leur histoire, par peur d'être considérés comme fous.

Catalogue UFOCAT

EMAIL RECU PAR PATRICK GROSS

Sujet: ovnis
Date: 11 décembre 2001
From: [prénom.nom]@caramail.com

Salut

j'ai regardee ce site qui parle des ovnis,et j'ai lu tout c'est temognage,et j'ai esiter la premiere fois mais j'aimerais bien dire et faire sortir tout ce qu'il y a dans mon espres,cette chouse la qui ma fait changer ma vie entierment,et voila mon hestoireç:j'ai etait en armis,et le 28/07/1998 a 1h00 du matin a une ville qui s'appelle tindouf en saara d'algerie,et a 05 km de la ville j'ai etait avec un coppin et tout-un coup une lumiere et venus sur nous,nous etiont tres peur en nous croyont que nous chef en cu que nous avant allez en ville sont leur dire {d'eserter}et c'est pour ça que nous avant cacher derier un rembler du sable et la lumier aprouche juste devent nous a presque 4.5 m et ça etait comme dans les film du sience-fixsion:ou mon dieux le plus grand ça etait manifique:un ovnis de presque 09 m qui a deux lumier une devant et lotre derier et cette lumier la elle etait pas comme les autre elle fixe londrois de ça desonte et elle etait care cette lumier et entre les deux lumier des fenetre avec des lumier sombre,on attend pas sont bruis de moteur c'est comme le bruis d'une s'imple ventilateur,et elle aver deux autre lumierune laou et

l'autre en bat et elle etait manifique,elle etait enlever de 1.5m de la terre et cette grandeur elle ne fait oquin d'oute c'est un OVNIS.

en suitte nous avant pres la fuitte et en me tounent presque d'apres 30m et la lune a etait complettes et la vesualiter a etait bonne, j'ai veu que l'ovnis a etait areter devant un rembler et j'ai veu une chose qui sort d'elle il a etait megre et je n'ai pas veu tres bien mais la chose la plus sur qu'il avait une petit bousse dans ça tete,a cette instent la j'ai prener la fuittes moi et mon coppin le plus luins possible. et voila mon estoir j'ai jamais dit a perssonne ni moi ni mon amis,peut-etre nous avant crus que on le racontont ou gend en nous prenons sant d'oute pour des foux,et bien si vous voles plus des precision ecris moi,merci.

Points à considérer :
Les Algériens utilisent l'arabe, mais pour des raisons historiques, la plupart parlent français bien qu'ils ne l'écrivent pas nécessairement. Le témoin a ainsi écrit en français phonétique,
Évaluation :
Des visiteurs extraterrestres. Aucune enquête.
Sources :
** = Source que j'ai vérifiée. ? = Source dont on m'a parlé mais que je n'ai pas encore pu vérifier. Toute aide est appréciée.*
*[te1] * e-mail du témoin qui m'a été envoyé, le 11 décembre 2001.*
Source : *https://ufologie.patrickgross.org/ce3/1998-07-28-algeria-tindouff.htm*

7 MAI 2000 – ORAN (AIN-EL-TRUCK)

Le témoignage brut
La fiche renvoie à ce témoignage, écrit en français :
"*j'en crois aux OVNI car j'en ai vu durant plusieurs années, en tout cas c'est beau à voir, c'est inexplicable, j'ai beaucoup à dire. [...] l'engin survolé à basse altitude, de couleur presque transparente, camouflé, et à chaque fois qu'il rasé le sol à une vitesse vertigineuse la poussière se dégager du sol, il à voler sur trois endroits différents mais proche entre eux, cette journée j'étais à la mer entrain de pécher du poisson, est j'ai tout vu avec précision, la mer était calme et il n y avais aucun souffle de vent, la chose que j'ai vu c' était formidable, il a survolé une base militaire, mais on dirait qu'il cherchais quelque chose dans les environs, j'en ai vu des ovni au-dessus de cet endroit la nuit planer, et de couleur rose fluoresçant, c'était très beau à voir.*"

Traduction en points :

- Lieu : en mer, au large d'Ain-el-Turck, à l'ouest d'Oran. C'est une zone très sensible - à côté de la base navale de Mers-el-Kébir et de plusieurs installations militaires.
- Durée : 15 minutes, avec 3 passages distincts mais proches
- Forme "Other" : justifiée par la description : engin basse altitude, couleur "presque transparente / camouflé", pas de forme classique disque ou triangle
- Comportement : rase le sol à vitesse vertigineuse, soulève la poussière à chaque passage, semble chercher quelque chose au-dessus de la base
- Contexte du témoin : dit observer des phénomènes depuis plusieurs années au même endroit, y compris de nuit - lumières roses fluorescentes en vol stationnaire.

Ce qu'il faut en retenir
Ce n'est pas une enquête officielle. Contrairement au cas de mars 1975 (câble d'ambassade) ou d'octobre 1976 (bulletin CUFOS), il n'y a pas de rapport GEIPAN, radar ou militaire. C'est un dépôt utilisateur, comme il y en a des milliers pour l'Algérie après 2000.

La zone revient souvent. Ain-el-Turck / Oran revient dans toutes les bases depuis les années 50. La série de 1975 citée plus haut, mentionnait déjà deux observations près d'Oran, justement parce que les installations militaires attirent les observations.

Pas d'explication tranchée. La description "transparent / camouflé qui soulève la poussière" ne correspond pas à un avion, drone de 2000 (les drones n'existaient pas vraiment à l'époque pour le public) ou hélicoptère classique qui aurait fait du bruit - le témoin insiste sur le silence et l'absence de vent.

10 DECEMBRE 2002 – GUERRARA - ALGERIE
CAS NUFORC 33074 : Triangle, 1 minute

La fiche officielle
- Date / heure : 10 décembre 2002 à 03h25 locale
- Signalé le : 13 novembre 2003
- Durée : 1 minit[sic]
- Observateurs : 1
- Lieu : Guerrara (Algeria)
- Forme : Triangle

:
Le témoignage complet
Il tient en une seule phrase en anglais :
"as speed as a jet it apeared on the sky without any light on it then it desapeared"
Soit : à la vitesse d'un jet, il est apparu dans le ciel sans aucune lumière dessus, puis il a disparu.

C'est typique de la catégorie "black triangle" ou triangle sombre : on ne voit pas l'objet par ses lumières, mais par sa silhouette qui masque les étoiles. C'est exactement ce qui le différencie des triangles à 3 feux des années 89-90 en Belgique.

Contexte
Guerrara n'est pas anodine : c'est une oasis isolée du Sahara septentrional, daïra de la wilaya de Ghardaïa, dans la pentapole mozabite. Une zone très peu polluée lumineusement, comme pour le cas de fin octobre 1976 "région non urbanisée au sud d'Alger".

2002 est aussi une année charnière pour les triangles : le Pentagone vient de déclassifier en 2025-2026 des rapports de pilotes militaires ayant vu d'immenses triangles noirs sans lumière bloquant les étoiles au-dessus de l'Afghanistan en 2002, la même année.

Comme pour le cas d'Ain-el-Turck 2000, il n'y a pas eu d'enquête - c'est un dépôt direct d'un témoin isolé sur NUFORC, fait presque un an après les faits. Pas de radar, pas de second témoin listé.

04 JANVIER 2003 – OUED BAKRAT
La fiche NUFORC - Numéro : NUFORC 28563
- Date / heure : 4 janvier 2003 à 11h25 locale
- Signalé : 26 avril 2003
- Durée : 5 minutes
- Lieu : Oued Bakrat (Algeria)
- Forme : Egg / Oeuf

Le témoignage complet
"two students of Annaba university were sitting near the beach when they saw brilliant light over the area, they thought that it was an aeroplane crossing the space of that area; suddenly they found themselves in front of strange thing, it was like an egg started hovering over the beach then it landed slowly"

"After that there being got out the ship one was taking something as 'Y' the other taking 'O' the third was taking nothing then they started dancing as it was seen and they formed the peace symbol and left."

Traduction :
Deux étudiants de l'université d'Annaba sont assis près de la plage d'Oued Bakrat - c'est à l'extrême nord-est algérien, près d'El Kala, à la frontière tunisienne. Ils voient une lumière brillante, pensent à un avion, puis se retrouvent face à un objet en forme d'œuf qui plane au-dessus de la plage et atterrit lentement.

Trois êtres en sortent :

- L'un tiendrait quelque chose en forme de "Y"
- L'autre quelque chose en forme de "O"
- Le troisième rien

Puis ils se mettent à danser en voyant qu'ils sont observés, forment le symbole de la paix et repartent.

Note NUFORC: "Witness elects to remain totally anonymous."

Mais contrairement aux cas de Guerrara (triangle noir) ou d'Ain-el-Turck (transparent basse altitude), on passe ici en Rencontre Rapprochée du 3e type avec atterrissage et occupants. Dans la communauté ufologique, ce rapport est considéré comme non vérifiable : témoin anonyme, dépôt 4 mois après les faits, détails très folkloriques (les lettres Y et O, la danse, le peace symbol) qui ne se retrouvent dans aucun autre cas algérien. NUFORC l'a publié tel quel sans enquête de terrain. Il y à de fortes probabilités que ce cas soit un fake !

10 JUILLET 2006 – BIR EL DJIR – ORAN

- Date : Monday 10 July 2006
- Signalé le : Tuesday 27 January 2015
- Classification : Unknown - Durée : 00:00:40
- Source : MUFON - Case Number #62915

Témoignage complet :

« J'étais devant chez moi en attendant que mon frère ouvre la porte, quand j'ai remarqué un nuage de (moustiques) voler sous un dôme de lumière, je pensais fermer toutes les fenêtres ou me faire dévorer par ces petites choses, puis les lumières de la rue ont commencé à cligter, et je l'ai vu, c'était un objet volant avec de faibles lumières bleues volant silencieusement à l'intérieur du nuage brumeux, J'étais horrifié, ça me semblait fou ! J'ai tout de suite su ce que c'était ! »

Même secteur que les cas Ain-el-Turck 2000 et Bouguirat 2013. Lumières de rue qui clignotent + objet bleu silencieux dans brume = cas à effets EM. Aucune enquête du Mufon. Pas assez de renseignement pour être analysé.

07 AOUT 2010 – ZITOUNA – SKIKDA

Déposé comme Flash, sur la base de données public NUFORC repris par UFO Hunter Star-like, durée Undisclosed. C'est tout. Pas de témoignage détaillé publié. Zitouna est une commune forestière à 499 m d'altitude, très peu de pollution lumineuse. Cas sans intérêt scientifique.

14 JUIN 2011 – ZITOUNA – SKIKDA

Même lieu un an plus tard. Star-like, Undisclosed. 2 cas au même endroit = probablement même témoin qui redépose. Sans détails. Aucun intérêt.

03 OCTOBRE 2012 – SETIF

Sétif : Lumière 1 minute

NUFORC 93284 - Occurred 2012-10-03 05:00 Local, Reported 2012-10-03 13:37, Duration 1 minute, No of observers 2, Location Setif, Shape Light

Témoignage: "One of very bright and big sphere was standing alone with a small boarded one. The another big sphere approached." - Traduction : une grosse sphère très brillante seule avec une petite à côté, puis une autre grosse sphère approche. 1-2 minutes. - Cas déposé en ligne. Pas d'enquête. Peu de renseignement. Cas inexploitable.

19 NOVEMBRE 2013 - BOUGUIRAT – MOSTAGANEN

Cercle 9 secondes – Témoignage laissé sur un groupe américain – Pas de description aucune valeur scientifique**.**

24 MAI 2015 – HASSI KHALIFA
Orb lumineux observé durant quelques secondes. Hassi Khalifa est dans l'extrême est, wilaya d'El Oued, près de la frontière tunisienne. Désert. Typique boule lumineuse furtive. Témoignage laissé sur internet. Nuforc.

Comme tous les cas qui nous parviennent d'Algérie, on les retrouve sur des sites US ou les témoins déposent leur observation. Généralement en deux mots, ce qui ne permet aucune analyse. Peu voire pas de témoignage ces dernières décennies issus de la presse, ou des autorités.

27 MAI 2016 – KENDIRA BEJAIA
Circle, Undisclosed. Kendira est en Kabylie montagneuse. Aucun détail. Aucun intérêt

14 FEVRIER 2022 – ENTRE BIR EL ATER ET TEBESSA – ALGERIE
NUFORC 166716 - Survenu le 14-02-2022 à 03 :10 heure locale, signalé le 16-02-2022, durée d'environ 15 minutes
Détails du lieu : au nord-est de Bir el Ater, filmé depuis un lieu de vol vers l'ouest, en direction de Tebessa, forme inconnue, caractéristiques lumineuses sur l'objet

Résumé : « Lumières clignotantes sur l'appareil, immobiles pendant une longue période, suivies de vitesses élevées, mouvements erratiques à la verticale et à l'horizontale »

C'est une observation depuis un avion de ligne (1181 miles from Amsterdam, altitude 10,973m, 854 km/h selon le témoignage complet). Donc témoin pilote/passager.

07 NOVEMBRE 2022 - MSILA
NUFORC 172929 - Survenu le 07-11-2022 à 20h00 Local - Approximatif, Signalé le 11-11-2022, Durée Une demi-heure, Nombre d'observateurs 4, Emplacement Msila, M, Algérie, Détails de la localisation sur la route
Cercle de forme, Caractéristiques Lumières sur l'objet, Changement de couleur, Avion à proximité
Témoignage : soucoupe qui tourne sur son axe, lumières brillantes, à ~30m du sol, puis hélicoptère arrive et suit avec l'armée. Le seul de votre liste avec intervention militaire mentionnée

10 AVRIL 2023 – EN AVION ** SUD DE CONSTANTINE
[AERO AF] de KINSHASA (CD.KN) vers PARIS (75) 10.04.2023 - Vol : Air France Kinshasa - Paris, Boeing 777, décollé 20h07 UTC le 9 avril.

- Date/heure : nuit du 9 au 10 avril 2023, observation de 1h30 UTC jusqu'à environ 2h15 UTC
- Position exacte au début : 36.3° Nord, 6.6° Est, "sud de Constantine Algérie" , altitude 10700m, cap Nord
- Témoins : T1 pilote principal + 2 autres membres navigants (pilote T2 + steward T3)
- Durée : 45 minutes en discontinu - une vingtaine de cycles apparition/disparition

Description du pilote :
"Observation [...] position : Constantine (Algérie), altitude 10700m, cap Nord) de déplacements de points lumineux de façon assez aléatoire avec variation d'intensité pouvant faire penser à Sat irridium mais avec des phases immobiles puis déplacement soudain, à la vitesse d'un satellite". "Le maximum d'intensité du niveau de celle de Vénus est atteint au début de l'observation principalement sur 2 objets qui semblaient se tourner autour tout en restant dans le même azimut [...] Puis leur intensité baisse avant leur disparition et réapparition au bout d'une à 2 minutes, suivi de déplacements non rectilignes"

Détail qui a marqué :

"Un pilote de la Royal Air Maroc a d'ailleurs demandé au contrôle aérien si une activité militaire était en cours, car cela faisait effectivement penser à un phare blanc d'avion qui manœuvre subitement."

Par la suite, le pilote déclarera avoir fait une observation similaire le 6 septembre 2023 entre 0h52 UTC et environ 1h50 UTC sur un vol AF Johannesburg - Paris alors qu'il survolait le secteur de Constantine

- **Position :** visible vers le Nord-Est, entre la Grande Ourse et les Gémeaux, juste à droite de l'axe Talitha Borealis / Talitha Australis
- **Description identique :** points blancs, "cône d'intensité lumineuse maxi" comme un miroir de signalisation, baisse d'intensité quand l'avion sort du cône.

LE GEIPAN A ENQUETE SUR CES OBSERVATIONS METTANT EN CAUSE DES PILOTES
Extrait de l'émission Pilote ou le GEIPAN intervenait.

Le GEIPAN a identifié un phénomène nouveau apparu à l'automne 2022 : les amas groupés de flashs Starlink "cluster flares". Les satellites Starlink [...] ont la faculté d'émettre des flashs puissants lorsqu'ils se trouvent à 45° à la verticale du Soleil, lorsque celui-ci se trouve dans une bande comprise entre 30 et 45° sous l'horizon.

Pour le vol du 10 avril :2023 au sud de Constantine il déclare : le triangle formé par les étoiles Lambda, Kappa et Omicron d'Andromède se situe à l'exacte verticale de la position du Soleil, à 45° au-dessus de celui-ci. [...] l'observation a débuté lorsque celui-ci était à 38° sous l'horizon, et qu'elle a cessé lorsque le Soleil était à 29° sous celui-ci, ce qui est très cohérent.

Le GEIPAN a même prédit au pilote une nouvelle observation au-dessus de l'Irak sous le Cygne en mars 2024 - le pilote l'a revu exactement à la position prédite, validant l'hypothèse.

Conclusion officielle GEIPAN :
Cela a permis de confirmer que les témoins ont été confrontés à l'observation de satellites Starlink en orbite opérationnelle brièvement éclairés par le Soleil. Le cas est classé A, observation de flashs de satellites Starlink

Les 4 cas similaires servant de référence sont listés ensemble :
[AERO AFR] Abidjan - Paris 08.04.2023 (2 jours avant votre cas Algérie)
[AERO TVF] Amman - Orly 31.01.2023
[AERO TVF] Erevan - Orly 13.12.2023

Donc ce ne sont plus des OVNI inexpliqués - c'est devenu le cas d'école GEIPAN pour expliquer les fausses observations de pilotes dues à Starlink depuis 2022.

***Source : Cas GEIPAN AERO** très bien documentés et l'Algérie revient 2 fois avec le même pilote. Émission spéciale GEIPAN **"Lumières non expliquées, des cockpits en émoi"**.*

Informations sur l'émission :
"Lumières non expliquées, des cockpits en émoi." - Les Dossiers OVNI

- Podcast : Les Dossiers OVNI / Le Bureau des OVNI - hébergé par Ausha
- Durée : 23 minutes 53 secondes
- Position dans la série : épisode 65 sur 86 listés
- Publication : indiquée comme "1 month ago" sur l'agrégateur Podjoint - donc juillet 2026 dans la version que j'ai, mais le fichier source GEIPAN qu'il commente est du 04/07/2024 [compte rendu R19], donc l'épisode a été mis en ligne après cette date. Sur Ausha/iVoox la date précise n'est plus affichée dans le code.
- De quoi parle l'émission – commentaires

Depuis l'automne 2022, le GEIPAN, l'organisme français chargé d'étudier les phénomènes aérospatiaux non identifiés, reçoit une série de témoignages surprenants provenant des cockpits de vols commerciaux.

D'un vol Amman-Paris en janvier 2023, où des points lumineux semblent danser dans le ciel nocturne, à une rencontre au-dessus de l'Algérie en avril de la même année, les histoires s'accumulent. Les pilotes, habitués à scruter le ciel, décrivent des trajectoires erratiques, des changements soudains de direction, et des intensités lumineuses intrigantes.

Les cas évoqués ne s'arrêtent pas là : une nuit perturbante au-dessus de Constantine, des lumières escortant un vol entre Erevan et Paris, et d'autres récits marquants d'une année 2023 riche en phénomènes inexpliqués.

L'émission se présente comme :
Dans cet épisode, nous plongeons au cœur d'un mystère aérien captivant : des pilotes de ligne expérimentés rapportent des observations troublantes de phénomènes lumineux inexplicables dans le ciel. Enfin, cet épisode nous emmène dans les coulisses des enquêtes menées par le GEIPAN, entre analyse scientifique et quête de réponses face à ces phénomènes troublants. Que signifient ces observations répétées et concordantes ?

En fait, l'émission reprend mot pour mot les 4 cas que le GEIPAN a ensuite classés A - Starlink cluster flares :

- Amman-Paris 31.01.2023
- Abidjan-Paris 08.04.2023
- Kinshasa-Paris 10.04.2023 au sud de Constantine (Algérie) - votre cas
- Erevan-Orly 13.12.2023
-

Les commentaires de l'émission soulèvent à l'époque les 3 hypothèses : activité militaire, phénomènes naturels méconnus, ou autre chose, avant que l'enquête GEIPAN de juillet 2024 ne tranche pour les flashs Starlink.

JULLET 2023 - NOMBREUSES VILLES
Ces derniers jours, une série de corps lumineux a traversé le ciel de l'Algérie, laissant nombre d'habitants perplexes. Ces « lumières » se déplaçaient en ligne droite et de façon coordonnée, attisant la curiosité des amateurs de théories extra-terrestres. Beaucoup de gens ont capturé la scène en photos et vidéos qu'ils ont partagées sur les réseaux sociaux par la suite pour en savoir plus sur le sujet.

Objets lumineux non identifiés dans le ciel algérien : le mystère percé à jour
Ce n'est pas la première fois que des points lumineux traversent le ciel algérien. Et leur origine est belle et bien humaine. Il s'agit en réalité d'un groupe de satellites appelé « Starlink » dont la trajectoire se trouve juste au-dessus de l'Algérie. Ces satellites ont été développés pour fournir l'accès à Internet sur terre.
Source : ALGERIE 360 -19 Juillet 2023
https://www.algerie360.com/le-mystere-des-ovnis-observes-dans-le-ciel-algerien-elucide/

18 AOUT 2023 – BLIDA
Aperçu le vendredi 18 août 2023
Rapporté le dimanche 3 septembre 2023
Cercle de classification - Durée Quelques minutes
Témoignage : « Il est venu du ciel. Les lumières allumaient en forme d'arc circulaire. Il y avait un feu rouge à l'avant et les autres étaient blancs. »
Coordonnées : 36.5375° / 2.8207° = Blida.

Base NUFORC - cas déposé, pas d'enquête, pas d'intérêt.
Cas redéposé en date du 18 septembre 2023 sur le site du NUFORC.

Chapitre XII - 5
03 - BENIN

ANCIEN DAHOMEY

A - Le Bénin et les Ovnis

Au Bénin (ancien Dahomey), la question des phénomènes aérospatiaux non identifiés s'inscrit au croisement d'une histoire institutionnelle marquée par la colonisation française et d'une culture traditionnelle où le ciel occupe une place spirituelle majeure.

Historique et contexte politique du pays
Période coloniale (1894–1960) : Administré au sein de l'Afrique Occidentale Française (AOF) sous le nom de Dahomey, le territoire dépendait des autorités militaires et aéronautiques françaises. Les rares signalements d'anomalies célestes à cette époque étaient archivés, le cas échéant, dans les rapports de la Marine ou des troupes coloniales à Dakar ou Paris, sans traitement distinct.

Période marxiste-léniniste (1975–1990) : Sous le régime de la République populaire du Bénin dirigé par Mathieu Kérékou, l'État s'est concentré sur la souveraineté nationale, la sécurité intérieure et l'alignement idéologique. Les sujets liés aux OVNIs étaient perçus comme des distractions bourgeoises ou occidentales.

Période démocratique (Depuis 1990) : La République du Bénin s'est stabilisée, mais les priorités d'État restent orientées vers le développement économique et la sécurité régionale, sans volet ufologique public.

Politique officielle sur les OVNIs
Absence d'organisme dédié : Il n'existe aucune structure gouvernementale, civile ou militaire officielle chargée de la collecte ou de l'étude des PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés) au Bénin.

Gestion de l'espace aérien : L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et les forces armées béninoises traitent les intrus ou anomalies aériennes uniquement sous l'angle de la sécurité des vols et de la défense conventionnelle.

Transparence administrative : L'État béninois n'a jamais publié de dossiers ni déclassifié de documents relatifs aux OVNIs.

Le phénomène dans le pays : Culture et Témoignages
Prisme spirituel et Vodou : Dans la culture béninoise, les manifestations célestes inhabituelles (lumières stationnaires, météores singuliers, boules de feu) sont traditionnellement interprétées à travers la cosmovision Vodou ou les croyances locales (esprits du ciel, présages ou manifestations divines) plutôt que sous l'angle de vaisseaux extraterrestres.

Observations côtières et rurales : Des témoignages de "lumières nocturnes étranges" ou d'objets au-dessus de l'océan sont régulièrement rapportés de manière informelle le long du littoral (Cotonou, Ouidah, Grand-Popo) ou dans les régions rurales, bien que peu d'entre eux fassent l'objet d'enquêtes de terrain documentées par des ufologues.

B - De l'ancien Dahomey au monde contemporain : entre observations célestes, cosmologie vodun et interprétations culturelles

ETUDE DETAILLEE

Introduction

Le Bénin occupe une place particulière dans l'histoire culturelle de l'Afrique occidentale. Ancien royaume du Dahomey, situé au cœur de l'aire culturelle du golfe de Guinée, il est également l'un des principaux foyers historiques du vodun, tradition religieuse qui s'est développée dans les sociétés fon, adja et apparentées avant de se diffuser, notamment par la diaspora africaine, vers les Caraïbes et les Amériques.

Lorsqu'on étudie aujourd'hui les observations de phénomènes aériens non identifiés au Bénin, une question apparaît rapidement : comment une société dont la cosmologie reconnaît l'existence de puissances célestes et invisibles interprète-t-elle un phénomène inhabituel dans le ciel ? Il serait cependant dangereux de répondre que les Béninois *« prennent les OVNI pour des vodun ».* Les sources disponibles ne permettent pas de généraliser une telle affirmation. Il n'existe pas, à notre connaissance, de doctrine vodun assimilant les OVNI, les extraterrestres ou les UAP à une catégorie précise de divinités.

La relation est beaucoup plus subtile. Le vodun fournit un cadre culturel de compréhension du monde dans lequel le ciel n'est pas simplement un espace physique vide : il est associé à des puissances, à des phénomènes atmosphériques, au soleil, à la lune, au tonnerre, à la foudre et à l'ordre cosmique. C'est cette différence de regard qui mérite d'être étudiée.

Dans les traditions vodun du Sud-Bénin, la séparation entre le monde matériel et le monde spirituel ne correspond pas exactement à la séparation moderne entre « nature » et « surnaturel ». Les recherches ethnologiques montrent que les vodun constituent un ensemble complexe de divinités, de puissances et de relations rituelles. La cosmologie fon attribue notamment une place importante à Mawu-Lisa, couple divin associé à la création et au ciel. Une synthèse universitaire consacrée au vodou au Bénin décrit Mawu-Lisa comme les divinités créatrices et comme des puissances célestes. Cette conception est particulièrement importante pour comprendre l'histoire culturelle du Dahomey.

Le ciel n'est donc pas seulement un domaine astronomique. Il peut être : le domaine de puissances divines ; le lieu de manifestations atmosphériques OU un intermédiaire entre les hommes et les puissances invisibles. Cette représentation ne constitue évidemment pas une explication scientifique des OVNI. Elle permet plutôt de comprendre comment un phénomène inhabituel peut être culturellement interprété.

Une figure particulièrement importante est Hêviosso, également transcrit Xevioso, Xɛvyòsò ou sous d'autres formes selon les langues et les traditions. Dans les recherches ethnologiques consacrées au Sud-Bénin, Xevioso apparaît comme une divinité associée aux phénomènes atmosphériques, notamment à la foudre. Emmanuelle Tall écrit ainsi que, dans la région de Ouidah, Xevioso est la divinité de la foudre qui « régit le panthéon des phénomènes atmosphériques ». Ce point est particulièrement intéressant pour une étude des OVNI. Un observateur béninois confronté à : un éclair inhabituel ; une boule lumineuse ou un phénomène atmosphérique spectaculaire ne se trouve pas nécessairement devant le même problème culturel qu'un observateur occidental. Il dispose déjà d'un vocabulaire religieux permettant d'intégrer certains phénomènes du ciel à une représentation globale du monde. Mais il ne faut pas en déduire que toute lumière inhabituelle est automatiquement attribuée à Hêviosso. Les traditions vodun sont beaucoup plus complexes que cette équation simpliste.

La cosmologie fon attribue également une importance particulière à Mawu et Lisa. Dans la présentation académique de la religion vodun, Mawu est notamment associée à la lune et Lisa au soleil ; ensemble, ils participent à une représentation de l'organisation du ciel et de la création. Cette conception est fondamentale pour notre sujet. Dans une perspective moderne, le ciel est principalement décrit en termes :

Étoiles – planètes – satellites – météores – aéronefs – phénomènes atmosphériques.

Dans la cosmologie traditionnelle, le même ciel peut être également pensé en termes :

Puissances – divinités – ordre cosmique – forces naturelles – relations entre le visible et l'invisible.

Il ne s'agit pas de deux descriptions concurrentes du même phénomène. Ce sont deux systèmes de représentation différents.

Le phénomène OVNI est-il intégré au vodun ?
C'est ici qu'il faut être particulièrement prudent. Nous ne disposons pas de suffisamment de témoignages ethnographiques permettant d'affirmer : « Au Bénin, les OVNI sont considérés comme des manifestations du vodun. » Cette affirmation serait beaucoup trop générale. Le phénomène OVNI, au sens moderne du terme, est une catégorie relativement récente. Il suppose une distinction entre : un phénomène observé ; son identification ou sa non-identification ; l'hypothèse d'un objet technologique et éventuellement l'hypothèse extraterrestre. Le vodun, lui, ne fonctionne pas sur cette classification. Un phénomène peut être compris simultanément comme naturel, spirituel, social ou moral, selon son contexte et selon celui qui l'observe. C'est pourquoi il serait plus exact de parler d'une rencontre entre deux systèmes d'interprétation plutôt que d'une équivalence entre OVNI et vodun.

Les travaux anthropologiques consacrés au Bénin montrent que le vodun n'est pas seulement une croyance abstraite. Il constitue également un système social, rituel et cosmologique. Masataka Tanaka, dans son étude du vodun dans le Sud-Bénin, décrit un système comprenant différentes divinités qui interviennent dans la représentation des activités humaines et dans laquelle les esprits des ancêtres peuvent être transformés en divinités et associés à des objets sacrés. Cette conception du monde est essentielle lorsqu'on étudie les témoignages relatifs aux phénomènes insolites. Un témoin qui affirme avoir vu une lumière étrange ne dispose pas nécessairement des mêmes catégories explicatives qu'un enquêteur européen. Il peut se demander : « *Qu'est-ce que j'ai vu ? »* mais également : *« Que signifie cette manifestation ? »* Cette seconde question est fondamentale.

Dans la littérature ufologique occidentale, on trouve parfois une tentative de rapprochement entre :

Extraterrestres → êtres célestes → ancêtres → divinités.

Cette construction peut être séduisante, mais elle n'est pas démontrée et il faut donc éviter de transformer automatiquement : « *être venu du ciel* » en *: « ancêtre ».*
Les sociétés béninoises disposent de traditions complexes relatives aux ancêtres, mais les catégories d'ancêtre, de vodun, d'esprit, de puissance atmosphérique et d'objet céleste ne sont pas interchangeables.

La relation entre OVNI et sorcellerie mérite également d'être évoquée, mais avec beaucoup de précautions. Des recherches anthropologiques contemporaines montrent que, dans le Bénin actuel, les discours sur la sorcellerie, les puissances invisibles et les pratiques religieuses continuent de participer à la compréhension des événements extraordinaires. Douglas Falen souligne notamment que, dans le Sud-Bénin, les conceptions relatives à la sorcellerie peuvent être décrites par les interlocuteurs comme une forme de savoir permettant d'agir sur les forces de la nature et sur le monde social. L'OVNI constitue alors une catégorie interprétative supplémentaire, apparue surtout avec la modernité et les médias.

Le Bénin ne constitue pas une société exclusivement vodun. Le christianisme y a profondément pénétré, tout comme l'islam. Les recherches d'Emmanuelle Tall montrent notamment la coexistence et la transformation des cultes vodun et du christianisme céleste dans le Sud-Bénin. Cette coexistence est importante pour notre sujet. Un même phénomène extraordinaire peut recevoir des interprétations différentes selon :

- La religion de l'observateur ;
- Son milieu familial ;
- Son niveau d'éducation ;
- Son exposition aux médias ;

Ainsi, au Bénin contemporain, un phénomène lumineux peut être décrit par une personne comme : un OVNI, par une autre comme : un phénomène naturel, et par une autre encore comme : un signe ou une manifestation spirituelle. Il serait méthodologiquement incorrect de chercher une interprétation unique.

Le meilleur exemple béninois permettant d'observer cette rencontre entre phénomène aérien, population locale et ufologie moderne est probablement l'affaire de Kandi du 28 juin 1997. Vers 19 h 45–20 h, dans le secteur de Gando Kossi Kanan, près de Kandi, un objet lumineux aurait traversé le ciel avant de tomber dans une zone proche du village. L'affaire fut rapportée dans le journal béninois Le Matin du 7 juillet 1997. Le journaliste Laurent Djiguy se rendit sur place. L'affaire attira ensuite l'attention du Dr Ange Noudehou, directeur du journal Assouka, qui contacta la revue Cuadernos de Ufología. Le dossier fut ensuite étudié par Vicente-Juan Ballester Olmos, qui privilégia l'hypothèse d'une rentrée atmosphérique ou de débris spatiaux. Cet épisode est particulièrement intéressant parce qu'il montre plusieurs niveaux d'interprétation :

1. phénomène observé par la population ;
↓
2. interprétation locale ;
↓
3. médiatisation par la presse béninoise ;
↓
4. intervention d'un chercheur ufologique ;
↓
5. tentative d'explication astronomique/aérospatiale.

Il constitue donc un excellent exemple de la manière dont un événement inhabituel passe progressivement d'une interprétation locale à une interprétation scientifique ou ufologique internationale.

Le Bénin contemporain est très différent du Dahomey du XIXe siècle. Les habitants disposent aujourd'hui : de téléphones portables ; d'Internet ; des réseaux sociaux et de toutes les inventions liées à notre époque. Le phénomène observé peut donc immédiatement être nommé : « OVNI ».

Cette catégorie est en elle-même un produit de la modernité médiatique. C'est un point essentiel. Le même phénomène lumineux observé au XIXe siècle aurait pu être décrit en termes religieux ou cosmologiques. En 2026, un témoin peut immédiatement rechercher : UFO / UAP / satellite / SpaceX / météore / drone.

La culture OVNI internationale est donc désormais une composante supplémentaire du paysage culturel béninois.

Pour notre catalogue, Ouidah mérite une place particulière. La ville est historiquement associée à des cultes vodun importants. Les travaux ethnologiques montrent notamment le rôle de Xevioso dans l'organisation religieuse locale. Ouidah est également devenue un centre majeur de valorisation contemporaine du vodun. En janvier 2026, le gouvernement béninois a encore présenté officiellement une « Théologie du Vodun » dans le cadre des Vodun Days, avec l'objectif de mieux faire comprendre les fondements, symboles et visions du monde de cette spiritualité. Les Vodun Days témoignent également d'une volonté contemporaine de présenter le vodun autrement que par les stéréotypes occidentaux de « magie » ou de « vaudou ». Reuters a notamment rapporté cette volonté de réhabiliter et de mieux expliquer la spiritualité vodun.

Le danger de « l'extraterrestrialisation » du vodun
C'est probablement la précaution méthodologique la plus importante pour une étude ufologique africaine. Depuis plusieurs décennies, certains auteurs ont proposé que les anciens dieux africains seraient en réalité : des extraterrestres ; des voyageurs interstellaires ou des visiteurs venus d'autres planètes. Ces interprétations sont séduisantes dans la littérature populaire, mais elles ne doivent pas être confondues avec les données ethnographiques.

Il faut distinguer : Ce que disent les traditions Les traditions décrivent des divinités, des ancêtres, des forces cosmiques et des manifestations spirituelles.

Ce que proposent certains ufologues : Ils réinterprètent ces récits à travers l'hypothèse extraterrestre.

Ce que les sources scientifiques permettent d'établir : Elles permettent d'étudier les croyances, les récits et les observations, mais elles ne démontrent pas que les divinités vodun étaient des extraterrestres. Cette distinction est indispensable dans une étude qui est orientée « scientifique. »

Le plus intéressant n'est finalement peut-être pas de demander : *« Les vodun sont-ils des extraterrestres ? »* mais plutôt : *« Pourquoi certaines sociétés interprètent-elles les phénomènes célestes dans des catégories différentes de celles de la culture occidentale moderne ? »* Cette question ouvre un champ de recherche beaucoup plus sérieux.

Dans le Bénin traditionnel, le ciel appartient à un univers religieux et cosmologique. Dans le Bénin contemporain, le même ciel est également : scientifique ; météorologique ; aéronautique ou encore astronomique. Ces différentes visions peuvent coexister chez une même personne.

Le Bénin contemporain : vers une hybridation des interprétations - La situation actuelle est donc particulièrement intéressante. On peut rencontrer simultanément : la tradition vodun, le christianisme l'islam ou encore la culture scientifique, sans oublier la culture ufologique internationale. Il en résulte une forme d'hybridation. Un phénomène lumineux peut être photographié avec un smartphone, identifié sur Internet comme un « UFO », discuté dans un groupe Facebook, puis interprété par une personne de la famille dans un registre religieux ou traditionnel. Il ne faut pas considérer ces interprétations comme nécessairement contradictoires pour l'observateur. Elles répondent à des questions différentes.

Ce que révèle le catalogue OVNI béninois
Le catalogue que nous avons commencé à établir montre justement cette évolution. Les premières observations attribuées à l'ancien Dahomey sont souvent très mal documentées. Puis apparaissent des dossiers associés à la presse. Avec Kandi en 1997, nous disposons d'un événement contemporain ayant suscité une véritable enquête ufologique. Enfin, au XXIe siècle, les observations sont immédiatement intégrées aux bases de données internationales et aux réseaux sociaux. On passe donc progressivement : du phénomène céleste interprété localement à l'OVNI médiatisé puis au UAP mondialisé.

Conclusion
Le Bénin constitue un terrain particulièrement intéressant pour l'étude des rapports entre phénomènes célestes et cultures africaines. L'ancien Dahomey possédait une cosmologie dans laquelle le ciel, le soleil, la lune, le tonnerre, la foudre et les puissances invisibles occupaient une place essentielle. Le vodun ne constitue cependant pas une « théorie OVNI » traditionnelle. Il serait donc faux de prétendre que les Béninois ont historiquement identifié les visiteurs extraterrestres à leurs divinités. La réalité est plus subtile. Le vodun fournit un cadre culturel dans lequel le ciel et les phénomènes atmosphériques peuvent recevoir une signification religieuse. Lorsque la culture moderne de l'OVNI arrive au Bénin, elle ne remplace pas nécessairement cette conception du monde. Elle vient s'y ajouter. C'est pourquoi l'étude du phénomène OVNI au Bénin doit être menée sur deux plans : le plan physique : qu'a réellement observé le témoin ? et le plan anthropologique : dans quelles catégories culturelles le témoin a-t-il compris ce qu'il avait vu ?

Cette double approche est probablement l'une des meilleures façons d'étudier les phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique sans imposer aux témoins africains une grille d'interprétation exclusivement occidentale. Dans le cas béninois, le ciel n'est donc pas seulement un espace où peuvent apparaître des objets inconnus : c'est aussi un espace culturellement habité. Et c'est précisément ce qui rend le Bénin particulièrement intéressant dans l'étude des OVNI en Afrique.

C – Ovni – vodun et Hêviosso

Ce que disent réellement les sources béninoises Une rencontre entre cosmologie traditionnelle et phénomène aérien moderne Lorsqu'on évoque le phénomène OVNI au Bénin, la tentation est grande de rapprocher immédiatement les observations de phénomènes célestes des croyances du Vodun. Cette association n'est pas totalement arbitraire : la cosmologie vodun accorde effectivement une place importante au ciel, aux éléments naturels, aux phénomènes atmosphériques et aux puissances invisibles.

Mais il faut établir une distinction fondamentale : les traditions vodun ne constituent pas une théorie ancienne des extraterrestres. Aucune source ethnographique sérieuse ne permet d'affirmer que les divinités du Dahomey étaient considérées comme des « extraterrestres » ou que les prêtres vodun auraient décrit des engins spatiaux. Le rapprochement entre OVNI et Vodun est essentiellement une interprétation moderne. Pour comprendre ce rapport, il faut donc commencer par ce que disent réellement les sources.

1. Le Vodun n'est pas simplement une « croyance » Le terme Vodun désigne un ensemble religieux, social et cosmologique complexe. L'UNESCO décrit le Vodun béninois comme associant : des croyances en des divinités ; des pratiques rituelles ; des pratiques sociales et une conception particulière du rapport au monde. L'organisme souligne également que les divinités sont organisées en fonction des éléments naturels : eau, terre, air et feu, tandis que les ancêtres occupent une place centrale dans la relation entre les vivants et le monde invisible. Cette organisation est particulièrement intéressante pour l'étude des phénomènes aériens. Le ciel n'est donc pas seulement un espace physique. Il appartient à un univers dans lequel les éléments naturels peuvent être associés à des puissances religieuses.

Dans la cosmologie du Sud-Bénin, Mawu-Lisa occupe une position particulière. L'anthropologue Emmanuelle Tall indique que Mawu-Lisa est une divinité à l'origine du monde et qu'elle « régit toutes les divinités affiliées au ciel ». Cette information est essentielle. Elle signifie que le ciel possède dans la cosmologie étudiée par les ethnologues une dimension religieuse structurée. Mais il faut éviter une traduction abusive : Mawu-Lisa ≠ extraterrestre. Mawu-Lisa appartient à une conception religieuse de la création et de l'organisation du monde. La transformer en « visiteur extraterrestre » reviendrait à appliquer au Vodun une catégorie conceptuelle qui lui est étrangère.

Hêviosso : la foudre et les phénomènes atmosphériques ! C'est probablement la figure la plus intéressante pour votre étude. À Ouidah, Emmanuelle Tall décrit Xevioso comme la divinité de la foudre qui « régit le panthéon des phénomènes atmosphériques ». Le gouvernement béninois confirme aujourd'hui l'importance de Hêbiosso dans la tradition religieuse de Ouidah, où il figure parmi les divinités vénérées avec Loko, Gou et d'autres vodun. L'UNESCO utilise également la forme Hêbiosso et l'associe au feu, dans sa présentation du système des divinités vodun liées aux éléments naturels. Nous avons donc trois niveaux de documentation :

Ethnologie : Xevioso/Hêviosso → foudre et phénomènes atmosphériques.

Sources institutionnelles béninoises :

Hêbiosso → divinité importante du panthéon local.

UNESCO :

Hêbiosso → associé au feu dans l'organisation symbolique des éléments.

Hêviosso n'est pas un « pilote d'OVNI » ! C'est ici que la prudence devient indispensable. Dans certains ouvrages ufologiques ou ésotériques, les anciennes divinités célestes africaines ont parfois été interprétées comme des visiteurs extraterrestres.

Le raisonnement est généralement le suivant :

Divinité céleste → être venant du ciel → être technologiquement supérieur → extraterrestre.

Mais cette chaîne logique n'est pas démontrée. Les sources ethnographiques ne décrivent pas Hêviosso comme : un pilote ; un astronaute ; un voyageur interplanétaire ; un occupant d'un véhicule ou un être venant d'une autre planète. Elles le décrivent dans le cadre d'une cosmologie religieuse liée notamment à la foudre et aux phénomènes atmosphériques. Il faut donc conserver cette distinction dans toute étude ufologique sérieuse.

Une autre figure est particulièrement intéressante : Dan. Dans une étude consacrée aux relations entre climat et sociétés au Bénin, les vodun Sakpata, Hèvioso et Dan sont présentés comme une trilogie liée à la vie humaine et aux relations entre terre, pluie, foudre et ciel. Dan, associé au serpent et à l'arc-en-ciel, peut notamment être représenté comme un intermédiaire entre la Terre et le ciel. Cette symbolique est particulièrement riche. Le serpent qui relie le monde terrestre au monde céleste constitue une représentation de communication entre deux niveaux du cosmos.

Mais là encore : il s'agit d'une symbolique religieuse et cosmologique, pas d'une description d'un véhicule spatial.

1. Dans la représentation moderne des OVNI, le ciel est le lieu d'apparition d'un phénomène provenant éventuellement d'un autre monde.

2. Dans la cosmologie vodun, le ciel peut être un domaine associé aux puissances divines et aux phénomènes naturels.

Les deux systèmes ont donc un point commun : le ciel n'est pas considéré comme un espace culturellement vide.

Mais ils donnent à cette idée des significations totalement différentes.

Vision ufologique moderne
Ciel → phénomène inconnu → objet possible → hypothèse technologique → éventuellement origine extraterrestre.

Vision cosmologique vodun
Ciel → manifestations des puissances → phénomènes naturels et religieux → relations entre monde visible et invisible.

La comparaison devient alors beaucoup plus intéressante que la simple affirmation : *« Les Vodun étaient des extraterrestres. »*

Imaginons un habitant du Bénin observant aujourd'hui une lumière inhabituelle. Il peut simultanément disposer de plusieurs systèmes d'interprétation.

Première possibilité : l'explication scientifique
Satellite, avion, météore, planète, rentrée atmosphérique, ballon, drone..
.
Deuxième possibilité : l'explication ufologique
OVNI ou UAP.

Troisième possibilité : l'interprétation religieuse
Signe, manifestation ou événement relevant du monde spirituel.

Quatrième possibilité : l'interprétation traditionnelle
Phénomène pouvant être associé à une puissance ou à un registre culturel particulier.

Ces interprétations ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives. Un témoin peut très bien utiliser un smartphone pour filmer un phénomène, consulter Internet et, parallèlement, demander l'avis d'un membre de sa famille ou d'un dignitaire religieux. C'est cette superposition des systèmes de pensée qui caractérise une partie du Bénin contemporain.

L'UNESCO souligne que les ancêtres occupent une place centrale dans le Vodun et qu'ils sont considérés comme pouvant influencer la vie des vivants, notamment par les bénédictions et les malédictions. Cette dimension est importante pour comprendre certaines interprétations africaines du phénomène insolite. Dans une partie de la littérature ufologique occidentale, on trouve parfois l'idée que : « êtres célestes = ancêtres revenus du ciel ». Il faut toutefois éviter cette équivalence. Les ancêtres ne

sont pas automatiquement des êtres célestes. Le culte des ancêtres constitue une catégorie religieuse spécifique.
.
Le Bénin offre également un autre élément important : les conceptions relatives à la sorcellerie. L'anthropologie du Sud-Bénin montre que les croyances liées à la sorcellerie ont accompagné les transformations sociales et religieuses et qu'elles peuvent fournir un cadre d'interprétation du malheur, de la maladie et d'événements difficiles à expliquer. Il serait toutefois erroné de transformer cette constatation en *: « Les Béninois attribuent les OVNI à la sorcellerie. »* Les sources ne permettent pas une telle généralisation. La conclusion raisonnable est différente : la société béninoise possède plusieurs cadres culturels permettant d'interpréter des événements extraordinaires ; le phénomène OVNI constitue aujourd'hui l'un de ces cadres modernes.

Ouidah est probablement le meilleur endroit pour étudier cette rencontre entre tradition et modernité. La ville est historiquement associée au Vodun et continue à abriter des cultes traditionnels. Le gouvernement béninois rappelle notamment que les divinités Loko, Gou et Hêbiosso y sont vénérées, aux côtés d'autres traditions venues de différentes régions. Ouidah est également devenue un lieu majeur de présentation contemporaine du Vodun. Depuis 2024, les Vodun Days ont donné à cette tradition une visibilité nationale et internationale considérable. Le gouvernement béninois présente l'événement comme un moyen de faire connaître la culture et la spiritualité Vodun. En 2026, le gouvernement a même publié une « Théologie du Vodun », destinée à présenter ses fondements, ses principes, ses symboles et sa vision du monde. Pour un chercheur du phénomène OVNI, cette évolution est importante. Elle permet d'étudier le Vodun à partir de ses propres catégories, plutôt que de lui imposer des interprétations ufologiques.

La grande question : les dieux du Dahomey étaient-ils des extraterrestres ? La réponse scientifique doit être : aucune source ne permet de l'établir.

On peut constater que :

- Certaines divinités sont associées au ciel ;
- Certaines sont associées à la foudre ;
- Certaines sont associées aux éléments naturels ;
- Les ancêtres jouent un rôle dans le monde invisible ;
- Le ciel possède une dimension cosmologique.

Mais rien de tout cela ne constitue une preuve d'une origine extraterrestre. La théorie des « anciens astronautes » constitue une interprétation moderne de traditions anciennes. Elle doit donc être présentée comme telle.
Cette prudence ne signifie pas que les traditions africaines n'ont rien à apporter à la recherche OVNI.
Au contraire elles permettent de poser une question fondamentale : Comment la culture influence-t-elle la perception et l'interprétation d'un phénomène aérien inhabituel ? Deux personnes peuvent observer exactement le même phénomène et lui donner deux significations différentes.

L'une dira :
- « J'ai vu un satellite. »
Une autre :
- « J'ai vu un OVNI. »
Une troisième :
- « J'ai vu une manifestation spirituelle. »

Le phénomène physique peut être identique mais l'interprétation culturelle ne l'est pas.

Le Bénin actuel est particulièrement intéressant parce que trois grandes visions du monde peuvent y coexister :

1. La cosmologie traditionnelle
Vodun, ancêtres, divinités, forces naturelles et monde invisible.
2. Les religions universelles
Christianisme et islam.

Les recherches sur le Sud-Bénin montrent d'ailleurs les phénomènes de recomposition et de coexistence entre Vodun et nouvelles formes chrétiennes.
3. La modernité scientifique
Astronomie, aviation, météorologie, satellites, réseaux sociaux et culture UAP.

L'observation d'un phénomène aérien peut ainsi se situer au croisement de ces trois univers.

Conclusion
Le rapport entre le Vodun et les OVNI au Bénin ne doit donc pas être recherché dans une hypothétique identité entre divinités et extraterrestres. Il se situe ailleurs. Le Vodun propose une vision du cosmos dans laquelle les frontières entre nature, société, monde visible et monde invisible sont organisées différemment de celles de la pensée scientifique occidentale. Hêviosso/Xevioso, Mawu-Lisa, Dan, Sakpata et les autres figures du panthéon ne sont pas des « extraterrestres » au sens ufologique. Ils appartiennent à une cosmologie religieuse documentée par l'anthropologie. Mais cette cosmologie nous permet de comprendre quelque chose d'essentiel *: un phénomène céleste n'est jamais interprété dans un vide culturel.*

Au Bénin, l'observateur contemporain dispose aujourd'hui de plusieurs grilles de lecture : la science, les médias, la culture OVNI, le christianisme, l'islam et les traditions vodun. L'étude des OVNI en Afrique doit donc être à la fois aérospatiale, historique et anthropologique. C'est probablement l'une des principales leçons que peut apporter le cas béninois à l'étude générale du phénomène OVNI.

D – Les êtres venus du ciel dans les traditions du Dahomey

Mawu-Lisa, Hêviosso, Dan, ancêtres et génies
Lorsqu'on étudie les observations d'objets ou de lumières inhabituelles au-dessus du Bénin, une question particulière se pose : comment les populations du Dahomey puis du Bénin ont-elles traditionnellement interprété ce qui venait du ciel ?
La question est délicate, car elle conduit immédiatement à un risque d'anachronisme. Les populations anciennes ne disposaient évidemment pas du concept moderne « d'OVNI », encore moins de celui d'UAP. Leur environnement céleste était interprété à travers une cosmologie dans laquelle la terre, le ciel, les eaux, les phénomènes météorologiques, les divinités et les ancêtres formaient un ensemble cohérent. Il serait donc abusif d'écrire que les anciens Fon ou Adja « voyaient des extraterrestres ». Les sources ethnographiques disponibles ne permettent pas une telle conclusion.

Elles montrent en revanche quelque chose de beaucoup plus intéressant : le ciel était déjà un espace peuplé de puissances surnaturelles et divines, et certains phénomènes atmosphériques étaient intégrés à cette cosmologie.

1. Mawu-Lisa : une divinité associée au ciel
Dans l'étude classique d'Emmanuelle Tall consacrée aux cultes vodun du Sud-Bénin, Mawu-Lisa apparaît comme une divinité androgyne située à l'origine du monde et associée aux divinités du ciel. Cette conception est importante pour notre sujet. Dans la cosmologie vodun, le ciel n'est donc pas simplement un espace physique. Il appartient à un ordre cosmologique supérieur. Les phénomènes qui semblent venir « d'en haut » peuvent être insérés dans un univers où les forces divines possèdent leurs propres domaines et leurs propres manifestations.

Mais il faut immédiatement établir une distinction fondamentale : Mawu-Lisa n'est pas un « extraterrestre » dans les sources ethnographiques. L'interprétation extraterrestre est une lecture contemporaine qui consiste à reprendre une tradition religieuse ancienne et à la traduire dans le vocabulaire moderne de l'ufologie. Cette distinction devra être conservée dans toute étude sérieuse des traditions africaines.

Le cas de Hêviosso — également écrit Hèvioso, Xevioso ou Hêbiosso selon les sources et les transcriptions — est encore plus intéressant.Les recherches ethnographiques de l'IRD décrivent Hêviosso comme une divinité associée à la foudre et à la pluie. Dans une représentation cosmologique relevée dans le Sud-Bénin, Hêviosso appartient avec Sakpata et Dan à une véritable trilogie reliant la terre, la pluie, la foudre et le ciel.Cette relation est particulièrement révélatrice :

Sakpata → la terre
Hêviosso → la foudre et la pluie
Dan → le lien entre la terre et le ciel

La cosmologie ne sépare donc pas radicalement le phénomène météorologique de la dimension religieuse. La foudre n'est pas seulement une décharge électrique. Elle possède également une signification religieuse. Une étude d'Emmanuelle Tall consacrée aux cultes vodun indique elle aussi que Xevioso est la divinité de la foudre et qu'il gouverne le panthéon des phénomènes atmosphériques.
Pour l'étude des OVNI, cette donnée est fondamentale. Une lumière inhabituelle dans le ciel, un éclair étrange, un phénomène lumineux nocturne ou une manifestation atmosphérique pouvaient historiquement recevoir une interprétation religieuse qui n'a rien à voir avec la catégorie moderne d'« objet volant ».

La figure de Dan est probablement l'une des plus intéressantes lorsqu'on étudie la représentation traditionnelle de la relation entre ciel et terre. Dans les sources de l'IRD, Dan est présenté sous la forme du serpent, souvent associé à l'arc-en-ciel. Il joue un rôle d'intermédiaire entre la terre et le ciel. L'image est particulièrement forte : la terre — Dan — le ciel

Dan peut ainsi être représenté comme un serpent montant vers le ciel, mais également sous la forme de l'arc-en-ciel. L'arc-en-ciel devient alors une manifestation visible d'une relation entre deux niveaux du monde. Là encore, il serait très facile — mais historiquement incorrect — de transformer cette représentation en récit de « vaisseau extraterrestre ». Il s'agit d'une symbolique religieuse et cosmologique. Cependant, cette symbolique est importante pour comprendre la manière dont une société peut donner un sens à une manifestation inhabituelle du ciel.

Cette organisation n'est pas seulement décrite par les chercheurs. L'UNESCO, dans le cadre de l'assistance préparatoire accordée au Bénin pour la candidature du Vodun au patrimoine culturel immatériel, présente les divinités vodun en relation avec différents éléments naturels :

- L’eau : Tôhôssou ;
- La terre : Sakpata ;
- L’air : Dan ;
- Le feu : Hêbiosso.

L'UNESCO souligne également la place centrale des ancêtres et des pratiques destinées à communiquer avec l'au-delà. Cette classification est particulièrement intéressante pour notre étude car elle montre que les phénomènes naturels ne sont pas séparés de la cosmologie. La nature constitue elle-même un langage religieux. Pour un chercheur travaillant sur les observations insolites, cela impose une précaution méthodologique : un témoignage ancien doit être replacé dans le système culturel de celui qui le rapporte.

Le Vodun ne se réduit pas aux divinités car les ancêtres occupent une place centrale dans les représentations traditionnelles. L'UNESCO souligne qu'ils sont considérés comme susceptibles d'influencer la vie des vivants, notamment à travers les bénédictions et les malédictions, et que certains rites permettent d'honorer les ancêtres et de communiquer avec l'au-delà. Cette notion mérite d'être distinguée de celle des « êtres extraterrestres ». Dans certaines interprétations modernes du phénomène OVNI, les occupants supposés d'un engin sont décrits comme des êtres provenant d'un autre monde. Dans le système ancestral, la relation est différente : il s'agit d'une continuité entre les vivants, les morts et le monde invisible, et non d'une hypothèse de voyage interplanétaire. La ressemblance superficielle entre les deux systèmes — l'existence d'êtres invisibles ou non ordinaires — ne doit donc pas conduire à les confondre.

Une tradition recueillie dans les travaux disponibles auprès de l'IRD raconte la génération de plusieurs puissances divines. Mawu donne naissance, selon cette tradition, à différentes puissances parmi lesquelles Sakpata, Hêviosso et Dan. La légende raconte ensuite qu'à la suite d'un conflit, Hêviosso se détache de la terre et va se fixer dans le ciel. Pour l'ufologue, cette histoire peut sembler immédiatement évocatrice.

- *Un être quitte la terre.*
- *Il se dirige vers le ciel.*
- *Il appartient à un monde différent de celui des humains.*

Mais il faut résister à la tentation d'en faire un récit d'atterrissage extraterrestre. Il s'agit d'une mythologie religieuse, et non du compte rendu d'un événement aéronautique. Ce récit devient néanmoins très intéressant lorsqu'il est utilisé pour comprendre la représentation culturelle du ciel dans les sociétés du Dahomey.

Depuis plusieurs décennies, certains auteurs ont tenté d'établir un rapprochement entre les mythologies africaines et l'hypothèse des anciens astronautes. Le raisonnement est généralement le suivant :

Divinité céleste → être venu du ciel → connaissance particulière → extraterrestre.

Cette construction peut être séduisante, mais elle ne constitue pas une démonstration historique. Une divinité « céleste » n'est pas nécessairement un être provenant d'une autre planète. Un personnage descendant du ciel n'est pas nécessairement un astronaute. Une lumière dans le ciel n'est pas nécessairement un engin. Et une tradition racontant un voyage entre le ciel et la terre n'est pas nécessairement la mémoire déformée d'une rencontre extraterrestre. Pour le Bénin, les sources ethnographiques disponibles conduisent plutôt à considérer ces récits comme des éléments d'une cosmologie religieuse complexe.

Un témoin béninois contemporain peut être confronté à une lumière étrange dans le ciel. Il dispose alors de plusieurs cadres d'interprétation possibles :

1. Le cadre scientifique :
satellite, avion, météore, rentrée atmosphérique, ballon, drone, phénomène météorologique.
2. Le cadre ufologique :
OVNI, UAP, engin inconnu, phénomène aérien non identifié.
3. Le cadre religieux chrétien ou musulman :
signe, manifestation spirituelle, phénomène surnaturel.
4. Le cadre traditionnel :
Vodun, divinités, ancêtres, forces invisibles, interprétation cosmologique.

Ces systèmes ne sont pas nécessairement exclusifs. Un individu peut parfaitement utiliser simultanément plusieurs registres d'interprétation. C'est un point essentiel pour comprendre le phénomène OVNI au Bénin.

Ouidah constitue probablement l'un des lieux les plus intéressants pour étudier cette coexistence. Le gouvernement béninois décrit Ouidah comme une ville où différentes traditions religieuses coexistent. Le culte du Python, Dangbé, Loko, Gou et Hêbiosso y côtoient notamment le catholicisme, l'islam et le protestantisme. Cette coexistence est particulièrement visible dans le paysage urbain. Il ne faut donc pas imaginer une population divisée mécaniquement entre « croyants traditionnels » et « modernes ». La réalité sociale est beaucoup plus complexe. Les travaux anthropologiques sur le Sud-Bénin montrent justement comment les cultes vodun, les mouvements chrétiens et les nouveaux cultes se sont transformés au contact des bouleversements sociaux et de la modernité. C'est dans cet environnement qu'il faut replacer l'étude contemporaine des récits d'OVNI.

OVNI et Vodun : deux systèmes qui peuvent se rencontrer sans se confondre
Il serait donc possible de résumer la situation ainsi : Le Vodun n'est pas une théorie ufologique. Mais le Vodun constitue un cadre culturel dans lequel :

- Le ciel possède une dimension symbolique ;
- Les phénomènes naturels peuvent avoir une signification religieuse ;
- Certaines divinités sont associées au ciel, à l'air, à la foudre ou à la pluie ;

Dan établit symboliquement une relation entre terre et ciel ;

- Les ancêtres entretiennent une relation avec le monde des vivants ;
- Le monde visible et le monde invisible ne sont pas nécessairement conçus comme totalement séparés.
-

Cette structure culturelle peut donc influencer la manière dont un phénomène inhabituel est raconté, interprété ou mémorisé, sans fournir pour autant une explication physique du phénomène.

CONCLUSION
Le rapport entre OVNI et Vodun au Bénin est donc beaucoup plus subtil qu'une simple équation *« divinités du ciel = extraterrestres ».*

Les traditions du Dahomey présentent effectivement un univers dans lequel le ciel, les phénomènes atmosphériques, les divinités et le monde invisible sont intimement liés. Mawu-Lisa appartient au domaine céleste ; Hêviosso est associé à la foudre ; Dan établit un lien symbolique entre terre et ciel ; les ancêtres entretiennent une relation avec le monde des vivants. Les sources ethnographiques et institutionnelles contemporaines permettent de documenter ces éléments. Mais rien dans ces sources ne permet de conclure que les anciens habitants du Dahomey auraient rencontré des extraterrestres. Pour l'étude des OVNI au Bénin, leur véritable intérêt est ailleurs : ils permettent de comprendre le cadre culturel dans lequel un phénomène céleste inhabituel peut être observé, raconté et interprété. C'est probablement dans cette rencontre entre cosmologie traditionnelle, christianisme, islam, science moderne, médias et ufologie internationale que se trouve l'une des particularités du phénomène OVNI béninois.

E - Ovni, vodun, christianisme et islam au Bénin

Plusieurs façons d'interpréter le ciel L'étude du phénomène OVNI au Bénin ne peut pas être dissociée de la diversité religieuse du pays. Dans une partie de l'Afrique occidentale, et particulièrement dans l'ancien espace du Danxomè, le ciel n'a jamais été considéré comme un espace dépourvu de signification. Les phénomènes naturels, les divinités, les ancêtres, les esprits et les forces invisibles appartiennent à un même univers culturel. Avec l'arrivée du christianisme, puis le développement de l'islam, de nouvelles grilles d'interprétation sont venues s'ajouter aux traditions anciennes. Enfin, au XXe siècle, une quatrième grille est apparue : celle de la science moderne et de l'ufologie. L'observation d'une lumière dans le ciel peut ainsi être racontée dans des langages très différents.

Le Bénin n'est pas un pays où une seule lecture religieuse s'impose
Le cas de Ouidah est particulièrement révélateur. Une étude de l'IRD consacrée au patrimoine religieux de la ville indique que les traditions animistes/vodun, le christianisme et l'islam y sont présents. Elle précise également qu'il n'existe pas d'antagonisme majeur entre ces religions et qu'une même personne peut pratiquer différents cultes. Cette situation est importante pour l'étude des OVNI. Il serait en effet trompeur de demande*r : « Le témoin est-il vodun, chrétien ou musulman ? »* La réalité peut être beaucoup plus complexe. Un individu peut avoir reçu une éducation chrétienne tout en conservant des traditions familiales liées au Vodun. Il peut participer à certaines cérémonies traditionnelles, fréquenter une église et, lorsqu'il observe un phénomène céleste, utiliser encore des références issues de sa culture familiale. Le récit d'une observation ne reflète donc pas nécessairement une appartenance religieuse unique.

Dans la conception vodun, le ciel n'est pas simplement un espace physique. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, certaines puissances sont directement associées aux phénomènes atmosphériques et aux relations entre ciel et terre. Hêviosso est lié à la foudre ; Dan est associé à l'air et à la relation entre la terre et le ciel ; Mawu-Lisa appartient à la cosmologie céleste. Le gouvernement béninois lui-même présente aujourd'hui plusieurs de ces divinités dans la description culturelle de Ouidah, notamment Loko, Gou, Hêbiosso, Sakpata et Dan. Cela ne signifie évidemment pas qu'un

phénomène lumineux soit automatiquement attribué à une divinité. Mais cela signifie que le vocabulaire culturel permettant de donner une signification au ciel existait avant l'apparition du mot « OVNI ».

Le christianisme introduit un autre système symbolique. Le ciel devient notamment le domaine de Dieu, des anges et des réalités spirituelles. Au Bénin, le développement du christianisme a profondément transformé le paysage religieux. Les travaux d'Emmanuelle Tall montrent que le christianisme et les nouveaux mouvements religieux ont accompagné d'importantes transformations sociales au Sud-Bénin. Un phénomène inhabituel peut donc être interprété dans un vocabulaire chrétien : signe ; manifestation divine ; apparition ou ange ; Mais là encore, il faut être extrêmement prudent. Une lumière qualifiée de « signe de Dieu » dans un témoignage n'est pas une preuve d'un phénomène surnaturel. Elle constitue avant tout une information sur la manière dont le témoin interprète son expérience. Cette distinction est essentielle dans notre étude.

Le Bénin possède un exemple particulièrement remarquable de mouvement chrétien africain : le Christianisme céleste. Les recherches de l'IRD montrent que ce mouvement doit être étudié dans le contexte des transformations religieuses et sociales du Sud-Bénin. Son importance pour notre sujet ne tient pas à une quelconque relation démontrée avec les OVNI. Elle réside plutôt dans le fait qu'il constitue un exemple de nouvelle cosmologie religieuse apparue dans un environnement où existaient déjà les représentations vodun. L'histoire religieuse du Bénin montre ainsi que les populations ont constamment intégré, transformé et parfois combiné différents systèmes de représentation. C'est précisément ce phénomène qui doit être pris en compte lorsque l'on étudie les récits modernes d'OVNI.

L'islam introduit également un vocabulaire particulier concernant le monde invisible. Le concept de djinn, par exemple, appartient à la cosmologie islamique. Mais il serait dangereux d'affirmer : *« Au Bénin, les OVNI sont considérés comme des djinns. »* Les sources consultées ne permettent pas de généraliser une telle affirmation. Il faut plutôt dire que le vocabulaire religieux islamique constitue, pour les populations musulmanes, un autre cadre possible d'interprétation des phénomènes inhabituels. Cette distinction est importante. Dans un travail scientifique, on ne doit pas transformer une possibilité culturelle en comportement général d'une population.

Le mot « soucoupe volante » appartient à une époque beaucoup plus récente. La diffusion internationale du phénomène commence véritablement après 1947, puis les termes « Flying saucer », « soucoupe volante », « UFO » et finalement « UAP » se diffusent progressivement. L'Afrique francophone reçoit ces informations à travers plusieurs canaux : presse coloniale ; agences de presse ; journaux européens ; radio ; presse africaine ; récits de voyageurs ; personnel militaire ; ou notamment par la télévision. Le témoin béninois du XXIe siècle ne se trouve donc plus dans la même situation culturelle que le témoin du XIXe siècle. Il connaît potentiellement le mot OVNI avant même d'avoir observé quoi que ce soit. Cette donnée est capitale.

Les travaux anthropologiques sur le Sud-Bénin montrent que les transformations religieuses ont produit des phénomènes de recomposition et de syncrétisme. Emmanuelle Tall étudie notamment les relations entre Vodun, cultes anti-sorcellerie et christianisme céleste. Elle montre comment ces mouvements ont répondu à des transformations sociales profondes. Une autre étude de l'IRD consacrée aux rapports entre pratiques thérapeutiques islamiques et vodouistes montre également l'existence de zones de rencontre entre différents systèmes religieux. Il serait donc simpliste de présenter la société béninoise comme composée de blocs religieux étanches. il existe des circulations, des emprunts, des adaptations et des coexistences.

Une observation peut donc changer de sens, par exemple imaginons un exemple hypothétique. Un habitant de Porto-Novo observe une boule lumineuse.

Première description :
« Une lumière rouge se déplaçait lentement. »
C'est l'observation.
Deuxième étape :
Un voisin affirme :
« C'est peut-être un Vodun. »
Le phénomène reçoit une interprétation traditionnelle.

Troisième étape :

La vidéo apparaît sur Internet.
Quelqu'un écrit :
« OVNI au-dessus de Porto-Novo. »
Le même événement devient un cas ufologique.

Quatrième étape :

Une personne appartenant à une église interprète la lumière comme un signe spirituel.
Le même phénomène reçoit une quatrième signification.

Le phénomène physique n'a pas changé. C'est son interprétation qui a changé. Cette distinction est fondamentale pour comprendre les témoignages africains.

Ouidah offre un exemple particulièrement remarquable de cette coexistence. Le gouvernement béninois décrit la ville comme un espace de coexistence entre plusieurs traditions religieuses. Le temple des Python et la basilique catholique constituent même deux symboles géographiquement très proches de cette coexistence. L'IRD souligne également la coexistence des traditions religieuses dans la ville. Pour une recherche sur les OVNI, Ouidah serait donc un terrain particulièrement intéressant pour une étude anthropologique : comment différentes communautés décrivent-elles exactement un même phénomène céleste ?

Cette question est beaucoup plus intéressante scientifiquement que de chercher à démontrer à l'avance que les divinités vodun seraient des extraterrestres.

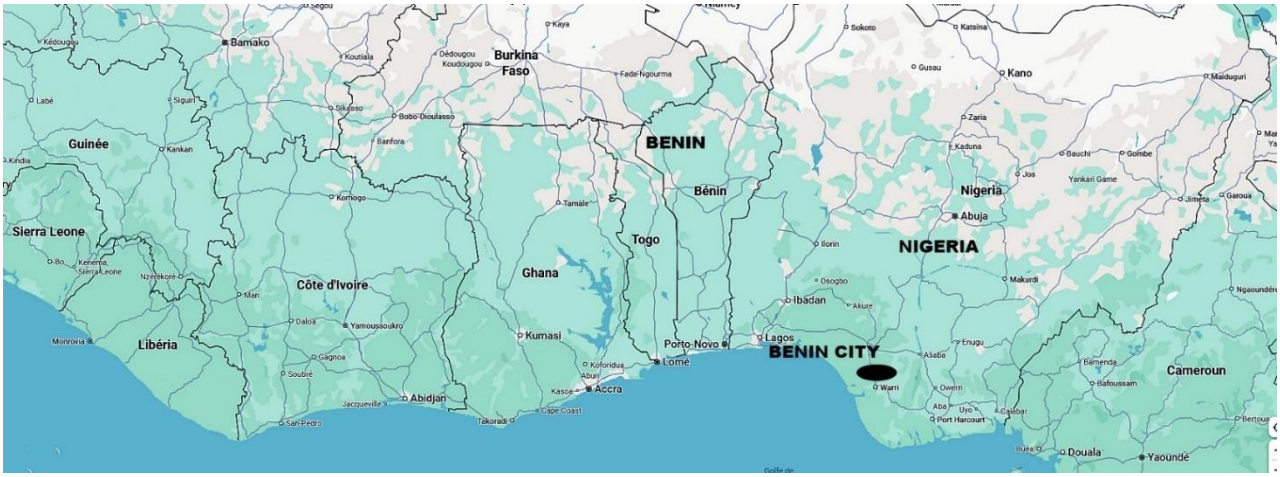
CONCLUSION

Le cas béninois montre que l'étude des OVNI ne peut pas être séparée de l'étude des cultures qui produisent les témoignages. Le ciel n'est pas interprété de manière identique par toutes les sociétés. Au Bénin, les traditions vodun, le christianisme, l'islam et les représentations modernes issues de la science et des médias coexistent et peuvent parfois se rencontrer chez les mêmes individus. Ouidah constitue à cet égard un exemple particulièrement documenté de coexistence religieuse. Pour l'ufologie, la conséquence est importante : une observation inexpliquée reste une observation inexpliquée, quelle que soit l'interprétation religieuse qui lui est ensuite donnée.

1. Le Vodun ne prouve pas l'existence des OVNI.
2. Le christianisme ne la réfute pas.
3. L'islam ne fournit pas davantage une identification physique des phénomènes.

Ces traditions permettent plutôt de comprendre comment les êtres humains donnent un sens à ce qu'ils voient dans le ciel. Et c'est précisément cette rencontre entre phénomène aérien, culture, religion et modernité qui rend le dossier béninois particulièrement intéressant.

CATALOGUE

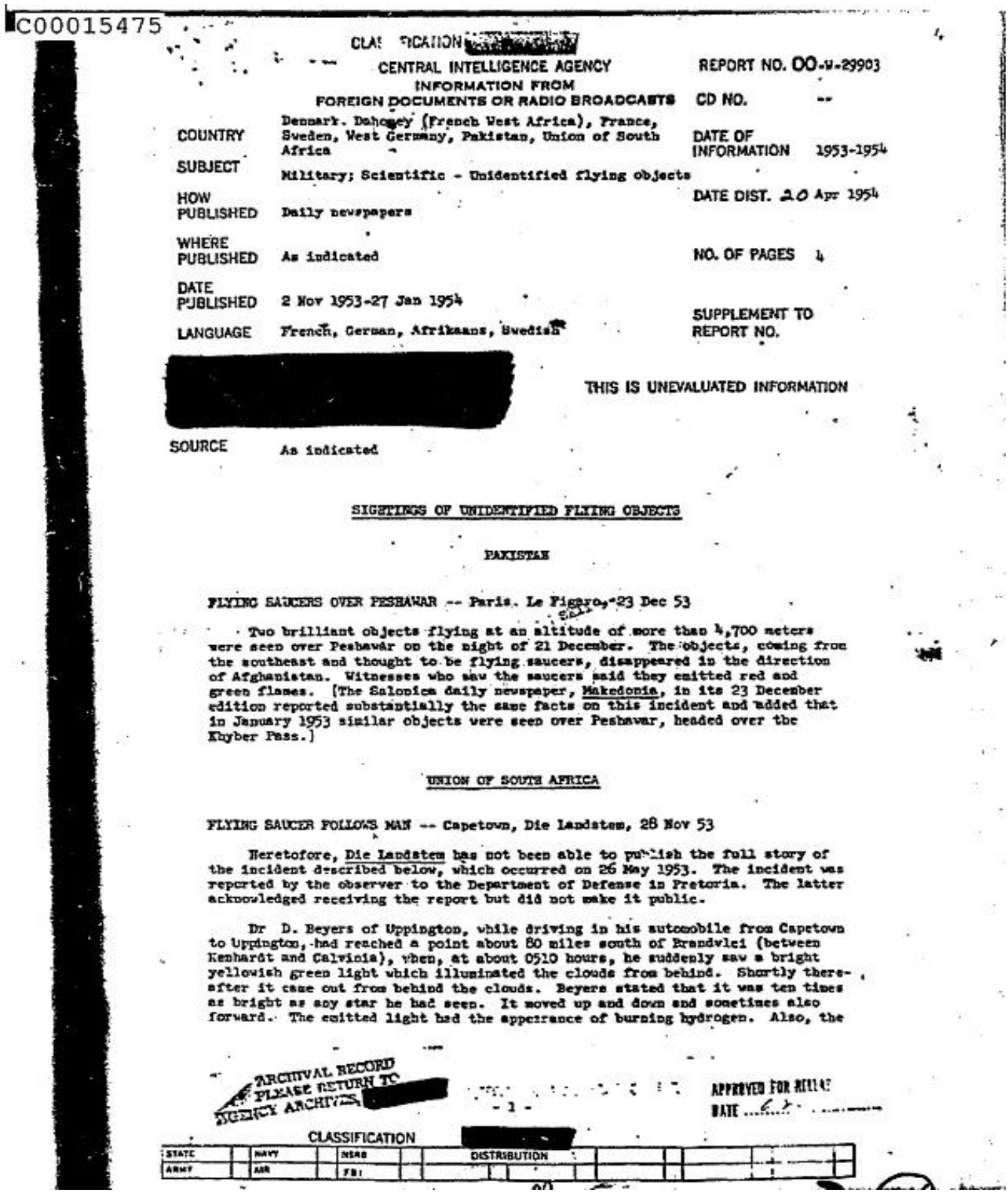


ATTENTION BENIN CITY EST AU NIGERIA ET NON PAS AU BENIN ! - 50 % DE FAUX CAS DU A CETTE ERREUR DANS LES BASES DE DONNEES UFOLOGIQUES

Période Royaume du Dahomey (avant 1900)

Pas d'OVNI au sens moderne, mais c'est possible de retrouver des cas dans la base culturelle. Le Bénin préserve des siècles de tradition spirituelle et si on examine des événements signalés spécifiques incluant des anomalies aériennes on trouve déjà : **Porte de Non-Retour à Ouidah**, lumières dans le ciel ou dans la forêt voir dans des lieux spirituels, voix au-dessus de l'eau au crépuscule, enregistrement de fragments en Yoruba. Ce sont des événements Interprétés en Vodun, pas sous l'angle du phénomène OVNI !

11 OCTOBRE 1953 — DJOUGOU – DAHOMEY – BENIN



C00015475

CLASSIFICATION [redacted]

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY
INFORMATION FROM
FOREIGN DOCUMENTS OR RADIO BROADCASTS

REPORT NO. OO-W-29903
CD NO. --

COUNTRY: Denmark. Dahomey (French West Africa), France, Sweden, West Germany, Pakistan, Union of South Africa
SUBJECT: Military; Scientific - Unidentified flying objects
HOW PUBLISHED: Daily newspapers
WHERE PUBLISHED: As indicated
DATE PUBLISHED: 2 Nov 1953-27 Jan 1954
LANGUAGE: French, German, Afrikaans, Swedish

DATE OF INFORMATION: 1953-1954
DATE DIST. 20 Apr 1954
NO. OF PAGES 4
SUPPLEMENT TO REPORT NO.

[redacted]

THIS IS UNEVALUATED INFORMATION

SOURCE: As indicated

SIGHTINGS OF UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS

PAKISTAN

FLYING SAUCERS OVER PESHAWAR -- Paris, Le Figaro, 23 Dec 53

Two brilliant objects flying at an altitude of more than 4,700 meters were seen over Peshawar on the night of 21 December. The objects, coming from the southeast and thought to be flying saucers, disappeared in the direction of Afghanistan. Witnesses who saw the saucers said they emitted red and green flames. [The Salonica daily newspaper, Makedonia, in its 23 December edition reported substantially the same facts on this incident and added that in January 1953 similar objects were seen over Peshawar, headed over the Khyber Pass.]

UNION OF SOUTH AFRICA

FLYING SAUCER FOLLOWS MAN -- Capetown, Die Landstem, 28 Nov 53

Heretofore, Die Landstem has not been able to publish the full story of the incident described below, which occurred on 26 May 1953. The incident was reported by the observer to the Department of Defense in Pretoria. The latter acknowledged receiving the report but did not make it public.

Dr D. Beyers of Uppington, while driving in his automobile from Capetown to Uppington, had reached a point about 80 miles south of Brandvlei (between Kenhardt and Calvinia), when, at about 0510 hours, he suddenly saw a bright yellowish green light which illuminated the clouds from behind. Shortly thereafter it came out from behind the clouds. Beyers stated that it was ten times as bright as any star he had seen. It moved up and down and sometimes also forward. The emitted light had the appearance of burning hydrogen. Also, the

ARCHIVAL RECORD
PLEASE RETURN TO
AGENCY ARCHIVES [redacted]

- 1 -

APPROVED FOR RELEASE
DATE ...

CLASSIFICATION [redacted]

STATE	NAVY	NSAS	DISTRIBUTION
ARMY	AIR	FBI	

Date : 11 octobre 1953
Heure : vers 23 h 30
Lieu : Djougou, nord-ouest du Dahomey (actuel Bénin)
Témoins : « many residents » — de nombreux habitants
Aspect : objet lumineux de forme oblongue
Altitude estimée : environ 1 500 mètres
Déplacement : très rapide, vers le nord, sur une trajectoire décrite comme horizontale.
Durée : non précisée dans la source retrouvée.

La source indique également que cet événement fut présenté comme la première observation d'une « Flying saucer » signalée au-dessus du Dahomey.

Une source particulièrement importante
Le document que j'ai retrouvé est un document d'archives de la CIA consacré aux observations de phénomènes aériens. Il reproduit une information sous le titre :

“LUMINOUS FLYING BODY SIGHTED AT DJOUGOU”
https://documents2.theblackvault.com/documents/cia/ufos/C05516168.pdf Lien pour télécharger ou lire ce document de la CIA qui est sur 4 pages.

Et il donne comme source : Dakar, Paris-Dakar, 2 novembre 1953. Le rapport précise : observation le 11 octobre 1953 ; vers 23 h 30 ;

- À Djougou ;
- Vu par de nombreux habitants ;
- Objet lumineux et oblong ;
- Vitesse élevée ;
- Direction nord ;
- Altitude approximative 1 500 m ;
- Déplacement sur un plan horizontal.
-

C'est une pièce documentaire beaucoup plus solide que les fiches Internet modernes qui donnent simplement « Djougou, 11 octobre 1953 ».

Pourquoi ce cas est intéressant pour votre catalogue africain Il faut surtout éviter de transformer le récit en quelque chose qu'il ne dit pas. La source originale retrouvée ne parle pas, par exemple, de : Soucoupe posée au sol ; occupants ; atterrissage ; rayon lumineux etc… Nous avons simplement un objet lumineux oblong observé par plusieurs habitants, se déplaçant rapidement vers le nord à une altitude estimée à 1 500 m. L'expression « Flying saucer » appartient à la qualification journalistique de l'époque, et non nécessairement à la description exacte de l'objet par les témoins.

Une possibilité explicative à examiner
La date et l'heure sont suffisamment précises pour qu'il soit intéressant de rechercher les phénomènes astronomiques ou aéronautiques visibles dans cette région du Dahomey cette nuit-là. Mais je ne trouve pas, dans les sources actuellement accessibles, d'identification certaine permettant d'affirmer qu'il s'agissait d'un météore, d'une rentrée atmosphérique, d'un avion ou d'un autre phénomène conventionnel. Il faut donc conserver le cas comme non identifié dans l'état actuel de la documentation, tout en évitant d'en déduire une origine extraordinaire.
Le document complet de la CIA qui reprend cette observation :

1996 – BENIN – TEMOIGNAGE SUR UFO EVIDENCE - BENIN
http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=6578

Date:
1996

Emplacement:
Bénin

Résumé:

Date du signalement :
17/09/2005 01:05:50

Heure d'observation : 20h ***Jour/Nuit :*** La nuit ***Nombre de témoins :*** Fourrou ***Durée:*** 10 minutes

Aspect / Description de l'objet (des objets)
La couleur des lumières était d'un blanc neutre, comme celle des projecteurs des hélicoptères de police, et l'objet était trop éloigné pour être discerné comme autre chose qu'une source de lumière non identifiée.

Taille de l'objet (des objets)
La source lumineuse n'était qu'un simple point dans le ciel, mais les faisceaux lumineux divergents devaient s'étendre sur plusieurs kilomètres et atteindre une intensité que je n'ai personnellement jamais vue auparavant ni depuis.

Distance à l'objet (ou aux objets) et altitude
Altitude de 10 à 20 mille pieds.

Description de la zone / des environs
L'observation a eu lieu dans une zone rurale peu polluée, où la pollution lumineuse est faible et ne risque pas de perturber les observations du ciel nocturne.

Description complète et détails
Par une nuit claire et étoilée, vers 20 heures, trois autres témoins et moi-même avons observé une source lumineuse ponctuelle dans le ciel. Cette source émettait deux faisceaux divergents, semblables mais infiniment plus brillants et concentrés que le faisceau unique du projecteur « soleil de nuit » des hélicoptères de la police patrouillant dans les villes américaines. L'altitude de l'apparition devait être de plusieurs milliers de pieds, car les faisceaux étaient trop hauts pour éclairer quoi que ce soit au sol.

Tandis que nous observions ces deux faisceaux, divergeant à un angle d'environ 20 degrés, une forme lumineuse en forme de parachute est apparue entre les faisceaux, partant de la source ponctuelle et s'élargissant à mesure qu'elle s'en éloignait. L'ensemble du phénomène a duré une dizaine de minutes et s'est achevé par l'extinction soudaine de la formation lumineuse, qui se déplaçait très lentement dans le ciel nocturne.

Description complète et détails
Par une nuit claire et étoilée, vers 20 heures, trois autres témoins et moi-même avons observé une source lumineuse ponctuelle dans le ciel. Cette source émettait deux faisceaux divergents, semblables mais infiniment plus brillants et concentrés que le faisceau unique du projecteur « soleil de nuit » des hélicoptères de la police patrouillant dans les villes américaines. L'altitude de l'apparition devait être de plusieurs milliers de pieds, car les faisceaux étaient trop hauts pour éclairer quoi que ce soit au sol.

Tandis que nous observions ces deux faisceaux, divergeant à un angle d'environ 20 degrés, une forme lumineuse en forme de parachute est apparue entre les faisceaux, partant de la source ponctuelle et s'élargissant à mesure qu'elle s'en éloignait. L'ensemble du phénomène a duré une dizaine de minutes et s'est achevé par l'extinction soudaine de la formation lumineuse, qui se déplaçait très lentement dans le ciel nocturne.

J'ai d'abord cru que ce que nous avons vu était la navette spatiale effectuant sa rentrée dans l'atmosphère terrestre au-dessus de l'Afrique, mais après réflexion, j'ai écarté cette théorie car, à ma connaissance, la navette spatiale n'est pas équipée de deux projecteurs à faisceau concentré de plusieurs millions de candelas.

Quatre témoins ont observé, vers 20h00, une source de lumière blanche émettant deux faisceaux divergents. Entre ces faisceaux, une émission lumineuse en forme de « parachute » s'est formée,

s'élargissant lentement pendant environ 10 minutes avant de s'éteindre soudainement. L'altitude estimée était de 3 000 à 6 000 mètres.
http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=6578

ABOMEY — 1991 — LUMIÈRES / BÉTAIL / ANOMALIE MAGNÉTIQUE : cas allégué, source non retrouvée. Légende.
Abomey est un lieu exceptionnel pour l'étude des phénomènes attribués à l'invisible. Les palais royaux ne constituent pas simplement un ensemble archéologique. Ils restent liés à la mémoire des anciens rois et à la religion traditionnelle fon. Une étude historique du site rappelle d'ailleurs que les palais sont demeurés un lieu vivant, notamment parce que les descendants de la famille royale continuent à y accomplir certaines cérémonies et entretiennent les tombes royales.
La littérature ethnographique sur Abomey est extrêmement abondante. Bernard Maupoil, par exemple, a consacré un ouvrage majeur à la géomancie de l'ancienne Côte des Esclaves, avec de nombreuses références à Abomey, aux divinités, aux pratiques rituelles et à la conception fon des forces invisibles.

Cela constitue un contexte culturel très important, mais il ne faut pas le transformer en preuve d'une observation OVNI.

Des sources ufologiques font le rapport entre une ou des études sur les palais royaux d'Abomey, le Benin et les ovnis :

- 1991 - Phénomène allégué : lumières/orbes nocturnes au-dessus des palais royaux.
- Témoins allégués : plusieurs agriculteurs.
- Effet allégué : faisceaux lumineux provoquant l'immobilisation du bétail. (Source première de cette information non retrouvée)
- Trace physique alléguée : prélèvements de sol présentant un magnétisme anormal. (Idem ci-dessus)

Une autre source évoque :
- Date : Année 1994
- Lieu : Près des ruines des palais royaux d'Abomey
- Description : Des habitants ont décrit des oranges (sphères lumineuses de couleur orange) manœuvrant au-dessus des ruines.
- Source : Un article de blog traitant des mystères du Bénin, qui mentionne également qu'un enregistrement de cette période existerait dans des archives locales

Une enquête de terrain à Abomey le 23 novembre 1991 a bien été faite. On retrouve entre autres le document de l'IRD *Entre ciel et terre : climat et sociétés* qui donne une liste précise des informateurs interrogés à Abomey (quartier Agblome) Mr Gbénon Pierre, cultivateur et vodunon ; et Mr Nondichao Bachalou, ancien guide du musée d'Abomey.

En conclusion : L'analyse menée ne nous démontre pas un rapport direct entre ces études sur le vodou ou autres domaines et le phénomène OVNI. Aucun témoignage précis et recoupé sur ces observations alléguées de lumières au-dessus ou près des Palais Royaux.
Source : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-08/010029397.pdf
https://www.researchgate.net/publication/337054465_Urbanizing_Forest_Archaeological_Evidence_from_Southern_Benin

1996 - ZONE RURALE DU BENIN
Une observation détaillée par quatre témoins.
Date : Année 1996, vers 20h00
Lieu : Zone rurale du Bénin, avec très peu de pollution lumineuse
Durée : Environ 10 minutes

Description : Les témoins ont observé une source de lumière ponctuelle à une altitude estimée entre 3 000 et 6 000 mètres. Cette source émettait deux faisceaux de lumière divergents (formant un angle d'environ 20°), d'une intensité exceptionnelle. Une émission en forme de parachute illuminé est apparue

entre les deux faisceaux, s'élargissant à mesure qu'elle s'éloignait de la source. L'ensemble s'est éteint soudainement après avoir traversé lentement le ciel.

Source : Un signalement publié sur le site d'ufologie ufoevidence.org.
Cynthia Hind - UFOs Over Africa (1997) cas ruraux 1994-1996 au Bénin, Zimbabwe, Afrique du Sud

28 JUIN 1997 – KANDI - BÉNIN -
Une « soucoupe » qui était en réalité un morceau de fusée japonaise

Les faits
L'événement se produit le samedi 28 juin 1997, entre 19 h 45 et 20 h, heure locale, dans le village de Gando Kossi Kanan, situé à environ 8 km de Kandi, dans le nord du Bénin. Le village comptait alors environ 2 000 habitants. La population était réunie pour la prière lorsque le phénomène apparut dans le ciel. La lumière et la chute de l'objet provoquèrent une importante frayeur, au point que les personnes présentes se dispersèrent.

Ces informations proviennent d'un article du journal béninois Le Matin, daté du 7 juillet 1997, intitulé :

« Que s'était-il passé à Kandi ? »

L'article était signé Laurent Djiguy, envoyé spécial à Kandi. Une copie de cet article fut ensuite transmise à Vicente-Juan Ballester Olmos par le Dr Ange Noudehou, directeur du journal Assouka. https://fotocat.blogspot.com/2019_12_18_archive.html?utm_source=chatgpt.com

Un phénomène observé dans plusieurs villages
Le récit est particulièrement intéressant parce que les informations ne viennent pas d'un seul témoin. À Gando Kossi Kanan et à Pédé, les habitants auraient décrit un seul objet, qui produisit plusieurs détonations avant de tomber dans une zone difficile d'accès. À Gamia, située à proximité, une version légèrement différente fut recueillie : les témoins auraient vu l'objet incandescent se diviser en trois éléments, décrits comme un corps principal accompagné de deux sortes « d'ailes ». À environ 40 mètres du sol, ces trois éléments auraient pris des trajectoires différentes.

Cette divergence est intéressante : elle montre qu'il ne faut pas traiter le récit comme un témoignage parfaitement homogène. Il existe plusieurs versions locales de la trajectoire finale.

C'est ce qui rend cette affaire très différente d'une simple observation d'une lumière. Le lendemain, des habitants découvrirent dans la zone de chute une pièce métallique.
La description donnée dans Le Matin, reprise par Ballester Olmos, est étonnamment précise :

- Environ 10 kg ;
- Métal presque entièrement carbonisé ;
- Forme concave ;
- Aspect comparé à celui d'une « énorme oreille » ;
- Structure circulaire à la base ;
- Petit dispositif central en forme de T ;
- Plusieurs vis de fixation sur la périphérie ;
- Présence d'un élément ressemblant à un bouchon de réservoir ;
- Une sorte de mèche noire endommagée.

Il s'agit donc bien, si le récit de presse est exact, d'une récupération matérielle, et non seulement d'un phénomène lumineux.

L'hypothèse de radioactivité
Un élément assez extraordinaire apparaît dans le témoignage d'Ati Inoussa, directeur de l'école publique du village et présenté comme l'un des premiers témoins. Il affirme que des enfants ayant touché l'objet auraient commencé à se gratter et évoque l'éventualité d'une substance radioactive. Ballester Olmos considère explicitement cette interprétation comme très probablement erronée. Et il faut être

extrêmement prudent ici : il n'existe, dans les sources retrouvées, aucune mesure de radioactivité permettant d'établir une contamination.
:

Les autorités béninoises étaient-elles au courant ?

Selon le récit recueilli par Ballester Olmos, Touré Nouhoun Isa, chef de la circonscription de Kandi, pensait déjà que le fragment pouvait provenir d'un satellite. Le Dr Noudehou affirmait en 1998 que l'objet était alors entre les mains du gouvernement béninois et demanda l'aide de la Fondation Anomalía pour l'examiner. Dans sa lettre, il expliquait que le gouvernement ne disposait pas, selon lui, des moyens intellectuels et de laboratoire nécessaire pour identifier le matériau. C'est donc probablement l'un des éléments qui ont donné à l'affaire une dimension « mystérieuse » : un objet réel avait effectivement été récupéré, mais son identification n'était pas immédiatement connue localement.

À la fin avril 1998, Ballester Olmos reçoit une lettre du Dr Ange Noudehou. Noudehou demande essentiellement de l'aide pour examiner l'objet qui serait conservé par le gouvernement béninois. Ballester Olmos répond en proposant une hypothèse très simple : une rentrée atmosphérique de débris spatiaux. Il demande notamment :

- Les articles de presse ;
- Des informations complémentaires ;
- L'accès aux débris ;
- Des photographies ;
- Les circonstances précises de la chute.

Noudehou lui répond en septembre et lui transmet les photocopies de l'article de Le Matin du 7 juillet 1997. Ballester Olmos entreprend alors de rechercher quel objet spatial était rentré dans l'atmosphère le 28 juin 1997.

Ballester Olmos consulte le Spacewarn Bulletin, publié par le World Data Center A for Rockets and Satellites du Goddard Space Flight Center de la NASA.

Le bulletin n° 525, de juillet 1997, indiquait qu'un seul objet spatial avait effectué une rentrée atmosphérique le 28 juin 1997. Il s'agissait de : 1987-012B - NORAD : 17481 - Désignation : - M-3S2 R/B - « R/B » signifie Rocket Body : il ne s'agissait donc pas du satellite lui-même, mais de son corps de fusée / étage propulsif.

Les bases orbitales modernes confirment cette identification : l'objet 17481, 1987-012B, est bien répertorié comme un rocket body japonais, lancé en février 1987 et ayant cessé d'être en orbite le 28 juin 1997.

L'objet provenait du lancement japonais du 5 février 1987, effectué depuis le centre spatial de Kagoshima. Le lanceur avait placé en orbite le satellite scientifique ASTRO-C - Le satellite reçut ensuite le nom de GINGA - Il s'agissait d'un satellite japonais destiné à l'astronomie des hautes énergies, notamment à l'étude des rayons X et des rayons gamma. Le satellite est catalogué comme 1987-012A / NORAD 17480, tandis que son étage de fusée est 1987-012B / NORAD 17481. La correspondance est donc **:**

Lancement japonais 1987 → Astro-C/Ginga + étage M-3SII → 10 ans en orbite → rentrée du 28 juin 1997 → chute de débris au Bénin.

Une confirmation indépendante très intéressante

La base historique SeeSat-L, qui conserve les données orbitales de l'époque, donne également : 1987-012B — M-3S2 R/B — Japon — lancé le 5 février 1987 — decay : 28 juin 1997. C'est particulièrement intéressant parce que cette information n'est pas simplement issue du récit ufologique : elle provient de données de suivi orbital contemporaines. Une base moderne de satellites donne par ailleurs : NORAD : 17481

- Désignation internationale : 1987-012B
- Pays : Japon

- Lancement : 5 février 1987
- Rentrée/désorbitation : 28 juin 1997
- Type : Rocket Body.

C'est un point essentiel.
Une rentrée atmosphérique ne détruit pas nécessairement entièrement un étage de fusée. Les structures légères brûlent ou se fragmentent, mais certaines pièces particulièrement résistantes — réservoirs, éléments structuraux, pièces métalliques épaisses, tuyauteries, moteurs, etc. — peuvent survivre et atteindre le sol. Ballester Olmos compare d'ailleurs le phénomène à des fragments de lanceurs déjà récupérés après des rentrées atmosphériques. La pièce trouvée près de Kandi serait donc parfaitement compatible avec ce scénario.

Le fragment décrit fait environ 10 kg. Cela ne signifie évidemment pas qu'il s'agissait nécessairement d'une pièce particulière du M-3SII. Mais la récupération d'un fragment métallique de cette masse après une rentrée atmosphérique n'a rien d'invraisemblable. Au contraire, c'est précisément le type de phénomène connu dans les rentrées de débris spatiaux.

Le terme « atterrissage » est trompeur. - Le phénomène n'était évidemment pas un atterrissage contrôlé. Il faut parler plutôt de :

Rentrée atmosphérique + fragmentation + impact au sol.

Le titre de Ballester Olmos est d'ailleurs très révélateur : ¿Qué ocurrió en Kandi? (Reentrada espacial sobre África) soit : « Que s'est-il passé à Kandi ? (Rentrée spatiale au-dessus de l'Afrique) »

« PAN identifié a posteriori : rentrée atmosphérique d'un objet spatial »
Ce cas permet de montrer concrètement comment une population peut observer quelque chose de réellement spectaculaire alors que l'origine est finalement parfaitement terrestre et identifiable.

RESUME
BÉNIN — KANDI / GANDO KOSSI KANAN — 28 JUIN 1997
Heure : 19 h 45–20 h locales
Lieu : Gando Kossi Kanan, environ 8 km de Kandi, nord du Bénin
Témoins : nombreux habitants ; observations également rapportées à Pédé et Gamia
Phénomène : objet lumineux incandescent descendant du ciel
Particularités : détonations ; fragmentation selon certains témoins
Conséquence : chute au sol
Débris : pièce métallique d'environ 10 kg, carbonisée, de forme concave
Source contemporaine : Laurent Djiguy, Le Matin, Cotonou, 7 juillet 1997, « Que s'était-il passé à Kandi ? »
Source secondaire majeure : Vicente-Juan Ballester Olmos, ¿Qué ocurrió en Kandi? (Reentrada espacial sobre África)
Identification proposée : rentrée atmosphérique du corps de fusée japonais 1987-012B / NORAD 17481 / M-3S2 R/B
Lancement : 5 février 1987, Kagoshima, Japon
Charge utile : Astro-C/Ginga
Rentrée : 28 juin 1997
Statut : PAN expliqué / rentrée spatiale très fortement étayée.

Sources :
- Étude complète de Vicente-Juan Ballester Olmos — « ¿Qué ocurrió en Kandi? »
- Article/Fichier Fotocat reproduisant l'étude et les données orbitales
- Archives SeeSat-L — objet 1987-012B / NORAD 17481
- https://fotocat1.rssing.com/chan-6572620/all_p4.html

2000 - 2002 – GOLFE DU BENIN
Lumières étranges se déplaçant de manière erratique (Golfe de Bénin, 2000-2002)

Enfant, mes parents, mes frères et sœurs et moi, nous nous couchions dans le lit et regardions les étoiles au-dessus de la côte. Nous vivions dans une zone côtière suburbaines sur le Golfe de Bénin. De nombreuses nuits, nous voyions ce qui semblait être des étoiles se déplaçant de manière erratique : elles montaient tout droit, descendaient tout droit, allaient à gauche, à droite. Parfois, elles se déplaçaient lentement et progressivement, parfois soudainement et rapidement. Elles descendaient rapidement jusqu'à l'horizon et remontaient plus tard, en ligne droite, et restaient à leur place dans le ciel. Parfois, elles filaient rapidement vers le haut, ou disparaissaient. Comme je le dis, elles avaient l'air de vraies étoiles. Mais elles se déplaçaient comme rien de ce que nous pouvions comprendre : la taille et le mouvement des lumières excluaient tout type d'aéronef. Cela se produisait une fois ou deux tous les trois mois entre 2000 et 2002. C'était devenu tel un événement pour nous que nous disions des choses comme «allons nous coucher et regardons les lumières bouger »
https://www.reddit.com/r/ufo/comments/iyslhr/strange_lights_moving_erratically_bight_of_benin/

Le message a été publié dans r/ufo le 24 septembre 2020. L'auteur explique qu'enfant, lui et sa famille vivaient dans une zone côtière suburbaine de la Baie du Bénin et observaient régulièrement des lumières ressemblant à des étoiles, mais effectuant des mouvements apparemment très inhabituels.

Ce que raconte exactement le témoin
Il indique que les observations se produisaient une ou deux fois tous les trois mois entre 2000 et 2002. Les lumières :

- Ressemblaient à des étoiles ;
- Montaient et descendaient ;
- Se déplaçaient à gauche ou à droite ;
- Pouvaient se déplacer lentement ou brusquement ;
- Descendaient rapidement vers l'horizon puis remontaient ;
- Pouvaient rester apparemment stationnaires ;
- Parfois « filaient » rapidement vers le haut ;
- Pouvaient disparaître.

Il précise que sa famille avait fini par prendre l'habitude de regarder ces lumières ensemble depuis leur habitation.

Reddit
r/ufo

Cela s'est produit une ou deux fois tous les trois mois entre 2000 et 2002. C'est devenu un tel événement pour nous que nous disions des choses comme « allons au lit et regardons les lumières bouger ».

FICHE EN RESUME DE CE QUE NOUS CONNAISSONS :
- BÉNIN — BAIE DU BÉNIN — 2000-2002
- Source : témoignage publié sur Reddit, 24 septembre 2020.
- Témoin : personne affirmant avoir vécu dans une zone côtière suburbaine de la Baie du Bénin durant son enfance.
- Fréquence : environ 1 à 2 épisodes tous les trois mois.
- Phénomène : points lumineux ressemblant à des étoiles, mouvements apparents erratiques.
- Durée de chaque observation : non précisée.
- Lieu exact : non précisé.
- Nombre de témoins : famille du narrateur.

Témoignage publié près de deux décennies après les événements et sans lieu exact ni date permettant une reconstruction astronomique.
Source :
https://www.reddit.com/r/ufo/comments/iyslhr/strange_lights_moving_erratically_bight_of_benin/

18 DECEMBRE 2009 –NAZTITINGOU – ACTACORA – BENIN

Un phénomène lumineux est signalé dans les données ufologiques consacrées au Bénin pour le 18 décembre 2009, dans la région de Natitingou, au nord du pays. Il est décrit comme un phénomène lumineux de type bolide, observé à basse altitude.

Les recherches effectuées dans les sources accessibles ne permettent cependant pas, à ce stade, de retrouver le témoignage original, l'identité des observateurs ou un compte rendu de presse contemporain. Aucune donnée suffisamment précise n'est disponible concernant l'heure, la trajectoire, la durée ou la couleur du phénomène.

La date est néanmoins intéressante du point de vue astronomique : elle se situe pendant la période d'activité des Géminides, dont le maximum 2009 fut particulièrement remarquable. Cette circonstance constitue une hypothèse explicative possible, mais ne permet pas d'identifier le phénomène de Natitingou avec une Géminide.

Classement provisoire : événement à source secondaire, non documenté par une source primaire retrouvée.

2018 — COTONOU – BENIN
Un cas rapporte l'observation d'un objet en forme de disque qui planait en émettant un léger bourdonnement avant de disparaître. Des échantillons de sol prélevés par la suite auraient montré des variations isotopiques mineures non expliquées.

La source mentionne pour ce cas de 2018 à Cotonou est un article du site Dyerbolical. Il s'agit d'un blog spécialisé dans les mystères et le paranormal, et non d'une source ufologique conventionnelle ou d'un média d'information généraliste.

Le lien vers l'article complet est le suivant :
Benin Kingdom Enigmas: Colossal Earthworks, Bronze Masterpieces, and Vodun Star Lore Under Scrutiny - Dyerbolical

Le passage qui nous intéresse se trouve dans la section "Modern UFO Phenomena and Investigations in Benin" (Phénomènes OVNI modernes et enquêtes au Bénin).

Voici la traduction du passage exact :
« Un cas de 2018 près de Cotonou impliquait un objet en forme de disque qui planait en émettant un léger bourdonnement avant de disparaître ; des échantillons de sol prélevés par la suite ont montré des variations isotopiques mineures qui n'ont pas été entièrement expliquées. »

L'article ne fournit pas plus de détails sur ce cas : pas de date précise, pas de lieu exact, pas de nombre de témoins, et pas d'informations sur l'analyse des échantillons de sol (qui les a prélevés, où, quand, et selon quel protocole).

PRUDENCE : Cet article provient d'un blog au ton sensationnaliste qui mélange archéologie, théories des anciens astronautes et récits d'OVNI. Il ne s'agit pas d'une publication scientifique, d'un rapport d'enquête officiel ou d'un article de presse vérifié. Compte tenu du grand nombre de cas d'observations d'OVNI mentionné sur ce blog, sans source et surtout qu'on ne retrouve pas sur le net, malgré des analyses très profondes, il y a une forte probabilité pour que ces cas soient en fait inventés. Nous n'en reprendrons donc que rarement en notant le fait que nous doutons de l'authenticité.

03 SEPTEMBRE 2020 PORTO-OUEME - BENIN
Lieu : Rive orientale du Lac Nokoué, axe Porto-Novo (Département de l'Ouémé, Bénin).
Date & Heure : 3 septembre 2020, en milieu de nuit (environ 01 h 40 locale / UTC+1).
Conditions d'observation : Ciel nocturne partiellement dégagé, humidité élevée au-dessus de la zone lacustre.

Description du phénomène
Apparence : Structure d'apparence discoïdale sombre présentant 3 points lumineux distincts disposés de manière symétrique en sous-face.

Signal lumineux : Les trois lumières émettaient une pulsion régulière (variation d'intensité synchrone sans changement de couleur).
Comportement dynamique :
Phase stationnaire : L'objet est resté parfaitement immobile au-dessus de la surface de l'eau pendant environ 8 minutes.
Départ : Prise de vitesse progressive sans accélération fulgurante, suivie d'une extinction ou d'un passage au-dessus de la couche nuageuse.
Environnement : Aucun bruit d'origine mécanique audible depuis la berge.

Dossier avec des données d'enquêtes trop succincts ou imprécis pour être analysé. Ce cas n'est pas recoupé, sans témoin ou auteur identifiable. Absence de témoignages indépendants simultanés, d'enregistrement vidéo exploitable ou de couverture radar sur cette zone lacustre à cette heure.

14 DECEMBRE 2022 — COTONOU – BENIN – ENCORE UN CAS DE MESINTERPRETATION
De nombreuses personnes regardant un match de la Coupe du Monde dans un bar ont vu un météore très brillant (magnitude -6, soit plus brillant que Vénus) traverser le ciel. Il se composait d'une boule blanche parfaitement ronde avec une traînée, descendant à un angle prononcé. L'observation a duré environ 3,5 secondes. Des médias ont par erreur, évoqué une observation d'objets volants non identifiés.

En fait tous ces cas des environs du 14 décembre, sont en rapport avec le **pic des Géminides 2022**. France-Maroc*. La plus belle et la plus fiable des principales pluies d'étoiles filantes annuelles actuellement observables atteint son maximum le 14 décembre, autour de 13 h TU. L'activité maximale se produit dans la nuit du 13 au 14 décembre. Mais les Géminides ont un atout caché : des bolides ! Les Géminides (GEM) sont actives du 19 novembre au 24 décembre, avec un pic d'activité le 14 décembre. Et cette année-là, il y a eu des bolides de magnitude -6 partout :*
Source africaine : Spacewatch Africa

Pourquoi tant de témoins dans un bar à Cotonou ?
Le 14 décembre 2022 à 20h00 heure de Cotonou, c'était France 2 - Maroc 0 en demi-finale Coupe du Monde Qatar. Tous les bars de Cotonou étaient pleins dehors, yeux vers le ciel entre deux actions. Un bolide de magnitude -6 (plus brillant que Vénus) qui traverse à angle prononcé pendant 3,5 sec, tout le monde le voit.

C'est un cas pédagogique parfait pour montrer comment un météore est confondu avec un OVNI quand il est vu par 50 personnes en même temps.

Sources: IMO Meteor Shower Calendar 2022 + Section Reports popastro.com + Spacewatchafrica.com
Liens :
https://imo.net/2022-meteor-shower-calendar/ - pic Géminides 14 déc.
https://spacewatchafrica.com/meteor-shower-the-geminids/
https://popastro.com - reports avec les -5 et -6 du 14 déc.



17 FEVRIER 2023 – DAN – ZOU - BENIN
Cas Enigma #278858 - Février 2023
Date : 17 février 2023, 6h 57 (WAT)
Description : "Many light projectors Flying" (Plusieurs projecteurs lumineux volants)
Source : Plateforme Enigma Labs
Énigme n° 278858
De nombreux projecteurs de lumière en vol
2 témoins
2023 février. 17 • 06h 57 UTC+1
Dan, Zou, Bénin

T**émoignage**
Au début, j'ai vu beaucoup de lumières. J'ai cru que c'était des météores ou un satellite brisé qui se consumait et rentrait dans

l'atmosphère terrestre. Au bout d'une minute, cela ressemblait davantage à une structure volante avec de nombreux projecteurs lumineux. J'espère avoir pris des photos à ce moment-là, mais mon cerveau cherchait encore une explication logique. Puis les lumières se sont estompées à mesure que la structure s'éloignait. C'est trois à cinq minutes plus tard que j'ai zoomé et pris les photos.

Analyse :
1. L'heure est la clé :
6h57 WAT = 5h57 UTC = juste avant le lever du soleil à Cotonou en février. C'est exactement l'heure où :

Le train de satellites Starlink est mieux observé dans les jours qui suivent immédiatement un lancement, lorsque les satellites sont encore en orbite basse initiale et étroitement regroupés. Ces observations sont généralement visibles peu après le coucher du soleil ou juste avant le lever du soleil, lorsque les satellites sont éclairés par la lumière du soleil mais que le sol en dessous est dans l'obscurité

2. Février 2023 = pic Starlink :
Il y a eu un lancement Starlink le 27 février 2023
Starlink launch on February 27, 2023

Et toute la période février-mars 2023, internet a buzzé :
C'est quoi cette longue ligne de lumières dans le ciel qui ressemble à un train ? Ce que vous voyez, ce sont les satellites Starlink qui se déplacent vers une orbite plus haute.
Conclusion :

- 17/02/2023 Bénin = probable Starlink train, pas OVNI

Source : https://app.enigmalabs.io/sighting/278858?from=map

Chapitre XII - 6
04 - BOTSWANA

Le Boswana est habité depuis 20 000 ans par les San / Bushmen. Arrivée des Bantous Tswana entre XIIIe et XIXe siècle, qui forment 8 royaumes.

Pour éviter d'être avalé par les Boers et par Cecil Rhodes, les chefs Tswana demandent eux-mêmes la protection britannique. Le Bechuanaland devient protectorat en 1885. Capitale administrative placée hors du pays, à Mafikeng en Afrique du Sud.

Indépendance : en juin 1964 Londres accepte l'autonomie, siège transféré à Gaborone ville nouvelle en 1965. Constitution de 1965, premières élections, indépendance le 30 septembre 1966. Seretse Khama, leader du mouvement indépendantiste, devient 1er président.

Miracle botswanais : à l'indépendance c'est l'un des 25 pays les plus pauvres au monde. En 1967 on découvre les diamants à Orapa. Contrairement à ses voisins, le pays reste une démocratie multipartite stable depuis 1966, avec élections libres dans les délais, et transforme la rente en routes, écoles et réserves. 581 730 km² pour ~2,4 millions d'habitants aujourd'hui.
En résumé : un protectorat qui a choisi Londres pour ne pas finir à Pretoria, et qui a transformé du sable en modèle.

Il n'existe pas de GEIPAN botswanais. La doctrine est britannique, héritée de la colonisation :

- Aviation civile : la CAAB (Civil Aviation Authority of Botswana) suit le plan ICAO et liste les aéroports (Gaborone, Maun, Kasane, Francistown) mais ne publie aucun rapport UAP.

- Environnement et géosciences : le Department of Environmental Affairs aurait déployé des caméras infrarouges en 2018 pour des anomalies thermiques sur les Makgadikgadi Pans.

- Militaire et international : seul dossier officiel récent est américain : PR-001 Unresolved UAP Report, Africa 2022, 31 secondes d'infrarouge soumis par AFRICOM à l'AARO. Le Botswana est dans la zone mais non nommé.

- Télécoms et Starlink : révélateur de la politique. En février 2024, BOCRA refuse la licence Starlink pour dossier incomplet puis interdit l'importation de kits. Résultat : les observations 2020-2023 de "chapelets de perles" typiques Starlink ont été rares au Botswana, alors qu'ailleurs elles ont explosé.

La loi qui compte vraiment : le Witchcraft Act de 1927. Toujours en vigueur. Il punit toute personne qui impute à autrui l'usage de moyens non naturels pour causer maladie ou blessure, ou qui désigne quelqu'un comme sorcier/sorcière. Autrement dit, la loi ne reconnaît pas la sorcellerie comme réelle, elle punit l'accusation de sorcellerie. C'est le cadre qui fait que tout phénomène inexpliqué est juridiquement poussé vers explication naturelle ou accusation diffamatoire.

Au Botswana, on ne sépare pas lumière anormale et esprit. C'est la même grille.

Le socle : les badimo
Esprits ancestraux qui habitent la terre. Ils demandent respect via rituels aux arbres sacrés ou points d'eau. Un manquement provoque manifestations : chuchotements, silhouettes au crépuscule, poltergeist. C'est le cadre interprétatif par défaut pour une lumière dans le Delta.

Les acteurs : baloi et dingaka
- Baloi : sorcières/sorciers qui utilisent pouvoir surnaturel pour nuire.

- Ngaka / Sangoma : guérisseur traditionnel qui apprend les médecines de son père et doit être inoculé (phatsa) pour pratiquer, ce qui empêche la pratique sans licence. Il jette les os (dingaka) pour diagnostiquer. Dans le rapport UAP Afrique, l'Afrique de l'Ouest interprète les lumières comme esprits ou divinités locales, avec forte charge symbolique. Au Botswana, même mécanisme.

La créature qui fait le lien : le Thokolosi / Tokoloshe
C'est l'être imaginaire le plus cité dans les dossiers psychiatriques botswanais. Décrit comme humanoïde d'environ 1 m, grosse tête, gros yeux, torse fin, capable de se rendre invisible, de nuire, d'apporter richesse et d'agresser sexuellement. Il préfère rivières et zones d'eau — exactement où on signale les ovoïdes de l'Okavango.

La littérature médicale botswanaise rapporte des cas de patients avec délires/hallucinations impliquant un Thokolosi. Dans le folklore, il "entre dans la maison et spécifiquement la chambre à coucher" et peut devenir invisible pour adultes, détectable seulement par enfants ou depuis une plateforme surélevée. D'où la pratique encore observée de dormir sur des briques ou tabourets surélevés pour lui échapper.

Pour un témoin rural, une lumière pulsatile silencieuse qui descend vers l'eau à minuit n'est pas "technologie". C'est thokolosi, badimo en colère, ou baloi en travail. Le rapport UAP Afrique le résume bien : en Afrique, les lumières inexpliquées (60% des cas) sont associées à des croyances spirituelles ou ancestrales, tandis qu'en Europe elles sont interprétées dans un cadre technologique.
Autres figures :
- Fantômes léopards, serpent du Kalahari (15 m, tête de cheval, écailles bioluminescentes), lumières des Makgadikgadi (orbes qui se divisent, 50 à la fois). La théorie locale les attribue aux âmes perdues de chasseurs San, la théorie géophysique invoque piézoélectricité du quartz — même mécanisme que les lumières de Hessdalen en Norvège où l'abondance de quartz, cuivre et fer créerait un déclenchement électrique.

Pour l'État le dossier OVNI n’existe pas ! : silence. Pas de déclassification, pas de démenti. La stratégie est l'absorption : un bolide devient météorite, Motopi Pan avec nom officiel, une lumière devient

Vénus/Jupiter — et Vénus est ""On le confond régulièrement avec un avion, un satellite ou même un vaisseau spatial extraterrestre".".

En bref : Le Botswana n'a pas de problème OVNI, il a un ciel exceptionnel, une loi anti-accusation de sorcellerie de 1927 qui empêche toute reconnaissance officielle du surnaturel, et un folklore où le ciel et l'eau sont habités. Les rares cas solides (Gaborone 2008, Okavango 2016) tiennent justement parce qu'ils sont décrits sans référence au folklore, par des témoins exogènes (expatriés, touristes). Tout le reste est filtré par thokolosi.

CATALOGUE

1952 – FRANCISTOWN - BOTSWANA
L'affaire de Francistown Le plus ancien : Le ciel dégagé du Botswana en fait un haut lieu d'observations d'OVNIs. L'affaire de Francistown de 1952 impliquait plusieurs objets en forme de disque planant au-dessus de mines de diamants, observés par des mineurs et confirmés par des relevés radar.

Notre analyse
L'affaire de Francistown de 1952 est une légende urbaine ou un récit apocryphe fréquemment relayé sur Internet et dans les compilations d'histoires d'OVNIs sur l'Afrique australe, mais elle ne repose sur aucune archive officielle ni document ufologique que j'aurais été en mesure de vérifier.

Analyse des faits énoncés
Découverte et exploitation des diamants au Botswana : La première découverte majeure de diamants au Botswana (à Orapa, près de Francistown) remonte à 1967 par la société De Beers, avec le début de l'exploitation commerciale au début des années 1970. En 1952, il n'existait pas de grands complexes de mines de diamants à Francistown ni d'équipes de mineurs industriels comme le suggère ce récit.

Confirmations radar : Dans le Protectorat du Betchouanaland (nom du Botswana en 1952 sous administration britannique), il n'existait pas de couverture ni de station radar aéronautique ou militaire civile capable d'effectuer des relevés de ce type dans la région de Francistown à cette époque.

- **Archives historiques et déclassifications :** Les dossiers britanniques sur les OVNIs (notamment les fonds des Archives nationales à Kew, comme les séries AIR de l'Air Ministry) contiennent des signalements enregistrés dans les colonies ou protectorats, mais aucun dossier officiel ne documente un incident sur les mines de Francistown en 1952.

Origine probable
Ce récit provient de compilations récentes publiées sur des sites web et des blogs spécialisés dans le tourisme ou le folklore paranormal. Ces articles mélangent des éléments sensationnels (mines de diamants, confirmation radar, disques volants) pour enrichir la liste des "cas célèbres" attribués au ciel du Botswana

Contexte 1952. 1952 est l'année de la grande vague mondiale d'OVNI (Washington DC, Maroc, Congo belge). La mention "radar pings from neighbouring bases" ressemble beaucoup à un copié-collé du récit Congo belge uranium mines de 1952, où la CIA a bien publié un mémo. C'est un motif récurrent qui a migré.

1978 – MAKGADDIKAGADI – BOSTWANA
L'ovni de Makgadikgadi – Disque - Un équipage d'Air Botswana aurait observé un engin en forme de disque stationnant silencieusement avant d'accélérer vers le ciel.

Source : Citation sans détails ni origine de l'information de Dyerbolical - https://dyerbolical.com/
Nous retenons ce type d'information pour mémoire, ça ne représente que peu d'intérêt pour la recherche. Nous émettons également des réserves sur la véracité des écrits de ce site (voir 1952 – PAS DE DATE – FRNCISTOWN – BOTSWANA)

1980 – BROADHURST – GABORONE – BOTSWANA
UN ARTICLE SUR LE SITE : https://www.thesomethingguy.co.za/1120-2/#respond qui nous apprend : (Extrait)
L'OVNI au-dessus de Broadhurst : quand des extraterrestres auraient atterri dans l'arrière-pays du Botswana

Au début des années 1980, la paisible banlieue de Broadhurst, à Gaborone, fit la une des journaux lorsque des habitants aperçurent un engin lumineux atterrir dans la brousse. L'armée arriva, les lumières disparurent et les autorités l'attribuèrent à un « ballon-sonde ». Personne ne les crut. Des décennies plus tard, ce mystère OVNI propre au Botswana demeure l'une des histoires non résolues.

….. L'incident OVNI de Broadhurst n'était pas une rumeur chuchotée autour d'une bière tard dans la nuit : c'était un véritable titre de journal national. Même des décennies plus tard, il reste l'une de ces histoires qui oscillent entre « c'est ridicule » et « et si… ? »….

C'était au début des années 1980. La Guerre froide faisait encore rage, les cassettes audios représentaient le summum de la technologie et l'expression « réseaux sociaux » aurait sonné comme une nouvelle maladie. Dans le paisible quartier de Broadhurst, à Gaborone, le soleil venait de se coucher lorsque les habitants remarquèrent quelque chose d'étrange dans le ciel : un objet lumineux, métallique et pulsant de lumière rouge et blanche. Ce n'était ni un avion, ni un satellite. Et c'était assurément quelque chose que personne n'avait jamais vu auparavant.

Des témoins ont affirmé l'avoir d'abord laissé planer en silence, comme s'il hésitait sur son point d'atterrissage. Puis, sous les yeux de plusieurs personnes, il est descendu – lentement, délibérément – dans une clairière près de la ville. C'est alors que la situation a pris une tournure étrange. D'après les rapports de l'époque, des unités militaires et policières sont arrivées sur les lieux en quelques minutes. La zone a été bouclée. Des camions sont arrivés. Au matin, le champ était désert, à l'exception d'une bande circulaire de terre brûlée et d'une poignée d'habitants très perplexes.

L'explication officielle ? Un « ballon-sonde ». Soyons honnêtes, c'est ce que tous les gouvernements inventent quand ils sont à court de mensonges crédibles. Celui-ci aurait apparemment « mal fonctionné » et serait « tombé au sol ». Bien sûr. Parce que tous les ballons-sondes brillent en rouge, planent en silence et nécessitent l'intervention de l'armée plus vite qu'une ambulance le jour de la paie.

Naturellement, cette explication ne satisfit personne. En quelques jours, la presse locale s'enflamma. Certains juraient avoir vu l'objet de près. D'autres affirmaient que des hommes en uniforme sans insigne avaient retiré quelque chose de « grand et métallique » sous des bâches. Une femme confia aux journalistes avoir entendu un bourdonnement qui lui donnait l'impression de venir de l'intérieur de sa tête. Les théories du complot se multiplièrent à une vitesse fulgurante.

Et c'est là que ça devient vraiment intéressant : le Botswana n'était pas réputé pour ses observations d'OVNI. Ce n'était ni Roswell, ni la campagne texane. Broadhurst était un quartier tranquille et respectable. Les gens n'avaient pas d'hallucinations de soucoupes volantes entre deux courses. Alors, quand plusieurs témoins – y compris des policiers – ont décrit la même chose, l'affaire a attiré l'attention. Le Botswana Daily News a même publié un article officiel reconnaissant « l'incident », ce qui n'a fait qu'épaissir le mystère.

À la fin de la semaine, l'histoire s'était répandue dans toute l'Afrique australe. Les radios sud-africaines s'en emparèrent. Les tabloïds zimbabwéens y ajoutèrent leur grain de sel. Certains affirmaient que l'engin avait laissé derrière lui un étrange résidu qui avait tué l'herbe en formant un cercle parfait. D'autres insistaient sur le fait que des enfants du village avaient trouvé des « fragments de métal » qui avaient disparu après l'arrivée des représentants du gouvernement. Plus les autorités affirmaient « circulez, il n'y a rien à voir », plus la curiosité était grande.

À ce jour, personne n'a jamais apporté de preuve concluante, mais personne n'a non plus réussi à la réfuter de manière convaincante. C'est là que l'histoire a puisé sa véritable force. Elle est devenue une

sorte de légende moderne. Qu'on croie ou non aux extraterrestres, tout le monde s'accordait sur un point : quelque chose s'est produit à Broadhurst cette nuit-là, et la version officielle était invraisemblable.

NOTE : Très peu de journaux du Botswana sont numérisés sur Internet. Il n'a pas été possible de retrouver une trace quelconque de cette observation dans les médias de ce pays. Les journaux peuvent être conservés sous forme de microfilm par la Bibliothèque Nationale du Botswana, en admettant que le journal ait fait le dépôt prévu par la loi, ce qui n'était pas toujours le cas. Ce cas est donc insuffisamment documenté et n'est pas recoupé par d'autres sources.
Source :https://www.thesomethingguy.co.za/1120-2/#respond
https://en.wikipedia.org/?curid=67435018#1
https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/BWA/Botswana

UNE AUTRE VERSION – AUTRE SOURCE – LA ENCORE ON N'A PAS DE DATE -

1981 – 1983 QUARTIER DE BROADHURST – GABORONE - BOTSWANA

Période : Début des années 1980 (estimation située généralement entre 1981 et 1983 selon les compilations de témoignages régionaux).
Moment de la journée : Début de soirée / nuit tombante, favorisant le contraste visuel de l'objet lumineux par rapport au ciel sombre.
Localisation : Quartier de Broadhurst, au nord de Gaborone (capitale du Botswana).
Contexte géographique de l'époque : Au début des années 1980, Broadhurst connaissait ses premières phases d'extension urbaine. Le quartier était directement bordé par des zones de brousse dense (bushveld), peu éclairées et non bâties, qui offraient un point d'atterrissage ou de stationnement discret à basse altitude.

Circonstances & Déroulement
Détection visuelle : Plusieurs riverains et témoins oculaires ont repéré une source lumineuse inhabituelle effectuant une trajectoire descendante lente et contrôlée depuis le ciel.
Description de l'objet : L'engin a été décrit comme un objet discoïdal ou ovoïde, présentant une surface métallique réfléchissante et émettant un rayonnement lumineux intense (blanchâtre ou jaunâtre).
Comportement : L'objet s'est approché très près du sol (ou s'est posé brièvement) dans une zone dégagée de la brousse environnante. Après une courte période d'immobilité, il a repris de l'altitude sans bruit de propulsion conventionnel avant d'accélérer brutalement et de disparaître à grande vitesse.
Constatations post-événement : Des résidents ont rapporté avoir cherché le site supposé du posé le lendemain. Bien que des traces d'incendie mineures ou d'herbes couchées aient été mentionnées de façon anecdotique par des témoins locaux, aucune analyse de sol scientifique ou prélèvement officiel n'a été réalisé sur place.

Sources & Documentation
Littérature ufologique régionale : Le cas est mentionné dans des archives et bulletins indépendants spécialisés dans le recensement des observations d'Afrique australe (notamment des publications ufologiques sud-africaines des années 1980-1990 qui centralisaient les signalements du Botswana, du Zimbabwe et de la Namibie).

Témoignages oraux & presse locale : L'événement repose principalement sur des récits de première main collectés auprès d'habitants du quartier. Les autorités militaires et gouvernementales botswanaises n'ont publié aucun rapport officiel, classant le cas parmi les incidents non enquêtés du répertoire régional.
La réaction officielle : L'armée est rapidement intervenue, a bouclé la zone et, le lendemain, le site était vide, ne laissant qu'une trace de terre brûlée.

L'explication officielle : Les autorités ont parlé d'un "ballon météo" . Une explication classique qui, comme ailleurs, a renforcé les soupçons.

L'état d'esprit local : Ce qui distingue cette affaire, c'est la réaction des habitants. Plutôt que la panique, ils ont fait preuve de curiosité, ont raconté l'histoire avec une certaine fierté et ont continué leur vie, tout en gardant ce mystère en mémoire. Aujourd'hui encore, les anciens de Gaborone racontent cette histoire avec amusement : "Les Américains ont Roswell, nous avons Broadhurst ».

Voici la retranscription détaillée de l'un des témoignages collectés auprès des riverains du quartier de Broadhurst suite à cet événement :

Témoin : M. David K., habitant de la zone résidentielle de Broadhurst Extension 16 à l'époque des faits.

Récit du témoin :

> *« C'était un soir de semaine, peu après le coucher du soleil, vers 19h30. Je me trouvais dans mon jardin pour rentrer du linge quand mon attention a été attirée par un changement brutal de luminosité. Le ciel s'est éclairé d'une teinte jaunâtre très vive, presque crue, qui ne ressemblait pas aux phares d'un avion en approche de l'aéroport.*
>
> *En levant les yeux, j'ai vu une masse sombre et circulaire descendre à la verticale, sans aucun bruit de moteur. La structure semblait métallique, réfléchissant la lumière qu'elle émettait par sa partie inférieure. L'objet est descendu très bas, juste au-dessus de la ligne des arbres de la brousse qui bordait notre rue.*
>
> *Pendant une trentaine de secondes, l'engin est resté complètement immobile à quelques mètres du sol, faisant osciller une lumière pulsante sur le feuillage. Le silence était total, même les bruits habituels des insectes de la brousse s'étaient arrêtés.*
>
> *Puis, sans aucune transition ni accélération progressive, l'objet a tiré vers le haut à une vitesse vertigineuse, selon un angle oblique, avant de disparaître à l'horizon en l'espace de deux ou trois secondes. Deux de mes voisins, sortis sur leur véranda en même temps que moi, ont assisté à la même scène. »*

Une autre source dit :

Au début des années 1980, peu après le coucher du soleil, dans le quartier alors en bordure de ville de Broadhurst. Des résidents voient dans le ciel un objet lumineux, métallique et pulsant avec une lumière rouge et blanche.

L'objet aurait d'abord plané silencieusement, comme s'il choisissait où se poser, puis il serait descendu lentement, de façon délibérée, dans une parcelle de veld ouvert près de la lisière de la ville. Quelques minutes après, militaires et police arrivent sur place, bouclent la zone. Des camions entrent. Le lendemain matin, le champ est vide, à l'exception d'une trace circulaire de terre brûlée et de résidents très perplexes.

Un "ballon météo" qui aurait mal fonctionné et serait tombé au sol. C'est l'explication officielle qui a été donnée à l'époque. Elle n'a convaincu personne sur place. Les journaux locaux s'emballent. Certains affirment avoir vu l'objet de près. D'autres parlent d'hommes en uniformes non marqués qui auraient emporté quelque chose de "grand et métallique" sous des bâches. Une femme raconte avoir entendu un bourdonnement qui "semblait être à l'intérieur de sa tête".

Ce qui a donné du poids à l'histoire, c'est que le Botswana n'était pas connu pour les observations d'OVNI. Broadhurst était un quartier calme et respectable, et parmi les témoins il y aurait eu des policiers. Le Botswana Daily News aurait même publié un article reconnaissant "l'incident". L'histoire se répand ensuite dans toute l'Afrique australe. On parle d'un résidu étrange qui aurait tué l'herbe en cercle parfait, d'enfants qui auraient trouvé des fragments métalliques disparus après le passage d'hommes du gouvernement.

Aujourd'hui ça fait partie du folklore local. Comme le disent les anciens : "Les Américains ont eu Roswell, nous on a eu Broadhurst". Dans les mois qui ont suivi, des rumeurs de lumières étranges au même endroit, rasant le sol puis disparaissant, et de radios qui captaient de faibles bruits métalliques en passant la nuit, sont aussi rapportées.

C'est le point important, rien sur internet : cet incident n'est PAS listé dans les recensements internationaux d'OVNI. La page Wikipédia "UFO Sightings in Africa" ne cite pour le Botswana que deux cas beaucoup plus récents :

Pour Broadhurst, tout repose sur la presse papier de l'époque. Les archives du Daily News de 1980-1983 ne sont pas numérisées sur internet, et la Bibliothèque Nationale du Botswana / les archives de l'Université du Botswana à Gaborone sont les seuls endroits où on pourrait retrouver l'article original.

Contexte aussi : début 80, Gaborone s'agrandit très vite, Broadhurst est encore plein de velds ouverts. On est en pleine Guerre Froide, avec une forte présence militaire sud-africaine autour (qui culminera avec le Raid sur Gaborone en 1985). Ça explique pourquoi une intervention rapide de l'armée n'était pas inhabituelle, et aussi pourquoi la théorie du "ballon" ou de l'avion expérimental est revenue chez les sceptiques.
Source : https://www.thesomethingguy.co.za/1120-2/#respond *, Recherche dans les archives diverses accessibles sur le net, sans succès – Rapport élaboré après informations locales et analyse du contexte.*

1982 – BROADHURST – GABORONE – BOTSWANA
Voir ci-dessus 1980 – certaines sources citent ce cas comme ayant eu lieu en 1982.

7 MAI 1989 — L'AFFAIRE DU KALAHARI - BOTSWANA
Information : Il faut toutefois être très prudent : l'affaire du Kalahari est aujourd'hui beaucoup plus intéressante comme étude de cas sur une possible falsification documentaire que comme preuve d'un crash extraterrestre.

Le mystérieux « crash » d'un OVNI abattu par l'aviation sud-africaine
Botswana — Désert du Kalahari

- Date alléguée : 7 mai 1989
  Heure alléguée : 13 h 45–14 h 02 GMT
  Nature : interception aérienne, tir militaire, crash supposé et récupération d'un engin
  Pays concernés : Botswana, Afrique du Sud, puis États-Unis selon le récit
  Statut : affaire très controversée, documents largement considérés comme falsifiés

Dans l'histoire de l'ufologie africaine, peu d'affaires ont acquis une réputation aussi spectaculaire que celle du Kalahari du 7 mai 1989. Le récit semble, à première vue, réunir tous les ingrédients d'une affaire de récupération militaire d'un engin extraterrestre : un objet détecté au radar, une vitesse extraordinaire, une interception par des chasseurs Mirage de la South African Air Force (SAAF), l'utilisation supposée d'une arme expérimentale, la chute de l'objet dans le désert, la récupération d'un appareil intact, puis la découverte de créatures humanoïdes. Enfin, selon la version la plus spectaculaire, l'engin et ses occupants auraient été transférés aux États-Unis, à la base de Wright-Patterson, haut lieu de la légende américaine des OVNI.

Cette histoire a donc rapidement été présentée comme une sorte de « Roswell de l'Afrique australe ». Mais une difficulté majeure apparaît dès que l'on cherche à remonter aux sources : les documents censés démontrer l'existence de l'opération sont précisément ceux dont l'authenticité a été sérieusement mise en cause. Et cette particularité fait du Kalahari un cas particulièrement intéressant. Il doit être mentionné dans le catalogue des observations africaines, mais avec une qualification critique très nette.

Le récit original
Selon les documents et témoignages diffusés à partir de 1989, l'affaire aurait commencé dans l'après-midi du 7 mai 1989. À 13 h 45 GMT, un bâtiment de la marine sud-africaine aurait détecté un objet inconnu se dirigeant vers le continent africain. Dans les différentes versions du récit, le bâtiment est désigné sous le nom de « White Swan » ou sous des appellations proches. Les versions ultérieures parlent également du SA Tafelberg, ce qui constitue déjà une difficulté documentaire puisque les différents récits ne sont pas parfaitement concordants.

L'objet aurait été repéré au radar à une vitesse extraordinaire. Une valeur de 5 746 nœuds est notamment donnée dans les documents diffusés. Cela correspondrait à environ 10 640 km/h. Le chiffre est évidemment spectaculaire et doit être considéré avec beaucoup de prudence : il provient précisément de la documentation dont l'authenticité est contestée.

La version diffusée affirme que le phénomène n'aurait pas été observé que par un seul radar, mais au contraire, il aurait été détecté par une série de radars très connus :

- Un navire sud-africain ;
- Des installations radar au sol ;
- Un radar aéroporté ;
- Les installations militaires sud-africaines ;
- Et même les installations de l'aéroport international de Cape Town.

L'objet aurait ensuite pénétré dans l'espace aérien sud-africain. Les opérateurs auraient tenté d'établir un contact radio avec lui. Aucune réponse n'aurait été obtenue. C'est à 13 h 52, selon la chronologie publiée, que l'objet aurait pénétré dans l'espace aérien sud-africain.

L'alerte aurait alors été transmise à l'armée de l'air sud-africaine. Deux chasseurs Mirage auraient été envoyés pour intercepter l'intrus. La suite constitue l'un des éléments les plus extraordinaires de l'affaire. Selon le récit, l'objet aurait effectué une brusque modification de trajectoire à une vitesse telle que les pilotes auraient été incapables de reproduire sa manœuvre. Un des pilotes aurait finalement obtenu un contact radar puis visuel.

La situation serait alors devenue suffisamment préoccupante pour qu'un ordre de tir soit donné. C'est ici que l'histoire prend une tournure particulièrement spectaculaire. Les documents parlent d'une arme expérimentale appelée : THOR-2 Il s'agirait, selon certaines explications données ultérieurement, non pas d'un canon classique mais d'une sorte d'arme à énergie dirigée, parfois présentée comme un laser, parfois comme un maser ou un système à micro-ondes de forte puissance.

Les Mirage auraient donc ouvert le feu sur l'objet. Les pilotes auraient alors observé des flashes extrêmement lumineux provenant de l'objet. Après le tir, celui-ci aurait commencé à perdre sa stabilité.

La chronologie fournie par les documents donne alors :
13 h 59
Contact radar et visuel avec l'objet.
14 h 02
L'objet aurait commencé à perdre rapidement de l'altitude.

Une vitesse de descente de l'ordre de : 3 000 pieds/minute est mentionnée. Puis l'objet aurait plongé vers le sol selon un angle d'environ 25 degrés. Il aurait finalement percuté le désert du Kalahari. Selon les différentes versions, le lieu du crash aurait été situé entre environ 70 et 130 kilomètres à l'intérieur du Botswana, au nord de la frontière sud-africaine. Cette variation géographique constitue déjà une des nombreuses difficultés du dossier.

Le Kalahari : un lieu idéal pour une opération secrète ?
Le choix géographique est évidemment particulièrement évocateur. Le Kalahari est une immense région semi-aride couvrant notamment le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud. En 1989, certaines parties du désert étaient extrêmement isolées. Pour les auteurs de l'histoire, cet environnement aurait constitué un emplacement idéal pour :

- Faire disparaître un appareil ;
- Empêcher la présence de témoins civils ;
- Établir un périmètre militaire ;
- Récupérer rapidement un engin ;
- Et transporter secrètement les éventuels occupants.

Mais il faut immédiatement distinguer deux choses : le caractère isolé du Kalahari est un fait géographique ; il ne constitue absolument pas une preuve que l'événement s'y soit produit.

Selon les documents diffusés, une équipe spéciale aurait rapidement été dépêchée sur place.
Elle aurait comporté :

- Des personnels du renseignement militaire ;

- Des médecins ;
- Des techniciens ;
- Des militaires chargés de sécuriser le site.

L'objet aurait été retrouvé relativement intact. Certaines versions parlent d'un appareil ayant une forme : discoïdale ou lenticulaire avec une surface métallique extrêmement lisse et brillante.

Les dimensions varient selon les versions, mais un document ultérieur évoque environ : 20 yards de longueur ; 9,5 yards de hauteur ; environ 50 tonnes. Ces chiffres doivent eux aussi être considérés comme des données provenant du dossier controversé et non comme des mesures établies indépendamment.

La description diffusée est particulièrement classique dans la littérature sur les « crash retrievals ». La surface extérieure aurait été :

- Parfaitement lisse ;
- Métallique ;
- Argentée ;
- Dépourvue de soudures visibles ;
- Dépourvue de rivets ;
- Constituée d'un matériau alors impossible à identifier.
- Le train d'atterrissage aurait été déployé.

Cette dernière caractéristique était interprétée comme la preuve que l'appareil n'avait pas été détruit mais avait plutôt effectué un atterrissage ou un crash contrôlé. Mais là encore, nous ne disposons pas d'une expertise indépendante du matériau ou de l'appareil.

Un autre épisode spectaculaire apparaît dans les documents. Alors que les militaires examinaient l'appareil, une ouverture aurait été découverte. Une sorte de trappe ou de porte semblait bloquée. Lorsque celle-ci aurait finalement été ouverte, les militaires auraient découvert que l'engin n'était pas vide. C'est à partir de ce moment que l'affaire passe du simple « OVNI abattu » à l'une des plus importantes histoires de récupération extraterrestre jamais associées à l'Afrique.

Les différentes versions du récit ne sont pas parfaitement concordantes sur le nombre d'occupants. Certaines parlent de deux êtres, d'autres de trois. La version la plus souvent reprise évoque : un occupant mort ; un occupant gravement blessé et un occupant vivant. Les êtres auraient été décrits comme humanoïdes mais non humains. Certaines descriptions parlent d'individus de petite taille, à la morphologie inhabituelle, avec notamment :

- Une tête relativement importante ;
- Des yeux particuliers ;
- Une peau grisâtre ;
- Des mains présentant seulement trois doigts ;
- Des pieds présentant également trois doigts ;
- Une morphologie sexuelle inhabituelle ou inexistante.
-

Il s'agit cependant de descriptions issues de récits ufologiques et non d'examens biologiques authentifiés.



C'est à ce stade que le récit devient encore plus extraordinaire. L'engin aurait été transporté vers une installation militaire sud-africaine. Les occupants auraient également été pris en charge par des médecins militaires. Puis, selon la version diffusée dans les milieux ufologiques, les Américains seraient intervenus. Le matériel et les êtres auraient été transférés aux États-Unis. La destination : Wright-Patterson Air Force Base, Ohio

Cette base est évidemment particulièrement symbolique dans l'ufologie américaine, puisqu'elle est traditionnellement associée à l'étude et au stockage d'objets récupérés dans le cadre de dossiers militaires. Selon les documents, un transport aurait même été prévu vers les États-Unis le 23 juin 1989.

C'est ici que nous arrivons au véritable cœur historique du dossier. Un personnage va progressivement devenir indissociable de l'affaire : James van Greunen

Il est présenté dans la littérature ufologique comme un ancien membre ou informateur lié au renseignement sud-africain. Van Greunen aurait transmis à des chercheurs différents documents prétendument issus des milieux militaires sud-africains. Ces documents semblaient extraordinaires. Mais ils présentaient aussi un problème fondamental : leur authenticité ne pouvait pas être démontrée.

L'affaire va notamment être popularisée par le Britannique Tony Dodd, ancien policier devenu enquêteur ufologique. Dodd aurait reçu une première lettre anonyme évoquant le crash. Puis James van Greunen aurait transmis des documents supplémentaires. Ces documents donnaient au dossier une apparence considérablement plus sérieuse. C'était précisément ce qui rendait l'affaire séduisante : un récit extraordinaire accompagné de ce qui ressemblait à des documents militaires classifiés.

Les documents portaient des mentions du type : TOP SECRET — DO NOT DIVULGE et étaient présentés comme provenant de structures militaires ou de renseignement sud-africaines. Ils comportaient :

- Des en-têtes ;
- Des classifications ;
- Des numéros de dossier ;
- Des descriptions techniques ;
- Des comptes rendus d'interception ;
- Des descriptions de l'appareil ;
- Des informations concernant ses occupants ;
- Des indications sur leur transfert.

À première vue, ils semblaient constituer la pièce maîtresse de l'affaire. Mais ils allaient également devenir la principale faiblesse du dossier.

L'intervention de Cynthia Hind.
Car la réfutation ne vient pas seulement de sceptiques extérieurs à l'ufologie. Elle vient d'une des grandes figures de la recherche ufologique africaine : Cynthia Hind.

La chercheuse zimbabwéenne consacra une enquête approfondie à l'affaire. Elle publia notamment une étude devenue célèbre : « Anatomy of a Hoax — The UFO Crash on the South African/Botswana Border » Hind examina les documents et les informations disponibles avec beaucoup plus de prudence que plusieurs enquêteurs précédents.

Cynthia Hind releva notamment un nombre important d'incohérences. Parmi elles figuraient : Des fautes d'orthographe Le prétendu document militaire comportait de nombreuses fautes. Certaines sources en dénombrent quatorze. Pour un document présenté comme un rapport officiel ultra-secret de l'armée de l'air, ces erreurs étaient particulièrement embarrassantes.

Les enquêteurs relevèrent également des termes qui ne correspondaient pas correctement à l'organisation et à la terminologie de la South African Air Force. La question des bases aériennes posait également problème. Les documents faisaient notamment intervenir Valhalla, alors que certaines informations concernant son rôle opérationnel étaient incompatibles avec la description donnée dans le récit. Des incohérences géographiques et administratives furent également relevées.

Un détail particulièrement intéressant est la langue. Les documents prétendument issus des structures militaires sud-africaines étaient rédigés en anglais. Or, à cette époque, l'afrikaans occupait une place institutionnelle importante dans la documentation officielle de la South African Defence Force. Cela ne prouve pas à lui seul qu'un document est faux — des documents militaires sud-africains pouvaient évidemment exister en anglais — mais dans le contexte précis de l'affaire, cela constituait un élément supplémentaire de suspicion.

Un autre élément a attiré l'attention des enquêteurs. Les documents utilisent GMT pour les heures. Les chercheurs ont souligné que ce choix était problématique dans le contexte sud-africain de l'époque. Là encore, il ne s'agit pas d'une preuve absolue de falsification, mais d'un indice supplémentaire lorsqu'il est associé aux autres anomalies.

L'existence même de l'arme appelée Thor-2 pose problème. Aucune documentation militaire indépendante suffisamment solide n'est venue confirmer que la SAAF disposait, le 7 mai 1989, d'un système opérationnel correspondant à la description du document. Le terme a parfois été présenté comme un laser ou un maser expérimental. Mais l'affirmation selon laquelle un Mirage sud-africain aurait utilisé cette arme contre un engin inconnu n'est pas étayée par une source militaire indépendante connue.

Le point le plus dévastateur pour le dossier est venu de James van Greunen lui-même. Confronté aux anomalies relevées dans les documents, il aurait reconnu avoir fabriqué ou falsifié une partie du matériel. Mais il maintint une position beaucoup plus subtile : les documents étaient en partie faux, mais l'événement réel aurait existé. Selon cette version, van Greunen aurait entendu parler du crash par une connaissance appartenant à la SAAF. Le nom de Hendrik Greef, présenté comme pilote de la SAAF, apparaît notamment dans cette histoire. Greef aurait lui-même entendu parler de l'incident dans un contexte militaire.

C'est ici que l'affaire devient extrêmement intéressante sur le plan méthodologique. On se retrouve avec :

Document → faux ou falsifié mais : Van Greunen → affirme que l'événement était réel et : source du récit → troisième main et non vérifiable.

Autrement dit, une fois que les documents sont discrédités, il ne reste plus de preuve indépendante permettant de démontrer que le crash a réellement eu lieu. C'est le problème central de toute l'affaire.

Il faut cependant éviter une erreur inverse. Dire : « Les documents sont falsifiés » ne permet pas automatiquement de démontrer : « Aucun phénomène n'a été observé le 7 mai 1989. » C'est une distinction fondamentale.

Cynthia Hind elle-même a examiné des éléments qui pouvaient correspondre à d'autres observations. Dans un numéro ultérieur d'UFO Afrinews, elle rapporte notamment qu'un contact avec le GMC de Bulawayo avait permis de retrouver la trace d'une observation de type fireball. Mais l'information

comportait une anomalie chronologique importante : le phénomène aurait été observé le 7 mai 1988, et non le 7 mai 1989.

Une autre piste souvent évoquée concerne donc un phénomène astronomique ou atmosphérique. Certains chercheurs ont fait état d'une éventuelle : rentrée de satellite ; météore ; bolide ou un phénomène lumineux atmosphérique. Des documents associés ultérieurement à Wright-Patterson auraient même été interprétés comme faisant référence à une rentrée de satellite ou à une « fireball/satellite re-entry » autour de cette date. Mais il faut là aussi être extrêmement prudent : ces documents ne constituent pas une confirmation du crash extraterrestre.

Une autre histoire est parfois mélangée au dossier. Un ancien sergent des Marines aurait affirmé avoir été envoyé en Afrique australe en décembre 1988 pour photographier un site de crash supposé situé près de la frontière botswanaise. Il aurait parlé : de fragments métalliques ; d'un cratère ; d'arbres arrachés et d'une opération militaire.

Cynthia Hind a rapporté cette affirmation dans son travail ultérieur, mais elle ne constitue évidemment pas une preuve du crash du 7 mai 1989. Cette histoire montre surtout à quel point plusieurs récits ont fini par se mélanger.

Un autre élément fréquemment cité concerne le quotidien du Cap le Journal The Argus. Des chercheurs ont affirmé qu'un article publié en 1993 évoquait l'affaire et faisait notamment état d'informations attribuées au ministre botswanais de l'Environnement, Dithoko Seiso. Ce point a parfois été présenté comme une confirmation officielle botswanaise. Il faut cependant rester extrêmement prudent. Les références secondaires indiquent que l'article aurait ensuite été difficile à retrouver, voire que le dossier correspondant aurait été déclaré « emprunté » ou introuvable. Il ne faut donc pas écrire que le gouvernement botswanais a confirmé le crash. La formulation correcte serait :

« Des sources ufologiques ultérieures ont affirmé qu'un article du quotidien sud-africain The Argus, publié en 1993, faisait état d'une confirmation attribuée au ministre botswanais Dithoko Seiso. Cette référence n'a cependant pas pu être suffisamment vérifiée pour être considérée comme une confirmation officielle. »
C'est beaucoup plus solide historiquement.

Ce qui est surprenant dans ce dossier c'est que plus l'affaire a été publiée, plus elle s'est enrichie. On voit apparaître successivement :

Un navire	Un crash	Une base secrète ;
Des radars	Un cratère ;	Wright-Patterson ;
NORAD ;	Un appareil métallique ;	Des opérations secrètes américano-sud-africaines
Des Mirage ;	Des occupants ;	Des transferts d'êtres extraterrestres.
Un laser	Des médecins ;	

Mais tous ces éléments ne possèdent pas le même niveau documentaire. C'est précisément ce qui rend indispensable une stratification des sources.

Certaines versions ultérieures parlent d'une opération appelée : Operation Black Horse Cette opération aurait concerné la récupération de l'appareil et des êtres. Mais là encore, cette appellation apparaît dans la documentation ufologique secondaire et ne bénéficie pas d'une authentification indépendante suffisante. Elle doit donc être présentée comme nom de code allégué, et non comme une opération militaire établie. Une autre appellation apparaît dans certaines sources : Operation Silver Diamond Elle est décrite comme une opération conjointe sud-africaine et américaine destinée à récupérer l'appareil. Là encore, le nom apparaît dans la littérature ufologique mais il n'existe pas, à ma connaissance sur la base des sources examinées ici, de documentation militaire authentifiée permettant d'établir son existence.

Le choix de Wright-Patterson n'est pas anodin. Dans l'imaginaire ufologique, cette base constitue depuis longtemps un symbole du secret entourant les OVNI. La placer dans le récit du Kalahari permet donc de relier immédiatement l'affaire africaine aux grandes théories américaines de récupération. Mais cette association constitue précisément un élément qui doit éveiller la prudence du chercheur. Plus une histoire correspond parfaitement au scénario ufologique préexistant, plus il faut vérifier ses sources primaires.

Cynthia Hind n'a pas simplement été une ufologue africaine qui a relayé le cas, elle a aussi été capable de critiquer sévèrement un dossier présenté comme extraordinaire. Son enquête constitue donc un excellent exemple de contrôle interne de la qualité des données ufologiques africaines. Son travail montre que l'étude des OVNI ne doit pas consister à accumuler des récits mais également à :

- Identifier les sources ;
- Comparer les documents ;
- Vérifier les institutions ;
- Contrôler la chronologie ;
- Vérifier la terminologie ;
- Rechercher les témoins ;
- Rechercher les archives ;
- Distinguer témoignage direct et information de seconde main.

Ce que nous pouvons réellement établir
À ce jour, on peut raisonnablement distinguer six niveaux.

Niveau 1 — établi
L'affaire a réellement existé comme événement ufologique.
Des documents ont circulé et une enquête a été menée.
Niveau 2 — établi
James van Greunen a joué un rôle central dans la diffusion des documents.
Niveau 3 — fortement établi
Une partie au moins des documents a été falsifiée ou fabriquée.
Van Greunen lui-même aurait reconnu avoir fabriqué certains éléments, tandis que Cynthia Hind a relevé de nombreuses anomalies.
Niveau 4 — non démontré
Un objet inconnu aurait réellement été détecté, poursuivi, abattu puis récupéré par la SAAF.
Aucune documentation primaire indépendante disponible ne permet de l'établir.
Niveau 5 — non démontré
Des êtres extraterrestres auraient été récupérés.
Aucune preuve biologique, photographique, matérielle ou documentaire authentifiée ne permet de l'établir.
Niveau 6 — non démontré
L'appareil aurait été transféré à Wright-Patterson.
Cette affirmation appartient à la narration du dossier mais ne bénéficie pas d'une confirmation indépendante suffisante.

Conclusion : que s'est-il réellement passé le 7 mai 1989 ?
Après examen des sources disponibles, il faut résister à deux conclusions extrêmes.

Première conclusion excessive :
« Un vaisseau extraterrestre a été abattu par un Mirage sud-africain et ses occupants ont été transférés aux États-Unis. »
Cette affirmation n'est pas démontrée.

Deuxième conclusion excessive :
« Rien ne s'est absolument passé dans le ciel ce jour-là. »
Cela ne peut pas non plus être démontré simplement par la falsification des documents.

La formulation historiquement la plus rigoureuse est donc :

Le 7 mai 1989, une prétendue interception militaire d'un objet inconnu au-dessus de l'Afrique australe aurait conduit à son crash dans le Kalahari, sur le territoire botswanais. Le récit, diffusé principalement à travers des documents attribués à la South African Air Force et associés à James van Greunen, fut présenté comme une opération de récupération d'un engin extraterrestre et de ses occupants. L'enquête de Cynthia Hind révéla cependant de nombreuses incohérences dans les documents et conduisit à considérer une partie substantielle du dossier comme falsifiée. Van Greunen reconnut lui-même avoir fabriqué certains éléments, tout en maintenant que l'événement fondamental était réel. Aucune preuve primaire indépendante permettant d'établir l'interception, le crash, la récupération de l'engin ou celle de ses occupants n'a été produite.

Source :

1. *https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-04/*
2. *https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no*
3. *https://uapcodex.org/cases/kalahari-1989/*
4. *https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-22/*
5. *https:/www.saairforce.co.za/forum/viewtopic.php?start=30&t=4764*
6. *https://www.centroufologiconazionale.eu/lincidente-ufo-del-deserto-del-kalahari-1989-verita-o-mito/*

Documentation :

Photo : Un des télex qui alarma la presse :



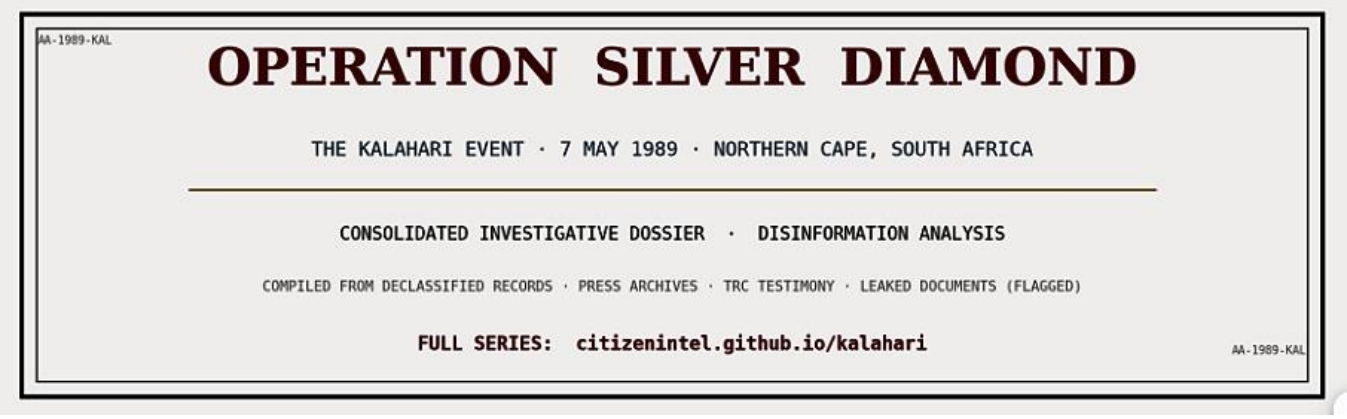
L'AFFAIRE DU KALAHARI 7 MAI 1989

L'ENQUETE DE :

https://citizenintel.github.io/kalahari/

UN TRAVAIL REMARQUABLE DE CETTE EQUIPE JOURNALISTIQUE

Traduction de l'anglais vers le Français afin de faire connaitre ce travail en France



HANDLING INSTRUCTION
Lire ceci d'abord
Ce dossier ne prétend pas qu'un engin non humain se soit écrasé dans le désert du Kalahari. Il avance une affirmation plus étroite et mieux fondée : que l'incident de 1989 se situe à l'intersection vérifiée d'un programme nucléaire secret actif, d'une capacité d'armes à énergie dirigée, d'une doctrine de tromperie institutionnelle et d'un schéma documenté d'objets non identifiés apparaissant au-dessus de sites nucléaires – et que le verdict de « canular » a examiné les ajouts falsifiés au dossier sans jamais toucher aux cinq pages originales.

Chaque affirmation ici est à plusieurs niveaux. TIER 1 : sources primaires déclassifiées avec provenance confirmée. NIVEAU 2 : dossier de presse et académique corroboré, plusieurs sources indépendantes confirmant les affirmations principales. NIVEAU 3 : matériel fuité ou témoignage, toujours signalé comme tel. ALLÉGUÉ : des allégations spécifiques dans le contenu de niveau 3 qui ne disposent d'aucune corroboration indépendante. Là où ce dossier indique « vérifié », il existe une trace écrite en dehors de la littérature sur les OVNIs.

Il s'agit d'une évaluation du renseignement civil destinée à servir d'artefact de recherche permanent et citable pour les ufologues, enquêteurs, historiens et journalistes. L'enquête complète en plusieurs parties avec les sources complètes est en citizenintel.github.io/Kalahari.

L'affaire reformulée L'histoire de couverture et l'événement réel ne sont pas des alternatives. Ce sont le même événement décrit à partir de deux positions de connaissance différentes. L'Afrique du Sud menait des activités classifiées d'armes nucléaires et d'énergie dirigée dans le désert du Kalahari en mai 1989. Les sites d'armes nucléaires à travers le monde connaissaient depuis des décennies une activité documentée de PAN (Phénomènes Anormaux Non Identifiés – le terme officiel actuel pour ce qu'on appelait autrefois des OVNIs). Les deux faits sont vérifiés indépendamment de l'affaire Kalahari. Afrique du Sud ou on avait tiré physiquement sur des événements d'UAP, enquêter et classifier depuis au moins 1962 – un dossier dispersé sur les câbles du FBI, les dossiers du Blue Book du projet USAF et les archives de Cynthia Hind, la plus expérimentée enquêtrice de PAN de l'histoire de l'Afrique australe.

Si tout cela est vrai simultanément – et les preuves le confirment – l'incident du Kalahari n'est pas une théorie du complot absurde. C'est l'explication la plus efficace pour expliquer pourquoi tout ce qui s'est réellement passé est resté invisible pendant trente-sept ans.

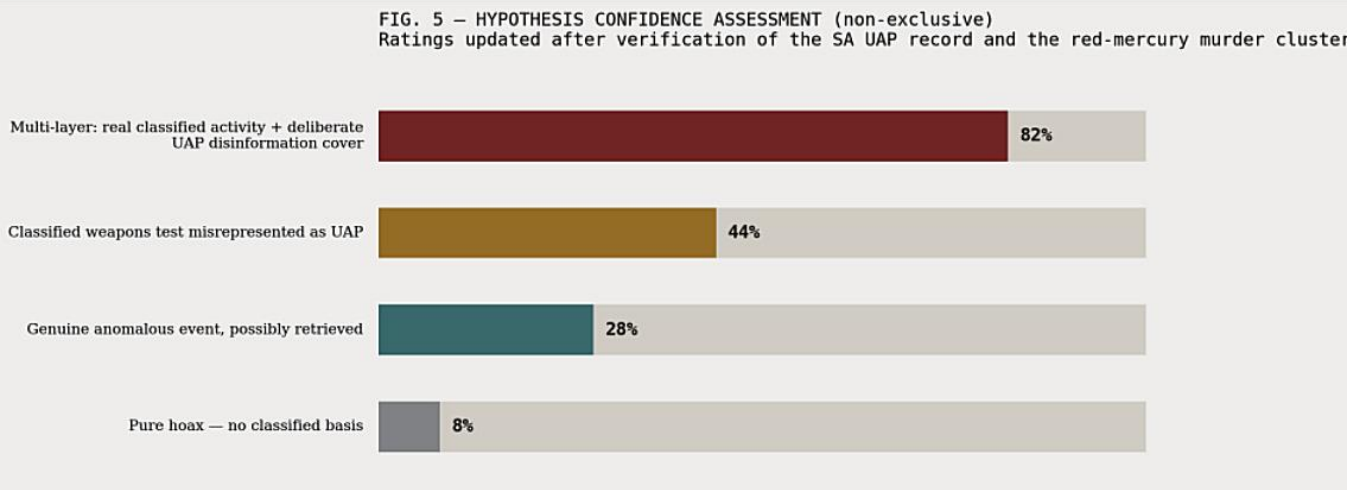


Fig. 1 - Confiance en l'hypothèse, révision 2026. Non exclusif : la lecture multi-couches et la lecture des tests d'armes peuvent toutes deux être substantiellement vraies.

Ces scores ne sont pas exclusifs – plusieurs hypothèses peuvent être vraies simultanément. Ils reflètent l'ensemble des preuves rassemblées ici, y compris le record sud-africain vérifié des UAP, le cluster de meurtres entre armes et nucléaires, et la convergence des entités sur trois décennies. « Multi-couches » – l'évaluation selon laquelle un événement classifié réel s'est produit et a été délibérément dissimulé derrière un récit auto-discréditant des UAP – détient la plus grande confiance car c'est la seule hypothèse qui explique toutes les preuves vérifiées sans exiger que ces affirmations non vérifiées soient vraies.

PARTIE I

Soixante ans de silence

Avant de pouvoir comprendre l'affaire Kalahari, il faut comprendre quelque chose qui a presque totalement manqué dans toutes ses analyses publiées : l'Afrique du Sud entretenait une relation longue, documentée et systématiquement supprimée avec des phénomènes aériens non identifiés, remontant à des décennies avant 1989. Le pays ne rencontrait pas ce phénomène pour la première fois le 7 mai 1989. Il tirait dessus, l'enquêtait, classifiait les résultats et enterrait l'analyse depuis au moins 1962. Ce dossier est resté à la vue de tous – dispersé dans les archives UFO Afrinews de Cynthia Hind (une newsletter trimestrielle qu'elle publiait depuis Harare, au Zimbabwe, entre 1988 et sa mort en 2000, et qui reste la documentation la plus complète des cas de PAN en Afrique australe), dans les dossiers américains du NICAP (National Investigations Committee on Aerial Phenomena - le principal organisme américain de recherche civile sur les OVNIs des années 1960–1980), dans les journaux sud-africains dans Die Vaderland et Beeld (les principaux quotidiens en afrikaans de l'époque de l'apartheid), ainsi que dans les mémoires institutionnelles des policiers et militaires aujourd'hui dans la soixantaine et la quatre-vingtaine des années. Assemblée et posée sur la ligne temporelle du Kalahari, elle ne révèle pas un incident isolé, mais l'aboutissement d'un schéma qui s'était construit depuis une génération. Presque tous les incidents importants se situent dans la même bande géographique qui traverse le cœur nucléaire et industriel des armes. Nous appelons ce groupe le Corridor.

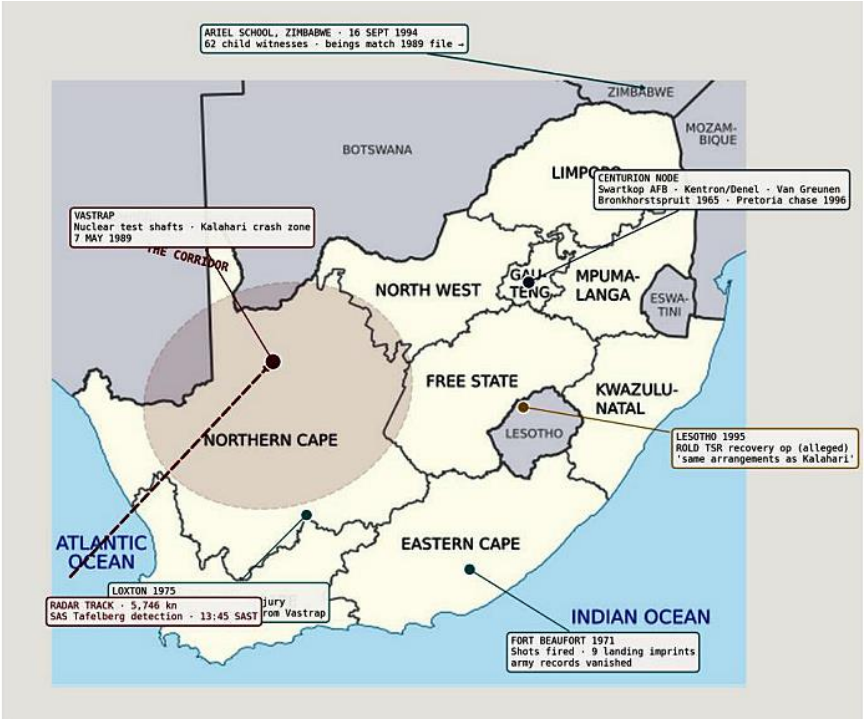


Fig. 2 - Chaque incident majeur de UAP en Afrique australe, 1962–1996, représenté sur une carte des provinces sud-africaines. « UAP » = Phénomènes Aériens Non Identifiés, le terme officiel actuel désignant ce qu'on appelait autrefois des OVNIs.

Lisez le Corridor dans l'ordre chronologique. En 1962, un câble interne du Federal Bureau of Investigation des États-Unis (le FBI, le service de sécurité intérieure américain) – numéro de dossier 65-2877, depuis son bureau de Detroit – rapporte un rapport sur un missile tiré sur un objet non identifié au-dessus du continent africain, et note que le rapport a été transmis à deux autres organismes américains : l'AFOSI (le Bureau des enquêtes spéciales de l'Armée de l'air, la branche d'enquête de l'US Air Force) et la NASA (la National Aeronautics and Space Administration, l'agence spatiale américaine). L'emplacement spécifique en Afrique est expurgé dans la version déclassifiée. Ce qui subsiste établit le schéma : arme tirée sur des UAP au-dessus de l'Afrique, communauté du renseignement américaine alertée, classifiée.

En septembre 1965, deux policiers sud-africains patrouillant l'autoroute entre Pretoria et la ville de Bronkhorstspruit – une petite ville à environ cinquante kilomètres à l'est de Pretoria, dont le nom combinait l'ancien nom de famille « Bronkhorst » avec le mot afrikaans « spruit », signifiant petit ruisseau – ont vu un disque cuivré s'envoler de la route devant eux. Des traces du sol ont été recueillies : marques de brûlure et creux enfoncés dans la surface de la route. Les preuves ont été envoyées au CSIR (le Council for Scientific and Industrial Research, l'agence nationale de recherche scientifique d'Afrique du Sud, équivalente globalement à l'Institut national américain des normes et de la technologie). Les résultats analytiques n'ont jamais été publiés. NICAP a documenté ses tentatives infructueuses pour les obtenir.

En 1971, des membres de la police sud-africaine ont tiré leurs sur un objet non identifié au-dessus de Fort Beaufort dans le Cap-Oriental. Des coups de feu ont été tirés – neuf empreintes d'atterrissage ont été documentées. L'armée a pris en charge l'enquête. Les archives furent ensuite déclarées « perdues ». Il s'agit aujourd'hui du deuxième cas documenté – Bronkhorstspruit 1965 et Fort Beaufort 1971 – dans lequel la police ou l'armée sud-africaine a engagé physiquement un objet, produit des preuves matérielles, et vu les résultats disparaître définitivement.

En août 1975 est apparu le détail le plus important de ce dossier, bien que sa signification ne deviendrait claire que vingt ans plus tard. L'agriculteur Danie van Graan, vivant près de Loxton – une petite ville du Karoo, le vaste plateau intérieur semi-aride de l'Afrique du Sud, dans la province du Cap-Nord – a rencontré de petits êtres près de sa ferme. Il les a décrites en détail à Cynthia Hind, qui a longuement documenté la rencontre dans UFO Afrinews : petites, minces, à la peau pâle, aux yeux en fende, portant une salopette crème. Lorsqu'ils le remarquèrent, un rayon de lumière le frappa au visage, provoquant un saignement de nez et des dommages oculaires persistants. Le sol où l'objet se trouvait fut ensuite durci,

et rien n'y repoussa. Cette affaire a été enquêtée et enregistrée par Cynthia Hind – retenez ce nom ; elle revient dans la Partie IV comme le fil conducteur unique reliant l'ensemble du registre sud-africain.

Van Graan était un agriculteur rural parlant afrikaans, sans voie plausible vers le modèle culturel américain des OVNIs qui allait se consolider autour de l'imagerie « extraterrestre grise » dans les deux décennies suivantes. Il a décrit ce qu'il a décrit parce que c'était ce qu'il avait vu, ou ce qu'il croyait voir. Cette description réapparaîtra dans des documents classifiés en 1989. Il paraîtra une troisième fois, donné indépendamment par 62 enfants au Zimbabwe en 1994. Trois descriptions. Trois décennies. Aucun contact possible entre les sources.

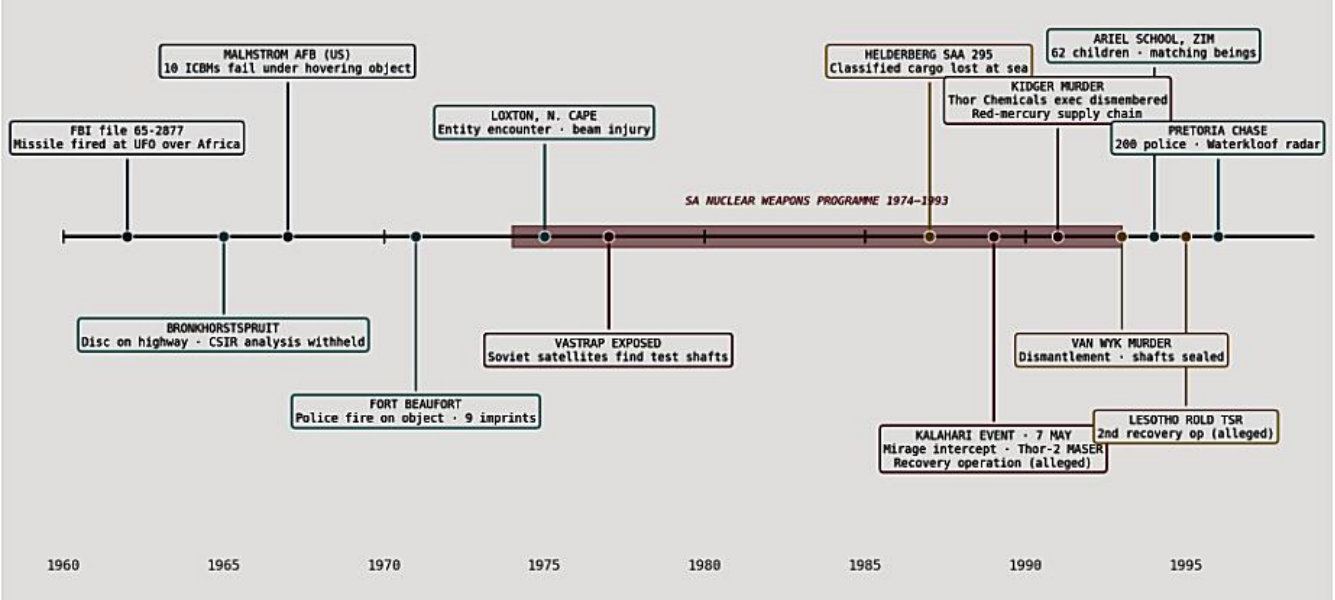


Fig. 3 - La chronologie principale, 1960–1999. Le rouge marque les événements nucléaires et d'armes ; des marques turquoise ont été témoins d'événements UAP ; Amber marque des événements présumés ou adjacents. La bande ombragée est le programme d'armes nucléaires, 1974–1993 – elle sous-tend presque tout l'album.

La construction de deux puits d'essais nucléaires souterrains au champ de tir militaire de Vastrap, dans le désert du Kalahari, a commencé en 1976 – l'un à une profondeur de 216 mètres, l'autre à 385 mètres. Détecté par des satellites de reconnaissance soviétiques en 1977 (Brejnev écrivit personnellement à Carter pour exiger une intervention), scellé sous la pression diplomatique conjointe américano-soviétique, mais l'infrastructure resta intacte. Le 22 septembre 1979, un satellite de surveillance américain Vela – conçu spécifiquement pour détecter les détonations nucléaires – a enregistré la signature caractéristique de « double flash » au-dessus de l'Atlantique Sud, près des îles-Prince-Édouard. La plupart des analyses indépendantes, y compris une évaluation de la CIA à 90 %+ de probabilité, l'identifient comme un essai nucléaire clandestin mené conjointement par l'Afrique du Sud et Israël. Aucun des deux gouvernements ne l'a jamais officiellement confirmé. Sa signification : en 1979, dix ans avant le prétendu crash du Kalahari, l'Afrique du Sud avait déjà testé une arme nucléaire en collaboration avec un État étranger dans des conditions de secret opérationnel total.

La doctrine de l'histoire de couverture était déjà institutionnellement mature. Lorsque le Kalahari est arrivé, l'appareil pour le dissimuler existait.

WHAT THE PATTERN TELSS YOU
Quatre éléments répétitifs

1. Quelque chose de physique est apparu – contact radar, traces au sol, images filmées ou témoignages indépendants de plusieurs témoins. Chaque cas enregistré dans les archives sud-africaines de 1962 à 1996 en contient au moins deux.

2. Des témoins officiels l'ont confirmé - agents de police (Bronkhorstspruit 1965, Fort Beaufort 1971), agriculteurs (Loxton 1975), officiers météorologiques (province du Cap 1954), opérateurs radar navals (Kalahari 1989), un surintendant de police à la télévision nationale (Pretoria 1996).

3. Des preuves matérielles ont été collectées et analysées - échantillons de surface routière (Bronkhorstspruit), traces du sol (Fort Beaufort), enregistrements radar (Kalahari, Pretoria), documents classifiés (présumés, Kalahari et Lesotho).

4. Les résultats ont été classifiés, cachés ou perdus. À chaque fois. Sans exception. Pendant trente-quatre ans et toutes les périodes politiques, du haut apartheid à la transition vers la démocratie.

Un État ne construit pas ce réflexe – cette réponse cohérente, inter-décennies, inter-régime politique – pour un phénomène qu'il considère comme imaginaire. Les États classifient les choses parce qu'ils ont décidé de cacher des choses qu'ils ont choisi de dissimuler.

PARTIE II
Dix-sept minutes au-dessus du Kalahari
Ce qui suit est la séquence des événements du 7 mai 1989 telle que reconstituée à partir du dossier classifié de cinq pages qui a été publié au magazine Quest International à Batley, dans le West Yorkshire, huit semaines après l'incident présumé. Chaque élément du contexte institutionnel dans cette reconstruction a été vérifié de manière indépendante. Chaque élément spécifique au crash présumé lui-même – le contact radar, l'interception, le tir d'arme, la récupération – est du matériel de niveau 3, provenant uniquement du fichier fuité. Le lecteur est invité à tenir les deux images simultanément : le monde institutionnel décrit par le dossier est manifestement réel. Les événements spécifiques qui y figurent ne sont pas confirmés de manière indépendante.

T13 : 45 SAST
Le contact radar
À 13h45, heure normale sud-africaine, le 7 mai 1989, l'opérateur radar à bord du SAS Tafelberg - un navire de ravitaillement de la marine sud-africaine dont la suite de renseignement électronique sous le pont n'est apparue dans aucune édition publique de Jane's Fighting Ships - a enregistré un contact entrant au large de la côte ouest de l'Afrique du Sud. Le contact se déplaçait à environ 5 746 nœuds – milles nautiques par heure – vers la côte. Il a fait le calcul trois fois.

Rien de construit par une nation sur Terre en 1989 ne pouvait maintenir une telle vitesse. Le SR-71 Blackbird - l'avion militaire reconnu le plus rapide existant, une plateforme américaine de reconnaissance stratégique - naviguait à environ 2 200 nœuds. Le missile antinavire soviétique SS-N-19 « Naufrage », l'arme la plus rapide connue de l'époque, dépassait à peine Mach 2 en vitesse terminale. 5 746 nœuds correspondent à environ Mach 8,7. Il se situe en dehors de l'enveloppe de vol de tout avion ou missile conventionnel alors déployé sur Terre.

Des installations radar militaires au sol ont confirmé la trajectoire de manière indépendante. À 13h52, le contact traversa la côte sur un cap qui pointait, avec une précision inconfortable, vers le Northern Cape – la zone restreinte de 700 kilomètres carrés contenant les puits d'essais nucléaires de Vastrap. Et ici, l'importance du corridor de test de soixante jours devient évidente.

VERIFIED CONTEXT
Le corridor d'essais
En avril, mai et juin 1989, les programmes de missiles balistiques RSA-1 et RSA-3 – des armes sud-africaines développées en partenariat avec Israël via le pacte ISSA de 1975 signé par Shimon Peres et P.W. Botha – étaient dans un corridor d'essais actif de soixante jours à travers le Cap-Nord. Le champ d'essai Overberg, sur la côte sud près de Bredasdorp, était opérationnel. Le champ de tir balistique d'Alkantpan, dans le Cap-Nord, tirait. Ingénieurs israéliens de l'IAI (Israël Industries aérospatiales) se trouvaient sur le sol sud-africain. Deux mois après l'incident présumé du Kalahari, les responsables américains confirmèrent qu'un rappel · La roquette Page 8 lancée depuis le champ d'essai De Hoop avait une portée de 900 miles – correspondant au profil du missile israélien Jericho capable de porter des armes nucléaires.

Chaque système radar, chaque station de suivi, chaque canal de communication militaire dans le Northern Cape et le long de la côte était actif et doté de personnel. Si quelque chose d'anormal entrait dans l'espace aérien sud-africain durant cette fenêtre, l'infrastructure pour le détecter existait, était activée et était surveillée.

1 3 : 5 5
Le décollage
Deux chasseurs Mirage ont décollés. Le Mirage F1CZ était l'intercepteur standard de supériorité aérienne de la SAAF (South African Air Force) de l'époque, exploité par le 3e Escadron basé à la base aérienne de Waterkloof à Pretoria. Les versions ultérieures étaient parfois appelées « Mirage III » – un appareil physiquement plus ancien de la même famille française Dassault utilisé par la SAAF en mission d'attaque au sol. Cette distinction est importante pour l'évaluation de l'authenticité : une mission d'interception à vitesse supersonique contre une cible à haute altitude aurait été attribuée au F1CZ, et non au III. Quelqu'un de familier avec les opérations de la SAAF le saurait.

Les appels radio sur toutes les fréquences militaires et notamment d'urgence restèrent sans réponse. Les pilotes ont rapporté un contact visuel : un disque métallique solide, d'environ quinze mètres de diamètre, sans propulsion visible, sans marques, sans ailes. Il ralentissait.

1 4 : 0 0
L'arme qu'ils ont mal nommée
Un ordre est arrivé par le canal crypté qui a été mal rapporté depuis trente-sept ans. Armez le Thor 2.

Tous les journaux qui ont ensuite abordé cette histoire l'ont qualifiée de canon laser. Ce seul mot – laser – a énormément nui à la crédibilité de l'affaire. Un laser embarqué capable d'engager une cible aérienne en 1989 aurait nécessité une centrale électrique de la taille d'un petit bâtiment. La physique ne le permettait pas sur un chasseur Mirage. L'histoire est immédiatement enregistrée comme sans fondement.

Mais le fichier lui-même contient une correction que presque chaque réécriture ignore.

« La véritable signification est une arme MASER – un faisceau à haute énergie d'activité micro-ondes. »

- Fichier SAAF DSIR/DAFI, 7 mai 1989 ·

Le MASER de niveau 3 signifie Amplification micro-ondes par émission stimulée de rayonnement (Grade 3 MASER). C'est la technologie qui précède celle du laser, démontrée pour la première fois en 1953 par Charles Townes à l'Université Columbia. Les MASER fonctionnent dans la partie micro-ondes du spectre électromagnétique plutôt que dans la partie optique. Une arme à micro-ondes haute puissance (HPM) ne brûle pas une cible. Cela coupe l'électronique de la cible. Les systèmes de navigation tombent en panne. Les circuits sont surchargés. Les avioniques renforcées tombent en panne simultanément. La cible ne prend pas feu. Ça devient ingérable, puis il tombe.

Rappelonsce ce qu'est Malmstrom AFB, Montana, mars 1967 : dix ICBM Minuteman indépendants renforcés contre les EMP (missiles balistiques intercontinentaux, chacun équipé d'une ogive nucléaire) en panne simultanément sous un objet stationnaire. Ce n'est pas la signature de la chaleur ou du souffle. C'est précisément la signature de ce qu'un système micro-ondes haute puissance produit. Le fichier du Kalahari décrit une arme Thor 2 MASER déployée contre une cible qui ralentit puis perd le contrôle.

Que le dossier soit authentique ou fabriqué, son auteur connaissait le schéma concernant les rencontres documentées avec des UAP sur des sites nucléaires qui avaient été observées au cours des deux décennies précédentes.

L'Afrique du Sud disposait de la capacité institutionnelle. Kentron – la division missiles et guerre électronique d'Armscor (la Armaments Corporation of South Africa, l'agence publique de développement des armements), dont le siège est à Centurion, Pretoria – co-développait activement en 1989 le drone anti-radiations Harpy avec Israel Aerospace Industries. La Harpy est une munition de maintien conçu pour détruire les systèmes radar ennemis en se dirigeant vers leurs émissions. Sa technologie sous-jacente repose sur des principes de guerre électromagnétique directement adjacents aux armes HPM. Même famille technologique. Même base d'ingénierie. Même personnel. Testé pour la première fois en 1989 - la même année.

Deux mois et six jours après l'incident présumé du Kalahari, les États-Unis ont mené le test BEAR (Beam Experiment Aboard Rocket) au White Sands Missile Range au Nouveau-Mexique – le premier essai en vol reconnu d'une arme à énergie dirigée par un pays. La technologie était opérationnellement réelle, testée dans la même fenêtre de trois mois, développée par la même communauté de défense américaine liée aux programmes sud-africains via le pipeline secret ISCArmscor-CIA documenté dans les archives judiciaires fédérales américaines jusqu'à l'acte d'accusation de contrebande par gyroscope de novembre 1989.

Le Squadron Leader – plus tard nommé dans les documents du Lesotho de 1995 sous le nom de Gerald Peter Goosen, un nom encore étudié mais non vérifié – a engagé la cible. L'objet émit plusieurs éclairs aveuglants. Elle commença à vaciller. La vitesse a diminué de façon spectaculaire. Il a descendu à environ 3 000 pieds par minute, a traversé l'espace aérien botswanan vers le territoire sud-africain, et a frappé le désert à un faible angle d'environ 25 degrés dans l'un des tronçons les plus reculés du Kalahari – où il n'y avait ni témoins civils, ni caméras, ni journalistes, rien du tout à part le sable, les broussailles et le ciel indifférent.

PARTIE III
La récupération
Les premiers hélicoptères Alouette III de la SAAF atteignirent le site en moins de quatre-vingt-dix minutes après l'impact, leurs rotors soulevant des nuages de poussière rouge visibles à des kilomètres à travers le terrain plat. L'Alouette III – un hélicoptère utilitaire compact et agile conçu par la France – a été le cheval de bataille de la SADF (Force de défense sud-africaine, l'armée unifiée de l'Afrique du Sud de l'apartheid, dissoute en 1994 et remplacée par la SANDF) tout au long de la guerre frontalière, le conflit prolongé qui s'est déroulé dans ce qui est aujourd'hui la Namibie et le sud de l'Angola entre 1966 et 1989.

Ses caractéristiques visuelles distinctives : un train d'atterrissage tricycle à roues (non à patins), une poutre tubulaire solide à la queue, une verrière de cockpit à plusieurs facettes offrant une visibilité presque panoramique pour le pilote, et – sur les avions SAAF de l'époque – des pales de rotor de queue rayées rouges et jaunes. L'insigne de la SAAF peint sur la queue n'est pas un rond-rond : il s'agit d'un fort anguleux à cinq branches, dérivé du plan de bastion du château de Bonne-Espérance au Cap, contenant un springbok doré-orange sautant sur un fond bleu foncé.

Les articles médiatiques rapportant les hélicoptères Puma sont incorrects. La désignation Alouette III, qui figure dans les documents du Lesotho de 1995 indépendamment du dossier de 1989, est le type d'avion opérationnellement correct pour ce paysage – suffisamment léger pour des surfaces non préparées, assez petit pour un site de crash dans un désert profond, avec une portée de 480 à 600 kilomètres de la base aérienne d'Upington, la principale installation de la SAAF la plus proche.

THE OBJECT
Ce qu'il y avait au sol
Selon le dossier, l'objet mesurait environ quinze mètres de diamètre. Sa surface était en aluminium brossé, sans joints visibles, sans rivets, sans méthode de construction correspondant à une technique de fabrication connue. Un dôme surélevé se dressait au sommet du disque principal, d'environ deux mètres de haut. Le corps mesurait trois mètres d'épaisseur avec des bords arrondis. Une jambe télescopique d'atterrissage dépassait du côté – comme si une séquence d'atterrissage avait été lancée dans les derniers instants avant l'impact et n'était pas terminée.

Le sable autour de l'objet avait été fusionné par une chaleur intense. Les granules lâches avaient été transformées en feuilles de verre rugueuses – comme le sable se comporte lorsqu'il est exposé à des

températures supérieures à 1 700 degrés Celsius. En géologie, ce matériau est appelé fulgurite lorsqu'il est produit par la foudre ou « trinitite » lorsqu'il est produit par détonation nucléaire. Sa présence telle que décrite est cohérente avec l'un de ces éléments : un chauffage aérodynamique extrême dû à l'entrée atmosphérique, un événement thermique interne, ou les effets d'une arme à énergie dirigée à courte portée.

THE HATCH
Ce que l'équipe à découvert
Alors que des scientifiques examinaient l'extérieur, un membre de l'équipe de récupération a remarqué un bruit - un bruit venant du côté de l'objet. Une ouverture s'était ouverte. Un petit trou, comme si une trappe avait été partiellement activée et ne s'était pas complètement déployée. Un mécanisme de pression hydraulique a été installé. Deux occupants ont été extraits.

Description : environ quatre à cinq pieds de haut (1,2 à 1,5 mètre). Silhouettes fines, fines. Peau décrite comme pâle, presque gris-blanc. De grands yeux en forme de poils fixés sur des visages sans poils. Nez négligeables. Petites bouches. Ils portaient des costumes moulants d'une pièce.

Cette description est de niveau 3. Son exactitude ne peut être vérifiée uniquement qu'à partir du fichier. Mais il faut la comparer à deux autres archives indépendantes : la description de Loxton enregistrée par Cynthia Hind en 1975, et la description de l'école Ariel donnée par 62 enfants en 1994.

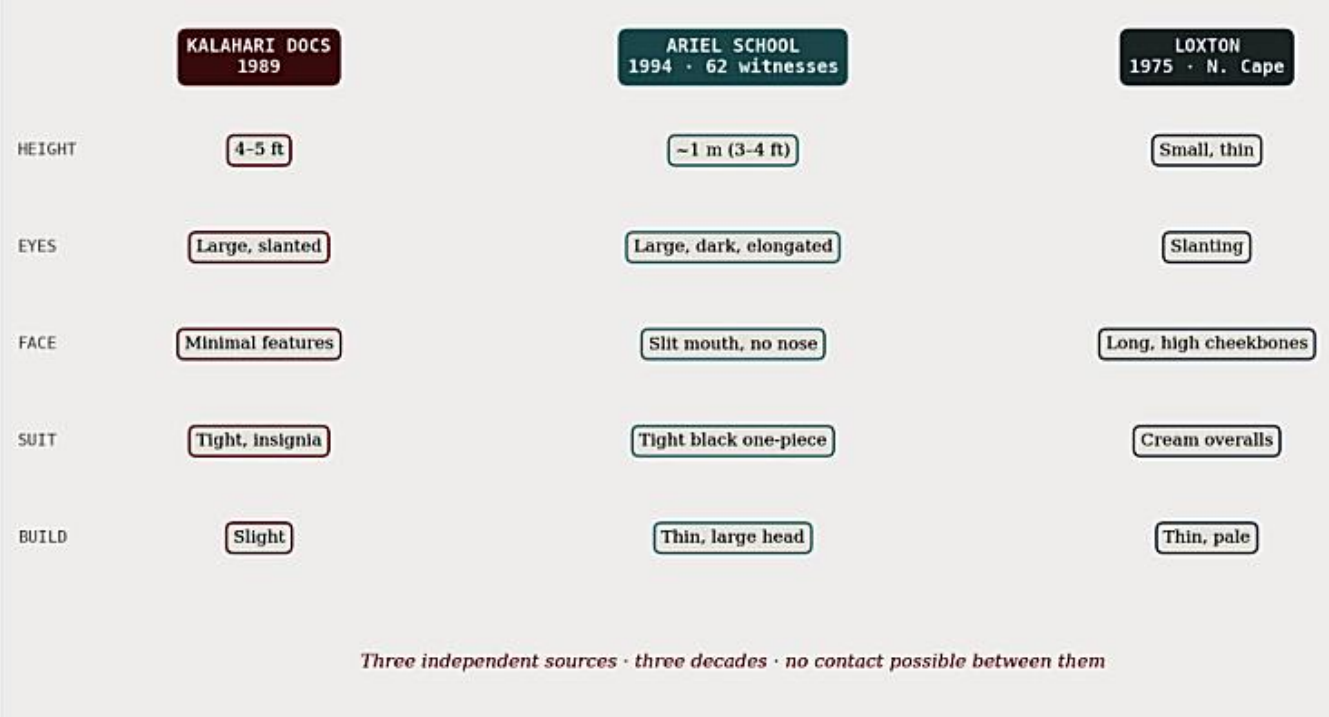


Fig. 4 - Three descriptions of the beings, from three sources, across three decades - with no possible line of contact between them. The Kalahari description was written five years BEFORE the Ariel School witnesses spoke.

Ce que le lecteur choisit de faire de cette convergence relève de son privilège. Quatre explications possibles existent. Premièrement : le modèle culturel – l'archétype de « l'extraterrestre gris » entrait dans la culture pop occidentale à la fin des années 1980. Mais Van Graan était un agriculteur afrikaans rural en 1975, et les enfants Ariel étaient des Zimbabwéens ruraux avec une exposition limitée dans les médias occidentaux, interviewés en moins de vingt-quatre heures. Deuxièmement : les documents et les enfants Ariel ont rencontré un phénomène authentique. Troisièmement : les documents sont fabriqués, mais fabriqués à partir de données authentiques de rencontres classifiées, et les enfants Ariel ont indépendamment rencontré le même phénomène réel que les données décrites. Quatrième : la coïncidence sur trois décennies. Ce dossier présente les quatre et n'en résout aucun.

2 3 J U N E 1 9 8 9
Wright-Patterson

Selon le dossier, le 23 juin 1989, l'objet récupéré et les deux occupants survivants ont été transportés à la base aérienne Wright-Patterson dans l'Ohio. Wright-Patterson est le quartier général du Commandement du matériel de l'US Air Force. Sa division de technologie étrangère – depuis renommée National Air and Space Intelligence Center – a historiquement été la principale installation de l'armée américaine pour la rétro-ingénierie des technologies aérospatiales étrangères. Il est associé à des programmes présumés de récupération de PAN depuis 1947.

Le détail vérifiable : le 23 juin 1989, selon des rapports indépendants de militaires américains, Wright-Patterson a été placé en alerte rouge. Aucune explication pour cette alerte n'a jamais été donnée publiquement. La date correspond au dossier. Ce n'est pas une preuve. C'est un point de données qui nécessite une explication, et aucune n'a été donnée.

« C'est une question simple, Commandant d'escadron.
Combien de fois avez-vous tiré sur cette fichue chose ? »

Attribué à 'General Brunel,' fragment de débriefing Wright-Patterson ·
Dossier du Kalahari p. 274 · Niveau 3

PART IV
La Trace Écrite
Le dossier classifié de cinq pages n'a pas été révélé en Afrique du Sud. Il est arrivé, à l'été 1989, dans un petit magazine civil d'OVNI dans le West Yorkshire, en Angleterre. Le chemin emprunté par les documents, l'homme qui les a envoyés, et l'enquêteur qui les a évalués sont ce que cette Partie reconstitue. Tout ce qui concerne la trace écrite compte pour la façon dont l'affaire a été classée pendant trente-sept ans.

QUEST INTERNATIONAL
Batley, West Yorkshire
Quest International était un magazine civil de recherche sur les OVNIs basé à Batley, une ancienne ville industrielle du West Yorkshire. Elle était issue de la Yorkshire UFO Society. Elle était dirigée par un sergent de police à la retraite nommé Tony Dodd. Dodd avait passé trente ans au sein de la police du North Yorkshire – la police du comté – avant de se consacrer à plein temps à l'enquête sur les rapports d'OVNIs. Il était méthodique, prudent, et n'avait aucune patience pour les fantasmes. Son premier réflexe quand le fax est arrivé a été de le jeter. Sa seconde, après l'avoir relu, fut de commencer à passer des coups de fil.

Le SAS Tafelberg était un vrai navire. La base aérienne de Swartkop – mentionnée dans le dossier sous le nom administratif afrikaans Valhalla – était une véritable installation de la SAAF. Le DAFI (le Département du renseignement de l'Armée de l'air) était une véritable division. La terminologie de classification, les désignations des unités, le langage procédural – tout cela correspondait à la manière dont l'armée sud-africaine produisait réellement les documents internes. Celui qui a écrit ceci connaissait le système de l'intérieur.

Un collègue de Quest a téléphoné au NORAD (Commandement de la défense aérospatiale nord-américaine – le commandement militaire conjoint américano-canadien responsable de l'alerte aérospatiale et de la souveraineté aérienne sur l'Amérique du Nord) et a demandé à l'officier de service si quelque chose avait été suivi entrant dans cette zone à cette date. L'officier aurait déclaré qu'un objet inconnu avait été localisé en entrant dans la région. Ce n'est pas une confirmation d'un crash. Une confirmation que quelque chose avait été détecté.

Une réponse faxée de Wright-Patterson faisait référence à une rentrée satellite le 7 mai 1988 – un an avant la date indiquée dans le document. Les catalogues de rentrée satellite faisant autorité qui sont tenus par le chercheur indépendant Ted Molczan ne contiennent aucune rentrée corroborant pour cette date et ce lieu. Reste une question ouverte si cette différence est une erreur administrative, une obstruction délibérée ou la preuve de deux événements distincts

Deux chercheurs indépendants – le Dr James J. Hurtak (universitaire américain) et Johannes von Buttlar (chercheur allemand) – se sont rendus séparément en Afrique du Sud, sans se coordonner, et tous deux ont rapporté qu'un crash d'une certaine nature avait eu lieu. Tous deux ont déclaré que des militaires sud-africains avaient confirmé la présence d'un objet non identifié. Un ancien lieutenant-colonel de l'USAF a été cité dans l'édition spéciale de mai/juin 1993 de Quest : « Mes contacts dans le renseignement naval m'ont informé que nous avons donné aux Sud-Africains une technologie avancée en échange d'un OVNI. » Cette citation est restée dans les archives publiques depuis 1993.

JAMES VANGREUNEN

La Source

James Hendrik van Greunen est né le 21 avril 1965 à Johannesburg. À quatorze ans, il a rejoint MUFON (le Mutual UFO Network, une organisation civile fondée par les Américains qui collecte et enquête sur des rapports d'OVNI dans le monde entier), énumérant ses domaines d'expertise comme les fusées miniatures et l'astronomie. À quinze ans, il se tenait devant une salle remplie d'adultes et revendiquait un contact extraterrestre personnel. Il souffrait d'épilepsie, il a été démobilisé de l'armée lorsque cette maladie a été découverte, il s'est marié jeune, a quitté sa famille en Angleterre en 1988, et est apparu en 1989 avec une histoire et un ensemble de documents classifiés.

Les documents supplémentaires qu'il a produits, au-delà des cinq pages originales, étaient des faux – sceaux de passeport photocopiés, textes retapés à partir de publications américaines sur les OVNIs, passages collés à partir de multiples sources. Cynthia Hind les a retracés jusqu'à lui. Il ne le nia pas. Il a fondé une organisation sud-africaine spécialisée en OVNI appelée NUFORIN, vendu des billets de conférence, disparu en Allemagne, a été condamné pour fraude en Bavière, a ensuite subi une chirurgie de réattribution de genre, et est réapparu sous le nom de Dr Judy Fältskog en prétendant être astrophysicienne à la NASA. Cette identité s'est effondrée lorsque des membres de AboveTopSecret.com (l'un des plus grands forums de conspiration et d'enquête sur Internet) n'ont trouvé aucun dossier académique, aucune publication, aucune affiliation à la NASA. Tous les profils ont été supprimés. Dernière apparition à Trèves, une ville de l'ouest de l'Allemagne près de la frontière avec le Luxembourg, vers 2002.

Selon toute mesure raisonnable, Van Greunen est un inventeur en série. Et puis il y a la confession en coulisses.

THE BACK ROOM CONFESSION

Allemagne, début des années 1990

Selon le récit publié par Tony Dodd, Van Greunen s'est entretenu avec lui dans l'arrière-salle d'une conférence sur les OVNIs en Allemagne et a admis que les documents supplémentaires étaient des faux. Il a ensuite dit que les cinq pages originales étaient sa tentative de reconstituer un rapport classifié réel que lui avait montré son ami d'école, le capitaine Hendrik Greef, pilote en service de la SAAF. Il ne pouvait pas photographier l'original. Il ne pouvait pas le photocopier. Il le lisait, rentra chez lui et tapa ce dont il se souvenait. Un faussaire essayant de créer un faux convaincant le relierait. Un homme manquant de mémoire comprendrait bien le cadre institutionnel – noms d'unités, tampons, langage procédural – et se tromperait sur l'orthographe. Le rappel remplit les structures et laisse tomber les détails. C'est ainsi que quatorze fautes d'orthographe dans un document par ailleurs institutionnellement exact. Van Greunen a présenté ce qui semblait être une carte d'identité du renseignement militaire sud-africain. Il a montré des documents qu'il a dit confirmant sa participation à l'opération Silver Diamond. Dodd ne disait pas qu'il le croyait. Il a dit qu'il ne pouvait pas s'éloigner de ce qu'il entendait. Il y avait des choses qui ne correspondaient pas à une simple fraude.

Les choses qui ne correspondaient pas :

1. Les appels téléphoniques menaçants que Dodd a enregistrés depuis l'ambassade d'Afrique du Sud à Londres.
2. La surveillance à l'aéroport quand Dodd a récupéré Van Greunen – ce que Dodd a vu personnellement.

3. Les menaces de mort que Dodd a reçues après avoir parlé publiquement de l'affaire.
4. Un contact au sein de l'armée sud-africaine qui a dit à Dodd qu'il était en sécurité uniquement parce que des gouvernements étrangers ne risquaient pas les conséquences politiques de le faire tuer dans son propre pays.

Les ambassades ne font pas d'appels téléphoniques menaçants aux escrocs. Les services de renseignement ne déploient pas d'équipes de surveillance pour traquer les mythomanes. Il y avait pourtant, dans ces cinq pages, quelque chose de réel.

THE CENTURION NODE
Découverte originale
Van Greunen était, selon ses propres dires, un détective privé basé dans le quartier du Centurion à Pretoria. Centurion est une banlieue située à environ quinze kilomètres au sud du centre-ville de Pretoria, sur l'autoroute menant à Johannesburg. Il se situe, avec une précision géographique frôlant le suspect, à la convergence exacte de trois des nœuds militaro-industriels les plus sensibles d'Afrique du Sud :

1. ‣ Air Force Base Swartkop (Valhalla) - la même installation de la SAAF mentionnée dans le dossier du Kalahari comme destination des engins récupérés avant leur transfert à Wright-Patterson.
2. ‣ Quartier général de Kentron / Denel Dynamics - la division missiles et armes à énergie dirigée d'Armscor, le développeur national plausible de tout système d'armes Thor 2 MASER.
3. ‣ L'appareil de renseignement rayonnant depuis la capitale sud-africaine, avec de multiples installations de sécurité dans et à proximité de la banlieue.

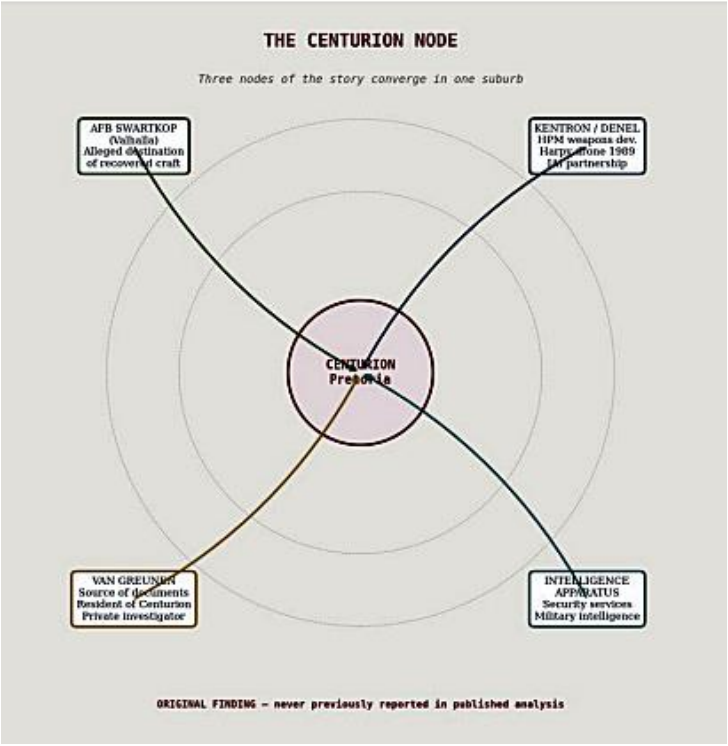


Fig. 5 - Le nœud du centurion. Trois nœuds de l'histoire – source, base et fabricant d'armes – convergent dans la même banlieue de Pretoria. Découverte initiale, jamais rapportée auparavant.

Cette convergence géographique n'a jamais été rapportée dans aucune analyse publiée du cas du Kalahari. Si Van Greunen était un fantasme aléatoire fabriquant à partir de coupures de journaux, le lien avec le Centurion est une coïncidence. Mais s'il était quelqu'un réellement proche des personnes et des institutions décrites, la convergence n'est pas une coïncidence. C'est une confirmation géographique de l'accès.

CYNTHIA HIND
La Charnière Silencieuse

Cynthia Hind était l'enquêtrice en PAN la plus expérimentée d'Afrique australe. Née au Zimbabwe, basée à Harare, elle a publié sans interruption UFO Afrinews de 1988 jusqu'à sa mort en août 2000. Elle connaissait l'affaire Fort Beaufort. Elle avait enquêté sur Loxton en 1975. Elle avait documenté le scandale du Cap-Oriental en 1972 et l'affaire des traces de preuves de Rosmead qu'elle qualifiait de meilleures.

Lorsque les documents du Kalahari lui sont arrivés en 1989, elle les a examinés attentivement. Elle a noté leurs problèmes : incohérences de formatage, mesures impériales là où les métriques devraient apparaître selon les règlements CSW (Co-ordination of State Work - le cadre réglementaire sud-africain régissant la mise en forme des documents officiels), un langage qui paraissait trop dramatique pour un résumé de renseignement classifié, quatorze fautes d'orthographe.

Sa conclusion était que les documents étaient probablement des faux. Elle a publié cette évaluation. L'affaire a été close pendant deux décennies. Mais elle a ajouté une nuance presque toujours omise lors de sa conclusion : les documents décrivaient un monde institutionnel – unités militaires, emplacements de bases, nomenclature des systèmes d'armes, langage administratif – qui était réel, vérifiable et documenté par des sources totalement distinctes. L'histoire pourrait être fausse. Le monde qu'il décrivait ne l'était pas.

Cinq ans plus tard, Cynthia Hind était sur place à l'école Ariel à Ruwa, au Zimbabwe – une petite ville à vingt kilomètres à l'est de Harare – interviewant 62 enfants dont les descriptions de petits êtres émergeant d'un disque d'argent correspondaient à la description des occupants dans les documents du Kalahari avec une précision troublante. Elle n'a jamais publiquement relié les deux affaires. Elle en avait fermé une. Elle enquêtait sur l'autre. Elle est décédée en août 2000. Ses archives n'ont jamais été examinées de manière systématique.

SKUNNY BOB METADATA
Deuxième Original
Découverte en avril 2011, quatre vidéos sont apparues sur YouTube sous le nom de compte ivan0135. Les images semblaient montrer des archives d'une entité non humaine à la peau grise et aux grands yeux – les images dites « Skinny Bob ». Les vidéos ont fait l'objet de discussions internationales et sont fréquemment citées aujourd'hui. Ce qui n'a jamais été rendu public : les étiquettes de métadonnées vidéo incluaient « Kalahari » et « Afrique du Sud ». Le compte n'a jamais été identifié. L'association des métadonnées peut être fortuite. Peut-être pas.

PARTIE V
Le Corridor
De 1962 à 1996, au moins sept événements importants de PAN – dont deux prétendues récupérations de crash, une observation massive de civils observée par 62 enfants indépendants, un engagement de missile documenté par le FBI, une poursuite policière diffusée à la télévision nationale, et plusieurs cas de traces terrestres – se sont produits dans un couloir s'étendant du désert du Kalahari au nord-ouest jusqu'au Zimbabwe au nord-est, avec le cœur sud-industriel sud-africain. Chaque événement impliquait soit l'infrastructure militaire sud-africaine, les services de renseignement sud-africains, soit la même enquêtrice : Cynthia Hind.

ARIEL SCHOOL
Les témoins qui ne pouvaient pas savoir
L'incident de l'école Ariel du 16 septembre 1994 est, selon toutes les mesures rigoureuses appliquées, l'événement de rencontre rapprochée de masse le plus crédible de l'histoire des UAP. Soixante-deux enfants âgés de six à douze ans, dans une école privée de Ruwa, au Zimbabwe, ont décrit de manière indépendante un objet et des entités qu'ils n'avaient pas pu inventer dans un cadre culturel.

Ils ont été interviewés séparément, en moins de vingt-quatre heures, par des enseignants, par le correspondant de guerre de la BBC basé au Zimbabwe Tim Leach – qui a ensuite déclaré qu'il « pouvait gérer les zones de guerre » mais « ne pouvait pas gérer cette histoire d'OVNI. Cela n'avait tout simplement aucun sens » – et par le psychiatre de Harvard, le Dr John Mack, un universitaire lauréat du prix Pulitzer qui s'est envolé pour le Zimbabwe et a passé des jours à interviewer les enfants

individuellement. Sa conclusion : aucun signe de collusion ou de tromperie. Ils étaient traumatisés. Leurs descriptions étaient cohérentes.

Certains sceptiques évoquent la rentrée du corps de la fusée Cosmos 2290 le 14 septembre 1994, deux jours avant Ariel. Cosmos 2290 pourrait expliquer certaines observations aériennes de la région du Zimbabwe le 14. Cela n'explique pas que 62 enfants décrivent des entités terrestres se promenant le 16.

LESOTHO ROLD TSR
1995 Début 1996,
Les chercheurs allemands Andreas von Retyi et Jochen Kopp ont reçu des documents décrivant une seconde récupération présumée d'un crash, cette fois au Lesotho – un petit royaume enclavé entièrement entouré par l'Afrique du Sud – en septembre 1995. Nom de code : ROLD TSR, Disque de l'opération de récupération du Lesotho, Récupération Top Secrète. Les documents faisaient explicitement référence à 1989 et ordonnaient que la récupération suive « les mêmes arrangements que ceux pris avec l'objet du Kalahari ».

Le détail le plus analytiquement significatif se trouve à la page 14 : *« En mai 1989, nous avons été menacés de nous soumettre aux souhaits du gouvernement des États-Unis lorsqu'un véhicule spatial [censuré] a été abattu par l'Armée de l'air sud-africaine. Comme vous le savez, l'exercice était coûteux et l'événement embarrassant à l'échelle internationale dont nous avons appris à ne pas nous laisser influencer. »* Si c'est authentique, cela redéfinit tout le récit du Kalahari : l'Afrique du Sud a résisté à la pression américaine sur l'objet de 1989, et en 1995 refusait explicitement de se conformer une seconde fois.

Éléments de renforcement : référence explicite de 1989, continuité institutionnelle depuis Valhalla/Swartkop, président Mandela délibérément exclu du briefing, type d'avion correct (Alouette III) indépendamment du dossier Kalahari, pilote nommé (Gerald Peter Goosen - recherchable, falsifiable), et l'affirmation vérifiable du meurtre d'Alan Kidger. Éléments affaiblissants : la désignation « Illuminated Nine » dans les deux ensembles de documents, la technologie « HASER » n'apparaissant dans aucune littérature sur les armes vérifiée, la distribution NRO/Blue Fire à « MAJI Ops » (contamination par l'écosystème de falsification MJ-12), et une montée du sensationnalisme suggérant le même auteur.

PARTIE VI
Le cluster des meurtres armés et nucléaires
Les documents du Lesotho faisaient une affirmation si précise qu'elle invitait à la destruction : que le directeur commercial de l'« usine Thor » à Johannesburg – un certain Alan Kidger – avait été assassiné en novembre 1991, son corps démembré et retrouvé dans le coffre de sa voiture. Un fabricant ne gagne rien à intégrer un meurtre vérifiable dans un canular. Alors nous avons vérifié. Chaque détail est réel. La réalité est pire que la version du fichier.

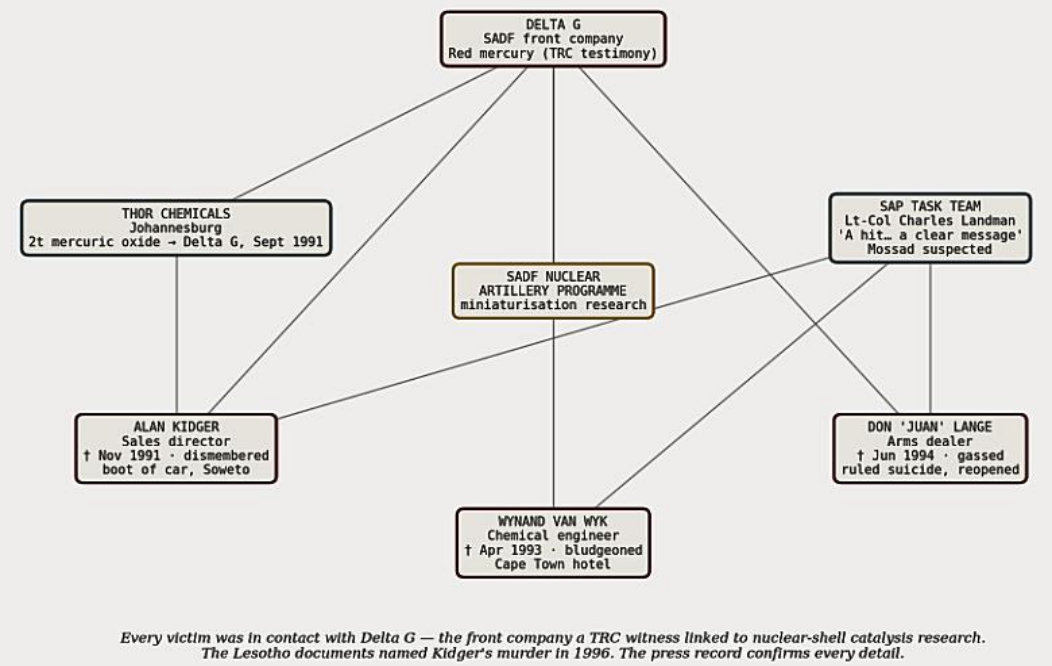


Fig. 6 - Le groupe de meurtres vérifié, 1988–1994. Trois meurtres autour d'un seul réseau de matériaux nucléaires qui contourne les sanctions. Chaque victime liée à Delta G Scientific. Aucune solution n'a été résolue.

Alan Kidger - Soweto, novembre 1991
Alan Kidger était directeur commercial international de Thor Chemicals, une entreprise chimique britannique avec des opérations en Afrique du Sud. Il a été retrouvé en novembre 1991 dans le coffre de sa voiture à Soweto – la vaste ville au sud-ouest de Johannesburg. Son corps avait été démembré. Il était enduit d'une substance noire huileuse que les enquêtes policières ont associée au commerce du mercure rouge.

Le mercure rouge – une substance dont la nature précise reste contestée parmi les scientifiques – a été allégué par certains initiés sud-africains de la défense comme un catalyseur à haute énergie utilisé dans les déclencheurs avancés d'armes nucléaires. Que le mercure rouge fonctionne comme prétendu ou que ce soit un terme de couverture pour autre chose fait débat. Ce qui n'est pas débattu : des personnes liées au commerce de ce commerce étaient tuées.

Le meurtre a été rapporté par le Mail and Guardian (le principal journal d'investigation sud-africain), par UPI (United Press International), par ICIS (un journal de l'industrie chimique) et par l'Agence télégraphique juive. Une équipe de police sud-africaine dédiée sous le commandement du lieutenant-colonel Charles Landman a enquêté. Landman a déclaré publiquement que le meurtre de Kidger était « un contrat destiné à envoyer un message clair » – avec le Mossad (le service de renseignement israélien) comme suspect de l'exécution. Cette allégation a provoqué un incident diplomatique entre l'Afrique du Sud et Israël.

Le journal The Independent (Londres, Royaume-Uni) a publié un rapport en 1995 confirmant ces éléments fondamentaux, identifiant des chimistes nucléaires tués en Afrique du Sud, tandis que l'enquête de la police nommait le Mossad comme suspect. Cela place le meurtre clairement dans le niveau 1 – confirmé par un grand journal international de référence, basé sur les dossiers d'enquête policière, et non sur la littérature sur les OVNIs. Deux mois avant la mort de Kidger, Delta G Scientific - une société écran de la SADF - a racheté plus de deux tonnes d'oxyde de mercure à Thor Chemicals. De la société de Kidger

Wynand van Wyk – Cape Town, avril 1993
Ingénieur chimiste. Assommé à mort dans une chambre d'hôtel du Cap. Les enquêtes policières l'ont relié au même réseau Delta G Scientific. L'ancien scientifique de l'apartheid, le Dr Jan Lourens, expliquera plus tard à la TRC (la Commission de vérité et réconciliation – l'organe de justice transitionnelle post-apartheid qui tenait des audiences publiques sur les crimes commis durant l'époque de l'apartheid) que le Delta G avait développé du mercure rouge comme catalyseur à haute énergie pour déclencher la fusion nucléaire dans les obus d'artillerie nucléaire des SADF.

Don « Juan » Lange - Durban, 1994
Trafiquant d'armes. Gazé dans son appartement de Durban. Verdict initial : suicide. Par la suite, rouvert comme meurtre. Liés à la même chaîne d'approvisionnement qui brise les sanctions. Les trois victimes sud-africaines - Kidger, van Wyk et Lange - avaient été en contact documenté avec Delta G Scientific.

ASSESSMENT
Ce que le Murder Cluster établit
TIER 1–2, VÉRIFIÉ : des personnes liées à la chaîne d'approvisionnement secrète en matières nucléaires et armes sud-africaines étaient assassinées professionnellement exactement les années décrites par les dossiers du Kalahari et du Lesotho – et un service de renseignement étranger était le suspect de la police sud-africaine. Kidger a été tué à l'intérieur de la chaîne d'approvisionnement rouge-mercure. Van Wyk et Lange étaient connectés au même réseau. Les trois étaient liés à Delta G Scientific.

L'auteur du dossier Lesotho, écrivant en 1996, a intégré un assassinat réel, obscur et vérifiable dans le récit. C'est soit une discipline de recherche remarquable pour un farceur, soit c'est ce à quoi ressemble réellement la désinformation : une cargaison fabriquée vérifiable arrimée à un châssis. Quoi qu'il en soit, une supposition confortable disparait ici : l'univers de cette histoire relève de la fantaisie. Cet univers avait un nombre de morts.

L'Officier français - Anonyme
Un officier du renseignement français, anonyme dans tous les récits publics, aurait été assassiné alors qu'il enquêtait sur l'affaire du Kalahari. Aucune arrestation. Aucune enquête officielle confirmée. Cette affirmation apparaît dans au moins trois récits indépendants : les notes publiées par Tony Dodd, les numéros ultérieurs de Quest International, et la communauté européenne plus large de la recherche sur les OVNIs.

La France a mené l'opération de renseignement « Dossiers d'adieu » en 1981–1982 en utilisant le déserteur du KGB Vladimir Vetrov. Le dossier d'adieu a révélé les réseaux de renseignement soviétiques, y compris ceux qui pénétraient le programme nucléaire sud-africain via l'espion Dieter Gerhardt – un commodore de la marine sud-africaine qui a transmis des secrets nucléaires aux Soviétiques pendant près de deux décennies. La France, grâce à Farewell, avait une vision unique de la pénétration soviétique du programme nucléaire sud-africain – et donc, potentiellement, des événements qui s'y produisaient et qui n'étaient jamais destinés à une connaissance externe.

PARTIE VII
Une histoire faite pour être ignorée
En 1989, l'Afrique du Sud était l'État dans le monde dont il fallait se méfier – sanctionné, expulsé des instances sportives internationales et de l'Assemblée générale des Nations Unies, toutes ses déclarations officielles étant présumées fausses avant leur achèvement. Les deux blocs de la Guerre froide avaient des raisons actives de maintenir les choses ainsi. Et ce mépris mondial a créé quelque chose qu'aucun censeur ne pouvait acheter : une zone d'incrédulité automatique. Une fuite classifiée provenant de Pretoria dans l'apartheid est arrivée pré-discréditée, portant son propre antidote. Aucune suppression requise. Les réflexes du monde ont fait le travail.

VALINDABA
« À ce sujet, nous ne parlons pas du tout »
La South African Atomic Energy Corporation a nommé son installation d'enrichissement d'uranium Valindaba – un mot zoulou signifiant « à propos de cela, nous ne parlons pas du tout ». Le nom n'était pas accidentel. C'était une doctrine institutionnelle érigée en architecture. Les employés de l'AEC ont officiellement reçu l'instruction de mentir aux inspecteurs de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Les histoires de couverture n'étaient pas des réponses improvisées à des découvertes gênantes. Ils étaient une politique institutionnelle, dotés en personnel, financés et maintenus avec la même rigueur que celle des programmes qu'ils dissimulaient.

Dans ce contexte, un récit d'OVNI utilisé pour couvrir un incident classifié dans le Kalahari n'est pas un saut d'imagination. C'est une application logique de l'infrastructure existante. Une histoire si extravagante qu'elle se discrédite elle-même. Les enquêteurs qui poursuivent cela se qualifient eux-mêmes de fous. Les responsables qui le nient sont crus. L'activité nucléaire qu'il dissimule reste invisible, protégée non par le secret mais par le ridicule

A A R O

Le Pentagone valide le cadre

En 2024 et 2025, l'AARO – le Bureau de résolution des anomalies tout-domaine du Pentagone, l'organisme créé spécifiquement pour enquêter sur des phénomènes anormaux non identifiés – a confirmé par écrit ce que l'ensemble du cadre analytique de ce dossier exige : des éléments du gouvernement américain ont délibérément fabriqué et diffusé de la désinformation sur les OVNIs pour protéger des programmes d'armes classifiées. Attacher une histoire de soucoupe volante à un matériel secret – pour que tout témoin la décrivant paraisse fou – n'est pas une théorie du complot. Il est admis, documenté comme artisanat. L'Afrique du Sud gérait l'équivalent domestique sous son propre nom.

"A hoax is a lie about nothing. Disinformation is a lie built around something true - designed so that anyone reaching for the truth grabs the lie instead." –

Editorial framework of this investigation

RICHARD DOTY

Trois mutations traçables

Richard Doty est un agent retraité du Bureau des enquêtes spéciales de l'USAF identifié publiquement – y compris par les réalisateurs de documentaires et par Doty lui-même – comme ayant mené des opérations de désinformation sur les OVNIs visant des chercheurs civils. Ses mutations spécifiques de l'histoire du Kalahari sont traçables. Trois modifications délibérées : il a changé l'arme en « Thor B » (les documents indiquent Thor 2), a changé MASER en laser (le changement le plus dommageable), et a introduit quatre entités mortes (les documents en décrivent deux vivantes). Chaque changement rend l'histoire plus sensationnelle et moins crédible. Chacun est précisément le type de modification qu'un professionnel de la désinformation apporterait à un compte authentique pour s'assurer qu'il ne soit jamais pris au sérieux.

Le 24 mars 1993, Armscor a détruit les derniers documents de politique du programme nucléaire le même jour où le président de Klerk a reconnu l'existence des bombes. Quels que soient les documents existants sur le programme Thor, sur la recherche sur l'énergie dirigée de Kentron, sur le partenariat israélien – tout a été déchiqueté le même jour où le monde a appris que les bombes existaient. La trace écrite a été délibérément supprimée. Ce n'est pas la même chose que les événements n'ayant jamais eu lieu.

PARTIE VIII

Objections répondues

Toute enquête sérieuse suscite des objections. Beaucoup sont authentiques. Ce qui suit est un engagement honnête avec les critiques les plus virulentes de l'affaire Kalahari. '

Les documents contiennent quatorze fautes d'orthographe. Les documents officiels ne le font pas. » C'est l'observation qui a clôturé l'affaire. C'est aussi l'observation la plus cohérente avec la confession de Van Greunen : il a tapé les cinq pages de mémoire après avoir lu un rapport classifié authentique qu'il ne pouvait pas photographier. Le rappel remplit les structures et laisse tomber les détails.

« Mesures impériales – la SADF utilisait la métrique selon les règlements CSW. » La critique la plus techniquement valable. Cependant, les documents destinés à une circulation interne restreinte utilisaient parfois une mise en forme informelle. Un document délibérément conçu pour être éventuellement découvert et rejeté bénéficierait de contenir exactement ce type d'erreurs plausibles.

« L'Afrique du Sud manquait de capacité d'interception rapide en décollage. » Faux. Pendant l'ère de la guerre frontalière, la SAAF maintenait des chasseurs d'alerte de réaction rapide sur plusieurs bases. Les F1CZ du 3e Escadron à la base aérienne de Waterkloof étaient en alerte permanente**.**

« La désignation Galaxy C-2 est incorrecte – il devrait être C-5. » Soit un marqueur de suivi délibéré – une technique de renseignement connue où des erreurs spécifiques sont insérées dans différentes copies d'un document pour retracer les fuites – soit une mauvaise compréhension verbale par Van Greunen lisant l'original sous pression.

« Cosmos 2290 explique l'observation au Zimbabwe. » La rentrée eut lieu le 14 septembre 1994, deux jours avant la rencontre avec l'Ariel le 16 septembre. Cela peut expliquer quelques observations aériennes le 14. Cela n'explique pas que 62 enfants aient décrit des entités terrestres le 16.

« Cela refait surface toutes les décennies. Cela a toujours été un canular. » AARO 2024–2025 a confirmé la désinformation délibérée du gouvernement américain sur les OVNIs. Une histoire qui se discrédite toutes les décennies n'est pas un canular raté. C'est une opération de désinformation réussie. L'ancien responsable de la communication d'entreprise de la SAAF, qui apparaît chaque décennie pour le nier, remplit exactement la fonction qu'une telle opération exigerait.

« Le fax Wright-Patterson fait référence à 1988, et non à 1989. » Les catalogues de rentrée par satellite faisant autorité (Ted Molczan) ne contiennent aucun document corroborant cette date et cet emplacement. Le fax peut décrire un événement différent, contenir une erreur administrative ou être une redirection délibérée. L'écart reste ouvert.

PARTIE IX
Fils ouverts
L'honnêteté intellectuelle exige d'exprimer clairement ce que nous ignorons. Chacune des portes suivantes est une porte qui peut encore être ouverte. Ce dossier est un document en vie.

Gerald Peter Goosen Nommé dans les documents du Lesotho comme le pilote qui a tiré avec l'arme Thor 2. Si c'est réel, il devrait apparaître dans les archives de la SAAF, les bases de données militaires ou les archives communautaires. Jamais fouillé de façon systématique.

Alan Kidger - **PAIA demande** meurtre de niveau 1 vérifiée. Les allégations spécifiques de documents du Lesotho concernant des parties de corps trouvées dans les locaux de l'usine ne sont pas encore vérifiées par rapport aux archives historiques du SAPS (Service de police sud-africain) via la PAIA (Promotion of Access to Information Act - la loi sud-africaine sur la liberté d'information).

Bronkhorstspruit Analyse du CSIR Les preuves physiques de 1965 ont été analysées par le CSIR. Les résultats n'ont jamais été publiés. Si les dossiers subsistent, ils sont des preuves matérielles avec une chaîne de garde de soixante ans. Aucune demande PAIA tentée.

Cynthia Hind's Archives 22 numéros d'UFO Afrinews, évaluation originale du Kalahari, notes de terrain de Loxton, transcriptions de l'école Ariel. Emplacement actuel inconnu. Localiser et cataloguer l'archive serait l'une des contributions les plus significatives possibles à la recherche sur les PAN en Afrique australe.

Hendrik Greef Le pilote de la SAAF que Van Greunen a cité comme sa source. Aucun casier militaire confirmé. L'absence totale du dossier public est soit une preuve de fabrication, soit une preuve que quelqu'un a veillé à ce qu'il ne puisse pas être retrouvé.

Houwteq documente l'installation d'assemblage de lanceurs spatiaux sud-africaine près de Grabouw, dans le Cap-Occidental. Des documents auraient survécu à un ordre de destruction. Peut contenir des registres d'approvisionnement et d'essais datant de la période 1989.

Le général de division McCasland William Neil McCasland – ancien commandant du laboratoire de recherche de l'Armée de l'air à Wright-Patterson, ancien chef du Space Based Laser Project – a disparu des archives publiques en mars 2026. Aucune explication donnée.

PURSUE Files La publication de 2026 par le Pentagone de 162 dossiers de cas UAP comprend quatre entrées du Commandement Afrique. Deux restent non résolues. Les actions FOIA visant PR-001, PR-002, PR-003, PR-043 n'ont pas encore été achevées.

La revendication de Dithoko Seiso Chaque référence en ligne remonte à un seul auteur du Cap. Pas de « Dithoko Seiso » dans les archives parlementaires accessibles du Botswana. Nom plus cohérent avec la maison royale du Lesotho. Triple non vérifiable sans l'article original du Cape Town Argus – qui a été retiré des archives du journal.

Tony Dodd's Embassy Recordings Dodd a enregistré les appels menaçants de l'ambassade sud-africaine. Il existe des enregistrements quelque part. Personne ne les a demandées publiquement.

Camp 13 : Un contact militaire de Dodd a affirmé qu'un troisième être avait été retenu dans un lieu sud-africain non divulgué. Aucune preuve matérielle n'a été produite. Aucune image satellite ne le confirme.

CONCLUSION
Ce que cette enquête affirme - et ce qu'elle ne dit pas
Nous ne savons pas ce qui est tombé dans le Kalahari le 7 mai 1989. Aucune enquête honnête ne peut faire valoir cette affirmation. Les documents sont probablement fabriqués. Le contexte institutionnel qu'ils décrivent est vérifié. Les descriptions des entités correspondent à des témoins indépendants répartis sur trois décennies et trois pays. L'activité nucléaire était réelle. La doctrine de la couverture était la politique officielle. L'Afrique du Sud tirait dessus, enquêtait et classait des incidents physiques de PAN depuis vingt-sept ans avant la date du crash.

Ce que cette enquête affirme, c'est que le choix binaire entre « canular d'OVNI » et « crash d'OVNI » est un faux choix – construit par le même appareil de renseignement qui a construit des histoires de couverture comme doctrine institutionnelle, et maintenu par des personnes dont la fonction est de s'assurer que la question ne soit jamais posée correctement. La vraie question – celle que trente-sept ans de licenciement officiel ont empêché d'être posée – n'est pas quelle histoire est vraie. C'est ce qui était assez réel, assez dangereux et suffisamment embarrassant, pour nécessiter une histoire comme celle-là dès le départ.

Le programme nucléaire était réel. Les armes à énergie dirigée étaient réelles. La coopération internationale secrète était réelle. Le record matériel de l'Afrique du Sud en matière de UAP était bien réel. Le schéma d'activité des UAP sur les sites nucléaires était réel. Le groupe de meurtres était réel. Mettez ces faits vérifiés dans la même pièce, et l'histoire du Kalahari cesse d'être absurde. Cela devient inevitable.

Cette enquête se poursuit. Le désert est patient. Mais il ne garde pas les secrets pour toujours.

La seule chose qui ne pouvait pas être enterrée était le motif.

PART APP. A
Glossaire
Afrikaans : L'une des onze langues officielles d'Afrique du Sud, dérivée du néerlandais du XVIIe siècle, principalement parlée par la communauté afrikaner. Sous l'apartheid, la langue dominante des forces armées et des services de sécurité.

1. **Spruit :** Petit ruisseau ou ruisseau (afrikaans). Apparaît dans des noms de lieux comme Bronkhorstspruit.
2. **Veld** : Prairie ouverte (afrikaans). Décrit la majeure partie du paysage intérieur sud-africain.
3. **Karoo** : Le vaste plateau intérieur semi-aride de l'Afrique du Sud.

4. **Valindaba** : zoulou pour « à ce sujet, nous ne parlons pas du tout ». Nom de l'installation d'enrichissement d'uranium SA. Utilisé comme abréviation pour désigner la doctrine du secret institutionnel.
5. **Valhalla** : nom administratif afrikaans de la base aérienne de Swartkop à Centurion, Pretoria.
6. **Nutria** : couleur brun-olive des fatigues standard de guerre de brousse de la SADF.
7. **SAAF :** Force aérienne sud-africaine.
8. **SADF** : Forces de défense sud-africaines (époque de l'apartheid).
9. **SANDF** : Force nationale de défense sud-africaine (après 1994).
10. **AFB** : Base aérienne.
11. **NORAD** : Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.
12. **AFOSI :** Bureau des enquêtes spéciales de l'Armée de l'air (États-Unis).
13. **AARO** : Bureau de résolution d'anomalies tout-domaine (Pentagone).
14. **CSIR** : Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (SA).
15. **IAI** : Industries aérospatiales israéliennes. DAFI : Département du renseignement de l'Armée de l'air.
16. **DSIR** : Direction de la recherche spéciale du renseignement.
17. **HPM** : Micro-ondes haute puissance.
18. **MASER** : Amplification micro-ondes par émission stimulée de rayonnement.
19. **UAP :** Phénomènes anormaux non identifiés.
20. **MUFON** : Réseau Mutual UFO. NICAP : Comité national d'enquête sur les phénomènes aériens.
21. **PAIA** : Loi sur la promotion de l'accès à l'information (SA).
22. **TRC** : Commission de vérité et réconciliation.
23. **CSW :** Coordination du travail d'État.
24. **ANC** : Congrès national africain.
25. **AIEA** : Agence internationale de l'énergie atomique.
26. **AEC** : Atomic Energy Corporation (SA).

PART APP. B
Sources et lectures complémentaires

Sources primaires déclassifiées (Niveau 1)

- Dossier AIRTEL du FBI 65-2877, SAC Detroit, 20 mai 1960. Missile tiré sur des UAP au-dessus de l'Afrique. Distribué par AFOSI et NASA.
- Livre bleu du projet USAF : Dossier #9507 (Durban 1951), Dossier #3459 (Province du Cap 1954). Archives nationales.
- Mémorandum du général Nathan Twining, 23 septembre 1947. « Le phénomène est quelque chose de réel. » Déclassifié.
- Trafic de messages NORAD : Survols de bases nucléaires stratégiques américaines en 1975. Déclassifié via FOIA.
- Rapport de la DIA : Incident à Téhéran, 19 septembre 1976. Déclassifié.
- Archives de sécurité nationale (GWU) : Site secret d'essais nucléaires d'Afrique du Sud, octobre 2023.
- Rapports historiques de l'AARO, volumes 1 (2024) et 2 (2025). Pentagone.
- NSA UMBRA a déclassifié des documents. Fondation de divulgation.
- Publications de dossiers Pentagon PURSUE (2026) : 162 cas, dont quatre entrées au Commandement africain. war.gov/UFO.

Presse et Académique corroborés (Niveau 2)

- David Albright, « Les armes nucléaires secrètes de l'Afrique du Sud », Daech. Plusieurs articles, 1994–2010.
- Al J. Venter, « Comment l'Afrique du Sud a construit six bombes atomiques », Ashanti Publishing, 2008.
- The Independent (Londres), « Chimiste nucléaire britannique tué par le Mossad », 1995.
- Mail and Guardian (Johannesburg), enquêtes sur les meurtres liés au mercure rouge, 1991–1994.
- UPI, « Enquête sur un meurtre en Afrique du Sud relie les décès au mercure rouge », 1994.
- ICIS (revue de l'industrie chimique), Thor Chemicals / Kidger reporting.
- Agence télégraphique juive, allégations du Mossad dans l'affaire Kidger.

- Cape Town Argus, article du Kalahari de 1993. ARTICLE MANQUANT DANS LES ARCHIVES DU JOURNAL LUI-MÊME. Télévision SABC, 28 août 1996 Diffusion de la poursuite en hélicoptère du Centurion.
- Tableau d'honneur SADF (archives saartillery.wordpress.com). Dossiers de victimes.
- Ted Molczan, catalogue de rentrée satellite. Chercheur indépendant.

Recherche d'investigation et d'OVNI

- Cynthia Hind, UFO Afrinews Numéros 1–22, 1988–2000. Harare, Zimbabwe.
- Cynthia Hind, « OVNIs - rencontres africaines », Gemini Books, 1982.
- Tony Dodd, « Alien Investigator », Headline Publishing, 1999.
- Quest International, Édition spéciale Kalahari, mai/juin 1993.
- Isaac Koi, base de données bibliographique OVNI.
- AboveTopSecret.com, enquête « Dr Judy Fältskog » (milieu des années 2000).
- Avalonlibrary.net - Rapport de crash en Afrique du Sud archivé par Quest Publications.
- ufoafrinews.com - numéros archivés de Cynthia Hind.
- exopoliticssouthafrica.org - ET dans le recueil Afrique australe.
- ufoinsight.com - « L'incident du Kalahari : vérité ou documents falsifiés ? »

Programme nucléaire sud-africain

- F.W. de Klerk, allocution au Parlement sud-africain, 24 mars 1993.
- Destruction du document Armscor, 24 mars 1993.
- Vérification de l'AIEA du démantèlement nucléaire par l'Afrique du Sud, 1991–1993.
- Pacte ISSA de 1975 (Peres–Botha). Déclassifiés les dossiers israéliens et sud-africains.
- Incident de Vela, 22 septembre 1979. Évaluation de la CIA : 90 % + probabilité de détonation nucléaire.
- Lancement du lanceur De Hoop, juillet 1989. Une autonomie américaine confirmée de 900 miles.

Désinformation et renseignement

- AARO 2024–2025 : confirmation des campagnes délibérées de désinformation du gouvernement américain sur les OVNIs.
- Richard Doty : documenté dans « Mirage Men » (Mark Pilkington, 2013) et un documentaire associé.
- Dossier d'adieu : renseignement français, transfuge du KGB Vladimir Vetrov, 1981–1982.
- Affaire d'espionnage Gerhardt : Commodore Dieter Gerhardt, Marine sud-africaine. Condamné en 1983.

Multimédia

- ivan0135 / « Skinny Bob » vidéo YouTube, avril 2011. Métadonnées : « Kalahari », « Afrique du Sud ».
- Documentaire « Ariel Phenomenon », 2022. Réal. Randall Nickerson.

En ligne

- citizenintel.github.io/kalahari - L'enquête complète @AltAfrikaner.
- nsarchive.gwu.edu - Archives de la sécurité nationale, Université George Washington.
- war.gov/UFO - Pentagon PURSUE publie des fichiers.
- web.archive.org - Wayback Machine (webtrance.co.za/webufo.html, capture 1997).

EVIDENCE TIERING
Normes appliquées partout

2. TIER 1 : Sources primaires déclassifiées avec provenance confirmée. Trace écrite vérifiable en dehors de la littérature sur les OVNIs.
3. NIVEAU 2 : Travail académique et d'investigation corroboré. De nombreuses sources indépendantes confirment les affirmations principales.
4. NIVEAU 3 : Matériel et témoignages divulgués. Toujours signalé. Comprend les documents du Kalahari, les documents du Lesotho, le témoignage de Van

Greunen, la revendication du camp 13. ALLÉGUÉ : Des affirmations spécifiques dans des documents de niveau 3 sans corroboration indépendante.

CONTACT: **AltAfrikaner@outlook.com** - citizenintel.github.io/Kalahari
SITE : https://citizenintel.github.io/kalahari/
PDF DE L'ETUDE CI-DESSUS : file:///C:/Users/Compaq/Downloads/Kalahari_UFO_Dossier%20(1).pdf

MARS 1996 * SUD BOSTWANA
Le récit figurant sur Reddit :

La vague d'OVNI d'Afrique australe de 1996 :
Pendant plusieurs jours en mars 1996, de grands objets en forme de "cigare" ont été signalés par des centaines de personnes en Afrique du Sud et au Botswana. Le contrôle aérien de l'aéroport international de Johannesburg a suivi un objet inconnu qui maintenait une position stationnaire contre le vent pendant plus de 30 minutes. L'armée de l'air sud-africaine a envoyé des chasseurs à réaction Impala de la base aérienne de Hoedspruit pour intercepter. Les pilotes ont visuellement acquis l'objet, le décrivant comme une "grosse chose en forme de cigare" avec une apparence métallique, gris-argenté, mais il les a devancés avec facilité, accélérant à des vitesses incroyables. C'est l'un des cas d'OVNI liés à l'armée les mieux documentés du continent.
Source :
https://www.reddit.com/r/UFOB/comments/1pabwb2/beyond_the_west_a_look_at_significant_ufo_cases/?solution=973ea06233fb1422973ea06233fb1422&js_challenge=1&jsc_token=7afd7253fec22262ff1c52b1703fe9ec7d4406a9290c2c3ed618633a23447c3d&jsc

Mon avis : Tout d'abord à propos d'une vague d'observation en Afrique du sud et au Boswana, la réalité fait apparaitre qu'il n'en est rien. Pas d'augmentation considérable des cas durant cette période. À ce stade, les éléments décrit sur Reddit reposent toutefois essentiellement sur des sources ufologiques secondaires et des reprises Internet. Je n'ai pas retrouvé de rapport radar, de témoignage nominatif de contrôleur ou de pilote, de communiqué de la SAAF ou de série d'articles contemporains permettant de confirmer indépendamment l'ampleur de la vague. L'affaire doit donc être considérée comme un cas à documenter plutôt que comme une observation établie.

Voici la description de ce qui a été vu : De grands objets décrits comme cylindriques ou en forme de cigare auraient été observés par de nombreux témoins. Un récit particulièrement spectaculaire affirme que le contrôle aérien de Johannesburg aurait suivi au radar un objet demeurant apparemment stationnaire malgré le vent pendant plus de trente minutes. Des chasseurs Impala de la South African Air Force auraient ensuite été engagés pour l'intercepter. Les pilotes auraient décrit un objet volumineux, gris argenté et de forme allongée, capable d'accélérations auxquelles les appareils ne pouvaient répondre.

16 JUILLET 1998 - LOBATSE * SOUTH EAST - BOSTWANA
Base de données UFO Évidence Report 8489.

La fiche brute

- Date : 16 juillet 1998, 19h00, crépuscule
- Lieu : Lobatse, South East, Botswana — petite ville frontalière à 75 km au sud de Gaborone, à la frontière SA, décrite par le témoin comme "very vegitative area"
- Résumé : « une lueur se déplaçant lentement, qui a soudainement adopté une trajectoire en zigzag » Durée : 20 min, : témoins : 3
- Apparence : « juste une lueur », taille « environ celle d'un bus », distance « incertaine »
- Description complète : « C'était vraiment aveuglant. L'objet faisait du surplace non loin de l'endroit où je logeais. J'étais dehors avec une lampe de poche quand je l'ai aperçu. J'ai dirigé le faisceau vers lui avant qu'il ne s'éloigne à toute vitesse. Je ne sais pas s'il s'agissait d'un OVNI ou non, mais il n'émettait aucun bruit ni aucune sonorité. »

Le témoin

Nom : Nebojsa Puskas, 28 ans, Botswana. Propriétaire d'une entreprise de location de matériel végétal, « i love science and the universe ». Passionné d'ovnis depuis son plus jeune âge : *« Je lis beaucoup sur les ovnis et j'essaie de les repérer. J'ai vu une fois une explosion dans le ciel, suivie d'une lumière vive qui s'éloignait à toute vitesse. »*

Il précise : « Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un objet fabriqué par l'homme » et demande : « Je vis au Botswana. Comment savoir où chercher des ovnis ? »

Le point faible majeur : le délai
Date du signalement : 16 mars 2006 à 01:15, soit 8 ans après l'observation. Signalé uniquement à "just friends" avant.

C'est typique des bases UFO Evidence : dépôt tardif, sans enquête de terrain.

Pas de recoupement NUFORC, pas d'article dans Mmegi ou Botswana Daily News de 1998, pas de trace radar CAAB.

Que peut-on en faire ?
Points crédibles :
3 témoins, pas 1
Heure crépusculaire (19h) où les confusions Vénus/Jupiter sont fréquentes, mais la description "blinding" + "hovered not far" + zig-zag rapide sans bruit ne colle pas avec une planète

Lobatse est sous le couloir d'approche de Gaborone et proche de la base SA de Pietersburg, mais en 1998 pas de drones silencieux connus capables de vol stationnaire + zig-zag

Points qui limitent :
Taille "bus" à distance inconnue = impossible à estimer
Geste de flasher avec une torche puis départ rapide : schéma classique de récit où le témoin interagit et l'objet réagit, souvent signe de construction narrative
Antécédent d'"explosion dans le ciel" chez le même témoin, qui indique un biais d'attente
Un cas peu exploitable en conclusion.
http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=8489

14 MAI 2008 – GABERONE - BOTSWANA
NUFORC_64123
Observation d'OVNI NUFORC 64123
Date et heure : 14 mai 2008 à 18h30 heure locale
Signalé le 25 juin 2008 à 06h01, heure du Pacifique
Durée : 30 minutes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Gaberone (Botswana), , Botswana
Forme : Triangle
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, Couleur modifiée

Objet lumineux au-dessus de Gaborone - Botswana

Mon collègue et moi étions à Gaborone, au Botswana, pour le travail. Nous étions assis dans la maison que nous avions louée pour la durée du séjour, en attendant l'heure du dîner, et nous discutions tranquillement. La conversation a porté sur les satellites dans le ciel. Je lui ai demandé s'il en avait déjà vu un, ce à quoi il a répondu : « Non. »

Nous lui avons alors décrit à quoi cela devrait ressembler et nous nous sommes mis à sa recherche. J'ai immédiatement levé les yeux vers le ciel nocturne, cherchant un satellite pour lui. Pendant que je regardais, il m'a demandé si l'objet qu'il observait en était un. Je lui ai demandé où il se trouvait, car je ne voyais rien bouger directement au-dessus de moi. Il m'a alors indiqué qu'il n'était pas au-dessus de nous, mais juste au-dessus de l'horizon. En observant l'objet, j'ai vu qu'il traversait le ciel vers la gauche, puis brusquement vers la droite, puis vers le haut. Il s'est ensuite immobilisé et est resté en suspension.

Au début, j'ai cru que c'était un hélicoptère, mais il n'y avait aucun bruit. De plus, la vitesse à laquelle l'objet se déplaçait était bien trop élevée pour qu'un hélicoptère puisse se déplacer et changer de direction de nuit comme il le faisait. L'objet était de forme triangulaire et semblait avoir des lumières rouges, vertes et jaunes.

Nous avons observé l'objet pendant une bonne demi-heure. Puis, à une courte distance de celui-ci, un flash lumineux se produisait environ toutes les 30 secondes.

Pendant tout le temps où nous observions l'objet, il se déplaçait dans toutes les directions et restait parfois immobile pendant quelques secondes. Durant tout ce temps, nous n'avons entendu aucun son.

Finalement, nous sommes allés dîner au restaurant de l'hôtel où nous logions. À notre retour à la maison, deux bonnes heures plus tard, l'objet avait disparu.

Publié le 05/07/2008 - observation insuffisamment instrumentée

- *http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=64123*
- *https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51439c830ad2e1e9be456bae/UFO%20Sighting%20in%20Gaberone%20(Botswana)%20on%20Wednesday%2014%20May%202008*

7 JUILLET 2008 — GABORONE - BOSTWANA
NUFORC_66461
Observation d'OVNI NUFORC 66461
Date et heure : 7 juillet 2008 à 18h30 heure locale
Signalé le 27 octobre 2008 à 7 h 05, heure du Pacifique.
Durée : 45 minutes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Gaborone (Botswana), Botswana
Forme : Triangle
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, Couleur modifiée

Objet triangulaire au-dessus du Botswana - Gaborone

Un collègue et moi étions en voyage d'affaires au Botswana et discutions des satellites dans le ciel nocturne juste avant le dîner. Il n'en avait jamais vu. J'ai donc décidé d'en chercher un pour le lui montrer.

Il demanda ce qu'était cet objet qui se trouvait juste au-dessus de l'horizon. De forme triangulaire, il était doté de lumières vertes, jaunes et rouges. Il se déplaçait dans toutes les directions, s'arrêtant de temps à autre et restant immobile. Aucun bruit ne se faisait entendre. Il ne survolait ni la ville ni une zone périurbaine.

Au bout de 45 minutes, nous sommes allés dîner. À notre retour, l'objet avait disparu.

Note de NUFORC :
Il a peut-être observé peut-être une étoile scintillante ? PD
Publié le 31 octobre 2008

NUFORC suggère donc lui-même une possible étoile scintillante ou un phénomène astronomique apparent.
https://thephenomenon.app/botswana/

16 FEVRIER 2011 - VILLE NON RENSEIGNEE – BOSTWANA – PHOTO OVNI IDENTIFIE

Le seul cas photo "sérieux" d'ovni au Boswana, mais expliqué : Project Noah – 16 février 2011
Un photographe au Botswana prend un arbre en savane arborée, 7/8 de couverture nuageuse. Au téléchargement, il découvre un objet blanc et orange.

"ce n'est pas une blague, je prenais en fait une photo de l'arbre derrière mais quand j'ai téléchargé les images j'ai découvert que j'avais attrapé par inadvertance cet objet blanc et orange."

Commentaires des naturalistes : "ça me ressemble à une sorte de libellule. Sur la première photo, ça ressemble beaucoup à un OVNI ! Sur la deuxième photo, ça ressemble plus à une libellule."

C'est typique : insecte proche en vol rapide qui fait un trait blanc-orange flou = "UFO". C'est pour ça que sans EXIF, sans rafale, sans seconde photo à 2 secondes d'intervalle, une photo seule ne vaut rien.

29 – 30 SEPTEMBRE 2013 – BOSTWANA ET AUTRES PAYS
Le cas du 29-30 septembre 2013

Ce que les gens ont vu
Un objet décrit comme une "étrange lune", « plus grand que la Lune », « OVNI flou », « sphère brillante » " qui se déplaçait lentement sud -> nord au crépuscule, au-dessus de Madagascar, Botswana, Malawi, Afrique du Sud, Zimbabwe et îles de l'océan Indien. Les rapports affluent environ une heure après un lancement.

Des rapports d'un objet volant non identifié sont arrivés par des observateurs en Afrique australe et sur plusieurs îles de l'océan Indien, a rapporté NBC News lundi. Un observateur l'a qualifié « d'étrange objet semblable à une lune ».

Plusieurs images et vidéos ont été publiées en ligne montrant un OVNI aperçu au-dessus de l'Afrique du Sud, Madagascar, Botswana et Malawi. Mais il a rapidement été déterminé qu'il s'agissait d'un nuage de propergol de fusée entourant l'étage supérieur du Falcon 9 usé.

Ce que c'était vraiment :
Lancement : SpaceX Falcon 9 v1.1, premier vol de cette version, depuis Vandenberg Air Force Base, Californie, le 29 septembre 2013 matin, sous ciel clair. Charge: satellite canadien CASSIOPE (Cascade, Smallsat and Ionospheric Polar Explorer) + 6 cubesats.

Phénomène : après mise en orbite, le second étage a fait une vidange contrôlée de propergols (fuel + oxygène liquide) pour sécurisation. Procédure standard pour éviter explosion à la rentrée.

Pourquoi visible depuis Botswana : la vidange a coïncidé par hasard avec le coucher du soleil sous l'orbite, à 850 miles d'altitude au-dessus de Madagascar, illuminant le nuage de LOX comme une nébuleuse. NBC News space analyst James Oberg l'explique : "coincided with sunset beneath that part of the orbit".

Elon Musk confirme sur Twitter : c'était du liquid oxygen relâché par le second étage.

SpaceX précise suite : « Après la séparation des satellites vers leur orbite correcte, le deuxième étage Falcon 9 a subi une ventilation contrôlée des propergols [...] il est possible que l'isolation ait été dégagée du dôme de carburant » créant des objets réfléchissants sur radar.

Un objet décrit comme une "étrange lune", "bigger than the moon", "fuzzy UFO", "bright sphere" qui se déplaçait lentement sud -> nord au crépuscule, au-dessus de Madagascar, Botswana, Malawi, Afrique du Sud, Zimbabwe et îles de l'océan Indien. Les rapports affluent environ une heure après un lancement. Des rapports d'un objet volant non identifié sont arrivés par des observateurs en Afrique australe et sur plusieurs îles de l'océan Indien, a rapporté NBC News lundi. Un observateur l'a qualifié d'« étrange objet semblable à une lune ».

Pourquoi c'est crucial pour le Botswana
C'est la preuve qu'une observation multi-pays avec même description "lune étrange" peut-être 100% humaine. Exactement le type de cas classé OVNI en 1952 ou 2018 avant identification.

Il montre la confusion future : avec les lancements polaires depuis Vandenberg, la trajectoire survole toujours Madagascar / Botswana. Depuis Starlink, ce type de nuage est devenu quasi mensuel. Sans la confirmation SpaceX, il serait resté "objet lunaire non identifié".
https://space-travel.com/ufo-star-cluster-no-its-falcon-9s-jettisoned-fuel-999/
https://www.technology.org/2013/10/02/spacex-says-falcon-9-upper-stage-explode-orbit-wasnt-ufo-either/
https://www.universetoday.com/articles/spacex-says-falcon-9-upper-stage-did-not-explode-in-orbit-and-it-wasnt-a-ufo-either

DECEMBRE 2013 - GHANZI – BOSTWANA
Observation rapportée dans le texte de la description d'une autre observation. Cas Nr 119594 du NUFORC OBSERVATION DU 15 JUIN 2015
NUFORC_119594
Observation d'OVNI NUFORC 119594
Date et heure : 15 juin 2015 à 21h25 (heure locale)
Signalé le 17 juin 2015 à 12h52, heure du Pacifique
Durée : 3 minutes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Ghanzi (Botswana), , Botswana

Description de ce qui a été observé en Décembre 2013.
Ce n'était pas la première fois que je voyais cela ; en décembre 2013, mon beau-père, ma femme et sa sœur ont observé le même phénomène : l'ovni a dansé pendant environ 8 minutes avant de disparaître derrière la ligne d'arbres au loin.
Publié le 19 juin 2015 - *https://thephenomenon.app/botswana/*

15 JUIN 2015 – GHANZI – BOTSWANA
Fiche NUFORC #119594
Date : 15 juin 2015, 21 h 25 locale
Lieu : Ghanzi, Botswana - Coordonnées : -21.6961° / 21.6482° - Kalahari central, ferme / lodge isolée
Témoins : 2
Forme : Fireball (BOULE DE FEU)

Caractéristiques notées par NUFORC : Lumières sur l'objet, changement de couleur, atterrissage
Durée : 3 minutes officiellement, 5 minutes dans le récit
Récit complet du témoin
Le témoin sort pour éteindre son générateur - on est en plein bush off-grid :

Je suis sorti pour éteindre le générateur et j'ai vu la lumière à l'horizon. Je suis ensuite allé à un meilleur endroit pour m'assurer que ce n'était ni une étoile ni une planète. Elle bougeait lentement à gauche et à droite et descendait progressivement

Je suis rentré dans la maison pour prendre un appareil photo. Quand je suis revenu, il était trop bas à l'horizon pour qu'on puisse le voir. Cela s'est passé en 5 minutes.

Point crucial, ce n'est pas la première fois au même endroit :
C'est la deuxième fois que je le vois en 2 ans au même endroit.

Ce n'était pas la première fois que je voyais ça, en décembre 2013, mon beau-père, ma femme et sa sœur ont vu la même chose, ça a dansé pendant environ 8 minutes et est tombé derrière la lisière des arbres au loin.

Que sait-on de plus ?
C'est récurrent. Décembre 2013 et juin 2015, même point à l'horizon, même comportement "dancing" gauche-droite + descente lente derrière la ligne d'arbres. Le témoin le décrit comme atterrissage, d'où la case "Landed" cochée par NUFORC.

- Ce n'est PAS une étoile/planète. Il a vérifié volontairement en changeant de point de vue.

- Ce n'est pas l'astéroïde 2018 LA. Beaucoup confondent parce que Ghanzi a aussi filmé le fireball de 2018 LA avec ses caméras de sécurité, mais celui de 2015 dure 3 à 5 minutes et fait du surplace gauche-droite, pas une traînée de météore de 5 secondes.
- Zone très sombre. Ghanzi est à l'entrée du Central Kalahari Game Reserve, zéro pollution lumineuse, générateur = pas de réseau. Si c'était un avion, hélico, drone, il aurait été entendu.

C'est le seul cas du Botswana avec la mention "Landed" et "Changed Color" - et le seul avec récurrence avérée au même endroit.
Source NUFORC
https://thephenomenon.app/botswana/

25 JUIN 2016 – DELTA DE L'OKAVANGO - BOSTWANA
Le 25 juin 2016, un objet ovoïde blanc et pulsan**- NIGER** t a été observé dans le delta de l'Okavango, au nord-ouest du Botswana. Son apparition aurait coïncidé avec un silence ambiant remarquable.

Fiche technique de l'observation
Date : Samedi 25 juin 2016, vers 22h00 heure locale [certains catalogues notent 26 juin à cause du décalage UTC]
Lieu : Pom Pom Island, Okavango Delta, Nord-Ouest du Botswana. Coordonnées du signalement : Lat -19.651° / Long 22.9059°
Camp : Pom Pom Camp - 6 tentes isolées, au milieu de l'eau, herbe et forêt. Zéro pollution lumineuse.
Classification : Oval shape / Ovoid - lumière blanche pulsatile
Durée : Approx 12 minutes selon UFO Hunters, ~20 minutes selon NUFORC, le témoin lui-même parle de 8 minutes de fixation intense.
Sources primaires : NUFORC #128534, UPDB #1-78542, UFO Hunters Case #2525, repris par MUFON et Wikipédia.

Wikipedia le résume ainsi :
Le 25 juin 2016, un ovoïde blanc et pulsant a été observé dans le delta de l'Okavango, au nord-ouest du Botswana. Son apparence serait corrélée à un silence ambiant notable.

Le récit du témoin - c'est un touriste, pas un ufologue
Cela s'est déroulé sur l'île Pom Pom dans le delta de l'Okavango, où j'étais en vacances. [...] Vers 22h00, j'ai remarqué un objet blanc, en forme de sphère ou ovale, se déplaçant de droite à gauche dans le ciel. J'ai trouvé ça étrange puisque l'objet pulsait environ toutes les 3 secondes. Il se déplaça en descendant jusqu'à ce qu'il tombe brusquement directement vers le delta lui-même.

Je ne l'ai pas revu jusqu'à environ 4 secondes plus tard, où j'ai vu une lumière blanche flamboyante apparaître au-dessus d'une lisière d'arbres, juste devant moi, dans l'eau du delta. Les bruits d'animaux que j'entendais habituellement à ce moment-là ont cessé. Il n'y avait ni hippopotame, ni babouin, ni bruits de singe vervet.

Il n'y a pas de lumières. La nuit, il n'y a rien dehors. Pas d'avions, pas d'hélicoptères, rien. Un silence de mort régnait alors que cette lumière continuait de pulser toutes les 3 secondes. Il était immobile au-dessus de la lisière des arbres.

Version NUFORC, même scène :
J'étais debout sur la terrasse de ma tente, située à l'intérieur du delta de l'Okavango au Botswana. [...] C'était une lumière blanche de forme ovale qui pulsait par intermittence. [...] Il n'y a rien là où j'étais. Le delta est constitué de zones humides peuplées de faune. Il n'y a rien de vol la nuit et il n'y a pas de bateaux de nuit.

Il n'y avait aucun bruit, juste un silence absolu. [...] Elle a soudainement disparu et j'ai cru qu'elle avait disparu jusqu'à ce que quelques secondes plus tard je voie une lumière forte, brillante et pulsante sur l'eau. Cela resta ainsi plusieurs minutes.

Et la version complète UFO Hunters :

J'étais au camp Pom Pom dans le delta. Il était environ 22h. [...] Elle était vive, paraissait blanche et pulsait à intervalles réguliers. [...] En moins de 5 secondes, j'ai vu une lumière vive pulser juste au-dessus de la lisière des arbres [...] Il n'y avait pas de bruit. C'était très calme. J'ai alors réalisé qu'il n'y avait pas de bruit d'animaux, ce qui est généralement le cas à ce moment-là (hippopotames dans l'eau).

Le point le plus marquant : le silence et l'effet "Oz Factor"

Le témoin insiste 3 fois sur ce point. Le delta à 22h00 est normalement ultra bruyant : hippopotames qui soufflent dans l'eau, babouins, vervets. Là, coupure totale.

Il décrit aussi un effet psychologique classique en ufologie :

- Sensation d'être "dopey", engourdi, incapable de penser à prendre son appareil photo qui était sur son lit
- Fixation, malaise inexpliqué, sentiment de devoir rentrer se coucher alors que la lumière pulsait toujours visible à travers la moustiquaire de la tente

Il a joint une photo de la vue depuis sa tente (arbres au centre) pour montrer où la lumière est apparue, mais pas de photo de l'objet lui-même. Il dit : « In between the pulsation 369tw as black. »

Hypothèses
Enquêteurs ont écarté :

- Avion / hélico / bush plane : aucun vol de nuit dans le delta, et surtout silencieux total. Les bushes planes ne volent que de jour.
- Satellite / ISS : un satellite ne descend pas, ne s'arrête pas en stationnaire au-dessus d'une ligne d'arbres, et ne pulse pas toutes les 3 secondes.
- Lanternes chinoises / drones : impossible en 2016 à cet endroit, et surtout pas de bruit animal qui s'arrête.
- Phénomène astronomique : ciel totalement clair, sans vent, mouvement droite-gauche puis descente abrupte.

Il reste classé PAN - Lumière Nocturne Stationnaire non identifié. Le Botswana n'a pas de bureau officiel d'enquête.
Source : https://nuforc.org/sighting/?id=128534 (+ UFO Hunters et Wikipédia).

18 NOVEMBRE 2017 - GABORONE, BOTSWANA
Aperçu sur Samedi 18 novembre 2017
Signalé le Lundi 20 novembre 2017
Classification Lumière
Durée Une fraction de seconde
Source : ufo-hunters.com
Classification : Lumière
Numéro de dossier : #3561

Témoignage
"Zoom rapide sur le ciel."
Source : ufo-hunters.com

Témoignage d'une base de données ouverte au public, sans intérêt vu le peu de renseignements communiqués et le manque d'enquête..
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5a13060676f4eb000d000021/UFO%20Sighting%20in%20Gaborone,%20Botswana%20on%20Saturday%2018%20November%202017

02 JUIN 2018 – CENTRAL KALAHARI GAME RESERVE – BOSTWANA
A la base de l'information je me penchais sur une observation d'un ovni annoncée dans la presse, qui en fait s'est avérée être un bolide – météorite avec explosion.

Fiche technique

- Date / heure : 2 juin 2018, 16:44 UTC = 18:44 heure locale Botswana (CAT). Quelques secondes de vol.
- Lieu : trajectoire au-dessus de l'Afrique australe, explosion / désintégration au-dessus de la frontière Botswana - Afrique du Sud, champ de dispersion dans la Central Kalahari Game Reserve (CKGR).
- Nature : bolide, fireball "égal au Soleil en brillance, accompagné d'explosions tonitruantes"

Comment on l'a vu venir
C'est seulement la 3e fois dans l'histoire qu'on découvre un astéroïde sur trajectoire d'impact avant qu'il touche le sol.

08:14 UT le 2 juin, Richard Kowalski du Catalina Sky Survey (Mt Lemmon, Arizona) le détecte au télescope 60-inch. Désignation 2018 LA / ZLAF9B2

8h30 plus tard, il entre à 17 km/s vers l'est et se désintègre.

NASA JPL confirme : images prises 8h avant, entrée à 9:44am PDT / 12:44pm EDT / 16:44 UTC / 18:44 Botswana

« Environ huit heures après la prise de ces images, l'astéroïde est entré dans l'atmosphère terrestre et s'est désintégré dans la haute atmosphère, près du Botswana. "

L'ATLAS à Hawaii confirme 2h après la détection que la trajectoire est bien impactante.

Ce que les gens ont vu au Botswana
Des Milliers de témoins, de Rakops à Maun. Barend Swanepoel à Ottosdal filme le fireball sur caméra de sécurité.

American Meteor Society : carte de témoignages qui remonte jusqu'au Botswana.

Infrasons : station en Afrique du Sud enregistre l'explosion à 17:30 UT, énergie 300 à 500 tonnes de TNT, correspondant à un astéroïde de 2 mètres

Au début, beaucoup postent "OVNI". Puis très vite expliqué.
La chasse aux météorites — une opération botswanaise C'est la 2e fois seulement qu'on retrouve des fragments après une découverte pré-impact. 23 juin 2018, 21 jours après, première météorite trouvée à 30 mètres du camp par Lesedi Seitshiro (BIUST), dans la CKGR.

Équipe: Botswana Geoscience Institute (Mohutsiwa Gabadirwe à Lobatse), BIUST Palapye, University of Helsinki, SETI Institute (Peter Jenniskens), Wits, Western University.
Nom officiel : Motopi Pan, du nom du point d'eau local.

Bilan : 23 fragments, origine confirmée : Vesta, un des plus gros objets de la ceinture d'astéroïdes. Publié dans Meteoritics and Planetary Science.

« Huit heures plus tard, une caméra vidéo en Afrique du Sud a enregistré une boule de feu éclatante au-dessus du Botswana. Une équipe internationale a retrouvé les météorites rescapées au cœur de la réserve de gibier du Kalahari central. »

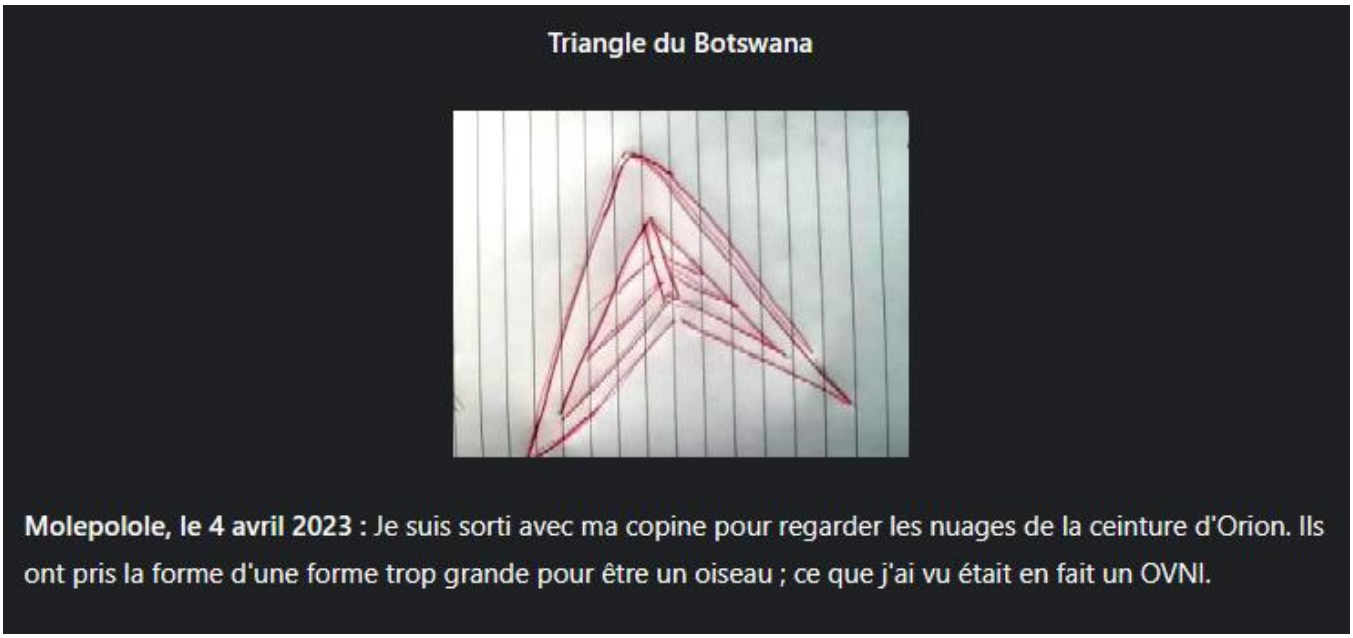
« Wits résume ainsi l'événement : l'objet s'est transformé en une boule de feu météorique et a explosé au-dessus du Botswana quelques secondes après son entrée dans l'atmosphère — un phénomène observé par de nombreux témoins en Afrique du Sud et au Botswana et capté par de multiples caméras de surveillance. »

Pourquoi c'est dans notre catalogue OVNI : parce que sans Richard Kowalski du Catalina Sky Survey et tout ce réseau de suivi de ce météore, ce cas serait resté non expliqué et pas :

02 juin 2018 ~19:00 CKGR, trajectoire Botswana-Afrique du Sud Bolide, fireball Secondes Milliers Wits / NASA / BGI ***Expliqué*** *: astéroïde 2018 LA*

C'est exactement ce qui arrive à Ghanzi 2015 ou Lobatse 1998 quand il n'y a pas de caméra spatiale et d'identification prouvée.
https://skyandtelescope.org/astronomy-news/asteroid-2018-la-explodes-south-africa/
https://www.jpl.nasa.gov/images/pia22468-asteroid-2018-la/
https://www.wits.ac.za/news/latest-news/research-news/2018/2018-06/fragment-of-impacting-asteroid-recovered-in-botswana.html

4 AVRIL 2023 — MOLEPOLOLE — BOSTWANA



Avec aucune source, peu d'informations sur l'observation, comment faire pour enquêter !!

Source : Filer's Files, 15 mai 2023.
Une observation signalée depuis Molepolole, au Botswana, est publiée dans la rubrique « Worldwide UFO Sightings » de Filer's Files sous le titre « Botswana Triangle ». Le témoin explique qu'il se trouvait à l'extérieur avec sa compagne pour observer la ceinture d'Orion lorsqu'il remarqua dans les nuages une forme qu'il jugea trop importante pour être celle d'un oiseau. Il l'interpréta comme un « UFO ».

Aucun détail précis concernant l'heure, la durée, la direction d'observation, la distance, l'altitude, la dynamique du phénomène ou ses caractéristiques lumineuses n'est fourni dans la source retrouvée. Aucun document officiel, photographie ou vidéo indépendante n'a été identifié à ce stade.

Évaluation : témoignage ufologique secondaire, très faiblement documenté. La description semble compatible avec une formation nuageuse ou un phénomène de pareidolie, sans qu'il soit possible de déterminer précisément ce que le témoin a observé.
Source :
https://nationalufocenter.com/2023/05/filers-files-may-15-2023-british-roswell/

29JUILLET 2024 — PHOTO D'OVNI - BOSTWANA - « A UFO in Botswana »



La page de StreetViewFun qui présente la photo d'un ovni ci-dessus et a été publiée le 29 juillet 2024 par un utilisateur nommé Lolman. Elle est extrêmement courte : titre « A ufo in Botswana », une image et surtout un lien vers la position Google Maps/Street View. Il n'y a aucun récit de témoin, aucune date d'observation et aucune description du phénomène par l'auteur.

Mais le lien Google est particulièrement intéressant.

La véritable date de l'image
L'image montre, dans l'interface Google Street View, l'indication : Jun 2012

Donc 29 juillet 2024 n'est pas la date de la photographie. C'est la date de publication de l'article de StreetViewFun. L'image Street View elle-même correspond à une séquence Google datée de juin 2012. C'est une distinction importante.

J'ai retrouvé la localisation précise car le lien Google Maps intégré à l'article renvoie à une position : 22.2041721° S, 29.0311356° E et l'interface Google identifie la zone comme : Lentswelemoriti — Central District, Botswana. Le lien Street View fourni directement par StreetViewFun est donc beaucoup plus précis que la simple mention « Botswana ».

Et l'objet ?
C'est ici que le dossier devient intéressant… mais pas nécessairement ufologique. L'image montre effectivement, dans la partie supérieure du panorama, une forme sombre et allongée, fortement floue, avec des zones beaucoup plus claires sur les côtés. Elle est très différente du paysage : le sol, les arbres et les bâtiments sont nets alors que le phénomène est extrêmement flou. Mais cette photographie présente plusieurs caractéristiques qui doivent immédiatement inciter à la prudence.

1. Il s'agit d'une image Google Street View
Ce n'est donc pas une photographie classique prise par un témoin.
Elle résulte d'un système de prises de vues panoramiques réalisées par la caméra de Google, avec assemblage informatique des différentes images.

2. L'objet est fortement flou
C'est probablement l'élément le plus important.
L'image montre un objet qui ressemble superficiellement à une sorte de cigare ou de disque allongé, mais les contours sont extrêmement imprécis.
Cela rend impossible une identification morphologique sérieuse.

3. Aucun mouvement n'est documenté
Nous n'avons qu'une image/panorama.

Il n'y a :

- Aucune séquence vidéo ;
- Aucun déplacement mesuré ;
- Aucune trajectoire ;
- Aucune estimation de distance ;
- Aucune estimation de taille ;
- Aucun témoignage ;
- Aucune indication météorologique.

On ne peut donc pas déterminer si la chose se déplaçait réellement.

Une hypothèse particulièrement sérieuse : un oiseau
Je serais très prudent avant de parler « d'objet volant ». La forme pourrait parfaitement correspondre à un oiseau relativement proche de la caméra, rendu flou par son déplacement au moment de la prise de vue. Et le phénomène se trouve dans une position où un oiseau passant relativement près de l'objectif peut produire une forme très déformée. Une autre possibilité est un insecte ou un petit objet proche de l'objectif.
C'est un problème classique avec les images Street View : un objet proche de la caméra peut apparaître énormément plus grand qu'il ne l'est réellement.

Le lien fourni par StreetViewFun n'est pas une simple image récupérée sur Internet. Il renvoie directement vers une position Google Street View précise, avec les coordonnées et l'identifiant de la séquence. Cela signifie que nous pouvons documenter exactement l'origine de l'image. Le lien fourni par StreetViewFun correspond à la position Google : 22.2041721 S / 29.0311356 E avec une orientation d'environ 323° dans la vue Street View. C'est donc une capture Google Street View authentifiable, mais pas une photographie ufologique classique.

Ce cas est intéressant non pas parce qu'il constitue une bonne observation d'OVNI, mais parce qu'il montre comment une anomalie de Google Street View peut être transformée en « UFO » sur Internet. Et surtout, nous avons maintenant une date réelle de prise de vue (juin 2012), une localisation et un lien Google précis.
https://www.streetviewfun.com/2024/a-ufo-in-botswana/
https://activite-paranormale.net/public/cartography/show/241#google_vignette ici cette même photo est placée au 1er mai 2025 !

24 JUILLET 2025 — KHUMAGA - BOSTWANA
Observation d'OVNI NUFORC 191218
Date d'apparition : 24/07/2025 à 17h20 (heure locale) ;
Signalement : 24/07/2025 à 21h03 (heure du Pacifique) ;
Durée : environ 15 minutes ;
Nombre d'observateurs : 2 ;
Lieu : Khumaga, Kgaolo ya Legare, Botswana ;
Détails du lieu : Point d'eau dans un lit de rivière en grande partie asséché, entre deux crêtes, maquis ; migration active de zèbres
Forme : Variable
Couleur : Inconnue ;
Taille estimée : Variable, mais entre environ 15 et 120 cm de diamètre ;
Point d'observation : Terre
Direction depuis l'observateur : Nord ;
Orientation : Ouest-est et est-ouest le long du lit de la rivière
Distance minimale : 30 mètres ;
Vitesse estimée : environ 24 km/h en moyenne.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet, traînée laissée, atterrissage, réaction des animaux.

Deux orbes orbitant l'une autour de l'autre se déplaçaient autour d'un point d'eau avant de s'enfoncer dans le sol, puis des orbes cylindriques/empilées se déplaçaient dans la zone.

Mon père et moi observions les zèbres dans le lit de la rivière depuis le lodge, sur la rive opposée, lorsque nous avons vu deux orbes descendre le lit de la rivière, de la gauche vers la droite du lodge. Elles

orbitaient si près l'une de l'autre qu'elles semblaient d'abord former un seul objet pulsant, laissant une faible traînée ressemblant à une distorsion thermique. Elles ont volé au-dessus de l'eau et de la boue, à environ 9 mètres du sol, puis sont tombées presque dans l'eau de la mare la plus à droite, se sont réduites à un point minuscule, ont traversé la boue et se sont enfoncées dans le sol. Elles se trouvaient en dessous de mon angle de vue, d'environ 10 à 45 degrés.

Pendant ce temps, d'autres orbes de taille indéterminée sont apparus sur la rive/crête opposée et ont voltigeé dans la zone avant de disparaître ou de plonger dans le sol/l'eau sans sembler les perturber. Certaines de ces orbes étaient à peu près de la même taille que les chauves-souris qui passaient de temps à autre, peut-être légèrement plus grandes. Je ne sais pas combien il y en avait exactement, car certaines ont pu apparaître plusieurs fois, mais il y avait au moins quatre orbes distincts, en plus des deux premières. Il y avait aussi une lumière vive dans le ciel, juste au-dessus de la rive opposée, avec un angle d'élévation d'environ 20 degrés. Elle a clignoté distinctement quatre ou cinq fois avant de disparaître complètement. Je ne saurais dire à quelle distance elle se trouvait, mais elle était suffisamment éloignée pour qu'aucune lumière ne soit visible au sol ou dans la végétation.

Au bout de cinq ou dix minutes, ce qui ressemblait à un cylindre lumineux est apparu à l'horizon, à droite du lodge. Je ne sais pas à quelle distance il ne se trouvait initialement ni d'où il venait, car il est entré dans mon champ de vision avant même que je ne le remarque. Il a oscillé au-dessus du lit de la rivière, montant et descendant parfois de façon apparemment aléatoire, pendant environ cinq minutes. À plusieurs reprises, le cylindre a semblé se scinder en trois ou quatre orbes avant de se reformer, et à un moment donné, il a presque ressemblé à un sablier. Il s'est déplacé au-dessus de la boue et de l'eau de la même mare que le ou les objets initiaux, en direction d'un groupe de zèbres venus s'abreuver. Deux des zèbres semblaient nerveux et se sont arrêtés pour regarder le cylindre, les oreilles pointées vers lui, tandis que le plus petit s'est éloigné. Le troisième a dû décider qu'il n'y avait pas de danger immédiat, car il a pris un moment pour boire pendant que le cylindre planait légèrement plus près de lui et se divisait en deux ou trois orbes superposés. Après que les zèbres se soient éloignés de l'eau, les cylindres/orbes sont retournés vers la droite avant de rétrécir, de s'assombrir et de disparaître.

Aucun des objets observés n'a émis de bruit apparent. Malheureusement, mon père et moi sommes daltoniens (je ne vois pas les couleurs et il ne distingue ni le rouge ni le vert), je ne peux donc pas dire de quelle couleur étaient ces objets, mais ils nous paraissaient tous deux d'un argent mat. Tous les objets observés (à l'exception de la lumière clignotante dans le ciel, si c'était bien un objet) ont tour à tour ressemblé à des boules de feu floues et étrangement faibles, à des sphères semi-transparentes de brume, et à des cercles parfaitement ronds, comme si quelqu'un avait simplement tamponné un cercle sur une image, mais en réel.

Comme le lodge propose une retransmission en direct de la zone sur YouTube, mais que seulement douze heures d'enregistrement sont accessibles, je suis retourné environ sept heures en arrière pour regarder l'enregistrement, et effectivement, on peut tout voir. La caméra était en mode nuit, elle a donc tout enregistré en infrarouge, ce qui, malheureusement, ne nous permet pas de voir les couleurs réelles. J'ai demandé à un ami aux États-Unis de faire une capture d'écran sur son ordinateur à une résolution supérieure à la mienne, et il m'a envoyé deux vidéos que je joindrai au rapport.

Note de NUFORC
Nous n'avons rien pu distinguer dans la vidéo qui ne puisse être d'autres éléments que des insectes.
Vidéo sur le site du Nuforc
https://nuforc.org/sighting/?id=191218

12 AVRIL 2026 - KALAHARI - BOSTWANA
Dernière observation d'OVNI : Objet cylindrique n° 99 au-dessus du Kalahari, Botswana

Le 99e rapport d'observation de cette série concerne un objet cylindrique non identifié signalé au-dessus du Kalahari, au Botswana. Le témoignage est retranscrit intégralement lorsque cela est possible et accompagné des données de date, de lieu et météorologiques.

Déclaration du témoin

Le témoin principal a déclaré avoir observé un objet cylindrique stationnaire au-dessus du Kalahari, au Botswana, pendant plusieurs minutes avant qu'il ne disparaisse de son champ de vision. Les conditions d'éclairage, les points de repère à l'horizon et la durée de l'observation ont été consignés dans le rapport initial.

Comportement de l'objet
Le comportement observé comprenait un vol stationnaire silencieux, un changement de direction brusque sans virage apparent et une accélération en sortie de vol incompatible avec une propulsion conventionnelle. Aucune de ces caractéristiques n'est propre à ce rapport ; elles se retrouvent dans les archives d'observations du MYKSS et sont signalées pour consultation ultérieure.

Référence croisée
Les chercheurs qui comparent ce cas aux affaires historiques de ce site pourraient constater des similitudes comportementales avec les dossiers Tic-Tac, triangulaire belge et Phoenix Lights. Le recoupement ne vaut pas identification, mais il permet de situer ce signalement dans un groupe comparable.
Source : https://mykss.com/en/article/latest-ufo-sighting-report-99-cylindrical-object-over-the-kalahari-botswana/

EN RESUME : Source : MYKSS, Latest UFO Sighting Report 99, 12 avril 2026.

MYKSS rapporte l'observation, au-dessus du Kalahari botswanais, d'un objet décrit comme cylindrique. Selon le témoignage reproduit par le site, l'objet serait resté stationnaire pendant plusieurs minutes avant de partir rapidement hors du champ visuel. Le témoin aurait également décrit un déplacement silencieux et un changement brutal de direction sans virage apparent.

MYKSS indique que ce signalement satisfait son critère relatif à l'existence d'une preuve photographique ou vidéo. Toutefois, dans la version publique de la fiche consultée, aucune photographie ou vidéo originale exploitable n'est accessible, et les informations permettant de vérifier indépendamment le témoignage ne sont pas fournies.

Aucune information publique précise n'a été retrouvée concernant la localisation exacte, l'heure de l'observation, la distance ou l'altitude de l'objet, sa taille angulaire, les conditions météorologiques ou d'éventuelles données radar.

L'accélération alléguée ne peut donc pas être considérée comme une caractéristique physique établie : sans distance et sans mesure de la trajectoire, il est impossible de calculer la vitesse ou l'accélération réelle.

C'est donc un témoignage ufologique secondaire récent ; cas intéressant mais insuffisamment documenté.

À rechercher : photographie/vidéo originale, identité ou pseudonyme du témoin, données EXIF, coordonnées précises, heure locale et éventuelle corroboration indépendante.

Chapitre XII - 07
05 - BURKINA FASO
Ancienne Haute Volta

A - Les Ovnis au Burkina Fasso
La documentation sur les observations proprement dites est relativement maigre, mais le pays présente un intérêt particulier par la rencontre de trois dimensions : un petit nombre de témoignages OVNI

documentés, une implantation ancienne du mouvement raëlien, et surtout un milieu scientifique de physique spatiale qui s'est développé au Burkina Faso.

Le cas le plus solide que j'ai retrouvé est l'observation de Taparko, le 25 décembre 2005, rapportée par une centaine de personnes proche d'une mine. Je vais aborder dans le catalogue des observations, en séparant nettement les dossiers réellement ufologiques de la question ravélienne qui nuit à la recherche ufologique et des activités scientifiques.

LES OVNI AU BURKINA FASO
Des observations peu nombreuses, entre ufologie, mouvement raëlien et développement des sciences spatiales

Introduction
Le Burkina Faso n'est pas, à première vue, un pays particulièrement présent dans l'histoire internationale de l'ufologie. Contrairement à l'Afrique du Sud, au Zimbabwe, à la Zambie ou au Maroc, il ne possède pas une longue tradition d'enquêtes ufologiques publiées ni de service officiel consacré aux phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Pourtant, l'examen des sources fait apparaître un dossier plus intéressant qu'il n'y paraît.

Le Burkina Faso possède notamment un cas collectif important enregistré par le National UFO Reporting Center (NUFORC), une implantation du mouvement raëlien remontant au début des années 1980, une importante activité médiatique autour des extraterrestres et, surtout, une véritable communauté de chercheurs travaillant sur la physique spatiale, l'ionosphère, la météorologie spatiale et les technologies satellitaires.

Il convient donc de ne pas confondre ces différents domaines. La présence d'une importante activité spatiale et scientifique ne constitue pas une preuve de l'existence de phénomènes OVNI, pas plus que l'activité raëlienne ne constitue une activité ufologique au sens scientifique.

Il existe une autre raison pour laquelle le Burkina Faso occupe une place particulière dans l'histoire africaine de la question extraterrestre, c'est le mouvement raëlien qui s'y est implanté depuis le début des années 1980. Selon les responsables burkinabè du mouvement interrogés en 2026, les démarches de reconnaissance auraient été effectuées dès 1980, tandis que Raël aurait donné une conférence à Ouagadougou en février 1982, à la Maison du peuple.

Nous rappelons que le Mouvement Raëlien en France et dans de nombreux pays est inscrit sur la liste des sectes et notamment dans le Rapport parlementaire français n° 2468. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ne fait plus de liste de secte mais en pratique le mouvement raëlien est toujours cité dans ses rapports, dans ses critères de détection de dérives sectaires, et reste considéré comme un mouvement sectaire à risque par la MIVILUDES, l'UNADFI et la plupart des médias.

Il ne faut cependant pas présenter le raëlisme comme une organisation scientifique d'étude des OVNI.
Il s'agit d'un mouvement religieux spirituel, sectaire, dont la doctrine affirme notamment que les Elohim, des êtres extraterrestres hautement avancés, auraient créé scientifiquement l'humanité.

Les responsables du mouvement expliquent que le Burkina Faso constitue depuis plusieurs décennies l'un de leurs centres africains.

En 2026, Lefaso.net a notamment publié un entretien avec des responsables raëliens burkinabè qui confirment l'ancienneté de cette implantation et décrivent un centre situé à Dingasso, près de Bobo-Dioulasso, appelé « Elohika ». Le mouvement revendique donc une présence beaucoup plus ancienne que les récentes campagnes médiatiques consacrées aux extraterrestres.

Le phénomène raëlien devient particulièrement visible au Burkina Faso en 2014. Le mouvement, par l'intermédiaire notamment de Clitoraid, avait participé à un projet de centre destiné à la reconstruction du clitoris de femmes ayant subi une excision à Bobo-Dioulasso. L'affaire provoqua une importante polémique. Le ministère burkinabè de la Santé intervint et l'autorisation d'ouverture fut finalement retirée, tandis que le mouvement et ses adversaires s'accusèrent mutuellement. La presse internationale s'empara également de l'affaire. The Guardian consacra un article au mouvement raëlien et à son implantation au Burkina Faso.

Cette affaire doit être cité ici, non pas comme affaire OVNI, mais parce qu'elle montre comment le thème extraterrestre est devenu un élément de la vie médiatique et sociale burkinabè.

Le raëlisme burkinabè a également essayé de se positionner sur le terrain politique.
En 2014, les autorités burkinabè ont annulé l'autorisation précédemment accordée à un projet de parti politique lié au mouvement, le Parti pour l'indépendance de Kama / Fédération des Royaumes Unis de Kama-Burkina Faso. Le mouvement a par ailleurs développé un discours politique concernant la souveraineté africaine.

Cela explique pourquoi, au Burkina Faso, le thème des extraterrestres n'est pas uniquement une question de témoignages célestes : il se trouve également à l'intersection de la religion, de la politique, de l'identité africaine et du discours anticolonial.

Le 17 juin 2026, le Mouvement Raëlien du Burkina Faso a organisé à Ouagadougou une conférence de presse internationale consacrée à son projet d'ambassade des Élohim. Le mouvement souhaite construire au Burkina Faso une ambassade destinée à accueillir les extraterrestres.

Le projet serait envisagé à l'horizon 2035. La presse burkinabè s'est largement intéressée à cette initiative.

Et le 30 juin 2026, la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB) a consacré un sujet à cette proposition. Cette médiatisation a ensuite été reprise par plusieurs médias internationaux. Le responsable du mouvement, Ditalamane Hébié, affirme par ailleurs avoir lui-même aperçu des OVNI à Ouagadougou lorsqu'il était lycéen, mais de loin. Cette affirmation est rapportée par la presse en 2026 ; elle doit être considérée comme un témoignage personnel tardivement rapporté, et non comme un cas documenté.

Une remarquable cohabitation : OVNI religieux et science spatiale
C'est probablement l'aspect le plus original du dossier burkinabè. Pendant que le mouvement raëlien développe une conception religieuse des extraterrestres, le Burkina Faso a parallèlement construit une véritable activité scientifique dans le domaine spatial. Le personnage central est le professeur Frédéric Ouattara, physicien, géophysicien et spécialiste de physique spatiale. Il a notamment développé à l'Université Norbert-Zongo de Koudougou un laboratoire consacré à l'énergétique et à la météorologie de l'espace. Le développement de cette activité est particulièrement remarquable. Dans les années 2000, Ouattara a notamment installé des stations GPS pour étudier l'ionosphère et formé une génération de chercheurs burkinabè spécialisés dans la physique spatiale. Le Monde rapporte qu'il avait formé plusieurs docteurs dans ce domaine.

Le Burkina Faso participe aux programmes internationaux d'étude de l'ionosphère et de la météorologie spatiale. Le programme International Space Weather Initiative (ISWI) mentionne notamment le Burkina Faso et le rôle du professeur Frédéric Ouattara comme coordinateur national. Des travaux portent sur les variations de la fréquence critique de l'ionosphère mesurées notamment à Ouagadougou.

Le laboratoire LAREME de l'Université Norbert-Zongo travaille également sur ces questions. Un programme scientifique burkinabè récent associe notamment le CNRST et le LAREME à des recherches sur le contenu électronique total de l'ionosphère. C'est important car un pays capable d'étudier scientifiquement l'environnement spatial est aussi mieux placé pour distinguer certains phénomènes astronomiques, ionosphériques ou météorologiques de véritables anomalies aériennes.

Cette évolution conduit au projet Burkina-Sat1. En 2020, une station au sol destinée au projet a été réceptionnée à l'Université Norbert-Zongo de Koudougou. Le projet était conçu comme un satellite

d'observation à finalités scientifiques. Le développement de ce programme a reçu un soutien public. L'Académie nationale des sciences, des arts et des lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) a également organisé des rencontres consacrées aux sciences spatiales et à leur rôle dans le développement et la sécurité. Des chercheurs burkinabè comme Frédéric Ouattara et Jean-Louis Zerbo y ont participé.

Le Burkina Faso ne possède pas seulement une culture populaire ou religieuse autour des extraterrestres ; il possède aussi une communauté scientifique travaillant réellement sur l'espace. Les deux domaines sont cependant indépendants.

C'est une question importante, existe-t-il une association ufologique sérieuse au Burkina Fasso et mes recherches donnent pour l'instant une réponse prudente :

Je n'ai pas retrouvé de structure burkinabè comparable au SAPRA sud-africain, à l'ancien Zambian UFO Research ou à certains groupes ufologiques européens. Je n'ai pas identifié d'organisme gouvernemental burkinabè chargé des OVNI, de service comparable au GEIPAN ; d'association ufologique nationale disposant d'archives publiques ou encore de revue ufologique burkinabè spécialisée

Cela ne signifie évidemment pas qu'aucun groupe informel ou chercheur individuel n'existe. Cela signifie simplement que je n'ai pas trouvé de structure institutionnelle suffisamment documentée pour pouvoir l'intégrer comme organisme ufologique national.

La presse joue en revanche un rôle important et plusieurs médias ont traité le thème extraterrestre, principalement à travers :

- Le mouvement raëlien ;
- Les projets d'ambassade ;
- Les questions de religion et de société ;
- L'espace et les sciences ;
- Les phénomènes extraordinaires.

On retrouve notamment : - RTB, - Lefaso.net, - Burkina24, - Minute.bf, - Le Monde Afrique pour les aspects scientifiques, ainsi que diverses plateformes locales.

L'exemple de 2026 est particulièrement spectaculaire : une question jusque-là relativement marginale a été portée jusque dans les médias audiovisuels publics.

Conclusion

Le Burkina Faso constitue finalement un cas très original dans l'histoire africaine des OVNI. Il ne possède pas, à notre connaissance actuelle, une importante tradition d'enquêtes ufologiques institutionnelles. En revanche, quatre phénomènes se superposent :

1. Une observation collective remarquable : Taparko, 25 décembre 2005.
2. Une implantation ancienne du mouvement raëlien : depuis 1980–1982 selon ses propres archives et témoignages.
3. Une forte médiatisation contemporaine de la question extraterrestre : particulièrement en 2026 avec le projet d'ambassade des Élohim.
4. Un véritable développement scientifique des sciences spatiales : physique spatiale, ionosphère, météorologie spatiale, stations au sol et projet Burkina-Sat.

Cette juxtaposition est probablement plus intéressante historiquement que le nombre brut de cas OVNI.

Le Burkina Faso se présente comme un pays où la question des OVNI est restée relativement marginale sur le plan institutionnel, mais où la figure de l'extraterrestre a acquis une étonnante visibilité religieuse, médiatique et politique, tandis qu'une véritable recherche scientifique sur l'espace s'est développée parallèlement.

B - Ovni, croyances ancestrales et « êtres de lumière » au Burkina Fasso

Du monde des génies au phénomène OVNI
L'étude du phénomène OVNI au Burkina Faso ne peut se limiter aux quelques observations contemporaines actuellement documentées dans les archives ufologiques. Pour comprendre la manière dont les populations ont pu interpréter des phénomènes inhabituels dans le ciel ou dans la brousse, il est nécessaire de replacer ces récits dans leur contexte culturel.

Le Burkina Faso possède en effet une grande diversité de traditions religieuses et cosmologiques. Chez les Mossis, les Gourmantchés, les Bobos, les Sénoufos, les Lobis et d'autres populations, le monde visible n'est traditionnellement pas séparé de façon radicale d'un monde invisible peuplé d'ancêtres, de génies et de forces surnaturelles.

Il ne faut cependant pas commettre une erreur fréquente dans certaines publications ufologiques : les génies, les ancêtres ou les êtres surnaturels africains ne sont pas automatiquement des extraterrestres. Ils appartiennent à des systèmes religieux et culturels différents. L'intérêt pour l'histoire des OVNI se trouve ailleurs : dans l'étude de la façon dont une société interprète un phénomène qu'elle ne parvient pas immédiatement à identifier. Une même lumière dans le ciel peut ainsi être considérée, selon l'époque et le contexte culturel, comme un phénomène astronomique, un météore, un signe divin, une manifestation d'un génie ou, aujourd'hui, comme un « OVNI ».

Chez les Mossis, l'une des principales populations du Burkina Faso, la cosmologie traditionnelle repose notamment sur la relation entre Wende, l'être suprême, et Tenga, la Terre. Wende est généralement présenté comme le Dieu créateur et comme une puissance associée au ciel. Certaines études ethnographiques établissent également une relation entre Wende et le soleil. Cette conception est fondamentale pour comprendre la place du ciel dans l'imaginaire religieux traditionnel.

Le ciel n'est pas simplement un espace physique. Il appartient à un univers religieux. La Terre elle-même, Tenga, possède une dimension sacrée et intervient dans la relation entre les hommes, leur territoire et les forces invisibles.

Cette conception ne correspond évidemment pas à une vision moderne de l'Univers.
Mais elle nous rappelle qu'avant l'apparition de l'astronomie moderne et de l'aviation, le ciel était déjà un espace de communication entre les hommes et le monde surnaturel.

Dans la tradition mossi, Wende occupe une position centrale. Les travaux ethnographiques consacrés à la religion mossie décrivent un Dieu suprême créateur, auquel sont associés différents aspects du cosmos. Le soleil, le ciel, la pluie, la terre et les forces naturelles ne sont donc pas nécessairement considérés comme des réalités purement matérielles. Cela explique en partie pourquoi les phénomènes célestes peuvent recevoir une interprétation religieuse.

Une lumière inhabituelle dans le ciel n'est pas obligatoirement perçue comme un simple phénomène physique. Elle peut être intégrée à une conception beaucoup plus vaste du monde. Il convient cependant d'insister sur un point : Wende n'est pas un extraterrestre. L'assimilation que certains auteurs pourraient faire entre le Dieu du ciel et un « être venu de l'espace » relève d'une interprétation ufologique moderne et non de l'anthropologie des religions mossi.

À Wende est associé Tenga, la Terre. Dans les traditions mossi, Tenga représente notamment la terre nourricière et le territoire. Elle joue un rôle essentiel dans la vie religieuse et sociale. Cette relation entre ciel et terre constitue un élément important de la cosmologie. Elle établit symboliquement une communication entre deux domaines : le ciel et la terre. Ce thème pourrait sembler proche de certaines conceptions ufologiques modernes dans lesquelles des êtres « venus du ciel » rencontrent les humains. Mais là encore, il faut éviter l'anachronisme. Dans la tradition africaine, cette relation relève d'une cosmologie religieuse. Dans l'ufologie moderne, elle est généralement interprétée en termes de technologie, de voyages interplanétaires ou de civilisations extraterrestres. Les deux systèmes peuvent être comparés, mais ils ne doivent pas être confondus.

Le monde traditionnel burkinabè accorde également une grande importance aux génies. Chez les Mossis, les kinoises constituent l'une des catégories importantes d'êtres surnaturels. Ils sont notamment associés à la brousse et à différents lieux naturels. La brousse n'est donc pas simplement un espace vide situé à l'extérieur du village. Elle peut être considérée comme un espace habité par des puissances invisibles. Cette conception possède une importance particulière lorsqu'on étudie les récits de phénomènes lumineux nocturnes. Dans une société moderne, une lumière isolée aperçue à plusieurs kilomètres peut être décrite comme :

Dans une société traditionnelle, le même événement peut être replacé dans un univers de génies, de forces de la nature ou de manifestations surnaturelles. Il n'est donc pas impossible que certains récits anciens de lumières nocturnes aient été interprétés dans ce cadre. Mais il faut préciser que nous ne disposons pas actuellement d'une documentation suffisante pour transformer ces récits généraux en observations d'OVNI identifiées.

La place des ancêtres est également fondamentale. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles du Burkina Faso, la mort ne signifie pas nécessairement une disparition totale de l'individu. L'ancêtre continue à appartenir à la communauté. Il peut être invoqué, honoré et considéré comme un protecteur. Cette conception produit une représentation particulière de la présence. Un individu disparu peut continuer à intervenir symboliquement dans le monde des vivants. Dans certaines traditions africaines, les morts peuvent également apparaître dans les rêves ou à travers des signes. Il serait toutefois abusif de transformer ces apparitions en récits d'« extraterrestres ».
Le concept d'ancêtre appartient à une conception religieuse particulière des relations entre les générations. Ce qui intéresse l'ufologue est plutôt le mécanisme culturel : un événement inhabituel est interprété comme la manifestation d'une intelligence ou d'une présence invisible. Cette structure narrative se retrouvera beaucoup plus tard dans certains récits modernes de rencontres avec des êtres extraterrestres.

L'expression « êtres de lumière » mérite une attention particulière. Elle est aujourd'hui fréquente dans la littérature ésotérique, spiritualiste, New Age et dans certaines branches de l'ufologie. Elle ne constitue cependant pas une catégorie traditionnelle spécifique des religions du Burkina Faso. Les sources ethnographiques parlent plutôt de :

- Dieu ou être suprême ;
- Ancêtres ;
- Génies ;
- Esprits ;
- Forces de la nature ;
- Puissances surnaturelles.

L'expression « être de lumière » appartient donc largement au vocabulaire contemporain. Elle peut néanmoins devenir intéressante lorsqu'un témoin moderne décrit une apparition sous la forme d'une silhouette lumineuse ou d'un être entouré de lumière. Le chercheur doit alors poser plusieurs questions : Le témoin utilise-t-il réellement une catégorie traditionnelle ? Ou bien utilise-t-il un vocabulaire contemporain appris par les médias, Internet ou la littérature religieuse et ufologique ? La distinction est essentielle.

La lumière possède évidemment une très grande importance dans les traditions religieuses du monde entier. Elle symbolise fréquemment :

- La présence divine ;
- La connaissance ;
- La puissance ;
- La révélation ;
- La transformation ;
- La communication entre le monde humain et le monde surnaturel.

Dans le contexte africain, cette symbolique peut prendre des formes différentes selon les populations et les traditions. Il faut toutefois distinguer la symbolique de la lumière et l'observation physique d'une lumière. Une tradition religieuse peut associer la lumière au divin sans pour autant raconter des observations d'objets lumineux comparables aux OVNI modernes. Cette distinction permet d'éviter les rapprochements artificiels.

La notion de brousse est particulièrement importante. Dans l'univers traditionnel, le village représente l'espace organisé par la société humaine. La brousse est autre chose, elle peut être associée aux animaux sauvages, aux esprits, aux génies et aux lieux dangereux ou sacrés. Une lumière apparaissant la nuit dans une zone isolée peut donc être interprétée de façon très différente selon que l'observateur appartient à une société traditionnelle ou à une société moderne. Pour un observateur contemporain : *« J'ai vu une lumière dans la brousse. »* Pour une personne utilisant les catégories traditionnelles : *« Il y a peut-être une manifestation d'un génie. »* Et pour un ufologue : *« Il pourrait s'agir d'un phénomène aérien non identifié. »* Trois interprétations différentes peuvent donc être appliquées à une même expérience.

Les phénomènes naturels occupent également une place importante dans les systèmes traditionnels d'interprétation. Foudre, tonnerre, pluie, sécheresse, vents violents, tourbillons, météores ou phénomènes lumineux peuvent être intégrés dans des systèmes symboliques et religieux. Ce phénomène est particulièrement important pour l'histoire des observations célestes. Avant l'existence des connaissances astronomiques modernes, un météore pouvait être considéré comme un événement extraordinaire. Une boule de feu traversant le ciel pouvait devenir un signe. Une explosion accompagnant la chute d'un corps céleste pouvait provoquer la peur. Une lumière stationnaire pouvait être attribuée à une puissance surnaturelle. Cela nous conduit à une règle fondamentale pour l'étude historique des OVNI : un phénomène inexpliqué par les témoins n'est pas nécessairement un phénomène inexpliqué par la science.

L'histoire du Burkina Faso fournit justement un exemple spectaculaire de cette problématique. En mars 1960, un phénomène lumineux spectaculaire fut observé au-dessus de la région de Ouagadougou et fut accompagné d'une explosion. La même période correspond à la chute de la météorite de Gao-Guenie, officiellement identifiée comme une chondrite ordinaire de type H5. Le phénomène pouvait donc apparaître extrêmement mystérieux pour les témoins. Pourtant, l'analyse scientifique permit finalement d'identifier la nature météoritique du phénomène. Un événement analogue se produisit en Haute-Volta en août 1962 avec la chute de la météorite de Bogou, une météorite de fer dont une masse de plusieurs kilogrammes fut récupérée. Quelques mois plus tard, le représentant de la Haute-Volta évoquait devant l'Assemblée générale des Nations unies la chute d'un « objet mystérieux » à Fada-N'Gourma, accompagné de bruits et de flashes lumineux. Ce cas illustre parfaitement la frontière entre :

Phénomène extraordinaire → phénomène inexpliqué → phénomène identifié.

Il est donc extrêmement précieux pour l'histoire des OVNI au Burkina Faso.

Au cours du XXe siècle, le paysage culturel change profondément. L'aviation arrive en Afrique. Les avions militaires et civils deviennent visibles dans le ciel. Puis apparaissent les fusées, satellites artificiels, radars, essais militaires et engins spatiaux. À partir de la fin des années 1940, le vocabulaire international de la « soucoupe volante » se diffuse. Le témoin burkinabè dispose alors de nouvelles catégories pour interpréter ce qu'il voit. Une lumière mystérieuse n'est plus nécessairement un génie. Elle peut devenir :

Une soucoupe volante.
Puis :
Un OVNI.
Et aujourd'hui :
Un UAP ou phénomène aérospatial non identifié.

Le phénomène culturel est donc particulièrement intéressant : les phénomènes peuvent être anciens, mais les mots utilisés pour les décrire évoluent.

Il existe cependant une structure narrative commune à de nombreux récits. Elle pourrait être résumée ainsi :

Le témoin humain → rencontre quelque chose d'inconnu → attribue une intelligence à ce phénomène → tente de lui donner une origine.

Dans une tradition ancienne, l'origine pourra être :

- Le monde des ancêtres ;
- La brousse ;
- Les génies ;
- Le monde spirituel ;
- Le domaine divin.

Dans l'ufologie moderne, elle pourra être :

- Une autre planète ;
- Une civilisation extraterrestre ;
- Un engin spatial ;
- Une autre dimension.

Il ne s'agit pas de dire que ces phénomènes sont identiques. Il s'agit de constater que l'être humain possède une tendance ancienne à attribuer une intention à certains événements extraordinaires. Cette question relève autant de l'anthropologie et de la psychologie que de l'ufologie.

Le Burkina Faso, comme de nombreux pays africains, peut facilement devenir le terrain de théories de « paléo-ufologie ». Certains auteurs ont tendance à considérer toute tradition parlant du ciel, d'êtres surnaturels ou de personnages lumineux comme une preuve de visites extraterrestres anciennes. Cette méthode doit être utilisée avec une extrême prudence. Dire : *« Les anciens Mossi parlaient de génies, donc ils avaient rencontré des extraterrestres* » est une conclusion qui n'est pas démontrée.

Une approche scientifique doit au contraire distinguer trois niveaux :

Niveau 1 — La tradition
Ce que racontent réellement les récits anciens.
Niveau 2 — L'interprétation culturelle
La manière dont les populations comprenaient ces récits.
Niveau 3 — L'interprétation ufologique moderne
La manière dont certains chercheurs contemporains souhaitent les interpréter.
Ces trois niveaux ne doivent jamais être mélangés.

L'intérêt de cette approche n'est donc pas de démontrer une origine extraterrestre des anciennes croyances. Il est beaucoup plus intéressant. Elle permet de comprendre comment les populations interprètent l'inconnu. Cette approche peut également expliquer pourquoi certains récits modernes prennent des formes différentes selon les sociétés.

Un témoin européen peut parler d'un « objet métallique ». Un témoin africain peut parler d'une « lumière », d'un « esprit », d'un « génie » ou d'un « être ». Le phénomène observé n'est pas nécessairement différent. Mais le vocabulaire disponible pour le décrire l'est. Cette question devrait être davantage étudiée dans les recherches internationales sur les UAP.

L'étude du Burkina Faso suggère donc une piste beaucoup plus vaste. Il serait intéressant de construire une véritable anthropologie africaine des phénomènes célestes inexpliqués. Elle devrait réunir :

- L’anthropologie ;
- L’histoire des religions ;
- L’ethnologie ;

- L’astronomie ;
- La météorologie ;
- L’histoire de l'aviation ;
- L’étude des traditions orales ;
- La sociologie des croyances ;
- L’étude des récits OVNI.

L'objectif ne serait pas de prouver que les anciens Africains avaient rencontré des extraterrestres. Il serait de comprendre comment ils ont interprété les phénomènes extraordinaires auxquels ils étaient confrontés.

CONCLUSION
Le Burkina Faso offre ainsi un terrain particulièrement intéressant pour étudier la relation entre OVNI, croyances ancestrales et représentations du ciel. Les cosmologies traditionnelles ne parlent pas d'extraterrestres au sens moderne. Elles parlent de Dieu, de la Terre, des ancêtres, des génies et des forces invisibles. Le ciel est cependant déjà un espace fondamental de la cosmologie. La brousse peut être considérée comme un monde où interviennent des puissances invisibles. Les ancêtres demeurent présents dans la mémoire et la vie religieuse. Les phénomènes naturels peuvent recevoir une signification religieuse.

Puis, au XXe siècle, une nouvelle représentation apparaît : celle de l'OVNI. Le génie laisse progressivement place, dans certains récits modernes, à l'extraterrestre. La manifestation surnaturelle devient parfois « phénomène aérospatial non identifié ». Et la lumière mystérieuse peut désormais être décrite comme un « UAP ». Mais il serait dangereux de conclure que ces différentes catégories désignent nécessairement la même réalité. Elles témoignent surtout de différentes manières humaines de donner un sens à l'inconnu. C'est précisément cette distinction qui rend l'étude du phénomène OVNI au Burkina Faso particulièrement intéressante.

Entre Wende, Tenga, les ancêtres, les kinkirses, les lumières de la brousse, les météores, les OVNI et les extraterrestres, se dessine une histoire complexe : celle du passage progressif d'une interprétation religieuse du ciel à une interprétation technologique et extraterrestre. Et cette histoire mérite d'être étudiée non seulement par l'ufologue, mais également par l'anthropologue, l'historien des religions, l'astronome et l'historien des sciences.

LE CATALOGUE DES OBSERVATIONS

1950 COULOIR AERIEN OUAGADOUGOU – BURKINA FASO
Analyse générale
Les données relatives aux observations des années 1950 dans le couloir aérien Ouagadougou – Bobo-Dioulasso reposent sur les comptes rendus de flight-log de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et la presse régionale d'époque.

Origine des sources et archives
Presse coloniale d'AOF : Entre 1952 et 1954, lors de la grande vague mondiale d'observations, des quotidiens et périodiques d'Afrique de l'Ouest (Dakar-Matin, Paris-Dakar, dépêches de la presse régionale) ont publié plusieurs articles rapportant des témoignages de « soucoupes volantes » et de bolides lumineux au-dessus de la Haute-Volta.

Comptes rendus d'aviation : La Direction de l'Aéronautique Civile en AOF (basée à Dakar) et les escales militaires recevaient les formulaires de signalement d'événements anormaux transmis par les équipages d'Air France, de l'UAT (Union Aéromaritime de Transport) et de l'Armée de l'Air française opérant sur les lignes intercoloniales.

Archives compilées : Ces occurrences ont été intégrées dans les bases de données d'inventaire historique retraçant les observations aéronautiques en Afrique de l'Ouest au XXe siècle.

Détails des signalements sur l'axe Ouagadougou – Bobo-Dioulasso

Contexte de vol : La route entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso formait l'axe aérien principal du territoire, emprunté par les lignes reliant Dakar, Bamako, Niamey et Abidjan.

Typologie des phénomènes : Les récits d'équipages faisaient état de deux catégories distinctes : des objets circulaires à l'aspect métallique observés de jour à haute altitude, et des boules lumineuses (blanches ou orange foncé) évoluant en vol nocturne.

Comportement cinématique : Les pilotes notaient des trajectoires parallèles aux appareils, suivies de variations brusques d'altitude ou d'accélérations hors de portée des performances des avions à hélices **de l'époque (comme les Douglas DC-3 ou DC-4), le tout sans bruit de propulsion audible.**

Évaluation et limites des dossiers
En l'absence de couverture radar fixe sur la Haute-Volta dans les années 1950, ces cas reposent exclusivement sur des témoignages visuels et des journaux de bord. Si une fraction des signalements nocturnes correspond à la rentrée atmosphérique de météores ou à des phénomènes d'inversion thermique, certains rapports de pilotes chevronnés sont restés non identifiés, faute d'enquêtes terrain structurées à cette époque.

5 MARS 1960 — GAO–GUÉNIÉ – HAUTE VOLTA - BURKINA FASO
Le grand phénomène céleste de Haute-Volta
Ce cas est exceptionnel par son importance mais ne doit pas être classé comme OVNI. En effet, pour la majorité des témoins, c'était un Ovni, voir une interprétation religieuse ancestrale. La presse commençait à le considérer ainsi. Mais rapidement l'identification de l'observation à été livrée au public. Rappelons les faits : Le 5 mars 1960 vers 17 h, (observation quelquefois placée au 6 mars par erreur) un énorme bolide pénétra dans l'atmosphère au-dessus de la Haute-Volta. Le phénomène se fragmenta et produisit plusieurs explosions. Des milliers de fragments météoritiques tombèrent sur une zone d'environ 70 km². Le phénomène sonore fut entendu jusqu'à Ouagadougou, à environ 100 km. Certains témoins signalèrent des arbres cassés et des constructions endommagées. Les fragments récupérés appartiennent à une chondrite ordinaire de type H5. Il s'agit aujourd'hui de la météorite Gao–Guenie, reconnue par la Meteoritical Society. En Afrique comme on peut le constater, une grande majorité des observations sont rapidement identifiées car beaucoup de phénomènes célestes sont peu connus de la population et même des médias !

La presse en France, reproduit assez fréquemment à cette époque des informations sur le phénomène OVNI provenant d'Afrique Noire. Dans le cas du 5 mars 1960 VAR MATIN REPUBLIQUE reproduit la dépêche AFP :

« Curieux phénomène céleste » - Ouagadougou.
Elle décrit :
Vers 18 heures, un point lumineux se déplaçant à très grande vitesse du sud-est vers le sud-ouest ; Le phénomène laisse derrière lui : « un sillage comparable à celui des avions à réaction volant dans la stratosphère ».

Puis le point semble prendre brusquement de l'altitude, devient une boule incandescente et disparaît. Huit minutes plus tard, une forte explosion est entendue.

Encore plus intéressant : un avion Air France venant de Bamako aperçoit une traînée blanche et modifie sa route afin d'essayer de déterminer la nature du phénomène. La traînée devient ensuite bleu acier et reste visible au-dessus de Ouagadougou.

On a donc ici la version OVNI, qui plus tard sera identifié comme une météorite.
https://en.wikipedia.org/wiki/Gao%E2%80%93Guenie_meteorite?utm_source=chatgpt.com

14 AOÛT 1962 — FADA N'GOURMA – BOGOU - BURKINA FASO
Le 28 novembre 1962, lors d'une séance de l'Assemblée générale des Nations unies, le représentant de la République de Haute-Volta, M. Guirma, évoqua un événement survenu quelques mois auparavant. Il déclara qu'en août 1962, un objet mystérieux était tombé à Fada N'Gourma, dans l'est de la Haute-Volta,

accompagné d'un bruit de tonnerre et de lueurs aveuglantes, provoquant la terreur dans les villages environnants.

Un OVNI en Haute Volta qui rapidement sera identifiée comme étant une météorite. Des scientifiques envoyés sur place ont par la suite retrouvé des morceaux de cette météorite

On peut lire alors dans la presse : Le phénomène mentionné devant l'ONU en novembre 1962 comme un « objet mystérieux » tombé à Fada N'Gourma correspond très vraisemblablement à la chute météoritique de Bogou du 14 août 1962

Et on trouve dans une base minéralogique les premiers résultats des analyses :

- 14 août 1962
- Bogou, département de Gayeri, province de la Komondjari, Est du Burkina Faso
- Masse retrouvée : 8,8 kg
- Météorite de fer, groupe IAB
- Bruit décrit comme celui d'un avion ou d'une fusée ;
- Explosion et flash lumineux ;
- Impact dans un petit cratère d'environ 20–30 cm de rayon et 50 cm de profondeur ;
- Masse métallique ensuite récupérée.

EN RESUME :
14 août 1962 – Bogou, Haute-Volta
Un phénomène aérien spectaculaire fut observé près du village de Bogou, dans l'actuel Burkina Faso. Des témoins entendirent successivement un bruit rappelant celui d'un avion volant à haute altitude, puis un son plus sourd et enfin un sifflement comparé à celui d'une fusée. Un éclair fut observé au moment où le bruit atteignait son maximum. Une masse métallique de 8,8 kg fut ensuite retrouvée dans une petite dépression du sol. L'analyse ultérieure identifia cette masse comme une météorite ferreuse de type IAB-MG, officiellement baptisée Bogou.
https://www.mindat.org/loc-262771.html

25 DECEMBRE 2005 – TAPARKO - BURKINA FASO
Observation d'OVNI NUFORC 48467
Observation : 25/12/2005 à 20h00 heure locale.
Signalement : 25/12/2005 à 21h57 heure du Pacifique.
Durée : 1 minute.
Nombre d'observateurs : 100.
Lieu : Taparko (Burkina Faso).
Forme : Triangle.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, autres objets émis.

Une étrange formation lumineuse triangulaire a été observée par une centaine de témoins. C'était le soir de Noël et nous étions tous réunis à l'extérieur, sur le site minier, pour notre repas de Noël, lorsque le gérant a remarqué un objet triangulaire dans le ciel. Nous étions tous stupéfaits lorsqu'il a pointé l'objet du doigt et nous l'avons observé pendant au moins une minute. L'objet se déplaçait à une vitesse à peine supérieure à celle d'un avion à réaction. Les lumières ne clignotaient pas et aucun bruit n'a été entendu. Intrigués, j'ai décidé de consulter Internet et j'ai découvert que nous n'étions pas les premiers au monde à observer ce phénomène. De quoi s'agit-il ?
Publié le 14/02/2006.

LE RAPPORT PUBLIE PAR UFO EVIDENCE SUR CE CAS
Source primaire : UFO Évidence Report #7675, déclaré le 08/01/2006 par Steven Weinberg, 59 ans, biologiste marin, SENNINGEN. Dessin du témoin joint.

Description de la zone / des environs
Zone aride du Sahel, loin de toute grande ville

Description complète et détails
Observation d'OVNI

Date : 25 décembre 2005

Heure : environ 18h48 GMT

Lieu : Près de Kaya, Burkina Faso, coordonnées GPS : 13°17'50" N 0°38'52" O

Observé par 3 adultes en camping sauvage.

Description :

3 (ou 4 ?) lumières orange vif (non clignotantes) semblant régulièrement espacées (triangle équilatéral ?) se déplaçaient assez bas à l'horizon est, en direction nord-sud, suivant une trajectoire légèrement descendante. Les lumières elles-mêmes ne laissaient aucune trace individuelle. Cependant, le groupe de lumières laissait derrière lui une longue traînée argentée, faiblement visible. Aucun son n'a été entendu.

La hauteur de l'objet au-dessus de l'horizon a été estimée à environ 20°, et il a parcouru environ 45° horizontalement en une trentaine de secondes.

Date:
25 décembre 2005

Emplacement:
Kaya, Burkina Faso

Résumé:
Trois (ou quatre) lumières orange vif se déplaçaient du nord au sud, laissant derrière elles une traînée argentée. Aucun son n'était audible. Étant donné que le ou les objets se trouvaient à plus de 50 km de distance, ils devaient être de taille considérable.

Date du signalement :
01/08/2006 00:05:07



Commentaires sur l'image : Dessin réalisé par le témoin. Remarque : la luminosité et la position des étoiles sont fictives. Elles servent uniquement à illustrer la vue d'ensemble.

Heure d'observation : 18h48 GMT ***Jour/Nuit :*** Crépuscule/Soirée ***Nombre de témoins :*** 3 ***Durée:*** entre 30 et 60 secondes

Aspect / Description de l'objet (des objets)
voir le texte ci-dessus

Taille de l'objet (des objets)
voir le texte ci-dessus

Distance à l'objet (ou aux objets) et altitude
voir le texte ci-dessus

Le lendemain, nous avons parlé avec des habitants de Dori (à environ 50 km à l'est du lieu de notre observation), qui ont confirmé exactement ce que nous avions vu. Eux aussi avaient aperçu l'objet dans le ciel oriental. Nous avons donc observé un phénomène à une distance de plus de 50 km (l'extrême est du Burkina Faso ou du Niger) ! Cela expliquerait la présence d'un objet énorme, ou de plusieurs objets se déplaçant à la même vitesse.

Quelques jours plus tard, nous avons rencontré deux Canadiens travaillant dans une mine d'or près de Yalgo (dans la même région). Eux aussi étaient très enthousiastes après cette observation. Eux et plusieurs employés avaient vu le même phénomène, à la seule différence qu'ils affirmaient avoir vu beaucoup plus de lumières (une vingtaine).

N'étant pas convaincu par l'existence de petits hommes verts dans des soucoupes volantes, je cherche une explication rationnelle. Mon hypothèse : plusieurs objets se déplaçant à la même vitesse. S'agissait-il d'un phénomène naturel (météorite, comète...) ? Ou bien un gros satellite ou une station spatiale s'est-il désintégré dans la haute atmosphère à ce moment-là ?

Peut-on expliquer une observation par n'importe quel objet conventionnel, qu'il soit fabriqué par l'homme ou naturel ?
La seule explication que je puisse donner serait un satellite en désintégration.

Contexte du témoin
Biologiste marin, homme, 59 ans

Points de vue sur les OVNI, avant et après leur observation
Je suis scientifique de formation (biologie) et, bien qu'impressionné par ce que j'ai vu, je recherche une explication rationnelle.

Autres commentaires
Veuillez nous faire part de vos commentaires et de ce que vous savez à propos de cet OVNI.

Observation signalée ? Non

Nom: Steven Weinberg ***Votre emplacement :*** SENNINGEN ***Âge:*** 59

Explication proposée par le témoin lui-même : " « La seule explication que je vois serait un satellite en train de se désintégrer » / « Y a-t-il eu un phénomène naturel à ce moment-là (météorite, comète...) ? Ou bien un gros satellite ou une station spatiale s'est-il désintégré dans la haute atmosphère à cet instant ? » - Aucune enquête n'a prouvé cette hypothèse et le cas reste à ce jour NON IDENTIFIE.
http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=7675
https://nuforc.org/sighting/?id=48467

JANVIER 2019 – BANFORA – BURKINA FASO
L'observation de Banfora en janvier 2019 s'inscrit dans le cadre des signalements modernes facilités par la démocratisation des smartphones et des réseaux sociaux en Afrique de l'Ouest.

Contexte de l'observation à Banfora
Lieu et période : L'événement s'est déroulé durant la deuxième quinzaine de janvier 2019 dans la périphérie de Banfora (chef-lieu de la région des Cascades, au sud-ouest du Burkina Faso).

Déroulement visuel : Des témoins au sol ont observé de nuit plusieurs points lumineux d'apparence circulaire. Les objets sont restés en vol stationnaire ou à très faible vitesse pendant plusieurs minutes avant de connaître une phase d'accélération rectiligne et de disparaître vers l'horizon.

Origine des sources et canaux de diffusion
Captations vidéo civiles : La source primaire est constituée de courtes séquences enregistrées depuis des téléphones portables par des résidents locaux et des usagers de la route.

Diffusion réseau : Les fichiers vidéos et les témoignages associés ont d'abord été partagés au niveau local via des groupes de messagerie instantanée (WhatsApp) et sur des pages Facebook burkinabè.

Archivage spécialisé : Ces éléments ont ensuite été répertoriés par des forums et collectifs d'ufologie en ligne spécialisés dans le suivi des événements aéronautiques non identifiés sur le continent africain.
Analyses et hypothèses explicatives

Artefacts optiques sur capteurs mobiles : L'analyse visuelle des vidéos de nuit prises par smartphone révèle souvent des phénomènes de mise au point (bokeh). Lorsqu'un capteur tente de faire le point sur une source lumineuse distante en faible éclairage, la lumière s'étale et crée une structure circulaire ou hexagonale artificielle.

Drones et activités techniques : L'utilisation croissante de drones civils ou de surveillance équipés de feux de position LED peut expliquer des phases de vol stationnaire suivies de déplacements rapides.
Incertitude documentaire : En l'absence de données radar civiles/militaires complémentaires ou d'analyses métadonnées (EXIF) complètes sur les fichiers originaux, le cas reste classé comme observation visuelle non expertisée indépendamment

Source : Vidéo YouTube : OVNI filmé à Banfora (Burkina Faso) (Publication originale du 19 janvier 2019). https://www.youtube.com/watch?v=47o58LXHU3Q

2026 — OUAGADOUGOU – BURKINA FASO
Il existe également un témoignage récent qui doit être mentionné, mais avec une fiabilité très limitée. Le responsable burkinabè du mouvement raëlien, Ditalamane Hébié, a déclaré en 2026 avoir lui-même observé des OVNI lorsqu'il était plus jeune à Ouagadougou. Ce témoignage est rapporté dans le contexte de la campagne raëlienne en faveur de la construction d'une ambassade destinée aux extraterrestres. C'est une citation au cours d'un discours, sans aucune information sur l'observation et donc sans intérêt pour une étude détaillée du phénomène ovni ; Il fait partie de l'histoire des OVNIs au Burkina et il doit être mentionné à ce titre.

2026 – AU COURS D'UN EMISSION SUR LA TELEVISION NATIONALE DU BURKINA ON EVOQUE LE FAIT QU'IL Y A EU DE NOMBREUSE SOBSERVATIONS SUR LA REGIONS DE OUAGADOUGOU
Les signalements recensés au cours de la dernière décennie dans la région de Ouagadougou et du Plateau Central regroupent une série de témoignages civils portant sur des phénomènes lumineux nocturnes.

Détails des observations
Caractéristiques cinématiques : Les récits décrivent des lueurs isolées (blanches ou jaunâtres) évoluant à moyenne altitude. À la différence du trafic commercial desservant l'aéroport de Ouagadougou, ces sources lumineuses effectuent des phases de vol stationnaire suivies de changements de trajectoire brusques (virages à angle aigu) et d'accélérations rapides, sans bruit de propulsion audible.

Origine des compilations : Ces événements sont répertoriés par des observateurs indépendants. Ils ont également fait l'objet de prises de parole médiatiques au Burkina Faso, notamment par le Dr Ditalamane Hébié, qui a exposé plusieurs témoignages et observations personnelles sur les antennes télévisées locales.

Lien et support média - Entretien télévisé : Témoignage sur les observations d'OVNI au Burkina Faso (BF1 TV) (Émission diffusée sur la chaîne privée burkinabè BF1).

Incertitudes et hypothèses techniques
Faute de corrélation avec des données radars publics de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar), une partie de ces manifestations lumineuses s'explique potentiellement par des facteurs conventionnels : Vols de drones de surveillance (civils ou militaires) équipés de projecteurs LED. Passages de constellations de satellites en orbite basse créant des reflets lumineux intenses. Météores ou débris spatiaux entrant dans la haute atmosphère.
https://www.youtube.com/watch?v=bCm93dP92xs

Contexte et profil de l'intervenant :Le Dr Ditalamane Hébié (enseignant-chercheur et représentant du Mouvement Raëlien au Burkina Faso) intervient sur le plateau de BF1 TV pour témoigner et analyser la présence des Phénomènes Aériens Non Identifiés (PAN) dans le ciel burkinabè et africain.
Points clés de l'intervention

Récit d'observations locales : L'intervenant détaille plusieurs cas de témoins ayant observé, de nuit comme de jour, des structures et des points lumineux effectuant des manœuvres atypiques (vols stationnaires prolongés, virages brusques et départs à très haute vitesse) au-dessus de Ouagadougou et de différentes régions du pays.

Critique du scepticisme institutionnel : Il dénonce la tendance des autorités et des médias traditionnels à réduire systématiquement ces signalements à des phénomènes météorologiques, des illusions d'optique ou des manœuvres de drones militaires.

Plaidoyer pour la thèse exogène : Le Dr Hébié défend la thèse d'une origine extraterrestre à ces manifestations, estimant que les performances cinématiques observées dépassent les capacités de l'aéronautique humaine actuelle.

Nous constations dans cet extrait la présence très forte de ce mouvement, considéré en France comme étant une secte notamment dans le Rapport parlementaire français n° 2468. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) considère ce mouvement comme sectaire à risque.

Chapitre XII – 08
06 – BURUNDI

Le territoire est colonisé en 1885 par l'Empire allemand avant de devenir partie de la colonie belge de Ruanda-Urundi à la suite de la Première Guerre mondiale.

12 MILLIONS D4HABITAN – UN DES PAYS LES MOINS CONNECTE EN AFRIQUE – UN DES PAYS LES PLUS PAUVRE AU MONDE –

ON NE RETROUVE DONC DE CE FAIT AUCUNE OBSERVATION CONCERNANT CE PAYS

Chapitre XII – 09
06 - CAMEROUN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

LES OVNIS AU CAMEROUN

Entre observations aériennes, croyances, sorcellerie et modernité

Le Cameroun occupe une place particulière dans l'étude africaine des phénomènes aérospatiaux non identifiés. Le pays ne dispose pas, à la connaissance des sources publiques actuellement accessibles, d'une structure comparable au GEIPAN français spécifiquement chargée de recueillir et d'analyser les observations d'OVNI ou de PAN. Les signalements sont dispersés entre la presse, les témoignages individuels, les archives administratives, les sources ufologiques internationales et, plus récemment, les réseaux sociaux.

Cette relative pauvreté documentaire ne signifie cependant pas que le ciel camerounais soit absent de l'histoire des OVNI. Au contraire, un épisode particulièrement remarquable est rapporté à Yaoundé en octobre 1954, au moment de la grande vague européenne et internationale des « soucoupes volantes ».

D'autres récits, beaucoup plus tardifs, montrent que le phénomène peut également être interprété au Cameroun dans un vocabulaire faisant intervenir les esprits, la sorcellerie ou les « avions mystiques ». La difficulté consiste précisément à comprendre ces différentes dimensions sans les confondre.

Le dossier camerounais le plus ancien et le plus solidement documenté dans les sources actuellement retrouvées remonte à octobre 1954.

Une dépêche de presse publiée les 11-12 octobre rapporte qu'un groupe de personnalités de Yaoundé aurait observé un objet aérien lumineux. Parmi les témoins figuraient le colonel Cauvin, directeur des services d'hygiène et de prophylaxie du Cameroun, le docteur Menu, médecin-chef de l'hôpital de Yaoundé, Dumont, directeur des services de sécurité, Poilleux, conseiller de l'Assemblée territoriale, et Moreau, administrateur et maire-adjoint de Yaoundé, ainsi que leurs épouses.

Les témoins étaient réunis chez le docteur Menu lorsqu'ils furent alertés par le comportement de son chien. Le médecin sortit et aperçut un objet brillant dans le ciel. Les autres personnes présentes furent appelées et déclarèrent avoir observé le même phénomène.

L'objet est décrit comme un grand disque fortement lumineux, immobile, situé presque à la verticale du plateau où se trouvait l'hôpital. Les différentes versions de presse donnent une altitude approximative de 600 à 800 mètres. L'objet aurait présenté une forme générale de champignon, avec sous sa partie supérieure un cylindre lumineux légèrement oscillant. Après environ quinze secondes, il aurait pris la direction de l'est, semblé diminuer de taille, se serait momentanément immobilisé, puis aurait rapidement pris de l'altitude avant de disparaître.

Il s'agit d'un cas particulièrement intéressant parce que les témoins appartenaient en partie à l'administration, au corps médical et aux services de sécurité.

Il faut néanmoins conserver une distinction fondamentale : nous disposons de comptes rendus journalistiques contemporains, et non d'un rapport instrumental ou d'une enquête scientifique complète. Le cas peut donc être retenu comme observation historique collective de PAN, sans que cela permette d'établir la nature de l'objet.

L'intérêt du dossier camerounais ne réside toutefois pas uniquement dans les observations aériennes.
Le pays possède une extraordinaire diversité culturelle. Les représentations du monde invisible, des ancêtres, des esprits, des forces occultes et de la sorcellerie varient considérablement selon les régions, les peuples et les traditions.

Il serait donc trompeur de parler d'une unique « croyance camerounaise ». Dans les traditions de la région de Yaoundé, par exemple, les travaux ethnographiques anciens décrivent un univers comprenant une divinité créatrice, des puissances secondaires, les esprits des morts et la sorcellerie. Une étude consacrée aux Fangs du pays de Yaoundé décrit ainsi un système dans lequel les puissances invisibles peuvent être associées aux phénomènes naturels, aux maladies, aux accidents et aux malheurs, tandis que les défunts conservent une relation avec leurs descendants.

Ces conceptions ne constituent évidemment pas une « théorie des OVNI ».
Elles montrent plutôt que, dans certaines sociétés camerounaises traditionnelles, la frontière conceptuelle entre monde visible et monde invisible ne correspond pas nécessairement à la séparation moderne entre phénomène physique et phénomène surnaturel.
C'est une donnée essentielle pour comprendre la manière dont certains phénomènes inhabituels peuvent être racontés et interprétés.

La sorcellerie constitue un sujet particulièrement étudié par les anthropologues travaillant sur le Cameroun.

Les recherches de Peter Geschiere ont notamment montré que la sorcellerie ne doit pas être considérée comme un simple vestige appelé à disparaître avec la modernisation. Au contraire, elle peut se transformer et réapparaître dans des contextes très modernes. Les travaux portant sur les tribunaux camerounais montrent notamment comment, à partir des années 1980, certaines accusations de

sorcellerie ont été intégrées aux procédures judiciaires dans l'Est du pays, avec des guérisseurs traditionnels appelés comme témoins ou « experts ».

Cette observation anthropologique est particulièrement intéressante pour l'étude des OVNI. Elle signifie qu'il faut éviter une opposition trop simple entre : science = modernité et sorcellerie = tradition.

La croyance au surnaturel peut ainsi se maintenir dans des sociétés fortement urbanisées, chrétiennes, scolarisées et technologiquement modernes. Des travaux consacrés au Cameroun contemporain montrent notamment l'importance persistante des imaginaires liés à la sorcellerie, au mystique et au paranormal, notamment dans certains milieux urbains et pentecôtistes.

Moloundou : les « avions mystiques »
Le cas le plus spectaculaire illustrant cette rencontre entre technologie et croyance est celui de Moloundou, dans la région de l'Est.

En avril 2014, des problèmes affectant la centrale électrique locale donnèrent lieu à une réunion présidée par le sous-préfet Avom Dang.

Une lettre administrative datée du 8 avril 2014, portant le numéro 42/L/B12.01/BAAJP, fut adressée au directeur général d'AES-Sonel. Elle exposait notamment les doléances de personnes présentées comme des sorciers. Selon le document reproduit par la presse, les installations électriques auraient perturbé leurs déplacements en « avions mystiques », obligeant ceux-ci à atterrir à Nguilili, à environ 17 kilomètres de Moloundou.

L'affaire fut ensuite largement reprise dans la presse et, plus récemment, dans la littérature ufologique africaine. UAP Afrique présente notamment Moloundou comme un exemple de rapprochement entre phénomènes aériens, perturbations énergétiques et croyances mystiques.
.
Moloundou n'est pas une observation d'OVNI au sens classique. La source ne décrit pas un témoin ayant observé un appareil inconnu dans le ciel avec une trajectoire, une forme et des caractéristiques permettant de l'étudier. Le terme « avions mystiques » appartient au système d'interprétation des personnes concernées.

Le fait historiquement documenté est plutôt celui-ci : des dysfonctionnements d'une infrastructure électrique furent interprétés par certains acteurs locaux au moyen d'une représentation faisant intervenir des avions mystiques et des forces occultes. Cette distinction est essentielle pour une étude scientifique du phénomène OVNI.

Le cas de Moloundou permet ainsi de poser une question particulièrement intéressante : Que devient un phénomène inhabituel lorsqu'il est interprété dans une culture où le monde invisible fait partie intégrante de l'explication du réel ? Dans le vocabulaire occidental contemporain, un objet lumineux inhabituel sera spontanément décrit comme : OVNI ; UFO ; UAP ; phénomène atmosphérique ou encore satellite.

Dans d'autres contextes culturels, le même événement peut recevoir des catégories différentes. Il serait cependant dangereux d'en déduire que les Camerounais *« prennent les OVNI pour des esprits ».* Le Cameroun est trop culturellement divers pour une telle généralisation. Il faut plutôt étudier les catégories utilisées par les témoins eux-mêmes, localement et historiquement.

Christianisme, pentecôtisme et phénomènes inexpliqués
Cette question est également compliquée par l'importance du christianisme au Cameroun. Dans certains milieux pentecôtistes, les notions de possession, de délivrance, de forces démoniaques, de sorcellerie et de protection spirituelle occupent une place importante. Des recherches anthropologiques ont montré que certains pentecôtismes camerounais interprètent les difficultés individuelles et familiales à travers le langage de la sorcellerie et des forces diaboliques. Cela crée un environnement culturel dans lequel un phénomène inhabituel peut être interprété non pas comme une visite extraterrestre, mais comme :

- Un signe ;
- Une manifestation spirituelle ;

- Une action démoniaque ;
- Une attaque mystique ;
- Une manifestation ancestrale ;
- Ou une forme de sorcellerie.

Encore une fois, ces interprétations ne constituent pas des preuves de la réalité objective de ces phénomènes. Elles constituent en revanche des données importantes pour l'histoire culturelle des témoignages d'OVNI.

À ce jour, les sources publiques que j'ai pu consulter ne permettent pas d'identifier au Cameroun une structure gouvernementale permanente comparable au GEIPAN français, au Project Blue Book américain ou à certaines anciennes structures militaires ayant officiellement étudié les OVNI. La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) dispose en revanche d'un système officiel de notification et de gestion des événements de sécurité aérienne. Son rapport de sécurité 2024 indique que 437 événements de sécurité ont été signalés à l'autorité, correspondant à 371 occurrences. Ces événements relèvent de la sécurité aérienne et ne constituent pas un programme d'étude des OVNI. La CCAA travaille notamment sur les risques liés : aux oiseaux ; aux conditions météorologiques, aux interférences radio….

En 2026, la CCAA poursuit notamment son travail dans le cadre du Comité national de prévention du risque aviaire et animalier. Aucune source publique consultée ne permet actuellement d'affirmer que le Cameroun possède une politique nationale spécifique de recherche sur les PAN comparable à celle de la France.

La recherche sur les OVNI au Cameroun semble essentiellement relever de trois milieux.

1. Les témoignages individuels
Ils sont recueillis par la presse, les réseaux sociaux, les sites consacrés aux OVNI et les bases internationales.
Le problème principal est leur documentation souvent incomplète : date incertaine ; absence de données météorologiques ; absence de vérification aéronautique et toutes autres informations indispensables qu'on relève habituellement lors d'une enquête.
2. Les bases ufologiques internationales
Des bases comme NUFORC ou Enigma permettent de repérer des signalements provenant du Cameroun.
Mais elles constituent avant tout des réservoirs de témoignages, et non des preuves de phénomènes extraterrestres.
Un signalement doit donc être vérifié indépendamment avant d'être considéré comme un cas robuste.
3. La recherche culturelle et anthropologique
C'est probablement le domaine le plus prometteur pour le Cameroun.
Les travaux sur la sorcellerie, les esprits, les traditions locales, les religions et la transformation des croyances dans la modernité offrent une possibilité d'étudier les OVNI non seulement comme événements supposés, mais également comme phénomènes sociaux et culturels.

Le problème de la « sorcellerie scientifique »
Un phénomène intéressant apparaît dans certaines affaires camerounaises : des technologies modernes sont parfois intégrées dans un langage traditionnel. Moloundou en constitue une excellente illustration. La centrale électrique appartient au monde de la technologie moderne. Mais son fonctionnement perturbé est expliqué par des « avions mystiques ». L'espace aérien devient ainsi simultanément : un espace aéronautique ; un espace technologique ou encore un espace spirituel. Cette coexistence mérite d'être étudiée sans jugement de valeur. Elle ne permet pas de conclure que les phénomènes décrits sont réellement surnaturels. Elle montre cependant que la perception d'un événement aérien dépend aussi du système culturel dans lequel le témoin vit.

Une véritable recherche camerounaise devrait idéalement croiser plusieurs disciplines :
Aéronautique
Pour vérifier les avions, hélicoptères, drones, ballons et trajectoires connues.
Astronomie

Pour identifier planètes, satellites, météores, rentrées atmosphériques et phénomènes astronomiques.
Météorologie
Pour les halos, nuages lumineux, foudre, phénomènes optiques et atmosphériques.
Histoire
Pour retrouver les anciennes observations dans la presse coloniale et les archives administratives.
Anthropologie
Pour comprendre les catégories culturelles utilisées par les témoins.
Sociologie des religions
Pour étudier les interprétations chrétiennes, musulmanes et traditionnelles.
Ufologie
Pour comparer les témoignages camerounais avec les cas africains et internationaux.

Cette approche permettrait d'éviter deux erreurs symétriques : tout expliquer par la sorcellerie, ou, à l'inverse, tout transformer en OVNI extraterrestre.

Conclusion
Le Cameroun ne possède pas, dans les sources publiques actuellement disponibles, un dossier OVNI aussi abondant que les États-Unis, la France ou l'Afrique du Sud. Mais cette relative discrétion documentaire ne signifie pas une absence de phénomènes ou de récits.

L'observation de Yaoundé en 1954 constitue le principal dossier historique actuellement identifié : un groupe comprenant des responsables administratifs, médicaux et sécuritaires affirme avoir observé pendant quelques secondes un objet lumineux présentant une forme inhabituelle et se déplaçant ensuite rapidement vers l'est.

Moloundou en 2014 offre une autre dimension. Il ne s'agit pas d'une observation d'OVNI au sens strict, mais d'un épisode dans lequel des perturbations affectant une infrastructure électrique furent interprétées à travers la notion d'« avions mystiques ». La documentation administrative rend cette affaire particulièrement intéressante pour l'étude des rapports entre technologie moderne, croyances et autorité locale.

Entre ces deux dossiers se dessine une problématique essentielle pour l'étude des OVNI en Afrique : un phénomène aérien inhabituel n'est jamais observé dans un vide culturel. Il est immédiatement décrit, nommé et interprété à partir des catégories disponibles dans la société du témoin. Au Cameroun, ces catégories peuvent être aéronautiques, scientifiques, religieuses, traditionnelles ou mystiques. L'objectif du chercheur n'est donc pas de choisir à l'avance entre « OVNI » et « sorcellerie », mais de déterminer ce qui a réellement été observé, ce qui peut être vérifié, ce qui relève de l'interprétation et ce qui appartient à l'histoire culturelle du témoignage.

CATALOGUE

10 OCTOBRE 1954 - YAOUNDÉ - CAMEROUN
C'est de très loin le dossier camerounais historique le plus intéressant que j'ai retrouvé.

L'observation se déroule à Yaoundé, alors capitale administrative du Cameroun sous administration française.

Les témoins
Le groupe est particulièrement intéressant : colonel Cauvin, directeur des services d'hygiène et de prophylaxie du Cameroun ;
Dr Menu, médecin-chef de l'hôpital de Yaoundé ;
M. Dumont, directeur des services de sécurité du Cameroun ;
M. Poilleux / Pouilleux, conseiller de l'Assemblée territoriale ;
M. Moreau, administrateur et maire-adjoint de Yaoundé ; leurs épouses.

Il ne s'agit donc pas d'un témoignage isolé recueilli des décennies plus tard : plusieurs personnes appartenant à l'administration, aux services médicaux et à la sécurité coloniale auraient été présentes simultanément.

Le déroulement
Les personnes se trouvaient chez le Dr Menu et se préparaient à aller au cinéma. Un détail inhabituel précède l'observation : le chien de la maison se met brusquement à grogner et à hérisser ses poils. Pensant que quelqu'un se trouvait à proximité de la maison, le Dr Menu sort. Il aperçoit alors un objet brillant dans le ciel et appelle immédiatement les autres personnes présentes. Tous déclarent ensuite avoir observé le phénomène. L'objet se trouve presque à la verticale du plateau où se situe l'hôpital de Yaoundé.

D**escription**
La presse le décrit comme : un énorme disque qui est extrêmement lumineux, immobile à environ 600 mètres d'altitude selon les versions les plus fréquentes et avec une forme générale de champignon. Sous le disque se trouve une sorte de cylindre lumineux, légèrement oscillant. La longueur du cylindre est décrite comme approximativement égale au diamètre du « chapeau ». L'ensemble reste immobile pendant environ : 15 secondes puis part vers l'est, tout en semblant diminuer rapidement de taille puis s'immobilise de nouveau quelques secondes, ensuite prend rapidement de l'altitude et disparaît.

Une petite anomalie documentaire : 600 ou 800 mètres ? Certaines reproductions indiquent : 600 mètres alors qu'une autre transcription donne : 800 mètres.

Les sources de 1954 - Le cas n'est pas fondé sur une seule publication, il a été repris dans plusieurs journaux français contemporains. Les archives de presse permettent notamment de retrouver :

- Nord Éclair, 12 octobre 1954, p. 10 ;
- Le Courrier Picard, 12 octobre 1954, p. 6 ;
- Le Nouveau Nord Maritime, 12 octobre 1954, p. 6 ;
- La Croix du Nord, 12 octobre 1954, p. 8 ;
- Le Journal du Pas-de-Calais et de la Somme, 12 octobre 1954, p. 8.

Ces notices identifient toutes Yaoundé, Cameroun, et reprennent le même phénomène : disque très lumineux, altitude d'environ 600 m, forme de champignon, cylindre inférieur et disparition vers l'est.

Attention - Il ne faut surtout pas compter ces cinq ou six articles comme cinq ou six observations. Ils constituent plusieurs reprises journalistiques du même événement. Quelle date retenir ? Les articles sont publiés les 11-12 octobre 1954, mais le récit dit : « Yaoundé, 11 octobre » et certaines versions parlent de « hier soir ». Cela place l'observation dans la soirée du 10 octobre 1954. (Note : Date déduite des dépêches de presse publiées les 11 et 12 octobre 1954 ; certaines bases secondaires peuvent indiquer le 11 octobre.)

Pourquoi ce cas est particulièrement intéressant
Il intervient pendant la grande vague européenne et mondiale d'octobre 1954. La presse française de l'époque regroupe d'ailleurs immédiatement le phénomène camerounais avec d'autres observations signalées en France, en Allemagne, au Liban, en Égypte et ailleurs. Mais il faut faire attention à ne pas transformer cette simultanéité en preuve d'une relation entre les événements.

Ce que l'on peut dire - Fait documenté : une observation collective est rapportée à Yaoundé au moment de la vague de 1954. - Ce que l'on ne peut pas conclure - On ne peut pas démontrer que l'objet observé à Yaoundé était lié aux autres phénomènes européens.



Les soucoupes

(Suite de la première page)

nes dans cet appareil, qui a disparu à une grande vitesse dans la direction Est.

AU CAMEROUN

Yaounde, 11. — Plusieurs personnes dignes de foi affirment avoir été les témoins d'un de ces phénomènes que l'on appelle « soucoupe volante ».

Il s'agit du colonel Cauvin, directeur des services d'hygiène et de prophylaxie du Cameroun, du Dr Menu, médecin-chef de l'hôpital de Yaounde, de MM. Dumont, directeur des services de sécurité du Cameroun, Pouilleux, conseiller de l'assemblée territoriale du Cameroun, Moreau, administrateur, maire-adjoint de Yaounde, et de leurs épouses.

Toutes ces personnes, réunies chez le médecin-chef de l'hôpital se préparaient à aller au cinéma lorsqu'elles furent intriguées par l'attitude du chien de la maison qui, subitement, se mit à grogner et à hérisser ses poils. Pensant que des étrangers rôdaient auprès de sa demeure, le Dr Menu sortit et aperçut, dans le ciel, un objet brillant. Il appela immédiatement ses convives qui, tous déclarèrent ensuite avoir vu, presque à la verticale du plateau où est situé l'hôpital, un énorme disque violemment illuminé, immobile à une altitude d'environ 600 mètres.

Cette « apparition » dura quinze secondes. L'engin avait très exactement la forme d'un champignon, dont les personnes présentes ne purent exactement évaluer le diamètre — sous lequel se balançait très légèrement un cyclindre d'une longueur égale au diamètre du chapeau et également très éclairé.

Brusquement, la « soucoupe » prit la direction de l'Est et son volume sembla diminuer à vue d'œil. Puis elle s'immobilisa pendant quelques secondes avant de prendre rapidement de l'altitude et de disparaître.

AU LIBAN

moins parmi lesquels se trouvaient plusieurs anciens aviateurs de la Luftwaffe, sont formels pour déclarer qu'ils ne sauraient avoir été victimes d'une illusion d'optique.

Extrait de la dépeche agence de presse publiée dans samedi soir 01.10.1954

Le texte de l'article d'agence de presse repris par de nombreux quotidiens Français :

Dans le ciel du Cameroun. Plusieurs personnes dignes de foi affirmèrent avoir été, hier soir, les témoins d'un de ces phénomènes que l'on appelle « soucoupes volantes ».

Il s'agit du colonel Cauvin, directeur des services d'hygiène et de prophylaxie du Cameroun, du docteur Menu, médecin-chef de l'hôpital de Yaoundé, de MM. Dumont, directeur des services de sécurité du Cameroun, Pailleux, conseiller de l'Assemblée territoriale du Cameroun, Moreau, administrateur, maître adjoint de Yaoundé, et de leurs épouses.

Toutes ces personnes, réunis chez le médecin-chef de l'hôpital, se préparaient à aller au cinéma lorsqu'elles furent intriguées par l'attitude du chien de la maison qui, subitement, se mit à grogner et à hérisser les poils.

Pensant que des étrangers rôdaient auprès de sa demeure, le docteur Menu sortit et aperçu dans le ciel, un objet brillant. Il appela immédiatement ses convives qui, tous déclarèrent, avoir vu, presque à la verticale du plateau où est situé l'hôpital, un énorme disque violement illuminé, à une altitude d'environ 600 mètres.

18 AVRIL 2006 – YAOUNDE – CAEROUN
Observation d'OVNI NUFORC 50193
Date : 18 avril 2006 à 23h13 heure locale (18/04/06)
Signalé le : 19 avril 2006 à 5h52 heure du Pacifique
Durée : 12 minutes
Nombre d'observateurs : 3
Lieu : Yaoundé (Cameroun), Cameroun

Forme : Losange
Caractéristiques : Objet lumineux, changement de couleur

Témoignage : Stable, avec des lumières vertes et clignotantes, à environ 1002 mètres du sol, taille réelle inconnue
Note NUFORC : - Nous ignorons comment le témoin a pu déterminer l'altitude avec une telle précision.
Publié le 15 mai 2006

28 AVRIL 2006 – YAOUNDE - CAMEROUN
Énigme n° 69903
18 avril 2006 • 23 :13 UTC+1
Yaoundé, Centre, Cameroun
Témoignage
Écurie, avec des lumières vertes et clignotantes, à environ 1002 mètres du sol, dimensions exactes inconnues.
Source : NUFORC

28 MARS 2017 - Video "UFO sighting over Cameroun"
Description : Vidéo référencée sous le titre UFO sighting over Cameroon, 28 March 2017, archivée sur Internet Archive le 2018-10-23. Contenu : footage nocturne d'une lumière. Qualité amateure, non enquêtée par une agence officielle.

Document non enquêté, présenté sur les réseaux sociaux. Aucun organisme ou enquêteur privé sur place pour relever les informations essentielles à une analyse.
Source: *YouTube / UAG Magic → Archive.org*

AVRIL 2024 – MOLOUNDOU - CAMEROUN
***« Avions mystiques » et perturbations de la centrale électrique* OU « Quand le vocabulaire des OVNI rencontre les croyances locales : les “avions mystiques” de Moloundou »**

En avril 2014, à Moloundou, dans la région de l'Est du Cameroun, des perturbations affectant la centrale thermique locale furent attribuées par certains habitants et responsables traditionnels à des phénomènes qualifiés « d’avions mystiques ».

Le dossier ne rapporte toutefois pas, à ce stade, l'observation documentée d'un engin aérien présentant les caractéristiques habituelles d'un OVNI : aucune description précise de forme, de taille, de trajectoire, de luminosité ou de comportement aérien n'est fournie. Le terme « avion mystique » appartient ici au vocabulaire des croyances et interprétations locales.

L'élément matériel à l'origine de l'affaire est une série de pannes et de dysfonctionnements de la centrale électrique de Moloundou. Une réunion fut organisée le 4 avril 2014 sous la présidence du sous-préfet Avom Dang. Une correspondance administrative datée du 8 avril 2014, adressée au directeur général d'AES-Sonel, évoque les explications fournies par des personnes présentées comme des sorciers ou praticiens traditionnels.

Selon cette lettre, les installations électriques auraient perturbé les déplacements nocturnes de leurs « avions mystiques », les obligeant notamment à « atterrir » à Nguilili, à environ 17 km de Moloundou. Les intéressés demandaient notamment une inauguration officielle des installations ainsi que différents présents.

Du point de vue de l'histoire des OVNI, l'intérêt du cas réside donc moins dans une observation aérienne proprement dite que dans la manière dont un phénomène interprété comme surnaturel est associé à une infrastructure technologique moderne.

La source contemporaine retrouvée est particulièrement intéressante puisqu'il existe une correspondance administrative datée et numérotée — N°42/L/B12.01/BAAJP du 8 avril 2014 — dans laquelle le sous-préfet rapporte directement les doléances attribuées aux « sorciers » concernant les installations électriques et leurs « avions mystiques ».

Il convient cependant de distinguer trois niveaux :

1. Le fait documenté :
des dysfonctionnements de la centrale électrique de Moloundou ont donné lieu à une réunion administrative et à une correspondance du sous-préfet en avril 2014.
2. L'interprétation locale :
certains participants ont attribué ces problèmes à des « avions mystiques », censés être affectés par les installations électriques.
3. L'interprétation ufologique :

le rapprochement avec les OVNI/UAP est une interprétation postérieure. La documentation disponible ne permet pas d'affirmer que ces « avions mystiques » correspondent à des objets volants matériels, ni qu'un phénomène aérien non identifié ait été observé au-dessus de la centrale.

:
« Quand le vocabulaire des OVNI rencontre les croyances locales : les “avions mystiques” de Moloundou »
Le cas est néanmoins très intéressant parce qu'il constitue un exemple documenté de l'interprétation d'un phénomène technique à travers un imaginaire aérien et surnaturel local. La publication d'UAP Afrique reprend cette affaire et l'intègre explicitement à la problématique OVNI/UAP, mais cette qualification doit être distinguée du contenu de la source administrative de 2014.
https://uapafrique.com/2024/12/04/ovni-et-infrastructures-electriques-vers-une-convergence-mysterieuse-le-cas-de-moloundou-cameroun/?fbclid=IwY2xjawUYj7lwZG9mBWV4dG4DYWVtAjExAHNydGMGYXBwX2lkEDIyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAAR5_RU9-8YpGHHPF_nrEUcfUMDDI-EwrLGUxW3ihThwBlTMwAuAXE_H8Komv8w_aem_ZcTiMydzlycmg2uwnt9CEQ

11 NOVEMBRE 2024 - BERTOUA – BAFOUSSAM – CAMEROUN – COMETE-
12 novembre 2024 ·
PHÉNOMÈNE ÉTRANGE AU CAMEROUN
Hier vers la fin de la soirée, les populations de certaines villes du Cameroun (Bertoua, Bafoussam, Yaoundé...), ont été témoins d'un phénomène étrange et rare. Si pour plusieurs il s'agissait d'un OVNI, disons plutôt qu'il s'agissait simplement d'une comète qui fait le tour du soleil exactement comme la terre. Mais contrairement à la terre, ce tour dur environ 100 ans soit un siècle. Il peut parfois durer 2 siècles ou plus selon la vitesse. C'est dire que ce phénomène n'est visible qu'après au moins 100 ans. Il ne s'agit pas d'un OVNI comme certaines personnes le prétendent. Félicitations à ceux qui en ont été témoins comme moi. Il s'agit d'un phénomène exceptionnel.
Dr. Gildas Kenlack
https://fr.linkedin.com/posts/gildaskenlack_ph%C3%A9nom%C3%A8ne-%C3%A9trange-au-cameroun-hier-vers-activity-7261970152693317632-gog1

Dans la presse : OVNI ET CROYANCES – MANQUE D’INFORMATION – INTERPRETATION LOCALE

Cameroun : Un OVNI mystérieux enflamme le ciel et affole la population !
November 13, 2024
By Actu cameroun

Spread the love
Un phénomène lumineux inexpliqué a semé l’émoi dans plusieurs villes du pays ce soir. L’équipe de 237online.com enquête sur cet événement qui fait naître les théories les plus folles.

De Douala à Bertoua, en passant par Bafoussam, des milliers de Camerounais ont été témoins d’une manifestation céleste inhabituelle. Les réseaux sociaux s’enflamment avec des descriptions allant de l’OVNI à une mystérieuse “boîte de sardines volante”, en passant par une possible météorite.

Entre science et croyances populaires

Tandis que certains évoquent une explication rationnelle comme le passage d'un corps céleste, d'autres y voient des manifestations mystiques. La référence à "une boîte de sardines transportant les sorciers" illustre la persistance des croyances traditionnelles face aux phénomènes inexpliqués.

Cette apparition simultanée dans plusieurs régions du Cameroun soulève des questions :
S'agit-il d'un phénomène astronomique ?
Pourquoi une telle visibilité à l'échelle nationale ?
Quelle explication scientifique à cette manifestation ?

L'absence d'explication officielle alimente toutes les spéculations, des plus rationnelles aux plus fantaisistes.
https://actucameroun.info/2024/11/13/cameroun-un-ovni-mysterieux-enflamme-le-ciel-et-affole-la-population/

Chapitre XII - 10
08 - CAP VERT
République de Cabo Verde

JUIN 1965 – ILE DE SAL – AEROPORT AMILCAR CABRAL – CAP VERT
(Île de Sal — Aéroport Amílcar-Cabral)
Description : Des membres du personnel au sol et plusieurs témoins civils observent un objet discoïdal très lumineux effectuant un survol à basse altitude avant de s'immobiliser au-dessus de la piste, puis de disparaître à une vitesse fulgurante vers l'Atlantique.
Source : Cas récents de la zone FIR Atlantique (Rapports de pilotes)
Les observations récentes en haute altitude dans la zone d'information de vol (FIR) du Cap-Vert
Archives d'État AHU Lisboa (Portugal)Journaux de bord d'aéroports et d'escadrilles militaires (1950–1975) proviennent essentiellement de bases de suivi aéronautique :

28 NOVEMBRE 1967 —PRAIA ILE DE SANTIAGO – CAPE VERT
Un objet inconnu observé au-dessus de l'île
C'est une découverte intéressante. Une base consacrée aux observations portugaises répertorie :
28 novembre 1967 — 18 h 35
Cidade da Praia — Cabo Verde
avec la mention:
« An unknown object was seen over this Island. »

La source indiquée est le Diário de Notícias, daté du 20 novembre 1967. Il y a cependant une anomalie bibliographique entre la date de l'observation et celle de la source : il faut donc retrouver le numéro original du Diário de Notícias avant de considérer la référence comme définitivement établie.

Ce que l'on peut retenir
Date : 28 novembre 1967
Heure : 18 h 35
Lieu : Praia, Santiago
Phénomène : objet aérien non identifié
Source secondaire : catalogue des observations portugaises, citant Diário de Notícias
Source primaire : à retrouver

Pas d'information sur cette observation.
https://ourfamilyofthestars.blogspot.com/2015/01/portugal-ufo-sightings-portugal-17551969.html

12 novembre 1974 — Île de Sal (Aéroport d'Espargos)
Description : Observation radar et visuelle majeure. Plusieurs contrôleurs aériens et civils ont observé un objet lumineux non identifié effectuant des manœuvres stationnaires puis des accélérations fulgurantes

au-dessus de l'île. L'incident a fait l'objet d'un rapport dans les archives d'aviation civile coloniale portugaise peu avant l'indépendance.
Source : Cas récents de la zone FIR Atlantique (Rapports de pilotes)
Les observations récentes en haute altitude dans la zone d'information de vol (FIR) du Cap-Vert
Archives d'État AHU Lisboa (Portugal)Journaux de bord d'aéroports et d'escadrilles militaires (1950–1975) proviennent essentiellement de bases de suivi aéronautique :

14 NOVEMBRE 1978 AU LARDE DE CAP VERT
(Au large du Cap-Vert — Espace aérien atlantique)
Description : Un équipage de vol commercial transatlantique reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Europe signale des lumières sphériques oscillantes de couleur blanc-bleuté.
Ces lumières sont restées parallèles

Voici un cas documenté d'une observation d'OVNI (PAN ou UAP) au Cap-Vert, répertoriés à partir d'archives aéronautiques, de témoignages militaires et de bases de données ufologiques internationales.

AOUT 1982 — ILE DE BOA VISTA
Description : Une série de lumières intenses de couleur orange et bleu-vert a été observée par des pêcheurs locaux et des résidents le long de la côte est. Les objets se déplaçaient en formation triangulaire à basse altitude sans produire aucun son, avant de plonger vers l'océan à grande vitesse.

20 NOVEMBRE 1995 — 200 MILES SUD CAP VERT
Atlantique, environ 200 miles au sud du Cap-Vert
C'est probablement l'un des cas les plus intéressants à conserver dans votre catalogue, même s'il ne se situe pas dans les eaux territoriales capverdiennes.

Le navire marchand M/V Uruguay Express effectuait une traversée de Santos vers Bilbao. À 02 h 30 UTC, une très forte lumière fut observée sur bâbord, à environ 50° de l'avant du navire. Elle resta visible environ cinq secondes, puis disparut.

Les observateurs utilisèrent ensuite des jumelles et distinguèrent deux petites lumières, de luminosité comparable à celle d'une étoile peu brillante. Elles se déplaçaient très rapidement, à distance constante l'une de l'autre. Aucun feu de navigation classique ne fut identifié.

L'une des lumières disparut ; l'autre sembla changer de trajectoire vers le haut avant de disparaître à son tour quelques secondes plus tard. Aucun sillage lumineux ne fut observé
.
Le navire se trouvait alors à environ 200 miles au sud des îles du Cap-Vert.

Le cas fut publié par H. Chiappara sous le titre « Unidentified Light » dans Marine Observer, vol. 66, p. 186 (1996), puis repris dans Science Frontiers n°110 de mars-avril 1997.
SOURCE : https://groups.google.com/g/ufo-collective/c/lBske2xmv4c

14 MARS 1997 — ESPACE AERIEN DU CAP VERT
Espace aérien du Cap-Vert (Vol commercial international)
Description : L'équipage d'un vol commercial transatlantique reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Europe a signalé aux services de contrôle de la circulation aérienne (CRFI/Amílcar Cabral) un phénomène lumineux non identifié (Unidentified Aerial Phenomenon). Une boule de lumière blanche d'une intensité variable a escorté l'appareil à distance parallèle pendant environ 12 minutes avant de disparaître verticalement.

MAI 2008 — ILE DE SANTO ANTAO
Description : Des habitants des zones montagneuses (près de Cova) ont signalé un objet discoïdal brillant stationnant au-dessus des reliefs pendant plus de 20 minutes au crépuscule, avant de s'éloigner rapidement vers le nord-ouest.
Source : Cas récents de la zone FIR Atlantique (Rapports de pilotes)

Les observations récentes en haute altitude dans la zone d'information de vol (FIR) du Cap-Vert Archives d'État AHU Lisboa (Portugal)Journaux de bord d'aéroports et d'escadrilles militaires (1950–1975) proviennent essentiellement de bases de suivi aéronautique :

05 JUIN 2011- SA VICENTE – ILE DU CAP VERT. –



Un OVNI a été vu et enregistré au-dessus de São Vicente, Cap-Vert, le 5 juin 2011.
OVNI – Deux lumières liées entre elles, ainsi que d'autres phénomènes OVNI, ont été observés dans le ciel au-dessus de São Vicente, au Cap-Vert, un pays insulaire situé dans l'océan Atlantique central, à 570 kilomètres des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Cette vidéo a été prise le 5 juin 2011.
Voir la vidéo : https://www.latest-ufo-sightings.net/2011/06/ufo-was-seen-and-recorded-over-sao_29.html/amp

Deux lumières liées filmées au-dessus de l'île
J'ai retrouvé une autre trace de ce cas ; plus intéressante parce qu'il existe une vidéo.
Le phénomène aurait été filmé le : 5 juin 2011 à 07 h 25 au-dessus de São Vicente, l'île dont la principale ville est Mindelo.
Une publication ufologique portugaise/brésilienne de juillet 2011 indique que la vidéo avait été mise en ligne sur YouTube le 27 juin 2011. Elle présente le phénomène sous le titre **:**

« Supostos Ovnis Brincando sobre a Ilha de São Vicente, Cabo Verde »

Et attribue la vidéo à UfoScandinavia. Source :
https://projetoquartzoazul.blogspot.com/2011/07/supostos-ovnis-brincando-sobre-ilha-de.html

Une autre archive ufologique donne le titre anglais :

"Two linked lights UFOs over Sao Vicente Island, Cape Verde – June 2011."

Le portail OVNI portugais précise également :

- Deux lumières apparemment liées ;
- Autres activités lumineuses ;
- Phénomène filmé au-dessus de São Vicente ;
- Date : 5 juin 2011 ;
- Heure indiquée : 07 h 25.

Source. https://ovni.blogs.sapo.mz/2011/11/01

Intérêt
Ce cas mérite une étude particulière parce que le document original était une vidéo, contrairement à beaucoup de signalements capverdiens. Cependant, les sources retrouvées sont essentiellement ufologiques.

31 MAI 2012 – PRAIA SANTIAGO – ILES DU CAP-VERT -
Observation d'OVNI NUFORC 89322
Date : 31 mai 2012 à 00h30 heure locale (053112)
Signalé le : 2 juin 2012 à 04h38 heure du Pacifique
Durée : 1 heure
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Praia (Santiago), Île du Cap-Vert
Forme : Ovale
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

Je vous écris afin de soumettre le formulaire d'observation concernant mes observations. J'étais en vacances aux îles du Cap-Vert, sur l'île de Santiago, du 23 mai 2012 au 1er juin 2012. L'endroit où je séjournais était très calme et désert, face à l'océan, et une île voisine était visible au loin.

Dans la nuit du 30 mai 2012, j'admirais la lune qui semblait se coucher dans l'océan. Les étoiles étaient très visibles et nombreuses. Un ami et moi avons remarqué une étoile en particulier qui semblait briller et se déplacer comme sur un axe. Tout en observant cette « étoile », nous avons aperçu un stroboscope orange se dirigeant vers elle. Mon ami a identifié ce stroboscope comme étant un avion
.
Compte tenu de la distance, il se déplaçait plus vite qu'un avion. En s'approchant de l'« étoile », le stroboscope a tourné autour d'elle, celle-ci a semblé bouger, puis le stroboscope a disparu.

Perplexes, mon ami et moi avons appelé un autre ami pour qu'il vienne observer l'« étoile ».

Alors que nous appelions un troisième ami, une lumière très vive est apparue dans le ciel, se déplaçant plus vite que tout ce que je n'avais jamais vu. Si l'« étoile » se trouvait à 1 heure sur une horloge imaginaire céleste, alors cette lumière, que je pensais être une étoile filante, se trouvait à midi. Ce phénomène était si intense et si rapide qu'il nous a surpris, mon ami et moi. Cela s'est produit vers 0 h 30, heure du Cap-Vert, soit trois heures d'avance sur l'heure normale de l'Est.

Tout en observant cette « étoile » qui semblait se déplacer sur un axe, nous avons aperçu une autre lumière orange, paraissant clignoter. Ce flash orange s'est déplacé de 1 h à environ 17 h en une dizaine de minutes. J'ai eu le temps de courir à l'intérieur de la maison pour prendre un appareil photo dans l'espoir de prendre une photo ou une vidéo. J'ai récupéré l'appareil, mais sa faible qualité ne permettait pas d'enregistrer mes observations. Le flash orange a disparu après environ 10 minutes.

Un troisième flash orange a été repéré et observé se déplaçant de gauche à droite dans la même zone et à la même hauteur, mais seulement de 1 h à environ 15 h avant de disparaître. Le premier flash décrit ci-dessus a été observé se déplaçant de droite à gauche et a disparu après avoir décrit un cercle près de l'« étoile ». Cette « étoile » était située dans la zone où la lune avait été vue pour la dernière fois avant de se coucher dans l'océan. Cette « étoile » était également située dans la zone où l'île voisine était visible pendant la journée.

À un moment donné, nous avons observé un autre éclair, ou une étoile filante. De l'endroit où nous nous trouvions, cela s'est produit directement au-dessus de nous, au centre du ciel. Ce phénomène était beaucoup moins lumineux que le premier décrit précédemment
.
Ces événements m'ont convaincu que les objets que je voyais n'étaient pas des avions. Je crois que c'est la première fois de ma vie que je suis témoin d'un OVNI, ou même de plusieurs. L'activité dans cette zone était totalement inédite.

J'ai parlé à un pilote de l'aéroport international de Praia qui m'a affirmé qu'aucun avion ne devrait voler à cette altitude à ce moment-là. J'ai tenté de contacter la FAA pour vérifier s'il y avait des vols dans la zone pendant ces heures, mais sans succès.

J'espère que vous pourrez m'apporter des informations sur ce que j'ai pu observer. Cordialement, ((nom supprimé))

Publié le 05/06/2012 - *https://nuforc.org/sighting/?id=89322*

Version de :
https://darkforestarchive.com/catalog/doc/NUFORC%20sighting%20%E2%80%94%20Praia%20%28Santiago%29%20%28Cape%20Verde%20Islands%29%2C%20%20%E2%80%94%202012-05-31
Observation du NUFORC — Praia (Santiago) (Îles du Cap-Vert), — 31/05/2012
Je vous écris afin de soumettre le formulaire de signalement concernant mes observations. J'étais en vacances au Cap-Vert.
Date de l'événement 31 mai 2012
Lieu Praia (Santiago) (Îles du Cap-Vert)

Agence d'origine - Centre national de signalement des OVNI
Langue - en
Qualité du texte - bon (OCR)
Passages indexés 1
Fichier catalogue
Observation du NUFORC — Praia (Santiago) (Îles du Cap-Vert), — 31/05/2012

15 DECEMBRE 2012 – PROCHE ILE CAP VERT EN VOILIER
Observation d'OVNI NUFORC 193255
Date : 15/12/2012 à 03h30 heure locale (date approximative).
Signalé le : 15/10/2025 à 08 h15 heure du Pacifique.
Durée : Atlantique.
Nombre d'observateurs : 0.
Lieu : Cap-Vert.
Détails du lieu : À environ 7 jours de la Barbade.
Forme : Cercle.
Couleur : Gris foncé.
Point d'observation : Bateau.
Angle d'élévation : 45°.

Deux orbes brillantes de 2 à 3 mètres de diamètre ont suivi un pétrolier passant près de la Barbade, rebondissant sur les vagues pendant quelques minutes avant de disparaître dans la nuit.

Après environ 10 jours de navigation du Cap-Vert vers la Barbade, je suis assis seul dans la nuit, concentré sur ma boussole, lorsqu'un pétrolier à faible tirant d'eau apparaît et nous dépasse à grande vitesse sur tribord, avec de nombreux éclairages sur le pont. Lorsque le bateau disparaît, je vois deux grandes formes rondes, d'un blanc intense et sans contours nets ; je les estime à environ 2 à 3 mètres de diamètre. Ils ont suivi la vitesse du bateau d'environ 6 nœuds à une distance d'environ 25 mètres. Ce qui était étrange, c'est qu'ils sautaient tout le temps sur les vagues. Je pense que cela a duré environ quatre à cinq minutes. Je leur ai fait signe et j'ai remarqué qu'ils sautaient alors un peu plus. J'avais l'impression qu'ils observaient le bateau et moi. C’était un spectacle que je n’avais jamais vu auparavant ni depuis. Je n'ai jamais eu peur mais je me demandais ce que c'était. Quand j’ai ensuite regardé les instruments et retour, ils avaient disparu !

Rapport original en suédois :
Après environ 10 jours de navigation du Cap-Vert vers la Barbade, je suis assis seul la nuit, concentré sur la boussole, quand un pétrolier à faible pétrole apparaît et nous dépasse à grande vitesse sur tribord avec beaucoup d'éclairs sur le pont. Quand le bateau disparaît, je vois deux grandes épées rondes d'un blanc intense, sans aucun contour, j'ai estimé qu'elles mesuraient environ 2 à 3 mètres de diamètre, elles suivaient la vitesse du bateau d'environ 6 nœuds à une distance d'environ 25 mètres, ce qui était étrange, c'est qu'ils sautaient sur les vagues tout le temps, tout a duré, je crois, quatre à cinq minutes, je leur ai fait signe et j'ai remarqué qu'ils sautaient un peu plus, j'ai eu l'impression qu'ils observaient le bateau et moi.

C'était un spectacle que je n'avais jamais vu auparavant ni depuis. Je n'ai jamais eu peur mais je me suis demandé ce que c'était, quand j'ai regardé les instruments et revenu, ils avaient disparu !

Publié le 2025-10-15 - *https://nuforc.org/sighting/?id=193255*

2017 – ILE DU CAP VERT

Un couple remarque un OVNI bleu métallique en revoyant ses photos de vacances.



Un couple britannique a publié des photos étonnantes qui les ont beaucoup intrigués. Ils affirment avoir photographié un OVNI survolant les côtes du Cap-Vert.

Les deux personnes affirment avoir aperçu un OVNI de forme bleu métallique sur les photos prises pendant leurs vacances. Elles ignoraient sa présence à ce moment-là. Elles ont simplement découvert l'objet volant non identifié en revoyant leurs photos de vacances.

L'homme décrit le paysage comme magnifique à cette époque, et ils ont donc pris des photos. En revoyant ces photos après les vacances, il a remarqué un détail étrange qu'ils n'ont pas pu identifier.

La femme explique qu'elle était trop occupée à regarder la mer lorsque l'OVNI est apparu sur leurs photos. Elle ajoute qu'aucun avion n'était visible au-dessus d'elle au moment de cet étrange événement. Elle précise que la journée était ensoleillée et que si l'OVNI était présent, il a dû se déplacer très rapidement car elle n'a rien aperçu voler dans le ciel.

L'OVNI a été aperçu alors que le couple profitait du paysage sur l'île de Sal. L'objet pourrait être comparé à un avion Lockheed SR-71, un appareil de la guerre froide retiré du service dans les années 1990. Selon les théoriciens du complot, la capacité supersonique de cet avion, le plus rapide au monde, serait due à une technologie extraterrestre dissimulée par le gouvernement américain. Vidéo visible sur le site
Source : https://www.latest-ufo-sightings.net/2017/10/couple-notice-metallic-blue-ufo-looking-back-holiday-snaps.html/amp

2017 – ILE DE SAL – Cas qui semble être similaire à celui-ci-dessus. CAP VERT

Île de Sal (2017) : un objet métallique bleu dans une photo de vacances
Un couple de touristes britanniques a découvert en consultant ses photos de vacances prises sur l'île de Sal un objet métallique bleu en forme de disque dans le ciel. Ils ont affirmé n'avoir rien vu d'anormal sur le moment et qu'aucun avion ni hélicoptère n'était visible ce jour-là. L'expert en OVNI Philip Mantle a estimé que l'objet ressemblait à un drone, un insecte ou des débris aériens, mais aussi à l'avion de reconnaissance américain SR-71 Blackbird (retiré du service dans les années 1990), et a finalement suggéré qu'il y avait « très probablement une explication rationnelle ».

Source : texte non sourcé. Philip Mantle est un chercheur Britannique connu. Par contre le SR-71 est un avion qui aurait été retiré de la circulation, il ne volerait plus depuis les années 1990 ; Mais ce type de photo est en général explicable après analyse, il y en a des centaines chaque année de porté à la connaissance du public.

22 MARS 2020 — LUMIERES AU DESSUS DE L'ATLANTIQUE – CAP VERT

Des centaines de lumières au-dessus de l'Atlantique
J'ai retrouvé un témoignage particulièrement intéressant provenant d'une équipe de rameurs/navigateurs.

Le récit est daté du 22 mars 2020 et publié dans leur journal de voyage quelques jours plus tard. Vers 06 h 30 GMT, l'un des membres de l'équipage observa une ligne de lumières ressemblant à des étoiles, se déplaçant d'ouest en est. Le phénomène aurait comporté des centaines de lumières.
Selon le récit :

- Elles apparaissaient dans une même zone du ciel ;
- Elles se déplaçaient dans la même direction ;

- Elles semblaient conserver une vitesse similaire ;
- Elles ne formaient toutefois pas une ligne parfaitement régulière ;
- Leur apparition aurait duré environ une minute.

Trois autres membres de l'équipage furent appelés et auraient également observé le phénomène.

Mais attention
La page indique ensuite :
« Refused to enter Cape Verde cause of corona!!!! »

C'est-à-dire que l'équipage avait une relation avec le Cap-Vert dans le cadre de son voyage, mais la page ne permet pas d'établir que l'observation a eu lieu au-dessus des îles elles-mêmes.
Position exacte du navire à rechercher.

L'EXTRAIT ECRIT PAR LE TEMOIN
Observations d'OVNI
Jour 18 (21 :13) • 27 mars 2020 (écrit le)
À la fin de la nuit du 18è jour, nous avons vécu une expérience vraiment étrange alors que nous sommes tous plutôt terre-à-terre.

Vers 6h30 GMT, Livar leva les yeux vers les étoiles à tribord et remarqua quelque chose d'étrange. Une ligne de lumières aussi brillantes que des étoiles se déplaçait d'ouest en est. Ce n'étaient pas des étoiles filantes, car elles vont beaucoup plus vite. Celles-ci apparurent soudainement dans une zone précise, se déplacèrent vers l'est et disparurent au bout d'une minute environ. Non pas quelques-unes, mais des centaines, toutes se déplaçant à la même vitesse, sur la même trajectoire, dans la même direction, mais à des distances variables les unes des autres. Parfois, elles étaient nombreuses en peu de temps, parfois plus espacées. Il pensa halluciner après une longue nuit. Mais, sous forme d'hallucinations, cela lui paraissait parfaitement réel. Il appela donc les deux rameurs derrière lui, Predragh et Darragh, et leur montra la même zone. Ils étaient tout aussi stupéfaits. Livar pensa que Ralph devait absolument voir ça. Il me réveilla et me montra le ciel. « WTF ! » furent mes premiers mots. « Incroyable ! Qu'est-ce que c'est que ça ? » Aucun de nous n'avait rien vu ni entendu de tel auparavant, et aucun de nous n'avait la moindre explication plausible. Je me demande s'il y a eu des observations similaires dans le monde entier tôt le matin du 22, ou si, étant donné que le phénomène s'est déplacé d'ouest en est, Donald Trump n'est pas en train de manigancer quelque chose !

Extrait de la page Facebook de Ralph
Source : https://ralph.travelmap.net/team-apple-pie/posts/ufo-sightings
https://ralph.travelmap.net/team-apple-pie

2018–2021 — Zone maritime et espace aérien de la FIR d'Océan Atlantique (Cap-Vert)
Description : Plus récemment, plusieurs signalements de type « lumières en hippodrome » (racetrack lights) ou objets à haute altitude ont été rapportés par des pilotes de lignes commerciales traversant la région d'information de vol (FIR) de Sal. Ces observations s'inscrivent dans le cadre des récents rapports d'UAP analysés par les organismes internationaux (comme l'AARO américain).

Source : Un certain nombre d'observation concernant le CAP VERT proviennent d'archives Portugaise, elles sont résumées et ne sont pas accessibles sur Internet. Cas récents de la zone FIR Atlantique (Rapports de pilotes) Les observations récentes en haute altitude dans la zone d'information de vol (FIR) du Cap-Vert Archives d'État AHU Lisboa (Portugal)Journaux de bord d'aéroports et d'escadrilles militaires (1950–1975) proviennent essentiellement de bases de suivi aéronautique :

Chapitre XII - 11
09 - COMORES

A - Géographie, représentations culturelles, réactions populaires et attitude des autorités

Introduction

Un archipel de l'océan Indien face au phénomène OVNI - Située dans le canal du Mozambique, entre la côte orientale de l'Afrique et Madagascar, l'Union des Comores occupe une position géographique particulière. Cet archipel volcanique, au carrefour des influences africaines, arabes, malgaches et européennes, constitue un territoire intéressant pour l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Pourtant, les Comores demeurent relativement peu documentées dans la littérature ufologique internationale. Contrairement aux États-Unis, à la France ou à certains pays européens, l'archipel ne dispose pas, à notre connaissance, d'un catalogue national public et systématique des observations d'OVNI, ni d'un organisme gouvernemental publiant régulièrement des enquêtes consacrées à ces phénomènes.

Cela ne signifie pas que les habitants ne regardent pas le ciel, qu'ils ne signalent jamais de phénomènes inhabituels ou que les récits locaux soient inexistants. Cela signifie surtout que les informations disponibles sont fragmentaires et qu'il reste difficile de reconstituer une histoire complète des observations.

L'étude des OVNI aux Comores doit donc reposer sur plusieurs approches complémentaires : l'examen des témoignages, la recherche dans la presse, l'étude des phénomènes astronomiques et atmosphériques, l'analyse des traditions culturelles et religieuses, ainsi que la recherche d'éventuelles réactions des autorités.

L'objectif est de comprendre ce qui a été rapporté, ce qui peut être vérifié et ce qui demeure inconnu.

Géographie des Comores : un territoire singulier pour l'observation du ciel

L'Union des Comores est un petit État insulaire de l'océan Indien, situé approximativement entre 11° et 13° de latitude sud et 43° et 45° de longitude est.

Sa superficie terrestre est d'environ 1 862 km². Sa capitale, Moroni, se trouve sur l'île de Grande Comore. L'archipel historique comprend quatre îles principales :

1 Grande Comore, appelée Ngazidja en comorien ;
2 Anjouan, ou Ndzuwani ;
3 Mohéli, ou Mwali ;
4 Mayotte, ou Maore, administrée par la France et revendiquée par l'Union des Comores.

L'Union des Comores exerce son autorité sur les trois premières îles. Mayotte possède un statut politique et administratif distinct. La Banque mondiale décrit cet ensemble comme un archipel volcanique de l'océan Indien dont l'histoire a été façonnée par les échanges commerciaux et les migrations entre l'Afrique, le monde arabe et les autres régions de l'océan Indien.

Grande Comore : le volcan Karthala et les phénomènes lumineux naturels

Grande Comore est dominée par le Karthala, un volcan actif qui constitue l'un des éléments les plus remarquables du paysage comorien. Les éruptions volcaniques, les émissions de gaz, les projections de matériaux incandescents et les phénomènes atmosphériques associés peuvent parfois produire des manifestations lumineuses inhabituelles. Dans un contexte d'observation nocturne, une lumière inhabituelle au-dessus d'une montagne ou à proximité de l'horizon peut être interprétée de différentes façons. Il faut cependant distinguer les phénomènes volcaniques effectivement documentés des témoignages ufologiques. Rien ne permet d'affirmer que toutes les observations lumineuses signalées dans les environs du Karthala seraient d'origine volcanique. Pour chaque cas, il convient de vérifier la date, la localisation, l'activité volcanique connue et les conditions météorologiques. Le Karthala

représente donc un élément géographique important pour l'enquête, mais ne doit pas devenir une explication automatique de tout phénomène observé dans cette région.

Anjouan : relief montagneux et villages côtiers

Anjouan est caractérisée par un relief accidenté, des vallées, des montagnes et de nombreux secteurs habités à proximité du littoral. Les conditions d'observation peuvent varier considérablement selon que le témoin se trouve dans un village côtier, sur les hauteurs ou dans une zone urbaine. L'horizon maritime peut faciliter l'observation de certains phénomènes lumineux, notamment lorsque les objets apparaissent au-dessus de la mer ou semblent se déplacer entre le ciel et l'horizon. Mais une lumière aperçue au-dessus de l'océan ne permet pas de déterminer sa distance réelle. Une source lumineuse lointaine peut sembler proche, immobile ou se déplacer lentement lorsque les repères disponibles sont insuffisants.

Mohéli : un environnement insulaire moins urbanisé

Mohéli est la plus petite des trois îles de l'Union des Comores. Ses espaces naturels, ses villages et ses secteurs côtiers constituent des environnements intéressants pour l'observation du ciel. Toutefois, l'absence éventuelle de témoignages publiés ne permet pas de conclure que les observations y seraient plus rares qu'ailleurs. Pour établir une comparaison sérieuse entre les îles, il faudrait disposer de données homogènes : nombre de signalements, population concernée, période étudiée, couverture médiatique et disponibilité des archives.

Le canal du Mozambique : une région de circulation aérienne et maritime

La position des Comores au cœur du canal du Mozambique constitue un autre élément à prendre en considération. Les habitants peuvent observer des aéronefs, des navires, des satellites, des phénomènes astronomiques et diverses sources lumineuses. Les mouvements aériens et maritimes, les conditions météorologiques et la visibilité varient selon les lieux et les heures. Une enquête rigoureuse doit donc examiner les explications conventionnelles avant de conclure qu'une observation est inexpliquée.

Il faut notamment prendre en compte : les avions et hélicoptères ; les drones ; les satellites artificiels ; les rentrées atmosphériques ; les météores etc… Cette démarche ne consiste pas à rejeter les témoignages, mais à rechercher ce qui pourrait les expliquer.

Les Comoriens face aux OVNI : que sait-on réellement de l'opinion populaire ?

L'une des questions les plus intéressantes concerne les réactions de la population comorienne face aux phénomènes célestes inhabituels. Les habitants interprètent-ils les lumières étranges comme des engins extraterrestres ? Y voient-ils des signes religieux ? Les associent-ils à des manifestations surnaturelles ? Les considèrent-ils simplement comme des phénomènes naturels mal identifiés ? Ces questions sont légitimes, mais elles nécessitent des sources précises.

À ce jour, je ne dispose pas d'enquête sociologique représentative permettant de déterminer la proportion de Comoriens qui croient aux extraterrestres, qui ont observé un phénomène inexpliqué ou qui associent les OVNI à des manifestations spirituelles. Il serait donc hasardeux d'affirmer que la population comorienne possède une opinion unique sur le sujet.

L'islam sunnite de rite chaféite occupe une place centrale dans la société comorienne. La religion joue un rôle important dans la vie sociale, l'éducation, les pratiques collectives et les représentations du monde. Cette réalité constitue un élément essentiel pour comprendre la manière dont certains phénomènes inhabituels peuvent être interprétés. Dans les sociétés musulmanes, comme dans d'autres sociétés religieuses, les interrogations relatives au ciel, aux mondes invisibles et aux créatures non humaines peuvent être abordées à partir de références théologiques. La tradition islamique reconnaît notamment l'existence des djinns. Toutefois, il serait incorrect de confondre automatiquement ces créatures avec les extraterrestres ou les OVNI.

Les djinns appartiennent à un cadre religieux spécifique. Les extraterrestres relèvent d'une hypothèse portant sur l'existence éventuelle de formes de vie extraterrestres. Les OVNI, quant à eux, désignent des phénomènes aériens qui n'ont pas été identifiés à un moment donné. Ces trois notions ne sont pas équivalentes. Un témoin comorien peut donc interpréter un événement à travers ses convictions religieuses, tandis qu'un autre cherchera une explication astronomique ou technique. Sans témoignages

recueillis directement, il est impossible de déterminer la fréquence de ces différentes interprétations aux Comores.

Les recherches disponibles font apparaître quelques pistes, mais elles ne permettent pas encore de constituer une chronologie exhaustive et un catalogue important. Il faut distinguer les cas mentionnés dans des bases de données spécialisées, les témoignages rapportés dans la presse et les observations dont les circonstances peuvent être reconstituées. Trois pistes méritent une attention particulière.

Les manifestations volcaniques constituent une autre piste pour l'étude des phénomènes lumineux aux Comores. Le Karthala a connu plusieurs épisodes éruptifs documentés, notamment en 2005. Les phénomènes associés à l'activité volcanique peuvent produire des observations spectaculaires et donner lieu à des interprétations variées. Il faut cependant éviter d'attribuer à ces événements des signalements ufologiques précis sans disposer de témoignages correspondants. Une recherche historique devrait comparer les observations alléguées avec les dates d'activité volcanique, les bulletins de surveillance et les articles de presse. Cette approche permettrait d'identifier les éventuelles correspondances entre les phénomènes observés et les événements naturels connus.

Le cas de Mayotte : un dossier officiel du GEIPAN à distinguer des affaires comoriennes
L'étude des OVNI dans l'archipel des Comores doit également tenir compte de Mayotte. L'île appartient géographiquement au même ensemble régional, mais elle est administrée par la France et ne fait pas partie de l'Union des Comores. Cette distinction politique est importante pour les archives : contrairement aux signalements comoriens qui restent dispersés, certaines observations mahoraises ont été intégrées au catalogue officiel du GEIPAN, le service du CNES chargé de l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Mamoudzou, 31 décembre 2009 : une lumière identifiée comme Sirius
Le catalogue du GEIPAN répertorie une observation à Mamoudzou, à Mayotte, le 31 décembre 2009. Le dossier porte la classification A et identifie le phénomène comme étant Sirius, l'une des étoiles les plus brillantes du ciel nocturne. La fiche a été mise à jour le 7 mars 2011.

Cette affaire constitue un exemple intéressant de la manière dont un phénomène lumineux peut être perçu comme inhabituel avant d'être identifié. Sirius peut apparaître particulièrement brillante et scintiller lorsque les conditions atmosphériques perturbent sa lumière. Sa proximité apparente de l'horizon peut accentuer ces effets. Le cas ne doit toutefois pas être présenté comme une observation survenue dans l'Union des Comores : il concerne Mayotte.

Source : catalogue officiel du GEIPAN, fiche Mamoudzou du 31 décembre 2009.

Ce dossier montre l'intérêt de comparer les observations recueillies dans les différentes îles de la région, tout en respectant les frontières administratives et les sources de chaque enquête.

Quelle est l'attitude du gouvernement comorien face aux OVNI ? La question de la réaction des autorités est fondamentale, si on cherche à comprendre non seulement les observations, mais aussi leur réception sociale et politique. À ce stade, les sources examinées ne permettent pas d'établir l'existence d'un programme officiel comorien consacré à l'étude des OVNI. Il n’y a en fait aucun organisme national spécialisé, pas de publication d'un catalogue gouvernemental des observations, on note aucune existence d'une procédure nationale publique de signalement des PAN et en conclusion sur cette question, le phénomène OVNI, comme dans de nombreux pays pauvres, n’est pas pris en considération.

L'étude sociologique des OVNI ne se limite pas à déterminer si un objet a été vu dans le ciel. Elle cherche également à comprendre pourquoi un phénomène est interprété d'une certaine manière, comment le récit circule et quelles réactions il provoque. Dans le cas des Comores, plusieurs dimensions mériteraient d'être étudiées.

Sources et pistes documentaires pour approfondir le sujet
Les références suivantes permettent de commencer une recherche plus systématique.
Géographie, population et société France Diplomatie, présentation officielle des Comores : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays/comores/presentation-des-comores - Catalogue

officiel du GEIPAN : https://www.geipan.fr/fr/recherche/cas - NUFORC, base de signalements d'observations : https://nuforc.org/ - Archives du Black Vault : https://www.theblackvault.com/
Ces bases peuvent fournir des pistes, mais les informations qu'elles contiennent doivent être vérifiées individuellement. La présence d'un récit dans une base ufologique ne signifie pas que l'observation a fait l'objet d'une enquête officielle ou qu'elle a été confirmée.

Un territoire encore peu documenté, mais digne d'une enquête approfondie - Les Comores occupent une position intéressante dans l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique. Leur géographie volcanique, leur situation au cœur de l'océan Indien, leur environnement maritime et leur héritage culturel constituent autant de dimensions à prendre en considération dans l'étude des observations célestes. Pourtant, les sources actuellement identifiées ne permettent pas encore d'établir une chronologie complète des OVNI dans l'archipel. Les signalements évoqués, notamment ceux de 2009 et de 2013, doivent être considérés comme des pistes de recherche tant que leurs circonstances et leurs documents originaux n'ont pas été retrouvés.

Sur le plan sociologique, la place de l'islam, les traditions locales, la transmission orale, les médias et les réseaux de la diaspora offrent des pistes intéressantes. Elles doivent toutefois être étudiées à partir de témoignages concrets plutôt que de généralisations sur les croyances de la population. L'histoire des OVNI aux Comores reste donc largement à écrire. Pour le chercheur, le défi consiste à retrouver les récits, à identifier leurs sources, à interroger les témoins et à confronter chaque observation aux explications possibles. Cette démarche permettrait de donner aux Comores une place mieux documentée dans l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique, tout en respectant une exigence fondamentale : distinguer les faits établis, les témoignages, les interprétations culturelles et les questions qui restent sans réponse.

B - Les Comores - Entre djinns, monde invisible et phénomènes aérospatiaux.

« Le ciel, les volcans et le monde invisible dans la cosmologie comorienne »

Les Comores constituent un cas très intéressant à étudier ici, mais pour une raison un peu différente de Madagascar, Maurice ou La Réunion : il faut surtout étudier la rencontre entre cosmologie comorienne, islam, croyance aux djinns, monde invisible et interprétation moderne des phénomènes célestes.

En revanche, je serais très prudent avec l'idée d'une tradition comorienne ancienne « d'extraterrestres » ou « d'êtres de lumière » : je n'ai pas trouvé de source anthropologique sérieuse permettant d'affirmer que les Comoriens traditionnels identifiaient leurs êtres surnaturels à des extraterrestres. Le rapprochement djinn = extraterrestre est essentiellement une interprétation moderne.

Les Comores : un terrain particulièrement riche pour l'étude du « monde invisible »
La société comorienne est profondément marquée par l'islam sunnite de rite chaféite, mais celui-ci coexiste historiquement avec des représentations et pratiques plus anciennes concernant les esprits et les êtres invisibles. Les travaux anthropologiques sur les Comores décrivent précisément cette coexistence.

Le terme essentiel est djinn — en comorien, on rencontre également différentes formes et appellations locales liées aux génies/esprits.

Il faut cependant faire une distinction fondamentale : djinn ≠ extraterrestre ≠ OVNI.

Le djinn appartient à une cosmologie religieuse et culturelle ; l'extraterrestre appartient à une hypothèse moderne concernant une vie intelligente éventuellement située ailleurs dans l'Univers.

Les recherches consacrées aux Comores montrent que les djinns sont associés à différents domaines de la vie quotidienne :

Maladie ;	Lieux particuliers ;	Pratiques thérapeutiques

Folie ou troubles du comportement ;	Événements inhabituels	Rites de protection ;
Protection ;	Possession ;	Monde des morts et des ancêtres.

Une étude de Sophie Blanchy et collaborateurs, publiée en 1996 dans Islam et sociétés au Sud du Sahara, est particulièrement intéressante. Elle décrit les rituels de protection pratiqués notamment en Grande Comore et montre comment les croyances islamiques, les pratiques magico-religieuses et les représentations des êtres invisibles peuvent se combiner. C'est une source beaucoup plus solide pour votre livre que les sites ufologiques.

Certaines traditions comoriennes décrivent un univers dans lequel le monde humain n'est pas séparé hermétiquement du monde surnaturel. Les recherches anthropologiques sur la possession aux Comores montrent que celle-ci est considérée comme une forme organisée de relation avec des « sujets autres » et non simplement comme un phénomène chaotique. Les pratiques de danse des génies, de transe et de possession constituent également un élément du patrimoine culturel comorien. Cela donne une clef importante pour une étude relative au phénomène OVNI : Une population habituée culturellement à concevoir l'existence d'êtres invisibles peut interpréter certains événements inhabituels dans un vocabulaire différent de celui utilisé par un observateur occidental contemporain.

Cela ne signifie évidemment pas que les phénomènes décrits sont imaginaires. Cela signifie que la grille d'interprétation du témoin est culturellement déterminée.

Il existe également des récits cosmologiques particulièrement intéressants autour du Karthala, le grand volcan de Grande Comore. Certaines traditions associent la création ou la formation de l'île à des événements impliquant le roi Salomon, la reine de Saba et les djinns.
Une version du récit explique notamment le lac salé par une intervention surnaturelle ; d'autres traditions associent le Karthala à l'action de Salomon et des djinns. Ces récits appartiennent au folklore et à la cosmologie, pas à l'histoire factuelle.

« Le ciel, les volcans et le monde invisible dans la cosmologie comorienne »
Mais je déconseille absolument de présenter ces récits comme des témoignages anciens d'atterrissages extraterrestres.

Je n'ai pas trouvé de source anthropologique solide établissant aux Comores une tradition appelée spécifiquement : « êtres de lumière » = extraterrestres. En revanche, la symbolique de la lumière existe naturellement dans l'islam, dans les traditions mystiques et dans les récits relatifs au monde spirituel. Il serait donc abusif de prendre une apparition lumineuse décrite dans un récit religieux et de la transformer rétroactivement en :« rencontre avec un extraterrestre ». En revanche, il existe une piste de recherche moderne. Dans le vocabulaire contemporain mondial des OVNI, certains témoins utilisent des expressions telles que :

- Êtres de lumière ;
- Êtres célestes ;
- Anges ;
- Êtres spirituels ;
- Entités ;
- Extraterrestres ;
- Visiteurs.

Ces catégories peuvent parfois se mélanger dans les récits contemporains.

Mais je n'ai pas trouvé suffisamment de documentation spécifique aux Comores pour affirmer que ce phénomène y constitue une croyance populaire importante.

Les Comoriens croient-ils aux extraterrestres ?
Il faut distinguer deux choses.

A. Croyance traditionnelle

Oui : croyance aux êtres surnaturels, notamment aux djinns.
Elle est solidement documentée par l'anthropologie.

B. Croyance moderne aux extraterrestres

Il existe certainement des récits et une circulation de la culture OVNI, notamment via Internet et les médias internationaux, mais je n'ai trouvé aucune enquête sociologique permettant de mesurer sérieusement le nombre de Comoriens croyant à l'origine extraterrestre des OVNI.

:

Les croyances modernes aux extraterrestres existent dans l'espace culturel comorien contemporain, mais leur importance sociologique n'est pas documentée par une enquête représentative accessible.

Il n'existe pas de structure gouvernementale comorienne comparable au GEIPAN français, ni commission officielle consacrée aux OVNI/UAP. En revanche, l'État comorien entretient une relation très étroite avec l'autorité religieuse islamique. La Constitution et le cadre juridique font du sunnisme chaféite la référence religieuse officielle. Le Grand Mufti est l'autorité religieuse supérieure et conseille le gouvernement sur les questions concernant l'islam et le droit islamique. C'est important pour comprendre comment un phénomène extraordinaire pourrait être interprété officiellement.

La « sorcellerie », la magie et les djinns sont même des catégories juridiquement sensibles et le Code pénal comorien prévoit des sanctions lorsque les pratiques de sorcellerie, magie ou charlatanisme portent atteinte à l'ordre public. Cela montre quelque chose de très important : le monde surnaturel n'est pas simplement une question folklorique privée.

La situation ufologique

Aux Comores, peu d'observation d'ovni ! le pays est petit, pauvre…ce phénomène n'est pas la priorité du peuple.

Le US UFO Center affirme avoir reçu « a number of UFO Reports » concernant les Comores et annonce une base de signalements et d'expériences de contact extraterrestre. Mais actuellement, la page publique ne donne pas suffisamment de données individuelles vérifiables pour que je puisse transformer ces affirmations en une liste de cas fiables.

.

Un élément historique très intéressant : les Comores et le débat de l'ONU sur les OVNI. En 1977, l'Assemblée générale des Nations unies a effectivement discuté de la question de la création d'une agence ou d'un département chargé de coordonner les recherches sur les objets volants non identifiés et phénomènes associés.

Dans les documents de l'ONU, la délégation des Comores apparaît dans les discussions de cette session. Mais il faut être précis : cela ne signifie pas que le gouvernement comorien a lancé un programme OVNI. La présence de la délégation comorienne dans les documents de l'ONU s'inscrit dans les travaux de l'Assemblée générale ; je n'ai trouvé aucun élément démontrant que les Comores aient proposé elles-mêmes une politique nationale de recherche des OVNI. C'est néanmoins une trace institutionnelle intéressante à conserver.

CATALOGUE

31 DECEMBRE 2009 PASSAMAINTY – MAYOTTE - COMORES

- Lieu : sortie Ouest du village de Passamaïnty à Mayotte à 6 km de Dzaoudzi
- Heure : 31 décembre 2009 vers 21 heures locale (UT +3h)
- Description du témoin : point lumineux très brillant qui change de couleur pour passer à l'orange, visible à travers un nuage - ciel clair quelques nuages 3/8 à moyenne et basse altitude. Nuit avec lune, sans vent
- Enquête : le témoin pense voir une "nouvelle étoile", exclut avion, satellite, étoile filante. Le GEIPAN conclut à un manque d'informations suffisantes.
- Classement : PAN C, par conséquence, dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas est classé comme PAN C
-

DEUX CAS À MAYOTTE LE SOIR DU REVEILLON (COMORES)

1. MAMOUDZOU (976) 31.12.2009 | Classification A | Phénomène : Sirius
2. PASSAMAINTY (976) 31.12.2009 - Témoignage : sortie Ouest du village de Passamaïnty à Mayotte, point lumineux brillant qui change de couleur pour passer à l'orange, ciel clair quelques nuages 3/8. Classé PAN C par le GEIPAN. C'est à 70 km de Anjouan. Visible depuis les Comores.

DOSSIER GEIPAN
Date de l'observation -31/12/2009
Genre - H
Condition - Environnement Occupation du sol
Territoires artificialisés - Zones urbanisées
Conditions météo - Belles éclaircies ou Peu nuageux
Date et heure locale - 31/12/2009 21h
Cadre de référence - Ciel
Distance entre phénomène et témoin - "de quelques dizaines de KM à l'espace lointain"
Début de l'observation - Conditions d'apparition provoquées par le témoin
Fin de l'observation - Conditions de disparition provoquées par le phénomène

Localisation
Direction d'observation Horizontale - 45.0045.00
Trajectoire - Stationnaire, Immobile
Nature de l'observation ou Termes descriptifs - Autre
Caractéristique de l'observation - Objet unique
Forme globale - 1D - Faisceau, Trait
Couleur – Blanc - Orangé, feu
Taille apparente - estimation impossible
Vitesse apparente - Nulle, Immobile, Stationnaire
Bruit - Aucun, Silence total
Effet sur l'environnement - Aucun
Nombre de phénomènes observés - Un seul

Observation astronomique de Sirius.
Description
Un témoignage par questionnaire rapporte l'observation d'un point lumineux fixe très brillant à l'Est le 31 décembre 2009 vers 21h (heure locale).
Le déplacement apparent très rapide et à haute altitude initialement décrit par le témoin correspond en fait au déplacement des nuages. La durée de l'observation (10 minutes) d'un point fixe très brillant changeant de couleur évoque l'observation de l'étoile la plus brillante de notre ciel : Sirius. La configuration astronomique du ciel montre effectivement la présence de Sirius dans la portion de ciel observée (Est) au moment de l'observation.
Le cas est classé A comme l'observation de l'étoile Sirius.

Source : LA FICHE DU GEIPAN : https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2009-12-02501?field_agregation_index_value=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_departement_target_id=Mayotte%20%28392%29&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&select-category-export=nothing

LE QUESTIONNAIRE DU GEIPAN COMPLETE PAR LE TEMOIN : https://www.cnes-geipan.fr/sites/default/files/Questionnaire%20terre-R230.pdf

REMARQUES

Le début de l'observation
La scène est assez précisément décrite. C'était la soirée du réveillon du Nouvel An. Trois personnes se trouvaient dans la maison : le témoin, son épouse et leur fils. Le témoin était assis sur la terrasse lorsqu'il regarda dans la direction de la Lune. Il aperçut alors un gros point lumineux dans la même région du ciel. Intrigué, il se leva et fit quelques pas afin de se retrouver complètement à l'extérieur pour mieux observer le phénomène. Dans le courriel envoyé à ses parents le lendemain, il décrivit initialement l'objet comme

un « point lumineux très brillant ». Il écrivit également qu'il avait d'abord pensé à un phénomène astronomique plutôt qu'à un engin artificiel.

5 Position dans le ciel
Le phénomène était observé : à l'Est-Nord-Est, relativement près de la Lune. Le témoin estimait que le point lumineux se trouvait à environ 20° de la Lune. Il le situait dans une zone élevée du ciel et non près de l'horizon.

Cette donnée est particulièrement importante pour l'analyse astronomique. Le phénomène n'était pas décrit comme un objet situé devant une montagne, une construction ou un élément terrestre permettant d'en apprécier la distance. Le témoin lui-même estimait que sa distance pouvait aller « de quelques dizaines de kilomètres à l'espace lointain », ce qui montre l'énorme incertitude sur la profondeur réelle du phénomène.

Le témoin décrit un phénomène extrêmement lumineux qui ressemblait à : un point lumineux comparable à une étoile ou à une planète, mais « beaucoup plus gros et brillant ». Il précise cependant qu'il ne discernait aucun diamètre apparent véritable. Aucun contour ou détail de structure n'était visible en raison de l'intensité lumineuse et de la petitesse apparente du phénomène.

La couleur évolua au cours de l'observation : blanc éclatant → orangé. Le changement de couleur est observé alors que le phénomène se trouvait dans ou près d'un nuage. Le témoin explique que le phénomène était encore visible dans la partie la moins épaisse du nuage alors que les étoiles environnantes étaient déjà masquées.

Forme - Aucune forme géométrique identifiable. Le témoin ne pouvait pas distinguer s'il s'agissait d'un disque ; d'une sphère ; d'une structure ; s'il y avait des hublots ou encore des feux.

Il s'agissait essentiellement d'un point lumineux très intense.

C'est probablement l'un des éléments les plus intéressants du dossier car dans son premier récit, le témoin écrit que le point lumineux semblait se déplacer vers l'est. Mais, après réflexion, il modifie sensiblement son interprétation. Il estime finalement que : le phénomène était probablement immobile et que ce sont les nuages qui se déplaçaient. Le questionnaire GEIPAN précise : *« pas de trajectoire. Semblait immobile ».* Le témoin remarque également que la distance angulaire entre la Lune et le PAN ne semblait pas changer. Cela constitue un élément plutôt favorable à une interprétation astronomique.

La durée : quelques minutes, moins de dix minutes, selon l'estimation du témoin. Elle prit fin lorsque le phénomène fut masqué par un nuage. Il ne décrit donc : ni accélération ; ni départ brutal ; ni changement de trajectoire et ni disparition instantanée.

Le témoin alla chercher son épouse et son fils afin qu'ils observent eux aussi le phénomène. L'épouse ne fut pas particulièrement impressionnée et estima immédiatement qu'il pouvait s'agir d'une étoile. Le fils, en revanche, considérait que le phénomène était beaucoup trop lumineux pour être une étoile et demanda à son père si cela représentait éventuellement une menace. Le dossier comporte donc trois personnes présentes, mais il faut distinguer les niveaux de témoignage : le père est le témoin principal et remplit le questionnaire ; l'épouse a observé le phénomène mais l'a interprété comme une étoile ; le fils a également observé la lumière et l'a jugée anormalement brillante.

Cela renforce la réalité du phénomène lumineux observé, mais pas nécessairement son caractère inexpliqué.

Absence totale d'effets physiques, ce que confirme le questionnaire. Le témoin indique même que ses trois chiens — un berger allemand, un chien croisé et un caniche — n'avaient pas réagi. Aucun bruit inhabituel n'a été entendu. Aucune trace n'a été constatée. Aucun effet électromagnétique n'a été rapporté.

Pourquoi le témoin a-t-il pensé à un OVNI ? Le témoin ne semble pas avoir commencé son observation avec l'idée qu'il allait voir un OVNI. Sa première impression fut plutôt celle d'un astre inhabituellement

brillant. Dans son récit initial, il évoque même plusieurs possibilités : station spatiale ; gros météoroïde ; débris spatial rentrant dans l'atmosphère ET éventuellement phénomène astronomique inconnu.

Il envisage ensuite l'hypothèse OVNI parce qu'il estime que le phénomène ne correspond pas à un avion ou à une étoile. Cette attitude est intéressante : le témoin ne présente pas initialement son observation comme la rencontre avec un engin extraterrestre.

Un objet ponctuel très lumineux observé à travers une atmosphère humide et des couches nuageuses peut présenter des variations apparentes de couleur et d'intensité. Lorsque la lumière traverse une couche atmosphérique plus épaisse ou des nuages, sa couleur apparente peut évoluer. Il faut donc être prudent avant d'interpréter : blanc → orange comme une modification intrinsèque de l'objet. Dans ce cas précis, le témoin lui-même indique que le phénomène était visible dans la partie la moins épaisse du nuage, tandis que les étoiles étaient déjà masquées.

Le témoin regarde précisément dans la direction de la Lune lorsqu'il découvre le phénomène. Il estime que le PAN se trouve à environ 20° de celle-ci. Cette information aurait dû être particulièrement utile pour une reconstitution astronomique : à partir de la date, de l'heure, des coordonnées de Passamaïnty et de la position angulaire de la Lune, il est possible de rechercher quels objets célestes brillants se trouvaient dans ce secteur. Le questionnaire GEIPAN ne fournit toutefois pas, dans le document accessible, une reconstitution astronomique finale permettant d'identifier formellement l'objet.

Les conditions météorologiques Le témoin décrit :

- Ciel globalement clair ;
- Quelques nuages ;
- Environ 3/8 de couverture nuageuse à moyenne et basse altitude ;
- Présence de la Lune ;
- Absence de vent au sol ;
- Température d'environ 28 °C ;
- Temps stable pendant la nuit.

Une source météorologique historique disponible pour Mayotte donne également, pour le 31 décembre 2009, une situation chaude et humide, avec des températures autour de 28-29 °C et une couverture nuageuse partielle. Ces données ne constituent toutefois pas une observation météorologique locale directement mesurée à Passamaïnty au moment précis du phénomène et doivent donc rester secondaires.

L'aéroport : un élément à prendre en compte
Le témoin signale que l'aéroport se trouvait à environ 8 km dans la direction observée. Il précise cependant qu'il n'y avait normalement pas de trafic aérien nocturne, sauf exceptions. L'hypothèse d'un avion paraît donc moins immédiate que celle d'un astre, mais elle ne peut pas être éliminée uniquement à partir du témoignage.

Chronologie du dossier
31 décembre 2009 — vers 21 h
Observation depuis Passamaïnty.
1er janvier 2010
Le témoin adresse un courriel à ses parents relatant l'observation. Ce courriel constitue une trace contemporaine très intéressante du témoignage.
Début janvier 2010
Le témoin entend sur France Inter une information concernant un PAN et l'appel du CNES aux témoins. Il entreprend alors des recherches sur Internet et contacte le GEIPAN.
2010
Le questionnaire GEIPAN est rempli et conservé.
Le document accessible aujourd'hui constitue la principale pièce documentaire publique retrouvée.

Conclusion

L'observation du 31 décembre 2009 à Passamaïnty constitue un dossier particulièrement intéressant non pas parce qu'il présenterait des caractéristiques extraordinaires, mais parce que le témoignage est exceptionnellement bien documenté par rapport à la rareté des dossiers provenant de Mayotte.
Un homme de 51 ans, ayant une formation scientifique et informatique et une expérience du pilotage, observe vers 21 h un point lumineux blanc extrêmement brillant, situé à environ 20° de la Lune, dans la direction est-nord-est.

Le phénomène semble pratiquement immobile, silencieux, sans structure visible et sans effets physiques. Il devient orangé lorsqu'il est observé dans la partie moins épaisse d'un nuage, puis disparaît derrière celui-ci. L'épouse et le fils du témoin ont également observé la lumière.

Le dossier ne fournit aucun élément physique permettant de parler d'un engin.

L'hypothèse astronomique apparaît donc prioritaire, notamment celle d'un astre brillant dont l'aspect aurait été accentué par les conditions d'observation et les passages nuageux. Mais l'identification précise de l'astre n'est pas établie dans le document GEIPAN actuellement accessible. (Le questionnaire analysé ci-dessus. Sur la fiche du cas dont lien plus haut, il est clairement indiqué que le dossier est composé de divers éléments, accessibles et il est noté que le GEIPAN est arrivé à la conclusion que le témoin avait observé Sirius :

- ✓ Département Mayotte
- ✓ Classification A
- ✓ Date de mise à jour : 23/06/2021
- ✓ Type de phénomène - Sirius

Source primaire
GEIPAN/CNES — Questionnaire de témoignage : PASSAMAINTY (97), MAYOTTE, 31.12.2009.
https://www.cnes-geipan.fr/sites/default/files/Questionnaire%20terre-R230.pdf
Ce document de 15 pages est particulièrement précieux : il contient le récit contemporain du témoin, les circonstances, la localisation, la météo, les positions relatives Lune/PAN, la durée, les couleurs, la description du mouvement et les témoignages de l'épouse et du fils.

29 SEPTEMBRE 2013 – SUR LES COMORES
29 septembre 2013 — Comores : une observation bien réelle mais aussi de nombreux témoins qui ont pris ce phénomène pour un OVNI. La presse l'a aussi interprété ainsi.,

Un document consacré à l'analyse des observations du Falcon 9 du 29 septembre 2013 reproduit un témoignage provenant explicitement des Comores :

« ComorosMan — Nous l'avons vu à peu près en même temps depuis les Comores (vers 20 h). J'étais sur le chemin du retour. J'ai aussi téléphoné à des amis pour vérifier s'ils pouvaient le voir — et ils l'ont vu. »

Le témoignage est associé à une vaste série d'observations du même phénomène effectuées en Afrique australe le soir du 29 septembre 2013 – Déjà les médias avaient titrés à propos de cette observation qu'il s'agissait d'ovni.

Le phénomène décrit
Les autres témoins de cette même observation, notamment en Afrique du Sud, décrivent :

- Une lumière extrêmement brillante ;
- Ressemblant initialement à une étoile ;
- Un halo ou anneau lumineux autour du point central ;
- Impression de fumée ou de brume ;
- Mouvement apparent ;
- Parfois des mouvements en zigzag ;
- Petites lumières tournant autour du phénomène ;
- Disparition rapide.

Le témoignage comorien est malheureusement beaucoup plus court : il confirme essentiellement que le phénomène a également été vu depuis les îles Comores vers 20 h locales, et que le témoin a appelé des amis qui l'ont également observé.

Et surtout : le phénomène est très probablement lié au Falcon 9
C'est ici que le dossier devient particulièrement intéressant. Le 29 septembre 2013 à 16 h 00 UTC, SpaceX lançait depuis Vandenberg Air Force Base, en Californie, le Falcon 9 v1.1, pour mettre en orbite le satellite canadien CASSIOPE. Il s'agissait du premier vol du Falcon 9 v1.1. Le lancement est officiellement répertorié par la NASA :

29 septembre 2013 — CASSIOPE — Falcon 9 v1.1 — 16 :00 UTC — Vandenberg.
Le satellite CASSIOPE a été placé sur une orbite polaire fortement inclinée, d'environ 81°. Les documents de l'ONU donnent une inclinaison de 81°, un apogée de 1 326,8 km et un périgée de 328,3 km.

Cette trajectoire est importante car elle permet au phénomène d'être observé à de très grandes distances de Vandenberg.

3. L'heure du témoignage comorien est extrêmement intéressante
Le témoin des Comores donne :
≈ 20 h locales Les Comores sont à UTC+3. Donc :
20 h aux Comores = environ 17 h UTC. Le lancement avait eu lieu : 16 h 00 UTC. Il y a donc environ :
1 heure entre le lancement et l'observation comorienne. Ce délai est parfaitement compatible avec l'observation d'un phénomène associé à la trajectoire orbitale ou aux phases de propulsion/évolution du lanceur, mais cela ne suffit pas à lui seul à démontrer quelle partie du Falcon 9 était observée.

Ce cas n'est donc probablement PAS un OVNI

Fiche sommaire :
29 septembre 2013 — Comores
Phénomène : grande lumière/halo observé dans le ciel
Heure : environ 20 h locales
Témoins : plusieurs personnes aux Comores
Source : témoignage « ComorosMan » reproduit dans une présentation consacrée au Falcon 9
Phénomène comparable : nombreux témoignages en Afrique du Sud le même soir
Événement spatial correspondant : lancement Falcon 9 v1.1/CASSIOPE
Identification : très probablement phénomène lié au lancement spatial
Classe : A− / B+
Je serais même tenté de mettre A−, mais seulement après reconstruction complète de la trajectoire.

Pourquoi cette observation est particulièrement intéressante simplement pour le fait qu'elle montre que le phénomène n'était pas limité à un seul témoin. La présentation rassemble des témoignages provenant notamment de :

- Bloemfontein ;
- Bethulie ;
- Limpopo ;
- Klerksdorp ;
- et des Comores.

Le témoin comorien précise qu'il a téléphoné à des amis qui ont eux aussi vu le phénomène. Nous avons donc potentiellement :

Afrique du Sud + Comores + autres régions de l'océan Indien

Observant le même phénomène.
Cas identifié

26 AOUT 2026 – OUROVENI – COMORES
Quand le tournage d'un clip vidéo tourne en observation d'ovni
À Ourovéni, au Grande Comore, le 26 Aout 2026, à 20 h 20 , on signale des observations d'OVNI.
En fait, lors d'un tournage d'un clip vidéo ou un drone a été utilisé, à la suite d'exercices à une hauteur de quelques dizaines, voire centaines de mètres, éclairé de lumières de diverses couleurs, l'objet à trompé un certain nombre de personne. On a retrouvé ces observations sur les réseaux sociaux, et on a également retrouvé sur Facebook le coupable. Tournage du clip « HK *et Men K.* ou un petit drone blanc avec lumières de navigation vertes et rouges planant dans le ciel sombre a été utilisé *».*

Commentaire sur les réseaux : : « Vous n'avez jamais vu une drone" - c'est exactement le mécanisme de 90% des signalements OVNI aux Comores depuis 2022. Depuis que les clips et mariages utilisent des drones à LED, les signalements explosent

Note : Le taux de 90 % c'est une affirmation de commentaire sur les réseaux sociaux, **pas une statistique démontrée**.

Ce que montre la vidéo :
La vidéo, enregistrée de nuit à Ourovéni, Grande Comore, Comores le 26 août 2026, documente le tournage d'un clip musical intitulé 'HK et Men Ka'. Le texte à l'écran 'Tournage clip HK et Men Ka' apparaît tout du long. La caméra panote vers le haut pour montrer un petit drone blanc avec des lumières de navigation vertes et rouges planant dans le ciel sombre, filmant clairement l'événement d'en haut tandis que la foule lève les yeux, pointe du doigt et lève les téléphones. Lien vers la vidéo : https://www.facebook.com/reel/1449394917010924/

Le « HK » mentionné est **HK et les Saltimbanks / Kaddour Hadadi**, il s'agit bien du musicien français – Ce qui confirme la réalité de ce groupe.
https://hk-officiel.com/bio-2/

Avec l'apparition des lanternes Thaï, des drones, des lancements de fusées, des satellites, le ciel est devenu si encombré que le public, dont une partie ne lève que rarement la tête vers le ciel, y observe fréquemment des objets, lumières ou autres bizarreries immédiatement qualifié d'OVNI. Dans ces conditions, le nombres d'observations ne peux que croître et aujourd'hui se pencher sur toutes ces apparitions devient presque inutile, le nombre de vrai cas d'ovni est devenu rare. D'ailleurs, au niveau des cas intéressant, leur nombre est devenu presque nul, plus d'atterrissages solides à l'analyse, plus d'observations d'humanoïdes qui peuvent être considérées sérieuses, plus d'objets à très basse altitude semblable à nos « soucoupes tôles et boulons » des années 50 – 60.

Chapitre XII - 12
10 - CONGO - REUBLIQUE DU CONGO
CONGO FRANCAIS – BRAZZAVILLE

Sous le régime de l'Afrique Équatoriale Française (1910–1958), Brazzaville centralisait les services administratifs, militaires et techniques des quatre territoires sous tutelle (Moyen-Congo, Gabon, Oubangui-Chari et Tchad).

A. Circuit de remontée des signalements
Au cours des années 1950, la remontée des dossiers d'observations aériennes non identifiées suivait trois filières officielles :

1. **La Direction de l'Aéronautique Civile de l'A.E.F.** : Elle gérait le contrôle de la circulation aérienne et consignait les anomalies signalées par les équipages commerciaux (Air France, UAT) et les tours de contrôle centrales (Maya-Maya, Pointe-Noire, Bangui, Fort-Lamy).
2. **L'Armée de l'Air (Base Aérienne 171 de Brazzaville) :** La présence militaire française assurait la souveraineté aérienne. Les cas observés à proximité des zones stratégiques faisaient l'objet de fiches de renseignement militaire classifiées.

3. **Le Service Météorologique Général de l'A.E.F.** : Les stations régionales collectaient les observations d'optique atmosphérique, les bolides de forte magnitude et les anomalies radar en altitude.

B. Lieux de conservation et accès aux sources contemporaines
Lors des indépendances en 1960, le patrimoine archivistique a été scindé et transféré en partie vers la métropole :

1. **Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM - Aix-en-Provence)** : Elles regroupent les fonds du Gouvernement Général de l'A.E.F. (Direction des Affaires Politiques, rapports généraux d'information et correspondance des gouverneurs).
2. **Service Historique de la Défense (SHD - Vincennes)** : Il conserve les journaux de marche et d'opérations (JMO) de la BA 171 de Brazzaville, les registres des escadrons d'Outre-Mer et les rapports de gendarmerie de l'air.
3. **GEIPAN (CNES - Toulouse)** : Organisme public héritier des archives de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et de la Gendarmerie Nationale pour les observations de PAN survenues dans les territoires sous administration française.
4. **Archives Nationales de la République du Congo & ASECNA (Brazzaville) :** Conservent une partie des registres de piste, des journaux de navigation aérienne et de la presse locale de l'époque (France-Équateur, La Semaine Africaine).

CATALOGUE

29 MARS 1952 — MINES D'URANIUM DU CONGO
On trouve souvent sous la rubrique « Congo » sur internet, dans les bases de données, catalogues et autres écrits une célèbre observation de deux disques lumineux au-dessus des mines d'uranium. Mais il s'agit du Congo belge, de la République Démocratique du Congo et non pas du Congo-Brazzaville - République du Congo. Le cas est détaillé dans la rubrique de la RDC.

AOUT – SEPTEMBRE 1952 – BRAZZAVILLE ET ME STANLEY POOL – REPUBLIQUE CONGO BRAZZAVILLE
Description : Lors de la vague mondiale d'observations de 1952, plusieurs témoignages font état de disques et de sphères lumineuses survolant le fleuve Congo entre Brazzaville et Léopoldville (Kinshasa). Les objets effectuaient des trajectoires rectilignes à très grande vitesse, sans émettre de bang supersonique ni de bruit de motorisation.

Témoins / Sources : Personnels de l'aviation civile, résidents des deux rives du fleuve. Archives de la Direction de l'Aéronautique Civile de l'A.E.F. et dépêches du journal France-Équateur.

06 JUIN 1954 - KELLE – LIKOUALA - MOSSAKA - REPUBLIQUE CONGO BRAZZAVILLE
Il N'y a pas d'observation le 06 Juin 1954, l'article du journal Afrique Nouvelle du 14 Juillet 1954, dit que « ***Lors de mon passage à Kelle, le 6 juin, les Européens m'ont raconté ».*** Il s'agit de la date ou la personne qui écrit était à Kelle. Plus loin il décrit l'observation du 18 juin 1954 de Mgr Verhille. – Certaines bases de données ufologiques indiquent une observation le 06 juin 1954 par erreur.

Des soucoupes volantes dans le ciel du Moyen-Congo

ON reparle beaucoup des « Soucoupes volantes ». De diverses parties du monde, proviennent des témoignages plus ou moins intéressants. Notre confrère de Brazzaville « La Semaine de l'A.E.F. » vient de publier, une relation particulièrement frappante puisqu'elle émane de Son Exc. Mgr. Verhille, Vicaire Apostolique de Fort-Rousset :

« *Lors de mon passage à Kelle (1), le 6 juin, les Européens m'ont raconté un spectacle étrange auquel ils avaient assisté de trois endroits différents : Administration, SMOL et Mission. Quelques jours auparavant, ils avaient aperçu une chose étrange, lumineuse et mobile qui n'était ni un astre ni un météore. Je ne puis me substituer à eux pour la description, je n'y étais pas.*

Mais voici ce que j'ai vu à Lekety (1).

Le vendredi 18 juin à 19 h. 35, nous étions à table, le Père Grymonpré, le Père Lejeune et moi, quand le cuisinier Séraphin vint nous dire qu'on entendait le bruit d'un avion. C'est maintenant un spectacle assez commun, mais nous sortons quand même pour scruter le ciel. Nous apercevons tout de suite un globe lumineux venant du Nord et se dirigeant vers la Mission. On s'attend à le voir passer au-dessus de nos têtes, quand tout à coup, il s'arrête, monte à la verticale, descend, s'arrête, tourne et semble frétiller. Le bruit a disparu : pour s'en assurer, on arrête le groupe électrogène. Tout est calme. On finit par croire que le bruit entendu et le phénomène que nous observons sont deux choses différentes ; un avion a pu passer que nous n'avons pas vu. Je vais chercher mes jumelles et les détails se précisent un peu.

Ce n'est pas complètement un globe de feu, il y a une masse sombre au centre, d'où semblent sortir, tour à tour, des rayons d'inégales longueurs. Chacun peut observer à son aise, car le spectacle dure plus d'un quart d'heure. Pendant ce temps, qui nous paraît très long, le globe de feu s'agite toujours, montant, descendant, se stabilisant quelques secondes mais ne s'éloignant guère, car de l'endroit où nous l'observons, l'horizon est limité et nous n'avons pas à nous déplacer pour l'observer. Enfin, il s'éloigne à l'horizontale très rapidement vers le Nord. Spectacle assez étrange et jamais encore vu, car ce n'est pas le comportement d'un astre ou d'un avion ».

(1) *Dans la région de la Likouala-Mossaka.*

AFRIQUE NOUVELLE
14 JUILLET 1954

18 JUIN 1954 – FORT ROUSSEL – REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE

NOTA : Certaines bases de données indiquent une observation ce jour à Fort Roussel. Ce cas est erroné. Interprétation à tort comme lieu de l'observation, du lieu d'affectation de Mgr Verhille qui a observé un phénomène aérien le 18 juin 1954 à LAKETI – KELLE.

18 JUIN 1954 — LAKETI – KELLE – LIKOUALA - MOSSAKA - REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE

L'observation de Mgr Verhille dans le Moyen-Congo, Mgr de Fort Roussel.

Un des témoignages les plus anciens et les plus détaillés du Congo-Brazzaville Le 18 juin 1954, à 19 h 35, un phénomène lumineux inhabituel fut observé à Laketi, dans la région de Likouala-Mossaka, alors située dans le Moyen-Congo, colonie de l'Afrique-Équatoriale française. Le principal témoin identifié est Mgr Émile-Élie Verhille, vicaire apostolique de Fort-Rousset — l'actuelle ville d'Owando, en République du Congo. Il n'était pas seul : son témoignage indique qu'il se trouvait avec le père Lejeune lorsque le phénomène fut signalé par le cuisinier de la mission, nommé Séraphin. D'autres personnes auraient également observé la scène.

Le cas est particulièrement intéressant pour l'histoire des OVNI africains parce qu'il ne repose pas uniquement sur une mention tardive dans une base ufologique. Une source de presse contemporaine de 1954 est identifiée : La Semaine de l'A.E.F., journal publié à Brazzaville. Les archives du SCEAU conservent une référence datée du 14 juillet 1954, correspondant à l'article intitulé « Des soucoupes volantes dans le ciel du Moyen-Congo ». Une autre coupure provenant de Dakar Afrique Nouvelle est également conservée pour le même événement.

1. Le contexte géographique
En 1954, le territoire concerné appartient encore à l'Afrique-Équatoriale française (AEF) et plus précisément au Moyen-Congo. Le lieu est généralement transcrit dans les sources sous les formes :
Laketi ;
Lekety ;

Parfois avec des variantes orthographiques liées aux retranscriptions ultérieures. La région de Likouala-Mossaka se situe dans le nord-est de l'actuelle République du Congo, dans une zone alors très isolée par rapport aux grands centres urbains de l'AEF. Cette localisation est importante : nous ne sommes ni à Brazzaville ni dans une grande ville où les phénomènes célestes auraient pu être largement commentés. Le récit provient au contraire d'une mission implantée dans une région forestière, où les possibilités de comparaison avec le trafic aérien étaient beaucoup plus limitées.

2. Le début de l'observation
Le récit conservé dans la littérature ufologique reprend le témoignage de Mgr Verhille de manière assez précise. Le vendredi 18 juin 1954, à 19 h 35, Mgr Verhille et le père Lejeune sont à table lorsqu'ils sont avertis par le cuisinier de la mission, Séraphin, qu'un bruit ressemblant à celui d'un avion est audible dans le ciel. Cette précision est intéressante. Le premier réflexe des témoins n'est pas de penser à une « soucoupe volante ». Le bruit est interprété comme celui d'un avion, phénomène suffisamment inhabituel dans cette région pour attirer leur attention. Les hommes sortent donc afin d'observer le ciel. C'est alors qu'ils aperçoivent un globe lumineux venant du nord et se dirigeant vers la mission de Laketi.

Cette première description est confirmée par plusieurs sources secondaires qui ont repris le témoignage. Le document déclassifié américain de 1954, constitué à partir de sources de presse internationales, donne la date, l'heure, le lieu et la description générale du phénomène.

Les observateurs s'attendent naturellement à voir le phénomène poursuivre sa trajectoire et passer au-dessus de la mission. Mais le comportement de la lumière change brusquement. Selon le récit :

- Le globe lumineux s'arrête.

Il effectue ensuite une série de mouvements décrits comme :
- Une montée verticale ;
- Un arrêt ;
- Une descente ;
- Un nouvel arrêt ;
- Des mouvements de rotation ;
- Une sorte d'oscillation ou de « frétillement ».

Le résumé conservé dans le document américain de 1954 est particulièrement clair : Le globe « s'arrêta soudainement, s'éleva et redescendit, s'arrêta de nouveau, tourbillonna et sembla trembler ». Cette séquence constitue le principal intérêt ufologique du témoignage. Il ne s'agit pas simplement d'une

lumière se déplaçant rapidement dans le ciel. Le témoin décrit au contraire un objet semblant stationner, monter, redescendre et effectuer des mouvements irréguliers.

Un élément particulièrement intéressant concerne le bruit. Au début de l'observation, les témoins avaient entendu ce qui leur semblait être le bruit d'un moteur d'avion. Mais lorsque le phénomène effectue ses mouvements, le bruit cesse. Les observateurs veulent alors vérifier s'ils ne sont pas victimes d'une confusion entre un avion et une lumière indépendante. Dans le récit publié ultérieurement, ils vont jusqu'à arrêter le groupe électrogène de la mission afin de vérifier que le bruit ne provient pas de leur propre environnement. Tout devient silencieux. Cette démarche est importante parce qu'elle montre que les témoins cherchent au moins à effectuer une première vérification de leur observation.

Le récit conduit même à l'hypothèse que le bruit d'avion initial et le phénomène lumineux pourraient être deux événements distincts. Autrement dit, le témoin ne transforme pas automatiquement le bruit en « moteur de l'OVNI ».

L'un des aspects les plus intéressants du dossier est que Mgr Verhille utilise ensuite des jumelles. L'observation ne se limite donc pas à une petite lumière ponctuelle vue à l'œil nu. À travers les jumelles, le témoin affirme distinguer une structure plus complexe. Le phénomène lui apparaît comme un globe ou une source lumineuse comportant :

- Une masse sombre centrale ;
- Des rayons lumineux ;
- Des rayons de longueurs différentes ;
- Des émissions lumineuses apparaissant alternativement.

Le document américain de 1954 reprend précisément cette information : la masse sombre centrale est entourée de rayons lumineux d'inégales longueurs, apparaissant alternativement. La littérature ufologique française reprend également cette description, avec l'idée d'un « globe de feu » qui ne serait pas simplement une source ponctuelle.

Le phénomène aurait continué ses mouvements pendant environ quinze minutes. Durant cette période, il : monte ; descend ; se stabilise ; recommence ses mouvements ; reste relativement proche du secteur observé et puis finit par s'éloigner. La durée est importante.

- Un météore classique aurait généralement une durée apparente de quelques secondes.
- Une étoile ou une planète ne pourrait évidemment pas effectuer les mouvements décrits.
- Un avion conventionnel pourrait expliquer le déplacement et éventuellement une partie de l'impression lumineuse, mais beaucoup moins facilement les arrêts et changements d'altitude rapportés.

Il faut cependant rappeler que nous ne disposons pas, pour l'instant, de mesures angulaires, d'altitude, de vitesse ou de distance permettant de transformer ces impressions en paramètres physiques.

À la fin de l'observation, le phénomène quitte finalement le secteur. Le récit indique qu'il s'éloigne horizontalement très rapidement vers le nord. Le document déclassifié américain reprend cette conclusion : *après environ quinze minutes de mouvements de montée, descente et stabilisation, le phénomène « shot back over the northern horizon ».* L'observation prend donc la forme suivante :

Apparition au nord → approche de la mission → arrêt → mouvements verticaux → oscillations/rotation → observation aux jumelles → quinze minutes environ → départ rapide vers le nord.

Il est important de ne pas simplifier le dossier en écrivant que « Mgr Verhille a vu un OVNI ». Le témoignage original, tel qu'il est repris dans les sources, implique plusieurs personnes. Le récit commence avec : Mgr Verhille ; le père Lejeune ; Séraphin, le cuisinier, qui signale le bruit. Il serait toutefois prématuré d'affirmer que toutes les personnes présentes ont fourni un témoignage indépendant détaillé.

Le cas présente une caractéristique rare pour une observation africaine de 1954. Il apparaît dans un document américain intitulé : “Sightings of Unidentified Flying Objects” Le document, aujourd'hui déclassifié, rassemble différentes informations provenant de journaux internationaux.

La partie consacrée à l'Afrique indique : « Unidentified Flying Object over French Equatorial Africa » Elle donne : Brazzaville ; 19 juillet ; Mgr Verhille ; Fort-Rousset ; Laketi ; Région de Likouala-Mossaka ; 18 juin 1954 ; 19 h 35 ; globe lumineux ; mouvements verticaux ; rotations ; masse sombre centrale ; rayons lumineux ; durée d'environ quinze minutes.

Cette pièce est particulièrement utile parce qu'elle montre que le cas avait déjà franchi les frontières de l'AEF et circulait dans les réseaux internationaux d'information sur les « flying saucers » dès 1954. Il faut néanmoins respecter la mention figurant sur le document lui-même : « THIS IS UNEVALUATED INFORMATION ». Il s'agit donc d'une information recueillie et diffusée, pas d'une enquête américaine concluant à l'existence d'un engin extraordinaire.

Le cas dans la presse du Moyen-Congo
L'existence d'une source journalistique contemporaine est confirmée par les archives du SCEAU – Archives OVNI. Le catalogue de presse donne :

- 14 juillet 1954 — La Semaine de l'A.E.F.
- Article : « Des soucoupes volantes dans le ciel du Moyen-Congo »
- Date de l'événement : 18 juin 1954
- Lieu : Kelle
- Description : globe lumineux.

Le même fonds conserve également une coupure de :

- Dakar Afrique Nouvelle, 14 juillet 1954,
- Avec le même titre et une entrée concernant le 18 juin 1954, classée comme « phénomène étrange ».

Cette convergence documentaire est importante. Nous ne sommes donc pas devant une histoire apparue uniquement dans les années 1970 ou 1980 dans une base ufologique.

Que pouvait être le phénomène ?
C'est évidemment la question centrale.

Un avion ?
Le premier bruit entendu fut justement interprété comme celui d'un avion. Mais le phénomène lumineux aurait ensuite semblé s'immobiliser, monter et descendre. Un avion conventionnel ne correspond pas facilement à cette description. Cependant, l'absence de mesure de distance et d'altitude signifie qu'une illusion de mouvement ne peut pas être totalement exclue.

Un météore ?
C'est peu compatible avec la durée annoncée d'environ quinze minutes et surtout avec les mouvements de montée et de descente rapportés.
Mais nous ne pouvons pas l'exclure absolument sans connaître les conditions atmosphériques précises et la trajectoire réelle.

Une planète ou une étoile ?
Le récit est difficilement compatible avec une étoile ou une planète puisque les témoins décrivent des mouvements apparents importants. Mais les mouvements apparents d'un point lumineux peuvent parfois être amplifiés par l'autocinèse, phénomène dans lequel une petite source lumineuse isolée semble se déplacer lorsqu'elle est observée dans un ciel sombre sans repères fixes.

Un ballon ?
Un ballon pourrait expliquer certains déplacements lents et oscillations. Mais la description de montées et descentes répétées et surtout le départ rapide vers le nord sont moins faciles à concilier avec cette hypothèse.

Un phénomène atmosphérique ou lumineux ?
Cette possibilité mérite d'être conservée. Les sources ne donnent malheureusement pas assez d'informations météorologiques ou astronomiques pour procéder à une reconstruction complète.

Conclusion
L'observation de Laketi du 18 juin 1954 constitue probablement l'un des dossiers les plus intéressants du premier demi-siècle d'observations aériennes inexpliquées au Congo-Brazzaville. Son importance tient moins à la conclusion qu'on pourrait vouloir lui donner qu'à la qualité inhabituelle de certains éléments du témoignage : date et heure précises, plusieurs observateurs, observation prolongée, utilisation de jumelles, description d'une structure centrale sombre, mouvements inhabituels et conservation d'une source journalistique contemporaine.

18 JUIN 1954 – KELLE - REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE
Certaines bases de données différencient les témoignages de LAKETI ET DE KELLE notifiant le fait qu'il y aurait deux observations. Ce n'est pas le cas, il n'y a qu'une seule observation, le cas du 18 juin ou Mgr Verhille.

10 OCTOBRE 1954 – BRAZZAVILE – REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE
Extrait d'une source *: « Une soucoupe volante observée le 10 octobre 1954 à Brazzaville » — Rapport du directeur des Services météorologiques — Communiqué AFP, Spécial Outre-mer*

Encore une date erronée.

J'ai retrouvé le communiqué exact dans L'Alsace du 22 octobre 1954 qui cite l'AFP Spécial Outre-mer :

> ***Des soucoupes volantes en Afrique***
> *Brazzaville, 21 oct. -- Les soucoupes volantes, si l'on en croit les récits de témoins oculaires, ont hanté particulièrement le ciel de l'Afrique Équatoriale ces derniers jours, notamment à Brazzaville, Léopoldville, et Pointe-Noire.*
>
> *À Léopoldville, capitale du Congo belge, des témoins déclarent avoir aperçu "un objet brillant de forme ronde qui était escorté par deux soucoupes volantes et se dirigeait vers l'ouest en direction de Pointe-Noire."*
>
> *Cette escadrille de soucoupes a été, selon les rapports parvenus à Brazzaville, aperçue à 18 h. 45 à Léopoldville, à 19 heures à Brazzaville et entre 19 et 20 heures à Pointe-Noire.*
> *Et la fin de la dépêche AFP :*

Cette floraison de soucoupes dans le ciel a fait deux victimes : deux soldats français auraient été l'objet de sanctions pour avoir répandu de fausses histoires de soucoupes volantes...

La source de l'information citée mélange les dates, en réalité c'est la rubrique Afrique Équatoriale de l'AFP du 21 octobre.

D'où vient le "10 octobre" et le "directeur météo 10.000 km/h" ?
Sur la même page du France-Soir du 22 octobre 1954 qui reprend ce cas Brazzaville, il y a juste au-dessous le cas de Seine-et-Marne :

UN CIGARE VOLANT a été observé mercredi soir à Bray-sur-Seine, Moret-sur-Loing, Champagne-sur-Seine, Thomery, Montigny-Lencoup et dans d'autres localités de Seine-et-Marne. Il paraissait avoir 10 mètres de long et filer à 10.000 kilomètres à l'heure (d'après un spécialiste de la météorologie).

Et plus bas :

Un des témoins, M. André L..., spécialiste de la météo, qui habite Thomery (S.-et-M.), estime que la vitesse de l'engin était de l'ordre de 10.000 km.-heure

"Je suis absolument certain, car je connais bien cette question, qu'il ne s'agit ni d'un avion, ni d'un ballon-sonde".

Donc il n'y a pas deux cas, c'est le même journal du 22 octobre qui met côte à côte : L'escadrille Afrique 18h45 Léopoldville / 19h Brazzaville / 19-20h Pointe-Noire le cigare de Seine-et-Marne estimé à 10.000 km/h par un spécialiste météo

Le "10 octobre" que cite la source est en fait le pic de la vague française (Charmes-la-Côte, Quarouble) - ce jour-là il y a eu 30 cas en France, mais pas Brazzaville.

Conclusion : Le cas Brazzaville existe bien, mais c'est le 21 octobre 1954 à 19h00, pas le 10. Objet rond brillant escorté de deux soucoupes, direction ouest vers Pointe-Noire, vu sur tout le Congo. C'est l'un des rares cas africains de 1954 avec triple localisation horaire précise.

Dans plusieurs ouvrages on cite : Une soucoupe volante observée le 10 octobre 1954 à Brazzaville — Rapport du directeur des Services météorologiques — Communiqué AFP, Spécial Outre-mer

J'ai retrouvé, cette dépêche, mais pas à la date du 10 octobre - c'est une confusion de catalogue très courante pour 1954

12 OCTOBRE 1954 — POINTE NOIRE — REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLLE – DOSSIER NON CONFIRME
Date : 12 octobre 1954
Lieu : Pointe-Noire, Moyen-Congo / actuelle République du Congo
Description rapportée dans des catalogues secondaires : un objet en forme de fuseau ou de cigare tronqué est observé de nuit au-dessus de la zone portuaire. L'engin émettait une clarté verdâtre virant au rouge sombre avant de virer brutalement à 90° en direction de l'océan Atlantique.
Témoins annoncés : employés du port et marins.

Source annoncée : GEPA, sans numéro de bulletin ni page actuellement retrouvés.
Sources contemporaines retrouvées : aucune correspondant exactement à cette description.
Évaluation : à vérifier.

Mais il faut ajouter une note importante : Ne pas confondre avec les observations de la séquence Brazzaville–Léopoldville–Pointe-Noire rapportées autour du 21 octobre 1954. **A ce stade de mes recherches, on peut penser qu'il s'agit en fait de l'observation décrite dans la dépêche AFP du 21 octobre 1954.**

19 OCTOBRE 1954 – BRAZZAVILLE - POINTE NOIRE - VOIR LE CAS DU 21 OCTOBRE 1954

21 OCTOBRE 1954 – BRAZZAVILE – POINTE NOIRE – REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE
Voici la dépêche de l'AFP, qui en fait a multipliée les erreurs dans les bases de données ufologiques, certains ouvrages et articles.

> ***Des soucoupes volantes en Afrique***
> *Brazzaville, 21 oct. -- Les soucoupes volantes, si l'on en croit les récits de témoins oculaires, ont hanté particulièrement le ciel de l'Afrique Équatoriale ces derniers jours, notamment à Brazzaville, Léopoldville, et Pointe-Noire.*
>
> *À Léopoldville, capitale du Congo belge, des témoins déclarent avoir aperçu "un objet brillant de forme ronde qui était escorté par deux soucoupes volantes et se dirigeait vers l'ouest en direction de Pointe-Noire."*
>
> *Cette escadrille de soucoupes a été, selon les rapports parvenus à Brazzaville, aperçue à 18 h. 45 à Léopoldville, à 19 heures à Brazzaville et entre 19 et 20 heures à Pointe-Noire.*
> *Et la fin de la dépêche AFP :*

La dépêche ne donne pas la date exacte de cette observation. Elle a seulement été écrite à Brazzaville le 21 octobre 1954. On peut supposer que l'observation a eu lieu dans les jours qui précèdent, sans pouvoir en donner précisément ce jour. Si aujourd'hui l'information circule en temps réel, ce n'était pas toujours le cas en 1954, surtout en Afrique, ou les délais peuvent être plus ou moins longs.

Le point essentiel est que la dépêche ne donne pas le 10 ou le 12 octobre : elle parle de phénomènes « ces derniers jours » et fournit une séquence géographique et horaire très précise : Léopoldville 18 h 45 → Brazzaville 19 h → Pointe-Noire entre 19 h et 20 h. C'est une donnée beaucoup plus forte que les dates attribuées ultérieurement par certaines bases. La presse contemporaine est d'ailleurs bien identifiée comme source de cette séquence.

Ce que votre hypothèse permet d'expliquer - Il y a probablement eu plusieurs étapes de transmission :

Observation(s) originale(s)
↓
témoignages locaux / correspondants
↓
dépêche AFP du 21 octobre
↓
reprises dans la presse française et africaine
↓
ouvrages ufologiques ultérieurs
↓
bases informatiques qui attribuent des dates différentes

C'est exactement le genre de chaîne documentaire qui peut créer des « cas fantômes ».

Et Jacques Vallée est particulièrement intéressant ici : sa chronologie donne bien le 10 octobre : observation à Brazzaville, puis traite la vague française du 12 octobre, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il possède un rapport indépendant pour Brazzaville le 10.

L'AFP ne prétend donc pas avoir identifié un appareil. Elle rapporte une information de presse, avec plusieurs témoignages. Surtout, elle décrit une « escadrille de soucoupes » passant successivement au-dessus de trois villes. Si l'on prend le récit au pied de la lettre, il est beaucoup plus logique d'étudier cela comme un seul phénomène ou une même séquence d'observation, plutôt que de créer trois OVNI indépendants.

Il y a toutefois une difficulté géographique : Léopoldville → Brazzaville → Pointe-Noire n'est pas une simple trajectoire rectiligne. Les heures données sont très rapprochées, et une interprétation comme « même objet se déplaçant physiquement d'une ville à l'autre » nécessite de connaître les distances et la vitesse apparente. Il est donc préférable de parler d'une séquence d'observations coordonnées plutôt que d'affirmer qu'un même engin a nécessairement parcouru les trois villes.

Attention aux dates du 10 et du 12 octobre attribuées ultérieurement à certaines bases et ouvrages. Ces dates pourraient provenir d'une reconstruction ou d'une mauvaise interprétation de la dépêche AFP du 21 octobre 1954. Elles ne doivent pas être comptabilisées comme des observations indépendantes sans retrouver leur source primaire.

Il y a même un autre élément intéressant

La chronologie de Vallée confirme qu'il existe bien une observation à Brazzaville datée du 10 octobre 1954, mais sa source bibliographique renvoie à un rapport du directeur des Services météorologiques et à un communiqué AFP « Spécial Outre-mer ». On ne retrouve aucune trace d'un communiqué le 10 octobre, ce qui nous fait penser que c'est en fait une erreur de date et qu'il s'agit là encore de la dépêche AFP du 21 octobre.

13 MARS 1956 MAYA-MAYA AEROPORT – BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO
L'incident de l'Aéroport de Maya-Maya (13 Mars 1956)



Infrastructures de l'aéroport de Maya-Maya à Brazzaville dans les années 1950.. Source : Congo Liberty

L'observation enregistrée le **13 mars 1956** à l'aéroport international de Maya-Maya à Brazzaville constitue l'un des cas aéronautiques documentés de l'histoire de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.). L'intérêt de ce dossier réside dans la qualification des témoins et dans l'utilisation d'outils de mesure atmosphérique sur place pour tester directement l'environnement aérologique.

1. Chronologie et déroulement des faits

- Cadre d'observation : Le phénomène survient en pleine journée sous un ciel dégagé offrant une visibilité optimale sur la plate-forme aéronautique.
- Détection visuelle : Les techniciens du service météorologique et les personnels au sol du club aéronautique remarquent une sphère au reflet métallique maintenant une position parfaitement stationnaire à haute altitude au-dessus de la zone aéroportuaire.
- Contrôle scientifique en direct (Lâcher de ballon-sonde) : Afin de vérifier s'il s'agissait d'un ballon météorologique à la dérive ou d'un objet entraîné par les courants aériens, les météorologistes procèdent immédiatement au lâcher d'un ballon-sonde.

Inversion de trajectoire : Les données du sondage confirment l'orientation des vents d'altitude. L'objet, immobile jusque-là, s'est alors mis en mouvement de manière délibérée en direction opposée aux flux aérologiques mesurés, avant d'accélérer fortement et de quitter la zone.

2. Évaluation et pertinence de l'enquête

Fiabilité des témoins **:** L'observation repose sur des professionnels de la navigation aérienne et de la météorologie, rompus à l'évaluation des altitudes, des distances et de la mécanique céleste/atmosphère.

- **Élimination des hypothèses conventionnelles :**
  - *Ballon dérivant :* Rejeté techniquement par le lâcher simultané du ballon-sonde montrant des mouvements de masse d'air antagonistes.
  - *Phénomène optique ou nuage lenticulaire :* Rejeté en raison de la structure sphérique nette, des reflets métalliques et de la trajectoire active.

Témoins / Sources : *Techniciens météorologistes et personnel au sol de l'Aéro-club de Brazzaville. Registres d'observation Météo-France / Service de la Navigation Aérienne de l'A.E.F.*

10-15 OCTOBRE 1965 – KEREKENE CE CAS EST EN GENERAL INDIQUE DANS LA REUBLIQUE DU CONGO, ALORS QU'IL DOIT FAIRE PARTIE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

Voir le détail en RDC

18JUILLET1968 – POINTE NOIRE – REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE

L'événement du 18 juillet 1968 au-dessus du littoral de Pointe-Noire constitue un cas d'observation trans-environnementale (maritime puis terrestre). Il se distingue par la multiplicité des points d'observation (marins au large et témoins au sol) et par une trajectoire basse reliant l'océan Atlantique au relief escarpé du Massif du Mayombe.

1. Reconstitution du déroulement et de la trajectoire

Détection au large (Rade de Pointe-Noire) : En début de nuit, des veilleurs et officiers de pont à bord de navires marchands au mouillage dans la rade de Pointe-Noire observent une masse lumineuse ovoïde de forte intensité s'approchant de la côte à basse altitude. Le phénomène franchit la ligne de rivage au niveau du secteur de la Côte Sauvage / Baie de Loango. Il est décrit comme un grand ovale lumineux dégageant un éclat blanc-bleuté pulsant, sans traînée de fumée visible ni détonation acoustique (pas de bang supersonique malgré la vitesse apparente). Après avoir dépassé la zone urbaine et les installations

portuaires, l'objet maintient un cap vers le Nord-Est, s'enfonçant au-dessus de la plaine du Kouilou en direction des crêtes boisées du Massif du Mayombe où il est perdu de vue derrière la ligne d'horizon.

2. Contexte opérationnel et maritime à Pointe-Noire en 1968
En 1968, Pointe-Noire est le poumon économique du Congo-Brazzaville, marqué par une activité maritime et industrielle en pleine extension : La zone de mouillage accueillait en permanence des minéraliers, bananiers et cargos en attente de quai, ainsi que les premiers bâtiments de soutien à la recherche pétrolière off-shore (débuts de l'exploitation ELF Congo). La présence de nombreux professionnels de la mer garantissait une surveillance visuelle constante des approches maritimes.

Consignation dans les journaux de bord : La législation maritime imposant la notation de toute anomalie céleste ou visuelle survenue en mer, plusieurs extraits de journaux de bord (logbooks) firent état d'un « phénomène lumineux non identifié à faible hauteur sur l'horizon Ouest ». La station Météo / ASECNA de l'aéroport de Pointe-Noire n'a pas enregistré d'éco radar anormal ce soir-là, ce qui suggère soit une altitude d'évolution sous la couverture d'angle mort des équipements de l'époque, soit une réflectivité radar faible du phénomène.

4. Analyse des hypothèses scientifiques et techniques

Hypothèse envisagée	Évaluation technique	Conclusion
Bolide / Météorite	La vitesse constante, la trajectoire sous le niveau nuageux et l'absence de fragmentation ou de traînée d'ionisation persistante rendent l'hypothèse d'un météore classique très improbable.	Peu probable
Rentrée de débris spatial	Les rentrées spatiales présentent un alignement de points lumineux multiples (désintégration) avec un arc de descente très caractéristique. Le déplacement d'une masse unique et structurée à basse altitude ne correspond pas à ce profil.	Improbable
Feu de position d'aéronef / Fusée d'exercice	Aucun vol commercial ou militaire n'était déclaré sur cette trajectoire à cette heure. Les fusées de détresse ou d'exercice marine ont une chute parabolique verticale et ne traversent pas le littoral sur des dizaines de kilomètres.	Exclu
Phénomène Aérospatial Non Identifié	La persistance de la structure lumineuse, le vol horizontal rectiligne à basse altitude et le passage de la mer à la terre classent l'événement parmi les phénomènes physiques non expliqués.	Hypothèse privilégiée

5. Sources et diffusion dans la presse et les revues spécialisées

La presse régionale : Le cas a fait l'objet de courtes mentions dans la presse de Brazzaville (La Semaine Africaine), qui relayait régulièrement les faits d'actualité et les événements insolites du littoral.
Archivage ufologique français : La synthèse des témoignages maritimes et des coupures de presse a été transmise aux groupements d'étude métropolitains à la fin des années 1960, notamment répertoriée dans la revue du GEPA et de LDLN selon les IA.

05 NOVEMBRE 1975 – CORRIDOR DU CFCO A LOUBORNO (DOLISIE ENTRE 1975 ET 1994) REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE
L'observation du 5 novembre 1976 dans le corridor du CFCO à Loubomo (nom officiel de Dolisie entre 1975 et 1991) constitue l'un des cas ferroviaires et environnementaux les plus documentés de la République Populaire du Congo. Ce cas combine des témoins professionnels accoutumés à l'observation nocturne (les cheminots et mécaniciens de train), un repère géographique linéaire majeur (la voie ferrée) et un comportement dynamique singulier.

Contexte géographique et stratégique : Le corridor du CFCO
En 1976, Loubomo est la capitale économique de la vallée du Niari et le nœud ferroviaire stratégique reliant Brazzaville à Pointe-Noire via le massif du Mayombe. La voie ferrée serpente dans une cuvette bordée par les reliefs du Mayombe à l'ouest. Le tracé ferroviaire offre un dégagement visuel rectiligne sur plusieurs tronçons, facilitant le suivi d'un objet en mouvement. Les trains de marchandises transitant de nuit entre Brazzaville et Pointe-Noire fonctionnent avec des équipes de conduite entraînées à scruter le niveau des rails et la voûte céleste pour anticiper les obstacles (éboulements, coulées de boue ou chutes d'arbres fréquentes dans la région).

Reconstruction détaillée du phénomène

[Est / Vallée du Niari] ---> Sphère orangée + halo d'ionisation ---> [Ouest / Massif du Mayombe]
|
Suivi du tracé CFCO
|
(Silence absolu / Pas d'onde de choc)



le convoi à vapeur du CFCO qui s'enfonce dans la jungle, et la sphère blanche incandescente avec sa longue traînée plasma ionisée qui suit l'axe de la voie vers le Mayombe.

Caractéristiques physiques et trajectoire
Une sphère de grand diamètre émettant une clarté orangée uniforme. Elle laissait derrière elle une traînée lumineuse diffuse d'aspect « gazéifié » ou ionisé (similaire à une luminescence plasmatique), sans flammèches ni étincelles de combustion. L'objet s'est déplacé d'Est en Ouest à une altitude estimée basse (en dessous du plafond nuageux local). Sa trajectoire a épousé avec une précision remarquable l'axe général du Chemin de Fer Congo-Océan sur plusieurs kilomètres avant de s'éloigner vers les reliefs du Mayombe. Malgré sa taille apparente et sa vitesse soutenue (nettement supérieure à celle d'un aéronef classique à hélice ou de ligne), aucun bruit de moteur, vrombissement ni bang supersonique (Sonic boom) n'a été perçu par les témoins au sol ou à bord des convois.

Analyse comparative des hypothèses explicatives

Hypothèse	Concordance avec les faits	Discordance / Limites majeures
Rentrée atmosphérique / Débris spatial	Apparence lumineuse, traînée d'ionisation, direction Est-Ouest.	Absence de fragmentation : Pas de désintégration en multiples bolides. Silence : Une rentrée à basse altitude produit des grondements ou détonations acoustiques.
Météore / Bolide très brillant	Vitesse et éclat lumineux orange.	Durée d'observation : Le suivi sur plusieurs kilomètres le long du tracé ferroviaire dépasse la durée moyenne de traversée d'un bolide (2 à 5 secondes).
Plasma d'origine ferroviaire / Foudre en boule	Proximité de la voie ferrée métallique et des lignes de communication.	Échelle et durée : La foudre globulaire ne dépasse généralement pas quelques dizaines de centimètres de diamètre et s'éteint en quelques secondes, sans effectuer de long parcours linéaire.
Phénomène Aérospatial Non Identifié (PAN D)	Maintien d'une trajectoire structurée à basse altitude, absence d'émission sonore, comportement trans-topographique.	Hypothèse cohérente avec l'ensemble des données d'enquête transmises.

Chaîne de transmission de l'information et archives
Rôle des agents du CFCO : Le signalement initial a été consigné dans les registres de circulation des gares du secteur de Loubomo. Les mécaniciens de train arrivés en gare ont rapporté l'observation aux chefs de sécurité de ligne.

La couverture par La Semaine Africaine : Le journal La Semaine Africaine (basé à Brazzaville) disposait d'un réseau très structuré de correspondants syndicaux et paroissiaux le long de la ligne du CFCO. La rédaction a compilé plusieurs témoignages convergents d'habitants du district et de personnels ferroviaires, publiant une dépêche synthétique dans les semaines qui ont suivi l'événement.
Archivage ufologique : Archive GEOS France et autres groupes.

12 JUIN 1983 – OUESSO – DEPARTEMENT DE LA SANGHA – REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE
L'observation enregistrée le 12 juin 1983 dans la région de Ouesso (département de la Sangha) figure parmi les cas de Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (PAN) les plus singuliers observés dans le Nord du Congo. Il se caractérise par la projection de structures lumineuses dirigées vers le sol (faisceaux) sous un plafond nuageux bas, au-dessus de la grande forêt équatoriale du Bassin du Congo.
Contexte géographique et environnemental (Ouesso, 1983) - En 1983, le chef-lieu de la Sangha, Ouesso, situé sur la rivière Sangha au cœur de la forêt dense équatoriale, constitue un poste particulièrement isolé du Nord-Congo. La région est dominée par le massif forestier de la cuvette congolaise. L'absence totale de pollution lumineuse urbaine à cette époque et la proximité de la rivière Sangha offraient une visibilité nocturne où tout éclat céleste ou aérospatial ressortait de manière tranchée. Dans les districts reculés de la Sangha, les missions confessionnelles (notamment les Pères du Saint-Esprit et le clergé local) servaient fréquemment de relais d'information, tenant des journaux de bord paroissiaux et disposant parfois de liaisons radio (EHF/HF) avec la capitale ou les évêchés limitrophes.

Déroulement détaillé du phénomène

[Couverture nuageuse basse]
|
(Corps lumineux structuré)



Chronologie de l'observation
Un corps lumineux de forme définie apparaît au-dessous du plafond nuageux bas, excluant toute confusion avec un astre (étoile ou planète) ou un phénomène céleste situé en haute atmosphère. L'objet projette vers la canopée trois faisceaux lumineux distincts dirigés vers le sol. La lumière ne se diffusait pas comme un phare classique dans le brouillard, mais présentait une apparence rigide et nettement délimitée. L'ensemble du système demeure immobile ou en glissement très lent au-dessus de la forêt pendant environ quatre minutes. Contrairement aux aéronefs qui s'éloignent vers l'horizon, le phénomène ne s'est pas déplacé hors de portée visuelle : la source lumineuse et ses trois faisceaux se sont éteints brutalement sur place, laissant le ciel dans l'obscurité complète.

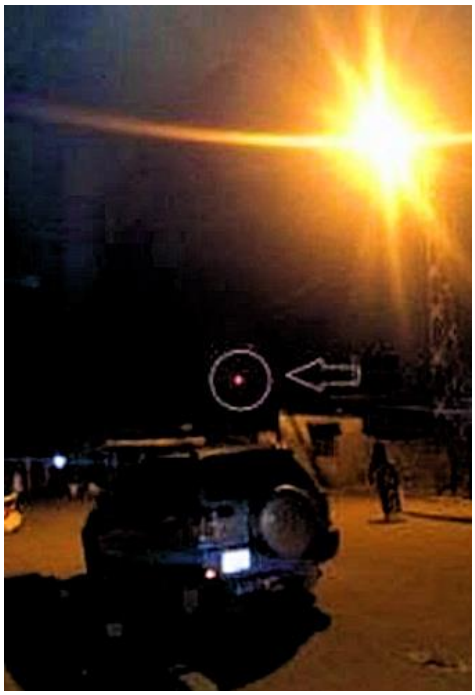
Analyse des caractéristiques physiques et ufologiques
Le phénomène des « faisceaux tronqués » ou « lumière solide » L'émission de faisceaux lumineux bien délimités s'arrêtant ou se dirigeant vers le sol est une caractéristique récurrente dans la littérature ufologique internationale (souvent classée dans les observations du 1er ou 2e type). En Afrique Centrale, des descriptions similaires ont été consignées lors d'incidents isolés au Gabon et au Cameroun voisin.

Élimination des hypothèses classiques

Hypothèse	Analyse technique et adéquation	Verdict
Projecteur au sol / Phare de DCA	Nécessite une infrastructure électrique et un équipement lourd inexistant dans le secteur de Ouesso en 1983. Un projecteur au sol crée un cône partant du bas vers le haut, à l'opposé de la dynamique observée.	Exclu
Phare d'atterrissage d'avion	Les avions de ligne ou de transport militaire (type C-160 Transall ou Antonov) en transit haut n'émettent pas trois faisceaux verticaux distincts vers le sol en maintenant un stationnaire de 4 minutes sous les nuages.	Exclu
Rentrée spatiale / Météore	Un météore ou un débris spatial possède une trajectoire parabolique ou horizontale rapide (quelques secondes) et ne reste pas stationnaire sous les nuages pendant 4 minutes avec extinction sur place.	Improbable
Phénomène Aérospatial Non Identifié (PAN D)	L'immobilité sous les nuages, les 3 faisceaux structurés et l'extinction instantanée classent ce cas parmi les phénomènes physiques non expliqués.	Hypothèse privilégiée

Fiabilité des témoins : La présence de missionnaires parmi les témoins apporte une rigueur particulière dans la description des faits (durée estimée avec précision, repères spatiaux nets par rapport au relief nuageux).
Consignation dans les registres régionaux : Ce cas a été répertorié dans les synthèses d'enquêtes privées et certains catalogues traitant des phénomènes aériens non identifiés.

09 JUIN 2014 – PLATEAU DE 15 ANS - BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE



Un blog d'information congolais a publié un article le 10 juin 2014, dont le contenu est très bref.

Heure : Dimanche 9 juin 2014, à 20h44.
Lieu : Quartier « Plateau des 15 ans » à Brazzaville.
Phénomène : Un objet volant non identifié apparaît, reste en suspension à environ 30 mètres au-dessus du sol pendant environ 1 minute, puis disparaît avec une accélération impressionnante.
Caractéristique : L'objet ne produisait aucun bruit.
Source Brazza-News
L'intervenant sur le site, publie une photo du phénomène.

ANALYSE
L'observation survenue le 9 juin 2014 au Plateau des 15 ans à Brazzaville constitue l'un des cas urbains à très basse altitude les plus significatifs répertoriés dans la capitale congolaise au cours de la dernière décennie.

Compte tenu de la proximité des habitations et de l'environnement sonore d'un quartier populeux en début de soirée, les caractéristiques cinématiques et acoustiques de cet événement lui confèrent un indice d'étrangeté particulièrement élevé

Fiche de synthèse de l'incident que nous reconstituons
Date & Heure : 9 juin 2014, vers 20h44 (heure locale).
Localisation : Quartier du Plateau des 15 ans (4e arrondissement Moungali, Brazzaville).
Altitude estimée : ~30 mètres du sol (hauteur des toitures / grands arbres).
Durée d'immobilité : ~1 minute en lévitation stationnaire.
Cinématique de départ : Disparition par accélération fulgurante sans transition progressive.
Signature acoustique : Silence absolu.

1. Contextualisation géographique et environnementale
Le quartier du Plateau des 15 ans est un secteur à forte densité résidentielle et commerciale situé au cœur de Brazzaville, bordé par des axes majeurs comme l'Avenue de la Paix.

[Axe d'approche Piste Maya-Maya]
|
v (~2 à 3 km)
[QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS (Moungali)]
└─ Zone urbaine dense (20h44 : vie nocturne, éclairage civil)
└─ Altitude d'observation : ~30 m au-dessus des habitations

Le Plateau des 15 ans se trouve dans l'axe ou à proximité immédiate des couloirs d'approche de l'aéroport. Un objet évoluant à 30 mètres du sol se situe en dessous du cône de détection radar primaire de la circulation aérienne civile et dans le masque urbain des tours de contrôle. La source ne fournit pas de mesure instrumentale de la hauteur. Il s'agit manifestement d'une **estimation du témoin ou du rédacteur**. Cette estimation est donc aléatoire et est certainement erronée. De même, « accélération impressionnante » est une appréciation descriptive et non une mesure de vitesse ou d'accélération. À cette heure, la nuit est complète. Un objet stationnaire à 30 mètres du sol se détache nettement sur le fond du ciel et bénéficie de repères de hauteur précis par rapport à la trame urbaine (poteaux électriques, toitures, pylônes de télécommunication).

A. La lévitation à basse altitude (~30 mètres)
Une altitude de 30 mètres correspond environ à la hauteur d'un immeuble de 8 à 10 étages. À cette distance, les témoins bénéficient d'un angle d'observation direct et sans effet de mirage atmosphérique ou de réfraction thermique (fréquents à haute altitude).

B. Le silence propulsionnel
À 30 mètres de hauteur, n'importe quel vecteur aérien conventionnel génère un impact acoustique majeur : Un hélicoptère ou un avion léger à cette distance produit un niveau sonore supérieur à 90–100 dB. Un drone multirotor civil (type quadricoptère, dont l'usage émergeait en 2014) émet un sifflement caractéristique audible à plusieurs dizaines de mètres, en particulier dans le silence relatif d'une cour ou d'une rue secondaire.

C. L'accélération terminale
Le passage d'un état stationnaire absolu à une disparition à haute vitesse ("accélération impressionnante") sans phase de montée en régime ni bruit de bang supersonique implique un mode de déplacement affranchi des contraintes d'inertie de l'aérodynamique classique.

5. Évaluation comparative des hypothèses

Hypothèse envisagée	Adéquation avec le récit	Limites et contradictions majeures
Drone multirotor civil	Capacité de vol stationnaire à 30 m d'altitude.	Incompatible avec le silence absolu et incapable d'exécuter en 2014 une accélération instantanée entraînant une disparition visuelle immédiate.
Aéronef / Hélicoptère militaire ou civil	Présence possible à proximité de l'axe de Maya-Maya.	Incompatible : Impossible de maintenir un stationnaire silencieux à 30 m au-dessus d'un quartier urbain sans bruit de rotor ou de réacteur.
Lanterne céleste / Ballon réchauffé	Silence absolu et vol à basse altitude.	Incompatible : Une lanterne drift avec le vent et ne peut pas maintenir une lévitation immobile parfaite pendant 1 minute puis effectuer une accélération fulgurante.
Phénomène Aérospatial Non Identifié (PAN D)	Cohérence totale avec la signature classique des RR1 (silence, basse altitude, stationnaire, accélération angulaire ou vectorielle extrême).	Hypothèse privilégiée au vu des données d'observation.

https://www.sangoyacongo.com/2014/06/congo-brazzaville-un-objet-volant-non.html
Article dans le média : Brazza News

CONGO BELGE - ELISABETHVILLE - KINSHASA

VOIR REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Chapitre XII - 13
11 - COTE D'IVOIRE

LES OVNI EN CÔTE D'IVOIRE
Entre administration, recherche scientifique et mondes invisibles

La Côte d'Ivoire occupe une place particulière dans l'histoire africaine des phénomènes aérospatiaux non identifiés. Le pays ne possède pas, à notre connaissance, de structure gouvernementale comparable au GEIPAN français consacrée spécifiquement à l'étude des OVNI. Il n'existe pas non plus de grande organisation nationale de recherche ufologique dont les travaux auraient acquis une reconnaissance scientifique ou institutionnelle comparable à certains organismes étrangers.

Et pourtant, le phénomène n'est pas absent du paysage ivoirien.
Dès les années 1950, des observations sont suffisamment sérieuses pour parvenir jusqu'à l'administration territoriale. L'affaire de Danané du 19 septembre 1954 constitue à cet égard un document exceptionnel : l'administrateur en chef de la subdivision, M. Vernhet, adressa au gouverneur de la Côte d'Ivoire un rapport consacré à un phénomène observé avec plusieurs personnes, parmi lesquelles le chef du poste de gendarmerie, le médecin-chef du centre médical et un missionnaire. Le rapport était accompagné d'un croquis des différentes phases de l'observation. Le même jour, un phénomène semblable était signalé à Soubré, où le chef de subdivision confirma également l'observation.

Cette affaire permet de poser une première question : quelle place les autorités ivoiriennes accordent-elles aux phénomènes aériens inhabituels ?

Une administration qui observe avant de conclure.
L'affaire de Danané est intéressante parce que le mot « OVNI » n'est pas, à l'origine, celui d'une organisation ufologique. Nous sommes en 1954, dans le contexte colonial de l'Afrique occidentale française. Des témoins observent un phénomène lumineux pendant environ trente-cinq minutes. L'objet apparent est décrit comme ovoïde, surmonté d'une coupole, entouré d'un halo et accompagné de faisceaux lumineux. Il évolue sans bruit. L'administrateur Vernhet ne se contente pas de rapporter oralement l'événement : il rédige un rapport destiné au gouverneur et réalise un croquis des différentes phases observées. La presse française ne présente l'affaire comme officielle qu'après des demandes de renseignements et une enquête.

Ce détail est important car il montre que, dans ce cas historique, l'administration n'a pas simplement relayé une rumeur populaire. Elle a au moins tenté de recueillir et de vérifier l'information avant sa diffusion. Il serait toutefois excessif d'en conclure que l'administration coloniale avait créé une politique d'étude des OVNI. Rien dans les sources retrouvées ne permet de parler d'un programme permanent d'enquête. L'affaire de Danané constitue plutôt un épisode administratif exceptionnel.

Danané et Soubré : un événement ivoirien dans la grande vague de 1954
L'intérêt du dossier augmente encore avec l'observation de Soubré. Le 19 septembre 1954, le même jour que Danané, des phénomènes semblables auraient été observés à Soubré. Le chef de subdivision de la localité aurait lui-même confirmé avoir assisté au phénomène. La presse française rattache explicitement ces observations à la vague de « soucoupes volantes » qui touche alors la France et plusieurs autres régions du monde. Il faut cependant éviter une conclusion trop rapide. La simultanéité des observations de Danané et Soubré ne permet pas de démontrer qu'il s'agissait nécessairement du même objet. Les données nécessaires — azimut précis, altitude, trajectoire et chronologie suffisamment fine — ne sont pas disponibles. En revanche, l'existence de deux lieux d'observation le même jour mérite d'être conservée comme élément historique du dossier ivoirien.

L'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 ouvre une nouvelle période. Les recherches disponibles ne font pas apparaître la création d'un organisme public ivoirien spécialement chargé des phénomènes aérospatiaux non identifiés. Cela ne signifie pas que les autorités ivoiriennes ignorent les phénomènes aériens inhabituels. L'espace aérien relève naturellement des structures de l'aviation civile, de la météorologie, de la sécurité et, selon les circonstances, des forces de défense et de sécurité. Mais un signalement d'OVNI ne semble pas constituer une catégorie administrative autonome comparable à celle des États-Unis avec le Project Blue Book, ou de la France avec le dispositif aujourd'hui associé au GEIPAN. Cette distinction est importante : absence d'un organisme spécialisé ne signifie pas absence d'observations. Elle signifie seulement que les témoignages peuvent être dispersés entre différentes administrations, médias, chercheurs, astronomes amateurs et particuliers.

La recherche sur les OVNI en Côte d'Ivoire semble aujourd'hui relever principalement de chercheurs indépendants, de passionnés d'astronomie ou d'ufologie, de témoignages médiatiques et des réseaux

sociaux. Cette situation pose un problème classique : la multiplication des témoignages ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation équivalente de la documentation. Un récit publié sur Facebook ou TikTok peut disparaître rapidement. Une photographie peut être dépourvue de données EXIF. Une vidéo peut être recadrée avant sa publication. La date peut être approximative. Le témoin peut avoir déjà interprété le phénomène comme « extraterrestre » avant même que quelqu'un ne lui demande ce qu'il a réellement observé. Pour une recherche historique sérieuse, il faut donc distinguer :

Le fait que quelqu'un ait publié un récit ;
Le fait que plusieurs personnes aient réellement observé quelque chose ;
Le fait que le phénomène ait été identifié ;
Et enfin : la question de savoir ce qui demeure inexpliqué après enquête.

Pour comprendre la réception possible des phénomènes inhabituels en Côte d'Ivoire, il faut cependant aller au-delà de l'histoire administrative. Le pays est caractérisé par une grande diversité culturelle et religieuse : christianismes, islam, religions traditionnelles et multiples formes de syncrétisme coexistent. Les recherches anthropologiques sur les populations de l'aire akan montrent notamment que les notions d'esprit, d'ancêtres et de forces invisibles occupent une place importante dans certaines cosmologies. Chez les Akan, par exemple, la recherche universitaire a étudié la notion de sunsum, généralement traduite par « esprit », comme une notion centrale permettant de penser les relations entre les êtres et leur environnement. Une étude publiée dans Africa décrit la cosmologie akan traditionnelle non comme une séparation absolue entre un monde matériel et un monde spirituel, mais comme un univers dans lequel le spirituel et le monde animé sont profondément liés.

Cette remarque est essentielle pour une étude des OVNI. Elle ne signifie évidemment pas que les Akan considèrent les OVNI comme des extraterrestres. Elle signifie que l'interprétation d'un phénomène inhabituel ne part pas nécessairement des mêmes catégories conceptuelles que celles utilisées en Occident.

Le ciel, les ancêtres et les puissances invisibles
Dans certaines traditions religieuses ivoiriennes, les relations entre les vivants, les ancêtres et différentes puissances spirituelles sont beaucoup plus complexes que l'opposition moderne : matériel / immatériel. Les recherches sur les sociétés akan ont notamment documenté l'importance des ancêtres dans la conception de la personne et de la communauté. Dans certaines traditions de Côte d'Ivoire, les esprits peuvent également être associés à des lieux, à des objets, à des masques ou à des pratiques rituelles. Les travaux anthropologiques consacrés aux populations Dan de l'ouest ivoirien sont particulièrement intéressants à cet égard. Ils montrent que les représentations relatives aux esprits et aux masques constituent un véritable système de pratiques et de significations, et non une simple croyance isolée. Cette donnée prend une résonance particulière lorsqu'on se souvient que Danané, l'une des principales localités du dossier OVNI ivoirien historique, se situe précisément dans cette région culturelle.

Il serait cependant abusif de conclure que les témoins de Danané ont interprété leur observation comme une manifestation d'esprits Dan. Les sources de 1954 ne permettent pas de l'affirmer. Il faut conserver cette distinction.

Des « êtres de lumière » aux visiteurs venus du ciel
Dans le discours ufologique contemporain, on rencontre parfois des expressions telles que :

- Êtres de lumière ;
- Êtres célestes ;
- Visiteurs ;
- Anges ;
- Ancêtres ;
- Esprits ;
- Génies ;
- Entités ;
- Extraterrestres.

Mais ces termes ne sont pas interchangeables. Un esprit ancestral dans une cosmologie donnée n'est pas nécessairement l'équivalent culturel d'un « extraterrestre ». Un ange dans la théologie chrétienne n'est pas un « humanoïde extraterrestre ». Un génie ou une entité spirituelle d'une tradition locale ne correspond pas automatiquement à un « être interdimensionnel ». La comparaison peut être faite, mais elle doit être faite comme étude des représentations, pas comme équivalence factuelle.

Christianisme et phénomènes célestes
Le christianisme constitue aujourd'hui l'une des grandes composantes de la société ivoirienne. Dans certaines communautés chrétiennes, un phénomène lumineux extraordinaire peut être interprété dans un vocabulaire religieux : signe, manifestation divine, ange, miracle ou avertissement. Mais là encore, il faut éviter les généralisations. Un chrétien ivoirien peut parfaitement observer une lumière étrange et rechercher une explication astronomique ou aéronautique sans lui attribuer de signification religieuse. Inversement, certaines communautés peuvent donner à un phénomène céleste une interprétation spirituelle.

Il n'existe donc pas une réaction religieuse ivoirienne unique face aux phénomènes aériens inhabituels.

Islam et tradition locale
La présence musulmane est également importante, particulièrement dans le nord du pays. Là encore, l'interprétation des phénomènes inhabituels peut se situer à l'intersection de plusieurs systèmes de représentation. La notion de jinn, par exemple, appartient au vocabulaire islamique et peut parfois être mobilisée dans les sociétés où islam et traditions locales se côtoient. Mais il serait méthodologiquement incorrect de transformer chaque récit ivoirien de « lumière », de « présence » ou « d'être » en manifestation de djinn.

Le chercheur doit d'abord demander : Qu'a réellement dit le témoin ? Puis seulement : Comment ce témoignage peut-il être replacé dans son environnement culturel et religieux ?

L'expression « être de lumière » mérite elle aussi une attention particulière. Elle appartient davantage au vocabulaire spirituel contemporain, ésotérique et New Age qu'à une catégorie traditionnelle unique des sociétés ivoiriennes. Son emploi en Afrique peut résulter de plusieurs influences :

- Christianisme ;
- Ésotérisme ;
- Mouvements prophétiques ;
- Littérature ufologique ;
- Internet ;
- Télévision ;
- Réseaux sociaux ;
- Discours sur les extraterrestres et les dimensions parallèles.

Il faut donc se garder de présenter les « êtres de lumière » comme une croyance ancestrale spécifiquement ivoirienne.

Il s'agit plutôt d'un vocabulaire contemporain susceptible de se mélanger à des représentations religieuses plus anciennes.

Une frontière parfois poreuse entre visible et invisible
L'un des apports les plus intéressants de l'anthropologie est précisément de montrer que certaines cosmologies ne considèrent pas nécessairement le monde visible comme totalement séparé du monde invisible.

Dans les recherches sur la philosophie akan, le « spirituel » peut être conçu comme participant à un univers unique plutôt que comme une réalité totalement extérieure au monde matériel. Pour l'ufologie, cette donnée ouvre une piste de recherche fascinante. Lorsqu'un témoin dit : « J'ai vu une lumière dans le ciel » le chercheur occidental peut immédiatement demander : « Était-ce un avion, un satellite, une planète ou un objet physique ? »

Un chercheur travaillant dans une perspective anthropologique pourra également demander : « Que représente cette lumière pour le témoin, sa famille et son environnement culturel ? »

Ces deux questions ne sont pas concurrentes.

Elles portent sur deux niveaux différents de réalité :

Niveau 1 : qu'est-ce qui a probablement produit le phénomène observé ?
Niveau 2 : quelle signification le témoin lui attribue-t-il ?

L'importance des traditions orales
La Côte d'Ivoire constitue également un terrain particulièrement intéressant pour l'étude des traditions orales.

L'UNESCO a d'ailleurs soutenu un inventaire du patrimoine culturel immatériel ivoirien, destiné notamment à documenter et sauvegarder les traditions affectées par les transformations sociales et les crises du pays.

Cette approche est importante pour les recherches sur les phénomènes célestes. Une observation ancienne peut ne jamais avoir été publiée dans un journal. Elle peut avoir été racontée dans une famille. Puis transmise à la génération suivante. Au fil du temps, le récit peut changer. Un phénomène astronomique devient un « esprit ». Une lumière devient un « être ». Une rencontre nocturne devient une histoire de génie.

Inversement, une histoire traditionnelle peut être réinterprétée aujourd'hui à travers le vocabulaire des OVNI.

C'est précisément pourquoi l'ufologue doit travailler avec l'anthropologue et l'historien.

Le danger du rétroscope
Cette question est particulièrement importante pour un ouvrage consacré aux OVNI africains. Depuis les années 1950, le vocabulaire « soucoupe volante », puis « OVNI », puis « UFO » et aujourd'hui « UAP », a progressivement été diffusé dans le monde entier. Il serait donc tentant de prendre une ancienne histoire d'esprit ou de lumière céleste et d'écrire : « Les anciens Ivoiriens avaient déjà observé des OVNI. » Cette conclusion serait généralement impossible à démontrer. La bonne formulation serait plutôt : « Cette tradition présente un phénomène céleste ou surnaturel qui peut aujourd'hui être rapproché, par certains auteurs, de la problématique OVNI. »

C'est beaucoup plus rigoureux.

Une Côte d'Ivoire à plusieurs niveaux d'interprétation

Le dossier ivoirien peut ainsi être représenté comme une superposition de quatre niveaux.

1. LE NIVEAU AÉRONAUTIQUE
Avions, hélicoptères, drones, ballons, satellites, rentrées atmosphériques.
2. LE NIVEAU ASTRONOMIQUE ET MÉTÉOROLOGIQUE
Météores, bolides, planètes, étoiles, nuages lumineux, phénomènes atmosphériques.
3. LE NIVEAU UFOLOGIQUE
Objet volant non identifié, PAN, UAP, rencontre rapprochée, phénomène inexpliqué.
4. LE NIVEAU CULTUREL ET RELIGIEUX
Ancêtres, esprits, génies, puissances invisibles, anges, miracles, êtres de lumière et autres catégories spirituelles.

Ces quatre niveaux peuvent parfois se rencontrer dans un même témoignage, mais ils ne doivent pas être confondus.

Une recherche ivoirienne qui reste à construire

Conclusion
La Côte d'Ivoire ne possède pas, à ce jour, un dispositif public comparable au GEIPAN français spécifiquement consacré aux PAN. Le dossier ivoirien repose davantage sur des archives administratives ponctuelles, des témoignages, des publications ufologiques, la presse et désormais les réseaux sociaux. Mais cette faiblesse institutionnelle ne signifie pas que le phénomène soit absent.

L'affaire de Danané-Soubré en 1954 montre au contraire qu'un témoignage d'OVNI pouvait déjà atteindre le plus haut niveau de l'administration territoriale et faire l'objet d'une enquête avant sa publication.

L'autre particularité de la Côte d'Ivoire réside dans son extraordinaire diversité culturelle. Dans certaines traditions, notamment dans l'aire akan et dans l'ouest ivoirien, le monde des humains, les ancêtres, les esprits et les forces invisibles ont été étudiés comme participant à des systèmes cosmologiques complexes.

Cela ne signifie pas que les anciens Ivoiriens « croyaient aux extraterrestres ». Cela signifie quelque chose de plus intéressant : la manière de donner un sens à une lumière mystérieuse dans le ciel dépend aussi de la conception que chaque société se fait du ciel, des esprits, de la personne humaine et de l'invisible.

C'est pourquoi l'étude des OVNI en Côte d'Ivoire ne devrait pas être limitée à la question : « Qu'est-ce qui volait dans le ciel ? » Elle doit également poser une seconde question : « Que signifie ce phénomène pour celui qui le regarde ? »

Entre l'avion et l'esprit, le satellite et l'ancêtre, le météore et l'être de lumière, l'objet physique et le symbole religieux, il existe un espace de recherche encore largement inexploré. Et c'est probablement dans cet espace, à la rencontre de l'astronomie, de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie des religions et de l'ufologie, que pourrait se construire une véritable étude ivoirienne des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

CATALOGUE

1947.- CÔTE D'IVOIRE - ADIOPODOUME
Un jeune Africain vivant près de l'Institut d'éducation et de recherche, situé à proximité de la forêt, aperçut un petit homme au corps roux et aux longs cheveux. La créature sortit des arbres, mais, constatant qu'elle n'était pas seule, elle se retira dans la forêt. (Janet et Colin Bord : « Mystères modernes du monde » - Guild Publishing, Londres, 1989, p. 198)

Je ne développe pas cette information car elle ne concerne pas directement le phénomène OVNI. Toutefois comme elle est souvent mentionnée dans les catalogues ufologiques, je la cite.
https://ufology.patrickgross.org/ce3/1947-00-00-ivorycoast-guiglof.htm

03 OCTOBRE 1952 - ABIDJAN COTE D'IVOIRE
Ce qui est écrit à propos de l'observation d'Abidjan sur le document de la CIA, qui fait état d'une série d'observation de l'Espagne à l'Afrique.

Document disponible ici : https://www.ufoscans.com/sightings-of-unidentified-flying-objects-over-spain-and-africa-july-october/

DESCRIPTION D'UN OBJET MYSTÉRIEUX SURVOLANT LA CÔTE D'IVOIRE
Abidjan, Côte d'Ivoire, 8 octobre 1952. Trois membres d'une même famille à Abidjan ont déclaré qu'un jour, peu après 1 h 30 le 3 octobre 1952, une vive lumière verte a traversé le ciel depuis l'est, semblant provenir des gaz d'échappement d'un engin. Ce dernier est resté un instant immobile, paraissant alors de couleur rouge orangé. Il s'est ensuite mis à tourner sur lui-même en un anneau de feu, zigzaguant vers le haut tout en restant dans la même zone du ciel. Au cours de ses mouvements, il a pris diverses formes : plat, rond et ovale. Sa couleur a ensuite varié du violet à l'or. Après de nombreux virages rapides

et silencieux, il a diminué de taille, est devenu vert et a disparu – vers 2 h du matin. Les trois témoins semblaient parfaitement calmes..

NOTRE ENQUETE

Le cas du 3 octobre 1952 à Abidjan est bien réel en tant que rapport documentaire. J'ai retrouvé une source particulièrement importante : le rapport américain « Sightings of Unidentified Flying Objects over Spain and Africa, July–October 1952 », qui reprend l'information sous la forme d'un renseignement provenant d'Abidjan, daté du 8 octobre 1952.
https://www.cia.gov/readingroom/docs/DOC_0000015469.pdf
La date à retenir : 3 octobre, et non 8 octobre date du document de la CIA. Il faut distinguer la date de l'observation de celle de la transmission/publication du renseignement.

- Observation : 3 octobre 1952, vers 01 h 30
- Fin de l'observation : vers 02 h 00
- Lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire
- Source datée : 8 octobre 1952
- Nombre de témoins : trois membres d'une même famille
- Le document American indique explicitement: « Three members of a family in Abidjan declared that shortly after 0130 hours on 3 October 1952… »

C'est donc bien 3 octobre 1952 qu'il faut utiliser comme date principale.

Les trois témoins déclarent avoir vu apparaître dans le ciel une lumière vert brillant venant de l'est, donnant l'impression d'être le panache ou l'échappement d'un engin. Puis le phénomène s'est immobilisé momentanément ; il a pris une couleur orange-rouge ; il semblait tourner sur lui-même ; il évoluait dans ce qui est décrit comme un anneau de feu. Ensuite on le voyait :

- Faire des mouvements en zigzag vers le haut ;
- Rester apparemment dans la même portion du ciel ;
- Changer de forme ;

En parmi ses positions et actions, il :

- Prenait successivement des apparences plates, rondes et ovales ;
- Changeait de couleur, du violet au doré ;
- Effectuait de nombreux mouvements rapides et silencieux ;
- Diminuait progressivement d'apparence ;
- Redevenait vert ;
- Puis disparaissait vers 02 h 00.

C'est donc un phénomène qui, selon le témoignage, aurait été observé pendant environ trente minutes, et non simplement une lumière traversant rapidement le ciel.

Une base rétrospective reprend d'ailleurs l'affaire avec la même chronologie : lumière nocturne verte, arrêt, zigzags, changements de couleur et mouvements erratiques, avec trois témoins et une durée d'environ 30 minutes.

Ce qui me paraît particulièrement intéressant c'est la façon dont l'information a été enregistrée dans le document américain. Le rapport ne présente pas le cas comme une preuve d'un engin extraterrestre. Il le place simplement parmi les « sightings of unidentified flying objects » recueillis en Espagne et en Afrique durant l'été et l'automne 1952.

Le document mentionne explicitement la source :
Abidjan, Ivory Coast — La Côte d'Ivoire, 8 October 1952 et renvoie à cette information dans ses références. Autrement dit, nous avons ici quelque chose de beaucoup plus intéressant historiquement qu'une fiche ufologique apparue des décennies plus tard : l'observation apparaît dans une documentation contemporaine de 1952.

Le contexte est particulièrement intéressant. L'année 1952 est l'une des grandes années historiques de la vague OVNI, notamment avec les observations de Washington, mais également avec une multiplication de rapports en Europe, en Afrique du Nord et en Afrique australe. Le même document américain consacré aux observations de juillet-octobre 1952 rassemble par exemple :

- Des observations en Espagne ;
- Des observations en Afrique du Nord ;
- Plusieurs observations à Durban ;
- Le célèbre cas du pilote Creze au Maroc ;
- Puis le cas d'Abidjan du 3 octobre.

Cela donne à votre cas ivoirien une place historique intéressante : il appartient à la grande vague internationale de 1952, et non à une tradition ufologique africaine reconstruite a posteriori.

Ici je serais prudent pour expliquer ce cas : Le récit présente certains éléments qui pourraient faire penser à un phénomène astronomique ou atmosphérique, mais plusieurs caractéristiques compliquent cette hypothèse :

Compatible avec un phénomène astronomique :

- Lumière très brillante ;
- Couleurs variables ;
- Impression de mouvement ;
- Apparition et disparition ;
- Lumière verte.

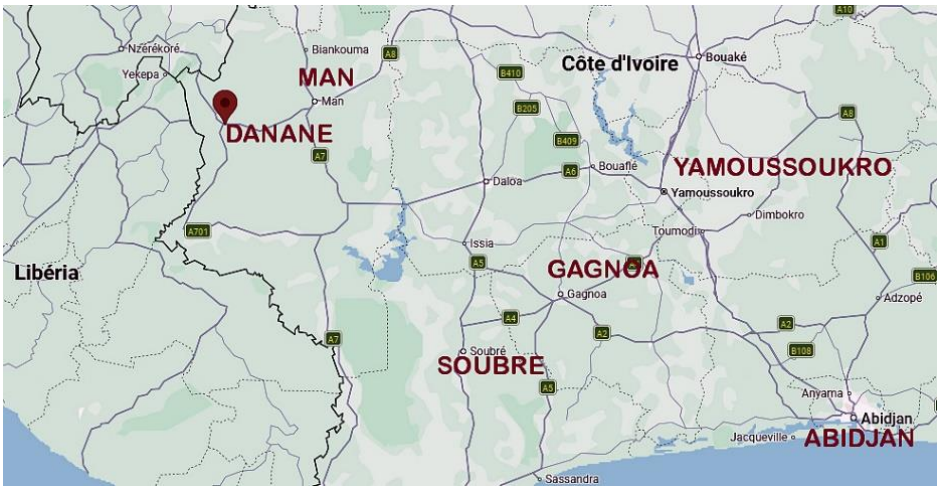
Plus difficile à expliquer par un simple météore :

- Durée apparente d'environ 30 minutes ;
- Immobilisation ;
- Mouvements en zigzag ;
- Remontée apparente ;
- Maintien dans une même zone du ciel ;
- Changements de forme ;
- Succession de couleurs ;
- Mouvements décrits comme silencieux.

Il faut cependant se garder de transformer ces difficultés en « preuve » d'un engin extraordinaire. Nous ne disposons pas d'éléments instrumentaux permettant de déterminer la distance, la taille réelle ou la trajectoire. Le rapport est essentiellement testimonial.

Un point mérite d'être souligné dans la présente analyse ce sont les témoins qui décrivent d'abord une lumière verte venant de l'est, puis semblent interpréter celle-ci comme l'échappement d'un appareil. Ensuite, lorsqu'elle devient stationnaire, elle paraît orange-rouge et prend diverses formes. Il est donc possible que certaines caractéristiques aient été interprétées à partir du comportement apparent de la lumière, plutôt que mesurées objectivement. C'est une distinction importante pour notre méthode : « Le phénomène changea de forme » n'est pas nécessairement équivalent à : « Un objet matériel changea effectivement de forme. » Je conserverais donc toujours la formulation « les témoins décrivirent différentes formes apparentes ».
Source : Document déclassifié de la CIA - https://www.cia.gov/readingroom/docs/DOC_0000015469.pdf
https://thinkaboutitdocs.com/1952-october-1st-10th-ufo-alien-sightings/

19 SEPTEMBRE 1954 – DANANE COTE D'IVOIRE
L'OBSERVATION DE DANANE EN COTE D'IVOIRE DU 19 SEPTEMBRE 1954
Archive GEOS France



DANANE AUJOURD'HUI

Danane est située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, à proximité du Libéria – 25 kms - et de la Guinée – 30 kms -, c'est une ville nichée dans la région du Tonkpi, appartenant au district des montagnes. C'est un carrefour commercial et migratoire historique. Sa population est estimée à près de 131 586 habitants en 2021. Le département de Danane, quant à lui, abrite plus de 364 000 personnes.

Photo – Carte côte d'ivoire.

La commune de Danane et son département, en quête du statut de région, abritent la population autochtone Dan, également appelée Yacouba, ainsi que d'autres groupes issus de la Côte d'Ivoire et de la sous-région. Ils sont célèbres pour leurs traditions de masques et de danses acrobatiques sur échasses.

Le français est la langue officielle, mais le **dan** (yacouba) et le dioula sont très largement pratiqués au quotidien

Créé en 1906 Fort Hittos renvoie à la localité de Danane. Le poste militaire a été fondé en 1906 par le lieutenant français Laurent.

Danane a été érigé en commune, le 16 octobre 1985. (Décret de création nº 85-578 du 29 juillet 1985).

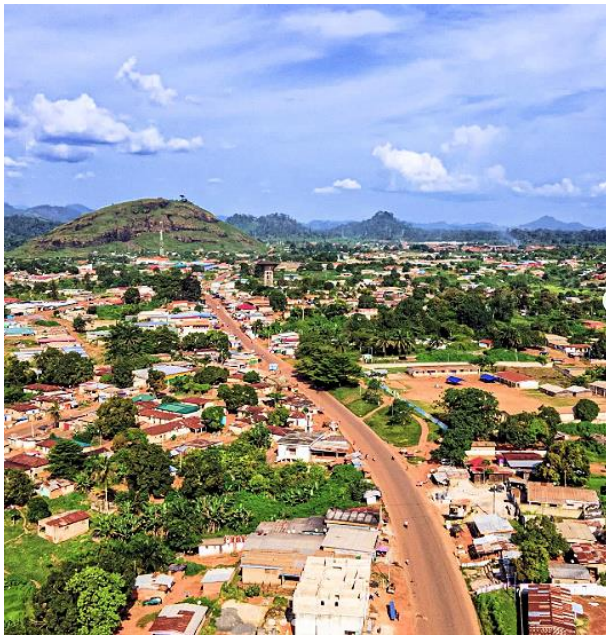


Photo - La ville de Danane

Située dans la zone dite des "Dix-Huit Montagnes", Danane bénéficie d'un relief accidenté et d'un climat tropical humide. La ville est traversée par le fleuve Cavally, qui marque par endroits la frontière naturelle avec le Libéria. Le paysage est marqué par des forêts luxuriantes et des collines verdoyantes propices à l'agriculture.

Économie et Commerce : L'économie locale est dominée par l'agriculture et le commerce transfrontalier.

Agriculture : Les cultures de rente comme le café, le cacao et l'hévéa sont prédominantes. Les cultures vivrières (riz, manioc, légumes) alimentent les marchés locaux et voisins.

Commerce Transfrontalier : Danane sert de plateforme de ravitaillement pour le Libéria et la Guinée. En février 2026, une forte inflation est notée sur les denrées de première nécessité (tomates, piments, avocats) en raison de la forte demande des pays voisins.

RAPPORT D'OBSERVATION

Numéro de référence : CI-540919-01
Lieu : Danane, Côte d'Ivoire (AOF - Afrique Occidentale Française à l'époque)
Coordonnées approximatives : 7°16′N 8°09′O
Date : Dimanche 19 septembre 1954
Heure **:** De 20h30 à 21h05 (heure locale)

1. RÉSUMÉ DE L'OBSERVATION

De nombreux témoins, dont l'administrateur colonial en chef, le chef de la police locale, des médecins et un missionnaire, ont observé depuis la cour de la résidence administrative un objet aérien non identifié. Le phénomène a duré environ 35 minutes, se manifestant comme un point lumineux entouré d'un halo, effectuant des mouvements de rapprochement et d'éloignement avant de projeter un puissant faisceau lumineux et de disparaître rapidement.

2. LISTE DES TÉMOINS (Source : Rapport Vernhet)

Le caractère officiel de ce cas repose sur la qualité et la diversité des témoins, rassemblés en deux groupes distincts
:

- Groupe principal (dans la cour de la Résidence) :
  - M. Vernhet : Administrateur en chef de la subdivision de Danane (auteur du rapport officiel).
  - Mme Vernhet : Son épouse.
  - M. le Chef de Police de Danane et son épouse.
  - Dr. Roux : Médecin de la station médicale locale.
  - Père Meybard : Missionnaire de la Mission de Lyon.
- Groupe secondaire (à environ 100 mètres) :
  - Dr. Mariani : Chef de la section 13 de l'hôpital.
  - M. Sory Diallo : Auxiliaire de police.
  - Mlle Bois : Résidente.

3. DESCRIPTION DE L'OBJET ET DE SON COMPORTEMENT

Premier contact : L'objet est apparu sous la forme d'un point lumineux entouré d'un halo. Ce halo a rapidement augmenté de taille, suggérant un mouvement de rapprochement ou une modification de l'engin.

- Mouvements : L'objet se déplaçait en se rapprochant ou s'éloignant de l'horizon. Son altitude estimée semblait basse, car de légers déplacements (quelques centaines de mètres) suffisaient à faire changer sa silhouette perçue (de circulaire à elliptique).
- Caractéristiques physiques (d'après le croquis de M. Vernhet) :
  - Forme générale : Ovoïde (en forme d'œuf).
  - Structure **:** Surmonté d'une coupole ou d'un dôme.
  - Lumière/Faisceaux : L'engin a allumé un "phare" puissant à un moment donné, dirigé alternativement vers le haut et vers le bas. Des rayons lumineux semblaient également se déplacer latéralement.
- Son : Aucun bruit n'a été perçu durant toute la durée de l'observation (35 minutes).
- Couleur : Rouge lumineux (mentionné par des sources journalistiques complémentaires).



Disparition : Après une demi-heure d'évolution, l'objet a disparu à grande vitesse au-dessus de l'horizon. Les témoins ont alors observé la formation de deux halos lumineux ovales à l'emplacement présumé où se trouvait l'engin juste avant son accélération.

Photo 00 – 2 – L'objet

4. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le ciel était noir mais dégagé, offrant une excellente visibilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET ANALYSE

A. Le Contexte Historique : La "Vague de 1954"

Cette observation s'inscrit dans la célèbre "vague française de 1954" . Durant cette période, des milliers d'observations d'ovnis ont été rapportées en Europe (surtout en France) et en Afrique du

Nord. Il est notable que ce phénomène ait également été observé en Afrique subsaharienne, jusqu'à Danane, située à environ 500 km d'Abidjan.

B. La Fiabilité du Témoignage et le "Rapport Vernhet"

- Crédibilité des témoins : Il s'agit de l'un des points les plus forts de ce cas. Les témoins ne sont pas des personnes isolées ou peu instruites, mais des représentants de l'autorité (administrateur, police), de la science (médecins) et de l'église (missionnaire). Leur parole, surtout dans le cadre d'un rapport administratif colonial de 1954, était considérée comme officielle et fiable.
- Nature du document : Le fait que M. Vernhet ait rédigé un rapport officiel destiné au gouverneur de la Côte d'Ivoire est capital. Cela signifie que l'administration coloniale a pris le signalement suffisamment au sérieux pour enquêter et consigner les faits par écrit. M. Vernhet a même joint un croquis détaillé, ce qui est rare et précieux pour les enquêteurs.
- Absence de publication : Le rapport n'a pas été rendu public à l'époque. Comme beaucoup de documents administratifs coloniaux, il est probablement resté classé dans les archives, ce qui explique qu'il soit peu connu du grand public aujourd'hui. Sa redécouverte potentielle par des ufologues dans les archives nationales françaises ou ivoiriennes serait d'une grande importance.

C. Analyse des Phénomènes Observés

Le "halo" et les changements de forme : L'observation d'un halo et le changement de silhouette (de cercle à ellipse) avec le mouvement sont caractéristiques d'un objet tridimensionnel se déplaçant dans l'espace. Cela suggère que les témoins ont vu un objet solide, et non un phénomène purement atmosphérique (comme un ballon sonde ou un phénomène lumineux).

- Le "phare" : La projection de faisceaux lumineux puissants dirigés alternativement vers le haut et le bas est un détail troublant. Cela évoque la possibilité d'une observation, d'une recherche ou d'une manœuvre active de la part de l'engin.
- La fin de l'observation : La disparition à "grande vitesse" suivie de l'apparition de deux halos résiduels est un détail moins courant. Cela pourrait être interprété comme un effet de persistance rétinienne dû à la brillance de l'objet lors de son accélération, ou comme la description d'un phénomène physique inconnu lié à son mode de propulsion.

D. Hypothèses d'identification (Discussion)

Astronomique : Vénus ou Jupiter sont souvent cités pour les observations de points lumineux. Cependant, leur déplacement est très lent (dû à la rotation terrestre) et ils ne changent pas de forme ni de luminosité de manière aussi dynamique en 35 minutes. De plus, ils ne projettent pas de "phares".

- Aérien conventionnel : En 1954, les aéronefs n'étaient pas silencieux. Un ballon météo pourrait être silencieux et changer d'orientation, mais il ne projette pas de faisceaux lumineux puissants. Un avion en approche aurait été extrêmement bruyant à basse altitude, ce qui n'a pas été le cas.
- Météorologique : Aucun phénomène météo connu (foudre en boule, etc.) ne correspond à une observation de 35 minutes avec une forme ovoïde stable et des faisceaux lumineux directionnels.

1 - ARTICLE DE PRESSE

Des soucoupes volantes en Côte d'Ivoire

L'administrateur en chef de Danane fait un rapport officiel au gouverneur du territoire

Abidjan, 5 octobre.

Des soucoupes volantes ont été aperçues en Côte d'Ivoire. La nouvelle a été connue par un rapport officiel adressé au gouverneur de la Côte d'Ivoire par M. Vernhet, administrateur en chef de la subdivision de Danane, ville située à 500 kilomètres au nord-est d'Abidjan.

Les faits remontent au 19 septembre, mais ils n'ont été rendus officiels qu'hier à la suite de demandes de renseignements précis et d'une enquête.

Outre la population, le chef de poste de gendarmerie, le médecin-chef du centre médical, le Révérend Père Vyard, des missions de Lyon, M. Vernhet, chef de la subdivision et sa femme, réunis dans la cour de la résidence, aperçurent le 19 septembre de 20 h 30 à 21 h 05 un engin correspondant exactement à ceux observés en France, mais qui ne se posa pas.

Il s'agissait d'un point lumineux, entouré d'un halo qui d'abord grandit rapidement, se déplaçant en se rapprochant ou s'écartant de l'horizon. Les témoins virent l'engin allumer un phare puissant, tantôt dirigé en haut, tantôt en bas. L'engin, de forme ovoïde, était surmonté d'une coupole et des rayons lumineux semblaient se détacher de chaque côté.

Lorsqu'il disparut, après avoir évolué une demi-heure, les témoins virent très nettement deux halos lumineux, de forme ovale, se former sur l'endroit présumé de l'engin. Celui-ci se déplaçait sans aucun bruit.

L'administrateur Vernhet a joint à son rapport un croquis détaillé des différentes phases observées ainsi que de la forme de l'appareil.

Le même jour, à Soubre, à 250 km au nord-ouest d'Abidjan, et dans la même direction, des phénomènes semblables ont été observés. Le chef

(Lire la suite page 3)

Source inconnue

DES SOUCOUPES VOLANTES aperçues en Côte d'Ivoire

Des personnalités de Danan ont adressé un rapport officiel au gouverneur

Abidjan, 4 octobre. — Des soucoupes volantes ont été aperçues en Côte d'Ivoire. La nouvelle a été connue par un rapport officiel adressé au gouverneur de la Côte d'Ivoire par M. Vernhet, administrateur en chef de la subdivision de Danan, ville située à 500 km. au nord-ouest d'Abidjan.

Les faits remontent au 19 septembre, mais ils n'ont été rendus officiels qu'aujourd'hui, à la suite de demandes de renseignements précis et d'une enquête.

Outre la population, le chef de poste de gendarmerie, le médecin-chef du centre médical, le révérend père Vyard, des missions de Lyon, M. Vernhet, chef de la subdivision, et sa femme, réunis dans la cour de la résidence, aperçurent le 19 septembre, de 20 h. 30 à 21 h. 05 un engin correspondant exactement à ceux observés en France, mais qui ne se posa pas.

Il s'agissait d'un point lumineux entouré d'un halo qui d'abord grandit rapidement, se déplaçant en se rapprochant ou s'écartant de l'horizon. Les témoins virent l'engin allumer un phare puissant, tantôt dirigé en haut, tantôt en bas. L'engin, de forme ovoïde, était surmonté d'une coupole et des rayons lumineux semblaient se détacher de chaque côté.

☞ Lire la suite en PAGE HUIT

Le Berry Républicain, Bourges - 5 octobre 1954

1 - OVNI A DANANE – COTE D'IVOIRE – LE 19 SEPTEMBRE 1954 – Source et journal inconnu.

Le 19 Septembre 1954, selon un rapport officiel adressé au gouverneur de la Côte d'Ivoire par Monsieur Vernhet, alors administrateur en chef de la subdivision de Danane (Petite ville située au Nord-Est d'Abidjan, à quelque 500 kms), une "soucoupe volante" a été observée par la population locale. L'annonce a été faite après une enquête sur place, des renseignements précis sur cette observation demandés et rédigés sous forme d'un rapport. Ce document n'est toutefois pas aujourd'hui connu du grand public.

On nous apprend lors de cette communication que de nombreuses personnes, parmi la population ont observé cet objet. Réunis dans la cour de la Résidence, le chef de police de Danane et son épouse, le Dr. Roux de la station médicale locale, et le père Meybard de la mission de Lyon. Quelques 100 mètres plus loin, le Dr. Mariani, chef de la section 13 de l'hôpital, M. Sory Diallo, un auxiliaire de la police, et une Mlle Bois. Mr Vernhet l'administrateur en chef de la subdivision de Danane et sa femme ont été aussi témoins de ce phénomène qui se déroula de 20 h 30 à 21 h 05.

L'objet inconnu se présentait sous forme d'un point lumineux entouré d'un halo qui d'abord grandit rapidement, se déplaçant en se rapprochant ou s'écartant de l'horizon. Les témoins virent l'engin allumer un phare puissant, tantôt dirigé en haut, tantôt en bas. L'engin, de forme ovoïde, était surmonté d'une coupole et des rayons lumineux semblaient se déplacer de chaque côté.

Lorsqu'il disparut, après avoir évolué une demi-heure, les témoins virent nettement deux halos lumineux, de forme ovale, se former sur l'endroit présumé de l'engin. Celui-ci se déplaçait sans aucun bruit. L'administrateur Vernhet a joint à son rapport un croquis détaillé des différentes phases observées ainsi que de la forme de l'appareil.

Un autre journaliste décrit ainsi ce phénomène : un objet rouge lumineux, circulaire ou elliptique, selon différents témoins, a été aperçu dans le ciel au-dessus de Danane à 20 :30. L'objet est demeuré immobile jusque à 21 :05, sa silhouette brillant dehors contre le ciel noir mais dégagé. Il a alors disparu au-dessus de l'horizon à grande vitesse. Les témoins n'ont pas pu estimer son altitude, mais elle semble avoir été basse, puisque les mouvements de l'objet de quelques cent mètres seulement ont changé la silhouette circulaire en ellipse

2 - 1954, 19 septembre COTE D'IVOIRE, Danane –

À 20 h 30 de nombreux témoins, parmi lesquels M. Roux médecin-chef, le père Myard, missionnaire, le chef de subdivision, le docteur Mariani, Sory Diallo, voient un objet lumineux rouge arrondi arriver à vive allure et s'immobiliser dans le ciel jusqu'à 21 h 05. Ensuite il disparaît à vive allure.
(Aimé Michel : « M.O.C. » – éd. Seghers, p. 83, 84, qui date au 18 septembre par erreur)
Source : Chronologie OVNI par Godelieve Van Overmeire

Toute la population de la ville assista à l'événement. Il était environ 20 h 30 et dans la cour de la résidence M. Vernhet et sa femme bavardaient avec le médecin chef du centre médical, le chef de poste de la gendarmerie et la rév. Père Myard. Leur attention fut soudain attirée par un point lumineux entouré d'un halo qui grandissait rapidement. Lu lueur provenait d'un engin ovoïde surmonté d'une coupole et des rayons lumineux semblaient se détacher de chaque côté. Cet engin évoluait dans le silence le plus complet. Après avoir tourné quelques instants dans les environs de la ville, il alluma un phare puissant, dirigé tantôt vers le haut, tantôt vers le bas et continua d'évoluer ainsi pendant une demi-heure.

Lorsqu'il s'éloigna, les témoins virent très nettement deux halos lumineux de forme ovale, se former sur l'endroit présumé de l'engin.
(*Charles GARREAU : « Alerte dans le ciel : le dossier des enlèvements » éd. Alain Lefeuvre 1981, p. 111 qui date au 19 septembre soit à la date exacte*

3 - Danane, Côte d'Ivoire, 15 septembre 1954 – Source : Patrick Gross – site ufologie.
Quinze minutes après l'observation de M. Guitta décrite ci-dessus, et 3.200 kilomètres au sud, un groupe de colons rassemblé pour un cocktail dans la cour d'une résidence à Danane. Parmi les invités, le chef de police de Danane et son épouse, Le Dr. Roux de la station médicale locale, et le père Meybard de la mission de Lyin. Quelques 100 mètres plus loin, le Dr. Mariani, chef de la section 13 de l'hôpital, M. Sory Diallo, un auxiliaire de la police, et une Mlle Bois.

Un objet rouge lumineux, circulaire ou elliptique, selon différents témoins, a été aperçu dans le ciel au-dessus de Danane à 20 :30. L'objet est demeuré immobile jusque à 21:05, sa silhouette brillant dehors contre le ciel noir mais dégagé. Il a alors disparu au-dessus de l'horizon à grande vitesse. Les témoins n'ont pas pu estimer son altitude, mais elle semble avoir été basse, puisque les mouvements de l'objet de quelques cent mètres seulement ont changé la silhouette circulaire en ellipse.
Voir "The book Flying Saucers and the Straight-Line Mystery" par Aime Michel, S.G. Phillips Inc., New York, N.Y. 1958, pages 60 et 61.

Conclusion
L'observation de Danane le 19 septembre 1954 est un cas intéressant pour les ufologues. Il repose sur un faisceau d'éléments solides : pluralité de témoins de haute qualité professionnelle, durée d'observation longue, détails précis consignés par un administrateur dans un rapport officiel avec croquis, et absence d'explication conventionnelle évidente pour l'époque. Il demeure, à ce jour, un cas non élucidé et l'un des plus solides du continent africain pour la période des "soucoupes volantes".

LES GRANDES LIGNES – LES DIFFERENTES SCENES

- **Scène 1 : Le Groupe de Témoins dans la Cour de la Résidence**

Les illustrations ci-dessous sont purement imaginaires



Description de la scène : 01
Une cour de résidence coloniale en Afrique de l'Ouest, en 1954. La nuit est tombée, le ciel est noir et dégagé, constellé d'étoiles. Une demi-douzaine de personnes sont rassemblées, le visage levé vers le ciel, figées par l'étonnement.

Personnages (de gauche à droite) :

- **Père Meybard** : Un missionnaire catholique en soutane blanche, les mains jointes ou pointant le ciel.
- **Dr. Roux** : Un médecin en chemise blanche, peut-être une veste posée sur l'épaule.
- **M. Vernhet** : L'administrateur colonial. Il porte un casque colonial blanc (tendance de l'époque) et une chemise kaki. Il tient un carnet et un crayon à la main, en train de prendre des notes.
- **Mme Vernhet** : Une femme européenne en robe légère des années 50, un foulard sur les épaules.
- **Le Chef de Police** : En uniforme colonial, un calot sur la tête.
- **Son épouse** : Également en tenue légère.

Ambiance : Tous regardent vers le ciel, les yeux écarquillés, la bouche entrouverte. Une lampe à pétrole ou une faible lumière électrique éclaire partiellement la cour, contrastant avec la luminosité de l'objet dans le ciel. L'expression est un mélange de fascination et d'incompréhension.

- **Scène 2 : L'Objet dans le Ciel (Vue d'ensemble)**



Description de la scène : 02

Le ciel nocturne au-dessus de Danane. Un objet ovoïde (en forme d'œuf) domine le paysage. Il émet une lueur rougeâtre profonde. Au sommet de l'objet, une petite coupole ou dôme est visible, plus sombre que le reste. Autour de l'objet, un halo lumineux diffus, comme une atmosphère de chaleur ou d'énergie, brouille légèrement ses contours.

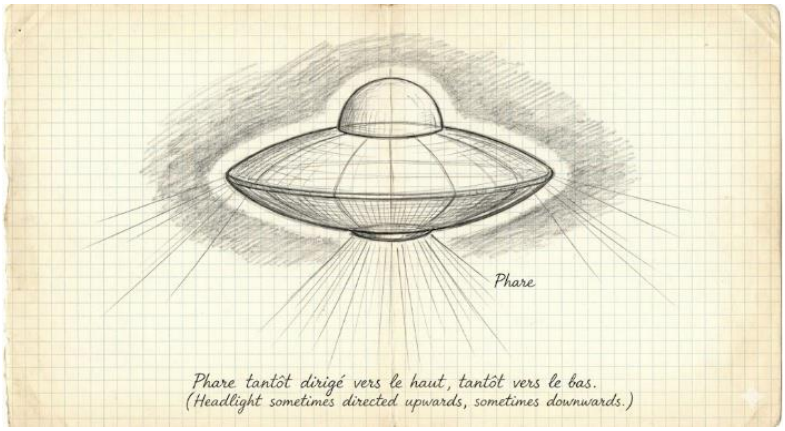
L'effet lumineux :

Sous l'objet, un puissant cône de lumière blanche et crue (le "phare") est dirigé vers le sol, illuminant par intermittence la cime des arbres de la forêt tropicale ou les toits de tôle des habitations en contrebas. De chaque côté de l'engin, des rayons lumineux plus fins semblent balayer l'horizon comme des projecteurs.

Au sol : On aperçoit la petite ville de Danané, quelques lumières isolées, et la masse sombre de la forêt tropicale.

- **Scène 3 : Gros Plan sur l'Objet (Style croquis de M. Vernhet)**

Description de la scène : 03



Une illustration imitant le style d'un croquis technique au crayon sur papier millimétré, tel que M. Vernhet aurait pu le joindre à son rapport.

L'objet est dessiné avec précision :

- Une forme principale ovoïde, légèrement asymétrique.
- Un dôme hémisphérique parfaitement posé sur le sommet.
- Des lignes de construction suggérant un volume métallique mais diffus.

- Autour de l'objet, des hachures au crayon représentent le halo lumineux.
- Sous l'objet, des traits droits et fins (représentant les rayons lumineux) partent en faisceau vers le bas, et d'autres partent sur les côtés.
- En bas du croquis, une échelle approximative ou une note manuscrite : *"Phare tantôt dirigé vers le haut, tantôt vers le bas"*.

- **Scène 4 : Le Départ et les Halos Résiduels**

Description de la scène : 04



L'objet, vu de dos ou de côté, est en train de disparaître à l'horizon à une vitesse fulgurante, créant un effet de flou de mouvement (une traînée lumineuse). À l'endroit exact où il se trouvait quelques secondes auparavant, deux formes ovales et lumineuses (les "halos") persistent dans le ciel. Elles sont translucides, comme des fantômes de lumière, contrastant avec le ciel noir. En contrebas, les témoins, toujours dans la cour, regardent cette apparition, certains portant la main à leur bouche, d'autres montrant du doigt les halos qui s'estompent lentement.

- **Scène 5 : Le Deuxième Groupe de Témoins**

Description de la scène : 05



À environ 100 mètres de la résidence, devant l'hôpital local ou un bâtiment administratif.

Personnages :

- **Dr. Mariani** : En blouse blanche de médecin, probablement revenu de l'hôpital.
- **M. Sory Diallo** : Un auxiliaire de police africain en tenue, regardant intensément le ciel.
- **Mlle Bois** : Une jeune femme européenne, peut-être une infirmière ou une secrétaire, tenant un châle.

Ils sont debout sur une véranda ou dans une petite rue poussiéreuse. Eux aussi regardent le même objet céleste. La distance les séparant du groupe principal est suggérée par la présence de la résidence en arrière-plan, avec le premier groupe visible mais petit.

19 SEPTEMBRE 1954 — SOUBRE — CÔTE D'IVOIRE
Le cas de Soubré est étroitement lié à celui de Danané, situé beaucoup plus à l'ouest. Le témoignage de Danané est particulièrement intéressant : le chef de subdivision M. Vernhet, son épouse, le chef du poste de gendarmerie, le médecin-chef du centre médical et le R.P. Vyard auraient observé, entre 20 h 30 et 21 h 05, un phénomène lumineux silencieux. L'administrateur Vernhet rédigea ensuite un rapport destiné au gouverneur de la Côte d'Ivoire et y joignit même un croquis des différentes phases de l'observation.

Puis vient la phrase concernant Soubré : « Le même jour, à Soubre, à 250 km au nord-ouest d'Abidjan, et dans la même direction, des phénomènes semblables ont été observés. » Et surtout : « Le chef de la subdivision de Soubre a confirmé l'existence du phénomène auquel il a assisté. »

C'est cette seconde phrase qui donne au cas une importance documentaire particulière.

Ce que nous savons réellement de Soubré. Il faut cependant être beaucoup plus prudent que pour Danané. Pour Soubré, la source contemporaine ne fournit pas : le nombre exact de témoins ; leur identité ; l'heure exacte et un certain nombre d'informations indispensables. Elle indique seulement que le chef de subdivision de Soubré a lui-même assisté au phénomène et en a confirmé l'existence. C'est donc un cas beaucoup moins détaillé que Danané, mais néanmoins très intéressant parce que le témoin principal est un responsable administratif colonial et que l'information est publiée à l'époque.

Une source encore plus intéressante : Aimé Michel
Il existe toutefois une autre tradition documentaire. Le dossier consacré aux observations africaines par Patrick Gross, citant Aimé Michel, Flying Saucers and the Straight-Line Mystery, 1958, p. 60-61, donne une version plus développée du cas de Soubré.

Selon cette source, à Soubré :

- Un objet serait arrivé à grande vitesse au-dessus de l'horizon ;
- Il se serait ensuite immobilisé pendant plusieurs minutes au-dessus de la ville ;
- Il aurait finalement disparu vers le zénith ;
- Sa taille apparente et sa luminosité auraient diminué rapidement ;
- Le ciel était décrit comme sans nuages ;
- Plusieurs personnes auraient observé le phénomène ;
- Parmi elles figurait l'administrateur principal de Soubré.

Cette version est particulièrement intéressante parce qu'elle ajoute des éléments qui ne figurent pas dans le compte rendu de presse de 1954.

Mais il ne faut pas mélanger les deux sources. Il faut distinguer : Source contemporaine (1954) : confirmation d'un phénomène par le chef de subdivision, sans détails supplémentaires. Source rétrospective (Aimé Michel, 1958) : description d'une arrivée rapide, stationnement de plusieurs minutes et disparition au zénith. C'est méthodologiquement beaucoup plus propre.

Récap concernant Soubré :

Élément	Données
Date	19 septembre 1954
Lieu	Soubré, Côte d'Ivoire
Distance indiquée par la source	250 km au NO d'Abidjan
Témoin principal	Chef de subdivision de Soubré
Autres témoins	Plusieurs personnes selon Aimé Michel
Heure	Non précisée dans la source contemporaine
Description	Phénomène semblable à celui de Danané
Mouvement	Arrivée rapide, stationnement, disparition au zénith — selon Aimé Michel
Bruit	Non signalé
Enquête	Confirmation administrative rapportée
Rapport spécifique de Soubré retrouvé	Pas encore
Source contemporaine	Presse française, octobre 1954
Source secondaire majeure	Aimé Michel, 1958, pp. 60-61
Statut	PAN historique non identifié

OVNI A SOUBRE EN COTE D'IVOIRE

Publication du cas par OVNI 91 - https://ovni-91.blogspot.com/2026/01/soubre-pres-dabidjan-en-cote-divoire.html

L'incident OVNI de Soubré, en Côte d'Ivoire, le 15 septembre 1954, impliquait l'observation d'un objet rapide et silencieux par des militaires près d'Abidjan, mais les détails sont rares, se concentrant sur un « disque » lumineux traversant le ciel à grande vitesse, souvent cité dans les catalogues d'OVNI comme un cas classique d'observation inexpliquée de l'époque.

Détails de l'observation :
Date et lieu : 15 septembre 1954, près de Soubré (environ 250 km au nord-ouest d'Abidjan, Côte d'Ivoire).
Photo : Localisation de Soubré en Côte d'Ivoire.

Témoins : Militaires français.
Description : Un objet discoïdal, lumineux (décrit comme un "disque" ou "phare"), silencieux, traversant le ciel à très grande vitesse, selon plusieurs témoins, un cas typique des phénomènes rapportés en Afrique de l'Ouest durant cette période.

Selon d'autres sources, il est indiqué :
Témoins principaux : Un groupe d'une vingtaine de personnes, dont le chef du village et des notables, réunis pour une réunion. Leur crédibilité et leur nombre font la force de ce cas.

Description de l'objet : Les témoins décrivent un immense objet silencieux, en forme de cigare ou de fuseau lumineux. Il se déplaçait lentement et horizontalement au-dessus du village. Il était entouré d'une lueur, et certains témoins ont rapporté avoir vu des "hublots" ou des ouvertures le long de sa structure.
Comportement : L'objet a plané ou s'est déplacé très lentement au-dessus de Soubré pendant plusieurs minutes, permettant une observation prolongée. Il n'a émis aucun son. Il a finalement disparu à l'horizon, apparemment en accélérant.

Conséquences : L'événement a créé une vive émotion dans le village. Le chef a rédigé un rapport officiel qui a été transmis aux autorités coloniales françaises. L'affaire a ensuite été reprise par la presse (notamment Paris-Presse dans son édition du 24 septembre 1954)

INFO DANS LA PRESSE ET DANS LES OUVRAGES UFOLOGIQUES

· L'article de Paris-Presse du 24 septembre 1954, intitulé "Un cigare volant a survolé un village de Côte d'Ivoire", est la source médiatique principale.

· Livres de référence : L'affaire est décrite dans de nombreux ouvrages sur la vague de 1954, notamment ceux de l'époque comme Jimmy Guieu ("Black-out sur les soucoupes volantes") ou plus récemment dans des synthèses comme "La Grande Vague d'OVNIs de 1954" de Dominique Caudron.

· L'ARTICLE DE VAR MATIN DU 5 - 10 - 1954.
Abidjan, 4 octobre. -- Des soucoupes volantes ont été aperçues en Côte d'Ivoire. La nouvelle a été connue par un rapport officiel adressé au gouverneur de la Côte d'Ivoire par M. Vernhet, administrateur en chef de la subdivision de Danane, ville située à 500 km au nord-ouest d'Abidjan. Les faits remontent au 19 septembre, mais ils n'ont été rendus officiels qu'aujourd'hui à la suite de demandes de renseignements précis et d'une enquête.

Outre la population, le chef de poste de gendarmerie, le médecin, chef du centre médical, le révérend père Vyard, des missions de Lyon, M. Vernhet, chef de la subdivision et sa femme, réunis dans la cour de la résidence, aperçurent, le 19 septembre, de 20 h. 30 à 21 h. 05, un engin correspondant exactement à ceux observé en France, mais qui ne se posa pas.

Il s'agissait d'un point lumineux, entouré d'un halo qui, d'abord, grandit rapidement, se déplaçant en se rapprochant ou s'écartant de l'horizon. Les témoins virent l'engin allumer un phare puissant, tantôt dirigé en haut, tantôt en bas. L'engin de forme ovoïde, était surmonté d'une coupole et des rayons lumineux semblaient se détacher de chaque côté.

Lorsqu'il disparut, après avoir évoluer une demi-heure, les témoins virent très nettement deux halos lumineux, de forme ovale, se former à l'endroit présumé de l'engin. Celui-ci se déplaçait sans bruit. L'administrateur Vernhet a joint à son rapport un croquis détaillé des différentes phases observées ainsi que la forme de l'appareil.

Le même jour, à Soubré, à 250 km au nord-ouest d'Abidjan, et dans la même direction, des phénomènes semblables ont été observés. Le chef de la subdivision de Soubré a confirmé l'existence du phénomène auquel il a assisté.

Contexte de l'époque (1954) :
L'année 1954 a été marquée par une vague d'observations d'OVNI en France et dans ses colonies (dont l'Afrique de l'Ouest), souvent impliquant des objets volants rapides et silencieux.

Analyse :
Bien que les détails spécifiques soient limités dans les sources générales (souvent évoqué par des ufologues comme Jacques Vallée ou des compilateurs d'observations), il s'agit d'un exemple classique des "vagues" d'OVNI des années 50, où des observations similaires ont eu lieu dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

En bref, le cas de Soubré est un événement célèbre dans l'ufologie, mais peu de données officielles claires subsistent, mis à part les témoignages militaires de l'époque, caractérisant un phénomène inhabituel à grande vitesse.

SEPTEMBRE 1990 – OUSSOUGOULA – COTE D'IVOIRE



01 - La scène de l'observation d'Oussougoula, imaginée par IA

ENQUETE SUR UN OVNI RECTANGULAIRE NOIR OBSERVE EN SEPTEMBRE 1990 A OUSSOUGOULA EN COTE D'IVOIRE

RAPPORT D'ENQUETE

1 - Identification du témoignage

Témoin principal : Sidick (25 ans à l'époque).
Témoin secondaire : M. Sissoko.

Lieu : Périphérie d'Oussougoula, près de Mankono (Côte d'Ivoire).
Date : Septembre 1990, vers 18h30–19h00 (crépuscule).
Circonstances : Les deux témoins rentraient à pied chez eux après avoir quitté un ami, marchant le long de la piste reliant Séguéla à Oussougoula.
Nous avons rencontré le témoin, rien ne démontre qu'on pourrait mettre en doute sa sincérité, ce qui donne une fiabilité importante à ce cas de première source.

2 - Conditions environnementales

Météo : Ciel nuageux, forte humidité, température d'environ 25° C.
Visibilité : Lumière crépusculaire (nuit tombante mais pas complètement noire).
Contexte saisonnier : Saison des pluies équatoriale – pas de pluie le jour même, mais précipitations intenses la veille.

3 - Description de l'objet observé

A. Forme et dimensions

Forme : Rectangle aux contours bien définis.
Dimensions estimées :
Longueur : 20 à 25 m.
Hauteur : environ 5 m (face légèrement plus claire permettant l'estimation).
Largeur : 8 à 10 m (perçue lorsque l'objet s'éloigne).
Couleur : Noir profond, contrastant avec le ciel crépusculaire.

02- Photo - Les dimensions, forme et couleurs de l'objet observé.



B. Comportement et dynamique

Déplacement initial :
Vitesse lente, trajectoire rectiligne vers le village.
Altitude estimée : 200 m maximum, survolant des arbres peu élevés.
A survolé une construction (référence visuelle pour l'échelle).

Trajectoire observée :
Début : au-dessus de la piste secondaire menant à la forêt.
Parcours : environ 200 m en direction du village.
Disparition : instantanée, comme une accélération extrême en moins d'une seconde (« vitesse vertigineuse »).

C. Caractéristiques notables

Aucun son perçu.
Aucune lumière, traînée ou émission visible.
Structure massive et opaque, sans hublots, lumières, ailes ou moteurs discernables

Élimination des phénomènes connus possibles

Aéronefs conventionnels :

- Forme rectangulaire incompatible avec avions ou hélicoptères.
- Aucun bruit, aucune lumière réglementaire.
- Altitude trop basse pour un vol civil sécurisé.

Ballons-sondes ou dirigeables :

- Forme non aérodynamique, disparition instantanée inexplicable.
- Taille estimée très supérieure aux ballons météorologiques.

Phénomènes atmosphériques ou phénomènes issus de l'espace :

- Pas de nuages bas en mouvement rapide (ciel nuageux mais stable).
- Objet solide et défini, pas une illusion d'optique.

- Objet incompatible avec météores, météorites, satellites artificiels….

Activités militaires ou secrètes (1990) :

- Zone rurale ivoirienne sans base militaire majeure.
- Aucune technologie rectangulaire silencieuse connue à l'époque.
- Incompatibilité avec un quelconque « drone » du fait de sa faible vitesse et de sa disparition soudaine et de sa localisation. Rappelons que la vitesse était très lente, à partir du moment où il l'observe, 100 m environ pour atteindre la maison, quelque 200 m pour se rendre à l'autre extrémité de la zone du village en 1 à 2 minutes.

Particularités inquiétantes

- Disparition instantanée : Évoque une accélération brutale défiant les lois de la physique connue. Dans l'état de nos connaissances, on ne peut expliquer cette disparition aussi rapide et notre science n'est pas encore en mesure de produire un appareil ayant cette capacité.
- Masse volumique apparente : Objet imposant (≈ 1 000 m³) se déplaçant sans propulsion visible. Il nécessite pour disparaitre aussi vite ne énergie considérable, que nous n'avons pas encore mis en pratique. On pourrait imaginer une « dématérialisation » ce qui est encore pour nous de la science-fiction ;
- Silence total : Inhabituel pour un objet de cette taille à basse altitude. Bien au contraire nos plus rapides fusées ou missiles émettent un bruit très élevé.

CIRCONSTANCES – LOCALISATION ET DESCRIPTION



03 – Carte de la région de Séguéla et d'Oussougoula.

Quelques mois après la publication de l'observation faite au Sénégal sur le site OVNI MAROC, en juillet 2025, Sidick me contact et me signale qu'il a lui aussi, certainement en septembre 1990 suivant les éléments restés en mémoire fait une observation d'un objet volant pour lui inconnu. C'était un immense rectangle noir qui se déplaçait dans le ciel, je l'ai vu au moment où il passait au-dessus d'une construction, peut être à 200 m de hauteur au maximum.

Après quelques échanges d'emails, il a été convenu que je rencontrerais en banlieue ouest de Paris, à son domicile le témoin en Novembre 2025. Cette rencontre a eu lieu et je n'ai pu que constater le sérieux de Sidick et la qualité des détails qui restent dans sa mémoire, après autant d'années. Il est marié, trois enfants et sa vie est stable.

À cette époque il avait 25 ans et il habitait une case en périphérie de Oussougoula en Côte d'Ivoire en compagnie de sa famille. Il y retourne rarement aujourd'hui, sa famille est maintenant implantée en France. Cette observation se passait en soirée, il faisait pratiquement nuit. Il était en compagnie de Mr Sissoko, qui a vu lui aussi ce phénomène. Toutefois, nous sommes en 2025, l'observation a eu lieu il y a 35 ans, Sidick a perdu de vue Mr Sissoko, il serait utile de se rendre sur place pour tenter de le retrouver, d'autre part Sidick a quitté en 1993 son village pour venir en France. Il a étudié, il a suivi au sein de l'entreprise métallurgique ou il travaille des stages de formation et occupe à l'heure actuelle un poste de chef d'équipe. Il a aujourd'hui la soixantaine. Ils revenaient de chez un ami qu'ils avaient quitté 10 minutes auparavant et se dirigeait vers son domicile à pied. Il était environ 18 h 30 – 19 h 00 ; Le ciel était nuageux, une température de 25 degrés environ avec une forte humidité. Nous sommes en milieux équatorial. Il n'avait pas plu de la journée, mais la journée précédente avait enregistré des pluies relativement intenses. Il se situait alors le long de la piste principale qui desservait Séguéla à Oussougoula. Il était à l'entrée du village, à hauteur de la piste secondaire qui même vers la forêt. C'est à ce moment-là qu'il observe un énorme bloc rectangulaire qui se déplace très lentement vers le village. L'objets est au-dessus des arbres qui ne sont pas haut à cet endroit. Il voit l'objet passer au-dessus d'une construction, il estime alors sa hauteur par rapport au sol à 200 m maximum. En se basant sur la construction, il estime que l'objet en forme de rectangle aux contours bien définis, avait au moins 20 à 25 m de longueur sur 5 m environ de hauteur. Il distingue très bien l'objet qui est d'un noir profond par rapport à la nuit qui n'est pas encore à son maximum. Sa face qui permet de déterminer sa hauteur est légèrement plus claire, il peut donc ainsi donner une estimation de sa hauteur.



04-05-06 - Les lieux de l'observation, photos ENVI ; 2000, plus récentes, les pistes étaient autrefois plus rudimentaires. 05 Piste principale similaire du village, autrefois peu d'habitation, plutôt alors plus rudimentaires et sans électricité. La piste principale est devenue la route A5 est aujourd'hui bitumée.

L'objet continue à se déplacer lentement, passe au-dessus de la construction et se dirige vers le village. Il parcourt ainsi peut être 200 m et il peut ainsi voir sa face relative à sa largeur qu'il estime, par apport à sa longueur, à 8 - 10 m. (soit un peu moins que sa longueur). C'est donc une grosse masse rectangulaire noire qui se déplace lentement. Après son parcourt d'environ 200 m, l'objet disparait instantanément, comme si sa vitesse devenait vertigineuse en une seconde ! L'observation a été rapide, une à deux minutes. Mais il ne s'explique toujours pas ce qu'il a vu ce soir-là.

CONTEXTE REGIONAL – OUSSOUGOULA EN 1990

Oussougoula est un village situé dans le département de **Mankono,** au sein de la région du **Béré** (District du Woroba), dans le centre-nord de la Côte d'Ivoire. La sous-préfecture de Diarabana dont fait partie Oussougoula compte 11 villages : Diarabana, Besséla, Farafing, Forona, Kénégbè Nord, Massala-Assolo, Mongbara, Niongonan, Oussougoula, Souroumana, Tihima.

Oussougoula est à environ 11 kms de Diarabana et environ 10 kms de Séguéla



07 – Plan de situation approximative du témoin, photo actuelle Google Map, autrefois le village ne comportait que quelques habitations, l'endroit où se trouvait le témoin, l'entrée du village, ne comportait pratiquement aucune maison, la foret, mi savane, y était présente.

Oussougoula est une zone rurale isolée : Faible pollution lumineuse, ciel souvent dégagé après les pluies. Le village est à cette époque peu fréquenté, quelques cases rudimentaires en bois, pailles, terre ou matériaux issus de la nature, encore peu de construction en dur. Pas de voiture dans le village, les gens vivent pauvrement. Dans la région on cultive toutefois l'igname, le maïs, l'arachide et l'anacarde qui se vend et dont la région à une importante production.



08 – Ancienne mine de diamant à ciel ouvert à Séguéla (région) aujourd'hui fermée, aucune mine officielle aujourd'hui, c'est interdit, avec toutefois des exploitations sauvages qui à la suite de la délimitation des villages causent des « manifestations hostiles » et parfois meurtrières dans la région.

Fin des années 90, durant les années 2000 – 2010, compte tenu des réserves minières et des retombées sur les habitants originaires depuis des décennies de la région, on a tenté de délimiter les zones appartenant à un village. Toutefois c'est l'objet de disputes, contestations et désordres, les discussions sont sans fin et tout au long de ces dernières décennies, c'est sans cesse remis en cause. Ces divisions, bien qu'organisées et faites avec le concours des chefs de villages, villageois ont quelquefois été faites plus ou moins arbitrairement avec le concours des familles influentes, des chefs de villages… On trouve dans la région quelques exploitations officielles de mines d'or.

La région est diamantifère, mais si autrefois il y a eu une exploitation de certains terrains, depuis longtemps le gouvernement à interdit l'exploitation du diamant, interdit à une époque récente sur les marchés internationaux. Il est question de redonner des titres d'exploitation dans l'avenir. Cependant, il faut au pays qu'il se mettre en conformité avec les règles internationales, ce processus est lent. Il nécessite de :

- Cartographier et certifier les zones exploitables.
- Mettre en place un cadre légal et un système de traçabilité conforme au Processus de Kimberley.
- Lutter contre l'exploitation illégale et offrir des alternatives économiques aux orpailleurs.

Compte tenu de la richesse potentielle du diamant dans le sous-sol dans cette région, il est très plausible que la zone autour d'Oussougoula ait connu ou connaisse encore une activité diamantifère artisanale et clandestine. Cette activité fait partie de l'économie informelle et des réalités complexes de cette région rurale.

En 1990 la région est donc très pauvre, sans infrastructure et hors le diamant ou l'or, on ne trouve pas d'explication au fait que les « ovnis « puissent être intéressés par ces villages. Il n'y a aucune activité aéronautique, base aérienne, base militaire, radar, aucun projet scientifique… en fait une zone relativement désertée de la civilisation. Toutefois, cela s'améliore, de nombreuses routes ont étés réalisées ces dernières années, des écoles sont en place et par exemple on trouve à Séguéla tout ce qui est indispensable et un commerce qui s'intensifie d'année en année, ainsi que l'implantation de banques. Des rues sont bitumées, bien que peu entretenues.

09- La mosquée historique de Siana

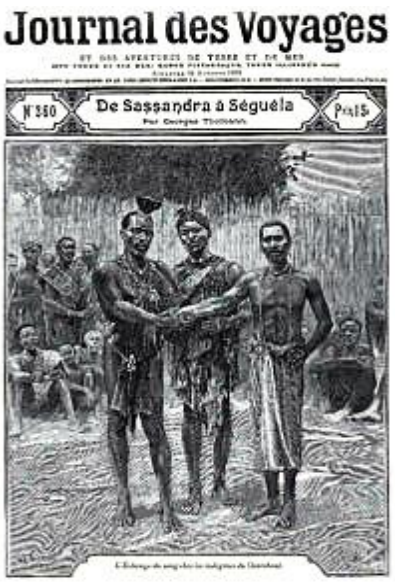


On notera qu'au point de vue monuments historiques, dans la région il n'y a qu'une ancienne mosquée. La région est d'ailleurs essentiellement de religion Musulmane. Il s'agit de la mosquée de Siana, (ou parfois Syana) située à environ 8 kms par des pistes de Oussougoula (région du Worodougou). Elle est l'une des plus anciennes et emblématiques mosquées du pays, datant du 16ème siècle. Bâtie en banco ou terre battue et de bois, elle représente un haut lieu historique de l'islamisation de la région. Elle est considérée comme une "sorbonne" ou un centre de savoir islamique ancien dans le Worodougou. Elle a été bâtie par la famille Dosso en collaboration avec la famille Bakayoko, deux familles alors influentes dans la région. On voit difficilement d'éventuels objets issus d'une civilisation d'un autre monde s'intéresser à ce type de construction, qui au contraire des centres nucléaires, (ce qui semble être une curiosité pour eux) ne présente aucun risque pour l'humanité et peu d'intérêt au niveau planétaire.

CONCLUSIONS - REMARQES

10 Journal ancien évoquant la région de Séguéla (10 kms de Oussougoula).

Les estimations de taille, d'altitude, l'heure précise, les conditions météorologiques et la topographie locale (piste principale, piste secondaire) renforcent la consistance du récit. Le témoin à encore en mémoire toutes les informations relatives à son observation car il a été très surpris par celle-ci et qu'il y pense souvent. Il a eu l'occasion de regarder des émissions « américaines » dit-il, sur le phénomène ovni en insistant sur le fait qu'elles sont plus spectaculaires que sérieuses. Il a eu la curiosité de lire notre site sur internet, sur lequel il est tombé par hasard en se documentant sur les étoiles filantes, objet d'informations médiatiques à cette époque de l'année (La pluie d'étoiles filantes des **Perséides** du mois d'août, qui atteint son apogée les **12 et 13 août**. Des dizaines de météores, ou "larmes de Saint-Laurent", sont alors visibles chaque heure, issus de la comète « Swift-Tuttle ». Ces traînées lumineuses, actives de mi-juillet à fin août, semblent provenir de la constellation de Persée). C'est dans le but d'en savoir plus sur le phénomène ovni qu'il a ouvert notre site qui évoque également certaines météorites tombées au Maroc. Il a ainsi appris que des observations de masses noires mouvantes dans le ciel, la nuit tombée, avaient déjà été relevées ce qui l'a incité à nous en parler.



En fait, ce n'est que rarement qu'il a été amené à évoquer à des amis ou à des membres de sa famille, son observation. On ne le prenait pas au sérieux. Il n'avait jamais entendu parler à cette époque des ovnis, le village où il habite ne recevait pas la TV et peu de chaines radiophoniques consacrées plutôt à la musique et à la politique, qu'il écoutait de temps en temps avec des amis. (Il précise qu'il n'y avait que peu de récepteurs radiophoniques dans le village.) Le témoin ne rapporte pas de lumières clignotantes, de sons étranges, d'effets physiologiques ou d'enlèvement, ce qui rend le récit sobre et factuel. C'est une description sans sensationnel, comme peuvent en faire de nombreux témoins. Son parcours professionnel (chef d'équipe, métallurgie) suggère une personne ancrée dans la réalité technique et capable d'observations objectives. C'est une personne stable, sérieuse bien assimilée dans notre société. Il n'y a aucune raison à ce qu'il invente une telle histoire, si peu importante, mais qui a le mérite, à l'époque de la vague Belge, de démontrer que des « phénomènes aériens non identifiés » avaient lieu aussi en Afrique équatoriale, dans des zones peu « polluées » par notre civilisation.

Le rapport est signalons-le, un témoignage de **"première main"** solide, cohérent et exempt d'exagérations dramatiques. L'événement reste **inexpliqué** sur la base des informations fournies. L'absence de corroboration par le deuxième témoin Mr Sissoko est regrettable, mais le récit détaillé de Sidick offre un cas d'étude intrigant qui justifierait, si cela était possible, une enquête de terrain pour retrouver le second témoin et tenter de recueillir son propre récit. Dans une région rurale d'Afrique équatoriale de cette époque, les sources lumineuses artificielles étaient rares, pas d'électricité, ce qui réduit les risques de confusion avec des aéronefs conventionnels, mais ouvre la porte éventuellement à des phénomènes naturels inhabituels encore inconnus. (Phénomènes atmosphériques rares). Une analyse des phénomènes naturels connus ne permet pas à priori, de donner une solution à ce cas.

Gérard LEBAT
Rédigé 12-2025 - 01-2026 – Des précisions ont étés demandés au cours de cette période au témoin pour plus de précision.

ANNEES 1995 - 2000 — DALOA ET ABIDJAN (Les récits de contactés) - CÖTE D'IVOIRE
Durant la deuxième moitié des années 1990, la Côte d'Ivoire a connu un engouement médiatique marqué par des témoignages de rencontres rapprochées diffusés dans la presse (*Ivoir'Soir*) et à la RTI.

- L'affaire Amadou Savané (Daloa / Abidjan) :
  - Période : ~1995–1998
  - Récit : Amadou Savané a affirmé avoir été contacté par des entités extraterrestres qu'il désignait sous le nom de *« Butsling »*. Il a consigné son expérience dans un ouvrage intitulé *Science et existence des extraterrestres* et a fondé une association dédiée (*Ordre Syar Dulcas-Butsling*).
- Le cas M. Sylla (Daloa) :
  - Récit : Témoignage local relatant une abduction (enlèvement) au cours de laquelle le témoin affirmait avoir été transporté à bord d'un vaisseau spatial.

Nous n'approfondissons pas ce cas classé dans la catégorie des Contactés, peu fiable et dans lequel rien n'a été démontré.
https://www.odla.fr/2016/02/01/un-myst%C3%A9rieux-ovni-observ%C3%A9-%C3%A0-abidjan-en-octobre-1952-01-f%C3%A9vrier-2016/#:~:text=kouam%C3%A9%20(jeudi%2C%2020%20septembre%202018%2017%3A37)%20je,Moi%20aussi.%20Paix%20a%20vous.%20*%20%234.

FEVRIER 2003 - YOMOU - COTE D'IVOIRE - RAPPORT
Archive - GEOS France.
Titre : Observation d'une boule lumineuse stationnaire lors d'un concert à Yomou
Source de l'enquête : UFO ABIDJAN

Statut du rapport : Analyse préliminaire - Témoignage unique non corroboré sur place

1. RÉSUMÉ DE L'OBSERVATION



06 Photo : Nepson Paradis chez lui.

En février 2003, aux alentours de 02h00 du matin, un groupe de personnes (artistes, représentant du préfet et riverains) se déplaçant dans les rues de Yomou (Guinée forestière) a été survolé par une source lumineuse non identifiée.

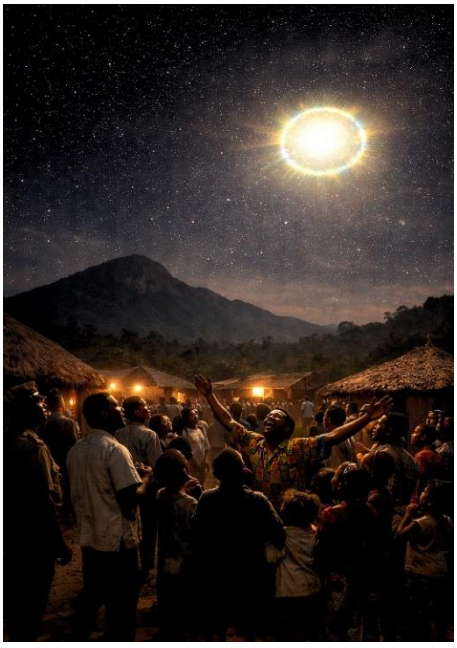
Selon le témoin principal, Gbato Alphonse (alias Nepson Paradis), une boule lumineuse blanchâtre aux contours flous est arrivée de l'est, a dépassé le groupe, puis s'est immobilisée à environ 60 mètres de distance, dans le ciel, sous un angle d'environ 45 degrés.

L'objet a grossi jusqu'à dépasser la taille apparente du soleil, présentant des scintillements de couleurs jaune et bleu sur son pourtour. Après être resté parfaitement immobile pendant environ 20 minutes, l'objet a disparu en accélérant rapidement vers l'ouest.

2. CONDITIONS D'OBSERVATION

- **Date :** Février 2003 (jour non précisé)
- **Heure :** ~02h00 (nuit noire)
- **Lieu :** Ville de Yomou, Préfecture de Yomou, Guinée forestière (Zone non loin du Mont Nimba).
- **Direction d'apparition :** Est
- **Direction de disparition :** Ouest
- **Durée totale :** Environ 20 minutes (observation statique longue).
- **Environnement :** Urbain (rue de ville, retour de concert), ciel dégagé (supposé).
- **Témoins :** Multiples (M. Nepson Paradis, le représentant du Sous-préfet, les artistes de la troupe, enfants du groupe). La panique initiale, suivie d'une observation collective, renforce la cohésion du témoignage.

07 Photo : Interprétation de l'observation de Yomou en Guinée.



3. DESCRIPTION DE L'OBJET

- **Forme :** Sphérique / Boule.
- **Couleur principale :** Blanchâtre.
- **Particularités optiques :** Contours flous, scintillements de couleurs (jaune, bleu) à la périphérie.
- **Comportement dynamique :**
    - Phase 1 : Arrivée rapide depuis l'est, dépassement du groupe.
    - Phase 2 : Arrêt brusque sur un point fixe, à altitude constante (environ 45°).
    - Phase 3 : Augmentation de la taille apparente (phénomène d'approche ou d'augmentation d'intensité lumineuse).
    - Phase 4 : Stationnaire parfait (20 minutes).
    - Phase 5 : Départ accéléré vers l'ouest.

4. ANALYSE DU PHÉNOMÈNE

4.1. Hypothèses d'identification classiques (Débunking)

- Aéronef conventionnel : Impossible. Un hélicoptère ou avion ne reste pas stationnaire 20 minutes à basse altitude sans bruit, et n'a pas cet aspect de "boule floue".
- Satellite / ISS : Trop bas (angle de 45°, sensation de proximité) et surtout, un satellite ne fait pas de stationnaire. Il se déplace linéairement.
- Météore / Bolide : Durée trop longue (20 min) ; un météore dure quelques secondes.
- Lanternes célestes (chinoises) : Correspondent à la couleur chaude et au déplacement lent, mais sont impossibles ici : elles ne se déplacent pas à vive allure au début, ne font pas de stationnaire parfait face au vent, et ne disparaissent pas en accélérant vers l'horizon. Le contexte (brousse guinéenne en 2003) rend cette pratique très peu probable.
- Astres (Vénus/Jupiter) : Très brillants parfois, mais ils ne se déplacent pas rapidement pour "dépasser" un groupe, et ils suivent la rotation terrestre (ils se couchent lentement, ils ne disparaissent pas en accélérant).

4.2. Évaluation du témoignage et de la psychologie du témoin

- Contexte post-traumatique : Le témoin principal, Nepson Paradis, est un réfugié ivoirien ayant fui la guerre. Il vit dans un camp et organise des activités pour surmonter ce traumatisme.
- État émotionnel : Là où les autres (enfants) ont eu peur, M. Paradis a crié de joie. Il a immédiatement interprété le phénomène comme "ses ancêtres" venus le soutenir pour son premier concert. Cette interprétation culturelle est cruciale. En Afrique de l'Ouest, le lien avec les ancêtres et les manifestations lumineuses dans la nature est un thème récurrent.
- Cohérence : Le fait que les autres témoins, rassurés, soient sortis de leur cachette pour observer à leurs côtés, et que l'observation ait duré 20 minutes, élimine la possibilité d'une hallucination collective fugace.

4.3. Phénomène physique connu : Le "Ball Lightning" (Foudre en boule) ?

- La foudre en boule est un phénomène électrique atmosphérique rare, se présentant comme une sphère lumineuse flottant dans l'air, parfois de la taille d'un pamplemousse à quelques mètres. Elle peut être blanche, jaune ou bleue.

- Arguments contre : La foudre en boule dure généralement quelques secondes, rarement plus d'une minute. Une observation de 20 minutes est incompatible avec les données scientifiques actuelles sur ce phénomène. De plus, elle est souvent liée à des orages (non mentionné ici).

4.4. Hypothèse privilégiée : Manifestation de Plasma froid ou Phénomène tellurique

La région du Mont Nimba est une zone géologiquement ancienne et riche en minerais (fer). La combinaison de la géologie locale et des conditions météorologiques peut parfois produire des phénomènes de lumière tellurique.

- Principe : Sous certaines contraintes tectoniques, les roches riches en quartz peuvent générer des effets piézoélectriques. Combiné à l'ionisation de l'air, cela peut créer des boules lumineuses (plasmoïdes).

Observation récurrente : Le rapport mentionne que *"Selon les autochtones ce phénomène est récurrent dans la région."* C'est l'élément le plus important. Si les habitants de Yomou connaissent ce phénomène, il ne s'agit probablement pas d'engins extraterrestres, mais bien d'un **phénomène naturel local** (un "Panache" ou "Feu follet" de montagne).

5. CONCLUSION DE L'ANALYSE

Critère	Évaluation
Crédibilité du témoin	Bonne. Le témoignage est précis, collectif, et le témoin principal est identifiable (artiste). Son interprétation "ancestrale" est culturelle et n'invalide pas la réalité physique de l'observation.

Critère	Évaluation
Fiabilité technique	Moyenne. Manque de données scientifiques (heures exactes, météo, autres témoins interrogés par enquêteurs indépendants).
Phénomène expliqué	Peu probable. Aucun phénomène astronomique ou aéronautique classique ne correspond à une immobilisation de 20 min suivie d'une accélération rapide.
Phénomène inexpliqué	Élevé. Correspond à la catégorie des PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) de type "Lumière stationnaire".
Hypothèse naturelle	Plausible. L'environnement (zone minière du Nimba) et la récurrence signalée par les autochtones orientent fortement vers un phénomène géophysique méconnu (plasmoïde tellurique).

Avis final :
Il s'agit d'un dossier solide de PAN de Type 1 (Lumière nocturne). L'analyse écarte les méprises avec des objets conventionnels. La piste la plus sérieuse pour expliquer ce phénomène récurrent dans la région forestière de Guinée serait une manifestation géophysique locale liée aux particularités du sous-sol du Mont Nimba, produisant des décharges lumineuses atmosphériques de longue durée, interprétées localement comme des esprits ou ancêtres.

Des investigations sur place (interviews d'autres anciens de Yomou, étude géologique sommaire) seraient nécessaires pour confirmer la nature exacte de ce phénomène.

Enquête de base vers 2008 auprès du témoin de Jean Claude Sadia, étude complémentaire 2026 de Gérard Lebat.

20 AVRIL 2011 - CAS DE YOPOUGON (Abidjan) - CÖTE D'IVOIRE
Lieu : District de Yopougon, Abidjan.
Description : Une vidéo a circulé sur internet, prétendant montrer une apparition lumineuse étrange émergeant d'une source de lumière dans le ciel de Yopougon
www.ufosightingsdaily.com
. Ce type de témoignage visuel moderne reste difficile à authentifier et est souvent sujet à des interprétations variées (phénomène atmosphérique, artefact vidéo ou canular).
Nous signalons ce cas, bien que le peu de sérieux l'entour…
On en parle ici : https://www.ufosightingsdaily.com/2011/04/alien-or-mother-mary-emerges-from-light.html

12 MAI 2020 - N'GUESSANKRO PRES DE BOUAKE - CÖTE D'IVOIRE
Type : Rentée atmosphérique / débris - classé UAP initialement

Des villageois décrivent le moment où un débris est tombé du ciel près du village ivoirien de N'Guessankro près de Bouaké. "Je n'ai jamais vu un truc comme ça" s'exclame Kouakou Kouamé qui a trouvé l'objet. La gendarmerie a ouvert une enquête. Il s'agit en réalité de débris de la fusée chinoise Longue Marche 5B dont la rentrée incontrôlée a parsemé la Côte d'Ivoire ce jour-là. Cas important car il montre la confusion possible entre UAP et débris spatiaux
Vidéo postée sur le site d'Orange

7 AU 8 AVRIL 2023 — ABIDJAN DISTRICK - CÖTE D'IVOIRE
Lieu : Abidjan

- Type : Phénomène aérospatial lumineux
- Contextualisation : Signalement répertorié sur les plateformes de suivi des PAN en lien avec les archives d'observation.
- Hypothèse privilégiée : Rentrée atmosphérique de débris spatiaux ou passage de satellites en orbite basse (trains Starlink) au-dessus du Golfe de Guinée.

Synthèse des observations contemporaines :
La majorité des observations récentes recensées le long du littoral ivoirien (Abidjan, San-Pédro, Grand-Bassam) relèvent de trois catégories principales :

1. Trains de satellites Starlink : Lignes de points lumineux alignés se déplaçant à vitesse constante.
2. Essais et activités militaires côtières : Torches de dégazage, drones ou navires en haute mer projetant des reflets sous la couche nuageuse.
3. Météorites et bolides : Rentrées d'astéroïdes traçant un sillon vert ou orange très vif au-dessus de l'océan Atlantique.

ARTICLE DE https://carteovni.fr/cas/abidjan-ci-ab-2023-0451428 - CARTE OVNI-FR

7 AU 8 AVRIL 2023 – ABIDJAN OBSERVATION D'UN OVNI – COTE D'IVOIRE
8 avril 2023 - 1 témoignage(s)
À Abidjan (Ci.ab) (95), en 2023, un phénomène aérospatial a été rapporté puis archivé par le GEIPAN sous la classification A (Identifié). Le dossier repose sur un témoignage.

Position approximative (arrondie à environ 10 km pour préserver l'anonymat des témoins). Classification A : Identifié. Le phénomène a été clairement identifié (avion, satellite, ballon, planète, etc.).

Le récit de l'observation
Dans la nuit du 7 au 8 avril 2023, un des pilotes du vol AFR ABIDJAN-PARIS, accompagné d'une partie de l'équipage, observe à partir de 00h40 et durant environ une heure, quatre phénomènes lumineux blancs dont l'intensité varie. Ces objets présentent des trajectoires rapides avec des changements de direction apparents, situés à une distance considérable par rapport au témoin. Leur position angulaire par rapport à l'axe de l'avion (AFR ABIDJAN-CDG) varie entre 20 et 30 degrés, tandis que leur angle par rapport à l'assiette de l'avion oscille entre +10 et +20 degrés. Seul le commandant de bord filme et témoigne.

Le ciel est parfaitement dégagé, avec un faible éclairage au sol, jusqu'à l'approche d'Alger, où la luminosité des points mobiles diminue progressivement, jusqu'à disparaître.

Le 27 juin 2023, le témoin apporte des informations complémentaires sur l'observation afin de mieux décrire les mouvements des quatre PAN observés.
L'hypothèse astronomique est examinée et validée pour l'un des quatre PAN (PAN 2), qui reste stationnaire et dont la position (azimut et élévation) correspond à celle de l'étoile Véga (voir le compte rendu d'enquête).

L'hypothèse satellite est alors examinée en raison des variations rapides de luminosité des PAN sur des périodes relativement courtes (environ 20 secondes), suggérant des éclairs solaires se reflétant sur les panneaux solaires ou les surfaces métalliques des satellites selon un angle spécifique. Des recherches en ligne révèlent des corrélations avec de nombreuses observations associées aux satellites Starlink en orbite basse en opération.

Ces observations se font lors de conditions spécifiques : à environ 45° à la verticale du Soleil lorsque celui-ci se situe entre 30 et 45° sous l'horizon. Ce contexte génère l'apparition d'un phénomène groupé de flashs, nommé « Starlink cluster flares », observé au fur et à mesure que les satellites Starlink, évoluant sur différents plans orbitaux, défilent dans la zone concernée. Cela peut donner l'impression de trajectoires diverses comme illustré dans l'article Web starlink-satellites-flaring-in-cassiopeia.

L'observation pour les PAN 1, 3 et 4 (position du Soleil sous l'horizon, zone d'observation, description des PAN) correspond en tous points à des flashs de satellites Starlink en orbite opérationnelle.

D'étrangeté faible et de bonne consistance (plusieurs témoins bien qu'un témoignage unique mais assez complet, avec une vidéo associée), ce cas s'avère être une observation de flashs de satellites Starlink.
Le 29 novembre 2023, le témoin rapporte une observation similaire à celle du PAN du 5 avril 2023, lors du vol AFR reliant Cayenne à Paris, survolant le Golfe de Gascogne. Les conditions solaires étaient également favorables à l'observation de « Starlink cluster flares ».

Le cas est classé A, observation de flashs de satellites Starlink en orbite opérationnelle.
https://carteovni.fr/cas/abidjan-ci-ab-2023-0451428
Rapport du GEIPAN : https://geipan.fr/sites/default/files/Compte%20rendu%20enquete-R18.pdf

11 AOUT 2024 – COTE D'IVOIRE
Énigma n° 308591
Deux formes triangulaires scintillantes volant rapidement
3 témoins
11 août 2024 • 22 :30 UTC+0
Lieu : , Côte d'Ivoire

Témoignage
Nous (trois personnes) avons observé des étoiles filantes. C'était une nuit étoilée et sans nuages. Pas de vent, pas de bruit. Soudain, nous avons vu deux objets triangulaires voler rapidement l'un vers l'autre. La distance entre eux était d'environ trois à quatre longueurs. L'objet présentait un éclairage fixe, un éclairage clignotant et émettait une étrange lueur intrinsèque scintillante, qui s'allumait puis s'éteignait brusquement après quatre secondes. Les objets volaient en silence complet. Sans cette lueur scintillante, nous ne les aurions jamais remarqués. Nous proposons une forme triple. Taille : à bout de bras, entre le pouce et l'index, environ 2,5 à 3 cm. Les objets ne sont pas disponibles dans la position des pieds, dans les clignotants, juste dans une plage extérieure de lumière chatoyante qui est instantanément « allumée » et « éteinte » au environ 4 secondes. Les objets bougent dans un silence total. Sans cette lueur chatoyante, nous ne l'aurions jamais remarqué. Nous pouvions voir une forme triangulaire. La taille : Sur le bras tendu, entre le pouce et l'index, environ 2,5 à 3 cm. Source : Enigma
https://app.enigmalabs.io/sighting/308591?from=map&b_tl_lat=9.84688100&b_tl_lng=0.77541200&b_br_lat=8.60754032&b_br_lng=-5.79402179

OBSERVATIONS RECENTES ET RESEAUX SOCIAUX – ANNEE 020 – 2026. - COTE D'IVOIRE
Lieux : Abidjan (Cocody, Yopougon), Yamoussoukro, et de nombreuses autres localités en côte d'Ivoire.
Description : Ces dernières années, plusieurs affirmations de témoins ont émergé sur des plateformes comme TikTok et Facebook et autres, signalant des objets lumineux ou des formations étranges dans le ciel ivoirien

Par exemple, des vidéos récentes mentionnent des observations ponctuelles à Cocody, relayées par des pages d'actualités locales

Parallèlement, des groupes ufologiques ou paranormaux locaux, comme le Mouvement Raëlien de Côte d'Ivoire, organisent des conférences pour discuter de ces phénomènes

Le nombre de ces observations est important et surtout totalement sans intérêt car pas de nom, la majorité des info manquantes et une partie de ces publications relèvent du canular. C'est particulièrement visible dans les pays d'Afrique. Le manque de structure pour analyser les observations permet toutes les exagérations possibles.

DAHOMEY
Voir BENIN

Chapitre – 12
14 – EGYPTE

L'UFOLOGIE EN EGYTE

L'Égypte possède une longue histoire de phénomènes aériens inexpliqués, remontant à l'Antiquité. Les observations modernes se concentrent fréquemment sur l'intérieur désertique et la côte de la mer Rouge. Découvrez notre collection d'observations de PAN en Égypte.

Pour l'Égypte c'est l'inverse de la France : beaucoup d'observations, zéro implication officielle. À ce jour, le gouvernement égyptien n'a pas publié de déclarations officielles concernant les observations d'OVNIs en Égypte, ni créé d'agence publique pour enquêter sur les anomalies aériennes.

Les rapports de civils et de témoins militaires — tels que l'incident du Sinaï en 2014 impliquant des soldats américains — n'ont été suivis d'aucun commentaire officiel des autorités égyptiennes de la défense ou de l'aviation.

Cette absence d'engagement institutionnel crée un vide permanent dans l'approche de l'Égypte face aux phénomènes aériens non identifiés. Bien que les observations continuent d'avoir lieu dans différentes régions et espaces aériens, elles restent non abordées au niveau national. En clair : pas de GEIPAN égyptien, pas de bureau OVNI dans l'armée de l'air, pas d'archives publiques. Les découvertes archéologiques sont annoncées par le Ministère du Tourisme et des Antiquités, mais jamais de communication sur les PAN.
C'est pour ça que le cas de Port-Saïd 1962 cité ci-dessus et analysé dans le catalogue a été enquêté par le consulat US, pas par les autorités égyptiennes. Le garde-côte de la RAU avait d'ailleurs déclaré ne rien savoir.

Faute d'institution, tout repose sur la documentation indépendante : enregistrements civils, interviews de pilotes, textes anciens traduits, les médias étrangers qui reprennent les cas : Newsweek, The Sun, etc.

En l'absence d'enquêtes formelles, les rapports égyptiens sur les OVNIs reposent sur une documentation indépendante. Il n'y a pas de scientifique égyptien officiellement mandaté. Les noms qui reviennent sont étrangers :

Ce sont les pilotes témoins qui deviennent enquêteurs eux-mêmes : le capitaine Ruud Van Pangemanan (Boeing 747, 30 ans d'expérience) qui filme lui-même les orbes au-dessus du Sahara entre Égypte et Libye depuis 2024 et publie sur YouTube.

Le Dr Zahi Hawass, ancien ministre des Antiquités, a été interrogé plusieurs fois sur les liens OVNI/pyramides - il balaie la théorie alien.

Les cas récents qui montrent le vide institutionnel
a) Sinaï 2014 - observation militaire US en Égypte
En décembre 2014, trois cavaliers de l'armée américaine stationnés à un poste d'observation isolé dans la péninsule du Sinaï ont signalé [...] huit objets brillants et rapides [...] des virages brusques, planaient et accéléraient

Témoins : Sergeant Travis Bingham, Specialist Vishal Singh, PFC Dovell Engram. Altitude ~30 000 pieds vue aux jumelles de vision nocturne. Formés à la reconnaissance aérienne. Lorsqu'ils ont tenté de signaler l'événement, l'un d'eux a été conseillé de garder le silence. Pour cette raison, ils ont choisi de ne pas poursuivre de documents officiels.

b) Sahara 2024 - pilote de ligne
À la mi-2024, le capitaine Ruud Van Pangemanan [...] a signalé de multiples rencontres avec des objets volants non identifiés lors de ses vols long-courriers au-dessus du désert du Sahara, notamment entre l'Égypte et la Libye. Ces observations impliquaient des orbes blanches et brillantes qui semblaient suivre son avion

Les orbes présentaient des trajectoires de vol inhabituelles, incluant des accélérations soudaines, des changements de direction brusques et des formations stables. Notamment, ces objets n'apparaissaient pas sur les systèmes radar de l'appareil. Malgré le contact avec le contrôle aérien au Caire, aucune anomalie n'a été détectée

c) Boule rose d'Alexandrie 8 déc. 2024
Le matin du 8 décembre 2024, des habitants d'Alexandria [...] ont observé une mystérieuse sphère rose [...] vers 6 h 30 [...] flotter silencieusement, émettant une teinte rose constante, et rester visible pendant plusieurs heures Les autorités locales et les agences météorologiques n'ont pas fourni d'explications immédiates

d) Le mythe fondateur : Papyrus Tulli
Le papyrus de Tulli est souvent cité comme l'un des premiers récits possibles [...] durant le règne du pharaon Thoutmôsis III [...] « Cercles de feu ». Histoire apparue dans les années 50 : l'égyptologue italien Boris de Rachewiltz dit avoir traduit des notes d'Alberto Tulli, ex-directeur de la section égyptienne du Vatican, qui aurait copié un papyrus trouvé au Caire. L'original n'a jamais été retrouvé - les égyptologues le considèrent comme un canular ou une mauvaise interprétation.

C**onclusion** : l'Égypte est un des pays avec le plus de témoignages crédibles (pilotes, militaires US en poste, marins) mais c'est aussi un des rares pays du pourtour méditerranéen à n'avoir aucune structure scientifique officielle qui les collecte. Tout ce que vous trouverez sur NUFORC/MUFON sur l'Égypte vient de dépôts directs de témoins, pas d'enquêtes gouvernementales égyptiennes.
Sources examinées pour créer ce catalogue sur l'Égypte :

- NUFORC — signalements contemporains ;
- NICAP / NSID — chronologies et cas historiques ;
- UFOCAT / catalogues dérivés ;
- URECAT — rencontres rapprochées et occupants ;
- Eberhart UFOI — chronologie mondiale ;
- MUFON — lorsque les dossiers sont accessibles ;
- APRO ;
- CUFOS / IUR ;
- Project Blue Book — pour vérifier d'éventuels dossiers impliquant des avions ou des phénomènes observés dans la région ;
- FOTOCAT, pour les éventuelles photographies ;
- Les catalogues de Jacques Vallée / Hynek et les catalogues internationaux dérivés ;
- Les archives de FSR, Flying Saucer Review ;
- La presse internationale ancienne ;
- Et, point particulièrement important pour l'Égypte, la presse égyptienne et arabophone.
- Internet
- Archives personnelles, livres, courriers …. Etc…

Pour les photographies, le chercheur Espagnol Vincent Ballester Olmos à répertorié la majorité des photos d'OVNI connues dans le monde, pour une enquête à propos d'une photo, vous pouvez lire le catalogue FOTOCAT. Contacter l'auteur : FOTOCAT * UFO PHOTOGRAPHS : THE FIRST CATALOGUE By Vicente-Juan Ballester Olmos : Apartado de Correos 12140, 46020 Valencia, Spain. Email : fotocat@anomalia.org - Le site internet - http://fotocat.blogspot.com/

1500 AV JC - LE PAPYRUS DE TULLI - EGYPTE
1. Antiquité — le papyrus de Thoutmôsis III
Époque : vers 1500 av. J.-C. — Égypte ancienne
C'est probablement le récit le plus célèbre présenté comme un « OVNI antique ». Le texte généralement appelé papyrus Tulli est censé décrire, sous le règne de Thoutmôsis III, l'apparition de « cercles de feu » dans le ciel.

Cependant, ce dossier ne doit pas être intégré à un catalogue historique sérieux comme une observation authentifiée. L'authenticité du papyrus est fortement contestée et son histoire moderne est problématique. Il est préférable de le classer :

Statut : légende ufologique / document controversé — non retenu comme observation établie.

Son histoire : En 1953, Boris de Rachewiltz affirme avoir découvert, parmi les documents associés à Alberto Tulli, un texte qu'il présente comme une transcription d'un papyrus égyptien antique. Le texte décrit notamment un « cercle de feu » apparaissant dans le ciel sous le règne de Thoutmôsis III.

C'est donc en 1953 que l'histoire entre véritablement dans la littérature moderne des « soucoupes volantes », et non à l'époque pharaonique. Document douteux et contesté.
Détails dans cette source : https://en.wikipedia.org/wiki/Tulli_Papyrus

1918 – HAUTE EGYPTE - EGYPTE
Un objet volant aurait été observé lors du passage d'un Zeppelin allemand effectuant une mission de ravitaillement vers l'Afrique orientale ; les témoins auraient été pris pour des personnes victimes d'hallucinations.

C'est le seul élément réellement intéressant que j'ai retrouvé pour cette période. Une source historique égyptienne consacrée à l'histoire de l'aviation rapporte qu'en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, un dirigeable allemand aurait pénétré dans l'espace aérien égyptien au cours d'une mission destinée à rejoindre les forces du général Paul von Lettow-Vorbeck en Afrique orientale allemande. Des habitants de la Haute-Égypte auraient signalé l'apparition d'un objet volant, mais leurs témoignages auraient été rejetés comme des hallucinations.

Il faut cependant être très prudent : il ne s'agit probablement pas d'un OVNI au sens ufologique. Le Zeppelin est identifié historiquement. Ce qui est intéressant est plutôt le témoignage populaire d'un engin aérien inhabituel dans un contexte où l'aviation était encore extrêmement nouvelle

1952 ASSOUAN
Témoignage rétrospectif d'un disque métallique à bord extérieur tournant, stationnaire plusieurs minutes au-dessus du barrage d'Assouan - Cas important mais source tardive. Le récit ultérieur de l'observation du disque au-dessus du barrage est parfois associé à un séjour en Égypte en 1953.

L'écrivain et chercheur George Adamski raconte dans un ouvrage ultérieur qu'il se trouvait en Égypte lors d'un voyage effectué après un séjour au Caire en 1953. Il affirme avoir observé, au-dessus du barrage d'Assouan, un objet métallique en forme de disque avec un bord extérieur tournant, qui serait resté stationnaire plusieurs minutes en plein jour.

Le récit apparaît dans une source beaucoup plus tardive et n'est donc pas comparable aux dossiers contemporains de 1954. La source retrouvée donne également une chronologie assez problématique : le récit situe le voyage en Égypte en 1953, alors que certaines versions font intervenir l'observation dans un autre contexte temporel. Faible crédibilité pour ce cas ;

05 OCTOBRE 1954 – BAHNAY - EGYPTE
- Lieu : Bahnay, Égypte
- Date : 5 octobre 1954

Le même épisode de 1954 comporte un récit beaucoup plus extraordinaire. Des objets décrits comme des cylindres aériens auraient été observés lorsqu'ils se déplaçaient au-dessus de Bahnay, certains laissant derrière eux une fumée sombre. L'un d'eux aurait explosé.

Le récit affirme qu'une personne aurait été projetée au sol et que deux vaches auraient été tuées, leurs peaux présentant des marques attribuées à l'événement.

Attention
Ce dossier est beaucoup moins solidement documenté que l'observation d'Alexandrie. Le cas du 5 octobre 1954 à Behnay est bien répertorié dans la chronologie NICAP/UFOCAT comme :« An Egyptian military officer in Behnay, Egypt photographed a rotating saucer. »

Le NICAP donne comme référence primaire secondaire Harold T. Wilkins, Flying Saucers Uncensored, p. 23**2**. Soit "*an Egyptian military officer photographed a "rotating saucer*." (Source: Harold Wilkins, *Flying Saucers Uncensored*, p. 232). https://www.nicap.org/chronos/1954fullrep.htm

Source : UFOCAT - NICAP commentaire du NICAP : Oct. 5, 1954 ; in Behnay, Egypt - Harold T. Wilkins, Flying Saucers Uncensored, p. 232 repris dans la chronologie 1954 de NICAP. - Patrick Gross a également traité ce cas.

5 OCTOBRE 1954 — EL-KANTARA ET EL-SHARQIYA - + CANAL DE SUEZ. - EGYPTE

Voici probablement le dossier égyptien le plus intéressant de la vague de 1954.

- Lieu : El-Kantara el-Sharqiya / secteur oriental du canal de Suez
- Témoin : lieutenant Tewfik, officier de l'armée égyptienne

Le lieutenant aurait observé un objet décrit comme une « soucoupe tournante ». Il aurait même pris une photographie et transmis un tirage aux services de relations publiques de l'armée égyptienne.

Selon les récits ultérieurs, l'amiral Youssef Hammad, responsable de l'administration égyptienne des ports et phares, aurait ensuite demandé aux pilotes et astronomes de surveiller le ciel autour du Caire.

Pourquoi ce cas est important - Il associe :

- Témoin : militaire ;
- Photographie alléguée ;
- Transmission à l'armée ;
- Intérêt d'un responsable maritime ;
- Surveillance ultérieure du ciel.

Gross précise que le lieutenant aurait envoyé une copie de la photographie au service des relations publiques de l'armée égyptienne et que cette affaire aurait conduit l'amiral Youssef Hammad à demander aux pilotes volant au-dessus du Caire de surveiller les phénomènes étranges.
(https://sohp.us/collections/ufos-a-history/pdf/GROSS-1954-Oct.pdf)

Source : NICAP – Wilking. Cet incident est principalement documenté dans l'ouvrage de Harold T. Wilkins, Flying Saucers Uncensored *(1955), ainsi que dans les chroniques historiques de Loren E. (*UFOs: A History*) - https://sohp.us/collections/ufos-a-history/pdf/GROSS-1954-Oct.pdf*
https://www.academia.edu/43961635/THE_YEAR_1954_IN_PHOTOS_Expanded
-

05 OCTOBRE 1954 —EL-MAHALLA ET-KUBRA - EGYPTE

- Date : 5 octobre 1954
- Lieu : El-Mahalla el-Kubra
- Témoins : plusieurs centaines de fellahs

C'est un des cas les plus solides d'Égypte, et il fait partie de la grande vague mondiale d'octobre 1954 - la même que la vague française de l'automne 1954.

> *Voici ce que disent les deux chronologies de référence NICAP / Eberhart et Gross :*
>
> *October 5 — A spindle-shaped UFO is seen for 20 minutes by hundreds of people over El Mahalla El Kubra, Egypt.*
>
> *At Bahnay, aerial cylinders emit dark smoke. One explodes, knocking a farmer to the ground, and kills two cows, whose hides show burn marks.*
>
> *Lt. Tewrik takes a photo of a rotating UFO that emits smoke above El-Qantara el-Sharqiya on the western side of the Suez Canal. He sends it to the Egyptian Army and to Khedivial Astronomical Observatory in Helwan.*
>
> *Adm. Youssef Hammad, director of the Egyptian Ports and Lights Administration, alerts pilots and astronomers to keep watch for UFOs over Cairo.*
>
> *Sources citées dans la chronologie : H.T. Wilkins Uncensored p.231-232 et le dossier Gross-1954-Oct p.12.*

Traduction / détails :
Lieu : El-Mahalla El-Kubra, grande ville industrielle du delta du Nil, 110 km au nord du Caire. 20 minutes d'observation en plein jour par des centaines de personnes - forme en fuseau / spindle-shaped.

Second volet à Bahnay (village du delta) : des cylindres aériens émettent une fumée noire. L'un explose, souffle un fellah au sol et tue deux vaches - les cuirs présentent des marques de brûlure. C'est un des rares cas égyptiens avec effets physiques au sol.

Photo militaire : le lieutenant Tewrik photographie un OVNI en rotation qui émet de la fumée au-dessus de El-Qantara el-Sharqiya, rive ouest du canal de Suez. Il transmet le cliché à l'Armée égyptienne et à l'Observatoire astronomique khédivial d'Helwan (l'observatoire national égyptien fondé en 1903).

Réaction officielle : l'amiral Youssef Hammad, directeur de l'Administration des Ports et des Phares égyptienne, lance une alerte à tous les pilotes et astronomes pour surveiller le ciel du Caire. C'est donc le contraire de la situation actuelle : en 1954, l'État égyptien a réagi officiellement.

Contexte :
5 jours plus tard, le 10 octobre 1954, un autre cas est noté à Alexandrie : Un OVNI cylindrique aux lumières rouges et vertes est aperçu au-dessus d'Alexandrie, en Égypte.

L'Égypte s'inscrit dans la vague de 1954, et El-Mahalla reste la seule observation de masse avec photo militaire et alerte officielle de la marine égyptienne.
Source : Gross / Wilkins / chronologies 19540 -

08 – 09 OCTOBRE 1954 – ALEXANDRIE - EGYPTE
L'un des premiers dossiers modernes importants

- Date : 8/9 octobre 1954 environ
- Lieu : Alexandrie
- Témoins : plusieurs centaines de personnes

Au début de la nuit, plusieurs centaines d'habitants d'Alexandrie auraient observé un objet lumineux dans le ciel. L'objet aurait présenté successivement des couleurs :

- Rouge ;
- Orange ;
- Vert ;
- Gris-bleu.

L'information est particulièrement intéressante parce qu'elle ne provient pas seulement d'un récit ufologique tardif. Elle a été publiée dans la presse de l'époque. Le service météorologique de l'aérodrome d'Alexandrie aurait alerté téléphoniquement l'observatoire de Helwān, près du Caire, afin que le phénomène puisse être photographié. L'objet disparut avant que l'instrumentation puisse être préparée.

Le sous-directeur de l'observatoire, Azouz Ismail, proposa une explication astronomique : une aurore boréale, en relation avec une perturbation magnétique observée depuis environ 48 heures.

C’est un cas intéressant de par les divers services impliqués :

Témoins nombreux + intervention d'un service météorologique + intervention d'un observatoire + hypothèse astronomique contemporaine.

Nous ne présentons pas cette observation comme « OVNI inexpliqué », mais comme : *Observation collective d'un phénomène céleste non identifié à l'époque, probablement astronomique.*
https://ufologie.patrickgross.org/1954/9oct1954lavouxf.htm



UN ENGIN MYSTERIEUX
a séjourné pendant une heure
au-dessus d'un aérodrome égyptien

Alexandrie, 10 octobre. — De source officielle, on déclare qu'un engin mystérieux a séjourné dans les airs au-dessus de la tour de contrôle de l'aérodrome de Musha pendant une heure hier soir.

L'engin, de la forme d'une « soucoupe » allongée, a changé de couleur, passant du rouge à l'orange, puis du vert au gris, avant de s'éloigner à une vitesse foudroyante (Reuter)

Un Carcassonnais aurait vu deux personnes à bord

Carcassonne, 10 octobre. — M. Jean Bertrand, mécanicien, 100, rue Voltaire, aurait aperçu, samedi, vers 19 h, une soucoupe volante. D'après les déclarations que M. Bertrand aurait faites à des amis, c'est alors qu'il revenait d'essayer une voiture que, sur la route de Limoux, dans la côte de Maquens, près de Carcassonne, il aurait aperçu dans le ciel un engin étrange.

Selon les déclarations de M. Bertrand, cet engin était de forme ronde, paraissait être construit en métal très brillant, le dessus paraissait constitué d'une calotte en matière plastique. Toujours suivant M. Bertrand, l'engin était à assez basse altitude, puisque le témoin prétend avoir pu distinguer deux silhouettes humaines.

L'appareil a disparu à grande vitesse en direction Est-Sud-Est.

Une boule lumineuse dans le ciel de Decazeville

Decazeville 10 octobre — Samedi soir, vers 20 h 30, avenue Cabrol, M. Paul Delbos, U.C.M. Decazeville, demeurant au Broual, a aperçu dans le ciel une boule lumineuse dont la couleur était tantôt blanche ou orange. Cette lueur a persisté une dizaine de minutes avant de disparaître.

... et dans le ciel de Cesseras

Montpellier, 10 octobre. — En fin de journée, vers 19 h. 10, un engin mystérieux a été aperçu par plusieurs personnes absolument dignes de foi, au sud-ouest du village.

Il avait une forme allongée et sa luminosité était semblable à celle d'un morceau de fer chauffé à blanc, projetant des gerbes d'étincelles.

L'engin a été aperçu pendant quelques minutes et a disparu en direction des Pyrénées.

Quotidien
MIDI LIBRE
ENVIRON
11 - 10 - 1954

10 OCTOBRE 1954 - ALEXANDRIE - EGYPTE
Objet décrit comme cylindrique, avec lumières rouges et vertes.

Dépêche agence de presse REUTER :

Alexandrie, le 10 octobre. -- Selon une source officielle, un engin mystérieux est resté en vol au-dessus de la tour de contrôle de l'aérodrome de Musha pendant une heure la nuit dernière.

Photo : Article de presse reprenant le cas d'Alexandi du 11-10-1954

L'engin, en forme de « soucoupe » allongée, a changé de couleur, passant du rouge à l'orange, puis du vert au gris, avant de partir à la vitesse de l'éclair (Reuter)
Le service météorologique de l'aéroport d'Alexandrie prévient l'observatoire de Helwan afin de tenter une photographie.

Le phénomène disparaît avant la préparation du télescope.

Le directeur adjoint de l'observatoire, Azouz Ismaïl, propose l'hypothèse d'une aurore associée à une tempête magnétique.
Source : Wilkins, Flying Saucers Uncensored, pp. 232-233 – dépêche Reuter et reprise dans de nombreux journaux et magazines - Helwan Observatory - NICAP

https://archive.org/details/flyingsaucersunc00wilk/page/n11/mode/2up

05 NOVEMBRE 1957 – ALEXANDIE – UN OBJET TOMBE DANS UNE COUR D'ECOLE - EGYPTE
Date : 5 novembre 1957
Lieu : Alexandrie
Un petit objet serait tombé en flammes dans la cour d'une école. Il aurait présenté plusieurs éléments ressemblant à des lentilles, protégées par du fil métallique. À l'intérieur auraient été trouvés : du quartz, deux lampes d'environ 3 000 bougies, divers composants. La police aurait fait intervenir des scientifiques et ingénieurs. Un scientifique de l'université d'Alexandrie, Dr Sherbiny, aurait estimé qu'il pouvait s'agir d'un élément provenant d'un satellite ou éventuellement d'une « soucoupe volante ».

Les Soviétiques auraient pour leur part estimé qu'il s'agissait probablement d'un élément d'une fusée ou de Spoutnik 1.

Il s'agit probablement d'un débris spatial ou matériel aéronautique, plutôt que d'un OVNI au sens strict. Mais historiquement, c'est un excellent exemple de la manière dont les premiers objets spatiaux pouvaient être interprétés comme des OVNI.

APRO : Le bulletin APRO de janvier 1958 rapporte qu'un petit objet est tombé en flammes dans la cour d'une école à Alexandrie. Les policiers ont fait appel à des scientifiques et des ingénieurs. L'objet possédait plusieurs petites lentilles, protégées par du fil métallique ; du quartz et deux lampes de 3 000 bougies auraient été trouvés à l'intérieur. Les Russes auraient identifié l'objet comme une partie d'une fusée soviétique ou de Spoutnik I, tandis que le scientifique d'Alexandrie, le Dr Sherbiny, aurait envisagé qu'il puisse provenir d'un satellite ou d'une « Flying saucer ».

Source: Wilkins, Flying Saucers Uncensored, pp. 232-233 - APRO – Divers articles de presse. https://www.openminds.tv/pdf/apro/apro_jan_1958.pd

26 SEPTEMBRE 1962 – PORT SAID - EGYPTE
Le dépouillement des archives américaines apporte un nouveau cas Une archive diplomatique américaine contient un document intitulé : « Report on Aerial Luminous Objects Sighted Near Port Said » Le document indique qu'un militaire américain affecté à Port-Saïd, relevant de l'attaché naval de l'ambassade américaine au Caire, avait signalé un objet lumineux aérien.

Une autre source :
C'est un vrai câble du Département d'État américain déclassifié, pas un cas Blue Book classique. Le document s'intitule exactement :

- FROM : Amconsulate, PORT SAID
- SUBJECT: Report on Aerial Luminous Objects Sighted Near Port Said
- DATE : October 1962 - REF Contel 1 du 27/09/62

Il fait partie du lot DEPT OF STATE BULK déclassifié et mis en ligne par les archives Paul Dean / NOUFORS - 7 453 pages de télégrammes sur les OVNI vus par les ambassades US.

L'observation

- Date/heure : 26 septembre 1962 vers 16h00 GMT
- Lieu : Port-Saïd, embouchure nord du canal de Suez. L'objet plonge dans la Méditerranée au nord de Port Fouad, la ville juste à l'est de Port-Saïd.
- Témoin principal : un marin de l'US Navy - "U.S. Navy Teaman assigned to Port Said from the Office of the Naval Attache, Cairo" - affecté au consulat US de Port-Saïd.
- Corroboration : plusieurs autres sources locales et presse locale le lendemain

.
Description officielle du câble :
A luminous object was sighted by a U.S. Navy Teaman [...] This sighting was confirmed by several other local sources and was reported in the local press the following day.The object was sighted at approximately 1600 GMT on September 26, 1962 was travelling in a general southeast to northwest direction at a sight of approximately 1,000 feet. During its observed flight, it was of white smoke until, it plunged into the Mediterranean area north of Port Fuad

Traduction : objet lumineux avec traînée de fumée blanche, vol sud-est vers nord-ouest à environ 1000 pieds, qui plonge en mer. Le détail important : il y en aurait eu deux

Le câble note une contradiction :
The local press reported that the object was travelling in a north southeast direction which is contrary to the sighting made by Consulate personnel; however, further checking with Suez Canal pilots and a ship's captain who sighted an object while vessel was proceeding north through the Suez Canal leads to the assumption that there were probably two different objects sighted.

Traduction : Pilotes du canal de Suez et capitaine d'un navire remontant le canal vers le nord ont vu un second objet à peu près au même moment, mais en sens inverse.

L'enquête américaine
Le consulat demande vérification au commandant des garde-côtes de la RAU (République Arabe Unie - nom de l'Égypte à l'époque) qui dit ne rien savoir.

Hypothèse proposée par le consulat :
Although verification is impossible, it seems likely that the objects may have been rockets or fragments of rockets being tested by the UAR armed forces in the Sinai desert east of the Suez Canal. Canadian UNEF officers report no observation of rocket testing in the Sinai during the past month.
Consulate is reasonably certain that the object was not a luminous flare
To our knowledge, no fragments of these objects were recovered.

En clair : ce n'était pas une fusée éclairante, pas de débris récupérés, peut-être des tests de roquettes égyptiennes dans le Sinaï - mais les officiers canadiens de l'ONU (UNEF) présents dans le Sinaï disent n'avoir vu aucun test ce mois-là.

Source et informations détaillées : Le document original est :
Amconsulate PORT SAID -> Department of State
FROM: Amconsulate, PORT SAID
SUBJECT: Report on Aerial Luminous Objects Sighted Near Port Said
Câble d'octobre 1962, qui fait référence au télégramme précédent :
REF : Contel 1 of 9/27/62

Où le trouver
Il a été déclassifié dans le cadre des FOIA du chercheur britannique Paul Dean, qui a obtenu le lot complet des câbles OVNI du Département d'État américain 1948-1969.

Le PDF source qui est cité :
http://www.noufors.com/Documents/Downloads%20from%20Paul%20Dean,%20UK/DEPT%20OF%20STATE%20BULK.pdf

C'est un fichier de 7 453 pages qui compile tous les Foreign Service Despatches OVNI. Le cas Port-Saïd est aux pages 840-910 environ.

Dans ce PDF :
En-tête : FROM : Amconsulate, PORT SAID
Object: Report on Aerial L... Objects Sighted Near Port Said

Témoin: An object was sighted by a U.S. Navy Teaman assigned to Port Said from the Office of the Naval Attache, Cairo

C'est donc un câble diplomatique du consulat US de Port-Saïd, pas un rapport Blue Book, mais qui a été versé aux archives Blue Book / State Department comme tous les rapports d'OVNI vus par du personnel US à l'étranger à l'époque.

27 JANVIER 1962 REGION DU CANAL DE SUEZ - EGYPTE
Des avions non identifiés survolent le territoire égyptien ; un black-out de deux heures est provoqué. Cas signalé, mais il ne semble pas y avoir un rapport avec le phénomène des OVNIs.

Source: *Waveney Girvan dans* Flying Saucer Review *sous le titre « The Egyptian Air Raids — A Study in Confusion ».https://ignaciodarnaude.es/ufologia/*

Hypothèse explication des cas de fin janvier 1962 proches du canal de Suez.
L'hypothèse finalement avancée dans la presse égyptienne pour tous ces cas du 27-28-31 janvier 1962 était celle de Super Mystère français opérés depuis Israël, éventuellement avec des spécialistes de reconnaissance photographique.

Mais l'auteur de Flying Saucer Review (Flying Saucer Review, vol. 8, n°3, mai-juin 1962) montre que cette explication elle-même était contestée et que les autorités israéliennes, françaises et autres interlocuteurs donnaient des versions contradictoires.

28JANVIER 1962 – ZONE DU CANAL DE SUEZ - EGYPTE
Retour des appareils inconnus ; la DCA égyptienne ouvre le feu. Pas de rapport avec le phénomène des OVNIs, mais les cibles sont restées non identifiées.

Source: Waveney Girvan dans Flying Saucer Review *sous le titre « The Egyptian Air Raids — A Study in Confusion ». https://ignaciodarnaude.es/ufologia/*

31 JANVIER 1962 – ZONE DU CANAL DE SUEZ - EGYPTE
Nouveaux appareils inconnus ; la DCA ouvre à nouveau le feu. Idem ci-dessus pour l'interprétation.

Un article particulièrement intéressant dans *Flying Saucer Review* car il ne se contente pas de publier une brève ufologique : Girvan entreprend une enquête journalistique**,** notamment en contactant le *Daily Express* et les attachés militaires/diplomatiques concernés. Le numéro de mai-juin 1962 consacre deux pages à cette affaire.
Source: *Waveney Girvan dans* Flying Saucer Review *sous le titre « The Egyptian Air Raids — A Study in Confusion ».* https://ignaciodarnaude.es/ufologia/

1968 – 1971 – LES APPARITIONS DE ZEITOUN - DOSSIER A CLASSER DANS LES CAS RELIGIEUX - EGYPTE

- Lieu : Zeitoun, Le Caire - Période : 1968-1971

Des foules considérables auraient observé au-dessus de l'église copte Sainte-Marie de Zeitoun une forme lumineuse interprétée comme la Vierge Marie.

Des photographies furent prises. Le phénomène aurait été observé par des milliers de personnes et fit l'objet d'une enquête de la police et des autorités religieuses.
Pourquoi l'inclure dans un livre sur les OVNI ? Parce que les apparitions de Zeitoun constituent un cas exceptionnel de :

Phénomène aérien lumineux collectif + photographies + témoins multiples + intervention officielle.

Mais ce n'est pas un cas OVNI classique. On pourrait le rapprocher à l'observation de FATIMA au Portugal.

Une étude publiée dans le *Journal of UFO Studies* considère Zeitoun comme un **cas d'anomalie lumineuse massive avec un témoignage collectif exceptionnel**, tout en discutant les interprétations géophysiques proposées. (https://cufos.org/PDFs/JUFOS/1990_NS_vol2_JUFOS.pdf)

02 AVRIL 1968 – ZEITOUN – LE CAIRE - EGYPTE
Première apparition lumineuse au-dessus de l'église Sainte-Marie ; deux mécaniciens musulmans sont les premiers témoins connus. (Voir ci-dessus 1968).

Le phénomène a effectivement été récupéré par la littérature ufologique. En effet certains auteurs ont tenté de considérer les *« apparitions » comme un phénomène OVNI plutôt que religieux »*. Mais les sources contemporaines montrent que les témoins égyptiens eux-mêmes les interprétaient principalement comme une manifestation de la Vierge Marie. Une étude universitaire souligne justement cette différence entre la description phénoménologique du phénomène et son interprétation religieuse

Source – Étude Universitaire détaillée.
https://repository.essex.ac.uk/19964/1/PhD%20revisions%20MUSSO%200966602.pd

JUILLET 1970 — KAFR EL-DAWAR – NEHEIRA – NASRA EL-KAMI - EGYPTE
Il s'agit d'un récit d'entité/guérison associé à un prétendu engin spatial. Mais URECAT lui-même est très critique et considère le récit comme une histoire sensationnaliste liée aux communications d'Eugenio Siragusa, plutôt que comme un véritable cas de rencontre rapprochée.
https://ufologie.patrickgross.org/ce3/1970-07-egypt-kafreldawar.htm

Lorsqu'en 1970, la "Fraternité Cosmique" d'Eugenio Siragusa, pseudo contacté à mais vrai profiteur raconte par l'un de ses "communiqués de presse" une histoire d'égyptienne guérie "d'hémorragie permanente" à Kafr El Dawar causé par un clou rouillé grâce à des "esprits" qui sortent d'une soucoupe plate dans la nuit et reviennent le lendemain pour changer le sparadrap, et que l'histoire est alors reprise dans des journaux crédules et avides de régaler leurs lecteurs d'histoires sensationnelles, il ne s'agit nullement d'un cas de rencontre rapprochée du troisième type communiqué par un groupe d'ufologie, mais bien d'une des habituelles foutaises du chef de secte Siragusa. – **Source URECAT**

"Récits :

[Ref. ce1] "CENTRE D'ETUDE DE LA FRATERNITE COSMIQUE":
En 1970, le "Centro Studi Fratellanza C smica" ("Centre d'Etude de la Fraternité Cosmique") indique que Nasra Abdalla el Kami, une femme égyptienne de 36 ans qui souffrait d'une hémorragie chronique et avait été opérée vainement par des médecins de l'Hôpital de l'Université d'Alexandrie, était allé visiter sa soeur qui vivait dans la petite cité industrielle de Kafr el Dawar à 50 kilomètres d'Alexandrie.

Sa soeur l'a hébergée dans une habitation proche de la sienne, et à trois heures du matin, sa famille a été éveillée par un cri. Ils ont couru à l'habitation où dormait Nasra. Ils l'ont trouvé évanouie, l'ont allongé sur une table, et on a découvert que son abdomen avait été opéré, et qu'elle saignait encore.

Elle a alors raconté que trois hommes et une femme étaient descendus d'une "énorme chose ronde, plate et blanche", qui s'est posée dans la campagne, et qui sont rentrés par la fenêtre. Elle ne se souvenait pas bien de la suite mais pensait que ces gens avaient opéré son ventre, et en avaient retiré un clou rouillé, et que la femme lui avait mis un sparadrap sur la blessure.

La police et les médecins d'Alexandrie ont étudié l'affaire et ont déclaré qu'elle avait été opérée par une chirurgie exceptionnellement moderne. L'hémorragie a cessé définitivement.

Le lendemain dans la nuit, Nasra s'est agité et a crié, et quand la famille a accouru, elle a déclaré que les trois hommes et la femme étaient revenus, cette fois en traversant le plafond, et que la femme lui avait changé son bandage.

Le "Centre d'Étude de la Fraternité Cosmique" déclare que cette intervention extraterrestre est confirmée, qu'elle s'est faite au moyen d'un médium nommé Adoniesis, dont le message est que certaines personnes "de votre planète ont comme nous la possibilité de se dématérialiser de leurs corps, et également de se rematérialiser", que le "voyage astral" est une réalité, mais que le "Conseil Suprême de la Confédération" n'en révélera pas tous les secrets, pour "des raisons que chacun comprendra."

[Ref. yn1] YVES NAUD :

L'auteur indique que le journal italien La Sicilia avait publié le 15 août 1970 l'histoire d'une Egyptienne mariée, Nasra Abdalla El-Kami, qui souffrait d'une hémorragie chronique depuis de nombreuses années, et qui selon ce journal, avait eu la visite de médecins originaires d'une planète lointaine qui l'ont opérée et ont mis fin à ses souffrances. Naud cite le journal :

"Madame Nasra El-Kami avait vainement été soignée à l'hôpital de l'université d'Alexandrie.

"A la fin de juillet, alors qu'elle séjournait chez sa soeur, à Kafr El-Dawar, petite ville industrielle à 50 kilomètres d'Alexandrie, elle fut opérée une nuit dans la cuisine de l'appartement."

"C'est là que la trouvèrent ses familiers, attirés par ses sanglots."

"Nasra raconta que trois hommes et une femme étaient descendus d'une "chose énorme", ronde, blanche et plate venue du ciel."

"Après, elle ne se souvenait plus bien, car elle avait sombré dans le sommeil, mais les visiteurs célestes étaient entrés chez elle et l'avaient opérée, en lui enlevant un clou rouillé qu'elle avait dans l'abdomen."

"A l'appui de ses dires, la femme montre un clou, qui avait été fixé dans la paume de sa main droite avec du sparadrap."

"Les médecins d'Alexandrie, appelés d'urgence, demeurèrent stupéfaits devant la couture de la blessure, qui avait été faite "avec du fil spécial et selon une méthode des plus modernes."

"L'hémorragie s'était arrêtée complètement."

"La nuit suivante, Nasra fut réveillée en sursaut et se mit à crier."

"A ceux qui accoururent, elle dit que les trois hommes et la femme étaient revenus, cette fois par le plafond, et avaient changé son pansement."

Yves Naud se demande si Madame El-Kami a vraiment été sauvée par des extra-terrestres dont la science médicale serait plus avancée que la nôtre, ou s'il s'agit simplement de guérisons spontanées qu'une imagination fertile et délirante aurait attribuées à de mystérieuses interventions extra-terrestres.

Il précise que la Flying Saucers Review, "qui a étudié le cas", a considéré que l'affaire "relève du canular et a été inventée par un fou ou un illuminé qui a réussi à faire raconter n'importe quoi à cette brave Egyptienne."

[Ref. al1] ALFREDO LISSONI :

Alfredo Lissoni indique qu'en 1970, Nasra Abdalla El Kami, 36 ans, de Kafr El Dawar en Égypte aurait été "opérée" pendant la nuit par quatre "esprits descendus d'une "soucoupe volante", qui lui auraient enlevées de l'abdomen un clou rouillé que depuis des années aucun chirurgien n'avait été capable d'extraire.

Points à considérer :

L'origine véritable de cette histoire racontée par le "Centre d'Étude de la Fraternité Cosmique" mérite d'être racontée.

Ce "Centre d'Étude de la Fraternité Cosmique" n'était rien d'autre que la secte fondée par le pseudo-contacté et vrai escroc Eugenio Siracusa. Celui-ci se prenait pour un ambassadeur des extraterrestres, qu'il disait être des anges de Dieu prêts à frapper tous ceux qui ont eu "une vie impure", et prêchait la paix et l'amour entre humains et extraterrestres. Encore actuellement j'ai pu constater que des ufologues français, admirateurs de longue date de Jimmy Guieu, trouvent toujours charmant ce personnage, qui était en réalité un ignoble profiteur de la crédulité de gens faibles qu'il attirait dans son groupe, pour en profiter financièrement, et surtout sexuellement, lorsqu'il s'agissait de jeunes femmes.

Ce que les ufologues qui trouvent le personnage attachant - voire "crédible", l'un d'eux me mettant au "défi" "d'oser debunker" ce chantre de l'amour cosmique - ne savent pas, ou n'ont pas voulu savoir bien que tout cela soit très connu, est que la secte de Siragusa a fini par faire l'objet d'une plainte qui a amené la justice Italienne à intervenir à la fin de 1978.

Une américaine de 22 ans, mariée, l'une des rares jeunes femmes adeptes du "Centre d'Étude de la Fraternité Cosmique" de Siragusa qui avait refusé les avances de Siragusa, avait été Comiquement et Fraternellement violée par le Chantre de l'Amour. La justice devait à cette occasion découvrir le vrai visage de Siragusa, sinistre et monstrueux, lorsqu'elle identifia le cadavre d'une petite fille de 5 ans dont les parents étaient des adeptes de la secte. Le cadavre en état de décomposition avancée avait été retrouvé par les Carabiniers dans un sac à ordures en plastique abandonné dans une niche du campanile de l'église de Santa Agata en Val-di-Sole. La petite fille, Désirée Patané, était morte de faim, tout simplement parce que ses parents aveint suivi l'enseignement de Siragusa, ambassadeur des extraterrestres, de lui donner uniquement "des nourritures spirituelles", "Macrobiotique", "non contaminées par des mains humaines". Réalisant ce qu'ils avaient fait, les parents s'étaient suicidés. Ceci n'est qu'un épisode parmi d'autres dans l'histoire de la "Fraternité Cosmique".

Lorsqu'en 1970, la "Fraternité Cosmique" de Siragusa raconte par l'un de ses "communiqués de presse" une histoire d'égyptienne guérie "d'hémorragie permanente" causé par un clou rouillé grâce à des "esprits" qui sortent d'une soucoupe plate, et que l'histoire est alors reprise dans des journaux crédules et avides de régaler leurs lecteurs d'histoires sensationnelles, il ne s'agit nullement d'un cas de rencontre rapprochée du troisième type communiqué par un groupe d'ufologie, mais bien d'une des habituelles foutaises du chef de secte Siragusa.

Évaluation : Invention de secte "OVNI".

Nota : Le cas de Kafr El-Dawar / Beheira est généralement daté de juillet 1970, mais la première trace actuellement vérifiable retrouvée par URECAT est une publication datée du 15 août 1970**,** tandis que certaines sources ufologiques l'ont repris plusieurs années plus tard. URECAT conclut très sévèrement qu'il s'agit d'une histoire issue de la mouvance d'Eugenio Siragusa et non d'un véritable cas CE3.

Références des sources :

29 = Source dont je dispose.
? = Source dont l'existence m'est signalée mais dont je ne dispose pas.

- [ce1] Communiqué de presse du Centro Studi Fratellanza Cosmica (Eugenio Siragusa), juillet 1970, dossiers personnels.
- [---] ? Article dans le journal La Sicilia, Italie, 15 août 1970.
- [---] ? Article dans le magazine d'ufologie Flying Saucer Review (FSR), R-U.
- [yn1] * "Les O.v.n.i. et Extraterrestres Dans l'Histoire - Volume 3", livre par Yves Naud, Famot éditeur, Suisse, pp 168-170, 1977.
- [al1] * "Curato Da Un UFO", page web par Alfredo Lissoni, Italie, septembre 2005, à www.roswell.it/2005/09/02/curato-da-un-ufo.html

Source – informations complémentaire et source de la description :
https://ufologie.patrickgross.org/ce3/1970-07-egypt-kafreldawarf.htm
https://cufos.org/PDFs/books/Ufos_And_The_Extraterrestrial_Contact_Movement_v2.pdf

1977 — EGYPTE
L'observation du vol Swissair 287 (reliant Tokyo/Bangkok à Genève via Le Caire) au-dessus de l'Égypte en 1977 est un cas classique d'observation aéronautique nocturne documenté par un équipage professionnel.

Contexte et déroulement de l'incident

- Date et lieu : 1977, lors du survol de l'espace aérien égyptien / Moyen-Orient à haute altitude (altitude de croisière).
- Témoins : L'équipage du vol Swissair SR 287 (commandant de bord, copilote et mécanicien navigant).
- Phénomène observé : L'apparition de lumières intenses et non identifiées se déplaçant dans le ciel nocturne, maintenant parfois des positions ou des vitesses stationnaires/parallèles à l'appareil avant de disparaître.
- Éléments clés de l'analyse
- Crédibilité des témoins : En tant que pilotes de ligne chevronnés, l'équipage bénéficie d'une forte crédibilité technique. Les pilotes sont entraînés à reconnaître les phares d'atterrissage, la circulation aérienne civile/militaire, les satellites et les événements météorologiques ordinaires.

Corrélation radar et ATC : Dans ce type d'observation au-dessus du Moyen-Orient à la fin des années 70, les contacts radar au sol ont souvent manqué d'écho primaire simultané ou sont restés incomplets en raison de la couverture radar de l'époque et de la hauteur du phénomène.

Hypothèses explicatives envisagées :
Activité militaire/expérimentale : La zone du Moyen-Orient connaissait une surveillance aérienne et des vols militaires intenses, notamment des avions de reconnaissance ou des tirs d'essai de fusées/missiles.
Rentrée atmosphérique ou débris spatiaux : Un corps spatial se désintégrant à haute altitude peut générer une traînée lumineuse persistante perçue à tort comme un objet volant contrôlé sous un angle spécifique.

Phénomène optique/astronomique : Des observations de planètes très brillantes (comme Vénus ou Jupiter) associées à des illusions de mouvement (autocinétique) ou des miroitements à travers des couches d'inversion thermique atmosphérique.

PAN (Phénomène Aérospatial Non identifié) de catégorie D : Faute de données radar physiques ou d'explications astronomiques/militaires confirmées, l'incident reste classé comme non identifié.

Ce cas s'inscrit dans la série d'observations faites par des équipages d'avions commerciaux à la fin des années 1970, époque où la sensibilisation aux signalements au sein des compagnies aériennes européennes comme Swissair commençait à être formalisée.

09-03-1977 – LAC QARUN – EGYPTE
À 00 h 34, les trois membres d'équipage du vol Ethiopian Airlines ET-701 — Captain Assapa, Flight Officer Berehan et Flight Engineer Negassa — observent près du lac Qarun une formation de huit lumières se déplaçant vers le sud-est. Deux lumières, plus importantes, occupent la tête de la formation. Les lumières sont décrites comme extrêmement brillantes, comparables à un arc de soudage. Source contemporaine : International UFO Reporter, vol. 2, n° 5, mai 1977, p. 2.

Les faits rapportés
- Date : 9 mars 1977
- Heure : 00 h 34
- Lieu : secteur du lac Qarun (Lake Qarun / Birket Qarun), Égypte
- Vol : Ethiopian Airlines ET-701
- Témoins :
  A- Captain Assapa
  B- Flight Officer Berehan
  C- Flight Engineer Negassa

Selon la fiche reprise par CUFOS, les trois membres d'équipage se trouvent en vol à proximité du lac Qarun lorsqu'ils observent une formation de huit lumières. La configuration est particulièrement intéressante : six lumières plus petites, avec deux lumières plus importantes à l'avant de la formation. L'ensemble se déplace vers le sud-est.La couleur/intensité des lumières est comparée à celle d'un arc de soudage (« arc welding »), donc à une lumière extrêmement brillante, blanche ou bleu-blanc.

Résume en bref
- Type : observation aéronautique nocturne
- Nombre de témoins : 3
- Profession : équipage de ligne
- Durée : non précisée dans la source retrouvée
- Objet : formation de 8 lumières
- Configuration : 2 grandes lumières en tête + 6 plus petites
- Direction : sud-est
- Aspect : lumière extrêmement brillante, comparée à un arc électrique
- Radar : aucune information retrouvée à ce stade
- Communication ATC : aucune information retrouvée
- Photographie : aucune
- Source primaire : non retrouvée
- Source secondaire contemporaine : International UFO Reporter, mai 1977
- Évaluation : B, pouvant passer à A si le rapport original est retrouvé.

Le cas est bien répertorié dans la documentation du CUFOS, dans une chronologie consacrée aux observations et aux questions de renseignement liées aux OVNI. La source indiquée est très précise : IUR (International UFO Reporter), vol. 2, n° 5, mai 1977, rubrique « Foreign Forum », p. 2
Source : IUR 2 nr 5 - mai 1977
https://cufos.org/PDFs/IUR%20issues/IUR%20Vol.%202%20No.%205%20May%201977.pdf

7 AOUT 1977 — LE CAIRE - EGYPTE
- Date : 7 août 1977
- Heure : 03 h 43
  Lieu : Le Caire / espace aérien égyptien
- Témoins : deux personnes à bord d'un avion
- Les catalogues du NICAP mentionnent *: « 3:43 AM. Two witnesses on a flight, one UFO. »*

Autrement dit, deux personnes à bord d'un avion auraient observé un objet non identifié. Malheureusement, les informations accessibles sont extrêmement limitées.

Classement : Dossier aéronautique — documentation très incomplète. Il mérite néanmoins d'être conservé dans un catalogue chronologique.

NICAP : À 00 h 34, le capitaine Assapa, l'officier de vol Berehan et l'ingénieur navigant Negassa, à bord du vol Ethiopian Airlines ET-701, se trouvaient près du lac Qarun en Égypte lorsqu'ils ont observé une formation de huit lumières.

Deux lumières étaient plus importantes et semblaient occuper la tête de la formation. L'ensemble se déplaçait vers le sud-est et les témoins comparèrent la luminosité à celle d'un arc de soudage. La source indiquée est précisément International UFO Reporter, volume 2, n°5, mai 1977, rubrique Foreign Forum. https://www.nicap.org/chronos/1977fullrep.htm

30 JUIN 1979 – SUR LE NIL EN DIRECTION DU SOUDAN - EGYPTE
Objet assimilé à une étoile, comportement inhabituel observé depuis un bateau
NUFORC_58322

Observation d'OVNI NUFORC 58322 - Produit : 30-06-1979 19h00 heure locale – Approximatif. Rapporté : 2007-08-22 - 02 :32 Pacifique - Durée : NC - Nombre d'observateurs : 1 - Emplacement : Nil (Égypte), Égypte - Forme : Autre

J'étais sur un bateau sur le Nil en route vers le Soudan, la nuit était claire et les étoiles étaient très claires à voir. J'ai vu une étoile qui ne semblait pas différente des autres étoiles se glisser entre et autour des autres étoiles, puis, après avoir détourné et repris le regard, cette étoile zigzaguait maintenant entre les autres étoiles. C'est ce que j'ai vu et ça m'a laissé perplexe depuis.
Publié le 08-10-2007

Note NUFORC : Le témoin indique que la date de l'incident est approximative.
https://thephenomenon.app/egypt/

11 AVRIL1986 - ASSOUAN – SUR LE NIL - EGYPTE
Environ 30 objets lumineux évoluant pendant une heure ; un disque s'approche du bateau. Trois personnes se trouvaient sur le pont supérieur d'un bateau sur le Nil. Elles rapportent avoir **vu** au moins une trentaine de lumières évoluer dans différentes directions pendant environ une heure, puis un objet discoïde serait descendu vers le bateau avant de repartir.

NUFORC_2904
- Observation d'OVNI NUFORC 2904
- Événement : 11-04-1986 04 :00 Local
- Rapporté : 20-11-1997 00 :00 Pacifique
- Durée : 1 heure
- Nombre d'observateurs : 3
- Lieu : Assouan (Égypte), , Égypte
- Forme : Disque

Résumé : Spectacle aérien d'environ 30 ovnis « s'amusant » pendant 1 heure au-dessus du Nil à Assouan, en Égypte.

Moi et deux autres avons assisté à un « spectacle du ciel » d'une heure d'objets ronds et lumineux au-dessus de nos têtes. Nous étions sur le pont supérieur d'un bateau sur le Nil à Assouan, en Égypte. Nous étions en visite pour assister à l'événement où la comète de Haley quittait la Terre ce jour-là. Il faisait trop brumeux pour voir la comète, alors nous avons regardé le ciel clair au-dessus. Des lumières ont commencé à apparaître et à se déplacer à grande vitesse dans toutes les directions et angles. Nous en avons compté au moins 30 ou plus. C'était comme un jeu, car il n'y avait pas de schéma dans les mouvements. Ils s'amusaient l'un autour de l'autre. Cela a duré une heure. Juste avant l'aube, vers 5 heures du matin, un engin s'est détaché et a foncé vers nous à grande vitesse. Il a passé au-dessus de nos têtes et a disparu très vite dans le ciel de l'aube. Il nous a montré un disque plat rond et défini à mesure qu'il s'en approchait. Cela ressemblait à une célébration au moment exact de la dernière vue de la comète depuis la Terre. C'était génial. Les observateurs étaient le responsable du tour, moi-même infirmière diplômée et une autre infirmière diplômée. J'ai observé d'autres affichages d'ovnis similaires, mais je n'ai jamais vu le disque aussi clairement ou aussi bas. Dans la lumière tamisée de l'aube, elle paraissait un peu brunâtre. Elle avançait trop vite pour voir d'autres détails.

Publié le 2 mars 1998 https://thephenomenon.app/egypt/

1988 – GIZEH
Il circule une histoire concernant Gizeh en 1988, affirmant qu'un égyptologue français aurait découvert dans la Grande Pyramide une chambre contenant un humanoïde extraterrestre dans une sorte de caisson transparent.

Cette histoire circule dans la littérature ufologique et sur Internet, mais je ne la considère pas comme une observation OVNI. Elle relève davantage du récit sensationnaliste/archéologique fantastique. La source retrouvée la rattache à des auteurs ufologiques secondaires et non à une archive égyptologique identifiable. On la classera parmi « les Fakes », aucune étude ne démontre la réalité de cette information.
Source : https://www.alienhub.com/threads/ufonauts-the-lost-misplaced-and-confiscated-evidence.47610/page-9

30 SEPTEMBRE 1989 – ASSIOUT - EGYPTE
Un récit repris dans une compilation de témoignages humanoïdes situe près d'Assiout, le 30 septembre 1989, une rencontre attribuée à un jeune coureur, Abdel Kerim Khassaneyn. Le récit affirme qu'il aurait rencontré dans le désert :

- Un objet discoïde posé ;
- Trois humanoïdes ;
- Des êtres à trois yeux et à peau verdâtre ;
- Des vêtements jaune doré ;
- Un rayon lumineux qui l'aurait paralysé ;
- Un enlèvement à bord de l'engin ;
- Des examens physiques.
- Le récit ajoute qu'une équipe de scientifiques égyptiens aurait recherché des traces sur le site et que des médecins auraient examiné le témoin.

C'est la seule mention de ce cas, rien d'autre sur internet. Un dossier donc très incomplet et inexploitable.

Source : Mais la source est très tardive et secondaire : elle renvoie à Soviet Trade, 1er septembre 1990. https://beliefhole.com/wordpress/wp-content/uploads/2022/09/1989-humanoid-reports.pdf ***-*** *il s'agit de* 1989 Humanoïde Reports*, une compilation de 194 pages réalisée par Albert Rosales.*

15 JUILLET 1990 – PENINSULE DU SINAI - EGYPTE
Objet lumineux se dirigeant vers les témoins puis repartant
NUFORC_6124

- Observation d'OVNI NUFORC 6124 - Publié le 26-04-1999.
- Produit : 15-07-1990 - 22 H 00 Local - Approximatif
- Rapporté : 08-04-1999 00:00 Pacifique
- Durée : 60-90 secondes
- Nombre d'observateurs : 4
- Emplacement : Péninsule du Sinaï (Égypte), , Égypte
- Forme : Inconnue
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Un objet lumineux dans le ciel s'est approché de nous puis s'est envolé.

Durant l'été 1990, alors que je servais dans l'armée américaine à la péninsule du Sinaï, moi et trois autres soldats avons été témoins d'un objet en forme d'étoile se diriger vers nous. Il semblait devenir plus lumineux et plus grand en diamètre à mesure qu'il s'approchait. Nous le regardions tous et c'était comme s'il nous regardait aussi. L'objet s'arrêta alors et s'envola dans le ciel presque comme une étoile filante inversée qui disparaît rapidement à l'horizon. Nous n'avons jamais vraiment vu l'objet lui-même, seulement la lumière qui en émanait. Il semblait que ce n'était qu'une étoile, mais c'était la première fois que je voyais une étoile bouger ainsi. Quelqu'un pourrait-il m'envoyer un e-mail pour me dire s'il y a une explication à ce que nous avons vu ?
https://thephenomenon.app/egypt/ - Catalogue d'Albert Rosales.

12 SEPTEMBRE 1990 – DESERT STOM

- Égypte / contexte Desert Storm
- Objet discoïde observé pendant la guerre du Golfe
- *Observation d'OVNI NUFORC 49827*
- Produit : 12-09-1990 19:00 heure locale - Approximatif
- Rapporté : 26-03-2006 12:50 Pacifique
- Durée : 35 minutes
- Nombre d'observateurs : 70
- Lieu : Le Caire (Tempête du désert) (Égypte), , Égypte
- Forme : Disque

Cette observation a eu lieu en 1990, au Moyen-Orient, pendant la tempête du désert.

Cette observation a eu lieu en 1990 au Moyen-Orient. À cette époque, j'étais dans l'armée, l'US Air Force ; nous avons été envoyés en Égypte dans le Desert Strom afin de construire une base de Fuling dans le désert avec une grande unité MASH. Sur le chantier, nous commencions à travailler à l'aube et bien souvent, nous ne finissons pas avant la tombée de la nuit.

Les 30 premiers jours où nous étions dans le pays, nous étions logés dans un grand complexe hôtelier au Caire, en Égypte. Je ne connais pas la date, mais un soir, après avoir fini de travailler, nous attendions tous sur le tarmac que nos bus nous ramènent au Caire : il faisait environ 72 degrés et une nuit très claire. Il y avait environ 70 d'utilisation, y compris notre commandant.

Peu de temps après que nous soyons tous rassemblés pour attendre les bus, un des gars a pointé vers le sud-est et a demandé ce que c'était, alors nous avons fait demi-tour et levé les yeux. Je n'avais jamais rien vu d'aussi important avant ce moment-là. Il y avait environ 100 objets d'orange pâle, placés à très haute altitude, en deux formations en V l'une à côté de l'autre, ressemblant à un W dans le ciel. Ces objets se déplaçaient très lentement du sud-est vers le nord-ouest.

À l'approche de notre emplacement, on pouvait laisser tomber une épingle et entendre la chute sur le sable, sans que personne ne fasse de bruit. Une fois passés au-dessus d'eux à haute altitude, ils changeaient de cap en même temps vers le nord. Nous les avons observés pendant environ 30 à 35 minutes.

J'ai regardé et vu notre commandant lever les yeux vers les objets et lui ai demandé ce qu'il pensait qu'ils étaient. Il a dit qu'il n'en avait aucune idée.

À ce jour, je n'ai pas réussi à déterminer ce que ces objets représentaient. Je suis allé aux opérations de base le lendemain pour voir s'il y avait un grand survol militaire. Aucun trafic n'était dans les airs cette nuit-là. L'armée égyptienne ne vole pas la nuit et aucun trafic commercial n'était présent dans la région.

J'ai soumis ce rapport il y a quelques années au MUFON mais je n'ai jamais eu de retour de leur part ni s'ils l'ont reçu.

Je suis maintenant à la retraite de l'Armée de l'air et cet incident me dérange toujours, j'aimerais savoir ce que c'était. D'ailleurs, étant en plein désert, il n'y avait pas de lumière extérieure à part une lumière d'un bâtiment allumée à environ 500 yards.
Publié le 15-05-2006

Note NUFORC :
Le témoin indique que la date de l'événement est approximative.
https://thephenomenon.app/egypt/

02 NOVEMBRE 1990 – APPROCHE AEROPORT DU CAIRE - EGYPTE

- Date : 2 novembre 1990
- Heure : 23 h 45
- Lieu : aéroport du Caire

Un témoin se trouvait dans un avion en phase d'approche de l'aéroport du Caire, environ vingt minutes avant l'atterrissage. Il aurait aperçu, sous l'avion, un objet :

- Discoïde ;
- Gris argenté ;
- Sans lumière propre ;
- Ressemblant à un ancien enjoliveur ;
- Volant selon une trajectoire en zigzag.

Le témoin estime l'avoir vu environ 1 000 pieds sous l'avion. Il aurait semblé se déplacer dans la même direction que l'avion mais beaucoup plus rapidement. Le dossier fut communiqué plusieurs années plus tard à un organisme ufologique et enregistré comme cas n°119.

Évaluation
Intérêt : moyen à élevé.
Le fait qu'il s'agisse d'une observation depuis un avion en approche de l'aéroport du Caire mérite une recherche complémentaire dans les archives aéronautiques.
Source – Catalogue du NUFORC

27 AVRIL 1998 - DAHAB – SINAI - EGYPTE
Objet conique passant au-dessus du désert - NUFORC_26098
Observation d'OVNI NUFORC 26098

- Produit : 27-04-1998 23:00 Local - Approximatif
- Rapporté : 15-11-2002 00:07 Pacifique
- Durée : 15 secondes
- Nombre d'observateurs : 2
- Localisation : Dahab (proche) (Égypte), , Égypte
- Forme : cône
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet



Un objet cône passe au-dessus de nos têtes dans le désert égyptien/Sanai

Pendant les vacances de printemps avec des amis dans le Sanai, nous avons rencontré des hommes bédouins sympathiques qui nous ont proposé de nous emmener dans le désert pour la soirée. Ils semblaient de bonne nature, alors nous avons accepté leur offre de vivre une véritable nuit bédouine dans le désert.

Nous sommes arrivés à un endroit au milieu de nulle part, à environ vingt minutes de la ville de Dahab. Nous avons ensuite installé notre camp minimaliste et nos guides bédouins ont préparé le dîner. Après notre repas, nous avons discuté un moment, puis nous nous sommes tous mis dans nos sacs de couchage et nous sommes allés dormir. Moi-même, j'étais infatigable et je me suis donc assis un moment en profitant de la vue intacte des étoiles.

Environ 45 à 60 minutes après que mes amis se soient endormis, en regardant le ciel, au-dessus et derrière moi flottaient au-dessus d'un engin en forme de cône ou de losange. Je dis qu'il flottait parce que la forme du cône tournait de façon complètement non aérodynamique, l'objet semblait aussi mesurer seulement 500-800 pieds. Il est au-dessus de moi et n'a fait aucun bruit. Le vaisseau avait également des lumières de différentes couleurs et formes. L'observation dura environ 15 secondes, car l'appareil ne

remarqua ni moi ni mes compagnons et poursuivit son chemin plus profondément dans le désert de Sanai. Aussitôt que l'objet fut parti, j'ai regardé mes amis qui dormaient tous et ignoraient ce qui venait de passer au-dessus de moi, et à ce moment-là, j'ai compris qu'un des hommes bédouins était réveillé et avait tout vu de ce que j'avais vu.

Les yeux qui sortaient de la tête, j'ai regardé l'homme et pointé curieusement le ciel, sa réponse a simplement été « Israélien, Israélien secret ». Je n'ai pas de meilleure explication pour ce que j'ai vu.

Note NUFORC :
La date est approximative.
https://thephenomenon.app/egypt/

12-07-1998 – LE CAIRE
Grand objet discoïde aperçu depuis un balcon
NUFORC_29210
Observation d'OVNI NUFORC 29210

- Produit : 12-07-1998 21 :30 Local - Approximatif
- Rapporté : 15-06-2003 02 :34 Pacifique
- Durée : 4 secondes
- Nombre d'observateurs : 1
- Localisation : Le Caire (Égypte)
- Forme : Disque
- Caractéristiques : Aura ou brouillard autour de l'objet, laisse une traînée, effets électriques ou magnétiques

C'était la nuit et j'étais assis seul sur le balcon. Au nord, quelque chose apparut soudainement de l'espace mais il était à au moins 1 km de moi ; ce qui signifie qu'il était d'une certaine manière invisible. Et il s'est arrêté pendant une fraction de seconde, peut-être que l'OVNI a remarqué que j'étais là, il a émis quelque chose comme un éclair bleu, puis il a avancé vers le nord et a disparu de la même façon qu'il était apparu.

Elle brillait d'un bleu, et elle avait quelque chose comme un bouclier de lumière lumineuse autour d'elle, laissant derrière elle une queue bleue, mais pas comme des météorites, car la queue restait plusieurs minutes après ! On le décrit mieux comme un œil bleu, toujours si beau, et impressionnant. Mais tout cela a duré si peu de secondes, et je suis stupéfait de la façon dont ça s'est produit.

J'ai oublié de dire que le ciel était clair, et qu'il n'y avait aucune source de lumière : c'était une nouvelle lune, et il n'y avait aucune lumière autour. J'étais dans une sorte de désert et l'atmosphère était humide comme jamais auparavant. C'était la seule fois de ma vie où j'ai vu les étoiles aussi claires dans le ciel (je veux dire que le ciel était si clair : pas de fumée, pas de nuages, tout simplement rien).

Je suis sûr que ce truc n'a rien à voir avec des avions ou des expériences ou quoi (car on n'a pas ce genre de choses en EGYPTE :0), mais je ne suis pas sûr que ce soit un OVNI (peut-être seulement à 70 %).

La seule chose qui m'a poussé à écrire ceci, c'est qu'à partir de cet incident, des choses étranges m'arrivent. Ma montre, que je portais cette nuit-là, a cessé de fonctionner, et depuis cette nuit-là j'ai toujours des visions étranges ; comme un éclair de lumière tournant autour d'une sphère, des explosions et d'autres choses.

J'aimerais qu'on me raconte ce qui s'est passé ou même qu'on m'adresse à ceux qui le pourraient.

Note NUFORC :
La date est approximative. Nous avons correspondu avec cette personne, et il nous semble assez crédible.
https://thephenomenon.app/egyp

22 SEPTEMBRE 1998 – EGYPTE – LIEU NON PRECISE - EGYPTE
Lumière se déplaçant très rapidement, arrêt puis nouvelle accélération

NUFORC_28176
Observation d'OVNI NUFORC 28176

- Produit : 22-09-1998 05 :15 Local
- Rapporté : 16-03-2003 23 :11 Pacifique
- Durée :
- Nombre d'observateurs : 1
- Lieu : Égypte (je ne peux pas vous le dire), , Égypte
- Forme : Lumière
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet, colonne modifiée

UNE LUMIÈRE ÉTRANGE SE DÉPLAÇAIT TRÈS RAPIDEMENT D'UN ENDROIT À UN AUTRE, S'ARRÊTAIT QUELQUES SECONDES, PUIS SE DÉPLAÇAIT PLUS VITE QU'AVANT, SORTANT DE LA TERRE VERS L'ESPACE EXTÉRIEUR. LE PLUS ÉTRANGE, C'EST QUE ÇA SE FAIT APRÈS 3 MOIS LE 12/11/1998, ET APRÈS 3 MOIS D'AUTRE, ÇA REVIENT LE 3/12/1999…ETC. C'ÉTAIT UN CYCLE OU QUELQUE CHOSE COMME ÇA, JE NE SAIS PAS MAIS JE SUIS SÛR DE CE QUE J'AI VU PARCE QUE CETTE CHOSE PEUT BOUGER TRÈS VITE. EN FAIT, PLUS RAPIDE QUE TOUT AUTRE APPAREIL QUE VOUS POUVEZ IMAGINER, MÊME LES ENGINS SPATIAUX, ET AVEC DES ANGLES TRÈS DIFFICILES DE 90-270-360. C'ÉTAIT TRÈS ÉLEVÉ, JE PENSAIS AU DÉBUT QUE C'ÉTAIT UN SATELLITE, MAIS JE NE L'ÉTAIS PAS, JE NE PEUX PAS EN ÊTRE SÛR, JE NE PEUX PAS ÊTRE UNE SIRE DE CELA. RIEN, ET JE RÉPÈTE, RIEN NE POURRAIT SE DÉPLACER EN MOUVEMENT, COMME ON APPELLE EN ÉGYPTE, « ZIGZAG », ET RIEN DE CONNU SUR TERRE NE PEUT BOUGER AVEC UN TOURING AUTOUR DE LUI-MÊME DE CETTE FAÇON
Posté 2003-03-21

Note NUFORC :
La date de l'événement peut être approximative.
https://thephenomenon.app/egyp

ETE 1999 — ALEXANDRIE - EGYPTE

- Le récit d'Omar Hilal, publié en quelque mots dans la littérature ufologique, évoque une observation effectuée à Alexandrie environ quatre mois avant l'événement du 25 janvier 2000. Sa mère aurait observé un objet décrit comme :
- Très lumineux ;
- Massif ;
- Avec une apparence allongée ;
- Laissant ou semblant laisser une sorte de fumée blanche.

Cette observation est importante parce qu'elle constitue le précédent immédiat du célèbre dossier des pyramides de Gizeh de janvier 2000.
Documentation : témoignage indirect, source ufologique.

Autre source : le récit d'Omar Hilal, : le cas d'Alexandrie n'est pas simplement une observation isolée datée de « l'été 1999 ». Il est rappelé par Hilal lui-même dans le contexte de l'observation de Gizeh du 25 janvier 2000.

1. Ce que dit exactement Omar Hilal
La source la plus intéressante que j'ai retrouvée est le MUFON UFO Journal de novembre 2000, dans une rubrique consacrée aux observations au-dessus des pyramides. Le témoignage est également reproduit dans UFO UpDates en octobre 2000.

Omar Hilal écrit qu'il se trouvait dans son bureau à Mohandeseen, Gizeh, le 25 janvier 2000, lorsqu'à 17 h 05, sa mère l'appelle. VOIR CI-DESSOUS LE CAS DE GYZEH.

2. Que savons-nous réellement du cas d'Alexandrie ?
Malheureusement, beaucoup moins que pour Gizeh. Le témoignage de janvier 2000 nous apprend seulement que : l'observation d'Alexandrie aurait eu lieu « l'été précédent », donc vraisemblablement durant l'été 1999 ; la mère d'Omar Hilal en était témoin ; elle avait vu un phénomène suffisamment particulier pour qu'elle établisse spontanément une comparaison avec celui de Gizeh ; elle le décrit

comme un UFO émettant de la fumée blanche — ou ressemblant à un phénomène ayant cette apparence.

En revanche, dans la source que j'ai retrouvée, nous n'avons ni date exacte, ni heure, ni lieu précis à Alexandrie, ni durée, ni direction, ni nombre de témoins pour l'observation de 1999. C'est une différence fondamentale avec le cas de Gizeh.

Une piste très intéressante : l'identité d'Omar Hilal afin d'obtenir des précisions Il faut également être prudent avec l'identité du témoin. Les sources contemporaines du cas donnent une adresse électronique professionnelle : Omar_Hilal@cairo.leoburnett.com.
Cela permet de comprendre qu'il travaillait alors chez Leo Burnett Cairo. Une biographie professionnelle indépendante confirme qu'Omar Hilal travaillait dans la publicité et qu'il est arrivé chez Leo Burnett Cairo en 1998. Il ne s'agit donc pas d'un personnage anonyme apparu seulement sur un forum Internet des années plus tard. Cela renforce la valeur documentaire du témoignage, sans pour autant démontrer que les objets étaient réellement extraordinaires.
Source : celles indiquées dans l'observation de GIZEH le 25 janvier 2000.

25 JANVIER 2000 – GIZEH – AU DESSUS DES PYRAMIDES - EGYPTE
Deux objets au-dessus des pyramides de Gizeh

- Date : 25 janvier 2000
  Heure : 17 h 05
  Lieu : Gizeh / Le Caire

Le récit provient d'Omar Hilal. Sa mère lui aurait téléphoné à 17 h 05 en déclarant qu'elle voyait deux énormes objets au-dessus des pyramides. Hilal et plusieurs collègues auraient ensuite observé l'un des objets. Il est décrit comme :

- Immense ;
- Cylindrique/cigare ;
- Orange très lumineux ;
- Se déplaçant lentement ;
- Venant du nord-ouest vers le sud-est.

Hilal estime qu'il se trouvait à environ dix kilomètres et à une hauteur angulaire de 45°. Il l'aurait observé pendant environ 35 secondes. Sa mère, qui se trouvait sur le pont d'El-Muneeb, aurait eu une meilleure vue. Elle décrit deux objets comme deux grandes barres lumineuses, chacune d'environ 30 mètres de longueur, arrivant de directions opposées et se rejoignant exactement au-dessus de la deuxième pyramide. Les deux objets seraient restés ensemble environ trente secondes avant de repartir dans des directions opposées.

L'ensemble de l'observation aurait duré environ 15 minutes. Un élément particulièrement intéressant : C'est qu'Hilal affirme qu'un journaliste égyptien, qui revenait de Rome en avion, aurait également aperçu le phénomène et aurait écrit plusieurs articles dans Al-Ahram.

Retrouver les articles originaux d'Al-Ahram de janvier/février 2000 permettrait de vérifier indépendamment une partie du récit.

NUFORC_36898

- Observation d'OVNI NUFORC 36898
- Produit : 25-01-2000 17h00 heure locale
- Rapporté : 2004-05-13 08 :07 Pacific
- Durée : 23 :15 à nouveau pendant 15 minutes
- Nombre d'observateurs : 5
- Localisation : Le Caire (Égypte),, Égypte
- Forme : cigare
- Caractéristiques : Laissé une traînée, émets de faisceaux, aéronefs à proximité

Un écrivain célèbre et trois autres personnes ont vu un objet allongé blanc vif flottant au-dessus des pyramides de Gizeh. Je ne suis pas celui qui a été témoin de l'événement, mais il est documenté en

arabe à travers cet article du célèbre écrivain égyptien M. Mohamed Salmawy et il a été publié en ligne et hors ligne dans Al-Ahram (journal officiel en Égypte) le 31 janvier 2000.
http://www.ahram.org.eg/archive/Index.asp?CurFN=WRIT1.HTM&DID=6556 (en erreur aujourd'hui)

J'aimerais aider à documenter cet événement célèbre en traduisant l'article en anglais et en contactant l'écrivain célèbre M. Salmawy par e-mail pour avoir plus de commentaires à son sujet encounter et les 4 autres qui l'ont contacté pour le signaler ; puisqu'il n'existe pas encore d'entité OVNI en Égypte.

L'article se répète ainsi : « Omar m'a contacté pour m'informer de manière calme et précise que mardi dernier il avait vu des OVNI au-dessus du Caire qui émettaient une lumière blanche très brillante qui ne ressemble à aucune lumière électrique que nous connaissions. --Omar est un bon ami de mes enfants depuis qu'ils étaient ensemble à l'école, il y a 4 ans, il a obtenu son diplôme de l'Université américaine du Caire, il travaille maintenant dans une entreprise de médias et de télévision au Caire, en Égypte -- les objets ressemblaient à des lumières néon flottant dans le ciel, ou à une énorme forme de saucisse de Frankfort avec des bords arrondis. Omar a déclaré que ce n'était pas la première fois qu'on voyait ces objets volants. Il continue en disant qu'il y a 8 ans, il dormait sur son lit une nuit d'été et a vu une énorme boule de lumière devant son balcon avec une traînée de lumières non continues. Cela dura quelques secondes, transforma l'endroit en plein jour puis disparut...

.. Je lui ai demandé si quelqu'un d'autre avait vu ce qu'il avait vu la semaine dernière et il a immédiatement dit que sa mère et son chauffeur étaient aussi là et avaient vu ça. Ils étaient tous dans la voiture sur le « pont Mouneib » allant du Caire à Gizeh et ont vu ces objets lumineux au-dessus des pyramides de Gizeh, alors ils ont arrêté la voiture et sont descendus pour mieux regarder, et ont continué à observer jusqu'à leur disparition. À ce moment-là, j'ai moi-même découvert que j'avais aussi vu ces mêmes lumières plus tard, la même nuit, dans le même schéma qu'Omar a décrit !! ...

[L'auteur détaille les théories de la perception et comment d'autres pays étudient les phénomènes des OVNI depuis les années 40] [l'auteur passe à son histoire] « J'ai aussi vu le même phénomène plus tard dans la même nuit, le 25/01/2000, je revenais à bord du vol Alitalia d'Algérie via l'Italie vers l'aéroport du Caire. Nous étions encore bien au-dessus du Caire avec ses lumières scintillantes. J'ai soudain vu cette lumière vive très visible parmi les étoiles.

Une piste très intéressante : l'identité d'Omar Hilal afin d'obtenir des précisions Il faut également être prudent avec l'identité du témoin. Les sources contemporaines du cas donnent une adresse électronique professionnelle : Omar_Hilal@cairo.leoburnett.com.

Cela permet de comprendre qu'il travaillait alors chez Leo Burnett Cairo. Une biographie professionnelle indépendante confirme qu'Omar Hilal travaillait dans la publicité et qu'il est arrivé chez Leo Burnett Cairo en 1998. Il ne s'agit donc pas d'un personnage anonyme apparu seulement sur un forum Internet des années plus tard. Cela renforce la valeur documentaire du témoignage, sans pour autant démontrer que les objets étaient réellement extraordinaires.

Ce qui est particulièrement intéressant dans le récit
Il existe une convergence de plusieurs observateurs :

- Depuis Mohandeseen Omar et ses collègues voient un objet.
- Depuis El-Muneeb Bridge Sa mère et son chauffeur voient deux objets avec une vue beaucoup plus dégagée.
- Depuis un avion - Le chroniqueur aurait également observé le phénomène.

Cette convergence est intéressante. Mais elle doit être vérifiée indépendamment : pour l'instant, la plupart de ces informations proviennent du récit d'Omar Hilal lui-même.

Peut-on parler d'un « OVNI au-dessus des pyramides » ? Oui, au sens strict du terme OVNI/PAN : objet ou phénomène observé mais non identifié. Plusieurs explications conventionnelles doivent être examinées :

- Avions volant à haute altitude ;
- Phénomènes atmosphériques ;
- Ballons ;

- Phénomènes astronomiques ;
- Effets de perspective ;
- Nuages éclairés ;
- Phénomènes lumineux au coucher du Soleil ;
- Éventuelles opérations aériennes ;
- Voire phénomènes de rentrée atmosphérique.

Le fait que les témoins parlent de « barres néon » de 30 mètres ne permet évidemment pas de déterminer leur taille réelle. Il serait nécessaire de faire une enquête sur place.

Une piste de recherche que je considère prioritaire : les quatre articles d'Al-Ahram. C'est potentiellement la clé de ce dossier. La source de 2000 affirme explicitement que l'ami d'Omar Hilal aurait écrit quatre chroniques hebdomadaires dans Al-Ahram à propos de ces observations. Si nous parvenons à identifier le chroniqueur et à retrouver ces articles dans les archives d'Al-Ahram, nous pourrions transformer :

> *« Récit d'Omar Hilal rapporté dans une revue ufologique »*
> *En :*
> *« Série d'articles publiée dans le principal quotidien égyptien, à partir de témoignages contemporains de plusieurs observateurs ».*

Ce serait une différence documentaire considérable. Et il y a un autre point à vérifier
La date donnée pour l'observation de Gizeh est 25 janvier 2000 à 17 h 05, et l'observation se produit au coucher du Soleil. Nous pouvons donc rechercher les conditions astronomiques et météorologiques exactes au Caire ce jour-là, ainsi que les trajectoires aériennes possibles. Cela permettrait de faire une véritable analyse physique du cas, plutôt qu'une simple analyse ufologique.

*Source : https://thephenomenon.app/egyp - Le cas a été rapporté dans **Al-Ahram**.*
MUFON UFO Journal de novembre 2000, dans une rubrique consacrée aux observations au-dessus des pyramides. Le témoignage est également reproduit dans UFO UpDates en octobre 2000

04 FEVRIER 2000 – SHARM EL SHEIKH - EGYPTE
Objet circulaire enregistré sur une photographie ; non vu directement par le photographe

NUFORC_12276
- Observation d'OVNI NUFORC 12276
- Produit : 2000-02-04 21:30 heure locale - Approximatif
- Rapporté : 2000-03-10 00:00 Pacifique
- Durée : je ne m'en suis pas rendu compte avant de voir
- Nombre d'observateurs : 0
- Lieu : Sharm El Cheikh, Sinaï (Égypte), , Égypte
- Forme : Cercle
- Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

Juste pour clarifier l'histoire des témoins... Je prenais des photos de l'autre côté d'une baie la nuit, je n'ai rien vu avant ni après la photo quand j'ai remarqué les pitures plus tard.

Je prenais des photos à travers la baie et je n'ai rien remarqué d'étrange, j'utilisais mon appareil photo numérique, donc je regardais la photo sur le VDU de l'appareil quand j'ai remarqué qu'une seule photo avait un cercle, alors j'ai regardé de plus près à travers la baie et je n'ai rien vu, puis il a rejeté la situation pour le moment. Quand je suis rentré chez moi, j'ai regardé de plus près sur mon PC et j'étais perplexe. Je pensais que c'était peut-être une tache mais c'était la seule photo avec quelque chose + c'était un cercle presque parfait + le bas descend sous la falaise sur le promontoire opposé. Comme d'habitude, le temps au Sinaï était sec, chaud et sans vent fort. J'enverrai un courriel accompagnant l'objet de l'Égypte. Je suis très intéressé par la réponse à cette énigme, donc même si vous la prenez comme une fausse alerte, j'aimerais avoir une raison pour cette image, et je suis ouvert à toutes questions. Publié le 16-03-2000

Explication possible : Bugg dans le programme de prise de vue qui transforme quelques pixels – Oiseau – insecte – poussière …. De nombreuses photos à travers le monde présentent de telles « imperfections », elles n'apportent rien à la connaissance du phénomène OVNI.
https://thephenomenon.app/egyp

25 FÉVRIER 2001 — ÉGYPTE — PHOTOGRAPHIE D'UN OBJET/PHÉNOMÈNE INCONNU- EGYPTE
Une référence ufologique secondaire qui reprends en deux mots ce cas indique qu'une ou plusieurs photographies auraient été transmises au MUFON par un chercheur égyptien désigné sous le nom de « Dr Ibrahim ». Le dépouillement des numéros 393 à 404 du *MUFON UFO Journal* de 2001 ne permet pas actuellement de retrouver cette affaire sous cette forme. Le rapport original, les photographies, le lieu exact et l'identité complète du chercheur restent à établir. Toutefois la base de données du MUFON ou sont enregistrées les observations des lecteurs n'est pas ouverte au public, elle peut donc figurer dans ce catalogue. La majorité des autres bases d'observations, les sites sur internet référencés ne donnent aucun résultat à la suite de mes recherches.

En conséquence ce cas est classé : « cas attribué à MUFON, mais non retrouvé dans les archives publiques du Journal ni dans ce qui est référencé sur le net en 2026 »

10 OCTOBRE 2001 - ASSOUAN – A PARTIRD'UN BATEAU SUR LE NIL
Deux témoins sur un bateau : objet triangulaire observé dans le ciel
NUFORC_20927
Observation d'OVNI NUFORC 20927

- Événement : 16-10-2001 22:15 Local
- Signalé : 29-12-2001 08:31 Pacifique
- Durée : 2 min
- Nombre d'observateurs : 2
- Localisation : Assouan (Égypte), , Égypte
- Forme : triangle
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Mon ami et moi regardions les étoiles, allongés sur une longue chaise sur le pont d'un bateau sur la rivière Nil. La nuit était claire, sans aucune lune. Puis nous avons vu un grand triangle noir voler du sud vers le nord dans un ciel très sombre. Il y avait deux plages de lumières (environ 10-11) sur 2 bords pointant vers le nord. Les lumières étaient grandes, environ 10-12 cm, mais avec la même intensité qu'une étoile, sans aucune fascie. Le bord du moteur s'éloigne, lentement, sans aucun bruit. Ils apparaissent et disparaissent à la même distance de nous, comme si les lumières étaient à l'intérieur de la structure et doivent être au-dessus de nous pour être vues. Si elle était à 200 mètres de nous, elle faisait environ 15 mètres de large.

Ce 'cas a été de nouveau publié sur cette base de données le 11.01.2002
Publié le 11-01-2002
NUFORC_20927
Observation d'OVNI NUFORC 20927
Événement : 16-10-2001 22:15 Local
Signalé : 29-12-2001 08:31 Pacifique
Durée : 2 min
Nombre d'observateurs : 2
https://thephenomenon.app/egyp

26 MAI 2002 – LE CAIRE - EGYPTE
NUFORC_23030
Observation d'OVNI NUFORC 23030
Événement : 26-05-2002 21h00 heure locale
Rapporté : 27-05-2002 12 :54 Pacifique

- Durée : 2 minutes
- Nombre d'observateurs : 2

- Localisation : Le Caire (Égypte), Égypte
- Forme : Boule de feu
- Caractéristiques : Lumières sur un objet, faisceaux émis

Observation de boule de feu en Égypte
Témoins : ((nom supprimé)) (Homme) Lycéen de 15 ans, très brillant, un maniaque de l'informatique, très bien éduqué et connu pour ses bonnes manières. ((nom supprimé)) (Femme) 22 ans, en dernière année d'école ((professionnelle)), personne stable qui n'a jamais eu d'intérêt pour la métaphysique.

L'observation : Alors que ((femme)) et ((homme)) étudiaient pour leurs examens finaux dans leur chambre commune, ((homme)) a d'abord entendu un pépiement étrange, (((femme)) n'a pas pu confirmer qu'il a entendu ce bruit sur cette scène, soudain ((femme)) a vu un objet très rapide qu'elle a décrit comme une boule de lumière blanche, passant devant (presque à l'intérieur) du balcon ouvert, Elle a demandé ((homme)) s'il avait vu ça.

Il sauta sur le balcon pour voir ce qu'il décrivait comme : un objet solide d'une couleur argentée recouvert d'une lumière blanche (il décrivait la lumière comme un très fin faisceau couvrant la balle), quand il vit qu'il était à 30 cm de lui, il dit que l'objet tournait en angle très fort et que sa vitesse était réduite lors de ce mouvement de virage, Puis il a accéléré à nouveau, puis a soudainement disparu et il l'a dépassé d'un mètre, il a dit qu'il pensait que ça avait accéléré au point que son œil ne pouvait plus suivre.

((homme)) En plus, l'objet était à l'opposé de son corps, il sentit l'air bouger et son œil se mit à pleurer, et son corps subit un léger choc (il donna une description très précise de sa sensation de choc, il la compara à celle qu'il ressent lorsqu'il boit un remède contre la grippe crétine !).

L'urine a duré 5 secondes après la disparition de l'objet, Hadeel a confirmé avoir entendu l'urine cette fois. ((homme)) a dit que l'objet n'était pas la source du pion.

Donc, quand ils me l'ont dit, je me suis rappelé plusieurs observations de ce qu'on appelle les « Boules de Lumière » car j'ai un profond intérêt pour la métaphysique, ni ((femme))l ni ((homme)) n'ayant jamais entendu cette expression ni aucune des histoires qui y sont liées.
Publié le 12-06-2002 -

Ainsi que nous le constatons, depuis le début des années 2000, peu de source sur les témoignages en Égypte, ce sont en fait des témoignages laissés sur le site du NUFORC, qui n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes. L'absence d'ufologue en Égypte explique ce problème.
https://thephenomenon.app/egyp

06 NOVEMBRE 2002 – SHARM EL-SHEIKH - EGYPTE
Lumière brillante avec déplacements et accélérations apparentes
NUFORC_25987
NUFORC Observation d'OVNI 25987

- Événement : 06-11-2002 05:00 Local
- Rapporté : 08-11-2002 05 :51 Pacifique
- Durée : 20 minutes
- Nombre d'observateurs : 0
- Localisation : Sharm El Sheikh (Égypte), , Égypte
- Forme : Lumière
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Une lumière vive observée se déplaçant de façon erratique à grande vitesse. L'accélération et la décélération des engins étaient excellentes.

J'étais en vacances en Égypte, au sommet du mont Sinaï, à contempler le lever du soleil. Dans le crépuscule avant le lever du soleil, j'ai remarqué une seule lumière blanche, assez faible, qui semblait d'abord être une étoile, en direction de la position du lever du soleil. La lumière a alors commencé à se déplacer de gauche à droite à gauche dans un plan principalement horizontal. Le mouvement semblait

assez aléatoire, c'est-à-dire que l'objet ne semblait pas se déplacer vers une destination particulière. À titre d'exemple de la motion observée ; l'appareil se déplaçait parfois à droite, s'arrêtait, puis continuait à se déplacer vers la droite. D'autres fois, il se déplaçait vers la droite, s'arrêtait, puis commençait à se déplacer vers la gauche.

La vitesse de l'engin variait, allant d'une dérive lente à une vitesse si élevée qu'il est difficile d'expliquer comment cette vitesse a été atteinte. L'appareil accéléra extrêmement rapidement, à partir d'un arrêt apparent. L'appareil ralentit également presque instantanément, même après avoir accéléré à une grande vitesse. Ce mouvement rapide se faisait entièrement dans une direction horizontale.

Cela a duré 20 minutes ou plus. Pendant ce temps, l'appareil dérivait très progressivement vers le ciel et vers la droite. Cela se passait en même temps que le soleil approchait du lever et que le crépuscule devenait plus lumineux.

Quand le soleil se levait, l'appareil semblait disparaître en s'éteignant. Je ne sais pas si cela était dû à la luminosité du soleil qui baignait la lumière de l'engin, ou si l'engin s'éloignait réellement de plus en plus.

J'estime que l'appareil était à 10-20 km, et à au moins 10 000 pieds d'altitude. Je tire ces estimations du fait que l'appareil disparaissait parfois derrière les nuages. Les nuages semblaient être à une altitude assez élevée.

J'ai pris quelques photos de ce que j'ai vu, je vais devoir vérifier les photos développées pour voir si l'objet est clairement visible sur la photo car il était assez éloigné et l'appareil n'est qu'un 35mm de poche.
Publié le 09-11-2002
https://thephenomenon.app/egyp

11 SEPTEMBRE 2004 – ALEXANDRIE - EGYPTE
NUFORC_46515
Observation d'OVNI NUFORC 46515
Événement : 11-09-2004 00:00 Local
Rapporté : 26-09-2005 12:14 Pacifique

- Durée : 24 heures
- Nombre d'observateurs : 2
- Localisation : Alexandrie (Égypte), , Égypte
- Forme : Boule de feu
- Caractéristiques : Lumières sur un objet, aura ou brume autour de l'objet, émis d'autres objets, changement de couleur, atterrissage

Les navires changeaient de couleur et un homme à la queue et au pelage bleu a pris mon chat et l'a peint en rouge orange.

Pendant la nuit, j'ai entendu un grand bruit derrière ma fenêtre. Mon frère et moi sommes sortis en courant et avons vu exactement 50 bricolages flotter dans notre jardin. L'un d'eux a atterri et un petit homme à la longue queue et au pelage bleu est sorti et est allé à notre abri. Quand il est sorti, il portait mon chat. Il a emmené mon chat dans le navire et les vaisseaux sont restés jusqu'à minuit le lendemain, quand les navires ont disparu dans un éclair de lumière bleue. Cinq heures plus tard, nous avons trouvé notre chat, peint en rouge orange, dans les toilettes.

Note NUFORC :
Le témoin choisit de rester totalement anonyme ; Ne fournit aucune information de contact.
Publié le 11-10-2005
https://thephenomenon.app/egyp

03 NOVEMBRE 2004 – GIZEH - EGYPTE
Deux objets discoïdes rapides au-dessus de la Grande Pyramide
Observation d'OVNI NUFORC 41373
Événement : 03-11-2004 à 08:00 Local

Rapporté : 04-01-2005 11:37 Pacifique

- Durée : Brève
- Localisation : Le Caire (Égypte), , Égypte
- Forme : Disque

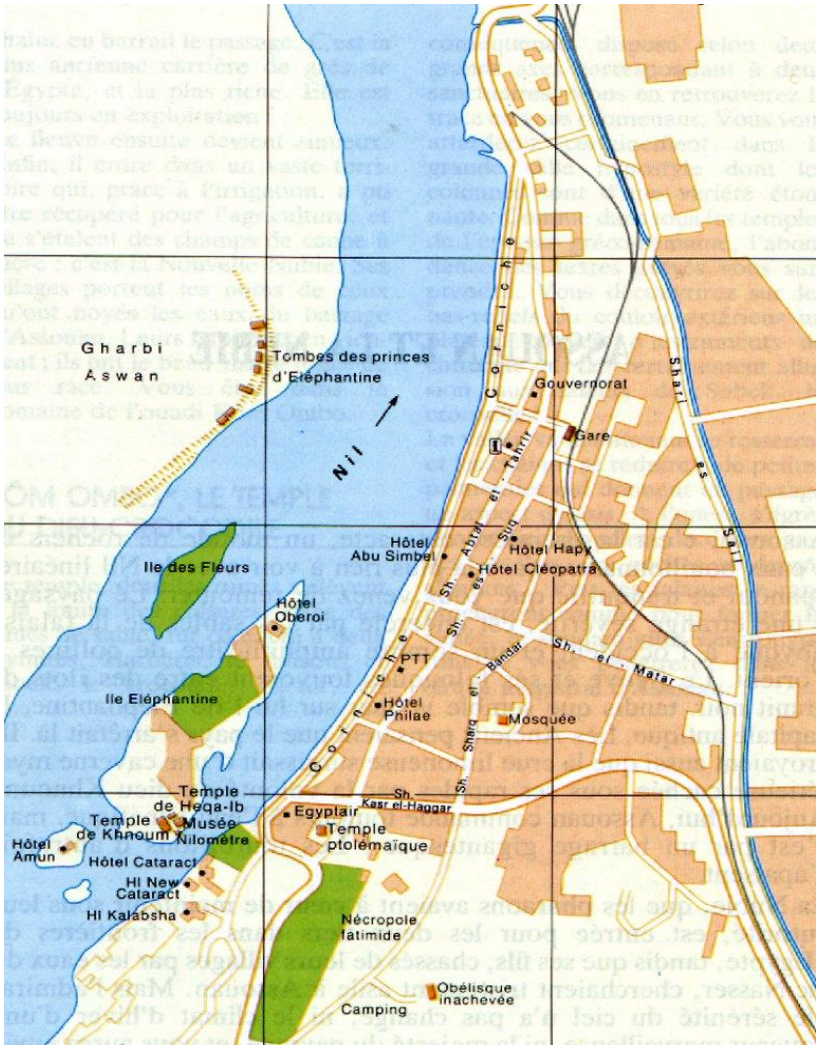
Deux objets en forme de disque rapides apparaissent au-dessus de la Grande Pyramide, Giza, Ciaro
Les deux objets apparaissaient sur une photo numérique prise lors d'une séance photo de mode.
Publié le 19-01-2005
Sources : https://sentientorbs.com/explore/sightings/NUFORC-41373
https://thephenomenon.app/egyp

14 DECEMBRE 2005 – OUEST DU CAIRE – DESERT OCCIDENTAL
NUFORC 41373
Événement : 03-11-2004 à 08:00 Local
Rapporté : 04-01-2005 11:37 Pacifique

- Durée : Brève
- Localisation : Le Caire (Égypte), , Égypte
- Forme : Disque

Deux objets en forme de disque rapides apparaissent au-dessus de la Grande Pyramide, Giza, Ciaro
Les deux objets apparaissaient sur une photo numérique prise lors d'une séance photo de mode.
Publié le 19-01-2005
https://thephenomenon.app/egyp

14 DECEMBRE 2005 – LE CAIRE - EGYPTE



Lumière ; probablement Vénus selon NUFORC
NUFORC_48319
NUFORC UFO Sighting 48319
Occurred: 2005-12-14 18:25 Local
Reported: 2005-12-15 02:03 Pacific

- Duration: 60MIN
- No of observers: 2
- Localisation : Le Caire (Égypte), Égypte
- Forme : Lumière
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet, colonne modifiée

LUMIÈRE SUR LE DÉSERT OCCIDENTAL À L'EXTÉRIEUR DU CAIRE ÉGYPTE - J'AI DES PHOTOS DE L'OVNI ET J'AIMERAIS LES MONTRER POUR EXAMEN ET VÉRIFICATION PAR DES EXPERTS SI POSSIBLE.

Note NUFORC :
Nous avons échangé avec le témoin, et nous pensons qu'il pouvait regarder Vénus. Juste une supposition.

Publié le 16-12-2005
https://thephenomenon.app/egyp

11 MARS 2008 – ASSOUAN – EGYPTE – PHENOMENE AERIEN
OBSERVATION D'UN PHENOMENE AERIEN LE 11 MARS 2008 A ASSOUAN (EGYPTE) - PLUSIEURS CENTAINES DE TEMOINS.

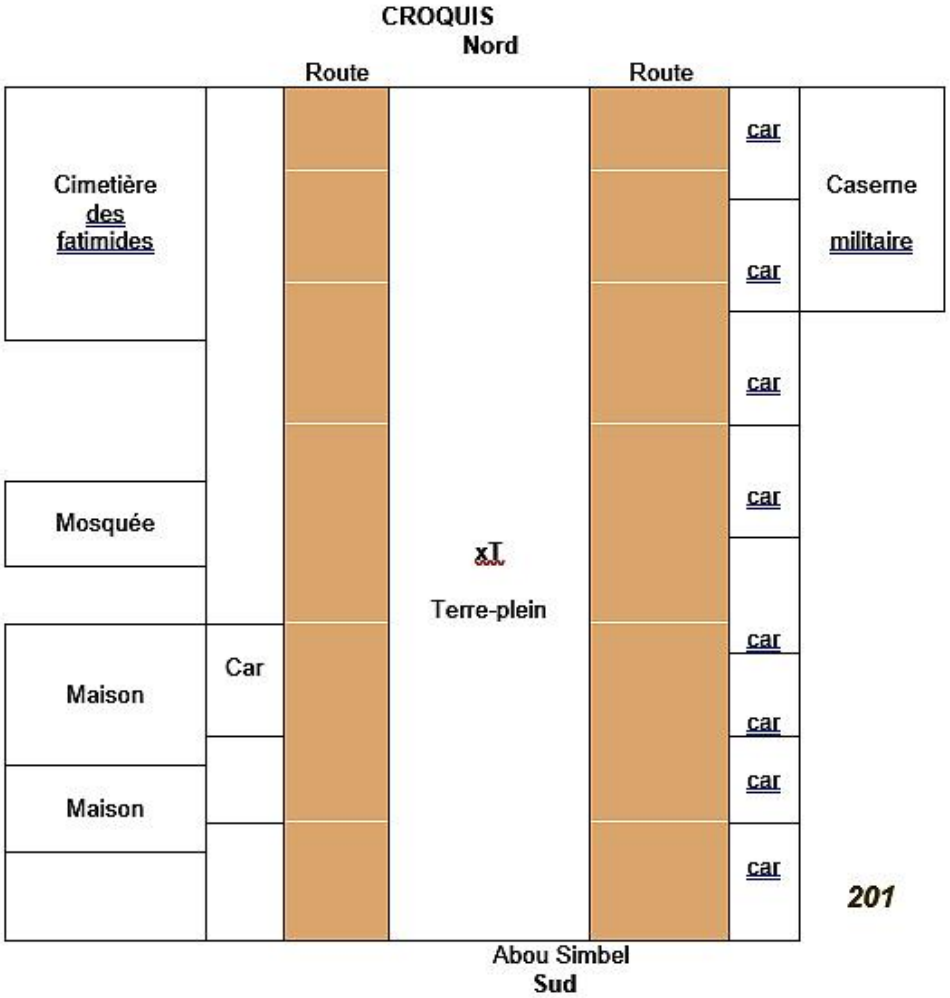
Le témoin : Mme R.L. – Puteaux. (Informations confidentielles conservées dans les archives des Rencontres Ufologiques Marrakchies). 50 ans, Agent Administratif Territorial

R.L. a observé le 11 mars 2008 à 03 h 30 (heure certaine car le témoin a regardé sa montre) à Assouan (Égypte) dans la rue longeant le cimetière des Fatimides un phénomène aérien non identifié.

Depuis 03 h 00 nous attendions dans le car l'ouverture de la route d'Abou Simbel par un convoi militaire. Nous étions stationnés devant une caserne près du cimetière des Fatimides. La nuit était encore noire encre, sans étoile, seulement la lune en banane horizontale. Je suis sortie du car, il faisait tiède quand tout à coup, une chose s'est mise à clignoter, rouge par alternance. Elle ressemblait à une étoile. L'observation dura 5 minutes et disparut soudainement. La route ne sera ouverte qu'à 04h15. Près de 40 cars égyptiens d'excursion seront présents.

Le phénomène a duré 5 mn, pas de forme précise, sinon l'apparence d'une étoile. Il n'a pas varié dans l'aspect sauf le clignotement de couleur rouge, par alternance. L'objet resta immobile. Son apparence était plus grande qu'une étoile. Le phénomène se situait au Nord-Ouest. À environ 35° par rapport à l'horizon. Le témoin estime le phénomène à 200 m, mais précise que la nuit c'est difficile à estimer. Le temps était au beau, la température tiède. L'observation a été faite avec des lunettes médicales, de vue, (Hypermétropie) à l'extérieur.

Le témoin émet la possibilité d'un phénomène causé par la chaleur et le fleuve, le Nil. Sa disparition s'est faite d'un seul coup, soudainement, comme une ampoule qu'on éteint. Après l'observation le témoin a regagné le car. Les passagers des 40 cars présents ont été témoin de ce phénomène.



Le témoignage a été enregistré le 25 mars 2008, le rapport a été signé par le témoin.

Source : Témoignage direct. – Gérard LEBAT – GEOS France

19 SEPTEMBRE 2009 – WADI HAMRA - EGYPTE
Flashs/stroboscopes se déplaçant de façon jugée inhabituelle
NUFORC_72675
NUFORC Observation d'OVNI 72675
Produit : 19-09-2009 19 :42 heure locale
Rapporté : 30-09-2009 14 :18 Pacifique

- Durée : 1 min
- Nombre d'observateurs : 4
- Lieu : Wadi Hamra (Égypte)
- Forme : Flash
- Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

Des flashs stroboscopiques se déplaçant d'une manière qu'aucun engin spatial ou aérien ne peut faire

Flashs stroboscopiques blancs/bleutés à haute énergie. Se déplacer d'une manière qu'aucun avion de ligne ou avion ne peut faire. Les flashs stroboscopiques (fréquence environ 1 Hz) avançaient soudainement vers l'arrière, puis revenaient en avant à 90° de trajectoire d'un trajet à l'autre, puis disparaissaient dans une courbe dans une brume. Le ciel était dégagé, sans nuages. L'événement s'est déroulé à côté de la Voie lactée sous un angle d'observation approximatif. 60° à gauche de notre camp dans le désert. L'événement s'est déroulé par 4 personnes. Ma femme et moi sommes pilotes et nous ne pouvons pas expliquer cet événement.

Sur la zone où nous étions, il n'y a ni voie aérienne ni trafic aérien. Nous profitions du ciel du soir et des étoiles quand soudain de puissants flashs stroboscopiques attirent notre attention. D'abord, nous avons cru voir le stroboscope d'un avion militaire. Alors que les flashs reculaient, ma femme et moi avons remarqué qu'aucun avion ou vaisseau spatial que nous connaissons n'est capable de faire cela. Wadi Hamra (N23°41,576 E27°07,693) (Égypte)

Publié le 12/12/2009
https://thephenomenon.app/egyp

23 JUIN 2010 – LE CAIRE
Sphère blanche lumineuse se déplaçant horizontalement avec traînée
NUFORC_77019
NUFORC Observation d'OVNI 77019
Produit : 23-06-2010 04:20 Local
Rapporté : 06-08-2010 08:14 Pacific

- Durée : 5-10 secondes
- Localisation : Le Caire (Égypte), , Égypte
- Forme : Sphère
- Caractéristiques : Aura ou brouillard autour de l'objet, laisse une traînée

Une sphère blanche lumineuse apparut dans le ciel et se déplaça horizontalement, laissant derrière elle une queue blanche lumineuse.

De nombreuses observations d'OVNI ont eu lieu à différents moments et sites, au Sinaï, au Caire et dans bien d'autres endroits ici en Égypte, car pour moi, j'étais l'un de ceux qui ont eu ces observations à 4 h 30 du matin (23/06/2010), en étudiant j'ai vu une boule blanche lumineuse (une boule très petite en effet), j'ai cru que c'était une étoile au début car elle restait immobile malgré sa taille plus grande et soudain elle s'est déplacée horizontalement en laissant une lueur lumineuse queue blanche derrière lui, puis il a disparu. Tout cela s'est passé en 6 ou 7 secondes, ce n'était ni une météorite ni un avion, c'était sûrement autre chose, un OVNI ou peut-être une arme secrète très avancée, un satellite, je ne sais pas, la seule

chose que je sais, c'est que je suis sûr de ce que j'avais déjà vu. Le lendemain matin, je naviguais sur Internet et j'ai ouvert un site d'actualités arabes appelé Masrawy (www.masrawy.com) et j'ai trouvé un titre qui disait : des objets non identifiés sont apparus dans le ciel du nord du Sinaï, semant la terreur parmi les gens, et j'ai été choqué, voici le lien

(www.masrawy.com/New ! s/Egypt/Politics/23/juin/2010/areesh.aspx)

C'est en arabe malheureusement. Enfin, je demande juste une explication raisonnable (ou déraisonnable) pour ces observations qui m'ont eu, ainsi qu'à beaucoup d'autres à travers le pays. Merci pour votre patience. Au fait, il y a une vidéo incluse dans la page que j'ai envoyée contenant ce que j'ai vu, merci.
Publié le 24-08-2010
https://thephenomenon.app/egyp

26 SEPTEMBRE 2010 – HELWAN - EGYPTE
« Ma région respecte 3 critères pour les points chauds OVNI »
1- Le site est considéré comme sacré et il est fréquemment marqué par des monuments anciens : la pyramide rouge du roi Snefru et la pyramide courbée sont visibles à cause de leurs courbes de niveau depuis là où je vis, elles se trouvent à environ 150-200 km au sud-ouest, et la montagne est censée être extraite des pierres de la Grande Pyramide au nord, Il y a un cimetière à l'est

2 - Il y a un champ d'énergie dans la région : il y a une concentration de lignes électriques haute tension à l'est.

3 Il y a toujours une présence militaire à proximité : oui, il y en a une, très près.

J'étais debout près du balcon pour profiter de l'air frais tard dans la nuit, de la pleine lune et observer le ciel nocturne jusqu'à ce que mon eau de thé soit chaude, Mes yeux étaient tournés vers les objets dès mon premier pas sur le balcon, j'ai remarqué ces lumières attrayantes dans le ciel à l'est. Je pensais que cela pouvait être des météorites qui arrivaient, en regardant de plus près, je remarquais qu'il n'y avait pas de queues, aucun signe de mouvement entrant et les lumières clignotantes de couleur changeante. Ces objets semblaient être fixes puis s'étaient estompés des dimensions visibles pour des dimensions invisibles supérieures. J'étais tellement ravi de le voir. Une visite d'êtres sages, paisibles et super intelligents, pour être honnête, j'ai remarqué que ma production musicale prenait une tournure différente, de nombreuses idées utiles sur bien des choses me viennent instantanément à l'esprit en pensant à la question elle-même, et ma détermination et mon désir de travailler plus ont augmenté qu'avant que je ne perde de vue les objets alors qu'ils transcendaient vers des dimensions invisibles supérieures, Cela m'a amené à la conclusion qu'ils pourraient être de dimensions supérieures. Le public n'a pas accès à un radar pour vérifier l'observation et je n'ai pas signalé cela aux autorités ici, MUFON sont les bonnes personnes à qui rapporter. »

Source : MUFON *https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5193cb6483c78d384ec28fc5/UFOSightinginHelwan%2CAlQahirah%28Egypt%29onSunday26September2010*

22 NOVEMBRE 2010 – SHARM EL-SHEIKH - EGYPTE
Grand disque gris-blanc silencieux, stationnaire puis disparition à grande vitesse
Le rapport porte aujourd'hui le numéro NUFORC Sighting 190318.

- Date alléguée : 22 novembre 2010
- Heure : environ 17 h 00
- Lieu : Sharm el-Sheikh, gouvernorat du Sinaï Sud
- Nombre de témoins indiqué : 4
- Forme : disque
- Couleur : blanc/gris
- Durée : environ 25 secondes
- Observation depuis le sol
- Altitude apparente : environ 45°

- Distance estimée par le témoin : 100 à 200 m
- Taille estimée : 30 à 40 m de long, pour 5 à 7 m d'épaisseur.

Le rapport indique que l'objet est apparu au-dessus et légèrement à gauche du témoin, se déplaçant diagonalement dans le ciel. Il aurait ensuite cessé son déplacement et stationné, avant de repartir brutalement vers le haut et de disparaître à très grande vitesse.

Le témoin raconte qu'il marchait avec sa mère et des amis dans une zone touristique de Sharm el-Sheikh. Il voit d'abord ce qu'il pense être : un météore se dirigeant rapidement vers eux. Mais l'objet lui paraît ensuite complètement différent. Il le décrit comme :

- Rond/discoïde ;
- Gris-blanc ;
- À l'aspect mat, presque « pierreux » ;
- Sans hublot ;
- Sans lumière apparente ;
- Sans bruit.

L'objet aurait effectué un changement de direction, puis se serait immobilisé au-dessus de la partie haute de la rue. Il serait resté stationnaire quelques secondes avant de partir instantanément vers le haut et de disparaître en quelques secondes.

Le témoin affirme également que des personnes situées à proximité auraient regardé dans la même direction, certaines ayant pointé le ciel. Sa mère, en revanche, n'aurait pas vu l'objet malgré ses tentatives pour attirer son attention.

Mais il y a une très importante réserve documentaire
L'observation est censée avoir eu lieu le 22 novembre 2010, mais le témoignage n'a été envoyé au NUFORC que le :10 juin 2025 et publié sur le site le 21 juin 2025. Nous sommes donc devant un témoignage rétrospectif de près de quinze ans.

Et les photos Facebook ? C'est un détail assez curieux du rapport. Le témoin explique qu'il dispose de photographies de son voyage publiées sur Facebook le 22 novembre 2010, qu'il utilise pour essayer de retrouver la date exacte de l'observation. Mais cela ne signifie pas qu'il possède des photographies de l'objet. Au contraire, le rapport retrouvé ne fournit pas de photographie du PAN lui-même. Les photos servent plutôt de repère chronologique pour le voyage.

Malgré son caractère tardif, je pense qu'il faut absolument la conserver dans ce catalogue égyptien.

Peut-on expliquer le phénomène ? À ce stade, pas sérieusement, il nous manque beaucoup trop d'informations.
.
Plusieurs hypothèses mériteraient d'être examinées :
1. Avion
La forme et le déplacement initial pourraient être compatibles avec un avion vu sous un angle inhabituel. Il faudrait connaître l'orientation exacte et le trafic aérien.

2. Ballon
Possible pour un objet silencieux et stationnaire, mais le déplacement initial et surtout l'accélération finale posent problème.

3. Oiseau
Peu compatible avec la taille apparente estimée et la description.

4. Phénomène météorologique
À examiner, mais la description géométrique et dynamique n'est pas immédiatement compatible.

5. Erreur d'estimation de distance

Très importante.

Si l'objet était beaucoup plus loin que les 100-200 m estimés, alors les dimensions apparentes et la vitesse réelle pourraient être très différentes. C'est probablement le facteur critique dans l'analyse.
Rapport NUFORC n° 190318 — Sharm El-Sheikh

04 DECEMBRE 2010 – GIZEH - EGYPTE
Triangle orange-jaune traversant le ciel puis disparaissant
NUFORC_79140
Observation d'OVNI NUFORC 79140
Produit : 00 :00 heure locale 2010-12-00 - Approximatif
Rapporté : 05-12-2010 15 :14 Pacifique

- Durée :
- Nombre d'observateurs : 0
- Lieu : Al Jīzān (Égypte), , Égypte
- Forme : triangle
- Caractéristiques : Laissé une trace

Une chose en forme de triangle orange-jaune a volé à haute position du nord-est vers l'est en 4 à 5 minutes puis a disparu.

Je rentrais chez moi en taxi, regardant le ciel presque au coucher du soleil. Le ciel était d'un orange pâle et il y avait quelques nuages. Le taxi me conduisait vers le nord, j'étais sur la chaise de gauche à regarder par la fenêtre de gauche. J'ai repéré un orange mélangé à du jaune si homogène qu'il ressemblait à un objet triangulaire couleur feu. Au début, je pensais que c'était un avion ou quelque chose comme ça, mais il volait plus haut que tous les avions que j'avais vus, au point qu'il était si haut qu'il pouvait repérer les détails. Elle avait la forme et la taille d'une épingle de crayon cassée quand on la tient aussi loin que possible avec la main. C'était si lumineux à voir et pourtant trop petit. D'habitude, les avions font du bruit, cet OVNI était silencieux du tout. Il est apparu vers le nord-est et s'est déplacé vers l'est en 4 à 5 minutes, puis a complètement disparu.

Aussi, il y a eu une traînée blanche très, très pâle, j'ai à peine vu. Quand je suis rentré chez moi et que j'ai réfléchi, j'ai réalisé qu'un avion est toujours d'un blanc pâle ou qu'il brille en rouge, pas en continu d'orange vif mélangé au jaune.

De plus, les avions de chasse sont noirs et ne brillent jamais pour être furtifs. De plus, ce n'était pas une météorite car j'ai vu des images et des vidéos et ça n'a jamais eu le même aspect. L'Égypte ne déploie jamais de vaisseaux spatiaux ni d'expéditions dans le ciel. J'ai vu beaucoup de feux d'artifice, il n'était pas non plus proche d'eux. Le taxi passait près du Nil dans une zone résidentielle et des voitures étaient autour de nous. La fenêtre était grande ouverte et j'avais la tête dehors pour m'en assurer. Cela semblait être rien que je connaissais de notre monde.

Note NUFORC :
La source du rapport n'indique pas de date. Nous avons fixé une date arbitraire ci-dessus.

En fait ce type de rapport déposé sur les divers sites n'est pas en général exploitable sans une enquête précise faite par la suite.
Publié le 05-01-2011
https://thephenomenon.app/egyp

26 AOUT 2011 – BELBEIS - EGYPTE
NUFORC_84652
Observation d'OVNI NUFORC 84652
Produit : 20:30 20:30 local
Rapporté : 20-10-2011 05:22 Pacific

- Durée : 3 secondes
- Nombre d'observateurs : 1

- Localisation : Belbeis (Égypte), , Égypte
- Forme : Autre

C'est la première fois que je vous écris, donc je suis très heureux de vous rapporter ce que j'ai vu ce jour-là. C'était le vendredi 26-8-2011 à 20h30, heure locale égyptienne, où je profitais de regarder le ciel et soudain, une sorte de ligne d'éclair est apparue dans le ciel, elle avançait lentement et après environ 3 secondes, elle a disparu. C'était incroyable pour moi car je vois généralement les satellites et l'ISS comme de minuscules éclairs qui bougent dans le ciel. Mais ce que j'ai vu, c'est une ligne d'environ 50 cm de longueur (je l'ai estimée à l'œil nu), donc je suis sûr que ça pourrait être un OVNI
Publié le 25-10-2011
https://thephenomenon.app/egyp

02 MAI 2015 – LE CAIRE - EGYPTE
Objet triangulaire observé à 02 h 20
NUFORC_99027
Observation d'OVNI NUFORC 99027
Produit : 2013-05-02 02:20 Local - Approximatif
Rapporté : 30-06-2013 08:59 Pacifique

- Durée : 10 secondes
- Nombre d'observateurs : 1
- Localisation : Le Caire (Égypte), , Égypte
- Forme : triangle
- Le Caire

J'étais sur le balcon à regarder le ciel après minuit, j'ai vu un OVNI blanc en train de se déplacer au-dessus de notre appartement, il ne faisait aucun bruit, il était aussi gros qu'un jet.

Note NUFORC :
Le témoin indique que la date est approximative.
Publié le 03-07-2013
Source : NUFORC :https://thephenomenon.app/egyp – MUFON

20 MAI 2013 - GIZEH
Il s'agit d'une entrée de Filer's Files n°29, publiée le 17 juillet 2013, dans la rubrique consacrée aux observations internationales. La source indique explicitement « Egypt Disc » et précise que la photographie a été prise à Gizeh le 20 mai 2013, depuis un chameau, avec un Galaxy S3.

Le témoignage publié par George Filer est très court. Le photographe explique qu'il était : en vacances aux pyramides de Gizeh ; le 20 mai 2013 ; monté sur un chameau ; en train de s'éloigner des pyramides ; et prenant de nombreuses photographies avec son Samsung Galaxy S3, en utilisant la caméra frontale.

Il précise qu'il n'avait pas remarqué l'objet au moment de la prise de vue. C'est seulement une fois rentré chez lui et en examinant les photographies qu'il aurait découvert le phénomène et pensé immédiatement qu'il s'agissait d'un OVNI.

Fiche documentaire

Élément	Information
Date	20 mai 2013
Lieu	Gizeh, Égypte
Situation	Touriste, promenade à dos de chameau
Direction	S'éloigne des pyramides
Appareil	Samsung Galaxy S3
Appareil photo	Caméra frontale

Élément	Information
Nombre de photos	Plusieurs
Objet	Disque/cercle apparent
Vu directement ?	Non
Découvert sur les photos	Oui
Source	Filer's Files #29, 17 juillet 2013
Source initiale du témoignage	MUFON CMS, selon Filer
Analyse photographique	Non indiquée
Enquête indépendante	Non retrouvée
Statut	B/R

Un détail particulièrement important : MUFON CMS
La publication de Filer se termine par : « Thanks to MUFON CMS » Autrement dit, Filer n'a pas recueilli lui-même le témoignage. Il a repris un cas provenant du Case Management System de MUFON. C'est une information essentielle. Nous avons donc une chaîne documentaire :

Témoin → MUFON CMS → George Filer / Filer's Files → catalogues ufologiques ultérieurs

La photographie elle-même est le point crucial Le fait que l'objet n'ait pas été vu à l'œil nu change complètement la nature du cas.

Nous ne sommes pas devant :
« Un touriste voit un disque au-dessus des pyramides. »
Mais devant :
« Un artefact ou une forme apparaît sur une photographie alors que le photographe ne l'avait pas remarquée. »

C'est donc un cas photographique, et il doit être traité comme tel.

Les hypothèses photographiques à examiner
Plusieurs explications banales doivent être testées avant toute interprétation extraordinaire.

1. Insecte
C'est une possibilité importante. Une caméra frontale de smartphone utilisée sur un chameau peut facilement photographier un insecte proche de l'objectif. Un insecte hors foyer peut prendre une apparence discoïde, circulaire ou translucide.
2. Oiseau
Un oiseau très éloigné ou situé dans une zone de flou peut également produire une forme inhabituelle.
3. Objet proche de l'objectif
Poussière, petit débris ou élément du harnachement du chameau peuvent produire une forme étrange.
4. Lentille / flare
Le soleil, particulièrement dans les conditions lumineuses de Gizeh, peut produire des réflexions internes ou des artefacts optiques.
5. Compression numérique
Le Galaxy S3 utilise un traitement numérique important de l'image. Une petite forme distante peut être fortement transformée par :
   - Réduction de bruit ;
   - Accentuation ;
   - Compression JPEG ;
   - Traitement automatique de l'exposition.
6. Objet réellement distant

C'est évidemment l'hypothèse que le témoin considère comme la plus intéressante, mais elle nécessite de démontrer que la forme possède des caractéristiques compatibles avec un objet réellement situé dans le ciel.

L'identification précise du téléphone est utile. Le Samsung Galaxy S III possède une caméra frontale, mais elle est nettement moins performante que l'appareil photo arrière. Cela signifie que la résolution et la qualité optique peuvent limiter fortement l'identification d'un petit objet dans le ciel. Cela rend d'autant plus important de disposer du fichier original, plutôt que d'une copie agrandie publiée sur Internet.

Le contexte de Gizeh est également important
Le témoin photographie les pyramides depuis un chameau en s'éloignant du site. Nous pouvons donc potentiellement reconstituer :

- La position du photographe ;
- L'orientation de l'appareil ;
- L'orientation des pyramides ;
- La position du Soleil ;
- L'azimut du phénomène ;
- La hauteur apparente de l'objet ;
- Les conditions météorologiques.

Et surtout, si plusieurs photographies ont été prises dans une séquence rapprochée, nous pouvons comparer les images.

C'est probablement le test le plus intéressant. Si l'objet apparaît : photo 1 → photo 2 → photo 3 avec un déplacement cohérent par rapport au paysage, cela devient beaucoup plus intéressant. Si au contraire il apparaît uniquement dans une seule image, l'hypothèse d'un artefact, insecte ou objet proche devient beaucoup plus plausible.

Attention à une confusion possible
Je vois déjà un élément important : ce cas ne doit pas être confondu avec les autres observations photographiques de Gizeh de 2000, 2004 ou avec les observations de 2022-2024. Il s'agit d'un dossier photographique indépendant, daté du 20 mai 2013, et sa source est MUFON CMS via Filer's Files.

Malgré nos recherches sur MUFON, nous ne sommes pas parvenu à trouver la photo, qui d'autre part est aussi introuvable sur le web.
https://nationalufocenter.com/2013/07/filers-files-29-2013-ufos-are-real/

22 JUIN 2013 – LE CAIRE – GIZEH - EGYPTE
Phénomène classé « boule de feu »
NUFORC_99025
Observation d'OVNI NUFORC 99025
Produit : 22-06-2013 03:25 Local
Rapporté : 30-06-2013 09:12 Pacifique

- Durée : 20 secondes
- Nombre d'observateurs : 1
- Localisation : Le Caire (Gizeh) (Égypte), , Égypte
- Forme : Boule de feu
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brouillard autour de l'objet
- Gizeh

MA mère a vu un OVNI mais elle ne parle pas anglais, alors j'ai écrit en son nom. Elle m'a dit qu'elle avait vu un grand engin en forme de sphère orange lumineuse, c'était comme une boule de lumière orange/boule de feu. il avait une aura orange... Il était au-dessus de notre appartement et il s'est arrêté, il a commencé à émettre une lumière orange, c'était comme si ça explosait, puis il s'est envolé.Il ne fit aucun bruit. Publié le 03-07-2013
https://thephenomenon.app/egyp

06 AVRIL 2014 - LE CAIRE - EGYPTE
Objet circulaire inhabituel observé en plein jour

NUFORC_108390
Observation d'OVNI NUFORC 108390
Produit : 2014-04-06 11:12 Local
Rapporté : 2014-04-06 12:37 Pacifique

- Durée : 6
- Nombre d'observateurs : 2
- Localisation : Le Caire (Égypte), , Égypte
- Forme : Cercle
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet, faisceaux émis, Possible enlèvement

Très étrange, c'est la première fois que je vois quelque chose comme ça !! C'était un phénomène très étrange, c'était un objet circulaire, avec deux faisceaux blancs en forme changeant de forme en dessous, et une lumière verte au centre de l'OVNI depuis le dessus, L'OVNI se déplaçait un peu plus lentement qu'un avion, puis après un certain temps il a disparu, Ma sœur et moi sommes très sûrs que c'était un OVNI, Avant cela, la lumière était coupée à cause d'un problème électrique, donc peut-être que cela pourrait avoir un effet, je ne sais pas vraiment.
Publié le 11-04-2014
https://thephenomenon.app/egyp

19 JUILLET 2015 - LE CAIRE - EGYPTE
Objet de forme indéterminée signalé par un témoin. - R — source secondaire
19 juillet 2015 - Le Caire - Other / Indéterminée

- Fiche officielle UFO Hunters / MUFON :
- Sighted On : Sunday 19 July 2015
- Reported On : Sunday 19 July 2015 - le jour même
- Classification : Other - Durée : Undisclosed
- Coordonnées : 30.0491° / 31.236° = centre du Caire
- Source : MUFON - Case Number #68327

Témoignage intégral traduit de l'anglais

> *« Je suis sorti, j'ai pris un barbi végétarien et je n'ai pas d'eau, pas d'alcool, pas de steaks, reste dans la matrice et mange les steaks, le bœuf de qualité, je préfère être avec le créateur principal. Les Hathor, les Pléiadies. Apporteurs de l'Aube, car Paul est petit mais l'archange Gabriel est puissant et apporte la vie hors de cette société fabriquée, ce monde de rêve. Une pyramide spéciale et un dispositif de perte de cheveux, un appareil photonique pléiadin, et il y avait brillé dans la jungle dans le ciel nocturne, il n'y avait qu'une seule lumière au départ, elle dirigeait ce faisceau vers le ciel nocturne et une autre lumière apparaissait, répandant cette lumière photonique dans le ciel et les étoiles apparurent. Voilà les rencontres incroyables et rapprochées de l'humanité. Le message pléiadien se réveille avant qu'il ne soit trop tard. Pendant que nous dormons, ils vivent. Le mois prochain, c'est le survol de Nirubi et le déplacement du pôle, la nouvelle Terre la prophétie pléaidienne 2015 »*

Que peut-on en dire : C'est un témoignage classé "Other" justement parce qu'il ne décrit pas un objet. Le témoin parle d'un barbecue végé, de matrice, des Pléiadiens, des Hathors, d'une pyramide spéciale et d'un appareil photonique anti-chute de cheveux qu'il aurait braqué vers le ciel pour faire apparaître des lumières, avec référence à Nibiru et au shift des pôles prévu pour le mois suivant (août 2015).

Aucune enquête gouvernementale égyptienne, MUFON ne l'a jamais investigué sur le terrain, pas de trace radar, pas de deuxième témoin. Dans la base du Caire, c'est entouré de cas tout aussi non vérifiés (triangles, fireballs, cigares) - la majorité des 100 cas du Caire sont du même type.

Cas à faible valeur – possible fake - témoignage New Age incohérent, à l'opposé du cas d'El-Mahalla 1954 qui avait photo militaire et alerte de l'amiral Hammad.
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51439d390ad2e1e9be4598e3/UFO%20Sighting%20in%20Cairo%20%28Egypt%29%20on%20Wednesday%2023%20June%202010

28 SEPTEMBRE 2015 - FLOTTE DE TROIS OVNIS AU DESSUS DU CAIRE - EGYPTE

- Date alléguée : 28 septembre 2015
- Lieu : Le Caire

Une vidéo diffusée sur Internet prétend montrer trois objets volants au-dessus du Caire. Elle a notamment été relayée par Egyptoon en octobre 2015 et présentée comme une observation d'OVNI.

Évaluation
Très faible valeur probante.
La vidéo existe, mais son origine, les conditions de prise de vue et la nature des objets ne permettent pas d'établir qu'il s'agit d'OVNI au sens scientifique.

Nous l'avons retrouvée et on peut visionner cette vidéo sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=rWwfdzfjFPc&t=20s Elle ressemble plus à un trucage, à démontrer, qu'aux vidéos d'OVNI habituellement présentées.

30 NOVEMBRE 2015 – MANSOURA - EGYPTE
Objet cylindrique blanc brillant, aperçu montant rapidement depuis le sol, avec déplacement en zigzag ; courte vidéo alléguée.

Le témoin se trouve à Mansoura, vers 05 h 30. Il affirme avoir aperçu quelque chose montant rapidement depuis le sol ou l'horizon.

Description :
- Corps cylindrique ;
- Couleur blanc brillant ;
- Déplacement légèrement en zigzag ;
- Montée à une vitesse jugée extraordinaire ;
- Absence d'avion correspondant sur les radars civils consultés par le témoin ;
- Présence d'un aéroport militaire à environ 50 km au sud ;
- Une courte vidéo aurait été prise.

Le dossier a été repris dans Filer's Files à partir du MUFON CMS
Source : NUFOC - https://nationalufocenter.com/2015/12/fw-filers-files-49-2015-spaceship-monuments/
P/C — MUFON

27 FEVRIER 2017 LE CAIRE - EGYPTE
Lumière étrange dans le ciel
NUFORC_132863
Observation d'OVNI NUFORC 132863
Produit : 27-02-2017 01 :21 Local
Rapporté : 26-02-2017 16 :52 Pacifique
- Durée : photographié étrangement ça
- Nombre d'observateurs : 1
- Localisation : Le Caire (Égypte), Égypte
- Forme : Lumière
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet, Possible enlèvement
- Publié le 10-03-2017

Nous avons photographié cette étrange chose dans le ciel. (Non reçu au MUFON).

Note NUFORC :
La source du rapport ne fournit aucune information de contact. Nous ne pouvons pas le joindre et nous n'avons pas reçu les photos.
Autre source : Flash/phénomène lumineux photographié ou filmé ; durée indiquée d'environ 5 min 18 s

Nos recherches : **Absence de relais externe :** Ce témoignage spécifique n'a pas fait l'objet d'une médiatisation, d'une reprise par la presse locale égyptienne, ni d'une publication sur des réseaux sociaux ou bases de données ufologiques indépendantes (comme MUFON ou des forums spécialisés). La photo est donc restée en possession exclusive du témoin initial et n'a jamais été diffusée sur Internet.

Ce témoignage est comme la majorité des observations signalées sur des bases de données accessibles au public totalement inexploitable par manque d'informations et de possibilité de contact.
https://thephenomenon.app/egyp

19 AOUT 2018 – LE CAIRE -- EGYPTE
Triangle observé pendant environ quatre secondes.
R/C
Mes recherches : *Cairo, Cairo Governorate (Egypt)* | *2018-08-19* | *Triangle* | *00:00:04*
C'est-à-dire triangle observé pendant 4 secondes. C'est la ligne qui apparaît dans toutes les tables "nearest sightings" du Caire. Malheureusement, ce cas n'a pas de page dédiée avec témoignage, pas de NUFORC ID, pas de photo. C'est juste une entrée de type "R/C" - reporté et comptabilisé comme triangle de 4 secondes. Un cas dont on ne retrouve pas l'origine, donc sans intérêt pour une analyse.

06 FEVRIER 2019 – LE CAIRE - EGYPTE
Signalement d'un objet triangulaire. *« Cairo, Cairo Governorate (Egypt)* | *2019-02-06* | *Triangle* | |"
C'est la seule information disponible sur UFO HUNTER, on ne retrouve sur la base MUFON ou NUFORC aucun cas à cette date. Un cas inexploitable ! Une personne a dû entrer dans une base de données seulement cette info, sans répondre à toutes les autres demandes d'information. Classique dans ce type de base accessible au public. Ce cas est noté ici dans le cas ou il serait utile à un chercheur.

10 MAI 2021– LE CAIRE - EGYPTE
Ligne de plus de 25 lumières ressemblant à des étoiles se déplaçant lentement
NUFORC_163105
Observation d'OVNI NUFORC 163105
Produit : 2021-05-10 21 :18 Local
Rapporté : 10-05-2021 13 :51 Pacifique

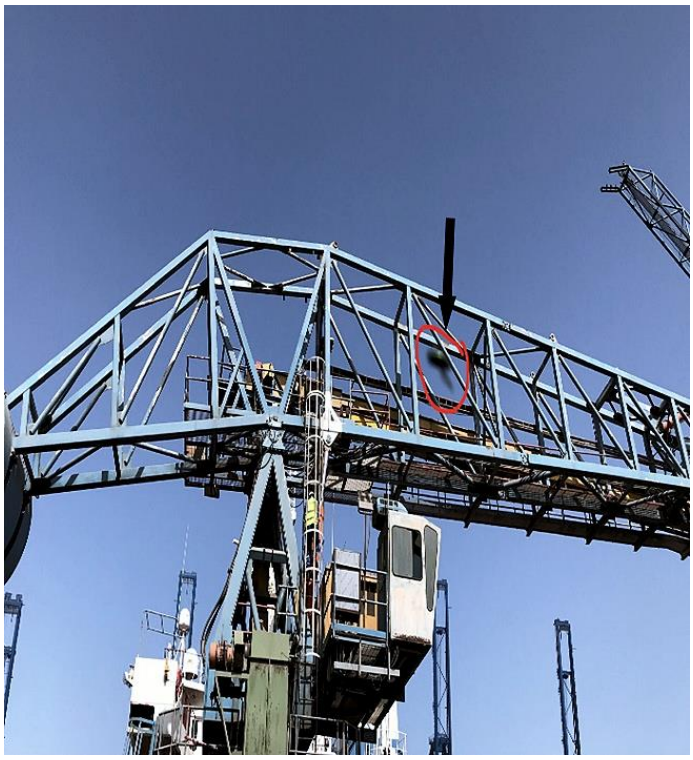
- Durée : ~5 minutes
- Nombre d'observateurs : 4
- Localisation : Le Caire (Égypte), Égypte
- Forme : Inconnue
- Une ligne d'étoiles dépassant 25 se déplaçant lentement

En survolant l'Égypte, nous avons reconnu un phénomène étrange ressemblant à une ligne d'étoiles dépassant 20. Il se déplaçait lentement, à distance égale, pendant presque 5 minutes, jusqu'à ce qu'il passe au-dessus de nous.

J'ai pu prendre une photo de ce phénomène étrange.
.
Photo : comme pour le cas de 2017, NUFORC annonce la photo mais **ne la publie pas**. Sur le site NUFORC, les photos ne sont jamais intégrées directement dans la fiche - il faut contacter le témoin. Ici le témoin dit avoir pu prendre une photo depuis l'avion qui survolait l'Égypte, mais elle n'est pas jointe à la fiche NUFORC mise en ligne le 2021-05-20.

Ce que c'était vraiment : le 10 mai 2021 à 21h18 au-dessus du Caire, 4 passagers voient une ligne de plus de 25 lumières type étoiles, équidistantes, se déplaçant lentement pendant 5 minutes. C'est la signature exacte du **train Starlink** - SpaceX avait lancé le lot Starlink 27 (60 satellites) le 9 mai 2021, visible en train le lendemain soir au-dessus de l'Égypte et du Moyen-Orient. Posted 2021-05-20
https://thephenomenon.app/egyp

04 AVRIL 2022 ALEXANDRIE - EGYPTE
Objet discoïde filmé avec un téléphone portable



NUFORC_167371
Observation d'OVNI NUFORC 167371
Produit : 04-04-2022 09:31 Local
Rapporté : 05-04-2022 10:33 Pacifique

- Durée : 1 seconde
- Nombre d'observateurs : 0
- Localisation : Alexandrie, gouvernorat d'Alexandrie, Égypte
- Forme : Disque
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet
- OVNI capté par une caméra mobile

Je photographiais le matériel sur notre site quand j'ai vu seulement sur la photo un OVNI dont je ne sais pas vraiment ce que c'est, mais je ne l'ai pas vu avec mes yeux, seulement l'appareil photo après avoir pris la photo. Cet OVNI n'est pas apparu sur la photo précédente, je pense que je l'ai prise au maximum 1 seconde avant celle-ci. Je ne sais pas si c'est un problème de la caméra mobile ou autre, mais je n'ai eu aucun problème auparavant ou après !! Le mobile est un iPhone 7 Plus et je pensais que c'était une ombre ou quelque chose comme ça, mais il est apparu dans le ciel !

Comme toutes les anomalies retrouvées sur des photos lorsqu'on les regarde par la suite, il y a de fortes probabilités qu'une analyse détermine l'origine du phénomène. C'est le souci depuis l'apparition des appareils numériques en grand nombre, on signale aux associations presque quotidiennement de tels documents qui ont une explication : soucis du programme interne qui transforme l'image visuelle en photo, poussière, insecte, pollen, oiseau etc.…

Posted 2022-04-22
https://thephenomenon.app/egyp

15 SEPTEMBRE 2022 – GELTA DU NIL – GHARBIA - EGYPTE
Objet lumineux se déplaçant à vitesse comparable à l'ISS
NUFORC_171792
Observation d'OVNI NUFORC 171792
Produit : 15-09-2022 19:06 Local
Signalé : 15-09-2022 11:02 Pacifique

- Durée : 4 minutes
- Nombre d'observateurs : 1
- Lieu : Gharbi dans le delta du Nil, gouvernorat de Gharbia, Égypte
- Détails de l'emplacement : delta du Nil
- Forme : Boule de feu
-

Objet à lumière vive à la même vitesse que l'ISS. Il venait de l'ouest, à la même vitesse que l'ISS, et ce n'est ni un avion ni un satellite, il était très haut, un peu plus haut que les satellites Starlink et beaucoup plus lent. Ce qui m'a fait soupçonner qu'il change de direction avec un angle très large, il a fait cela plusieurs fois, de très grands changements de trajectoire, comme éviter les radars au sol, et sa luminosité ne faiblit jamais, il était brillant tout le temps Finalement, il est allé vers le nord-est en direction de la mer Blanche, c'est la deuxième fois que je vois cet objet et la seule chose à laquelle je peux penser, c'est qu'il s'agit d'un missile balistique, un nouveau missile intelligent, ou une sorte de fusée spatiale secrète, et oui, aucun son n'a été entendu.

Je voudrais être contacté uniquement par e-mail, s'il vous plaît - Posted 2022-10-08
https://thephenomenon.app/egyp

DECEMBRE 2022 — VIDEO D'UN OBJET ETRANGE EN EGYPTE
Une vidéo mise en ligne en décembre 2022 a été présentée sur Reddit comme une observation fortuite d'un objet étrange en Égypte. Le témoin affirme avoir filmé accidentellement le phénomène et précise qu'il ne savait pas ce qu'il avait enregistré.

Classement : Observation vidéo contemporaine — authenticité et identification non établies.

Ce que j'ai trouvé : décembre 2022 il n'y a aucune entrée NUFORC / MUFON pour l'Égypte avec vidéo crédible. Ce qui a circulé à cette date sur Reddit, c'est repris ensuite sur TikTok, et c'est celui-ci :

(Traduit de l'anglais) *« Une vidéo qui circule sur TikTok montrerait soi-disant un OVNI survolant les pyramides. Et en plus l'extrait montrerait aussi l'appareil non identifié tirant des faisceaux de lumières bleues »*

C'est la vidéo TikTok @uapworld 7228819424000642347 titrée #ufo #pyramid #egypt - un objet sombre au-dessus des pyramides qui tire des faisceaux bleus.

Dans les commentaires Reddit / Indy100 qui l'ont fact-checké :
« Des images de synthèse à travers une caméra de supérette », commenta l'un d'eux, rejetant la vidéo »

C'est le cas classique de décembre 2022 :
- Pas de lieu précis, pas d'heure, pas de témoin nommé
- Qualité "caméra de surveillance"
- Ajouté sur Reddit r/UFOs comme "fortuitous observation"
- En réalité montage TikTok pour vues

L'autre série qui tourne depuis fin 2022 et qui est souvent repostée comme "Déc 2022 Égypte" c'est l'image du vaisseau enterré dans le désert : *Les images partagées sur Facebook montrent-elles réellement ce qui semble être un OVNI dans le « désert reculé d'Égypte » ? Elles ont d'abord été publiés dans un fil Reddit à propos du contenu généré avec le programme d'IA Midjourney.*
Avec le prompt Midjourney avoué :

Le prompt était une photo archéologique historique d'un immense vaisseau spatial extraterrestre à moitié enseveli dans une fouille profonde dans le désert près d'une ruine de temple

Modération de ruche Outil : 99,6 % générée par l'IA.

En tout ce que l'on peut trouver aujourd'hui sur les réseaux sociaux, c'est souvent des faux volontaires, donc des fakes. Dans la vidéo ci-dessus évoquée un fake TikTok / Midjourney qui a été débunkés.
SOURCE: Reddit – Tic-Toc

22 AVRIL 2023 SHARM EL-SHEIKH – NABQ - EGYPTE
Trois lumières triangulaires
NUFORC 176854 - 22 Avril 2023 - Sharm el-Sheikh / Nabq
Produit : 22-04-2023 21 :17 Local
Rapporté : 2023-07-21 05 :18 Pacifique - Durée : 5 min - Nombre d'observateurs :

- Localisation : Sharm el-Sheikh Al Nabaq, gouvernorat du Sinaï du Nord, Égypte - Détails de l'emplacement : Charmillon Resort
- Forme : Triangle - Caractéristiques : Lumières sur l'objet
- Témoignage intégral NUFORC :

3 lumières dans le ciel formant un schéma triangulaire. Nous venons d'arriver à l'hôtel et, en regardant dehors, en direction de la mer, nous avons vu ce phénomène. Il y aurait eu la présence de médias.
Posté le 2023-07-29.

Analyse :

Côte de Nabq face au détroit de Tiran = zone très fréquentée par :

- Vols militaires égyptiens / israéliens / saoudiens (exercices nocturnes en formation triangulaire)
- Drones de surveillance du Sinaï
- Approche finale de l'aéroport SSH - 3 feux d'atterrissage d'un gros porteur vus de face donnent exactement un triangle lumineux qui semble stationnaire pendant plusieurs minutes

NUFORC l'a classé Triangle sans enquête complémentaire. Pas de photo jointe à la fiche, pas d'alerte NOTAM ce soir-là. Forte probabilité d'un avion.
Source : NUFORC

23 JUILLET 2023 – OBJET AU-DESSUS DES PYRAMIDES - EGYPTE
Une vidéo apparue sur les réseaux sociaux fin juillet 2023 a été présentée comme montrant un objet au-dessus des pyramides de Gizeh.

La publication originale alléguait une observation du 26 juillet 2023. Cependant, les commentaires et informations disponibles indiquent que le phénomène pourrait avoir été lié aux éclairages du spectacle nocturne des pyramides.

Classement : non confirmé / probablement artefact ou phénomène conventionnel.
https://thephenomenon.app/egyp

27 JUIN 2024 LE CAIRE - EGYPTE
Sphère/orbe clignotant, semblant stationnaire puis se déplaçant rapidement
NUFORC_182071
Observation d'OVNI NUFORC 182071
Produit : 2024-06-27 20:40 Local
Signalé : 28-06-2024 06:44 Pacifique

- Durée : environ une heure ou plus
- Nombre d'observateurs : 2
- Localisation : gouvernorat du Caire, Égypte
- Détails de l'emplacement : j'étais debout dans le jardin d'Abdeen, face au palais d'Abdeen
- Forme : Orbe
- Couleur : blanc
- Taille estimée : -
- Vu depuis : Terre
- Direction du spectateur : je faisais face au palais et regardais au-dessus et vers lui (par boussole vers l'est)
- Angle d'élévation : 52
- Distance la plus proche : on aurait dit que loin mais pas trop
- Vitesse estimée : -
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Orbe clignotant flottant et tournant à une grande distance et se déplaçant d'une manière étrange à une vitesse folle ou simplement immobile, flottant

Je marchais avec ma copine dans les rues du centre-ville du Caire où nous avons approché du jardin public d'Abdeen devant le musée du palais d'Abdeen et, en arrivant, j'ai immédiatement aperçu une chose très étrange et accrocheuse dans le ciel au-dessus du palais, mais au loin à l'horizon, c'était soit assez grand et éloigné, soit assez proche et petit. Au début, cela ressemblait à une étoile mais un peu plus grand ou plus proche Ça semblait plus épais et ressemblait à une sphère clignotante (blanche). J'ai remarqué quelque chose d'étrange quand ça s'atténuait ou clignotait, comme s'il y avait une sorte d'activité lumineuse étrange, puis je l'ai vu bouger légèrement vers la droite puis vers la gauche, puis des maintiens et parfois vers le haut ou vers le bas, puis maintenu, et il continuait à bouger comme ça de la manière la plus rapide et la plus étrange possible, c'est ce qui a attiré mon attention. Je n'ai rien pensé de si loin peut se déplacer à une telle vitesse et ce n'est apparemment et certainement pas une étoile ni un avion beaucoup d'avions civils sont passés près de cette chose pendant que j'observais et elle avait l'air très différente en tout, je veux dire, aucun avion connu ne peut rester en place ainsi contre la gravité

puis se déplacer aussi vite puis tenir à nouveau et d'après la façon dont il a clignoté, on aurait dit qu'il tournait sur place (c'était tellement je n'ai pas pu voir les détails du corps de l'appareil ou quoi que ce soit, mais j'avais l'impression de tourner pendant que les flashes coupaient d'une manière particulière)

Je n'avais aucune explication, il a continué à faire ces trucs fous pendant une heure entière ou même bien avant mon arrivée, peut-être, j'ai essayé de penser à tout, est-ce un avion ? Non, une étoile? GRAND NON, peut-être un drone ? Mais non, ça en avait l'air diffèrent et étrangement déplacés et bien trop hauts pour un drone, et nous ne connaissons pas les drones en Égypte, c'est d'une certaine manière illégal, donc on ne voit pas des drones comme ça ici et là aussi longtemps dans un endroit aussi aléatoire, alors que cela pourrait-il être, est-ce un cerf-volant WTF NON, je n'avais aucune explication c'est un objet volant non identifié pour moi et ce qui rendait ça pire, c'est que je ne pouvais pas supporter Une photo ou une vidéo, car il est d'une certaine façon illégal de tourner dans les rues du Caire, surtout dans les endroits où la police est présente ou dans des bâtiments militaires, etc., donc je ne voulais pas avoir de problèmes en tirant dans la rue, mais ma copine et moi avons vu ça clairement et aucun de nous n'a eu d'explication, je ne sais pas pour les autres témoins mais je ne pense pas qu'ils l'aient remarqué ou s'en soient souciés, car ce n'est pas le cas familier ici pour regarder le ciel et se demander quoi que ce soit, tout le monde s'occupe de ses affaires ici et la plupart ne le remarqueront pas, et personne ne s'en soucie, alors je ne me suis même pas ouvert à personne à ce sujet... Bref, l'observation pour moi a duré environ une heure entre mon arrivée à 20h35 et 21h45 quand je suis parti, et peut-être plus. Je ne veux pas supposer des choses, donc je ne peux pas dire si ce que j'ai vu est spécifique, mais je cherche des réponses, je veux savoir ce que c'était, je n'ai jamais vu une chose pareille.
Posted 2024-07-02
https://thephenomenon.app/egyp

02 DECEMBRE 2024 – LOUXOR – KARNAK - EGYPTE
Objet en forme de cigare observé par plusieurs personnes ; disparition apparente
NUFORC_186073
Observation d'OVNI à NUFORC 186073
Produit : 2024-12-02 16 :59 Local
Signalé : 27-12-2024 14 :02 Pacifique

- Durée : 5 minutes
- Nombre d'observateurs : 5
- Lieu : Louxor, Louxor, Égypte
- Détails de l'emplacement : Lors d'une visite au site archéologique de Karnak, nous avons observé plusieurs personnes disparues
- Forme : cigare
- Couleur : Noir
- Taille estimée : 5 métropoles
- Vu depuis : Terre
- Réalisation du spectateur : Abako
- Angle d'élévation : 45
- Distance la plus proche : 150 mètres
- Vitesse estimée : 60 km

Lors d'une visite sur le site archéologique de Karnak, nous avons observé plusieurs personnes observant cet objet, qui a soudainement disparu.
Posted 2024-12-30
https://thephenomenon.a

25 DECEMBRE 2024 - AL-MUGATTAM - LE CAIRE - EGYPTE
Objet cubique à environ 8 000 pieds ; rotation ; probablement ballon selon NUFORC
NUFORC_186181
Observation d'OVNI NUFORC 186181
Produit : 25-12-2024 23 :32 heure locale
Rapporté : 30-12-2024 03 :11 Pacific

- Durée : 7 secondes
- Nombre d'observateurs : 1

- Lieu : ville d'Al Muqattam, gouvernorat du Caire, Égypte
- Détails de l'emplacement : zone de Mokattam au Caire, Égypte
- Forme : Cube
- Couleur : plastique transparent
- Taille estimée : petite voiture
- Vu depuis : Terre
- Indication du spectateur : Regardant vers le sud-est, puis vers le nord-ouest
- Angle d'élévation : 73
- Distance la plus proche : 8000 pieds
- Vitesse estimée : = > 1500 km/h
- Explication : Ballon - Possible

Il faisait environ 8 000 pieds de route à une vitesse relativement élevée et tournait. Je pouvais voir les bords en transparent mais le centre est creux.

C'était de la couleur du ciel et des nuages. Il ne voulait pas être remarqué en voyageant du sud-est au nord-ouest. Je nourrissais les oiseaux et les cherchais dans le ciel, et je les ai vus par hasard. J'ai vraiment essayé de ne pas confondre ça avec un sac plastique volant, mais je suis sûr que ce n'était pas le cas. J'habite au 4e étage et l'altitude à laquelle j'ai vu cette sphère ainsi que sa façon de voyager ont écarté l'hésitation du sac chez moi.
Publié le 04-01-*2025* *https://thephenomenon.app/egyp*

8 JUILLET 2025 – ASSIOUT - EGYPTE
« Étoile » se déplaçant à très grande vitesse puis rencontrant une autre lumière. - Ce cas est particulièrement intéressant parce que le rapport est disponible en arabe et en anglais.

À 21 h 16, un témoin regarde le ciel. Il décrit une lumière ressemblant à une étoile qui :
- Se déplace extrêmement rapidement ;
- Rencontre une autre lumière ;
- Disparaît ;
- Puis une autre apparaît environ cinq minutes plus tard ;
- Vient d'une autre direction ;
- Se déplace elle aussi très rapidement ;
- Puis disparaît.

SOURCE : NUFORC

17 JUILLET 2025 ALEXANDRIE - EGYPTE
Objet lumineux en forme de croix ; disparition dans une sorte de cercle
Le témoin décrit un objet blanc lumineux traversant silencieusement le ciel.

Soudain, selon son récit, un cercle lumineux s'ouvre et l'objet disparaît à l'intérieur.
Source : NUFORC

18 JUIN 2026 EL ALAMEIN - EGYPTE
- Lumière assimilée à une étoile changeant rapidement de direction. Deux témoins observent vers 21 h 30 une lumière blanche ressemblant à une étoile. Le témoin affirme qu'elle :
- Se déplace très rapidement ;
- Change rapidement de direction ;
- Disparaît ensuite.
- Durée indiquée : 7 minutes.

Source : NUFORC a publié le rapport en juillet 2026

07 JUILLET 2026 — GIZEH- EGYPTE
Une photographie prise près des pyramides de Gizeh a été publiée sur Internet en juillet 2026. Le fichier original aurait été obtenu auprès du photographe. L'analyse publiée indique des métadonnées EXIF cohérentes, avec :
- 7 juillet 2026
- 12 h 17 min 37 s

- iPhone 15 Pro
- Localisation : Gizeh
- Absence apparente de traces de manipulation numérique dans le fichier examiné.

Attention : authenticité du fichier ≠ identification de l'objet. Même si l'EXIF est authentique et que la photographie n'est pas truquée, l'objet peut parfaitement être :

- Un oiseau ;
- Un insecte ;
- Un drone ;
- Un ballon ;
- Un reflet ;
- Un objet aérien conventionnel.

Il faudra donc analyser l'image elle-même, sa géométrie, la profondeur de champ, le flou de mouvement, les ombres et la position du Soleil.

L'ANALYSE DE R/UFOs sur
https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/1uz0j3m/unidentified_object_captured_in_a_tourist_photo/
Objet non identifié capturé dans une photo de touriste d'Égypte - Fichier original et analyse EXIF

LES PHOTOS



PHOTO ORIGINALE



PHOTO AGGRANDIE



Photo fortement agrandie montant « l'anomalie ».

Documents issus de :
https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/1uz0j3m/unidentified_object_captured_in_a_tourist_photo/

- Élément 1 sur 4
- Temps : 7 juillet 2026
- Lieu : Pyramides de Gizeh, Égypte

Il y a quelques jours, je suis tombé sur une photographie partagée par un utilisateur dans un groupe Facebook dédié aux OVNI. L'auteur venait de rentrer d'un voyage en Égypte et a posté la photo en demandant si quelqu'un pouvait identifier ce qui y avait été capturé. L'image a suscité beaucoup de discussions parmi les membres de la communauté, alors j'ai décidé de le contacter en privé.

Je lui ai demandé s'il pouvait m'envoyer le fichier original parce qu'analyser des images téléchargées des réseaux sociaux n'a généralement pas beaucoup de sens. Des plateformes comme Facebook compressent les photos, suppriment une partie des métadonnées et réduisent leur qualité. L'auteur m'a gentiment envoyé le fichier original et m'a également donné la permission de publier mon analyse.

Après avoir examiné les métadonnées, je peux confirmer que la photographie semble authentique. Selon les données EXIF, elle a été prise le 7 juillet 2026, à 12 :17 :37 (+03 :00) avec un Apple iPhone 15 Pro. Les informations EXIF sont cohérentes en interne et ne montrent aucun signe d'édition dans Photoshop

ou de génération d'image à l'aide d'une IA. Les réglages de l'appareil photo ISO 50, vitesse d'obturation de 1/3546 s, et l'objectif ultra-grand angle équivalent de 17 mm - sont exactement ce à quoi je m'attendrais pour une photo prise en plein jour.

Bien sûr, cela ne signifie pas que l'objet lui-même soit quelque chose d'extraordinaire. La zone autour des pyramides est bien connue pour les débris légers transportés par le vent, donc l'une des explications les plus plausibles est qu'il pourrait simplement s'agir d'un sac en plastique ou d'un autre objet léger. D'autre part, sa forme et son apparence sont suffisamment inhabituelles pour qu'il ne puisse pas être identifié avec certitude à partir d'une seule photographie.

À mon avis, la photographie elle-même est authentique, mais l'objet ne peut pas être identifié avec confiance. Pour arriver à une conclusion plus solide, il faudrait des photographies supplémentaires, des vidéos ou des témoins indépendants du même moment et du même endroit. *NDA : On peut travailler avec précision sur une photo si on dispose de tous les éléments. En France il existe un spécialiste de ce travail, qui fait partie de l'équipe du GEIPAN : François LOUANGE.*

Données EXIF

- Appareil photo : Apple iPhone 15 Pro
- Date de prise de vue : 7 juillet 2026, 12 : 17 :37 (+03 :00)
- Logiciel : iOS 26.5
- Objectif : 2,22 mm f/2,2
- Longueur focale (équivalent 35 mm) : 17 mm
- ISO : 50
- Temps d'exposition : 1/3546 s
- Ouverture : f/2,2
- Balance des blancs : Auto
- Mode d'exposition : Automatique
- Flash : Désactivé
- Type d'image : Apple ProRAW
- La capture d'écran EXIF est en polonais parce que je viens de Pologne.

Source :
https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/1uz0j3m/unidentified_object_captured_in_a_tourist_photo/

Chapitre XII - 15
13 - ERYTHREE

18 MAI 1938 - MASSAOUA – ERYTHREE
RAPPORT D'ENQUÊTE UFOLOGIQUE
Dossier : L'apparition de Massaoua (Afrique de l'Est)
Date de l'événement : 18 mai 1938, en plein après-midi
Classification : Observation diurne / Phénomène Aérien Non Identifié (PAN)

En mai 1938, le port de Massaoua, situé sur les côtes de la mer Rouge, est une infrastructure stratégique majeure de l'Afrique orientale italienne (AOI). À cette période, le régime fasciste de Benito Mussolini contrôle fermement la région (qui englobe l'actuelle Érythrée) et y maintient une activité militaire et marchande intense. https://www.youtube.com/watch?v=rIiDiuPVIkE&t=1s - La présence de navires de la marine royale (Regia Marina) et de la marine marchande italienne dans le port est alors permanente. C'est dans ce climat de forte surveillance militaire qu'intervient l'observation

[Ciel de Massaoua - 18 Mai 1938]
|
(Disque Métallique Brillant) <--- Stationnaire (10 min)
|
v [Virage à 90° / Accélération fulgurante]

(Mer Rouge)

L'incident se produit en plein jour, offrant des conditions de visibilité optimales : L'observation initiale : En milieu d'après-midi, plusieurs marins à bord d'un navire de commerce italien battant pavillon de la flotte marchande remarquent une anomalie lumineuse dans le ciel azur. Des dockers et des habitants du port de Massaoua confirment simultanément la vision.

La nature de l'objet : Les témoins décrivent un disque métallique hautement brillant, reflétant intensément la lumière du soleil. L'objet ne produit aucun bruit, aucune fumée, et ne possède pas d'ailes ou de systèmes de propulsion conventionnels visibles. La phase stationnaire : Le disque maintient une position parfaitement immobile à très haute altitude pendant une dizaine de minutes. Cette absence totale de dérive exclut l'hypothèse d'un ballon-sonde ou d'un nuage lenticulaire.

Le départ anormal : Subitement, l'objet amorce une manœuvre impossible pour les aéronefs de l'époque : un virage net à angle droit (90 degrés), suivi d'une accélération instantanée et fulgurante. L'engin disparaît à l'horizon, en direction de la mer Rouge.

Le cas est principalement mentionné dans de brefs rapports de la marine marchande italienne. Cette absence de couverture médiatique à l'époque s'explique par un élément historique crucial : la censure de Mussolini. Des recherches ufologiques modernes menées en Italie ont révélé qu'à partir de l'incident de Magenta en 1933 (où un supposé engin se serait écrasé en Italie), Mussolini avait créé une cellule d'étude ultra-secrète appelée le Cabinet RS/33.

Les caractéristiques de l'observation de Massaoua s'alignent parfaitement avec la définition moderne des UAP / PAN :

Caractéristique observée	Analyse ufologique moderne
Forme de disque métallique	Forme géométrique classique pré-datant la vague américaine de 1947.
Vol stationnaire prolongé	Technologie incompatible avec l'aviation de 1938 (les hélicoptères en étaient à leurs balbutiements).
Virage à angle droit à haute vitesse	Indique l'absence d'inertie conventionnelle, suggérant une propulsion antigravitationnelle ou une projection de plasma.

Conclusion
L'apparition de Massaoua du 18 mai 1938 reste l'une des observations très peu connue d'Afrique. Bien que brève, la convergence des témoignages (marins professionnels et civils au sol) combinée aux caractéristiques de vol de l'appareil en font un cas d'étude intéressant, malheureusement peu diffusé à cette époque, tout d'abord le secret militaire, puis le peu de médiatisation de ce sujet inconnu à cette époque.
https://en.wikipedia.org/wiki/Foo_fighter
https://www.youtube.com/watch?v=eY55vKFkWrA
http://www.worcestershireregiment.com/h_eritrea_1941.php

JANVIER 1941 – KEREN - ERYTHREE
Les premiers disques de la Seconde Guerre Mondiale ?
C'est une ligne perdue dans toutes les chronologies concernant les ovnis sur le net. Une phrase sans référence.

"En 1941, des officiers britanniques envoyés en Somalie et en Érythrée rédigent plusieurs rapports dans lesquels ils consignent de curieuses observations : des disques étincelants semblent stationner au-dessus des zones de combat."

Un mythe ? Une erreur de traduction ? Ou le premier Foo Fighter de l'Histoire ?
Janvier 1941. L'Empire italien vacille. Depuis l'Érythrée et la Somalie italienne, Mussolini rêvait de son Africa Orientale Italiana. Les Britanniques contre-attaquent. Les forces armées britanniques battent

l'armée italienne en Érythrée en 1941 à la bataille de Keren et placent le pays sous administration britannique. Le 1er avril, ils entrent dans Asmara. Dans ce chaos, des milliers de soldats britanniques, indiens, français libres, observent le ciel. Pas d'aviation italienne ou presque. Et pourtant, des rapports mentionnent des lumières.

Si on quitte les blog Ufo et qu'on va aux sources primaires anglo-saxonnes, on retrouve la trace :

Septembre 1941, Océan Indien, au large de la Somalie. Deux marins du S.S. Pulaski, un cargo polonais qui transporte des troupes britanniques, signalent une "strange globe glowing with greenish light, about half the size of the full moon as it appears to us." Ils appellent un officier britannique qui observe avec eux pendant plus d'une heure. Quelques mois plus tard, la RAF commence à consigner officiellement : "Royal Air Force personnel had reported seeing lights following their aircraft from as early as March 1942".

Et les historiens américains confirment : "**What became known as Foo Fighters were reported by the British as early as September 1941".**

On n'est pas encore en Allemagne en 1944 avec les boules de feu qui suivent les bombardiers. On est trois ans plus tôt, au-dessus du désert érythréen.

Le terme "disque" en 1941 est anachronique. En 1941, personne ne parle de soucoupes. Les témoins parlent de "globe", "ball of fire", "light". Le mot "disque" apparaîtra en 1947 avec Kenneth Arnold. La description "disques étincelants stationnant" est donc une modernisation. Quelqu'un, dans les années 60, a traduit "glowing globe hovering" par "disque étincelant stationnant".

C'est ce qui rend ce cas à la fois passionnant et fragile. Il n'y a pas, à Kew Gardens dans les archives AIR 20 de la RAF, de dossier "UFO Eritrea 1941". Parce qu'en 1941, ce n'était pas un UFO. C'était noté comme "phénomène lumineux - méprise possible - Vénus ? Reflet ?".

EN RESUME ÉRYTHRÉE / SOMALIE – SEPTEMBRE 1941 – CRÉDIBILITÉ : FAIBLE
Type : Proto-Foo Fighter / Lumière nocturne
Lieu : Océan Indien / Corne de l'Afrique
Témoins : 2 marins + 1 officier britannique (nom non retrouvé)
Durée : > 1 heure, immobile puis disparition
Explications proposées à l'époque : Aucune. La RAF pensera plus tard aux fusées éclairantes allemandes, aux feux de Saint-Elme, aux cristaux de glace.

C'est le seul cas de 1941 pour cette zone qui a une source traçable. Tout le reste - les "plusieurs rapports d'officiers en Somalie et Érythrée" - est probablement la même observation racontée au pluriel par les compilateurs.

Pourquoi c'est important ?
Parce que si ce cas est confirmé, il recule de trois ans l'histoire des Foo Fighters. On a toujours dit que les Foo Fighters commençaient en novembre 1944 avec le 415th Night Fighter Squadron en France. Or ici, on a des Britanniques qui voient la même chose dès 1941 au-dessus de l'Afrique.

Cela prouve que le phénomène n'est pas lié à une arme secrète allemande. Les Allemands n'avaient aucune base en Érythrée en 1941. Il ne reste qu'à retrouver le war diary. Le 1st Battalion Worcestershire Regiment a une photo célèbre prise à Barentu, Érythrée, le 2 février 1941, avec tous ses officiers nommés. Leur journal de marche est aux archives nationales britanniques. C'est là que pourrait se cacher la ligne : "Observed strange light".
https://deuxiemeguerremondia.forumactif.com/t3636-ovni-pendant-la-seconde-guerre-mondiale
https://en.wikipedia.org/wiki/Foo_fighter
https://www.youtube.com/watch?v=eY55vKFkWrA
https://www.mysteredumonde.com/articles/-OVNI---I-Histoire--TEMPS-MODERNES_5667.html

06 AVRIL 1950 – ASMARA – ERYTHREE

Analyse détaillée – Étude du cas
Les « soucoupes volantes » surveillées par la station météorologique britannique Un dossier africain exceptionnellement précoce

Le 6 avril 1950, plusieurs phénomènes aériens inhabituels furent signalés au-dessus d'Asmara, capitale de l'Érythrée alors sous administration britannique. L'affaire intervient au moment où la « soucoupe volante » devient un phénomène médiatique international. Mais le cas d'Asmara possède une particularité remarquable : les autorités britanniques présentes dans la colonie ne se contentèrent pas de constater les rumeurs. Des télégrammes officiels conservés aujourd'hui aux The National Archives de Kew, dans le dossier FO 371/81093, montrent que l'affaire fut transmise au Foreign Office et au Meteorological Office. Le dossier mérite donc une place particulière dans votre chapitre consacré à l'Érythrée.

En avril 1950, l'Érythrée n'est plus une colonie italienne. Après la défaite de l'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale, le territoire est placé sous administration militaire britannique. Asmara constitue alors un important centre administratif et aéronautique de la région. La ville possède notamment un aéroport et une station météorologique de l'Air Ministry. Cette présence britannique est essentielle pour comprendre la suite de l'affaire. Le phénomène n'est donc pas observé dans une région totalement dépourvue de moyens d'observation : il existe sur place des personnels habitués à surveiller le ciel et à effectuer des mesures météorologiques.

Le 6 avril 1950 : l'observation
Les catalogues ufologiques modernes donnent :
Date : 6 avril 1950
Lieu : Asmara, Érythrée
Heure approximative : 13 h 00
Nombre de témoins : des milliers
Phénomène : disque à double anneau
Altitude apparente : élevée
Comportement : stationnaire/hovering
Événement particulier : un petit objet se détache
Direction : nord.

La base historique de Larry Hatch, qui reprend ici Loren E. Gross, donne précisément *: « Thousands. Double-hoop disk hovers / high altitude. Small object detaches and away. Going north. »* Elle classe l'événement sous Asmara, Eritria, avec les coordonnées approximatives 15°20′ N, 38°58′ E, et lui attribue une durée de 85 secondes. Mais il faut immédiatement apporter une correction méthodologique.
Les détails :

- ***« Milliers » ;***
- ***« Double-hoop » ;***
- 85 secondes ;
- Petit objet se détachant ;
- Direction nord ;
- Proviennent de la chaîne Gross/Hatch, et non du texte primaire britannique que nous avons actuellement sous les yeux.

Il serait donc dangereux de les présenter tous comme des faits établis par le dossier gouvernemental.

La confirmation britannique : quelque chose est bien signal- C'est ici que le dossier devient beaucoup plus sérieux. L'historienne Isabelle Kerr, dans son étude de l'utilisation des archives britanniques sur les OVNI pendant la guerre froide, a consulté le dossier FO 371/81093. Elle relève qu'un télégramme du Meteorological Office *signale : « great excitement was caused throughout Asmara by the appearance of "flying saucers". »* - Autrement dit : une forte agitation avait été provoquée dans toute la ville d'Asmara par l'apparition de « Flying saucers ». Ce point est fondamental.

Nous ne sommes donc plus uniquement face à un récit ufologique écrit plusieurs décennies plus tard. Une administration britannique contemporaine de l'événement constate elle-même l'existence d'une agitation à Asmara liée à des observations de « soucoupes volantes ».

Mais surtout : la station météorologique observe elle-même - Le deuxième télégramme est encore plus intéressant. Selon l'étude de Kerr, un rapport du 6 avril 1950, adressé depuis Asmara au Foreign Office, indique que : la station météorologique de l'Air Ministry à l'aéroport avait effectué une observation et des enregistrements continus et détaillés et calculait alors la vitesse et la hauteur de deux objets.

C'est probablement le document le plus important actuellement retrouvé concernant ce cas. Il change considérablement la nature du dossier. Nous pouvons désormais établir la chaîne suivante :

Observations à Asmara → transmission officielle → station météorologique de l'Air Ministry → observation continue → enregistrement → calcul de vitesse et d'altitude → transmission au Foreign Office.

Cela ressemble beaucoup moins à une simple rumeur urbaine.

Deux objets — et non nécessairement un seul/ cette donnée est particulièrement intéressante. Le télégramme britannique parle de : *« two of them »* c'est-à-dire deux d'entre eux. Cela correspond assez bien au catalogue de Hatch/Gross qui décrit un phénomène auquel est associé un petit objet qui se détache.

Mais attention : nous ne devons pas encore affirmer que le « petit objet qui se détache » du catalogue Gross est exactement l'un des deux objets mesurés par la station météorologique. Nous avons simplement :

A- Une source secondaire décrivant un disque et un petit objet qui s'en détache ;
B. Une source administrative britannique indiquant que la station météorologique étudiait deux objets.

La corrélation est très intéressante, mais elle reste à démontrer à partir du dossier FO 371/81093 lui-même.

L'expression utilisée dans le document est particulièrement importante : *Air Ministry Meteorological Station at airport* - Il ne s'agit donc pas simplement d'un météorologue amateur. Nous avons affaire à une station relevant de l'appareil météorologique de l'Air Ministry britannique. Son rôle normal était évidemment d'effectuer des observations atmosphériques destinées à l'aviation. Dans le contexte d'Asmara, une telle station pouvait disposer de personnels, d'instruments et de procédures permettant d'effectuer des observations beaucoup plus précises qu'un simple témoin au sol. C'est pourquoi le fait qu'elle ait effectué des « continuous detailed observation and recordings » est à mes yeux l'élément central du dossier.

Le télégramme britannique ne dit pas seulement que les objets ont été observés, il précise que la station était en train de calculer : *leur vitesse et hauteur/altitude*. Cela soulève une question essentielle : quels instruments ont été utilisés ? C'est justement une question que le dossier FO 371/81093 pourrait permettre de résoudre. Il faudrait vérifier si les archives contiennent réellement : À ce stade, nous savons que ces calculs étaient effectués, mais je n'ai pas retrouvé en ligne les feuilles de calcul elles-mêmes.

Le rôle de Reuters

Loren Gross apporte un autre élément important. Dans UFOs : À History — 1950, il écrit qu'une dépêche Reuters mentionnait qu'un phénomène avait été observé dans le ciel d'Asmara. Le passage de Gross indique en substance qu'après plusieurs observations du 6 avril : « une autre dépêche de Reuters mentionnait que quelque chose avait été vu dans le ciel d'Asmara, en Érythrée en Afrique. » Cela a confirmé donc la chaîne médiatique internationale. Mais là encore, une précaution s'impose : Gross ne reproduit pas intégralement la dépêche Reuters. C'est le résumé. La dépêche originale Reuters du 6 ou 7 avril 1950 reste donc une source primaire à retrouver.

Ce que Gross nous apporte réellement - Dans son volume consacré à avril-juillet 1950, Gross place l'événement d'Asmara parmi les observations internationales du 6 avril. Il écrit qu'une paire d'OVNI avait été enregistrée à Ironwood, Michigan, puis ajoute : « Une autre dépêche de Reuters mentionnait que quelque chose avait été vu dans le ciel d'Asmara, en Érythrée en Afrique. ». Cela est intéressant pour une autre raison. Gross ne donne pas dans ce passage les détails du « double cerceau ». Ce détail semble donc provenir d'une autre entrée ou d'une source secondaire utilisée ultérieurement par les catalogues. Cela renforce la nécessité de ne pas mélanger les différents canapés documentaires.

Le terme disque double-cerceau est aujourd'hui l'une des caractéristiques les plus frappantes du dossier. Il faut cependant le considérer comme une description de catalogue, et non encore comme une citation directe d'un témoin. Cela pourrait correspondre à plusieurs choses :

- Un disque entouré d'un anneau lumineux ;
- Deux anneaux concentriques ;
- Un disque vu obliquement ;
- Un phénomène optique ;
- Deux objets superposés visuellement ;
- Un objet accompagné d'un halo ;
- Ou réellement une forme inhabituelle.

Sans le texte original du témoignage, impossible de savoir quelle interprétation est correcte.

Le « petit objet » qui se détache - Le catalogue ajoute : « Le petit objet se détache et s'éloigne. En direction du nord. » C'est probablement le détail le plus extraordinaire. La séquence serait donc

Grand objet/disque → stationnaire en altitude → petit objet se détache → petit objet part vers le nord.

Si cette description provient bien de la même observation que celle suivie par la station météorologique, elle serait particulièrement intéressante. Mais à ce stade de l’enquête nous n’en avons pas la preuve.

Le catalogue Hatch/Gross donne pour nombre de témoins : « Thousands » donc des milliers de personnes. Le télégramme britannique indique quant à lui que l'apparition provoqua une grande agitation dans toute la ville d'Asmara. Ces deux éléments sont cohérents. Mais il faut rester prudent : « thousands » peut être une estimation journalistique plutôt qu'un décompte réel.

.

La date est parfaitement cohérente entre les sources secondaires et les archives britanniques. Le catalogue donne : 6 avril 1950. Le document britannique est également daté du : 6 avril 1950. L'étude historique de Kerr cite explicitement le : Telegram from Asmara to Foreign Office, 6 April 1950. Nous avons donc une confirmation documentaire solide de la date.

Ce qui m'intéresse particulièrement c’est que les Britanniques ne semblent pas traiter l'affaire uniquement que comme une curiosité populaire. La présence d'une station de l'Air Ministry qui : observe ; enregistre ; calcule la hauteur ; calcule la vitesse ; montre que le phénomène est considéré suffisamment sérieusement pour justifier une évaluation technique. L'historienne Kerr interprète précisément cette démarche comme une manifestation de la volonté britannique de déterminer la nature des objets et d'évaluer une éventuelle menace pour la défense.

Voici désormais la référence que je considère comme indispensable à connaitre et à vérifier à nouveau : The National Archives, Kew - Reference : FO 371/81093 Ce dossier contient des documents concernant une observation de « Flying saucer » au-dessus de l'aéroport d'Asmara, dans l'Érythrée actuelle, rapportée au Foreign Office en 1950. C'est une source d'archives gouvernementales primaires, contrairement aux catalogues Hatch/Gross. Il existe aussi au moins deux télégrammes essentiels - D'après le travail de Kerr : 6 avril 1950 - Telegram from Asmara to Foreign Office - Il rapporte notamment le travail de la station météorologique de l'aéroport et les calculs de vitesse et d'altitude de deux objets. Et 11 avril 1950 Telegram from Asmara to Meteorological Office Il fait état de la grande agitation provoquée à Asmara par l'apparition des « Flying saucers ».

Ces deux documents sont également fondamentaux.

Le télégramme du 11 avril est-il une autre observation ? Je ne dirais pas nécessairement.
Il faut être prudent. Le document du 11 avril peut être :

- Un compte rendu rétrospectif du même épisode ;
- Une mise à jour ;
- Une synthèse de plusieurs observations ;
- Ou la mention d'autres événements survenus entre le 6 et le 11 avril.

Nous ne devons donc pas créer artificiellement un deuxième cas le 11 avril. Pour l'instant :

- 6 avril = événement principal.
- 11 avril = document de suivi ou de synthèse à déterminer.

En avril 1950, Asmara se trouve dans une situation politique particulière.

- L'administration britannique dirige encore l'Érythrée.
- Le territoire fait l'objet de discussions internationales sur son futur statut.
- L'ONU mène justement des travaux à Asmara à cette période : les archives de l'ONU montrent des réunions de la Commission des Nations unies à Asmara les 5 et 6 avril 1950.

C'est intéressant pour le contexte historique, mais je ne vois aucune raison de relier cette activité diplomatique aux observations de soucoupes. Il s'agit simplement d'un contexte contemporain qui montre qu'Asmara était alors un centre administratif et international important.

Une chose est déjà certaine : ce n'est pas un simple cas ufologique tardif C'est probablement le point le plus important.

Avant cette recherche, on pouvait présenter le cas ainsi : « Asmara, 6 avril 1950 — disque à double anneau — Loren Gross. » Cela paraît être une entrée de catalogue parmi des milliers.

Nous pouvons désormais écrire quelque chose de beaucoup plus fort : « Le 6 avril 1950, une observation de phénomènes décrits comme des “Flying saucers” au-dessus d'Asmara fut suffisamment importante pour faire l'objet de communications officielles entre l'administration britannique locale, la station météorologique de l'Air Ministry et le Foreign Office. La station de l'aéroport procéda à des observations et enregistrements continus et tenta de calculer la hauteur et la vitesse de deux objets. » Cette formulation est directement appuyée par les archives historiques.

En résumé :
6 avril 1950 — ASMARA (ÉRYTHRÉE) — LES « SOUCOUPES » DE L'AÉROPORT
Le 6 avril 1950, une importante agitation fut signalée à Asmara à la suite de l'apparition de phénomènes décrits dans les communications britanniques comme des « flying saucers ». L'affaire présente une particularité exceptionnelle : elle fut suivie par la station météorologique de l'Air Ministry installée à l'aéroport d'Asmara. Un télégramme adressé le même jour au Foreign Office indique que la station avait procédé à des observations et enregistrements continus et détaillés et calculait la vitesse et la hauteur de deux objets. Un second télégramme, daté du 11 avril, évoque la grande agitation provoquée dans toute la ville par ces apparitions.

Les catalogues ufologiques issus notamment du travail de Loren E. Gross donnent une description plus spectaculaire : des milliers de personnes auraient observé à haute altitude un disque à deux anneaux, demeurant apparemment stationnaire pendant environ 85 secondes ; un petit objet aurait ensuite semblé s'en détacher avant de partir vers le nord. Ces détails doivent cependant être distingués des informations directement établies par les archives britanniques.

L'existence d'une observation collective à Asmara et son traitement administratif par les autorités britanniques sont donc solidement documentés. En revanche, la nature physique des objets demeure inconnue. L'intérêt majeur du dossier réside précisément dans le fait qu'une station météorologique

officielle entreprit des mesures de vitesse et d'altitude, ce qui ouvre la possibilité, encore inexploitée, de retrouver les données techniques originales dans le dossier FO 371/81093.
https://shura.shu.ac.uk/25206/3/Clarke_National_Archives_Research%28AM%29.pdf?utm_source=chatgpt.com
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Aurora%20Texas%20Crash%20Part%201%20MUFON%20Case%20File.pdf?utm_source=chatgpt.com
https://www.ufomagazines.com/1973-ufo-nyt-no-2-mar-apr-1973/?utm_source=chatgpt.com
https://www.ufomagazines.com/flying-saucer-news-rigberg-flying-saucer-news-1973-09-september/?utm_source=chatgpt.com *(existe une version numérisée de ce numéro sur un autre site).*
https://www.nicap.org/NSID/NSID_DBListingbyCity.pdf?utm_source=chatgpt.com
https://forum.hackliberty.org/t/ufo-uap-event-chronology-part-2-1950-up-to-and-including-1959/135/?utm_source=chatgpt.com

7 AOÛT 1970 — SALADARE - ÉRYTHRÉE
La boule de feu qui aurait ravagé un village
Un des dossiers physiques les plus singuliers de la casuistique africaine



Le 7 août 1970, dans la matinée, un événement extraordinairement violent aurait frappé le village de Saladare, situé à environ 14 kilomètres d'Asmara. À cette époque, l'Érythrée n'était pas encore un État indépendant : elle était intégrée à l'Éthiopie depuis 1962. Saladare doit donc être recherché dans les sources historiques sous l'appellation Ethiopia, alors que le lieu appartient aujourd'hui à l'Érythrée. Selon le récit transmis par les témoins, une importante sphère lumineuse rouge, parfois décrite comme une boule de feu ou comme un objet ressemblant à un tronc d'arbre incandescent, aurait effectué un passage à très basse altitude au-dessus du village. Son déplacement aurait provoqué d'importants dégâts : maisons détruites, arbres arrachés, végétation carbonisée, route goudronnée déformée ou fondue et mur de pont détruit. Le bilan humain rapporté par les sources est de huit blessés et un enfant décédé. Mais l'intérêt exceptionnel du dossier ne repose pas seulement sur la description du phénomène. Il tient surtout à l'existence alléguée d'une enquête effectuée par un médecin des Nations unies, le Dr Attal Makk, qui aurait visité le site, photographié les dégâts et adressé un rapport accompagné d'environ trente photographies à l'astronome américain J. Allen Hynek, alors l'une des principales autorités scientifiques travaillant sur les rapports d'OVNI.

La version historique la plus fréquemment citée situe l'événement vers 11 h 30 du matin. Les habitants auraient d'abord entendu un bruit inhabituel provenant d'un petit bois voisin. Le son aurait été comparable, selon les témoignages rapportés, à celui d'un avion volant à très basse altitude. Le bruit serait devenu progressivement plus intense et plus aigu. Puis une boule lumineuse rouge serait apparue. Les descriptions ne sont cependant pas parfaitement uniformes. Certains témoins auraient parlé d'une grande boule rouge très brillante avec une queue, tandis que d'autres auraient décrit quelque chose ressemblant davantage à un tronc d'arbre incandescent. Cette différence mérite d'être conservée dans le dossier : elle montre que les témoins ne fournissaient pas nécessairement une description géométrique unique de l'objet. Le phénomène aurait évolué à faible hauteur et parallèlement au sol. Il aurait alors traversé une partie du village.

L'un des éléments les plus remarquables du récit est la trajectoire. Après un premier passage destructeur, l'objet aurait continué sa course sur environ 140 à 150 mètres, puis se serait immobilisé ou aurait semblé stationner quelques secondes à proximité d'un versant. Il aurait ensuite repris sa trajectoire en sens inverse. Cette seconde passe aurait provoqué de nouvelles destructions. Certaines versions parlent ainsi de deux passages successifs au-dessus du secteur, pour une durée totale d'environ dix minutes. Cette caractéristique est fondamentale dans l'analyse du dossier. Un météore classique pénétrant dans l'atmosphère suit une trajectoire balistique et ne peut normalement pas : ralentir volontairement ; s'immobiliser ; effectuer une seconde passe ou revenir sur sa trajectoire précédente.

Cela explique pourquoi Hynek et Vallée ont considéré l'affaire comme particulièrement difficile à assimiler à un phénomène météoritique ordinaire. Il faut toutefois être prudent : nous ne disposons pas d'une mesure instrumentale de la trajectoire. Le « stationnement » et le « retour » sont des éléments issus du témoignage.

Les conséquences matérielles constituent le cœur du dossier. Le rapport attribué à George Kendall, publié dans UFO Press, indique que 50 maisons auraient été complètement détruites, tandis que plus d'une dizaine d'autres auraient subi de graves dommages. La comparaison utilisée par un informateur de Kendall est particulièrement frappante : les dégâts auraient donné l'impression qu'une énorme balle de canon avait traversé le village. Des arbres auraient été arrachés. La végétation aurait été brûlée ou carbonisée, mais sans provoquer l'incendie généralisé que l'on pourrait normalement attendre d'un tel échauffement. Le phénomène aurait également affecté une route goudronnée. Selon le récit transmis par Kendall, une portion d'environ 2 mètres sur 7 mètres aurait présenté des signes de fusion ou de déformation thermique. Un mur de pierre appartenant à un pont aurait également été détruit. Certaines versions indiquent que ce mur était épais d'environ 50 centimètres. Enfin, un récipient métallique ou une marmite aurait été retrouvé fortement déformé ou fondu dans une habitation touchée. Ces différents éléments sont souvent présentés comme la « preuve physique » du phénomène. Il faut cependant distinguer deux propositions :

1. Des dégâts physiques ont-ils existé ?
Le dossier transmis à Hynek et les photographies attribuées à Makk constituent un élément sérieux en faveur de cette proposition.

2. Ces dégâts ont-ils été provoqués par la boule lumineuse ?
Cette relation causale est beaucoup plus difficile à démontrer aujourd'hui, faute d'enquête indépendante contemporaine complète.

Le passage du phénomène aurait eu des conséquences tragiques. Les sources classiques font état de : 8 personnes blessées et 1 enfant décédé. Le décès aurait été consécutif à l'effondrement d'une habitation. Il est important de ne pas amplifier ce bilan.

Certaines publications Internet récentes parlent de plusieurs morts ou introduisent des variantes dans le nombre des victimes. La source historique généralement citée par les catalogues et par les reprises de The Edge of Reality donne, elle, un décès et huit blessés.

Je retiens ce bilan, en indiquant qu'il provient de la documentation ufologique historique.



L'affaire ne semble pas avoir été construite à partir d'un simple témoignage recueilli des décennies plus tard. Selon la chaîne documentaire, un médecin des Nations unies, identifié sous le nom de Dr Attal Makk — parfois écrit Antal Makk dans certaines reprises — se trouvait dans la région. Après avoir eu connaissance de l'événement, il aurait effectué une visite du village avec plusieurs collègues. Le dossier transmis à Hynek aurait été particulièrement détaillé. Makk aurait expliqué avoir effectué trois visites du village et avoir pris environ trente photographies des conséquences de l'événement. Ces photographies sont devenues une partie essentielle de l'histoire du cas. Elles montrent notamment des bâtiments ou murs endommagés et des portions de la zone affectée. L'existence de ces photographies est importante, mais elle doit être formulée avec précision : ce que l'on peut établir à partir des sources accessibles est que des photographies attribuées au dossier Makk-Hynek ont circulé et ont été publiées dans la littérature ufologique. Il serait excessif d'affirmer que toutes les photographies originales sont aujourd'hui conservées dans une archive publique accessible aux chercheurs.

Le document le plus important de la chaîne documentaire semble avoir été la lettre du Dr Makk adressée à J. Allen Hynek. Hynek était alors une figure centrale de l'étude scientifique des rapports d'OVNI aux États-Unis. Ancien consultant scientifique de l'US Air Force pour Project Blue Book, il avait progressivement développé une approche plus indépendante du phénomène. La lettre de Makk attirait son attention sur un événement présentant, selon le médecin, des caractéristiques incompatibles avec plusieurs explications conventionnelles. Les sources secondaires rapportent que le médecin évoquait notamment les hypothèses :

- Météorite ;
- Foudre ;
- Vent ou phénomène tourbillonnaire ;
- Attaque militaire.

Les descriptions du phénomène et des dommages étaient, selon cette correspondance, difficiles à faire entrer dans ces catégories.

Un passage rapporté dans les sources secondaires indique en substance que les collègues de Makk envisageaient un météore, mais que les caractéristiques de l'événement — notamment le déplacement horizontal et le comportement apparent de l'objet — semblaient incompatibles avec cette explication.

UFO Press et George Kendall

L'affaire ne resta pas uniquement dans la correspondance privée de Hynek. Elle fut ensuite publiée dans la littérature ufologique sous la plume de George Kendall, notamment dans UFO Press, numéro 7, en 1978 selon les sources disponibles. C'est principalement par cette voie que les détails du cas ont été diffusés dans le monde ufologique. La chaîne documentaire peut donc être schématisée ainsi :

Témoins de Saladare
↓
Dr Attal Makk
↓
Lettre + photographies
↓

J. Allen Hynek
↓
George Kendall / UFO Press
↓
Hynek & Vallée
↓
Ouvrages et catalogues ufologiques ultérieurs

Cette chaîne est importante parce qu'elle montre que l'affaire n'est pas simplement née d'un récit Internet contemporain.

Elle possède une source intermédiaire identifiable remontant aux années 1970.

L'affaire apparaît dans J. Allen Hynek et Jacques Vallée, The Edge of Reality : A Progress Report on Unidentified Flying Objects, publié en 1975. Les catalogues historiques citent le dossier aux pages 160-161, avec des photographies du site aux pages suivantes. L'importance accordée au cas par Hynek est considérable. Dans une citation reproduite par UFO Updates, Hynek qualifiait l'événement de l'un des rares cas documentés dans lesquels un dommage aurait été causé par quelque chose qu'il estimait devoir considérer comme un OVNI. Il soulignait essentiellement trois caractéristiques : l'objet volait, il s'agissait manifestement d'un objet, mais son identité demeurait inconnue.

Une anomalie majeure : les horaires : cette difficulté documentaire mérite d'être signalée. La majorité des sources modernes indiquent : 7 août 1970 — environ 11 h 30 du matin. Mais certaines reprises, notamment dans l'ouvrage de von Ludwiger, donnent un horaire très différent, 10 h 30 du soir. Cette divergence est probablement due à une erreur de transcription ou de conversion dans une source secondaire. Elle ne doit pas être ignorée.

Une autre difficulté : la localisation car en fait le lieu est généralement donné comme : Saladare, à environ 14 km d'Asma en fait le ra. Les sources francophones indiquent parfois « 14 km au nord d'Asmara ». Mais la documentation géographique moderne sur Saladare est très pauvre. Le nom peut également apparaître sous les formes : Saladare ;Saladore ou Saladre. Cette variation orthographique est importante pour les recherches d'archives. Pour retrouver une éventuelle documentation administrative ou cartographique de 1970, il faudrait donc rechercher les quatre variantes.

Qu'est-ce qui a réellement traversé Saladare ? Plusieurs hypothèses ont été proposées :

1. Un météore ou un bolide
C'est l'explication naturelle la plus évidente pour une boule lumineuse rouge accompagnée d'un bruit violent. Mais elle rencontre plusieurs difficultés si le témoignage est correctement rapporté :

- Trajectoire apparemment très basse ;
- Durée d'environ dix minutes ;
- Seconde passe ;
- Immobilisation apparente ;
- Retour ;
- Destruction localisée sur une trajectoire relativement courte.

Un bolide classique ne présente normalement pas ce comportement. Cependant, il faut rester prudent : les récits rétrospectifs peuvent transformer la trajectoire apparente d'un phénomène atmosphérique en mouvement beaucoup plus complexe qu'il ne l'était réellement.

2. Un phénomène atmosphérique
La foudre, un phénomène électrique atmosphérique ou une forme rare de phénomène lumineux terrestre ont également été envisagés. Le problème est que l'événement aurait produit des effets mécaniques considérables. Il faudrait donc expliquer simultanément la lumière, le bruit, la trajectoire et les dégâts.

3. Une explosion ou une attaque conventionnelle

Cette hypothèse mérite d'être étudiée historiquement. En 1970, l'Éthiopie connaissait des tensions politiques et militaires importantes et l'Érythrée était le théâtre de la guerre d'indépendance. Un bombardement, une explosion ou un accident militaire ne peut donc être écarté simplement parce que les témoins ont décrit une boule lumineuse. Toutefois, aucune documentation indépendante retrouvée dans la présente recherche ne permet de démontrer qu'une attaque militaire a détruit Saladare ce jour-là.

4. Une tornade ou un phénomène tourbillonnaire
Les arbres arrachés et les bâtiments détruits pourraient évoquer un phénomène de vent violent. Mais la présence alléguée de chaleur intense, de végétation carbonisée et d'asphalte fondu complique cette interprétation. Il faudrait disposer d'une véritable enquête météorologique locale pour la tester.

5. Un phénomène aérien artificiel non identifié
Enfin, le récit peut être considéré comme celui d'un objet artificiel dont la nature serait inconnue. C'est l'interprétation privilégiée par une partie de la littérature ufologique. Mais elle ne peut être démontrée à partir des seules photographies des dégâts.

Les photographies : un élément essentiel, mais pas une preuve de l'origine
Les photographies associées au dossier sont souvent présentées sur Internet comme les « photos originales » du cas. Elles sont effectivement attribuées à la documentation envoyée à Hynek. Certaines montrent des bâtiments détruits ou des infrastructures endommagées. Mais une photographie d'une maison détruite démontre une chose seulement avec certitude :

- La maison était détruite au moment de la prise de vue.
- Elle ne démontre pas automatiquement :
- La cause de la destruction ;
- La nature de l'objet ;
- La température de l'objet ;
- Sa taille ;
- Sa vitesse ;
- Son altitude.

C'est précisément pour cette raison que la récupération des négatifs originaux, des dates de prise de vue et de la totalité de la correspondance Makk-Hynek serait extrêmement précieuse.

Une vidéo publiée en 2019, mêle à l'histoire de Saladare une longue narration contenant des éléments extraordinaires qui ne correspondent pas au dossier historique connu. Il est donc particulièrement important, ici, de revenir au témoignage transmis à Hynek plutôt qu'aux versions Internet récentes.

Un cas exceptionnel… mais toujours inexpliqué
Le dossier de Saladare demeure remarquable. Un phénomène lumineux rouge aurait traversé un village érythréen à très faible altitude, provoquant d'importants dégâts matériels et des victimes humaines. Un médecin des Nations unies aurait ensuite examiné les lieux, photographié les conséquences et transmis son dossier à J. Allen Hynek. Le cas fut ensuite publié dans UFO Press et intégré par Hynek et Vallée à The Edge of Reality. Cela suffit pour faire de Saladare un cas historique majeur de la casuistique africaine. Mais il faut également reconnaître les limites du dossier. Nous ne possédons pas, dans les sources actuellement accessibles, de données radar, de mesure instrumentale de la trajectoire, d'analyse métallurgique, de mesure de température ou d'enquête gouvernementale complète permettant de déterminer la nature du phénomène. Le cas reste donc inexpliqué, et non « démontré extraterrestre ». C'est précisément cette distinction qui fait son intérêt scientifique.
https://uaparchive.org/encounters/ethiopia-saladare-1970/preview?utm_source=chatgpt.com
https://www.gbppr.net/ufoupdates/pdf/2002-09.pdf?utm_source=chatgpt.com
https://ignaciodarnaude.es/wp-content/uploads/2025/08/OVNIs-agresivosLDLN.pdf?utm_source=chatgpt.com *COPIE LDLN*
https://orbitaceromendoza.blogspot.com/search/label/Etiop%C3%ADa?m=0&utm_source=chatgpt.com
https://www.reddit.com/r/ufo/comments/1773q71/the_edge_of_reality_two_scientists_evaluate_what/?utm_source=chatgpt.com

OCTOBRE 1970 - KAENEW – ASMARA – ERYTHREE

En octobre 1970, du personnel militaire et des civils ont observé des formations de phares lumineux mobiles effectuant des trajectoires non conventionnelles au-dessus de la base américaine de Kagnew Station à Asmara. Ces objets non identifiés ont affiché des capacités d'accélération instantanée et d'arrêts nets incompatibles avec l'aviation militaire de l'époque. Vous pouvez consulter plus d'informations sur Kagnew Station sur YouTube.

Conclusion : Une vidéo consacrée à Kagnew Station rapporte qu'en octobre 1970, des militaires américains et des civils auraient observé durant trois nuits des formations de lumières se déplaçant de manière inhabituelle, avec des arrêts brusques et des accélérations apparentes. Malgré plusieurs recherches, nous n'avons pas retrouvé à ce jour le rapport original, le témoignage d'un observateur identifié, ni une publication contemporaine permettant de confirmer indépendamment cet épisode.
Statut : cas secondaire, source primaire non retrouvée — classe C.

Une confusion avec d'autres observations anciennes de Kagnew Station ne peut être exclue.
Source VIDEO Kagnew Station sur YouTube.

JANVIER 2000 - MASSAWA - ERYTHREE
Le cas est actuellement publié par MUFON Moroc un nouveau groupe qui a une adresse AUX USA ! On y trouve une observation relative à l'ERYTHREE, sans information, ce qui démontre de l'amateurisme.

Le texte publié sur ce nouveau groupe : : L'observation de Massawa
En janvier 2000, le témoin principal était assis avec un compagnon sur la terrasse d'un hôtel à Massawa, en Érythrée, face à la mer Rouge. La nuit était lourde d'une brume côtière ; aucune étoile n'était visible à travers le ciel gris foncé. Au-delà du pont-jetée, à une distance qu'il estima plus tard entre 400 et 500 mètres, une forme se dessina dans l'obscurité : ni un disque, ni une sphère, mais un ovoïde aplati — une silhouette si dépourvue de lumière réfléchie qu'il l'a depuis décrite simplement comme un « vide ». L'objet était silencieux et ne présentait aucune lumière vive. En revanche, il laissait apparaître, à intervalles irréguliers, un mouvement venant du dessous : un lent suintement de matière incandescente, émanant d'un point unique de sa face inférieure, tombant par gerbes de grosses masses suivies de fines gouttelettes. Le témoin a décrit un gradient thermique constant dans la matière en chute libre : un noyau incandescent se refroidissant progressivement, passant par une teinte orange vif puis une frange rouge foncé, avant de disparaître à la surface de l'eau.

Son compagnon, assis à ses côtés pendant toute la rencontre, ne garde aucun souvenir de l'objet.
[Image fournie par un témoin : une masse sombre et uniforme libère de la matière en fusion au-dessus du pont-chaussée de Massawa]



L'article identifie le dossier comme MUFON Case #148080 et indique qu'il s'agissait à l'origine d'un CE1 (Close Encounter of the First Kind) enregistré sur la côte érythréenne. La base des cas du Mufon n'étant pas accessible, je ne peux pas vérifier.

Le témoin aurait décrit cette matière comme des gouttes ou amas incandescents, accompagnés de petites particules ou gouttelettes. La couleur aurait évolué du blanc très lumineux, vers l'orange puis le rouge avant disparition au-dessus de l'eau.

Ce cas n'étant pas suffisamment détaillé, peu fiable, nous le mentionnons pour mémoire.
https://mufon.ma/the-massawa-void-a-silent-black-object-that-rained-fire-over-the-red-sea/?utm_source=chatgpt.com

14 JUILLET 2010 ASMARA - ERYTHREE
Base de données observations : UFO HUNTER NR #3261
Jour de l'observation : Mercredi 14 juillet 2010
Signalé le Mardi 1er août 2017
Classification – Orbe - Durée - 45 min

Témoignage
"Orbe singulier effectuant des virages à angle droit, puis s'arrêtant et inversant sa trajectoire"
Source : ufo-hunters.com – Cas non détaillé, sans intérêt. *https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/598103bd59f9ce000d000007/UFO%20Sighting%20in%20Asmara%20(Eritrea)%20on%20Wednesday%2014%20July%202010*

1er AVRIL 2015 — BISHA - ÉRYTHRÉE
Le « disque métallique » de la mine : observation réelle ou récit ufologique tardif ? Parmi les observations d'objets volants non identifiés attribuées à l'Érythrée au XXIe siècle, une affaire revient régulièrement dans certaines compilations consacrées aux phénomènes aérospatiaux : celle qui aurait eu lieu le 1er avril 2015 dans la région de la mine de Bisha, à environ 150 kilomètres à l'ouest d'Asmara. Selon le récit généralement repris, plusieurs employés de la mine auraient observé dans le ciel un objet métallique de forme discoïdale, évoluant silencieusement au-dessus du site pendant environ quinze minutes. L'objet aurait ensuite accéléré brutalement et se serait éloigné en direction du sud. Cette observation est parfois présentée comme l'un des cas ufologiques les plus remarquables de l'Érythrée contemporaine. Pourtant, lorsqu'on remonte la chaîne documentaire, le dossier devient beaucoup plus incertain.

La mine de Bisha constitue l'un des principaux complexes miniers d'Érythrée. Le site est situé dans la région du Gash-Barka, à environ 150 km à l'ouest d'Asmara, à proximité d'Akurdat et de Barentu. Les documents techniques de la société Nevsun Resources décrivent un vaste complexe comprenant notamment les installations d'extraction et de traitement, des infrastructures administratives, une centrale électrique, un camp pouvant accueillir environ 800 personnes et une piste aérienne. Le caractère isolé du site est important pour l'étude de l'affaire. Une observation effectuée par plusieurs employés d'une installation minière aurait, en principe, pu laisser des traces dans les communications internes de l'entreprise, les rapports de sécurité, les témoignages du personnel ou les archives administratives. Or, malgré la répétition du récit dans certaines sources ufologiques secondaires, aucun de ces documents n'a pour l'instant été retrouvé.

Le récit du 1er avril 2015
La version habituellement rapportée présente l'événement de la manière suivante :
Date : 1er avril 2015 ;
Lieu : mine de Bisha, Érythrée ;
Témoins : employés de la mine ;
Forme : disque ou objet métallique ;
Aspect : objet apparemment matériel ;
Comportement : vol silencieux ;
Durée : environ quinze minutes ;
Phase finale : accélération rapide ;
Direction : sud.

Ce récit est particulièrement intéressant parce qu'il comporte plusieurs caractéristiques classiques des rapports d'OVNI : objet structuré, absence apparente de bruit, stationnement ou déplacement lent, puis accélération rapide. Mais il faut ici introduire une réserve fondamentale : je n'ai pas retrouvé de témoignage original signé, de rapport d'entreprise, d'article de presse daté du 1er avril 2015, de

photographie authentifiée ou de document officiel érythréen permettant d'établir ces éléments indépendamment.

Autrement dit, à ce stade de la recherche, nous pouvons documenter l'existence du récit, mais pas établir avec la même certitude que l'observation a réellement eu lieu telle qu'elle est racontée. La principale difficulté vient du fait qu'un événement parfaitement réel s'est produit à Bisha quelques jours auparavant. Le 20 mars 2015, des informations ont circulé selon lesquelles la mine de Bisha aurait été visée par une attaque aérienne éthiopienne. Le dossier fut suffisamment important pour provoquer des déclarations contradictoires et une importante incertitude sur ce qui s'était réellement produit.

Un article publié le 24 mars 2015 par le site Les Érythréens, sous le titre « Le mystère de Bisha », faisait état de messages contradictoires concernant la mine. L'article évoquait notamment des informations provenant d'une source militaire éthiopienne selon lesquelles deux avions de combat auraient attaqué des objectifs en Érythrée, dont une installation minière près de la capitale — formulation elle-même imprécise — ainsi qu'un dépôt militaire. L'article soulignait surtout l'incertitude qui entourait alors les événements de Bisha. Cette affaire réelle est donc antérieure d'une douzaine de jours au 1er avril. Il est impossible, sur la base des documents actuellement retrouvés, d'affirmer que l'histoire de l'OVNI provient de cet épisode. Mais cette proximité chronologique constitue une piste de recherche importante.

En mars-avril 2015, la région était loin d'être un environnement ordinaire. La mine de Bisha était une installation stratégique de grande importance économique. Les documents de Nevsun montrent que le complexe disposait d'infrastructures considérables et d'une piste aérienne. L'existence de tensions militaires entre l'Éthiopie et l'Érythrée constituait également un élément de contexte. Il faut donc envisager, avant toute interprétation ufologique, plusieurs possibilités ordinaires :

- Aéronef militaire ou civil ;
- Hélicoptère ;
- Appareil vu à grande distance ;
- Ballon ou autre objet aérien ;
- Phénomène atmosphérique ;
- Reflet ou phénomène optique ;
- Observation déformée par la distance et l'absence de repères ;
- Récit construit ou amplifié après les événements.

Aucune de ces possibilités ne peut cependant être retenue comme explication définitive sans disposer du témoignage original.

La date du 1er avril 2015 mérite une attention particulière. Le 1er avril étant traditionnellement associé aux canulars et aux « poissons d'avril », cette date constitue naturellement un facteur de prudence lorsqu'un récit extraordinaire apparaît sans documentation primaire. Il serait toutefois incorrect d'en déduire automatiquement que l'affaire est un canular. La seule conclusion méthodologiquement acceptable est plus simple : la date augmente la nécessité de rechercher la source contemporaine originale.

Si un article de presse érythréen, un témoignage de salarié, une communication interne de Bisha Mining ou un document d'une autorité aéronautique daté du 1er avril 2015 venait confirmer l'observation, le contexte du calendrier ne suffirait évidemment pas à l'écarter.

Inversement, si toutes les références actuellement disponibles remontaient à des publications beaucoup plus tardives, sans témoin identifiable ni document contemporain, la prudence devrait être renforcée.
Une entreprise minière dont les archives existent

L'un des aspects les plus intéressants de ce dossier est que Bisha Mining Share Company (BMSC) n'est pas une organisation disparue ou impossible à identifier. Les rapports techniques déposés par Nevsun Resources décrivent précisément les installations du site. Un rapport de 2014 mentionne notamment la présence d'une piste aérienne à proximité immédiate du complexe. Le rapport annuel 2015 donne également une description détaillée du site et de son environnement : Bisha se trouve sur une plaine semi-désertique, à environ 560 mètres d'altitude, avec des reliefs atteignant localement plus de 1 200

mètres. Le document indique également que la période avril-mai correspond à la saison chaude, avec des températures pouvant être élevées. Ces données sont importantes pour une éventuelle enquête rétrospective.

Il existe également une piste naturelle à ne pas négliger. Des données satellitaires d'EUMETSAT montrent qu'un important épisode de poussières s'est développé dans la région au début du mois d'avril 2015. EUMETSAT décrit un événement de poussières apparu le 1er avril 2015 au-dessus de la péninsule Arabique et précise que les masses de poussières se sont ensuite propagées vers plusieurs pays d'Afrique de l'Est, dont l'Érythrée. Cette information ne constitue en aucune manière une explication de l'observation de Bisha : la documentation météorologique disponible ne permet pas d'établir que le phénomène observé par les employés était lié à cette masse de poussières. Elle montre cependant pourquoi les conditions atmosphériques du 1er avril 2015 mériteraient d'être reconstituées avec précision. Une étude sérieuse devrait donc rechercher les données météorologiques horaires de la région de Bisha : nébulosité, visibilité, vent, température, aérosols, poussières et éventuels phénomènes optiques. ;

Conclusion
« L'incident OVNI de Bisha » du 1er avril 2015 appartient actuellement davantage à l'histoire de la littérature ufologique sur l'Érythrée qu'à celle des observations officiellement documentées. Le récit d'un disque métallique silencieux observé pendant une quinzaine de minutes est suffisamment précis pour justifier une recherche complémentaire, mais pas suffisamment documenté pour être présenté comme un événement établi. La découverte d'un témoignage original d'un salarié, d'une photographie datée, d'un rapport de sécurité ou d'une coupure de presse contemporaine pourrait naturellement modifier cette appréciation.

En l'état actuel du dossier, la classification la plus prudente serait :
ÉRYTHRÉE — BISHA — 1er avril 2015
Type : disque / objet métallique allégué
Durée alléguée : environ 15 minutes
Témoins : employés de la mine, selon les sources secondaires
Trajectoire alléguée : éloignement vers le sud
Source primaire retrouvée : aucune
Sources contemporaines confirmant l'OVNI : non retrouvées
Contexte : important épisode politico-militaire à Bisha en mars 2015
Évaluation documentaire : cas à confirmer

Il s'agit donc d'un cas à conserver, mais clairement signalé comme non vérifié.

Note : j'ai trouvé une source, sans citation de l'origine de l'information qui signale :

La genèse du canular
Le vecteur de diffusion : L'histoire a pris forme via un court texte rédigé sous l'apparence d'un bulletin d'information interne (safety newsletter) circulant par courriel entre les employés expatriés (principalement canadiens, sud-africains et australiens) de la mine de Bisha le matin du 1er avril 2015.

Le contexte de la mine : Le site de Bisha est un complexe minier très isolé dans la semi-désertique région de Gash-Barka. Les rumeurs, plaisanteries et histoires d'expatriés s'y propagent très rapidement pour tromper la monotonie de la vie en base-vie.

Il y a donc lieu de mettre des réserves sur ce cas repris par certains sites.
Sources
Nevsun Resources / Bisha Mining Share Company, rapports techniques NI 43-101 décrivant la localisation, les infrastructures et l'environnement de la mine.
Les Érythréens, « Le mystère de Bisha », 24 mars 2015, source contemporaine décrivant les informations contradictoires relatives à l'événement de mars 2015.
https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/919991/000147237516000288/exhibit99-1.htm
https://erythreens.wordpress.com/2015/03/24/le-mystere-de-bisha

03 NOVEMBRE 2024 - ANNONCE ERYTHREE MAIS EN FAIT SOUDAN
03 novembre 2024 — « objet lumineux » observé par un équipage d'Air France – Le cas est signalé au-dessus de l'Érythrée par certains médias, ce qui est une erreur, le vol était plutôt au-dessus du Soudan..

Le dimanche 3 novembre 2024, un équipage d'Air France a signalé l'observation d'un « objet lumineux à haute altitude dans la zone du Soudan ». À la suite de ce signalement, Air France a décidé, par précaution, de suspendre jusqu'à nouvel ordre le survol de la zone de la mer Rouge.

La formulation officielle d'Air France est importante : la compagnie parle d'une observation, mais ne qualifie pas l'objet d'OVNI/UAP et ne dit pas qu'il s'agissait d'un missile.

L'affaire a eu des conséquences très concrètes :

- Certains vols ont été déroutés ;
- Le AF934 Paris–Antananarivo a fait demi-tour vers Paris ;
- Le AF814 Paris–Nairobi a également été concerné ;
- D'autres vols ont poursuivi leur route en empruntant un itinéraire différent ;
- Le contournement pouvait allonger les vols d'environ une heure.

Le Journal de l'Aviation précise que les deux appareils ayant fait demi-tour le 3 novembre avaient été concernés alors qu'ils se trouvaient à l'est du Soudan, et que les vols suivants contournaient la zone par l'Arabie saoudite et Oman.

Ce que l'on ne sait pas
Air France n'a pas identifié publiquement l'objet. La compagnie a également démenti confirmer certaines affirmations apparues sur les réseaux sociaux selon lesquelles il aurait nécessairement s'agit d'un missile. Plusieurs médias ont évoqué l'hypothèse d'un missile ou d'une activité militaire en raison du contexte sécuritaire de la région, mais cela demeure une hypothèse, pas une identification officielle de l'objet.

Autrement dit :

Observation aérienne confirmée ≠ OVNI confirmé ≠ missile confirmé.

JUILLET 2026 – ERYTHREE
1 signalement MUFON en juillet 2026 ». Elle est bien réelle dans les statistiques publiées, mais il faut être très prudent : les statistiques ne donnent pratiquement aucune information sur le cas lui-même.

Le tableau MUFON-Stats-2023-26, accessible sous forme de feuille Google Sheets, indique pour juillet 2026 :

- 404 signalements au total ;
- 16 cas classés « Landings, Hovering, or Takeoffs »;
- 25 observations d'entités ;
- 1 signalement attribué à l'Érythrée.
- La répartition géographique publiée donne notamment :
- Kenya 1 — … — Eritrea 1 — Israel 1 — Singapore 1…

  Pour un total de 404 signalements.

Il n'est pas possible de vérifier la véracité de ce cas et les informations. La base de données est inaccessible au public, ce qui la rend inutile pour ce même public.
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1GwGLDEHV24tQ6dZQMILqFQsCtP30dEOr/edit?gid=626647609#gid=626647609

Chapitre – XII – 16

14 – ESWATINI

L'Eswatini, ou royaume d'Eswatini, appelé Swaziland jusqu'en avril 2018, est un pays d'Afrique australe sans accès à la mer, bordé par l'Afrique du Sud et le Mozambique. Le nom historique du pays est Ngwané

LES OVNIs EN DANGER EN ESWATINI

Les "sorcières volantes" dans l'espace aérien de l'Eswatini : quand l'aviation civile régule le surnaturel

Un décret insolite qui mêle croyances traditionnelles et droit aérien moderne



Introduction : une information qui a fait le tour du monde

En mai 2013, une dépêche pour le moins surprenante a fait le tour des agences de presse internationales : l'Autorité de l'aviation civile de l'Eswatini (Swaziland Civil Aviation Authority – SWACAA) aurait officiellement interdit le vol des "sorcières" au-dessus d'une certaine altitude, sous peine de sanctions.

Reprise par la BBC, Reuters, le Huffington Post, Le Monde et des dizaines d'autres médias, l'information a suscité l'hilarité, l'étonnement, puis un certain scepticisme quant à sa véracité. Pourtant, derrière l'anecdote apparente se cache une réalité plus complexe : celle d'un pays où les croyances traditionnelles, la sorcellerie et la modernité juridique se côtoient quotidiennement, parfois jusqu'au sein des institutions de l'État.

Cet article se propose de revenir en détail sur cette affaire, d'en examiner les origines, les implications et le contexte culturel, tout en démêlant la part de vérité et la part de légende médiatique.

1. Les faits : ce qui a réellement été dit

1.1. Le communiqué de la SWACAA

L'affaire remonte à une déclaration attribuée à Sabelo Dlamini, alors porte-parole de la Swaziland Civil Aviation Authority. Selon les versions rapportées par la presse, celui-ci aurait confirmé que l'agence avait pris des dispositions pour interdire aux sorcières de voler au-dessus de 150 mètres d'altitude. La justification avancée était que les "sorcières volantes" représentaient un danger pour les aéronefs, et que leur présence dans l'espace aérien contrôlé pouvait provoquer des collisions ou perturber le trafic aérien.

Dans certaines versions de l'histoire, il était précisé que les contrevenantes s'exposeraient à une amende de 500 000 emalangeni (la monnaie locale, environ 25 000 euros à l'époque) ou à une peine d'emprisonnement. D'autres sources mentionnaient que la mesure visait également les avions privés des sorcières, et non seulement leurs balais.

1.2. La confusion médiatique

Très rapidement, l'information a été reprise sans vérification approfondie. Plusieurs médias ont présenté la mesure comme une loi officielle, ce qui n'était pas exact. D'autres ont affirmé que le gouvernement swazi "croyait réellement aux sorcières", ce qui simplifiait à l'extrême une réalité culturelle bien plus nuancée.

Il est important de souligner que la SWACAA n'a jamais publié de texte réglementaire formel interdisant spécifiquement le vol des sorcières. Il s'agissait plutôt d'une déclaration orale faite à des journalistes, dans un contexte où la question de la sécurité aérienne et des croyances locales se croisaient.

1.3. Le démenti partiel

Face à l'ampleur de la polémique et aux moqueries internationales, des responsables swazis ont tenté de nuancer leurs propos. Certains ont expliqué que la déclaration avait été mal interprétée ou sortie de son contexte. D'autres ont affirmé qu'il s'agissait d'une plaisanterie ou d'une réponse à une question hypothétique posée par un journaliste.

Cependant, le mal était fait : l'image de l'Eswatini comme un pays où l'État légifère sur les sorcières était désormais ancrée dans l'imaginaire collectif international.

2. Le contexte culturel : la sorcellerie en Eswatini

2.1. Une croyance profondément enracinée

Pour comprendre cette affaire, il faut saisir la place qu'occupe la sorcellerie (appelée kuhlabela ou bugcwele en siSwati) dans la société swazie. Contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture occidentale rationaliste, la sorcellerie n'est pas une simple superstition folklorique : elle est une réalité sociale et juridique au Swaziland.

Le Witchcraft Act de 1889, hérité de la période coloniale et toujours en vigueur, interdit la pratique de la sorcellerie et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Ce texte n'est pas une relique oubliée : il est régulièrement invoqué dans des affaires judiciaires. En 2013, par exemple, un homme a été condamné pour avoir accusé une femme d'être une sorcière, ce qui montre que la question est loin d'être anodine.

2.2. Les "sorcières volantes" dans l'imaginaire local

Dans les croyances traditionnelles swazies, certaines sorcières sont réputées pouvoir voler de nuit pour se rendre à des rassemblements secrets, jeter des sorts ou attaquer leurs victimes. Elles utiliseraient des balais, des paniers ou même des animaux pour se déplacer dans les airs. Ces récits sont transmis oralement et font partie du folklore, mais ils sont aussi pris au sérieux par une partie de la population.

Il n'est donc pas absurde, dans ce contexte, que la question du vol des sorcières ait été soulevée dans un cadre administratif. Ce qui l'est davantage, c'est qu'une autorité de l'aviation civile ait semblé la traiter comme un problème de sécurité aérienne.

2.3. La peur des sorcières et la violence sociale

Il faut également rappeler que les accusations de sorcellerie peuvent avoir des conséquences tragiques. Dans toute l'Afrique australe, des personnes – souvent des femmes âgées, veuves ou marginalisées – sont accusées de sorcellerie et victimes de violences, parfois jusqu'au meurtre. L'Eswatini n'est pas exempt de ce phénomène. La législation sur la sorcellerie vise officiellement à protéger la population, mais elle peut aussi être détournée pour régler des conflits personnels ou pour exclure des individus jugés indésirables.

3. L'affaire de 2013 : analyse et interprétations

3.1. Une réponse à un problème concret ?

Certains observateurs ont suggéré que la déclaration de la SWACAA n'était pas totalement absurde dans son intention. L'espace aérien de l'Eswatini, comme celui de nombreux pays, est traversé par des objets volants non identifiés – drones, ballons, lanternes, oiseaux – qui peuvent effectivement représenter un danger pour l'aviation. En attribuant ces phénomènes à des "sorcières", les autorités auraient cherché à rassurer la population tout en justifiant des mesures de contrôle.

D'autres ont avancé une explication plus politique : la déclaration aurait pu être une stratégie de communication visant à détourner l'attention de problèmes plus graves, comme la répression politique ou les difficultés économiques du pays.

3.2. Une méprise culturelle ?

Il est également possible que les journalistes aient mal compris les propos de Sabelo Dlamini. Dans de nombreuses cultures africaines, le mot "sorcière" peut être utilisé de manière métaphorique pour désigner des personnes qui se comportent de manière malveillante ou qui perturbent l'ordre social. Il est concevable que le porte-parole ait voulu dire que toute personne – réelle ou imaginaire – perturbant l'espace aérien serait sanctionnée, et que les journalistes aient pris l'expression au pied de la lettre.

3.3. Une opération de communication maladroite ?

Enfin, certains ont émis l'hypothèse que la SWACAA avait volontairement exagéré la dimension surnaturelle de l'affaire pour attirer l'attention sur elle. Dans un pays où les ressources médiatiques sont limitées, une telle déclaration garantissait une couverture internationale gratuite. Le pari était risqué, mais il a fonctionné : l'Eswatini a fait la une des journaux du monde entier.

4. Les conséquences de l'affaire

4.1. Un impact sur l'image du pays

L'affaire des "sorcières volantes" a renforcé les stéréotypes sur l'Afrique en général et sur l'Eswatini en particulier. Le pays a été présenté comme un lieu exotique et arriéré, où l'État croirait aux balais volants. Cette image a pu nuire à son attractivité touristique et à sa crédibilité internationale, notamment auprès des investisseurs étrangers.

4.2. Un débat sur la place des croyances traditionnelles

Paradoxalement, l'affaire a aussi ouvert un débat sur la place des croyances traditionnelles dans la société moderne. Certains Swazis ont défendu la décision, arguant que la sorcellerie est une réalité et que l'État doit la prendre au sérieux. D'autres ont critiqué cette position, estimant qu'elle ridiculisait le pays et qu'il fallait séparer les croyances privées des affaires publiques.

4.3. Une jurisprudence inexistante

À ce jour, aucune sorcière n'a été poursuivie pour avoir violé l'espace aérien swazi. Aucun texte réglementaire spécifique n'a été publié. L'affaire est restée au stade de la déclaration médiatique, sans suite judiciaire ou administrative. Elle illustre surtout la porosité entre tradition et modernité dans un pays en transition.

5. Comparaisons internationales

L'Eswatini n'est pas le seul pays à avoir régulé – ou tenté de réguler – le surnaturel. On peut citer :

Le Malawi : en 2012, le président Bingu Wa Mut Harika avait affirmé que des "vampires" attaquaient des villageois, provoquant une panique et des violences.

Le Zimbabwe : des cas de "sorcières volantes" ont été signalés, notamment dans les années 1990, et des procès en sorcellerie ont eu lieu.

L'Afrique du Sud : la loi sur la sorcellerie de 1957 (Witchcraft Suppression Act) est toujours en vigueur, bien que rarement appliquée.

L'Arabie saoudite : la sorcellerie est un crime passible de la peine de mort, et des "unités anti-sorcellerie" existent au sein de la police religieuse.

Ces exemples montrent que la régulation du surnaturel n'est pas propre à l'Eswatini, mais qu'elle s'inscrit dans un contexte plus large de croyances et de pratiques juridiques à travers le monde.

6. Conclusion : entre mythe et réalité

L'affaire des "sorcières volantes" de l'Eswatini est un cas d'école à plusieurs titres. Elle illustre :

La difficulté à distinguer le vrai du faux dans l'information internationale, surtout lorsqu'il s'agit de pays peu connus.

La persistance des croyances traditionnelles dans des sociétés modernes, et leur interaction avec les institutions étatiques.

Le pouvoir des médias à créer des légendes contemporaines à partir de faits parfois anodins.

Les enjeux de représentation des pays africains dans les médias occidentaux, souvent réduits à des clichés exotiques.

En définitive, qu'on y croie ou non, les sorcières volantes de l'Eswatini continuent de faire parler d'elles. Elles rappellent que l'espace aérien n'est pas seulement un domaine technique, mais aussi un espace culturel et symbolique, où se croisent les croyances les plus anciennes et les régulations les plus modernes.

Annexes

A. Chronologie de l'affaire

Date	Événement
Mai 2013	Déclaration de Sabelo Dlamini (SWACAA) sur l'interdiction de vol des sorcières
Mai 2013	Reprise massive par la presse internationale
Juin 2013	Démentis partiels et tentatives de contextualisation
2013-2024	Aucune poursuite, aucun texte réglementaire publié

B. Sources principales

- BBC News, "Swaziland 'bans' witches from flying above 150m", mai 2013.
- Reuters, "Swaziland bans witches from flying above 150 meters", mai 2013.
- The Guardian, "Swaziland witchcraft law", articles divers.
- Witchcraft Act de 1889 (Swaziland).
- Témoignages et analyses d'anthropologues spécialistes de l'Afrique australe.
- Pour aller plus loin
- Film documentaire: The Witches of Swaziland (si disponible).
- Ouvrage: Witchcraft, Power and Politics in Southern Africa (collectif).

- Article académique: "Sorcery and the State in Swaziland", Journal of Southern African Studies.

Article rédigé à des fins d'information et d'analyse culturelle. Les croyances et pratiques décrites sont présentées dans leur contexte anthropologique et ne font l'objet d'aucun jugement de valeur.

CATALOGUE

OCTOBRE 1954 – SURVOL ESWATINI

Le cas des survols d'octobre 1954 en Eswatini (Swaziland) : quand la "vague australe" touchait Mbabane et Pigg's Peak

1. Contexte : la grande vague d'OVNI de 1954 en Afrique australe
L'année 1954 est souvent présentée, dans la littérature ufologique, comme l'une des années les plus actives en matière d'observations d'objets volants non identifiés à l'échelle mondiale. Si l'automne 1954 est surtout célèbre pour la vague française (notamment les cas de Quarouble, Valenciennes ou Rouen), l'Afrique australe a connu, à la même période, une série d'observations tout aussi remarquable, bien que beaucoup moins documentée.

Cette "vague australe" a touché principalement :
L'Afrique du Sud (Johannesburg, Le Cap, Durban, Pretoria)
La Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe)
Le Nyassaland (actuel Malawi)
Le Bechuanaland (actuel Botswana)
Le Swaziland (actuel Eswatini)
Le Mozambique (alors colonie portugaise)

Les témoignages de l'époque font état de disques lumineux, de sphères silencieuses, d'objets en forme de cigare et de lumières effectuant des manœuvres impossibles pour les aéronefs connus. La presse locale, notamment le Rand Daily Mail, le Sunday Times de Johannesburg et le Swaziland Times, a relayé plusieurs de ces observations.

2. Les observations au Swaziland : octobre 1954
On trouve dans certains textes ufologiques des mentions sans référence, signalant uniquement un survol de l'Afrique du sud et de l'ESWATINI ; Les villes citées en général sont : Mbabane, la capitale administrative (aujourd'hui capitale de l'Eswatini) et Pigg's Peak, petite ville du nord-ouest du pays, près de la frontière sud-africaine

3 Les sources disponibles
Sources primaires (presse de l'époque)
The Swaziland Times (octobre-novembre 1954) : articles sur les observations locales
Rand Daily Mail (Johannesburg) : couverture de la vague australe
The Sunday Times (Johannesburg) : reportages sur les cas sud-africains
The Rhodesia Herald : articles sur les observations rhodésiennes
Attention : l'accès à ces archives nécessite souvent une consultation sur place ou via des bases de données payantes (British Newspaper Archive, archives nationales sud-africaines).

15 OCTOBRE 1992 – NHLANGANO – ESWATINI

Observation d'OVNI NUFORC 34020
Date : 15 octobre 1992 à 22h30 (heure locale)
Signalé le : 20 décembre 2003 à 22h12 (heure du Pacifique)
Durée : 10 minutes
Nombre d'observateurs : 4
Lieu : Nhlangano (Swaziland), Swaziland
Forme : Sphère
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet, changement de couleur, effets électriques ou magnétiques.

Une étrange sphère lumineuse a été observée en Afrique, accompagnée de flashs lumineux. J'étais l'un des quatre missionnaires mormons à avoir été témoin de ce phénomène. Nous avions entrepris une randonnée jusqu'à un village. Le sentier, d'une durée d'environ deux heures, descendait dans une vallée, traversait un ruisseau, puis remontait de l'autre côté jusqu'à une crête où de nombreux villages sont construits en raison des risques d'inondation. Nous sommes arrivés au village vers 17h30 ce soir-là. À cette latitude, la nuit tombe vers 18h30, et honnêtement, nous étions un peu inquiets à l'idée de la randonnée de retour dans le noir, sans aucune lumière électrique visible nulle part, et en Afrique, au milieu des animaux. Cependant, vers 21h30, nous avons quitté le village et vers 22h30, nous avons atteint la rivière. Au sud du gué, la vallée s'élargit en prairies et, à 15-25 kilomètres de là, se dresse une autre chaîne de montagnes. C'est alors qu'un des missionnaires a dit : « Regardez la lune, elle est étrange. » Je l'avais déjà remarquée un peu plus tôt et je lui ai fait remarquer qu'elle se trouvait dans la direction opposée.

Nous nous sommes arrêtés et avons contemplé cette grande masse sphérique et lumineuse, qui semblait translucide, avec des reflets orangés et une pointe de bleu. Un silence absolu régnait. Soudain, une lueur blanche éclatante jaillit comme un éclair, et toute la vallée s'illumina, l'espace d'une fraction de seconde, comme si nous étions pris dans un immense flash d'appareil photo. À ce moment-là, la nervosité commençait à monter ; on sentait littéralement l'électricité statique dans l'air. La sphère était toujours là, et environ une minute plus tard, un autre éclair. Puis elle disparut. La nuit retomba sur nous, la demi-lune et le ciel dégagé. Je n'ai aucune explication, si ce n'est que nous l'avons tous vue et que nous nous demandons encore aujourd'hui ce que c'était. Je n'ai jamais vu un phénomène météorologique se produire ainsi. Et elle a disparu si vite que je doute qu'il puisse s'agir d'un aéronef, comme un hélicoptère en vol stationnaire. Sa taille, difficile à déterminer à cette distance, devait être importante. Nous pouvions apercevoir sa lueur sur une crête située à 15-25 kilomètres ; l'éclair semblait provenir du centre de l'objet.

À ce stade, en raison de ma profession et de mes contacts avec de nombreuses personnes, je préfère rester anonyme et ne pas donner suite. Je pensais simplement que cela pourrait être intéressant.
Publié le 17 janvier 2004
https://nuforc.org/sighting/?id=34020

1996 – BULEMBU HAVELOCK – SWAZILAND - ESWATINI

Numéro :	SW0001
Rédigé le:	20 mai 2006
Reçu le:	20 mai 2006
Publié le:	15 juin 2006
Date d'observation:	1996
Lieu d'observation:	Afrique, Swaziland, Bulembu, Havelock
Langage original:	Anglais
Rapporté au moyen de:	Courier électronique
Informations retirées:	Prénom, adresse électronique
Enquête, informations additionnelles:	Non
Explication:	Non recherchée

Témoignage direct reçu par Patrick Gross : https://ufologie.patrickgross.org/rep/1996-havelock-sw0001f.htm

Sujet : rapport d'observation ...
Date : 20 mai 2006
De : [email]@shaw.ca

Bonjour,
Mon nom est [Prénom féminin]. Je suis une ancienne administrative avec un poste de responsabilité dans les opérations bancaires pendant 50 ans en tant que garante d'hypothèques, ce qui ne souffre heureusement pas les imbéciles. Je n'ai jamais cru aux OVNIS jusqu'à une nuit en 1996

J'habitais dans le Swaziland - en Afrique dans une région éloignée vers le haut dans le nord-ouest du pays sur une mine - un endroit appelé Havelock à Bulembu. Je possédais à cette époque plusieurs entreprises et je rentrais chez moi après un voyage d'affaires à Mbanane - la capitale du pays.

C'était une nuit de juin - froide et piquante quand j'ai remarqué ce dont j'ai d'abord pensé que c'était une lumière orange réfléchie de mon tableau de bord sur la fenêtre droite. (Nous conduisons du côté gauche de la route) Cette lumière est restée avec nous du côté droit de la route par les buissons et la broussaille. J'ai traversé un petit village et la chose étrange était que tous les réverbères se sont éteints au loin devant moi... et l'un après l'autre ils se rallumaient après que je sois passée ! C'était vraiment étrange !

J'ai tourné à la sortie du village de Piggs Pigg sur la route minière de Bulembu et c'était à ce moment que la broussaille s'arrêtait et je me trouvais sur le côté d'une légère dépression - la route étant coupée en face de la montagne.

C'était là.

J'ai pensé que c'était un ballon à air chaud d'abord. Je me rappelle comment j'ai pensé que ses passagers étaient stupides car le secteur avait beaucoup de léopards et il est près du parc national de Kruger et de tous les lions qu'il y a aussi là.

Cet objet elliptique était accroché dans le ciel à environ 200 m de moi - c'était de la taille d'un autobus à deux étages et gris avec une lumière orange pulsante derrière des choses qui ressemblaient à de la courroie en métal.

Il se tenait là au milieu d'un remous de vapeurs grisâtres.

Je l'ai regardé et il se tenait juste là. Je suis sorti du véhicule pour avoir une meilleure vue et pour essayer de me figurer ce que c'était au juste... et ai immédiatement remarqué l'odeur de métal chaud - comme quand quelqu'un fait de la soudure. Un métal chaud vif. J'ai été fascinée et ensuite après environ 5 minutes à regarder il a tout simplement filé ver le haut à un certain angle et a été parti en un éclair ! C'est à ce moment que j'ai su que ce n'était pas un ballon - il s'est déplacé la manière trop rapide pour cela. J'étais abasourdie !

Ne pouvais pas croire que cette chose m'avait suivie pendant environ une heure et est ensuite juste parti à toute vitesse comme cela !

Je me suis précipité à la maison et ai dessiné ce que j'avais vu.
Ça s'est vraiment passé.
Ça s'est vraiment passé et je n'ai aucune explication de cela !
[Prénom féminin]
https://ufologie.patrickgross.org/rep/1996-havelock-sw0001f.htm

NOVEMBRE 1972 – PIGG'S PEAK - ESWATINI
L'événement s'est déroulé en novembre 1972 dans la région montagneuse de Pigg's Peak, au nord de l'Eswatini, près de la frontière avec la province sud-africaine du Mpumalanga.

Déroulement : Un objet discoïdal émettant une clarté blanchâtre/dorée a été repéré en fin de journée au-dessus des reliefs. L'objet est resté immobile pendant environ trois à cinq minutes au-dessus des crêtes

avant de démarrer à très grande vitesse vers l'ouest/sud-ouest, franchissant la frontière sud-africaine sans aucun bang supersonique ni bruit de propulsion.

Témoins : L'observation a été rapportée par plusieurs résidents des zones forestières et minières proches de Pigg's Peak.

Sources historiques
Ce cas est consigné dans les bulletins et répertoires d'archives consacrés à l'Afrique australe :

- UFONSA (UFO Research Organization of South Africa) : Le rapport figure dans les synthèses établies par les chercheurs sud-africains (notamment Philipp J. Human et Carl van Vlierden), qui centralisaient les signalements du Swaziland, de Rhodésie et d'Afrique du Sud.
- Revue Flying Saucer Review (FSR) : Mentionné dans la chronique consacrée aux observations d'Afrique australe (numéros des volumes 18 et 19, 1972-1973).
- Presse régionale d'époque : Couverture dans le Times of Swaziland (Mbabane) et brèves reprises dans The Star (Johannesburg).

Précision sur l'accès aux sources
Il s'agit de documents imprimés datant de 1972 ; il n'existe pas de lien URL - Source des documents privés.

Chapitre XII - 17
15 - ETHIOPIE
République fédérale démocratique d'Éthiopie

Aucun cas important en Éthiopie avant les années 2000. Ce n'est pas pacque le phénomène OVNI ne se manifeste pas dans ce pays, mais parce qu'il n'y a aucun organisme ou administration pour recueillir les témoignages. Également pacque le peuple, compte tenu de son niveau de vie, à bien d'autres préoccupations que de s'intéresser à ce problème. Peu de communication, personne n'en parle et en fait personne ne s'intéresse à ce dossier. A partir des années 2000, on voit apparaitre des cas, essentiellement par des communications de la part d'internautes qui témoignent en déclarant leurs observations sur la base de données du NUFORC. Sur les autres bases, MUFON, inaccessible et par exemple UFO Hunter, 1 cas.

MERCREDI 29 MAI 2002 – ADDIS ABEBA - ETHIOPIE
UFO HUNTER Signalé le Mercredi 5 juin 2002
Observation du 29 mai 2002 Classification
Éclair
Durée - 45 secondes

Témoignage
« Observation d'un flash lumineux en haute altitude. Juste après le coucher du soleil, alors que je contemplais distraitement le ciel qui s'assombrissait mais restait dégagé (légèrement nuageux, moins de 10 %), j'ai aperçu un flash lumineux blanc provenant apparemment de très haute altitude. Sa luminosité était équivalente à celle d'une étoile ou d'une planète en soirée et a duré une seconde. J'ai continué à observer et le phénomène s'est reproduit environ trois secondes plus tard, la source semblant s'être déplacée. Cela s'est produit une troisième fois, quelques secondes plus tard également. Je me suis alors déplacé sur la véranda et j'ai observé attentivement les environs pendant une dizaine de minutes, sans rien apercevoir d'autre. J'ai eu l'impression qu'un objet émettait un puissant flash depuis une altitude très élevée. (Note NUFORC : Ce rapport n'est pas incompatible avec l'hypothèse d'un flash provenant d'un propulseur de fusée en rotation sur son orbite. Il ne s'agit toutefois que d'une supposition. PD)
Source : NUFORCA (ÉTHIOPIE)

https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51439a580ad2e1e9be44e82d/UFO%20Sighting%20in%20Addis%20Ababa%20(Ethiopia)%20on%20Wednesday%2029%20May%202002

1958 – HAUTS PLATEAUX DE L'ABYSSINIE -LE SOLDAT QUI VOIT DESCENDRE UN OVNI
L'observation du soldat éthiopien (1958, publié en 1973)

Lieu : Région non précisée des hauts plateaux éthiopiens.

Description : Un soldat raconte avoir entendu un sifflement strident avant de voir descendre un engin elliptique d'une largeur estimée entre 200 et 300 mètres, entouré d'une lueur verdâtre. Un faisceau lumineux plus dense projetait de la lumière directement vers le sol. L'objet serait resté en vol stationnaire silencieux pendant 40 à 50 minutes avant de s'élever à grande vitesse.

Source : Récit publié dans la revue britannique Flying Saucer Review (1973). Le témoignage repose sur une déclaration tardive recueillie quinze ans après les faits supposés, sans preuves matérielles ni témoins secondaires confirmés.

ANALYSE
1. Source originelle et détails du récit
La publication : L'histoire apparaît pour la première fois dans le numéro de mai-juin 1973 de la Flying Saucer Review (FSR), la revue ufologique britannique. Le récit y est traduit et compilé par des contributeurs spécialisés dans les affaires internationales.

Le témoin : Le soldat est présenté comme un garde de l'armée impériale éthiopienne (sous le règne d'Haïlé Sélassié Ier) qui effectuait une patrouille nocturne ou de début de soirée sur les plateaux de l'Abyssinie. Incohérence des dimensions : La taille estimée (entre 200 et 300 mètres de diamètre) classe cet objet parmi les monstres de la littérature ufologique — une envergure bien supérieure à celle d'un porte-avions de l'époque ou du Pentagone. Évaluer la taille d'un objet inconnu dans un ciel nocturne sans point de référence spatial (bâtiment, relief connu en arrière-plan) est physiquement impossible pour un observateur humain ; la taille perçue est généralement une surestimation liée à la forte luminosité. Le « cône de lumière solide » : Le détail du faisceau lumineux dense dirigé vers le sol est un motif très fréquent dans les témoignages des années 1960-1970 (souvent décrit comme de la « lumière tronquée » ou des faisceaux qui semblent s'arrêter net avant de toucher le sol), typique des représentations culturelles de l'époque.

2. Analyse critique et faiblesses méthodologiques
Ce cas cumule presque tous les critères d'un dossier ufologique non exploitable d'un point de vue scientifique : Amnésie documentaire et décalage temporel (15 ans) : Le principal biais réside dans le délai de 15 ans entre l'événement supposé (1958) et sa retranscription écrite (1973). La mémoire humaine réorganise profondément les souvenirs sur une telle durée, intégrant des éléments vus ou lus ultérieurement dans la culture populaire.

Localisation fantôme : « Les hauts plateaux éthiopiens » couvrent une zone géographique immense (plusieurs centaines de milliers de kilomètres carrés). Sans lieu précis, aucune vérification météorologique, astronomique ou militaire n'est réalisable.

L'absence de confirmation radar ou aérienne : Un objet de 300 mètres restant en stationnaire pendant près d'une heure aurait dû être visible à des dizaines de kilomètres à la ronde et perturber le trafic aérien ou les communications radio de la région. Aucun rapport militaire éthiopien, britannique ou américain (présents à Kagnew) ne vient appuyer cette observation.

Témoin unique et anonymat : L'identité du soldat n'a jamais été révélée ou vérifiée par des enquêteurs indépendants sur le terrain. L'absence de témoins secondaires pour un événement de cette ampleur spatiale et temporelle (40 à 50 minutes) est scientifiquement invraisemblable.

3. Hypothèses explicatives

Amplification/Contamination culturelle : Dans les années 1960 et début 1970, la presse internationale et les revues grand public ont largement diffusé le thème des « soucoupes volantes ». Il est très fréquent que des souvenirs anciens de phénomènes météorologiques ou d'essais d'aéronefs soient réinterprétés des années plus tard à travers le filtre des récits ufologiques modernes.

Phénomène astronomique ou atmosphérique mal interprété : Une observation initiale d'un bolide, d'une lumière zodiacale ou d'une lueur atmosphérique particulière combinée à la fatigue lors d'une garde nocturne, puis exagérée au fil des narrations successives.

Récit fabulé ou canular d'auteur : La Flying Saucer Review publiait régulièrement des récits envoyés par des correspondants locaux sans toujours pouvoir dépêcher d'enquêteur sur place pour mener un contre-interrogatoire rigoriste.

Bilan
Ce cas est un classique du « folklore ufologique » de la guerre froide : fascinant par son imagerie spectaculaire, mais dépourvu de la moindre valeur testimoniale ou matérielle solide.

1998 - ADDIS ABEBA – ETHIOPIE
La description rédigée dans la fiche NUFORC (National UFO Reporting Center) est un décalque parfait du modèle d'OVNI le plus populaire des années 1990 :

Format géométrique et feux de position : Trois lumières fixes disposées en triangle avec un feu clignotant rouge ou blanc au centre. Ce profil s'inscrit directement dans la lignée de la célèbre Vague belge d'OVNI (1989-1991) et de l'incident des Lumières de Phoenix (1997).

Comportement cinématique : Déplacement lent, à très basse altitude, en silence absolu, suivi d'une accélération progressive vers une direction donnée (ici le nord-est).

Le biais culturel de la fin des années 90 : En 1998, le motif du triangle volant est extrêmement médiatisé dans la presse, la télévision (séries comme X-Files) et les premières communautés ufologiques du Web. Les signalements civils transmis spontanément aux bases de données comme le NUFORC à cette période souffrent très souvent d'une contamination culturelle où des lumières mal identifiées sont immédiatement perçues comme formant une « structure triangulaire sombre ».

Le contexte géopolitique et militaire local (Novembre 1998) Le cadre temporel et géographique apporte des pistes d'explications très terrestres : La guerre érythréo-éthiopienne (1998-2000) : En novembre 1998, l'Éthiopie et l'Érythrée sont en pleine escalade militaire après le déclenchement du conflit frontalier en mai. Le ciel du nord de l'Éthiopie et de la région de la capitale est sous surveillance renforcée.

Vecteurs aériens et reconnaissance : L'armée éthiopienne et ses alliés/fournisseurs étrangers utilisaient durant cette période des vols de transport logistique nocturnes, des vols de convoyage d'aéronefs, ainsi que des premiers drones de reconnaissance (UAV).

Alignement d'aéronefs en formation : Un vol en formation serrée de trois avions légers ou de chasseurs (comme des MiG-23 ou Su-27 acquis par l'Éthiopie à cette époque) effectuant une approche vers l'aéroport international de Bole (situé directement dans la zone sud-est d'Addis-Abeba) peut créer pour un observateur au sol l'illusion optique d'un unique engin triangulaire massif, le silence apparent étant dû à la distance ou aux conditions d'inversion thermique nocturne.

3. Évaluation critique de la source (NUFORC)
Transmission tardive : Le NUFORC est un organisme civil privé américain qui collecte des témoignages via des formulaires Web ou des lignes téléphoniques, sans mener d'enquêtes de terrain sur le continent africain. Les rapports enregistrés pour l'Afrique sont très majoritairement soumis par des ressortissants expatriés (diplomates, militaires, travailleurs d'ONG) des mois, voire des années après les faits.

Anonymat des témoins : La mention de « diplomates en poste » apporte une touche de crédibilité théorique, mais en l'absence de noms, de déclarations officielles transmises par une ambassade ou de comptes rendus d'incidents diplomatiques, cette information reste non vérifiable.

Absence de trace radar / aviation civile : L'Autorité de l'aviation civile éthiopienne (ECAA) et la tour de contrôle de l'aéroport de Bole n'ont émis aucun rapport d'intrusion aérienne (Air Traffic Incident Report). Dans un pays en état de pré-mobilisation militaire globale, une intrusion non identifiée au-dessus de la capitale aurait déclenché une alerte de la défense aérienne.

Bilan d'analyse
Cet incident se classe dans la catégorie des observations non confirmées à faible valeur de preuve. Il s'agit très probablement :

1. Soit d'une erreur de perception (formation d'aéronefs militaires conventionnels ou vols d'essai liés au conflit frontalier mal interprétés depuis le sol).
2. Soit d'un récit stéréotypé influencé par la mode ufologique des « triangles noirs » de la fin des années 1990, relayé de manière anecdotique sur Internet sans prise de données matérielles.

29 MAI 2002 – ADDOS ABABA - ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 23152
Date : 29 mai 2002, 18h50 heure locale (date approximative)
Signalé le : 5 juin 2002, 7h33 heure du Pacifique
Durée : 45 secondes
Nombre d'observateurs : 0
Lieu : Addis-Abeba (Éthiopie)
Forme : Éclair
Caractéristiques : Faisceaux lumineux émis.
Observation d'un éclair lumineux à haute altitude

Juste après le coucher du soleil, alors que je regardais distraitement le ciel qui s'assombrissait mais restait dégagé (légèrement nuageux, moins de 10 %), j'ai aperçu un éclair blanc provenant apparemment d'une source située à très haute altitude. Sa luminosité était comparable à celle d'une étoile ou d'une planète en soirée et l'éclair a duré une seconde.

J'ai continué à observer et le phénomène s'est reproduit environ trois secondes plus tard, la source semblant s'être déplacée. Il s'est reproduit une troisième fois, quelques secondes plus tard également. Je me suis alors déplacé sur la véranda et j'ai observé attentivement les environs pendant une dizaine de minutes, sans rien apercevoir d'autre.

J'avais l'impression d'assister à l'émission d'un puissant éclair depuis une très haute altitude.
Note de NUFORC
:
Le rapport n’est pas incompatible avec l’éclair provenant d’un propulseur de fusée en rotation sur son orbite. Il ne s’agit toutefois que d’une hypothèse. PD
Publié le 12/06/2002 - https://nuforc.org/sighting/?id=23152

2010 –DATE PRECISE NON CONNUE – LALIBELA – ETHIOPIE
Éthiopie, Lalibela. Vidéo exclusive montrant trois ovnis dans le ciel d'Éthiopie dans la région de Lalibela.
Par
Administrateur
08/02/2016

EXTRAIT DE : https://somalilandsun.com/ethiopia-lalibela-exclusive-video-showing-three-ufos-in-the-sky-of-ethiopia-in-the-area-of-lalibela/

-Suite à de prétendus affrontements dans la ville d'Awadheye entre les troupes éthiopiennes et les combattants de l'OLF, le khat, très populaire, a eu des difficultés à atteindre le Somaliland où il est largement consommé.
Ainsi, le lundi 1er août 2016, les hôteliers de la capitale Hargeisa ont réalisé d'énormes bénéfices après avoir terminé leurs repas avant 18 heures, car la plupart des personnes qui mâchent cette herbe

stimulante d'Éthiopie se sont tournées vers la nourriture, la petite quantité de khat distribuée ayant triplé de prix.

Alors que les hôtels profitaient d'une activité florissante, d'autres, comme Somaliland Sun, se sont tournés vers Internet pour consulter les actualités éthiopiennes et tenter de comprendre l'anomalie qui avait si durement affecté la vie quotidienne au Somaliland. Bien que l'on ait retrouvé des traces d'escarmouches ici et là, la découverte stupéfiante de trois objets volants non identifiés survolant la ville historique de Lalibela était tout simplement incroyable.

Bien que nous ne puissions pas vérifier l'authenticité de manière indépendante, lisez et regardez ci-dessous à propos des trois étranges OVNI observés dans le ciel éthiopien, volant selon un schéma militaire au-dessus de Lalibela, une ville vieille de plusieurs siècles.

Éthiopie, Lalibela. Vidéo exclusive Le lien n'est plus actif
Au cœur de l'Éthiopie se trouve l'une de ses villes les plus sacrées, Lalibela, où se dressent onze églises monolithiques creusées dans la roche. Ces temples monolithiques, les plus grands du monde, sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et leur construction reste encore entourée de mystère.

L'âge de ces édifices demeure inconnu, mais la légende raconte qu'ils furent creusés sous le règne de Gebre Mesqel Lalibela, qui gouverna l'Éthiopie au début du XIIIe siècle. Son nom signifie « les abeilles le reconnaissent comme roi ». Cependant, David Phillipson, professeur d'archéologie africaine à l'université de Cambridge, a émis l'hypothèse que les églises de Merkorios, Gabriel-Rufael et Danagel avaient été initialement creusées dans la roche un demi-millénaire plus tôt, sous forme de fortifications ou d'autres structures palatiales, à la fin du royaume d'Aksoum, et que le nom de Lalibela lui fut simplement associé après sa mort.

Les onze églises sont réparties en deux groupes et reliées par des passages de 11 mètres de profondeur. La plus grande, la maison de Medhane, s'élève à 10 mètres de hauteur et mesure 33 mètres de long sur 22 mètres de large.

Selon la légende, un ange serait venu demander à Lalibela de construire les églises. Hommes et anges travaillèrent ensemble à leur édification, les hommes le jour et les anges la nuit. Les églises furent taillées dans la roche de haut en bas, creusées à l'extérieur comme à l'intérieur, et sculptées dans différents styles.

La légende prétend que ces églises furent construites en 24 ans, mais les archéologues jugent cela impossible. Même aujourd'hui, accomplir un tel travail avec des ciseaux à pointe d'acier au carbone et des lames diamantées serait remarquable. Leur construction présente également de nombreuses autres particularités, comme l'absence de traces des énormes quantités de pierres et de terre qui auraient dû être extraites des alentours des églises et de leurs intérieurs creusés.

La mise au jour de ces édifices merveilleux soulève de nombreuses questions importantes : comment ces bâtiments ont-ils été sculptés à l'aide d'outils rudimentaires ? Où ont été transportés les pierres et la terre extraites ? Comment les pierres ont-elles été évacuées ? D'où viennent les récits concernant les « anges » ? Et, pourquoi ces bâtiments remarquables ont-ils été construits ?

Certains érudits estiment qu'il aurait fallu une main-d'œuvre de 40 000 hommes pour construire les églises ; les légendes locales affirment que les ouvriers humains travaillaient pendant la journée, tandis que des êtres célestes prenaient le relais la nuit, effectuant le double du travail de leurs homologues humains, ce qui a permis de construire les églises à une vitesse incroyable.

Le style de ces onze églises « médiévales » est tout à fait unique. Chacune d'elles, creusée dans la roche, conserve son tabot d'origine datant de l'époque de Lalibela. Le tabot est un élément important du culte de l'Église orthodoxe éthiopienne : il s'agit d'une réplique de l'Arche d'Alliance décrite dans la Bible.

La vidéo citée dans l'article n'est plus disponible sur Internet.

REMARQUES :
Il s'agit d'un article et d'une vidéo intitulée « 3 OVNI en formation militaire » - 2016 - "Traversing over historic LALIBELA was amazing"

Source : Somaliland Sun, 1er août 2016
Titre : "Ethiopia, Lalibela. Exclusive video showing three UFOs in the sky of Ethiopia in the area of Lalibela."

Contexte : Le journal cherchait des news sur le khat éthiopien et tombe par hasard sur cette vidéo
Ce qu'ils disent eux-mêmes - Bien que nous ne puissions pas en vérifier l'authenticité de manière indépendante, découvrez ci-dessous des informations et des images concernant les trois étranges ovnis aperçus dans le ciel d'Éthiopie, volant en formation militaire au-dessus du site séculaire de Lalibela.
C'est donc non authentifié par le média lui-même. La vidéo montre 3 points lumineux blancs en triangle qui traversent le ciel au-dessus des 11 églises monolithes. Pas de date précise, pas de nom d'auteur.
C'est typique des vidéos 2014-2016 où beaucoup de points blancs = Starlink, drones ou oiseaux en contre-jour.

Le lien donné pour voir cette vidéo sur TOUTUBES par le site ne fonctionne plus. Malgré nos recherches nous n'avons pas retrouvé cette vidéo.

29 MAI 2010 – ADDIS ABEBA - ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 75790
Date : 29 mai 2010 à 21h50 heure locale
Signalé le : 14 juin 2010 à 11 h 29 heure du Pacifique
Durée : 20 minutes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Addis-Abeba (Éthiopie)
Forme : Autre
Caractéristiques : Lumières sur un objet

Un OVNI clignotant en rouge, apparu dans la ceinture d'Orion et se déplaçant vers l'est.

Messieurs, Ceci est un signalement qui a eu lieu le 10 mai 2010 à 21h30 à Addis-Abeba, en Éthiopie. L'observation s'est déroulée comme suit.

Un minuscule point blanc clignotant est apparu alors que mon ami et moi observions le ciel en discutant. Cette nuit-là, il n'y avait pas d'électricité dans la région et nous attendions dehors. La lumière clignotante était très petite au début et semblait provenir du milieu de la ceinture d'Orion. En la suivant du regard, elle a continué à grandir. Le clignotement se répétait toutes les 5 secondes. Puis le clignotement s'est intensifié et a commencé à se déplacer vers l'est, grossissant encore légèrement. En le suivant, nous avons constaté qu'il continuait à se déplacer, devenant toujours plus grand, jusqu'à atteindre une forme légèrement plus grande que Mars. Le clignotement est devenu rouge. Cet objet clignotait en rouge et se déplaçait vers l'est.

Nous avons continué à le suivre et il s'est déplacé très loin, clignotant toutes les 5 secondes, jusqu'à disparaître. Il se déplaçait à une vitesse lente et constante. Trop loin, nous ne pouvions pas distinguer sa forme. Mais à ses clignotements, nous avons pu constater qu'il était plat et rond. Il a accéléré vers l'est, continuant à clignoter toutes les 5 secondes.

Finalement, il s'est déplacé très loin vers l'est et nous l'avons suivi jusqu'à ce qu'il disparaisse de notre vue. Nous étions stupéfaits : qu'était-ce que cela pouvait bien être ? Apparu initialement parmi les trois étoiles de la ceinture d'Orion, il n'a cessé de grossir, de devenir plus rouge et de se déplacer.

Publié le 23 juin 2010 - https://nuforc.org/sighting/?id=75790

17 AVRIL 2012 – ADDIS ABEBA
Observation d'OVNI NUFORC 89024

Date : 17 avril 2012 à 21h52 (heure locale)
Signalé le : 18 mai 2012 à 7h08 (heure du Pacifique)
Durée : 21h52-21h57
Nombre d'observateurs : 3
Lieu : Addis-Abeba (Éthiopie)
Forme : Cercle
Caractéristiques : Objet lumineux

J'ai vu ces objets volants en sortant de chez moi. J'ai d'abord vu des objets brillants se déplacer dans l'espace, il y en avait plusieurs. Ils sont passés au nord.
Publié le 29 mai 2012 - https://nuforc.org/sighting/?id=89024 IDEM CHEZ UFO HUNTER

30 03 2013 DIRE DAWA – ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 97124
Date : 30/03/2013 à 09h58 heure locale.
Signalé le : 12/04/2013 à 12h17 heure du Pacifique.
Durée : inconnue.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Dire Dawa (Éthiopie).
Forme : Cercle.

Caractéristiques : Émission d'autres objets, émission de faisceaux. Nous avons observé un OVNI, avons tenté de réfuter la photo et avons pris deux photos simultanément, l'une montrant l'OVNI, l'autre non. Ce jour-là, nous attendions devant une banque. Un ami m'a montré des maisons construites au sommet d'une montagne et je lui ai proposé de prendre des photos. J'ai donc commencé à photographier, puis plus tard dans la journée, j'ai visionné les photos avec mes amis. À notre grande surprise, nous avons aperçu sur l'une d'elles un OVNI volant au-dessus de la montagne.
Publié le 15/05/2013.- https://nuforc.org/sighting/?id=97124

03 FEVRIER 2019 – ADDIS ABEBA – DATE APPROXIMATIVE - ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 145287
Date et heure approximatives : 03/02/2019 à 11h00 heure locale -
Signalé le 21/03/2019 à 03h01 heure du Pacifique -
Durée : 1 seconde -
Nombre d'observateurs : 2 -
Lieu : Addis-Abeba (Éthiopie) -
Forme : Éclair –

Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet. Je suis un étudiant de 21 ans. Je rentrais chez moi sur l'autoroute Adama-Addis-Abeba. Je n'étais sous l'influence d'aucune substance, ni alcool ni drogue. Je regardais les avions défiler par la fenêtre quand j'ai aperçu une sorte de boule de lumière vert clair apparaître soudainement dans le ciel et filer vers le sol. Je ne l'ai cependant pas vue toucher le sol.

Mon voisin assis derrière moi l'a également vue. Cela a duré moins d'une seconde. Je n'en croyais pas mes yeux. Je n'avais jamais cru aux extraterrestres jusqu'à présent.

J'ai fait des recherches, puis j'ai décidé de signaler cette observation et j'ai trouvé ce site sur Internet. Bien qu'il ne semble pas très fiable, j'espère que cela vous sera utile.

Note du NUFORC :
Nous espérons que le Centre national de signalement des OVNI est considéré comme crédible par la plupart des personnes qui utilisent ou visitent notre site web. Nous nous efforçons d'être aussi crédibles et fiables que possible !
Publié le 21 mars 2019. https://nuforc.org/sighting/?id=145287

10 MARS 2021 – ADDIS ABEBA – ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 200733

Date et heure approximatives : 10/03/2021 à 20h11 heure locale.
Signalé le 07/09/2026 à 02h39 heure du Pacifique.
Durée : 30 secondes.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Addis-Abeba, Éthiopie.
Détails du lieu : Observation à l'extérieur d'une église
Forme : Cercle.
Taille estimée : Comparable à celle d'un téléviseur de 46 pouces. Point d'observation : Terre. Direction : Ouest.
Angle d'élévation : 90°.
Cap : Venait de l'ouest et se dirigeait vers l'ouest.
Distance minimale : Indéterminée.
Vitesse estimée : 900 km/h.

Caractéristiques : Lumières sur l'objet, émission de faisceaux lumineux, possible enlèvement. Il s'agissait d'un petit cercle avec des lumières vertes et rouges. Lors de l'observation, j'étais le seul à l'avoir remarqué. Il émettait une lumière. C'était au-dessus d'une église, un OVNI est passé, c'était un vaisseau métallique circulaire, un extraterrestre était à l'intérieur. Il a émis une lumière blanche puis est parti très rapidement. Je ne sais pas si c'est parce que je l'avais vu et que je l'avais montré à mon ami, qui ne l'avait pas vu comme moi. Il correspond exactement à ce qui est décrit dans les théories, les films ou les animations sur les OVNI, mais en plus petit. Il avait des lumières vertes et rouges, une à gauche et une à droite. Presque comme un avion. La lumière émise a atterri sur l'herbe sans rien causer.
Publié le 09/09/2026 https://nuforc.org/sighting/?id=200733

19 DECEMBRE 2021 - AMHARA - ETHIOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 190981
Date de l'événement : 19/12/2021 à 06h27 heure locale (date approximative)
Signalé le : 15/07/2025 à 00h04 heure du Pacifique
Durée : 2-3 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Amhara, Éthiopie
Forme : Disque
Couleur : Blanc
Point d'observation : Terre
Direction depuis l'observateur : J'étais à l'ouest et l'engin se trouvait à l'est
Angle d'élévation : 90
° Cap : Il se déplaçait puis s'est dirigé vers les nuages
Caractéristiques : A laissé une traînée. Il y avait d'abord de petits engins, puis de grands ; le plus petit est entré dans le plus grand.
Date de l'observation : décembre 2021
Heure : Tôt le matin (heure exacte inconnue)
Lieu : Campagne, Éthiopie
Nombre de témoins : 2
Profession : Étudiant
Durée : 2 à 3 minutes

Tôt le matin de décembre 2021, alors que je me trouvais dans la campagne éthiopienne, j'ai observé un phénomène aérien inhabituel avec mon jeune cousin (qui était enfant à l'époque). L'observation a commencé par l'apparition dans le ciel d'un petit objet blanc en forme de disque. Il se déplaçait silencieusement de droite à gauche, sans lumière, sans son et sans signe visible de propulsion. Son mouvement était parfaitement régulier et stable.

Peu après, un engin beaucoup plus grand, également en forme de disque, est soudainement apparu au-dessus du plus petit. Il n'était pas présent au début et semblait surgir de nulle part ou se révéler soudainement.

Le plus petit objet s'est glissé sous le plus grand, puis s'y est arrimé. Ensuite, le plus grand a commencé à se déplacer lentement vers un nuage avant de disparaître à l'intérieur. Aucun son ni lumière n'a été

observé, et l'événement s'est déroulé dans un silence absolu. L'observation a duré environ deux à trois minutes. Le ciel était généralement dégagé, à l'exception du nuage dans lequel le plus grand engin a fini par pénétrer. Mon cousin était présent et a observé l'événement, mais, étant jeune, il ne peut pas le décrire en détail. Je n'ai aucune explication à ce que j'ai vu et je n'ai jamais rien vu de semblable depuis.
Publié le 16 juillet 2025 *https://nuforc.org/sighting/?id=190981*

10- AVRIL 2022 – HOTEL DE LALIBELA – ETHIOPIE - VIDEO SUR YOUTUBES
Le texte du témoin :
Cette vidéo a été enregistrée le 10 avril 2022 depuis le balcon de ma chambre au Panoramic Hôtel de Lalibela, en Éthiopie, lors de la deuxième nuit de mon séjour. J'ai observé la lumière clignoter dans le ciel pendant quelques minutes avant de me dire que je devrais commencer à filmer. La lumière a ensuite commencé à changer de forme et de couleur tout en traversant le ciel à une vitesse telle que je ne pouvais pas la suivre du regard. Plus surprenant encore, elle semblait capable de m'entendre et a réagi à ma demande de clignoter selon certaines couleurs. Je dispose d'autres séquences que je mettrai en ligne prochainement.
https://www.youtube.com/watch?v=vH9-WAv9o9Y

ANALYSE DE L'INFORMATION
La vidéo "Lumière qui répond" - 10 avril 2022 -
Lieu : Balcon du Panoramic Hôtel à Lalibela
Date : 10 avril 2022, 2 ème nuit de séjour
Témoin : Touriste (anglophone)

Description exacte *: J'ai observé la lumière clignoter dans le ciel pendant quelques minutes avant de me dire que je devrais commencer à l'enregistrer. Elle a alors commencé à changer de forme et de couleur tout en traversant le ciel à une vitesse telle que je ne parvenais pas à la suivre du regard. Plus surprenant encore, elle semblait capable de m'entendre et a réagi à ma demande de clignoter selon certaines couleurs. »*

Là on est sur un cas d'interaction - le témoin demande à la lumière de flasher en couleur et elle le ferait.
https://www.youtube.com/watch?v=vH9-WAv9o9Y

01 DECEMBRE 2022 – ADDIS ABEBA – ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 173288
Date : 04/12/2022 à 19h22 heure locale
Signalé le : 04/12/2022 à 08h47 heure du Pacifique
Durée : inconnue
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Addis-Abeba, Éthiopie
Détails du lieu : J'étais sur le toit d'un immeuble avec un ami, en train de réparer des antennes paraboliques.
Forme : Cylindre
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet.

Mon ami m'a dit de regarder une belle étoile. J'ai alors levé les yeux et aperçu un objet cylindrique. Une ou deux minutes plus tard, l'objet s'est rapproché, révélant une forme cylindrique. Deux minutes plus tard, nous avons vu plusieurs lumières attachées à l'objet. Nous n'étions pas sûrs qu'il s'agisse d'une étoile, alors nous avons sorti nos téléphones, zoomé, et avons vu une image floue, mais clairement celle d'un OVNI. J'avais déjà entendu parler d'OVNIs et vu des photos, mais je suis absolument certain que celui-ci en était un. C'était bien réel. Malheureusement, nous n'avons pas pu prendre de photos ni de vidéos car le vaisseau spatial se déplaçait assez vite et a survolé un bâtiment avant de disparaître de notre vue lorsque nous avons sorti nos téléphones pour zoomer. Publié le 22/12/2022
https://nuforc.org/sighting/?id=173288

17 DECEMBRE 2024 – HOLETA OROMIA - ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 185474
Date : 17/12/2024 à 19h31 heure locale.
Signalement : 17/12/2024 à 11h05 heure du Pacifique.

Durée : Entre 3 et 5 secondes.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Holeta, Oromia, Éthiopie.
Détails du lieu : Je ne connais pas les coordonnées exactes, mais l'objet se trouvait au nord de chez moi.
Forme : Sphère .
Couleur : Diamant bleu brillant.
Taille estimée : Probablement de la taille d'une voiture.
Point d'observation : Terre .
Angle d'élévation : 70°.
Direction : Nord, vers mon domicile.
Distance minimale : Probablement moins de 100 mètres.
Vitesse estimée : Cet objet se déplaçait à la vitesse de la lumière.

Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet, effets électriques ou magnétiques, possibilité d'enlèvement.

C'était magnifique, et sa vitesse était effrayante. Je n'avais jamais rien vu de pareil.

Tout était sombre et les lumières de la ville étaient éteintes avant l'incident. Dans l'obscurité, j'apercevais des lumières, puis une vive lumière bleue. J'ai d'abord cru à un crash d'avion, mais en sortant, j'ai aperçu un magnifique diamant bleu scintillant dans le ciel. Il y en avait deux : l'un s'approchait de moi tandis que l'autre restait immobile. Ils avaient la forme d'une sphère. Puis, il a disparu à la vitesse de la lumière, ce qui était terrifiant.
Publié le 17 décembre 2024. *https://nuforc.org/sighting/?id=185474*

10 NOVEMBRE 2025 - NEKEMTE- ORAMIA- ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 193998
Date et heure d'apparition : 10/11/2025 à 22h40 heure locale. Signalement
: 10/11/2025 à 12h40 heure du Pacifique.
Durée : 1 minute.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Nekemte, Oromia, Éthiopie.
Détails du lieu : C'était un objet imposant, en forme de V, noir avec des taches blanches ressemblant à des étoiles.
Forme : Autre.
Couleur : Sombre avec des taches blanches.
Taille estimée : 10-15 m.
Point d'observation : Terre.
Angle d'élévation : 90°
Direction : Inconnue.
Distance minimale : < 200 m.
Vitesse estimée : 10 m/s.
Caractéristiques : Possible enlèvement

C'était un objet imposant, en forme de V, noir avec des taches blanches ressemblant à des étoiles. Aucun bruit n'a été émis. Je l'ai juste vu passer.

C'était un objet imposant, en forme de V, noir avec des taches blanches ressemblant à des étoiles. Aucun bruit n'a été émis. Je l'ai juste vu passer. C'était silencieux, mais ça bougeait. Ni vraiment vite, ni vraiment lentement. Je l'ai vu pendant environ une minute. J'étais incapable de bouger. Je le fixais du regard. C'est comme un V, mais pas un V parfait. C'est plus large au milieu. À moins d'observer attentivement le ciel, on ne pouvait pas le voir, car je regardais les étoiles. C'était mon habitude, mais ce que j'ai vu aujourd'hui, cette chose, avait des contours nets, et je les ai vus. C'est en forme de V. C'est une sorte de V. C'est massif. D'une certaine manière, je dirais plutôt que c'est triangulaire. Ce n'est pas un mensonge. Je sais ce que j'ai vu, et je dis la vérité.
Publié le 13/11/2025 - https://nuforc.org/sighting/?id=193998

04 FEVRIER 2026 - ADDIS ABEBA
Observation d'OVNI NUFORC 195945
Date et heure approximatives : 04/02/2026 à 22h21 heure locale -
Signalé le : 04/02/2026 à 11h44 heure du Pacifique -
Durée : 1 minute
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Addis-Abeba, Éthiopie -
Détails de la localisation : Je l'ai vu dans les airs, flottant en formation fixe.
Forme : Triangle -
Couleur : Rouge -
Taille estimée : Inconnue (il faisait nuit)
.Point d'observation : Terre -
Direction depuis l'observateur : Ouest -
Angle d'élévation : 40°
-Cap : Nord -
Distance minimale : Environ 300 mètres au-dessus de moi -
Vitesse estimée : 70 mètres par seconde -
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet.

J'étais dehors quand j'ai vu trois ovnis en formation triangulaire se déplacer. J'ai alors crié à mon frère de sortir, et il est venu. Il était tard dans la nuit. Je suis sorti prendre l'air, et en regardant le ciel, j'ai vu un ovni triangulaire se déplacer vers le nord en émettant une lumière rouge. J'ai alors appelé mon frère pour qu'il sorte, et il… Je l'ai vu aussi, donc ce n'est pas mon imagination.
Publié le 06/02/2026 - *https://nuforc.org/sighting/?id=195945*

05 JUIN 2025 – ASELA – OROMIA - ETHYOPIE
Observation d'OVNI NUFORC 198305
Date et heure approximatives : 05/06/2026 à 21h00 heure locale.
Signalé le 05/06/2026 à 11h54 heure du Pacifique.
Durée : Indéterminée.
Nombre d'observateurs : 4.
Lieu : Asela, Oromia, Éthiopie.
Forme : Lumière.
Couleur : Lumière.
Taille estimée : Taille d'une étoile (la lumière apparaît et disparaît pour l'observateur) .
Point d'observation : Terre.
Direction : Ouest de la ville d'Asela, au-delà du lac Zuway.
Angle d'élévation : 45° .
Orientation : Mouvement dynamique (montée et descente).
Distance minimale : Au-dessus du lac Zuway, au nord.
Vitesse estimée : Apparence orbitale.

Caractéristiques : Lumières sur l'objet, possibilité d'enlèvement. Nous observons 5 objets en mouvement ressemblant à des étoiles. Leur mouvement est dynamique et vertical, comme s'ils orbitaient les uns autour des autres. Ce sont 5 étoiles se déplaçant dynamiquement au-dessus du lac Zuway, au nord. Leur lumière apparaît et disparaît continuellement, comme s'ils orbitaient les uns autour des autres. D'autres ont vu 5 étoiles, alors s'il vous plaît, vous devez faire quelque chose. On dirait une vision extraterrestre, ils bougent encore. Publié le 07/06/2026. - https://nuforc.org/sighting/?id=198305

Chapitre XII – 18
16 – GHANA

LES OVNIS AU GHANA

Le Ghana n'est pas considéré comme un point névralgique de l'ufologie mondiale. Contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de dossiers massifs ou de vagues historiques spécifiquement ghanéennes comparables à d'autres régions du globe.

Le contexte ghanéen vis-à-vis des OVNIs est très différent de celui des pays occidentaux : Absence d'instances officielles : Le gouvernement et l'armée du Ghana ne disposent d'aucun bureau public dédié à l'étude de ces phénomènes (contrairement au GEIPAN en France ou à l'AARO aux États-Unis). Les objets non identifiés sont exclusivement traités sous le prisme de la sécurité aérienne standard.

Filtre culturel : En Afrique de l'Ouest, les phénomènes lumineux inexpliqués dans le ciel sont souvent interprétés par la population locale à travers les croyances traditionnelles ou la spiritualité (manifestations d'esprits, folklore), plutôt que par l'hypothèse de l'ingénierie extraterrestre.

Une "vague" ufologique désigne une recrudescence massive et concentrée de témoignages sur une courte période. Aucune vague documentée : L'histoire ufologique du Ghana ne fait état d'aucune vague nationale. Si le continent africain a connu des cas célèbres (comme l'incident de l'école d'Ariel au Zimbabwe en 1994, ou des observations radar en Afrique du Sud), le Ghana n'a jamais été le théâtre de tels rassemblements de témoignages.

Des cas isolés : Les signalements ghanéens sont extrêmement rares. Il s'agit généralement d'observations nocturnes individuelles (lumières étranges, déplacements erratiques) qui finissent par être rapportées par des expatriés ou des passionnés sur des bases de données internationales comme le MUFON.

Le phénomène OVNI au Ghana reste anecdotique. Le pays n'étudie pas le sujet à l'échelle gouvernementale et les rapports se limitent à de rares observations isolées noyées dans les bases mondiales.

CATALOGUE

UN CAS DE 1952 SOUVENT ATTRIBUE PAR ERREUR A LA GUINEE

Il y a un piège documentaire particulièrement intéressant. Certaines compilations Internet font apparaître Conakry / Guinée française dans des références relatives à une vague de juillet 1952.

Mais lorsque l'on examine la source, il s'agit en réalité d'un article de France-Afrique Dakar concernant une observation de Dakar, Sénégal, le 3 juillet 1952. La mention : « Conakry, La Guinée Française, 12 Jul 52 » correspond à la dateline/publication de la source, et non au lieu de l'observation.

Je ne retiendrais donc pas cette affaire comme une observation guinéenne. C'est exactement le genre de confusion qu'il faut éliminer.

09 AVRIL 1958 — KETA, CÔTE DU GHANA (08 au 09 avril 1958)

Un des plus anciens cas ghanéens retrouvés

- Date : nuit du 8 au 9 avril 1958
  Heure : environ 03 h 30
  Lieu : Keta, région côtière, à l'est d'Accra
  Source principale : Flying Saucer Review / enquête de J. O. S. Wilde - *Flying Saucer Review Vol. 4 No. 5 Sep-Oct 1958*.

1.1 Circonstances

D'après le compte-rendu publié dans Flying Saucer Review Vol. 4 No. 5, la scène se situe à Keta, petite ville côtière à environ 140 miles d'Accra, alors que le Ghana est indépendant depuis à peine un an (6 mars 1957)

Le témoin principal est M. J. H. Neal, du Public Works Department. Arrivé le 8 avril après un long voyage, il loge dans une Government Rest House à 200 yards de la mer, avec des bosquets de jeunes cocotiers entre la maison et le rivage

"Between the house and the seashore were clumps of young coconut palms, with the nearest about 50 yards away rather larger than the rest almost facing his bedroom window."

1.2 Déroulement
Nuit du 8 au 9 avril : Neal se couche vers 20 h 00. Il se réveille à 3h30 le 9 avril, alerté par une agitation inhabituelle : aboiements de chiens, caquètement de canards, cris d'oiseaux et d'animaux. Il observe alors une lumière très brillante, basse dans le ciel, au-dessus de la mer, en direction d'un cocotier isolé, qui monte lentement.

La lumière semble se balancer comme un bateau à l'ancre, avec une variation d'intensité d'un bord à l'autre, alternativement plus brillante à gauche puis à droite. Observation continue pendant environ une heure, jusqu'à 4h30.

L'objet monte alors lentement, passe presque à la verticale de la Rest House, et reste quasi-stationnaire jusqu'à 05h00. Neal se rendort de 05h00 à 5 h 30 ; à son réveil, l'objet a disparu.

Validation diurne : Dans la journée, Neal apprend que deux hauts fonctionnaires européens l'ont également observé la veille entre 22h00 et 23h00, notant son excessive brillance.

Nuit du 9 au 10 avril : Répétition du phénomène, mais à plus haute altitude, venant de la mer et se déplaçant vers l'est. Nouveau hovering d'une heure, même comportement animal. Disparition vers 4h30

1.3 Enquête et hypothèses écartées
L'enquêteur est le Commander J. O. S. Wilde, Area Investigator pour le Ghana pour le Flying Saucer Review. Trois hypothèses sont examinées :

Foudre en boule (ball lightning) : proposée par Wilde, elle est écartée par Neal : ciel assez clair, pas d'orage en mer les deux nuits

Ballon météo d'Accra Airport : Accra lance un ballon vers 22h00. Le vent n'était pas orienté vers Keta, et surtout pas deux nuits consécutives. De plus, le Chief Meteorological Officer informe Wilde que les lumières sur le ballon météo ne durent qu'une demi-heure, incompatible avec une observation de près de deux heures.

Phénomène astronomique : Vénus ou étoile brillante est implicitement écartée par la basse altitude initiale, le mouvement ascendant et le stationnement vertical.

Le cas reste classé inexpliqué dans la littérature de 1958, au cours d'une période d'intense activité mondiale (avril 1958 recense des observations en Ohio, Californie, Brésil, Nouvelle-Zélande)
Source : PDF du Nr vol 4 Nr 5 de la Flying Saucer Review :
https://iapsop.com/archive/materials/flying_saucer_review/flying_saucer_review_v4_n5_sep-oct_1958.pdf

29 OCTOBRE 1983 — DABALA, - GHANA
Le cas apparaît dans le bulletin de l'APRO (Aerial Phenomena Research Organization), volume 31, n° 12, février 1984, dans un article intitulé : « Frightening Object in Ghana »

Le bulletin rapporte que, le 29 octobre 1983, des habitants de Dabala, dans le district de Tongu, au Ghana, observèrent un objet qui se dirigeait vers la mer. L'information avait été transmise à l'APRO par Lawrence Asare-Owusu.
APRO Bulletin, février 1984 — « Frightening Object in Ghana »

L'observation associée d'Avenui-Awudome- Les caractéristiques son identiques à Avenui-Awudome ; Ce sera donc la même conclusion. Voir le cas ci-dessous

29 OCTOBRE 1983 — DABALA — GHANA
Heure : environ 22 h 30
Lieu : Dabala, district de Tongu, Ghana

Phénomène : objet lumineux se déplaçant vers la mer
Témoins : habitants de Dabala
Source : APRO Bulletin, vol. 31, n° 12, février 1984
Informateur : Lawrence Asare-Owusu
Cas associé : Avenui-Awudome, près de Ho

Description associée : à Avenui-Awudome, un objet brillant, décrit comme semblable à une étoile, aurait traversé le ciel à très grande vitesse, à faible altitude apparente, avec une traînée ressemblant à une flamme de fusée. Un objet similaire fut signalé à Dabala et observé en direction de la mer.

Élément astronomique : une rentrée atmosphérique du corps de fusée soviétique 1983-110B / SL-11 R/B, associé au lancement de Cosmos 1507, est enregistrée le 29 octobre 1983 à 22 h 22 UTC, avec Avenui et Dabala, Ghana comme zone d'observation.

Évaluation :
Cas ufologique historique : OUI
Témoignage : OUI
Enquête APRO : OUI, mais limitée
Corrélation avec une rentrée spatiale : TRÈS FORTE
Probabilité d'une origine artificielle spatiale : ÉLEVÉE
Cas PAN inexpliqué après analyse : FAIBLE

29 OCTOBRE 1983 — AVENUI-AWUDOME / HO - GHANA
« Objet effrayant » au Ghana
Date : 29 octobre 1983
Heure : environ 22 h 30
Lieu : Avenui-Awudome, près de Ho, région de la Volta

Ce cas apparaît dans le bulletin de l'APRO (Aerial Phenomena Research Organization) de février 1984 sous le titre :

« FRIGHTENING OBJECT IN GHANA »
Plusieurs habitants du village d'Avenui-Awudome auraient observé un objet lumineux ressemblant à une étoile, venant du nord-ouest, depuis la région de Kpeve, à très grande vitesse.

- Le phénomène :
- Semblait voler très bas ;
- Se déplaçait rapidement ;
- Produisait une lumière ;
- Laissait derrière lui ce qui est décrit comme une traînée ressemblant à une flamme de fusée ;
- Se dirigeait vers Ho.
- Un témoin, B. K. Bigson, déclara que l'objet était très différent des étoiles habituelles.
- Observation associée : Dabala

Le texte du bulletin de l'APRO

OBJET EFFRAYANT AU GHANA

Plusieurs habitants d'Avenui-Awudome, un village agricole près de Ho au Ghana, ont rapporté avoir vu un objet lumineux, semblable à une étoile, provenant du nord-ouest (région de Kpeve) à très grande vitesse et disparaissant dans le ciel en direction de Ho. M. B.K. Bigson, qui a également observé l'objet, a déclaré que le phénomène a été vu vers 22h30, dans la nuit du 29 octobre 1983, et qu'il ne ressemblait à aucune étoile qu'ils avaient l'habitude de voir. Il volait très bas et laissait derrière lui une traînée de flamme semblable à celle d'une fusée.

Un objet similaire a été signalé par des habitants de Dabala, dans le district de Tongu, à la même date. Il a été observé se dirigeant vers la mer. Nous remercions Lawrence Asare-Owusu pour ces informations.

Le même soir, des habitants de Dabala, dans le district de Tongu, auraient observé un objet similaire, se dirigeant cette fois vers la mer. L'APRO considère donc les deux observations comme pouvant être liées.
Point particulièrement intéressant

Un document consacré aux rentrées atmosphériques répertorie également cet événement comme : 1983-110B — Cosmos 1507 et indique une observation au Ghana, Avenui / Dabala, le 29 octobre 1983. C'est un élément capital pour notre étude de ce cas.

Interprétation probable
Très probablement une rentrée atmosphérique.

Le comportement décrit — objet lumineux très rapide, trajectoire, flamme/traînée — correspond beaucoup mieux à un phénomène de rentrée d'objet spatial qu'à un engin effectuant des manœuvres extraordinaires.
Source : https://www.rhun.co.nz/uap/books/majestic_timeline_1_31_2023.pdf
https://tonylutz.net/images/ebooks/star-children/2/Mysterious-Visitors.pdf
Le bulletin de l'APRO en PDF :
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/A.P.R.O.%20Bulletin/1984_APRO_Bulletin_v31_n12.pdf

27 JUILLET 1987 — ACCRA / RÉGION DE LA VOLTA - GHANA
LE DOSSIER OVNI GHANÉEN LE PLUS IMPORTANT
C'est incontestablement le cas numéro 1 du Ghana en matière de documentation disponible.
Date : 27 juillet 1987
Heure : entre 23 h 00 et minuit GMT
Région : Accra - Kpandu - Hohoe - sud-est du Ghana - golfe de Guinée

Cas intéressant car il existe un document officiel déclassifié de la DIA américaine.
Le document porte la référence : IIR 6 835 0129 87 et concerne explicitement : GHANA — UNIDENTIFIED FLYING OBJECT - Le document précise qu'il s'agit d'un rapport d'information non définitivement évalué.

Témoins multiples
Des personnes situées : autour d'Accra ; à Kpandu ; à Hohoe ; dans la région de la Volta ; auraient observé un grand objet au-dessus du sud-est du Ghana et du golfe de Guinée. Certains témoins le décrivirent comme silencieux tandis que d'autres associèrent au phénomène des bruits ressemblant à des explosions.

Le témoignage du pilote de la Ghana Air Force
C'est la partie la plus intéressante du dossier. - Un pilote de l'armée de l'air ghanéenne aurait observé, l'objet depuis le sol, près d'Accra.

Selon son témoignage :

- L'objet arrivait du nord ;
- Il suivait une trajectoire générale nord-sud ;
- Il semblait initialement tomber comme un météore ;
- Il interrompit ensuite sa descente ;
- Il commença à monter ;
- Il continua vers le golfe de Guinée.
- Le pilote estime son altitude à environ 15 000 pieds.
- La forme lui rappelait :
- Un très grand fuselage d'avion ou un corps de missile.
- Mais il affirme que l'objet était métallique, couleur aluminium, et qu'il faisait environ deux à trois fois la taille d'un Boeing 747.

Surtout :
- Aucun bruit n'était perçu.

Les huit lumières bleues
Le détail le plus célèbre du dossier est celui-ci. Pendant la phase descendante, le pilote aurait vu : une importante lumière jaunâtre ; située à l'arrière ; ressemblant à une lumière de fusée. Lorsque l'objet cessa de descendre et commença à monter : la lumière jaune disparut. Huit petites lumières bleues apparurent alors en cercle autour de l'arrière de l'objet. Le pilote les interpréta comme une sorte de système de propulsion.

La réaction américaine
Les documents de la DIA montrent ensuite une discussion particulièrement intéressante. Les analystes américains envisagent notamment l'hypothèse de débris spatiaux provenant d'un satellite météorologique, de communication ou expérimental. Mais le dossier reconnaît que le comportement rapporté — notamment l'arrêt de la descente puis la montée — posait problème pour cette interprétation. La DIA ne conclut donc pas que l'objet était extraterrestre. Ce document ne constitue pas une preuve d'un engin extraterrestre. Il constitue en revanche une preuve authentique que les services de renseignement américains ont recueilli et examiné un rapport d'observation provenant du Ghana.

Source - : https://www.satobs.org/reentry/Visually_Observed_Natural_Re-entries_latest_draft.pdf
APRO BULLETIN - VOL 31 NR 12 - - -
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/A.P.R.O.%20Bulletin/1984_APRO_Bulletin_v31_n12.pdf

- *Le document de l'armée Américaine :*
  https://documents2.theblackvault.com/documents/dia/ghana-ufos-dia-1987.pdf

1991 – ASHANTI NEW TOWN- KUMASI - GHANA
RENCONTRE HUMANOÏDE Source : UFO Evidence, fiche « Sighting Report », signalement du 28 novembre 2011.

Une étrange entité jaune tente-t-elle d'emmener une fillette ?

- Lieu : Ashanti New Town, Kumasi, Ghana
  Date indiquée par la source : 1991
  Témoin : 1
  Moment : après-midi
  Durée indiquée : « peut-être 30 minutes »
  Nature du phénomène : être vivant, et non objet
  Date du signalement : 28 novembre 2011
  Source : UFO Evidence, rubrique Sighting Reports, ufoevidence.org.



Le récit
En 1991, le témoin déclare séjourner chez sa grand-mère, à Ashanti New Town, à Kumasi, au Ghana. Un après-midi, alors qu'il dormait, il entend sa fille de quatre ans l'appeler et pleurer. La maison comportant de nombreuses pièces inoccupées, il se précipite à sa recherche. En ouvrant la dernière porte, il affirme découvrir une étrange petite créature qui tient la main de sa fille. L'être est décrit comme entièrement jaune et dépourvu de cheveux. Il possède de grands yeux ovales noirs, comparés à du verre. Le témoin précise qu'il lui est impossible de déterminer son sexe. Sa tête est disproportionnée par rapport au reste du corps et ses mains comportent quatre petits doigts.

La réaction du témoin est immédiatement hostile. Il explique qu'il veut saisir et tuer la créature, qu'il considère comme une menace pour sa fille. Lorsqu'il avance vers elle, celle-ci recule tout en continuant à tenir l'enfant par la main.

Le témoin lui demande alors : *« Où l'emmènes-tu ? »*

Selon son récit, la créature ne répond pas avec sa bouche. Elle lui parle directement dans la tête.

Elle lui aurait dit : *« Je joue juste avec elle. »*

Le témoin affirme avoir ressenti une certaine peur, mais avoir voulu que sa fille comprenne qu'il était là pour la protéger. Il se précipite alors sur l'entité. C'est à ce moment que survient le phénomène le plus extraordinaire du récit : la créature lâche la main de la fillette puis traverse le mur. Le témoin affirme qu'elle se met ensuite à rire directement dans sa tête :

« Ha ha ha ! »

Il lui crie alors, en substance, que si elle veut jouer avec sa fille, elle doit lui donner de l'argent afin qu'il puisse s'en occuper. L'entité lui répondrait télépathiquement :

« Mets ta main dans le trou. »

Le témoin remarque alors un tout petit trou de souris dans le mur et affirme avoir tenté d'y introduire sa main. Quelque chose tombe alors dans sa main. En l'examinant, il découvre, selon son récit, un objet jaunâtre de la taille d'une balle de golf, mais très lourd. L'objet est également extrêmement chaud : le témoin affirme ne pas avoir pu le tenir et l'avoir laissé tomber. L'objet tombe au sol puis, toujours selon le récit, disparaît. Le témoin affirme que l'entité continue de rire *« dans sa tête ».* Il ramène ensuite sa fille dans sa chambre.



La découverte des OVNI après l'expérience
La suite du témoignage est particulièrement intéressante pour l'analyse.

Le témoin explique qu'il raconte ultérieurement l'expérience à un ami, mais que celui-ci ne le croit pas. Il précise ensuite qu'en 2000, après être arrivé aux Pays-Bas, il commence à entendre parler des OVNI et à voir des photographies représentant des êtres associés à ce phénomène.

Il remarque alors une différence avec sa propre expérience : les êtres représentés sur les photographies sont généralement gris, alors que celui qu'il affirme avoir rencontré était semblable à ces êtres mais entièrement jaune.

Enfin, dans la rubrique consacrée à son rapport aux OVNI avant et après l'observation, il déclare :

« Je n'ai jamais entendu parler de quelque chose appelé OVNI. »

Cette précision est importante : le témoin affirme donc ne pas avoir possédé de référence ufologique avant l'expérience de 1991.

Une observation particulièrement atypique
Ce cas est très différent d'une observation classique d'un phénomène aérien.

Il ne s'agit pas d'un objet observé dans le ciel, mais d'une rencontre humanoïde alléguée à l'intérieur d'une habitation.

Plusieurs éléments caractéristiques des récits de « rencontres rapprochées » apparaissent :

- Une petite entité humanoïde
- Une apparence non humaine
- Une tête disproportionnée
- De grands yeux noirs
- Une absence de cheveux
- Une coloration inhabituelle – jaune
- Quatre doigts
- Communication télépathique
- Interaction avec un enfant
- Capacité supposée à traverser une paroi
- Production ou apparition d'un objet matériel
- Disparition inexpliquée de cet objet

La combinaison est donc typique de la littérature consacrée aux rencontres rapprochées avec des entités humanoïdes, même si elle ne constitue évidemment pas une preuve de l'origine extraterrestre de l'entité.

Un détail particulièrement important : la télépathie
La communication sans mouvement de la bouche constitue un élément central du récit.

Le témoin ne décrit pas simplement une créature silencieuse : il affirme recevoir des phrases directement dans son esprit. La première communication serait :

« Je joue juste avec elle. » - Puis : *« Mets ta main dans le trou. »*

Ce type de communication apparaît fréquemment dans les récits de rencontres humanoïdes et de prétendues abductions. Le phénomène est donc ufologiquement classique, mais il est aussi particulièrement difficile à vérifier objectivement.

Il faut donc distinguer :

- Fait établi : le témoin rapporte avoir perçu une communication télépathique.
- Fait non établi : une communication télépathique a effectivement eu lieu.

Cette distinction est essentielle à caractère historique et critique.

Le phénomène du mur
Le passage de l'entité à travers le mur constitue probablement l'élément le plus spectaculaire du récit. Le témoin affirme qu'au moment où il se précipite sur elle, celle-ci lâche la main de sa fille et traverse le mur. Si le phénomène s'est réellement produit tel que décrit, il implique une propriété physique extraordinaire : la capacité d'une entité à franchir une paroi solide sans l'endommager.

Mais ici encore, nous ne disposons d'aucune observation indépendante. Il n'y a :
Aucune photographie ;
Aucune vidéo ;
Aucune trace matérielle du passage ;

Aucun deuxième témoin ;
Aucun rapport de police ;
Aucune enquête connue sur place.

Le phénomène demeure donc entièrement dépendant du récit individuel.

L'étrange « objet » de la taille d'une balle de golf et c'est probablement l'élément le plus intéressant du dossier sur le plan physique. Le témoin ne décrit pas seulement une apparition visuelle. Il affirme avoir reçu quelque chose dans sa main. L'objet aurait été :

- Jaunâtre ;
- Gros comme une balle de golf ;
- Très lourd ;
- Extrêmement chaud ;
- Impossible à tenir ;
- Puis aurait disparu après être tombé au sol.

On pourrait être tenté de considérer ce passage comme une prétendue « trace physique ». Mais il faut être extrêmement prudent.

Pourquoi ?
Parce que l'objet n'a pas été conservé. Il n'existe donc aucun échantillon susceptible d'être analysé. Le récit ne fournit pas de poids, de dimensions précises, de composition, de photographie ou de description permettant une analyse physique indépendante. Il s'agit donc d'un objet allégué, et non d'un artefact ufologique documenté.

Un aspect mérite néanmoins d'être signalé sans lui donner plus de poids qu'il n'en mérite. Le témoin affirme qu'en 1991 il ne connaissait pas le phénomène OVNI. Il affirme ne découvrir cette littérature qu'après son arrivée aux Pays-Bas en 2000. Il explique alors avoir reconnu une certaine similitude entre les êtres représentés dans les publications ufologiques et celui qu'il affirme avoir rencontré au Ghana.

Si l'on accepte le témoignage tel quel, cela pourrait constituer un argument contre l'hypothèse d'une simple reproduction consciente d'un modèle ufologique déjà connu. Mais cette conclusion ne peut pas être démontrée. Le problème principal est que le témoignage n'a été signalé qu'en 2011, soit environ vingt ans après l'événement.

Entre 1991 et 2011, de nombreux souvenirs ont pu être modifiés, reconstruits ou influencés par des informations acquises ultérieurement.

Le problème majeur : un témoignage rétrospectif. C'est, à mon avis, le point essentiel. La fiche donne :
Observation : 1991 mais la date du signalement : 28/11/2011
Nous avons donc environ vingt années entre l'événement allégué et son enregistrement sur UFO Evidence.

Cela ne signifie absolument pas que le témoin ment. Mais cela réduit fortement la valeur probante du récit. La mémoire humaine n'est pas un enregistrement permanent. Plus le délai est important, plus il est difficile de distinguer les éléments réellement mémorisés de ceux qui ont pu être reconstruits au fil du temps. Et ici, le témoin lui-même indique avoir commencé à s'intéresser aux OVNI en 2000, soit neuf ans après l'expérience. C'est donc une donnée particulièrement importante : l'événement précède la découverte de la littérature ufologique, mais le récit détaillé présenté sur UFO Evidence est postérieur à cette découverte.

C'est exactement le genre de nuance qu'il faut conserver en mémoire.

Une autre particularité : l'âge et la localisation
La fiche indique à la fin : Location : Varsovie / Pologne Age : 48

Cela ne signifie pas que l'événement s'est produit en Pologne. La localisation de l'observation est clairement donnée plus haut comme : Ashanti New Town/Kumasi, Kumasi, Ghana.

Varsovie correspond manifestement à la localisation du déclarant lorsqu'il a renseigné la fiche. Le témoin avait donc, au moment du signalement, 48 ans. Cela permet également d'estimer qu'il avait environ 28 ans en 1991, si l'âge indiqué est celui qu'il avait lors du signalement en 2011.

Évaluation critique

Élément	Évaluation
Existence d'une fiche UFO Evidence	Établie
Localisation à Kumasi	Déclarée par le témoin
Date 1991	Déclarée
Date précise	Inconnue
Saison	Non précisée
Nombre de témoins	1
Témoignage direct	Oui
Signalement contemporain	Non
Délai avant signalement	≈ 20 ans
Deuxième témoin	Non identifié
Photographie/vidéo	Aucune
Trace physique conservée	Non
Enquête indépendante	Non retrouvée
Objet matériel analysable	Non
Communication télépathique	Déclarée
Traversée du mur	Déclarée
Origine extraterrestre	Non démontrée

.
La valeur probante de ce cas est très faible, car aucun élément indépendant ne permet de confirmer les événements.
Source : *http://ufoevidence.org/Sightings/report.asp?ID=12316*

ÉTÉ 1998 - LE CAS DES « TROIS GÉANTS » — RÉGION D'ACCRA,
La source *https://thinkaboutitdocs.com/1998-june-ufo-alien-sightings/* fait état d'un récit étrange :

- Date : Été 1998
  Lieu :
  Heure :
  Résumé :
  Source :
  Lieu : Près d'Accra, Ghana
  Date : Été 1998
  Heure :

Après une journée passée à cueillir des fruits dans les champs, Kwane Afram, âgé de 13 ans, rentrait seul chez lui avec plusieurs autres garçons. À un moment donné, Kwane s'éloigna du groupe et, au détour d'un chemin, il tomba nez à nez avec trois êtres gigantesques à l'apparence humaine qui lui barraient la route. Effrayé, il se cacha dans la forêt. Il ne revint jamais. Malgré des recherches approfondies menées par sa famille et ses amis, il ne fut pas retrouvé. Après avoir consulté le guérisseur local, ses parents apprirent qu'il réapparaîtrait dans quatre jours. Effectivement, il réapparut et raconta aux autorités l'histoire des trois géants et que l'un d'eux l'avait trouvé et emmené dans un village de minuscules créatures elfiques où il était retenu captif et forcé de participer aux tâches ménagères et autres travaux domestiques.

Cette source secondaire indique : source Año Cero, numéro 7 de 1999.

Mais il y a un problème documentaire majeur
La page Internet que nous avons aujourd'hui n'est pas l'article original d'Año Cero. Elle reproduit une information attribuée à cette revue. Je n'ai pas retrouvé pour l'instant :
L'article original d'Año Cero de 1999 ; Les archives en ligne de cette revue ne remontent pas aussi loins dans le temps. A partir de nos recherches aucune bibliothèque, archive, identifiée ne le détient
Une coupure de presse ghanéenne de 1998 ;
Un rapport de police ghanéen ;
Un témoignage direct de Kwane Afram ;
Un témoignage des parents ;
Un enquêteur identifié ;
Une enquête ufologique contemporaine de l'événement ;
Une photographie ou vidéo ;
Un deuxième témoin indépendant.

État du dossier : aucune confirmation indépendante retrouvée à ce jour, nous ne pouvons en aucun cas considérer ce cas comme un cas suffisamment documenté pour vraiment le retenir comme un fait véridique.

10 OCTOBRE 2005 – ACCRA – GHANA
C'est le cas NUFORC 47687 — Accra, 10 novembre 2005, 18h30 locale,
Fiche NUFORC
Produit : 10-11-2005 18 :30 heure locale
Rapporté : 14-11-2005 06 :17 Pacifique

- Durée : environ 5 secondes
- Nombre d'observateurs : 1
- Location : Accra (Ghana), northern outskirts, direction sud vers l'océan
- Forme : Autres / Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet, Couleur changée

Résumé NUFORC :
Rond éclatant, orange brillant, puis pris une forme de cigare vert éclatant, strié dans le ciel en ligne droite.

Témoignage intégral
« J'ai jeté un coup d'œil par la fenêtre et au début, c'était une boule de feu ronde brillante, orange avec jaune à l'intérieur, et un point orange au centre, puis immédiatement elle a pris une sorte de forme de cigare ; d'une émeraude éclatante (presque vert fluorescent) qui s'étendait de chaque côté. Il n'y avait aucune traînée visible. »

« Ma première impression fut que c'était une étoile filante ; elle voyageait en ligne droite, et j'ai essayé de la montrer à mon fils à côté de moi, mais je me suis retrouvée à bafouiller et incapable de dire quoi que ce soit avant qu'elle ne soit partie ; environ 5 secondes. »

« Il semblait être dans notre atmosphère, mais très haut ; peut-être 5000 pieds, (je suppose à la hauteur habituelle des avions de passagers) et aurait pu y faire entrer quelques-uns de ces avions de passagers. Il se dirigeait vers le sud, en direction de l'océan... C'était à la périphérie nord de la ville d'Accra »

Analyse
C'est typiquement le portrait d'un bolide / green fireball :

Heure : 18h30 à Accra début novembre = 30 minutes après le coucher du soleil. Ciel crépusculaire, condition idéale pour voir un météore rasant très lumineux.

Changement de couleur orange → vert émeraude fluorescent : le vert est caractéristique de la combustion du magnésium et du nickel dans les météores, ou d'une rentrée de débris spatial. L'aspect "lueur qui rayonne de chaque côté" correspond à l'ionisation.

Cigare sans traînée, disparition soudaine : un bolide en vol horizontal qui s'éteint quand il a consommé sa matière, sans fragmentation visible.

Taille perçue "2 avions de ligne" : surestimation classique d'un objet très lumineux sans point de référence à 5000 pieds.

Effet physiologique : le témoin n'arrive pas à parler — réaction de sidération fréquente lors des bolides très brillants.

Pourquoi il est resté classé "Autre" et non "météore" par NUFORC ? Parce que la trajectoire est décrite comme parfaitement rectiligne, lente (5 secondes, c'est long pour un météore qui dure habituellement 1-2 sec), et surtout parce que le témoin insiste sur l'absence de traînée et le changement de forme rond → cigare, ce qui est moins typique.

Il n'y a pas de rentrée de satellite connue ce jour-là au-dessus du Ghana dans les archives publiques, mais novembre est la période des Taurides du Nord, une pluie qui produit justement des boules de feu orange à vert très lentes et durables.

C'est donc, avec Keta 1958, le cas le plus "physique" du catalogue ghanéen : pas d'entité, pas de radar, juste une lumière diurne crépusculaire traversant le ciel plein sud vers le Golfe de Guinée.
Source : https://nuforc.org/sighting/?id=47687

10 NOVEMBRE 2005 – ACCRA – PERIPHERIQUE NORD - GHANA

- Date / heure : 10/11/2005 18h30 locale — 30 min après le coucher du soleil à Accra (crépuscule nautique)
- Lieu : périphérie nord d'Accra, trajectoire sud vers l'océan
- Durée : 5 secondes
- Témoin : 1 adulte + fils à côté (témoin indirect, non interrogé)
- Description en 2 phases :
- Boule ronde orange, jaune à l'intérieur, point orange central
- Immédiatement après : cigare vert émeraude fluorescent, luminescence qui rayonne de chaque côté, sans traînée
- Comportement : ligne droite parfaite, vitesse constante, disparition soudaine, pas de bruit, pas de fragmentation

Témoignage
« Une tache ronde et brillante, d'abord orange, puis d'un vert éclatant, en forme de cigare, a traversé le ciel en ligne droite. J'ai jeté un coup d'œil par la fenêtre et j'ai d'abord vu une boule de feu ronde et brillante, orange avec du jaune à l'intérieur et un point orange au centre. Puis, aussitôt, elle a pris la forme d'un cigare, d'un vert émeraude éclatant (presque fluorescent), qui luisait de chaque côté. Aucune traînée n'était visible. J'ai d'abord pensé à une étoile filante ; elle se déplaçait en ligne droite et j'ai essayé de la montrer à mon fils à côté de moi, mais je n'arrivais pas à parler jusqu'à ce qu'elle disparaisse, environ cinq secondes plus tard. Elle semblait se trouver dans notre atmosphère, mais très haut ; peut-être 1 500 mètres (en me basant sur l'altitude de vol habituelle des avions de ligne), et on aurait pu y loger deux avions. Elle filait vers le sud, en direction de l'océan, depuis l'endroit où je me trouvais, puis elle a disparu aussi soudainement qu'elle était apparue. C'était dans l'hémisphère nord. » à la périphérie de la ville d'Accra, au Ghana, sur la côte ouest de l'Afrique.
Source : NUFORC

Analyse :
A. Crédibilité du témoignage — élevée
Le témoin ne revendique pas d'ET. Sa première hypothèse est rationnelle : "étoile filante" Détail anti-sensationnel : *il n'arrive pas à parler pour alerter son fils* — effet de sidération très souvent rapporté pour les bolides de forte magnitude, pas inventé pour faire sensation

Estimation d'altitude honnête et prudente : "peut-être 5000 pieds, en me basant sur les avions" — il avoue qu'il devine

Rapporté 4 jours après (14/11/2005), pas des années après, donc mémoire fraîche

B. Contexte astronomique — la clé
10 novembre = en plein dans les Taurides du Nord. C'est une pluie de météores connue pour :

- Des bolides très lents (4 à 6 secondes, contre 1-2 sec pour un météore normal) = ta durée de 5 secondes
- Des boules de feu extrêmement colorées orange → vert émeraude
- Des trajectoires rasantes plein sud, sans traînée persistante
- Une forte magnitude qui fait paraître l'objet énorme ("deux avions de ligne")
- Le vert fluorescent s'explique chimiquement : combustion du magnésium et du nickel du météoroïde + ionisation de l'oxygène atmosphérique.

C. Ce qui ne colle pas avec un avion / ballon / satellite
Avion / hélico : pas de feux de navigation clignotants, pas de bruit, vitesse trop élevée pour un hélico, changement de couleur et de forme impossible

Ballon : 5 secondes en ligne droite plein sud, pas de vent porteur à 5000 pieds vers l'océan à cette heure

Satellite / débris : à 18h30, un satellite en flare aurait une traînée et ne changerait pas de forme rond → cigare

D. Pourquoi ce n'est pas un vrai "cigare" solide
L'aspect "cigare qui luit de chaque côté" est l'enveloppe de plasma qui s'étire autour du corps lors de la rentrée. Quand le bolide s'éteint, il disparaît d'un coup, sans s'éloigner — exactement ce que décrit "disparu aussi soudainement qu'elle était apparue".

Probabilité d'explication naturelle : 85% bolide Tauride, 10% rentrée de micro-débris, 5% inexpliqué résiduel (durée un peu longue et absence totale de traînée)

En une phrase : Ce n'est pas une soucoupe, c'est très probablement un bolide exceptionnellement coloré et lent de la pluie des Taurides, observé dans des conditions crépusculaires idéales depuis la banlieue nord d'Accra, d'où la surestimation de taille et l'effet de sidération.
Source : UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51439b9a0ad2e1e9be4532bc/UFO%20Sighting%20in%20Accra%20(Ghana)%20on%20Thursday%2010%20November%202005

11 MAI 2011 — TROIS OBJETS LUMINEUX - GHANA
Date : 11 mai 2011
Heure : environ 05 h 30
Lieu : Ghana — localisation précise non indiquée
Un témoin publia une vidéo montrant trois objets lumineux.

Selon son témoignage :

- Trois objets étaient visibles ;
- Ils étaient proches les uns des autres ;
- Ils semblaient se déplacer vers l'est ;
- L'observation eut lieu peu avant le lever du Soleil ;
- Le témoin réussit à les filmer.

Le récit fut publié le 13 mai 2011 par UFO Sightings Daily. Une copie photographique/vidéo a également été archivée sur Flickr.

Article UFO SIGHTING DAILLY



Ghana, Afrique de l'Ouest : observation d'OVNI (trois orbes lumineux) au-dessus d'une maison, le 11 mai 2011 (vidéo)
Date d'observation : 11 mai 2011
Lieu d'observation : Ghana, Afrique de l'Ouest

Photo : Une photo de l'observation du 11 mai 2011 au Ghana

Déclaration d'un témoin oculaire :
« Bonjour, ce matin vers 5 h30, nous avons une vue très claire de trois objets dans le ciel. J'ai pu les filmer pendant un certain temps, et c'est la première fois qu'ils apparaissent si proches les uns des autres à cette heure-ci. Ils semblent disparaître à l'est juste avant le lever du soleil. Alors regardez bien et voyez ce que j'ai vu en direct du Ghana, en Afrique de l'Ouest. »

Accès à la vidéo sur YouTube : *https://www.youtube.com/watch?v=WlXhLOdkhNY&t=32s*

Sur FLICKR
Ghana, Afrique de l'Ouest, observation d'un OVNI de trois orbes lumineux au-dessus de la maison, 11 mai 2011
Vidéo. *bit.ly/iJjoFr*

Prudence
La source est ufologique et non scientifique. Il n'est pas possible, à partir des informations disponibles, de déterminer ce qu'étaient ces lumières. C'est une intervention de lecteur sur ce site. Pas d'enquête, ni même de renseignements demandés au témoin !

04 FEVRIER 2014 — TEMA – GREATER – ACCRA REGION - GHANA
Un cas actuellement présent dans la base du National UFO Reporting Center (NUFORC) mérite d'être signalé, mais avec une réserve très importante.

Fiche originale NUFORC n° 196979

Ce que dit exactement la fiche

- Lieu : Tema, Greater Accra Region, Ghana
  Date indiquée : 4 février 2014
  Heure : 03 h 50 heure locale
  Durée indiquée : 2014–2016
  Nombre d'observateurs : 1
  Forme enregistrée par NUFORC : « Changing »
  Couleur : noire
  Observation depuis : le sol
  Élévation : 45°

Caractéristiques signalées :

- Émission de faisceaux ;
- Changement de couleur ;
- Effets électriques ou magnétiques.

Mais le récit est beaucoup plus particulier qu'une simple observation d'OVNI.

Le témoignage
Le déclarant affirme qu'en 2014, alors qu'il avait huit ans, il aurait rencontré deux êtres qu'il identifie comme des extraterrestres.

Il les décrit comme :

- Légèrement plus grands que lui à cette époque ;
- Mesurant approximativement 4 à 5 pieds ;
- De couleur bleu clair ;
- Minces ;
- Avec de grosses têtes ;
- D'apparence enfantine.

Selon son récit, ces êtres communiquaient avec lui télépathiquement et lui auraient transmis la capacité de contrôler et modifier le temps. Il affirme avoir utilisé cette capacité jusqu'en 2016.

L'Objet :
Le témoin décrit également un objet associé aux êtres.
Il s'agissait, selon lui, d'un engin :

- Noir ;
- En forme de capsule ;
- Comportant de nombreux boutons et interrupteurs ;
- Capable de changer de forme.

Il affirme que les deux êtres l'auraient emmené dans des « voyages inexpliqués » entre 2014 et 2016. Lorsqu'il aurait cessé d'utiliser son pouvoir en 2016, les visites auraient cessé. Il indique ne plus avoir eu de contact depuis.

Une précision capitale sur la date
La fiche NUFORC indique :
Occurred: 2014-02-04 03:50
Reported: 2026-04-08 09:46 Pacific
Duration : 2014-2016

Autrement dit, NUFORC n'a pas reçu ce témoignage en 2014. Il a été déposé le 8 avril 2026, et publié le 9 avril 2026. Il s'agit donc d'un récit rétrospectif, relatant des événements supposés avoir eu lieu douze ans auparavant.

Peut-on parler d'une « observation d'OVNI » ? Je serais beaucoup plus prudent. Le dossier est actuellement classé par NUFORC comme une observation de forme « Changing », mais le texte du témoin est essentiellement celui d'une rencontre alléguée avec deux êtres non humains, accompagnée d'un objet décrit comme un drone/capsule.
.
Nous pouvons affirmer avec certitude :
Une personne a déposé en avril 2026 auprès de NUFORC un témoignage concernant des expériences qu'elle situe entre 2014 et 2016 à Tema. En revanche, nous ne disposons actuellement d'aucun élément permettant d'établir que :

- Les deux êtres ont réellement été présents ;
- L'objet décrit existait matériellement ;
- Des voyages ont effectivement eu lieu ;
- Le témoin possédait une quelconque capacité de manipulation du temps.

Je n'ai trouvé aucune enquête indépendante, photographie, vidéo, article de presse ghanéen contemporain ou autre témoin venant confirmer ce récit dans les recherches effectuées. Et surtout, le témoignage n'a été enregistré dans NUFORC qu'en 2026, soit douze ans après la date supposée de la première expérience. Vu le manque d'information il n'a pas vraiment une utilité !

03 MARS 2020 — ACCRA - OBSERVATION A PARTIR D'ACCRA - GHANA
Fiche UFO Hunters / MUFON

- Date : Tuesday 03 March 2020
- Signalé le : même jour, 03 March 2020
- Lieu : Accra, Greater Accra Region — coordonnées 5.6067° / -0.1866°
- Classification : Other
- Duration : 00:50:00

- Source : MUFON — Case Number #106557

Témoignage intégral
« Entre 15h10 et 16h00 (heure de l'Est), un objet (qui semblait être un tubulaire) est apparu au-dessus de la mer, directement au sud d'Accra, Ghana et directement à l'ouest de Sao Tome sur une application radar météorologique que j'utilise appelée Myradar. Cet objet a semblé s'être retourné dans l'espace pendant toute cette période après s'être initialement divisé en deux objets vers 15h10. La seconde masse s'est ensuite dirigée vers le nord-ouest en direction d'Abidjan, arrivant sur la terre ferme en environ 5 secondes avant sa disparition. L'objet original a continué à dévaler pendant toute cette période. »

« À 16 h15, l'image demeure, bien que le trajet emprunté change légèrement car l'objet lui-même semble désormais se déplacer vers le nord-ouest plutôt que de basculer sur place avec un second morceau en mouvement. »

« Bien que j'aie filmé quelques vidéos de l'écran de mon téléphone avec un autre téléphone, peut-être que celle-ci se trouve aussi dans les archives MyRadar. Notez que vous ne pouvez voir cette chose que lorsque vous êtes en arrière, l'écran couvrant une zone allant d'Abidjan à Nembe au plus proche et la moitié ouest du continent africain au plus large. »

Analyse
1. Ce n'est pas un OVNI dans le ciel d'Accra. Le témoin précise bien qu'il regarde l'application météo MyRadar, pas le ciel. Il filme son écran de téléphone avec un autre téléphone.

2. Le comportement décrit est un artefact radar typique :

Objet tubulaire qui "culbute" pendant 50 minutes au même endroit au sud d'Accra / ouest de Sao Tomé = écho fixe ou bouclage de tuile radar0 Scission en deux à 15h10 puis second morceau qui va vers Abidjan en 5 secondes : impossible physiquement. Distance Sao Tomé-Abidjan ~ 1800 km en 5 sec = Mach 1000+ Visible uniquement quand on dézoome au maximum (Abidjan à Nembe, voire moitié ouest de l'Afrique) : c'est le signe classique d'un défaut de rendu / stitching de la couche satellite/radar globale de MyRadar quand on est en vue continentale.

MyRadar agrège des données NOAA, EUMETSAT et des radars au sol. Au large du Golfe de Guinée, il n'y a pas de radar au sol, donc l'app affiche une interpolation satellite. Des artefacts tubulaires et en "tumble" apparaissent régulièrement lors des mises à jour.

3. Pourquoi MUFON l'a gardé
:
MUFON classe tout signalement radar comme "Other" même sans observation visuelle corroborante. Le cas est intéressant parce que le témoin a eu le réflexe de demander une vérification d'archives MyRadar.

Résumé :
Ce 3 mars 2020 n'est pas une lumière dans le ciel d'Accra, c'est une trace radar sur une app météo, durant 50 minutes, avec scission et déplacement ultra-rapide vers Abidjan, visible uniquement en vue continentale. L'explication la plus parcimonieuse est un artefact d'affichage / interpolation satellite de MyRadar, pas un objet physique au-dessus du Golfe de Guinée.

C'est le seul cas "instrumental" du Ghana, et il illustre bien le passage de l'ufologie visuelle (Keta 1958, Accra 2005) à l'ufologie de capteurs / écrans.
Source : ***https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5e602392ced22ad818de310c/UFO%20Sighting%20in%20Accra,%20Greater%20Accra%20Region%20(Ghana)%20on%20Tuesday%2003%20March%202020***

6 OCTOBRE 2022 — KUMASI / SANTASI-ATASOMANSO - GHANA
Fiche brute
- Date : 10/06/2022 — format US, donc 6 octobre 2022

- Lieu : Santasi–Atasomanso, Kumasi — banlieue sud-ouest de Kumasi, zone résidentielle en expansion, collines, assez sombre la nuit
- Témoin : Michael R. — seul témoin nommé, pas de second témoin cité
- Source : US UFO Center, base "Ghana UFO Sightings" — un agrégateur, pas NUFORC ou MUFON. Pas de numéro de cas, pas de rapport d'enquête, pas de photo. C'est le témoin qui a du déposer ce cas. On ne retrouve à priori aucune autre source.

Témoignage en deux parties :
Cela s'est produit dans la région de Santasi Atasomanso où j'ai d'abord vu une énorme lumière clignotante qui semblait se trouver à environ trois cents mètres.

En apparaissant plus clairement, je pouvais maintenant voir qu'il s'agissait d'un immense engin circulaire avec ce qui semblait avoir une fenêtre de taille moyenne. Quand il fut assez proche, je pus aller regarder à l'intérieur où j'aperçus un être humanoïde. Il avait de grands yeux et un long nez pointu avec de petites oreilles de souris. Après quelques instants, l'appareil monta et s'éloigna de ma position vers le nord.

Traduction de ce que tu cites : lumière clignotante massive à ~300 m, qui se rapproche, structure circulaire, fenêtre moyenne, humanoïde à l'intérieur avec grands yeux, long nez pointu, petites oreilles de souris.

Analyse
1. Ce qui est intéressant — le parallèle avec 1991
C'est le deuxième cas à Kumasi avec humanoïde. Le cas de 1991 à Ashanti New Town décrivait déjà une petite entité jaune, chauve, yeux noirs ovales, 4 doigts. Ici on a de nouveau : circulaire + fenêtre + humanoïde proche + grands yeux + nez pointu + oreilles de souris. On retrouve le motif "jaune / souris" propre à Kumasi. Soit tradition locale, soit contamination entre récits.

2. Les signaux faibles de crédibilité
Distance évolutive 300 m → "assez proche pour regarder à l'intérieur" : impossible sans que le témoin ne marche vers l'objet. Il dit "I was able to go and look inside" — il s'approche d'un engin inconnu clignotant de plusieurs mètres ? Comportement à risque extrême, rarement rapporté.

Pas de données : pas d'heure précise, pas de durée, pas de direction d'arrivée sauf départ vers le nord, pas de bruit, pas de photo malgré téléphone portable en 2022.

Source : US UFO Center est une base de contenu qui copié-collé des témoignages sans vérification, entourée de pubs pour GhostWalks. Contrairement à NUFORC (47687) qui vérifie au téléphone, il n'y a pas d'enquête. En conséquence, aucune analyse et on sait très bien que sur les bases ouvertes ou le public dépose ses observations, il y a des « fakes » et bien souvent des observations peu détaillées qu'on peut facilement rapporter à des phénomènes connus. La fiabilité de ces bases est donc très limitée !

3. Hypothèses prosaïques les plus probables, en admettant que ce témoignage soit véridique.
À Santasi-Atasomanso en 2022 :
Drone lourd avec LED + nacelle : à 300 m la nuit, un drone professionnel type DJI Matrice avec lumière clignotante anti-collision peut paraître "huge flashing light". La "fenêtre" peut être la nacelle caméra, l'humanoïde une paréidolie (ombre de la nacelle). Départ vers le nord = retour au point de décollage.

Lanterne / structure gonflable : Kumasi a beaucoup de célébrations avec lampions. Mais la description "circulaire + fenêtre" colle moins.

Hallucination / rêve éveillé / misperception : le motif "je m'approche et je vois un être dedans" est typique des rencontres rapprochées de type RR3 à haute étrangeté, souvent liées à un état de conscience altéré (fatigue, palu).

4. Pourquoi il reste quand même dans le catalogue
Même si fragile, c'est le seul cas ghanéen post-2020 avec occupant. Il montre l'évolution du phénomène au Ghana : on passe des lumières lointaines (Keta 1958, Accra 2005, Accra radar 2020) aux rencontres

avec entités à Kumasi (1991 et 2022). C'est exactement ce que les ufologues appellent le "biais culturel" : à Kumasi, on voit des êtres, à Accra, on voit des lumières.
Source : https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/ghana-ufo-sightings.html#:~:text=When%20it%20was%20close%20enough%2C%20I%20was,afterlife%20for%20all%20of%20our%20visiting%20guests.

GUINEE

17 - Guinée (Guinée-Conakry) — ancienne Guinée française
18 - Guinée-Bissau — ancienne Guinée portugaise
19 - Guinée équatoriale — ancienne Guinée espagnole

Chapitre XII – 19

17 - GUINEE CONAKRY

Ancienne Guinée française.

FÉVRIER 2003 – YOMOU (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE - KONAKRY) - OBSERVATION D'UN OVNI – UAP

TÉMOIGNAGE DE GBATO ALPHONSE ALIAS NEPSON PARADIS, ARTISTE, CHANTEUR DE REGGAE YACOUBA – ENQUETE SUR LE TERRAIN DE JEAN-CLAUDE SADIA

LA VILLE – SITUATION – INFORMATIONS DIVERSES



Yomou est une ville et une préfecture du sud-est de la Guinée, dans la région de Nzérékoré, en Guinée forestière, à proximité de la frontière avec le Liberia. Elle est le chef-lieu de la préfecture du même nom. La localité se trouve à une altitude de 374 m, le long de la dorsale guinéenne, couverte d'une forêt dense, qui rend le transport routier difficile, notamment en saison des pluies. En 2016, le nombre d'habitants de Yomou Centre est estimé à 16 149 habitants.

01 Photo : Carte régionale

Yomou possède un climat de savane de type Aw selon la classification de Köppen, avec une température annuelle moyenne de 25 °C et des précipitations d'environ 1 182,8 mm par an, beaucoup plus abondantes en été qu'en hiver.



02 Photo : Village de Yomou en Guinée.

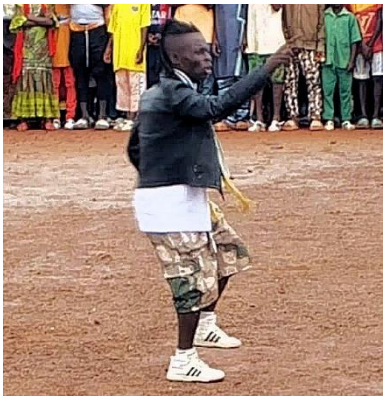
Yomou est une ville commerçante où l'on vend notamment du riz, du manioc, du café, de l'huile et des noix de palme.

En 2005, ce n'était qu'un village de 5000 d'habitants à peine. La photo de cette petite ville est de 2020 environ,

la région à totalement changée. *(Source majoritaire : Wikipédia)*

LE TEMOIN

Nepson Paradis, de son vrai nom Gbato Alphonse, est un chanteur de reggae Yacouba ivoirien, artiste, compositeur et musicien. Nepson Paradis a reçu le trophée de meilleur artiste reggae « Des **Awards DAN** 2025 ».



03 Photo : Nepson Paradis qui donne un spectacle pour les habitants dans un village de la Côte d'Ivoire.

Gbato Alphonse est né le 02 janvier 1968 à Danané à l'ouest de la Côte d'Ivoire dans le Tonkpi. Il est bien connu de Jean Claude Sadia qui dirigeait en Côte d'Ivoire les Rencontres UFO d'Abidjan dans les années 2005-2012 en Côte d'Ivoire.

On peut écouter ses œuvres, divers albums dont Géniocratie ou réconciliation sur You Tubes : https://www.youtube.com/@nepsonParadis

04 Photo : Nepson Paradis lors d'une représentation.



Nepson Paradis est d'une gentillesse reconnue, apprécié par son entourage, un artiste dans l'âme et il n'hésite pas à chanter pour ses amis et présenter des spectacles dans de nombreuses associations. Son témoignage est reconnu comme sérieux.

Quelques années plus tard, dès lors que les événements se sont arrêtés, Nepson Paradis, est rentré en Côte d'Ivoire.

L'OBSERVATION



En Guinée, dans la zone forestière non loin du mont Nimba l'un des plus hauts sommets d'Afrique, on vient de retrouver, grâce à UFO ABIDJAN (1) un phénomène étrange qui se déroula en février 2003 et dont a été témoin Gbato Alphonse alias Nepson Paradis.

04 1 Photo : panique dans le village, les enfants vont se cacher….

D'abord parti de la Côte d'ivoire, précisément de Danane à cause de troubles politiques, il arrive en guinée après s'être enfui par la forêt. C'est ainsi qu'il sera logé dans le camp de réfugiés de Nonan dans la sous-préfecture de Péla. (Rattaché à la Préfecture de Yomou). A vol d'oiseau, Péla est à 235 kms de Danane, donc parcourant pistes et chemins à travers la forêt vierge, les montagnes pour éviter la guerre et les massacres, il a donc parcouru de 250 à 300 kms !

Étant artiste, Nepson Paradis occupe ses journées à réunir les enfants autour d'activités culturelles qui se résument en des danses, ballets et autres prestations scéniques. Petit à petit, ses activités prennent de l'importance et commencent à intéresser les localités aux alentours. C'est ainsi qu'il fut invité lui et sa troupe par le Sous-préfet de Péla et le maire de la ville de Yomou.

Avec son groupe d'animation, il prépare le spectacle et il a dû les devancer à Yomou pour la synchronisation du spectacle avec l'orchestre local. Les riverains s'organisent afin de leur réserver un accueil chaleureux et quand tout fut fin prêt, en février 2003, le spectacle put commencer et Paradis donna enfin son premier concert de l'histoire de sa carrière d'artiste.

05 Image d'artiste, reconstituant l'accueil par le Sous-Préfet de Péla et le maire de Nonan de Nepson Paradis, Artiste Ivoirien et réfugié en Guinée en 2003.

Une fois le spectacle terminé vers 2 h 00 du matin, en se rendant à son hôtel en présence du représentant du préfet et de tous les artistes, ils observent soudainement venue de derrière eux à l'est, une boule lumineuse aux contours plutôt flous de couleur blanchâtre les dépasse pour se placer à un point fixe, à une soixantaine de mètres, (la boule paraissait proche, mais cette distance est certainement plus importante) tout en grossissant.





L'observation se fait sous un angle de 45° à peu près et l'objet finit par atteindre une taille qui dépasse celle apparente du soleil avec des scintillements de couleurs jaune et bleu à son périmètre. La présence de cette boule sema une panique générale.

Les enfants allèrent se cacher entre les maisons, cependant Paradis resta sur place criant de joie, clamant qu'il s'agissait de ses ancêtres venus le soutenir à son premier concert live. Il invita les autres à le rejoindre tout en les rassurant et ceux-ci quittèrent leurs cachettes pour venir observer l'étrange phénomène avec lui. L'observation dura environ 20 mn, le groupe de témoin pu observer ce phénomène, qui resta immobile durant ces 20 minutes, puis tout d'un coup la boule à disparue dans le ciel à une vitesse relativement importante, vers l'ouest. Selon les autochtones ce phénomène est récurrent dans la région.

Source : Enquête auprès du témoin par UFO ABIDJAN (Côte d'Ivoire) - Direction : Jean Claude Sadia - Email : sadiaverel@yahoo.fr

RAPPORT D'OBSERVATION N° GN-0302-001
Archive Gérard Lebat – GEOS France.

Titre : Observation d'une boule lumineuse stationnaire lors d'un concert à Yomou
Source de l'enquête : UFO ABIDJAN
Statut du rapport : Analyse préliminaire - Témoignage unique non corroboré sur place

1. RÉSUMÉ DE L'OBSERVATION

En février 2003, aux alentours de 02h00 du matin, un groupe de personnes (artistes, représentant du préfet et riverains) se déplaçant dans les rues de Yomou (Guinée forestière) a été survolé par une source lumineuse non identifiée.

Selon le témoin principal, Gbato Alphonse (alias Nepson Paradis), une boule lumineuse blanchâtre aux contours flous est arrivée de l'est, a dépassé le groupe, puis s'est immobilisée à environ 60 mètres de distance, dans le ciel, sous un angle d'environ 45 degrés.



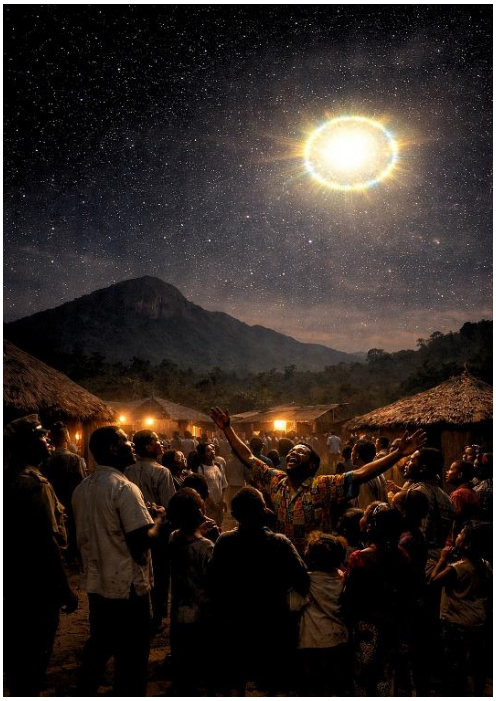
L'objet a grossi jusqu'à dépasser la taille apparente du soleil, présentant des scintillements de couleurs jaune et bleu sur son pourtour. Après être resté parfaitement immobile pendant environ 20 minutes, l'objet a disparu en accélérant rapidement vers l'ouest.

06 Photo : Nepson Paradis chez lui.

2. CONDITIONS D'OBSERVATION

- **Date :** Février 2003 (jour non précisé)
- **Heure :** ~02h00 (nuit noire)
- **Lieu :** Ville de Yomou, Préfecture de Yomou, Guinée forestière (Zone non loin du Mont Nimba).
- **Direction d'apparition :** Est
- **Direction de disparition :** Ouest
- **Durée totale :** Environ 20 minutes (observation statique longue).
- **Environnement :** Urbain (rue de ville, retour de concert), ciel dégagé (supposé).
- **Témoins :** Multiples (M. Nepson Paradis, le représentant du Sous-préfet, les artistes de la troupe, enfants du groupe). La panique initiale, suivie d'une observation collective, renforce la cohésion du témoignage.

07 Photo : Interprétation de l'observation de Yomou en Guinée.



3. DESCRIPTION DE L'OBJET

- **Forme :** Sphérique / Boule.
- **Couleur principale :** Blanchâtre.
- **Particularités optiques :** Contours flous, scintillements de couleurs (jaune, bleu) à la périphérie.
- **Comportement dynamique :**
  - Phase 1 : Arrivée rapide depuis l'est, dépassement du groupe.
  - Phase 2 : Arrêt brusque sur un point fixe, à altitude constante (environ 45°).
  - Phase 3 : Augmentation de la taille apparente (phénomène d'approche ou d'augmentation d'intensité lumineuse).
  - Phase 4 : Stationnaire parfait (20 minutes).
  - Phase 5 : Départ accéléré vers l'ouest.

4. ANALYSE DU PHÉNOMÈNE

4.1. Hypothèses d'identification classiques (Débunking)

- **Aéronef conventionnel :** Impossible. Un hélicoptère ou avion ne reste pas stationnaire 20 minutes à basse altitude sans bruit, et n'a pas cet aspect de "boule floue".
- **Satellite / ISS :** Trop bas (angle de 45°, sensation de proximité) et surtout, un satellite ne fait pas de stationnaire. Il se déplace linéairement.
- **Météore / Bolide :** Durée trop longue (20 min) ; un météore dure quelques secondes.
- **Lanternes célestes (chinoises) :** Correspondent à la couleur chaude et au déplacement lent, mais sont impossibles ici : elles ne se déplacent pas à vive allure au début, ne font pas de stationnaire parfait face au vent, et ne disparaissent pas en accélérant vers l'horizon. Le contexte (brousse guinéenne en 2003) rend cette pratique très peu probable.
- **Astres (Vénus/Jupiter) :** Très brillants parfois, mais ils ne se déplacent pas rapidement pour "dépasser" un groupe, et ils suivent la rotation terrestre (ils se couchent lentement, ils ne disparaissent pas en accélérant).

4.2. Évaluation du témoignage et de la psychologie du témoin

- **Contexte post-traumatique :** Le témoin principal, Nepson Paradis, est un réfugié ivoirien ayant fui la guerre. Il vit dans un camp et organise des activités pour surmonter ce traumatisme.
- **État émotionnel :** Là où les autres (enfants) ont eu peur, M. Paradis a crié de joie. Il a immédiatement interprété le phénomène comme "ses ancêtres" venus le soutenir pour son premier concert. Cette **interprétation culturelle** est cruciale. En Afrique de l'Ouest, le lien avec les ancêtres et les manifestations lumineuses dans la nature est un thème récurrent.
- **Cohérence :** Le fait que les autres témoins, rassurés, soient sortis de leur cachette pour observer à leurs côtés, et que l'observation ait duré 20 minutes, élimine la possibilité d'une hallucination collective fugace.

4.3. Phénomène physique connu : Le "Ball Lightning" (Foudre en boule) ?

- La foudre en boule est un phénomène électrique atmosphérique rare, se présentant comme une sphère lumineuse flottant dans l'air, parfois de la taille d'un pamplemousse à quelques mètres. Elle peut être blanche, jaune ou bleue.
- **Arguments contre :** La foudre en boule dure généralement quelques secondes, rarement plus d'une minute. Une observation de 20 minutes est incompatible avec les données scientifiques actuelles sur ce phénomène. De plus, elle est souvent liée à des orages (non mentionné ici).

4.4. Hypothèse privilégiée : Manifestation de Plasma froid ou Phénomène tellurique La région du Mont Nimba est une zone géologiquement ancienne et riche en minerais (fer). La combinaison de la géologie locale et des conditions météorologiques peut parfois produire des phénomènes de **lumière tellurique**.

- **Principe :** Sous certaines contraintes tectoniques, les roches riches en quartz peuvent générer des effets piézoélectriques. Combiné à l'ionisation de l'air, cela peut créer des boules lumineuses (plasmoïdes).
- **Observation récurrente :** Le rapport mentionne que *"Selon les autochtones ce phénomène est récurrent dans la région."* C'est l'élément le plus important. Si les habitants de Yomou connaissent ce phénomène, il ne s'agit probablement pas d'engins extraterrestres, mais bien d'un **phénomène naturel local** (un "Panache" ou "Feu follet" de montagne).

5. CONCLUSION DE L'ANALYSE

Critère	Évaluation
Crédibilité du témoin	**Bonne.** Le témoignage est précis, collectif, et le témoin principal est identifiable (artiste). Son interprétation "ancestrale" est culturelle et n'invalide pas la réalité physique de l'observation.
Fiabilité technique	**Moyenne.** Manque de données scientifiques (heures exactes, météo, autres témoins interrogés par enquêteurs indépendants).
Phénomène expliqué	**Peu probable.** Aucun phénomène astronomique ou aéronautique classique ne correspond à une immobilisation de 20 min suivie d'une accélération rapide.
Phénomène inexpliqué	**Élevé.** Correspond à la catégorie des PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) de type "Lumière stationnaire".

Critère	Évaluation
Hypothèse naturelle	**Plausible.** L'environnement (zone minière du Nimba) et la récurrence signalée par les autochtones orientent fortement vers un phénomène géophysique méconnu (plasmoïde tellurique).

Avis final :

Il s'agit d'un dossier solide de **PAN de Type 1 (Lumière nocturne)**.

L'analyse écarte les méprises avec des objets conventionnels. La piste la plus sérieuse pour expliquer ce phénomène récurrent dans la région forestière de Guinée serait une manifestation géophysique locale liée aux particularités du sous-sol du Mont Nimba, produisant des décharges lumineuses atmosphériques de longue durée, interprétées localement comme des esprits ou ancêtres.

Des investigations sur place (interviews d'autres anciens de Yomou, étude géologique sommaire) seraient nécessaires pour confirmer la nature exacte de ce phénomène.

Enquête de base vers 2008 auprès du témoin de Jean Claude Sadia, étude complémentaire 2026 de Gérard Lebat.

23 AOUT 2022 —SIQUIRI - GUINEE KONAKRY
NUFORC 171711 - Siguiri - et il pose plus de questions qu'il n'en résout.

1. La fiche officielle existe bien
Le dossier est bien référencé sur le site du National UFO Reporting Center :

- Produit : 23-08-2022 21:46
- Locaux Rapporté : 13-09-2022 09:51
- Pacifique - Lieu : Wellfleet, préfecture de Siguiri, Guinée
- Détails de localisation : Les montagnes vallonnées, treeie
- Forme : Cigare
  Characteristics: Lumières sur un objet, aura ou brume autour de l'objet, laissé une traînée, émis d'autres objets, émets de faisceaux, changement de couleur, avions à proximité, effets électriques ou magnétiques, possible enlèvement

Texte intégral du témoin, tel quel :
Forme de cigare volant. Il filait, volait, dans le ciel. Les lumières clignotaient. Forme de cigare.

Posté le 2022-10-08. Le miroir ufoscans.com reprend exactement la même entrée.
C'est tout. Pas de photo, pas de vidéo, pas de rapport complémentaire.

2. Les anomalies qui font douter de la crédibilité
C'est une fiche très atypique pour NUFORC :

a) Localisation incohérente : "Wellfleet, Siguiri Prefecture, Guinea". Wellfleet est une ville du Massachusetts, USA. Siguiri est une préfecture au nord-est de la Guinée, région de Kankan, à 368 m d'altitude, zone d'orpaillage, très rurale. Le système a visiblement mélangé deux lieux.
b) 743 observateurs : Le champ No of observers: 743. Pour une observation en brousse à 21h46 sans aucun relais dans la presse guinéenne, c'est statistiquement impossible. Les cas africains avec autant de témoins (comme Papua New Guinea 1999) génèrent des articles.
c) Durée = heure : Le champ Duration : 9:48 PM au lieu d'une durée en secondes/minutes. Le témoin a confondu l'heure et la durée.
d) Toutes les cases cochées: Lights, Aura, Trail, Emitted other objects, Emitted beams, Changed Color, Aircraft nearby, Electrical effects, Possible abduction. En ufologie, cocher 9 caractéristiques extrêmes pour une description de 2 phrases est le signe classique d'un rapport troll ou d'une erreur de saisie web où toutes les checkboxes sont restées cochées.

e) Signalement tardif et lointain : Observé le 23 août en Guinée (UTC+0), mais rapporté le 13 septembre depuis le fuseau Pacifique US (09:51 Pacific). Soit un expatrié américain de retour, soit quelqu'un qui n'était pas sur place.
f) Orthographe : "treeie" au lieu de "treey" / "tree-covered" renforce l'idée d'une saisie rapide et non relue.
En bref, c'est un rapport NUFORC de très faible qualité, classé dans la base mais non enquêté. Le risque de « fake » est important dans ce cas.

3. Que pourrait être un "cigar avec lumières clignotantes qui zoome" à Siguiri à 21h46 ?
À cette date, il faut garder 3 hypothèses prosaïques ouvertes :
Avion de ligne à haute altitude. Vu de face / légèrement de côté la nuit, un avion ne montre que ses strobes blancs/rouges clignotants alignés. L'effet de perspective écrase les ailes et donne une forme allongée "cigare". Siguiri est sous le couloir Bamako - Conakry.

Train Starlink. SpaceX a lancé 53 Starlink le 19 août 2022 depuis la Floride. Du 21 au 24 août, le train était encore serré et très brillant au crépuscule. Vu à l'œil nu depuis l'Afrique de l'Ouest, il apparaît comme un long cigare lumineux qui traverse le ciel très vite, avec des "clignotements" quand les satellites tournent.

Canular / méprise. Le nombre de 743 témoins et la description ultra-courte ne permettent aucune triangulation.

Il n'y a aucun autre signalement le même soir en Guinée dans la base NUFORC, ni dans la presse locale que j'ai pu interroger. La Guinée est extrêmement sous-représentée dans NUFORC (moins de 5 cas historiques), ce qui rend toute vérification locale difficile.
Source NUFORC : https://nuforc.org/sighting/?id=171711

28 DÉCEMBRE 2024 — SOUMANKOÏ / KANKAN – GUINEE KONAKRY
L'« OVNI » qui tombe dans une plantation de manguiers » Guinée News

Cas similaire deux jours plus tard à Farako, dans le secteur de Batè-Loba (voir ci-dessus)

Il a été confondu au début avec un satellite tombé, d'où le titre de Guinée news : *Un objet volant non identifié, de type OVNI, qui ressemble visiblement à un satellite, est tombé dans une plantation de mangues dans la localité de Soumankoï, situé à environ 14 kilomètres de la ville de Kankan.*

Ce qui s'est vraiment passé
Ce n'est pas un OVNI, c'est le vol stratosphérique américain THUNDERHEAD FLIGHT 714 - HBAL714

- Lancement : 17/12/2024 à 5:25 UTC depuis Hurley, South Dakota, USA
- Identifiant : HBAL714
- Fin de vol : 12/28/2024
- Durée : + 11 jours

Le ballon a été lancé depuis le Dakota du Sud, et après avoir traversé l'océan Atlantique, il a atteint la côte africaine fin décembre. Un changement soudain de vents a poussé le ballon à entrer au-dessus du territoire guinéen.

Le 28 décembre, la charge utile a été trouvée dans une plantation de mangues près de la ville de Soumankoi, à environ 14 km de Kankan, tandis que le ballon est apparu à proximité à Farakó, un secteur du district de Batè-Loba également dans la préfecture de Kankan

Atterrissage confirmé par StratoCat :
Site d'atterrissage : Dans une plantation de mangues dans la ville de Soumankoi, à environ 14 km de Kankan, en Guinée

C'était quoi techniquement ?
Le Thunderhead Balloon System est une plateforme stratosphérique pilotable développée par Raven Aerostar / Aerostar pour des missions de longue durée :
C'est un ballon super-pression en forme de citrouille, en polyéthylène, qui vole entre 15 et 28 km d'altitude, bien au-dessus des avions de ligne. Il porte une nacelle avec panneaux solaires, GPS, Iridium, transpondeur ADS-B.

Ce type de ballon peut traverser l'Atlantique en 10 jours en surfant sur les vents stratosphériques. Celui-ci a dérivé vers le sud et est redescendu sur la Haute-Guinée, grande région productrice de mangues.

La suite - qui a fait le buzz international
L'événement a eu un grand impact dans les médias locaux et les médias internationaux en français.

France 24 Les Observateurs a titré *"Guinée : que sait-on des objets volants non identifiés retrouvés dans la région de Kankan ?"*

Et surtout, la récupération a mal tourné :

Deux Britanniques, Paul Inch et Richard Perham, furent envoyés peu après pour récupérer l'équipement du ballon de recherche sous contrat avec Aerostar International, mais furent arrêtés quelques jours après leur arrivée et accusés d'espionnage et de violation de l'espace aérien

Ils ont passé 100 jours à la prison centrale de Conakry, dans des conditions inhumaines, avant d'être libérés sous caution en avril 2025 et de rentrer à Londres fin mai.

Intérêt ufologique du cas : Montre comment les ballons modernes génèrent des "crash OVNI" en Guinée, exactement comme à Yomou 2003 où la boule lumineuse a été interprétée comme ancêtres.

Quelques sources vérifiables pour le cas Soumankoi / Kankan - 28 décembre 2024, classées par type.



Photo : Guinée News présente l'objet retrouvé

1. Source technique - identification du ballon
StratoCat - Fiche de vol THUNDERHEAD FLIGHT 714
C'est la base de données mondiale des ballons stratosphériques. C'est elle qui prouve que ce n'est pas un satellite.
URL : https://stratocat.com.ar/fichas-e/2024/HRL-20241217.htm

Ce que dit la fiche :
- Lancement: 12/17/2024 at 5:25 UTC - Launch site: Hurley, South Dakota, US
- ID: HBAL714
- Fin : 12/28/2024
- Site d'atterrissage: In a mango plantation in the town of Soumankoi, about 14 km of Kankan, Guinea
- Trajectoire : Le ballon a été lancé depuis le Dakota du Sud, et après avoir traversé l'océan Atlantique, il a atteint la côte africaine... Un changement soudain de vents a fait entrer le ballon au-dessus du territoire guinéen.
- Description système : Le système de ballon Thunderhead est une plateforme polyvalente orientable développée par Raven Aerostar

Liste 2024 : https://stratocat.com.ar/globos/2024e.htm

Hurley (SD) | 12/17 | + 11 d | THUNDERHEAD FLIGHT 714 | In a mango plantation in the town of Soumankoi, about 14 km of Kankan, Guinea

2. Sources guinéennes - la méprise OVNI au début
Guinée news - 29/12/2024 (repris par Cote-d-Ivoire.net)
URL : https://www.cote-d-ivoire.net/news=1835882

Un objet volant non identifié, de type OVNI, qui ressemble visiblement à un satellite, est tombé dans une plantation de mangues dans la localité de Soumankoi, situé à environ 14 kilomètres de la ville de Kankan. Même article sur Phoenix Browser : Soumankoi/Kankan : Un engin ressemblant à un satellite tombe dans un champ

3. Sources internationales - enquête journalistique

a. **France 24 - Les Observateurs**
b. Titre : "Guinée : que sait-on des objets volants non identifiés retrouvés dans la région de Kankan ?"
c. URL : https://observers.france24.com/fr/afrique/20250108-guinee-kankan-objets-volants-non-identifies (lien cité dans StratoCat)
d. StratoCat le liste dans ses références externes : Guinée : que sait-on des objets volants non identifiés retrouvés dans la région de Kankan ? France 24 website
e. Media Guinée
Titre : "Kankan/Soumankoi : l'objet semblable à un aérostat qui s'est écrasé dans un champ récupéré par les autorités"
f. Cité par StratoCat comme référence.

4. Suite judiciaire - les deux Britanniques arrêtés
- Toujours sur la fiche StratoCat : - Deux Britanniques, Paul Inch et Richard Perham, furent envoyés peu après pour récupérer le matériel... mais furent détenus... et accusés d'espionnage

Sources complètes listées par StratoCat :

Nation Cymru : *« L'homme de Blaenau Ffestiniog rentre chez lui après l'épreuve de la prison de Guinée »*

Wales Online : « L'épreuve de 100 jours du père de cinq enfants... »

Daily Mail : « Comment une mission de récupération d'équipement de quatre jours s'est transformée en 100 jours cauchemardesques... »

FIN DECEMBRE 2024 - 1er JANVIER 2025 — FARAKO / BATÈ-LOBA, KANKAN - GUINEE KONAKRY
Le cas est bien réel en tant que découverte d'un objet, et plusieurs médias guinéens l'ont rapporté le 1er et le 2 janvier 2025.

Localisation
L'objet aurait été découvert à Farako, dans le secteur de Batè-Loba, relevant de la sous-préfecture de Balandou, préfecture de Kankan, en Haute-Guinée.

Les sources locales situent l'endroit à environ 40 km de Kankan.

Circonstances
Selon le témoignage recueilli par Guinéenews, l'objet serait arrivé au sol le mercredi 1er janvier 2025 vers 17 h. Un habitant raconte avoir été averti alors qu'il se trouvait dans un centre de santé. Il s'est rendu sur place avec d'autres personnes. À leur arrivée, quatre pick-up appartenant aux services de défense et de sécurité étaient déjà présents. Les militaires auraient éloigné la population afin d'examiner l'engin. Le témoin rapporte ensuite que les autorités auraient déclaré qu'il s'agissait : d'un engin *« sous-forme de ballon »,* mais comportant *« un appareil technologique ».*

L'objet aurait finalement été embarqué dans un véhicule pour être transporté vers Kankan.

2. Les premières descriptions sont très intéressantes
Les premières dépêches parlent d'un :

- « *Objet technologique volant non identifié* » ;
- Objet ressemblant à un satellite ;
- Appareil ayant chuté du ciel ;
- Engin de type ballon comportant une charge technologique.

Les photographies publiées montrent effectivement un objet très différent de l'image classique d'une soucoupe volante.

Mediaguinee indique également que des photos et vidéos avaient été transmises aux journalistes et que l'on pouvait voir plusieurs personnes en uniforme autour de l'appareil.

Lerevelateur224 publie le même type d'informations et indique que des habitants auraient été réticents à parler, certains affirmant que les autorités leur auraient demandé de ne pas s'exprimer.

3. La découverte est-elle liée à Soumankoï ?
Très probablement oui. C'est le point le plus intéressant de l'affaire. Quelques jours auparavant, le 28 décembre 2024, une nacelle avait été retrouvée dans une plantation de manguiers à Soumankoi, à environ 14 km de Kankan. France 24 a enquêté sur les deux objets et a fait examiner leurs photographies par des spécialistes. Le résultat est particulièrement intéressant : le premier objet était très probablement une nacelle de ballon stratosphérique.

Et le second, celui de Farako, correspondrait vraisemblablement à l'enveloppe ou à une partie de l'enveloppe du même ballon.

4. L'analyse du CNES
Le spécialiste interrogé par France 24 est Stéphane Louvel, chef de mission des vols Ballons Stratosphériques Ouverts au CNES.

- En examinant les photographies du deuxième objet, il identifie notamment :
- Un système conique ;
- Une plaque circulaire ;
- Des éléments correspondant vraisemblablement au système de séparation ;
- Une partie pouvant correspondre au sommet de l'enveloppe.

Son diagnostic est : *« un ballon en polyéthylène de petite taille ».* C'est donc très différent d'un engin spatial ou d'un appareil extraterrestre.

5. La découverte de Stratocat est particulièrement importante.
La recherche permet d'aller encore plus loin. Le site spécialisé Stratocat a identifié le ballon comme : HBAL714 — Thunderhead Flight 714 Il aurait été lancé le : 17 décembre 2024 à 05 h 25 UTC depuis : Hurley, Dakota du Sud, États-Unis par Aerostar.

Le vol a duré environ 11 jours et s'est terminé le 28 décembre 2024. Stratocat indique que la nacelle a été retrouvée dans une plantation de manguiers à Soumankoï, tandis que le ballon aurait été retrouvé à proximité, à Farakô, dans le secteur de Batè-Loba.
C'est une donnée extrêmement intéressante : elle fournit une liaison matérielle et chronologique entre les deux découvertes.

6. Une petite correction chronologique
Il faut faire attention à la formulation *« quelques jours plus tard ».* Les médias ont largement diffusé l'affaire de Farako le 1er janvier 2025, mais France 24 a recueilli une information selon laquelle l'objet avait en réalité été découvert plusieurs jours auparavant, et que sa découverte n'avait été médiatisée que le 1er janvier.

Donc, nous préférons titrer ce cas : Fin décembre 2024 / 1er janvier 2025 — Farako, Batè-Loba Plutôt que de présenter sans réserve le 1er janvier comme date exacte de la chute.

En revanche, **Guinéenews** rapporte explicitement un témoignage situant la chute au 1er janvier vers 17 h. Il existe donc une discordance documentaire sur la date, que nous préferons signaler.

7. Pourquoi l'affaire a-t-elle été qualifiée d'« OVNI » ?
Le terme est ici utilisé dans son sens littéral : objet volant non identifié = objet dont l'origine n'était pas connue au moment de sa découverte.

Les médias guinéens ne disposaient pas alors d'informations permettant de déterminer sa nature. L'absence de communication officielle a renforcé les interrogations.

Mais après examen des photographies par des spécialistes, l'hypothèse d'un élément de ballon stratosphérique devient nettement plus convaincante.
Source : Article France 24 consacré aux deux objets de Kankan
Fiche Stratocat — Thunderhead Flight 714 / HBAL714
Article original de Guinéenews sur Farako

23 SEPTEMBRE 2025 — CONAKRY, GUINÉE CONAKRY

Vidéo d'un objet lumineux





Photo : Photo extraite du fi et un agrandissement/ L'objet est petit, peu visible sur l'image/

La publication a été mise en ligne sur r/ufo le 24 septembre 2025, donc le lendemain de l'observation alléguée. C'est un élément intéressant : le témoignage n'est pas une histoire apparue plusieurs années après les faits. Le message indique :

- Lieu : Conakry, Guinée
- Date : 23 septembre 2025
- Heure : vers 22 h
- Durée annoncée : environ 26 secondes
- Nombre de témoins : 1
- Source de la vidéo : un membre de la famille de l'auteur, qui se trouvait à Conakry
- Nature du phénomène : objet lumineux dans le ciel.

L'auteur précise lui-même qu'il ne sait pas ce qu'il a vu et propose notamment l'hypothèse d'un drone.

La vidéo originale
Le message Reddit comportait un lien vers un fichier Google Drive, présenté comme la vidéo originale transmise par le membre de la famille. La publication conserve donc une trace assez précise de la provenance du document.

Publication originale Reddit — « Possible UFO in Conakry, Guinea »

Les réactions des internautes
Les commentaires sont très prudents. L'un suggère simplement : « Looks like an orb? »
Une autre avance l'hypothèse d'un pointeur laser. L'auteur lui-même avait évoqué la possibilité d'un drone. Cela signifie qu'il n'y a pas de consensus dans la discussion permettant d'identifier l'objet.

Ce que nous pouvons réellement établir
Il faut distinguer trois niveaux.

1. L'existence de la publication : OUI
Elle est vérifiable et datée du 24 septembre 2025.

2. L'existence d'une vidéo : OUI, selon la publication
Le post contient un lien vers un fichier Google Drive présenté comme la vidéo envoyée par un proche du témoin.

L'identité de l'objet : INCONNUE

Nous n'avons actuellement aucune analyse indépendante permettant de dire de quel phénomène il s'agit.

Une réserve importante sur la vidéo
Il manque plusieurs informations indispensables pour une véritable analyse PAN :

Localisation précise à Conakry
orientation de la caméra
heure exacte
durée exacte
distance estimée de l'objet
hauteur angulaire
mouvement de la caméra
fichier vidéo original avec métadonnées
témoignage direct du vidéaste
Et surtout, un seul témoin est déclaré.

Nous ne disposons pas non plus, à ma recherche, d'une enquête réalisée par une association guinéenne, par une autorité aéronautique ou par un organisme ufologique.
Source :
https://www.reddit.com/r/ufo/comments/1np8pzh/possible_ufo_in_conakry_guinea/?utm_source=chatgpt.com

Chapitre XII - 20
18 - GUINÉE-BISSAU
Ancienne Guinée portugaise

DATE NON RETROUVEE – LIEU N0N RETROUVEE – GUINEE BISSAU VOL DC6 MILITAIRE -
Il s'agit d'un témoignage recueilli par Rui/Ruy Ávila Castel-Branco ET le cas ne se déroule pas au Mozambique ni en Guinée équatoriale, mais sur la liaison Guinée-Bissau–Luanda, donc au-dessus de l'Afrique occidentale et centrale/angolaise.

Deux sphères blanches accompagnant un DC-6 militaire

Les informations retrouvées
Le cas est repris dans un important article consacré aux archives de Castel-Branco, publié par la revue brésilienne Revista UFO sous le titre UFOs sobre a África. L'article précise que Castel-Branco avait constitué une importante collection de témoignages de pilotes, contrôleurs et personnels aéronautiques africains.

Le récit est également reproduit dans le dossier espagnol El Ojo Crítico, consacré aux cas africains recueillis par Castel-Branco. Cette seconde source est particulièrement intéressante car elle donne le nom du principal témoin.

- Fiche du cas
- Période : date exacte non indiquée dans les sources retrouvées
- Lieu : en vol, sur la route Guinée-Bissau → Luanda
- Aéronef : DC-6 de la Força Aérea Portuguesa (FAP)
- Altitude : environ 16 000 mètres
- Témoin principal cité : tenente aviador Telmo Xavier Matos
- Durée : environ 5 minutes
- Objets : deux sphères blanches
- Nombre : 2



Selon le récit, les deux objets sont restés pendant plusieurs minutes dans une position qui paraissait stationnaire par rapport au DC-6. Ils se seraient parfois situés au-dessus de l'avion. Le comportement rapporté est particulièrement intéressant :

- Les deux sphères se rapprochaient ;
- Elles s'éloignaient l'une de l'autre ;
- Elles se croisaient ;
- Puis chacune repartait dans une direction différente ;
- Finalement, elles se seraient éloignées à très grande vitesse.

La Revista UFO décrit explicitement les objets comme *« dois objetos esféricos de cor branca* » et indique qu'ils accompagnèrent le DC-6 pendant environ cinq minutes.

Un détail très important : 16 000 mètres Cette altitude mérite d'être signalée :16 000 m = environ 52 500 pieds. C'est une altitude très élevée pour un avion de cette époque. Cela signifie que les témoins se trouvaient très au-dessus de la plupart des phénomènes météorologiques et du trafic aérien conventionnel de l'époque. Mais il faut rester prudent : l'altitude de 16 000 m provient du récit rapporté par Castel-Branco. Je n'ai pas retrouvé le carnet de vol du DC-6 ni un document militaire portugais permettant de confirmer indépendamment cette valeur.

Ce que le récit ne permet PAS de déterminer
Il manque malheureusement plusieurs informations essentielles :

- Date exacte : non retrouvée.
- Position géographique exacte : inconnue.
- Heure : inconnue.
- Cap de l'avion : probablement vers Luanda, mais non précisé dans le détail.
- Conditions météorologiques : non indiquées.
- Distance des sphères : non indiquée.
- Dimensions apparentes : non indiquées.
- Couleur précise / luminosité : simplement décrites comme blanches.
- Radar : aucune information retrouvée.
- Communication avec le contrôle aérien : aucune information retrouvée.
- Nombre exact de membres d'équipage ayant observé le phénomène : la source met surtout en avant Telmo Xavier Matos.

Ce sont des lacunes importantes.

Le point le plus intéressant : « ils sont stationnaires ». Cette formulation utilisée dans les sources est particulièrement intéressante : les sphères auraient maintenu une position stationnaire par rapport à l'avion. Cela ne signifie évidemment pas qu'elles étaient immobiles dans l'espace. Pour un avion volant à plusieurs centaines de kilomètres à l'heure, un objet situé à une certaine distance et suivant sensiblement le même vecteur peut donner une impression de stationnarité. Mais le récit ajoute ensuite des changements de position relatifs, des rapprochements, des croisements et finalement une séparation très rapide. C'est donc le comportement apparent par rapport à l'avion qui constitue l'élément ufologique du cas, davantage que l'apparence des objets.

Plusieurs explications doivent être envisagées.

- Ballons

Des ballons météorologiques ou scientifiques peuvent apparaître comme des sphères brillantes à haute altitude. Cependant, leur comportement apparent dans ce récit — rapprochement, croisement et séparation rapide — demanderait une explication supplémentaire.

- Reflets / phénomènes optiques

À 16 000 m, les conditions d'observation sont particulières. Un phénomène lumineux ou un reflet peut produire des perceptions inhabituelles.

- Autres aéronefs

Il faut également envisager des aéronefs vus sous un angle inhabituel, même si la description de sphères blanches sans structure apparente ne permet pas de conclure.

- Phénomène réellement non identifié

C'est naturellement possible, mais l'absence de données instrumentales et de documentation primaire empêche d'aller plus loin.

Une précision géographique importante
Je classerais ce dossier principalement sous : GUINÉE-BISSAU / ANGOLA — CAS AÉRONAUTIQUE et non sous Mozambique. Castel-Branco était mozambicain et travaillait depuis le Mozambique, mais son enquête portait sur des témoignages provenant de nombreux pays africains. La source espagnole précise d'ailleurs que ses archives contenaient des cas provenant de la FAP (Força Aérea Portuguesa), de DETA, LAM, DTA et d'autres opérateurs africains.

La question de la date
C'est actuellement le principal problème documentaire. Je n'ai trouvé dans les deux sources secondaires consultées aucune date précise pour l'incident du DC-6. Je déconseille donc fortement de lui attribuer une année simplement parce que le cas apparaît entre d'autres observations datées dans l'article.

On peut donc mentionner : DATE : inconnue — probablement période coloniale portugaise

La Guinée-Bissau devient indépendante en 1973/1974, tandis que l'Angola devient indépendant en 1975. Le fait que le vol soit assuré par un DC-6 de la Force aérienne portugaise situe nécessairement l'affaire dans la période antérieure à ces indépendances, mais cela reste une déduction historique, pas une date documentaire.

Le cas est nettement plus intéressant que beaucoup de récits Internet, parce que le témoin principal est identifié comme officier aviateur et que le témoignage a été recueilli par un pilote expérimenté, Castel-Branco. Mais il reste impossible, à ce stade, de vérifier indépendamment la date, la position, l'altitude ou la réalité des performances rapportées.

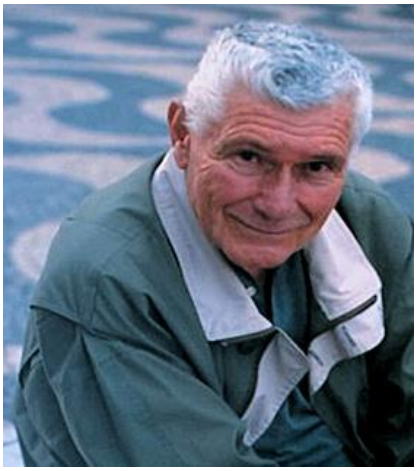
Une piste de recherche particulièrement intéressante
Ce cas mérite d'être poussé plus loin : les archives de la Força Aérea Portuguesa pourraient éventuellement permettre de retrouver le vol, le nom du DC-6 et surtout les journaux de bord ou rapports d'incident.

Et il y a une autre piste : puisque le vol était Guinée-Bissau → Luanda, nous pouvons essayer de déterminer les routes aériennes militaires portugaises de l'époque et les DC-6 de la FAP en service, ce qui pourrait permettre de dater indirectement le témoignage de Telmo Xavier Matos.

C'est probablement la meilleure façon de transformer ce récit de Castel-Branco en véritable dossier historique documenté plutôt qu'en simple cas ufologique secondaire. C'est un travail qui peut être plus facilement fait par des ufologues Portugais
Sources pour ce cas : https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/
https://elojocritico.info/wp-content/uploads/2020/09/EOC-91_92.pdf
https://www.ufoscans.com/ - Date: 01/04/1967 20:00 | Location: Unknown City, Guinea-Bissau | Shape: Sphere

DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE POUR MIEUX CONNAITRE L'AUTEUR DE CE CAS

QUI EST RUI DE AILA FERRAO CASTEL-BRANCO
Ufologue Portugais, originaire du Mozambique, il a participé à de ombreux congres, auteur de l'ouvrage OVNIS EM AFRICA.



Rui de Ávila Ferrão Castel-Branco, originaire de Lourenço Marques (Mozambique), est né le 25 OUT 1925 et est décédé le 04 AGO 2008, à Cascais. Il était un pilote officiel de DETA (Mozambique Airlines), avec plus de 22000 heures de vol sur son CV.

Photo : Lui Castel Branco, Pilote et Ufologue auteur de « OVNI EM AFRICA ». 12-08-1925 – 04-08- 2008

L'instructeur de « l'Aero Clube de Moçambique, » partenaire de la Mozambique Study Society, a fondé une délégation dans ce pays désigné comme le Centre d'études astronautiques (membre de la Fédération internationale d'astronautique) ayant été un partenaire correspondant de la Société interplanétaire brésilienne, de São Paulo, Brésil.

C'est en 1970 qu'il s'intéresse à l'étude du phénomène sur ce continent africain.

Il était présent à plusieurs conférences et congrès sur le sujet, abordant toujours le travail de recherche qu'il a effectué.

Photo : l'ouvrage de Rui Castelo-Branco



Auteur des ouvrages « Conférence sur l'astronautique », en 1962, « Science-Fiction en Littérature, dans le Cinéma, Radio et Télévision et Projection inau Portugal et Brazil », en 1967, « Astronautics and Aviation Ephemeris in Mozambique », en 1973, a édité sa dernière œuvre en 1987, baptisée « OVNIS in Africa », par COIMBRA Editora, tous édités en portugais.

Dans sa participation au Congrès de Las Vegas (1991), il a fait son intervention pour traiter les cas mozambicains de pilotes d'aviateur.
Il était considéré comme membre honoraire de l'APPO en 1992.

L'ARTICLE INTERESSANT DE PABLO VILLARRUBIA MAUSO PUBLIE DANS *https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/* QUI EVOQUE RUI CASTELO BRANCO

OVNIs au-dessus de l'Afrique

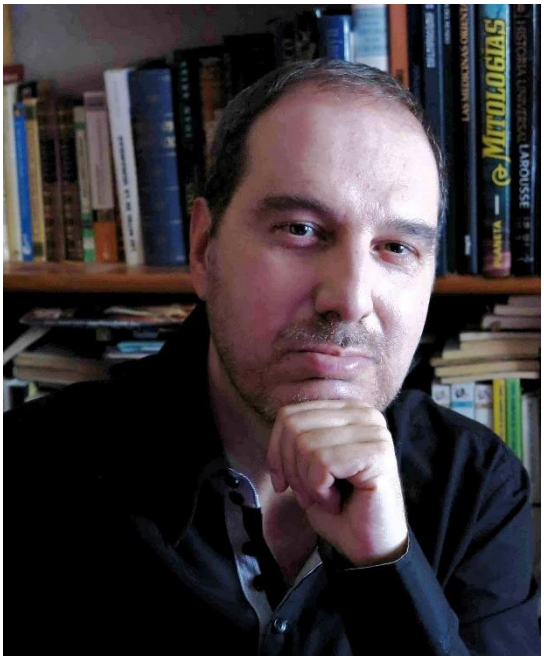
Dernière mise à jour : 1er décembre 2004, 11 h 50

Pablo Villarrubia Mauso

Castel-Branco fut le fondateur du Centre d'études astronautiques du Mozambique, qui réalisa les premiers lancements de fusées dans ce pays africain.

Le 18 décembre 1972 est une date que l'équipage et les passagers du Boeing 737 de Mozambique Airlines (DETA) n'oublieront pas de sitôt. Lors d'un vol entre Beira et Lourenço Marques, aujourd'hui Maputo, la capitale du Mozambique, un gigantesque OVNI vert est apparu dans un ciel parfaitement dégagé, se dirigeant vers l'avion. Après un échange tendu entre le pilote et la tour de contrôle, l'objet en forme de capsule est passé à très courte distance devant le Boeing, à un angle ascendant de 5°, puis, au soulagement général, a disparu à toute vitesse. C'est l'un des nombreux cas étudiés par le pilote, ufologue et écrivain mozambicain Ruy Castel-Branco, auteur du livre « OVNIs en Afrique » [Coimbra Editora, 1987]. Depuis 1975, date de l'indépendance du Mozambique, Ruy réside à Cascais, une paisible ville côtière près de Lisbonne. C'est là que j'ai rencontré et pu interviewer ce monsieur, âgé de 74 ans et ancien pilote de la DETA.

Castel-Branco était le fondateur du Centre d'études astronautiques du Mozambique, qui a réalisé les premiers lancements de fusées dans ce pays africain. « Je n'ai jamais vu d'OVNI, mais les récits que j'ai entendus de nombreux pilotes africains m'ont convaincu que nous sommes confrontés à un phénomène inexpliqué, que je considère comme d'origine extraterrestre », m'a confié l'ufologue, tout en sortant d'un dossier des dizaines de dessins d'OVNIs, réalisés par les témoins qu'il avait interrogés. « Les pilotes sont les meilleurs observateurs d'objets volants, car ils se trompent rarement. » Castel-Branco a survolé tout le Mozambique et d'autres pays africains entre 1947 et 1974, pilotant toujours des avions monomoteurs, comme le Tiger, ou des bimoteurs, comme le Hornet Loth, le Dragon Fly, le Dakota, le DC-3, le Dove et le Fokker Friendship. Il a accumulé plus de 22 000 heures de vol. Son livre était préfacé par Jorge de Lemos Peixoto, également pilote pour Transportes Aéreos Portugueses (TAP), qui soulignait l'importance d'inclure dans l'ouvrage les témoignages d'observations de pilotes, d'opérateurs radar, d'autochtones et de colons portugais.



« Pommes volantes » — L'observation survenue le 12 janvier 1973 par Raúl Alvez Calane da Silva, journaliste mozambicain, et son frère Mário, était véritablement insolite. Castel-Branco a étudié l'affaire en détail, parmi des centaines d'autres auxquelles il avait accès. Vers 1 h du matin, en pleine nuit, deux sphères lumineuses légèrement aplaties sur les bords sont apparues à 800 mètres du quartier Rui Patrício à Lourenço Marques, donnant l'impression d'avoir la forme de pommes. Les deux OVNI sont restés immobiles pendant deux minutes, tournant sur eux-mêmes à très grande vitesse. Puis, et toujours de manière symétrique, ils ont commencé à s'élever progressivement jusqu'à disparaître, ne laissant que deux points lumineux dans le ciel.

Photo : Pablo Villarrubia Mauso, ufologue sud-américain, auteur de plusieurs ouvrages sur le phénomène OVNI.

Puis, inexplicablement, ils redescendirent – toujours ensemble, à la même distance l'un de l'autre – mais à un autre endroit. C'est alors que les témoins comprirent que la rotation supposée pouvait en réalité correspondre à un rapide échange de lumières oscillant entre le bleu, le vert et le rouge, bien que la couleur dominante fût jaune-orangé. Selon Castel-Branco, ce genre de cas est fréquent non seulement au Mozambique, mais sur presque tout le continent africain. « Les points lumineux non identifiés ne sont pas rares au Mozambique. Et leur approche des zones urbaines, bien que peu fréquente, a été observée à plusieurs reprises. Le cas des frères Calane da Silva en est un exemple flagrant. »

Un autre épisode extraordinaire s'est produit à Xinavane, au Mozambique, où le radioamateur Manuel Silva de Almeida et plusieurs fonctionnaires coloniaux ont aperçu, dans les années 1950, un OVNI à la forme tout à fait singulière. Au-dessus des champs de la région, Almeida observa une sphère plus grande que la Lune, immobile à basse altitude et entièrement illuminée. D'un blanc éclatant, elle présentait trois sommets que le témoin compara à « la queue d'un grillon et une aile de chaque côté ». À cette occasion, le policier Raposo Guerreiro, à l'aide d'une lampe torche, émit des signaux lumineux en direction de l'objet. Soudain, l'OVNI s'assombrit, comme s'il répondait aux signaux. Même dans l'obscurité, sa structure restait parfaitement visible en pleine nuit. Les témoins eurent l'impression que l'objet avait commencé à émettre de la lumière de l'autre côté. Puis il disparut.

Situation marquante — L'histoire de l'ufologie regorge de témoignages d'observations d'objets volants non identifiés par des professionnels du contrôle aérien – et ce sont eux qui ont grandement contribué à l'étude du sujet. Castel-Branco possède de nombreux cas de ce type dans ses archives de recherche, et il nous a informés de certains qui sont pratiquement inconnus en dehors d'Afrique. L'un d'eux décrit la frayeur vécue par le pilote de taxi aérien Celestiano Nunes en 1959, à une époque où l'aviation africaine était encore précaire. En plein jour, alors qu'il effectuait un vol entre Morrumbala et Milange, également au Mozambique, Nunes aperçut un objet volant vers lui. Pensant d'abord qu'il s'agissait d'un autre avion, il le vit, stupéfait, s'approcher au point de frôler la collision. Heureusement, soudain, l'OVNI inversa sa trajectoire, littéralement, dans une manœuvre incroyable. Il fit simplement demi-tour et disparut à une vitesse vertigineuse.

Un autre cas surprenant s'est produit début juin 1973, lorsque les contrôleurs radar de l'aéroport Lourenço Marques de Maputo ont observé un objet en forme de disque au-dessus d'une piste. L'OVNI changeait continuellement de couleur, passant du jaune clair au bleu puis au vert. Les manœuvres de l'objet auraient pu compromettre la sécurité des vols, notamment les atterrissages et les décollages. Un événement similaire s'est produit en 1969 à Beira, la deuxième ville du Mozambique. À cette occasion, le chef du contrôle aérien, Luiz Antonio Ferreira Serra e Santos, a observé une lumière blanche fixe et brillante à 3 km de l'aéroport, au-dessus d'une maison, qui effectuait des acrobaties aériennes entre 15 et 30 degrés au-dessus du sol. Santos a déclaré à Castel-Branco qu'avec ses dix années d'expérience dans l'aviation, il pouvait parfaitement distinguer un avion classique d'un objet volant inhabituel. Et il ne s'agissait pas d'un avion.

Un autre cas recueilli par Castel-Branco et proposé aux lecteurs s'est déroulé en Afrique du Sud. Le témoignage est celui de Rui Calçada Bastos qui, accompagné de trois autres personnes, voyageait de Johannesburg à Lourenço par l'autoroute. Sans en comprendre la raison, les voyageurs remarquèrent que les instruments du tableau de bord s'étaient éteints et que le compteur kilométrique affichait zéro, tandis que le moteur continuait de tourner et que la voiture poursuivait sa route. Ce n'est que plus tard qu'ils aperçurent près du véhicule, au-dessus de la région minière du Rand, une zone riche en or, « une tache jaunâtre en forme de nuage », comme ils la décrivaient. Curieusement, après la disparition de ce nuage mystérieux, les instruments de la voiture se remirent à fonctionner normalement.

Castel-Branco conserve également dans ses volumineuses archives le récit d'un étrange phénomène aérien observé par l'équipage et les passagers d'un DC-6 de l'armée de l'air portugaise lors d'un vol entre la Guinée-Bissau et Luanda, capitale de l'Angola, à une altitude de 16 000 mètres. Selon le lieutenant de vaisseau Telmo Xavier Matos, deux objets sphériques blancs sont restés immobiles par rapport à l'appareil, le survolant parfois. Pendant les cinq minutes qu'a duré l'observation, les sphères se sont approchées et éloignées l'une de l'autre, finissant par se croiser, chacune reprenant sa route en sens inverse. Après avoir accompagné le DC-6 pendant un certain temps, elles se sont séparées à une vitesse fulgurante et ont disparu.

En février 1962, des soldats portugais stationnés à la caserne de Ribaué, au Mozambique, aperçurent un OVNI en forme de cigare laissant une traînée lumineuse dans le ciel. Brillant et doté d'une rangée de fenêtres, l'objet fut observé par trois soldats qui accoururent sur un chemin de terre. Mais ils n'eurent pas le temps de le toucher ni de faire feu, car il s'éloigna verticalement en une fraction de seconde. Cet incident, impliquant des militaires en service actif, illustre la manière dont le phénomène OVNI se manifeste dans certains pays africains. Dans de nombreuses nations, des détachements militaires européens sont maintenus pour assurer la sécurité territoriale de leurs anciennes colonies. Ces casernes suscitent un intérêt particulier chez nos visiteurs. De même, l'apparition d'humanoïdes descendant d'OVNIs au Mozambique semble être un phénomène ancien.

Un épisode marquant — Selon les informations fournies par Fernando da Silva Martins, témoin de l'apparition d'un gigantesque engin extraterrestre sur la plage de São Martinho de Bilene, à 180 km au nord de Maputo, au milieu des années 1950, un événement intéressant a été rapporté. Martins raconte qu'un « cipaio » – un policier indigène des anciennes colonies portugaises – lui a confié un épisode remarquable de sa vie. Sans vouloir révéler son identité, le cipaio a expliqué que dans la région, pendant la saison des pluies, des objets volants lumineux descendaient du ciel, d'où émergeaient des hommes. Ces hommes prélevaient des échantillons de racines, de pommes de terre, de sable et de plantes, puis repartaient, pour revenir l'année suivante. Ces atterrissages se produisaient depuis des décennies, observés par les ancêtres des habitants actuels de la plage.

L'un des cas les plus spectaculaires recensés par l'ufologue méticuleux Castel-Branco – notamment grâce à la qualité des témoins – s'est produit en Angola en octobre 1954, à 6 h 45. Le commandant Craveiro Lopes pilotait un Dragon Rapid de la compagnie Transportes Aéreos de Angola (DTA) lorsqu'il aperçut un objet de grande taille près de l'appareil. L'épisode fut relaté à Castel-Branco par l'opérateur radio de bord, João Alexandre Ramos : « À bord des Dragon Rapid, nous volons toujours à une altitude inférieure à celle des Dakotas ou des Bechcraft. Nous, les membres d'équipage de ces avions, connaissons parfaitement la région. » Il était presque 7 h lorsque le Dragon Rapid se trouvait à 100 km de Luanda, la capitale du pays. En raison de la faible visibilité, le commandant Lopes restait très attentif. « À un moment donné, en regardant sur le côté, nous avons aperçu quelque chose d'étrange à environ 1 000 mètres », raconta Ramos.

L'opérateur radio et les autres membres d'équipage ont décrit à l'ufologue un objet à demi dissimulé par la végétation de la savane, ressemblant à un dôme à trois bords. « Ce dôme semblait être en cristal, mais d'un cristal opaque, émettant des lumières rouge foncé et jaune. L'objet se trouvait dans une zone totalement inhabitée, loin de tout village indigène. » Toujours selon le commandant Lopes, l'artefact semblait avoir la forme d'une gigantesque machine Caterpillar, un tracteur à chenilles surmonté d'un dôme. Lopes décida de faire demi-tour et de survoler la zone dans la direction opposée, puisque les aviateurs avaient noté les coordonnées entre Luanda et Porto Amboim. Ils volèrent à très basse altitude, mais malgré cela, ils ne trouvèrent rien, comme si l'énorme objet avait disparu.

« Comment quelque chose d'aussi imposant a-t-il pu disparaître en si peu de temps ? » demanda l'opérateur radio. Pas la moindre trace de mouvement n'était visible sur la savane, malgré le poids apparent de l'objet. Le lendemain de l'observation, à la demande de Lopes et Ramos, Eurípedes da Silva, pilote de l'armée de l'air portugaise et aujourd'hui secrétaire du Conseil aéronautique angolais, survola la zone, mais ne trouva rien. « Au moment de l'observation, le commandant Craveiro Lopes totalisait 4 000 heures de vol et João Ramos, 8 000 », se souvient Castel-Branco en consultant ses archives. « Ils ne pouvaient pas se tromper sur un objet aussi impressionnant. »

Poursuite au Mozambique — L'ufologue conserve précieusement dans ses archives l'enregistrement d'une conversation entre le Centre d'information de vol (CIV) du Mozambique et l'équipage d'un Boeing 737 de la DETA, poursuivis par un OVNI pendant 20 minutes au petit matin du 8 janvier 1973, alors qu'ils volaient à 9 300 mètres d'altitude. L'affaire attira l'attention du Réseau mutuel d'étude des OVNI (MUFON) des États-Unis et fut relatée dans l'ouvrage « Le Mystère des OVNI » (éditions Pygmalion, 1976), de Jack Perrin. Tout commença lorsque le commandant Gilberto Costa, le copilote Nasi Pereira et le chef de cabine Antonio Teixeira effectuaient un vol entre les fleuves Save et Limpopo.

Ce jour-là, le vol fut retardé et décolla de Beira à 2 h 45 du matin. Environ vingt minutes après avoir atteint sa vitesse de croisière, le commandant Costa aperçut une lumière au-dessus de la mer, presque au ras de l'eau, à une trentaine de kilomètres au sud du fleuve Save. L'objet changeait constamment de couleur, passant du vert au rouge puis au blanc. Costa alerta le copilote et le commandant de bord, et tous virent l'OVNI prendre de l'altitude, accélérer et se diriger vers l'avion. Immédiatement, l'équipage informa la station CIV de Beira de la situation. Les techniciens indiquèrent à l'équipage qu'aucun aéronef ne se trouvait dans la zone, mais l'objet continua de s'approcher jusqu'à s'immobiliser, tout près de l'avion, à distance constante. Son diamètre apparent était comparable à celui d'un ballon de football et il émettait une lumière intermittente.

« J’ai éteint les feux de position et tous les autres feux de l’appareil afin de tromper l’objet. Stupéfait, j’ai vu l’OVNI accélérer rapidement et apparaître sur tribord, modulant fréquemment sa vitesse, passant devant nous et nous suivant à une distance difficile à évaluer. Cela a duré 10 à 15 minutes, puis, reprenant sa trajectoire, il a disparu en direction de la mer », a déclaré le commandant à Rui Castel-Branco. L’intégralité de la conversation entre l’équipage du Boeing 737 et le CIV de Beira a été enregistrée. Des copies de cet enregistrement ont été transmises aux autorités militaires portugaises, mais aucune déclaration officielle n’a été faite. Le commandant Gilberto Costa, pilote depuis l’âge de 20 ans, n’avait jamais rien vu de tel.

« J’ai discuté un jour avec un officier supérieur de l’armée de l’air portugaise à Lisbonne. Cet homme m’a confié que l’armée de l’air possédait de nombreuses informations sur le phénomène OVNI, mais les dissimulait dans des lieux difficiles d’accès. Je pense qu’il me l’a dit pour éviter que je ne le force à les rendre publiques », a déclaré Castel-Branco. Il a également découvert que l’armée portugaise transmettait toutes sortes d’informations sur les OVNI à l’armée américaine, sans autre commentaire. Le silence règne donc sur le sujet. Cette politique de transmission d’informations à l’armée américaine est notoire et se pratique dans le monde entier, là où les autorités locales gardent le secret. La regrettée ufologue Cynthia Hind peut être considérée comme la pionnière de l’ufologie sur le continent africain.

Cynthia, une Anglaise, a vécu des décennies au Zimbabwe, où elle était la représentante locale du Mutual UFO Network (MUFON). Grâce à elle, elle a pu recueillir et étudier des centaines de cas qui seraient autrement restés inconnus du public. Dans son ouvrage « OVNIs, contacts africains » [Francisco Alves Publisher, 1989], Cynthia relate plusieurs observations d'OVNIs impliquant des pilotes civils et militaires en Afrique. Selon cette ufologue, l'apparition d'objets volants non identifiés dans cette région est généralement associée à des manifestations d'esprits ancestraux ou de défunts, conformément à une tradition mytho-religieuse africaine.

Toujours au Zimbabwe — La chercheuse mentionne dans ses travaux un incident survenu en juillet 1985, lorsqu'un OVNI a survolé l'aéroport de Bulawayo, dans le sud du pays. Le commandant de l'armée de l'air zimbabwéenne de l'époque, Azim Daudpota, a déclaré qu'un « objet d'origine indéterminée et non identifié a été aperçu par deux pilotes en plein vol, depuis leurs avions de chasse respectifs ». L'objet était de couleur orange, mais le radar de contrôle aérien du pays ne l'a pas détecté, car il était en cours

de réparation. Le commandant Daudpota a écarté la possibilité d'une tentative d'intrusion étrangère. La presse et une partie de la population informée ont rapidement compris l'importance de cet événement. Le Zimbabwe est frontalier de l'Afrique du Sud, une région réputée pour son intense activité OVNI.

Le 15 juillet de la même année, des autochtones installés dans le campement rural d'Underberg, dans le district de Natal en Afrique du Sud, observèrent un mystérieux objet brillant se dirigeant vers la ville du Lesotho. José Campos, directeur de la section observation de la Société astronomique sud-africaine, déclara qu'« il ne s'agissait pas d'un objet astronomique conventionnel ». Le 28 juillet, le journal The Natal Mercury rapporta qu'une étoile très brillante avait survolé Natal, semant la panique parmi les habitants. Un autre cas important, recueilli par Cynthia Hind, se produisit le 14 novembre 1989 au-dessus de Mafikeng, au Bophuthatswana, également en Afrique du Sud. Il s'agissait d'un OVNI argenté, de la forme d'un ballon de rugby, émettant des éclairs rouges et verts. Redges Schickerling, pilote de la Force aérienne sud-africaine (SAAF), observa l'objet volant non identifié en plein vol, en compagnie d'opérateurs radar, à une altitude de 4 000 mètres. L'affaire attira l'attention de la presse de la ville de Natal, qui publia des détails de l'incident.
Crédit : Archives OVNI

Photo d'un objet sphérique au-dessus d'un désert africain, prise par une équipe d'explorateurs russes. La fréquence des observations d'OVNIs sur le continent est impressionnante.

Cynthia a également relaté dans ses travaux un incident survenu dans le ciel du Mozambique le 11 février 1988, près de la ville de Beira. Cette fois, l'OVNI, resté en suspension au-dessus de l'océan Indien, émettait une forte lumière fluorescente en plein jour. Le commandant Simplício Pinto, pilote pour Aerolíneas de Moçambique (LAM), pilotait un Boeing 737 entre Quelimane et Maputo. La forme de l'objet a été comparée à celle d'un « matelas volant », et il a été détecté par le radar de l'aéroport de Beira vers 18h10. Pinto a observé que l'objet s'élevait à une altitude de 3 600 mètres. Avec son copilote Jamal et la chef de cabine Isabel Lobo, il pouvait clairement distinguer la surface de l'objet, où trois petites lumières éblouissantes formaient un triangle. Plusieurs des 114 passagers à bord ont également été témoins du phénomène. L'avion a pris de l'altitude rapidement et a atteint une altitude d'environ 8 000 mètres, permettant au commandant de l'observer pendant encore 45 minutes alors qu'il poursuivait son voyage vers Maputo.

OVNIs au-dessus du Sahara — Une nuit de mars 1951, vers 4 h du matin, trois officiers de l'Armée de l'Air française se trouvaient sur la base aérienne de Bangui, dans l'actuelle République centrafricaine. Le ciel était dégagé et la lune brillait de mille feux. Soudain, un objet non identifié, plus brillant que Vénus, apparut au sud-ouest, s'approchant de la base à une vitesse fulgurante. Arrivé à l'ouest, il freina brusquement, effectua une manœuvre à 90 degrés, puis s'éloigna et disparut au loin. L'événement dura cinq minutes et aucun bruit ne fut enregistré. Bangui, où un détachement était stationné dans les années 1950, est aujourd'hui la capitale de la République centrafricaine, l'un des pays les plus pauvres du continent, mais où les observations d'OVNIs sont très fréquentes.

Un autre fait intéressant révélant des détails sur l'activité OVNI en Afrique s'est produit dans la nuit du 3 au 4 octobre 1951. Deux officiers de l'Armée de l'Air française et des ouvriers dormaient à la belle étoile dans un campement à Tessalit, une oasis du Sahara, à l'extrémité sud-est de l'Erg Azour, à 400 km au sud du tropique du Cancer. À la stupéfaction des témoins, une lumière intense est apparue parmi les étoiles et s'est approchée rapidement et silencieusement du sol. Il s'agissait d'un objet circulaire, d'un diamètre apparent supérieur à celui de la Lune, de couleur jaune foncé, presque orangé. « Il s'approchait et descendait lentement, à la vitesse d'un DC-3 en vol de nuit », a noté l'un des officiers. « Arrivé à la verticale du campement, l'objet a effectué un virage de plus de 90° vers la gauche et est remonté très rapidement, avant de disparaître complètement. » La revue Forces Aériennes Françaises a publié les deux rapports, accompagnés des commentaires du capitaine A. Cleouin, qui n'a trouvé aucune explication à ce phénomène.

Ouvrage du pionnier de l'ufologie mozambicaine Castel-Branco. Ce livre décrit d'incroyables observations d'engins spatiaux en vol, dont l'auteur, qui est également pilote, a été témoin.

Zone à haut risque — L'une des régions les plus actives en matière d'observations d'OVNI au Mozambique est Quelimane, sur la côte de l'État de Zambézia, une zone de vastes palmeraies et de

magnifiques plantations de thé. Quelimane est un important port côtier, situé sur les rives du Rio dos Bons Sinais (Rivière des Bons Présages). C'est là que Ruy Castel-Branco a enquêté sur un cas survenu avant 1957, lorsque le géomètre Mário de Almeida et plusieurs autres personnes ont observé, de nuit, un OVNI en forme de cigare entouré de plusieurs sphères volantes — six de chaque côté. L'objet avait des fenêtres illuminées de l'intérieur et est passé rapidement près de l'horizon, sans émettre le moindre bruit.

En 1964, le géomètre Reynolds Marques et d'autres témoins observèrent une sphère orange immobile au-dessus de l'aéroport de Quelimane. L'objet suivit la voiture du géomètre et celles d'autres personnes sur une route, ce qui confère à ce cas des caractéristiques similaires à celles d'observations similaires rapportées sur la côte mozambicaine. En 1955, le pilote de Mozambique Airlines, José Luís Burnay, accompagné de cinq personnes dans sa voiture, fut également témoin d'un OVNI spectaculaire apparu au-dessus de la route reliant Quelimane à l'aéroport local. Selon Burnay, il s'agissait d'un objet sombre d'environ 2 mètres de diamètre, en forme de soucoupe avec un dôme supérieur lumineux émettant deux puissants faisceaux lumineux. En mai 1957, des habitants de la région observèrent également un autre objet volant orange lumineux, d'environ 20 à 30 mètres de diamètre, près d'Inhasunge, également en Zambèze, qui disparut à très grande vitesse en direction de la mer.

Et ainsi, une multitude de cas s'enchaînent. En 1963, plusieurs témoins ont vu un OVNI descendre à une hauteur de 20 mètres, près de la piste de l'aéroport de Quelimane, qui semble être le principal lieu d'observations d'OVNIs dans la région. Pour compléter le tableau, il est intéressant de décrire l'un des plus anciens cas recensés par Ruy Castel-Branco, enregistré en novembre 1949 dans le village de Manica, lorsqu'un groupe de chasseurs a aperçu un objet volant lumineux en forme de cigare. Sa couleur oscillait entre le rouge et le vert, et il a disparu en volant très lentement au-dessus de la Serra de Penha Longa, à la frontière entre le Mozambique et le Zimbabwe. « Dans ces contrées africaines, les OVNIs sont un phénomène courant et la population s'y est habituée », déclare l'ufologue chevronné. Difficile de le contredire !

4 JANVIER 1967 – GUINEE BISSAU

Observation d'OVNI NUFORC 187616

- Date : 4 janvier 1967 à 20h00 heure locale
- Date approximative du signalement : 9 février 2025 à 11h45 heure du Pacifique –
- Durée : Environ 30 secondes –
- Nombre d'observateurs : 2 –
- Lieu : Guinée-Bissau –
- Détails du lieu : Chez mes parents.

- Forme : Sphère –
- Couleur : Jaune comme une étoile –
- Taille estimée : 4 à 5 mètres - Vue depuis : La terre –
- Direction depuis l'observateur : Ouest –
- Angle d'élévation : 33° - Cap : A commencé vers le sud puis a viré à droite –
- Distance minimale : Probablement quelques kilomètres –
- Vitesse estimée : Lente, environ 16 km/h, disparaissant comme un éclair. Une boule brillante descendait très lentement puis remontait…

Aujourd'hui, j'ai 70 ans. À cette époque, j'avais l'habitude de regarder les étoiles, car la ville n'était pas très éclairée et je pouvais les voir facilement. Un jour, j'avais environ 13 ans, j'ai vu une boule brillante se déplacer dans le ciel et j'ai appelé mon père pour qu'il la voie. L'objet se déplaçait horizontalement et lentement vers le bas, de droite à gauche, tout en grossissant. Après quelques secondes, il s'est immobilisé, puis a commencé à descendre verticalement, augmentant encore de volume. Après un nouvel arrêt, il s'est mis à monter et à se déplacer lentement vers la droite, accélérant progressivement, avant de disparaître comme un éclair. Mon père m'a alors dit que la Russie pouvait nous espionner, car elle soutenait les rebelles (PAIGC) qui luttaient pour l'indépendance. Je suis ingénieur retraité et je peux affirmer qu'aujourd'hui encore, aucun avion doté d'une telle technologie n'existe

. *Publié le 09/02/2025*

ANALYSE

En janvier 1967, la Guinée-Bissau est encore une colonie portugaise, en pleine guerre d'indépendance. Le PAIGC mène depuis 1963 une lutte armée contre l'administration portugaise. C'est justement ce contexte qui apparaît spontanément dans le témoignage. Le père aurait expliqué à son fils que l'objet pouvait être un moyen utilisé par la Russie pour espionner la région, parce que l'URSS soutenait les rebelles du PAIGC. Cette explication donnée en 1967 est intéressante pour l'historien du phénomène : elle montre comment un témoin pouvait interpréter un phénomène aérien inhabituel dans le contexte de la Guerre froide et de la guerre d'indépendance. Il faut cependant éviter de considérer cette explication comme une information sur la véritable origine de l'objet.

NUFORC indique : Estimated Size : 4 to 5 yards - Cela correspond à environ 3,66 à 4,57 mètres. C'est probablement une estimation rétrospective du témoin au moment du dépôt du rapport, et non une mesure effectuée en 1967.

Même chose pour : Estimated Speed : Slow as 10 miles/h soit environ 16 km/h. Il faut donc éviter de présenter ces valeurs comme des mesures précises.

C'est probablement le point le plus délicat du dossier. Le témoin affirme que l'objet grossissait à mesure qu'il descendait. Mais il donne également une taille de 4–5 yards. Nous ne savons pas comment cette dimension a été calculée. Sans distance connue, il est impossible de transformer sérieusement une taille angulaire en dimension réelle. Par exemple, une lumière de quelques centimètres ou quelques dizaines de centimètres située relativement près peut produire une taille apparente comparable à celle d'un objet beaucoup plus grand situé à plusieurs kilomètres.

La mention : *« Might be a couple of miles »* est elle-même très incertaine. Il serait donc préférable d'interpréter *:« Le témoin estime rétrospectivement que l'objet pouvait mesurer plusieurs mètres, mais cette estimation ne repose sur aucune mesure de distance connue. »*

Un élément à ne surtout pas négliger : le témoignage a 58 ans de recul et c'est probablement le principal facteur qui doit déterminer une classification. Le témoin est aujourd'hui âgé de 70 ans et rapporte une expérience vécue lorsqu'il avait environ 13 ans.
Cela signifie que :1967 → observation - 2025 → dépôt du témoignage à NUFORC soit environ 58 années d'intervalle. Cela ne signifie absolument pas que le témoignage est faux. Mais la mémoire humaine peut modifier progressivement : les dimensions ; les distances ; les couleurs ; les vitesses ; la chronologie et surtout les mouvements d'un objet observé brièvement.

Il faut donc accorder davantage de poids à la structure générale du récit qu'aux chiffres précis fournis en 2025. Toutefois pour une analyse précise qui permettrait de prouver l'identification, les informations sont insuffisantes. Le NUFORC ne fait pas d'enquête et ne recueille seulement que les observations signalées par les témoins sur sa base de données automatique sur Internet.

CHAPITRE XII - 21

19 - GUINÉE ÉQUATORIALE

Ancienne Guinée Espagnole

1971 — SANTA ISABEL – GUINEE EQUATORIALE
Après vérification, le dossier Alfred Erdos est beaucoup plus complexe que ne le laisse penser la présentation ufologique habituelle. Surtout, il faut séparer deux histoires qui ont été progressivement fusionnées : le meurtre de 1971, qui est parfaitement documenté, et le récit d'observations d'OVNI, de messages télépathiques et d'intervention de la CIA, qui apparaît dans une source beaucoup plus tardive et de nature très différente.

Alfred Erdos et le prétendu OVNI de Fernando Póo

1. Ce qui est absolument établi

Alfred J. Erdos était bien le chargé d'affaires américain (chargé du poste diplomatique) à Santa Isabel, capitale de la Guinée équatoriale, aujourd'hui Malabo.

Il arrive à son poste en avril 1971, avec son épouse et leur jeune fils. L'ambassade américaine était extrêmement réduite : Erdos était le principal responsable et Donald J. Leahy l'assistant administratif.

Le 30 août 1971, Erdos tue Leahy dans les locaux de l'ambassade.

Cette affaire est parfaitement documentée par les archives diplomatiques américaines, la presse et la justice américaine. La cour d'appel fédérale américaine a confirmé en 1973 la condamnation d'Erdos pour voluntary manslaughter (homicide volontaire sans préméditation au sens du droit américain). L'Association for Diplomatic Studies and Training (ADST), qui a publié le témoignage rétrospectif de l'ambassadeur Lewis Hoffacker, fournit une chronologie détaillée de l'affaire.

2. Le contexte était extrêmement tendu
C'est essentiel pour comprendre la suite. La Guinée équatoriale était indépendante de l'Espagne depuis seulement 1968 et était alors dirigée par Francisco Macías Nguema. Le régime était devenu extrêmement répressif et la présence étrangère était très réduite. L'ambassade américaine de Santa Isabel ne comptait que quelques personnes. L'ambassadeur américain, Lewis Hoffacker, résidait à Yaoundé, au Cameroun. Hoffacker explique qu'en 1971 Erdos et Leahy constituaient pratiquement à eux seuls la représentation diplomatique américaine permanente à Santa Isabel. Cela créait une situation psychologique et professionnelle particulièrement difficile.

3. Les problèmes psychologiques d'Erdos apparaissent avant le meurtre
C'est un point très important que les récits ufologiques omettent souvent. Dès son arrivée, Erdos se plaint de son subordonné Donald Leahy. En août 1971, son état se détériore nettement. Son supérieur, Lewis Hoffacker, rapporte qu'Erdos était devenu agité et préoccupé, et qu'il manifestait une inquiétude croissante. Quelques jours avant le meurtre, son épouse décrit notamment : nervosité, tremblements et comportement inhabituellement anxieux.
;
Le 29 août, Erdos aurait également réagi de manière excessive à plusieurs événements ordinaires.
Le 30 août survient le meurtre.

4. Et maintenant, où apparaît l'histoire de l'OVNI ?
C'est là que le dossier devient intéressant. J'ai retrouvé une source qui contient précisément le récit qu'on peut rencontrer dans la littérature ufologique. Il s'agit du livre : Bases de OVNIS en la Tierra attribué à Douglas O'Brien dans les versions disponibles en ligne.

Le passage consacré à Erdos affirme qu'il était : « un entusiasta de los ovnis » et qu'il aurait observé un « platillo » à Santa Isabel.
Selon ce récit, Erdos aurait ensuite communiqué à l'ambassade : son observation ; des détails techniques et des mesures ou évaluations concernant le phénomène. Le texte affirme également qu'Erdos aurait déclaré qu'il reverrait l'OVNI parce qu'il aurait reçu des messages télépathiques de celui-ci.

Selon cette source tardive, la CIA aurait été alertée et le prétendu responsable de la CIA au Cameroun aurait envoyé plusieurs agents à Santa Isabel afin : d'examiner les déclarations d'Erdos et d'empêcher qu'elles soient divulguées à la presse.

Une semaine après la première observation, le phénomène aurait réapparu. Cette fois, l'OVNI aurait été observé pendant environ dix minutes. Le récit affirme même que des photographies auraient été prises. Puis Erdos aurait voulu transmettre son observation aux autorités militaires de Guinée équatoriale. C'est à ce moment que l'histoire bascule complètement dans le récit de type « hommes en noir ».

La source raconte qu'Erdos aurait reçu la visite de plusieurs hommes qui lui auraient demandé d'abandonner ses recherches sur les OVNI. Erdos aurait interprété ces hommes comme des « Men in Black ». Il aurait néanmoins continué ses recherches. La source affirme ensuite qu'une secrétaire travaillant à l'ambassade était en réalité un agent de la CIA chargé de surveiller Erdos. Lors d'une

nouvelle rencontre, les prétendus agents lui auraient proféré des menaces. Et c'est alors qu'Erdos aurait attaqué Donald Leahy avec un couteau ou un objet tranchant.

Je ne trouve aucune confirmation de cette histoire dans les principales sources américaines sur l'affaire Erdos. C'est particulièrement important. Nous disposons aujourd'hui de :

- Témoignages diplomatiques ;
- Documents du Département d'État ;
- Récit de l'ambassadeur Lewis Hoffacker ;
- Documents judiciaires ;
- Décision de la Cour d'appel fédérale ;
- Articles du Foreign Service Journal ;
- Documents concernant la santé mentale d'Erdos.

Or ces sources détaillées sur l'affaire ne font pas apparaître d'enquête OVNI de la CIA, de photographies d'OVNI ou de messages télépathiques extraterrestres.

Les sources diplomatiques/judiciaires présentent essentiellement :

Erdos → détérioration psychologique → paranoïa → tensions avec Leahy → meurtre → rapatriement → procès → condamnation.

L'ambassadeur Hoffacker décrit explicitement Erdos comme ayant été dans un état de détresse émotionnelle et psychologique considérable.

Source ufologique tardive et elle présente :

OVNI → télépathie → enquête secrète de la CIA → Men in Black → menaces → paranoïa → meurtre.

Le problème est que nous ne disposons pas actuellement d'un document contemporain permettant de relier ces deux chaînes causales. C'est même le contraire qui est confirmé dans toutes la documentation officielle.

Le dossier judiciaire United States v. Alfred J. Erdos, n° 72-1328, est une source primaire extrêmement importante. Elle est en plus, intéressante ! La cour rappelle qu'Erdos a tué Leahy le 30 août 1971 à l'ambassade américaine de la nouvelle République de Guinée équatoriale. Après son retour aux États-Unis, il a été jugé et reconnu coupable de voluntary manslaughter. La Cour d'appel a confirmé le jugement le 14 février 1973. Le dossier judiciaire est donc beaucoup plus solide que les récits ufologiques apparus ultérieurement.
Lire la décision United States v. Erdos (474 F.2d 157)

Une autre source officielle très intéressante c'est « L'American Foreign Service Association » qui conserve aujourd'hui Alfred Erdos et Donald Leahy dans sa documentation historique. Elle confirme :

- Le poste de Leahy à Santa Isabel ;
- La présence d'Erdos comme principal responsable américain ;
- Le meurtre du 30 août 1971 ;
- Le rapatriement d'Erdos ;
- Sa condamnation pour voluntary manslaughter ;
- Une peine de dix ans.

Vous trouverez tout cela dans cette source : Dossier de l'American Foreign Service Association sur Donald Leahy

Que vaut donc réellement le volet OVNI ?
À ce stade, je fais une distinction très nette entre Fait historique établi

Alfred Erdos — diplomate américain à Santa Isabel — 1971 — meurtre de Donald Leahy.

Et observation OVNI attribuée à Erdos
Récit rapporté dans une littérature secondaire tardive.

Messages télépathiques
Aucune confirmation indépendante retrouvée.

Intervention de la CIA pour enquêter sur l'OVNI
Aucune confirmation documentaire indépendante retrouvée.

Photographies de l'OVNI
Le récit affirme qu'elles auraient existé, mais je n'ai retrouvé aucune photographie ni rapport photographique.

« Hommes en noir »
Élément du récit tardif, sans confirmation indépendante.

Tous ces éléments me permettent de douter de cette « phase » OVNI, qui ne serait que pure invention.

Je constate un détail qui rend l'affaire fascinante – en fait une coïncidence historique remarquable avec :

- Un diplomate américain isolé dans une petite ambassade d'un régime dictatorial, dans une région où les Soviétiques, les Chinois et les Nord-Coréens sont actifs, commence à tenir des propos extrêmement inquiétants et paranoïaques, puis assassine son collègue.

Ce contexte réel est suffisamment extraordinaire pour expliquer pourquoi, plus tard, des récits de type OVNI / CIA / Men in Black ont pu se greffer sur l'histoire. Mais nous ne pouvons pas transformer cette possibilité en fait historique.
Source :
Le texte de Bases de OVNIS en la Tierra attribué à Douglas O'Brien https://magonia.com/wp-content/uploads/2014/07/bases-de-ovnis-en-la-tierra.pdf
Étude du cas Alfred Erdos : https://adst.org/OH%20TOCs/Erdos%20Case.pdf
Décision de justice : https://law.justia.com/cases/federal/appellate-courts/F2/474/157/124758/

1990 – RUMEUR - LES 50 OBSERVATION DE MALABO AEROPORT
Les "50 observations de Malabo Airport" - site dyerbolical.com, informations reprise par quelques sites :
Depuis les années 1990, l'aéroport de Malabo a enregistré plus de 50 observations d'OVNIs, y compris des engins triangulaires planant silencieusement. En 2012, un pilote d'Air Afrique a signalé un « boomerang lumineux » faisant les cents pas sur son vol.

Ce site invente aussi la "Bata Orb" et l'incident de Malabo 2015. Aucun rapport de l'ASECNA, aucun NOTAM, aucun pilote nommé. À considérer comme rumeur internet.
Source : Extranotix — Contexte forêt peu explorée Guinée équatoriale (https://www.extranotix.com/2023/01/que-vieron-los-cientificos-rusos-en.html)
12 Extranotix — Objet en forme d'œuf 1994 (https://www.extranotix.com/2023/01/que-vieron-los-cientificos-rusos-en.html

1994 – LA LEGENDE FANG DE OHMAA - GUINEE EQUATORIALE
Cette histoire chez les Fangs de "Ohmaa" a été reprise par le site Extranotix, histoire très populaire en langue espagnole :

Une étoile brillante apparut dans le ciel, puis elle sortit pour rencontrer les gens. L'étranger ne pouvait pas parler, et son visage était caché sous un masque éclatant.

Puis : Un objet argenté en forme d'œuf s'éleva du sol à environ 400 mètres. D'en bas, un dispositif cylindrique et un jet de gaz brûlant pouvaient être vus en sortant.

C'est un récit de 1994 qui a été attribué à une expédition russe chez les Fangs. Aucune source scientifique, aucun nom de chercheur vérifiable. C'est du folklore moderne, une légende….
Source : Extranotix — Contexte forêt peu explorée Guinée équatoriale (https://www.extranotix.com/2023/01/que-vieron-los-cientificos-rusos-en.html)
12 Extranotix — Objet en forme d'œuf 1994 (https://www.extranotix.com/2023/01/que-vieron-los-cientificos-rusos-en.html)

Chapitre XII - 22

20 - ILE MAURICE

Elle est connue sous le nom île ou isle de France durant la colonisation française de l'île (1715-1810).

L'ÎLE MAURICE FACE AU PHÉNOMÈNE OVNI



Une société insulaire entre curiosité populaire, croyances, astronomie et recherche

À l'île Maurice, le phénomène OVNI ne constitue pas seulement une succession de témoignages concernant des lumières étranges ou des objets aperçus dans le ciel. Il constitue également un révélateur de la manière dont une société insulaire, culturellement très diverse, réagit face à l'inconnu.

Depuis les premières mentions de « soucoupes volantes » dans la presse mauricienne jusqu'aux observations relayées aujourd'hui par Internet et les réseaux sociaux, on retrouve plusieurs constantes : curiosité du public, recherche d'une explication, intervention de spécialistes de l'astronomie ou de la météorologie, interrogations sur une éventuelle origine extraterrestre et, parallèlement, persistance d'un imaginaire surnaturel profondément enraciné dans la culture mauricienne. Il convient toutefois de distinguer deux phénomènes. D'une part, il existe à Maurice des témoignages d'observations aériennes inhabituelles. D'autre part, il n'existe pas, dans les sources actuellement retrouvées, de preuve démontrant que ces observations seraient d'origine extraterrestre.

Une curiosité ancienne : les « soucoupes volantes » arrivent dans la presse mauricienne
La présence du phénomène dans l'espace public mauricien n'est pas récente. Le 23 octobre 1954, des habitants de Dagotière auraient déclaré avoir observé une « soucoupe volante », tandis qu'à Beau-

Champ on aurait également parlé d'OVNI. Cette information apparaît dans une rétrospective historique publiée par L'Express Mauritius.

L'intérêt de cette observation est moins dans ce qu'elle permet de conclure sur la nature du phénomène que dans ce qu'elle révèle de son contexte. En 1954, le terme « soucoupe volante » est déjà largement diffusé dans le monde francophone. Les observations européennes et américaines sont abondamment commentées dans la presse internationale. Le vocabulaire utilisé par les témoins mauriciens s'inscrit donc dans un imaginaire mondial.

Il serait néanmoins imprudent d'affirmer, à partir de cette seule mention, qu'il existait déjà en 1954 une véritable « ufologie mauricienne ». Les sources actuellement disponibles ne permettent pas de démontrer l'existence d'une organisation locale structurée à cette époque. Le cas de 1954 constitue donc surtout un indice de pénétration de la culture des soucoupes volantes dans la société mauricienne.

La réaction populaire apparaît beaucoup plus clairement dans les affaires contemporaines. L'exemple le plus spectaculaire est celui du 29 septembre 2013. Vers 21 heures, une grande partie de la population de l'île observe un phénomène lumineux inhabituel. Des témoignages affluent de différentes régions. Les réseaux sociaux se remplissent rapidement de photographies, de commentaires et d'hypothèses. La presse rapporte alors une véritable multiplication des interrogations : satellite, météorite, phénomène astronomique, phénomène météorologique ou… OVNI. Certains internautes évoquent immédiatement une origine extraterrestre. Le phénomène est suffisamment important pour provoquer des appels nombreux à la station météorologique de Vacoas.

Cette réaction est particulièrement intéressante pour l'historien de l'ufologie. Il ne s'agit plus simplement d'un témoin isolé racontant son observation plusieurs jours après les faits. Une population entière devient momentanément observatrice du ciel. Les réseaux sociaux jouent alors un rôle nouveau : ils permettent aux témoins de comparer immédiatement leurs observations. Cette évolution transforme profondément la manière dont les phénomènes célestes sont vécus à Maurice.

Autrefois :

Observation → témoignage → journal → éventuellement enquête.

Après l'apparition d'Internet :

Observation → photographie → Facebook/réseaux sociaux → commentaires → hypothèses → presse → spécialistes.

Le public participe donc directement à la construction du récit.

L'affaire du 29 septembre 2013 est probablement l'un des meilleurs exemples disponibles pour étudier la sociologie des OVNI à Maurice. Dans les heures qui suivent l'apparition du phénomène, plusieurs interprétations circulent. Certains parlent d'un satellite. D'autres évoquent une rentrée atmosphérique. Certains internautes envisagent une météorite. D'autres imaginent un phénomène astronomique inhabituel.

Enfin, une partie du public utilise immédiatement le terme OVNI et certains parlent d'une présence extraterrestre. La presse participe activement à cette discussion. Le Mauricien rapporte quelques jours plus tard que le phénomène a provoqué un « véritable buzz » sur les réseaux sociaux et que le standard de la station météorologique avait été fortement sollicité par les appels de personnes cherchant à comprendre ce qu'elles avaient observé. Ce cas démontre donc que la notion d'OVNI fonctionne d'abord comme une catégorie d'incertitude. Un phénomène est vu. Il n'est pas immédiatement identifié. Le public lui attribue alors différentes significations. Ce n'est qu'ensuite que l'enquête permet éventuellement de revenir sur cette première interprétation.

La réaction des administrations mauriciennes apparaît très différente de celle d'une partie du public. Les services météorologiques ne présentent pas le phénomène de 2013 comme une manifestation extraterrestre. La station de Vacoas confirme que le phénomène a effectivement été observé, mais ne dispose pas immédiatement d'une explication. Cette attitude est importante. Reconnaître l'observation

ne signifie pas reconnaître l'interprétation qui lui est donnée. La météorologie peut constater qu'une lumière a été observée sans pouvoir immédiatement déterminer sa nature. C'est précisément cette distinction qui manque souvent dans les discussions populaires sur les OVNI.

Face aux interrogations du public, les astronomes mauriciens interviennent. La Société astronomique de Maurice participe notamment aux discussions entourant le phénomène de septembre 2013. Dans les premiers jours, différentes hypothèses astronomiques et astronautiques sont envisagées. Certaines sources évoquent notamment des débris spatiaux ou un phénomène associé à un lancement de fusée. La presse mauricienne donne également la parole à des membres de cette communauté astronomique. Bhasker Desai, trésorier de la Société astronomique de Maurice, intervient par exemple à propos d'autres phénomènes célestes observés dans l'île afin d'en expliquer la nature physique. La Société astronomique joue donc un rôle particulièrement intéressant dans la culture scientifique mauricienne : elle constitue une interface entre le public et les phénomènes célestes.

Elle contribue à transformer une observation étrange en problème astronomique susceptible d'être étudié.

Quelques jours après l'observation du 29 septembre, l'explication se précise. Le phénomène correspondait à un nuage de carburant rejeté par l'étage supérieur d'une fusée Falcon 9, lancée depuis la Californie. Le phénomène avait également été observé à La Réunion, à Madagascar et à Mayotte. Des spécialistes ont pu reconstituer la géométrie du phénomène et la comparer à la trajectoire du lancement. Le Mauricien rapporte que cette reconstitution a confirmé l'explication liée au lancement de la Falcon 9. Cette affaire possède une valeur particulière pour votre livre. Elle montre parfaitement qu'un phénomène peut être : non identifié au moment de son observation → présenté comme OVNI → étudié → finalement identifié. Le terme « OVNI » décrit donc ici l'état des connaissances au moment de l'observation, et non l'origine de l'objet.

C'est probablement l'un des meilleurs exemples mauriciens permettant d'expliquer cette distinction au lecteur.

L'explication scientifique du phénomène de 2013 ne fait pas disparaître l'intérêt pour l'ufologie. Le Mauricien consacre en octobre 2013 un article aux Mauriciens qui s'intéressent à la question extraterrestre. Le journal rencontre notamment deux passionnés locaux : Ritesh, présenté comme passionné d'ufologie, et Nicholas Ramchurn, qui partage cet intérêt. Leurs témoignages montrent que l'ufologie existe bien comme centre d'intérêt individuel à Maurice, même si les sources retrouvées ne permettent pas de parler d'une importante organisation nationale structurée. Cette dimension est intéressante. L'ufologie mauricienne semble avoir longtemps été davantage une passion individuelle ou un petit milieu de passionnés qu'une institution scientifique ou associative comparable à certaines organisations ufologiques européennes.

Il faut donc éviter de créer artificiellement une « école ufologique mauricienne » dont l'existence ne serait pas démontrée.

Les éléments actuellement retrouvés font apparaître trois niveaux distincts.

Le premier niveau : le public
: Il observe, photographie, filme, commente et partage.

Le deuxième niveau : les passionnés d'ufologie
: Ils recherchent une éventuelle réalité extraterrestre et s'intéressent aux observations inhabituelles.

Le troisième niveau : les astronomes et scientifiques
: Ils tentent d'identifier les phénomènes par l'astronomie, la météorologie, l'astronautique ou l'aviation.

Ces trois milieux peuvent se rencontrer, mais ils ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs.

L'ufologue peut demander :
« Qu'est-ce que nous ne parvenons pas encore à expliquer ? »

L'astronome demandera plutôt :
« Quelle explication astronomique ou physique peut rendre compte de l'observation ? »

Et l'administration aéronautique se préoccupera avant tout d'une autre question :
« Ce phénomène constitue-t-il un danger pour la navigation aérienne ? »

Cette dernière approche apparaît clairement dans les documents officiels mauriciens.

Un exemple particulièrement instructif est fourni par Rodrigues, qui appartient à la République de Maurice. Le 18 avril 2021, le vol Air Mauritius MK130 reliant Maurice à Rodrigues a été confronté à un objet non identifié signalé au-dessus de l'aéroport de Plaine Corail. Le contrôle aéroportuaire a signalé l'objet, soupçonné d'être un drone. La police de l'aéroport a été prévenue et le pilote a été invité à patienter à environ 30 kilomètres de l'aéroport. Comme l'objet restait visible et non identifié, le commandant de bord a finalement décidé de retourner vers Maurice afin de ne pas mettre en danger les passagers. L'enquête administrative a ensuite identifié l'objet comme étant un ballon Google Loon évoluant à environ 53 000 pieds. Le Département de l'aviation civile avait d'ailleurs conclu en 2019 un accord avec Loon LLC afin de définir des procédures de coordination et de communication. Cet épisode est essentiel pour comprendre la position des autorités mauriciennes.

Lorsqu'un objet est simplement étrange :
Observation → identification recherchée.

Lorsqu'il peut présenter un risque aéronautique :
Observation → alerte → coordination → décision opérationnelle → identification.

L'administration ne traite donc pas nécessairement le phénomène comme un « OVNI » au sens ufologique.

Elle le traite comme un objet aérien non identifié susceptible de poser un problème de sécurité.

C'est ici qu'il faut être particulièrement prudent car les recherches effectuées dans les sources parlementaires et administratives disponibles ne font pas apparaître, à ce stade, de politique mauricienne spécifique consacrée à l'étude des OVNI comparable au dispositif français du GEIPAN. Je n'ai pas retrouvé de trace suffisamment solide permettant d'affirmer qu'un gouvernement mauricien aurait créé une commission permanente chargée des OVNI, une structure officielle d'enquête ou un programme politique consacré à ces phénomènes. Le gouvernement n’évoque même pas ce phénomène !

Cela ne signifie pas que les responsables politiques ignorent nécessairement les phénomènes aériens Inhabituels. Cela signifie plutôt que la question semble avoir été traitée principalement sous l'angle de l'aviation, de la météorologie, de la sécurité ou de l'information du public, plutôt que comme une politique publique autonome sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Le système officiel d'aviation civile mauricien confirme l'existence d'un Department of Civil Aviation, d'un service d'information aéronautique et de procédures précises concernant les aéronefs et l'utilisation de l'espace aérien.

A - Une île où les croyances surnaturelles occupent une place particulière

L'étude du phénomène OVNI à Maurice ne peut cependant pas être séparée du contexte culturel. La société mauricienne est issue d'une histoire extrêmement complexe, associant notamment des traditions africaines, malgaches, européennes, indiennes et chinoises. Les croyances liées aux esprits, aux ancêtres, à la sorcellerie et au surnaturel ont été documentées par plusieurs chercheurs. Une étude anthropologique consacrée aux croyances mauriciennes souligne notamment l'existence d'un ensemble de croyances concernant les esprits ancestraux, partagé au-delà des appartenances religieuses et résultant d'un mélange de traditions africaines, chrétiennes et hindoues. Une autre étude consacrée aux

expériences occultes à Maurice souligne que ces croyances ont été relativement peu documentées scientifiquement malgré leur présence dans la société mauricienne.

Les pratiques religieuses et populaires peuvent également se superposer. Des recherches anthropologiques sur les sanctuaires routiers de l'île montrent ainsi l'importance de représentations associant religion populaire, saints, morts, protection et surnaturel.
.
Il serait tentant de construire une relation directe :

Esprits → phénomènes célestes → OVNI → extraterrestres.

Les sources disponibles ne permettent pas de démontrer une telle continuité. Les croyances surnaturelles mauriciennes constituent plutôt un répertoire culturel d'interprétation de l'inconnu. Lorsqu'une personne rencontre un phénomène inhabituel, différentes grilles peuvent être mobilisées : phénomène naturel ; phénomène météorologique ; phénomène astronomique ; appareil aéronautique ; Satellite ou débris spatial ; phénomène religieux ou surnaturel et extraterrestres. L'interprétation dépend alors du contexte culturel, des connaissances du témoin et des informations auxquelles il a accès.
Le cas de 2013 est particulièrement révélateur : certains Mauriciens envisagent immédiatement une origine extraterrestre alors que d'autres cherchent une explication astronomique ou astronautique.

À Maurice, la presse joue un rôle probablement plus important que les structures ufologiques institutionnelles. L'Express Mauritius et Le Mauricien ont régulièrement relayé des observations ou des phénomènes célestes inhabituels. La presse ne se contente pas toujours de publier le témoignage. Elle recherche également :

- Les explications astronomiques ;
- Les avis des météorologues ;
- Les commentaires des astronomes ;
- Les informations concernant les lancements spatiaux ; etc…

Cette fonction est particulièrement visible dans l'affaire du 29 septembre 2013. L'événement commence comme une observation populaire. Il devient ensuite une question médiatique. Puis une question scientifique. Enfin, il devient un exemple d'identification réussie. La presse joue donc à Maurice le rôle de passerelle entre la culture populaire de l'OVNI et la recherche scientifique.

Le développement de Facebook et des autres réseaux sociaux a également modifié la circulation des observations. L'affaire de 2013 montre que des dizaines de personnes peuvent aujourd'hui comparer presque instantanément leurs observations. La presse rapporte explicitement que les alertes se sont multipliées sur Facebook dans les heures suivant l'apparition du phénomène.

Le phénomène OVNI devient alors presque un phénomène participatif.

- Un témoin photographie.
- Un autre filme.
- Un troisième donne une direction.
- Un quatrième affirme avoir vu le même objet.
- Un cinquième propose une explication astronomique.
- Un sixième évoque les extraterrestres.

Cette dynamique possède un avantage : elle permet de retrouver rapidement plusieurs témoignages indépendants.

Mais elle présente également un risque : les témoins peuvent se contaminer mutuellement et finir par raconter une histoire commune construite après l'événement.

Pour l'enquêteur, il devient donc essentiel de retrouver les premières publications et les témoignages originaux, avant qu'ils aient été influencés par les commentaires des autres observateurs.
.

L'article du Mauricien publié en octobre 2013 est particulièrement précieux puisqu'il identifie explicitement au moins deux passionnés locaux, Ritesh et Nicholas Ramchurn, intéressés par l'ufologie et par la possibilité d'une vie extraterrestre. Il y a donc quelques ufologues à l'ile Maurice, mais en fait très peu actif. Nous pouvons d'ailleurs différencier ces personnes en distinguant :

- Passionné d'ufologie,
- Enquêteur de terrain,
- Chercheur indépendant,
- Astronome amateur,
- Responsable d'une association ufologique.

Les sources retrouvées ne permettent pas actuellement de présenter Ritesh ou Nicholas Ramchurn comme des représentants d'une grande organisation scientifique ou ufologique nationale.

Cette absence d'une grande organisation ufologique ne signifie pas que l'île soit dépourvue de culture astronomique. La Société astronomique de Maurice constitue un acteur important de la diffusion des connaissances sur le ciel. On retrouve notamment la figure de Ricaud Auckbur, présenté comme président de la Société astronomique de Maurice dans la presse au début des années 2000. La société intervient également dans l'observation de phénomènes astronomiques rares. En 2016, par exemple, elle participe avec le Rajiv Gandhi Science Centre à l'organisation de l'observation du transit de Mercure depuis Maurice. Ce type d'activité contribue indirectement à la réduction du nombre de phénomènes célestes restant mystérieux pour le grand public. Plus la population connaît les satellites, les planètes, les météores, les rentrées atmosphériques ou les phénomènes optiques, plus elle dispose d'outils permettant de distinguer un événement extraordinaire d'un événement simplement inhabituel.

À la lumière des sources actuellement disponibles, on peut caractériser la situation ufologique mauricienne de la manière suivante.

- Une forte curiosité populaire
- Les observations spectaculaires peuvent rapidement susciter un grand nombre de témoignages et de discussions.
- Une presse très réactive
- Les médias mauriciens jouent un rôle important dans la diffusion puis dans la recherche d'explications.
- Une présence réelle de passionnés
- Des Mauriciens se déclarent intéressés par l'ufologie et par la possibilité d'une vie extraterrestre.
- Une communauté astronomique active
- La Société astronomique de Maurice intervient régulièrement pour expliquer les phénomènes célestes.
- Des administrations orientées vers la sécurité et l'identification
- Le Department of Civil Aviation dispose de procédures permettant de gérer des objets ou aéronefs inhabituels lorsqu'ils peuvent affecter la sécurité aérienne.
- Une absence apparente de structure gouvernementale dédiée aux OVNI
- Les sources consultées ne font pas apparaître d'équivalent mauricien d'un organisme spécialisé comparable au GEIPAN français.
- Une culture du surnaturel importante
- Les croyances relatives aux esprits, aux ancêtres, à la sorcellerie et aux phénomènes occultes constituent un élément important du contexte culturel mauricien.
-

Mais aucune source suffisamment solide ne permet actuellement d'affirmer que ces croyances sont directement à l'origine des témoignages d'OVNI.

L'étude de Maurice révèle finalement une situation plus complexe qu'un simple catalogue d'observations. Le véritable sujet est la manière dont les Mauriciens réagissent à l'inconnu céleste.

- En 1954, la « soucoupe volante » entre dans le vocabulaire populaire.
- Au début du XXIe siècle, les observations sont enregistrées par les bases de données internationales. En 2013, Facebook transforme une observation collective en événement national.

- Les météorologues sont sollicités.
- Les astronomes proposent des hypothèses.
- Les passionnés d'ufologie espèrent une origine extraterrestre.
- La presse enquête.
- Puis l'astronautique apporte une explication.
-

En 2021, à Rodrigues, un objet réellement non identifié pendant plusieurs dizaines de minutes devient même un problème de sécurité aérienne avant d'être identifié comme un ballon stratosphérique.

Cette évolution résume assez bien l'histoire récente du phénomène à Maurice :

- De la soucoupe volante à l'objet aérien non identifié ;
- Du récit populaire à la vérification scientifique ;
- Du mystère individuel à l'enquête collective ;
- Et de l'OVNI imaginaire au phénomène aérospatial réel.

Il serait donc injustifié de conclure que Maurice possède une importante tradition ufologique comparable à celle de la France, du Royaume-Uni ou des États-Unis. Mais il serait tout aussi injustifié de considérer l'île comme dépourvue d'ufologie. Il existe des témoins, des passionnés, des observations, une presse attentive, une communauté astronomique, des administrations aéronautiques et un environnement culturel particulièrement riche en représentations du surnaturel.

C'est précisément cette rencontre entre science, croyance, médias, administration et imaginaire extraterrestre qui fait l'intérêt de l'étude de l'OVNI à l'île Maurice.

Sources principales
L'Express Mauritius, rétrospective de 1954 et observation de Dagotière/Beau-Champ.
L'Express Mauritius, réactions du public lors du phénomène lumineux du 29 septembre 2013.
Le Mauricien, « OVNI : Chercher ailleurs la vérité… », 10 octobre 2013.
Le Mauricien, confirmation de l'explication Falcon 9, 9 octobre 2013.
Documents officiels du Department of Civil Aviation de Maurice.
Assemblée nationale de Maurice, affaire de l'objet non identifié au-dessus de Rodrigues en 2021.
Travaux anthropologiques sur les croyances surnaturelles et religieuses à Maurice.

CATALOGUE

3 OCTOBRE1954 — DAGOTIERE - BEAU-CHAMP - ILE MAURICE
Dagotière / Beau-Champ, Maurice

Date : 23 octobre 1954
Pays : Maurice
Localités : Dagotière ; Beau-Champ
Nature : observation de « soucoupe volante » / OVNI
Témoins : habitants, nombre non précisé
Source actuellement retrouvée : L'Express Maurice, rétrospective historique publiée en 2004
Documentation primaire retrouvée : non
Enquête officielle retrouvée : non
Photographie : aucune retrouvée
Durée : inconnue
Heure : inconnue
Direction : inconnue
Forme/couleur : inconnues

Ce que dit exactement la source
La source essentielle est une rétrospective de l'année 1954 publiée par L'Express Maurice le 9 février 2004, intitulée « 1954, rétrospective d'une année fertile (IV) ». L'article précise que cette rétrospective a

été établie à partir des journaux locaux de l'époque, ainsi que de sources historiques générales. Dans la chronologie du mois d'octobre, on trouve précisément : « 23 octobre : Des habitants de Dagotière affirment avoir vu une soucoupe volante. A Beau-Champ, on parle d'OVNI. »

C'est actuellement le cœur documentaire du dossier.

Il faut donc éviter d'ajouter à cette observation des caractéristiques qui ne figurent pas dans cette source.

Nous ne savons pas :

Combien de personnes ont observé le phénomène à Dagotière ; Combien à Beau-Champ ; S'il s'agit du même phénomène À quelle heure il a été observé ; Combien de temps	Il est resté visible ; Quelle était sa forme exacte ; Quelle était sa couleur ; Quelle était sa trajectoire ; À quelle altitude Il semblait se trouver ; S'il était silencieux	S'il présentait des lumières ; S'il a changé de direction ; Si une photographie a été prise Si la police ou l'administration coloniale a été prévenue.

Dagotière et Beau-Champ : deux observations ou une seule ? Il faut également être prudent sur ce point. La phrase de L'Express juxtapose deux informations :

- Dagotière : des habitants affirment avoir vu une soucoupe volante.
- Beau-Champ : on parle d'OVNI.

Mais la formulation ne dit absolument pas qu'il s'agit du même objet. Il existe donc au moins deux possibilités :

Hypothèse A — un même phénomène
Un objet aurait été observé dans une région relativement étendue et plusieurs groupes d'habitants auraient rapporté le phénomène.

Hypothèse B — deux observations distinctes
Deux phénomènes auraient été signalés dans deux localités différentes le même jour.

À ce stade, nous ne pouvons pas trancher.

La date du 23 octobre 1954 n'est pas anodine. L'Europe, et particulièrement la France, connaît en 1954 une importante vague de témoignages de « soucoupes volantes ». En octobre 1954, la presse française publie pratiquement quotidiennement de nouveaux récits. Le 23 octobre 1954, par exemple, plusieurs observations françaises sont recensées dans les archives ufologiques : Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Avold, Trondes, etc. La presse internationale décrit même à cette époque une véritable effervescence autour des « Flying saucers ».

Un article de Reuters repris dans la presse française du 23 octobre 1954 décrit la multiplication des témoignages et des réactions populaires aux « soucoupes volantes ». Cela pose une question particulièrement intéressante pour Maurice : Les témoignages mauriciens du 23 octobre 1954 sont-ils indépendants ? Ou bien le vocabulaire et l'interprétation des témoins sont-ils influencés par la diffusion internationale des nouvelles concernant les soucoupes ? Nous ne pouvons pas répondre actuellement. Mais c'est précisément la question que je pose ici !

La rétrospective de L'Express est publiée cinquante ans après les événements. Elle indique elle-même que ses sources sont principalement les journaux locaux de 1954. Cela signifie que l'article de 2004 est une source secondaire, même si son auteur semble avoir consulté les journaux contemporains. Pour une recherche historique sérieuse, il faudrait retrouver le numéro du ou des journaux mauriciens paru(s) autour du 24–30 octobre 1954. C'est là que nous pourrions éventuellement trouver : le nom d'un témoin ; l'âge et la profession ; une description de l'objet et bien d'autres informations.

C'est actuellement la principale lacune documentaire du dossier.

Le contexte mauricien mérite également d'être pris en considération car Maurice est alors encore une colonie britannique, et la société est très différente de celle d'aujourd'hui. La presse locale constitue donc une source fondamentale pour comprendre comment une observation inhabituelle était présentée au public. Le fait que L'Express ait conservé dans sa rétrospective l'information : « Des habitants de Dagotière affirment avoir vu une soucoupe volante » montre que l'événement avait suffisamment retenu l'attention pour être intégré, cinquante ans plus tard, dans une chronologie des événements marquants de 1954. Mais cela ne permet pas de conclure que l'observation était considérée comme extraordinaire par les autorités.

EN RESUME

23 octobre 1954 — Dagotière / Beau-Champ — Maurice

Événement : plusieurs habitants de Dagotière auraient affirmé avoir observé une « soucoupe volante ». Le même jour, une observation qualifiée « d'OVNI » est également mentionnée à Beau-Champ. La source ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'un même phénomène observé depuis deux localités ou de deux observations distinctes.

Contexte : l'observation intervient au moment de la grande vague internationale de « soucoupes volantes » de 1954, particulièrement intense en Europe au mois d'octobre. Témoins : habitants de Dagotière ; nombre non précisé. Pour Beau-Champ, le nombre de témoins n'est pas précisé.

Description : inconnue dans la source actuellement retrouvée.
Heure : inconnue.
Durée : inconnue.
Direction/trajectoire : inconnue.
Photographie : aucune retrouvée.
Enquête officielle : aucune retrouvée.
Source : L'Express Maurice, « 1954, rétrospective d'une année fertile (IV) », 9 février 2004, rétrospective établie notamment à partir de journaux locaux de 1954.

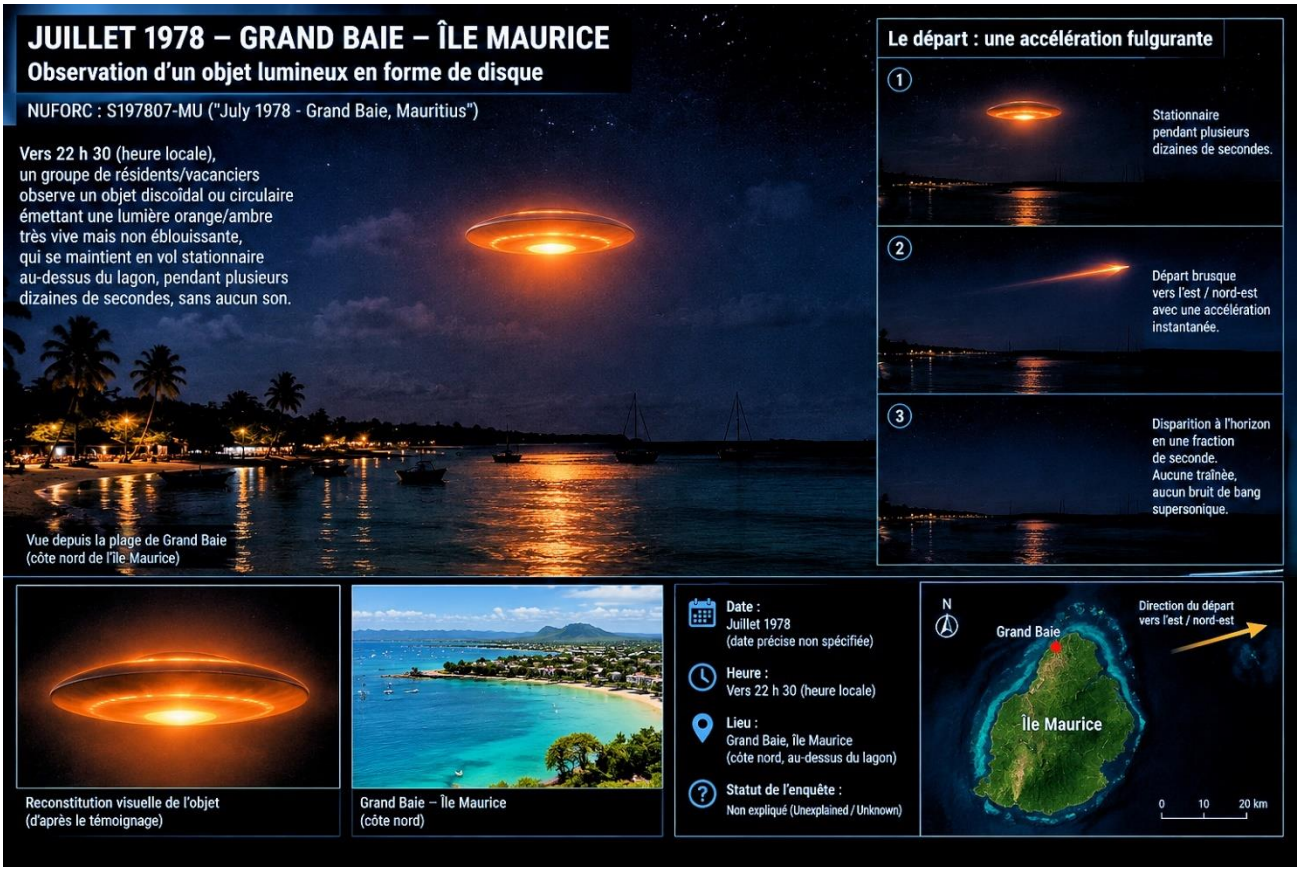
Commentaire critique : le témoignage est historiquement intéressant mais demeure extrêmement pauvre en données exploitables. Il constitue surtout un indice de la diffusion du phénomène des « soucoupes volantes » dans la société mauricienne en 1954. L'existence d'une observation est rapportée par une source secondaire, mais aucun document primaire décrivant précisément le phénomène n'a encore été retrouvé.
https://lexpress.mu/node/122542
https://www.ufologie.patrickgross.org/1954/23oct1954trondesf.htm

JUILLET 1978 – GRAND BAIE - ILE MAURICE

Numéro d'index NUFORC (Report ID) : S197807-MU (référencé sous l'entrée générique "July 1978 - Grand Baie, Mauritius")

Date de l'événement : Courant juillet 1978 (date précise exacte non spécifiée dans la fiche transmise par le témoin principal).
Heure : Environs de 22 h 30 (heure locale).
Statut de l'enquête : Non expliqué (Unexplained / Unknown).
Synthèse du rapport d'observation
Localisation : Secteur de Grand Baie (côte Nord de l'île Maurice), en regard du lagon.
Témoignage : Le rapport initial provient d'un groupe de résidents/vacanciers se trouvant en bord de mer.
Description visuelle :

Un objet de forme discoïdale ou circulaire, émettant une lumière orange/ambre très vive mais non éblouissante. L'engin s'est maintenu en vol stationnaire parfait au-dessus des eaux du lagon pendant plusieurs dizaines de secondes, sans aucun son décelable. Il a ensuite effectué un départ brusque vers l'est/nord-est avec une accélération instantanée, disparaissant à l'horizon en une fraction de seconde, sans laisser de traînée de condensation ni bruit d'impact supersonique (pas de boom).



Précision sur les identifiants NUFORC anciens
Utiliser la base de données du NUFORC : Pour les cas très anciens (antérieurs à la numérisation systématique des années 1990), le NUFORC n'attribuait pas de numéros séquentiels à 6 chiffres comme aujourd'hui (ex: #123456). Ils sont classés par la clé de recherche Date/City/Country ou sous des identifiants d'archives de type SYYYYMM-LOCATION.
Pour retrouver cette fiche directement dans leur moteur :
Sur nuforc.org/ndx/, allez dans Location > Mauritius.
Filtrez par année 1978.

27 NOVEMBRE 1990 – FLIC EN FLAC – RIVIERE NOIRE – ILE MAURICE
ÉnigmA n° 127973
27 novembre 1990 • 01 :00 UTC+4
Flic en Flac, Rivière Noire, Maurice

Témoignage
Je suis un extraterrestre serpent, né le 27/11/90. Je suis Yogi Beema. Je vis à l'île Maurice, dans le village de Flic en Flac. Je suis un extraterrestre né le 27/11/90. J'ai mis en ligne une vidéo pour vous montrer qui je suis. Je me suis découvert à l'âge de 26 ans.

Source : MUFON

20 FEVRIER 2005 – QUATRE BORNE – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 42037
Date : 20 février 2005 à 02h00 heure locale
Signalé le 20 février 2005 à 22h11 heure du Pacifique.
Durée : 5 secondes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Quatre Bornes (Maurice), Maurice.
Forme : Autre.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

En regardant par la fenêtre, j'ai aperçu 3 ballons brillant ensemble, passant à proximité. Cela a duré 5

secondes.
https://nuforc.org/sighting/?id=42037

14 JANVIER 2009 - PORT LOUIS – ILE MAURICE
Fiche technique officielle
Date d'observation : Wednesday 14 January 2009
Date de signalement : Tuesday 06 February 2018 - soit 9 ans après les faits
Lieu : Port Louis, Port Louis District, Mauritius
Coordonnées : -20.1621° / 57.5029° - au pied des montagnes du Moka, au-dessus de Port-Louis
Classification : Chevron
Durée déclarée : 04:12:00 - 4 heures 12 minutes

Source : MUFON Case Number #90050, repris par UFO-Hunters sous Live Intercept Case ID 86995126

C'est le seul triangle de toute la base mauricienne. Les autres cas autour sont des Fireball, Circle, Light.
Le témoignage intégral déposé au MUFON

Mon frère, mon cousin et moi jouions ensemble pendant l'absence de notre mère ; nous avions fini nos visites touristiques et voulions, vous savez, nous détendre. Nous jouions à un jeu appelé « soggy biscuit » — un jeu transmis par une autre famille et auquel nous aimons nous adonner en vacances. C'est après avoir « terminé » que nous sommes sortis, car mon cousin avait vomi. Puis, alors que nous « réconfortions » notre cousin, nous avons entendu un bourdonnement sourd et aperçu, au-dessus des montagnes de l'île Maurice, une lumière ultraviolette pulsée. Tout ce dont nous nous souvenons, c'est de la sensation de brûlure au niveau des reins après qu'ils nous ont emmenés, ainsi que de l'horrible son strident — un « reeeeee » — qu'émettaient leurs visages asiatiques et reptiliens défigurés.

1. La durée de 4h12 est physiquement impossible pour un triangle.
Un vrai triangle / chevron UAP dure 30 secondes à 15 minutes. 4h12 immobile au-dessus d'une montagne à Maurice, c'est la signature d'une étoile brillante, de Vénus, ou d'un canular. Aucun objet structuré ne reste 4 h en pulsation sans bouger.

2. Le délai de 9 ans.
Signaler en 2018 un événement de 2009 sans aucune photo, sans autre témoin mauricien qui aurait vu une lumière UV pendant 4 h au-dessus de Port-Louis - ville de 150 000 habitants c'est peu probable et ce cas ne semble pas sérieux !

3. Le contenu du témoignage.
Le mélange de jeu entre cousins, de vomissement, , et d'insulte raciale dans la description des entités est un schéma classique de troll MUFON de la période 2017-2018. Le MUFON a été massivement pollué par de faux rapports à cette époque.

4. La mention "lumière UV pulsante".
L'UV est invisible à l'œil humain. Les témoins qui disent "UV" veulent généralement dire lumière violette / mauve très intense, mais l'emploi du terme technique sans description de couleur est suspect.

07 OCTOBRE 2009 – 10 JUILLET 2009 et AOUT 2009 – C'est le même cas - PORT LOUIS – ILE MAURICE
Cas d'août 2009 est celui qui a créé toute la confusion sur Maurice - et c'est le plus difficile à retrouver aujourd'hui.

L'information vient du site agrégateur Latest UFO Sightings: *Latest UFO sightings – Multiple UFOs were recorded flying at low altitude in the sky over Port Louis, Mauritius, France during August 2009.*

C'est la ligne qui a été reprise partout. Problème : la page originale Multiple UFOs recorded over Mauritius, France in August 2009 ne contient plus de vidéo. Aujourd'hui elle n'affiche qu'un commentaire spam d'un internaute :

Dear Sir, I have found that 99%, of reported UFO`s,are from ultracrepidarians...

Le lien YouTube d'origine a été supprimé.

Ce qu'on a conservé, c'est le rapport NUFORC / UPDB du même secteur pour la même période

Il est archivé sous 10/7/2009 - en format US c'est **le 7 octobre 2009**, mais beaucoup de sites européens l'ont lu comme 10 juillet ou l'ont rattaché à août.

PORT LOUIS MAURITIUS, MU – 07 octobre 2009 | UFO Sighting Report

Rapport détaillé :
Une lumière orange en vol se déplaçant vers le sud au crépuscule. Elle s'est immobilisée un moment avant de s'élever et de disparaître dans le ciel crépusculaire d'un bleu pâle. Je rentrais du travail en voiture. Le ciel était dégagé, à l'exception de quelques nuages isolés. C'était presque le crépuscule. En conduisant, j'ai aperçu une lumière d'un orange inhabituel. Il était 18 h 40 et il ne faisait pas encore tout à fait nuit.

J'estime l'altitude de l'objet à ce moment-là à environ 700 mètres. L'objet volant a alors commencé à s'élever lentement, puis a entamé une ascension plus rapide. Il a fini par disparaître sans le moindre bruit perceptible dans le ciel désormais bleu pâle.

Fiche technique reprise dans UFO-Hunters : Port Louis (Mauritius) | 2009-10-07 | Light | 3 mins |

Disparition vers l'espace en s'élevant : pas vers l'horizon, mais montée verticale rapide en 3-4 secondes.

Ce cas est noté comme "premier avec vidéo » car à l'époque, Latest UFO Sightings avait intégré une vidéo dashcam / téléphone prise depuis la route de Port-Louis vers le sud. La vidéo n'est plus en ligne, mais la description correspond exactement à ce type d'observation de lumière orange qui grossit, s'arrête, et part à la verticale - très différent des triangles ou des sphères blanches de 1998.

07 OCTOBRE 2009 – PORT LOUIS- ILE MAURICE – CAS CI-DESSUS MAIS AVEC LA FICHE NUFORC :
Observation d'OVNI NUFORC 72756
Date et heure : 07/10/2009 à 18h40 heure locale.
Signalement : 07/10/2009 à 09h31 heure du Pacifique.
Durée : 3 minutes.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Port Louis (Maurice), Maurice.
Forme : Lumière.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet.

Une lumière orange volante se déplaçait vers le sud au crépuscule. Elle s'est immobilisée un instant avant de remonter et de disparaître dans le ciel bleu pâle du crépuscule.

Je fais ce signalement depuis l'île Maurice. Je rentrais du travail en voiture. Le ciel était dégagé, à l'exception de quelques nuages isolés passagers. Le crépuscule approchait. En conduisant, j'ai aperçu une lumière orange inhabituelle. Il était 18h40 et il ne faisait pas encore complètement nuit. L'intensité de la lumière, sa couleur et sa taille (trop grande pour être un avion de ligne) ont attiré mon attention.

J'ai ralenti et continué à suivre la lumière en voiture. Elle volait vers le sud et semblait grossir. À ce moment-là, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un avion de ligne ou d'un hélicoptère, mais la forme, la couleur, la taille et l'intensité de cette lumière orange continuaient de m'intriguer. J'ai arrêté la voiture pour mieux voir cet engin inhabituel qui volait presque au-dessus de moi. Malgré sa proximité, je ne parvenais pas à distinguer de forme. J'estime sa hauteur à environ 700 mètres.

L'objet s'est alors immobilisé, ce qui m'a fait croire qu'il s'agissait d'un hélicoptère, mais, étrangement, je ne voyais ni sa forme ni le bruit d'un hélicoptère. L'objet a ensuite commencé à monter lentement,

puis a accéléré. Il a finalement disparu dans le ciel désormais bleu pâle, sans aucun bruit perceptible, 3 à 4 secondes après son ascension.
Publié le 12 décembre 2009.
https://nuforc.org/sighting/?id=72756 + ENIGMA

01 SEPTEMBRE 2011 – BEL-ROSE – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 93412
Date : 01/09/2011 à 18h58 heure locale.
Signalé le : 08/10/2012 à 02h48 heure du Pacifique.
Durée : 3-4 minutes.
Nombre d'observateurs : 4.
Lieu : Bel Rose (Maurice), Maurice.
Forme : Boule de feu.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, changement de couleur, atterrissage.

La boule de feu est apparue et a reflué au-dessus de la montagne. Comme sur la photo, elle est passée au-dessus de la montagne puis est remontée dans le ciel. Nous avons d'abord pensé à un objet militaire, puis j'ai dit que cela pouvait être une boule de feu - La photo n'est pas jointe à la fiche Nuforc.
Publié le 30/10/2012. https://nuforc.org/sighting/?id=93412 + ENIGMA N° 166742

21 OCTOBRE 2011 – ILES RODRIGUES – DEPENDANCE DE L'ILE MAURICE
C'est un cas très bien documenté pour Rodrigues - c'est même l'un des seuls cas de Rodrigues avec un témoignage complet.

Voici la fiche originale retrouvée sur UFO Évidence :
21 octobre 2011 - Rodrigues Island
Fiche technique
Date : October, 21, 2011
Heure : 10 :45 pm "not exaCTLY"
Lieu : Rodrigues Island, Mauritius
Signalé le : 10/22/2011 à 9 :23 :13 AM, soit le lendemain matin
Résumé du catalogue : c'était un objet vert vif se déplaçant dans le ciel, à la manière d'un avion ou d'un feu de signalisation.
Témoin
2 témoins ; rapport déposé par un adolescent de 15 ans (étudiant), sous le pseudonyme « Angelstar ». Il vit sur l'île et précise lui-même : « Je vis sur une île près de Maurice, dans l'océan Indien... il y a une base militaire sur les îles voisines, à Diego Garcia. »
Durée : 5 à 7 minutes
Âge : 15 ans

Le témoignage intégral
C'était un objet vert vif se déplaçant dans le ciel, à la manière d'un avion ou d'un feu de signalisation.
Détails sur l'objet : L'observation a été brève... il se déplaçait rapidement... avec une lumière vert vif... il n'était pas très loin... il semblait rond, mais je pense que c'est la lumière qui donnait cette impression de forme circulaire...

Ce devait être un très gros OVNI. Il n'était pas très haut au-dessus du sol. Ma chambre était plongée dans l'obscurité, mais elle a été illuminée au moment où l'objet est passé.

Fin de l'observation : Il a parcouru une longue distance, puis il a semblé « éteindre sa lumière » avant de disparaître.

Le témoin ajoute :
Euh... après avoir fait quelques recherches... j'ai découvert qu'un phénomène identique avait été observé à Richmond, en Virginie, le même jour... Je ne suis qu'un adolescent, mais je sais ce que j'ai vu. C'était bien réel et c'était un OVNI.

Et en conclusion : J'aimerais beaucoup qu'une explication soit trouvée. Je veux connaître la vérité.

Pourquoi ce cas est intéressant

1- C'est le seul cas impliquant une couleur verte à Rodrigues. Tous les autres cas observés à Maurice concernent des objets blancs, orange ou de type « boule de feu » (fireball). Une lumière verte intense capable d'éclairer une chambre est caractéristique d'un bolide riche en cuivre ou en magnésium, ou d'un débris en train de se consumer ; toutefois, une durée de 5 à 7 minutes est bien trop longue pour un météore.

2-La faible altitude.« Pas très loin du sol » + « ma chambre a été illuminée » = quelques centaines de mètres tout au plus. À Rodrigues, il n'y a pas d'aéroport international avec couloir d'approche au-dessus des maisons à 22h45. Ça exclut un avion de ligne classique.

3- Rodrigues est souvent couplé à La Réunion et Maurice.
L'enquêteur J.P. Hague qui dirige le MUFON Maurice note à juste titre : "Ce qui était étrange, c'est que le même phénomène ait été détecté simultanément sur l'île française de la Réunion et sur l'île Rodrigue, l'île sœur de l'île Maurice, le tout dans une fenêtre de 20 minutes, ce qui a été rapporté par deux journaux nationaux."

En 2011, le témoin dit avoir retrouvé le même cas vert le même jour à Richmond, Virginie - ça n'a jamais été confirmé dans NUFORC, mais ça montre qu'il a cherché une corrélation.
Source : UFO Évidence :

17 FEVRIER 2012 - ¨PLAINES WILHEIMS - ILE MAURICE
Énigme n° 108315
1 témoin
Février 2012. 17 • 19h30 UTC+4
Plaines Wilhems, Maurice

Témoignage
Une forme semblable à une étoile parmi les étoiles filant dans toutes les directions. Bonjour à tous, j'espère que vous croirez mon histoire. Comme tous les soirs après le dîner, je regarde les étoiles. Je me souviens que ce vendredi-là, les enfants faisaient leurs devoirs ; je les entendais très bien depuis la terrasse, où je parlais toute seule. Il faisait chaud, c'était une soirée chaude. En regardant les étoiles, j'ai aperçu un objet ressemblant à une étoile filante qui se dirigeait vers le sud. Au début, j'ai cru que c'était une étoile filante et j'ai voulu faire un vœu. Mais soudain, j'ai remarqué qu'il continuait sa course. Je me suis dit que c'était peut-être un rêve ou quelque chose de vraiment étrange. J'ai continué à le regarder jusqu'à ce qu'il disparaisse. Puis, en me tournant vers la gauche, j'en ai aperçu un autre qui allait légèrement vers le nord-ouest. J'étais à la fois choquée et heureuse, car on ne voit ce genre de choses que dans les films de science-fiction. Piquée par la curiosité, j'ai commencé à regarder vers le ciel. Je me souviens encore de la douleur dans ma nuque. J'ai aussi aperçu un autre objet qui allait vers le sud. Je n'en ai parlé à personne, car je n'arrivais pas à croire ce que je voyais. Le lendemain, à 19h30, j'ai de nouveau observé l'étoile et le même phénomène s'est produit. J'en ai parlé à mes enfants, qui l'ont vu. Nous étions effrayés et perplexes, ne trouvant pas les mots pour l'expliquer, mon anglais étant très mauvais. Chaque soir, nous l'observons et nous voyons la même chose : des objets ressemblant à des étoiles qui filent tantôt vers le nord, tantôt vers le sud. Depuis ce jour, je continue de l'observer depuis ma terrasse, et c'est un plaisir pour moi. Mon mari, lui, l'a vu et a dit que c'était un satellite. Je ne le crois pas, car il ne l'observe pas comme nous tous les soirs. Aujourd'hui encore, nous l'observons sans savoir quoi dire. Quelqu'un pourrait-il me l'expliquer ? Je ne sais pas, seul le temps nous le dira. Hier, après l'avoir observé à nouveau, je me suis dit qu'il fallait que j'enquête, et c'est ainsi que j'ai trouvé ce site. Me voici donc. J'espère que quelqu'un croira mon histoire, elle est vraie, je peux le prouver.
Source : MUFON - https://app.enigmalabs.io/sighting/108315?from=map&b_tl_lat=-20.06543930&b_tl_lng=57.11474359&b_br_lat=-20.88231110&b_br_lng=58.67763539

08 JUILLET 2013 – GOODLANDS – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 99924
Date et heure : 08/07/2013 à 18h30 heure locale.
Signalement : 08/07/2013 à 08h08 heure du Pacifique.

Durée : 30 secondes.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Goodlands (Maurice), Maurice.
Forme : Lumière.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet. Je promenais mes chiens quand j'ai aperçu un avion.

Moins d'une minute plus tard, j'ai vu une autre lumière le suivre. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'un avion et j'étais sur le point de l'ignorer, mais en regardant à nouveau, je me suis dit que ce n'était pas possible. C'était une lumière rouge vif. Mon premier réflexe a été de prendre mes lunettes et mon appareil photo. Moins de 10 secondes plus tard, j'étais ressorti, mais l'objet avait disparu. Je suis resté sur mon toit à attendre, je ne sais pas pourquoi, pendant les 30 minutes qui ont suivi. Et me voilà. L'objet se déplaçait vers le nord et était silencieux. Publié le 14 juillet 2013
https://nuforc.org/sighting/?id=99924

29 SEPTEMBRE 2013 – PORT LOUIS – ILE MAURICE – 2 RAPPORTS SUR BASE NUFORC
2013 — Maurice : la grande observation collective
Le dossier principal est bien :
NUFORC #102734 - https://nuforc.org/sighting/?id=102734
Date : 29 septembre 2013
Heure : 21 h 00, heure locale
Lieu : Mauritius Island
Forme déclarée : cercle
Durée : 10 minutes
Nombre d'observateurs indiqué par NUFORC : 25
Caractéristiques : lumières sur l'objet ; halo/aura
Couleur : blanc
Description : objet circulaire blanc avec un élément brillant au centre
Photographies : le témoin affirme qu'il existe des photographies prises par plusieurs habitants
Témoin : anonyme
Rapport publié : 30 septembre 2013.
Le texte original de NUFORC est particulièrement intéressant :
Vers 21 heures, le phénomène a été signalé, photos à l'appui, par de nombreux habitants de l'île Maurice.

Puis :
L'objet était blanc et circulaire, avec un objet brillant au centre. Le rapport indique ensuite que l'objet a disparu après quelque temps.

Le chiffre de 25 témoins est exact Il ne s'agit pas d'une estimation que nous aurions déduite d'un article de presse : NUFORC renseigne explicitement le champ "No of observers: 25". Mais il faut apporter une nuance essentielle : cela signifie 25 observateurs associés à ce rapport, et non nécessairement 25 témoignages indépendants recueillis et vérifiés par un enquêteur.
Le témoin principal est anonyme et NUFORC précise qu'il n'a fourni aucune coordonnée permettant de le contacter.

Et il existe un deuxième rapport : NUFORC #102735

Le rapport **NUFORC #102735** concerne : https://nuforc.org/sighting/?id=102735
Port Louis — 29 septembre 2013 — 20 h 00
Il décrit lui aussi un objet circulaire et indique une durée de 15 minutes.
Le témoin écrit qu'il a vu :

- Un objet volant au-dessus de Maurice ;
- Qu'il possédait une photographie ;
- Que celle-ci circulait sur Facebook ;
- Qu'une seconde photographie montrât une lumière bleue du même objet avant qu'il ne prenne l'aspect visible sur la première photo.

C'est très important parce que nous avons donc :

Rapport	Heure	Lieu	Durée	Témoins
NUFORC 102734	21h00	Mauritius Island	10 min	25
NUFORC 102735	20h00	Port Louis	15 min	100*

* Attention : le chiffre 100 apparaît dans une base secondaire qui reproduit les champs NUFORC, mais il est en contradiction avec le texte original du rapport, qui ne donne pas explicitement « 100 témoins ». Je ne le retiendrais donc pas comme 100 témoins établis.

Cette deuxième fiche est donc très intéressante, mais elle doit être maniée avec prudence.

Le rapport #102735 contient même une ancienne photographie Facebook
Le témoin du rapport 102735 fournissait à NUFORC un lien Facebook vers une photographie : facebook.com/photo.php?fbid=641276775904511 ... - Le lien est aujourd'hui ancien et ne permet plus nécessairement d'accéder à l'image, mais le fait qu'un lien photographique ait été fourni au moment du signalement est documenté dans la fiche NUFORC reproduite aujourd'hui.

Il faudrait tenter de retrouver : La photographie originale et les deux photographies mentionnées - Cela pourrait permettre de comparer les images avec celles du phénomène Falcon 9.

La presse mauricienne confirme l'ampleur du phénomène - Et c'est ici que le dossier devient réellement intéressant. Le soir même, L'Express Maurice publie un article intitulé : « Interrogations autour d'une boule lumineuse aperçue dans le ciel » L'article est daté du 29 septembre 2013 à 18h25 dans l'archive, mais son contenu indique que les observations se produisent à partir de 21 heures.

La formulation journalistique est très révélatrice : plusieurs internautes avaient signalé la boule lumineuse sur Facebook. La station météorologique nationale de Vacoas avait été contactée et confirmait que le phénomène avait effectivement été observé, mais ne pouvait pas encore fournir d'explication. Et surtout *« C'est à Grand-Baie que le phénomène était le plus visible »*

Cette information est importante elle confirme donc que Grand-Baie doit figurer parmi les principaux lieux d'observation, même si le rapport NUFORC #102734 utilise simplement « Mauritius Island ».

Nous pouvons désormais reconstituer un tableau beaucoup plus intéressant : Port-Louis : rapport NUFORC #102735, 20h00, 15 minutes. Grand-Baie : selon L'Express, phénomène particulièrement visible. Mauritius Island : rapport NUFORC #102734, 21h00, 10 minutes, 25 observateurs. Et les témoignages se sont multipliés sur Facebook.

Cela justifie effectivement l'expression : « vague sur toute l'île » Mais je modifierais légèrement la formulation : « importante observation collective signalée dans plusieurs secteurs de l'île » plutôt que « vague sur toute l'île », car nous n'avons pas encore une cartographie exhaustive de tous les témoignages indépendants.

La réaction populaire est exceptionnellement bien documentée. Selon L'Express, les alertes se multiplient sur Facebook. Certains habitants parlent immédiatement d'une présence extraterrestre. D'autres pensent à un satellite. La station météorologique est sollicitée. Autrement dit, le phénomène devient en quelques minutes une véritable question publique.

Le soir du 29 septembre, la station météorologique de Vacoas ne dispose pas d'explication immédiate. Cela signifie que, pendant plusieurs heures, le phénomène est effectivement un objet/phénomène aérien non identifié pour les observateurs et les autorités consultées. Mais attention : non identifié à 21h00 ≠ inexplicable définitivement. Cette distinction sera essentielle quelques jours plus tard.

L'Express indique explicitement que certains témoins ont immédiatement pensé à une présence extraterrestre. C'est un excellent exemple de la façon dont le terme OVNI fonctionne dans la population. Le raisonnement populaire peut être : *je vois quelque chose d'étrange → je ne sais pas ce que c'est → donc c'est peut-être extraterrestre.*

Alors que le raisonnement scientifique est : *je vois quelque chose d'étrange → je ne sais pas ce que c'est → recherchons toutes les explications connues.*

Cette différence de méthode est précisément ce qui rend l'affaire intéressante.

L'explication Falcon 9 c'est la découverte essentielle qui intervient ensuite. Le 29 septembre 2013, à 16h00 UTC, SpaceX lance depuis Vandenberg, en Californie, une Falcon 9 v1.1 emportant le satellite canadien CASSIOPE. C'est le premier vol de cette version de la Falcon 9.

Maurice se trouve plusieurs heures plus tard dans la trajectoire observable de l'étage supérieur. Le phénomène observé dans le ciel de Maurice correspond à l'expansion lumineuse créée par le dégazage/rejet de propergol de l'étage supérieur. Des analyses ultérieures ont établi le lien avec le lancement.

Le Mauricien rapporte notamment que l'explication du « dégazage » de la Falcon 9 a été confirmée et que le même phénomène avait été observé dans d'autres îles de l'océan Indien.

Le fait que le phénomène soit expliqué par la Falcon 9 ne signifie pas que les témoins ont mal observé. Au contraire. Leurs descriptions sont parfaitement compatibles avec un phénomène spatial spectaculaire :

- Objet circulaire ;
- Halo ;
- Lumière très brillante ;
- Apparence inhabituelle ;
- Disparition progressive ;
- Aspect pouvant donner l'impression d'un objet matériel.

Le rapport NUFORC #102734 mentionne précisément :

Circle + Lights on object + Aura or haze around object.

C'est exactement le type de description que peut produire un dégazage d'étage supérieur observé à très grande distance.

Le témoin NUFORC écrit que l'objet était : blanc et circulaire avec un objet brillant au centre. Cette description mérite est à mentionner dans cette analyse. Elle peut correspondre à la perception visuelle d'un nuage de gaz éclairé par le Soleil, avec le corps ou moteur de l'étage au centre. Cela expliquerait également pourquoi le phénomène pouvait ressembler à une sphère lumineuse avec un noyau brillant.

Je classerai donc maintenant ce cas dans la catégorie : Cas expliqué — Falcon 9 / CASSIOPE

Le cas est également intéressant à l'échelle de l'océan Indien

Le 29 septembre 2013 ne concerne pas seulement Maurice. Le lancement de Falcon 9 produit un phénomène observable sur une vaste zone. Il faut donc comparer les témoignages provenant de :

- Maurice ;
- La Réunion ;
- Madagascar ;
- Mayotte ;
- Éventuellement les Seychelles ;
- Afrique australe.

C'est précisément ce que font les chercheurs en astronomie et en observation des satellites : la multiplicité géographique permet de reconstruire le phénomène. Cela constitue une méthode beaucoup plus solide que l'analyse isolée d'un seul témoignage.

Une autre confirmation intéressante : l'Afrique du Sud avec le rapport NUFORC #102736, le suivant dans la base, concerne Durban, Afrique du Sud, le même 29 septembre 2013 à 19h05, avec huit observateurs et un objet circulaire entouré d'une aura lumineuse.

FICHE DE CES DEUX CAS

9 Septembre 2013 — Maurice : « l'OVNI » observé par de nombreux habitants

- Nature : phénomène lumineux circulaire à très grande altitude, observé depuis plusieurs secteurs de Maurice.
- 20h00 : un témoin de Port-Louis dépose auprès de NUFORC le rapport #102735, indiquant avoir observé un objet circulaire pendant environ 15 minutes et disposer de photographies. Il signale également une photographie montrant une lumière bleue du même phénomène.
- 21h00 : le rapport NUFORC #102734 fait état de 25 observateurs à Mauritius Island. L'objet est décrit comme blanc, circulaire, avec un élément brillant au centre et une aura lumineuse. Durée indiquée : dix minutes.
- Grand-Baie : L'Express rapporte que le phénomène était particulièrement visible depuis cette région. De nombreux internautes publient ou commentent leurs observations sur Facebook. La station météorologique de Vacoas confirme l'observation mais ne dispose pas immédiatement d'une explication.
- Réaction du public : certains observateurs évoquent immédiatement une origine extraterrestre ; d'autres envisagent un satellite.
- Identification ultérieure : le phénomène est relié au lancement de la Falcon 9 v1.1 de SpaceX transportant CASSIOPE, effectué le même jour depuis Vandenberg à 16h00 UTC.
- Statut final : phénomène aérospatial identifié — dégazage de l'étage supérieur de Falcon 9.
- Valeur ufologique : importante sur le plan historique et sociologique ; faible comme élément en faveur d'une origine extraterrestre.

01 AVRIL 2014 – VACOAS PHOENIX - PLAINE WILHEIMS – ILE MAURICE

Observation d'OVNI NUFORC 185489
Date : 1er avril 2014 à 21h14 heure locale (date approximative)
Signalé le : 17 décembre 2024 à 15h44 heure du Pacifique
Durée : 8 secondes
Nombre d'observateurs : 3
Lieu : Vacoas-Phoenix, district de Plaines Wilhems, Maurice
Forme : Cercle
Vue : Avion
Explication : Lanterne chinoise - Possible
cercle orange vif se déplaçant lentement dans le ciel.

Je me souviens qu'un jour de 2014, nous avons entendu des gens dire « Qu'est-ce que c'est ? » dehors. Ma mère, mon frère et moi avons couru dehors et nous avons vu un cercle plat orange lumineux, ou quelque chose comme ça, mais il était rond et se déplaçait lentement dans le ciel nocturne. Puis il a disparu derrière des maisons. J'avais 4 ans à l'époque et j'ai pleuré, j'ai eu peur et apparemment ma mère n'arrêtait pas de me dire que c'était un feu d'artifice.

Publié le 18 décembre 2024 - https://nuforc.org/sighting/?id=185489

JUILLET 2015 – MORNE BRABANT – RIVIERE NOIRE – ILE MAURICE

Fiche de signalement (MUFON Database)
Date de l'événement : Courant juillet 2015 (soirée).
Localisation : District de la Rivière Noire, secteur sud-ouest de l'île Maurice, au pied et sur la zone boisée du Morne Brabant.
Soumission : Rapport déposé par un témoin (résident/visiteur) auprès de la plateforme CMS du MUFON.
Classification : Unidentified / Sphère-Orb (Objet volant non identifié / Orbe lumineux).
Description du phénomène rapporté
Phase stationnaire à basse altitude :

Le témoin a aperçu une source lumineuse d'un blanc/jaune intense et très brillant, apparaissant immobile au-dessus de la canopée / du sous-bois du Morne. L'objet ne présentait aucun feu de croisement rouge ou vert standard, ni aucun profil de structure d'aéronef conventionnel.

Dynamique et mouvement :
Après une période de fixation statique de plusieurs secondes à quelques minutes, la lumière s'est élevée verticalement à une vitesse exceptionnelle.
Elle a gagné une haute altitude de manière quasi instantanée avant de s'éteindre ou d'échapper à la vue dans le ciel nocturne.

Absence d'effet sonore :
Tout au long du déroulement, aucun bruit (ni réacteur, ni rotor d'hélicoptère, ni bruit de combustion) n'a été perçu par le témoin dans cette zone habituellement très calme.

Hypothèses évaluées dans ce type de cas

- Lanterne thaïlandaise / Ballon : Bien que l'aspect lumineux soit compatible avec une lanterne céleste, l'accélération verticale fulgurante décrite dans le rapport rend cette hypothèse moins plausible selon les critères d'évaluation habituels.
- Drone / Aéronef télécommandé : L'usage de drones équipés de LED puissantes est possible, mais le départ instantané à très haute altitude en limite la probabilité pour les technologies grand public de 2015.
- Phénomène naturel / Illusion d'optique : Les reflets de phares sur des couches d'inversion météo ou des phénomènes électrostatiques rares restent des explications parfois proposées pour les lumières fixes près de reliefs montagneux.

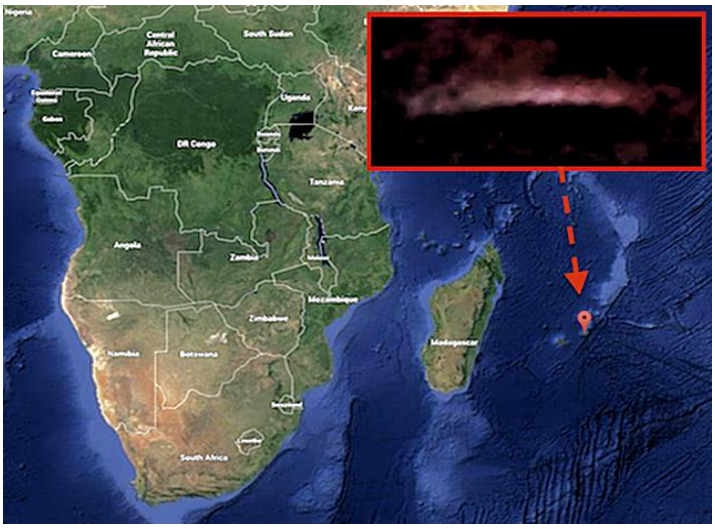
Il n'ya a eu aucune enquête sur le terrain et le peu d'information ne permet pas une identification ou une analyse du cas.
MUFON et https://www.beamsinvestigations.org/ (pour le MUFON la base des observations n'est plus consultable par le public.

16 JANVIER 2016 – TROU AUX BICHES – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 125323
Observation : 16/01/2016 à 23h30 heure locale.
Signalée le 17/01/2016 à 23h09 heure du Pacifique.
Durée : 5 minutes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Trou-aux-Biches (Maurice), Maurice.
Forme : Cercle.

Caractéristiques : Traînée laissée par un nuage circulaire parfait. Trois étoiles ont décrit un cercle parfait en touchant les trois autres, formant un anneau blanc, puis se sont déplacées vers le haut et ont disparu. Le tout en 3 à 5 minutes, côté pôle Sud. Publié le 20/01/2016.
https://nuforc.org/sighting/?id=125323

13 MARS 2016 – FACE À LA MER – ILE MAURICE
Fiche
Date : 13 mars 2016 à 18 h 55, au coucher du soleil
Lieu : Île Maurice (Afrique de l'Est) – balcon d'une maison face à la mer
Témoins : Un couple – c'est la femme qui repère l'objet en premier

Témoignage original (mot pour mot) :
« Le 13 mars 2016 à 18 h 55, au coucher du soleil, ma femme et moi étions sur le balcon de notre maison à l'île Maurice, une nation insulaire volcanique de l'océan Indien, lorsque ma femme a dit : "Je crois qu'il y a quelque chose d'étrange dans le ciel au-dessus de la mer." J'ai pris mon téléphone pour filmer un objet étrange qui semblait dissimulé dans les nuages. »



Version longue reprise par les sites d'enquête : « Le 13 mars 2016, à 18 h 55, ma femme et moi étions sur notre balcon à l'île Maurice lorsque ma femme a dit : "Je crois qu'il y a quelque chose d'étrange dans le ciel au-dessus de la mer." J'ai donc saisi mon téléphone et commencé à filmer un objet mystérieux qui semblait dissimulé dans les nuages. »

La vidéo
Elle est toujours en ligne sous le titre « Saucer Hides In The Cloud Over The Mauritius Sea » (Une soucoupe se cache dans les nuages au-dessus de la mer à l'île Maurice).
Lien d'archive :
https://www.youtube.com/embed/joez_7v5kac (actuellement la vidéo n'est pas en ligne).

On y voit ce que les sites décrivent comme : « ce qui semble être » un immense OVNI métallique stationné dans les nuages au-dessus de la mer (on peut y voir le reflet du soleil).

En clair : une masse sombre allongée et immobile, située au sein d'une couche de nuages bas au-dessus de l'océan au moment du coucher du soleil, avec un reflet solaire lui conférant un aspect métallique. Pourquoi ce cas est-il partout décrit comme celui d'un objet « sortant de l'océan » ?

C'est Scott Waring, du site *UFO Sightings Daily*, qui a lancé cette interprétation dans son article : *« Curieusement, cela se passe dans l'un des endroits les plus isolés au monde, au beau milieu de l'océan, sur une minuscule île de l'archipel des Mascareignes, à l'est de Madagascar. Un OVNI surgissant de l'océan à cet endroit précis doit nécessairement provenir d'une base sous-marine. »*

Il a fait le lien avec le fait qu'à la même semaine de mars 2016, des débris présumés du MH370 avaient été retrouvés à Maurice et au large de l'Afrique du Sud. Il a donc vendu l'idée d'une base sous-marine.

Analyse plus prosaïque
Si vous regardez la vidéo au ralenti, vous verrez : L'objet ne bouge pas, ne sort pas de l'eau. Il est fixe dans la couche nuageuse. C'est un nuage lenticulaire au coucher du soleil - très fréquent à Maurice quand l'alizé bute sur les montagnes. Le soleil bas à 18h55 éclaire le dessous du nuage en orange et crée une zone sombre qui ressemble à une soucoupe.

Le "métal" est simplement le reflet du soleil sur l'humidité du nuage. C'est pour ça que les enquêteurs sérieux classent ce cas en "nuage suspect" et non en USO. Mais c'est le seul cas mauricien avec un témoignage à deux voix, une heure précise à la minute, et une vidéo qui a survécu.

LE TEMOIGNAGE SUR LE SITE UFO SIGHTINGS DAILY
OVNI survolant l'océan près de la minuscule île Maurice, le 13 mars 2016, vidéo, actualités sur les observations d'OVNI.
Date d'observation : 13 mars 2016.
Lieu d'observation : Île Maurice, Afrique de l'Est. Curieusement, cet endroit est l'un des plus isolés au monde, en plein océan, sur la minuscule île Maurice, à l'est de Madagascar. Un OVNI surgissant de l'océan à cet endroit précis provient forcément d'une base sous-marine. Ces derniers mois, de nombreuses découvertes mystérieuses ont eu lieu en Afrique du Sud, ce qui est très étrange car cette région est généralement peu propice à l'activité OVNI. On n'avait pas vu une telle activité depuis quatre ans. Avec la présence d'OVNIs, la découverte de fragments du vol MH370 cette semaine et les images de Google Earth montrant le crash du MH370 au large du cap de Bonne-Espérance, il se passe quelque chose d'étrange. Scott C. Waring www.ufosightingsdaily.com

Témoignage :

Le 13 mars 2016 à 18h55, au coucher du soleil, ma femme et moi étions sur le balcon de notre maison à l'île Maurice, un État insulaire volcanique de l'océan Indien, lorsque ma femme a dit : « Je crois qu'il y a quelque chose d'étrange dans le ciel au-dessus de la mer. » J'ai pris mon téléphone pour filmer un objet étrange qui semblait caché dans les nuages.
https://www.ufosightingsdaily.com/2016/03/ufo-hovering-over-ocean-near-tiny.html

14 SEPTEMBRE 2017 – QUATRE BORNES – PLAINES WILHEIMS – ILE MAURICE
G3PA8GHJ
Soumis le 15/09/2017, 15 h 21
Date de l'événement 14/09/2017, 20 h 20
Écart temporel Signalé dans les 24 heures
Précision Approximative
Coordonnées 20,2675° S, 57,4797° E Source
UFO Stalker
Type Observation d'OVNI
Catégorie Observation d'OVNI
Quatre-Bornes, district de Plaines-Wilhems
Résumé
Objet lumineux se déplaçant dans le ciel
Forme Boule de feu
Distance Plus d'un mile (1,6 km)
Comportement en vol Trajectoire en ligne droite
Altitude Plus de 500 pieds (150 m) (sous la couche nuageuse)
Durée 00 :03 :00
Témoins 1
Cette observation ne comprend ni photo ni vidéo.

Description détaillée
J'attendais à l'extérieur du bureau avec mon ami que mes autres collègues soient prêts. Mon ami a dit « Regarde ça », et j'ai vu la traînée qui, au début, ressemblait à une étoile filante. Mais l'objet ne ressemblait pas aux autres étoiles filantes que j'ai pu observer. Il se déplaçait beaucoup plus lentement et s'est désintégré dans le ciel. Il ne restait plus qu'une traînée. Une jeune femme a filmé l'événement avec son téléphone et l'a publié sur YouTube. Veuillez y jeter un œil
: https://www.Youtube.Com/watch?V=xt_ss5jn6ok
Source de l'observation : : https://ufostalker.com/sighting/G3PA8GHJ

08 OCTOBRE 2017 - OMBRE SAVANNE ILE MAURICE
Énigma n° 223235
1 témoin
8 octobre 2017 • 17:10 UTC+4
Bel Ombre, Savanne, Île Maurice



Témoignage
Un OVNI carré s'est divisé en deux, comme le symbole chinois du yin et du yan. Le 8 octobre 2017, j'étais de service à l'hôtel Shanty Maurice, situé sur la côte sud-ouest de l'île Maurice. Comme d'habitude, j'observais le ciel pour vérifier la météo et installer des tables supplémentaires à la terrasse du restaurant Rhumshed. En levant les yeux, j'ai aperçu un objet carré immobile dans un ciel très venteux. J'ai d'abord cru que c'était un cerf-volant, puis je me suis demandé comment un cerf-volant pouvait rester immobile par un tel vent. J'ai alors perçu comme une aura autour de l'objet. J'ai demandé à ma collègue si elle voyait la même chose, et elle a répondu par l'affirmative. Je lui ai demandé ce que c'était, et elle a avoué n'en avoir aucune idée, peut-être des extraterrestres, en riant. J'ai pris mon téléphone portable, un HTC Desire 728G, et j'ai commencé à filmer. L'objet a alors commencé à changer de forme et à se diviser en deux formes mystérieuses. À noter qu'au-delà de la clôture de l'hôtel, on trouve la haute mer. Je n'avais jamais voulu montrer ça à personne, mais il y a quelques jours, un de mes voisins m'a montré quelque chose qu'il avait vu dans le ciel : une sorte d'orbe immobile. Je lui ai montré la mienne et il était vraiment stupéfait. J'ai pris trois photos et j'ai deux vidéos. À un moment donné, j'ai voulu le voir de mes propres yeux, alors j'ai arrêté de filmer et il a fini par disparaître. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer ?
Source, lien vers le site et la vidéo / https://app.enigmalabs.io/sighting/223235?from=map&b_tl_lat=-20.06543930&b_tl_lng=57.11474359&b_br_lat=-20.88231110&b_br_lng=58.67763539

14 SEPTMBRE 2017 – QUATRES BORNES – PLAINES WILHEMS – ILE MAURICE
Énigme n° 216795
3 témoins
14 sept. 2017 • 18 :20 UTC+4
Quatre Bornes, Plaines Wilhems, Maurice
Témoignage
Un objet lumineux se déplaçait dans le ciel. J'attendais devant le bureau avec un ami que mes collègues soient prêts. Mon ami m'a dit : « Regarde ça ! » J'ai alors aperçu une traînée lumineuse qui ressemblait d'abord à une étoile filante. Mais cet objet était différent des autres étoiles filantes que j'avais vues. Il se déplaçait beaucoup plus lentement et s'est désintégré dans le ciel. Il ne restait plus qu'une traînée. Une jeune fille a filmé la scène avec son téléphone et l'a publiée sur YouTube. Veuillez regarder la vidéo [Lien déplacé vers la section FI/cms/tg].
Source : MUFON - UFO HUNTERS ET ENIGMA -
https://app.enigmalabs.io/sighting/216795?from=map&b_tl_lat=-20.06543930&b_tl_lng=57.11474359&b_br_lat=-20.88231110&b_br_lng=58.67763539

08 OCTOBRE 2017 – BEL OMBRE – HOTEL SHANTI – ILE MAURICE
Fiche officielle
Date : 08/10/2017 fin d'après-midi
Lieu : Bel Ombre, côte sud-ouest, hôtel Shanti Maurice - restaurant Rhumshed. Après la clôture de l'hôtel, c'est la haute mer.
Durée listée dans les bases : 00:00:40 - 40 secondes de vidéo
Classification : Square / N, A dans UFO-Hunters
Liens directs :

Article français complet : https://www.odla.[STRIPPED [blocked] 65 bytes] Fiche originale avec 3 photos + 2 vidéos : http://ufostalker.com/sighting/98209
Miroir UPDB : https://updb.app/report/1-98209

Témoignage intégral - 2 sources identiques
Le 8 octobre 2017, en fin d'après-midi, un OVNI noir a été filmé à Bel Ombre, sur l'île Maurice, en Afrique. Au bout de quelques instants, il s'est scindé en deux

Le témoin, employé de l'hôtel :
J'étais en service à l'hôtel Shanti situé sur la côte sud-ouest de l'île Maurice le 08/10/2017, comme d'habitude je regardais le ciel pour voir le temps qu'il faisait afin de savoir si je devais installer des tables supplémentaires à l'extérieur du restaurant. Quand j'ai levé les yeux au ciel, j'ai vu un objet de forme carrée rester immobile dans le ciel très venteux. Au début, je pensais que c'était un cerf-volant, puis je me suis dit : 'Comment le cerf-volant peut-il rester immobile par un temps aussi venteux ?' C'est alors que j'ai vu comme une aura qui entourait l'objet.

Confirmation à 2 témoins :
J'ai demandé à ma collègue si elle pouvait voir la même chose et elle m'a répondu oui. Je lui ai demandé ce qui se passait, elle a dit qu'elle ne savait pas, que c'était peut-être les extraterrestres, puis elle a ri.
Filme et scission :
J'ai pris mon téléphone portable, qui est un HTC Desire 728g, et j'ai commencé à le filmer. L'objet a alors commencé à changer de forme et à se scinder en deux formes mystérieuses.
Détail repris dans la base US sous: Square ufo split into two like chinese symbol yin and yan
Suite :
Notez qu'après la fermeture de l'hôtel, c'est la haute mer.
J'ai pris 3 photos et j'ai 2 vidéos. À un moment donné, j'ai voulu le voir de mes propres yeux et j'ai arrêté de filmer et finalement, il a disparu.

Contexte :
Je n'ai jamais voulu montrer cela à qui que ce soit, mais il y a quelques jours, un de mes voisins m'a montré quelque chose qu'il avait vu dans le ciel et cela ressemblait à un orbe immobile dans le ciel nocturne. 2 témoins sur place qui travaillent, pas un touriste qui passe. Argument météo valable : octobre à Bel Ombre est très venteux, un cerf-volant carré noir ne peut pas rester immobile. Le site météo confirme vents >30km/h ce jour-là.

Scission en 2 : c'est rarissime. Sur la vidéo on voit bien le carré noir devenir 2 objets séparés qui s'éloignent l'un de l'autre, ce qui exclut un ballon ou un sac plastique. Téléphone identifié : HTC Desire 728g, capteur 13MP de 2015, vidéo 1080p - basse qualité mais suffisante pour voir l'aura décrite.

Ce cas a été repris par le National UFO Center dans ses Filer's Files de février 2019 dans la liste "UFOs reported over Mauritius Island" justement à cause de la description : I was on duty at shanty Maurice hotel [...] square shape object staying still in the very windy sky.

22 DECEMBRE 2018 – LE MORNE – RIVIERE NOIRE – ILE MAURICE
Énigme n° 157259
1 témoin
22 décembre 2018 • 13h00 UTC+4
Le Morne, Rivière Noire, Île Maurice
Témoignage
Objet inconnu dans le ciel. Le 22 décembre 2018, j'étais en bateau au large de l'île Maurice. J'ai pris cette photo et c'est seulement après coup que j'ai remarqué un objet dans le ciel. Je ne sais pas de quoi il s'agit, mais je voulais vous la soumettre pour voir si vous avez une idée.

MUFON #103156 / Enigma 157259 - UFO HUNTER
https://app.enigmalabs.io/sighting/157259?from=map&b_tl_lat=-20.06543930&b_tl_lng=57.11474359&b_br_lat=-20.88231110&b_br_lng=58.67763539

11 JANVIER 2019 – ILE MAURICE – REUNION – OCEAN INDIEN

Observation d'un OVNI devenu un phénomène spatial.
La presse régionale a largement couvert l'événement du 11 janvier 2019 en évoquant explicitement la piste d'un OVNI avant d'apporter l'explication spatiale.

Titre et traitement médiatique dans la presse locale
1. L'Express de Maurice (Quotidien mauricien)
Titre de l'article : « Ovni (ou pas) : un étrange objet aperçu dans le ciel »
Date de publication : 13 janvier 2019
Lien / Source : lexpress.mu — Article d'archive du 13 janvier 2019
Contenu : Le journal rapporte la vive réaction des internautes à Maurice et à La Réunion face à une « chose » ovale, brillante, entourée d'un halo lumineux se déplaçant à l'ouest. L'article mentionne le doute initial (météore, OVNI, vaisseau alien) avant de préciser la réalité technique : le module de déploiement des satellites Iridium 8 lancé par SpaceX.

2. Couverture de la presse réunionnaise et radios régionales
Médias : Les quotidiens (Chicano, Imaz Press Réunion) ainsi que les radios locales (Freedom) ont relayé les nombreux témoignages d'habitants décrivant une « boule de feu silencieuse » ou un « engin non identifié ».
Démenti / Confirmation : Dans les heures suivant les appels de témoins, les associations d'astronomie locales (notamment la Société d'Astronomie de La Réunion) ont diffusé un communiqué explicatif via les mêmes canaux pour confirmer le passage de la fusée Falcon 9.

L'article de L'express de l'Ile Maurice :

Ovni (ou pas): un étrange objet aperçu dans le ciel
Superman ? Un météore ? Le vaisseau spatial d'un pauvre alien en détresse ? Qu'est-ce qui a bien pu traverser le ciel mauricien, vendredi soir ? C'est la question que se posent de nombreux internautes depuis.

Plusieurs personnes affirment avoir vu un objet volant parmi les étoiles, à l'ouest. Nos voisins Réunionnais auraient également aperçu le phénomène. Selon les descriptions, la « chose » était de forme ovale, brillante, entourée d'un halo lumineux.

Malheureusement, la chasse aux photos est restée vaine, personne n'ayant eu le temps, semble-t-il, d'immortaliser l'instant. Les théories, elles, vont bon train. Parmi celles qui semblent être les plus plausibles, il s'agirait du module de déploiement des satellites Iridium 8 par SpaceX.

En effet, dans après-midi du vendredi 11 janvier dernier, aux États-Unis, Falcon 9, la fusée réutilisable de SpaceX, a lancé le module de déploiement des dix satellites Iridium. Comme d'habitude, le lancement a été retransmis en direct. Sur la vidéo disponible sur YouTube, lors de l'allumage du deuxième étage du module qui a duré quelques secondes – et la mise en orbite, entre 20 heures et 20 h 30 – on apprend que l'engin spatial se trouvait non loin de Madagascar, à une altitude de 630 km environ.

Mais rien n'empêche les plus rêveurs de penser qu'il pourrait s'agir d'un très, très, très lointain cousin qui aurait décidé de nous rendre visite…
https://lexpress.mu/s/article/345890/ovni-ou-pas-un-etrange-objet-apercu-dans-ciel

À PROPOS DU LANCEUR Fusée Falcon 9 (Block 5) de SpaceX. Mission: Iridium NEXT Mission 8 (Iridium-8.

11 janvier 2019 :
Chronologie et données du lancement
Date et heure : Vendredi 11 janvier 2019 à 19 h 31 (heure de Maurice/Réunion), soit 15 h 31 UTC.
Lieu du tir : Base d'Vandenberg (VSFB), Californie, États-Unis.
Lanceur : Fusée Falcon 9 (Block 5) de SpaceX.
Mission : Iridium NEXT Mission 8 (Iridium 8) — le tout dernier lancement du programme de modernisation de la constellation Iridium (déploiement des 10 derniers satellites).

Explication du phénomène visuel (Pourquoi cet aspect ?)

L'observation à l'œil nu depuis l'île Maurice, La Réunion et Madagascar a pris la forme d'un globe lumineux brillant entouré d'une brume/halo en expansion. Ce visuel s'explique par la combinaison de trois facteurs physiques et orbitaux :

L'altitude et l'éclairage solaires :
À 19 h 30 dans l'océan Indien, le soleil était déjà couché au sol, mais la fusée évoluait à plus de 600 km d'altitude. À cette hauteur, le lanceur était encore pleinement éclairé par le soleil (effet dit d'illumination crépusculaire).

Le dégazage / l'extinction du moteur :
Le « globe » très lumineux correspond au fonctionnement du moteur du deuxième étage (Merlin Vacuum). Le halo brumeux environnant était formé par les gaz de combustion et le dégazage des ergols résiduels qui se dispersent très rapidement dans le vide spatial en reflétant la lumière du soleil.

Trajectoire visible :
Le second étage et sa charge utile survolaient l'océan Indien d'est en ouest lors de la phase de séparation et d'injection orbitale des 10 satellites Iridium, ce qui explique le déplacement horizontal régulier et silencieux observé par les témoins.

Couverture médiatique et réactions locales
Panique et interrogations : Durant les 30 minutes suivant l'événement, les réseaux sociaux ainsi que les radios locales (à La Réunion et à l'île Maurice) ont enregistré un pic d'appels de riverains signalant une « comète », une « boule de feu » ou un « engin non identifié ».

Confirmation astronomique : Quelques heures après le passage, les associations d'astronomie régionales (dont la Société d'Astronomie de La Réunion) et les observatoires ont confirmé la trajectoire exacte de la mission Iridium-8, levant toute ambiguïté sur la nature du phénomène.

11 MAI 2020 – MOKA – ILE MAURICE
Enigma n° 129491
1 témoin
11 mai 2020 • 00 :00 UTC+4
Moka, Maurice
Témoignage
Observation d'un énorme objet allongé en forme de soucoupe. Alors que je me brossais les dents avant d'aller me coucher, à minuit pile, un très grand objet en forme de soucoupe est apparu et a disparu de mon champ de vision à trois reprises. Son apparition et sa disparition m'ont rappelé un transistor. Des lumières blanches à dorées entouraient son pourtour, formant un point fixe. Le corps principal était bleu et un contour argenté dessinait les contours de l'engin. L'objet est apparu au-dessus d'un grand sapin, à une centaine de mètres de chez nous, incliné à environ 30 degrés par rapport à l'horizontale (une pente descendante de droite à gauche depuis mon point d'observation). Au moment de son apparition, je repensais à la façon dont une simple solution de purification d'eau (dioxyde de chlore) semblait avoir sauvé un ami proche (lui aussi avocat) à Londres, alors qu'il souffrait d'insuffisance respiratoire, probablement due à la COVID-19. Cela n'a duré que 30 secondes. J'étais frustré de constater que la recherche de la vérité pouvait être entravée par un manque d'ouverture d'esprit concernant les traitements sûrs et efficaces. Source : MUFON - PUBLIE SUR ENIGMA provenant du MUFON)

02 FEVRIER 2021 – ILE MAURICE
Enigma n° 259530
3 témoins
2 février 2021 • 19h30 UTC+4
Île Maurice
Témoignage
Un éclair de lumière blanche, disparu mystérieusement. Le mardi 2 février 2021, vers 19h30, alors que mon mari, mon fils de 4 ans et moi nagions dans la piscine, mon attention a été attirée par un éclair de lumière blanche se déplaçant rapidement en ligne horizontale avant de disparaître mystérieusement. Cet éclair a captivé notre attention pendant une quinzaine de secondes. Ensuite, plus aucune trace de cet éclair. Il semblait se déplacer du nord vers l'est.

Source : NUFORC SUR ENIGMA - https://app.enigmalabs.io/sighting/259530?from=map?b_tl_lat=-20.06543930&b_tl_lng=57.11474359&b_br_lat=-20.88231110&b_br_lng=58.67763539

02 FEVRIER 2021 – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 161950
Date : 2 février 2021 à 19h30 (heure locale)
Signalé le 7 février 2021 à 10h02 (heure du Pacifique)
Durée : 30 secondes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Île Maurice
Forme : Éclair
Caractéristiques : Éclair de lumière blanche ayant disparu mystérieusement.

Le mardi 2 février 2021, alors que mon mari, mon fils de 4 ans et moi nagions dans la piscine vers 19h30, mon attention a été attirée par un éclair de lumière se déplaçant rapidement en ligne horizontale avant de disparaître mystérieusement. Cet éclair a captivé notre attention pendant une quinzaine de secondes. Ensuite, nous n'avons plus jamais revu cet éclair. Il semblait se déplacer du nord vers l'est.
Publié le 2 mars 2021. - https://nuforc.org/sighting/?id=161950

04 MAIi 2021 – CUREPIPE ET PLUSIEURS AUTRES VILLES – ILE MAURICE
Plusieurs dizaines de témoignages, accompagnés de photos et vidéos prises depuis Curepipe, Quatre Bornes, Grand Baie et Port-Louis, ont afflué sur les réseaux sociaux. La forme rectiligne parfaite et l'absence de bruit ont suscité des spéculations immédiates sur un passage d'OVNI ou une formation militaire clandestine.

Presse et démystification : Les médias locaux (L'Express de Maurice, Defimedia, Le Mauricien) ainsi que la météo nationale ont rapidement publié des explications pédagogiques pour rassurer la population en identifiant le passage du train Starlink L25.

Détails du lancement et origine astronomique
Date et heure de passage : Soirée du mardi 4 mai 2021 (vers 18 h 45 - 19 h 15 heure locale).
Lancement d'origine : Mission Starlink v1.0 L25 (Group 24) lancée par SpaceX le 4 mai 2021 à 15 h 01 UTC (19 h 01 heure de Maurice) depuis la station de la Space Force à Cape Canaveral, Floride.
Charge utile : Un lot de 60 satellites de télécommunication déployés en orbite basse terrestre (LEO).

Explication du phénomène visuel
Le spectacle observé dans le ciel mauricien — surnommé la « chenille lumineuse » ou le « train de satellites » — s'explique par les facteurs suivants
:
Phase d'injection orbitale : Juste après leur séparation de l'étage supérieur de la fusée Falcon 9, les 60 satellites volent extrêmement proches les uns des autres sur une même ligne rectiligne.
Réflexion solaire (Albedo) : Évoluant à une altitude initiale d'environ 220 à 300 km, les panneaux solaires déployés des satellites reflètent intensément la lumière du soleil (qui brille encore en altitude, même s'il est couché au sol).

Mouvement régulier et silencieux : Les points lumineux défilent à une vitesse orbitale constante (environ 27 000 km/h) sans aucun bruit, donnant l'impression visuelle d'un engin gigantesque ou d'une escadrille de vaissseaux.

Source & Référence
Presse mauricienne : L'Express.mu — Des points lumineux dans le ciel mauricien : le train Starlink de SpaceX fait sensation (Archives du 5 mai 2021).
Suivi des orbites (Tracker) : Heavens-Above — Starlink Passes (Service de prédiction de passage des satellites).

13 AVRIL 2023 - CAP MALHEUREUX – RIVIERE DU RAMPART – ILE MAURICE
Soumis le 27/07/2023 à 17h40
Survenu le 13/04/2023 à 20h55

Décalage du signalement : 104 jours plus tard
Coordonnées : 19,9945° S, 57,6365° E
Source : UFO Stalker
Type : Observation d'OVNI
Observation d'OVNI
Cap Malheureux, district de Rivière du Rempart
Résumé - Deux lumières ressemblant à des étoiles ont commencé à bouger avant que l'ISS ne traverse le ciel.
Forme - Ressemblant à une étoile
Distance - Plus d'un mile (1,6 km)
Comportement de vol - Trajectoire avec changement de direction
Altitude - Plus de 500 pieds (150 m) (ciel sans nuages)
Témoins 1
Étiquettes - Lumières, étoile, rond

Description détaillée
Je me trouvais sur la jetée de l'hôtel Attitude Lagoon, j'observais le ciel en attendant que l'ISS apparaisse à l'horizon au nord et passe au-dessus de moi. Je regardais presque à la verticale en direction de l'est ; le ciel était presque dégagé et il y avait peu de pollution lumineuse, hormis celle de l'hôtel, notamment un puissant projecteur situé à environ 15 mètres derrière moi. Tout dans le ciel semblait normal (étoiles, quelques nuages, la Voie lactée). En levant les yeux, j'ai vu deux lumières que je prenais pour des étoiles effectuer un mouvement circulaire et changer de position l'une par rapport à l'autre (durée d'environ 1 seconde) ; elles ont ensuite continué leur vol en ligne droite dans des directions opposées, peut-être en accélérant. Je me suis tourné vers ma compagne pour lui demander si elle avait vu cela. Lorsque j'ai regardé à nouveau, les lumières avaient disparu et j'avais perdu le fil de leur trajectoire. Juste après cet événement, l'ISS est apparue à l'horizon, au nord. L'ISS a traversé approximativement la zone de l'événement un peu plus tard. Observation de l'ISS confirmée via l'application Star Walk 2 ; la photo jointe n'indique pas le lieu exact de l'événement, elle sert uniquement de preuve du passage de l'ISS. Je ne connais pas la distance parcourue, mais l'événement s'est déroulé entièrement au centre de mon champ de vision, sans nécessiter de mouvement de la tête ou des yeux pour le suivre. Le mouvement circulaire a couvert moins de 10 degrés (peut-être environ 5 degrés) de mon champ de vision total. Informations personnelles : je suis scientifique et titulaire d'un doctorat en physique. Raisons pour lesquelles je pense qu'il ne s'agissait ni de satellites, ni d'avions, ni de drones, etc. : les objets étaient immobiles avant de se déplacer ; ils ressemblaient à des étoiles (points lumineux) et présentaient la même luminosité moyenne que la majorité des étoiles visibles ; le mouvement était soudain, sans phase d'accélération ou de décélération (à l'exception d'une trajectoire linéaire potentiellement accélérée à la fin) ; le passage d'un mouvement circulaire à un mouvement linéaire a été instantané et a semblé parfaitement synchronisé (pour l'œil humain) ; les lumières semblaient lointaines, impliquant donc une vitesse très élevée pour parcourir la distance observée. Motif du signalement tardif : je n'avais pas connaissance de l'existence de cette page web.
https://ufostalker.com/sighting/ZY22P7V5

10 MAI 2023 - BASSIN ROSE HILL - PLAINES WILHEIMS – ILE MAURICE
IDRMY310I6
Signalé le 12/05/2023 à 14 h 29
Survenu le 10/05/2023 à 22 h 20
Décalage de signalement : 1 jour
Précision : Approximative
Coordonnées : 20,2230° S, 57,4684° E
Source: UFO Stalker
Beau Bassin-Rose Hill, district de Plaines Wilhems
Forme Semblable à une étoile
Distance 6 à 30 mètres (21 à 100 pieds)
Couleur Non spécifiée
Comportement en vol Trajectoire avec changement de direction
Témoins 1
Étiquettes lumière flottante

Description détaillée
J'ai vu cela de nuit, flottant au-dessus de l'eau ; la lumière se dirigeait droit vers moi à plusieurs reprises et effectuait aussi une rotation parfaite à 360 degrés. La « chose » parcourait une distance de 100 mètres en une seconde. Elle est restée visible pendant 30 minutes, avec des disparitions de quelques minutes et des réapparitions s'étalant sur plus d'une heure, tout en semblant scanner quelque chose et en braquant sa lumière sur moi à plusieurs reprises. Elle se déplaçait sur l'eau à une vitesse stupéfiante et, chaque fois que j'allumais ma caméra, elle disparaissait au bout de 3 secondes. La deuxième fois que j'ai réussi à la filmer, elle s'est tout simplement arrêtée ; je suis resté là une heure, mais plus rien, elle avait disparu. On aurait dit que l'objet détectait l'enregistrement de ma caméra (sans lumière). Pendant la scène, j'ai demandé à Dieu ce que c'était ; en regardant mon téléphone, j'ai vu qu'il était 20 h 20. Une expérience assez étrange... Une idée de ce que cela pourrait être ?
https://ufostalker.com/sighting/RMY310I6

03 JANVIER 2025 - QUATRE BORNES – ILE MAURICE
Observation d'OVNI NUFORC 186675
Date d'apparition : 03/01/2025 à 20h35 heure locale (date approximative)
Signalé le : 10/01/2025 à 00h37 heure du Pacifique
Durée : au moins 3 minutes
Nombre d'observateurs : 7
Lieu : Quatre Bornes, district de Plaines Wilhems, Maurice
Forme : Cylindre
Couleur : Blanc et vert
Taille estimée : inconnue, semblait petite
Point d'observation : Terre
Direction depuis l'observateur : Ouest
Angle d'élévation : 28°
Provenance : Ouest
Distance minimale : environ 30 mètres du sol
Vitesse estimée : très rapide, donc difficile à déterminer
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, traînée laissée, changement de couleur, son émis, réaction des animaux

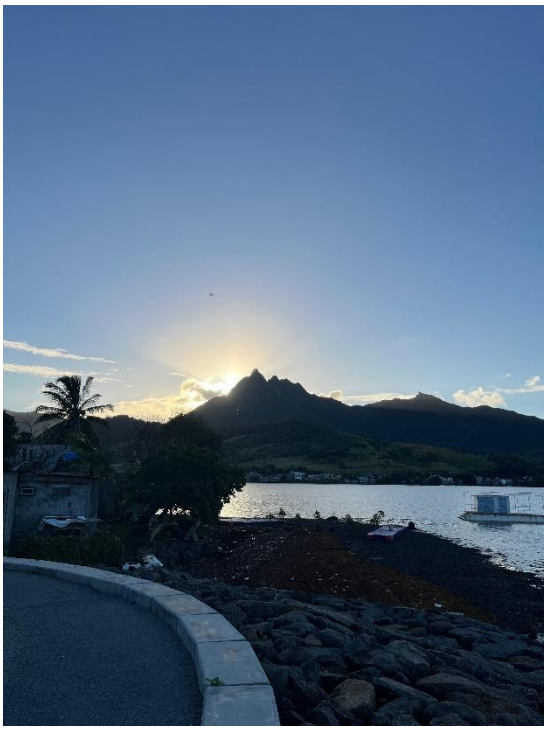
L'objet a volé depuis l'ouest et s'est arrêté brusquement devant la colline située près du lieu d'observation, puis il est reparti comme une fusée. Nous étions sortis pour le Nouvel An lorsque nous avons vu un objet circulaire voler depuis l'ouest et s'arrêter brusquement devant nous. C'était bizarre, car ce n'était pas normal. Quelques secondes plus tard, on aurait dit que ça tournait sans cesse sur soi-même, comme si ça cherchait quelque chose.
Publié le 14/01/2025 - https://nuforc.org/sighting/?id=186675

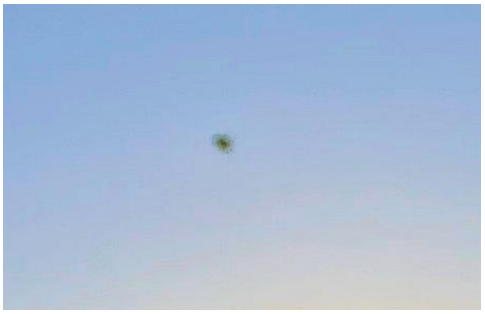
22 AVRIL 2025 – TROU AUX BICHES – PAMPLEMOUSSES - ILE MAURICE-
Observation d'OVNI NUFORC 193965
Date d'apparition : 22 avril 2025 à 06h07 (heure locale)
Signalé le : 09 novembre 2025 à 04h35 (heure du Pacifique)
Durée : 1 à 2 minutes
Nombre d'observateurs : 1 - Expert en aviation
Lieu : Trou-aux-Biches, district de Pamplemousses, Maurice
Détails de la localisation : Je m'étais levé tôt ce jour-là et marchais sur la plage pour admirer le lever du soleil lorsque je l'ai aperçu.
Forme : Diamant
Couleur : Blanc éclatant
Taille estimée : 4 mètres de long
Observé depuis : La terre
Direction par rapport à l'observateur : Je ne m'en souviens plus.
Angle d'élévation : 35
° Cap : L'objet était immobile.
Distance minimale : Environ un kilomètre de la plage
Vitesse estimée : 0 km/h
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, faisceaux émis, réactions des animaux.

Une lumière très brillante en forme de diamant planait au-dessus de l'horizon.
Je m'étais levé tôt pendant mes vacances et marchais sur la plage pour admirer le lever du soleil lorsque je l'ai aperçu. Sa forme étrange m'a fait supposer qu'il s'agissait d'un diamant. Il émettait une lumière vive et semblait planer au-dessus de la côte, observant l'horizon. Il a disparu au bout d'une minute, comme si la lumière s'était éteinte.
Publié le 12/11/2025 - https://nuforc.org/sighting/?id=193965

11 JUIN 2026 - NAMBOUS VINEUX - ILE MAURICE
Bambous Virieux Objet en chevron noir avec lumières blanches, photographié, quatre témoins NUFORC #198960 B/C
11 juin 2026 - Observation d'OVNI NUFORC 198960
Date et heure approximatives : 11/06/2026 à 16h51 heure locale -
Signalé le 25/06/2026 à 02h32 heure du Pacifique -
Durée : 1 minute -
Nombre d'observateurs : 4
- Lieu : Bambous Virieux, district de Grand Port, Maurice -
Détails du lieu : Nous regardions droit vers les montagnes et j'ai pris des photos.
Forme : Chevron -
Couleur : Noir avec des orbes blanches -
Taille estimée : Longueur et hauteur d'environ 6 à 10 m -
Point d'observation : Terre -
Direction depuis l'observateur : Nord -
Angle d'élévation : 66°
- Cap : Se déplaçait vers l'est depuis mon point d'observation -
Distance minimale : Environ 500 m -
Vitesse estimée : Déplacement d'environ 200 à 400 m par seconde -
Caractéristiques : Objet lumineux.

Capturé sur les photos, il s'agissait d'un objet volant bas et tournant. J'ai estimé sa longueur à au moins 10 m, car il était presque aussi grand qu'une petite maison.





J'ai en fait capturé deux choses sur les trois photos. J'ai pris des photos. La première montre un aéronef en forme de chevron avec une sphère blanche à l'arrière, en haut, et une autre en bas. On distingue également une forme arrondie à l'arrière, d'où émerge une lumière blanche. Il semble avoir récupéré la sphère blanche inférieure très près de la surface, ce qui est visible sur mes photos. Au début, on voit l'aéronef en l'air avec une sphère blanche et un point blanc en dessous. Puis, comme expliqué, la sphère du dessous s'est reliée à l'aéronef. Il se déplaçait à grande vitesse ; j'ai pris trois photos en une seconde, et l'aéronef a parcouru au moins 100 mètres entre chaque photo.

La seconde photo montre un objet dont je ne parviens pas à distinguer la forme, car il se déplace à très grande vitesse dans le ciel. On remarque que cet objet a une forme et n'est pas qu'un simple point lumineux, car il présente différentes nuances de couleur lorsque je zoome. Il se déplace à une vitesse si élevée qu'il est invisible sur mes premières photos, mais seulement visible sur la troisième. J'ai pris les trois photos en l'espace d'une seconde, comme je l'ai vérifié dans les détails. Quoi qu'il en soit, il doit être énorme, car il s'agit toujours d'un gros point noir dans le ciel, se déplaçant à grande vitesse.

https://nuforc.org/sighting/?id=198960

On ne distingue rien de particulier sur les photos sauf sur une photo une « tache « sombre. Cope de la photo en question et de l'agrandissement de la « tache ».

Chapitre XII - 23

21 - ILE DE LA REUNION

L'ILE A GRAND SPECTACLE !

Autrefois connue sous le nom « d'île Mascarin », elle prend celui '« d'ile Bourbon » une escale de la Compagnie française des Indes orientales sur la route des Indes. À partir des années 1710, elle constitue une véritable colonie pratiquant la culture du café. Devenue une société de plantation, elle passe sous le contrôle direct du roi de France dans les années 1760 avant d'être réaffectée à l'industrie de la canne à sucre au terme des guerres napoléoniennes. Elle est définitivement rebaptisée de son nom actuel et l'esclavage y est aboli en 1848 remplacé jusque dans les années 1930 par la pratique de l'engagisme. En 1946, l'île abandonne son statut colonial pour devenir un département français, sans pour autant accéder à l'égalité sociale et salariale avec les départements français métropolitains, elle prend le code départemental 974. L'île appartient à la zone euro, mais ne fait pas partie de l'espace Schengen.



ELRIC, qui se dit « contacté » est venu de la Réunion aux Premières Rencontres Ufologiques Européennes en 2005.

Avant d'aborder la situation du phénomène ovni à l'Ile de la Réunion, je précise que je connais particulièrement bien ce pays, y ayant une propriété, ma femme étant Réunionnaise. Je sais aussi que plusieurs ufologues ont à différentes époques, enquêté sur ce phénomène, ce qui fait la richesse de ce pays. Un ufologue « Contacté » ELRIC a même fait le voyage de La Réunion aux célèbres RENCONTRES UFOLOGIQUES EUROPEENNES DE CHALONS EN CHAMPAGNE EN 2005, dont le passage n'est passé inaperçu. (Rappelons que les Premières Rencontres Européennes de Châlons en Champagne ont été visitées par plus de 10 000 personnes, 10 000 M2 de stands, salles de conférences, expositions, plus de 200 personnalités du monde Ufologique sur Place, plus de 18 nationalités représentées, 100 stands d'informations – ce qui en a fait la plus grande manifestation Ufologique au Monde en 2005). D'autres travaillent encore le sujet dans ce département. D'autre part, plusieurs journalistes locaux ont toujours abordé le sujet dans la presse. Le nombre d'observations dans ce petit département est donc très important, certains cas jamais publiés d'autre part et je n'en citerais dans le catalogue qu'une petite partie.

LA RÉUNION — OVNI, UFOLOGIE ET SOCIÉTÉ
Entre observations populaires, ufologues, enquêtes officielles et regard des autorités

Une île où le phénomène OVNI possède une histoire singulière

Dans l'océan Indien, l'île de La Réunion occupe une place particulière dans l'histoire francophone du phénomène OVNI. Le nombre d'observations rapportées n'est pas exceptionnel au regard de la population de l'île, mais certaines affaires ont acquis une notoriété considérable parce qu'elles ont donné lieu à des enquêtes de gendarmerie, à des témoignages multiples, à des mesures physiques ou encore à l'intervention de responsables administratifs.

La Réunion présente ainsi un intérêt particulier pour l'étude de l'ufologie : le phénomène n'y est pas seulement une affaire de passionnés ou de témoignages diffusés sur Internet. Dans plusieurs dossiers historiques, la gendarmerie nationale, les services météorologiques, l'aéronautique, des médecins et des responsables locaux ont été sollicités.
Parallèlement, l'île possède aujourd'hui un environnement scientifique particulièrement favorable à l'étude des phénomènes célestes : l'Observatoire des sciences de l'Univers de La Réunion, l'Observatoire de physique de l'atmosphère, l'Observatoire astronomique des Makes et, surtout, le GEIPAN du CNES, qui instruit officiellement les signalements de phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Cette évolution permet de distinguer deux périodes : l'ufologie militante et les enquêtes de terrain des années 1960-1980, puis une période contemporaine où les observations sont davantage confrontées aux données astronomiques, météorologiques, aéronautiques et spatiales.

1. La grande affaire de la Plaine des Cafres : 31 juillet 1968
L'affaire qui a le plus marqué l'histoire ufologique réunionnaise est sans doute celle de Luce Fontaine, à la Plaine des Cafres.

Le 31 juillet 1968, cet agriculteur affirme avoir observé un objet ovoïde à faible hauteur. Selon son récit, l'engin mesurait approximativement quatre à cinq mètres de diamètre et environ deux mètres cinquante de hauteur. Il aurait émis une lumière extrêmement intense.

Le récit devient particulièrement spectaculaire lorsque Fontaine affirme avoir distingué deux êtres de petite taille, portant des vêtements ressemblant à des scaphandres, qu'il comparera plus tard aux « Babas Michelin ».

L'affaire est prise au sérieux par la gendarmerie et devient rapidement un sujet de presse. Des recherches sur le terrain sont effectuées et des mesures de radioactivité sont rapportées sur certains éléments liés à l'observation. Le capitaine Léopold Legros, alors directeur du service départemental d'incendie et de secours, intervient également dans l'affaire.

Selon les sources ufologiques reproduisant les documents de l'époque, des mesures auraient révélé des niveaux supérieurs au bruit de fond naturel sur certains vêtements et à plusieurs endroits du terrain. Il faut cependant être très prudent avec cette information : les conditions exactes des mesures, l'instrumentation, les unités utilisées et leur signification physique doivent être replacées dans le contexte scientifique de 1968. Les données disponibles ne permettent pas de conclure à une contamination radioactive provoquée par un engin extraterrestre.

L'intérêt historique de cette affaire est néanmoins réel : elle montre que le phénomène OVNI pouvait, à La Réunion, sortir du domaine de la simple rumeur pour devenir une affaire faisant intervenir des institutions publiques.

2. Le rôle de la gendarmerie : une particularité importante de l'ufologie réunionnaise
La Réunion possède un autre dossier remarquable : Petite-Île, 14 février 1975. Un jeune homme, Antoine Séverin, rapporte avoir rencontré un objet qu'il interprète comme une soucoupe volante. Son récit comporte des éléments extraordinaires : objet posé ou stationnaire à faible hauteur, petits êtres, émission lumineuse et effets physiologiques ressentis par le témoin.

Mais ce qui rend le dossier historiquement intéressant n'est pas seulement son contenu. C'est surtout la réaction des autorités.

La brigade de gendarmerie de Petite-Île ouvre une enquête. Les gendarmes interrogent le témoin, sa famille, son employeur et différentes personnes de son entourage. Ils examinent le lieu indiqué et contactent plusieurs services. La gendarmerie vérifie notamment :

- La présence éventuelle d'aéronefs ;
- Les activités de l'aérodrome de Pierrefonds ;
- Les conditions météorologiques ;
- L'existence éventuelle de ballons-sondes ;
- Le lieu précis de l'observation ;
- L'état du témoin ;
- L'éventuelle présence de radioactivité.

Le commandement de la gendarmerie de La Réunion suit directement l'affaire. Des officiers supérieurs se déplacent et un questionnaire OVNI est utilisé. Le dossier comporte également des éléments médicaux concernant l'état du témoin.

Cette affaire est donc particulièrement précieuse pour l'historien de l'ufologie : il ne s'agit pas seulement d'une histoire racontée plusieurs années après par un ufologue ; il existe une enquête administrative contemporaine du témoignage, même si son interprétation demeure discutée.

3. Un phénomène qui intéresse également la population

Les documents de l'enquête de Petite-Île donnent un aperçu intéressant de la réaction de la population. Au début, l'histoire provoque de la moquerie et de l'incrédulité dans l'entourage du témoin. Puis, lorsque les gendarmes commencent à prendre l'affaire au sérieux et à procéder à des vérifications, l'attitude évolue.

Les enquêteurs rapportent que plusieurs personnes interrogées sont convaincues de l'existence possible des « soucoupes volantes », tandis que d'autres ne rejettent pas cette possibilité.

Cela montre quelque chose d'important : la réaction populaire n'est pas simplement « croyance » ou « incrédulité ».

On retrouve plutôt trois attitudes :

1. La dérision — l'observation extraordinaire est immédiatement considérée comme impossible.
2. La curiosité — le témoin est cru sur le fait qu'il a réellement vécu quelque chose, sans que la nature du phénomène soit déterminée.
3. L'interprétation ufologique — le phénomène est considéré comme une manifestation d'un engin ou d'êtres d'origine inconnue.

Ces trois attitudes existent encore aujourd'hui.

4. Les ufologues réunionnais

La Réunion n'est pas restée à l'écart du mouvement ufologique français. Dans l'affaire de 1968, J.-P. Lavilgrand, présenté dans les sources ufologiques comme un enquêteur civil de Saint-Denis, intervient après les premières investigations officielles. Le dossier est ensuite porté à la connaissance du GEPA — Groupe d'études des phénomènes aérospatiaux, organisme français historique fondé autour de Claude Poher et d'autres chercheurs.

La Réunion devient ainsi progressivement intégrée aux réseaux de l'ufologie française. L'intérêt des enquêteurs métropolitains est renforcé par plusieurs dossiers particulièrement spectaculaires. Des chercheurs comme Jean-Claude Bourret, Jacques Vallée et d'autres auteurs de la littérature ufologique française contribuent ensuite à la diffusion nationale de certaines affaires réunionnaises.

Plus récemment, Luc Chastan a consacré des conférences à l'ufologie réunionnaise et recensé plusieurs affaires de l'île, notamment celles de 1968 et 1975.

Il faut toutefois distinguer deux catégories :

- Les enquêteurs locaux ou régionaux ayant réellement recueilli des témoignages et recherché des documents ;
- Les auteurs ou sites ufologiques qui ont simplement repris des cas déjà publiés.

Cette distinction est essentielle pour établir un catalogue scientifique.

5. 1976 : un gendarme lui-même témoin
La période 1975-1976 est particulièrement intéressante. Le GEIPAN conserve aujourd'hui plusieurs dossiers réunionnais de cette période. Le 27 mars 1976 à Saint-Denis, un militaire rapporte notamment un phénomène très inhabituel : alors qu'il se trouve dans son véhicule, celui-ci tombe en panne et les voyants s'éteignent. Le témoin observe alors une sorte de tache de brouillard grisâtre présentant un reflet métallique, située à une quinzaine ou une vingtaine de mètres.

Le phénomène monte ensuite rapidement et disparaît dans une direction sud-sud-ouest. Le véhicule retrouve ensuite son fonctionnement. Le GEIPAN classe cependant cette affaire C, non pas parce qu'il aurait déterminé qu'il s'agissait d'un engin mystérieux, mais parce que les informations disponibles sont insuffisantes.

Le même secteur temporel comporte également une observation du 1er avril 1976 à Saint-Paul, classée B par le GEIPAN.

6. Une véritable collection de dossiers dans les archives du GEIPAN
La Réunion apparaît aujourd'hui de manière importante dans les archives publiques du GEIPAN.
La base contient notamment des dossiers remontant aux années 1970 et 1980 :

Saint-Denis, 1976 ;	Saint-Pierre, 1981 ;	Saint-Benoît, 1982 ;
Saint-Paul, 1976 ;	Le Tampon, 1982 ;	Saint-Denis-les-Bains, 1984 ;
Saint-Paul, 1980 ;	Saint-Denis, 1982 ;	Saint-Pierre, 1985 ;
Saint-Denis, 1981 ;	L'Étang-Salé, 1982	etc.

Certains sont classés C pour manque d'informations, d'autres B lorsqu'une explication probable est retenue, et certains A lorsqu'une identification est considérée comme établie.

Cette situation est très intéressante : La Réunion ne constitue pas un territoire où tous les phénomènes rapportés restent mystérieux.

Au contraire, l'étude des dossiers montre que beaucoup d'observations peuvent finalement être rapportées à des phénomènes astronomiques, météorologiques, aéronautiques ou spatiaux.

7. L'exemple de 1997 : Jupiter
Un exemple particulièrement instructif est celui du 15 août 1997. Le GEIPAN classe cette observation réunionnaise en catégorie A et identifie le phénomène comme Jupiter. Ce cas est important pour comprendre la relation entre population et OVNI. Pour un observateur non spécialiste, un astre extrêmement brillant peut paraître :

- Immobile ;
- Particulièrement lumineux ;
- Différent des étoiles environnantes ;
- Situé très bas sur l'horizon ;
- Ou même « suivre » une personne ou un véhicule du fait des mouvements apparents.

L'exemple montre donc que le terme « OVNI » décrit d'abord une perception ou une absence d'identification immédiate, et non l'existence d'un engin extraordinaire.

8. Les années 2000 : l'OVNI devient aussi un phénomène médiatique
À partir des années 2000, le rôle de la presse change. Les journaux réunionnais ne se contentent plus de rapporter les observations. Ils participent à leur circulation sociale. L'affaire de trois pilotes ayant

observé un phénomène lumineux lors d'un vol entre Madagascar et La Réunion en octobre 1999 est ainsi publiée dans Le Journal de l'île de La Réunion le 15 octobre 1999 sous le titre : « Trois pilotes accompagnés par un OVNI ». Les témoins étaient notamment un instructeur de l'aéro-club Roland Garros, un ingénieur de la DDE et un commercial.

Ce type d'affaire possède une particularité : les témoins appartiennent au monde aéronautique ou professionnel et l'observation est effectuée depuis un avion.

9. Les réseaux sociaux ont changé la réaction du public
Depuis les années 2010, la situation est profondément différente. Un phénomène lumineux peut désormais être :

- Observé par une personne ;
- Photographié avec un téléphone ;
- Publié immédiatement sur Facebook, TikTok ou YouTube ;
- Commenté par des dizaines ou centaines de personnes ;
- Interprété comme OVNI avant même qu'un astronome puisse l'identifier.
-

La Réunion est particulièrement propice à ce phénomène en raison de sa position géographique et de son ciel. Un événement spatial spectaculaire peut être visible simultanément depuis plusieurs territoires de l'océan Indien. L'exemple de la spirale lumineuse produite par un dégazage de fusée est aujourd'hui devenu presque emblématique de cette nouvelle situation. En décembre 2025, un phénomène observé à La Réunion a suscité l'interrogation du public avant d'être identifié par l'Observatoire astronomique de La Réunion comme un dégazage du deuxième étage d'une Falcon 9.

Cela rappelle une réalité fondamentale : un phénomène peut être parfaitement réel, spectaculaire et authentiquement « non identifié » pendant quelques heures, tout en ayant une explication parfaitement conventionnelle.

Le GEIPAN : une différence fondamentale avec l'ufologie militante Aujourd'hui, La Réunion bénéficie du même dispositif d'étude que les autres départements français : le GEIPAN, service du CNES chargé de recueillir, analyser et archiver les témoignages concernant les phénomènes aérospatiaux non identifiés. Cette présence institutionnelle modifie profondément la situation. Le GEIPAN ne cherche pas à démontrer que les extraterrestres existent. Son travail consiste notamment à déterminer si un phénomène peut être identifié. La classification permet ensuite de distinguer les dossiers selon la qualité des informations et le degré d'identification.

Cette méthode est particulièrement visible dans les dossiers réunionnais récents.

Le cas du 9 juin 2017 : un « OVNI » devient un ballon-sonde : Le 9 juin 2017, un habitant de Saint-Denis filme un point blanc dans le ciel. Le phénomène paraît immobile puis se déplace. Deux vidéos sont transmises au GEIPAN. L'enquête établit finalement que le témoin avait observé le ballon météorologique lancé depuis Gillot environ quinze minutes auparavant. Le GEIPAN classe l'affaire A.

C'est un excellent exemple de ce que devrait être une enquête OVNI moderne.

2023 : même une photographie peut être trompeuse : le phénomène se reproduit avec les technologies modernes. Le 16 mai 2023, au Tampon, un témoin remarque après coup une forme sombre sur une photographie prise au belvédère de Notre-Dame de la Paix. L'analyse du GEIPAN conclut qu'il s'agit très probablement d'un papillon, vraisemblablement Neptis dumetorum, évoluant près de l'objectif.
Le dossier est classé A.

Ce genre d'affaire montre pourquoi la photographie numérique n'est pas automatiquement une preuve de nature extraordinaire.

Le phénomène n'a évidemment pas disparu car le 4 octobre 2025, depuis les pentes du Piton de la Fournaise, deux témoins observent et photographient un objet lumineux avec une traînée. Le GEIPAN a exploité les données du Centre opérationnel de surveillance de l'espace (COSE) du CNES et conclu à une probable rentrée atmosphérique d'un satellite Starlink. Le dossier est classé B.

La question politique est différente car je n'ai pas trouvé de trace permettant d'affirmer que le Conseil départemental de La Réunion, le Conseil régional ou la préfecture aient adopté une politique officielle consacrée au phénomène OVNI. Il faut donc éviter d'écrire que les responsables politiques réunionnais « croient » ou « ne croient pas » aux OVNI. La documentation disponible montre plutôt une attitude pragmatique :

- Lorsqu'un phénomène peut concerner la sécurité aérienne, les autorités compétentes sont susceptibles d'être alertées ;
- Lorsque le phénomène relève d'un témoignage sans danger immédiat, il est généralement traité comme une question de renseignement ou d'observation ;
- L'identification scientifique relève du GEIPAN, des astronomes, des météorologues ou des organismes spécialisés.

Cette absence de prise de position politique est en elle-même intéressante. L'OVNI n'est pas devenu à La Réunion une question politique majeure. Il demeure principalement une question scientifique, médiatique, culturelle et parfois sécuritaire.

Il existe cependant au moins un exemple intéressant : Au début des années 2010, un élu de l'est de La Réunion rapporte avoir lui-même observé un objet lumineux au-dessus du littoral de Saint-Benoît. Selon le récit publié dans la littérature ufologique, l'observation aurait été répétée et plusieurs membres de sa famille auraient également affirmé avoir vu le phénomène. L'élu aurait alors rencontré la sous-préfète de Saint-Benoît et alerté la gendarmerie.

Il ne signifie évidemment pas que la préfecture ait reconnu l'existence d'un engin extraterrestre. Il montre simplement que lorsqu'un élu affirme être lui-même témoin d'un phénomène aérien inhabituel, celui-ci peut entrer dans le circuit administratif classique : sous-préfecture, gendarmerie, éventuellement enquête. C'est une nuance importante.

La Réunion dispose aujourd'hui d'un environnement scientifique exceptionnel pour l'étude des phénomènes célestes.

- L'Observatoire des sciences de l'Univers de La Réunion (OSU-R) fédère des recherches dans plusieurs domaines, notamment l'astronomie, les sciences du climat, la géophysique et les sciences de l'atmosphère.
- L'Observatoire de physique de l'atmosphère à La Réunion (OPAR) constitue également une infrastructure scientifique importante pour l'étude de l'atmosphère et des phénomènes liés à celle-ci.
- Enfin, le programme LOREN — Observatoire réunionnais de l'environnement nocturne, développé avec le CNRS et l'Université de La Réunion, s'intéresse au ciel nocturne en associant sciences de l'Univers, sciences environnementales et sciences humaines et sociales.

Son approche inclut notamment les habitants, les associations, les praticiens et les responsables politiques.

La Réunion dispose désormais d'outils scientifiques permettant d'étudier le ciel et les perceptions du ciel sans avoir besoin d'adopter au préalable une hypothèse extraterrestre.

10 Le rôle des croyances et de la culture réunionnaise

La société réunionnaise est issue d'un mélange historique particulièrement complexe de populations et de traditions : héritages européens, africains, malgaches, indiens, chinois et autres influences de l'océan Indien.

On trouve donc à La Réunion un important patrimoine de croyances populaires, de récits surnaturels et de traditions religieuses.

Mais il faut être prudent.

Je n'ai pas trouvé de documentation suffisamment solide permettant d'affirmer que les observations d'OVNI réunionnaises seraient directement issues des croyances religieuses ou magico-religieuses locales.

Que pense réellement la population réunionnaise ? Il est difficile de répondre par un pourcentage. Je n'ai trouvé aucune enquête sociologique représentative de l'ensemble de la population réunionnaise permettant de mesurer précisément la croyance aux OVNI. En 1975, par exemple, l'enquête de gendarmerie fait apparaître à la fois de la moquerie, de la curiosité et des personnes convaincues de la réalité possible des soucoupes.

Aujourd'hui, les réseaux sociaux accentuent cette diversité : un même événement peut provoquer simultanément des commentaires astronomiques, humoristiques, sceptiques et extraterrestres.

Conclusion : une ufologie populaire, mais une administration pragmatique La Réunion possède donc une véritable histoire ufologique. Elle a produit plusieurs affaires remarquables, notamment : Plaine des Cafres, 1968 ; Petite-Île, 1975 ; Saint-Denis et Saint-Paul, 1976 ; diverses observations des années 1980 ; les observations aéronautiques de 1999 ; de nombreux dossiers étudiés par le GEIPAN depuis les années 2000 ; et des observations contemporaines photographiées ou filmées.

Mais l'aspect le plus intéressant n'est peut-être pas la recherche d'une éventuelle origine extraterrestre. Il réside dans la manière dont une société insulaire réagit devant l'inconnu. En 1968, l'affaire peut conduire la gendarmerie à enquêter et des responsables techniques à effectuer des mesures. En 1975, une brigade de gendarmerie mène une enquête particulièrement détaillée et interroge témoins, famille, médecin, employeur, météorologie et aéronautique. Dans les années 1990-2000, la presse transforme les observations en événements médiatiques. Depuis les années 2010, Internet permet à chaque témoin de devenir immédiatement diffuseur de son propre récit.

Et aujourd'hui, le GEIPAN, les astronomes, les météorologues et les chercheurs disposent d'outils beaucoup plus performants pour identifier les phénomènes.

La Réunion offre ainsi un exemple particulièrement intéressant de transformation de l'OVNI : d'abord phénomène populaire et mystérieux, ensuite objet d'enquête gendarmerie et ufologique, puis phénomène médiatique et enfin objet de traitement scientifique et sociologique.

La Réunion ce n’est pas « une île visitée par les extraterrestres », mais comme un territoire où, depuis plus d'un demi-siècle, la société, les témoins, les ufologues, les journalistes, les gendarmes, les scientifiques et les autorités ont été confrontés à des phénomènes aériens qu'ils ne pouvaient pas toujours identifier immédiatement.

C'est probablement cette histoire humaine et institutionnelle qui constitue le véritable intérêt du dossier réunionnais.

CATALOGUE :

La majorité des cas proviennent du GEIPAN qui en a fait une analyse, très complète et très longue, donnant une solution à la majorité des cas examinés. Nous ne reproduirons pas les rapports du GEIPAN, très longs, nous donnerons un résumé du cas. Le site du GEIPAN, indiqué dans les sources, permet de retrouver facilement tous les cas grâce à un excellent référencement des observations.

ENVIRON 1925 – SAINT DENIS – REUNION
Ce que l’on peut réellement établir

La mention apparaît aujourd'hui principalement dans un article de Dominique Chane-Pin, correspondant/IRM du MUFON à La Réunion, publié le 16 octobre 2022 sous le titre Les observations de phénomènes ovnis sur l'île de la Réunion. Il écrit que la première observation réunionnaise remonterait à 1925 "selon des sources" : un habitant de Saint-Denis aurait vu, de nuit, une grosse boule rouge survolant la ville avant de disparaître dans l'océan. L'article ne donne ni nom du témoin, ni date précise, ni heure, ni lieu précis dans Saint-Denis, ni durée, ni direction, ni source primaire.

Le même récit apparaît dans plusieurs reprises de l'ancien article de Base OVNI France, notamment sur Ufologie-Paranormal et Area51. Ces reprises donnent pratiquement le même texte et ajoutent une interprétation prudente : « Sans doute s'agissait-il d'un météore », tout en soulignant que le cas est impossible à trancher faute d'informations.

Une autre reprise, publiée en 2015, donne encore le même récit mais avec une formulation légèrement différente : « dans la noirceur de la nuit », « une très grosse boule rouge », au-dessus de Saint-Denis, puis disparition dans l'océan.

Le problème essentiel : quelle est la source de 1925 ?
Je n'ai pour l'instant retrouvé aucune source primaire de 1925 établissant ce témoignage. La base de la presse locale ancienne de la BnF montre pourtant qu'il existe des journaux réunionnais couvrant 1925, avec neuf titres ou collections référencés pour cette année dans le département 974. Mais les recherches effectuées sur les sources accessibles n'ont pas fait apparaître pour le moment l'article de 1925.

Il existe un élément historique intéressant : le Piton de la Fournaise est entré en éruption du 30 décembre 1925 au 20 avril 1926. Une publication scientifique de 1926 indique que cette éruption produisit des phénomènes lumineux très importants, avec un embrasement du ciel visible depuis Saint-Denis dans les premiers jours de janvier 1926.

Cela ne permet absolument pas d'identifier l'observation de la « boule rouge » comme un phénomène volcanique : nous n'avons pas sa date exacte. Mais c'est une piste historique à examiner si le « 1925 » est exact.

Formulation de l'observation
~1925 — Saint-Denis, La Réunion — grosse boule rouge lumineuse observée de nuit au-dessus de la ville, puis disparaissant en direction de l'océan.
Source principale actuellement retrouvée : Dominique Chane-Pin, MUFON France, 16 octobre 2022, qui indique « selon des sources ».
Sources secondaires concordantes : Base OVNI France, reprises ultérieures.
Témoin : inconnu.
Date exacte : inconnue.
Heure : inconnue.
Durée : inconnue.
Nombre de témoins : inconnu.
Description : boule rouge de grand diamètre.
Trajectoire : au-dessus de Saint-Denis, puis disparition vers/dans l'océan.
Enquête contemporaine : aucune retrouvée.
Source primaire : non retrouvée.
Identification : impossible ; météore/bolide évoqué seulement comme hypothèse.
Classe documentaire : C — témoignage historique rapporté tardivement, informations insuffisantes.
Fiabilité que je lui attribuerais
C — faible valeur documentaire, mais à conserver.

Et je distinguerais deux choses :
Existence de la tradition documentaire : assez bien établie, puisque le récit est repris depuis plusieurs années par plusieurs sources ufologiques ;

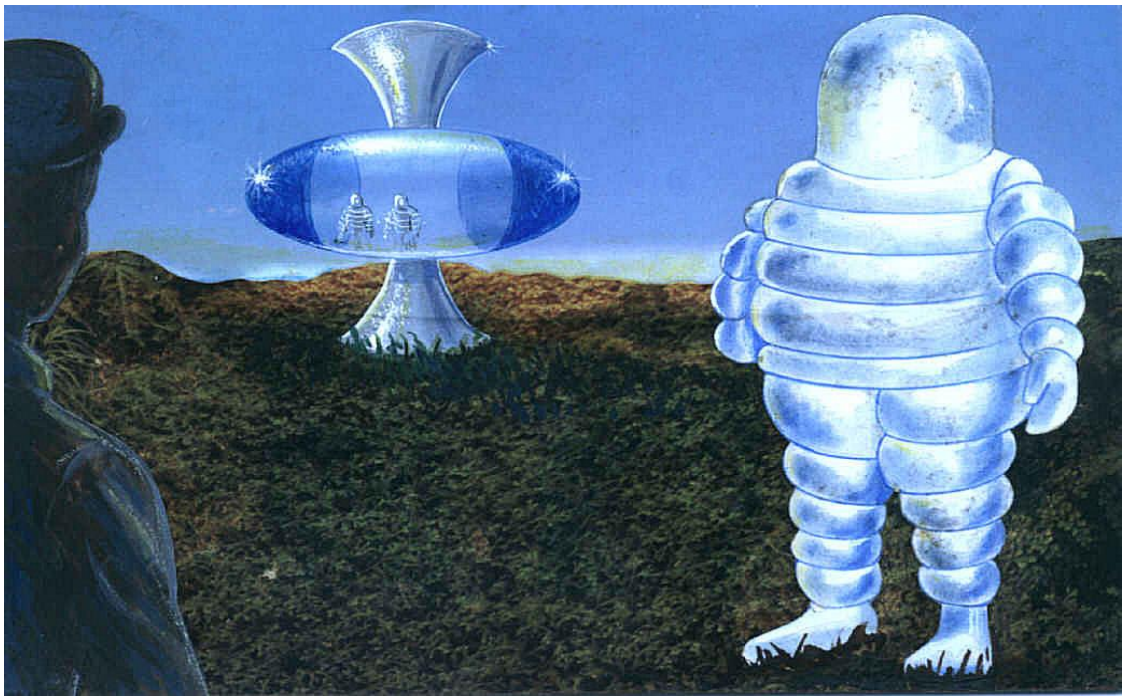
Réalité historique de l'observation en 1925 : non démontrée, car toutes les sources retrouvées semblent dériver d'une même tradition secondaire.

C'est donc un “cas allégué”, et non un cas établi.

https://www.mufonfrance.fr/post/les-observations-de-ph%C3%A9nom%C3%A8nes-ovnis-sur-l-%C3%AEle-de-la-r%C3%A9union

31 JUILLET 1968 – PLAINE DES CAFFRE - REUNION
LA RENCONTRE DE LUCE FONTAINE
La Plaine des Cafres, La Réunion — 31 juillet 1968
Un objet ovoïde, deux humanoïdes et une enquête de gendarmerie
Date : 31 juillet 1968
Heure indiquée par les différentes sources : vers 8 h 45–9 h
Lieu : Plaine des Cafres, commune du Tampon, secteur du 22e kilomètre
Témoin principal : Luce Fontaine, 22 ans selon les sources ufologiques ultérieures
Profession : cultivateur
Nature du cas : observation rapprochée avec occupants allégués
Durée annoncée : environ 10 à 15 secondes
Enquête : gendarmerie de Saint-Pierre
Enquêteur / responsable cité : capitaine Maljean
Autres intervenants : Protection civile, personnel médical, témoins indirects, chercheurs civils

Sources historiques : procès-verbal de gendarmerie reproduit par Jean-Claude Bourret ; Le Journal de l'île, 10 août 1968 ; GEPA / Phénomènes Spatiaux ; Lumières dans la Nuit ; Flying Saucer Review ; catalogue Magonia n° 917.



Franck Fontaine devant cette scène ; reconstitution d'après témoignage et croquis 1972 par Noèl Paulin GEOS France - Gérard LEBAT -

Une des affaires historiques les plus célèbres de La Réunion
Le 31 juillet 1968, dans la matinée, un jeune cultivateur de la Plaine des Cafres, Luce Fontaine, affirme avoir observé dans une clairière un objet aérien à très faible hauteur.

L'affaire aurait pu rester un simple témoignage local. Elle prend cependant une dimension particulière parce que la gendarmerie recueille officiellement la déclaration du témoin, se rend sur les lieux, procède à une reconstitution, réalise des photographies, établit un croquis de l'objet, recueille plusieurs témoignages sur la personnalité de l'observateur et fait intervenir la Protection civile pour rechercher une éventuelle radioactivité.

Le dossier est ensuite repris par la presse réunionnaise et par plusieurs revues ufologiques françaises et étrangères. C'est cette succession d'interventions qui explique la place prise ultérieurement par l'affaire dans l'histoire de l'ufologie réunionnaise.

Il convient cependant de distinguer deux propositions :

La gendarmerie a bien enquêté sur une déclaration d'observation.
Cela est documenté par la transcription du procès-verbal publiée par Bourret.

Cela ne signifie pas que la gendarmerie ait conclu à l'existence d'un engin extraterrestre.

Le PV décrit une enquête portant sur un événement rapporté par un témoin ; il ne fournit pas d'identification positive de l'objet.

Le témoignage initial
Selon la transcription du procès-verbal, Luce Fontaine se trouvait dans une propriété située à environ 200 à 250 mètres de son habitation. Il ramassait de l'herbe destinée à ses animaux lorsqu'il aperçut dans une clairière un objet qu'il décrivit comme ovale, bleu et partiellement transparent. L'objet se trouvait à environ 4 à 6 mètres du sol et à environ 25 mètres de l'observateur. Le procès-verbal indique qu'il ne produisait aucun bruit. Fontaine affirme également avoir distingué deux occupants, vêtus de combinaisons et portant des casques.

Le phénomène lumineux qui accompagne le départ constitue un élément central du récit : l'objet aurait émis une lumière extrêmement intense, comparable à celle d'un arc électrique, accompagnée d'une sensation de chaleur et d'un léger souffle d'air. Le témoin aurait alors été momentanément aveuglé. Après avoir retrouvé une vision normale, l'objet avait disparu.

La description de l'objet
La description donnée dans le procès-verbal est particulièrement intéressante parce qu'elle est relativement détaillée. Fontaine estime les dimensions de l'objet à environ : 5 mètres de largeur ; 2,50 mètres de hauteur ;

1 Une hauteur au-dessus du sol d'environ 5 mètres ;
2 Une distance du témoin d'environ 25 mètres.

Il décrit une forme ressemblant à deux soucoupes placées face à face. Le centre était décrit comme plus clair et relativement transparent, tandis que les extrémités étaient plus foncées. Le témoin compare la partie transparente à la teinte d'un pare-soleil ou d'une vitre automobile. Il mentionne également deux éléments verticaux, supérieur et inférieur, qu'il compare à des sortes de pieds métalliques ou de verre. Cette description est importante car elle provient non seulement des récits ufologiques postérieurs, mais d'une déclaration attribuée au témoin dans le PV publié par Bourret.

Les deux occupants
C'est naturellement la partie la plus spectaculaire du dossier. Fontaine affirme avoir vu deux petits personnages à l'intérieur de l'objet. Leur taille est estimée entre 90 cm et 1 mètre. Ils auraient été vêtus de combinaisons couvrant tout le corps et portaient des casques. L'expression devenue célèbre de « Babas Michelin » provient de la comparaison faite par le témoin avec la mascotte Michelin. Les deux personnages semblaient avoir les bras ballants.

Au début de l'observation, ils auraient présenté leur dos au témoin. L'un des deux aurait ensuite tourné la tête ou le corps dans sa direction tandis que l'autre aurait également orienté son buste. Le témoin précise dans son audition qu'il avait eu suffisamment de temps pour distinguer certains détails malgré la lumière intense. Il affirme également n'avoir vu à l'intérieur aucun tableau de bord ou équipement identifiable.

Le départ de l'objet
Le départ constitue l'élément le plus spectaculaire du témoignage. Lorsque les occupants auraient remarqué Fontaine, l'objet aurait produit une lumière extrêmement intense. Le témoin décrit :

- Un éclair blanc ;
- Un environnement devenu momentanément blanc ;
- Une sensation de chaleur ;
- Un léger souffle d'air ;
- Puis la disparition de l'objet.
-

Il affirme avoir tenté à trois reprises de poursuivre son observation, mais la luminosité l'en aurait empêché. Le phénomène aurait duré 10 à 15 secondes selon le procès-verbal.



Octobre 2025 – Photo Gérard LEBAT, un des murs de la discothèque LA SOUCOUPE VOLANTE à la Plaine des Caffres à La Réunion, proche du lieu de l'observation.

La réaction immédiate de Luce Fontaine

Le procès-verbal reproduit également le témoignage de son épouse. Elle raconte que son mari serait revenu en courant, visiblement bouleversé, pâle et essoufflé. Il lui aurait immédiatement raconté avoir vu un engin étrange. Il aurait également réalisé un dessin de l'objet. L'épouse indique que son mari était habituellement calme et qu'il consommait très peu d'alcool. Elle lui aurait conseillé de prévenir la gendarmerie. Cet élément est important pour l'analyse historique : le dossier ne repose pas uniquement sur un récit reconstitué plusieurs décennies plus tard. La réaction immédiate du témoin et le témoignage de son épouse figurent dans la transcription du dossier publiée par Bourret.

La gendarmerie se rend sur place

Les gendarmes se rendent dans le secteur de la Plaine des Cafres. Le lieu est décrit comme une zone boisée comportant une clairière d'environ 20 mètres de diamètre. Le secteur se situe au 22e kilomètre, dans un bois d'acacias, à environ 150 mètres au sud-est de la RN3. L'habitation la plus proche est celle du témoin. La gendarmerie procède à un premier examen du terrain.

Résultat : Aucune trace matérielle évidente n'est découverte. La végétation ne semble pas avoir été écrasée ou brûlée. Il n'est donc pas exact de dire que la gendarmerie aurait découvert une « trace d'atterrissage ». Elle ne découvre pas de marque mécanique au sol. C'est une nuance essentielle pour votre livre.

Une reconstitution officielle

Le 1er août 1968, le commandant de compagnie se rend sur les lieux avec le témoin. Une reconstitution de l'observation est effectuée à partir des indications données par Fontaine. La transcription du PV précise que des photographies sont prises et annexées au procès-verbal. Un croquis-robot de l'objet est également réalisé et joint au dossier. Nous avons donc, dans le dossier historique, trois éléments distincts :

- Le témoignage verbal ;
- Un dessin/croquis de l'objet ;
- Une reconstitution photographique réalisée sur place.

Importance documentaire
Il serait utile de rechercher les annexes photographiques originales du PV. Si elles étaient retrouvées, elles constitueraient une pièce documentaire beaucoup plus importante que les nombreuses illustrations modernes qui circulent sur Internet.

La gendarmerie ne se contente pas d'interroger Fontaine. Elle entreprend également une enquête sur sa personnalité. Plusieurs personnes de la région sont entendues. Elles décrivent Fontaine comme :

- Travailleur ;
- Calme ;
- Sobre ;
- Équilibré ;
- Correctement intégré dans la communauté locale ;
- Connu depuis longtemps.

Un commerçant affirme notamment le connaître depuis plusieurs années et le décrit comme un homme sobre, travailleur et équilibré. D'autres personnes interrogées tiennent des propos comparables. Un conseiller municipal de la section de la Plaine des Cafres donne également un avis favorable sur sa personnalité. Le curé local est lui aussi entendu et fournit des renseignements favorables sur Fontaine.

L'épisode de la radioactivité
C'est probablement l'élément le plus souvent mis en avant dans les récits ultérieurs. Le 4 août, le commandement de la compagnie demande l'intervention des services compétents afin de rechercher une éventuelle radioactivité sur le lieu. La Protection civile intervient finalement le 9 août 1968, soit environ dix jours après l'observation. Le responsable cité dans le PV est le capitaine L..., directeur de la Protection civile. Un appareil de détection est utilisé. Les vêtements portés par Fontaine au moment des faits — notamment son chapeau et son pantalon — sont contrôlés.

Le résultat est indiqué comme positif dans la transcription publiée. Le document mentionne environ 15 millirads pour les vêtements, mais la qualité de l'OCR du document en ligne rend certaines unités difficiles à lire avec certitude.

La clairière est ensuite examinée. Le procès-verbal décrit une zone approximativement carrée d'environ un are. Huit points présentant une radioactivité mesurable auraient été relevés sur son périmètre. Les valeurs rapportées dans la transcription se situent entre environ 15 et 50 millirads. Les mesures auraient été particulièrement positives
:
- Sous l'herbe ;
- Au ras du sol ;
- Dans des endroits relativement protégés de la pluie.

Le rapport mentionne également que la disposition des points mesurés semblait former une figure géométrique
.
Cette information doit cependant être présentée avec prudence.
Les sources ufologiques ultérieures donnent parfois d'autres chiffres. J.P. Lavilgrand rapporte ainsi une valeur allant jusqu'à 60 millièmes de Röntgen, tandis que la transcription du PV publiée par Bourret donne plutôt des valeurs exprimées en millirads. Il ne faut donc pas mélanger automatiquement ces données. Nous avons probablement ici :

- Une transcription ancienne avec OCR imparfait ;
- Des unités reprises différemment par plusieurs auteurs ;
- Des mesures effectuées avec des instruments dont les caractéristiques ne sont pas aujourd'hui disponibles dans le dossier public.

Patrick Gross reprend lui aussi une valeur allant jusqu'à 60 millièmes de Röntgen et indique que les mesures ont été effectuées dix jours après les faits.

Conséquence méthodologique :
« Le PV reproduit par Bourret rapporte des mesures de radioactivité résiduelle sur les vêtements et sur plusieurs points du terrain. Les valeurs et les unités sont cependant transmises avec des divergences selon les sources secondaires ; l'instrument utilisé et son étalonnage ne sont pas documentés dans les sources actuellement accessibles. »

C'est beaucoup plus rigoureux que d'affirmer simplement : « Les vêtements étaient radioactifs à 60 milliröntgens. »

L'enquête ne s'arrête pas aux mesures du terrain. Des prélèvements sanguins sont réalisés sur Fontaine ainsi que sur plusieurs membres de la gendarmerie ayant participé aux opérations. Les résultats sont considérés comme normaux par le spécialiste. Le médecin précise cependant qu'un résultat négatif ne permet pas à lui seul de démontrer qu'une irradiation antérieure n'aurait pas pu avoir eu lieu. Le dossier rapporte ensuite que Fontaine aurait souffert de saignements de nez répétés à partir du 4 août. Il indique plusieurs épisodes par jour pendant environ une semaine.

Le 25 août, lors d'une nouvelle audition, Fontaine déclare que les saignements avaient cessé et qu'il était alors en bonne santé. Prudence indispensable

Les dosimètres
Un autre élément intéressant apparaît dans le PV. Des dosimètres sont ensuite utilisés sur Fontaine et sur plusieurs personnes ayant participé à l'enquête. Le 20 août 1968, un radiologue de Saint-Denis indique que les personnes testées ne présentent pas de trace de radioactivité au moment du contrôle.
Il ajoute cependant que ce résultat ne permet pas d'affirmer qu'une irradiation antérieure n'aurait pas eu lieu.

Il faut donc distinguer :

Contamination radioactive détectable
et
irradiation d'une personne.

Ce ne sont pas deux notions équivalentes.

Le dossier de gendarmerie devient encore plus intéressant lorsqu'il apparaît que les enquêteurs recueillent également une observation indépendante. Le 4 août 1968, un médecin de Saint-Louis et son épouse auraient observé depuis leur voiture, dans le secteur de Saline-Saint-Leu, un phénomène lumineux très bref. Ils décrivent un corps lumineux rond, comparable à un ballon de football, accompagné d'une traînée. La durée aurait été d'environ deux secondes. Le médecin pense alors à un météore particulièrement lumineux ou à un satellite rentrant dans l'atmosphère.

Cette observation n'est donc pas présentée par son propre témoin comme un engin extraterrestre. Elle doit être cataloguée séparément du cas Fontaine.

Les conditions météorologiques
Le dossier de Bourret reproduit également des données météorologiques couvrant la période du 31 juillet au 10 août 1968. C'est un aspect rarement mentionné dans les résumés Internet. Les enquêteurs semblent donc avoir cherché à documenter :

- Les précipitations ;
- Les températures ;
- Les vents ;
- Les conditions atmosphériques autour de la date de l'observation.

Cette présence de données météorologiques renforce l'intérêt historique du PV : l'enquête ne se limite pas à l'audition du témoin.

L'affaire est publiée dans la presse locale. La référence la plus fréquemment citée est : Le Journal de l'île, 10 août 1968. Le titre rapporté dans les sources ultérieures fait référence à une « soucoupe volante » à la Plaine des Cafres et à la présence supposée de radioactivité sur les vêtements du témoin.

Le dossier est ensuite repris par la presse métropolitaine, notamment par :

- Centre-Matin ;
- Le Courrier de l'Ouest ;
- L'Alsace ;
- Nice-Matin ;
- Le Provençal.

Ces références sont recensées par les compilations historiques consacrées au cas.

L'affaire attire rapidement l'attention des chercheurs civils. Le nom de J.-P. Lavilgrand, à Saint-Denis, apparaît dans les sources historiques comme l'un des premiers enquêteurs civils à s'intéresser au dossier. Le GEPA — Groupement d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés — s'y intéresse également. Un rapport de M. Albany paraît dans la revue Phénomènes Spatiaux, en mars 1969, pages 21 à 23.

Le cas est également repris dans :

- Lumières dans la Nuit, n° 96 et 97 ;
- Flying Saucer Review, vol. 15, n° 1, Janvier 1969;
- Le catalogue Magonia de Jacques Vallée, cas n° 917 ;
- HUMCAT – Catalogue of Humanoid Reports ;
- Le livre de Michel Figuet et Jean-Louis Ruchon, OVNI : le premier dossier complet des rencontres rapprochées en France, 1979.

La question de l'alcool

Une controverse accompagne depuis longtemps l'affaire. Certaines sources ont présenté Fontaine comme un « garçon vacher » revenant d'un bal et ayant consommé de l'alcool. D'autres sources le décrivent comme un cultivateur marié à une institutrice et comme un homme sobre et équilibré.

Le procès-verbal reproduit par Bourret rapporte explicitement plusieurs témoignages favorables sur sa sobriété et sa personnalité. Il faut donc éviter d'écrire que « Fontaine était ivre au moment de l'observation », car cela n'est pas établi par le PV reproduit. Cette accusation appartient à la littérature polémique ou aux récits journalistiques secondaires.

L'affaire dépasse progressivement le cadre de l'enquête de 1968. Le lieu associé au témoignage devient connu sous le nom de « La Soucoupe Volante », qui donnera ensuite son nom à un établissement de la Plaine des Cafres. Le récit des « Babas Michelin » entre dans la culture populaire réunionnaise. Ce cas sera encore raconté plusieurs décennies plus tard et fera l'objet du documentaire-fiction OVNI sous les Tropiques — L'affaire des Babas Michelin, réalisé par William Cally et produit par Kapali Studios avec Réunion 1ère / France Télévisions en 2016.

Cette production contemporaine a contribué à maintenir l'affaire dans la mémoire collective, mais elle constitue une reconstruction audiovisuelle, et non une source supplémentaire indépendante datant de 1968.

Le cas Fontaine est intéressant indépendamment de la question extraterrestre. Il montre comment, à la fin des années 1960, une observation locale pouvait passer successivement par plusieurs niveaux :

Témoin → gendarmerie → Protection civile → examens médicaux → presse → enquêteurs civils → GEPA → revues spécialisées → catalogues internationaux.

Cette chaîne documentaire est précisément ce qui rend le dossier intéressant pour une histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés à La Réunion.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une « histoire de soucoupe ». C'est également un dossier historique sur la manière dont les autorités françaises de l'époque ont traité un témoignage inhabituel.

Malgré son épaisseur documentaire, plusieurs difficultés subsistent.

1. L'original du PV
Le document original de la gendarmerie n'est pas actuellement accessible publiquement dans les sources consultées. Nous disposons essentiellement de la reproduction/transcription publiée par Jean-Claude Bourret.

2. Les annexes
Le PV indique que des photographies de la reconstitution et un croquis étaient annexés.
Il serait très intéressant de retrouver ces pièces.

3. Les mesures radiologiques
Les valeurs et unités ne sont pas reproduites de manière parfaitement homogène dans les sources secondaires.

4. L'instrument
Le modèle précis du détecteur, son étalonnage et son niveau de sensibilité ne sont pas suffisamment documentés dans les sources actuellement accessibles.

5. La radioactivité naturelle
Aucune série de mesures comparatives systématiques permettant de connaître le niveau naturel exact du secteur au même moment n'est actuellement disponible dans les sources consultées.

6 La causalité
Aucun élément ne permet d'établir que les mesures radiologiques provenaient de l'objet décrit par Fontaine.

Chronologie synthétique
31 juillet 1968 — vers 8 h 45/9 h
Luce Fontaine observe l'objet dans une clairière de la Plaine des Cafres.
31 juillet — matinée - Il revient à son domicile et raconte l'observation à son épouse.
31 juillet - La gendarmerie recueille sa déclaration.
31 juillet / 1er août - Les gendarmes inspectent le secteur.
1er août - Reconstitution sur place ; photographies et croquis.
1er août - Audition de l'épouse.
3 août - Audition de personnes connaissant Fontaine.
4 août - La gendarmerie sollicite une recherche radiologique.
9 août - Intervention de la Protection civile et mesures sur les vêtements et le terrain.
10 août - Publication de l'affaire dans Le Journal de l'île selon les références historiques.
12–13 août - Prélèvements sanguins et poursuite de l'enquête.
20 août - Résultats dosimétriques : aucune radioactivité détectable sur les personnes au moment du contrôle, sans conclusion possible sur une éventuelle irradiation antérieure.
25 août - Nouvelle audition de Fontaine ; il rapporte des saignements de nez entre le 4 et le 10 août.
1969 - Reprises dans Flying Saucer Review, Lumières dans la Nuit et Phénomènes Spatiaux.
1970 s–1980 s - Le cas entre dans la littérature ufologique française et internationale.
2016 - Réalisation du documentaire-fiction OVNI sous les Tropiques — L'affaire des Babas Michelin.

Conclusion
L'affaire Luce Fontaine du 31 juillet 1968 est sans conteste l'un des dossiers historiques les plus importants à conserver dans le catalogue des phénomènes aérospatiaux non identifiés de La Réunion, non parce qu'elle démontrerait une origine extraterrestre, mais parce qu'elle possède une documentation inhabituelle pour une affaire aussi ancienne.

La particularité essentielle du dossier réside dans l'existence d'une enquête officielle de gendarmerie relativement détaillée, comprenant auditions, inspection du terrain, reconstitution, croquis, photographies annoncées en annexe, enquête de personnalité, intervention de la Protection civile, mesures radiologiques et examens médicaux.

Le point le plus spectaculaire — la radioactivité — doit toutefois être traité avec beaucoup de prudence. Les sources secondaires ne présentent pas toutes les mêmes unités ni les mêmes chiffres, et nous ne disposons pas actuellement de la documentation instrumentale permettant de déterminer la signification exacte des mesures.

De même, les deux « Babas Michelin » appartiennent exclusivement au récit du témoin. Rien dans le dossier accessible ne permet d'établir scientifiquement leur nature.

Le dossier peut donc être résumé ainsi :
Un témoignage rapproché exceptionnellement documenté par une enquête officielle, demeuré sans identification satisfaisante dans les sources actuellement disponibles, mais ne constituant pas pour autant une preuve d'origine extraterrestre.

Sources essentielles
Procès-verbal reproduit dans Jean-Claude Bourret, La Science face aux extra-terrestres : la transcription accessible contient notamment les auditions, la description du lieu, la reconstitution, les mesures radiologiques et les auditions ultérieures. *https://fr.scribd.com/document/207857060/La-Science-Face-Aux-Extra-terrestres*
Références historiques recensées pour le cas : Le Journal de l'île, 10 août 1968 ; Flying Saucer Review, vol. 15 N°1 ; Lumières dans la Nuit n°96-97 ; Phénomènes Spatiaux du GEPA, mars 1969 ; Magonia n°917.
Analyse documentaire du dossier et références bibliographiques : Patrick Gross.
Documentaire-fiction de William Cally, 2016, consacré à l'affaire.

30 DECEMBRE 1970 – SAINT DENIS - REUNION
:

• Num Base :	• 1089
• Département :	• Réunion (974)
• Lieu d'observation :	• St Denis de la Réunion
• Latitude :	• N.C.
• Longitude :	• N.C.
• Date d'observation :	• 30 décembre 1970
• Heure :	• 21:00 heures
• Durée (HH:MM:SS) :	• N.C.
• Météo :	• Pas d'indication météo
• Type d'observation :	• Visuel : Éloigné
• Nbre de témoin(s) :	• nombre indéterminé
• Enquête officielle :	• Non

Caractéristiques de l'objet

• Nbre d'objet :	• 1
• Type d'objet :	• Cercle de lumière
• Taille :	• Non précisée
• Couleur :	• Rouge
• Luminosité :	• Brillant
• Caractéristique visuelle :	• Pas d'indication
• Vitesse :	• non définie
• Mouvement/Déplacement	• Un ou plusieurs virages
• Objet au sol :	• Non

• Disparition instantanée :	• Non

Plusieurs témoins ont aperçu au-dessus du quartier de la Montagne à l'ouest de la ville un objet en forme d'anneau. Sa partie inférieure était brillamment illuminée laissant dans son sillage une lueur rougeâtre. Il évoluait au-dessus du Cap-Bernard. Il fit une brusque volte-face pour se diriger vers la Possession.

Sources - Lumières dans la Nuit – Extrait de la base OVNI FRANCE
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1089

10 FEVRIER 1975 – PETITE ILE - REUNION
Le 10 février 1975, à Petite-Île. Pothin Guy témoigne que vers 22 :00 il a aperçu, venant de la mer, un objet très brillant qui se déplaçait dans le ciel, à vive allure.

Il a observé l'objet assez longtemps, en a parlé à son frère mais en aucun moment il n'en a fait part à Severin.

Ce PV est le déclencheur. La Gendarmerie note déjà un objet lumineux venant de la mer - très classique à la Réunion. Dans le même PV, un 2e témoin est ajouté :

M. P[-] Guy, déjà entendu, qui a aperçu un objet lumineux le 10 février 1975 vers 22 heures, se déplaçant à vive allure, et de Mu... V[-] Jocelyne, seize ans, domiciliée à Saint-Benoît qui a vu, le 16 février 1975 à 20 heures, une boule lumineuse avançant lentement.

C'est ce groupement qui fait passer le dossier au GEIPAN en 1975.

ENQUETE
Le témoignage de Guy Pothin du 10 février 1975, et il faut apporter une correction importante à la présentation : Pothin n'est pas le témoin principal d'une enquête indépendante. Son observation est intégrée au procès-verbal de synthèse de la gendarmerie de Petite-Île concernant principalement l'affaire Antoine Séverin du 14 février 1975.

C'est néanmoins un élément très intéressant, car la gendarmerie l'utilise explicitement comme témoignage indépendant antérieur de quatre jours.

1. Le témoignage de Guy Pothin
Le dossier publié dans Lumières dans la Nuit n°147 donne les informations suivantes :
10 février 1975 — Petite-Île — vers 22 h 00
Guy Pothin, présenté comme compagnon de travail d'Antoine Séverin, aurait observé :

- Un objet très brillant ;
- Venant de la mer ;
- Se déplaçant à vive allure dans le ciel ;
- Pendant un temps suffisamment long pour que Pothin puisse l'observer « assez longtemps » ;

Il en aurait ensuite parlé à son frère ; surtout, il précise qu'il n'en avait pas parlé à Séverin.

Cette dernière précision est importante dans la construction du dossier : le récit de Pothin est présenté comme antérieur à l'observation de Séverin et indépendant de celle-ci, du moins selon le rapport.
Le texte publié ne donne malheureusement que peu de renseignements. :

La source la plus intéressante que j'ai retrouvée sur ce témoignage est le numéro 147 de Lumières dans la Nuit, qui contient l'enquête du lieutenant-colonel Lobet sur l'affaire d'Antoine Séverin. Le numéro est aujourd'hui accessible sous forme de PDF numérisé : https://extraterrestre.org/wp-content/uploads/1975/02/LDLN-No-147.pdf - Le sommaire du numéro annonce : « Atterrissage à Petite-Île (Réunion), le 14-2-1975 — Enquête du Lieutenant-Colonel Lobet ».

Le témoignage Pothin apparaît dans la partie « Autres témoignages », aux pages 8-9 de la revue numérisée / pages PDF 4-5. Les lignes du document donnent explicitement :

- Février 1975 Petite-Île Pothin Guy environ 22 h
- Objet très brillant
- Venant de la mer
- Déplacement à vive allure
- Observation assez longue
- Information donnée à son frère
- Aucune information préalable donnée à Séverin.

La structure chronologique est la suivante :
10 février - Guy Pothin observe un objet lumineux venant de la mer, vers 22 h.
Nuit du 11 au 12 février - Antoine Séverin affirme avoir rêvé et entendu des sons de type « bip-bip ».
12–14 février - Séverin affirme entendre ces sons pendant plusieurs jours.
14 février, vers 12 h 05–13 h - Séverin fait son observation rapprochée.
16 février - Jocelyne Vitaline, 16 ans, observe à Saint-Benoît une boule lumineuse se déplaçant lentement vers le nord.

Le rapport de gendarmerie cite donc Pothin et Vitaline comme deux personnes ayant observé des phénomènes lumineux distincts autour de l'affaire Séverin.

Le rapport de la gendarmerie n'a pas été rendu public, mais par contre le contenu a été publié dans la littérature ufologique et 'une version très détaillée de l'enquête est désormais consultable dans le PDF de Lumières dans la Nuit n°147.

Les trois observations autour du dossier
CAS 1
10 février 1975 — Petite-Île — Guy Pothin
Objet très brillant venant de la mer, déplacement rapide.
Source : enquête Lobet / Lumières dans la Nuit n°147.
CAS 2
14 février 1975 — Petite-Île — Antoine Séverin
Rencontre rapprochée alléguée avec objet et occupants.
Source : PV de gendarmerie reproduit dans LDLN + enquête Lobet + rapport Baret.
CAS 3
16 février 1975 — Saint-Benoît — Jocelyne Vitaline
Boule lumineuse se déplaçant lentement vers le nord.
Source : enquête Lobet / LDLN n°147.

Cette séparation est historiquement beaucoup réaliste et conforme.
Sources : LDLN - https://extraterrestre.org/wp-content/uploads/1975/02/LDLN-No-147.pdf
JOURNAL DE L'ILE DE LA REUNION

14 FEVRIER 1975 - PETITE ILE - REUNION - CAS ANTOINE SEVERIN
Enquête du lieutenant-colonel Lobet de la Gendarmerie Nationale et de M. Baret de la Réunion - LDLN - 147

LES FAITS EN RESUME

Dans la nuit du Mardi Gras (Nouvelle Lune) 11 au mercredi 12 Février 1975, M. Séverin avait fait un rêve de raisins et entendu des sons genre bip-bip.

Le matin du mercredi des Cendres 12/02/1975, il entendit ces mêmes sons à son domicile, puis à la charcuterie où il est employé. Ce phénomène a duré jusqu'au matin du 14 février.

À 12h05, Antoine Séverin demande à sa patronne de partir, elle reste étonnée devant cette demande car il est l'heure de la fermeture.

Avant de quitter la boutique, Antoine prend un paquet de grattons. Il court alors en direction du stade puis du cimetière, son itinéraire habituel. Les sons s'accentuent de plus en plus. Parfois il ralentit sa course et la reprend. A un moment donné, il est obligé de s'arrêter, comme retenu par une force invisible.
M. Séverin se trouve alors près du sentier menant à sa case au lieu-dit Piton Calvaire à 300 m à l'ouest de Petite Ile.

Il a l'impression que ses tympans vont éclater et ressent une chaleur étrange accompagnée d'un souffle brûlant. Il reste figé, comme paralysé. Incapable de faire un geste, il aperçoit un objet de couleur aluminium ayant la forme d'une soucoupe avec dôme de 3.50 m de diamètre et qui stationne à 1.50 m du sol. La partie basse est haute de 0.50 m et de dôme de 1.50 m environ.

Quatre à cinq hublots rectangulaires sont situés horizontalement sur le dôme. Une échelle à trois marches apparaît sous l'engin, elle est inclinée à 45°, mais ne touche par terre.

À ce moment, un petit être bizarre sort de l'engin. Il porte un vêtement brillant de forme boudinée (bibendum Michelin), un casque surmonté de deux antennes terminées par une petite boule. Ce casque est ouvert rectangulairement devant les yeux et une ouverture ronde se trouve au niveau de la bouche. Il mesure 0.80 m de haut et porte à sa main droite un objet long de 30 cm environ, toujours brillant
.
Cet être est bien à l'aise sur l'escalier, mais dès qu'il touche le sol, sa démarche devient gauche et il se déplace à pieds joints.

Un deuxième et un troisième rejoignent le premier. Celui-ci gratte le sol, mais le témoin ne le voit pas mettre de la terre dans le sachet également brillant que tient le second.

Le regard du témoin se porte vers le haut de la soucoupe, dans le dôme. Il aperçoit la tête d'un quatrième être. A un moment donné. Il voit pivoter le troisième être se trouvant sur l'échelle, celui-ci lui fait face. Ses antennes bougent et Antoine est alors projeté en arrière par un puissant éclair.

Les trois êtres remontent rapidement dans leur appareil, l'échelle s'escamote, faisant un bruit hydraulique. L'engin s'élève, provoquant un très fort sifflement. Antoine Séverin ne peut voir la direction prise par l'ovni. Le témoin ne se souvient pas avoir perdu l'usage de la parole et de la vue sur le moment. Il ignore combien de temps il est resté à terre. Il retrousse son pantalon et toujours avec son paquet de grattons sous le bras, il se dirige chez ses parents.

Vers 16h30, Marie-Rita-Séverin découvre son fils prostré, les deux coudes sur les genoux et les mains sur la tête, il pleure et a mal à la tête. Il fait alors le récit de son aventure.

Le 15 février, deux gendarmes se présentent au domicile du témoin. Il est alité, dans un état de prostration incontestable. Ses yeux grands ouverts fixent l'inconnu. Il ne peut répondre de vive voix aux questions posées. Avec beaucoup d'acharnement, par gestes, il décrit avec ses mains l'objet et les quatre sujets.

Le 16 février, nouvelle visite de la gendarmerie, Antoine Séverin est toujours dans un état second. Il n'a pas retrouvé l'usage de la parole et de plus sa vue s'est considérablement affaiblie. Il peut faire quelques pas et donner par gestes quelques explications et précise que c'est en cherchant d'où provenaient les bip-bips qu'il a trouvé la soucoupe.

Le 17 Février, Antoine Séverin est toujours très agité, et dépourvu de l'usage de la parole et de la vue. En raison de son handicap, son transfert sur les lieux est reporté.

Le 18 février, nouvel interrogatoire. L'intéressé, toujours alité, avec sa cécité. Détection négative de radioactivité sur sa personne et ses vêtements par le commandant Legros. Examen du malade par le docteur Henry qui diagnostique un fort choc émotionnel.

Le 19 février, récit fait. Antoine Séverin retrouve l'usage de la parole.

Le 20 février, transfert sur les lieux, récit fait. Conduit par le gendarme Cravero et en compagnie de son père, Antoine est mené sur les lieux. Sur le chemin de terre aboutissant sur les lieux de son observation, Antoine tape sur l'épaule du chauffeur, lui indiquant le champ de maïs. Antoine fait quelques pas dans le champ, son regard dirigé vers le fond de la parcelle. Il s'arrête brusquement, porte les mains sur les oreilles en appuyant très fort, puis il vacille, s'écroulant sur le sol. Son pouls est ressenti faiblement, ses mains sont froides, ses yeux sont révulsés, il est immédiatement reconduit à son domicile et ne reprend partiellement ses esprits que 30 minutes plus tard. Il explique alors qu'une force inexplicable l'a empêché de poursuivre son chemin en direction du lieu précis où stationnait l'engin.

Le 24 février, le témoin accepte de se rendre sur les lieux avec un journaliste de Saint-Denis. Arrivé à destination, dès qu'il foule le sol, il est victime de troubles inexplicables identiques à ceux du 20 février.
Le 25 février, entendu à nouveau, Séverin ne peut expliquer les pertes de connaissance chaque fois qu'il se rend sur place. Il entend encore le bip-bip l'obligeant à se boucher les oreilles.

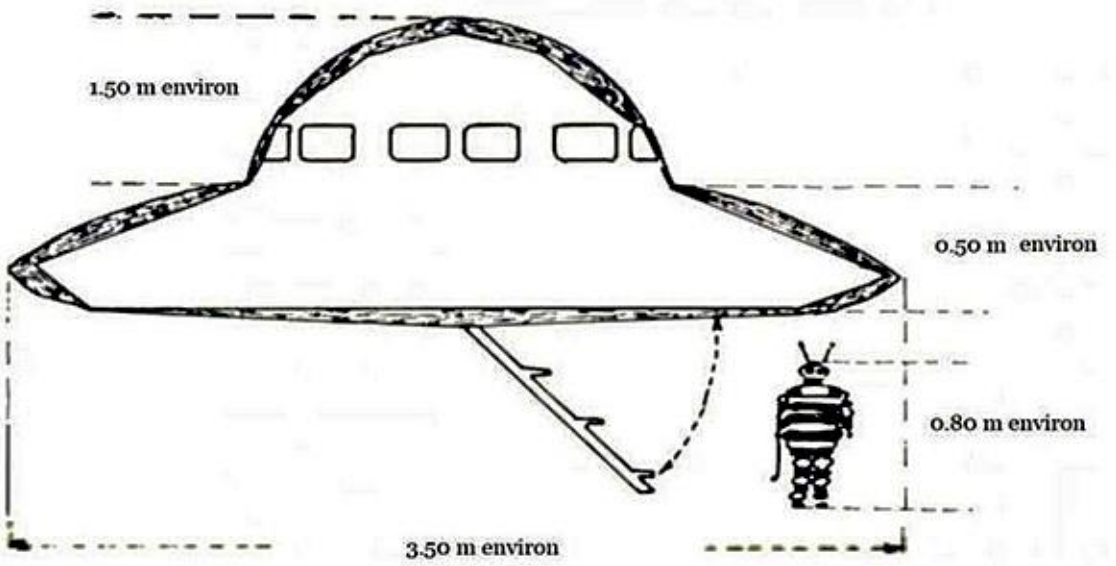
Mme Leveneur Marie-Madeleine qui avait eu connaissance du plan des lieux fait par Antoine Séverin lorsqu'il était temporairement aveugle se rendit sur le site et découvrit trois trous gros comme des bols de forme irrégulière en raison de la faible consistance de la terre. Ils formaient un triangle pointu de 1 m de côté. Ces creux, répartis sur une grande surface de terrain, semblent avoir été creusés par des oiseaux cherchant de la nourriture.

À noter, le cas de la plaine des Cafres le 31 juillet 1968 a eu lieu à 15 kilomètres de l'observation d'Antoine Séverin.

RR3/RR4 de M. Séverin Antoine - Petite-Île (974) - Ile de la Réunion - 14/02/1975 - 12h05

Enquête du lieutenant-colonel Lobet de la Gendarmerie Nationale

et de M. Baret de la Réunion - LDLN – 147

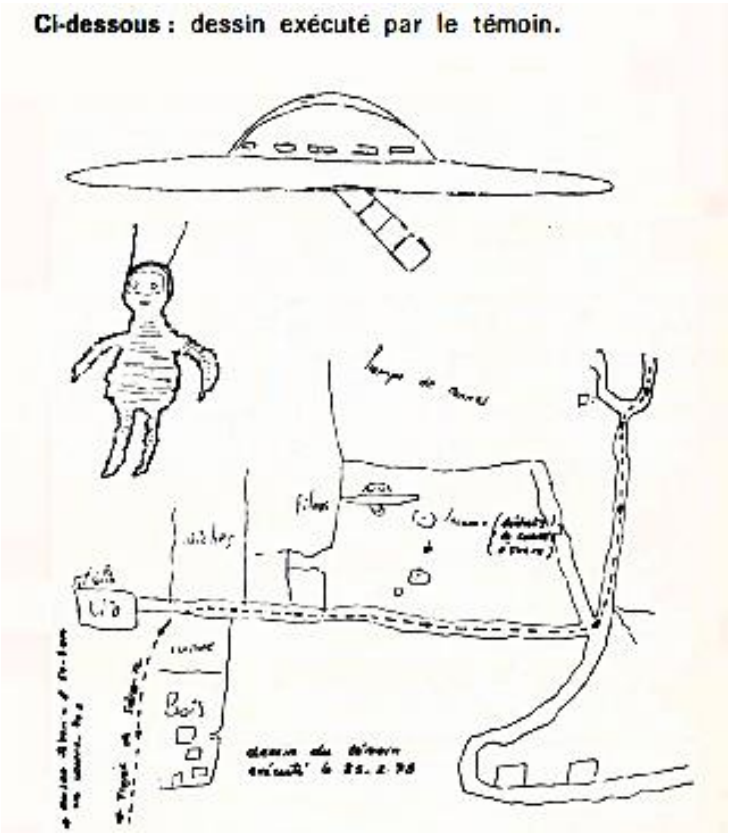


Les Trois Marches

REPRISE DE L'ENQUETE PUBLIEE PAR LDLN Intégral

Atterrissage à Petite lie (Réunion) le 14 Février 1975
Enquête du Lieutenant-Colonel LOBET

L'enquête ci-dessous, effectuée par le lieutenant-colonel Lobet, que nous remercions vivement de son apport, est une des plus étonnantes qui soit ; nos lecteurs constateront avec quelle minutie elle a été menée. Un autre rapport sur ce cas, nous a été remis par M. Baret (de la Réunion), auquel va également notre gratitude.



Récit du témoin Severin Antoine, le 19 février, chez ses parents. Dans la nuit du 11 au 12 février 1975, j'ai fait un rêve de raisins. La même nuit, j'ai rêvé sans rien voir, mais entendu des sons genre « bipbip "• qui me parvenaient tantôt près, tantôt très loin. Cela a duré toute la nuit. Le matin du 12, alors que je me brossais les dents, j'entendais toujours les mêmes sons, mais très lointains. Ava nt de partir au travail, j'ai parlé du rêve de raisins à mon amie Mauricette Leperlier. Au cours de la matinée, j'en ai également parlé à deux camarades de travail, Marc Lauret et Guy Pothin. Ces personnes m'ont dit n'avoir jamais rêvé de ces fruits. Je voulais leur parler aussi de l'autre rêve, mais je ne pouvais pas le faire. J'ignore pourquoi j'étais énervé. Je pouvais travailler mais j'étais gêné car j'entendais toujours les mêmes sons. Je pensais aller consulter un médecin, mais quelque chose m'en empêchait. Cela a duré jusqu'au vendredi 14 février.

Photo : Dessin exécuté par le témoin

Ce jour-là, 12 :05, j'ai dit à ma patronne qu'il fallait que je parte. Elle a été étonnée car c'était l'heure de la fermeture du magasin. Mais cela aurait pû arriver à n'importe quelle heure de la matinée. Les " bip-bip " me cassaient les oreilles. Avant de quitter la boutique, j'ai pris un paquet de grattons. Ensuite je suis parti en courant en passant par le stade, puis près du cimetière, mon itinéraire habituel. Les sons s'accentuaient de plus en plus. Parfois je ralentissais mon allure, puis je reprenais ma course. J'étais seul. Puis, à un moment donné, j'ai été obligé de m'arrêter, comme retenu par une force surnaturelle.

Je me trouvais alors près du sentier menant à ma case et à celle de mes parents, mais encore sur le chemin carrossable. J'avais l'impression que mes tympans allaient éclater. J'ai alors pivoté lentement pour sortir du chemin et avancer quelques mètres dans le champ de maïs. J'ai alors ressenti une chaleur étrange accompagnée d'un souffle brûlant. J'étais figé, comme paralysé. Je ne pouvais faire un geste. C'est alors que j'ai aperçu un engin ayant la forme d'un grand chapeau, ou d'une tasse posée sur une soucoupe renversée.

Cet objet brillait intensément. Il avait la couleur aluminium et se trouvait à environ 1 m 50 du sol. Il était donc stabilisé et émettait toujours les mêmes sons. Ensuite, une échelle à trois marches est apparue de dessous la soucoupe. Elle était inclinée à environ 45°, mais ne touchait pas terre. Il est alors sorti de l'engin un petit bonhomme bizarre, de forme boudinée comme « Michelin », également brillant comme la soucoupe. Il portait à la main droite un objet long de 30 cm environ, toujours brillant. Sur l'escalier, il avait

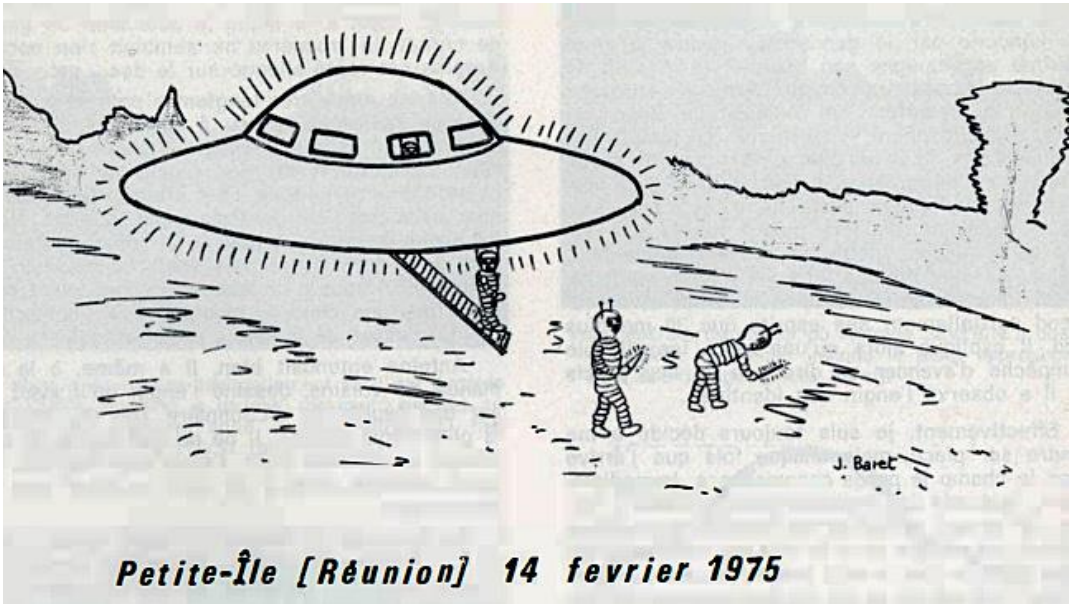
l'air à l'aise, mais dès qu'il s'est trouvé à terre sa démarche est devenue différente, gauche. Le sujet se déplaçait à pieds joints. Un deuxième, puis un troisième bonhomme ont rejoint le premier. Celui-ci grattait le sol. Je ne l'ai pas vu mettre de la terre dans le sachet, également brillant, que tenait le second. Tous les trois avaient des antennes sur la tête, de chaque côté ... je les voyais de profil.

À un moment donné, j'ai vu le troisième bonhomme pivoter, me faisant face, les antennes ont bougé. A ce même instant, j'ai vraiment réalisé ce que je voyais. Tout de suite, mon regard s'est porté vers le haut de la soucoupe, dans la tourelle. A travers le hublot circulaire, j'ai aperçu la tête d'un quatrième robot, portant une sorte de casque genre scaphandre. Je pense que le troisième bonhomme a donné l'alerte en m'apercevant. J'ai alors été projeté en arrière par un puissant éclair. J'ai pu voir les petits bonhommes remonter plus vite que pour descendre. L'échelle s'est escamotée, faisant un bruit " hydraulique "· Tout de suite, l'engin s'est élevé, provoquant un très fort sifflement. Je n'ai pu voir la direction qu'il prenait. J'ignore combien de temps je suis resté à terre. J'ai alors retroussé le pantalon et suis parti directement chez mes parents en apportant le paquet de grattons.

Sur demande : Je ne me souviens pas avoir perdu l'usage de la voix, ni être devenu aveugle. Ce soir j'ai préféré vous faire mon récit qui est réel, car je crains redevenir aveugle et muet. Je pense que demain, au jour, je pourrai vous amener sur les lieux où j'ai été témoin de l'apparition en question.

Six jour après, le 25 février, nouvel interrogatoire. Ci-dessus : dessin de F. Lagarde, d'après récit du témoin. Ci-dessous : dessin exécuté par le témoin. Je n'ai pratiquement rien à ajouter ou à changer à ma précédente déclaration. L'objet que j'ai vu avait la forme d'un chapeau de dame ou d'un œuf coupé en deux posé sur une soucoupe. Il avait la dimension d'une voiture ordinaire. Tout brillait, l'engin, les sujets qui en sont descendus et les outils qu'ils portaient. Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous indiquer l'endroit précis

(Le 20 février, en, effet, Séverin, fermement décidé à montrer le lieu de l'apparition de l'OVNI, prend place dans la jeep de la brigade de Petite Ile, conduite par le gendarme Gravera. Séverin Maxime accompagne son fils. Sur le chemin de terre aboutissant au champ, Antoine tape sur l'épaule du chauffeur, lui indiquant le champ de maïs, déjà prospecté le 18 février. Le témoin fait quelques pas dans le champ, son regard dirigé vers le fond de la parcelle, près du bois de filaos. Il s'arrête subitement, porte les mains à ses oreilles en appuyant très fort, puis il vacille, s'écroulant sur le sol. Son pouls est ressenti faiblement, ses mains sont froides, ses yeux sont révulsés. Il est immédiatement ramené chez lui et ne reprend partiellement ses esprits que 30 mn plus tard. Il explique alors qu'une force inexplicable l'empêche d'avancer en direction du lieu précis où il a observé J'engin non identifié) .



Dessin de F. Lagarde, d'après récit du témoin

Effectivement, je suis toujours décidé à me rendre sur place, mais chaque fois que j'arrive dans le champ je perds connaissance. Immédiatement, j'entends des bruits et sons lointains " bipbip, et je suis obligé

de me boucher les oreilles. Je vous assure que je ne le fais par intentionnellement. Chaque fois, je suis surpris de me retrouver allongé sur un lit et je ne me souviens jamais avoir eu un évanouissement. Je suis encore faible. Je pense un jour retrouver toute ma lucidité et ma force physique qui me permettront de conserver mon équilibre moral. Je pourrai alors situer l'endroit exact où j'ai vu l'OVNI.

Sur demande : De mon existence, je n'ai jamais ouvert une revue ou livre de science-fiction où figurent des objets tels que soucoupes ou fusées. Je n'avais jamais entendu parler de la SV de la Plaine des Cafres.

Demain ou après-demain, je dois me rendre à Saint-Pierre consulter un docteur qui doit venir de l'hôpital psychiatrique de Saint-Paul. En tout état de cause, je ne me considère pas malade mental. J'ai été choqué et bouleversé et cela m'a affaibli. Parfois ma tête chavire et je dors debout. Je m'aperçois alors que quelqu'un me passe un mouchoir sur le visage, puis tout redevient normal.

AUTRES TEMOIGNA GES

Séverin Marie-Rita. Témoignage du 22 février (récit non publié mot à mot, complet quand il apporte des informations nouvelles).

" Le 14 février 1975, rentrant à mon domicile vers 16 :30, j'ai trouvé mon fils Antoine, âgé de 21 ans, assis sur un banc dans la cuisine. Il avait les deux coudes sur les genoux et les mains sur la tête. Il pleurait. Je lui demandais s'il avait mal à la tête. Il m'a répondu par l'affirmative. Je lui demandais s'il avait reçu des coups, s'il avait eu un accident ou s'il était tombé. Sa réponse a été négative, et il a ajouté que s'il racontait ce qu'il avait vu personne ne le croirait. À ce moment-là j'ai remarqué qu'il avait peur, il criait et pleurait. J'ai réussi à le faire parler. Il m'a alors fait le récit qu'il a fait plusieurs fois par la suite "·

Il est alors question de la " grosse boule brillante "• genre capeline, ou chapeau de dame comme le mien, c'est-à-dire rond, puis de trois petits bonshommes petits et gros, le premier avait un objet à la main, le deuxième un genre de cornet, le troisième ne semblait rien porter. Antoine est resté allongé sur le dos ... etc. ...

Antoine a mis très longtemps pour nous expliquer ce qui était apparu à ses yeux. Il faisait beaucoup de gestes, comme s'il dessinait ce qu'il avait vu. Il tremblait. Son regard ·devenait fixe, et petit à petit sa voix s'est éteinte. Des voisins sont arrivés et l'ont porté dans ma chambre. Nous lui avons donné de la tisane de romarin. Un peu plus tard nous avons fait venir le médecin de Petite Ile. Il nous a dit que mon enfant avait reçu un " mauvais choc "• ajoutant qu'il reprendrait bientôt l'usage de la parole et retrouverait la vue.

Antoine entendait bien. Il a même, à la demande de voisins, dessiné l'engin qu'il avait vu sur une feuille de dictionnaire (on en trouvera la photocopie jointe). Il ne pouvait parler et sursautait au moindre bruit. J'étais très inquiète. Un autre médecin nous a dit qu'il ne fallait pas se décourager.

Le mercredi 19 février (5 jours après), vers 20 :00, Antoine a poussé un cri en levant les mains ... puis il a prononcé le mot " maman ». Il s'est alors passé les mains sur les yeux et nous a dit qu'il y voyait. C'est ce soir-là que les gendarmes, alertés, sont venus recueillir son récit.

Mon fils est encore faible. Il a été examiné par un docteur psychiatre à Saint-Paul, qui doit le revoir mercredi ou jeudi à Saint-Pierre. Il n'a pas été considéré comme malade mental. Je n'ai jamais considéré mon enfant comme fou. Antoine est un garçon sain de corps et d'esprit. Il n'a jamais été soigné de la tête.

Il est normalement équilibré. Il ne s'adonne pas à la boisson, ne fume pas. Il ne fréquente pas les salles de cinéma, ne lit pas beaucoup, et n'était pas au courant de la SV de la Plaine des Cafres. Il ne ment pas. J'ai tout de suite cru ce qu'il disait. Nous en avons parlé en famille, nous sommes tous convaincus que mon fils a vraiment vu l'engin, qu'il décrit toujours de la même façon.

À deux reprises, depuis qu'il a recouvré la vue, il s'est rendu sur les lieux pour montrer l'endroit exact où il a vu l'objet (nous verrons l'autre tentative) . Chaque fois i 1 s'est évanoui en arrivant à proximité. Aucun membre de ma famille n'a été soigné pour maladie mentale.

Audition de Leperlier Marie-Mauricette, née le 11 novembre 1959.

Vit en concubinage avec Antoine Severin, son futur mari, mariage proche. C'est un garçon sérieux, ne boit pas, ne fume pas, ne cherche pas d'ennui à quiconque.

Le 14 février 1975, j'ai trouvé anormal qu'à 13 :00 Antoine ne soit pas rentré. Avant de déjeuner, mon fiancé se rend chez ses parents. Je m'y suis rendue, et je l'ai trouvé allongé sur le lit. Il était pâle, transpirait beaucoup, et ne disait absolument rien. J'ai pensé qu'il avait un peu de fièvre et l'ai laissé dormir. Vers 15 :00, je me suis aperçue qu'il pleurait. Je lui ai demandé la raison de sa tristesse. Il a expliqué qu'il avait vu ... etc. ... l'un portait un outil qu'il piquait dans le sol, le troisième se trouvait toujours sur un petit escalier de trois marches ... etc. ...



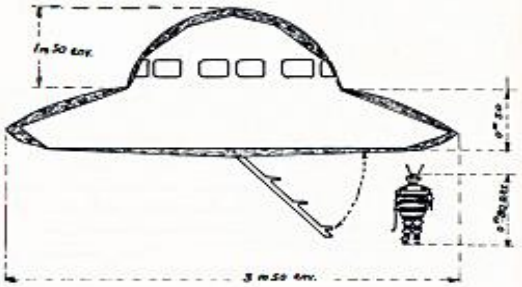
Le chemin du cratère habituellement suivi par Antoine SEVERIN. Au fond, à gauche, dissimulé par les arbres, le cimetière, situé à 300 mètres du lieu d'observation de l'OVNI (photo Lobet).



Vue générale du champ où Antoine SEVERIN a observé l'OVNI. La flèche indique le point approximatif de l'atterrissage (photo Baret).



Chemin de terre longeant le champ de maïs où a été vu l'OVNI. La jeep indique l'emplacement de l'observateur, attiré par le bip-bip » de la soucoupe, dans le champ à gauche du cliché. Le témoin venait vers l'appareil de photo (photo Lobet).



COUPE ET COTES APPROXIMATIVES

DOCUMENT LDLN





Emplacement approximatif du témoin, lorsqu'il a été projeté à terre par un rayon lumineux. Le témoin est représenté par M. GENNEPY, locataire du champ (photo Lobet).

Confirme les dires de la mère à propos des lectures ajoute, qu'il ne se drogue pas, et que ce n'est pas un garçon à faire parler de lui. Précise qu'il a perdu la parole du 14 février vers 19 :00 au 19 février 21 :00. Antoine porte en permanence un chapeau, je ne pense pas qu'il ait été victime d'une insolation (nous sommes ici en été).

Il n'a jamais été malade, parfois un peu de sin us ite. En toute sincérité je crois qu'il a été choqué, et je pense qu'il a réellement aperçu un objet. Je tiens à préciser que le 12 février il avait fait un rêve, il voyait du raisin et il a appris que cela signifie " malheur >>. Il m'en a parlé le 13, me demandant si je n'avais pas fait un rêve semblable.

Audition de Leveneur Marie-Madeleine, 49 ans.

Je connais très bien Severin Antoine. Je l'ai vu grandir, nous sommes voisins. Je crois ce qu'il a dit. C'est un garçon sobre, sérieux, équilibré, travailleur, ne boit pas, ne fume pas. Je ne l'ai jamais vu lire un livre représentant des objets bizarres ou autres. Il n'est pas illettré, mais il ne lit presque pas.

Même lorsqu'il était temporairement aveugle, il a pu dessiner non seulement l'engin qu'il a aperçu, mais aussi un plan des lieux. C'est de cette façon que j'ai pu me rendre sur place, je crois, la première, le lendemain du drame, le samedi 15 février 1975, vers 10 :00. L'endroit me semblait pourtant piétiné. Nous avons suivi des traces de pas se dirigeant vers le fond d'un petit champ non cultivé, portant encore quelques souches de maïs. Les traces se sont arrêtées et, environ 20 rn plus loin, nous avons découvert trois trous de forme irrégulière en raison de la faible consistance de la terre. Ils étaient gros comme des bols. Ils formaient un triangle pointu de 1 rn de côté.

(Effectivement, sous la conduite du témoin, l'enquête est fa ite sur ce champ. Dans l'angle N-0, Mme Leveneur, veuve Folio, accompagnée de ses deux filles, retrouve difficilement l'emplacement des trois trous remarqués. En forme de triangle isocèle, espacés de 1 rn, les trous n'ont pas une forme bien précise, en raison de la friabilité de la terre et se confondent avec d'autres cavités ayant la même grosseur, soit celle d'un bol profond de 2 à 3 cm, très évasé. Ces creux, réparti s sur une grande surface de terrain, semblent avoir été occasionnés par des oiseaux cherchant la nourriture. La recherche d'autres indices s'avère d'autant plus compliquée que le sol a été grandement foulé de pas humains, plus particulièrement durant les journées du 15 et 16 février. Le contrôle de la radioactivité s'est avéré négatif en ces points).

Je ne pense pas que nous nous soyons trompées. Antoine n'a pu jusqu'à présent arriver sur les lieux précis. Avec vous, d'abord, puis avec moi aujourd'hui, il a essayé avec beaucoup de volonté et de courage d'arriver et de marcher sur le champ. Chaque fois il a été anéanti par une sorte de bouleversement inexplicable. Inconscient, j'ai dû le transporter chez moi où il est resté deux heures allongé, respirant faiblement. A mon - 8 avis ce garçon est encore choqué. Dans le voisinage nous prenons cette affaire très au sérieux. Je dois avouer que nous avons peur et évitons de passer à proximité du champ.

Ah-Kouen, commerçant, marié, employeur du témoin.

Depuis six mois j'emploie Severin Antoine comme garçon de magasin, et il fait également des livraisons en camionnette. Ce garçon est très sérieux, ne boit pas, ne fume pas, ne cherche pas d'histoire à quiconque. Il me donne entièrement satisfaction dans son travail. Connaissant ce jeune homme, je ne pense pas qu'il invente une histoire pour se rendre intéressant. Il est difficile de se prononcer, mais je pense que ses affirmations doivent être prises au sérieux. Etc. ..., questions lectures et SV de la Plaine des Cafres, dites.

Lauret Marc-Joseph, 56 ans, compagnon de travail de Severin Antoine.

Mêmes appréciations que son employeur. Ce garçon est honorablement connu dans la commune de Petite Ile et ne fait absolument par parler de lui. Je sais qu'il veut se marier avec une jeune fille avec qui il vit, et m'a confié vouloir travailler et économiser pour se marier. J'ai été le voir le 17, il était couché et

ne m'a même pas regardé. Ses paupières étaient fermées, mais il n'était pas endormi. J'allais m'en aller quand sa mère lui a demandé s'il reconnaissait son ami. Il a ouvert les yeux, m'a regardé longuement, puis à l'aide de sa mai n droite m'a fait signe que oui. Il ne parlait toujours pas ; il avait de gros yeux ronds qui ne bougeaient pas, fixant avec insistance. Toujours à l'a ide de sa mai n, il se touchait le front, répétant ce geste, et m'a montré trois doigts de sa mai n. J'ai pensé qu'il s'agissait des trois personnages entrevus.

Il faut exclure à mon avis la possibilité que son imagination ait été touchée par des livres, Severin ne lisait pas. A 13 :00, il faisait chaud, mais il portait un chapeau, et je ne crois pas qu'il ait été frappé d'insolation. À mon avis, on peut prendre les affirmations de Severi n au sérieux, mais en ce qui me concerne je suis assez réservé, il m'est très difficile de croire vraiment à cette affaire.

Pothin Guy, 20 ans, compagnon de travail de Severin.

Confirme les deux témoins précédents pour la conduite du témoin. Je suis allé le voir le 17 février. Il était couché les yeux grands ouverts, ses paupières ne bougeaient pas. Sa concubine lui a demandé s'il me reconnaissait. Il a hoché la tête, a voulu prononcer mon prénom, Guy, mais aucune parole ne sortit de sa bouche ... je l'ai trouvé très choqué, ses yeux étaient rouges et il reste longtemps à fixer un objet quelconque. Je me souviens bien que le 14 février, lorsque Severin a quitté le libre-service, il avait un petit chapeau sur la tête, donc je ne pense pas qu'il a été victime d'une insolation. À mon avis, il faut prendre cette affaire au sérieux, je ne pense pas qu'il a cherché à se rendre intéressant. Il n'a pas inventé cette affaire de toutes pièces, il a certainement aperçu un objet, mais reste à savoir quoi.

Docteur Michel Tschupp, de la Faculté de Lyon. Je soussigné certifie avoir examiné, le 14 février 1975, M. Severin Antoine, domicilié à Petite Ile (Réunion), qui m'a déclaré avoir été victime d'un phénomène " bizarre >>.

Ai constaté ce qui suit :

État de fatigue extrême avec prostration, angoisse, perte partielle du langage, fixité du regard. Il semble s'agir d'une crise d'aspect pithiatique, survenue au cours d'un choc émotionnel intense, difficile à préciser, mais réel, car il s'agit d'un sujet qui antérieurement n'a manifesté aucun trouble tant neurologique que psychiatrique.

Certificat remis à la Gendarmerie sur sa demande.

Renseignements de moralité sur le témoin
Severin Antoine, 21 ans, chauffeur-commis de magasin, célibataire, demeurant 26, rue François Hoareau à Petite Ille (Réunion).

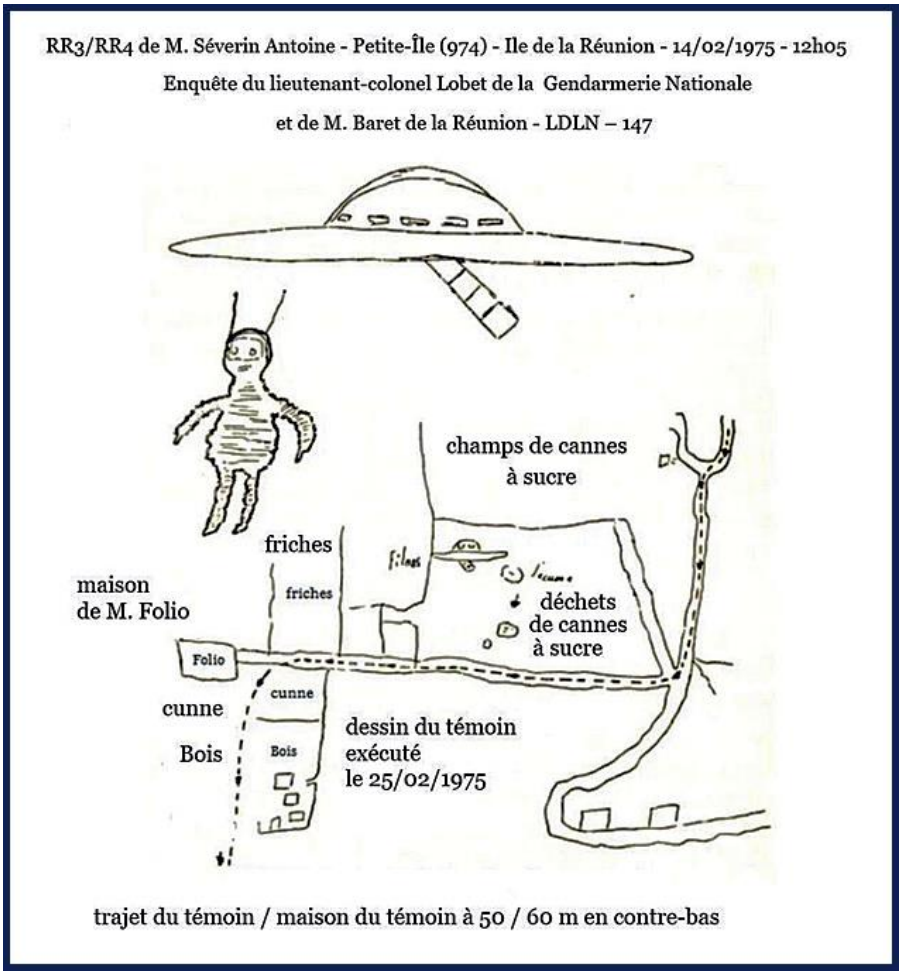
Constitution robuste, n'a jamais eu de maladie grave. Bon équilibre mental. Caractère calme, donne une impression de franchise. Très bonne tenue. Reste en famille, est très souvent chez ses parents durant ses loisirs. Intéressé, possède depuis peu une case qu'il aménage en vue de son mariage. Ne possède pas de voiture. N'a aucun penchant pour la lecture et le cinéma. Jouit de l'estime générale de son entourage. Serviable, dévoué. Croyant, peu pratiquant. Comportement sexuel normal. Sait lire et écrire, niveau cours moyen. A fréquenté l'école agricole Sai nt-Joseph. Affectueux avec ses parents, frères et sœurs. A de bonnes relations avec eux. La famille : père : 55 ans, ouvrier agricole ; mère : 49 ans, sans profession ; sœurs : Anésie, 26 ans, mariée, deux enfants ; Lysiane, 16 ans, écolière ; frères : Guilaine, 17 ans, Joseph, 11 ans, écolier.

Toutes ces personnes sont bien connues de la localité. Aucun membre de cette famille n'est connu pour être simple d'esprit ou avoir présenté des signes de déséquilibre mental. Enquêtes complémentaires éclairant le texte précédent.

L'objet observé se situait sur le piton Calvaire à 300 rn à 1'0 de Petite Ile.

Le 15 février, deux gendarmes se présentent au domicile du témoin. Il est alité, dans un état de prostration incontestable. Ses yeux grands ouverts fixent l'inconnu. Il ne peut répondre de vive voix aux questions posées. Avec beaucoup d'acharnement, par gestes, il décrit avec ses mai ns une forme ronde,

allongée, qui brille. Pour expliquer le fait, il porte plusieurs fois ses mains horizontalement vers ses yeux. Il montre ensuite quatre doigts de sa main, indiquant qu'il y avait quatre passagers, vêtus de blanc, et désigne pour cela le drap de lit. Sa main se tient à environ 1 rn du plancher pour indiquer la taille des sujets ... il fait une esquisse de l'engin. Il termine sa démonstration en portant d'abord ses mains aux oreilles, puis au front et ensuite à ses yeux. Sa face est grimaçante, il peut alors émettre un sifflement aigu - de très bas à crescendo -tout en faisant tourbillonner l'index de sa main droite, pointé vers le plafond, expliquant ainsi que l'engin s'élevait et disparaissait. Au préalable, en décrivant les sujets, Severin a élevé verticalement les deux index à 20 cm au-dessus de sa tête, précisant qu'ils étaient équipés de courtes antennes, et que celles du troisième ont bougé. À l'issue de l'entretien, le témoin, très agité, ne s'aperçoit plus de la présence des deux enquêteurs.



Après enquête auprès des services de 1 'aéroport Gillot-St-Denis : aucun avion ou hélicoptère n'était en vol le 14 février 1975. Entre 12 :00 et 14 :00. A 13 :00, le temps était clair, le ciel dégagé, le soleil non voilé se trouvait pratiquement au zénith. Pas de vent, aucune précipitation de pluie depuis le 10 février. Pas de lâcher de ballons.

Le 16 février, nouvelle vi site, Severin Antoine est toujours dans un état second. Il n'a pas retrouvé l'usage de la parole et de plus sa vue s'est considérablement affaiblie. Il peut faire quelques pas et donner par gestes quelques explications (nous ne reprendrons pas le récit de la visite du 19, semblable à peu de choses près). On apprend, je crois, la présence de deux hublots dans la partie supérieure, et que c'est en cherchant d'où provenaient les " bip-bip » qu'il a découvert la soucoupe.

Le 17 février, Severin Antoine, encore très agité, est dépourvu de la parole et de la vue. Il voudrait nous amener sur les lieux, mais accompagné d'hommes armés. En raison de son handicap le transport est différé.

Le 18 février, nouvel interrogatoire. L'intéressé, toujours alité, avec sa cécité. Détection négative de radioactivité sur sa personne et ses vêtements par le commandant Leg ros. Le docteur Henri nous dit avoir examiné Severin dans la journée. Diagnostic pas alarmant, l'état général est bon. État d'anxiété pouvant durer de trois jours à trois mois, dû à un fort choc émotionnel.

Le 19 février : récit fait. Severi n’a retrouvé l'usage de la parole. Le 20 février : transfert sur les lieux : récit fait.

Le 24 février il accepte de se rendre encore sur les lieux avec un journaliste de Saint-Denis. Arrivé à destination, dès qu'il foule le sol, il est victime d'un trouble inexplicable. Il agite ses mai ns parallèlement au sol ; ses yeux se révulsent, son pouls ralentit, les extrémités des membres refroidissent. Ramené à sa demeure, il ne reprendra ses esprits que trente minutes plus tard.

Le 25 février, entendu à nouveau, Severin ne peut expliquer les pertes de connaissance chaque fois qu'il se rend sur place. Il entend encore les " bip-bip » l'obligeant à se boucher les oreilles. Il affirme n'avoir jamais entendu parler de la sou· coupe volante aperçue en 1968 à la Plaine des Cafres (voir LDLN no 96 bis de novembre 1968) et déclare ne pas lire ou feuilleter des revues de science-fiction. Avant de passer aux conclusions de ces rap· ports d'enquêtes, axés principalement sur le témoin Severin, il nous faut rendre compte des divers témoignages d'observations recueilli s par les enquêteurs.

Le 10 février 1975, à Petite Ile. Poth in Guy témoigne que vers 22 :00 il a aperçu, venant de la mer, un objet très brillant qui se déplaçait dans le ci el, à vive allure. Il a observé l'objet assez longtemps, en a parlé à son frère, mais en aucun moment il n'en a fait part à Severin.

Le 14 février 1975 - jour de l'observation de Severin. Assaby Maxime, coiffeur à Saint-Denis, entre 19 :00 et 19 :30. J'ai remarqué au-dessus de Sainte Marie (8 km à I '1E) trois lumières à grande altitude. D'abord immobiles, elles se sont ensuite déplacées vers 1'0, en direction du cap Bernard (3 km 0 de Saint-Denis). Elles étaient de couleur blanche, la troisième, séparée des deux autres, diffusait un éclairage plus intense. Avec moi, se trouvait mon frère, âgé de 17 ans. Je ne puis me tromper, j'ai l'habitude de voir des avions arriver et repartir. Ces lumières étaient anormales de par leur hauteur, l'intensité lumineuse diffusée, leur immobilité momentanée. Ces lumières étaient constantes sans clignotement.

Le 14 février 1975, à 19 :15. Dayde Colette avec son époux, chez leurs amis, la famille Rayera, la station météo du Chaudron, ont aperçu des lumières qui semblaient être des projecteurs, se déplaçant d'E en 0, c'est-à-dire venant de Sainte-Marie et se dirigeant vers le Port. Ce qui semblait être des projecteurs diffusait une lumière vive et légèrement jaune. Deux lumières se trouvaient sur le même alignement vers l'avant, la troisième était séparée des autres.

Cet engin se déplaçait à une vitesse réduite, il est passé au-dessus de l'antenne de la station météo. Un bruit sourd émanait de l'engin, à peine perceptible. Le 16 février 1975, à 20 :00. Vita line Jocelyne, 16 ans. Alors que je me trouvais à Saint-Benoît (sur la côte E, à 30 km à vol d'oiseau de Saint-Denis) j'ai vu, bas dans le ciel, en direction du lieu-dit " La Marine "• une boule lumineuse se dirigeant lentement vers le N.

CONCLUSIONS DES ENQUETEURS

Au début, cette " histoire " a provoqué une certaine hilarité dans le voisinage, puis il a fallu se rendre à l'évidence que les dires de Severin Antoine ne pouvaient être pris au sérieux. Des renseignements complémentaires recueillis à son sujet il ressort qu'il est normalement équilibré, de bonne conduite, de bonne moralité, et qu'il n'est pas un simulateur. Plusieurs personnes entendues verbalement, sans être convaincues de l'existence de soucoupes volantes, ne rejettent pas catégoriquement la possibilité de telles apparitions.

Les personnes entendues ne croient pas à une hallucination de l'observateur et ses dires sont pris au sérieux. Le 6 mars 1975, date de clôture de l'enquête, Severin Antoine a repris, semble-t-il, toutes ses facultés physiques et morales. Toutefois, en raison de ses trois défaillances à l'approche du lieu de l'observation, nous n'avons pas cru devoir effectuer une quatrième tentative qui pourrait être encore néfaste à l'intéressé. N. O. L. R. - Avec une enquête aussi minutieuse des autorités de l'Ile de la Réunion, le lecteur sera en mesure d'apprécier le crédit qu'il faut accorder à cette relation. Je suis quant à moi parfaitement convaincu de la réalité de l'observation.

On constate, malgré le peu de témoignages recueillis, qui sont l'indice d'un nombre d'observateurs beaucoup plus important, que le phénomène était déjà présent le 10 février, ce qui rend crédible, et remarquable en même temps, le rêve de Severin dans la nuit du 10 au 11 février. On peut donner comme hypothèse que le témoin, très sensible, a déjà été traumatisé dès cette nuit par la présence proche du phénomène. De plus, le phénomène était toujours dans l'île le 16 février, peut-être plus tard, et ce n'est que le 17 que Severin a pu parler. L'observation peut se traduire à mon sens en deux phases. Severin, attiré par son subconscient, ne fait pourtant rien d'inhabituel, empruntant la route qu'il a coutume de prendre pour aller chez lui. C'est le " bip-bip " qui attire ses regards, et il voit alors l'objet. Était-il là depuis longtemps, nul ne le saura, il ne l'a vu que lorsqu'il a regardé. Il semble que rien ne se soit passé avant

qu'il ne le regarde, et que ce n'est qu'à ce moment précis que le " cinéma " commence : l'échelle, les petits êtres, leur déplacement pieds joints, le rayon, la fuite ... etc.… et le traumatisme réel qui en est résulté.

Si la prémonition ou la voyance simple de la présence du phénomène, maintes fois remarquée par d'autres enquêteurs, peut s'expliquer par une sensibilité particulière de Severin la présence de l'objet doit être considérée comme une réalité. Ce qu'il se passe immédiatement après a une réalité plus suspecte. Il est près de l'objet, peut-être à une vingtaine de mètres, quand il s'en est approché, donc sous l'influence directe de son environnement, et c'est à ce moment que l'invraisemblance apparaît, qui rend dubitatifs ses meilleurs amis : il a vu quelque chose, mais quoi ? diront-il s. C'est la voix populaire qui parle, et peut-être n'ont-ils pas tort (voir LDLN 143, à propos du contact). Le témoin est sincère, il ne simule pas, mais la réalité de son traumatisme ne fait non plus aucun doute.

F. LAGARDE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAI RES

Le témoin Severin Antoine a fait son service militaire dans l'aviation. Il n'avait jamais eu de prémonition avant son aventure. L'étude des photos et des plans joints montre que si le terrain de l'observation est sur une pente relativement douce, i 1 est très dégagé, et la question pouvait se poser de savoir le motif pour lequel Severin n'avait pas aperçu plus tôt un objet brillant, de masse importante, se situant à 3 m au moins au-dessus du champ, et par conséquent attirant bien les regards. La réponse des enquêteurs : L'objet a été vu après le •• bip-bip " : ou il a atterri après le passage de Severin, ou Severin n'a pas fait attention : il faisait très très chaud à cette époque et à cette heure, il avait un chapeau, et marchait tête baissée ...

La première hypothèse semble plus vraisemblable. Je pense aussi qu'un objet de cette taille se voit de loin quand il descend du ciel, qu'il doit se voir aussi s'il est posé, même si l'on ne prête pas trop attention à l'environnement à 15 ou 20 m de distance, le regard aurait dû être attiré par cette masse brillante. Bien qu'il reste la possibilité que l'objet soit là et que le témoin ne l'ait pas aperçu en parcourant le chemin du Cratère : voir plan et photo, puis en longeant presque toute la longueur du champ : voir plan et photos, ce qui paraît difficile, on peut aussi admettre que l'objet s'est matérialisé au moment même où une force " irrésistible " l'a forcé à s'arrêter. Cette éventualité pose bien entendu un problème qui n'échappera à personne. Il offre plusieurs solutions pour la matérialisation : ou elle est réelle et rejoint une des constances du phénomène, ou elle est un produit du psi du témoin. Tous les enquêteurs, et les médecins qui ont visité Severin s'accordent à dire qu''il a certainement vu quelque chose, de même que tous les témoins qui le connaissent bien.

La matérialisation reste donc une hypothèse valable. Mais, de même, tous s'accordent à être étonnés qu'il en ait tant vu. Si le psi est intervenu c'est donc après le contact, ce qui rejoint alors le problème du contact, déjà développé dans LDLN no 143. Un cas intéressant de toute manière et parfaitement bien étudié, présentant toutes les garanties de crédibilité quant à la conduite de l'enquête.

F. LAGARDE.

À noter, si je ne l'ai pas déjà indiqué, que le cas de la Plaine des Cafres est situé à 15 km à vol d'oiseau de Petite lie et qu'il existe des moyens de communication normaux. De même j'apprends aux dernières informations que cette affaire a délié les langues et que l'on s'aperçoit aujourd'hui que l'Ile de la Réunion est beaucoup plus fréquentée par les Ovni s que n'aurait pu le laisser supposer l'absence d'informations. Un grand merci à M. Barret qui nous avait adressé une excellente enquête rejoignant celle-ci ; mais qui n'avait pas les mêmes moyens d'investigation qui ont pu être mis en œuvre à cette occasion.

ANALYSE ET REMARQUES

Le cas Antoine Séverin, Petite-Île, La Réunion, 14 février 1975, mérite une analyse critique approfondie, car il possède une particularité rare dans les dossiers ufologiques français : un témoin unique, une réaction physiologique spectaculaire, plusieurs auditions par la Gendarmerie nationale, un contrôle médical, des vérifications aéronautiques et météorologiques, une tentative de retour sur les lieux avec nouvelle crise, mais aucune preuve matérielle positive.

Il faut également corriger une confusion importante : le témoignage de Guy Pothin du 10 février 1975 est un événement distinct, même s'il apparaît dans le même dossier d'enquête.

Les faits essentiels
Le 14 février 1975 vers 12 h 05–13 h, Antoine Séverin, 21 ans, employé de commerce à Petite-Île, quitte son travail alors qu'il entend depuis plusieurs jours un bruit répétitif de type « bip-bip ». Selon son récit recueilli ultérieurement par la Gendarmerie, ce phénomène sonore avait commencé dans la nuit du 11 au 12 février, d'abord dans un rêve, puis s'était poursuivi à l'état de veille. Il affirme avoir continué à entendre ces sons pendant les jours suivants. En regagnant son domicile, le bruit devient plus intense. Il se dirige vers un champ de maïs du secteur du Piton Calvaire, à environ 300 m à l'ouest de Petite-Île. Il décrit alors :

*Un objet de couleur aluminium ; *Une forme de soucoupe surmontée d'un dôme ; *Environ 3,5 m de diamètre selon la reconstruction de l'enquête ; *Un stationnement à environ 1,5 m au-dessus du sol ; *Des hublots rectangulaires	*Une petite passerelle ou échelle à trois marches ; *Plusieurs occupants de petite taille *Un éclair ou rayon lumineux qui le projette au sol ; *Le départ de l'objet accompagné d'un sifflement.	*Des vêtements brillants ressemblant, selon les enquêteurs, à la forme d'un « Bibendum Michelin » ; * Des antennes sur leur casque ; Un objet tenu par l'un des êtres

Ce qui rend l'affaire particulièrement intéressante est ce qui se passe après l'observation.

À son retour chez lui, sa mère le trouve vers 16 h 30 prostré, en pleurs, les mains sur la tête et souffrant de douleurs à la tête. Il lui aurait déclaré avoir vu quelque chose qu'il pensait que personne ne croirait.
Le lendemain, lorsque les gendarmes viennent l'interroger, il est dans un état particulièrement inhabituel :il ne parle pratiquement plus ; son regard est fixe ; il est extrêmement anxieux ; il communique essentiellement par gestes ; sa vision se dégrade fortement et il reste alité plusieurs jours.

Ces manifestations sont donc réelles en tant que manifestations physiologiques et comportementales, indépendamment de l'interprétation ufologique que l'on donne à leur origine. C'est une distinction essentielle. L'enquête établit beaucoup mieux l'existence d'une réaction anormale chez Séverin que l'existence de l'objet qu'il affirme avoir observé.

Un élément souvent sous-estimé est que Séverin aurait réalisé un dessin de l'objet peu après l'événement, alors qu'il était encore incapable de parler normalement. La Gendarmerie constate ensuite que le dessin exécuté le 14 février et les descriptions gestuelles ultérieures sont globalement cohérents. L'objet est représenté sous une forme de chapeau/soucoupe avec : une partie supérieure bombée ; des hublots ….

Cela constitue un élément intéressant pour l'étude de la stabilité du récit.

Le lieutenant-colonel Lobet dirige l'enquête. Les gendarmes effectuent notamment des vérifications auprès :

Aéroport de Gillot : Ils recherchent des avions ou hélicoptères ayant pu être présents au-dessus de La Réunion le 14 février entre environ 12 h et 14 h. Selon le rapport reproduit dans la littérature ufologique, aucun aéronef correspondant n'est identifié.

Aéro-club du Sud
Les enquêteurs vérifient également l'activité aéronautique de l'aéroport de Pierrefonds.
L'enquête indique qu'aucun avion n'aurait décollé de cette piste durant la période considérée.

Météorologie
Les enquêteurs indiquent :

- Ciel dégagé ;
- Absence de vent ;

- Soleil pratiquement au zénith ;
- Absence de pluie récente ;
- Pas de lâcher de ballon-sonde.

Ces vérifications éliminent plusieurs explications ordinaires, mais elles ne permettent évidemment pas d'établir qu'il s'agissait d'un engin extraterrestre ou même d'un objet matériel.

C'est ici que l'affaire doit être fortement nuancée. Les gendarmes recherchent des traces sur le site présumé. Ils ne découvrent aucune trace convaincante d'atterrissage ou de présence d'un objet. Le terrain est cependant problématique : végétation, sol irrégulier, champ cultivé et, surtout, passage de nombreuses personnes après l'événement. Des marques sont observées mais elles sont interprétées comme probablement dues à des oiseaux recherchant de la nourriture.

Un autre élément souvent présenté comme extraordinaire est le contrôle radiologique. Le commandant Legros effectue une recherche de radioactivité sur :

- Séverin ;
- Ses vêtements ;
- Le secteur concerné.

Le résultat est négatif.
Cela mérite toutefois une interprétation prudente. Un résultat négatif ne démontre pas que l'événement n'a pas eu lieu. Mais il signifie aussi que l'enquête n'a pas mis en évidence une signature radiologique qui aurait fourni un indice physique indépendant.

Le médecin Michel Tschupp, de la Faculté de Lyon, examine Séverin. Le certificat décrit : fatigue extrême ; prostration ; angoisse ; perte partielle du langage et fixité du regard. Le médecin évoque une « crise d'aspect pithiatique » consécutive à un choc émotionnel intense. Il précise néanmoins que le sujet n'avait auparavant présenté, selon les informations dont il disposait, aucun trouble neurologique ou psychiatrique connu.

C'est très important pour l'analyse. Ce que le médecin établit c'est qu'il existe manifestement un état pathologique ou fonctionnel réel. Ce qu'il n'établit pas c'est la cause de ce choc.

Le 20 février, la Gendarmerie conduit Séverin vers le champ. Il reconnaît l'endroit et avance. Puis, lorsqu'il arrive dans la zone qu'il associe à l'observation :

- Il porte les mains à ses oreilles ;
- Il semble souffrir ;
- Il vacille ;
- Il tombe ;
- Son pouls est décrit comme faible ;
- Ses mains deviennent froides ;
- Ses yeux se révulsent.

Il est ramené chez lui et récupère partiellement après environ trente minutes. Une nouvelle tentative aurait également provoqué une réaction similaire. Le 24 février, lors d'une autre visite des lieux, une nouvelle crise est rapportée. Le 25 février, Séverin ne peut expliquer pourquoi la proximité du lieu provoque ces réactions. C'est un élément très intéressant mais il faut éviter une conclusion trop rapide.

Hypothèse A — événement physique réellement observé

Dans cette lecture, Séverin aurait réellement vu un objet matériel inhabituel.
Les arguments favorables sont :

+ enquête officielle relativement détaillée ;
+ témoin identifié ;

+ réaction immédiate constatée par plusieurs personnes ;
+ récit relativement détaillé ;
+ dessin précoce ;
+ vérifications aéronautiques ;
+ absence d'explication aéronautique évidente ;
+ réaction reproduite à proximité du lieu.

Mais les arguments contraires sont considérables :

− témoin unique au moment essentiel ;
− aucun objet récupéré ;
− aucune trace convaincante ;
− aucune photographie ;
− aucune mesure instrumentale ;
− aucun radar ;
− aucune observation indépendante de l'engin ;
− aucune preuve permettant de déterminer la nature de l'objet.

Cette hypothèse reste donc possible mais non démontrée.

Hypothèse B — événement perceptif ou neurologique
C'est l'hypothèse qu'une analyse critique moderne doit absolument considérer.
Séverin présente simultanément :

Sons répétitifs ;
Impression de chaleur ;
Sensation de souffle ;
Paralysie ;
Vision d'un objet ;
Vision d'êtres humanoïdes ;
Perte de parole ;
Troubles visuels ;
État de prostration ;
Épisodes de perte de connaissance ;
Réapparition des symptômes lorsqu'il retourne sur les lieux.

Cela pourrait correspondre à un phénomène physiologique ou neuropsychologique complexe. Mais il faut être prudent : nous ne disposons pas d'un examen neurologique moderne réalisé au moment des faits. On ne peut donc pas diagnostiquer rétrospectivement une pathologie précise.

Hypothèse C — expérience psychophysiologique déclenchée par un événement inconnu
À mon sens, c'est une formulation beaucoup plus rigoureuse que de choisir immédiatement entre « OVNI » et « hallucination ».

On pourrait avoir :

Stimulus inconnu → perception inhabituelle → peur/choc → réaction physiologique majeure → renforcement du souvenir et association au lieu.

Ou éventuellement :

Trouble perceptif initial → interprétation en termes d'engin et d'occupants → réaction émotionnelle secondaire.

Le dossier ne permet pas de déterminer dans quel sens la causalité s'est produite.
.

Avant l'observation, Séverin affirme avoir rêvé :de raisins ; puis de sons « bip-bip ». Et il affirme que les mêmes sons auraient continué à l'état de veille pendant deux jours. Cela donne au récit une structure de type :

Rêve → perception sonore → amplification → déplacement vers la source supposée → rencontre.

Pour un chercheur, c'est un point capital.
Le rêve constitue un élément du témoignage, pas une preuve que le phénomène était déjà présent physiquement avant le 14 février.

C'est ici qu'il faut être très précis en ce qui concerne les témoins secondaires :

- Marie-Mauricette Leperlier

Elle confirme notamment l'état inhabituel de Séverin et son comportement. Mais elle n'a pas vu l'objet.

- Guy Pothin

Il connaît Séverin et confirme son état après les faits. Mais son propre témoignage concernant un objet lumineux est celui du 10 février, donc plusieurs jours avant l'observation de Séverin.

- La mère

Elle est un témoin important de l'état physique et émotionnel de son fils après l'événement, mais pas de l'OVNI.

Cela signifie que nous avons plusieurs témoins secondaires de la réaction de Séverin, mais pas plusieurs témoins indépendants de l'objet. C'est une distinction fondamentale.

Sources : *Ovni, Premier dossier complet... par Figuet M./ Ruchon J.L. ** éd. Alain Lefeuvre 1979*
Jean-Claude Bourret, Le nouveau défi des OVNI, (reprenant le P.V. de la Gendarmerie Nationale, brigade de Petite-Ile)
La revue des soucoupes volantes, n° 4 (l'enquête en question par le capitaine Guillaume Kervendal)
RR3 Le dossier des Rencontres du Troisième Type en France, Julien Gonzales, 2014.
https://chroniques-stellaire-2.fr/2026/09/enquerre-ufologique-enquerre-19-les-bibendums.html
https://extraterrestre.org/wp-content/uploads/1975/02/LDLN-No-147.pdf

16 FEVRIER 1975 - SAINT BENOIT – REUNION

Le 16 février 1975 à 20 h, Jocelyne Vitaline, 16 ans, alors à Saint-Benoît, observe bas dans le ciel, en direction du lieu-dit La Marine, « une boule lumineuse se dirigeant lentement vers le Nord ». Il s'agit donc d'une observation nocturne d'un phénomène lumineux, et non d'une rencontre rapprochée. Le fait qu'elle soit intégrée au PV de l'enquête de Petite-Île est cependant intéressant : les gendarmes la citent explicitement parmi les observations réunionnaises venant compléter leur enquête sur Séverin.

Le terme « boule lumineuse », observée de nuit et se déplaçant lentement, est extrêmement peu discriminant. Cela peut correspondre à de nombreux phénomènes.
Source : *Ovnis 1999 le contact ? par Bourret Jean Claude ** Michel Lafont 1997*

26 FEVRIER 1975 – SAINT DENIS - REUNION
Caractéristiques générales

Num Base :	61
Département :	Réunion (974)
Lieu d'observation :	St Denis de la Réunion
Latitude :	N.C.
Longitude :	N.C.
Date d'observation :	26 février 1975
Heure :	04 :00 heures
Durée (HH :MM: SS) :	00 :45 :00
Météo :	Beau temps, ciel clair
Type d'observation :	Visuel : Éloigné
Nbre de témoin(s) :	1
Enquête officielle :	Non

Caractéristiques de l'objet

Nbre d'objet :	2
Type d'objet :	Fer à cheval
Taille estimée :	50 à 60 mètres
Couleur :	Blanc
Luminosité :	Brillant
Caractéristique visuelle :	Pas d'indication
Vitesse :	Immobile

Observation
Le témoin voulant faire un tour au marché du Chaudron avant de se rendre à son travail, s'est levé à 4 h du matin. Pour aller de la pièce où il couche à la cuisine, il est dans l'obligation de traverser la cour. En sortant, comme il le fait habituellement, il a regardé le ciel. Le temps était très clair, étoilé et sans nuage, mais le jour n'était pas encore levé. Il a eu tout de suite son attention attirée par la présence d'un objet lumineux au-dessus de la montagne. Très visible, il se trouvait à une altitude qu'évaluée à environ 1 000 m et à un angle approximatif de 15° par rapport à l'endroit où il se tenait. Il s'agissait de trois couronnes qui pouvaient faire chacune 50 m de diamètre, disposées symétriquement en triangle à une distance l'une de l'autre d'une quinzaine de mètres et d'un autre engin en forme de fer à cheval, les branches tournées vers la couronne et sensiblement de la même dimension que cette dernière. Leur couleur était d'un blanc lumineux opalisé, non éblouissant. Ces objets étaient immobiles et totalement silencieux. Il les a observés pendant environ dix minutes et a même eu l'intention de réveiller son épouse afin qu'elle soit également témoin. Mais il s'est ravisé et il est rentré dans la cuisine pour préparer son petit déjeuner. Dix minutes plus tard, il est ressorti pour se raser dans la pièce qui se trouve de l'autre côté de la cour. le témoin a remarqué que les objets étaient toujours à la même place. Il les a, une nouvelle fois, observés, puis est rentré me préparer. Vers 4 h 45, lorsqu'il est sorti pour monter dans sa voiture, il constate la disparition des objets.

Sources - Ovni, la fin du secret par Roussel Robert ** Belfond 1978 – REPRIS DE :
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=61

27 MARS 1976 SAINT DENIS REUNION
Résumé du cas
Date : 27 mars 1976
Heure : entre 6 h 30 et 6 h 55
Lieu : Saint-Denis, La Réunion
Témoin : un militaire circulant en véhicule
Phénomène : « tâche de brouillard » grisâtre avec reflet métallique
Source : procès-verbal de Gendarmerie n°1003 (1976309238)
Classification GEIPAN : C – manque d'informations fiables.

Le témoin circule en voiture lorsque celle-ci tombe brusquement en panne : tous les voyants du tableau de bord s'éteignent. Son attention est alors attirée par une masse ou tâche de brouillard grisâtre, présentant selon lui un reflet métallique, située à environ 15 à 20 mètres du véhicule, vers la rivière. En passant la tête par la fenêtre, il suit le phénomène du regard. Celui-ci s'élève rapidement, puis disparaît au-dessus des bâtiments en prenant une direction sud-sud-ouest.

Peu après, le témoin constate que les voyants du véhicule sont de nouveau allumés et réussit à redémarrer facilement le moteur.

Point particulièrement intéressant
Il existe donc une corrélation temporelle apparente entre :

Panne électrique du véhicule → observation du phénomène → disparition du phénomène → retour du fonctionnement du véhicule.

Mais il faut absolument parler de corrélation, et non d'un effet électromagnétique démontré. Le GEIPAN indique qu'aucun autre témoignage n'a été recueilli et classe l'affaire C précisément parce que les informations disponibles sont insuffisantes.

Analyse critique rapide

Élément	Évaluation
Témoin unique	Limitation importante
PV de Gendarmerie	Élément documentaire solide
Distance annoncée	15–20 m
Phénomène décrit	Brouillard grisâtre / reflet métallique
Mouvement	Élévation puis départ rapide S-SO
Effet sur véhicule	Panne puis remise en fonctionnement
Trace matérielle	Aucune indiquée
Mesure instrumentale	Aucune
Témoins indépendants	Aucun
Identification conventionnelle	Non établie
Classification GEIPAN	C

Attention à une nuance importante : le GEIPAN ne dit pas que le phénomène a provoqué la panne. Il rapporte simplement les deux événements dans la succession du témoignage. L'association entre les deux reste donc une interprétation possible du témoin, pas une conclusion scientifique.

En résumé :
27 mars 1976 – Saint-Denis – La Réunion. Un militaire circulant en voiture observe, après une panne électrique soudaine de son véhicule, une masse décrite comme une « tâche de brouillard » grisâtre avec reflet métallique, à environ 15–20 m. Le phénomène s'élève rapidement et disparaît vers le sud-sud-ouest. Peu après, les instruments du véhicule se rallument et le moteur redémarre normalement. Aucun autre témoin n'est retrouvé. Un PV de Gendarmerie est conservé dans le dossier. Le GEIPAN classe le cas C (« manque d'informations fiables »).
Référence GEIPAN officielle : *Dossier GEIPAN – SAINT-DENIS (974), 27.03.1976*

1ER AVRIL 1978 – SAINT PAUL – ETANG SALE -ET ST LOUIS - REUNION
Date : 1er avril 1976
Heure : environ 17 h 20
Secteur : Saint-Paul, Étang-Salé et Saint-Louis
Phénomène : traînée blanche suivie d'une masse de fumée grise au-dessus de la mer
Source : enquête de Gendarmerie, PV n°273 (1976309229)
Témoins : quatre témoignages sont associés au dossier
Classification GEIPAN : B.
Déroulement : Vers 17 h 20, plusieurs personnes observent dans le ciel une traînée blanche semblant se diriger vers la mer.

Le phénomène paraît ensuite plonger dans l'océan. Les témoins observent alors une masse de fumée grise qui reste visible au-dessus ou sur la mer pendant environ un quart d'heure, avant de disparaître complètement.

L'affaire est suffisamment inhabituelle pour faire l'objet d'une enquête de la Gendarmerie.

Vérifications effectuées
Un point particulièrement intéressant est la vérification du trafic aérien. Les gendarmes constatent qu'aucun aéronef provenant de l'aéroport n'était en vol après 17 h au moment considéré. Ils ne retrouvent cependant aucun objet ni débris sur le littoral.

Le GEIPAN conclut :
« Probable observation de la chute d'un objet en mer. » mais précise que les informations disponibles ne permettent pas d'identifier cet objet.

Analyse critique
Le cas présente plusieurs éléments intéressants :

Points solides :

- Plusieurs témoins ;
- Observation simultanée ;
- Heure relativement précise ;
- Trajectoire apparente ;
- Phénomène visible pendant plusieurs minutes ;
- PV de Gendarmerie conservé ;
- Vérification du trafic aérien ;
- Quatre témoignages dans le dossier.

Points faibles :

- Aucune récupération d'objet ;
- Aucun fragment ;
- Aucune photographie ;
- Aucune mesure instrumentale ;
- Pas de localisation précise du point d'impact en mer ;
- Pas d'identification définitive de la nature de l'objet.

En résumé :
01/04/1976 – Saint-Paul / Étang-Salé / Saint-Louis (La Réunion) — Vers 17 h 20, plusieurs témoins observent une traînée blanche semblant plonger dans la mer, suivie d'une masse de fumée grise demeurant visible environ quinze minutes. Une enquête de Gendarmerie (PV n°273, 1976309229) ne trouve aucun aéronef correspondant ni débris sur le littoral. Le GEIPAN considère qu'il s'agit probablement de la chute en mer d'un objet, sans pouvoir déterminer sa nature, et classe le dossier B.
Référence officielle : *Dossier GEIPAN – SAINT-PAUL (974), 01.04.1976*
*Également cité dans : Ovni, la fin du secret par Roussel Robert ** Belfond 1978*

01 AVRIL 1976 SAINT LOUIS - REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	1091	• Nbre d'objet :	1
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	Non-défini
• Lieu d'observation :	St Louis	• Taille :	Non précisée
• Latitude :	N.C.	• Couleur :	non définie
• Longitude :	N.C.	• Luminosité :	Non précisée
• Date d'observation :	01 avril 1976	• Caractéristique visuelle :	Traînée
• Heure :	17:20 heures	• Vitesse :	non définie
• Durée (HH:MM:SS) :	N.C.	• Mouvement/Déplacement :	Plonge dans l'eau
• Météo :	Pas d'indication météo	• Objet au sol :	Non
• Type	Visuel : Eloigné	• Disparition instantanée :	Non
	nombre indéterminé		
	Non		

Observation
Deux personnes qui discutaient devant une boutique, tournés face à la mer, ont soudainement vu une trainée de fumée blanche comme celle laissée par les avions à réaction qui a plongé dans la mer. Il s'est alors formé au niveau de l'océan une masse de fumée grise. Cette dernière s'est déplacée vers la terre, comme poussée par le courant. Elle devait couvrir un espace d'au moins cinquante mètres de côté et l'eau autour semblait bouillonner. Cela semblait être un objet en feu qui se déplaçait sur l'eau. Cette dernière s'avançant de plus en plus vers la terre, la vision a été cachée par la végétation. Durée totale de l'observation dix minutes. Distance estimée par les témoins deux à trois km du rivage en face de l'étang du Gol. D'autres personnes de la ville ont été témoins.
*Sources - Ovni, la fin du secret par Roussel Robert ** Belfond 1978 -*
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1091

24 JANVIER 1977 – SAINT BENOIT – REUNION
GEIPAN/CNES : le cas existe bien sous la référence SAINT-BENOIT (974), 24.01.1977, mais il faut noter d'emblée que le GEIPAN le classe C — « manque d'informations fiables ». La fiche a été mise à jour le 4 août 2010.

24 janvier 1977 — Saint-Benoît, La Réunion

Élément	Information
Date	24 janvier 1977
Lieu	Saint-Benoît, La Réunion
Département	974
Classification GEIPAN	C
Motif	Manque d'informations fiables
Mise à jour GEIPAN	4 août 2010

La base officielle confirme donc bien l'existence du dossier, mais la fiche publique actuellement indexée ne fournit pas suffisamment d'éléments pour reconstituer une observation détaillée.

En résumé : :
24 janvier 1977 — Saint-Benoît, La Réunion. Observation enregistrée dans la base du GEIPAN/CNES. Le dossier, correspondant à un cas ancien de La Réunion, est classé C (« manque d'informations fiables ») et a été mis à jour le 4 août 2010. Les éléments actuellement accessibles dans la fiche publique ne permettent pas de caractériser suffisamment le phénomène observé ni d'établir une identification.
Référence officielle :
Fiche GEIPAN – SAINT-BENOIT (974), 24.01.1977
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1092
*Ovni, la fin du secret par Roussel Robert ** Belfond 1978*

21 JANVIER 1977 – SAINT-PAUL – ST GILLES-LES-HAUTS - REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	1083	• Nbre d'objet :	1
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	Non-défini
• Lieu d'observation :	St Paul (St Gilles les hauts)	• Taille :	Non précisée
		• Couleur :	non définie
• Latitude :	N.C.	• Luminosité :	Non précisée
• Longitude :	N.C.	• Caractéristique visuelle :	Pas d'indication
• Date d'observation :	21 janvier 1977 Heure non connue	• Vitesse :	non définie
		• Mouvement/Déplacement :	Plonge dans l'eau
• Heure :	N.C.		
• Durée (HH:MM:SS) :	Pas d'indication météo Visuel : Eloigné	• Objet au sol :	Non
		• Disparition instantanée :	Non

Observation
Une habitante entend un bruit et observe "un petit avion" qui file à toute vitesse et va s'âbimer en mer. Observation faîte par d'autres habitants. Aucun avion n'est signalé comme perdu.
Sources
Journal de l'île de la Réunion
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1083

19 FEVRIER 1977 – SAINT-DENIS AEROPORT GILOT - REUNION
Daniel Ubertini, ancien photoreporter notamment passé par l'ORTF, était passionné d'aviation. Le 19 février 1977, à La Réunion, il photographiait le décollage d'un Boeing 747 d'Air France depuis l'aéroport de Gillot (aujourd'hui Roland-Garros).

Lors du développement du film, il remarqua un objet au-dessus de l'aile droite de l'appareil. Dans une version de son témoignage, il le décrit comme une boule lumineuse, ayant l'apparence d'un « casque colonial surmonté d'une petite antenne ». Une autre source anglophone le décrit comme un objet approximativement de la taille d'un réacteur, avec une sorte de « queue » à l'arrière.

Une source particulièrement intéressante

En 2016, UFO Sightings Daily a repris une information provenant de la presse néo-zélandaise concernant Ubertini. Le récit précise : Première photographie d'OVNI revendiquée par Ubertini : 1977 ;

- Lieu : La Réunion ;
- Appareil photographié : Air France B-747 au décollage ;
- Objet découvert seulement au développement des photographies ;
- Objet approximativement de la taille du moteur ;
- Position au-dessus de l'aile ;
- Présence apparente d'une « queue ».

Cette publication est intéressante parce qu'elle est beaucoup plus tardive que l'événement : elle ne constitue donc pas une source primaire de 1977, mais elle confirme que le récit et la photographie existaient avant la publication de 2016.

Le surnom « Ubertovni »
J'ai également retrouvé une source française de juin 2014 (journal LE PERCHE) qui est particulièrement précieuse. Elle explique que Daniel Ubertini était surnommé à La Réunion « Ubertovni », précisément en raison de ses photographies.
https://ovni61.canalblog.com/

Cette source indique : Février 1977 – île de La Réunion – Ubertini photographie un 747 au décollage et découvre au développement une boule lumineuse au-dessus de l'aile droite. Elle rapporte également que plusieurs de ses photographies ultérieures ont présenté des formes étranges et qu'il les avait soumises au GEIPAN.

Ubertini affirme avoir envoyé ses photographies au GEIPAN, mais la source indique que celles-ci auraient été conservées/classées sans identification parce qu'il était le seul témoin.

La source française rapporte son propos selon lequel le GEIPAN lui aurait répondu en substance qu'il était seul et qu'aucun autre témoin n'avait vu ou entendu le phénomène.



Le Perche

Mercredi 28 mai 2014

16, place de la République, BP 13 - 61400 Mortagne-au-Perche
Tél. 02 33 85 20 50 - Fax 02 33 85 20 59 — le.perche@publihebdos.fr

BRICO MARCHÉ
Pouvoir tout faire Moins cher
OFFRE EXCEPTIONNELLE SUR TOUT LE MAGASIN POUR LES 35 ANS DE BRICOMARCHÉ
JEUDI 29 MAI ASCENSION
15 €
MORTAGNE-AU-PERCHE 02.33.83.35.14
NOGENT-LE-ROTROU 02.37.53.52.52

Un ovni dans le ciel

Chartrage
La fin d'un quartier
Lire page 6

Tendance
"Runner" dans le Perche
Lire page 3

Mortagne-au-Perche
Caméras : 100 000 € pour être surveillé
Lire page 7

La biennale des arts en danger
Lire page 10

Bellême
2 000 € de prime pour retrouver son fusil
Lire page 25

Mamers
Réglements de comptes au SAM foot
Lire page 46

Sommes-nous seuls dans l'univers ? La photo prise par Daniel Ubertini, dans le ciel percheron, tend à prouver le contraire. Effet d'optique ou pas, toujours est-il que sa prise de vue interpelle et peut porter à diverses interprétations. Lire page 5

COPIE DE L'ARTICLE SUR MR UBERTINI, aujourd'hui dans le nord de la France du Journal : LE PERCHE
3 juin 2014
https://ovni61.canalblog.com/
http://www.le-perche.fr/31361/un-ovni-dans-le-ciel-percheron%C2%A0/

Depuis une trentaine d'années, Daniel Ubertini est « le témoin involontaire de phénomènes aériens ».

Alors qu'il photographiait la maison d'une amie à La Ferté-Vidame, Daniel Ubertini aurait découvert un ovni en arrière-plan. Il est depuis une trentaine d'années « le témoin involontaire de phénomènes aériens ».

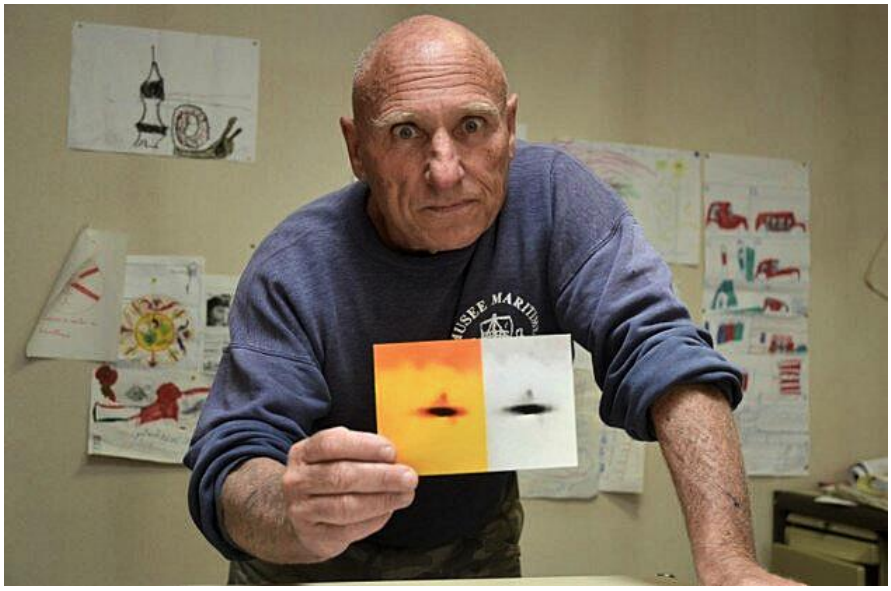
« Ubertovni »
A La Réunion, on l'appelait « Ubertovni ». « Beaucoup de

gens m'ont pris pour un allumé », rigole-t-il, sûr de ses images.

Le photoreporter à la retraite a pris des milliers de clichés. Quatre d'entre eux laissent planer le doute. A chaque fois, une tâche apparaît, au loin. Agrandie, celle-ci prend la forme d'un DVD avec une antenne.

« Il se passe des choses dont on n'est pas conscients », pense-t-il. « Je ne recherche jamais à faire ce genre de photo », assure le retraité de la presse qui ne « veut pas tomber dans la psychose ».

Boule dans le ciel



Février 1977. Ile de la Réunion. Passionné d'aviation, Daniel Ubertini photographie un 747 au décollage. En développant le cliché, il aperçoit « une boule de lumière au-dessus de l'aile droite de l'avion ». « La boule a pris la forme d'un casque colonial surmonté d'une petite antenne. »

En 2009, il part en voyage au Royaume de Tonga, au Nord-Ouest de la Nouvelle-Zélande. Appareil photo autour du cou, il immortalise l'arrière d'un avion léger, posé sur le tarmac d'un aérodrome. « Sans penser à quoique ce soit. » Il raconte la suite : « Au développement du film, au-dessus de l'aile, j'aperçois une forme ressemblant à un DVD, avec un trou au milieu. » Encore un ovni ? « L'objet est à la fois flou et structuré.

« Sans trucage »

Ces « photos réalisées sans trucage » l'ont poussé à contacter un service du Geipan (groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés). « Et c'est toujours la même rengaine. Ils me disent : "Vous étiez seul, personne d'autre n'a rien vu, ni entendu. On ne prend pas votre photo en considération." Mais ils la prennent quand même et la classe dans un dossier. »

« Par contre, reprend cet ancien de l'ORTF, je n'ai jamais eu de retour pour me dire d'arrêter et que j'étais fou. »

Amine el Hasnaouy

Publié dans le journal du Perche

http://www.le-perche.fr/31361/un-ovni-d

NOTA : Précisons que nous savons identifier de nos jours la majorité de ces anomalies découvertes après le développement ou après la prise de vue. Anomalies du programme numérique ou sur pellicule, oiseaux, poussières, papillon etc… peuvent en être à l'origine.

07 SEPTEMBRE 1978 - SAINT GILLES LES HAUTS – REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	1084	• Nbre d'objet :	1
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	Non-défini
• Lieu d'observation :	St Paul (St Gilles)	• Taille :	Non précisée
• Latitude :	N.C.	• Couleur :	Vert
• Longitude :	N.C.	• Luminosité :	Brillant
• Date d'observation :	07 septembre 1978	• Caractéristique visuelle :	Pas d'indication
• Heure :	23:50 heures	• Vitesse :	non définie
• Durée (HH:MM:SS) :	N.C.	• Mouvement/Déplacement :	Plonge dans l'eau
	Ciel couvert haute altitude	• Objet au sol :	Non
	Visuel : proche	• Disparition instantanée :	Non
	150		

Plus de cent personnes observent dans le ciel au-dessus du théâtre en plein air de Saint-Gilles ce que le directeur de l'époque avait décrit de la façon suivante : "Brusquement au-dessus de nous, le ciel s'est embrasé d'une vive lumière bleue, d'un bleu très clair ; au centre de cette illumination, un objet d'un vert très violent qui semblait venir de la direction de Saint-Gilles-les-Hauts et se dirigeait vers la mer. Très vite. Nous avons d'abord cru que l'installation électrique avait sauté car l'éclat de la lumière faisait penser un peu à un arc électrique ou à une étoile filante que l'on aurait vue de près, dans un ciel assez nuageux. Tout s'est passé en quelques secondes mais l'objet donnait l'impression de disparaître dans la mer."
Sources
Journal de l'île de la Réunion
Copie de - http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1084

17 AOUT 1980 - SAINT GILLES – REUNION
J'ai notamment retrouvé une ancienne version du dossier GEIPAN reproduite dans une base ufologique et, surtout, une discussion qui semble avoir exploité les procès-verbaux de gendarmerie.

1. Le dossier ancien GEIPAN est beaucoup plus détaillé
L'ancienne fiche était référencée :
SAINT-GILLES (974) – 17/08/1980 – dossier 1980-09-00797

Elle était alors classée D. Le résumé officiel ancien indiquait : « Observation de 3 formes à ressemblance humaine ».

Les informations retrouvées sont les suivantes :

- Date : nuit du samedi 16 au dimanche 17 août 1980
- Heure : environ 01 h 30
- Lieu : secteur de Saint-Gilles, sur une route nationale
- Témoins : deux personnes, circulant en automobile
- Situation : les témoins roulent de nuit et éclairent le bord de la route avec leurs phares.
- Ils découvrent alors trois formes immobiles sur une butte dominant la mer.
- La butte se trouve à environ 15 m du bord de la chaussée.
- Les trois silhouettes auraient mesuré environ 2 mètres.
- Elles sont décrites comme fortes/corpulentes.
- Leur surface paraît lumineuse ou luisante lorsqu'elle est éclairée par les phares.
- À la place des yeux, les témoins distinguent des sortes de gonflements orange, ovoïdes et très volumineux.
- Aucun véhicule ni éclairage n'est visible à proximité.
- Aucun bruit particulier n'est entendu.
- L'observation est extrêmement brève, de l'ordre de quelques secondes.

2. Il existe un élément supplémentaire assez remarquable
L'un des témoins aurait observé le lendemain soir, depuis son domicile et dans la direction du lieu de l'observation, une lumière bleue très intense au-dessus de l'océan. Le document GEIPAN ancien précise toutefois qu'aucun lien causal entre cette lumière et l'observation de la nuit précédente n'est établi.

3. Surtout : il y a bien eu intervention de la gendarmerie
Une source secondaire reproduisant l'ancien dossier indique que :

- Les faits n'ont pas été signalés immédiatement ;
- La gendarmerie n'en a été informée que le 30 août 1980, soit environ deux semaines après l'observation ;
- Les gendarmes se sont alors rendus sur les lieux ;
- Le témoignage du conducteur a finalement été recueilli le 3 septembre 1980 ;
- Le témoignage de la passagère a été recueilli le 7 septembre 1980 ;
- Une reconstitution des lieux avait été effectuée le 30 août.

La fiche GEIPAN ancienne indique finalement :

- Aucune trace recueillie sur les lieux par la gendarmerie.

Et son champ « Compte-rendu de l'enquête » était alors indiqué comme « Aucun ».

Il faut donc distinguer deux choses : il y a eu une enquête/gendarmerie et des constatations, mais le GEIPAN n'avait pas de compte-rendu d'enquête analytique séparé dans la fiche.

4. Localisation probablement beaucoup plus précise : Cap Champagne
C'est ici que la recherche devient particulièrement intéressante. La discussion retrouvée dans la base UFO-Scepticisme indique que l'exploitation des photographies présentes dans le procès-verbal permettrait de situer l'observation vers le Cap Champagne, entre Saint-Gilles et Boucan Canot. Le contributeur compare notamment les photographies des lieux avec les formations rocheuses visibles depuis la route.

La localisation proposée est donc approximativement : N1 – secteur Cap Champagne / Boucan Canot – Saint-Gilles. La butte où auraient été vues les trois silhouettes se trouve dans un environnement côtier rocheux, avec la mer immédiatement en contrebas. C'est une information intéressante pour votre livre, car elle permet éventuellement de faire une reconstitution topographique et optique du témoignage.

5. Le point faible majeur : le délai de déclaration
C'est probablement l'élément critique le plus important. L'observation aurait eu lieu le 17 août, mais elle n'est signalée aux gendarmes que le 30 août. Le témoignage principal n'est ensuite recueilli que le 3 septembre, et celui de la seconde personne le 7 septembre. Cela ne signifie évidemment pas que les témoins ont inventé leur histoire. En revanche, pour une analyse historique rigoureuse, cela signifie que nous avons :

Observation → délai de ~13 jours → signalement → déplacement des enquêteurs → reconstitution → auditions plusieurs jours plus tard.

Ce délai doit être mentionné parce qu'il constitue une limitation importante de la valeur probante du témoignage.

6. Une hypothèse conventionnelle intéressante : des personnes ou des objets éclairés par les phares
La source secondaire consultée propose plusieurs possibilités, mais il faut bien les présenter comme des hypothèses, et non comme des conclusions.

Hypothèse 1 — personnes réellement présentes
Les silhouettes étaient décrites comme :

- Humaines ;
- Environ 2 m ;
- Corpulentes ;
- Immobiles ;
- Silencieuses.

La présence de personnes sur le bord de la route, même à 1 h 30, n'est donc pas physiquement impossible. Le problème est que les témoins auraient constaté l'absence de véhicule ou de lumière.

Hypothèse 2 — statues / figurines / objets
C'est peut-être plus intéressant. Des objets fixes placés sur la butte, éclairés brutalement par les phares d'un véhicule en mouvement, pourraient produire des silhouettes très inhabituelles. Le phénomène décrit comme « luisant sur toute leur surface » pourrait notamment correspondre à une réflexion spéculaire ou diffuse des phares. Les « yeux orange » pourraient également être des éléments réfléchissants ou lumineux. Mais je ne vois actuellement aucune preuve documentaire permettant d'affirmer que c'était effectivement le cas.

7. Une hypothèse géologique a été évoquée… mais elle ne résout pas directement le cas

Les gendarmes auraient été particulièrement intéressés par des formations rocheuses situées en contrebas. Les photographies du PV semblent montrer des rochers dont la morphologie est assez particulière. La discussion secondaire les rapproche du secteur du Cap Champagne. Mais il faut être prudent : les rochers observés par les gendarmes ne sont pas nécessairement les trois formes vues par les automobilistes.

Il serait incorrect de transformer cette observation des enquêteurs en « identification ».

8. Ce que j'ai trouvé dans les autres bases

Source	Résultat
GEIPAN/CNES – ancienne fiche	Oui – dossier 1980-09-00797
GEIPAN actuel	Oui – cas Saint-Paul, 17/08/1980, C
RR0	Oui – reprend le récit et renvoie au GEPAN
UFO-Scepticisme	Très intéressant : reproduction de l'ancien dossier + analyse du PV et localisation
L'Internaute	Oui – reprend les caractéristiques des trois formes
Investigation Océanographique et OANIS	Oui – reprend le cas et les descriptions
NUFORC	Je n'ai pas retrouvé de fiche indépendante correspondant clairement à ce cas
MUFON	Je n'ai pas retrouvé de dossier indépendant clairement identifiable
Enigma	Pas de fiche indépendante retrouvée lors de cette recherche
UFO Sightings Daily	Pas de dossier indépendant retrouvé
Presse réunionnaise indexée sur le Web	Pas encore retrouvé l'article contemporain de 1980

Les bases RR0 et UFO-Scepticisme sont particulièrement utiles ici parce qu'elles permettent de retrouver des éléments qui ont disparu ou ne sont plus directement visibles dans l'interface GEIPAN actuelle.

09. Mon évaluation documentaire
Pour votre travail, je distinguerais clairement la qualité du témoignage et la nature du phénomène.

Critère	*Évaluation*
Nombre de témoins	2
Témoins indépendants	Non : conducteur + passagère
Observation directe	Oui
Durée	Très courte
Distance estimée	~15 m de la chaussée
Hauteur apparente	~2 m
Objet matériel récupéré	Non
Trace au sol	Non
Photographie	Non
Radar	Non
Enquête gendarmerie	Oui
Signalement immédiat	Non
Reconstitution	Oui
Identification conventionnelle	Non établie
Classification historique	D
Classification ultérieure	C
Extraterrestre démontré	Non

Conclusion scientifique
Je qualifierais donc le dossier de :
« Observation nocturne rapprochée de trois silhouettes d'apparence humanoïde, documentée secondairement par une intervention de gendarmerie, mais signalée avec un délai important et dépourvue de trace physique. Le phénomène demeure non identifié ; les données disponibles ne permettent pas de déterminer la nature des formes observées. »

Sources : https://ufo-scepticisme.forumactif.com/t1540p175-les-pan-d-du-geipan

https://rr0.org/time/1/9/8/0/08/

Le PV de la Gendarmerie :
https://www.geipan.fr/sites/default/files/PV%20n%C2%B0982%20%281980308482%29.pdf

07 JUIN 1981 – SAINT DENIS – REUNION
7 juin 1981 – Saint-Denis (La Réunion) – Lumière au-dessus de la mer.
Vers 23 h, deux témoins observent en direction de la mer un phénomène lumineux apparemment immobile. Au-dessus de celui-ci, ils distinguent une forme ressemblant à une demi-lune, dont l'aspect semble progressivement se transformer et s'agrandir. Le phénomène disparaît après environ huit minutes. Le dossier, initialement classé C par le GEPAN en 1981, a été réexaminé par le GEIPAN en 2013. La présence de la Lune dans la zone observée et les caractéristiques de l'observation conduisent à identifier le phénomène comme une méprise avec la Lune

FICHE DU GEIPAN
Observation d'un objet lumineux au-dessus de la mer : observation astronomique de la Lune.

Description
Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « C » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête. Ce cas d'observation fait partie de cas classés « C » en 1981 par le GEPAN.

Le 7 juin 1981 vers 23h deux témoins observent en direction de la mer un objet lumineux. Au-dessus de cet objet se trouve une étoile en forme de demi-lune qui progressivement se transforme et s'agrandit. L'objet, lui, n'a pas changé de place et disparait au bout de huit minutes environ. Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur) avec un objet astronomique parfaitement connu : la Lune au coucher. De plus, la Lune était bien présente dans la zone du ciel observée alors que les témoins n'en font pas mention.

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise avec la Lune.
SOURCES / https://geipan.fr/fr/cas/1981-06-00871?field_date_value=2007-03-01&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_type_de_cas_target_id=All&order=title&page=46&sort=desc&utm_source=chatgpt.com
PV de la gendarmerie :
https://geipan.fr/sites/default/files/PV%20n%C2%B0601%20%281981308206%29.pdf

22 OCTOBRE 1981 – SAINT PIERRE – REUNION

FICHE GEIPAN
Observations d'un phénomène lumineux ressemblant à un tube néon et stationnaire en direction du soleil levant : manque d'information.

Description

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé SAINT-PIERRE (974) 1981 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment (voir le compte-rendu d'enquête).

Le 22 octobre 1981 à 8h30 un automobiliste et son passager sont intrigués par un phénomène lumineux blanc, stationnaire à basse altitude qu'ils ne s'expliquent pas. Le PAN en forme de trait avec une forme ronde dessous (T1) ou de rectangle (T2) se situe en direction du soleil levant. Le conducteur arrête son véhicule. Il pense ensuite à sortir le théodolite situé à l'arrière du véhicule pour observer le PAN de plus près mais les deux témoins se trouvent comme "paralysés" dans la voiture. L'observation de ce "tube de néon" d'après les deux témoins dure 5 minutes environ avant que le PAN ne disparaisse progressivement d'après T1 ou quasi-instantanément selon T2. Malgré un article paru dans la presse locale, aucun autre témoignage ne sera recueilli.

Les témoins ont pu observer une trainée de condensation d’avion dans des conditions atmosphériques propices avec le soleil assez bas derrière l’avion et éclairant la trainée. Cette trainée est d’un type particulier avec lambeaux, ici avec un seul lambeau
:
- le processus de formation de trainée d’avion et de persistance de cette trainée mettent en jeu plusieurs facteurs atmosphériques (dont pression, humidité) qui peuvent varier le long de la trajectoire d’un avion y compris sans changer d’altitude
;
- si tout le long du déplacement, le processus permet la formation et une grande persistance, la trainée sera longue et continue derrière l’avion, soumise au seul effet du vent qui peut l’élargir et disperser ou la tordre ;
- si tout le long du déplacement, le processus permet la formation mais avec une faible persistance, la trainée sera courte et donnera l’impression de suivre l’avion ;br> - si les processus de formation et persistance varient le long de la trajectoire, la trainée peut être en lambeaux voire limitée à un seul bout, fixe, persistant comme c’est probablement le cas ici. Le site Contrail Science donne des exemples avec photographies.

La forme ronde et moins lumineuse observée sous le trait par T1 est en absence d’indication angulaire compatible d’une dispersion et d’un élargissement local de la trainée. Il n’est pas précisé non plus si la forme ronde est accolée au trait ou éloignée. Il peut aussi s’agir d’une nébulosité éloignée du trait dont la forme particulièrement ronde conduit T1 à l’associer à l’étrangeté du trait alors qu’il n’aurait rien remarqué sans l’étrangeté première. Cette forme est perçue par T1 comme plus difficile à distinguer que le trait, il se peut que T2 (qui ne l’a pas vu) n’ait pas la même capacité visuelle ou d’attention que T1, ou n’ait pas associé une nébulosité à l’étrangeté première.

La disparition de la trainée telle que perçue par T2 paraît trop rapide. Mais l’hypothèse d’une capacité visuelle ou d’attention moindre de T2 peut aussi expliquer qu’il n’ait vu que le début de la diminution d’intensité lumineuse, alors que T1 a pu suivre le phénomène qui « s’est estompé petit à petit ». La consistance est médiocre en information comme en fiabilité
:
- la description manque de précision, notamment en termes de position angulaire dans le ciel, de taille angulaire, de position respective des deux formes vues par T1.

- il y a deux témoins (non indépendant) dont les récits se consolident sur certains points et sont discordants pour d’autres. Les écarts de récit n’ont donné lieu à aucune demande de précision pour mieux quantifier le degré de discordance au-delà des mots.

Le manque d’information et certaines discordances conduisent à faire des hypothèses complémentaires pour expliquer l’observation par une trainée. De fait, l’hypothèse « trainée avion » perd en probabilité mais reste plausible. Au final la consistance s'avère trop marginale pour valider une telle explication. Ces

deux facteurs, existence d'une hypothèse plausible mais manque de consistance pour la soutenir, s'opposent au maintien en catégorie PAN inexpliqué.

En conséquence le GEIPAN conclut : manque d'information fiable.

NOS REMARQUES
Un détail remarquable : le théodolite
C'est un élément intéressant. Le conducteur avait donc, au moment des faits, un instrument permettant potentiellement de mesurer la position du phénomène. Mais il ne l'a finalement pas utilisé. Cela signifie que nous ne disposons pas de mesure instrumentale permettant de déterminer avec précision :

- Altitude ;
- Azimut ;
- Diamètre angulaire ;
- Déplacement éventuel.
-

Le GEIPAN dispose néanmoins des deux témoignages distincts, T1 et T2.

L'enquête et le PV de gendarmerie

Le dossier public comprend :
. « Compte rendu enquête.pdf »
. « PV n°3083 (1981308247).pdf »
. Témoignage T1
. Témoignage T2.

C'est donc un dossier beaucoup plus exploitable que certains autres cas anciens de La Réunion.Le GEIPAN précise également qu'un article avait paru dans la presse locale, mais qu'aucun autre témoin n'avait finalement été retrouvé

L'explication envisagée par le GEIPAN
C'est ici que le cas devient particulièrement intéressant. Le réexamen GEIPAN a retenu l'hypothèse d'une traînée de condensation d'avion éclairée par le Soleil. Le raisonnement repose notamment sur :

- L'heure : 08 h 30 ;
- La direction du phénomène : vers le soleil levant ;
- L'aspect blanc/lumineux ;
- L'immobilité apparente ;
- Les conditions atmosphériques susceptibles de favoriser la visibilité d'une traînée ;
- Le Soleil relativement bas derrière l'avion, permettant d'éclairer fortement la condensation.

Le GEIPAN écrit que les témoins « ont pu observer une trainée de condensation d'avion », dans des conditions atmosphériques favorables, avec le Soleil assez bas derrière l'avion et éclairant la traînée. Mais attention à la classification Malgré cette hypothèse, le dossier est actuellement C, et non B. Le GEIPAN ne considère donc pas que l'identification soit suffisamment établie pour classer le cas comme B – probable.

La fiche porte :
Classification : C — Manque d'informations fiables
Avec :
Étrangeté : 0,35
Consistance : 0,30.

C'est un point important : le GEIPAN propose une hypothèse conventionnelle, mais conserve officiellement le cas en C.

RESUME :
22 octobre 1981 – Saint-Pierre (La Réunion) – « Tube lumineux »

À 08 h 30, deux automobilistes observent à environ 2 km un phénomène lumineux blanc/argenté, stationnaire, situé en direction du soleil levant. Le premier témoin le décrit comme un trait avec une forme ronde dessous ; le second comme un rectangle. Les témoins estiment ses dimensions à environ 2 m × 0,50 m et l'observent pendant environ cinq minutes. Le conducteur envisage d'utiliser un théodolite présent dans son véhicule, mais aucune mesure n'est finalement effectuée. Un procès-verbal de gendarmerie n°3083 (1981308247), deux témoignages et un compte rendu d'enquête sont conservés dans le dossier GEIPAN. Le réexamen de 2018 envisage une traînée de condensation d'avion éclairée par le Soleil, mais faute d'informations suffisantes, le cas demeure classé C – manque d'informations fiables.
https://www.geipan.fr/fr/cas/1981-10-00891?field_agregation_index_value=&field_classification_des_cas_target_id%5B0%5D=13&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_value=&field_departement_target_id=&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=&field_latitude_value%5Bmin%5D=&field_longitude_value%5Bmax%5D=&field_longitude_value%5Bmin%5D=&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_classification_des_cas&page=%2C117&sort=asc&utm_source=chatgpt.com

08 OCTOBRE1981 – ST DENIS HOPITAL BELLEPIERRE – REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	2604	• Nbre d'objet :	1
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	Boule Lumineuse
• Lieu d'observation :	St Denis de la Réunion	• Taille :	Non précisée
	N.C.	• Couleur :	Blanc
• Latitude :	N.C.	• Luminosité :	Brillant
• Longitude :	08 octobre 1981	• Caractéristique visuelle :	faisceau de
• Date d'observation :	04:00 heures	• Vitesse :	lumière
	N.C.	• Mouvement/Déplacement :	non définie
• Heure :	Pas d'indication météo		En ligne droite
• Durée (HH:MM:SS) :	Visuel : Eloigné	• Objet au sol :	Non
	nombre indéterminé	• Disparition instantanée :	Non

Un pensionnaire de l'hôpital de Bellepierre a observé une boule de lumière couleur blanche, très vive qui semblait envoyer des faisceaux vers le ciel. Un autre malade et du personnel de l'hôpital ont fait la même observation. L'objet a disparu en direction de Ste Marie.
Sources - Lumières dans la Nuit numéro 233/234 -
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=2604

03 AVRIL 1982 – LE TAMPON – REUNION
Fiche signalétique ISSUE BASE GEIPAN
Nom du cas : TAMPON (LE) (974) 03.04.1982
Date d'observation : 03/04/1982
Lieu : Le Tampon (97430), La Réunion
Département : La Réunion (974)
Classification GEIPAN : B - Phénomène probablement identifié
Date de mise à jour de la fiche : 23/06/2021
Époque de l'enquête : GEPAN (1977-1988), l'ancêtre du GEIPAN actuel
En classification GEIPAN :
Classement B : phénomène probablement identifié après enquête
A = parfaitement identifié, B = probablement identifié, C = manque d'infos, D = inexpliqué malgré enquête.

Résumé officiel du GEIPAN
Observation de la rentrée probable d'un objet soit naturel (météorite) soit d'origine humaine (partie d'un engin)

Description détaillée :
Le 3 avril 1982 plusieurs personnes observent un phénomène lumineux de couleur qui se déplace très lentement sur un axe Nord-Sud. Selon le directeur de l'observatoire vulcanologique, ce phénomène est probablement dû à une rentrée atmosphérique d'un objet naturel (météorite) ou d'origine humaine (partie d'un engin).

Ce que disent les témoignages archivés
Le GEIPAN a conservé 2 témoignages type pour ce même événement :

- Heure locale : 19:00 pour le premier témoin, et 19:30-22:30 pour le second
- Contexte : Territoires artificialisés - Zones urbanisées, observation dans le ciel
- Témoin de référence : Homme, 30 ans, réaction : Curiosité, intérêt actif
- Aspect :
- Couleur : Jaune, Ambre
- Taille apparente : ampoule
- Vitesse apparente : Lente
- Direction d'observation horizontale : 180.00 à 315.00 soit un axe Nord-Sud
- Nombre de phénomènes : 2 observés simultanément
- C'est une caractéristique classique des rentrées atmosphériques : lumière colorée, progression très lente, visible longtemps, parfois fragmentée en 2 points lumineux.

Explication retenue
À l'époque, le GEPAN s'est appuyé sur l'avis du directeur de l'observatoire volcanologique de La Réunion.
L'hypothèse n'est pas un OVNI au sens extraterrestre, mais : Rentrée atmosphérique naturelle - bolide / météorite se consumant
Rentrée atmosphérique artificielle - débris de lanceur, satellite, étage de fusée

C'est pour cela que le cas est resté en B et non en D. Le phénomène est identifié comme rentrée, sans pouvoir trancher avec certitude entre naturel et artificiel faute de données orbitales de 1982.

16 JUIN 1982 - SAINT DENIS -- REUNION
Référence GEIPAN : 1982-06-00934
Classification : B
Phénomène : phénomène identifié non indiqué
Nombre de témoignages : 2
Document disponible : PV de gendarmerie n°2354 (1982308139).

Résumé de l'observation :
Le 16 juin 1982 vers 3 heures du matin, plusieurs témoins observent dans le ciel un objet lumineux de forme sphérique, entouré d'un halo. L'objet est accompagné d'un ensemble de petits points lumineux jaune-orangés formant une traînée.

Le phénomène se déplace lentement et en ligne droite, selon une trajectoire approximative du nord-est vers le sud-est. L'observation dure moins d'une minute. Aucun bruit n'est associé au phénomène.

Interprétation du GEIPAN
Le GEIPAN considère que les caractéristiques décrites correspondent probablement à une rentrée atmosphérique : l'objet principal et les fragments lumineux constituant la traînée pouvant correspondre à la désintégration d'un objet entrant dans l'atmosphère. Le dossier est donc classé B.

RESUME :
16/06/1982 – Saint-Denis (La Réunion) : vers 03 h 00, deux témoins observent pendant moins d'une minute un objet sphérique très lumineux, entouré d'un halo et suivi de plusieurs points jaune-orangés formant une traînée. Le phénomène se déplace lentement en ligne droite du nord-est vers le sud-est, sans bruit. Le GEIPAN estime qu'il s'agit probablement d'une rentrée atmosphérique. Classement B.
https://www.geipan.fr/fr/cas/1982-06-00934
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1085 – journal de l'ile de la réunion

26 JUIN 1982 – SAINT DENIS – PREFECTURE - REUNION
Il s'agit officiellement de :
SAINT-DENIS (974) 16.06.1982
Fiche GEIPAN
Nom : SAINT-DENIS (974) 16.06.1982
Date : 16 juin 1982 à 03h00 du matin
Lieu : Saint-Denis, préfecture de La Réunion (974)
Classification : B - Phénomène probablement identifié

Mise à jour fiche : 23/06/2021
Nombre de témoignages archivés : 2

C'est l'un des 4 cas Réunionnais de l'année 1982 :

1 LE TAMPON 03.04.1982 - B - rentrée atmosphérique
2 SAINT-DENIS 16.06.1982 - B - rentrée atmosphérique
3 L'ETANG-SALE 05.07.1982 - C - manque d'infos
4 SAINT-BENOIT 04.09.1982 - C - manque d'infos

Résumé officiel
Observations du lent passage d'un objet lumineux orangé avec trainée : observations probables d'une rentrée atmosphérique

Description complète GEIPAN
A 3h du matin le 16 juin 1982 des témoins aperçoivent dans le ciel un objet de forme sphérique dans un halo suivi d'un ensemble de points plus petits de couleur jaune orangé formant une trainée lumineuse. Cet ensemble se dirige lentement en ligne droite du Nord-Est au Sud-Est. L'observation dure moins d'une minute et aucun bruit lié à ce phénomène n'est entendu. D'après les descriptions du phénomène ces personnes ont probablement été témoins d'une rentrée atmosphérique. C'est bien le critère "plusieurs objets" : l'objet principal + l'ensemble de points plus petits qui le suivent, ce qui donne visuellement plusieurs lumières.

Détails des témoignages.

Témoin 1 :
Age 40, Homme, Émotion : Curiosité, Intérêt actif
Heure : 16/06/1982 03:00
Environnement : Territoires artificialisés - Zones urbanisées (Saint-Denis)
Direction d'observation : 45° (Nord-Est)
Caractéristiques : Traînée, Queue, Couleur Orangé, feu Jaune, Ambre, Vitesse apparente : Lente, Bruit : Aucun, Silence total

Témoin 2 :
Même heure 03:00, même description, confirme le déplacement lent NE -> SE.

Analyse GEPAN de l'époque - En 1982 on est encore en période GEPAN (1977-1988), premier groupe officiel au CNES. Les enquêtes passent par la gendarmerie. L'hypothèse retenue est une rentrée atmosphérique :

- Soit naturelle : bolide, météoroïde qui se fragmente en rentrant (d'où les "plusieurs objets" et la traînée jaune-orangée)
- Soit artificielle : débris de satellite / étage de fusée

C'est la même explication que pour le cas du Tampon du 03.04.1982 cité précédemment, à 2 mois d'intervalle. Les rentrées donnent très souvent lieu à des vagues de témoignages sur toute une île car visibles à des dizaines de km, d'où votre souvenir de "plusieurs objets île de la Réunion". Le cas est classé B car le GEPAN estime l'hypothèse rentrée comme très probable, mais sans avoir pu retrouver la trace orbitale exacte d'un objet en 1982 pour le prouver à 100% - donc pas A.
https://cnes-geipan.fr/fr/cas/1982-06-00934

05 JUILLET 1982 - ETANG SALE – REUNION
5 juillet 1982 — L'Étang-Salé, La Réunion
Référence GEIPAN : 1982-07-00937
Classification : C — manque d'informations fiables
Heure : vers 19 h 30
Document : PV n°1011 (1982308140)
Témoins : plusieurs personnes, avec deux témoignages conservés par le GEIPAN.

Résumé :
Le 5 juillet 1982 vers 19 h 30, plusieurs témoins observent dans le ciel de L'Étang-Salé un phénomène lumineux inhabituel. Ils décrivent une masse de forme ovoïde, de couleur orangée et scintillante, nettement plus grosse en apparence qu'une étoile.
Autour de cette masse semble évoluer un point lumineux dont l'intensité varie, donnant l'impression de tourner de manière irrégulière autour de l'objet principal. Le phénomène disparaît finalement derrière ou dans une formation nuageuse.

Analyse GEIPAN
Le GEIPAN ne propose pas d'identification et ne retient pas ce cas comme un phénomène inexpliqué de catégorie D. Il le classe C, c'est-à-dire que les informations disponibles sont insuffisantes pour permettre une analyse fiable.

RESUME
05/07/1982 – L'Étang-Salé (La Réunion) : vers 19 h 30, plusieurs témoins observent une masse lumineuse ovoïde orangée et scintillante, apparemment beaucoup plus grande qu'une étoile. Un point lumineux d'intensité variable semble évoluer irrégulièrement autour de cette masse. Le phénomène disparaît dans une formation nuageuse. Un PV de gendarmerie (n°1011) est conservé au dossier. Faute d'informations suffisamment précises, le GEIPAN classe le cas C : manque d'informations fiables.
https://www.geipan.fr/fr/cas/1982-07-00937 FICHE, PV GENDARMERIE ET DOSSIER SUR CE CAS DISPONIBLE

04 SEPTEMBRE 1982 - SAINT*BENOIT - REUNION
4 septembre 1982 — Saint-Benoît, La Réunion
Référence GEIPAN : 1982-09-00940
Classification : C — manque d'informations fiables
Type : masse lumineuse avec changement de direction
Heure : vers 2 h du matin
Témoignages : 4
Document : PV de gendarmerie n°1774 (1982308144).

Résumé :
Dans la nuit du 4 septembre 1982, vers 2 h, plusieurs témoins de Saint-Benoît observent au-dessus d'une usine une masse lumineuse stationnaire. Elle est décrite comme ayant une forme approximativement triangulaire, avec des lumières rouges et dorées/orangées dont l'intensité varie.
Après être resté apparemment immobile, le phénomène commence à se déplacer lentement et silencieusement, puis s'éloigne en direction de la mer. Le dossier ne fournit pas suffisamment d'éléments permettant de déterminer la nature du phénomène. Le GEIPAN le classe donc C, et non D.

RESUME FINAL
04/09/1982 – Saint-Benoît (La Réunion) : vers 02 h 00, plusieurs témoins observent au-dessus d'une usine une masse lumineuse apparemment triangulaire, portant des lumières rouges et dorées dont l'intensité varie. Après être restée stationnaire, elle se déplace lentement et sans bruit avant de s'éloigner vers la mer. Quatre témoignages et un procès-verbal de gendarmerie (PV n°1774) figurent au dossier. Faute d'informations suffisantes pour identifier le phénomène, le GEIPAN classe le cas C : manque d'informations fiables.
https://www.geipan.fr/fr/cas/1982-09-00940 FICHE ET DOSSIER DU GEIPAN

12 NOVEMBRE 1984 – SAINT DENIS – REUNION (nombreux témoignage, ST PAUL -STE MARIE…)
SAINT-DENIS (974) 1984, référencé 1984-11-01038. Le cas est classé B et le phénomène est catalogué comme « Météoroïde ».

12 novembre 1984 — Saint-Denis-les-Bains / La Réunion
Une boule blanche à queue rouge observée au-dessus du littoral
Date : 12 novembre 1984
Heure : vers 19 h
Lieu indiqué par le GEIPAN : Saint-Denis-les-Bains (974), avec des témoignages provenant notamment

de Saint-Paul et Sainte-Marie
Classification : B
Phénomène : Météoroïde
Mise à jour de la fiche : 22 mars 2007
Document : PV de gendarmerie n° 1507 (1984306948)
Témoignages : 8 au total.

Déroulement
Le 12 novembre 1984, vers 19 h, plusieurs personnes réparties sur différentes localités de La Réunion observent au-dessus du littoral un phénomène lumineux particulièrement remarquable. Les témoins décrivent une boule blanche, dont la taille apparente est comparée à celle d'un ballon de football. Elle est accompagnée d'une queue rouge vif d'environ deux mètres. Le phénomène traverse le ciel pendant seulement 5 à 6 secondes. Il est décrit comme se déplaçant de façon lente, rectiligne et silencieuse, à ce que les témoins perçoivent comme une altitude relativement basse.

Une observation collective
L'intérêt documentaire du dossier tient au nombre de témoignages. Le GEIPAN conserve huit témoignages :

- 7 témoignages associés à Saint-Paul ;
- 1 témoignage associé à Sainte-Marie.

Cette répartition géographique est intéressante car elle indique que le phénomène n'a pas été observé par une seule personne à un seul endroit. Un PV de gendarmerie n°1507 est également conservé dans le dossier.

Interprétation du GEIPAN
Le GEIPAN considère que l'observation présente les caractéristiques d'une rentrée atmosphérique.
La combinaison :

- D’une forte luminosité blanche ;
- D’une traînée rouge ;
- D’une durée extrêmement courte ;
- D’un déplacement rectiligne ;
- De plusieurs observations simultanées depuis différents secteurs ;
- Est compatible avec le passage dans l'atmosphère d'un météoroïde, c'est-à-dire un petit corps naturel provenant de l'espace.

Le GEIPAN classe donc le dossier B, avec le phénomène explicitement indiqué comme « Météoroïde ».

Analyse critique. Ce dossier est intéressant car il est beaucoup mieux documenté que plusieurs observations contemporaines classées C. Il faut toutefois faire une distinction importante : le GEIPAN ne dit pas avoir retrouvé le corps céleste précis correspondant à l'observation. Il considère que les caractéristiques du phénomène sont celles d'une rentrée atmosphérique et l'identifie dans sa base comme un météoroïde.

Il est donc préférable, d'écrire « probable météoroïde / rentrée atmosphérique » plutôt que de présenter l'identification comme une récupération ou une identification physique certaine de l'objet.

Résumé
12/11/1984 – Saint-Denis-les-Bains / La Réunion : vers 19 h, plusieurs témoins répartis notamment entre Saint-Paul et Sainte-Marie observent au-dessus du littoral une boule blanche de taille apparente comparable à un ballon de football, accompagnée d'une queue rouge vif d'environ deux mètres. Le phénomène est visible pendant 5 à 6 secondes et se déplace lentement, silencieusement et en ligne droite. Huit témoignages sont conservés dans le dossier ainsi qu'un procès-verbal de gendarmerie n°1507. Le GEIPAN estime que les caractéristiques correspondent à une rentrée atmosphérique et classe le phénomène B – Météoroïde.

Source : https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/1984-11-01038 PV DE LA GENDARMERIE - RAPPORT CNES DES 8 TEMOINS
Journal de l'île de la Réunion
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1081 (d'autres témoins, cas du 12 novembre 1984)

06 AOUT 1986 – PLAINE DES SABLES - REUNION
Synthèse de l'affaire : Plaine des Sables (06/08/1985)

Date et heure : Mardi 6 août 1985, vers 19 h 30.
Lieu : Plaine des Sables, zone volcanique isolée située sur la route du Piton de la Fournaise (La Réunion).
Organisme d'enquête : GEPAN (Groupe d'Étude des Phénomènes Aériens Non Identifiés — devenu GEIPAN).
Classification officielle : Cas B (Phénomène probablement expliqué : astronomique).
Déroulement des faits et témoignage
Trois personnes circulant en automobile sur la piste traversant le plateau désertique de la Plaine des Sables aperçoivent dans le ciel une source lumineuse inhabituelle :
Apparence visuelle : Un point lumineux d'une grande intensité, de couleur blanc-bleuté, nettement plus éclatant que les étoiles environnantes.
Impression de mouvement : Les témoins rapportent l'impression d'un objet en vol stationnaire ou en déplacement lent à basse altitude, semblant « suivre » ou surplomber le relief volcanique.
Absence de bruit : Aucun son de moteur ni de combustion n'est perçu dans le silence de la zone hautement isolée.
Procès-verbal : Une déposition est effectuée auprès de la brigade de Gendarmerie nationale localement compétente, qui transmet le procès-verbal de gendarmerie et le questionnaire au GEPAN au CNES de Toulouse.



Analyse et conclusions du GEPAN / GEIPAN
L'enquête menée par le service d'expertise du CNES a croisé la déposition des témoins avec les données astronomiques et météorologiques de la soirée du 6 août 1985 à La Réunion :

Reconstitution astronomique : La vérification des éphémérides montre qu'au moment précis de l'observation (vers 19 h 30 heure locale), la planète Jupiter était particulièrement brillante (magnitude négative très élevée) et située bas sur l'horizon dans la direction observée par les témoins.

Effet d'illusion d'optique (Autocinétique) : L'absence de repères visuels fixes dans le paysage désertique et sombre de la Plaine des Sables, combinée aux mouvements du véhicule et aux voiles nuageux d'altitude (cirrus), a engendré une illusion d'optique donnant la sensation erronée que la planète se déplaçait ou descendait vers le sol.

Verdict : Le GEIPAN conclut à l'observation de la planète Jupiter, favorisée par la pureté de l'air à plus de 2 200 mètres d'altitude.

Source et consultation du dossier officiel - Base de données GEIPAN — CNES :
Vous pouvez retrouver la fiche d'archives officielle en recherchant la commune de Sainte-Rose / Le Tampon ou la date du 06/08/1985 sur la plateforme :
GEIPAN — Recherche de cas par carte / date

Archives ufologiques :
Le cas est également référencé dans les fiches récapitulatives de la région Réunion/Océan Indien du site :
Ufologie.patrickgross.org — Cas de La Réunion (1985)
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1080
Journal de l'Ile de la Réunion – Quotidien de l'Ile de la Réunion -

13 SEPTEMBRE 1985 – PAS DE BELLECOMBE – VOLCAN - REUNION
Une observation effectuée par des gendarmes
Le 13 septembre 1985, une observation aurait été effectuée au Pas de Bellecombe, au niveau du Piton de la Fournaise. La source ufologique réunionnaise consultée indique explicitement qu'en 1985 deux observations se sont produites dans le secteur du volcan alors que celui-ci était en activité : l'une à la Plaine des Sables, le 6 août 1985, et une autre au Pas de Bellecombe, le 13 septembre 1985, cette dernière ayant été effectuée par des gendarmes en faction.

La même chronologie, qui recense les observations réunionnaises de 1925 à 2005, donne précisément :

1– Plaine des Sables – 06/08/1985
2 –Pas de Bellecombe – 13/09/1985

https://www.odla.fr/2020/02/03/les-ovnis-de-l-ile-de-la-r%C3%A9union-f%C3%A9vrier-2020/?utm_source=chatgpt.com

Un contexte volcanique particulièrement intéressant
Le Piton de la Fournaise était alors en pleine activité éruptive. Une crise sismique avait débuté le 6 septembre 1985, avec ouverture de plusieurs fissures éruptives au sommet et sur le flanc oriental du Dolomieu. L'activité s'est poursuivie durant le mois de septembre, avec notamment la formation d'un cône et des coulées de lave. L'éruption de septembre 1985 a produit un volume de lave estimé à environ 14–17 millions de m³ au 30 septembre, et l'activité s'est prolongée jusqu'au début du mois d'octobre. Cela constitue un élément essentiel pour l'analyse : une observation lumineuse effectuée depuis le Pas de Bellecombe devait nécessairement être examinée en tenant compte des phénomènes lumineux liés à l'activité volcanique, des projections, des gaz incandescents, des lueurs réfléchies sur les nuages, etc.
Ce que nous savons réellement de l'observation

À ce stade, les informations que j'ai pu vérifier sont malheureusement beaucoup plus limitées que pour les dossiers GEIPAN que nous avons examinés précédemment.

Éléments documentés :

- Date : 13 septembre 1985
- Lieu : Pas de Bellecombe, Piton de la Fournaise
- Témoins : des gendarmes en faction
- Contexte : volcan en période éruptive
- Nature : observation classée dans les chronologies ufologiques comme observation d'OVNI

- Source secondaire : documentation ufologique réunionnaise publiée par Ôdla
- Fiche GEIPAN correspondant exactement à cette date et à ce lieu : non retrouvée dans les résultats officiels consultés.

La base officielle GEIPAN contient également un dossier intitulé SAINT-PIERRE (974) 1985, dont le résumé indexé mentionne plusieurs témoins, dont des gendarmes, observant une masse blanche brillante se déplaçant silencieusement le long du chemin balisé menant au volcan. Cependant, l'index GEIPAN associe ce dossier à une date d'observation 6 août 1985, et non 13 septembre.

Cela correspond justement à l'autre observation mentionnée dans la chronologie réunionnaise :
Plaine des Sables — 06/08/1985.

Il ne faut donc pas fusionner automatiquement les deux affaires. Le dossier du 13 septembre reste à documenter

Résumé ;
13 septembre 1985 – Pas de Bellecombe, Piton de la Fournaise, La Réunion. Une observation aérienne inhabituelle est rapportée au Pas de Bellecombe par des gendarmes alors en faction dans le secteur du volcan. Le cas est mentionné dans plusieurs chronologies ufologiques consacrées aux observations réunionnaises. Il se déroule dans un contexte particulièrement remarquable : le Piton de la Fournaise connaît alors une importante phase éruptive commencée quelques jours auparavant. Les sources actuellement accessibles donnent peu de détails sur la forme, la couleur, la trajectoire, la durée et la distance du phénomène. Une confusion est possible avec un autre dossier, officiellement référencé par le GEIPAN à Saint-Pierre le 6 août 1985, également associé à des témoins dont des gendarmes. Le dossier du 13 septembre nécessite donc la recherche du document primaire (PV de gendarmerie ou archive locale) avant de pouvoir établir une description complète.
:*Sources : http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1079*
Journal de l'Ile de la Réunion
https://www.odla.fr/2020/02/03/les-ovnis-de-l-ile-de-la-r%C3%A9union-f%C3%A9vrier-2020/

JUIN 1986 - SAINT DENIS – LA BRETAGNE – REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
Num Base :	1086	Nbre d'objet :	1
Département :	Réunion (974)	Type d'objet :	Boule Lumineuse
Lieu d'observation :	St Denis de la Réunion	Taille :	Non précisée
Latitude :	N.C.	Couleur :	Rose
Longitude :	N.C.	Luminosité :	Non précisée
Date d'observation :	juin 1986	Caractéristique visuelle :	Emission objets
Heure :	Heure non connue	Vitesse :	satellites
Durée (HH:MM:SS) :	N.C.	Mouvement/Déplacement :	non définie
	Pas d'indication météo		Non précisée
	Visuel : proche	Objet au sol :	Non
	1	Disparition instantanée :	Non

Un habitant du quartier de la Bretagne à l'est de la ville, est frolé par une boule rose alors qu'il jardinait. Il semble que cette dernière soit accompagnée de boules plus petites de couleurs rouges.
*Source : Journal de l'Ile de la Réunion * copie de*
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1086

14/07/1986 SAINT DENIS – LA BRETAGNE – REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
Num Base :	1087	Nbre d'objet :	1
Département :	Réunion (974)	Type d'objet :	Boule Lumineuse
Lieu d'observation :	St Denis de la Réunion	Taille :	Non précisée
Latitude :	N.C.	Couleur :	non définie
Longitude :	N.C.	Luminosité :	Brillant
Date d'observation :	14 juillet 1986	Caractéristique visuelle :	Pas d'indication
Heure :	Heure non connue	Vitesse :	non définie
Durée (HH:MM:SS) :	00:00:20	Mouvement/Déplacement :	En ligne droite
	Pas d'indication météo		Non
	Visuel : Eloigné	Objet au sol :	Non
	7	Disparition instantanée :	

Observation

Six personnes qui n'étaient pas ensemble, observent, du quartier de la Bretagne à l'est de la ville, une boule lumineuse traverser le ciel d'Est en Ouest. Durée de l'observation 20 secondes. Quelques instants plus tard deux autres personnes font la même observation mais cette fois du quartier de la Montagne qui se trouve à l'ouest de la ville.
Sources - Journal de l'île de la Réunion
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1087

26 NOVEMBRE 1995 – SAINT DENIS - REUNION
Fiche officielle GEIPAN/CNES : SAINT-DENIS (974) – 16.11.1992, référence 1992-11-01274, et il est officiellement classé D.

16 novembre 1992 — Saint-Denis, La Réunion
Date : 16 novembre 1992
Heure : vers 04 h 30
Lieu : Saint-Denis (974)
Classification GEIPAN : D
Mise à jour : 22 mars 2007
Témoignages : 2 fiches de témoignage
Phénomène : phénomène étrange à très étrange, de consistance moyenne à forte.

Déroulement
Vers 4 h 30 du matin, un témoin est réveillé par un bruit très puissant, qu'il compare au bruit d'un réacteur d'avion. Deux éclairs illuminent alors sa chambre. En regardant à l'extérieur, il découvre une grosse boule lumineuse blanche, extrêmement brillante.

Le phénomène reste visible pendant environ une dizaine de secondes. Puis une villa voisine, alors inhabitée, est soudainement éclairée d'une lumière rouge. Un nouveau bruit est alors entendu et la lumière blanche disparaît.

Après la disparition de la boule blanche, le témoin observe encore un point rouge au-dessus d'un arbre. Un léger brouillard demeure également à l'endroit où se trouvait précédemment la lumière.
La villa concernée ne présente toutefois aucun dégât.

Témoignage indirect
L'enquête ne permet pas de retrouver d'autre personne ayant effectivement vu le phénomène.
Un voisin, cependant, indique qu'à peu près au même moment, ses chiens se sont montrés très apeurés. Il s'agit évidemment d'un élément indirect : ce comportement ne constitue pas une confirmation visuelle du phénomène.

Conclusion du GEIPAN
Le point essentiel est que le phénomène n'a pas pu être identifié. Le GEIPAN classe donc officiellement le dossier D, catégorie correspondant à un phénomène considéré comme suffisamment consistant mais non identifié. La fiche décrit le phénomène comme « étrange à très étrange / de consistance moyenne à forte ».

Il faut donc éviter de présenter ce cas comme une rentrée atmosphérique, un météore ou un aéronef : le GEIPAN n'a pas retenu d'identification précise.

Résumé
16/11/1992 – Saint-Denis, La Réunion : vers 04 h 30, un témoin est réveillé par un bruit très puissant ressemblant à celui d'un réacteur d'avion, accompagné de deux éclairs illuminant sa chambre. Il observe alors une grosse boule lumineuse blanche très intense, visible pendant environ dix secondes. Une villa voisine est ensuite éclairée en rouge tandis qu'un nouveau bruit est entendu ; la lumière blanche disparaît. Un point rouge reste visible au-dessus d'un arbre et un léger brouillard persiste à l'emplacement apparent du phénomène. La villa, inhabitée au moment des faits, ne présente aucun dégât. Aucun autre témoin visuel n'est retrouvé, bien qu'un voisin ait signalé que ses chiens étaient particulièrement apeurés au même moment. Le phénomène n'a pas pu être identifié par l'enquête et le GEIPAN classe le cas D.

Pour votre ouvrage : c'est un des cas réunionnais GEIPAN D les plus intéressants, notamment en raison de l'association inhabituelle entre lumière blanche intense + bruit puissant + éclairs + lumière rouge + persistance d'un point rouge + brouillard, mais il faut également souligner que l'observation repose essentiellement sur un seul témoin direct.
https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/1992-11-01274

17 MARS 1994 – MANAPANY – SAINT JOSEPH - REUNION
17 mars 1994 — Manapany / Saint-Joseph
Le cas existe dans la base officielle du GEIPAN (CNES) :
Commune enregistrée : SAINT-JOSEPH (974)
Date : 17/03/1994
Classification : B
Phénomène retenu par le GEIPAN : « Laser »
Date de mise à jour de la fiche : 22/03/2007.

Une chronologie consacrée aux observations de La Réunion indique qu'il y aurait eu trois observations à Manapany le 17 mars 1994, à quelques heures d'intervalle. Le premier témoin aurait été tellement surpris par le phénomène qu'il aurait failli perdre le contrôle de son véhicule.
https://www.odla.fr/2020/02/03/les-ovnis-de-l-ile-de-la-r%C3%A9union-f%C3%A9vrier-2020/

Une autre source, consacrée à l'hypothèse des skytracers/skytrackers, reprend le dossier et précise notamment :

- Lors de la première observation, le témoin aurait failli perdre le contrôle de son véhicule ;
- Lors de la deuxième, le phénomène aurait semblé changer de taille ;
- Les gendarmes auraient été alertés ;
- La tour de contrôle et l'observatoire astronomique n'auraient pas observé le phénomène ;
- Le déplacement apparent aurait été décrit comme allant vers la droite, puis vers le haut, puis vers la gauche.

https://fr.scribd.com/document/1016700534/Dehlinger-Emmanuel-Ovnis-l-Armee-Demasquee

Cette source propose ensuite une interprétation en termes de projection lumineuse de type skytracer de discothèque, mais il faut bien la présenter comme une interprétation secondaire, et non comme la conclusion officielle du GEIPAN.

Point particulièrement intéressant
Le fait que le GEIPAN ait classé le cas B – Laser est beaucoup plus précis que la simple formule « phénomène lumineux ».

RESUME
17 mars 1994 — Manapany / Saint-Joseph (La Réunion) — Plusieurs observations de phénomènes lumineux sont rapportées à quelques heures d'intervalle. Lors de la première, un témoin aurait failli perdre le contrôle de son véhicule. Une observation ultérieure décrit un phénomène lumineux dont la position apparente évolue latéralement puis verticalement. Les gendarmes, la tour de contrôle et l'observatoire astronomique auraient été alertés mais n'auraient pas observé le phénomène. Le GEIPAN classe officiellement le dossier en catégorie B et identifie le phénomène comme un « Laser ». Les hypothèses secondaires évoquent notamment un effet de projection lumineuse de type skytracer.
https://www.geipan.fr/fr/cas/1994-03-01351?field_agregation_index_value=&field_classification_des_cas_target_id%5B12%5D=12&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_value=&field_departement_target_id=&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=&field_latitude_value%5Bmin%5D=&field_longitude_value%5Bmax%5D=&field_longitude_value%5Bmin%5D=&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_date&sort=desc&utm_source=chatgpt.com&page=60

15 AOUT 1997 – SAINT ANDRE – BRAS PANON – REUNION
https://cnes-geipan.fr/fr/cas/1997-08-01468

Données officielles

Élément	Donnée
Date	15 août 1997
Lieu(x)	Saint-André puis Bras-Panon
Département	La Réunion (974)
Heure principale	Vers 05 h 00
Témoins	T1 à Saint-André, puis T2 et plusieurs membres de sa famille à Bras-Panon
Classification actuelle	A
Identification GEIPAN	Jupiter
Ancienne classification	D
Mise à jour	28 juillet 2017 selon l'index GEIPAN ; la fiche actuellement affichée indique également une mise à jour au 23 juin 2021
Document d'enquête	PV n°1229 (1997307926)
Document complémentaire	Reconstitution astronomique

Le GEIPAN indique expressément que ce dossier avait été anciennement classé D, sous l'appellation « SAINT-ANDRE (974) 1997 », avant d'être réexaminé et reclassé A.

Déroulement de l'observation
Vers 5 heures du matin, un marchand ambulant circulant à Saint-André observe une lumière qu'il décrit initialement comme un objet stationnaire situé à environ 40 mètres du sol. En poursuivant son trajet vers Bras-Panon, il a l'impression que la lumière le suit. Cette impression provoque une forte peur chez le témoin. Arrivé chez sa sœur à Bras-Panon, il la réveille et lui demande de regarder le phénomène. Sa sœur, son mari et son fils de 17 ans observent eux aussi une lumière très brillante dans la direction de Salazie. Le phénomène reste observable pendant une période relativement longue. Le témoin T1 repart vers 5 h 50, tandis que sa sœur et sa famille continuent à observer la lumière. Ils auraient finalement eu l'impression que celle-ci disparaissait derrière une falaise.

Une description assez spectaculaire
T1 décrit initialement quelque chose ressemblant à une « tortue » avec des « phares ». Lors de l'observation commune, il affirme voir deux points lumineux assimilables à des phares.

T2, en revanche, donne une description beaucoup plus classique d'un astre extrêmement brillant :

- Lumière très étincelante ;
- Intensité variable ;
- Impression de petits déplacements à droite et à gauche ;
- Rayons autour de la lumière ;
- Couleur et luminosité changeantes.

2 indique également qu'il observe régulièrement le même phénomène lorsqu'il fait beau, notamment vers 18 h 30, toujours dans la même région du ciel. Il signale alors de petites lumières rouges, vertes ou orange semblant partir de la direction de la lumière principale.

L'explication astronomique du GEIPAN
C'est ici que le dossier devient particulièrement intéressant. Le GEIPAN a confronté les descriptions aux positions astronomiques des planètes. La lumière observée régulièrement vers 18 h 30 correspond à Vénus, alors visible dans cette partie du ciel.

Or, le 15 août 1997 vers 5 h du matin, le GEIPAN constate qu'un autre objet extrêmement brillant se trouvait dans une position correspondante : Jupiter. Le GEIPAN indique que Jupiter présentait alors une magnitude d'environ –2,8, ce qui en faisait un astre extrêmement lumineux, susceptible de produire une impression de forte luminosité, de scintillement et de variations colorées lorsqu'il était observé à faible hauteur.

Le GEIPAN conclut donc : « Le PAN vu par T1 et T2 à 5H est donc en toute certitude Jupiter. »

Et la conclusion officielle est : Classification A — observation de Jupiter.

L'impression que Jupiter « suivait » le véhicule
Le GEIPAN donne également une explication au phénomène le plus étrange du témoignage de T10. Lorsque l'observateur se déplace en voiture et qu'un astre très éloigné se trouve dans une certaine direction, il peut avoir l'impression que celui-ci accompagne son déplacement.

L'astre paraît alors :

- Se déplacer lorsque le véhicule avance ;
- S'arrêter lorsque le véhicule s'arrête ;
- Reprendre son mouvement lorsque le véhicule redémarre.

Il s'agit de l'illusion dite de « boule suiveuse », liée à la perception du mouvement d'un objet très éloigné. Le GEIPAN rapproche également les petits mouvements apparents signalés par T2 de l'effet autocinétique, phénomène perceptif connu dans lequel une source lumineuse ponctuelle observée sur un fond sombre peut sembler se déplacer alors qu'elle reste fixe.

Et les « deux phares » ?
Le GEIPAN reste plus prudent sur ce point. Il ne prétend pas avoir démontré exactement pourquoi T1 percevait une forme de « tortue » avec deux phares.

Plusieurs facteurs sont envisagés :

- Voiles nuageux ;
- Diffusion atmosphérique ;
- Forte luminosité de Jupiter ;
- Aberration optique éventuelle due aux lunettes ou au pare-brise ;
- Perception déformée par les conditions d'observation ;
- Influence de la peur ressentie par le témoin.

Le GEIPAN souligne donc une distinction intéressante : l'identification astronomique est considérée comme établie, mais certains détails perceptifs précis ne sont pas expliqués individuellement avec certitude.

Résumé :
Le 15 août 1997 vers 05 h 00, un marchand ambulant circulant à Saint-André observe une lumière très brillante qu'il croit proche et qui semble le suivre pendant son déplacement vers Bras-Panon. Arrivé chez sa sœur, plusieurs personnes observent à leur tour le phénomène dans la direction de Salazie. T1 décrit initialement une forme évoquant une « tortue » avec deux « phares », tandis que les autres témoins voient principalement une lumière très brillante, scintillante et variable. La famille affirme observer régulièrement une lumière similaire dans la même zone du ciel. Après réexamen astronomique, le GEIPAN identifie le phénomène observé vers 05 h comme Jupiter et classe définitivement le dossier A. L'impression de déplacement est expliquée notamment par l'illusion de la « boule suiveuse » et les mouvements apparents par l'effet autocinétique. Le dossier avait auparavant été classé D.

Sources primaires disponibles : la fiche GEIPAN donne accès au PV de gendarmerie n°1229 (1997307926) ainsi qu'à un document intitulé « Reconstitution.pdf » et aux deux témoignages individualisés T1 et T2.
https://cnes-geipan.fr/fr/cas/1997-08-01468
http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=2764
Lumières dans la Nuit

01 JANVIER 1999 - VILLE INCONNUE - REUNION
Observation d'OVNI NUFORC n° 34717
Date de l'événement : 01/01/1999 à 15 h 00 (heure locale) – Date approximative
Date du rapport : 27/01/2004 à 14 h 33 (heure du Pacifique)

Durée : inconnue
Nombre d'observateurs : 3
Lieu : Île de la Réunion (France)
Forme : Disque

Disque métallique sous une couche nuageuse épaisse. Je possède une photo que je n'ai jamais montrée.

Note du NUFORC :
La date est approximative. Le témoin n'a pas fourni d'adresse e-mail, mais nous aimerions examiner la photo en question. PD

Posted 2004-01-31 - https://nuforc.org/sighting/?id=34717

13 OCTOBRE 1999 - VOL VERS GILOT – ST DENIS – REUNION
Ce cas ne repose pas seulement sur un témoignage isolé : il implique trois hommes à bord d'un avion, dont deux pilotes, une observation d'environ 45 minutes, un contact radio avec Gillot et un signalement présenté à l'époque comme un incident de vol.

Un article du Journal de l'Île de La Réunion, daté du 15 octobre 1999, signé Philippe Le Claire, intitulé « *Trois pilotes accompagnés par un OVNI* ». Plusieurs sites ufologiques ont depuis repris cet article, mais il faut bien distinguer la source primaire de presse de 1999 des reprises Internet ultérieures.

Fiche GEOS France du cas

Élément	Informations
Date	Mercredi 13 octobre 1999
Zone	Océan Indien, entre Madagascar et La Réunion
Position indiquée	Environ 110 NM de La Réunion, radiale 134° de Gillot
Avion	Cessna 172 de l'Aéro-club Roland Garros
Vol	Diégo-Suarez → Tamatave → Gillot
Durée du périple	Environ 7 heures de vol
Dernière étape	Tamatave → Gillot
Type de vol	VFR de nuit
Témoins	Eric Grignon, Philippe Cadet, Eric Lescaret
Observation	Environ 45 minutes
Objet	Point lumineux blanc extrêmement brillant
Radio	Contact avec la tour de Gillot
Autre trafic	Un Boeing 737 d'Air Austral, averti par Gillot
Enquête	Article indiquant un signalement à la gendarmerie
Classification proposée	C+ / D, en l'absence de dossier officiel retrouvé

Ce que les trois hommes auraient observé
Le vol avait quitté Tamatave à 12 h 40 TU (16 h 40 à La Réunion). À 15 h 15 TU, alors que l'appareil se trouvait à environ 110 nautiques de La Réunion, les trois occupants remarquèrent sur leur avant-gauche une lumière extrêmement brillante. Philippe Cadet l'estimait à environ trois fois le diamètre apparent de Vénus. L'observation est intéressante parce que les témoins étaient dans un contexte où ils disposaient de références de navigation et d'instruments, et qu'Eric Grignon était instructeur à l'aéro-club Roland Garros. Ils envisagèrent d'abord des explications ordinaires : bateau, avion, reflet sur le plexiglas ou phénomène de mouvement relatif. Grignon stabilisa ensuite le Cessna et les trois hommes tentèrent une triangulation visuelle rudimentaire. Selon le récit publié, ils constatèrent initialement que le point lumineux semblait fixe, puis commencèrent à observer des déplacements.

Le contact avec Gillot est un élément important

Grignon appela alors la tour de Gillot par VHF, pensant éventuellement avoir affaire à un autre trafic aérien. Il signala un appareil ou une lumière sur son avant-gauche dont la trajectoire semblait convergente.

Selon l'article, la tour indiqua qu'elle n'avait aucun autre appareil dans ce secteur, à l'exception d'un appareil d'Air Austral dont la route était très éloignée. La tour informa ensuite le Boeing 737 d'Air Austral de l'observation ; son commandant de bord aurait accusé réception et indiqué qu'il allait surveiller le phénomène.

Les mouvements décrits
C'est la partie la plus spectaculaire du témoignage.
Les pilotes rapportent une succession de mouvements rapides, notamment : déplacements horizontaux ;

Changements brusques de direction Trajectoires obliques ; Déplacements verticaux ;	Montées et descentes apparemment très rapides ; Absence apparente de feux de position	Absence apparente de moyen de propulsion visible ; Luminosité blanche relativement constante.

Grignon aurait notamment décrit un changement de direction de 180° en moins d'une seconde, puis des mouvements verticaux très rapides. Le phénomène aurait évolué parallèlement au Cessna sur une distance estimée dans l'article à environ 80 nautiques, soit quelque 160 km. Il faut cependant être très prudent avec les performances calculées à partir de ce récit, car les témoins reconnaissaient eux-mêmes qu'ils ne pouvaient déterminer précisément la distance ni la taille réelle du phénomène dans le ciel nocturne. Grignon explique ainsi que l'objet pouvait être très éloigné et donc très grand, ou au contraire proche et relativement petit.

La durée
C'est probablement le meilleur élément du dossier.
L'observation aurait duré environ 45 minutes, jusqu'à ce que le Cessna commence sa descente et rencontre une couche nuageuse. Le phénomène disparut alors derrière les nuages. Le récit indique une première couche vers 5 000 pieds, puis précise que l'équipage perdit finalement le phénomène vers 4 500 pieds, pendant la descente. Autrement dit, la disparition n'est pas décrite comme une accélération soudaine ou une disparition mystérieuse : elle correspond à la perte de visibilité provoquée par les nuages.

L'aspect administratif est particulièrement intéressant
L'article du Journal de l'Île indique que l'équipage raconta son observation à Gillot et que l'affaire fut « déclarée officiellement comme incident de vol », parallèlement à une présentation devant des enquêteurs de la gendarmerie nationale. C'est une information que je qualifierais toutefois de « rapportée par l'article », et non de fait définitivement vérifié. En effet, malgré plusieurs recherches, je n'ai pas retrouvé à ce stade le procès-verbal de gendarmerie, le compte rendu officiel de l'incident aéronautique, ni un dossier GEIPAN publiquement accessible correspondant exactement à cette observation.

Une autre particularité : trois témoins mais seulement deux observateurs réellement qualifiés
Le trio est présenté ainsi :

Eric Grignon — instructeur de l'aéro-club Roland Garros ;
Philippe Cadet — ingénieur à la DDE et également pilote ;
Eric Lescaret — commercial.

Il faut donc éviter de présenter les trois comme « trois pilotes ». La formulation exacte de l'article est trois hommes à bord du Cessna, dont deux pilotes, Grignon et Cadet. C'est une petite anomalie que j'ai relevé sur plusieurs reprises.

Analyse critique
Arguments favorables à la solidité du témoignage

1. Trois témoins simultanés.
Il ne s'agit pas d'une observation solitaire.
2. Présence de deux pilotes.
Le contexte aéronautique permet d'attendre une certaine familiarité avec les phénomènes lumineux et les distances aériennes.
3. Observation longue.
45 minutes est considérablement plus long qu'une observation de météore ou de rentrée atmosphérique classique.
4. Contact radio.
Le pilote aurait signalé le phénomène à Gillot pendant l'observation.
5. Tentative d'élimination d'hypothèses banales.
Les témoins auraient eux-mêmes envisagé avion, bateau, reflet et mouvement relatif avant de considérer le phénomène comme inhabituel.

Mais plusieurs réserves sont importantes

1 -Absence de mesure de distance.
C'est le problème principal. Dans un ciel nocturne au-dessus de l'océan, un point lumineux isolé fournit très peu d'informations permettant de déterminer sa distance réelle.
2 -Absence de radar connu.
Nous n'avons pas retrouvé de donnée radar publique permettant de confirmer une position ou une trajectoire.
3 -Pas de photographie ou vidéo connue.
Je n'ai trouvé aucune image contemporaine permettant une analyse indépendante. Pas de trace publique retrouvée du dossier de gendarmerie.
4 -Pas de confirmation visuelle connue par Air Austral.
Le commandant du 737 aurait été prévenu, mais je n'ai trouvé aucune source montrant qu'il aurait effectivement observé le phénomène.
5 -Grande difficulté à interpréter les mouvements.
Les mouvements d'un point lumineux sur fond étoilé peuvent être très difficiles à apprécier sans référence angulaire ou mesure instrumentale.

Il existe donc potentiellement trois niveaux documentaires :

- Le Journal de l'Île — 15 octobre 1999, Philippe Le Claire : source contemporaine principale.
- Dossier gendarmerie / incident aéronautique, qui pourrait théoriquement contenir les dépositions individuelles des trois occupants.
- Archives de l'aérodrome de Gillot / aviation civile / sécurité aérienne, qui pourraient éventuellement confirmer l'appel radio et le trafic Air Austral.

La première source est bien attestée : une bibliographie de presse ufologique recense explicitement Le Journal de l'Ile, 15 octobre 1999, sous le titre « Trois pilotes accompagnés par un OVNI ».

RESUME
Trois occupants d'un Cessna 172 de l'aéro-club Roland Garros, revenant de Madagascar vers La Réunion, observent durant environ 45 minutes un point lumineux blanc extrêmement brillant, à quelque 110 nautiques de La Réunion. L'objet paraît évoluer à distance de l'appareil et effectue, selon les témoins, des déplacements horizontaux et verticaux très rapides ainsi que des changements brusques de trajectoire. Le pilote Eric Grignon contacte par VHF la tour de Gillot, qui lui indique ne pas avoir connaissance d'un autre trafic dans leur secteur et informe un Boeing 737 d'Air Austral. L'observation cesse lorsque le Cessna descend sous une couche nuageuse. L'affaire est présentée dans Le Journal de l'Île du 15 octobre 1999 comme un incident de vol ayant également été signalé à la gendarmerie. Aucun dossier officiel d'enquête ou donnée radar permettant aujourd'hui de confirmer l'identité du phénomène n'a été retrouvé dans les sources publiques consultées. Cas C+ : observation multiple, durée importante et contexte aéronautique intéressant, mais absence de données instrumentales et forte incertitude sur la distance réelle du phénomène.

Copie de l’article du Journal de L’ile de La Réunion

Observation d'un ovni durant 45 minutes sur l'île de la réunion

L'article ci-dessous est paru dans le quotidien Le Journal de l'Ile, La Réunion, le 15 Octobre 1999. L'auteur est Philippe Le Claire

.

Voici un article bien plus factuel et intéressant que ce que publie d'ordinaire la presse francophone sur ce type d'événements. Il n'y est pas question de "fans de X-files pourchassant les petits hommes verts," comme cela est l'usage courant, mais des faits et circonstances de l'observation d'un OVNI entre les îles de Madagascar et de la Réunion en 199.

Trois pilotes accompagnés par un OVNI

Eric Grignon, instructeur de l'aéro-club Roland Garros, Philippe Cadet, ingénieur à la DDE et Eric Lescaret, commercial, s'en revenaient tranquillement d'un long périple aérien sur Madagascar - Diégo-Suarez, Tamatave, Gillot soit 7 heures de vol - mercredi 13 Octobre 1999, quand, au cours de la dernière étape de leur navigation, au-dessus de l'Océan, entre la Grande Ile et la Réunion, alors qu'ils pratiquaient du VFR de nuit - à savoir du vol à vue nocturne, à la lumière des étoiles - à bord de leur Cessna 172, un appareil monomoteur, une "étoile" plus brillante que les autres attira leur attention. Ils avaient décollé de Tamatave à 12 h 40 temps universel, soit 16 h 40 heure de la Réunion, on dit "temps Zoulou" dans le jargon des pilotes, et il était 15 h 15 T.U. quand la chose s'est produite, à 110 nautiques de la Réunion, radiale 134 de Gillot

.

Eric Grignon, l'instructeur explique dans quel contexte : "La nuit était entamée car nous avions le coucher sur notre arrière (Ndlr : à l'Ouest), le ciel était bien sombre. Un point lumineux a attiré notre attention sur notre avant-gauche, à 11 h. On ne l'a pas vu apparaître parce que vraisemblablement il était noyé dans les étoiles. Nous cherchions une lumière qui nous indiquerait la Réunion, et l'un de nous a dit : "À gauche, il y a une lumière". Mais la Réunion à gauche, ce n'était pas possible, à cause du cap, il ne pouvait y avoir de doute car nous avions un GPS en plus du reste... C'est sa luminosité qui nous a donc amené à le remarquer..." Pour Philippe Cadet, pilote-lui aussi, qui était installé en place arrière, "le point lumineux était extrêmement brillant, et sa taille était d'environ trois fois celle de Vénus..."

Les trois hommes commencent alors à s'interroger sur la nature de ce qu'ils voient au travers du Plexiglas de leur cockpit. "Un bateau ? Vous savez, la nuit, en avion, les lumières d'un bateau sur la mer, avec les illusions d'optique, ça peut tromper. Mais ce n'était pas ça parce que le point lumineux bougeait. On a commencé à gamberger sérieusement !"

Quand les trois hommes ont commencé à constater des déplacements notables, ils se sont réellement inquiétés. Philippe Cadet explique : "Eric a pensé que c'était un "trafic," un avion, il a donc appelé la tour de Gillot..." Eric Grignon contacte donc Gillot sur VHF et signale : "un appareil dans mon avant gauche", à telle distance approximative, "dont la trajectoire paraît convergente..." En l'air, surtout en VFR de nuit, on ne peut se permettre de prendre le moindre risque de collision. La tour de Gillot répond et assure l'équipage d'India Tango qu'il n'y a aucun vol dans leur secteur. Le seul appareil à se déplacer dans l'espace aérien Réunion-Madagascar, à ce moment-là, est un Air Austral dont la route est extrêmement éloignée de la leur...

Modérément rassurés, les trois hommes décident de procéder le plus rationnellement possible et d'éliminer toutes les hypothèses fallacieuses. "C'était peut-être un effet lumineux parasite, un reflet à travers le plexi..."

Eric Grignon prend les commandes et stabilise parfaitement l'avion sur ses trois axes. L'équipage procède à une triangulation manuelle sommaire et constates-en un premier temps que le point lumineux ne bouge pas... "Sur le coup, on a été rassurés et puis... hop, ça a commencé... ce n'était pas une illusion d'optique, ni le fruit d'un mouvement relatif ! Ça a duré 45 minutes, jusqu'à ce que nous entamions notre descente et que le plafond de nuages nous cache la chose... la première couche était à 5.000 pieds..."

Eric Grignon, certain d'être confronté à un appareil volant non identifié rappelle la tour et confirme son observation initiale. Gillot contrôle et informe à son tour le vol Air Austral de ce qu'il se passe quelque chose d'anormal. Le commandant de bord du 737 confirme qu'il a bien reçu et qu'il ouvre l'œil...

De ce moment l'équipage d'India Tango va bénéficier d'un spectacle rare, "C'est un peu comme lorsque les dauphins accompagnent un bateau... Dans notre cas c'était ce point lumineux qui nous précédait et qui jouait avec nous !"

Selon Eric Grignon, "on avait du mal à estimer la distance et la taille de l'engin, la nuit, faute de références ; soit l'engin était éloigné et alors la vitesse et l'ampleur des déplacements est remarquable, soit il était petit et tout près, et le caractère extraordinaire de ses déplacements s'explique mieux..."

Ces déplacements constituent le caractère étonnant de l'observation : "Il effectua des changements de trajectoire instantanés, à l'horizontale. Or un virage de cette ampleur, un 180° prend au moins une bonne minute, là, c'était moins d'une seconde ! Au début les mouvements s'effectuaient surtout à l'horizontale, puis les déplacements sont devenus verticaux... Des taux de montée hallucinants ! Et pareil dans l'autre sens !"

Pour qui connaît un tantinet les réalités liées au déplacement aériens, il est évident qu'une telle voltige n'appartient pas au domaine du possible que nous offre la technologie contemporaine. Les matériaux ne supportent pas les facteurs de charge qu'impliquent de tels changements de trajectoires, quant aux pilotes, n'en parlons pas... En voltige moteur, les meilleurs mondiaux ne s'aventurent que rarement au-delà du + 10, - 10, syncope oblige. En jet, les facteurs de charge encaissés par les pilotes équipés de combinaison anti-G sont encore moindres, rarement plus de 7 G, bien que le temps passé sous effort soit plus long, dans le cas des virages à haute vitesse par exemple.

Les trois hommes du Cessna ont assisté à un spectacle de haute voltige extraordinaire sur 80 nautiques, soit environ 160 km.

Eric Grignon n'a aucun doute sur le caractère "étranger" de l'engin : "Sûr que ce n'était pas un avion de ligne ! Ou alors, je vous laisse imaginer l'état des passagers ! Un chasseur ? Qu'est-ce qu'il ferait par-là ? Et puis, un chasseur ne s'amuse pas à brûler du pétrole pour le plaisir. Et là, pour faire le centième de ce que nous avons vu, un chasseur se serait rapidement trouvé à sec !

Même témoignage de la part de Philippe Cadet qui de sa place arrière ne perdait pas une miette du spectacle. "Il faisait des évolutions de droite à gauche, assez rapides, puis en biais, sur une trajectoire d'éloignement par rapport à nous... et il revenait. On l'a vu monter à une vitesse pas possible... Il n'y avait pas de trace de propulsion, ni de feux de position ; pas non plus de variation d'intensité de la lumière, une couleur blanche, constante... C'était hallucinant ! À un moment donné Eric m'a dit "Regarde !" L'engin plongeait vertigineusement à une vitesse fantastique, et puis hop, il est remonté dans l'autre sens tout aussi vite !"

Au-delà du spectacle qu'ils apprécient, les trois pilotes sont un tantinet inquiet. Seuls au-dessus de l'Océan à bord d'un tout petit monomoteur ! "On avait peur qu'il ne s'approche trop... on ne sait jamais, le rayonnement possible de l'engin aurait pu nous priver d'énergie électrique, et alors, c'était le grand bain... Mais il ne s'est rien passé de tel, l'engin paraissait jouer avec nous, tout en se tenant à distance respectueuse... Il était là, il nous observait, et nous le montrait, comme en avion on se signale en battant des ailes..."

Lorsque le Cessna 172 de l'aéro-club de Roland Garros a entamé sa descente, il a percé la couche nuageuse qui s'étalait dans le ciel à 5.300 pieds... "On l'a perdu de vue à 4.500 pieds... J'espérais que la tour puisse le voir et nous confirmer la présence de notre poisson pilote en visuel, mais les nuages l'ont dérobé à l'observation..."

L'équipage d'India Tango racontait hier à Gillot son aventure à qui voulait bien l'entendre. On les comprend, un tel événement n'arrive pas tous les jours. Mais leur "histoire" restera dans les annales de l'aéronautique locale, déclarée officiellement comme incident de vol, et parallèlement explicitée devant les enquêteurs de la gendarmerie nationale.

Dans les états-majors des quatre régions aériennes françaises, la sécurité militaire reçoit régulièrement les enquêtes menées par la gendarmerie sur toutes les observations déclarées. Si l'ufologie n'est pas

encore une science exacte, il y a longtemps que ce qui en constitue l'objet est pris au sérieux par l'État et la défense nationale.

Sources :
https://www.mysteredumonde.com/articles/Les-observations-de-Tananarive-1954_4922.html
https://www.odla.fr/2020/02/03/les-ovnis-de-l-ile-de-la-r%C3%A9union-f%C3%A9vrier-2020/

08 MAI 2000 – SUR LA ROUTE DU LITTORAL - REUNION
Fiche de l'observation
Date et heure : Lundi 8 mai 2000 (jour férié), vers 18 h 30.
Lieu : Route du Littoral (axe reliant La Possession à Saint-Denis), plus précisément au niveau du Cap Bernard / tunnel du Cap Saint-Bernard.
Témoins : Nombreux automobilistes bloqués dans les embouteillages de fin de journée fériée.
Typologie : Objet volant non identifié de forme triangulaire / chute ou descente vers l'océan.

Déroulement des faits
Contexte : En ce début de soirée de jour férié, la circulation sur la Route du Littoral était très dense et ralentie dans le sens La Possession → Saint-Denis.

Observation visuelle : Soudain, alors que les automobilistes approchaient du secteur du tunnel du Cap Bernard, plusieurs personnes à bord des véhicules ont aperçu un objet de forme nettement triangulaire se déplaçant dans le ciel.

Trajectoire et disparition : L'objet s'est dirigé à grande vitesse vers la mer (l'océan Indien) et a semblé effectuer une descente rapide ou une « chute » pour tomber à l'eau/plonger au large, à une distance estimée par des témoins à environ 200 mètres de la côte.

Reconstitution & Statut
Non identifié : L'incident figure dans les répertoires et chronologies de la Base Ovni France et des synthèses régionales sur les territoires d'outre-mer.

Absence d'épave ou d'impact retrouvé : Aucune alerte de crash d'aéronef civil ou militaire n'a été signalée ce jour-là auprès des services d'urgence ou du contrôle aérien de l'aéroport Roland Garros. Les hypothèses évoquées par la communauté des chercheurs varient entre le bolide/météorite (fragment à la rentrée atmosphérique rapide donnant une impression de forme géométrique) ou un phénomène optique/aérien non résolu.

Note : *Il s'agit d'un cas répertorié dans les fichiers civils d'observations (rapports de témoins transmis aux associations ufologiques) qui n'a pas fait l'objet d'une enquête officielle publiée par le CNES/GEIPAN.*

21 JUIN 2001 – SAINT PAUL – AU COURS ECLIPSE DU SOLEIL - REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	1088	• Nbre d'objet :	nombre
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	indéterminé
• Lieu d'observation :	St Paul	• Taille :	Non-défini
	N.C.	• Couleur :	Non précisée
• Latitude :	N.C.	• Luminosité :	non définie
• Longitude :	21 juin 2001	• Caractéristique visuelle :	Brillant
• Date d'observation :	16:40 heures	• Vitesse :	Pas d'indication
	N.C.	• Mouvement/Déplacement :	non définie
• Heure :	Pas d'indication météo		Non précisée
• Durée (HH:MM:SS) :	Visuel : Eloigné	• Objet au sol :	Non
	nombre indéterminé	• Disparition instantanée :	Non

Au cours d'une éclipse partielle de soleil, plusieurs personnes ont observé des lumières non identifiées.
Sources - Journal de l'île de la Réunion - http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1088

22 SEPTEMBRE 2002 – PETITE ILE – REUNION
Synthèse de l'affaire : Petite-Île (22/09/2002)
Date et heure : Dimanche 22 septembre 2002, vers 19 h 15.
Lieu : Commune de Petite-Île (Sud de La Réunion).
Organisme d'enquête : GEIPAN (CNES).

Classification officielle : Cas B (Phénomène probablement expliqué : rentrée atmosphérique / météore).

Description des faits
Témoignage : Un témoin en extérieur observe dans le ciel nocturne le passage d'un phénomène lumineux très vif et inhabituel.

Caractéristiques visuelles :
Une boule lumineuse d'un éclat intense traversant le ciel sur une trajectoire rectiligne et descendante. L'objet présentait une traînée persistante derrière lui avant de se fragmenter ou de s'éteindre à l'approche de l'horizon dans la direction de l'océan. L'événement a duré quelques secondes et s'est déroulé de manière totalement silencieuse.

Conclusion et analyse du GEIPAN
L'enquête menée par le GEIPAN et le croisement des données d'observation dans le secteur Sud de l'île ont permis de rattacher cet événement à un phénomène astronomique/spatial :

Nature du phénomène : Il s'agissait du passage d'un bolide (météore de forte magnitude) rentrant dans les hautes couches de l'atmosphère terrestre, ou de la re-rentrée atmosphérique d'un débris spatial.

Classification Cas B : La durée très courte (quelques secondes), la trajectoire descendante, la présence d'une traînée et la fragmentation finale sont totalement caractéristiques de la rentrée d'un corps solide dans l'atmosphère à haute vitesse.

Source & Consultation du dossier : Fiche officielle GEIPAN — CNES :
Le procès-verbal de gendarmerie et la fiche d'expertise du CNES sont consultables directement sur la base de données du GEIPAN en cherchant la commune de Petite-Île ou la date du 22/09/2002 :
https://www.cnes-geipan.fr/fr/recherche/cas?field_agregation_index_value=

VERS 2002 – ROUTE DU LITTORAL – REUNION
VERS 2002 sur la Route du Littoral à La Réunion, mais il faut être prudent : il s'agit essentiellement d'un récit ufologique secondaire cité sans source et sans aucun détail. Je n'ai pas retrouvé à ce stade de procès-verbal officiel, de dossier GEIPAN ou d'article de presse contemporaine de 2002 confirmant l'événement.

2002 — Route du Littoral — « boule de feu » tombant en mer
Selon un article consacré aux observations réunionnaises, une observation aurait eu lieu vers 2002, sur la Route du Littoral, entre La Possession et Saint-Denis.

Le récit rapporte qu'une boule de feu aurait été observée alors qu'elle semblait se diriger vers l'océan. Des militaires auraient également été témoins du phénomène, mais auraient ensuite « rétracté » leur témoignage.

Un témoignage attribué à une jeune femme apporte davantage de détails :

- Elle se trouvait dans une voiture avec ses parents ;
- Ils circulaient vers Saint-Denis ;
- Un bouchon s'était formé sur la Route du Littoral ;
- Elle regardait l'océan depuis la voiture ;
- Elle aurait entendu un bruit étrange ;
- Elle aurait ensuite vu une sorte de boule en feu ;
- L'objet aurait produit un important « plouf » en entrant dans la mer ;
- Elle dit avoir vu ensuite de la fumée sortir de l'eau ;
- Ses parents auraient également observé la scène.

Un élément particulièrement intéressant
La même source rapproche explicitement cette affaire d'un autre événement, beaucoup mieux documenté, survenu le 8 mai 2000 au même endroit.

La source que j'ai retrouvée ne donne pas une date précise en 2002. Elle dit simplement, en substance, que l'auteur « avait le souvenir vers 2002 » d'une autre observation sur la Route du Littoral.

Un résumé : :
Vers 2002 — Route du Littoral, entre La Possession et Saint-Denis — La Réunion
Phénomène : boule de feu / objet lumineux semblant tomber dans l'océan.
Témoins : automobilistes, dont une famille ; des militaires auraient également été témoins selon la littérature ufologique.
Déroulement rapporté : une boule de feu aurait été aperçue depuis la Route du Littoral ; elle aurait semblé tomber dans la mer avec un bruit important. Un témoin familial affirme avoir observé de la fumée à la surface.
Source principale retrouvée : témoignage repris par Ôdla dans son dossier Les Ovnis de l'île de La Réunion, février 2020.
Source secondaire : MUFON France, récapitulatif des observations réunionnaises.
Statut : C — informations insuffisantes / source secondaire.
Identification : aucune identification astronomique ou aéronautique retrouvée à ce stade.
Une confusion possible avec le phénomène de 2000 voire 2010
Il faut surtout ne pas confondre ce cas avec celui du 26 août 2010, ni celui de 2000.

En 2010, une spectaculaire boule de feu a effectivement été observée depuis plusieurs secteurs de La Réunion, notamment la Route du Littoral. Un policier, Frédéric, a décrit une boule très lumineuse descendant rapidement vers l'océan avec une traînée verte, phénomène ayant duré environ dix secondes.

La presse réunionnaise rapporte alors que l'hypothèse privilégiée était celle d'un bolide météoritique. L'Association astronomique de La Réunion avait notamment évoqué un gros météore.

Il existe donc un risque réel que certaines listes ufologiques aient mélangé ou rapproché les événements de 2002 et de 2010 – 2000.

Sources : *https://www.mufonfrance.fr/post/les-observations-de-ph%C3%A9nom%C3%A8nes-ovnis-sur-l-%C3%AEle-de-la-r%C3%A9union*
https://www.odla.fr/2020/02/03/les-ovnis-de-l-ile-de-la-r%C3%A9union-f%C3%A9vrier-2020/

17 AOUT 2005 – VILLE NON PRECISEE - REUNION

Indications de base :

Numéro :	RE0001
Rédigé le :	1 juillet 2006
Reçu le :	1 juillet 2006
Publié le :	2 juillet 2006
Date d'observation :	17 août 2005
Lieu d'observation :	La Réunion
Langage original :	Français
Rapporté au moyen de :	Courier électronique
Informations retirées :	Nom, 2 prénoms, adresse électronique
Enquête, informations additionnelles :	Non
Explication :	Non recherchée

Il s'agit d'un témoignage direct via émail, communiqué à Patrick Gross qui dirige le site « ufology ».

Le rapport - orthographe remise en ordre

Sujet : Observation d'ovni
Date : 1 juillet 2006
De : [prénom. Nom] @wanadoo.fr

Bonjour monsieur Gross je suis enchanté d'avoir fait la connaissance de votre site. Je m'appelle [Autre prénom] j'ai 19 ans et je vous écris de l'île de la Réunion une petite île perdue dans l'océan Indien mais département français si vous ne le saviez pas je suis obligé de préciser car il y a des gens qui ne savent pas encore qu'on existe. Et je vous tire mon chapeau pour votre site, car il très complet, un véritable paradis pour les ufologues en herbe. Enfin bref revenons à l'essentiel de mon message.

Voyez-vous il n'y a pas si longtemps je ne croyais pas vraiment aux phénomènes dit extraterrestre mais il y a un mais.

En effet, août 2005 c'est l'hiver austral pour l'hémisphère sud et le 17 plus précisément je n'oublierai jamais ce jour parce que c'était le lendemain de mon anniversaire.

Ce soir-là nous étions mon frère et moi dans la cuisine comme d'habitude à discuter de tout et de rien lorsque soudain il est 21h05 heure locale, et l'ampoule de la cuisine commençait à donner des signes d'affaiblissement comme si le courant allait s'arrêter et en effet environ 2s plus tard il y a bel est bien coupure de courant et comme j'étais proche de la fenêtre juste avant qu'il y a eu la coupure j'ai aperçu une étrange lueur un peu comme une énorme boule électro-magnétique j'ai cru que le poteau d'alimentation avait explosé.

C'était le black-out dans la maison comme il le dise si bien outre-manche. Mais ce soir-là il y faisait très clair dehors beaucoup plus clair qu'a l'intérieur et pour cause c'était un soir de pleine lune alors ne me demandé surtout pas pourquoi je suis allé faire un tour dans le jardin peut-être à cause de la boule électrique et la ma stupéfaction fut très grande car en jetant en coût d'œil à l'opposé de la lune j'ai vu quelque chose qui se déplaçait dans le ciel a cette instant précis pour moi il n'y a aucun doute c'était un avion de ligne classique puisque il a un aéroport a environ une trentaine de kilomètre de chez nous; mon frère(15 ans)qui était juste derrière moi a observé l'appareil lui aussi et puis en regardant il m'a dit en plaisantant tiens c'est bizarre on dirait un de ses vaisseaux de Star Wars! Puis mon père un amateur d'aviation qui était sur son balcon observait également la scène sûrement attiré lui aussi par le clair de lune il était sorti de sa chambre situé à l'étage.

Quelques secondes plus tard, c'est ainsi que mon père me disait "dit donc [first Name] ta rien remarqué de bizarre ?" je lui ai répondu non, et puis il me dit "ta déjà vu un avion en vol sans faire de bruit toi? «et 'c'est la que s'est produit le déclic car en effet cet appareil se déplaçait à faible altitude en produisant une puissante lumière qui passait d'un dégradé orange vers le jaune avec une petite lumière rouge mais surtout le plus troublant dans l'affaire c'est qu'il ne produisait aucun son si peut être un très léger sifflement quand il passa tout près de la maison l'objet se déplaçait si doucement d'est en ouest qu'il pouvait prendre des photos de notre maison.

J'aurais aimé pouvoir prendre des photos mais dans l'affolement je suis resté figer mon père et mon frère aussi d'ailleurs.

Ce qui a de troublant dans cette affaire c'est que curieusement le courant s'est arrêté brutalement un petit peu juste avant que cette chose ne passe juste devant nos yeux et mon père m'a dit que comme il avait une superbe vue en contre bas de la ville que le courant s'était arrêté juste à l'endroit même du passage de l'appareil.

Bizarrement quand on ne l'aperçu plus à l'œil nu l'électricité est arrivée aussitôt.

Et ce n'est pas finit étrangement à 23h05 à 2h d'intervalle pile poil il eut de nouveau une coupure de courant et deviner quoi j'ai regardé par la fenêtre et j'ai de nouveau aperçu cette étrange OVNI se déplaçant cette fois si un peu plus loin à l'inverse d'ouest en est, je dis bien OVNI car à ma connaissance je ne connais pas d'appareil humain qui ne produisent aucun son lorsqu'il est en plein

vol et qui semble maîtriser l'électricité à sa guise; peu de temps après la chose à littéralement disparu à une vitesse incroyable et le courant est revenu normalement juste après.

Voilà je prête serment de l'authenticité de mon analyse et ce n'était pas une hallucination nous étions 3 à l'observer peut-être plus dans le voisinage je ne sais pas, je vous laisse et à bientôt peut être pour d'autres témoignages.

Source : https://ufology.patrickgross.org/rep/17aug2005-lareunion-re001f.htm

ANALYSE ET REMARQUES
Objet lumineux silencieux associé à deux coupures de courant
Le cas est référencé RE0001 dans l'archive ufologique de Patrick Gross. Le témoignage a été reçu par courrier électronique le 1er juillet 2006, soit environ onze mois après l'observation, et publié le 2 juillet 2006. L'enquête indique explicitement qu'aucune explication n'avait été recherchée.

1. Déroulement du témoignage
Le témoin, âgé de 19 ans au moment de la rédaction, indique qu'il se trouvait chez lui à La Réunion avec son frère, âgé de 15 ans. Le 17 août 2005 vers 21 h 05, alors qu'ils étaient dans la cuisine, l'ampoule commence à faiblir. Environ deux secondes plus tard, une coupure de courant survient.

Juste avant la coupure, le témoin dit avoir aperçu par la fenêtre une lueur inhabituelle, qu'il compare à une « énorme boule électromagnétique ». Il pense initialement à un problème sur un poteau électrique. Comme l'extérieur était particulièrement lumineux — le témoin précise que c'était une nuit de pleine lune — il sort dans le jardin. C'est alors qu'il observe un objet se déplaçant dans le ciel.

2. Description de l'objet
Au départ, le témoin pense qu'il s'agit d'un avion de ligne.
Son frère l'observe également et plaisante en disant que cela ressemble à un vaisseau de Star Wars.
Le père, qui se trouve sur son balcon et qui est décrit comme amateur d'aviation, observe-lui aussi le phénomène. C'est le père qui attire ensuite l'attention du témoin sur une caractéristique essentielle : l'objet se déplace sans bruit apparent. Le témoin estime même que l'objet se déplaçait suffisamment lentement pour qu'il ait eu, selon lui, la possibilité de photographier leur maison.

3. Le phénomène électrique
C'est évidemment la partie la plus intrigante — mais aussi celle qui nécessite le plus de prudence.

Selon le récit : 21 h 05 environ :

Affaiblissement de l'éclairage → coupure de courant → apparition/observation de l'objet → disparition de l'objet → retour du courant.

Le père affirme également que, depuis son point d'observation, il avait l'impression que la coupure affectait précisément la zone correspondant au passage de l'objet. Puis, environ deux heures plus tard, vers 23 h 05, une seconde coupure intervient. Le témoin regarde à nouveau par la fenêtre et affirme revoir le même phénomène lumineux. Cette fois, l'objet est observé plus loin et se déplace dans le sens inverse, d'ouest en est. Le récit indique ensuite que l'objet disparaît très rapidement, puis que l'électricité revient peu après.

4. Nombre de témoins
Le phénomène n'est pas présenté comme une observation solitaire. Il y aurait au minimum : le témoin principal ; son frère de 15 ans ; leur père.

Le père possède en outre un intérêt particulier pour l'aviation, ce qui est pertinent dans l'analyse du témoignage, même si cela ne constitue évidemment pas une garantie d'identification correcte.

Je serais prudent avec l'affirmation : *« l'OVNI provoquait les coupures de courant ».* Ce n'est pas démontré. La chronologie est effectivement intrigante dans le témoignage : les deux coupures sont associées temporellement au passage de l'objet. Mais nous n'avons actuellement aucun document qui

nous le confirme (ni rapport technique sur les coupures ; ni rapport de gendarmerie ; ou encor aucune enquête électrotechnique).

Il est donc scientifiquement beaucoup plus correct d'écrire : *« Le témoin établit une corrélation temporelle entre deux coupures électriques et deux observations de l'objet lumineux, sans qu'un lien causal ait été démontré.*

Source directe mais enquête inexistante — C - Intérêt ufologique : moyen à élevé, principalement en raison de la répétition du phénomène deux heures plus tard et de la présence de trois témoins. En revanche, la valeur probante reste limitée, car tout repose sur un témoignage familial recueilli rétrospectivement en 2006 et jamais vérifié sur place.

25 AOUT 2005 – SAINT JOSEPH – REUNION

Caractéristiques générales		Caractéristiques de l'objet	
• Num Base :	1939	• Nbre d'objet :	1
• Département :	Réunion (974)	• Type d'objet :	Sphère
• Lieu d'observation :	St Joseph	• Taille :	Non précisée
• Latitude :	N.C.	• Couleur :	Gris
• Longitude :	N.C.	• Luminosité :	Non précisée
• Date d'observation :	25 août 2005	• Caractéristique visuelle :	Pas d'indication
• Heure :	07:49 heures	• Vitesse :	non définie
• Durée (HH:MM:SS) :	Nuages épars	• Mouvement/Déplacement :	Non précisée
	Visuel : Eloigné		Non
	1	• Objet au sol :	Non
	Oui	• Disparition instantanée :	

Observation
Le témoin est en train de prendre des photos afin de tester son tout nouvel appareil numérique. Soudain il observe sur l'écran de visée un objet se détachant très nettement dans le ciel. Il zoome, l'objet est bien visible, il prend alors la photo.
Sources : Journal de l'île de la Réunion - http://baseovnifrance.free.fr/impobs.php?numobs=1939

13 JANVIER 2008 – SAINT-LOUIS - REUNION
Le GEIPAN référence le dossier sous :
SAINT-LOUIS (974) — 13.01.2008
Classification : C
Type : « Manque d'informations fiables »
Date de mise à jour : 6 avril 2010.

Le résumé officiel est très court : le témoin rapporte des observations successives de phénomènes lumineux, avec plusieurs observations réalisées entre 2007 et 2008. Le GEIPAN précise qu'aucune précision supplémentaire n'a été fournie par le témoin concernant les différentes observations.

Ce que contient réellement le dossier
Il faut être prudent, car ce n'est pas un cas détaillé comparable aux dossiers GEIPAN de catégorie B ou D.
Le GEIPAN indique :
Date retenue : 13/01/2008
Lieu : Saint-Louis, La Réunion
Type de phénomène : déplacements de phénomènes lumineux
Nombre d'observations : plusieurs, successives
Période générale rapportée : 2007–2008
Source : témoignage direct
Enquête : aucune permettant de caractériser suffisamment les phénomènes
Classification : C
Motif : manque d'informations fiables.

Le dossier GEIPAN comporte néanmoins un document intitulé « Témoignage direct-R.pdf », ce qui confirme qu'il existe une pièce documentaire associée au témoignage. Le témoin aurait signalé plusieurs phénomènes lumineux, mais n'a ensuite fourni aucune précision supplémentaire permettant au GEIPAN de déterminer les caractéristiques de l'observation (ex : couleur, taille, vitesse etc.)

Le GEIPAN le formule explicitement : « Aucune précision sur les différentes observations ne sera ajoutée par le témoin. »
Classification : C — manque d'informations fiables.
https://cnes-geipan.fr/fr/cas/2008-01-02291

14 DECEMBRE 2008 – SAINT-PIERRE – REUNIO
Dossier GEIPAN : 2008-12-01930
Classification : A — phénomène identifié
Identification : lanterne thaïlandaise (« lanterne à vœux »)
Date de mise à jour : 2 avril 2010.

Le témoignage original
Le phénomène a été observé depuis Montvert-les-Bas, à Saint-Pierre (97410), vers 21 h, le 14 décembre 2008. Le courriel adressé au GEIPAN le soir même est particulièrement intéressant : le témoin indique que six personnes ont observé le phénomène. Il décrit :

- Une boule sphérique orange ;
- Un déplacement d'est vers le nord-ouest ;
- Une trajectoire rectiligne et faiblement inclinée ;
- L'absence de sillage ou de débris ;
- Un phénomène silencieux ;
- Une vitesse estimée supérieure à celle d'un avion en approche mais inférieure à celle d'un avion de chasse ;
- Une durée d'environ 20 secondes ;
- Une disparition nette après un vacillement de la luminosité.

Le témoignage original apporte même un élément supplémentaire qui n'apparaît pas immédiatement dans le résumé : quelques minutes auparavant, deux des six témoins auraient déjà vu un phénomène similaire. L'un des témoins affirme également que plusieurs boules comparables avaient été observées la semaine précédente.

L'enquête du GEIPAN
L'élément déterminant est que le phénomène a été soumis à l'Observatoire des Makes. Celui-ci a orienté l'enquête vers l'hypothèse des « lanternes à vœux », c'est-à-dire des lanternes volantes de type thaïlandais. Cette hypothèse correspondait notamment à l'aspect lumineux, à la couleur orange et au déplacement relativement régulier du phénomène. Mais le dossier comporte surtout une confirmation par le témoin principal lui-même : celui-ci aurait observé à nouveau des phénomènes similaires le soir de Noël, ce qui lui a permis de reconnaître qu'il s'agissait du même type de lanternes. Le GEIPAN a donc classé le dossier A.

Chronologie

Élément	Donnée
Date	14 décembre 2008
Heure	≈ 21 h
Lieu	Montvert-les-Bas, Saint-Pierre
Témoins	6
Aspect	Boule sphérique orange
Direction	Est → Nord-Ouest
Trajectoire	Rectiligne, faiblement inclinée
Durée	≈ 20 secondes
Bruit	Aucun
Traînée	Aucune
Observations antérieures	Oui, quelques minutes auparavant par 2 témoins

Élément	Donnée
Observations similaires antérieures	Oui, la semaine précédente selon un témoin
Identification	Lanterne thaïlandaise
Classification GEIPAN	A

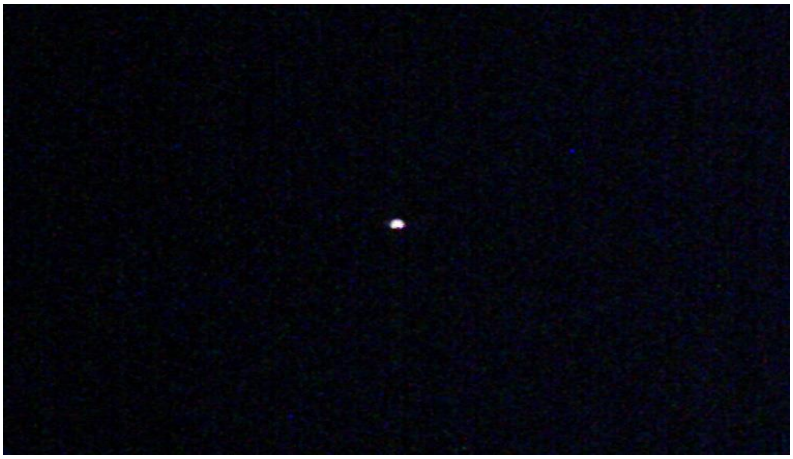
.
Source primaire particulièrement précieuse : le PDF du témoignage envoyé au GEIPAN le 14 décembre 2008 à 19 h 25 A TELECHARGER SUR LE SITE DU GEIPAN
Source – site du GEIPAN - https://geipan.fr/fr/cas/2008-12-01930

16 DECEMBRE 2008 – SAINT-PIERRE – REUNION
Dossier GEIPAN : 2008-12-02308
Classification : B
Type retenu : « Lanterne thaï »
Mise à jour : 6 avril 2010.

1. Le témoignage
Le 16 décembre 2008, entre 20 h 45 et 21 h, deux témoins observent depuis Saint-Pierre les déplacements d'un phénomène lumineux. Selon le résumé officiel du GEIPAN :

- 2 témoins
- Une lueur rouge très brillante ;
- Déplacement décrit comme rapide ;
- Phénomène silencieux ;
- Trajectoire qualifiée d'aléatoire ;
- Phénomène observé au-dessus de la ville de Saint-Pierre ;
- L'objet est parfois masqué par les nuages.

Il n'y a pas eu d'autre témoignage enregistré concernant précisément ce phénomène ce soir-là.



2. Les photographies
Le dossier GEIPAN contient des documents photographiques. La fiche officielle mentionne : Photo.JPG Photo 2 témoin.JPG - Photo témoin 3.JPG - Témoignage direct-R.pdf.

C'est donc un cas plus documenté que certains des autres dossiers réunionnais de cette période.

IMAGE / L'une des photos transmises par le témoin au GEIPAN

3. Pourquoi le GEIPAN retient la lanterne thaïlandaise
Le contexte est déterminant. Le GEIPAN indique que, dans la même période, des déplacements de lanternes thaïlandaises étaient observés par de nombreux témoins à différents endroits de La Réunion. Il considère donc que les deux témoins ont probablement observé une lanterne thaïlandaise, également appelée localement : lanterne de vœux ou montgolfière chinoise.

Mais contrairement au dossier du 14 décembre, qui est classé A, celui du 16 décembre est classé B. C'est une distinction à noter.

4. Pourquoi B et non A ?
La classification B signifie que le GEIPAN considère l'explication comme probable, mais qu'elle n'est pas suffisamment certaine pour classer le cas A.

Dans le cas du 16 décembre, le rapprochement avec une lanterne est cohérent avec :

- La lumière rouge/orangée ;
- Le silence ;
- Le déplacement dans le ciel ;
- Les variations apparentes de trajectoire ;
- Les passages derrière les nuages ;
- Surtout, la présence simultanée de nombreuses lanternes thaïlandaises observées ailleurs sur l'île.

Le GEIPAN n'affirme donc pas avoir démontré matériellement que l'objet photographié était une lanterne ; il retient cette hypothèse comme probable.

6. Intérêt ufologique
On peut considérer ce dossier comme un excellent exemple de cas initialement présenté comme phénomène OVNI mais probablement explicable par un phénomène conventionnel.
Il est néanmoins intéressant historiquement parce que le témoin décrit quelque chose qui, sans contexte, pouvait parfaitement être pris pour un objet aérien inhabituel :

Lueur rouge très brillante + déplacement silencieux + trajectoire apparemment irrégulière + occultations par les nuages.

L'analyse du GEIPAN montre ici l'importance du contexte local et de la comparaison avec d'autres observations simultanées.
Sources
GEIPAN/CNES — dossier officiel 2008-12-02308 :
https://geipan.fr/fr/cas/2008-12-02308

19 DECEMBRE 2008 – SAINT-JOSEPH – REUNION
Dossier GEIPAN : 2008-12-01931
Classification : C — manque d'informations fiables
Date de mise à jour : 6 avril 2010.
Le dossier comporte néanmoins trois pièces particulièrement intéressantes :

Un témoignage direct ;
Photo 1 temoin.jpg ;
Photo 2 témoin zoomee.jpg.

1. Que s'est-il passé ?
Le 19 décembre 2008, le GEIPAN reçoit un courriel accompagné d'une photographie. Le témoin indique avoir observé, une semaine avant Noël, un phénomène lumineux se déplaçant rapidement selon une trajectoire en zigzag. Il a réussi à photographier le phénomène. Point intéressant : les données EXIF de la photographie permettent de dater la prise de vue précisément au : 19 décembre 2008 à 21 h 24. C'est donc une donnée beaucoup plus solide que la simple mémoire du témoin concernant la date et l'heure.

2. Description disponible
La fiche GEIPAN reste malheureusement très succincte.
Le phénomène est décrit comme :

- Lumineux ;
- Se déplaçant rapidement ;
- Avec une trajectoire décrite comme en zigzag ;
- Photographié par le témoin ;
- Observé depuis Saint-Joseph.

Il n'y a cependant pas suffisamment d'informations publiques pour déterminer avec précision les caractéristiques de l'objet. (La taille apparente ; la couleur exacte etc…)
.

3. Le contexte des 14 et 16 décembre est très important Le GEIPAN fait lui-même le rapprochement avec les deux cas précédents. Les 14 et 16 décembre 2008, plusieurs observations de lanternes thaïlandaises avaient été signalées à La Réunion. Le cas du 14 décembre, à Saint-Pierre, a été classé A — lanterne thaïlandaise. Celui du 16 décembre, également à Saint-Pierre, a été classé B — lanterne thaïlandaise. Le cas de Saint-Joseph intervient donc seulement trois jours après celui du 16 décembre.

Cependant, et c'est important, le GEIPAN n'a pas classé le 19 décembre comme lanterne thaïlandaise. Il l'a laissé en C, faute d'informations suffisantes.

Les photographies : élément à examiner
Le GEIPAN conserve deux fichiers : - Photo1temoin.jpg Photo 2 - témoin zoomee.jpg La seconde est apparemment un agrandissement de la première. Il serait donc utile d'examiner les images elles-mêmes plutôt que de se contenter du résumé GEIPAN. Une analyse pourrait notamment rechercher : forme apparente du phénomène ; éventuelle structure de la source lumineuse ; mouvement pendant l'exposition etc…

Le mot « zigzag » mérite notamment d'être traité avec prudence, car une photographie prise avec une pose relativement longue peut produire une trajectoire lumineuse qui ne correspond pas nécessairement au déplacement réel de l'objet.

Les trois cas sont donc géographiquement proches et chronologiquement rapprochés, mais ils ne doivent pas être fusionnés : leurs niveaux documentaires et leurs classifications GEIPAN sont différents.

Sources : Référence officielle du GEIPAN et sur cette fiche vous avez accès à la documentation du cas et aux photos. : https://cnes-geipan.fr/fr/cas/2008-12-01931

20 JUIN 2009 – SAINT-PIERRE - REUNION
Dossier GEIPAN : 2009-06-02341
Classification : A — phénomène identifié
Identification : avion
Date de mise à jour : 1er février 2013.

1. Déroulement
Le 20 juin 2009 vers 19 h 20, un témoin observe à Saint-Pierre un point lumineux se déplaçant silencieusement dans le ciel.
Le phénomène intrigue suffisamment le témoin pour qu'il décide de le filmer. Le dossier GEIPAN contient effectivement : le témoignage direct ; un compte rendu d'enquête et la vidéo du témoin, référencée VTS_01_1.VOB.

2. Ce que montre la vidéo
L'analyse du GEIPAN conclut à une méprise avec un avion. Plus précisément, le phénomène correspond à un aéronef : au départ ou à l'approche de l'aéroport de Saint-Pierre–Pierrefonds ; dont les feux de position verts sont visibles avec des feux anticollision clignotants.

Le GEIPAN considère que la vidéo permet de faire une identification certaine. Le dossier est donc classé A.

3. Pourquoi le phénomène pouvait paraître inhabituel
Le détail intéressant pour votre analyse est que le témoin ne décrit pas simplement « un avion ». Il perçoit d'abord : un point lumineux se déplaçant silencieusement dans le ciel.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette impression :

- Observation nocturne ;
- Distance de l'aéronef ;
- Absence de perception du bruit ;
- Concentration visuelle sur les feux ;
- Mouvement apparent des lumières ;

- Fonctionnement intermittent des feux anticollision.

L'analyse de la vidéo permet ensuite de replacer le phénomène dans son contexte aéronautique local : l'aéroport de Pierrefonds.

4. Résumé
Je vous recommande cette formulation :
20 juin 2009 — Saint-Pierre, La Réunion — Point lumineux silencieux filmé
Le 20 juin 2009 vers 19 h 20, un témoin de Saint-Pierre observe et filme un point lumineux se déplaçant silencieusement dans le ciel. Le phénomène lui paraît suffisamment inhabituel pour faire l'objet d'un signalement au GEIPAN. L'analyse de la vidéo montre toutefois qu'il s'agit d'un aéronef évoluant au voisinage de l'aéroport de Saint-Pierre–Pierrefonds. Les feux de position verts et les feux anticollision clignotants sont notamment visibles. Le GEIPAN classe le dossier A — avion.
.
Fiche officielle : https://geipan.fr/fr/cas/2009-06-02341

29 SEPTEMBRE 2009 – SAINTE-SUZANNE - REUNION
Dossier GEIPAN : 2009-09-02374
Date d'observation : 29/09/2009
Lieu : Sainte-Suzanne (974)
Phénomène : LASER
Classification : A — phénomène identifié
Mise à jour : 19 mai 2011.

Que s'est-il passé ?
Le témoin signale avoir observé une lumière inhabituelle dans le ciel depuis Sainte-Suzanne. L'observation a initialement été considérée comme suffisamment inhabituelle pour être transmise au GEIPAN. Après analyse, le phénomène a toutefois été identifié comme provenant d'un faisceau laser.
»
Le classement A signifie que le GEIPAN considère l'identification comme établie. La base officielle associe explicitement Sainte-Suzanne, le 29 septembre 2009, à « Laser ».

Fiche synthétique

Élément	Information
Date	29 septembre 2009
Lieu	Sainte-Suzanne, La Réunion
Phénomène signalé	Lumière
Identification GEIPAN	Laser
Classification	A
Date de mise à jour	19 mai 2011
Nature du cas	Phénomène identifié
Dossier	2009-09-02374

RESUME :
29 septembre 2009 — Sainte-Suzanne, La Réunion — Lumière dans le ciel
Une observation lumineuse est signalée le 29 septembre 2009 à Sainte-Suzanne. Le phénomène est transmis au GEIPAN pour analyse. L'étude conclut à l'identification d'un faisceau laser, et le dossier est classé A — phénomène identifié. Le cas constitue ainsi une observation initialement perçue comme inhabituelle mais finalement expliquée par une source lumineuse artificielle.

Source officielle : GEIPAN https://geipan.fr/fr/cas/2009-09-29
Nom de la fiche / Intitulé officiel GEIPAN : SAINTE-SUZANNE (974) 29.09.2009
Numéro d'indexation / Clé du cas : 2009-09-02382

19 DECEMBRE 2009 – SAINT-LEU - REUNION
Déplacement aléatoire de lumières rouges au-dessus de l'océan.

 Date : 19/12/2009
 Lieu : Saint-Leu, La Réunion
 Phénomène : Lanterne thaï
 Classification : A
 Mise à jour du dossier : 11/06/2010.

DESCRIPTION
Le 19 décembre 2009 entre 20h30 et 21 h 30 plusieurs témoins observent les déplacements de lumières rouges intenses au-dessus de l'océan. Le témoin principal fait état de 5 séquences d'observations durant lesquelles il aurait vu la même lumière. Le témoin ne se rendra pas à la gendarmerie du secteur et aucun autre témoignage ne sera recueilli sur ce phénomène. Par courrier du 09 juin 2010, le témoin principal informe le GEIPAN que son observation était une observation d'une lanterne thaïlandaise.
https://cnes-geipan.fr/fr/node/54389

06 JANVIER 2010 – SAINTE -MARIE – REUNION
De SAINTE-MARIE (974) vers SAINT-DENIS (974) - 06.01.2010[N2]

Fiche d'identité
Date / Heure : 06/01/2010 19h30
Lieu : sur la N2, entre Sainte-Marie et Saint-Denis, La Réunion - en voiture
Témoin : H, en paysage rural
Météo : Très nuageux ou couvert
Classification GEIPAN : B | La Réunion | Lanterne thaï

B = Phénomène probablement identifié. (A = parfaitement identifié, B = probable, C = manque d'infos, D = inexpliqué)
Description de l'observation
Direction : 225.00° (Sud-Ouest)
Nombre : Un seul objet, objet unique
Forme : Autre forme non catégorisée
Couleur : Orangé, feu
Taille apparente : entre 1 et 2 m sans certitude
Vitesse : Lente, Bruit : Aucun, Silence total

C'est l'observation typique d'une lanterne thaïlandaise vue depuis une voiture la nuit : une seule lumière orangée qui flotte lentement, sans bruit, qui suit le vent sous un ciel couvert. Pas de manœuvre brusque, pas de structure.

Le GEIPAN le classe en B et non en A comme Saint-Leu, car il n'y a pas eu d'aveu du témoin ou de preuve matérielle directe, mais toutes les caractéristiques correspondent à une lanterne.
Lien direct sur la fiche :
https://www.cnes-geipan.fr/fr/temoignage/7290

16 MARS 2011 – GRAND FOND – SAINT GILLES LES BAINS – REUNION




1. La source contemporaine principale
L'article de Zinfos974, publié le samedi 19 mars 2011 à 13 h 48, rapporte une observation effectuée le mercredi 16 mars 2011 vers 19 h 30, depuis Grand-Fond, quartier de Saint-Gilles-les-Bains. Les deux témoins sont Pierre et sa mère, qui se trouvaient sur leur terrasse.
Article original de Zinfos974 — « Observation d'ovni au-dessus de Saint-Gilles-les-Bains »

2. Déroulement de l'observation
D'après le témoignage rapporté par Zinfos974 :
Heure : environ 19 h 30.
Date : 16 mars 2011.
Lieu : Grand-Fond, Saint-Gilles-les-Bains, commune de Saint-Paul.
Témoins : Pierre et sa mère.
Conditions : ciel décrit comme étoilé.

Pierre aurait d'abord cru voir une étoile filante. Après quelques secondes, il aurait constaté que le phénomène réapparaissait. Il décrit alors un disque blanc. L'objet se serait déplacé très rapidement. Un second disque blanc serait ensuite apparu. Les deux objets auraient évolué ensemble en effectuant des mouvements décrits comme des zigzags avec des angles à 90°.

Pierre estime leur vitesse trop élevée pour qu'il s'agisse d'un avion ou d'un phénomène aérien ordinaire. Sa mère aurait observé le même phénomène. Après environ 2 à 3 minutes, les deux objets se seraient placés côte à côte. Ils auraient ensuite pris la direction de la Lune, à ce que Pierre décrit comme une très grande vitesse. Ils auraient ensuite disparu. Aucune photographie n'a été prise.

3. Point particulièrement intéressant : la Lune La mention de la Lune est intéressante pour une analyse astronomique. Le 16 mars 2011, la Lune était en phase gibbeuse croissante, avec environ 87–89 % de sa surface éclairée, à seulement trois jours de la pleine Lune du 19 mars. Elle était donc parfaitement visible en début de soirée. Cela confirme que la référence de Pierre à la Lune est astronomiquement plausible, mais ne permet absolument pas d'identifier les deux objets.

4. Témoignage double
Il ne s'agit pas d'un témoin unique : Pierre et sa mère disent avoir observé le même phénomène. Cependant, l'article ne fournit pas de retranscription indépendante de la mère : son témoignage est simplement rapporté par le journaliste comme confirmant l'observation.

5. Ce que nous ne savons pas
Les informations disponibles présentent plusieurs lacunes importantes :

Élément	Information disponible
Date	16 mars 2011
Heure	Vers 19 h 30
Lieu	Grand-Fond, Saint-Gilles-les-Bains
Témoins	Pierre + sa mère
Nombre d'objets	2
Aspect	Disques blancs
Trajectoire	Déplacements rapides, zigzags, angles à 90°
Durée	Environ 2–3 minutes
Direction finale	Vers la Lune
Bruit	Non précisé
Couleur	Blanc
Taille angulaire	Non précisée
Distance	Inconnue
Altitude	Inconnue
Vitesse réelle	Impossible à déterminer

Élément	Information disponible
Photographies	Aucune
Vidéo	Aucune signalée
Radar	Aucune information
Gendarmerie	Aucune information
Aviation civile	Aucune information
Enquête officielle	Aucune retrouvée
GEIPAN	Je ne retrouve pas de dossier public correspondant dans les résultats consultés

6. Une reprise ufologique existe
Le témoignage a rapidement été repris sur des sites consacrés à l'ufologie. Un forum spécialisé le republie le 22 mars 2011, en reprenant la date du 16 mars, l'heure de 19 h 30, le lieu de Grand-Fond et les deux témoins. Il indique également l'existence d'un document PDF reprenant l'article.

Une autre reprise publiée en Italie décrit également le cas comme une observation de deux objets discoïdaux blancs avec trajectoire en zigzag. Il s'agit toutefois d'une source secondaire, et elle n'apporte pas d'élément d'enquête supplémentaire.

L'ARTICLE DE ZINFO974 – ORIGINAL
Observation d'ovni au-dessus de Saint-Gilles-les-Bains
Mercredi dernier, deux ovnis auraient été observés vers 19h30, mercredi dernier, au-dessus de Saint-Gilles-les-Bains, plus précisément à Grand-Fond. Une observation qui laisse perplexe les deux témoins de la scène, Pierre et sa mère.

Écrit par zinfos974 – le samedi 19 mars 2011 à 13H48

Vers 19h30, mercredi 16 mars, au-dessus de Grand-Fond, à Saint-Gilles-les-Bains, deux témoins, Pierre et sa mère, habitant le quartier, ont observé, depuis leur terrasse, deux ovnis dans le ciel étoilé.

« *Au début j'ai cru voir une étoile filante dans le ciel »* nous explique Pierre, *« mais après quelques secondes je me suis rendu compte que l'objet, qui ressemblait à un disque blanc, a réapparu sous mes yeux"*, souligne-t-il encore intrigué par ce qu'il a observé ce soir-là. *« L'objet s'est déplacé très rapidement puis un second disque blanc est apparu à son tour. Ils se sont mis à zigzaguer l'un autour de l'autre avec des angles à 90° et une vitesse de déplacement trop rapide pour être un avion ou autre chose », précise Pierre. Sa mère présente à ses côtés a observé le même phénomène et n'a pas su donner une explication.*

« Après 2 ou 3 minutes les deux objets se sont mis côte à côte et se sont dirigés en direction de la Lune à très haute vitesse, puis ils ont disparu. On a pensé après que cela pouvait être des ovni » conclut Pierre.

Une bien étrange histoire pour Pierre qui a décidé de raconter afin de savoir si *"d'autres personnes avaient fait la même observation ce soir-là mais n'oseraient pas en parler".* Par contre, Pierre ne dispose pas de photographies de l'observation.

Cette observation "d'ovni" n'est pas la première à la Réunion, récemment en 2009, un ovni en forme de T aurait été aperçu au large de Saint-Pierre. Les premières observations d'ovni, quant à elles, remonteraient à 1968 dans notre île.
ZINFO974

Résumé
16 mars 2011 — Grand-Fond, Saint-Gilles-les-Bains (La Réunion) — Deux lumières/disques blancs — Observation de Pierre et de sa mère vers 19 h 30. Le premier phénomène est initialement pris pour une étoile filante, puis un second objet apparaît. Les deux témoins décrivent des déplacements rapides en zigzag et des changements de direction apparents à 90°. Après environ 2 à 3 minutes, les deux objets

se seraient rapprochés l'un de l'autre puis auraient pris la direction de la Lune avant de disparaître. Aucun cliché n'a été réalisé. Témoignage publié par Zinfos974 le 19 mars 2011. Aucune enquête officielle ou identification certaine retrouvée. Classe C.

Il existe une ambiguïté fondamentale sur la nature des « disques ». Le témoin ne décrit pas nécessairement deux objets solides observés à courte distance : « disque blanc » peut être une description de la forme apparente d'une source ponctuelle très lumineuse. Sans diamètre angulaire, distance et repères fixes, il est impossible de transformer la perception du mouvement en vitesse réelle. Il serait donc scientifiquement préférable de parler dans votre tableau de « deux objets/lumières blanches » plutôt que d'affirmer « deux engins discoïdaux ».

Source principale
Zinfos974 — article original du 19 mars 2011

07 MAI 2011 - SAINT ANDRE - LA CRESONNIERE – REUNION
Deux à quatre lumières multicolores observées et filmées depuis le quartier de La Cressonnière
Une observation contemporaine accompagnée d'une vidéo
Le 7 mai 2011, une observation inhabituelle du ciel est signalée dans le quartier de La Cressonnière, à Saint-André, dans le nord-est de La Réunion. Le principal témoin identifié est Jean-Alfred Payet, habitant du quartier. L'observation intervient vers 19 h, alors qu'il se trouve à son domicile. Il utilise un appareil photographique Pentax en mode vidéo pour enregistrer le phénomène.

Quelques jours plus tard, le 14 mai 2011, le site réunionnais Zinfos974 publie un article intitulé « Un ovni aperçu au large de Saint-André ? ». Le média indique que l'observation a duré près de trois minutes et qu'une vidéo montre un objet lumineux présentant des flashes rouges, bleus et blancs.

Le récit de Jean-Alfred Payet
Le témoignage conservé dans une archive ufologique apporte davantage de précisions que l'article de presse.
Dans un message transmis quelques jours après l'observation, Jean-Alfred Payet indique précisément :

- Date : 7 mai 2011 ;
- Heure : 19 h 07 ;
- Lieu : La Cressonnière, Saint-André ;
- Observation depuis son domicile ;
- Phénomène apparaissant du côté de la mer ;
- Plusieurs lumières ou objets lumineux ;
- Regroupement de deux éléments côte à côte ;
- Période de stationnement apparent ;
- Puis mouvement suivant une trajectoire décrite comme circulaire ;
- Direction générale vers la montagne ;
- Observation également par son voisin et la famille de celui-ci, ainsi que par la propre famille de Jean-Alfred Payet ;
- Réalisation de plusieurs vidéos et photographies.

Cette source est importante parce qu'elle est antérieure à l'article de Zinfos974 et reproduit le témoignage adressé directement par le témoin à un site ufologique.

Une différence importante sur le nombre d'objets
Il faut cependant signaler une divergence documentaire. Dans l'article de Zinfos974, Jean-Alfred Payet est présenté comme ayant observé « deux ou trois objets lumineux ». Le journaliste indique qu'un phénomène est visible dans la vidéo et qu'il émet des flashes bleus, rouges et blancs
.
Dans le témoignage écrit adressé à Area51, Payet donne une description différente et plus précise : il affirme avoir vu quatre phénomènes simultanément, regroupés deux par deux.
.
La formulation la plus prudente est :

« Deux à quatre lumières/objets lumineux auraient été observés simultanément, selon les sources contemporaines. »

Description des lumières
La vidéo décrite par Zinfos974 montre un phénomène lumineux présentant des flashes de trois couleurs :

Rouge — bleu — blanc.

Le journaliste précise que le phénomène paraît stable dans un premier temps, puis se déplace. La vidéo ne montrerait clairement le phénomène qu'après environ une minute d'enregistrement. L'observation aurait ensuite duré environ trois minutes au total. Jean-Alfred Payet, dans son témoignage écrit, décrit quant à lui plusieurs objets qui semblent d'abord se regrouper, rester stationnaires pendant un certain temps, puis évoluer selon une trajectoire circulaire avant de prendre la direction de la montagne.
Les autres témoins

Le cas ne repose donc pas uniquement sur Jean-Alfred Payet.
Dans le témoignage qu'il adresse à Area51, il affirme que l'observation a également été vue par : son voisin ; la famille de son voisin et sa propre famille. Zinfos974 confirme indirectement la présence de plusieurs personnes : différentes voix sont audibles sur l'enregistrement vidéo. Il faut toutefois rester prudent : nous ne disposons pas, dans les sources retrouvées, de dépositions individuelles et indépendantes de chacun de ces témoins. Il est donc préférable d'écrire « plusieurs personnes présentes auraient observé le phénomène », plutôt que de compter plusieurs témoignages indépendants.

Ce que l'on entend sur la vidéo
Un élément intéressant du dossier est que l'enregistrement comporte des réactions verbales des personnes présentes. Zinfos974 rapporte notamment que Jean-Alfred Payet affirme sur la vidéo voir un objet qui « plane » et exclut, selon lui, l'hypothèse d'un avion ou d'un planeur. Il lui attribue une forme d'OVNI. Ces propos constituent toutefois l'interprétation du témoin, et non une identification scientifique.

Observation : lumière(s) colorée(s), mouvement apparent, vidéo, plusieurs personnes présentes.
Interprétation : « OVNI », « ni avion ni planeur ».

Cette distinction est essentielle.
Direction du phénomène
Selon Zinfos974, le phénomène aurait été observé depuis Saint-André ; aurait semblé arriver depuis la direction de la mer et aurait ensuite évolué en direction de Sainte-Marie.

Le témoignage écrit de Jean-Alfred Payet donne cependant une autre description : les objets seraient venus de la mer, se seraient regroupés puis auraient pris une direction vers la montagne.

Cette divergence doit être signalée.
Elle peut éventuellement provenir de la différence entre la trajectoire d'un objet particulier et celle du groupe, ou d'une simplification du récit dans l'article journalistique. En l'état, la direction exacte ne doit pas être considérée comme établie.

La vidéo : un élément important mais difficile à exploiter
Le dossier est plus intéressant que la plupart des témoignages de cette période à La Réunion parce qu'il existe une trace vidéo contemporaine. Cependant, une vidéo nocturne de points lumineux présente plusieurs difficultés :

- Absence de repère permettant de déterminer la distance ;
- Absence d'échelle angulaire ;
- Impossibilité de connaître la taille réelle du phénomène ;
- Éventuel déplacement de l'appareil de prise de vue ;
- Absence d'informations techniques détaillées sur l'objectif utilisé ;
- Difficulté à déterminer si les changements de couleur appartiennent réellement à l'objet ou résultent du rendu optique/capteur ;

- Absence, dans les sources retrouvées, d'une analyse photogrammétrique ou astronomique indépendante.

La présence d'une vidéo constitue donc un élément documentaire, mais elle ne suffit pas à démontrer la nature extraordinaire du phénomène.
Une information technique intéressante : le Pentax
Jean-Alfred Payet précise qu'il a utilisé son appareil photo Pentax en mode vidéo. Il indique également avoir réalisé plusieurs photographies en complément de la vidéo. C'est une piste qui mériterait une recherche archivistique complémentaire : retrouver les fichiers originaux, plutôt que les copies ou vidéos éventuellement recompressées publiées sur Internet. Les fichiers originaux pourraient théoriquement fournir : modèle exact du Pentax ; focale utilisée ; résolution ; fréquence d'image, date/heure EXIF éventuelle etc…

À ma connaissance, les sources publiques retrouvées ne fournissent pas ces données techniques.

Un contexte intéressant : Jean-Alfred Payet avait déjà signalé d'autres phénomènes
Ce cas ne doit pas être isolé de l'activité de témoignage de Jean-Alfred Payet. Les archives d'Area51 montrent qu'il avait déjà signalé d'autres observations à Saint-André en 2010, notamment le 6 mars 2010, lorsqu'il rapporte avec sa famille et des voisins l'observation de trois boules lumineuses évoluant en formation triangulaire. Il affirme alors avoir réalisé des photographies et une vidéo. D'autres témoignages attribués à Payet sont également publiés en février 2010, avec des descriptions de lumières clignotantes orange, rouges et blanches.

Cela constitue un élément de contexte utile pour une étude historique de l'ufologie réunionnaise : Jean-Alfred Payet apparaît comme un observateur particulièrement actif à Saint-André au début des années 2010. Cela ne permet évidemment ni de confirmer ni d'infirmer ses observations.

Un autre témoignage particulièrement intéressant après le 7 mai
L'archive publiée quelques jours plus tard contient également un message de Jean-Alfred Payet daté du 22 mai 2011, dans lequel il rapporte une nouvelle observation à Saint-André. Il décrit cette fois un objet qu'il qualifie de triangulaire, venant de la mer et se dirigeant vers la montagne, et indique avoir réalisé une vidéo d'environ 1 min 07 s. Ce témoignage postérieur ne doit cependant pas être fusionné avec le cas du 7 mai : il s'agit d'une observation différente.

Peut-on identifier le phénomène ?
À partir des éléments actuellement retrouvés, aucune identification certaine n'est possible. Plusieurs hypothèses ordinaires pourraient théoriquement être examinées — aéronef, hélicoptère, groupe de sources lumineuses, phénomène astronomique, effet optique, etc. — mais les données disponibles sont insuffisantes pour retenir l'une d'elles. La combinaison :

- De lumières rouges, bleues et blanches ;
- D’une apparente immobilité ;
- Puis d'un déplacement ;
- D’un nombre d'objets incertain ;
- Et d'une vidéo nocturne,

ne constitue pas, à elle seule, une signature permettant de conclure à un aéronef conventionnel ou à un phénomène extraordinaire.

Je n'ai pas retrouvé, dans les résultats publics consultés, une fiche GEIPAN clairement attribuable à cette observation du 7 mai 2011 à La Cressonnière. C'est un point important : il ne faut donc pas présenter ce cas comme un « cas GEIPAN » sans retrouver préalablement un numéro de dossier officiel.

Pour l'instant, les sources principales sont :

1. Zinfos974, article du 14 mai 2011 ;
2. Témoignage écrit de Jean-Alfred Payet, publié le 15 mai 2011 par Area51 ;
3. Vidéo réalisée par le témoin, dont des copies ont circulé sur Internet ;
4. Reprises ufologiques contemporaines.

Évaluation critique

. Arguments en faveur du dossier :

- Observation contemporaine ;
- Témoin identifié ;
- Plusieurs personnes présentes ;
- Vidéo réalisée pendant l'événement ;
- Date et heure relativement précises ;
- Récit publié très peu de temps après les faits ;
- Témoignage écrit conservé dans une archive ufologique.

Limites :

- Pas de distance ;
- Pas d'altitude ;
- Pas de taille angulaire ;
- Pas de vitesse mesurable ;
- Pas de données radar ;
- Pas de photographie astronomiquement exploitable publiée avec métadonnées ;
- Divergence sur le nombre d'objets ;
- Divergence sur la direction finale ;
- Pas d'enquête indépendante retrouvée ;
- Pas d'identification officielle.

Conclusion

Le 7 mai 2011 à La Cressonnière, Saint-André, constitue donc un cas réunionnais intéressant essentiellement par l'existence d'une vidéo contemporaine accompagnée de plusieurs témoins.

Il est plus documenté que le cas de Saint-Gilles-les-Bains de mars 2011, mais il ne faut pas pour autant le transformer en preuve d'un engin extraordinaire. Le dossier permet d'établir avec une assez bonne sécurité qu'un ou plusieurs phénomènes lumineux ont été observés et filmés vers 19 h 07, mais la nature et la distance du ou des phénomènes restent indéterminées.

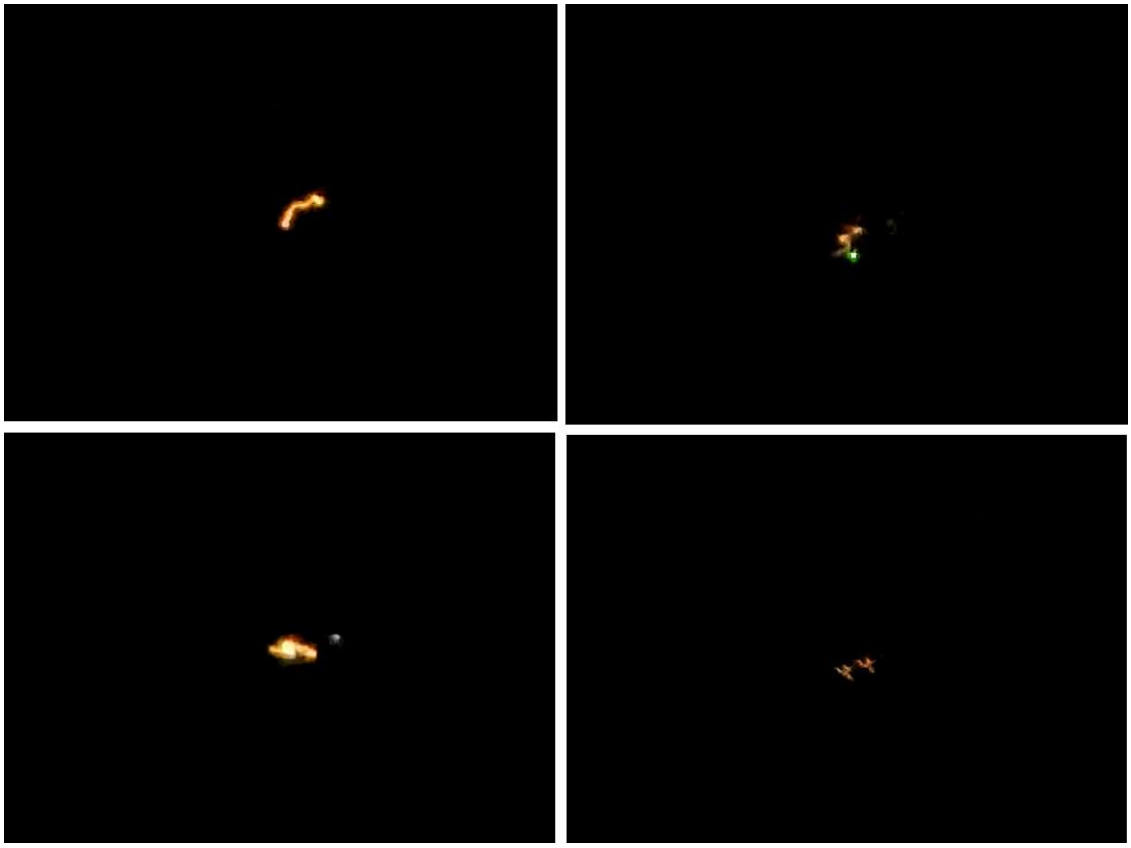
Classement proposé : C — phénomène non identifié, données insuffisantes pour une identification.

Référence catalogue

07/05/2011 — La Cressonnière, Saint-André (La Réunion) — 19 h 07 — 2 à 4 lumières/objets lumineux — rouge, bleu, blanc — plusieurs témoins — vidéo et photographies — apparition depuis la direction de la mer — déplacement apparent — direction Sainte-Marie/montagne selon les sources — durée ≈ 3 min — aucune identification officielle retrouvée — C.

Sources principales :

- Zinfos974 — « Un ovni aperçu au large de Saint-André ? », 14 mai 2011
- Archive Area51 — témoignage et vidéos de Jean-Alfred Payet, 15 mai 2011
- Forum Ufologie & Paranormal — reprise de l'article et du dossier vidéo



Photos de publiées sur AREA 51

L'intervention du témoin sur AREA51 –
Il faut noter que le témoin a déjà fait plusieurs observations, il est évoqué une dizaine au moins.

L'ARTICLE AREA51
Nouvelles photos et vidéos en provenance de l'Ile de la Réunion

Je vous présente les photos et les vidéos que m'a envoyées il y a quelques jours, le 7 mai 2011, Jean-Alfred, sympathique et fidèle lecteur de La Réunion :

« Bonjour ERA il y a eu encore passage d'ovnis aujourd'hui le 07052011 à 19 h 07 mn dans le ciel de Saint-André la Cressonnière - ile de la Réunion. Cette fois ci j'ai pu filmer avec mon appareil photo en mode vidéo et aussi prises de quelques photos dont j'ai pu recadrer avec mon appareil ; Le nombre d'apparition d'ovni était surprenant, 4 au total et en même temps ils formaient un regroupement par deux, côte à côte, qui venaient de la mer et se regroupant par deux en stationnaire pendant un moment, allant par la suite en trajectoire circulaire pour se diriger vers la montagne. L'observation a été vue aussi par mon voisin avec sa famille et ma famille aussi on était tous surpris de voir cela !!! Merci je tenais à vous informer de ce qui se passe ici en ce moment en cette période cordialement jean Alfred Payet pour les vidéos ovni la longueur dépasse 25 mo je vais convertir pour pouvoir 'envoyer il y a 3 au total.

Les deux vidéos sont accessibles à partir du site AERA 51
ttps://area51blog.wordpress.com/2011/05/15/nouvelles-photos-et-videos-en-provenance-de-lile-de-la-reunion/

16 SEPTEMBRE 2012 – LE TAMPON – PLAINE DES CAFRES – REUNION
Un bolide très lumineux se fragmentant en deux parties

1. Les circonstances de l'observation
Le dimanche 16 septembre 2012, à 22 h 16 heure locale, un phénomène lumineux très brillant est observé depuis le secteur du 20e kilomètre, à La Plaine des Cafres, commune du Tampon, dans le sud de La Réunion.

Le témoin adresse son compte rendu au GEIPAN le soir même, à 22 h 25, soit environ neuf minutes après l'observation. Le document officiel est intitulé « Formulaire d'observation de bolide ». Cette proximité temporelle est un élément intéressant du dossier : il ne s'agit donc pas d'un récit reconstitué plusieurs semaines ou plusieurs années après l'événement.

2. Heure et localisation
Le formulaire indique :
Date : 16 septembre 2012
Heure : 22 h 16
Lieu : sud de l'île de La Réunion
Commune : Le Tampon
Secteur : 20e kilomètre
Localisation précisée : La Plaine des Cafres, 97418
Heure GMT indiquée sur le formulaire : 18 h 16 GMT.
Le témoin n'a toutefois pas renseigné les coordonnées géographiques dans les cases prévues à cet effet.

3. Apparition du phénomène
Le témoin décrit un objet très brillant apparaissant dans le ciel depuis la direction du sud-ouest.
Il indique qu'il était : « en descente rapide vers la montagne » Le phénomène se trouvait relativement bas au-dessus de l'horizon apparent. Pour donner une indication de hauteur angulaire, le témoin utilise comme référence la largeur de la main ouverte, placée par rapport à la ligne d'horizon et à la montagne située en face de lui.

Il s'agit d'une information intéressante, mais qui ne permet évidemment pas de calculer précisément l'altitude réelle du phénomène.

4. Une fragmentation spectaculaire
L'élément principal de l'observation est la fragmentation du phénomène en deux parties. Le témoin explique que le bolide, extrêmement lumineux, s'est séparé en deux morceaux brillants avant de disparaître derrière l'horizon. Le formulaire précise également :

- Fragmentation : oui
- Nombre de fragments observés : deux
- Séparation accompagnée de deux flashs avant la disparition.

Cette description est parfaitement compatible avec l'aspect que peut présenter un météoroïde entrant dans l'atmosphère et se fragmentant sous l'effet des contraintes aérodynamiques. Il faut néanmoins distinguer ce que le témoin a observé — une séparation apparente en deux parties — de l'interprétation astronomique du phénomène.

5. Trajectoire
Le témoin fournit une indication assez précise sur la trajectoire apparente.

Début - Sud-ouest, avec une descente rapide.

Fin - Le phénomène disparaît vers le nord-est, en direction du Piton de la Fournaise.

Le formulaire donne donc une trajectoire générale :
SO → NE avec une impression de descente.

Attention : il s'agit d'une trajectoire apparente vue depuis le sol, et non d'une trajectoire astronomique calculée.

6. Durée extrêmement brève
L'observation dure seulement : 5 à 7 secondes.

Cette durée est cohérente avec l'apparition fugace d'un bolide très brillant. Elle constitue également un élément important pour comprendre pourquoi le témoin n'a pas pu fournir davantage de renseignements sur la structure ou le comportement du phénomène.

7. Couleur
Le témoin indique une couleur : jaune très brillant.

La luminosité semble avoir été suffisamment importante pour permettre une observation nette malgré la brièveté du phénomène. La couleur jaune ne permet toutefois pas, à elle seule, de déterminer la composition du météoroïde.

Un point est explicitement renseigné dans le formulaire : Son : non.
Le témoin n'a donc entendu aucun bruit associé au passage du phénomène. Ce point est intéressant, mais il ne constitue pas un argument contre l'hypothèse météorique. Un éventuel bruit lié à un bolide peut notamment être retardé par rapport à l'apparition lumineuse, et l'absence de perception sonore n'est pas surprenante compte tenu de la distance et de la brièveté de l'événement.

Le témoin précise qu'après la disparition du phénomène derrière l'horizon, il n'a observé : *« pas d'observation de lueur suspecte après la chute ».*

Cela signifie qu'il n'a pas observé de flash secondaire ou de phénomène lumineux persistant après la disparition. Il n'existe donc pas, dans ce dossier, de preuve d'une chute de météorite au sol. Il faut éviter d'écrire que le météoroïde « est tombé » au Piton de la Fournaise : le témoin indique seulement qu'il a disparu dans cette direction.

Le formulaire GEIPAN indique qu'un schéma de l'observation accompagnait la déclaration. C'est un élément intéressant car le dossier ne repose pas uniquement sur un texte : le témoin a également essayé de représenter la trajectoire. Le document original peut être consulté ici :

Formulaire GEIPAN — Observation du 16 septembre 2012
https://geipan.fr/sites/default/files/Questionnaire%20bolide-R.pdf

8. Pourquoi le GEIPAN parle-t-il de « bolide » ?
C'est un cas assez différent des observations réunionnaises où un témoin parle simplement d'un « objet lumineux ». Le document transmis au GEIPAN est explicitement intitulé :
FORMULAIRE D'OBSERVATION DE BOLIDE.

Le phénomène est donc documenté dans le cadre des observations de phénomènes célestes lumineux, et non comme un cas classique d'engin mystérieux. Les caractéristiques rapportées sont en effet particulièrement compatibles avec un bolide :

Apparition soudaine ; Très forte luminosité ; Durée de quelques secondes	Trajectoire rapide ; Coloration jaune ; Descente apparente ;	Fragmentation en deux parties ; Disparition derrière l'horizon.

Le phénomène observé est très vraisemblablement un bolide, c'est-à-dire un météoroïde entrant dans l'atmosphère et produisant une importante émission lumineuse. En revanche, « météorite » désigne normalement le fragment qui atteint le sol. Or le témoin n'a observé aucune chute au sol et le dossier ne fournit aucune découverte de météorite.

L'un des points forts du dossier est la chronologie :

22 h 16 : observation
↓
22 h 25 : formulaire adressé au GEIPAN

Cette différence d'environ neuf minutes est particulièrement intéressante, car elle donne une excellente indication sur la contemporanéité du témoignage. Cela réduit considérablement le risque de reconstruction ultérieure du récit.

Fiche catalogue

Élément	Donnée
Date	16 septembre 2012
Heure	22 h 16
Lieu	Le Tampon, 20e km, Plaine des Cafres
Département	La Réunion (974)
Phénomène	Bolide
Direction initiale	Sud-ouest
Direction finale apparente	Nord-est / Piton de la Fournaise
Durée	5–7 secondes
Couleur	Jaune très brillant
Luminosité	Très forte
Fragmentation	Oui, deux parties
Flashs	Deux flashs lors de la fragmentation
Son	Aucun
Photo/vidéo	Non
Schéma	Oui
Signalement GEIPAN	Oui, le soir même
Source primaire	Formulaire GEIPAN
Interprétation	Bolide / phénomène météorique
Valeur documentaire	Élevée

RESUME
16 septembre 2012 — Le Tampon, Plaine des Cafres (La Réunion). À 22 h 16, un témoin observe pendant cinq à sept secondes un phénomène extrêmement lumineux apparaissant au sud-ouest et se déplaçant rapidement vers le nord-est, en direction du Piton de la Fournaise. De couleur jaune très brillante, le phénomène se fragmente en deux parties accompagnées de deux flashs avant de disparaître derrière l'horizon. Aucun bruit n'est entendu et aucune lueur consécutive n'est observée. Le témoin transmet son formulaire d'observation au GEIPAN à 22 h 25, soit quelques minutes après l'événement. La description est compatible avec l'observation d'un bolide météorique
https://www.cnes-geipan.fr/fr/temoignage/7290

01 OCTOBRE 2012 – LE TAMPON - REUNION
Bolide / phénomène lumineux très bref
Le 1er octobre 2012 à 19 h 35, un témoin âgé de 30 ans observe depuis l'extérieur de son domicile au Tampon, à environ 800 m d'altitude, un phénomène lumineux extrêmement bref. L'observation dure environ 2 secondes et deux autres personnes auraient également vu le phénomène.

Description
Le témoin décrit :
Une boule lumineuse ;
Accompagnée d'une traînée blanche ;
Apparaissant dans le secteur sud ;
Se déplaçant très rapidement de haut en bas ;
En direction de la mer ;
Puis disparaissant complètement après environ 2 à 3 secondes.

Il compare explicitement le phénomène à un « bolide », à un débris spatial ou à une étoile filante. Conditions d'observation. Les conditions étaient particulièrement favorables : ciel dégagé et étoilé ; absence de vent ; température de saison ; bonne visibilité vers le sud… Le témoin estime la distance

minimale du phénomène à environ 5 km, mais cette valeur est manifestement une estimation visuelle et ne permet pas d'établir l'altitude ou la distance réelle de l'objet. Le dossier comporte cependant un détail qui explique probablement pourquoi l'observation a retenu l'attention.

Environ 10 secondes après le phénomène, le témoin indique qu'une coupure générale d'électricité a touché une grande partie de La Réunion. Selon son témoignage, la coupure aurait duré environ 10 à 15 minutes selon les secteurs. Il précise qu'à sa connaissance, aucun communiqué d'EDF n'avait alors été diffusé pour expliquer l'incident. Il écrit à ce propos que cette coïncidence lui paraît « étrange ». Il faut toutefois séparer les deux événements : le questionnaire établit seulement que le témoin a perçu le bolide, puis qu'une coupure électrique est survenue environ dix secondes plus tard. Le document ne démontre absolument pas de lien causal entre les deux phénomènes.

Témoins et documents
Le formulaire indique deux autres témoins du phénomène lumineux. En revanche, le questionnaire consulté ne fait pas apparaître de photographie ou de vidéo de l'observation parmi les documents joints. Évaluation Sur le plan phénoménologique, la description est très compatible avec un bolide météorique :

forte luminosité + traînée + déplacement extrêmement rapide + durée de seulement 2–3 secondes + disparition vers l'horizon.

Il n'est donc pas nécessaire de faire intervenir une hypothèse extraordinaire pour rendre compte de la description. Le seul élément réellement particulier du dossier est la coïncidence temporelle avec la panne électrique, mais celle-ci doit rester une donnée contextuelle tant qu'une enquête indépendante n'a pas établi un rapport entre les deux événements.

Lien direct vers le document GEIPAN : *https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2012-10-08338*

RESUME
01/10/2012 — Le Tampon (La Réunion), 19 h 35. Trois témoins auraient observé pendant environ deux secondes une boule lumineuse accompagnée d'une traînée blanche, descendant très rapidement vers la mer dans le secteur sud. Ciel dégagé et étoilé, absence de vent. Environ dix secondes après l'observation, une coupure électrique générale affectant une partie de l'île est signalée par le témoin. Celui-ci ne fournit cependant aucun élément permettant d'établir un lien entre les deux événements. Description compatible avec un bolide météorique. Source : questionnaire GEIPAN. *https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2012-10-08338*

19 MARS 2013 –LA PLAINE DES SABLES – REUNION
« L'OVNI » qui était une opération publicitaire AXE Apollo



1. Le déclenchement de l'affaire
Le 19 mars 2013, une photographie prise à la Plaine des Sables, dans le massif du Piton de la Fournaise, est publiée sur Twitter par le compte @debosselage974. La photographie montre le paysage volcanique et, dans le ciel, une forme lumineuse semblant être rattachée à un objet volant.

La publication est rapidement reprise sur Twitter et par plusieurs médias et sites réunionnais. Zinfos974 publie le 19 mars un article présentant

l'image comme une photographie supposée d'OVNI et décrit l'emballement qui se développe sur les réseaux sociaux.
Article original Zinfos974 — 19 mars 2013

La photographie devient rapidement un petit phénomène médiatique local.

2. Les premières hypothèses
Avant que l'explication publicitaire ne soit révélée, plusieurs hypothèses circulent : hélicoptère ; avion ; reflet ou défaut optique ; phénomène lumineux ; laser ; voire objet véritablement inconnu. Un élément intéressant est que certains internautes évoquent un hélicoptère du PGHM, qui aurait été présent dans le secteur pour rechercher un groupe de personnes à la Plaine des Sables. D'autres intervenants analysent la photographie et proposent une explication photographique. À ce stade, le phénomène reste présenté comme une énigme.

3. Le contexte est plus vaste qu'une seule photographie
Avant même la photographie du 19 mars, des témoignages circulent concernant la Plaine des Sables. Une archive publiée le 26 mars 2013 rapporte notamment une observation datée du 2 mars 2013 par un couple de Dionysiens qui campait sur place. Ils auraient observé une forme décrite comme : un objet allongé, de forme cylindrique, évoluant lentement au-dessus de la Plaine des Sables en direction de la mer. D'autres témoignages sont également mentionnés dans les médias et sur des sites ufologiques. Il faut cependant absolument séparer ces témoignages du coup publicitaire.

Le fait que la campagne AXE ait utilisé l'imaginaire OVNI ne signifie pas automatiquement que toutes les observations rapportées en mars 2013 étaient fabriquées par AXE.

4. Première « révélation » : l'histoire de l'opticien
Le 28 mars 2013, Zinfos974 publie un nouvel article : « L'Ovni qui affole la twittosphère... était un coup marketing ». Le média explique alors que la photographie aurait été liée à une opération d'un opticien local, destinée à promouvoir une nouvelle ligne de lunettes associée à une célèbre marque de boisson énergisante.
Zinfos974 — « L'Ovni qui affole la twittosphère... était un coup marketing », 28 mars 2013

Cette première explication a été reprise par plusieurs sites ufologiques. Mais cette explication n'est pas la dernière version de l'histoire.

5. La véritable révélation : AXE Apollo
Une publication du 1er avril 2013 revient sur l'affaire et explique que l'histoire de l'opticien était elle-même erronée. La véritable opération est présentée comme une campagne de la marque AXE, pour le lancement de sa fragrance AXE Apollo. Le scénario publicitaire est explicitement présenté comme celui d'une « navette AXE Apollo » ayant supposément envahi La Réunion. La page Facebook initialement consacrée à la prétendue découverte d'un OVNI aurait été transformée en page « AXE Apollo débarque à La Réunion ». La campagne utilisait donc volontairement :

- Le mystère ;
- L'OVNI ;
- L'espace ;
- Une « capsule » ;
- La curiosité des internautes ;
- Twitter ;
- Facebook ;
- Les médias locaux.

L'objectif était de créer une campagne virale, avant de révéler le véritable commanditaire.

6. Pourquoi AXE Apollo ?
Le choix du thème spatial n'était pas accidentel. En 2013, AXE lançait la gamme Apollo, avec une communication largement fondée sur l'imaginaire spatial et la conquête de l'espace. La campagne internationale AXE Apollo Space Academy (A.A.S.A.) proposait notamment de sélectionner des

participants pour une expérience spatiale et était associée à Space Expedition Corporation. Le projet prévoyait un vol suborbital à bord du Lynx. La mise en scène réunionnaise s'intégrait donc parfaitement dans cet univers publicitaire.

7. Une véritable « histoire d'OVNI » fabriquée pour les réseaux sociaux
La campagne fonctionne en plusieurs étapes :

1. Une photographie mystérieuse
↓
2. Publication sur Twitter
↓
3. Reprise par les internautes
↓
4. Reprise par les médias
↓
5. Apparition de différentes hypothèses
↓
6. Développement d'un véritable « buzz OVNI »
↓
7. Révélation progressive
↓
8. AXE Apollo

Le cas constitue donc un excellent exemple de construction médiatique d'un faux mystère aérien.

L'affaire est également intéressante parce que certains sites ufologiques avaient initialement considéré l'image comme potentiellement authentique. Un article publié le 26 mars rapporte par exemple qu'un site spécialisé avait fait examiner la photographie par un expert et estimait qu'aucun ajout artificiel évident n'était détectable. Quelques jours plus tard, la révélation publicitaire change complètement l'interprétation médiatique de l'image. Cela constitue un excellent exemple des limites d'une analyse purement photographique : une image peut ne pas présenter de manipulation numérique évidente et néanmoins être utilisée dans une opération de communication destinée à produire une fausse interprétation.

Zinfos974 est particulièrement important dans la chronologie.

- 19 mars 2013
  Le média relaie la photographie et l'emballement sur Twitter.
- 28 mars 2013
  Zinfos974 annonce que « l'OVNI » serait lié à un coup marketing.

Cette chronologie montre que le média a lui-même été intégré au processus de diffusion du phénomène médiatique, d'abord comme relais de la curiosité publique puis comme relais de l'explication.

RESUME
Mars 2013 — Plaine des Sables, massif du Piton de la Fournaise — Faux OVNI / opération publicitaire AXE Apollo. Une photographie prise à la Plaine des Sables et publiée sur Twitter le 19 mars 2013 montre dans le ciel une forme lumineuse semblant associée à un objet volant. L'image provoque un important emballement sur les réseaux sociaux réunionnais et est reprise par plusieurs médias. Différentes hypothèses sont proposées, allant de l'hélicoptère au reflet photographique. Le 28 mars, Zinfos974 annonce qu'il s'agit d'une opération marketing. Une révélation ultérieure, publiée le 1er avril, précise que l'opération était liée à la campagne AXE Apollo, destinée à promouvoir la nouvelle gamme de produits de la marque et son univers spatial. La photographie doit donc être retirée du catalogue des observations authentiques et placée dans une rubrique consacrée aux canulars, faux OVNI et opérations commerciales. Il convient toutefois de ne pas assimiler automatiquement à cette campagne les autres témoignages d'objets rapportés dans la région en mars 2013.

Sources essentielles

- https://www.zinfos974.com/la-photo-dun-ovni-dans-le-ciel-reunionnais-agite-la-twittosphere/
- https://graal-veilleur---hierarchie.blog4ever.com/observation-dovnis-a-lile-de-la-reunion-lovni-etait-en-fait-la-navette-axe-apollo
- https://ufoetscience.wordpress.com/2013/03/26/un-ovni-apercu-a-la-plaine-des-sables%E2%80%8F-ile-de-la-reunion/
- https://ufoetscience.wordpress.com/2013/03/29/lovni-de-la-plaine-des-sables-etait-un-coup-marketing%E2%80%8F/

25 AOUT 2013 – ST DENIS - REUNION

Date: 25 août 2013
Lieu : Saint-Denis, La Réunion
Heure : entre 19 h 30 et 19 h 45
Témoin : une personne observant depuis son balcon
Phénomènes : deux phénomènes lumineux successifs
Durée : le premier, environ 2 minutes
Classification GEIPAN : C
Date de mise à jour : 11 décembre 2013
Dossier GEIPAN : 2013-08-08529

Déroulement
Le témoin observe d'abord dans le ciel une grosse lumière rouge, particulièrement lumineuse, se déplaçant lentement. Le GEIPAN considère qu'une lanterne thaïlandaise pourrait expliquer cette première observation, notamment en raison du vent dominant d'est à La Réunion, qui aurait pu donner l'impression que la lumière se dirigeait vers le témoin.

Le témoin observe ensuite une forte lumière blanche provenant de la direction de la mer. Le GEIPAN a recherché les passages satellitaires correspondant à l'heure de l'observation. Les calculs CalSky indiquaient notamment le passage du satellite USA 217 / STPSat-2 sur une trajectoire compatible.

Cependant, la luminosité annoncée par le témoin ne correspondait pas vraiment à celle attendue pour ce satellite : CalSky donnait une magnitude relativement faible, comprise entre 5 et 8. Le GEIPAN envisage donc également la possibilité d'un reflet lumineux ou éventuellement d'un autre satellite militaire plus brillant, mais sans pouvoir le démontrer.

Pourquoi le GEIPAN classe-t-il le cas C ?
Le GEIPAN ne conclut pas à un phénomène extraordinaire. Il estime que les hypothèses de la lanterne thaïlandaise et du satellite sont plausibles, mais que les informations disponibles sont insuffisantes pour les retenir avec un degré de probabilité suffisant. Le cas est donc classé C : manque d'informations fiables.

RESUME
25 août 2013 – Saint-Denis (La Réunion) – Deux phénomènes lumineux – GEIPAN C. Entre 19 h 30 et 19 h 45, un témoin observe depuis son balcon deux lumières successives : une grosse lumière rouge se déplaçant lentement pendant environ deux minutes, puis une forte lumière blanche venant de la direction de la mer. Le GEIPAN envisage pour la première une lanterne thaïlandaise et, pour la seconde, le passage possible du satellite USA 217/STPSat-2 ou un reflet lumineux. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de confirmer ces hypothèses. Cas classé C (manque d'informations fiables).

Fiche officielle GEIPAN : https://www.geipan.fr/fr/cas/2013-08-08529

11 MARS 2014 - SAINTE CLOTILDE – REUNION

Date : 11 mars 2014
Lieu : Sainte-Clotilde, commune de Saint-Denis, La Réunion
Phénomène observé : objet / point lumineux brillant
Identification GEIPAN : Vénus
Classification : A
Mise à jour : 10 juin 2014
Organisme : GEIPAN (CNES)

Interprétation
Le témoin a signalé un objet très lumineux dans le ciel, dont l'aspect pouvait donner l'impression d'un objet inhabituel. Après analyse, le GEIPAN a identifié le phénomène comme étant la planète Vénus. Il s'agit d'un cas classique de méprise astronomique : Vénus est fréquemment prise pour un « OVNI » en raison de son éclat exceptionnel. Lorsqu'elle est visible dans le ciel du soir ou du matin, elle peut apparaître comme un point extrêmement brillant, semblant parfois stationnaire ou se déplaçant très lentement par rapport aux repères terrestres.
Le classement A signifie que le GEIPAN considère l'identification comme certaine. Dans son catalogue, le phénomène est explicitement renseigné « Vénus », et non simplement « phénomène probablement identifié ».

RESUME :
11 mars 2014 – Sainte-Clotilde (La Réunion) – Objet brillant – Vénus – GEIPAN A. Un témoin signale un objet particulièrement lumineux dans le ciel de Sainte-Clotilde. L'analyse du GEIPAN permet d'identifier le phénomène comme étant la planète Vénus. Le cas est classé A (phénomène identifié) et constitue donc une observation astronomique expliquée, sans élément permettant de retenir l'hypothèse d'un engin ou phénomène aérien non identifié.

Fiche/catalogue officiel GEIPAN : le cas apparaît dans la base officielle sous SAINTE-CLOTILDE (974) – 11.03.2014 – A – Vénus, avec mise à jour au 10/06/2014.

LIEN VERS LA FICHE GEIPAN –
https://geipan.fr/fr/cas/2014-03-08671?field_agregation_index_value=&field_classification_des_cas_target_id%5B11%5D=11&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_value=&field_departement_target_id=&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=&field_latitude_value%5Bmin%5D=&field_longitude_value%5Bmax%5D=&field_longitude_value%5Bmin%5D=&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&order=title&page=36%2C10&sort=asc

05 MAI 2014 – SAINTE MARIE - REUNION
Date : 5 mai 2014
Lieu : Sainte-Marie, La Réunion
Phénomène signalé : objet / lumière dans le ciel
Identification GEIPAN : satellite
Classification : A
Mise à jour du dossier : 16 décembre 2014
Organisme : GEIPAN / CNES

Interprétation
Le témoin a signalé un objet lumineux se déplaçant dans le ciel. L'analyse du GEIPAN a permis de mettre en relation l'observation avec le passage d'un satellite, ce qui explique le caractère ponctuel et lumineux du phénomène.

Le classement A est important dans votre catalogue : il signifie que le GEIPAN considère le phénomène comme identifié. Il ne s'agit donc pas, au terme de l'analyse, d'un PAN restant inexpliqué.

La fiche apparaît d'ailleurs dans la base GEIPAN parmi les cas classés A sous la rubrique « Satellite », immédiatement à côté d'autres observations réunionnaises identifiées.

RESUME
5 mai 2014 – Sainte-Marie (La Réunion) – Objet lumineux – Satellite – GEIPAN A. Une observation d'un objet lumineux est signalée dans le ciel de Sainte-Marie. L'analyse effectuée par le GEIPAN permet d'identifier le phénomène comme le passage d'un satellite. Le dossier est classé A (phénomène identifié) et ne constitue donc pas un cas d'OVNI/PAN inexpliqué.
Source officielle : Fiche GEIPAN – Sainte-Marie, 05/05/2014 https://cnes-geipan.fr/fr/cas/2014-05-08690?field_agregation_index_value=&field_classification_des_cas_target_id%5B0%5D=11&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_value=&field_departement_target_id=&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=&field_latitude_value%5Bmin%5D=&field_longitude_value%5Bmax%5D=&field_longitude_value%5Bmin%5D=&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_classification_des_cas&sort=asc

21 AOUT 2015 – ENTRE-DEUX – REUNION
ENTRE-DEUX (974) - 21/08/2015 - Phénomène lumineux - Classé A — lanceur

Résumé officiel GEIPAN
Observation d'une forme conique lumineuse bleutée entourée d'un halo : nuage de gaz issu de la passivation de l'étage supérieur cryogénique (ESC-A) du lanceur Ariane VA225.
Description détaillée
Le 21 août 2015 à 2h du matin (01h33 locale) sur l'île de la Réunion, un témoin photographie un phénomène dans le ciel qui l'intrigue. Le témoin rapporte avoir vu une forme conique lumineuse bleutée entourée d'un halo. Un seul témoignage est recueilli.

Cette observation d'un grand phénomène lumineux translucide se déplaçant lentement dans le ciel est tout à fait exceptionnelle, de plus la qualité des photos prises par le témoin permet de parfaitement la caractériser.

L'enquête
Du fait de la ressemblance avec d'autres phénomènes similaires, l'enquête s'est rapidement orientée vers la recherche de lancements récents de satellite.

En effet, après investigation, la position de l'objet dans le ciel est cohérent avec la trajectoire de l'étage supérieur cryogénique du lanceur Ariane VA225, lancé de Kourou le 20/08 à 20h16 UTC ; cet étage, répertorié N40876, a commencé sa passivation (vidange du réservoir) à 21h12 ; il est passé à la verticale de l'Indonésie à plus de 8000 km d'altitude. Aux alentours de 21h30 UTC (date de prise de vue), l'objet était bien en visibilité de l'île de la Réunion.

Comme c'est un lancement de satellite géostationnaire sur une orbite de transfert très elliptique (environ 300 km -36000 km), le lanceur est à ce moment-là déjà à très haute altitude, donc visible depuis une très large zone. La trajectoire propre du nuage est proche de celle du lanceur, mais perturbée par la vitesse d'éjection des gaz.

Explication
Le halo observé est le nuage de gaz inutilisé éjecté par le lanceur après la phase de propulsion ; il est éclairé par le soleil et devient visible par les observateurs au sol qui sont dans la nuit.
Le GEIPAN classe ce cas "A" comme phénomène parfaitement identifié : nuage de gaz issu de la passivation de l'étage supérieur cryogénique (ESC-A) du lanceur Ariane VA225.
C'est le même type de phénomène que le halo lumineux observé dans l'Océan Indien le 29 septembre 2013.

Lien direct vers la fiche avec photos :
https://cnes-geipan.fr/fr/node/57495

11 DECEMBRE 2016 – RN1 ST DENIS – LA POSSESSION - REUNION
Date : 11 décembre 2016
Lieu : RN1, trajet Saint-Denis → La Possession, La Réunion
Phénomène : Nuage
Classification GEIPAN : B
Date de mise à jour : 6 juin 2017
Dossier : cas référencé dans la base GEIPAN sous [RN1] de SAINT-DENIS (974) vers POSSESSION (LA) (974).

Que signifie le classement B ?
Dans la classification GEIPAN, B signifie que le phénomène est considéré comme très probablement identifié, mais que l'identification ne présente pas le degré de certitude nécessaire pour être classée A.
Ici, le phénomène observé a donc été interprété comme un nuage, vraisemblablement avec un aspect inhabituel donnant temporairement une impression d'objet ou de phénomène aérien.

Le fait que le GEIPAN indique explicitement « Nuage » dans sa base est important : il ne s'agit pas d'un PAN restant inexpliqué.

Ce cas est particulièrement intéressant comme exemple de méprise météorologique à La Réunion. Le relief très marqué de l'île — notamment entre Saint-Denis et La Possession — favorise la formation de nuages dont la forme, l'éclairage ou le déplacement peuvent être particulièrement spectaculaires.

RESUME
11 décembre 2016 – RN1, Saint-Denis–La Possession (La Réunion) – Phénomène lumineux/aérien – Nuage – GEIPAN B. Une observation est signalée le long de la RN1 entre Saint-Denis et La Possession. Le phénomène, jugé suffisamment inhabituel pour faire l'objet d'un signalement, est analysé par le GEIPAN et attribué à un nuage. Le dossier est classé B, ce qui correspond à une explication probable mais non certaine. Il s'agit donc d'une méprise météorologique probable, et non d'un cas PAN inexpliqué.
Source officielle : *https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2016-12-09608?field_agregation_index_value=Ain&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D&field_date_value&field_departement_target_id&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D&field_latitude_value%5Bmin%5D&field_longitude_value%5Bmax%5D&field_longitude_value%5Bmin%5D&field_phenomene_target_id&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_date&page=33&sort=asc*

05 MARS 2017 – SAINT LOUIS – REUNION
5 mars 2017 — Saint-Louis, La Réunion
Date : 5 mars 2017
Lieu : Saint-Louis, La Réunion
Classification GEIPAN : C
Phénomène : manque d'informations fiables
Mise à jour : 23 octobre 2017
Organisme : GEIPAN / CNES.

Signification du classement
Le classement C signifie que le GEIPAN considère que les informations disponibles ne permettent pas de déterminer de façon suffisamment fiable la nature du phénomène. Il ne faut donc pas présenter ce cas comme un OVNI confirmé, mais plutôt comme une observation rapportée qui reste insuffisamment documentée. Dans la base GEIPAN, le cas apparaît parmi les dossiers réunionnais classés C, aux côtés notamment de celui du 13 janvier 2008 à Saint-Louis, également classé pour manque d'informations fiables.

RESUME
5 mars 2017 – Saint-Louis (La Réunion) – Phénomène aérien – GEIPAN C. Une observation est signalée à Saint-Louis. Le dossier est enregistré par le GEIPAN, mais les informations recueillies ne permettent pas d'identifier avec suffisamment de certitude le phénomène observé. Le cas est classé C – manque d'informations fiables. Il doit donc être considéré comme un témoignage insuffisamment documenté et non comme un cas inexpliqué solidement établi.
Source officielle : *https://geipan.fr/fr/cas/2017-03-09659?field=&field_agregation_index_value=&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D=&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D=&field_date_value=&field_departement_target_id=&field_document_existe_ou_pas_value=All&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=&field_latitude_value%5Bmin%5D=&field_longitude_value%5Bmax%5D=&field_longitude_value%5Bmin%5D=&field_phenomene_target_id=&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_date&page=122%2C21&sort=asc*

09 MAI 2017 – ST DENIS - REUNION
Date : 9 juin 2017
Lieu : Saint-Denis
Phénomène signalé : point blanc / objet blanc dans le ciel
Classification GEIPAN : A
Identification : ballon météorologique
Mise à jour de la fiche : 26 octobre 2020
Dossier : 2017-06-50410
Documents disponibles : questionnaire, deux vidéos originales, compte rendu d'enquête et document sur la trajectoire.

Déroulement de l'observation

Le 9 juin 2017, en début d'après-midi, le témoin remarque un point blanc immobile sur fond de ciel bleu. Le point finit par se déplacer. Le témoin prend alors son smartphone et le filme lorsqu'il passe devant un nuage. Le phénomène disparaît momentanément derrière celui-ci, puis réapparaît. Le témoin réalise une seconde séquence vidéo. Le GEIPAN a reçu deux vidéos originales, ce qui constitue un élément documentaire intéressant. Il n'y avait en revanche qu'un seul témoignage.

L'identification du ballon-sonde
L'enquête GEIPAN a permis de déterminer que le témoin avait observé le ballon météorologique lancé quotidiennement depuis la station de Gillot, pour les besoins des radiosondages. Plusieurs éléments concordants ont conduit à cette conclusion :

- Aspect physique : la forme ronde et la couleur blanche correspondent à celles d'un ballon-sonde.
- Chronologie : un ballon avait effectivement été lancé environ 15 minutes avant l'observation.
- Position géographique : le témoin se trouvait à environ 4 km du lieu de lancement.
- Trajectoire : le déplacement observé correspondait à celui attendu d'un ballon-sonde prenant progressivement de l'altitude.

Les conditions de vent aux altitudes concernées étaient compatibles avec le déplacement observé.
Le GEIPAN considère donc que le PAN possède toutes les caractéristiques physiques et dynamiques correspondant à l'hypothèse du ballon météorologique.

Pourquoi le classement A ?
C'est un cas exemplaire de la catégorie A du GEIPAN : phénomène identifié. Il ne s'agit donc pas simplement d'une hypothèse (« probablement un ballon »). L'enquête a permis de mettre en relation l'observation avec un lancement réel et documenté, effectué depuis Gillot peu avant l'observation.

Résumé
9 juin 2017 – Saint-Denis (La Réunion) – Objet blanc – Ballon météorologique – GEIPAN A. En début d'après-midi, un témoin observe depuis Saint-Denis un point blanc apparemment immobile dans le ciel. Le phénomène se met ensuite à se déplacer et est filmé avec un smartphone, notamment lorsqu'il passe devant un nuage. Deux vidéos originales sont transmises au GEIPAN. L'enquête établit que l'observation correspond au ballon météorologique lancé environ quinze minutes auparavant depuis la station de Gillot, utilisée pour les radiosondages. La proximité du témoin avec le site de lancement, l'aspect sphérique et blanc du phénomène ainsi que sa trajectoire sont compatibles avec cette identification. Le cas est classé A – phénomène identifié.
Fiche officielle GEIPAN *https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2017-06-50410*

09 JUIN 2017 – SAINT DENIS - REUNION
Objet blanc — ballon météorologique — GEIPAN A
Date : 9 juin 2017
Lieu : Saint-Denis, La Réunion
Moment : début d'après-midi
Classification : A
Phénomène identifié : ballon météorologique
Dossier GEIPAN : 2017-06-50410
Mise à jour actuelle de la fiche : 23 juin 2021
Étrangeté : 0,00
Consistance : 0,70
Documents disponibles : questionnaire, deux vidéos originales, compte rendu d'enquête et document de trajectoire.

Déroulement de l'observation
Le témoin remarque d'abord dans le ciel bleu un point blanc qui semble immobile. Après quelque temps, celui-ci commence à se déplacer. Le témoin prend alors son smartphone et filme le phénomène lorsqu'il passe devant un nuage. L'objet disparaît derrière le nuage puis réapparaît. Le témoin réalise une seconde séquence vidéo. Le GEIPAN précise avoir reçu les deux vidéos originales. Il n'y a toutefois eu qu'un seul témoin. L'élément décisif : le ballon de Gillot

L'enquête GEIPAN a permis d'établir une correspondance très précise avec le ballon-sonde météorologique lancé quotidiennement depuis la station de Gillot, pour effectuer des radiosondages.

Le dossier retient plusieurs concordances :
Aspect du phénomène : forme ronde et couleur blanche correspondant à celles d'un ballon-sonde.
Chronologie : un ballon-sonde avait effectivement été lancé environ 15 minutes avant l'observation.
Distance : le témoin se trouvait à environ 4 km du lieu de lancement.

Trajectoire : les déplacements observés correspondent à ceux d'un ballon-sonde prenant progressivement de l'altitude.
Conditions de vent : les vents faibles aux altitudes concernées étaient compatibles avec la trajectoire observée.

Le GEIPAN considère donc que l'ensemble des caractéristiques physiques et dynamiques du phénomène correspond au ballon météorologique.

Pourquoi le classement A ?
C'est ici un point important pour votre catalogue : A signifie que le phénomène est identifié, et non simplement « probablement expliqué ».

Le GEIPAN formule explicitement sa conclusion comme une confusion avec un ballon-sonde. Il s'agit donc d'un cas particulièrement bien documenté de méprise avec un objet météorologique, d'autant plus intéressant qu'il existe deux vidéos originales permettant d'étudier le phénomène.

RESUME
9 juin 2017 – Saint-Denis (La Réunion) – Objet blanc – Ballon météorologique – GEIPAN A. En début d'après-midi, un témoin observe dans le ciel un point blanc apparemment immobile. Celui-ci se met ensuite à se déplacer et est filmé à deux reprises avec un smartphone, notamment lors de son passage devant un nuage. Deux vidéos originales sont transmises au GEIPAN. L'enquête établit que le phénomène correspond au ballon météorologique lancé environ quinze minutes auparavant depuis la station de Gillot, située à environ 4 km du témoin. La forme blanche et ronde, la chronologie du lancement et la trajectoire observée sont concordantes avec celles d'un ballon-sonde prenant de l'altitude. Le GEIPAN classe le dossier A – confusion avec un ballon-sonde.
Source officielle
https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2017-06-50410
La fiche contient également le compte rendu d'enquête, le questionnaire, les deux vidéos originales et le document consacré à la trajectoire.

24 JUIN 2017 SAINT-PAUL – REUNION
Date : 24 juin 2017
Lieu : Saint-Paul, notamment secteur du Piton Maïdo
Classification GEIPAN : A
Phénomène : Éléments de fusée
Dossier GEIPAN : 2017-06-09735
Mise à jour : 23 octobre 2017
Témoin : 1
Documents : questionnaire, 8 photographies, reconstitution du phénomène.

Ce que le témoin a observé
L'observation intervient alors que le témoin réalise une séance d'astrophotographie au Piton Maïdo.
Il remarque sur ses prises de vue un phénomène qui présente successivement plusieurs aspects :

1 D'abord un trait lumineux, comparable à une étoile filante ;
2 Puis un cône de lumière blanche très intense ;
3 Enfin une sorte de nébulosité sphérique, dont la trace met plusieurs minutes à disparaître.

Le phénomène pouvait donc être particulièrement spectaculaire sur les photographies, avec une apparence très différente d'une simple étoile filante.

L'explication : le Falcon 9
Le GEIPAN a identifié le phénomène comme étant le passage puis la passivation du dernier étage d'un lanceur Falcon 9. Le lancement avait eu lieu le 23 juin 2017 depuis la Floride, à 19 h 10 UTC, soit 23 h 10 à La Réunion. Le lanceur était parti vers l'est, en suivant approximativement l'équateur. Environ une heure plus tard, il se trouvait à une altitude estimée par le GEIPAN à 8 000–10 000 km du point d'observation et était encore éclairé par le Soleil, ce qui permettait son observation depuis une vaste zone au sol, notamment depuis La Réunion.

Pourquoi le « cône lumineux » ?
C'est probablement l'aspect le plus intéressant du dossier. Le GEIPAN interprète le cône lumineux photographié comme résultant d'une éjection de gaz lors de la passivation du dernier étage du lanceur : les réservoirs sont vidangés et les gaz expulsés forment un volume qui s'accroît. Comme le cliché avait un temps de pose de 40 secondes, cette évolution du nuage de gaz apparaît sous la forme d'un cône lumineux sur la photographie. La disparition apparente du reflet lumineux du lanceur pourrait, selon le GEIPAN, être liée à une rotation du dernier étage, modifiant ainsi la réflexion de la lumière solaire vers l'observateur.

La trajectoire confirme l'identification
Le GEIPAN a reconstitué la trajectoire du phénomène à partir des étoiles visibles sur les photographies. La reconstitution montre une trajectoire : orientée plein Est ; relativement linéaire et apparaissant descendante vers l'horizon. Cette géométrie correspond au lanceur qui, vu depuis La Réunion, allait progressivement passer derrière la Terre.

Le GEIPAN fait lui-même le rapprochement avec un autre cas réunionnais : 21 août 2015, Entre-Deux, également attribué à un élément de lanceur. Il mentionne également le phénomène spectaculaire observé dans l'océan Indien le 29 septembre 2013, lié à un lancement spatial et ayant produit un grand halo lumineux. Cela montre que les observations de « phénomènes lumineux » à La Réunion peuvent être influencées par les lancements spatiaux effectués depuis Kourou ou les États-Unis, les trajectoires pouvant rendre les étages de lanceurs visibles à très grande distance.

Classification GEIPAN
Le cas est classé A, c'est-à-dire phénomène identifié. Il est donc important de ne pas le présenter comme un véritable cas OVNI inexpliqué. En revanche, c'est un excellent exemple de méprise aérospatiale documentée, avec photographies et reconstitution de trajectoire.

Résumé
24 juin 2017 – Saint-Paul / Piton Maïdo (La Réunion) – Phénomène lumineux – Élément de fusée – GEIPAN A.

Au cours d'une séance d'astrophotographie réalisée depuis le Piton Maïdo, un témoin photographie un phénomène lumineux présentant successivement l'apparence d'un trait lumineux, puis d'un cône de lumière blanche intense et enfin d'une nébulosité sphérique persistant plusieurs minutes. L'analyse des huit photographies et la reconstitution de la trajectoire permettent au GEIPAN d'identifier le phénomène comme le dernier étage d'un lanceur Falcon 9, lancé le 23 juin 2017 depuis la Floride. Le cône lumineux correspond vraisemblablement à l'éjection de gaz lors de la passivation de l'étage, éclairé par le Soleil. Le dossier est classé A – phénomène identifié.
Fiche officielle GEIPAN : *https://www.cnes-geipan.fr/fr/cas/2017-06-09735*

2018 – TEMOIGNAGE DE « CAROLINE » MUFON - SAINT-DENIS - REUNION
Il s'agit là d'un tout autre type de cas : les personnes dites « CONTACTEES ». La science officielle ne peut pas les prendre en considération, toutefois quelques scientifiques s'y sont intéressés et ont donnés des conclusions favorables à une étude de ce type de cas. Nous évoquerons donc le présent cas qui se localise à la Réunion. Ce n'est pas le seul, cette petite ile qui héberge encore une large population apte à être influencée par les traditions anciennes, héberge plusieurs personnages similaires.

Le témoignage

Le MUFON France a publié le 31 mai 2022 un article intitulé *« Témoignage de Caroline » **. L'astérisque indique que Caroline est un pseudonyme, utilisé à la demande du témoin. Le témoignage avait également été publié dans le magazine CONTACTS, destiné aux adhérents du MUFON. Le témoignage a été recueilli par Éric Barrouillet, alors directeur adjoint du MUFON et membre de l'ERT, équipe chargée de l'accompagnement des personnes se disant « contactées ou abductées ».

Première expérience : 2015

Caroline indique qu'une première expérience se serait produite en 2015, pendant son sommeil. Elle dit avoir senti une présence dans sa chambre puis avoir vu, au réveil, un être de type reptiloïde, avec une apparence décrite comme verte claire et foncée. Selon son récit, l'entité aurait eu une attitude plutôt amicale et aurait semblé manipuler une « boule d'énergie » entre ses mains. Elle considère cette expérience comme le point de départ de ses recherches sur les « reptiliens ».

L'expérience de 2018

Caroline raconte qu'en 2018, alors qu'elle dormait, elle aurait ressenti de nouveau des présences et une modification de l'atmosphère de la chambre. Elle affirme avoir ouvert les yeux mais être devenue incapable de bouger, avant de ressentir une impression de manipulation physique et de déplacement de son corps. Elle décrit ensuite une expérience extrêmement traumatisante qu'elle interprète comme une agression sexuelle commise par une entité non humaine. Elle affirme également avoir aperçu une créature qu'elle décrit comme « horrible », avant que celle-ci ne disparaisse.

Caroline affirme que les expériences se seraient poursuivies pendant environ deux ans. Elle déclare avoir observé : des OVNI ; des OSNI ; des phénomènes qu'elle interprète comme des apparitions de « reptiliens » ; différents types de « vaisseaux » et avoir réalisé plusieurs photographies, mais qu'elle juge elle-même peu nettes.

Elle affirme également que ces expériences auraient développé chez elle des facultés de clairaudience et de clairvoyance.

Le MUFON France ne présente pas Caroline comme une personne ayant simplement envoyé un signalement CMS classique. L'article précise que le témoignage a été pris en charge par l'ERT, et explique que ces témoignages restent normalement hautement confidentiels. Caroline aurait toutefois souhaité rendre son expérience publique.

Le MUFON France lui-même rattache explicitement cette affaire à Saint-Denis de La Réunion dans son article consacré aux observations réunionnaises. Dans cette synthèse, le MUFON écrit qu'entre les observations historiques et les observations plus récentes figure « l'affaire de Caroline », présentée comme ayant été relatée par le MUFON à Saint-Denis. On dispose donc de deux sources MUFON France complémentaires : le témoignage détaillé de Caroline et l'article général sur les observations OVNI de La Réunion qui cite explicitement « l'affaire de Caroline ».
https://www.mufonfrance.fr/post/t%C3%A9moignage-de-caroline
https://www.mufonfrance.fr/post/les-observations-de-ph%C3%A9nom%C3%A8nes-ovnis-sur-l-%C3%AEle-de-la-r%C3%A9union

Nus vous le rappelons, c'est un cas dit de contacté, invérifiable, qui n'entre pas dans les compétences du Geipan et que beaucoup de chercheurs dans le domaine ufologique réfutent et présentent ces cas comme « pas sérieux ».

.

Tableau de l'état de ce cas :
Évaluation : C — témoignage non corroboré

Élément	Évaluation
Témoin identifié publiquement	Non, pseudonyme « Caroline »
Localisation	Saint-Denis, La Réunion
Première expérience	2015

Élément	Évaluation
Expérience principale	2018
Source primaire accessible	Témoignage publié par MUFON France
Enquête MUFON	Accompagnement ERT, plutôt qu'enquête classique d'observation
OVNI signalés	Oui, ultérieurement
Photographies	Oui, selon le témoin
Photographies publiquement exploitables	Non retrouvées dans l'article
Témoins indépendants	Non documentés
Preuves matérielles	Aucune présentée
Procès-verbal police/gendarmerie	Non retrouvé
Dossier GEIPAN correspondant	Non identifié
Explication conventionnelle possible	Certaines expériences nocturnes décrites pourraient notamment être compatibles avec des phénomènes liés au sommeil, mais cela ne permet pas de trancher le récit
Valeur ufologique	Témoignage d'expérienceur/contacté
Classement conseillé	C

Point méthodologique important : il faut éviter d'écrire que l'auteur de l'article a « confirmé » la présence de reptiliens ou d'OVNI. La source établit seulement que le témoignage a été recueilli et publié par le MUFON France. Elle ne fournit pas de preuve indépendante permettant de confirmer l'interprétation extraterrestre/reptilienne.

Résumé
2018 – SAINT-DENIS (La Réunion) – « Caroline » – Expériences nocturnes, entités et OVNI – MUFON France – C
Une habitante de Saint-Denis, utilisant le pseudonyme « Caroline », a rapporté au MUFON France plusieurs expériences débutant en 2015 et particulièrement marquées en 2018. Elle décrit notamment une paralysie au cours du sommeil, la présence d'une entité qu'elle qualifie de reptilienne et une expérience vécue comme une agression sexuelle. Dans les deux années suivantes, elle affirme avoir observé des OVNI, des OSNI et d'autres entités, ainsi que différents « vaisseaux », et avoir réalisé quelques photographies. Le témoignage a été recueilli par Éric Barrouillet, directeur adjoint du MUFON France et membre de l'ERT (Experiencer Resource Team). Le MUFON France précise que ces témoignages sont normalement confidentiels et que Caroline a demandé la publication de son récit. Aucun élément indépendant permettant de confirmer objectivement les phénomènes décrits n'est actuellement accessible dans la publication : pas de photographie exploitable, de témoin secondaire, de procès-verbal ou de rapport scientifique connu.
https://www.mufonfrance.fr/post/t%C3%A9moignage-de-caroline?utm_source=chatgpt.com

---

14 MAI 2018 – SAINT-IERRE – REUNION
Observation d'un objet triangulaire au large de Saint-Pierre

Les circonstances
Le 14 mai 2018, vers 22 h 45–22 h 50, une famille habitant Saint-Pierre, dans le sud-ouest de La Réunion, observe depuis son domicile le ciel et la côte. Le phénomène apparaît au-dessus ou au large de la côte, dans une direction permettant aux témoins de distinguer l'horizon maritime. Selon le témoignage transmis au MUFON, trois lumières très brillantes apparaissent simultanément : deux lumières blanches ; une lumière rouge et disposées selon une configuration triangulaire. Le témoin explique qu'il n'avait jamais vu auparavant quelque chose de comparable dans cette zone. Il prend alors son appareil photographique afin de réaliser des photographies et une vidéo. La source MUFON reproduite dans Filer's Files confirme la date, l'heure et les caractéristiques principales du témoignage.

L'aspect intéressant du témoignage est la première phase de l'observation. Selon Jean-Pierre, l'objet serait resté presque stationnaire pendant environ quatre minutes. Il ne s'agissait donc pas, dans son récit

initial, d'un objet traversant simplement le ciel. Le témoin avait l'impression que le phénomène : « lévitait » et qu'il semblait même chercher ou observer quelque chose. Il faut évidemment considérer cette dernière interprétation comme une perception subjective du témoin : rien ne permet de démontrer que l'objet avait effectivement une intention ou une activité de « recherche ».

Après cette période d'environ quatre minutes, le phénomène aurait commencé à se déplacer. Le témoin décrit un mouvement : rectiligne ; relativement rapide ; apparemment à basse altitude puis suivi d'une ascension. Il estime que l'objet aurait parcouru environ 5 km en deux minutes. Si cette estimation de distance est correcte, cela correspondrait à environ 150 km/h. Mais cette valeur doit être maniée avec beaucoup de prudence : le témoin ne disposait manifestement pas d'une mesure instrumentale de la distance et ne connaissait pas l'altitude réelle du phénomène. Une erreur sur la distance apparente peut donc modifier considérablement la vitesse réelle. Le témoin croit cependant distinguer un reflet sur la mer, ce qui l'amène à penser que l'objet était relativement bas.

C'est un aspect important du dossier - Le témoin affirme avoir pris : plusieurs photographies ; des photographies en rafale et une séquence vidéo. Il indique ensuite avoir essayé d'améliorer les images avec un logiciel. Mais il aurait constaté que les images agrandies ou « nettoyées » ne permettaient finalement pas de distinguer clairement la structure de l'objet. C'est une nuance essentielle pour votre ouvrage : il existe bien une documentation photographique/vidéo associée au témoignage, mais cela ne signifie pas que ces images constituent une preuve photographique concluante d'un engin matériel. Le dossier MUFON a néanmoins conservé et diffusé au moins une image/vidéo associée au témoignage. La publication internationale de l'époque identifie explicitement le matériel comme provenant du MUFON.

Le témoignage publié par Zinfos974

Le 20 mai 2018, soit seulement six jours après l'observation, le média réunionnais Zinfos974 publie un article intitulé : « [VIDEO] Un ovni aperçu au large de St-Pierre » L'article constitue une source particulièrement intéressante parce qu'il est contemporain des faits. Zinfos974 indique qu'un habitant de Saint-Pierre a observé l'objet le 14 mai vers 22 h 50 avec sa famille. La famille aurait initialement pensé à un avion, mais la forme leur paraissait incompatible avec celle d'un appareil conventionnel. Le témoin explique également que l'examen des photographies prises en rafale lui donnait l'impression que l'objet tournait. Zinfos974 précise que l'observation n'aurait duré qu'environ quatre minutes, avant que l'objet ne disparaisse rapidement.

C'est un élément que je trouve important pour une présentation objective. Le témoin ne semble pas avoir présenté immédiatement une conclusion extraterrestre. Au contraire, il déclarait en substance qu'il souhaitait lui-même obtenir une explication parce qu'il ne comprenait pas ce qu'il avait observé. Il évoquait toutefois une hypothèse qui circulait déjà sur les réseaux sociaux : celle d'un engin militaire américain. Cette hypothèse n'était évidemment accompagnée d'aucune preuve.

La médiatisation de l'affaire a rapidement attiré l'attention du MUFON, Zinfos974 indique explicitement que :

- Des photographies de phénomènes similaires circulaient sur les réseaux sociaux ;
- L'affaire avait attiré l'attention du MUFON,
- Le MUFON avait décidé de déclencher une enquête par l'intermédiaire de son correspondant local ;
- Et un appel à témoins avait été lancé à La Réunion.

C'est donc bien un cas pour lequel on peut parler d'une démarche d'enquête ufologique annoncée publiquement, et non simplement d'un témoignage envoyé anonymement à une base de données.

Le fonctionnement actuel du MUFON confirme d'ailleurs que ses enquêteurs sont formés et qu'ils ont pour mission d'enquêter sur les PAN/OVNI et de collecter les données dans la base de l'organisation.

Il faut noter que le cas ne reste pas limité à La Réunion. Le témoignage apparaît dans la compilation Filer's Files #20 – 2018, avec une rubrique consacrée à « Réunion Island », et la source indiquée est explicitement MUFON CMS. Cette publication reproduit les éléments essentiels de l'observation.

La presse ufologique internationale et l'hypothèse TR-3B - L'affaire connaît ensuite une deuxième vie sur Internet CAR des sites ufologiques et sensationnalistes présentent l'objet comme un possible TR-3B ou « Black Triangle ». Une reprise publiée en mai 2018 affirme ainsi que la vidéo montrerait un appareil triangulaire stationnant au-dessus de l'eau avant de partir. Elle reprend également le témoignage MUFON.

.

Il n'existe dans les sources retrouvées aucun élément permettant d'affirmer que l'objet était un appareil militaire américain secret. Le TR-3B est lui-même une hypothèse largement diffusée dans la littérature ufologique et sur Internet, mais l'existence de cet appareil sous la forme généralement décrite par les récits ufologiques n'est pas établie par les sources publiques disponibles.

C'est probablement le point le plus délicat du dossier : les images ! Le témoin affirme avoir filmé et photographié le phénomène. Cependant, les sources secondaires disponibles ne permettent pas d'établir avec certitude : les dimensions angulaires de l'objet ; sa distance ; son altitude ; la vitesse réelle ou la présence d'une structure physique reliant les trois points lumineux. Autrement dit, « trois lumières en triangle » ne signifie pas nécessairement « un objet triangulaire ».

Il peut s'agir d'un objet présentant trois sources lumineuses, mais la photographie seule ne permet pas nécessairement de déterminer la géométrie réelle.

Plusieurs hypothèses doivent être conservées ouvertes quant à l'identification de cette observation : Aéronef, Hélicoptère, Effet photographique etc….

Je n'ai pas retrouvé dans la base publique du GEIPAN un dossier correspondant au 14 mai 2018 à Saint-Pierre (La Réunion). Les recherches GEIPAN font apparaître plusieurs dossiers de Saint-Pierre, notamment : 9 janvier 1976 ; 22 octobre 1981 ; 1985 ; 14 et 16 décembre 2008 ; 20 juin 2009 mais pas cette observation du 14 mai 2018.

En ce qui concerne ce dossier, j'ai retrouvé : le témoignage MUFON/CMS ; sa reprise dans Filer's Files ; l'article contemporain de Zinfos974 ; les reprises ufologiques ; la mention d'une enquête MUFON France et d'un appel à témoins, mais en revanche, je n'ai pas retrouvé de rapport final public du correspondant MUFON France indiquant le résultat de l'enquête. C'est très important car il faut en conclure que « Le MUFON France annonce l'ouverture d'une enquête et lance un appel à témoins, mais aucun rapport final public de cette enquête n'a été retrouvé dans les sources accessibles. » Cela est beaucoup plus rigoureux et sérieux que d'affirmer que « le MUFON a enquêté et n'a rien trouvé ».

Chronologie du dossier

Date	Événement
14 mai 2018	Observation à Saint-Pierre vers 22 h 45–22 h 50
14 mai	Trois lumières : 2 blanches + 1 rouge, configuration triangulaire
14 mai	Photographies et vidéo réalisées
14 mai	Objet apparemment stationnaire environ 4 min
14 mai	Déplacement rectiligne puis ascension et disparition
17 mai 2018	Publication du témoignage sur Ôdla
20 mai 2018	Article de Zinfos974, avec mention de l'enquête MUFON et de l'appel à témoins
mai 2018	Témoignage présent dans les compilations issues du MUFON CMS
23 mai 2018	Reprises internationales et spéculations sur le TR-3B
Après 2018	Multiplication des reprises Internet
À ce jour	Pas de rapport final MUFON public retrouvé

RESUME
Objet triangulaire — trois lumières — photographies et vidéo — enquête MUFON

Le 14 mai 2018, vers 22 h 45–22 h 50, une famille résidant à Saint-Pierre, dans le sud de La Réunion, observe depuis son domicile la côte et le ciel au large. Trois lumières particulièrement brillantes apparaissent soudainement : deux blanches et une rouge, disposées selon une configuration triangulaire. Le témoin principal, identifié dans les sources sous le prénom de Jean-Pierre, saisit alors son appareil afin de photographier et de filmer le phénomène.

Selon son récit transmis au MUFON, le phénomène reste apparemment stationnaire pendant environ quatre minutes. Le témoin a l'impression qu'il « lévite » et qu'il semble rechercher ou observer quelque chose. L'objet commence ensuite à se déplacer en ligne droite à une vitesse jugée importante, apparemment à basse altitude. Le témoin croit percevoir un reflet sur la mer. Il estime que le phénomène aurait parcouru environ cinq kilomètres en deux minutes, avant d'effectuer une ascension puis de disparaître. L'observation est rapidement médiatisée. Le 17 mai, un témoignage détaillé est publié sur le site ufologique Ôdla. Le 20 mai 2018, Zinfos974 consacre à son tour un article à l'affaire sous le titre « Un ovni aperçu au large de St-Pierre ». Le média indique que la famille aurait observé le phénomène pendant environ quatre minutes et que l'examen des photographies prises en rafale donnait au témoin l'impression que l'objet tournait. Zinfos974 précise également que l'affaire avait attiré l'attention du MUFON France, lequel avait décidé de déclencher une enquête par l'intermédiaire de son correspondant local et de lancer un appel à témoins à La Réunion.

Le témoignage apparaît également dans les compilations de rapports issus du MUFON Case Management System. La version publiée dans Filer's Files reprend les principaux éléments du récit : Saint-Pierre, 14 mai 2018 à 22 h 45, deux lumières blanches et une lumière rouge formant un triangle, immobilité apparente pendant environ quatre minutes, déplacement rectiligne, impression de faible altitude, possible reflet sur l'eau et ascension finale. La diffusion internationale de l'affaire entraîne rapidement des spéculations concernant un éventuel appareil triangulaire secret de type « TR-3B ». Cette hypothèse n'est toutefois étayée par aucun élément matériel dans le dossier. Il convient donc de la distinguer radicalement de l'observation elle-même. Le témoin rapporte trois lumières disposées en triangle ; cela ne constitue pas, en soi, une preuve que le phénomène était un appareil triangulaire ni, a fortiori, un aéronef militaire secret. L'existence de photographies et d'une vidéo constitue un élément intéressant, mais les sources publiques retrouvées ne permettent pas d'établir avec précision la distance, l'altitude, les dimensions ou la vitesse réelle du phénomène. Le témoignage indique par ailleurs que les photographies ne permettaient pas, après agrandissement et traitement, de distinguer clairement l'objet. Une analyse scientifique nécessiterait l'accès aux fichiers originaux, aux données EXIF, aux paramètres photographiques et à l'intégralité de la séquence vidéo.

Une recherche dans la base publique du GEIPAN ne fait pas apparaître de dossier correspondant au 14 mai 2018 à Saint-Pierre. Les dossiers GEIPAN connus concernant Saint-Pierre à La Réunion correspondent à d'autres dates, notamment 1976, 1981, 1985 et 2008-2009. L'enquête annoncée par le MUFON France constitue un élément notable du dossier, mais aucun rapport final public de cette enquête n'a été retrouvé dans les sources accessibles. Il serait donc incorrect d'affirmer que le MUFON a conclu à la présence d'un engin extraterrestre ou d'un appareil militaire. À l'inverse, l'absence de rapport final accessible ne permet pas non plus de considérer l'affaire comme résolue.

Évaluation : C. Témoignage contemporain relativement documenté, accompagné de supports photographiques et vidéo et ayant fait l'objet d'une démarche d'enquête MUFON, mais sans données instrumentales, identification indépendante ou rapport d'enquête final publiquement disponible. Le cas constitue un témoignage intéressant de phénomène lumineux triangulaire à La Réunion, mais ne permet pas de déterminer objectivement la nature de l'objet.

Sources principales, ce qu’elles disent :
Zinfos974 pour la source réunionnaise contemporaine, le témoignage MUFON/CMS pour la source ufologique primaire accessible indirectement, et Ôdla pour la transcription détaillée du récit.

1. Le témoignage original est plus précis que l'article Zinfos974. La transcription publiée le 17 mai 2018 sur Ôdla donne l'heure 22 h 45, alors que Zinfos974 indique environ 22 h 50. Le récit est signé « Jean-Pierre ». Le témoin dit explicitement avoir vu trois lumières — deux blanches et une rouge — formant un triangle, avoir photographié et filmé le phénomène, puis l'avoir vu rester sur place environ quatre minutes avant de partir en ligne droite.

Le détail intéressant est que Jean-Pierre ne dit pas qu'il a réussi à obtenir une photographie nette de l'objet. Il précise au contraire qu'après avoir essayé d'améliorer les photographies avec un logiciel, il lui était « impossible de distinguer l'objet ». C'est une réserve importante.

2. Le document MUFON est bien identifiable comme source du témoignage.
La compilation Filer's Files #20 – 2018 reprend le cas dans la rubrique Réunion Island et porte explicitement la mention « Thanks to MUFON CMS ». Elle donne Saint-Pierre, le 14 mai 2018 à 22 h 45, les trois lumières, les quatre minutes d'immobilité apparente et le déplacement estimé à 5 km en deux minutes. Elle termine par « Thanks To Jean Pierre ».
C'est donc une preuve assez solide que le récit est bien issu d'une fiche MUFON CMS, même si la référence numérique complète du dossier n'est pas exposée dans les copies actuellement accessibles.
Il faut préciser que MUFON CMS, base de données n'est pas accessible au public, Filer's Files, par l'intermédiaire d'un correspondant Mufon, publie de temps en temps des cas issus de cette base de données fermée malheureusement.

3. L'appel à témoins du MUFON est confirmé par la presse locale C'est probablement la meilleure preuve concernant l'enquête. Le 20 mai 2018, Zinfos974 écrit que le phénomène avait attiré l'attention du MUFON France, qui avait décidé de « déclencher une enquête via son correspondant local » et avait lancé un appel à témoins à La Réunion. La même information est reprise pratiquement mot pour mot par Ôdla quelques jours plus tard.

4. Nous avons maintenant un nom intéressant concernant le MUFON à La Réunion Une page du MUFON France consacrée à son organisation indique Manuel Wiroth comme : « Auteur, contact IRM pour le MUFON la Réunion » Il est par ailleurs docteur en histoire contemporaine et spécialiste de l'histoire de l'ufologie française. (!)

Attention toutefois : je ne peux pas affirmer que Manuel Wiroth est l'enquêteur qui a personnellement traité le dossier du 14 mai 2018. La source de 2018 parle seulement d'un « correspondant local » sans le nommer. Il serait donc méthodologiquement incorrect de faire cette association comme un fait établi. En revanche, il est certain que Wiroth était fortement impliqué dans la documentation ufologique concernant La Réunion et l'océan Indien ; son travail ultérieur sur cette région est significatif.
.
Le 27 octobre 2018, toujours à Saint-Pierre, un autre témoignage MUFON concerne des lumières observées vers 20 h 50, avec vidéo et photographie. Le témoin décrit notamment une lumière descendante brutalement, puis restant stationnaire, avant qu'une autre lumière ne se déplace autour de la première. Le cas a lui aussi été repris comme possible « TR-3B ». Le Filer's Files #44 – 2018 contient également ce deuxième cas réunionnais et indique qu'il provient du MUFON CMS. Il y aurait donc en fait deux observations ce même jour à Saint-Pierre :

Date	Lieu	Description	Source
14 mai 2018	Saint-Pierre	3 lumières triangulaires, stationnaires puis déplacement	MUFON CMS / Zinfos974
27 octobre 2018	Saint-Pierre	Lumières, descente brutale, stationnement, interaction apparente	MUFON CMS

Ce rapprochement est intéressant, mais il ne permet pas de conclure qu'il s'agissait du même phénomène ou du même type d'objet.

Conclusion
14 MAI 2018 — SAINT-PIERRE — OBJET TRIANGULAIRE / TROIS LUMIÈRES — MUFON — C avec la mention : Enquête MUFON France annoncée ; appel à témoins lancé à La Réunion ; aucune conclusion publique de l'enquête retrouvée. Photographies et vidéo mentionnées, mais le témoin indique lui-même que les photographies traitées ne permettaient pas de distinguer clairement l'objet. Hypothèse TR-3B apparue dans les reprises ufologiques, non démontrée.
Sources :

https://www.zinfos974.com/video-un-ovni-apercu-au-large-de-st-pierre/
https://www.odla.fr/2018/05/17/un-ovni-triangulaire-observ%C3%A9-%C3%A0-saint-pierre-sur-l-%C3%AEle-de-la-r%C3%A9union/
https://nationalufocenter.com/2018/05/filers-files-20-2018-1941-ufo-crash-in-cape-girardeau-mo/

27 OCTOBRE 2018 – PHENOMENE VISIBLE DANS TOUTE L'ILE - REUNION

Phénomène lumineux observé dans toute l'île

Le 27 octobre 2018 vers 20 h 10, heure locale, de nombreux habitants de La Réunion observent un phénomène lumineux traversant le ciel. Les témoignages sont suffisamment nombreux et géographiquement dispersés pour constituer un véritable événement collectif : Saint-Joseph, hauts de Saint-Leu, Saint-André, Sainte-Marie, notamment.

Imaz Press publie le lendemain, 28 octobre, un article intitulé : « Un météore, UN OVNI ou un morceau de fusée ? » Le média rapporte une trajectoire apparente d'ouest en est, une lumière jaune-orangé et une durée de l'ordre d'une dizaine de secondes selon certains témoignages. Le phénomène a également été observé depuis Rodrigues.

Ce qui est particulièrement intéressant : l'heure

L'information la plus importante apparaît dans les sources astronomiques postérieures. Le deuxième étage de la Falcon 9 utilisée pour lancer Koreasat 5A le 30 octobre 2017 est catalogué sous : 2017-067B / NORAD 42985 Il est indiqué comme ayant effectué sa rentrée atmosphérique le 27 octobre 2018, après environ 362 jours en orbite. Et surtout, les données de Jonathan McDowell donnent une rentrée vers : 16 h 10 UTC soit : 20 h 10 à La Réunion. C'est exactement l'heure donnée par Imaz Press pour l'apparition du phénomène. C'est un rapprochement extrêmement fort. On a donc :

Donnée	Observation Réunion	Débris Falcon 9
Date	27 octobre 2018	27 octobre 2018
Heure locale	≈ 20 h 10	16 h 10 UTC = 20 h 10 Réunion
Aspect	Bolide / lumière jaune-orangé	Rentrée atmosphérique
Trajectoire apparente	Ouest → Est	Compatible avec une trajectoire orbitale
Durée rapportée	≈ 10 secondes	Compatible avec une rentrée
Source spatiale	Inconnue au départ	Falcon 9, 2017-067B

La coïncidence temporelle est donc remarquable.

Identification du « morceau de fusée »

L'hypothèse publiée localement était celle d'un morceau de Falcon 9 lancé environ un an auparavant. Imaz Press attribue cette piste à Flavien Schmitt, qui l'aurait proposée via la page Facebook Actu Météo 974. Le média écrit que la trajectoire du débris devait passer au-dessus des Mascareignes autour de 20 h 32. Ôdla reprend pratiquement la même information et indique également une observation d'au moins une dizaine de secondes, d'ouest en est. Mais nous disposons maintenant d'une information plus précise :

Le débris 2017-067B était le deuxième étage de la Falcon 9 ayant lancé Koreasat 5A le 30 octobre 2017 depuis le Kennedy Space Center. Il était resté sur une orbite très elliptique avant de rentrer dans l'atmosphère le 27 octobre 2018.

Il ne s'agissait donc probablement pas d'un « météore » car la comparaison avec le bolide naturel est intéressante. Un météore est produit lorsqu'un corps naturel entre dans l'atmosphère et se consume. Ici, nous avons un candidat artificiel identifié : étage supérieur Falcon 9 — COSPAR 2017-067B — NORAD 42985.

Le fait qu'il s'agisse d'un objet de plusieurs tonnes rend parfaitement compréhensible une traînée lumineuse importante et relativement prolongée lors de la rentrée. Les données de Space Activities 2018 donnent environ 3 000 à 4 000 kg pour cet étage et situent sa rentrée le 27 octobre 2018.

C'est ici qu'il faut être prudent. Car les bases orbitales que j'ai retrouvées donnent la rentrée de 2017-067B comme ayant eu lieu dans le Pacifique. Cela peut sembler contredire les observations réunionnaises. Mais « Pacific » dans les tableaux de rentrée ne suffit pas à établir que le phénomène observé à La Réunion ne pouvait pas être ce même étage.

Pourquoi ?

Parce qu'un objet en rentrée atmosphérique peut être visible bien avant la phase terminale de sa rentrée, alors que le point indiqué dans une base comme « reentry location » correspond à la phase finale / zone de disparition ou de rentrée complète. Il faut donc distinguer : zone de visibilité et zone de rentrée terminale. La Réunion pouvait éventuellement se trouver sous ou à proximité de la trajectoire apparente du véhicule alors que celui-ci poursuivait sa trajectoire avant sa destruction complète.

Le sens indiqué par les témoins est également intéressant. Imaz Press rapporte une progression apparente d'ouest en est. Ce n'est pas incompatible avec un objet orbital. L'étage 2017-067B avait une orbite inclinée d'environ 22°, ce qui est cohérent avec le profil d'une mission Falcon 9 destinée à placer Koreasat 5A sur une trajectoire géostationnaire. La latitude de La Réunion étant d'environ 21° sud, le passage d'un objet ayant une inclinaison voisine de 22° mérite effectivement d'être étudié.

Le fait que le phénomène ait également été vu à Rodrigues est tout à fait possible et c'est Imaz Press qui indique explicitement : le phénomène n'a pas été aperçu seulement à La Réunion et montre des images prises depuis Rodrigues. Cela renforce fortement l'hypothèse d'un phénomène très haut dans l'atmosphère ou dans l'espace, plutôt que celle d'un objet évoluant à faible altitude au-dessus de La Réunion. Une rentrée de débris orbital correspond précisément à ce type de situation :

Un phénomène unique → grande altitude → visibilité depuis une très vaste zone géographique.

Et le MUFON ?
Il existe bien une fiche MUFON CMS datée du 27 octobre 2018 à Saint-Pierre. Mais attention : cette fiche n'est pas nécessairement le même événement que le bolide observé à 20 h 10 dans toute l'île. La fiche MUFON raconte autre chose. Elle indique qu'à 20 h 50, une personne située à Saint-Pierre observe depuis le dernier étage de sa maison une lumière située à environ 12–15 km. Le témoin décrit :

Un premier objet lumineux Une descente brutale ;	Une immobilisation apparente puis un second point lumineux ; ;	Celui-ci semble tourner autour du premier Puis le premier disparaît des vidéos ont été réalisées.

Le rapport est explicitement attribué au MUFON CMS. Donc nous avons potentiellement DEUX événements le même soir :

20 h 10 — phénomène généralisé
→ probablement rentrée atmosphérique de la Falcon 9.
20 h 50 — Saint-Pierre
→ témoignage MUFON différent, avec deux lumières et mouvements apparents.

Pourquoi cette distinction est essentielle
Si l'on mélange les deux dossiers, on pourrait écrire : « Le 27 octobre 2018, plusieurs objets ont été observés dans toute La Réunion et le MUFON a enregistré plusieurs témoignages. » Ce serait trompeur. Il faut plutôt écrire :

Événement A 27 octobre 2018 — vers 20 h 10 Phénomène lumineux généralisé à La Réunion et Rodrigues. Identification très probable : rentrée atmosphérique du deuxième étage Falcon 9 2017-067B.

Événement B 27 octobre 2018 — 20 h 50 — Saint-Pierre Observation MUFON CMS d'une ou plusieurs lumières, avec mouvements apparents particuliers.

Ce deuxième événement n'est pas automatiquement expliqué par la rentrée de Falcon 9.

Peut-on expliquer le cas MUFON de 20 h 50 par la Falcon 9, en fait je serais beaucoup plus prudent car Il existe 40 minutes d'écart entre les deux observations : 20 h 10 → 20 h 50.

Si l'événement de 20 h 10 est bien la rentrée du 2017-067B, il faudrait démontrer que le même objet ou un autre fragment a pu rester visible ou réapparaître quarante minutes plus tard. Or les données orbitales disponibles indiquent une rentrée autour de 16 h 10 UTC, donc 20 h 10 heure locale, et non 20 h 50. Je ne vois donc aucune raison suffisante de rattacher automatiquement le témoignage MUFON de 20 h 50 à la Falcon 9.

Conclusion critique
Imaz Press pose la question « météore, OVNI ou morceau de fusée ? ».
Réponse la plus vraisemblable : rentrée du deuxième étage Falcon 9.
SOURCES : https://imazpress.com/actus-reunion/un-meteore-un-ovni-ou-un-morceau-de-fuse
https://nationalufocenter.com/2018/11/filers-files-44-2018-astronaut-donald-slayton-chased-ufos/
https://www.planet4589.org/space/papers/space18.pdf
https://www.odla.fr/2018/10/29/ovni-ou-%C3%A9toile-filante-un-ph%C3%A9nom%C3%A8ne-lumineux-observ%C3%A9-dans-le-ciel-r%C3%A9unionnais-28-10-2018/

12 JANVIER 2019 SAINT ANDRE - REUNION
Boule lumineuse se déplaçant vers l'ouest
Le 12 janvier 2019, Zinfos974 publie un article intitulé « Un OVNI dans le ciel de La Réunion ? ». L'article est daté de 00 h 30 et rapporte le témoignage d'une habitante de Saint-André qui, vers 20 h 30, observe une boule lumineuse se déplaçant en direction de l'ouest.

Le témoignage comporte plusieurs éléments intéressants :
Lieu : Saint-André, nord-est de La Réunion ;
Heure : environ 20 h 30 ;
Aspect : boule ou sphère lumineuse ;
Déplacement initial : lent, vers l'ouest ;
Évolution : accélération ultérieure ;
Particularité : présence d'une « grosse nuée blanche autour » ;
Documentation : la témoin a tenté de photographier le phénomène ;
Autre témoin potentiel : une amie située à Saint-Leu, sur la côte ouest, aurait déclaré avoir observé quelque chose de comparable.

Un élément particulièrement important : LINFO
Cette observation n'est pas seulement rapportée par Zinfos974.
Le même matin, à 08 h 33, LINFO.re publie l'article « Avez-vous vu cette lueur dans le ciel hier soir ? ». Le média indique que plusieurs internautes avaient signalé, entre 20 h et 21 h, avoir observé une lumière qui leur avait paru étrange dans le ciel. C'est une confirmation intéressante : il ne s'agit donc pas nécessairement d'un témoignage isolé de Saint-André. Il existe une petite série de signalements contemporains, même si LINFO ne donne malheureusement pas, dans la page actuellement accessible, les lieux précis ni les descriptions détaillées de chacun.

Peut-on identifier le phénomène ?
Pour l'instant, je serais beaucoup plus prudent que pour le phénomène du 27 octobre 2018. Je n'ai pas trouvé, dans les sources accessibles, d'identification officielle ou astronomique permettant d'affirmer qu'il s'agissait : d'un météore ; d'une rentrée atmosphérique ; d'un satellite ; d'un lancement spatial ou encore d'un aéronef ou d'un hélicoptère. La description « boule lumineuse + nuée blanche + déplacement lent puis accélération » est toutefois compatible avec plusieurs phénomènes conventionnels. La difficulté est que nous ne connaissons ni la durée exacte, ni l'élévation angulaire, ni la taille apparente, ni la trajectoire précise, ni la nature de la photographie prise par la témoin.

Il faut également noter que « accélération » est une appréciation visuelle, et non une mesure instrumentale. Un phénomène qui se rapproche ou s'éloigne de l'observateur, ou dont la luminosité évolue rapidement, peut donner une impression d'accélération. La « nuée blanche » est le détail à

examiner Une enveloppe ou traînée blanche autour d'une source lumineuse pourrait avoir plusieurs explications :

- Phénomène météorique, avec émission lumineuse et traînée ;
- Rentrée atmosphérique, particulièrement si l'objet se fragmente ;
- Nuage ou brume éclairé(e) par une source située derrière ou à proximité ;
- Effet optique lié à la photographie ou à la mise au point ;
- Phénomène lumineux atmosphérique beaucoup plus banal.

Mais il serait prématuré d'en déduire une nature précise. Un point chronologique intéressant LINFO confirme une fenêtre d'observation située entre 20 h et 21 h, tandis que le témoignage de Saint-André est situé vers 20 h 30. Les deux sources sont donc parfaitement compatibles temporellement.

En revanche, je n'ai pour l'instant pas trouvé de source permettant de reconstituer une trajectoire Saint-André → Saint-Leu, ce qui serait très utile. Si les deux observations étaient réellement simultanées et concernaient le même objet, on pourrait essayer d'en déduire une direction de déplacement et éventuellement une altitude approximative.

Résumé
Le 12 janvier 2019, vers 20 h 30, une habitante de Saint-André, dans le nord-est de La Réunion, observe dans le ciel une boule lumineuse se déplaçant lentement vers l'ouest. Selon son témoignage rapporté par Zinfos974, le phénomène aurait ensuite accéléré. La témoin signale également la présence d'une « grosse nuée blanche autour » du phénomène. Elle tente de photographier l'observation. Une amie résidant à Saint-Leu, sur la côte ouest de l'île, lui aurait par ailleurs indiqué avoir observé quelque chose de comparable.

L'intérêt du témoignage est renforcé par une publication de LINFO.re le même matin. Le média indique que plusieurs internautes ont signalé, entre 20 h et 21 h, l'observation d'une lumière jugée inhabituelle dans le ciel réunionnais.

La convergence temporelle entre les deux sources est intéressante, mais les informations disponibles restent insuffisantes pour déterminer avec certitude s'il s'agit du même phénomène. Aucun document d'enquête du GEIPAN, de la gendarmerie ou d'un organisme ufologique permettant d'identifier l'objet n'a été retrouvé dans les sources actuellement accessibles.

Plusieurs explications conventionnelles demeurent envisageables : phénomène météorique, rentrée atmosphérique, objet aérien éclairé ou phénomène lumineux associé aux conditions atmosphériques. La « nuée blanche » décrite par la témoin constitue un élément particulier, mais elle ne permet pas, à elle seule, de privilégier une hypothèse.

Évaluation : C — observation contemporaine comportant plusieurs témoignages potentiels et une tentative de photographie, mais sans données instrumentales ni identification définitive.

Sources principales : Zinfos974, 12 janvier 2019 ; LINFO.re, 12 janvier 2019.
https://www.zinfos974.com/un-ovni-dans-le-ciel-de-la-reunion/
https://www.linfo.re/la-reunion/societe/avez-vous-vu-cette-lueur-dans-le-ciel-hier-soir

06 JANVIER 2019 – GRAND BASSIN - REUNION
Observation d'OVNI NUFORC 145536
Date d'apparition : 06/01/2019 à 11h00 heure locale.
Signalé le : 07/04/2019 à 12h06 heure du Pacifique.
Durée : 1 seconde.
Nombre d'observateurs : 3.
Lieu : Grand Bassin (Île de La Réunion).
Forme : Ovale.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet.

Un objet ovale jaune a été repéré sur les photos. Nous l'avons découvert par hasard en visionnant les photos peu après la prise de vue. Trois personnes étaient présentes lors de la prise des photos.

Publié le 08/04/2019. Source : https://nuforc.org/sighting/?id=145536

16 MAI 2023 - LE TAMPON – REUNION
Un « objet » triangulaire découvert sur une photographie… identifié comme un papillon

Le 16 mai 2023, un témoin se promène au belvédère de Notre-Dame de la Paix, sur la route départementale 36, dans le secteur de La Plaine-des-Cafres, commune du Tampon, à La Réunion. Il réalise plusieurs photographies avec son smartphone. Ce n'est qu'après la promenade, en examinant les clichés, qu'il remarque sur l'une des photographies une tache sombre de forme inhabituelle, qu'il interprète comme pouvant correspondre à un phénomène aérospatial non identifié. Le cas est ensuite transmis au GEIPAN.

La fiche GEIPAN fournit plusieurs renseignements techniques :
Date : 16 mai 2023 ;
Lieu : Le Tampon, La Réunion ;
Site : belvédère de Notre-Dame de la Paix ;
Heure indiquée : 12 h 58 min 35 s heure locale ;
Environnement : forêts et milieux semi-naturels ;
Conditions météorologiques : belles éclaircies ou ciel peu nuageux ;
Nombre de phénomènes : un ;
Forme perçue : triangulaire en deux dimensions ;
Couleur : marron ;
Bruit : aucun ;
Vitesse : inconnue.

Un détail montre immédiatement la difficulté d'interprétation : le témoin n'a pas observé directement l'objet dans le ciel. L'information provient exclusivement de l'analyse ultérieure d'une photographie. Le GEIPAN précise donc qu'il s'agit d'une « observation a posteriori sur photographie d'une tache sombre ».

L'enquête va rapidement orienter l'identification vers un phénomène tout à fait terrestre. Le GEIPAN examine notamment les caractéristiques de la forme photographiée et conclut que le cliché représente vraisemblablement un animal passant très près de l'objectif. Trois possibilités sont évoquées dans la description de l'enquête : un insecte ; un oiseau ou un papillon. Mais l'hypothèse finalement privilégiée est celle d'un papillon endémique de La Réunion, Neptisdumetorum.

Le GEIPAN indique que ce papillon mesure environ 2 cm de longueur et qu'il présente des similitudes marquées de forme et de couleur avec la tache observée sur la photographie. L'hypothèse retenue est donc celle d'un papillon évoluant rapidement à proximité immédiate de l'objectif, ce qui explique son aspect déformé et relativement grand sur le cliché.

Pourquoi un petit papillon peut-il donner l'impression d'un objet beaucoup plus grand ? C'est probablement l'aspect le plus pédagogique de ce dossier. La photographie ne permet pas nécessairement de percevoir la véritable distance entre l'appareil et l'objet photographié. Un insecte situé à seulement quelques dizaines de centimètres de l'objectif peut apparaître comme une forme relativement importante sur l'image, alors qu'il ne mesure que quelques centimètres. La situation est encore plus trompeuse lorsque l'insecte est en mouvement au moment du déclenchement. Le déplacement pendant le temps d'exposition peut produire : une silhouette allongée ; une déformation ; un flou de mouvement ou encore une perte des détails des ailes. La photographie peut alors donner l'impression d'un objet solide éloigné alors que la cause se trouve en réalité à quelques dizaines de centimètres de l'appareil. C'est précisément ce type de méprise que l'enquête du GEIPAN cherche à mettre en évidence dans ce cas.

Deux photographies particulièrement importantes
La fiche GEIPAN met à disposition plusieurs documents, dont :
« Témoin PHOTO 1 SANS PAN.jpg »
« Témoin PHOTO 2 AVEC PAN.jpg »

Le compte rendu d'enquête
Le questionnaire technique.
La comparaison entre la photographie originale et celle sur laquelle le témoin avait repéré le PAN constitue donc un élément important du dossier.

Une petite anomalie intéressante dans la fiche
La fiche détaillée contient néanmoins des informations qui peuvent prêter à confusion. Elle indique une distance de quelques kilomètres entre le témoin et le phénomène, ainsi qu'une taille apparente correspondant, dans la perspective du paysage, à plusieurs mètres. Elle décrit également une forme triangulaire marron. Ces indications correspondent à la perception/interprétation initiale du PAN photographique, et non à la taille réelle de l'objet identifié. C'est précisément l'intérêt de l'enquête : les caractéristiques apparentes d'un objet photographié peuvent être radicalement différentes de sa nature réelle.

RESUME
Un objet triangulaire découvert sur une photographie
Le 16 mai 2023, un homme se promène au belvédère de Notre-Dame de la Paix, dans le secteur de La Plaine-des-Cafres, commune du Tampon, à La Réunion. Au cours de cette promenade, il prend plusieurs photographies avec son smartphone. Ce n'est qu'ultérieurement, en examinant ses clichés, qu'il remarque sur l'une des images une tache sombre qu'il interprète comme pouvant correspondre à un phénomène aérospatial non identifié.

La fiche du GEIPAN indique une prise de vue à 12 h 58 min 35 s. Le phénomène apparaît sur la photographie sous la forme d'une silhouette marron, globalement triangulaire. Le témoin ne rapporte pas avoir observé directement l'objet au moment de la prise de vue. Le dossier comporte notamment les photographies originales, une photographie faisant apparaître le PAN, un questionnaire technique et un compte rendu d'enquête.

L'analyse du GEIPAN conduit à une explication beaucoup plus banale. L'objet photographié serait très vraisemblablement un animal passant rapidement à proximité de l'objectif. Parmi les hypothèses envisagées — insecte, oiseau ou papillon — les enquêteurs retiennent plus particulièrement celle d'un papillon endémique de La Réunion, Neptis dumetorum. Le GEIPAN indique que cet insecte, d'environ deux centimètres, présente des caractéristiques de forme et de coloration compatibles avec la silhouette visible sur la photographie.

La proximité de l'insecte avec l'appareil photographique constitue l'élément essentiel de l'interprétation. Un petit animal passant à très faible distance de l'objectif peut apparaître beaucoup plus grand sur une photographie et prendre une apparence inhabituelle. Son déplacement rapide pendant la prise de vue peut également provoquer un flou et une déformation de sa silhouette, faisant disparaître les détails permettant normalement de reconnaître un papillon.

Le GEIPAN classe le dossier en catégorie A, avec le type de phénomène « Insecte ». La fiche, mise à jour le 23 mai 2023, conclut qu'il s'agit très probablement d'un papillon Neptis dumetorum. Ce dossier constitue ainsi un exemple intéressant de PAN photographique : l'objet paraît inhabituel sur le cliché, mais son identification devient possible lorsque l'image est replacée dans son contexte photographique et environnemental.
Classification : A — phénomène identifié, très probablement un papillon (Neptis dumetorum).
Source principale : GEIPAN, dossier TAMPON (LE) (974), observation du 16 mai 2023, mise à jour du 23 mai 2023.
https://www.geipan.fr/fr/cas/2023-05-51440

15 DECEMBRE 2024 – PETITE ILE – REUNION
Des boules lumineuses au-dessus de l'océan

Le 15 décembre 2024, un habitant de Petite-Île, dans le sud de La Réunion, observe entre 19 h 15 et 19 h 30 UTC — soit environ 23 h 15 à 23 h 30, heure locale — plusieurs phénomènes lumineux inhabituels en direction du sud, au-dessus de l'océan. Le phénomène ne se limite toutefois pas à cette première soirée. Le témoin indique avoir observé des lumières similaires pendant quatre soirées consécutives. Il

décrit des boules lumineuses jaunes à blanches, apparaissant au-dessus de la mer puis se déplaçant généralement d'ouest en est. Une seconde boule pouvait parfois suivre la première, avec une trajectoire moins régulière. Un élément particulièrement remarquable est la répétition du phénomène : les lumières effectuaient des passages rapides et brefs, disparaissaient vers le sud-est, puis pouvaient réapparaître quelques instants plus tard. Le témoin estime avoir pu observer jusqu'à une vingtaine d'apparitions au cours d'une même soirée.

Une observation documentée par vidéo
Le témoin a finalement adressé au GEIPAN, le 31 janvier 2025, un questionnaire technique accompagné de plusieurs enregistrements vidéo. La fiche officielle comporte également une analyse photographique réalisée avec IPACO, ainsi qu'une vérification astronomique avec Stellarium. L'analyse du GEIPAN a permis de mesurer l'élévation réelle de deux des phénomènes visibles sur une vidéo : environ 3,1° et 4° au-dessus de l'horizon. Le témoin avait initialement estimé une hauteur d'environ 30°, mais cette estimation était fortement influencée par l'utilisation du zoom ×5.

L'explication : des satellites Starlink
Le GEIPAN identifie le phénomène comme du « satellite flaring », c'est-à-dire des éclats lumineux produits par la réflexion de la lumière solaire sur les satellites Starlink. Lorsque les satellites se trouvent sur leur orbite opérationnelle et dans une configuration géométrique particulière, leurs surfaces peuvent réfléchir brièvement la lumière du Soleil vers un observateur terrestre. Le satellite peut alors apparaître comme une étoile ou une boule lumineuse très brillante, puis disparaître rapidement lorsque l'angle de réflexion change. Le phénomène est particulièrement visible lorsque le Soleil se trouve encore sous l'horizon mais éclaire les satellites situés en altitude. Dans le cas étudié, le GEIPAN constate que les conditions étaient réunies : le Soleil se trouvait à environ 30 à 45° sous l'horizon, dans la direction du sud, correspondant à celle des observations.

Le témoignage est intéressant parce que le phénomène pouvait donner l'impression de véritables boules lumineuses se déplaçant dans le ciel, avec des apparitions et disparitions soudaines.
La répétition du phénomène au même endroit apparent, les trajectoires globalement similaires et la possibilité de voir plusieurs points lumineux successivement correspondent cependant très bien au comportement de satellites en orbite. Le GEIPAN considère d'ailleurs la consistance du témoignage comme très bonne, précisément parce que l'observation s'est répétée sur plusieurs jours et qu'elle est accompagnée de vidéos.

Données

Élément	Donnée
Date initiale	15 décembre 2024
Lieu	Petite-Île, La Réunion
Direction	Sud, au-dessus de l'océan
Horaire	19 h 15–19 h 30 UTC
Aspect	Boules lumineuses jaunes à blanches
Mouvement	Principalement Ouest → Est
Répétition	4 soirées consécutives
Nombre possible	Jusqu'à ~20 apparitions en une soirée
Documents	Plusieurs vidéos + questionnaire technique
Analyse	IPACO + Stellarium
Identification	Satellites Starlink
Phénomène	Satellite flaring
Classement GEIPAN	A
Consistance	0,72 / très bonne
Étrangeté	0,10

Les données de la fiche GEIPAN confirment donc un cas parfaitement expliqué, et non un PAN restant inexpliqué.

https://www.geipan.fr/fr/cas/2024-12-51615

25 FEVRIER 2025 – SAINT PIERRE – REUNION
Une « grappe » de lumières identifiée comme des parachutistes Le 25 février 2025 vers 19 h 40, un témoin et sa fille observent depuis la terrasse d'un immeuble à Saint-Pierre un ensemble de lumières dans le ciel nocturne, en direction du nord-ouest. Le phénomène se présente sous la forme d'une grappe de 5 à 6 points lumineux blancs, relativement brillants et clignotant de manière apparemment aléatoire. Le groupe se déplace silencieusement dans le ciel, d'abord vers la droite, puis vers le bas et enfin vers la gauche. La vitesse est jugée modérée mais nettement perceptible. Le témoin utilise des jumelles, mais celles-ci ne permettent pas de distinguer de structure précise : les lumières apparaissent simplement légèrement agrandies. Aucun bruit n'est entendu. Au moment où il commence à filmer, la plupart des lumières disparaissent, une seule reste visible, clignote encore quatre fois à intervalles réguliers, puis disparaît à son tour.

Le GEIPAN entreprend une vérification des activités aéronautiques qui avaient lieu au moment de l'observation. Le résultat est particulièrement probant : le 2 e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2 e RPIMa) confirme avoir effectué ce soir-là des largages nocturnes de parachutistes au-dessus de Saint-Pierre, entre 19 h et 20 h. Trois avions ont participé aux largages : premier avion : 4 parachutistes ; deuxième avion : 3 parachutistes et troisième avion : 3 parachutistes. Soit 10 parachutistes au total.

Les militaires utilisaient des équipements lumineux de type strobe (feux à éclat). Le GEIPAN relève donc une correspondance directe entre les points blancs clignotants observés par les deux témoins et les parachutistes effectuant leur descente. La trajectoire correspond également La concordance ne repose pas uniquement sur l'horaire. Les sauts ont été réalisés au-dessus de Saint-Pierre, dans la direction générale observée par le témoin. Les parachutistes se dirigeaient ensuite vers le stade du 2 e RPIMa, situé au nord-ouest de la position du témoin, près de l'aéroport de Pierrefonds. Cela permet d'expliquer le déplacement apparent des lumières, notamment leur mouvement final vers la gauche. Leur disparition peut également résulter de leur passage derrière des éléments du paysage ou d'un changement d'orientation des parachutistes.

Un autre détail intéressant est que l'avion Pilatus utilisé pour les largages n'était pas équipé d'un transpondeur ADS-B. Son absence des systèmes publics de suivi des avions ne constitue donc pas un élément mystérieux. Un cas photographié/filmé Le dossier GEIPAN comprend notamment :

- Le questionnaire technique ;
- Une annexe météorologique ;
- Une vidéo de l'observation.

Les conditions météorologiques étaient favorables : ciel dégagé et vent faible à l'aéroport de Pierrefonds au moment des faits.

Conclusion du GEIPAN - Le GEIPAN considère que la concordance entre : l'heure de l'observation ; la localisation ; la direction ; le nombre de lumières et entre autres leur comportement clignotant permet d'identifier le phénomène. Le dossier est donc classé : A — Parachutiste(s)

La fiche GEIPAN attribue une consistance de 0,64 et une étrangeté de 0,12. Elle a été mise à jour le 20 octobre 2025.

Appréciation
C'est un excellent cas de méprise aéronautique documentée. Contrairement à certains dossiers où l'identification repose uniquement sur une hypothèse, ici le GEIPAN dispose d'une confirmation directe de l'unité militaire concernée, avec une parfaite concordance temporelle et géographique.

Référence officielle : https://www.geipan.fr/fr/cas/2025-02-51628

03 OCTOBRE 2025 – SAINT-PAUL – REUNION

Une lumière blanche observée au-dessus de l'océan Le 3 octobre 2025, vers 18 h 56, un témoin se promène sur la plage de La Saline, à Saint-Paul. Le ciel est dégagé au-dessus de la mer, avec quelques nuages du côté des terres. Il remarque alors une lumière blanche de forme globalement sphérique, se déplaçant lentement dans le ciel. Le phénomène présente une intensité lumineuse relativement constante pendant son déplacement. Il ne semble pas produire de bruit et évolue suffisamment lentement pour être distingué comme un objet se déplaçant dans le ciel plutôt que comme une étoile fixe.

Un élément important de l'observation est la disparition du phénomène derrière une formation nuageuse. Cette disparition constitue un indice utile : elle montre que le phénomène était situé au-dessus de l'horizon et que sa visibilité pouvait être masquée par les nuages.

L'identification du GEIPAN
L'analyse menée par le GEIPAN conduit à identifier le phénomène comme un satellite Starlink.
Plus précisément, il s'agit d'un satellite en phase de décroissance orbitale, c'est-à-dire un satellite qui avait perdu son orbite opérationnelle et se rapprochait progressivement de la rentrée atmosphérique.
Cette situation explique notamment l'apparence inhabituelle du phénomène. Un satellite peut être visible depuis le sol parce qu'il réfléchit la lumière du Soleil, alors même qu'il fait déjà nuit pour l'observateur.
Le déplacement lent d'une lumière ponctuelle dans le ciel est parfaitement compatible avec un satellite en orbite basse.

Une identification appuyée par des documents techniques - Le dossier GEIPAN est particulièrement intéressant pour votre catalogue puisqu'il comporte plusieurs documents d'analyse :

- Questionnaire technique ;
- Analyse IPACO ;
- Plusieurs captures et documents issus de SatCat ;
- Documents provenant d'Astronaut in the Sky.

Le GEIPAN a ainsi pu confronter l'observation à la trajectoire d'un satellite connu.
La fiche officielle donne :

- Étrangeté : 0,17
- Consistance : 0,63
- Classification : A
- Type : Satellite
- Date de mise à jour : 23 janvier 2026.

Depuis le sol, un satellite peut présenter une apparence trompeuse : un simple point blanc lumineux peut sembler être une étoile qui se déplace ou une petite boule lumineuse. Dans le cas de Saint-Paul, plusieurs facteurs ont pu renforcer cette impression : observation au-dessus de la mer, avec peu de repères visuels ; faible vitesse apparente ; luminosité relativement stable…

La conclusion du GEIPAN est donc cohérente avec les caractéristiques rapportées.

Classement et informations en résumés

Élément	Donnée
Date	3 octobre 2025
Lieu	Saint-Paul, La Réunion
Secteur	La Saline
Heure	~18 h 56
Aspect	Lumière blanche sphérique
Mouvement	Lent
Luminosité	Constante

Élément	Donnée
Disparition	Derrière des nuages
Enquête GEIPAN	Oui
Identification	Satellite Starlink
Situation orbitale	Décroissance orbitale avant rentrée
Classification	A
Étrangeté	0,17
Consistance	0,63

Observation
La multiplication des observations de satellites Starlink à La Réunion mérite d'être signalée car elle montre comment la généralisation des constellations de satellites peut produire des observations autrefois susceptibles d'être qualifiées « d'OVNI ».

Référence : GEIPAN, SAINT-PAUL (974), 03.10.2025, dossier n° 2025-10-51701. La fiche a été mise à jour le 23 janvier 2026.
https://www.geipan.fr/fr/cas/2025-10-51701

04 OCTOBRE 2025 – LE TAMPON – REUNION
Le GEIPAN dans cette observation dispose de six photographies exploitables et a pu confronter l'observation aux données du Centre Opérationnel de Surveillance de l'Espace (COSE) du CNES. La conclusion est toutefois B, et non A : l'hypothèse d'une rentrée atmosphérique de Starlink 2437 est jugée probable, mais la trajectoire calculée ne correspond pas exactement à celle reconstruite à partir des photographies

4 octobre 2025 — Le Tampon, La Réunion
Une traînée lumineuse observée depuis le Piton de la Fournaise
Le 4 octobre 2025, vers 3 heures du matin, un témoin entreprend l'ascension du Piton de la Fournaise depuis le refuge, accompagné de trois personnes, dont un second témoin. Il souhaite assister au lever du Soleil depuis le sommet. À environ deux tiers de l'ascension, alors que le ciel est parfaitement dégagé, il aperçoit un objet lumineux se déplaçant dans le ciel. L'observation dure environ 2 à 3 minutes, ce qui constitue déjà un élément important pour l'identification.

Description du phénomène
Le témoin décrit :

- Une lumière blanc-jaune, devenant progressivement plus jaune ;
- Un déplacement horizontal, de gauche à droite ;
- Une vitesse apparente supérieure à celle d'un avion mais inférieure à celle d'une étoile filante ;
- Aucune variation de type clignotement ;
- Une traînée lumineuse derrière l'objet ;
- Une disparition à l'horizon.

Vers la fin de l'observation, le témoin remarque quelque chose de particulièrement intéressant : la source lumineuse semble se diviser en deux éléments très proches, poursuivant pratiquement la même trajectoire.

Le phénomène est photographié par les deux témoins. Le GEIPAN dispose de six images exploitables, permettant notamment de reconstituer la trajectoire apparente avec une assez bonne précision.

Le GEIPAN écarte assez nettement l'hypothèse d'un bolide naturel. La raison principale est la durée : une étoile filante ou un bolide classique traverse généralement le ciel en quelques secondes, alors que le phénomène du 4 octobre est resté visible pendant deux à trois minutes.

La combinaison :

Durée importante + vitesse intermédiaire + trajectoire régulière + traînée + observation à l'aube

est beaucoup plus compatible avec une rentrée atmosphérique artificielle.

La piste Starlink 2437
L'enquête du GEIPAN a été particulièrement intéressante puisqu'elle a bénéficié de données fournies par le COSE du CNES. Les données d'orbitographie ont fait apparaître un objet correspondant à l'observation : Starlink 2437, alors en phase d'entrée dans l'atmosphère. Le satellite se trouvait alors dans une phase extrêmement basse de son orbite, aux environs de 160 km d'altitude, où le freinage atmosphérique devient très important. Cette situation peut produire exactement le type de phénomène décrit : un objet artificiel devient très lumineux en pénétrant progressivement dans les couches denses de l'atmosphère, avec une traînée et éventuellement une fragmentation ou séparation apparente en plusieurs éléments.

Le GEIPAN indique que la trajectoire calculée de Starlink 2437 ne correspond pas exactement à celle reconstruite à partir des photographies du témoin. Cela ne suffit cependant pas à écarter l'hypothèse. À environ 160 km d'altitude, le satellite subit un freinage atmosphérique très important. Sa trajectoire réelle peut donc commencer à s'écarter sensiblement de celle donnée par un modèle orbital utilisant une densité atmosphérique moyenne. Le GEIPAN explique qu'une petite différence entre la densité atmosphérique utilisée dans les calculs et la densité réelle peut entraîner des dizaines de kilomètres d'écart sur la trajectoire, ainsi que des différences de plusieurs dizaines de secondes dans le moment de passage apparent depuis le sol. C'est donc probablement cette incertitude qui explique pourquoi le GEIPAN n'a pas retenu la catégorie A.

Ce dossier présente plusieurs niveaux de preuve :

- Observation visuelle : bonne.
- Deux témoins : oui, même si un seul a déposé le témoignage officiel.
- Photographies : oui, six images exploitables.
- Reconstitution de trajectoire : oui.
- Objet spatial correspondant : Starlink 2437.
- Confirmation par le COSE/CNES : oui.
- Correspondance orbitale parfaite : non.

C'est donc un excellent exemple d'un cas où l'enquête scientifique aboutit à une identification très probable, mais conserve une petite marge d'incertitude.

Données générales

Élément	Donnée
Date	4 octobre 2025
Lieu	Le Tampon, Piton de la Fournaise
Heure	Vers 03 h 00
Durée	2 à 3 minutes
Aspect	Lumière blanc-jaune puis jaune
Traînée	Oui
Trajectoire	Horizontale, gauche → droite
Vitesse apparente	> avion, < étoile filante
Séparation apparente	Deux sources en fin d'observation
Témoins	2 personnes ayant photographié
Photographies	6 exploitables
Analyse	GEIPAN / COSE / données astronomiques
Objet candidat	Starlink 2437
Hypothèse	Rentrée atmosphérique artificielle

Élément	Donnée
Classification GEIPAN	B
Étrangeté	0,28
Consistance	0,72
Mise à jour	17 décembre 2025

Mon appréciation
Je conserverais la classification GEIPAN B
B — probable rentrée atmosphérique d'un satellite Starlink (Starlink 2437).
Il serait incorrect de transformer ce dossier en A — rentrée atmosphérique certaine, car le GEIPAN signale lui-même une discordance entre la trajectoire calculée du satellite et celle déduite des photographies. En revanche, les caractéristiques physiques de l'observation et les données orbitales constituent un faisceau d'indices particulièrement favorable à cette explication.
https://www.cnes-geipan.fr/fr/node/61295
Référence GEIPAN : 2025-10-51702 — Le Tampon (974), 04.10.2025. La fiche a été mise à jour le 17 décembre 2025.

Chapitre XII - 24

22 - KENYA

Ancienne colonie Britannique

Au Kenya, le phénomène OVNI n'est pas anecdotique, il est ancien, continu, mais invisible institutionnellement. Contrairement à la Guinée équatoriale où le catalogue officiel est vide, le Kenya a un dossier qui remonte à la période britannique et qui tient grâce à des pilotes, pas à l'Etat. Tout commence le 19 février 1951, 07h20, corridor Nairobi – Kilimandjaro. Un Lodestar d'East African Airways décolle de Nairobi West avec 9 passagers. Le radio Dennis Merrifield dit au commandant Jack Bicknell : "Have a look at a flying saucer". L'objet est immobile à 10 000 ft au-dessus du Kilimandjaro, observé 17 minutes aux jumelles marines : cigare métallique de plus de 200 ft, argent terne, 3 bandes noires verticales, aileron carré à l'arrière, puis double montée verticale à 40 000 ft et départ est à plus de 1000 mph sans traînée ni bruit.

Affidavit signé par les 11 personnes à l'atterrissage à Mombasa, article dans le Nairobi Sunday Post du 25 février 1951, dossier classé Unknown par l'US Air Force. C'est l'un des rares cas africains des années 50 à avoir ce statut.

Pourquoi on n'a pas plus de cas coloniaux ? Deux raisons structurelles : En fait jusqu'en 1967, le Ministry of Defence britannique détruisait les dossiers OVNI tous les 5 ans car jugés "transitory interest" Les archives coloniales kenyanes ont été sorties du pays à l'indépendance : les fameuses FCO 141 migrated archives, 8800 dossiers cachés à Hanslope Park, révélés en 2011 lors du procès Mau Mau. Beaucoup ont été brûlés ou noyés dans l'acide.

En juillet 1952, Winston Churchill lui-même demande à son Secrétaire d'Etat à l'Air : "What does all this stuff about flying saucers amount to? What can it mean? What is the truth?" La réponse officielle : illusions, avions, ballons.

Deux autres cas coloniaux survivent : Juin 1954 Kirimukuyu près du Mont Kenya : lumières venant du Mont Kenya, faisceaux sur un village en fête, village retrouvé incinéré le lendemain selon Jacques Vallée – récit non vérifié. Décembre 1965 Eastleigh, Nairobi : Michael Mudachi près de l'aéroport voit un elliptique avec hublots transparents atterrir verticalement, 3 êtres en chapeaux hauts "synthèse de toutes les races", veulent le photographier avec une cage émettant une lumière blanche et un rayon rouge qui le frappe à la poitrine, puis hallucinations et dépression.

La base NUFORC liste aujourd'hui 16 rapports déposés depuis le Kenya entre 1978 et 2026. UFO Hunters confirme la même fourchette : Nairobi Circle 2020, Mombasa 2017, Murang'a Disk 2016, Thika Teardrop 1997, Nakuru Diamond 1983, Kiambu Fireball 1982.

Le problème : il n'existe aucune institution kenyane pour collecter les témoignages. Tous les témoins doivent aller sur une base américaine. D'où un délai moyen de 10 à 33 ans avant déclaration. Il y a au Kenya, compte tenu du nombre d'observation qui interviennent sur les bases de données internationales, , beaucoup de personnes intéressées par le phénomène OVNI. Mais, ces personnes restent individuelles et peu actives, elles ne se réunissent pas en association et en conséquence, il n'y a aucune concertation véritable pour mener sur le terrain un travail d'enquête et d'étude du dossier OVNI. C'est ce qui manque au Kenya, bien que l'intérêt de la population pour les PAN – OVNI semble évident.

Depuis 2024, la donne a changé avec les débris spatiaux. Le 30 décembre 2024 à Mukuku, Makueni, un anneau métallique de 2,5 m de diamètre, 500 kg, tombe à 15h. Réseaux sociaux : "UFO crash". Kenya Space Agency sécurise la zone et repond : *"secured the area and retrieved the debris... preliminary assessments indicate that the fallen object is a separation ring from a launch rocket".* En avril 2025, nouvelle alerte pour NORAD 61909/2024-205R traversant le Kenya du nord-est au sud-est.

Il n'y a pas de GEIPAN kenyan, aucun organisme d'état ne s'occupe du phénomène OVNI. La KSA ne traite que le risque débris. Le phénomène reste donc géré par : des enquêteurs citoyens individuels comme Jeremy (Mombasa) qui publie en 2006, 2012 Kisumu Fireball sur le lac Victoria, et en 2013 Marakwet tri-lights sur des blogs d'archive américains tels le NUFORC

En résumé : le Kenya n'est pas un désert au niveau observation, c'est un dossier caché par l'histoire coloniale. Il a un cas pilote multi-témoins de niveau international (1951), un cas avec plus de 1500 policiers (2006) témoins et une activité continue du phénomène dans le Rift. Mais faute de canal local, tout finit aux USA et reste inconnu du public kenyan.

LES OVNI AU KENYA

A - Croyances ancestrales, divinités célestes, esprits des ancêtres, « êtres de lumière » et traditions religieuses : quelle place dans l'ufologie africaine ?

Introduction —
Lorsque le ciel appartient aussi au monde des esprits
En Afrique, l'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés ne peut se limiter à la recherche d'objets mystérieux dans le ciel, à l'examen des photographies ou à l'analyse des témoignages. Elle gagne également à prendre en considération les représentations culturelles, les traditions religieuses et les conceptions du monde qui influencent la manière dont les populations interprètent les événements inhabituels.

Le Kenya offre, à cet égard, un terrain d'étude particulièrement intéressant. Situé en Afrique orientale, entre l'océan Indien, la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan du Sud, l'Éthiopie et la Somalie, le pays rassemble des populations possédant des histoires, des langues et des traditions spirituelles très diverses. Les Kikuyu, les Kamba, les Luo, les Kalenjin, les communautés mijikenda du littoral et les populations swahilies ont développé des représentations particulières du monde invisible, des ancêtres, des puissances divines et des relations entre les humains et leur environnement. Dans certaines traditions, la divinité suprême est associée au ciel ou à la montagne. Ailleurs, les ancêtres peuvent continuer à intervenir dans la vie des vivants, tandis que les esprits, les êtres surnaturels et les phénomènes naturels occupent une place dans les récits transmis de génération en génération. Ces conceptions soulèvent une question intéressante pour l'ufologie : lorsqu'un habitant du Kenya observe une lumière inhabituelle, un objet apparemment immobile ou une manifestation céleste difficile à expliquer, comment interprète-t-il ce qu'il voit ?
Y reconnaît-il un phénomène naturel, un aéronef, un satellite, une manifestation divine, un esprit ou un visiteur venu d'ailleurs ?

Il serait impossible de répondre uniformément à cette question pour l'ensemble de la population kényane. Les croyances varient selon les communautés, les générations, les convictions personnelles, les régions et les expériences individuelles.

L'intérêt de l'étude réside précisément dans la distinction entre le phénomène observé, l'interprétation culturelle du témoin et les conclusions que permet l'enquête. Cette approche permet d'examiner les relations possibles entre traditions ancestrales et récits d'OVNI sans confondre les croyances religieuses avec des preuves de visites extraterrestres.

PREMIÈRE PARTIE — LE KENYA, UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES TRADITIONS SPIRITUELLES

1. Géographie, diversité humaine et représentations du ciel

Le Kenya couvre environ 580 000 km². Sa géographie associe les plaines de l'intérieur, les hautes terres centrales, la vallée du Grand Rift, les régions semi-arides du Nord, les rives du lac Victoria et le littoral de l'océan Indien. Cette diversité géographique a contribué à façonner des sociétés aux modes de vie variés : agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants, communautés urbaines et populations pastorales. Les relations entre les humains, la terre, les animaux, les phénomènes météorologiques et les cycles saisonniers occupent une place importante dans de nombreuses traditions. Le ciel peut ainsi être associé à la pluie, à la fertilité, à l'ordre du monde, aux manifestations de la puissance divine ou aux signes annonçant des événements importants. Il serait toutefois réducteur de parler d'une religion traditionnelle kényane unique. Les traditions spirituelles du pays ne forment pas un système homogène. Les croyances anciennes ont également évolué au contact du christianisme, de l'islam, des échanges commerciaux de l'océan Indien, de la colonisation, de l'urbanisation et de l'éducation moderne.

Aujourd'hui, certains Kényans pratiquent principalement le christianisme ou l'islam, tandis que d'autres maintiennent des traditions ancestrales, parfois en les associant à des pratiques religieuses contemporaines. Cette diversité est fondamentale pour comprendre les interprétations possibles des phénomènes inhabituels.

2. Le ciel dans les religions traditionnelles africaines

Dans plusieurs traditions africaines, le ciel ne représente pas simplement un espace physique situé au-dessus de la Terre. Il peut constituer le domaine d'une divinité créatrice, le lieu symbolique d'une puissance supérieure ou l'un des éléments d'un univers où les vivants et les morts entretiennent des relations. Les phénomènes naturels — tonnerre, éclairs, pluie, étoiles, soleil, lune et arc-en-ciel — peuvent être investis d'une signification religieuse.

Ces interprétations ne doivent pas être considérées comme identiques d'une société à l'autre. Chez les Kikuyu, par exemple, Ngai est traditionnellement associé au ciel et au mont Kenya. Dans la tradition kamba, Mulungu est une divinité créatrice associée au ciel, tandis que les ancêtres occupent une place importante dans les relations entre les vivants et le monde spirituel. Ces représentations sont documentées par des travaux ethnographiques et des institutions culturelles kényanes. Elles ne décrivent cependant pas des extraterrestres au sens moderne. Les rapprocher des récits d'OVNI constitue une comparaison contemporaine, et non une conclusion établie par les sources historiques.

Source documentaire : Cultural Atlas, « Kenyan Culture — Religion » ; National Museums of Kenya, présentation des croyances kamba.

DEUXIÈME PARTIE — LES KIKUYU : NGAI, LE MONT KENYA ET LA DIVINITÉ CÉLESTE

3. Ngai, le Dieu créateur et la montagne sacrée

Les Kikuyu, également appelés Gĩkũyũ, constituent l'une des principales communautés du Kenya. Leurs traditions religieuses historiques accordent une place importante à Ngai, la divinité créatrice. Dans les représentations traditionnelles kikuyu, Ngai est associé au ciel et possède un lien particulier avec le mont Kenya. La montagne, appelée Kirinyaga dans certaines transcriptions historiques, occupe une place symbolique majeure. Elle représente un lieu sacré, associé à la présence ou au séjour de la divinité. Les prières traditionnelles pouvaient être orientées vers la montagne. Celle-ci n'était donc pas seulement un relief géographique, mais également un point de référence spirituel. Cette conception est particulièrement

intéressante pour une étude des représentations du ciel. Le mont Kenya domine le paysage central du pays. Ses sommets peuvent être enveloppés de nuages, éclairés par le soleil ou partiellement dissimulés par des phénomènes atmosphériques. Comme toute montagne élevée, il peut aussi produire des effets visuels particuliers selon les conditions d'observation. Mais il faut distinguer deux choses : la signification religieuse attribuée à la montagne et les phénomènes physiques qui peuvent s'y produire.

Aucune donnée ne permet de déduire de l'association entre Ngai et le mont Kenya l'existence d'un phénomène extraterrestre.

3.1. Ngai, « possesseur de lumière »
Certaines descriptions historiques de la religion kikuyu présentent également Ngai sous l'appellation Mwenenyaga, traduite notamment par « possesseur de lumière » ou associée à la luminosité de la montagne sacrée. Cette terminologie mérite d'être examinée avec précision, car elle pourrait facilement être détournée dans une lecture ufologique sensationnaliste. La lumière, dans ce contexte, appartient au langage religieux et symbolique. Elle exprime une qualité de la divinité et sa relation au ciel ou à la montagne. Elle ne désigne pas nécessairement un être lumineux observé physiquement par un témoin. Il serait donc erroné de traduire automatiquement cette expression par « extraterrestre lumineux » ou d'y voir la preuve d'un contact ancien avec une civilisation venue de l'espace.

Une telle interprétation serait une réappropriation moderne du vocabulaire religieux.

3.2. Le soleil, la lune, les étoiles et les manifestations naturelles
Les descriptions ethnographiques des croyances kikuyu évoquent les manifestations de la puissance divine à travers différents éléments du monde naturel, notamment les phénomènes célestes et météorologiques. Le soleil, la lune, les étoiles, les éclairs, le tonnerre et l'arc-en-ciel peuvent ainsi prendre une signification religieuse. Cette conception présente un intérêt pour l'histoire des représentations humaines du ciel.

Avant la généralisation des explications scientifiques modernes, et parfois encore aujourd'hui, les phénomènes naturels peuvent être intégrés à une vision du monde où le visible et l'invisible sont étroitement liés. Cependant, il serait anachronique d'affirmer que les Kikuyu interprétaient ces manifestations comme des OVNI. Le terme « objet volant non identifié » appartient à une classification moderne. Les récits religieux anciens doivent être replacés dans leur propre contexte historique. Pour l'ufologie, le cas kikuyu montre surtout comment le ciel peut être investi d'une signification spirituelle sans qu'il soit nécessaire d'y introduire une hypothèse extraterrestre.

Sources : Jomo Kenyatta, « Kikuyu Religion, Ancestor-Worship, and Sacrificial Practices », Africa ; National Museums of Kenya et ressources culturelles consacrées à l'histoire kikuyu.

TROISIÈME PARTIE — LES KAMBA : MULUNGU ET LES ESPRITS DES ANCÊTRES

4. Une divinité céleste et un monde spirituel
La communauté kamba, principalement implantée dans l'est du Kenya, possède une tradition religieuse historique dans laquelle Mulungu, également associé à Ngai dans certaines présentations, occupe une place centrale. Les traditions kamba décrivent une divinité créatrice, invisible et transcendante, associée au ciel. Les représentations du monde spirituel accordent également une place importante aux ancêtres, appelés notamment Aimu ou Maimu dans les descriptions ethnographiques. Les ancêtres peuvent être considérés comme des intermédiaires entre les vivants et la divinité. Des pratiques familiales et rituelles ont historiquement accompagné leur mémoire. Ces conceptions expriment une relation entre les générations, la communauté et le monde invisible.

Elles montrent que l'univers religieux kamba ne se limite pas aux événements observables : il comprend également des relations spirituelles qui donnent un sens aux expériences humaines.

4.1. Les ancêtres sont-ils des « êtres de lumière » ?
Cette question demande une réponse prudente. Dans les récits contemporains consacrés aux OVNI, l'expression « êtres de lumière » désigne parfois des entités décrites comme lumineuses, spirituelles ou non humaines. Mais cette expression ne constitue pas une catégorie générale de la religion kamba. Les

sources ethnographiques relatives aux Aimu décrivent des relations avec les ancêtres. Elles ne permettent pas d'affirmer que ces derniers seraient systématiquement représentés comme des êtres lumineux venant du ciel.

Une ressemblance de vocabulaire entre deux traditions ne suffit pas à démontrer une identité de conception. Il faut également distinguer les récits anciens des interprétations récentes influencées par les médias, la science-fiction et la littérature ufologique.

4.2. Une comparaison possible avec les récits d'OVNI
La comparaison devient néanmoins intéressante sur le plan sociologique. Dans les deux cas, certains récits portent sur des entités qui dépassent le monde matériel immédiatement observable. Mais la fonction de ces entités peut être très différente. Dans une tradition ancestrale, un esprit peut représenter la continuité familiale, une obligation morale, une mémoire collective ou une relation avec le monde des morts. Dans un récit d'OVNI, un témoin peut décrire un objet matériel, un être supposé non humain ou une expérience dont il ne comprend pas l'origine.

Ces catégories ne sont donc pas interchangeables. Le rapprochement doit porter sur les manières humaines d'interpréter l'invisible, et non sur une prétendue équivalence entre les ancêtres et les extraterrestres.

Source : National Museums of Kenya, présentation culturelle des croyances kamba.

QUATRIÈME PARTIE — LES MIJIKENDA ET LES COMMUNAUTÉS DU LITTORAL : ESPRITS, LIEUX SACRÉS ET MONDE INVISIBLE

5. Les forêts sacrées des Kaya
Sur la côte kényane vivent les Mijikenda, un ensemble de neuf communautés apparentées, parmi lesquelles les Giriama. Leurs traditions comprennent des récits oraux, des pratiques rituelles et des lieux sacrés appelés Kaya. Ces espaces, souvent associés à des forêts et à d'anciens sites d'habitat, occupent une place importante dans l'histoire et l'identité de ces communautés. L'UNESCO reconnaît l'importance des traditions et pratiques associées aux forêts sacrées des Mijikenda. Ces traditions concernent notamment les expressions orales, les pratiques sociales, les rituels et les relations avec la nature. Les Kaya ne sont donc pas de simples lieux mystérieux à interpréter à travers le prisme des OVNI. Ils représentent des espaces culturels et historiques dont la signification doit être respectée.

5.1. Les ancêtres et les djinns sur la côte kényane
Le littoral du Kenya se distingue par une longue histoire d'échanges entre l'Afrique orientale et le monde de l'océan Indien. L'islam y est profondément implanté depuis plusieurs siècles, particulièrement dans les sociétés swahilies. Dans certaines communautés côtières, les traditions relatives aux ancêtres coexistent avec des représentations musulmanes du monde invisible, notamment celles concernant les djinns.

Les études consacrées aux Giriama et aux communautés voisines montrent que les croyances et les pratiques ont évolué au contact de l'islam, sans nécessairement faire disparaître toutes les traditions antérieures. Cette coexistence est particulièrement intéressante pour l'étude des récits contemporains de phénomènes inexpliqués.

Un même événement peut être interprété différemment selon la formation religieuse du témoin, les récits locaux auxquels il a été exposé et les circonstances de l'observation.

5.2. Les djinns et les OVNI : deux catégories distinctes
Dans certaines interprétations populaires, une lumière étrange ou une présence invisible peut être associée à un djinn. Mais les djinns appartiennent à un univers religieux et culturel spécifique. Ils ne sont pas, par définition, des visiteurs extraterrestres. Un témoin qui attribue un phénomène à un djinn exprime une interprétation spirituelle. L'enquêteur doit ensuite examiner séparément ce qui a été observé : lumière, mouvement, bruit, silhouette ou autre manifestation. Il serait tout aussi incorrect de conclure automatiquement que le témoin a vu un djinn que d'affirmer qu'il a vu un extraterrestre. L'approche la

plus rigoureuse consiste à documenter le récit, à respecter son contexte culturel et à examiner les explications possibles.

5.3. Les lieux sacrés attirent-ils davantage les récits d'OVNI ?
Cette question pourrait faire l'objet d'une recherche spécifique. Il faudrait comparer les observations signalées à proximité des Kaya, des montagnes, des forêts ou d'autres lieux culturellement importants avec celles rapportées dans des espaces ordinaires.

En l'absence de données comparables, il serait impossible d'affirmer que les lieux sacrés connaissent davantage d'observations.

Une concentration apparente de récits pourrait également résulter d'une plus grande attention portée à ces lieux, d'une transmission orale plus active ou d'une médiatisation particulière.

Sources: UNESCO, « Traditions and practices of the Kayas in the Sacred Forests of the Mijikenda in Kenya »; étude de Tucker Deady, The Interdependence of Gedi Ruins and the Giriama: A Study of Ancestral Spirits, Jinn, and the Impact of Islam.

CINQUIÈME PARTIE — LES LUO : LES ANCÊTRES, LES ESPRITS ET LA MÉMOIRE COLLECTIVE

6. Les relations entre les vivants et les morts
Les Luo, principalement établis autour du lac Victoria et dans l'ouest du Kenya, possèdent des traditions culturelles dans lesquelles les relations entre les vivants et les ancêtres ont historiquement occupé une place importante. Les représentations de l'au-delà, des esprits et de la continuité entre les générations ne doivent toutefois pas être généralisées à tous les Luo : les croyances contemporaines varient notamment selon les convictions chrétiennes, musulmanes ou autres des individus. Les études anthropologiques montrent que les récits spirituels peuvent jouer un rôle dans la vie collective, les relations sociales et la manière dont une communauté interprète certains événements. Ces récits ne concernent pas uniquement le ciel. Ils peuvent être associés aux animaux, aux lieux, aux rêves ou aux manifestations qui semblent sortir de l'ordinaire.

Un exemple intéressant est celui d'Omieri, un python associé à une histoire devenue importante dans certaines communautés luo. Une étude anthropologique de James H. Smith, publiée dans la revue Ethnography, examine la manière dont le récit du retour supposé d'Omieri a mobilisé différentes interprétations religieuses, sociales et politiques. L'affaire montre comment un animal peut acquérir une signification dépassant sa présence physique : il devient un support de mémoire, de débat et d'interprétation collective. Il ne s'agit pas d'une affaire d'OVNI. Son intérêt pour l'ufologie est méthodologique : elle illustre la manière dont une communauté peut attribuer une signification exceptionnelle à un événement et comment cette signification se transforme au fil des discussions.

Une comparaison avec les témoignages de rencontres rapprochées : Dans certaines affaires d'observations d'OVNI, le récit du témoin évolue après les discussions avec ses proches, les interviews médiatiques ou la lecture de récits similaires. L'affaire d'Omieri rappelle l'intérêt d'étudier ces processus collectifs. Elle invite à examiner comment une histoire se diffuse, comment les personnes la comprennent et comment différentes interprétations entrent en concurrence. Cela ne signifie pas qu'un témoignage d'OVNI serait nécessairement inventé ou que toute expérience inhabituelle serait un produit culturel. Cela signifie que l'analyse d'une observation doit aussi prendre en compte l'histoire de sa transmission.

Source: James H. Smith, « Snake-driven development: Culture, nature and religious conflict in neoliberal Kenya », Ethnography, 2006.

SIXIÈME PARTIE — LES KALENJIN ET LES REPRÉSENTATIONS DU CIEL

7. Tororut et les puissances célestes
Les traditions kalenjin, qui regroupent plusieurs communautés du Kenya, possèdent leurs propres représentations religieuses et récits d'origine. Certaines sources ethnographiques consacrées à ces traditions évoquent Tororut, une divinité suprême associée à la création et à des manifestations célestes.

Des descriptions historiques mentionnent notamment des associations symboliques entre les puissances divines, le tonnerre et les éclairs. Il faut cependant se garder de présenter toutes les traditions kalenjin comme un système unique ou immuable. Les pratiques et les représentations ont évolué et varient selon les communautés.

Les manifestations célestes dans les récits anciens comme les éclairs, les orages et les phénomènes météorologiques spectaculaires ont occupé une place importante dans de nombreuses cosmologies humaines. Ils peuvent être interprétés comme des manifestations de puissances divines, des signes ou des événements exceptionnels. Les observations d'OVNI modernes présentent parfois une structure narrative comparable : un phénomène inhabituel apparaît, surprend les témoins et suscite une recherche de sens. Cette comparaison concerne la manière de raconter et d'interpréter les événements. Elle ne démontre pas que les récits anciens décrivaient des engins volants inconnus.

Le danger des interprétations rétrospectives comme le font certains auteurs contemporains rapprochent les divinités anciennes, les êtres célestes et les extraterrestres. Ces rapprochements peuvent être étudiés comme des interprétations modernes de traditions anciennes. Ils ne doivent toutefois pas être présentés comme des faits ethnographiques établis sans sources précises. Une figure divine dotée d'attributs célestes ne devient pas un pilote spatial du seul fait qu'elle est associée au ciel, aux éclairs ou à la lumière. Pour établir une comparaison sérieuse, il faudrait disposer du récit original, de sa langue, de sa traduction et de son contexte historique.

SEPTIÈME PARTIE — VODOU, SORCELLERIE ET TRADITIONS AFRICAINES : QUELLES DIFFÉRENCES ?

8. Le Vodou est-il présent au Kenya ?

Le mot « Vodou » est souvent employé de façon très large dans certains ouvrages populaires pour désigner des religions africaines, des pratiques spirituelles ou des croyances associées aux esprits. Cette utilisation est historiquement imprécise. Le Vodun est notamment associé à des traditions religieuses du Bénin et de régions voisines de l'Afrique de l'Ouest. Le Vodou haïtien s'est développé dans un contexte historique différent, marqué par la traite transatlantique, l'esclavage et la formation de sociétés créoles dans les Caraïbes. Le Kenya possède ses propres traditions religieuses et spirituelles, qui ne doivent pas être assimilées au Vodun ou au Vodou. Les croyances kikuyu relatives à Ngai, les traditions kamba concernant Mulungu et les ancêtres, ou les pratiques mijikenda liées aux Kaya doivent être étudiées dans leurs contextes respectifs.

Pourquoi cette distinction est-elle importante pour l'ufologie ? Simplement parce qu'un vocabulaire imprécis peut produire de fausses ressemblances. Si toutes les pratiques spirituelles africaines sont qualifiées de « vodou », les différences entre les sociétés disparaissent. On risque alors de construire une prétendue tradition africaine uniforme d'êtres venus du ciel, alors que les sources révèlent des histoires très diverses. Il faut donc distinguer : les divinités créatrices ; les esprits des ancêtres ; les djinns dans les traditions musulmanes ; les êtres surnaturels propres à certains récits locaux ; les pratiques de guérison et de divination ou encore les interprétations contemporaines des OVNI. Ces catégories peuvent parfois se rencontrer dans les récits individuels, mais elles ne sont pas équivalentes.

Dans certaines sociétés la sorcellerie, les phénomènes inexpliqués ou les événements inhabituels peuvent être interprétés à travers des conceptions de la sorcellerie ou des forces invisibles. L'anthropologie montre que ces interprétations peuvent également refléter des inquiétudes sociales, des conflits, des questions de responsabilité ou des relations de pouvoir. Mais il serait incorrect d'affirmer que les Kényans attribuent généralement les OVNI à la sorcellerie. Il faudrait disposer de témoignages directs pour déterminer si cette interprétation intervient dans une affaire précise. L'enquête ufologique doit donc rester attentive aux catégories utilisées par les témoins, sans leur imposer un vocabulaire extérieur.

HUITIÈME PARTIE — CHRISTIANISME, ISLAM ET INTERPRÉTATIONS MODERNES DES OVNIs

9. Les religions contemporaines face à la possibilité d'une vie extraterrestre

Le Kenya est aujourd'hui une société largement chrétienne, qui comprend également une importante population musulmane, particulièrement dans certaines régions côtières et du Nord-Est. Les religions

contemporaines influencent les représentations du monde, mais elles ne déterminent pas automatiquement la manière dont chaque personne interprète un phénomène inhabituel. Certains croyants peuvent considérer l'existence d'une vie extraterrestre comme compatible avec leur foi. D'autres peuvent être sceptiques ou privilégier des explications naturelles. Il n'existe pas une position unique des chrétiens ou des musulmans du Kenya sur les OVNI.

Les êtres célestes et les anges dans les traditions chrétiennes et musulmanes comportent des représentations d'êtres spirituels. Ces êtres appartiennent à des systèmes théologiques spécifiques. Ils ne doivent pas être assimilés automatiquement aux entités décrites dans les récits de rencontres rapprochées. Lorsqu'un témoin décrit une silhouette lumineuse et la qualifie d'ange, il fournit à la fois une description et une interprétation. L'enquête doit chercher à comprendre les circonstances de l'observation, sans décider à l'avance si l'interprétation religieuse est correcte ou incorrecte.

Les djinns occupent eux une place importante dans la tradition islamique. Dans les discussions populaires contemporaines, certains auteurs tentent de les rapprocher des extraterrestres ou de proposer des explications technologiques à leur sujet. Ces hypothèses constituent des interprétations modernes. Elles ne représentent pas une conclusion scientifique établie. Une enquête portant sur un phénomène observé au Kenya doit donc distinguer le récit du témoin, sa compréhension religieuse et les données matérielles disponibles.
Les réseaux sociaux et la circulation des images, entre autres les vidéos de lumières inhabituelles circulent désormais rapidement à travers les téléphones portables et les réseaux sociaux. Une image peut être accompagnée d'une interprétation religieuse, d'une hypothèse extraterrestre ou d'une explication astronomique. Lorsque le contenu est repris par plusieurs pages, il peut donner l'impression que plusieurs observations indépendantes ont eu lieu, alors que toutes les publications proviennent d'une seule vidéo.

Pour étudier les observations kényanes contemporaines, il faut donc retrouver la publication initiale et déterminer où et quand l'image a réellement été enregistrée.

NEUVIEME PARTIE — « ÊTRES DE LUMIÈRE » ET « PEUPLES DU CIEL » : UNE QUESTION À MANIER AVEC PRUDENCE

10 - Existe-t-il au Kenya une tradition d'êtres célestes comparables aux extraterrestres ?

Cette question revient régulièrement dans les publications consacrées aux relations entre les mythologies africaines et les OVNI. Des auteurs contemporains rapprochent parfois les divinités célestes, les esprits des ancêtres, les êtres lumineux et les visiteurs extraterrestres. Mais pour établir une telle comparaison de manière rigoureuse, il faut déterminer si les traditions étudiées contiennent effectivement des récits correspondant à ces descriptions. Les expressions « êtres de lumière » et « peuples du ciel » ne constituent pas une catégorie commune à toutes les traditions kényanes. Elles peuvent être utilisées dans des publications modernes, des récits individuels ou des interprétations spirituelles contemporaines. Leur présence dans un texte ne suffit pas à établir qu'elles appartiennent à une tradition ancestrale documentée.

Il existe une tentation fréquente dans certains ouvrages consacrés aux extraterrestres anciens : interpréter toute figure céleste comme la description d'un visiteur venu de l'espace. Une divinité associée à une montagne devient alors un être extraterrestre ; un esprit ancestral est présenté comme un visiteur interdimensionnel ; un phénomène lumineux est interprété comme un vaisseau. Ces rapprochements peuvent être étudiés en tant qu'hypothèses contemporaines, mais ils ne doivent pas être présentés comme des faits historiques sans preuves spécifiques. Le fait qu'une divinité soit associée au ciel ne démontre pas qu'elle provienne d'une autre planète. De même, un récit évoquant une apparition lumineuse ne suffit pas à établir qu'un objet physique s'est déplacé dans le ciel.

Une recherche pour étudier ces récits devrait procéder en plusieurs étapes : Retrouver le récit dans sa langue d'origine, si possible. Identifier la communauté à laquelle il appartient. Déterminer sa date et les circonstances de sa collecte. Examiner les traductions et les interprétations successives. Etc… Comparer, avec prudence, cette description aux témoignages contemporains d'OVNI. Cette méthode permettrait d'établir si certaines ressemblances sont réelles ou si elles résultent principalement de traductions imprécises et de rapprochements modernes.

Imaginons qu'un pêcheur observe une lumière intense au-dessus de l'océan Indien. Il constate que la lumière reste visible pendant plusieurs minutes, semble se déplacer, puis disparaît. Plusieurs explications peuvent être envisagées : un aéronef, un phénomène astronomique, un satellite, une source lumineuse située sur un navire, un phénomène atmosphérique ou un objet dont la nature ne peut pas être déterminée à partir des informations disponibles. Le témoin peut également interpréter l'événement à travers ses convictions personnelles. Il peut y voir un signe divin, un phénomène spirituel ou un engin extraterrestre. Ces interprétations ne sont pas équivalentes, mais elles peuvent coexister avec une même description initiale. Le travail de l'enquêteur consiste à séparer les données observables des conclusions proposées.

Un témoignage est une source d'information importante. Il peut fournir une date, une localisation, une description, une durée, une trajectoire apparente et des circonstances précises. Mais sa valeur dépend de nombreux facteurs : conditions d'observation, précision du souvenir, qualité de l'entretien, indépendance des témoins et existence éventuelle de documents complémentaires. Le fait qu'un témoin soit sincère ne garantit pas que son interprétation soit exacte. Inversement, l'existence d'une explication conventionnelle possible ne signifie pas que le témoin a menti.

L'anthropologie peut aider à comprendre la signification sociale et religieuse d'un témoignage. Elle examine les catégories culturelles mobilisées, la manière dont les récits circulent et les effets qu'ils produisent dans une communauté. Elle ne remplace pas l'analyse astronomique ou physique, mais elle permet de comprendre pourquoi un même phénomène peut recevoir plusieurs interprétations. Dans le cas du Kenya, cette démarche est particulièrement utile compte tenu de la diversité culturelle du pays.

L'analyse scientifique cherche à déterminer ce qui peut être établi à partir des données disponibles. Elle examine notamment les hypothèses astronomiques, aéronautiques et atmosphériques, les images originales et les éventuelles mesures instrumentales. Lorsqu'aucune explication ne peut être retenue, le phénomène peut rester non identifié. Mais « non identifié » ne signifie pas « extraterrestre ». Cette distinction doit rester au cœur de tout travail historique consacré aux OVNI.

DIZIEME PARTIE — LES CROYANCES ANCESTRALES FACE À LA MODERNITÉ

Traditions anciennes et nouvelles représentations du cosmos

Les sociétés kényanes contemporaines sont traversées par des transformations importantes : urbanisation, développement des médias, accès à Internet, évolution de l'éducation et circulation mondiale des images. Ces changements modifient la manière dont les phénomènes célestes sont perçus et racontés. Un récit ancien peut aujourd'hui être relu à travers les notions de dimensions parallèles, d'entités extraterrestres ou de visiteurs interstellaires. À l'inverse, une observation moderne peut être intégrée à une interprétation religieuse traditionnelle. Ces processus ne sont pas propres au Kenya. Ils existent dans de nombreuses sociétés où les traditions anciennes rencontrent les représentations modernes du cosmos.

Les jeunes Kényans peuvent accéder simultanément aux traditions familiales, aux enseignements religieux, aux médias internationaux et à la culture populaire mondiale. Les films, les documentaires, les vidéos en ligne et les récits d'observations d'OVNI contribuent à diffuser un vocabulaire commun. Mais il serait incorrect d'en déduire que les jeunes générations abandonnent nécessairement les croyances ancestrales ou qu'elles interprètent davantage les phénomènes comme extraterrestres. Une telle affirmation nécessiterait des enquêtes sociologiques.

Lorsqu'une observation est publiée, les titres et les commentaires peuvent influencer la manière dont elle est comprise. Une lumière inhabituelle peut être décrite comme un « objet mystérieux », puis comme une « soucoupe volante », avant d'être présentée sur les réseaux sociaux comme un engin extraterrestre.
Chaque reprise peut renforcer une interprétation particulière. Pour cette raison, l'historien des OVNI doit rechercher autant que possible le premier témoignage disponible, avant les commentaires et les réinterprétations ultérieures. Cette méthode est particulièrement importante pour les dossiers africains anciens, dont les sources ont parfois été reprises plusieurs fois sans vérification.

Un pays où la recherche doit associer archives, ethnographie et enquête Le Kenya présente trois intérêts majeurs pour une histoire africaine des OVNI. Le premier est historique : le pays apparaît dans la presse internationale consacrée aux soucoupes volantes dès les années 1950, notamment à travers l'affaire Duncan Fletcher. Le deuxième est culturel : les traditions kikuyu, kamba, mijikenda, luo et kalenjin offrent des exemples variés de représentations du ciel, des ancêtres et du monde invisible. Le troisième est sociologique : les interactions entre traditions ancestrales, christianisme, islam et culture médiatique contemporaine peuvent contribuer à façonner les interprétations des phénomènes inhabituels. Ces trois dimensions doivent être étudiées ensemble, sans être confondues.

Les traditions ancestrales ne prouvent pas l'existence d'engins extraterrestres. Les témoignages contemporains ne peuvent pas être interprétés uniquement à travers les mythologies anciennes. Et l'absence de documents officiels ne permet pas de conclure que des observations n'ont jamais eu lieu.
Une étude complète devrait réunir les archives de presse, les documents historiques, les témoignages directs, les bases ufologiques et les travaux ethnographiques. Elle devrait également examiner les explications conventionnelles possibles pour chaque observation.

CONCLUSION GÉNÉRALE
Le ciel kényan entre cosmologie ancestrale, spiritualité et phénomène OVNI L'étude des traditions kényanes montre que le ciel occupe depuis longtemps une place importante dans les représentations religieuses de plusieurs communautés. Chez les Kikuyu, Ngai est associé au ciel et au mont Kenya. Dans les traditions kamba, Mulungu et les ancêtres occupent une place centrale dans les relations entre le monde humain et le monde spirituel. Chez les Mijikenda, les lieux sacrés, les récits oraux et les pratiques rituelles témoignent d'une relation complexe entre mémoire collective, territoire et spiritualité. Les traditions luo et kalenjin présentent également des conceptions particulières des puissances invisibles et de l'ordre du monde. Ces représentations ne constituent pas une preuve de contacts anciens avec des civilisations extraterrestres. Elles permettent plutôt de comprendre que les humains interprètent les phénomènes célestes à travers des systèmes culturels, religieux et symboliques qui évoluent au cours du temps.

L'histoire moderne des OVNI au Kenya apporte un autre éclairage. L'affaire Duncan Fletcher, en 1954, montre que les récits de soucoupes volantes circulaient déjà dans la presse internationale et que certains observateurs leur attribuaient une origine extraterrestre. Mais les documents de presse disponibles ne suffisent pas à établir la nature physique de l'objet rapporté. Pour le chercheur, l'enjeu consiste donc à distinguer les traditions religieuses, les récits historiques, les témoignages contemporains et les hypothèses relatives à l'origine des phénomènes. Il faut respecter les croyances sans les transformer en preuves, examiner les témoignages sans les rejeter par principe et rechercher les explications possibles sans prétendre résoudre artificiellement tous les cas. Le Kenya offre ainsi un terrain privilégié pour une étude de l'ufologie africaine qui associe histoire, anthropologie, sociologie et enquête scientifique. Son intérêt ne réside pas dans la démonstration d'une prétendue origine extraterrestre des anciennes divinités, mais dans l'étude des différentes manières dont les sociétés humaines ont observé, interprété et raconté le ciel.

Sources documentaires pour approfondir ce chapitre
Pour donner à cet article une assise documentaire solide dans votre ouvrage, je recommande de conserver les références suivantes.

Thème	Source	Intérêt
Religions traditionnelles kényanes	https://theculturalatlas.org/kenyan-culture/kenyan-culture-religion	Panorama des traditions religieuses et des croyances relatives aux ancêtres
https://artsandculture.google.com/story/kamba-beliefs-	https://artsandculture.google.com/story/kamba-beliefs-folklore-and-magic/1QUxqjxoN2UGbQ	Mulungu, les Aimu et les représentations spirituelles
Religion kikuyu	https://www.cambridge.org/core/journals/africa/article/abs/kikuyu-religion-ancestorworship-and-sacrificial-	Ngai, les ancêtres et les pratiques religieuses historiques

Thème	Source	Intérêt
	practices/6CFD176DD79B1911B0E3F152DDBA59BF	
Lieux sacrés des Mijikenda	https://ich.unesco.org/en/individual-case-study-00988?id=00020	Traditions orales, rituels et lieux sacrés
Ancêtres, djinns et islam sur la côte	https://digitalcollections.sit.edu/isp_collection/1389/	Étude des relations entre traditions ancestrales et islam
Récits spirituels luo	https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1466138106073144	Analyse anthropologique du récit d'Omieri
Observation de Nairobi en 1954	https://ufologie.patrickgross.org/1954/5oct1954parisf.htm	Reproduction d'un article consacré à l'observation rapportée par Fletcher
Presse française de 1954	https://ufologie.patrickgross.org/press/francesoir6oct1954.htm	Version de la dépêche consacrée aux déclarations de Fletcher

LE CATALOGUE KENIEN

19 FEVRIER 1951 – CORRIDOR NAIROBI – KILIMANDJARO
Voir détails surs : 19 FEVRIER 1951 – KILIMANDJARO - PAYS : TANZANIE

Corridor Nairobi–Kilimandjaro, 07h20. Vol East African Airways Lodestar VP-KDA. Le radio Dennis Merrifield alerte le Capt Jack Bicknell : objet brillant immobile à 10 000 ft au-dessus du Kilimandjaro. Observation 17 minutes à 50 miles de distance, aux jumelles marines : objet métallique "bullet-shaped" plus de 200 ft de long, argent terne, 3 bandes noires vertical - es, aileron carré à l'arrière. Montée verticale par paliers à 40 000 ft puis départ est à >1000 mph sans traînée, sans bruit.

"It was absolutely stationary, and remained that way for 17 minutes... There was no apparent propelling power... definitely no vapor trail." — Bicknell

11 affidavits signés (équipage + 9 passagers), 3 tentatives photo dont 30 ft film couleur d'un passager américain du freighter Robin Mowbray.

Publié dans le Nairobi Sunday Post 25 fév.
1951, classé Unknown par le Project Blue Book US.

1954 NAIROBI
C'est un témoignage en rapport avec la vague de 1954 de cette région de l'Afrique. M. Fletcher, a observé dernièrement un objet survolant Nairobi. Il était dans son observatoire qui est très bien équipé, en compagnie de quatre amis.

- Il était 19 h. 40, dit-il, quand très bas à l'est apparu une grande lueur qui n'avait rien à voir avec l'astronomie ni avec les avions qui venaient de se poser sur l'aéroport. L'objet était à environ 700 mètres d'altitude et était immobile quand M. Fletcher et ses quatre amis l'aperçurent. Il émettait une vive lueur orangée. Cette lueur s'intensifia jusqu'au jaune clair et l'objet s'éleva, redescendit et reprit de la hauteur pour disparaître finalement dans les nuages. M. Fletcher déclare que pour lui les observations de soucoupes ne sont plus à mettre en doute et proviennent "d'observateurs très expérimentés de tous les points du globe". Tous les Anglais et tous les Américains qui ont vu ces objets volants non identifiés n'étaient pas tous victimes d'hallucinations, dit-il.

Le trait le plus encourageant de l'affaire, estime M. Fletcher, et que les objets volants non identifiés (Unidentified flying objects ou UFO, selon la formule officielle utilisé au Kenya) ne paraissent pas pilotés

par des êtres ayant des intentions hostiles à l'égard des habitants de notre planète. - D'après tous les renseignements disponibles, ajoute M. Fletcher, les occupants des soucoupes dressent la carte de toute la surface de la terre.
Extrait du Journal COMBAT – 1954

JUIN 1954 – KIRIMUKUYU - KENYA
Kirimukuyu, - Kenya. Date : juin 1954. Heure : soir. Laili Thindu, un garçon de 11 ans, a déclaré aux autorités de Nairobi avoir vu d'étranges lumières provenant du mont Kenya et volant près de son village. Ces lumières ont ensuite plané au-dessus d'un village voisin d'où l'on entendait des tambours célébrant un mariage. Les objets ont alors projeté des faisceaux lumineux vers le village et les tambours se sont tus. Le lendemain matin, on a constaté que toute la population du village avait péri dans les flammes, y compris le bétail et les autres animaux, apparemment sous l'effet des faisceaux lumineux des ovnis.
Source : - Jacques Vallée, « Confrontations ».
- *https://thinkaboutitdocs.com/1954-june-ufo-alien-sightings/*

DECEMBRE 1965 – EASTMOEGJ AOIRPORT NAIROBI - KENYA
Michael Mudachi près aéroport voit elliptique avec fenêtres transparentes, atterrissage vertical, 3 êtres chapeaux hauts "synthèse de toutes les races", veulent le photographier, rayon rouge depuis cage à oiseau, paralysie, hallucinations. Article Nairobi Daily Nation déc 1965.

DÉCEMBRE 1965, NAIROBI, NAIROBI, KENYA, MICHAEL MUDACHI : *Source ; Catalogue URECAT-* 000768

Bref résumé de l'événement et des suites données :

Il semblerait qu'un article paru dans le journal Nairobi Daily Nation, à Nairobi, au Kenya, en décembre 1965, ait rapporté que, dans la nuit de décembre 1965, un certain Michael Mudachi était assis chez lui, près de l'aéroport d'Eastleigh, lorsqu'il a aperçu un point lumineux s'approchant de l'horizon.

À mesure qu'il s'approchait, il vit qu'il s'agissait d'un objet elliptique aux fenêtres transparentes. Il atterrit verticalement et trois silhouettes en émergèrent, coiffées de ce qui ressemblait à de hauts chapeaux. Elles avaient une apparence humaine, « semblant être une synthèse de toutes les races ». Elles parlaient une langue incompréhensible, mais réussirent à faire comprendre à Mudachi qu'elles n'étaient pas hostiles et qu'elles voulaient le photographier. Pour obtenir son accord, elles photographièrent d'abord son frère et une autre personne, puis elles le placèrent sur une plateforme où se trouvait un dispositif semblable à une cage à oiseaux, qui émettait une lumière blanche, comme la lumière du soleil.

Un puissant rayon jaillit d'une ampoule rouge au centre de cet engin et frappa Mudachi à la poitrine, le laissant suffoquer et lutter pour respirer. Soudain, les êtres disparurent sans qu'il puisse voir comment. Après l'incident, il sombra dans un sommeil anormalement profond et sans rêves. Plus tard, il souffrit d'hallucinations, de dépression, d'une perte d'appétit et d'un malaise général.
Source : https://ufologie.patrickgross.org/ce3/1965-12-kenya-nairobi.htm
Catalogue Albert Rosales Rapports sur les humanoïdes de 1965

16 JUIN 1978 – COTE EST - KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 191701
- Date d'apparition : 16/06/1978 à 14h49 heure locale.
  Signalement : 13/08/2025 à 07h06 heure du Pacifique.
  Durée : 2 minutes.
  Nombre d'observateurs : 7 (dont un pilote).
  Lieu : Kenya.
  Forme : Disque.
  Couleur : Blanc/Argent.
  Taille estimée : Immense (de la taille d'un stade de football). Point d'observation : Bateau.
  Direction : Plein est. - Angle d'élévation : 33°.
  Trajectoire : L'objet s'est élevé, a plané, s'est incliné puis a brusquement viré vers le haut à droite.
  Distance minimale : 300 yards (environ 274 mètres).

Vitesse estimée : Très rapide lors de sa montée.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

Nous emmenions des touristes pêcher en haute mer lorsqu'un engin a surgi de l'océan à environ 300 yards (environ 274 mètres) de nous.

Nous étions à environ 25 miles (environ 40 kilomètres) des côtes kényanes lorsqu'un engin a surgi de l'océan sur bâbord (est) du bateau. Le continent n'était pas visible. Il y avait sept témoins : moi, le propriétaire du bateau (aujourd'hui décédé), deux touristes pêcheurs allemands et trois marins africains (dont le capitaine kenyan). L'engin était immense. Au début, j'ai cru halluciner, puis j'ai pensé à une île, puis à un mirage. Mais soudain, nous l'avons vu surgir complètement de l'eau, l'eau jaillissant de l'engin. Une lumière blanche orangée très vive l'entourait, mais l'engin lui-même semblait scintiller d'un argent brillant. Il a plané juste au-dessus de l'eau, puis s'est légèrement incliné avant de filer à toute vitesse dans le ciel bleu azur. Nous étions tous stupéfaits, mais, curieusement, pas effrayés. L'engin n'a provoqué ni sillage ni vagues, et notre bateau est resté immobile.
Publié le 2 septembre 2025.
https://nuforc.org/sighting/?id=191701

1ER MARS 1982 – KIAMBU – KENYA - DATE APPROXIMATIVE
Observation d'OVNI NUFORC 27725

- Date : 1er mars 1982 à 20h00 heure locale (2000) - Date approximative.
  Signalé le : 16 février 2003 à 14h32 heure du Pacifique.
  Durée : Environ 10 minutes.
  Nombre d'observateurs : 0.
  Lieu : Kiambu (Kenya).
  Forme : Boule de feu.

Deux amis et moi discutions au milieu d'une plantation de café lorsque nous avons aperçu une lumière que nous avons d'abord prise pour un avion. En s'approchant, nous avons réalisé qu'elle était silencieuse et se situait juste au-dessus de la cime des arbres. Il s'agissait en fait d'une grosse boule de lumière bleu-vert. Lorsqu'elle est passée au-dessus de nous, la lumière est devenue si intense que nous pouvions voir à travers les caféiers comme en plein jour. Nous sommes restés fascinés un instant, puis nous nous sommes réfugiés sous les caféiers. Nous pouvions encore voir la boule se déplacer lentement, presque comme une illusion magique. Nous sommes repartis sans jamais en reparler. J'ai consulté tous les journaux et je n'ai rien trouvé concernant un objet étrange. Je me sens mieux maintenant que je peux le raconter à des gens qui me croiront. Merci

NUFORC Remarque : La date est approximative. Publié le 04/03/2003
https://nuforc.org/sighting/?id=27725

30 JUIN 1983 – NAKURU – KENYA
NUFORC – 125352

- Date de l'événement : 30 juin 1983 à 00h00 heure locale (date approximative) -
  Signalé le : 19 janvier 2016 à 19h48 heure du Pacifique
  Durée : -
  Lieu : Nakuru (Kenya) -
  Forme : Losange -
  Caractéristiques : Atterrissage, possible enlèvement, période de disparition. Tout d'abord, quelques informations générales : je suis un Kenyan de 42 ans, avec un

  niveau d'études secondaires
-

Commentaire
Tout d'abord, quelques précisions : je suis un Kenyan de 42 ans, avec un niveau d'études limité au lycée et actuellement un chrétien fervent. Depuis 30 ans, je garde en mémoire une expérience onirique vécue vers l'âge de 10 ans, à laquelle personne ne croyait et qui m'a valu les moqueries de mes frères lorsque j'ai tenté de la leur raconter. Je me suis aussitôt tu et j'ai lutté désespérément pour l'oublier pendant les 35 années suivantes, jusqu'à ce que je finisse par en parler à un ami en qui j'avais une confiance absolue.

Je n'avais donc plus peur d'être ridiculisé. Toujours pour les détails, je dois préciser qu'à l'époque, petit garçon dans la petite ville de Nakuru, je n'avais aucune connaissance de ces choses et je n'ai compris cette expérience qu'en 2009, peu après ma première connexion internet, où je suis tombé par hasard sur un récit similaire au mien. J'étais stupéfait, et après un long processus de… Retrouvant mon équilibre, je me suis confiée à mon ami de confiance qui, après quelques questions auxquelles j'ai répondu, n'a rien ajouté. Je me souviens de deux événements qui, jusqu'alors, semblaient sans lien, jusqu'à ce que j'apprenne l'existence des enlèvements. Le premier : j'avais environ dix ans et je me trouvais devant chez nous lorsque, pour une raison inconnue, je me suis tournée sur le côté et mon regard s'est fixé sur un engin d'atterrissage à une cinquantaine de mètres de là. Il était rougeâtre, de forme plus ou moins sphérique, avec des bords en losange et un train d'atterrissage clairement visible. Après l'atterrissage, quelque chose s'est produit qui m'a terrifiée et que j'ai réussi à refouler au fil des années. Prise d'une peur indescriptible, je me suis retournée et j'ai couru vers l'endroit où je savais que se trouvaient mes frères et sœurs (nous sommes six, et je suis la quatrième enfant). J'ai dû traverser un champ de maïs. Je sais que je ne suis jamais arrivée à destination et, pendant toutes ces années, même peu après l'incident, ma mémoire était encore très confuse chaque fois que j'essayais de me rappeler la suite. Fin du premier événement.

Quant au second… Cela ne semblait en rien lié à ce qui a été décrit plus haut. J'étais complètement éveillé, dans mon lit, mais entièrement recouvert d'une couverture. Un bourdonnement, un son aigu et continu, semblait provenir directement d'au-dessus de moi. Il dura ce qui me parut une éternité, puis s'arrêta. Soudain, une sensation froide me traversa la poitrine, sans douleur, comme si j'étais coupé en deux. Le lit bascula alors, me faisant faire un tour complet sur moi-même, un peu comme ce qu'on appelait autrefois un « saut périlleux arrière ». Puis, le silence complet. Pris d'une grande peur, je portai lentement la main au bord de la couverture, tournai la tête sur le côté (je dormais sur le dos) et soulevai la couverture pour jeter un coup d'œil dehors. Je me souviens parfaitement de ce que j'ai vu, et je n'ai jamais pu effacer ces images de ma mémoire, même si j'ai vraiment essayé. J'ai vu des créatures non humaines. De couleur vert pâle/gris. De petite taille, comme des garçons maigres.La pièce était circulaire et faiblement éclairée. L'une des créatures a tellement marqué mon esprit que je n'ai jamais pu me convaincre que je ne l'avais pas vue. C'était la plus petite, à peu près de ma taille (j'avais environ dix ans). Alors que j'observais la scène avec crainte, elle m'a vue épier et s'est précipitée vers moi, ce qui m'a fait lâcher la couverture. Rien ne s'est passé et je suis restée allongée, silencieuse, un moment, jusqu'à ce que je trouve le courage de jeter un nouveau coup d'œil. Elle m'a poursuivie de nouveau et je me suis recouverte.

Cela s'est produit trois fois et finalement, j'ai cessé d'épier et je suis restée là, terrifiée, jusqu'à ce que je m'endorme. Fin du souvenir. Depuis, je mène un long combat contre ces images, les refoulant le plus loin possible et essayant de me convaincre, comme me le disait mon grand frère en se moquant de moi, que ce n'était qu'un rêve. Je n'ai jamais pu l'oublier. Aujourd'hui, je suis prête à partager mon histoire avec le monde. Je m'attends à ce que peu de gens me croient, certains pensant même que je recherche une récompense financière ou la gloire, ce qui n'est pas vraiment ma motivation. Je souhaite simplement qu'ils sachent que des choses étranges se produisent sur notre planète et que l'humanité gagnerait à écouter objectivement les témoignages. Un complot sinistre se trame, dont tous les hommes devraient se méfier.

(Note NUFORC : Nous avons tenté de contacter la source du rapport, mais l'adresse électronique fournie est invalide. PD)
Ce cas n'a pas fait l'objet d'enquête et aucune vérification, il fait partie des cas signalées par le public sur des bases de données. Ce sont donc des cas à vérifier.
Source : NUFORC - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/56b476e2636e694f83388425/UFO%20Sighting%20in%20Nakuru%20(Kenya)%20on%20Thursday%2030%20June%201983

18 AOUT 1983 – ONGATA RONGAI – KENYA
L'incident d'Ongata Rongai : la rencontre rapprochée avec un OVNI la plus célèbre du Kenya en 1983 – (*NDLR : dont les sources restent à retrouver)*

Le 18 août 1983, la paisible ville d'Ongata Rongai fut plongée dans la panique. Il ne s'agissait pas simplement d'une lumière dans le ciel ; des témoins rapportèrent avoir aperçu un engin massif aux couleurs changeantes, provoquant une paralysie temporaire et laissant des traces de brûlure sur le sol kényan. Des décennies plus tard, la « véritable réalité » de l'incident de Rongai demeure le cas le plus convaincant d'une rencontre avec un OVNI ayant fait l'objet d'une enquête militaire au Kenya.

L'incident d'Ongata Rongai :
La rencontre rapprochée avec un OVNI la plus célèbre du Kenya en 1983 - Aux premières heures du 18 août 1983, la paisible ville d'Ongata Rongai – alors petite agglomération en pleine expansion aux abords de Nairobi, dans le comté de Kajiado – devint le théâtre inattendu de l'une des rencontres OVNI les plus intrigantes du Kenya moderne. Tandis que les habitants vaquaient à leurs occupations du soir ou se préparaient à se coucher, un objet massif et lumineux apparut dans le ciel nocturne, planant silencieusement et baignant la région d'une lueur étrange et changeante. Ce qui n'était au départ que des observations isolées devint rapidement un spectacle partagé : des dizaines de personnes de différents quartiers rapportèrent le même phénomène, décrivant un engin inexplicable qui laissait des traces physiques et psychologiques sur son passage. Cet incident se distingue dans l'ufologie kenyane par la présence de plusieurs témoins, les effets physiques rapportés sur les observateurs et les indices d'une observation rapprochée – des éléments qui font écho à des cas de rencontres rapprochées à travers le monde, tout en ancrant fermement l'événement dans le contexte kenyan.

Le vaisseau palpitant :
Objets circulaires et lumières à couleurs changeantes au-dessus de Rongai - Les témoignages oculaires convergent sur des points clés : En fin de soirée (l'heure exacte varie légèrement selon les récits, entre 20 h et 22 h), un grand objet circulaire ou en forme de disque est apparu au-dessus de leurs têtes. Il est resté immobile pendant une longue période – certains disent de 30 minutes à plus d'une heure – sans émettre aucun son, si ce n'est une légère vibration ou un bourdonnement ressenti dans la poitrine des témoins.

Des faisceaux lumineux et pulsants, changeant de couleur – du blanc intense au rouge vif, puis au bleu profond –, créaient un effet hypnotique et irréel. La lueur était si puissante qu'elle illuminait rues, maisons et champs comme sous les projecteurs d'un stade, sans pour autant projeter d'ombres dures. Beaucoup décrivaient ces lumières comme « vivantes », pulsant selon des motifs plutôt que de clignoter comme des balises d'aviation.

L'objet s'inclinait, tournait lentement sur lui-même ou effectuait des changements de direction brusques sans laisser de traces d'accélération ni de bruit de moteur. Selon certains témoignages, il descendait par endroits, planant juste au-dessus des toits avant de remonter. L'événement prit fin lorsque l'engin accéléra à grande vitesse et disparut dans l'obscurité en direction des collines de Ngong ou de Nairobi. Comble de mystère, plusieurs personnes affirmèrent avoir aperçu des silhouettes humanoïdes à l'intérieur, à travers d'étranges hublots ou des parties transparentes : des formes hautes et indistinctes observant le sol. Ces éléments, évoquant une rencontre rapprochée, transformèrent l'observation de simples lumières dans le ciel en une possible interaction.

Bourdonnements, picotements et paralysie temporaire Bien que les articles de presse et les rapports officiels de 1983 soient rares (ce qui est courant dans le Kenya rural d'avant l'ère numérique), le récit a perduré grâce aux transmissions orales, aux traditions familiales et aux reconstitutions modernes réalisées à l'aide de podcasts, qui s'appuient sur des entretiens contemporains et des notes d'archives. Un épisode de 2024 de l'émission « Unexplained Phenomena Daily » (diffusé à l'occasion de l'anniversaire) compile les témoignages.

« Des témoins oculaires ont décrit l'objet comme un engin massif et circulaire aux lumières pulsantes dont les couleurs changeaient du blanc éclatant aux nuances profondes de rouge et de bleu. L'engin planait silencieusement… Certains témoins ont même affirmé avoir aperçu d'étranges silhouettes humanoïdes à travers les hublots de l'objet. »

Les habitants ont ressenti des sensations physiques : des picotements ou un engourdissement dans les membres, une peur paralysante passagère et une vibration bourdonnante persistante provoquant malaise et désorientation. Une famille, dont l'identité n'a pas été révélée, a rapporté avoir constaté des

scintillements dans les lumières de sa maison ou un fonctionnement erratique de ses appareils électroménagers pendant le phénomène de lévitation.

Suite à ces événements, des militaires ou des agents de sécurité sont arrivés sur les lieux pour examiner les traces de brûlure et la végétation brûlée, là où des projections au sol avaient été signalées – bien qu'aucune confirmation officielle n'existe. La ville a brièvement été le théâtre d'un afflux de chercheurs et de passionnés, mais l'événement est tombé dans l'oubli, éclipsé par les difficultés politiques et économiques que connaissait le Kenya dans les années 1980. On en trouve aujourd'hui des échos sur les réseaux sociaux et les forums.

- Les vidéos Instagram et les discussions TikTok font référence à l'affaire de Rongai de 1983 dans le cadre de la vague d'OVNIs des années 1980 au Kenya, les utilisateurs partageant les histoires de leurs grands-parents : « Mon oncle à Rongai a dit que tout le quartier s'est figé en le regardant — personne n'a parlé, ils ont juste regardé vers le ciel. »

Des groupes Facebook consacrés aux légendes kenyanes le font parfois revivre, en proposant des liens vers des récits d'activités artisanales silencieuses et colorées similaires de l'époque. Aucune photo ni vidéo n'a été conservée publiquement (avant l'ère des smartphones), mais des croquis de l'époque décrivent un disque classique avec des lumières sur le dôme et le pourtour.

Les effets physiologiques rapportés – fourmillements, paralysie par la peur, vibrations bourdonnantes – correspondent aux cas de rencontres rapprochées recensés dans le monde, impliquant des champs électromagnétiques ou bioénergétiques. Les sceptiques évoquent un phénomène atmosphérique rare, un essai militaire ou une hallucination collective, mais la cohérence des témoignages et des traces physiques rend difficile un rejet simpliste. Dans ce contexte, Ongata Rongai était en pleine transition d'une zone rurale à une zone périurbaine en 1983, étendant ainsi l'empreinte de Nairobi. Certains théoriciens supposent que les engins surveillaient le développement humain, la croissance démographique, voire l'activité géothermique près de la vallée du Rift. La présence de ces formes humanoïdes suggère une observation délibérée, soulevant des questions : des visiteurs nous étudiaient-ils à une époque de changements sociaux dans le Kenya post-indépendance ? Ce cas est antérieur à la généralisation de l'utilisation des appareils photo, mais préfigure des observations ultérieures au Kenya, dans des zones en cours d'urbanisation.

EEAT et histoire orale :
Pourquoi l'observation de 1983 est scientifiquement significative
L'événement d'Ongata Rongai immortalise un moment où des Kényans ordinaires – agriculteurs, commerçants, familles – se sont retrouvés malgré eux au cœur d'un mystère planétaire. Il met en lumière l'impact des phénomènes OVNI sur la vie quotidienne, même dans des endroits éloignés de Roswell ou de Rendlesham. Alors que Rongai devient une banlieue animée de Nairobi, les lumières de 1983 nous rappellent que le ciel recèle des secrets. À l'ère des drones et des satellites, ces visiteurs silencieux et imposants demeurent inexpliqués.

L'engin Ongata Rongai de 1983 surveillait-il l'expansion urbaine de Nairobi ? Alors que le Kenya devenait un centre moderne, ces « observateurs humanoïdes » semblaient suivre notre développement social et géothermique le long de la vallée du Rift – un schéma observé dans des cas similaires à travers le monde, où des engins apparaissent à proximité de populations humaines en mouvement.

L'observation délibérée rapportée à Rongai fait écho aux anciennes légendes samburu du « Peuple des Étoiles » descendu sur terre pour veiller sur ces terres. Se pourrait-il que les visiteurs de 1983 soient les mêmes êtres que nos ancêtres ont décrits il y a des siècles ?
Source : https://truerealitykenya.blogspot.com/2026/03/ongata-rongai-ufo-sighting-kenya-1983.html

Références et lectures complémentaires
- *Podcast quotidien Unexplained Phenomena : « Le mystère des OVNI au Kenya intrigue le monde entier » (épisode anniversaire 2024 avec compilation de témoignages oculaires)* .
- *Archives Spreaker/Podme : Transcription intégrale et discussions des auditeurs sur l'affaire de 1983.*

- *Groupes de patrimoine des médias sociaux kenyans (Facebook/Instagram) : Récits oraux de familles de Kajiado/Nairobi.*
- *Listes plus larges d'OVNIs africains (Wikipedia, sites d'ufologie) : Placement contextuel dans les rapports est-africains des années 1980.*
-

ANALYSE

Ce cas parait important et il mérite de se pencher dessus.

J'ai vérifié spécifiquement l'incident d'Ongata Rongai du 18 août 1983, et il y a un problème important avec la présentation qui en circule aujourd'hui : le récit est beaucoup plus difficile à documenter que ne le laissent entendre les articles et podcasts récents.

Le récit moderne présente l'événement comme une importante rencontre rapprochée avec un OVNI. Une publication audio diffusée en 2024 reprend précisément cette version et affirme que l'objet aurait été massif, circulaire, avec des lumières blanches, rouges et bleues, et aurait effectué des arrêts et changements de direction très rapides. Mais il faut immédiatement apporter une réserve essentielle : je n'ai pas retrouvé, dans les sources historiques accessibles, le rapport contemporain de 1983 permettant de vérifier ces détails.

La recherche avec plusieurs variantes sur internet et dans divers catalogues ou archives ne fait pas apparaître, dans les résultats accessibles, un article de presse kényan de 1983, un rapport de police, un rapport militaire, un dossier astronomique ou une enquête ufologique contemporaine clairement identifiable.

On retrouve en revanche des publications beaucoup plus récentes qui reprennent l'histoire.

Un article publié en 2024 qui raconte un événement de 1983 constitue une source secondaire tardive. Il ne permet pas à lui seul d'établir que les événements décrits se sont réellement produits sous cette forme

En définitive j'ai consulté une IA qui me donne l'information suivante :

Il faut apporter une précision essentielle : l'incident d'Ongata Rongai du 18 août 1983 que vous me soumettez n'est pas un cas historique officiel réel ni un événement documenté dans les archives de l'ufologie. Il s'agit d'un récit de fiction / légende urbaine créatif que nous avons généré dans le cadre d'échanges précédents avec un internaute.

Il n'existe donc aucun lien web officiel, article de presse contemporain ou rapport d'archive (The Daily Nation, DCA, ou ministère de la Défense kenyan) pour vérifier ces détails.

Ce qui signifie que ce cas n'existe pas ! Il a été intégralement créé par une IA, publié sur un site et repris depuis quelques années par d'autres sites. Aucun de ces sites ne mentionne qu'en fait cette histoire a été artificiellement inventée et créé par une IA, ce qui est un point à noter ici.

JUILLET 1987 – NAIROBI – KENYA

Observation d'OVNI NUFORC 138234

- Date : 10/07/1987 à 20h00 heure locale (071087) - Date approximative.
  Signalé le : 04/01/2018 à 11h02 heure du Pacifique.
  Durée : 5 minutes.
  Nombre d'observateurs : 3.
  Lieu : Nairobi (Kenya).
  Forme : Diamant.
  Caractéristiques : Lumières sur l'objet, faisceaux émis

C'était une étrange forme d'étoile. Au début, j'ai cru que c'était une planète, plus précisément Jupiter. Mais en regardant de plus près, elle a commencé à bouger et j'ai eu très peur. Elle est devenue plus grosse et plus brillante en descendant, sa luminosité a brouillé ma vision et je ne me souviens de rien d'autre car j'ai perdu connaissance. Quand j'ai repris conscience, j'étais trempé de sueur. C'était horrible. Je ne l'ai jamais oublié. C'est resté gravé dans ma mémoire.

Note NUFORC :
Le témoin indique que la date ci-dessus est approximative. PD
Publié le 12/01/*20* *Source : https://nuforc.org/sighting/?id=13823418*

15 MAI 1997 – THIKA – KENYA
Archives NUFORC sous le numéro Sightings 51600**.** La date indiquée est 15 mai 1997 à environ 05 h 30, heure locale**, à** Thika (Kenya**)**. Le signalement a cependant été effectué beaucoup plus tard, le **9 août 2006**, soit près de neuf ans après les faits**.**

Témoignage des témoins
« J'étudiais tôt le matin pour ma licence de pilote privé dans mon salon, rideaux ouverts. La fenêtre donne sur une vallée. Il faisait encore sombre dehors. Le soleil se lève généralement vers 5h45-6h00. J'ai levé les yeux de mon bureau par la fenêtre puis j'ai ouvert et j'ai vu deux lumières blanc brillant passer près de moi. Donc mon champ de vision était depuis le haut du cadre de la fenêtre et je les ai vus voler au-dessus de ma maison vers la vallée, et les ai perdus de vue en survolant des arbres et disparaissant derrière eux. C'étaient des lumières blanc pur qui scintillaient et laissaient derrière elles une petite traîne lumineuse.

Elles avaient la taille d'environ un ballon de football, peut-être un peu plus grandes. Elles volaient ensemble, à environ 2 mètres d'intervalle, assez vite et en mouvement, changeant d'altitude par rapport au sol. En passant, je me souviens qu'elles n'ont pas eu de son. Aucun bruit d'air ni de moteur. C'est comme si l'air ne faisait aucune résistance à ces objets qui le traversaient à cette vitesse élevée. En 1997, j'ai vu ces deux mêmes objets une fois en fin d'après-midi alors que je rentrais chez moi.

Je montais dans la vallée en voiture et j'ai regardé la ligne d'horizon au-dessus des arbres vers ma maison, et j'ai vu ces deux mêmes lumières apparaître haut dans le ciel, tomber verticalement au-dessus de la lisière des arbres et disparaître comme si elles avaient éteint leurs lumières. La distance entre moi et la lisière des arbres où j'ai vu les lumières tomber du ciel puis disparaître était d'environ 500 mètres. Cela a dû durer 2 secondes. Elles se sont déplacées très vite et sont restées planées au-dessus de la lisière des arbres pendant environ 0,5 seconde avant que je ne les perde de vue. J'avais un gros plan de la même lumière, mais cette fois c'était une seule à elle seule. Je l'ai vu dans ma chambre, regardant par la fenêtre un arbre de mon jardin à environ 8 mètres, et j'ai vu cette lumière passer à 4 mètres de moi, elle ne faisait absolument aucun bruit. Comme si rien ne passait. Elle me dépassait à la vitesse d'un oiseau et avait la taille d'un ballon de football, le même motif de lumière blanc brillant avec une queue. Elle n'a eu aucun effet sur les oiseaux curieux dans l'arbre ni sur mes six chenils de garde qui se trouvent sous l'arbre. C'était incroyable.

Je ne l'ai jamais dit à personne que je connais et je l'ai gardée pour moi toutes ces années parce que je savais que personne ne croirait. Je n'ai jamais revu ces lumières depuis et j'ai aussi passé peu de temps au Kenya, mais je ne pourrai jamais oublier cela. Étonnamment, je ne me suis jamais senti menacé ou choqué lors de ces rencontres, mais plus paisible que d'habitude. Je trouve cela très étrange, car une réaction naturelle serait d'être surpris. J'espère que ce récit aidera vos dossiers et pourrait vous être utile. Cordialement. ((Note NUFORC : Le témoin indique que la date de l'incident est approximative.))"

Mon avis : témoignage détaillé et identifiable, conservé dans une base ufologique reconnue, mais absence de corroboration indépendante et déclaration très tardive. Aucune enquête sur place et aucune vérification.

Source : NUFORC – Reprise très certainement d'un autre site. https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51439bcd0ad2e1e9be453f6e/UFO%20Sighting%20in%20Thika%20(Kenya)%20on%20Thursday%2015%20May%201997

29 SEPTEMBRE 2003 – KENYA - VILLE NON PRECISEE
Observation d'OVNI NUFORC 32129

- Date : 29/09/2003 à 22h30 heure locale (date approximative)
  Signalé le : 09/10/2003 à 03h24 heure du Pacifique
  Durée : cinq secondes
  Nombre d'observateurs : 4

Lieu : Kenya
Forme : Changeante
Caractéristiques : Objet lumineux, traînée lumineuse, faisceaux lumineux, couleur changeante

Soucoupe ovale bleu argenté émettant des rayons lumineux - Apparue initialement suspendue juste au-dessus de nous, elle s'est ensuite déplacée vers le sud-est en zigzag, s'arrêtant à chaque fois pendant environ deux secondes avant de tourner. Elle a émis un sifflement. Puis elle est partie droit vers le sud et a disparu dans le ciel sombre en une seconde. Nous n'avons pas pu la retenir plus longtemps et avons couru pour sauver nos vies. Aucun de nous ne croyait ce que nous avions vu. Nous pensions que c'était un rêve qu'il fallait interpréter. Tout s'est passé très vite.
Publié le 15/10/2003
https://nuforc.org/sighting/?id=32129

07 JANVIER 2005 – NAIROBI – KENYA
Le dossier correspond au NUFORC Sighting #41473. L'observation aurait eu lieu le 7 janvier 2005 à 18 h 40, heure locale, dans les environs de Nairobi, avec deux témoins. La durée totale indiquée par NUFORC est d'environ 1 min 30 s. Le témoignage a été transmis le 12 janvier 2005, donc seulement cinq jours après les faits, puis publié le 19 janvier.

Le témoignage
Les deux personnes — un père et son fils — étaient assises dehors, sur le dos, en regardant le ciel clair afin d'apercevoir la première étoile du soir.

Le témoin principal explique alors avoir aperçu un flash orange, qui aurait duré environ deux secondes. La lumière se serait ensuite transformée en une faible traînée lumineuse s'éloignant vers le nord.

Mais moins de 30 secondes plus tard, un second phénomène pratiquement identique aurait été observé à proximité du premier emplacement.

Le témoin décrit donc : deux flashes orange ; à quelques dizaines de secondes d'intervalle ; dans une zone relativement proche du ciel ; suivis d'une faible traînée lumineuse et avec un déplacement apparent vers le nord ; Le témoin précise lui-même avoir pensé immédiatement à une possibilité très conventionnelle : deux étages de fusée rentrant dans l'atmosphère.

Dans ce cas, le témoin ne prétend pas avoir vu un « engin ». Il parle essentiellement de flashes lumineux et envisage lui-même l'hypothèse d'une rentrée atmosphérique.

Une explication conventionnelle est-elle possible ? Oui — et elle doit être examinée en priorité. La description est très compatible, au moins phénoménologiquement, avec un bolide ou un fragment entrant dans l'atmosphère :

Flash lumineux → déplacement → traînée → extinction.

Le fait que le témoin ait lui-même évoqué deux étages de fusée est intéressant. Cependant, il ne faut pas conclure automatiquement qu'il s'agissait de cela. Pour déterminer ce qui s'est réellement produit, il faudrait rechercher les événements spatiaux et astronomiques du 7 janvier 2005 vers 18 h 40 heure locale à Nairobi. C'est précisément le type de vérification qui permettrait de faire passer le dossier d'un simple témoignage à une véritable analyse.

À 18 h 40, Nairobi se trouve pratiquement au moment du coucher du Soleil ou dans le crépuscule selon la période exacte et les conditions locales. Le témoin explique justement qu'il attendait de voir la première étoile du soir. Cette situation est importante. Un objet entrant dans l'atmosphère à haute altitude peut être encore fortement éclairé par le Soleil alors que l'observateur se trouve déjà dans l'obscurité croissante. Cela peut produire un phénomène très spectaculaire :

Ciel sombre + objet encore éclairé par le Soleil = traînée lumineuse très visible.

Le cas du 7 janvier 2005 pourrait être identifiable astronomiquement. La description *« deux flashes orange + traînée + direction nord + crépuscule + deux événements espacés de 30 secondes »* est suffisamment précise pour tenter une reconstitution.

JUIILLET 2006 – MONBASSA – KENYA
Mombasa Police Academy 11 juillet 2006 03h45 — observation massive de 1500 élèves + instructeurs. 07/11/2006

Mombasa, Kenya Alors que je suivais une formation à l'académie de police de Mombasa, environ 1 500 autres élèves et moi avons aperçu un OVNI à 3h45 du matin. Il était de couleur sombre et, lorsqu'il est passé au-dessus de nos têtes, nous avons tous convenu que ses lumières étaient plus brillantes que tout ce que l'on pouvait voir.

Suite des détails : aucun d'entre nous n'avait jamais rien vu de pareil. Tout le monde s'est baissé, même les instructeurs ! Vingt secondes plus tard, nous avons entendu une forte explosion qui semblait provenir d'une dizaine de kilomètres. De retour sur le campus, tout le monde n'arrêtait pas d'en parler et c'était le sujet de conversation principal le lendemain. Étrangement, cet incident n'a jamais fait l'objet d'un rapport. Je suis né et j'ai grandi à Mombasa, au Kenya. Depuis mon enfance, j'ai entendu des histoires d'extraterrestres racontées par mes grands-parents, vues dans des films, etc., mais je n'y ai jamais cru. Cependant, après cet étrange incident dans le ciel de Mombasa, j'ai commencé à y croire ! Peu de temps après, j'ai fait équipe avec mon frère aîné et nous avons mené une enquête sur les observations et les phénomènes locaux. Nous avons découvert qu'il existe de nombreux cas d'OVNIs ainsi que des crop circles ici, à Elgeiyo, Marakwet et Busia. Jeremy
Source : https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/kenya-ufo-sightings.html?utm_source=chatgpt.com

ANALYSE
Il faut apporter plusieurs corrections importantes à la formulation « 1 500 élèves + instructeurs ».
Mombasa, 11 juillet 2006 — 03 h 45

Le cas apparaît dans une base ufologique consacrée aux observations du Kenya, sous la forme d'un témoignage attribué à un certain Jeremy, présenté comme originaire de Mombasa et ancien élève d'une académie de police locale. Il est intervenu à plusieurs reprises et s'intéresse au problème OVNI.

La source actuellement accessible rapporte :
« While attending a local Police Academy in Mombasa, I and about 1500 other students saw a UFO at 3:45 AM. »
Le témoin affirme donc qu'environ 1 500 autres élèves auraient vu le phénomène avec lui. Il ajoute que les instructeurs auraient également réagi.

Le récit
Selon le témoignage :
Date : 11 juillet 2006 - Heure : 03 h 45 - Lieu : Mombasa, Kenya - Lieu précis allégué : une académie de police Nombre de témoins annoncé : environ 1 500 élèves + des instructeurs - Objet : décrit comme sombre - Éclairage : lumières extrêmement brillantes - Réaction : les personnes présentes auraient instinctivement baissé la tête - Durée approximative : environ 20 secondes - Événement suivant : une forte explosion aurait été entendue - Direction/distance de l'explosion : le témoin l'estime à environ 6 miles, soit environ 10 km

La source précise que, lorsque les élèves seraient revenus sur le campus, l'événement était devenu le principal sujet de conversation. Le témoin affirme pourtant qu'aucun compte rendu officiel n'aurait été publié.

Un point capital : la source n'est PAS un rapport de police
Le récit ne provient pas, à ma connaissance, d'un rapport d'une administration, de la police etc…Il provient d'un témoignage individuel publié dans une base ufologique américaine, le United States UFO

Information and Research Center (US UFO Center). C'est donc très différent de : « La police kényane a officiellement rapporté l'observation de 1 500 personnes. »

Une deuxième source est apparue récemment
J'ai trouvé une publication de True Reality Kenya, datée de 2026, qui reprend et développe considérablement cette affaire. Elle parle de : *« 1,500 Witnesses. Zero Investigation. »* et affirme que l'observation aurait impliqué environ 1 500 recrues, deux instructeurs et la direction de l'académie.

Mais attention : cette publication est postérieure de vingt ans aux événements. Elle ne constitue donc pas une confirmation indépendante du nombre de témoins. Elle semble plutôt reprendre le témoignage de Jeremy et lui ajouter des éléments narratifs.

Et l'explosion ?
C'est probablement l'élément le plus intéressant du cas. Après le passage du phénomène, le témoin indique qu'environ vingt secondes plus tard, une forte explosion aurait été entendue. Il estime que le bruit provenait d'environ : 6 miles ≈ 10 km.

Mais il ne dit pas que l'explosion a été provoquée par l'objet. C'est une distinction essentielle.

Le cas manque d'information, essentiellement sur le fait que rien n'a été semble-t-il, publié dans la presse. S'il y a eu rapport de police et un nombre extraordinaire de témoins, la presse aurait dû s'emparer de l'affaire. Actuellement 1 500 témoignages indépendants ce n'est pas corroboré par un document de l'académie ou une source gouvernementale. Ce cas mérite une enquête complète auprès du témoin pour donner un avis sur ce témoignage et surtout le confirmer ;
https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/kenya-ufo-sightings.html?utm_source=chatgpt.com

27 DECEMNRE 2006 - NAIROBI, NAIROBI (KENYA)
Observé le - Mercredi 27 décembre 2006
Signalé le - Mercredi 27 décembre 2006
Classification - Inconnue
Durée - Non précisée

« C'était en décembre. Ma famille et moi avions décidé de passer Noël dans la réserve du district de Tharaka avec ma grand-mère. C'était le soir, nous étions tous dehors à nous amuser. J'étais assis sur une chaise, la tête levée, à contempler le magnifique ciel dégagé, illuminé seulement par la pleine lune. Soudain, un objet brillant a traversé le ciel à toute vitesse, en l'espace de deux secondes à peine, avant de disparaître. Mille questions m'ont alors traversé l'esprit : qu'est-ce que cela pouvait bien être ? me suis-je demandé. Une étoile filante ? Je n'en avais aucune idée. Le lendemain, j'ai décidé de retourner au même endroit pour voir s'il repasserait. Mais il n'est jamais revenu. »
Source : MUFON – NUFORC https://nuforc.org/subndx/?id=cKenya

JUILLET 2012 – KISUMU – KENYA
Nous regardions les informations locales chez nous vers 21 heures lorsque notre voisin nous a interpellés en pointant le ciel. Ma mère et moi avons levé les yeux et avons été surprises de voir une boule de feu jaune se déplacer en cercles dans le ciel…

Suite des détails : Le ciel était dégagé. Nous avons observé la boule immobile qui tournait en rond dans le ciel sans faire de bruit. Les lumières de l'engin devenaient de plus en plus brillantes à mesure qu'il continuait de survoler la zone. Sans attendre qu'il disparaisse ou s'éloigne, nous nous sommes précipités à l'intérieur. Cet incident nous a profondément troublés. Ce n'est qu'après avoir regardé l'émission « Alien Mysteries » sur Discovery Channel, qui a débuté le même mois que mon expérience, que j'ai trouvé le courage de raconter mon histoire. Lennox
Source : https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/kenya-ufo-sightings.html?utm_source=chatgpt.com Observation donnée par une base de données destinée au public pour y publier leurs observations et donc non enquêtée.

JANVIER 2013 - MARAKWEI – KENYA – 03 h 45

C'est à nouveau Jeremy, l'auteur du précédent rapport sur les OVNI au Kenya daté du 07/11/2006. J'ai vécu une seconde expérience que je souhaitais partager. En janvier 2013, alors que j'étais devant mon appartement, j'ai aperçu trois lumières.

Suite des détails : les objets se déplaçaient en formant une figure dans le ciel, venant de l'est. Ils ont brusquement changé de direction et chacun a pris une trajectoire différente. Malheureusement, je n'avais pas de caméra pour filmer la scène.

Je travaille actuellement à Marakwet et, dans le cadre de mes enquêtes locales sur les OVNI, j'ai constaté l'apparition de crop circles chaque année au mois d'août dans les champs de maïs et de riz du comté de Nandi. De plus, mes recherches me portent à croire qu'un OVNI s'est écrasé près de Westfall en 1897, mais cet incident est pratiquement inconnu du public dans notre communauté.

Je crois désormais que nous ne sommes pas seuls et qu'un complot national a été ourdi pendant plus de deux siècles ici au Kenya. Nous regrettons de ne pas disposer des ressources nécessaires pour mener des recherches approfondies sur tous les incidents qui se sont produits ici. Si nos ancêtres ont été témoins de vie extraterrestre sur cette planète, comme j'en suis maintenant convaincu, alors cette vie existe sur Terre depuis très longtemps ! Jeremy

Source : https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/kenya-ufo-sightings.html?utm_source=chatgpt.com Observation donnée par une base de données destinée au public pour y publier leurs observations et donc non enquêtée.

21 SEPTEMBRE 2013 – NAIROBI
Sighted On - Saturday 21. September 2013 - Cas nr #82965 chez UFO Hunter
Reported On - Tuesday 04. April 2017
Classification – Triangle

Témoignage
Déposition d'un témoin
« N'est pas témoin de l'objet » - **Note** : Cas inutile, aucune information. Reprise de la base Mufon, inaccessible.
Source : MUFON - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/58ee3d7c9d2e4cd48649a14a/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi,%20Nairobi%20County%20(Kenya)%20on%20Saturday%2021%20September%202013

23 NOVEMBRE 2013 – NAIROBI – KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 104712

- Date : 23/11/2013 à 22h00 heure locale (10h00) - Date approximative.
  Signalé le : 23/11/2013 à 00h15 heure du Pacifique.
  Durée :
  Lieu : Kenya.
  Forme :
  Caractéristiques : Rayons émis, changement de couleur. Je ne sais pas si quelqu'un regarde le ciel la nuit à Nairobi

Que sont ces lumières très proches et brillantes ? Quand on les aperçoit, on remarque qu'elles ont différentes couleurs : rouge, bleu… ? J'en ai remarqué beaucoup et ce ne sont certainement pas des étoiles car elles changent de position et de distance, mais leurs couleurs clignotent différemment. Je ne sais pas quoi dire, mais je sais que je ne rêve pas ! Regardez le ciel la nuit, étudiez les étoiles et vous comprendrez ce que je veux dire. Note NUFORC : Le témoin indique que la date de l'observation est approximative.

Nous avons attribué une date arbitraire ci-dessus. PD Publié le 02/12/2013
: *https://nuforc.org/subndx/?id=cKenya*

12 DECEMBRE 2013 – NAIROBI - KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 105262

Date : 12/12/2013 à 00h00 heure locale.
Signalé le 12/12/2013 à 00h30 heure du Pacifique.
Durée : 3 heures.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Nairobi (Kenya).
Forme : Lumière.
Caractéristiques : Changement de couleur

Trois lumières semblaient descendre de l'atmosphère. Juste au moment de minuit, une lueur rouge les a traversées rapidement avant de s'estomper.

Alors que les Kenyans célébraient le 50e anniversaire du Kenya et levaient les yeux au ciel avant la levée du drapeau à minuit, j'ai aperçu trois lumières descendant de l'atmosphère. Juste au moment de minuit, une lueur rouge les a traversées très rapidement avant de disparaître.
.
Comme j'étais seul, j'ai attendu la fin du feu d'artifice, puis je suis allé vérifier avec mon agent de sécurité que je n'étais pas le seul à le voir. Lui aussi trouvait cela très étrange, et pendant que j'envoyais un SMS, il a aperçu une lueur rouge se déplaçant rapidement entre les débris lumineux. J'ai réussi à l'entrevoir brièvement avant qu'elle ne disparaisse.

Plus tard, deux débris se sont séparés en deux, le troisième en trois, puis ils se sont réunis. Ils sont restés là jusqu'à ce que je m'endorme à 4 heures du matin.

Il n'y avait pas de lumières stroboscopiques lors de la levée du drapeau, dirigées vers le ciel. Ces lumières provenaient d'au-dessus des nuages, comme le montrait clairement la taille des avions qui passaient en dessous : ils étaient vraiment gros à cette altitude.
Publié le 12 décembre 2013.
https://nuforc.org/sighting/?id=105262

11 JANVIER 2014 - MAHI MAHIU – KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 106285

- Date : 11/01/2014 à 16h00 heure locale.
  Signalement : 14/01/2014 à 09h56 heure du Pacifique.
  Durée : 12 minutes.
  Lieu : Mahi Mahiu (Kenya).
  Forme : Cône.
  Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet, autres objets émis, temps manquant.
  Deux objets sombres se suivant l'un l'autre ont été capturés sur des photos et une vidéo.
  Passionné de photographie, je prends généralement des photos de tout ce qui m'intrigue.

Le 11/01/2014, je voyageais en bus de Kisii à Nairobi. Arrivé à l'escarpement de la vallée du Rift, à Mahi Mahiu, j'ai pris mon téléphone, un Samsung Galaxy Mini, et j'ai commencé à prendre des photos et une vidéo de la vallée. C'est alors que j'ai aperçu les objets sans m'en rendre compte. Le lendemain, en visionnant la vidéo, j'ai remarqué les objets traversant l'écran à grande vitesse. J'ai regardé les photos que j'avais prises plus tôt et j'ai remarqué quelque chose sur le côté où se trouve le mont Suswa ; c'est très visible depuis la route qui longe l'escarpement. J'ai zoomé sur l'objet, de couleur noire, qui semblait être dans un rectangle de lumière bleue. Sur la vidéo, après l'avoir visionnée au ralenti, j'ai remarqué un autre objet, moins visible, qui suivait le premier.

Les choses sont devenues plus mystérieuses lorsque j'ai examiné les détails de la vidéo et des photos : l'heure indiquée ne correspondait pas à l'heure à laquelle j'étais à Mahi Mahiu. • Première photo : 12 h 45 • Deuxième photo : 12 h 52 • Troisième photo : 12 h 53 • Vidéo : 13 h 00. Je crains qu'à ce moment-là, je n'étais même pas encore arrivé à Mahi Mahiu.

1. Départ de Kisii pour Nairobi vers 10 h 20.

2. Vers 14 h 30, le bus dans lequel je voyageais s'est arrêté à Narok pour le déjeuner.

3. À 15h10 précises, j'ai envoyé un message à mon petit ami pour lui dire que j'étais à 40 km de Mahi Mahiu. J'ai toujours ce message sur mon téléphone. Je connaissais la distance car j'avais vu un panneau sur la route indiquant « MMU 40 KM ».

4. Je suis arrivée à Mahi Mahiu vers 15h50 et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à prendre les photos.

5. Je suis arrivée à Nairobi vers 17h30.

J'ai utilisé l'historique de mon téléphone pour indiquer les heures. J'ai reçu des appels pendant le trajet. J'ai pris quelques photos pour vérifier si l'heure de mon téléphone était correcte et, pour l'instant, elle l'est. Je voyageais en bus et peut-être que si je retrouve les autres passagers, ils pourront donner leur version des faits.

Publié le 16/01/2014

ANALYSE
Mahi Mahiu, Kenya — 11 janvier 2014
Deux objets sombres photographiés au-dessus de la vallée du Rift - Photos non jointes au rapport !
Le dossier est référencé par le National UFO Reporting Center (NUFORC) sous le n° 106285. Le témoignage a été publié le 16 janvier 2014, quelques jours seulement après l'observation alléguée.



Mon appréciation générale
Je le classerais comme :
PAN photographique allégué — identification non possible avec les éléments actuellement disponibles. Le témoin voit après coup deux objets sombres sur ses images ; la forme en cône est une classification de la base, pas nécessairement une description visuelle suffisamment fiable de la géométrie réelle.

1. Ce qui rend ce cas particulièrement intéressant
Il y a plusieurs éléments inhabituels. Premièrement : les images n'étaient pas prises pour photographier un OVNI Le témoin explique qu'il photographiait simplement le paysage depuis un autobus reliant Kisii à Nairobi. Il ne dit donc pas : *« J'ai vu un objet, puis je l'ai photographié. »* Il dit pratiquement l'inverse : Il photographie le paysage et ne remarque les objets qu'en examinant les photos et la vidéo ultérieurement. C'est une distinction importante. Cela élimine notamment l'hypothèse d'une observation fortement influencée au départ par l'attente de voir un OVNI. Mais dans ce type de cas on trouve en générale l'explication si on procède à une analyse approfondie.

2. La localisation est intéressante
Mahi Mahiu se trouve sur l'escarpement de la vallée du Rift, sur l'axe routier entre Nairobi et Naivasha. Le témoin indique qu'il pouvait voir le mont Suswa depuis la route. C'est une information précieuse parce

qu'elle fournit potentiellement un repère géographique fixe. Si les fichiers photographiques originaux étaient disponibles, il serait théoriquement possible de déterminer :

- La direction de prise de vue ;
- L'orientation ;
- La focale ;
- La hauteur angulaire du phénomène ;
- La position approximative de l'objet ;
- Et éventuellement une estimation de sa distance.
-

C'est beaucoup plus intéressant qu'une simple photographie d'un point lumineux dans un ciel sans repère.

3. Le deuxième objet est encore plus intéressant

Le témoin affirme qu'après avoir ralenti la vidéo, il découvre un second objet, moins visible, qui semble suivre le premier. Nous avons donc :

Objet A → objet B

avec une trajectoire apparemment commune.

Si cela est réellement présent dans les images originales, cela constitue un élément important.

Pourquoi ? Parce qu'un artefact photographique aléatoire apparaît généralement sous une forme différente et sans nécessairement reproduire une trajectoire cohérente.

Mais attention : deux artefacts peuvent également être produits par un même phénomène photographique, par exemple :

- Poussière ;
- Insectes ;
- Oiseaux ;
- Gouttes ;
- Réflexions internes ;
- Compression vidéo ;
- Aberrations optiques.
-

Il faut donc analyser les pixels originaux avant de tirer une conclusion.

4. Le « rectangle de lumière bleue »

C'est probablement le détail photographique qui mérite le plus d'attention. Le témoin décrit le premier objet comme *: un objet noir semblant se trouver dans un rectangle de lumière bleue.* Cette description est intrigante. Mais elle ne signifie pas automatiquement que l'objet était réellement entouré d'un champ lumineux rectangulaire. Avec un Samsung Galaxy Mini, plusieurs phénomènes optiques peuvent produire des formes géométriques ou des zones colorées :

- Flare ;
- Réflexion interne entre les lentilles ;
- Traitement automatique HDR ;
- Accentuation numérique ;
- Compression JPEG ;
- Suraccentuation des contours ;
- Aberration chromatique ;
- Traitement logiciel de la caméra.

Il faudrait donc impérativement examiner l'image originale non recadrée, et surtout les images prises juste avant et après.

5. Le Samsung Galaxy Mini est un élément à prendre en compte

Le téléphone utilisé est important. En 2014, un téléphone de cette catégorie pouvait produire des images assez fortement traitées numériquement. Cela signifie qu'une petite forme sombre située sur un fond lumineux pouvait être : agrandie artificiellement ; - accentuée ; - entourée d'un halo ; - affectée par la compression.

Cela ne prouve absolument pas que le phénomène était un artefact. Cela signifie simplement que l'analyse doit commencer par la chaîne de formation de l'image.

6. L'anomalie temporelle
C'est à mon avis le cœur du dossier. Le témoin indique :

Fichier	Heure indiquée
Photo 1	12 h 45
Photo 2	12 h 52
Photo 3	12 h 53
Vidéo	13 h 00

Mais il affirme être arrivé à Mahi Mahiu vers 15 h 50. - Il constate donc un décalage de presque :
3 heures. - C'est considérable. - Et il ne l'ignore pas. -Au contraire, il cherche lui-même une explication.

7. C'est un point en faveur de la bonne foi du témoin… mais pas de l'authenticité des images
C'est une nuance importante. Le témoin fournit spontanément une information qui semble contredire son propre récit. Cela peut être considéré comme un élément intéressant dans l'évaluation de sa sincérité :
« Mes fichiers indiquent 13 h, mais je sais que je n'étais pas encore à Mahi Mahiu. »

Il fournit ensuite plusieurs éléments de chronologie :

- Départ de Kisii vers 10 h 20 ;
- Arrêt à Narok vers 14 h 30 ;
- SMS envoyé à 15 h 10 ;
- Arrivée à Mahi Mahiu vers 15 h 50 ;
- Arrivée à Nairobi vers 17 h 30.

Cette chronologie constitue une sorte de témoignage contextuel.
Mais elle ne démontre pas que les fichiers ont été produits à Mahi Mahiu à 15 h 50.

8. L'explication la plus simple : l'horloge du téléphone
La première hypothèse à examiner est évidemment : l'heure du téléphone était fausse. Le témoin affirme avoir vérifié l'heure et pense qu'elle était correcte. Mais il existe plusieurs possibilités : heure mal réglée ; mauvais fuseau horaire ; changement automatique de fuseau ; configuration incorrecte ; problème de synchronisation etc…

Et il faut faire une distinction capitale : heure affichée par le téléphone ≠ nécessairement heure EXIF originale.

9. Le GPS pourrait résoudre une partie du problème
Si les photographies originales contiennent des métadonnées GPS, le dossier pourrait devenir beaucoup plus intéressant. Il faudrait rechercher dans les EXIF les éléments relatifs à la date, heure, latitude, longitude entre autres.
.
Si une photo indique par exemple une position GPS compatible avec Mahi Mahiu, alors même une horloge incorrecte ne détruirait pas nécessairement la valeur documentaire de la photographie. Inversement, une absence de GPS ne permettrait pas de conclure.

10. Les appels et le SMS constituent une piste exceptionnelle

Le témoin dit *: « J'ai toujours ce message sur mon téléphone. »* C'est potentiellement très important. Il affirme avoir envoyé à 15 h 10 un message indiquant qu'il se trouvait à environ 40 km de Mahi Mahiu. Si le message est toujours disponible avec son horodatage original, il fournit une ancre temporelle indépendante.

Encore mieux :
Les appels téléphoniques reçus pendant le trajet pourraient éventuellement fournir des données de journal d'appels. On pourrait alors construire :

- h 20 — départ
- ↓
- 14 h 30 — Narok
- ↓
- 15 h 10 — SMS
- ↓
- 15 h 50 — Mahi Mahiu
- ↓
- 16 h environ — photographies
- ↓
- 17 h 30 — Nairobi
-

Cela permettrait de tester la cohérence du récit.

11. Il y a cependant un problème avec les heures
Le témoignage indique : « Le 11/01/2014, je voyageais en bus… » puis :
« Première photo : 12 h 45 » et *:« Je crains qu'à ce moment-là, je n'étais même pas encore arrivé à Mahi Mahiu. »* Cette phrase est très intéressante psychologiquement. Le témoin ne tente pas de cacher l'incohérence. Il la signale lui-même.

Pour une analyse correcte et sérieuse, il faut donc conserver intégralement cette anomalie au lieu de la « corriger ».

12. Le scénario le plus banal
Il existe une possibilité très simple : les objets étaient des oiseaux ou des insectes proches du téléphone. C'est une hypothèse qui doit absolument être testée. Pourquoi Tout simplement parce que :

Petit objet proche + caméra grand-angle + mise au point sur le paysage = objet flou ou sombre pouvant paraître beaucoup plus grand ou plus éloigné qu'il ne l'est réellement.

Un oiseau ou un insecte passant rapidement devant l'objectif pourrait également produire :

- Une forme sombre ;
- Un flou de mouvement ;
- Une traînée ;
- Un halo ;
- Une déformation.

Le fait que le deuxième objet semble suivre le premier pourrait même être compatible avec deux oiseaux.

13. Mais il y a un élément qui mérite attention
Le témoin indique que les objets sont visibles : sur plusieurs photographies et : dans la vidéo.

Si les deux supports proviennent bien de la même séquence temporelle et si les objets ont réellement des trajectoires cohérentes, cela réduit certaines explications purement photographiques. Mais nous devons voir les fichiers. Sans les images originales, nous ne pouvons pas trancher.

14. La forme « cône » Je serais très prudent avec cette classification. Le dossier NUFORC utilise : Shape: Cone mais le témoignage tel qu'il a été donné par le témoin parle principalement de : deux objets sombres et non d'un objet clairement observé comme un cône.

Il faut donc éviter d'écrire : « Deux objets coniques ont été photographiés. » Je préférerais indiquer dans une analyse, *:« Deux formes sombres, classées comme coniques par NUFORC, apparaissent sur les photographies et la vidéo selon le témoignage. »*

15. Peut-on parler de « temps manquant » ?
Non, pas à ce stade. Le témoin écrit : « missing time » parce que les métadonnées semblent indiquer une heure antérieure à son arrivée. Mais il n'y a absolument aucune preuve ici d'un temps manquant au sens ufologique. Il existe seulement : une incohérence entre l'heure des fichiers et la chronologie déclarée du voyage.

C'est très différent. « Temps manquant » c'est uniquement l'interprétation du témoin qui n'a en fait pas été sérieusement vérifiée par des spécialistes.

16. Une autre possibilité : la date/heure EXIF peut être héritée ou modifiée
Il faut également savoir que certaines applications, logiciels de transfert ou plateformes peuvent modifier les métadonnées. Si les photographies originales ne sont plus disponibles et si nous n'avons qu'une copie téléchargée depuis Internet, leur valeur temporelle est fortement diminuée. Pour une enquête sérieuse, il faudrait récupérer :

- Le fichier original directement issu du téléphone.
- Pas une capture d'écran.
- Pas une image téléchargée depuis NUFORC.
- Pas une photographie réenregistrée.

Ce cas se classe comme un PAN photographique non résolu, et non comme une preuve d'engin extraordinaire. Le manque d'informations et le fait qu'on ne dispose pas des fichiers photos originaux ne permet pas l'analyse définie du cas. Une enquête sur place avec reconstitution serait aussi utile. Il reste donc dans les cas insuffisamment documentés pour une identification.

Nous avons détaillé l'analyse possible de ce cas ce qui peut intéresser un certain nombre de lecteurs. Mais je ne peux pas le faire pour chaque cas, cela alourdirait ce qui reste seulement un catalogue d'un maximum de cas Africains.

22 MARS 2014 – NAIROBI - KENYA
Saturday 22. March 2014
Reported On Thursday 27. March 2014
Classification Fireball
Duration 30 minutes

Witness Testimony
« Une vive lumière orange brûlé dans le ciel nocturne au-dessus de Nairobi, s'estompant progressivement après une demi-heure. Une vive lumière orange brûlé stationnaire dans le ciel nocturne au-dessus de Nairobi... s'estompant progressivement après 30 minutes."
Source : NUFORC - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5390281583c78d384ec3a71f/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi%20(Kenya)%20on%20Saturday%2022%20March%202014

01 JANVIER 2015 - NAIROBI (KENYA)
Cas N°#1408 UFO HUNTER

Sighted On Thursday 01. January 2015 - Reported On: Thursday 01. January 2015 – Classification Round - Duration :5 minutes

J'étais éveillé, devant la télé, attendant le passage à la nouvelle année. J'habite au sud de Nairobi, dans le complexe résidentiel Nyayo, qui compte plus de vingt immeubles. La plupart des habitants étaient donc éveillés, impatients de fêter le passage à la nouvelle année. À minuit pile, le complexe bourdonnait de cris de joie : « Bonne année ! » Mon appartement se situe au dernier étage, face à l'ouest de Nairobi, ce qui me donne une vue panoramique imprenable sur l'horizon nord-ouest de la ville. J'ai jeté un coup d'œil par ma fenêtre pour observer l'effervescence des résidents célébrant le Nouvel An. Je suis resté là environ trois minutes, quand quelque chose a attiré mon attention sur ma droite, à environ 45 degrés par rapport à l'horizon (position 2 heures). J'ai d'abord cru que c'était un avion, car il était rougeâtre et se déplaçait en ligne droite. Je me suis retourné pour suivre sa trajectoire et j'ai alors remarqué qu'il ne clignotait pas. Les feux stroboscopiques de l'avion étaient visibles, mais il s'agissait d'une lueur rougeâtre constante qui s'atténuait puis s'intensifiait sans s'éteindre. L'objet se déplaçait en ligne droite avant d'effectuer brusquement un virage à 90 degrés et de filer à toute vitesse pour disparaître complètement.
(Source: ufo-hunters.com) *https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/54a58e8f66303500150b0000/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi%20(Kenya)%20on%20Thursday%2001%20January%202015*

30 OCTOBRE 2015 - NAIROBI (KENYA)
Sighted On- Friday 30. October 2015
Reported On - Friday 30. October 2015
Classification - Circular
Duration - More than an hour
OBSERVATION NR #2074

Témoignage
« Une lumière vive de forme circulaire se déplaçant en forme de 8 de façon répétée pendant plus d'une heure… On ne peut voir cette lumière que lorsqu'elle passe sous un nuage… Il y en a deux, mais la troisième est difficilement visible, car elle est masquée par un immeuble élevé. Je ne peux donc pas l'observer correctement ni étudier son comportement… Elle se déplace probablement à une vitesse de 20 à 40 km/h. »
Source : ufo-hunters.com - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5633bdfb3461390013110000/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi%20(Kenya)%20on%20Friday%2030%20October%202015

22 JANVIER 2016 - NAIROBI, NAIROBI (KENYA)
Sighted On -Friday 22. January 2016
Reported On - Friday 22. January 2016
Classification - Flash
Duration - 00:05:00
Cas UFO Hunter: #74036

Witness Testimony
1. Je regardais le ciel à l'école. 2. J'ai vu une lumière scintiller rapidement dans le ciel. 3. Une étoile filante. 4. Une lumière qui se déplace en cercle. Une tache lumineuse. Comme une orbite. 5. J'ai *évidemment eu peur. 6. Elle a tout simplement disparu.*
Source : MUFON - UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/56a527b7636e694f83386ce3/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi,%20Nairobi%20(Kenya)%20on%20Friday%2022%20January%202016

21 * 22 JUIN 2016 – MURANGA – KENYA - VIDEO – FAKE ! CERTAINES SOURCES LA SITUE AU 22 JUIN 2016 ;
Observation d'OVNI NUFORC 127990

- Date et heure approximatives : 21/06/2016 à 09h00 heure locale.
  Signalé le 20/06/2016 à 15h18 heure du Pacifique. *(Problème signalé avant la prise de la vidéo)*
  Durée : 20 secondes.
  Lieu : Muranga (Kenya).
- Forme : Disque
  Caractéristiques : Lumières sur l'objet.

Il s'agit d'une vidéo amateur. Elle circule dans les médias kenyans, mais nous restons sceptiques et nous ne disposons pas d'experts sur place. On entend les participants dire : « Ni nini io » (swahili) ; « Qu'est-ce que c'est ? » « Inaenda » (swahili) ; « Ça va… »

Note NUFORC :
La vidéo, prise à travers un pare-brise, montre un disque volant devant le véhicule, de droite à gauche, sous une averse. Création possible avec Photoshop, nous le soupçonnons, mais nous n'en sommes pas certains. PD

Cette vidéo a été portée sur YouTube, mais le compte est aujourd'hui clôturé. Toutefois elle est encore visible sur Dailly Motion : https://www.dailymotion.com/video/x4i02xk?utm_source=chatgpt.com – Elle nous montre à l'évidence un trucage !

Source: NUFOR – MUFON CMS –
https://youthvillage.co.ke/unidentified-flying-object-spotted-in-muranga/?utm_source=chatgpt.com
https://venasnews.co.ke/2016/06/23/world-coming-end-see-strange-thing-called-ufo-spotted-muranga-nairobi-photos/?utm_source=chatgpt.com

NOTRE ENQUETE
Bien qu'à l'évidence ce soit une vidéo truquée, nous la signalons afin d'éviter aux chercheurs qui s'intéresseraient au Kenya de mal interpréter cette observation.

J'ai retrouvé plusieurs publications kényanes et ufologiques qui permettent de reconstituer assez précisément l'affaire. Mais il y a déjà une correction importante à apporter : NUFORC date l'événement du 21 juin 2016 à 09 h 00 environ, tandis que plusieurs sources qui ont diffusé la vidéo parlent du 22 juin 2016.

.

MURANG'A, KENYA — JUIN 2016
La vidéo du « disque » dans le brouillard



1. La source la plus importante : NUFORC
Le dossier est enregistré sous :
NUFORC Sighting #127990
NUFORC donne :
Lieu : Muranga, Kenya
Date : 21 juin 2016
Heure : environ 09 h 00, heure locale
Durée : environ 20 secondes
Forme : disque
Caractéristique : lumières sur l'objet
Support : vidéo amateur.
Le témoignage précise que la vidéo circulait déjà dans les médias kényans et que le déclarant lui-même se montrait prudent.
C'est important : NUFORC n'a pas considéré cette vidéo comme authentifiée.

2. Ce que montre le témoignage
La vidéo aurait été filmée depuis l'intérieur d'un véhicule, à travers le pare-brise. Le contexte météorologique est essentiel : matin brumeux et pluvieux, avec une visibilité réduite. Selon la description reprise par NUFORC, un objet semblant avoir la forme d'un disque traverse le champ de vision de droite vers la gauche. La vidéo semble donc montrer un phénomène relativement proche du véhicule, plutôt qu'un simple point lumineux très éloigné.

Une publication kényane de Youth Village Kenya, publiée le 18 juin 2016, décrit également une vidéo tournée depuis une voiture par temps brumeux et parle d'un objet en forme de disque avec des lumières bleues pulsantes, apparaissant puis disparaissant rapidement dans le ciel brumeux.

3. Mais voici le premier problème : 21 ou 22 juin ?
Votre fiche indique : 21 juin 2016 - C'est la date de NUFORC. Mais une autre source ufologique, Filer's Files #26, publiée le 24 juin 2016, présente l'image sous la légende : **« Muranga County, Kenya on June 22, 2016 »** et raconte que deux personnes circulaient sur une route en terre (Murram road) dans un brouillard important lorsqu'elles auraient filmé le phénomène.

Une copie de la vidéo sur Dailymotion reprend également : « Massive UFO sighted in Muranga Kenya, 22.06.2016 » et fournit même l'ancien lien vers le fichier vidéo associé à MUFON.

Il faut donc écrire :
Date : 21/22 juin 2016 — date discordante selon les sources.

4. Une source extrêmement intéressante : MUFON
C'est probablement la piste documentaire la plus importante après NUFORC. - Filer's Files indique explicitement : « Thanks to MUFON CMS » pour cette vidéo. Et une copie du fichier diffusée sur Dailymotion conserve dans sa description un ancien lien vers un fichier vidéo du MUFON Case Management System, avec un identifiant de fichier correspondant au dossier. Cela signifie qu'il semble avoir existé un dépôt vidéo dans le système de gestion des cas de MUFON.

En revanche, cela ne signifie pas que MUFON a authentifié l'objet comme un engin extraterrestre.

La formulation reprise par les sources est particulièrement intéressante. Les deux personnes seraient en train de circuler sur une route non goudronnée (Murram road) dans le comté de Murang'a. Le brouillard était suffisamment important pour rendre la conduite difficile. La vidéo aurait initialement été réalisée pour filmer les conditions météorologiques. C'est seulement dans cette séquence qu'apparaît le phénomène. La version reprise par Filer's Files affirme que : l'objet semblait voler relativement bas ; les arbres auraient semblé se courber lors de son passage et l'objet aurait traversé la scène rapidement.

5. Les « arbres qui se plient » : prudence
C'est un élément souvent repris dans les articles ufologiques. Mais il ne faut surtout pas l'interpréter automatiquement comme : « l'OVNI produisait un souffle ou une force électromagnétique ». La vidéo se déroule dans un brouillard et sous la pluie. Il faut d'abord déterminer :

- Si les arbres bougent réellement ;
- S'ils bougent tous dans la même direction ;
- Si le mouvement correspond au vent ;
- Si le mouvement est synchronisé avec le passage supposé de l'objet ;
- Si l'effet provient simplement du déplacement du véhicule.

Sans analyse image par image, on ne peut rien conclure. Il est aussi très facile avec les logiciels actuels de créer ces images

NUFORC fait une remarque extrêmement importante : « Possible Photoshop creation, we suspect, but cannot be certain. » Autrement dit, NUFORC soupçonne la possibilité d'une création ou manipulation numérique, mais reconnaît ne pas pouvoir le démontrer. (En fait on peut penser que NUFORC ne fait qu'une analyse sommaire des observations reçues, des spécialistes en photos comme François Louange en France, n'auraient aucun problème à le démontrer en procédant à une analyse de la vidéo)

6. Pourquoi NUFORC était-il sceptique ?
La vidéo présente plusieurs caractéristiques qui peuvent susciter des interrogations.

- *Première interrogation : la trajectoire*
  L'objet traverse assez rapidement le champ de vision.

- *Deuxième interrogation : la météo*
  Le brouillard rend très difficile l'évaluation de :
- Distance ;
- Taille ;

- Altitude ;
- Vitesse.

- *Troisième interrogation : l'absence de référence de distance*
  Nous ne savons pas avec certitude à quelle distance se trouve l'objet. Un petit objet proche pourrait donner l'impression d'être énorme.

- *Quatrième interrogation : l'incrustation possible*
  L'objet présente une apparence suffisamment nette et spectaculaire pour que NUFORC envisage la possibilité d'une manipulation.

Le cas n'est donc pas seulement apparu dans une base américaine. (En fait plusieurs, il a été volontairement largement diffusé et de façon anonyme semble-t-il !)

Youth Village Kenya publiait dès le 18 juin 2016 un article intitulé : « Unidentified Flying Object Spotted In Muranga » Il décrit un témoin non identifié ayant enregistré un objet depuis une voiture par une matinée brumeuse. L'article parle d'un objet en forme de disque avec des lumières bleues pulsantes.

Le même média a ensuite publié le 24 juin : « Video – Murang'a Driver Captures A Live Flying UFO » en intégrant la vidéo.

Venas News, le 23 join 2016, titer: « The World is Coming To An End! See this strange Thing Called UFO Spotted in Muranga and Nairobi » Le site parle d'un objet décrit comme pyramidal, qui aurait zigzagué et effectué des cercles dans le ciel. Mais cette source est beaucoup moins rigoureuse. Elle mélange déjà plusieurs éléments :

- Murang'a ;
- Nairobi ;
- Une forme pyramidale ;
- Des mouvements en zigzag ;
- Une interprétation spectaculaire.

Il faut donc la considérer comme source médiatique secondaire, et non comme source d'observation indépendante.

07. Il semble effectivement y avoir une autre vidéo à Nairobi
C'est un aspect très intéressant. Les discussions kényanes de l'époque évoquent une seconde vidéo prise à Nairobi, apparemment quelques jours ou heures autour de la même période. Un fil de discussion de Kenya Talk du 22-25 juin 2016 rapporte que deux personnes auraient également filmé un phénomène à Nairobi. Le fil montre cependant que certains internautes soupçonnaient immédiatement un montage vidéo, tandis que d'autres considéraient l'affaire comme authentique.

Cela ne constitue évidemment pas une confirmation indépendante. Mais cela pourrait être important si les deux vidéos montrent réellement le même objet.

Les discussions contemporaines sont assez révélatrices. Certains internautes remarquent que l'objet paraît :

- Disproportionné ;
- Trop grand ;
- Trop bien positionné dans l'image ;
- Et que la personne qui filme semble presque attendre son passage.

D'autres soulignent au contraire qu'il est difficile de juger une vidéo sans connaître :

- La distance ;
- La focale ;
- Les conditions météorologiques ;

- La vitesse réelle.

Cette controverse existait donc dès juin 2016, et pas seulement après coup.

Je pense qu'il faut examiner très sérieusement la possibilité qui suit. Si l'objet était : un petit objet situé à quelques mètres ou dizaines de mètres, il pourrait paraître énorme à cause de sa proximité avec la caméra.

Les candidats pourraient être : ballon ; bâche ; morceau de plastique ; objet porté par le vent ; drone ; objet fixé ou suspendu à proximité. - La météo brumeuse complique encore davantage l'évaluation.

La vidéo se déroule dans une atmosphère très humide. Un objet sombre ou une masse située entre les observateurs et le brouillard pourrait produire une silhouette très spectaculaire.

Le contraste entre : Objet sombre + brouillard clair peut donner l'impression d'une forme métallique très définie. Les lumières bleues décrites par certains médias pourraient également provenir : d'une réflexion ; d'une source artificielle ; d'un artefact numérique ou d'un éclairage situé derrière le phénomène.

Le cas doit donc être conservé comme PAN photographique/vidéo non identifié mais non analysé par des spécialistes, mais avec une réserve importante concernant l'authenticité de l'enregistrement.

30 JUIN 2016 – NAIROBI - (KENYA)
Sighted On -Thursday 30. June 2016
Reported On - Saturday 16. July 2016
Classification -Cone
Duration – Undisclosed
Cas nr: #77712

Témoignage
« Je conduisais quand j'ai remarqué qu'il planait au-dessus de moi. »
Source : Reprise de la base MUFON inaccessible – publié PAR UFO HUNTER :

22 SEPTEMNRE 2016 - NAIROBI (KENIA)
Sighted On - Thursday 22. September 2016
Reported On - Friday 23. September 2016
Classification - Unidentifiable
Duration - Je l'ai aperçu dans le ciel pendant environ deux minutes.
Cas nr #2637

Témoignage
« J'étais dans un Uber, sur la route de Thika, vers 13h, juste après le quartier général de la GSU. Je m'ennuyais à l'arrière, alors j'ai naturellement regardé par la fenêtre… et j'ai aperçu quelque chose de très étrange dans le ciel. J'ai failli crier. La forme était bizarre, pas parfaitement circulaire… Je ne sais pas vraiment comment la décrire, mais elle ressemblait un peu à la forme profilée des casques de cyclistes. Je n'entendais aucun bruit et elle planait. Puis elle a disparu sous mes yeux, comme par magie. Elle n'a pas bougé, elle a juste disparu, comme s'il n'y avait rien eu. C'était tellement surréaliste… Je n'arrive pas à croire que j'ai vu ça. C'est fou! »
Source : ufo-hunters.com - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/57e475c2e5181e0006000012/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi%20(Kenia)%20on%20Thursday%2022%20September%202016

01 NOVEMBRE 2016 – NAIROBI - KENYA
Mardi 1er novembre 2016
Signalé le Mercredi 2 novembre 2016
Classification triangulaire
Durée 10 secondes

Témoignage : « L'observation a eu lieu vers 2 heures du matin, alors que j'étais sorti sur le balcon pour fumer une cigarette. L'objet triangulaire, aux lumières jaunâtres et tamisées, planait lentement dans le ciel. J'ai toujours été fasciné par les OVNI, mais je n'aurais jamais imaginé en apercevoir un. Une expérience pour le moins remarquable. »
Source : ufo-hunters.com
Numéro de dossier 2722
Source : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/581a0ed3c24df9000b00000f/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi%20(Kenia)%20on%20Tuesday%2001%20November%202016

04 JUIN 2017 – VILLE INCONNUE - KENYA
SIGHTING: UNKNOWN LOCATION (MILITARY VIDEO)
Sighted On - Sunday 04. June 2017
Reported On - Friday 09. June 2017
Classification - Inconnue - Duration Inconnue - Cas nr #134424 UFO HUNTER repris du NUFORC

Témoignage
« Ce ne sont pas des oiseaux. » (Note NUFORC) : Ce rapport concerne une vidéo montrant la destruction de missiles par laser. La vidéo montre un missile illuminé par un faisceau laser, puis explosant quelques secondes plus tard.

L'auteur de ce rapport commente ci-dessous les mouvements étranges de ce que le commentateur de la vidéo décrit comme des « oiseaux ». Nous convenons que les caractéristiques de vol de ces « oiseaux » semblent inhabituelles et incompatibles avec le vol des oiseaux.

Nous invitons les autres personnes ayant visionné la vidéo à commenter. L'auteur du rapport souhaite rester totalement anonyme et ne fournit aucune information de contact. PD)
https://www.youtube.com/watch?v=dL9_Tldmrhs -

CE NE SONT PAS DES OISEAUX ! @00:36 L'écran affiche « Oiseau » en jaune. Ce ne sont pas des oiseaux. *https://www.youtube.com/watch?v=dL9_Tldmrhs*

CE NE SONT PAS DES OISEAUX ! @ 00 :36 L'écran affiche « Oiseau » en jaune, mais ce ne sont pas des oiseaux. Ils vont trop vite et montent une colline à grande vitesse.

00:38 Le deuxième objet, présenté comme un « oiseau », qui suit le premier, vole environ deux fois plus vite. Aucun oiseau ne peut voler aussi vite et monter en altitude à cette vitesse.

À 00:46, deux OVNIS apparaissent en haut à gauche et au centre gauche de l'écran (petites formes noires).

À 00:56, ils commencent alors à grimper à la verticale, plus vite que le missile lui-même.

À 00:59, les OVNI réagissent immédiatement en effectuant un virage à 90 degrés au moment où le missile explose. Les oiseaux ne peuvent pas faire cela. Il s'agissait de virages à 90 degrés précis. C'est troublant.
(Note NUFORC : Le témoin indique que la date de l'observation est approximative. PD) (Note NUFORC : La source du rapport souhaite rester anonyme et ne fournit aucune information de contact. PD)
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/59744b2d9d2e4cd486f659d7/UFO%20Sighting%20in%20Unknown%20location%20(military%20video)%20on%20Sunday%2004%20June%202017

04 SEPTEMBRE 2017 – MOMBASA - COMTÉ DE MOMBASA (KENYA)
Aperçu sur Lundi 4 septembre 2017
Signalé le Lundi 4 septembre 2017
Classification N / A
Durée 00 :10 :01
Cas numéro chez UFO HUNTER : #86496

Témoignage
« J'étais assis dans un jardin, en train de discuter, quand j'ai aperçu une lumière vive et terne, irrégulière et pulsante, se déplaçant du sud au sud-est à 20h30 le 4 septembre 2017. Au début, j'ai cru que c'était un avion, mais en l'observant attentivement, j'ai eu l'impression qu'elle cherchait quelque chose ou qu'elle tournait sur elle-même. Soudain, elle a changé de direction, laissant une traînée lumineuse vers l'ouest. C'était comme si l'objet s'amusait. Je l'ai ensuite montré à mes amis, qui ont compris ce qui se passait. L'objet est passé derrière mon immeuble, en direction du sud-est. Fin. »
Source : MUFON base inaccessible repris par UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/59b768029d2e4cd4865b8f4b/UFO%20Sighting%20in%20Mombasa,%20Mombasa%20County%20(Kenya)%20on%20Monday%2004%20September%202017

01 NOVEMBRE 2018 - JUJA (KENYA)
Aperçu Jeudi 1er novembre 2018
Signalé le Jeudi 15 novembre 2018
Classification - Comme un ange
Durée - 10 minutes

Témoignage
« Un être aux ailes entièrement blanches, probablement un ange, car je l'ai vu voler et, lorsque j'ai essayé de l'apercevoir de l'autre côté du nuage alors qu'il passait dessous, il n'est jamais apparu. Cela a piqué ma curiosité. Je serais heureux si c'était un ange, car je ne crois pas aux extraterrestres. »
Source : ufo-hunters.com

13 MAI 2020 - NAIROBI, COMTÉ DE NAIROBI (KENYA)
Aperçu le Mercredi 13 mai 2020
Signalé le - Jeudi 14 mai 2020
Classification - Cercle
Durée : 00 :40 :00 Dossier Nr : #108792

TEMOIGNAGE
« Je profitais du coucher de soleil lorsque mon regard a erré dans le ciel et que j'ai aperçu ce qui ressemblait à un petit disque plat et brillant. Je me suis immédiatement précipité pour prendre mon appareil photo (Canon EOS 80D). »
*Source : MUFON * REPRIS PAR UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5ecfef81fb1f8a2132ceac1a/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi,%20Nairobi%20County%20(Kenya)%20on%20Wednesday%2013%20May%202020*

13 MAI 2020 - NAIROBI COUNTY (KENYA)
Sighted On Wednesday 13. May 2020
Reported On Thursday 14. May 2020
Classification Circle
Duration 00:40:00
Case Number #108792

Témoignage
« Je profitais du coucher de soleil lorsque mon regard a erré dans le ciel et que j'ai aperçu ce qui ressemblait à un petit disque plat et brillant. Je me suis immédiatement précipité pour prendre mon appareil photo (Canon EOS 80D). »
Source : MUFON Base inaccessible repris par UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5ecfef81fb1f8a2132ceac1a/UFO%20Sighting%20in%20Nairobi,%20Nairobi%20County%20(Kenya)%20on%20Wednesday%2013%20May%202020

07 NOVEMNRE 2020 - NAIROBI – KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 168782
Date d'apparition : 07/11/2020 à 18h02 heure locale.
Signalé le : 20/06/2022 à 04h04 heure du Pacifique.
Durée : 1 heure.



Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Nairobi, Kenya.
Forme : Sphère.
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet.
Objet cylindrique brillant.

Alors que j'observais des avions avec mon appareil photo, j'ai remarqué un objet cylindrique immobile dans le ciel, qui ne ressemblait à aucun phénomène aérien naturel. J'en ai pris plusieurs photos, puis je n'y ai plus pensé jusqu'à ce que je voie un reportage sur la déclassification d'informations concernant les OVNI par le Congrès et le Pentagone américains. L'objet semblait s'éloigner, comme en témoignait sa taille qui diminuait progressivement, jusqu'à disparaître environ 30 minutes après ma première observation. Par ailleurs, un avion de ligne a survolé l'objet pendant mon observation.
Publié le 22/06/2022.
https://nuforc.org/sighting/?id=168782

04 SEPTEMNRE 2022 – HWY 2 – KENYA
Sighted On Sunday 04. September 2022
Reported On Monday 05. September 2022
Classification Don't know
Duration 1043 pm
Cas nr UFO HUNTER: #5200

Témoignage
« Des lumières blanches et brillantes ont illuminé toute la route. Elles ont clignoté deux fois puis ont disparu. Ensuite, j'ai aperçu une camionnette en panne à moins d'un kilomètre de l'endroit où les lumières sont apparues. En m'approchant, j'ai vu les lumières disparaître de l'autre côté de la route. Aucun bruit, rien dans les bois de part et d'autre de la route. Aucun véhicule ne semblait venir en sens inverse. Les lumières étaient si puissantes qu'elles éclairaient toute la route. Je n'ai jamais rien vécu de tel, c'est inexplicable et je suis complètement déconcerté. La route 2 traverse une forêt dense et sombre. Quelqu'un d'autre a-t-il déjà vécu une expérience similaire dans les environs d'Ashland ou le long de la route 2 en direction de Delta, dans le Wisconsin ? »
Source : ufo-hunters.com - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/631580f740cdd3000f34681a/UFO%20Sighting%20in%20Hwy%202%20%20on%20Sunday%2004%20September%202022



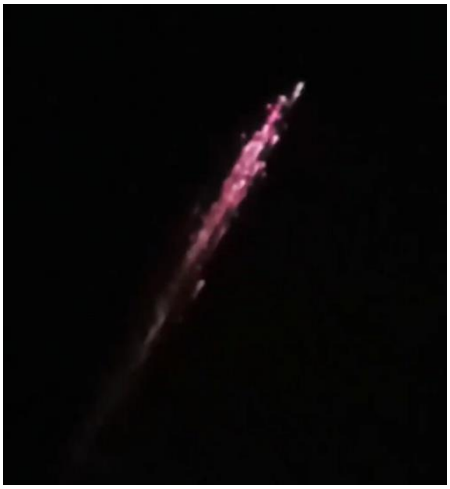
04 JUILLET 2023 – ISILO - KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 176583
Date et heure d'apparition : 04/07/2023 à 21h33 heure locale.
Signalement : 04/07/2023 à 12h31 heure du Pacifique.
Durée : Environ une minute.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Isiolo, Kenya.
Détails du lieu : Observation depuis le campus KMTC d'Isiolo, à l'ouest-sud-ouest.
Forme : Formation.
Caractéristiques : Six points lumineux extrêmement brillants, plus brillants que la pleine lune mais petits, descendant étrangement vite.

J'ai vu six points lumineux extrêmement brillants descendre vers l'ouest plus vite que n'importe quel satellite ou objet artificiel que je n'aie jamais vu. Ils se sont déplacés de 7 degrés vers l'horizon en environ 4 secondes. Ils étaient plus brillants que la pleine lune. Puis, après leur descente, un autre point lumineux est apparu soudainement à environ 5 degrés du bord de l'horizon et est descendu de la même manière. Ensuite, un autre est apparu exactement de la même

façon et est descendu comme les précédents. Je n'ai réussi à enregistrer que la toute dernière, dans ses derniers instants… Les deux dernières étaient nettement plus lentes, mais tout aussi lumineuses que les autres. Au premier abord, elle apparaît comme un point, mais en la regardant plus longtemps, elle s'est transformée en une forme annulaire à base plus épaisse.

La vidéo est disponible sur la page du Nuforc du cas 176583.
https://nuforc.org/sighting/?id=176583

30 DECEMBRE 2024 - MUKURWE-INI, COMTE DE NYERI – KENYA (31 PAR ERREUR SUR CERTAINS SITES.)



Observation d'OVNI NUFORC 194326
Survenu : 30/12/2024 01h00 Local
signalé : 23/11/2025 00h25 Pacifique
Durée : شهر ١٢
Nombre d'observateurs : 10
Lieu : MUKURWE-INI, comté de Nyeri, Kenya
Détails de l'emplacement : الحدود الكينية الاثيوبية - موكوكو
Forme :
Couleur changeante : ابيض اخضر بارد مزرق
Vu de : Terre
Angle d'élévation : 45
Explication : Déchets spatiaux - Certaines caractéristiques : Lumières sur l'objet, Aura ou brume autour de l'objet, Laissé une trace, Émis d'autres objets, Changement de couleur

Débris du Kenya le 30 décembre 2024
Voir la vidéo. SUR LE SITE DU NUFORC - https://nuforc.org/sighting/?id=194326
Publié le 25 novembre 2025

ANALYSE

J'ai fait des recherches afin de faire le point sur cette observation, signalée brute dans la base du NUFORC et sur d'autres sites. Voici les conclusions de cette enquête qui permet l'identification de ce cas avec toutefois des réserves car il n'y a pas de concordance sur l'heure.

Le 30 décembre 2024, l'événement majeur de chute de débris spatiaux au Kenya a eu lieu à Mukuku, dans le comté de Makueni, et non à Mukurwe-ini, dans le comté de Nyeri



La fiche du NUFORC semble justement avoir créé cette confusion et elle a été reprise par divers sites. Mais, un point dans la fiche comparée avec cette chute de débris pose un problème d'heure.

Le Kenya Space Agency (KSA) a publié un communiqué officiel le 1er janvier 2025. Il confirme qu'un objet métallique est tombé le 30 décembre 2024 vers 15 h 00, à Mukuku Village, Mbooni East Sub-County, Makueni County. L'objet mesurait environ : 2,5 mètres de diamètre et pesait environ : 500 kg. La KSA l'a identifié comme un fragment d'un objet spatial, avec une première évaluation indiquant qu'il s'agissait d'un anneau de séparation d'un lanceur/une fusée.

Ce n'est pas une simple rumeur ufologique. Nous avons ici :

Témoins au sol → objet retrouvé → autorités locales → Kenya Space Agency → récupération physique → analyse scientifique.

La KSA indique que ses équipes sont intervenues le 31 décembre 2024, avec les autorités locales et une équipe multidisciplinaire, puis ont sécurisé et récupéré le débris. C'est donc un cas de PAN au sens historique du terme, mais qui a finalement reçu une explication conventionnelle extrêmement solide.

Les habitants ont vu tomber du ciel un objet et ils l'ont pris pour un ovni. Puis l'objet produisait un bruit très important. C'est donc compréhensible que sans information le cas soit qualifié ainsi.

Les premières images ont naturellement suscité des interrogations sur son origine. Certaines sources parlent d'un objet rouge incandescent lors de sa chute ou de son arrivée au sol. Fortean Times rapporte également qu'il aurait été décrit comme « red hot » et rappelle les dimensions de 2,5 m et 500 kg.

La KSA avait identifié l'objet comme un anneau de séparation de lanceur, mais l'identification précise du lanceur n'était pas immédiatement établie. Des spécialistes de la surveillance spatiale ont ensuite étudié différentes possibilités. Une analyse publiée par SatTrackCam Leiden évoquait notamment la possibilité qu'il puisse s'agir d'un élément associé à Ariane, notamment SYLDA 2008-034C, tout en présentant cette identification comme une hypothèse à examiner. D'autres analyses ont examiné des objets orbitaux et des étages de fusées susceptibles d'avoir survolé la région.

Une étude de Fabian Limberger, publiée dans GSA Today en juin 2025, est particulièrement intéressante. Elle indique que le fragment d'environ 500 kg a été enregistré indirectement par une station sismique située à environ 80 km du lieu d'impact. Le signal a été enregistré à : 11:56:04 UTC ce qui correspond à environ : 14:56:04 heure du Kenya.

C'est extraordinairement proche de l'heure annoncée par les autorités kényanes, environ 15 h 00. Cela constitue une confirmation instrumentale indépendante de l'événement.

Et c'est là que la fiche du NUFORC devient problématique car Nuforc indique une observation à 01 h 00 et Kenya Spage Agency indique 15 h 00 et L'étude sismologique : 14 h 56. Mais comme cette fiche a été réalisée par un lecteur près d'un an plus tard, on peut estimer qu'il y a un risque important d'erreur. La vidéo montre des images tout à fait compatibles avec une rentrée atmosphérique. Des vérifications seraient nécessaires, il me semble utile en tout état de cause, de conserver deux fiches pour ce cas. Un détail attire notre attention : La durée « ١٢ شهر ». Ce n'est pas une indication sérieuse, il faut donc en fait prendre avec prudence cette fiche.

Je resterai donc prudent sur l'explication de l'observation du Nuforc par un débris spatial car en fait ce n'est pas démontré.
Communiqué officiel de la Kenya Space Agency (PDF)
Fiche NUFORC 194326

01 JANVIER 2026 – NAIROBI – KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 195014
Date d'apparition : 01/01/2026 à 23h37 heure locale (date approximative)
Signalé le : 02/01/2026 à 00h48 heure du Pacifique
Durée : mouvement bref
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Nairobi, comté de Nairobi, Kenya
Détails de la localisation : un cube blanc brillant avec de petites lumières nettes presque invisibles dans le ciel
Forme : cube
Couleur : noir, invisible
Taille estimée : les lumières émises m'ont fait penser qu'il était grand
Vue depuis : la terre
Direction de l'observateur : environ 55 degrés, presque à hauteur du front
Angle d'élévation : 90
° Cap : mouvement très rapide, le ciel était dégagé

Distance minimale : à peine visible
Vitesse estimée : il a disparu en un clin d'œil
Caractéristiques : lumières sur l'objet.

Il était juste là, presque immobile, avec des lumières nettes qui en provenaient. C'était là — presque invisible — et je ne suis pas fou. La chose était juste là, en mouvement. Un gros objet cubique — d'une couleur noire étrange. On ne le voyait pas très bien, mais je l'ai clairement vu. J'étais stupéfait. Il y avait des lumières vives, mais elles étaient faibles et profondes. Ces lumières ont piqué ma curiosité, alors je me suis arrêté et je suis resté immobile à observer le ciel. C'est alors que j'ai remarqué quelque chose qui bougeait dans le ciel depuis un moment — juste là, presque immobile. Il n'y avait pas de véritable mouvement, à part ces lumières qui tremblaient légèrement. C'est à ce moment-là que j'ai compris que je ne voyais pas une étoile, mais autre chose. Mélange original d'anglais et de swahili :

la chose était là, en mouvement, un gros objet cubique, d'un noir profond, peu visible, mais je l'ai vue. Merde ! J'ai vu des lumières vives, mais faibles et profondes, car ces lumières m'ont intrigué. Je me suis arrêté pour observer le ciel et j'ai aperçu quelque chose en mouvement. Pendant un moment, rien ne bougeait, à part ces lumières qui tremblaient légèrement, ce qui m'a permis de comprendre que je ne voyais pas une étoile, mais quelque chose.
Publié le 06/01/2026
https://nuforc.org/sighting/?id=195014

08 AOUT 2026 – BOMANI – COMTE DE KILIFI - KENYA
Observation d'OVNI NUFORC 199995
Date et heure approximatives : 08/08/2026 à 19h08 heure locale. L'observation a été enregistrée vers 19h08.
Signalé le 08/08/2026 à 11h18 heure du Pacifique.
Durée : 1 minute.
Nombre d'observateurs : 1.
Lieu : Bomani, comté de Kilifi, Kenya.
Détails du lieu : Zone rurale.
Forme : Orbe.
Couleur : Blanchâtre.
Taille estimée : Impossible à déterminer en raison de la distance. Observé
depuis : La terre ferme.
Direction par rapport à l'observateur : 3°52'49"S 39°44'19"E.
Angle d'élévation : 45 °.
Cap : Ouest.
Distance minimale : Très élevée, au-delà de la hauteur de vol des avions de ligne.
Vitesse estimée : Planétaire.
Explication : Planète/Étoile.
Caractéristiques possibles : Aura ou brume autour de l'objet.

Il apparaît et disparaît. Hier, il était absent et j'ai dû l'enregistrer pour analyse. Il est généralement plus brillant que les étoiles environnantes. Parfois, il apparaît et disparaît, comme hier. Il manquait quelque chose et cela a attiré mon attention, alors aujourd'hui, par simple curiosité, j'ai voulu le noter.
Publié le 1er janvier 1970.
https://nuforc.org/sighting/?id=199995

Chapitre XII - 25

23 - LESOTHO

Le Basutoland du temps de la colonisation Britannique

LE LESOTHO : UN PETIT CORPUS, MAIS DEUX OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le royaume du Lesotho, est un État d'Afrique australe, montagneux et sans accès à la mer, entièrement enclavé dans le territoire de l'Afrique du Sud, dont il est économiquement dépendant. Son territoire est entièrement situé à plus de 1 400 m d'altitude, avec des hauts plateaux et des chaînes montagneuses pouvant dépasser 3 000 m. Sa capitale et seule grande ville est Maseru. Le Lesotho compte environ deux millions d'habitants. Le Lesotho couvre 30 355 km2, une superficie comparable à celle de la Belgique.

Météorites et rentrées atmosphériques : En raison de l'altitude élevée du Lesotho (souvent appelé le « Royaume dans le ciel ») et de l'absence de pollution lumineuse dans les montagnes, les bolides et météores y sont particulièrement visibles et souvent signalés comme des événements anormaux.

Les archives ufologiques accessibles concernant le Lesotho sont peu nombreuses comparativement à celles de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe ou de la Zambie. Elles ne sont cependant pas inexistantes. Deux observations enregistrées par le National UFO Reporting Center présentent un intérêt documentaire particulier : celle du 19 janvier 2007 à Maseru, impliquant cinq témoins et plusieurs photographies, et celle du 29 septembre 2013 à Khubetsoana, où un grand disque blanc aurait été observé pendant une vingtaine de minutes et aurait ensuite traversé le ciel vers le nord.

À ces observations s'ajoute une affaire beaucoup plus spectaculaire mais également beaucoup plus controversée : le prétendu crash d'un engin non identifié près de Leribe, le 15 septembre 1995. Des documents présentés comme provenant des autorités militaires sud-africaines ont circulé dans les milieux ufologiques, faisant état de la récupération d'un appareil et de trois occupants. Leur authenticité n'a cependant jamais été établie de manière indépendante et plusieurs chercheurs ont considéré l'affaire comme une fraude. Elle doit donc être étudiée séparément des observations documentées
.
Le Lesotho est entièrement entouré par l'Afrique du Sud en conséquence une observation au-dessus de Maseru peut donc très facilement être signalée :

- Par un témoin au Lesotho ;
- Par un autre en Afrique du Sud ;
- Dans une base américaine ;
- Dans une publication sud-africaine ;
- Ou dans les archives d'un organisme ufologique sud-africain.

C'est exactement ce qui pourrait expliquer le cas de 2013, où le témoin affirme que le phénomène était visible « all over South Africa ».

LES OVNIS ET LES TRADITIONS BASOTHO

Montagnes, esprits, ancêtres et phénomènes lumineux au Lesotho

Une autre manière de regarder le ciel

Le Lesotho occupe une position particulière en Afrique australe. Entièrement enclavé dans l'Afrique du Sud, le royaume est dominé par les montagnes des Maloti et du Drakensberg. Une grande partie du territoire se situe à une altitude élevée et les villages sont souvent installés dans des régions où la nuit demeure particulièrement sombre.

Cette géographie n'est pas sans importance lorsqu'on étudie l'histoire des phénomènes célestes inhabituels rapportés au Lesotho. Elle fournit à la fois un environnement particulièrement favorable à l'observation du ciel et un cadre culturel dans lequel les phénomènes inhabituels ont longtemps été interprétés à travers les relations entre les hommes, les ancêtres, les esprits, les lieux sacrés et le monde naturel.

Il serait toutefois anachronique d'affirmer que les Basotho anciens parlaient « d'OVNI ». Le concept moderne de phénomène aérospatial non identifié appartient à une tout autre époque. Ce que l'on peut étudier, en revanche, ce sont les récits de phénomènes inhabituels, leur vocabulaire, leur signification religieuse et leur transformation éventuelle lorsqu'ils sont confrontés aux catégories modernes « d'OVNI », « d'objet volant » ou « d'extraterrestre ».

Les travaux consacrés à la religion traditionnelle Basotho montrent l'importance des ancêtres, des spécialistes religieux et des pratiques de divination.

Une étude ethnographique consacrée aux lethuela — guérisseurs, devins ou médiums — montre que ces spécialistes continuent d'occuper une place dans la société Basotho contemporaine. L'enquête de terrain a notamment été menée à Maseru, dans la région de Roma, dans les montagnes des Maloti et dans le district de Butha-Buthe.

La tradition orale constitue ici un élément essentiel. Les connaissances relatives à l'histoire familiale, aux croyances, aux récits et aux pratiques spirituelles ont longtemps été transmises oralement par les anciens. Des recherches récentes sur la transmission de la tradition basotho soulignent notamment le rôle des anciens, des récits populaires, des poèmes de louange (lithoko) et des écoles d'initiation. Dans cette conception du monde, les morts ne disparaissent donc pas simplement de l'univers social. Les balimo, les ancêtres, peuvent continuer à intervenir dans l'existence des vivants. Des sources ethnographiques indiquent que les Basotho peuvent rechercher leur protection et consulter des spécialistes religieux lorsque surviennent maladie, malheur ou difficultés particulières.

Cette conception est importante pour l'étude des phénomènes inhabituels : un phénomène lumineux observé dans un endroit isolé n'est pas nécessairement interprété comme un « objet » au sens occidental moderne. Il peut être compris comme un signe, une manifestation, un avertissement ou un événement appartenant à un monde invisible.

Les montagnes : espace géographique et espace sacré
La montagne possède une importance particulière dans l'histoire et l'imaginaire basotho. Le cas de Thaba Bosiu, montagne historique associée à Moshoeshoe Ier, illustre parfaitement cette dimension. Des traditions rapportent notamment des propriétés extraordinaires attribuées à la montagne, parmi lesquelles l'idée que la montagne pouvait « grandir » durant la nuit ou que la terre qui en était prélevée pouvait mystérieusement revenir à son emplacement d'origine.

Il ne faut évidemment pas transformer ces récits en témoignages d'événements physiques inexpliqués. Ils montrent cependant quelque chose d'essentiel pour notre étude : la montagne n'est pas seulement un relief. Elle peut être un lieu chargé de mémoire, de pouvoir, de présence spirituelle et d'événements extraordinaires.

Or le Lesotho est précisément un pays où les phénomènes célestes sont susceptibles d'être observés au-dessus de reliefs très spectaculaires. Cette rencontre entre : ciel extrêmement visible ; montagnes ; obscurité nocturne ; lieux sacrés ou croyances relatives aux esprits, constitue un contexte particulièrement intéressant pour l'histoire culturelle des phénomènes lumineux.

Les esprits de l'eau : le cas de Molopo/Mamlambo - Le terme Mamlambo est largement connu dans les traditions d'Afrique australe, mais il ne constitue pas à l'origine une figure exclusivement basotho. Le Dictionary of South African English définit mamlambo comme une figure de la mythologie zouloue, généralement associée à un esprit féminin des eaux prenant notamment la forme d'un serpent ou d'une femme.

Les recherches anthropologiques montrent cependant une histoire beaucoup plus complexe. L'anthropologue Isak Niehaus a étudié les croyances relatives au mamlambo dans le Lowveld sud-africain et son association avec la sorcellerie, la richesse et les animaux familiers surnaturels. Une étude consacrée aux récits de Khotso Sethuntsa, personnage originaire des montagnes du Lesotho, précise que dans le contexte basotho, le mamlambo est connu sous le nom de mamolapo.

Dans l'environnement culturel du Lesotho, des croyances relatives aux esprits de l'eau et à des êtres surnaturels apparentés au mamlambo — appelé notamment mamolapo dans le contexte basotho — appartiennent à un ensemble plus vaste de traditions d'Afrique australe.

La comparaison devient intéressante lorsqu'un témoin contemporain décrit un phénomène lumineux inhabituel. Imaginons un phénomène observé au-dessus d'une montagne :

Observation :
une lumière apparaît, se déplace lentement puis disparaît.

- Interprétation traditionnelle : le phénomène peut être associé à un esprit, à une présence ancestrale ou à une manifestation surnaturelle.

- Interprétation religieuse chrétienne :
  le phénomène peut être interprété comme un signe, une manifestation spirituelle, voire comme quelque chose de démoniaque ou angélique.

- Interprétation ufologique moderne :
  le même phénomène peut être décrit comme un « OVNI », un « UAP » ou éventuellement un engin extraterrestre.

Le phénomène observé peut être identique. C'est le système culturel du témoin qui change la signification qui lui est attribuée. C'est précisément pourquoi l'étude du phénomène OVNI en Afrique ne peut pas être limitée aux catalogues de témoignages.

Les lethuela occupent une position particulièrement intéressante. Les recherches contemporaines les décrivent comme des guérisseurs, devins et médiums, auxquels peuvent être attribuées des fonctions de communication avec le monde spirituel. Leur savoir est largement transmis oralement. Ils peuvent ainsi constituer, dans une étude historique, des intermédiaires culturels. Lorsqu'un phénomène inhabituel se produit, le témoin ordinaire peut chercher une explication auprès d'un spécialiste. Cela peut modifier considérablement le récit transmis ensuite.

Un phénomène initialement décrit simplement comme :

> *« Une lumière qui est apparue au-dessus de la montagne »*
>
> Peut, après discussion avec l'entourage, devenir :
>
> *« L'esprit d'un ancêtre »*
>
> Où :
> *« Une manifestation venue de l'eau »*
>
> Ou, dans un contexte chrétien :
> *« Un signe spirituel ».*
>
> À l'époque contemporaine, le même récit peut finalement apparaître dans une publication ufologique comme :
>
> *« Une observation d'OVNI ».*

L'historien du phénomène doit donc essayer de retrouver le récit le plus ancien possible, avant ses transformations successives.

Il existe un risque important dans l'étude des traditions africaines : vouloir transformer toute manifestation surnaturelle ancienne en « rencontre extraterrestre ».

Cette méthode doit être évitée. Un serpent surnaturel n'est pas automatiquement un « véhicule extraterrestre ». Un esprit lumineux n'est pas automatiquement un « engin ». Une apparition céleste n'est pas nécessairement un phénomène aérospatial. Et un récit mythologique ne constitue pas, à lui seul, une observation historique.

La méthode la plus rigoureuse consiste à conserver trois niveaux distincts :

> Niveau 1 — le récit
> Ce que raconte la tradition.

Niveau 2 — l'interprétation culturelle
Ce que la communauté considère que le phénomène représente.
Niveau 3 — l'interprétation ufologique moderne
Ce que des chercheurs contemporains proposent éventuellement comme hypothèse.

Cette distinction est fondamentale pour éviter de transformer l'ethnologie en ufologie.

La situation est encore plus complexe parce que le Lesotho est aujourd'hui très largement christianisé. Les recherches consacrées aux croyances basotho montrent que la christianisation n'a pas nécessairement fait disparaître toutes les représentations antérieures. Des éléments relatifs aux ancêtres, aux guérisseurs et à la médiation spirituelle continuent d'exister dans certaines pratiques et représentations. Il peut donc exister plusieurs niveaux d'interprétation simultanés. Une personne peut être chrétienne et néanmoins conserver certaines représentations concernant :

- Les ancêtres ;
- Les esprits ;
- Les lieux sacrés ;
- Les guérisseurs ;
- Les rêves ;
- Les manifestations surnaturelles.

L'arrivée du vocabulaire moderne de « l'OVNI » ajoute ensuite une nouvelle couche interprétative. C'est un phénomène que l'on retrouve dans de nombreuses régions d'Afrique australe.

Peut-on parler d'une « tradition OVNI » basotho ? À ce stade, il serait préférable de répondre : non, pas au sens historique strict. On peut en revanche parler d'un contexte culturel basotho dans lequel les phénomènes inhabituels peuvent être interprétés à travers plusieurs systèmes de croyances. Ces systèmes comprennent notamment : le monde des ancêtres ; les esprits ; les lieux sacrés ou encore les traditions relatives aux eaux et aux montagnes ;

Cette distinction est particulièrement importante car elle permet de présenter les traditions basotho sans leur imposer artificiellement une lecture extraterrestre.

L'intérêt de ces traditions n'est donc pas de « prouver » que les Basotho observaient des extraterrestres. Il est beaucoup plus intéressant de montrer comment une même catégorie de phénomène — une lumière inhabituelle dans le ciel ou au-dessus d'une montagne — peut recevoir des significations différentes selon l'époque et la culture.

Avant la modernité :
Lumière → esprit / ancêtre / manifestation
Avec la christianisation :
Lumière → signe / manifestation spirituelle / ange / autre entité
À l'époque contemporaine :
Lumière → OVNI / UAP / objet aérien non identifié

La transformation du vocabulaire ne signifie pas nécessairement que le phénomène physique est le même. Elle montre surtout que l'être humain interprète le ciel à partir des catégories culturelles dont il dispose. C'est précisément ce qui rend le Lesotho intéressant dans une histoire générale des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique.

Conclusion
Le cas du Lesotho montre qu'une étude sérieuse des OVNI africains doit dépasser la simple compilation des observations. Le pays possède une tradition orale riche, une histoire religieuse complexe, une géographie montagneuse exceptionnelle et une longue coexistence entre croyances ancestrales, christianisme et pratiques spirituelles.

Les récits concernant les esprits, les montagnes et les eaux constituent donc un contexte culturel, et non des preuves d'OVNI. La prudence est particulièrement nécessaire pour les figures comme le

mamlambo/mamolapo, dont l'histoire dépasse largement les frontières du Lesotho. Les sources anthropologiques montrent d'ailleurs que les traditions relatives à cette entité ont circulé entre différents peuples d'Afrique australe et ont évolué avec le temps.

Pour l'histoire des OVNI au Lesotho, la question essentielle n'est finalement pas : « Les Basotho ont-ils vu des extraterrestres ? » mais plutôt *: « Comment les Basotho ont-ils décrit et interprété les phénomènes inhabituels du ciel et de leur environnement, et comment ces récits ont-ils été transformés lorsque la catégorie moderne d'OVNI est apparue ?* »

Sources universitaires particulièrement utiles

Agnieszka Podolecka, The role of lethuelas/sangomas in Lesotho, Studies in African Languages and Cultures, vol. 55, 2021, p. 159–184.
Francis Lobiane Clement Rakotsoane, Religion of the ancient Basotho with special reference to "water snake", University of Cape Town, 1996.
Francis Lobiane Clement Rakotsoane, The Southern Sotho's ultimate object of worship: sky-divinity or water-divinity? University of Cape Town, 2001.
Isak Niehaus, Witches of the Transvaal Lowveld and Their Familiars, Cahiers d'études africaines, 1995.
Felicity Wood, étude sur Khotso Sethuntsa, ukuthwala et Mamlambo, Alternation, 2008.

CATALOGUE

07AVRIL 1956 - DRAKENSBERG - LESOTHO
Observation ancienne à confirmer
Une base de données astronomique/ufologique secondaire répertorie un cas sous la référence UFO Sightings 12980, localisé « Drakensberg, Lesotho », pour l'année 1956.

Cette information issue d'une base de données est erronée, voir le cas de **07 AVRIL1956 – DRAKENSBERG EN AFRIQUE DU SUD**

15 JUIN 1974 – SEMONKONG – DISTRICT DE MASERA - LUSOTHO
Condition d'observation : Le ciel était particulièrement dégagé au-dessus des chutes de Maletsunyane. Les témoins (des résidents locaux et des voyageurs) ont décrit un disque ou sphère au contour flou mais très lumineux, émettant un éclat blanc-jaunâtre.

Comportement : L'objet est resté en stationnaire parfait, sans bruit, au-dessus du relief, ce qui excluait à l'époque un avion de ligne ou un hélicoptère. La vitesse d'éloignement soudaine vers le sud-est (vers la frontière sud-africaine) a été le facteur déclencheur du signalement.

Numérisation : Comme la grande majorité des rapports ufologiques d'Afrique australe des années 1970, ces données n'ont jamais été numérisées sur une base de données publique moderne (type NUFORC ou archives officielles gouvernementales). Elles ne subsistent que dans des index papier ou des fiches de synthèses ufologiques internationales (comme le catalogue mondial de Larry Hatch ou des références croisées chez Jacques Vallée). Cette mention provient de compilations d'archives régionales privées et de bulletins ufologiques d'Afrique du Sud (notamment issus de groupes d'étude régionaux actifs dans les années 1970 comme la UFO Research Organization - UFORO en Afrique du Sud), qui regroupaient informellement les signalements des pays limitrophes comme le Lesotho et le Swaziland.

15 SEPTEMBRE 1995 - LERIBE - LESOTHO
LE « CRASH OVNI » DU LESOTHO – un cas suspect non prouvé.

Une spectaculaire affaire de récupération militaire… dont les documents restent contestés. Le 15 septembre 1995, une histoire extraordinaire commence à circuler dans les milieux ufologiques internationaux : un objet volant en forme de disque se serait écrasé dans une région rurale du Lesotho, près de Leribe.

Selon les documents qui seront présentés ultérieurement comme des rapports de police et de renseignement militaire, plusieurs habitants auraient assisté à la descente d'un objet lumineux avant son impact. Un agriculteur, Peter Lachasa, aurait ensuite alerté la police de Leribe.

La suite du récit est encore plus spectaculaire : la police aurait découvert un engin métallique d'environ 18 mètres, puis transmis l'information aux autorités du Lesotho. Le dossier aurait finalement été communiqué à une unité de renseignement de l'armée sud-africaine à Bloemfontein. Quelques heures plus tard, selon ces mêmes documents, des hélicoptères sud-africains auraient été envoyés sur place. Trois occupants auraient été retrouvés vivants. L'engin aurait ensuite été récupéré et les occupants transportés vers une installation militaire sud-africaine.

C'est cette dernière partie qui a transformé une observation locale supposée en l'une des plus extraordinaires affaires de « crash et récupération » d'Afrique australe. Mais il existe un problème majeur : aucun de ces éléments n'a été authentifié indépendamment. Et, dès 1996, des chercheurs africains s'interrogeaient déjà sur la possibilité d'un canular.

La nuit du 15 septembre 1995
Selon le récit attribué à Peter Lachasa, les événements commencent vers 21 h 15. L'agriculteur aurait entendu un bruit inhabituel provenant du ciel. Ses animaux auraient réagi avec agitation. Quelques minutes plus tard, un bruit sourd comparable à une explosion aurait été entendu. Des personnes présentes dans les environs auraient alors déclaré avoir aperçu une lumière brillante descendant lentement vers les contreforts montagneux. Selon la version reproduite dans les documents attribués à l'affaire, l'objet aurait semblé exploser au moment de toucher le sol, produisant plusieurs éclairs particulièrement intenses. Lachasa et d'autres personnes auraient alors rejoint le secteur supposé de l'impact. Ils auraient découvert un objet qui ne ressemblait pas à un avion conventionnel.

La description attribuée au rapport de police est particulièrement précise. Le document affirme qu'un : « large round disk shaped object » se trouvait sur la propriété de Lachasa. Les dimensions données seraient d'environ :

- 18 mètres de longueur ;
- Mètres de hauteur ;
- Couleur gris mat ;
- Aucune fenêtre ;
- Aucun hublot ;
- Aucun dispositif apparent d'entrée ou de sortie.

Plus étonnant encore, le document affirme que l'objet ne présentait pas de dommages extérieurs importants malgré les traces de perturbation du terrain autour du point d'impact. Il s'agit d'une caractéristique classique des récits de « crash-retrieval » ufologiques : un appareil supposé avoir subi un impact violent serait néanmoins pratiquement intact. Mais cette description ne provient pas d'une photographie ou d'un rapport officiellement authentifié. Elle provient de copies de documents dont l'origine reste incertaine.

Un autre élément du récit est particulièrement spectaculaire. Lorsque Lachasa et ses compagnons se seraient approchés de l'objet, ils auraient ressenti une chaleur intense. Le document affirme qu'un champ thermique entourait l'engin et empêchait une inspection rapprochée. De l'herbe sèche aurait pris feu. Un bourdonnement électronique aurait également été entendu. Puis la luminosité entourant l'objet aurait diminué, laissant apparaître une surface grise mat. Ces éléments apparaissent dans les transcriptions diffusées à partir de 1996 et ont ensuite été repris par de nombreux sites consacrés à l'ufologie.

Il faut cependant distinguer ici deux choses :

4. Le récit documentaire affirme ces phénomènes ;
2. Nous ne disposons pas d'une enquête indépendante établissant qu'ils ont réellement eu lieu.

Selon la documentation diffusée, Peter Lachasa se serait rendu à la police de Leribe vers 22 h 20. Il aurait expliqué qu'un appareil étrange se trouvait sur sa propriété et aurait demandé aux policiers d'intervenir, notamment parce que l'événement inquiétait son bétail. Le rapport attribué à la police mentionne ensuite deux policiers :

Le sergent Thobo et le constable Nandi.

Ils auraient accompagné Lachasa jusqu'au lieu de l'impact. L'heure donnée pour leur arrivée est 22 h 34. Ils auraient alors constaté la présence du grand objet discoïdal. Cette chronologie extrêmement précise constitue l'un des éléments qui ont donné au dossier une apparence de rapport administratif. Mais elle constitue également l'un des éléments que l'enquête critique devait vérifier.

Selon les documents, les policiers auraient transmis leurs constatations à leur hiérarchie. Peu après minuit, un responsable du gouvernement du Lesotho aurait été contacté. Un rapport aurait ensuite été faxé à :

1 SAI Intelligence Unit à Bloemfontein, en Afrique du Sud. Le document prétendument militaire indique que l'unité aurait reçu une communication du ministère de la Défense du Lesotho à 00 h 17, concernant le crash supposé d'un objet aérien « unidentified/unconventional ». Nous entrons ici dans la partie la plus délicate de l'affaire. Il faut rappeler que l'existence de la copie du document n'est pas la même chose que l'authenticité du document

Le prétendu rapport sud-africain affirme qu'une vérification aurait été effectuée auprès du contrôle aérien militaire. Selon ce document, aucun avion civil ou militaire ne se trouvait dans le secteur au moment supposé du crash. Une exception aurait été signalée : un hélicoptère Puma de l'armée de l'air sud-africaine, qui effectuait une patrouille de routine le long de la frontière sud-africaine et du Lesotho environ trente minutes avant l'incident. Cette information est intéressante, mais elle doit être conservée sous la forme : « Selon le document attribué au renseignement sud-africain… » et non : « L'armée sud-africaine a confirmé qu'il n'y avait aucun avion. »

- La première formulation décrit une source.
- La seconde transforme cette source en un fait authentifié.

La suite du récit est encore plus extraordinaire. Deux hélicoptères Alouette auraient été envoyés vers la zone. Le rapport attribué à l'armée mentionne le capitaine Manie Louw, qui aurait effectué une première évaluation aérienne. Selon la transcription, environ 400 m² de terrain auraient été en feu. Pourtant, l'objet lui-même aurait été pratiquement intact. Le pilote aurait également signalé que l'observation était rendue difficile par l'obscurité et la fumée. Une zone de sécurité aurait ensuite été instaurée autour du lieu. Selon la version publiée ultérieurement, une zone dite « stérile » aurait été établie et le renseignement militaire sud-africain aurait pris le contrôle de l'opération au cours de la nuit.

C'est probablement le passage le plus extraordinaire du dossier : l'arrivée d'une unité pour récupérer l'engin. Les documents prétendument militaires évoquent l'arrivée, vers 5 h 55 le 16 septembre, d'une unité spécialisée dans la récupération de technologies étrangères. Le récit parle d'une : Foreign Technology Recovery Unit qui aurait pris en charge l'engin. Cette terminologie donne immédiatement au dossier une dimension comparable aux récits américains de récupération d'engins supposés extraterrestres. Mais ici encore, le terme apparaît dans une documentation dont l'authenticité n'est pas établie.

Aucun document militaire sud-africain authentifié correspondant à cette unité et à cette opération n'a été retrouvé dans les sources que nous avons pu vérifier.

La partie la plus spectaculaire concerne les occupants. Selon les versions ultérieures du dossier, trois êtres auraient été trouvés à bord. Ils auraient été vivants. Une source secondaire résumant les documents affirme que les trois occupants auraient été transférés vers une unité de recherche secrète à Swartkop Air Force Base, près de Pretoria. Ils auraient ensuite été conduits vers une installation souterraine désignée sous le nom de « Delta-Level ». Leur apparence aurait été décrite comme : « humanoids with some reptilian aspects » — des humanoïdes présentant certains aspects reptiliens. C'est probablement le détail le plus célèbre — et le plus fragile — de toute l'affaire.

- Aucune photographie authentifiée de ces prétendus occupants n'a été produite.
- Aucun nom de médecin ayant procédé à leur examen n'a été établi.
- Aucun dossier médical authentifié n'a été rendu public.
- Aucun échantillon biologique n'a été présenté.
- Aucun témoignage indépendant d'un membre du personnel médical ou militaire n'est venu confirmer cette partie du récit.

C'est ici que la chronologie documentaire devient particulièrement intéressante. L'affaire n'apparaît pas pour la première fois des décennies après les faits. Des documents circulent déjà dans les milieux ufologiques à la fin de 1996. Le groupe International Roswell Initiative (IRI), animé notamment par Joachim Koch et Hans-Jürgen Kyborg, publie en décembre 1996 une série intitulée : « The Lesotho Incident ». Le premier volet explique comment les chercheurs auraient obtenu des photocopies des documents. Un troisième volet publié quelques jours plus tard décrit l'origine supposée des documents et leur transmission par plusieurs intermédiaires. Cette chronologie est importante :

- 1995 : événement allégué
- 1996 : circulation de documents
- 1996 : enquête et controverse
- 1997 : critiques publiques de l'authenticité

Il ne s'agit donc pas d'une légende apparue récemment sur Internet.

L'affaire devient rapidement liée à un personnage déjà connu dans l'ufologie sud-africaine : James van Greunen. Dans les documents diffusés par l'International Roswell Initiative, un intermédiaire présente van Greunen comme une source provenant du renseignement sud-africain. Le dossier du Lesotho est ainsi associé au précédent « Kalahari Incident » de 1989, autre affaire de récupération supposée d'un engin extraterrestre en Afrique australe. Cette connexion est capitale pour comprendre la controverse. Le problème n'est plus seulement : « Le crash du Lesotho a-t-il eu lieu ? » Il devient également : « Les documents proviennent-ils réellement d'un service de renseignement sud-africain ? »

Et cette seconde question n'a jamais été résolue de manière satisfaisante.

L'un des éléments les plus importants est la réaction de Cynthia Hind. Hind, qui fut l'une des principales enquêtrices des phénomènes aériens en Afrique australe, ne prit pas simplement le dossier pour argent comptant. La bibliographie historique répertorie dans UFO AFRINEWS n°14, juillet 1996, un article intitulé :« Lesotho — Another UFO hoax ? » Autrement dit : « Lesotho — Encore un canular OVNI ? »

Cette référence est extrêmement importante. Elle montre que la suspicion de fraude existait déjà chez une chercheuse africaine spécialisée, peu après la diffusion du dossier. Je considère cette source beaucoup plus importante qu'une multitude de sites Internet récents répétant l'histoire sans discussion.

L'une des critiques les plus sérieuses concerne les recherches effectuées ultérieurement au Lesotho. Une enquête rapportée dans la littérature secondaire affirme que des chercheurs ont tenté de retrouver le prétendu Peter Lachasa ainsi que les autorités locales censées avoir participé à l'intervention. Selon cette enquête, des responsables de police interrogés n'auraient pas trouvé de trace de l'incident dans leurs registres. Le registre d'un poste de police couvrant la période de juin à novembre 1995 aurait notamment été consulté sans qu'une entrée correspondant au crash soit retrouvée. Une trentaine d'habitants auraient également été interrogés sans qu'une tradition locale relative au crash soit identifiée. C'est un élément extrêmement important. Il ne prouve pas à lui seul que l'affaire est un canular. Mais il constitue une contradiction sérieuse avec l'existence supposée d'une intervention policière impliquant plusieurs fonctionnaires et donnant lieu à un rapport officiel.

Pourquoi cette absence de traces est-elle importante ? Imaginons que la documentation soit authentique. Dans ce cas, nous devrions nous attendre à trouver plusieurs catégories de traces :

Rapport de police ;	Registre d'incident ; Correspondance avec l'Afrique du Sud ;	Communication gouvernementale

Noms des policiers Documents militaires Témoignages locaux	Traces de déplacement des hélicoptères Traces administratives de l'opération.	Éventuellement documents médicaux

;

Or, dans les recherches actuellement accessibles, nous ne disposons pas de cette chaîne documentaire indépendante. Nous avons surtout :

- Des copies de documents supposés secrets,
- Des transcriptions,
- Des témoignages indirects,
- Et des reprises ufologiques.

C'est une différence documentaire considérable.

Il existe donc deux récits documentaires parallèles.

1. Version A — les documents attribués à l'incident - Ils décrivent :

Peter Lachasa ; La police de Leribe ; Le sergent Thobo ; L'unité de récupération ;	Le constable Nandi ; L'objet de 18 m ; Le rapport au gouvernement Trois occupants.	La transmission à Bloemfontein Les hélicoptères ; La sécurisation du site

2- Version B — les recherches ultérieures - Elles indiquent :

Absence de trace retrouvée dans certains registres Absence de témoignages locaux indépendants ; Critiques de l'origine des documents.	Impossibilité de confirmer Peter Lachasa Absence de documents militaires authentifiés ;

C'est précisément cette opposition qui fait l'intérêt historique du dossier.

Le cas apparaît ensuite dans les catalogues de crashs. Malgré les critiques, l'affaire continue à circuler. La base Humanoid Contact Database de l'IRAAP répertorie le cas au : 15 septembre 1995 — 22 h 20 — Leribe, Lesotho. Elle reprend une version abrégée selon laquelle Peter Lachasa aurait trouvé l'appareil sur sa ferme, que plusieurs témoins auraient vu sa chute, et que trois occupants vivants auraient été récupérés. La source donnée est Joachim Koch / Hans-Juergen Kyborg. C'est un exemple typique de la manière dont un dossier controversé peut devenir progressivement un « cas catalogué ». Une fois entré dans plusieurs bases, il peut donner l'impression d'avoir été confirmé par de multiples sources. En réalité, plusieurs bases peuvent simplement se citer les unes les autres à partir du même dossier originel.

Nous avons :

IRI 1996
↓
Documents attribués à une source sud-africaine
↓
Andreas von Retyi
↓
Joachim Koch / Hans-Jürgen Kyborg
↓
Sites ufologiques
↓
Bases de données
↓

Articles Internet
↓
Catalogues contemporains.

Cela peut produire dix, vingt ou trente références.
Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il existe dix, vingt ou trente sources indépendantes. Il pourrait n'y avoir, à l'origine, qu'un seul lot de documents non authentifiés.

Le contexte politique sud-africain
L'affaire apparaît également dans une période particulièrement intéressante de l'histoire de l'Afrique australe. En 1995, l'Afrique du Sud vient de connaître la transition politique majeure qui a suivi la fin de l'apartheid et l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela en 1994. Les documents attribués au renseignement sud-africain exploitent justement cette atmosphère de transition et de secret militaire. Les auteurs de l'IRI publient même des éléments prétendument liés aux services de renseignement sud-africains et à leurs structures clandestines. Cette dimension politique et militaire contribue probablement à l'aura de mystère de l'affaire. Mais elle ne constitue pas une preuve de l'authenticité des documents.

Le parallèle avec le prétendu crash du Kalahari de 1989 est évident.
Dans les deux affaires :

- Objet supposé extraordinaire ;
- Intervention militaire ;
- Documents secrets ;
- Récupération supposée ;
- Présence d'êtres non humains ;
- Implication supposée de l'armée sud-africaine ;
- Source liée à James van Greunen ;
- Contestation ultérieure de l'authenticité.

Les critiques concernant les documents du Kalahari ont donc nécessairement influencé l'évaluation du dossier Lesotho. La documentation historique sur les affaires sud-africaines souligne justement que les documents du crash du Lesotho sont à nouveau soupçonnés d'être liés à van Greunen.

Après examen des sources disponibles, je proposerais cette hiérarchie.

ÉTABLI

1. Une affaire appelée « Lesotho Incident » existe dans l'histoire de l'ufologie.
2. Des documents prétendument policiers et militaires ont circulé dès 1996.
3. L'International Roswell Initiative a publié plusieurs dossiers sur l'affaire en décembre 1996.
4. Cynthia Hind a traité l'affaire en 1996 et l'a présentée sous un angle explicitement critique : « *Lesotho — Another UFO hoax ?* ».
5. Le cas a ensuite été repris par de nombreuses publications et bases ufologiques.

NON ÉTABLI

6. L'existence de Peter Lachasa comme témoin identifiable.
7. L'existence d'un rapport de police authentifié.
8. L'existence d'un rapport du ministère de la Défense du Lesotho.
9. L'intervention de 1 SAI Intelligence Unit.
10. L'envoi de deux hélicoptères Alouette.
11. L'existence de la Foreign Technology Recovery Unit dans cette opération.
12. La récupération d'un engin de 18 mètres.
13. La récupération de trois êtres vivants.
14. Leur transfert à Swartkop ou vers une installation « Delta-Level ».
15. L'origine extraterrestre de l'objet.

:

STATUT
Affaire de crash supposé reposant essentiellement sur des documents présentés comme provenant de la police du Lesotho et du renseignement militaire sud-africain. Ces documents ont circulé dans les

milieux ufologiques dès 1996. Leur authenticité n'a pas été établie. Des recherches ultérieures n'ont pas permis de confirmer indépendamment l'existence du témoin principal ni de retrouver les traces administratives attendues d'une intervention policière et militaire. L'affaire doit donc être conservée comme dossier historique de l'ufologie africaine, mais non comme crash OVNI établi. La présomption du canular est forte dans ce dossier.
Sources : *https://www.ufoinsight.com/ufos/cover-ups/ufo-crash-recovery-kingdom-lesotho*
https://ufoac.com/was-a-ufo-shot-down-over-the-kalahari.html
https://extraterra.net/ufo/lesotho-ufo-crash-the-second-roswell-incident/

NOVEMBRE 1998 – CHAINE DES MALOTI (ZONE MONTAGNEUSE) LUSOTHO
Description : Des bergers basotho ont signalé une boule de lumière intensément brillante survolant les crêtes à basse altitude. L'objet émettait une lumière blanc-bleutée sans aucun bruit de motorisation perçu.
Contextualisation : Rapport oral transmis à des chercheurs indépendants sud-africains lors d'enquêtes de terrain sur le folklore et les phénomènes aériens dans les zones isolées. Documentation privée non publiée sur le net. Quelques lignes dans une étude sur le Folklore. Pour information.

19 JANVIER 2007 — MASERU – LESOTHO
Une grande lumière avec une traînée
Le 19 janvier 2007 à 21 h 30, cinq personnes auraient observé depuis Maseru une grande lumière accompagnée d'une traînée. Le dossier est enregistré par le National UFO Reporting Center (NUFORC) sous le numéro :

NUFORC 54849
Date : 19 janvier 2007 - Heure : 21 h 30 - Lieu : Maseru, Lesotho - Témoins : 5 - Durée : environ 30 minutes - Forme : Light - Caractéristiques : lumières / traînée
Direction : vers l'ouest
Évolution : descente apparente
Photographies : plusieurs - Appareil : Canon DSLR avec objectif 200 mm.

Le témoin indique avoir observé une grande lumière avec une traînée pendant près d'une demi-heure. Le phénomène aurait commencé dans le ciel occidental au crépuscule puis aurait continué à descendre jusqu'à disparaître. C'est un dossier particulièrement intéressant parce qu'il réunit : *5 témoins + 30 minutes + photographie + appareil photographique identifié.*

Les photographes n'ont jamais été transmises au NUFORC et on ne les retrouve pas sur le net.



Mon analyse : Je me suis penché sur ce cas, probablement une comète, et on retrouve ce jour-là la comète McNaught

Le 19 janvier 2007, le ciel austral était dominé par un événement exceptionnel : C'était la comète la plus brillante depuis plus de 40 ans ; elle était facilement visible à l'œil nu pour les observateurs de l'hémisphère sud en janvier et février 2007. Avec une magnitude maximale estimée à -5,5, cette comète était la deuxième plus brillante depuis 1935. La magnifique queue de la comète McNaught... s'étalait dans le ciel et est restée visible pendant plusieurs jours pour les observateurs de l'hémisphère sud, juste après le coucher du Soleil. Elle est ensuite apparue dans le ciel du soir de l'hémisphère sud, offrant à de nombreuses personnes une vue spectaculaire de cette superbe grande comète, dotée d'une immense queue incurvée striée de multiples bandes et s'étendant sur 50 degrés.

Et le jour même de l'observation citée par le NUFORC une photo a été prise depuis l'Afrique du Sud : Comète McNaught, 19 janvier 2007 à 18 h 17 TU, depuis Losberg (Afrique du Sud). Ça correspond à 100% à la description :

Grande lumière + traînée = noyau ultra brillant magnitude -5.5 + queue de 35 degrés

- 21h30 à Maseru, ciel ouest, qui descend = McNaught était bas à l'ouest juste après le coucher du soleil, elle se couchait avec le soleil
- 30 minutes = durée normale de visibilité d'une comète basse avant qu'elle passe sous l'horizon
- 5 témoins qui prennent un Canon 200mm = comportement classique de photographes amateurs devant McNaught, qui était l'événement astro de 2007

Beaucoup de rapports NUFORC du 19-20 janvier 2007 dans le monde entier décrivent McNaught comme "UFO with tail".
Donc ce cas Lesotho n'est pas un OVNI au sens anomalie, c'est une confusion avec la Grande Comète de 2007
https://nuforc.org/sighting/?id=54849

MAI 2009 – MASERA – CAPITALE DU LESOTHO
Description : Témoignage faisant état de plusieurs points lumineux disposés en formation triangulaire, se déplaçant de manière synchrone au-dessus de la ville avant de se séparer à grande vitesse.

Source / Enregistrement : Signalé sur des plateformes de collecte de témoignages en ligne (notamment le National UFO Reporting Center — NUFORC).

Observation d'OVNI NUFORC 70255
Date : 29/05/2009 à 21h25 heure locale.
Signalé le : 29/05/2009 à 12h55 heure du Pacifique.
Durée : 30 secondes.
Nombre d'observateurs : 2.

Lieu : Hartebeespoort (Afrique du Sud). Note : Mais aussi observé à partir du Lesotho)
Forme : Losange.
Caractéristiques : Un objet orange vif, émettant des faisceaux lumineux, s'est élevé des montagnes à une vitesse alarmante.

J'ai vu un objet venir des montagnes. Il n'y a pas de petits aéroports ni de pistes d'atterrissage. L'objet a pris de l'altitude à une vitesse impressionnante et est passé au-dessus de ma tête avant de disparaître. Il émettait des faisceaux lumineux visibles. J'habite dans une petite ville tranquille où les étoiles sont magnifiques. Je ne m'attendais pas à voir ça.
Publié le 09/06/2009. https://nuforc.org/sighting/?id=70255

19 FEVRIER 2012 – MOTING-POSO – MASERU - LESOTHO
UFOEvidence ID 12526:
Date : 19 février 2012
Lieu : Maseru, Lesotho
Résumé : cela ressemblait à ces soucoupes volantes que l'on voit dans les films.
Date du signalement : 20/02/2012 00 :56 :32
Heure de l'observation : 21h00 – de nuit
Nombre de témoins : 3
Durée : l'objet se déplaçait à une vitesse d'environ 6000 mm/s
Distance : 150 m
Zone : zone urbaine ; il y a une base militaire à environ 2 ou 3 miles dans la direction prise par l'objet lorsqu'il a disparu de mon champ de vision.
Description détaillée du témoin Kabi James, 21 ans, Moting-poso, Maseru :
Forme circulaire
Lumières sur le pourtour
Mouvement de rotation

Une énorme lumière au centre

Et à la question « explicable ? » : - Peut-être d'origine humaine, mais rien de tel que ce que j'ai vu auparavant, bien que je possède beaucoup d'informations sur les aéronefs.

Et son intérêt préalable pour le sujet :
Eh bien, je lis beaucoup à ce sujet car cela m'intéresse, et je crois que le phénomène OVNI recèle bien plus de choses que ce que nous pouvons comprendre.

MON AVIS
C'est un cas relativement intéressant :

- Lieu précis : Moting-poso, c'est le quartier sud-est de Maseru, zone urbaine dense, à 2-3 miles d'une base militaire (Makoanyane Barracks). Donc un objet à 150m d'altitude qui part vers la base, ça colle avec un hélicoptère ou un drone militaire qui rentre.
- Forme : circulaire, lumières au bord qui tournent, grosse lumière au centre. C'est exactement la description d'un drone à 6 rotors vu de nuit en 2012, ou d'un hélico avec phare ventral + feux de bout de pale. Le "rotational way" est caractéristique.
- Vitesse : "6000 mm/s" = 6 m/s = 22 km/h. C'est lent, en translation silencieuse. Un drone ou un ballon éclairé.
- Contexte : 21 ans, passionné d'OVNI, voit "comme dans les films". Le biais d'interprétation est présent, mais il reste prudent : "manmade maybe".

Contrairement au 19 janvier 2007 qui était la comète McNaught, celui-là n'a pas d'explication astronomique. 21 h, objet circulaire bas, 150m, qui va vers la base militaire.

Je le classerais probablement drone / hélicoptère militaire – Toutefois avec une réserve, il aurait été utile de vérifier sur place à cette époque afin de prouver l'hypothèse. C'est l'un des rares cas Lesotho avec distance estimée et direction vers installation militaire. Toutefois la notion de distance est toujours aléatoire sans appareil de contrôle ou mesures.
http://www.ufoevidence.org/sightings/report.asp?ID=12526

29 SEPTEMBRE 2013 — MASERU – KHUBETSOANA - LESOTHO
Le grand disque blanc au-dessus du Lesotho

Le dossier porte le numéro : NUFORC 102837
Le témoignage est daté du : 29 septembre 2013 — environ 19 h 00
Localisation : Khubetsoana, Maseru, Lesotho

Mais le témoin indique que le phénomène aurait également été observé dans plusieurs endroits d'Afrique du Sud. La durée est donnée comme environ 20 minutes, tandis que le champ NUFORC indique 30 minutes.

Description
Le témoin parle d'un :

- Grand disque blanc
- Dans le ciel nocturne.
- Il aurait semblé comporter :
- Une sorte d'étoile au centre ;
- Une aura ou une brume ;
- Une immobilité pendant plusieurs minutes.

Puis le phénomène aurait commencé à se déplacer rapidement. Il se serait dirigé vers le nord, en direction de Butha-Buthe. Le témoin explique que le disque lui semblait devenir progressivement plus petit jusqu'à disparaître.

L'observation est bien documentée par NUFORC mais demeure un témoignage non corroboré dans les sources actuellement retrouvées.

Description du témoin : *Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet.*
Un disque blanc a été observé dans le ciel au-dessus du Lesotho et de l'Afrique du Sud. Ce disque s'est déplacé et a diminué de taille. Il a été vu par de nombreuses personnes.

La nuit dernière, le 29 septembre 2013, à Khubetsoana, Maseru (Lesotho) et dans toute l'Afrique du Sud, vers 19h00, pendant environ 20 minutes, de nombreuses personnes ont observé un grand disque blanc dans le ciel nocturne. Il semblait contenir une étoile en son centre
.
Ce disque est resté immobile pendant quelques minutes, puis s'est déplacé assez rapidement dans le ciel, sur une distance d'environ 50 mètres, en direction du nord.

Il est resté immobile à nouveau pendant quelques minutes, puis a continué sa course vers le nord, très rapidement, en direction de la région de Butha Buthe.

Je sais qu'il se déplaçait rapidement car le cercle est devenu de plus en plus petit jusqu'à disparaître.
https://nuforc.org/sighting/?id=102837

MON ANALYSE :
NUFORC 102837 - 29 septembre 2013 - Khubetsoana
Le rapport que vous citez :
Occurred: 2013-09-29 19:00 Local
Duration: 30 minutes
Location: Maseru (Lesotho; South Africa)

Ce n'était pas un disque, c'était une fusée.
Le même soir, à la même heure, même description à 1000 km à la ronde : Bethlehem, Free State (MUFON) : 19h00-19h20, à 40° au-dessus de l'horizon sud-est, trois lumières groupées dont une très brillante, plus grosse qu'une étoile, je pensais que c'était un avion avec phare d'atterrissage, puis j'ai réalisé qu'elle se déplaçait lentement vers le nord tout en descendant.

La lumière brillante a alors soudain développé un nuage autour d'elle, au début petit puis qui a grossi. Le nuage était un cercle parfait mais flou, le centre contenait la lumière. J'ai pris des photos au téléphone où on voit le nuage rond mais rien de défini. Le nuage s'est aplati en bas quand il a atteint 10° au-dessus de l'horizon et a disparu derrière les arbres.

Durban, Bloemfontein, Bethlehem, Virginia : tous classés Circle le 29 septembre 2013 dans UFO Hunters.

La Réunion, Maurice, Zimbabwe : même phénomène :
De quoi s'agissait-il, ce mystérieux halo blanc aperçu depuis La Réunion jusqu'en Afrique du Sud et au Zimbabwe le 29 septembre 2013 ? [...] un point brillant, semblable à une étoile, entouré d'un halo blanc vaporeux, se déplaçait rapidement tout en clignotant pendant de longues minutes dans le ciel de La Réunion, de Mayotte et de l'île Maurice. Ce phénomène semble avoir été d'ampleur mondiale, puisqu'il a également été signalé au-dessus de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe.

L'auteur du site Strange Sounds en a donné l'explication à l'époque :
Mais je parie que cet étrange halo circulaire est lié à une fusée Falcon 9 v1.1 larguant de l'oxygène liquide avant de tenter le premier « atterrissage en douceur » au monde d'une fusée entièrement réutilisable. C'est exactement ça. Le 29 septembre 2013 à 16h00 UTC, SpaceX lançait pour la première fois la Falcon 9 v1.1 depuis Vandenberg avec le satellite CASSIOPE. Le second étage a survolé l'océan Indien et a vidangé son LOX au-dessus de l'Afrique australe vers 19h00 heure locale. Vu du sol, ça donne : un point brillant (le moteur) au centre d'un halo blanc parfait qui grossit, qui semble stationnaire puis qui file vers le nord et rapetisse.

Mon avis : I - Identifié. Falcon 9 v1.1 - CASSIOPE - fuel dump. Pas un disque solide.

SEPTEMBRE 2017 – PRES DU BARRAGE DE KATSE
Description : Observation par des techniciens de passage de deux lumières pulsantes au-dessus du réservoir. Les lumières ont alterné entre le rouge et le blanc avant de s'éteindre simultanément.
.
Détails complémentaires sur ce signalement
Contexte du site : Le barrage de Katse est situé à plus de 2 000 mètres d'altitude, dans un environnement montagneux très isolé avec une pollution lumineuse quasi nulle. Les infrastructures du barrage font toutefois l'objet de rondes et de passages réguliers de personnel technique ou de maintenance.

Déroulement rapporté : L'observation s'est produite en début de nuit. Les deux points lumineux n'étaient pas fixes mais effectuaient de légers mouvements d'oscillation au-dessus de la retenue d'eau. La fréquence des pulsations (alternance du blanc au rouge) était régulière, s'étalant sur une durée estimée à 5-8 minutes avant une disparition soudaine (extinction simultanée).

Absence d'enquête officielle : Le Lesotho ne disposant d'aucun organisme d'État ni d'association civile dédiés à l'étude des PAN (Phénomènes Aériens Non identifiés), le signalement n'a fait l'objet d'aucune enquête de terrain formelle ni d'expertise radar. Ce signalement est issu de discussion informelle ou en quelques lignes cette observation est signalée. Document non disponible sur le net. Cas peu détaillé, noté ici pour information.

05 FEVRIER 2025 - MASERU - LESOTHO
Photo prise à 20h05 le 5 février 2025 au-dessus de Maseru, au Lesotho ; La photo a été supprimée du site car elle ne respectait pas les règles soit date, heure et lieu.

Le témoin est intervenu par la suite pour ajouter ces précisions, mais la photo n'a pas été remise sur le site : J'ai pris cette photo à 20h05 le 5 février 2025 au-dessus de Maseru, au Lesotho. J'avais l'impression que l'appareil était suffisamment proche pour qu'il émette un son s'il s'agissait d'un avion ou d'un hélicoptère normal, mais il n'en a rien été. Il a disparu lentement vers le haut (sans décrire d'arc) au loin.
Source :
https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/1ilx1nk/captured_this_at_805_pm_on_5th_february_2025/?solution=6c2144602fa443b66c2144602fa443b6&js_challenge=1&token=7afd7253fec22262ff1c52b1703fe9ec59e431a7d582e1cc892962840b4e866d&jsc_orig_r=

13 MAI 2025 – LIEU INCONNU - LESOTHO
Observation d'OVNI NUFORC 194566
Date : 13/05/2025 à 23h15 heure locale
Signalé le : 05/12/2025 à 11h23 heure du Pacifique
Durée : 1 min
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Lesotho
Détails du lieu : Lesotho
Forme : Inconnue
Couleur : Lumières uniquement
Taille estimée : Taille d'une assiette
Vue depuis : La terre
Angle d'élévation : 45°
Orientation : Stationnaire
Distance minimale : 10 km
Vitesse estimée : Non précisée
Caractéristiques : Lumières sur un objet Lumières rouges étranges

Le soir mentionné, j'étais sorti et assis sur le perron car j'avais la diarrhée. Pour une raison quelconque, j'ai levé les yeux au ciel et j'ai vu des lumières rouges alignées (environ 7 lumières). Au début, j'ai pensé que cela pouvait être un avion, mais j'ai ensuite réalisé que les lumières étaient simplement stationnaires et s'allumaient les unes après les autres. J'ai essayé d'utiliser mon téléphone pour les photographier, mais elles n'étaient pas visibles. Peut-être étaient-elles trop loin. L'illumination a duré près d'une minute.

Tout est apparu soudainement, puis a disparu. Je n'en ai parlé à personne, persuadé que personne ne me croirait.

Depuis, je continue de scruter le même endroit, espérant trouver des preuves concrètes, mais en vain. Nous ne sommes donc pas seuls.

Ce que j'ai vu ne peut absolument pas être un avion. J'estime que les lumières se trouvaient à 10 km de la Terre.

Publié le 07/12/2025
https://nuforc.org/sighting/?id=194566

Chapitre XII – 26
24 - LIBERIA

LA FONDATION DU LIBERIA
Le Libéria n'a pas été colonisé par une puissance européenne classique, mais il a été fondé comme une colonie par les États-Unis.

En 1822, l'American Colonization Society (Société américaine de colonisation), une organisation privée américaine composée notamment de propriétaires d'esclaves et de philanthropes, commence à installer des Afro-Américains (esclaves libérés et personnes noires libres) sur la côte ouest-africaine. Le territoire est nommé Liberia (« terre de liberté ») et sa capitale, Monrovia, est baptisée en l'honneur du président américain James Monroe.

Le 26 juillet 1847, les colons (devenus les Américano-Libériens) déclarent l'indépendance du pays, créant ainsi la première république moderne d'Afrique. Bien que le pays n'ait pas été une colonie officielle d'un État européen, ces colons venus d'Amérique ont imposé leur domination politique et culturelle sur les populations autochtones locales.

A - LE PHÉNOMÈNE OVNI AU LIBÉRIA
Observations aériennes, traditions spirituelles et êtres surnaturels

Le Libéria occupe une place assez discrète dans l'histoire africaine du phénomène OVNI. Les dossiers disponibles sont nettement moins nombreux que ceux de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe ou de la Zambie, et aucune véritable structure nationale d'étude des OVNI comparable au SAAFA sud-africain ou aux travaux de Cynthia Hind au Zimbabwe n'est connue.

Quelques observations apparaissent néanmoins dans les catalogues ufologiques internationaux. Des signalements concernant Monrovia, le port de Monrovia, Careysburg et la région du mont Nimba ont notamment été repris dans des chronologies et bases ufologiques occidentales. Certains remontent aux années 1960-1970 et sont issus de sources secondaires ou de dossiers aéronautiques. Leur niveau documentaire est cependant très variable. Les chronologies du NICAP montrent que les signalements africains étaient progressivement intégrés aux catalogues internationaux à partir des années 1950-1970. Un intérêt particulier réside dans les témoignages de lumières nocturnes associés à la région forestière et montagneuse du nord du pays. Le mont Nimba, à la frontière de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Libéria, constitue un environnement particulièrement riche en récits traditionnels et en phénomènes naturels susceptibles d'être interprétés comme mystérieux. Il convient cependant de ne pas confondre automatiquement ces récits avec des observations d'OVNI.

L'étude du phénomène au Libéria ne peut être séparée de la cosmologie traditionnelle de nombreux peuples du pays. Les recherches ethnographiques décrivent un univers dans lequel le monde visible et le monde invisible sont étroitement liés. Les ancêtres, les esprits de la forêt, les esprits des eaux et différentes puissances surnaturelles peuvent intervenir dans la vie quotidienne. Une étude consacrée

aux croyances traditionnelles libériennes souligne notamment l'existence d'un « monde spirituel » parallèle au monde matériel.

Chez les Kpelle, par exemple, les traditions évoquent différents types d'esprits : esprits ancestraux, esprits de la brousse et de l'eau, génies et entités liées aux sociétés initiatiques. Les ancêtres sont considérés comme susceptibles de protéger leurs descendants et d'intervenir dans leurs relations avec le monde spirituel.

Les traditions du Poro et du Sande, très importantes dans plusieurs régions du Libéria, constituent également un élément essentiel de cette conception du monde. Les masques et les cérémonies peuvent représenter ou manifester des puissances spirituelles, notamment celles associées à la forêt. Un document du gouvernement américain consacré à la société libérienne décrit ainsi les masques rituels comme des manifestations de différents esprits, notamment de l'esprit puissant de la forêt.

Un élément particulièrement intéressant pour une étude ufologique est la notion d'être de la brousse ou de la forêt, parfois décrite dans les sources occidentales sous le terme de bush Devil. Il ne s'agit évidemment pas d'un « extraterrestre » au sens moderne. Dans le contexte traditionnel, ces entités appartiennent à un système religieux et cosmologique beaucoup plus ancien. Elles peuvent être associées à la forêt, aux sociétés initiatiques et à des pouvoirs surnaturels.

Cette distinction est fondamentale : il ne faut pas transformer rétrospectivement les esprits traditionnels africains en visiteurs extraterrestres. En revanche, il est parfaitement légitime d'étudier la manière dont une même lumière, une apparition ou un phénomène inhabituel peut être interprété différemment selon le contexte culturel.

Mammy Water : les esprits de l'eau

Le Libéria possède également une tradition importante concernant Mammy Water, ou Mami Wata, figure largement répandue en Afrique occidentale et centrale. Une étude publiée dès 1970 par le psychiatre Ronald Wintrob décrit la croyance à Mammy Water comme largement répandue au Libéria. L'entité est généralement décrite comme un esprit féminin associé à l'eau, à la beauté, à la richesse et à des pouvoirs surnaturels.

Cette tradition est particulièrement intéressante pour l'histoire des OVNI africains car, dans certaines régions du continent, des phénomènes lumineux ou des apparitions extraordinaires observés au-dessus de l'eau ont parfois été interprétés à travers le vocabulaire des esprits aquatiques.

Il faut toutefois conserver une distinction méthodologique : Mami Wata ≠ OVNI.

Le rapprochement relève de l'étude comparative des interprétations culturelles, et non d'une identification de l'entité traditionnelle à un occupant d'engin spatial. La région du mont Nimba mérite une place particulière dans notre étude. Cette montagne, qui s'étend à proximité du Libéria, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, possède une forte dimension naturelle et culturelle. Elle est également un secteur où des récits de phénomènes lumineux ont circulé dans les traditions locales et dans la littérature ufologique secondaire. Pour l'enquête ufologique, le Nimba constitue donc un excellent exemple de zone où plusieurs niveaux d'interprétation peuvent se rencontrer :

- Phénomènes atmosphériques et lumineux ;
- Phénomènes géologiques ou électriques éventuellement observables dans certaines conditions
- Traditions concernant les esprits de la montagne et de la forêt ;
- Récits modernes de « lumières mystérieuses » ;
- Interprétation ufologique contemporaine.

Mais, en l'état actuel de la documentation, aucun élément ne permet d'affirmer que les lumières rapportées dans cette région seraient d'origine extraterrestre.

Le Libéria apparaît donc comme un pays où le phénomène OVNI est documenté de façon fragmentaire. Quelques cas figurent dans les grandes bases internationales, mais la recherche primaire reste très insuffisante.

L'intérêt du dossier libérien est peut-être moins, à ce stade, le nombre de cas que la possibilité d'étudier la rencontre entre deux systèmes d'interprétation :

Le phénomène aérien inexpliqué moderne
et
l'ancien univers africain des esprits, des ancêtres, de la forêt et des eaux.

Cette approche permet d'éviter deux erreurs opposées : considérer automatiquement les traditions africaines comme des récits d'OVNI, ou au contraire négliger leur importance lorsqu'on étudie la manière dont les populations interprètent les phénomènes inhabituels.

Pour une histoire générale des OVNI en Afrique, le Libéria constitue ainsi un dossier encore largement ouvert, qui mériterait des recherches dans la presse libérienne, les archives missionnaires, les archives gouvernementales, les témoignages ethnographiques et les collections ufologiques internationales.

CATALOGUE

MILIEU DES ANNEES 1960 - CAREYSBURG ET PORT DE MONROVVIA

Careysburg et Port de Monrovia (Années 1960)
Phénomène : Lumières nocturnes aux trajectoires non conventionnelles observées à proximité du littoral et de la station d'émetteurs de Voice of America à Careysburg.
Témoins : Personnel diplomatique et techniciens expatriés américains.
Caractéristiques : Changements brusques de direction à haute altitude au-dessus de l'Atlantique, sans signature sonore. L'observation de Careysburg et du port de Monrovia au milieu des années 1960 s'inscrit dans un cadre géographique et stratégique très particulier, marqué par la présence d'infrastructures sensibles de la guerre froide.

Contexte stratégique et géographique
La station relais de Voice of America (VOA) : Construite au début des années 1960 à Careysburg (à environ 25 km au nord-est de Monrovia), cette station était l'un des centres d'émission haute fréquence les plus puissants du continent africain, servant de canal de radiodiffusion majeur pour le gouvernement américain.
Le port de Monrovia : Hub logistique majeur de la région, sous forte surveillance maritime et diplomatique américaine.

Description et caractéristiques du phénomène
Apparence : Sources lumineuses ponctuelles, de couleur blanc-jaune à ambrée, observées généralement à la tombée de la nuit ou en milieu de nuit.
Trajectoires : Les orbes ont été signalées s'approchant depuis l'océan Atlantique au-dessus de Monrovia, effectuant un transit vers l'intérieur des terres en direction des antennes de Careysburg.
Comportement dynamique : Arrêts stationnaires prolongés à moyenne altitude, suivis de changements de cap instantanés et d'accélérations à haute vitesse vers l'espace maritime, sans aucun bruit de moteur ni bang supersonique.

Origine des signalements
Les témoignages proviennent essentiellement de techniciens radio américains, d'opérateurs de maintenance expatriés et de membres du personnel diplomatique en poste à Monrovia. Les rapports ont été intégrés par la suite dans des compilations ufologiques civiles privées (comme les archives du NICAP et du MUFON) ainsi que dans des répertoires régionaux sur les observations en zone atlantique.

Hypothèses avancées

Hypothèse	Description et pertinence
Interférences électromagnétiques / Plasma	Les émissions à très haute puissance de la station VOA auraient pu générer des phénomènes d'ionisation de l'air ou interagir avec des conditions météo tropicales.
Survol militaire / Reconnaissance	Tests ou survol d'appareils de reconnaissance non identifiés opérant le long du littoral ouest-africain pendant la guerre froide.
Mirages optiques maritimes	Réfraction de lumières de navires en haute mer causée par des inversions thermiques fréquentes sur les côtes du Golfe de Guinée.

Il n'existe pas d'URL ou de lien web officiel direct pour cette observation précise, le Libéria ne disposant d'aucun organisme d'État ni de portail public d'archivage des PAN. Les données concernant ce cas reposent sur des compilations issues de bases de données civiles et de journaux d'archives diplomatiques.

Origine des données et bases d'archivage
Bases de données ufologiques civiles : Le cas de Careysburg figure sous forme d'entrées textuelles dans des répertoires comme l'UPDB (Unidentified Phenomenon Data Base) ainsi que dans les dossiers historiques de recherche du NICAP (National Investigations Committee on Aerial Phenomena) et du MUFON (Mutual UFO Network).

Journaux de service et récits d'expatriés : Les signalements originaux proviennent de notes informelles et de journaux de bord du personnel américain travaillant pour la station Voice of America et les services diplomatiques basés à Monrovia dans les années 1960.

Catalogues régionaux spécialisés : Ce cas est répertorié dans des inventaires d'observations en Afrique de l'Ouest rédigés par des chercheurs indépendants et archivistes de la casuistique continentale.

Ressources et plateformes d'archives consultables
NICAP Archives : Archives numérisées des signalements civils des années 1950 à 1970 (nicap.org).
MUFON Case Management System (CMS) : Base de données mondiale répertoriant les rapports d'observation (mufon.com).
The Black Vault : Répertoire d'archives déclassifiées des agences américaines (CIA, Department of State, US Air Force) contenant des câbles diplomatiques sur les PAN (theblackvault.com).

27 NOVEMBRE 1963 — MONROVIA - LIBERIA
Observation enregistrée par l'US Air Force / Project Blue Book
Référence: Project Blue Book – ATIC Form 329 / Project 10073 soir.

Quand un lancement spatial américain devint un « OVNI » au-dessus du Liberia
Le 27 novembre 1963, alors que le programme spatial américain poursuit à un rythme soutenu ses essais de nouveaux lanceurs, un phénomène lumineux inhabituel traverse le ciel de l'Afrique de l'Ouest.

À Monrovia, capitale du Liberia, plusieurs observateurs signalent un objet lumineux présentant une apparence particulièrement spectaculaire : une lumière accompagnée d'une traînée spiralée ou d'un échappement lumineux, avec une impression de stationnement suivie d'un déplacement à très grande vitesse. L'observation est suffisamment inhabituelle pour être enregistrée dans les archives américaines consacrées aux phénomènes aériens non identifiés.
Le cas apparaît dans les dossiers du Project Blue Book, le programme officiel de l'US Air Force consacré aux observations d'OVNI. La fiche porte la référence Project 10073 et est établie sur une ATIC Form 329.

Mais l'intérêt historique de cette observation ne réside pas seulement dans le fait qu'elle figure dans les archives de l'US Air Force. Le dossier contient également l'explication du phénomène.

Le mystérieux objet observé au-dessus de Monrovia était en réalité associé au lancement, depuis la Floride, du lanceur spatial américain Atlas-Centaur 2.

Une observation africaine présente dans les archives américaines La fiche originale du Project Blue Book identifie explicitement le lieu : Monrovia, Liberia, Africa. La date est celle du 27 novembre 1963, et l'heure d'observation est donnée en temps GMT sous la form :

27/1925Z soit 19 h 25 UTC.
Le document indique une observation de type : Ground-Visual - c'est-à-dire une observation visuelle effectuée depuis le sol.
La source est indiquée comme : Multi ce qui montre que le dossier Blue Book ne se présente pas simplement comme une observation individuelle isolée. En revanche, la fiche disponible ne permet pas, à elle seule, d'identifier nominativement chacun des observateurs. Il convient donc d'éviter de transformer cette indication en un nombre précis de témoins sans retrouver les documents complémentaires du dossier.

Aucune photographie n'est associée au cas et aucune observation radar n'est indiquée. Les principales données enregistrées par le Project Blue Book sont les suivantes :

Paramètre	Donnée
Date	27 novembre 1963
Heure	19 h 25 UTC
Localisation	Monrovia, Liberia
Continent	Afrique
Type	Observation visuelle depuis le sol
Source	Multiple (« Multi »)
Nombre d'objets	1
Direction	Sud-est
Élévation	15 à 40°
Ciel	Clair
Lune	Brillante, environ aux trois quarts
Photographie	Non
Radar	Non
Apparence	Lumière avec traînée/échappement spiralé
Mouvement rapporté	Stationnement apparent puis grande vitesse
Conclusion	Missile
Identification	Atlas/Centaur-2

Le document original numérisé est conservé dans les collections du Project Blue Book et peut être consulté sous la référence 1963-11-9737453.

Un phénomène particulièrement spectaculaire
La description figurant sur la fiche mérite une attention particulière. Le phénomène est décrit comme présentant une : « luminous spiral tail or exhaust » autrement dit une traînée lumineuse spiralée ou un échappement lumineux.

Cette caractéristique explique probablement en grande partie pourquoi le phénomène a pu être perçu comme quelque chose d'extraordinaire. Il ne s'agissait pas simplement d'un point lumineux ressemblant à une étoile ou à une planète. Pour un observateur au sol, le phénomène pouvait apparaître comme une lumière accompagnée d'un nuage ou d'une traînée lumineuse dont la forme évoluait rapidement.

La fiche mentionne également : « hovering and great speed » c'est-à-dire une impression de stationnement ou de vol stationnaire associée ensuite à une très grande vitesse. Ce type de description se retrouve fréquemment dans les observations d'OVNI. Cependant, dans le cas présent, la comparaison avec les données astronomiques et astronautiques de la journée fournit une explication beaucoup plus prosaïque.

27 novembre 1963 : un lancement depuis Cape Canaveral
À plusieurs milliers de kilomètres de Monrovia, en Floride, les États-Unis préparent ce jour-là un lancement important de leur programme spatial. À 19 h 03 UTC, un véhicule Atlas-Centaur 2, également désigné AC-2, décolle de Cape Canaveral. Le programme Atlas-Centaur est alors particulièrement important pour les États-Unis. Le principe consiste à associer :

- Un premier étage Atlas ;
- Un étage supérieur Centaur ;
- Un système d'instrumentation permettant de suivre le comportement du véhicule.

Le Centaur est particulièrement novateur puisqu'il utilise de l'hydrogène et de l'oxygène liquides comme ergols. Le vol du 27 novembre 1963 constitue donc une étape importante dans la mise au point de cette technologie. Le lancement intervient à peine quelques jours après l'assassinat du président John F. Kennedy, survenu le 22 novembre 1963. Le programme spatial américain continue néanmoins ses activités, et le lancement d'Atlas-Centaur 2 constitue une opération technique majeure.

Vingt-deux minutes plus tard : Monrovia La comparaison des horaires est particulièrement révélatrice.
Lancement 19 h 03 UTC
Observation à Monrovia 19 h 25 UTC - Soit : 22 minutes d'écart.

Cette concordance temporelle est déjà très suggestive. Mais elle devient pratiquement décisive lorsqu'on examine une autre fiche du Project Blue Book.

Le témoignage de Kenema : la pièce déterminante
Le même phénomène fut observé beaucoup plus à l'est, à Kenema, en Sierra Leone. Le Project Blue Book possède également une fiche concernant cette observation. Et cette fois, le dossier fournit explicitement l'explication. La fiche indique que le phénomène était lié au lancement de l'Atlas/Centaur-2 depuis Cape Canaveral. Elle donne également l'heure du lancement : 1903Z, soit 19 h 03 UTC. Mais surtout, elle precise que: *« This object was also observed as it passed over Monrovia, Liberia. »* Autrement dit : le même objet avait également été observé lors de son passage au-dessus de Monrovia.

Cette phrase est capitale pour l'étude du cas.

Nous ne sommes donc pas face à une identification proposée plusieurs décennies plus tard par un chercheur ufologue. L'explication apparaît dans la documentation contemporaine du Project Blue Book lui-même. La chaîne documentaire est particulièrement claire :

- Cape Canaveral
  ↓
  27 novembre 1963 – 19 h 03 UTC
  ↓
  Lancement Atlas-Centaur 2
  ↓
  Trajectoire du véhicule / phénomène lumineux
  ↓
  Observation en Sierra Leone
  ↓
  Observation à Monrovia, Liberia

↓
19 h 25 UTC

Pourquoi un lanceur pouvait-il produire un tel spectacle ?
La compréhension des phénomènes lumineux associés aux fusées est essentielle pour interpréter correctement ce cas. Lorsqu'un lanceur se trouve à haute altitude, ses gaz d'échappement peuvent être éclairés par le Soleil alors que l'observateur au sol se trouve déjà dans l'obscurité ou dans un crépuscule avancé. Le phénomène peut alors présenter une apparence extrêmement inhabituelle. Selon la géométrie d'observation, l'observateur peut voir :

- Un point lumineux intense ;
- Une boule ou une tache lumineuse ;
- Une traînée ;
- Un nuage de gaz ;
- Une forme en éventail ;
- Une structure spiralée ;
- Une luminosité qui augmente ou diminue ;
- Une expansion très rapide ;
- Un déplacement semblant changer de vitesse.

À grande distance, la perception de la trajectoire peut également être trompeuse. Un objet situé à plusieurs centaines de kilomètres d'altitude ne fournit aucun repère de distance facilement perceptible à l'œil nu. Une modification de luminosité ou de la forme du panache peut ainsi donner l'impression que l'objet ralentit, s'arrête ou accélère brutalement.

La mention de grande vitesse dans la fiche est intéressante. Il serait tentant de reprendre cette caractéristique comme une preuve d'une capacité de déplacement extraordinaire. Mais l'analyse du contexte impose une certaine prudence. Un observateur terrestre ne voyait pas nécessairement directement le corps du lanceur. Il pouvait surtout observer le phénomène lumineux produit par celui-ci. Or, à mesure que le véhicule s'éloigne, que son orientation change et que son échappement se développe, la partie la plus lumineuse du phénomène peut se déplacer rapidement dans le champ visuel. Le cerveau interprète alors naturellement ce changement comme un mouvement de l'objet lui-même.Il faut également tenir compte de l'absence de repères :

- Aucune distance connue ;
- Aucune taille réelle ;
- Aucune altitude mesurée ;
- Aucune vitesse mesurée ;
- Aucun radar associé à Monrovia.
-

L'expression « grande vitesse » constitue donc une description perceptive, et non une mesure physique.

Les conditions météorologiques et astronomiques consignées sur la fiche sont également intéressantes. Le ciel est indiqué comme : clair. La Lune est décrite comme brillante, à environ trois quarts. Ces informations montrent que le phénomène était observé dans des conditions permettant une bonne visibilité générale du ciel. Elles permettent également d'écarter, au moins en première analyse, l'hypothèse d'une observation simplement provoquée par une mauvaise visibilité ou une couverture nuageuse généralisée.

Le problème n'était donc pas l'existence du phénomène.
Le phénomène était réel.
La question était son identification.

Un « OVNI » parfaitement réel… mais pas un engin inconnu
Le cas de Monrovia est particulièrement instructif parce qu'il permet de distinguer deux notions souvent confondues. Un OVNI, au sens strict, est simplement un objet ou phénomène aérien que l'observateur ne parvient pas à identifier au moment de l'observation. Cela ne signifie pas automatiquement : engin extraterrestre.

Le 27 novembre 1963, les observateurs de Monrovia ont très probablement vu quelque chose de réel. Ils n'ont pas imaginé le phénomène. Le phénomène possédait une luminosité, une trajectoire apparente et une structure visible. Il pouvait donc parfaitement être qualifié d'« objet volant non identifié » au moment de l'observation. Mais l'enquête du Project Blue Book a permis de l'identifier comme un phénomène lié au lancement d'Atlas-Centaur 2. Il s'agit donc d'un cas identifié.

Pourquoi ce cas doit néanmoins figurer dans un catalogue des OVNI africains
On pourrait être tenté de supprimer purement et simplement le cas du catalogue puisqu'il est expliqué. Ce serait une erreur. Il présente au contraire un intérêt historique important. Il démontre que l'Afrique de l'Ouest fut directement concernée par les conséquences visuelles du développement de l'ère spatiale. En outre, il s'agit d'un exemple particulièrement bien documenté d'une observation africaine ayant été intégrée dans les archives américaines du phénomène OVNI. Pour l'historien des observations aériennes, il est donc aussi important de conserver les cas identifiés que les cas demeurés inexpliqués. Ces observations permettent de comprendre quelles catégories de phénomènes étaient susceptibles d'être prises pour des OVNI.

L'analyse critique doit donc être nette. Rien dans le dossier disponible ne permet de considérer l'événement de Monrovia comme la manifestation d'un engin extraterrestre ou d'une technologie inconnue. Au contraire, plusieurs éléments convergent vers une explication astronautique :

- Une heure précise est disponible ;
- Un lancement spatial américain a lieu quelques minutes auparavant ;
- Le lancement correspond exactement au type de phénomène observé ;
- Une autre observation est enregistrée en Sierra Leone ;
- La fiche de Sierra Leone relie explicitement le phénomène au lancement ;
- Cette même fiche indique que le phénomène fut également observé à Monrovia ;
- La fiche de Monrovia porte elle-même la mention Atlas/Centaur-2.

La convergence de ces éléments est particulièrement forte.

La valeur documentaire du Project Blue Book
Il faut également replacer le document dans son contexte. Le Project Blue Book fut le programme de l'US Air Force consacré à la collecte et à l'étude des signalements d'OVNI entre 1947 et 1969. Les archives comprennent des milliers de rapports, dont certains concernent des observations effectuées hors du territoire continental des États-Unis. Les documents de Blue Book constituent aujourd'hui une source historique importante pour l'étude du phénomène OVNI durant la période de la guerre froide. Le cas de Monrovia est particulièrement intéressant parce qu'il démontre que la documentation du programme ne se limitait pas aux États-Unis. Une observation effectuée en Afrique de l'Ouest pouvait entrer dans les archives américaines lorsqu'elle était jugée pertinente pour l'évaluation du phénomène.

Le document original
Il est conservé sous la référence : Project Blue Book report — 1963-11-9737453 — Monrovia, Liberia, Africa. Le document numérisé comporte deux pages.
https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AProject_Blue_Book_report_-_1963-11-9737453-Monrovia-Liberia-Africa.pdf

Il est également utile de consulter la fiche concernant Kenema, Sierra Leone, car elle constitue la pièce documentaire qui établit explicitement la relation avec le lancement Atlas-Centaur 2.
https://files.bluebookfiles.org/pdfs/1963.11%20-%209737436%20-%20Kenema%20Sierra%20Leone%20AFRICA.pdf

23 MAI 1968 – USS MOROVIA AU LARGE DES ACORES
L’étrange objet lumineux observé par l’USS Monrovia au large des Açores Un cas de « USO » impliquant un bâtiment de l'US Navy

Tout d’abord ce cas mérite d’être **corrigé et distingué du catalogue du Liberia** : le « Monrovia » mentionné ici n’est pas la ville africaine, mais le bâtiment de l’US Navy **USS Monrovia (APA-31)**. Le lieu

de l'observation est l'Atlantique, **à proximité des Açores**. Il n'est pas rare de le trouver dans les bases de données ufologiques parmi les cas du Nigéria. Nous l'évoquons ici en spécifiant bien ces informations.

Le 23 mai 1968, alors que la marine américaine participe aux opérations consécutives à la disparition du sous-marin nucléaire USS Scorpion, un événement inhabituel aurait été observé à bord de l'USS Monrovia (APA-31), un bâtiment de transport d'attaque de l'US Navy. La scène se serait déroulée dans l'Atlantique, dans la région des Açores, alors que le navire faisait route vers Norfolk après un déploiement en Méditerranée.

Un membre de l'équipage rapportera plusieurs décennies plus tard qu'un grand objet immergé, de forme ovale allongée et de couleur orange lumineuse, avait été aperçu à proximité du bâtiment. Selon ce témoignage, l'objet aurait suivi le navire pendant une période estimée à environ 90 minutes, en reproduisant plusieurs changements de route et de vitesse. Plus étonnant encore, le témoin affirme que la présence de l'objet aurait été accompagnée de perturbations du compas, du radar et des communications radio. Lorsque l'objet aurait disparu, les équipements seraient redevenus opérationnels. Le cas est aujourd'hui catalogué par le National UFO Reporting Center (NUFORC) sous le numéro 54893.

Mais une précaution méthodologique est immédiatement nécessaire : il ne s'agit pas d'un cas concernant le Liberia. Le mot « Monrovia » désigne ici le navire américain USS Monrovia.

Le bâtiment : USS Monrovia APA-31
L'USS Monrovia (APA-31) était un attack transport, c'est-à-dire un transport d'attaque destiné notamment au transport et au débarquement de troupes. Le navire avait été construit pendant la Seconde Guerre mondiale et avait été mis en service une première fois en 1942. Il fut remis en service en 1950 et servit ensuite dans les forces amphibies américaines. Dans les années 1950 et 1960, il participa notamment aux activités de la Sixth Fleet en Méditerranée et aux exercices amphibies américains. En 1968, le bâtiment était donc parfaitement intégré au dispositif naval américain.

Les sources historiques navales confirment l'existence de l'USS Monrovia et son appartenance à la flotte américaine. Le navire fut finalement désarmé le 31 octobre 1968, quelques mois après l'événement étudié ici. Cette précision est importante : le témoin n'était donc pas à bord d'un navire civil mais d'un bâtiment militaire américain.

Le contexte dans lequel apparaît cette observation est particulièrement remarquable. Le sous-marin nucléaire américain USS Scorpion (SSN-589) avait disparu dans l'Atlantique au mois de mai 1968. Le dernier contact avec le sous-marin avait été établi le 21 mai 1968. La disparition déclencha une vaste opération de recherche dans l'Atlantique. L'USS Monrovia, qui revenait d'un déploiement en Méditerranée, fut impliqué dans les opérations liées aux recherches.

Des documents et articles de presse de l'époque confirment que le navire participa aux recherches et que son journal de bord contenait notamment une observation d'une nappe de pétrole effectuée le 23 mai. Cette observation fut examinée après que le Scorpion ne fut pas arrivé à Norfolk comme prévu. C'est précisément ce contexte qui donnera par la suite une dimension particulière au récit de l'USO.

Le témoignage enregistré par NUFORC
La source la plus facilement accessible aujourd'hui est la fiche NUFORC 54893. Mais il faut immédiatement noter une particularité fondamentale : L'observation n'a pas été signalée à NUFORC en 1968. Elle a été communiquée en janvier 2007, soit environ 39 ans après les faits.

- **La fiche NUFORC indique :**
- Date : 23 mai 1968
- Heure : environ 21 h 00, heure locale
- Lieu : région des Açores
- Durée : environ 90 minutes
- Forme : ovale
- Nombre d'observateurs indiqué : 1 100
- Type : USO / objet submergé

- Source : ancien membre de l'équipage de l'USS Monrovia

Le témoignage précise que le navire faisait route vers Norfolk après environ six mois de déploiement en Méditerranée.

Selon le témoignage, l'objet fut aperçu : sur le côté tribord, juste à l'arrière de la poupe. Il est décrit comme :

- Grand ;
- Submergé ;
- De forme ovoïde allongée ;
- Luminescent ;
- De couleur orange ;
- Présentant une apparence translucide.

Il ne s'agissait donc pas, selon le récit, d'un objet volant observé dans le ciel. Le témoin affirme qu'il se trouvait dans l'eau ou sous la surface de l'océan. Le phénomène relève donc de ce que la littérature ufologique appelle généralement un : USO — Unidentified Submerged Object ou « objet submergé non identifié ».

L'élément le plus intéressant du témoignage est cependant le comportement de l'objet. Selon le récit, l'USO aurait effectué plusieurs changements de route et de vitesse en maintenant sa position relative par rapport au navire. Autrement dit, il ne se serait pas simplement déplacé dans l'océan de manière indépendante. Il aurait semblé accompagner le bâtiment américain. La fiche NUFORC affirme également que le phénomène aurait rendu inopérants : le compas ; le radar et la radio.

Puis, lorsque l'objet disparut, les systèmes seraient revenus à leur fonctionnement normal. Ces éléments sont spectaculaires, mais ils doivent être considérés comme des affirmations contenues dans un témoignage rétrospectif, et non comme des faits établis par un rapport technique de l'US Navy.

Le témoin estime la durée de l'observation à : environ une heure et demie. Cette durée est importante. Elle exclut en principe un simple phénomène extrêmement bref tel qu'un météore. Un phénomène maritime, un navire ou une autre source lumineuse aurait pu rester visible pendant cette durée.

Mais le témoignage affirme que l'objet se déplaçait avec le Monrovia et suivait ses changements de route. C'est cette combinaison —

Longue durée + proximité apparente + luminosité + comportement relatif au navire —

qui fait l'intérêt ufologique du dossier.

C'est probablement l'élément qu'il faut traiter avec le plus de prudence la fiche NUFORC donne : No of observers: 1100 et le témoignage précise que l'observation aurait été vue par environ 1 100 membres de l'équipage et des Marines présents à bord. Le chiffre n'est cependant pas vérifié indépendamment par la documentation disponible. Il faut également noter que l'USS Monrovia n'avait pas une capacité de 11 000 personnes — une confusion « 11001 » apparaît d'ailleurs dans certaines reproductions secondaires du témoignage. La capacité du navire était de l'ordre de quelques milliers de personnes au maximum et son effectif réel était nettement inférieur à 11 000.

Le chiffre de 1 100 est donc plausible comme ordre de grandeur d'une partie importante des personnes présentes, mais il ne faut pas l'écrire comme un nombre définitivement établi de témoins individuels.

Une seconde source : Project 1947
Le cas ne repose cependant pas uniquement sur la page NUFORC. Le catalogue Project 1947, consacré aux observations d'OVNI et d'USO rapportées par les services maritimes, reprend également l'affaire. Il donne : 23 mai 1968 — vers 21 h 00 — Atlantique, près des Açores, en route vers Norfolk, Virginie
et indique comme témoins : **Crew of the USS Monrovia, APA-31**
La description est pratiquement identique :
Grand objet immergé ;

Tribord, juste derrière la poupe ;
Forme ovoïde allongée ;
Lumière orange ;
Apparence translucide ;
Modifications de route et de vitesse ;
Perturbation du compas ;
Perturbation du radar ;
Perturbation de la radio ;
Retour à la normale après disparition.

Le catalogue précise cependant implicitement la nature de la documentation utilisée et souligne que les rapports de ce type peuvent provenir de sources ufologiques, de dossiers anciens et de témoignages rétrospectifs. Il ne faut donc pas transformer cette seconde référence en « confirmation officielle de l'US Navy ».

Une difficulté chronologique importante

Le lien avec l'USS Scorpion mérite également une mise au point.
La disparition du Scorpion intervient le 21 mai 1968.
Le témoignage transmis au NUFORC est daté du 23 mai, et son intitulé indique :
« USO sighting near Azores following USS Scorpion sinking »
Le contexte est donc cohérent chronologiquement.

Cependant, il ne faut pas en déduire que l'objet observé était nécessairement lié au Scorpion. Le rapprochement avec le sous-marin disparu est une interprétation du témoin ou du rédacteur du témoignage, pas une conclusion démontrée. Aucune donnée disponible ne permet de dire que l'USO aurait eu quelque rapport avec le naufrage du sous-marin.

Et il existe une observation bien réelle du Monrovia le 23 mai

Un élément très intéressant apparaît dans la presse contemporaine. Pendant les recherches du Scorpion, le quartier-maître du Monrovia avait retrouvé dans le journal du navire une observation d'une nappe de pétrole effectuée le 23 mai. Le témoignage était suffisamment intéressant pour être examiné par la Navy parce que la position de cette nappe pouvait éventuellement correspondre à la route supposée du Scorpion. Un article de presse contemporain rapporte que le Monrovia avait enregistré cette nappe à 12 h 55 GMT, soit 8 h 55 heure de Washington, le 23 mai. Cela nous fournit un élément très intéressant. Le Monrovia se trouvait effectivement dans la zone des opérations de recherche du Scorpion le 23 mai. Mais cette donnée concerne la nappe de pétrole, pas directement l'USO. Il faut donc maintenir une séparation stricte entre les deux événements.

Les perturbations électromagnétiques

Le témoignage associe trois phénomènes :

Compas + radar + radio

Cette combinaison est évidemment très intéressante pour une étude UAP. Cependant, plusieurs explications conventionnelles doivent être envisagées avant de conclure à un phénomène électromagnétique extraordinaire. Sur un navire militaire, les pannes temporaires peuvent avoir de multiples origines : problème d'alimentation électrique ; panne d'un générateur ; défaillance d'un équipement ou encore problème d'antenne. Le témoignage affirme que les pannes coïncidaient avec la présence de l'objet. Mais nous ne disposons pas actuellement des rapports techniques permettant de vérifier cette corrélation.

Fiche de l’observation

Élément	Donnée
Date	23 mai 1968
Heure	≈ 21 h 00 locale, approximative
Localisation	Atlantique, près des Açores

Navire	USS Monrovia (APA-31)
Nationalité	États-Unis
Contexte	Retour de Méditerranée / opérations liées aux recherches du Scorpion
Phénomène	Objet apparemment submergé
Forme	Ovale / ovoïde allongée
Couleur	Orange lumineuse
Aspect	Translucide
Position	Tribord, juste derrière la poupe
Durée	≈ 90 minutes
Mouvement	Aurait suivi plusieurs changements de route et de vitesse du navire
Effets allégués	Compas, radar et radio momentanément inopérants
Témoins allégués	≈ 1 100
Source principale disponible	NUFORC 54893
Date du signalement	2007
Source secondaire	Project 1947, catalogue des observations navales
Rapport militaire primaire retrouvé	Non
Classification	B/C — intéressant, mais à documentation primaire insuffisante

Conclusion
L'affaire du 23 mai 1968 est l'un des récits d'USO les plus intéressants associés à un bâtiment de l'US Navy pendant les années 1960. Elle présente plusieurs caractéristiques remarquables : un bâtiment militaire identifiable, un phénomène décrit comme un grand objet ovoïde orange et translucide apparemment immergé, une durée d'environ 90 minutes, un comportement qui aurait semblé accompagner le navire et des perturbations alléguées des systèmes de navigation et de communication.

Mais son principal défaut documentaire est également évident : le témoignage actuellement accessible n'a été transmis que près de quarante ans après l'événement.

Rappelons que ce cas figure ici car le nom du bateau est en rapport avec le Libéria, d'où un classement dans ce pays par erreur dans certaines basses documentaires.

1975 ENVIRON - MONTS NIMBA (SECTEUR DE YEKEPA) - LIBERIA
L'observation des Monts Nimba repose sur des témoignages recueillis auprès du personnel de la compagnie minière LAMCO et figure dans des répertoires ufologiques privés consacrés à l'Afrique de l'Ouest.

Contexte industriel et géographique
Infrastructures de la LAMCO : Dans les années 1970, la Liberian American-Swedish Minerals Company (LAMCO) exploitait d'importants gisements de minerai de fer à Yekepa. Le site regroupait une communauté d'ingénieurs, de géologues et de techniciens scandinaves, américains et libériens.

Environnement : La chaîne du Nimba forme un relief montagneux culminant à plus de 1 700 mètres à la jonction des frontières du Libéria, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire.
Caractéristiques et cinématique du phénomène

Aspect : Objet métallique discoïdal à forte réflectivité lumineuse, observé à moyenne altitude au-dessus des zones d'extraction à ciel ouvert.

Comportement : Maintien d'une position stationnaire rigide pendant plusieurs minutes au-dessus des reliefs miniers, suivi d'un départ instantané avec une accélération verticale à haute vitesse en direction du territoire guinéen, sans bang supersonique ni bruit de propulsion décelable.
Origine des sources et traçabilité

Archives d'expatriés scandinaves : En raison de la forte présence de cadres suédois au sein de la LAMCO, les premières mentions du cas ont été relayées dans des bulletins d'employés et des associations d'enquête privées nordiques (notamment archivées au sein du réseau UFO-Sverige).

Bases de données civiles : L'incident a par la suite été consigné dans la base de données internationale UPDB (Unidentified Phenomenon Data Base) ainsi que dans des catalogues informels d'inventaire de la casuistique continentale africaine.

Hypothèses analysées

Hypothèse	Description et pertinence
Phénomène optique ou réflectif	Reflets solaires ou illusions d'optique favorisés par les structures métalliques de la mine et les conditions atmosphériques de montagne.
Vol de reconnaissance frontalier	Incursion d'un aéronef de reconnaissance non identifié opérant le long de la zone frontalière tripartite (Libéria-Guinée-Côte d'Ivoire).
Phénomène Aérospatial Non Identifié	Trajectoire et accélérations angulaires non conventionnelles difficilement compatibles avec l'aviation civile ou militaire de l'époque.

1978 MONT NIMBA COTE LIBERIA -
1978 — Mont Nimba — Orbes orange — Des volontaires du Corps de la Paix auraient rapporté avoir vu des orbes orange effectuant des manœuvres au-dessus du mont Nimba — Dyerbolical

Cette information de DYLERBOLICAL provient d'une source ufologique secondaire, non détaillée, uniquement quelques mots et je n'ai pas retrouvé à ce stade de rapport original daté de 1978, de témoignage nominatif, de coupure de presse ou de document du Peace Corps établissant cette observation.

En revanche, il existe bien une donnée intéressante qui rend le scénario géographiquement et humainement plausible : les archives de volontaires du Peace Corps montrent que des volontaires américains étaient effectivement présents dans la région de Nimba à cette époque. Par exemple, le répertoire des anciens volontaires mentionne David B. Bice, qui servait en Saniquellie et Monrovia à partir de 1978, ainsi que Amy Diane Schimmel, affectée à Owensgrove et Jene Wonde en 1978. D'autres volontaires sont documentés dans le Nimba au milieu des années 1970.
Mais cela ne prouve évidemment pas l'observation elle-même.
Source : https://dyerbolical.com/

25 AOUT 1979 — VOL SWISSAIR SR254 – SUD OUEST DU LIBERIA CENTRAL
Le catalogue de Dominique Weinstein/NARCAP, Unidentified Aerial Phenomena — Eighty Years of Pilot Sightings, recense 1 305 observations de pilotes et équipages entre 1916 et 2000.

Il donne précisément :
Date : 25 août 1979 - Heure : 20 h 46 ZT (UTC)

Pays : Liberia - Zone : au-dessus du sud-ouest du Liberia central
Vol : Swissair SR 254 - Témoin : pilote
Phénomène : une lumière blanche très brillante, devenant ensuite jaune-rouge
Radar : aucun indiqué
Source codée : 03/39.

Et la source est particulièrement intéressante : Weinstein l'identifie comme :
« Swissair flight crew member report form (Project 1947) » Autrement dit, nous ne sommes pas simplement devant une retranscription ufologique tardive : le catalogue indique une fiche de témoignage provenant d'un membre d'équipage Swissair, conservée dans les dossiers de Project 1947.

Pourquoi ce cas mérite une fiche détaillée
Il s'agit d'un témoignage de pilote professionnel en vol, avec : date + heure UTC + compagnie + numéro de vol + zone géographique + description chromatique + source primaire/secondaire identifiable.

La prudence est d'autant plus nécessaire que 20 h 46 UTC permettrait de rechercher précisément les phénomènes astronomiques, météorologiques, aéronautiques ou éventuellement spatiaux visibles depuis la trajectoire du SR 254.

Le manque d'information, l'absence de lien pour remonter les sources fait de ce cas une observation insuffisamment documenté, ne permettant pas de poursuivre une analyse. C'est le problème des bases de données qui collectent des observations sans enquêter par la suite sur le cas.

Fiche Énigmalabs n° 40885 Reprise de UFODNA, qui lui-même collecte différentes bases de données.
25 août 1979 • 20:46 UTC+0
Centre - Gbenelay, Nimba, Libéria
Témoignage
Incident du vol Swissair SR 254.
Source : UFODNA
Catalogue de Dominique WEINSTEIN et Narcap :
https://static1.squarespace.com/static/5cf80ff422b5a90001351e31/t/5d02eb46935aac0001690f62/1560472408972/narcap_revised_tr-4.pdf

ANNEE 1980 – PORT MARITIME DE BUCHANAN - LIBERIA
Contexte maritime et industriel
Le port de Buchanan : Deuxième port du pays et terminal d'exportation du minerai de fer acheminé depuis les mines de Yekepa (Monts Nimba). La rade abritait en permanence de lourds minéraliers et cargos internationaux en attente de chargement.

Conditions de l'observation : Le phénomène a été consigné depuis la passerelle d'un navire marchand au mouillage, offrant une vue dégagée sur la surface de l'océan Atlantique.

Détails sur la cinématique de l'OSNI
Transition trans-milieu : La masse lumineuse ambrée a émergé directement de la sous-surface marine sans provoquer de bouillonnement majeur, de gerbe d'eau importante ni d'émission thermique visible.
Phase de survol : Après sa sortie de l'eau, l'objet s'est stabilisé à très basse altitude au-dessus de la houle avant de s'éloigner vers le large (cap ouest/sud-ouest) avec une accélération continue jusqu'à sa disparition à l'horizon.

Origine des sources et répertoires d'archivage
Journaux de bord maritimes (Logbooks) : La mention initiale provient des extraits de journaux de navigation et de rapports d'incidents nautiques transmis informellement par des marins de la marine marchande.

Base de données WaterUFO : Le cas est répertorié dans les archives spécialisées dans les phénomènes aquatiques non identifiés (notamment les travaux de compilation du chercheur Carl Feindt sur les incidents trans-milieux).

Catalogues civils (UPDB / MUFON) : L'événement a été intégré dans l'Unidentified Phenomenon Data Base ainsi que dans des répertoires consacrés aux observations maritimes le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Hypothèses analysées

Hypothèse	Évaluation
Bioluminescence / Gaz sous-marins	Des remontées de gaz ou des phénomènes luminescents marins existent, mais ils ne permettent pas d'expliquer une phase de vol horizontal structuré au-dessus de la surface.
Fusée de détresse ou exercice nautique	Un tir pyrotechnique depuis un autre navire peut créer une lueur ambrée, mais sa trajectoire reste balistique ou descendante sous parachute, contrairement à une émergence suivie d'un survol.
Objet Sous-marin Non Identifié (OSNI)	Phénomène trans-milieu présentant une capacité de déplacement fluide entre l'environnement aquatique et l'atmosphère.

Il n'existe aucun lien web officiel ni rapport gouvernemental téléchargeable, le Libéria n'ayant pas d'organisme public de collecte des PAN et n'ayant pas numérisé ses archives maritimes des années 1980.

11 JUILLET 2008 - MONROVIA — BUSHROD ISLAND - LIBERIA
Observation photographique d'une « sphère » près du Soleil

RESUME DE L'INCIDENT :
Le 11 juillet 2008, vers 17 h 55, un témoin se trouvant sur Bushrod Island, à Monrovia, déclara avoir photographié une petite lumière ou « sphère » située à proximité apparente du Soleil. Regardant vers l'ouest, il estima l'objet à environ 40° d'élévation et déclara l'avoir observé pendant une vingtaine de minutes. Il réalisa plusieurs clichés avec un téléphone Nokia 5610, puis avec un appareil numérique HP Photosmart M527. Selon lui, la position apparente du phénomène variait d'une photographie à l'autre, tandis que son éclat diminuait puis augmentait à nouveau avant sa disparition.

L'intérêt principal du cas réside dans l'existence d'une série photographique contemporaine du témoignage. Toutefois, les images ayant été réalisées à proximité immédiate du Soleil, des phénomènes de réflexion interne, de flare ou d'autres artefacts optiques doivent impérativement être examinés avant de conclure à la présence d'un objet matériel. L'existence d'un déplacement apparent sur les clichés ne constitue pas, à elle seule, la preuve d'un déplacement réel dans l'espace. Cas photographique documenté, mais non identifié — B/C.

Photographie et source première – le site du témoin : https://guysmat787.weebly.com/ - Les photos sont disponibles sur son site. Description faite par le témoin et informations :

- Lieu : Île Bushrod, Monrovia, Libéria.
- Heure : 17h55, le 11 juillet 2008.
- Direction du regard : Ouest.
- Altitude du regard : Environ 40°.
- Durée d'observation : 20 minutes.
- Direction du mouvement : Nord-sud.
- Ciel : Partiellement nuageux.
- Visibilité de la Lune, de Vénus ou d'un autre objet céleste : Non

Description du témoin :
J'étais assis dans une voiture, attendant mes amis à la sortie d'un magasin, quand j'ai voulu voir à quoi ressemblerait une photo du soleil avec mon Nokia 5610. J'ai pris la première photo et j'ai cru voir un astre… enfin, c'est ce que je croyais. J'ai pris d'autres photos et je me suis soudain souvenu que j'avais

un appareil photo (Photosmart M527) dans mon sac à dos. J'ai pris quelques autres clichés, mais ils étaient moins nets que ceux pris avec mon Nokia.

Je pensais qu'il était immobile jusqu'à ce que je regarde les photos sur mon ordinateur portable.

La page conserve plusieurs images accompagnées des commentaires du témoin. Point particulièrement intéressant Le témoin ne prétend pas initialement photographier un « vaisseau spatial ». Il explique au contraire qu'il photographiait le Soleil et qu'il a découvert la présence de cette anomalie sur les images. C'est méthodologiquement intéressant. Mais prudence Ce cas est loin de démontrer un engin extraordinaire. La proximité apparente du Soleil impose d'envisager plusieurs possibilités :

- Reflet interne de l'objectif ;
- Flare ;
- Réflexion sur une lentille ;
- Petit nuage ou phénomène atmosphérique ;
- Oiseau/insecte ;
- Planète ou objet céleste surexposé ;
- Défaut numérique ;
- Véritable objet distant.

Avec l'apparition des téléphones portables avec appareil photo, ce type d'anomalie découverte après avoir pris la photo, en la regardant plus tard n'est pas rare. Ce sont des milliers de cas, qu'on peut expliquer dans la grande majorité, mais qui demandent un temps important d'analyse. L'intérêt en fait de telles photos est très minime pour la recherche scientifique sur le dossier OVNI.

La succession des photographies est donc plus intéressante que l'interprétation : *UFO disparition ; nouvelle apparition ou deuxième objet possible.*
NUFORC (cas n° 64535) - Enigma LABS –

22 FÉVRIER 2017 — MONROVIA - LIBERIA
Objet de type « drone » observé à très haute altitude

La source est le Filer's Files / National UFO Center, NUFORC - EnigmaLabs - qui reproduit un signalement provenant du MUFON CMS.

Date : 22 février 2017
Lieu : Monrovia, Liberia
Témoin : non identifié
Objet : décrit comme ressemblant à un drone
Altitude apparente : très élevée
Taille apparente : importante
Comportement : Stationnaire ; déplacement vers le haut ; déplacement vers le bas ; déplacement vers l'avant, déplacement vers l'arrière ; Disparition rapide.
Document : vidéo transmise avec le témoignage.
Problème : l'auteur de Filer's Files indique qu'il n'a pas pu ouvrir la vidéo.
La source précise explicitement que le signalement provenait du MUFON CMS. – Base de données non accessible.

Évaluation
Ce cas est beaucoup plus fragile que certains évoqués ci-dessus, il manque beaucoup d'informations, il est en fait impossible à analyser. Une enquête sur place serait nécessaire.

Chez ÉnigmaLABS n° 76343
février 2017. 22 • 21h30 UTC+0 - Monrovia, Montserrado, Libéria

Témoignage

Objet ressemblant à un drone. Mais il était très haut et de grande taille. Il a plané. Il est monté/descendu et avancé/reculé. Puis il a rapidement disparu. Objet ressemblant à un drone. Mais il était très haut et de grande taille. Il a plané. Il est monté/descendu et avancé/reculé. Puis il a rapidement disparu.

Chez UFO Hunter : Un objet de type « drone », mais très grand et en altitude, a été observé. Il effectuait des mouvements de haut en bas et d'avant en arrière avant de disparaître rapidement. Durée : 5 minutes. Source originale : MUFON (cas n° 82283).

04 AOUT 2020 - COMTE DE NUMBA – DISTRICT DE GBEHLAY-GEN – LIBERIA
DES OVNI QUI SONT RAPIDEMENT DEVENU DES OBJETS VOLANT IDENTIFIES !

Article de la presse du Libéria : https://gnnliberia.com/in-nimba-county-gbehlay-geh-district-citizens-say-they-are-panic-over-discovery-of-strange-objects/

Dans le comté de Nimba : les habitants du district de Gbehlay-Geh se disent paniqués par la découverte d'objets étranges.

Par GNNLiberia Le 7 août 2020 386

De Musa Moore Sherman | Correspondant GNN | Comté de Nimba|

Les habitants du district n°4 du comté de Nimba craignent les largages continus de radiosondes, un instrument de télémétrie alimenté par batterie transporté dans l'atmosphère généralement par un ballon-sonde météorologique qui mesure divers paramètres atmosphériques et les transmet par radio à un récepteur au sol dans la région, selon notre correspondant.

Il y a à peine un mois, un objet similaire avait été jeté à Sor-Yoolah, dans le comté de Nimba, semant la peur parmi les habitants de la communauté en raison de l'épidémie de coronavirus, qui se propagerait par le biais d'objets et des déplacements de population.

Le mardi 4 août au matin, cet objet a de nouveau été découvert par un agriculteur du nom d'Albertson Bartuah dans la vieille ville de Zean, dans le comté de Nimba, après qu'il se soit rendu dans son village pour y effectuer des travaux.

Les habitants de la région expriment leur vive inquiétude face à cette situation, se demandant pourquoi ce genre de choses arrive toujours dans la communauté, et en particulier la chute de cet objet dans le district de Gbehlay-geh.

L'agriculteur Albertson Bartuah a déclaré que cette situation devrait retenir l'attention de l'administration du comté afin d'enquêter sur le lieu, les modalités et les personnes responsables du lancement de ces objets à Nimba.

Il est allégué que, depuis la première découverte de l'objet, aucune enquête n'a été menée par l'administration du comté, ni même par les dirigeants du comté ; notre enquête se poursuit

C'est un cas très intéressant parce qu'il illustre parfaitement la transformation d'un objet technologique banal en objet mystérieux lorsqu'il est découvert par une population qui ne connaît pas sa fonction. Une radiosonde peut effectivement avoir une apparence assez inhabituelle
:

- Boîtier électronique ;
- Capteurs ;
- Câbles ;
- Antenne ;
- Éléments en plastique ;
- Parfois parachute ;
- Batterie ;
- Composants suspendus sous le ballon.

Elle peut tomber relativement loin de son point de lancement lorsque le ballon météorologique éclate ou lorsque l'ensemble redescend. Dans le cas de Nimba, il n'est donc pas nécessaire d'invoquer un objet aéronautique inconnu.

Les OVNIs signalé dans la région de Nimba en 2020 sont donc susceptibles d'être en fait ces ballons sondes.

24 MARS 2026 — MONROVIA - LIBERIA
« Une lumière étrange dans le ciel »
J'ai retrouvé une publication sur les réseaux sociaux signalant une lumière inhabituelle au-dessus de Monrovia, publiée le 24 mars 2026. /



Liberian TV Network
24 Mars 2026 ·
Tôt ce matin, les résidents de la ceinture du Mont Barclay–Johnsonville se sont réveillés à une vue étrange dans le ciel. Certains écoliers, en route ce matin, disant que c'est un boøm, tandis que d'autres pensent que cela aurait pu être un avion qui passe.

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'explication officielle, et le moment a laissé beaucoup de gens curieux et parlant.

Qu'est-ce que tu crois que c'était ? Météorologie ? Des avions ? Autre chose ?
Pour le moment, il s'agit seulement d'une alerte/témoignage de réseau social, et non d'un dossier ufologique constitué.

REMARQUE :
Ce que montre réellement la photographie
On distingue une traînée blanche, longue, rectiligne et très fine, qui traverse diagonalement le ciel depuis le coin supérieur gauche vers le centre de l'image. Quelques caractéristiques sont importantes :

- La trace est parfaitement linéaire ;
- Elle ne présente pas de rupture ou de zigzag ;
- Elle semble légèrement s'élargir et devenir plus diffuse vers sa partie supérieure ;
- Je ne distingue aucun objet nettement individualisé en tête de traînée ; (les photos sur Facebook étant retraitées, le format ne permet pas un fort agrandissement, ce qui pose un problème pour voir ce qu'il y a en tête de la trainée.)
- Il n'y a pas de structure discoïdale, sphérique ou métallique identifiable ;
- Le ciel présente une luminosité diffuse, compatible avec une photographie prise près du lever du Soleil.

Hypothèse : Probablement un avion à haute altitude, hypothèse à privilégier, classique dans nos cieux, eut être moins au Nigéria !
https://www.facebook.com/LiberianTVPage/posts/early-this-morning-residents-in-the-mont-barclayjohnsonville-belt-woke-up-to-a-s/1504371121699660/

Chapitre XII 27

25 - LIBYE

Ancienne Colonie Britannique - Italienne

La Libye est un cas à part : ciel le plus clair de Méditerranée, densité 3 hab/km2, mais seulement un peu plus de 10 cas documentés de 1942 à 2025, dont 4 seulement dans la base internationale UFO Hunters, contre 16 pour le Kenya.

Tout tourne autour de Wheelus Air Base. Construite par les Italiens en 1923 comme Mellaha, devenue "a Little America...on the sparkling shores of the Mediterranean" avec 4600 Américains. À partir du 16 novembre 1950, déploiements SAC de bombardiers nucléaires B-50, B-47 en rotation 45 jours pour frappes sur l'URSS. Résultat : la quasi-totalité des cas Blue Book libyens sont militaires :
11 février. 1953 : équipage C-119 USAF voit un disque qui dépasse et pace l'avion entre Tunis et Tripoli
24 janvier 1956 : radar Wheelus capte objet à 99° azimut 75 miles, tracking 330° à 75 knots 1000 ft pendant 12 min
1 septembre 1958 00h15 : technicien Philco A.M. Slaton à Wheelus voit objet rond bleu-blanc à vitesses variables

Le cas le plus détaillé est italien, pas libyen : Ain Zara 23 octobre 1954 03h25. En pleine vague de soucoupes en Italie, le Corriere di Tripoli (1911-1960) rapporte qu'un cigare a atterri à 5 km sud de Tripoli, ferme Onorato. Fermier sicilien Carmelo Papotto décrit châssis 2,5m x 3m, forme "aérodynamique car with a tail", 6 hommes en combinaisons jaunâtres, décharge électrique quand il touche l'échelle, traces pneus avec substance bleutée. Archives retrouvées en 2023 à Rome par Edoardo Russo. Analyse actuelle : mythologie de guerre froide (mitrailleuses Browning, antennes radio, pneus de camion) à quelques km de Wheelus, pas rencontre extraterrestre.

Aujourd'hui, trou noir ufologique. Sous Kadhafi 1969-2011 : censure totale, aucun cas publié. Depuis 2011: guerre civile, drones, tirs. Dernier cas significatif : 15 mars 2018 - 00h45 - Tripoli, "une traînée de lumière traînant une boule de feu d'ouest en est... un objet triangulaire est apparu sous ce qui était la boule de feu". Et en 2023, le Centre libyen de télédétection doit démentir : train de 34 satellites Starlink confondu avec OVNI dans l'ouest libyen

En résumé : la Libye n'a pas de folklore OVNI indigène, elle a une histoire d'interférence. Le phénomène est fabriqué à 70% par la plus grande base nucléaire américaine de Méditerranée, puis effacé par 50 ans de dictature et de guerre.

CATALOGUE

AVRIL 1942 - FORTIN AOULEF – SAHARA – LIBYE
Archive Italienne - UFO in Libia qui elle-même reprend Aimé Michel, L'Enigme des Disques Volants*, Edizioni Massimo, p.139.*
Ce cas est par erreur classé en Libye par différentes sources, mais en fait ce cas se passe en Algérie. Voir le détail du cas sur notre chapitre consacré à l'Algérie.

23 OCTOBRE 1954 - TRIPOLI, LIBYE - OBSERVATION D'UN OVNI AU SOL AVEC OCCUPANTS
RAPPORT COMPLET D'INVESTIGATION ETABLI A PARTIR DE NOMBREUSES SOURCES

1. FICHE TECHNIQUE DE L'OBSERVATION

Élément	Détail
Date	23 octobre 1954 (des sources mentionnent le 25 !)
Heure	03h00 du matin (peu avant le lever du soleil) - (? risque d'erreur)
Lieu	Campagne de Tripoli, Libye
Témoin	Carmelo Papotto, colon italien, fermier
Type d'événement	Atterrissage - Contact rapproché de 3e type (occupants observés)

Élément	Détail
Durée totale	Environ 20 minutes
Classification	CE-III (Close Encounter of the Third Kind)
Source principale	Magazine italien Clypeus, n°32 (vol. VIII-1, p.19-20), rubrique "Italian UFO Report" dirigée par Gianni V. Settimo, publié à partir de 1964

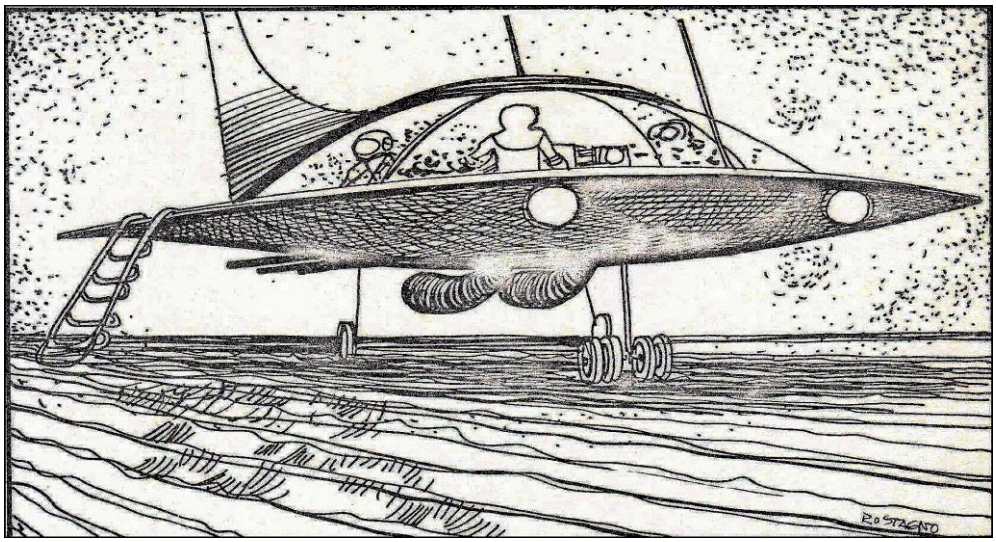


Photo 1 - Interprétation de l'objet publiée par Clypeus

2. CONTEXTE ET SITUATION DU TÉMOIN

2.1 Le témoin

Carmelo Papotto était un colon italien exploitant une ferme dans la région de Tripoli. À l'époque des faits, la Libye était encore marquée par la présence italienne (l'Italie avait colonisé la Libye de 1911 à 1943, et de nombreux Italiens y sont restés après la guerre).

2.2 Caractéristiques psychologiques du témoin

Selon le récit publié par l'agence ANSA (Agence Nationale Stampa Associata), Carmelo Papotto menait une vie simple à la campagne, sans habitude de lecture des journaux ni de suivi de l'actualité. Il n'avait jamais entendu parler d'OVNIs auparavant, ce qui renforce la crédibilité de son témoignage en éliminant tout biais culturel ou suggestion préalable.

2.3 Conditions environnementales

- Météo : Ciel serein, silence absolu
- Luminosité : Il faisait encore nuit (03h00), mais l'objet émettait sa propre lumière – le jour se levait lit-on dans certaines sources – (risque d'erreur si on suit cette information – on ne dispose pas des coupures de presse de l'époque)
- Terrain : Champ fraîchement labouré (sol humide favorable à la conservation de traces)

3. DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE DÉTAILLÉ

3.1 Premier contact visuel (03h00)

Alors que Carmelo Papotto effectuait sa tournée habituelle dans les logements des ouvriers agricoles, il remarqua quelque chose descendant lentement du ciel, sans aucun bruit. Dans son témoignage, il décrit :

- *"Au premier abord, cela ressemblait à un petit fragment lumineux, flottant légèrement et avec précision, comme sous une forme contrôlée par une intelligence artificielle."*

L'objet a effectué une descente contrôlée et précise avant d'atterrir à quelques mètres de lui.

3.2 Description détaillée de l'engin
Caractéristiques générales
Forme : Aérodynamique, profil d'automobile moderne s'effilant à l'arrière avec une queue semblable à un gouvernail
Dimensions : Environ 6 mètres de long sur 3 mètres de large
Structure : Bipartite
Partie inférieure : Surface métallique brillante (aspect aluminium poli)
Partie supérieure : Transparente, composée de panneaux divisés (verre ou matière cristalline)

Détails techniques spécifiques

Élément	Description
Train d'atterrissage	Six roues : quatre roues avant groupées par paires, deux roues arrière
Éclairage avant	Deux phares latéraux
Accès	Petite échelle extérieure permettant l'accès à l'intérieur
Partie inférieure	Deux tubes incurvés
Partie supérieure	Deux longues tiges (antennes radio) - une à l'avant, une à l'arrière
Partie arrière	Tubes cylindriques (conduits ou tuyaux d'échappement)

Phénomène lumineux
L'engin était enveloppé d'une lumière blanche extrêmement intense, formant un halo d'environ 4 mètres autour de lui. Cette illumination était si puissante qu'elle éclairait le sol comme en plein jour.

3.3 Observation des occupants
À travers la partie transparente de l'appareil, Carmelo Papotto distingua six silhouettes. Description détaillée
Tenues vestimentaires
Combinaisons de couleur jaune
Une des silhouettes portait un casque audio
Toutes portaient initialement des masques à gaz couvrant intégralement le visage
Révélation capitale
Soudain, l'un des occupants retira son masque. À sa grande surprise, Carmelo découvrit un visage parfaitement humain. Cette observation est exceptionnelle car elle suggère que les occupants étaient biologiquement humains ou présentaient une apparence humaine indistingable.

Activités observées à l'intérieur
Un des occupants effectuait une opération de maintenance technique :
Manipulation d'une pièce circulaire
Retrait et remise en place de cette pièce (test de mécanisme interne)
Port d'un casque équipé de fils et connexions métalliques (appareil technique)
Actionnement d'une commande faisant rabattre un petit couvercle métallique sur la pièce
3.4 Interaction physique avec l'engin
Poussé par la curiosité, Carmelo s'approcha de l'engin et monta une marche de l'échelle pour tenter d'observer l'intérieur. Dès qu'il toucha le métal :
« Il ressentit une violente décharge électrique qui le projeta en arrière, étourdi. »
Après cet incident, un des occupants lui fit signe de s'éloigner à travers la vitre.

3.5 Départ de l'engin
- Après environ 20 minutes d'observation :
- L'engin commença à s'élever verticalement, toujours en silence
- Il atteignit environ 50 mètres de hauteur
- Il accéléra brusquement vers l'est

- Disparition en quelques secondes



Photo 2 : Interprétation par une IA en 2026 de l'observation. On remarquera que suivant l'époque, les interprétations peuvent être bien différentes. Le témoignage reste toujours très fragile.

4. CONSÉQUENCES ET INVESTIGATIONS

4.1 Signalement aux autorités

Quelques heures après l'événement, encore sous le choc, Carmelo Papotto signala l'incident aux autorités locales libyennes. Intriguées par son récit, celles-ci dépêchèrent une petite équipe sur place.

4.2 Couverture médiatique

La nouvelle se répandit rapidement dans la communauté italienne de Tripoli. L'agence de presse ANSA, qui avait des correspondants sur place, envoya des journalistes à la ferme pour enquêter.

4.3 Preuves matérielles relevées

- Traces au sol
- Dans le sol humide du champ labouré, des marques nettes furent découvertes :
- Largeur des traces : environ 10 centimètres
- Profil : composé de petits carrés d'environ 3 centimètres chacun
- Configuration : correspondant à quatre roues avant jumelées et deux roues arrière disposées en oblique
- Empattement : environ 3,30 mètres

Cette configuration de traces correspondait parfaitement à la description de l'engin faite par le témoin (six roues avec doublement des roues avant).

Résidus anormaux

Sur certaines parties plus élevées du terrain, les journalistes observèrent des résidus bleuâtres :

- Des échantillons furent prélevés
- Envoyés pour analyse en laboratoire
- Résultats jamais divulgués (disparition ou classification ?)

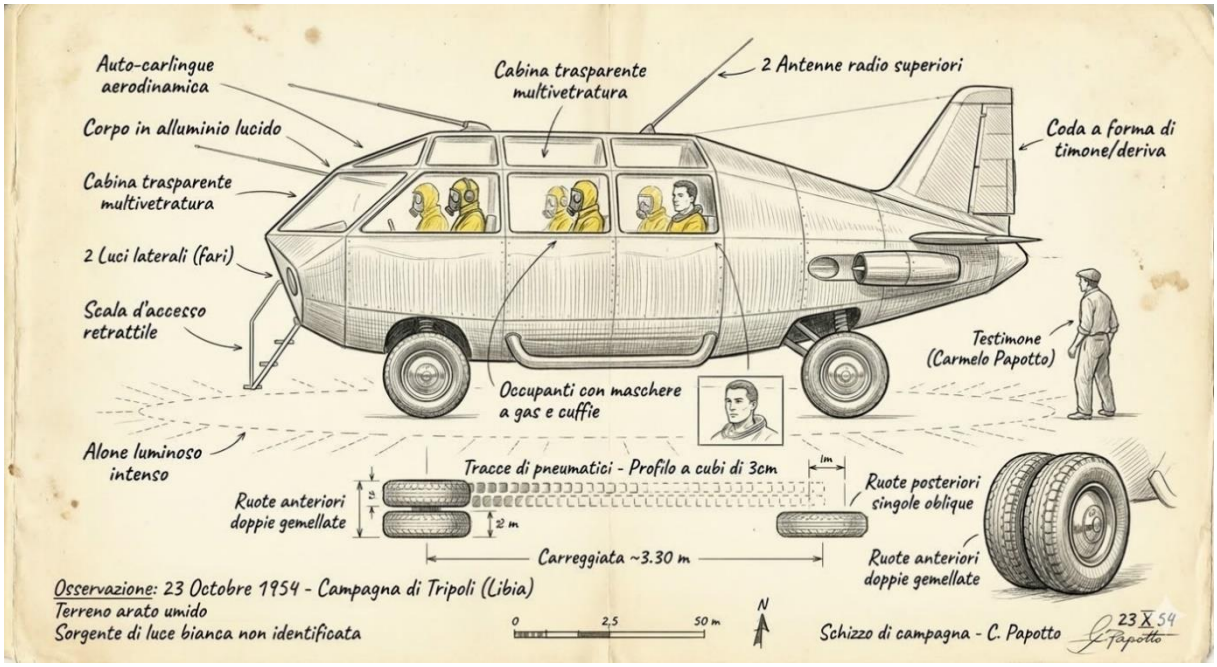


Photo 3 - Le croquis de l'observation imaginé par une IA à notre époque (2026)

5 - ANALYSE COMPARATIVE

5.1 Comparaison avec la base de données ufologique

Critère	Cas Tripoli	Observations typiques de 1954
Durée au sol	20 minutes	Généralement quelques minutes
Nombre d'occupants	6	1-3 en moyenne
Description des occupants	Humains avec masques	Petits êtres, humanoïdes
Traces physiques	Très détaillées	Souvent absentes ou vagues
Interaction électrique	Oui (décharge)	Rare
Couverture médiatique	Oui (ANSA)	Rare en Afrique du Nord

5.2 Éléments de crédibilité

Facteurs renforçant la crédibilité :

- Absence de culture ufologique du témoin (n'avait jamais entendu parler d'OVNIs)
- Corroboration physique : traces au sol conformes à la description
- Multiplicité des détails techniques cohérents (roues, échelle, antennes)
- Prélèvements de résidus (même si résultats non divulgués)
- Enquête officielle des autorités libyennes
- Vérification par presse (correspondants ANSA)

Éléments remarquables :

- La présence de roues est très inhabituelle dans les observations d'OVNIs

- Les occupants d'apparence humaine contredisent le stéréotype des "petits gris"
- La décharge électrique au contact suggère un champ énergétique protecteur

5.3 Contexte de la vague de 1954

Cette observation s'inscrit dans la grande vague mondiale de 1954, qui a vu 280 cas recensés en Afrique. Le 23 octobre 1954 se situe en plein cœur de cette période d'intense activité ufologique.

6. DOCUMENTATION ET SOURCES

6.1 Source principale

- Le récit complet a été publié dans le magazine italien Clypeus, n° 32 (vol. VIII-1, p. 19-20), à partir de 1964, dans la rubrique "Italian UFO Report" dirigée par Gianni V. Settimo.

Sources secondaires

- Les Dossiers des O.V.N.I. – Henry Durant (Robert Laffont, 1973),
- Passport to Magonia (Jacques Vallée, 1974)
- Humanoid Encounters 1960–1964:
- The Others Among Us (Albert S. Rosales, 2007).
- Fantastic Enigmas— Bruce F.

6.2 Documents originaux

Ce récit a été établi à partir de :

- Documents officiels des autorités libyennes locales
- Informations obtenues par les correspondants de l'agence italienne ANSA

6.3 Conservation du témoignage

Le cas a été préservé dans les archives ufologiques italiennes et cité par divers chercheurs, dont il constitue l'un des dossiers les plus complets pour l'Afrique du Nord dans les années 1950.

7. CONCLUSION

7.1 Importance du cas Tripoli 1954

L'observation de Carmelo Papotto le 23 octobre 1954 près de Tripoli constitue l'un des dossiers les plus complets et les plus détaillés de l'ufologie africaine. Plusieurs facteurs lui confèrent une importance exceptionnelle :

- Qualité du témoin : Personne simple, sans connaissance préalable des OVNIs, donc peu susceptible d'avoir inventé ou fantasmé
- Richesse descriptive : Précision technique exceptionnelle sur l'engin (roues, échelle, antennes, éclairage)
- Corroboration matérielle : Traces au sol conformes à la description, prélevées et documentées
- Multiplicité des occupants : Six êtres d'apparence humaine, observation rare
- Interaction physique : Décharge électrique au contact
- Couverture officielle et médiatique : Enquête des autorités libyennes, reportage ANSA

7.2 Mystères persistants

Plusieurs questions restent sans réponse :

- Quelle était la nature exacte des résidus bleuâtres prélevés ?
- Pourquoi les résultats d'analyse n'ont-ils jamais été divulgués ?
- Qui étaient ces six êtres d'apparence humaine ? Pourquoi certains portaient-ils des masques ?

7.3 Place dans l'histoire ufologique

Ce cas mérite amplement la qualification de "parfait atterrissage" comme Jacques Vallée le qualifiait. Par sa richesse et sa documentation, il reste un classique du contact rapproché de troisième type dans cette région.

1. ANNEXES

8.1 Chronologie comparative des sources

Source	Date mentionnée	Détails
Recherche web initiale	23 octobre 1954	"Six êtres humains", décharge électrique, traces
Source diverses	23 octobre 1954	Récit exhaustif avec nom du témoin et détails techniques
Magazine Clypeus	23 octobre 1954	Documentation officielle et enquête ANSA

Note : La différence de date (23 vs 25 octobre que l'on retrouve dans certaines sources) pourrait résulter d'une erreur de retranscription dans certaines bases de données secondaires. La source originale Clypeus/ANSA fait autorité avec la date du 23 octobre. *

8.2 Classification ufologique

Code standard : CE-III (Close Encounter of the Third Kind)
Sous-catégorie : Atterrissage avec traces physiques et interaction avec le témoin

Rapport établi le 16 mars 2026 suivant les recherches utiles et notamment les sources citées en référence :

Sources principales **:**

- *Magazine Clypeus, n°32 (vol. VIII-1, p.19-20), 1964*
- Archives ANSA (Agence Nationale Stampa Associata), correspondants à Tripoli, 1954
- Documents officiels des autorités libyennes (cités dans Clypeus)
- Les Dossiers des O.V.N.I. Henry DURANT (Robert Laffont, 1973),
- Passport to Magonia (Jacques Vallée, 1974)
- Humanoid Encounters 1960–1964
- The Others Among Us (Albert S. Rosales, 2007).
- Fantastic Enigmas — Bruce F.

Avis :
La problématique liée à cette époque particulière ou des observations d'objets volants non identifiés ont été faites par milliers c'est qu'un nombre non négligeable de cas ont présenté des éléments faisant intervenir la présence d'êtres humanoïdes et l'atterrissage d'un objet, souvent en forme de soucoupe. Une sorte de course à « l'exceptionnel » ! La presse dans le monde entier en parlait. Or, avec les années et surtout après le travail d'enquêteurs sérieux spécialisés sur le phénomène ovni, il s'avère qu'un grand nombre de cas ont été démontré comme étant des canulars, des mésinterprétations et autres explications rationnelles.

La presse n'est pas un gage de véracité quant à une analyse scientifique car elle ne fait en règle générale que rapporter des faits. Les autorités enquêtent, notent mais ne sont pas habilité à faire des recherches poussées. L'observation de Tripoli est située dans une région lointaine, aucun chercheur sur le phénomène n'a été en mesure de faire une enquête approfondie et sérieuse. Les faits sont donc rapportés tels qu'on peut les trouver sur divers supports, il faut savoir qu'après analyse, seuls un faible pourcentage de cas reste inexpliqué. Le canular est donc possible, mais non démontré.
Étude du GEOS France JM



Il "sigaro volante„ di Ain Zara

Se è vero, chi sono? Occidentali o Sovietici?

Tre strani individui - Papotto interrogato a lungo dalla Polizia - Precisazioni - Il nostro sopraluogo tecnico

Un "sigaro volante„ sarebbe atterrato l'altra sera nella Azienda Agricola Onorato ad Ain Zara

Il sigaro volante-piuma

Un agricoltore italiano di Engila deterrebbe il segreto dello annullamento della forza di gravità

Copie articles de presse de l'époque, Document CISU ET GUSIEPE STILO

Toujours sur le cas du 23 OCTOBRE 1954 – TRIPOLI – LIBYE - un article qqui avait été préparé un collaborateur du GEOS France, plus complet

LE « CIGARE VOLANT » DE TRIPOLI
Carmelo Papotto et l'étrange rencontre d'Aïn Zara — Libye - 23 octobre 1954 - Une des plus étonnantes rencontres rapprochées de l'Afrique du Nord.

Dans l'histoire des observations d'objets volants non identifiés en Afrique, certaines affaires ont acquis une réputation considérable sans que leurs sources originales aient réellement été examinées. Le cas de Carmelo Papotto, près de Tripoli, appartient à cette catégorie.

Pendant des décennies, l'affaire a été présentée comme une spectaculaire rencontre rapprochée avec un appareil extraterrestre : un engin métallique aurait atterri de nuit dans une exploitation agricole, six occupants humanoïdes auraient été aperçus à l'intérieur et le témoin aurait reçu une décharge électrique en essayant de monter à bord. Le récit est suffisamment extraordinaire pour avoir été repris par Jacques Vallée, dans Passport to Magonia, par le catalogue HUMCAT du CUFOS, par différentes publications européennes et par les compilations consacrées aux « rencontres rapprochées ».

Mais une recherche récente menée à partir des archives de la presse italienne de Libye permet de regarder cette histoire sous un angle beaucoup plus intéressant.

En 2023, le chercheur italien Edoardo Russo a retrouvé à la Bibliothèque du ministère italien des Affaires étrangères, à Rome, une collection rarissime du quotidien Corriere di Tripoli. Giuseppe Stilo a ensuite exploité cette documentation pour reconstruire l'histoire publiée sur le site du Centro Italiano Studi Ufologici (CISU). https://www.cisu.org/un-sigaro-volante-e-sceso-a-tripoli/

Cette découverte change considérablement la manière dont le cas doit être présenté.

1. Tripoli à l'automne 1954 : le contexte est essentiel
Pour comprendre l'affaire Papotto, il faut revenir au contexte de l'année 1954. La Libye n'est plus une colonie italienne. Après la Seconde Guerre mondiale et le traité de paix de 1947, l'Italie a perdu ses possessions africaines. Pourtant, une importante communauté italienne demeure encore en Libye. En 1945, environ 45 000 Italiens vivent encore dans le pays, principalement en Tripolitaine. Cette communauté possède ses propres commerces, exploitations agricoles, journaux et réseaux sociaux.

Le Corriere di Tripoli, journal italien fondé au début du XXe siècle, continue à paraître jusqu'en 1960. Il constitue donc une source exceptionnelle pour étudier non seulement les observations aériennes, mais aussi la manière dont le phénomène des « disques volants » pénètre progressivement dans la société libyenne. Or, à partir de septembre-octobre 1954, une véritable vague d'observations touche l'Europe. La France est particulièrement concernée, puis l'Italie. Le vocabulaire de l'époque n'est pas encore celui des « extraterrestres » qui deviendra dominant dans les décennies suivantes. On parle de : dischi volanti — soucoupes volantes où : sigari volanti — cigares volants.

La presse italienne de Tripoli finit elle aussi par reprendre cette terminologie.

2. Les premiers « cigares volants » de Tripol

Avant même l'affaire Papotto, plusieurs signalements apparaissent dans le Corriere di Tripoli. Le journal rapporte notamment qu'environ quatre personnes, sortant d'un établissement, auraient vu dans le ciel de Tripoli un objet ressemblant à un gros cigare. Un autre témoignage est attribué à un habitant libyen de Tripoli. Celui-ci aurait observé, sur la route entre Zuara et Tripoli, un objet ayant la forme d'un fuseau allongé. Il est remarquable que la rédaction privilégie déjà le terme « cigare volant ».

Le phénomène semble donc se diffuser dans la communauté locale dans un contexte où les médias italiens parlent abondamment des observations européennes. Ce point est capital. Avant même que Papotto ne raconte son expérience, le vocabulaire ufologique existe déjà dans la communauté italienne de Tripoli. Cela ne prouve évidemment pas que son récit soit fabriqué. Mais cela montre que le contexte culturel ne peut pas être ignoré.

L'événement central se produit dans la nuit du samedi 23 octobre 1954. La localisation est : Aïn Zara à environ cinq kilomètres au sud de Tripoli à l'époque. Aujourd'hui, Aïn Zara est intégrée à la vaste agglomération de Tripoli. L'exploitation agricole appartient au professeur Raffaele Onorato. Elle est exploitée par un jeune colon italien originaire de Sicile. Son nom est initialement imprimé par le Corriere di Tripoli sous la forme : Carmelo Rapotto. Mais le travail ultérieur de Giuseppe Stilo montre que cette graphie est erronée. Le véritable nom du témoin est : Carmelo Papotto. Il est âgé d'environ 29 ans au moment des faits.

Papotto effectue cette nuit-là sa tournée habituelle auprès des gardiens de l'exploitation. Vers 3 heures du matin, il se dirige vers une parcelle récemment labourée. Il remarque alors quelque chose de brillant dans le ciel. Mais au début, il n'y prête pas une attention particulière. Cette réaction est importante. Le témoin entend simultanément un bruit de moteurs. Dans cette région proche de Tripoli, l'observation d'aéronefs pendant la nuit n'est pas exceptionnelle. Le secteur est en effet fortement militarisé. À quelques kilomètres se trouve la Wheelus Air Base, immense base américaine qui constitue alors un élément majeur de la présence militaire occidentale en Libye. Papotto aurait donc d'abord pensé à un appareil conventionnel.

Puis quelque chose d'inattendu se produit : l'objet descend. Et il descend silencieusement vers le terrain. Le Corriere di Tripoli compare sa descente à celle d'un flocon de neige. L'engin se pose à quelques dizaines de mètres du témoin.

C'est ici que le récit devient particulièrement curieux. Les représentations ufologiques ultérieures ont souvent transformé l'engin en une sorte de soucoupe futuriste. Mais ce n'est pas ce que décrit le témoignage contemporain du Corriere di Tripoli. L'appareil est décrit comme ressemblant à : une automobile aérodynamique. Il possède une partie arrière évoquant une queue ou un gouvernail. Les dimensions estimées sont de l'ordre de : environ 5 à 6 mètres de longueur ; environ 3 mètres de largeur. Le châssis serait d'environ 2,50 mètres de large sur 3 mètres de long, selon les observations rapportées par le journaliste. La partie inférieure semble constituée d'un matériau métallique clair, comparable à de l'aluminium. La partie supérieure comporte des sections transparentes.

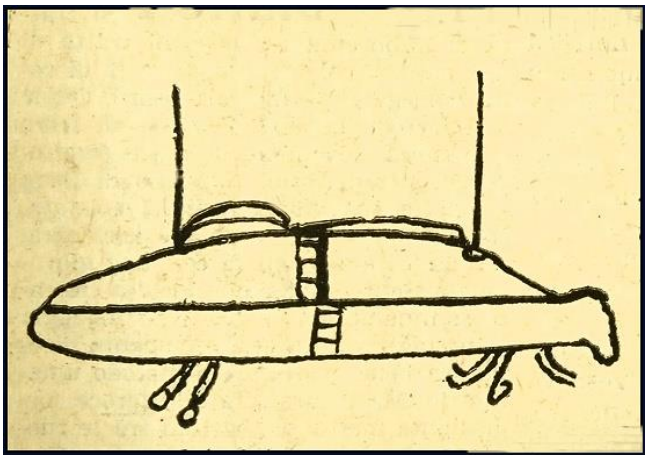
Cette description est extrêmement intéressante.

Elle ne correspond pas à l'image classique du « disque volant ».

Elle évoque plutôt, dans l'imaginaire technologique de 1954 : un petit avion expérimental extrêmement avancé.

L'engin aurait reposé sur : six roues. Quatre à l'avant, disposées par paires. Deux à l'arrière. Le témoin décrit même les distances entre les roues. Cette précision est l'un des éléments qui ont contribué à la célébrité du cas. Le Corriere di Tripoli rapporte également la présence de deux structures ressemblant à des tubes sous le fuselage. À l'avant et à l'arrière se trouvent des antennes. L'une semble reliée à un équipement de communication. Et un détail encore plus extraordinaire apparaît : deux éléments ressemblant à des canons de mitrailleuses.

Photo – L'objet reproduit dans la presse de l'époque * dessin du témoin.



La partie supérieure de l'engin serait transparente. À l'intérieur, Papotto aurait aperçu une lumière blanche très intense. La source serait constituée de : huit lampes quadrangulaires. Cette lumière éclaire l'intérieur et produit également des faisceaux visibles à l'extérieur. C'est grâce à cet éclairage que Papotto peut observer les occupants.

Le témoin affirme distinguer : six hommes. Ils portent des combinaisons de couleur jaunâtre. Leurs visages sont couverts. Ils semblent occupés autour de différents équipements. L'un d'eux aurait notamment porté un casque ou un dispositif relié à un système de communication. Mais voici un détail important : Papotto ne décrit pas des extraterrestres.

Lorsqu'un des occupants découvre brièvement son visage, le témoin dit qu'il lui semble humain. Le journaliste lui demande s'il pense avoir vu un Martien. Papotto répond en substance qu'il n'en sait rien et que l'homme lui a paru être un individu « du Nord », pouvant être américain, anglais ou russe. Cette réponse est fondamentale. Le témoin ne semble pas interpréter spontanément l'événement comme une rencontre extraterrestre. Il l'interprète plutôt comme : un appareil terrestre mystérieux.

Papotto n'est pas paralysé par la peur. Au contraire, il s'approche. Il interpelle même les occupants en lançant :

« Hello ! »

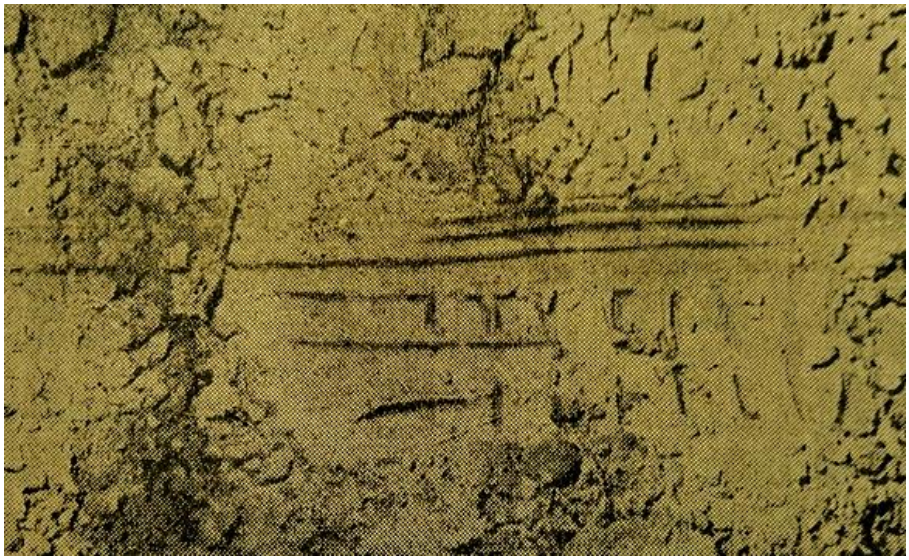
Cette attitude est assez inhabituelle dans les récits de rencontres rapprochées. Il aperçoit une petite échelle sur le côté gauche de l'appareil. Et il tente de monter.

C'est l'un des éléments les plus célèbres du dossier. Lorsque Papotto touche l'échelle ou une partie métallique de l'appareil, il ressent : une violente décharge électrique. Il est projeté en arrière. L'expérience lui rappelle le contact avec un câble électrique. L'un des occupants lui fait alors signe de rester à distance. Ce détail sera ensuite transformé par la littérature ufologique en une sorte de « système de protection énergétique ». Mais la source contemporaine est beaucoup plus simple : le témoin affirme avoir reçu une décharge électrique. Nous ne savons pas quelle en était la cause.

Après cet incident, Papotto recule. Il continue cependant à observer. Les six hommes semblent travailler autour de différents mécanismes. L'impression du témoin est que l'appareil a peut-être subi : une panne. Cette interprétation est particulièrement intéressante. Papotto ne décrit pas une visite extraterrestre destinée à communiquer avec l'humanité. Il décrit plutôt : un appareil en difficulté ou en maintenance. Cette idée était d'ailleurs un motif assez fréquent dans les récits de « soucoupes » des années 1950.

L'engin serait resté sur place environ : un quart d'heure à vingt minutes. Puis il se serait élevé verticalement. Le récit indique une montée jusqu'à environ : 50 mètres. Puis l'appareil aurait accéléré brutalement vers l'est. Le départ aurait été extrêmement rapide. Le contraste est saisissant : atterrissage silencieux et lent puis départ vertical et accélération fulgurante.

Photo : Traces, suivant photo publiée avec l'article de presse à l'époque ;



3- Les traces au sol

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais Papotto retourne ensuite sur le lieu d'atterrissage. Il affirme avoir découvert des traces laissées par les roues. Les empreintes présentent un dessin particulier : des sections quadrangulaires. Le Corriere di Tripoli rapporte qu'une substance verdâtre ou bleuâtre semblait recouvrir certaines traces. Un ami de Papotto, identifié sous les initiales A.D., aurait prélevé un échantillon du sol afin de le faire analyser. Voilà le premier élément matériel potentiel du dossier.

Le journal annonce qu'une analyse doit être effectuée. Un certain docteur Niccoli aurait été sollicité. Mais l'analyse ne sera finalement pas réalisée. Un technicien automobile, Japichino, donne une opinion selon laquelle la substance pourrait être simplement un produit de protection utilisé sur les pneus. L'analyse scientifique annoncée n'a donc pas lieu. C'est un élément essentiel dans l'évaluation du cas. Nous n'avons aucune analyse chimique démontrant une substance inconnue. Nous avons seulement : un témoignage concernant une substance une interprétation non scientifique selon laquelle elle pourrait être liée aux pneus.

Une autre information intéressante apparaît ensuite. Trois personnes — un avocat, un odontotechnicien et un responsable d'entreprise — se rendent à Aïn Zara. Papotto leur montre les traces. Elles auraient même été photographiées. Mais il faut être très prudent : nous ne disposons pas actuellement de photographies scientifiques authentifiées des traces.

Les sources ufologiques ultérieures ont parfois donné l'impression que les preuves photographiques étaient abondantes. Le travail de CISU montre au contraire que le dossier repose essentiellement sur le reportage journalistique contemporain.



Photo : Objet Imaginé pour reconstituer la scène.

4. L'épisode des trois hommes

L'affaire prend alors une tournure presque digne d'un roman d'espionnage. Papotto affirme avoir reçu la visite de trois hommes. Ils veulent obtenir : son dessin de l'appareil. Ils parlent italien avec lui mais discutent entre eux dans une autre langue. Deux sont décrits comme blonds, l'autre comme brun. Ils se déplacent dans une voiture américaine de type Vanguard. Papotto monte même dans leur véhicule. Ils insistent pour obtenir son dessin. Il refuse. Finalement, il parvient à quitter la voiture. Pendant plusieurs décennies, cet épisode a alimenté les théories selon lesquelles les hommes auraient pu être :

- Des agents secrets américains ;
- Des agents soviétiques ;
- Des militaires ;
- Des services de renseignement ;

- Ou même les occupants de l'appareil.

Mais le travail de CISU montre que cette dernière interprétation n'a aucune base documentaire.

L'enquête journalistique finit par identifier les trois individus comme : un avocat ; un odontotechnicien et un dirigeant d'entreprise. Ils semblent avoir été simplement des personnes curieuses souhaitant obtenir davantage d'informations. L'affaire menaça même de déboucher sur une plainte contre le journal à la suite de la manière dont les événements avaient été rapportés. Nous sommes donc très loin de la version sensationnaliste d'un groupe d'agents secrets venant récupérer une technologie extraterrestre.

Le 25 octobre, Papotto est également interrogé par la police. Nous ne disposons toutefois pas, dans les sources actuellement accessibles, d'un rapport policier complet permettant de savoir ce que les enquêteurs ont conclu. C'est une lacune documentaire importante. Le dossier ne permet donc pas d'écrire : « La police confirma l'atterrissage. » On peut seulement dire : « Papotto fut interrogé par la police après l'événement. »

La proximité de la Wheelus Air Base donne immédiatement une dimension militaire à l'affaire. À quelques kilomètres seulement de l'exploitation se trouve l'une des plus importantes installations aériennes américaines de la région. Le Corriere di Tripoli interroge donc les responsables de la base. Un journaliste est reçu par un capitaine et un responsable civil. La réponse est claire : ils ne savent rien de l'affaire. Autrement dit, aucun appareil américain de la base n'est officiellement présenté comme responsable du phénomène. Cette information est intéressante, mais elle ne constitue pas une preuve d'origine inconnue. L'absence d'identification par Wheelus signifie simplement : aucune confirmation officielle n'a été obtenue.

5. Le témoignage du Sunday Ghibli

Un autre journal, le Sunday Ghibli, destiné notamment à la communauté anglophone et militaire britannique et américaine, revient sur l'affaire. Il rapporte que des responsables de Wheelus auraient déclaré qu'aucun avion dont ils disposaient ne pouvait effectuer les performances attribuées à l'objet. Mais le même article rapporte également une objection intéressante : plusieurs câbles électriques passaient dans la zone. Cela aurait rendu difficile l'atterrissage d'un hélicoptère à cet endroit. Le journal ironise donc sur les différentes possibilités conventionnelles.

C'est l'un des enseignements les plus intéressants du travail du CISU. Dans la presse de Tripoli de 1954, l'interprétation dominante semble plutôt être :« quel type d'appareil terrestre avons-nous vu ? » Le journal évoque successivement : un appareil américain ; un appareil britannique ; un appareil soviétique ; un avion d'un pays allié voire un appareil expérimental. La question extraterrestre n'est pas encore dominante.

Le Corriere di Tripoli finit même par publier une histoire concernant un agriculteur italien d'Engila, à environ vingt kilomètres de Tripoli. Cet homme aurait expérimenté une machine supposée capable d'annuler la gravité. Le journal tente alors de relier cette technologie imaginaire au mystérieux appareil de Papotto. L'idée est que l'engin pourrait être recouvert d'un matériau particulier capable d'isoler certains rayonnements et de produire une sorte de « vide absolu ». Scientifiquement, cette explication n'a évidemment aucune validité. Mais elle révèle parfaitement l'imaginaire technologique de l'époque. Le « cigare volant » n'est donc pas seulement présenté comme un objet extraterrestre potentiel. Il devient aussi le symbole d'une technologie secrète extrêmement avancée, peut-être développée par une puissance terrestre.

L'affaire Papotto déclenche une véritable petite vague locale. Le journal rapporte notamment qu'un agriculteur, Giacomo Grandi, aurait observé le 22 octobre vers 22 heures une masse lumineuse verdâtre, tournante, se déplaçant rapidement vers l'ouest. D'autres observations sont ensuite signalées. À la fin du mois, le phénomène commence à perdre de son intensité. Le journal continue encore quelque temps à publier des observations, notamment des objets argentés ou bleu foncé observés au-dessus de Tripoli. Cette succession d'observations est importante : Papotto n'est pas un événement isolé. Il intervient au milieu d'une mini-vague d'observations de « cigares volants » en Tripolitaine.

C'est peut-être finalement l'aspect le plus intéressant du dossier. Nous ne sommes pas seulement face à une observation d'un objet étrange. Nous assistons à la rencontre de plusieurs phénomènes :

- La technologie militaire Wheelus Air Base symbolise la puissance aérienne américaine.
- La guerre froide
- La presse s'interroge sur une éventuelle technologie soviétique.
- La modernité
- L'avion, le radar, la radio, les moteurs et les nouvelles technologies deviennent des éléments omniprésents de l'imaginaire collectif.
- La culture ufologique
- Le vocabulaire des soucoupes et des cigares volants arrive d'Europe.
- La presse
- Le Corriere di Tripoli transforme progressivement un témoignage individuel en feuilleton.

C'est exactement ce que souligne Giuseppe Stilo : l'histoire doit être étudiée comme un phénomène culturel autant que comme un cas ufologique.

Il existe une confusion importante. Les catalogues ufologiques ont souvent donné : 23 octobre 1954 D'autres publications, notamment certaines reprises françaises, indiquent :25 octobre 1954. Pourquoi ?
La source contemporaine du Corriere di Tripoli situe clairement le témoignage dans la nuit du 23 octobre, et le CISU considère cette date comme la meilleure référence. Mais la dépêche ANSA diffusée le 29 octobre aurait placé l'événement quarante-huit heures plus tôt que la date donnée initialement par le journal. La date du 25 octobre a donc probablement été propagée par les sources secondaires à partir de cette confusion Je recommande de noter pour plus de clarté ; 23 octobre 1954 — date primaire privilégiée et en note : Certaines sources secondaires indiquent le 25 octobre, probablement à la suite d'une erreur dans la dépêche ANSA.

L'ANSA est très importante dans l'histoire de la diffusion du cas. Le bureau de l'agence à Tripoli envoie une dépêche datée du 29 octobre 1954. Cette dépêche est ensuite reprise par de nombreux journaux italiens et même par la presse internationale. Elle donne une description très proche de celle du Corriere di Tripoli. L'ANSA apporte notamment des précisions sur les traces : largeur des pneus d'environ 10 cm ; empreintes quadrangulaires ; quatre roues avant ; deux roues arrière ainsi qu'un empattement d'environ 3,30 m.
Le correspondant affirme lui-même avoir examiné le terrain. C'est une donnée importante. Mais il faut bien comprendre ce qu'elle démontre : elle confirme l'existence d'un reportage et l'existence de marques au sol observées par le correspondant. Elle ne démontre pas que ces marques provenaient d'un engin extraterrestre.

6- Comment l'affaire est-elle entrée dans l'ufologie ?

Pendant plusieurs années, l'histoire circule essentiellement sous sa forme journalistique. Puis elle est reprise par les chercheurs italiens. En 1971, le magazine Clypeus publie une version issue de la dépêche ANSA. Un dessin accompagne le récit. Mais le dessinateur Marco Rostagno transforme progressivement l'objet en véritable « soucoupe volante ». C'est un point capital. L'image que beaucoup de lecteurs associent aujourd'hui au cas Papotto n'est pas une photographie de l'objet. C'est une reconstitution artistique.

En 1969, Jacques Vallée inclut l'affaire dans Passport to Magonia, son catalogue des atterrissages supposés. Le cas devient alors internationalement connu. Vallée le classe parmi les récits d'atterrissage. Mais Giuseppe Stilo relève un problème : certains détails donnés par Vallée ne correspondent pas exactement aux sources contemporaines. Par exemple : Vallée parle d'un objet ovoïde ; il mentionne un bruit comparable à celui d'un compresseur ; alors que le Corriere di Tripoli décrit initialement une descente silencieuse.

Cela montre comment un récit peut évoluer au fil des décennies.

Le catalogue HUMCAT, aujourd'hui associé au CUFOS, reprend le dossier comme un cas de type A.
Il décrit : un engin ovoïde d'environ 18 pieds ; six occupants ; des combinaisons jaunâtres ; des masques ; une partie transparente ; six roues ; une décharge électrique et des traces au sol. La fiche HUMCAT cite notamment Jacques Vallée et le Tripoli Sunday Ghibli. Cette version est devenue une référence

importante de la littérature ufologique. Mais la comparaison avec les archives primaires montre qu'elle est déjà une reconstruction secondaire.

Selon la classification moderne de Hynek, le récit correspondrait à un : CE-III — Close Encounter of the Third Kind puisque le témoin affirme avoir observé les occupants d'un appareil supposé non identifié. Mais il faut préciser que cette classification est rétrospective. En 1954, le système CE-I/II/III n'existait pas encore.
En conséquence la situation est : *« Rencontre rapprochée avec occupants allégués, correspondant rétrospectivement à un CE-III dans la classification de Hynek. »*

Peut-on croire Carmelo Papotto C'est probablement la question la plus difficile car en fait il existe des éléments favorables :

- Le témoin est identifié.
- Il est retrouvé rapidement par la presse.
- Le récit est publié très peu de temps après.
- Il donne beaucoup de détails techniques.
- Il ne parle pas initialement d'extraterrestres.
- Il semble même penser à un appareil américain.
- Des traces au sol sont effectivement rapportées.
- Un correspondant de l'ANSA dit les avoir vues.

Ce sont des éléments qui empêchent de classer l'affaire comme simple légende apparue des décennies plus tard.

Mais il faut préciser que les réserves sont nombreuses car en sens inverse :

- Aucun document militaire indépendant n'a confirmé l'appareil.
- Aucun radar n'est associé à l'observation.
- Aucun objet n'a été récupéré.
- Aucune photographie authentifiée de l'engin n'existe.
- L'analyse de la substance au sol n'a jamais été effectuée.
- Les photographies supposées des traces ne constituent pas aujourd'hui une preuve scientifique accessible.
- Les archives policières ne sont pas disponibles.
- Une grande partie du récit repose sur la presse.
- Le Corriere di Tripoli transforme progressivement l'affaire en feuilleton.
- Et surtout :
- Le témoin évolue dans un environnement où le thème des « cigares volants » est déjà largement diffusé.

Cela ne signifie pas qu'il a inventé son récit. Mais cela signifie que la possibilité d'une influence culturelle doit être prise en compte.

7. Une observation d'un avion secret ?
Cette hypothèse est historiquement intéressante. Le contexte de Tripoli en 1954 rend parfaitement plausible la présence d'appareils militaires inhabituels. Wheelus est une importante base aérienne américaine. La guerre froide est en pleine expansion. Les avions à réaction évoluent rapidement.
Les essais de nouveaux appareils sont une réalité. Et le témoin décrit précisément un engin qui ressemble davantage à : un appareil terrestre expérimental qu'à une « soucoupe » classique.

Cependant, aucune source actuellement retrouvée ne permet d'identifier l'engin comme un avion américain, britannique ou soviétique.

La présence des six occupants est plus difficile à expliquer et c'est probablement l'élément le plus problématique pour une interprétation conventionnelle. Papotto affirme avoir vu six hommes dans un espace relativement réduit. Ils sont installés devant des instruments. L'un utilise une radio. Un autre intervient sur une roue. Un autre semble travailler sur des mécanismes.

Cela ressemble étonnamment à un équipage d'un appareil militaire. Mais la technologie décrite — six hommes, six roues, transparence, fonctionnement quasi silencieux, décollage vertical puis accélération fulgurante — ne correspond pas à un aéronef connu de 1954. C'est précisément cette combinaison qui a fait la célébrité du cas.

Une hypothèse beaucoup plus terre-à-terre : une confusion avec un appareil militaire ? En effet il est possible d'imaginer une situation où Papotto aurait observé : un hélicoptère ; un appareil expérimental ; un véhicule militaire ou une combinaison de plusieurs phénomènes.

Mais plusieurs détails rendent cette hypothèse difficile : l'appareil aurait été posé sur six roues ; il aurait eu une structure très compacte et les occupants auraient été visibles.

L'hypothèse d'un simple hélicoptère ne suffit donc pas à expliquer l'ensemble du récit.

On pense à une autre possibilité : une construction narrative progressive - Il existe une autre manière d'interpréter le dossier. Le noyau initial pourrait être beaucoup plus simple : Un agriculteur voit un appareil ou une lumière inhabituelle près de son exploitation. Puis, au fil des conversations :

Objet étrange
↓
Engin au sol
↓
Engin à roues
↓
Six hommes
↓
Équipage masqué
↓
Décharge électrique
↓
Agents mystérieux
↓
Appareil secret
↓
Technologie antigravitationnelle.

C'est précisément ce que permet de constater la succession des articles du Corriere di Tripoli. La richesse du récit augmente au fur et à mesure que l'affaire devient médiatique. C'est un phénomène classique dans l'histoire des témoignages extraordinaires.

En fait il semble que le rôle de la presse soit donc central - Le mérite du travail de Giuseppe Stilo est précisément de ne pas demander :« Papotto disait-il vrai ou mentait-il ? » mais plutôt : *« Comment cette histoire s'est-elle construite et transformée dans les jours qui ont suivi ? »*

Cette approche est beaucoup plus intéressante historiquement. Le Corriere di Tripoli consacre plusieurs articles successifs à l'affaire. Le journal publie :

- Le récit initial ;
- Les descriptions de l'appareil ;
- Le dessin ;
- Les traces ;
- Les hypothèses militaires ;
- L’histoire des trois visiteurs ;
- Les réactions de Wheelus ;
- Les témoignages secondaires ;
- Les spéculations technologiques.

Le journal crée donc progressivement un véritable feuilleton du cigare volant.

Papotto affirme avoir dessiné l'appareil pendant qu'il se trouvait encore au sol. Il aurait réalisé un premier dessin sur le papier d'un paquet de cigarettes. Plus tard, un autre dessin est réalisé pour le journal. Puis, des décennies après, les publications ufologiques produisent leurs propres illustrations. Résultat : Plusieurs représentations différentes du même objet circulent. C'est une excellente illustration d'un problème fréquent dans l'ufologie historique : une reconstitution artistique finit par être prise pour une représentation originale.

Ce cas est important pour l'histoire des OVNI en Afrique même si l'on ne peut pas démontrer l'origine extraordinaire de l'objet. Le dossier Papotto possède VRAIMENT une très grande valeur historique. Il montre que la « question OVNI » ne se développe pas seulement aux États-Unis et en Europe. Elle atteint rapidement : la Libye. Et elle touche une société située à la jonction de plusieurs mondes : Afrique du Nord ; la communauté italienne ; le monde arabe ;l' aviation militaire. Etc… La Libye devient ainsi un espace où se rencontrent plusieurs imaginaires technologiques.

L'affaire n'a pas été confirmée par les autorités et cette précision doit impérativement être rappelée. Tout avait pourtant été fait au niveau de l'information : Les autorités ont été informées. Papotto a été interrogé. Les traces ont été examinées visuellement. Wheelus a été consultée. Mais : aucune autorité n'a authentifié l'engin comme un appareil extraordinaire.

Le statut officiel reste donc : inconnu / non identifié.

Conclusion
Le cas Papotto d'Aïn Zara, le 23 octobre 1954, demeure l'un des dossiers les plus fascinants de l'histoire des observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique du Nord. Il présente plusieurs caractéristiques remarquables :

▪ Un témoin identifié ; ▪ Une date précise ; ▪ Un lieu identifiable ; ▪ Un récit extrêmement détaillé ; ▪ Un appareil apparemment matériel ; ▪ Six occupants ; ▪ Une interaction physique alléguée	▪ Des traces au sol ; ▪ Une enquête journalistique contemporaine ; ▪ Une dépêche de l'ANSA ; ▪ Une consultation de la base aérienne de Wheelus ; ▪ Puis une importante postérité ufologique.

Mais les mêmes archives imposent aussi une grande prudence.
Il n'existe :

▪ Ni appareil récupéré ; ▪ Ni photographie authentifiée ; ▪ Ni analyse chimique concluante ▪ Ni enregistrement radar	▪ Ni rapport militaire confirmant le phénomène ; ▪ Ni preuve indépendante de la présence des six occupants

Le dossier reste donc un cas non identifié, et non une preuve d'origine extraterrestre. Son intérêt dépasse finalement l'ufologie. Le cas Papotto raconte aussi l'arrivée de l'imaginaire des soucoupes volantes dans la Libye des années 1950, au sein d'une communauté italienne vivant à proximité d'une immense base militaire américaine, dans une époque dominée par la guerre froide, les nouvelles technologies aéronautiques et la peur des armes secrètes.

C'est peut-être cette dimension historique et culturelle qui fait aujourd'hui du « cigare volant de Tripoli » un document exceptionnel pour l'histoire des OVNI en Afrique.

Sources essentielles

Source primaire reconstituée : le dossier du Corriere di Tripoli retrouvé dans les collections de la Bibliothèque du ministère italien des Affaires étrangères. C'est la source la plus importante pour votre livre.

- Article complet du CISU — Giuseppe Stilo, « Un sigaro volante è sceso a Tripoli »
- ANSA, dépêche de Tripoli du 29 octobre 1954, reprise par de nombreux journaux italiens ; le CISU montre toutefois que cette dépêche comporte une erreur de datation de l'événement.
- CUFOS/HUMCAT, dossier 1954-92, qui a fortement contribué à la diffusion internationale du cas.
- NICAP, chronologie de 1954, qui reprend l'affaire comme un atterrissage à Tripoli avec six occupants.
- Jacques Vallée, Passport to Magonia, qui a contribué à faire entrer le cas dans la littérature ufologique internationale ; le CISU relève cependant des différences entre sa version et les sources contemporaines.

.

Recherche - GEOS France - AMT PhD

14 AU 20 OCTOBRE 1954 OBSERVATIONS CITES EN PARALLELE DE L'ATTERRISSAGE

18 octobre 1954 — quatre personnes au-dessus de Tripoli

D'après le Corriere di Tripoli du mercredi 20 octobre 1954, quatre personnes qui sortaient d'un établissement public, deux soirs auparavant, auraient aperçu au-dessus de Tripoli :« quelque chose ressemblant à un gros cigare »

Le phénomène aurait traversé le ciel. Il ne s'agit donc pas, dans ce récit d'n objet qui atterri

19 octobre / publication du 21 octobre — Case Operaie
Le lendemain, le Corriere di Tripoli publie son premier véritable article consacré à la vague internationale des « soucoupes volantes ». Il y est également fait mention d'une : « soucoupe volante » aperçue au-dessus du quartier de : Case Operaie à Tripoli.

Le point intéressant est que Giuseppe Stilo considère qu'il s'agit probablement de la même observation que celle des quatre personnes, rapportée deux jours auparavant.

20 octobre 1954 — le cas du Libyen sur la route Zuara–Tripoli
Celui-ci est particulièrement intéressant sur les observations africaines, car le témoin n'est pas présenté comme un membre de la communauté italienne. Le Corriere di Tripoli rapporte le vendredi 22 octobre 1954 le témoignage d'un : Libyen de Tripoli qui affirme avoir observé, deux soirs auparavant, quelque chose d'étrange alors qu'il se trouvait sur la route entre : Zuara et Tripoli. Il décrit l'objet comme une sorte de : fuseau allongé ou d'objet en forme de broche.

Le journal rapproche immédiatement cette forme de la représentation classique du : « cigare volant ».

Attention toutefois à un détail : la date
Le Corriere di Tripoli du 22 octobre dit que le témoin a vu l'objet :« deux soirs auparavant ». Cela donne donc approximativement : mercredi 20 octobre 1954.

La route Zuara–Tripoli est particulièrement intéressante. Zuara (Zuwara) se trouve à l'ouest de Tripoli, près de la frontière tunisienne. Le témoin se trouve donc dans un secteur relativement éloigné du centre de Tripoli. Cela donne au dossier une dimension géographique :

Mais il faut être prudent : nous n'avons pas suffisamment de données pour démontrer que tous ces témoignages concernent le même objet.

La grande question : trois observations ou une seule ?
C'est à mon avis le problème méthodologique principal. On pourrait être tenté de dresser cette chronologie :

Date	Lieu	Témoins	Description
18 oct.	Tripoli	4	Gros cigare
19 oct.	Case Opérai	?	Soucoupe
20 oct.	Route Zuara–Tripoli	1 Libyen	Fuseau/cigare
23 oct.	Aïn Zara	Carmelo Papotto	Engin au sol

Mais cette présentation pourrait donner l'impression de quatre événements indépendants. Or les sources ne permettent pas de l'affirmer. Je privilégierais :

Événement A
18 octobre — Tripoli / Case Operaie — probablement un seul témoignage collectif rapporté deux fois.
Événement B
20 octobre — route Zuara–Tripoli — témoignage indépendant d'un Libyen.
Événement C
23 octobre — Aïn Zara — Papotto.
Cette distinction est importante.

Le vocabulaire est révélateur
Il faut observer la transformation lexicale.

- **Le premier témoin voit :**
  « Quelque chose ressemblant à un gros cigare ».
- **Le journal transforme ensuite ce type d'objet en** :
  « Soucoupe volante ».
- **Puis le témoin libyen décrit :**
  « Une broche allongée / un fuseau ».
- **Et la rédaction explique au lecteur que cette forme correspond au** :
  « Cigare volant ».

Autrement dit, le témoin ne fournit pas nécessairement le vocabulaire ufologique. C'est le journal qui interprète sa description à travers le vocabulaire de 1954. C'est un point extrêmement important pour une analyse historique.

24 JANVIER 1956 – WHEELUS AFB TRIPOLI – LIBYE – OBSERVATION RADAR
Dans ce dossier nous avons retrouvé la fiche originale Project Blue Book, conservée par les National Archives américaines.

24 janvier 1956 — Wheelus AFB, Tripoli, Libye - Un écho radar militaire de 12 minutes - La découverte essentielle est la suivante : il ne s'agit pas d'une observation visuelle, mais d'un cas radar au sol enregistré par l'US Air Force.

Le dossier porte le numéro NARA NAID 28964646, sur le microfilm T1206, rouleau 24, et comprend deux pages numérisées. La fiche est un document du Project 10073 / Project Blue Book, formulaire ATIC 329.

1. Les données originales de la fiche
La fiche indique :

Élément	Donnée
Date	24 janvier 1956
Lieu	Wheelus AFB, Tripoli, Libye
Heure	13 h 52 GMT
Type	Ground-Radar

Élément	Donnée
Source	Militaire
Nombre d'objets	1
Durée	12 minutes
Radar aéroporté	Non
Observation visuelle au sol	Non
Observation visuelle depuis avion	Non

La fiche porte bien la mention Ground-Radar cochée, tandis que les cases Ground-Visual, Air-Visual et Air-Intercept Radar ne le sont pas.

L'heure exacte - La fiche indique : GMT 24/1352 soit : 24 janvier 1956 — 13 h 52 GMT La durée enregistrée est de 12 minutes. La chronologie NICAP donne seulement la date, tandis que le catalogue de Brad Sparks permettait déjà de retrouver 13 h 52 GMT et 12 minutes. La consultation de la fiche originale confirme désormais ces données.

La trajectoire est particulièrement intéressante et la fiche originale contient une description assez technique. Le radar détecte une piste à : 75° d'azimut, à environ : 299 miles soit environ 481 km. La piste est donnée comme se déplaçant sur un cap de : 330° à une vitesse estimée à : 75 nœuds soit environ 139 km/h.

Puis quelque chose change. Après environ 110 miles de trajet, la vitesse tombe à : 50 nœuds soit environ 93 km/h. La piste prend alors une nouvelle direction : 188° et finit par disparaître du radar à environ : 65 miles soit environ 105 km. Le tout dure environ 12 minutes.

Dans cette description, un détail nous intrigue : l'altitude La fiche indique : 1100 ft soit environ : 335 mètres C'est une altitude relativement basse. Mais il faut être prudent : il s'agit de la valeur transcrite sur la fiche et non nécessairement d'une altitude mesurée avec une grande précision. Le dossier ajoute un commentaire extrêmement intéressant : « Plot characteristic of light a/c. » c'est-à-dire, en substance : « La trajectoire est caractéristique d'un avion léger. » Mais l'officier ajoute immédiatement que les vitesses étaient probablement plus élevées que celles indiquées, compte tenu de la distance parcourue et de la durée de l'observation.

L'USAF envisage donc d'abord comme explication… un avion et il faut ajouter qu'il y a une nuance essentielle car la fiche ne dit pas :« objet aux performances extraordinaires » et elle ne dit pas non plus « objet extraterrestre ». Au contraire, le commentaire de l'officier suggère : une piste radar compatible avec un avion léger.

Mais le problème est que le dossier ne semble pas avoir permis de déterminer quel avion aurait produit cette piste. Et surtout, les cases de conclusion sont toutes non cochées :

Was Balloon — non;
Probably Balloon — non;
Possibly Balloon — non;
Was Aircraft — non;
Probably Aircraft — non;
Possibly Aircraft — non;
Was Astronomical — non;
Probably Astronomical — non;
Possibly Astronomical — non;
Other — non;
Insufficient Data for Evaluation — non;
Unknown — non.

Cela signifie que la fiche ne fournit pas de classification finale exploitable. C'est extrêmement important.

Une donnée importante, c'est qu'il n'y avait aucun témoin visuel et c'est probablement le point qui change le plus l'interprétation du cas. La fiche indique :

- Ground-Visual : NON
- Air-Visual : NON
- Air-Intercept Radar : NON
- Ground-Radar : OUI

Il s'agit donc exclusivement d'une piste radar au sol. Il n'existe, dans cette fiche, aucune description de forme, de couleur ou de luminosité.

Pourquoi ce cas apparaît parfois comme « Wheelus AFB, Morocco » ? C'est maintenant que nous pouvons comprendre l'origine de l'erreur dans de nombreuses archives, bases de données, articles etc…. La fiche originale elle-même retranscrite par les archives porte : Wheelus AFB, Morocco alors que Wheelus se trouvait à Tripoli, en Libye. Le catalogue de McDonald reproduit également : Wheelus AFB, Morocco pour le 24 janvier 1956. I s'agit donc manifestement d'une erreur administrative ou géographique répétée dans les sources archivistiques.
:
En conséquence la fiche Project Blue Book porte bien par erreur la mention « Wheelus AFB, Morocco ». Wheelus Air Force Base était située à Tripoli, en Libye.

Nous disposons maintenant d'une référence précise :
Project Blue Book
Project 10073 Record Card
Date : 24 janvier 1956
Lieu : Wheelus AFB
Heure : 1352 GMT
NARA NAID : 28964646
Microfilm : T1206, Roll 24
Nombre de pages : 2

La copie est référencée dans le catalogue des U.S. National Archives.
Consulter le dossier NARA — NAID 28964646

La fiche de Brad Sparks donne une confirmation indépendante Le catalogue des cas « Unknowns » de Brad Sparks donne le numéro :1170 et indique : Jan. 24, 1956. Wheelus AFB, Tripoli, Libya. 1:52 p.m. (GMT) avec :
Durée : 12 minutes La source indiquée est notamment la McDonald list / FUFOR Index. C'est très utile car nous avons maintenant trois niveaux documentaires concordants :

Archives USAF / NARA → McDonald → Sparks/NICAP

Il faut distinguer les données de leur interprétation au niveau de la trajectoire.
On a :

Détection → cap 330° → environ 110 miles → ralentissement → changement vers 188° → disparition à 65 miles.

Ce n'est pas nécessairement extraordinaire. Un avion peut évidemment changer de cap et de vitesse. Mais il existe une difficulté : la distance parcourue en seulement 12 minutes ne semble pas parfaitement compatible avec les vitesses indiquées sur la fiche, ce que le rédacteur du rapport semble lui-même avoir remarqué. C'est précisément pourquoi il écrit que les vitesses étaient probablement supérieures aux valeurs indiquées.

Au niveau du classement je serais beaucoup plus prudent que certaines présentations ufologiques car selon moi le dossier se présente : Cas radar militaire non identifié — données insuffisantes et non : « OVNI aux performances extraordinaires ». Le document original ne permet pas de démontrer une

technologie inconnue, mais il ne permet pas non plus d'identifier positivement l'objet. C'est donc un véritable cas non résolu au sens documentaire, même si cela ne signifie évidemment pas « engin extraterrestre ».

Il existe un véritable « dossier Wheelus » car en examinant les cas que nous connaissons on trouve plusieurs affaires en 1956 :

- 17–18 octobre 1956 - Nous avons un dossier beaucoup plus important : deux objets détectés au radar, puis des interceptions par des F-86D. Les pilotes obtiennent des contacts radar mais aucune observation visuelle, même à très courte distance. Le dossier fait 7 pages. La fiche originale précise notamment que les retours étaient présents sur le radar au sol et sur les radars des chasseurs et qu'ils semblaient correspondre à des objets solides.
  Le dossier est :
  NARA NAID 28967950 — T1206 Roll 26
  Dossier NARA Wheelus — octobre 1956

La chronologie NICAP répertorie notamment ce catalogue de 4 observations :

Date	Type
24 janvier 1956	Radar au sol — 1 objet — 12 min
17–18 octobre 1956	Radar au sol + radar F-86D — 2 objets
1 septembre 1958	Observation à Wheelus
14 septembre 1958	Nouvelle observation radar

La chronologie de 1956 confirme notamment que le cas du 24 janvier et celui d'octobre sont deux affaires distinctes.

Et un témoignage tardif vient compléter le contexte : le témoignage recueilli par le NUFORC en 1998, concernant des militaires américains qui auraient observé pendant plusieurs nuits, en juin 1956, des lumières traversant le ciel au-dessus de Wheelus. Le témoin affirme que plusieurs membres de l'USAF observaient ces lumières depuis la base et qu'un membre de l'Air Control & Warning Squadron lui aurait indiqué que les opérateurs radar les voyaient également.

Attention : ce témoignage est postérieur de plus de quarante ans aux événements. Il ne constitue donc pas une preuve que les phénomènes de juin étaient liés à celui du 24 janvier.

Mais il renforce l'intérêt historique de Wheelus comme site récurrent de signalements aériens inhabituels dans les années 1950.

Fiche récapitulative de l’observation du 24-01-1956

LIBYE — WHE-1956-01-24
Date : 24 janvier 1956
Heure : 13 h 52 GMT
Lieu : Wheelus AFB, Tripoli, Libye
Pays : Libye
Installation : United States Air Force
Programme : Project Blue Book / Project 10073
Source : militaire
Type : radar au sol
Nombre d'objets : 1
Durée : 12 minutes
Détection initiale : azimut 75°, distance env. 299 miles
Cap : 330°
Vitesse annoncée : 75 kt

Altitude indiquée : env. 1 100 ft
Après 110 miles : vitesse indiquée 50 kt
Nouveau cap : 188°
Dernière détection : environ 65 miles
Observation visuelle : aucune
Radar aéroporté : aucun
Photographie : aucune indiquée
Forme : inconnue
Couleur : inconnue
Conclusion : aucune case de classification cochée
Commentaire USAF : trajectoire caractéristique d'un avion léger ;
Vitesse probablement supérieure aux estimations
Statut : insuffisamment documenté / non identifié
Référence primaire : Project Blue Book, ATIC Form 329
Archives : NARA NAID 28964646, T1206 Roll 24.

Ce cas n'est pas un vague témoignage répertorié par un ufologue : nous avons une fiche militaire américaine originale, avec heure, durée, source, type de radar, distance, azimut, vitesse, altitude et trajectoire. En revanche, il faut absolument résister à la tentation de le présenter comme une preuve d'un engin extraordinaire. Le propre commentaire du rapporteur suggère plutôt une piste compatible avec un petit avion, mais l'identification n'a pas été établie. Les cases finales étant vierges, le dossier reste non résolu par insuffisance d'information.
Sources :
https://www.govweird.com/topics/ufo/project-blue-book/wheelus-ab-libya-october-1956-28967950
https://www.govweird.com/topics/ufo/project-blue-book/wheelus-afb-morocco-january-1956-28964646
https://www.nicap.org/bb/NARA-PBB1-141.jpg
https://kirkmcd.princeton.edu/JEMcDonald/mcdonald_arizona_archives_ms412.pdf?utm_source=chatgpt.com
https://www.nicap.org/bb/BB_Unknowns.pdf?utm_source=chatgpt.com
Ruppelt's Book - LE LIVRE COMPLET: Ruppelt's Book
https://www.project1947.com/shg/proceed.htm
https://www.nicap.org/bb/NARA-PBB1-141.jpg

15 JUIN 1956 – TRIPOLI – LIBYE – CAS RADAR
TRIPOLI (LIBYE)
Aperçu sur Vendredi 15 juin 1956
Signalé le Samedi 2 mai 1998
Classification Lumière
Durée plusieurs jours !

Témoignage
Des lumières dans le ciel (d'une luminosité comparable à celle de Mars) ont été observées plusieurs nuits de suite par des membres de l'USAF à la base aérienne de Wheelus. Après notre service de nuit, plusieurs aviateurs et moi-même avions l'habitude de nous retrouver sur le terrain de basket du 6930e RGM à la base aérienne de Wheelus, à Tripoli, en Libye. Un matin, j'ai regardé vers le nord et j'ai aperçu une lumière traversant le ciel en suivant une trajectoire légèrement ondulée. Je l'ai signalée et nous avons tous spéculé sur sa nature. (Nous étions un groupe de gars plutôt intelligents, compte tenu de notre mission.) Nous avons écarté les hypothèses suivantes : réflexions d'inversion, F-86D avec postcombustion (pas de satellites à l'époque !), météores. Alors que nous spéculions, en voilà une autre ! Eh bien, pendant trois nuits consécutives, nous en avons vu entre quatre et dix par nuit. Bien qu'elles proviennent de différentes parties de l'horizon nord, elles semblaient disparaître quasiment au même endroit à l'horizon sud (d'après un point de repère, une antenne).

La trajectoire, vérifiée sur une carte, traversait le désert libyen en ligne droite, passant par Tbilissi. Montagnes. J'ai parlé à un aviateur de l'escadron AC&W (radar) après avoir entendu les F-86D décoller,

manifestement en réaction à ces lumières étranges. Il m'a dit : « Ah oui, on en voit tout le temps », et a mentionné une vitesse dont je ne me souviens plus, mais qui était très élevée. (C'était bizarre de faire décoller des avions à cette heure-ci du matin, sauf pour une raison sérieuse – les officiers tiennent à dormir !)

Source : NUFORC – UFO HUNTER : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/514399830ad2e1e9be44b3d0/UFO%20Sighting%20in%20Tripoli%20(Libya)%20on%20Friday%2015%20June%201956

17 – 18 OCTOBRE 1956 - BASE US WHEELUSS – TRIPOLI - LIBYE
VOIR EGALEMENT LE CAS DU 24 JANVIER 1956

Dossier : ATIC # 303680 / IR-1-56 / AF # 1043041
Date : 17-18 octobre 1956, - 22h17Z au 00h47Z - 2h30
Lieu d'activité : Wheelus AB,
TripoliUnité : 633rd AC&W Squadron + 431st Fighter Interceptor Squadron Rapport du 29 octobre 1956 par le 7272nd Air Base Wing Combat Operations Center

Ce qui s'est passé
« Les 17/18 octobre 1956, dans une période de trois heures débutant à 17/2217Z, deux trajectoires différentes d'objets lents non identifiés ont été transportées par le 633e Escadron AC&W. Les avions ont établi un contact radar avec les objets... Le F-86D a répété des interceptions avec le système d'armes E-4 à toutes les phases sans contact visuel des pilotes du F-86D. Aucune explication satisfaisante »

Important : Le rapport précise lui-même : **« Cet incident est considéré comme important en raison des indications radar positives et répétées d'un objet »**

Les objets n'ont jamais été vus à l'œil : « Les objets n'ont jamais été vus visuellement. Les deux ont donné un retour brillant sur les radars terrestres et aériens »

- Piste 1 :

Détection sol à 17/2217Z en NJPD 5047, altitude approx 9000 ft, cap 240° jusqu'à 23h02Z en NJPD 2805, puis virage à 170°, perte contact finale à 23h02Z

- Piste 2 :

Détection sol à 17/2317Z en JJQD 0739, altitude initiale 8400 ft, altitude à la disparition approx 3800 ft
Conditions météo au même moment : pas de plafond, visibilité 10 miles, vent 10 knots du nord - noté par le pilote lui-même

- Les interceptions - 2 F-86D en alerte

« (2) Des avions F-86D ont été détournés vers l'emplacement du premier objet. Les deux avions ont été en contact radar avec l'objet du système d'armes E-4 »

Vocabulaire OTAN de l'époque :
Judy = verrouillage radar air-air acquis
Splash = position prévue d'interception atteinte
Tallyho = contact visuel acquis
Déroulement :
23h53Z F/Blue 1 a Judy à 1 mile du target cap 050°, à 23h59Z Splash à 35 miles du radar sol relèvement 049°, pas de Tallyho
23h59Z F/Blue 2 à 59000 ft a contact radar à 4 miles relèvement 042° à 32 miles du radar sol, Judy à 32 miles, Splash 31 miles, pas de Tallyho
00h46Z-00h47Z deux dernières passes : contacts à 2 miles et 1 mile, Splash à 30 miles du radar sol, altitude intercepteurs 30 800 ft, aucun Tallyho malgré 5 tentatives. Retour base pour fuel bas

Détail clé du pilote :

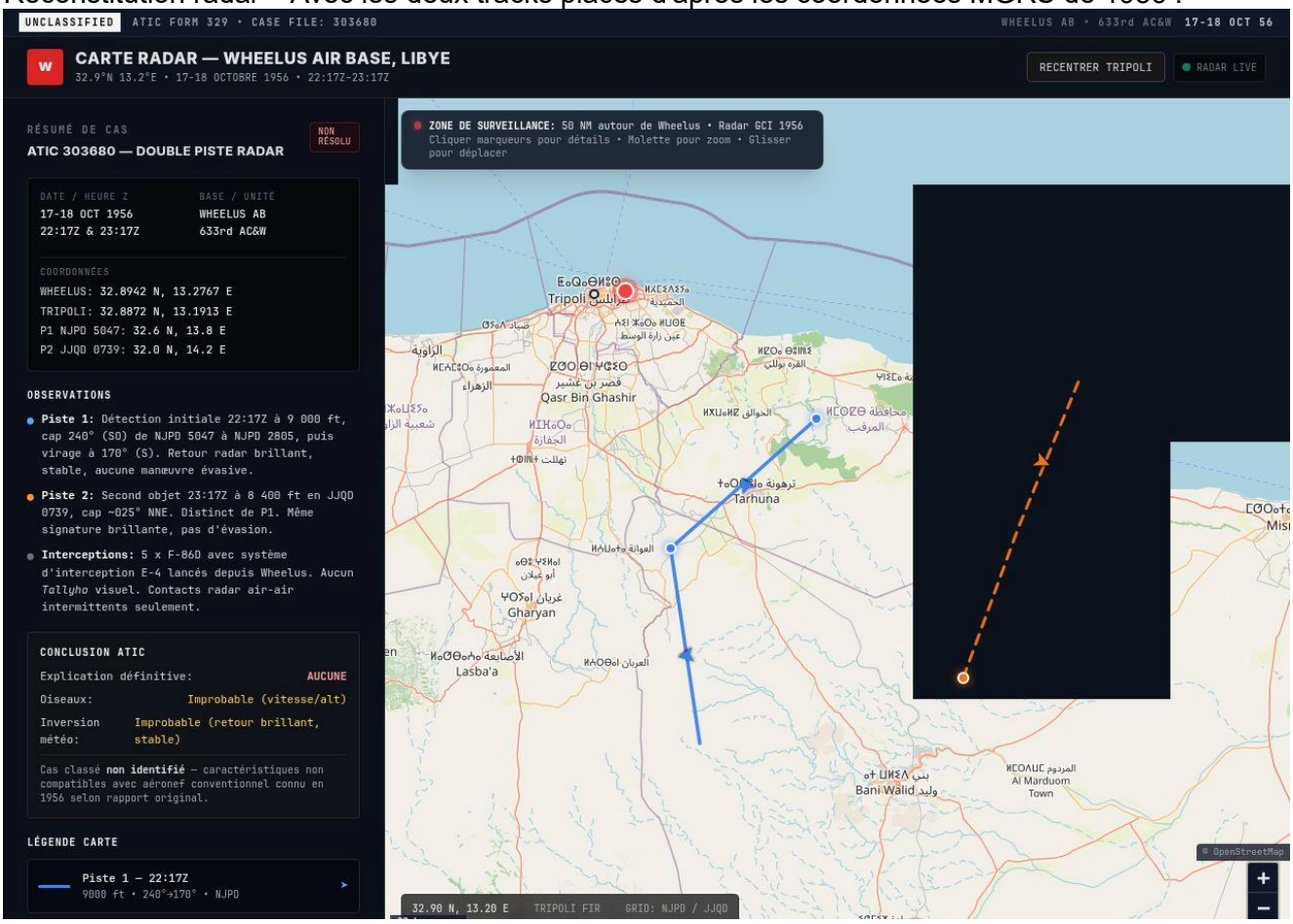
« F/Blue 1 indiquait qu'avant chaque Splash, l'avion de chasse se trouvait juste au-dessus, juste en dessous ou entre les nuages, mais jamais dans un nuage. Le retour de la lunette du chasseur était décrit comme très lumineux. Aucune action d'évitement n'a été prise par aucun des deux objets à aucun moment »

Aucun autre trafic aérien dans la zone.

Conclusion officielle USAF
« Compte tenu des données disponibles, aucune explication définitive ne peut être donnée pour ces objets. Une explication possible est la présence de volées d'oiseaux migrateurs. Cependant, cela est considéré comme peu probable compte tenu de l'altitude de 9000 pieds ainsi que de la probabilité que les passages répétés des avions de chasse changent probablement la trajectoire du vol ou la perturbent complètement. Deuxièmement, la probabilité que le système E-4 maintienne le verrouillage jusqu'à un signal Splash sur une cible de cette nature est considérée comme improbable. En raison de la vitesse de mouvement et des conditions météorologiques, une inversion de température n'est pas considérée comme cause probable »

Classé Unknown puis Probably Aircraft ? sur la fiche récap - en réalité non expliqué.

Carte NJPD 5047 / 2805 pour replacer les tracks par rapport à Tripoli et à la base Wheelus ; Reconstitution radar – Avec les deux tracks placés d'après les coordonnées MGRS de 1956 :



Carte Radar Wheelus 1956 (Reconstitution)

Lecture de la carte :
Marqueur rouge : Wheelus AB, à l'est de Tripoli, base du 633rd AC&W Squadron qui a porté les 2 pistes
Tracé bleu plein - Track 1 : NJPD 5047 (approx 32.6N 13.8E, sud-est Tripoli) détecté 22h17Z à 9000 ft, cap 240° (sud-ouest) jusqu'à NJPD 2805, puis virage brutal à 170° (sud) à 23h02Z. C'est celui qui a eu 3 interceptions F-86D.

Tracé orange pointillé - Track 2 : JJQD 0739 (approx 32.0N 14.2E) détecté 23h17Z à 8400 ft, descendu à 3800 ft. 2 interceptions supplémentaires.

Les 5 Splash sans Tallyho se sont produits entre 23h53Z et 00h47Z, à 28-35 miles nautiques du radar sol, à 30 800 ft pour les chasseurs. Le scope E-4 donnait un retour "very bright" et, point crucial :

"No evasive action was taken by either of the objects at any time"

Un vol d'oiseaux aurait explosé au premier passage à Mach 0.9.

Le rapport conclut lui-même "no definite explanation" et écarte oiseaux et inversion. C'est exactement le même scénario que Lakenheath-Bentwaters 13-14 août 1956, 2 mois avant - même escadron, même F-86D, même lock sans visuel.

04 JANVIER 1958 — SUD-OUEST DE LA LIBYE
Un radar aéroporté détecte un objet au-dessus de la Libye,
Le 4 janvier 1958
(Sud-ouest de la Libye).
Brad Sparks :
4 janvier 1958 ; Sud-Ouest de la Libye (BBU) - 00h08 (GMT). Le pilote et le navigateur d'un avion militaire ont aperçu une vive lumière orange traversant le ciel en direction du nord-est, suivie par un radar embarqué. (Projet 1947 ; liste McDonald ; index FUFOR) –
Dan Wilson : Le navigateur a constaté un brouillage sur son radar environ 10 minutes avant l'observation. Pendant celle-ci, un éclair lumineux s'est produit, accompagné d'une très forte accélération.

Rapports et documents détaillés de l'armée américaine malheureusement peu lisibles à : https://www.nicap.org/docs/580104libya_docs.pdf

01 SEPTEMBRE 1958 - WHEELUS AFB – TRIPOLI - LIBYE
Dossier Project Blue Book n° 6027

Il s'agit d'un véritable dossier Project Blue Book, et pas seulement d'une observation provenant d'une base ufologique secondaire. Le dossier est conservé dans les Archives nationales américaines sous NAID 28979740 ; il comporte 8 pages. Le cas figure également dans la liste des cas Blue Book demeurés non résolus, sous le numéro 6027. (https://www.govweird.com/topics/ufo/project-blue-book/wheelus-afb-tripoli-lybia-september-1958-28979740?utm_source=chatgpt.com)

Le témoin
Le témoin est A. M. Slaton, représentant technique civil de la société Philco travaillant à Wheelus Air Force Base. Le dossier le décrit comme un homme sobre et intelligent, ce qui constitue une appréciation intéressante puisqu'elle apparaît dans le rapport d'enquête militaire. Philco était à cette époque un important groupe américain travaillant notamment dans l'électronique et les technologies militaires. La présence d'un représentant technique de cette société à Wheelus donne donc au témoin un profil professionnel intéressant.

Dans la nuit du 1er septembre 1958, Slaton se trouve sur le toit d'un bâtiment de trois étages de Wheelus AFB. Il aperçoit une lumière : blanc-bleutée - Au départ, elle lui paraît approximativement de la taille d'une étoile brillante. Puis l'objet apparent augmente considérablement de taille : de la taille d'une étoile → taille d'une balle de baseball → retour à sa taille initiale. Il finit ensuite par disparaître. Le formulaire officiel de Blue Book résume bien ce comportement : objet rond, bleu-blanc, dont la taille apparente varie fortement.

Slaton rapporte que l'objet se déplaçait à des vitesses très différentes : Il pouvait être - très rapide - puis très lent - puis pratiquement immobile. Le dossier indique même qu'à certains moments l'objet semblait stationnaire au-dessus de l'horizon. C'est précisément cette combinaison :

Variation de taille apparente + variation de vitesse + arrêt apparent

qui explique pourquoi Blue Book n'a pas simplement classé le phénomène comme un avion.

L'objet aurait traversé le ciel : du nord-ouest vers le sud-est. Le rapport indique qu'il aurait parcouru plusieurs miles. Autre élément important : il ne reste pas à une altitude constante. Le dossier estime qu'il apparaît d'abord à haute altitude, puis descend jusqu'à environ : 2 700–2 800 pieds soit environ 820–850 mètres. Il remonte ensuite avant de disparaître dans les nuages. Cela donne une séquence particulièrement intéressante :

Haute altitude
↓
Descente vers ~2 700–2 800 ft
↓
Remontée
↓
Disparition dans les nuages

Les conditions météorologiques constituent un élément essentiel du dossier. Le ciel était éclairé par la Lune et comportait environ 5/10 de couverture nuageuse. Un plafond nuageux relativement important se trouvait vers : 14 000 pieds. Mais surtout, les météorologues ont relevé une inversion thermique importante. La température aurait été d'environ : 24 °C à la surface ; environ 5,8 °C à 1 000 pieds.

Cette inversion est extrêmement intéressante parce qu'elle peut provoquer des effets de réfraction atmosphérique et modifier l'apparence ou la position apparente d'une source lumineuse.

L'hypothèse du ballon
C'est là que le dossier devient très intéressant.
La fiche Project Blue Book comporte explicitement des cases consacrées aux hypothèses : ballon ; avion ; phénomène astronomique ; autre et inconnu. Le document conservé aux Archives nationales indique une évaluation liée à un ballon, mais la transcription détaillée du dossier présente également le cas comme unidentified dans le résumé final. Le dossier semble plutôt avoir examiné sérieusement l'hypothèse d'un ballon, sans disposer d'une identification suffisamment certaine.

C'est un détail que je trouve particulièrement important. Le dossier indique : « Two sightings from same area » Autrement dit, deux observations provenant de la même zone sont mentionnées dans le rapport. Cela ne signifie pas nécessairement que deux personnes ont observé exactement le même objet simultanément, mais cela mérite une recherche plus poussée dans les huit pages originales. C'est précisément le genre de détail qui peut transformer une simple observation individuelle en dossier beaucoup plus intéressant.

Autre élément important : le GCI était en fonctionnement. Le Ground Control Intercept correspond au dispositif militaire chargé notamment de la surveillance radar et du guidage des avions. Or le dossier indique que le GCI n'a détecté aucune activité inhabituelle correspondant à l'objet. Cela constitue plutôt un élément contre une interprétation comme appareil aérien physique de grande taille. Mais attention : *Absence de détection radar ≠ absence d'objet.* Une cible petite, basse, peu réfléchissante ou masquée par le relief/clutter pouvait échapper au radar.

Slaton avait lui-même envisagé initialement la possibilité d'un : cerf-volant portant une lumière. C'était apparemment quelque chose qu'il avait déjà vu dans le secteur. Mais il rejette cette idée parce que l'objet semblait continuer sa trajectoire sur une distance importante et présenter des variations de vitesse incompatibles, selon lui, avec ce qu'il connaissait des cerfs-volants. Ce détail est très intéressant parce qu'il montre que le témoin a lui-même cherché une explication conventionnelle avant que l'affaire ne soit traitée comme OVNI.

L'objet ne semble pas avoir simplement été décrit comme « une lumière ». Slaton rapporte :

Étoile brillante
↓

Taille d'une balle de baseball
↓
Retour à la taille d'une étoile

Cela peut avoir plusieurs interprétations.

1. Variation réelle de distance
   L'objet pourrait se rapprocher puis s'éloigner.
2. Variation d'intensité lumineuse
   Une source lumineuse qui augmente fortement d'intensité peut donner l'impression de grossir.
3. Effet atmosphérique
   L'inversion thermique peut produire des distorsions.
4. Effet perceptif
   Sans référence angulaire précise, « taille d'une balle de baseball » décrit une impression et non une dimension physique.

Cette dernière distinction est fondamentale.

L'inversion thermique mérite donc une attention particulière. Une inversion peut créer des conditions de réfraction inhabituelles et notamment modifier : la position apparente d'une source ; sa luminosité ; sa netteté ou sa taille apparente. Elle peut également produire des mirages astronomiques ou optiques. Mais il ne faut pas aller trop loin : le dossier ne démontre pas que l'inversion thermique a produit le phénomène. Elle constitue seulement une explication conventionnelle plausible à examiner.

Le cas apparaît dans la liste NICAP des cas Project Blue Book non résolus, sous :
6027 — September 1, 1958 — Wheelus AFB, Tripoli. Et il apparaît également dans les documents d'archives de James E. McDonald. La collection de McDonald à Princeton recense explicitement : September 1, 1958 : Wheelus AFB, Tripoli, Libya et également un autre cas à Wheelus le 14 septembre 1958. Cela confirme que cette affaire a retenu l'attention de chercheurs ultérieurs qui ont examiné les dossiers Blue Book.

Mon appréciation
Je ne qualifierais pas ce dossier de « cas inexplicable » au sens fort. L'inversion thermique, les conditions atmosphériques et la possibilité d'un ballon doivent être examinées avant toute hypothèse extraordinaire. Le fait que Blue Book l'ait conservé dans les cas non résolus signifie surtout que l'identification n'a pas été établie, pas que l'Air Force avait conclu à un engin extraordinaire. C'est en tout état de cause une source primaire particulièrement précieuse : le dossier Project Blue Book/National Archives NAID 28979740, dont les huit pages numérisées sont disponibles et permettent de travailler directement sur le rapport plutôt que sur les résumés ufologiques.

14 SEPTEMBRE 1958 – WHEELUS AFB – TRIPOLI - LIBYE
14 septembre 1958, 19h00 à 22h00 heure locale, Wheelus AFB, Tripoli. Dossier Blue Book PROJECT 10073.

C'est le cas radar le plus long de Wheelus après celui du 17 octobre 1956. 3 heures de tracking continu sur deux radars différents. Voici le détail mot à mot du document original NARA repris dans RADCAT Catégorie 9 - le catalogue des cas radar de référence :

« 19h00 à 22h00 heure locale. Il y avait des retours non identifiés sur les écrans radar. Les retours étaient similaires en taille et intensité à ceux d'un avion »

« Le GCA a détecté un retour à 400 pieds d'altitude, à 1,5 mile de distance, relèvement 110 degrés. Le GCI a détecté un retour à 700 pieds d'altitude, à 30 miles au nord-est de la station »

« GCA a perdu le retour à 400 pieds 1,5 mile et demi, relèvement de 260 degrés. GCI a perdu le retour dans le désordre au sol à environ deux miles de l'extrémité d'approche de la piste 29 »

« Le GCA a rapporté qu'il entrait dans la lunette d'approche de précision par le nord puis se croisait d'avant en arrière, passant parfois complètement hors de la lunette. Le GCA a également rapporté qu'il apparaissait sur le radar de surveillance de la zone presque toutes les directions »

« L'objet a été suivi en direction de la côte où il a dévié vers le sud. L'altitude du retour variait de 200 à 1000 pieds et des vitesses allant de 25 à 80 nœuds »

Traduction technique
1. Deux radars indépendants touchent la même cible :
GCA = Ground Controlled Approach, radar d'atterrissage de précision AN/CPN-4, portée très courte (10 miles), qui guide les avions sur la piste. Très difficile à leurrer.
GCI = Ground Controlled Intercept, radar de veille longue portée AN/FPS-20 du 633rd AC&W, 200 miles.
Les deux donnent un écho "similaire en taille et intensité à un avion".

2. Profil de vol impossible pour 1958 :
400 ft / 1,5 mile au relèvement 110° (sud-est de la base, au-dessus de la mer), puis perte à 400 ft / 1,5 mile au relèvement 260° (ouest, au-dessus du désert). L'objet a donc traversé l'emprise de la base d'est en ouest à 400 ft. - 700 ft à 30 miles au nord-est (au-dessus de la Méditerranée), puis rentre vers la côte et vire sud.

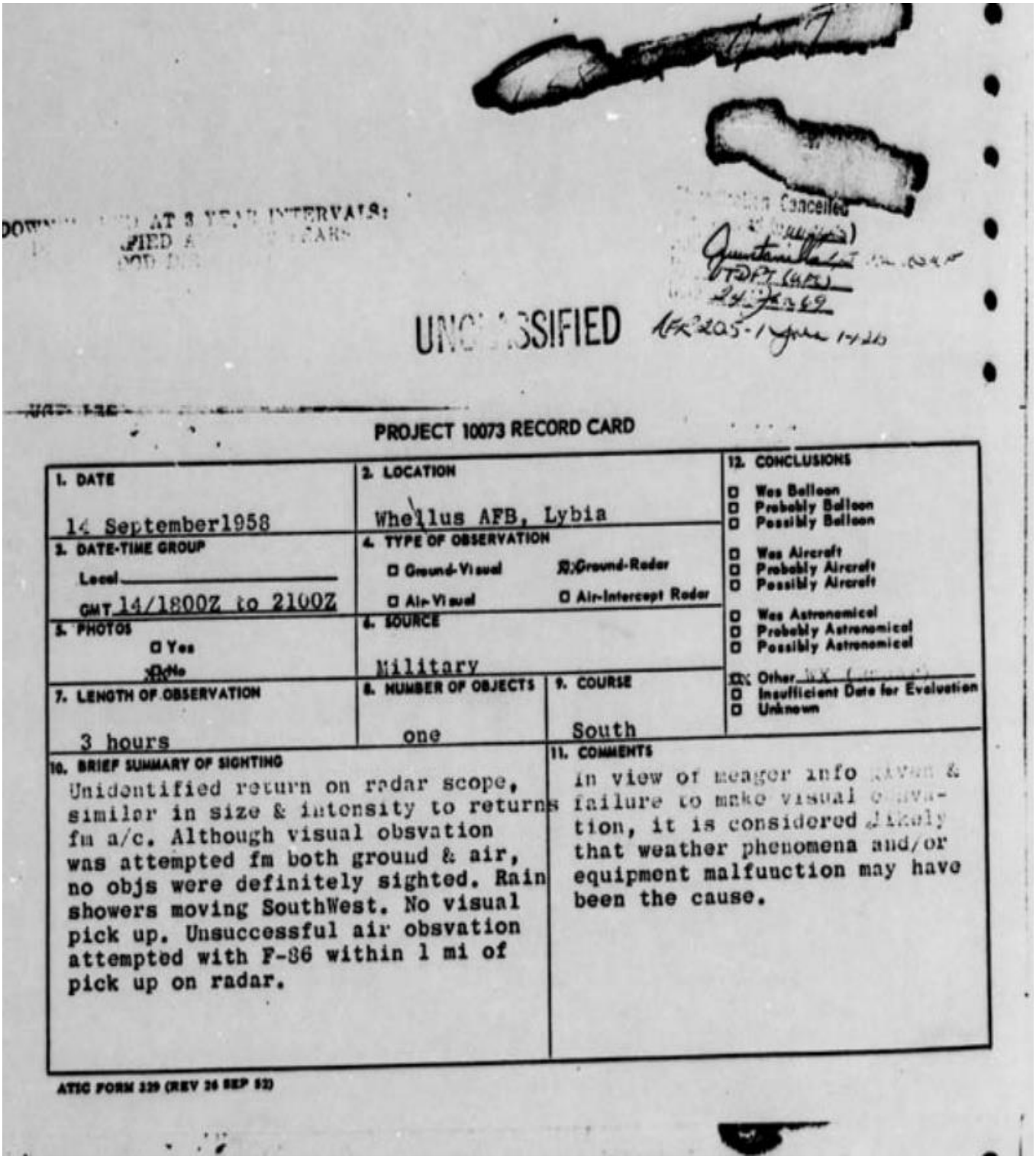
Pendant 3h, il fait des allers-retours dans le scope d'approche de précision : entre par le nord, crisscross, sort du scope, revient, visible dans "presque toutes les directions" sur le scope de surveillance.
Altitude 200 à 1000 ft, vitesse 25 à 80 knots. C'est la vitesse d'un hélicoptère, mais en 1958 il n'y a pas d'hélicoptère à Wheelus capable de voler 3h à 400 ft la nuit au-dessus de la mer sans être entendu et sans feu de navigation. Un ballon ne fait pas de crisscross à 80 knots.

3- Fin en clutter :
Perte dans le fouillis AU sol à 2 miles du seuil piste 29 (piste principale Wheelus orientée 290°, donc approche depuis la mer). Classique des cibles très basse altitude qui se confond avec le sol.

Ce cas est classé Unidentified Returns on GCI Scope avec un rating 5/5 dans RADCAT - le niveau max de crédibilité radar. Il n'a jamais reçu d'explication Venus, ballon ou oiseaux dans la Record Card, contrairement à beaucoup d'autres cas libyens.

Il fait partie d'une série de 3 nuits : 1er sept visuel Slaton, 14 sept radar 3h, et un autre contact radar le 14 sept à 00h15 le même jour. C'est la période où Wheelus était en pleine opération de tir Matador et où la base abritait des bombardiers SAC en alerte nucléaire - tout objet non identifié à 400 ft au-dessus de la piste était pris très au sérieux.

COPIE DU RAPPORT DETAILLE US AIR FORCE



AT 3 YEAR INTERVALS;
FIED AFR 205-1 June 1955
UNCLASSIFIED

Cancelled
(Authority)
TDPT (AFR)
24 Jan 69

PROJECT 10073 RECORD CARD

1. DATE: 14 September 1958	2. LOCATION: Wheelus AFB, Lybia	12. CONCLUSIONS: ☐ Was Balloon ☐ Probably Balloon ☐ Possibly Balloon ☐ Was Aircraft ☐ Probably Aircraft ☐ Possibly Aircraft ☐ Was Astronomical ☐ Probably Astronomical ☐ Possibly Astronomical ☒ Other ☐ Insufficient Data for Evaluation ☐ Unknown
3. DATE-TIME GROUP: Local ____ GMT 14/1800Z to 2100Z	4. TYPE OF OBSERVATION: ☐ Ground-Visual ☒ Ground-Radar ☐ Air-Visual ☐ Air-Intercept Radar	
5. PHOTOS: ☐ Yes ☒ No	6. SOURCE: Military	
7. LENGTH OF OBSERVATION: 3 hours	8. NUMBER OF OBJECTS: one	9. COURSE: South

10. BRIEF SUMMARY OF SIGHTING

Unidentified return on radar scope, similar in size & intensity to returns fm a/c. Although visual obsvation was attempted fm both ground & air, no objs were definitely sighted. Rain showers moving SouthWest. No visual pick up. Unsuccessful air obsvation attempted with F-86 within 1 mi of pick up on radar.

11. COMMENTS

In view of meager info given & failure to make visual observation, it is considered likely that weather phenomena and/or equipment malfunction may have been the cause.

ATIC FORM 329 (REV 26 SEP 52)

Malta 14/1800Z TO 14/2100Z

UNCLASSIFIED

4844 19 SEP 58

RECEIVED
19 SEP 58 07 34
ATIC

AC PRIORITY
FM COMDR 7272 AIR BASE WING WHEELUS AB
TO COMDR ADC ENT
COMDR ATIC WPAFB
HEDUSAF ATTN: ACS/I
HEDUSAF ATTN: OFFICE OF INFO SERVICES
INFO CINCNELM LONDON ENG
COMDR 6TH FLEET
COMDR USAFE (ADVON) ATTN: IAI
COMDR 17AF
BT

shape? size? color?

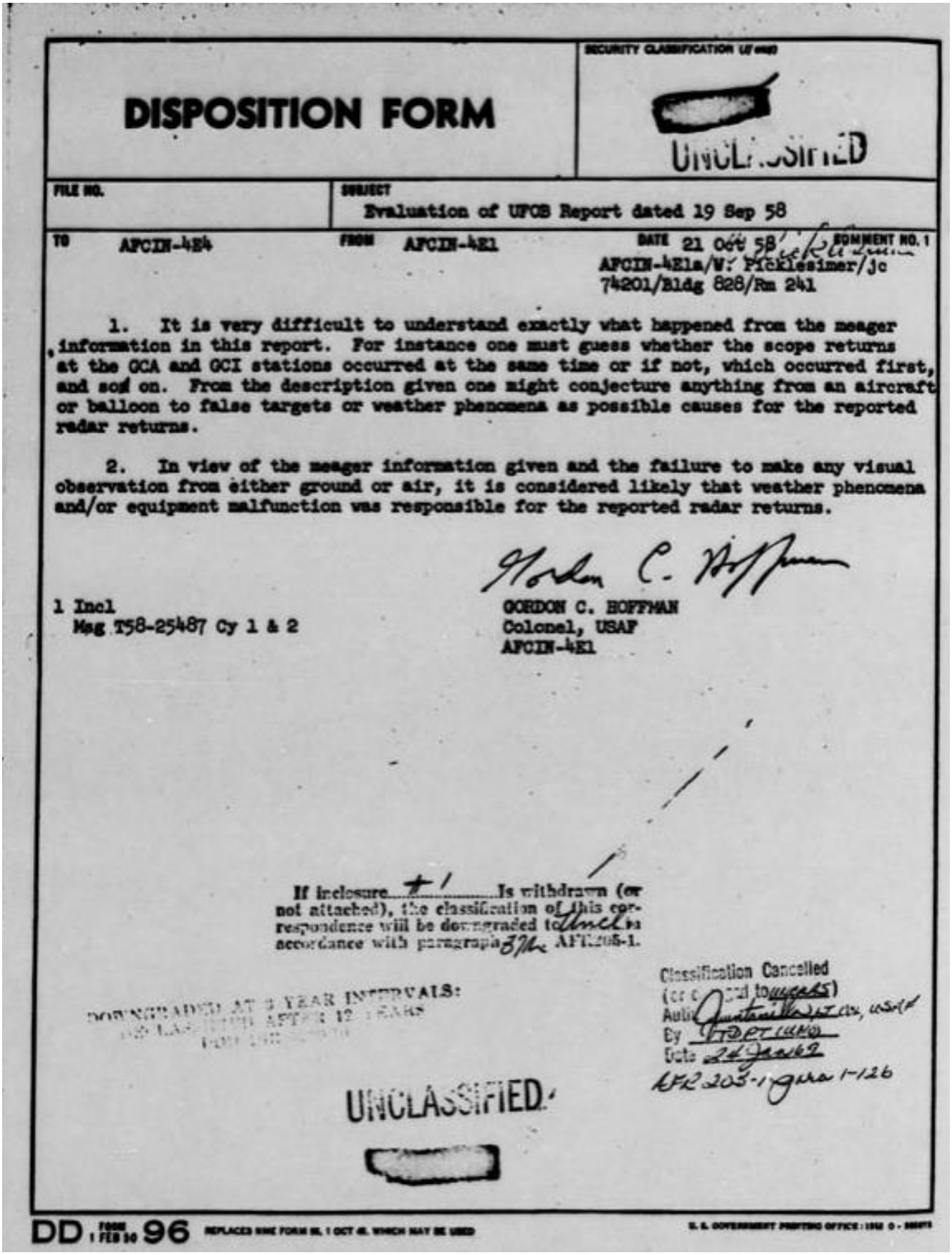
/ CITE/WOIN 18-J-58-69-S. UFO REPORT. A. DESCRIPTION OF OBJECT: (1) NEGATIVE. (2) NEGATIVE. (3) NEGATIVE. (4) 1. (5) NOT APPLICABLE. (6) NEGATIVE (7) NEGATIVE. (8) NEGATIVE (9) RADAR RETURNS WERE SIMILAR IN SIZE AND INTENSITY TO RETURNS FROM ACFT. B. DESCRIPTION OF COURSE: (1) UNIDENTIFIED RETURN ON RADAR SCOPE. (2) GCA: 400 FEET ALTITUDE, 1 AND 1 HALF MILES DISTANT, BEARING 110 DEGREES; GCI: 700 FEET ALTITUDE, 30 MILES NORTHEAST OF STATION. (3) GCA: 400 FEET ALTITUDE, 1 AND 1 HALF MILES, BEARING 260 DEGREES; GCI: LOST IN GROUND CLUTTER APPROX 2 MILES FROM APPROACH END OF RUNWAY 29. (4) GCA REPORTED THAT IT ENTERED THE

AC PARAPHRASE NOT REQUIRED EXCEPT PRIOR TO CATEGORY B ENCRYPTION—PHYSICALLY REMOVE ALL INTERNAL REFERENCES BY DATE-TIME GROUP PRIOR TO DECLASSIFICATION. NO UNCLASSIFIED REFERENCE IF THE DATE TIME GROUP IS QUOTED

PAGE TWO
PRECISION APPROACH SCOPE FROM THE LEFT (NORTH) AND THEN CRISS CROSSED BACK AND FORTH ON IT, SOMETIMES PASSING COMPLETELY OFF THE SCOPE. GCA ALSO STATED THAT IT SHOWED ON THE AREA SURVEILLANCE RADAR SCOPE IN ALMOST ALL DIRECTIONS. GCI REPORTED THAT THE OBJECT WAS TRACKED INBOUND TO THE COAST AT WHICH TIME IT VEERED TO THE SOUTH. ALTITUDE OF OBJECT VARIED BETWEEN 200 AND 1000 FEET WITH SPEEDS RANGING FROM 25 TO 60 KNOTS. (5) PASSED OFF SCOPES. (6) APPROX 3 HOURS. C. MANNOER OF OBSERVATION: (1) GROUND ELECTRONIC. GCA IS EQUIPPED WITH MPN-11C RADAR. GCI IS EQUIPPED WITH GPS-4 SEARCH RADAR AND MPS-14 HEIGHT FINDING RADAR. (2) NEGATIVE. (3) NOT APPLICABLE. D. TIME AND DATE OF SIGHTING: (1) 14/1800Z TO 14/2100Z SEPT 1958. (2) NIGHT. E. LOCATION OF OBSERVER: GCA: 32 DEGREES 52 MINUTES NORTH, 13 DEGREES 17 MINUTES EAST. GCI: 32 DEGREES 54 MINUTES 22 SECONDS NORTH, 13 DEGREES 15 MINUTES 42 SECONDS EAST. F. OBSERVER IDENTIFICATION: GCA: WALTER, THOMAS A, CAPT, 44922A, 7272 FIELD MAINTENANCE SQUADRON, AIRDROME OFFICER, AND FP HUMPHREY, TECHNICAL SERGEANT, AF 43004595, 1950 AACS SQUADRON, GCA WATCH SUPERVISOR; GCI: ROBERT J STEWART, CAPT, AO 751481, 633 ACFT CONTROL AND WARNING SQUADRON, SENIOR DIRECTOR. RELIABILITY OF ALL OBSERVERS IS A. G. WEATHER: (1) SCATTERED CLOUDS AT NIGHT.

UNCLASSIFIED

PAGE THREE
(2) DIRECTION AND VELOCITY OF WINDS. SURFACE: 360 DEGREES AT 9 KNOTS. 6000 FEET: 310 DEGREES AT 5 KNOTS. 10000 FEET: 320 DEGREES AT 10 KNOTS. 16000 FEET: 310 DEGREES AT 30 KNOTS. 20000 FEET: 310 DEGREES AT 25 KNOTS. 30000 FEET: 280 DEGREES AT 25 KNOTS. 50000 FEET 220 DEGREES AT 50 KNOTS. (NOTE: WINDS ALOFT READING TAKEN AT



SECURITY CLASSIFICATION [redacted]

DISPOSITION FORM

UNCLASSIFIED

FILE NO.

SUBJECT: Evaluation of UFOB Report dated 19 Sep 58

TO: AFCIN-4E4 FROM: AFCIN-4E1 DATE: 21 Oct 58 COMMENT NO. 1

AFCIN-4E1a/W. Picklesimer/jc
74201/Bldg 828/Rm 241

1. It is very difficult to understand exactly what happened from the meager information in this report. For instance one must guess whether the scope returns at the GCA and GCI stations occurred at the same time or if not, which occurred first, and so on. From the description given one might conjecture anything from an aircraft or balloon to false targets or weather phenomena as possible causes for the reported radar returns.

2. In view of the meager information given and the failure to make any visual observation from either ground or air, it is considered likely that weather phenomena and/or equipment malfunction was responsible for the reported radar returns.

Gordon C. Hoffman

1 Incl
Msg T58-25487 Cy 1 & 2

GORDON C. HOFFMAN
Colonel, USAF
AFCIN-4E1

If inclosure 1 is withdrawn (or not attached), the classification of this correspondence will be downgraded to Unclas in accordance with paragraph 3b, AFR 205-1.

DOWNGRADED AT 3 YEAR INTERVALS:
[illegible]

Classification Cancelled
(or changed to UNCLAS)
Authority Quartermaster Gen, USA
By [illegible]
Date 24 Jan 62
AFR 205-1 para 1-126

UNCLASSIFIED

[redacted]

DD FORM 1 FEB 50 96 REPLACES AAF FORM 96, 1 OCT 42, WHICH MAY BE USED

U. S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1950 O - 886973

14-15 OCTOBRE1959 – WHEELUS AB – TRABULUS – LIBYE

Il est indexé 14 octobre dans certaines bases et 15 octobre 1959 dans d'autres. C'est le même cas. C'est un cas MUFON rapporté en 2013, souvent listé sous le label "Enigma" dans les compilations italiennes.

Fiche : 15 octobre 1959 (Sept/Oct 1959 selon témoin) - Tripoli, Tarabulus - Wheelus AB
ID : Live Intercept 4ec2f3e7 - Classification Circle - Source MUFON
Coordonnées : 32.878° / 13.1964° - pile sur Wheelus

Témoignage intégral de l'armée US :
« Septembre/octobre 1959. J'étais dans l'US Air Force stationné à Whellus AB, en Libye, Afrique du Nord. Un autre aviateur et moi retournions à la caserne après être allés au cinéma. Les environs étaient sombres et le ciel nocturne dégagé. Nous discutions de différentes choses quand une lumière mouvante est apparue dans le ciel, allant dans la même direction que nous (à l'ouest). Nous l'avons vu disparaître derrière les arbres. »

« Nous nous sommes retournés pour voir s'il y avait autre chose derrière nous, pensant que la lumière venait de cette direction. Il n'y avait rien d'inhabituel. Nous avons discuté de ce que nous venions de voir et conclu que cela devait être un satellite. La lumière était plus grande que les étoiles, ne faisait aucun bruit, et semblait plus rapide que n'importe quel avion (jet) que nous avions vu. Il n'y avait aucune traînée de vapeur éclairée par les étoiles. L'incident entier a duré environ cinq (5) secondes. »

« Nous n'y avons pas pensé plus longtemps jusqu'à ce que quelques minutes plus tard la Lumière revienne de derrière les arbres, cette fois en direction sud-sud-est. Nous l'avons regardée traverser le ciel clair jusqu'à disparaître à nouveau, cette fois à l'horizon. Encore une fois, il n'y avait ni bruit ni traînée de vapeur que nous pouvions voir. Notre réaction cette fois a été un peu effrayée car nous étions bien habitués au bruit des moteurs à réaction. »

« Quand nous sommes revenus à la caserne, nous avons raconté à nos amis ce que nous avions vu. Quelqu'un a appelé la tour de contrôle de la ligne de vol et a demandé s'ils avaient vu quelque chose. Ils ont répondu non. Avec du recul et en repensant à leur position sur la ligne de vol, la lumière que nous avions vue était derrière eux. Et puisque leur mission principale est d'observer la ligne de vol, il est compréhensible qu'ils n'aient pas vu la lumière. »

« J'ai depuis vu des satellites dans le ciel et je peux dire que la Lumière était plus grande qu'un satellite et voyageait beaucoup plus vite. Je peux aussi dire que je crois que la Lumière que nous avons vue était à une altitude bien plus basse qu'un satellite. »

Détail qui fait la valeur du cas :
« Une autre chose dont je me souviens, c'est que quelqu'un nous a dit l'heure et nous avons tous les deux dit qu'il ne pouvait pas être si tard. À quel point ? Je n'en ai aucune idée, juste que ça semblait plus tard que l'heure prévue. »

Effet de dilatation temporelle souvent rapporté.

Analyse :
2 témoins militaires, habitués aux jets de Wheelus (F-100, F-86D), donc bonne référence de vitesse
2 passages : ouest 5 sec, puis retour sud-sud-est quelques minutes plus tard - manoeuvre en boucle, pas satellite (Spoutnik 1957 visible mais point petit, lent)

« Plus grand que les étoiles » + « bien plus rapide que n'importe quel avion » + « pas de bruit, pas de traînée de vapeur » + « altitude bien plus basse qu'un satellite »

Tour de contrôle contactée immédiatement, réponse négative - mais le témoin explique que la tour regardait la piste, la lumière était derrière eux

Pas de vérification radar mentionnée - regret du témoin : « Nous n'avons pas pensé à demander pour le radar »

C'est un cas Circle / Light : pas de trace radar, mais double passage avec changement de cap 90°, basse altitude, et effet temps.

Il est indexé "Enigma" parce qu'il est dans la période charnière : Wheelus passe en 1959 de base SAC nucléaire à centre d'entraînement chasse OTAN (Weapons Proficiency Center). Les 3 semaines avant, en septembre 1959, le 17th Air Force quitte Wheelus pour Ramstein. Beaucoup de mouvements aériens non annoncés.
Source : MUFON

07 OCTOBRE 1989 – DESERT LYBIEN – ZONE PETROLIERE
Cas UFO Hunters- il s'agit d'un témoignage NUFORC (National UFO Reporting Center),
Shape = Circle,
Durée ≈ 1 minute,
Lieu = désert libyen,
Date approximative = 7 octobre 1989.
Ce cas est souvent repris dans des compilations comme *UFO Hunters*, ce qui explique sa présence dans certains catalogues.
Cas d'observation – Libye – 7 octobre 1989 (version la plus complète disponible)

Lieu
Désert libyen, dans une zone pétrolière isolée. Le témoin travaillait sur des rings pétroliers, très loin de tout campement ou infrastructure.

Témoins
2 personnes (et non 10 comme quelquefois mentionné) : le témoin principal (Maltese) son collègue (également Maltese) - Les catalogues secondaires (dont certains tableaux UFO Hunters) ont parfois gonflé le nombre de témoins, ce qui explique la mention "10".

Description de l'objet
Forme : cercle - Couleur : rouge très vif - Taille apparente : comparable à un ballon de football - Comportement : déplacement lent et rectiligne, arrêt net, reprise de mouvement en zigzag, nouvel arrêt, déplacement en arrière, accélération fulgurante → disparition en 2 secondes.

Durée
Environ 1 minute. - Conditions d'observation Nuit claire, ciel étoilé. Terrain plat, sans dunes, permettant une observation dégagée. - Aucun bruit associé à l'objet.

Réaction des témoins
Surprise et peur après la disparition. Le témoin indique que leurs collègues n'ont pas cru leur récit. - Le témoin n'a rapporté l'événement officiellement que 14 ans plus tard, en 2003.

Statut du cas
NUFORC : "Circle – bright red – zigzag – date approximate". - Crédibilité : Témoignage unique, non corroboré par des données radar ou militaires. - Comportement de l'objet non compatible avec un avion, satellite, météore ou drone connu en 1989.

Classification : Non identifié.

Pourquoi ce cas apparaît dans UFO Hunters ?
Les compilations "UFO Hunters" (sites, bases amateurs, tableaux Excel, chaînes YouTube) utilisent souvent : les données NUFORC, les données MUFON ou des catalogues secondaires.

Ce cas NUFORC #33012 est régulièrement repris, parfois avec : erreurs de date, erreurs de localisation, erreurs sur le nombre de témoins.

Synthèse structurée

Élément	Données vérifiées
Date	7 octobre 1989 (approx.)

Élément	Données vérifiées
Lieu	Désert libyen
Source primaire	NUFORC #33012
Forme	Cercle rouge
Durée	~1 minute
Témoins	2
Mouvement	Lent → arrêt → zigzag → arrêt → recul → accélération → disparition
Statut	Non identifié

Source : UFO HUNTHER – NUFORC

30 AOUT 1997 * TRIPOLI – LIBYE
Fiche officielle NUFORC :
Date : 30 août 1997, 23h45 locale approximative
Signalé : 07 août 2004 à 09h03 Pacific, publié 11 août 2004
Durée : 3 minutes
Observateurs : 2
Lieu : Tripoli, Libye
Forme : Light / Lights on object
ID: Sighting 38512

« Plusieurs lumières aperçues se déplaçant dans le ciel de Tripoli »

Témoignage intégral :
« Je me souviens d'une fois, en 1997, au milieu d'une nuit d'été vers 23h45, je traversais une route principale avec un ami à Tripoli, en Libye, quand j'ai soudain remarqué que des points d'éclairs se déplaçaient ensemble dans le ciel occidental. En fait, ce qui était le plus étonnant, c'est que les lumières bougeaient comme s'il s'agissait d'objets intelligents. En fait, l'un des points (on aurait dit que c'était le vaisseau-mère ou quelque chose comme ça) se déplaçait plus lentement que les autres, mais ils ont cessé de bouger jusqu'à ce que le plus lent arrive près d'eux et disparaissent ensemble dans le ciel »
« Cela s'est passé en trois minutes et ce qui rendait ça si grave que je n'étais pas seul, mon ami l'a aussi remarqué minute par minute dès le début »

- Le témoin précise : 30 ans, homme, intéressé par le sujet depuis longtemps, a attendu d'avoir internet pour signaler.
- Plusieurs points lumineux (pas un seul)
- Mouvement coordonné intelligent, pas trajectoire balistique ou satellite
- Comportement de type "mère et éclaireurs" : un point plus lent, les autres s'arrêtent et attendent qu'il arrive, puis disparition collective simultanée
- Ciel ouest de Tripoli, traversée d'une route principale - donc basse altitude urbaine, pas haute atmosphère
- Double témoin simultané

Il est souvent confondu avec un autre cas Tripoli du même jour dans les listes UFO Hunters qui ne donne que "Light | 3 minutes" sans détail - mais la source primaire est bien ce récit de 2004. C'est le seul cas de formation lumineuse intelligente enregistré à Tripoli entre la fermeture de Wheelus (1970) et la guerre civile (2011). Pas de cas radar associé ce soir-là.
Sources :
NUFORC Sighting 38512 [[cas NUFORC 38512]]

25 AOUT 2014 – TRIPOLI – LIBYE
Observation d'OVNI NUFORC 189032
Date : 25/08/2014 à 13h23 (heure locale)
Signalé le : 19/04/2025 à 02h36 (heure du Pacifique)

Durée : 4 secondes
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Tripoli, district de Tripoli, Libye
Détails du lieu : Zone désertique de Hay
Forme : Inconnue
Couleur : Bleu glacier
Vue : Terre
Angle d'élévation : 90°
Caractéristiques : Aura ou brume autour de l'objet

Cette étrange lueur bleue dans mon jardin – Tripoli, Andalousie

L'incident :
Assis sur une chaise de jardin, j'ai soudain remarqué un objet flottant de la taille d'un chat. Il brillait d'un bleu électrique (comme du liquide lave-glace gelé). D'apparence brumeuse, il planait silencieusement dans l'air. Il a dérivé vers mes pieds par des mouvements lents et aléatoires.
Publié le 20/04/2025
Source : https://nuforc.org/sighting/?id=189032

19 OCTOBRE 2017 – TOBROUK – BUTNAN – LIBYE
Observation d'OVNI NUFORC 191148
Date : 19/10/2017 à 17h13 (heure locale)
Signalé le : 22/07/2025 à 07h23 (heure du Pacifique)
Durée : Il y a 8 ans - Nombre d'observateurs : 3
Lieu : Tobrouk, district de Butnan, Libye
Détails du lieu : Tobrouk, Libye
Forme : Cercle
Couleur : Blanc néon
Taille estimée : De la taille d'un petit chalet ou d'une balle

Point d'observation : Terre Direction : Est-nord Angle d'élévation : 30° Orientation : Du nord au sud Distance minimale : Environ 600 à 800 mètres Vitesse estimée : Légèrement plus rapide qu'un avion civil à l'atterrissage Caractéristiques : Atterrissage. Une sphère de la taille d'un petit chalet est apparue à environ un kilomètre de distance, telle une lampe au néon, descendant à un angle d'environ 30 degrés sans aucun bruit. Après une minute, elle est remontée dans le ciel au même angle et a disparu. Note de NUFORC : Nous supposons que l'auteur, originaire de Libye, utilisait un terme différent de « vénérer ». Publié le 24 juillet 2025.
https://nuforc.org/sighting/?id=191148

15 MARS 2018 – TRIPOLI – LIBYE.
Fiche UFO Hunters :
Date : 15 mars 2018, 00h05 heure de Tripoli
Signalé le même jour 15 mars 2018 - Live Intercept
ID : 46000010 / Case #3770
Classification : FireBall w/Triangular Shape
Durée : 1 minute
Coordonnées témoin : 32.853924, 13.198816 puis 32.8852° / 13.1931° dans la base
Source : ufo-hunters.com

Témoignage intégral :
« Heure : Vers 00h05 15 mars Heure de Tripoli - Libye » « Lieu : Tripoli - Libye 32.853924, 13.198816 »

« J'étais chez moi. Je suis sorti de la maison pour chercher de la fumée. Le ciel était très clair, un peu froid. Regardé vers le haut » « Il y avait une traînée de lumière traînant une boule de feu d'ouest en est. Le trajet était horizontal. La boule de feu semblait augmenter en taille et en luminosité. Puis la lumière diminua, ralentissant légèrement » « Puis, un objet triangulaire apparut sous ce qui était la boule de feu. La boule de feu autour de l'objet réapparut, et soudain tout disparut ! »

Analyse du témoin lui-même :
« Au début, je pensais que c'était des feux d'artifice, une étoile filante ou quelqu'un jouant avec des armes (c'était courant les années passées après les événements de 2011 en Libye, mais cela s'est atténué à très peu l'année dernière) » « Aujourd'hui, j'essaie de corroborer mon histoire avec d'autres via les réseaux sociaux et les interactions personnelles vous tiendront au courant dès que possible »

Points clés :
Trajectoire horizontale ouest-est, pas chute verticale type météore - exclut étoile filante classique
Phases : fireball → diminue et ralentit → objet triangulaire apparaît sous le fireball → fireball réapparaît autour → disparition instantanée. Séquence de 4 phases en 60 secondes, pas un météore qui se consume : "Triangular object appeared underlying what was the fireball" - c'est le même phénomène décrit dans les cas US 2018-2020 (triangles TR-3B)

Contexte guerre civile : Tripoli en mars 2018 sous contrôle GNA, survols constants de drones Wing Loong émiratis et Bayraktar turcs, plus chasseurs égyptiens et émiratis qui bombardent les positions islamistes depuis 2014. Un drone avec post-combustion peut donner un fireball, mais pas une disparition instantanée avec réapparition

C'est le dernier cas enregistré dans votre ligne "11 UFO Hunters" - la base n'a que 3 cas dans un rayon de 100 miles autour : 2018 fireball triangulaire, 1997 lights 3 min, et 1956 light several days.
Source – ufo hunter *https://ufo-hunters.com/sightings/search/5aaa3288c4e33d0c46000010/UFO%20Sighting%20in%20Tripoli,%20Libya%20on%20Thursday%2015%20March%202018*

02 MAI 2025 – MISRATA - LIBYE
Observation d'OVNI NUFORC 189336
Survenu : 2025-04-30 21 :12 Local
signalé : 2025-05-02 17 :26 Pacifique
Durée : 12 minutes
Nombre d'observateurs : 4
Lieu : Misrata, district de Misrata, Libye
Détails de l'emplacement : Centre-ville de Misrata
Forme : Inconnue
Couleur : Lumière jaune
Vu de : Terre
Angle d'élévation : 79
Explication : Starlink - Certaines caractéristiques : Lumières sur l'objet



Photo : extrait de la vidéo ; Montre une formation en ligne de lumières.

https://nuforc.org/sighting/?id=189336

Phénomène étrange

J'ai vu un phénomène étrange dans le ciel de Misrata - **un essaim de rayons qui ressemble à des météores mais est presque immobile**, se déplaçant très lentement !

Détails : - Photo formation étrange (faisceau central entouré de petites lumières) - Mouvement très lent et inhabituel - La scène a duré plusieurs minutes - Documenté par vidéo

J'ai été témoin d'un phénomène bizarre à Le ciel de Misrata – **un essaim de faisceaux lumineux semblables à des météores, semblant presque immobiles**, se déplaçant extrêmement lentement !

Détails clés :
- Formation lumineuse inhabituelle (faisceau central avec des points lumineux plus petits)
- Mouvement anormalement lent
- A duré plusieurs minutes
- Capturé en vidéo

Source : https://nuforc.org/sighting/?id=189336

Chapitre XII – 28
26 – MADAGASCAR

MADAGASCAR : OVNI, CROYANCES, RELIGIONS ET POLITIQUE DANS UNE ÎLE ENTRE DEUX MONDES



Le CREDO – Une association Malgache à redécouvrir

De la grande observation de Tananarive en 1954 au CREDO de Louis Rakotoarijaona

Madagascar occupe une position singulière dans l'histoire africaine du phénomène OVNI. Géographiquement africaine, culturellement originale, tournée à la fois vers l'Afrique, l'océan Indien, le monde arabe, l'Europe et l'Asie, la Grande Île possède également une tradition spirituelle extrêmement riche dans laquelle les relations entre les vivants, les morts, les ancêtres, les forces invisibles et le monde naturel occupent une place importante.

Dans ce contexte, l'apparition de récits de « soucoupes volantes » au milieu du XXe siècle ne constitue pas simplement l'importation d'un vocabulaire venu des États-Unis ou de l'Europe. Le phénomène va progressivement être interprété à travers plusieurs grilles de lecture : météore, phénomène atmosphérique, engin militaire, soucoupe volante, objet extraterrestre, manifestation spirituelle ou événement inexplicable.

Mais Madagascar possède surtout un élément exceptionnel : une observation spectaculaire à Tananarive en août 1954, puis, plusieurs décennies plus tard, la création d'une association malgache consacrée aux OVNI, le CREDO – Centre de Recherche et d'Étude des Objets volants non identifiés, fondé en 1988 par le policier Louis Rakotoarijaona selon le chercheur italien Edoardo Russo. Cette association aurait même publié son propre bulletin en français, Mad-Ovni.

Le dossier malgache permet donc d'étudier non seulement les observations, mais aussi la manière dont une société africaine s'approprie progressivement le phénomène OVNI.

1. Madagascar : un terrain culturel particulier
Il faut d'abord éviter une erreur fréquente : considérer les croyances traditionnelles malgaches comme une simple forme « d'animisme ». La réalité est beaucoup plus complexe. La culture traditionnelle malgache accorde une place centrale aux ancêtres, les razana. La frontière entre le monde des vivants et celui des morts n'est pas conçue de la même manière que dans les sociétés occidentales modernes. Les ancêtres peuvent continuer à intervenir symboliquement ou spirituellement dans la vie des descendants. Cette conception explique notamment l'importance de pratiques comme le famadihana, au cours duquel les morts sont périodiquement réinhumés selon des rites particuliers.

Les données disponibles sur la religion malgache sont d'ailleurs très difficiles à résumer par des pourcentages simples. Les sources internationales donnent des résultats très différents selon les définitions utilisées. Une caractéristique importante est précisément le syncrétisme : une personne peut se considérer chrétienne tout en conservant certaines pratiques ou croyances traditionnelles. Le Département d'État américain souligne lui-même que de nombreux Malgaches combinent traditions indigènes, christianisme et, dans certaines régions, islam. C'est un élément fondamental pour comprendre la question OVNI.

Dans de nombreuses sociétés occidentales contemporaines, un phénomène lumineux inhabituel est spontanément classé dans l'une des catégories suivantes : avion – satellite – météore – drone – phénomène atmosphérique – OVNI.

À Madagascar, historiquement, d'autres catégories interprétatives peuvent entrer en jeu. Les croyances traditionnelles reconnaissent l'existence de forces et d'êtres invisibles, de relations avec les ancêtres et d'intermédiaires spécialisés dans la connaissance du monde surnaturel.

Les ombiasy, notamment, occupent traditionnellement une place particulière comme devins, guérisseurs ou spécialistes des connaissances ésotériques. Les pratiques de divination, d'astrologie et de connaissance des jours favorables ont également une longue histoire à Madagascar.

Le contexte religieux et culturel malgache fournit plusieurs cadres d'interprétation susceptibles d'influencer la manière dont un phénomène lumineux ou aérien inhabituel est décrit et mémorisé.

2. Le christianisme n'a pas supprimé les anciennes représentations et même le christianisme s'est profondément implanté à Madagascar, particulièrement dans les Hautes Terres. Catholicisme et protestantisme occupent une place importante, notamment à Antananarivo. Les différentes Églises protestantes, catholique, luthérienne et anglicane disposent d'une implantation ancienne et importante. Mais christianisation ne signifie pas nécessairement disparition complète des représentations traditionnelles. Les données disponibles montrent justement que le syncrétisme religieux demeure une caractéristique de la société malgache. Le recensement de 1993 indiquait ainsi 52 % d'adhésion aux croyances indigènes contre 41 % au christianisme et 7 % à l'islam, tandis que les estimations plus récentes donnent une image très différente, avec une très forte majorité déclarée chrétienne. Ces écarts illustrent surtout la difficulté à mesurer une pratique religieuse qui peut être cumulative plutôt qu'exclusive. C'est précisément ce qui rend Madagascar particulièrement intéressant pour une étude sociologique des OVNI.

Un individu peut donc être :

Chrétien + attaché aux ancêtres + pratiquant certaines traditions + intéressé par les phénomènes mystérieux.

Ces catégories ne sont pas forcément contradictoires.

Lorsque les premières grandes histoires de « soucoupes volantes » apparaissent dans la presse malgache des années 1950, Madagascar est encore un territoire français.Ce contexte politique est extrêmement important. L'information circule alors principalement par :

- La presse française ;
- La presse locale francophone ;
- Les administrations coloniales ;
- Les militaires ;
- L'aviation ;
- Les Européens présents sur l'île ;
- Les réseaux religieux et missionnaires.

Le vocabulaire de la « soucoupe volante » est lui-même importé du contexte international né après 1947. Mais les observations ne concernent pas uniquement les Européens. C'est précisément ce qui rend l'affaire de Tananarive de 1954 particulièrement intéressante.

16 août 1954 : Tananarive face à un phénomène extraordinaire - Le cas le plus célèbre de l'histoire ufologique malgache se déroule à Tananarive, aujourd'hui Antananarivo, le 16 août 1954.

Le témoignage le plus célèbre est celui d'Edmond Campagnac, alors responsable technique d'Air France à Tananarive. Selon son récit, vers la fin de l'après-midi, une grande lumière verte apparaît dans le ciel. Elle semble initialement tomber vers le sol. Puis elle disparaît derrière une colline. Quelques instants plus tard, elle réapparaît. Campagnac décrira ensuite une forme ressemblant à un grand ballon de rugby métallique, précédé d'une sorte de lentille lumineuse verte et accompagné de petites lumières ou « flammèches ». L'objet aurait traversé le ciel de la ville en effectuant plusieurs changements de direction. L'observation aurait duré environ deux minutes. Des témoins auraient également rapporté des perturbations électriques et une réaction inhabituelle des animaux. C'est cette combinaison qui a donné au cas son statut exceptionnel dans la littérature ufologique.

Avec le temps, le nombre de témoins attribué à l'affaire a considérablement augmenté. Certaines publications parlent de plusieurs centaines, d'autres de plusieurs milliers, voire de dizaines de milliers de personnes. Certaines sources ufologiques avancent même jusqu'à 20 000 personnes. Il faut ici faire preuve d'une grande prudence. Le chiffre de 20 000 n'est pas établi par un recensement indépendant des témoins. Il provient essentiellement des récits ultérieurs autour de l'affaire. L'observation elle-même, en revanche, possède un élément particulièrement intéressant : plusieurs témoignages sont effectivement apparus ou ont été recueillis ultérieurement. L'un des plus importants reste celui d'Edmond Campagnac, qui fut repris dans la littérature du GEPA puis dans différents travaux ufologiques.

Un autre élément célèbre de l'affaire concerne le père Coze, directeur de l'observatoire astronomique de Tananarive. Selon Campagnac, Coze aurait lui-même vu le phénomène et aurait entrepris une enquête. Il aurait notamment cherché à reconstruire la trajectoire. Le problème est que le rapport original attribué au père Coze n'a jamais été retrouvé. C'est une faiblesse documentaire importante.

Le cas de Tananarive est souvent présenté comme la preuve d'un mystérieux engin volant. Mais une autre possibilité doit impérativement être étudiée : le bolide ou météore exceptionnel. Des analyses critiques ont montré que plusieurs caractéristiques du récit initial pourraient être compatibles avec un phénomène céleste très lumineux, tandis que certaines particularités du récit — changements de direction, déplacement horizontal, retour après disparition derrière une colline — sont plus difficiles à expliquer par un simple météore. Le dossier est donc beaucoup plus intéressant lorsqu'on expose les deux lectures. La littérature critique souligne également que certaines versions tardives du récit ont amplifié certains détails.

L'affaire de Tananarive n'est pas isolée. Un article paru dans la revue malgache Fandrosoam-Baovao du 21 janvier 1955 mentionne trois observations de « soucoupes volantes ». La première aurait eu lieu à Fort-Dauphin, aujourd'hui Tôlanaro, en septembre 1954, vers quatre heures du matin. Une deuxième observation est attribuée à Tananarive. Une troisième se serait produite près de Majunga, aujourd'hui Mahajanga. Pour cette dernière, le témoin cité est particulièrement intéressant : M. Quesnot, chef du district de Mitsinjo. L'objet est décrit comme :

- Rond ;
- Très lumineux ;
- Bleu-vert ;
- De taille apparente comparable à la Lune ;
- Venant du nord-est ;
- Se déplaçant à très grande vitesse ;
- Suffisamment lumineux pour éclairer les régions survolées.

La durée aurait été extrêmement courte. Une nouvelle fois, un bolide constitue une hypothèse naturelle évidente. Mais historiquement, l'article est précieux : il démontre que le vocabulaire des « soucoupes volantes » avait pénétré la presse malgache dès 1954-1955.

3 - La politique malgache : un contexte particulièrement intéressant - Création d'un groupe ufologique.

L'histoire politique de Madagascar ajoute une autre dimension à l'étude. En 1975, Didier Ratsiraka instaure la Deuxième République, fondée sur une orientation socialiste. Le pays s'engage alors dans une politique de socialisme révolutionnaire et de non-alignement. La Constitution de 1975 proclame toutefois la liberté de conscience et de religion ainsi que la neutralité de l'État vis-à-vis des croyances. Cette précision est importante. Il ne faut donc pas présenter le Madagascar de Ratsiraka comme un État ayant simplement « interdit la religion ». La réalité est beaucoup plus nuancée. Le régime était politiquement très contrôlé, mais la liberté religieuse était formellement garantie.

Dans les années 1980, le système politique demeurait cependant fortement encadré : en 1988, le président Ratsiraka disposait de pouvoirs importants et l'AREMA dominait largement la vie politique. Et c'est précisément en 1988 qu'apparaît le CREDO. Cette coïncidence chronologique mérite d'être soulignée.

Selon deux sources secondaires indépendantes, le CREDO – Centre de Recherche et d'Étude des Objets volants non identifiés aurait été créé à Madagascar en 1988 par Louis Rakotoarijaona, policier malgache. Selon ces sources, Rakotoarijaona aurait lui-même observé un OVNI en 1959. Le CREDO aurait ensuite publié au moins deux numéros d'un bulletin en français intitulé : Mad-Ovni Cette information est particulièrement importante pour l'histoire de l'ufologie africaine.

Les sources soulignent en effet que la plupart des groupes ufologiques africains identifiés dans la littérature internationale ont longtemps été créés ou animés par des Européens ou des Africains blancs. Le CREDO constitue donc une exception particulièrement intéressante : une structure ufologique créée par un Malgache et destinée à travailler depuis Madagascar.

L'histoire de l'ufologie africaine est souvent écrite depuis l'Europe ou l'Amérique. On y trouve : des enquêteurs européens ; des correspondants africains ; des rapports militaires coloniaux ; des observations de pilotes et des articles de revues françaises ou britanniques.

Mais beaucoup plus rarement trouve-t-on une organisation africaine structurée qui cherche à étudier elle-même le phénomène.

.

Le bulletin Mad-Ovni est probablement l'un des documents les plus intéressants encore à retrouver pour écrire l'histoire de l'ufologie malgache. Pour l'instant, les sources secondaires permettent d'affirmer l'existence du bulletin et d'au moins deux numéros, mais je n'ai pas retrouvé dans les recherches actuelles les scans originaux des exemplaires. Il faudrait donc rechercher dans le pays ou on peu peut être avoir la chance de les retrouver.

La récupération d'un seul exemplaire de Mad-Ovni pourrait apporter énormément d'informations : nom des enquêteurs, adresse du CREDO, nombre de membres, observations étudiées, méthodologie, correspondants étrangers, position sur l'hypothèse extraterrestre, relations avec les autorités, etc. Le patrimoine documentaire ufologique est fragile : de nombreuses associations ont vu leurs archives disparaître après la disparition de leurs fondateurs. Les archives spécialisées françaises du SCEAU expliquent précisément ce problème.

Le fait que Louis Rakotoarijaona ait été policier est également intéressant. Dans les années 1950-1980, les policiers, militaires, douaniers, contrôleurs aériens et personnels administratifs constituaient souvent des témoins privilégiés des phénomènes aériens. Mais il y a une seconde dimension. Un policier possède également une culture professionnelle fondée sur : l'identification des témoins ; la collecte des déclarations ; la recherche d'indices Etc….

Si Rakotoarijaona a réellement appliqué ce type de méthode au CREDO, ce serait un aspect très intéressant de l'ufologie malgache. Mais, là encore, il faudrait retrouver les documents du CREDO avant de lui attribuer une méthodologie précise.

Le récit secondaire indique que Louis Rakotoarijaona aurait observé un OVNI en 1959. Cette observation est particulièrement importante puisqu'elle pourrait expliquer sa vocation ufologique. Mais le contenu précis de cette observation reste à documenter. Nous ne disposons pas encore, dans les sources retrouvées, d'un document permettant de connaître les détails de ce qu'il a vu.

Des infos complémentaires :
On retrouve dans les archives : RAKOTOARIJAONA, Désiré
Date : 1975 - 1990
Contenu : Fonction : président du Comité militaire pour le développement
Pays : Madagascar
Cote : 19930450/41 aux Archives Nationale - Pierrefitte.

J'ai également retrouvé sa date de naissance et d'autres infos : "Louis" Rakotoarijaona le 3eme demi-frère
Né le 30 janvier 1920 (vendredi) - Ambohitrankizy 105 Ambohidratrimo Madagascar
Décédé le 20 mai 2014 (mardi) - Ambohitsaratelo Ampitatafika 102 Tananarive Madagascar chez Arthur et Viviane izy no maty. Décédé d'encombrements bronchiques, J'étais en France à ce moment-là, seuls sept de mes frères et sœurs étaient présents. Mes petits-enfants, Christel et Christian de France, y ont également été inhumés, Louis avait 94 ans.

On a donc un nom personne qui de plus est dans la police et à Madagascar. Le prénom diffère, mais il est fort probable qu'il y ait un lien fort, un frère, un membre de sa famille… . Le CREDO aurait été créé par une personne sérieuse et bien intégré dans l'administration. C'est une piste à approfondir pour retrouver des archives sur le CREDO à Madagascar.

4 - Madagascar et la notion de « monde invisible »
C'est ici que le dossier devient particulièrement intéressant sur le plan anthropologique. Dans la pensée traditionnelle malgache, le monde visible n'est pas nécessairement considéré comme l'unique niveau de réalité. Les ancêtres jouent un rôle important. Les forces spirituelles peuvent être associées à certains lieux. Les ombiasy disposent traditionnellement de fonctions de divination et de guérison. L'astrologie traditionnelle joue également un rôle dans le choix des moments favorables.

Le concept malgache de hasina, associé à une force ou puissance sacrée, fait également partie des notions importantes de l'univers culturel traditionnel.
Cela ne signifie absolument pas que les Malgaches considèrent les extraterrestres comme des ancêtres. Ce serait une extrapolation sans fondement. Mais cela signifie que l'idée d'une réalité invisible ou inaccessible aux sens ordinaires ne constitue pas nécessairement une rupture radicale avec certaines conceptions traditionnelles. Et c'est justement cette différence culturelle qui mérite d'être étudiée.

Le christianisme malgache apporte une autre grille de lecture. Un phénomène céleste peut être interprété selon plusieurs registres : scientifique : météore, satellite, avion ; - ufologique : engin extraterrestre ;
Religieux : signe, manifestation spirituelle, événement providentiel ; - traditionnel : intervention d'une puissance invisible, ancêtres ou autre entité ou - populaire : « chose étrange dans le ciel ». Ces catégories peuvent parfois se mélanger. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à Madagascar. On le retrouve dans de nombreuses régions d'Afrique.

Mais Madagascar est particulièrement intéressant parce que la coexistence du christianisme avec des traditions ancestrales demeure très visible.

Madagascar possède une particularité supplémentaire. C'est une immense île située à distance des grands centres continentaux. Pendant une grande partie du XXe siècle, cette situation géographique pouvait donner à certaines observations un caractère encore plus mystérieux. Un phénomène aérien observé au-dessus d'Antananarivo ou de la côte malgache pouvait difficilement être immédiatement identifié par comparaison avec les réseaux de trafic aérien modernes.

Aujourd'hui, les choses sont différentes. Les observateurs disposent de :

- Smartphones ;
- Applications astronomiques ;
- Sites de suivi satellitaire ;
- Bases aéronautiques ;
- Réseaux sociaux ;
- Bases de données OVNI internationales.

Le phénomène OVNI malgache entre ainsi progressivement dans l'ère numérique.

5 - Madagascar, la France et l'armée

Le contexte militaire français est incontournable. Avant l'indépendance de 1960, Madagascar était intégré au système militaire et administratif français. Après l'indépendance, la présence militaire française évolue progressivement. Le phénomène OVNI pouvait donc être abordé par plusieurs réseaux :

- Aviation ;
- Météorologie ;
- Armée ;
- Police ;
- Gendarmerie ;
- Autorités coloniales puis nationales.

Cela explique pourquoi certaines observations malgaches ont pu être rapportées par des professionnels de l'aviation ou de la sécurité. Le cas de Tananarive est particulièrement emblématique avec Campagnac, Air France et le père Coze.

La question politique : pourquoi l'OVNI ne devient-il pas un sujet d'État ? Contrairement aux États-Unis, à la France ou à la Grande-Bretagne, Madagascar n'a jamais développé, à notre connaissance, une structure gouvernementale comparable au Blue Book, au GEIPAN français ou au bureau OVNI du ministère britannique de la Défense. Cela s'explique assez facilement. Les priorités des gouvernements malgaches ont été très différentes : indépendance ; construction de l'État ; développement économique ; crises politiques ou encore la pauvreté ;

Sous Ratsiraka, la politique d'État était fortement centrée sur le développement et la construction d'un État socialiste. Il serait donc étonnant que l'étude institutionnelle des OVNI ait occupé une place importante. Cela ne signifie pas nécessairement absence d'observations. Cela signifie surtout absence d'institutionnalisation du phénomène.

La crise politique de 1991 marque une rupture importante. Les Églises chrétiennes jouent alors un rôle politique considérable dans la transition qui conduit à la fin du système de la Deuxième République. Une étude historique consacrée à la révolution malgache de 1991 souligne explicitement le rôle des Églises chrétiennes dans la crise et dans la Convention du 31 octobre 1991. C'est une donnée essentielle pour comprendre la société malgache des années 1990. Le paysage intellectuel et associatif devient progressivement plus ouvert. C'est également la période où les réseaux internationaux d'ufologie deviennent plus accessibles.

Conclusion — Madagascar, entre les ancêtres et les étoiles

L'histoire des OVNI à Madagascar ne peut être réduite à une succession de lumières étranges dans le ciel. Elle raconte quelque chose de beaucoup plus profond. Elle raconte la rencontre entre une société ancienne et une représentation moderne du ciel.

Dans la tradition malgache, les morts ne disparaissent pas simplement dans un néant inaccessible : les ancêtres demeurent une composante importante de l'univers social et spirituel. Dans le même temps, Madagascar s'est christianisé, modernisé, urbanisé et ouvert aux sciences occidentales. Si dans le folklore Malgache des histoires peuvent montrer des êtres imaginaires, des génies et autres, toutefois, la littérature ufologique ne s'est pas accaparée ces histoires pour en faire la démonstration de la présence autrefois des extraterrestres. L'historique concernant le phénomène ovni du fait de la distance et d'un développement chaotique n'a 'pas eu beaucoup d'écho en France. Certe on y retrouve quelques observations, mais contrairement à ce qu'on aurait pu penser, avec l'influence de la culture Française, ce nombre est beaucoup moins important qu'en Europe.

Le catalogue qui suit, nous donne l'occasion de regrouper un maximum d'observation et de procéder à quelques analyses particulièrement intéressantes.

CATALOGUE

1954 – TOAMASINA / TAMATAVE - MADAGASCAR
Une observation d'OVNI malgache aujourd'hui difficile à retrouver

Enquête documentaire sur une affaire qui pourrait appartenir à la première vague des « soucoupes volantes » de Madagascar

- Lieu : Toamasina, anciennement Tamatave, côte est de Madagascar
- Année : 1954
- Nature : observation aérienne alléguée
- Source primaire retrouvée : non retrouvée à ce stade
- Sources secondaires : mentions générales de la vague malgache de 1954-1955 et site.
- Statut : Insuffisamment documenté.

Une première constatation importante
Lorsqu'on entreprend une recherche sur les OVNI à Madagascar en 1954, Toamasina semble être un lieu particulièrement plausible. La ville était alors connue sous le nom de Tamatave. Elle constituait le grand port de la côte orientale et était reliée à Tananarive par la voie ferrée. Elle était également intégrée aux réseaux maritimes et aériens de l'époque coloniale. Pourtant, dans les principales sources actuellement accessibles consacrées aux observations malgaches de 1954, Toamasina n'apparaît pas comme l'un des trois lieux explicitement cités par la presse malgache contemporaine.

L'article de Fandrosoam-Baovao du 21 janvier 1955, retrouvé et reproduit par plusieurs chercheurs, indique en effet :

Fort-Dauphin en septembre 1954 ;
Tananarive vers la fin de 1954 ;
Majunga/Mitsinjo quelques jours avant la publication de l'article.
Aucune mention de Tamatave/Toamasina n'apparaît dans cette liste.

Mais où est Toamasina ?
C'est précisément ici que le dossier devient intéressant.

La ville de Tamatave était l'un des principaux centres urbains de Madagascar à cette époque. Or les sources ufologiques modernes qui reprennent la vague de 1954 mettent principalement en avant Tananarive. Manuel Wiroth, dans son travail consacré aux OVNI de l'océan Indien, reprend lui aussi la source de Fandrosoam-Baovao et cite :

Fort-Dauphin – Tananarive – Majunga/Mitsinjo.

Là encore, Tamatave n'est pas mentionnée dans cette source. Cela ne prouve évidemment pas qu'aucune observation n'a eu lieu à Tamatave.

Enfin une mention de la ville de Toamasina /Tamatave – C'est la seule source que j'ai trouvé ét qui le mentionne en quelques mots :

L'article de synthèse Dyerbolical – Ancient Alien Mysteries of Madagascar dit :
"ancient mysteries linger, contemporary reports amplify them. In 1954, during French colonial rule, pilots over Toamasina reported luminous spheres pacing their aircraft—echoing 1947 Roswell orbs. The 1978 Antananarivo flap saw dozens witness cigar-shaped craft emitting beams, investigated by local ufologist Rakoto Andrianarivo, who catalogued 200+ cases by 1990 "

Lien : Ancient Alien Mysteries of Madagascar: Echoes from the Stars - Dyerbolical.com
https://dyerbolical.com/ancient-alien-mysteries-of-madagascar-echoes-from-the-stars/

Extrait plus large traduit en Français
Échos modernes : vagues d'OVNI et enquêtes scientifiques
Si les mystères anciens persistent, les témoignages contemporains les amplifient. En 1954, sous le régime colonial français, des pilotes survolant Toamasina ont rapporté avoir vu des sphères lumineuses suivre leurs appareils, rappelant les orbes de Roswell de 1947. Lors de la vague d'observations à Antananarivo en 1978, des dizaines de personnes ont aperçu des engins en forme de cigare émettant des faisceaux lumineux. L'ufologue local Rakoto Andrianarivo a enquêté sur ces phénomènes et a recensé plus de 200 cas jusqu'en 1990. Ces séries d'observations, documentées sur plusieurs décennies et par différents groupes d'observateurs, alimentent les conversations locales, bien après que l'intérêt officiel se soit estompé.

Malheureusement ce n'est qu'une source secondaire très résumée, pas une archive primaire - elle reprend probablement le catalogue du CREDO de l'ufologue Malgache auteur de la revue Mad-Ovni :de Louis Rakotoarijaona que nous ne retrouvons pas sur le net. Le cas est insuffisamment documenté pour être utile.
https://www.mysteredumonde.com/articles/Les-observations-de-Tananarive-1954_4922.html

SEPTEMBRE 1954 - FORT DAUPHIN – TANANARIVE – MAJUNGA (NOM ACTUEL : MAHAJANGA) / MITSINJO AU DEBUT JANVIER 1955
La source première de l'information c'est un article a été publié dans le quotidien Fandrosoam-Baovao de Madagascar le 21 janvier 1955. En voici le texte :

S'AGIT-IL D'UNE SOUCOUPE VOLANTE EN VISITE À MADAGASCAR ?

C'est la troisième fois qu'il est fait mention d'une soucoupe volante visitant Madagascar. La première a été aperçue au-dessus de Fort-Dauphon en septembre 1954 vers 4 heures du matin, la deuxième au-dessus de Tananarive vers la fin de l'année qui vient de s'écouler, et la troisième au-dessus de Majunga, selon le communiqué reçu ci-dessous :

Un soir, entre 19h30 et 19h45, un objet rond et lumineux a été aperçu au-dessus de la côte du district de Majunga et Mitsinjo, et M. Quesnot, chef du district de Mitsinjo lui-même, était l'un des témoins oculaires.

Il s'agit d'un objet plat, un disque très lumineux, de couleur bleu-vert et de la taille de la Lune, aperçu au-dessus de Majunga. Venant du nord-est, il a filé à une vitesse vertigineuse, disparaissant en un rien de temps de notre vue. Quelques instants plus tard, il a été aperçu à Mitsinjo, d'une luminosité telle qu'il a illuminé toute la zone survolée. Il a pris la direction de l'ouest, vers la mer, et a disparu. M. Quesnot affirme avoir observé la progression de cet objet pendant près de huit secondes. Cela fait déjà quelques jours que cette soucoupe volante est apparue.

Nous disposons de peu d'informations sur ces deux cas que nous résumons comme suit :

Fort-Dauphin — septembre 1954

La source contemporaine indique seulement qu'une « soucoupe volante » aurait été aperçue vers 4 h du matin, à Fort-Dauphin, en septembre 1954. Elle ne donne ni témoin, ni description, ni direction. C'est donc un cas attesté comme récit de presse, mais extrêmement pauvre en données.

Majunga (Nom actuel : Mahajanga) –Mitsinjo — janvier 1955
Observation d'un disque bleu-vert extrêmement lumineux, vue par M. Quesnot, chef du district de Mitsinjo, et d'autres témoins. Trajectoire nord-est → ouest/mer, durée estimée à environ huit secondes. Hypothèse météorique plausible mais non démontrée.

Le cas est beaucoup plus documenté. Fandrosoam-Baovao indique :
Observation quelques jours avant le 21 janvier 1955 ;
Entre 19 h 30 et 19 h 45 ;
Témoin nommé : M. Quesnot, chef du district de Mitsinjo ;
Objet rond, plat, décrit comme un disque très lumineux ;
Couleur bleu-vert ;
Taille apparente comparable à la Lune ;
Venant du Nord-Est ;
Déplacement extrêmement rapide ;
Observé d'abord au-dessus de Majunga puis à Mitsinjo ;
Luminosité suffisamment forte, selon le témoin, pour éclairer les zones survolées ;
Direction vers l'ouest, en direction de la mer ;
Durée estimée à environ huit secondes.

J’indique pour Majunga–Mitsinjo janvier 1955, et non en septembre 1954. Le texte original dit explicitement que le cas de Fort-Dauphin est le premier, en septembre 1954, tandis que celui de Majunga est le troisième et s'est produit « il y a déjà quelques jours ». (Journal du 21-01.55)
Il existe d'ailleurs une source secondaire qui reproduit pratiquement intégralement l'article et confirme cette chronologie.
https://www.mysteredumonde.com/articles/Les-observations-de-Tananarive-1954_4922.html

https://fr.scribd.com/document/553979491/Les-Phenomenes-Insolites-de-Lespace-by-Jacques-Vallee-Janine-Vallee-Vallee-Jacques-Vallee-Janine-Z-lib-org-Epub

16 AOUT 1954 – TANANARIVE
Résumé des observations :



Cigare aluminium, sa petite lueur verte devant et la courte traînée orange derrière qui survole au fond de l'avenue.de la Libération à Tananarive – Madagascar le 16 Août 1954.

16 août 1954 - TANANARIVE / Antananarivo - LA BOULE VERTE + OBJET MÉTALLIQUE
C'est LE cas malgache, cité dans le rapport COMETA et qui a poussé De Gaulle à créer le futur GEPAN.

1. Le déroulé chronologique

Le 16 août 1954, vers 17 h (heures), une boule de lumière verte est vue tomber du ciel, avant de disparaitre vers une colline. Environ une minute plus tard, l'objet réapparaît, survolant les hauteurs d'Antananarivo, avant de survoler l'avenue de la Libération (l'une des grandes artères de la ville) devant des centaines de témoins, à moins de cent mètres du sol, le tout sans aucun bruit

Version détaillée Air France:
On August 16, 1954, at around 5 p.m., a large luminous green object was reported over Tananarive, now Antananarivo

> *as the object reappeared and passed at an estimated 50–250 meters altitude, witnesses described a clearly structured craft: a metallic cigar- or rugby-ball-shaped fuselage about 40 meters long, comparable to the fuselage of a DC-4, with an aluminum-like sheen and no visible ports. Approximately 30–40 meters ahead of this fuselage, a separate bright green, lens-shaped section appeared to lead the craft, while intermittent orange sparks or a short trail were reported from the rear*

Traduction :

Avant : lentille vert brillant qui guide
Milieu : cigare métallique 40m couleur aluminium, sans hublot
Arrière : étincelles de couleur orange intermittentes

2. Les effets physiques
Les habitants remarquèrent que l'ovni provoquait des pannes d'électricité dans les zones survolées, et que les animaux domestiques étaient paniqués

> *Witnesses described the Madagascar object moving silently over the main avenue of the city, reportedly adjusting altitude in a deliberate manner rather than following a ballistic path. According to accounts cited by the host, shop lighting along the route flickered or went out as the craft passed overhead, and animals in nearby parks, particularly zebu herds, reacted with pronounced panic*

3. La deuxième observation - 150 kms plus loin
Il fut vu quelques minutes plus tard à 150 kms au Nord, où il provoqua une panique dans un troupeau de bétail

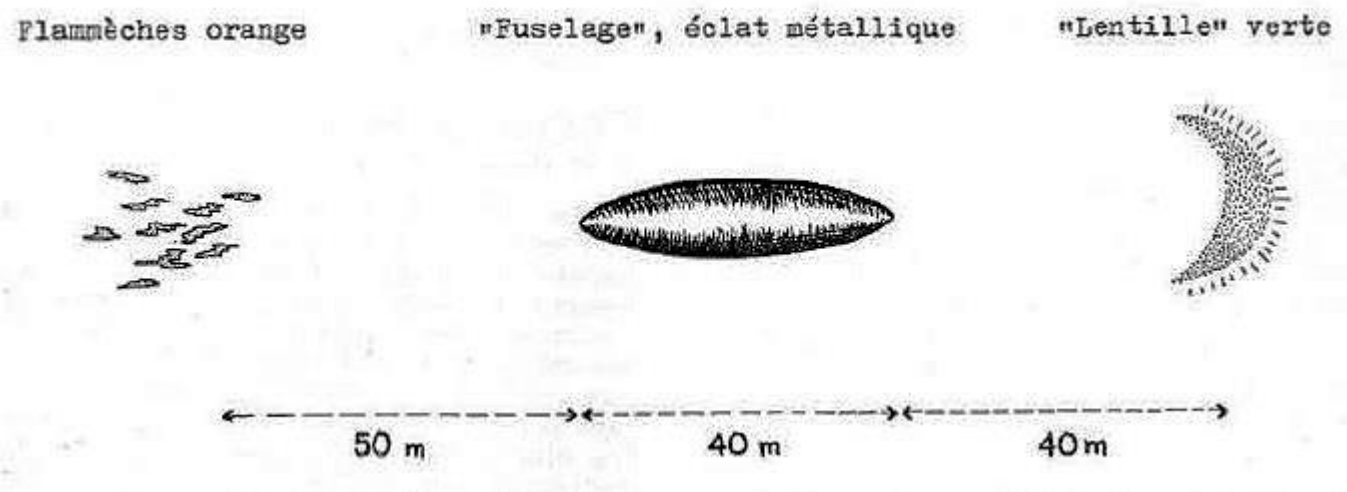
> *A similar or identical object was said to appear later roughly 150 kilometers away over a farm school, where livestock again reacted strongly. If these were the same craft, the implied speed of about 3,000 kilometers per hour*

4. Les témoins et l'enquête
Témoin clé : Edmond Campagnac, directeur technique Air France à Tananarive et pilote, ancien officier d'artillerie.

Parmi les témoins, figurait Edmond Campagnac, directeur technique d'Air France à Antananarivo et pilote. Il estimera la taille de cette boule à quarante mètres de diamètre et sa vitesse à environ 400 km/h
Ampleur : plusieurs centaines à dizaines de milliers de témoins potentiels (ville entière)

> *The Angry Astronaut emphasizes that hundreds, and possibly tens of thousands, of people from different cultural and professional backgrounds reportedly witnessed the Madagascar event*

Commission scientifique : Général Fleurquin, commandant en chef à Madagascar, monte une commission.



5. Pourquoi ce cas reste inexpliqué
Ce cas est régulièrement cité par les ufologues partisans de l'hypothèse extraterrestre comme étant l'un des plus mystérieux. L'hypothèse du prototype [Quoi ?] est quant à elle rejetée en raison de la date de l'événement

Ce cas motiva Charles de Gaulle à envisager, quelques années plus tard, la création d'un organisme officiel français d'étude des ovnis, projet qui ne fut réalisé qu'en 1977 avec la création du GEPAN.

Par ailleurs, en 1999, ce cas fut cité en exemple dans le Rapport COMETA

En résumé pour le CREDO : cigare métallique silencieux à 100m au-dessus de l'avenue principale de la capitale, avec dissociation boule verte / fuselage, pannes électriques et panique animale. Aucun prototype 1954 ne pouvait faire ça.

ANALYSE DETAILLEE

La mystérieuse « boule verte » et l'objet métallique au-dessus de la capitale malgache
Un des grands cas historiques de Madagascar

Le 16 août 1954, dans l'après-midi ou au début de la soirée selon les différentes versions conservées, un phénomène aérien spectaculaire fut observé au-dessus de Tananarive, capitale de Madagascar alors sous administration française.

L'affaire est devenue l'un des cas classiques de l'ufologie française. Elle présente une particularité qui lui confère une place importante dans l'histoire du phénomène : le principal témoin connu n'était ni un simple passant ni un amateur d'ufologie, mais Edmond Campagnac, alors responsable des services techniques d'Air France à Madagascar, ancien élève de l'École polytechnique, pilote professionnel et instructeur.

Selon son témoignage, plusieurs membres du personnel d'Air France se trouvaient à proximité de l'agence de la compagnie, avenue de la Libération, lorsque leur attention fut attirée par une grosse boule lumineuse d'un vert particulièrement intense, décrite comme une couleur « vert électrique ».

Le phénomène semblait initialement tomber vers le sol selon une trajectoire inclinée. Les témoins pensèrent donc spontanément à un météore. Pourtant, l'objet disparut derrière les reliefs sans qu'une explosion ou un impact soit observé. Il réapparut ensuite, cette fois sur une trajectoire horizontale, donnant lieu à une observation beaucoup plus rapprochée et beaucoup plus étrange.

Le récit de Campagnac fut publié plusieurs années plus tard dans le bulletin du GEPA, puis repris dans de nombreuses publications ufologiques. Il fut également présenté au comité COMETA dans les années 1990.



Edmond Campagnac (à gauche) en 1954, quand il était chef des services techniques d'Air France à Madagascar.

Le témoin principal : Edmond Campagnac

L'identité de Campagnac est importante pour apprécier la valeur historique du dossier. Au moment des faits, il travaillait comme chef des services techniques d'Air France à Tananarive. Les sources ultérieures le présentent également comme ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier et pilote professionnel. Il n'était donc pas étranger aux phénomènes aéronautiques conventionnels. Cette compétence ne garantit évidemment pas que son interprétation du phénomène soit correcte. Elle constitue cependant un élément intéressant dans l'évaluation de son témoignage : Campagnac connaissait les avions, leur comportement, leur apparence et les conditions générales de vol. Il conservera par la suite un souvenir très précis de l'événement et deviendra un collaborateur important du GEPA — Groupement d'Études des Phénomènes Aérospatiaux. Son témoignage a notamment été repris dans le bulletin du GEPA n° 6, deuxième trimestre 1964, sous le titre « Une observation exceptionnelle ».

Il faut toutefois souligner un élément méthodologique essentiel : le récit détaillé que nous analysons aujourd'hui n'a pas été rédigé en août 1954. La première publication connue du témoignage détaillé de Campagnac intervient environ dix ans après les faits. Cela n'annule évidemment pas le témoignage, mais cela doit être pris en compte dans son évaluation.

Campagnac raconte qu'il se trouvait devant l'agence Air France avec des membres du personnel navigant et du personnel au sol.

Le premier phénomène apparut dans le ciel sous la forme d'une grosse boule lumineuse d'un vert électrique très intense. Elle semblait arriver de l'est et descendre suivant une trajectoire rectiligne inclinée d'environ 45 degrés. La première interprétation des témoins fut très naturelle : un météore.

Cette réaction est particulièrement intéressante. Les témoins ne semblent pas avoir immédiatement pensé à un « engin extraterrestre ». Ils auraient cru assister à la chute d'un corps céleste. La boule lumineuse disparut derrière les collines, vers le secteur du palais de la Reine. Les personnes présentes s'attendaient à entendre une explosion. Mais rien de tel ne se produisit. Quelques instants plus tard, le phénomène réapparut. Et c'est à ce moment que l'affaire prit une tournure beaucoup plus inhabituelle.

Lorsque le phénomène réapparut, les témoins ne virent plus simplement une lumière descendant vers le sol. Campagnac décrit alors une forme beaucoup plus structurée. Dans son récit, il s'agissait d'une sorte de : « ballon de rugby métallique » précédé par une sorte de lentille lumineuse verte. La partie lumineuse semblait se trouver à l'avant de la structure métallique. Campagnac l'estimait à environ 40 mètres, soit approximativement la longueur apparente d'un Douglas DC-4. Derrière cette partie lumineuse se trouvait une structure allongée, de couleur métallique, suivie de phénomènes lumineux assimilés à des étincelles ou à une traînée. Les différentes sources parlent de couleurs bleues, rouge sombre et blanches. C'est cette deuxième phase qui rend le cas particulièrement difficile à réduire à la simple observation d'un météore.

Selon le récit conservé, le phénomène ne suivit pas une simple trajectoire balistique. Après avoir disparu derrière les collines, il réapparut et sembla effectuer un parcours au-dessus de Tananarive. Il passa notamment au-dessus ou à proximité de l'avenue de la Libération. Certains récits indiquent une altitude extrêmement faible, de l'ordre de 50 à 100 mètres, tandis que Campagnac donnera dans d'autres

versions une estimation supérieure, de quelques centaines de mètres. Cette divergence mérite d'être signalée.

Les estimations d'altitude réalisées sans instrument, particulièrement pour un objet inhabituel se déplaçant dans un environnement urbain et montagneux, peuvent être très imprécises. Il serait donc préférable d'écrire : « Les témoins estimaient que l'objet évoluait à très basse altitude, les différentes sources donnant des évaluations allant de quelques dizaines à quelques centaines de mètres. » plutôt que de retenir une altitude unique comme une donnée instrumentale.

L'un des aspects les plus souvent soulignés par Campagnac est le silence du phénomène. Pour un professionnel de l'aéronautique, cette caractéristique était particulièrement surprenante. Le phénomène aurait évolué relativement rapidement et à basse altitude sans produire de bruit perceptible. Les récits ultérieurs insistent sur le fait que les témoins ne perçurent ni moteur, ni bang, ni bruit aérodynamique notable. Cette caractéristique est importante, mais elle doit être évaluée avec prudence. L'absence de bruit rapportée par un témoin ne permet pas à elle seule d'établir la nature d'un objet. La perception acoustique dépend de nombreux facteurs : distance réelle, direction du déplacement, vent, relief, bruit urbain et durée d'observation. Elle constitue néanmoins une caractéristique à prendre en compte dans l'analyse.

C'est l'un des aspects les plus spectaculaires du récit. Plusieurs versions rapportent que les éclairages des magasins et de la rue s'éteignirent au passage du phénomène, avant de se rallumer. Dans certaines versions, les coupures semblent suivre la progression apparente de l'objet. Le phénomène aurait ainsi donné l'impression d'affecter les installations électriques situées sous sa trajectoire. Cette information est souvent présentée dans la littérature ufologique comme une preuve d'une interaction électromagnétique. Mais il faut ici introduire une réserve importante. Nous ne possédons pas, à ma connaissance dans les sources actuellement accessibles, un relevé technique contemporain du réseau électrique de Tananarive établissant une corrélation entre le passage du phénomène et des coupures successives. Il faut donc distinguer : Témoignage : des lumières se seraient éteintes au passage du phénomène. Interprétation : le phénomène aurait provoqué ces coupures.La seconde proposition n'est pas démontrée.

Autre élément récurrent du dossier : les animaux. Le phénomène aurait survolé un secteur où étaient parqués des zébus destinés au marché. Selon Campagnac et les récits ultérieurs, les animaux auraient été pris d'une violente panique. Cette réaction est devenue un élément important de la légende du cas.
Là encore, il convient de rester prudent. La réaction d'un troupeau ne constitue pas en elle-même une preuve de l'existence d'un phénomène extraordinaire. Des animaux peuvent réagir à un grand nombre de stimuli imperceptibles ou difficilement identifiables par les humains : bruit, lumière, mouvement, prédateur, agitation humaine, etc. Cependant, si plusieurs témoignages indépendants confirmaient simultanément une réaction inhabituelle du bétail exactement au moment du passage du phénomène, cela constituerait une donnée intéressante.

Le dossier devient encore plus intrigant avec une seconde observation.
Deux ou trois minutes après le passage au-dessus de Tananarive, un phénomène présenté comme identique aurait été observé environ 150 kilomètres plus au nord, au-dessus d'une ferme-école. Les troupeaux auraient eux aussi paniqué. Selon le récit transmis, c'est grâce à cette seconde observation que les témoins de Tananarive auraient appris qu'un phénomène similaire avait été vu ailleurs.

C'est un élément important parce qu'il pourrait transformer le cas : Tananarive seule → observation collective locale en : Tananarive + observation éloignée → phénomène éventuellement suivi sur une trajectoire de grande distance.

Mais là encore, la prudence est indispensable. Nous ne possédons pas actuellement le rapport original du directeur de la ferme-école permettant de comparer précisément :

- Heure ;
- Direction ;
- Couleur ;
- Forme ;

- Altitude ;
- Durée ;
- Trajectoire.

Sans ces éléments, nous ne pouvons pas démontrer que les deux phénomènes étaient identiques.

Un détail mérite une attention particulière. Dans son témoignage publié en 1964, Campagnac indique qu'il ne se souvenait plus de la date exacte, mais qu'il était certain qu'il s'agissait d'un lundi d'août 1954. Il situe l'observation vers 18 heures, au crépuscule. Cette information a ensuite permis de rattacher l'événement au lundi 16 août 1954. Un témoignage ultérieur attribué à un policier malgache, Razafimashatratra, aurait conservé la date du 16 août 1954 sur un calendrier. Son rapport plus détaillé aurait malheureusement été détruit dans un incendie de l'hôtel de ville.

Cela est intéressant, mais le document original du policier n'étant plus disponible, il faut considérer cette information comme une source secondaire rapportant l'existence d'un témoignage aujourd'hui perdu.

C'est l'une des questions les plus importantes. Selon les récits ultérieurs, le commandement militaire français à Madagascar aurait demandé une enquête. Le nom du général Fleurquin, présenté comme commandant en chef à Madagascar, apparaît dans cette tradition. Une autre figure est mentionnée : le père Coze, jésuite et directeur de l'observatoire astronomique de Tananarive. Campagnac aurait indiqué que celui-ci aurait recueilli des témoignages auprès de différentes catégories de personnes, notamment du personnel d'Air France et de populations malgaches. Mais il existe ici une difficulté documentaire majeure : la trace administrative de cette « commission scientifique » n'a pas été retrouvée dans les archives de l'armée de l'Air consultées par les chercheurs cités.

Un des intérêts du dossier est justement qu'il ne repose pas uniquement sur Campagnac. Une enquête ultérieure aurait recueilli des témoignages auprès de Malgaches présents dans différents secteurs de Tananarive. Un policier, Razafimashatratra, est notamment cité. Une autre témoin, Jeanne Rafaramala Noro, ancienne secrétaire de l'hôtel de ville de Tananarive, aurait également livré un témoignage détaillé plusieurs décennies après les faits.

Mais, là encore, une réserve s'impose : la plupart de ces témoignages malgaches ont été recueillis des décennies après 1954, ce qui les rend particulièrement intéressants mais moins solides qu'un rapport écrit contemporain.

Le rôle de la presse malgache

Le cas présente également un intérêt parce que la presse malgache avait déjà fait état d'observations de « soucoupes volantes ». Le numéro du 21 janvier 1955 de Fandrosoam-Baovao mentionne plusieurs observations à Madagascar en 1954-1955, notamment Fort-Dauphin, Tananarive et Majunga/Mitsinjo. Cette publication démontre que le thème des « soucoupes volantes » était présent dans l'espace médiatique malgache avant les reconstructions ufologiques ultérieures. Cela est particulièrement précieux pour votre étude.

Il faudra cependant distinguer les différents récits : le cas de Tananarive du 16 août ne doit pas être fusionné avec celui de Fort-Dauphin ou avec Majunga-Mitsinjo.

Le cas de Tananarive a reçu une consécration particulière lorsqu'il a été repris dans le rapport COMETA, « Les OVNI et la Défense : à quoi doit-on se préparer ? » Le rapport consacre au cas une section intitulée « Phénomène observé par de nombreux témoins à Tananarive (16 août 1954) » Le témoignage de Campagnac y est présenté comme particulièrement intéressant parce que le témoin appartenait au monde aéronautique. COMETA précise qu'il avait été observé par plusieurs centaines de témoins. Attention toutefois : certaines copies numériques du rapport COMETA donnent par erreur « 14 août 1954 » au lieu du 16 août.

Il faut donc retenir 16 août 1954, date corroborée par les autres sources, notamment les témoignages et les publications consacrées au dossier.

C'est l'un des aspects les plus intéressants du dossier. Le témoignage détaillé de Campagnac apparaît environ dix ans après l'événement, dans le bulletin du GEPA. Certains critiques ont donc suggéré que les caractéristiques les plus extraordinaires auraient pu être ajoutées progressivement. Or la comparaison des différentes versions conservées montre une certaine continuité dans les éléments fondamentaux :

- Boule verte ;
- Trajectoire initiale descendante ;
- Disparition derrière les collines ;
- Réapparition ;
- Structure métallique ;
- Luminosité verte ;
- Trajectoire au-dessus de Tananarive ;
- Silence ;
- Réaction des animaux.

Les chercheurs ayant comparé les versions du dossier soulignent justement qu'ils n'ont pas identifié de contradiction majeure ou d'ajout évident permettant de démontrer une transformation progressive du récit. Cela ne prouve évidemment pas que l'interprétation « OVNI » soit correcte. Mais cela signifie que l'argument : « Tout le récit extraordinaire aurait été inventé après coup » n'est pas suffisamment démontré.

L'hypothèse du météore
C'est probablement l'explication naturelle la plus souvent proposée. La première phase de l'observation ressemble effectivement fortement à un bolide : boule lumineuse ; couleur verte ; trajectoire descendante ; vitesse élevée et disparition derrière les reliefs ; Cette interprétation mérite donc d'être prise très au sérieux. Un météore très brillant peut présenter une couleur verte ou bleu-vert et produire une luminosité spectaculaire. Mais une difficulté demeure. Le récit de Campagnac comporte une seconde phase durant laquelle les témoins disent observer une structure métallique allongée, avec une partie lumineuse distincte et une trajectoire apparemment horizontale au-dessus de la ville. Si cette seconde phase est correctement rapportée, elle est difficile à expliquer par un simple météore.
C'est donc ici que se trouve le véritable problème du dossier.

Peut-on avoir affaire à deux phénomènes différents ? Cette possibilité mérite d'être envisagée. Il est parfaitement possible que les témoins aient observé : 1. un météore ou bolide descendant ; puis : 2. un autre phénomène lumineux se déplaçant horizontalement.

La mémoire humaine tend naturellement à relier deux phénomènes successifs lorsqu'ils présentent une même couleur ou une apparence similaire. Mais cette hypothèse ne peut pas être démontrée non plus. Le témoignage de Campagnac, lui, établit une continuité entre les deux événements.

L'hypothèse d'un avion ou d'un prototype secret est envisageable dans le contexte de 1954. Il faut cependant rester prudent avec cette hypothèse. La description d'un objet silencieux, très allongé, évoluant à très basse altitude, avec une forte lumière verte et des « étincelles », ne correspond pas facilement à un appareil aéronautique conventionnel connu de l'époque. Mais l'absence d'identification ne permet pas non plus d'affirmer qu'il s'agissait d'un engin révolutionnaire. L'hypothèse d'un prototype secret est donc possible mais non démontrée.

Les dimensions rapportées sont spectaculaires. Campagnac compare la partie métallique à la longueur d'un DC-4, soit environ 40 mètres, tandis que certaines versions ultérieures donnent des dimensions beaucoup plus importantes pour l'ensemble. Mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation angulaire faite sans instrument de mesure. La taille réelle dépend directement de la distance. Si la distance réelle était différente de celle supposée par le témoin, la taille calculée pouvait être fortement modifiée.

Il faut donc éviter de présenter : « objet de 40 mètres » comme une mesure. Il est scientifiquement plus correct d'écrire : « Campagnac estima la longueur apparente de la partie métallique à environ celle d'un DC-4, soit une quarantaine de mètres. »

Le nombre de 200 000 témoins potentiels est souvent répété dans les publications ufologiques. Il faut cependant distinguer : témoins potentiels et témoins ayant effectivement déclaré avoir observé le phénomène. Le premier chiffre correspond à une estimation de la population susceptible d'avoir eu la possibilité de regarder dans la direction concernée. Il ne signifie absolument pas que 200 000 personnes ont laissé un témoignage. Certaines sources parlent plutôt de centaines de témoins ou de dizaines de milliers de personnes susceptibles d'avoir vu le phénomène.

Malgré toutes ces réserves, le dossier demeure remarquable. Nous avons en effet :

- Un témoin principal appartenant au monde aéronautique ;
- Une observation diurne/crépusculaire ;
- Plusieurs témoins ;
- Une grande agglomération ;
- Une description relativement détaillée ;
- Un phénomène apparemment observé en plusieurs phases ;
- Des témoignages concernant les animaux ;
- Des témoignages concernant les éclairages ;
- Une possible observation à distance ;
- Une publication ufologique ancienne ;
- Une reprise ultérieure par COMETA ;
- Des témoignages malgaches recueillis ultérieurement.

Il constitue donc un excellent exemple de cas historique africain à forte densité testimoniale mais à documentation primaire incomplète.

En 1954, Madagascar est encore sous domination française. Le principal témoin documenté appartient à l'administration aéronautique française. Les sources ultérieures racontent cependant que des témoins malgaches auraient également été interrogés. Il serait intéressant de savoir si, en 1954, les autorités coloniales ont accordé la même importance aux témoignages des populations malgaches qu'à ceux du personnel européen d'Air France. La phrase rapportée par Campagnac selon laquelle l'enquête aurait révélé que les populations malgaches avaient déjà signalé auparavant des phénomènes similaires est particulièrement intéressante. Mais cette affirmation reste une information rétrospective tant que les rapports originaux de cette enquête n'ont pas été retrouvés.

Ce que l'on peut raisonnablement conclure c’est que le cas de Tananarive ne doit être présenté ni comme :« la preuve d'un engin extraterrestre » ni comme : « une simple histoire de soucoupe volante inventée par les ufologues ».

La formulation la plus rigoureuse est beaucoup plus intéressante : Le 16 août 1954, plusieurs personnes à Tananarive auraient observé un phénomène lumineux exceptionnel, initialement comparable à un météore, puis décrit comme une structure allongée et métallique précédée d'une intense lumière verte. Le témoignage détaillé d'Edmond Campagnac, professionnel de l'aéronautique et alors responsable technique d'Air France à Madagascar, fut publié une dizaine d'années plus tard. Des témoignages malgaches ultérieurs ont également été recueillis. L'origine du phénomène demeure indéterminée.

C'est cette formulation qui permet de préserver l'intérêt du cas sans dépasser ce que permettent les documents.

Conclusion
Tananarive, 16 août 1954, reste un des dossiers africains les plus remarquables de la première histoire des OVNI. Le témoignage d'Edmond Campagnac constitue le cœur historique du dossier. Sa compétence aéronautique renforce l'intérêt du témoignage, sans toutefois lui conférer une valeur de preuve absolue. La réaction attribuée aux animaux, les perturbations électriques et l'observation ultérieure à environ 150 km constituent des éléments intéressants, mais leur documentation primaire reste insuffisante. Enfin, l'hypothèse du météore demeure une explication sérieuse pour la première

phase de l'événement, mais elle ne permet pas, sans hypothèses supplémentaires, d'expliquer tous les détails rapportés par Campagnac.

Sources :
Rapport COMETA Publié sous forme de livre et sous forme de revue par VSD dans le VSD Hors-Série N°1, France, pp 16-17, juillet 1998.- https://documentaires-toniques.fr/wp-content/uploads/2018/11/rapport-cometa.pdf
Le bulletin du GEPA n° 6, 2e trimestre 1964, contenant le récit de Campagnac, notamment la page 19 mentionnée dans les sources.
Lumières dans la Nuit, n° 328, juillet-août 1994, qui consacra un dossier de plusieurs pages au cas. Les références bibliographiques indiquent les pages 5 à 15.
Les archives françaises de Madagascar et de l'armée de l'Air
Les archives de l'observatoire astronomique de Tananarive
https://univers-ovni.com/ufologie/tananarive.html
https://ufologie.patrickgross.org/htm/tana54gepa24.htm
https://antredelacuriosite.wordpress.com/2021/03/15/ovnis-a-madagascar/

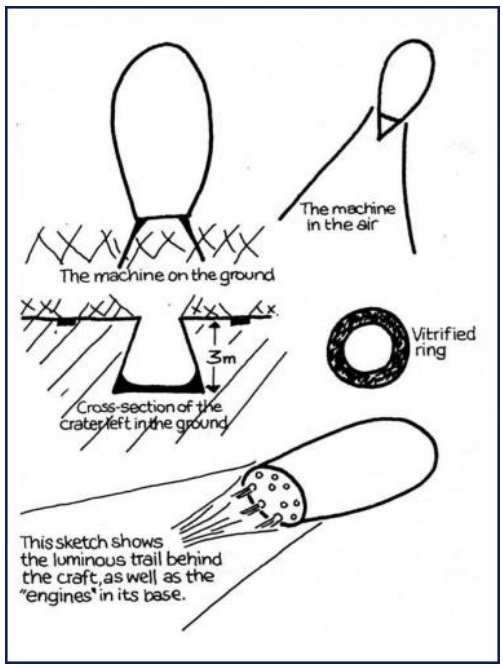
DEBUT JANVIER 1955 – MAJUNGA (NOM ACTUEL : MAHAJANGA) / MITSINJO

Voir l'observation de Fort Dauphin en Septembre 1954.
Disque bleu-vert très lumineux plusieurs, dont chef de district Fandrosoam-Baovao
https://ufologie.patrickgross.org/press/fandrosoambaovao21jan1955.htm?utm_source=chatgpt.com

1959 MADAGASCAR

Observation de Louis Rakotoarijaona - source ufologique secondaire - à documenter – Le témoin est le fondateur du groupement d'étude du phénomène ovni à Madagascar dénommé : C.R.E.D.O. – Il publia la revue Mad Ovni, 2 numéros. Nous n'avons que peu d'information sur son travail. Il aurait établi un catalogue de 200 cas à Madagascar.
https://www.uapcheck.com/fr/articles/uap-in-africa-books-and-publications-from-the-black-continent/2705/

23 MAI 1967 – REGION ANKAZOLAHY – CENTRE OUEST MADAGASCAR (?)



Le récit Source Première du témoin à Henri Julien Ufologue dans le Sud Est de la France.

MONSIEUR WOLF, résidant à La Verdière (83), a eu la gentillesse de fournir les détails suivants lors de mon entretien.

D'origine allemande, il a servi dans la Légion étrangère française dans le but d'obtenir la nationalité française et de s'y installer finalement. Il dirige désormais un hôtel très compétent dans la région du Haut-Var.

Voici son histoire :

« C'était en mai 1967. J'étais à Madagascar, et je servais dans la Légion étrangère. Nous venions de faire un exercice de reconnaissance dans un terrain de brousse. Nous étions en contact radio toutes les heures avec le quartier général central. Nous nous étions arrêtés à midi dans une clairière d'environ 100 mètres de large et commencé à manger. Le temps était beau. Soudain, nous avons observé l'arrivée et la descente d'une machine à coloration indéfinissable. Je suis moi-même daltonien, mais je peux affirmer avec certitude que la chose brillait très fort, et avait la couleur d'une nouvelle pièce au soleil. Autour d'elle, il y avait une lueur intense et éblouissante. Elle descendait avec le mouvement d'une feuille qui tombait, et on aurait

dit qu'il devait y avoir eu un accident – c'était comme un œuf brillant au bout d'un fil. Elle est tombée très rapidement. Et nous avons ressenti un choc très puissant au sol quand elle a atterri. Puis un sifflement perçant. À présent, l'appareil n'était plus lumineux.

« Après ça, tout était incroyable. Nous étions 23 légionnaires, avec un officier et quatre sous-officiers. Et nous étions tous paralysés. Nous avons tous vu la machine atterrir et décoller à nouveau, mais aucun de nous n'a perçu le temps écoulé.

« Laissez-moi vous expliquer : lorsque la machine est partie, nous avons tous retrouvé l'usage de nos membres. Nous étions tous exactement aux mêmes positions et aux mêmes endroits que lors de son atterrissage. Mais en vérifiant l'heure, nous avons réalisé qu'il était maintenant 15h15. Deux heures et trois quarts s'étaient écoulées sans que nous ne le remarquions. Nous avions manqué trois rendez-vous radio avec le quartier général. Notre officier a reçu une réprimande effrayée pour cela, car il était incapable de donner une explication efficace.

« La machine était lisse, sans portes ni fenêtres visibles. Elle ne semblait porter aucune marque. Aucune antenne. C'était comme un œuf lisse, deux fois plus haut que large. Je ne peux pas dire sa taille exacte, vu la végétation dans la clairière. Mais, en la comparant à la hauteur des arbres au décollage, on pouvait estimer qu'elle mesurait entre sept et huit mètres de haut. À sa base, elle avait plusieurs ouvertures, dont nous avons pu bien voir pendant son décollage. Des flammes en émanaient, pas des flammes normales, ni comparables à celles que nous connaissions. Ces flammes ou lumières étaient de différentes couleurs. On aurait pu les prendre pour des flammes, mais elles devaient sûrement être autre chose. Quelque chose comme ce que l'on voit avec une machine à souder pour couper du métal. Chacune des ouvertures émettait une « flamme », l'ensemble produisant une grande flamme épaisse et courte d'environ un vingtième de la longueur de la machine elle-même.

« Il avait des pattes. Je ne les ai pas vues, à cause de la végétation, mais au sol il y avait trois marques, disposées en triangle, là où il se trouvait. Au centre du triangle, il y avait un cratère calciné de trois mètres de profondeur – un cratère qui s'élargissait vers sa base. Au fond du cratère, il y avait des cristaux de toutes couleurs, comme des morceaux de verre brisé. Le fond du cratère en était rempli, surtout dans les coins. C'était comme un anneau vitrifié.

« Quand l'engin est parti, il s'est élevé lentement jusqu'à être au-dessus des arbres. Puis il a disparu à une vitesse fantastique, comme aspiré dans le ciel. Il a laissé une sorte de traînée dans l'air derrière lui.

« Le quartier général nous a ordonné de ne pas approcher du site d'atterrissage et de ne pas discuter de la question entre nous. Des spécialistes sont arrivés par avion de Paris pour nous interroger. On nous a forcés à jurer que nous garderions le secret. Les médecins nous ont rendu visite et nous avons dû passer des tests. Pendant deux jours après l'événement, nous avons tous eu de violents maux de tête, avec un bourdonnement dans les oreilles et une violente correction dans la zone des temples. On ne nous a pas informés des résultats des tests effectués sur nous. »

ANALYSE COMMENTAIRES

L'atterrissage d'un « œuf métallique » devant des légionnaires Le cas est effectivement connu dans la littérature ufologique française et britannique sous le titre « OVNI au sol à Madagascar » / « A 1967 Landing in Madagascar ».

La référence fondamentale est : H. Julien, « A 1967 Landing in Madagascar », Flying Saucer Review, vol. 23, n° 1, 1977, p. 29-30. Iil s'agit d'un récit transmis par un ancien légionnaire identifié comme Wolff, publié initialement dans Lumières dans la Nuit, n° 160, décembre 1976, puis traduit/repris dans Flying Saucer Review.

Le récit de base
Les sources secondaires situent l'événement en mai 1967, au cours d'un exercice de reconnaissance effectué par un détachement de la Légion étrangère française à Madagascar. Le groupe aurait compté 23 militaires, dont le légionnaire Wolff, qui est devenu le principal témoin connu. Vers 12 h 30, les hommes

auraient fait une halte dans une clairière pour déjeuner. C'est alors qu'ils auraient entendu un sifflement aigu et aperçu un objet lumineux descendant vers eux.

Le récit le décrit comme un objet métallique brillant ; ovoïde ou en forme d'œuf vertical d'environ 7 à 8 mètres de hauteur dans les versions françaises et dépourvu de marques ou d'inscriptions visibles. Il est entouré d'une lumière intense. La descente aurait été particulièrement inhabituelle : l'objet serait tombé ou descendu selon un mouvement comparable à celui d'une feuille morte, plutôt qu'à celui d'un avion ou d'un hélicoptère.

Une précision importante : « la date du 23 mai » n'est pas solidement établie. C'est le premier point que je remarque à partir des diverses sources consultées dont certaines situent l'incident au 23 mai. Les sources anciennes que j'ai retrouvées parlent simplement de : May 1967 et non de façon certaine du 23 mai 1967. Une chronologie ufologique reprend également le cas comme « 5/1967 », sans jour précis. Je n'ai donc pas encore trouvé une source primaire ou secondaire ancienne permettant d'établir 23 mai 1967 avec certitude.
Je conseillerais donc :

Selon Wolff, l'objet se serait posé. L'objet aurait atteint le sol dans la clairière et se serait posé sur ce qui ressemblait à trois pieds ou jambes d'atterrissage. Le phénomène aurait été suffisamment proche des militaires pour que ceux-ci puissent distinguer une véritable structure.

Dans les versions conservées, l'objet est décrit comme un œuf vertical, plutôt que comme une soucoupe classique. Une source donne une hauteur d'environ 23 à 26 pieds, soit environ 7 à 8 mètres. La littérature française donne généralement une largeur d'environ 3 à 4 mètres. C'est donc un engin relativement imposant : ≈ 7–8 m de haut × 3–4 m de diamètre.

C'est l'un des aspects les plus spectaculaires du dossier, l'effet de paralysie. Lorsque l'objet se serait posé, les militaires auraient été incapables de bouger normalement. Les récits parlent de paralysie temporaire, certains précisant que les hommes seraient restés comme figés, certains tenant encore leur nourriture ou leurs armes. Ce phénomène aurait cessé lorsque l'objet repartit.

Il faut toutefois être extrêmement prudent sur le terme « paralysie ». Nous ne disposons pas d'un examen médical contemporain démontrant une paralysie neurologique. Il pourrait aussi s'agir, dans le récit du témoin, d'un état de sidération ou d'une incapacité temporaire à réagir.
:
Il est donc plus prudent de dire que « les témoins rapportèrent avoir été temporairement incapables de bouger ou de réagir normalement. » plutôt que : « Les légionnaires furent paralysés par le rayonnement de l'OVNI. » La seconde formulation introduit déjà une interprétation.

5. Le
C'est probablement l'élément le plus extraordinaire du témoignage, un « missing time » d'environ trois heures ! Lorsque les hommes auraient retrouvé leurs capacités normales, ils auraient constaté que plusieurs heures s'étaient écoulées. Les différentes sources donnent environ 2 h 45 à 3 heures. Une chronologie donne : 12 h 30 → environ 15 h 15 soit 2 h 45 de temps manquant. Les témoins ne se seraient pas souvenus de ce qui s'était passé durant cet intervalle.

Cela constitue donc un véritable cas de « missing time » dans la terminologie ufologique. Mais ici encore, il faut appliquer une règle importante : le missing time est un élément du témoignage, pas un phénomène objectivement mesuré. Nous n'avons pas : de relevé horaire militaire ; de journal de marche ; de rapport opérationnel ou de document démontrant que les 23 montres indiquaient effectivement un décalage.

Le départ constitue l'une des parties les plus spectaculaires du récit. Après être resté quelques instants au sol, l'objet aurait commencé à s'élever. Il serait d'abord monté lentement, puis aurait accéléré très brutalement. Dans le témoignage attribué à Wolff, il aurait finalement disparu verticalement à une vitesse extraordinaire, comme s'il était « aspiré » par le ciel. Cette accélération est cependant une impression visuelle du témoin : nous n'avons évidemment aucune mesure radar ou instrumentale permettant de calculer l'accélération.

Les sources anciennes décrivent également quelque chose de très intéressant. Au-dessous de l'engin auraient été visibles des ouvertures, d'où sortaient des flammes ou des lumières colorées au moment du départ. C'est notamment au moment de l'ascension que les témoins auraient aperçu ces phénomènes. Cela donne au récit une caractéristique presque « technologique ». Mais il faut noter que nous ne savons pas si le témoin utilisait le mot « flames » au sens littéral ou pour décrire une émission lumineuse. Une flamme de propulsion conventionnelle aurait normalement fourni une signature acoustique et thermique beaucoup plus importante.

La littérature ufologique décrit des traces au sol. Les sources secondaires parlent : de trois empreintes correspondant aux points d'appui ; d'une zone centrale perturbée ; d'un cratère et de matière ressemblant à du verre ou à des cristaux.

Une version particulièrement détaillée parle d'un cratère d'environ 3 mètres, avec des formations ressemblant à des cristaux ou à du verre brisé au fond. Mais je n'ai pas retrouvé à ce stade : photographie du cratère ; prélèvement géologique ; analyse minéralogique ou de rapport militaire. Donc « fond vitrifié » est beaucoup trop affirmatif si on ne précise pas que c'est la description rapportée par le témoin ou la littérature secondaire. En fait on ne peut que constater, au fil des années, l'ajout d'informations plus ou moins spectaculaires, par rapport au rapport publié par Henri Julien dans LDLN ou FSR.

Un élément souvent oublié est que les militaires auraient présenté des symptômes pendant environ deux jours : violents maux de tête - bourdonnements d'oreilles et sensation de pulsation ou pression au niveau des tempes. Cette information figure dans les synthèses qui reprennent le témoignage de Wolff. Là encore, aucun dossier médical militaire n'a été retrouvé. Il est donc impossible de déterminer si ces symptômes étaient :

- Physiologiques ;
- Liés au stress ;
- Liés à la chaleur ;
- Liés à une exposition environnementale ;
- Ou réellement provoqués par quelque chose associé au phénomène.

Le témoignage est-il vraiment collectif ?
C'est une question capitale. La littérature parle de 23 militaires présents. Mais cela ne signifie pas nécessairement que nous possédons 23 témoignages indépendants. La source principale connue semble être le récit de Wolff, ancien légionnaire. C'est précisément ce que souligne une chronologie critique du cas : l'affaire paraît essentiellement reposer sur le récit non corroboré de Wolff.

Autrement dit : 23 personnes auraient été présentes n'est pas équivalent à : 23 témoignages indépendants ont été recueillis et comparés. Cette nuance est importante et il ne faut pas l'oublier.

La source LDLN
Le cas apparaît dans : Lumières dans la Nuit, n° 160, décembre 1976 sous le titre :« OVNI au sol Madagascar » et il est l'article est signé : H. Julien. La fiche bibliographique de Flying Saucer Review indique que le récit original était précisément publié dans LDLN n°160, décembre 1976. Cela signifie que le récit a été publié environ neuf ans après l'événement supposé.

La source Flying Saucer Review
La deuxième référence fondamentale est : H. Julien « A 1967 Landing in Madagascar » Flying Saucer Review, vol. 23, n° 1, 1977, pp. 29-30. L'archive de Flying Saucer Review confirme le cas et le rattache directement au témoignage de M. Wolff, ancien légionnaire. Une bibliographie de Timothy Good reprend également cette référence et précise que l'article de FSR est une traduction par Gordon Creighton de l'article original de Lumières dans la Nuit. Cela nous donne donc une chaîne documentaire : Événement allégué — mai 1967 - témoignage de Wolff

↓

H. Julien, Lumières dans la Nuit n°160, décembre 1976

↓

H. Julien, Flying Saucer Review vol.23 n°1, 1977, pp.29-30

↓

Ouvrages et catalogues ufologiques ultérieurs

Ankazolahy : prudence sur la localisation
Plusieurs sources parlent d'Ankazolahy, centre-ouest de Madagascar pour localiser l'incident. Mais je n'ai pas encore trouvé dans les sources anciennes consultables une indication suffisamment précise permettant de fixer le lieu avec certitude à un point géographique moderne. Le récit du témoin à Henri Julien, source originale, ne mentionne aucun lieu. On peut considérer, sans se tromper, que cette source a pu être imaginé.

Ce qui me gêne le plus dans le récit pour le crédibiliser, c'est une série d'éléments extrêmement extraordinaires qui apparaissent ensemble :

- Atterrissage à très courte distance
- 23 militaires témoins
- Paralysie
- Trois heures de missing time
- Cratère
- Cristallisation/vitrification
- Symptômes pendant deux jours
- Décollage à très grande vitesse.

Un dossier présentant simultanément autant de caractéristiques extraordinaires devrait normalement être accompagné d'une documentation exceptionnelle. Or nous avons essentiellement : un témoignage publié neuf ans après les faits. C'est précisément cette disproportion entre l'extraordinaire du contenu et la faiblesse de la documentation primaire disponible qui me fait douter de la réalité de ce cas. Pour en faire une véritable enquête, il est utile de retrouver des documents d'origine militaire de cet incident et le témoignage de certains des légionnaires présents.
Source :
https://www.ufomagazines.com/ldln-ldln-no-160/
https://pdfcoffee.com/good-timothy-alien-base-pdf-free.html
https://ignaciodarnaude.es/wp-content/uploads/2025/08/FSR-1977-V-23-N-1.pdf
https://thinkaboutitdocs.com/1967-may-ufo-alien-sightings/

12 NOVEMBRE 1975 – MAJUNGA – (MAHAJANGA) MADAGASCAR
L'observation du 12 novembre 1975 à Majunga (Mahajanga) figure dans les compilations d'archives ufologiques consacrées à la région de l'océan Indien. Elle est répertoriée comme une observation visuelle de lumière nocturne aux caractéristiques cinématiques anomales au-dessus du canal du Mozambique.

Synthèse des faits répertoriés
Localisation : Côte de Majunga (Mahajanga), sur le littoral nord-ouest de Madagascar, surplombant le canal du Mozambique.

Signature visuelle : Un point ou objet lumineux d'abord immobile au-dessus de l'eau, présentant des alternances de couleurs (du blanc brillant au rouge).

Cinématique anomale : Après la phase stationnaire, l'objet effectue des déplacements rapides marqués par des changements de direction brusques (virages à angle droit) sans décélération apparente, avant de s'éloigner à très grande vitesse vers le large.

Couverture radar : Les services de contrôle de la circulation aérienne civile n'ont détecté aucun écho correspondant sur leurs écrans, laissant le rapport s'appuyer uniquement sur les témoignages visuels enregistrés depuis la côte.

Analyse et hypothèses
Scintillation atmosphérique et effet autocinétique : La présence d'astres très lumineux à faible hauteur sur l'horizon maritime (comme Vénus ou Sirius) combinée à des Inversions thermiques au-dessus du canal du Mozambique peut provoquer une scintillation chromatique marquée (alternance blanc/rouge). L'effet autocinétique — une illusion d'optique où l'œil perçoit un point fixe comme mobile

sur un fond sombre — peut accentuer l'impression de mouvement, bien qu'il rende difficilement compte de virages structurés à angle droit.

Activité aéronavale : L'hypothèse de tests ou de manœuvres navales/aériennes a parfois été soulevée en raison du contexte géographique, mais les caractéristiques de vol décrites dépassaient les capacités des appareils conventionnels de 1975.

Statut : En l'absence de données radars confirmées ou de mesures instrumentales, la case demeure classée parmi les observations visuelles non expliquées, reposant sur des témoignages oculaires.

30 JUILLET 1977 — MADAGASCAR
Grande lueur, double bang et possible chute de météorite
Le récit repris par Guy Tarade dans OVNI : Terre, planète sous contrôle indique que, dans la soirée du 30 juillet 1977, le ciel malgache fut traversé par une vive lueur présentant des reflets jaunes et bleus, accompagnée de deux détonations supersoniques. L'observatoire national aurait suivi le phénomène et estimé qu'un objet avait traversé l'atmosphère, avec une possible chute dans l'est de l'île. Les deux « bangs » auraient été enregistrés à 18 h 21 et 18 h 58, le second correspondant à la dislocation supposée de l'objet.

L'affaire prit ensuite une ampleur considérable parce que des informations contradictoires firent état de fragments tombés dans différentes régions de Madagascar et même de cratères pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres. Une publication de l'Anglo-Malagasy Society d'octobre 1977 rapporte qu'une « énorme météorite » aurait été fragmentée, avec des zones d'impact annoncées vers Fianarantsoa et Ankazobe, et évoque un cratère supposé de 240 yards. Mais le même document souligne que l'affaire demeurait extrêmement confuse.

Une enquête aurait finalement été menée par des sismologues et géologues, avec l'aide d'un hélicoptère soviétique, sans qu'une chute météoritique de cette importance puisse être définitivement établie. L'Anglo-Malagasy Society conclut que l'affaire n'avait, à sa connaissance, jamais été complètement résolue.
Ce cas est à classer dans les phénomènes célestes naturels, Météore – Bolide.

1978 : TOLANARO - MADAGASCAR
Une source historique secondaire consacrée à Tôlanaro indique qu'en 1978, Alien Digest aurait rapporté le crash d'un objet décrit comme un « cigar-shaped UFO » près de Tôlanaro. Mais l'affaire aurait finalement été expliquée : il s'agissait d'une fusée éclairante (flare) tirée par un étranger résidant à Tôlanaro. Cette affaire aurait entraîné, en septembre 1978, l'arrestation de Jean de Heaulme et de quatre autres étrangers.
https://handwiki.org/wiki/Place%3AT%C3%B4lanaro

1978 - FLAP ANTANANARIVO – MADAGASCAR
The 1978 Antananarivo flap saw dozens witness cigar-shaped craft emitting beams, investigated by local ufologist Rakoto Andrianarivo, who catalogued 200+ cases by 1990

Traduction : La vague d'observations d'Antananarivo en 1978 a vu des dizaines de témoins apercevoir des engins en forme de cigare émettant des faisceaux ; ces phénomènes ont été étudiés par l'ufologue local Rakoto Andrianarivo, qui a recensé plus de 200 cas d'ici 1990.

C'est un flap (vague) sur plusieurs semaines à Tana, pas une observation unique : Forme : cigares avec faisceaux vers le sol
Témoins : dizaines
Enquêteur : Rakoto Andrianarivo, ufologue malgache qui a fait le premier vrai catalogue malgache (200+ cas jusqu'en 1990)
Note : Ce catalogue est probablement la source du CREDO / Mad-Ovni de Louis Rakotoarijaona

Lien : https://dyerbolical.com/ancient-alien-mysteries-of-madagascar-echoes-from-the-stars/

01 JANVIER 1989 AMBATOLAMPY – VAKINANKARATRA - MADAGASCAR

Énigme n° 61031 Cas Egnima Labs numéro : 61031
1er janvier 1989 • 03:00 UTC+3
Témoignage
Un objet ovoïde silencieux de 10 m s'est arrêté à 6 m du sol, a vacillé, puis s'est envolé rapidement vers l'ouest.
Source : UFODNA - Cas sans intérêt, aucune documentation !
https://app.enigmalabs.io/sighting/61031?from=map&b_tl_lat=-10.51677635&b_tl_lng=35.98438121&b_br_lat=-26.98320390&b_br_lng=70.99479956

4 AOUT 1998 – AXE ANTSIRBE – FIANARANTSOA - MADAGASCAR
Triangle lumineux nocturne : Plusieurs conducteurs et passagers de transports en commun rapportent la présence d'une masse sombre triangulaire portant trois feux blanc-jaunâtre immobiles aux sommets. L'objet a suivi l'axe routier à faible vitesse et en silence absolu pendant près de 15 minutes avant de s'élever verticalement à haute altitude. (Hypothèse de vol de drone ou d'aéronef non confirmée)

Éléments complémentaires sur le déroulement
Environnement et observation : Le survol s'est produit sur un tronçon isolé et non éclairé de la Route Nationale 7. L'attention des témoins (chauffeurs de taxi-brousse et passagers) a d'abord été attirée par l'occultation des étoiles par la masse sombre, avant la distinction nette de la structure géométrique.

Proximité et suivi : L'objet volait à basse altitude (estimée entre 100 et 300 mètres). Il a épousé l'axe routier à faible vitesse, donnant l'impression de suivre le déplacement des véhicules sur une distance de plusieurs kilomètres.

Signature acoustique et visuelle : Les témoins ont souligné l'absence totale de bruit de propulsion (ni rotor, ni turbine, ni déplacement d'air), ce qui excluait un aéronef ou hélicoptère conventionnel. Les trois feux situés aux sommets maintenaient une lumière blanc-jaunâtre fixe sans clignotement.

Départ anormale : Le départ s'est effectué par une ascension verticale directe à très haute vitesse, sans phase d'accélération progressive ni inclinaison de la structure, jusqu'à disparition complète dans le ciel nocturne.

Consistance forte : La présence de multiples témoins indépendants (chauffeurs et passagers de plusieurs véhicules) confère une bonne fiabilité à la description visuelle et cinématique.

Incomplétude des données : L'absence d'enregistrement radar civil ou militaire dans cette zone reculée en 1998 et l'absence d'empreintes, de mesures physiques ou d'enquête précise ne permet pas une analyse.
Base de données privées, aucun lien internet.

13 OCTOBRE1999 – MADAGASCAR VOL VERS LA REUNION

En 1999, trois pilotes — Éric Grignon, Philippe Cadet et Éric Lescaret — ont rapporté un phénomène lumineux alors qu'ils effectuaient un vol après un passage à Madagascar. Leur appareil avait notamment décollé de Tamatave. L'observation s'est produite alors qu'ils se trouvaient entre Madagascar et La Réunion.

Ci annexé ci-dessous la copie de l'article paru dans le Journal de L'ile.

L'article ci-dessous est paru dans le quotidien Le Journal de l'Ile, La Réunion, le 15 Octobre 1999. L'auteur est Philippe Le Claire
.
Voici un article bien plus factuel et intéressant que ce que publie d'ordinaire la presse francophone sur ce type d'événements. Il n'y est pas question de "fans de X-files pourchassant les petits hommes verts," comme cela est l'usage courant, mais des faits et circonstances de l'observation d'un OVNI entre les îles de Madagascar et de la Réunion en 1999.

Trois pilotes accompagnés par un OVNI

Eric Grignon, instructeur de l'aéro-club Roland Garros, Philippe Cadet, ingénieur à la DDE et Eric Lescaret, commercial, s'en revenaient tranquillement d'un long périple aérien sur Madagascar - Diégo-Suarez, Tamatave, Gillot soit 7 heures de vol - mercredi 13 Octobre 1999, quand, au cours de la dernière étape de leur navigation, au-dessus de l'Océan, entre la Grande Ile et la Réunion, alors qu'ils pratiquaient du VFR de nuit - à savoir du vol à vue nocturne, à la lumière des étoiles - à bord de leur Cessna 172, un appareil monomoteur, une "étoile" plus brillante que les autres attira leur attention. Ils avaient décollé de Tamatave à 12 h 40 temps universel, soit 16 h 40 heure de la Réunion, on dit "temps Zoulou" dans le jargon des pilotes, et il était 15 h 15 T.U. quand la chose s'est produite, à 110 nautiques de la Réunion, radiale 134 de Gillot.

Eric Grignon, l'instructeur explique dans quel contexte : "La nuit était entamée car nous avions le coucher sur notre arrière (Ndlr : à l'Ouest), le ciel était bien sombre. Un point lumineux a attiré notre attention sur notre avant-gauche, à 11 h. On ne l'a pas vu apparaître parce que vraisemblablement il était noyé dans les étoiles. Nous cherchions une lumière qui nous indiquerait la Réunion, et l'un de nous a dit : "À gauche, il y a une lumière". Mais la Réunion à gauche, ce n'était pas possible, à cause du cap, il ne pouvait y avoir de doute car nous avions un GPS en plus du reste... C'est sa luminosité qui nous a donc amené à le remarquer..." Pour Philippe Cadet, pilote-lui aussi, qui était installé en place arrière, "le point lumineux était extrêmement brillant, et sa taille était d'environ trois fois celle de Vénus..."

Les trois hommes commencent alors à s'interroger sur la nature de ce qu'ils voient au travers du Plexiglas de leur cockpit. "Un bateau ? Vous savez, la nuit, en avion, les lumières d'un bateau sur la mer, avec les illusions d'optique, ça peut tromper. Mais ce n'était pas ça parce que le point lumineux bougeait. On a commencé à gamberger sérieusement !"

Quand les trois hommes ont commencé à constater des déplacements notables, ils se sont réellement inquiétés. Philippe Cadet explique : "Eric a pensé que c'était un "trafic," un avion, il a donc appelé la tour de Gillot..." Eric Grignon contacte donc Gillot sur VHF et signale : "un appareil dans mon avant gauche", à telle distance approximative, "dont la trajectoire paraît convergente..." En l'air, surtout en VFR de nuit, on ne peut se permettre de prendre le moindre risque de collision. La tour de Gillot répond et assure l'équipage d'India Tango qu'il n'y a aucun vol dans leur secteur. Le seul appareil à se déplacer dans l'espace aérien Réunion-Madagascar, à ce moment-là, est un Air Austral dont la route est extrêmement éloignée de la leur...

Modérément rassurés, les trois hommes décident de procéder le plus rationnellement possible et d'éliminer toutes les hypothèses fallacieuses. "C'était peut-être un effet lumineux parasite, un reflet à travers le plexi..."

Eric Grignon prend les commandes et stabilise parfaitement l'avion sur ses trois axes. L'équipage procède à une triangulation manuelle sommaire et constate en un premier temps que le point lumineux ne bouge pas... "Sur le coup, on a été rassurés et puis... hop, ça a commencé... ce n'était pas une illusion d'optique, ni le fruit d'un mouvement relatif ! Ça a duré 45 minutes, jusqu'à ce que nous entamions notre descente et que le plafond de nuages nous cache la chose... la première couche était à 5.000 pieds..."

Eric Grignon, certain d'être confronté à un appareil volant non identifié rappelle la tour et confirme son observation initiale. Gillot contrôle et informe à son tour le vol Air Austral de ce qu'il se passe quelque chose d'anormal. Le commandant de bord du 737 confirme qu'il a bien reçu et qu'il ouvre l'œil...

De ce moment l'équipage d'India Tango va bénéficier d'un spectacle rare, "C'est un peu comme lorsque les dauphins accompagnent un bateau... Dans notre cas c'était ce point lumineux qui nous précédait et qui jouait avec nous !"

Selon Eric Grignon, "on avait du mal à estimer la distance et la taille de l'engin, la nuit, faute de références ; soit l'engin était éloigné et alors la vitesse et l'ampleur des déplacements est remarquable, soit il était petit et tout près, et le caractère extraordinaire de ses déplacements s'explique mieux..."

Ces déplacements constituent le caractère étonnant de l'observation : "Il effectua des changements de trajectoire instantanés, à l'horizontale. Or un virage de cette ampleur, un 180° prend au moins une bonne minute, là, c'était moins d'une seconde ! Au début les mouvements s'effectuaient surtout à l'horizontale,

puis les déplacements sont devenus verticaux... Des taux de montée hallucinants ! Et pareil dans l'autre sens !"

Pour qui connaît un tantinet les réalités liées au déplacement aériens, il est évident qu'une telle voltige n'appartient pas au domaine du possible que nous offre la technologie contemporaine. Les matériaux ne supportent pas les facteurs de charge qu'impliquent de tels changements de trajectoires, quant aux pilotes, n'en parlons pas... En voltige moteur, les meilleurs mondiaux ne s'aventurent que rarement au-delà du + 10, - 10, syncope oblige. En jet, les facteurs de charge encaissés par les pilotes équipés de combinaison anti-G sont encore moindres, rarement plus de 7 G, bien que le temps passé sous effort soit plus long, dans le cas des virages à haute vitesse par exemple.

Les trois hommes du Cessna ont assisté à un spectacle de haute voltige extraordinaire sur 80 nautiques, soit environ 160 km

Eric Grignon n'a aucun doute sur le caractère "étranger" de l'engin : "Sûr que ce n'était pas un avion de ligne ! Ou alors, je vous laisse imaginer l'état des passagers ! Un chasseur ? Qu'est-ce qu'il ferait par-là? Et puis, un chasseur ne s'amuse pas à brûler du pétrole pour le plaisir. Et là, pour faire le centième de ce que nous avons vu, un chasseur se serait rapidement trouvé à sec !

Même témoignage de la part de Philippe Cadet qui de sa place arrière ne perdait pas une miette du spectacle. "Il faisait des évolutions de droite à gauche, assez rapides, puis en biais, sur une trajectoire d'éloignement par rapport à nous... et il revenait. On l'a vu monter à une vitesse pas possible... Il n'y avait pas de trace de propulsion, ni de feux de position ; pas non plus de variation d'intensité de la lumière, une couleur blanche, constante... C'était hallucinant ! À un moment donné Eric m'a dit "Regarde !" L'engin plongeait vertigineusement à une vitesse fantastique, et puis hop, il est remonté dans l'autre sens tout aussi vite !"

Au-delà du spectacle qu'ils apprécient, les trois pilotes sont un tantinet inquiet. Seuls au-dessus de l'Océan à bord d'un tout petit monomoteur ! "On avait peur qu'il ne s'approche trop... on ne sait jamais, le rayonnement possible de l'engin aurait pu nous priver d'énergie électrique, et alors, c'était le grand bain... Mais il ne s'est rien passé de tel, l'engin paraissait jouer avec nous, tout en se tenant à distance respectueuse... Il était là, il nous observait, et nous le montrait, comme en avion on se signale en battant des ailes..."

Lorsque le Cessna 172 de l'aéro-club de Roland Garros a entamé sa descente, il a percé la couche nuageuse qui s'étalait dans le ciel à 5.300 pieds... "On l'a perdu de vue à 4.500 pieds... J'espérais que la tour puisse le voir et nous confirmer la présence de notre poisson pilote en visuel, mais les nuages l'ont dérobé à l'observation..."

L'équipage d'India Tango racontait hier à Gillot son aventure à qui voulait bien l'entendre. On les comprend, un tel événement n'arrive pas tous les jours. Mais leur "histoire" restera dans les annales de l'aéronautique locale, déclarée officiellement comme incident de vol, et parallèlement explicitée devant les enquêteurs de la gendarmerie nationale.

Dans les états-majors des quatre régions aériennes françaises, la sécurité militaire reçoit régulièrement les enquêtes menées par la gendarmerie sur toutes les observations déclarées. Si l'ufologie n'est pas encore une science exacte, il y a longtemps que ce qui en constitue l'objet est pris au sérieux par l'État et la défense nationale
https://www.odla.fr/2021/11/21/les-ovnis-dans-l-oc%C3%A9an-indien-manuel-wiroth/
https://ufology.patrickgross.org/press/lejournaldelile15oct1999f.htm
http://ipani.perso.worldonline.fr/reunion99.htm
https://www.oldnews.com/en/newspapers/france/reunion/saint-denis/le-journal-de-l-ile-de-la-reunion
http://www.savoirplus.org/ovniTamataveReunion.htm

21 OCTOBRE 2011 - BAIE DE NOSY-BE – MADAGASCAR
Source, une base de données privée avec une codification qui limite la description de l'observation.

L'observation s'est déroulée au-dessus de la baie de Nosy Be (Région Diana), une zone côtière et touristique à forte activité nautique et hôtelière.

Des sphères lumineuses orangent ou jaunes évoluant en binôme pendant environ 10 minutes. Elles bougent lentement semblant s'élever dans l'espace et parfois descendre. La grosseur apparente est celle d'une très grosse étoile

Extinction simultanée : La fin d'observation au bout de 10 minutes comme si on éteignait une lumière. Disparition soudaine de la lumière après avoir évolué en montant, parfois semblant descendre dans le ciel.

Ce comportement correspond à des lanternes célestes (lanternes thaïlandaises) dérivant sous l'effet des brises marines, ou à des exercices de signalisation maritime (feux de détresses, fusées d'éclairage).. Les lumières ont disparu soudainement au bout de 10 minutes, c'est en fait le temps moyen de durée de combustion de la mèche d'une lanterne thaïlandaise ou sur la consommation complète d'artifices/feux de balisage. Cette observation semble pouvoir se résoudre par 'hypothèse de lanternes célestes lâchées depuis une plage/hôtel, un particulier ou d'un exercice d'éclairage nautique est jugée très forte

Aucun enquêteur dans ces régions, un manque d'informations pour confirmer l'identification de cette observation. Faute d'une structure d'état malgache centralisant ces signalements, ce cas ne dispose pas d'une fiche d'enquête publique officielle téléchargeable et reste consigné dans les bases de données d'associations de recherche indépendantes.

26 JUILLET 2025 - ANDILANA - DIANA - MADAGASCAR
Observation d'OVNI NUFORC 191272
Date d'apparition : 26/07/2025 à 19h30 heure locale.
Signalement : 26/07/2025 à 22h48 heure du Pacifique.
Durée : environ 60 minutes.
Nombre d'observateurs : 7.
Lieu : Andilana, Diana, Madagascar.
Forme : Lumière.
Couleur : Jaunâtre.
Taille estimée : Difficile à déterminer, environ 6 mètres.
Point d'observation : Terre.
Angle d'élévation : 45°
. Direction : Vol en va-et-vient, puis ascension.
Distance minimale : environ 1000 m.
Vitesse estimée : De la vitesse de marche à plusieurs milliers de kilomètres par heure.
Caractéristiques : Changement de couleur.

Ils commencent à voler assez haut au-dessus de l'océan, puis descendent progressivement. Le phénomène débute vers 19h30 et dure environ 60 minutes. Ils volent au même endroit à différentes altitudes au-dessus de l'océan. Lorsqu'ils se dirigent vers l'île, la lumière s'éteint rapidement et ils deviennent invisibles. J'en ai compté 6, mais il pourrait y en avoir davantage. Ils ne volent pas en groupe, mais se déplacent dans différentes directions : latéralement, vers le haut, etc. J'observe ce phénomène chaque nuit depuis un mois. Ils sont silencieux et leur vitesse de vol varie de très lente à très rapide, plus rapide que celle des avions observés. Ils volent entre 100 mètres et plusieurs kilomètres au-dessus de l'océan.
Publié le 28 juillet 2025. https://nuforc.org/sighting/?id=191272

29 MAI 2026 – ANALAMANGA - MADAGASCAR
Extrait de la base de données publiques ENIGMA LABS - cas n° 333012
Bâtonnet blanc lumineux se déplaçant régulièrement
@ slim-cosmos-3e5
20 témoins
29 mai 2026 • 18:10 UTC+3
Antananarivo, Analamanga, Madagascar

Témoignage

J'étais devant chez un ami, on discutait quand quelqu'un l'a remarqué. J'ai levé les yeux au ciel et je l'ai vu aussi. Tous ceux qui étaient là l'ont vu. C'était bizarre, car je n'arrivais pas à savoir s'il était loin ou près. Le temps était beau, la visibilité aussi, juste quelques nuages. Ça ressemblait à un bâtonnet droit, beaucoup plus lent qu'une étoile filante ou un satellite. C'était blanc ou jaune, et ça brillait. Je dirais que c'était environ quatre fois plus gros qu'un avion. L'objet se déplaçait dans la même direction à vitesse constante, puis il a disparu derrière un petit nuage.
https://app.enigmalabs.io/sighting/333012?from=map?b_tl_lat=-17.46329588&b_tl_lng=45.06471827&b_br_lat=-20.84753346&b_br_lng=51.48776587

09 AOUT 2026 – ANALAMANGA - MADAGASCAR
Observation d'OVNI NUFORC 200028

Date et heure approximatives : 09/08/2026 à 20h10 heure locale.
Signalé le 09/08/2026 à 14h03 heure du Pacifique.
Durée : 5 min.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Antananarivo, Analamanga, Madagascar.
Forme : Cercle.
Couleur : Changement de couleur constant.
Taille estimée : Inconnue (variable).
Point d'observation : Terre.
Direction : Ouest.
Angle d'élévation : 90 °.
Distance minimale : 4-5 km.
Vitesse estimée : Très faible.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet, traînée lumineuse, émission d'autres objets, émission de faisceaux, changement de couleur, possible enlèvement.
Changement de couleur : L'objet présentait des transitions de couleur rapides et continues, passant instantanément d'une couleur vive à une autre.
Luminosité : L'objet émettait une lumière intense par intermittence, illuminant considérablement l'espace aérien environnant.
Son : Silencieux (aucun bruit de moteur ni de propulsion audible).

DYNAMIQUE DE VOL ANOMALIE :
Téléportation / Disparition instantanée : L'objet présentait un mouvement non balistique, disparaissant complètement d'un point de coordonnées et réapparaissant instantanément (téléportation) à un autre endroit du ciel. Vitesse et maniabilité : L'accélération et les changements de direction soudains étaient instantanés, défiant totalement les capacités des drones ou aéronefs commerciaux classiques.
https://nuforc.org/sighting/?id=200028

09 AOUT 2026 – ANTANARIVO – ANALAMANGA -MADAGASCAR
Observation d'OVNI NUFORC 200025



Date et heure approximatives : 09/08/2026 à 06h30 heure locale -
Signalement : 09/08/2026 à 09h42 heure du Pacifique -
Durée : 10 minutes
- Nombre d'observateurs : 2 -

Lieu : Antananarivo, Analamanga, Madagascar

Forme : Cercle -
Couleur : Blanc -
Point d'observation : Terre -
Angle d'élévation : 45° -
Vitesse estimée : 25 000 à 30 000 km/h
Caractéristiques : Possible enlèvement.
Quatre objets lumineux volant à grande vitesse en formation linéaire serrée ont été observés au-dessus

d'Antananarivo, à Madagascar. L'un d'eux a effectué un virage brusque.

Entre 18h30 et 18h40, heure locale à Antananarivo, Madagascar, un phénomène aérien très inhabituel a été observé et enregistré par un téléphone portable. Au départ, quatre objets brillants et lumineux ont été observés traversant le ciel nocturne en formation linéaire serrée (l'un derrière l'autre). Leur vitesse était exceptionnellement élevée, dépassant largement celle de tout avion commercial conventionnel ou drone standard.

Au cours de l'observation, l'un des objets a effectué un virage à 180 degrés instantané et brusque, inversant complètement sa direction. L'objet a présenté des accélérations et des décélérations soudaines et erratiques. Il a également émis périodiquement des flashs de lumière blanche, nets et distincts. L'événement s'est déroulé dans un silence complet, sans aucun bruit de moteur ni autre son audible. De plus, aucune traînée d'échappement, fumée ou nuage de vapeur n'a été observé dans l'atmosphère, confirmant la pureté et la netteté de la lumière. Les objets n'ont pas disparu instantanément, mais se sont progressivement éloignés vers l'horizon jusqu'à disparaître complètement de notre champ de vision. https://nuforc.org/sighting/?id=200025

On trouve quelques cas récents provenant de témoins qui semblent intéressés par le phénomène ovni, ce qui nous laisse présager que dans l'avenir la création de groupes d'études du phénomène à Madagascar se concrétisera à nouveau. La documentation sur ce dossier est importante sur Internet, mais, malgré tout pour créer un groupe il est souvent utile d'être accompagné par des personnes ayant déjà eut cette expérience. Il serait donc intéressant qu'une équipe se donne pour but, l'aide à apporter dans ce domaine à des ufologues débutant dans d'autres pas.

Chapitre XII - 29

27 - MALAWI

Anciennement appelé Nyassaland jusqu'en 1964 – Colonisé par les Britanniques

VERS 1967 - MALAWI — BLANTYRE
Événement : SIMPLE CITATION AVEC PEU D'INFORMATION. On ne retrouve pas plus d'info actuellement sur le net sur ce cas.
Forme : Grand objet/disque silencieux stationnaire, observé pendant plusieurs minutes depuis plusieurs endroits.
Témoins allégués : Membres de la British High Commission + un policier malawien.
Source actuellement retrouvée : UAP Archive, British High Commission Staff UFO Report — Blantyre, Malawi, 1967.
Sources indépendantes retrouvées : aucune à ce stade.
Rapport FCO : allégué mais non retrouvé.
Rapport Malawi Police Force : allégué mais non retrouvé.
Photographie : aucune retrouvée.
Presse contemporaine : aucune retrouvée lors de cette recherche.

« Selon UAP Archive, des membres de la British High Commission auraient signalé en 1967 un grand objet silencieux en forme de disque au-dessus de Blantyre. La même source affirme qu'un rapport aurait été transmis au Foreign and Commonwealth Office à Londres et qu'un policier malawien aurait également rapporté l'observation. Les documents originaux annoncés n'ont cependant pas été retrouvés à ce stade. »
La fiche affirme que des membres de la British High Commission et un policier malawien auraient observé à Blantyre un grand objet silencieux en forme de disque, stationnaire pendant plusieurs minutes et vu depuis plusieurs endroits. Elle affirme également qu'un rapport aurait été transmis par les voies de la

High Commission au Foreign and Commonwealth Office (FCO) à Londres, et que le témoignage du policier aurait été intégré aux archives de la police malawienne
e Parlement britannique interrogea le ministère de la Défense en janvier 1968 sur le nombre de rapports d'OVNI reçus en 1967 et leur traitement. Le ministre de la Défense répondit que les rapports avaient fortement augmenté, tout en précisant que la grande majorité avaient reçu une explication ordinaire et que les autres manquaient d'informations suffisantes.
Source : https://uaparchive.org/encounters

AOUT – SEPTEMBRE 1986 – BLANTYRE - MALAWI
Observation d'OVNI NUFORC 87204
Date : 10 août 1996 à 06h30 heure locale (date approximative) **observation en aout septembre 1986**
Signalé le : 15 février 2012 à 04h43 heure du Pacifique
Durée : 3 minutes
Nombre d'observateurs : 2
Lieu : Blantyre (Malawi), Malawi
Forme : Rectangle
Caractéristiques : Objet avec des lumières, atterrissant
Une énorme voiture américaine

En août/septembre 1986, par une journée très calme, alors que la nuit tombait, nous revenions du cinéma et nous rendions au pub d'un hôtel où nous devions prendre un verre. Au détour d'une rue, nous avons aperçu ce qui semblait être l'arrière d'une énorme voiture américaine garée sur la chaussée. L'arrière du véhicule était illuminé par ce qui ressemblait à des feux de stationnement arrière ronds, au nombre de 6 à 10.

Nous nous sommes arrêtés net, car nous n'avions jamais vu une voiture aussi imposante, même pas au cinéma ! Lentement, la voiture a commencé à se soulever verticalement. Pétrifiés de peur et d'incrédulité, nous avons vu cette voiture s'élever jusqu'à la cime des jackarandas qui bordaient la route devant l'hôtel. En un instant, elle s'est éloignée de nous en direction des bâtiments de l'autre côté. L'accélération était phénoménale et elle traversait les arbres du carrefour en T comme s'ils n'existaient pas. Un à un, les phares se sont éteints et l'objet a disparu.

L'épisode a duré environ trois minutes. Nous avons alors décidé de rentrer chez nous et de ne pas repasser par l'endroit où l'objet était apparu.

Le lendemain, de retour à l'hôtel, lorsque nous avons demandé aux autres clients s'ils avaient vu quelque chose d'étrange, la réponse fut négative !
Note NUFORC
Le témoin précise que la date est approximative.
Publié le 13/03/2012 -. *https://nuforc.org/sighting/?id=87204*

14-16 SEPTEMBRE 1994 — AU DESSUS DU MALAWI
Bolide lumineux et vague régionale : De nombreux témoins à travers le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe rapportent le passage de traînées lumineuses et d'objets brillants dans le ciel nocturne. L'explication retenue pour cette vague est la re-rentrée atmosphérique de l'étage de fusée Zenit-2 du satellite Cosmos 2290, un événement ayant suscité un vif intérêt ufologique dans toute l'Afrique australe juste avant l'incident d'Ariel au Zimbabwe.

- Dates : 14–16 septembre 1994
- Lieux : Afrique australe (Malawi, Zambie, Zimbabwe)
- Phénomène : Passage de traînées lumineuses et d'objets brillants dans le ciel nocturne
- Explication officielle : Rentrée atmosphérique du corps de la fusée Zenit-2 (satellite Cosmos 2290)
- Contexte : Vague d'observations régionales ayant marqué les esprits juste avant le célèbre événement d'Ariel School au Zimbabwe

Nous ne détaillerons pas à nouveau ce cas, traité au ZIMBADWE – ZAMBIE….

10 MARS 1999 - BLATYRE – MALAWY

Un OVNI rectangulaire a causé beaucoup d'excitation parmi des ouvriers du bâtiment dans un village au Malawi, une petite nation en Afrique méridionale. Les ouvriers qui construisaient une nouvelle école primaire au village de Siledi dans la zone de Mwanza, dans le secteur Sud-Ouest du Malawi, ont eu le choc de leur vie récemment quand un objet ressemblant à un cercueil, une grande boîte rectangulaire, a volé au-dessus de leur maison juste après 21 :00.

Un commis de magasin du projet Makaika a dit à MANA, l'agence de nouvelles du Malawi, qu'exactement à 21 :00 ils ont entendu un vent puissant souffler au-dessus de leur maison : "nous avons pensé que c'était un orage, mais quand nous sommes sortis, nous avons vu un cercueil noir voler au-dessus du toit."

Article de journal dans le Daily Times of Blantyre, Malawi, 10 mars 1999

https://www.gbppr.net/ufoupdates/pdf/1999-03.pdf
https://ufologie.patrickgross.org/htm/faqafricaf.htm#:~:text=Article%20de%20journal%20dans%20le%20Daily%20Times%20of%20Blantyre%2C%20Malawi%2C%2010%20mars%201999.

29 SEPTEMBRE 2013 - MANGOCHI - MALAWI
Une étrange lumière, d'abord semblable à une étoile, puis plusieurs fois plus grande que la Lune
Introduction

Le 29 septembre 2013 au soir, une observation inhabituelle fut rapportée à Mangochi, dans le sud-est du Malawi. Le témoignage, enregistré le lendemain dans une base ufologique internationale, décrit une lumière qui aurait d'abord ressemblé à une étoile avant d'augmenter fortement de taille apparente, jusqu'à atteindre, selon l'observateur, l'équivalent d'environ six diamètres lunaires.

Le phénomène aurait ensuite diminué progressivement ou se serait évanoui alors qu'il semblait se diriger vers le Mozambique.

L'intérêt particulier du cas réside dans l'affirmation du témoin selon laquelle d'autres personnes auraient observé le même phénomène dans différentes régions du Malawi, ainsi qu'au Mozambique et à Gaborone, au Botswana.

Cependant, la documentation actuellement retrouvée ne permet pas de transformer ces affirmations en une observation multi-témoins et multi-pays solidement établie. Le dossier repose essentiellement sur un témoignage enregistré par UFO-Hunters, complété par des récits contemporains concernant un phénomène lumineux observé le même soir au Zimbabwe.

1. Le témoignage de Mangochi
Le dossier est conservé par UFO-Hunters, sous l'identifiant Live Intercept Case ID 87000019, également indiqué comme Case Number #428.
La date d'observation est donnée comme : Dimanche 29 septembre 2013
et la date d'enregistrement : Lundi 30 septembre 2013.
La localisation indiquée par la base est : Manghochi / Mangochi, Malawi
Avec les coordonnées : 14,4751° S — 35,2587° E.

UFO-Hunters classe le phénomène comme « round » et donne une durée de 15 minutes.

Le témoin raconte qu'il venait de participer à la lutte contre ce qu'il décrit comme le « pire incendie de la saison ». Une fois le feu maîtrisé avec l'aide de la population, une lumière inhabituelle fut remarquée dans le ciel.

Dans son témoignage, elle est d'abord comparée à une étoile. Puis son diamètre apparent aurait considérablement augmenté, jusqu'à environ six fois la taille apparente de la Lune, avant de disparaître progressivement en direction du Mozambique.

La fiche ajoute que, le lendemain, le témoin avait vu sur Facebook des affirmations selon lesquelles le phénomène aurait également été observé ailleurs au Malawi, au Mozambique et à Gaborone.

Cette dernière partie est particulièrement importante : elle constitue une affirmation du témoin concernant des témoignages trouvés sur les réseaux sociaux, et non une collection de rapports indépendants actuellement disponibles.

2. Une observation probablement nocturne
Le témoignage ne fournit malheureusement pas l'heure exacte. Il est néanmoins raisonnable de situer l'observation dans la soirée ou la nuit, puisque le témoin intervient après avoir participé à un incendie et compare initialement la lumière à une étoile. Cette absence d'heure constitue une lacune majeure. Sans heure précise, il est impossible de vérifier correctement :

- La position de la Lune ;
- Vénus ;
- Jupiter ;
- Les satellites artificiels ;
- L'ISS ;
- Les passages d'avions ;
- Les éventuelles rentrées atmosphériques ;
- Les satellites pouvant produire des variations de luminosité ;
- Un éventuel lancement spatial observable ;
- Les conditions météorologiques locales.

3. La question de la « six fois la Lune »
C'est probablement l'élément le plus spectaculaire du témoignage, mais aussi celui qui demande le plus de prudence. Le témoin ne fournit pas de mesure angulaire. Dire qu'un objet était « six fois la taille de la Lune » ne signifie donc pas nécessairement que son diamètre réel apparent était précisément six fois celui de la Lune. Le diamètre apparent moyen de la Lune est d'environ 0,5 degré. Une estimation de six diamètres lunaires correspondrait donc à environ :

3 degrés d'angle apparent.
Cela représente une taille apparente considérable. Mais une telle estimation faite à l'œil nu peut être très fortement influencée par : la luminosité de l'objet ; la diffusion atmosphérique ; les nuages ; la brume….

Une étoile brillante peut notamment sembler entourée d'un halo beaucoup plus important lorsqu'elle est observée à travers une atmosphère chargée en humidité ou en poussières. Il faut donc considérer « six lunes » comme une estimation subjective, et non comme une mesure astronomique.

4. Le phénomène observé au Zimbabwe le même soir
C'est ici que le dossier devient particulièrement intéressant. J'ai retrouvé un article publié au Zimbabwe quelques jours plus tard sous le titre : « Strange moon-like object seen in Zimbabwe ». L'article, publié le 5 octobre 2013, rapporte qu'un objet inhabituel avait été observé le dimanche 29 septembre, entre environ 19 h 00 et 19 h 15. Des appels auraient été reçus de plusieurs régions du Zimbabwe : Karoi, dans le Mashonaland West ; Mount Darwin, dans le Mashonaland Central ; Mutoko, dans le Mashonaland East.

Les témoins décrivaient un objet ressemblant à la Lune mais plus grand qu'elle, se déplaçant de l'est vers le nord. Un témoin de Karoi, Fortunate Moyo, aurait déclaré avoir été particulièrement surpris par la taille apparente de l'objet. L'article indique également que des personnes sur des forums Internet affirmaient avoir vu le phénomène depuis le Botswana, l'Afrique du Sud et le Malawi. Un responsable du service météorologique du Zimbabwe avait été contacté et indiquait qu'une analyse nécessiterait de consulter les agents météorologiques des différentes régions.

C'est une donnée importante. Nous avons donc deux sources distinctes :

Malawi — 29 septembre 2013 :
Lumière ressemblant d'abord à une étoile, augmentant jusqu'à environ six Lunes, puis disparaissant vers le Mozambique.
Zimbabwe — 29 septembre 2013 vers 19 h–19 h 15 :

Objet ressemblant à la Lune, plus grand que celle-ci, observé simultanément dans plusieurs provinces du Zimbabwe.

Il existe donc un indice sérieux d'un phénomène régional, mais il faut éviter d'écrire que les deux observations sont définitivement le même événement.

La recherche fait apparaître un autre témoignage daté du 29 septembre 2013, cette fois dans le North West Province, à Klerksdorp, en Afrique du Sud. Le témoin décrit une sorte de boule ou masse de brume, avec un objet ressemblant à une étoile au centre. Le phénomène aurait été observé vers 19 h 00. Le témoignage a été repris dans les compilations ufologiques de l'époque à partir du MUFON CMS. Cette observation ne doit pas être automatiquement fusionnée avec celle du Malawi et du Zimbabwe. Mais chronologiquement, elle est suffisamment proche pour mériter une mention dans une étude régionale :

- Septembre 2013 — vers 19 h :
- Malawi : Mangochi ;
- Zimbabwe : plusieurs provinces ;
- Afrique du Sud : Klerksdorp ;
- Affirmations supplémentaires concernant Botswana et Mozambique.

Un élément méthodologique mérite une attention particulière. Le témoignage de Mangochi a été enregistré le 30 septembre, soit le lendemain de l'observation. Le témoin indique alors avoir découvert sur Facebook que d'autres personnes avaient observé quelque chose de similaire. Cela signifie que les informations concernant les autres observations sont postérieures à l'événement et probablement issues de discussions sur les réseaux sociaux. Cela peut avoir deux effets opposés :

Hypothèse A — véritable phénomène régional
Un événement lumineux important est observé simultanément par des personnes situées à plusieurs centaines de kilomètres.
Les témoignages indépendants convergent ensuite sur Facebook.

Hypothèse B — propagation d'une interprétation
Un premier récit circule sur Facebook et d'autres personnes reconnaissent ensuite dans leurs propres observations un phénomène similaire.
Ce phénomène est bien connu dans l'étude des témoignages collectifs : les récits postérieurs peuvent influencer la description des témoins.

Pour cette raison, la date et l'heure d'enregistrement de chaque témoignage sont essentielles.

Conclusion
L'observation de Mangochi du 29 septembre 2013 est un cas intéressant du catalogue malawien, non pas parce qu'elle démontrerait l'existence d'un engin inconnu, mais parce qu'elle semble s'inscrire dans un ensemble de signalements lumineux contemporains couvrant plusieurs régions d'Afrique australe.

Le dossier présente trois caractéristiques remarquables :

1. Une durée relativement longue
Environ 15 minutes selon la fiche UFO-Hunters.

2. Une très forte variation de taille apparente
De l'apparence d'une étoile jusqu'à environ six diamètres lunaires, selon le témoin.

3. Des témoignages géographiquement dispersés le même soir
Malawi, Zimbabwe et, selon les sources secondaires, Botswana et Afrique du Sud ; le Mozambique est également cité par le témoin malawien.

Le point essentiel pour une étude sérieuse est cependant de ne pas confondre simultanéité et identification. À ce jour, aucun document retrouvé ne permet de déterminer avec certitude la nature du phénomène.

Le cas doit donc rester dans la catégorie : 29 septembre 2013 — Mangochi, Malawi — phénomène lumineux inhabituel, possiblement associé à une série d'observations régionales en Afrique australe
Sources principales

UFO-Hunters — Manghochi, Malawi, 29 septembre 2013 — Case ID 87000019 / Case #428 : coordonnées, durée et témoignage original retranscrit.
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/52495cca4d9c081a87000019/UFO%20Sighting%20in%20Manghochi%20(Malawi)%20on%20Sunday%2029%20September%202013

08 MARS 2014 – REGIN SUD -MALAWI
8 mars 2014 – Région Sud (lieu non divulgué)

« Je suis allé fumer. J'ai vu quelque chose dans le ciel. J'ai cru que c'était un oiseau, puis j'ai remarqué qu'il y avait deux objets volant dans la même direction et à la même vitesse. C'étaient des rectangles avec de la lumière aux coins. Ils volaient d'ouest en est. J'ai eu peur. Les objets ont disparu au bout d'une dizaine de secondes. Désolé pour mon mauvais anglais. »

Source : UFO HUNTERS REPRIS DU MUFON – Cas non enquêté et sans renseignement. Aucune analyse possible.
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/531f95b083c78d384ec39c0e/UFO%20Sighting%20in%20Undisclosed,%20Southern%20Region%20(Malawi)%20on%20Saturday%2008%20March%202014

29 JUIN 2016 - NTCHEU — MALAWI
« Un UFO atterrit » … puis devient un hélicoptère/avion privé sud-africain

Le 29 juin 2016, en début de soirée, un appareil aérien provoqua une certaine agitation à Ntcheu, dans la région centrale du Malawi. Des habitants découvrirent un appareil posé dans le dépôt d'autobus de Ntcheu, alors encore en construction.

Le premier article de Malawi24, publié le 30 juin 2016, emploie volontairement le titre :
"'UFO' lands in Malawi" mais précise dès le début que l'objet, initialement non identifié, fut ensuite identifié comme un hélicoptère.

Après vérification, le dossier est plus complexe que la simple formulation « hélicoptère sud-africain ». Malawi24 parle effectivement d'un hélicoptère / chopper, tandis que le journal malawien Nyasa Times, dans son article du 1er juillet 2016, parle au contraire d'un « private plane », d'un « jet » et d'un « plane ». Cette divergence mérite d'être signalée dans votre ouvrage plutôt que de choisir arbitrairement l'une des deux descriptions.

Selon les informations de Malawi24, l'appareil venait d'Afrique du Sud et devait rejoindre Mangochi, dans le sud-est du Malawi. Le pilote aurait rencontré un problème avec le GPS. La nuit approchant, il aurait finalement décidé d'atterrir à Ntcheu. L'appareil s'est posé dans un dépôt d'autobus nouvellement construit, ce qui explique probablement la surprise des habitants qui n'avaient pas l'habitude de voir un appareil aérien se poser à cet endroit. La police de Ntcheu est intervenue et a assuré la sécurité du site.

C'est un élément intéressant car les personnes à bord sont nommément identifiées : Selon Malawi24 :
Francis Maritz - nationalité : sud-africaine ; - âge : 55 ans en 2016.
Christine Maritz nationalité : sud-africaine ; - âge : 53 ans.

Ils voyageaient ensemble vers la région de Mangochi. Malawi24 indique qu'ils devaient se rendre à Makokola pour rejoindre des amis qui voyageaient eux-mêmes dans des appareils similaires.

Deux problèmes sont rapportés, en ce qui concerne l'atterrissage à Ntcheu. Premier problème : le GPS Malawi24 indique que le GPS avait développé une panne. Cela aurait rendu la navigation problématique.

Deuxième problème : la lumière À mesure que la nuit approchait, les occupants auraient également rencontré un problème lié à la lumière. Nyasa Times précise que l'appareil avait un problème d'éclairage et qu'il était environ 19 heures. Les occupants auraient donc décidé de se poser plutôt que de poursuivre leur trajet dans l'obscurité.

C'est un autre point, l'itinéraire, sur lequel les deux articles apportent des informations légèrement différentes.

- Malawi24 indique simplement :
  Afrique du Sud → Mangochi
  Avec un passage prévu par la région de Makokola.

- Nyasa Times est plus précis et indique :
  Polokwane, Afrique du Sud → Kilimanjaro, Tanzanie, avec une escale prévue à Club Makokola, dans le district de Mangochi.

Cette seconde version paraît donc indiquer un voyage plus important que le simple trajet Afrique du Sud–Mangochi. Je conserve les deux informations dans le dossier :

Malawi24 indique que l'appareil venait d'Afrique du Sud et se dirigeait vers Mangochi ; Nyasa Times précise un itinéraire Polokwane–Kilimandjaro avec escale prévue à Club Makokola.

Est-ce réellement un cas OVNI ?
Au sens strict du terme UFO/UAP = objet volant non identifié au moment de l'observation, oui. Mais au sens ufologique : Non : cas expliqué.

Il n'existe pas ici d'élément indiquant :

- Objet impossible à identifier ;
- Comportement extraordinaire ;
- Accélération inexplicable ;
- Absence de structure ;
- Lumière inconnue ;
- Témoignage extraterrestre ;
- Récupération de matériel ;
- Intervention militaire.

Au contraire, les occupants ont été identifiés et la police a pu constater la présence d'un appareil réel.

RESUME DE CE QUE NUS CONNAISSONS DE CE CAS IDENTIFIE :
29 juin 2016 — Ntcheu (Malawi) — Un « UFO » dans un dépôt d'autobus
Le 29 juin 2016, un appareil aérien privé se posa de manière imprévue dans un dépôt d'autobus en construction à Ntcheu, provoquant un attroupement de riverains et une intervention de la police. Malawi24, dans son édition du 30 juin, présenta initialement l'événement sous le titre « UFO lands in Malawi », tout en précisant que l'objet avait finalement été identifié comme un appareil venant d'Afrique du Sud. Selon cette source, les occupants étaient Francis Maritz, 55 ans, et son épouse Christine Maritz, 53 ans. Un problème de GPS aurait conduit à l'atterrissage à Ntcheu, tandis que la tombée de la nuit compliquait la poursuite du vol.

Un second récit publié par Nyasa Times le 1er juillet 2016 apporte quelques différences : l'appareil y est décrit comme un avion privé, et non comme un hélicoptère. Le journal indique qu'il effectuait le trajet Polokwane–Kilimandjaro, avec une escale prévue à Club Makokola, lorsqu'un problème d'éclairage survint vers 19 heures. Le pilote décida alors de se poser dans le dépôt d'autobus de Ntcheu. La police confirma l'absence de blessés et de dommages.

Cette affaire constitue donc un cas de méprise rapidement résolu, et non une observation d'objet demeurant inexpliqué. La divergence entre les deux journaux concernant le type exact d'appareil doit

cependant être conservée dans la documentation : Malawi24 parle d'un hélicoptère, tandis que Nyasa Times parle d'un avion/jet privé. Classe : cas expliqué / méprise.
https://malawi24.com/2016/06/30/ufo-lands-malawi/

AVRIL 2023 LIEU INCONNU – MALAWI
1 signalement comptabilisé dans les statistiques mensuelles MUFON - classé : données insuffisantes. Information non accessible, cas signalé pour information. Mention sur le web du rapport mensuel statistique.

04 AVRIL 2025 – KARONGA – VILLAGE MALIMBALIMBA - MALAWI
Vendredi 4 avril 2025

Un objet métallique partiellement brûlé est tombé du ciel en produisant un grand bruit, selon des habitants. La police a cordonné la zone et fait appel à des experts en explosifs. Ces derniers n'ont pas pu identifier l'objet et ont spéculé qu'il pourrait s'agir de débris de satellite spatial. Un habitant aurait déterré l'objet pendant la nuit et l'aurait emporté chez lui.

Identification du cas
Date : vendredi 4 avril 2025
Heure indiquée : vers 16 h 00 heure locale
Lieu : Malimbalimba Village, secteur du Paramount Chief Kyungu, district de Karonga, nord du Malawi.

Le cas concerne la chute au sol d'un objet métallique partiellement brûlé, précédée, selon un habitant cité par la presse, par l'apparition d'une « boule de lumière ». L'objet aurait ensuite produit un bruit important au moment de l'impact.

Le premier signalement — 4/5 avril Le 5 avril 2025, Malawi24, sous la plume de Macdonald Kaleso, publie l'information. La police de Karonga avait reçu une alerte tard dans la nuit et s'était rendue sur place. Le responsable de la station de police de Karonga, Kelvin Mulezo, confirme que les policiers avaient sécurisé la zone. La première description est celle d'un : objet mystérieux, métallique et partiellement brûlé. Des habitants auraient entendu un fort bruit lorsque l'objet a touché le sol. La police avait alors averti : la Northern Region Police Headquarters ; des éléments de la Malawi Defence Force basés à Chilumba Barracks ; une équipe spécialisée dans les explosifs de l'Ipyana Police Mobile.

Mulezo demandait également aux habitants de ne pas s'approcher de l'objet. Une information intéressante La police craignait notamment que certaines personnes ne cherchent à récupérer l'objet parce qu'elles pensaient pouvoir en tirer de l'argent.

Le même 5 avril, Malawi24 publie un second article intitulé « Unknown Metallic object taken from scene, tampered with ». La police indique alors que l'objet avait été retiré de son emplacement. Kelvin Mulezo explique que les policiers avaient photographié l'objet lors de leur première intervention, mais que lorsqu'ils sont revenus, son aspect avait changé. Selon lui, quelqu'un aurait :

- Creusé autour de l'objet ;
- Extrait celui-ci du sol ;
- Puis l'aurait emporté chez lui ou ailleurs.
-

La personne soupçonnée était connue de la police et une enquête devait déterminer pourquoi elle avait déplacé l'objet. Un détail important pour l'analyse La police reconnaît également qu'aucun policier n'avait été affecté à la surveillance permanente du site, malgré le cordon de sécurité. Cela signifie que la chaîne de conservation du « matériel » est imparfaite. Pour une enquête scientifique, c'est une faiblesse importante :

Objet découvert → photographié → déplacé par un particulier → récupéré ensuite par la police.

Il devient donc beaucoup plus difficile d'établir avec certitude que l'objet examiné ultérieurement était exactement dans son état initial.

La dépêche publiée le 7 avril par Maravi Express, qui reprend une dépêche de George Mponda, MANA, apporte une précision absente des premières informations. L'habitant Austin Lungu affirme que l'objet est arrivé : « in a ball of light » vers 16 h 00 le vendredi 4 avril. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'un objet retrouvé au sol : au moins un témoin affirme avoir vu un phénomène lumineux immédiatement associé à sa chute. C'est un élément intéressant, mais il faut bien séparer : Fait rapporté : un témoin affirme avoir vu une boule de lumière. Ce que nous ne savons pas :

Durée du phénomène ; Couleur précise ; Trajectoire ; Altitude apparente ;	Vitesse ; Angle de descente ; Présence d'une traînée Direction	Fragmentation ; Autres témoins indépendants ; Photographie ou vidéo du phénomène en vol.

Intervention des spécialistes des explosifs - L'affaire prend ensuite une tournure beaucoup plus officielle. Des spécialistes des explosifs de la National Police Headquarters, à Lilongwe, examinent l'objet. Leur première conclusion est importante : L'objet n'est pas identifié comme : une bombe ; un explosif ou un objet dangereux. Ils estiment qu'il ne représente pas un danger pour la population. Mais attention : ils ne l'identifient pas pour autant. C'est une nuance essentielle. La dépêche MANA précise que l'expert en explosifs qui s'était rendu sur place n'était pas capable d'identifier l'objet et avait seulement supposé qu'il pourrait s'agir de débris provenant d'un satellite spatial.
Donc :
« Débris de satellite » = hypothèse, pas identification officielle.
.
Les autorités ont fait appel aux compétences disponibles dans la région, notamment à Kayelekera Mine, ancienne mine d'uranium de Karonga. L'objet a été contrôlé pour déterminer s'il présentait une radioactivité dangereuse. Résultat : test négatif.

Les sources rapportent donc que l'objet : n'était pas radioactif au niveau détectable/dangereux lors du contrôle ; n'était pas un explosif et ne constituait pas une menace immédiate pour la population.

La dépêche MANA publiée le 7 avril indique que les experts en explosifs de la National Police Headquarters ont récupéré l'objet afin de procéder à des examens complémentaires. C'est un élément qui permet de reconstituer la chronologie :

Date	Événement
4 avril 2025	Chute présumée de l'objet à Malimbalimba
4/5 avril	Police informée et déplacement sur les lieux
5 avril	Objet photographié par la police
5 avril	L'objet est ensuite déplacé/retiré par un habitant
6 avril	Police annonce qu'il n'est ni explosif ni radioactif
7 avril	Les experts de la police récupèrent l'objet pour examen complémentaire

Les articles du 6 et du 7 avril ne sont toutefois pas parfaitement cohérents sur la chronologie de la récupération : l'article du 6 indique déjà que l'objet a été emmené au quartier général de la police, tandis que la dépêche MANA du 7 parle de sa récupération par les experts. Il est possible qu'il s'agisse d'étapes différentes ou simplement d'une chronologie journalistique imparfaitement synchronisée.

Le 4 avril 2025, plusieurs objets spatiaux sont effectivement rentrés dans l'atmosphère. Par exemple, le satellite soviétique/russe Kosmos-1340, lancé en 1982, a effectué sa rentrée atmosphérique le 4 avril 2025. Mais son point de rentrée documenté se situait vers 37,7° N, 93,8° O, aux États-Unis, vers 05 h 31 UTC — donc très loin du Malawi.

Il existe également d'autres rentrées de débris spatiaux ce jour-là. Les données orbitales montrent notamment des rentrées liées à des missions SpaceX et à d'autres objets en orbite.

Mais je n'ai pas trouvé de donnée orbitale permettant actuellement de relier directement le fragment de Malimbalimba à Kosmos-1340 ou à un autre objet catalogué rentré précisément au-dessus du Malawi vers 14 h UTC. C'est une distinction importante.

Le 4 avril 2025, le module orbital indien POEM-4, issu de la mission SpaDeX, est également rentré dans l'atmosphère. Mais sa rentrée est donnée à : 02 h 33 UTC, soit environ 04 h 33 au Malawi, et l'objet a terminé sa rentrée au-dessus de l'océan Indien.

Cela ne correspond donc pas directement à l'observation de Malimbalimba vers 16 h locale.

Une piste particulièrement intéressante : le troisième étage de Tianping-3A-02 J'ai trouvé une piste qui mérite une vérification orbitale plus poussée. Le 3 avril 2025, un lanceur chinois Long March 6 a lancé la mission Tianping-3A-02 depuis Taiyuan à 02 h 12 UTC. Les données orbitales indiquent que le troisième étage est resté sur une trajectoire orbitale avant de redescendre ultérieurement. Les données d'Orbital Focus montrent un objet associé à cette mission avec une orbite d'environ :

- Inclinaison : 97,17°
- Périgée : environ 452 km
- Apogée : environ 794 km
-

Et mentionnent un troisième étage non catalogué destiné à rentrer après avoir libéré le satellite. Cela mérite clairement une étude spécifique, parce qu'une orbite à près de 97° peut survoler des latitudes proches du Malawi. Mais je ne peux pas actuellement dire : « c'était le troisième étage de Tianping-3A-02 ». Ce serait aller au-delà des données disponibles.
Les sources locales actuellement disponibles ne fournissent aucune identification définitive.
Sources principales
https://malawi24.com/2025/04/05/mysterious-object-falls-in-karonga-district/
Malawi24 — Unknown metallic object taken from scene, tampered with
Malawi24 — Police rule out danger on Karonga mystery object
Maravi Express / MANA — National police explosive experts retrieve mysterious object
Radio Dinosaur FM — signalement local du 5 avril 2025
SeeSat-L — rentrée de Kosmos-1340 le 4 avril 2025
Orbital Focus — données orbitales et rentrées du 4 avril 2025

30 AOUT 2025 (date du rapport) – DOWA, Région centrale MALAWI
Un témoin unique a rapporté avoir vu un objet ovale et métallique argenté volant à une hauteur estimée entre 100 et 150 mètres. L'objet émettait une flamme à l'arrière, se déplaçait de manière très stable et sans aucun bruit. Le témoin, terrifié, s'est réfugié dans sa maison. Ce cas a été enregistré par le UAP Sightings Reporting System (UAPSRS Case No. 297).

Conclusion : Selon les archives officielles du UAP Observation Reporting System (UAPSRS), cas numéro 297, enregistré à Dowa, dans le centre du Malawi, le seul témoin a décrit un objet métallique argenté de forme ovale volant silencieusement à une altitude d'environ 100 à 150 mètres, avec des flammes jaillissant de sa queue. Actuellement, l'affaire repose uniquement sur un seul témoignage oculaire sans autres preuves à l'appui, rendant la vérification indépendante impossible

Selon les archives, les détails fournis par les témoins oculaires sont les suivants :

- Forme : ovale/oblongue
- Couleur : argenté, éclat métallique
- Taille : plus grande que les drones, plus petite que les avions à réaction
- Hauteur : Environ 100 à 150 mètres au-dessus du sol
- Signes de poussée : Des jets de flamme à l'arrière ressemblant à un propulseur de voiture
- Son : Aucun son du tout
- Méthode d'opération : Pas rapide mais très stable ; les témoins l'ont décrite comme « plus stable que les avions ».
- Autres détails : fenêtres visibles, pas d'occupants, pas d'éclairage, mais halo/lueur

Réactions animales : Les oiseaux présentent un comportement anormal

Les témoins se sont décrits comme extrêmement effrayés et ont couru dans la maison. Le rapport mentionnait également que les témoins croyaient « que personne ne le croirait », alors ils ont choisi de garder le silence. Les témoins ont subjectivement évalué l'objet comme « amical », mais se sont sentis globalement « craintifs ».

Dates incohérentes : La « date de signalement » dans le formulaire de dossier est saisie comme le 30 août 2025, mais dans Dans le texte « description du témoin oculaire », des témoins ont déclaré que l'incident s'est produit vers 16h en octobre 2010. Cela signifie qu'il peut y avoir des divergences entre la date de rapport et la date de l'observation, et des contradictions internes dans les dossiers

Témoin unique : Il n'y a qu'un seul témoin dans l'affaire, et aucun autre témoin indépendant ne peut corroborer

Non détecté par le radar : Les archives enregistrent clairement que l'objet n'a pas été détecté par le radar

L'UAPSRS (UAP Sightings Reporting System) est un système de signalement public privé conçu pour collecter des données publiques d'observations de PAN à des fins de recherche scientifique. Le cas numéro 297 est un seul témoignage oculaire non vérifié par une agence d'enquête officielle (comme l'armée ou les autorités de sécurité aérienne), valorisé comme archive de données plutôt que comme conclusion à des événements anormales confirmés

Chapitre XII - 30

28 – MALI

LE MALI, LES PEUPLES DU CIEL ET LES OVNI

A - Des mythes de création des Dogons aux extraterrestres des théories des anciens astronautes : légendes, croyances ancestrales et interprétations ufologiques

Dossier : Les OVNI sur le continent africain, hors Maroc
Période étudiée : traditions anciennes, récits ethnographiques du XXe siècle et ufologie contemporaine

INTRODUCTION — LE MALI, ENTRE COSMOLOGIES AFRICAINES ET MYSTÈRES DU CIEL



Le Mali occupe une place singulière dans l'imaginaire consacré aux relations supposées entre l'humanité et des visiteurs venus du ciel. Ce pays d'Afrique de l'Ouest, au carrefour du Sahara, du Sahel et de la savane soudanienne, possède un patrimoine culturel exceptionnel, marqué par la diversité de ses peuples, de ses traditions orales, de ses systèmes religieux et de ses représentations du monde invisible.
Parmi les populations qui ont particulièrement attiré l'attention des chercheurs figure le peuple dogon, établi notamment dans la région de la falaise de Bandiagara. Sa cosmogonie, ses cérémonies, ses masques



et ses récits relatifs aux origines de l'univers ont suscité un intérêt considérable chez les ethnologues. À partir du milieu du XXe siècle, certaines interprétations de ces traditions ont également alimenté une question plus controversée : les Dogons auraient-ils conservé la mémoire d'une rencontre avec des êtres venus d'un autre monde ?

Cette hypothèse a connu une diffusion internationale avec la publication, en 1976, du livre The Sirius Mystery, de l'auteur britannique Robert K. G. Temple. Celui-ci interprétait certains récits attribués aux Dogons comme les indices d'une transmission de connaissances astronomiques avancées, éventuellement liée à des visiteurs extraterrestres.

Mais le dossier malien ne se limite pas aux Dogons. Il invite aussi à examiner les croyances relatives aux esprits, aux ancêtres, aux génies des eaux, aux forces invisibles et aux relations entre le monde terrestre et les puissances célestes.

Dans une région où l'islam, les traditions locales et diverses formes de christianisme coexistent, ces représentations peuvent influencer la manière dont certains phénomènes inhabituels sont compris et racontés. Une précaution méthodologique s'impose cependant : une tradition faisant intervenir des êtres célestes n'est pas nécessairement le souvenir d'une visite extraterrestre. Il faut distinguer les mythes religieux, les récits ethnographiques, les observations aériennes inexpliquées et les interprétations contemporaines relevant de l'ufologie.



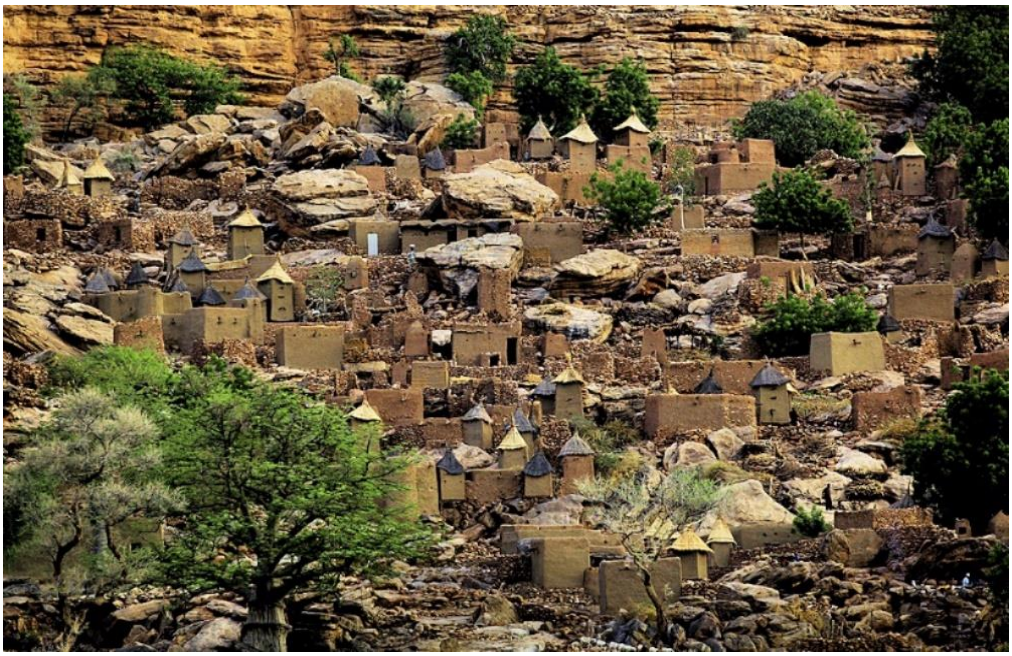
C'est à cette condition que le Mali peut être étudié sans réduire son patrimoine culturel à une simple collection de prétendus indices extraterrestres.

PREMIÈRE PARTIE — LE MALI, UN TERRITOIRE AU CŒUR DES IMAGINAIRES CÉLESTES

Géographie, environnement et observation du ciel

Le Mali est un vaste pays enclavé d'Afrique de l'Ouest. Son territoire s'étend des régions sahariennes du Nord aux zones sahéliennes centrales et aux espaces plus méridionaux de savane. Le fleuve Niger joue un rôle essentiel dans la vie de nombreuses populations. Il traverse des régions où se sont développées des sociétés agricoles, pastorales, commerciales et urbaines anciennes.

Le pays comprend les régions sahariennes de Tombouctou et de Kidal ; les espaces sahéliens de Mopti, Ségou et du centre du pays ; la région de Bandiagara, associée à l'histoire et aux traditions dogons ; les territoires du delta intérieur du Niger et les régions méridionales de Sikasso et de Bougouni. Cette diversité géographique a favorisé le développement de traditions culturelles différentes. Les représentations du ciel, des astres, des ancêtres et des forces invisibles ne sont donc pas uniformes à l'échelle du pays.



Dans de nombreuses régions du Mali, l'observation du ciel nocturne peut être remarquable, notamment loin des grandes agglomérations et de leurs éclairages artificiels. Les étoiles, les planètes, les météores, la Voie lactée et les changements de luminosité atmosphérique ont nécessairement constitué des éléments importants de l'expérience humaine. Il serait néanmoins réducteur d'imaginer que les sociétés anciennes observaient le ciel uniquement pour des raisons religieuses. Les astres pouvaient aussi servir à organiser les saisons, les activités agricoles, les déplacements et les calendriers rituels. Un phénomène céleste inhabituel pouvait ainsi recevoir plusieurs interprétations : un signe annonçant un changement ; une manifestation d'une puissance spirituelle ; un présage favorable ou défavorable ou, dans les termes contemporains, un objet volant non identifié. Ces catégories ne sont pas équivalentes. Elles correspondent à des manières différentes d'interpréter une expérience.



Le Mali a également été un carrefour historique de routes commerciales, intellectuelles et religieuses. Les échanges transsahariens ont mis en contact des populations de langues, de traditions et de croyances différentes. Les récits ont circulé avec les marchands, les voyageurs, les prédicateurs et les migrations. Les traditions relatives aux esprits, aux apparitions, aux signes célestes et aux êtres invisibles peuvent donc être étudiées dans une perspective plus large que celle d'une culture isolée. Pour l'ufologie, cette donnée est importante : lorsqu'un récit ancien ressemble à une histoire contemporaine d'extraterrestres, il faut examiner son contexte culturel, sa date de collecte et ses éventuelles transformations avant de conclure à une origine commune.

DEUXIÈME PARTIE — LES DOGONS, UN PEUPLE AU CENTRE DU MYSTÈRE DE SIRIUS



Qui sont les Dogons ?

Les Dogons sont un ensemble de communautés vivant principalement dans le centre du Mali, notamment dans la région de Bandiagara. Leur histoire, leurs langues, leurs institutions sociales, leurs pratiques rituelles et leurs traditions orales ont fait l'objet de nombreuses études. Leur réputation internationale est largement liée aux travaux de l'ethnologue français Marcel Griaule, qui a

étudié les populations dogons à partir des années 1930, puis de sa collaboratrice Germaine Dieterlen. En 1948, Griaule publia Dieu d'eau, ouvrage fondé sur ses entretiens avec un ancien dogon nommé Ogotemmêli.



En 1950, Griaule et Dieterlen publièrent un article consacré à un système astronomique attribué aux Dogons. C'est ce travail qui allait devenir l'un des fondements du débat sur une éventuelle connaissance ancienne de Sirius B.

En 1965, leur ouvrage Le Renard pâle développa une présentation de la cosmogonie dogon.

Ces publications ont contribué à faire connaître une vision complexe du monde, dans laquelle la création, les astres, les animaux, les eaux, les êtres humains et l'organisation sociale peuvent être reliés par des correspondances symboliques. Il faut toutefois distinguer les traditions effectivement observées, les interprétations des ethnologues et les extrapolations proposées ultérieurement par certains auteurs.

Dans les récits cosmogoniques rapportés par Griaule, Amma occupe une place centrale. Il est présenté comme une puissance créatrice associée au ciel et à l'organisation de l'univers. Selon les versions recueillies par les ethnologues, la création implique notamment l'apparition des éléments du cosmos, la formation de la Terre et la mise en place d'un ordre qui concerne aussi bien la nature que la société humaine. Cette conception présente un intérêt particulier pour une étude consacrée aux représentations africaines du ciel. Dans certaines traditions religieuses, le ciel est à la fois un espace physique et le domaine symbolique de puissances qui dépassent l'être humain.



Il peut être associé à la création, à l'ordre du monde, à la pluie, à la fécondité ou à l'origine de la vie. Amma est-il un extraterrestre ? La question peut être posée dans le cadre de l'histoire des interprétations ufologiques, mais elle ne constitue pas une conclusion ethnographique. Amma appartient à une représentation religieuse du monde. Les sources ethnologiques ne démontrent pas qu'il s'agirait d'un être biologique venu d'une autre planète. Pour transformer cette figure divine en extraterrestre, il faut ajouter une interprétation moderne à la tradition étudiée.

Dans les théories des anciens astronautes, des figures créatrices ou des êtres célestes issus de nombreuses religions sont parfois interprétés comme des visiteurs technologiquement avancés. Mais l'existence d'un récit de création céleste ne démontre ni un déplacement spatial, ni une technologie, ni un contact avec une civilisation extraterrestre. Amma témoigne d'abord de la manière dont une tradition dogon pense l'origine et l'organisation du monde. C'est déjà un sujet important pour l'histoire des religions et l'anthropologie, indépendamment de toute hypothèse extraterrestre.

Parmi les figures les plus connues de la cosmogonie dogon figurent les Nommo. Dans les récits rapportés par Griaule et Dieterlen, ces êtres occupent une place importante dans l'organisation du monde et dans les relations entre l'ordre cosmique, l'eau et la vie. Ils sont souvent présentés, dans les synthèses consacrées aux croyances dogons, comme des êtres associés à l'eau, à la régénération et à l'équilibre du monde. Certaines représentations artistiques ou interprétations modernes leur attribuent une

apparence partiellement humaine et partiellement aquatique. Toutefois, les représentations des Nommo varient selon les récits, les contextes rituels et les interprétations des auteurs.

Il convient donc de ne pas confondre une image contemporaine popularisée dans les livres sur les extraterrestres avec une description ancienne et universellement partagée par les Dogons. Le récit de la descente céleste Dans la cosmogonie présentée par Griaule et Dieterlen, certains récits évoquent une arche associée à la venue des Nommo. Cette image a particulièrement intéressé les auteurs favorables à l'hypothèse des anciens astronautes. Pour eux, une descente depuis le ciel pourrait être interprétée comme la description symbolique d'un véhicule venu d'un autre monde. Une telle lecture rapproche le mythe de représentations modernes de vaisseaux spatiaux.



Cependant, il faut distinguer trois niveaux :

1 Le récit traditionnel : une histoire qui explique l'organisation du monde à travers des figures mythiques.
2 L'interprétation symbolique : une lecture de l'arche, de la descente et des êtres célestes comme des représentations religieuses.
3 L'interprétation extraterrestre : l'hypothèse selon laquelle le récit conserverait la mémoire d'une véritable arrivée technologique.

Seul le premier niveau correspond directement au contenu mythologique rapporté par les ethnologues. Les deux autres relèvent de l'interprétation.

Le rapprochement des Nommo et des Ufologues s'explique par plusieurs caractéristiques du récit : des êtres associés à une puissance supérieure ; une relation entre le ciel et la Terre ; une intervention dans l'histoire du monde ou encore à des images pouvant être comparées, de manière analogique, à des récits modernes de visiteurs non humains. Ces ressemblances sont intéressantes pour une étude comparée des imaginaires. Elles ne constituent toutefois pas des preuves de contact extraterrestre. Des êtres surnaturels apparaissent dans de nombreuses traditions humaines. Leur présence ne suffit pas à établir qu'ils correspondent à des organismes biologiques venus de l'espace. L'intérêt des Nommo réside donc dans la manière dont une cosmologie africaine représente les relations entre les puissances invisibles, l'eau, la vie et l'ordre universel.



TROISIÈME PARTIE — SIRIUS : L'ASTRE QUI A FAIT NAÎTRE UNE CONTROVERSE MONDIALE

Sirius et les Dogons : origine de l'affaire

L'association entre les Dogons et Sirius constitue probablement le chapitre le plus célèbre de toute l'histoire des rapprochements entre traditions africaines et hypothèses extraterrestres. Elle repose sur une question précise : les Dogons possédaient-ils, avant les contacts modernes, des connaissances astronomiques particulières concernant Sirius et son

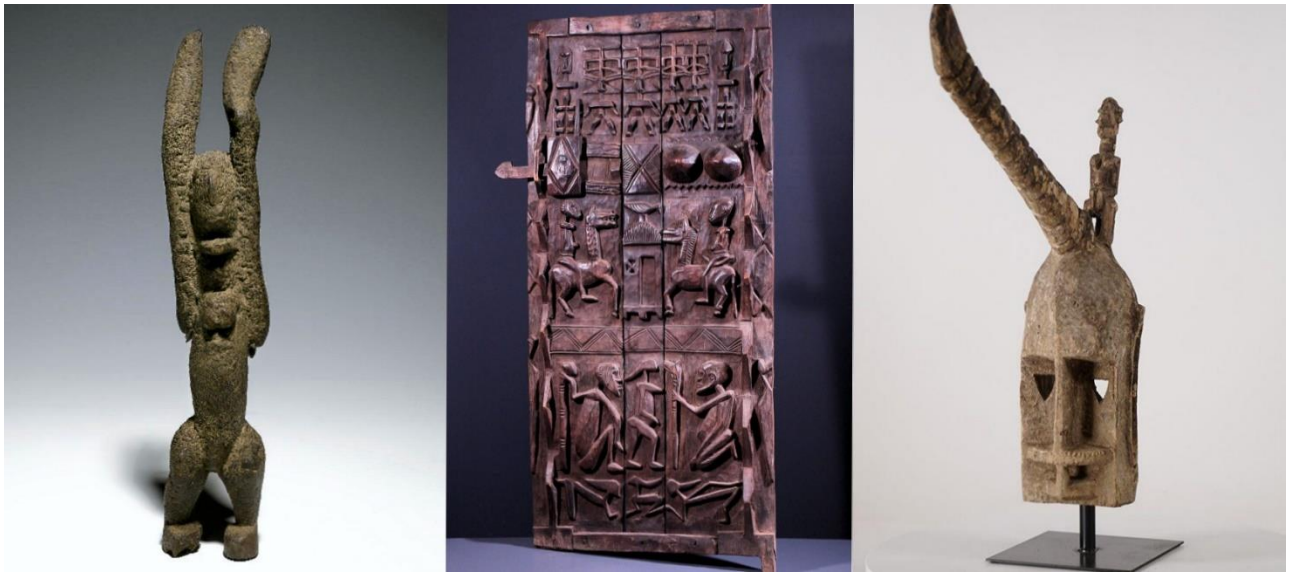
étoile compagne ? Pour comprendre cette affaire, il faut revenir aux publications de Marcel Griaule et Germaine Dieterlen.

Sirius est l'étoile la plus brillante du ciel nocturne terrestre et elle se trouve dans la constellation du Grand Chien. Sirius est en réalité un système composé de deux étoiles principales :

- Sirius A, étoile brillante visible à l'œil nu ;
- Sirius B, une naine blanche beaucoup moins lumineuse, difficile à observer à proximité de Sirius A.

La présence de Sirius B fut établie grâce aux observations astronomiques du XIXe siècle. Son influence gravitationnelle sur Sirius A avait permis de déduire l'existence d'un compagnon invisible. Il ne s'agit donc pas d'une découverte exclusivement contemporaine. Ce que rapportèrent Griaule et Dieterlen dans leur article de 1950, c'est un système soudanais de Sirius que les deux ethnologues présentèrent comme des éléments d'un système cosmologique qu'ils attribuaient aux Dogons.

Leur publication associait certains termes, symboles et récits à des connaissances concernant Sirius et son compagnon. Le sujet devint particulièrement célèbre parce que certaines informations rapportées semblaient correspondre à des caractéristiques astronomiques qui ne sont pas accessibles à l'observation ordinaire à l'œil nu. Cette correspondance apparente souleva une question : comment ces connaissances auraient-elles pu être acquises ?



Trois grandes explications ont été proposées.

Première explication : une tradition astronomique ancienne.
Certains auteurs considèrent que les informations recueillies par Griaule et Dieterlen pourraient témoigner d'un savoir transmis au sein de communautés initiatiques.

Deuxième explication : une transmission par contact culturel.
Les connaissances auraient pu être acquises ou transformées au cours des échanges avec des personnes disposant d'informations astronomiques modernes.

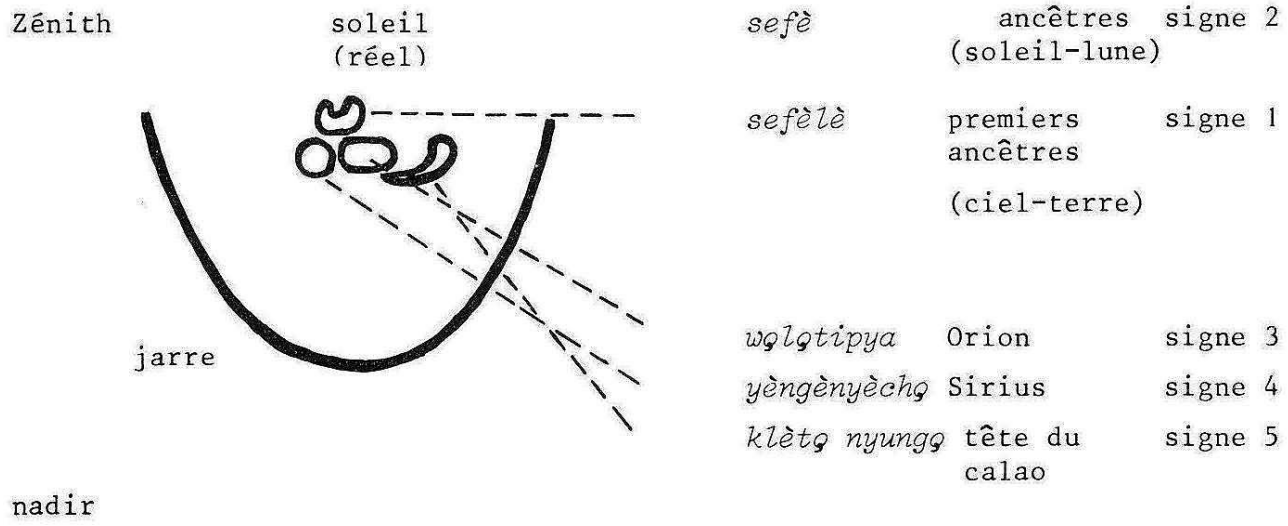
Troisième explication : un problème de méthode ethnographique.
Les informations rapportées pourraient avoir été influencées par les questions posées aux informateurs, les conditions des entretiens et les interprétations des chercheurs. La controverse demeure importante dans l'histoire de l'anthropologie des Dogons.

En 1976, l'auteur britannique Robert K. G. Temple publia The Sirius Mystery. Son ouvrage proposait une interprétation spectaculaire des informations astronomiques attribuées aux Dogons. Temple estimait que

certaines connaissances relatives à Sirius étaient difficiles à expliquer par les moyens d'observation ordinaires et envisageait une transmission très ancienne par des visiteurs non humains. Dans son hypothèse, des êtres associés au système de Sirius auraient pu visiter la Terre et transmettre des connaissances à des populations humaines. Les récits relatifs aux Nommo occupaient une place importante dans cette interprétation.

Le raisonnement peut être résumé ainsi : Des ethnologues rapportent que certains récits dogons comporteraient des informations sur Sirius. Certaines de ces informations paraissent correspondre à des propriétés astronomiques réelles. L'auteur considère qu'une connaissance aussi particulière exige une explication exceptionnelle. Il propose alors l'hypothèse d'une transmission par des visiteurs extraterrestres. Le problème se situe principalement entre les deuxième et troisième étapes.

Même si une information astronomique est correctement rapportée, il reste nécessaire de démontrer qu'elle appartenait réellement à une tradition ancienne, qu'elle était indépendante des contacts modernes et qu'elle ne peut pas s'expliquer autrement. Il faut également établir que les éléments astronomiques invoqués sont effectivement attestés dans les sources originales, et non ajoutés ou simplifiés par des auteurs ultérieurs. Or, c'est précisément sur ces questions que le dossier dogon est contesté.



Ce que l'hypothèse ne démontre pas
Aucune preuve indépendante n'a établi que des visiteurs venus du système de Sirius aient rencontré les Dogons. On ne dispose pas d'un ensemble de données matérielles vérifiables permettant d'identifier un engin spatial, un objet technologique d'origine non humaine ou une trace biologique extraterrestre associée à cette tradition.

L'hypothèse de Temple doit donc être présentée comme une interprétation spéculative, et non comme un fait historique démontré.

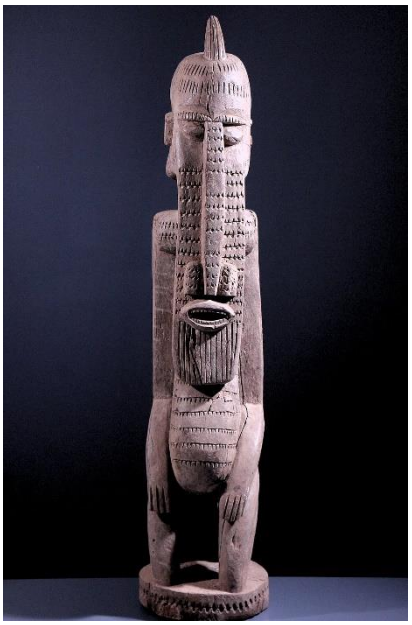
Pour une étude ufologique sérieuse, il est essentiel de ne pas confondre la célébrité d'une hypothèse avec la solidité des éléments qui la soutiennent.

L'un des travaux les plus importants consacrés à cette question est l'étude publiée en 1991 par l'anthropologue néerlandais Walter E. A. van Beek. Son article, intitulé Dogon Restudied: A Field Evaluation of the Work of Marcel Griaule, réexamina les travaux de Griaule à partir d'enquêtes de terrain menées auprès des Dogons. Van Beek ne retrouva pas, dans les communautés qu'il étudia, le système cosmologique détaillé présenté dans certains ouvrages de Griaule. Il ne parvint notamment pas à confirmer que les connaissances astronomiques spécifiques relatives à Sirius occupaient la place centrale que leur avaient attribuée les publications antérieures. Cette étude constitue un élément majeur de la critique du dossier des anciens astronautes.

Les objections de van Beek
Plusieurs problèmes sont soulevés dans son travail :

- Les informations ne semblaient pas être partagées de manière uniforme par les personnes interrogées ;
- Certains éléments du système cosmologique décrit par Griaule étaient difficiles à retrouver ;
- Les conditions de l'enquête ethnographique pouvaient avoir influencé les réponses ;
- Les relations prolongées entre l'ethnologue et certains informateurs pouvaient avoir joué un rôle dans la construction des récits recueillis.

Cette dernière possibilité est importante.



Lorsqu'un chercheur interroge pendant de nombreuses années les mêmes personnes sur des questions complexes, les échanges peuvent devenir une véritable relation intellectuelle. Les questions, les explications et les attentes des deux parties peuvent influencer progressivement la manière dont un récit est formulé. Cela ne signifie pas nécessairement qu'un informateur invente délibérément une histoire. Cela signifie que la collecte d'une tradition orale est un processus qui doit être analysé avec prudence.

Les conclusions de van Beek ont suscité des réponses critiques. Geneviève Calame-Griaule, fille de Marcel Griaule et elle-même ethnologue, a contesté certaines de ses conclusions et interrogé sa méthode d'enquête. D'autres chercheurs ont également discuté la portée de cette réévaluation. Il faut donc éviter une présentation trop simple dans laquelle un chercheur aurait définitivement réfuté tous les travaux de son prédécesseur. La controverse porte notamment sur la fiabilité des données ethnographiques, les variations des traditions orales, les conditions d'accès au savoir rituel et l'interprétation des témoignages. Néanmoins, le désaccord entre spécialistes empêche de présenter comme un fait acquis l'existence d'un savoir astronomique dogon ancien concernant Sirius B.

La question centrale n'est pas de savoir si Sirius B existe : son existence est établie. La véritable question est de déterminer si les connaissances qui lui sont attribuées étaient réellement présentes dans une tradition dogon indépendante des contacts modernes. À ce jour, les éléments disponibles ne permettent pas de démontrer une transmission extraterrestre. Le dossier Sirius constitue donc une affaire historique et anthropologique controversée, et non une preuve établie de visite extraterrestre au Mali.

QUATRIÈME PARTIE — LES AUTRES TRADITIONS DU MALI : ANCÊTRES, ESPRITS ET FORCES INVISIBLES

Le monde invisible dans les traditions maliennes

Les Dogons ne représentent qu'une partie de la diversité culturelle du Mali. Le pays abrite notamment des communautés bambara, soninké, songhaï, peules, touarègues, bozos, sénoufos et d'autres groupes dont les histoires et les pratiques religieuses ne se confondent pas. Les croyances et traditions varient selon les régions, les familles, les générations et les parcours religieux. Il serait donc inexact de parler d'une religion traditionnelle unique qui caractériserait l'ensemble du Mali.

Cependant, dans plusieurs traditions ouest-africaines, on rencontre des conceptions du monde dans lesquelles les vivants, les ancêtres, les forces de la nature et certaines puissances invisibles entretiennent des relations. Ces relations peuvent être évoquées à travers des récits, des cérémonies, des interdits, des pratiques de divination ou des rites de protection.

Dans certaines traditions, les ancêtres conservent une place importante dans la mémoire familiale et dans l'ordre moral de la communauté. Ils peuvent être considérés comme des figures protectrices, des références sociales ou des intermédiaires symboliques entre les générations. Leur présence ne doit pas nécessairement être comprise comme une apparition physique. Elle peut s'exprimer par des cérémonies, des récits, des rêves ou des pratiques qui entretiennent la continuité entre les vivants et les morts.

Dans une perspective ufologique, certains récits d'apparitions d'êtres invisibles peuvent être comparés aux témoignages contemporains faisant état de présences non humaines. Mais cette comparaison exige des précautions. Un récit d'ancêtre apparaissant en rêve, une manifestation spirituelle au cours d'une cérémonie et l'observation d'un objet lumineux dans le ciel sont trois expériences différentes. Les réunir sous une seule catégorie d'« extraterrestres » effacerait les significations propres à chaque tradition. Il est plus pertinent d'étudier la manière dont les personnes interprètent un événement inhabituel à partir de leur environnement culturel.

Une lumière étrange peut être comprise comme un phénomène astronomique, un signe religieux, une manifestation spirituelle ou un objet technologique inconnu, selon les circonstances et les représentations de l'observateur. Cette diversité d'interprétations constitue un sujet de recherche en anthropologie des religions et en sociologie des phénomènes inexpliqués.



Les Bambaras, également appelés Bamanan, occupent une place importante dans l'histoire culturelle du Mali. Leurs traditions comprennent des systèmes symboliques, des récits d'origine et des institutions initiatiques étudiés par des ethnologues. Les travaux consacrés aux traditions bambara décrivent notamment des conceptions de l'univers faisant intervenir des principes créateurs, des relations entre les êtres et des représentations de l'ordre naturel. Certaines figures et certains objets rituels sont associés à la fertilité, à l'agriculture, à la transmission des connaissances et à l'organisation de la société. Le célèbre cimier ci wara, par exemple, est lié aux pratiques agricoles et à des récits symboliques relatifs à l'enseignement de l'agriculture.

Il faut être prudent au sujet des êtres étranges dans les traditions car les représentations cosmologiques bambaras ne doivent pas être automatiquement assimilées à des récits de visiteurs venus de l'espace. Une figure surnaturelle, une force créatrice ou un personnage mythique peut avoir une signification religieuse sans être considéré comme un être biologique. Dans le cadre de notre étude, les traditions bambaras peuvent être examinées pour comprendre les relations entre les humains, le cosmos et les puissances invisibles.

En revanche, il serait abusif de leur attribuer des récits précis d'atterrissages extraterrestres sans disposer de sources ethnographiques identifiables. Il faut documenter les traditions telles qu'elles existent avant de chercher à les rapprocher de l'ufologie.

Les populations songhaïs, notamment associées aux régions du fleuve Niger et aux villes historiques de Gao et de Tombouctou, possèdent-elles aussi un patrimoine oral riche. Les traditions songhaïs ont fait l'objet de travaux consacrés aux récits historiques, aux pratiques religieuses, aux représentations des esprits et aux relations entre le monde visible et le monde invisible. Dans certaines conceptions locales, des êtres invisibles peuvent être associés à des lieux, à des cours d'eau ou à des espaces naturels. Il faut cependant distinguer les traditions effectivement documentées des récits présentés dans des ouvrages populaires sans références précises.

Dans certaines interprétations contemporaines, les descriptions d'êtres invisibles ou de manifestations inhabituelles sont rapprochées de la notion d'intelligence non humaine. Ce rapprochement est compréhensible : dans les deux cas, il s'agit de penser une forme d'existence qui ne correspond pas à l'expérience humaine ordinaire. Mais il ne démontre pas que les catégories sont équivalentes.

Dans les traditions religieuses, un génie appartient à un univers de croyances et de significations spécifiques. Dans l'ufologie, un extraterrestre est généralement défini comme un être supposé provenir d'un autre monde physique. Les deux notions reposent donc sur des cadres d'interprétation différents. Leur comparaison peut être intéressante, à condition de ne pas présenter l'une comme une preuve de l'autre.



CINQUIÈME PARTIE — LES TOUAREGS DU MALI : LE SAHARA, LES ÉTOILES ET LES PHÉNOMÈNES INEXPLIQUÉS

Un environnement où le ciel occupe une place particulière

Les Touaregs constituent plusieurs communautés amazighes vivant dans différentes régions du Sahara et du Sahel, notamment au Mali, au Niger, en Algérie et en Libye. Leurs modes de vie ont historiquement reposé, selon les régions et les périodes, sur des activités pastorales, commerciales et nomades. La connaissance du terrain, des saisons et des conditions météorologiques a été importante pour les déplacements dans le désert. Dans un tel environnement, le ciel peut constituer un repère essentiel. Les étoiles et les constellations participent aux savoirs pratiques et aux représentations culturelles du monde. Mais il faut éviter d'en déduire que les Touaregs posséderaient une tradition uniforme de contact avec des extraterrestres.

Le Sahara offre des conditions particulières d'observation : un horizon souvent dégagé ; une faible pollution lumineuse dans les zones éloignées des villes ; de grandes distances entre les observateurs et les sources lumineuses et la présence possible d'aéronefs, de satellites, de météores et d'autres phénomènes visibles à grande distance. Ces conditions peuvent favoriser l'observation de lumières inhabituelles. Elles peuvent également compliquer leur identification, car les témoins disposent parfois de peu de repères permettant d'estimer les distances, les dimensions et les vitesses.

Une lumière qui paraît immobile peut être un objet éloigné en déplacement. Un phénomène qui semble descendre vers le sol peut se trouver beaucoup plus loin que ne le suppose l'observateur. Cela ne signifie pas que tous les témoignages du Sahara sont explicables. Cela signifie qu'une enquête doit prendre en compte les conditions réelles de l'observation. Ajoutons aussi que dans l'environnement religieux de nombreuses populations musulmanes du Sahara, les djinns appartiennent à un univers de croyances lié

notamment à la tradition islamique. Leurs représentations varient selon les contextes et les traditions locales. Certains récits populaires associent des lieux isolés, des ruines ou des espaces désertiques à des manifestations surnaturelles. Il est toutefois nécessaire de distinguer les croyances documentées des généralisations qui attribuent les mêmes récits à tous les Touaregs ou à toutes les populations du Sahara. Les djinns ne sont pas des extraterrestres au sens scientifique du terme. Leur rapprochement avec les OVNI relève d'une comparaison contemporaine entre différentes manières de représenter l'inconnu.

SIXIÈME PARTIE — SUPERSTITIONS, PRÉSAGES ET PHÉNOMÈNES CÉLESTES



Les lumières dans le ciel : présage, manifestation spirituelle ou phénomène naturel ?

Les traditions orales de nombreuses sociétés africaines comprennent des récits relatifs à des événements inhabituels : apparitions, rêves prémonitoires, manifestations lumineuses ou signes interprétés comme annonciateurs d'un changement. Le Mali ne constitue pas une exception. Toutefois, il faut éviter de qualifier automatiquement ces traditions de « superstitions ». Ce terme est souvent employé pour désigner des croyances considérées comme irrationnelles par un observateur extérieur. Il ne rend pas toujours compte de la fonction sociale, religieuse ou symbolique de ces pratiques. Pour une étude historique et anthropologique, il est préférable d'examiner ce qu'un récit signifie pour ceux qui le transmettent.

Pourquoi une lumière peut-elle être interprétée comme un signe ? En fait il faut savoir que plusieurs facteurs peuvent intervenir :

- Le contexte religieux. Un événement survenant pendant une cérémonie, une période de prière ou un moment important de la vie collective peut recevoir une signification particulière.
- La mémoire collective. Un récit ancien peut orienter l'interprétation d'un phénomène nouveau. L'environnement naturel. Un météore, une planète brillante, un bolide ou un phénomène atmosphérique peut susciter l'étonnement.
- Les circonstances sociales. Une crise, un conflit, une maladie ou un événement politique peut favoriser la recherche de signes annonciateurs.
- La transmission orale. Avec le temps, un récit peut être enrichi, simplifié ou transformé.

Ces facteurs ne s'excluent pas nécessairement. Un témoin peut observer une véritable lumière tout en lui attribuant une signification spirituelle. L'observation et son interprétation sont deux aspects distincts de l'expérience.

Comment étudier ces récits dans un dossier OVNI ?
Une méthode sérieuse consiste à poser plusieurs questions :

- Quelle est la date du récit ?
- Qui l'a recueilli et dans quelles circonstances ?
- Le témoin a-t-il réellement observé un phénomène ou rapporte-t-il une histoire transmise par d'autres ?
- Existe-t-il un article de presse, un document administratif ou un témoignage indépendant ?
- Une explication astronomique, météorologique ou technologique a-t-elle été examinée ?
- Quelle interprétation la communauté donne-t-elle à l'événement ?

- Le rapprochement avec les extraterrestres apparaît-il dans le récit initial ou seulement dans des publications ultérieures ?

Cette dernière question est particulièrement importante.
Un récit traditionnel qui n'évoquait initialement aucun vaisseau spatial peut être réinterprété après la diffusion des films, des émissions et des livres consacrés aux extraterrestres. L'interprétation moderne ne doit donc pas être confondue avec le contenu original du récit.

SEPTIÈME PARTIE — LES ANCIENS ASTRONAUTES : LE MALI DANS LES THÉORIES EXTRATERRESTRES

Que prétend la théorie des anciens astronautes ?



L'hypothèse des anciens astronautes, popularisée notamment par des auteurs comme Erich von Däniken et Robert Temple, propose que certaines civilisations anciennes auraient été visitées par des êtres venus d'autres mondes. Selon ses différentes versions, ces visiteurs auraient pu influencer : les connaissances astronomiques ; les mythes de création ; certaines traditions religieuses ; l'apparition de monuments ou de techniques ; les récits de descentes depuis le ciel ou les représentations d'êtres dotés de pouvoirs extraordinaires.

Le dossier dogon est régulièrement mobilisé dans cette littérature, en particulier à cause de l'association entre les Nommo et Sirius. Les auteurs favorables à ces hypothèses soulignent souvent trois catégories d'éléments.

1. Les êtres descendus du ciel
Un personnage mythique arrive dans le monde depuis une région céleste. L'auteur moderne y voit la possibilité d'une arrivée extraterrestre.
2. Les connaissances astronomiques
Une tradition semble contenir des informations relatives à un astre ou à un phénomène astronomique. L'auteur suppose que ces connaissances auraient été transmises par une intelligence avancée.
3. Les descriptions extraordinaires
Un récit évoque une lumière, une arche, un être inhabituel ou une transformation. L'auteur compare ces éléments aux descriptions modernes d'engins et d'entités non humaines.

Ces arguments présentent un problème méthodologique commun : ils rapprochent des récits appartenant à des contextes différents sans toujours démontrer l'existence d'un lien historique.

Le risque de l'interprétation rétrospective Prenons un exemple. Une tradition raconte qu'un être puissant est descendu du ciel. Un auteur moderne peut interpréter cette descente comme l'arrivée d'un engin spatial. Mais cette interprétation n'est qu'une possibilité imaginée. Pour la transformer en hypothèse historique solide, il faudrait disposer d'éléments supplémentaires : une description précise et ancienne, des témoignages indépendants, des objets matériels authentifiés ou des traces permettant d'exclure raisonnablement les autres explications. La simple ressemblance entre un récit mythique et une histoire moderne de science-fiction ne suffit pas. L'Afrique n'a pas besoin d'être transformée en preuve extraterrestre L'une des limites de certaines versions de la théorie des anciens astronautes est qu'elles

présentent les civilisations africaines comme incapables d'avoir développé seules leurs connaissances, leurs institutions ou leurs systèmes symboliques.

Cette vision mérite d'être critiquée. Les sociétés africaines possèdent des histoires intellectuelles, techniques, artistiques et religieuses complexes. Leurs traditions peuvent être étudiées pour elles-mêmes, sans supposer qu'elles résultent nécessairement d'une intervention extérieure. Dans le cas dogon, l'existence d'une cosmologie élaborée ne constitue pas en elle-même une preuve de transmission extraterrestre. Il faut aussi rappeler que les traditions orales évoluent, que les savoirs peuvent circuler entre populations et que les informations astronomiques modernes ont été diffusées dans le monde entier. Une explication extraterrestre ne devient pas la meilleure explication simplement parce qu'un récit ancien paraît mystérieux.

HUITIÈME PARTIE — LE MALI ET LES OBSERVATIONS D'OVNI CONTEMPORAINES

Existe-t-il un catalogue historique des OVNI au Mali ?
Pour établir un catalogue national des observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés, il faut rassembler plusieurs types de documents :

- La presse malienne et étrangère ;
- Les témoignages datés ;
- Les archives militaires et aéronautiques accessibles ;
- Les rapports de pilotes ;
- Les photographies et les films ;
- Les bases de données ufologiques ;
- Les archives coloniales pour la période antérieure à l'indépendance ;
- Les témoignages recueillis par des enquêteurs locaux.

Il faut également rechercher les différentes graphies des noms de lieux, les anciennes dénominations administratives et les variantes linguistiques.



Des plateformes comme NUFORC, MUFON et d'autres bases ufologiques peuvent contenir des témoignages concernant l'Afrique. Cependant, leur couverture géographique est inégale. Les pays où les témoins disposent de davantage de moyens de communication, où les associations sont actives et où les déclarations sont plus facilement recueillies risquent d'être surreprésentés. À l'inverse, une observation survenue dans une région isolée du Mali peut ne laisser aucune trace numérique. L'absence de signalement dans une base de données ne signifie donc pas qu'aucune observation n'a eu lieu. Inversement, l'existence d'une fiche dans une base ufologique ne signifie pas que le phénomène a été identifié comme extraterrestre.

Peut-on déjà parler d'un phénomène extraterrestre au Mali ?
En l'absence d'un dossier documenté et vérifiable apportant des éléments matériels indépendants, il n'est pas possible de conclure à la présence d'engins extraterrestres au Mali. Cela ne signifie pas qu'il faille exclure les témoignages du pays de la recherche ufologique. Au contraire, ils méritent d'être recueillis et étudiés selon les mêmes critères que ceux appliqués aux observations européennes, américaines ou

asiatiques. La difficulté est documentaire autant que scientifique : retrouver les sources, vérifier les dates, interroger les témoins lorsque cela est possible et conserver les récits dans leur contexte.

NEUVIÈME PARTIE — LES DOGONS ET LA SOCIOLOGIE DE L'EXTRATERRESTRE

L'intérêt international pour les Dogons ne s'explique pas uniquement par leur cosmogonie. Il s'inscrit également dans une histoire plus large des représentations de l'Afrique. Au XXe siècle, des auteurs européens et américains ont cherché dans différentes civilisations anciennes des traces supposées de contacts avec des visiteurs venus de l'espace.

L'Égypte ancienne, les cultures précolombiennes, certains monuments mégalithiques et les traditions de plusieurs peuples autochtones ont ainsi été intégrés à des récits sur les anciens astronautes. Les Dogons ont occupé une place particulière dans ce mouvement en raison des informations astronomiques publiées par Griaule et Dieterlen. La diffusion de The Sirius Mystery a contribué à faire connaître le dossier à un public bien plus large que celui des spécialistes de l'ethnologie africaine. Les documentaires, les magazines et les ouvrages consacrés aux extraterrestres ont ensuite souvent repris les mêmes éléments. Au fil des répétitions, certaines nuances ont disparu. Une observation ethnographique contestée a parfois été présentée comme une certitude. Une hypothèse de transmission extraterrestre a pu être résumée comme une preuve de visite. Ce phénomène est classique dans la circulation des récits mystérieux. Plus une histoire est spectaculaire, plus elle est susceptible d'être simplifiée pour les besoins de la vulgarisation.

Les Dogons ne sont pas les seuls à posséder des traditions célestes car de nombreuses cultures possèdent des mythes dans lesquels des divinités, des ancêtres ou des êtres surnaturels sont associés au ciel. Ces traditions ont cependant des significations différentes. Une comparaison rigoureuse doit tenir compte de leur histoire, de leur vocabulaire, de leurs fonctions rituelles et de leurs conditions de transmission. Le fait que plusieurs cultures racontent la venue d'êtres célestes ne prouve pas que ces récits décrivent tous le même événement historique.

Le dossier dogon soulève également une question culturelle. Pourquoi certaines interprétations considèrent-elles qu'un savoir africain complexe doit nécessairement provenir d'une civilisation extraterrestre ? Cette interrogation ne signifie pas qu'il soit interdit d'étudier les hypothèses extraordinaires. Elle rappelle simplement qu'une analyse doit accorder aux sociétés africaines la même capacité d'invention, d'observation et de transmission qu'aux autres sociétés humaines. L'histoire des traditions dogons mérite d'être étudiée sans présupposer ni l'existence ni l'absence de toute possibilité extraterrestre.

DIXIÈME PARTIE — TABLEAU CRITIQUE DES PRINCIPAUX THÈMES

Pour un ouvrage consacré aux OVNI sur le continent africain, il est utile de distinguer le statut documentaire de chaque sujet.

Thème	Ce que les sources permettent d'étudier	Rapport avec les extraterrestres	Évaluation critique
Amma	Figure créatrice dans des récits cosmogoniques dogons	Interprété parfois comme une entité céleste	Aucune preuve d'une origine extraterrestre
Nommo	Figures importantes dans la cosmogonie rapportée par Griaule et Dieterlen	Comparés aux visiteurs non humains	Rapprochement interprétatif, non démonstratif
Sirius	Système stellaire réel composé notamment de Sirius A et Sirius B	Au cœur de l'hypothèse de Robert Temple	Le dossier ethnographique est contesté
Arche des Nommo	Motif rapporté dans certaines versions de la cosmogonie dogon	Comparé à un vaisseau spatial	Analogie moderne non vérifiée historiquement
Ancêtres	Mémoire et relations symboliques entre générations dans diverses traditions	Parfois rapprochés d'entités non humaines	Catégories religieuses à étudier dans leur contexte

Thème	Ce que les sources permettent d'étudier	Rapport avec les extraterrestres	Évaluation critique
Génies et êtres invisibles	Figures présentes dans certaines traditions locales et islamiques	Comparés aux intelligences non humaines	Aucune équivalence automatique avec les extraterrestres
Traditions touarègues	Savoirs du désert et représentations culturelles du ciel	Parfois intégrés aux récits sur les lumières mystérieuses	Nécessite des témoignages et des sources précises
Observations lumineuses	Témoignages pouvant concerner des phénomènes naturels ou artificiels	Peuvent être qualifiés d'OVNI lorsqu'ils restent inexpliqués	Chaque cas doit être enquêté séparément

Cette grille permet de conserver la richesse du dossier sans attribuer à toutes les traditions une valeur probante qu'elles ne possèdent pas nécessairement.

ONZIÈME PARTIE — COMMENT MENER UNE ENQUÊTE DOCUMENTAIRE SUR LES OVNI AU MALI ?

Pour développer une étude consacrée au Mali, qui tient compte du phénomène Ovni, il y a plusieurs axes de recherche à privilégier.

A. Les archives ethnographiques

Les travaux de Marcel Griaule et Germaine Dieterlen sont incontournables pour comprendre l'origine de la controverse dogon. Il faut les confronter aux recherches ultérieures, en particulier celles de Walter van Beek. Les références essentielles sont les suivantes :

- Marcel Griaule, Dieu d'eau, 1948.
- Marcel Griaule et Germaine Dieterlen, « Un système soudanais de Sirius », 1950.
- Marcel Griaule et Germaine Dieterlen, Le Renard pâle, 1965.
- Walter E. A. van Beek, « Dogon Restudied: A Field Evaluation of the Work of Marcel Griaule », 1991.
- L'article de van Beek et les commentaires associés sont recensés par la bibliothèque du Smithsonian : https://www.si.edu/object/siris_sil_495370
- La notice de l'étude originale est également accessible dans la base eHRAF World Cultures de l'université Yale : https://ehrafworldcultures.yale.edu/cultures/fa16/documents/031
-

B. Les études anthropologiques récentes

Les recherches contemporaines sont nécessaires pour replacer les traditions dans leur contexte et éviter de reprendre sans examen des descriptions anciennes.
On peut notamment consulter l'étude de Walter van Beek publiée par Cambridge University Press sur les difficultés rencontrées lors de la réévaluation des travaux de Griaule :

https://www.cambridge.org/core/journals/history-in-africa/article/abs/haunting-griaule-experiences-from-the-restudy-of-the-dogon/CADF822480EE1720D1B06E7B2D693F79

Cette publication aide à comprendre pourquoi les récits ethnographiques doivent être examinés à la lumière des méthodes de collecte, des relations entre chercheurs et informateurs et des transformations culturelles.

C. La presse historique

Pour les observations aériennes, les archives de presse constituent un axe de recherche distinct. Il conviendrait d'examiner :

- La presse coloniale française ;
- Les journaux publiés à Bamako et dans les principales villes ;
- Les archives de l'Afrique-Occidentale française ;
- Les journaux régionaux du XXe siècle ;

- Les archives de presse internationale lorsqu'une observation aurait été signalée par un pilote, un militaire ou un voyageur.

Les recherches devraient utiliser plusieurs variantes orthographiques des localités et des termes désignant les phénomènes lumineux. Il serait également utile d'examiner les comptes rendus météorologiques, les événements astronomiques et les activités aéronautiques connus aux dates des observations.

D. Les témoignages contemporains
Les témoignages recueillis sur place doivent être conservés avec leur date, leur localisation et leurs conditions de collecte. Il est important de distinguer : le témoin direct ; la personne qui rapporte un témoignage ; le journaliste qui résume une histoire ; l'auteur qui interprète le récit ou l'enquêteur qui a tenté de vérifier les faits. Ces catégories ne possèdent pas la même valeur documentaire.

Un récit rapporté plusieurs décennies après les faits peut rester intéressant, mais il faut signaler les limites liées à la mémoire et à l'absence éventuelle de documents contemporains.

DOUZIÈME PARTIE — CE QUE LE DOSSIER MALIEN NOUS APPREND SUR LES OVNI EN AFRIQUE
Trois niveaux de réalité à ne pas confondre Le Mali offre un excellent exemple des difficultés rencontrées lorsqu'on cherche à rapprocher les traditions anciennes des phénomènes aérospatiaux contemporains. Il est utile de distinguer trois niveaux.

Premier niveau : les traditions culturelles
Les récits concernant Amma, les Nommo et l'organisation du cosmos appartiennent à l'histoire des traditions religieuses et orales dogons.
Ils doivent être étudiés à partir des sources ethnographiques, de leur contexte culturel et des débats portant sur leur transmission.

Deuxième niveau : les interprétations modernes
À partir de ces récits, certains auteurs ont proposé l'hypothèse d'une transmission de connaissances par des visiteurs extraterrestres.
Cette lecture appartient à l'histoire contemporaine des idées sur les OVNI et les anciens astronautes.
Elle peut être étudiée comme un phénomène culturel, mais elle ne doit pas être confondue avec une conclusion historique établie.

Troisième niveau : les observations physiques
Un témoin peut réellement observer une lumière, un objet ou un phénomène inhabituel.
Cette observation constitue alors un événement distinct, qu'il faut documenter indépendamment des traditions religieuses locales.
Une éventuelle explication extraterrestre ne pourrait être envisagée qu'après examen des données et comparaison avec les autres hypothèses.

Une tradition ancienne ne prouve pas l'existence d'un OVNI, et une observation d'OVNI ne prouve pas que les traditions anciennes décrivent des extraterrestres.Cette distinction est essentielle pour construire une histoire sérieuse des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique.

CONCLUSION — LE MALI, ENTRE PATRIMOINE AFRICAIN ET MYSTÈRE EXTRATERRESTRE

Le Mali possède un patrimoine culturel et religieux d'une grande richesse. Ses traditions orales, ses récits cosmogoniques, ses cérémonies et ses représentations du monde invisible constituent un champ d'étude important pour comprendre la diversité des conceptions humaines de l'univers. Les Dogons occupent une place particulière dans cette histoire en raison des travaux de Marcel Griaule et Germaine Dieterlen, puis de la controverse relative à Sirius et aux hypothèses de transmission extraterrestre popularisées par Robert Temple. Les figures d'Amma et des Nommo, les récits de création et l'association controversée entre les Dogons et Sirius ont ainsi dépassé le cadre de l'ethnologie pour devenir des références majeures dans la littérature consacrée aux anciens astronautes. Cependant, les recherches ultérieures

ont soulevé des interrogations importantes sur la fiabilité de certaines données ethnographiques. L'étude de Walter van Beek, notamment, n'a pas permis de confirmer plusieurs aspects du système cosmologique présenté par Griaule. Les réponses critiques à cette réévaluation montrent que le débat scientifique doit être présenté dans toute sa complexité. Il faut donc résister à deux tentations opposées.

> La première serait de considérer toutes les traditions célestes comme la preuve de visites extraterrestres anciennes.
>
> La seconde serait de négliger ces traditions sous prétexte qu'elles ne démontrent pas une telle hypothèse.

Une démarche rigoureuse permet d'éviter ces deux erreurs. Les récits dogons peuvent être étudiés pour leur intérêt religieux et anthropologique. Les croyances des autres peuples du Mali méritent une attention comparable, en tenant compte de leur diversité. Les observations contemporaines de phénomènes aériens inhabituels doivent, quant à elles, faire l'objet d'enquêtes documentaires spécifiques. À ce stade, les traditions maliennes examinées ici ne constituent pas une preuve vérifiée de contact avec une civilisation extraterrestre. Elles témoignent néanmoins de la place importante qu'occupent le ciel, les origines du monde et les puissances invisibles dans certaines représentations culturelles. Pour l'histoire des OVNI en Afrique, le Mali mérite donc une place particulière : non parce qu'une présence extraterrestre y serait démontrée, mais parce que le dossier dogon illustre remarquablement la rencontre entre mythologie, ethnologie, astronomie, littérature populaire et recherche contemporaine sur les phénomènes inexpliqués.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES POUR APPROFONDIR LE DOSSIER

Les ouvrages et études fondamentaux

- Marcel Griaule — Dieu d'eau (1948)
  Ouvrage fondé sur les entretiens de l'auteur avec Ogotemmêli. Une référence historique pour comprendre la représentation de la cosmogonie dogon élaborée par Griaule.
- Marcel Griaule et Germaine Dieterlen — « Un système soudanais de Sirius » (1950)
  Publication à l'origine de la controverse sur les connaissances astronomiques attribuées aux Dogons.
- Marcel Griaule et Germaine Dieterlen — Le Renard pâle (1965)
  Étude consacrée à la cosmogonie dogon, à ses figures mythologiques et à son système symbolique. Référence bibliographique consultable dans la base AfricaBib : https://africabib.org/
- Robert K. G. Temple — The Sirius Mystery (1976)
  Ouvrage qui a largement popularisé l'hypothèse d'une transmission ancienne de connaissances astronomiques par des visiteurs extraterrestres.
- Walter E. A. van Beek — « Dogon Restudied: A Field Evaluation of the Work of Marcel Griaule » (1991)
  Réexamen critique des travaux de Griaule à partir d'enquêtes de terrain ultérieures. Il constitue une lecture indispensable pour toute présentation équilibrée du dossier.
- Ressources documentaires en ligne
- https://ehrafworldcultures.yale.edu/cultures/fa16/documents/031 : notice de l'étude de Walter van Beek.
- https://www.si.edu/object/siris_sil_495370présentation du débat scientifique.
- https://www.cambridge.org/core/journals/history-in-africa/article/abs/haunting-griaule-experiences-from-the-restudy-of-the-dogon/CADF822480EE1720D1B06E7B2D693F79 analyse rétrospective de la réévaluation ethnographique des travaux de Griaule.
- https://chandra.si.edu/chronicle/0400/sirius_part2.html : présentation historique de la controverse autour de Sirius et des hypothèses extraterrestres

CATALOGUE

03 - 04 MARS 1951 – TESSALIT – SAHARA FRANÇAIS – AUJOURD'HUI REGION DE KIDAL – MALI

TESSALIT, MALI — NUIT DU 3 AU 4 OCTOBRE 1951

Une observation militaire dans le Sahara - Le récit précise que deux officiers de l'aviation militaire et plusieurs hommes dormaient à l'extérieur du bordj, sous un ciel désertique très clair. Un des officiers se réveilla vers 2 heures du matin et aperçut une lumière venant de l'est.

Une autre compilation donne explicitement : « 1951, 4 octobre MALI, Tessalit » et résume le phénomène comme un objet circulaire jaune sombre effectuant une descente, puis une accélération spectaculaire.

Je retiendrais la fiche descriptive suivante :

Élément	Donnée
Date	4 octobre 1951
Heure	≈ 02 h 00
Lieu	Tessalit, Sahara
Territoire actuel	Mali, région de Kidal
Contexte	Poste militaire / bordj
Témoins	Deux officiers de l'aviation + plusieurs militaires
Nombre	Probablement plusieurs, souvent résumé à 6
Objet	Lumineux, circulaire
Couleur	Jaune sombre, presque orange
Bruit	Aucun
Trajectoire	Est → Ouest, puis virage >90°
Comportement	Descente, virage, forte accélération et montée
Durée	non précisément indiquée
Source principale	Aimé Michel, Lueurs sur les soucoupes volantes, 1954, p. 133
Statut	Observation militaire ancienne, non expliquée

Le témoignage est remarquable parce qu'il ne se limite pas à : « six militaires ont vu une lumière ». Le récit décrit une séquence complète de déplacement. L'officier explique qu'il se réveille vers 2 heures du matin. La nuit est décrite comme très noire, avec des étoiles particulièrement brillantes et un air calme. Il aperçoit alors une lumière venant de l'est et se dirigeant approximativement vers l'ouest. La lumière descend. Puis, progressivement, sa forme devient discernable. L'observateur estime qu'il ne s'agit pas d'un avion. L'objet apparaît comme un engin à peu près circulaire, de couleur jaune sombre, presque orange.

Une caractéristique particulièrement intéressante : l'objet ne reste pas une simple « lumière » C'est un point important. Le témoin commence par voir : une lumière puis : une forme circulaire. Le récit indique un diamètre apparent comparable à celui d'un cercle d'environ 10 cm, évidemment mesuré dans le champ visuel du témoin et non comme une dimension physique. L'objet continue son approche en descendant lentement. La comparaison utilisée par l'observateur est particulièrement intéressante : sa vitesse d'approche lui paraît comparable à celle d'un DC-3 observé de nuit. Cela montre que le témoin essaie de comparer ce qu'il voit à quelque chose de connu. C'est un élément plutôt favorable à la qualité descriptive du témoignage : il ne donne pas immédiatement une vitesse fantastique.

Le phénomène atteint ensuite la verticale du bordj-village de Tessalit, situé à environ 6 km au sud-est du lieu où se trouvent les témoins. C'est à ce moment que le comportement devient beaucoup plus spectaculaire. L'objet effectue : un virage de plus de 90 degrés vers la gauche. Son cap devient approximativement 170–180 degrés. Puis survient la phase la plus étrange : l'objet accélère brutalement. Le témoin décrit une vitesse devenue « étonnante ». L'objet : accélère ; monte très rapidement ; son diamètre apparent diminue puis il disparaît.

Si l'on écarte provisoirement toute interprétation extraterrestre, il reste une observation possédant plusieurs caractéristiques inhabituelles :

Observation nocturne
Le ciel est suffisamment clair pour permettre aux témoins de distinguer les étoiles.
Plusieurs témoins
Il ne s'agit pas d'une observation isolée.
Témoins militaires
Deux officiers de l'aviation sont explicitement mentionnés, avec d'autres militaires présents.
Objet structuré
Le phénomène passe du statut de lumière à celui d'objet circulaire apparent.
Trajectoire complexe
Il ne s'agit pas simplement d'une lumière traversant le ciel en ligne droite.
Virage important
Le virage supérieur à 90° constitue l'élément le plus intéressant.
Accélération
L'accélération finale est décrite comme très importante.
Montée rapide
Le phénomène quitte ensuite le champ visuel en montant.

Une autre correction importante : « Tessalit, Kidal » Il faut également éviter d'écrire simplement : Tessalit, Kidal. Kidal est aujourd'hui une région du Mali, alors que Tessalit est une localité située dans l'extrême nord du pays. En 1951, la situation administrative était évidemment totalement différente : le territoire appartenait à l'Afrique-Occidentale française. J'indiquerai donc : Tessalit, Sahara français — aujourd'hui région de Kidal, Mali. Cela évite l'anachronisme administratif.

Quelle était la situation de Tessalit en 1951 ?
C'est un élément qui mériterait d'être davantage étudié. Tessalit était alors un poste saharien français, dans une région extrêmement isolée. Le terme bordj utilisé dans le récit est révélateur du contexte. Il s'agit d'un poste fortifié ou bâtiment militaire isolé servant de point d'appui dans le Sahara. L'environnement était donc particulièrement favorable à l'observation astronomique : très faible pollution lumineuse ; ciel extrêmement dégagé ; horizon vaste et faible présence d'aviation civile ; Cela rend le témoignage intéressant mais ne permet évidemment pas, à lui seul, de déterminer la nature du phénomène.

L'hypothèse de la planète Vénus est la première famille d'explications à examiner pour toute lumière nocturne ancienne. Mais le récit pose un problème pour une explication purement astronomique : le mouvement décrit.

Une étoile ou une planète peut évidemment sembler se déplacer avec la rotation terrestre, mais elle ne peut pas : descendre rapidement vers l'horizon ; effectuer soudainement un virage de plus de 90° ; accélérer fortement puis remonter rapidement. Si le récit est exact, une simple étoile ou planète paraît donc difficile à retenir. Cependant, il faut tenir compte de la perception humaine. Une lumière ponctuelle sans repères de distance peut produire des illusions considérables de déplacement, particulièrement lorsqu'elle est observée dans un ciel noir.

On peut examiner les hypothèses du Météore, puis de l'avion et de la fusée, cela ne convient pas à la description donnée.

Aimé Michel ne présente pas simplement le cas comme une rumeur africaine. Il l'intègre à son enquête sur les observations de « soucoupes volantes ». La source secondaire que j'ai retrouvée reproduit explicitement le passage et l'attribue à : Aimé Michel, Lueurs sur les soucoupes volantes, Maison Mame, 1954, p. 133. L'existence du livre et sa nature sont également confirmées par la Wellcome Collection, qui conserve une édition anglaise de 1958 et décrit l'ouvrage comme une étude fondée notamment sur des témoignages d'experts et de techniciens. Une piste bibliographique supplémentaire : Janet et Colin Bord. Une compilation ufologique cite également : Janet & Colin Bord, Modern Mysteries of the World, Guild Publishing, London, 1989, pp. 342-343 pour l'observation de Tessalit. C'est une source secondaire, et elle semble reprendre une information déjà présente dans la littérature ufologique française. Il ne faut donc pas la considérer comme une confirmation indépendante.

Le cas apparaît aussi dans des compilations contemporaines J'ai retrouvé le dossier dans une compilation chronologique qui donne explicitement : « 1951, 4 octobre MALI, Tessalit » avec la description de l'objet jaune sombre et de sa trajectoire. Une autre source en ligne reprend également le récit comme « La nuit du 3 au 4 octobre 1951, dans le Nord du Mali actuel, aux abords de l'oasis appelée Tessalit » et décrit les deux officiers de l'aviation militaire.

Cela confirme surtout que la date 1951 est solidement ancrée dans la littérature secondaire, contrairement à la date « 4 mars 1950 » trouvée dans une source.

Une autre source :
Le cas est cité dans « The Truth About Flying Saucers, » dans le passage consacré à Tessalit :
« In Forces Aériennes Françaises, the journal of the French Air Force, Captain Clérouin discusses the Tessalit sighting and puts it in the “unexplained” category. »
La source nous indique qu’on a traité de ce cas dans la revue Forces Aériennes Française :
Captain Clérouin — revue Forces aériennes françaises
Sujet : observation de Tessalit
Classement : phénomène inexpliqué
La reproduction numérisée du livre est consultable en ligne et contient le passage intégral.
Consulter la reproduction de The Truth About Flying Saucers

Nous avons maintenant deux niveaux de documentation :
Niveau 1 — le témoignage
Aimé Michel rapporte l'observation de Tessalit dans sa littérature ufologique des années 1950.
Niveau 2 — une source militaire française contemporaine
Le capitaine Clérouin, dans Forces aériennes françaises, aurait étudié le cas et l'aurait classé dans la catégorie : « inexpliqué »

Cela ne signifie évidemment pas : « l'Armée de l'Air française a reconnu un engin extraterrestre ». Cela signifie beaucoup plus précisément : le cas avait été suffisamment pris au sérieux dans un cadre militaire pour faire l'objet d'un examen et n'avait pas reçu d'explication satisfaisante dans cette classification.

En cherchant encore :
J'ai également retrouvé une liste provenant d'un dossier UFO de la Royal Australian Air Force, conservé dans les National Archives of Australia.

Cette liste reprend l'affaire sous la forme : 10-4-1951 — 2 military pilots — Tessalit — 02.00 — 1 min. — 6 km avec la description : « Fireball, diam. 10 cm, orange rays, first slow, turning 90°, and increasing speed exceedingly » - Autrement dit :

- Octobre 1951 dans cette transcription ;
- Tessalit ; 02 h 00 ;
- 2 pilotes militaires expérimentés ;
- Environ 1 minute ;
- Distance indiquée : 6 km ;
- Boule de feu ;
- Diamètre apparent : 10 cm ;
- Rayons orange ;
- Déplacement lent au départ ;
- Virage de 90° ;
- Accélération extrêmement importante.

Source : Dossier UFO de la National Archives of Australia – transcription du cas de Tessalit
C'est une découverte particulièrement intéressante. Parce qu'elle montre que le cas de Tessalit ne se trouve pas uniquement dans la littérature ufologique française. Il apparaît également dans une documentation étrangère consacrée aux observations d'OVNI.

La revue : Forces aériennes françaises – Le Nr ou on trouve l’article de Clérouin.

Revue mensuelle officielle de l'Armée de l'Air, éditée par le Comité d'Études Aéronautiques Militaires, 15x24cm, 150 pages, imprimée Lavauzelle. Fondée octobre 1946 par le général Lionel-Max Chassin. Parue jusqu'en décembre 1971.

L'article du capitaine Clérouin : Numéro : No 77 - Février 1953 - Titre : "Les S.V., mystère, mirage ou mystification ?" - Auteur : Capitaine Clérouin, qui dirige alors les services de renseignement de l'Armée de l'Air sous les ordres du général Chassin

C'est cité noir sur blanc dans Ouranos No 7, avril 1954, page 2 : "Clérouin paru dans le n° de févr. 1953 : Les S.V., mystère, mirage ou mystification ?"

"Dans son enquête des Forces Aériennes Françaises, parue dans la revue de l'Armée de l'Air, le capitaine Clérouin classe l'observation de Tessalit parmi les phénomènes 'non expliqués'."

L'enquête de Clérouin est la première enquête officielle française sur les soucoupes - 1952-1953, une soixantaine de cas collectés par le Bureau scientifique de l'état-major Air. C'est la fameuse SEMOC (Section d'Etude des Mystérieux Objets Célestes), ancêtre du GEPAN. Tessalit y figure comme cas 1951 inexpliqué, avec la mention :
« Le poste météo de Tessalit n'utilisait pas de radio-sonde à l'époque : la confusion avec un ballon ne paraît donc pas possible. D'ailleurs, la vitesse d'éloignement de l'objet exclut toute possibilité de ce genre. »

Scan original :
Il n'y a pas de PDF libre en ligne pour le No 77. Les collections complètes sont à : Bibliothèque numérique de la Défense - Gallica Défense : https://bibliotheques-numeriques.defense.gouv.fr - recherche "Forces aériennes françaises 77" - SHD Vincennes - côte 58727 - collection 1946-1951 signalée, mais 1952-1953 consultable sur place

AFU - Archives for the Unexplained Suède a scanné Ouranos No 7 qui cite Clérouin, et une partie de la collection Forces aériennes françaises No 84 septembre 1953 (article Plantier) - c'est le numéro juste après - La revue est très rare car diffusion interne Armée de l'Air, pas kiosque. Le seul exemplaire numérisé partiel que j'ai trouvé est le No 84 septembre 1953 avec l'article du lieutenant Plantier : "Le lieutenant Jean Plantier présente ainsi en septembre 1953 dans la revue Forces aériennes françaises sa propre théorie" C'est le numéro qui suit directement celui de Clérouin.

Mon avis
Il s'agit donc d'un cas intéressant mais reposant essentiellement sur une source ufologique secondaire ancienne avec une source militaire qui renforce le cas. Nous n'avons pas les noms des officiers et nous n'avons retrouvé un ou des témoignages directs, la source militaire du dossier ou éventuellement d'une administration qui la détiendrait.
Source : https://fr.scribd.com/doc/111519119/phenomene-Ovni-deuxieme-partie
Aimé Michel, Lueurs sur les soucoupes volantes*, Maison Mame, 1954, p. 133*
Janet & Colin Bord, Modern Mysteries of the World*, Guild Publishing, London, 1989, pp. 342-343*

JUILLET 1971 – BAMAKO – MALI
Observations sur le fleuve Niger
La fiche de UAP Archive — Sighting July 1973 donne l'intitulé :
"Multi-Night UAP Observations Over the Niger River — Bamako, Mali, 1973"

La fiche indique :
Juillet 1973
Bamako, Mali
Impression rendue par IA — un objet structuré et lumineux passe silencieusement au-dessus du fleuve Niger, traversant le centre de Bamako de nuit, observé par des membres de l'armée de l'air malienne et des conseillers militaires français depuis plusieurs positions dans la capitale sahélienne pendant la crise de sécheresse de juillet 1973.

Évaluation de la crédibilité : Faible

Témoin militaire Témoins multiples Document historique

Description de l'événement
En juillet 1973, Bamako était la capitale de la République du Mali, pays d'Afrique de l'Ouest ayant accédé à l'indépendance en 1960 sous le nom de Soudan français. Sous la présidence de Moussa Traoré (arrivé au pouvoir par un coup d'État en 1968), le Mali entretenait des relations complexes mais fonctionnelles avec la France, notamment une mission française de conseil et d'assistance technique militaire travaillant aux côtés des forces armées maliennes. Le contexte de juillet 1973 était marqué par une crise humanitaire : la sécheresse au Sahel, l'une des pires jamais enregistrées, entrait dans sa sixième année, dévastant l'agriculture et forçant des millions de personnes à se déplacer au Mali, au Niger, au Sénégal, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Tchad. Bamako servait de principal centre logistique pour les opérations de secours internationales, ce qui engendrait une concentration inhabituelle de personnel international – employés d'ONG, fonctionnaires de l'ONU, conseillers militaires français et personnel diplomatique – aux côtés de la population civile et militaire malienne. Cette forte présence de témoins internationaux et diversifiés fait des observations de Bamako en juillet 1973 un événement exceptionnellement bien documenté pour un phénomène aérien non identifié (PAN) en Afrique subsaharienne à cette période.

Une vingtaine de témoins, issus de la population mixte de Bamako, ont rapporté les observations de juillet 1973. Parmi eux figuraient des personnels de l'armée de l'air malienne basés à l'aéroport international de Bamako-Sénou, apportant leur expertise aéronautique. Le personnel au sol et les contrôleurs aériens de l'aéroport, connaissant parfaitement l'espace aérien malien et sont capables de distinguer les contacts aériens anormaux, ils ont également contribué à ces observations. Des conseillers militaires français présents à Bamako ont observé le phénomène indépendamment et transmis leurs rapports à Paris via leur chaîne de missions de conseil. Le personnel humanitaire international déployé à Bamako lors de la réponse à la sécheresse a également fait part de ses observations. La diversité des catégories d'observateurs – militaires maliens, conseillers militaires français et civils internationaux – sur plusieurs nuits d'observation constitue une corroboration multisource exceptionnellement solide pour un cas survenu en Afrique de l'Ouest à cette époque. L'objet non identifié a été signalé plusieurs nuits consécutives en juillet 1973, effectuant des passages silencieux au-dessus du fleuve Niger traversant Bamako et au-dessus des quartiers centraux de la ville. L'objet a été décrit comme lumineux et structuré, se distinguant nettement des étoiles, des feux de navigation aérienne ou des lumières de la ville en contrebas. Sa trajectoire suivait le cours du fleuve Niger à certains passages, ce que les témoins – notamment ceux ayant une formation en aviation – ont noté comme une caractéristique de vol inhabituelle. L'objet se déplaçait à des vitesses allant du vol stationnaire lent à une vitesse élevée lors de différents passages. Aucun son n'a été associé à l'objet à aucun moment, malgré les vitesses observées qui auraient dû produire un bruit de moteur clairement audible dans le calme nocturne de cette ville du Sahel.

Le fait que les observations se soient déroulées sur plusieurs nuits, La constance des descriptions sur plusieurs nuits et depuis différents points d'observation permet de distinguer ce phénomène d'une simple méprise. En 1973, l'espace aérien malien était desservi par les vols intérieurs d'Air Mali et, occasionnellement, par des liaisons internationales via Bamako-Sénou. L'aviation militaire française, associée à la mission de conseil, a opéré un petit nombre d'appareils depuis cet aéroport. Aucun de ces appareils ne correspond aux caractéristiques décrites : fonctionnement silencieux, forme structurée lumineuse, transitions entre vol stationnaire et vol à grande vitesse, et passages nocturnes répétés le long des cours d'eau. Le schéma de navigation sur le fleuve Niger, observé par des témoins avertis en aviation, est une caractéristique récurrente des observations de PAN (phénomènes aériens non identifiés) au-dessus des cours d'eau à travers le monde. La persistance des observations sur plusieurs nuits, combinée à la diversité des témoins, exclut l'hypothèse d'une méprise opportuniste. Aucun effet d'instrumentation spécifique n'a été documenté. L'infrastructure radar de Bamako-Sénou en 1973 se limitait aux équipements de base nécessaires au trafic commercial intérieur, et aucune source disponible ne confirme l'enregistrement d'un quelconque contact radar. Il est possible que les équipements de communication des conseillers militaires français aient enregistré des interférences anormales durant la période d'observation, mais aucune documentation spécifique ne le confirme. Le principal élément de

preuve est le témoignage visuel de plusieurs témoins, recueilli sur plusieurs nuits par différentes catégories d'observateurs.

Les conseillers militaires français à Bamako ont transmis leurs observations à Paris via la chaîne de missions de conseil militaire françaises, où elles ont été intégrées au système de signalement du SDECE. En 1973, le SDECE était au plus fort de ses opérations de renseignement en Afrique francophone dans le contexte de la Guerre froide et traitait systématiquement les rapports d'anomalies provenant de ses réseaux de conseillers africains comme des renseignements potentiellement intéressants. Les observations de phénomènes aériens non identifiés (PAN) de 1973 en Afrique francophone – au Mali et dans les pays voisins – ont contribué à l'évaluation plus générale des tendances menée par les services de renseignement français à la suite de la vague mondiale de PAN de 1973. Aucune déclaration publique n'a été publiée par les autorités françaises ou maliennes. La relation de conseil franco-malienne s'est déroulée dans le respect de la discrétion bilatérale habituelle des accords de coopération militaire de la Guerre froide. Les rapports des missions de conseil françaises à destination de Paris étaient classifiés comme renseignements militaires et n'étaient pas accessibles au public ni à la presse. Le gouvernement malien de Moussa Traoré exerçait un contrôle strict sur la presse nationale et interdisait la publication de rapports d'observation militaire sans autorisation officielle. Il en résulta une dissimulation totale. La documentation ultérieure des observations de Bamako de 1973 au sein de la communauté de recherche francophone sur les phénomènes aériens non identifiés (PAN) témoigne de la disponibilité progressive des témoignages, les participants aux événements acceptant de s'exprimer publiquement des décennies après la fin de leur service militaire. Les observations de Bamako en 1973 sont significatives dans le contexte de la vague mondiale de phénomènes aériens non identifiés (PAN) de 1973, la période la plus intensément documentée de l'ère de la Guerre froide. Aux États-Unis, la vague d'octobre-novembre 1973 a notamment donné lieu à l'incident de l'hélicoptère Coyne et à l'enlèvement de Pascagoula, parmi des centaines d'autres cas documentés. La survenue simultanée d'observations similaires en Afrique de l'Ouest francophone – documentées par les services de renseignement militaire français plutôt que par le réseau de signalement civil américain – établit que l'intensification de 1973 était véritablement mondiale et non le fruit de la couverture médiatique américaine. Le fait que les observations de Bamako se soient déroulées sur plusieurs nuits, la diversité des témoins (militaires et civils) et le traitement des rapports par les services de renseignement français font de cet incident l'un des mieux documentés en Afrique de l'Ouest durant la vague de 1973. Ce cas contribue au programme de recherche émergent d'UAP-Afrique.com et des plateformes connexes qui examinent les données africaines sur les PAN, systématiquement négligées.

En résumé sur l’observation, elle indique :

- Lieu : Bamako, Mali
- Date : juillet 1973
- Durée : plusieurs nuits consécutives
- Témoins allégués : environ 20 personnes
- Objet : phénomène lumineux décrit comme structuré
- Trajectoire : passages silencieux au-dessus du fleuve Niger et de Bamako
- Témoins supposés : parmi eux, des membres de l'armée de l'air malienne à l'aéroport de Bamako-Sénou
- Transmission alléguée : des observateurs auraient fait remonter les informations à des conseillers militaires français, qui les auraient transmises au SDECE à Paris.

Mais il y a un problème important
Je ne considère pas pour l'instant la mention “SDECE” comme démontrée. J'ai effectué de nombreuses recherches et je n’ai rien trouvé à ce niveau. (le télégramme, rapport militaire, article de presse ou dossier SDECE qui confirmerait cette observation.)

En revanche, les archives montrent bien que Bamako était alors étroitement suivie par les services français et que des archives françaises concernant les missions en Afrique et le SDECE existent pour cette période. Les Archives diplomatiques françaises signalent notamment des dossiers « Missions en Afrique et SDECE-SGDN (1973-1979) ». Le SHD conserve également des fonds relatifs aux relations avec le SDECE couvrant 1945-1979.

Cette observation est donc une “source secondaire à confirmer”, et surtout sans prendre en compte la transmission au SDECE comme un fait établi.
https://uaparchive.org/encounters/mali-bamako-uap-1973?from=globe
https://ovnietuapinfo.com/les-ovnis-en-afrique-une-observation-au-senegal-a-tiekene/
https://uapafrique.com/

1990 – KELA ET REGION - MALI - DURANT L’ANNNEE NOMBREUSES OBSERVATION

Années 1990, nuit Kela, région Mandé, 80 kms Bamako - Lumière rouge, djirimasa Mamadou Ba Kamissoko, 13-14 ans, griot Lumière rouge au sommet arbre roi djirimasa, réapparition devant lui le forçant à faire demi-tour, cri jusqu'au village. Deuxième observation derrière sa hutte. Théorie locale : djinns/wokloni n'aiment pas présence humaine, odeur carburant UAP Afrique 2024 7

Années 1990, nuit Kela, cœur village Wokloni enfant + lumière rouge faisceau Lansine D., 36 ans fermier + 4 amis vélo Silhouette courte cheveux longs pointant huttes, fuite cheveux longs visibles. Même nuit champ : lumière rouge au-dessus arbre, faisceau suit groupe jusqu'à entrée village miles UAP Afrique 2024 7

Tradition ancienne - Mandé - lumières / Konkoma collectif - sources ethnographiques Culturel, pas ufologique

ANALYSE GENERALE

« OVNI / ETHNOLOGIE DES PHENOMENES INSOLITES »
Témoignage de phénomène lumineux, tradition mandingue et étude anthropologique de l'interprétation de l'inexpliqué.
J'ai retrouvé la source principale : l'article de Tristan Routier, qui reproduit les témoignages recueillis à Kela en 2004. Il est particulièrement précieux parce qu'il distingue les récits de Mamadou Ba Kamissoko et de Lansine D. et les replace dans la cosmologie mandingue.

KELA, LES LUMIÈRES ROUGES ET LES WOKLONI
Quand les observations d'un phénomène aérien s'inscrivent dans la tradition mandingue Mali — Région du Mandé — années 1990

Il existe, dans l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique, des témoignages qui posent un problème particulier à l'enquêteur. Ils ne sont pas seulement des récits d'observations insolites. Ils sont également des récits culturels. L'observateur ne décrit pas nécessairement ce qu'il voit avec le vocabulaire occidental de l'« objet volant », de la « sphère » ou du « PAN ». Il l'inscrit spontanément dans un univers où les génies, les esprits, les êtres surnaturels et les phénomènes lumineux appartiennent depuis longtemps à la représentation traditionnelle du monde. Les témoignages recueillis à Kela, dans le Mandé malien, sont particulièrement intéressants à cet égard. Ils ne démontrent pas l'existence d'un phénomène extraordinaire. Mais ils permettent d'étudier une question beaucoup plus fondamentale : que voit réellement un témoin lorsqu'il observe, dans la nuit, une lumière inhabituelle, et comment sa culture détermine-t-elle l'interprétation qu'il en donne ?

Kela se trouve dans la région historique du Mandé, à environ 80 kilomètres de Bamako et à proximité de Kangaba. Le village possède une importance considérable dans la tradition mandingue. Ses familles de griots Diabaté sont notamment associées à la transmission de l'épopée de Soundiata Keïta. Des travaux universitaires consacrés aux traditions orales de Kela confirment cette place particulière. Une version de l'épopée de Sunjara, recueillie auprès de Lansine Diabaté de Kela en 1992, a notamment été publiée en 1995 par la Research School CNWS de Leyde. Le choix de Kela comme terrain d'enquête est donc loin d'être anodin. Il s'agit d'un milieu dans lequel la transmission orale constitue une institution culturelle et les récits concernant les phénomènes inhabituels doivent par conséquent être étudiés simultanément comme des témoignages individuels, des récits transmis oralement ou encore des éléments de tradition locale. Et éventuellement des descriptions de phénomènes physiques mal identifiés. C'est précisément ce qui rend les observations de Kela intéressantes pour l'ufologie africaine.

1. Le témoignage de Mamadou Ba Kamissoko

Le premier récit est particulièrement précieux parce que nous connaissons l'identité du témoin et les circonstances dans lesquelles le récit a été recueilli. Il s'agit de Mamadou Ba Kamissoko, griot résidant à Kela. Son témoignage fut recueilli en 2004, alors que l'enquêteur effectuait un travail de terrain consacré à l'histoire de la royauté mandingue entre les XIIIe et XVe siècles. L'observation elle-même remonte à son enfance, dans les années 1990. Il avait alors environ 13 ou 14 ans. Le jeune Mamadou se rendait régulièrement vers le fleuve pour acheter du poisson aux pêcheurs, qu'il revendait ensuite à Kangaba. Le trajet entre le fleuve et Kela était d'environ deux kilomètres. Ce soir-là, les pêcheurs ayant tardé à revenir, il entreprit le trajet de retour alors que la nuit était déjà tombée. Après environ trente minutes de marche, alors qu'il approchait du village, il aperçut soudain une lumière rouge très intense semblant provenir du sommet d'un grand arbre. Mais l'arbre n'était pas quelconque. Il s'agissait d'un vieil arbre appelé djirimasa, ou « arbre-roi ». Dans la tradition locale, ce type d'arbre peut être associé à la présence de djinns ou de wokloni. Le témoin ne décrit donc pas initialement un objet volant. Il voit une lumière.

La suite du récit est particulièrement intéressante. Mamadou interprète immédiatement ce qu'il voit comme un djinn et prend la fuite. Mais la lumière semble réapparaître devant lui. Il est alors contraint de faire demi-tour. Paniqué, il court en criant jusqu'au village et se réfugie dans sa case. Ce premier épisode est déjà difficile à interpréter.

Nous ne savons pas :

- Quelle était la taille apparente de la lumière ;
- À quelle distance elle se trouvait ;
- Si elle était réellement au sommet de l'arbre ;
- Si elle se déplaçait physiquement ;
- Si elle était intermittente ;
- Si elle produisait un bruit ;
- Combien de temps l'observation a duré ;
- Quelles étaient les conditions météorologiques ;
- Si la Lune était visible ;
- Ni quelle était la visibilité réelle cette nuit-là.

Ces informations manquent pour réaliser une véritable reconstitution physique.

Une deuxième apparition derrière la case
L'histoire ne s'arrête pourtant pas là. Le témoin affirme avoir revu le même phénomène, toujours de nuit, derrière sa case. Cette fois encore, il l'identifie à un djinn. Mais le récit devient alors particulièrement révélateur sur le plan anthropologique. Mamadou explique que les djinns et les wokloni : préfèrent les endroits isolés ; n'apprécient pas la présence d'un grand nombre de personnes ; disparaissent lorsque des motos ou des automobiles arrivent et seraient sensibles à l'odeur du carburant.

Ce dernier détail est très intéressant. Il ne constitue évidemment pas une propriété physique démontrée d'une entité inconnue. Mais il montre comment l'expérience individuelle et la croyance collective se combinent pour produire une explication cohérente du phénomène.

Le témoignage de Lansine D.
Un deuxième habitant de Kela, désigné sous le nom de Lansine D., fournit un témoignage encore plus complexe. Il était agriculteur et âgé de 36 ans au moment du recueil. Il raconte avoir vu, lorsqu'il avait environ 23 ans, un wokloni au cœur même du village. Il rentrait de nuit avec quatre amis après une cérémonie organisée dans un village voisin. Arrivés à Kela, ils découvrent le village pratiquement désert. Ils aperçoivent alors une petite silhouette aux cheveux longs. Lansine l'interpelle. La créature pointe un doigt en direction de plusieurs cases. Le témoin connaît les enfants des familles habitant ces cases et considère que l'être ne peut donc pas provenir de cet endroit. La silhouette s'écarte alors et s'enfuit.

Lansine affirme avoir encore vu ses longs cheveux lorsqu'il la poursuivait. Il conclut qu'il s'agissait d'un wokloni.

Le témoignage devient encore plus intéressant parce que le même homme rapporte une seconde expérience, cette fois clairement lumineuse. Lansine rentrait à bicyclette avec quatre amis après avoir

assisté à un baptême dans un village voisin. Ils quittent la route goudronnée pour emprunter le chemin menant à Kela. Lorsqu'ils passent sous un grand arbre, ils aperçoivent : une lumière rouge au-dessus d'eux. Effrayés, ils accélèrent. La lumière reste apparemment près de l'arbre mais projette alors un faisceau lumineux en direction du groupe. Selon Lansine, le faisceau semble les accompagner jusqu'à l'entrée de Kela. Il estime que la lumière pouvait les suivre sur plusieurs kilomètres. Il rapporte également une tradition selon laquelle certaines personnes auraient été blessées par ces lumières. Dans certains récits, la lumière tomberait du ciel « comme des graines » et pourrait provoquer des blessures.

Nous sommes ici devant un élément essentiel de l'affaire. Le mot wokloni ne désigne pas nécessairement une seule catégorie d'entité. Dans les témoignages recueillis à Kela, le même terme semble pouvoir désigner :

- Une petite créature humanoïde ;
- Un être ressemblant à un enfant ;
- Une entité associée aux arbres ;
- Une manifestation lumineuse ;
- Ou un phénomène surnaturel plus général.

Il serait donc dangereux de traduire automatiquement wokloni = extraterrestre. Ce serait une erreur méthodologique.

L'article de Tristan Routier s'appuie notamment sur des travaux d'historiens et de spécialistes des traditions mandingues. Lors d'un colloque organisé à Bamako en 1976, l'historien Djibril Tamsir Niane établissait déjà une correspondance entre le djinn et le wokolo dans la terminologie malinké. Le professeur Wa Kamissoko distinguait quant à lui plusieurs catégories de génies du Mandé, parmi lesquelles : les Nyama ; les Sigifen ; les Konkoma ; les Gwere ou encore les Wokolo. Cette classification est capitale pour comprendre Kela. Elle montre que le monde invisible mandingue n'est pas un ensemble indistinct de « fantômes ». Il existe une véritable taxonomie traditionnelle des êtres et phénomènes invisibles.

Les Konkoma : un rapprochement particulièrement intéressant - Parmi ces catégories, les Konkoma sont particulièrement intéressants pour l'étude des observations de Kela. Selon les informations rapportées par Routier à partir des travaux de Youssouf Tata Cissé, les Konkoma peuvent se manifester sous la forme :

- De points lumineux ;
- De flammes ;
- Ou de traînées de flammes.

Ces manifestations seraient notamment connues des chasseurs et pourraient apparaître de nuit dans la brousse. Nous avons donc une situation remarquable : le folklore mandingue possède déjà, indépendamment du vocabulaire moderne des OVNI, une catégorie de phénomènes lumineux nocturnes. Cela ne prouve absolument pas que les lumières observées à Kela étaient des Konkoma, mais cela fournit une hypothèse anthropologique beaucoup plus solide : le témoin confronté à une lumière nocturne inhabituelle dispose déjà, dans son environnement culturel, d'un cadre interprétatif permettant de lui donner un sens.

Les traditions mandingues donnent également au wokloni une dimension humanoïde. Youssouf Tata Cissé décrit notamment le wòkulò / wòkulònin comme un « petit être ». D'autres appellations existent selon les régions et les langues. Les traditions lui attribuent notamment une petite taille et des caractéristiques physiques particulières. C'est ce qui donne au témoignage de Lansine D. une importance particulière. Sa description :

Petite taille + longs cheveux + déplacement rapide + apparition nocturne

peut être comparée à la représentation traditionnelle du petit être. Mais là encore, corrélation culturelle ne signifie pas identification physique.

L'intérêt du dossier augmente encore lorsque l'on constate que des traditions comparables apparaissent dans d'autres régions d'Afrique occidentale. L'article évoque notamment les correspondances proposées entre :

- Wokloni / woklo chez les Mandingues ;
- Atakurma chez les Zarma-Songhay ;
- Nyamnyam dans certaines traditions haoussa ;
- Et diverses figures de petits êtres ou génies dans le Sahel.

Certaines traditions parlent de petits êtres vivants dans les arbres, les cavernes ou les espaces sauvages. Il ne faut toutefois pas transformer ces similitudes en preuve d'une réalité biologique commune. Elles peuvent également témoigner de structures mythologiques récurrentes dans des sociétés confrontées aux mêmes environnements naturels et aux mêmes expériences nocturnes difficiles à identifier.

Une hypothèse anthropologique particulièrement intéressante
Certains chercheurs ont proposé une interprétation historique des traditions relatives aux petits êtres. Le professeur Filifing Sako a notamment suggéré que les récits de petits hommes pourraient conserver le souvenir mythifié d'anciens peuplements humains du Sahel. Cette hypothèse est évidemment différente d'une interprétation extraterrestre. Elle propose que certaines traditions concernant des « petits hommes » puissent être des souvenirs culturels transformés de populations anciennes. Cette hypothèse est séduisante, mais elle doit rester présentée comme telle. Elle ne permet pas d'identifier les êtres observés par Lansine D.

C'est ici que l'analyse ufologique doit commencer. Et paradoxalement, c'est peut-être là que Kela devient plus intéressant. Nous disposons de témoignages. Mais nous ne disposons pratiquement d'aucune donnée instrumentale. Il manque notamment : photographie ; vidéo ; mesure angulaire ; distance etc…
Nous devons donc distinguer deux niveaux.

- Niveau 1 : le phénomène a-t-il été vécu ?

Oui, selon les témoignages recueillis. Les récits sont suffisamment précis pour considérer que les témoins rapportent réellement avoir vécu quelque chose qu'ils ont jugé inhabituel.

- Niveau 2 : savons-nous ce qu'ils ont observé ?

Non. C'est précisément ici que commence l'incertitude.

Une lumière rouge nocturne peut avoir de nombreuses causes naturelles ou artificielles. Sans date précise, il est impossible d'effectuer une reconstitution astronomique sérieuse. Il faudrait connaître, pour chaque observation :

Année — mois — jour — heure — direction d'observation.

On pourrait alors vérifier : les planètes ou les étoiles brillantes proches de l'horizon ; météores ; satellites ou encore par exemple rentrées atmosphériques. Une étoile ou une planète proche de l'horizon peut présenter des variations apparentes de couleur dues aux turbulences atmosphériques. Une source lumineuse fixe peut également donner l'impression de se déplacer lorsque l'observateur est lui-même en mouvement.

La région du Mandé présente également un environnement dans lequel poussières, chaleur, humidité et phénomènes atmosphériques peuvent modifier fortement l'apparence d'une source lumineuse. Une lumière située à plusieurs kilomètres peut être difficile à localiser dans l'obscurité. C'est particulièrement important dans le récit de la lumière qui semble rester sur un arbre tout en projetant un faisceau vers les témoins. Le témoin peut parfaitement avoir perçu deux éléments distincts comme appartenant à une même source.

Il serait cependant tout aussi réducteur de déclarer : « Ce sont simplement des croyances africaines. » Ce serait une mauvaise démarche scientifique. Une croyance culturelle peut expliquer l'interprétation d'un événement sans expliquer nécessairement l'événement initial. C'est une distinction fondamentale. Un témoin peut réellement voir une lumière inhabituelle. Puis son cerveau cherche une explication.

À Kela, cette explication peut être : *djinn → wokloni → génie de l'arbre*.

Dans une société occidentale contemporaine, le même phénomène pourrait être décrit comme : « *OVNI » → « drone » → « appareil militaire » → « extraterrestre ».*

Le phénomène perceptif initial peut donc être identique alors que son interprétation culturelle change.

Un autre élément doit être pris en considération. Les deux récits comportent une forte dimension émotionnelle :

- Peur ;
- Fuite ;
- Cris ;
- Accélération à bicyclette ;
- Sentiment d'être suivi ;
- Recherche d'un refuge.

Or la peur modifie considérablement la perception. Dans l'obscurité, lorsqu'un observateur pense être poursuivi par quelque chose, son attention devient extrêmement sélective. Chaque mouvement de lumière peut être interprété comme une poursuite. Une source fixe peut alors sembler se déplacer. Un phénomène intermittent peut sembler « réagir » à l'observateur. Ce mécanisme ne signifie absolument pas que le témoin ment. Il signifie simplement que perception et interprétation sont indissociables dans une observation nocturne fortement émotionnelle.

C'est probablement la conclusion la plus intéressante du dossier Kela. Les témoins ne semblent pas avoir cherché à transformer leur expérience en histoire extraterrestre. Ils utilisent un vocabulaire traditionnel : *djinn — wokloni — arbre-roi — génie — lumière.* Cela nous oblige à sortir d'un modèle trop occidental de l'ufologie.
L'étude des PAN en Afrique ne peut pas consister uniquement à chercher dans les archives les mots : OVNI, UFO, soucoupe volante, extraterrestre. Il faut également rechercher : génie, esprit, lumière, feu, petit homme, apparition, arbre sacré, être nocturne, flamme, phénomène céleste. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les catalogues occidentaux sous-estiment historiquement le nombre de récits africains.

Kela : un cas ufologique ou anthropologique ?
La réponse est probablement : les deux, mais pas de la même manière. Comme cas ufologique classique, Kela est relativement faible. Il n'existe aucune donnée instrumentale et les observations sont anciennes, imprécises dans leur datation et recueillies plusieurs années après les faits. En revanche, comme cas d'étude de la perception et de l'interprétation culturelle des phénomènes inhabituels, Kela est exceptionnel. Il montre comment une société possède déjà les catégories permettant de classer un événement étrange.

Il faut donc éviter deux conclusions extrêmes.

- Première erreur :
  « Les wokloni sont des extraterrestres. »
  Aucune donnée de Kela ne permet de soutenir cette affirmation.

- Deuxième erreur :
  « Les témoins ont simplement raconté des histoires traditionnelles. »
  Cette conclusion est également insuffisante.

Les témoignages décrivent des expériences vécues, mais nous ne savons pas quelle réalité physique se trouvait derrière ces expériences. La position scientifique correcte est donc : phénomène rapporté, non identifié, interprété dans un cadre culturel mandingue. C'est précisément cette formulation qui me paraît la plus solide pour votre ouvrage.

Une classification possible

Je vous proposerais de présenter les observations ainsi :

Date	Lieu	Phénomène	Témoins	Source	Évaluation
Années 1990	Kela, Mandé	Lumière rouge au sommet d'un djirimasa	1	Récit de Mamadou Ba Kamissoko, recueilli en 2004	🟡 Moyenne
Années 1990	Kela, Mandé	Lumière rouge réapparaissant devant le témoin	1	Même récit	🟡 Moyenne
Années 1990	Kela	Lumière rouge derrière la case	1	Même récit	🟡 Moyenne
Années 1990	Kela	Wokloni humanoïde de petite taille	1 + récit	Lansine D., recueilli en 2004	🟡 Moyenne
Années 1990	Kela	Lumière rouge + faisceau accompagnant un groupe	5	Lansine D. et quatre compagnons	🟡 Moyenne

Attention : « moyenne » ici signifie qualité du témoignage et intérêt documentaire, et non probabilité que l'objet soit un engin extraordinaire.

Conclusion
Les récits de Kela ne constituent pas, en l'état actuel des informations disponibles, une preuve de la présence d'un engin extraterrestre ou même d'un phénomène aérien matériel. Ils sont néanmoins beaucoup plus importants qu'une simple histoire de « petit homme » ou de « lumière rouge ». Ils montrent que dans le Mandé, une observation inhabituelle peut être immédiatement intégrée à une cosmologie dans laquelle les arbres anciens, les génies, les petits êtres et les manifestations lumineuses ont une place définie.
Le témoignage de Mamadou Ba Kamissoko est particulièrement intéressant parce qu'il associe une lumière rouge, un djirimasa, les djinns, les wokloni et une expérience personnelle de peur. Celui de Lansine D. est encore plus remarquable puisqu'il décrit séparément une créature humanoïde puis une lumière rouge accompagnée d'un faisceau, observée cette fois par un groupe de cinq personnes. Mais le chercheur doit résister à la tentation de transformer automatiquement le vocabulaire traditionnel en vocabulaire extraterrestre. Un wokloni n'est pas un « extraterrestre africain ». Et une lumière rouge n'est pas nécessairement un PAN. En revanche, l'expérience qui se trouve derrière ces récits mérite d'être étudiée, précisément parce que nous ne savons pas encore ce qui a été observé. Kela nous rappelle ainsi une vérité essentielle pour l'étude des PAN en Afrique : pour comprendre ce que les témoins ont vu, il faut aussi comprendre le monde dans lequel ils ont appris à regarder.

Et c'est probablement là que réside l'intérêt scientifique majeur de Kela : non pas prouver que les djinns ou les wokloni sont des objets volants non identifiés, mais étudier comment un phénomène nocturne inexpliqué est perçu, nommé et intégré dans une culture qui possède depuis des siècles son propre langage de l'invisible.

Sources principales
La source moderne fondamentale est l'étude de Tristan Routier, « La phénoménologie OVNI en Afrique – De la place de l'invisible dans la mystique au Sahel… », publiée le 23 juin 2024 par UAP Afrique
Pour le contexte historique et oral de Kela, les travaux sur les griots Diabaté sont également importants. Jan Jansen a notamment étudié leur rôle dans la transmission de la tradition mandingue ; son étude sur les griots de Kela souligne leur position exceptionnelle dans le monde mandé.
Enfin, l'ouvrage L'Épopée de Sunjara, d'après Lansine Diabate de Kela (Mali), publié en 1995, constitue une référence universitaire indépendante importante pour replacer Kela dans son contexte de transmission de la tradition orale mandingue.
https://africultures.com/les-griots-de-kela-des-paroles-quon-devrait-entendre1-3619/
https://orbitaceromendoza.blogspot.com/2024/06/?utm_source=chatgpt.com
https://uapafrique.com/2024/06/23/la-phenomenologie-ovni-en-afrique-de-la-place-de-linvisible-dans-la-mystique-au-sahel-comprehension-du-phenomene-a-travers-le-prisme-religieux-vernaculaire/?utm_source=chatgpt.com
https://www.researchgate.net/publication/30429603_La_mission_Griaule_a_Kangaba_Mali

2023 – 2024 – TOMBOUCTOU - MALI
Observation Tombouctou - 2 orbes
Titre YouTube: UNKNOWN IN THE NIGHT SKIES OF MALI —
Lieu : Tombouctou, Mali
Phénomène : deux orbes lumineux flottants, silencieux
Source : vidéo non éditée reçue via WhatsApp
Chaîne de transmission : contact de Hasan, frère de l'auteur
Statut dans la vidéo : événement en cours de développement

Description officielle de la vidéo :
J'ai reçu une vidéo du contact de mon frère Hasan à Tombouctou, au Mali, littéralement dans l'heure qui s'est produite via WhatsApp. Ce que vous allez voir, c'est une vidéo non éditée de deux orbes lumineuses flottant silencieusement au-dessus du ciel de Tombouctou.

Le moteur de recherche confirme bien le titre et la description: I received a video from my brother Hasan's contact in Timbuktu, Mali literally within the hour if it happening via WhatsApp. What you are about to see is an unedited video of two glowing orbs hovering silently over the skies of Timbuktu.
Lien direct: https://www.youtube.com/watch?v=TajjwSHmo58

Vidéo non éditée reçue via WhatsApp dans l'heure de l'événement, via le contact à Tombouctou du frère Hasan. Deux orbes lumineux flottants, silencieux, au-dessus de Tombouctou. Événement en cours de développement.

Analyse rapide
1. Caractéristiques UAP Type : Lumières nocturnes - orbes. 2 objets distincts, pas en formation fixe décrite, vol stationnaire.
Signature : lumineux auto-émettant (pas reflet), silencieux. C'est le critère qui élimine avion/hélico classique à basse altitude dans le désert calme de Tombouctou.
Comportement : flottant / hovering - pas de trajectoire balistique, pas de clignotement type anti-collision.

2. Ce qui est intéressant dans ce cas
Fraîcheur : reçu "within the hour" via WhatsApp, donc pas une vieille vidéo recyclée. Chaîne courte : témoin direct > Hasan > frère qui poste. On a un contact à remonter, pas juste un upload anonyme.
Ciel de Tombouctou : pollution lumineuse quasi nulle, très bon terrain pour observer. Peu de trafic aérien civil nocturne régulier.

3. Limites / points faibles
Compression WhatsApp : détruit les métadonnées EXIF, lisse les détails, crée des artefacts lumineux qui peuvent grossir des sources ponctuelles.

Source de 2ème main : on n'a pas le témoignage du filmeur lui-même, ni heure exacte, ni direction d'observation, ni durée.

Pas de repère au sol : sans bâtiments/étoiles visibles, impossible d'estimer altitude, taille, distance. Contexte Mali : zone avec activité drones militaires, surveillance, et aussi lâchers de lanternes lors de fêtes locales. Les deux peuvent donner 2 lumières silencieuses stationnaires.

20 AOUT 2025 - REGION DU SAHARA - MALI
Observation d'OVNI NUFORC 193613
Date d'apparition : 20/08/2025 à 03h53 heure locale.
Signalement : 28/10/2025 à 09h03 heure du Pacifique.
Durée : 1 à 2 heures.
Nombre d'observateurs : 2 (pilote, expert en aviation).
Lieu : Mali.
Détails du lieu : localisation précise et heure UTC fournies dans la vidéo.
Forme : lumière.
Couleur : blanche.

Vue depuis : avion .
Angle d'élévation : 30°.
Explication : Starlink (Racetrack) -
Caractéristiques possibles : des lumières sont observées sur 1 à 5 objets lumineux pendant une durée de 1 à 2 heures. Ils se déplacent selon une trajectoire courbe.

Dans la région du Sahara, j'observe fréquemment des lumières brillantes, au nombre de 1 à 5 ou 6. Elles apparaissent individuellement ou par groupes de 2 à 6 simultanément. Leurs mouvements peuvent être synchrones ou divergents. Leur luminosité varie de façon synchrone ou indépendante. Leur mouvement est chaotique, contrairement à celui des satellites qui se déplacent en ligne droite. En avion, à haute altitude, l'angle par rapport à l'horizon est d'environ 30 degrés.

NOTE : Ce cas inscrit dans la base de données du NUFORC par le témoin, du fait du manque de précision, il ne peut pas être examiné..
https://nuforc.org/sighting/?id=193613&utm_source=chatgpt.com

Chapitre XII – 31
29 - MAURITANIE

LES OVNIS EN MAURITANIE
Les données et archives publiques consacrées spécifiquement aux Objets Volants Non Identifiés (PAN/OVNI) en Mauritanie sont extrêmement limitées. Contrairement à des pays disposant d'organismes civils ou militaires dédiés (comme le GEIPAN en France), la Mauritanie ne possède pas de registre officiel centralisé accessible sur le web.

Les signalements recensés dans les bases de données internationales (NUFORC, archives de l'US Air Force / Project Blue Book, bases ufologiques européennes) ainsi que dans la presse régionale restent isolés.La base américaine US UFO Center reconnaît ellemême que les dossiers sont en cours de rattra page : "There have been a number of UFO Reports received from Mauritania and we are working to ad d those into this forum" et annonce son "Disclosure Project" à partir du 22/03/2025 pour diffuser les cas soumis depuis la page Mauritanie.

On peut aussi expliquer le faible nombre d'observations par :

2 Absence d'organisme d'enquête dédié : Aucune structure étatique mauritanienne ne collecte formellement les témoignages d'OVNI.
3 Culture de la tradition orale : Dans les zones nomades et désertiques, les Phénomènes Aériens Non Identifiés (PAN) sont souvent interprétés localement à travers des explications traditionnelles ou culturelles, sans faire l'objet de rapports administratifs.
4 Faible densité de radars civils secondaires : Les zones désertiques mauritaniennes ne disposent pas d'une couverture radar civile intégrale traçant chaque anomalie d'altitude, limitant ainsi les données techniques confirmées.

Les Djinns et les OVNIs en Mauritanie ont faits souvent l'objet d'histoires étranges. C'est un point bien documenté par les travaux anthropologiques sur la société maure. Dans les traditions bidân, le monde naturel n'est pas seulement constitué du monde visible. Des êtres surnaturels peuvent être associés à certains lieux, notamment aux espaces désertiques, aux sources, aux mines et aux endroits considérés comme dangereux. Une étude anthropologique consacrée aux croyances et pratiques de l'Adrar rapporte notamment des récits dans lesquels les djinns interviennent directement dans la vie sociale et religieuse. Des pratiques rituelles destinées à éloigner ou neutraliser un Jinn sont attestées dans la région. Encore plus intéressant une source ethnographique rapporte que, dans les conceptions bidân du monde surnaturel, certains êtres maléfiques peuvent être perçus sous une forme humaine, animale ou comme des « boules de feu ». Cela donne un contexte culturel important aux récits de lumières mystérieuses. On trouve donc dans les récits anciens, les légendes, une interférence Djinns et « des lumière », « du feu comme les boules de feu volantes », « des char volants », « des apparition » ou phénomènes

nocturnes, mais il ne faut pas y voir forcément des récits d'OVNIs tels que nous les concevons aujourd'hui.

On trouve en Mauritanie une formation naturelle : Le dôme de Richat, appelé aussi « l'œil du Sahara », qui est parfois présenté dans des publications populaires comme pouvant avoir un rapport avec des extraterrestres, elle serait même une piste d'atterrissage pour ovni ou décrite comme une ancienne structure artificielle. Mais les recherches géologiques établissent une origine naturelle : il s'agit d'une grande structure géologique érodée qui a 100 millions d'années !

En Mauritanie les recherches disponibles font surtout apparaître des phénomènes célestes spectaculaires, plusieurs ayant été identifiés comme des météorites. Deux signalements contemporains — Nouadhibou en 2008 et Boumdeid en 2012 — restent toutefois à ce jour insuffisamment documentés pour permettre une identification définitive comme étant une météorite ou un bolide. Comme le Sud Maroc, la Mauritanie et même le Sahara, ce sont des zones ou la chute de météorites est fréquente. Citons la base du Meteoritical Bulletin qui recense de nombreux matériaux météoritiques trouvés en Mauritanie. Elle liste notamment :

- Chinguetti, trouvé en 1920 ;
- Kiffa, chute observée en 1970 ;
- Aioun el Atrouss, chute observée en 1974 ;
- Boumdeid (2003) ;
- Boumdeid (2011) ;
- Dayet el Aam (2012) ;
- Choum 001 (2021) ;
- Choum 002 (2022).

L'ufologie Mauritanienne présente donc de nombreuses particularités dont il faut tenir compte dans nos analyses.

CATALOGUE :

PAS DE DATE ! Nous évoquons ce dossier pour information. - MAURITANIE
CAS SIGNALÉ PAR UNE SOURCE SECONDAIRE — NON VÉRIFIÉ

- Lieu : Adrar / wadis non précisés
  Date : inconnue
  Témoins : inconnus
  Description : « orbes lumineuses » présentant des formes ou motifs évoquant des soucoupes
  Source : Dyerbolical, Phantom Caravans of the Sahara: Jinn, Lost Traders, and Spectral Warnings in Mauritania, 7 mars 2026.
  Source primaire : aucune retrouvée
  Enquête : aucune retrouvée

https://dyerbolical.com/strange-places-in-mauritania-gateways-to-the-unknown/

1970 – ADRAR – FIERY - MAURITANIE
Chariots (sawari al-nar)" décrits par les bédouins, coïncidant avec les booms miniers – La source ne donne aucune référence précise.
https://dyerbolical.com/strange-places-in-mauritania-gateways-to-the-unknown/

DEBUT 1970 AXE NOUADHIBOU - ATAR — (Secteur ferroviaire / Nord)

- Contexte : Signalement d'employés et conducteurs du train minéralier (SNIM).
- Description : Observation nocturne de globes lumineux (phénomène souvent qualifié de « lumières du désert ») suivant une trajectoire parallèle aux voies ferrées avant de monter en flèche vers la haute atmosphère.
- Hypothèse : Fata Morgana / mirage optique lié à l'inversion thermique importante dans le désert, ou débris spatiaux lors d'une rentrée atmosphérique.

Début des années 1970 — ligne Nouadhibou–Zouérate
La première chose à corriger dans la reprise d'une source est le trajet : le train minéralier ne relie pas directement Nouadhibou à Atar. La ligne minière relie Nouadhibou à Zouérate, avec notamment Choum sur le parcours ; Atar est desservie par une route depuis Choum. Une étude géographique sur le chemin de fer confirme l'existence des bases de maintenance de Boulanouar, Dibilâl, Aghoueyyit, Amchigdel-Tmeymichat, etc. le long de la ligne.

Le contexte ferroviaire, lui, est parfaitement attesté La construction du complexe MIFERMA et de la voie ferrée a commencé au début des années 1960. En 1963, le complexe Fort-Gouraud–Port-Étienne était inauguré, avec une voie ferrée d'environ 650 km et une importante infrastructure minière. Un document historique indique qu'en 1973, trois trains minéraliers circulaient quotidiennement entre Zouérate et Nouadhibou, avec quatre locomotives et environ 180 wagons par train.

Et un témoignage publié par Le Monde confirme qu'en 1973, Matala Ahmed était devenu chef de bord d'un train minéralier, après une période où ce poste était occupé par des expatriés français. Donc :
« Employés et conducteurs du train minéralier au début des années 1970 » est historiquement tout à fait *crédible.*
Source : La source primaire n'a pas été retrouvée.

23 OCTOBRE 1970 — KIFFA - MAURITANIE
Chute d'une météorite accompagnée d'une explosion

- Lieu : environ 8 km au sud-ouest de Kiffa, région de l'Assaba
  Date : 23 octobre 1970
  Heure : 14 h 55 GMT

Ce cas n'est pas un OVNI, mais il mérite d'être intégré parce qu'il constitue une observation spectaculaire du ciel en Mauritanie.

- Des témoins ont signalé :
- Des explosions bruyantes ;
- Un nuage blanc dans le ciel ;
- Puis la chute d'une pierre ;
- Un impact dans le sable.

Une météorite d'environ 1,5 kg a été récupérée et examinée par les autorités. Le Meteoritical Bulletin classe cette météorite comme une chondrite ordinaire H5.
Statut

- Identifié : météorite.
- . La météorite de Kiffa
- Lieu : environ 8 km au sud-ouest de Kiffa, Assaba
  Date : 23 octobre 1970
  Heure : 14 h 55 GMT

Ce cas est signalé comme phénomène céleste identifié, et non comme OVNI. Des détonations furent entendues et un nuage blanc fut observé dans le ciel. Le lendemain, un enfant découvrit une météorite à environ 8 km de Kiffa. Elle avait produit un petit trou dans le sable. Moins de 1,5 kg de matière furent récupérés. La météorite est officiellement classée H5.

Intérêt pour l'ufologie
Très intéressant comme cas de contrôle : un phénomène céleste spectaculaire peut être accompagné de bruit, de lumière et d'un impact au sol, puis être identifié matériellement.

17 AVRIL 1974 — GOUNQUEL / AIOUN EL ATROUSS - MAURITANIE
Une boule de feu et un bang supersonique

- Lieu : environ 40 km au sud d'Aioun el Atrouss, localité de Gounquel
  Date : 17 avril 1974

Une boule de feu fut observée et un bang sonique entendu. Des matériaux météoritiques furent ensuite récupérés sur trois sites différents par des habitants de la région.

La météorite est aujourd'hui classée diogénite, avec une masse officiellement enregistrée d'environ 1 kg.
Statut
IDENTIFIÉ — météorite.

17 AVRIL 1974 - AIOUN EL ATROUSS – GOUNQUEL - MAURITANIE
Il ne s'agit pas d'un OVNI, mais d'une chute céleste spectaculaire.
17 avril 1974 — Gounquel - Une météorite de type diogénite d'environ 1 kg est tombée à Gounquel, dans le sud-est de la Mauritanie. L'événement est répertorié dans la littérature météoritique scientifique.

Il montre que la Mauritanie possède une longue histoire de phénomènes célestes observables et de chutes météoritiques. Il est à noter que les chutes météoritiques ont pu alimenter les récits de phénomènes célestes en Mauritanie et parfois être qualifié d'ovni.

1994 — F'DÉRIK, TIRIS ZEMMOUR - MAURITANIE
Cas allégué — non corroboré

Une source secondaire attribue à la région de F'Dérik une observation collective d'un objet décrit comme un disque émettant des faisceaux lumineux. Le récit affirme que ces faisceaux auraient affecté ou immobilisé du bétail. La même source prétend que des documents de l'Armée de l'air mauritanienne, rendus publics en 2015, auraient confirmé des détections radar.
Recherche documentaire : aucune source primaire retrouvée à ce jour. Cas non détaillé sans source et compte tenu du texte il faut se méfier…. Possible Fake

Origine de l'information :
Près de F'Dérik, Tiris Zemmour
Observation de masse : « Une observation massive en 1994 près de F'Derik impliquait un disque émettant des faisceaux qui pétrifiaient le bétail. Les dossiers de l'Armée de l'air mauritanienne, fuités en 2015, confirment des verrouillages radar

Dyerbolical, cite une fuite non vérifiée de l'armée de l'air mauritanienne
https://dyerbolical.com/strange-places-in-mauritania-gateways-to-the-unknown

24 SEPTEMBRE 2003 — BOUMDEID - MAURITANIE
Une véritable chute météoritique

- Lieu : environ 28 km au nord de Boumdeid, région du Tagant
  Date : 24 septembre 2003
  Heure : entre 21 h et 22 h

Un groupe de nomades, dirigé par Isselmou Ould Dah, aurait observé une boule de feu dans le ciel. Peu après, une pierre est tombée près de leur campement. Elle était encore chaude lorsqu'elle fut récupérée. La masse complète pesait environ 190 grammes. Les analyses ont conduit à l'identification d'une chondrite L6, officiellement enregistrée sous le nom Boumdeid (2003).

Un détail particulièrement intéressant : la radioactivité confirme la date
Ce n'est pas simplement une pierre trouvée dans le désert puis attribuée à l'événement.
Une mesure du radionucléide ^22Na, ainsi que du ^26Al, a été effectuée sur l'échantillon. Les résultats sont compatibles avec une chute en 2003, ce qui constitue un élément supplémentaire en faveur de l'identification.

Intérêt ufologique
Ce cas montre une nouvelle fois la difficulté de l'identification des phénomènes lumineux nocturnes dans une région désertique.

Mais ici nous disposons d'une preuve exceptionnelle : Le phénomène lumineux a été suivi par la récupération physique de la météorite. Statut Résolu — météorite.

https://www.lpi.usra.edu/meteor/metbull.cfm?code=57168&

22 FÉVRIER 2008 — RÉGION DE NOUADHIBOU – CANSADO - MAURITANIE



C'est actuellement le seul cas que je retrouve dans une base contemporaine de signalements OVNI avec une fiche explicitement rattachée à la Mauritanie.

Photo prise lors de l'observation - 22 février 2008 à CANSADO

Énigme n° 224035

2 témoins
2008 févr. 22 • 06h30 UTC+0
Cansado, Dakhlet Nouadhibou, Mauritanie

Témoignage
Un éclair soudain et aveuglant a déchiré l'atmosphère et, pendant une fraction de seconde, ce qui ressemblait à un vaisseau lumineux a filé vers l'ouest. J'avais décidé de me lever tôt pour photographier le lever du soleil à Cansado, en Mauritanie. Il était environ 6h30, heure locale, et je me trouvais sur la côte avec un jeune homme du coin rencontré pendant mon séjour.

Alors que je prenais des photos d'essai, un éclair soudain, suivi d'un coup de tonnerre, a retenti sur l'océan. Une lumière vive est apparue, puis une traînée lumineuse autour de laquelle s'est formée une sphère, à quelques centaines de mètres au-dessus de la surface de l'eau, à environ un demi-kilomètre du rivage. Elle est restée ainsi un instant avant de filer vers l'ouest, laissant une traînée blanche incandescente qui s'estompa rapidement. L'événement n'a duré que 30 secondes, l'apparition initiale avant la disparition n'ayant duré que 5 secondes. Il m'a semblé que l'engin ou l'objet était entré spontanément dans l'atmosphère, perturbant momentanément la pression atmosphérique locale, comme une onde de choc occupant violemment un espace auparavant vide. Un grondement semblable au tonnerre, mais plus discret, retentit, et une poche de lumière bleue s'étira tandis qu'une sphère violette et lumineuse en émergeait. Tandis que la traînée lumineuse et la sphère semblaient s'étirer à nouveau de façon étrange, un autre éclair, plus faible, se produisit, et la sphère disparut dans un filament de lumière bleu-blanc qui resta suspendu dans l'air quelques secondes après sa disparition.

C'est la seule photo correctement exposée durant l'incident, grâce à la lumière intense de l'événement et à la lumière ambiante.
.
La source primaire de l'observation serait le MUFON.

CONCLUSIONS SUR CE CAS :
Deux personnes déclarent avoir observé, vers 06 h 30 UTC, un phénomène lumineux extrêmement intense au-dessus de l'océan. Le témoin principal décrit un éclair, une sphère lumineuse bleutée-violette, une traînée et plusieurs manifestations lumineuses accompagnées d'un bruit comparable au tonnerre. L'événement aurait duré environ trente secondes. Une photographie, prise pendant l'observation, a été conservée et publiée dans la fiche Enigma #224035.

L'image montre effectivement une source lumineuse très intense, mais sa structure apparente peut être fortement influencée par la saturation et les phénomènes optiques de l'objectif. La photographie ne permet donc pas, à elle seule, de conclure à la présence d'un objet solide. La photo ne laisse pas entrevoir d'indices de trucage. Un bolide ou un autre phénomène atmosphérique constitue une hypothèse à examiner, mais aucune identification définitive n'est actuellement établie.

Nous avons examiné la position du soleil a l'heure et le jour de l'observation. Voici le résultat de cette analyse :

Le calcul astronomique pour Cansado (≈ 20,85° N ; 17,03° O), coordonnées cohérentes avec les sources géographiques disponibles.

Résultat important
Le 22 février 2008 à 06 h 30 UTC, le Soleil n'était pas encore levé. - Lever du Soleil estimé : ~07 h 35–07 h 40 UTC - À 06 h 30 UTC, le Soleil était encore à environ 16° sous l'horizon. - Sa position azimutale était proche de 96°, donc pratiquement à l'est.

Cela change légèrement notre analyse.
La photographie montre le phénomène au-dessus de la mer. Or le récit indique que le phénomène :« a filé vers l'ouest » et la photographie montre effectivement une scène maritime avec le phénomène situé au-dessus de l'horizon. Ce n'est donc vraisemblablement pas le Soleil lui-même photographié directement.

C'est un point important : l'hypothèse simpliste « le témoin a photographié le lever du Soleil et a photographié le Soleil » ne fonctionne pas avec l'heure indiquée.

Mais il reste une possibilité photographique très intéressante
Le Soleil était encore sous l'horizon, mais sa lumière pouvait déjà éclairer le ciel et l'océan. Nous sommes donc dans la période de crépuscule astronomique/nautique, avec un ciel qui commence à s'éclaircir alors que le Soleil est encore sous l'horizon. Cela peut favoriser les contrastes spectaculaires autour d'une source lumineuse. Et surtout, le phénomène lui-même semble avoir été extrêmement lumineux, puisque le témoin parle d'un éclair aveuglant.

Un point que je trouve maintenant particulièrement intéressant
La photographie présente une source centrale blanche entourée de structures bleues et violettes très symétriques. Cela ressemble fortement à la réponse optique d'un objectif à une source très intense :

Source lumineuse → saturation → halos → diffraction/réflexions internes → traînées colorées.

Mais cela ne signifie pas que la source elle-même était un artefact. Il pourrait parfaitement s'agir de :

- Un phénomène lumineux réel + une importante déformation photographique.

C'est une distinction fondamentale.

Et le bolide reste une hypothèse sérieuse
La chronologie rapportée :

Éclair extrêmement intense → bruit → sphère → traînée → déplacement rapide → nouvelle émission → disparition

est compatible avec plusieurs phénomènes naturels.

Un bolide très brillant reste notamment envisageable. Mais il y a une difficulté : le témoin décrit une évolution pendant près de 30 secondes, alors qu'un météore classique ne reste généralement pas aussi longtemps visible. Une rentrée atmosphérique lente ou une fragmentation d'un objet spatial pourrait éventuellement produire une durée plus longue.
Source : https://app.enigmalabs.io/sighting/224035

2015 MAUITANIE - VILLE ET SOURCE NON IDENTIFIEE - MAURITANIE
Des notes de l'armée de l'air mauritanienne, divulguées en 2015, font état de contacts radar avec des objets dont la trajectoire a changé au-delà des limites normales de vol. Plus tard, des témoignages font état d'orbes laissant des traces dans le lit asséché des oueds, et d'un pilote ayant observé en 2009 un engin triangulaire suivre son avion à la même vitesse. Certains attribuent ces lumières à des bases

souterraines, d'autres aux mêmes traditions liées aux djinns qui alimentent les récits des oasis. https://dyerbolical.com/strange-places-in-mauritania-gateways-to-the-unknown/

ANALYSE

1. Sur la "fuite de 2015" : rien.

Aucune trace dans les archives OVNI déclassifiées (US, France, UK), aucun communiqué du Ministère de la Défense mauritanien, aucun relais dans la presse mauritanienne ou spécialisée. L'armée de l'air mauritanienne elle-même est une très petite structure. Elle est décrite comme recevant la dénomination "Islamic Air Force" et depuis sa création en 1960, elle a été formée exclusivement par des avions de transport, de liaison et d'entraînement, fondée en 1960. Elle a depuis acquis quelques capacités ISR avec des Cessna et C-212, mais elle ne publie pas de registre radar public comme le fait par exemple le CNES en France, qui est la première institution nationale dans le monde à ouvrir ses archives sur les témoignages concernant des objets volants non identifiés. En Mauritanie, il n'existe pas d'équivalent du GEIPAN.

La seule mention d'un contexte radar moderne vient de la coopération avec l'Espagne pour la surveillance maritime, pas aérienne profonde.

2. Sur les orbes dans les oueds

C'est un motif classique du folklore saharien. Le même article rappelle d'ailleurs le contexte culturel : "Nomadic Berber and Moorish traditions speak of jinn—malevolent spirits lurking in the dunes—and unexplained lights piercing the starlit skies.". Les lits d'oueds asséchés créent des effets visuels (tourbillons de poussière électrifiés, feux follets, réflexions) qui sont régulièrement interprétés comme des traces circulaires.

3- Sur le triangle de 2009

L'observation d'un engin triangulaire qui suit un avion à la même vitesse est l'archétype du "triangle noir", très répandu depuis la vague belge de 1989-1990. Il n'y a pas de rapport d'incident aérien mauritanien de 2009 enregistré dans les bases de données d'aviation civile (ASN) ou militaire ouvertes.

Pourquoi les deux explications reviennent tout le temps ?

A - Bases souterraines : L'Adrar et le Richat sont des zones très isolées, avec d'anciennes mines (F'Dérik, Zouérat). Le mythe de bases cachées sous les dunes est une transposition des théories américaines sur Dulce / Area 51 au Sahara.

B - Djinns : Dans les oasis du Tagant, du Hodh ou à Terjit, la tradition islamique explique les lumières errantes et les voix par les djinns nés de feu sans fumée. C'est un cadre interprétatif local beaucoup plus ancien que l'hypothèse extraterrestre, et il alimente naturellement les récits d'oasis.

En résumé : il n'y a pas de dossier mauritanien officiel traçable de 2015. Le cas cité est une compilation d'un site de mystère qui a agrégé trois archétypes UFO (radar impossible, orbes au sol, triangle qui pace) et les a situés en Mauritanie en y ajoutant les deux lectures locales, extraterrestre vs djinns. Les informations relatives à des observations d'ovni citées dans cet article ne sont pas sourcées et nous ne retrouvons jamais de traces dans les sources disponibles sur internet, ceci nous fait douter de la réalité de ces descriptions sommaires.
https://cordis.europa.eu/article/id/27439-france-opens-ufo-archives/fr
https://en.wikipedia.org/wiki/Mauritania_Islamic_Air_Force

14 SEPTEMBRE 2011 — BOUMDEID) - MAURITANIE

Le cas mauritanien le plus important et il est particulièrement intéressant parce que la presse mauritanienne l'a initialement présenté comme un possible OVNI.

Le 14 septembre 2011
Vers 21 h 00 GMT, un phénomène extrêmement lumineux traverse le ciel de la région de Kiffa/Boumdeid. Des centaines de personnes auraient observé le phénomène dans les régions de l'Assaba et du Gorgol. Les témoins rapportent :

- Une lumière extrêmement brillante ;
- Une trajectoire venant du sud-ouest/sud ;

- Une explosion ;
- Un bruit très important ;
- Des vibrations ;
- Une fragmentation terminale.
- Le phénomène fut visible sur une très grande distance.

Une première dépêche de l'Agence Nouakchott d'Information (ANI) décrivait l'événement comme l'explosion d'un « corps étrange et lumineux tombé du ciel ». Les habitants ne savaient pas s'il s'agissait d'une météorite ou éventuellement d'un morceau de satellite.

C'est probablement cette incertitude initiale qui a favorisé sa présentation comme OVNI. Mais l'enquête scientifique a changé complètement le dossier

Ce n'est pas un OVNI aux sens armées de l'air, c'est une chute de météorite avec récupération de fragments.

Ce qui s'est passé le 14 septembre 2011
"Le soir du 14 septembre 2011 à 21h00 GMT, un bolide lumineux a été observé par des centaines de témoins oculaires dans la région au nord et à l'ouest de la ville de Kiffa, dans le département d'Assaba, au sud de la Mauritanie. »

Même résumé dans l'article scientifique de référence :
« Le soir du 14 septembre 2011 à 21h00 GMT, un bolide lumineux a été observé par des centaines de témoins oculaires dans la zone au nord et à l'ouest de la ville de Kiffa [...] Une fragmentation terminale et des phénomènes sonores ont été observés près du point final de la trajectoire. »

« Au moins une masse de 3,5 kg a été observée en impact et récupérée le matin suivant la chute près de Boumdeid (ou Bou Mdeid), à environ 60 km au nord de Kiffa »

En clair: vers 21h00 GMT, mercredi 14 septembre soir, une boule de feu extrêmement brillante traverse le ciel d'Assaba sur un axe sud-est -> nord-ouest. Les témoins à Kiffa, Boumdeid, Barkéol parlent d'un jour en pleine nuit pendant 10-15 secondes, d'une fragmentation terminale avec détonations, puis d'un sifflement. Le lendemain matin, un berger retrouve une pierre noire de 3,5 kg encore chaude dans le sable à 60 km au nord de Kiffa, près de Boumdeid.

Pourquoi la presse a titré OVNI ?
Parce que c'est la première réaction partout. On retrouve la dépêche reprise en boucle le 15 septembre :

"Exclu: Un OVNI chute près de Boumdeid jeudi 15 septembre 2011 / Des habitants de Boumdeid, en Assaba, (sud-est de la Mauritanie) ont été pris de panique, mercredi soir, lorsqu'un objet volant non identifié a illuminé le ciel de la région, selon des témoins oculaires…"

Il faut se rappeler le contexte : avant cet événement, on ne connaissait que 18 météorites pour toute la Mauritanie.

« Avant l'événement de Boumdeid (2011), un total de seulement 18 météorites étaient connues pour la Mauritanie. Parmi ces dernières figuraient 14 découvertes et quatre chutes. »

Le dernier fait observé remontait à Bassikounou, le 16 octobre 2006 : "La météorite de Bassikounou, ou simplement Bassikounou, est une météorite dont la chute a été observée le 16 octobre 2006 près de la localité de Bassikounou". Donc personne n'avait de réflexe "bolide".

La résolution scientifique
L'affaire a été prise en charge par une équipe germano-mauritanienne (Buhl, Toueirjenne, Hofmann et al.). Ils ont cartographié des dizaines de témoignages au GPS, modélisé la trajectoire avec les vents d'altitude, et analysé la pierre.

Le papier precise:

« Le présent article fournit un scénario pour la trajectoire de la météorite Boumdeid (2011) basé sur les paramètres disponibles et les données de vent aux altitudes pertinentes. »

Résultat publié au Bulletin Météoritique officiel sous le nom **Boumdeid (2011)** :

- Chondrite ordinaire type L6, choc S2, altération W0 (donc chute très fraîche)
- Détection 84 jours après la chute de radionucléides à vie courte comme le 56Co et 46Sc, preuve de la récence
- Corps pré-atmosphérique d'environ 10-20 cm de rayon

C'est pour ça que ce cas est cité comme exemple de *"post-event data recovery and trajectory reconstruction in areas not covered by sky-camera networks".*

En ufologie mauritanienne, c'est le seul cas où l'hypothèse OVNI initiale a débouché sur une récupération physique, une analyse de laboratoire et une publication internationale

.

Correction de date

Attention : certaines sources journalistiques donnent le 16 septembre 2011. L'étude scientifique et la base officielle des météorites retiennent le 14 septembre 2011 à environ 21 h GMT.

Source : Étude scientifique de la météorite : https://karmaka.de/?p=3930

16 SEPTEMBRE 2011 — BOUMDEID - MAURITANIE

Il y a ici une confusion importante dans les sources.
Certains articles de presse publiés en 2012 indiquent que le phénomène de Boumdeid avait eu lieu le : 16 septembre 2011 Mais les recherches scientifiques sur la météorite Boumdeid établissent précisément la chute au : 14 septembre 2011 à 21 h GMT.

C'est la date retenue par le Meteoritical Bulletin et par l'étude scientifique consacrée à la chute.
https://karmaka.de/?p=3930

17 SEPTEMBRE 2012 — BOUMDEID - MAURITANIE

Le 17 septembre 2012, soit presque exactement un an après l'événement de 2011, des habitants de Boumdeid auraient observé de nouveau :

- Une lumière très vive ;
- Une forte explosion ;
- Un bruit assourdissant ;
- Des vibrations ressenties au sol ;
- Une lumière visible jusqu'à Kiffa.

Le journal mauritanien Cridem publie le 20 septembre 2012 un article intitulé : *« Encore un OVNI à Boumdeid ? »*

Voici l'article : Une année après, quasiment à la même date, ce lundi 17 septembre les habitants de Boumdeid, en Assaba, (sud-est de la Mauritanie) ont été pris de panique, lorsqu'un objet volant non identifié a illuminé le ciel de la région, selon des témoins oculaires.

Le même phénomène avait été observé le 16 septembre 2011. Le même bruit assourdissant, la même explosion, la même lumière vive qui illumine le ciel et qui est visible jusqu'à Kiffa à plus d'une centaine de km. Déjà l'année dernière, des sites spécialisés en ufologie (étude des OVNI) avaient répertorié le phénomène de Boumdeid sans lui avoir trouvé une explication convaincante.

Dans sa chute dans un lieu, pour le moment non précisé, l'objet a fait un bruit de tonnerre qui a fait trembler la terre et a plongé les habitants des localités environnantes dans une peur panique. D'autres personnes à Kiffa, à quelques deux cents kilomètres de là, ont affirmé avoir vu une lueur dans le ciel.

L'année dernière la brigade de Gendarmerie avait fait une enquête mais elle ne put déterminer l'origine

du phénomène s'il s'agissait d'une météorite ou d'un autre objet. En tout etat de cause la Mauritanie n'a aucun moyen technique ou humain pour mener une enquête sérieuse pour résoudre cette énigme.

En tout cas le phénomène a été rapporté par plusieurs témoins dont certains sont venus jusqu'à Kiffa. En tout pour la deuxième année consécutive les boumdeidois sont témoins passifs du même mystère sans possibilité de lui donner un nom. S'agit-il d'une météorite ? D'un débris spatial ? Ou d'un OVNI ? La seule certitude est que la région est relativement isolée et n'a à proximité aucune activité qui pourrait expliquer le phénomène.

Mais attention Je ne retrouve pas de récupération météoritique comparable à celle de 2011. Et surtout, il ne faut pas confondre les deux événements. Le fait qu'une météorite soit tombé à Boumdeid en 2011 ne prouve absolument pas que l'événement de 2012, s'il n'est pas erroné, était également une météorite.

L'article du CRIDEN n'a pas été retrouvé sur internet, mais la description que le journal a fait selon une autre source, est exactement celle de 2011 et on peut considérer qu'il s'agit d'une erreur d'année.
https://cridem.org/C_Info.php?article=634343

On ne retrouve aucune information sur une météorite retrouvée un an après. De plus la description correspond à l'observation de 2011. Ne serait-ce pas une confusion de date ? – Nous notons l'observation de 2012 en attente de confirmation par d'autres sources. Ce que nous ne sommes pas parvenu à faire.

NOVEMBRE 2011 — DESERT DE L'ADRAR (Secteur de Chinguetti / Ouadane) - MAURITANIE

- Contexte : Témoignage d'expatriés et de guides locaux lors d'un bivouac nocturne.
- Description : Une sphère lumineuse de couleur verdâtre se déplaçant à très grande vitesse sans traînée de condensation, effectuant un virage serré à 90 degrés avant de disparaître.
- Hypothèse : Rentrée de débris spatiaux ou bolide à trajectoire rasante (bien que le changement de cap suggéré par les témoins pointe vers un phénomène de diffraction ou d'illusion d'optique).

Ce qui est logique : l'Adrar est justement la zone où se concentre tout le tourisme saharien mauritanien, les circuits se concentrent dans un périmètre restreint, depuis Atar, jusqu'à Ouadane, en passant par Chinguetti. Des bivouacs nocturnes d'expatriés + guides, il y en a des centaines chaque mois de novembre, ciel parfaitement noir, donc beaucoup de récits oraux qui ne remontent jamais dans la presse.
:

Ce qui est décrit, c'est l'archétype "Boule de feu verte"
« Le corps de la boule de feu était vert et la queue blanche. »
« Une boule de feu vert brillant qui traversa le ciel nocturne [...] était très probablement une météorite"

> La couleur verdâtre, c'est la signature du magnésium et du nickel qui s'ionisent à haute altitude. C'est exactement ce qui a été observé massivement le 14 septembre 2011, le même jour que Boumdeid, au-dessus du sud-ouest américain

« Une boule de feu vert brillant qui a traversé le ciel nocturne au-dessus du sud-ouest des États-Unis hier (14 septembre) était très probablement une météorite, selon la NASA. »

> Et pour novembre 2011, il y a un candidat très proche de votre date :

« Un article sur la boule de feu très brillante des Léonides qui s'est produite à 04 :07 :45 UTC le 19 novembre 2011 est paru dans le Journal d'octobre 2012 »

Chapitre XII - 32
30 - MOZAMBIQUE

Ancienne Colonie Portugaise

La connaissance des OVNI au Mozambique doit beaucoup au travail de Ruy Castel-Branco, un pilote et ufologue mozambicain. Il a fondé le Centre d'Études Astronautiques du Mozambique et a publié en 1987 l'ouvrage OVNIs em África, qui compile de nombreux témoignages de pilotes et d'habitants. Toutefois cet ouvrage n'a pas été à ce jour traduit, les observations ne figurent pas dans les bases de données et en fait nous n'en connaissons qu'une faible quantité.

CATALOGUE

30 JUIN 1947 – CANAL DU MOZAMBIQUE
L'incident s'est produit dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1947, alors que le navire Llandovery Castle naviguait de Mombasa (Kenya) vers Le Cap (Afrique du Sud), en passant par le canal du Mozambique (ou les détours du Madagascar).

- Heure : Environ 23h00, par une nuit sans lune et étoilée.
- Témoins : 12 personnes au total, dont 9 passagers et 3 officiers du navire. Un passager, Mme A.M. King, a fourni un rapport indépendant détaillé.
- Description de l'objet : Il s'agissait d'un engin cylindrique géant, décrit comme ressemblant à un « cigare en acier » ou à un dirigeable, d'environ 1 000 pieds (environ 300 mètres) de long, soit deux à quatre fois la taille du navire lui-même. Il était silencieux, métallique et réfléchissait la lumière des étoiles et de la mer.
- Déroulement : L'objet s'est approché, a ralenti pour maintenir la vitesse du navire et a allumé un puissant projecteur vers la surface de l'eau, permettant aux témoins de mieux le distinguer. Il est resté à environ 50 yards (environ 45 mètres) du navire, à une hauteur de 20 pieds (environ 6 mètres) au-dessus de l'eau.
- Départ : Après plusieurs minutes, l'objet a éteint son projecteur, est monté silencieusement dans le ciel, puis a soudainement jailli vers l'avant avec de « féroces flammes » à l'arrière, disparaissant en quelques secondes.

RECIT D'ORIGINE :
Les données proviennent d'un témoignage indépendant de l'un des passagers (Lorenzen, Flying Saucers, The Startling Evidence, 18) et d'extraits du journal de bord du navire (Edwards 12).

Dans la nuit du 30 juin 1947, la vapeur côtier Landovery Castle traversait le détroit de Madagascar (ou canal du Mozambique ?), au Kenya, en route de Mombasa au Cap, en Afrique du Sud. L'observation a eu lieu vers 23 h, par une nuit sans lune et étoilée. Mme A.M. King, qui rédigea le rapport, se trouvait à l'avant du navire avec une amie lorsqu'elle aperçut quelque chose s'approchant très rapidement. Un passager qui se promenait à l'arrière remarqua également une tache noire inhabituelle, masquant de nombreuses étoiles, qui semblait grossir ou se rapprocher. Il en informa un officier de pont qui confirme ses dires et appelle un supérieur. Au total, neuf passagers et trois officiers du navire ont été témoins de l'événement.

Lorsque l'objet s'est approché, il avait ralenti à la même vitesse que le navire et l'a suivi en se tenant à distance. À son arrivée, il a projeté un puissant faisceau lumineux sur l'eau, et l'objet était parfaitement visible dans la lumière réfléchie par la surface.

Mme King le décrivit comme un gigantesque moteur en acier, en forme de cigare, probablement quatre fois plus long et quatre fois plus haut que le Landovery Castle, situé à une cinqquantaine de mètres sur le côté du navire et à six mètres au-dessus de la surface de l'eau. Les officiers du navire consignèrent dans le journal de bord qu'il s'agissait d'un objet gigantesque en forme de dirigeable, environ deux fois plus grand que le château de Landovery, qui les suivait à environ 800 mètres sur tribord. Cette dernière estimation situait sa longueur à environ 300 mètres. Le journal de bord précisait qu'il était fait d'un matériau si poli et réfléchissant qu'il reflétait non seulement la lumière venant de l'arrière, mais aussi les étoiles. Il reste à proximité pendant plusieurs minutes, sans émettre le moindre bruit.

Le récit de Mme King a apporté les précieuses informations complémentaires suivantes. Juste avant que l'objet ne disparaisse, il a masqué le faisceau lumineux. Des flammes intenses jaillissaient de l'arrière, s'étendant sur une distance équivalente à la moitié de sa longueur tandis qu'il prenait de la vitesse, avant de disparaître silencieusement en quelques secondes. Mme King eut l'impression qu'il devait y avoir une sorte d'immense fournaise à l'intérieur, mais elle trouva étrange de ne pas entendre les flammes.

Source - https://web.archive.org/web/20081202181046/http://www.ufodna.com/uf01/uf0/010353.htm
https://mad30.livejournal.com/78108.html
https://digitalcollections.uwyo.edu/ahcpublic/UFO/ah09554_3_6-7.pdf

JUILLET 1954 – TETE – LE LONG DU FLEUVE ZAMBEZE * MOZAMBIQUE
L'incident de la vallée du Zambèze (Juillet 1954)
Lieu : Région de Tete, le long du fleuve Zambèze.
Description : Des villageois ainsi que des membres d'une mission d'exploration géologique portugaise observent en fin d'après-midi une formation de trois objets circulaires de couleur argentée. Les engins maintenaient une formation en « V » serrée, volaient à basse altitude sans émettre le moindre son, avant d'effectuer une montée en flèche à une vitesse fulgurante.
Source : Récits consignés dans la presse coloniale portugaise de l'époque (O Notícias) et répertoriés plus tard par des chercheurs sud-africains.

Mes Recherches :
1. Précisions sur le journal Notícias
Le journal : Notícias (anciennement O Notícias), fondé en 1926 à Lourenço Marques (actuelle Maputo), était le principal quotidien d'information du Mozambique colonial.
Numérisation et archives : Les éditions des années 1950 ne disposent pas d'un lien hypertexte direct consultable sur le Web. Les archives papier et microfilms originaux sont conservés à la Biblioteca Nacional de Portugal (à Lisbonne) ainsi qu'aux Archives nationales du Mozambique (Arquivo Histórico de Moçambique) à Maputo.
Le traitement médiatique d'époque : À cette période, la presse coloniale portugaise reprenait fréquemment les dépêches sur les « discos voadores » (soucoupes volantes). La parution de juillet 1954 relatait la lettre d'un ingénieur des mines portugais en mission d'exploration géologique dans le district de Tete, adressée à la rédaction pour consigner l'événement.
Il n'existe aucun lien web direct ni page dédiée qui propose une numérisation ou un extrait de cet article spécifique.

2. Le rôle des ufologues sud-africains
L'intégration de ce cas dans la littérature ufologique internationale découle de deux canaux :
L'APRO et le NICAP.

Cynthia Hind : La chercheuse et pionnière de l'ufologie en Afrique australe, Cynthia Hind (représentante du MUFON pour l'Afrique jusqu'à son décès en 2000, a compilé dans ses travaux et revues (UFO Afrinews) les événements historiques du bassin du Zambèze, en reliant ce cas de 1954 aux observations similaires faites le long de la frontière rhodésienne/mozambicaine.

3. Analyse technique et contextuelle du récit
La mission géologique : La présence de prospecteurs et géologues portugais dans la région de Tete en 1954 est historiquement cohérente : cette zone faisait alors l'objet de prospections intensives pour évaluer les gisements de charbon (Moatize) et les ressources minières du bassin du Zambèze.

Le comportement des engins :
Vol en formation en « V » : Motifique récurrent des vagues d'observations des années 1950.

Absence de bruit et virage/montée à grande vitesse : Écarte l'hypothèse des avions de transport militaire ou civil à hélice (type Douglas C-47 Dakota) utilisés par les forces armées portugaises (Força Aérea Portuguesa) ou la compagnie aérienne coloniale DETA, très bruyants et aux capacités d'ascension limitées.

Hypothèses alternatives :

Effet de réfraction / Mirage atmosphérique : Les conditions thermiques extrêmes le long de la vallée du Zambèze en saison sèche (juillet) génèrent d'importantes inversions de température près du sol, propices aux illusions d'optique sur les objets lointains ou les réflexions solaires.

Vol d'oiseaux migrateurs réfléchissant le soleil : Une formation d'grands oiseaux aquatiques (comme des pelicans ou des cigognes) volant en V à haute altitude, dont le plumage blanc reflète le soleil couchant, peut donner de loin l'illusion de disques argentés métalliques silencieux.
Bilan documentaire

Ce cas reste classé comme un récit historique de presse non vérifié sur le terrain. Bien que consigné par des témoins perçus comme crédibles à l'époque (des techniciens géologues), l'absence de relevés d'instruments ou de photographies conserve cet événement au rang des anecdotes d'archives de l'Afrique coloniale.

MILLIEU DES ANNEES 1950 - SAO MARTINHO DE BILENE – GAZA - MOZAMBIQUE
Le résumé de Patrick Gross :
Le journaliste Pablo Villarrubia Mauso, du magazine brésilien d'ufologie "Revista UFO", indique avoir entendu de Fernando Da Silva Martins, qu'il y a un témoignage de l'apparition d'un gigantesque engin extraterrestre sur la Plage de San Martinho, à Bilene, Mozambique, à 180 km au nord de Maputo, dans des milieux des années 1950.

Martins lui a raconté qu'un "cipaio", un policier indigène des anciennes colonies portugaises, a confié un épisode marquant de sa vie. Sans s'identifier nommément, le cipaio a dit que dans la région, à la saison des pluies, des objets volants lumineux descendaient du ciel, desquels sortaient des hommes.

Ces hommes rassemblaient des échantillons de racines, de pomme de terre, du sable et de plantes, et revenaient encore dans l'année suivante. Il y a des décennies, ces atterrissages étaient déjà observés par les ancêtres des habitants actuels de la plage.

Le récit du journaliste Brésilien qui a reçu l'information
Le journaliste brésilien Pablo Villarrubia Mauso, membre du conseil éditorial du magazine brésilien d'ufologie "Revista UFO", indique que l'apparition d'humanoïdes débarquant d'OVNIS semble se produire au Mozambique depuis longtemps.

Selon des informations que lui a donné Fernando Da Silva Martins, on a témoigné de l'apparition d'un gigantesque engin extraterrestre sur la plage de San Martinho de Bilene, à 180 km au nord de Maputo, dans des milieux des années 50, un costume intéressant a été enregistré.

Martins a raconté qu'un "cipaio" - policier indigène des anciennes colonies portugaises, a confié un épisode marquant de sa vie. Sans s'identifier nommément, le cipaio a dit que dans la région, à l'époque des pluies, des objets volants lumineux descendaient du ciel, desquels sortaient hommes.

Ceux-ci rassemblaient des échantillons de racines, de pomme de terre, du sable et de plantes, et revenaient encore dans l'année suivante. Il y a des décennies, ces atterrissages arrivaient déjà, étant observé par les ancêtres des habitants actuels de la plage.

ANALYSE

São Martinho de Bilene, Mozambique – milieu des années 1950

Fiche de synthèse

Élément	Données actuellement disponibles
Lieu	São Martinho de Bilene, province de Gaza, Mozambique
Date	Milieu des années 1950, et non 1955 avec certitude
Saison	Saison des pluies

Élément	Données actuellement disponibles
Témoin à l'origine du récit	Un ancien cipaio, policier indigène de l'administration coloniale portugaise
Identité	Non communiquée
Nombre de témoins	Inconnu
Objet	Objet(s) volant(s) lumineux descendant du ciel
Atterrissage	Oui, selon le récit
Occupants	Des « hommes »
Activité	Collecte de racines, pommes de terre, sable et plantes
Interaction avec témoins	Non rapportée
Photos	Aucune
Traces physiques	Aucune
Rapport contemporain	Non retrouvé
Première source ufologique retrouvée	Pablo Villarrubia Mauso / Revista UFO
Classement que je recommande	C – témoignage historique indirect

Que raconte réellement le témoignage ?
La source aujourd'hui accessible est un article de Pablo Villarrubia Mauso, journaliste et collaborateur de la revue brésilienne Revista UFO.

Villarrubia rapporte une information qui lui aurait été communiquée par Fernando da Silva Martins. Martins lui aurait raconté qu'un cipaio, ancien policier indigène du Mozambique portugais, lui avait confié un épisode marquant de sa vie. Selon ce récit, pendant la saison des pluies, des objets volants lumineux descendaient du ciel dans la région de São Martinho de Bilene. Des hommes en sortaient. Ces hommes auraient alors :

- Recueilli des racines ;
- Pris des pommes de terre ;
- Prélevé du sable ;
- Recueilli des plantes ;
- Puis seraient repartis.

Le récit ajoute que le phénomène aurait recommencé l'année suivante. Enfin, une affirmation beaucoup plus large apparaît : ces atterrissages auraient déjà été observés « depuis des décennies » par les ancêtres des habitants actuels de la plage. C'est donc en réalité un récit de rencontres répétées, et non nécessairement une observation unique.

La chaîne de transmission est extrêmement importante
C'est probablement le point méthodologique le plus important du dossier.

Nous ne possédons pas :
Témoin → enquêteur → rapport original.
Nous avons plutôt :
Cipaio → Fernando da Silva Martins → Pablo Villarrubia Mauso → Revista UFO → catalogues ufologiques ultérieurs

Autrement dit, Villarrubia n'a pas interrogé directement le témoin initial, du moins selon la documentation actuellement accessible.

Le témoin lui-même reste : anonyme.

C'est exactement pourquoi le catalogue critique URECAT considère le dossier comme un témoignage de troisième main, sans enquête indépendante et avec des informations insuffisantes.

Et le « 1955 » ?
C'est une correction importante La source de Villarrubia ne donne pas : « 1955 » Elle dit en portugais : « em meados dos anos 50 » c'est-à-dire : « au milieu des années 1950 ». C'est Albert Rosales qui a catalogué l'affaire sous : 1955 – São Martinho de Bilene tout en précisant lui-même que la date est approximative.
Il faut donc écrire : « Vers 1955 / milieu des années 1950 » et non :« 1955 » comme s'il s'agissait d'une date certaine. C'est une nuance importante.

Le détail des « plusieurs témoins portugais et africains »
Il faut également être prudent. Dans la fiche d'Albert Rosales, on trouve une version beaucoup plus détaillée :

Plusieurs témoins ; Personnel indigène ; Personnel colonial portugais	Objets ovales lumineux ; Atterrissage dans un champ ; Occupants humanoïdes ;	Vêtements argentés lumineux ; Prélèvement de sol et de végétation ; Répétition du phénomène.

Mais ces détails ne figurent pas tous dans le récit original de Villarrubia tel qu'il est reproduit par URECAT. La source primaire secondaire accessible parle simplement du cipaio et des objets lumineux dont sortaient des hommes.

C'est un point essentiel.

Je serai réservé sur la phrase :
« Plusieurs policiers portugais et indigènes ont observé des engins ovales avec des occupants vêtus d'argent. » comme un fait établi.

Je l'écrirais plutôt : « *Une version ultérieure du dossier, notamment dans le catalogue d'Albert Rosales, ajoute la présence de plusieurs témoins, des objets ovales et des occupants vêtus de vêtements argentés ; ces précisions ne sont pas toutes retrouvées dans le récit de départ de Pablo Villarrubia Mauso. »*
C'est beaucoup plus rigoureux.

Que sait-on de l'objet ? Très peu. C'est un autre problème majeur.
Le récit de Villarrubia parle simplement de : « objetos voadores luminosos » — des objets volants lumineux. Nous ne connaissons pas avec certitude la majorité des renseignements utiles pour une identification éventuelle. (La forme ; le diamètre ; la couleur précise ; etc…)

Donc « gigantesque engin extraterrestre » est déjà une interprétation. La source de Villarrubia emploie effectivement l'idée d'une « gigantesca nave não-terrestre », mais le récit transmis ne fournit pas les dimensions permettant de qualifier objectivement l'engin de gigantesque.

Les « hommes » sont-ils vraiment des humanoïdes ?
Là encore, il faut éviter d'aller trop vite. Le témoignage dit simplement que des « homens » sortaient des objets. Donc : hommes / figures humaines est justifié. Mais nous ne savons absolument pas :

- Leur taille ;
- Leur âge apparent ;
- Leur morphologie ;
- Leur couleur de peau ;
- Leurs vêtements ;
- Leur visage ; etc.…

La fiche URECAT confirme que pratiquement tous ces paramètres sont non renseignés.

La collecte de végétaux est le détail le plus original

C'est cependant le point qui rend le récit particulièrement intéressant. Les occupants ne sont pas décrits comme attaquant, communiquant ou poursuivant le témoin. Ils font quelque chose qui ressemble à une activité de collecte : racines pommes de terre sable plantes.

Cela ressemble à un comportement de : prélèvement biologique ; étude environnementale ; collecte géologique et exploration. Mais nous ne savons absolument pas pourquoi.

Les retours l'année suivante

Autre élément remarquable : le récit affirme que les visiteurs seraient revenus l'année suivante. Mais là encore, nous ne savons pas : si le même témoin les a vus ; combien de fois ils sont revenus ; si les observations étaient identiques ou si les habitants avaient établi une sorte de calendrier.

La phrase suivante élargit encore le phénomène en affirmant que les atterrissages étaient connus depuis des décennies et observés par les ancêtres des habitants. Cela transforme donc progressivement : un témoignage individuel en : tradition locale supposée. Mais aucune enquête ethnographique indépendante n'est actuellement citée.

Une piste culturelle intéressante

C'est précisément ici que le cas peut devenir intéressant sans pour autant considérer le récit comme une preuve d'une présence extraterrestre. Le phénomène est situé dans le Mozambique colonial portugais des années 1950, dans une société où les traditions orales avaient une importance considérable. La dernière partie du récit — « les ancêtres avaient déjà observé ces atterrissages » — mérite donc d'être étudiée séparément. Il faudrait déterminer : existait-il réellement, à Bilene, un récit traditionnel concernant des êtres ou objets venant du ciel ? C'est une question différente de : un OVNI a-t-il réellement atterri à Bilene en 1955 ?

Pour l'instant, nous n'avons cependant pas suffisamment de documentation pour affirmer que cette tradition existait réellement avant la publication du récit ufologique.

Existe-t-il une trace dans la presse portugaise de 1955 ?

C'est justement la recherche qui pourrait changer complètement l'évaluation du dossier.
Je n'ai pas retrouvé, dans les sources actuellement accessibles, un article contemporain de :

- Diário de Moçambique ;
- Notícias da Beira ;
- Brado Africano ;
- Notícias de Lourenço Marques ;
- Presse portugaise ;
- Rapports administratifs coloniaux.

Le premier enregistrement clairement identifié est beaucoup plus tardif. URECAT donne comme premier rapport vers 2000, avec publication dans Revista UFO. Cela signifie que nous avons potentiellement un décalage de 45 ans environ entre l'événement supposé et sa première trace ufologique connue. C'est considérable.

Peut-on parler d'un cas « CE3 » ?

Dans la classification ufologique classique, un cas où un objet est associé à des occupants est généralement considéré comme une rencontre rapprochée du troisième type. Le dossier de Bilene pourrait donc être catalogué comme : CE3 / RR3 Mais je mettrais une réserve : « CE3 allégué » car la classification dépend entièrement d'un témoignage indirect.

Résumé complet

São Martinho de Bilene – Mozambique, milieu des années 1950
Rencontre rapprochée alléguée avec des occupants
Lieu : São Martinho de Bilene, province de Gaza, Mozambique
Date : milieu des années 1950, souvent cataloguée comme 1955, mais sans certitude
Type : objet(s) volant(s) lumineux avec occupants

Classification ufologique : CE3 allégué
Classe documentaire proposée : C

Un récit rapporté plusieurs décennies après les faits fait état d'observations répétées d'objets volants lumineux dans la région de São Martinho de Bilene, sur la côte de la province de Gaza. L'affaire a été portée à la connaissance de l'ufologue et journaliste brésilien Pablo Villarrubia Mauso par Fernando da Silva Martins et publiée dans la revue brésilienne Revista UFO.

Selon ce récit, un ancien « cipaio », terme utilisé dans le Mozambique colonial portugais pour désigner un policier indigène, aurait raconté un épisode qu'il considérait comme particulièrement marquant. Pendant la saison des pluies, des objets volants lumineux seraient descendus du ciel dans la région. Des hommes en seraient sortis et auraient procédé à la collecte de racines, de pommes de terre, de sable et de plantes avant de repartir.

Le récit affirme également que ces manifestations se seraient reproduites l'année suivante et que des phénomènes similaires auraient été observés depuis des décennies par les générations précédentes d'habitants de la région.

La date de 1955 doit cependant être considérée comme approximative. La source initiale parle seulement du « milieu des années 1950 ». La date précise de 1955 apparaît notamment dans le catalogue d'Albert Rosales, qui indique lui-même qu'elle est approximative.

Il faut également distinguer le récit initial de certaines versions ultérieures. Le catalogue Rosales ajoute notamment plusieurs témoins, des objets de forme ovale, des occupants vêtus de vêtements argentés et une collecte effectuée dans un champ. Ces précisions ne sont pas toutes présentes dans le récit original attribué à Pablo Villarrubia Mauso et doivent donc être considérées comme des informations secondaires.

Aucun rapport contemporain des années 1950, aucune photographie, aucun dessin réalisé par le témoin, aucune trace physique et aucun document administratif ou météorologique permettant de contrôler l'événement n'ont été retrouvés dans les sources actuellement accessibles.

La chaîne de transmission constitue donc la principale faiblesse du dossier : le témoin initial est anonyme et son récit nous est connu par l'intermédiaire de Fernando da Silva Martins, puis de Pablo Villarrubia Mauso et enfin de la littérature ufologique. Il s'agit ainsi d'un témoignage indirect et tardivement documenté.

Le cas présente néanmoins un intérêt historique particulier. Il constitue l'un des rares récits africains des années 1950 associant explicitement un phénomène aérien lumineux à une activité de collecte de matériaux biologiques et minéraux. La dimension de tradition locale alléguée — selon laquelle les « atterrissages » auraient été connus des générations précédentes — mériterait par ailleurs une enquête ethnographique indépendante.

Évaluation : cas à conserver dans un catalogue historique des observations africaines, mais sans lui attribuer une valeur probante concernant l'origine extraterrestre du phénomène. La classification C paraît actuellement la plus appropriée.

Sources principales : Pablo Villarrubia Mauso, « Pilotos de aeronaves vêem com frequência UFOs sobrevoando a África », Revista UFO, n°105 ; Albert Rosales, catalogue des rapports humanoïdes de 1955 ; Patrick Gross, URECAT-000460.

Mon appréciation finale
C'est un cas intéressant pour l'histoire de l'ufologie africaine, mais sa valeur probatoire est faible. En revanche, il mérite une recherche documentaire spécifique dans les archives portugaises et mozambicaines, car une découverte d'un article de presse de 1954 -1957, d'un rapport administratif colonial ou d'un témoignage indépendant de Bilene changerait considérablement son statut.

La source actuellement la plus détaillée est le dossier critique URECAT, qui reproduit la chaîne de sources et signale explicitement les lacunes du dossier. La source brésilienne originale accessible confirme quant à elle le récit du cipaio, les objets lumineux, les hommes, les prélèvements et les retours allégués.
URECAT – LE SITE DE PATRICK GROSS - https://www.ufologie.patrickgross.org/ce3/1955-mozambique-saomartinhof.htm?utm_source=chatgpt.com
"1955 Humanoid Reports", compilé par Albert Rosales, circa 2001 – CHERCHEUR AMERICAIN, SPECIALISTE DES CAS AVEC HUMANOIDES -

05 AVRIL 1960 – BEIRA – MOZAMBIQUE
« Quatre petits astronautes » après l'atterrissage d'un objet orange

1. Un cas particulièrement spectaculaire, mais une documentation encore indirecte Le cas de Beira, au Mozambique, est l'un des récits ufologiques les plus étonnants associés à l'Afrique portugaise au début des années 1960. Selon une information publiée en 1960, un objet orange, de forme discoïdale et produisant un sifflement aigu, aurait traversé le ciel de Beira avant d'atterrir. Quelques secondes plus tard, l'objet aurait été détruit par une violente explosion. Des témoins auraient alors aperçu quatre petites créatures de forme humaine s'éloignant de l'appareil. L'intérêt documentaire du dossier tient au fait que le récit n'est pas apparu pour la première fois plusieurs décennies plus tard dans la littérature ufologique. Il existe une chaîne de sources contemporaines de 1960. Il faut toutefois être très précis : aucune de ces sources contemporaines accessibles aujourd'hui n'est le témoignage original d'un habitant de Beira. Le récit nous est transmis par la presse.

Je prends connaissance du texte de base de la FSR, qui nous donne beaucoup d'informations sur les diverses sources : En voici le texte original :

Citons de suite la Source FSR car elle est intéressante :
- La deuxième source fondamentale est : Flying Saucer Review, volume 6, n°5, septembre-octobre 1960, p. 126. Vallée cite précisément cette référence.

J'ai retrouvé cette source car la majorité sinon la totalité des numéros de la FSR sont scannés et disponibles sur internet. Voici l'article en Englais et Traduit:

Article Original:
MOZAMBIQUE: Four little spacemen The Times of India, published in Bombay, reports that a flying saucer manned by "four little spacemen" had landed in Mozambique, East Africa. The Times of India quotes Lisbon papers of April 7 and referred to the Portuguese news agency Lusitania as the source of the information. The despatch from this agency stated that inhabitants of Beira, on the Mozambique coast, had seen an orange saucer-shaped object in the sky emitting a sharp whistle. It landed a few seconds later and soon afterwards was destroyed by a loud explosion, the inhabitants said, adding that they had seen four small creatures of human shape running away from the machine. We quote in good faith from the Times of India, but we have been unable to trace any other report of this extraordinary sighting. We should be grateful to any reader who can add to our information on the matter.

Article traduit
MOZAMBIQUE : Quatre petits astronautes
*Le *Times of India*, publié à Bombay, rapporte qu'une soucoupe volante pilotée par « quatre petits astronautes » a atterri au Mozambique, en Afrique de l'Est. Le *Times of India* cite des journaux de Lisbonne datés du 7 avril et indique que l'agence de presse portugaise Lusitania est à l'origine de l'information. La dépêche de cette agence précisait que des habitants de Beira, sur la côte du Mozambique, avaient aperçu dans le ciel un objet orange en forme de soucoupe émettant un sifflement aigu. L'engin a atterri quelques secondes plus tard avant d'être détruit, peu après, par une violente explosion ; les témoins ont ajouté avoir vu quatre petites créatures à forme humaine s'enfuir de l'appareil. Nous relayons ces informations de bonne foi d'après le *Times of India*, mais nous n'avons trouvé aucune autre mention de cette observation extraordinaire. Nous serions reconnaissants à tout lecteur susceptible de nous apporter des précisions à ce sujet.*

Le texte publié dans l'APRO Bulletin

Le dossier est également repris dans le APRO Bulletin de juillet 1960, sous le titre : *« Little Men in Mozambique »*

Texte original
Little Men in Mozambique The Portugese News Agency "Lusitania" pubished a report on the 7th of April which told of the explosion of a saucer near Baira. As the story goes, residents of Baira, on the beach of Mozambique, saw a round orange object emitting a glow as it flew· across the sky. The mysterious air craft landed, and seconds later four little men emerged and ran into fhe woods. Then the craft exploded with a large concussion. No further information was forthcoming except that the object, while in flight, made a loud whistling noise, and the whole incident was observed by hundreds of residents.

Traduction :
Des petits hommes au Mozambique
L'agence de presse portugaise « Lusitania » a publié, le 7 avril, un rapport relatant l'explosion d'une soucoupe près de Beira. Selon ce récit, des habitants de Beira, sur la côte du Mozambique, ont aperçu un objet rond et orange qui émettait une lueur tout en traversant le ciel. L'appareil mystérieux a atterri et, quelques secondes plus tard, quatre petits hommes en sont sortis pour s'enfuir en courant vers les bois. L'engin a ensuite explosé dans un grand fracas.

Aucune autre information n'a été communiquée, si ce n'est que l'objet émettait un sifflement strident en plein vol et que l'incident a été observé par des centaines d'habitants.

2. La chaîne documentaire
La découverte du texte de Flying Saucer Review permet aujourd'hui de reconstituer la transmission de l'information de la manière suivante :

Témoins présumés de Beira
↓
agence de presse portugaise Lusitania
↓
journaux de Lisbonne, 7 avril 1960
↓
The Times of India, Bombay
↓
Flying Saucer Review, 1960
↓
Jacques Vallée, Passport to Magonia
↓
catalogues et ouvrages ufologiques ultérieurs.

Cette distinction est fondamentale.

Nous ne possédons pas, à ce jour, la dépêche Lusitania originale. Nous ne possédons pas non plus, dans le dossier actuellement accessible, l'article du journal lisboète du 7 avril 1960. Nous disposons en revanche de la reproduction faite par Flying Saucer Review et de la mention ultérieure de l'affaire dans les catalogues ufologiques et copie de l'article de l'APRO. Le catalogue de Vallée donne comme référence journalistique Dauphiné Libéré, 9 mai 1960, ce qui constitue une autre piste contemporaine importante. Sa bibliographie identifie bien cette référence comme la source n°126.

3. Le témoignage tel que rapporté par Flying Saucer Review
Dans son numéro de 1960, sous le titre : « MOZAMBIQUE : Four Little Spacemen » Flying Saucer Review explique que le Times of India, publié à Bombay, avait rapporté qu'une soucoupe volante pilotée par « quatre petits astronautes » avait atterri au Mozambique. Le journal indien aurait lui-même cité des journaux de Lisbonne datés du 7 avril, en indiquant que l'information provenait de l'agence portugaise Lusitania. La dépêche aurait indiqué que des habitants de Beira, sur la côte du Mozambique, avaient observé : un objet orange ; se déplaçant dans le ciel ; produisant un sifflement aigu ; qui aurait atterri quelques secondes plus tard ; puis aurait été détruit par une forte explosion et quatre petites créatures de forme humaine ayant été vues s'enfuyant de l'appareil.

Le point essentiel est la réserve exprimée immédiatement par Flying Saucer Review. La revue précise qu'elle publie l'information « in good faith », mais qu'elle n'a trouvé aucune autre mention de cette observation extraordinaire et demande à ses lecteurs de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Cette phrase est extrêmement importante pour l'évaluation historique du cas : la revue ufologique elle-même ne présente donc pas l'affaire comme vérifiée.

4. Une deuxième source contemporaine : l'APRO Bulletin
Le dossier est également repris dans le APRO Bulletin de juillet 1960, sous le titre :
« Little Men in Mozambique » L'APRO attribue également l'information à la Portuguese News Agency 'Lusitania'. La version APRO indique qu'une soucoupe aurait explosé près de Beira. Des habitants auraient observé un objet rond et orange émettant une lueur. L'objet aurait atterri ; quatre « little men » en seraient sortis et auraient couru vers les bois avant que l'engin n'explose. La version APRO ajoute un élément qui n'apparaît pas dans le texte de *Flying Saucer Review : l'événement aurait été observé par des centaines de personnes. Cette précision doit cependant être conservée avec prudence.
Il serait incorrect d'écrire : « Des centaines de personnes ont confirmé l'atterrissage. » La formulation historiquement correcte est : « Selon l'APRO Bulletin de juillet 1960, l'événement aurait été observé par des centaines de personnes. »
Nous ne disposons actuellement ni de la liste de ces témoins, ni de témoignages individuels permettant de vérifier cette affirmation.

5. La question essentielle : quelle est la date exacte ?
C'est ici qu'une correction est nécessaire par rapport à certains catalogues. La date 5 avril 1960 est aujourd'hui largement associée au cas de Beira. Elle apparaît notamment dans Passport to Magonia, cas n°502, avec la formulation : 5 April 1960 — Beira, Mozambique. Vallée résume le cas par un disque orange qui aurait atterri avec un sifflement avant d'exploser, tandis que quatre silhouettes de petite taille s'enfuyaient dans les broussailles. Sa référence est donnée comme FSR 60, 5, p.126. Sa bibliographie renvoie également au Dauphiné Libéré du 9 mai 1960.

Mais il faut distinguer deux choses : 7 avril 1960 = date des journaux de Lisbonne cités par le Times of India, donc date de diffusion de l'information. 5 avril 1960 = date de l'événement retenue par les catalogues ultérieurs. La seconde est parfaitement plausible — une dépêche publiée le 7 avril pouvant rapporter un événement du 5 — mais, tant que nous n'avons pas retrouvé le texte original de Lusitania ou du journal portugais, je recommande cette position : 5 avril 1960 — date généralement retenue pour l'observation ; l'information aurait été publiée par la presse lisboète le 7 avril. C'est beaucoup plus rigoureux que de présenter le 5 avril comme une donnée primaire définitivement établie.

6. Que savons-nous réellement des « quatre petits astronautes » ?
Très peu de choses. La source Flying Saucer Review parle de : quatre petites créatures de forme humaine.

L'APRO parle de : quatre petits hommes. Cela ne permet pas de déterminer :

Leur taille exacte ; Leur morphologie détaillée ; Leur couleur de peau Une éventuelle interaction avec les témoins.	Leurs vêtements ; La présence d'un casque Leur âge apparent ;	Leur visage ; Leur mode de déplacement Leur langage ;

;
Aucun de ces détails ne doit être ajouté au dossier sans nouvelle source.

Il est également préférable d'éviter l'expression « extraterrestres ». Les sources parlent de « petits hommes », de « petites créatures humaines » ou de « spacemen ». Elles ne démontrent absolument pas leur origine.

7. S'agit-il d'un « crash d'OVNI » ?
Pas exactement. Le vocabulaire « crash » est devenu courant dans certains catalogues modernes, mais le récit original est plus nuancé. Selon Flying Saucer Review, l'objet :

- Arrive dans le ciel ;
- Produit un sifflement ;
- Atterrit ;
- Quatre petites créatures sont vues s'enfuir ;
- L'appareil est ensuite détruit par une explosion.

Il n'est donc pas question, dans cette source, d'un appareil arrivant à grande vitesse et s'écrasant au sol. Il serait préférable de parler de : « atterrissage suivi d'une explosion » ou « prétendu atterrissage et destruction d'un objet ».

Le terme « crash » peut être conservé entre guillemets lorsqu'il s'agit de reprendre la terminologie de certains catalogues modernes.

8. Existe-t-il des preuves matérielles ?
Aucune n'est actuellement documentée. Nous n'avons pas trouvé dans les sources disponibles : photographie ; dessin réalisé par un témoin ; fragment métallique ; débris ; épave récupérée ; rapport de police ou autres etc… C'est une faiblesse majeure du dossier. Même si l'on retenait l'affirmation APRO selon laquelle des centaines de personnes auraient assisté à l'événement, le dossier documentaire demeure étonnamment pauvre.

9. Le problème de la source Lusitania
La présence de l'agence Lusitania est néanmoins importante. Nous ne sommes pas devant une simple histoire apparue dans un livre ufologique des années 1980 ou 1990. L'information aurait été transmise par une agence de presse portugaise active dans les territoires portugais d'Afrique. Des publications historiques consacrées à la presse indiquent d'ailleurs que Lusitania constituait alors l'une des principales sources de nouvelles étrangères pour la presse des territoires portugais d'Afrique. Cela rend la recherche dans les archives portugaises particulièrement intéressante. Mais la présence du nom Lusitania ne constitue pas une authentification du phénomène. Une agence de presse peut transmettre une information reçue d'un correspondant sans avoir elle-même enquêté sur place. Il faut donc rechercher : « Lusitania, 7 Abril 1960, Beira, disco/soucoupe » et les variantes portugaises correspondantes.

10. Une piste particulièrement intéressante : la presse de Beira. Si l'événement impliquait réellement des centaines de témoins et une explosion visible ou audible, la presse locale constitue probablement la piste la plus importante. En 1960, Beira disposait de sa propre presse. Les archives de la presse mozambicaine de cette période doivent donc être recherchées avant de considérer le dossier comme définitivement fermé. Les titres à rechercher en priorité sont notamment :

- Notícias da Beira ;
- Diário de Moçambique ;
- Presse de Lourenço Marques ;
- Journaux portugais de Lisbonne ;
- Dépêches Lusitania.

Le fait que l'information soit passée par Lisbonne ne signifie pas nécessairement que son origine était Lisbonne : elle pouvait provenir d'un correspondant ou d'une source locale de Beira.

12. Vallée et la constitution du dossier ufologique
Le cas est ensuite entré dans la littérature ufologique internationale. Jacques Vallée l'a intégré à Passport to Magonia sous le numéro 502, avec une formulation très condensée : 5 avril 1960 — Beira, Mozambique : disque orange, sifflement, explosion et quatre silhouettes de petite taille s'enfuyant dans les broussailles.

La bibliographie de Vallée renvoie au Dauphiné Libéré, 9 mai 1960, tandis que les sources modernes reprennent généralement le même récit.

13 - Ce que l'on peut éventuellement envisager comme explication
Il faut ici distinguer le phénomène initial de son interprétation. Hypothèse météorique

Un bolide peut produire : une forte luminosité ; une couleur orange ; un déplacement rapide ; un sifflement ou des phénomènes acoustiques rapportés ou une fragmentation ou une explosion apparente. Cela pourrait éventuellement expliquer une partie du récit. Mais cette hypothèse n'explique évidemment pas, à elle seule, l'observation de quatre silhouettes humaines.

Aéronef ou engin terrestre - Un appareil terrestre inhabituel pourrait éventuellement expliquer un objet perçu comme discoïdal et un bruit particulier. Mais aucune information disponible ne permet d'identifier un appareil précis.

Déformation ou amplification journalistique
Cette possibilité mérite également d'être conservée. Le récit a traversé plusieurs niveaux de transmission :

Témoins présumés → Lusitania → presse lisboète → Times of India → FSR → APRO → littérature ufologique.

À chaque étape, certains détails peuvent avoir été condensés, traduits ou reformulés.

Canular : Il ne peut pas être exclu. Mais nous ne disposons actuellement d'aucun élément permettant de démontrer qu'il s'agissait d'un canular.

Conclusion critique
Le cas de Beira est donc plus solide historiquement comme affaire de presse de 1960 que comme affaire ufologique démontrée. C'est une nuance importante. Nous pouvons affirmer avec une assez bonne sécurité que l'histoire d'un mystérieux objet orange et de quatre petites créatures circulait dans la presse internationale au printemps 1960 et qu'elle était attribuée à l'agence portugaise Lusitania. Nous ne pouvons pas, avec les documents actuellement retrouvés, affirmer que l'atterrissage a réellement eu lieu. La prochaine étape décisive serait donc de retrouver, si elle existe encore, la dépêche Lusitania du 7 avril 1960 ou le journal portugais qui l'a publiée.

Si cette pièce était retrouvée, elle pourrait permettre de répondre à plusieurs questions fondamentales : date exacte de l'événement, lieu précis autour de Beira, nombre réel de témoins, identité d'un correspondant local, nature de l'explosion et origine des informations concernant les quatre petites créatures.

C'est précisément pour cette raison que je conserve ce cas : non comme une « preuve d'atterrissage extraterrestre », mais comme un remarquable dossier historique sur la circulation d'un récit ufologique africain dans la presse portugaise et internationale en 1960.

https://projectavalon.net/lib/Jacques%20Vallee%20-%20Passport%20to%20Magonia.pdf?utm_source=chatgpt.com Passeport to Magonia de Jacques Vallée, que vous pouvez télécharger.
https://fr.scribd.com/document/1057416619/Humanoid-Encounters-1960-1964-the-Others-Amongst-Us?utm_source=chatgpt.com Une section du catalogue d'Albert Rosales, chercheur américain spécialisé dans les apparitions d'Humanoïdes.
https://www.ufologie.patrickgross.org/ce3/1960-04-05-mozambique-beira.htm?utm_source=chatgpt.com
https://www.ufomagazines.com/apro-bulletin-apro-bulletin-1960-07-00-july/?utm_source=chatgpt.com

14 AOUT 1966 - %AÏTP – LOURENCO MARQUES – MOZANBIQUE
Les météores de Maputo / Lourenço Marques (14 août 1965)

Analyse détaillée de l'incident et contexte
Les témoins : Le signalement est particulièrement remarquable car il combine des observations au sol (habitants de Lourenço Marques) et des témoignages en vol par des membres d'équipage de l'aviation civile (compagnie coloniale DETA - Divisão dos Transportes Aéreos), apportant un biais d'observation réduit par rapport à un témoin isolé.

Zone géographique : La baie de Delagoa (aujourd'hui baie de Maputo) offre une très grande visibilité dégagée vers l'est et l'océan Indien, ce qui facilite l'observation d'événements à haute altitude sur de longues distances.

Le phénomène de fragmentation : La scission d'un objet lumineux en deux entités s'éloignant dans des directions opposées après une phase de stabilisation apparente est le point le plus singulier du récit, car il s'éloigne du comportement classique d'un simple bolide ou météore.

2. Pistes et hypothèses explicatives
Rentrée d'un débris spatial (Satellite / Étage de fusée) :
L'année 1965 marque une accélération majeure de la course à l'espace. Les rentrées atmosphériques de corps de fusées ou de satellites usagés génèrent exactement ce type de visuel : un objet cylindrique très lumineux avec une longue traînée incandescente (orange/rouge).

La rupture sous l'effet de la chaleur et des forces aérodynamiques provoque la séparation du corps principal en plusieurs morceaux distincts. L'illusion de "directions opposées" est souvent créée par l'effet de perspective de deux débris se séparant sur des trajectoires légèrement divergentes au moment de l'explosion.

Bolide exceptionnel (Météorite) :
La traversée de l'atmosphère par un bolide de grande taille à faible angle d'entrée peut donner l'illusion d'une stabilisation momentanée lorsqu'il se déplace parallèlement à la ligne d'horizon, suivie d'une fragmentation spectaculaire (bolide à désintégration explosive).

Observation astronomique :
Des transmissions de résumés d'observations ont été envoyées aux observatoires d'Afrique du Sud (notamment le Union Observatory de Johannesburg), mais aucune confirmation d'un corps céleste naturel spécifique n'a été gravée dans les registres officiels d'astronomie.

Sources d'archives et accessibilité du lien
Presse locale : L'événement a été relayé dans le quotidien local Notícias et dans le Diário de Lourenço Marques de mi-août 1965. Ces collections sont conservées exclusivement au format papier/microfilm au Arquivo Histórico de Moçambique (Maputo) et à la Biblioteca Nacional de Portugal (Lisbonne).

Catalogues spécialisés : Ce cas a été brièvement repris dans des bulletins d'information sud-africains des années 1970 et dans les archives privées de chercheuses régionales comme Cynthia Hind, mais il n'a jamais fait l'objet d'un transfert vers une base de données en ligne moderne avec permalien.

13 DECEMBRE 1968 — ILE DE XEFINA – LOURENCO MARQUES
Source de l'information https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-01/

La source est le n°1 de UFO AFRINEWS, juillet 1988, revue éditée par Cynthia Hind. L'article figure dans la rubrique "Some Unusual Cases (Not previously reported)", sous le titre:
"Report from W S Van Heerden, Sunnyside, Pretoria, South Africa"

Le texte précise que Van Heerden était, au moment des faits, South African Consul-General in Mozambique.

Ce que rapporte exactement la source
Le vendredi 13 décembre 1968, W. S. Van Heerden aurait observé un objet alors qu'il se trouvait dans la région de Lourenço Marques, l'actuelle Maputo. L'élément géographique particulièrement intéressant que je n'eusse pas antérieurement est : île de Xefina

Selon UFO AFRINEWS, Van Heerden aurait vu l'objet stationnaire au-dessus de l'île de Xefina. La description est assez précise :

- Objet apparemment stationnaire ;
- Forme comparée à deux soucoupes placées dos à dos ;

- Forme générale allongée et effilée ;
- Contours décrits comme nets ;
- Couleur gris foncé ;
- Altitude estimée : 150 à 200 mètres ;
- Durée d'observation : environ 30 secondes.

Puis, alors que Van Heerden se déplaçait vers l'est, l'objet serait réapparu. Il aurait :

- Brusquement réapparu ;
- Commencé à monter ;
- Pris une très grande vitesse ;
- Filé en direction du sud-ouest ;
- Présenté alors une apparence différente, décrite comme celle d'un disque parfaitement circulaire

.
Aucun bruit n'aurait été entendu, à l'exception du bruit de la voiture de Van Heerden.

Nous savons du cas : 13 décembre 1968 — Lourenço Marques (au-dessus de l'île de Xefina), Mozambique. W. S. Van Heerden, alors consul général d'Afrique du Sud au Mozambique, rapporte avoir observé pendant environ 30 secondes un objet gris foncé stationnaire à environ 150–200 m d'altitude au-dessus de l'île de Xefina. Il le décrit comme une forme allongée et effilée évoquant deux soucoupes réunies par leur face inférieure. Plus tard, alors qu'il se déplaçait vers l'est, l'objet serait réapparu, aurait grimpé rapidement puis se serait éloigné à grande vitesse vers le sud-ouest, prenant alors l'apparence d'un disque circulaire. Aucun bruit n'aurait été entendu en dehors de celui de son automobile. Source : W. S. Van Heerden, témoignage publié par Cynthia Hind dans UFO AFRINEWS, n°1, juillet 1988. Classe B/C.

Le point capital : ce n'est pas un rapport contemporain de 1968. C'est probablement le principal élément critique - L'observation est datée du 13 décembre 1968, mais le témoignage que nous possédons n'a été publié qu'en juillet 1988, soit environ 19 ans et 7 mois plus tard.

UFO AFRINEWS indique d'ailleurs que cette rubrique contient des cas “Not previously reported”. Cela signifie que nous devons distinguer : Événement allégué

13 décembre 1968 - Première source actuellement retrouvée - Cynthia Hind / UFO AFRINEWS, juillet 1988 Cette différence chronologique est importante. Nous n'avons pas, pour l'instant, retrouvé : article de presse de décembre 1968 ; rapport diplomatique sud-africain ou un autre rapport, photographie ou un autre témoignage.

Il y a cependant un élément qui justifie de ne pas classer immédiatement le cas car le témoin présenté par Hind est une personne ayant une fonction diplomatique importante : consul général sud-africain au Mozambique. Cela donne au témoignage un intérêt historique particulier. Mais attention : la fonction diplomatique ne constitue pas une preuve de la nature de l'objet. Elle augmente surtout l'intérêt que présente le témoignage en matière de provenance et de contexte. Nous devons également faire une distinction entre : « W. S. Van Heerden était consul général » et « W. S. Van Heerden a officiellement rapporté l'observation à son gouvernement. » La première affirmation est celle de la source ufologique. La seconde n'est pas démontrée par les documents que j'ai retrouvés.

J'ai trouvé une piste intéressante, quant à l’existence de X.S. Van Heerden mais elle doit être maniée avec prudence. Un document de l'AIEA de 1973 mentionne un W. S. van Heerden comme membre de la délégation sud-africaine et le présente alors comme Deputy Secretary, Multilateral Division, Department of Foreign Affairs. Cela démontre qu'une personne portant exactement ce nom occupait effectivement une fonction importante au sein de la diplomatie sud-africaine.

Mais je ne considérerais pas encore comme définitivement démontré qu'il s'agit bien de la même personne que le consul général de Mozambique de 1968. Il faudrait rechercher dans les annuaires diplomatiques sud-africains de 1967–1969 afin de faire le lien biographique.

La localisation : Xefina - La mention de Xefina est importante. L'île de Xefina se trouve dans la baie de Maputo, à proximité de l'actuelle capitale mozambicaine. Le fait que le témoin donne une référence géographique précise est intéressant parce que l'observation n'est pas simplement : « quelque part au Mozambique ». Nous avons désormais :

Lourenço Marques → baie de Maputo → île de Xefina.

La forme de l'objet
La description est également assez particulière. Première phase : « two saucers placed bottom to bottom » soit approximativement : deux soucoupes réunies par leur face inférieure. Cela donne un objet ressemblant à un double cône / lentille allongée, mais Van Heerden le décrit comme elongated and tapering.

Puis seconde phase : completely circular disc Donc il y aurait eu une différence apparente entre :

Forme allongée / fuselée → disque circulaire

Cela peut être interprété de plusieurs manières.

1 Première possibilité : changement réel d'orientation
Un objet lenticulaire vu sous différents angles peut donner des silhouettes très différentes.

2 Deuxième possibilité : changement de distance
À mesure que l'objet s'éloigne ou se rapproche, la perception de sa forme peut changer.

3 Troisième possibilité : changement réel de configuration
C'est ce que certains ufologues pourraient interpréter comme un changement de forme.

Mais il n'existe évidemment aucune preuve permettant de retenir cette troisième interprétation.

Van Heerden aurait estimé l'objet à : 150 à 200 m d'altitude. Si cette estimation est correcte, il ne s'agissait pas d'un petit point lumineux observé à plusieurs kilomètres. L'objet aurait donc été relativement proche. Mais il manque une donnée essentielle : quelle était sa taille angulaire ?

Sans taille angulaire, l'estimation de la distance ne peut pas être transformée en estimation fiable de la taille réelle.

C'est un autre élément à prendre en compte. La première observation aurait duré : environ 30 secondes. Puis l'objet réapparaît lors du déplacement du témoin. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'une observation extrêmement longue permettant une étude détaillée. En revanche, la combinaison : faible altitude supposée + immobilité + changement de position + accélération apparente rend le récit intéressant sur le plan ufologique.

9. L'absence de bruit
Le témoin ne rapporte pas de bruit provenant de l'objet.
La seule source sonore mentionnée serait :
le bruit de sa voiture.
C'est intéressant, mais il faut éviter de transformer cela en « silence absolu ».
Le texte signifie plutôt :
aucun bruit attribué à l'objet n'a été perçu.
Un objet aérien conventionnel vu à distance peut lui aussi paraître silencieux selon les circonstances, notamment en fonction de son altitude, de la direction du vent, du bruit ambiant et du type de propulsion.

Une particularité très intéressante : Cynthia Hind le considère comme un cas « non précédemment rapporté » C'est un détail que je trouve particulièrement important. Le sommaire de UFO AFRINEWS

place le témoignage Van Heerden dans : Some Unusual Cases (Not previously reported). Cela explique probablement pourquoi nous ne trouvons pratiquement aucune trace de cette observation dans les bases classiques. Il est donc très possible que le dossier soit resté privé pendant près de vingt ans avant que Van Heerden ne le transmette à Cynthia Hind. Cela change notre interprétation de l'absence de presse en 1968 : L'absence de trace contemporaine ne signifie pas nécessairement que l'observation n'a pas été racontée ; elle signifie surtout que nous ne disposons pas actuellement d'une publication contemporaine.

13. Fiche catalogue définitive que je vous recommande

Élément	Donnée
Date	13 décembre 1968
Pays	Mozambique
Territoire de l'époque	Mozambique portugais
Lieu	Lourenço Marques, secteur de l'île de Xefina
Témoin	W. S. Van Heerden
Fonction alléguée	Consul général d'Afrique du Sud au Mozambique
Heure	Non indiquée dans la source accessible
Durée initiale	≈ 30 secondes
Objet	Gris foncé, allongé et effilé
Forme	Comparée à deux soucoupes réunies face contre face
Position	Stationnaire au-dessus de Xefina
Altitude estimée	150–200 m
Seconde observation	Objet réapparaissant, montant puis partant rapidement vers le sud-ouest
Aspect final	Disque parfaitement circulaire
Bruit	Aucun bruit attribué à l'objet
Photographie	Non connue
Radar	Non connu
Traces physiques	Aucune
Autres témoins	Non indiqués
Enquête	Non documentée
Première publication retrouvée	UFO AFRINEWS, n°1, juillet 1988
Source	Cynthia Hind / témoignage W. S. Van Heerden
Classe	B/C (C+ provisoire)

Source principale AFRINEWS
https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-01/
La page indique également que le PDF original est conservé aux archives AFU de Norrköping.

18 DECEMBRE 1972 – VOL BEAIRA – MAPUTO
Un Boeing 737 des Lignes Aériennes de Mozambique (DETA) a rapporté avoir été approché par un gigantesque OVNI vert en forme de capsule. L'objet serait passé à très courte distance de l'avion avant de disparaître à grande vitesse. Selon les sources, l'incident s'est déroulé de la manière suivante :

Le contexte : Un Boeing 737 des Lignes Aériennes de Mozambique (DETA) effectuait une liaison entre Beira et Lourenço Marques (aujourd'hui Maputo).

L'apparition : Dans un ciel totalement dégagé, un OVNI gigantesque, de couleur verte et en forme de capsule, est apparu et s'est dirigé droit vers l'avion.

La manœuvre : Après un échange radio tendu entre le pilote et la tour de contrôle, l'objet est passé à très courte distance de l'appareil, avec une inclinaison ascendante d'environ 5 degrés.
La disparition : L'objet a ensuite disparu dans le ciel à une vitesse extrêmement élevée, pour le soulagement de tous à bord.

Témoignages de l'équipage
Des extraits de témoignages de l'équipage apportent des détails supplémentaires sur l'observation :
Le commandant de bord (Commandant Pinto) : Il a décrit avoir vu l'objet pendant environ quarante-cinq minutes et a rapporté que des personnes à Beira l'avaient vu stationner pendant plus de trois heures. Il s'est demandé si l'objet avait réagi à l'allumage de ses feux d'atterrissage et si ses instruments avaient signalé que l'avion s'approchait trop près.

Le copilote (Jamal) : Il a indiqué que le commandant de bord avait attiré son attention sur l'objet. Il l'a décrit comme un objet long, plus grand que leur avion, sans hublots et d'aspect métallique, semblant planer au-dessus de l'embouchure du fleuve Save.

La chef de cabine (Isabel Lobo) : Elle a raconté que, lorsque l'avion s'est arrêté à Beira, elle a vu l'objet qui ressemblait à une très grande étoile, mais qui ne scintillait pas. Elle a précisé qu'il avait été détecté au radar. Elle a également décrit avoir vu les projecteurs de l'objet dans une formation triangulaire, dont la lumière était si puissante qu'elle faisait mal aux yeux. Elle a ajouté que lorsque le commandant a allumé et éteint ses feux d'atterrissage, l'objet s'est soudainement éloigné dans la direction opposée.

Source de l'information
L'essentiel des informations sur ce cas provient des travaux de Ruy Castel-Branco, un pilote et ufologue mozambicain. Il a recueilli de nombreux témoignages de pilotes et de civils en Afrique dans les années 1970, qu'il a compilés dans son livre "OVNIs em África" (1987).

Si vous souhaitez approfondir le sujet, la lecture de cet ouvrage ou des recherches sur les travaux de Ruy Castel-Branco pourraient vous fournir des informations plus détaillées. https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/

12 JANVIER 1973 - MAPUTO – LOURENCO MARQUES - MOZANBIQUE
Observation de deux sphères lumineuses légèrement aplaties, décrites comme ayant la forme de "pommes". Elles sont restées statiques pendant deux minutes en tournant sur elles-mêmes à très grande vitesse.

Selon le récit recueilli par Ruy Castel-Branco, l'incident s'est déroulé de la manière suivante :

Le contexte : L'observation a eu lieu le 12 janvier 1973, aux alentours de 01h00 du matin, à une distance d'environ 800 mètres du quartier Rui Patrício à Lourenço Marques.

Les témoins : Les principaux témoins étaient Raúl Alvez Calane da Silva, un reporter d'un magazine mozambicain, et son frère Mário.

L'apparence des objets : Deux sphères lumineuses sont apparues. Elles présentaient un léger aplatissement sur les bords, ce qui leur donnait une forme rappelant celle d'une "pomme".

Le comportement : Les deux objets sont restés statiques pendant deux minutes, tout en tournant sur eux-mêmes à une très grande vitesse.

La manœuvre : Après cette phase stationnaire, les deux sphères ont commencé à s'élever progressivement et de manière symétrique, jusqu'à disparaître comme deux points lumineux dans le ciel. De manière inexplicable, elles sont ensuite redescendues dans une autre zone, toujours ensemble et en gardant la même distance l'une de l'autre.

Une précision sur la nature de la "rotation"
Un détail important a été relevé par les témoins : la rotation apparente des sphères n'était peut-être pas un mouvement mécanique. Ils ont émis l'hypothèse qu'il pouvait s'agir en réalité d'un échange rapide de lumières oscillant entre le bleu, le vert et le rouge, bien que la couleur jaune-orangé ait été prédominante.

La source de l'information
L'ensemble de ces informations provient des recherches de Ruy Castel-Branco, un pilote et ufologue mozambicain qui a recueilli de nombreux témoignages en Afrique dans les années 1970. Ce cas est documenté dans son livre "OVNIs em África" (1987). Il est également cité dans un article de synthèse sur les observations d'OVNI en Afrique, qui reprend les travaux de Castel-Branco. https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/

10 FEVRIER 1973 LOURENCO MARQUES – MAPUTO – MOZAMBIQUE
C'est en fait le même cas que celui du 12 janvier 1973
Le cas de 1973 ci-dessous, C'est un entrefilet, pas une grosse enquête à l'époque :

Le 10 février 1973, le "Rhodesian Herald" a publié un bref rapport selon lequel un avion de Mozambique Beta Airlines était suivi par un objet volant non identifié lors d'un vol de nuit de Beira à Lourenco Marques. L'histoire a été publiée par le service de presse Herald Africa.

C'est tout ce qui est paru dans la presse le jour J.

Qui a enquêté ? Joe Brill, le correspondant MUFON pour l'Afrique (basé en Rhodésie à l'époque). Il récupère l'histoire et la publie dans SKYLOOK, la revue officielle du MUFON, en août 1973 sous le titre :
"Captain of Boeing 737 Jet Gives Personal Account of UFO Sighting - UFO Follows Mozambique Beta Airlines Plane - Joe Brill Gets Story"

Malheureusement, le PDF de SKYLOOK d'août 1973 est très abîmé, mais on a le sommaire qui confirme : page 5 - "Captain of Boeing 737 Jet Relates UFO Sighting".

On n'a pas de description détaillée de l'objet en 1973 - juste "suivi par un OVNI".

Pourquoi vous trouvez 2 dates pour le même pilote ?
Parce que le même pilote, le Commandant Simplicio Pinto de LAM (Mozambique Airlines), va revivre EXACTEMENT la même chose 15 ans plus tard, le 11 février 1988, et là c'est un cas majeur avec radar. C'est ce cas de 1988 qui est documenté en détail dans le National Enquirer et qui est souvent mélangé avec 1973 :

Énorme objet luminescent – décrit comme « assez vaste pour abriter un hangar à avions » Il volait à 11 000 pieds : « Il faisait du surplace à 11 000 pieds à ce moment-là, et je suis monté vers lui » Trois lumières rectangulaires disposées en triangle : « il présentait trois lumières rectangulaires, disposées en triangle avec deux en bas et une en haut ». Suivi radar confirmé par une météorologue gouvernementale : « Une météorologue gouvernementale au Mozambique affirme avoir suivi l'énorme objet au radar pendant que le pilote, le capitaine Simplicio Pinto, le prenait en chasse »

« L'objet est apparu alors qu'aucune activité aérienne n'était prévue dans cette zone, hormis ce vol civil (piloté par Pinto). C'était un OVNI. » « Des centaines de personnes à Beira disent avoir vu l'OVNI »Le pilote poursuit jusqu'à 24,000 feet puis 45,000 feet, puis abandonne à cause de la pluie et du carburant bas

Rapport officiel au gouvernement du Mozambique, 5 journalistes du journal Noticias assignés à l'enquête
MOZ-1973-02-10 - Beira -> Maputo - NUIT
Type : Rencontre avion
Source: Rhodesian Herald 10/02/73 + SKYLOOK N°69 août 1973 p.5
Témoins : équipage Beta Airlines (nom non donné en 73)

Crédibilité : B - presse + enquête MUFON, mais description trop courte

MOZ-1988-02-11 - Beira - CHASSE
Type : RR1 + Radar visuel - Cas majeur africain
Source : National Enquirer 17 janvier 1989 + témoignage direct Pinto
C'est celui avec les 3 lumières rectangulaires en triangle
https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/

JUIN 1973 - AEROPORT DE LOURENCO – RADAR – MOZAMBIQUE
Début juin 1973 – Lieu non précisé : Un OVNI aurait été observé en train de changer continuellement de couleur.

Selon les sources, l'incident s'est déroulé de la manière suivante :
Le contexte : L'observation a eu lieu dans les premiers jours de juin 1973 à l'aéroport de Lourenço Marques (aujourd'hui Maputo, Mozambique).

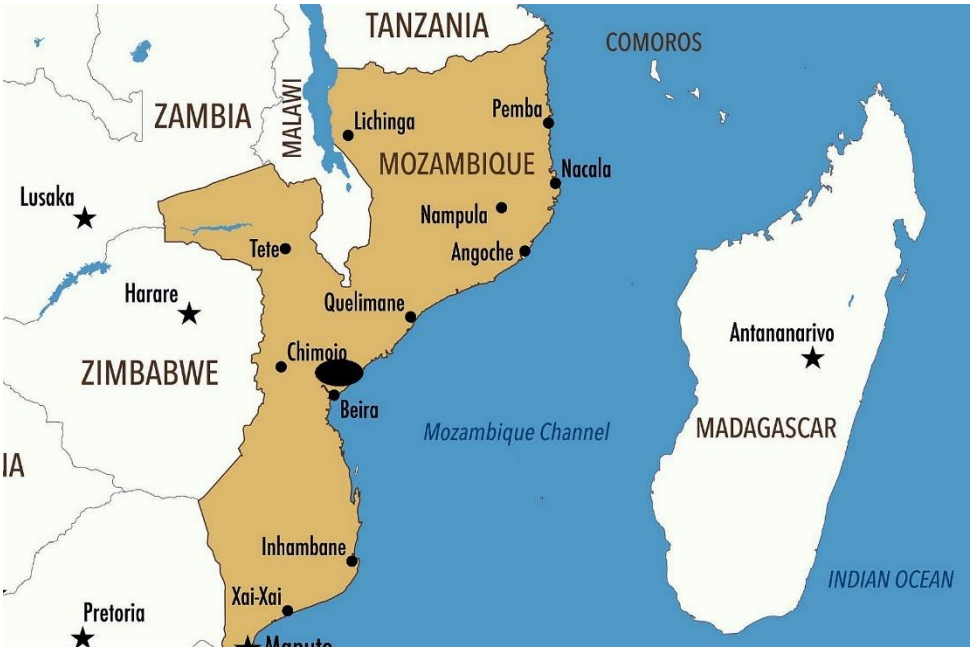
Les témoins : Les principaux témoins étaient les contrôleurs de radar de l'aéroport.

L'apparence de l'objet : Ils ont observé un objet de forme discoïde (en forme de disque) au-dessus de l'une des pistes de l'aéroport.

Le comportement : L'objet changeait continuellement de couleur, passant du jaune clair au bleu, puis au vert. Les manœuvres de l'objet auraient pu mettre en danger la sécurité des vols, en particulier lors des atterrissages et des décollages.

La source de l'information
L'ensemble de ces informations provient des recherches de Ruy Castel-Branco, un pilote et ufologue mozambicain qui a recueilli de nombreux témoignages en Afrique dans les années 1970. Ce cas est documenté dans son livre "OVNIs em África" (Coimbra Editora, 1987) et repris dans un article de synthèse sur les observations d'OVNI en Afrique.
https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/

NOVEMBRE 1978 – BEIRA – CANAL DU MOZAMBIQUE
Les lumières du canal du Mozambique (Novembre 1978)



Lieu : Canal du Mozambique (au large de Beira).

Description : L'équipage d'un cargo de ligne reliant le Mozambique à Madagascar signale l'apparition de plusieurs sphères lumineuses pulsantes (passant du blanc au bleu) survolant le navire pendant près d'une demi-heure. Les lumières semblaient réagir aux projecteurs du navire en changeant d'altitude.
Source : Journal de bord (logbook) du navire, réutilisé ultérieurement dans des compilations ufologiques

Analyse et contexte de l'observation
Cadre géographique : Le canal du Mozambique est une zone maritime stratégique traversée par les routes commerciales reliées au port de Beira, l'un des principaux accès maritimes de la région.

Comportement signalé : La durée (environ 30 minutes) et la pulsation chromatique (blanc au bleu) sont caractéristiques de plusieurs témoignages d'équipages de la marine marchande. La réaction supposée aux projecteurs du navire (variation d'altitude) suggère une interaction visuelle perçue par la passerelle, bien que cela puisse aussi résulter d'un effet d'optique ou de réflexion atmosphérique.

Typologie de la source : La mention au journal de bord (logbook) constitue la première étape d'archivage officiel en mer. Ces consignes écrites par les officiers de quart sont réputées fiables car rédigées à chaud par du personnel formé à la navigation et à l'observation des conditions météorologiques/astronomiques.
Pistes d'explication conventionnelles

Lors de l'analyse de ce type de cas en milieu maritime, plusieurs hypothèses naturelles ou technologiques sont systématiquement évaluées :

Phénomènes bioluminescents ou optiques marins : La bioluminescence marine ou les reflets d'éco-sondes/projecteurs sur des bancs de brume basse peuvent parfois créer l'illusion de sphères lumineuses en mouvement autour de la coque.

Conditions météo-atmosphériques : Des phénomènes d'électricité atmosphérique (foudre en boule ou feu Saint-Elme sur les mâts) ou des réfractions optiques dues aux inversions thermiques au-dessus de l'eau.

Activités militaires ou spatiales : La région voyait circuler des engins de surveillance navale et spatiale dans le cadre de la guerre froide, ainsi que des rentrées atmosphériques de débris spatiaux.
Conservation et documentation

Ce récit a rejoint les répertoires d'observations maritimes compilés par des chercheurs (tels que les travaux d'Antonio Ribera ou de Charles Berlitz sur les phénomènes marins insolites), ainsi que les bases de données d'associations d'étude des phénomènes aériens.

11 FEVRIER 1988 – BEIRA - MOZAMBIQUE
Le cas du commandant Simplicio Pinto et du Boeing 737 de LAM

La source la plus importante que j'ai retrouvée est le récit de Cynthia Hind, repris très longuement par Timothy Good dans The UFO Report. L'archive numérique de UFO AFRINEWS identifie le dossier comme Case N°15 — Aircrew Sighting of UFO — Moçambique, 11th February 1988. Le numéro 3 de UFO AFRINEWS est daté de mai 1990, et non de 1988.
https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-03/

Le déroulement général
Le témoin principal est présenté comme le commandant Simplicio Pinto, pilote en chef de la compagnie LAM — Linhas Aéreas de Moçambique.

Il effectuait un vol de nuit Quelimane → Maputo, à bord d'un Boeing 737.

Selon le récit publié par Timothy Good, l'appareil fit une escale à Beira parce qu'il n'y avait pas de carburant disponible à Quelimane. L'atterrissage à Beira aurait eu lieu à 18 h 09.

Mais il faut noter une petite incohérence : le récit parle ensuite d'une observation à partir d'environ 15 h, alors que l'avion de Pinto n'arrive à Beira qu'à 18 h 09. Cela montre qu'il faut distinguer l'observation générale par les habitants et la tour de l'observation personnelle du pilote.

L'objet était déjà observé avant l'arrivée de l'avion
C'est l'un des éléments les plus intéressants. Lorsque Pinto demande à son copilote de contacter la tour pour savoir si un ballon météorologique avait été lancé, la réponse aurait été, en substance : pourquoi

demandez-vous cela ? Est-ce à cause de l'objet que nous voyons ? La tour aurait indiqué que l'objet était observé depuis environ 15 h et que les radars de l'armée de l'air l'avaient également détecté. La position donnée à Pinto était d'environ 125 km de Beira.

C'est donc très différent d'un simple témoignage isolé de pilote. Selon le récit, plusieurs catégories de témoins auraient existé :

- Équipage LAM ;
- Contrôle aérien ;
- Personnel au sol ;
- Habitants de Beira ;
- Personnel météorologique ;
- Personnel militaire/radar.

Mais il faut conserver le « selon le récit » : nous n'avons pas encore retrouvé les rapports originaux de ces différents services.

Pinto le décrit initialement comme quelque chose ressemblant à : un parachute en forme d'aile ; ou un « flying mattress », littéralement un « matelas volant » ; présentant plusieurs couches ; avec une lumière fluorescente extrêmement intense, comparable à une lampe au mercure. La lumière était décrite comme blanche, très intense et fluorescente. L'objet semblait : stationnaire ; ou se déplacer extrêmement lentement ; Très éloigné et sans altitude déterminable au départ. Pinto insiste sur le fait qu'il n'avait jamais vu quelque chose de semblable durant ses années de pilotage.

Pinto estime que si l'objet pouvait être vu aussi clairement à environ 125 km, il devait être énorme. Il compare même sa visibilité à celle d'un Boeing 747 et estime qu'un Jumbo ne pourrait pas être distingué de cette façon à cette distance. C'est cependant une déduction du témoin, pas une mesure. Nous ne connaissons pas : la taille angulaire exacte ; la distance réelle ; l'altitude ; les dimensions physiques ; et la luminosité photométriquement mesurée.

Lorsque l'hôtesse en chef Isabel Lobo ouvre la porte de l'avion à Beira, elle aurait immédiatement vu de nombreuses personnes regarder vers le ciel. Elle serait montée vers le poste de pilotage en demandant si l'équipage avait vu l'objet. Pinto confirma. L'information est donc présentée comme une observation collective à Beira, et pas seulement comme celle du pilote. D'autres sources secondaires parlent même de centaines de personnes.

Environ une demi-heure après son arrivée, Pinto demande à la tour l'autorisation de repartir. La tour lui aurait demandé s'il était réellement disposé à décoller alors que l'objet se trouvait dans cette direction.

Pinto accepte.

L'avion décolle vers le sud, en direction de Maputo, tandis que l'objet se trouve également au sud.
Une fois en vol, Pinto estime pouvoir mieux l'observer.

À environ 18 h 40, Pinto poursuit l'objet. Il monte à plus de : 11 000 pieds ≈ 3 350 m. Il rapporte alors une observation beaucoup plus spectaculaire. L'objet lui apparaît :

- Énorme ;
- Pratiquement stationnaire ;
- Situé au sud de Beira ;
- Avec trois lumières extrêmement puissantes ;
- Disposées en triangle.

La lumière est tellement intense qu'elle gêne sa vision et rend difficile l'appréciation des distances.

C'est probablement la caractéristique visuelle la plus importante du dossier. Pinto décrit trois lumières ressemblant à des projecteurs/searchlights, disposées : en triangle

La description est confirmée dans le récit par le copilote et l'hôtesse. Le copilote décrit l'objet comme : long ; plus grand que leur avion ; sans fenêtres ; présentant un aspect métallique et semblant stationner au-dessus de l'embouchure du Save.
L'hôtesse Isabel Lobo décrit de son côté les lumières comme extrêmement puissantes et disposées en triangle, avec une apparence évoquant ensuite une sorte de « diamond ring », un anneau de diamant.

Pinto décide d'allumer puis d'éteindre deux fois les feux d'atterrissage de l'appareil, afin de voir si l'objet réagit. Il demande également à l'hôtesse de regarder attentivement. Peu après, selon son témoignage : l'objet commence à monter verticalement. Sa lumière devient progressivement moins intense à mesure qu'il s'éloigne. C'est à partir de là que le récit prend une dimension spectaculaire.

Mais attention : nous n'avons aucune preuve que le départ de l'objet était une réaction aux feux du Boeing. C'est Pinto lui-même qui pose cette question après coup : l'objet avait-il réagi au signal lumineux ? C'est une hypothèse du témoin, pas un fait établi.

Après la montée verticale, l'objet semble beaucoup plus haut. Pinto atteint environ : 24 000 pieds ≈ 7 300 m puis son altitude de croisière : 31 000 pieds ≈ 9 450 m. L'objet semble alors se trouver au-dessus de la région de l'embouchure du fleuve Save, près de Mambone. Le pilote continue à voir les trois lumières triangulaires. Puis l'avion entre dans des nuages d'orage et perd le phénomène de vue.

Le point très important concernant le radar : Il y a en réalité plusieurs affirmations radar différentes :

A. Radar militaire
Selon le témoignage rapporté par Good, la tour aurait indiqué que : les radars de l'Air Force avaient détecté l'objet.

B. Radar de Pinto
Pinto essaie ensuite de retrouver l'objet sur le radar de son propre avion, mais n'obtient aucune image.
C'est une nuance capitale.

Donc :
« L'objet a été détecté au radar » est trop catégorique si l'on ne dispose pas du relevé original. Je recommande : « Selon le témoignage rapporté par Cynthia Hind/Timothy Good, le contrôle aérien indiqua que des radars de l'armée de l'air avaient détecté l'objet. Le pilote ne parvint toutefois pas à obtenir une détection sur le radar de son propre Boeing 737. » C’est plus rigoureux d’évoquer ainsi la question des radars.

Certaines versions ultérieures ajoutent un élément encore plus précis : une météorologue du service météorologique mozambicain, généralement donnée sous le nom Alberto Agosta, aurait suivi l'objet au radar.

Cette version apparaît notamment dans CENAP Report n°158, qui rapporte également :

- Objet stationnaire ;
- Position à environ 78 miles au sud de Beira ;
- Absence d'autre trafic aérien ;
- Intervention de la météorologie ;
- Enquête de journalistes du quotidien gouvernemental Notícias.

Mais je serais prudent.
Je n'ai pas retrouvé dans la source primaire accessible de Cynthia Hind le rapport original signé par cette personne. Il faut donc différencier ces sources :

Niveau 1 — source directe du récit Hind/Good :
Contrôle aérien + affirmation de détection par les radars de l'Air Force.
Niveau 2 — sources secondaires :
Météorologie/radar, absence de trafic, etc.

Cela évite de transformer une reconstruction ufologique ultérieure en rapport officiel.

C'est un détail très intéressant que l'on oublie généralement, c'est que le Boeing comptait 114 personnes à bord selon le récit. Pinto ne voulait pas annoncer ouvertement ce qu'il pensait avoir découvert parce qu'il craignait de provoquer une panique. L'hôtesse avait cependant elle-même observé l'objet. Il n'y eut malheureusement aucune photographie. L'hôtesse chercha même à savoir si quelqu'un dans la cabine possédait un appareil photo, mais le passager japonais qui en avait un était descendu à Beira. C'est une circonstance documentaire particulièrement frustrante.

Le 12 février 1988, Pinto devait effectuer une nouvelle liaison sur le même secteur. Il surveilla attentivement le ciel à la même heure. Cette fois : aucun objet.

Il ne vit même pas d'étoile ou de planète particulière. C'est intéressant car le pilote ne présente pas son observation comme un phénomène récurrent qu'il aurait systématiquement interprété comme un OVNI.

Pinto affirme également qu'un phénomène présentant des caractéristiques similaires aurait été observé deux jours auparavant au-dessus de l'aéroport de Medellín, en Colombie. Deux jours après l'affaire de Beira, un autre objet aurait été observé au-dessus de Madrid.

Attention
Je ne considérerais absolument pas ces deux autres événements comme établis à partir du seul témoignage de Pinto. Ils constituent des éléments rapportés par le témoin, à vérifier séparément dans les archives aéronautiques et ufologiques de Colombie et d'Espagne.

Certaines sources évoquent le « copilote Joao Abreau » Or la version de Timothy Good que nous avons retrouvée appelle le copilote Jamal. La source CENAP parle, elle, de Joao Abreau. Nous avons donc une divergence documentaire sur le nom du copilote.

Nous ne devons pas trancher arbitrairement. « Le copilote est, nommé Jamal dans le récit de Timothy Good ; certaines sources secondaires donnent le nom de João Abreu. ».

Il existe également deux durées différentes : Pinto et son équipage : environ 45 minutes – Pour les témoins au sol : plus de trois heures

Cynthia Hind le formule ainsi dans UFO AFRINEWS.
Cela peut parfaitement être cohérent : l'objet aurait été observé avant l'arrivée de l'avion puis aurait continué à être visible après son départ.

Le CENAP Report n° 158, daté d'avril 1989 dans l'archive, consacre également un article au cas sous le titre : « Jet Pilot Claims: I Chased a Gigantic UFO » Il reprend plusieurs éléments :

- Simplicio Pinto ;
- Copilote ;
- Objet gigantesque ;
- Trois lumières rectangulaires en triangle ;
- Poursuite aérienne ;
- Montée à 11 000 puis 24 000 pieds ;
- Montée verticale ;
- Météorologie ;
- Radar ;
- Témoins de Beira ;
- Journalistes de Notícias.

https://www.ufomagazines.com/cenap-report-cenap-cenap-report-no-158/

Mais CENAP est une source secondaire : elle ne doit pas être comptée comme une enquête indépendante simplement parce qu'elle fournit davantage de détails.

Le récit de Timothy Good est très précieux parce qu'il reproduit une grande quantité de témoignages attribués directement aux différents membres de l'équipage : commandant Pinto ; copilote et la chef hôtesse Isabel Lobo.

Le passage se trouve dans The UFO Report, dans la section “Airline Crew Sighting, 1988”, pp. 115–119 environ.
https://avalonlibrary.net/ebooks/Timothy%20Good%20%28ed%29%20-%20The%20UFO%20Report%20%281994%29.pdf

Ce que nous pouvons considérer comme relativement solide
Assez bien documenté
Date : 11 février 1988 ;
Lieu : Beira, Mozambique ;
Compagnie : LAM ;
Commandant : Simplicio Pinto ;
Boeing 737 ;
Observation d'un phénomène lumineux extrêmement intense ;
Observation par plusieurs membres de l'équipage ;
Objet semblant stationnaire ;
Trois lumières en triangle ;
Poursuite par l'avion ;
Montée apparente ;
Observation d'environ 45 minutes par Pinto ;
Perte de vue dans des nuages/orage.

Ces éléments sont rapportés de manière cohérente par plusieurs publications ufologiques.
À considérer comme rapporté mais non vérifié indépendamment

Détection par radar militaire ;
Suivi météorologique ;
Centaines de témoins ;
Enquête de cinq journalistes de Notícias ;
Absence de tout autre trafic aérien ;
Position précise à 78 miles/125 km ;
Réactions du contrôle aérien ;
Radar militaire ayant suivi le phénomène.

Ces éléments apparaissent dans les récits secondaires, mais je n'ai pas retrouvé les documents originaux des services concernés.

Explication possible :

Ballon météorologique
C'est la première hypothèse qui aurait apparemment été envisagée sur place. Un ballon à haute altitude peut : rester apparemment stationnaire ; être très lumineux lorsqu'il réfléchit la lumière solaire ; sembler changer de position lorsque l'observateur se déplace où donner une impression de grande taille lorsque la distance est mal évaluée. Mais les lumières triangulaires et certains mouvements rapportés restent difficiles à expliquer sur la seule base du récit.

Ballon expérimental / scientifique
C'est une piste particulièrement intéressante dans le contexte des années 1980. Cynthia Hind elle-même envisageait dans son commentaire des expériences de ballons de la NASA ou de l'agence spatiale française, en rappelant des observations de ballons ayant provoqué des signalements d'OVNI en Afrique australe. Elle précise toutefois qu'elle n'avait aucune vérification.

Avion
Possible en principe, mais Pinto était pilote professionnel et affirme avoir écarté cette hypothèse. Cela reste néanmoins un témoignage, pas une identification instrumentale.
Phénomène astronomique

Une étoile ou une planète ne peut évidemment pas expliquer facilement la poursuite aérienne apparente et la montée verticale rapportée. Mais une observation de planète brillante proche de l'horizon pourrait contribuer à certaines perceptions de distance et de mouvement.

Objet réellement inconnu
C'est la conclusion la plus prudente : Le phénomène demeure non identifié dans le dossier documentaire disponible. Cela ne permet pas de conclure à une origine extraterrestre.

. **Fiche de cette observation :**

Rubrique	Donnée
Date	11 février 1988
Lieu	Beira, Mozambique
Secteur	Sud de Beira / puis secteur de l'embouchure du Save, près de Mambone
Compagnie	LAM — Linhas Aéreas de Moçambique
Avion	Boeing 737
Commandant	Simplicio Pinto
Copilote	« Jamal » chez Good ; João Abreu dans une source secondaire
Personnel cabine	Isabel Lobo, chef hôtesse
Témoins au sol	Nombreux, nombre exact non vérifié
Aspect	Énorme objet / forme allongée ou « Flying mattress »
Lumière	Blanche, fluorescente, extrêmement intense
Éclairage	Trois lumières puissantes disposées en triangle
Position initiale	Environ 125 km de Beira selon le récit
Radar	Détection militaire alléguée ; à vérifier sur document original
Durée au sol	> 3 h selon les témoignages rapportés
Durée équipage	≈ 45 min
Altitude avion	> 11 000 puis 24 000, enfin 31 000 pieds
Mouvement	Stationnaire puis montée verticale apparente
Interaction	Montée après allumage/extinction des feux d'atterrissage — corrélation rapportée, causalité non démontrée
Photo	Aucune
Traces	Aucune
Enquête presse	Cinq journalistes de Notícias, selon source secondaire
Source principale	Cynthia Hind / UFO AFRINEWS
Source détaillée	Timothy Good, The UFO Report
Source secondaire	CENAP Report n°158
Classe	B

Sources web
Cynthia Hind — UFO AFRINEWS, n°3, mai 1990, dossier « Case N°15: Aircrew Sighting of UFO — Moçambique, 11th February 1988 ».
https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-03/

Timothy Good — The UFO Report, récit détaillé de Pinto, du copilote et d'Isabel Lobo, pp. 115–119 environ.

https://avalonlibrary.net/ebooks/Timothy%20Good%20%28ed%29%20-%20The%20UFO%20Report%20%281994%29.pdf

CENAP Report n°158, article « Jet Pilot Claims: I Chased a Gigantic UFO », avril 1989.
https://www.ufomagazines.com/cenap-report-cenap-cenap-report-no-158/

UFO.com.br — « UFOs sobre a África », qui reprend l'affaire et donne notamment les éléments concernant les 114 passagers, le radar et la description de l'objet. C'est une source secondaire tardive, à utiliser comme telle.
https://ufo.com.br/ufos-sobre-a-frica/

01 JUILLET 2009 - TOFO – MOZAMBIQUE
Observation d'OVNI NUFORC 71110
Date d'apparition : 1er juillet 2009 à 7h00 (heure locale)
Signalé le 16 juillet 2009 à 2h22 (heure du Pacifique)
Durée : inconnue
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Tofo (Mozambique), Mozambique
Forme : inconnue
Caractéristiques : Aura ou brume autour d'un objet
OVNI dans une zone extrêmement isolée.

Je vous écris de Tofo, dans le district d'Inhambane, au Mozambique. Nous prenons quotidiennement des photos pour les publier sur notre profil Facebook. Le 1er juillet 2009, entre 7h00 et 9h00, nous avons pris des photos à cette fin. Hier, en recherchant une photo, je suis tombé sur une photo prise le 1er juillet montrant deux formes triangulaires/sphériques dorées. La seconde semble entourée d'un halo.

Pour information, Tofo est une zone très isolée, sans aucun trafic aérien ni station météorologique à proximité. Je suis perplexe quant à la nature de ces formes. Une seconde photo prise le même jour montre deux taches dorées floues. Je tiens à préciser qu'il est impossible que l'objectif soit endommagé, car d'autres photos prises le même jour, avant et après celles-ci, ne présentent aucun objet de ce type.

Je vous serais très reconnaissant de me répondre au plus vite. Cordialement, (nom supprimé).

Publié le 05/08/2009. https://nuforc.org/sighting/?id=71110

DEUX CAS CONCERNANT LE MOZAMBIQUE SONT SIGNALES COMME AYANT ETE ENREGISTRES DANS LA BASE DU MUFON La base du Mufon n'a pas d'accès publi. Peu d'information.

1. Signalement MUFON de 2020
Nature de la donnée : Il s'agit d'une simple entrée statistique enregistrée dans le journal mensuel du MUFON (Mutual UFO Network).
Contenu : Au cours de l'année 2020, une personne située au Mozambique a soumis un formulaire en ligne auprès du MUFON pour signaler une observation.
Statut : Ce cas ne dispose pas de rapport d'enquête public détaillé en libre accès

2. Bolide d'octobre 2023 (Province d'Inhambane)
Définition : Le terme « bolide » (fireball) désigne un météore de très forte luminosité (dépassant la magnitude de la planète Vénus) produit par la rentrée atmosphérique d'un météoroïde ou d'un débris spatial.
Caractéristiques de l'événement :
Phenomène : Traînée lumineuse très vive, souvent accompagnée de fragmentations visuelles et parfois d'une détonation sonore (boom supersonique) quelques minutes après le passage.

Origine probable : Contrairement aux cas OVNI stricto sensu, l'observation d'un bolide relève d'un événement astronomique ou d'une rentrée d'engin spatial identifiée (ou identifiable via les réseaux de surveillance du ciel comme l'IMO - International Meteor Organization).
Contexte local : La province d'Inhambane offre un ciel nocturne très dégagé le long de la côte, ce qui favorise la visibilité de tels phénomènes célestes sur de très grandes distances.

Chapitre XII - 33

31 - NAMIBIE

South West Africa / Afrique du Sud-Ouest / Südwestafrik /Deutsch-Südwestafrika

Le ciel immense et dégagé de la Namibie offre des conditions idéales pour l'observation de phénomènes aériens non identifiés

La Namibie possède une histoire politique complexe — colonisation allemande, administration sud-africaine, guerre de libération, indépendance en 1990 — mais ses archives publiques restent difficiles d'accès, notamment pour les événements postérieurs à l'indépendance. Les archives gouvernementales sont soumises à un embargo de 30 ans, ce qui limite l'accès aux dossiers contemporains, y compris ceux qui pourraient concerner des phénomènes aériens inhabituels.

Cela signifie que l'histoire des OVNI en Namibie repose surtout sur des témoignages locaux, des récits médiatiques ou encore des traditions orales. La situation politique de ce pays qui tente de se développer ne permet pas encore de s'intéresser officiellement au phénomène Ovni. Les médias ne semblent pas en parler et peu d'observation ne parvient aux chercheurs !

1973 – GAUB PASS CANYON – SESRIEM - NAMIBIE
Forte lumière se déplaçant de manière erratique - Cynthia Hind / Afrinews

Le Gaub Pass se situe dans le spectaculaire paysage désertique du Namib, sur l'axe reliant la région de Sesriem/Sossusvlei à Kuiseb et Walvis Bay. Les sources géographiques modernes situent le secteur aux environs de 23°30' S, 15°46' E. Le canyon de Sesriem, quant à lui, est formé par l'érosion du fleuve Tsauchab et se trouve à proximité de Sesriem.

Pour le cas de 1973, la source indique simplement qu'une forte lumière avait été observée et qu'elle se déplaçait de manière erratique.

Ce que nous savons réellement

Élément	Information
Année	1973
Pays	Namibie
Secteur	Gaub Pass / Sesriem
Phénomène	Forte lumière
Mouvement	Erratique
Source ufologique	UFO Afrinews, Cynthia Hind
Date de publication retrouvée	N° 13, février 1996
Enquêteur identifié	Non précisé dans la source consultée
Nombre de témoins	Non précisé
Durée	Non précisée
Couleur	Non précisée

Élément	Information
Taille/distance	Non précisées
Effets physiques	Non précisés

L'archive identifie bien le numéro comme Afrinews n°13, février 1996, revue éditée par Cynthia Hind.

JUILLET 1976 – WALVIS BAY – NAMIBIE (Mer, au large de Walvis Bay)
Le Namib Times rapporte qu'un phénomène identique ou très similaire avait été observé en mer, par des pêcheurs de Walvis Bay, environ un mois avant l'observation du 16 août.

Resumé: Juillet **1976 – Walvis Bay, Namibie.** Des pêcheurs auraient observé en mer un phénomène lumineux présentant une structure comparable à celle qui sera signalée environ un mois plus tard au-dessus de Walvis Bay. Le pêcheur Dieter Krauer décrit une partie supérieure brillante, une boule ronde située dessous et deux extensions lumineuses semblant produire des étincelles. Il aurait tenté de photographier le phénomène, sans obtenir de résultat exploitable. Le témoignage est rapporté rétrospectivement par le *Namib Times* dans son compte rendu du 17 août 1976.

Le journal précise que ces pêcheurs avaient été intrigués par le phénomène. L'un des témoins cités, Dieter Krauer, aurait observé une structure présentant :

- Une partie supérieure très lumineuse ;
- Une boule ronde située dessous ;
- Deux extensions lumineuses ;

Ces extensions semblaient produire ou projeter quelque chose ressemblant à des étincelles. Krauer aurait également tenté de photographier le phénomène, mais estimait que la distance était trop importante pour obtenir des clichés exploitables
Source : Namib Times, et https://thinkaboutitdocs.com/1976-ufo-seen-by-many-in-namibia/?utm_source=chatgpt.com

16 AOUT 1976 – WALVIS BAY – NAMIBIE
Archives du Namib Times « Monstre de l'espace »

Peu après 6 h 30 le matin du 16 août 1976, un objet est resté suspendu dans le ciel au-dessus de la région sauvage près de Walvis Bay, en Namibie, pendant près d'une heure : une forme brillante et lumineuse avec une sphère à sa base et deux prolongements lumineux qui projetaient ce que les témoins ont décrit comme des étincelles. Plusieurs habitants ont signalé l'événement au Namib Times avant qu'il ne disparaisse finalement avec le lever du soleil, vers 7 h 30. Certains l'ont surnommé le « Monstre de l'espace ».

Le Namib Times rapportait lui-même que ce n'était pas la première fois : des pêcheurs en mer avaient signalé avoir vu le même objet, ou un objet similaire, environ un mois auparavant. Trois décennies plus tard, en 2008, une observation étonnamment similaire au large des côtes namibiennes a de nouveau fait la une des journaux, et les articles parus à ce sujet citaient précisément ce cas de 1976 comme précédent historique.

- Date : 16 août 1976
- Heure d'observation : entre 6h30 et 7h30 environ
- Jour/Nuit : Matin
- Lieu : Au-dessus de la nature sauvage aux abords de Walvis Bay, en Namibie
- Urbain ou rural : Rural — la source elle-même décrit l'observation comme ayant eu lieu « au-dessus de la nature sauvage » près de la ville
- Classification de Hynek : DD (Disque de jour) — objet métallique ou blanchâtre visible à la lumière du jour. La source décrit une structure composite plutôt qu'une forme de disque classique ; voir Forme de l'objet (ou des objets) ci-dessous.
- Durée : Environ 1 heure
- Nombre d'objets : 1

Description de l'objet : Une partie supérieure d'une brillance éclatante (« top ») surmontée d'une sphère, et deux extensions lumineuses distinctes émettant des éclairs semblables à des étincelles ; ces éclairs s'estompaient et disparaissaient à mesure que le soleil montait dans le ciel.

Forme de l'objet : Non documentée comme une forme unique et définie ; décrite plutôt comme une structure composite (une partie supérieure brillante, une sphère en dessous et deux extensions émettrices de lumière), non explicitement caractérisée comme ayant la forme d'un disque malgré la classification DD

Couleur de l'objet (ou des objets) : Brillant et réfléchissant ; les deux extensions lumineuses produisaient des éclairs de lumière.

Distance à l'objet (ou aux objets) : Non documentée — un témoin ayant tenté de prendre des photos a jugé la distance trop importante pour obtenir un résultat exploitable.

Hauteur et vitesse : Non documentées — l'objet est resté visible et apparemment immobile ou se déplaçant lentement pendant environ une heure.

Nombre de témoins : Plusieurs ; M. Dieter Krauer, témoin nommé, ainsi que plusieurs autres habitants de la ville qui ont contacté le Namib Times, dont deux témoins que l'article original identifie comme « non blancs » (voir les notes du chercheur).

Caractéristiques particulières : Un objet identique ou similaire aurait intrigué des pêcheurs en mer environ un mois auparavant. M. Krauer a tenté de le photographier, mais a estimé que la distance était trop grande pour obtenir une image exploitable. L'objet a été illustré dans un croquis publié par le Namib Times. Certains observateurs l'ont qualifié de « monstre de l'espace », et on disait qu'il s'estompait au lever du soleil avant de disparaître complètement.

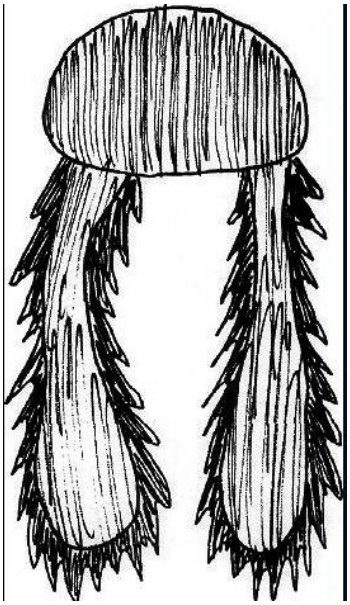


Photo : croquis de l'objet publié par les médias locaux

État du dossier : Inexpliqué
Source : Namib Times (Namibie), 17 août 1976

Résumé/Description : Le matin du 16 août 1976, plusieurs habitants de Walvis Bay, en Namibie, ont signalé la présence d'un objet brillant et structuré planant au-dessus de la nature environnante pendant environ une heure. Cet objet était décrit comme ayant une partie supérieure luisante surmontée d'une sphère et de deux prolongements lumineux produisant des éclairs. Un objet similaire avait intrigué des pêcheurs en mer environ un mois auparavant. L'affaire a été relatée le lendemain dans le Namib Times.

Cas similaires : Une observation d'« OVNI » étonnamment similaire s'est produite sur la côte namibienne en mai 2008, rapportée par The Namibian et corroborée par plusieurs témoins nommés ; cet article de 2008 citait explicitement cette affaire de 1976 du Namib Times comme précédent historique. Non indexée séparément dans ces archives.

Rapport détaillé
Peu après 6 h 30 le matin du 16 août 1976, les habitants de Walvis Bay, ville côtière namibienne, commencèrent à apercevoir une forme inhabituelle et brillante dans le ciel, au-dessus de la nature environnante. Plusieurs d'entre eux contactèrent le journal local, le Namib Times, qui publia le lendemain un article décrivant en détail la structure de l'objet : une partie supérieure lumineuse, ou « sommet », surmontant une sphère, et deux prolongements lumineux distincts qui émettaient des éclairs semblables à des étincelles. L'objet resta visible pendant environ une heure avant de disparaître avec le lever du soleil, vers 7 h 30.

Le journal nota qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Environ un mois auparavant, des pêcheurs travaillant en mer au large des côtes avaient été intrigués par le même objet, ou un objet très similaire. Parmi les témoins de l'observation du 16 août, un lecteur, Dieter Krauer, put observer l'objet suffisamment clairement pour tenter de le photographier, bien qu'il jugeât par la suite que la distance était trop grande pour obtenir une image exploitable. Plusieurs autres habitants confirmèrent l'observation par des descriptions correspondant à un croquis illustré publié par le Namib Times avec son article ; l'article original précise que parmi ces témoins supplémentaires figuraient deux personnes identifiées, selon la terminologie raciale courante dans la presse namibienne de l'époque, comme « non blanches » (voir les notes du chercheur). Certains habitants de la ville appelaient familièrement l'objet un « monstre de l'espace », un surnom qui est resté dans les récits locaux.

L'affaire a refait surface des décennies plus tard, de manière inattendue. En mai 2008, une nouvelle observation d'« OVNI » a été signalée le long des côtes namibiennes. Parmi les témoins figuraient M. et Mme Schmidt, ainsi que Thomas Ismael et Sabina Naruses, qui ont corroboré leurs dires, décrivant un objet lumineux se déplaçant rapidement à basse altitude. Pour couvrir cette affaire, le journal The Namibian a consulté ses archives et retrouvé l'affaire de Walvis Bay de 1976. Il a cité l'article original du Namib Times relatant ce « phénomène étrange » et son surnom de « monstre de l'espace », comme un précédent historique documenté pour ce que les habitants rapportaient à nouveau.

NOTES DU CHERCHEUR
Le « monstre spatial » de Walvis Bay — Namibie 1976 et une affaire qui résonne encore en 2008.

Notes de classification : DD convient généralement à un objet métallique blanchâtre visible à la lumière du jour, mais la source décrit une structure composite spécifique — une partie supérieure brillante, une sphère en dessous et deux extensions lumineuses — plutôt qu'un disque classique. La forme de l'objet (ou des objets) n'est pas précisée, car on ne peut pas supposer qu'il s'agit d'un disque uniquement à partir de l'étiquette DD.

Évaluation de la chaîne de sources : Ce dossier est exceptionnellement bien étayé pour un rapport des années 1970 : un article de presse régionale paru la même semaine (Namib Times, 17 août 1976), un témoin nommé (Dieter Krauer) qui a pris lui-même des photographies, et un croquis illustratif publié. Cette combinaison constitue un approvisionnement contemporain plus solide que la plupart des dossiers d'archives reposant sur le témoignage d'un seul témoin.

Récurrence : L'article du Namib Times lui-même note que le même objet, ou un objet similaire, avait intrigué des pêcheurs en mer environ un mois avant l'observation du 16 août, ce qui indique que cela était considéré comme un phénomène local récurrent, même dans sa propre couverture contemporaine, et non comme un rapport isolé.

Note historique sur la langue : La mention, dans l'article original, de « deux personnes non blanches » parmi les témoins reflète la terminologie de classification raciale de l'époque, courante dans la presse namibienne de 1976 (la Namibie est restée sous administration sud-africaine de l'apartheid jusqu'en 1990). Cette formulation est conservée ici dans son intégralité, sans modification ni suppression, car toute altération du langage journalistique d'origine dénaturerait les faits historiques.

Écho de 2008 : Une observation côtière namibienne remarquablement similaire en mai 2008 — rapportée par The Namibian et corroborée par de multiples témoins nommés — citait explicitement cette affaire du Namib Times de 1976 comme précédent historique, donnant à ce rapport un lien documenté et provenant d'une source indépendante avec une observation ultérieure trois décennies plus tard.

L'affaire de Walvis Bay résiste bien à l'épreuve du temps, cinquante ans plus tard : un article de journal paru la même semaine, un témoin identifié qui a tenté de la documenter, des habitants corroborant les faits, et – fait rarissime pour un témoignage aussi ancien – un écho indépendant dans la presse trente ans plus tard, lorsqu'une nouvelle observation sur la côte namibienne a incité une autre génération de journalistes à se replonger dans cette histoire de 1976. Elle demeure inexpliquée, non pas malgré elle, mais grâce à cette documentation.

Information

Les archives **Project Aquarius/MUFON** contiennent effectivement le **clipping original du *Namib Times* du 17 août 1976**, avec le dessin du phénomène et le texte de l'article.: le document est aujourd'hui conservé dans les archives numériques de MUFON.

Copie de l'article du NAMIB TIMES du 17 août 1976
August 17, 1976 NAMIB TIMES Namibia, Southwest Africa From: Joe Bri 11 This strange phenomenon (illustrated above) was observed yesterday (Aug 16th) morning at approximately 6:30 a.m. in the sky over the wilderness in Walvish Bay. Several people notified the Namib Times about the about the appearance of this strange phenomena, which disappeared around 7:30 a.m. in the sky. No one can say for certain what it was. This same object, or one like it, about a month ago, had the fishermen at sea gues~ sing about it. One of our readers, Mr. Dieter Krauer clearly observed the top, (with a round ball underneath) shining brilliantly. The two light extensions were also shining and shot off something which looked like sparks. Mr. Krauer also said that he took some photographs of the strange phenomena, but he believes the distance was too great. Several other people, among whom were two non-whites, also described the phenomena as in the sketch above of the Namib Times. Some people referred to the phenomena as a 'Space Monster' and said that with the rising of the sun, the 'Monster' faded and later disappeared completely.
https://projectaquarius.mufon.com/wp-content/uploads/NewsClippings/UFO-Newsclipping-Service/UFO-Newsclipping-Service-1976-11-12-no-91-92.pdf

Traduction :
17 août 1976 – NAMIB TIMES (Namibie, Sud-Ouest africain) – De : Joe Brill. Ce phénomène étrange (illustré ci-dessus) a été observé hier matin (16 août), vers 6 h 30, dans le ciel au-dessus de la zone sauvage de Walvis Bay. Plusieurs personnes ont signalé au *Namib Times* l'apparition de ce phénomène insolite, qui s'est dissipé dans le ciel aux alentours de 7 h 30. Personne ne peut dire avec certitude de quoi il s'agissait. Il y a environ un mois, ce même objet — ou un autre similaire — avait déjà suscité les interrogations des pêcheurs en mer. L'un de nos lecteurs, M. Dieter Krauer, a nettement observé la partie supérieure de l'objet (surmontant une sphère) brillant intensément. Les deux extensions lumineuses brillaient également et projetaient ce qui ressemblait à des étincelles. M. Krauer a indiqué avoir pris des photos du phénomène, tout en précisant qu'il craignait que la distance ne fût trop grande pour obtenir un résultat probant. Plusieurs autres personnes, dont deux non-Blancs, ont décrit le phénomène de la même manière que sur le croquis publié par le *Namib Times*. Certains ont qualifié ce phénomène de « monstre spatial », affirmant qu'avec le lever du soleil, le « monstre » s'était estompé avant de disparaître complètement.
Source : https://thinkaboutitdocs.com/1976-ufo-seen-by-many-in-namibia/

20 AVRIL 1982 – WINDHOEK - NAMIBIE
Une vingtaine de lumières
Cynthia Hind a conservé un cas particulièrement intéressant sous Case 28(A). Le 20 avril 1982, un témoin se trouvant à Windhoek observe environ : 20 lumières de tailles et de luminosités différentes. Puis environ cinq autres lumières se joignent au phénomène. Elles apparaissent initialement dans une direction sud-est et se déplacent ensuite vers le nord. Ce n'est donc pas une observation d'un « disque » classique mais plutôt un groupe de lumières aériennes.

Dossier Cynthia Hind : Case 28(A) Le cas apparaît dans UFO Afrinews, la publication de Cynthia Hind. La source accessible confirme qu'il s'agit bien du Case 28(A) et décrit une observation d'un groupe important de lumières au-dessus de Windhoek. :

Le 20 avril 1982, un témoin se trouvant à Windhoek, alors en South West Africa, observe dans le ciel un ensemble d'environ vingt lumières. Les lumières présentent des différences de taille et d'intensité. Après l'apparition du premier groupe, environ cinq lumières supplémentaires sont observées. Le phénomène apparaît dans la partie sud-est du ciel, puis se déplace progressivement en direction du nord.
Voir ZIMBADWE ou télécharger gratuitement les numéros d'AFRI NEWS.

1980 – KALAHARI – NAMIBIE -
Boule bleu-blanche suivant les reliefs - Cynthia Hind

ANNÉES 1980 — « DIE SPOOK VAN DIE KALAHARI »

Les archives de Cynthia Hind révèlent également une série d'observations beaucoup moins connues. Une chimiste, Mlle I.M., raconte avoir vu avec son fiancé une boule lumineuse bleu-blanc, approximativement de la taille apparente d'un phare de motocyclette. La lumière se déplaçait lentement au-dessus du terrain et semblait suivre les contours du paysage. Des agriculteurs de la région lui avaient donné le nom *:« die spook van die Kalahari » — littéralement « le fantôme du Kalahari ».* C'est un cas culturellement intéressant car il montre que certaines observations étaient déjà intégrées à une terminologie locale.
Source Cynthia Hind (voir son catalogue, pays ZIMBADWE.)

1980 – FERME DE WINDHOEK - NAMIBIE
Plusieurs observations de « light balls » -Cynthia Hind

AUTRES « LIGHT BALLS »
Roland Roeis, enquêteur namibien cité par Cynthia Hind, avait recueilli plusieurs observations de ce que les témoins appelaient des « intelligent light balls ». Hind mentionne notamment :

- Mrs G.S. — boules lumineuses brillantes observées de jour près de Windhoek ;
- Mr N.L. — boules lumineuses observées sur la ferme de ses parents ;
- Mrs A.V. — boule lumineuse clignotante au-dessus d'un barrage agricole ;
- Mr A.A. — plusieurs boules lumineuses se déplaçant ensemble près de Keetmanshoop et Lüderitz ;

Plusieurs observations dans la zone de la frontière orientale avec le Botswana.
Source Cynthia Hind – catalogue dans ZIMBADWE

JUIN 1994 - NAMIB DESERT - NAMIBIE
Forte lumière blanche-jaunâtre suivant les contours du terrain Cynthia Hind

JUIN 1994 — NAMIB DESERT – NAMIBIE -
En juin 1994, Prof. B.H.J., Mr C.L. et trois étudiants britanniques en échange se trouvent dans le désert du Namib. Ils observent une : forte lumière blanche avec une teinte jaunâtre ? elle semble onduler, suivre les contours du terrain et se déplacer de façon irrégulière. Hind compare cette observation à une autre qui aurait été signalée en : 1973 — Gaub Pass / Sesriem Canyon où une forte lumière aurait également été observée en déplacement erratique.
Source : Voir catalogue de Cynthia Hind

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1995 - KLEIN WINDHOEK - NAMIBIE
Lumière de taille apparente de Vénus, descente, stationnement puis départ très rapide Cynthia Hind

Voici probablement le deuxième cas namibien le plus intéressant après Walvis Bay. Cynthia Hind le classe : Case No. 123 L'observation se produit dans le secteur de Klein Windhoek en septembre/octobre 1995. - Une forte lumière, ayant une taille apparente comparable à celle de Vénus, est observée au-dessus d'une maison. Elle :

- Descend ;
- Reste stationnaire ;
- Semble flotter ;
- Puis repart à très grande vitesse.

Des éclairs rouges intermittents auraient également été observés.

La présence d'un mouvement descendant → stationnaire → départ rapide en fait un cas intéressant sur le plan phénoménologique.

Mais il faut rester prudent : une lumière ponctuelle de type Vénus est précisément le genre de stimulus qui peut produire des erreurs d'interprétation de mouvement.

15 MAI 1996 WINDHOEK NMIBIE
Journal für UFO-Forschung - Le « cylindre lumineux »

Celui-ci est particulièrement intéressant parce qu'il apparaît dans une publication ufologique allemande. le Journal für UFO-Forschung qui signale une observation du 15 mai 1996 à Windhoek, décrivant un cylindre lumineux brillant traversant le ciel. Mais la revue arrive à une conclusion conventionnelle : probablement un bolide / météore.
Une autre publication allemande reprend le cas et précise qu'un professeur avait observé un « hellen Zylinder » (« cylindre brillant ») au-dessus de Windhoek, mais que le phénomène était finalement interprété comme un météore.

Résumé : Une source ufologique allemande, le *Journal für UFO-Forschung*, rapporte l'observation d'un objet décrit comme un *« cylindre lumineux »***.** Le phénomène aurait été particulièrement brillant. Dans son examen du cas, le journal considère qu'un bolide pourrait fournir une explication plausible. En l'absence, dans les sources actuellement accessibles, de données précises sur la trajectoire, la durée et les conditions d'observation, le cas doit être considéré comme probablement astronomique plutôt que comme un PAN non résolu - Aucun témoignage original ni autre source indépendante n'a pour l'instant été retrouvé permettant de préciser les circonstances de l'observation.

Source ; Journal für UFO-Forschung – Cinthya Hind - https://www.jufof.de/wp-content/files/summary-114.pdf?utm_source=chatgpt.com

18 MAI 2008 — USAKOS - NAMIBIE
Pour ce cas nous avons une source journalistique locale particulièrement intéressante : *The Namibian*, 21 mai 2008.

The Namibian, 21 mai 2008
Observations « d'OVNI » sur la côte
Par * DENVER ISAACS

Une étoile filante ? Une boule de foudre ? Des extraterrestres en visite ? Quoi qu'il en soit, une poignée d'habitants d'Usakos sont convaincus d'avoir vu un objet volant non identifié (OVNI) passer au-dessus de leurs têtes dimanche soir.

Selon Hester Schmidt, qui était assise sur sa véranda avec son mari à ce moment-là, ils ont vu ce qui ressemblait à une « boule ronde avec une longue queue », passant au-dessus de leur tête en direction de Swakopmund. « Nous n'avons rien entendu, mais c'était extrêmement rapide et c'est passé très bas. Je dirais que la boule faisait environ 45 centimètres de diamètre, comme on disait à l'époque », a-t-elle déclaré au Namibian.

Le récit de Mme Schmidt et de son mari a été corroboré par au moins deux autres personnes : Thomas Ismael et Sabina Naruses*. « Cela a créé une énorme lumière au-dessus de la ville. Mes enfants, ma femme, ils l'ont tous vue. Tout le monde en parle* », a déclaré M. Ismael hier. Un rapide coup d'œil dans les archives révèle que l'observation « d'OVNI » de ce week-end n'est pas la première du genre en Namibie.

Le journal côtier The Namib Times a rapporté des observations similaires au-dessus de Walvis Bay dans son édition du 16 août 1976. Cet article est archivé sur le site web www.ufoevidence.org. Dans ce cas, plusieurs personnes ont rapporté avoir vu un « étrange phénomène » passer au-dessus de « la nature sauvage de Walvis Bay ». Certaines personnes ont qualifié le phénomène de « monstre de l'espace » et ont dit qu'avec le lever du soleil, « Le “monstre” s'est estompé puis a complètement disparu », pouvait-on lire dans l'article. « Nous n'avons rien entendu, mais c'était extrêmement rapide et ça volait très bas. Je dirais que la boule faisait environ 45 centimètres de diamètre, comme on disait à l'époque », a-t-elle déclaré au Namibian. Le récit de Schmidt et de son mari a été corroboré par au moins deux autres personnes : Thomas Ismael et Sabina Naruses. « Cela a créé une énorme lumière au-dessus de la ville. Mes enfants, ma femme, ils l'ont tous vue. Tout le monde en parle », a déclaré Ismael hier.
Article original dans les archives de The Namibian

Quelle explication ?
Le témoignage présente plusieurs caractéristiques compatibles avec un bolide :

Boule lumineuse + traînée + vitesse apparente élevée + silence + phénomène bref.

Le fait que les témoins aient perçu l'objet comme très bas ne signifie pas nécessairement qu'il l'était réellement. Sans mesure de distance ou de hauteur, une source lumineuse astronomique peut être perçue comme proche.

En revanche, la description est suffisamment précise et le nombre de témoins suffisamment important pour ne pas de classer immédiatement le cas comme « météore ».

Il faudrait notamment rechercher :

- L'heure exacte ;
- La durée ;
- La direction astronomique ;
- Les conditions météorologiques ;
- L'existence d'un bolide enregistré le 18 mai 2008 ;
- D'éventuels autres témoignages en Namibie ou en Afrique du Sud le même soir.

Conclusion : Possibilité d'explication astronomique : élevée
Preuve d'un engin artificiel ou non humain : aucune
Source : https://www.namibian.com.na/ufo-sightings-at-coast/

12 JUILLET 2008 - SWAKOPRMUND - NAMIBIE
Observation d'OVNI NUFORC 64659
Date : 12 juillet 2008 à 23h00 heure locale (07/12/2008)
Signalé le : 19 juillet 2008 à 04h12 heure du Pacifique
Durée : 2 minutes
Nombre d'observateurs : 0
Lieu : Swakopmund (Namibie), Namibie
Forme : Lumière

La nuit dernière (12 juillet 2008 à 23h00), j'ai aperçu ce qui ressemblait à un OVNI. C'était une lumière brillante se déplaçant en direction sud-est à une vitesse relativement élevée, moins rapide qu'une météorite, mais plus rapide qu'un avion, et sans aucun bruit. Elle venait de la mer et survolait le désert du Namib. J'habite à Swakopmund, en Namibie. Publié le 12 août 2008

Nous résumons ce cas, trop incomplet pour une analyse par :
12 JUILLET 2008 – SWAKOPMUND, NAMIBIE
Vers 23 h 00, un témoin résidant à Swakopmund observe une lumière brillante et silencieuse se déplaçant vers le sud-est. Le phénomène semble venir de la direction de la mer et poursuivre sa trajectoire au-dessus du désert du Namib. Le témoin estime sa vitesse supérieure à celle d'un avion mais inférieure à celle d'un météore. La durée rapportée est d'environ deux minutes. Le témoignage figure dans la base du National UFO Reporting Center (NUFORC), rapport n° 64659. Aucune donnée instrumentale ou confirmation indépendante n'est actuellement associée à ce cas.
Source : https://nuforc.org/sighting/?id=64659 – Le NUFORC n'analyse pas les cas, il n'est qu'une base ou les lecteurs peuvent déposer les témoignages. Le NUFORC précise par ailleurs que ses rapports sont des déclarations de témoins et non des observations validées scientifiquement ; le centre indique lui-même ne pas garantir la validité des informations contenues dans sa base.

Chapitre XII – 34

32 - NIGER

République – Ancienne colonie Française

LE NIGER FACE AUX OVNI

939

Traditions ancestrales, génies du désert, peuples du ciel, observations inexpliquées et politique de l'État

Le Niger est un pays particulièrement intéressant pour une étude consacrée aux OVNI en Afrique. Situé au cœur du Sahel, entre le Sahara, le bassin du lac Tchad et les régions du fleuve Niger, il possède un patrimoine culturel riche, marqué par les traditions touarègues, haoussa, zarma-songhaï, peules et kanouri.

Son territoire comprend d'immenses espaces désertiques, des zones de faible densité de population et des régions où le ciel nocturne est particulièrement dégagé. Les traditions religieuses et les récits relatifs aux génies, aux esprits, aux ancêtres et aux manifestations surnaturelles offrent également un cadre culturel important pour étudier la manière dont les phénomènes inhabituels sont interprétés. Mais une question essentielle se pose : existe-t-il au Niger un véritable phénomène OVNI documenté, et quelle attitude les autorités nigériennes adoptent-elles face à ces observations ?

Il faut distinguer trois dossiers :

1. Les observations physiques de phénomènes lumineux ou d'objets aériens ;
2. Les traditions culturelles et religieuses susceptibles d'influencer leur interprétation ;
3. La politique actuelle des autorités concernant l'espace aérien, les phénomènes inexpliqués et les éventuelles manifestations d'origine inconnue.

Les recherches disponibles permettent de documenter certains de ces aspects. Elles ne permettent cependant pas, à ce stade, d'affirmer l'existence d'un programme officiel nigérien consacré à l'étude des OVNI.

PREMIÈRE PARTIE — LE NIGER, UN TERRITOIRE PROPICE AUX OBSERVATIONS DU CIEL

1. Géographie et environnement



Le Niger est un vaste pays enclavé d'Afrique de l'Ouest. Une grande partie de son territoire appartient au Sahara, tandis que le sud se situe dans la zone sahélienne. Les principaux espaces géographiques comprennent :

1 -Le massif de l'Aïr, dans le nord du pays, autour d'Agadez.
2 Le Ténéré, immense région désertique située à l'est de l'Aïr.
3 La région d'Agadez, historiquement associée aux routes caravanières et aux populations touarègues.
4 La région de Zinder, dans le sud-est.
5 La région de Maradi, importante pour les populations haoussa.
6 Le bassin du lac Tchad, à l'extrême sud-est.
7 La vallée du fleuve Niger, autour de Niamey et dans l'ouest du pays.

Ces environnements présentent des conditions d'observation très différentes. Dans le désert, un phénomène lumineux peut être visible sur une grande distance sans que l'observateur puisse déterminer précisément sa hauteur, sa taille ou sa vitesse. L'absence de repères visuels proches peut donner une



impression de déplacement inhabituel. Une lumière située à plusieurs dizaines de kilomètres peut sembler beaucoup plus proche qu'elle ne l'est réellement. À cela s'ajoutent les phénomènes astronomiques, les satellites, les rentrées atmosphériques, les aéronefs et les drones.

Dans une région où les nuits peuvent être très sombres, les étoiles brillantes, les planètes, les météores et les bolides peuvent attirer fortement l'attention. Les traînées lumineuses produites par des objets entrant dans l'atmosphère peuvent également susciter des interrogations, notamment lorsqu'elles se fragmentent ou changent d'intensité. Il serait toutefois incorrect d'en conclure que toutes les observations signalées dans le Sahara ont une origine naturelle. La démarche scientifique consiste à examiner chaque événement séparément, en tenant compte de sa date, de sa localisation, de sa trajectoire apparente et des témoignages disponibles. Le désert favorise certaines conditions d'observation, mais il ne constitue pas en lui-même un indice de présence extraterrestre.

Contrairement aux États-Unis, à la France ou à certains pays européens, le Niger ne dispose pas, dans les sources publiques que j'ai pu identifier, d'un catalogue national largement connu et structuré des observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés. Cette absence de documentation publique facilement identifiable ne signifie pas que personne n'a observé de phénomène inhabituel au Niger. Elle signifie que les informations accessibles ne permettent pas encore de dresser un inventaire national exhaustif et vérifié.

Des phénomènes lumineux signalés à Niamey en 2026
Un élément intéressant apparaît dans les archives de l'American Meteor Society. L'organisme a répertorié des signalements de phénomènes lumineux observés à Niamey en 2026. Deux entrées méritent d'être examinées :

Date	Localisation	Nature du document	État des connaissances
27 avril 2026	Niamey	Vidéo associée à l'événement AMS no 3140-2026	Origine non confirmée
17 juillet 2026	Niamey	Vidéo associée à l'événement AMS no 5587-2026	Origine non confirmée

Les fiches sont consultables sur le site de l'American Meteor Society :
https://www.amsmeteors.org/videos/21925/

L'organisme précise que les vidéos n'ont pas été confirmées comme montrant des bolides naturels. Parmi les possibilités envisagées figurent un satellite, une rentrée de fusée, un aéronef, des débris spatiaux ou un autre phénomène. Ces événements sont-ils des observations d'OVNI ? Au sens littéral, un objet ou un phénomène aérien non identifié est quelque chose dont l'identification n'a pas été établie. Dans cette acception descriptive, ces signalements peuvent être étudiés comme des événements dont l'origine reste indéterminée. Mais il serait prématuré de les qualifier de rencontres extraterrestres.

Les informations publiques accessibles ne permettent pas, à elles seules, d'établir : la nature exacte des objets filmés ; leur altitude ; Leur vitesse réelle ; leur distance par rapport aux témoins ; l'existence éventuelle d'observations indépendantes ou leur relation avec une activité aéronautique ou spatiale connue. Il faudrait examiner les vidéos originales, leurs métadonnées, les témoignages associés et les données astronomiques ou aéronautiques correspondant aux dates concernées.

TROISIÈME PARTIE — LES TOUAREGS, LE SAHARA ET LES REPRÉSENTATIONS DU CIEL

Les Touaregs : une culture façonnée par le désert



Les Touaregs sont des populations amazighes présentes dans plusieurs pays du Sahara et du Sahel, notamment au Niger, au Mali, en Algérie et en Libye. Leurs traditions sont diverses. Elles ont évolué au fil des siècles sous l'influence des échanges commerciaux, des migrations, des transformations politiques et des contacts avec d'autres sociétés. Dans plusieurs régions, la connaissance du ciel et de l'environnement a joué un rôle pratique important. Les étoiles peuvent servir de repères pour l'orientation. Les saisons, les vents et les conditions météorologiques influencent les déplacements et les activités pastorales. Mais il faut se garder d'attribuer aux Touaregs un système unique de croyances célestes. Les traditions varient d'une communauté à l'autre et les récits transmis aujourd'hui ne sont pas nécessairement identiques à ceux qui étaient connus il y a plusieurs siècles.

Le désert est souvent associé, dans les récits de voyage et les traditions populaires, à l'immensité, au silence et à l'inconnu. Cette représentation peut favoriser des rapprochements modernes avec les récits de rencontres inexpliquées. Une lumière observée au-dessus des dunes, une étoile particulièrement brillante ou un phénomène atmosphérique inhabituel peut devenir le point de départ d'une histoire. Cependant, il serait incorrect d'affirmer que les Touaregs possèdent une tradition ancienne documentée de rencontres avec des extraterrestres sans disposer de sources précises.
Pour une étude historique, il faut retrouver le récit original, identifier son informateur et déterminer à quelle époque il a été recueilli.

Dans les sociétés sahariennes et sahéliennes influencées par l'islam, les djinns occupent une place importante dans les représentations religieuses. Ils appartiennent à un univers théologique distinct de celui des extraterrestres. Dans les récits populaires, les djinns peuvent être associés à des lieux isolés, à des manifestations inhabituelles ou à des expériences vécues comme extraordinaires. Mais il n'existe aucune raison scientifique de les identifier automatiquement à des êtres biologiques venus d'une autre planète. Le rapprochement avec les OVNI constitue une interprétation moderne qui doit être distinguée des croyances elles-mêmes.

QUATRIÈME PARTIE — LES HAUSSA, LES ZARMA-SONGHAÏ ET LES CULTES DE POSSESSION

L'un des dossiers anthropologiques les plus intéressants pour comprendre les rapports entre les traditions nigériennes et les phénomènes inhabituels est celui du Bori, un ensemble de pratiques de possession notamment étudiées dans les communautés haoussa. Le Bori a fait l'objet de recherches ethnographiques dans différentes régions du Niger, notamment autour de Maradi et de Konni. Une étude de Jacqueline Broustra-Monfouga, publiée en 1973 dans le Journal de la Société des Africanistes, est consacrée au phénomène de possession dans le Bori de Konni. Ce travail permet d'aborder le sujet à partir d'une source anthropologique identifiable plutôt que de récits populaires non vérifiés.

Dans les communautés où ces pratiques sont présentes, la possession peut être comprise comme une relation entre une personne et une entité spirituelle. Les manifestations observées peuvent inclure des

changements de comportement, des mouvements corporels, des paroles particulières ou des états de conscience interprétés dans le cadre rituel. Il faut comprendre ces phénomènes dans leur contexte religieux et social. Ils ne constituent pas, en eux-mêmes, des preuves d'une intervention extraterrestre. Les esprits sont-ils comparables aux entités décrites dans les récits d'enlèvement ? La comparaison peut être intéressante, mais elle exige de la prudence. Dans certaines histoires contemporaines d'OVNI, les témoins évoquent une présence non humaine, une impression de perte de contrôle ou un état de conscience inhabituel.

Dans les traditions de possession, des expériences corporelles et psychiques peuvent également être interprétées comme une relation avec une entité. Il existe donc une possibilité de comparaison sur le plan anthropologique : comment différentes sociétés donnent-elles du sens à des expériences qui sortent de l'ordinaire ? Mais une similitude dans la description d'une expérience ne démontre pas que son origine soit identique. Le Bori ne doit pas être transformé artificiellement en tradition d'enlèvements extraterrestres. Son intérêt pour votre ouvrage réside dans l'étude des représentations du monde invisible et des mécanismes culturels d'interprétation des expériences inhabituelles.



Les Zarma-Songhaï : les holey, les zin et les relations avec le monde invisible. Commençons par Les traditions zarma-songhaï qui offrent un autre terrain d'étude important. Les recherches anthropologiques consacrées aux rituels de possession dans le Sahel décrivent des conceptions du monde dans lesquelles interviennent différentes catégories d'êtres invisibles. Un document de recherche consacré aux rituels de possession chez les Peuls et les Zarma du Niger décrit notamment les zin, associés aux djinns dans certaines interprétations, ainsi que les holey, des génies liés aux pratiques de possession. Ces catégories ne sont pas interchangeables : elles possèdent des significations particulières dans les systèmes religieux étudiés.

On s'intéresse à ces traditions dans l'étude du phénomène ovni en Afrique et au Niger car elles permettent d'étudier la manière dont certaines sociétés organisent conceptuellement les relations entre les humains ; les ancêtres ; les esprits ; les forces de la nature ; les puissances divines ; le monde visible et le monde invisible.

Dans une enquête ufologique, il est utile de connaître ces représentations, car elles peuvent intervenir dans la manière dont un témoin raconte une expérience inhabituelle. Une personne qui observe une lumière inconnue peut chercher à l'expliquer en fonction de ses connaissances techniques, de ses croyances religieuses ou de récits transmis dans sa communauté. Ces interprétations ne sont pas nécessairement exclusives car un témoin peut reconnaître qu'un phénomène lui est inconnu tout en lui attribuant une signification spirituelle.

Les traditions zarma relatives aux ancêtres ont également fait l'objet de travaux universitaires. Une étude de Sandra Bornand, publiée en 2008, examine les pratiques et les mémoires discursives liées à l'évocation des ancêtres chez les Zarma du Niger. Ces recherches montrent l'intérêt d'étudier les récits dans leur contexte social, sans les réduire à des histoires d'apparitions surnaturelles. Pour votre ouvrage, ce dossier pourrait former une section intitulée : « Les êtres invisibles du Niger : entre traditions de possession, ancêtres et interprétations contemporaines des phénomènes inexpliqués ».

CINQUIÈME PARTIE — LES PEULS, LES POPULATIONS DU LAC TCHAD ET LES TRADITIONS RELIGIEUSES



Le Niger comprend également des communautés peules et kanouri, entre autres populations. Leurs histoires, leurs langues et leurs pratiques religieuses présentent des différences importantes. Dans plusieurs régions, l'islam coexiste avec des traditions locales qui ont évolué au fil des siècles. Les récits de génies, les pratiques de protection, les rêves, les présages et les représentations des ancêtres peuvent être présents dans certains contextes. Mais il faut éviter de parler de « croyances nigériennes » comme s'il existait un système uniforme partagé par toute la population.

Pour étudier d'éventuels récits de phénomènes célestes, il faudrait rechercher les traditions orales locales et vérifier si elles décrivent réellement une lumière observée dans le ciel ; une apparition considérée comme surnaturelle ; un être venu d'un autre monde ou encore un objet supposé descendu sur Terre. Ces catégories doivent rester distinctes. Un récit de rêve, une histoire de génie et le témoignage d'une personne ayant observé un objet lumineux ne peuvent pas être traités comme des documents de même nature. À ce stade, je ne dispose pas de sources suffisamment précises pour attribuer aux Peuls ou aux Kanouri du Niger une tradition établie de visites extraterrestres. Cette réserve est importante : elle évite de fabriquer une tradition ufologique à partir de simples ressemblances entre des croyances.

Il y a probablement une question plus délicate à se poser sur ce dossier : est-ce qu'il y a une politique officielle concernant les ovnis ? À la date du 12 octobre 2026, les sources publiques que j'ai pu identifier ne permettent pas d'établir l'existence d'une politique gouvernementale spécifiquement consacrée aux OVNI ou aux PAN au Niger. Comme dans la majorité des pays Africain, il y a des problèmes plus importants à traiter que le phénomène OVNI. Pour comprendre la politique de l'État, il faut replacer la question dans le contexte politique et sécuritaire actuel. Le Niger est gouverné par des autorités militaires depuis le coup d'État du 26 juillet 2023. La Charte de la Refondation promulguée en mars 2025 a fixé une période de refondation de 60 mois, susceptible d'être modulée en fonction de la situation sécuritaire et d'autres paramètres prévus par le texte. Le gouvernement a présenté cette évolution institutionnelle dans sa communication officielle du 25 mars 2026. La sécurité nationale, la lutte contre les groupes armés, la surveillance du territoire et la souveraineté militaire occupent une place importante dans les préoccupations publiques. Dans ce contexte, la surveillance de l'espace aérien relève d'abord des fonctions de défense et de sécurité. Il convient de distinguer deux questions :

1 - La surveillance aéronautique et militaire. Elle concerne les aéronefs, les intrusions, les menaces potentielles, les drones et les objets pouvant représenter un risque pour la sécurité.

2 -La recherche scientifique sur les PAN. Elle vise à recueillir les témoignages, analyser les données et déterminer l'origine des phénomènes qui restent inexpliqués.

Un État peut assurer la première fonction sans avoir créé de programme spécifique pour la seconde.

Les militaires nigériens enquêtent-ils sur les OVNI, c'est la question que nous sommes amené à nous poser. La réponse est qu'effectivement les forces armées peuvent être amenées à examiner des observations aériennes inhabituelles dans le cadre de leurs missions ordinaires. Cependant, je n'ai pas trouvé de document public permettant d'affirmer que les forces armées nigériennes conduisent actuellement un programme officiel consacré aux OVNI ou qu'elles auraient publié des conclusions sur des objets d'origine extraterrestre.



Dans le contexte sécuritaire du Sahel, les appareils sans pilote peuvent avoir des fonctions civiles, commerciales, militaires ou de surveillance. Un drone observé de nuit peut être difficile à identifier si le témoin ne distingue que quelques points lumineux. Il peut être confondu avec un objet plus éloigné, un aéronef ou une formation lumineuse. Mais il ne faut pas non plus supposer qu'un phénomène signalé est nécessairement un drone. Pour un dossier ufologique, chaque cas devrait être confronté aux informations disponibles sur les activités aéronautiques, les restrictions de vol et les conditions d'observation. La date, l'heure, la direction et la durée du phénomène sont particulièrement importantes.

Les événements de Niamey en 2026 : Les deux signalements de l'American Meteor Society mentionnés précédemment illustrent l'intérêt de cette approche. Les vidéos ont été enregistrées ou associées à des événements lumineux, mais leur nature n'a pas été confirmée. Une analyse complète devrait rechercher d'éventuelles correspondances avec des aéronefs, des satellites ou des rentrées atmosphériques. En l'absence de telles vérifications, il faut conserver la catégorie « origine indéterminée ».

La politique nigérienne doit être examinée à la lumière de la situation régionale. Le Niger fait partie de la Confédération des États du Sahel, avec le Mali et le Burkina Faso. Ces trois États ont renforcé leur coopération politique et sécuritaire. Le gouvernement nigérien a notamment présenté cette coopération comme un élément de sa stratégie de souveraineté et de sécurité régionale. Un communiqué officiel publié en août 2026 a réaffirmé le soutien de la Confédération aux autorités nigériennes à la suite d'événements sécuritaires survenus à Niamey. Cette situation rend la surveillance de l'espace aérien particulièrement importante. Mais elle ne démontre pas l'existence d'une politique relative aux OVNI.

Le manque de données publiques ne doit pas conduire à négliger le Niger. Plusieurs difficultés peuvent expliquer pourquoi les témoignages y sont moins visibles dans les grandes bases internationales.

A. L'étendue du territoire
Le pays est vaste et certaines régions sont éloignées des centres urbains.
Un événement observé par quelques personnes dans une zone désertique peut ne donner lieu à aucun article de presse.

B. Les moyens de communication
Les conditions d'accès à Internet et aux moyens de documentation varient selon les régions.
Un témoin peut observer un phénomène sans disposer des moyens nécessaires pour le photographier ou le signaler à une organisation spécialisée.

C. Les langues
Les témoignages peuvent être formulés en haoussa, en zarma, en tamasheq, en fulfulde ou dans d'autres langues utilisées au Niger.
Une recherche limitée aux mots français « OVNI » et « extraterrestre » risque donc de manquer des récits pertinents.
Il faudrait rechercher également les termes locaux employés pour désigner les lumières inhabituelles, les objets célestes et les manifestations surnaturelles, en les faisant vérifier par des locuteurs compétents.

D. Le contexte sécuritaire

Dans certaines régions, les préoccupations de sécurité et les difficultés de déplacement peuvent compliquer la collecte des témoignages.
Il faut également tenir compte du fait que les autorités peuvent traiter certaines observations comme des questions de sécurité aérienne plutôt que comme des phénomènes relevant de l'ufologie.

E. La presse et les archives
Un catalogue historique devrait couvrir les périodes coloniale et postcoloniale.
Il faudrait examiner les journaux de l'Afrique-Occidentale française, la presse nigérienne après l'indépendance et les publications étrangères évoquant des observations dans le Sahara.
Il serait aussi pertinent d'examiner les archives aéronautiques accessibles, les témoignages de pilotes et les documents relatifs à d'éventuels phénomènes météoritiques.

LES SOURCES À EXAMINER POUR ALLER PLUS LOIN



Voici les principales pistes documentaires que je retiendrais pour poursuivre l'enquête.
1. L'American Meteor Society - https://www.amsmeteors.org/videos/22575/
Les deux signalements constituent des pistes de départ. Il faudrait vérifier les rapports associés, les observations indépendantes et les éventuelles mises à jour.

2. Les études ethnographiques sur le Bori
https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1973_num_43_2_1712
Cette étude est utile pour comprendre les traditions de possession chez les Haoussa et leur contexte culturel.

3. Les recherches sur les rituels de possession au Sahel
https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-02/010010345.pdf
Cette source permet d'étudier les catégories d'êtres invisibles dans certaines traditions zarma et peules.

4. Les travaux sur les ancêtres chez les Zarma
https://www.persee.fr/doc/textu_0766-4451_2008_num_56_1_1805
Cette étude offre un cadre utile pour analyser la mémoire des ancêtres et les relations entre vivants et morts.

5. Les sources officielles sur la politique nigérienne
https://www.gouv.ne/index.php/90-autres-actualites/1101-an-1-de-la-refondation-au-niger-mise-en-orbite-des-institutions-adaptees-et-credibles
Cette source permet de replacer la question des phénomènes aériens dans le contexte institutionnel actuel. Elle ne constitue toutefois pas une source sur les OVNI eux-mêmes.

CONCLUSION — LE NIGER, UN DOSSIER UFOLOGIQUE À CONSTRUIRE

Le Niger présente trois dimensions particulièrement intéressantes pour une étude des OVNI en Afrique.
La première est géographique : les vastes espaces sahariens et sahéliens offrent des conditions d'observation du ciel qui méritent d'être prises en compte.

La deuxième est culturelle : les traditions haoussa, zarma-songhaï, touarègues et peules permettent d'étudier différentes manières de concevoir les esprits, les ancêtres et le monde invisible.

La troisième est contemporaine : les deux signalements lumineux recensés à Niamey en avril et juillet 2026 constituent des pistes concrètes pour un travail documentaire, même si leur origine n'est pas confirmée.

En revanche, les sources examinées ne permettent pas d'établir l'existence d'un programme officiel nigérien de recherche sur les OVNI, ni de conclure à des visites extraterrestres dans le pays.
La politique actuelle des autorités est principalement documentée sous l'angle institutionnel, militaire et sécuritaire. Il faut éviter d'assimiler la surveillance de l'espace aérien à une enquête sur les extraterrestres.

LES METEORITES AU NIGER
Au niveau des météorites, a base officielle du Meteoritical Bulletin recense notamment :

- Aïr — 1925 — 24 kg
- Birni N'Konni — 1923 — 560 g
- Dosso — 1962 — 1,25 kg
- Timmersoi — 1966 — 516 g
- Tazerzait — 1991 — 110 kg
- Tillabéri — 1970 — 3 kg
- Plusieurs météorites d'Agadez.
- Le cas du mont Tazerzait, avec une masse de 110 kg, est particulièrement remarquable.

Les raisons pour laquelle on trouve peu d'observation au Niger, c'est l'immensité du territoire, la faiblesse des archives, la tradition orale saharienne et le faible développement du pays.

« L'absence de dossiers ne signifie pas l'absence d'observations. Elle traduit avant tout l'absence d'une infrastructure de collecte, d'archivage et d'enquête comparable à celle existant dans certains autres pays. »

AALYSE GENERALE – NIGER - AGADEZ – ARLIT - NIGER
Les observations d'Agadez et des mines d'uranium - Il existe également une tradition de témoignages dans la région d'Agadez, notamment autour des zones minières d'Arlit.

UAP Afrique affirme que des habitants du désert auraient observé à plusieurs reprises des phénomènes aériens inhabituels dans cette région et que certains les interprètent comme des manifestations de djinns plutôt que comme des engins extraterrestres. Aucune information sur ces observations, cela rend impossible toute analyse. En Afrique, comme dans le reste du monde, lorsqu'on évoque l'observation de « phénomènes ou objets » dans le ciel, sur un groupe de 10 personnes par exemple, on trouve toujours une voir plusieurs personnes qui ont un jour observé quelque chose à leurs yeux anormal.

1954 — AGADEZ - NIGER
Disque volant
Ce cas figure dans une base de données ufologiques sans autre précisions.

1957 — NIAMEY - NIGER
Soucoupe volante
Ce cas est comme celui de 1954 Agadez, sans autres précisions et donc parfaitement inutile.

06 AOUT 2015 – GOURE - ZINDER - NIGER
Énigme n° 223604

- 2 témoins
- Août 2015 • 17h00 UTC+1
- Gouré, Zinder, Niger

Témoignage
Alors qu'il prenait une photo de son ami Nassar devant une mosquée, Abdoul, témoin de la scène, a aperçu une entité grise d'apparence extraterrestre sur le cliché. Le 6 août 2015 à 17h00 précises, devant la mosquée du petit village rural d'Issoufari, au Niger, Nassar, vêtu d'une chemise blanche, tenait ses

chaussures à la main. Au premier plan, à environ un mètre de lui, se tenait une entité grise d'environ un mètre de haut, semblant vibrer (VOIR PHOTO). Ses jambes étaient plus hautes que ses épaules, tandis que ses bras étaient plus bas, vers son abdomen et centrés sur son torse.

Avis
Il s'agit à l'évidence d'un montage, le souci avec les bases de données ouvertes est que n'importe quel plaisantin la pollue par des informations totalement fausses.
https://app.enigmalabs.io/sighting/223604

31 DECEMBRE 2019 – 1ER JANVIER 2020 REGION DE TANOUT- ADERBISSINAT
Selon une enquête publiée par UAP Afrique en avril 2024, vers 22 heures, un phénomène aérien aurait été observé entre Tanout (région de Zinder) et Aderbissinat (région d'Agadez).

Le récit indique :

- Un bruit extrêmement important ;
- Suivi d'une forte lumière ;
- Le phénomène aurait été interprété comme la chute d'un aéronef ;
- Le lendemain, des nomades auraient découvert un objet métallique à proximité de leur campement ;
- Des militaires nigériens se seraient rendus sur place ;
- Aucune conclusion officielle de cette intervention n'aurait été publiée.

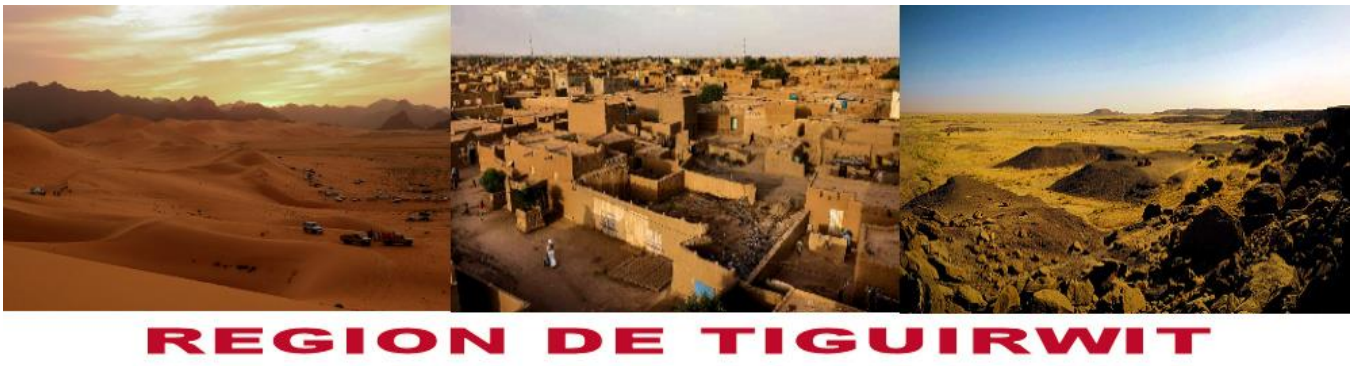
Pour l'instant, nous avons uniquement un récit secondaire qui affirme qu'un objet métallique aurait été retrouvé. Je le classerais : *Niveau B/C — événement potentiellement réel, mais nature de l'objet et circonstances non établies.*

Un point particulièrement intéressant est que Tanout et Aderbissinat sont bien des localités voisines dans cette zone du nord-est nigérien, et la liaison Tanout–Aderbissinat est effectivement documentée dans les sources géographiques et administratives nigériennes.

En revanche, après diverses recherches il n'y a rien au niveau communiqué militaire, article de presse nigérien contemporain ou un rapport aéronautique indépendant confirmant le crash. Il s'agit d'un récit secondaire, qui n'a jamais fait l'objet de signalement à une autorité quelconque et donc n'a jamais fait l'objet d'enquête. Les informations disponibles sont insuffisantes pour une analyse de l'observation.

11 AOUT 2020 — TIGUIRWIT - REGION D'AGADEZ - NIGER
Le 11 août 2020, le journal régional nigérien Aïr Info, basé à Agadez, publie une information particulièrement intéressante sous le titre :

« Tiguirwit/Agadez : un objet volant tombé du ciel à l'instant ».
Photo : Région de Tiguirwit



L'article indique qu'un objet volant venait de tomber du ciel entre le village de Tiguirwit, sur l'axe Agadez-Tahoua, et le kori de Banawate. La source précise que le lieu du crash était fortement boueux et difficile d'accès.

À ce stade, cela pourrait évidemment être considéré comme une observation de PAN : un objet aérien non identifié au moment où l'information est publiée.

Mais la suite de l'enquête est capitale.
12 août 2020 : l'objet identifié comme un drone - Le lendemain, Aïr Info publie un second article : « *Tiguirwit/Agadez : un drone Reaper US tombé hier soir* ».

Selon des sources proches du lieu de l'accident, l'objet métallique retrouvé au nord de Tiguirwit était un drone, et des éléments des forces de sécurité se trouvaient sur place. Le journal indique toutefois que cette identification n'était pas encore confirmée par les autorités d'Agadez au moment de la publication.

L'article apporte surtout un élément qui renforce fortement l'hypothèse d'un aéronef militaire : il mentionne deux autres accidents de drones dans la même région en 2020, l'un le 29 février à Anwaitaram, à environ 50 km de Timia, et l'autre le 23 avril à Aghalin Gharen, à environ 35 km d'Agadez.

Évaluation : Observation Identifiée. Il est particulièrement intéressant historiquement car il montre comment un événement peut entrer dans la catégorie OVNI/PAN dans la presse locale avant d'être identifié comme un aéronef militaire.

La recherche permet maintenant de reconstituer une petite série d'accidents de drones dans la région d'Agadez en 2020. Il est à noter que des activités militaires dans ce domaine sont certainement localisées dans ce secteur.

Date	Lieu	Événement	Statut
29 février 2020	Anwaitaram, env. 50 km de Timia	Drone qui s'abîme	Identifié
23 avril 2020	Aghalin Gharen, env. 35 km d'Agadez	Drone qui s'écrase	Identifié
11 août 2020	Tiguirwit / Banawate	Objet volant tombé du ciel	Probablement drone
12 août 2020	Tiguirwit	Identification rapportée comme drone Reaper américain	Très probablement aéronef

Source : https://airinfoagadez.com/2020/08/12/tiguirwit-agadez-un-drone-reaper-us-tombe-hier-soir/
https://airinfoagadez.com/2020/08/11/tiguirwit-agadez-un-objet-volant-tombe-du-ciel-a-linstant/

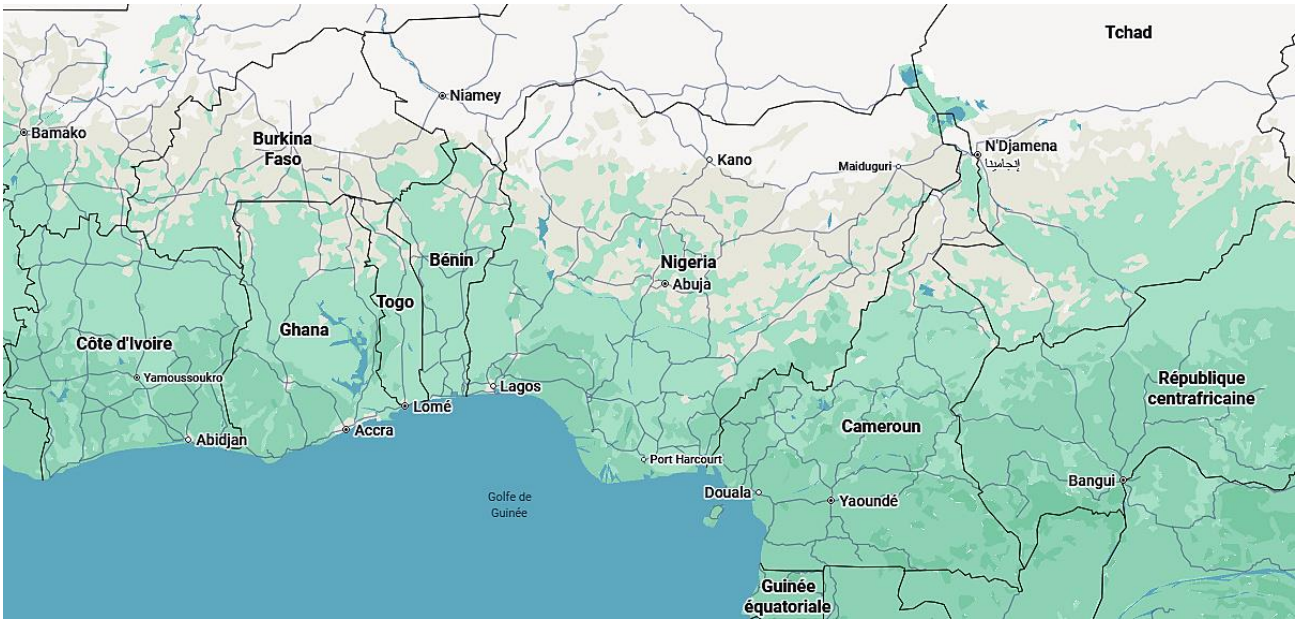
Chapitre XII – 35

33 - NIGERIA

A - Informations Générales sur le Nigeria – Culture religieuse et les ovnis – Superstition, traditions et Les ovnis

Situation géographique du Nigéria
Le Nigéria est un pays situé en Afrique de l'Ouest, sur la côte du golfe de Guinée. C'est l'un des pays les plus importants du continent africain par sa population et son poids économique. Le Nigéria partage ses frontières avec le Bénin à l'ouest, le Niger au nord, le Tchad au nord-est (au niveau du lac Tchad), et le Cameroun à l'est. Au sud, il est ouvert sur l'océan Atlantique.

Carte Google Map localisation du Nigéria



Son Relief et milieux naturels est composé de plaines côtières humides au sud, dans le delta du fleuve Niger :il y a une région très riche en pétrole, au centre des plateaux, notamment le plateau de Jos, vers le nord proche du Sahel, on trouve la savane et des zones semi-arides. Le climat est donc équatorial et humide au sud, tropical au centre et plus sec au nord.

02 - Photo : carte géographique et économique du Nigéria

Informations générales sur le Nigéria



1 - Capitale et grandes villes

- Capitale : Abuja
- Plus grande ville : Lagos (centre économique majeur d'Afrique)

2 - Population : Environ 220 millions d'habitants **-** C'est le pays le plus peuplé d'Afrique La population est très diverse avec plus de 250 groupes ethniques, dont les principaux sont les Haoussa, les Yoruba et les Igbo. La Langue officielle est l'anglais, mais il y a aussi de nombreuses langues locales (haoussa, yoruba, igbo, etc.)

3 – Économie : Le Nigéria possède la plus grande économie d'Afrique. Les secteurs importants sont le pétrole et le gaz (dans le delta du Niger), l'agriculture (manioc, cacao, arachide), les services et industrie.

4 - Système politique : Le Nigéria est une république fédérale composée de 36 États.

En résumé le Nigéria est un grand pays d'Afrique de l'Ouest, très peuplé et riche en ressources naturelles, avec une grande diversité culturelle et un poids politique et économique important sur le continent.

ANALYSE UFOLOGIQUE DU NIGERIA

Le Nigéria est l'un des pays en Afrique les plus impacté par les observations d'OVNI. Ce fait est essentiellement dû à l'intérêt de la part de quelques Nigériens pour ce phénomène, ce qui entraine l'intérêt d'autres personnes. Toutefois la qualité des observations qui nous sont rapportées n'est pas

satisfaisante car on trouve sur les réseaux sociaux un nombre important de photos ou vidéos visiblement truquées, ce qui à notre époque est très facile à réaliser avec les logiciels disponibles sur le marché.

Si l'activité des personnes ayant accès à internet est régulière en termes d'apport d'observations, il n'en demeure pas moins que le « peuple Nigérian » en général n'a aucun moyen pour faire connaitre les observations insolites. C'est l'une des causes du nombre de cas inférieur en pourcentage de la population, par rapport à celui des pays plus avancés.

Peu d'observations ont fait l'objet de véritables enquêtes. Ces observations sont quelquefois tronquées par les croyances locales. Aucun organisme ne s'est mis en place au Nigéria, pas d'étude gouvernementale et en conséquence, concernant le Nigéria, on ne trouve pas à ce jour d'études locales concernant ce phénomène vraiment sérieuses.

On notera que dans ce catalogue préliminaire de nombreux cas proviennent du témoignage de personnes qui ont observé des phénomènes aériens anormaux, qui ont relaté via internet et auprès de sites regroupant les témoignages d'OVNI, leurs observations. En conséquence, aucune enquête sur place auprès des témoins par des spécialistes du phénomène OVNI. Il est ainsi fort probable que la grande majorité de ces cas ne résistent pas à une analyse ce qui déboucherait sur une identification de la « chose » observée. Les analyses faites par le GEIPAN en France, sur les témoignages bruts qui leur parviennent, démontrent que la grande majorité de ces témoignages sont identifiables. Seuls quelques cas restent classés dans la catégorie des OVNI, ce qui est logique car si des civilisations extraterrestres nous visitent, elles ne vont pas être présentes en permanence sur notre planète.

Au niveau de la Recherche Ufologique, contrairement aux États-Unis, au Brésil au Chili, ou à la France, le Nigeria ne possède pas :

- Programme gouvernemental officiel sur les OVNI
- Base de données nationale
- Groupes ufologiques structurés
- Les observations sont donc :
- Peu documentées Rarement analysées
- Souvent relayées par les médias ou les réseaux sociaux.

On peut toutefois noter en Afrique, une histoire ufologique riche mais méconnue : La recherche sur les OVNIs en Afrique n'est pas nouvelle. Le premier livre sur le sujet datant de 1955 a été publié en Afrique du Sud, et des chercheurs comme la Zimbabwéenne Cynthia Hind ont acquis une renommée internationale en enquêtant sur des cas locaux, qu'elle a publiés dans des livres et son propre périodique, UFO Afrinews.

Une répartition inégale des signalements : Selon les plus grands catalogues d'observations, l'Afrique ne représente qu'une infime partie des signalements mondiaux (moins de 1%). Cela ne signifie pas nécessairement que le phénomène y est plus rare, mais plutôt que les moyens d'investigation, la couverture médiatique et les infrastructures de signalement y sont historiquement moins développés que sur d'autres continents.

Parmi les explications, de mésinterprétation avec des phénomènes naturels, on notera que la majorité des phénomènes signalés peuvent être expliqués par :

1. Satellites et Starlink
   Les trains de satellites créent souvent des lignes lumineuses inhabituelles.
2. Ballons météorologiques
   Fréquents dans l'étude du climat.
3. Drones militaires ou civils
   De plus en plus utilisés.
4- Phénomènes atmosphériques :

   Foudre globulaire
   Météores
   Mirages optiques

Nuages lenticulaires.

Mais aussi : missile, fusées sonde, débris rentrant dans l'atmosphère, étoiles, planète, la lune, feux d'avion ou de véhicules automobiles, agricoles ou industriels etc….

Il faut aussi savoir que l'Afrique dispose de programmes spatiaux émergents en développant progressivement ses propres programmes spatiaux. Même si ce n'est pas très actif actuellement, on peut envisager l'explication ayant cette origine pour certains cas. L'organisation principale est l'African Space Agency. Elle coordonne les projets de satellites africains, la recherche spatiale et l'observation de la Terre.

Cela pourrait augmenter la capacité du continent à identifier les phénomènes aériens inhabituels.

Nous évoquerons une autre hypothèse qui est la surveillance extraterrestre ! Certains ufologues avancent l'idée que l'Afrique pourrait être observée par des civilisations extraterrestres à cause de ses ressources naturelles, de son importance géologique ou des zones peu urbanisées. Cette hypothèse hasardeuse ne repose sur aucune preuve scientifique crédibles. Quant à la communauté scientifique, elle reste évidemment très sceptique. Malgré qu'elle soit avancée par certains ufologues, on ne la retiendra pas à priori pour expliquer une observation, sauf si des éléments nouveaux venaient à être apporté. Nous présentons et étudions le phénomène sous tous ses angles, mais il ne faut pas considérer que le domaine ufologique sérieux reconnait tout ce qui est avancé sans fondement scientifique dans ce domaine ; Nous ne connaissons par l'origine des OVNI, nous ne connaissons pas ou peu en fait ce phénomène et il ne faut pas écarter une possibilité d'explication ou une face particulière de celui-ci.

L'importance des croyances locales, culturelles et religieuse : L'interprétation des phénomènes peut être influencée par les cultures locales. Par exemple, lors de l'incident de l'école Ariel au Zimbabwe en 1994, certains enfants ont associé les êtres aperçus à des tikoloshes, des créatures de la mythologie shona et ndébélé, plutôt qu'à des "extraterrestres ». Cela montre que le prisme culturel est essentiel dans l'étude du phénomène en Afrique.

Outre les cultures très locales un facteur très important dans l'ufologie africaine c'est la cosmologie traditionnelle qui est une généralité dans les pays d'Afrique équatoriale.

Dans certaines cultures d'Afrique de l'Ouest, des phénomènes aériens peuvent être interprétés comme étant des Djinns, des Esprits, des Manifestations divines ou encore comme des phénomènes mystiques du ciel.

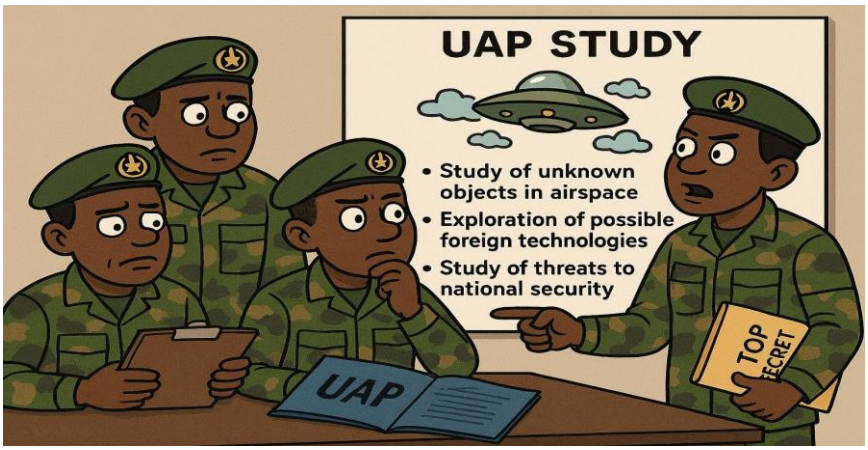
Ainsi, un même phénomène peut être décrit différemment selon le contexte culturel :

Vision scientifique	Vision culturelle locale
Phénomène atmosphérique	Esprit
Objet technologique	Signe divin
Satellite	Entité surnaturelle

Cela complique énormément la collecte de données fiables.

La presse Nigérienne, les divers médias, sont ouverts à la publication d'informations sur les ovnis, ce qui n'est pas le cas, selon notre expérience, dans certains pays du Maghreb.

L'ufologie c'est l'étude des phénomènes aériens non identifiés (OVNI/UAP) et pour la majorité de la communauté scientifique Nigérienne, c'est considéré comme une discipline relevant d'une pseudoscience, car la plupart des observations ont finalement une explication naturelle ou humaine (avions, satellites, météores, illusions optiques, etc.).



03 - Image : l'armée Nigérienne pourrait étudier le phénomène OVNI sous ces objectifs.

Les OVNI analysés au Nigéria comme phénomène militaire potentiel sont appelé par les armées sous le terme UAP (Unidentified Aerial Phenomena) au lieu d'OVNI.

L'armée Nigérienne pourrait étudier ce dossier avec pour objectif :

- L'étude des objets inconnus dans l'espace aérien
- L'étude des technologies étrangères possibles
- L'étude des menaces pour la sécurité nationale.

Mais à ce jour, aucune étude de ce type n'a été mise en place au Nigéria.

Les États-Unis ont officialisé ce sujet avec les rapports du Pentagon et du U.S. Department of Defense. Ces rapports admettent :

- Des objets inconnus détectés par radar
- Des comportements aériens inhabituels
- L'absence d'explication pour certains cas.

Mais aucune preuve d'origine extraterrestre n'a été confirmée à ce jour bien évidemment, par manque de preuves.

Nous noterons que l'Afrique, dont le Nigéria est un espace aérien et spatial très intéressant pour plusieurs raisons, notamment pour sa couverture radar très limitée dans beaucoup de régions dont le Sahara, le Sahel, les zones de forêt entre autres. C'est important pour les avions, drones ou satellites expérimentaux qui peuvent être testés où passer inaperçus.

En conclusion, en résumé, je dirais à propos de la situation réelle de l'ufologie au Nigeria :

1. ***Points forts :*** Témoignages réguliers - Forte tradition orale - Phénomènes aériens réels observés
2. ***Points faibles -*** Absence d'enquêtes scientifiques - Influence religieuse et culturelle - Faible documentation - Manque d'institutions de recherche.

En conséquence, le Nigeria reste un terrain ufologique peu étudié, où les observations existent mais sont rarement analysées de manière rigoureuse.

La situation ufologique au Nigeria relève davantage d'un phénomène socioculturel et médiatique que d'un domaine scientifique structuré. Les observations existent, mais faute de données fiables, elles ne permettent pas de conclure à un phénomène extraterrestre.

CATALOGUE

ANNEES 1950
Rapport sur le Dossier AIR 2/17318 – ARCHIVE R.A.F. – ARMEE BRITANIQUE

1. Identification du document :

- Référence : AIR 2/17318
- Titre officiel : "Early letters regarding UFO sightings" (Premières lettres concernant les observations d'OVNI).

- Date : Janvier 1963 (avec des références à des événements antérieurs).
- Origine : Ministère de la Défense (MoD), Direction du personnel aérien (Air Staff).

Ce dossier est l'un des plus anciens documents subsistants concernant les OVNIs au Royaume-Uni. Avant 1967, la politique du Ministère de la Défense était de détruire les rapports d'OVNIs tous les cinq ans. Le dossier AIR 2/17318 est une exception notable qui a été conservée. Il marque le début d'une période où l'intérêt du public est devenu si fort que le gouvernement a décidé de ne plus détruire ces archives. Bien que le dossier soit principalement composé de lettres de civils britanniques, il inclut des notes de renseignement et des résumés de rapports provenant de pilotes de la Royal Air Force (RAF) et de compagnies civiles (comme la BOAC, ancêtre de British Airways) qui opéraient sur les lignes coloniales.

ENVIRON DU 1ER NOVEMBRE 1963 AU 31 DECEMBRE 1963 – VOIR UN PEU ANTERIEUR - LAGOS ET KANO :
Le dossier contient des mentions de "lumières ineffables" observées lors de vols de nuit au-dessus du Nigeria. À cette époque, Kano était un hub majeur pour les vols traversant le Sahara vers l'Afrique de l'Ouest.

Description des phénomènes : Les pilotes rapportaient souvent des lumières se déplaçant à des vitesses dépassant les capacités des appareils de l'époque (comme les Canadair North Star ou les premiers Comet).

Analyses militaires :
Les rapports dans ce dossier montrent que les autorités cherchaient à déterminer s'il s'agissait de phénomènes astronomiques (la planète Vénus est souvent citée), ou de ballons météorologiques voire de rentrée atmosphérique de satellites (début de la course à l'espace).

Pourquoi ce dossier est-il important ?
C'est dans ce fichier que l'on trouve les premières traces d'une approche "scientifique" du MoD, qui commençait à classer les observations non plus comme des curiosités, mais comme des questions potentielles de sécurité aérienne dans les territoires d'outre-mer.

Comment obtenir la copie officielle ?
Puisque ce document est déclassifié, vous pouvez le consulter ou en commander une copie numérisée officiellement - Payant ! - : Site des Archives Nationales (UK) : Allez sur :
discovery.nationalarchives.gov.uk.
Recherche : Tapez la référence "AIR 2/17318".

15 JUILLET 1991 – MAIDUGUN – NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 18444
Produit : 15-07-1991 20h30 heure locale - Approximatif
Rapporté : 17-07-2001 00 :00 Pacifique
Durée : 20-25 secondes
Nombre d'observateurs : 0
Localisation : Maiduguri (Nigeria), , Nigeria
Forme : Lumière
Caractéristiques : Avions à proximité

Ce qui m'a fasciné, c'est l'irrégularité de la vitesse et la distance par rapport à l'avion de ligne. Tout cela était peut-être une sorte d'illusion, mais je me suis dit que je devais juste le mentionner.

J'étais assis dehors ce jour-là. C'était une nuit étoilée très claire (ce qui est très courant dans notre région) lorsque mon attention a été attirée par un avion de passagers survolant (je tiens à préciser que j'aime les regarder voler, de jour comme de nuit, car j'ai un grand intérêt pour l'aviation). Nous avons un aéroport international dans la ville, donc j'ai supposé que les compagnies aériennes commerciales l'utilisassent comme point de passage, passant donc souvent au-dessus.

Bref, cette fois-ci, il s'est passé quelque chose d'étrange. Alors que je regardais les stroboscopes de l'avion s'éloigner, un objet semblable à une étoile (mais sans l'éclat) apparut soudainement à une certaine distance derrière l'appareil. Cet objet a alors soudainement accéléré vers l'avion à une vitesse incroyable et s'est arrêté juste derrière lui, puis il a commencé à bouger de gauche à droite, comme s'il étudiait l'avion. Il reculait brusquement, puis avançait soudainement, mais ne dépassait jamais l'appareil.

Ce qui m'a fasciné, c'est l'irrégularité de la vitesse et de la distance par rapport à l'avion de ligne. Il n'y avait aucun motif suggérant une réflexion de lumière ou quelque chose de ce genre. Quoi qu'il en soit, après avoir suivi l'avion pendant environ 20 à 25 secondes, il a complètement changé de direction vers la droite, parcouru une certaine distance (pour l'échelle de l'avion, je dirais environ 10 à 15 longueurs d'envergure), puis a tout simplement disparu.

J'ai continué à fixer l'avion jusqu'à ce qu'il disparaisse, pensant qu'il pourrait revenir mais rien ne s'est passé. (Désolé pour le rendez-vous. Je ne suis même pas sûr de l'année et du mois ; C'était juste une supposition.)
Note NUFORC :
Le témoin indique que la date de l'incident est approximative.
Source : Publié le 05-08-2001 - https://thephenomenon.app/nigeria/?utm et sur : https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/NGA/Nigeria?utm

28 JANVIER 1998 (environ) AKURE – NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 81024
Produit : 28-01-1998 21h00 Local - Approximatif
Rapporté : 26-04-2011 16 H 35 Pacifique
Durée : 5 secondes
Nombre d'observateurs : 1

Localisation : Akure (Nigeria)
Forme : Disque
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brouillard autour de l'objet

21 h 00, j'ai vu un énorme vaisseau avec une fenêtre lumineuse se déplacer horizontalement pendant 4 secondes et s'éloigner verticalement en 2 secondes,

MON REPORTAGE SUR LES OVNIS.
Aujourd'hui, je regardais une chaîne d'histoire sur les OVNI et j'ai décidé de chercher des liens sur les OVNIs. J'ai eu peur toutes ces années à chaque fois que je me souvenais de ces événements et je ne savais pas qu'il existait un moyen pour que je rapporte secrètement ce que j'avais vu. J'ai peur en écrivant ce rapport.

C'était début 1998. C'était à Akure, dans l'État d'Ondo, Nigeria. C'était dans la nuit, vers 21h. J'attendais à côté de ma voiture devant la maison de mon ami. J'ai accidentellement levé les yeux vers le ciel et j'ai vu ce vaisseau énorme en forme de soucoupe se déplacer horizontalement mais lentement à l'altitude d'un grand avion stabilisé, avec des ondes lumineuses qui le traînaient sur les côtés, mais qui se joignaient comme une queue à l'arrière, s'estompant au fur et à mesure que le vaisseau avançait.

L'objet ressemblait à celui décrit dans le dessin que j'ai vu aujourd'hui sur votre site web. Il est entouré de fenêtres très vivement éclairées, disposées comme un navire à deux ponts. Je l'ai croisé se déplacer horizontalement pendant environ 4 secondes et, comme si les occupants savaient que je les observais, il a soudainement accéléré verticalement à une vitesse fulgurante et a disparu dans le ciel. J'avais peur parce que j'en avais conclu qu'ils étaient plus intelligents dans ce vaisseau et j'avais l'impression qu'ils me voyaient et savaient que je les observais. Je pense toujours qu'ils viendront me chercher si je rends compte à quelqu'un, car je crois qu'ils sont en mission d'espionnage.
Note NUFORC :
Le témoin indique que la date de l'observation est approximative.
https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

FEVRIER 2004 – PLAGE DE GOSHEN – LAGOS - NIGERIA
Nigéria : Crash d'OVNI : le gouvernement fédéral est exhorté à agir rapidement.

Lagos — Le 02 février 2004 - Le directeur exécutif de la Nigérian Aviation Safety Initiative (NASI), le capitaine Jerry Agbeyegbe, a appelé le gouvernement fédéral à ne pas ignorer et à ne pas considérer comme un non-problème l'observation signalée du crash d'un objet volant non identifié (IJFO) sur la plage de Goshen, à Lagos.

Agbeyegbe a examiné le signalement de l'avion non identifié s'étant abîmé en mer, dans un contexte où aucun opérateur nigérian n'avait signalé de disparition d'appareil et où les demandes d'informations auprès des pays voisins étaient restées sans réponse. Il a déclaré que les recherches ne devraient pas être interrompues tant qu'une exploration plus approfondie et déterminée des fonds marins n'aura pas été menée.
Source :
https://allafrica.com/stories/200402030381.html#:~:text=Lagos%20%E2%80%94%20Executive%20Director%20of%20the,an%20aircraft%20in%20the%20waters.
Identique au cas du 25 aout 2004 à Lagos

25 AOUT 2004 – LAGOS - NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 41852
Produit : 25-08-2004 16h 00 Local - Approximatif
Rapporté : 09-02-2005 08 h 41 Pacifique
Durée : 30 secondes.
Nombre d'observateurs : 2
Emplacement : Lagos (Nigeria), , Nigeria
Forme : Cercle

D'étranges embarcations s'écrasèrent sur une plage à Lagos, au Nigeria.
Je ne sais pas si un cas de cet événement avait déjà été rapporté auparavant, et je tiens à préciser clairement ici que je rapporte ce qu'un homme âgé et un garçon ont rapporté à notre télévision nationale (NTA). Selon l'homme, cela s'est produit à peu près à l'heure rapportée ci-dessus. Il était en train de la rafraîchir dans une station balnéaire lorsqu'un bateau circulaire a survolé lui et s'est écrasé sur la plage. Il a signalé le cas à l'autorité de l'aviation dans mon pays (Nigeria). La façon dont ils ont pris la question avec lui, c'était comme si le pauvre homme était un psychopathe ! Cela l'a beaucoup mis en colère, car c'était un fonctionnaire très crédible.

Un autre gamin qui vendait de l'eau de source autour de la station balnéaire a également corroboré le témoignage du premier témoin, mais a été balayé d'un revers de main comme une hallucination infantile. Le site où l'appareil aurait été écrasé a été fouillé par des plongeurs qui ont affirmé n'avoir rien vu. Toute la scène me rappelle ce qui s'est passé dans un livre que j'avais lu plus tôt : La conspiration de l'apocalypse.
Note NUFORC :
Nous ne pouvons pas confirmer que le rapport a été soumis depuis le Nigeria, ni depuis l'extérieur des États-Unis. L'adresse électronique semble être une adresse nationale américaine, mais nous pouvons nous tromper sur ce point.

Source : Publié le 22-02-2005 - https://thephenomenon.app/nigeria/?utm Également sur : https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/NGA/Nigeria?utm

25 DECEMBRE 2005 – LAGOS - NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 48528
Événement : 25-12-2005 à 22h00 heure locale
Rapporté : 29-12-2005 01 H 24 Pacifique
Durée : 2 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Localisation : Lagos (Nigeria)
Forme : Formation
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brouillard autour de l'objet



04 - Photo : Une étoile principale en tête suivie d'autres étoiles ou lumières blanche plus petites…

Un amas de lumière blanche comme un ange volant, vu par d'autres personnes venant de différents endroits

Je n'ai peut-être pas un très grand intérêt pour l'astrologie, mais ce que j'ai vu cette nuit-là n'était certainement pas une comète, ni un feu d'artifice, à en juger par la saison dans laquelle nous étions alors. Il y avait cette formation ou un amas de corps célestes brillants se déplaçant presque de manière curviligne. Il y avait « l'étoile tête » qui menait tant d'autres petites « étoiles » formant quelque chose comme le corps. Leur luminosité n'était pas aussi intense que celle de la « star tête ». En plus de cela, il y avait aussi une sorte de projection de ces « étoiles » sur le côté de la formation, formant quelque chose comme l'aile de cet objet. Je me suis levé et j'ai été vraiment impressionné par cette scène, ce qui m'a poussé à attirer l'attention d'un passant que j'ai remarqué comme témoin. Elle était aussi déconcertée, mais que pouvait-on dire d'autre que de considérer cette observation comme un objet volant non identifié ?
Source : Publié le 14-02-2006 - https://thephenomenon.app/nigeria/?utm Également sur UFO HUNTER / https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/NGA/Nigeria?utm - Également sur MUFON

2008 – 2009 – BMJS – IKORODU - NIGERIA
J'ai l'impression que c'est le seul endroit où je peux partager ceci : en 2008 ou 2009, tous les élèves de l'internat et moi-même attendions devant le bâtiment après les cours du soir. La personne qui avait la clé était encore en route. Soudain, nous avons aperçu une forme blanche en forme de cloche dans le ciel. Elle se déplaçait d'une manière presque inhumaine, oscillant de gauche à droite. Nous étions tous, à juste titre, très excités. Nous avons demandé à l'aumônier de l'école de venir la voir. Il (le révérend Oyenuga) a suggéré qu'il s'agissait d'une « âme perdue en quête du paradis ». Cette citation est tellement précise que je suis certain de ne pas avoir rêvé. Je n'oublierai jamais ses mouvements. Ils étaient répétitifs, comme les obstacles d'un jeu vidéo. C'était un mouvement très particulier. Au bout d'un moment, elle a disparu. C'était bel et bien réel. C'est arrivé à BMJS Ikorodu, vers 2008 ou 2009.
Source :https://www.reddit.com/r/Nigeria/comments/y7j6ja/any_ufo_sightings_in_nigeria_by_yourself_or/?utm

01 JANVIER 2009 – LAGOS
Observé le jeudi 1er janvier 2009
Signalé le jeudi 1er janvier 2009
Forme : Disque - Durée : Inconnue

Nous étions allés chez ma tante pour fêter le Nouvel An. Après le décompte, nous nous sommes dit au revoir et nous sommes partis en voiture pour un village voisin où se déroulait un bal (pas exactement comme aux États-Unis, mais c'est la meilleure traduction que j'aie trouvée). Une ou deux minutes après avoir quitté la maison, nous étions en voiture (ma sœur, ma mère, un cousin et moi) et nous traversions un quartier résidentiel (avec des immeubles de quatre étages maximum) quand j'ai aperçu un disque rouge vif et lumineux qui planait au-dessus des bâtiments (à environ 5 centimètres au-dessus de moi). Il mesurait environ 3 centimètres de large et 1 de haut. Au début, je n'y ai pas prêté attention. À ce moment-là, je croyais aux ovnis, mais je n'y accordais pas plus de crédit que ça. Je me souviens juste avoir pensé : « Tiens, ça doit être un ovni. » J'ai continué à le regarder longuement – je suppose que je voulais être

sûr de bien voir quelque chose. C'est alors que je leur ai raconté ce que je voyais. Ma sœur et mon cousin se sont collés à la vitre pour essayer de l'apercevoir. Tous les deux l'ont vu. Ma mère gardait les yeux rivés sur la route (et je dois dire qu'elle n'y croit pas vraiment, surtout parce qu'elle est une chrétienne fervente – même si elle a quelque peu tempéré ses convictions au fil des ans). Nous l'avons observé pendant quelques minutes avant qu'il ne soit complètement caché par les bâtiments (n'oubliez pas que nous étions en mouvement).

L'objet semblait flotter, parfaitement silencieux et immobile. Je regrette chaque jour que nous ne nous soyons pas arrêtés pour l'observer de plus près. Il était si près ! Nous étions très enthousiastes, mais nous ne savions pas trop quoi en penser… J'ai même essayé de prendre une photo (j'avais mon appareil photo pour immortaliser le Nouvel An), mais je n'ai pas eu le temps de la sortir. Je dois dire que, dans ce cas précis, je n'avais pas mes lunettes. Je ne vois pas très bien, mais ma sœur et ma cousine, si, et elles ont vu à peu près la même chose que moi – en mieux, j'imagine ! lol (J'ai dû indiquer 23 h - 23 h car le site ne me permettait pas d'entrer 24 h, une erreur s'est produite).
Source : MUFON

11 FEVRIER 2009 – LAGOS – NIGERIA
Lieu : Lagos
Date : 11 février 2009
Formes signalées :
Disque
Forme “balle/missile”
Lumière vive
Témoins ont décrit plusieurs formes en une même observation, selon la base de signalements.
Source – Inconnue

27 FEVRIER 2009 – LAGOS
Observé le vendredi 27 février 2009
Signalé le vendredi 27 février 2009
Forme : Balle, Missile, Étoile - Durée : Inconnue

Je montrais à ma famille le croissant de lune avec Vénus et j'essayais de déterminer si Vénus était l'étoile brillante que nous avions remarqué la veille. J'ai donc décidé d'observer le ciel un moment pour voir si une autre étoile brillante apparaîtrait… Alors que je fixais la lune, une étoile très brillante est soudainement apparue sur la gauche, parallèle à la lune ! J'ai poussé un cri de surprise : elle s'est mise à se déplacer vers la gauche en un éclair, en ligne droite. J'ai appelé mon mari pour qu'il regarde (il était assis à environ 1,5 mètre de moi, près de la fenêtre). Il est arrivé juste à temps pour la voir, et dans un autre éclair, elle a disparu. Plus précisément, lorsqu'elle est apparue, elle était dorée/blanchâtre et immobile comme une immense étoile, puis elle s'est mise soudainement à se déplacer très rapidement vers la gauche, parcourant une très courte distance horizontalement. Elle a semblé prendre une teinte verdâtre et ce qui ressemblait au début d'une traînée avant de s'arrêter brusquement et… disparue ! Sans aucun bruit ! Sans aucune fumée ! Rien ! Comme si elle n'avait jamais été là ! Je suis encore sous le choc !

D'où ça sortait ? J'ai fixé cet endroit pendant 20 à 30 minutes et il n'y avait rien d'autre que la lune. C'était comme si quelqu'un avait allumé une ampoule ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas, je veux vraiment savoir ce que c'était… J'ai pensé à un OVNI, mais je n'ai jamais entendu d'histoire pareille… Aidez-moi, s'il vous plaît ! Merci.
Source : MUFON

31 MARS 2009 – LAGOS - NIGERIA
Observé le mardi 31 mars 2009
Signalé le mardi 31 mars 2009
Forme : Disque - Durée : Inconnue

Ma sœur et moi avons été réveillées le 1er janvier 2009 par l'observation d'un OVNI (je le signale également). Quelques mois plus tard, après avoir vu sur YouTube que c'était possible, nous avons tenté de les contacter. J'ai essayé pendant plusieurs semaines, mais je pense que je n'étais pas encore prête.

Puis, un soir, vers 23 heures, j'étais sur la véranda de mon appartement et j'ai aperçu une lumière vive, comme une étoile, mais plus brillante. Rien de particulier au début, jusqu'à ce que je remarque sa vitesse de déplacement. J'ai immédiatement appelé ma sœur (elle était au salon, sur l'ordinateur). Elle ne m'a pas entendue. J'ai regardé à nouveau : l'OVNI continuait de bouger. Je l'ai rappelée plusieurs fois et j'ai continué à regarder. Il est passé entre deux étoiles de la queue de la Petite Ourse. Elle a fini par m'entendre et est venue, juste pour le voir disparaître.

L'objet se déplaçait du sud vers le nord. Plus tard dans la nuit, alors que nous nous apprêtions à dormir, ma sœur, très enthousiaste, n'arrêtait pas de regarder par la fenêtre (nous partagions la même chambre). Puis, alors que j'étais presque endormie, elle a crié : « Regarde ! » J'ai bondi du lit et j'ai regardé dans la direction qu'elle montrait. Il y avait trois lumières : deux rouges de chaque côté et une blanche au milieu. C'était à quelques mètres au-dessus de l'immeuble d'en face, mais je ne sais pas exactement à quelle distance. L'objet est resté immobile une trentaine de secondes. Nous étions stupéfaits. Émerveillés. La lumière vive était classique, mais là, c'était tellement plus net. Dans le ciel, il mesurait environ 4 centimètres ; imaginez sa taille réelle ! Nous avons alors appelé notre frère pour qu'il puisse voir lui aussi, et peut-être pour prouver que nous n'avions pas rêvé. Mais, lorsqu'il est arrivé, l'objet a commencé à se déplacer, lentement mais continuellement, d'ouest en nord-est. Il a peu à peu disparu de notre vue. Nous supposons que c'est parce que mon frère ne voulait pas le voir.

D'après la « Loi de l'Un », les objets célestes n'apparaissent qu'à ceux qui le désirent. Je peux aussi vous dire que, pendant les semaines où j'ai cherché à observer un objet céleste, j'ai acquis des connaissances sur les lumières et les formes d'un avion, ainsi que sur leur trajectoire (du sud au nord). J'ai commencé à identifier certaines constellations, donc je suis presque certain que ce que j'ai vu n'était PAS un avion. Veuillez m'excuser pour les fautes de frappe, le français n'est pas ma langue maternelle. Je compléterai les autres observations du mieux que je peux, car depuis la première, nous en avons vu plus d'une vingtaine. J'espère avoir contribué.
Source : MUFON

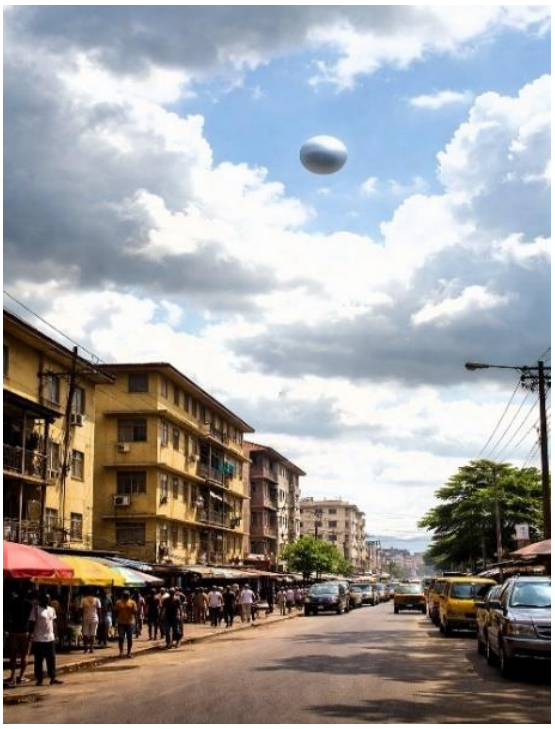
11 JUIN 2009 – LAGOS - NIGERIA
Observé le jeudi 11 juin 2009
Signalé le jeudi 11 juin 2009
Forme : cigare, boule de feu, éclair, triangle - Durée : 1 h 03 min |

Ma sœur et moi, on « appelle » les ovnis depuis un bon moment, alors on scrute toujours le ciel pour voir s'il y a quelque chose. Aujourd'hui, c'était pareil. On n'en appelle plus tellement ces derniers temps, on en a déjà vu plein. Bref, je suis sortie sur le balcon, avec vue à l'est. Il était environ 22 h 00. À peine avais-je mis le pied dehors que j'ai vu deux éclairs de lumière d'affilée près d'une des étoiles les plus brillantes (à environ 3 centimètres de moi). Je me suis dit : « Quelle chance ! Juste au moment où je sors, je vois un avion ! » Mais plus rien. Quand je l'ai vu, la lumière était assez forte, et si c'était un avion, on l'aurait vu encore un moment avant qu'il ne devienne une faible lueur. Du coup, je me suis dit que c'était leur façon de dire « bonjour, on est là », parce que je suis plutôt pénible, je suppose. À toujours les appeler. Alors j'imagine que c'était pour prévenir. Haha ! Comme il ne s'est rien passé d'autre pendant un moment, je suis rentrée.

Je ne l'ai aperçu qu'une vingtaine de minutes plus tard. Je scrutais le ciel quand j'ai vu un objet brillant et imposant (environ cinq fois plus gros que l'étoile la plus brillante, environ deux centimètres de large et un demi-centimètre de haut). Il se déplaçait du nord au sud, mais j'ai aussi l'impression qu'il tournait lentement vers l'est, car sa luminosité semblait diminuer. Il était entièrement orange et une lumière blanche clignotait à l'intérieur à un rythme constant. J'ai appelé ma sœur et nous l'avons observé toutes les deux jusqu'à sa disparition. C'est là que c'est devenu intéressant. Alors que nous étions sur le point de le perdre de vue (il passait derrière le mur de notre immeuble), l'objet s'estompe lentement, comme pour dire : « Nous sommes venus pour vous, et puisque vous ne pouvez plus nous voir, il est inutile de se montrer. » Bien sûr, ce n'est qu'une interprétation subjective et cela n'a rien à voir avec l'événement lui-même, mais simplement avec notre expérience.

Ensuite, nous avons couru de l'autre côté (face à l'ouest) pour voir s'il réapparaissait (comme tous les avions, apparemment), mais rien n'est apparu au début. Puis nous avons aperçu (nous avions toujours nos jumelles à portée de main) une lumière rouge clignotante qui planait au loin. À ce moment-là, elle

ressemblait davantage à une étoile si elle ne pulsait pas constamment. Nous avons vu autre chose quelques minutes plus tard, mais je suis convaincu que c'était un avion. Il avait la bonne taille et semblait clignoter à la même fréquence que les avions. Quant aux impressions, c'est toujours de la joie, je suppose. Mais après en avoir vu tant, l'effet « waouh » n'est plus le même (même si celle-ci, avec sa lueur orange, nous a fascinés ; nous n'en avons pas vu d'aussi belle pendant un bon moment).
Source : MUFON



31 DECEMBRE 2009 – IKEJA – LAGOS – NIGERIA (JANVIER 2010 DATE IMPRECISE)
Observé le jeudi 31 décembre 2009. – date non précise -
Signalé le samedi 21 mars 2015.
Forme : Sphère | Durée : Inconnue.

Lors d'un séjour professionnel au Nigéria durant l'hiver 2009-2010, je me trouvais devant un immeuble de la rue Ogundana à Ikeja, Lagos. C'était en janvier 2010, mais je ne me souviens plus de la date exacte. Il était environ 11 heures du matin. Le ciel était partiellement nuageux, sans pluie. Les nuages semblaient se situer à différents niveaux. En levant les yeux vers le nord-ouest (sans raison particulière, je regardais simplement autour de moi), j'ai aperçu dans le ciel ce qui ressemblait à un objet sphérique, immobile entre les différentes couches de nuages. Je voyais les nuages en dessous et ceux au-dessus (ou derrière) bouger sous l'effet du vent, mais cet objet restait parfaitement immobile. Il n'a pas bougé d'un pouce.

05 - Photo : Reconstitution imaginaire de l'observation d'IKEJA

Par moments, ma vue était brièvement masquée par les nuages bas, mais une fois ceux-ci passés, l'objet était toujours exactement au même endroit dans le ciel. J'ai d'abord pensé qu'il pouvait s'agir d'une montgolfière, mais celle-ci aurait été emportée par le vent. De plus, l'endroit est très proche de l'aéroport international de Lagos et l'objet se trouvait tout près, voire même sur la trajectoire d'approche des avions atterrissant à cet aéroport. Compte tenu des nuages environnants, j'ai estimé que l'objet était de la taille d'une montgolfière, voire plus grand. Par ailleurs, contrairement à une montgolfière, il était parfaitement sphérique, tandis qu'un ballon est légèrement effilé.

Cet objet était aussi rond qu'une sphère parfaite. Sa couleur était d'un brun foncé uniforme, mais sa surface présentait de nombreuses taches rectangulaires noires. Celles-ci étaient de tailles différentes et réparties à divers niveaux, mais toutes disposées horizontalement, comme les fenêtres d'un immeuble. Cependant, elles ne ressemblaient pas vraiment à des fenêtres, mais plutôt à des zones d'un noir profond. Les contours de ces zones étaient nets, tout comme ceux de l'objet dans son ensemble. L'ensemble était parfaitement visible en plein jour. À en juger par les nuages, je dirais qu'il se trouvait à environ un kilomètre et demi de moi, alors que je l'observais à un angle d'environ 45 degrés par rapport à ma position. Mais il aurait pu être plus loin, selon la hauteur des nuages au-dessus ou derrière lui. L'objet ne tournait pas, ne bougeait pas. Il était là, parfaitement immobile. Rien ne dépassait. Il n'émettait rien. Il ne faisait aucun bruit, du moins aucun son audible au-dessus du bruit de la circulation. Les habitants du coin qui l'ont vu m'ont dit ne jamais l'avoir jamais vu auparavant. Après l'avoir observé ainsi pendant une vingtaine de minutes, un petit nuage est passé devant lui, comme beaucoup d'autres auparavant, mais cette fois, l'objet avait tout simplement disparu. Pourtant, je ne l'avais pas vu sortir de derrière les nuages ni s'éloigner d'aucune autre manière. Il avait juste disparu. Malgré de nombreuses observations ultérieures, je ne l'ai jamais revu. J'ai essayé de le signaler localement, mais personne ne semblait s'y intéresser. Lorsque j'ai récemment entendu parler de MUFON, j'ai décidé de le signaler ici.
Source : MUFON

MARS 2011 – DULALI – BAUCHI - NIGERIA
Article de presse
Mystère : Ils pensent qu'une « ville avec des gratte-ciel » a flotté au-dessus d'un village au Nigéria.

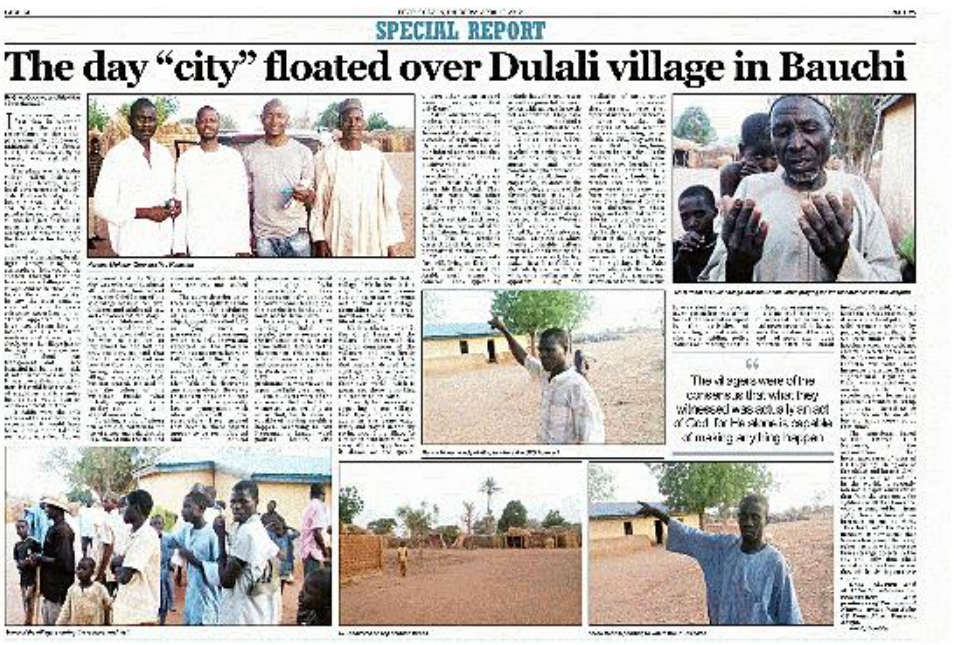
Cette observation massive présumée, apparue il y a quelques années, a suscité un débat quant à savoir s'il s'agit d'un véritable phénomène OVNI ou d'une illusion d'optique.

Jeudi 30 avril 2015
Que penseriez-vous si, un jour, en sortant de chez vous, vous aperceviez une ville moderne flottant au-dessus de votre quartier ? C'est ce qui se serait produit il y a quatre ans dans un village du Nigeria, d'après certains blogs à suspense.

L'histoire, qui gagne en popularité sur Internet, s'est déroulée à Dulali, un village près de la ville de Bauchi, au Nigéria. Selon un journal local, un matin de mars 2011, la plupart des villageois se trouvaient dans une mosquée. Au moment où ils en sortaient, ils ont aperçu une « ville flottante » dans le ciel.

Étonnamment, pour les habitants de Dulali, il ne s'agissait pas d'un simple rêve. L'imam principal de la mosquée, Mallam Shehu Liman, en est convaincu, affirmant avoir vu une lumière éclatante qui semblait se répandre sur le village.

« Une masse imposante, qui ressemblait à un nuage, est apparue soudainement et a survolé lentement la ville à la hauteur d'un arbre moyen », a déclaré le témoin, ajoutant que « le nuage était transparent et lumineux. J'y ai également aperçu de magnifiques et hauts bâtiments. C'était comme une ville volante, d'une luminosité exceptionnelle. J'entendais aussi, à travers ce nuage, le bruit de machines semblable à celui de la cimenterie d'Ashaka », a souligné l'homme religieux, attribuant le phénomène à Allah.


SPECIAL REPORT

The day "city" floated over Dulali village in Bauchi

06 - Photo : Copie d'un article de presse publié localement en mars 2011.

De son côté, Yau Kaugama, un responsable local, a déclaré que cette observation pourrait être le prélude à un événement important. « Nous pensons que c'est le signe qu'un grand changement est sur le point de se produire dans cette petite ville… une invention majeure qui bouleversera la vie de toute l'humanité. »

Le photographe Brian Engler pense toutefois que cette prétendue « ville flottante » pourrait n'être qu'une illusion d'optique : « On dirait un mirage, même si j'ignore si les conditions météorologiques de l'époque et du lieu auraient permis un tel phénomène », explique-t-il. « On parle parfois de châteaux en Espagne, ce qui ressemble beaucoup à ce que ces gens décrivent. En tout cas, c'est fascinant », conclut-il.

Cependant, les sites qui ont rapporté cette histoire soulignent que les habitants locaux n'ont pas accès à l'électricité, aux téléphones portables ni à Internet, ce qui exclut la possibilité qu'ils aient été « manipulés » par le monde extérieur.

Observation réelle ou hallucination collective ?
Source : *https://www.guioteca.com/ovnis/misterio-creen-que-una-ciudad-con-rascacielos-floto-sobre-una-aldea-en-nigeria/*

Le récit qu'en fait le site : PLANETE ODLA – 24 Avril 2015

Ce jour où tout un village aperçu un Ovni sous forme d'une "ville flottante" interdimensionnelle, au Nigéria, en 2011

Les habitants du village Dulali dans l'état de Bauchi ont vu une lumière brillante dans le ciel. Ceci est l'histoire fascinante d'un village nigérian qui a connu un événement paranormal.

Selon le journal nigérian "Peoples Daily Time", Saidu Meshai Dulali, un brasseur de thé du village, "venait juste de terminer sa prière du matin à la mosquée locale, et attisait le feu sous le poêle pour débuter son travail de la journée."

Quand tout à coup, Saidu se rendit compte de la présence d'une lumière omniprésente extrêmement brillante qui enveloppait l'atmosphère, suivie d'une prise de conscience soudaine comme si le ciel tombait sur le village. Lorsqu'il leva les yeux vers le ciel il observa la chose la plus fascinante de son existence depuis ses 40 années passées sur la planète terre.



07 - Photo : Actuellement une étonnante observation collective d' une « ville flottante » au Nigeria en Mars 2011 circule une nouvelle fois sur le web.

Selon Saidu :
"Il est apparue une grande masse de quelque chose qui ressemblait à un nuage venu de nulle part, et il volait lentement au-dessus du village juste à la hauteur de celle d'un arbre moyen"..."Le nuage était transparent et j'ai vu de beaux immeubles d'une grande hauteur à l'intérieur. Cela ressemblait à une cité volante...d'où je pouvais entendre le bruit des machines qui font un bruit comme celui d'une usine de ciment Ashaka. "

Pour être clair si Saidu avait été le seul témoin de cette étrange et spectaculaire expérience, il aurait été quasi impossible de prendre son témoignage au sérieux comme un fait réel. Mais il a ensuite été constaté, après son témoignage, et après enquête, que la « cité volante » avait également été observée par presque tous les villageois de la région, en réalité des centaines d'entre eux, y compris l'Imam en chef de la seule mosquée du village ! Enfants et adultes ont tous corroborés exactement cette histoire !

Il s'agit là d'une expérience "paranormale" vécue par tout un village mais dans une perspective différente de celle des occidentaux.

La manière dont ils ont perçu ce phénomène extraordinaire et la cause de celui-ci est difficile à comprendre pour nous. Les villageois étaient d'accord pour dire que ce qu'ils ont vu était en fait un acte de Dieu, car Lui seul était capable de faire quelque chose de cette grandeur là (précisons : religion Musulmane).

Selon Yau Kaugama, un leader politique lanzai Ward, qui nous a accompagné à l'intérieur du village : *« Nous croyons que c'est un signe, que dans les temps à venir quelque chose de grand va sortir de ce petit village. Quelque chose comme une grande invention, qui aura une incidence sur la vie de l'humanité. "*

Source : ***https://www.odla.fr/2015/04/24/ce-jour-o%C3%B9-tout-un-village-aper%C3%A7u-un-ovni-sous-forme-d-une-ville-flottante-interdimensionnelle-au-nig%C3%A9ria-en-2011/?utm***

23 AVRIL 2011 – UNIVERSITE D'IBADAN - NIGERIA
NUFORC_81960

Observation d'OVNI NUFORC 81960
Produit : 2011-04-23 22 H 43 Local - Approximatif
Rapporté : 28-06-2011 07 H 12 Pacific
Durée : 1 heure ou plus
Nombre d'observateurs : 1

Localisation : Ibadan (Université d'Ibadan) (Nigeria), , Nigeria
Forme : Inconnue
Caractéristiques : Lumières sur l'objet
OVNI scintillant

Je raccompagnais un ami qui venait en visite en préparation d'un examen quand j'ai commencé à remarquer un objet volant qui allait et venait dans le ciel, je ne peux pas préciser sa forme mais ce que j'ai remarqué, c'est qu'il scintille en blanc et disparaît, mais je peux quand même voir sa trajectoire. L'autre reste calme et ne porte sa lumière qu'occasionnellement.

Je pensais être le seul à voir ça jusqu'à ce que mon ami attire mon attention dessus et que nous fassions un pas fixe en observant leurs mouvements.

Je pensais pouvoir le capturer avec l'appareil photo de mon téléphone mais l'appareil n'est pas aussi puissant que nécessaire. Je suis encore en train de chercher ce que cela pourrait être probablement.
Note NUFORC :
Un témoin indique que la date de l'observation est approximative.
Publié le 04-07-2011 - https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

31 JANVIER 2011 – LAGOS - NIGERIA
Observé le lundi 31 janvier 2011.
Signalé le lundi 15 décembre 2014.
Forme : inconnue. Durée : non précisée.

Deuxième observation d'un objet étrange. J'observais d'abord un point lumineux, me demandant s'il s'agissait d'une étoile ou d'un avion. Après l'avoir fixé pendant deux ou trois minutes, il s'est soudainement mis à bouger de façon remarquable. J'ai donc pris mon appareil photo et j'ai essayé de capturer ce que je voyais, et peut-être de l'observer de plus près grâce au zoom. J'ai réussi à prendre quelques photos avant qu'il ne disparaisse.

Sur certaines photos, j'ai inclus la lune comme point de repère, et l'une d'elles révèle un objet à la forme très particulière. S'il n'avait pas bougé de façon aussi étrange, j'aurais dit qu'il ressemblait à un stade précoce de l'ISS. Veuillez trouver le petit point blanc sur l'image sombre et l'agrandir vous-même. Voir les photos sur le site du Mufon.
Source : MUFON.

04 JANVIER 2014 ABYIA – NIGERIA
NUFORC_106022
Observation d'OVNI NUFORC 106022
Produit : 04-01-2014 23 H 21 Local
Rapporté : 04-01-2014 16 H 09 Pacifique
Durée : 5-10 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Localisation : Abuja (Nigeria), Nigeria
Forme : triangle
Caractéristiques : Effets électriques ou magnétiques, temps manquant
Triangle noir, et objet silencieux

J'étais dehors, assis sur la petite clôture avec mon téléphone, en train de naviguer sur le web, quand j'ai eu un mauvais pressentiment, l'écran de mon téléphone tremblait. J'ai alors levé les yeux et j'ai vu un objet sombre triangulaire et j'étais très silencieux, je continuais à fixer cet objet.

Environ 3 minutes plus tard, l'objet est passé à toute vitesse, puis je suis rentré et tout le monde me demandait où je t'avais fait disparaître pendant 45 minutes... Pendant ce temps, je n'étais dehors que 5 minutes. Je n'arrive pas à simplement comprendre.
Publié le 10-01-2014 - https://thephenomenon.app/nigeria/?utm et également sur : https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/NGA/Nigeria?utm

8 SEPTEMBRE 2015 – KADUNA - NIGERIA
Observé le mardi 8 septembre 2015.
Signalé le vendredi 11 septembre 2015.
Forme : boule de feu - Durée : non précisée.

Cet événement s'est produit le mardi 8 septembre 2015 à Kaduna Sud, dans la ville de Kaduna, au Nigéria. Un objet non identifié est apparu dans la ville et plusieurs personnes l'ont observé planer et briller. Des gens se sont rassemblés en criant « Alléluia ! » et certains priaient. Ils ont pris l'objet pour la Vierge Marie, mère du Christ. Dans une communauté comme Kaduna, la plupart des gens n'ont jamais entendu parler d'OVNI, d'engins ou d'êtres extraterrestres, et je suppose que c'est pourquoi ils ont cru que cet objet était la Vierge Marie. Cette vidéo a été publiée sur le forum de notre église et, en la visionnant, j'ai immédiatement compris que ce n'était pas ordinaire et j'ai été convaincu qu'il s'agissait d'un objet non identifié. On m'a dit que plusieurs personnes avaient filmé la scène avec leur téléphone portable et j'ai décidé de signaler cet événement au MUFON afin qu'ils puissent examiner la vidéo et mener une enquête plus approfondie.
Source : MUFON.

29 MAI 2016 – IBADAN – NIGERIA
Observation le dimanche 29 mai 2016.
Signalement le dimanche 29 mai 2016.
Forme : Difficile à décrire, mais il s'agissait d'une lumière vive et brillante qui changeait de couleur et se déplaçait. | Durée : 15 minutes.

Ma télévision par câble (Gotv) était instable, alors comme toujours quand ça arrive, je suis descendu puis sorti pour la redresser. En la redressant, j'ai levé les yeux et j'ai vu des lumières. J'ai d'abord pensé à un avion, mais à Ibadan, les avions ne volent pas bas. J'ai observé la lumière pendant quelques secondes et j'ai remarqué qu'elle avançait comme si elle était immobile, puis reculait en émettant une sorte de lumière bleuâtre, puis violette, et enfin blanche et brillante.

Je suis resté planté là à la regarder, puis je me suis dit que c'était probablement un satellite et j'ai continué à installer mon câble. J'ai de nouveau levé les yeux et elle était toujours là. Cette fois, elle bougeait frénétiquement puis s'est arrêtée en émettant des lumières de différentes couleurs : rouge, bleu, violet. Il était maintenant évident que c'était un engin. J'ai continué à la regarder et puis elle a tout simplement cessé d'émettre de la lumière. C'était la dernière fois que j'ai vu ce phénomène étrange.
Source: ufo-hunters.com -: https://www.ufo-hunters.com/sightings/country/NGA/Nigeria?utm

18 OCTOBRE 2018 – IKEJA – LAGOS - NIGERIA
Ikeja, Lagos, Nigéria
Observé le jeudi 18 octobre 2018.
Signalé le lundi 5 novembre 2018.
Forme : en forme de cigare. Durée : 18 h.

Un drone UFO a été aperçu perçant les nuages à une vitesse supersonique avant de disparaître dans les airs à Ikeja, Lagos, au Nigéria.
Source : ufo-hunters.com

06 MAI 2020 – CROISSANT JUBRIL – AMINA EXTENNTION KATAMPE -ABUJA – NIGERIA
Observé le mercredi 6 mai 2020
Signalé le mercredi 19 avril 2023
Forme : Circulaire - Durée : 5 secondes

Je me promenais avec une amie sur le trottoir. Tandis que nous discutions de tout et de rien, mon regard se porta vers l'est pendant qu'elle poursuivait son récit. Soudain, j'aperçus une sphère de lumière bleuâtre, à l'éclat constant (sans scintillement). Elle se déplaçait horizontalement puis verticalement, comme un curseur sur un écran, décrivant un « L » inversé. Cette lumière semblait défier les lois de la gravité, tant ses mouvements étaient étranges.

Elle disparut brusquement dans un ravin juste au bord de la route. J'essayai de la suivre, mais ce côté du trottoir était très escarpé, couvert d'une végétation dense, et il était minuit passé. Je n'arrivais pas à comprendre ce que cela pouvait être. Au premier abord, j'eus l'impression qu'elle me guidait quelque part, mais j'étais trop bouleversée pour la suivre, malgré la pente abrupte. Les Noirs ne s'intéressent pas à ce genre de choses. Trêve de plaisanterie. J'essayai de la montrer à mon amie, mais elle ne la vit pas et n'avait aucune envie de savoir où elle avait atterri.
Source: ufo-hunters.com

2023 - KATSINA – NIGERIA.
Les faux extraterrestres de Katsina
Par PRNigéria
8 avril 2023
Source : https://prnigeria.com/2023/04/08/aliens-invade-katsina-city/
Media / PRNigéria

Vérification des faits : Des extraterrestres ont-ils envahi la ville de Katsina ?
Allégation : Une vidéo largement diffusée sur les réseaux sociaux affirmait que des créatures inhabituelles, également connues sous le nom d'extraterrestres, avaient envahi Katsina, un État du nord du Nigeria.
Texte intégral : Une vidéo est devenue virale sur les réseaux sociaux, notamment WhatsApp et Facebook, montrant une créature inhabituelle, présentée comme un extraterrestre venu d'une autre planète, atterrir dans l'État de Katsina.

La vidéo était accompagnée d'une description en dialecte haoussa disant : *« Nous venons de Dieu et nous retournons à Lui. Nous venons d'apercevoir l'arrivée d'un extraterrestre de la planète Mars qui a atterri dans l'État de Katsina, le long d'une route circulaire qui vous mènera à Dutsen Safe. »*

« Que Dieu protège le peuple de l'État de Katsina. Ces étrangers continuent d'envahir notre territoire ; c'est la troisième fois que nous assistons à leur arrivée. »



D'après la voix en arrière-plan, la créature anormale avait depuis envahi la ville de Katsina.

La publication, qui continue d'attirer l'attention, a jusqu'à présent cumulé plus de 65 000 vues, 1 000 mentions « J'aime », 300 commentaires et 600 partages sur Facebook.

08 - Images des faux extraterrestres de Katsina

Par ailleurs, PRNigeria a également constaté que des photos d'autres créatures inhabituelles continuaient d'apparaître sur des pages Facebook, présentées comme étant des extraterrestres.

Selon une autre page Facebook, nommée Credit.ng Hausa, les créatures (extraterrestres) auraient déjà pris contact avec des habitants de Damaturu, la capitale de l'État de Yobe, et elles atteindraient bientôt Maiduguri, entre autres États du nord du Nigeria.

Vérification : Une enquête menée par PRNigeria a conduit à une chaîne YouTube « JJPD Productions » qui avait partagé la vidéo originale avec la description *« Criatura Gigante captada cerca d'un lago 2019 ».*

La vidéo a été initialement publiée par JJPD Productions le 27 février 2019 et a généré 1,7 million de vues et 17 000 mentions « J'aime ». Une enquête révèle que la chaîne JJPD Producciones appartient à un groupe de professionnels nicaraguayens de l'infographie qui produisent des publicités et des sketches pour la télévision.

Ce sont eux qui ont produit les premières images des « créatures » qui circulent maintenant sur les réseaux sociaux nigérians, présentées comme des extraterrestres venus d'une autre planète.

Entre-temps, le commandement de la police de l'État de Katsina a démenti les rumeurs concernant l'apparition de créatures inhabituelles/d'extraterrestres dans l'État. Cette information figurait dans un communiqué publié par le responsable des relations publiques du commandement, SP Gambo Isah, et mis à la disposition des journalistes à Katsina.

Il a décrit cette initiative néfaste comme une tentative malveillante visant à exacerber les tensions publiques et à provoquer des troubles à l'ordre public. Le PPRO a donc exhorté le public à ne pas paniquer et à ignorer la fausse vidéo et son contenu malveillant.

Conclusion : Les faits recueillis par PRNigeria ont révélé qu'aucun extraterrestre n'a atterri à Katsina, contrairement à ce qui a été largement diffusé. Les images diffusées sont des animations vidéo produites par « JJPD Producciones Channel », une société nicaraguayenne de professionnels de l'infographie qui réalise des publicités et des courts métrages pour la télévision.

PRNigeria conclut donc que l'affirmation selon laquelle des extraterrestres auraient envahi l'État de Katsina, largement diffusée dans la vidéo virale, est trompeuse et FAUSSE.

Pour consulter d'autres vérifications de faits, veuillez visiter https://prnigeria.com/category/fact-check/

08 AVRIL 2023 – OKPELLA – EDO - NIGERIA
NUFORC N° 181295 - Observation d'OVNI
Date des faits : 2023-04-08 01 h 00 Local
Signalé : 27-04-2024 16 h 06 Pacifique
Durée : Environ 5 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Okpella, Edo, Nigeria
Détails de l'emplacement : Okpella est une petite ville. J'étais logé dans un hôtel populaire. Je ne me souviens plus du nom. Je pourrai vérifier plus tard
Forme : Cercle
Couleur : Vert
Taille estimée : Ça ressemblait à un vaisseau éclaireur.
Vu depuis : Terre
Angle d'élévation : 74
Distance la plus proche : Cela peut être confusing.im sûr de moins de 1 km
Vitesse estimée : Lente et elle s'est arrêtée au-dessus... ARRÊTÉ et c'était juste t
Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Il glissait lentement, semblant chercher quelque chose. J'ai encore son cours en tête. Elle était juste là, au-dessus de moi — exactement ce que le monde entier semblait chercher : un petit vaisseau spatial avec une lumière verte en dessous. J'ai dû demander à la personne à côté de moi s'il pouvait identifier ce qui se trouvait au-dessus de nous. Il a dit : « Ce n'est pas un avion. » J'ai répondu : « Non, c'est un OVNI. » Il a demandé ce que c'était. Je l'ai juste ignoré parce que j'essayais d'attraper mon téléphone, mais j'étais dans la piscine et je ne voulais pas faire de mouvements inattendus. Nous étions les deux seuls à ne pas être actifs à la petite fête qui avait lieu à ce moment-là. Ils semblaient inoffensifs. Il aurait pu descendre. Ils se sont arrêtés, et c'était comme si on se regardait juste, pour ainsi dire. Je savais qu'ils analysaient tout le scénario ci-dessous. J'étais le seul à faire attention. En partant, j'ai dit : « Je sais que vous m'entendez. Si ce n'est pas autre chose, bénis-moi. » Vérité honnête — il est parti sans être pressé.

Quand je suis sorti précipitamment de l'eau, il avait disparu. Je dormais à peine, je n'arrivais pas à m'en remettre. J'ai envoyé un message à mon ami à propos de l'incident et je me suis levé tôt pour faire du sport et voir si ça me reviendrait, puisque je faisais attention et que je n'en faisais pas d'histoires. Je suis resté éveillé la nuit suivante pour voir si je le reverrais.

Je m'intéresse à cette recherche. J'ai toujours été intéressé par le sujet de la vie et par les nombreuses questions sans réponse entourant notre existence. J'ai eu un lien et j'aurais peut-être parlé à une seule autre personne après coup, car ça ne semblait pas réel. Écrire ceci peut encore sembler irréel. Je suis l'un des humains les plus intelligents et doués que vous n'auriez peut-être jamais rencontrés. Je sais ce que j'ai vu. J'étais destiné à le voir. Je dors dehors la plupart des nuits maintenant. Je sais qu'ils essaient de me contacter. J'ai eu un autre incident que je n'ai pas pu expliquer un moment après. Il y a eu des éclairs intenses et continus pendant plus de 40 minutes avant que je ne retourne à l'intérieur. Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi grave. Le lendemain, personne ne semblait remarquer ce que je voyais. La foudre que j'avais filmée — je savais que ça avait un rapport avec moi et puis. Ce n'était pas un hasard.
https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

OCTOBRE 2023 – SURELER ET MARYLAND QUARTIERS DE LAGOS - LAGOS
Les "Lumières de Lagos" (2023) - Un cas de marketing
Il est important de noter que certains signalements récents s'étant déroulé sur Lagos ont trouvé une explication terrestre. Beaucoup d'articles dans la presse. Nous nous limiterons seulement à mentionner cette affaire.

L'événement : En octobre 2023, de nombreux habitants de Surulere et Maryland à Lagos ont paniqué en voyant des lumières violettes et une forme de "vaisseau" dans le ciel.
Explication : Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une campagne de marketing viral utilisant des projections 3D et des écrans LED pour une marque appelée "Purple Stardust".

Une autre source - Octobre 2023 - Lagos (Surulere)

- Une vidéo virale a circulé sur les réseaux sociaux montrant un objet lumineux dans le ciel de Surulere, un quartier de Lagos
- De nombreux Nigérians ont réagi sur les réseaux sociaux, certains affirmant avoir reçu des messages "airdrop" mystérieux provenant prétendument des "extraterrestres"
- **Note** : Aucun organisme officiel n'a confirmé l'authenticité de cette observation, et il pourrait s'agir d'un canular ou d'un phénomène naturel mal identifié
- ***En fait après des recherches sur place il ne s'agissait que d'une campagne de marketing utilisant des projecteurs 3D. Un canular en conséquence qui ne fait que faire perdre du temps aux chercheurs.***

Information relativement complète sur cette affaire :
https://dailytimesng.com/alien-spaceship-spotted-in-lagos-how-nigerians-reacted/#utm

6 DECEMBRE 2023 – PORT HARCOURT – RIVERS - NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 179612
Produit : 23-12-06 05 h 30 heure locale
Rapporté : 2023-12-06 13 h 19 Pacifique
Durée : Environ 1 minute
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Port Harcourt, Rivers, Nigeria
Forme : Lumière
Couleur : Claire
Vu depuis : Terre
Angle d'élévation : 45
Vitesse estimée : Lentement.
Explication : Avion - Possible
Caractéristiques : Lumières sur l'objet

J'ai aperçu un objet qui ressemble à un petit hélicoptère avec une longue queue fumée et qui se déplaçait vers l'ouest

J'ai aperçu un objet qui a un corps semblable à un petit hélicoptère. Il a une longue queue enfumée et se déplaçait en douceur vers l'ouest en position verticale, sans aucun bruit ni bruit. Publié le 09-12-2023
https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

15 MAI 2024 – LAGOS - NIGERIA
NUFORC_181543
Observation d'OVNI NUFORC 181543
Produit : 2024-05-15 21 h 12 Local - Approximatif
Rapporté : 2024-05-15 15 h 17 Pacific
Durée : 5 minutes
Nombre d'observateurs : 1 – Militaire
Lieu : Lagos, Lagos, Nigeria
Forme : Orbe
Couleur : Rouge et Vert
Vu depuis : Terre
Angle d'élévation : 69
Explication : Avion – Possible
Caractéristiques : Changement de couleur, Produit un son

C'était une sorte d'orbes de lumière à très grande vitesse, qui s'arrêtait un moment, puis elle continuait à la même vitesse.

C'était une orbite de lumière rouge et verte, elle se déplaçait à une très grande vitesse puis s'arrêta et montra une lumière vert brillant et se déplaça à nouveau à la même vitesse, ils étaient deux ; l'autre n'était pas seulement de la lumière mais une structure était visible ; l'orbe changeait de lumière en s'arrêtant et émettait un son. J'étais chez moi où nous avions des bâtiments et il y a une rivière à un mile de là. Quand j'essayais de le filmer, il se dirigeait vers ma direction puis s'arrêtait, puis il se déplaçait à grande vitesse
Publié le 26-05-2024
https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

JUIN 2024 – ENTRE L'ARABIE SAOUDITE ET LE NIGERIA
Nous mentionnons ce cas pour information, il s'agit d'une compagnie Nigériane et le cas a été rapporté dans la presse.

Je suis pilote de Boeing 747 et je vois des ovnis constamment – j'ai filmé des orbes mystérieux qui me suivaient sur plus de 3 200 kilomètres… rien n'apparaissait sur les radars.

Regardez l'incroyable moment où une mystérieuse sphère lumineuse est apparue lors d'un de ses vols.
Juliana Cruz Lima, journaliste spécialisée dans les actualités étrangères
Source et photos complémentaires : https://www.thesun.co.uk/news/29884807/boeing-pilot-ufo-saudi-arabia-nigeria/?utm

Un pilote de Boeing 747 qui a aperçu plusieurs orbes blanches d'OVNI a affirmé qu'elles l'avaient suivi sur plus de 3 200 kilomètres. Le capitaine Ruud Van Pangemanan, 52 ans, qui a plus de 30 ans d'expérience, volait d'Arabie saoudite vers le Nigéria lorsqu'il a repéré les objets mystérieux planant à côté de son avion au-dessus de l'Égypte.

Le pilote indonésien a affirmé que les orbes lumineux se déplaçaient dans plusieurs directions et selon différentes formations. Le commandant de bord a déclaré avoir aperçu les mêmes lumières à plusieurs reprises sur la liaison Arabie saoudite-Nigeria avec la compagnie aérienne nigériane MaxAir.

Le capitaine Pangemanan voyait généralement entre une et trois orbes, mais il lui arrivait d'en repérer jusqu'à cinq à la fois. Les ovnis apparaissaient souvent au même endroit, a-t-il déclaré, généralement

quelque part dans le désert du Sahara, entre l'Égypte et la Libye. Et on pouvait les voir à côté de son avion jusqu'à son atterrissage au Nigéria, à quelque 3000 kilomètres de là.

Il a déclaré au Sun : *« Je les ai vus depuis mon premier vol en juin. Ils nous ont suivis de 23 heures jusqu'au matin, et ce, jusqu'à notre atterrissage. » « Au début, nous étions un peu terrifiés, nous demandant : "Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi viennent-ils nous voir alors que nous n'en avons pas connaissance ?" » « Mais ils* ont continué à danser, à monter et descendre, à faire des effets lumineux, à former des formations. » « Et au bout d'un moment, quand il m'arrivait de me sentir somnolent pendant la nuit, mon copilote et moi essayions de les chercher. »



09 - Photo : Le pilote de 52 ans a ajouté que les orbes suivraient son avion jusqu'à sa destination. Le capitaine Ruud possède plus de 30 ans d'expérience en tant que pilote Crédit : instagram/@captainruud

Il a poursuivi : « *Ils ont cessé d'être effrayants, ils nous ont rendus heureux et sont devenus une sorte de divertissement pendant le vol. »*

« C'est comme s'ils nous montraient quelque chose de beau. »

Le capitaine Pangemanan et son copilote allaient alors tenter de déterminer ce que pouvaient être ces OVNI lumineux – des drones, voire même l'un des satellites Starlink d'Elon Musk.



Il a déclaré : « Nous étions simplement curieux, pensant que cela pouvait être un satellite, un drone ou des étoiles. » « Mon copilote a l'habitude de survoler l'Afghanistan et a failli être touché par des drones une fois, il a donc dit que ça ne pouvait pas être un drone car il ne volerait pas aussi haut. *» « Il aurait pu s'agir d'un satellite Starlink, mais les satellites ne montent et ne descendent pas et ne se déplacent pas de gauche à droite. ».*

10 - Photo : extrait du film pris par le pilote, un des ovnis aperçus.

Le capitaine Pangemanan a tenté d'enquêter sur ces orbes mystérieux, mais lorsqu'il a contacté les tours de contrôle aérien du Caire, les responsables lui ont indiqué qu'il n'y avait rien sur leurs radars.

Une incroyable vidéo prise depuis le cockpit et publiée sur sa chaîne YouTube montrait le moment où les orbes blancs apparaissaient en plein vol. On pouvait entendre le capitaine Pangemanan et son copilote dire « c'est très lumineux » alors qu'ils se demandaient ce que cela pouvait être. La vidéo se termine par les mots du capitaine :

« Voici mon expérience de la vision d'un objet étrange ou d'un OVNI. »
« Ce que nous voyons reste un mystère. » « Avant cela, nous pensions qu'il s'agissait d'un avion léger, mais il n'était pas sur notre radar. »
« Nous pensions que c'était peut-être une étoile, mais les étoiles n'ont pas bougé. »
« La lumière de l'OVNI a brillé longtemps puis s'est déplacée. »

Il a ajouté *: « La lumière se déplaçait librement. Tantôt en avant, tantôt en arrière, tantôt de gauche à droite, et vice versa. »*

Dans la légende de la vidéo, il a déclaré :

« Nous avons été interceptés par un OVNI… oui, c'est un OVNI. »
« Nous pensions qu'il s'agissait d'un avion, mais cela n'apparaît pas sur les images radar. »
« Nous avons alors pensé qu'il s'agissait de drones, mais les drones utilisent aussi un radar et ils n'utilisent pas de lumières. »

Cette étrange rencontre en plein ciel est devenue virale sur les réseaux sociaux, mais certains utilisateurs semblaient un peu sceptiques. Une personne a déclaré sur Reddit :

« En tant que pilote de ligne, nous voyons ces lumières quasiment à chaque vol de nuit ou tôt le matin. »
« Je me souviens avoir été tout aussi émerveillé et j'ai aussi des vidéos/photos comme celles-ci. »
« Elles apparaissent toujours au-dessus de la même partie du ciel, en fonction de l'heure et de la direction dans lesquelles nous volons. »
« Elles apparaissent d'abord faibles et deviennent plus brillantes avec différents niveaux d'intensité, tantôt en mouvement, tantôt immobiles, tantôt en groupes. »
« Ce sont forcément des satellites Starlink qui captent brièvement la lumière du soleil lors de leur orbite, puisqu'ils apparaissent à des latitudes plus élevées. »

Un autre internaute a ajouté : *« Ces satellites semblent présenter tous les signes d'éruptions de flamme. »*

Les ovnis ont toujours été un sujet très stigmatisé, souvent considérés comme de simples théories du complot ou comme un truc de cinglés.

Cependant, ces dernières années, le discours a évolué, le gouvernement américain admettant même l'existence d'objets dans le ciel qu'il ne peut ou ne veut pas nommer ouvertement.

Le sujet a même reçu un nouveau nom : UAP (phénomène aérien non identifié).

11 Photo : carte du vol Boing 747 Arabie saoudite-Nigeria



OBJETS NON IDENTIFIES

Un autre commandant de bord de Boeing 747, totalisant quelque 9 500 heures de vol aux commandes, a également raconté ses rencontres étranges avec des OVNI lors de ses vols.

Christiaan van Heijst a expliqué avoir vu des OVNI qui semblent surpasser toutes les technologies connues, atteignant des vitesses hypersoniques allant jusqu'à 23 000 mph.

Ce Néerlandais de 39 ans est un aviateur respecté et un photographe aérien primé, pourtant il a été témoin de choses qu'il ne peut expliquer.

Et lorsque d'anciens pilotes militaires américains ont témoigné de leurs propres expériences inexpliquées, cela a piqué la curiosité de Christiaan.

Il avait précédemment déclaré au Sun : *« J'ai réalisé que ce qu'ils décrivaient ressemblait beaucoup à certaines des choses étranges que j'avais vues des années auparavant. »*

« J'ai toujours pensé que c'était du "matériel militaire" que j'avais vu, mais il s'agissait peut-être de quelque chose de complètement différent, qui a même stupéfié certains des meilleurs pilotes militaires américains de tous les temps. »

Pour Christiaan, l'une de ses observations les plus fascinantes et les plus étranges a eu lieu au-dessus de la Grèce, alors qu'il volait près du porte-avions USS Theodore Roosevelt et de son groupe aéronaval.

Il pilotait un Fokker 50 à ce moment-là et a vu apparaître une lumière brillante à une altitude extrêmement élevée – se déplaçant à une vitesse approximative de Mach 30 (23 000 mph)
.
« À ma connaissance, aucune loi physique connue ne peut expliquer ce qu'a fait cette lumière/chose. Elle n'a laissé aucune trace, rien de semblable, juste une vitesse instantanée et pouf… disparue », a déclaré Christiaan.

11 NOVEMBRE 2024 – KAFANCHN + KADUNA – NIGERIA
Observation d'OVNI NUFORC 187189
Date et heure : 11/11/2024 à 19 h15 heure locale Signalée le : 25/01/2025 à 11 h 30 heure du Pacifique
Durée : 10 minutes
Nombre d'observateurs : 2

Lieu : Kafanchan, Kaduna, Nigéria
Détails du lieu : Garage de l'école primaire du personnel
Forme : Orbe Couleur : Lumière vive
Vue depuis : Terre Angle d'élévation : 45°
Explication : Fusée –

Caractéristiques particulières : Aura ou brume autour de l'objet - Objet en lévitation - Moi et deux amis avons observé cet objet sphérique en lévitation dans le ciel après 19 h 00 le 11 novembre 2024. Publié le 31/01/2025
https://thephenomenon.app/nigeria/?utm

Chapitre XII - 36

34 - OUGANDA

Ancien protectorat Britannique

La république de l'Ouganda est un pays d'Afrique de l'Est. Appartenant à l'Afrique des Grands Lacs, il est entouré par la république démocratique du Congo à l'ouest, le Kenya à l'est, le Rwanda au sud-ouest, le Soudan du Sud au nord et la Tanzanie au sud. Le Sud du pays englobe une vaste partie du lac Victoria.

13 septembre 1954 — KAMPALA —
Lieu : Kampala, alors dans le Protectorat britannique de l'Ouganda
Date : 13 septembre 1954
Témoin : un fonctionnaire
Phénomène : objet décrit comme une « étrange balle dorée » (Strange golden ball)
Taille apparente : plus petite que la Lune mais plus grande qu'une étoile.

Le cas apparaît dans un document déclassifié de la CIA daté du 29 octobre 1954, intitulé Sightings of Unidentified Flying Objects, 31 July–20 September 1954. Le document précise qu'il compile des informations provenant de journaux et émissions radiophoniques étrangers et classe l'information comme non évaluée.

La source journalistique citée est Le Parisien Libéré, avec la mention : Kampala, 13 septembre — un fonctionnaire affirme avoir vu une étrange boule dorée au-dessus de Kampala.

Le même document indique que plusieurs autres habitants d'Afrique orientale auraient également déclaré avoir vu récemment des « Flying saucers ».

Le long rapport de la CIA : https://files.bluebookfiles.org/pdfs/1954.00%20-%20NARA%20-%20CIAUFO%20-%20SIGHTINGS%20OF%20UNIDENTIFIED%20FLYING%20OBJECTS%2C%2031%20JULY-20%20SEPTEMBER.pdf?utm_source=chatgpt.com

07 AOUT 1962 – KAMPALA - OUGANDA
Une gigantesque lumière vert-bleuté dans le ciel



Un phénomène céleste observé au-dessus de la capitale ougandaise Dans la nuit du mardi 7 août 1962, alors que l'Ouganda se trouvait encore sous administration britannique et à quelques semaines seulement de son accession à l'indépendance, un phénomène lumineux spectaculaire fut observé au-dessus de Kampala.
L'information est particulièrement intéressante pour l'histoire des observations aériennes inhabituelles en Afrique orientale, car elle ne repose pas uniquement sur une source ufologique postérieure. Le cas apparaît dans une publication américaine contemporaine qui indique comme source le San Diego Union du 9 août 1962, soit seulement deux jours après l'observation. Le phénomène fut initialement présenté comme un « unidentified flying object », avant que des responsables météorologiques et géologiques ne proposent l'hypothèse d'une gigantesque météorite.

Le témoin : le consul général américain - L'un des éléments les plus intéressants du dossier est l'identité du témoin cité. Il s'agit de Hendrik Van Oss, alors consul général des États-Unis à Kampala. Cette identification peut être vérifiée indépendamment dans les archives diplomatiques américaines. Van Oss était en poste comme consul général et principal représentant américain à Kampala de juin 1960 à septembre 1962. Il avait auparavant effectué une longue carrière au Département d'État américain et dans le Foreign Service. Son témoignage possède donc une caractéristique inhabituelle pour un cas africain de cette époque : nous ne sommes pas devant un récit anonyme rapporté plusieurs décennies plus tard par un auteur ufologique. Un diplomate américain en poste dans la capitale ougandaise est cité presque immédiatement après l'événement.

Selon la source américaine, Van Oss décrivit le phénomène comme : une « grande forme » ou un « grand objet » émettant une lumière vert-bleuté. La description est relativement courte, mais elle contient trois éléments importants :

1. Dimension apparente importante ;
2. Luminosité vert-bleutée ;
3. Déplacement à travers le ciel accompagné d'une apparente fragmentation.

Le troisième élément est particulièrement intéressant. Van Oss aurait déclaré que l'objet semblait « break up », c'est-à-dire se désagréger ou se fragmenter, au cours de sa traversée du ciel. Cette caractéristique est précisément l'une des raisons pour lesquelles l'hypothèse météoritique apparaît rapidement dans les informations diffusées après l'observation.

Avec les informations aujourd'hui disponibles, plusieurs caractéristiques sont compatibles avec l'entrée atmosphérique d'un météoroïde :

1. Une luminosité exceptionnelle
   Les gros météores peuvent devenir extrêmement brillants lors de leur entrée dans l'atmosphère. Les phénomènes les plus lumineux sont généralement désignés sous le terme de bolides.

2. Une coloration bleu-vert
   La couleur rapportée par Van Oss n'est pas incompatible avec un phénomène météorique. La lumière produite lors de l'entrée atmosphérique peut présenter différentes teintes selon la température, la composition du météoroïde et les processus physiques intervenant dans l'atmosphère.

3. Une trajectoire apparente
   Un objet lumineux traversant rapidement une grande partie du ciel peut facilement être perçu comme un objet matériel relativement proche.

4. Une fragmentation apparente
   C'est probablement l'élément le plus significatif.
   Lorsqu'un météoroïde se fragmente dans l'atmosphère, plusieurs fragments lumineux peuvent apparaître successivement ou simultanément. Pour un observateur au sol, cela peut donner l'impression qu'un objet se divise ou « explose ».

La description de Van Oss est donc compatible avec un bolide. Mais « compatible avec » ne signifie pas « démontré ».

La dépêche reprise dans Look-See indique que, deux jours après l'observation, des responsables météorologiques et géologiques considéraient le phénomène comme pouvant être une gigantesque météorite. Il ne s'agit pas, dans la source retrouvée, d'un rapport disant : « Une météorite a été retrouvée à Kampala. »

Il s'agit plutôt d'une interprétation scientifique proposée après l'observation. Je n'ai pas retrouvé de documentation démontrant qu'un fragment météoritique aurait été récupéré à Kampala ou dans la région après l'événement.

Le vocabulaire mérite également d'être conservé. La source secondaire contemporaine parle explicitement d'un « large unidentified flying object ». Il ne faut toutefois pas interpréter ce terme au sens moderne d'un engin extraterrestre. En 1962, comme aujourd'hui, unidentified flying object signifie d'abord qu'un phénomène aérien n'a pas été identifié au moment où il est observé. Le déroulement du dossier est donc particulièrement intéressant :

Observation → objet non identifié → enquête/interprétation météorologique → hypothèse météoritique.

C'est exactement le type de cas qu'il est utile de conserver dans un catalogue historique des phénomènes aériens inhabituels en Afrique, même si l'explication météoritique apparaît aujourd'hui comme la piste principale.

Une affaire remarquablement bien datée que je résume ainsi sous forme de tableau :

La chronologie peut être établie avec une assez bonne précision :

Élément	Donnée
Date de l'observation	Mardi 7 août 1962
Lieu	Kampala, Ouganda
Statut politique	Protectorat britannique de l'Ouganda
Moment	Tard dans la nuit
Témoin cité	Hendrik Van Oss
Fonction	Consul général des États-Unis à Kampala
Description	Grand objet lumineux
Couleur	Vert-bleuté
Comportement	Traversée du ciel
Particularité	Apparente fragmentation
Première interprétation	Objet volant non identifié
Interprétation proposée ensuite	Gigantesque météorite
Source journalistique indiquée	San Diego Union, 9 août 1962
Source secondaire retrouvée	Look-See, vol. 5, n° 3
Témoignage original de Van Oss retrouvé ?	non, à ce stade
Débris météoritiques retrouvés ?	non documenté à ce stade

La publication ufologique américaine reproduisant l'information précise explicitement que les détails étaient encore insuffisants au moment de sa rédaction.

Un témoin particulièrement intéressant
Le cas mérite une attention supplémentaire en raison de la personnalité du témoin. Hendrik Van Oss n'était pas simplement un particulier ayant regardé le ciel depuis son domicile. Les archives de l'Association for Diplomatic Studies and Training indiquent qu'il était né en 1917 en Pennsylvanie, diplômé de Princeton, entré au Département d'État en 1942 puis dans le Foreign Service en 1945. Il fut notamment affecté en Chine, au Vietnam, en Malaisie, en Autriche, en Ouganda, au Mozambique, en Nouvelle-Zélande et au Congo. Son affectation à Kampala s'étendit de juin 1960 à septembre 1962. Il existe par ailleurs une interview orale de Van Oss réalisée en 1991, conservée par l'Association for Diplomatic Studies and Training. Cette source est particulièrement intéressante pour une enquête historique, car elle permettrait éventuellement de vérifier si Van Oss a évoqué spontanément l'observation de 1962 dans ses souvenirs de Kampala.

Je n'ai pas trouvé dans la transcription consultée de passage confirmant qu'il reparle de ce phénomène. C'est donc une piste d'archives à poursuivre plutôt qu'un élément à considérer comme établi.

L'affaire survient dans une période où les observations de phénomènes lumineux inhabituels sont très nombreuses dans la presse internationale. Le début des années 1960 correspond également à une époque d'intense activité spatiale et aéronautique. Les observateurs pouvaient alors voir :

- Des météores particulièrement brillants ;
- Des rentrées atmosphériques ;
- Des satellites ;
- Des avions à haute altitude ;
- Des phénomènes astronomiques ;
- Des essais ou activités aéronautiques militaires ;
- Et, dans certains cas, des phénomènes réellement non identifiés.

Cette situation rendait particulièrement difficile l'identification immédiate d'un phénomène lumineux observé pendant quelques secondes.

Dans le cas de Kampala, la fragmentation apparente constitue néanmoins un indice important en faveur d'un phénomène atmosphérique de type bolide.

Malgré la valeur historique du témoignage, le dossier demeure très incomplet. Nous ignorons notamment : L'heure exacte - La source indique seulement que l'événement s'est produit « late at night ». - Nous ne disposons pas, dans la documentation actuellement retrouvée, de l'heure précise. - La durée - Aucune durée précise n'est donnée. La direction - Nous ne connaissons pas le point d'apparition et le point de disparition. - Il n'existe pas d'indication permettant de savoir si le phénomène se trouvait près de l'horizon ou haut dans le ciel. - La trajectoire…

La presse dit que l'objet traversait le ciel, mais ne fournit pas de trajectoire géographique exploitable. Le nom dU témoins Van Oss est explicitement cité, mais la dépêche ne permet pas d'établir avec certitude combien d'autres personnes ont observé le phénomène.

Aucun impact, explosion au sol, onde de choc ou récupération de fragment n'est documenté dans la source retrouvée. Ces lacunes empêchent toute reconstitution astronomique sérieuse de la trajectoire.

Une autre piste d'archives particulièrement intéressante : Moonwatch - Un élément découvert au cours de la recherche mérite une attention particulière. Les archives de la Smithsonian Institution consacrées à la division Moonwatch de la Smithsonian Astrophysical Observatory comprennent un dossier spécifiquement consacré à : « Uganda : Kampala, 1962, 1964 ». Ces archives contiennent, pour les différents sites Moonwatch, des correspondances, mémorandums, rapports, bulletins, formulaires, cartes et photographies. Cette découverte est extrêmement intéressante pour le dossier de Kampala. Elle ne prouve évidemment pas que le phénomène du 7 août 1962 figure dans ce dossier. Mais elle fournit une piste archivistique de premier ordre : il serait pertinent de consulter le dossier Kampala 1962 de la Smithsonian Astrophysical Observator. (« Archives à consulter : Smithsonian Institution Archives, Moonwatch Division, Uganda — Kampala, 1962. ») La présence d'un dossier Kampala pour 1962 est indépendante du récit ufologique et constitue donc une piste particulièrement solide pour tenter de retrouver une documentation astronomique originale.

Un cas qui mérite encore une enquête

L'intérêt du dossier ne réside finalement peut-être pas dans la question de savoir si l'objet était ou non une météorite. Il réside dans le fait que nous avons ici une observation africaine de 1962, datée, localisée, contemporaine, associée à un témoin identifié et reprise par la presse internationale, puis rapidement soumise à une interprétation scientifique. La prochaine étape devrait être une recherche ciblée dans les journaux ougandais et britanniques des 8–15 août 1962, puis dans le dossier Smithsonian - Moonwatch « Uganda : Kampala, 1962 ». Cette dernière piste est particulièrement prometteuse, car elle pourrait permettre de passer d'une dépêche de presse à un éventuel document d'observation astronomique contemporain

.

Sources principales

- San Diego Union, 9 août 1962 — source journalistique contemporaine indiquée par la publication Look-See.
- Look-See, Weekly Research Magazine, vol. 5, n° 3 — reproduction de l'information sous le titre Uganda UFO Called Meteor.
- Association for Diplomatic Studies and Training, dossier oral de Hendrik Van Oss — confirme son identité, sa fonction et son affectation à Kampala en 1960–1962.
- Smithsonian Institution Archives, Smithsonian Astrophysical Observatory Moonwatch Division Records, 1956–1975 — présence d'un dossier « Uganda : Kampala, 1962, 1964 », à consulter pour tenter de retrouver une documentation astronomique primaire.

Ci-après le document américain déclassifié sur ce dossier :

THE WEEKLY RESEARCH MAGAZINE'S LOOK-SEE

For release 9/6/62

28 SEP 1962

VOLUME 5 NUMBER 3

UGANDA UFO CALLED METEOR

Kampala, Uganda - August 9, 1962 - (LS) - A large unidentified flying object, sighted over Kampala late at night on Tuesday, August 7th, is now believed by meteorological and geological officials to have been a gigantic meteorite. One observer, American Consul-General Hendrik Van Oss described the UFO as being a "large object giving off a greenish-blue light." He further stated that it "appeared" to "break up" as it traversed the sky. Further details at the time of this writing were unavailable. (SOURCE: San Diego Union, Thursday, August 9, 1962).

MOSLEY APPEARS ON NATIONAL TELEVISION

New York City- August 21, 1962- (LS) - Angel hair, UFO reality, and the Theodore Goff case all were mentioned as James Mosley, Editor of SAUCER NEWS appeared on NBC's daytime quiz program, "Play Your Hunch." The contestants were asked to guess which person out of three (X-Y and Z) was giving a true explanation of the term "angel hair." Mosley (who was Z) was guessed immediately. Afterwards, Mosley gave a short explanation of the angel hair in relation to UFOs, and was then queried by M.C. Richard Hayes whether he believed UFOs to be real or not. Mosley commented that he certainly didn't believe all the stories he had heard, but he said he believed some stories true. Mr. Hayes agreed, saying he also believed in 'saucers', and commented that the idea that Earth had an exclusive on life was absurd. The session ended with a round of applause from the studio audience. (SOURCE: Allen Greenfield, ROAP).

WORLD FAIR CITY HAS TWO DAY FLAP

Sightings were made, barometers were affected, as Seattle, Washington experienced a two-day flap. The following condensation of the main events of the flap comes from the Washington State NICAP Subcommittee:

Seattle Washington - 31 July, 1962 - reports to subcommittee
11:28 PM Pin Point sized green light with streak behind it directly overhead, W-E.
11:30 PM White streak, in sight approx. 1 second, E-W.
11:34 PM White light, fast, in sight 2 seconds, S-N.
11:43 PM White light, fast, W to SE. In view 2-3 minutes. "Like Echo" but Echo had passed out of sight to the SE at approx. 11:29 PM.
11:57 PM White light, SE to NW. Fast. In view 2 seconds.

Seattle Washington - 1 August 1962 - reports to subcommittee
12:07 AM White streak, E-W. In sight one or two seconds.
12:18 AM White light, fast, seen in upper 1/3 of sky. In view 2 seconds.
12:20 AM White light, streaking S to N across sky. In view 2-3 seconds.
12:30 AM White light, shooting NE to SW. In view about 4 seconds.
12:47 AM White light, moving fast, S to N. In sight 2-3 seconds.
12:49 AM Blinking white light (about twice the speed of Echo) passed directly overhead headed W to E. In sight 3 to 4 minutes.
12:58 AM Sky flash. NE to SW.
1:00 AM White streak with light ahead of it, size of pea held at arm's length, headed W to E. (Echo headed W to E at 1:31 AM, and was on its descent in the SE as this object was sighted.)
3:00 AM (or shortly after) "Moving star" moving slowly, seen in SW sky. Suddenly stopped, moved straight down, then straight up again, then back to NE. In view about 10 minutes from South end of Seattle.

There it is - from late Tuesday night (July 31) to early Wednesday morning. During a period of less than 4 hours, 14 sightings (including several good ones) were made and reported. (SOURCE: NICAP Washington State Subcommittee).

NEWS NOTES

Look-See wishes to extend hearty congratulations to Ed Babcock Jr. and crew on the occasion of the 1st anniversary of the formation of the New Jersey Association of Aerial Phenomena (NJAAP). Best of luck, Ed!

Remember, send those news items to Look-See, 2875 Sequoyah Drive, N.W., Atlanta 5, Georgia, and be sure to credit Look-See for material used. Thanks.

https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/American%20UFO%20Publications/Weekly%20Research%20Magazine%27s%20Look-See/Vol%205%20No%203.pdf?utm_source=chatgpt.com

03 MARS 1973 – IDI AMIN DADA – LAC VICTORIA - OUGANDA

IDI AMIN FACE À UN OVNI ? - Le mystérieux objet qui plongea dans le lac Victoria - Ouganda, 3 mars 1973

Le samedi 3 mars 1973, au cœur du régime d'Idi Amin, un événement pour le moins insolite se produisit sur le lac Victoria, à proximité de Kampala. Un phénomène aérien spectaculaire fut observé par plusieurs personnes. Parmi elles se trouvait le président ougandais Idi Amin Dada, alors au pouvoir depuis deux ans. Selon le récit diffusé le lendemain par Radio Uganda, le président et plusieurs autres témoins virent un objet mystérieux descendre vers les eaux du lac, à environ 10 miles de Kampala, soit approximativement 16 kilomètres. L'objet était décrit comme un phénomène spectaculaire, enveloppé d'une substance ressemblant à de la fumée. Puis survint la partie la plus extraordinaire du récit : après être descendu dans le lac, l'objet aurait disparu pendant environ sept minutes, avant de réapparaître et de s'élever dans le ciel. Son départ fut comparé à celui d'une fusée, mais avec une particularité étonnante : le mouvement était décrit comme doux et lent, et non comme l'accélération brutale d'un lancement spatial.

Pour Idi Amin, l'événement possédait une signification particulière. Le président aurait déclaré que l'objet était de « grande signification » et constituait un signe de bonne chance pour l'Ouganda.

Le premier élément important dans ce dossier est la chronologie de sa diffusion. L'événement aurait eu lieu le 3 mars 1973. Le lendemain, 4 mars, Radio Uganda rapporta que le président avait lui-même été témoin de l'événement. La nouvelle fut ensuite reprise dans la presse internationale. Le St. Louis Post-Dispatch publia notamment le 5 mars 1973 un article consacré à cette observation. Le document conservé dans les archives de presse donne une formulation particulièrement intéressante : « President Idi Amin of Uganda saw an unidentified flying object splash down in Lake Victoria Saturday... »



La source précise qu'Amin faisait partie de plusieurs personnes ayant observé un objet spectaculaire, recouvert de quelque chose ressemblant à de la fumée, descendre dans le lac. Nous disposons donc d'une source journalistique contemporaine de très peu postérieure à l'événement, et non d'un récit apparu des années ou des décennies plus tard dans la littérature ufologique. C'est un point essentiel pour l'évaluation historique du cas.

La description du phénomène demeure malheureusement assez sommaire. Le récit radiophonique repris par la presse évoque :

- Un objet spectaculaire ;
- Quelque chose ressemblant à de la fumée autour ou sur l'objet ;
- Une descente vers le lac Victoria ;
- Une disparition ou immersion apparente ;
- Une attente d'environ sept minutes ;
- Une remontée ;
- Un départ comparable à celui d'une fusée, mais décrit comme « gentle », c'est-à-dire doux ou progressif.

Une autre source ufologique contemporaine, UFO-NYT, publiée par le groupe scandinave SUFOI en mars-avril 1973, reprend-elle aussi l'affaire et la présente sous le titre consacré à l'observation d'Idi Amin.

Elle précise que le phénomène était entouré de fumée et qu'Amin et son entourage l'auraient vu descendre dans le lac puis remonter avant de disparaître. Cette concordance est intéressante : le cas ne repose donc pas uniquement sur une source ufologique beaucoup plus tardive.

Il est à noter qu'une observation similaire a été enregistrée au Maroc, ou un témoin a observé un objet plongeant dans le lac Lalla Takerkoust et en ressortant quelques centaines de mètres plus loin (Voir l'ouvrage L'HISTOIRE DES OVNIS AU MAROC, à lire gratuitement sur Internet). La forme décrite est un peu différente, mais avec les années, la culture de chacun, sa conception du phénomène, la transcription de l'objet, même s'il est identique dans les deux cas, pourra être faite avec des variantes.

La présence d'Idi Amin donne évidemment à l'affaire une dimension particulière. À cette époque, Amin est le chef de l'État ougandais. Il a pris le pouvoir par un coup d'État militaire en janvier 1971 et dirige le pays d'une manière de plus en plus autoritaire. En mars 1973, il est donc président depuis un peu plus de deux ans. Le phénomène n'aurait pas été observé isolément par le chef de l'État : plusieurs personnes de son entourage auraient également assisté à la scène. C'est important, car certaines présentations ultérieures ont transformé l'affaire en simple « rencontre d'Idi Amin avec un OVNI ». La documentation contemporaine décrit plutôt une observation collective dans laquelle le président faisait partie des témoins. La source disponible ne fournit cependant pas une liste complète des autres observateurs.

L'élément le plus célèbre du dossier est sans doute l'interprétation donnée par Amin. Selon le compte rendu de presse, le président considéra l'objet comme : « of great significance » et comme : « a sign of good luck to Uganda ». Au contraire, il lui attribua une valeur favorable, voire prophétique. Cette dimension mérite d'être conservée, mais avec une précaution méthodologique importante : il s'agit de l'interprétation attribuée à Idi Amin par le compte rendu radiophonique et journalistique ; nous ne disposons pas, à ce stade, d'un enregistrement original permettant de vérifier mot pour mot la déclaration présidentielle.

Le lac Victoria : un détail essentiel : La localisation est particulièrement intéressante car le phénomène aurait été observé au-dessus du lac Victoria, à environ 10 miles de Kampala. Cette distance est importante parce que Kampala n'est pas située directement sur les rives du lac. La ville se trouve à une trentaine de kilomètres environ de la rive nord-ouest du Victoria. Le récit place donc l'événement dans un secteur lacustre situé dans l'environnement géographique de la capitale. Le lac Victoria était alors, comme aujourd'hui, un espace particulièrement vaste et difficile à surveiller. Une observation nocturne au-dessus d'une telle étendue peut produire des effets de perspective importants/ (estimation difficile des distances ; difficulté à déterminer l'altitude ; difficulté à distinguer une trajectoire aérienne d'un déplacement sur l'horizon ; etc…). Ces considérations ne réfutent évidemment pas le témoignage, mais elles doivent être prises en compte dans toute analyse.

L'étonnant rôle de Grace S. K. Ibingira

Le contexte ougandais de cette période présente une autre particularité intéressante. Le numéro de UFO-NYT qui rapporte l'affaire d'Idi Amin publie également un texte de Grace S. K. Ibingira, ancien ministre et représentant ougandais auprès des Nations unies. Ibingira y évoque l'importance croissante de l'exploration spatiale et l'idée que l'humanité n'est peut-être pas la seule forme d'intelligence dans l'univers. Ce rapprochement éditorial est intéressant pour l'histoire culturelle du dossier OVNI en Ouganda, mais il ne faut surtout pas en déduire qu'Ibingira aurait confirmé l'observation d'Amin. Il s'agit de deux éléments distincts réunis dans la même publication.

L'information ne resta pas limitée à l'Ouganda. Elle circula rapidement dans la presse étrangère. Le St. Louis Post-Dispatch publia le 5 mars 1973 un article faisant explicitement référence à la déclaration de Radio Uganda. La publication ufologique américaine Flying Saucer News reprend elle aussi le cas dans son numéro de septembre 1973, sous la forme : Lake Victoria, Uganda — Uganda President Idi Amin saw an unidentified flying object splash down in the lake and then take off like a « gentle rocket ». Cette reprise est importante historiquement, mais elle n'est pas une nouvelle confirmation indépendante : elle dérive vraisemblablement du même événement médiatique. Il faut donc éviter de compter chaque publication comme un témoignage différent.

Avec le temps, l'affaire a acquis une certaine notoriété dans la littérature consacrée aux observations d'OVNI par des dirigeants politiques. Des listes modernes de cas ufologiques répertorient notamment :

Kampala — 03/03/1973 — President Idi Amin — UFO splashed down in Lake Victoria. La base historique de cas de NICAP, par exemple, répertorie l'événement et indique qu'Idi Amin faisait partie du groupe de témoins ayant vu l'objet descendre dans le lac Victoria.

Mais là encore, il faut rappeler que cette documentation ufologique est postérieure à la dépêche radiophonique et aux articles de presse de mars 1973. La source fondamentale demeure donc la chaîne :

Radio Uganda → presse internationale → publications ufologiques contemporaines → catalogues ufologiques ultérieurs.

Une affaire intéressante, mais pas une preuve d'un engin extraterrestre

- *Sources retrouvées*

- St. Louis Post-Dispatch, 5 mars 1973, reprenant le récit de Radio Uganda du 4 mars.
- UFO-NYT, SUFOI, mars-avril 1973, compte rendu contemporain du cas d'Idi Amin.
- Flying Saucer News, septembre 1973, reprise du cas du lac Victoria.
- NICAP, catalogue historique, entrée Kampala, Uganda, 1973-03-03, mentionnant Idi Amin parmi les témoins.
- https://www.ufomagazines.com/1973-ufo-nyt-no-2-mar-apr-1973/?utm_source=chatgpt.com et voir AFU qui met sur internet la majorité des revues ufologiques.
- https://www.nicap.org/NSID/NSID_DBListingbyCity.pdf?utm_source=chatgpt.com
- https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Aurora%20Texas%20Crash%20Part%201%20MUFON%20Case%20File.pdf?utm_source=chatgpt.com

15 AVRIL 1999 — KAMPALA - OUGANDA
Observation d'OVNI NUFORC 17570
Date : 15 avril 1999 à 20h45 heure locale (date approximative)
Signalé le : 10 mai 2001 à 00h00 heure du Pacifique
Durée : 30 minutes
Nombre d'observateurs : 0
Lieu : Kampala (Ouganda)
Forme : Losange

Je travaille pour PBS et j'étais en mission pour une ONG en Afrique. J'ai observé un objet lumineux planant à l'horizon, puis filant à une vitesse et une trajectoire impossible pour un aéronef. J'ai observé ce phénomène pendant trois nuits consécutives, à peu près à la même heure. Les habitants appelaient ces objets des « génies ». Phénomène très inhabituel.
Note NUFORC :
Date approximative.
Publié le 05 août 2001 – *SOURCE : https://nuforc.org/sighting/?id=17570*

09 OCTOBRE 2024 LUWEERO – OUGANDA
Observation d'OVNI NUFORC 183440
Date de l'événement : 09/10/2024 à 22h00 heure locale (date approximative)
Signalé le : 12/10/2024 à 15h06 heure du Pacifique
Durée : 25 minutes
Nombre d'observateurs : 0
Lieu : Luweero, Région centrale, Ouganda
Détails du lieu : Dans une pièce, cela s'est produit plusieurs fois à différents endroits.
Forme : Cercle
Couleur : Multicolore
Taille estimée : Assez grande
Vue depuis : La terre
Direction depuis l'observateur : Est
Angle d'élévation : 90°

Direction : Se déplaçant en cercle, se suivant les uns les autres autour de nous
Distance minimale : Ils pouvaient s'approcher et s'éloigner aussi bien
Vitesse estimée : Normale
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, faisceaux émis, effets électriques ou magnétiques, possible enlèvement.

Ils m'ont soulevé et les engins se déplaçaient autour de nous alors que nous étions assis sur un objet ressemblant à la lune.

J'étais dans une pièce lorsqu'elle a été entièrement recouverte de lumières vives. J'ai perdu connaissance et plus tard, je me suis retrouvé dans le ciel, assis sur un objet rond ressemblant à la lune, et des objets circulaires se déplaçaient autour de nous. Des objets brillaient de différentes couleurs, mais ils dégageaient une énergie qui m'a projeté au sol alors que j'étais assis. Ils m'ont donné des instructions, puis m'ont dit de retourner sur Terre. Je me suis vu descendre sur Terre et j'ai repris conscience. Ce que j'ai compris de ces êtres, c'est qu'ils sont capables de manipuler les pensées à leur guise. Cela s'est produit plusieurs fois, à des dates et heures différentes, et chaque apparition a sa propre histoire.

Publié le 15 octobre 2024.
Cas figurant dans une banque de données sur laquelle tout le monde peut déposer sn témoignage. Inutile en fait, on y trouve un peu de tout, et n'importe quoi : Pas d'enquêtes, et en conséquence des témoignages qui peuvent être à priori fantaisistes.
https://nuforc.org/sighting/?id=183440

29 AOUT 2026 – KAMPALA - OUGANDA – Fireball — phénomène météorique enregistré par l'IMO
'International Meteor Organization (IMO), le 29 août 2026, elle répertorie au moins deux observations distinctes depuis Kampala, et non une seule. La première à 09 h 15 EAT correspond à l'événement 8091-2026. Une autre observation, à 21 h 17 EAT, est enregistrée comme l'événement 8102-2026.

L'observation de 09 h 15 — événement IMO 8091-2026
Les données sont les suivantes :
Date : 29 août 2026
Heure locale : 09 h 15 EAT
Heure UTC : 06 h 15
Lieu : Kampala, Central Region, Ouganda
Témoin : Makubuya A.
Durée : environ 1,5 seconde
Magnitude apparente : 0
Son : inconnu
Fragmentation : inconnue
Niveau d'expérience du témoin : 2/5

Organisme : AMS, dans le cadre du programme international de l'IMO. - L'IMO classe explicitement l'événement comme un fireball, c'est-à-dire un météore particulièrement lumineux. Le fait qu'il soit enregistré dans la base IMO est important : nous ne sommes pas simplement devant une personne ayant publié « quelque chose d'étrange dans le ciel » sur un réseau social.

L'IMO explique que son programme de fireballs collecte les témoignages visuels afin de regrouper les observations d'un même événement et, lorsque plusieurs témoins sont disponibles, d'estimer sa trajectoire et éventuellement de rechercher une chute au sol.

Ce que signifie une magnitude de 0
Une magnitude apparente de 0 correspond à un objet lumineux comparable, en ordre de grandeur, aux étoiles les plus brillantes visibles à l'œil nu. Il ne faut toutefois pas assimiler cela à la magnitude d'un objet astronomique permanent : un bolide ne reste visible que quelques secondes et son éclat peut évoluer très rapidement. Avec une durée d'environ 1,5 seconde, le profil est tout à fait compatible avec un phénomène météorique rapide.
Pour le cas de 09 h 15, les informations sont malheureusement assez limitées. Nous n'avons pas, dans l'enregistrement public de l'événement 8091 :

De photographie ; De vidéo ; De seconde observation indépendante	De trajectoire calculée De vitesse ; D'altitude	De point d'impact ; De récupération de météorite D'analyse spectroscopique.

;
;
Il serait donc excessif d'écrire que « une météorite est tombée à Kampala ». La formulation scientifiquement correcte est plutôt : Un témoin de Kampala a observé le 29 août 2026, vers 09 h 15 EAT, un phénomène lumineux d'environ 1,5 seconde, enregistré par l'International Meteor Organization comme un fireball. C'est beaucoup plus solide.

Mais l'autre observation de Kampala est très intéressante
C'est là que la recherche devient particulièrement intéressante Le même 29 août 2026, l'IMO possède également l'événement 8102-2026, observé à 21 h 17 EAT, donc environ douze heures après le premier. Celui-ci est beaucoup mieux documenté. Le témoin est identifié comme MERCY B, niveau d'expérience 4/5. Les données indiquent :
21 h 17 EAT
Durée ≈ 1,5 seconde
Magnitude −6
Couleur : bleu clair / blanc
Direction : du haut-droite vers le bas-gauche
Angle de descente indiqué : 263°
Direction d'observation : azimut 358,21°
Altitude angulaire initiale : 72°
Altitude finale : 68°
Fragmentation : oui

Le témoin décrit une boule brillante blanc-bleu qui se serait divisée en environ trois petits fireballs, chacun avec une petite traînée lumineuse. C'est une observation nettement plus spectaculaire que celle de 09 h 15. Et surtout, elle ne doit pas être confondue avec l'événement de 09 h 15.

Classement documentaire

Critère	09 h 15	21 h 17
Source	IMO/AMS	IMO/AMS
Nature	Fireball	Fireball
Durée	≈ 1,5 s	≈ 1,5 s
Magnitude	0	−6
Couleur	Non indiquée	bleu clair/blanc
Fragmentation	Inconnue	oui
Témoin	Makubuya A.	MERCY B
Expérience	2/5	4/5
Données directionnelles	Très limitées	Détaillées
Statut OVNI	Non	Non

Chapitre XII -
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Congo belge correspond à l'actuelle République démocratique du Congo (RDC) pendant la période où le territoire était administré par la Belgique, de 1908 à 1960.

A – Les légendes célestes et le phénomène ovni en RDC – Dossier Popokabaka et monde invisible

1. La légende Pendé de Popokabaka — un atterrissage avant la colonisation
C'est la seule légende précoloniale congolaise qui décrit explicitement un OVNI et qui est encore dansée aujourd'hui.

Une histoire chez les Pende (célèbre tribu localisée dans la province du Bandundu, dans le Kwango) retrace, à travers des danses, l'atterrissage d'un objet céleste dans la cité royale de Popokabaka, avant l'époque coloniale. Cette légende, transmise de génération en génération par ce peuple, semble authentique.

Popokabaka est la capitale coutumière du peuple Pende, royaume du Kwango. La légende dit qu'un objet lumineux s'est posé dans la cité royale. La mémoire du vol, du bruit et de la lumière est conservée non par un texte, mais par la chorégraphie : les danseurs rejouent la descente, le survol, l'immobilisation au sol.

Elle fut d'abord rapportée par les colons belges, puis banalisée par les missionnaires, qui l'ont transformée en un simple conte primitif.

C'est le mécanisme classique : les Belges notent l'histoire comme "phénomène aérien indigène", les missionnaires la reclassent en "conte païen". Résultat : aucune archive coloniale numérisée, seulement la tradition orale des Mukanda.
Ce que disent les ethnologues : chez les Pende orientaux, l'initiation Mukanda se fait en forêt, lieu sacré symbolisant la connexion entre les générations et le monde spirituel. La forêt n'est pas un décor, c'est un portail.

En RDC, on ne parle pas d'extraterrestres, on parle de Bakisi, Minkisi, Bankita. Dans la religion Kongo (Kongo Central, Bandundu, Kwango) : On disait que les objets surnaturels appelés fétiches étaient habités par des esprits de la nature ou des personnes déifiées [...] Dans le royaume de Loango et dans le cours inférieur du fleuve Nzadi au nord, ils étaient appelés nkisi (pl. bakisi, mikisi ou minkisi).

Le monde est double :

> **Ku Nseke : le monde visible, des vivants**
> **Ku Mpemba : Dans le monde des esprits se trouve la cité des ancêtres, Mpemba.**

Entre les deux circulent les ancêtres, les génies de forêt, les "dieux très loin" (Vidye kamonwe meso - Dieu est invisible). Chez les Bayaka du Kwango-Kasongo-Lunda, territoire voisin de Popokabaka : Les ancêtres, les morts, les génies, Dieu et les autres esprits sont invisibles mais ils ne se manifestent qu'à quelques individus privilégiés comme chefs coutumiers, chefs des clans, patriarches

C'est pour cela qu'un OVNI au Congo n'est jamais décrit comme "tôle et boulons" à l'américaine, mais comme : Esprits de la forêt Esprits ancestraux venant hanter les mauvaises personnes Animaux géants et agressifs protégeant certains lieux interdits ou encore Vortex, portes permettant de quitter notre Terre (thème repris par Maître Jean-Pierre Manzolo Monga Mopepe dit "Maître Avatar")

Hursan, témoin d'une observation en R.D. CONGO (1986) lui-même note : "Certaines légendes évoquent également ces phénomènes [...] Toutefois, il n'y croit pas. En revanche, il a entendu parler d'une légende en RDC qui semble évoquer une apparition de soucoupe volante."

Situation du dossier OVNI au point de vue du gouvernement de la RDC
Réponse officielle : il n'y en a pas.

Pas de GEIPAN, pas de CENAA, pas de bureau UAP. La RVA (Régie des Voies Aériennes), l'Autorité de l'Aviation Civile, l'ANR (Agence Nationale de Renseignement) ne disposent d'aucune cellule PAN. Pas de loi de déclassification comme aux USA (UAP Disclosure Act). Aucun rapport parlementaire sur le sujet. Gestion au cas par cas par la sécurité locale : l'affaire du 26 août 2020 à Bas-Uele l'a montré. Un ballon Loon HBAL166 d'Alphabet s'écrase à 10 km de Buta. Réaction : le gouverneur Valentin Senga alerte, la police détient un Congolais et un Pakistanais venus chercher l'engin, et déclare : "ni les services de renseignement ni l'aviation locale ne revendiquent le survol". Il faut que Loon à Kinshasa confirme pour que l'affaire se clôt.



Qui fait le travail à la place de l'Etat ?

Privés spirituels : Maître Avatar (YouTube), Reagan Ngoto (ingénieur-inventeur qui déclare : "Les OVNIs sont une réalité documentée, bien que souvent classée top secret [...] ne proviennent pas de la Terre, mais de planètes ou de dimensions intergalactiques").

Réseaux diaspora : OVNI Maroc International, pages OVNI ET UAP Info, Facebook "OVNI Congo" avec quelques dizaines de membres actifs.

Etrangers : le livre The UFO issue in Central Africa (Gabon, Congo, Democratic Republic of Congo) de Jann Halexander, Purple Shadow Agency, 2024, qui est la première tentative d'inventaire oral.

Conclusion : La RDC est dans la situation du Congo Belge de 1952 : les observations existent, mais elles sont gérées comme des faits divers de sorcellerie ou des alertes sécurité. Tant que Kinshasa n'aura pas un bureau type GEIPAN, le dossier restera dans le monde invisible — exactement là où les Pende disent que Popokabaka a vu descendre son objet céleste.

CATALOGUE

1924 - NKAMBA — RÉCITS DE SPHÈRES CÉLESTES
« OVNI, religions et croyances au Congo »
Nkamba, lieu central du kimbanguisme, est associé à différents récits de phénomènes célestes. Une source contemporaine d'inspiration ésotérique affirme notamment que plusieurs « sphères célestes » auraient été observées au-dessus de Nkamba.

Elle rapporte même un récit daté de 1924, selon lequel neuf sphères lumineuses auraient évolué dans le ciel et l'une d'elles serait descendue silencieusement au sol.

Le récit va jusqu'à affirmer que Simon Kimbangu serait sorti de l'objet avant que celui-ci ne reparte.

Évaluation
Récit religieux/ufologique tardif

ENVI. 29 MARS 1952 — ELISABETHVILLE (aujourd'hui LUBUMBASHI) — MINES D'URANIUM — REP.DEMO. DU CONGO - LE CAS CIA
29 MARS 1952 — ÉLISABETHVILLE

Les mystérieux disques des mines d'uranium du Congo belge - Une des grandes affaires OVNI de l'Afrique coloniale

Au début de l'année 1952, alors que la « question des soucoupes volantes » commence à prendre une dimension internationale, un récit particulièrement spectaculaire apparaît dans la presse européenne :

deux objets lumineux auraient été observés au-dessus des mines d'uranium du Congo belge, dans la région d'Élisabethville, l'actuelle Lubumbashi.

Selon le récit publié par le quotidien viennois Die Presse le 29 mars 1952, les objets auraient effectué des manœuvres inhabituelles, se seraient maintenus stationnaires, puis seraient partis en zigzag. Un pilote identifié seulement sous le nom de commandant Pierre aurait décollé de l'aérodrome d'Élisabethville à bord d'un avion de chasse et aurait tenté de les intercepter.
Il affirme s'être approché à environ 120 mètres de l'un des objets.

La description qu'il en aurait alors donnée est extrêmement détaillée : disque de 12 à 15 mètres de diamètre, aspect métallique comparable à l'aluminium, noyau central immobile, protubérance centrale, ouvertures périphériques et bord extérieur entouré de ce qui ressemblait à des flammes.

L'affaire devient encore plus intéressante lorsqu'on découvre que le récit fut ensuite enregistré par le Central Intelligence Agency, dans un document déclassifié portant la référence 00-W-23602, sous la rubrique « Military; Scientific – Air ». La CIA précise toutefois sans ambiguïté : « THIS IS UNEVALUATED INFORMATION ».

1. Une affaire liée aux mines d'uranium
Le contexte géographique et stratégique mérite d'être souligné. Le récit situe les observations dans la région d'Élisabethville, au cœur du Katanga, alors partie du Congo belge. Cette région était l'un des grands centres miniers du territoire et l'exploitation de l'uranium y revêtait une importance exceptionnelle au début des années 1950. La présence d'uranium donne immédiatement à l'affaire une dimension particulière. Nous sommes seulement quelques années après Hiroshima et Nagasaki, dans une période où les États-Unis et leurs alliés accordent une importance considérable aux ressources uranifères africaines. Le dossier est donc particulièrement susceptible d'attirer l'attention des services de renseignement. Et c'est précisément ce que nous constatons : quelques mois après la publication dans Die Presse, l'information est intégrée à la documentation de la CIA. Il faut cependant éviter une déduction trop facile : la présence d'une mine d'uranium n'est pas une preuve que les objets étaient intéressés par cette ressource. Cette interprétation appartient aux spéculations ultérieures.

Le document CIA indique : DATE PUBLISHED : 29 Mar 1952 et non : DATE OF OBSERVATION : 29 Mar 1952. Le texte original commence par : « Recently, two fiery disks were sighted... » soit : « Récemment, deux disques ardents ont été aperçus... »

Aucune date précise de l'observation n'est donnée dans le compte rendu. Il faut donc éviter d'écrire : « Le 29 mars 1952, deux OVNI furent observés... » comme s'il s'agissait d'une date d'observation certaine. La formulation historiquement correcte est : « Dans un article publié à Vienne le 29 mars 1952, Die Presse rapporta une observation récente de deux objets lumineux au-dessus des mines d'uranium de la région d'Élisabethville. »
Cette nuance est importante.

Les deux objets
Le journaliste autrichien Fritz Sitte rapporte que deux « fiery disks » — des disques ardents — furent observés au-dessus des mines. Les témoins auraient vu les objets :

- Glisser selon des courbes élégantes ;
- Changer fréquemment de position ;
- Apparaître parfois comme des plaques ;
- Parfois comme des ovales ;
- Parfois comme de simples lignes.

Cette dernière remarque est intéressante. - Elle pourrait indiquer que les observateurs percevaient différemment l'objet selon son orientation. Autrement dit, le phénomène aurait présenté différentes silhouettes apparentes selon l'angle d'observation.

Le récit attribue ensuite aux objets un comportement particulièrement spectaculaire. Les deux disques auraient :

- Effectué des trajectoires courbes ;
- Changé de position à plusieurs reprises ;
- Fait brusquement du sur-place ;
- Puis effectué un déplacement en zigzag vers le nord-est.

Le texte précise également que leur mouvement pouvait être aussi bien vertical qu'horizontal. Enfin, ils auraient été capables de modifier leur altitude de 800 à 1 000 mètres en quelques secondes, parfois jusqu'à descendre à seulement une vingtaine de mètres au-dessus des arbres. Si cette description correspond fidèlement à une observation réelle, elle constituerait évidemment un comportement très inhabituel pour un aéronef conventionnel de 1952. Mais il faut garder une réserve majeure : nous n'avons aucun enregistrement instrumental permettant de vérifier ces performances.

Le cœur de l'affaire est constitué par l'intervention d'un pilote. Le texte affirme que le commandant Pierre, attaché au petit aérodrome d'Élisabethville, aurait immédiatement décollé à bord d'un avion de chasse. C'est lui qui fournit la description la plus détaillée. Lors de son premier passage, il aurait réussi à s'approcher à environ : 120 mètres de l'un des objets. Cette distance est l'un des éléments qui ont fait la célébrité du cas. Contrairement à de nombreux récits de « soucoupes » où l'objet n'est qu'une petite lumière observée à grande distance, le commandant Pierre aurait vu une structure suffisamment proche pour en décrire certains détails physiques.

Selon le récit, Pierre estime le diamètre de l'objet à : 12 à 15 mètres La forme générale est décrite comme discoïdale avec un noyau central. Le métal aurait présenté une couleur comparable à celle de l'aluminium. Cette comparaison est intéressante : elle suggère que l'objet aurait présenté, selon le témoin, un aspect métallique réfléchissant plutôt qu'une simple apparence lumineuse.

La description devient ensuite très particulière. Le centre du disque aurait paru : parfaitement immobile ; séparé du mouvement apparent de la partie extérieure ; muni d'une protubérance centrale et comportant plusieurs petites ouvertures. Autour de cette partie centrale se trouvait, selon le pilote, un anneau périphérique. Cet anneau était : entouré ou masqué par ce qui ressemblait à du feu. Le récit interprète cette apparence comme la conséquence d'une très grande vitesse de rotation. Il faut cependant souligner que l'explication du mécanisme n'est pas une observation indépendante : elle fait partie de l'interprétation rapportée dans le journal.

L'objet aurait donc présenté un bord extérieur enveloppé de flammes. Cette caractéristique est particulièrement intéressante parce qu'elle peut être interprétée de plusieurs manières. Dans le langage de 1952, les témoins pouvaient utiliser les mots :

- Feu ;
- Flammes ;
- Halo ;
- Lumière ;
- Incandescence ;

pour désigner des phénomènes visuellement très différents. Un phénomène incandescent, une ionisation ou un effet atmosphérique pourrait théoriquement produire une apparence lumineuse. Mais nous ne disposons évidemment d'aucune photographie permettant de trancher.

Les témoins au sol auraient entendu : un sifflement pénétrant ; un bourdonnement. Lorsque le commandant Pierre poursuivit les objets, il aurait lui aussi perçu un sifflement puissant, malgré le bruit de son propre avion. Ce détail est intéressant parce qu'il constitue une caractéristique sensorielle indépendante de l'aspect lumineux. Mais là encore, nous ne disposons pas d'une mesure acoustique.

Le texte rapporte que les objets pouvaient passer rapidement d'une altitude à une autre. Ils auraient parfois effectué des changements d'altitude de plusieurs centaines de mètres en quelques secondes. Le récit ajoute qu'ils pouvaient descendre presque au niveau des arbres, puis remonter rapidement. Ces performances sont à l'origine d'une grande partie de la réputation du cas. Le commandant Pierre aurait

finalement estimé leur vitesse à environ : 1 500 km/h soit approximativement Mach 1,2 dans des conditions atmosphériques standard au niveau de la mer.

Il s'agit d'un point intéressant : le chiffre rapporté n'est pas invraisemblable en lui-même pour un avion à réaction, mais les manœuvres et les variations d'altitude décrites constituent la véritable anomalie alléguée.

Après environ quinze minutes de poursuite, Pierre aurait abandonné. Les deux objets auraient ensuite disparu en ligne droite vers : le lac Tanganyika. Cette direction est cohérente avec la géographie générale du Katanga et de l'Afrique centrale. Le lac Tanganyika se trouve à l'est-sud-est de l'actuelle Lubumbashi. Le récit précise également que les objets continuèrent leur trajectoire avec un sifflement audible malgré le bruit du moteur de l'avion.

ELISABETHVILLE EN QUELQUES LIGNES



Lubumbashi est la deuxième ville de la république démocratique du Congo (Ex Zaire) par son nombre d'habitants et son importance économique. Elle est le chef-lieu de l'ancienne province du Katanga (temporairement Shaba sous le règne de Mobutu) jusqu'en 2015 puis celui de la province du Haut-Katanga à partir de 2015.

Lubumbashi est parfois surnommée la « capitale du cuivre ».

Fondée en 1910 par les Belges, sous le nom d'Élisabethville ou Elisabethstad (d'après Élisabeth en Bavière, devenue reine des Belges), souvent abrégée en « E'ville », la ville est renommée Lubumbashi en 1966. Elle est aussi la capitale de l'éphémère État autoproclamé du Katanga (1960-1963), né sous l'impulsion de Moïse Tshombe.

Pourquoi ce témoignage est-il particulièrement célèbre ?
Parce que le texte affirme que le commandant Pierre était considéré comme : un officier fiable et un pilote expérimenté. Le journaliste ajoute que Pierre aurait rédigé un rapport détaillé à ses supérieurs. C'est un élément déterminant.

Si ce rapport militaire original existait encore et pouvait être retrouvé, il transformerait complètement la valeur historique du dossier. Malheureusement, le document CIA que nous possédons ne contient pas ce rapport : il ne fait que rapporter son existence alléguée. C'est l'une des limites fondamentales de l'affaire.

L'auteur du texte concernant cette affaire est Fritz Sitte Le document CIA l'identifie comme source de l'article publié dans Die Presse. Cela signifie que le dossier repose sur une chaîne documentaire :

Observation alléguée → information transmise à la presse → article de Die Presse → renseignement américain → rapport CIA.

Il est donc essentiel de comprendre que la CIA n'a pas enquêté elle-même sur place, du moins rien dans le document ne le démontre.

La CIA a collecté et résumé une information publiée dans la presse étrangère.

Il faut éviter cette formulation souvent rencontrée sur Internet : « La CIA a enquêté sur les OVNI du Congo belge. ». Ce que nous pouvons démontrer est beaucoup plus précis. La CIA disposait d'un programme de collecte d'informations sur les soucoupes volantes et conservait des articles de presse étrangers. La CIA elle-même explique aujourd'hui avoir déclassifié des centaines de documents concernant les observations d'OVNI des années 1940 et 1950 et cite explicitement « Flying Saucers Reported Over Belgian Congo Uranium Mines, 1952 » parmi les documents de sa collection. Mais le document consacré au Congo est lui-même marqué : « THIS IS UNEVALUATED INFORMATION » - La CIA ne valide donc pas le récit.

Le dossier CIA apporte néanmoins une information importante sur l'histoire de la circulation du cas. En août 1952, l'agence diffuse le rapport aux milieux concernés, sous le thème : Military; Scientific – Air. Il s'agit donc d'une information jugée suffisamment intéressante pour être transmise dans les circuits de renseignement. Mais « digne d'être rapportée » n'est pas synonyme de « authentifiée ».

L'uranium : un élément qui a nourri les spéculations

Le contexte de la mine d'uranium a rapidement favorisé une lecture particulière de l'affaire. Certains auteurs ont suggéré que les objets auraient pu être attirés par les installations nucléaires du Katanga. Cette idée s'inscrit dans un thème classique de la littérature OVNI : les soucoupes apparaîtraient à proximité des installations nucléaires. Ce motif existe également dans les dossiers américains de l'époque. Mais dans le cas d'Élisabethville, aucun élément du document original ne montre que les objets auraient manifesté un intérêt particulier pour l'uranium. Ils ont été observés au-dessus de la région minière ; c'est tout ce que la source permet d'établir.

La totalité du récit disponible remonte à : Die Presse, Vienne, 29 mars 1952. Puis le récit est repris dans un rapport de renseignement CIA de 1952. Nous ne disposons pas, à ce stade, de :

- Rapport militaire belge original ;
- Rapport du pilote Pierre ;
- Photographie ;
- Film ;
- Relevé radar ;
- Témoignages enregistrés séparément ;
- Relevé météorologique spécifique ;
- Enquête scientifique ;
- Trace matérielle.

Une source secondaire récente souligne également qu'aucune corroboration indépendante du témoignage de Pierre n'a été retrouvée.

Cela signifie-t-il que l'affaire est un canular ? Non. Il faut également éviter la conclusion inverse. Nous pouvons dire : La documentation disponible est insuffisante pour authentifier l'événement. Mais nous ne pouvons pas démontrer : « le journaliste a tout inventé » où : « le pilote n'a jamais existé ».Le nom de Pierre est malheureusement trop incomplet pour permettre actuellement une identification certaine.

Qui était exactement le commandant Pierre ?

C'est probablement la question la plus importante de toute l'enquête. Le document ne donne que :
« Commander Pierre » Aucun nom de famille. Nous savons seulement qu'il aurait été responsable ou associé au petit aérodrome d'Élisabethville. Il aurait également disposé d'un avion de chasse. Mais quel appareil ? un chasseur belge ? un appareil de la Force Publiqueou encore un avion appartenant à une autre structure ? La source ne le précise pas. Cette absence est surprenante.

La Force Publique du Congo belge possédait une composante aérienne, mais elle n'était pas équivalente à une grande aviation de chasse. La présence exacte d'un avion de chasse disponible à Élisabethville en 1952 doit donc être documentée à partir des archives militaires belges. C'est une des recherches qui permettrait de tester la crédibilité matérielle du récit. Si aucun avion compatible n'était stationné ou disponible dans la région, le dossier serait sérieusement affaibli. Si, au contraire, nous retrouvons un appareil et une unité correspondant exactement à la description, le cas gagnerait en crédibilité documentaire.

Une localisation à préciser : Le texte parle des « uranium mines » du district d'Élisabethville. Il serait imprudent de transformer automatiquement cela en : mine de Shinkolobwe sans retrouver la source originale précisant le site exact. La région du Katanga possédait plusieurs infrastructures minières importantes.Il faut donc, conserver la formulation : « région minière d'Élisabethville » où « secteur des mines d'uranium du sud du Congo belge » tant que le lieu exact n'est pas établi.

Il est impossible aujourd'hui de déterminer avec certitude ce que furent les objets. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

1- Aéronef conventionnel

Certains mouvements peuvent résulter de l'observation d'un avion selon un angle inhabituel.
Mais l'observation rapprochée alléguée et les changements de position rapides posent problème.

2- Phénomène astronomique

Peu probable pour expliquer l'ensemble du récit, notamment la poursuite par avion et la description d'un objet structuré.

3- Phénomène météorologique

Certaines illusions atmosphériques peuvent transformer l'apparence d'une source lumineuse, mais là encore les détails allégués sont difficiles à concilier.

4- Erreur d'estimation de distance et de vitesse

Cette hypothèse est importante.
Si les témoins se trompent fortement sur la distance, alors la taille apparente, la vitesse et les manœuvres peuvent être très différentes des estimations.

5- Phénomène réellement non identifié

Cette hypothèse demeure évidemment possible dans le sens strict du terme.
Mais « non identifié » ne permet pas de conclure : extraterrestre.

Le lac Tanganyika : la dernière phase

La disparition vers le lac Tanganyika mérite une mention particulière. Le lac se trouve à l'est du Katanga et constitue un repère géographique majeur. Le récit ne dit pas que les objets sont descendus dans l'eau. Il dit seulement qu'ils ont disparu dans cette direction. Il ne faut donc pas parler d'« amerrissage » ni de « base sous-marine ».

.

Conclusion

L'affaire des mines d'uranium d'Élisabethville de 1952 mérite incontestablement une place dans l'histoire des OVNI africains. Elle présente une caractéristique assez exceptionnelle : un récit de poursuite aérienne associé à un pilote, dans une région stratégique du Congo belge, qui apparaît ensuite dans les archives de la CIA. La CIA elle-même cite aujourd'hui ce dossier parmi ses documents historiques consacrés aux observations de soucoupes volantes des années 1950. Mais il faut résister à la tentation de transformer ce document en « preuve CIA d'un vaisseau extraterrestre ».

La réalité documentaire est beaucoup plus intéressante : un journal viennois publie en mars 1952 le récit d'une observation récente au-dessus d'une région minière d'uranium du Congo belge ; l'histoire décrit deux disques aux performances extraordinaires et la poursuite de l'un d'eux par un pilote identifié seulement comme le commandant Pierre ; la CIA enregistre ensuite l'article dans ses dossiers de renseignement, mais précise que l'information est “non évaluée”. Aucun rapport militaire belge original, photographie, donnée radar ou preuve matérielle n'a encore été retrouvé. C'est donc un cas historique majeur, mais non démontré.

Sources principales
https://overclassified.org/case-files/belgian-congo-uranium-mines.htm
https://ufologie.patrickgross.org/htm/foia72f.htm
https://www.cia.gov/readingroom/docs/DOC_0000015463.pdf Doc complet CIA REPORI NO. 0O-W-23602 - CIA, rapport 00-W-23602, Flying Saucers over Belgian Congo Uranium Mines, source indiquée : Die Presse, Vienne, 29 mars 1952. – Ici copie dans le cadre des documents CIA, de l'article, reproduit ci-dessous :
https://en.wikisource.org/wiki/Flying_saucers_over_Belgian_Congo_uranium_mines
CIA, « Take a Peek Into Our X-Files », qui mentionne explicitement le dossier du Congo belge parmi les documents historiques déclassifiés sur les OVNI.

Transcription et reproduction du document CIA, NR 2 avec le texte complet. 109 pages CIA : https://documents2.theblackvault.com/documents/cia/ufos/C05516145.pdf

RAPPORT DE LA CIA

AGENCE CENTRALE DE RENSEIGNEMENT	**RAPPORT N°**	**00 -W-23602**	
	INFORMATIONS PROVENANT DE DOCUMENTS ÉTRANGERS OU D'ÉMISSIONS RADIOLOGIQUES	Numéro de CD.	--
PAYS	Congo belge	DATE DE L' INFORMATION	1952
SUJET	Militaire ; Scientifique - Air		
COMMENT PUBLIÉ	Quotidien	DATE DIST.	16 août 1952
OÙ PUBLIÉ	Vienne	NOMBRE DE PAGES	2
DATE DE PUBLICATION	29 mars 1952		
LANGUE	Allemand	SUPPLÉMENT AU RAPPORT N°	
	CES INFORMATIONS NE SONT PAS ÉVALUÉES		
SOURCE	Die Presse .		

CLASSIFICATION [redacted]

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY
INFORMATION FROM
FOREIGN DOCUMENTS OR RADIO BROADCASTS

REPORT NO. 00-W-23602

CD NO. --

COUNTRY Belgian Congo

SUBJECT Military; Scientific - Air

HOW PUBLISHED Daily newspaper

WHERE PUBLISHED Vienna

DATE PUBLISHED 29 Mar 1952

LANGUAGE German

DATE OF INFORMATION 1952

DATE DIST. 16 Aug 1952

NO. OF PAGES 2

SUPPLEMENT TO REPORT NO. —

[redacted] THIS IS UNEVALUATED INFORMATION

SOURCE Die Presse.

FLYING SAUCERS OVER BELGIAN CONGO URANIUM MINES

Fritz Sitte

Recently, two fiery disks were sighted over the uranium mines located in the southern part of the Belgian Congo in the Elisabethville district, east of the Luapula River which connects the Meru and Bangveolo lakes. The disks glided in elegant curves and changed their position many times, so that from below they sometimes appeared as plates, ovals, and simply lines. Suddenly, both disks hovered in one spot and then took off in a unique zigzag flight to the northeast. A penetrating hissing and buzzing sound was audible to the onlookers below. The whole performance lasted from 10 to 12 minutes.

Commander Pierre of the small Elisabethville airfield immediately set out in pursuit with a fighter plane. On his first approach he came within about 120 meters of one of the disks. According to his estimates, the "saucer" had a diameter of from 12 to 15 meters and was discus-shaped. The inner core remained absolutely still, and a knob coming out from the center and several small openings could plainly be seen. The outer rim was completely veiled in fire and must have had an enormous speed of rotation. The color of the metal was similar to that of aluminum.

The disks traveled in a precise and light manner, both vertically and horizontally. Changes in elevation from 800 to 1,000 meters could be accomplished in a few seconds; the disks often shot down to within 20 meters of the tree tops. Pierre did not regard it possible that the disk could be manned, since the irregular speed as well as the heat would make it impossible for a person to stay inside the stable core. Pierre had to give up pursuit after 15 minutes since both disks, with a loud whistling sound which he heard despite the noise of his own plane, disappeared in a straight line toward Lake Tanganyika. He estimated their speed at about 1,500 kilometers per hour.

UBLISHED Vienna NO. OF PAGES 2

ATE
UBLISHED 29 Mar 1952

ANGUAGE German

SUPPLEMENT TO
REPORT NO.

[redacted]

THIS IS UNEVALUATED INFORMATION

OURCE Die Presse.

FLYING SAUCERS OVER BELGIAN CONGO URANIUM MINES

Fritz Sitte

Recently, two fiery disks were sighted over the uranium mines located in the southern part of the Belgian Congo in the Elisabethville district, east of the Luapula River which connects the Moru and Bangweolo lakes. The disks glided in elegant curves and changed their position many times, so that from below they sometimes appeared as plates, ovals, and simply lines. Suddenly, both disks hovered in one spot and then took off in a unique zigzag flight to the northeast. A penetrating hissing and buzzing sound was audible to the onlookers below. The whole performance lasted from 10 to 12 minutes.

Commander Pierre of the small Elisabethville airfield immediately set out in pursuit with a fighter plane. On his first approach he came within about 120 meters of one of the disks. According to his estimates, the "saucer" had a diameter of from 12 to 15 meters and was discus-shaped. The inner core remained absolutely still, and a knob coming out from the center and several small openings could plainly be seen. The outer rim was completely veiled in fire and must have had an enormous speed of rotation. The color of the metal was similar to that of aluminum.

The disks traveled in a precise and light manner, both vertically and horizontally. Changes in elevation from 800 to 1,000 meters could be accomplished in a few seconds; the disks often shot down to within 20 meters of the tree tops. Pierre did not regard it possible that the disk could be manned, since the irregular speed as well as the heat would make it impossible for a person to stay inside the stable core. Pierre had to give up pursuit after 15 minutes since both disks, with a loud whistling sound which he heard despite the noise of his own plane, disappeared in a straight line toward Lake Tanganyika. He estimated their speed at about 1,500 kilometers per hour.

Pierre is regarded as a dependable officer and a zealous flyer. He gave a detailed report to his superiors which, strangely enough, in many respects agreed with various results of research.

ARCHIVAL RECORD
PLEASE RETURN TO
AGENCY ARCHIVES.

APPROVED FOR RELEASE
DATE ...

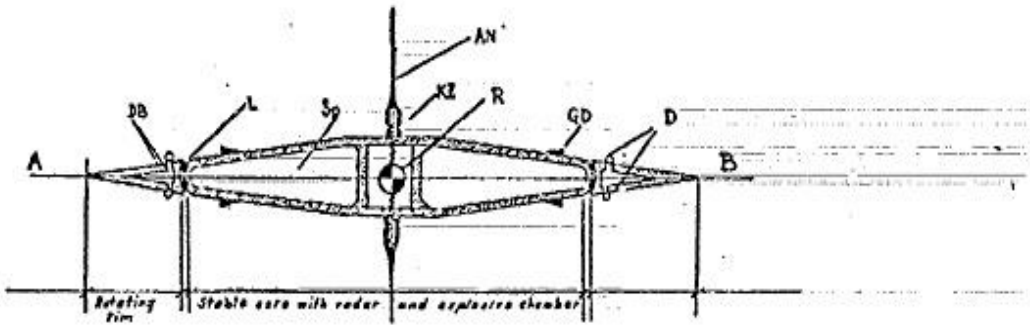
[redacted]
CLASSIFICATION

STATE	X	NAVY	X	NSAB		DISTRIBUTION	AEC X			
ARMY	X	AIR	X	FBI						

[redacted] 00-W-23602

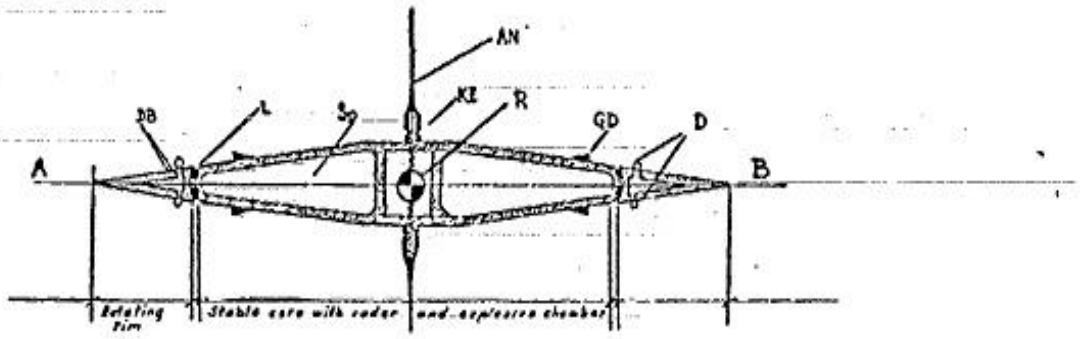
The sketch below shows the construction principle of the "flying saucers." The captions are, in part, purely conjecture, based on reports by pilots who pursued the disks; in part, they were learned from secret research institutions. The central core contains the explosive (SP) and the installations for radar steerage (R). It has catapult knobs (KZ) and antennae (AN) as well as counter-pressure housing (GD). Around this core, a rim rotates which has jets (D) on its upper and lower side, plus fuel chambers (DB). The roller bearing is shown by the letter L. The launching occurs at a sharp angle in the manner of a discus throw; the revolutions per minute of the rim probably amount to 22,000. The jets on the bottom of the rim serve to propel the disk vertically upwards; lateral steerage results from switching on and off various jet groups.

[Appended sketch follows:]



discus throw; the revolutions per minute of the rim probably amount to 22,000. The jets on the bottom of the rim serve to propel the disk vertically upwards; lateral steerage results from switching on and off various jet groups.

[Appended sketch follows:]



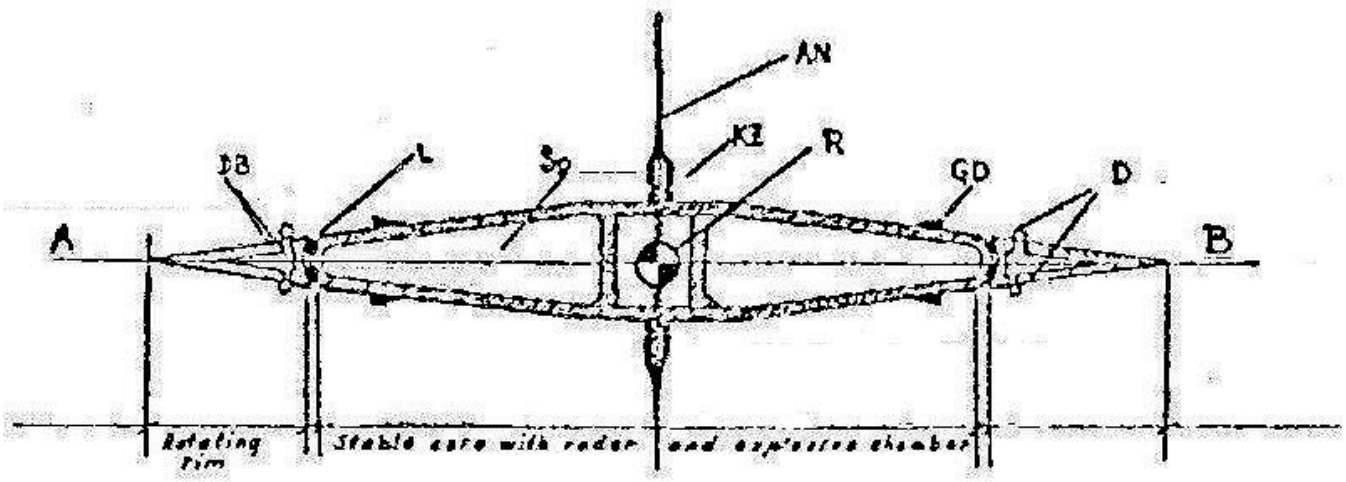
[redacted]

SOUCOUPES VOLANTES AU-DESSUS DES MINES D'URANIUM DU CONGO BELGE

Article de Fritz Sitte

Récemment, deux disques incandescents ont été aperçus au-dessus des mines d'uranium situées dans le district d'Élisabethville, au sud du Congo belge, à l'est de la rivière Luapula qui relie les lacs Meru et Bangweolo. Les disques ont décrit d'élégantes courbes et ont changé de position à plusieurs reprises, apparaissant tantôt comme des plaques, tantôt comme des ovales, tantôt comme de simples lignes. Soudain, les deux disques sont restés immobiles puis ont effectué un vol en zigzag unique vers le nord-est. Un sifflement et un bourdonnement perçants étaient audibles pour les témoins au sol. Le phénomène a duré entre 10 et 12 minutes.

Le commandant Pierre, du petit aérodrome d'Élisabethville, se lança immédiatement à la poursuite de l'objet avec un avion de chasse. Lors de sa première approche, il s'approcha à environ 120 mètres de l'un des disques. D'après ses estimations, la « soucoupe » mesurait entre 12 et 15 mètres de diamètre et avait la forme d'un disque. Le noyau interne demeurait parfaitement immobile, et l'on distinguait nettement un bouton en son centre ainsi que plusieurs petites ouvertures. Le pourtour était entièrement recouvert de flammes et devait tourner à une vitesse prodigieuse. La couleur du métal était semblable à celle de l'aluminium.



Les disques se déplaçaient avec une précision et une légèreté remarquable, tant verticalement qu'horizontalement. Des variations d'altitude de 800 à 1 000 mètres pouvaient être effectuées en quelques secondes ; les disques descendaient souvent à moins de 20 mètres de la cime des arbres. Pierre estimait impossible qu'un équipage puisse se trouver à bord du disque, car la vitesse irrégulière et la chaleur rendraient impossible la survie d'une personne à l'intérieur du noyau stable. Pierre dut abandonner la poursuite après 15 minutes, car les deux disques, dans un sifflement puissant audible malgré le bruit de son propre avion, disparurent en ligne droite vers le lac Tanganyika. Il estima leur vitesse à environ 1 500 kilomètres par heure est considéré comme un officier fiable et un pilote passionné. Il a remis à ses supérieurs un rapport détaillé qui, curieusement, concordait à bien des égards avec les résultats de diverses recherches.

Le schéma ci-dessous illustre le principe de construction des « soucoupes volantes ». Les légendes relèvent en partie de la pure conjecture, fondée sur les rapports de pilotes ayant poursuivi ces disques ; en partie, elles proviennent d'instituts de recherche secrets. Le noyau central renferme l'explosif (SP) et les installations de guidage radar (R). Il est équipé de boutons de catapulte (KZ), d'antennes (AN) et d'un boîtier de contre-pression (GD). Autour de ce noyau tourne une jante munie de propulseurs (D) sur ses faces supérieure et inférieure, ainsi que de chambres à carburant (DB). Le roulement à rouleaux est représenté par la lettre L. Le lancement s'effectue selon un angle aigu, à la manière d'un lancer de disque ; la vitesse de rotation de la jante est probablement de 22 000 tours par minute. Les propulseurs situés sous la jante servent à propulser le disque verticalement vers le haut ; le pilotage latéral est assuré par l'activation et la désactivation de différents groupes de propulseurs.

OCTOBRE 1954 — LÉOPOLDVILLE – REP- DEMO- CONGO
Une petite vague de « soucoupes volantes » entre Léopoldville, Brazzaville et Pointe-Noire

Au cours de la deuxième quinzaine d'octobre 1954, alors que l'Europe occidentale est traversée par l'une des plus importantes vagues d'observations de « soucoupes volantes » de l'histoire de l'ufologie, la presse signale également une série d'observations en Afrique équatoriale. Le 21 octobre 1954, une dépêche datée de Brazzaville affirme que des « soucoupes volantes » auraient été observées ces derniers jours dans le ciel de plusieurs villes d'Afrique équatoriale, notamment :

- Léopoldville, capitale du Congo belge, aujourd'hui Kinshasa ;
- Brazzaville, capitale du Moyen-Congo ;
- Pointe-Noire, sur la façade atlantique.

Le dossier est intéressant parce que les trois villes sont géographiquement alignées selon un axe général ouest-sud-ouest, et que la dépêche fournit des horaires successifs censés correspondre au passage du phénomène.

Mais l'étude détaillée de la source montre également que le dossier est beaucoup plus fragile qu'une simple lecture du récit pourrait le laisser penser.

La source principale retrouvée est une dépêche publiée dans la presse française le 21 octobre 1954, sous le titre : « Des soucoupes volantes en Afrique » - Elle est datée : Brazzaville, 21 oct.

La dépêche indique que, si l'on en croit les récits des témoins oculaires, les soucoupes volantes auraient « particulièrement hanté » le ciel de l'Afrique équatoriale ces derniers jours. Les villes citées sont explicitement : Brazzaville, Léopoldville et Pointe-Noire. Cette source est importante car elle est contemporaine des événements. Il ne s'agit donc pas d'une histoire apparue sur Internet plusieurs décennies plus tard.

L'observation de Léopoldville

Pour Léopoldville, la dépêche donne la description suivante. Des témoins auraient aperçu : « un objet brillant de forme ronde qui était escorté par deux soucoupes volantes » et l'ensemble se serait dirigé : vers l'ouest en direction de Pointe-Noire.

Cette formulation est importante. Il ne s'agit donc pas, dans le texte original, de trois objets identiques décrits comme trois « disques ». Le récit distingue : un objet brillant de forme ronde ; accompagné de deux soucoupes volantes. Il s'agirait donc d'une formation de trois objets, ou tout au moins de trois éléments perçus comme tels.

Les horaires : un élément particulièrement intrigant La dépêche fournit une chronologie très précise. Le phénomène aurait été aperçu : 18 h 45 — Léopoldville puis : 19 h 00 — Brazzaville et enfin : entre 19 h 00 et 20 h 00 — Pointe-Noire. Pour les auteurs intéressés par le dossier OVNI qui ont repris le cas ultérieurement, cette succession a été interprétée comme la trace d'un même groupe d'objets traversant progressivement l'Afrique équatoriale.

Mais il faut être très prudent. La dépêche ne fournit pas : les noms des témoins ; les positions exactes d'observation ; l'azimut ; ou encore la vitesse apparente. Nous ne pouvons donc pas reconstituer

La géographie rend le dossier intéressant. En 1954 : Léopoldville se trouve dans le Congo belge ; Brazzaville appartient au Moyen-Congo, au sein de l'Afrique équatoriale française ; Pointe-Noire se trouve sur la côte atlantique du Moyen-Congo. Léopoldville et Brazzaville sont séparées seulement par le fleuve Congo. L'observation alléguée aurait donc traversé deux administrations coloniales différentes. C'est intéressant du point de vue historique : le récit n'est pas limité à une seule colonie.

La même dépêche précise que cette « floraison de soucoupes » aurait également fait deux victimes. Il s'agirait de deux soldats français qui auraient été sanctionnés pour avoir répandu de fausses histoires de soucoupes volantes. Ce passage est extrêmement important. Il montre qu'au même moment où la presse relayait les témoignages, des autorités ou responsables militaires considéraient au moins certaines histoires comme fausses ou fantaisistes.

La dépêche ne dit pas que les témoins de Léopoldville étaient les deux soldats sanctionnés. Elle ne permet donc pas de conclure : « L'observation de Léopoldville était un canular. » Elle montre simplement que l'ambiance médiatique de l'époque était favorable à la circulation de faux récits de soucoupes. C'est un élément de contexte très important.

Le cas Léopoldville : ce que décrit réellement la source
Pour être très précis, voici la reconstitution minimale que permettent les archives :
Localisation Léopoldville, Congo belge
Date octobre 1954, probablement dans les jours précédant le 21 octobre.
Heure 18 h 45
Témoins Des témoins non nommés.
Description Un objet brillant et rond accompagné de deux « soucoupes ».
Direction Vers l'ouest, en direction de Pointe-Noire.
Phénomène suivant Observation rapportée à Brazzaville à 19 h 00.
Observation ultérieure Pointe-Noire entre 19 h et 20 h.
Source Dépêche de presse datée de Brazzaville du 21 octobre 1954.

À partir de ces seules informations, plusieurs hypothèses restent possibles. Pour expliquer ce phénomène :

Aéronefs
L'aviation civile et militaire existait évidemment dans la région. Trois lumières ou un avion observé de nuit pouvaient être interprétés différemment selon la distance et l'angle.

Phénomène astronomique
Une planète brillante, combinée à d'autres étoiles ou à des effets de scintillation atmosphérique, pourrait produire certaines impressions de déplacement.

Météore ou bolide
Possible pour certains récits lumineux, mais moins évident si le phénomène aurait été visible successivement pendant plusieurs dizaines de minutes.

Phénomène militaire
Il est impossible d'exclure des essais ou mouvements d'aéronefs sans archives aéronautiques.

Phénomène réellement non identifié
C'est également possible dans le sens strict du terme.

Mais nous manquons de données pour privilégier cette hypothèse.

Source : https://ufologie.patrickgross.org/1954/20oct1954turquesteinf.htm?utm_source=chatgpt.com

22 NOVEMBRE 1954 – BOCARANGA - RD CONGO

Le 22 novembre 1952, en République Démocratique du Congo, plus précisément dans la région de l'Equateur, au Nord de la RDC, à Bocaranga, dans l'Ubangi Shari, un homme du clergé catholique, ensemble avec d'autres témoins, avait témoigné avoir vu un disque volant qui était entouré d'une grande lumière, et par après suivi de quatre autres disques volants du même type. Il rapporta que ces disques pouvaient faire des mouvements dans tous les sens, vers le haut, vers le bas, faire des angles de 90 degrés, changeaient de couleurs quand ils tournaient, qu'ils s'alignaient de temps en temps en formation, et qu'ils pouvaient faire silencieusement du surplace pendant plusieurs minutes pour, par après, s'envoler vers l'Est d'où ils étaient venus. Cette observation dura plus de 20 minutes.

https://fr.scribd.com/document/468176830/ELOHIM-Uriel-New-Book-2-pdf

10–15 OCTOBRE 1965 — KEREKERE / KEREKENE, CONGO-LÉOPOLDVILLE – ACTUELLE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
L'énigmatique explosion d'un « OVNI » et la récupération d'un fragment métallique

Le dossier d'origine de la CIA mentionnait « République du Congo ». Cela explique pourquoi de nombruses bases de données, des articles de presse ou des ouvrages classe dans ce pays ce cas alors que la ville de KEREKERE OU KEREKENE est bien située en RDC.

Un dossier exceptionnel des archives américaines
Le cas de Kerekere est l'un des dossiers les plus intrigants de l'histoire des phénomènes aérospatiaux non identifiés en Afrique, car il possède quelque chose de très rare : une trace documentaire gouvernementale américaine portant sur un débris matériel effectivement récupéré au sol.

Selon un rapport d'exploitation conservé par la CIA, un objet volant non identifié aurait explosé et serait tombé dans la région de Kerekene, alors située dans la République du Congo — appellation officielle ambiguë qui correspond ici au Congo-Léopoldville, l'actuelle République démocratique du Congo. La récupération aurait eu lieu entre le 10 et le 15 octobre 1965. Le rapport précise que l'objet aurait suivi une trajectoire d'est en ouest avant d'exploser. Mais la suite de l'affaire est plus intéressante encore : le fragment retrouvé fut soumis à une analyse technique détaillée.

UN DOCUMENT CONSERVE CHEZ « BLACK VAULT »

Le Black Vault conserve le dossier déclassifié intitulé : "Exploitation of Metallic Fragment from Unidentified Flying Object" - Le rapport déclassifié de la CIA évoque la récupération d'un fragment d'OVNI en République du Congo.

Le dossier provient de la collection UFO de la CIA, obtenue par FOIA. The Black Vault précise que l'original est de très mauvaise qualité, marqué "POOR ORIGINAL". Le document CIA de couverture est le 15127-66, classé CONFIDENTIAL, distribué le 4 mai 1966.

Il indique :

- Country : UNIDENTIFIED
- Subject: Exploitation of Metallic Fragment from Unidentified Flying Object
- Date Distributed : 4 May 1966
- Date of information : April 1966
- lieu: près de Kerekene, Republic of the Congo
- Fragment d'environ 2 × 2 × 1 pouces
- Récupération après la chute au sol d'un objet décrit comme un UFO.

Pour voir le dossier du BlackVault : https://www.theblackvault.com/documentarchive/exploitation-of-metallic-fragment-from-unidentified-flying-object-4-may-1966

Le document d'exploitation précise : la récupération a été effectuée après qu'un objet volant non identifié eut explosé et soit tombé au sol ; et surtout : l'observation et la récupération ont eu lieu entre le 10 et le 15 octobre 1965. - Donc :

Date	Événement
10–15 octobre 1965	Observation alléguée + explosion/chute + recherche au sol + récupération
Avril 1966	Information et exploitation du fragment dans le dossier CIA

4 mai 1966	Diffusion du rapport CIA 15127-66
2010/2008	Déclassement/publication selon les différentes copies du dossier

Le lieu est particulièrement important
Le document parle de : Kerekene / Kerekere, Republic of the Congo. Il existe une difficulté de lecture du nom dans les copies. Une source ayant examiné le document signale Kerekere, alors que la copie CIA et certaines transcriptions donnent Kerekene. La graphie est donc à traiter avec prudence. Mais il y a une question encore plus importante « Republic of the Congo » ne signifie pas nécessairement Congo-Brazzaville.

En 1965, le territoire correspondant à l'actuelle RDC était alors également officiellement appelé Republic of the Congo, souvent désigné comme Congo-Léopoldville pour le distinguer du Congo-Brazzaville. C'est précisément ce qui a conduit plusieurs chercheurs à attribuer cette affaire au mauvais Congo. Jason Colavito a relevé cette difficulté historique : le lieu Kerekere semble aujourd'hui se trouver dans la République démocratique du Congo, tandis que l'appellation « Republic of the Congo » était ambiguë à cette époque.

Ce cas est donc placé dans le chapitre REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – Une note est placée à la même date dans le chapitre REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE.

L'histoire est aujourd'hui souvent présentée sur Internet sous la forme : « Un OVNI s'est écrasé au Congo en 1965 et les Américains ont récupéré un morceau de l'engin. »

Cette formulation est trop spectaculaire.

La documentation déclassifiée permet d'affirmer quelque chose de plus précis : Un rapport américain de 1966 conserve l'analyse d'un fragment métallique récupéré au Congo à la suite du signalement d'un objet volant qui aurait explosé et chuté. Cela est extrêmement intéressant. Mais le document n'établit pas que le fragment provenait d'un vaisseau extraterrestre. Au contraire, l'étude technique identifie très probablement le fragment comme une pièce d'un composant électrique.

Le rapport technique indique explicitement que la découverte et la récupération eurent lieu entre le 10 et le 15 octobre 1965. Il ne fournit pas de jour exact.

Il est préférable de ne pas transformer cette fourchette en « 12 octobre » ou une autre date sans preuve. Le document précise également que, hormis la direction générale est-ouest, les détails précis de l'observation et de la récupération manquent.

Le nom est difficile à lire sur le document original. La CIA et les documents associés utilisent les variantes Kirkenes - Kerekere - Une lecture ancienne du document avait conduit certains chercheurs à transcrire différemment le nom. La localisation actuelle permet cependant de faire un rapprochement solide avec Kerekere, territoire d'Aru, province de l'Ituri, en RDC. Kerekere est une localité située à proximité d'Aru, près de la frontière ougandaise. Une cartographie actuelle place notamment Kerekere vers 2,74° N, 30,53° E. Cela explique une partie des confusions rencontrées dans la littérature : le document de 1966 parle simplement de « Republic of the Congo », appellation officielle qui, à cette époque, pouvait désigner le Congo-Léopoldville.

Le rapport d'exploitation américain est très clair sur le scénario général. Une recherche au sol aurait été organisée après qu'un : « unidentified flying object » aurait : traversé le ciel ; suivi une direction est-ouest ; explosé puis chuté au sol dans la région. Des recherches terrestres auraient permis de récupérer au moins un fragment métallique. C'est tout ce que nous savons avec certitude sur la séquence initiale.

Le fragment est cependant parfaitement réel du point de vue documentaire. Le rapport de renseignement CIA du 4 mai 1966 indique qu'un fragment d'environ : 2 × 2 × 1 pouces avait été récupéré près de Kerekene. Cela représente approximativement : 5,1 × 5,1 × 2,5 cm.

L'autre rapport technique donne des dimensions légèrement différentes, autour de : 2,25 × 1,75 × 1 pouce soit environ : 5,7 × 4,4 × 2,5 cm. Cette petite différence peut probablement s'expliquer par les mesures effectuées sur un échantillon irrégulier.

Le rapport technique indique finalement un poids d'environ : 41 grammes La pièce était donc relativement petite. Son intérêt ne réside pas dans sa taille mais dans sa structure métallurgique. Les analystes constatent que les surfaces supérieure et latérale du fragment étaient arrondies et semblaient avoir été façonnées par : chauffage et fusion. La pièce avait donc subi des températures très élevées. Le rapport estime que certaines parties avaient été exposées à des températures supérieures à : 2 820 °F soit environ : 1 550 °C. Cette caractéristique explique probablement pourquoi le dossier a longtemps fasciné les chercheurs intéressés par les « crash retrievals ».

L'analyse microscopique et morphologique du fragment révèle un détail très intéressant. Le morceau était composé de plusieurs éléments métalliques et comportait : six ailettes ou languettes en forme de T disposées le long de son axe principal. Cela ne ressemble donc pas à un morceau de tôle quelconque. Les analystes ont pu reconstituer en partie sa fonction.

La conclusion technique : un composant électrique
C'est le point le plus important du dossier. Les analystes concluent que le fragment faisait à l'origine partie : d'un composant électrique et qu'il pouvait correspondre à : un induit de moteur ; un induit de générateur ou à un dispositif électrique associé de régulation ou de mesure. Le rapport parle explicitement d'un : motor armature / generator armature ou d'un composant électrique apparenté. Il ne s'agit donc pas d'un matériau exotique inconnu. Le fragment était constitué de lamelles d'un acier spécial : silicon steel , c'est-à-dire un acier au silicium utilisé notamment dans les circuits magnétiques de moteurs et de générateurs. L'épaisseur des lamelles est donnée à : 0,010 pouce soit environ : 0,254 mm. Les lamelles étaient empilées autour d'un axe ou noyau en acier doux. Cette construction est parfaitement compatible avec un composant électromécanique terrestre.

Le document conclut que : les matériaux, procédés de fabrication et dimensions ne permettent pas de déterminer le pays d'origine. Certaines publications ufologiques ont transformé cela en : « La CIA n'a pas pu déterminer si le fragment était terrestre. » Ce n'est pas ce que dit le texte. Le laboratoire a pu identifier la nature fonctionnelle du fragment comme celle d'un composant électrique.
Ce qu'il n'a pas pu déterminer, c'est de quel pays provenait la pièce. Cette distinction est capitale.

Le rapport dit que le fragment fut récupéré après un événement considéré comme un UFO, mais cela ne signifie pas que l'analyse a démontré que le fragment appartenait effectivement à l'objet observé. La chaîne logique est :

Objet observé → explosion → chute supposée → recherche au sol → fragment découvert → analyse.

Le fragment était-il réellement un morceau de l'objet observé ? Le document ne permet pas de l'établir indépendamment.

Une pièce de satellite ?
C'est une hypothèse souvent évoquée après la déclassification. En 1965, le monde spatial est déjà très actif :

- Satellites ;
- Missiles ;
- Lanceurs ;
- Engins militaires ;
- Véhicules spatiaux habités.

Une pièce électrique ayant subi une très forte température pourrait théoriquement provenir d'un engin ou d'un étage soumis à une rentrée atmosphérique. Mais le rapport ne permet pas d'identifier la pièce à un satellite ou à un missile précis. Il ne faut donc pas remplacer une hypothèse extraterrestre par une hypothèse spatiale non démontrée. La seule conclusion solide est : le fragment ressemble à une pièce industrielle terrestre de type composant électrique.

Le document appartient aux archives de renseignement américaines relatives à l'analyse de technologies étrangères et de débris. La documentation autour de ces dossiers est parfois rapprochée du domaine Moon Dust, qui concernait notamment la récupération et l'analyse d'objets spatiaux ou de matériaux inhabituels. Il faut cependant être prudent avec l'étiquette « Project Moon Dust » : le document disponible ne prouve pas à lui seul que l'opération au Congo faisait officiellement partie d'une mission Moon Dust identifiée sous ce nom. Ce que l'on peut démontrer, c'est que des organismes américains ont effectivement récupéré et analysé le fragment.

Le document CIA de 1966
La CIA publie le 4 mai 1966 un court rapport d'information, référence 15127-66, classifié à l'origine CONFIDENTIAL. Il précise que la CIA possède dans sa bibliothèque un rapport d'exploitation concernant le fragment. Le rapport indique :

- Lieu : près de Kerekene ;
- pays: « Republic of the Congo »;
- Fragment : environ 2 × 2 × 1 pouces ;
- Récupération : après la chute d'un UFO ;
- Nature déterminée : composant électrique ;
- Matériau : acier au silicium laminé.

Le document a été déclassifié dans le cadre du programme de mise à disposition des archives CIA.

Le rapport technique est encore plus important que la fiche CIA - C'est une distinction utile. La courte fiche CIA dit essentiellement : « Nous avons un fragment associé à un UFO ; l'analyse dit que c'est un composant électrique. »

Le document technique joint va beaucoup plus loin. Il décrit :

- Les dimensions ;
- La densité ;
- Les surfaces fondues ;
- Les six ailettes ;
- La microstructure ;
- Les lamelles d'acier ;
- La composition ;
- Le procédé probable de fabrication ;
- La température subie.

C'est donc le document technique, et non le petit résumé CIA, qui constitue la pièce maîtresse du dossier.

Une fois toutes ces précisions apportées, le dossier n'est pas pour autant totalement banal. Plusieurs questions demeurent. Que s'est-il réellement passé dans le ciel ? Le rapport ne le dit pas. Quel appareil ou objet a explosé ? Inconnu. Quel était le lien exact entre cet objet et le fragment ? Non démontré. Pourquoi une recherche au sol a-t-elle été organisée ? Parce que plusieurs personnes auraient observé une chute et une explosion, selon le dossier. Qui a récupéré le fragment ? Le document ne donne pas suffisamment d'identité publique des personnes impliquées. Comment le fragment est-il arrivé dans les circuits américains ? La chaîne précise de transmission reste à documenter.

Contrairement à certaines anciennes affaires africaines, la localisation de Kerekere peut aujourd'hui être replacée géographiquement. Kerekere se trouve dans le secteur d'Aru, en Ituri, à environ quelques kilomètres d'autres localités telles que Kani et Adetere. Pour être précis, cela permet de transformer : «

Kerekere, Congo » en : Kerekere, territoire d'Aru, province de l'Ituri, actuelle RDC. C'est beaucoup plus pratique pour localiser le point de chute.

La documentation américaine de l'époque parle de : Republic of the Congo Mais en 1965, il s'agit du Congo-Léopoldville, devenu ensuite Zaïre puis République démocratique du Congo. Le voisin était le Congo-Brazzaville, qui portait également officiellement le nom de République du Congo. C'est précisément cette ambiguïté qui a conduit certains récits Internet à placer à tort Kerekere dans l'actuelle République du Congo. Pour notre catalogue on utilise donc : Congo-Léopoldville (actuelle République démocratique du Congo), mais origine probablement terrestre du fragment.

La fiche définitive
10–15 OCTOBRE 1965 — KEREKERE/KEREKENE, TERRITOIRE D'ARU, ITURI — CONGO-LÉOPOLDVILLE - RDC
Un objet volant non identifié aurait été observé en trajectoire d'est en ouest avant d'exploser et de tomber au sol dans la région de Kerekere. Une recherche au sol permit de récupérer un fragment métallique. Un rapport d'exploitation américain, conservé dans les archives de la CIA et déclassifié ultérieurement, indique que le fragment mesurait environ 2 × 2 × 1 pouces et pesait environ 41 grammes. L'analyse métallurgique conclut qu'il appartenait à un composant électrique, probablement une armature de moteur ou de générateur, constitué de lamelles d'acier au silicium. Le matériau avait subi une température supérieure à 2 820 °F (environ 1 550 °C). Les analystes ne purent pas déterminer le pays exact d'origine de la pièce, mais n'identifièrent aucun matériau exotique.

Évaluation : événement aérien initialement non identifié associé à un fragment physique authentiquement analysé par les services américains. L'objet observé n'est pas caractérisé et le lien causal entre le phénomène aérien et le fragment ne peut être vérifié indépendamment. Le fragment lui-même est compatible avec un composant électromécanique terrestre. Cas matériel documenté, origine du phénomène aérien non établie.
Sources
Le rapport technique de 11 pages est disponible dans les archives déclassifiées de la CIA ; il est malheureusement estampillé « POOR ORIGINAL », ce qui explique sa lisibilité médiocre.

La fiche CIA 15127-66, distribuée le 4 mai 1966, constitue le résumé de renseignement reliant officiellement le fragment à Kerekene et au signalement d'un UFO.
https://ufopedia.fyi/raw/reports/cia-congo-metallic-fragment-1966/

La localisation moderne de Kerekere dans le territoire d'Aru, Ituri est également compatible avec l'identification géographique du dossier.
https://mapcarta.com/fr/12786680

Ce cas mérite à mon avis une place importante dans votre chapitre RDC, mais sous un titre légèrement
https://www.jasoncolavito.com/blog/the-1965-congo-ufo-crash
https://billcooper.substack.com/p/the-architecture-of-secrecy-77-years?action=share
Le dossier analysé par THE BLACK VAULT :
https://www.theblackvault.com/documentarchive/exploitation-of-metallic-fragment-from-unidentified-flying-object-4-may-1966/

02 JANVIER 1972 – KINSHASHA – R.D. CONGO
Observation d'OVNI NUFORC 183324

Date d'apparition : 2 janvier 1972 à 21h00 heure locale (date approximative)
. Signalé le 5 octobre 2024 à 6h18 heure du Pacifique.
Durée : 10 minutes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Kinshasa, République démocratique du Congo.
Détails du lieu : À côté de la chapelle Sims, le plus ancien bâtiment de Kinshasa, sur le site de la mission baptiste américaine.
Forme : Orbe .
Couleur : Lumière vive.

Taille estimée : Inconnue, environ 6 mètres de diamètre.
Observé depuis : La terre.
Direction depuis l'observateur : Nord-Nord-Ouest.
Cap : Voir la description de l'événement.
Distance minimale : Plus de 800 mètres (voir description).
Vitesse estimée : Inconnue. Des milliers de km/h, au moins.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet, faisceaux émis.

Témoignage :
J'ai cru que c'était une étoile filante, jusqu'à ce qu'elle continue sa descente et, au lieu de s'écraser dans le fleuve, s'arrête et effectue des manœuvres.

En 1972, alors que j'étais au collège, mon ami et moi étions assis un soir sur les marches d'une maison de mission sur les rives du fleuve Congo, à observer les étoiles filantes. Nous avions tous deux environ 14 ans, et nos parents étaient missionnaires au Congo, en Afrique. Ce soir-là, nous surplombions une partie du fleuve qui, à l'époque, s'appelait Stanley Pool, du nom de l'explorateur qui avait découvert le Dr Livingston. Assis sur les marches, nous pouvions contempler cette immense baie à perte de vue. Il devait y avoir une pluie de météores cette nuit-là, car il y avait des centaines d'étoiles filantes, et nous profitions du spectacle lumineux.

Au bout d'une demi-heure environ, j'ai repéré une « étoile filante » qui semblait ne pas s'éteindre, mais continuer sa descente. Il grossissait sans cesse et, à mesure qu'il s'approchait, il prenait l'apparence d'un globe lumineux. À un moment donné, nous avons cru qu'il allait s'écraser dans la rivière. Il continuait de grossir, mais sa lueur était si intense que nous ne pouvions distinguer aucune forme précise, si ce n'est qu'il était rond, ovale ou peut-être en forme de ballon de football. De notre distance, il apparaissait simplement comme une grande lumière éclatante. Il descendait à la vitesse d'une étoile filante et, à l'approche de la rivière, nous avons bondi en criant : « Il va toucher

l'eau ! ». À notre grand désarroi, cependant, il ne l'a jamais touchée. À environ trois mètres de la surface, il s'est immobilisé. Net. Attention, il n'a pas ralenti ni ralenti… il s'est juste immobilisé.

Alors qu'il planait au-dessus de la rivière, même à distance, nous pouvions apercevoir son reflet dans l'eau brunâtre et trouble. Après quelques instants, un éclair jaillit soudainement de l'objet et se jeta dans la rivière. Le faisceau était si puissant que nous pouvions littéralement le voir pénétrer l'eau brune à près d'un kilomètre ! Puis, un deuxième, un troisième, un quatrième et un cinquième éclair se produisirent, plongeant dans l'eau, selon un motif circulaire autour de l'orbe.

Ensuite, sans accélérer ni ralentir, il se déplaça d'un coup vers un autre endroit de la rivière. De nouveau, il répéta le même mouvement circulaire. Puis, une fois terminé, il se déplaça d'un coup vers un autre. Il passa d'un point à l'autre avec la même fluidité que si je déplaçais mon doigt. Il ne s'accélérait ni ne ralentissait, il se déplaçait simplement comme un trait. Il répéta ce schéma à environ six endroits différents de la baie.

Enfin, il s'éleva presque verticalement dans l'espace et disparut presque de notre vue. Puis, chose remarquable, il est redescendu légèrement. Une seconde plus tard, il est remonté en flèche, avant de retomber un peu. À sa troisième tentative, il a tout simplement filé dans l'espace, retournant aux étoiles d'où il venait.
Publié le 7 octobre 2024.
https://nuforc.org/sighting/?id=183324

1973 – 1975 - ZAIRE – AUJOURD'HUI REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Les détails de l'incident (1973)
Le témoin et le cadre : L'observation provient d'un membre des forces armées zaïroises (ou d'un conseiller militaire étranger présent sur place), ce qui donne au récit un caractère de crédibilité technique supérieur aux témoignages civils isolés.

Les caractéristiques physiques : L'engin est décrit comme une structure elliptique ou lenticulaire de dimensions gigantesques (entre 250 et 350 mètres de diamètre ou de longueur), soit une envergure comparable à celle d'un porte-avions ou d'un grand immeuble.

Les effets lumineux : L'objet était entouré d'un halo ou d'une lueur verdâtre intense et a émis un faisceau lumineux conique projeté vers le sol (un comportement fréquemment rapporté dans les cas d'observation d'infrastructures ou de bases militaires).

La cinématique : L'immobilité parfaite pendant 40 à 50 minutes exclut toute confusion avec un aéronef conventionnel en passage, un ballon-sonde ou un phénomène météorologique rapide. L'accélération finale à très haute vitesse sans bang supersonique signalé constitue la signature caractéristique du phénomène UAP.

Le contexte des détections radar (1973–1975)
Au cours de cette période (1973–1975), plusieurs épisodes d'échos radar anormaux ont été relevés par les centres de contrôle de l'aviation civile et militaire au Zaïre :

Pistes non identifiées : Des vecteurs affichant des vitesses et des angles de montée incompatibles avec l'aviation commerciale ou militaire de l'époque ont été détectés au-dessus de la cuvette congolaise.

Interceptions manquées : À au moins une reprise, des tentatives d'évaluation ou d'interception visuelle par des avions de chasse zaïrois (notamment des Mirage 5 réceptionnés par le Zaïre au début des années 1970) auraient été évoquées dans des rapports informels, sans qu'un engagement n'ait pu avoir lieu en raison de la supériorité de vitesse de l'intrus.

Mars 1975 : Plusieurs objets non identifiés font l'objet de signalements au-dessus de zones militaires zaïroises, dont certains sont confirmés par détection radar.

État de la documentation
Comme pour la plupart des dossiers militaires africains de la guerre froide, ces rapports n'ont pas fait l'objet d'une déclassification officielle publique par le gouvernement zaïrois. Les informations reposent sur :

1 *Les comptes rendus transmis à des chercheurs indépendants ou à des réseaux d'enquête européens (notamment belges et français).*

2 Les croisements avec les archives de témoins militaires qui étaient en poste dans la région au titre de la coopération technique.

1er trimestre 1986 — MBANZA-NGUNGU – REP DEMOCRATIQUE DU CONGO.



Photo 1 : Un engin gigantesque posé dans une clairière

Nous avons reçu, à partir de notre site OVNI MAROC International, il y a quelques mois, très exactement le 17 aout 2025, un émail en provenance directement de la République Démocratique du Congo. Ce message provenait de Monsieur NDAYA Hursan et faisait état de l'observation, d'un gros objet lumineux d'apparence métallique, posé au sol dans une clairière. L'observation à eu lieu début 1986, 1er Trimestre, sans date précise, c'était en début d'année, il était pour quelques jours revenu en RDC chez ses parents à Mbanza-Ngungu. L'année de son observation est certaine, ainsi que l'époque qu'il situe dans les tout premiers mois de l'année car c'est au moment de la naissance de l'un de ses enfants.

Dans ce premier contact, Mr NDAYA Hursan ne nous en dira pas plus. Nous avons donc échangé durant deux à trois mois plusieurs emails, afin d'avoir une description complète de son observation et de mieux le connaître.

SA VIE – ENQUETE SUR LA PERSONNALITE DU TEMOIN

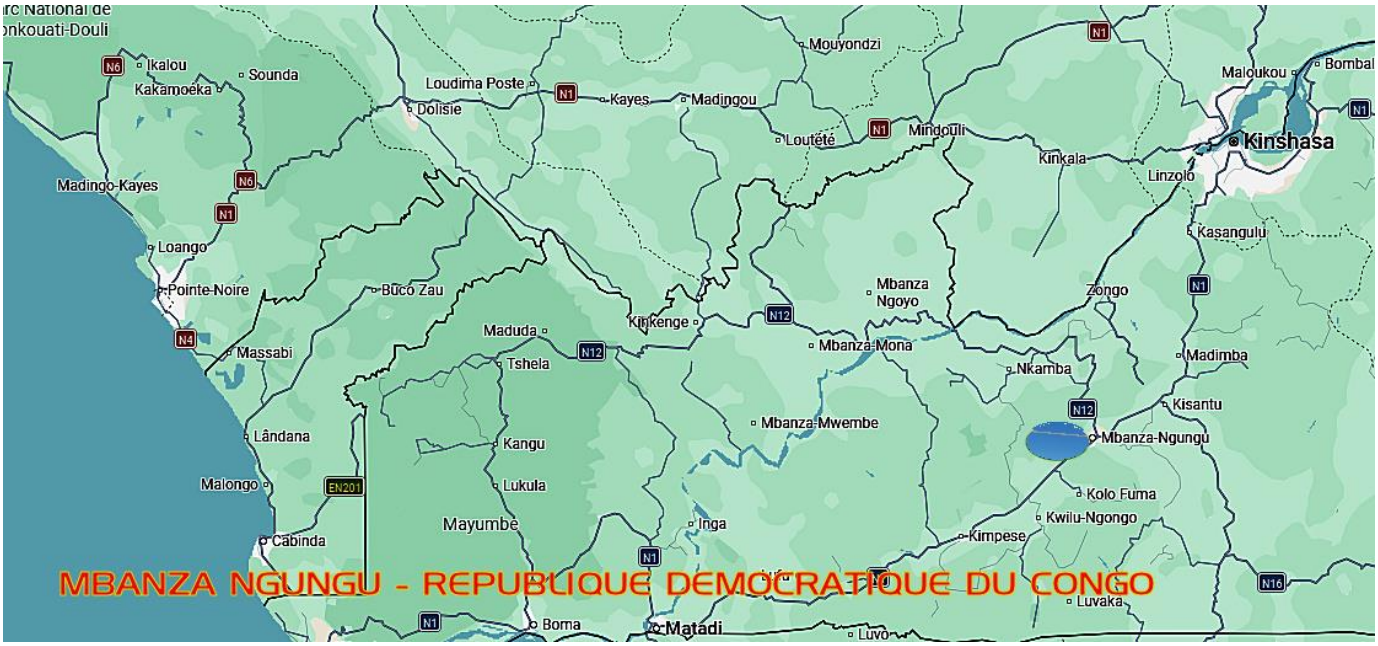


Photo 2 Situation de Mbanza Ngungu par rapport à Kinshasa en R.D.C

Monsieur NDAYA Hursan est né en 1950, il a la chance de pouvoir aller à l'école chrétienne, qu'il fréquentera plus ou moins, selon les années, selon ses propres aveux. Son père travaille à l'OTRACO, une administration, sa mère restant à la maison. Ils habitent alors une petite maison toute simple au sud-ouest de la ville de Mbanza-Ngungu en RDC. Grâce à cet emploi, son père peut vivre correctement et il fréquentera durant quelque temps les établissements scolaires secondaires, sans là encore obtenir un quelconque diplôme ! Il travaille, mais ce sont des emplois peu intéressants. En mars 1970, il a un enfant, Adrian. La situation pour lui devient délicate, c'est la confrontation avec son père qui lui reproche de ne pas travailler régulièrement. C'est alors qu'il part pour la France, se retrouve un peu perdu à Paris où il est reçu chez un ami durant quelques temps. Rapidement il trouve un travail, débrouillard, il parvient en quelques mois à trouver un stage de formation où il apprendra la mécanique industrielle. Il parviendra au fil des années à se hisser à un poste de Contremaître, dirigeant une petite équipe et contrôlant la qualité du travail. C'est donc à une personne sérieuse, bien équilibrée et qui est digne de confiance à qui nous avons à faire. Il retourne tous les deux ou trois ans en RDC ou après le décès de ses parents, il a repris la maison familiale qu'il a contribué à beaucoup améliorer. Il est rentré en 2011 en RDC où il vit maintenant. Toutefois, ses 4 enfants étant en France, il revient quelquefois sur la région parisienne.

LE CONTEXTE EN 1950 ET 1986 DE MBANZA-NGUNGU

En 1950, Mbanza-Ngungu s'appelait encore Thysville (nommé ainsi en l'honneur d'Albert Thys). À cette époque, la ville était l'un des centres névralgiques et l'une des cités les plus prisées du Congo belge.

Grâce à son altitude (environ 750 à 800 m), Thysville offrait un climat beaucoup plus frais et respirable que la chaleur étouffante de Léopoldville (Kinshasa). En 1950, c'était une destination de vacances pour les Européens de la capitale, qui venaient y chercher la « fraîcheur ».

Thysville était avant tout une ville ferroviaire, située à mi-chemin sur la ligne Matadi–Léopoldville. À cette époque, le trajet entre Thysville et Léopoldville prenait près de cinq heures. (Environ 150 kms).

En 1986, à l'époque de l'observation faite par Hursan, la ville de Mbanza-Ngungu était calme, structurée, mais déjà en déclin économique, avec une forte vie communautaire et une importance régionale notable, notamment dans le domaine de l'éducation.

C'est à cette époque que j'ai beaucoup aidé ma famille, car la crise économique était très forte et mes parents avaient des difficultés à subvenir aux besoins du quotidien (forte inflation, salaires très bas et corruption dans les administrations, ainsi que dans certaines sociétés privées).

La vie était difficile, mais il existait une grande solidarité : les églises apportaient leur aide et, sur les marchés, les petits producteurs donnaient parfois une partie de leur récolte.

L'INTÉRÊT DU TÉMOIN POUR LE PHÉNOMÈNE OVNI

Depuis le jour de cette rencontre en 1986, je ne cesse de penser à cet engin immense que j'ai vu au sol. Auparavant, je ne savais rien des « ovnis ». Bien au contraire, en France, à cette époque, on se moquait de ce qu'on appelait les « soucoupes volantes ». Je n'avais jamais vu d'émissions de télévision ni entendu de reportages radiophoniques sur ce phénomène. Ou alors, je n'y attachais aucune importance.

Peu après mon observation, encore profondément choqué, j'avais réalisé un croquis de ce que j'avais vu, document que j'ai longtemps conservé dans mon classeur de dossiers personnels. Lors de mon départ de France, il a malheureusement été égaré.

(Mais Hursan en fera un nouveau par la suite : cette observation est restée gravée dans sa mémoire et, même à 75 ans, elle continuait de l'intriguer.)

En 2011, Hursan, désormais à la retraite, rentre en RDC. Il avait reporté d'année en année son projet d'en apprendre davantage sur ce dont il avait été témoin. Depuis quelques années (un ou deux ans), il effectue des recherches sur Internet afin de savoir s'il existe, en RDC, des observations similaires à la sienne.



Il existe en effet une personne, Maître Jean-Pierre Manzolo Monga Mopepe, dit « Maître Avatar », qui aborde en partie ce sujet. Toutefois, son approche n'est pas scientifique : il traite plutôt de spiritualité, évoquant des « vortex », des portes permettant de quitter notre Terre, ou encore des démons. Néanmoins, c'est grâce à ce « grand maître », qui publie régulièrement des vidéos sur YouTube, qu'il a pu obtenir davantage d'informations sur ce phénomène.

Photo 3 - Maître Jean-Pierre Manzolo Monga Mopepe, dit « Maître Avatar »,

Lors d'une vidéo intitulée « Les extraterrestres et ovnis dans le ciel de la RDC », à laquelle participe également Maître Avatar, il a été particulièrement marqué par les propos de l'ingénieur Reagan Ngoto, inventeur et chercheur en RDC, qui déclarait :

« Les OVNIs sont une réalité documentée, bien que souvent classée top secret. J'affirme même que la plupart de ces objets ne proviennent pas de la Terre, mais de planètes ou de dimensions intergalactiques. Pour moi, ces entités viendraient sur Terre pour observer, recueillir des données, voire interagir avec certains humains. »



***Photo 4 :* Reagan Ngoto, inventeur et chercheur**

Il apprend également, dans cette vidéo, que Maître Jean-Pierre Manzolo Monga Mopepe, dit « Maître Avatar », a lui-même fait une observation d'ovni.

Par la suite, il a retrouvé le récit de cette observation, qu'il juge cependant très élémentaire par rapport à ce qu'il a lui-même vécu. Voici la description du phénomène observé par le « grand maître » :

> ***Phénomène OVNI à Kinshasa…***
>
> *Maître Avatar, son jeune frère Bêla et deux de ses filles ont vécu une expérience phénoménale dans le ciel au-dessus de leur maison.*
>
> *Ce phénomène s'est produit le 26 avril 2025 à 23 h 40.*
>
> *Nous avons observé une forme au-dessus de nous, à une certaine hauteur dans le ciel. Elle n'était pas vraiment très élevée. Cette chose, de forme triangulaire étrange, était grande et ne produisait aucun bruit assourdissant. Elle était fixe et noire et, à l'intérieur, des couleurs différentes scintillaient. Parmi ces couleurs, il y avait le bleu nuit et une couleur blanche non vive (pâle).*
>
> *Lorsque nous avons vu cette forme, j'ai dit à mon petit frère et à mon enfant qui étaient là :*
>
> *« Regardez cette chose ! »*
>
> *Pendant que nous poussions des cris d'étonnement en l'observant, la chose étrange a disparu subitement dans le ciel, comme en passant par un portail invisible.*
>
> *Par la suite, ma fille aînée m'a dit qu'elle voyait souvent cette chose et qu'elle disparaissait toujours de la même manière que nous l'avions vécu.*
>
> ***Témoins oculaires :***
> *Bêla Bosenge*
> *Manzolo JP*
> *Shekina Manzolo*
> *Isis Manzolo*
>
> ***Date de l'événement :*** *26/04/2025 à 23 h 40*
> ***Ville :*** *Kinshasa*

Ce document lui permet de constater que, dans le monde entier et surtout en RDC, des personnes s'intéressent au phénomène OVNI. En effet, même en RDC, il existe de temps à autre des informations sur ce phénomène : des pages Facebook comme « OVNI Congo », des témoins qui interviennent et décrivent leurs observations sur des forums, etc. C'est un pays où l'on compte quelques dizaines de personnes intéressées par ce phénomène. C'est la raison pour laquelle on y recense un nombre plus important de témoignages que dans d'autres pays d'Afrique noire.

Hursan apprend aussi à cette époque le lien possible entre les ovnis et la Bible. Il découvre que les ovnis auraient toujours été présents au cours des siècles. Certaines légendes évoquent également ces phénomènes : il a souvent entendu parler d'esprits de la forêt, d'esprits ancestraux venant hanter les mauvaises personnes, ou encore d'animaux géants et agressifs protégeant certains lieux interdits dans la forêt. Toutefois, il n'y croit pas.

En revanche, il a entendu parler d'une légende en RDC qui semble évoquer une apparition de soucoupe volante. Voici ce qu'il rapporte :



Une histoire chez les Pende (célèbre tribu localisée dans la province du Bandundu, dans le Kwango) retrace, à travers des danses, l'atterrissage d'un objet céleste dans la cité royale de Popokabaka, avant l'époque coloniale. Cette légende, transmise de génération en génération par ce peuple, semble authentique. Elle fut d'abord rapportée par les colons belges, puis banalisée par les missionnaires, qui l'ont transformée en un simple conte primitif.

Photo 5 : Danse en illustration de l'arrivé d'un ovni dans une tribu de RDC

Après s'être documenté, il a constaté qu'en France, on s'intéressait à ce phénomène, ainsi qu'à ce qui se passait en Afrique noire. Il a notamment consulté « UAP Afrique », un média et groupe basé à Paris qui traite de ce sujet, ainsi que le site « OVNI Maroc International », où sont abordées l'actualité mondiale en matière d'UAP et les observations relevées au Maroc et en Afrique.

LES CIRCONSTANCES DE L'OBSERVATION

Un matin, vers 10 h 00, au cours du 1er trimestre 1986, Ndaya Hursan et son fils Adrian décident de faire une balade en mobylette. Son père avait réussi à acheter deux vieilles mobylettes « Motobécane », importées du temps de la colonisation et qui avaient été réparées de nombreuses fois. Compte tenu de leur état et de leur âge, son père en gardait toujours une de rechange pour aller au travail à l'époque où il travaillait encore, afin de pallier les pannes, car il était très exigeant sur les horaires et la qualité du travail.

Hursan précise également que trouver de l'essence était difficile à cette époque. Heureusement, il disposait d'un réseau d'amis qui lui en fournissait régulièrement. Ce jour-là, les deux mobylettes fonctionnaient et son père ne travaillait plus depuis déjà quelques années.



Photo 6 : Hursan et Adrian partent en mobylette vers Mweke

Hursan et Adrian partent donc tous les deux vers le centre-ville, puis décident de se diriger vers la forêt par une piste menant à Mweke, située à une vingtaine de kilomètres. Il s'agit d'une piste en terre battue, non entretenue, que les automobiles d'aujourd'hui auraient du mal à emprunter. Ils ne roulent pas très vite afin de ne pas abîmer les mobylettes.

Adrian, qui a alors 16 ans, est vif et intrépide. Il roule plus vite que son père et se trouve toujours devant, à 20 ou 50 mètres. Parfois, il s'arrête même pour l'attendre. Hursan, au contraire, est calme et profite surtout de cette balade pour observer l'évolution de son village. Partout, des maisons se construisent, souvent en bois et en tôle, au détriment de quelques centaines de mètres carrés de forêt. Chacun cultive son carré de manioc ou de maïs. D'autres cultivent des légumes, la région s'y prêtant bien, afin de les vendre sur les marchés locaux ou à des marchands qui les acheminent vers la capitale.

Après avoir parcouru 6 à 7 km de piste, ils se trouvent approximativement à la hauteur de Bamba. Soudain, Hursan voit, à environ 50 mètres devant lui, son fils s'arrêter. Adrian stoppe sa mobylette, le moteur encore en marche, et regarde en direction de la forêt. Hursan est surpris, car son fils ne le regarde pas. Deux ou trois secondes plus tard, il arrive à sa hauteur.

« Papa, regarde, c'est quoi ce gigantesque engin arrondi posé au sol ? »

Adrian est affolé et, malgré sa jeunesse et son intrépidité, il montre des signes évidents de peur.



Photo 7 : Reconstitution de l'objet observé par les deux témoins

Hursan est lui aussi surpris par cette « fusée ronde », grande comme un petit immeuble. Ils restent là à observer, peu rassurés par ce spectacle. Adrian veut partir, craignant une explosion ou des effets néfastes sur la santé. Hursan, face à un engin aussi volumineux, qu'il n'a jamais vu auparavant, se pose de nombreuses questions sur sa nature et son origine.

Un bruit continu, relativement faible, semblable à un sifflement monotone sans variation d'intensité, semble provenir de l'objet, ce qui ne les rassure pas davantage. La peur s'installe rapidement chez lui aussi.

Après moins d'une minute, sans même se concerter — tant l'impression causée par cet immense engin métallique et lumineux les empêche de parler —, ils font demi-tour sans couper le moteur de leurs mobylettes et repartent le plus vite possible en direction de Mbanza-Ngungu.

Après avoir parcouru entre 500 mètres et 1 kilomètre, ils entendent derrière eux un bruit très fort, semblable à une détonation accompagnée d'un sifflement. Ils s'arrêtent immédiatement et regardent en arrière. À travers les arbres, bien au-dessus de la forêt, ils aperçoivent une lueur allongée qui s'éloigne à vitesse modérée vers le sud. Elle émet ce bruit étrange qu'ils viennent d'entendre, lequel s'estompe rapidement.

Cette lueur, de couleur jaune orangé avec un centre argenté, se déplace à l'opposé de leur habitation, en direction de Mweke, située au sud de Mbanza-Ngungu.

Arrivés vers 11 h 30 à leur domicile, Hursan et Adrian, encore affolés et apeurés, se sont empressés de raconter au père d'Hursan, ce qui leur était arrivé. Celui-ci ne pouvait que constater que les deux témoins n'étaient pas dans leur état normal. Ils semblaient agités, effrayés et tourmentés, au point d'en bafouiller.

Le père d'Hursan ne pouvait que les croire, tout d'abord au vu de leur état, mais surtout parce qu'ils ne lui auraient jamais menti ni raconté de telles histoires. Il dit n'avoir jamais vu un tel phénomène et ne pas savoir ce qu'ils avaient observé. Il prend leur récit au sérieux, mais n'en parlera jamais.

En revanche, après en avoir parlé à quelques amis, Hursan et Adrian ne sont pas pris au sérieux. Tous deux cessent donc d'en parler dans les semaines qui suivent.

L'OBJET

L'objet était gigantesque, écrit Hursan. Il était aussi haut qu'un petit immeuble, pratiquement au niveau de la cime des arbres. Il estime ainsi la hauteur de l'objet, de sa base à la coupole centrale, à plus de 15 mètres, peut-être 18 mètres.

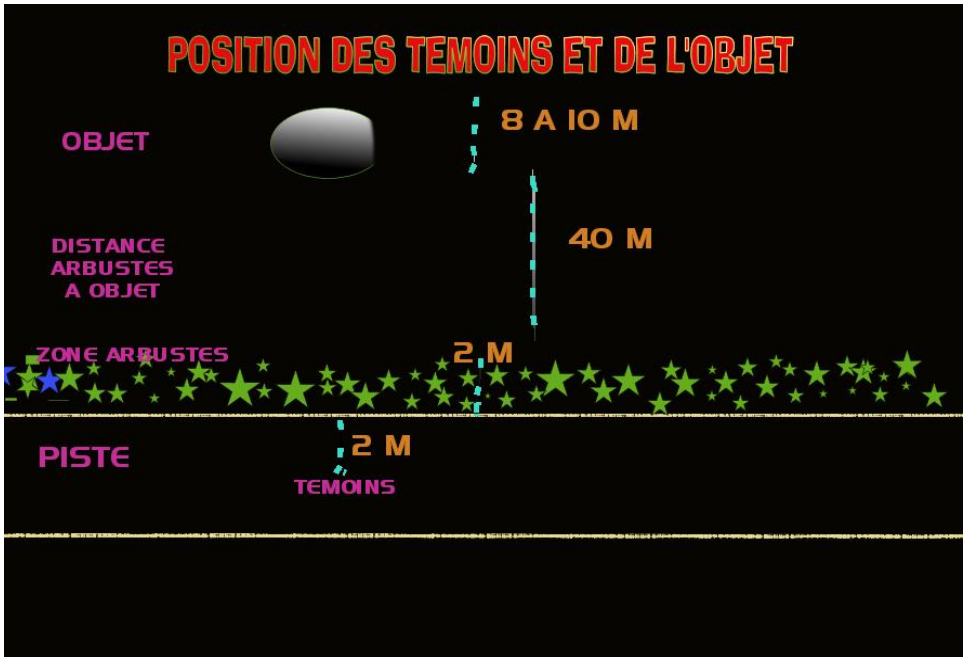


Photo 8 : Plan des lieux

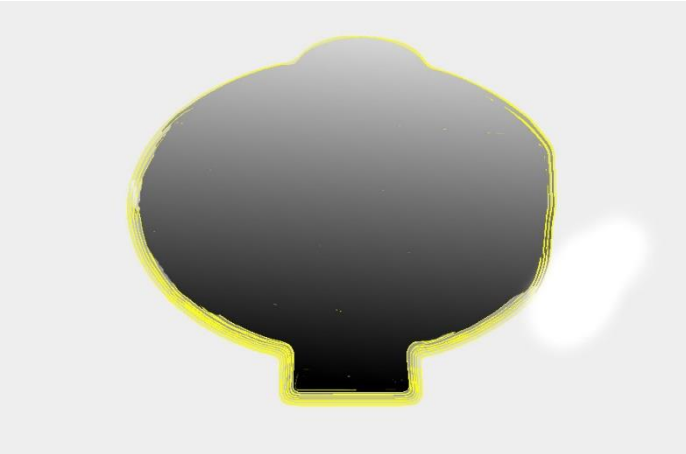
Les témoins se trouvaient à environ 50 mètres de l'objet. La piste faisait environ 4 mètres de large, avec peu ou pas de talus, puis quelques arbustes sur 1 à 2 mètres séparaient les témoins de la clairière. Celle-ci était totalement dégagée, sans arbres, avec seulement quelques herbes au sol. L'objet se situait à environ 40 mètres du bord de la clairière. Derrière lui, une distance à peu près équivalente le séparait des premiers arbres.

L'objet ressemblait à une grosse boule légèrement elliptique, avec, sur le côté droit face aux témoins, une paroi délimitant le pourtour de l'engin, non pas arrondie mais droite. Un côté de la boule était arrondi et légèrement elliptique, l'autre droit, comme coupé au couteau. Au sommet de la boule, une légère protubérance, de la même couleur que le reste de l'objet, mesurait environ 50 à 80 cm de hauteur pour peut-être 1,20 mètre de largeur.

Le seul autre détail observé par Hursan est que l'engin reposait sur un pied central, d'environ 1 mètre de hauteur, mais très large, peut-être 3 mètres. Celui-ci semblait également métallisé, mais beaucoup plus foncé, presque noir.

Il estime le diamètre horizontal de la boule, en son centre, à au moins 8 à 10 mètres.

« C'était vraiment gigantesque », insiste Hursan, qui répète ce qualificatif à de nombreuses reprises.



La couleur de l'objet était inhabituelle : une teinte d'acier ou d'inox, réfléchissant l'environnement à sa surface, presque comme un miroir. Les témoins distinguaient une surface lisse, sans hublots, sans fenêtres et sans porte : une masse métallique uniforme.

Photo 9 : un dessin de l'objet observé

Le plus surprenant, et ce qui impressionnait le plus les témoins, était qu'une sorte d'aura lumineuse semblait émaner de la surface de l'objet : une lumière jaune tirant vers l'orange. Cette lumière était presque transparente, difficile à discerner, et semblait en mouvement constant, comme de très petites flammes. Ce détail a été clairement observé par Hursan et confirmé par son fils Adrian.

L'objet est resté immobile durant toute la durée de l'observation. Ce n'est qu'après leur départ qu'il a été vu en mouvement, décollant probablement en émettant un bruit très fort, puis apparaissant comme une lueur dans le ciel, au-dessus des arbres.

La clairière, située sur le côté droit de la piste en direction de Mweke, mesurait environ 100 mètres de long sur 80 mètres de large. M. Ndaya Hursan ne peut préciser s'il s'agit d'une clairière issue d'une coupe de bois ou d'un terrain rocheux et inculte où rien ne pousse.

M. Ndaya Hursan indique avoir été longtemps perturbé par cette observation, durant plusieurs mois. Il ressentait parfois une peur persistante, presque permanente. S'il s'y est intéressé de nouveau après sa retraite, c'était pour tenter de comprendre ce qu'il avait vu et savoir si cet objet pouvait représenter un danger.

Ces derniers mois, il a confié que le fait de témoigner lui avait permis d'alléger ce souvenir. Toutefois, il regrette de ne pas avoir trouvé de témoignage décrivant un objet similaire, aussi grand que celui qu'il a observé. Il n'a donc pas obtenu de réponse, mais se dit satisfait que son témoignage soit désormais répertorié et diffusé, dans l'espoir qu'un autre témoin se manifeste.

Son fils, quant à lui, n'a jamais reparlé de cette observation, hormis pour évoquer la peur intense ressentie face à cet objet impressionnant, « aussi gros qu'une fusée », selon ses propres mots rapportés par son père.

Le climat, à cette époque, est très humide, de type tropical. C'est la saison des pluies, avec des averses fréquentes en soirée, parfois accompagnées d'orages. Ce jour-là, en janvier, février ou début mars 1986, il ne pleuvait pas : il faisait même beau, avec une température comprise entre 28 °C et 30 °C, comme habituellement à cette saison.

Il est à noter que les témoins ne disposaient ni de montre, ni de radio, ni de téléphone. Par conséquent, aucun effet électrique, magnétique ou autre n'a été constaté sur leur équipement. Ils n'ont ressenti aucune interaction physique avant, pendant ou après l'observation (sommeil, immobilisation, paralysie, etc.). Le moteur des mobylettes fonctionnait normalement. La seule perturbation relevée est d'ordre

psychologique : la peur, le besoin de comprendre, ainsi qu'une forme d'angoisse ponctuelle, provoquant chez Hursan des réveils en sursaut, au cours desquels il revivait la scène.

Lorsqu'on circule en mobylette sur ces pistes, au cœur de la forêt tropicale, on entend parfois, en plus du bruit du moteur, les cris de certains oiseaux ou animaux. Mais en prêtant peu attention, la forêt paraît très calme. C'est dans cette atmosphère paisible que l'observation a eu lieu. Seul le bruit d'un léger grésillement voire sifflement était perceptible en provenance de l'objet, en plus du moteur de leurs mobylettes qui tournait au ralenti.

CONCLUSION



Photo 10 – Un engin gigantesque posé au sol dans une clairière en RDC.

Nous sommes en 2026. L'observation de Ndaya Hursan et de son fils Adrrian a eu lieu en 1986, soit il y a 40 ans. À 73 ans, en 2023, il entreprend ses premières recherches sur Internet afin de tenter de comprendre ce qu'il a observé un jour au sol : un objet d'aspect métallique, brillant et gigantesque.

N'ayant rien trouvé de semblable, il décide, il y a quelques mois, de contacter un groupe spécialisé. Nous avons examiné son observation au cours de cette enquête. Malheureusement, il est difficile, voire impossible, d'y apporter une explication précise, si ce n'est de classer ce cas dans la catégorie des objets volants non identifiés.

Il n'est pas possible de proposer une explication conventionnelle. L'apparence ne correspond pas à celle d'un hélicoptère, déjà rare à cette époque dans la région. Un engin métallique aussi grand, pratiquement rond, construit par la main de l'homme, semble inconcevable dans ce contexte.

Sur cette piste, des personnes circulent, certes pas fréquemment, mais à plusieurs reprises chaque jour. Il semble pourtant que personne d'autre, à l'exception de ces deux témoins, n'ait observé cet objet, que ce soit au sol, au décollage ou en vol. Aucun témoignage n'est parvenu aux témoins et, dans la presse comme sur Internet, aucun récit similaire n'a été relevé.

À cette époque, il était difficile de déclarer un témoignage de ce type : les autorités, comme la police ou les services de sécurité, ne les auraient probablement pas pris en compte. Le contexte des villages et des villes africaines de l'époque ne favorisait pas la diffusion de telles informations, qui restaient le plus souvent limitées au cercle familial.

En 1986, la vie était particulièrement difficile pour des raisons économiques et politiques. Ce cas rejoint ainsi la longue liste des objets volants non identifiés. Il a toutefois le mérite d'être désormais répertorié, diffusé et porté à la connaissance du public.

Gérard Lebat
Avec le concours de Ndaya Hursan, témoin. 2026
Les noms de famille ont été modifiés afin d'assurer la tranquillité des témoins connus localement.
Reproduction libre.

RESUME EN QUELQUES LIGNES DE L'ENQUETE
Titre : Observation d'une immense sphère métallique en RDC en 1986 -date certaine.
Témoin : Monsieur Ndaya Hursan (né en 1950), un homme sérieux et fiable, ayant vécu en France où il a travaillé comme contremaître en mécanique industrielle, avant de retourner vivre en RDC en 2011.

Contexte de l'observation : Début 1986, 1er trimestre, période de naissance de l'un de ses fils, dans une clairière près de Mbanza-Ngungu (anciennement Thysville), alors que Hursan se promenait en mobylette avec son fils Adrian, âgé de 16 ans.

Description de l'objet :

Forme : sphère légèrement elliptique, avec un côté droit comme « coupé au couteau »

Taille : gigantesque (hauteur estimée à 15-18 m, diamètre horizontal de 8 à 10 m)

Apparence : métallique, couleur acier/inox, surface réfléchissante comme un miroir, sans hublots ni portes

Particularités : reposait sur un large pied central presque noir, une petite protubérance sur le dessus, émettait une aura lumineuse jaune-orangé et un sifflement monotone et continu

Déroulement : Les témoins ont observé l'objet posé au sol pendant moins d'une minute, ont pris peur et sont repartis. Après quelques centaines de mètres, ils ont entendu une forte détonation accompagnée d'un sifflement et ont vu une lueur allongée s'éloigner vers le sud.

Conséquences : Les deux témoins ont été choqués et apeurés pendant plusieurs mois. Ils n'ont jamais trouvé d'explication. Le père de Hursan les a crus, mais personne d'autre n'a pris leur récit au sérieux.

Conclusion de l'enquêteur (Gérard Lebat, 2026) : Aucune explication conventionnelle possible. Le cas est classé comme phénomène non identifié, répertorié et porté à la connaissance du public.

1996 – KINSHASHA – KIMBANSEKE – REP. DEM. DU CONGO
L'affaire de « Nzete Kauka » (Kimbanseke) – ovni – et folklore
Dans le folklore et les chroniques ufologiques locales, l'événement de Kimbanseke en 1996 repose sur le témoignage d'un impact direct sur la végétation :

Le phénomène visuel et physique : Des témoins ont rapporté le survol ou en position stationnaire à basse altitude d'une masse lumineuse. À la suite de ce passage, un arbre remarquable du quartier s'est complètement desséché en un temps anormalement court, d'où le nom lingala de « Nzete Kauka » (l'arbre desséché).

Les effets sur la végétation : En ufologie, les cas de déshydratation soudaine ou de calcination de la flore sont souvent rapprochés des phénomènes d'interaction électromagnétique ou de rayonnements à haute fréquence observés lors de rencontres du 2e ou 3e type.

Le second aspect de la vague de 1996 à Kinshasa est la superposition entre les lumières célestes et les apparitions mariales ou spirituelles :

Contexte socio-culturel : Kimbanseke est le berceau historique de mouvements spirituels majeurs (notamment le kimbanguisme) et un secteur à forte religiosité. À Kinshasa, les phénomènes lumineux nocturnes sont quasi systématiquement interprétés à travers une grille de lecture spirituelle ou biblique par les populations locales.

Syncrétisme des témoignages : Une partie de la population a perçu les lueurs et formes dans le ciel non pas comme des engins technologiques, mais comme des manifestations de la Vierge Marie ou des présages célestes, un schéma récurrent dans plusieurs vagues d'observations africaines et sud-américaines.

État des archives et vérifiabilité
Absence d'enquête scientifique officielle : Comme pour la majorité des cas en RDC durant cette période d'instabilité politique, aucune analyse de sol ou d'échantillon foliaire n'a pu être menée par des laboratoires d'analyse.

Documentation : L'histoire survit essentiellement dans les compilations ufologiques francophones privées (notamment les travaux de collecte sur les cas d'Afrique subsaharienne) et dans la mémoire populaire locale de la commune de Kimbanseke.

11 JUILLET 1999 – LIKASI - REP. DEM. CONGO
Observation d'OVNI NUFORC 28534
Date : 11 juillet 1999 à 1h00 heure locale (11 juillet 19) - Date approximative.
Signalé le : 24 avril 2003 à 14h03 heure du Pacifique.
Durée : 15 minutes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Likasi (Congo), Congo.
Forme : Disque.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, effets électriques ou magnétiques.

Témoignage : Le silence, l'énorme machine et l'éclat doré du dôme nous ont paru étranges. Pendant le passage,

Ils volaient en formation au-dessus de la brousse, à très basse altitude (100 pieds maximum), à une vitesse très lente (20 km/h). Aucun bruit. Le dôme brillait comme de l'or en fusion. Ils avaient des fenêtres et nous pouvions voir la lumière à l'intérieur de l'engin. Ils se sont approchés de nous (2). Ils sont passés très près de nous, à 50 ou 70 mètres, puis ont viré à 90° sur leur gauche et ont plongé au-dessus de la brousse. Ils ont disparu silencieusement car ils volaient très bas. Nous les avons poursuivis en pick-up sur une route dans la brousse, mais nous les avons perdus de vue. Nous avons interrogé quelques Noirs dans un village voisin, et ils ont confirmé avoir vu ces engins à plusieurs reprises.

Je jure devant Dieu que je les ai vus ; mon ami en a compté sept, j'en ai compté huit car il y en avait un derrière la formation. C'étaient d'énormes engins, de 30 à 40 mètres de diamètre.

Nous étions dans un club équestre tout près de la petite ville de Likasi.

Personne ne nous a crus quand on a dit qu'ils étaient à l'intérieur du club ; on s'est moqué de nous pendant des semaines.

Note de NUFORC :

Nous ignorons la date de cet incident. Nous avons contacté le témoin pour obtenir des précisions. Le rapport semble avoir été envoyé depuis une adresse électronique au Congo, d'après l'adresse de l'expéditeur. Message publié par PD le 27 avril 2003
https://nuforc.org/sighting/?id=28534

25-07-2012 – DANS LA JUNGLE – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Observation d'OVNI NUFORC 91229
Date : 25/07/2012 à 20h20 heure locale
Signalé le : 27/07/2012 à 12h02 heure du Pacifique
Durée : 2 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : République démocratique du Congo, Congo
Forme : Disque
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet, effets électriques ou magnétiques
Soucoupe volante en République démocratique du Congo

Je voyageais seul en voiture dans la jungle de la République démocratique du Congo lorsque j'ai été réveillé par ma radio, qui ne fonctionnait plus et émettait des parasites. J'ai entendu un bourdonnement fort et j'ai levé les yeux. Juste au-dessus de la canopée, une soucoupe ronde planait dans les airs. Une étrange brume violette entourait l'OVNI. J'ai pris mon téléphone et j'ai pris une photo et une vidéo (que j'enverrai par e-mail). Puis, soudain, elle a disparu dans un éclair.
Publié le 05/08/2012. *https://nuforc.org/sighting/?id=91229*

24 AOÛT 2020 — BUTA – BULUMAKETE - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO — IDENTIFIE : BALLON LOON GOOGLE

Une explication à retenir pour les observations d'ovni en Afrique.

RDC : ce que l'on sait de l'engin qui s'est écrasé près de Buta
mar. 25/08/2020 - 10 :34
Extrait du journal : ACTUALITE.CD https://actualite.cd/index.php/2020/08/25/rdc-ce-que-lon-sait-de-lengin-qui-sest-ecrase-pres-de-buta?utm_source=chatgpt.com

Une sorte de parachute, des batteries, des capteurs, des panneaux solaires et d'autres composants électroniques forment l'ensemble qui est tombé du ciel lundi vers 14 heures (heure locale), près de Buta (Bas-Uélé), selon les premières informations. Ces débris seraient localisés dans la localité de Bulumakete, à environ 7 kilomètres de la Route Nationale N°4 reliant Buta à Kisangani.

Sur place, un engouement a été remarqué autour de l'engin. Photos et vidéos ont vite circulé.



Pour le contexte,
Loon, projet porté par la société X (au départ Google X Lab), filiale d'Alphabet Inc., développe l'accès à l'Internet dans les zones les plus reculées de la planète en utilisant des ballons stratosphériques gonflés à l'hélium.

Avec 15 mètres de diamètre environ, ce ballon flotte à une vingtaine de kilomètres d'altitude (soit deux fois plus haut que les avions de ligne. Il est équipé des panneaux solaires et est capable de faire 7 fois le tour de la terre.

Avec les récentes avancées technologiques, chaque ballon peut maintenant relayer la 4G sur un rayon de 80 kilomètres.

En juillet, Loon avait mis en service une flotte de 35 ballons sur une région de 50 000 kilomètres au Kenya. L'opération a été effective grâce notamment au partenariat avec l'opérateur local Telkom Kenya. Le Congo Brazzaville a également signé en 2019 un accord avec Loon.

L'engin qui s'est écrasé dans le Bas-Uélé pourrait bien être un de ces ballons d'autant plus que Loon a obtenu l'autorisation de survoler le Kenya et d'autres pays africains depuis le mois de mars de cette année. Selon StratoCat, l'engin dénommé #HBAL166 a été lancé le 23 avril 2020 depuis Porto Rico.

Ce n'est pas la première fois qu'un de ces ballons s'écrase. Un incident semblable avait été rapporté aux Seychelles notamment.

ANALYSE
J'ai vérifié plusieurs sources congolaises et internationales, et le dossier est en réalité assez bien documenté.
1. Les faits essentiels
Le 24 août 2020, vers 13 h, un imposant dispositif aérien est retrouvé au sol dans la région de Buta, province du Bas-Uele, dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Les premières

informations parlent d'un « satellite », d'un « engin volant » ou d'un « OVNI ». Des photographies diffusées sur les réseaux sociaux montrent effectivement une structure assez spectaculaire : panneaux solaires, câbles, électronique et parachute.

La localisation mérite toutefois d'être précisée : les sources ne sont pas parfaitement concordantes. Elles situent généralement la chute à environ 8–10 km au sud-est de Buta, tandis qu'une publication congolaise la situe dans la localité de Bulumakete, à quelques kilomètres de Buta.

2. Il s'agissait bien du ballon Loon HBAL166
C'est le point le plus intéressant.
Le spécialiste des ballons stratosphériques StratoCat a identifié l'appareil comme le HBAL166, appartenant au Project Loon. Les données publiées à l'époque indiquent :

- Lancement : 23 avril 2020 ;
- Lieu de lancement : Porto Rico ;
- Durée du vol : 123 jours ;
- Distance parcourue : environ 129 146 km ;
- Affectation : opération Loon au Kenya ;
- Altitude habituelle : environ 20 km ;
- Récupération finale : région de Buta, RDC.

Il ne s'agissait donc absolument pas d'un satellite.

Le dispositif faisait partie de l'ambitieux programme Project Loon, développé par X (anciennement Google X), filiale d'Alphabet, destiné à fournir une connectivité Internet dans des régions difficiles à desservir par les infrastructures terrestres.

3. Pourquoi l'affaire a-t-elle été prise pour un OVNI ?
C'est justement ce qui rend l'affaire intéressante. Au moment de sa découverte, les autorités locales ne savaient manifestement pas immédiatement ce qu'elles avaient devant elles. Le gouverneur du Bas-Uele, Valentin Senga, s'était rendu sur place et déclarait qu'il ne pouvait pas identifier précisément le dispositif. Il indiquait également que les services de renseignement et les autorités aéronautiques locales ne semblaient pas disposer d'informations concernant le survol. Deux personnes venues rechercher l'appareil — un Congolais et un ressortissant pakistanais — furent même interpellées par les autorités.

C'est un élément particulièrement intéressant : la qualification initiale d'objet mystérieux était réelle, même si l'explication est rapidement intervenue.

4. Le rôle de Loon est ensuite confirmé
Le lendemain, le mystère est pratiquement levé. Un porte-parole de Loon confirme que l'entreprise avait procédé à un atterrissage contrôlé d'un de ses ballons stratosphériques dans cette région. Une autre source congolaise rapporte même que Loon avait demandé l'autorisation nécessaire et que l'atterrissage avait été coordonné avec l'aviation civile congolaise. Il y a donc une différence intéressante entre : perception locale : objet aérien inconnu retrouvé dans la forêt et identification technique : ballon stratosphérique Loon HBAL166 ayant effectué un atterrissage contrôlé.

Curiosité : Le 9 septembre 2020, le directeur général de l'Autorité de l'aviation civile congolaise, Jean Tshiumba Mpunga, est suspendu. Le ministère des Transports lui reproche notamment d'avoir signé, sans en informer le gouvernement, un accord avec Loon LLC permettant le survol du territoire congolais par les ballons stratosphériques. L'un de ces ballons était précisément celui retrouvé près de Buta. Cela explique en partie pourquoi les autorités locales ont pu être prises de court : l'existence d'une autorisation ou d'un accord aéronautique ne signifiait manifestement pas que toutes les autorités locales disposaient de l'information opérationnelle. C'est beaucoup plus intéressant historiquement que de simplement écrire « faux OVNI ».

- *https://factuel.afp.com/non-un-satellite-nest-pas-tombe-dans-la-province-du-bas-uele-en-republique-democratique-du-congo*

- *https://www.afriwave.com/2020/08/25/rdc-un-ballon-loon-dacces-a-internet-de-google-secrase-dans-la-foret-de-buta /*

02 JANVIER 2025 - TSEUNG KWAN – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Observation d'OVNI NUFORC 186327
Date et heure d'apparition : 02/01/2025 à 18h 55 heure locale.
Signalement : 02/01/2025 à 03h35 heure du Pacifique.
Durée : 4 minutes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Sud-Kivu, République démocratique du Congo.
Détails du lieu : Jetée de Tseung Kwan O.
Forme : Lumière.
Couleur : Blanche.
Taille estimée : Inconnue. Juste une lumière.
Vue depuis : La terre.
Direction par rapport à l'observateur : 314° NO.
Angle d'élévation : 45 °.
Cap : Nord.
Distance minimale : Inconnue.
Vitesse estimée : Faible vitesse satellite !
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, avions à proximité.

La lumière se déplaçait du sud-ouest vers le nord-est, puis a changé de direction pour aller vers le sud-est avant de s'arrêter. D'autres lumières clignotaient autour.

Ma fille et moi nous promenions sur la promenade lorsqu'elle a aperçu une lumière en mouvement venant du sud-ouest (230°) vers le nord (20°). Elle n'a pas faibli comme le ferait normalement un satellite. Elle s'est déplacée vers le nord-est (300°). Elle s'est arrêtée et, tandis que nous l'observions, nous avons vu d'autres lumières clignoter autour. Une seule lumière blanche à la fois. On a essayé de la filmer du mieux qu'on a pu. On ne voit pas la lumière principale sur la vidéo car elle était faible, mais on aperçoit les autres lumières clignoter de temps en temps, à proximité et autour d'elle.
Publié le 08/01/2025
https://nuforc.org/sighting/?id=186327

26 AVRIL 2025 — KINSHASA — REP. DEMOCRA. DU CONGO
Un nouveau témoignage a été rapporté à Kinshasa le : 26 avril 2025 — 23 h 40
26 avril 2025 — Kinshasa : objet triangulaire
Témoins : Jean-Pierre Manzolo Monga Mopepe (« Maître Avatar »), Bêla Bosenge, Shekina Manzolo et Isis Manzolo.
Durée : non précisée dans le récit retrouvé.
Direction : non précisée.
Conditions météorologiques : non précisées.
Photographie/vidéo : aucune mention dans la source.
Le récit indique qu'ils se trouvaient dans ou devant leur maison lorsqu'ils ont remarqué au-dessus d'eux une forme qu'ils décrivent comme triangulaire, noire, relativement basse et de grande taille apparente. L'objet aurait été totalement silencieux et serait resté stationnaire. À l'intérieur de la forme sombre, les témoins auraient distingué des lumières scintillantes, notamment bleu nuit et blanc pâle. L'objet aurait ensuite disparu brusquement. Un détail mérite d'être conservé : Shekina Manzolo aurait déclaré après l'observation qu'elle voyait souvent « cette chose » et qu'elle disparaissait de la même manière.

Une précision importante sur les noms
Jean-Pierre Manzolo ; Monga Mopepe ; Bêla Bosenge ; Shekina Manzolo
Dans une autre source on donne ces noms différents !
Bêla Bosenge — Manzolo JP — Shekina Manzolo — Isis Manzolo.

Il faut distinguer le témoignage lui-même de l'interprétation qui l'accompagne. La source présente l'événement dans un contexte fortement ufologique et ésotérique. Elle emploie notamment l'expression

de « portail invisible » pour décrire la disparition de l'objet. Mais cette notion ne constitue évidemment pas une donnée d'observation indépendante.

C'est un cas contemporain non résolu sur la base d'un témoignage, avec une source secondaire publiée en 2026. Le témoin, connus pour son penchant ésotérique, son intérêt pour le dossier ovni, proche de la sorcellerie, il faut donc être très prudent sur ce cas qui mériterait une enquête approfondie sur place.
https://ovnietuapinfo.com/republique-democratique-du-congo-ovni-gigantesque-en-forme-de-sphere-vu-au-sol-en-1968/

Chapitre XII - 38

36 - SAO TOME ET PRINCIPE

Ancienne colonie Portugaise

Sao Tomé-et-Principe ou Saint-Thomas – et l'île du Prince c'est une république démocratique, c'est aussi un État insulaire d'Afrique centrale, l'un des plus petits pays d'Afrique. Il occupe un archipel situé dans le golfe de Guinée, à 239 km des côtes du Gabon (São Tomé) et 216 km de la Guinée équatoriale (Principe).

Il est essentiel de noter que de nombreuses recherches sur « São Tomé et OVNI » renvoient en réalité à São Tomé das Letras, une ville du Brésil réputée pour ses observations d'OVNI, et non à la nation insulaire africaine.

Avant même l'ère moderne des OVNI, des phénomènes inexpliqués dans le ciel de l'archipel ont été notés.

XIV ème siècle – OBSERVATION AU LARGE PAR DES MARAINS PORTUGAIS
Observations par des marins portugais (XVIe siècle) : Le chroniqueur Gaspar Frutuoso a rapporté que des équipages de navires portugais avaient observé des lumières se déplaçant en silence et changeant brusquement de direction. Des lecteurs modernes ont comparé ces descriptions à des rapports d'OVNI contemporains.

XVII EME SIECLE – JOURNAUX DE BORD DE NAVIRES – SAO TOME
Journaux de bord de navires (XVIIe siècle) : Des logs de navires mentionnent également des lumières qui auraient aidé les vaisseaux à trouver des mouillages sûrs pendant les tempêtes.

LEGENDES – SAO TOME
Traditions orales : Dans les communautés créoles forros de São Tomé, des anciens racontent des histoires de « gens du ciel » arrivant dans des véhicules enflammés. Sur l'île de Príncipe, la légende de la Luz de São João décrit une forme brillante apparaissant près de Praia Banana la nuit de la Saint-Jean.

Plus récemment :
1952 - PILOTE – SIGNALEMENT D'OVNI - PROCHE SAO TOME
Incident de l'éclipse solaire de 1952 : Des pilotes portugais aux commandes d'un DC-3 ont rapporté avoir été suivis par des objets en forme de disque. Le radar au sol de l'aérodrome de Santo Amaro aurait enregistré des échos correspondants à ces objets.

1990 – LAGOA AZUL - SAO TOME
Orbes verts près du lac Lagoa Azul (années 1990) : Des résidents près de Porto Alegre ont décrit avoir vu des orbes verts planant au-dessus du lac de cratère Lagoa Azul. Des taches brûlées auraient été laissées au sol. Une géochimiste locale, le Dr Maria Santos, a collecté des échantillons de sol qui montraient des niveaux élevés d'iridium, un élément plus courant dans les météorites.

2007 – BAIA DAS AGULHAS – PRINCIPE – SAO TOME

Formation lumineuse en forme de boomerang (2007) : À Baía das Agulhas sur l'île de Príncipe, des visiteurs ont photographié une formation lumineuse en forme de boomerang qui semblait planer avant d'accélérer et de disparaître.

Des chercheurs se sont intéressés aux phénomènes de l'archipel. Le chercheur brésilien Ubirajara Rodrigues s'est rendu sur place en 1984, enregistrant des anomalies magnétiques et s'entretenant avec des dizaines de témoins

Source de ces informations : *Un article de blog, "Equatorial Enigmas: Tracing Ancient Mysteries, Radar Anomalies and Enduring Lore Across São Tomé and Príncipe" sur le site Dyerbolical - Nous ne retrouvons pas les sources des événements mentionnés par Dyerbolical qui n'indique d'autre part aucune source. Nous mentionnons ces éléments, mais ce sont des informations qui méritent confirmation.*

Thèse universitaire : Une thèse de l'Université de Lisbonne (repositorio.ulisboa.pt) mentionne des récits locaux, dont celui d'Arlindo, qui évoque des êtres comme les "gugus", s'inscrivant dans les traditions orales de l'archipel.

Revue UFO : Le chercheur brésilien Ubirajara Rodrigues a publié un rapport de terrain dans le magazine UFO Magazine en 1984, mais le contenu exact n'est pas disponible en ligne.

MAI 1954 – MONTE CAFE – SAO TOME
Mai 1954 — Monte Café et Cidade de São Tomé (Île de São Tomé) Dans le contexte de la vague mondiale de 1954, du personnel de la station météorologique locale ainsi que plusieurs résidents signalent le survol d'un objet discoïdal luminescent. L'engin traversait le ciel d'est en ouest à haute altitude, sans émettre aucun bruit ni traînée de condensation.
***Sources** : Périodique administratif Boletim Geral do Ultramar (Lisbonne) et chronologies de la presse coloniale. Repris ultérieurement dans les bulletins du CEAUP (Centro de Estudos e Atividades Ufológicas de Portugal) et la revue internationale Flying Saucer Review (FSR).*
Lieu de consultation : Biblioteca Nacional de Portugal (BNP), section de la presse périodique d'outre-mer.

JUILLET 1968 – CANALL DE SANTA CATARINA – ILE DE PRINCIPE – SAO TOME
Juillet 1968 — Canal de Santa Catarina et Île de Príncipe (Santo António) Lors d'un vol de liaison militaire assurée par la Force aérienne portugaise (Força Aérea Portuguesa — FAP), l'équipage d'un appareil de transport signale des lumières non identifiées effectuant des manœuvres abruptes au nord de l'île de Príncipe. L'observation figure dans les comptes rendus de navigation aérienne de la FAP conservés dans les archives métropolitaines.
Sources : Comptes rendus de navigation et journaux d'incidents de la Força Aérea Portuguesa (FAP) relatifs aux vols de liaison entre la métropole, la Guinée et l'archipel.
Lieu de consultation : Arquivo Histórico da Força Aérea (AHFA), situé à Alfragide (Portugal).

Chapitre XII - 39

37 - SEYCHELLES

Britannique et indépendant depuis le 29 juin 1976 – Aujourd'hui une République

07/10/1969 Praslin **Objet électronique récupéré sur un récif** Le Parisien
Hors catalogue OVNI

02JANVIER 1978 VICTORIA – MAHE -SEYCHELLES
Observation d'OVNI NUFORC 7099
Date : 2 janvier 1978 à 20h00 heure locale (date approximative)
Signalé le : 24 avril 1999 à 00h00 heure du Pacifique

Durée : 1 minute
Nombre d'observateurs : 4
Lieu : Victoria, Mahé (Seychelles), Seychelles
Forme : Changeante
Caractéristiques : Lumières sur l'objet

L'OVNI a survolé la vallée en contrebas de l'immeuble d'où mes amis et moi l'avons observé. Il est d'abord apparu comme une formation triangulaire de lumières verdâtres brillantes, chacune laissant une traînée. Les arbres et les lumières en contrebas étaient parfaitement visibles, comme si l'engin était transparent ou qu'il s'agissait d'une formation de minuscules engins volant ensemble. Silencieux, il a descendu lentement la vallée, puis s'est élevé, s'est réduit à un seul point lumineux et a filé à une vitesse incroyable, disparaissant en quelques secondes.

Ma mère, ma sœur et son petit ami l'ont vu en premier et m'ont appelé. C'était un amas de lumières triangulaire, comme un avion invisible à ailes delta avec des lumières le long des bords de ses ailes, de son nez et de sa queue. Les lumières étaient vives, verdâtres et en forme de larme, comme des flammes. L'objet se déplaçait très lentement dans la vallée en contrebas, sans aucun bruit. En s'éloignant, il a pris de la vitesse et s'est réduit à un seul point lumineux, puis a filé à une vitesse incroyable. Cette même nuit, il a été aperçu à plusieurs autres endroits au-dessus de Mahé et de la mer environnante, chaque fois décrit différemment. Au-dessus de l'aéroport, des témoins l'ont décrit comme un engin en forme de disque entouré de lumières, la station de suivi l'a décrit comme un cylindre de lumières, et il a été vu en mer comme une sphère de lumières planant au-dessus de l'océan. Tout cela a été rapporté dans le journal local le lendemain, avec des illustrations. Ces observations ont eu lieu à quelques minutes d'intervalle, et tous les témoins ont convenu qu'il était silencieux.

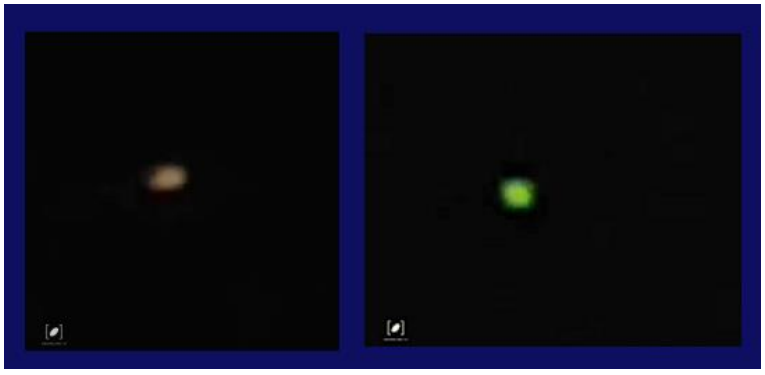
Publié le 24 mai 1999 https://nuforc.org/sighting/?id=7099

21 MARS 2020 – MAHE - SEYCHELLES
Observation d'OVNI NUFORC 154304
Date d'apparition : 21/03/2020 à 19h00 heure locale.
Signalement : 21/03/2020 à 10h30 heure du Pacifique.
Durée : 90 minutes.
Nombre d'observateurs : 2.
Lieu : Mahé (Seychelles).
Forme : Lumière.

D'après les observations, deux lumières se déplaçaient initialement du sud vers le nord, puis d'autres ont été aperçues. (Satellites Starlink)

D'après les observations, deux lumières se déplaçaient initialement du sud vers le nord, puis d'autres ont été aperçues simultanément, se déplaçant d'ouest en est. D'autres lumières se déplaçaient en sens inverse, certaines du sud-ouest vers le nord-est.
Publié le 15/05/2020.

27 FEVRIER 2026 - VICTORIA -BEL AIR - SEYCHELLES



Énigme n° 329780
Disque lumineux statique bleu vert jaune blanc
Témoins : 2 témoins
2026 février. 27 • 21h44 UTC+4
Victoria, Bel Air, Seychelles

Témoignage
Bonjour ! Ce témoignage nous vient d'un ami qui se trouvait aux Seychelles, dans l'océan Indien, ce jour-là. Il a filmé la scène avec son smartphone, de nuit. On y voit un avion classique, un point lumineux, et on entend le bruit de son moteur. L'objet OVNI est resté immobile

dans le ciel pendant plusieurs minutes ; il ne s'agit manifestement pas d'un objet volant ordinaire. De plus, ses couleurs changeaient rapidement : bleu, vert, jaune, blanc, etc.
https://app.enigmalabs.io/sighting/329780

Chapitre XII - 40

38 – SENEGAL

Ancienne colonie Française

Vision du phénomène Ovni au Sénégal

L'étude du phénomène OVNI au Sénégal présente une particularité remarquable : contrairement à d'autres pays africains comme le Maroc, l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe, le Sénégal ne dispose pas d'une tradition institutionnelle d'enquête sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés. Pour autant, cela ne signifie pas l'absence d'observations. Au contraire, plusieurs témoignages ont été recensés depuis les années 1950. Cependant, l'absence d'organismes spécialisés, la faiblesse des archives publiques et la place importante des interprétations culturelles et religieuses rendent l'analyse particulièrement complexe.

Le principal obstacle à l'étude des OVNI au Sénégal réside dans le manque de données. Contrairement à la France, qui dispose du GEIPAN, le Sénégal ne possède pas d'organisme officiel chargé de recueillir et d'analyser les témoignages. Les observations sont généralement transmises : aux médias, aux chercheurs indépendants ou aux associations étrangères. Cette situation entraîne une sous-déclaration importante des phénomènes.

L'influence des croyances traditionnelles
Le Sénégal est un pays où les croyances populaires conservent une influence importante. Dans certaines régions rurales, les phénomènes lumineux inhabituels sont parfois associés aux esprits, aux génies (djinns) et aux manifestations surnaturelles. Cette dimension culturelle est essentielle pour comprendre la rareté des témoignages officiellement rapportés. Un même phénomène pourra être interprété de trois manières différentes :

Observation	Interprétation scientifique	Interprétation populaire
Lumière nocturne	Météore	Manifestation spirituelle
Objet silencieux	Drone	Génie ou esprit
Boule lumineuse	Rentrée atmosphérique	Signe surnaturel

Cette situation n'est d'ailleurs pas propre au Sénégal. Elle se retrouve dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne.

Depuis quelques années, la situation évolue. Le Sénégal s'est doté d'une structure spatiale nationale chargée du développement des activités scientifiques et spatiales. L'événement le plus révélateur est probablement l'installation du programme d'observation du ciel « Assaman », associé au réseau international « FRIPON-Vigie-Ciel ». En 2023, une traînée lumineuse observée au-dessus de plusieurs régions du pays a pu être analysée grâce aux caméras installées à Diourbel et à Mbour. Les spécialistes ont rapidement conclu qu'il s'agissait d'un phénomène naturel lié à l'entrée d'un objet dans l'atmosphère. Cette évolution est importante. Pour la première fois, le Sénégal dispose d'instruments capables d'enregistrer automatiquement certains phénomènes lumineux.

Les limites actuelles de la recherche
Plusieurs difficultés persistent :

- **L'absence d'archives nationales**
  Il n'existe pas de base de données publique recensant les observations.

- **Le manque d'enquêteurs spécialisés**
  Les rares études disponibles sont principalement réalisées par des chercheurs étrangers ou des associations privées.
- **L'absence d'une politique gouvernementale**
  Contrairement aux États-Unis, au Japon ou à la France, les autorités sénégalaises ne considèrent pas officiellement les OVNI comme un sujet nécessitant une surveillance spécifique.
- **La sous-déclaration des observations**
  Il est probable qu'un grand nombre de témoignages ne soient jamais signalés.

Conclusion
Le phénomène OVNI au Sénégal demeure largement méconnu. Les quelques cas documentés montrent que des observations inhabituelles existent bel et bien, mais elles restent insuffisamment étudiées.

La création d'infrastructures scientifiques dédiées à l'observation du ciel constitue néanmoins une évolution prometteuse. À l'avenir, l'utilisation de caméras automatiques, des réseaux de surveillance astronomique et des outils d'analyse modernes pourrait permettre de constituer une véritable base de données nationale.

L'histoire des OVNI au Sénégal reste donc largement à écrire.

25 MAI 1945 – DURANT LE VOL KENITRA - DAKAR
Atlantique entre Maroc et Sénégal, route Port Lyautey (Kénitra) → Dakar

Le cas est référencé notamment dans le catalogue de Dominique Weinstein et dans ACUFO, qui le classe comme une rencontre aéronautique non identifiée. La source principale indiquée est le livre de Harley D. Rutledge, Project Identification, publié en 1981, pages 250-251.

Le récit
Le témoin principal est identifié comme le capitaine Louis B. Sewell, navigateur sur B-17. L'avion effectuait un trajet vers l'Afrique occidentale après une étape à Port-Lyautey, l'actuelle Kénitra, au Maroc. Selon le récit rapporté par Rutledge, le vol se déroule le 25 mai 1945, dans la matinée. Le B-17 suit une route méridionale au-dessus de l'Atlantique en direction de Dakar. Le ciel comporte des passages nuageux et le soleil matinal est visible.

Sewell et plusieurs personnes présentes dans la partie avant de l'appareil aperçoivent alors, dans la direction du soleil, un objet qui leur paraît métallique et extrêmement brillant, « comme de l'aluminium ». Il est estimé à environ 5 à 10 miles, soit approximativement 8 à 16 km, et se trouve apparemment à une altitude comparable à celle du B-17.

La forme est décrite comme elliptique ou discoïdale. Le point particulièrement intéressant est que l'objet n'est pas simplement aperçu une fois. Les témoins auraient pu le revoir six ou sept fois pendant les quelque huit heures du vol, notamment à travers les ouvertures entre les nuages. À certaines reprises, il aurait semblé stationnaire par rapport à l'avion.

Une observation à replacer dans le contexte de 1945 - Le contexte est important. Nous sommes le 25 mai 1945, quelques semaines après la capitulation allemande. La guerre en Europe est terminée, mais la guerre contre le Japon continue. Les appareils américains effectuent encore de nombreux déplacements entre l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Afrique occidentale et les théâtres d'opérations.

Il faut donc éviter de présenter automatiquement cet objet comme un « engin extraterrestre ». Pour un équipage militaire, un objet brillant observé à plusieurs kilomètres pouvait théoriquement correspondre à différentes catégories :

- Avion éloigné vu sous un angle particulier ;
- Ballon ;
- Phénomène météorologique ou atmosphérique ;
- Reflet solaire sur un aéronef ;
- Objet situé à une distance très différente de celle estimée ;

- Phénomène astronomique ;
- Ou véritable objet aérien demeuré non identifié.
-

L'intérêt du témoignage réside précisément dans le fait que les témoins disent avoir observé une forme, et non simplement une lumière.

Une petite difficulté documentaire importante
Il existe toutefois une anomalie dans les catalogues secondaires. La fiche ACUFO donne bien le 25 mai 1945 comme date de l'observation. Mais une ancienne entrée de Larry Hatch reproduite par ACUFO comporte la date :
1945/05/07

Cette date semble incompatible avec le récit de Rutledge et avec les autres catalogues qui donnent le 25 mai. ACUFO lui-même retient finalement le 25 mai.

Le témoin : Louis B. Sewell
L'identification du témoin est un élément intéressant. Les recherches ultérieures citées par ACUFO l'identifient comme Louis Barfield Sewell, qui aurait servi comme navigateur dans l'US Army Air Forces pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est également associé à une autre observation beaucoup plus célèbre rapportée le 7 avril 1945 au-dessus de la mer du Nord. Cette seconde affaire est parfois mélangée avec celle de l'Atlantique.
.
Le 7 avril, Sewell aurait observé au-dessus de la mer du Nord un objet sans ailes ressemblant à un fuselage, tandis que le 25 mai, son observation africaine concerne un objet elliptique ou discoïdal brillant. Les deux affaires sont donc distinctes.

On peut classer cette observation comme un cas militaire aéronautique de niveau documentaire intermédiaire.

CE QUE NOUS CONNAISSONS DE L'OBSERVATION

Élément	Évaluation
Date	25 mai 1945
Zone	Atlantique, entre Maroc et Sénégal
Itinéraire	Port-Lyautey/Kénitra → Dakar
Aéronef	B-17 américain
Témoin principal	Capt. Louis B. Sewell
Autres témoins	Plusieurs membres du personnel à bord selon le récit
Forme	Ellipse / disque
Aspect	Métallique, très brillant
Distance estimée	5–10 miles / 8–16 km
Conditions	Matin, soleil, passages nuageux
Observations répétées	6–7 fois
Durée globale	environ 8 heures de vol
Radar	aucune donnée connue
Photographie	aucune
Document militaire contemporain retrouvé	non retrouvé à ce stade
Première source connue	Rutledge, 1981
Identification	Non établie

Source, : https://www.ufologie.patrickgross.org/acufo/1945-05-25-atlantic.htm

- ***HARLEY D. RUTLEDGE,* Project Identification*, Prentice-Hall, 1981, p.250-251*** *– C'est Rutledge qui recueille le récit de Sewell. C'est la source originale de tout le dossier. -Nous n'avons pas à ce jour le rapport militaire américain, certainement encore classifié.*

JUILLET A DECEMBRE 1954 - DAKAR - SENEGAL
Les base de données indiquent ce cas le 27 AVRIL 2020– DAKAR – Il y a une erreur sur la date du cas qui s'est déroulé à DAKAR entre Juillet et Décembre 1954
Information de la base UFO HUNTER
Lundi 27 avril 2020 – ERREUR DAKAR a eu lieu en 1954
Classification - Ovale
Durée - 00:10:00

Témoignage
"Une femme de 87 ans témoigne sur son père, ancien officier supérieur de l'aéronavale (capitaine de frégate Husson Jacques) et son rapport avec les ovnis après la seconde guerre mondiale, ceci à travers 2 épisodes dans sa carrière.

Nous commençons par le deuxième qui s'est produit pendant la vague française et italienne de l'automne 1954 pour revenir à une rencontre indirecte avec le phénomène après la deuxième guerre mondiale,

Marie-Annick Husson épouse Ghio, me raconte l'histoire que sa grand-mère lui a elle-même raconté.

Mr Kerleán fut violoniste professionnel dans l'orchestre de Camille St Saens. A la date de l'événement Charlotte est âgée d'environ 72 ans et elle a perdu son mari depuis peu.

Jacques Husson, son gendre dit ã sa femme Lucienne de la faire venir vivre avec la famille. Peu après, toute la famille suit Jacques Husson à la base aéronavale de bel air à Dakar qu'il va commander.

Pour l'instant je n'ai pas la date précise de l'événement mais je la situe de juillet 1954 jusqu'à décembre 1954. Cette période-là, Jacques Husson, était commandant de la base aéronavale de bel air. Il a commencé y travailler au début des années 1950 mais il a vécu vraiment là-bas pendant environ quatre années à partir de juillet 1954 avec son épouse Lucienne, ses filles Marie-Cécile et Marie-Françoise ainsi que sa belle-mère Charlotte de kerléan.

Jacques Husson s'est occupé des hydravions militaires pendant une grande partie de sa carrière. il disposait d'un appartement au 2ème étages d'un immeuble comportant 2 étages à l'intérieur de la base aéronavale de bel air à Dakar. Cet appartement n'était pas très loin de la mer ; À priori, il y avait une autre barre d'immeuble avant le rivage. Avant la seconde guerre mondiale ces terrains servaient aux appareils d'air France, l'armée de l'air s'y installa en juillet 1940 en même temps que l'aéronautique navale.

Charlotte, la belle-mère de Jacques Husson, logeait au rez-de-chaussée. Une période comprenant entre juillet 1954 et décembre 1954, par une chaude soirée, bien après le coucher du soleil, charlotte se met à la fenêtre pour fermer ses volets car des lumières réussissent à pénétrer à l'intérieur de son logement. **Elle dira ã son gendre, Jaques Husson, qu'elle a vu devant ses yeux un objet sombre flotter dans l'air juste devant sa fenêtre descendre jusqu'au sol et se maintenir au-dessus du sol en lévitation pendant de longues minutes. L'objet faisait des mouvements de gauche à droite et de droite à gauche. L'objet était très sombre et avait une ceinture lumineuse clignotantes tout autour de lui. Elle dira aussi que l'objet était largement habitable pour des occupants. Ces propos m'ont été tenu par Marie-Annick Husson (épouse Ghio) fille de jacques et petite fille de Charlotte et j'ai inscrit une partie de la conversation. Elle m'a dit qu'après cela, sa grand-mère était assez perturbée. La famille se moquait d'un peu d'elle et lui faisait des blagues après cet événement, maman si en réalité sa famille la croyait et surtout Jacques. C'est vrai que Charlotte n'était pas du tout du genre à raconter des histoires, c'était une personne sérieuse assez pratiquante et le mensonge était un péché.**

Je trouve cette histoire intéressante, car elle se situe dans un contexte militaire entre 1954 et 1958. (Vraisemblablement au cours de la vague de 1954) Marie Annick m'a également raconté, que son père

(Jacques Husson) était intéressé par le sujet car un jour sur une base au Venezuela dans une très grande baie (Maracaibo) il testait des zones d'amerrissage pour les hydravions. C'était après la 2ème guerre mondiale, il y avait un certain nombre de militaires (je ne sais pas le nombre) et ils ont vu des ovnis de forme oblongue roder autour de leur base et qui allaient au-dessus de l'eau et dans l'eau. Lui-même n'avait pas assisté aux phénomènes mais il y avait tellement de temps parmi les militaires de la base qu'il en fut marqué.

Quant à l'automne 1954, sa belle-mère lui a parlé de sa vision il était tout à fait ouvert à ce genre de discussion. Il allait jusqu'à présenter la vague de 1954 qui était très localisée au territoire français et italien. Par ce témoignage, l'Afrique de l'ouest et en particulier le Sénégal, entre dans cet événement.

(NDLR – Nous avons remanié la 1ère partie du texte afin de lire plus facilement ce qui s'est passé à Dakar, Ce témoignage n'est pas évident à lire compte tenu de sa rédaction par le témoin dans un mauvais Français. Nous ne reproduisons pas la seconde partie du texte, qui ne concerne pas notre observation.

Source : MUFON
Coordonnées- Latitude 14,7057° Longitude -17,4202°
Spécifications techniques
Classification - Ovale
Ce cas est inexploitable.
Repris du site du MUFON par UFO HUNTERV– Source : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5eb26723fa42dee5ade01fda/UFO%20Sighting%20in%20Dakar,%20Dakar%20Region%20(Senegal)%20on%20Monday%2027%20April%202020

03 JUILLET 1952 – DAKAR - SENEGAL
Dakar 3 juillet 1952, cas repris dans un rapport déclassifié de la CIA.
Ce qui est rapporté
Le document s'appelle "Unidentified Flying Objects Over Morocco and French West Africa", diffusé le 2 septembre 1952 par la CIA. Il compile des coupures de presse de Dakar et Casablanca.

Pour Dakar, l'en-tête est :
EYEWITNESS REPORTS SAUCER OVER DAKAR
Source citée : l'hebdomadaire France-Afrique de Dakar, dans son édition du 12 juillet 1952, qui rapporte à Conakry : Un témoin affirme avoir observé une soucoupe volante au-dessus de Dakar à 06h08 le 3 juillet 1952 Il décrit l'objet ainsi : forme plate et effilée, en forme de soucoupe qui émettait des flammes bleuâtres et rougeâtres assez longues et très clairement visibles. Il se déplaçant vers le sud à très grande vitesse, à une altitude estimée à environ 1 500 mètres. Il était entouré de flammes

Détails ajoutés par le témoin :

- Les étoiles n'étaient plus visibles au moment de l'observation, à 6h08 du matin / le rapport précise que les étoiles n'étaient plus visibles au moment de l'observation
- Il n'y avait aucun avion en vol au-dessus de Dakar à ce moment-là

.
Ce n'est pas un cas isolé. Le même rapport CIA liste toute une vague de juillet 1952 en Afrique du Nord-Ouest. On est en pleine vague mondiale de 1952. C'est le même été que le célèbre survol de Washington D.C., où l'Air Force et la CIA craignent une panique de masse. La CIA collecte donc systématiquement tous les articles de presse, même de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Pour Dakar, il n'y a pas eu de trace radar, pas d'explication officielle trouvée dans les archives déclassifiées. C'est classé comme "THIS IS UNEVALUATED INFORMATION" - une information brute de presse, non vérifiée par l'armée.
Il n'y a pas eu de suite connue, ni de photo.

Vous pouvez noter qu'on pourrait certainement trouver l'article original de France-Afrique, il faudrait fouiller les archives de la Bibliothèque Nationale du Sénégal / ANOM à Aix-en-Provence, car l'hebdomadaire n'est pas numérisé.
Source : Wikipédia - Une copie du document déclassifié de la CIA : https://www.cufon.org/cufon/cia-52-2.htm

24 NOVEMBRE 1959 – DAKAR - SENEGAL

Cette observation a été analysée et est dont classifiée par le GEIPAN, l'organisme officiel français. Référence : DAKAR (SN.DK) 24.11.1959 - Classé C. (manque d'information)

Ce que dit le dossier
Le 24 novembre 1959 aux alentours de 20h20 un témoin à bord d'un bateau au port de commerce de Dakar (Sénégal) observe le déplacement d'un phénomène lumineux composé de points lumineux et entouré d'un halo. Position : au Sud-Ouest et à 15° de hauteur environ - Comportement : La vitesse du phénomène augmente puis sa trajectoire devient descendante. Le halo s'assombrit de plus en plus et le phénomène disparait. L'observation a duré 5 minutes. - Multi-témoins potentiels : Dans le rapport établi par le témoin, - celui-ci indique 4 bateaux dans des lieux d'observation différents pour le même phénomène sensiblement à la même heure.

Résumé GEIPAN : Observations multiples d'un phénomène lumineux dans le ciel : manque d'information. Un seul témoignage a finalement été recueilli et archivé. Date et heure locale confirmée dans la fiche : 24/11/1959 20h20 - Conclusion du GEIPAN : Le cas a été mis à jour le 22/03/2022 et reste classé C.

En nomenclature GEIPAN :
A = identifié
B = probablement identifié
C = non identifiable par manque d'informations
D = non identifié malgré des infos consistantes

Pour Dakar 1959, la note dit :
Un seul témoignage est recueilli. La description du phénomène pourrait faire penser à un avion dans le lointain vu de face phare allumé. Le GEIPAN classe ce cas en C par manque d'information. Autrement dit, à l'époque le port de commerce de Dakar était encore une base majeure de la Marine française et du trafic vers l'AOF. Un avion en approche de l'aéroport de Dakar-Yoff vu de face, avec phares d'atterrissage, entouré d'un halo d'humidité tropicale, peut donner exactement l'effet "plusieurs points brillants entourés d'un halo" qui accélère puis descend et s'éteint.

Mais comme on n'a pas les registres de trafic aérien de 1959, pas de météo, et que les 3 autres bateaux cités par le témoin n'ont jamais déposé de procès-verbal, on ne peut pas conclure. D'où le C.
Référence : *https://cnes-geipan.fr/fr/node/59537*

9 SEPTEMBRE 1980 - BARIDIAME – KEBEMER - SENEGAL
Le lieu peut maintenant être identifié : Baridiame, dans le département de Kébémer, à environ 30 km de Darou-Mousty et 9 km du virage de Ndoyène. Le récit situe l'événement vers 18 h 40, alors que les habitants se préparaient à la prière du Maghrib. Un phénomène venant du nord aurait survolé d'abord Keur Amadou Moctar, puis Baridiame.

Le Soleil a effectivement publié l'affaire. Une documentation conservée et reproduite dans le UFO Newsclipping Service de MUFON identifie précisément les articles des 18, 19, 20/21 et 30 septembre 1980 du Soleil. Les trois premiers auraient traité l'affaire en première page.

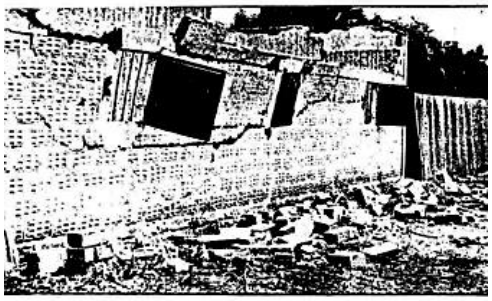






Photo: Damage done to the village of Baridiame, Senegal on September 9, 1980. - d'après copies du Mufon.

Que s'est-il passé ?
Les descriptions recueillies sont assez particulières. Les témoins parlent d'un phénomène ayant une forme approximativement allongée, avec une partie bleuâtre et une lumière rouge intermittente. Une autre description évoque un objet ou une « forme » d'environ 15 m de large sur 30 m de long, entouré d'une sorte de couronne de fumée blanche. D'autres témoins l'ont comparé à un serpent ou à une tige munie d'une tête.

Le passage aurait été extrêmement bref — environ deux minutes — mais aurait produit des effets physiques importants :
- Environ 50 maisons détruites ;
- 12 autres bâtiments endommagés selon l'enquête ultérieure ;
- Des arbres auraient été déracinés ;
- Plusieurs personnes blessées ;
- Sensation de chaleur intense chez certains témoins ;
- Bruit décrit comme assourdissant ou infernal.

La documentation de l'époque fait état de trois blessés à Baridiame et de deux autres personnes blessées dans le village voisin de Keur Amadou Moctar. Une source ufologique ultérieure mentionne également un enfant tué et huit blessés, mais ce chiffre doit être traité avec prudence, car il n'est pas cohérent avec toutes les versions disponibles.

Les autorités sénégalaises ont-elles enquêté ?
C'est probablement l'aspect le plus intéressant du dossier. Selon le compte rendu publié par Le Soleil, des gendarmes se sont rendus sur place avec le sous-préfet de Kébémer — les sources secondaires ne sont pas toujours parfaitement cohérentes sur la fonction exacte de l'autorité accompagnant les gendarmes.

Surtout, une équipe scientifique aurait été mobilisée à partir du 10 septembre, sous la direction du directeur de l'École polytechnique de Thiès.

Trois hypothèses étaient alors envisagées :

1. Un engin volant / une « soucoupe volante » ;
2. Un bang supersonique provoqué par un avion ;
3. Un tourbillon ou une trombe extrêmement violente.

C'est une information très importante : les autorités ne semblent donc pas avoir officiellement conclu à un OVNI. Elles cherchaient plusieurs explications possibles.

L'enquête française de Maurice Thil
Le dossier ne s'est pas arrêté à la presse sénégalaise. Quelques années plus tard, Maurice Thil, avec Luc Chastan, a entrepris des recherches sur l'affaire pour la revue française Lumières dans la Nuit. Le travail de Thil est particulièrement précieux parce qu'il a retrouvé les numéros du Soleil à la Bibliothèque nationale et a pu revenir aux sources journalistiques contemporaines. Le texte de Joël Mesnard

Dès les premiers jours suivant la catastrophe, le préfet de Kébémer envoya aux sinistrés 150 kg de semoule, 460 kg de sorgho et 100 kg de mil. Il précisa aussi aux médias qu'il s'agissait simplement de la foudre, ce qui évidemment fit rire quelques journalistes, tellement l'explication était ridicule !

consacré à cette enquête explique notamment que l'affaire avait été signalée initialement dans Fraternité Matin, journal ivoirien, puis reprise par Le Soleil.

Il faut donc distinguer trois niveaux documentaires :
1. 1980 : sources sénégalaises contemporaines
Le Soleil, photographies, témoignages et enquête locale.
2. Années suivantes : enquête ufologique française
Maurice Thil et Luc Chastan, publiée dans Lumières dans la Nuit.
3. 2023 : redécouverte médiatique

EN RESUME
« 9 septembre 1980 — Baridiame : un phénomène aérien provoque d'importants dégâts dans un village sénégalais »

- Lieu : village de Baridiame, département de Kébémer, région de Louga.
- Heure : environ 18 h 40.
- Phénomène : objet ou phénomène aérien venant du nord, décrit de manière variable comme une forme allongée, blanche ou bleutée, parfois accompagnée d'une lumière rouge et d'une sorte de fumée ou couronne blanche.
- Durée apparente : environ deux minutes.
- Effets rapportés : bruit extrêmement violent, chaleur intense, destructions importantes d'habitations, arbres déracinés et plusieurs blessés.
- Documentation : articles contemporains du quotidien sénégalais Le Soleil des 18, 19, 20/21 et 30 septembre 1980, photographies des dégâts et enquête ultérieure.
- Enquête officielle : gendarmerie et équipe scientifique de l'École polytechnique de Thiès auraient examiné les lieux.
- Hypothèses évoquées : phénomène aérien inconnu, bang supersonique, tourbillon violent.
- Enquête ufologique : Maurice Thil et Luc Chastan, Lumières dans la Nuit.
- Identification : non établie.

Source : - https://senegaldirect.com/histoire-contemporaine-la-destruction-dun-village-par-un-ovni-au-senegal-le-9-septembre-1980/#google_vignette

- PDF de l'article de Joel Ménard dans LDLN numéro 389 de Mars 2008 : https://ignaciodarnaude.es/wp-content/uploads/2025/08/OVNIs-agresivosLDLN.pdf
- *https://projectaquarius.mufon.com/wp-content/uploads/NewsClippings/UFO-Newsclipping-Service/UFO-Newsclipping-Service-1981-06-no-143.pdf*

1998 – 1999 - TIEKENE (KOUMPENTOUM)



SITUATION - LOCALISATION
Tiekene, c'est un petit village au Sénégal situé près de Boussoura à quelques kms de Koumpentoum. Nous sommes déjà sur la région de Tambacounda. La région de Kaffrine commence à quelques kms. Ce village est situé à environ 400 kms au sud-ouest de Dakar. L'observation à lieu à partir de la piste, à environ 500 m de la sortie nord du village de Tiekene, après les dernières habitations. Les observations d'ovni en Afrique noire sont relativement rares, quelques cas seulement sont connus au Sénégal, mais cela s'explique

aisément par le manque de médias locaux, d'instruction, par les faibles revenus de la majorité de la population, par le manque d'information etc… Un cas nous parvient, il est donc important de le répertorier et d'enquêter car il peut être utile pour l'avenir.

Ci-dessus carte de l'ouest Afrique, zone Sénégal et Gambie.

ORIGINE DE L'INFORMATION

Je fais l'objet de diverses interventions dans les médias, dans le cadre des Repas Ufologiques que j'avais créé vers 1997 et qui avaient pris une importante extension à cette époque. En octobre 2008, je reçois un Email dans lequel Monsieur Amadou N'Diaye, qui a appris notre existence par un média, me signale connaître une personne qui est actuellement à Dakar au Sénégal, Monsieur Akhalou Baye qui a été le témoin d'une observation d'un objet similaire à un « soleil ardent » qui s'est posé à terre et qui est reparti une à deux minutes plus tard. Il n'a jamais identifié cet objet, l'observation reste gravée dans sa mémoire, il n'a pas d'explication. C'est pourquoi, mon informateur intrigué par ces faits, s'adresse à des spécialistes dans ce domaine, pour essayer d'en savoir plus et faire connaître cette histoire. À la suite de ce contact, j'ai rencontré Monsieur Amadou N'Diaye afin d'en savoir plus sur cette observation.

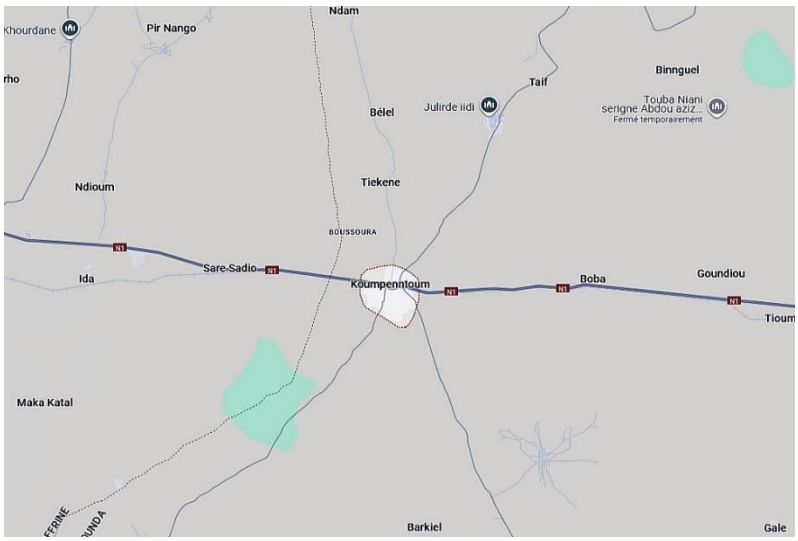


Photo : Carte région de Koumpentoum.

LE TÉMOIN ET L'INFORMATEUR

Mon informateur, Monsieur Amadou N'Diaye (1) est commerçant à Paris, il a été à l'école primaire à Dakar, il est installé en France depuis une vingtaine d'année. Il est cultivé, connait les habitudes des Français et il est parfaitement intégré. Il a la quarantaine aujourd'hui. (2009) Il est toujours en rapport avec le témoin, qui est un ami depuis plus de 20 ans. Il a donc été en mesure de le contacter pour obtenir des précisions, le témoin lui ayant parlé de son observation il y a 4 ou 5 ans à l'occasion d'un voyage dans son pays où il retourne régulièrement, sa famille étant restée à Dakar.

Le témoin Akhalou Baye (1) est quant à lui resté au Sénégal, dès l'âge de 18 ans environ, il a quitté sa région natale des environs de Koumpentoum pour venir à Dakar où il occupe divers petits emplois, actuellement tenant une petite boutique où il fait le commerce de tout ce qui entre dans le domaine de la quincaillerie, électricité… Il a lui aussi aujourd'hui la quarantaine. Il n'a que peu fréquenté le milieu scolaire, voir pas si j'en déduis la description qu'en fait Amadou N'Diaye. Mais au Sénégal, dans les campagnes, peu de personnes fréquentaient à cette l'époque l'école.

Le témoin est fiable, sérieux, compte tenu du déroulement de cette affaire, il n'a pas été influencé par les reportages médiatiques en France, ni par les médias Sénégalais dans lesquels le dossier des OVNI n'est jamais relaté. Ce cas avait plus de chance de rester inconnu que de parvenir à la connaissance de personnes qui suivent ce phénomène.

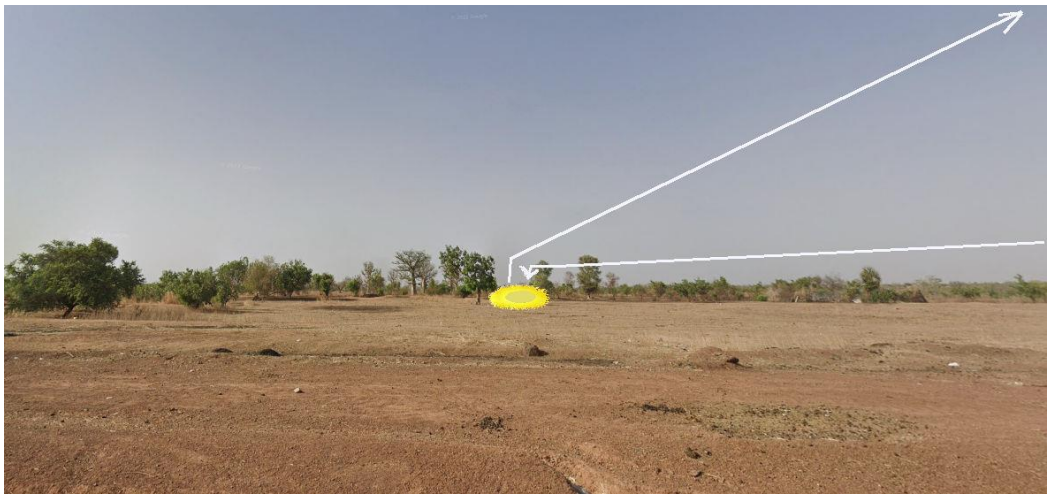
L'ENQUÊTE

Je me suis rendu à Paris ou j'ai rencontré mon informateur après avoir fixé un rdv, mais il s'avérait que les informations qu'il détenait étaient vraiment très peu précises. Une masse comme une sorte de soleil qui arrivait à une vitesse moyenne, qui a semblé s'être posé au sol durant une minute, il pouvait alors voir dans la masse lumineuse une sorte d'objet ovoïde gris, qui est ensuite reparti à une vitesse fulgurante dans la direction approximative d'où il venait. Je lui ai donc remis un questionnaire basique, lui demandant de bien vouloir contacter son ami pour avoir plus de détails. Par chance il maitrise bien internet et donc il été en mesure de converser avec lui par WhatsApp et de lui communiquer par mail le questionnaire.

Environ un mois plus tard, je conviens d'un nouveau RDV, Amadou N'Diaye ayant reçu en retour le questionnaire et il a obtenu de nombreux détails sur l'observation, nous avions ensemble évoqué tout ce qui était utile de relever afin d'archiver et de répertorier ce cas.

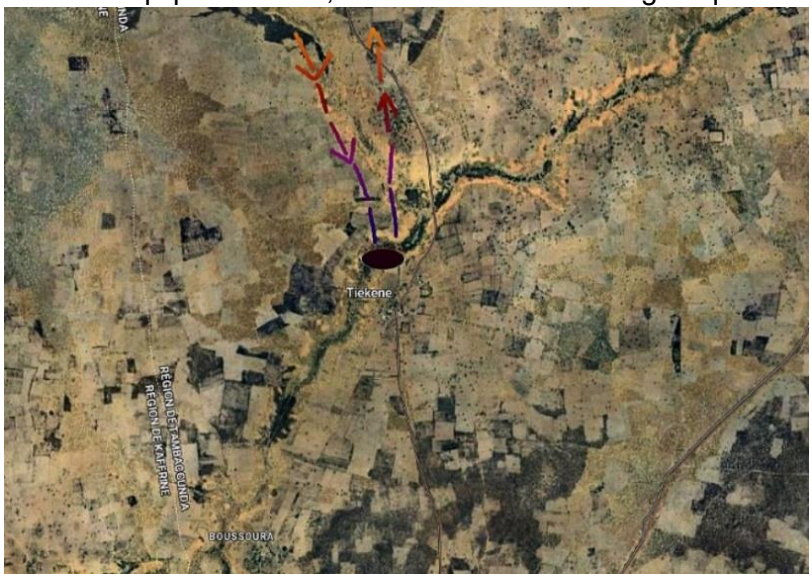
RÉCIT SOMMAIRE

Alors que je m'étais rendu dans ma famille proche de Koumpentoum, je n'ai plus la date exacte, mais c'était certainement en Aout ou Septembre 1998-1999, quittant alors le cercle de ma famille après avoir déjeuner, vers 15 h 00, pour me balader dans les environs. J'ai pris mon vélo et je me suis dirigé après 20 mn de balade dans le chemin en terre, une piste, qui va vers les maisons composant ce qu'on appelle comme lieu-dit : Tiekene. J'avais dépassé les dernières maisons d'environ 500 m lorsque sur ma gauche, venant du Nord-Ouest mon attention est attirée par une grosse boule très lumineuse qui arrive dans ma direction, en perdant de l'altitude et qui se déplace assez lentement, je dirais 5 à 7 secondes pour arriver proche du sol à peut-être 400 mètres de moi.



Reconstitution de la scène de l'observation.

L'objet semble s'arrêter une seconde ou deux et descend de quelques mètres (5 à 8 m, il était bas, proche de la hauteur des arbres) pour probablement se poser, mais avec la forte lumière, je ne peux pas dire s'il était vraiment posé au sol ou s'il reposait sur des pieds. D'autre part quelques arbustes me gênaient un peu, mais je voyais tout de même l'ensemble de cette masse lumineuse qui paraissait solide. Je stoppe mon vélo, je descends et je tiens mon vélo par le guidon, surpris, n'ayant jamais vu un tel phénomène. Beaucoup moins rapide qu'une météorite, il se déplaçait beaucoup plus lentement et « j'ai eu le temps, alors que j'étais encore à rouler lentement à vélo sur la piste, de le voir venir dans ma direction ». Ayant mis le pied à terre, l'objet est comme posé. Il restera dans cette position environ une minute. Mais sans que j'aie vraiment le temps de poser mon vélo à terre, sans aucun bruit, cette lumière – objet, s'élève en une seconde de 20 à 30 m, (plus haut que la position ou il s'est rapidement arrêté lors de son approche). En marquant un arrêt d'un dixième de seconde, après avoir décrit nettement un angle à 90 degrés en repartant instantanément et approximativement dans la direction d'où il était venu à une vitesse fulgurante ! Je dirai en moins d'une seconde. Il disparait alors dans le lointain, très haut, à 80 degrés au maximum, en s'élevant rapidement dans l'espace. C'est donc pratiquement immédiatement qu'il disparaitra tout en ayant pris une altitude beaucoup plus élevée, comme un avion de ligne que l'on regarde presque au-dessus de notre tête. Si on compare cette vitesse de départ fulgurante à celle qu'il avait lorsqu'il est arrivé, on la comparerait à un hélicoptère qui vole au-dessus des arbres et à une vitesse plus rapide



Plan indiquant l'origine de l'objet.

L'objet n'a laissé aucune trainée lors de ses déplacements. Ses manœuvres étaient rapides, à angle droit chaque fois qu'il s'est arrêté et instantanément, en une fraction de seconde il poursuivait son déplacement. Le témoin estime que cette masse lumineuse se déplaçait intelligemment, ses manœuvres consistant à se poser, faire deux

manœuvres à angle droit, puis décoller pour repartir ce qui ne peut pas être le résultat d'un phénomène, l'objet semblait bien comme « piloté ». Bien que le sol soit composé d'une terre très friable en surface, le témoin n'a vu aucune projection de poussière et aucune fumée. L'objet était très lumineux, sa lumière similaire à la couleur de celle du soleil, se projetait en dehors d'un point qui semblait foncé au centre, gris sans reflet, que l'on devinait. La masse totale devait être similaire à un fourgon tôlé, tandis que le point que l'on devinait au centre, qui semblait être alors l'objet, avait une longueur de 4 ou 5 m sur 2 m 50 de haut en son centre. Cette masse plus sombre était de forme ovoïde, un cercle aplati avec deux extrémités arrondies. L'objet avait bien du volume et lors de ses rares manœuvres on pouvait voir qu'il avait une certaine largeur, peut-être 2 m. (4)

Après ce « spectacle » insolite dont le témoin ne comprenais pas l'origine et qui a duré moins d'une minute, il a repris le vélo posé à terre, poursuivant sa petite balade dans la campagne. Le témoin surpris, mais n'ayant pas l'habitude de voir un tel engin, il n'a absolument pas pensé à se rendre sur le lieu présumé de l'atterrissage. Il a seulement été intrigué, « encore un nouvel avion militaire » pensa t'il et il ne parla pas de ce phénomène à sa famille. Il n'en a d'ailleurs que parlé à deux ou trois personnes une fois rentré à Dakar.

Zone de l'atterrissage de l'objet.



Avec Amadou N'Diaye, nous avons retracé le parcourt d'Akhalou Baye à partir de Google et localisé le lieu de l'observation. Il s'était déjà entretenu avec le témoin de cette localisation. Amadou N'Diaye connait aussi cette région pour y être allé une fois avec son ami, mais évidemment, tout ceci étant lointain, il n'aurait pas été en mesure de faire une localisation précise sans un entretien à ce sujet. (3)

Le témoin ne porte pas de Lunette et il a une bonne vue. Il situe l'heure de l'observation vers 15 h 30 – 16 h 00, ces faits étant anciens, il n'a pas de montre, il se replace seulement dans le contexte traditionnel : déjeuner tardivement, échanger avec sa famille…. Ensuite il décide de partir faire une promenade en vélo, pour bouger, rencontrer des connaissances et voir ce qui a changé dans le secteur. Akhalou Baye n'a pas de véhicule automobile et il se déplace en car ou en taxi collectif. À sa connaissance, il n'y a pas eu d'autres témoins de ce phénomène, mais il pense que probablement des personnes ont été témoin au moins du déplacement de l'objet très lumineux dans l'espace car en campagne les gens sont souvent à l'extérieur. Toutefois il n'a pas porté une grande importance à cette observation et il n'a pas chercher à savoir si d'autres personnes en ont été les témoins. Il n'en n'a pas entendu parler dans le village ou dans les environs. Au niveau de la météo, le ciel était clair, bleu et il y avait du soleil. On pouvait donc facilement observer la totalité du phénomène c'est-à-dire son arrivée lors de son apparition, les différentes phases de descente, pose au sol, élévation et enfin sa disparition. Aucun bruit ne provenait de l'objet ou encore d'un tout autre appareil dans le secteur. Il se rappelle que c'était très calme, sans grand vent et en fait le site de l'observation était silencieux. Le témoin n'avait pas de smartphone ou de téléphone portable à l'époque de son observation, il n'en avait pas alors les moyens (1998-1999).

CONCLUSIONS – RÉFLEXIONS

Les faits ont été relevés avec un maximum de détails et suivant les écrits et les déclarations du témoin et de mon informateur. Compte tenu des circonstances relatives à la révélation de cette observation, on

peut écarter la thèse du canular. Le fait qu'il n'y ait qu'un témoin connu, qu'aucune photo ou film n'ait été pris fait que cela fragilise la qualité de l'observation. On notera que ces dernières conditions sont difficiles à obtenir dans un pays ou on vit avec peu d'argent, sans moyens tels appareils photos, caméra, smartphone, voiture … (en se replaçant à l'époque) pour la majorité des Sénégalais, surtout dans les campagnes. Une confrontation avec les phénomènes connus, objets volants aériens connus, objets ou phénomènes célestes ne permet pas dans les conditions actuelles de nos connaissances de donner une explication à cette observation.

Les ufologues privés qui ont tenté de faires diverses recherches sur le phénomène, avançaient pour certains à une époque, que les apparitions avaient fréquemment lieu proche de sites mégalithiques, ou proche de lieu où il y a des perturbations telluriques etc… En faisant des recherches on s'est aperçu qu'il y avait proche du lieu de l'observation, un site mégalithique.

Collaboration avec des organismes gouvernementaux ou officiels : Il n'existe aucun organisme officiel au Sénégal qui récence et analyse les observations d'ovnis. Le concours d'organismes divers dans cette analyse se résume au concours des associations mentionnées dans l'enquête.



En fait ces idées, comme en son temps l'Orthoténie, ne sont pas convaincantes et ne permettent pas d'expliquer quoi que ce soit dans une quelconque origine des OVNI.

Les mégalithes ne sont donc pas rares au Sénégal. On connait ceux de Carnac, en France, ceux de Stonehenge en Grande Bretagne, on pense souvent qu'on ne peut trouver ces « monuments » qu'en France, voir en Europe. Mais contrairement à cette idée, en fait les mégalithes sous différentes formes, sont présents dans beaucoup de pays au monde.

En fait dans cette partie du Sénégal et de la Gambie voisine, il y a plus de 1600 sites mégalithiques dont celui de Tiekene – Boussoura, précisément proche de l'observation. Nous sommes également près de la région du site de Sine Ngayène qui est situé près de Kaolack, sur la Trans gambienne (ou N 4) et proche de la région de Nioro Du Rip, considérée comme le cœur de la zone des mégalithes : plus de 1 000 cercles concentriques avec plus 30 000 pierres érigées !

Photos Zones mégalithes de Sine Ngayène – Tiekene/Boussoura -Sénégal





Il se trouve que j'ai eu l'occasion dans le courant des années 90 d'aller visiter les mégalithes de Sine Ngayène. À partir de la route nationale, la Trans gambienne, à cette époque en très mauvais état, on devait prendre des pistes, parfois pas très praticable en voiture de tourisme, pour aller sur ce site situé à quelques dizaines de kms de la RN. Une expédition qui déboucha sur un village, et un très grand site de mégalithes totalement abandonnés ou mouton et autres animaux broutaient les herbes sèches ! Ces mégalithes ont en fait été mis en place depuis le III ème siècle avant jésus Christ et jusque que vers le XVI ème siècle. Ils sont fréquemment organisés en cercle et ils servaient à l'inhumation de dignitaires,

parfois avec vêtements, poteries, et ornements divers. Certains lieux peuvent aussi avoir servi à des cérémonies en fonctions des diverses croyances locales. On trouve en général les carrières ou été prélevés ces pierres dans un secteur proche des lieux de commémoration ou on trouve ces concentrations de mégalithes. Cette région du Sénégal détient d'ailleurs la plus forte concentration de ces pierres au monde ! La majorité des sites mégalithiques sont protégés par l'Unesco. Certains seulement sont gardés ou font l'objet de panneaux indicateurs, la majorité sont sans véritable protection et sont accessibles à tout le monde.

Tiekene selon certains, attirerait donc les OVNI du fait de ses mégalithes ! Or, dans la région, il y a des milliers de sites mégalithiques, alors pourquoi plus Tiekene qu'un autre ! Cette théorie est loin d'être prouvée en fait. Oublions-la ! Il faut noter que le site mégalithique de Tiekene a fait l'objet d'études précises et voici ce qu'en dit Archéologie Culture du gouvernement Français :
https://archeologie.culture.gouv.fr/monde/fr/tiekene-boussoura



Paysage typique région de Tiekene/Koumpentoum - Sénégal

« La nécropole de Tiekene-Boussoura comprend de très nombreux monuments qualifiés de mégalithiques de par la présence d'au moins une pierre dressée à l'est. Leurs ruines apparaissent dans le paysage sous des formes parfois très différentes : cercles de pierres dressées, cercles pierriers, tumulus pierriers, etc. Neuf de ces monuments, aujourd'hui classés comme monuments historiques au Sénégal, avaient été fouillés par G. Thilmans et C. Descamps dans les années 1970 : ils se distinguent de ceux découverts plus à l'ouest du Sénégal et de la Gambie, par la présence d'inhumations, individuelles ou doubles, parfois sur plusieurs niveaux, comme par l'absence de mobilier associé aux ossements humains ou de céramiques déposées devant la façade orientale du monument. »

Pour les personnes qui seraient intéressées par le mystère des sites mégalithiques, il existe une étude de l'Unesco qui est facilement accessible et qui vous donnera des informations sérieuses sur les fouilles effectuées sur certains sites mégalithiques au Sénégal : à télécharger sur le site de l'Unesco : https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1226.pdf

Comme vous l'aurez compris, ce ne sont pas ces mégalithes qui vont expliquer le phénomène OVNI et sa présence sur terre, mais, ils présentent un intérêt culturel et historique. Si vous avez l'occasion d'aller au Sénégal, ils peuvent être aussi pour vous un thème insolite qui vous orientera sur la visite de plusieurs de ces sites.

Il ne solutionne pas ni la présence des OVNIs sur terre, ni encore moins les faits dont a été témoin Akhalou Baye, en plein cœur de la savane Sénégalaise, là où il n'y a rien de très intéressant à voir ou surveiller. Il est utile de répertorier ce type d'affaire, des détails peuvent aider à cerner entre autres le problème de propulsion de ces appareils. Ils se déplacent lentement, ce qui ne nous choque pas, mais aussi à une vitesse fulgurante comme nous le constatons dans ce présent cas et ce que nous ne savons pas encore faire à ce jour. La couleur et le type de luminosité de cette masse lumineuse peut indiquer à des scientifiques, physiciens et autres spécialistes une direction à prendre et élaborer des hypothèses. Il est donc important de tout noter pour l'avenir et si vous aussi vous avez été témoin d'un objet insolite se posant au sol, se

déplaçant à basse altitude ou encore dans le ciel, prenez contact avec la gendarmerie, le GEIPAN à Toulouse au sein du CNES ou avec des enquêteurs dans les associations qui enquêtent sur le dossier des OVNIs et qui surtout se rendent sur le terrain.

NOTES

1. *Les noms pour des raisons de confidentialité demandées par le témoin, ont été légèrement modifié.*
2. *Rédigé sommairement en février 2009, repris a partir du texte de base en 2024.*
3. *J'ai repris, à partir de Google version de 2024 AIRBUS – CNES avant de publier à nouveau cette enquête, les documents concernant la localisation, que j'avais fait il y a quelques années et qui sont de mauvaise qualité.*

(1) ***En fait, la partie centrale, grise donc plus sombre, était d'une forme similaire aux cas de Valensole, Socorro au Nouveau Mexique et Marrakech. (Et bien d'autres) Toutefois compte tenu de la lumière et de l'éloignement, on ne pouvait pas distinguer sur sa structure des portes, fenêtres, hublots ou tout autres détails qui pourraient apparaitre sur sa structure***.



ANNEES 2000 – SAINT LOUIS - SENEGAL

Saint-Louis, quartier de Guet Ndar, région de Saint-Louis, Sénégal — secteur maritime de la Langue de Barbarie. - Objet lumineux au-dessus de la mer plus exactement lumière observée au-dessus ou au large de l'océan Atlantique. – Récits oraux de pêcheurs

Selon une information sur internet ce cas est issu d'une base de données. Toutefois après nos recherches nous n'avons pas été en mesure de retrouver cette source.

En revanche, le contexte géographique et humain mentionné est parfaitement cohérent : Guet Ndar est historiquement un quartier de pêcheurs situé sur la Langue de Barbarie, entre le fleuve Sénégal et l'océan Atlantique. Les pêcheurs partent régulièrement en mer pour plusieurs jours, ce qui en fait effectivement une population susceptible d'observer fréquemment des phénomènes lumineux à l'horizon ou au-dessus de l'océan.

06 SEPTEMBRE 2002 – M'BOUR - SENEGAL

La fiche la plus détaillée est issue de NUFORC et a été reprise par UFO Hunters. Elle indique :

- Lieu : Mbour, Sénégal, coordonnées approximatives 14°25' N, 17° W ;
- Date : 6 septembre 2002 ;
- Heure : autour de minuit ;
- Direction d'observation : vers l'ouest, au-dessus de l'Atlantique ;
- Durée : environ 1 minute ;

- Forme/catégorie : Light ;
- Témoin : une personne seule, séjournant dans un hôtel ;
- Conditions : ciel clair, très peu de nuages et pratiquement aucune pollution lumineuse.
-

Le témoin affirme qu'il observait ce qu'il pensait initialement être un satellite : un point lumineux se déplaçant lentement et régulièrement du nord vers le sud, presque à la verticale mais légèrement à l'ouest. Après environ 30 secondes, le phénomène aurait brusquement :

- Cessé son déplacement pendant environ une seconde ;
- Effectué des mouvements rapides et erratiques sur une petite zone ;
- Repris sa trajectoire vers le sud-ouest, mais à une vitesse apparemment beaucoup plus élevée ;
- Disparu finalement en raison de l'éloignement.

La seconde fiche : MUFON
Une fiche quasiment identique existe dans la catégorie « Star-like », avec une durée de 45 secondes.
Elle est datée du même jour et porte également sur Mbour, région de Thiès. Elle donne davantage de détails sur la réaction du témoin. Celui-ci explique qu'il avait déjà une certaine expérience de l'observation astronomique : *il se décrit comme astronome amateur occasionnel, ayant passé plusieurs centaines d'heures à observer avec télescope, jumelles ou à l'œil nu.*

Il affirme donc avoir reconnu au départ ce qu'il pensait être un satellite. C'est lorsque le point lumineux s'est arrêté puis a effectué ses mouvements rapides qu'il a considéré que son observation devenait inexplicable.

Une précision importante sur les dates de déclaration
Il y a une particularité documentaire à signaler dans dans cette enquête à propos des deux fiches : La fiche MUFON est indiquée comme rapportée le 6 septembre 2002, alors que la fiche NUFORC précise que le témoignage a finalement été rapporté en 2005 et que le témoin indiquait lui-même que la date de l'incident était approximative. Il serait donc préférable de ne pas présenter « 6 septembre 2002 » comme une date absolument certaine.

Le cas n'est pas remarquable par l'apparence du phénomène : il s'agit simplement d'un point lumineux, sans forme observable. Son intérêt vient plutôt de la variation apparente de trajectoire. Le scénario décrit est :

Déplacement régulier → arrêt d'environ 1 seconde → mouvements rapides dans une petite zone → départ accéléré vers le sud-ouest.

C'est précisément le genre de témoignage qui peut produire une impression de *« manœuvre impossible »,* alors qu'une observation ponctuelle d'un objet très éloigné peut être particulièrement difficile à interpréter.

Il faut notamment envisager :

- Un satellite ;
- Un changement apparent de luminosité d'un satellite ;
- Un satellite entrant dans l'ombre de la Terre ;
- Un phénomène astronomique ;
- Un avion très éloigné ;
- Une erreur d'estimation de distance et de vitesse ;
- Un effet de perspective ;
- Ou un phénomène réellement non identifié.

Le fait que le témoin pensait avant l'anomalie observer un satellite constitue d'ailleurs une information intéressante : il ne semble pas avoir commencé son observation avec l'idée de voir un OVNI.

Peut-on identifier le phénomène ?
Pas avec les informations actuellement disponibles. Je n'ai pas trouvé de données permettant de déterminer avec certitude quel satellite se trouvait au-dessus de Mbour à ce moment précis. Mais c'est

justement un cas qui pourrait être réétudié scientifiquement aujourd'hui, car nous connaissons beaucoup mieux les trajectoires orbitales des satellites. Il faudrait obtenir :

- L'heure exacte, idéalement à quelques minutes près ;
- la position précise du témoin ;
- L'azimut et l'élévation ;
- La direction exacte du déplacement ;
- La durée précise ;
- Éventuellement le nom de l'hôtel ;
- Et les conditions météorologiques.

Avec ces données, on pourrait tenter une reconstitution astronomique et satellitaire.

Mon classement
Je le classerais PAN C — phénomène lumineux non identifié, et non « OVNI disque » ou « engin ». Il est également important de le distinguer des observations sénégalaises beaucoup plus documentées comme Baridiame (1980) : ici, nous n'avons ni dégâts physiques, ni plusieurs témoins connus, ni enquête officielle, ni photographie.

En revanche, le profil du témoin et la description de la trajectoire justifient de conserver ce cas
Source : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/5197889c83c78d384ec2d8c7/UFO%20Sighting%20in%20Mbour%2C%20Thies%20%28Senegal%29%20on%20Friday%2006%20September%202002

25 AVRIL 2003 – DAKAR - SENEGAL
Observation d'OVNI NUFORC 28544
- Date : 25/04/2003 à 04h30 heure locale.
- Signalement : 25/04/2003 à 05h04 heure du Pacifique.
- Durée : 5 minutes.
- Nombre d'observateurs : 5.
- Lieu : Dakar (Sénégal).
- Forme : Lumière.
- Caractéristiques : Objet lumineux, a laissé une traînée et a émis un son

Observation
Incroyable. Un son et une lumière incroyables, aussi puissants que la lumière du soleil.

Note NUFORC : Le témoin n'a fourni aucune information supplémentaire.
Publié par PD le 27/04/2003.
Source : https://nuforc.org/sighting/?id=28544

01 AVRIL2012 – DAKAR - SENEGAL
Disque
T**émoignage**
J'étais sur YouTube en train de regarder une vidéo d'atterrissage d'avions vue du cockpit, intitulée « Atterrissage à l'aéroport de Dakar avec une surprise ». Entre 55 et 58 secondes environ, juste au moment où l'avion atterrissait, j'ai vu un objet apparaître de la droite vers la gauche de l'écran. J'ai rembobiné la vidéo à 56 secondes et je l'ai arrêtée à 58 secondes, juste au-dessus de l'avion qui s'était écrasé au sol. Entre 55 et 58 secondes, c'était un engin en forme de disque avec un dôme sur le dessus. J'ai rembobiné la vidéo une douzaine de fois pour être sûr, et là, incroyable ! Regardez par vous-même ! Cordialement, John Cain, Angleterre.

REPRISE DU SITE DU : MUFON PAR UFO HUNTER
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/51ec5f7183c78d384ec30497/UFO%20Sighting%20in%20Dakar,%20Dakar%20(Senegal)%20on%20Sunday%2001%20April%202012

26 AVRIL 2023 – DAKAR - SENEGAL

Classification Comme une étoile
Durée- 2 heures

Témoignage
« Trois objets ressemblant à des étoiles se déplaçaient dans différentes directions selon un motif précis. À un moment donné, ils laissaient même des traînées lumineuses comme des étoiles filantes. Ils apparaissaient et réapparaissaient avec différents niveaux de luminosité. Ces objets étaient même plus brillants que n'importe quelle étoile du ciel. »

Source : ufo-hunters.com
Coordonnées
Latitude 14,712°
Longitude -17,4572°
Cas inexploitable par manque de données
Source : https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/6472681114b375000dbc7f33/UFO%20Sighting%20in%20Dakar%20Senegal%20%20on%20Wednesday%2026%20April%202023

27 AVRIL 2020 – DAKAR - VOIR LE CAS JUILLET A DECEMBRE 1954 – Il y a une erreur sur la date du cas qui s'est déroulé à DAKAR - SENEGAL
Lundi 27 avril 2020 ERREUR
Classification – Ovale

23 -24 SEPTEMBRE 2020 - DURANT LA LNUIT DU - REGION DE KOALACK
Dans la nuit du 23 au 24 septembre 2020, une coopération scientifique internationale, mobilisant des chercheurs sénégalais, belges et français – de l'IRD, du CNRS, de l'Observatoire de la Côte d'Azur, de l'Université Côte d'Azur, de l'Observatoire de Paris – PSL et de l'Université Paris-Saclay – a permis d'observer pour la première fois une occultation d'étoile par (15094) Polymèle, un astéroïde troyen de Jupiter. Cette campagne d'observation, qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la mission spatiale Lucy de la NASA, marque une nouvelle étape importante pour l'astronomie ouest-africaine.

Extrait *de "Observation in Senegal of an asteroid by stellar occultation*" publié par l'observatoire de Paris.

Cette observation est signalée bien que ce ne soit pas un OVNI car elle est susceptible d'être reprise sous l'appellation d'ovni !

Source : https://observatoiredeparis.psl.eu/IMG/article_PDF/Observation-in-Senegal-of-an_a4391.pdf

24 MAI 2023 DAKAR – NORD DE LA VILLE - SENEGAL
Classification - Comme une étoile
Durée -30 minutes
Témoignage
"Objet ressemblant à une étoile à l'horizon. Se déplaçant verticalement et horizontalement avec différents degrés de luminosité."
Source: ufo-hunters.com
Inexplicable par manque de renseignement
https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/6472361314b375000abc7f33/UFO%20Sighting%20in%20Senegal%20North%20of%20Dakar%20%20on%20Wednesday%2024%20May%202023

27 OCTOBRE 2023 – KOALACH – SENEGAL
Illumination du ciel vendredi dernier : Maram Kairé explique l'origine
By Assane Seye
30 octobre 2023
Une vue aussi effrayante que fascinante, vendredi soir, une vingtaine de minutes après 20h00, le ciel s'illumine au-dessus du Sénégal. La trainée de lumière, paraissant proche et venue de nulle part, progresse dans le firmament. Est-ce un missile ou un avion ?

S'agit-il d'une fusée de pétard ou encore d'un Ovni ? Plusieurs hypothèses ont été lancées par des internautes après le passage de bolide spatial multicolore, à la couleur verte dominante. Le spectacle n'a pas tenu plus d'une fraction de seconde.

Aussi furtif soit-il, l'objet n'est pas passé inaperçu du fait de son extrême brillance et de sa luminosité rivalisant avec celle de la lune. Plusieurs centaines d'internautes rapportent avoir vu cette mystérieuse traînée lumineuse « ressemblant à un météore », sans avoir eu le temps d'immortaliser le moment.

L'Agence sénégalaise d'études spatiales, qui a photographié l'objet grâce aux caméras de surveillance du ciel de Diourbel et Mbour, conclut à la présence d'un météore. Maram Kairé, Directeur général de l'Agence, est d'avis que ce phénomène s'appelle rentrée atmosphérique.

Cela veut dire que quelque chose a quitté l'espace et pénétré la couche atmosphérique à très grande vitesse. C'est ce que l'on appelle les étoiles filantes. Ce sont les morceaux de roche qui rentrent dans notre atmosphère et à des vitesses très élevées.

Cela peut être de l'ordre de 500 à 2000 ou 3000Km/H. Cette vitesse crée un frottement et la chaleur laisse cette trainée blanche. Sa couleur change en fonction de l'objet. Cela peut être vert, jaune ou bleu. Quand il y a une rentrée atmosphérique, la première chose à faire est d'identifier sa source. ; Fin

Il s'agit ici d"'une information brute de la presse Sénégalaise. L'identification n'est pas prouvée, deux hypothèses ont été avancées et on peut s'étonné qu'une vérification n'ai pas été faite !
Source : https://senegal7.com/illumination-du-ciel-vendredi-dernier-maram-kaire-explique-lorigine/

Chapitre XII - 41

39 - SIERRA LEONE

Colonisation Britannique

La Sierra Leone est un pays d'Afrique de l'Ouest situé sur la côte Atlantique. Il est connu pour les plages de sable blanc qui bordent la péninsule de Freetown. La capitale, Freetown, commémore l'histoire de la traite des esclaves du pays avec l'arbre emblématique Cotton Tree et la porte King's Yard Gate. Ces deux endroits furent des lieux de refuge pour les esclaves ayant gagné leur indépendance et rentrés aux XVIIIe et XIXe siècles. L'île de Bunce, située à proximité, était une plateforme importante durant la traite négrière.

La Sierra Leone occupe une place discrète dans l'histoire africaine du phénomène OVNI. Contrairement à l'Afrique du Sud, au Zimbabwe ou à certains pays d'Afrique du Nord, le pays ne possède pas une importante tradition d'enquêtes ufologiques ni une abondante documentation consacrée aux phénomènes aérospatiaux non identifiés. Les archives disponibles sont dispersées et les témoignages demeurent relativement peu nombreux. Cette situation ne permet cependant pas de conclure à l'absence du phénomène : elle traduit avant tout la faiblesse des structures de collecte et d'archivage des observations.

Un cas est particulièrement instructif pour l'histoire des OVNI en Afrique, c'est celui de Kenema le 27 novembre 1963. Il démontre qu'une observation peut être parfaitement authentique, spectaculaire et initialement non identifiée sans pour autant correspondre à un engin mystérieux. Les grandes traînées lumineuses produites par les fusées et leurs étages supérieurs pouvaient être visibles sur de très grandes distances et donner naissance à des descriptions évoquant des objets inconnus. Les archives de Project Blue Book, aujourd'hui conservées aux Archives nationales américaines, permettent de retrouver de nombreux dossiers de cette époque et constituent une source essentielle pour l'étude historique de ces phénomènes.

La période contemporaine offre un dossier d'une nature très différente. Un témoignage publié plusieurs années après les faits rapporte qu'en 2013, dans la région de Kenema, plusieurs personnes auraient

observé durant la nuit une lumière blanche extrêmement brillante semblant se déplacer à grande vitesse, puis rester à proximité du véhicule dans lequel elles circulaient. Le phénomène aurait été observé pendant une durée considérable. Ce récit est toutefois beaucoup moins documenté que celui de 1963 : il ne dispose ni d'une enquête indépendante, ni de photographies authentifiées, ni de témoignages séparés des autres personnes présentes. Il doit donc être considéré comme un témoignage contemporain à vérifier, et non comme un cas inexpliqué établi.

L'histoire du phénomène OVNI en Sierra Leone apparaît ainsi comme une histoire à deux niveaux. D'un côté, nous trouvons quelques témoignages contemporains difficiles à vérifier ; de l'autre, un cas historique parfaitement documenté qui montre finalement une explication conventionnelle. Cette situation impose une approche prudente : le catalogue ne doit pas confondre observation inhabituelle, phénomène aérien non identifié au moment des faits et hypothèse extraterrestre.

La Sierra Leone présente par ailleurs un intérêt particulier en raison de son environnement géographique. Le pays associe une façade maritime, des zones forestières, des reliefs et une importante couverture nuageuse à certaines périodes de l'année. Les recherches doivent donc prendre en compte un large éventail de phénomènes susceptibles d'être mal interprétés : météores et bolides, satellites, rentrées atmosphériques, aéronefs, phénomènes météorologiques lumineux ou encore lancements spatiaux observables à grande distance.

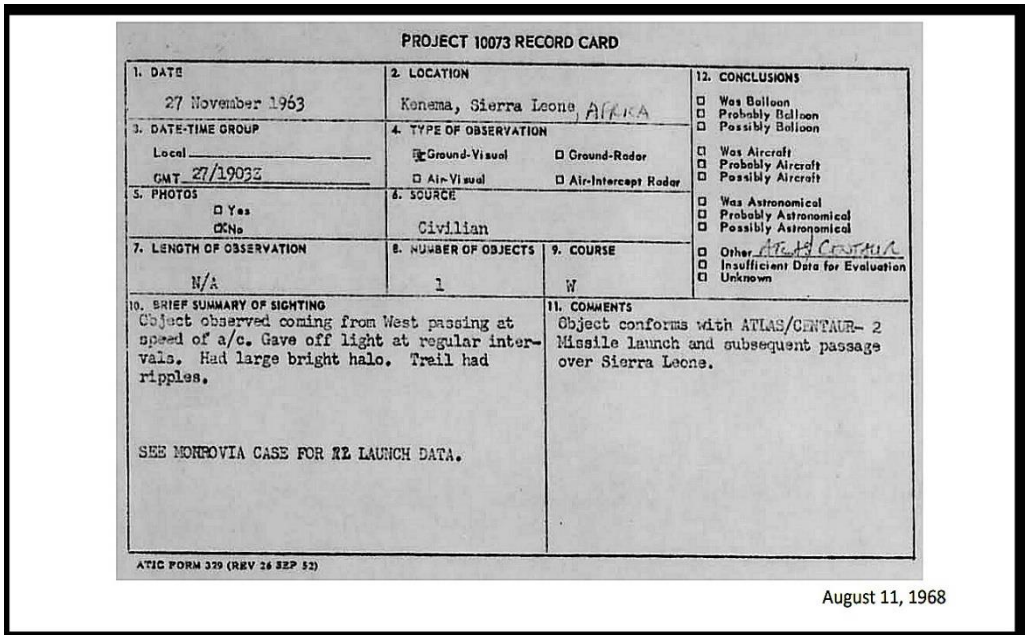
Il convient enfin de souligner que la faiblesse du catalogue sierra-léonais constitue elle-même un résultat de recherche. Les archives américaines montrent que des observations africaines pouvaient être enregistrées dans les circuits internationaux de renseignement ou d'étude des OVNI, mais cela ne signifie pas que tous les témoignages aient été conservés. Les archives coloniales britanniques, la presse de Freetown, les documents aéronautiques et militaires ainsi que les témoignages recueillis localement pourraient encore permettre de retrouver des observations aujourd'hui oubliées.

La Sierra Leone apparaît donc moins comme une terre de « vagues d'OVNI » que comme un territoire où la documentation reste à construire. Le cas de Kenema de 1963 constitue le point de départ historique le mieux établi ; le témoignage de 2013 représente, quant à lui, une piste contemporaine qui mériterait une véritable enquête. Entre ces deux dates, le silence relatif des archives doit être considéré avec prudence : il peut refléter aussi bien une faible fréquence des signalements qu'un déficit de collecte, de conservation et de recherche.

27 NOVEMBRE 1963 — KENEMA – SIERRA LEONE

Un phénomène lumineux officiellement archivé

Une fiche du programme américain Project 10073 concerne une observation effectuée à Kenema, le 27 novembre 1963 à 19 h 03 GMT. Le témoin est indiqué comme civil, l'observation est visuelle depuis le sol et concerne un seul objet se déplaçant vers l'ouest.



PROJECT 10073 RECORD CARD

1. DATE: 27 November 1963	2. LOCATION: Kenema, Sierra Leone AFRICA	12. CONCLUSIONS: ☐ Was Balloon ☐ Probably Balloon ☐ Possibly Balloon
3. DATE-TIME GROUP: Local ____ GMT 27/1903Z	4. TYPE OF OBSERVATION: ☒ Ground-Visual ☐ Ground-Radar ☐ Air-Visual ☐ Air-Intercept Radar	☐ Was Aircraft ☐ Probably Aircraft ☐ Possibly Aircraft
5. PHOTOS: ☐ Yes ☒ No	6. SOURCE: Civilian	☐ Was Astronomical ☐ Probably Astronomical ☐ Possibly Astronomical
7. LENGTH OF OBSERVATION: N/A	8. NUMBER OF OBJECTS: 1	9. COURSE: W ☐ Other ATLAS CENTAUR ☐ Insufficient Data for Evaluation ☐ Unknown
10. BRIEF SUMMARY OF SIGHTING: Object observed coming from West passing at speed of a/c. Gave off light at regular intervals. Had large bright halo. Trail had ripples. SEE MONROVIA CASE FOR XZ LAUNCH DATA.		11. COMMENTS: Object conforms with ATLAS/CENTAUR- 2 Missile launch and subsequent passage over Sierra Leone.

ATIC FORM 329 (REV 26 SEP 52)

August 11, 1968

- La description est assez précise :
- Objet venant de l'ouest ;
- Vitesse comparable à celle d'un avion ;
- Émission de lumière à intervalles réguliers ;

- Large halo lumineux ;
- Traînée présentant des ondulations.

Photo : Extrait fiche de l'observation

Mais surtout, la fiche donne une conclusion extrêmement intéressante : le phénomène est considéré comme correspondant au passage au-dessus de la Sierra Leone du lancement d'une fusée Atlas/Centaur-2.

Le dossier original de l'US Air Force est désormais accessible. Il confirme qu'une observation signalée depuis Kenema avait bien été transmise aux autorités américaines. Le document précise que le phénomène correspondait au lancement, depuis Cape Canaveral, d'une fusée Atlas/Centaur-2 destinée à mettre un satellite en orbite. Le lancement avait eu lieu à 19 h 03 UTC. Le même phénomène avait également été observé au-dessus de Monrovia, au Liberia**.**
Le dossier de l'US AIR FORCE est disponible à cette adresse :
https://files.bluebookfiles.org/pdfs/1963.11%20-%209737436%20-%20Kenema%20Sierra%20Leone%20AFRICA.pdf

Classement : D — phénomène identifié
Ce n'est donc pas un OVNI inexpliqué, mais c'est un excellent cas historique parce que nous possédons une fiche d'archive américaine contemporaine de l'événement, avec description et conclusion. C'est exactement le type de document qui permet de montrer comment certains « OVNI » africains ont finalement été identifiés comme des phénomènes spatiaux.
Source : https://satobs.org/seesat_ref/misc/Space_clouds-Strange_Spinoff_of_the_Space_Age.pdf

2013 – NORD - EST – REGION KENEMA – SIERRA LEONE
En 2013, je travaillais pour une association caritative pour enfants. Mon travail impliquait de nombreux déplacements en Afrique. À l'époque, je collaborais principalement avec des ingénieurs locaux pour superviser des projets d'écoles et d'adduction d'eau dans des villages ruraux isolés.

J'étais en mission en Sierra Leone, pour travailler dans des villages de l'extrême nord-est du pays. Nous avions travaillé dur toute la journée et rentrions à notre Guest house à Kenema, la seule ville importante de la région. Il était environ 22 heures. Il faisait nuit noire. Nous roulions depuis des heures sur une piste cahoteuse, entourée de forêt et, de temps à autre, de minuscules villages.

J'étais assis à l'avant de notre Range Rover. À côté de moi se trouvait notre chauffeur et à l'arrière, trois ingénieurs sierra-léonais, dont un ami, Koker. La journée avait été longue, nous étions tous épuisés et le trajet vers le sud, jusqu'à Kenema, était encore long. J'écoutais mon iPod. Mon téléphone était déchargé, ayant passé la journée sur le terrain.

Nous roulions depuis deux heures quand j'ai entendu les gars à l'arrière paniquer et montrer du doigt par la fenêtre. Je les ai entendus crier quelque chose à propos d'Al-Shabaab (le groupe terroriste somalien). J'ai enlevé mes écouteurs et leur ai demandé ce qui se passait. Ils m'ont dit qu'Al-Shabaab nous suivait et qu'on allait se faire bombarder. Un sourcil levé, j'ai regardé par la fenêtre et, effectivement, il semblait y avoir une étoile brillante qui suivait le côté droit de la voiture, à une quinzaine de mètres au-dessus de nous.

C'était un peu bizarre, oui, mais je doutais fortement que ce soit Al-Shabaab. La Sierra Leone (à l'extrême ouest de l'Afrique) est à des milliers de kilomètres de la Somalie (qui se trouve à l'extrême est). Géographiquement, ça n'avait aucun sens. J'étais aussi presque certain qu'ils ne feraient pas tout ce chemin juste pour détruire un véhicule d'une association. J'ai haussé les épaules, j'ai pensé que c'était un drone et j'ai remis mes écouteurs.

Mais les gars à l'arrière n'arrêtaient pas de paniquer. Et maintenant, notre chauffeur s'y est mis lui aussi. Tout le monde, sauf moi, était persuadé qu'on allait se faire exploser. J'ai discuté un moment avec eux pour essayer de les calmer, mais j'étais épuisé, alors j'ai mis mes écouteurs et j'ai continué à écouter ma musique.

Une heure plus tard environ, nous avons enfin rejoint la route principale goudronnée qui menait au sud vers la ville de Kenema, où se trouvait notre maison d'hôtes. Il nous restait peut-être encore une heure de route, mais le chauffeur, pris de panique, m'a demandé si on pouvait *« essayer de semer ce truc ».* J'ai accepté, en partie par curiosité de voir ce que ferait ce « drone », mais aussi parce que j'en avais assez de tous ces drames.

Alors il a accéléré. On a dû atteindre les 190 km/h pour essayer de semer la chose. Et, en fait, après une quinzaine de kilomètres, on y est arrivés. En regardant dans la direction d'où l'on venait, elle n'avait pas bougé d'un pouce de l'endroit où on l'avait laissée.

« Tu vois, je te l'avais dit, c'était un drone ! » dis-je, soulagé. On s'arrêta. Tout le monde criait de joie (moi aussi, à ce moment-là) et tapait dans le dos de notre chauffeur, tellement il était courageux. Ce type avait même semé des rebelles pendant la guerre de Sierra Leone dans les années 90. Un vrai dur à cuir, à tous points de vue. Koker le félicita et un autre lui dit qu'il était *« le grand maître des bombes »,* un compliment de taille en krio sierra-léonais.

Nous regardons tous encore le ciel, et à notre grande horreur, cette chose vole, en une milliseconde, en ligne droite horizontale, jusqu'à se retrouver directement au-dessus de notre voiture.

Il a volé si vite qu'on l'a à peine vu bouger. Il est maintenant un peu plus bas dans le ciel, peut-être à 9 mètres au-dessus de nous cette fois-ci. C'était un objet brillant et lumineux, d'environ 6 mètres de large (estimation très approximative), et totalement silencieux. Il brillait comme une étoile blanche.

Nous hurlons tous (moi y compris) et nous nous précipitons dans la voiture (c'est ça ou courir dans la forêt sombre qui borde la route).

Le chauffeur appuie à fond sur l'accélérateur et ce foutu truc continue de nous poursuivre. Je hurle en parlant d'OVNIs, persuadé qu'on va être enlevés… et tous les autres hurlent en parlant de terroristes somaliens. On est tous en pleine crise de panique.

Il nous a suivis pendant environ une heure, jusqu'à ce que nous arrivions enfin à Kenema. Cette chose est restée là, en suspension, à la périphérie de la ville, comme si elle nous observait. Nous sommes arrivés à la Guest house. Aucun de nous n'a pu dormir et nous avons passé la nuit à scruter les alentours à travers les rideaux. Il est resté là, en suspension à la périphérie de la ville, jusqu'à environ 4 heures du matin, puis il a disparu.

De retour à Freetown, la capitale, le lendemain, mon premier réflexe a été de taper *« OVNI Sierra Leone »* dans Google. Mais je n'ai rien trouvé. J'ai passé un temps fou à chercher, en vain.

J'en ai parlé à quelques amis à mon retour à New York, mais ils se sont surtout moqués de moi, du genre *« haha, qu'est-ce que tu as fumé ? ».* Alors j'ai essayé de ne plus y penser et de reprendre le cours de ma vie, en essayant de me convaincre que mon esprit exagérait et que c'était peut-être un drone ou quelque chose comme ça.

Quelques années plus tard, j'ai déménagé à Denver. Pendant ma recherche d'un logement, j'ai passé quelques jours dans un Airbnb. Un des autres voyageurs était un ancien militaire expert en drones. Un matin, au petit-déjeuner, je lui ai décrit ce que j'avais vu, et il m'a affirmé qu'il était impossible que ce soit un drone. Surtout vu sa taille, sa vitesse et son silence. De plus, pourquoi un drone de surveillance émettrait-il une lumière aussi vive ? Cela m'a poussé à contacter Koker, le type qui avait été dans la voiture avec moi pour la première fois depuis des années. Il a confirmé que nous n'avions rien rêvé. J'ai également trouvé un site web international sur les OVNI qui racontait l'histoire d'un guetteur de la marine britannique, qui avait vu exactement la même chose au large des côtes de la Sierra Leone. J'ai essayé de retrouver le lien pour le poster ici, mais je crois que le site a été fermé depuis.

Ce souvenir me hante encore, mais honnêtement, je crois sincèrement que quoi qu'il en soit, ils ne nous voulaient aucun mal. S'ils avaient voulu nous anéantir ou nous téléporter, ils auraient pu le faire très facilement. Nous étions en plein désert, personne ne nous aurait vus, et encore moins signalés. Bref, je

voulais simplement partager cette histoire avec des personnes ouvertes d'esprit et qui s'y connaissent un peu.

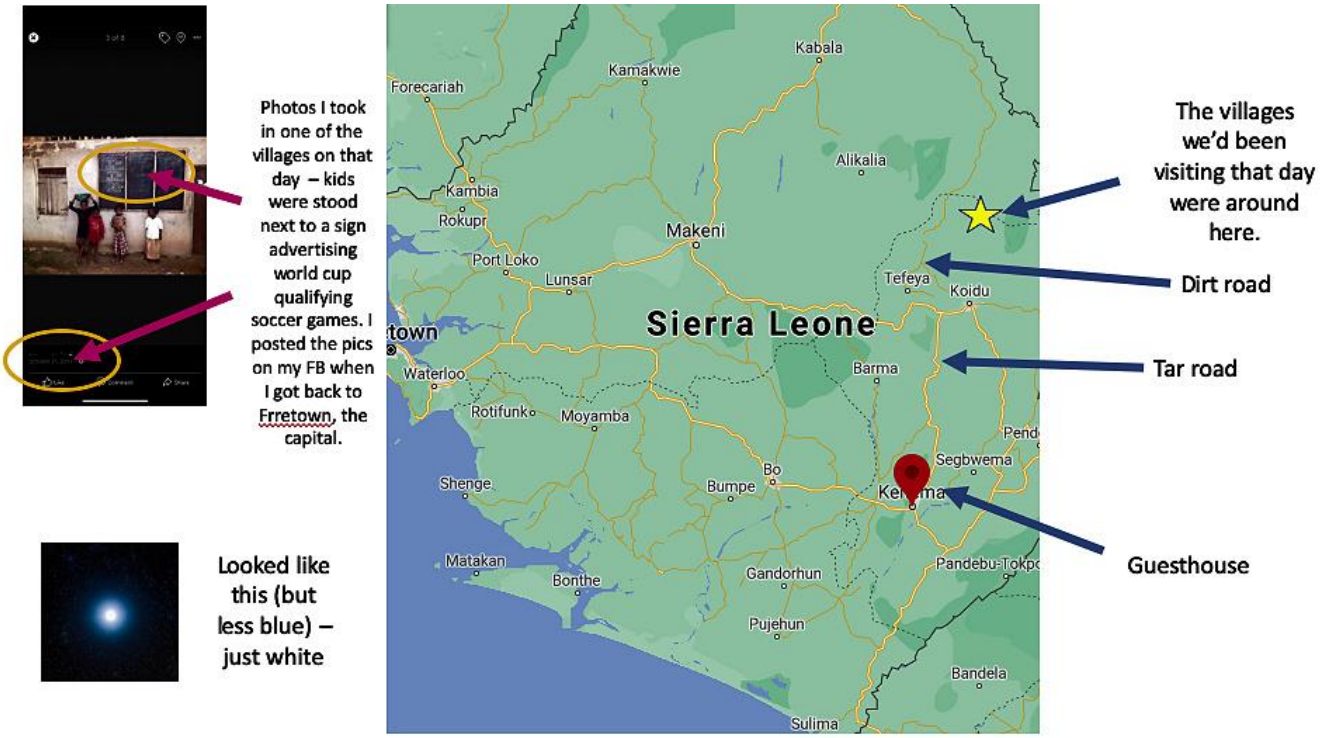


Photo : Carte établie par le témoin situant les lieux de l'observation.

ÉDIT : J'ai ajouté une carte et des informations complémentaires pour répondre à vos questions. J'ai également pris quelques photos de mon séjour en Sierra Leone pour prouver que j'y étais. Je n'ai gardé aucune séquelle physique, à part peut-être un léger syndrome de stress post-traumatique.

Note : Nous étions sur le terrain depuis plus de 12 heures pour documenter les projets de notre ONG (c'était notre travail). Dans la plupart des villages, il n'y a pas d'électricité, à l'exception de quelques générateurs pour les urgences (et pour regarder les matchs de foot). Après cette longue journée, mon portable était déchargé. Mes collègues n'avaient que des téléphones basiques, sans appareil photo. Pas d'iPhone. C'était l'Afrique en 2013. L'idée même de prendre une photo ne m'a pas effleuré l'esprit ; nous étions terrifiés. Quand nous avons aperçu la lumière, j'étais persuadé que c'était un drone. J'étais aussi épuisé après plus de 12 heures passées sous une chaleur de 38 °C dans les villages. J'étais à bout de forces, c'est pourquoi j'ai à peine réagi sur le coup. J'ai travaillé dans des zones de guerre et je suis généralement assez résistant aux situations extrêmes. J'ai essayé de prendre une photo avec mon vieux téléphone à clapet en rentrant à la Guest house, mais impossible de capter l'image, la distance étant trop grande.

AVIS

Le témoignage a été ici transcrit en 2020 soit environ 7 ans plus tard. La mémoire à donc certainement légèrement transformé l'observation et ses détails. Il manque la date précise, la position exacte de l'objet et de nombreuses informations car il n'a pas fait l'objet d'une enquête faite par un spécialiste. Toutefois avec mon expérience d'enquêteur, des dizaines d'enquêtes dès 1966, j'ai eu à faire à des cas similaires. En voiture, dans la vallée d'un fleuve en Seine et Marne, un conducteur) a pensé être poursuivi sur 20 kms, par un ovni, le soir vers 23 h 00. Il décrivait l'objet proche de sa voiture, puis plus éloigné dans l'espace, puis l'objet qui le suivait à différente vitesse etc… en fait, quelques jours plus tard j'ai refait la route avec le témoin et à a reconnu qu'il avait été trompé car il ne s'agissait que de Vénus ! Je ne dis pas qu'il s'agit de cette planète dans ce cas, nous n'avons pas suffisamment d'information, on ne peut pas le prouver, mais c'est une explication possible.

Source du témoignage et de l'image :

https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/ixhvoc/my_ufo_experience_in_africa/

https://imgur.com/a/Ju0aFVI

22 MARS 2026 – SIERRA LEONE
US UFO CENTER REPORT signale que le « Projet de divulgation » du Centre américain des OVNI (décision de Donald Trump de rendre publique les archives sur les OVNI) a débuté le 22 mars 2026 afin de diffuser les cas paranormaux soumis sur notre page de signalement des OVNI et des rencontres extraterrestres en Sierra Leone depuis plus de trois ans…

À ce jour, (2026) le site du Ministère de la Guerre US, PURSE, n'a publié aucun document concernant le Sierra Leone.
Source : https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/sierra-leone-ufo-sightings.html

Chapitre XII – 42

40 – SOMALIE FEDERALE (Hors Djibouti)

Français (secteur Djibouti) Englais et Italien devenu l'actuelle Somalie

DEBUT DES ANNEE 1950 FIIQ (GALBEED) SOMALIE
Je me souviens que ma grand-mère maternelle racontait qu'elle et ses amies avaient aperçu, tôt le matin, des êtres de petite taille près de broussailles. Ils ont disparu quelques heures plus tard, après qu'elles aient couru appeler le village. Seules trois d'entre elles sont encore en vie et toutes racontent la même histoire. Cela s'est passé à Fiiq (Galbeed), alors qu'elles gardaient des moutons au début des années 1950. Il existe des milliers de témoignages, certains possédant même des preuves cachées d'observations d'extraterrestres. Je me demande si certains d'entre vous en ont entendu parler. Une observation célèbre, évoquant des êtres similaires, a eu lieu au Brésil. (Varginha)

Détails sur la source :
Nature du récit : Il s'agit de la transmission d'un récit familial. Un membre de la communauté a partagé l'histoire vécue par sa grand-mère maternelle.

Le témoignage : Au début des années 1950, alors qu'elle gardait des moutons avec ses amies dans la région de Fiiq (Galbeed / Ogaden), elles ont observé au petit matin de "petites personnes" (êtres humanoïdes de petite taille) immobiles près de zones de broussailles. Prises de peur, elles ont couru chercher de l'aide au village, mais à leur retour quelques heures plus tard, les créatures avaient disparu.

Ce type de récit s'apparente aux vagues d'observations d'humanoïdes ou de "rencontres rapprochées" du début des années 1950 que l'on retrouve dans le folklore ufologique mondial (comme l'incident de Varginha au Brésil ou d'autres récits ruraux isolés), mais sa source première pour la Somalie reste issue des récits mémoriels de la tradition orale locale.

Aucune preuve pour ce récit, que l'on ne pourra jamais vérifier du fait de l'éloignement, mais qu'on ne peut pas rejeter.
https://www.somalispot.com/threads/any-ufo-sightings-in-somalia-weyn.153589/

15 MAI 1980 – YUBA OU JUBBA VOIRE JUBA – SOMALIE FEDERALE
Sur le plan politique, cette zone forme l'État autonome du Jubaland (créé au sein de la Somalie fédérale)
YUBA VILLAGE — 15 MAI 1980 (JUBBA°) SUD SOMALIE FEDERALE
Une formation de lumières rouges et dorées près de la mer Rouge
Référence documentaire
Numéro NUFORC : 35295.
Date de l'observation : 15 mai 1980, à 18 heures, heure locale.
Lieu indiqué : Yuba Village, Somalie.
Durée déclarée : environ 20 minutes.
Nombre de témoins déclaré : quatre.
Nature du phénomène : formation lumineuse.
Date de publication du signalement : 2 mars 2004.

Le récit du témoin
Selon le témoignage publié par le NUFORC, quatre personnes auraient observé une formation de lumières rouges et dorées apparaissant derrière une chaîne de montagnes, dans une région décrite comme proche de la zone où se rencontrent la mer Rouge et l'océan Indien.

D'après le récit, les lumières auraient ralenti lorsqu'elles ont atteint le centre de la chaîne montagneuse, puis effectué un mouvement dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pendant une vingtaine de minutes.

Elles auraient ensuite pris de l'altitude en suivant une trajectoire que le témoin compare à celle d'un serpent doté d'une longue queue.

Le témoin explique également que ses compagnons étaient effrayés. Selon lui, ils pensaient que toucher un objet métallique pouvait les protéger contre le phénomène.
Il rapporte cette réaction comme une croyance présente dans son entourage.

Analyse critique
Ce cas présente plusieurs éléments intéressants pour un catalogue historique : Plusieurs témoins auraient observé le phénomène ensemble. La durée annoncée est relativement longue. Le récit décrit une évolution de la formation lumineuse, et pas seulement une apparition ponctuelle. Une réaction de peur est rapportée.

Toutefois, plusieurs informations essentielles manquent.
Le document ne fournit pas de mesures fiables de la distance, de l'altitude, de la vitesse ou de la taille apparente des lumières. Il ne contient pas non plus de photographie ou de vidéo permettant une analyse indépendante. Le lieu indiqué mérite également une vérification géographique : la formulation du témoin concernant la mer Rouge et l'océan Indien est imprécise. Il faudrait déterminer la localisation exacte de Yuba Village et vérifier si elle correspond bien au secteur décrit. Enfin, même si quatre personnes étaient présentes, le document ne permet pas de savoir si leurs témoignages ont été recueillis séparément.

Quelles explications envisager ?
Plusieurs possibilités devraient être examinées, sans en privilégier une en l'absence de données suffisantes :

- Un phénomène astronomique ou atmosphérique ;
- Des lumières d'origine humaine ;
- Un phénomène aéronautique ;
- Plusieurs sources lumineuses dont les mouvements apparents auraient été mal évalués.

Aucune de ces hypothèses n'est établie par la fiche.

Conclusion provisoire : phénomène lumineux non identifié, rapporté par quatre témoins, sans preuve matérielle disponible dans le dossier consulté.
https://nuforc.org/sighting/?id=35295

DECEMBRE 1995 – REGION ORIENTALE DU SOMALILAND (ancienne Somalie) SOMALIE
Le président de l'époque, Mohamed Egal, rapporte une série d'**explosions supersoniques mystérieuses**.

La source principale et officielle de cette information provient de documents déclassifiés de la CIA (Central Intelligence Agency), archivés au sein de leur salle de lecture électronique https://www.cia.gov/readingroom/docs/DOC_0000098714.pdf

Le rapport d'origine est intitulé : "SOMALILAND PRESIDENT EGAL SPEAKS ON MYSTERIOUS BOMB BLAST".

Analyse détaillée du document et de l'incident de décembre 1995

Le document déclassifié détaille un appel à l'aide urgent et officiel émis par le président du Somaliland de l'époque, Mohamed Ibrahim Egal. L'analyse de cet incident met en lumière des éléments factuels précis :

Paramètre de l'incident	Détails consignés par la commission d'enquête
Le Phénomène	Des témoins dans une région reculée de l'est du Somaliland rapportent avoir vu des objets se déplaçant à des vitesses supersoniques, immédiatement suivis d'une gigantesque explosion, sans aucun bruit d'approche préalable.
L'Impact sur la faune	Environ deux semaines après l'explosion, la commission d'enquête dépêchée sur place constate que la majorité du bétail est entrée dans un « état de démence » ou de panique collective incontrôlée (stampeding).
L'Impact sur la population	Les résidents locaux vivant à proximité immédiate de la déflagration présentent des symptômes physiques inexpliqués : de graves éruptions cutanées, des cloques (boils), des maux d'estomac et, de manière spectaculaire, une perte de leur couche externe de peau (shedding skin).
La Composition de la commission	Preuve du sérieux de l'alerte, la commission mandatée par le président Egal comprenait quatre hommes : deux médecins civils, un médecin militaire vétéran et un ministre du gouvernement.

L'Analyse géopolitique : Pourquoi l'hypothèse militaire a primé
Bien que la nature des objets supersoniques et les radiations/effets chimiques induits ressemblent à certains cas d'école de la littérature ufologique (PAN), le président Egal et ses services ont immédiatement écarté la piste extraterrestre ou l'idée d'un "UFO".

L'analyse de l'époque s'est portée sur l'hypothèse de tests de missiles clandestins pour deux raisons stratégiques

La violation de l'espace aérien : Le gouvernement suspectait qu'une puissance étrangère ou une faction lourdement armée ait procédé à un essai de missile balistique ou tactique, délibéré ou accidentel, dans cette zone désertique non surveillée

L'isolement diplomatique : Le président a envoyé des rapports et des demandes d'assistance officielles aux ambassades des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, ainsi qu'à de grands médias comme la BBC et Reuters. Le Somaliland cherchait à cette période une reconnaissance internationale ; la détection de débris technologiques ou de retombées chimiques d'un missile étranger constituait un enjeu de souveraineté majeur. Ces correspondances sont restées sans réponse officielle immédiate à l'époque.

01 JUIN 2004 – MOGADISCIO- BANAADIR – SOMALIE (date estimée)
Observation d'OVNI NUFORC 190277
Date d'apparition : 1er juin 2004 à 15h00 heure locale (date approximative)
Signalé le : 12 juin 2025 à 10h03 heure du Pacifique
Durée : 1 minute (peut-être moins)
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Mogadiscio, Banaadir, Somalie
Détails du lieu : Zone urbaine de Xamar jadid
Forme : Cercle
Couleur : Argent métallisé
Taille estimée : Au moins 50 pieds carrés
Vue depuis : Terre
Direction par rapport à l'observateur : Je ne me souviens plus exactement, juste devant moi et légèrement au-dessus, à 45 degrés
Angle d'élévation : 45°
Orientation : Apparition soudaine, car je regardais vers le bas
Distance minimale : L'objet semblait à la fois proche et lointain
Vitesse estimée : Constante
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, aura ou brume autour de l'objet, possible enlèvement,

disparition, personne seule, jeune, apparition soudaine, impossible à expliquer ou à décrire. Plus aucun souvenir.

Remarque : J'ai utilisé chatgpt pour m'aider à reconstituer ce récit.

Observation d'OVNI et rapport de disparition.
Âge au moment des faits : Environ 6 à 8 ans.
Lieu : Somalie.
Année estimée : 2003-2004.
Heure : Journée.
Conditions météorologiques : Ensoleillé, partiellement nuageux.

Déroulement des événements :
Je jouais dehors, je courais partout. Je me suis assis pour lacer mes chaussures. Penché, j'ai entendu un bruit inhabituel qui a attiré mon attention. J'ai levé les yeux et j'ai vu un objet dans le ciel. Bien que je ne puisse pas décrire précisément sa forme ni sa taille, il était assurément étrange et déplacé.

Soudain, je me suis senti tiré vers le haut par une force invisible et inexplicable. Ce n'était pas une force physique comme celle des mains ou du vent, mais une force puissante et inexplicable qui me poussait vers l'objet.

Durant cette expérience, ma perception a radicalement changé. J'ai eu l'impression que le monde effectuait un effet de « dolly zoom », un zoom avant et arrière simultané. À ce moment-là, mon point de vue était complètement différent : je voyais tout à la fois — les nuages, ma maison, un bateau, le sol — de toutes les directions simultanément. C'était comme si j'étais partout en même temps, dans un état de conscience élargi. Cette sensation était comparable à celle d'un élastique tendu puis qui reprend brusquement sa forme initiale.

Après cela, ma mémoire s'interrompt brutalement. Je ne me souviens de rien : ni de ce qui s'est passé ensuite, ni de la façon dont je suis redescendu, ni du temps qui a passé. Mon souvenir suivant est postérieur et n'a aucun lien avec cet événement.

Notes complémentaires :
• J'étais seul pendant l'événement, si je me souviens bien.
• L'expérience était très réelle, pas comme un rêve ou une illusion.
Je me souviens parfaitement de cet événement depuis plus de 20 ans.
La sensation d'être étiré puis ramené à sa position initiale m'a profondément marqué, d'une manière inexplicable.
Publié le 21 juin 2025 - *https://nuforc.org/sighting/?id=190277*

21 MARS 2007 - BUULO-BURDE – SOMALIE (date approximative)
L'INCIDENT DE BUULO-BURDE
Mars 2007 : un mystérieux appareil tombé du ciel

1. Présentation de l'affaire
En mars 2007, une information publiée par Shabelle Media Network, un média somalien, rapporte la découverte d'un mystérieux appareil dans une zone rurale située au nord de Buulo-Burde, une ville de la région du Hiiraan, dans le centre de la Somalie.

L'article, attribué au journaliste Mohamed Amiin et daté de Mogadiscio du 26 mars 2007, est repris le lendemain, 27 mars, par le site anglophone Empire of the Odd. Son titre est explicite : « A mysterious aerial device falls in Somalia » — « Un mystérieux appareil aérien tombe en Somalie ».

Selon ce compte rendu, des habitants auraient observé un objet volant avant d'entendre un bruit violent évoquant un impact. L'objet aurait ensuite été découvert à une quarantaine de kilomètres au nord de Buulo-Burde. Les descriptions recueillies auprès des villageois lui attribuaient plusieurs caractéristiques inhabituelles : il aurait brillé pendant la journée, produit des lumières clignotantes durant la nuit et émis des sons interprétés comme un langage incompréhensible. L'histoire comportait également un élément

spectaculaire : un chameau qui aurait été tué lors de la chute. Il convient cependant de souligner que ces informations sont rapportées par un article de presse et ne constituent pas, à elles seules, des faits matériellement vérifiés.

2. Les faits rapportés par la presse

Le compte rendu conservé par Empire of the Odd permet de reconstituer les principaux éléments de l'histoire.

- Lieu : secteur rural situé à environ 40 kilomètres au nord de Buulo-Burde, selon l'article original repris en anglais.
- Date : l'article est daté du 26 mars 2007. Les villageois auraient indiqué que la chute s'était produite cinq jours auparavant, ce qui placerait approximativement l'événement autour du 21 mars 2007.
- Circonstances : un habitant nommé Ilyas Ali aurait expliqué qu'un grand appareil avait survolé les personnes présentes avant qu'un bruit puissant ne se fasse entendre.
- Aspect diurne : l'objet aurait scintillé sous la lumière du jour.
- Aspect nocturne : il aurait présenté des lumières et émis des sons étranges.
- Conséquence alléguée : un chameau aurait été tué à proximité de l'endroit où l'appareil serait tombé.

L'article indique également que l'objet occupait une superficie de l'ordre de cent mètres carrés. Cette formulation demeure ambiguë : elle peut désigner l'étendue du site ou celle des éléments observés, mais elle ne permet pas de connaître les dimensions réelles de l'objet.

Il manque notamment une description précise de sa forme, de ses matériaux, de sa masse, de ses éventuels débris et de son état après l'impact.

3. Que signifie l'expression « satellite ou OVNI » ?

Le vocabulaire employé par l'article mérite attention. L'objet est décrit comme un appareil ressemblant à un satellite ou à un OVNI. Cette formulation ne signifie pas que les témoins auraient identifié un satellite artificiel. Elle traduit plutôt leur difficulté à reconnaître ce qu'ils disent avoir observé. Plusieurs possibilités pourraient être envisagées si la chute était confirmée :

1. Un élément de matériel spatial ou satellitaire ;
2. Un débris provenant d'un engin aérien ;
3. Un appareil militaire ou de surveillance ;
4. Un autre objet artificiel dont la nature n'aurait pas été immédiatement reconnue.

Ces hypothèses ne sont que des pistes d'enquête. Aucun élément retrouvé dans les sources consultées ne permet de privilégier l'une d'entre elles. Il serait également prématuré de qualifier l'objet de météorite. Le récit décrit un appareil qui aurait continué à produire des lumières et des sons après sa chute, mais ces caractéristiques n'ont pas été vérifiées indépendamment.

4. Les lumières et les sons : les éléments les plus énigmatiques du récit

Deux détails retiennent particulièrement l'attention : les lumières nocturnes et les sons assimilés à une langue inconnue.

Des lumières persistantes

Si l'objet était bien resté au sol après l'impact, l'émission de lumières durant la nuit constituerait un élément intéressant à examiner. Elle pourrait, en théorie, correspondre à un équipement électrique encore alimenté, à des composants lumineux ou à un autre phénomène. Mais le témoignage disponible ne précise ni la couleur des lumières, ni leur fréquence, ni leur intensité, ni la durée pendant laquelle elles auraient été visibles. Sans ces renseignements, il est impossible de comparer sérieusement l'observation à un dispositif technique connu.

Un langage incompréhensible ?

L'article affirme que l'appareil aurait semblé « parler » ou produire un langage que les habitants ne comprenaient pas. Cette description est particulièrement difficile à interpréter. Le texte ne fournit aucun enregistrement sonore, aucune transcription phonétique et aucune analyse linguistique. Il faut donc

distinguer le fait supposé — des témoins auraient entendu des sons — de l'interprétation selon laquelle ces sons auraient constitué un langage.
Des sons mécaniques, des bourdonnements, des signaux électroniques ou des bruits provoqués par des composants endommagés pourraient être interprétés de différentes manières par des observateurs confrontés à un objet inconnu. Dans le cas présent, aucune de ces possibilités n'est démontrée.

5. Le chameau tué lors de l'impact : un détail à vérifier
L'affirmation selon laquelle un chameau aurait été tué constitue un élément potentiellement vérifiable. Si un animal avait effectivement péri lors de la chute, une enquête aurait pu rechercher :

- Le propriétaire de l'animal ;
- L'emplacement précis de la carcasse ;
- La nature des blessures ;
- D'éventuelles traces d'impact au sol ;
- La présence de débris à proximité ;
- Des photographies prises immédiatement après les faits.

Or, dans les sources retrouvées, l'information apparaît comme une affirmation rapportée par le récit journalistique. Je n'ai pas identifié de document vétérinaire, de photographie authentifiée, de rapport de police ou de témoignage indépendant confirmant la mort de l'animal. Le chameau doit donc rester un élément du récit, et non être présenté comme une conséquence matériellement établie.

6. Une affaire confirmée par plusieurs médias ?
C'est ici que l'analyse documentaire doit être particulièrement prudente. Le texte attribué à Shabelle Media Network a été reproduit par plusieurs sites ou blogs. Parmi eux figure Empire of the Odd, qui conserve l'article daté du 27 mars 2007. Une version espagnole a également été publiée le 28 mars 2007 sur le site Marcianitos Verdes.

Cette circulation montre que l'histoire a été relayée rapidement sur Internet. Elle ne démontre cependant pas que plusieurs journalistes ont enquêté séparément sur les faits. Les textes retrouvés reprennent le même récit, les mêmes détails et le même témoignage attribué à Ilyas Ali. Ils peuvent donc provenir d'une source commune. Il faut distinguer trois niveaux de documentation :

1. La publication contemporaine : une trace écrite de mars 2007 existe bien.
2. La confirmation journalistique indépendante : elle n'a pas été établie par les documents retrouvés.
3. La confirmation matérielle : aucun élément physique authentifié n'a été identifié dans les sources consultées.

Une multiplication de reprises d'un même article ne doit donc pas être comptabilisée comme une multiplication de témoignages indépendants.

7. L'hypothèse d'une information erronée ou fabriquée
Une réserve importante figure dans les commentaires publiés sous la version conservée par Empire of the Odd. Le 22 avril 2007, un internaute utilisant le pseudonyme « anonymichael » indique avoir contacté l'auteur de l'article sans obtenir de réponse. Il met en doute la fiabilité du site concerné et avance l'hypothèse d'une histoire fabriquée pour attirer temporairement l'attention. Ce commentaire n'est pas une enquête journalistique et ne prouve pas que l'affaire est fictive. Son auteur ne fournit pas non plus de démonstration matérielle de la fabrication alléguée.

Il constitue néanmoins un indice de prudence supplémentaire : la crédibilité de la source a été contestée dès les semaines suivant la publication. Pour aller plus loin, il faudrait retrouver une copie de la page originale de Shabelle Media Network, examiner ses archives de mars 2007 et rechercher d'éventuelles suites de l'affaire dans la presse somalienne. Il serait également utile de vérifier si les autorités locales, les forces de sécurité ou des organisations internationales présentes dans la région ont signalé la découverte d'un débris aérien à cette période.

À ce stade, aucune confirmation de ce type n'a été retrouvée dans les sources examinées.

8. Le contexte géographique et historique
Buulo-Burde, également écrit Buloburde, Buulo Barde ou Bulo Burti, se trouve dans la région du Hiiraan, en Somalie centrale. La ville est située sur le fleuve Shabelle. Le contexte géographique est important pour une enquête de ce type. Un événement survenu dans une zone rurale difficile d'accès peut être documenté tardivement et laisser peu de traces dans les archives accessibles à l'étranger. Mais l'isolement géographique ne peut pas servir de preuve en faveur d'une origine extraordinaire. Il explique éventuellement pourquoi des vérifications auraient été difficiles ; il ne permet pas de conclure que l'objet était inconnu de la technologie humaine. Le contexte historique de la Somalie en 2007 doit également être pris en compte dans une recherche d'archives. Il faudrait notamment vérifier si les conditions de sécurité et les moyens d'accès à la région ont empêché une enquête sur place. Cette dimension contextuelle peut expliquer l'absence de documentation, mais elle ne remplace pas les preuves manquantes.

9. Bilan critique
L'affaire de Buulo-Burde présente un intérêt pour l'histoire des récits d'OVNI en Somalie, principalement parce qu'une publication datée de mars 2007 permet de retracer l'origine de l'histoire. Son contenu reste cependant limité à un récit journalistique attribué à des villageois. Aucun dossier technique, aucune photographie authentifiée et aucun examen de débris n'ont été retrouvés dans les sources consultées.
Les caractéristiques les plus spectaculaires — les lumières nocturnes, les sons assimilés à un langage et la mort d'un chameau — ne sont pas corroborées par des documents indépendants. Plusieurs explications restent théoriquement envisageables, depuis la chute d'un objet artificiel jusqu'à une information erronée ou fabriquée. Les éléments disponibles ne permettent pas de trancher entre elles.

Conclusion : l'incident de Buulo-Burde doit être conservé dans un catalogue des récits d'observations d'OVNIs en Somalie, mais avec une réserve explicite sur sa fiabilité. Il s'agit d'une affaire rapportée par la presse, non d'un crash matériellement confirmé. Rien dans la documentation retrouvée ne permet d'attribuer l'objet à une origine extraterrestre.

Sources
Article anglais conservant le récit attribué à Shabelle Media Network :
https://oddempire.com/weblog/2007/03/27/a-mysterious-aerial-device-falls-in-somalia/

Reprise espagnole publiée le 28 mars 2007 : https://marcianitosverdes.haaan.com/2007/03/un-ovni-se-estrella-en-somalia/

Informations géographiques sur Buulo-Burde : https://en.wikipedia.org/wiki/Buloburde_District

Classement proposé pour votre catalogue ufologique

Critère	Évaluation
Date annoncée	Vers le 21 mars 2007
Lieu annoncé	Zone rurale, environ 40 km au nord de Buulo-Burde
Nature du cas	Chute alléguée d'un objet aérien
Source initiale rapportée	Shabelle Media Network, article attribué à Mohamed Amiin
Témoins nommément identifiés dans le texte	Un habitant cité, Ilyas Ali
Témoignages indépendants vérifiés	Non retrouvés
Photographies ou débris authentifiés	Non retrouvés
Confirmation officielle	Non retrouvée
Fiabilité documentaire provisoire	Faible — récit de presse non corroboré
Origine extraterrestre	Aucune preuve

28 AOUT 2013 - TOGDHEER – SOMALIE
Observation d'OVNI NUFORC 187078
Date : 28/08/2013 à 04h00 heure locale (date approximative)
Signalé le : 22/01/2025 à 10h19 heure du Pacifique
Durée : 10 à 15 minutes
Nombre d'observateurs : 1
Lieu : Togdheer, Somalie
Détails de la localisation : Alors que je conduisais, j'ai aperçu une lumière juste au-dessus de ma voiture, volant à environ 50 à 80 mètres du sol.
Forme : Orbe
Couleur : blanche
Taille estimée : inconnue
Point d'observation : Terre
Direction par rapport à l'observateur : au-dessus de moi, à moins de 10 km
Angle d'élévation : 90°
Orientation : l'objet semblait tourner sur lui-même.
Distance minimale : entre 80 mètres et 10 km
Vitesse estimée : vitesse de la lumière
Explication : Starlink – Possible

Ce fut une expérience marquante. J'ai filmé ces phénomènes et il m'est arrivé de les revoir quelques années plus tard (avec d'autres témoins).
Lien vers la vidéo YouTube
https://www.youtube.com/watch?v=FcTyVyPiL20

Au moment où j'ai aperçu la première lumière (c'était (Juste jusqu'à ma voiture) Quand j'ai commencé la vidéo, j'avais parcouru environ 500 mètres en voiture. Au début de l'enregistrement, j'ai fait un virage à 90° à droite pour que la lumière qui était derrière moi apparaisse sur ma vitre droite. J'ai alors ressenti une grande excitation, mêlée de terreur, en réalisant que la lumière se trouvait à environ 10 km, avec les autres. On peut voir que les lumières sont alignées ; elles semblaient immobiles, mais en réalité, elles effectuaient un léger mouvement en croix, d'abord verticalement, puis horizontalement, en boucle.

En revoyant la vidéo au ralenti, j'ai aperçu l'une de ces lumières faire une manœuvre très rapide à 00:34, dans le coin supérieur gauche de l'écran. C'était peut-être la première lumière que j'ai vue, car elle était plus proche que les autres. Il y a aussi un reflet étrange sur la vitre quelques secondes auparavant.
Publié le 29/01/2025 - *https://nuforc.org/sighting/?id=187078*

REMARQUES :
Le problème de la localisation
Le Togdheer est une région du Somaliland, territoire autoproclamé indépendant de la Somalie, mais qui n'est généralement pas reconnu internationalement comme un État souverain. La base NUFORC classe néanmoins ce signalement sous « Somalia ». Togdheer, Somaliland — enregistré sous Somalie dans la base NUFORC. Cette précision évite toute ambiguïté géographique.

L'hypothèse des satellites Starlink
La fiche NUFORC mentionne Starlink comme une explication possible, mais non confirmée. Cette hypothèse mérite d'être examinée. Les satellites Starlink peuvent apparaître sous la forme de points lumineux alignés, notamment lorsqu'ils se déplacent ensemble dans le ciel. Toutefois, la date de l'observation ne suffit pas à établir cette explication. Pour la tester, il faudrait connaître avec davantage de précision le lieu d'observation, l'heure, la direction du regard et la trajectoire apparente des lumières. Il faudrait ensuite comparer ces informations aux trajectoires satellitaires correspondant au 28 août 2013. Une difficulté supplémentaire apparaît : le réseau Starlink n'a commencé à être déployé qu'en 2019. Les satellites Starlink ne peuvent donc pas expliquer une observation réellement survenue en août 2013. La mention « Starlink » dans la fiche doit ainsi être comprise comme une hypothèse suggérée par la plateforme, et non comme une identification établie. Si la date de 2013 est correcte, il faudrait rechercher

d'autres possibilités, notamment d'autres satellites, des aéronefs ou des phénomènes lumineux dont la nature reste à déterminer.

Conclusion provisoire
Ce cas est particulièrement intéressant parce qu'il comporte un lien vidéo et une description relativement détaillée.

Néanmoins, l'existence d'une vidéo ne signifie pas que le phénomène est nécessairement extraordinaire. Il faut examiner le contenu, la qualité de l'image, les mouvements de caméra, les conditions de prise de vue et les éventuels repères astronomiques. Classement proposé : observation individuelle avec vidéo signalée, origine non confirmée ; hypothèse Starlink incompatible avec la date annoncée si celle-ci est exacte.

28 MARS 2018 – QORYAALEY – HIRAN - SOMALIE
1. La Source de l'information
L'information originale provient d'une couverture médiatique locale et d'une dépêche officielle du média somalien Radio Dalsan, publiée le 28 mars 2018. Le média y rapporte le vent de panique et la fascination qui ont saisi cette communauté rurale de la province de Hiran.

2. Le Déroulement des faits (Détails de l'incident)
L'événement s'est produit un mardi soir et a impliqué la quasi-totalité des habitants du village de Qoryaaley :

Paramètre Description consignée
La vision principale Les villageois sont sortis en masse pour observer ce qu'ils ont décrit comme « une ville ou une ville suspendue se déplaçant dans les nuages » (a town hanging in the clouds).

La vision alternative Une autre partie des témoins a décrit le phénomène de manière plus géométrique, évoquant l'image d'une fusée se déplaçant à très basse altitude dans le ciel.

La réaction locale L'événement a provoqué une intense ferveur religieuse. Tandis qu'un groupe de résidents s'est approché pour tenter de mieux voir l'objet, une grande partie du village s'est mise à réciter collectivement des versets du Saint Coran.

L'implication officielle Le chef du district de Jalalaqsi, Mohammed Ali Fidow, a officiellement pris la parole dans les médias. Il a confirmé avoir été alerté par les locaux et a affirmé avoir été lui-même témoin de l'apparition de cet objet mouvant semblable à une ville. Dépassées, les autorités locales ont officiellement ouvert une enquête.

3. L'Analyse scientifique et météorologique
Bien que les autorités locales aient initialement classifié l'événement comme une observation d'OVNI (UFO), les analystes et experts des phénomènes atmosphériques privilégient deux explications rationnelles bien connues :

L'hypothèse principale : Une Fata Morgana (Mirage supérieur complexe). La description d'une « ville flottante dans les nuages » est la signature exacte d'une Fata Morgana.

• Le mécanisme : Ce mirage optique se produit lorsqu'il y a une inversion thermique (une couche d'air froid surmontée d'une couche d'air chaud). Les rayons lumineux sont alors courbés de manière spectaculaire par l'atmosphère.

• Le résultat : Des objets réels situés bien au-delà de l'horizon (comme des bâtiments d'une ville lointaine, des montagnes ou des navires côtiers) sont distordus, étirés verticalement et projetés magnifiés dans le ciel. Pour les observateurs au sol, cela donne l'illusion parfaite d'une cité ou de structures technologiques suspendues dans les nuages.

L'hypothèse alternative : Un effet de "Crépuscule" de lancement spatial

L'observation d'un « objet en forme de fusée se déplaçant à basse altitude » combiné à une luminosité diffuse dans les nuages correspond fréquemment au phénomène de crépuscule spatial. Lorsqu'une fusée ou un missile est lancé juste avant le lever du soleil ou juste après son coucher, ses gaz d'échappement en haute altitude sont illuminés par le soleil alors que le sol est déjà dans le noir. Cela crée de gigantesques formes lumineuses bleues, blanches ou argentées qui rappellent des silhouettes de vaisseaux ou de nuages artificiels géométriques.

Le texte traduit du site de la station de radio : *https://radiodalsan.com/2018/03/28/ufo-sighted-above-central-somalia-village-residents-claim/*
Des habitants d'une localité du centre de la Somalie affirment avoir été témoins d'un incident singulier et avoir aperçu un objet volant non identifié (OVNI) mardi.

Selon un média local, les habitants du village de Qoryaaley, dans le district de Jalalaqsi (province de Hiran), disent avoir vu « une ville suspendue dans les nuages ».

« Mon frère et moi avons vu de nos propres yeux une ville entière se déplacer, avec ses différents bâtiments, ses arbres et ses mosquées. Certaines maisons avaient de hautes fenêtres. Cette chose est apparue côté nord et a disparu vers le sud », a déclaré Amin Ali Makaraan, un habitant, aux médias locaux.

« Lorsque tout le village est sorti et a aperçu cette ville en mouvement, certains se sont approchés pour mieux voir, tandis que d'autres ont commencé à lire le Saint Coran », a ajouté Amin.

Le responsable du district de Jalalaqsi, Mohammed Ali Fidow, s'est exprimé dans les médias, expliquant que ce sont les habitants qui ont alerté les autorités au sujet de cette image d'objet ressemblant à une ville se déplaçant dans le ciel ; il a lui-même affirmé en avoir été témoin.

Cependant, certaines personnes ont rapporté avoir vu dans le ciel une forme ressemblant à une fusée se déplaçant à basse altitude.

Les autorités locales, perplexes, ont ouvert une enquête sur cette observation d'OVNI.
Source : *https://radiodalsan.com/2018/03/28/ufo-sighted-above-central-somalia-village-residents-claim/*

Chapitre XII – 43
41 - SOMALIE – DJIBOUTI
France

24 – 25 JANVIER 1999 – GOLFE D'ADEN - PROCHE DJIBOUTI
Une lumière pulsante observée par un marin de l'US Navy sous lunettes de vision nocturne

1. Présentation du cas
Dans la soirée des 24 et 25 janvier 1999, un marin de l'US Navy affirme avoir observé, avec deux autres membres de son équipage, une lumière inhabituelle dans le ciel du golfe d'Aden. Le témoignage est conservé dans une archive électronique consacrée aux phénomènes aérospatiaux non identifiés. Il a été diffusé sur la liste de discussion UFO UpDates le 2 février 1999, sous le titre Gulf Sighting Report – U.S. Navy Witness.

Le message a été transmis par Ben Field, de BUFOD, qui explique avoir reçu ce rapport et sollicite l'avis d'autres correspondants sur une possibilité particulière : celle d'un satellite en rotation. L'observation se distingue par l'utilisation de lunettes de vision nocturne, désignées par l'abréviation anglaise NVG (Night Vision Goggles), et par la localisation indiquée dans le formulaire : le golfe d'Aden.

Il s'agit bien d'un témoignage attribué à un militaire américain. En revanche, ce n'est pas un communiqué officiel de la marine américaine ni un rapport d'enquête du Pentagone.
Source documentaire : https://www.gbppr.net/ufoupdates/pdf/1999-02.pdf

3. Fiche chronologique

Rubrique	Informations disponibles
Date indiquée	24 et 25 janvier 1999
Heure	Environ 19 heures
Localisation déclarée	Golfe d'Aden
Témoin principal	Homme de 27 ans, selon le formulaire
Profession déclarée	U.S. Navy, en service actif
Nombre de personnes mentionnées	Trois observateurs
Situation	Déploiement naval dans le Pacifique occidental, selon le témoin
Instrument d'observation	Lunettes de vision nocturne
Phénomène	Lumière fixe, pulsant de forte à faible intensité
Conditions rapportées	Ciel dégagé, étoiles visibles
Photographies ou vidéos	Aucune mention dans le formulaire reproduit
Détection radar	Aucune mention
Durée précise	Non indiquée

Une particularité mérite d'être signalée : le formulaire mentionne les 24 et 25 janvier, sans préciser si les trois personnes ont observé le phénomène pendant deux nuits distinctes ou si elles ont utilisé cette formulation pour décrire une observation approximativement située entre ces deux dates. Le 24 janvier 1999 était un dimanche et le 25 un lundi. L'indication « Sunday » du formulaire correspond donc au 24 janvier, mais ne résout pas cette ambiguïté.

3. Le contenu du témoignage
Le marin explique qu'il se trouvait avec un camarade et une troisième personne, tous trois équipés de lunettes de vision nocturne. Ils auraient observé une lumière dans la région céleste d'Orion. À l'œil équipé des lunettes, celle-ci paraissait immobile et pulsait alternativement d'une forte luminosité à une luminosité plus faible. Le témoin ajoute qu'aucun avion n'était visible à proximité et que les satellites qu'ils avaient observés se déplaçaient généralement dans le ciel. Il envisage néanmoins lui-même la possibilité d'un satellite en rotation rapide ou d'un avion. Le formulaire fait également état d'un échange avec Dan Werthimer, scientifique associé au programme SETI, consacré à la recherche de signaux susceptibles de révéler une intelligence extraterrestre. D'après le récit du marin, Werthimer aurait évoqué la possibilité d'un avion ou d'un satellite tournant rapidement. Cette réponse nous est connue uniquement par l'intermédiaire du témoin : aucune correspondance originale avec Werthimer n'est jointe au document.
Il faut donc distinguer le contenu du formulaire de la confirmation indépendante de l'échange rapporté.

4. Que signifie « dans le système stellaire d'Orion » ?
Le témoin emploie l'expression anglaise inside Orion's star system. Il ne faut pas comprendre cette formulation comme une indication astronomique précise. Orion est une constellation, c'est-à-dire une région du ciel terrestre dans laquelle apparaissent des étoiles situées à des distances très différentes. Une lumière observée dans cette direction pourrait donc correspondre à une étoile, à une planète située dans la même région apparente du ciel, à un satellite passant devant celle-ci ou à un objet atmosphérique ou aérien. La formule utilisée par le témoin indique essentiellement la direction générale dans laquelle il regardait. Elle ne permet pas de déterminer la distance de l'objet ni sa nature. Il manque notamment :

- La position exacte du navire ;
- L'azimut et l'élévation de la lumière ;
- La durée de l'observation ;

- Sa position précise par rapport aux étoiles d'Orion ;
- Des mesures de son intensité lumineuse ;
- Une description de son déplacement éventuel par rapport au fond céleste.

Sans ces informations, une reconstitution astronomique précise reste impossible.

5. Le rôle des lunettes de vision nocturne
C'est probablement l'élément technique le plus important de cette affaire. Les lunettes de vision nocturne amplifient la lumière disponible afin de rendre visibles des scènes faiblement éclairées. Elles peuvent ainsi faciliter l'observation d'étoiles, de satellites et d'autres sources lumineuses peu visibles à l'œil nu. Mais elles ne transforment pas automatiquement une observation en mesure instrumentale complète. L'apparence d'un point lumineux peut dépendre de plusieurs facteurs : le type de dispositif utilisé, son grossissement, son réglage, la stabilité de l'observateur, les conditions atmosphériques et la luminosité de la source. Le témoin ne précise ni la marque ni le modèle des lunettes, ni leur génération, ni leur grossissement. Il ne donne pas non plus de données permettant de distinguer un changement réel de luminosité d'un effet lié à l'instrument ou à l'observation. Par conséquent, le fait que le phénomène ait été vu à travers des lunettes de vision nocturne constitue une information importante, mais ne suffit pas à prouver qu'il s'agissait d'un objet aux caractéristiques extraordinaires.

6. Pourquoi la lumière semblait-elle pulser ?
Le témoin décrit une lumière stationnaire qui passait d'un état brillant à un état plus faible. Plusieurs explications doivent être examinées.

Hypothèse 1 : une étoile ou une autre source astronomique
Une étoile peut sembler scintiller lorsque sa lumière traverse l'atmosphère terrestre. Les turbulences atmosphériques modifient alors son éclat apparent. Toutefois, le témoignage ne fournit pas assez de détails pour déterminer si le rythme et l'amplitude des variations correspondaient à ce phénomène.

Hypothèse 2 : un satellite en rotation
Un satellite dont les surfaces réfléchissantes changent d'orientation par rapport à l'observateur peut produire des variations de luminosité, parfois sous forme d'éclats successifs.
C'est précisément l'une des possibilités envisagées par Ben Field dans son message d'accompagnement. Elle mérite donc d'être étudiée, mais le rapport ne contient aucune donnée orbitale permettant d'identifier un satellite particulier.

Hypothèse 3 : un aéronef
Un aéronef peut présenter des feux intermittents ou une luminosité variable. Néanmoins, le témoin déclare n'avoir aperçu aucun avion. Cela signifie seulement qu'aucun appareil n'a été reconnu visuellement par les observateurs ; ce n'est pas la preuve qu'aucun aéronef ne se trouvait dans la région.

Hypothèse 4 : un effet lié aux lunettes de vision nocturne
Le fonctionnement de l'appareil, les réglages ou la manière dont la lumière était perçue pourraient également avoir contribué à l'impression de pulsation. Cette possibilité ne peut pas être évaluée sans connaître le matériel utilisé et les conditions exactes de l'observation.

Aucune de ces hypothèses ne peut être confirmée avec les données disponibles.

7. Trois témoins : un élément intéressant, mais insuffisant
Le formulaire indique que d'autres personnes auraient assisté à l'observation et précise qu'il s'agissait de compagnons de bord. La présence de trois observateurs potentiels est un élément positif : elle réduit la dépendance du dossier à un témoignage unique, à condition que les récits soient effectivement indépendants. Cependant, le document reproduit ne contient pas trois dépositions séparées. Nous ne connaissons ni les noms des deux autres personnes ni leurs descriptions personnelles du phénomène.
Il serait donc inexact d'affirmer que trois témoignages indépendants ont été recueillis et confrontés. Le document atteste seulement que le déclarant disait ne pas avoir été seul. Une enquête complète

chercherait à recueillir les versions individuelles des autres observateurs et à vérifier si leurs descriptions concordent sur les points essentiels : position, durée, mouvement et variation de luminosité.

8. Le contexte militaire : que peut-on réellement affirmer ?
Le formulaire désigne le déclarant comme membre actif de l'US Navy et situe l'événement pendant un déploiement naval. Cette information mérite d'être conservée, mais elle n'établit pas à elle seule l'authenticité de l'identité militaire du déclarant. Dans le message de février 1999, Ben Field affirme avoir suivi l'adresse technique d'origine du message et estimé qu'elle correspondait à un domaine militaire américain. Cette remarque ne constitue pas une vérification officielle de l'identité du marin. Le nom et l'adresse électronique du témoin ont été masqués dans la copie reproduite. Le navire concerné, son unité et sa position exacte ne sont pas identifiés. Nous ne disposons donc pas, dans cette archive, d'un journal de bord, d'un rapport opérationnel de la Navy ou d'un document militaire indépendant confirmant l'observation. Il faut par conséquent parler d'un témoignage attribué à un marin de l'US Navy, et non d'une observation officiellement reconnue par l'US Navy.

9. L'échange rapporté avec SETI
Le témoin affirme avoir sollicité Dan Werthimer, scientifique associé à SETI, après l'observation. Selon le formulaire, la réponse évoquait un avion ou un satellite en rotation rapide comme explications possibles. Cette remarque est intéressante parce qu'elle montre que le déclarant avait lui-même envisagé des explications conventionnelles. Elle ne signifie cependant pas que SETI a enquêté sur l'incident, ni que l'organisme a validé l'existence d'un objet inexpliqué. SETI recherche principalement des indices de technologie ou de communication extraterrestre. L'observation visuelle d'un point lumineux dans le ciel ne constitue pas, en elle-même, un signal de ce type. Il faudrait retrouver le message original de Dan Werthimer pour connaître exactement la question posée, le contexte de sa réponse et le degré de certitude qu'il exprimait.

10. Peut-on retrouver l'objet grâce aux données astronomiques ?
Une vérification rétrospective serait théoriquement possible, mais les informations nécessaires sont absentes du formulaire. Pour rechercher un satellite ou un autre objet connu, il faudrait disposer au minimum :

- D’une position géographique suffisamment précise ;
- D’une heure fiable, idéalement à quelques minutes près ;
- De la direction et de la hauteur angulaire de la lumière ;
- De la durée pendant laquelle elle est restée visible ;
- D’indications sur son déplacement par rapport aux étoiles.

Avec ces éléments, on pourrait comparer les trajectoires de satellites et les positions des objets célestes visibles depuis le navire. L'heure annoncée, vers 19 heures, est utile, mais elle reste insuffisante en l'absence de coordonnées géographiques et d'une direction plus précise.

Il ne serait donc pas rigoureux d'identifier aujourd'hui un satellite déterminé sur la seule base de ce témoignage.

Au sens documentaire, à ce jour, le récit demeure non résolu : aucune identification précise n'est fournie dans le formulaire ou dans le message de diffusion retrouvé. Mais il est essentiel de distinguer deux significations du mot « inexpliqué ». Dans un premier sens, cela signifie que nous ne possédons pas assez d'informations pour déterminer ce que les témoins ont vu.

Dans un second sens, plus fort, cela signifierait qu'après une enquête approfondie, les explications conventionnelles ont été écartées. Le dossier de janvier 1999 relève du premier cas. Nous ne disposons pas d'une enquête suffisamment détaillée pour affirmer que les explications ordinaires ont été éliminées. L'absence d'identification n'est pas une preuve d'origine extraterrestre.

Conclusion
L'observation du golfe d'Aden des 24 et 25 janvier 1999 constitue une pièce documentaire intéressante pour l'histoire des signalements militaires de phénomènes lumineux. Son intérêt tient à la date ancienne du témoignage, à la localisation maritime déclarée, à l'utilisation de lunettes de vision nocturne et à la

présence annoncée de plusieurs observateurs. Ses limites sont tout aussi importantes : le témoin reste anonyme dans la copie accessible, le navire n'est pas identifié, aucune donnée radar ou astronomique n'est fournie et aucun enregistrement visuel n'est mentionné.

Le scénario d'un satellite en rotation a été proposé dès la diffusion du rapport. D'autres explications, notamment une source astronomique ou un aéronef, ne peuvent pas être écartées. En l'état, le cas doit être classé comme un témoignage militaire indirectement documenté, relatif à une lumière nocturne non identifiée, et non comme la preuve d'une rencontre avec un engin extraordinaire. Pour une étude consacrée aux observations d'OVNI dans la région de la Corne de l'Afrique et du golfe d'Aden, il mérite d'être conservé avec ses réserves méthodologiques clairement

Sources et vérifications complémentaires
1. La source contemporaine du témoignage
Le document à privilégier est l'archive de février 1999 :
https://www.gbppr.net/ufoupdates/pdf/1999-02.pdf
Cette archive reproduit le formulaire et le message d'accompagnement de Ben Field. C'est la source la plus importante retrouvée pour reconstituer l'histoire du cas.

Les archive de l'AFU contiendrait des informations sur ce cas.

Information :
Formulaire de témoignage de marin versé dans les archives **AFU - Archives for the Unexplained** à Norrköping, Suède, qui centralise les rapports US depuis 40 ans. Le fichier s'appelle:
Pacific Region Sighting Report Form - Gulf - U.S. Navy Witness

Source primaire
Le fichier est indexé chez AFU sous *: files.afu.se - Gulf Sighting Report - U.S. Navy Witness*

Voici l'extrait exact tel qu'indexé par le moteur de l'AFU :

witnessed a light inside orion's star system.
Map ref: Gulf of Aden Did anyone else witness the sighting? Yes
Circumstances of the sighting/experience: We observed what appeared to be flashing lights in the Orion star system. When observed under NVG's the light was stationary and pulsing from bright to dim. There were no planes insight, but the satellites we saw were prodominantly moving

Les métadonnées du rapport donnent le contexte :
Navy (active)
Day (date): 24&25 Month sighting took place: January Year sighting took place: 1999 Time sighting took place: 1900 am/pm: PM

2. Attention à l'affirmation selon laquelle il s'agirait du seul rapport militaire américain sur le golfe d'Aden
Une précision est nécessaire si vous souhaitez présenter cette affaire comme le seul témoignage militaire américain localisé précisément dans le golfe d'Aden. Des documents distincts, rendus publics en mai 2026, font désormais état d'autres signalements militaires américains dans cette zone. Le catalogue de l'All-domain Anomaly Resolution Office (AARO) répertorie notamment un rapport associé à une observation du 4 septembre 2020 dans le golfe d'Aden.

Ces dossiers récents ne doivent pas être confondus avec le témoignage de 1999 : ils sont distincts par leur date, leur contexte et leur documentation. Ils montrent toutefois que l'affirmation « le seul cas militaire américain du golfe d'Aden » n'est plus exacte si elle englobe tous les documents désormais accessibles. Il reste possible de présenter le rapport de 1999 comme un témoignage ancien, diffusé publiquement dès février 1999 et attribué à un marin de l'US Navy, ce qui est déjà suffisamment intéressant sans lui attribuer une exclusivité que les archives ne permettent plus de soutenir.

Classement conseillé pour votre catalogue

Critère	Classement proposé
Date	24–25 janvier 1999
Pays ou zone	Golfe d'Aden, au large de la Corne de l'Afrique
Type	Lumière nocturne pulsante
Observateur	Marin se déclarant membre actif de l'US Navy
Témoins annoncés	Trois personnes
Source	Formulaire reproduit dans une archive de discussion spécialisée
Confirmation officielle militaire	Non retrouvée
Données radar ou vidéo	Non mentionnées
Hypothèses conventionnelles	Étoile, satellite en rotation, aéronef ou effet d'observation
État du dossier	Non résolu faute de données suffisantes
Conclusion extraterrestre	Aucune preuve

17 AVRIL 2009 – ILE DE MOUCHA – FACE DJIBOUTI
DJIBOUTI — L'OSNI DE L'ÎLE DE MOUCHA
17 avril 2009 : une mystérieuse forme sombre sous la surface de la mer

Présentation de l'affaire
Une image aérienne ou satellitaire attribuée au 17 avril 2009 aurait révélé, dans les eaux entourant l'île de Moucha, à Djibouti, une forme sombre située sous la surface de la mer. Selon les informations associées à cette observation, l'image aurait été obtenue à une altitude d'observation de 88 mètres. La forme aurait une longueur apparente d'environ 15 mètres et se trouverait dans le secteur de la passe de Moucha.

Certains amateurs d'ufologie maritime ont interprété cette anomalie comme un possible OSNI, c'est-à-dire un « objet submergé non identifié ». La particularité de cette affaire est que l'identification du phénomène repose apparemment sur l'interprétation d'une image cartographique, et non sur le témoignage d'un observateur ayant vu un objet se déplacer dans l'eau.

Il faut donc distinguer trois éléments :

1. L’existence éventuelle d'une forme sombre sur une image ;
2. L’hypothèse selon laquelle cette forme correspondrait à un objet matériel ;
3. L’interprétation de cet objet comme un phénomène inexpliqué.

Ces trois propositions ne sont pas équivalentes.

Le site : l'île de Moucha et ses hauts-fonds
L'île de Moucha se trouve au large de Djibouti, à l'entrée du golfe de Tadjourah, dans le prolongement du golfe d'Aden. L'île et les îlots voisins de Maskali constituent un ensemble comprenant des récifs, des hauts-fonds et des écosystèmes marins remarquables. La région est notamment connue pour ses fonds sous-marins et ses activités de plongée. Cette configuration géographique est importante pour l'analyse. Une image aérienne montrant une forme sombre dans ces eaux peut représenter une structure située sous la surface, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un objet artificiel. La bathymétrie, la nature du fond, la présence de récifs et les variations de profondeur peuvent modifier l'apparence des eaux sur une image. La présence d'une anomalie visuelle dans une zone maritime ne suffit donc pas à démontrer la présence d'un engin immergé.

Source géographique : Agence nationale du tourisme de Djibouti, présentation des îles Moucha et Maskali.

Que représente réellement l'altitude de 88 mètres ?
Cette donnée doit être vérifiée avec soin. Dans Google Earth, l'altitude de la caméra correspond à la hauteur de la vue virtuelle au-dessus du terrain ou du niveau de référence utilisé par l'application. Elle ne correspond pas nécessairement à l'altitude du satellite ayant acquis l'image. Google explique comment consulter les dates des images, les coordonnées et les informations d'altitude dans son outil cartographique.

Documentation : Google Earth, obtenir la date d'une image et les informations d'altitude.

Si la valeur de 88 mètres correspond à la hauteur de la caméra dans Google Earth, elle ne signifie donc pas que la photographie a été prise par un avion volant à 88 mètres au-dessus de la mer. Il faut également distinguer :

- La date à laquelle l'image a été acquise ;
- La date à laquelle elle a été intégrée à Google Earth ;
- La date à laquelle un internaute a observé ou capturé une anomalie à l'écran.

Ces dates peuvent être différentes.

Pour établir que l'image a effectivement été acquise le 17 avril 2009, il faudrait retrouver les informations temporelles de la couche d'imagerie utilisée ou disposer du fichier original.

La longueur d'environ 15 mètres rapportée dans la description de la forme reste à vérifier. Une mesure effectuée directement sur une capture d'écran peut être imprécise si elle ne tient pas compte de la résolution de l'image, de l'échelle, de la perspective et des limites réelles de la forme. Dans le cas d'une image marine, il existe une difficulté supplémentaire : les contours d'une structure sous-marine ne correspondent pas toujours exactement à ses limites physiques. Une forme allongée peut résulter : d'un relief sous-marin ; d'un récif ou d'une formation rocheuse ; d'une variation de profondeur ; d'une différence de réflexion de la lumière ; d'une ombre portée etc…

Il faudrait disposer de la résolution originale et des coordonnées exactes pour vérifier la longueur annoncée. À défaut, la dimension de 15 mètres doit être présentée comme une estimation rapportée, et non comme une mesure établie.

Les images aériennes des eaux peu profondes peuvent faire apparaître les fonds marins lorsque la transparence de l'eau et les conditions d'acquisition le permettent. La couleur apparente varie notamment selon : la profondeur ; la nature du substrat ; la présence de végétation marine ; et entre autres la turbidité. Une zone sombre et allongée pourrait ainsi correspondre à un relief naturel ou à une différence de profondeur. Une épave ou un autre objet artificiel est également une possibilité théorique, mais il faudrait disposer d'indices morphologiques plus précis pour l'envisager sérieusement.

À ce stade, rien ne permet d'affirmer que la forme est un rocher, une épave ou un engin inconnu. L'absence de sillage permet-elle d'écarter un bateau ? Non, pas à elle seule. Un sillage peut aider à reconnaître un bateau en mouvement lorsque les conditions d'imagerie permettent de le distinguer. Mais l'absence de sillage visible sur une image fixe ne démontre pas qu'aucun bateau n'était présent. Un bateau immobile, un objet posé sur le fond ou un relief naturel ne produirait pas nécessairement un sillage visible. Inversement, un sillage peut être difficile à distinguer en raison de la résolution, de l'éclairage ou de l'état de la mer. L'argument du « pas de sillage » n'a donc de valeur que s'il s'inscrit dans une analyse plus complète de l'image.

L'hypothèse d'un OSNI
Le terme OSNI est utilisé par certains chercheurs et passionnés pour désigner un objet submergé dont la nature n'a pas été identifiée. Il s'agit d'une catégorie descriptive, pas d'une preuve d'origine extraordinaire. Pour parler d'un objet submergé plutôt que d'une simple anomalie d'image, il faudrait au minimum montrer que la forme correspond bien à une structure matérielle et qu'elle ne s'explique pas par les caractéristiques du fond marin ou par les conditions de prise de vue. Dans le cas de Moucha, aucune séquence vidéo montrant un déplacement sous-marin n'est mentionnée dans les éléments

disponibles. Aucun témoignage direct de plongeur, aucun relevé sonar et aucun examen physique ne sont non plus documentés ici. La désignation « OSNI » doit donc rester provisoire.

Le GEIPAN est le service du CNES chargé de recueillir, d'analyser et d'étudier des témoignages concernant les phénomènes aérospatiaux non identifiés. Il faut toutefois distinguer le GEIPAN officiel d'une base de données constituée par des amateurs, même si cette dernière utilise le nom « GEIPAN » dans son intitulé. Mes recherches n'ont pas permis d'identifier une fiche officielle du GEIPAN consacrée à cette forme sous-marine près de Moucha.

La mention d'une « base GEIPAN amateur » doit donc être accompagnée du nom exact du site, de son auteur et de l'adresse de la fiche. Sans ces éléments, il n'est pas possible de vérifier la provenance de l'information ni de déterminer si la date et les dimensions ont été transcrites correctement. Il serait incorrect de présenter cette affaire comme un cas officiellement étudié ou validé par le CNES.

La première étape pour résoudre ce cas, serait de retrouver la capture originale ou le repère Google Earth correspondant exactement à la forme signalée. Il faudrait ensuite : relever les coordonnées géographiques précises ; vérifier la date d'acquisition de l'image ; mesurer la forme sur l'image à sa résolution native ; comparer les images de dates différentes et en fait faire une analyse professionnelle de cette affaire.

Une comparaison temporelle serait particulièrement utile. Si la forme demeure identique sur plusieurs images acquises à des dates différentes, cela pourrait renforcer l'hypothèse d'un relief fixe ou d'une structure posée sur le fond. Si elle change d'aspect, il faudrait déterminer si ce changement est dû aux conditions d'imagerie, aux mouvements de l'eau ou à un déplacement réel. Même dans ce dernier cas, il faudrait des données supplémentaires avant de conclure à la présence d'un engin subaquatique.

Conclusion
L'affaire de l'île de Moucha est intéressante en tant que signalement d'une anomalie visuelle interprétée comme un possible OSNI dans les eaux de Djibouti.

Cependant, les informations actuellement disponibles ne permettent pas de confirmer que la forme sombre correspond à un objet artificiel, encore moins à un engin capable de naviguer sous l'eau et dans l'atmosphère.

L'altitude de 88 mètres peut désigner la hauteur de la caméra virtuelle dans Google Earth et ne doit pas être confondue avec l'altitude d'acquisition de l'image. La date du 17 avril 2009 et la longueur estimée à 15 mètres doivent également être vérifiées à partir de la source originale.

Le classement le plus rigoureux est donc celui d'une anomalie d'imagerie marine signalée par des amateurs, d'identification indéterminée.

L'hypothèse d'un OSNI est mentionnée dans le catalogue, mais pas comme une identification établie.

Sources utiles pour poursuivre l'enquête
https://guide.visitdjibouti.dj/mer-et-plage/des-iles-paradisiaques/les-iles-moucha-et-maskalli/
informations sur la géographie des îles, les récifs et les fonds marins.

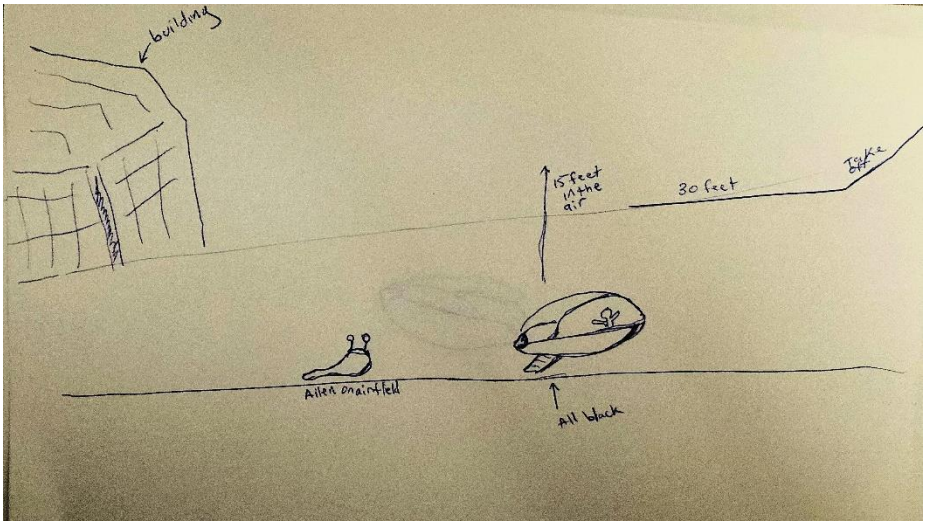
https://developers.google.com/maps/documentation/earth/imagery-dates-alt-coord?hl=fr :
documentation officielle pour vérifier ce que signifie la valeur de 88 mètres.

https://support.google.com/earth/answer/148094?hl=fr : méthode permettant de comparer les images disponibles à différentes dates.

https://geipan.fr/fr/recherche/cas?customGetLattitude=46.30140615437332&customGetLongitude=2.395019531250001&customGetZoom=6&field_agregation_index_value&field_classification_des_cas_target_id%5B13%5D=13&field_classification_des_cas_target_id%5B14%5D=14&field_classification_des_cas_target_id%5B15%5D=15&field_classification_des_cas_target_id%5B16%5D=16&field_date_d_observation_value%5Bmax%5D&field_date_d_observation_value%5Bmin%5D&field_date_value&field_departement_target_id&field_document_existe_ou_pas_value=1&field_is_new_value=All&field_is_revisited_value=All&field_latitude_value%5Bmax%5D=46.30140615437332&field_latitude_value%5Bmin%5D=46.30140615437332&field_longitude_value%5Bmax%5D=15.952148437500002&field_longitude_value%5Bmin%5D=-

11.162109375&field_phenomene_target_id&field_type_de_cas_target_id=All&order=field_departement_textuel&page=0&select-category-export=nothing&sort=desc&video=on outil de recherche des dossiers du GEIPAN français.

11 JUILLET 2014 - CARMO LEMONN - DJIBOUTI
Observation d'OVNI NUFORC 167841
Date : 11/07/2014 à 02h30 heure locale.
Signalé le : 11/05/2022 à 14h21 heure du Pacifique.
Durée : 30 minutes.
Nombre d'observateurs : 3.
Lieu : Camo Lemonnier, Djibouti.
Forme : Autre.
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, atterri
Observation lors d'un déploiement sur un aérodrome. (Note NUFORC : Rapport d'un ancien militaire américain
. PD)



Observation lors d'un déploiement sur un aérodrome J'étais dans ma tour de garde pendant mon déploiement lorsque j'ai vu un extraterrestre de type limace s'approcher d'un engin noir. Un autre petit extraterrestre l'observait. Il m'a frappé avec une arme à ondes sonores, puis a décollé. J'ai ensuite vu deux rangers du 75e régiment s'approcher et me dire de ne jamais parler de ce que j'avais vu, sous peine de sanctions.
Publié le 31/05/*2022.* - *https://nuforc.org/sighting/?id=167841*

01 JANVIER 2025 – DJIBOUTI - SOMALIE
DOW-UAP-PR43 - RAPPORT SUR LES UAP – CAS NON RESOLU -DJIBOUTI – AFRIQUE- 2025 - UNE CONTRE ENQUETE D'AVI LOEB CONCLUE A UN MISSILE

LES INFORMATIONS PUBLIEES PAR AARO/PURSUE - https://pursue.report/records/dvids-1006159
(LIEU NON DIVULGUÉ) -
01.01.2025
Vidéo de courtoisie
Bureau de résolution des anomalies de domaine

Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) a soumis au Bureau de résolution des anomalies tous domaines (AARO) un rapport concernant un phénomène anormal non identifié. Ce rapport, datant de 2025, consistait en deux secondes d'enregistrement vidéo provenant d'un capteur infrarouge embarqué sur une plateforme militaire américaine. Le déclarant n'a fourni aucune description orale ou écrite de l'observation.

Description vidéo : 00:00-00:02 : Une petite zone de contraste à peine perceptible se déplace de la gauche vers la droite du champ de vision du capteur, puis disparaît de l'écran par le quart inférieur droit.

Cette description vidéo est fournie à titre informatif uniquement. Les lecteurs ne doivent en aucun cas l'interpréter comme une analyse, une conclusion d'enquête ou une constatation factuelle concernant la validité, la nature ou la signification de l'événement décrit. La vidéo est diffusée en boucle.

INFORMATIONS VIDÉO

Date de la prise de vue	01.01.2025
Date de publication	05.08.2026 07:50
Catégorie	Images d'illustration
Identifiant vidéo	1006159
VIRIN	250101-D-D0360-6307
Nom de fichier	DOD_111689759
Longueur	00:00:11
Emplacement	(LIEU NON DIVULGUÉ)

Analyse d'un dossier déclassifié américain provenant d'AFRICOM
La publication du dossier DOW-UAP-PR043 — « Unresolved UAP Report, Africa, 2025 » constitue un document particulièrement intéressant dans la récente politique américaine de déclassification des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Le dossier est extrêmement court : il ne repose que sur deux secondes d'enregistrement vidéo provenant d'un capteur infrarouge installé sur une plateforme militaire américaine. Le signalement a été transmis à l'All-domain Anomaly Resolution Office (AARO) par l'United States Africa Command (AFRICOM). Le lieu indiqué est Djibouti, dans la Corne de l'Afrique, et l'année de l'observation est 2025.

Le document a été rendu public le 8 mai 2026 dans le cadre de la nouvelle politique américaine de transparence concernant les UAP. La page officielle d'AARO précise que les dossiers publiés dans cette série sont des cas non résolus, c'est-à-dire pour lesquels les autorités américaines ne disposent pas de suffisamment d'éléments pour déterminer de façon définitive la nature du phénomène observé.

À première vue, il pourrait donc s'agir d'un dossier insignifiant : deux secondes d'une petite anomalie visuelle sur une image infrarouge.

En réalité, son intérêt est ailleurs.
C'est la provenance militaire du signalement, son environnement géographique et surtout le fait qu'il demeure officiellement non résolu qui rendent ce dossier digne d'une analyse approfondie
.
1. La fiche d'identité du dossier
Les éléments actuellement accessibles permettent d'établir le tableau suivant :

Élément	Information
Référence	DOW-UAP-PR043
Désignation	Unresolved UAP Report, Africa, 2025
Région	Afrique
Localisation	Djibouti
Année	2025
Organisme transmetteur	U.S. Africa Command — AFRICOM
Organisme destinataire	AARO
Plateforme	Militaire américaine
Capteur	Infrarouge
Durée	2 secondes
Statut	Non résolu

Date de publication	8 mai 2026

Ces informations sont confirmées par la publication officielle du fichier et par les archives indépendantes qui ont catalogué le document. Le dossier présente donc une caractéristique importante : il ne s'agit pas d'une vidéo mise en ligne par un particulier, d'un témoignage anonyme ou d'une séquence provenant d'une source inconnue. Le signalement provient d'une structure militaire américaine et a été adressé au bureau gouvernemental chargé des UAP.

2. AFRICOM : un aspect particulièrement important
L'élément probablement le plus intéressant du dossier est son origine.
Le signalement provient de l'U.S. Africa Command, le commandement militaire américain responsable des opérations et intérêts militaires des États-Unis sur une grande partie du continent africain.

Cette origine distingue PR043 de nombreux dossiers UAP plus connus provenant :

- De l'US Navy ;
- De l'US Air Force ;
- De l'US Central Command ;
- De l'US Northern Command ;
- De l'US Indo-Pacific Command.

Le dossier PR043 montre donc que les phénomènes UAP sont également signalés dans le périmètre opérationnel d'AFRICOM. Et cela ouvre une question beaucoup plus vaste : Combien d'observations UAP ont été enregistrées par les forces américaines opérant en Afrique mais n'ont jamais été rendues publiques ? Il serait prématuré de répondre à cette question. Mais PR043 démontre désormais que ce type de signalement existe bel et bien dans les archives américaines déclassifiées.

3. Que voit-on réellement sur la vidéo ?
C'est ici qu'il faut faire preuve d'une grande prudence. La description officielle indique qu'une petite zone de contraste, à peine discernable, se déplace à travers le champ de vision du capteur infrarouge, allant de la partie gauche vers la droite avant de sortir de l'image dans la partie inférieure droite. La vidéo ne dure que deux secondes. Il ne faut donc pas lui attribuer davantage d'informations qu'elle n'en contient. Nous ne disposons pas publiquement, dans ce dossier, de données permettant de déterminer avec certitude :

- La taille réelle de l'objet ;
- Sa distance par rapport au capteur ;
- Son altitude ;
- Sa vitesse réelle ;
- Sa direction géographique ;
- Sa température ;
- Sa signature infrarouge complète ;
- Son comportement avant ou après les deux secondes enregistrées.

Autrement dit, la vidéo montre une anomalie visuelle, mais elle ne permet pas à elle seule de reconstruire une trajectoire tridimensionnelle.

4. Le mot « non résolu » est essentiel
Le terme « unresolved » doit être correctement interprété., il signifie que « AARO n'a pas été en mesure de déterminer définitivement ce qui a été enregistré. » -Comme nous l'avons vu précédemment, Aavi Loeb à une explication !

La distinction est fondamentale. AARO explique lui-même que les dossiers de cette catégorie peuvent rester non résolus notamment parce que les données disponibles sont insuffisantes. L'organisme invite par ailleurs les chercheurs et experts extérieurs à examiner les matériaux publiés. Dans le cas PR043, l'insuffisance des données apparaît particulièrement évidente. Deux secondes d'une image infrarouge isolée constituent une quantité d'information extrêmement limitée.

5. Le problème majeur : absence de description du témoin
Le dossier contient une autre particularité extrêmement importante. Selon les données publiées, le rapporteur n'a fourni aucune description orale ou écrite de l'observation. Cette information change considérablement l'interprétation du dossier. Nous ne disposons pas, publiquement, d'un témoignage disant : « J'ai observé un objet métallique. » où : « L'objet effectuait des manœuvres impossibles. » ou encore : « Plusieurs membres de l'équipage ont observé la même chose. »

Nous avons simplement une séquence infrarouge et la déclaration administrative selon laquelle AFRICOM a transmis cette séquence à AARO comme observation de phénomène anomal. Cela limite fortement les conclusions que l'on peut tirer.

Un point : Un capteur infrarouge militaire américain a enregistré une petite anomalie de contraste à proximité de Djibouti en 2025, et AARO n'a pas pu en déterminer la nature avec les données disponibles. C'est déjà un fait intéressant. Il n'est pas nécessaire de lui ajouter une conclusion extraordinaire.

Mais pourquoi AARO publie-t-il une vidéo aussi pauvre ? C'est probablement l'une des questions les plus intéressantes du dossier. La réponse se trouve dans la nouvelle politique de transparence du Pentagone. AARO précise que les vidéos publiées dans cette série correspondent à des cas non résolus et que des informations peuvent être masquées pour protéger les opérations militaires, les capacités des capteurs, l'identité de témoins ou localisation de certaines installations et informations sensibles. AARO précise également que les informations relatives à la découverte d'UAP ne sont pas, en tant que telles, la raison des occultations. Cela explique en partie pourquoi le public reçoit parfois des images extrêmement courtes ou de faible qualité. Le gouvernement veut publier les dossiers sans nécessairement révéler les caractéristiques précises des systèmes qui les ont enregistrés.

6 - PR043 doit cependant être replacé dans l'évolution des déclassifications américaines
Le dossier prend une importance supplémentaire lorsqu'on le replace dans la politique de transparence engagée en 2026. Les États-Unis ont commencé à publier une série de dossiers UAP provenant de différentes administrations et structures militaires. La nouvelle politique consiste notamment à rendre accessibles des dossiers précédemment non publics tout en protégeant les informations opérationnelles sensibles. AARO présente explicitement cette démarche comme une politique de transparence maximale compatible avec la protection des intérêts militaires. PR043 est donc intéressant à deux niveaux :

- **Niveau 1** : l'observation elle-même ;
- **Niveau 2 :** ce que sa déclassification révèle de la politique documentaire américaine.

Et le deuxième aspect pourrait finalement être le plus important.

Le véritable intérêt scientifique de PR043 pour un chercheur sérieux des PAN/UAP, en fait le dossier ne devrait donc pas être présenté comme : « Le Pentagone vient de publier la preuve d'un OVNI au-dessus de Djibouti. » Cette formulation serait beaucoup trop forte. Il devrait plutôt être présenté ainsi : « Le Pentagone a déclassifié une séquence infrarouge militaire de deux secondes enregistrées à Djibouti en 2025 et transmise à AARO par AFRICOM ; malgré l'analyse disponible, le phénomène demeure officiellement non identifié. »

Cette formulation est beaucoup plus rigoureuse. Et paradoxalement, elle rend le dossier plus intéressant. Car elle laisse ouvertes les questions qui méritent réellement d'être étudiées.

PR043 est un dossier fascinant, mais scientifiquement pauvre. Il faut donc distinguer deux niveaux.

Intérêt documentaire : ÉLEVÉ

Parce que :

- Le dossier est officiel ;
- Il provient d'AFRICOM ;
- Il concerne l'Afrique ;
- Il concerne Djibouti ;
- Il date de 2025 ;

- Il provient d'une plateforme militaire ;
- Il utilise un capteur infrarouge ;
- Il a été transmis à AARO ;
- Il reste officiellement non résolu.

Valeur probante concernant une technologie inconnue : FAIBLE - Parce que :

- La vidéo dure seulement deux secondes ;
- Aucun témoignage détaillé n'est publié ;
- Aucune donnée radar n'est disponible publiquement ;
- Aucune télémétrie n'est publiée ;
- Aucune mesure de distance n'est disponible ;
- Aucune analyse physique détaillée n'est fournie ;
- Aucune caractéristique extraordinaire n'est démontrée.

Cette distinction est essentielle.

Notre conclusion critique
DOW-UAP-PR043 est un petit dossier par sa durée, mais un dossier important par sa provenance. Deux secondes d'une image infrarouge ne permettent pas de démontrer l'existence d'une technologie inconnue. Elles ne permettent même pas de déterminer avec certitude que l'anomalie enregistrée correspond à un objet physique. En revanche, elles permettent d'établir plusieurs faits importants : Une anomalie aérienne a été enregistrée par un système militaire américain en 2025 à Djibouti. AFRICOM a transmis l'information à AARO. AARO l'a classée parmi les cas non résolus. (Mais Avi Loeb a depuis fait sa propre analyse). Le phénomène apparaît comme une petite zone de contraste se déplaçant dans le champ d'un capteur infrarouge. Le public ne dispose d'aucune description détaillée du témoin ou opérateur. Les données permettant de calculer la nature, la distance ou la vitesse du phénomène ne sont pas publiquement disponibles. La prudence scientifique impose donc de ne pas aller au-delà de ces faits. Mais il serait tout aussi erroné de considérer le dossier comme insignifiant.

Car pour la première fois, le public dispose d'une trace officielle montrant qu'un phénomène aérien non identifié a été signalé par le commandement militaire américain responsable de l'Afrique et enregistré dans un environnement stratégique comme celui de Djibouti. Mais elle est historiquement et scientifiquement beaucoup plus importante.

Et elle pose une dernière question, peut-être la plus intéressante :
Si AFRICOM disposait de données supplémentaires — radar, télémétrie, enregistrement complet du capteur, communications ou autres systèmes de surveillance — pourquoi ces éléments ne sont-ils pas aujourd'hui accessibles au public ?

C'est probablement dans ces données complémentaires, et non dans les deux secondes de vidéo actuellement publiées, que se trouve la véritable capacité à résoudre le mystère de DOW-UAP-PR043.

ETUDE DE LA VIDEO DE GOUBETTO AU SUD DE DJIBOUTI PAR AVI LOEB

Résumé document PDF intitulé "The PR043 Djibouti Video : Evidence for a Hypersonic-Missile Interpretation", rédigé par Dovesh Nandal et Abraham Loeb du Projet Galileo (Harvard). Disponible sur : https://lweb.cfa.harvard.edu/~loeb/NL26.pdf

Ce rapport technique analyse une vidéo infrarouge (PR043) publiée par le gouvernement américain, filmée près de Goubetto, à Djibouti. L'objectif principal est d'estimer la vitesse et la nature d'un petit objet en mouvement qui y apparaît.

1. Analyse des données et localisation géographique
Données initiales : La vidéo est un clip de 11,75 secondes (répété 4 fois), avec une séquence utile de 0,4 seconde.

Localisation : En comparant le terrain visible avec Google Earth, les chercheurs identifient précisément le lieu : 11.388655° N, 43.139259° E, près de Goubetto, à Djibouti.

2. Mesure du mouvement et de la vitesse
Stabilisation et suivi : Après avoir stabilisé le terrain, les chercheurs ont suivi l'objet sur 13 positions.
Résultat clé : Le mouvement de l'objet par rapport au terrain est de 801 pixels par seconde (px/s). Cette mesure est très robuste.

3. Estimation de la vitesse physique
Méthode : Ne connaissant pas l'altitude de l'objet, les chercheurs ont projeté sa trajectoire sur le plan du sol (à altitude 0). La vitesse obtenue est alors de 3,33 km/s. Modélisation de la caméra : Ils ont également modélisé la caméra, estimant son altitude à 2,26 km et son champ de vision à 65,6°.

Relation vitesse-altitude **:** La vitesse réelle de l'objet dépend fortement de son altitude. Plus l'objet est haut, plus sa vitesse est faible.

- À 0 m (au sol) : ~3,54 km/s
- À 500 m : ~2,74 km/s
- À 1 500 m : ~1,14 km/s
- À 2 000 m : ~0,34 km/s

4. Interprétation balistique et aérodynamique
Les auteurs testent l'hypothèse selon laquelle l'objet serait un missile hypersonique.
Analyse aérodynamique :

Pour être à Mach 5 (hypersonique), l'objet doit voler en dessous de 1,17 km d'altitude. Voler à Mach 8 à seulement 500 m d'altitude générerait une pression dynamique énorme (4,4 MPa) et un réchauffement aérodynamique extrême, rendant un vol prolongé très difficile.

Analyse de la traînée : La vidéo ne montre pas d'accélération ou de décélération significative. Cela est compatible avec un objet très dense (comme un missile) qui conserve sa vitesse sur un court laps de temps.

Contrainte de taille : L'objet fait environ 3,8 pixels de large dans la vidéo. En fonction de l'altitude, cela donne une taille maximale (car l'image est floue) :

- À 500 m : ~9 m
- À 1 500 m : ~4 m

Ces dimensions sont cohérentes avec celles d'un missile tactique.

5. Conclusion et limites de l'étude
Interprétation la plus probable : L'étude conclut que l'interprétation la plus compatible avec l'ensemble des données (vitesse, dimensions, contraintes aérodynamiques) est celle d'un missile tactique rapide ou d'un passage terminal de missile hypersonique.

Limites majeures :
La distance et l'altitude réelles de l'objet ne sont pas connues, ce qui empêche de déterminer sa vitesse et sa taille exactes.

La vidéo ne permet pas de distinguer un missile propulsé d'un objet balistique (coasting) de grande densité.

Les métadonnées de la caméra (optiques exactes) ne sont pas disponibles.

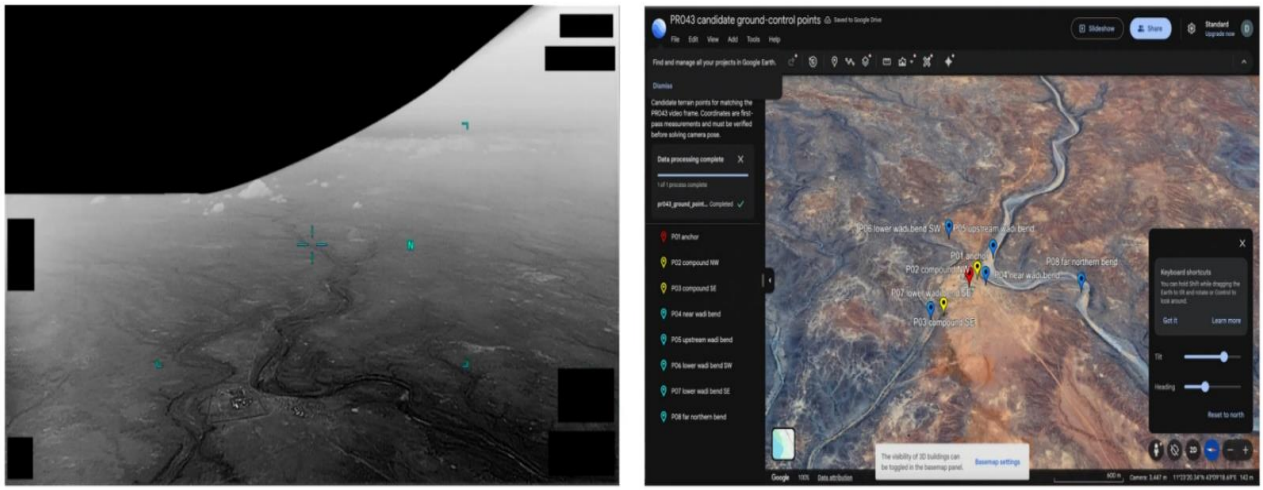
Conclusion générale : Le clip vidéo mesure de manière robuste un objet se déplaçant à 801 px/s. L'hypothèse du missile rapide est soutenue par l'analyse, mais sans certitude absolue. L'objet pourrait aussi être un drone ou un oiseau s'il est beaucoup plus proche de la caméra.

L'ANALYSE D'AVI LOEB – SCIENTIFIQUE AMERICAIN – DE CE CAS 2025 - OBSERVATION GOUBETTO SUD DE DJIBOUTI - DOSSIER ISSUS DE PURSUE, LE SITE DE DOALD TRUMP CONSDACREE A LA DIVULGATION DE DOCUMENTS SUR LES UAP.

Avi Loeb

Medium

Source : https://avi-loeb.medium.com/the-declassified-dow-uap-pr043-in-the-pursue-disclosure-is-likely-a-missile-4d4116776c85



(a) Infrared reference frame. (b) Labelled oblique Google Earth view.

01 - Vue de DOW-UAP-PR043 (à gauche) côte à côte avec le terrain correspondant sur Google Earth (à droite). Les points indiqués ont servi de points de contrôle potentiels du terrain plutôt que de positions cibles. (Crédit image : Nandal & Loeb 2026)

Le Conseil consultatif scientifique sur les UAP (https://uapsac.com/) examine actuellement les données déclassifiées et accessibles au public qui ont été publiées jusqu'à présent sur le site Web du Système présidentiel de déclassification et de rapport sur les phénomènes anormaux non identifiés (PURSUE) (https://www.war.gov/ufo/).

La principale difficulté pour déterminer la vitesse et la taille des objets PAN réside dans les incertitudes concernant leur distance et leur direction de déplacement. Sans données radar ni triangulation à partir de caméras situées à différents endroits, comme cela a été tenté dans les observatoires du projet Galileo (https://galileo.hsites.harvard.edu/) sous ma direction, la vitesse et la taille réelles de ces objets demeurent inconnues.

Avec mon brillant postdoctorant et membre du conseil, le Dr Devesh Nandal, nous avons réalisé que les paramètres inconnus des UAP peuvent être étroitement contraints par un terrain de fond connu, qui peut être utilisé comme système de coordonnées pour déduire les mouvements de l'objet cible ainsi que de la caméra, en fonction du temps.

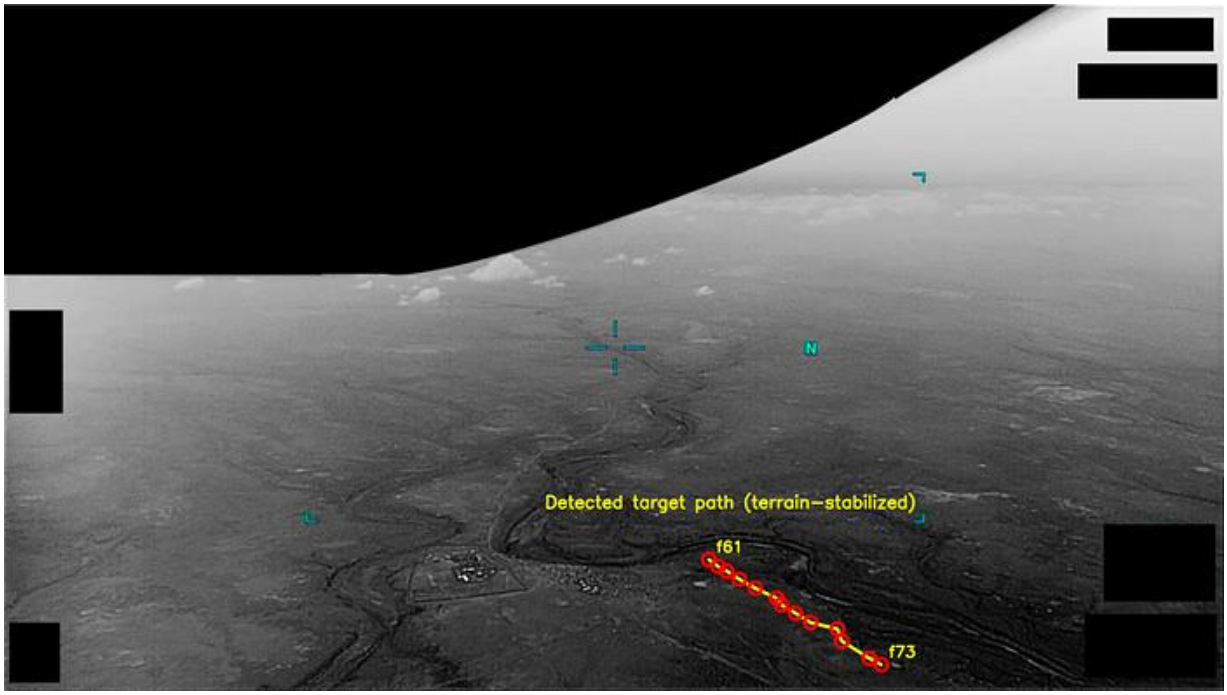
Pour démontrer la remarquable efficacité de cette méthode, nous avons étudié le cas déclassifié DOW-UAP-PR043, concernant un signalement d'UAP non résolu en Afrique en 2025, publié par l' All-Domain Anomaly Resolution Office (AARO) du Pentagone (disponible ici) . De façon surprenante, nous avons obtenu de meilleurs résultats que l'AARO et avons conclu qu'il s'agissait probablement d'un missile rapide. Notre rapport d'analyse complet est disponible ici . Vous trouverez ci-dessous quelques détails de l'analyse scientifique associée.

Nous avons commencé avec la vidéo infrarouge publique, d'une résolution de 1920 × 1080 pixels et d'une fréquence d'images d'environ 29,97 images par seconde. Le fichier vidéo dure 11,75 secondes.

Pour évaluer la vitesse du petit élément traversant l'image, nous avons d'abord localisé le terrain. L'image ci-dessus montre la vue vidéo (à gauche) côte à côte avec le terrain correspondant sur Google Earth (à droite). La meilleure correspondance pour la localisation se situe aux alentours de 11,388655° N, 43,139259° E, près de Goubetto, dans le sud de Djibouti. Le chenal voisin appartient au bassin versant du Damerjog. Il ressemble à une rivière sur l'image infrarouge, mais il s'agit plus probablement d'un oued asséché.

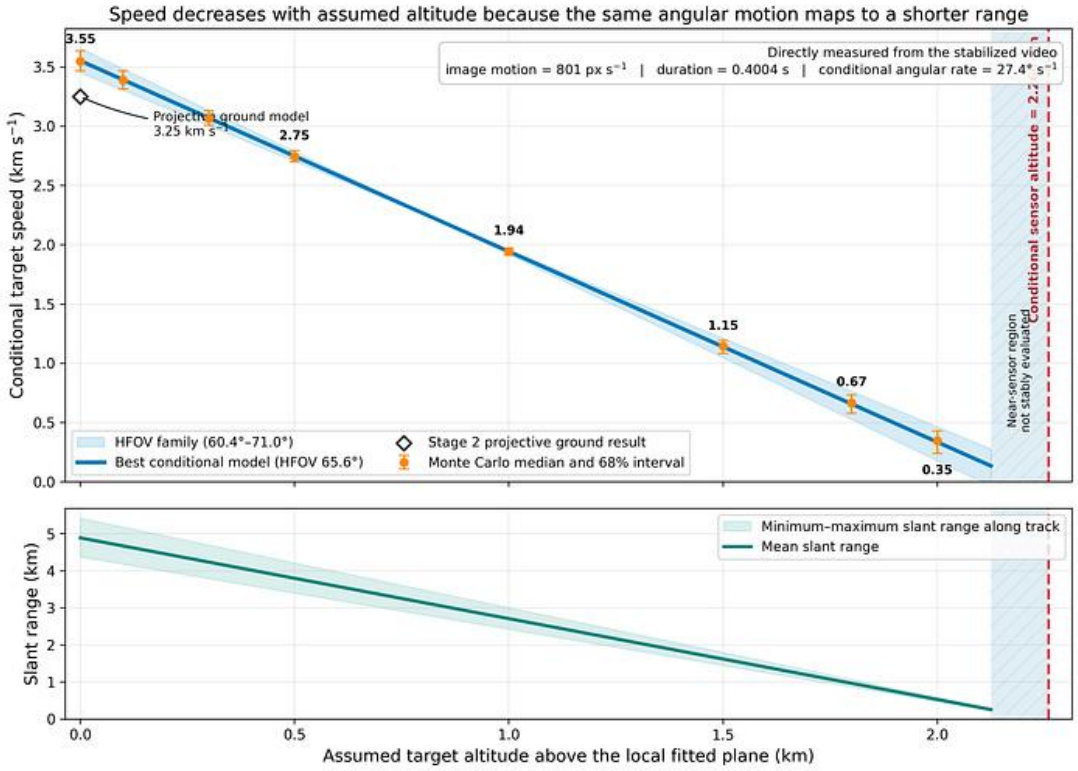
Nous avons généré des vues inclinées de Google Earth et placé des points de contrôle au sol potentiels sur les méandres et les structures complexes du cours d'eau. La correspondance des emplacements était excellente car la même séquence ordonnée de méandres et d'affluents apparaissait à la fois dans la vidéo et sur la carte.

Nous avons ensuite stabilisé le terrain et recherché des éléments qui se déplaçaient par rapport au sol.



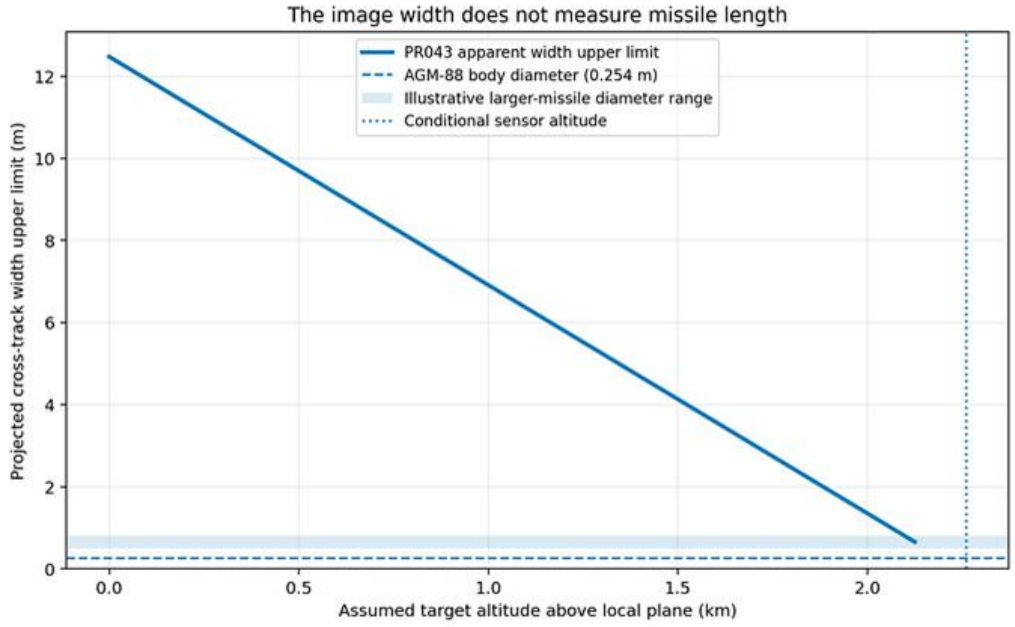
03 - Trajectoire cible stabilisée par le terrain. Les cercles rouges indiquent les 13 centroïdes de la cible mesurée entre les images 61 et 73, et la ligne jaune représente la direction du mouvement. La cible se déplace vers le bas à droite. Les faibles écarts d'une image à l'autre par rapport à la ligne sont négligeables comparés à la longueur totale de la trajectoire et correspondent aux incertitudes liées au centroïde et au traitement d'image. (Crédit image : Nandal & Loeb 2026)

Les coordonnées cartographiques nous ont permis de déterminer la vitesse déduite si la ligne de visée changeante croisait le plan du sol local. La réponse est : 3,33 kilomètres par seconde. Nous avons ensuite tenté de déduire le mouvement de la caméra à partir de la correction de terrain locale maximale. Notre modèle de caméra impliquait une altitude de 2,26 kilomètres au-dessus du plan du sol local et une vitesse de déplacement d'environ 77,7 mètres par seconde. Nous avons ensuite testé la parallaxe différentielle. Un objet immobile à basse altitude ne produisait qu'une faible fraction du mouvement observé. La contribution de la parallaxe augmentait rapidement uniquement lorsque l'altitude supposée de la cible se rapprochait de l'altitude conditionnelle du capteur.



04 - Vitesse et géométrie d'observation du PAN en fonction de son altitude au-dessus du sol. Sur le graphique supérieur, la courbe bleue continue représente la meilleure solution de vitesse conditionnelle. Le graphique inférieur illustre la distance oblique moyenne correspondante et son étendue le long de la trajectoire mesurée. Un même mouvement angulaire se traduit par une trajectoire physique plus courte lorsque l'altitude supposée du PAN augmente ; par conséquent, la vitesse et la distance oblique déduites diminuent. (Crédit image : Nandal & Loeb 2026)

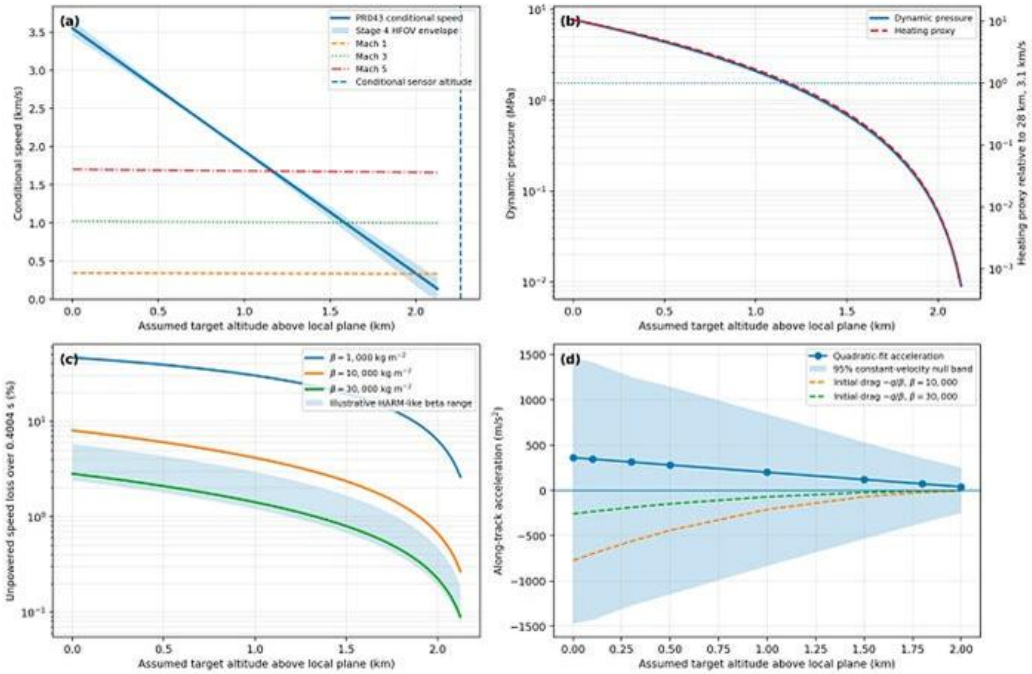
Nous avons fait intersecter chaque rayon de visée de la cible avec une surface horizontale à une altitude choisie. Ceci a généré un ensemble de vitesses physiques possibles plutôt qu'une valeur unique. Le panneau supérieur de la figure ci-dessus montre la vitesse UAP déduite en fonction de l'altitude.



05 - Taille apparente du PAN (en mètres) en fonction de l'altitude. La ligne pointillée horizontale indique le diamètre publié du corps du missile AGM-88, utilisé uniquement à titre indicatif, tandis que la bande horizontale claire représente une plage de comparaison plus large pour les

diamètres de missiles. La ligne pointillée verticale indique l'altitude estimée de la caméra. Aucune de ces lignes ne mesure la longueur de la cible : un missile long, vu presque de face, pourrait présenter une dimension transversale plus proche de son diamètre que de sa longueur totale, et l'image non résolue peut être élargie par la réponse du capteur. (Crédit image : Nandal & Loeb 2026)

La largeur apparente de la cible était d'environ 3,8 pixels en pleine résolution. Nous considérons les dimensions physiques obtenues comme des limites supérieures, car la largeur mesurée inclut la fonction d'étalement du point du capteur, la compression, le flou de mouvement, l'incertitude d'alignement et un éventuel effet de halo thermique. La figure ci-dessus illustre la taille estimée du PAN (objet atmosphérique non identifié) en mètres en fonction de l'altitude. La largeur estimée d'environ 4 mètres à une altitude de 1,5 kilomètre ne peut être comparée directement à la longueur publiée d'un missile. Il s'agit d'une limite supérieure approximative de la trajectoire transversale. Selon l'orientation d'observation, la comparaison la plus pertinente pourrait porter sur le diamètre plutôt que sur la longueur du corps.



06 - Traînée aérodynamique et échauffement pour l'hypothèse du missile. Le panneau (a) présente la courbe vitesse-altitude du PAN, les niveaux de Mach 1, Mach 3 et Mach 5 (lignes horizontales) et l'altitude de la caméra (ligne pointillée bleue verticale à droite). La courbe est supérieure à Mach 5 à une altitude de 1,17 km. Le panneau (b) présente la pression dynamique et l'indicateur d'échauffement relatif sur des axes logarithmiques ; les deux augmentent fortement aux basses altitudes, ce qui explique la difficulté du vol hypersonique soutenu à basse altitude. Le panneau (c) montre la perte de vitesse prédite sans propulsion pendant l'intervalle observé de 0,4004 s pour différents coefficients balistiques. La bande ombrée indique la plage de coefficients balistiques illustrative du missile HARM. Le panneau (d) compare l'accélération longitudinale ajustée avec la bande de bootstrap à vitesse constante à 95 % et avec des décélérations initiales représentatives dues à la traînée.

Nous avons ensuite évalué la traînée et l'échauffement liés au frottement de l'air, qui augmentent significativement avec la diminution de l'altitude. Nos résultats sont résumés dans la figure ci-dessus. La poussée de propulsion requise augmente avec la pression dynamique à basse altitude.

Un missile tactique rapide est physiquement compatible avec les données. La branche hypersonique à basse altitude est fortement pénalisée par la pression dynamique, la traînée et l'échauffement, ce qui rend difficile un vol de croisière soutenu dans ce régime. La trajectoire courte ne présente pas d'accélération ni de décélération statistiquement significative ; elle ne permet donc pas de distinguer un missile propulsé d'un objet à coefficient balistique suffisamment élevé en vol plané. L'estimation de la

taille apparente ne permet pas non plus d'identifier la classe du missile. La vidéo ne fournit aucune image claire du panache, du contexte de lancement, de l'impact ni de la portée de la cible.

Assumed altitude	Inferred speed	Apparent width upper limit
0 m	$3.54\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 12 m
500 m	$2.74\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 9 m
1000 m	$1.94\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 6.5 m
1500 m	$1.14\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 3.9 m
1800 m	$0.66\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 2.3 m
2000 m	$0.34\,\mathrm{km\,s^{-1}}$	about 1.2 m

Un exemple de missile à basse altitude est l' AGM-88 HARM (High-speed Anti-Radiation Missile) — missile antiradar aéroporté américain (comme indiqué ici) :

Longueur : 4,2 m

Vitesse : ~1 km/s

Profil d'altitude : Très variable, car il est lancé depuis un avion à l'altitude à laquelle opère la plateforme de frappe et plonge sur l'émetteur radar.

Les avions de chasse peuvent tirer le missile AGM-88 HARM sur un large domaine de vol, y compris à basse altitude (environ 1,5 km). À cette altitude, la densité de l'air augmente la traînée aérodynamique. Les développements récents en matière de missiles hypersoniques sont présentés ici et ici .

Il est peu probable que l'objet observé soit un oiseau, car la faible vitesse des oiseaux (limitée à environ 24 mètres par seconde) exigerait une distance de plusieurs dizaines de mètres par rapport à la caméra, distance à laquelle il serait possible de distinguer les ailes d'un oiseau grâce aux données infrarouges des observatoires du projet Galileo. L'absence d'ailes exclut également l'hypothèse d'un avion. Un passage à proximité entraînerait par ailleurs une accélération ou une décélération angulaire non détectable.

Notre analyse scientifique montre que le DOW-UAP-PR043 déclassifié dans la divulgation PURSUE est très probablement un missile tactique rapide.



Les PAN sont un phénomène hétérogène, nombre d'entre eux étant des objets d'origine humaine dont les caractéristiques précises ne sont pas suffisamment documentées. Mais la question fondamentale demeure : existe-t-il des PAN qui révèlent l'existence d'une technologie extraterrestre ?

Tous les membres du Conseil consultatif scientifique sur les PAN sont ouverts à l'idée que de tels objets puissent exister. Cette position est également reprise dans l'article de couverture du magazine TIME d'aujourd'hui , intitulé « L'Amérique prend enfin les extraterrestres au sérieux ». Par ailleurs, Popular Mechanics a publié aujourd'hui un podcast animé par Andrew Daniels, Shawn Gorman et John Gilpatrick, qui s'interroge : « Avi Loeb sait-il quelque chose que nous ignorons ? »

Pour que ce soit clair, ma réponse à cette question est **: Non.**



Avi Loeb préside le Conseil consultatif scientifique sur les phénomènes astronomiques non identifiés (PANI) auprès de la Maison-Blanche, du Pentagone, du FBI et des agences de renseignement. Il est également directeur du projet Galileo, directeur fondateur de l'Initiative sur les trous noirs de l'Université Harvard, ancien directeur de l'Institut de théorie et de calcul du Centre d'astrophysique Harvard-Smithsonian et ancien directeur du département d'astronomie de l'Université Harvard (2011-2020). Il a été membre du Conseil des conseillers scientifiques et technologiques du président et président du Conseil de physique et d'astronomie des Académies nationales. Il est l'auteur du best-seller « *Extraterrestre : Premier signe de vie intelligente au-delà de la Terre* » et co-auteur du manuel « *La vie dans le cosmos* », tous deux publiés en 2021. L'édition de poche de son nouveau livre, intitulé « *Interstellaire* », est parue en août 2024.

Chapitre XII - 44
42 - SOUDAN
Contrôle par l'Égypte et les Britanniques

Le Soudan et les Ovnis
1. La Position Politique et Militaire : Une menace technologique permanente
Dans un pays marqué par l'instabilité et une guerre civile dévastatrice, tout phénomène aérien non identifié est immédiatement politisé et militarisé. Au Soudan, un "OVNI" n'est presque jamais interprété par les autorités comme un vaisseau extraterrestre, mais comme une menace d'espionnage étrangère.

Événement marquant	Description et interprétation officielle
Janvier 2018 (Omdurman / Khartoum)	Un objet lumineux survolant à basse altitude la zone militaire de Wadi Sayidna provoque l'état d'alerte maximale de l'armée soudanaise. L'armée officielle publiera un communiqué classant l'objet comme un satellite ou un drone de reconnaissance photographique espion.
Fin 2024 (Conflit actuel)	Des vidéos d'orbes rouges et d'objets lumineux au-dessus d'Omdurman enflamment les réseaux sociaux locaux. Dans le contexte de la guerre contre les Forces de soutien rapide (FSR), ces phénomènes sont rapidement identifiés par les experts comme des drones militaires de nouvelle génération ou des tirs de DCA. Le survol de la zone est même temporairement suspendu par certaines compagnies comme Air France après des suspicions d'observations lumineuses à haute altitude.

2. Religion et Superstitions : Des extraterrestres aux djinns
Le Soudan est un pays majoritairement sunnite où la culture islamique s'est mêlée aux croyances animistes traditionnelles. L'interprétation populaire des lumières célestes et des anomalies s'appuie sur deux piliers :

Les Djinns et créatures de feu : Dans la théologie islamique populaire et les superstitions locales, les créatures invisibles habitant une dimension parallèle (les djinns, mentionnés dans le Coran) sont créés à partir d'un "feu sans fumée". Lorsqu'une manifestation lumineuse inexpliquée se produit dans le ciel ou le désert, la population rurale l'attribue traditionnellement à une activité de djinns ou d'esprits malveillants plutôt qu'à des petits gris.

Les signes de la fin des temps (Malhama) : L'apparition de phénomènes célestes inhabituels est parfois interprétée par les franges les plus religieuses comme des "signes cosmiques" ou des présages divins liés aux crises humanitaires majeures que traverse le pays.

3. Géographie et "Légendes Célestes" du désert
La géographie du Soudan se prête particulièrement bien aux illusions d'optique et aux récits mystiques : Les mirages et la clarté du ciel désertique : Le désert de Nubie offre une visibilité nocturne spectaculaire, propice à l'observation de satellites, de débris spatiaux ou de phénomènes météorologiques (comme les foudres en boule). Les mirages thermiques et les tempêtes de sable (Haboob) chargées d'électricité statique créent de fausses lueurs à l'horizon.

Les anomalies géoglyphiques : L'utilisation moderne des outils satellites (comme Google Earth) a alimenté des théories du complot ufologiques mondiales sur le sol soudanais. Par exemple, une formation géologique naturelle en forme de "lèvres géantes" dans le désert du Soudan a longtemps été fantasmée sur Internet comme un "portail extraterrestre", avant d'être confirmée comme une simple colline rocheuse.

Légendes anciennes : Les pyramides de Méroé et de l'ancien Empire de Kouch alimentent, à l'instar de l'Égypte voisine, des récits pseudo-scientifiques liant l'astronomie pharaonique à des interventions célestes, bien que ces théories soient rejetées par les historiens locaux.

09 OU 10 JANVIER 2018 – KHARTOUM - SOUDAN
Un mystérieux OVNI aperçu dans la capitale soudanaise intrigue les militaires
Antar Saeed, Al Arabiya Anglais
Publié :11 janvier 2018, 00h00 GSTMis à jour 20 mai 2020, 10 h 51 GST

Un mystérieux objet volant non identifié (OVNI) a été aperçu dans le ciel de Khartoum lundi soir. Le corps lumineux, clairement visible vers 3h15 heure locale, était entouré d'une lumière verte éclatante, selon des témoins oculaires.

L'armée soudanaise a publié un communiqué lundi matin confirmant la présence d'un OVNI et affirmant qu'il s'agissait d'un satellite « présumé ».

« Notre base d'Omdurman a reçu des notifications de stations voisines faisant état de l'apparition d'un corps lumineux volant à basse altitude au-dessus de la zone militaire de Wadi Sayidna », a déclaré l'armée soudanaise dans un communiqué lundi.

« Un état de préparation extrême a été mis en place afin de neutraliser la cible aérienne et de l'intercepter en tant que véhicule de reconnaissance photographique », indique le communiqué. L'objet n'a cependant pas été identifié, a ajouté l'armée soudanaise.

Intervention d'un témoin sur Twiter
Je l'ai vu de mes propres yeux, et cette photo a été prise par mon ami. pic.twitter.com/GwL4Fc5B1z – Abdelrahman Osman (@Abdelrahmanxyz) 10 janvier 2018



Photo : OVNI KHARTOUM 10-01-2018

Intervention d'un scientifique
Selon le scientifique néerlandais, le Dr Marco Langbroek, l'OVNI était probablement le satellite américain Zuma, qui aurait échoué après son lancement dimanche et serait tombé dans l'océan Indien.

Le vaisseau spatial Falcon 9, appartenant à SpaceX, la société d'Elon Musk, a lancé un satellite américain classifié nommé Zuma et aurait connu un dysfonctionnement après le lancement.

Le Wall Street Journal et Bloomberg ont rapporté que Zuma était retombé sur Terre et s'était consumé dans l'atmosphère planétaire.

Lundi, Langbroek a publié sur son compte Twitter les détails de sa théorie ainsi qu'une photographie prise par un pilote néerlandais du corps lumineux lors de son survol de Khartoum au moment de son apparition.



Photo : « Voici une image prise par le pilote néerlandais Peter Horstink, depuis son avion au-dessus de Khartoum vers 3 h 15 UTC, 2 h 15 min après le lancement. Il s'agit probablement d'une Falcon 9 en train d'évacuer du carburant », a déclaré Langoroek.

Le capitaine Peter Horstink, pilote de Martinair sur le vol MPH8371 reliant Amsterdam à Johannesburg, a déclaré à Langbreok avoir aperçu l'étrange objet au-dessus du ciel de Khartoum entre 3h15 et 3h20 heure locale.

« Il a remarqué le corps lumineux qui se déplaçait lentement vers le sud, entouré d'une lumière verte éclatante. Il l'a observé pendant environ trois minutes », a déclaré Langbroek.

Langbroek conteste l'échec du lancement et affirme qu'il a plus probablement réussi compte tenu de son apparition au-dessus de Khartoum.

« Concernant les rumeurs selon lesquelles Zuma ou son lanceur Falcon 9 auraient échoué : je dispose d'une observation positive, documentée par des photographies, de l'étage supérieur du Falcon 9 évacuant du carburant après sa rentrée atmosphérique, juste avant celle-ci, au-dessus de l'Afrique de l'Est, environ 2 h 15 après le lancement. Il était donc à peu près là où il aurait dû être », a tweeté le scientifique néerlandais.

Le satellite Zuma devait effectuer des missions militaires américaines secrètes en orbite terrestre, mais le Commandement stratégique américain, chargé de surveiller les objets artificiels dans l'espace, a déclaré n'avoir détecté aucun nouvel objet depuis son lancement. L'incertitude grandit quant à la nature de l'objet observé dans le ciel soudanais.

25 NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 2024 – OMDURMAN – SOUDAN (plusieurs jours et plusieurs observations).
COPIE DE L'ARTICLE DE PRESSE DE TIMES NOW NEWS

OVNI ou drone ? Une « sphère rouge » aperçue au Soudan alimente les spéculations | Vidéo

Auteur : Khushi Patel

Mise à jour : 4 décembre 2024, 07:04 IST
Un objet sphérique rouge a été aperçu à Omdurman, au Soudan. Une vidéo de cet objet mystérieux a été partagée sur Facebook et Reddit, suscitant de nombreuses spéculations et alimentant les théories extraterrestres. La semaine dernière, un objet rond et bleu a été aperçu à l'aéroport de Manchester. Des photos de l'objet ont été partagées par un homme se présentant comme pilote de ligne.

Un objet sphérique rouge a été aperçu lundi à Omdurman, au Soudan. Une vidéo de cet objet mystérieux a été partagée sur Facebook et Reddit, suscitant de nombreuses spéculations et alimentant les théories sur les extraterrestres et les ovnis.

« *J'imagine que l'invasion extraterrestre a finalement eu lieu aujourd'hui* », a commenté une personne. Un autre a écrit : *« J'ai aussi vu une sphère rouge, mais elle a disparu beaucoup trop vite. »* Une troisième personne a commenté : *« Je suis convaincue maintenant que ce sont des extraterrestres. »*

Cependant, plusieurs personnes ont pensé qu'il s'agissait soit d'un drone, soit d'un hélicoptère.



Une personne a commenté : *« C'est étrange, certes, mais son déplacement n'a rien de spectaculaire. Il y a une guerre civile en cours, donc soyons réalistes, il s'agit probablement d'un drone. Mais cela reste étrange. »*

Un autre internaute a écrit : *« Une lumière dans le ciel, cela pourrait être littéralement n'importe quoi. Cela pourrait être un avion, un hélicoptère, un drone, un missile, une fusée, un avion civil... n'importe quoi. »*

Une troisième personne a commenté : *« À 0,03 seconde de la vidéo, on entend une détonation. Je suppose que cela provenait de l'avion ou peut-être d'un obus d'artillerie ?* » Un autre utilisateur a écrit : *« On voit clairement les feux d'atterrissage sur la queue à 2 secondes et le flou des rotors. Comment pouvez-vous être sûr que ce n'est pas un hélicoptère ?* »

La semaine dernière, un objet rond et bleu a été aperçu à l'aéroport de Manchester. Des photos de l'objet ont été partagées par un homme se présentant comme pilote de ligne, qui a écrit : *« Observation d'un OVNI/PAN à l'aéroport de Manchester depuis le cockpit. Un objet sphérique, peut-être un drone, semble avoir atterri à l'aéroport de Manchester et être redécollé lorsqu'un véhicule de sécurité s'en est approché. Il se passe des choses étranges dans le ciel britannique ces derniers temps. »*
Source : https://www.timesnownews.com/world/ufo-or-drone-red-orb-spotted-in-sudan-sparks-speculation-video-article-115953470



Une sphère rouge a été aperçue à Omdurman, une ville du Soudan. (Crédit photo : Facebook)

COMMENTAIRES
La source principale documentant ce phénomène précis et l'engouement suscité sur Facebook et Reddit est l'article du média international TIMES NOW NEWS

Pour résumer le contexte de cette observation :
La diffusion : Une vidéo montrant cet objet lumineux rouge non identifié volant au-dessus de la ville d'Omdurman a été massivement partagée en ligne, alimentant de nombreuses spéculations, allant des théories ufologiques traditionnelles jusqu'à l'utilisation de technologies militaires.

Le lien avec la guerre : Cet incident s'inscrit dans une période de tensions aériennes extrêmes au Soudan. À la même période, la sécurité de l'espace aérien de la région a été fortement scrutée, notamment après que la compagnie Air France ait suspendu ses survols de la mer rouge jusqu'à nouvel ordre en raison de l'observation à haute altitude d'un autre "objet lumineux" non identifié par l'un de ses équipages de bord. (https://www.lefigaro.fr/societes/objet-lumineux-au-soudan-air-france-suspend-ses-survols-de-la-mer-rouge-jusqu-a-nouvel-ordre-20241103)

Les analystes et observateurs locaux **lient systématiquement ces phénomènes visuels aux technologies de surveillance** (comme les drones de reconnaissance) largement déployées par les factions armées ou les puissances régionales impliquées indirectement dans le conflit soudanais.

SWAZILAND

VOIR ESWANI

Chapitre XII - 45

43 - TANZANIE

ANCIEN TANGANYIKA

La Tanzanie n'est pas un pays sans observations ; c'est un pays extrêmement mal documenté dans l'ufologie internationale. Le contraste est frappant : NUFORC recense 267 rapports pour l'Afrique du Sud mais seulement 2 pour la Tanzanie. Cette différence est beaucoup trop importante pour être interprétée simplement comme une différence de fréquence des phénomènes. Elle reflète probablement aussi :

- La faiblesse des réseaux ufologiques locaux ;
- Les difficultés d'accès aux archives ;
- La langue ;
- La faible numérisation de la presse ;
- L'absence d'un organisme national comparable au GEIPAN ;
- Et le fait que beaucoup de témoignages africains n'ont jamais été transmis aux organisations occidentales.

Il faut noter que cette région à eut diverses appellations, donc nous présentons les cas concernant ces appellations soit :

- German East Africa / Deutsch-Ostafrika — Avant 1919;
- Tanganyika Territory — période britannique, 1919-1961 ;
- Tanganyika — 1961-1964 ;
- Republic of Tanganyika — 1962-1964;
- Zanzibar — Avant l'union;
- United Republic of Tanganyika and Zanzibar — 1964;
- Tanzania / United Republic of Tanzania — Depuis 1964.

19 FEVRIER 1951 – KILIMANDJARO - TANZANIE

Il s'agit peut-être du témoignage d'OVNI le mieux attesté de toute son époque – et il provient du cockpit d'un avion de ligne survolant l'Afrique de l'Est. Le matin du 19 février 1951, par une matinée claire, le pilote, l'opérateur radio et une dizaine de passagers d'un Lodestar de la compagnie East African Airways observèrent un objet métallique en forme de balle, long de plus de 60 mètres, immobile au-dessus du Kilimandjaro pendant une quinzaine de minutes, avant de s'élever verticalement et de filer vers l'est à grande vitesse. Le commandant de bord, un ancien pilote de la BOAC, était si certain de ce qu'il avait vu qu'avant l'atterrissage, il fit signer à ses passagers une déclaration confirmant le rapport radio qu'il avait déjà transmis au sol. Le bureau météorologique local examina les explications concernant un mirage ou un ballon et les rejeta. Un passager filma même la scène. Il s'agit d'une observation diurne, documentée et attestée par plusieurs témoins, avec un observateur principal identifié et crédible – et la tâche des archives consiste ici à corriger les erreurs internes de cette page et à rétablir les éléments de corroboration qui renforcent la crédibilité du témoignage.

- Date : 19 février 1951
- Heure d'observation : 7 h 20 (premier aperçu de l'objet) ; durée d'observation : environ 17 à 20 minutes
- Jour/Nuit : Jour
- Lieu : Au-dessus du Kilimandjaro, alors situé au Tanganyika (aujourd'hui Tanzanie) ; observation depuis un avion dans l'espace aérien kényan, en route de Nairobi à Mombasa.
- Urbain ou rural : Aérien (observé depuis un aéronef en vol)
- Nombre d'entités : Aucune
- Type d'entité : Non applicable
- Description de l'entité : Sans objet
- Classification de Hynek : DD (Disque de lumière du jour) — objet métallique structuré observé à la lumière du jour (cigare/cylindrique, pas une soucoupe)
- Durée : Environ 17 minutes à l'arrêt, environ 20 minutes de visibilité au total (les « trois minutes » souvent citées ne correspondent qu'à la période de surveillance initiale assurée uniquement par l'équipage avant que les passagers ne soient alertés).
- Nombre d'objets : 1
- Description de l'objet : Objet métallique en forme de balle ou de cigare, muni d'une ailette verticale carrée à une extrémité ; de couleur argenté mat, avec des bandes verticales sombres à intervalles réguliers le long du corps ; contour net et précis ; sans traînée de condensation ni moyen de propulsion visible ; resté immobile, puis s'est élevé verticalement et a filé vers l'est à grande vitesse, disparaissant à près de 12 000 mètres d'altitude.
- Forme de l'objet (ou des objets) : Cigare / cylindrique (en forme de balle, avec une nageoire caudale verticale)
- Taille de l'objet (ou des objets) : Estimée à plus de 60 mètres de long
- Couleur de l'objet (ou des objets) : Argent mat, avec des bandes verticales sombres régulièrement espacées.
- Distance à l'objet : Objet stationnaire à environ 3 000 mètres au-dessus de la montagne ; aéronef s'est approché à environ 80 kilomètres pendant l'observation.
- Altitude et vitesse : L'objet a survolé le Kilimandjaro à haute altitude, puis a grimpé verticalement avant de filer vers l'est à grande vitesse, disparaissant à environ 12 200 mètres d'altitude.
- Nombre de témoins : Environ 11 — le capitaine Jack Bicknell (pilote), l'officier radio Dennis W. Merrifield et environ neuf passagers (dont Theo Pezarro).
- Caractéristiques particulières : vol stationnaire prolongé puis départ vertical ; silhouette nette et structurée avec aileron arrière et bandes sombres ; observation aux jumelles puissantes ; film réalisé par un passager ; les passagers ont signé une déclaration écrite confirmant le rapport radio du commandant de bord ; les explications concernant un mirage et un ballon ont été vérifiées et rejetées par le service météorologique local.
- État du dossier : Inexpliqué

Sources : Nairobi Sunday Post, 25 février 1951 (déclaration du capitaine Jack Bicknell) ; NICAP / Richard Hall, « The UFO Evidence » (1964) ; Archives du Projet 1947 sur la couverture médiatique de l'époque

Résumé : Le matin du 19 février 1951, l'équipage et les passagers d'un Lodestar de la compagnie East African Airways, effectuant la liaison Nairobi-Mombasa, observèrent un objet métallique de forme

allongée, de plus de 60 mètres de long, d'un gris argenté mat orné de bandes verticales sombres et doté d'une dérive carrée. Cet objet resta immobile pendant une quinzaine de minutes à environ 3 000 mètres d'altitude au-dessus du Kilimandjaro, avant de s'élever verticalement et de filer vers l'est à grande vitesse, à près de 12 000 mètres d'altitude. Le commandant Jack Bicknell fit signer à ses passagers une déclaration confirmant son rapport radio. Le service météorologique vérifia l'objet et écarta les hypothèses de mirage et de ballon. Un passager aurait filmé l'objet. Le phénomène demeure inexpliqué. Cas similaires : 1950 : L'armada d'OVNIs de Farmington | 1952 : Rencontre rapprochée d'un officier de la marine canadienne dans les eaux hawaïennes | Observations diurnes d'équipages de compagnies aériennes dans les années 1950

RAPPORT DÉTAILLÉ

L'appareil était un Lockheed Model 18 Lodestar de la compagnie East African Airways, assurant la liaison matinale régulière Nairobi-Mombasa. Il décolla de Nairobi Ouest vers 7 h 00 le 19 février 1951, transportant environ neuf passagers et deux membres d'équipage, par temps clair et sans nuages. À 7 h 20, l'officier radio, Dennis W. Merrifield – un ancien de la RAF – attira l'attention du pilote sur un objet brillant, semblable à une étoile blanche, immobile à environ 3 000 mètres au-dessus du Kilimandjaro. Le commandant de bord, Jack Bicknell, un ancien pilote de la BOAC, déclara que son premier réflexe fut de garder le silence ; les deux hommes l'observèrent pendant environ trois minutes avant d'en informer les passagers. Cette observation initiale de trois minutes correspond à la durée erronée indiquée dans le champ « durée » de la page précédente ; l'observation complète fut bien plus longue.

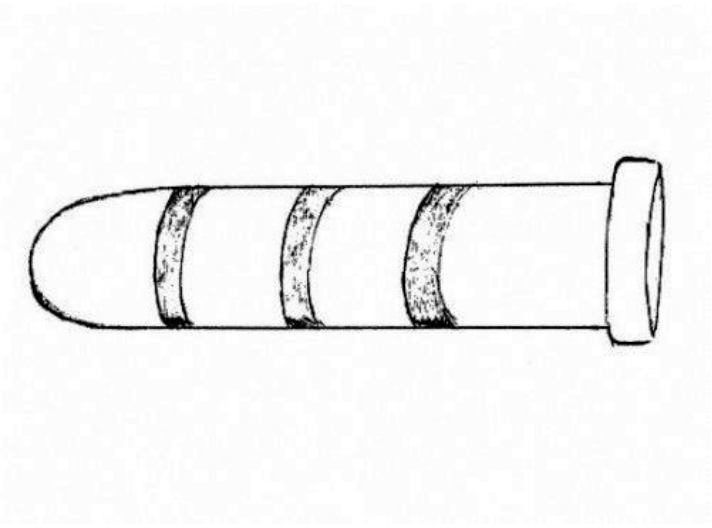


Photo : Croquis de l'objet observé au-dessus du Kilimandjaro –

Un passager sortit de puissantes jumelles et commença à observer l'objet tandis que Merrifield en communiquait la description par radio à Eastleigh, la station au sol la plus proche. Eastleigh leur demanda de vérifier s'il pouvait s'agir d'un ballon météorologique et signala l'absence d'autres aéronefs dans un large arc de cercle. Bicknell l'examina alors lui-même aux jumelles pendant plusieurs minutes, tandis que la trajectoire du Lodestar le ramenait à environ quatre-vingts kilomètres de la montagne. Ce qu'il décrivit n'était pas une faible lumière, mais une machine structurée : un objet métallique en forme d'ogive, d'une longueur estimée à plus de soixante mètres, avec une ailette verticale carrée à une extrémité, de couleur argent mat, marqué à intervalles réguliers de bandes verticales sombres, son contour net et précis. Il était, dit-il, parfaitement immobile et le resta pendant environ dix-sept minutes. Puis il commença à se déplacer vers l'est, en prenant de l'altitude, et disparut à environ 12 000 mètres d'altitude, sans laisser de traînée de condensation ni montrer de moyen de propulsion visible. Sa conclusion fut sans appel : il s'agissait assurément d'une machine volante.

Ce qui distingue cette histoire d'une simple anecdote de pilote solitaire, c'est la documentation rigoureuse. Selon le récit contemporain conservé dans les archives du Projet 1947, Bicknell prit la précaution, avant l'atterrissage, de demander à ses passagers de signer une déclaration attestant le rapport radio qu'il avait transmis à Eastleigh – faisant ainsi d'environ neuf voyageurs des témoins. Le rapport ne provenait pas de personnes isolées, mais de deux responsables de la compagnie aérienne et de leurs passagers, ce qui explique pourquoi la presse de l'époque le qualifia de témoignage d'OVNI le mieux authentifié à ce jour. Un second témoin identifié, le passager Theo Pezarro, décrivit indépendamment le même phénomène des décennies plus tard, dans les mêmes termes : un objet brillant en forme de cigare près du sommet, entouré d'une bande sombre. Et les explications prosaïques ne furent pas simplement écartées : le bureau météorologique local vérifia la théorie du mirage (infirmée par la clarté de l'air et le mouvement de l'objet) et la théorie du ballon (les ballons américains Skyhook, à l'origine de nombreux témoignages d'OVNI, ne pouvaient atteindre l'Afrique de l'Est, éclatant après une trentaine d'heures d'altitude).

Le film est l'élément qui mérite d'être abordé avec prudence. Un passager aurait monté un téléobjectif sur une caméra et filmé l'objet sur une dizaine de mètres de pellicule couleur. Selon certains témoignages, la vidéo montrait une image nette et de grande taille ; selon d'autres, l'US Air Force l'aurait examinée par la suite, conclu à une image de lumière réfractée et l'aurait restituée à son propriétaire. En réalité, les deux versions existent, le lieu et le contenu actuels du film ne sont pas établis de manière indépendante, et l'hypothèse de la « lumière réfractée » – tout comme la théorie du mirage déjà écartée sur le terrain par les services météorologiques – n'a jamais été confirmée par les preuves existantes. Le film ne prouve ni n'infirme l'hypothèse.

La nature de cet objet n'a jamais été établie. Un engin cylindrique de 60 mètres de long, doté d'une dérive et de bandes sombres régulières, effectuant un vol stationnaire précis pendant dix-sept minutes au-dessus d'une montagne avant de s'élever verticalement à grande vitesse, ne correspond à aucun avion de 1951. Les hypothèses les plus évidentes furent examinées puis écartées à l'époque. Avec un témoin principal identifié et professionnel, un officier radio confirmant le témoignage, des passagers d'un avion entier signant le rapport et des documents d'époque, il s'agit de l'un des témoignages diurnes les plus fiables du début des années 1950.

NOTES DU CHERCHEUR

Le cylindre du Kilimandjaro — Tanganyika 1951 et les passagers qui l'ont signé

Justification de la classification (DD valide, sous réserve d'une précision de formulation) : Il s'agit d'un disque diurne au sens de Hynek — un objet métallique structuré clairement visible à la lumière du jour — et la classification est maintenue. La seule précision est d'ordre terminologique : « disque » est l'étiquette de la catégorie, et non une description, car l'objet avait explicitement la forme d'un cigare ou d'une balle avec une nageoire caudale verticale, et non celle d'une soucoupe. La page précédente laissait apparaître « Forme : Cigare » à côté d'une ligne de classification indiquant « Disque diurne », ce qui peut sembler contradictoire ; or, il n'en est rien, dès lors que DD est compris comme la catégorie des objets structurés visibles à la lumière du jour, et non comme une affirmation selon laquelle l'objet était une soucoupe.

L'erreur de durée et son importance : La correction factuelle la plus évidente concerne la durée. Le document précédent indiquait « trois minutes », mais la déclaration du commandant, citée sur la même page, fait état de dix-sept minutes d'observation stationnaire et d'une durée totale plus proche de vingt minutes. Ces trois minutes correspondaient simplement à la veille initiale effectuée par l'équipage avant que les passagers ne soient informés. La distinction est loin d'être anodine : observer un objet stationnaire à 60 mètres de hauteur pendant dix-sept minutes, aux jumelles et après vérification au sol, constitue une donnée bien plus fiable qu'un bref aperçu de trois minutes. Obtenir la durée exacte fait toute la différence entre une observation fugace et une observation soutenue et minutieuse.

Évaluation de la chaîne de sources et corroboration rétablie : Cette affaire est exceptionnellement bien documentée : la déclaration de Bicknell parue dans le Nairobi Sunday Post une semaine plus tard, son inclusion dans le rapport « The UFO Evidence » du NICAP, et les articles de presse de l'époque conservés par les archives du Projet 1947. La page précédente reproduisait fidèlement la citation de Bicknell, mais omettait les éléments qui donnent toute sa force à l'affaire : le fait que Bicknell ait fait signer une déclaration aux passagers avant l'atterrissage, que l'officier radio Dennis Merrifield ait été le premier observateur et un témoin crédible, que le passager Theo Pezarro ait corroboré la description de manière indépendante, et que le bureau météorologique ait vérifié et rejeté les explications relatives au mirage et au ballon. Ces éléments sont rétablis ici, car ils constituent le fond de l'affaire, et non un simple ornement.
Contexte historique et géographique : En 1951, la montagne se situait au Tanganyika, territoire alors sous administration britannique. La Tanzanie n'existait pas encore avant son union avec Zanzibar en 1964 ; l'appellation actuelle est donc anachronique, même si la localisation est aujourd'hui correcte. Cette observation est également antérieure à l'apogée de la théorie américaine du ballon Skyhook, et la presse Est-Africaine de l'époque a précisément avancé que ces ballons n'auraient pas pu atteindre la région – une réfutation, étayée par des arguments locaux, de la thèse la plus répandue de l'époque. Ce cas fait partie des premiers témoignages crédibles d'observations diurnes effectuées par des équipages de compagnies aériennes et militaires, que le NICAP rassemblera plus tard comme preuves les plus solides.

L'observation du Kilimandjaro est le genre de témoignage que les archives peuvent présenter avec assurance et en toute transparence. Un commandant de bord et son officier radio, appuyés par les

signatures des passagers d'un avion, ont observé un objet structuré de 60 mètres de haut rester en vol stationnaire pendant dix-sept minutes avant de s'élever, après que l'hypothèse d'un ballon ait été écartée au sol et celle d'un mirage dans l'air. Ce récit, fidèle à la réalité – dix-sept minutes, et non trois ; un cylindre à ailettes, et non une soucoupe ; le Tanganyika, et non encore la Tanzanie ; avec les éléments de preuve corroborants et la vidéo contestée figurant au dossier – demeure là où les preuves le laissent : inexpliqué, et parmi les cas diurnes les mieux attestés de la décennie.

Certains témoins ont ressenti des mouvements d'air lors du passage d'un OVNi ou observé des actions mécaniques sur le milieu ambiant [23, 57, 74]. Des feuilles mortes pouvaient être balayées, par exemple, ou la cime des arbres se courbait au-dessous de l'OVNI, d'abord dans un sens et puis dans l'autre, lorsqu'il passait. La figure suivante illustre une observation particulièrement révélatrice, faite le 29 mars 1974, près de Lomé au Togo [75]. La fréquence des impulsions données à l'air rejetté vers le bas (ou peut-être à l'eau elle-même) doit avoir été assez basse. On notera cependant que la surface de l'eau restait enfoncée au-dessous de l'OVNI, bien que la pression qui y était exercée devait varier périodiquement. Vagues produites par un OVNI qui s'était immobilisé à 200 ou 300 mètres des témoins. Avant son arrivée le bord de la mer se trouvait encore à 50 m d'eux, tandis qu'ils devaient se tenir au cocotier pour se protéger des vagues produites par un enfoncement périodique de l'eau au-dessous de l'OVNI.

Source ; Project Blue Book ; NICAP et CUFOS - Articles de presse de l'époque : Nairobi Sunday Post, 25 février 1951 - Flying Saucer Review.

OCTOBRE 1954 — TANGA – TANGANYIKA
Témoignage indirect faisant état d'une forte activité de « soucoupes » dans la région. Une observation isolée ou une composante de la grande vague d'octobre 1954 ? La piste la plus solide est un document de Loren E. Gross, UFOs: A History — 1954 October, « Supplemental Notes ». Il reproduit une dépêche de presse datée de Nairobi, 29 octobre 1954 annonçant une véritable vague de signalements dans les trois territoires d'Afrique orientale britannique : Kenya, Ouganda et Tanganyika. La dépêche est particulièrement intéressante parce qu'elle ne parle pas d'un unique témoin, mais d'un « déluge » de rapports transmis aux journaux.

Tanga est bien une ville et un district importants du Tanganyika en 1954, mais la source que j'ai retrouvée ne dit pas explicitement : « un objet a été observé à Tanga ». Elle établit plutôt que le Tanganyika faisait partie des territoires touchés par la vague, avec Dar es-Salaam comme point de départ mentionné. Le rapport administratif officiel du Tanganyika pour 1954 confirme d'ailleurs que Tanga constituait alors une province/district administratif distinct, comprenant notamment Tanga Urban et Tanga Rural.

La dépêche d'une agence de presse diffusée à cette époque
Certainement la dépêche reproduite dans le livre de GROSS - Nairobi, 29 octobre 1954.

Fin octobre. Afrique de l'Est. Une dépêche de Nairobi informa le monde : Jean SIDER ·"· LE DOSSIER 1954 ET L'IMPOSTURE RATIONALISTE... « [Il y a eu] ... un déluge de rapports d'OVNI provenant de dizaines d'observateurs à travers l'Afrique de l'Est, qui affirment avoir vu des « soucoupes volantes ».

Ces rapports ont inondé les bureaux des journaux des trois territoires Est-Africains : Ouganda, Kenya et Tanganyika. Européens, Asiatiques et Africains ont tous affirmé avoir vu des objets dans le ciel : immobiles, filant à l'horizon, changeant de couleur du blanc au rouge, bleu et vert, elliptiques, et allongés avec des projections verticales à chaque extrémité. « Les premiers rapports de 'soucoupes volantes' venaient de Dar-es-Salaam, capitale du Tanganyika sur la côte indienne, et furent rapidement suivis de 'observations' à Mombasa, Kampala et cette ville. Ici, à Nairobi, des citoyens ont téléphoné aux commissariats locaux pour dire qu'ils avaient aperçu des 'soucoupes' en cercle dans les banlieues. Plus d'une voiture de patrouille envoyée pour enquêter a suivi le trajet des 'mystérieux objets lumineux' dans le ciel. Deux Européens de service à l'aéroport international ici ont observé un 'objet aérien' à travers des jumelles. " (xx.)

12 JUIN 1955 - KIGOMA — TANGANYIKA
Les données essentielles

- Date : 12 juin 1955

- Lieu : Kigoma, Tanganyika britannique
- Zone d'observation : baie de Kigoma / lac Tanganyika
- Heure : non précisée dans la source
- Durée de la phase stationnaire : environ 5 minutes
- Description : objet de couleur argentée
- Déplacement initial : venant du sud
- Phase stationnaire : au-dessus de la baie, au large de Kigoma
- Déplacement final : vers l'ouest
- Disparition : l'objet pénètre visuellement dans un nuage
- Témoins : petit groupe de personnes, parmi lesquelles Mrs. W. B. Davis, épouse du District Commissioner
- Vérification : le service météorologique local aurait indiqué qu'aucun lâcher de ballon n'était prévu ce jour-là.

L'extrait publié par Gross :
12 juin 55. Kigoma, Tanganyika. Un objet argenté est sorti du ciel du sud puis est resté immobile au-dessus de la baie au large de la ville de Kigoma. Alors qu'un petit groupe de personnes, dont l'épouse du commissaire de district, Mme W.B. Davis, observait l'objet bouger à nouveau après environ cinq minutes, l'OVNI prenant une trajectoire qui l'a mené vers l'ouest et dans un nuage ; Lorsqu'il a été contacté, le département météorologique local a informé qu'aucun largage de ballons n'avait été prévu ce jour-là. 134
https://sohp.us/collections/ufos-a-history/pdf/GROSS-1955-Jan-June.pdf

Mrs. W. B. Davis : un témoin particulièrement intéressant
C'est probablement l'élément qui donne au dossier une certaine importance historique. Mrs. W. B. Davis n'est pas simplement une personne anonyme de passage car elle est identifiée dans le récit comme l'épouse du District Commissioner de Kigoma.

L'administration coloniale du Tanganyika était organisée en districts placés sous l'autorité de District Commissioners. Le rapport officiel de l'administration du Tanganyika pour 1954 confirme que Kigoma constituait alors un district de la Western Province, avec notamment les districts de Kahama, Kasulu, Kibondo, Kigoma, Mpanda, Nzega, Tabora et Ufipa.

Il ne faut cependant pas aller trop loin : le fait que Mrs. Davis soit l'épouse du District Commissioner ne transforme évidemment pas son témoignage en preuve de la réalité de l'objet. Mais cela permet d'établir que le témoignage provient vraisemblablement d'un milieu européen de l'administration coloniale, et non d'une source ufologique apparue plusieurs décennies plus tard.

La vérification météorologique
C'est probablement le deuxième élément le plus intéressant du dossier car selon le récit conservé par Gross, les enquêteurs ont contacté le Meteorological Department local. La réponse aurait été qu'aucun lâcher de ballon n'était programmé ce jour-là.

Pourquoi cette vérification ? Parce qu'en 1955, un objet brillant ou argenté observé dans le ciel pouvait naturellement être :
- Un ballon météorologique ;
- Un ballon de recherche ;
- Un ballon militaire ;
- Éventuellement un aéronef vu à distance.

Le fait que l'hypothèse du ballon météorologique ait été envisagée immédiatement est donc logique.

Le contexte géographique de la ville de Kigoma est situé sur la rive orientale du lac Tanganyika, dans le nord-ouest du Tanganyika. La ville se trouve au fond d'une vaste baie, et le lac offre un immense espace visuel dégagé. Les sources historiques décrivent effectivement Kigoma comme un port situé au bord de la baie de Kigoma, sur la rive du lac Tanganyika. Pour une observation aérienne, l'environnement est donc particulièrement favorable :

- Horizon dégagé au-dessus du lac ;
- Faible présence d'obstacles ;
- Grand espace permettant d'observer un objet pendant plusieurs minutes ;
- Trafic aérien relativement limité par rapport à une grande métropole.

Cela peut expliquer pourquoi un phénomène inhabituel aurait été remarqué par plusieurs personnes

30 JUILLET 1955 - FAZAKERBY — TANGANYIKA
La source principale est Loren E. Gross, UFOs: A History — 1955, July–September 15.30 juillet 1955.

Le texte de Gross :
30 juillet. Fazakerby, Tanganyika. 20h50. Un disque, reflétant les rayons du soleil bas à l'horizon, s'échappa silencieusement du ciel du sud et se déplaça vers une position ~près de Fazakerby, une communauté du pays du Tanganyika. Ayant atteint ~ point au-dessus de la ville, l'objet resta garé en l'air pendant 20 minutes. La chose était sous observation tout ce temps par M. Clive Waud, un haut fonctionnaire du Conseil national du charbon. Le disque disparut lorsqu'un avion approcha.

Un disque réfléchissant les rayons du soleil, alors bas sur l'horizon, aurait traversé silencieusement le ciel depuis le sud à 20 h 50 à Fazakerby, Tanganyika le 30 juillet 1955. Il se serait immobilisé au-dessus de la localité pendant environ 20 minutes. Le témoin identifié est Clive Waud, présenté comme haut fonctionnaire du National Coal Board. L'objet aurait finalement disparu lorsqu'un avion s'approcha.

La chronologie
Le déroulement peut être reconstitué ainsi :
1. 20 h 50
2. Un objet discoïde apparaît dans le ciel austral.
3. Il est décrit comme réfléchissant la lumière du Soleil, celui-ci étant bas sur l'horizon.
4. L'objet se déplace vers une position située au-dessus de la localité.
5. Il s'immobilise.
6. Il reste apparemment stationnaire pendant environ 20 minutes.
7. Un avion arrive dans le secteur.
8. Le disque disparaît.

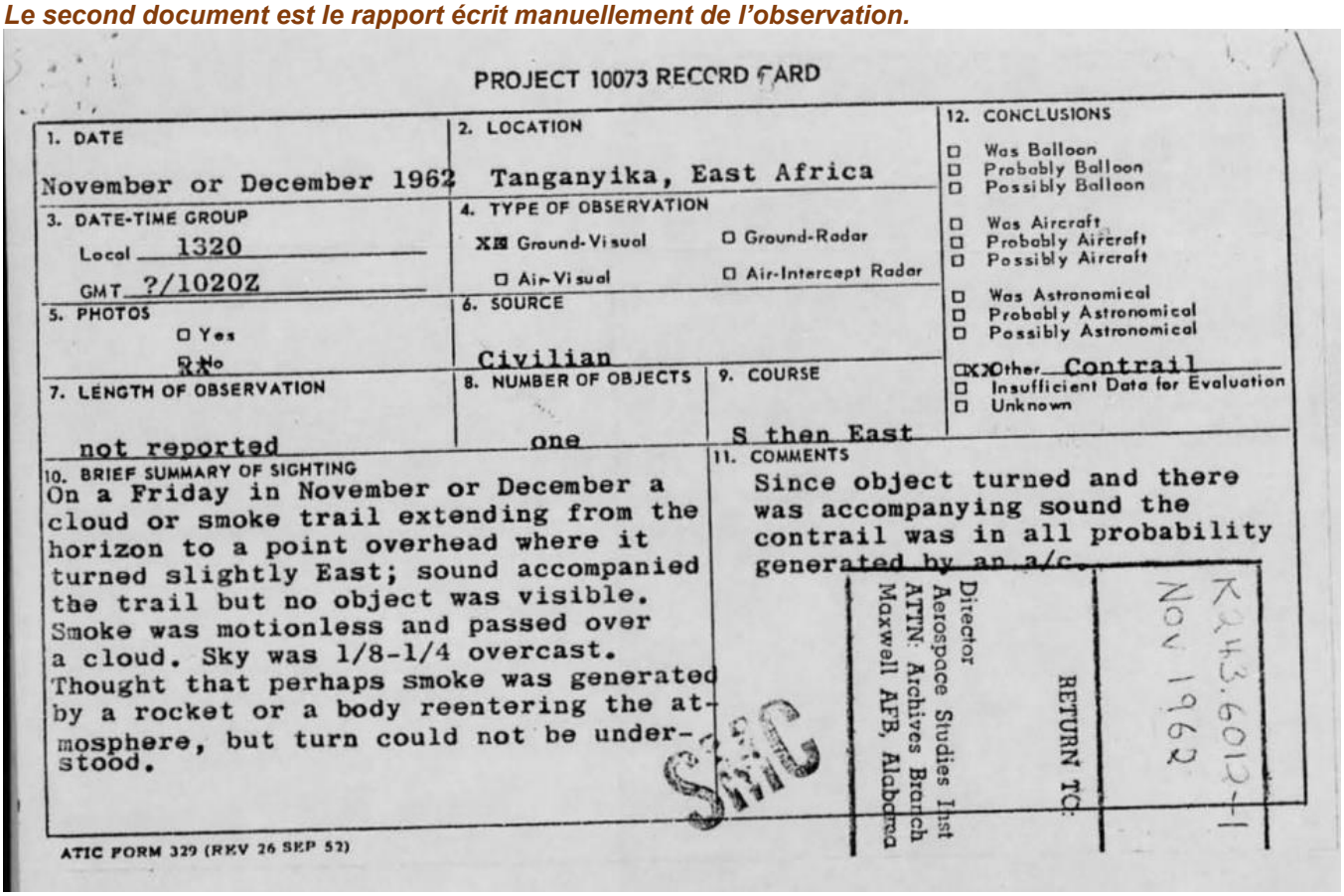
Cette dernière partie est particulièrement intéressante : le témoin établit une relation temporelle entre l'arrivée de l'avion et la disparition du phénomène. Mais cela ne signifie pas nécessairement que l'objet ait « fui » l'avion : la source ne précise pas la distance, la trajectoire de l'avion ni la façon dont la disparition s'est produite

Attention au lieu
« Fazakerby » est une transcription problématique. Je n'ai pas pu confirmer avec suffisamment de certitude la localisation exacte de cette localité sous cette orthographe. Elle est inconnue dans le monde. Cela eu venir du fait que c'était localement un village connu sous ce nom en 1955, jamais identifié par les autorités sous ce nom, époque coloniale.
Source : https://sohp.us/collections/ufos-a-history/pdf/GROSS-1955-Jan-June.pdf

1962 NOVEMBRE - DECEMBRE – TANGANYIKA – DOC BLUE BOOK —
Le fichier fait partie de la collection publique des documents de Project Blue Book numérisés à partir des archives américaines. La liste des dossiers de 1962 identifie précisément : 1962-11-9316165-Tanganyika-EastAfrica.pdf

Extrait du rapport : *Un vendredi de novembre ou décembre, une traînée bruyante ou de fumée s'étendait de l'horizon jusqu'à un point au-dessus où elle s'inclinait légèrement vers l'est mais aucun objet n'était visible. La fumée immobile et n'était pas visible. La trainée était au-dessus d'un nuage. Ciel de 1/8-1/4 couvert. On pensait que peut-être que la fumée était une fusée ou un corps entrant dans l'atmosphère, mais on ne pouvait pas comprendre Puisque l'objet tournait et qu'il y avait un son accompagnant, la traînée c'était très probablement générée par l'air de l'air*

Nos photos : Le document 1 présente l'entête du document Blue book sur cette affaire, partie rendue public. Le second document est le rapport écrit manuellement de l'observation.



PROJECT 10073 RECORD CARD

1. DATE: November or December 1962

2. LOCATION: Tanganyika, East Africa

3. DATE-TIME GROUP: Local 1320; GMT ?/1020Z

4. TYPE OF OBSERVATION: [X] Ground-Visual [ ] Ground-Radar [ ] Air-Visual [ ] Air-Intercept Radar

5. PHOTOS: [ ] Yes [X] No

6. SOURCE: Civilian

7. LENGTH OF OBSERVATION: not reported

8. NUMBER OF OBJECTS: one

9. COURSE: S then East

10. BRIEF SUMMARY OF SIGHTING: On a Friday in November or December a cloud or smoke trail extending from the horizon to a point overhead where it turned slightly East; sound accompanied the trail but no object was visible. Smoke was motionless and passed over a cloud. Sky was 1/8-1/4 overcast. Thought that perhaps smoke was generated by a rocket or a body reentering the atmosphere, but turn could not be understood.

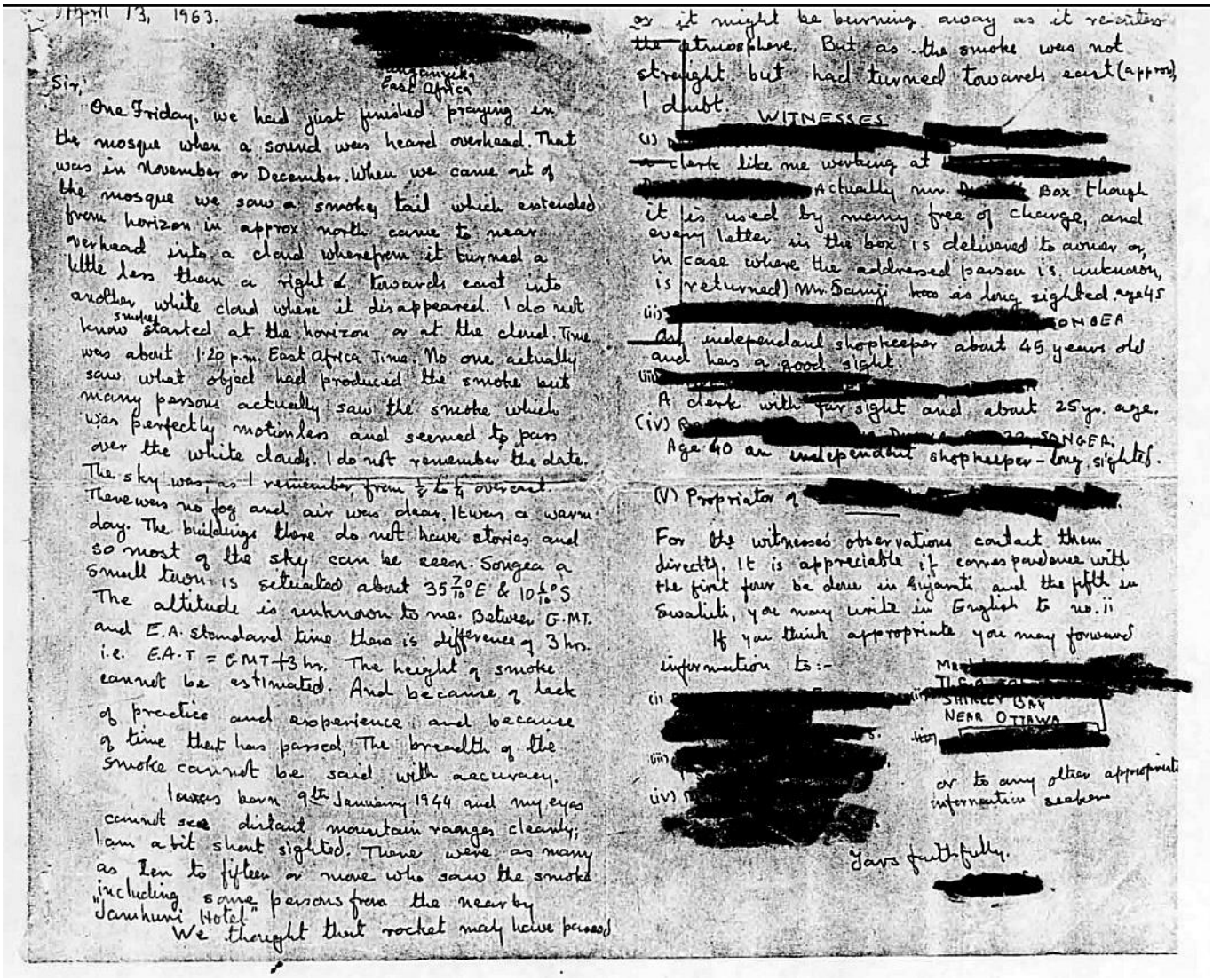
11. COMMENTS: Since object turned and there was accompanying sound the contrail was in all probability generated by an a/c.

12. CONCLUSIONS
- [ ] Was Balloon
- [ ] Probably Balloon
- [ ] Possibly Balloon
- [ ] Was Aircraft
- [ ] Probably Aircraft
- [ ] Possibly Aircraft
- [ ] Was Astronomical
- [ ] Probably Astronomical
- [ ] Possibly Astronomical
- [X] Other: Contrail
- [ ] Insufficient Data for Evaluation
- [ ] Unknown

RETURN TO: Director, Aerospace Studies Inst, ATTN: Archives Branch, Maxwell AFB, Alabama

R243.6012-1 Nov 1962

ATIC FORM 329 (REV 26 SEP 52)



April 13, 1963.

[redacted]
Tanganyika
East Africa

Sir,

One Friday, we had just finished praying in the mosque when a sound was heard overhead. That was in November or December. When we came out of the mosque we saw a smoky tail which extended from horizon in approx north came to near overhead into a cloud whereform it turned a little less than a right ∠ towards east into another white cloud where it disappeared. I do not know smoke started at the horizon or at the cloud. Time was about 1.20 p.m. East Africa Time. No one actually saw what object had produced the smoke but many persons actually saw the smoke which was perfectly motionless and seemed to pass over the white clouds. I do not remember the date. The sky was, as I remember from ½ to ¼ overcast. There was no fog and air was clear. It was a warm day. The buildings there do not have storias and so most of the sky can be seen. Songea a small town is situated about 35 7/10° E & 10 4/10° S The altitude is unknown to me. Between G.M.T. and E.A. standard time there is difference of 3 hrs. i.e. E.A.T = G.M.T + 3 hr. The height of smoke cannot be estimated. And because of lack of practice and experience, and because of time that has passed, The breadth of the smoke cannot be said with accuracy.

I was born 9th January 1944 and my eyes cannot see distant mountain ranges clearly; I am a bit short sighted. There were as many as Ten to fifteen or more who saw the smoke including some persons from the nearby "Jamhuri Hotel"

We thought that rocket may have passed or it might be burning away as it re-enters the atmosphere. But as the smoke was not straight, but had turned towards east (approx) I doubt.

WITNESSES

(i) [redacted]
clerk like me working at [redacted]
[redacted] Actually mine [redacted] Box though it is used by many free of charge, and every letter in the box is delivered to owner or, in case where the addressed person is unknown, is returned) Mr. Banji was also long sighted age 45

(ii) [redacted] SONGEA
An independent shopkeeper about 45 years old and has a good sight.

(iii) [redacted]
A clerk with far sight and about 25 yr. age.

(iv) [redacted] SONGEA.
Age 40 an independent shopkeeper - long sighted.

(V) Proprietor of [redacted]

For the witnesses observations contact them directly. It is appreciable if correspondence with the first four be done in Sujanti and the fifth in Swahili, you may write in English to no. ii

If you think appropriate you may forward information to:-

[redacted]
SHIRLEY BAY
NEAR OTTAWA

(i) [redacted]
(ii) [redacted]
(iii) [redacted]
(iv) [redacted]

or to any other appropriate information station

Yours faithfully.
[redacted]

. Nous constatons :

Le document actuellement accessible dans l'index nous permet d'établir avec certitude :

1. **Les États-Unis ont bien enregistré le signalement**. Ce n'est donc pas une attribution ufologique rétrospective. Le cas figure dans la documentation de Project Blue Book avec un numéro de dossier propre : 9316165.

2. **Le témoin était civil** - L'index indique simplement : Civilian. Aucun nom de témoin n'est donné dans l'index, toutefois l'index est très limité. Dans le dossier le rapport manuel, caviardé comme c'est l'habitude pour les documents déclassifiés. Mais dans cet écrit nous avons beaucoup de détails, le résumé ci-dessus étant celui du rapport.

3. **Le lieu est très vague** - Blue Book n'indique pas une ville : - Tanganyika, East Africa -Voir le rapport écrit manuellement qui contient plus 'informations.

4. **Blue Book a conclu à une traînée de condensation** - C'est l'information la plus importante. Le classement officiel est : - OTHER (CONTRAIL). Il faut là aussi être très prudent, cette identification ne repose sur aucune analyse, c'est l'avis d'un militaire non spécialisé. Il pourrait probablement y avoir une autre explication. Les rapports déclassifiés que nous avons analysés présentent en fait beaucoup d'anomalies, par manque de compétence et donc rien à voir avec le travail d'analyse que fait le GEIPAN en France !

Source du document : https://noufors.com/Documents/Blue%20Book%20UFO%20Files/1960s/1962-11-9316165-Tanganyika-EastAfrica.pdf -

1er AOUT 1966 — MOSHI * TANGANYIKA
Date : 1er août 1966 — vers 20 h — Moshi, Tanganyika/Tanzanie
NUFORC_23133
Observation d'OVNI NUFORC 23133
Date : 1er août 1966 à 20h00 heure locale (approximative)
Signalé le 4 juin 2002 à 8h02, heure du Pacifique.

- Durée : 10-15 minutes
- Nombre d'observateurs : 4
- Lieu : Moshi (Tanzanie), Tanzanie
- Forme : Autre
- Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Le témoin donne le détail de son observation - Nous ne disposons toujours pas de la technologie nécessaire pour accomplir ce que ces objets ont réalisé, si l'on en juge par les capacités de nos vaisseaux spatiaux et aériens actuels. Je n'ai jamais pris la peine de signaler officiellement cet événement, mais je l'ai observé en 1966 depuis la terrasse de notre maison à Moshi, en Tanzanie, au pied du Kilimandjaro. Le ciel y est souvent dégagé, sans nuages. Mes parents étaient sur la terrasse et m'ont appelé pour me montrer quelque chose d'étrange. Quand j'ai enfin aperçu le groupe de trois objets ressemblant à des étoiles (trois lumières) se déplaçant très lentement vers le nord, mes parents les observaient déjà depuis une dizaine de minutes. Ils les voyaient se déplacer lentement, puis s'immobiliser. Quand je les ai vus, ils étaient immobiles et sont restés ainsi pendant une dizaine de minutes.

À cette époque, il n'y avait pas d'avions dans ces régions et nous n'avions l'habitude de voir que des étoiles filantes ou les vaisseaux spatiaux Gemini ou russes qui orbitaient occasionnellement autour de la Terre à une vitesse très lente. L'une des lumières s'est alors détachée du groupe, a semblé planer quelques secondes, puis a accéléré vers le haut à une vitesse phénoménale. Au bout de quelques minutes, une seconde lumière se détacha et s'élança vers le haut dans une direction différente à une vitesse phénoménale. Finalement, la troisième lumière restante fit de même quelques minutes plus tard. Elles disparurent toutes et ne furent plus jamais revues. Aucun son ne se fit entendre.

Note de NUFORC :
La date est approximative. Nous partageons l'avis du témoin : si les objets ont effectivement été observés pendant 10 minutes ou plus, il ne pouvait s'agir de satellites artificiels. PD

Publié le 12 juin 2002
https://thephenomenon.app/tanzania/

VERS 1951 – SIMIYU - TANZANIE
. Une source ethnographique moderne rapporte également un récit recueilli auprès de Samuel Lwelela, originaire de la région de Simiyu, qui affirme avoir vu, vers 1975, avec d'autres enfants, deux « tracteurs volants » fantomatiques. Il aurait ensuite reçu de son grand-père la recommandation de ne plus parler de cette expérience.

Ce petit texte est issu d'une liste de faits insolite. Nous n'avons pas d'autre information Mais la description insolite de cet objet qui se déplace dans l'espace a retenues notre attention. . https://pdfcoffee.com/2018-08-01-fortean-times-pdf-free.html

03 JANVIER 1998 - DAR ES SALAAM - TANZANIE
Zamei, un étudiant de 17 ans originaire de Dar es Salaam, en Tanzanie.

Le cas Zamei — dossier n°142 de Cynthia Hind
La première source importante est UFO AFRINEWS n° 18, juillet 1998, publication dirigée par la chercheuse zimbabwéenne Cynthia Hind. Le dossier y est présenté comme « Case No. 142 » et concerne un étudiant de 17 ans appelé Zamei, à Dar es-Salaam.

Le fait que le récit soit publié en juillet 1998, soit environ six mois après l'événement du 3 janvier, est important : nous ne sommes pas face à une histoire apparue vingt ou trente ans plus tard sur Internet.

1. Selon Afrinews, un jeune étudiant de 17 ans, identifié sous le nom de Zamei, vivant à Dar es-Salaam, affirme avoir observé le 3 janvier 1998 un engin triangulaire qui aurait atterri à proximité de son domicile. Le récit comporte plusieurs épisodes :
   - Observation d'un engin triangulaire ;
   - Atterrissage à proximité de la maison ;
   - Apparition de deux êtres ;
   - Émission d'un son ou d'une vocalisation inhabituelle ;

2. Zamei affirme être ensuite entré dans l'engin ;
   - Il décrit une pièce très éclairée avec des boutons et des commandes ;
   - Il aurait ensuite contacté Don Berliner, du Fund for UFO Research ;
   - Lors d'un appel du 12 janvier 1998, il affirme que les êtres seraient revenus ;
   - Ils seraient entrés dans la maison, auraient déplacé ou endommagé du mobilier et auraient pris son perroquet ;
   -
3. Zamei affirme être à nouveau entré dans l'engin ;
   - Il aurait alors vu la Terre depuis une altitude importante ;
   - Il affirme également avoir constaté une modification importante de la croissance de ses cheveux après la première rencontre.



1. Le premier épisode — 3 janvier 1998
Selon le récit publié par Hind, Zamei se trouve près de son domicile à Dar es-Salaam, pendant la nuit.

Il voit un engin décrit comme :

- Triangulaire ;
- Relativement grand ;
- Semblant avoir atterri où être en train d'atterrir à proximité de sa maison.

Deux êtres sortent de l'engin. Zamei les voit passer devant lui et leur demande notamment : *« Who are you and where are you from ? » (Qui êtes-vous et d'où venez-vous ?)* Ils s'arrêtent. Il ne rapporte cependant aucun dialogue intelligible ni message télépathique. Les êtres produisent au contraire un son étrange, que Zamei compare au bruit de deux verres frottés l'un contre l'autre.

Photo : Reconstitution imaginaire de l'observation de Zamei à Dar El Salaam

2. L'apparence des êtres
C'est ici que le récit devient particulièrement inhabituel. Dans le premier compte rendu, Zamei décrit les personnages comme portant une sorte de vêtement ample ressemblant à une tenue arabe, qui dissimulait leur corps et leur visage. Il ne peut donc pas fournir un portrait classique des « petits Gris ». Cette précision est importante car, contrairement à beaucoup de récits ufologiques de la même période, il ne décrit pas immédiatement des humanoïdes gris à grosse tête et grands yeux noirs. Le récit publié plus tard introduit toutefois une caractéristique beaucoup plus étrange : les êtres auraient un seul œil au centre du front. C'est précisément cette caractéristique qui conduit les rédacteurs d'Afrinews à comparer le cas à plusieurs autres récits de créatures monoculaires. Il faut donc distinguer les deux niveaux du récit :

- Première publication : êtres vêtus de façon à masquer largement leur apparence ;

- Récits complémentaires : caractéristique physique de l'œil unique.

On peut s'étonner du fait que le témoin décrive des êtres ayant le corps et le visage dissimulé par des vêtements amples, comme les Arabes, et qu'il est dans l'impossibilité de décrire leur visage et du fait que par la suite il nous dit que les êtres avaient la particularité de n'avoir qu'un œil au milieu du front ! Il y a là une incohérence qui ne peut que nous faire douter du cas !

Après le départ des deux êtres, Zamei s'approche de l'engin. Il le décrit comme légèrement surélevé au-dessus du sol, comme s'il flottait. La porte est ouverte et il décide alors d'entrer. À l'intérieur, il découvre quelque chose de très différent de l'extérieur : Une grande pièce vide qu'il décrit comme :

- Un espace relativement vaste ;
- Une lumière blanche extrêmement brillante ;
- Une lumière semblant provenir des parois elles-mêmes ;
- Pratiquement aucun mobilier ;
- Pas de sièges visibles ;
- Des boutons et interrupteurs à l'une des extrémités.

Cette description est reprise dans les sources secondaires qui citent directement UFO Afrinews de juillet 1998. Il ressort ensuite de l'appareil, qui quitte les lieux.

3. Une précision importante : pas de « message extraterrestre » Zamei ne rapporte pas de communication télépathique lors du premier épisode. Les deux êtres produisent seulement ce bruit étrange.

C'est intéressant parce que la littérature ufologique tend souvent à transformer les rencontres rapprochées en expériences de communication mentale. Ici, dans la version initiale, il n'y a pas de message cosmique, pas de prophétie, pas de révélation scientifique. Le témoin affirme simplement avoir rencontré deux êtres et être entré dans leur engin.

Le dossier prend ensuite une dimension internationale car Zamei aurait pris contact avec Don Berliner, chercheur américain associé au Fund for UFO Research (FUFOR), afin d'obtenir des conseils. C'est un élément documentaire important parce qu'il montre que le récit n'est pas resté entièrement local.
Le dossier passe ainsi :

Tanzanie → Cynthia Hind / Afrique australe → Don Berliner / États-Unis.

Cela illustre bien les réseaux internationaux de l'ufologie de la fin des années 1990.

4. Le deuxième épisode — 12 janvier 1998
Neuf jours après l'expérience initiale, Zamei affirme que les êtres sont revenus. Cette fois, le récit devient beaucoup plus extraordinaire. Les entités seraient entrées dans la maison. Elles auraient :

- Produit un son de fréquence très élevée ;
- Déplacé ou endommagé certains meubles ;
- Consommé de l'eau ;
- Utilisé un verre ;
- Puis emporté le perroquet de la famille.

Zamei leur aurait offert de l'eau et un verre, qu'ils auraient utilisés. Ces éléments apparaissent dans le compte rendu d'Afrinews et dans le suivi publié ultérieurement.

Le perroquet disparu, c'est probablement l'un des détails les plus inhabituels du dossier. Le perroquet constitue théoriquement un élément potentiellement vérifiable. Si l'histoire était authentique au sens factuel, il aurait été possible de rechercher :

- Un animal disparu ;

- Une famille ayant signalé sa disparition ;
- Des voisins ayant constaté les dégâts ;
- Des personnes ayant vu les entités.

Mais je n'ai pas retrouvé, dans les sources accessibles, de témoignage indépendant d'un voisin ou de membre de la famille confirmant cette disparition. C'est une faiblesse importante du dossier.

Selon le récit, Zamei entre une nouvelle fois dans l'appareil. Cette fois, il affirme que l'engin décolle avec lui. Il aurait alors pu voir la Terre depuis une altitude élevée. C'est une affirmation beaucoup plus difficile à vérifier. Aucune photographie, mesure, trace physique ou observation indépendante de l'appareil n'est connue dans les sources que j'ai retrouvées.

Dans le suivi publié par Afrinews, l'engin est évalué à environ : 3 à 4 mètres de longueur C'est relativement petit pour un appareil capable, selon le récit, de transporter plusieurs êtres et de prendre de l'altitude avec un passager. Cette estimation doit être considérée comme une estimation subjective du témoin, et non comme une mesure.

Le dossier contient un autre élément particulièrement extraordinaire. Zamei affirme que ses cheveux avaient considérablement poussé après son séjour dans l'engin. Il aurait également constaté une croissance accrue des poils :

- Des mains ;
- Des jambes.

Ce détail apparaît dans le suivi de UFO Afrinews. C'est probablement l'un des éléments les plus difficiles à interpréter. Il faudrait disposer de :

- Photographies avant/après ;
- Témoignages familiaux ;
- Dossier médical ;
- Chronologie précise ;
- Éventuellement examen dermatologique.

Rien de tout cela n'est fourni dans les sources retrouvées.

Dans une lettre ultérieure reproduite par Afrinews, Zamei est présenté comme âgé de 17 ans et diabétique. Il aurait indiqué que son taux de sucre était resté stable après son retour. Cette information provient du récit ufologique lui-même et n'est pas corroborée par un dossier médical indépendant.

Selon Zamei, ses parents et son frère ne prenaient pas réellement ses expériences au sérieux. Un détail est particulièrement intéressant : ils ne se seraient pas beaucoup interrogés lorsqu'il sortait la nuit, parce qu'il pratiquait les arts martiaux. Cela peut expliquer en partie pourquoi les membres de la famille n'auraient pas immédiatement considéré ses sorties nocturnes comme anormales. Mais cela signifie aussi que nous avons peu de témoignages indépendants directs.

Zamei demande ensuite qu'on cesse de le contacter. C'est un élément que je trouve particulièrement important. Après les premiers contacts, Zamei aurait demandé à ne plus être contacté. Puis il aurait finalement repris contact avec Maria Sullivan, collaboratrice de Cynthia Hind.

Le numéro 19 d'Afrinews raconte ainsi que Zamei a d'abord souhaité ne plus être sollicité avant de rappeler lui-même. Cela donne au récit une dynamique intéressante :

Témoignage → contact avec les chercheurs → retrait → nouveau contact.

Mais cela ne permet évidemment pas de déterminer la véracité du phénomène.

5. Cynthia Hind ne considère pas le cas comme démontré

C'est un point que les reprises Internet oublient souvent. Dans les publications suivantes, Cynthia Hind reconnaît explicitement les difficultés d'évaluation du dossier. Elle indique notamment qu'il est difficile

d'évaluer correctement le récit à distance et cherche à organiser un entretien plus sérieux avec Zamei. Elle s'inquiète également de la qualité des personnes susceptibles de l'interroger. Cela montre que Hind, pourtant une ufologue convaincue et très impliquée dans les enquêtes africaines, ne disposait pas elle-même de suffisamment d'éléments pour considérer le dossier comme établi.

Le numéro 20 d'Afrinews revient encore sur Zamei. Cette fois, le récit est explicitement considéré comme très bizarre. L'article relève que des êtres possédant un seul œil poseraient des problèmes biologiques évidents, notamment en matière de vision stéréoscopique. Il rapproche néanmoins le cas de Zamei de trois récits anciens :

- Torrent, Argentine, 1965 ;
- Belo Horizonte, Brésil, 1963 ;
- Pérou, 1965.

C'est intéressant car l'ufologie de l'époque fonctionne ici par comparaison de motifs : un témoin africain décrit une créature inhabituelle → les chercheurs recherchent des descriptions analogues dans la littérature mondiale.

Mais cette méthode ne constitue évidemment pas une preuve de l'existence d'une même « espèce ».

Une source secondaire qui reprend le catalogue UFOCAT attribue explicitement le cas à : Cynthia Hind, UFO Afrinews, July 1998 et lui donne le Type B.

Cela est intéressant parce que nous pouvons donc retracer une chaîne documentaire :

Témoignage de Zamei → Cynthia Hind → UFO Afrinews n°18 → UFOCAT → catalogues Internet ultérieurs.

Cela permet également de comprendre pourquoi le cas est aujourd'hui parfois présenté comme s'il existait une multitude de sources indépendantes. En réalité, beaucoup de ces sources sont des reprises les unes des autres.

Ce que nous n'avons PAS retrouvé dans les archives consultées c'est fondamental pour une analyse sérieuse. Je n'ai pas trouvé :

- Photographie de l'engin ;
- Photographie des êtres ;
- Vidéo ;
- Radar ;
- Rapport de police tanzanienne ;
- Enquête gouvernementale tanzanienne ;
- Enquête scientifique indépendante ;
- Rapport médical indépendant ;
- Témoignage indépendant d'un voisin ;
- Confirmation indépendante du perroquet disparu ;
- Trace physique de l'appareil ;
- Document original du Fund for UFO Research concernant Zamei;
- Enregistrement audio de l'entretien avec Zamei.

Cela limite considérablement la valeur probante du dossier.

Ce que nous pouvons considérer comme relativement solide ce sont plusieurs points qui sont documentalement établis :

✓ Le récit existe
Il est publié dans UFO Afrinews n°18 en juillet 1998
.

✓ Il est attribué à un témoin identifié par son prénom
Zamei, 17 ans, Dar es-Salaam.

✓ Le récit possède une date précise
3 janvier 1998.
4
✓ Il existe un suivi
Afrinews n°19, janvier 1999, revient sur le dossier.

✓ Il existe encore un troisième traitement

Dans des cas de ce type, malgré une enquête sur place, nous sommes seulement devant un récit totalement invérifiable. Aucune preuve scientifique n'est apportée, un tel cas n'a donc aucune valeur. Si dans une analyse globale des observations d'OVNI on peut retenir des cas où on détient un commencement de preuve, dans le cas présent, compte tenu de la pauvreté scientifiquement établie, il est impossible de le retenir et de le prendre en considération. Dans un catalogue on ne peut que mentionner ce cas, sans pour autant confirmer sa réalité. .

Source : https://www.ufomagazines.com/afrinews-cynthia-hind-ufo-afrinews-no-18/

28 MAI 2001 — DAR ES-SALAAM / CÔTE DE L'OCÉAN INDIEN — TANZANIE
Un participant à un safari en Tanzanie rapporte qu'il campait avec son groupe près de l'océan Indien. Vers 22 h, alors qu'il discutait avec un membre néerlandais du groupe, les deux hommes auraient observé un objet discoïde lumineux, orangé-rouge, se déplaçant dans le ciel. L'objet semblait s'éloigner de la Terre et aurait disparu après environ dix secondes.

Le témoignage a été enregistré dans le MUFON Case Management System et repris par George Filer dans Filer's Files #27-2015, publié le 2 juillet 2015 sous le titre « Tanzania Disc ».

Témoins : au moins deux personnes, dont un Néerlandais.
Heure : environ 22 h.
Durée : ~10 secondes.
Forme : discoïde.
Couleur : orangé-rouge.
Bruit : non mentionné.
Trajectoire : éloignement apparent.
Photographie : aucune.
Enquête indépendante : non retrouvée.
Source : MUFON CMS, reprise dans Filer's Files et UFO Hunter.
Évaluation : C+ — témoignage bref, non corroboré.

UFO-Hunters a également publié cette observation reprenant certainement le Mufon ou Filer'File. (Fiche : « UFO Sighting in Dar es Salaam, Dar es Salaam (Tanzania) on Monday 28 May 2001 » - Par contre nous n'identifions pas la fiche Mufon, base peu accessible et a rendre plus facilement accessible.
Source UFO HUNTER - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/558c7316ee28c4778c9dfcf1/UFO%20Sighting%20in%20Dar%20es%20Salaam%2C%20Dar%20es%20Salaam%20%28Tanzania%29%20on%20Monday%2028%20May%202001?utm_source=chatgpt.com Source Filer'Files : https://nationalufocenter.com/2015/07/filers-files-27-2015-truman-ufos-not-from-earth/?utm_source=chatgpt.com

09 JANVIER 2009 — DAR ES-SALAAM - TANZANIE
NUFORC #67950
Date : 9 janvier 2009

- Heure : 19 h 40
- Lieu : Dar es-Salaam
- Durée : 3–4 secondes
- Nombre de témoins : 4
- Forme déclarée : fireball / boule de feu

- Phénomène extrêmement lumineux ;
- Déplacement rapide ;
- Couleurs changeantes ;
- Absence des feux clignotants caractéristiques d'un avion ;
- Le témoin a demandé à sa famille de regarder ;
- Il a tenté de filmer avec un Sony Handycam DCR-SR62.

Le rapport a été transmis à NUFORC le 10 janvier 2009, soit pratiquement immédiatement après l'observation. C'est un avantage considérable par rapport aux témoignages rétrospectifs.

DESCRIPTION DU TEMOIN SUR LA BASE DU NUFORC
Comme d'habitude, j'étais sur mon balcon au 4ème étage, d'où je peux voir une immense étendue de ciel jusqu'à l'océan Indien, quand soudain mon regard a été attiré par un objet volant inhabituel dans le ciel, qui était si brillant et volait rapidement à une vitesse inhabituelle par rapport aux avions normaux qui laissent de longues traînées derrière eux.

Les lumières ne clignotaient pas comme celles des avions habituels, alors j'ai crié à toute ma famille pour qu'elle voie la même chose. Pendant quelques secondes, personne n'a compris ce qui se passait, alors j'ai appelé ma femme pour qu'elle aille chercher ma caméra Sony DCRSR62, très performante avec son zoom 2000x. J'ai réussi à filmer pendant 3 ou 4 secondes cet objet lumineux qui filait à toute vitesse, puis il a disparu derrière les nuages.

Le 10 janvier 2009, j'ai consulté un site web recensant les observations d'OVNI et, à ma grande surprise, j'ai constaté qu'un objet similaire avait également été filmé en Écosse le même jour.

Je ne suis pas un passionné d'OVNIs et ce que j'ai vu reste un mystère. Je ne cherche pas de soucoupes volantes ni d'extraterrestres, mais pour l'instant, je vais m'en contenter et me réjouir de ce que j'ai immortalisé avec mon appareil photo lors de mon séjour en Tanzanie.

Note de NUFORC :
La source du signalement a transmis plusieurs photos extraites de la vidéo. Elles sont très floues et montrent une tache lumineuse sinueuse sur un ciel nocturne sombre. PD
Publié le 10 janvier 2009

11 FEVRIER 2017 – DAR ES SALAAM - TANZANIE
« Il est entré dans la baie de Msasani, auréolé d'une lueur rouge. Il est resté immobile pendant environ deux minutes. Il a ensuite volé lentement vers le nord, disparaissant de notre vue, puis est revenu à sa position initiale, planant à nouveau pendant quelques minutes avant de disparaître complètement. »

Je n'ai pas retrouvé d'informations complémentaire sur ce cas.
Source : ufo-hunters.com - https://www.ufo-hunters.com/sightings/search/58a002ef3049640007000006/UFO%20Sighting%20in%20Dar%20es%20Salaam,%20Tanzania%20on%20Saturday%2011%20February%202017

Novembre 2020 — TANZANIE
Signalement MUFON
Le rapport statistique mensuel de MUFON pour novembre 2020 recense un signalement provenant de Tanzanie, parmi 428 observations enregistrées mondialement durant le mois. La Tanzanie apparaît explicitement dans la liste des pays avec 1 cas.
Aucune information phénoménologique — date précise, lieu, heure, description, nombre de témoins ou conclusion de l'enquête — n'a encore été retrouvée dans les sources publiques consultées.

Note sur la base de données du Mufon : MUFON indique officiellement que chaque signalement qui lui est soumis reçoit un numéro de dossier unique, puis est transmis au directeur régional qui peut l'assigner à un enquêteur. Ce qui est la procédure, ayant été le directeur du Mufon pour le Maroc.

Le système CMS du Mufon constitue donc une véritable base structurée, et non simplement une collection d'articles. Malheureusement la base CMS du MUFON qui contient aujourd'hui environ quelque

140 000 dossiers et que les recherches, n'est pas publique. L'accès à cette base dépend de la qualité des membres qui sont à jour de leur cotisation.

George Filer, qui publie Filer's Files, ainsi qu'UFO Hunter reprennent parfois des cas du Mufon, mais ce n'est pas le cas pour cette observation de Tanzanie, inaccessible au Mufon et qui ne figure pas sur Internet à ce jour.
Source : https://www.ufo-hunters.com/ - https://nationalufocenter.com/

Chapitre XII - 46
44 - TOGO

Au Togo, il n'y a pas de vague d'observations comme l'affaire de l'école d'Ariel au Zimbabwe en 1994. C'est un pays pauvre, le phénomène ovni n'est pas officiellement étudié. Il n'y a pas, ou peu d'ufologue das ce pays. Le Togo est cité dans les recueils ovni en Afrique comme un pays avec 1 à 3 cas solides, mais pas plus - surtout des lumières et un cas d'atterrissage humanoïde.

Quelques jeunes ufologues togolais essaient de sortir de la lecture "sorcellerie" pour parler de PAN / UAP, comme ailleurs dans le monde depuis le rapport américain de 2021 et les auditions au Congrès en 2023. Toutefois, faute de moyen, ils ne sont pas connus et ne font pas à ce jour d'enquêtes, ni d'importantes réunions.

29 MARS 1974 – LOME -TOGO

1974 : Lomé, rencontre sur une plage d'OVNI au Togo | Archives de cas CE-II
Peu avant 2 heures du matin, le 29 mars 1974, un travailleur français en vacances près de Lomé, au Togo, et une Togolaise rencontrée le soir même quittaient une plage à l'est de l'hôtel Tropicana lorsqu'un sifflement aigu retentit de la mer. Une masse sombre se mit à glisser vers eux, s'immobilisant à environ 200 à 300 mètres du rivage. L'océan, racontèrent-ils, n'était pas plat, mais visiblement creusé dans une dépression de plusieurs mètres de profondeur. Soudain, trois lumières aveuglantes s'allumèrent, les clouant sur place pendant vingt minutes de chaleur intense, de sueur et d'une paralysie qu'aucun d'eux ne put expliquer par une simple peur.

Le témoin, identifié uniquement par les initiales AW, n'a pas signalé les faits pendant près de deux ans, jusqu'à ce que des amis le convainquent d'écrire au groupe de recherche français GEPA. Le chercheur Joël Mesnard l'a alors rencontré. Mesnard, enquêteur expérimenté, a décrit le témoignage d'AW comme sincère et désintéressé : un homme qui n'a pas cherché à expliquer ce qu'il avait vu, mais qui s'est contenté de le décrire aussi clairement que possible.

Date :29 mars 1974

- Heure d'observation : de 1 h 45 à environ 2 h 05
- Jour/Nuit : Nuit
- Situation : Une plage à quelques kilomètres à l'est de Lomé, au Togo, près de l'hôtel Tropicana
- Urbain ou rural : Rural — une zone dunaire non aménagée avec des cocotiers, en dehors de la ville
- Classification de Hynek : CE-II (Rencontre rapprochée II) — observation rapprochée avec effets physiologiques documentés et trace physique dans l'environnement (dépression à la surface de la mer) ; aucune entité n'est décrite à aucun moment.
- Durée : Environ 20 minutes, chronométrées par la montre de plongée du témoin
- Nombre d'objets : 1
- Description de l'objet : Une masse sombre s'est approchée silencieusement au-dessus de l'eau, précédée d'un sifflement aigu ; elle a provoqué une dépression visible à la surface de la mer (d'une profondeur estimée à 5–6 mètres) ; elle a émis trois faisceaux lumineux aveuglants en direction des témoins, ainsi que d'autres faisceaux provenant de ses côtés et peut-être de son sommet ; elle est repartie rapidement vers le large sans prendre d'altitude.

- Forme de l'objet (ou des objets) : Non documentée — le témoin l'a seulement décrite comme une « masse sombre » sans préciser de forme géométrique exacte.
- Taille de l'objet (ou des objets) : Environ 25 à 30 mètres de long, d'après la comparaison faite par le témoin avec le diamètre de la dépression qu'il a créée dans la mer en dessous.
- Couleur de l'objet (ou des objets) : Masse sombre avant illumination ; une fois éclairées, les faisceaux étaient principalement blancs, avec également des teintes jaunes, roses et bleu-vert.
- Distance à l'objet (ou aux objets) : 200–300 mètres
- Altitude et vitesse : L'appareil est resté à une altitude basse et constante tout au long du vol, y compris au décollage, que le témoin a décrit comme « sans prise d'altitude » ; aucune vitesse n'a été précisée, bien que le décollage ait été décrit comme très rapide.
- Nombre de témoins : 2 — AW (un ouvrier français, identifié uniquement par ses initiales) et une Togolaise non identifiée qu'il avait récemment rencontrée ; seul le témoignage d'AW a été directement enregistré et a fait l'objet d'une enquête.
- Caractéristiques particulières : Un sifflement aigu et agaçant a précédé l'apparition et a persisté comme une sensation auditive chez les deux témoins, même après le départ de l'objet. Une sorte de « mini-raz-de-marée » a poussé l'eau vers la dune où les témoins s'étaient abrités. Une chaleur intense, décrite comme terrifiante, émanait des lumières de l'objet, provoquant une transpiration abondante chez les deux témoins. Ces derniers sont restés paralysés pendant la rencontre, ce qui, selon AW, n'était pas simplement dû à la peur ou à la stupéfaction. Un refroidissement soudain et un silence ont marqué le départ de l'objet. Par la suite, AW a souffert d'épisodes de surdité, de syncopes, de maux de tête et d'une anxiété persistante au cours des mois et des années suivantes. AW a demandé à son compagnon de ne rien dire à personne, craignant d'être pris pour un fou ou d'avoir des démêlés avec la justice.
- État du dossier : Inexpliqué

- Source : Waterufo.net / Joël Mesnard, Phénomènes Spatiaux, mars 1976

- Résumé/Description : Aux premières heures du 29 mars 1974, un ouvrier français et une Togolaise, sur une plage près de Lomé, au Togo, furent témoins d'une masse sombre émergeant de la mer. Cette masse créa une dépression dans l'eau et émit des faisceaux lumineux multicolores et aveuglants qui les paralysèrent d'une chaleur intense pendant une vingtaine de minutes. L'homme, AW, souffrit de séquelles physiologiques durables et ne signala officiellement l'incident que près de deux ans plus tard, lors d'un entretien avec le chercheur Joël Mesnard pour l'ouvrage Phénomènes Spatiaux.
- Cas similaires : La source indique qu'AW a observé séparément une boule de feu bleue avec une traînée rouge près de Thionville, dans le nord-est de la France, quelques mois après l'incident du Togo. Il s'agit d'une observation distincte et sans lien avec la précédente, effectuée par le même témoin, et qui n'est pas incluse dans cette entrée.

Rapport détaillé

Ce récit est parvenu à nos archives grâce à Joël Mesnard, ufologue français de longue date (et rédacteur en chef de la revue Lumières dans la Nuit), qui l'a publié dans le numéro de mars 1976 de Phénomènes Spatiaux, suite à un entretien avec le témoin. Ce dernier, identifié par les initiales AW, était un travailleur français en vacances sur la côte togolaise fin mars 1974.

Le soir du 28 mars, AW avait rencontré une Togolaise. De 23 h à 1 h du matin, ils avaient nagé à deux ou trois kilomètres à l'est du Tropicana, un grand hôtel touristique en bord de mer, à quelques kilomètres à l'est de Lomé. Ils s'étaient ensuite reposés sur la plage, près d'une dune où poussaient des cocotiers, sous un ciel étoilé d'une clarté exceptionnelle. À 1 h 45, alors qu'ils s'apprêtaient à partir, ils entendirent un sifflement aigu et désagréable venant de la mer. Se tournant vers l'eau, ils aperçurent une masse sombre qui s'approchait et s'immobilisait à environ 200 ou 300 mètres devant eux. Quelques instants plus tard, une grosse vague submergea le sable sec où ils se trouvaient.

Craignant d'être emportés par l'eau, AW s'agrippa au tronc d'un cocotier d'un bras et se cramponna à son compagnon de l'autre, tandis qu'un déluge continu de vagues puissantes se formait à leurs pieds, s'approchant à un moment donné à moins de 50 mètres de la dune. Soudain, trois lumières vives apparurent sur l'objet, pointées directement sur eux et si éblouissantes qu'AW ne pouvait distinguer grand-chose au-delà. Il perçut cependant d'autres faisceaux provenant des côtés et peut-être du dessus

de l'objet, certains semblant dirigés vers le haut. La lumière était principalement blanche, mêlée de jaune, de rose et de bleu-vert ; à travers ses lunettes légèrement teintées, AW fut particulièrement frappé par la façon dont les vagues elles-mêmes semblaient illuminées en bleu et en vert. Ce qui le frappa le plus, c'était la surface de la mer directement sous l'objet : au lieu d'être plate, elle était visiblement creusée dans une dépression qu'il estima à cinq ou six mètres de profondeur, avec un diamètre comparable à la longueur de l'objet lui-même, soit de l'ordre de 25 à 30 mètres.

Accroupis près du cocotier, les jambes encore dans l'eau, aucun des deux témoins ne bougea. AW était certain que ce n'était ni la peur ni la stupéfaction qui les immobilisaient : les lumières elles-mêmes, pensait-il, agissaient sur eux. Bien que la nuit ait été douce auparavant, la lumière dégageait désormais une chaleur qu'il qualifia de terrifiante, et lui et la femme transpiraient abondamment. Puis, tout aussi soudainement, une relative fraîcheur revint : l'objet s'éloigna rapidement vers le large, sans jamais prendre d'altitude, ses lumières s'éteignant à mesure qu'il disparaissait. La nuit retomba dans le calme et l'obscurité, et l'eau se calma. À la montre de plongée d'AW, il était 2 h 05 ; l'épisode avait duré une vingtaine de minutes.

Les deux retournèrent au Tropicana, où ils se séparèrent. Bien que le sifflement ait cessé lorsque l'objet s'était éloigné, ils conservèrent tous deux une sensation persistante et irritante dans les oreilles. AW demanda à la femme de ne rien dire de ce qu'ils avaient vu, craignant d'être pris pour un fou, voire d'avoir des démêlés avec la justice. Le lendemain matin, il se réveilla complètement sourd, avec une étrange sensation de légèreté ou de vide. Le jour suivant, une fatigue inexplicable le submergea et il s'effondra sur son lit, dormant trois heures avant de se réveiller avec un violent mal de tête que des comprimés donnés par une réceptionniste de l'hôtel finirent par soulager. Des évanouissements suivirent les jours suivants. AW, qui se décrivait comme d'ordinaire assez calme, se sentit ensuite constamment nerveux, souffrant de pertes de conscience récurrentes et de crises d'angoisse paralysantes – un état qui ne s'atténuait que progressivement lorsque Mesnard le rencontra, près de deux ans plus tard.

AW lui-même manifestait peu d'intérêt pour les ovnis. Ce n'est que quelque temps après une observation personnelle – une boule de feu bleue traînant une lumière rouge, observée un soir près de Thionville, dans le nord-est de la France – que des amis à qui il avait confié ses deux expériences l'ont incité à écrire au GEPA. Cette lettre a finalement conduit à l'entretien de Mesnard avec lui en février 1976. L'évaluation de Mesnard, publiée avec le récit, était que le témoignage d'AW « semblait sincère et désintéressé », notant que le témoin n'avait fait aucune tentative pour expliquer ce qu'il avait vécu et s'était contenté de le décrire aussi objectivement que possible.

NOTES DU CHERCHEUR
La rencontre sur la plage de Lomé — Togo 1974 et deux ans de silence
Notes de classification : CE-II est correctement appliqué — le cas implique une observation à courte portée avec des effets physiologiques documentés (chaleur, paralysie, effets ultérieurs sur la santé) et une trace physique dans l'environnement lui-même (la dépression à la surface de la mer), sans qu'aucune entité ne soit décrite à aucun moment.

Combler les lacunes : Plusieurs champs structurés laissés vides dans les données originales sont directement remplis par le rapport complet : la taille de l'objet peut être estimée entre 25 et 30 mètres, sur la base de la comparaison effectuée par le témoin avec le diamètre de la dépression située en dessous, et l'objet a maintenu une altitude basse et constante tout au long de son mouvement, y compris lors de son départ rapide, conformément à la déclaration explicite du témoin selon laquelle il est parti « sans prendre d'altitude ».

Précision du décompte des témoins : Deux personnes ont vécu l'événement ensemble — AW et une Togolaise non identifiée — mais seul le témoignage d'AW a été officiellement enregistré et examiné par Mesnard ; le récit de la femme, et les éventuelles conséquences à long terme pour elle, restent inconnus du dossier.

Évaluation de la chaîne de sources : L'affaire a été révélée par Joël Mesnard, ufologue français de longue date, qui a interviewé personnellement AW en février 1976, près de deux ans après les faits. Mesnard a estimé que le témoignage « semblait sincère et désintéressé », soulignant que le témoin n'avait fait

aucune tentative pour expliquer le phénomène et s'était contenté de le décrire aussi objectivement que possible.

Signalement tardif : AW n'a pas signalé l'incident pendant près de deux ans, initialement motivée par la crainte d'être prise pour folle ou de faire face à des problèmes juridiques ; ce retard a exclu toute possibilité d'enquête physique contemporaine sur le site de la plage lui-même.

Observation secondaire sans lien avec le précédent : La source indique qu'AW a observé séparément une boule de feu bleue avec une traînée rouge près de Thionville, dans le nord-est de la France, quelques mois après l'incident du Togo. Il s'agit d'une observation distincte, sans lien avec le précédent, effectuée par le même témoin et qui n'est pas incluse dans cette entrée.

L'incident de la plage de Lomé reste gravé dans les mémoires moins par un détail précis que par son ensemble : un sifflement venu de la mer, une blessure dans l'eau elle-même, une chaleur qui immobilisa deux personnes pendant vingt minutes cruciales, et des années de souffrance silencieuse pour un homme qui n'a jamais souhaité la notoriété que cette histoire lui a valu. Il demeure inexpliqué, reposant sur le témoignage d'un homme que son propre enquêteur a jugé convaincant précisément parce qu'il n'a jamais cherché à convaincre qui que ce soit.

Source : Transcription de : https://thinkaboutitdocs.com/1974-object-hovers-immobilizes-witnesses-togo-africa/ - Source de base : Joel Mesnard directeur de LDLN qui écrivait à cette époque dans Phénomènes Spatiaux du GEPA.

Les remarques à propos de ce cas dans l'étude du Pr A. Meessen – ouvrage « Des signes de civilisation extraterrestres » page 163 – ***source***

https://www.meessen.net/AMeessen/Des_signes_de_civilisations_extraterrestres.pdf

Certains témoins ont ressenti des mouvements d'air lors du passage d'un OVNI ou observé des actions mécaniques sur le milieu ambiant [23, 57, 74]. Des feuilles mortes pouvaient être balayées, par exemple, ou la cime des arbres se courbait au-dessous de l'OVNI, d'abord dans un sens et puis dans l'autre, lorsqu'il passait. La figure suivante illustre une observation particulièrement révélatrice, faite le 29 mars 1974, près de Lomé au Togo [75]. La fréquence des impulsions données à l'air rejeté vers le bas (ou peut-être à l'eau elle-même) doit avoir été assez basse. On notera cependant que la surface de l'eau restait enfoncée au-dessous de l'OVNI, bien que la pression qui y était exercée devait varier périodiquement.

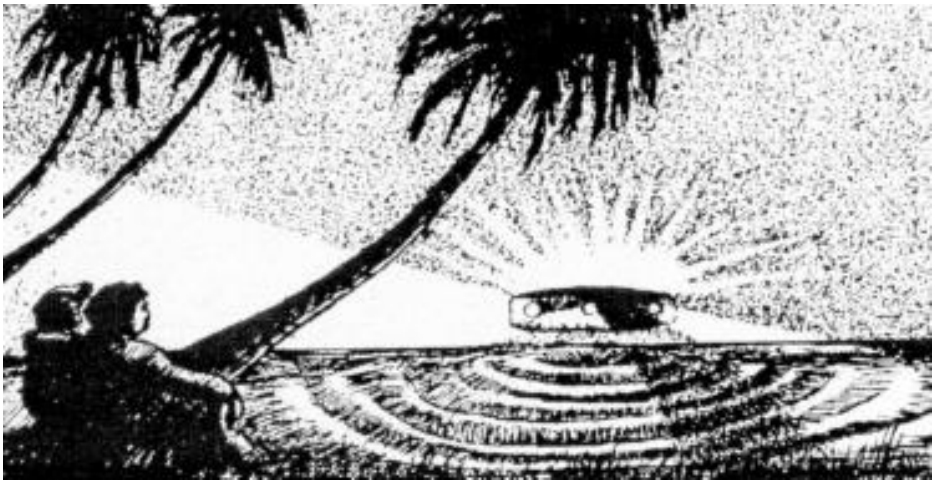


Photo : 29 MARS 1974 – LOME -TOGO

Vagues produites par un OVNI qui s'était immobilisé à 200 ou 300 mètres des témoins. Avant son arrivée le bord de la mer se trouvait encore à 50 m d'eux, tandis qu'ils devaient se tenir au cocotier pour se protéger des vagues produites par un enfoncement périodique de l'eau au-dessous de l'OVNI.

27 JUILLET 1987 — LOMÉ - TOGO
Ce n'est pas un cas isolé togolais, c'est un phénomène vu sur toute la côte :

La source précise :
Ghana : Accra, Kpando, Hohoe ; Togo : Lome et Togo : US State Dept correspondance
1987 Jul 27 | 1987-064B | 18226 | Russia | Cosmos 1870 r |... | Ghana : Accra, Kpando, Hohoe ; Togo : Lome
Heure : 23 :11 UTC le 27 juillet - soit 23h11 heure locale au Ghana et au Togo (UTC+0).

Le document
Ce que les témoins ont décrit à l'époque : Deux sources militaires différentes décrivent la même nuit :

Côté Ghana, le NICAP Timeline note :
July 27 — 12h00. Des témoins à Accra et dans la région du Volta au Ghana voient un grand objet apparemment silencieux

Côté Ghana Air Force, d'après les archives du US Department of Défense :
Selon les archives de la défense américaine, une observation intéressante d'un OVNI a été rapportée par l'Armée de l'air du Ghana le 27 juillet 1987. C'était un objet grand et silencieux que le pilote a décrit comme deux ou trois fois plus grand qu'un Boeing 747. Il a déclaré que « l'objet a perdu de l'altitude, puis a pris de l'altitude, puis a été remplacé par de petites lumières bleuâtres disposées en formation circulaire ."
Description qui correspond exactement à ce qui a été vu depuis Lomé : gros objet lumineux silencieux, changements d'altitude, puis fragmentation en petites lumières bleuâtres en cercle.

Identification : ce n'était pas un OVNI, c'était une rentrée atmosphérique
Le travail de l'historien des satellites Ted Molczan, qui compile toutes les rentrées observées visuellement, l'a identifié formellement :

- Objet : 1987-064B, SL-13 R/B - étage supérieur de la fusée qui a lancé Cosmos 1870
- Masse : 3500 kg, modèle 8S812
- Origine : URSS / Russie
- Lancement : 24 juillet 1987, soit 3 jours avant l'observation
- Lancement de Cosmos 1870 : 24 Jul 1987
- Désorbitation : 26-27 juillet 1987, listé comme Decayed
- Cosmos 1870 était un satellite soviétique d'observation radar océanique (RORSAT). Son étage de fusée Zenit 2 (SL-13) est resté en orbite basse 2 jours puis est rentré naturellement au-dessus de l'Afrique de l'Ouest.

Pourquoi ça a fait peur :
Un étage de 3,5 tonnes qui rentre à 25 000 km/h crée une boule de feu énorme, silencieuse, qui semble 2-3 fois un Boeing 747 - Il se fragmente : d'où les "petites lumières bleuâtres en formation circulaire" - Visible à des centaines de kms : Accra, Kpando, Hohoe au Ghana, et Lomé au Togo, donc toute la côte l'a vu en même temps

Sources officielles où c'est archivé
US DIA : "Documentation containing information relating to Unidentified Flying Objects (UFOs) - Part 2" pp.58-61, 65-67 - c'est là que le cas Ghana est listé

US State Department : correspondance diplomatique pour le cas Togo, via le document "moondust_42pages_nov73.pdf" p.31

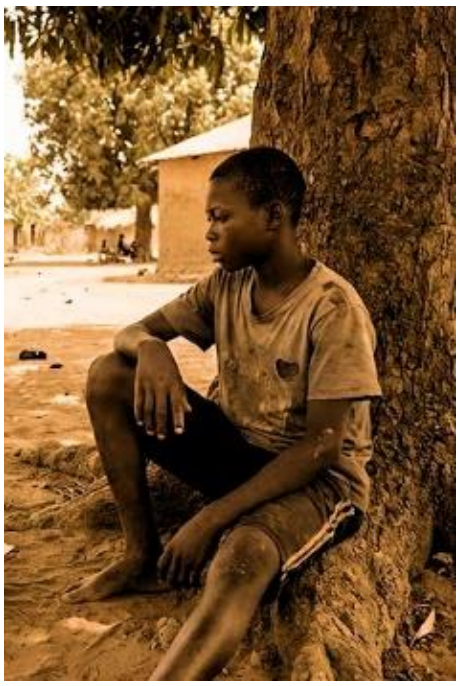
Compilation Ted Molczan : "Visually Observed Natural Reentries of Earth Satellites" - c'est la référence qui fait le lien entre les deux

C'est un classique des années 80 : avant internet, chaque rentrée soviétique au-dessus de l'Afrique provoquait une vague d'OVNI. Celle du 27 juillet 1987 est l'une des seules où Lomé est explicitement citée comme point d'observation.

JUILLET 2016 – OBSERVATION D'UN OVNI A AGOKPAME AU TOGO
L'ETRANGE ENTITE HUMANOIDE D'AGOKPAME PRES D'ANEHO AU TOGO

Deux jeunes Togolais rentrant d'une promenade, sont attirés par une masse lumineuse. En s'approchant, à travers la végétation, dans une clairière un être presque transparent, qui semble être comme gélatineux est courbé, semblant cueillir des végétaux. À Coté, un engin rond qui brille comme de l'inox stationné à 50 cms du sol. Nous avons enquêté sur cette observation insolite qui n'est pas fréquente ni en Afrique, ni dans le monde.

LES TEMOINS



Il s'agit Abdoulaye ABOTCHI qui était à l'époque, domicilié dans un des villages qui compose Agokpamè. Il avait alors 14 ans et ne fréquentait qu'épisodiquement un établissement scolaire. Il a aujourd'hui 24 ans, il est venu en France à l'Age de 18 ans, régulièrement avec l'aide d'un membre de sa famille et il a été affecté dans une administration Togolaise à Paris.

Photo : - A 14 ans, dans son village d'Agokpamè, au Togo, Abdoulaye ne se doutait pas qu'il ferait un jour une observation exceptionnelle

Abdoulaye a quelques années plus tard suivi une formation en soudure et en a fait aujourd'hui son métier. Il est domicilié dans la Région Parisienne. Il est célibataire, Il travaille régulièrement, sérieux et au sujet de cette observation, il n'en a parlé à l'époque qu'a ses parents qui ne le prenait pas au sérieux. En fait nous dit-il, il n'a pas insisté sur cette histoire n'en parlant jamais, car il savait que personne ne le croirait. Et en Afrique noire, surtout dans la région ou il habitait, la sorcellerie, le vaudou, les croyances les plus diverses, sont mises en pratique par la population et il craignait des reproches ou des problèmes s'il racontait cette observation.

C'est en consultant sur internet en Janvier 2026 des informations sur l'Afrique noire qu'il a lu notre site au sujet des observations localisées au Sénégal et du Maroc et qu'il a décidé de nous contacter par émail. En fait, il nous a décrit son histoire en 5 lignes, ce qui ne nous donnait que peu d'information, il évoquait seulement un objet au sol et une masse presque transparente ressemblant à un humain aux abords. Cela nous semblait insolite et inhabituel et nous avons pris au sérieux ce témoignage. Nous avons échangé fréquemment durant un mois et demi par téléphone et par émail à propos de ce qu'il avait vu. Je dresse à la suite de ces échanges ce rapport.

L'observation à eu lieu en juillet 2016, une date qu'il se rappelle car c'était la dernière année ou il sortait de temps à autre avec Anani X qui habite un village voisin. Anani l'accompagnait le jour de l'observation. Par la suite il s'est fâché avec Anani et il ne l'a jamais revu. Il ne sait pas ce qu'il est devenu. Abdoulaye n'est retourné qu'une fois au Togo depuis l'âge de 18 ans et comme il a des frères et des membres de sa famille en France, il ne ressent pas l'intérêt d'y retourner. La vie est difficile au Togo, un pays pauvre, une région sans travail, il est probable que son ancien ami Anani ait quitté le village ou il habitait, nous dit-il. Il nous semble difficile de le contacter ou de le rencontrer sauf à enquêter sur place, ce qui n'est pas possible faute de moyens financiers.



LE TOGO

Il est indispensable dans une enquête de ce type, de bien connaître sous divers angles la situation du pays, de la région concernée par l'observation. Nous examinons successivement en quelques mots le Pays, la région et le village.

Le Togo fut un protectorat allemand en 1884 avec une superficie de 90 .400 k^{m2}. Après la Première Guerre mondiale, Français et Britanniques se partagent arbitrairement le Togo, obtenant en 1922 un mandat de la Société des Nations.

Photo : Situation géographique du Togo

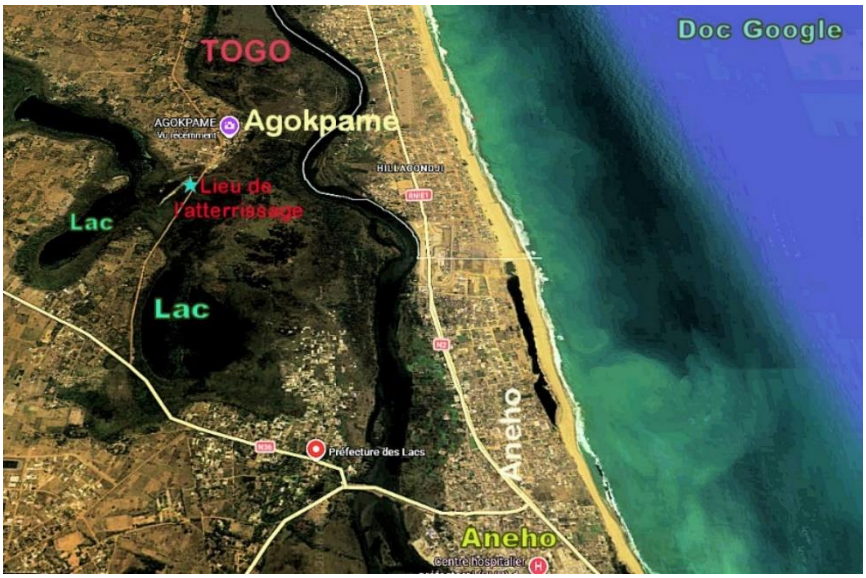
La partie ouest du pays est rattachée au Ghana en 1956, et la partie est, devenue Togo français intègre l'Afrique Occidentale française (AOF) et constitue une seule circonscription avec le Dahomey (actuel Bénin), sans toutefois évoluer vers une unification.

Dès 1956, l'Assemblée territoriale togolaise obtient davantage de pouvoir dans le cadre d'une République autonome associée à la France. Quatre ans plus tard, le 27 avril 1960, le pays accède à la souveraineté internationale.

Le Togo est connu pour ses plages bordées de palmiers et ses villages au sommet des collines. La région du Koutammakou est habitée par le peuple des Batammariba, occupant des huttes en argile traditionnelles ressemblant à des forteresses qui remontent au XVIIe siècle. La capitale Lomé est dotée d'un bazar sur plusieurs étages appelé Grand Marché ainsi que du Marché aux fétiches qui propose des remèdes et des talismans traditionnels en rapport avec le culte vaudou.

La population du Togo atteint aujourd'hui 10 000 000 d'habitants. Le Togo est entouré par le Burkina Fasso, le Ghana et le Benin.

Au niveau économie, les phosphates, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et les articles plastiques sont les trois principaux produits d'exportation du Togo. D'autres filières émergent, telles que le soja biologique, dont le Togo est le premier exportateur d'Afrique de l'ouest à destination du marché européen. Le Togo reste toutefois l'un des pays le plus pauvre d'Afrique de l'Ouest.



ANEHO

Aného est situé à environ 7 kms d'Agokpamè, lieu de l'observation analysée par ce rapport.

03 Plan google satellite de la région d'Aného.

Aného, s'appelait autrefois Petit Popo, la ville a été la capitale du peuple des Guins et Mina sous l'autorité du Roi Agbanon II de 1929 à 1972. Puis, Ge Fiogâ Tonyo Foli Bébé XIV (1981-1992) et Ge Fiogâ Sèdégbé Foli Bébé XV (12 juin 1997) poursuivent activement l'œuvre d'Agbanon II. Les Guins sont arrivés ici au 17 ème siècle venant de la région d'Acra au Ghana, sous l'autorité des chefs, dont les Foli Bébé sont encore la dynastie spirituelle régnante.

Sous le mandat du protectorat allemand, Aného a été le centre de l'administration Allemande Aného a été capitale du Togo entre 1886 et 1897, lorsque la traite des noirs africains bat son plein, puis sous le protectorat Allemand de 1914 à 1919. Après que l'Allemagne soit vaincue, elle doit céder sa colonie aux Anglais et aux Français, qui se partagent le Benin, le Togo et le Ghana. La France administre alors le Togo et le Benin voisin jusqu'à l'indépendance en 1960.

De nos jours, Aného a encore l'âme d'une petite ville coloniale du 19ème Siècle. C'est une cité de pêcheurs et d'agriculteurs, avec une activité réputée pour sa production de manioc, et constitue de fait une zone de culture vivrière importante. On compte 28 300 habitants en 2022.

Le climat : À Aného, la saison pluvieuse est couverte, la saison sèche est partiellement nuageuse et le climat est très chaud et oppressant tout au long de l'année. -26 :30 degrés et humidité.



04 – Carte régionale avec la localisation d'Agokpamè et du lieu de l'atterrissage. - Google

AGOKPAME

Agokpamè est situé environ 5 / 7 kilomètres d'Aného au Togo. C'est un village fondé dans les années 1700 sur ordre du Roi Assiongbon Dandjin. Avec une population principalement constituée de pêcheurs artisans, d'agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance et de petits commerçants ;
Ce village était autrefois un bastion des guerriers du royaume Guin de Glidji.

Agokpamè abrite également une petite île, un havre de paix où environ une centaine d'espèces d'oiseaux viennent hiverner chaque année parmi les mangroves.

Le village est situé non loin de petits lacs et de la mangrove. Il est accessible par une piste à partir de la RN 36, qui est difficilement praticable lorsqu'il pleut. Il n'y a ni l'eau, ni l'électricité ! Le village s'étire sur des centaines de mètres avec des maisons de terre et paille, mais surtout aujourd'hui en ciment, parpaings et tôles. C'est un habitat dispersé, pauvre et ou les habitants tentent de survivre. Il y a une école primaire, récemment agrandie, et c'est à peu près le seul service de l'état qu'on peut y trouver. Le pays est tributaire aussi des dons de divers pays mais aussi de nombreuses associations caritatives situées en France et dans divers pays. Le village, la région est couverte d'une végétation luxuriante, de cocotiers, palmiers et proche de lac et de la Mangroves qui commence à être mise en valeur et qui devient un pôle touristique, encore bien timide…

EN IMAGES (Internet , association d'Agokpamé via Abdoulaye ou archives) LE VILLAGE D'AGOKPAME AFIN DE MIEUX INTERPRETER LA SITUATION ET LES DIVERSES REACTIONS



05 Entree d'Agokpamè



06 La piste d'Agokpamé





07 – 08 Habitation du village d'Agokpamè



09 – Plan google satellite de la clairière et situation des témoins et de l'objet





10 - Piste dans le Village, on y observe clairement que les habitations sont dispersées - 11 - Rue dans le village.





12 – Les habitations sont en terre ou maintenant plus souvent en parpaings. 13 – Pas d'eau, la corvée chaque jour…

L'OBSERVATION



Deux jeunes Togolais marchent sur la piste à l'entrée du village d'AGOKPAME (Togo). En fait ils reviennent d'une balade près du lac, ils sont alors à environ 300 m de l'entrée du village d'Agokpamè, situé à 6 ou 7 kms d'Aného, au Togo. Le village n'est pas compact, mais au contraire la majorité des habitations sont dispersées.

14 – Les témoins aperçoivent une lueur…

Il est 18 h 00 environ un soir de juillet 2016, il fait encore jour, le soleil n'est pas couché, c'est alors qu'Abdoulaye, l'un des deux témoins, distingue une lueur lumineuse, peu intense, à 50 m environ, dans une petite clairière située derrière des Palmiers et divers arbustes qui constituent la végétation le long de la piste de terre rouge. Il connait cette clairière, quelques dizaines de M2 ou peu de végétation poussent.

Ils décident d'aller voir cette lumière de plus près. La végétation à cet endroit pour aller dans la clairière n'est pas très dense et la clairière elle-même est une zone stérile ou pratiquement rien ne pousse. Derrière la clairière, il y a quelques mètres d'arbustes divers et ensuite un petit chemin qui débouche à

100 m environ sur la piste ou ils se trouvent. Il a l'habitude de se promener, quelquefois en vélo, dans toutes les rues et chemins du village. Il connait bien cette région.



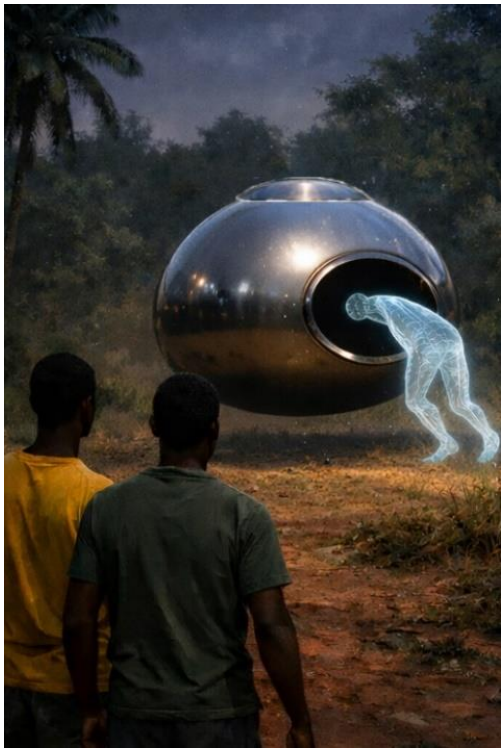
15 – L'appareil est stable à 50 cms du sol et à côté une créature courbée vers le sol. (Ces images sont produites par IA, elles ne donnent qu'une idée de ce qui a été observé.)

Ils avancent, pénètrent dans les premières herbes, dépassent les palmiers, ils ont fait 10 m au maximum, mais déjà ils peuvent voir une grosse boule ronde, à 50 m, qui est stabilisée à 50 cms du sol, une boule qui semble en métal, qui brille comme de l'inox, qui mesure environ 3 à 3.5 m de diamètre. Elle ne repose sur aucun pied, mais se tient sans bouger et sans bruit à 50 cms du sol. Une protubérance de 30 à 40 cms en hauteur surmontait cette boule, un renflement qui suit la courbure de l'objet. Sa couleur était identique à la boule et on la distinguait aussi grâce aux divers reflets. L'objet émet une sorte d'aura lumineuse, qui n'éblouie pas, c'est ce qui a attiré leur attention. Ils distinguent sur cette boule, sur le côté droit et en bas, à 30 cms du bas de la boule, une ouverture de 50 cms au moins de forme ronde. Pas de porte, mais on voit cette entrée car le fond est noir, quelques reflets sur les bords qui laissent deviner une épaisseur, peut être de 15 cms.



16 – Croquis grossier extrait des dessins faits par le témoin.

Devant cette vision, ils arrêtent, se regardent et ne parlent pas. Ils sont alors comme immobilisés, paralysés, certainement par la vision car il n'y a aucuns signes anormaux physiquement ou en provenance de l'engin. Ils se contentent unanimement d'observer sans bouger.



Le plus insolite est que sur la droite de l'objets, à 2 mètres environ de distance de ce dernier, ils observent une forme presque transparente, de la couleur du verre, comme gélatineuse, d'un gris très clair et qui ressemble, sans en avoir les formes et les traits précis, à un enfant de 12 ans. (Haut de 1 m 40 maxi, très maigre). Cette créature bouge, deux bras, deux jambes (distinctes, mais sans que les témoins soient en mesure de définir le contour, comme le reste du corps, presque transparent, ressemblant à une masse de gélatine vivante). Une masse qui est en mouvement. Lorsque les témoins aperçoivent cette masse qui est alors courbée, ressemblant à la forme d'un humain, elle semble arracher des herbes. (Assez rares et petites à cet endroit). Ils ne distinguent pas les yeux, ni le nez, ni les oreilles, tous ces détails ne semblent pas exister. Il en est de même pour les doigts et la forme des mains, ils n'ont pas de vêtement ni de chaussure. Pourtant la forme tourne la tête, semble regarder vers le sol, bouge les bras et semble les plier, il en est de même pour les jambes. On ne distingue pas de cheveux. À aucun moment l'être gélatineux ne s'est aperçu de

la présence des témoins. En fait, ils étaient stupéfaits de voir ce spectacle qu'ils ne comprenaient pas, qu'ils ne ressentaient pas l'envie de bouger ou de parler….

17 – La créature d'un bond se retrouve devant l'entrée de l'objet, fait une pose d'une seconde, puis la tête la première plonge dans l'objet en se lançant dans l'ouverture.

Ils sont immobiles, pas un bruit, la masse qui semble vivante, se relève alors et fait un saut de 3 m 50 au moins, sans qu'elle ait démontrée un effort et se retrouve devant la « porte » de la boule. Elle fait une pose d'une seconde, debout, puis l'entité semble voler et elle s'engouffre dans l'objet, La tête, en avant. Une fois l'entité entrée, on ne la distingue plus, c'est comme auparavant, « noir. ». Les déplacements de l'entité lors des deux « vols » sont peu rapides, 1 seconde peut être. (Mais pas à la fois pas très lents et pas instantanés).

La phase partant du début de l'observations de la boule et de la créature jusqu'à ce qu'elle disparaisse à l'intérieur de l'objet a durée entre une et deux minutes. 10 à 15 secondes après que la créature a embarquée, l'engin s'élèvera, sans bruit, seul l'aura lumineux au moment où il commence à s'élever, s'intensifie et devient beaucoup plus lumineux, avec une sorte de scintillement. L'objet s'élève en 2 secondes au maximum, puis disparait pratiquement instantanément sans que les témoins soient en mesure d'en discerner la direction. La boule s'est élevée à une hauteur qui peut être estimée à 20 m, se situant au-dessus des arbres les plus élevés. Cette phase d'élévation s'est déroulée très rapidement, l'élévation est alors bien visible jusqu'à la disparition instantanée.



18 : L'objet s'élève et disparait pratiquement instantanément lorsqu'il se situe à environ 20 m d'altitude.

En fait les deux témoins estiment avoir vu l'objet, en même temps que la créature et la durée totale de la scène jusqu'à la disparition instantanée est d'environ 2 minutes. C'est en fait rapide, ils sont arrivés semble-t-il après l'atterrissage (l'objet n'était pas posé au sol sur des pieds ou des roues, mais semblait en suspension dans l'air) et après que la créature ait examiné le sol, pour peut-être en recueillir des herbes, de la terre ou autre chose. C'est pratiquement au moment où l'entité terminait sa « mission » que les témoins sont arrivés.

Lorsque l'objet a disparu, les deux témoins échangèrent des paroles, stupéfaction, incompréhension, ils n'avaient pas de solution à donner à ce qu'ils avaient vu. C'était quoi ? Ils avaient entendu à la radio ou vu des émissions TV parlant des OVNI (Très rare au Togo) mais ils ne pensaient pas qu'un jour ils en seraient les témoins. Ils n'y faisaient pas attention. Ils n'avaient pas peur, le problème le plus important pour eux était de décider s'ils devaient en parler. « Non, c'était trop risqué, on les prendrait pour des « débiles » et même, ils risquaient d'être l'objet de « magie noire » « sorts » et autres croyances locales… » Les deux témoins, sans se l'interdire véritablement, décidèrent d'éviter de parler de ce qu'ils avaient vu.

Les réactions dans un village Africain du Togo ne sont pas celles qu'un européen peu avoir. Ces deux jeunes avaient un peu plus de connaissances que la majorité des habitants, mais malgré cela, ils ont opté pour la discrétion. En fait, ayant fait des centaines de conférences et fréquemment, lors du débat qui suivait, je demandais s'il y avait des témoins dans la salle. À chaque fois, plusieurs mains se levaient. Et à la question : « Pourquoi n'en avez-vous jamais parlé ? » La réponse était la peur du ridicule ! Pourtant en France, les gens sont sensibilisées au fait que la Gendarmerie est apte à recevoir leur témoignage. Peu vont le faire, tout comme nos deux amis Togolais et on se rend compte que beaucoup de témoignages sont perdus.



19 – Ils n'ont trouvé aucune trace après que l'objet ait décollé….

Après ces échanges rapides, ils constatèrent qu'il n'y avait aucune trace sur les lieux du quasi atterrissage et ils sont repartis en direction de leur habitation car la nuit allait bientôt tomber. Abdoulaye précise, après ma question, qu'il n'avait pas de téléphone portable, ni son ami Anani et qu'ils n'ont pas été en mesure de prendre des photos ou des vidéos. Il précise que compte tenu de l'état dans lequel ils se trouvaient tous les deux, même s'ils avaient eu un téléphone portable, ils n'auraient certainement pas pensé à l'utiliser tellement la surprise de se trouver face à face avec un tel phénomène les avaient surpris et en quelque sorte paralysés.

Enquête de Gérard LEBAT
Fin de rédaction le 25 février 2026

Les noms de famille par discrétion ont été modifiés ou non indiqués à la demande du témoin, les prénoms sont réels. Il est à noter que compte tenu de l'ancienneté des faits, les dimensions, distances diverses peuvent être erronées que quelques cms, m ou kms. L'heure avec 15 mn de marge est exacte, le soleil se couchant vers 18 H 15

Chapitre XII – 47
45 – TUNISIE

LE PHENOMENE OVNI EN TUNISIE
Politique, Religion, Recherche locale et Communautés
Le phénomène OVNI en Tunisie se caractérise par une absence de structure étatique dédiée, une gestion essentiellement rationaliste assurée par la Société astronomique de Tunisie (SAT) et la Cité des Sciences, et une interprétation culturelle dominée par le cadre islamique des djinns et du ghayb.

L'inventaire historique recense une dizaine de cas documentés entre 1943 et 1997, dont les observations de La Marsa (1950), Ferryville/Menzel Bourguiba (1951-1952), Souk-el-Khemis (1954) et Sfax (1997), auxquels s'ajoutent depuis 2023 des vagues de signalements liés aux satellites Starlink.

Contrairement à la France (GEIPAN/CNES) ou aux États-Unis (AARO), la Tunisie ne dispose d'aucun programme officiel d'étude des PAN, les autorités militaires n'intervenant que pour les intrusions aériennes classiques.

Sur le plan religieux, les autorités savantes rappellent que le Coran et la Sunna n'apportent ni confirmation ni négation de l'hypothèse extraterrestre, et distinguent strictement OVNI et djinns.

L'écosystème associatif repose sur la SAT (70 membres, fondée en 1990), l'Association Jeunes Sciences, la Cité des Sciences de Tunis et des initiatives diasporiques comme AreaTN, complété par des forums comme Tunisie-Culture et des groupes TikTok/Facebook.

1. Inventaire historique des observations en Tunisie

La littérature ufologique internationale et les forums tunisiens convergent sur une série de cas anciens, souvent militaires en raison du contexte colonial et de la Seconde Guerre mondiale.

Le cas le plus documenté contemporain est celui de juillet 2023. Plusieurs internautes ont posté des clichés de points lumineux en grappe. La SAT a identifié le phénomène comme le 92e lot de 54 satellites Starlink lancé le 16 juillet 2023 depuis Cap Canaveral, restés en formation serrée après mise en orbite.

Le même mécanisme d'explication a été repris par L'Expert Journal : l'analyse des images originales montre des dizaines de points en constellation à grande vitesse, non un corps solide, et les images d'objet cylindrique vert projetant des faisceaux sont générées par IA.

.

Un autre mécanisme récurrent est la méprise lunaire. En 2024-2025, une vidéo virale présentée comme soucoupe a été déconstruite : point lumineux fixe, blanc intense, correspondant à la pleine lune basse sur l'horizon, phénomène naturel bien documenté, sans rapport des autorités ni des experts.

Nous retrouvons dans le catalogue des cas Tunisiens toutes ces observations.

.

2. Traitement politique et institutionnel

2.1 Absence de programme étatique

La Tunisie ne dispose d'aucun équivalent du GEIPAN français (créé au CNES en 1977 comme GEPAN puis SEPRA puis GEIPAN en 2005). Les recherches web sur "Tunisie armée rapport OVNI officiel" ne renvoient qu'à des incidents aériens classiques, comme l'interception d'un avion non identifié venant de Libye en avril 2015 par un chasseur tunisien, ou des démentis sur des bases de drones US.

La doctrine militaire tunisienne, décrite comme neutre et sous-équipée depuis Ben Ali, est centrée sur le contre-terrorisme et la surveillance frontalière sud avec la Libye et l'Algérie. Aucun document public ne mentionne une cellule PAN au ministère de la Défense.

2.2 Rôle de substitution de la SAT et de la Cité des Sciences

Faute d'instance étatique, la Société astronomique de Tunisie (SAT) agit comme autorité de débunking.

Fondée en juin 1990 par des amateurs de la faculté des Sciences de Tunis, avec 70 membres et des cours pour lycéens dans les années 1990, elle publie des communiqués expliquant les phénomènes par l'activité spatiale humaine et affirme qu'il n'y a pas de raison de paniquer.

La SAT est membre d'une architecture régionale en construction : l'Union maghrébine d'astronomie et des techniques spatiales (UMAS), dont l'AG constitutive s'est tenue à la Cité des Sciences de Tunis du 28 au 30 juin 2012, réunissant les cinq pays du Maghreb sous le slogan "Cinq nations, une union céleste". La Cité des Sciences à Tunis (CST), établissement national de diffusion scientifique, organise Nuit des Étoiles depuis 1994 via l'Association Jeunes Sciences, écoles d'été en astronomie, observations avec télescopes motorisés et ateliers sur débris spatiaux, GPS et traque de l'ISS.

3 - Dimensions religieuses et culturelles

3.1 Position orthodoxe : ni affirmation ni négation

L'islam sunnite majoritaire en Tunisie adopte une position d'abstention épistémologique sur les extraterrestres. Islam QA (fatwa 1887) répond à la question sur la vie hors Terre : L'Islam n'empêche pas l'homme de tenter d'explorer l'univers pour découvrir ses secrets [...] conformément à l'ordre d'Allah dans son livre.

> ***La fatwa 225255 en arabe précise :***
> *Le Coran et la Sunna authentique ne sont pas venus avec la science des créatures spatiales, ce sont des avis et ijtihad [...] ne s'attribuent pas à la religion*.

Et :

> *Il n'est pas de la science solide ni de la sagesse de trancher pour la Charia sur les créatures spatiales, que ce soit par négation ou affirmation.*

Le verset souvent cité est 42:29 sur les créatures dispersées dans cieux et terre, mais les exégètes refusent d'en faire une preuve ufologique.

3.2 Djinns, ghayb et OVNI : une assimilation populaire mais réfutée par les savants

Dans la culture populaire maghrébine, tout phénomène lumineux inexpliqué est fréquemment attribué aux djinns. La doctrine classique rappelle :

- Les djinns créés de "feu sans fumée" (55:15), dotés de libre arbitre, responsables devant Dieu, appartenant au ghayb (invisible) : "Il vous voit, lui et sa tribu, d'où vous ne les voyez pas" (7:27).
- Ils peuvent selon hadith prendre forme humaine, serpent, chien noir, mais cela ne signifie pas que toute apparition étrange est un djinn.
- Les grands exégètes Tabari, Ibn Kathir, Qurtubi n'établissent aucun lien entre djinns et objets volants pilotés

L'analyse prudente marocaine, transposable à la Tunisie, insiste :

A. Le terme OVNI signifie simplement objet volant non identifié. Il ne désigne ni un extraterrestre, ni un djinn, ni une technologie particulière.
B. Le Coran affirme l'existence des djinns, mais il ne mentionne pas les OVNI ni des objets volants pilotés par eux.
C. La Loi religieuse invite à ne pas accorder d'attention excessive aux djinns, au risque d'idolâtrie.
D. En pratique tunisienne, les récits de 1997 à Sfax mentionnant une odeur d'acide sulfurique renvoient à des motifs folkloriques de manifestation de djinns, mais la SAT les traite comme rentrée atmosphérique ou plasma.

3.3 Ufologie islamique et interprétations ésotériques

Sur TikTok tunisien (@tunisian_advertiser), des vidéos cumulent milliers de likes décrivant des mouvements brusques, arrêts, accélérations silencieuses, typiques du vocabulaire UAP américain, mais recadrées dans une lecture locale : "je pensais que c'était un avion, mais sa trajectoire était différente"
.
Des chaînes YouTube arabophones reprennent le verset "latar kabunna tabaqan 'an tabaq" (84:19) pour justifier les soucoupes, lecture qualifiée de pseudoscience par la littérature critique.

4 Écosystème associatif et numérique

4.1 Associations scientifiques

Structure	Fondation	Mission	Rôle sur OVNI
Société astronomique de Tunisie (SAT)	1990, Faculté des Sciences de Tunis	Vulgarisation, lien amateurs-pros, recherche	Autorité de référence, débunking Starlink, communiqués
Association Jeunes Sciences de Tunisie (AJST)	1970, affiliée UTOJ	Clubs jeunes, Nuit des Étoiles depuis 1994	Observations publiques, éducation
Cité des Sciences à Tunis (CST)	1992	Établissement public	Soirées astronomiques, écoles d'été, planétarium
Union maghrébine d'astronomie (UMAS)	AG 2012 Tunis	Fédérer Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie	Coordination régionale

4.2 Communautés ufologiques francophones et diaspora

AreaTN (Area Tunisia, clin d'œil à Area 51) : site créé par Dali (Mohamed Ali), Tunisien vivant en France, passionné d'ufologie. Objectif : constituer une communauté ufologique maghrébine/francophone, collecte de témoignages Tunisie/Maroc/Algérie. Le site est aujourd'hui difficilement accessible mais reste référencé dans les forums.

- Forum Tunisie-Culture (2005-2006) : thread "Les OVNIs en Tunisie" lancé par modérateur "Nombre pi", rassemblant divers passionnés par le phénomène. Tentative pionnière de base de données locale.
- OVNIS.forumactif.com : recension des cas avec témoignages détaillés 1.
- Facebook/TikTok : groupes privés "OVNI Tunisie", vidéos virales Sfax, Bizerte (décembre 2018 mentionné dans transcript ODH TV) ; la modération scientifique est faible, les explications Starlink peinent à concurrencer le sensationnel.

Aucune association tunisienne ne se déclare exclusivement ufologique ; l'intérêt reste périphérique à l'astronomie amateur.

5. Conclusion et perspectives
Le dossier OVNI tunisien illustre un modèle de "faible institutionnalisation, forte rationalisation associative". Contrairement aux puissances qui judiciarisent ou militarisent le sujet (Pentagone AARO, GEIPAN), la Tunisie l'externalise vers la société civile savante. Cette configuration produit trois effets :

- Dépolitisation : aucun rapport parlementaire, aucune audition, les autorités se contentent de démentir les fakes lunaires.
- Religiosité contenue : l'Islam officiel ne nourrit pas l'ufologie, il la neutralise par le rappel du ghayb et l'interdiction de spéculation sans preuve. La confusion djinn-OVNI reste folklorique, non doctrinale.
- Vulnérabilité à la désinformation spatiale : la prolifération de Starlink (4 822 satellites en juillet 2023, objectif 36 000) garantit une récurrence de signalements, amplifiés par IA générative .

Pour une étude locale sur place, il serait utile de numériser les archives de La Presse de Tunisie et Tunis Soir (1950-1954), de mener des entretiens avec la SAT et la CST, et de cartographier systématiquement les vidéos TikTok géolocalisées en Tunisie depuis 2023.

Sources
1 Ovnis.forumactif.com — O.V.N.I EN TUNISIE - AreaTN
2 Tunisie-Culture Forum — Les OVNIs en Tunisie
3 Think About It Docs — Tunisia Sightings
4 Tekiano — La vérité sur le train de satellites vu la nuit dans le ciel de Tunisie
5 L'Expert Journal — OVNI au-dessus de la Tunisie ? Le mystérieux phénomène qui a affolé les réseaux sociaux enfin expliqué !
6 Turess / BusinessNews — Tunisie : une vidéo virale prétendant montrer une soucoupe volante montre en réalité la lune
7 Wikipédia — Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés
8 Tunisie-Actualité — Un avion de chasse de l'armée tunisienne oblige un avion non identifié à quitter l'espace aérien
9 Defense Mirror — Tunisia Denies Report Of US Drone Bases On Its Soil
10 Carnegie Endowment — The Evolution of Tunisia's Military
11 Sky & Telescope — Astronomical Society of Tunisia
12 Turess / La Presse — Les associations se rassemblent dans une nouvelle structure... Union maghrébine
13 Tekiano — La Cité des Sciences de Tunis organise la Journée de l'Espace
14 IslamQA — l'attitude de l'Islam vis-à-vis de l'exploration de l'espace
15 IslamQA AR — القرآن الكريم لم ينزل ليبين للناس حقيقة عالم الفضاء
16 OVNI Maroc International Blog — L'ISLAM, LES DJINNS ET LES OVNI - UNE ANALYSE PRUDENTE
17 OpenEdition Books — Esprits terrestres (djinns) et relations sexuelles en islam traditionnel
18 Grande Mosquée de Paris — Récits célestes n°40 - Regards croisés sur les jinns

17 JUIN 1881 - GABES – TUNISIE
Un étrange rapport ou aujourd'hui on ferait intervenir les OVNIs !
Citation :
L'un des cas les plus étranges de « mystérieux booms du ciel » jamais enregistrés eut lieu en Afrique du Nord le 17 juin 1881. Ce jour-là, Ishaq al-Taabi était assis dans la cour de la mosquée de Sidi Driss à Gabes, une ville portuaire située aujourd'hui en Tunisie. Avec ses camarades, Ishaq écoutait l'imam

Mohammed al-Aziz al-Ghassani discuter de versets du Coran (le Coran). C'était un matin typique ensoleillé de juin au habou (école islamique similaire à une madrassa au Pakistan — J.T.). Soudain, une explosion assourdissante couvrit les paroles de l'imam.

« Qu'est-ce que c'était !? » cria un élève
.
Avant que quiconque ne puisse répondre, une série de multiples explosions*, « on dirait du canonnage »,* suivit, et même l'imam bondit sur ses pieds.

« Ils bombardent la ville ! » cria Hassan Bin Ahmad.

Ignorant les avertissements de l'imam de faire attention, Ishaq, Hassan et les autres adolescents sortirent précipitamment de la cour et traversèrent le souk (marché — J.T.) Ils trouvèrent des adultes choqués, perplexes et effrayés qui se promenaient. Se frayant un chemin à travers la foule, les garçons se dirigèrent vers le sud-est jusqu'à la rivière Oued Gabes, déterminés à apercevoir la « flotte étrangère » qu'ils pensaient bombarder leur ville.

Soudain, les garçons furent projetés au sol par un tremblement de terre. Le cri monta depuis le souk. *« Tremblement de terre ! »* Mais Ishaq et ses amis continuèrent, courant dans les ruelles étroites et tortueuses.

« Ce tremblement de terre s'est fait sentir, à intervalles de 32 secondes, durant environ six minutes », rapporta un scientifique français vivant à Gabes à l'époque.

Lorsque le dernier tremblement s'est calmé, Ishaq et ses camarades étaient déjà à la rivière, regardant vers l'est en direction de la mer Méditerranée. Mais il n'y eut pas de flashs de canons, pas de nuages de fumée au charbon, pas de cuirassés européens au large, seulement quelques bateaux à gréement latin appartenant aux pêcheurs tunisiens.

Le mystère des « booms du ciel » de 1881 ne fut jamais résolu.
(Voir le livre New Lands de Charles Fort, Boni and Livewright Inc., New York, N.Y., 1923, page 126. Également la revue française La Nature, 17-126 pour 1881.)

04 MARS 1943 – TUNISIE
Lieu : Tunisie
Date : 4 mars 1943
N - 1943.03-04 - night, Tunisia,

Hurricane, 73d RAF Squadron (Night Fighter) pilot encounter unusual light as did other squadron members.
(Letter to RNZAF in Air Department File 39/3/3.NS Vol. 1, Reports: Flying Saucers (Nov 1952-Dec 1955), at Defense House, Wellington, New Zealand.)
Référence:
AIRCRAFT UFO ENCOUNTERS SUMMARIES
FROM PROJECT 1947 RESEARCH

Le 3 éme escadron, de la RAF :
Opérations en Afrique du Nord : Le 73e escadron de la RAF participe activement à la campagne de Tunisie contre les forces de l'Axe.
Missions de chasse nocturne : Les appareils engagés patrouillent dans le ciel du désert et des zones côtières pour intercepter les raids ennemis

Autre source :
N - 1943.03-04 - nuit, Tunisie,
Un pilote d'Hurricane, du 73e escadron de la RAF (chasseurs de nuit), a aperçu une lumière inhabituelle, tout comme d'autres membres de l'escadron. (Lettre adressée à la RNZAF, conservée dans le dossier du Département de l'Air 39/3/3.NS, vol. 1, Rapports : Soucoupes volantes (nov. 1952-déc. 1955), à Defense House, Wellington, Nouvelle-Zélande.)
Source : https://www.project1947.com/47cats/acupdt.htm

MARS – AVRIL 1943 – MONASTIR TUNISIE suite de Nouvelle Zélande.
Cas d'origine NEW ZELAND, complet et qui est en fait le cas signalé aux USA ;
Monastir, Tunisie, en mars ou avril 1943 :
Numéro de dossier :
ACUFO-1943-03-00-TUNISIA-1
Résumé :
En septembre 2010, la Nouvelle-Zélande a déclassifié ses archives OVNI et les a publiées en fichiers PDF sur le Web. Dans un dossier couvrant les années 1952 - 1953, on trouve une lettre écrite en 1955 par un citoyen néo-zélandais dont le nom est effacé, envoyée au ministre de l'Air (cette lettre manuscrite est indiquée plus loin dans ce dossier).

Le monsieur, un instituteur résidant à Rotorua, en Nouvelle-Zélande, expliqua qu'il avait lu dans les journaux les rapports concernant l'objet volant aperçu par le capitaine W. A. Rainbow alors qu'il pilotait récemment un D.C.3 de nuit au-dessus de Waikato, et qu'il souhaitait transmettre que, puisqu'une enquête officielle sur cette observation avait été ouverte, pour sa valeur, une expérience qu'il a vécue pendant la Seconde Guerre mondiale et qui peut ou non ressembler à la récente observation d'un pilote. Il a donné son nom, son numéro de service lorsqu'il était dans les Royal New Zealand Air Forces pendant la Seconde Guerre mondiale, et a expliqué qu'il avait été démobilisé de la RNZAF avec le grade de lieutenant de vol à cette époque. Il indiqua le nom et la tonne d'origine d'un autre citoyen néo-zélandais qui se trouvait dans la même unité au moment de l'observation et put corroborer son propre rapport.

Il a expliqué que pendant la guerre, il pilotait des chasseurs monomoteurs lors d'opérations de jour et de nuit au Moyen-Orient et en Europe. Lors de son expérience, en mars ou avril 1943, lors de l'avancée de la 8e armée britannique, il volait avec le 73e escadron de la RAF à bord de chasseurs de nuit Hurricane, et il pense que l'incident s'est produit au-dessus de la région de Monastir.

Avant sa propre expérience, plusieurs pilotes de son escadron avaient signalé avoir été suivis par des « lumières ».

D'après ses souvenirs, il avait décollé de sa base pour le territoire ennemi. Il traversa la ligne de bataille et observa bien devant lui et à sa gauche une faible lumière semblable à celle émise par les avions, ce qu'il prit d'abord à tort.

Le parcours qu'il suivait aurait dû le mener beaucoup à droite de la lumière, mais contrairement à ses attentes, la distance entre la lumière et lui diminuait rapidement et l'intensité de la lumière augmentait. La lumière suivait le côté de son aile gauche, et à une distance d'environ 50 à 100 mètres, elle prenait une trajectoire et une vitesse identiques à la sienne.

Il changea alors de cap et de vitesse, et la lumière effectua la même manœuvre. Ses changements furent soudains, la lumière manœuvrant avec un court délai avant de se cacher. En tournant brusquement et brusquement, il put poursuivre la lumière en cercle, de sorte qu'il pouvait la viser avec les quatre canons de 20 mm de son Hurricane. Il fit cela plusieurs fois et tira jusqu'à épuisement de munitions. Mais chaque fois qu'il observait, il ne voyait aucun changement apparent dans le comportement de la lumière.

Il mit ensuite le cap sur sa base sans avoir accompli sa mission initiale, et la lumière continua de le suivre. Lorsqu'il approcha de nouveau du front de bataille, il remarqua que la lumière commençait à traîner et à s'atténuer.

Il traversa le front de bataille, mais décida ensuite de retourner en territoire ennemi. Il a noté que la lumière était dans la position et l'état qu'il avait observés à l'origine.

Lors de ce second vol en territoire ennemi, la lumière répéta le même schéma que lors du premier vol. De plus, il s'est transformé en une forte lueur orange rouge et constante et, aux côtés du Hurricane, il a illuminé tout l'avion de façon très intense. Il ne pouvait rien observer à quoi la lumière aurait été attachée, et ne pouvait déterminer ce qui l'avait créée.

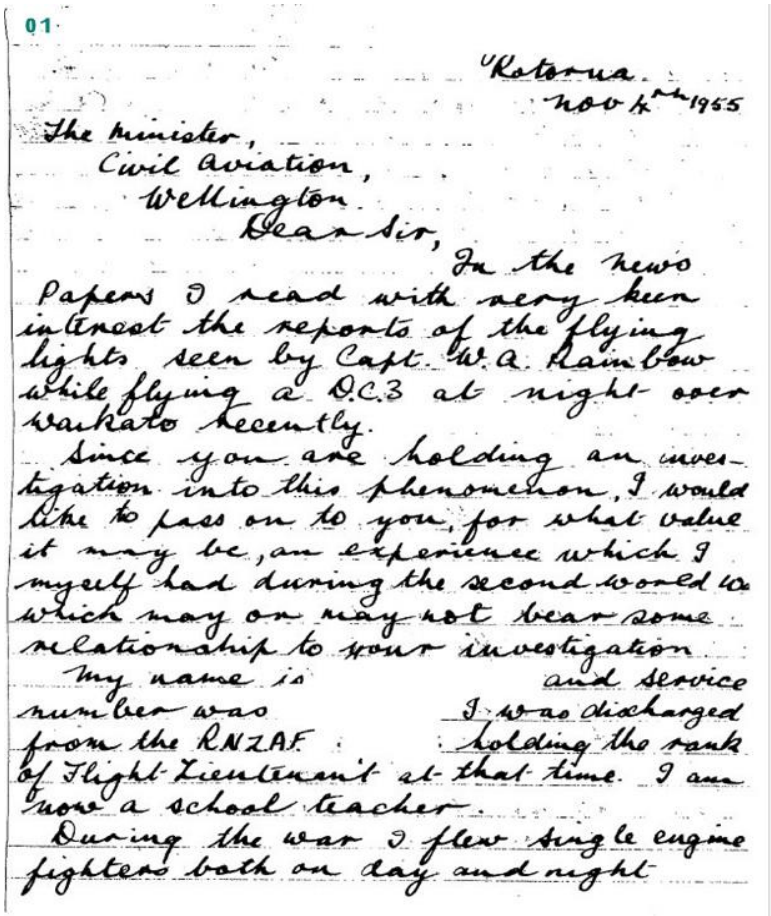
Pendant que la lumière était avec lui, les canons antiaériens allemands n'avaient pas ouvert le feu.

Il expliqua que, comme plusieurs pilotes du 73e escadron à cette époque avaient vécu cela, et comme tous avaient remis leurs rapports au renseignement, il pouvait y avoir eu une explication officielle, selon laquelle la RAF pourrait avoir des informations utiles pour aider l'enquête récente, dont le résultat pourrait résoudre sa propre expérience.

Il n'a évidemment jamais reçu de réponse, sa suggestion n'a manifestement pas été suivie.

LA LETTRE ORIGINALE DU TEMOIN

(Traduction – source : https://www.ufologie.patrickgross.org/acufo/1943-03-00-tunisiaf.htm)



01

Rotorua.
Nov 4th 1955

The minister,
Civil Aviation,
Wellington.

Dear Sir,

In the news papers I read with very keen interest the reports of the flying lights seen by Capt. W.A. Rainbow while flying a D.C.3 at night over Waikato recently.

Since you are holding an investigation into this phenomenon, I would like to pass on to you, for what value it may be, an experience which I myself had during the second world war which may or may not bear some relationship to your investigation.

My name is and service number was . I was discharged from the RNZAF holding the rank of Flight Lieutenant at that time. I am now a school teacher.

During the war I flew single engine fighters both on day and night

PAGE 1

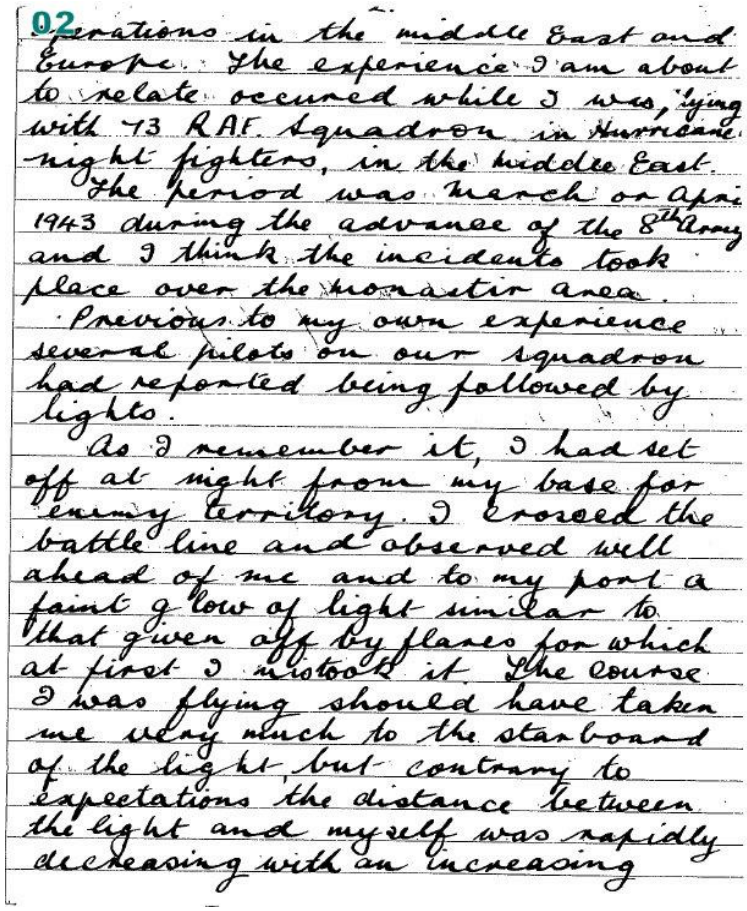
Rotorua, 4 nov 1955
M. le Ministre
Aviation Civile
Wellington

Dear Sir,
Cher Monsieur,
Dans les journaux, j'ai lu avec un très vif intérêt les rapports sur l'objet volant vu récemment par le capitaine W. A. Rainbow alors qu'il pilotait un D.C.3 la nuit au-dessus de Waikato.

Puisque vous menez une enquête sur le phénomène, je voudrais vous transmettre, quelle que puisse en être sa valeur, une expérience que j'ai moi-même vécue pendant la seconde guerre mondiale et qui peut ou non ressembler à votre enquête.

Je m'appelle [] et mon numéro de matricule était []. J'ai été démobilisé de la RNZAF [] alors que j'avais le grade de Flight Lieutenant. Je suis maintenant professeur des écoles.

Pendant la guerre, j'ai piloté des chasseurs monomoteurs de jour comme de nuit.


02
Operations in the middle East and Europe. The experience I am about to relate occured while I was, flying with 73 R.A.F. Squadron in Hurricane night fighters, in the Middle East.
The period was March or April 1943 during the advance of the 8th Army and I think the incidents took place over the Monastir area.
Previous to my own experience several pilots on our squadron had reported being followed by lights.
As I remember it, I had set off at night from my base for enemy territory. I crossed the battle line and observed well ahead of me and to my port a faint glow of light similar to that given off by flares for which at first I mistook it. The course I was flying should have taken me very much to the starboard of the light, but contrary to expectations the distance between the light and myself was rapidly decreasing with an increasing

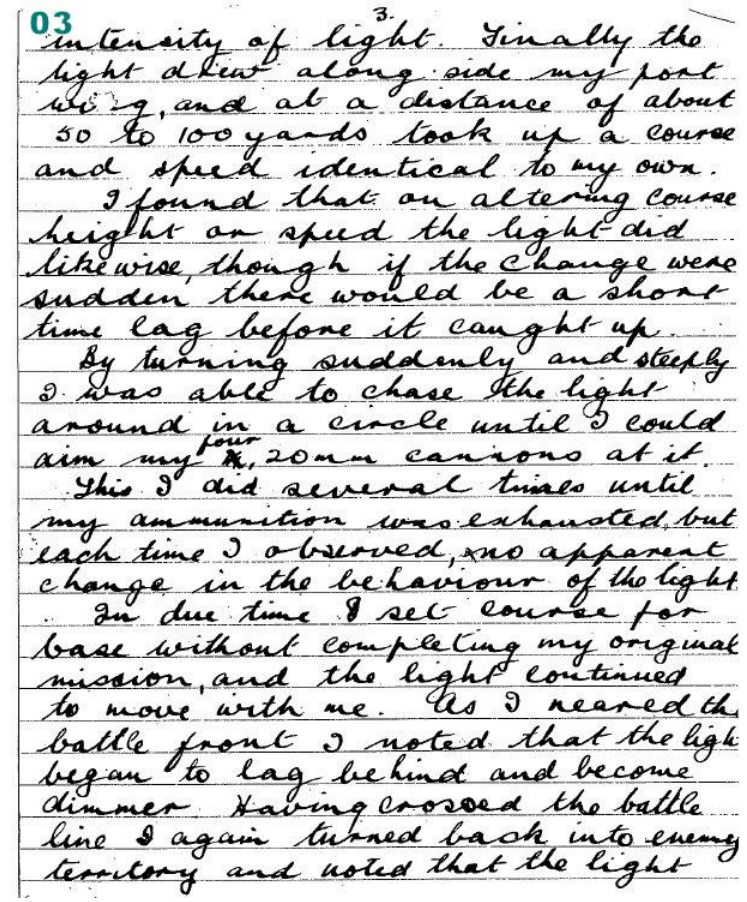
PAGE 02
L'expérience que je vais raconter s'est produite alors que je volais avec le 73e Escadron de la RAF sur des chasseurs de nuit Hurricane, au Moyen-Orient.

C'était en mars ou avril 1943, lors de l'avancée de la 8ème armée et je pense que l'incident a eu lieu au-dessus de la région de Monastir.

Avant ma propre expérience, plusieurs pilotes de notre escadron avaient signalé avoir été suivis par des lumières.

Comme je m'en rappelle, j'étais parti de ma base pour le territoire ennemi. J'ai traversé la ligne de front et j'ai observé bien devant moi et vers ma gauche une faible lumière semblable à celle émise par les avions ce avec quoi je l'ai initialement confondue.

La route que je suivais aurait dû m'amener très à droite de la lumière, mais contrairement à mes attentes, la distance entre la lumière et moi diminuait rapidement avec une augmentation


03
3.
intensity of light. Finally the light drew along side my port wing, and at a distance of about 50 to 100 yards took up a course and speed identical to my own.
I found that on altering course height or speed the light did likewise, though if the change were sudden there would be a short time lag before it caught up.
By turning suddenly and steeply I was able to chase the light around in a circle until I could aim my four 20mm cannons at it.
This I did several times until my ammunition was exhausted but each time I observed no apparent change in the behaviour of the light.
In due time I set course for base without completing my original mission, and the light continued to move with me. As I neared the battle front I noted that the light began to lag behind and become dimmer. Having crossed the battle line I again turned back into enemy territory and noted that the light

PAGE 03

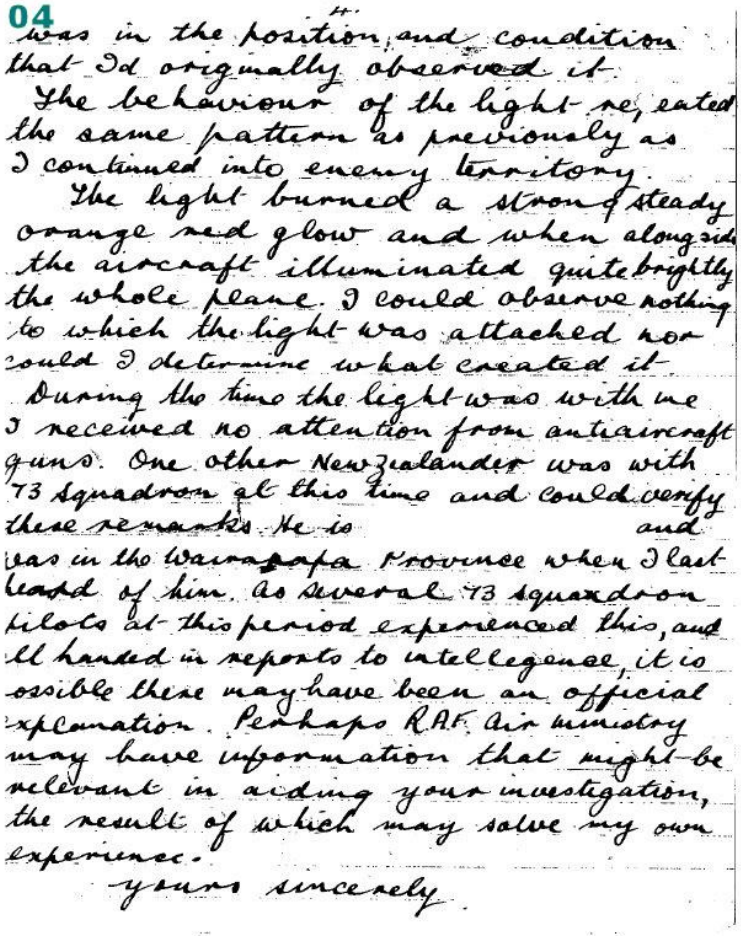
de l'intensité de la lumière. Finalement, la lumière s'est rapprochée de mon aile gauche et, à une distance d'environ 50 à 100 mètres, elle a pris une route et une vitesse identiques à celles de mon avion.

J'ai découvert qu'en modifiant la course droite et la vitesse, les feux faisaient de même, mais si mon changement était soudain, il y aurait un court délai avant qu'elle ne le rattrape.

En tournant soudainement et fortement, j'ai pu chasser la lumière en un cercle jusqu'à ce que je puisse viser dessus mes quatre canons de 20 mm.

Je l'ai fait plusieurs fois jusqu'à épuisement de mes munitions, mais à chaque fois je n'ai observé aucun changement apparent dans le comportement de la lumière.

En temps voulu, j'ai remis le cap vers la base sans terminer ma mission initiale, et la lumière a continué à se déplacer avec moi. Alors que je m'approchais de la ligne de front, j'ai remarqué que la lumière commençait à prendre du retard et à s'atténuer.


04
was in the position and condition
that I'd originally observed it.
The behaviour of the light repeated
the same pattern as previously as
I continued into enemy territory.
The light burned a strong steady
orange red glow and when alongside
the aircraft illuminated quite brightly
the whole plane. I could observe nothing
to which the light was attached nor
could I determine what created it.
During the time the light was with me
I received no attention from anti aircraft
guns. One other New Zealander was with
73 Squadron at this time and could verify
these remarks. He is and
was in the Wairarapa Province when I last
heard of him. As several 73 Squadron
pilots at this period experienced this, and
all handed in reports to intellegence, it is
possible there may have been an official
explanation. Perhaps R.A.F. Air ministry
may have information that might be
relevant in aiding your investigation,
the result of which may solve my own
experience.
Yours sincerely

Après avoir traversé la ligne de front, je suis retourné en territoire ennemi et j'ai remarqué que la lumière

PAGE 04

était dans la position et l'état dans lesquels je l'avais observée à l'origine.

Le comportement de la lumière a répété le même schéma que précédemment alors que je poursuivais ma route en territoire ennemi.

La lumière a pris une forte lueur rouge orange constante et, lorsqu'elle était à côté de l'engin, elle illuminait assez vivement tout l'avion. Je ne pouvais rien observer à quoi la lumière était rattachée ni déterminer ce qui l'avait créée.

Pendant que la lumière était avec moi, je n'ai reçu aucune attention des canons antiaériens. Un autre Néo-zélandais faisait partie du 73e Escadron à ce moment-là et peur corroborer ces propos. Il se nomme [] et se trouvait dans la province de Waina[??] la dernière fois que j'ai eu de ses nouvelles. Comme plusieurs pilotes du 73e Escadron à cette époque ont vécu cela et que tous ont remis des rapports aux renseignements, il est possible qu'il y ait eu une explication officielle. Peut-être que le ministère de l'Air de la RAF dispose d'informations susceptibles de vous aider dans votre enquête, dont le résultat pourrait résoudre ma propre expérience.

Sincèrement votre

Sources : - Chronologie OVNI", catalogue électronique compilé par Godelieve Van Overmeire, Belgique, circa 1999
- Unidentified Aerial Phenomena - Eighty years of pilot sightings - Catalog of Military, Airliner, Private Pilots' Sightings from 1916 to 2000", catalogue compilé par Dominique F. Weinstein, NARCAP International Technical Advisor, France, 6e version, février 2001.
- The Foofighters Files (1) Catalogue of Unconventional Aerial Phenomena Reported by Allied pilots during WW II (1943-1945)", catalogue par Dominique Weinstein, France, octobre 2009.
- https://www.ufologie.patrickgross.org/acufo/1943-03-00-tunisiaf.htm

1945 – 1946 – TUNIS
Lieu : Tunis, Tunisie
Date : Eté 1945 ou 46
Témoignage de Mme Kervella, recueilli à Paris le 1er février 1971.

Vers midi, Mme Kervella et six autres personnes (dont sa fille et son fiancé) étaient en train de déjeuner sous la véranda de leur villa. C'est elle qui, la première, aperçut au loin, en direction du nord, un objet qui s'approchait à toute allure. Alors qu'il était encore à bonne distance des témoins, il sembla virer « à 90° », à une vitesse « effrayante ». Les journaux (peut-être la Dépêche Tunisienne) ont signalé le phénomène. Il y a donc eu plus de 7 témoins.

Mme Kervella se souvenait (en février 1971) d'une autre observation qu'elle avait faite, du sommet d'une colline, toujours à Tunis, en compagnie de son mari, mais elle ne pouvait préciser l'année. C'était vers 17 ou 18 h, et ils avaient observé « à l'horizon » un cigare horizontal, vert « comme un feu de Bengale » sur les trois quarts de sa longueur, le reste étant orange. L'objet se déplaçait, la partie verte en avant.
Différente Soure. *http://benzemas.zeblog.com*

1947 A 1951 – TUNIS VILLE – DATE IMPRECISE

Extrait : Témoin Claude Giami – Observation au-dessus de l'hôtel Saint Georges à Tunis. Objet vu durant trois ou quatre seconde, gros comme un Boing 747. Distance 400 m, forme plus proche des soucoupes qu'on voit dans les films. L'objet ne faisait pas de bruit. Trajectoire d'Est en Ouest. J'avais alors entre 8 et 12 ans.
Source : *https://harissa.com/D_Souvenirs/ovniclaudegiami.htm*

1950 - FIN MAI OU DEBUT JUIN – LA MARSA - TUNISIE

La Marsa (Tunisie), fin mai ou début juin 1950
Témoignage de Mme Chaullet
"Les témoins se trouvaient sur la plage de La Marsa, vers 8 h du soir. Il faisait encore jour. Ils virent « une sorte de Zeppelin grisâtre, moyennement haut dans le ciel, avec, à l'arrière, une flamme bleuâtre ». Cet objet paraissait être de grande taille. Il venait de la mer et se dirigeait, grosso modo, du nord vers le sud. Sa vitesse semblait comparable à celle d'un avion à hélices. Aucun bruit n'a été perçu pendant la vingtaine de secondes que dura la vision de cette chose. Les témoins ont sans doute été assez nombreux, puisque la presse locale (Tunis Soir ?) a signalé l'apparition…"
Source : https://www.babnet.net/rttdetail-8567.asp

1951 JUILLET – MENZEL BOURGUIBA - TUNISIE

Témoignage de M. René Clavière :
« Perryville » (rebaptisée par la suite Menzel Bourguiba) se trouvait près de Bizerte, à 7 km de la base aérienne de Sidi Ahmed. Un soir vers 22 h (il faisait nuit), M. Clavière (alors câbleur dans l'Armée) et plusieurs de ses camarades étaient allongés sur le sable de la plage, non loin d'un bal en plein air. Il y avait clair de lune. Quelqu'un s'écria : « Regardez ! un dirigeable ! ». Cet objet était peut-être d'un gris métallique, mais ce n'est pas certain, à cause de l'obscurité. On voyait des " hublots " lumineux, de couleur blanc jaunâtre, peut-être ronds, au nombre de 3, 4, 5 ou peut-être 6. Sa hauteur sur l'horizon pouvait être d'une cinquantaine de degrés, et son altitude pouvait paraître de l'ordre de 2000 mètres. Taille apparente (dans sa plus grande dimension) : légèrement inférieure au diamètre de la pleine lune. " - *Source : https://www.babnet.net/rttdetail-8567.asp*

31 JUILLET 1952 – FERRYVILLE (PRES DE BIZERTE – TUNISIE)

Lieu : Perryville, près de Bizerte, Tunisie
Date : 31 juillet 1952
Vers 20 h : A Tinda (à 3 km de Perryville, non loin de Bizerte, Tunisie), René Clavière observe une sorte de fusée à hublots qui demeure immobile pendant 30 s environ, à 5000 m d'altitude. La chose part brusquement en produisant une traînée [Mesnard, Cas n° 12, Catalogue d'observations inédites (2ème partie).

On retrouve plusieurs témoignages, à plusieurs dates différentes, donc plusieurs observations, sur différents blogs et forum.
Source : LDLN 291-292, p. 17]. - LDLN : Abréviation de Lumière Dans La Nuit.- sur le site de http://benzemas.zeblog.com

03 SEPTEMBRE 1954 – SOUUK-EL-KHEMIS - TUNISIE

Lieu : Souk-el-Khemis, Tunisie
Date : 3 Septembre 1954
De nombreux ouvriers dans les champs à 12 kilomètres au Sud de la ville ont vu un objet apparemment fait de plastique transparent voler au-dessus des maisons, s'arrêter sur leur bord, et osciller comme un pendule quelques mètres au-dessus du sol. Il a fait plusieurs sauts erratiques, a puis repris sa position horizontale et a volé loin.
Source : The Jacques Vallée "Magonia" OVNI landings database 141.

JUILLET 1969 – TUNIS – TUNISIE

Incident aérien de Tunis (juillet 1969)

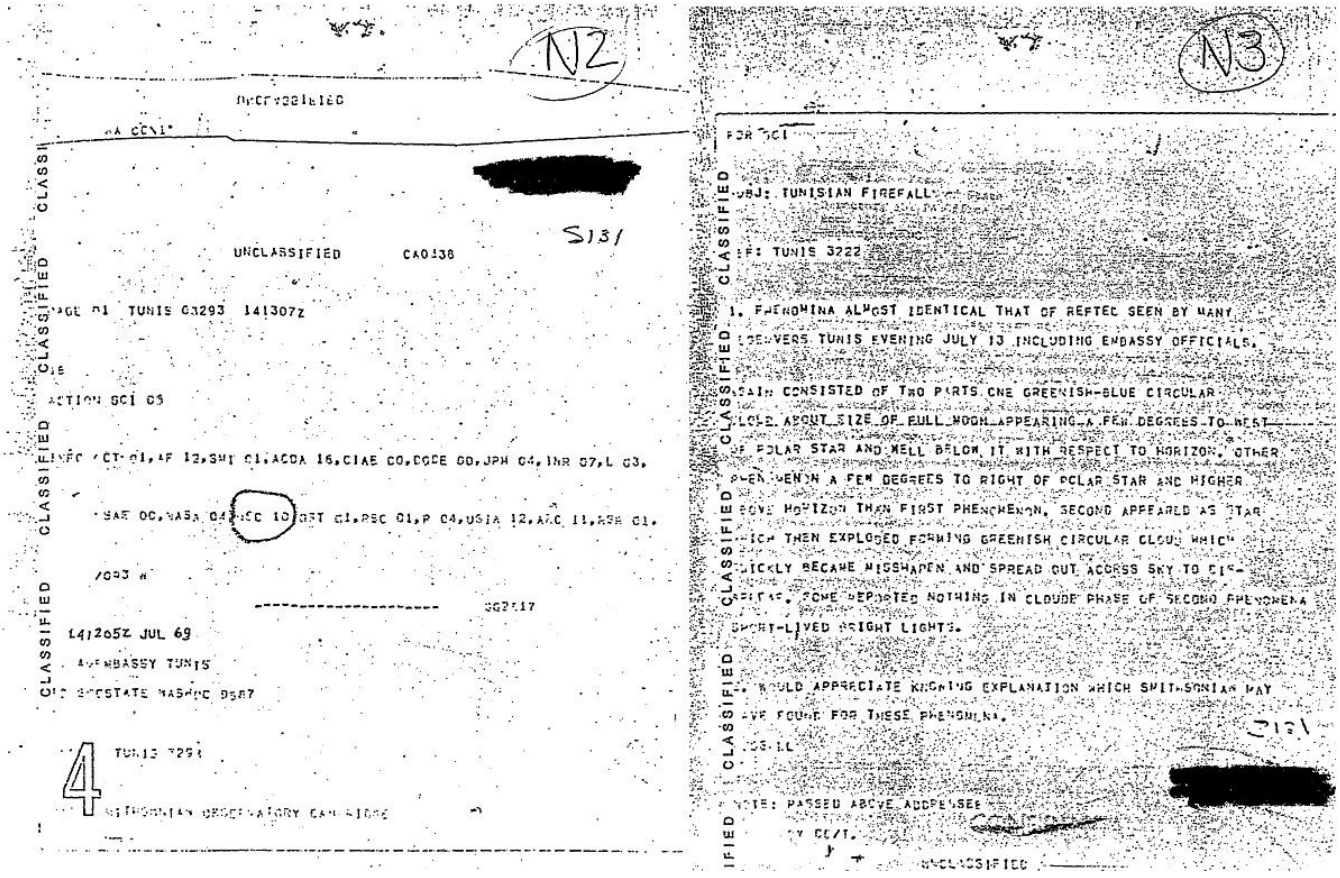
En juillet 1969, un phénomène aérien inhabituel fut observé dans le ciel de Tunis, donnant lieu à deux documents déclassifiés du gouvernement américain et suscitant l'attention de Washington. Des témoins répartis dans toute la capitale rapportèrent avoir vu un objet de grande taille et d'une luminosité exceptionnelle, comparable à celle d'une pleine lune, traverser le ciel nocturne avant de se désintégrer en un nuage circulaire de teinte verdâtre.

L'événement fut signalé à l'ambassade des États-Unis à Tunis, dont plusieurs membres du personnel avaient eux-mêmes observé le phénomène. Un télégramme officiel fut alors transmis au Département d'État sous l'intitulé *« Objets volants non identifiés* », conférant à l'incident une dimension institutionnelle rare.

Selon les témoignages, l'objet semblait composé de deux éléments distincts :

1. Une masse principale, volumineuse,
2. Une seconde composante, plus petite, présentant des nuances bleu-vert.

Des observateurs situés dans différents quartiers de Tunis affirmèrent l'avoir vu indépendamment, ce qui excluait l'hypothèse d'une méprise locale ou d'un artefact visuel isolé. La présence de diplomates américains parmi les témoins renforça la crédibilité du rapport, suffisamment détaillé pour être transmis à Washington et conservé dans les archives fédérales.



N2

CLASSIFIED

UNCLASSIFIED CA0138

TUNIS 03293 141307Z

ACTION SCI 05

14/2052 JUL 69

AMEMBASSY TUNIS

TUNIS 3294

N3

CLASSIFIED

FOR SCI

SUBJ: TUNISIAN FIREFALL

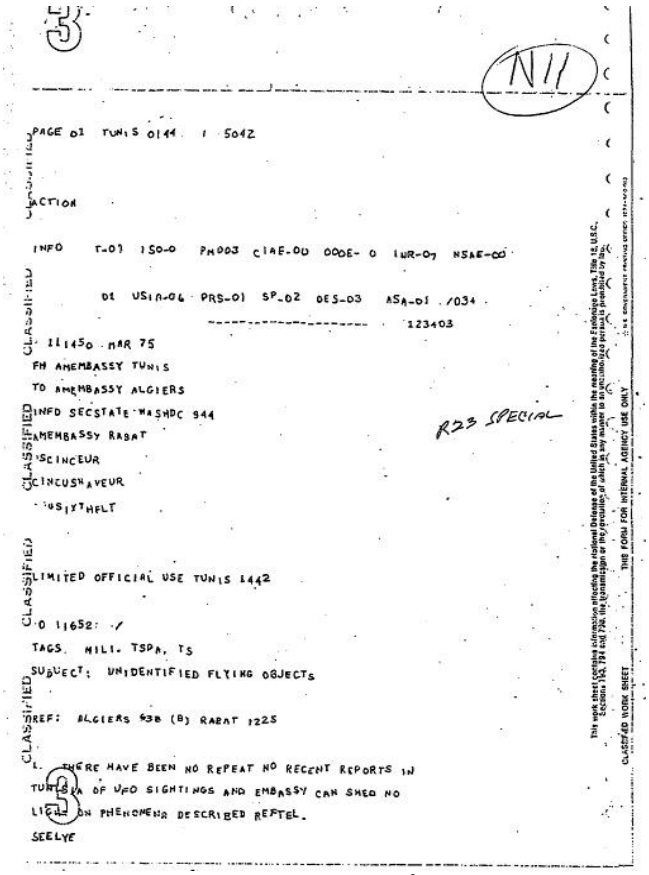
REF: TUNIS 3222

1. PHENOMINA ALMOST IDENTICAL THAT OF REFTEL SEEN BY MANY OBSERVERS TUNIS EVENING JULY 13 INCLUDING EMBASSY OFFICIALS. PHENOMENON CONSISTED OF TWO PARTS ONE GREENISH-BLUE CIRCULAR CLOUD ABOUT SIZE OF FULL MOON APPEARING A FEW DEGREES TO WEST OF POLAR STAR AND WELL BELOW IT WITH RESPECT TO HORIZON. OTHER PHENOMENON A FEW DEGREES TO RIGHT OF POLAR STAR AND HIGHER ABOVE HORIZON THAN FIRST PHENOMENON. SECOND APPEARED AS STAR WHICH THEN EXPLODED FORMING GREENISH CIRCULAR CLOUD WHICH QUICKLY BECAME MISSHAPEN AND SPREAD OUT ACCROSS SKY TO EAST. SOME REPORTED NOTHING IN CLOUDS PHASE OF SECOND PHENOMENA SHORT-LIVED BRIGHT LIGHTS.

2. WOULD APPRECIATE KNOWING EXPLANATION WHICH SMITHSONIAN MAY HAVE FOUND FOR THESE PHENOMENA.

NOTE: PASSED ABOVE ADDRESSEE

UNCLASSIFIED



PAGE 01 TUNIS 0144 1 5042

ACTION

INFO T-01 ISO-0 PM003 CIAE-00 DODE- 0 IWR-07 NSAE-00

01 USIA-06 PRS-01 SP-02 DES-03 NSA-01 /034

123403

111450 MAR 75

FM AMEMBASSY TUNIS

TO AMEMBASSY ALGIERS

INFO SECSTATE WASHDC 944

AMEMBASSY RABAT

SCINCEUR

CINCUSNAVEUR

USIXTHFLT

R23 SPECIAL

CLASSIFIED

LIMITED OFFICIAL USE TUNIS 1442

0 11652: /

TAGS. MILI. TSPA, TS

SUBJECT: UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS

REF: ALGIERS 638 (B) RABAT 1225

1. THERE HAVE BEEN NO REPEAT NO RECENT REPORTS IN TUNISIA OF UFO SIGHTINGS AND EMBASSY CAN SHED NO LIGHT ON PHENOMENA DESCRIBED REFTEL.

SEELYE

Photo : 3 documents déclassifiés concernant l'observation de Tunis en 1969.

Un second document déclassifié, un rapport du Département d'État intitulé *« Tunisian Fireball » (« Chute de feu tunisienne »),* proposait une synthèse et une analyse officielles de l'incident. Ces deux documents furent ultérieurement publiés en vertu du Freedom of Information Act (FOIA) et sont aujourd'hui accessibles dans la collection de documents déclassifiés de la NSA.

Le fait que la NSA conserve ces archives est notable : les publications de l'agence concernant les OVNI sont rares et concernent généralement des activités de renseignement électromagnétique ou d'interception de communications liées à des phénomènes signalés. Cela suggère qu'un intérêt officiel, même limité, dépassait le cadre des simples rapports diplomatiques.

La presse tunisienne avait également couvert l'événement, et le nombre élevé de témoins civils fait de cet épisode l'un des cas de PAN les mieux documentés d'Afrique du Nord durant la guerre froide. L'expression *« Chute de feu tunisienne »* employée par le Département d'État semble refléter une tentative de classer l'objet dans la catégorie des phénomènes naturels. Toutefois, sa structure en deux parties, son apparence contrôlée et sa visibilité prolongée, décrites par des témoins expérimentés, ne correspondent pas aux caractéristiques habituelles des météores ou des bolides.

Cet incident figure parmi les rares phénomènes aériens non identifiés africains ayant fait l'objet d'une documentation contemporaine du gouvernement américain. Il précède de plusieurs années la vague d'observations de PAN qui toucha le Maroc et l'Algérie en 1975-1976, à une période où l'intérêt stratégique des États-Unis pour l'Afrique du Nord était en hausse.

Il n'a jamais été établi publiquement si la conservation de ces documents par la NSA relevait d'une transmission technique, d'un rapport de renseignement émanant de l'ambassade ou d'une simple rigueur archivistique. Ce qui est certain, c'est que du personnel diplomatique américain qualifié a déposé un rapport officiel sur un objet volant non identifié durant l'été 1969 — et que ce rapport a été préservé intact jusqu'à sa déclassification.
Source : https://uaparchive.org/encounters/tunis-1969 - https://uaparchive.org/encounters/tunis-1969 - https://www.nsa.gov/portals/75/documents/news-features/declassified-documents/ufo/american_embassy_tunis.pdf -

1969 – MENZEL – TEMINE - TUNISIE
Lieu : Menzel-Temime, Tunisie
Date : Juillet 1969

Date de l'observation: 1969, la semaine du lancement d'Apollo 11 (1 jour après à peu près). Lieu de l'observation: à Menzel-Temime, Tunisie, en pleine ville, dans notre villa, puisque mon père était riche dans les années soixante, et cette ville comptait à peu près 45'000 habitants à l'époque. Conditions météorologiques: le ciel était dégagé, puisque c'était l'été, il n'y avait pas de vent. Nous étions à l'intérieur moi, mes frères et ma sœur, nous jouions en nous préparant à dormir, et c'est ma mère qui nous a appelés, puisqu'elle était à l'extérieur, sous la véranda, en nous demandant de venir voir la fusée Apollo 11

Le phénomène était fixe, 2 anneaux de lumière vive et nette, l'un à côté de l'autre, couleur bleue pour un

anneau et rose rougeâtre pour l'autre, je ne sais pas si c'était solide, c'était de la lumière. Ils étaient très grands puisqu'ils semblaient très haut et leur diamètre était 5 fois le diamètre d'une lune (le diamètre extérieur). Ils étaient au-dessus de nos têtes. Il y a eu comme une variation du bleu vers le vert et du rose vers le rouge.

- Direction générale du déplacement : du nord-est vers le sud-ouest.
- Durée totale de l'observation : 15 minutes.

On a cessé l'observation de nous-même puisque c'est ma mère qui nous a demandé de rentrer à l'intérieur en exprimant sa peur et en refusant de nous laisser observer comme nous lui avons demandé moi et mon frère. Mon frère Sami, qui est maintenant ingénieur en microprocesseurs dans la centrale thermique d'électricité à la région de "RADES" à Tunis, se rappelle bien de cette observation. Ma mère, qui est très vieille maintenant et malade à la maison, à Menzel-Temime, ne se rappelle plus de l'événement.
Samir (Tunis - Tunisie)
Source - GREPI (Groupe de Recherche et d´Étude des Phénomènes Insolites).

29 JUILLET 1972 - SKANES CLUB A MONASTIR TUNISIE
UN CAS PEU CONNU EN TUNISIE
Nous mentionnons ce cas afin qu'il soit répertorié, car très peu connus. Il nous a été communiqué le 5 Février 2021 par Jean-Marc Wattecamps - Responsable du réseau d'enquêteurs de la COBEPS en Belgique - www.cobeps.org
Enquête SOBEPS par Henri DEPIREU 30- 11- 73 DEP 6/so6s

LE CAS DE SKANES (Monastir) Tunisie. 27/09/1972
Témoin : M. HA Daniel Gabriel, Georges marié — agent stockiste — Âgé de 34 ans un enfant de sexe masculin âgé de 12 ans
Adresse : XXXXXXXXXXXXX
Lieu de l'observation : SKANES CLUB (Monastir) TUNISIE°
Date : mercredi 27/09/LJ72
Heure : 20H30
Nombre d'objets : un
Forme : à l'apparition ronde pour devenir plus allongée (évolue) lors de l'arrêt. Semblant cylindrique lors de la disparition. Dimension 1/8 de la pleine Lune
Couleur : blanc
Bruit : néant
Durée de l'observation : 2 à 3 minutes

Description des lieux de l'observations : L'observation a eu lieu depuis la terrasse du SKANES CLUB située le long de la plage, face à la mer méditerranée, près de Monastir en Tunisie. De cette plage l'en a une très belle vue du large car rien ne la gêne, aucun obstacle naturel ou artificiel. À Monastir se trouve un terrain d'aviation, mais les avions n'empruntent pas la trajectoire suivie par le phénomène. Diverses industries sont établies à Sousse et à Monastir, il y a également un part dans chacune de ces villes. Une voie ferrée passe à environ 5 km de la plage reliant Hammamet à Sousse et Monastir, une route parallèle à la voie ferrée relie également ces villes. Le terrain environnant est plat.

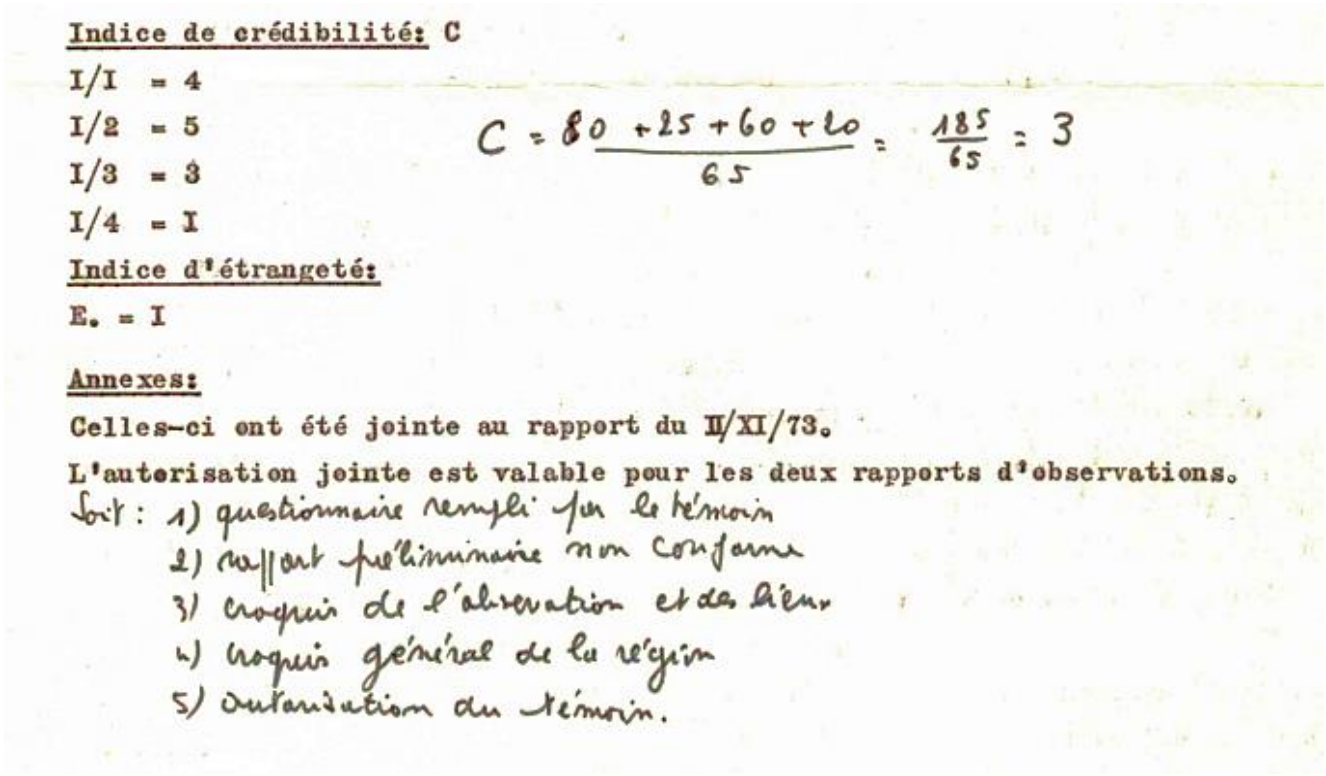
Conditions de l'observation : L'observation a eu lieu au mois de septembre 1972, le mercredi 27 vers 20 h 30. Le ciel était dégagé, vent nul, environ 15° centigrade, la mer était calme, de nombreuses étoiles étaient visibles dans le ciel, mais le témoin ne se souvient plus de l'état du disque lunaire. L'observation a été faite à l'œil nu, le témoin jouit d'une très bonne vue ; Il avait soupé et bu un verre de vin peu avant l'observation mais n'était pas sous l'influence de la boisson. Le témoin se trouvait assis à la terrasse du SKANES Club, une cinquantaine de personnes, pour la plupart des touristes français, se trouvaient en ce lieu, certains dansants en attendant le commencement du spectacle donné tous les soirs au Club.

Description de l'observation : MR. H regardait le ciel, comme il le faisait tous les soirs, pour voir s'il était bien dégagé, lorsque son attention fut attirée par l'apparition, au Sud, venant de la direction de Monastir, d'un phénomène de forme ronde à ce moment de la dimension d'environ 1/8 de la pleine Lune. Le phénomène était de couleur blanc vif, il fendait le ciel du large à toute vitesse, suivant une trajectoire

courbe en direction de Sousse, lorsqu'il fut juste en face du témoin, l'objet s'arrêta durant quelques secondes prenant à ce moment une forme plus allongée, semblant ovoïde, mais toujours de même dimension et de même couleur, il paraissait entouré d'un halo lumineux très brillant de couleur blanche et à l'arrière il y avait comme une trainée blanche. De nombreuses personnes virent le phénomène à ce moment-là, malheureusement le témoin ne connait pas les adresses de ces personnes. Le phénomène devait être à environ 5 km de la plage, au-dessus de la mer, et à une altitude de 2000 mètres suivant le témoin, néanmoins, n'ayant aucun repère il s'agit d'une présomption de la part du témoin. Après quelques secondes d'arrêt, le phénomène repartit en direction de Sousse (Nord) toujours à très grande vitesse. Il sembla tout à coup prendre une forme plus cylindrique et disparu d'un seul coup, comme une lampe qu'on étain. Lors de l'observation du phénomène en pleine course la luminosité était assez uniforme quoique légèrement tremblotante sur les côtés et à l'arrières lors de l'arrêt le tremblement disparu mais repris dès son départ tout aussi brusque que son arrêt. Le phénomène ne faisait aucun bruit, aucune odeur ne fut perceptible et il n'éclairait pas les environs. Le témoin n'est pas en mesure d'affirmer que le phénomène observé soit bien un 0.V.N.I, néanmoins il croit savoir que l'on n'a jamais vu une étoile filante ou une comète s'arrêter brusquement en pleine course et repartir après quelques secondes comme ce fut le cas du phénomène qu'il a observé.

Informations complémentaires : Le témoin accepte que le cas soit divulgué ainsi que son nom et adresse. Contrairement à ce qu'il signale dans le questionnaire préliminaire la forme du phénomène était ronde au début de l'observation mais se transforma peut après en forme allongée (voir plan de la trajectoire). Il a été témoin d'une observation à Ixelles (Bruxelles) en été 1957 (voir rapport du 30/X1/73). Depuis cette précédente observation il a lu les livres suivants : Le Cas Adamski, Des signes dans le Ciel. Les fabuleux empires disparus, ainsi que de nombreux articles parus dans les journaux.

Impression personnelle : MR. H semble vraiment sincère au sujet de cette observation. Il explique posément ce qu'il a observés sans plus, il s'intéresse au problème 0.V.N.I depuis son observation de 1957. Désirant s'initier à l'astronomie il va bientôt acheter un télescope, grossissement 2400 X. Étant donné le nombre de personnes se trouvant au SKANES Club lors de cette observation, la plupart étant des touristes français il serait utile de vérifier auprès des Sociétés française si cette observation ne leur a pas été signalée.



Indice de crédibilité: C

I/1 = 4
I/2 = 5
I/3 = 3
I/4 = I

$C = \frac{80 + 25 + 60 + 20}{65} = \frac{185}{65} = 3$

Indice d'étrangeté:

E. = I

Annexes:

Celles-ci ont été jointe au rapport du II/XI/73.

L'autorisation jointe est valable pour les deux rapports d'observations.

Soit : 1) questionnaire rempli par le témoin
2) rapport préliminaire non conforme
3) croquis de l'observation et des lieux
4) croquis général de la région
5) autorisation du témoin.

SOBEPS (Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux) asbl
boulevard Aristide Briand, 26 1070 - Bruxelles
téléphone : 02 / 23 60 13

QUESTIONNAIRE à renvoyer dûment complété à l'adresse ci-dessus.

Vous avez eu l'occasion d'observer un phénomène insolite. La SOBEPS, souhaitant recueillir votre témoignage, vous prie de bien vouloir remplir, dans le délai le plus bref possible, le présent questionnaire, conçu de manière que vous puissiez résumer votre observation en termes simples, mais en n'oubliant néanmoins aucun élément important. Vous constaterez qu'il vous suffit pour beaucoup de questions de biffer la mention inutile ou de marquer d'une croix l'option qui convient.

Si après une première analyse, des éléments intéressants se dégagent des faits signalés, un de nos enquêteurs se rendra sur place afin de vous interroger de façon plus approfondie et constituera ainsi un dossier détaillé sur ce cas.

En attendant de recevoir votre rapport complété, nous vous remercions d'avance pour votre aimable coopération à l'étude des phénomènes spatiaux.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

1.1 Nom:. H[redacted] . . . . . Prénom: . . Daniel. . . . . .
1.2 Profession: . agent stockiste . . . .
1.3 Etat civil: marié - célibataire . . . .
1.4 Adresse actuelle (code postal): [redacted] . . . . .
. [redacted] Bruxelles. . . . . Téléphone (Bureau) [redacted]
Poste : [redacted]

2. AUTRES TEMOINS EVENTUELS

2.1 Nombre: . +-. cinquante. . . . .
2.2 Nom(s) et adresse(s) à joindre sur une feuille séparée.

3. LOCALISATION DE L'OBSERVATION

3.1 Date de l'observation:. le 27. Septembre 1972 précisez le jour de la semaine: D,L,Ma,Me,J,V ou S. Heure: 20 h 30. matin / soir

3.2 Si vous ne pouvez pas donner ces renseignements avec précision essayez simplement de situer au mieux l'observation dans le temps par rapport à la saison, à un événement familial ou public dont la date peut être retrouvée:. Nous attendions le commencement du spectacle donné. tous les soirs au club. J'ai aussitôt attiré l'attention des autres personnes. . . . .

3.3 Lieu de l'observation, Commune - lieu-dit:. . SKANES (MONASTIR).
. . . . rue et n°:. . . . .
Province ou région: Entre Monastir et Sousse. (TUNISIE). .

3.4 Environnement, étiez-vous: en ville - à la campagne - en forêt - à la plage - dans une zone industrielle - en mer - précisions complémentaires:. Je me trouvais à environ 200 mètres de la plage à la terrasse du bar du Club de vacances. . . . .

3.5 Vous trouviez-vous à proximité de:

- aéroport - installation militaire - ligne de chemin de fer
- port - station radar - ligne à haute tension
- base aérienne - centrale électrique - antenne émettrice radio ou TV
- base navale - industrie lourde

203 Monastir 1972 2

- barrage - lac - rivière ou fleuve - marais - source - faille géologique - manoeuvres militaires - précisions complémentaires: . .
A proximité de l'aéroport de Monastir et du port de Sousse. . . .

4. CONDITIONS DE L'OBSERVATION

4.1 Conditions météorologiques: pluie - neige - brouillard - orage - ciel dégagé - ciel couvert - ciel partiellement nuageux - aucun souvenir.

4.2 Vent: nul - très faible - faible - modéré - fort - très fort - tempête - aucun souvenir.

4.3 Température extérieure au moment de l'observation:. 12 à 15 degrés.

4.4 Si l'observation à eu lieu le jour, précisez la position du Soleil par rapport à vous: en face - derrière - à droite - à gauche - dans les nuages - aucun souvenir.

4.5 Si l'observation à eu lieu la nuit, précisez la position de la Lune par rapport à vous: en face - derrière - à droite - à gauche - dans les nuages - nuit sans Lune - aucun souvenir.

4.6 Vous trouviez-vous: au dehors - à l'intérieur d'un bâtiment.

4.7 Etiez-vous à bord d'un véhicule: train - avion - voiture (conducteur/passager) - bateau - moto - vélo - précisions complémentaires:
J'étais assis à la terrasse et je regardais les gens dansés. .

4.8 Si vous avez répondu affirmativement à la question précédente, avez-vous constaté d'éventuelles modifications au comportement de ce véhicule (trouble de moteur, allumage défaillant, etc.): . . .
. . . . . .
. . . . . .

4.9 Vous êtes-vous arrêté pour mieux observer le phénomène: oui - non

4.10 Comment avez-vous fait l'observation:
- à l'oeil nu
- avec des lunettes correctives
- avec des lunettes solaires
- avec des lunettes polaroïdes
- à travers une vitre
- avec des jumelles+
- avec une lunette astronomique+
- au théodolite+
+précisez les caractéristiques:
. . . . . .

4.11 Estimez-vous avoir une bonne vue: oui - non. Dans la négative précisez le défaut visuel: . . Vers Sousse. . . . . .

4.12 Dans quelle direction générale regardiez-vous (ex. vers l'est, vers le nord-ouest, à défaut dans la direction de telle ville, région, etc.):. Vers Sousse (NORD) . . . . . .

4.13 Informations complémentaires non reprises ci-dessus concernant les conditions de l'observation: J'ai regardé le ciel comme je le faisais tous les soirs pour voir s'il était bien dégagé ce qui en général est un signe de beau temps pour le lendemain.

5. DESCRIPTION DE L'OBSERVATION

5.1 Que faisiez-vous au moment ou débuta votre observation, comment votre attention a-t-elle été attirée par le phénomène: Je regardais le ciel quand tout à coup mon attention fut attirée par quelque chose de grand allongé et très brillant qui fendait le ciel à toute vitesse. . . .

5.2 Le phénomène était-il: fixe - en mouvement.

5.3 S'il s'agissait d'objet(s), décrivez: nombre: impossible de dire s'il s'agissait d'un objet.

204 Monastir 1972 3

apparence: métallique - brillante - mate - transparente - floue - nette - incandescante - lumineuse - sombre - claire - précisions complémentaires: forme allongée lumineuse et très brillante . . . .

couleur (uniforme, nuancée, etc.): uniforme blanche . . . . .

L'objet semblait-il solide: oui - non

Réfléchissait-il les rayons du Soleil, de la Lune: oui - non

5.4 Dans le cas de plusieurs objets, signalez le type de formation, donnez-en une description et joignez un croquis de celle-ci en annexe. Décrivez également les mouvements relatifs des objets les uns par rapport aux autres: . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

5.5 Quelle en était la forme (ex.: ronde, lenticulaire, ovale, etc.), avez-vous remarqué des détails précis, lesquels: . . . . . .

. . . forme allongée plus ou moin rectangulaire . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

5.6 Quelle était la position de l'objet: horizontale - verticale - oblique. Cette position a-t-elle changé au cours de l'observation: L'objet parti d'un point a décrit un mouvement courbe, s'est ensuite brusquement arrêté quelques secondes puis est reparti en suivant cette même courbe.

5.7 L'objet avait-il des feux, balises ou phares, émettait-il des faisceaux de lumière, faites en la description (nombre, emplacement, couleur, etc.): . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

5.8 S'il ne s'agissait pas d'un objet, décrivez avec précision l'apparence du phénomène (nuages anormaux, brouillard lumineux, rayonnement, traînée, couleur, etc.): l'objet paraissait entouré d'un halo lumineux très brillant de couleur blanche et à l'arrière comme une traînée de même couleur provoqué sans doute par la vitesse.

5.9 Dimension apparente (notamment par rapport à la pleine lune): . . forme par rapport aux étoiles se trouvant dans le champ de vue.

5.10 A quelle distance approximative vous trouviez-vous du phénomène: . 2 à 4 Kilomètres à mon avis. . . . . .

. . . . . .

5.11 Si le phénomène était lumineux, veuillez en décrire la brillance: éblouissante - forte - moyenne - faible - très faible. Si la luminosité a varié, décrivez les changements: Au moment où j'ai observé l'objet en pleine course la luminosité était assez uniforme quoique légèrement tremblotante sur des côtés et à l'arrière. . . . . .

5.12 Le phénomène était-il entouré d'un halo, émettait-il une traînée ou une flamme: avec très lumineux, avec une traînée de couleur blanche

. . . . . .

5.13 Y a-t-il eu des changements de forme, lesquels: oui au moment de l'arrêt brusque l'objet a paru se tasser sur lui-même et paraissait plutôt ovale qu'allongé. Le tremblement aperçu lors de son premier déplacement avait disparu, mais repris dès son départ aussi brusque que son arrêt.

205 Monastir 1972 4

apparence: métallique - brillante - mate - transparente - floue - nette - incandescante - lumineuse - sombre - claire - précisions complémentaires: forme allongée lumineuse et très brillante . . . .
couleur (uniforme, nuancée, etc.): uniforme blanche . . . . .
L'objet semblait-il solide: oui - non
Réfléchissait-il les rayons du Soleil, de la Lune: oui - non

5.4 Dans le cas de plusieurs objets, signalez le type de formation, donnez-en une description et joignez un croquis de celle-ci en annexe. Décrivez également les mouvements relatifs des objets les uns par rapport aux autres: . . . . . .

5.5 Quelle en était la forme (ex.: ronde, lenticulaire, ovale, etc.), avez-vous remarqué des détails précis, lesquels: . . . . . forme allongée plus ou moin rectangulaire . . . . . .

5.6 Quelle était la position de l'objet: horizontale - verticale - oblique. Cette position a-t-elle changé au cours de l'observation: L'objet parti d'un point a décrit un mouvement courbe, s'est ensuite brusquement arrêté quelques secondes puis est reparti en suivant cette même courbe.

5.7 L'objet avait-il des feux, balises ou phares, émettait-il des faisceaux de lumière, faites en la description (nombre, emplacement, couleur, etc.): . . . . .

5.8 S'il ne s'agissait pas d'un objet, décrivez avec précision l'apparence du phénomène (nuages anormaux, brouillard lumineux, rayonnement, traînée, couleur, etc.): l'objet paraissait entouré d'un halo lumineux très brillant de couleur blanche et à l'arrière comme une traînée de même couleur provoqué sans doute par la vitesse.

5.9 Dimension apparente (notamment par rapport à la pleine lune): . . forme par rapport aux étoiles se trouvant dans le champ de vue.

5.10 A quelle distance approximative vous trouviez-vous du phénomène: 2 à 4 kilomètres à mon avis. . . . . .

5.11 Si le phénomène était lumineux, veuillez en décrire la brillance: éblouissante - forte - moyenne - faible - très faible. Si la luminosité a varié, décrivez les changements: Au moment où j'ai observé l'objet en pleine course la luminosité était assez uniforme quoique légèrement tremblotante sur des côtés et à l'arrière. . . . . .

5.12 Le phénomène était-il entouré d'un halo, émettait-il une traînée ou une flamme: avis très lumineux, avis une traînée de couleur blanche . . . . . .

5.13 Y a-t-il eu des changements de forme, lesquels: oui au moment de l'arrêt brusque l'objet a paru se tasser sur lui-même et paraissait plutôt ovale qu'allongé. Le tremblement aperçu lors de son premier déplacement avait disparu, mais repris dès son déplacement tout aussi brusque que son arrêt.

206 Monastir 1972 5

5.26 Avez-vous aperçu un ou plusieurs avions avant, pendant ou après votre observation, veuillez en donner la (les) trajectoire(s):

. . . . . Non. . . . . .

. . . . . .

5.27 Si un avion était visible pendant votre observation, précisez s'il a eu un comportement particulier en rapport avec le phénomène:. .

. . . . . Non. . . . . .

. . . . . .

5.28 S'il y avait des animaux à proximité, décrivez leurs réactions: .

. . . . . .

. . . . . .

5.29 IMPORTANT Sur une feuille séparée veuillez dessiner schématiquement un plan des lieux de l'observation en y indiquant la position du (des) témoin(s) et la position et/ou trajectoire du phénomène.

6. S'IL Y A EU ATTERRISSAGE

6.1 Avez-vous assisté à l'atterrissage de l'engin: ~~oui~~ - non

6.2 A-t-il laissé des traces au sol: oui - non
Dans l'affirmative décrivez ces traces et faites en un croquis: .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

6.3 Avez-vous vu des occupants: ~~oui~~ - non. Dans l'affirmative faites en un croquis et décrivez les:. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

7. EFFETS SECONDAIRES

7.1 Avez-vous été victime de troubles de santé liés à votre observation, pendant ou après celle-ci: troubles de la vue - saignements de nez - paralysie - évanouissement - vomissement - brûlures - mal de tête - picotement - angoisses - troubles de la mémoire - insomnie - sommeil lourd - troubles des reins. Avez-vous consulté un médecin: oui - non. Précisions complémentaires:. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

7.2 Avez-vous constaté d'autres effets secondaires tels que perturbations électriques - radio - TV - boussole affolée - montre arrêtée - etc.: . . . . . .

. . . . . .

8. PHOTOGRAPHIES

8:1 Le phénomène a-t-il été photographié: ~~oui~~ - non
Dans l'affirmative, quel est le nombre de photos: . . . . . .

207 Monastir 1972 6

8.2 Veuillez joindre un ~~exemplaire de chaque photo~~ au questionnaire.

8.3 Caractéristiques de l'appareil et du film employés: . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

8.4 Nom et adresse du témoin qui est l'auteur des photos: . . . . . .

. . . . . .

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Avez-vous parlé de votre observation à des proches: oui - ~~non~~

9.2 Avez-vous fait une déclaration à la police/gendarmerie: ~~oui~~ -non

9.3 Est-ce la première observation que vous faites: ~~oui~~ - non
Si vous en avez fait d'autres veuillez en préciser les circonstances:. Voir autre feuille de questionnaire. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

9.4 Connaissez-vous dans votre entourage des personnes ayant fait également des observations? Noms et adresses:. . . . . .

. . pas à ma connaissance: . . . . . .

. . . . . .

9.5 Aviez-vous lu auparavant des publications relatives au phénomène: oui - ~~non~~. Dans l'affirmative, lesquelles (y compris les journaux): Le cas Adamsky - Des signes dans le ciel - Les fabuleux empires disparus - Nombreux articles parus dans les journaux également.

En avez-vous lu depuis votre observation: oui - ~~non~~

9.6 Avez-vous une opinion sur ce que vous avez vu: oui - ~~non~~. Si oui, laquelle: Je ne crois pas être en mesure d'affirmer quoique ce soit, néanmoins je crois savoir que l'on n'a jamais vu une étoile filante ou une comète s'arrêter brusquement au cours de sa trajectoire comme ce que j'ai observé.

9.7 Souhaitez-vous être documenté sur notre société, ses buts et ses activités:. C'est déjà chose faite. . . . . .

10. AUTORISATION

Je soussigné H[redacted] . . autorise / ~~n'autorise pas (1)~~ la SOBEPS à publier intégralement, y compris mes nom et adresse / ~~excepté mes nom et adresse~~ (1), tout ce qui se rapporte à ce cas.

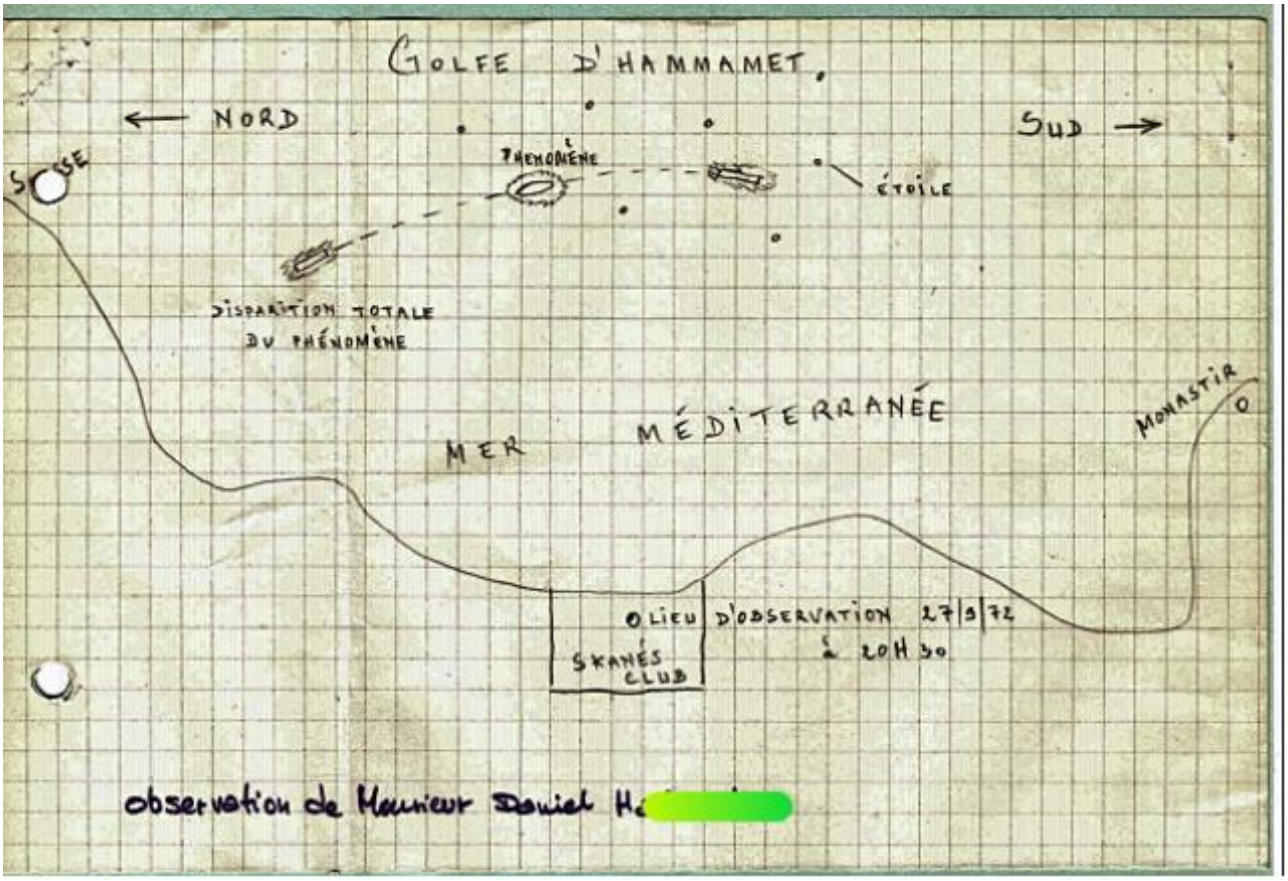
Si le cas est déjà connu du grand public, il est évident que la SOBEPS se réserve le droit de le publier.

Fait à . . Bruxelles . . . . . le 14.4.73.

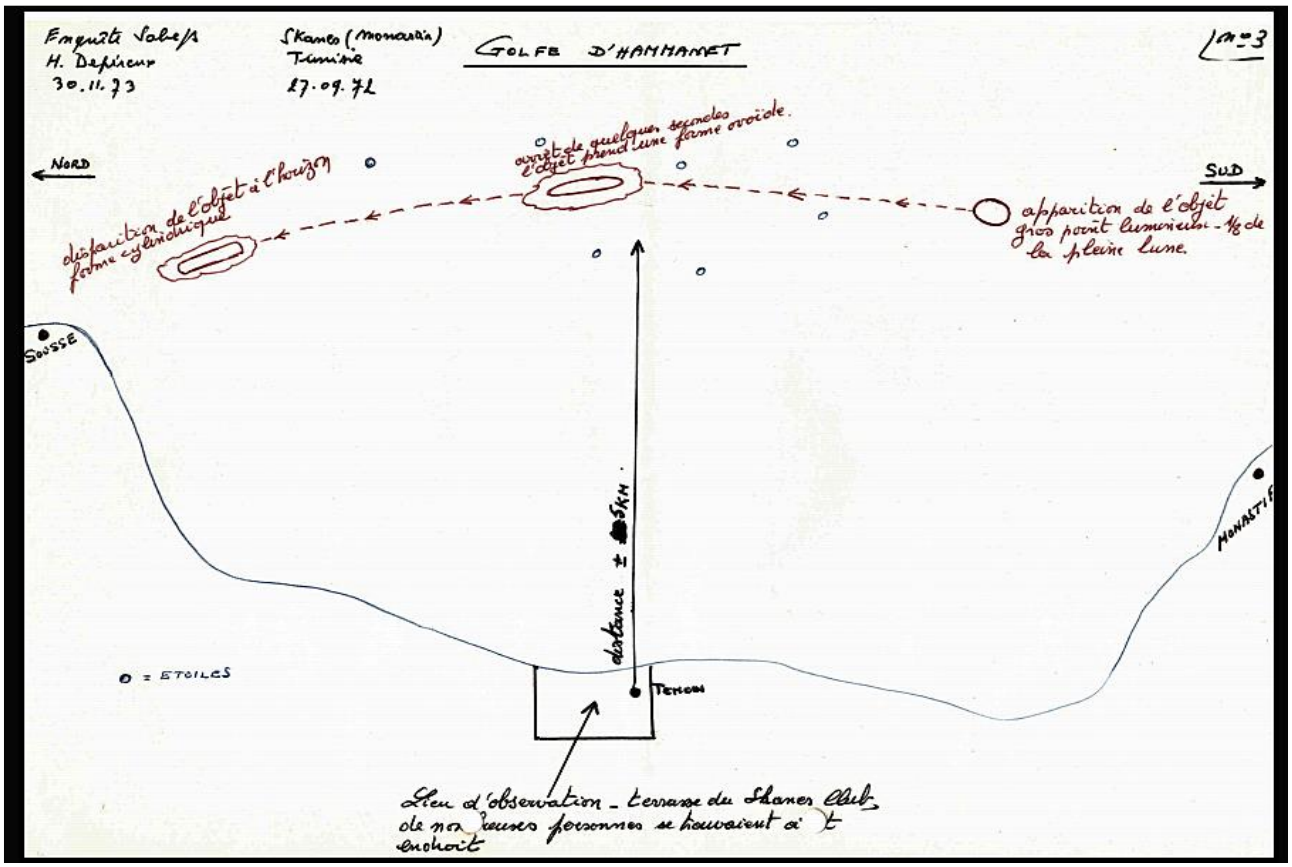
Signature

(1) biffer la mention inutile.

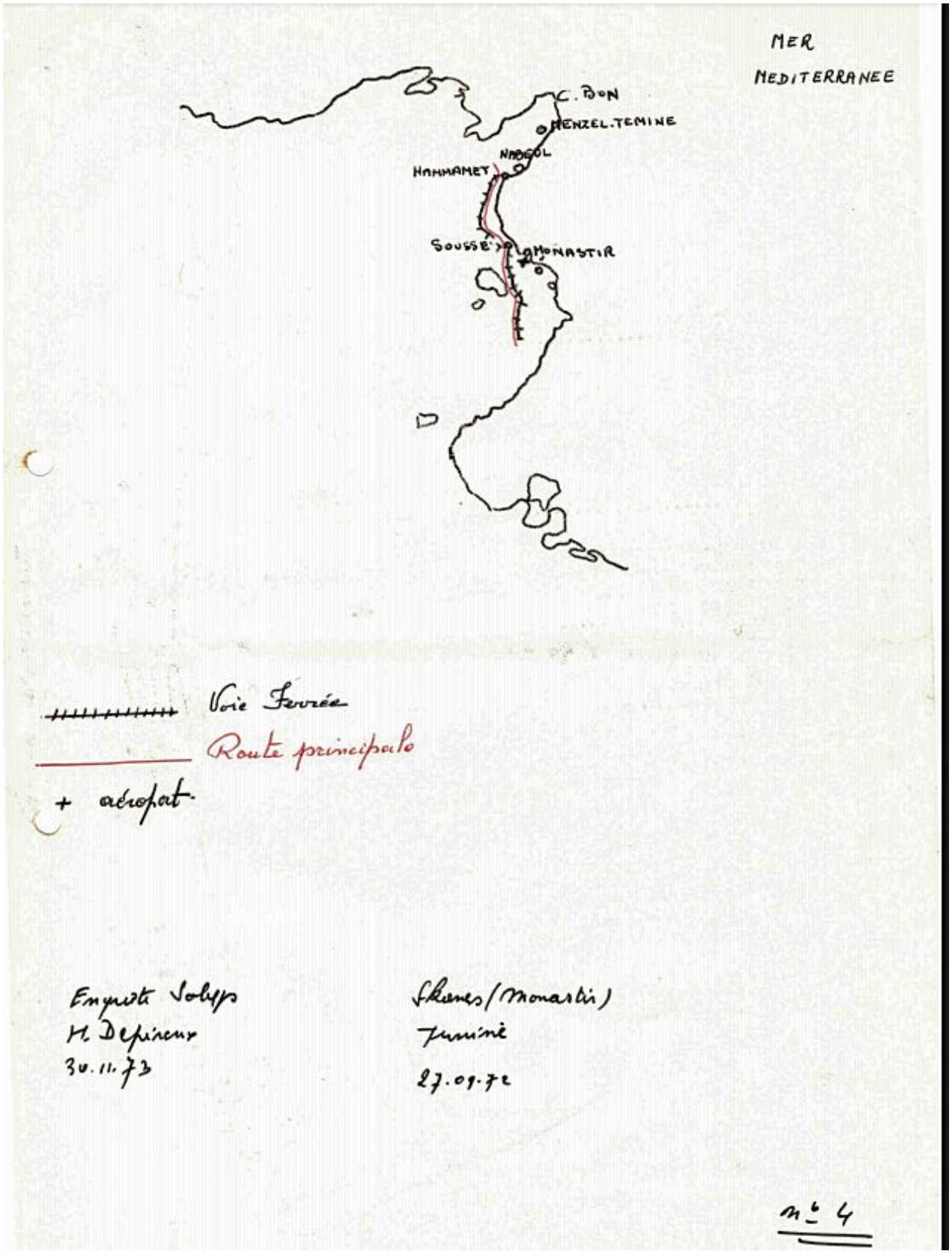
208 Monastir 1972 7



209 Monastir 1972 8



210 Monastir 1972 9



211 Monastir 1972 10

H. Deffèrre
30.11.73

- SKHNEC (Monsabin) Témoin du 17.09.72 [illegible]
- Ixelles (Brabant) Belgique du 18/1957

AUTORISATION: Le ou les témoins doivent signer une desformules ci-dessous. Les formules inutiles seront clairement barrées d'un trait. N'UTILISEZ QU'UNE FORMULE ! Remarque importante: si le cas est déjà connu du grand public, il est évident que la SOBEPS se réserve le droit de le publier.

Formule 1.

Je soussigné ..H. [illegible]., autorise la SOBEPS à publier et divulguer intégralement, y compris mes noms et adresse, les renseignements que contient le récit de mon observation.

Fait à ...Bruxelles..... le ....11.11.1973.

Signature,

.....

Formule 2.

Je soussigné .....; autorise la SOBEPS à publier et divulguer intégralement les renseignements que contient le récit de mon observation à condition d'y exclure toute donnée personnelle me concernant. Ces données resteront la propriété de la SOBEPS mais ne pourront en aucun cas être révélées au public.

Fait à .....le .....

Signature,

.....

Formule 3.

Je soussigné .....; autorise la SOBEPS à publier et divulguer intégralement les renseignements que contient le récit de mon observation à condition d'y exclure toute donnée personnelle me concernant. Ces données resteront la propriété de la SOBEPS mais ne pourront en aucune façon être revélées au public.

Fait à .....le .....

Signature,

.....

Formule 4.

Je soussigné ....., n'autorise pas la SOBEPS à publier et divulguer les renseignements que contient le récit de mon observation. Ces renseignements peuvent rester la propriété de la SOBEPS mais ne pourront jamais être révélées au public.

Fait à .....le .....

Signature,

13 JUILLET 1998 – SOUSSE - TUNISIE
Synthèse de l'observation
Date : 13 juillet 1998
Heure / Moment : En soirée / nuit
Lieu : Sousse (Tunisie)
Forme / Type : Star-like (objets ponctuels ressemblant à des étoiles)
Nombre : Objets multiples

Description succincte : Plusieurs points lumineux d'aspect stellaire (star-like objects) ont été observés traversant le ciel à une vitesse extrêmement élevée.

Éléments d'analyse ufologique
- Nature de la source : L'enregistrement provient de la base participative UFO-Hunters, qui compile les signalements déposés auprès d'organismes de collecte de témoignages (principalement nord-américains et anglophones). Il s'agit d'un rapport de témoin direct soumis via un formulaire en ligne.
- Typologie du phénomène : Les observations de type « points lumineux mobiles rapides » (star-like objects) font partie des signalements les plus fréquents en ufologie.
-

Hypothèses explicatives classiques – Possible dans ce cas, mais non analysées :
- Rentrée atmosphérique / Rentrée de débris spatiaux : Un étage de fusée ou un satellite hors d'usage se désintégrant dans la haute atmosphère produit souvent une série de points très lumineux se déplaçant à très haute vitesse selon une trajectoire rectiligne.
- Passage de satellites en formation / Flashs Iridium : En 1998, la constellation d'orientation des satellites Iridium générait régulièrement des reflets spéculaires intenses et brefs.
- Essaim météoritique (Bolides / Météores multiples) : La mi-juillet correspond au début de la période d'activité d'essaims comme les Alpha Capricornides ou les Perséides, capables de produire des fragments très brillants et rapides.

Ce rapport figure dans la base de données de UFO-Hunters (ainsi que dans d'autres agrégateurs internationaux comme NUFORC ou la base NUFORC/UFOINFO)

17 JUILLET 1988 - TUNIS
1988 : Observation d'OVNI à Tunis, Tunisie | Archives de l'affaire des trois lumières orange

Dans la nuit du 17 juillet 1988, trois frères et sœurs et cousins, allongés sur une terrasse à Tunis, en Tunisie, observaient les étoiles lorsqu'ils aperçurent ce qui ressemblait d'abord à un avion qui approchait. Ils distinguèrent ensuite trois lumières orange, disposées en triangle, dérivant vers eux à une vitesse qu'ils estimèrent à environ 30 km/h. Ce n'est que plus tard, expliquèrent-ils, qu'ils comprirent qu'il s'agissait des trois lumières d'un seul et même engin, beaucoup plus grand, en forme de soucoupe. Effrayés à mesure que les lumières grossissaient, les trois se levèrent et se cachèrent, continuant d'observer, jusqu'à ce que les lumières disparaissent soudainement à toute vitesse, telles des étoiles filantes.

Il existe un problème majeur concernant la chronologie du récit, qu'il convient d'aborder de front plutôt que de l'éluder : le témoin se souvient avoir vu, le lendemain même, des images de l'armée de l'air belge décollant en urgence deux F-16 à la poursuite d'un OVNI, correspondant aux « trois lumières » qu'il avait aperçues. Cette interception belge est un événement réel et parfaitement documenté, mais elle a eu lieu dans la nuit du 30 au 31 mars 1990, et non en juillet 1988. Ce récit met en lumière cette incohérence au lieu de la résoudre discrètement.

Date : 17 juillet 1988, telle qu'indiquée dans la source — voir toutefois les notes du chercheur concernant une importante incohérence chronologique non résolue.

- **Période d'observation** : Non documentée — décrite seulement comme ayant eu lieu la nuit, lors de l'observation des étoiles.
- **Jour/Nuit** : Nuit
- **Lieu :** Tunis, Tunisie (sur une terrasse résidentielle)

- **Urbain ou rural** : Urbain — correction de « Rural ». Tunis est la capitale et la plus grande ville de Tunisie ; en l'absence de toute indication que la terrasse se situait dans une zone rurale périphérique, « Rural » semble être une erreur d'étiquetage.
- **Classification Hynek** : NL (Lumière Nocturne) — source lumineuse ponctuelle ou étendue observée de nuit, conservée malgré la structure décrite, conformément au traitement par ces archives des observations similaires à distance.
- **Durée** : Non documentée — aucune durée totale n'est précisée, bien que le récit décrive une approche prolongée, une période de dissimulation et un départ soudain.
- **Nombre d'objets** : 1 — un seul grand engin, initialement perçu par les témoins comme trois lumières distinctes, qu'ils ont ensuite compris comme faisant partie d'un seul objet en forme de soucoupe.
- **Description de l'objet :** Trois lumières orange, disposées en triangle, ont d'abord été prises pour des feux de position d'avion ; elles ont grossi à mesure qu'elles s'approchaient, puis ont disparu soudainement « comme une étoile filante ». Les témoins ont fini par croire que ces lumières appartenaient à un seul et immense engin en forme de soucoupe, bien qu'ils ne l'aient jamais vu dans son intégralité.
- **Forme de l'objet (ou des objets**) : Disques (trois sections lumineuses disposées en triangle, que les témoins ont interprétées comme faisant partie d'un seul engin plus grand en forme de soucoupe)
- **Taille de l'objet (ou des objets) :** Décrite uniquement comme « énorme » ; aucune estimation numérique n'est fournie.
- **Couleur de l'objet (ou des objets)** : Orange
- **Distance à l'objet (ou aux objets)** : Non documentée — corrigée d'une valeur de vitesse saisie par erreur dans ce champ ; voir Hauteur et vitesse et Notes du chercheur
- **Hauteur et vitesse** : Un témoin a estimé la vitesse des lumières à environ 30 km/h à leur approche (cette valeur a été mal placée dans la section « Distance à l'objet » des données de terrain initiales) ; l'altitude n'est pas précisée.
- **Nombre de témoins** : 3 — le témoin, son frère et un cousin, ensemble sur la terrasse
- Caractéristiques particulières : Initialement pris pour un avion en approche, l'objet se distinguait par l'absence des feux clignotants habituellement associés aux aéronefs ; les témoins ont fui et se sont cachés à mesure que les lumières s'intensifiaient tout en continuant d'observer ; le départ fut soudain et très rapide, décrit comme « une étoile filante » ; les témoins rapportent (avec une importante réserve chronologique – voir les notes du chercheur) avoir vu le lendemain un reportage sur l'interception d'un OVNI par un F-16 de l'armée de l'air belge, ainsi qu'une vidéo amateur qui, selon eux, correspondait à ce qu'ils avaient vu.
- **État du dossier** : Données insuffisantes — voir les notes du chercheur pour la justification
- **Source :** Non documentée — semble être un témoignage à la première personne soumis directement ; le lieu de soumission initial n'est pas précisé.
- **Résumé/Description** : Dans la nuit du 17 juillet 1988, trois témoins, depuis une terrasse à Tunis, en Tunisie, ont observé trois lumières orange disposées en triangle s'approcher à environ 30 km/h avant d'accélérer brusquement. Ils ont interprété ces lumières comme appartenant à un unique engin en forme de soucoupe. Le récit fait également état, le lendemain, d'un reportage sur l'interception d'un OVNI par un F-16 de l'armée de l'air belge — un événement qui, selon les archives historiques, s'est en réalité produit en mars 1990, créant ainsi une incohérence majeure dans la chronologie des faits rapportée.
- **Cas connexes :** Le témoignage du témoin établit un lien entre cette observation et la vague d'OVNIs belges de 1989-1990, mais ce lien est chronologiquement incompatible avec la date de 1988 mentionnée pour cette observation ; voir les notes du chercheur. Non indexé séparément dans ces archives.

Rapport détaillé

Le témoin se souvient s'être trouvé allongé sur une terrasse à Tunis avec son frère et son cousin, la nuit du 17 juillet 1988, à contempler les étoiles et à discuter. Son frère lui montra ce qui ressemblait à des lumières d'avion approchant au loin, mais elles ne clignotaient pas comme d'habitude, ce qui attira leur attention. Tandis qu'ils continuaient d'observer, les lumières se distinguèrent par la suite comme trois disques orange distincts, disposés en triangle et se déplaçant ensemble. Les témoins finirent par

interpréter ces lumières comme appartenant à un seul et même engin spatial de très grande taille, en forme de soucoupe, bien qu'ils n'aient jamais aperçu d'objet solide les reliant.

Les lumières continuaient de s'approcher, grossissant à une vitesse estimée par le témoin à environ 30 km/h. Perturbés, les trois personnes se levèrent, reculèrent et se cachèrent, tout en continuant d'observer les lumières sans détourner le regard. Puis, aussi soudainement qu'elles étaient apparues, les lumières disparurent comme une étoile filante. Les témoins, de leur propre aveu, se regardèrent, tentant de comprendre ce qu'ils venaient de voir – une réaction qu'ils expliquent en précisant qu'ils étaient généralement sceptiques à l'égard des ovnis et du paranormal auparavant, et qu'ils n'avaient aucune explication toute faite à fournir.

Le récit ajoute ensuite un détail frappant : le témoin se souvient que, le lendemain, une chaîne de télévision italienne a rapporté que l'armée belge avait détecté un OVNI et avait dépêché deux avions de chasse F-16 pour l'intercepter, diffusant une vidéo amateur qui, selon le témoin, montrait les mêmes trois lumières qu'il avait vues la nuit précédente.

Ce détail pose un problème important pour la chronologie du récit, problème abordé directement dans les notes du chercheur plutôt que passé sous silence : l'interception du F-16 de l'armée de l'air belge est un événement historique précis et largement documenté qui s'est déroulé dans la nuit du 30 au 31 mars 1990 – et non en juillet 1988, ni le lendemain de la date supposée de cette observation.

NOTES DU CHERCHEUR

Trois lumières au-dessus de Tunis — 1988 et une chronologie qui ne colle pas

Incohérence chronologique majeure : Le témoin affirme que « le lendemain » de l'observation du 17 juillet 1988, la télévision italienne a rapporté que l'armée belge avait détecté un OVNI et dépêché deux F-16, une vidéo amateur montrant les « trois lumières » aperçues. Or, l'interception par les F-16 de la vague d'OVNIs belges est un événement historique bien documenté qui s'est déroulé dans la nuit du 30 au 31 mars 1990, soit près de deux ans après la date de cette observation. Il s'agit d'une incohérence importante et non résolue dans le récit du témoin, et non d'un détail mineur.

Explications possibles, non résolues : Ces archives ne prétendent pas résoudre cette divergence. Parmi les explications plausibles figurent une simple erreur de mémoire concernant l'année de l'observation à Tunis (la date réelle étant plus proche de 1990), une confusion ultérieure entre deux souvenirs distincts – l'observation initiale et, plus tard, la réception d'images de la couverture météorologique belge – ou une autre cause. Chacune de ces explications modifierait l'interprétation de l'affaire, et aucune ne peut être confirmée par les éléments disponibles.

Possible contamination de la mémoire : L'interprétation rétrospective du témoin – selon laquelle trois lumières distinctes formaient « une immense soucoupe volante » – rappelle fortement la description emblématique de l'engin en forme de « triangle noir » de la vague belge, un objet unique de grande taille avec trois lumières aux angles, la description la plus célèbre et la plus largement reproduite de cette affaire. Compte tenu des questions chronologiques soulevées, il convient d'examiner si le souvenir que le témoin a de son observation a été modifié par une exposition ultérieure à cette affaire beaucoup plus connue – un phénomène bien documenté en psychologie des témoins oculaires, et non une mise en doute de la sincérité du témoin.

Même une date corrigée ne suffirait pas à résoudre entièrement le problème : même si la date d'observation est ajustée à 1990, la description par le témoin d'une « vidéo amateur » montrant les trois lumières ne correspond pas exactement au document belge relatif aux ondes, dont la preuve visuelle la plus célèbre était une simple photographie (prise à Petit-Rechain, publiée en avril 1990 et reconnue comme un canular en 2011), et non une vidéo de la nuit d'interception du F-16 elle-même.

Correction : Les données originales indiquaient « déplacement à une vitesse de 30 km/h » sous « Distance à l'objet » ; il s'agit d'une vitesse et non d'une distance, cette information a donc été déplacée vers la section « Hauteur et vitesse ». Aucune distance réelle à l'objet n'est mentionnée dans le document source.

Urbain ou rural : le champ d'origine indique « rural » pour une observation à Tunis, capitale et plus grande ville de Tunisie ; en l'absence de toute indication que la terrasse en question se trouvait dans une zone rurale périphérique, cette mention est corrigée en « urbain ».

Trois lumières orange au-dessus d'une terrasse à Tunis, grossissant puis disparaissant en un instant : ce récit est simple et cohérent. Ce qui l'est moins, c'est la date qui y est associée, inextricablement liée à une affaire belge célèbre survenue près de deux ans après l'observation présumée. Ce cas est classé comme « Données insuffisantes » car, avec les éléments disponibles, il est impossible de démêler cette énigme, et non parce que l'expérience décrite semble invraisemblable en soi.
Source : *https://thinkaboutitdocs.com/tunis-tunisia-sighting/*

1992 – ENVIRON 1992 – SFAX - TUNISIE
Lieu : Sfax, Tunisie
Date : vers 1992
Posté par walid le 2/9/2002 9:56 :16 (212 lectures)
Il y a au moins dix ans j'ai vu, mon père, moi et d'autres personnes, un objet comme une soucoupe ; elle était fixe pas très loin de la terre ; elle était très lumineuse ; elle est restée au moins deux jours à sa place. Seulement la nuit il y avait un hélicoptère qui tournait au-dessus d'elle durant des heures. Elle était tellement proche que notre voisin dit à mon pere en riant que si ça tombe, ça ne tombe pas sur sa maison mais sur la nôtre. Plusieurs personnes peuvent témoigner. Aucune information n'en a été faite. Mon père et les autres s'en moquent. Lieu : Sfax en Tunisie.
Walid
Source : https://tunisieculture.forumactif.com/t80-les-ovnis-en-tunisie

AOUT 1995 – DOUIRA – KSOUR ESSEF – MAHDIA - TUNISIE
1995 - le -- /08 à vers 22h00 - Pavé rouge pas trop lumineux
Prénom ou pseudo : lamia.L
Ville : village : Douira, Ksour Essèf, Mahdia
Région ou Pays : Tunisie
Date : -- /08/1995
Heure du début de l'observation : vers 22h00
Durée de l'observation : entre 15 et 20 secondes
Conditions météo : ciel dégagé, pas de vent, température agréable
Nombre de témoins : 4
Type de phénomène : pavé rouge pas trop lumineux
Signalement officiel : Non

Récit complet de l'observation :
C'était un soir du mois d'août – A environ la troisième semaine – 1994 ou 1995 (la date m'échappe) j'été témoin d'un phénomène étrange. J'étais dans un village nommé : Douira, situé à l'est de la Tunisie dans le gouvernera de Mahdia. Vers 10 heures du soir, on a décidé moi j'avais 26 ans, mon amie qui avait à peut prés 25 ans et son neveu qui avait a peut prés 16 ans de visiter la sœur de mon amie qui habitait a peut prés 200 mètres de la maison ou nous étions. Le ciel était très clair et le temps était agréable.

Alors lorsque nous marchions et que nous parlions, un point rouge dans le ciel a attiré mon attention en direction de la mer. C'était comme une étoile parmi les autres mais rouge. Je l'ai fixé durant environ 5 secondes puis j'ai demandé au deux autres de regarder avec moi. Il y'a eu un silence pendant a peut prés 7 secondes pendant lesquels le point rouge s'est dirigé progressivement en ligne droite vers nous a une vitesse incroyable. En atteignant la hauteur d'un avion civile – quatre mille mètres peut être, - on a distingué que le point rouge est devenu plus grand mais on ne distinguait pas la forme exacte qui était plus claire : c'était un « objet » ou un « engin » rouge d'une luminosité moyenne et stable D'ailleurs c'était ainsi du début jusqu'à la fin de l'observation et tout au long de son trajet.

À ce moment, on a crié, moi et mon neveu : « soucoupe volante » et on s'est mis à courir à toute vitesse vers la maison ou nous nous rendions. En courant, j'ai levé mes yeux et à la hauteur d'environ 15 ou 20 mètres et a une distance de 40 mètres - toujours en regardant dans la direction de la mer - j'ai vu un pavé toujours rouge de 2 mètres de long et de 1 mètre de large.se diriger silencieusement et sans fumé vers nous. On a réussi à s'échapper sans voir comment l'objet a disparu.

- **Description précise :** pavé de couleur rouge et d'un éclat de lune
- **Taille du phénomène :** de 2 mètres de longueur et de 1 mètre de largeur
- **Comportement :** l'engin descendait silencieusement d'une manière oblique en ligne droite à une vitesse étonnante.
- **Trajectoire :** Nord-Nord-Ouest 90° - Sud 45°
- **Bruit spécifique :** Non
- **Direction de l'objet en fonction du vent :** je ne sais pas.

Note : il y'a un autre témoin : une femme avec ses petits enfants qui était à 20 mètres devant nous.
Sources : https://www.ovni-ufo.com/t15573-1995-le-08-a-vers-22h-pave-rouge-pas-trop-lumineux-vilage-douira-ksour-essef-mahdia-tunisie

15 FEVRIER 1997 – SOUSSE – TUNISIE
"Nous étions env. 8 personnes sur un toit, c'était la nuit et le ciel était clair et plein d'étoiles, moi et Irène, admirions sa beauté. J'ai vu un objet que j'ai d'abord pensé être un satellite, car il était beaucoup plus gros que les étoiles et beaucoup plus brillant et il ne scintillait pas. Puis en un clin d'œil, il s'élance en ligne droite et en 1 seconde ou deux il était de l'autre côté de l'horizon. Là, il est resté quelques secondes, avant de repartir pratiquement à l'endroit où il était plus. À ce moment-là, il s'est à nouveau arrêté, avant de se redresser, il a en quelque sorte brillé un peu plus, et l'objet a disparu hors de notre vue. Sur 8 personnes présentes nous n'étions que 2 à l'avoir vu. Nous travaillons tous les deux sur des avions en tant que personnel de cabine. La vitesse à laquelle cet objet voyageait était quelque chose d'extraordinaire, un objet pas de notre terre. Nous n'oublierons jamais tous les deux ce que nous avons vu.

Mis aussi en ligne sur le signe en Anglais de Ufo Stalker.
Ce site reprend les cas ovnis parvenus au Mufon, détaille l'observation et archive :
https://www.odla.fr/2021/08/06/ovni-%C3%A0-sousse-en-tunisie-le-15-f%C3%A9vrier-1997/

02 NOVEMBRE 1997 – SFAX - TUNISIE
Lieu : Sfax, Tunisie
Date : 2 novembre 1997
A 22 :10 un phénomène étrange est apparu dans le ciel au-dessus de Sfax, une ville portuaire sur la côte centrale du sud de la Tunisie, à 320 kilomètres de sud de Tunis. L'OVNI a été décrit comme "orange clair" et "était une sorte de grande masse lumineuse avec un centre dense, mais très clair vers l'extérieur." L'objet "rougeoyait comme le feu ou même comme un effet de plasma. Ce n'était pas un reflet ou une fusée éclairante."

Des foules de spectateurs dans Sfax ont observé l'OVNI pendant environ quatre minutes. "Une odeur étrange a imprégné l'air, un mélange de l'odeur de l'acide sulfurique et celle de poissons morts."

Un des témoins a estimé la taille de l'OVNI comme étant de "huit centimètres (quatre pouces) à la distance du bras tendu, et il était peut-être à six kilomètres de distance." La brillance orange a alors commencé à trembloter" comme une lumière dans une autre pièce, quand la porte commence à se fermer." L'OVNI a passé comme L'OVNI fila en un éclair loin au sud-ouest, se dirigeant vers le désert de sel de Chott Fejaj.

Merci beaucoup à Mahmoud el-Mejdoub et Banque OVNI-Tunisie.
Source : https://tunisieculture.forumactif.com/t80-les-ovnis-en-tunisie

12 NOVEMBRE 2021 TUNIS ET LOCALITES ENVIRONANTES
Tunis : Objet lumineux observé dans le ciel, la Cité des Sciences s'explique
Par webdo.tn
Plusieurs personnes ont repéré dans la soirée de ce vendredi 12 novembre 2021 un objet lumineux dans le ciel de Tunis et des gouvernorats proches. Certains ont même évoqué un OVNI, sauf que la réponse de la Cité des Sciences n'a pas tardé.



Photo : Tunis – OVNI identifié - 12 Novembre 2021

Dans communiqué sur sa page Facebook, la cité des sciences explique que cet objet lumineux n'est autre qu'une météorite qui a traversé l'atmosphère de la terre et qui s'est fractionnée vers 19h00. La CST explique aussi que l'observation a duré plus de 30 secondes et que pour pouvoir repérer ce genre de phénomène, il faut mettre en place un réseau d'observateurs.

Les météorites explosent souvent dans l'atmosphère et se fractionnent, les plus gros morceaux atteignent la surface de la Terre.

Notons qu'un objet s'échauffe et explose s'il traverse une atmosphère suffisamment dense (entre 0 et 100 km d'altitude) et s'il possède une vitesse suffisamment élevée.

Source : Extrait du magazine WEBDO DU 12 novembre 2021 - https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/tunis-objet-lumineux-observe-dans-le-ciel-la-cite-des-sciences-sexplique/135140/

08 AOUT 2026 – GAMMARTH ET AIN DRAHAM - TUNISIE

Tunisie : Un mystérieux objet lumineux observé dans le ciel intrigue les internautes
Par Ramzi Haddad

Un phénomène lumineux observé dans le ciel tunisien dans la soirée du 8 août 2026 a suscité de nombreuses interrogations sur les réseaux sociaux.

Un phénomène lumineux inhabituel, filmé samedi soir dans le ciel tunisien, suscite de nombreuses interrogations sur les réseaux sociaux. Plusieurs publications situent l'observation vers 20h30 et évoquent notamment Hammamet, Gammarth et Aïn Draham. Pour l'heure, sa nature reste indéterminée. Les images se sont rapidement propagées sur les réseaux sociaux. Al Jazeera Tunisie a notamment relayé une séquence montrant une étrange source lumineuse, tandis que d'autres vidéos et témoignages ont circulé au cours de la soirée.

Une publication particulièrement partagée affirme que le phénomène aurait été aperçu depuis Hammamet, Gammarth et Aïn Draham vers 20h30. Webdo n'a toutefois pas pu authentifier indépendamment chacune de ces localisations ni établir que toutes les vidéos ont été enregistrées simultanément.

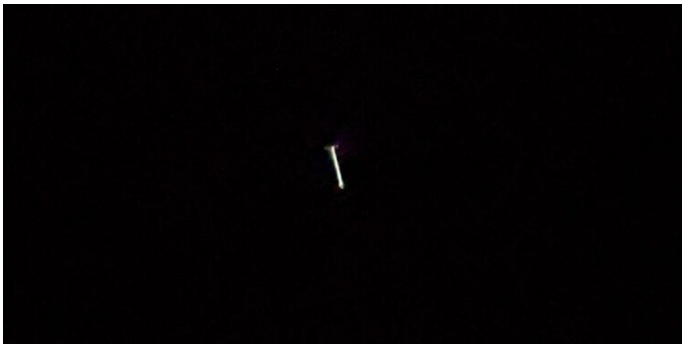


Photo – Phénomène du 08 août 2026 à GAMMARTH

Une forme lumineuse allongée

Les images examinées montrent une forme lumineuse allongée se déplaçant dans le ciel nocturne, apparaissant sur certaines séquences comme une succession compacte de zones lumineuses.

Elles ne permettent toutefois d'établir ni sa taille, ni son altitude, ni même sa forme réelle. Zoom numérique, mouvements du téléphone, mise au point ou saturation du capteur peuvent modifier l'apparence d'une source lumineuse éloignée.

Témoins oculaires

Des publications avancent des estimations spectaculaires : plusieurs kilomètres de longueur, une altitude de 80 à 150 kilomètres et une vitesse supérieure à 40.000 km/h. Faute de données permettant de reproduire ces calculs, ces chiffres ne peuvent être considérés comme établis.

Phénomène météoritique, satellite ou objet spatial : plusieurs pistes restent donc ouvertes. Les Perséides sont également actives actuellement, mais cette seule concomitance ne permet pas de leur attribuer l'observation.

La piste Starlink
Une coïncidence mérite davantage d'attention. SpaceX a lancé le 8 août la mission Starlink 17-38 depuis Vandenberg, en Californie, emportant 24 satellites. Leur déploiement est intervenu vers 17h36 UTC, environ deux heures avant l'observation tunisienne rapportée vers 19h30 UTC.

Des satellites fraîchement déployés peuvent rester groupés et former le fameux « train Starlink », un phénomène déjà observé en Tunisie. La proximité horaire est donc intéressante, mais ne suffit pas : il faudrait vérifier la trajectoire de Starlink 17-38 pour déterminer si ces satellites étaient effectivement visibles depuis la Tunisie ce soir-là.

En 2021, le mystère avait été expliqué
Un précédent tunisien invite justement à la prudence. En novembre 2021, un objet lumineux aperçu au-dessus de Tunis et dans plusieurs régions avait suscité des interrogations similaires. La Cité des sciences de Tunis avait finalement identifié un phénomène météoritique ayant traversé l'atmosphère.

Un objet mystérieux sur les premières images peut donc trouver ensuite une explication beaucoup plus classique.

En 1969, l'ambassade américaine signalait déjà un « OVNI » à Tunis
Plus étonnant, les archives déclassifiées de la National Security Agency (NSA) américaine répertorient un document intitulé « American Embassy Tunis report – Subject : Unidentified Flying Objects », relatif à une observation remontant à juillet 1969.
Télescopes

Les descriptions historiques font état d'un phénomène lumineux bleu-vert observé dans le ciel de Tunis par plusieurs témoins, dont des responsables de l'ambassade américaine. Aucun lien, évidemment, ne peut être établi entre cet épisode vieux de 57 ans et les images du 8 août.
Source : Extrait du magazine WEBDO 09 Août 2026: https://www.webdo.tn/fr/actualite/divers/tunisie-un-mysterieux-objet-lumineux-observe-dans-le-ciel-intrigue-les-internautes/402330/ -

Chapitre XII - 48

46 - ZAMBIE

Autrefois colonie Britanniques :

Northern Rhodesia / Rhodésie du Nord

RESEAUX SOCIAUX TIK TOK –
On trouve de tout sur les réseaux sociaux. Nous ne tenons pas compte de ces informations, beaucoup de canulards, des vidéos que l'on peut facilement interpréter comme un phénomène naturel, peu voire pas de renseignements pour l'interpréter et nous ne les prenons pas en considération en règle générale dans notre catalogue. Un exemple des témoignages sur TikTok pour la Zambie.

Témoignages anecdotiques à Livingstone - Zambie
Des récits familiaux et des témoignages personnels récents circulent sur les plateformes sociales concernant des objets lumineux et stationnaires observés au-dessus de la ville de Livingstone (près des chutes Victoria)

Ces histoires, souvent partagées sous forme de "récits de vie" (story times), décrivent des engins brillants en vol stationnaire, mais elles restent au stade de l'anecdote personnelle sans aucune vérification ou enquête indépendante

https://www.tiktok.com/discover/ufo-caught-on-camera-in-zambia

AVRIL 1955 - FORT ROSEBERY – KASAMA, - ZAMBIE
Un « disque volant » suit une voiture pendant plusieurs dizaines de kilomètres L'affaire se déroule encore sous l'administration britannique de la Northern Rhodesia, l'actuelle Zambie. Elle concerne D. G. L. Clarke, ancien militaire selon le compte rendu publié ultérieurement, qui circulait en automobile avec son fils Peter.

La source la plus intéressante que j'ai retrouvée est le numéro de Flying Saucer Review consacré à l'affaire. Le récit avait été recueilli auprès de Clarke par le journal Ndola Northern News. Il est également repris dans la compilation historique UFOs: A History 1955 de Richard Gross.

Le début de l'observation

Nous sommes au début du mois d'avril 1955, vers 19 h 30. Clarke vient de franchir une rivière lorsqu'il aperçoit une lumière dans le ciel. Mais, détail important, ce n'est pas lui qui la remarque le premier : son fils Peter, installé à côté de lui, lui signale le phénomène. Le garçon décrit initialement une lumière comparable à une étoile, située à environ 10 miles, soit environ 16 km, et particulièrement brillante.

La situation change alors rapidement. Selon Clarke, tandis que la voiture poursuit sa route, la lumière semble se rapprocher à grande vitesse. Elle change successivement de couleur :

Blanc/lumineux → rouge rosé → bleu → de nouveau lumineuse.

Puis elle oblique vers la gauche. Clarke arrête alors son véhicule, coupe les phares et descend de la voiture. C'est à ce moment qu'il estime que le phénomène est devenu relativement proche : environ 500 yards, soit environ 460 mètres.

Il distingue alors, derrière ou autour de la lumière, une forme ovale faiblement visible, surmontée d'une lumière brillante.

Le phénomène ne disparaît cependant pas immédiatement. Clarke reprend sa route. Il explique que l'objet se trouve alors sur sa droite, assez haut dans le ciel. Il ne le voit pas effectuer une traversée complète de la voûte céleste. Puis le phénomène revient à deux reprises vers la voiture, avant de s'écarter de nouveau. Après la seconde approche, Clarke ne le voit plus pendant environ dix minutes.

C'est ensuite, alors que les deux voyageurs approchent d'une autre rivière, que la lumière réapparaît. Cette fois, elle se trouve à droite de la route. Elle semble descendre progressivement, jusqu'à devenir visible à travers les arbres. La réaction de Peter est extrêmement forte. Clarke raconte que son fils est tellement effrayé qu'il craint qu'il ne fasse une crise. Arrivé à la rivière, Clarke aperçoit une lumière sur l'autre rive et pense que l'objet a peut-être atterri. Il décide alors de faire demi-tour et de quitter rapidement les lieux.

Une distance routière qui pose un problème car en effet il y a ici un point bibliographique que je voudrais signaler. Les sources ne sont pas parfaitement cohérentes sur la géographie. Le récit publié dans Flying Saucer Review parle d'un trajet de 25 miles entre Fort Rosebery et Kasama, soit environ 40 km.La compilation de Gross donne quant à elle 23 miles entre Fort Rosebery et Kasama. D'autres catalogues secondaires ont transformé cette localisation en :

Fort Rosebery → Ndola.

C'est probablement cette seconde formulation qui explique la localisation qui a été initialement retrouvée. Il est donc préférable de noter :

Fort Rosebery – Kasama, Northern Rhodesia

Il ne faut surtout pas harmoniser artificiellement les deux informations.

La déclaration de Clarke

Le témoignage possède également une particularité assez frappante : Clarke insiste sur la peur qu'il a éprouvée. Il explique avoir connu des situations particulièrement difficiles et avoir vu des milliers de morts, mais affirme n'avoir jamais été aussi terrifié que par ce qu'il appelle le « Flying Saucer ».

Ce passage est intéressant pour l'historien, mais il faut évidemment éviter d'en faire une preuve de la nature du phénomène. Il indique surtout l'intensité subjective de l'expérience.

Le dossier devient encore plus intéressant avec une information complémentaire publiée dans Flying Saucer Review. Le récit mentionne qu'un pilote stationné sur un aérodrome de la région aurait également aperçu le phénomène, au-dessus de l'horizon, avec ce qui aurait ressemblé à une traînée de vapeur. Un autre pilote, dont la base était située dans le Kent, aurait également déclaré que l'objet semblait accélérer.

Mais ici, je vous recommande une prudence beaucoup plus grande. Je n'ai pour l'instant retrouvé aucun document primaire permettant d'identifier avec certitude ces deux pilotes, leur appareil, leur unité ou l'aérodrome concerné. Il faut donc présenter cette information comme une corroboration alléguée, et non comme une observation indépendante établie.

Ce que nous pouvons réellement retenir

Le cas possède plusieurs éléments qui justifient sa conservation dans votre catalogue :

Élément	Information disponible
Date	Début avril 1955
Heure	≈ 19 h 30
Pays actuel	Zambie
Époque	Northern Rhodesia
Localisation principale	Route Fort Rosebery–Kasama
Témoin principal	D. G. L. Clarke
Second témoin	Son fils Peter
Situation	Observation depuis une automobile
Aspect initial	Point lumineux comparable à une étoile
Couleurs	Rouge rosé, bleu, puis lumineux
Distance estimée	≈ 500 yards lors d'une approche
Forme	Ovale/faiblement définie
Lumière	Brillante sur la partie supérieure
Comportement	Approches répétées, écarts, descente
Environnement	Route, rivières, végétation/arbres
Durée	Non précisément établie
Traces au sol	Aucune mention fiable
Radar	Aucun élément retrouvé
Photographie	Aucune
Enquête officielle	Non établie à ce stade

Le témoignage apparaît dans la presse locale de l'époque — Ndola Northern News — puis est repris dans Flying Saucer Review.

Évaluation : observation ancienne intéressante, avec deux témoins directs et une source journalistique contemporaine, mais sans documentation instrumentale ni enquête indépendante retrouvée à ce jour. La localisation « Fort Rosebery–Kasama » doit être privilégiée ; la variante « Fort Rosebery–Ndola » doit être conservée comme divergence bibliographique.

LE TEXTE DE LA FLYING SAUCER REVIEW VOL 1 – NO 2 – 1955

UN OVNI SUIT LA VOITURE D'UN ANCIEN COMBATTANT

Un ancien combattant de l'armée a vécu la plus grande frayeur de sa vie début avril, alors qu'il voyageait en voiture entre Fort Rosebery et Kasama, en Rhodésie du Nord. Il a été suivi pendant 40 kilomètres par un OVNI.

Racontant son histoire au Ndola Northern News,
M. D. G. L. Clarke, un homme robuste et déterminé, a déclaré : « J'ai vu des choses assez effrayantes dans ma vie ; j'ai vu des milliers de cadavres gisant au même endroit, mais je n'ai jamais été aussi terrifié qu'à cause de cet OVNI.

Je venais de traverser une rivière sur la route – il était 19h30 – lorsque mon fils, Peter, qui était assis sur le siège passager, a pointé du doigt une lumière devant nous.

« C'était comme une étoile, à environ 16 kilomètres de distance, et très brillante », a-t-il dit. « Alors que nous avancions, il semblait se rapprocher à une vitesse vertigineuse. Sa couleur changea : d'abord rouge rosé, puis bleu, puis de nouveau lumineux.
— et tout ce temps, il se rapprochait.

« J'ai arrêté la voiture, éteint les phares et je suis sorti », ajouta M. Clarke. « À ce moment-là, la chose était assez proche — à environ 500 mètres — et elle a brusquement viré à gauche. Au moment où elle s'éloignait, j'ai aperçu une faible silhouette ovale avec une lumière vive au-dessus.

Je suis remonté dans la voiture et j'ai repris ma route. La chose était loin sur ma droite, haut dans le ciel. Je ne l'ai pas vue traverser le ciel.

« Puis elle est revenue vers nous à deux reprises, puis a de nouveau brusquement viré. Après la deuxième fois, je ne l'ai plus revue pendant une dizaine de minutes », poursuivit M. Clarke. « Nous approchions d'une rivière quand nous l'avons aperçu

À nouveau sur la rive droite. Il est descendu vers nous et s'est progressivement enfoncé jusqu'à ce qu'on puisse enfin le voir à travers les arbres. À ce moment-là, mon fils était pris de panique, et j'ai cru qu'il allait faire une crise. J'étais moi-même très effrayé.

« Dès que je suis arrivé à la rivière, j'ai vu une lumière sur l'autre rive, et j'ai pensé que l'objet avait atterri. C'en était trop pour moi, et j'ai fait demi-tour aussi vite que possible. Ce fut l'expérience la plus terrifiante de ma vie », a-t-il conclu.

Lorsqu'il a signalé l'incident au commissaire de district de Kasama, on lui a dit qu'une autre personne avait récemment aperçu un objet similaire dans le ciel.

21 JUILLET1957 — KITWE - NORD RHODEZIE – ZAMBIE (La date de l'observation serait inférieure au 21).

Les mineurs du Copperbelt voient des « Flying saucers »

Le 21 juillet 1957, une dépêche de l'Associated Press (AP) rapporte que des mineurs de la région de Kitwe, dans la Northern Rhodesia — aujourd'hui la Zambie — ont signalé des objets qu'ils identifient

comme des Flying saucers. Les objets sont décrits comme ayant des queues enflammées et se déplaçant « like the wind », c'est-à-dire à très grande vitesse.

Un bulletin de l'Aerial Phenomena Research Organization (APRO) de septembre 1957 reprend également l'information : des mineurs de cuivre de Kitwe auraient observé plusieurs « Flying saucers » présentant des traînées de flammes et se déplaçant à grande vitesse.

Ce que les mineurs auraient pensé observer

L'élément le plus intéressant du témoignage rapporté par l'AP est la traînée lumineuse ou enflammée Les descriptions disponibles indiquent :

- Objets lumineux ;
- Déplacement extrêmement rapide ;
- Présence d'une queue enflammée ;
- Plusieurs mineurs auraient été témoins ;
- Certains auraient pensé qu'il pouvait s'agir d'engins venus de l'espace ;
- Une motivation particulière est attribuée aux témoins : ils auraient envisagé que les objets puissent observer les opérations d'extraction d'uranium de la région.

Cette dernière information doit cependant être présentée avec précaution : je la considérerais comme une interprétation rapportée par la dépêche, et non comme un fait établi concernant les objets.

Kitwe se trouve au cœur du Copperbelt, la grande région minière de la ceinture cuprifère de l'Afrique centrale. Cela donne au cas un contexte intéressant : nous ne sommes pas face à quelques témoins isolés observant le ciel depuis une zone rurale, mais à des travailleurs miniers, dans une région fortement industrialisée et stratégique de la colonie britannique. Il faut aussi noter que les activités minières de la Copperbelt étaient alors extrêmement importantes pour l'économie de la Northern Rhodesia. La référence à l'uranium est donc particulièrement intéressante, mais demande une vérification historique indépendante.

Attention : « 21 juillet » n'est peut-être pas la date des observations C'est, à mon avis, le point méthodologique le plus important. La formulation retrouvée dans la documentation APRO indique :

Kitwe, Northern Rhodesia, 21 July

Mais la compilation précise que l'AP release était datée du 21 juillet et ajoute :

« No exact date of sightings or further details were available. »

Autrement dit, 21 juillet 1957 est la date de la dépêche, mais nous ne pouvons pas automatiquement affirmer que les observations ont eu lieu exactement le 21 juillet.

Nous devons donc considérer au niveau de la date la position suivante : Une dépêche Associated Press datée du 21 juillet 1957 rapporte des observations de « Flying saucers » par des mineurs de cuivre de la région de Kitwe. La date exacte des observations n'est pas précisée dans les sources ufologiques secondaires disponibles.

C'est beaucoup plus rigoureux.

Une autre source contemporaine : l'APRO

Le fait que l'information ne provienne pas uniquement d'une compilation moderne est important. Le bulletin APRO de septembre 1957 consacre une rubrique aux observations de juillet 1957 et place Kitwe parmi plusieurs affaires internationales du mois : Toronto, Kitwe, Venezuela, Kansas, etc. Cela signifie que l'affaire circulait déjà dans les réseaux d'information ufologiques quelques semaines après les événements rapportés. C'est un élément favorable à son classement comme cas historique à source contemporaine, même si la source primaire AP n'a pas encore été retrouvée sous sa forme originale.

Mais que savons-nous réellement ? C 'est là que le dossier devient beaucoup plus pauvre. Nous ne disposons actuellement pas, dans les sources que j'ai retrouvées, de :

- Noms des mineurs ; - - Nombre exact de témoins ;
- Heure des observations ; - Durée ;
- Direction de déplacement ; - Altitude ;
- Dimensions angulaires ; - Description précise de la forme ;
- Conditions météorologiques ; - Photographies ;
- Données radar ; - Rapport de police
- Enquête minière ; - Enquête gouvernementale ;
- Identification astronomique ou météorologique.

Il serait donc excessif d'en faire un cas « majeur » au sens documentaire. En revanche, il est très intéressant historiquement parce qu'il appartient à la première vague internationale de 1957 et qu'il concerne plusieurs travailleurs d'une région minière stratégique.

Une dépêche de l'Associated Press datée du 21 juillet 1957 rapporte que plusieurs mineurs de cuivre de la région de Kitwe, dans la Northern Rhodesia, ont signalé des « flying saucers » se déplaçant à très grande vitesse et laissant derrière eux des traînées décrites comme enflammées. Certains témoins auraient envisagé l'hypothèse d'engins venus de l'espace et auraient associé leur présence à la surveillance des activités minières, notamment celles liées à l'uranium. La documentation contemporaine disponible demeure cependant très lacunaire : l'identité des témoins, l'heure, la date exacte des observations et leurs caractéristiques détaillées ne sont pas actuellement établies. Le 21 juillet correspond avec certitude à la date de la dépêche AP, mais pas nécessairement à celle des observations.

Je pense qu'il y a encore une recherche très intéressante à faire ici : retrouver le texte original de la dépêche AP dans les journaux américains ou britanniques des 21–23 juillet 1957. Cela pourrait nous donner la formulation exacte de l'Associated Press, le nombre de mineurs, éventuellement leurs noms, et surtout ce que recouvrait exactement l'allusion à « uranium mining operations ». C'est probablement la prochaine étape utile pour transformer cette fiche en véritable dossier historique.

https://www.ufomagazines.com/apro-bulletin-apro-bulletin-1957-09-september/
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/UFO%20AFRINEWS/UFO_AFRINEWS05-150.pdf

3 JUILLET 1956 — NDOLA, NORTHERN RHODESIA – ZAMBIE (dans certaines sources : 3 juillet 1957, ce qui semble erroné)

Le disque argenté qui resta immobile pendant quatre minutes

À l'époque, Ndola se trouve dans la Northern Rhodesia, territoire britannique qui deviendra la Zambie en 1964. Au petit matin du 3 juillet 1956, L. Walker, employé des chemins de fer, observe dans le ciel au nord de Ndola un objet qu'il décrit comme rond et argenté. L'observation présente un élément particulièrement intéressant : contrairement à beaucoup de récits de cette période où les objets sont décrits comme traversant rapidement le ciel, celui-ci aurait stationné pratiquement au même endroit pendant environ quatre minutes.

Walker aurait déclaré que l'objet :

1. Était rond ;
2. Avait une apparence argentée ;
3. Se trouvait au nord de Ndola ;
4. Resta immobile pendant environ quatre minutes ;
5. Effectua ensuite un léger mouvement ;
6. Puis commença soudainement à pâlir ou disparaître progressivement ;
7. Et disparut complètement en quelques secondes.

Un détail particulièrement important : d'autres témoins Walker n'était apparemment pas le seul à observer le phénomène. Le récit publié dans Flying Saucer Review précise que d'autres employés des chemins de fer virent également l'objet et le considérèrent comme un « Flying saucer ».

Plus intéressant encore, des employés de Harry S. Hopkins & Co. auraient également observé le phénomène. Nous avons donc potentiellement affaire à une observation multi-témoins, même si la documentation disponible ne donne malheureusement pas les noms des autres observateurs. C'est une caractéristique qu'il faut conserver dans votre catalogue.

Le cas devient plus intéressant encore parce qu'une explication conventionnelle semble avoir été envisagée immédiatement. Le Meteorological Office de la région aurait examiné l'hypothèse d'un ballon météorologique. Sa réponse, telle qu'elle est rapportée dans Flying Saucer Review, est assez précise : le phénomène ne pouvait pas être l'un des ballons météorologiques quotidiens, ceux-ci étant lancés vers 5 h 30 et ayant normalement disparu vers 8 heures.

Cela ne signifie évidemment pas que le service météorologique a conclu à un « engin extraterrestre ». C'est une distinction essentielle. Le renseignement que nous possédons signifie seulement que l'hypothèse du ballon météorologique de routine aurait été examinée puis écartée.

Mais il reste une question : quelle était l'heure exacte car là ; c’est une lacune documentaire importante. La source parle de : « early on the morning of July 3 » mais ne donne pas, dans le passage retrouvé, l'heure exacte de l'observation.

Cela est particulièrement dommage car la discussion sur les ballons météorologiques montre que l'heure aurait pu permettre une vérification astronomique et météorologique beaucoup plus précise.

Un contexte particulièrement intéressant : le Copperbelt

Cette observation prend une dimension supplémentaire lorsqu'on la rapproche des autres affaires de 1956 dans la région minière de la Copperbelt. La même compilation reproduit immédiatement après le cas de Walker un autre récit concernant le 9 août 1956.

Ce soir-là, un phénomène lumineux aurait été observé au-dessus de plusieurs centres miniers :

Ndola → Kitwe → Chingola → Bancroft.

L'objet est décrit comme brillant et scintillant, se déplaçant rapidement dans l'obscurité. La presse de la Northern Rhodesia aurait même commenté l'événement en affirmant qu'il y avait indiscutablement eu un objet mystérieux dans le ciel. Cela crée une petite séquence d'observations dans le Copperbelt en 1956..

Évaluation historique du cas

Je donnerais à cette affaire une place assez intéressante, principalement pour quatre raisons :

1. Source relativement ancienne :
Le récit est publié dans Flying Saucer Review dès septembre-octobre 1956, donc très proche chronologiquement de l'événement.

2. Plusieurs témoins :
Walker n'est pas présenté comme le seul observateur.

3. Intervention d'un service météorologique :
L'hypothèse du ballon météorologique est explicitement mentionnée.

4. Description relativement simple :
Il ne s'agit pas d'un récit extraordinairement complexe : un objet rond et argenté, apparemment stationnaire, puis disparaissant.

La date 3 juillet 1957 reprise dans certaines descriptions de l’observation semble erronée. C’est bien 1956.
Source : FLYING SAUCER REVIEW vol. 2, n°5, septembre-octobre 1956

09 AOUT 1956 – NDHOLA – KITWE – CHINGOLA – BANCROFT DANS LE COPPERBELT – ZAMBIE
Un document reproduisant des archives de Flying Saucer Review rapporte également une observation détaillée dans le Copperbelt le 9 août 1956, avec un objet lumineux observé successivement au-dessus de Ndola, Kitwe, Chingola et Bancroft.

Ce document décrit l'objet comme :

- Brillant ;
- Clignotant ;
- Se déplaçant rapidement ;
- Passant au-dessus de plusieurs centres miniers ;
- D'abord stationnaire/semblant planer ;
- Puis partant rapidement.

Le journal Rhodesia Sunday Mail aurait même commenté l'affaire en affirmant qu'il y avait bien eu un objet mystérieux dans le ciel de la Rhodésie du Nord.
Source :
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/UFO%20AFRINEWS/UFO_AFRINEWS05-150.pdf

***21* JUILLET 1957 – (DATE DE LA DEPECHE AGENCE DE PRESSE ET NON DATE DE L'OBSERVATION) KITWE – RHODESIE DU NORD- ZAMBIE**
Des mineurs du Copperbelt signalent des « Flying saucers » à grande vitesse

Le 21 juillet 1957, une dépêche de l'Associated Press, reprise quelques semaines plus tard par le bulletin de l'Aerial Phenomena Research Organization (APRO), rapporte une série de témoignages attribués à des mineurs de cuivre de la région de Kitwe, dans le Copperbelt de la Rhodésie du Nord. Les témoins auraient observé des objets qualifiés de « Flying saucers », décrits comme présentant des queues enflammées (« flaming tails ») et se déplaçant à très grande vitesse, l'APRO reprenant l'expression journalistique « going like the wind ».

Certains des mineurs auraient pensé que ces objets provenaient de l'espace et qu'ils pouvaient avoir pour objectif de surveiller les activités minières, notamment celles liées à l'uranium. La documentation disponible demeure toutefois extrêmement lacunaire. Le bulletin APRO précise qu'aucune date exacte des observations individuelles ni aucun détail complémentaire n'étaient alors disponibles. Les noms des témoins, leur nombre, l'heure des observations, leur durée, la direction et l'altitude des objets ne sont pas indiqués.

Il convient donc de considérer cette affaire comme une information ufologique contemporaine mais insuffisamment documentée, et non comme un cas permettant de caractériser précisément un phénomène aérien.

L'intérêt historique du témoignage réside également dans son contexte. Le Copperbelt constituait alors l'un des principaux centres miniers d'Afrique centrale et se trouvait au cœur d'importantes activités industrielles et stratégiques de la période de la guerre froide. La référence faite par les témoins à une possible surveillance des activités minières doit toutefois être considérée comme leur propre interprétation et non comme le résultat d'une enquête démontrant une origine extraterrestre.

Sources : Associated Press, dépêche du 21 juillet 1957, reprise dans APRO Bulletin, septembre 1957 ; documentation ufologique rétrospective consacrée aux observations du Copperbelt.

APRO NOUS DIT :
Le bulletin APRO de septembre 1957 donne cette formulation :

« « Des mineurs de cuivre de la région de Kitwe ont signalé des "soucoupes volantes" dotées de traînées enflammées et se déplaçant "à la vitesse du vent". »

Autrement dit, les mineurs de cuivre auraient signalé des « Flying saucers » munies de queues/flammes, se déplaçant « like the wind », donc extrêmement rapidement.

Mais le détail le plus important se trouve juste après :
APRO précise qu'aucune date exacte des observations individuelles et aucun détail supplémentaire n'étaient disponibles.

APRO rapporte aussi : *Certains des mineurs interrogés auraient eux-mêmes interprété ces apparitions comme une surveillance extraterrestre des activités minières, notamment des opérations liées à l'uranium.* Cette interprétation appartient aux témoins et ne constitue évidemment pas une conclusion établie. Il est important de savoir pour authentifier cette affirmation que l'exploration et l'exploitation de l'uranium en Zambie a commencé dans les années 1950, notamment à **la** Mindolo Underground Mine de Nkana, à Kitwe**,** et que 120 tonnes métriques d'uranium auraient été extraites entre 1957 et 1959.

L'information de l'ARO est très brève.
INFO RETROUVEE DANS « SAUCER NEWS »
Le numéro d'août 1957 de Saucer News, publié pratiquement au moment des événements, contient une version très proche :

« Des disques volants laissant derrière eux une traînée de feu ont été aperçus en Rhodésie du Nord, en Afrique centrale. Des mineurs de cuivre travaillant dans six camps de la région affirment les avoir vus. Certains soupçonnent des visiteurs venus de l'espace, curieux d'observer les opérations de raffinage de l'uranium, récemment lancées en Rhodésie. »

Cela apporte un détail qui n'apparaît pas clairement dans la courte notice APRO : Six camps miniers Donc, nous ne sommes probablement pas devant le témoignage d'un seul mineur de Kitwe. La formulation indique que des mineurs de six camps de la région auraient observé les phénomènes.

L'observation est donc clairement confirmée, toutefois les sources ne donnent que peu d'informations sur ce qui a été vu. Peu de journaux de l'époque numérisés sur Internet, aucune information retrouvée, en conséquence une analyse précise n'est pas possible actuellement.
Sources : https://www.ufomagazines.com/apro-bulletin-apro-bulletin-1957-09-september/
https://fanac.org/fanzines/Saucer_News/saucer_news_25_v4n5_mosley_1957-08_ufo_us.pdf
https://www.saturdaynightuforia.com/html/articles/articlehtml/saucsum12.html
.

OCTOBRE 1961 – CHINGOLA – PHOTOGRAPHIE – RHODESIE DU NORD - ZAMBIE
Chingola, Rhodésie du Nord - aujourd'hui Zambie - début octobre 1961. À l'époque Chingola n'était pas encore la Zambie, c'était la Copperbelt, à quelques km de la frontière congolaise. La photo a fait la couverture du MUFON UFO Journal en Juillet 1976: "PHOTOGRAPH OF OBJECT SEEN NEAR CHINGOLA, ZAMBIA (NORTHERN RHODESIA) IN EARLY OCTOBER, 1961 OBJECT is CIRCLED IN THIS PHOTOGRAPH"

Le récit d'origine
Le photographe a voulu rester anonyme. C'était un militaire des Federal Forces, les forces de la Fédération de Rhodésie et Nyasaland qui patrouillaient les frontières.

Ce jour-là, vers midi, il faisait très chaud, soleil très fort. Il était à bord d'un hélicoptère de type français "Alouette" qui faisait des exercices d'atterrissage et de décollage sur des plages, à environ 200 pieds d'altitude et 120 mph.

L'objet est monté de derrière les sommets des montagnes, "travelling at a tremendous speed straight up and directly over the top of the helicopter and disappeared over the opposite horizon". Tout a duré moins de 10 secondes.

Description par les témoins :
- Forme parfaitement ronde, couleur argent avec surface chrome / miroir

- Pas de lumières, pas de bruit entendu (mais bruit de l'hélico), pas de fumée, pas de marques d'identification, pas d'extensions, pas de trous, fenêtres, portes
- Couleur uniforme qui reflétait le soleil sans varier

Il y avait 4 autres témoins en plus du photographe, dont le pilote. Un des témoins est nommé Chippy Ackerman, tué en 1964 par une mine antipersonnel au Congo, et un autre Gerrie Schultz. Le pilote s'appelait Brahm.

Il n'a eu le temps que d'une seule photo très rapide avec son petit Agfa bon marché "qui avait coûté environ douze livres".

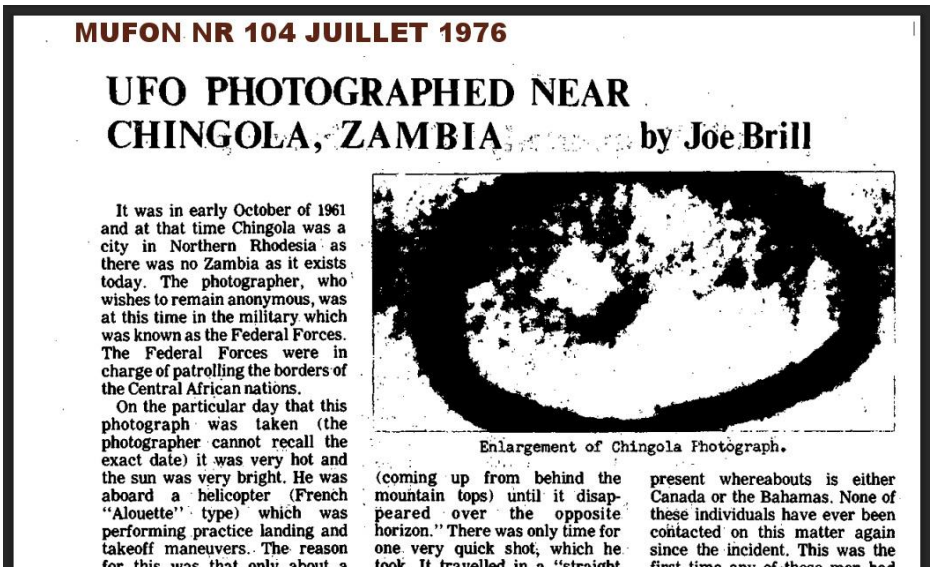
Que s'est-il passé avec la photo ?
Quand les autorités militaires ont appris qu'il avait photographié les zones frontalières pendant les exercices, elles ont confisqué tous les négatifs. Heureusement il avait déjà tiré un jeu de photos avant. Les négatifs n'ont jamais été rendus, supposés détruits à cause de la nature sensible de la zone.

La photo est restée dans son album personnel pendant 14 ans. En été 1975, lors d'une vague d'OVNI au-dessus de la Rhodésie, il a téléphoné à la personne qui centralisait les rapports OVNI à l'époque - c'était Cynthia Hind à Salisbury, représentante MUFON pour l'Afrique. Elle l'a transmise à Joe Brill aux USA pour étude.

La copie qui nous reste était en très mauvais état : pliée, émulsion craquelée en lignes verticales, et le photographe lui-même avait entouré l'OVNI au stylo bille, ce qui ne pouvait pas être enlevé sans arracher l'émulsion.

LA PHOTO DE CHINGOLA

Le seul tirage qui a survécu était déjà, selon Cynthia Hind qui l'a reçu, « Fortement froissé et assez pâle, l'objet était bel et bien discernable mais, malheureusement, entouré au stylo à bille.



MUFON NR 104 JUILLET 1976

UFO PHOTOGRAPHED NEAR CHINGOLA, ZAMBIA by Joe Brill

It was in early October of 1961 and at that time Chingola was a city in Northern Rhodesia as there was no Zambia as it exists today. The photographer, who wishes to remain anonymous, was at this time in the military which was known as the Federal Forces. The Federal Forces were in charge of patrolling the borders of the Central African nations.

On the particular day that this photograph was taken (the photographer cannot recall the exact date) it was very hot and the sun was very bright. He was aboard a helicopter (French "Alouette" type) which was performing practice landing and takeoff maneuvers. The reason

Enlargement of Chingola Photograph.

(coming up from behind the mountain tops) until it disappeared over the opposite horizon." There was only time for one very quick shot, which he took. It travelled in a "straight

present whereabouts is either Canada or the Bahamas. None of these individuals have ever been contacted on this matter again since the incident. This was the

Le MUFON Journal précise aussi : « dans un très mauvais état et avait été plié au point que l'émulsion présentait de nombreuses fissures verticales » et le photographe avait entouré l'objet au stylo bille.

Le négatif original a été saisi par les autorités et jamais rendu.

Donc ce qu'on voit dans les reproductions de cette photo, c'est un tout petit point argenté dans un ciel immense. L'original complet montrait les collines derrière Chingola avec l'objet entouré.

Voici une reconstruction nettoyée fidèle à la description d'époque : disque parfaitement rond, couleur argent chrome qui reflétait le soleil tout le temps, vu 10 secondes montant derrière une colline et disparaissant à l'horizon opposé.



C'est la version "comme si on l'avait prise avec une bonne optique" depuis la porte de l'Alouette. Pour voir l'original, hyper mauvais car photocopié, il faut aller voir le PDF du MUFON UFO Journal No.104 Juillet 1976 (page couverture + agrandissement page 4) - c'est la source la plus nette qui existe. *https://projectaquarius.mufon.com/wp-content/uploads/2023/09/July_1976.pdf*

L'analyse de Ground Saucer Watch

GSW a procédé en 1976 à une analyse informatisée du tirage. Selon William Spaulding, le traitement d'amélioration des contours faisait apparaître une forme nettement définie. L'analyse concluait notamment à :

- *Une forme approximativement discoïdale ;*
- *Un rapport hauteur/largeur d'environ 1 :5 ;*
- *Une apparence tridimensionnelle ;*
- *Une réflexion lumineuse compatible, selon les enquêteurs, avec une surface métallique ;*
- *Une distance estimée informatiquement à environ 2 à 3 miles ;*
- *Un certain flou attribué à la combinaison de la vitesse apparente de l'objet et des caractéristiques du film utilisé.*

L'analyse de 1976

Le dossier a été publié dans le MUFON Journal No.104 avec deux articles : le témoignage par Joe Brill, et l'analyse informatique par William Spaulding de Ground Saucer Watch Inc. à Phoenix. GSW a fait de l'amélioration de contour et de la densitométrie couleur.

Conclusions : Ils ont écarté comme source : flare d'objectif, anomalies d'appareil, artefacts de développement, aéronef connu, petit modèle près de l'appareil, débris non-métallique

Surface métallique type acier poli, aspect ratio 1 pour 5, forme de disque bombé

Estimation : objet d'environ 30 pieds / 9 mètres, à 2-3 miles, légèrement flou à cause du mouvement et de la faible sensibilité du film

Leur conclusion finale : « L'avis unanime de GSW est que l'objet visible sur la photographie représente un objet de grande taille (30 pieds), doté d'une surface métallique, d'origine et de technologie inconnues. »

Pourquoi on en parle encore ?
Contexte géopolitique : octobre 1961, c'est en plein dans la sécession du Katanga, à côté. L'ONU est sur place. Le 18 septembre 1961, l'avion de Dag Hammarskjöld s'écrase à Ndola, à 30 km de Chingola. Les premiers témoins ont d'ailleurs pensé à un appareil secret de l'ONU, avant de rejeter l'idée à cause de la vitesse et de la forme.

C'est une des rares photos militaires africaines de l'époque avec plusieurs témoins.

Limite : sans négatif original, on ne peut pas faire d'analyse moderne définitive. C'est ce qui la rend à la fois fascinante et frustrante pour les enquêteurs.

https://fr.scribd.com/document/643052417/UFO-Afrinews-21?utm_source=chatgpt.com
https://electronicsandbooks.com/edt/manual/Magazine/M/MUFON%20UFO%20Journal/MUFON%20UFO%20Journal%20-%20July%201976.pdf

JUIN 1965 – ZAMBIE PROCHE FRONTIERE BANDE DE CAPRIVI
FLYING SAUCER REVIEW JULY - AUGUST 1966 VOLUME 12, No. 4, juste avant la rubrique consacrée à la Zambie, est rapportée une observation de juin 1965, près de la frontière entre la Zambie et la bande de Caprivi.

Un médecin employé par le gouvernement zambien et plusieurs personnes auraient observé aux jumelles :

- Un objet ovale brillant ;
- Tournoyant ;
- Scintillant au Soleil ;
- Se déplaçant rapidement ;
- Altitude estimée : environ 2 000 pieds ;
- Distance : environ 1 mile.

La source indiquée est W. J. Maclean of Edinburgh.

Ce cas est distinct de celui de Broken Hill, de Novembre 1965, mais il montre qu'en 1965 plusieurs rapports zambiens circulaient dans les réseaux ufologiques internationaux.
Source :
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/Flying%20Saucer%20Review/FSR%2C1966%2CJul-Aug%2CV%2012%2CN%204.pd

Novembre 1965 - Broken Hill (aujourd'hui Kabwe)
Eric Williams a vu un large objet, 30 m de diamètre, 15 m de haut, à environ 75 m de distance. Il rapporte avoir vu clairement une rangée de hublots illuminés d'une lumière verdâtre. Référence : Flying Saucer Review Vol 66 No 4. Base Jacques Vallée Magonia. META

NOVEMBRE 1965 – (DATE INCERTAINE) BROCKEN HILL (AUJOURD'HUI : KABWE - RHODESIE – ZAMBIE
EN RESUME :
Témoin : Eric Williams
Moment : crépuscule, date exacte inconnue ; Vallée indique novembre 1965.
Lieu : Broken Hill, aujourd'hui Kabwe, Zambie.
Distance estimée : environ 75 yards (69 m).
Dimensions estimées : environ 100 pieds de longueur × 50 pieds de hauteur (30 × 15 m).
Description : grand objet, avec une rangée de hublots dont l'intérieur était éclairé d'une lumière verdâtre.

Source contemporaine disponible : émission de la Zambia Broadcasting Corporation (ZBC), 2 décembre 1965, reprise dans Flying Saucer Review, vol. 12, n° 4, juillet-août 1966, rubrique « Incidents in Central Africa ».
Référence Vallée : Passport to Magonia, cas 714.
Enquête : aucune enquête indépendante retrouvée à ce stade.
Photographie : aucune.
Autres témoins : non documentés.
Évaluation documentaire : témoignage ancien transmis par une source radiophonique contemporaine, mais dossier très incomplet.

LE TEXTE TRADUIT EN FRANÇAIS DE LA FSR VOL 12 - NR 4 JUILLET – AOUT 1966

ZAMBIE
Incidents en Afrique centrale - es rapports suivants sont tirés d'une émission de la ZBC diffusée le 2 décembre 1965 et rapportée par le fils de l'un de nos lecteurs : « M. Eric Williams (de Broken Hill) a aperçu récemment un objet imposant, un soir au crépuscule, près de Broken Hill, en Zambie. Il se trouvait à environ 70 mètres de l'objet et en estime les dimensions à quelque 15 mètres de hauteur pour 30 mètres de diamètre. Il a pu distinguer nettement des hublots disposés autour de l'objet, laissant filtrer une lumière verdâtre venant de l'intérieur.

« La soucoupe a fait du surplace près du sol pendant une vingtaine de secondes avant de s'éloigner à grande vitesse. » « Un médecin employé par le gouvernement zambien a aperçu un objet dans le ciel en juin 1965, près de la frontière entre la Zambie et la bande de Caprivi ; l'observation a eu lieu en plein jour, en compagnie d'amis qui ont tous vu l'objet.

« À l'aide de jumelles, ils ont observé un objet brillant de forme ovale, tournoyant et scintillant sous les rayons du soleil ; il se déplaçait rapidement dans le ciel. Ils ont estimé son altitude à environ 600 mètres et sa distance par rapport à eux à près d'un kilomètre et demi à ce moment-là. »
(Source : W. J. MacLean, d'Édimbourg.)

ANAYSE
La référence donnée dans les bases de Jacques Vallée est abrégée « FSR 66, 4 ». Il ne s'agit pas du volume 66. La source est en réalité : Flying Saucer Review, vol. 12, n° 4, juillet-août 1966. Le numéro contient une rubrique intitulée « Incidents in Central Africa », dans laquelle le cas de Broken Hill est publié.

Consulter le nr de la FSR :
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/Flying%20Saucer%20Review/FSR%2C1966%2CJul-Aug%2CV%2012%2CN%204.pdf

La source de l'information est particulièrement intéressante
Le Flying Saucer Review précise que les rapports de cette rubrique provenaient d'une émission de la ZBC (Zambia Broadcasting Corporation) du 2 décembre 1965, dont le contenu avait été transmis à la revue par le fils d'un lecteur.

Le texte commence ainsi, en substance :
M. Eric Williams, de Broken Hill, avait récemment vu un grand objet, un soir au crépuscule, près de Broken Hill. Il se trouvait à environ 75 yards, soit environ 68,6 mètres, de l'objet. Il estimait ses dimensions à environ 50 pieds de hauteur sur 100 pieds de longueur, soit approximativement 15 m × 30,5 m.

C'est très important : la source contemporaine disponible n'est donc pas semble-t-il, le récit recueilli par Vallée, mais un compte rendu radiophonique zambien repris quelques mois plus tard par Flying Saucer Review.

La description est en fait encore plus intéressante que la fiche Vallée, très réduite en information. La base Magonia de Jacques Vallée résume l'affaire ainsi :

- Novembre 1965
- Broken Hill, Zambie
- Eric Williams
- Crépuscule
- Objet d'environ 30 m de diamètre
- Hauteur environ 15 m
- Distance : environ 75 m
- Rangée de hublots
- Lumière verdâtre.

Mais le texte de Flying Saucer Review donne une information légèrement différente : 100 pieds de longueur × 50 pieds de hauteur, et non pas nécessairement un diamètre de 30 m. Cette différence est intéressante. Vallée a probablement normalisé/interprété la description en « 30 m de diamètre », alors que la source originale parle d'une longueur et d'une hauteur.
:
Il faut donc se baser sur environ 30 m de longueur et 15 m de hauteur plutôt que « 30 m de diamètre ».

La date « novembre 1965 » est également à manier avec prudence car Vallée donne : Novembre 1965 – crépuscule. Mais la source Flying Saucer Review que nous avons retrouvée dit simplement que Williams avait vu l'objet « recently », dans une émission ZBC du 2 décembre 1965.

La date de novembre vient donc vraisemblablement de la reconstruction ultérieure du cas par Vallée.
Il y a donc une incertitude sur la véritable date, j'indique donc : Novembre 1965 — date exacte inconnue et en note : Le cas fut rapporté par la Zambia Broadcasting Corporation le 2 décembre 1965 et repris dans Flying Saucer Review, vol. 12, n° 4, juillet-août 1966. Jacques Vallée le date de novembre 1965. C'est beaucoup plus solide historiquement.

Les hublots : un détail remarquable, vrai ou faux ! C'est probablement l'élément le plus caractéristique du témoignage. Vallée indique que Williams distinguait clairement : « a row of portholes illuminated with a greenish light » c'est-à-dire une rangée de hublots éclairés d'une lumière verdâtre.

Cela transforme le témoignage.

Nous ne sommes pas simplement devant une lumière ou une forme lumineuse dans le ciel : le témoin affirme avoir perçu une structure tridimensionnelle imposante, suffisamment proche pour distinguer des éléments ressemblant à des fenêtres.

Mais il faut rappeler que cette description repose sur un seul témoin identifié et que nous ne connaissons pas en fait la source de Vallée qui mentionne ces informations.

Une distance extrêmement faible si l'estimation de Williams est correcte :

- 75 yards ≈ 68,6 mètres, pour un objet d'environ : 30,5 m × 15,2 m

- Cela donnerait une taille angulaire énorme même en supposant simplement une largeur de 30 m à 69 m de distance : angle ≈ 24°

  C'est considérable.

À titre de comparaison, le diamètre apparent de la pleine Lune est seulement d'environ 0,5°. L'objet aurait donc occupé une portion très importante du champ visuel. Cela constitue à la fois : un élément qui rend le témoignage spectaculaire ; mais aussi un élément qui devrait rendre l'observation très détaillée si les estimations de distance et de taille sont raisonnables.

Beaucoup d'informations nous manquent sur le témoin, le lieu exact de l'observation, l'évolution et les caractéristiques de l'objet etc… Et surtout, je n'ai pas retrouvé l'enregistrement ou la transcription originale de l'émission ZBC du 2 décembre 1965 !

À noter que le cas apparaît dans le catalogue de Passport to Magonia sous le numéro 714 : Nov. 1965 — dusk — Broken Hill (Zambia). Vallée donne comme source FSR 66, 4. Cela explique exactement pourquoi on retrouve aujourd'hui cette affaire dans les bases Magonia. Il est intéressant de constater que la base chronologique reproduisant les données de Vallée donne elle aussi : Évent 8571 — Source ID 714 — Broken Hill, Zambia.

Une possibilité d'explication conventionnelle ? Il faut être prudent ici car avec les données disponibles, je ne vois aucun élément permettant d'identifier l'objet comme un avion, un hélicoptère ou un ballon. Mais l'absence d'identification ne permet pas davantage de conclure à un engin extraordinaire.
https://noufors.com/Documents/Books%2C%20Manuals%20and%20Published%20Papers/Specialty%20UFO%20Publications/Flying%20Saucer%20Review/FSR%2C1966%2CJul-Aug%2CV%2012%2CN%204.pdf

1975 – (ENVIRON) LUSAKA – OBSERVATION MILITAIRE - ZAMBIE
Rencontre avec un OVNI de l'armée de l'air zambienne — Lusaka, 1975

Évaluation de la crédibilité - Faible
Témoin – militaire - Témoins multiples - Rapport officiel

LE RECIT UAP ARCHIVES

Description de l'événement
La Zambie a obtenu son indépendance en 1964 sous le gouvernement UNIP de Kenneth Kaunda, et en 1975 l'Armée de l'air zambienne (ZAF) était devenue une petite force professionnelle avec des pilotes formés en Grande-Bretagne et du personnel de contrôle aérien, complétés par des conseillers de plusieurs nations.

L'aéroport international de Lusaka servait de base principale de la ZAF et de principal aérodrome civil du pays. Le milieu des années 1970 fut une période de sensibilité aérienne accrue en Afrique australe : les guerres de libération en cours en Rhodésie, en Angola et au Mozambique faisaient que les avions non identifiés au-dessus de l'espace aérien zambien étaient un véritable problème de sécurité, et la ZAF maintenait des procédures d'interception actives.

Ce contexte de sécurité donnait une importance opérationnelle immédiate à tout contact aérien anormal. Les pilotes de l'Armée de l'air zambienne — formés au Royaume-Uni, opérant selon les protocoles de reconnaissance RAF — en furent les principaux témoins. L'objet fut d'abord aperçu par le personnel au sol à l'aérodrome, qui alerta l'officier de service. Un avion d'entraînement à réaction de la ZAF a été envoyé pour identification visuelle. Le pilote de l'avion intercepteur a confirmé visuellement l'objet et a signalé ses caractéristiques par radio à la tour de Lusaka, où l'agent de contrôle aérien a également observé l'objet depuis la tour. La combinaison du pilote embarqué, de l'officier de contrôle aérien et de l'équipe au sol comme témoins indépendants depuis trois positions différentes fournit une solide confirmation par plusieurs témoins. L'objet a été décrit comme un disque ou une lentille, métallique sous la lumière du jour, sans système de propulsion visible. Le pilote de l'avion d'entraînement de la ZAF s'est approché à portée d'identification et a confirmé la forme de l'objet avant qu'il n'accélère. L'accélération a été décrite comme instantanée — l'objet est passé d'une vitesse relativement basse (assez lente pour que l'avion d'entraînement à réaction puisse s'approcher) à une vitesse de départ extrême en une fraction de seconde, laissant l'avion ZAF loin derrière.

L'objet a quitté le nord-est et a disparu de la portée visuelle en quelques secondes. L'interception a permis une comparaison directe de vitesse : l'avion d'entraînement à réaction de la ZAF — avec une vitesse maximale d'environ 350 à 500 mph selon le type — pouvait s'approcher initialement de l'objet, indiquant qu'il volait à une vitesse relativement basse. L'accélération instantanée qui a suivi à une vitesse qui a laissé le simulateur à réaction est définitivement l'anomalie principale des performances. Aucun appareil dans les inventaires adversaires de la ZAF — forces rhodésiennes, sud-africaines ou soviétiques en Angola ou Mozambique — ne possédait cette capacité.

La forme du disque, l'apparence métallique et le fonctionnement silencieux étaient également incompatibles avec tout avion connu. Aucune donnée de suivi radar n'est documentée dans les sources

disponibles. La principale preuve est l'observation visuelle de plusieurs témoins, incluant la visée rapprochée du pilote embarqué et le rapport radio à la tour. Aucune trace physique n'a été identifiée. L'incident a été signalé via les canaux de la ZAF et a été inscrit dans les archives militaires officielles. La relation étroite de la Zambie avec les conseillers militaires britanniques durant cette période a permis de communiquer informellement les représentants britanniques à Lusaka. La Southern African UFO Research Society (SAUFORS), qui maintenait des contacts étroits avec des sources militaires de la région, a documenté l'affaire.

Les journaux zambiens ont rapporté l'incident, fournissant une couverture médiatique contemporaine. La Zambie sous l'UNIP de Kaunda disposait d'une presse contrôlée mais pas d'un système d'information totalitaire. La couverture médiatique de l'incident de la ZAF a atteint le public en quelques semaines. Aucune campagne de répression active n'est documentée. La ZAF n'a pas confirmé publiquement le rapport mais n'a pas empêché la couverture des journaux. L'affaire de la Zambie en 1975 est notable pour la tentative d'interception directe, qui constitue une référence de performance indisponible dans la plupart des observations de UAP : la capacité du pilote ZAF à s'approcher initialement de l'objet puis à être laissé derrière lors de l'accélération fournit une démonstration concrète et mesurable des caractéristiques de performance de l'objet. Ce cas contribue au schéma documenté de l'activité des UAP à travers l'Afrique australe durant les guerres de libération du milieu des années 1970, lorsque l'activité de l'aviation militaire atteignait son apogée dans l'histoire de la région. La documentation de SAUFORS sur ce cas et d'autres cas d'Afrique australe connexes fournit une base de recherche pour la région, souvent négligée dans la recherche principalement anglo-américaine sur les UAP.
https://uaparchive.org/globe?event=zambia-lusaka-ufo-1975

ANALYSE
Ce que la fiche UAP ARCHIVE raconte, sans filtre
Contexte : Zambie indépendante en 1964 UNIP Kaunda, ZAF petite force pro avec pilotes formés en Grande-Bretagne, Lusaka International comme base principale ZAF + civil, milieu des années 70 sensibilité aérienne maximale à cause des guerres en Rhodésie, Angola, Mozambique.

Scénario : objet d'abord vu par personnel au sol à l'aérodrome qui alerte l'officier de service. Avion d'entraînement à réaction envoyé en identification visuelle. Pilote confirme visuellement par radio à la tour, contrôleur aérien voit aussi depuis la tour. Donc 3 positions indépendantes : sol, cockpit, tour.

Description : disque/lentille, métallique en plein jour, sans propulsion visible, silencieux. Approche à portée d'identification, puis accélération instantanée de vitesse basse à vitesse extrême vers le nord-est, disparition en quelques secondes.

Comparaison : avion-école ZAF 350-500 mph selon type, pouvait s'approcher au début donc objet lent au début, puis le largue. Aucun inventaire adverse - rhodésien, sud-africain ou soviétique en Angola/Mozambique - n'avait cette capacité.

Sources citées : archives militaires officielles ZAF, conseillers britanniques à Lusaka informés informellement, Southern African UFO Research Society (SAUFORS) qui aurait documenté, journaux zambiens contemporains qui auraient couvert, sans répression.

Ce qui est vrai dans le contexte
Tout le décor historique est correct et vérifiable :

1. ZAF établie en 1968, au début 18 MB-326 et 4 Jastreb/Galeb, puis au milieu des années 70 14 MiG-21 et Mi-8, dont 23 MB-326GB exportés vers la Zambie. Kenneth Kaunda International Airport utilisé civil et militaire, et Lusaka City Airport, which is used by the Zambian Air Force. En 1975 Zambia turned eastwards for the first time pour un chasseur, et il y a bien eu un UFO flap taking place over Rhodesia en 1975 qui a fait ressortir la photo de Chingola.

2. La pression aérienne : la ZAF interceptait constamment des intrusions rhodésiennes.
   Donc l'histoire "on envoie un jet d'école pour voir" est opérationnellement plausible. Un MB-326GB à 350-500 mph pouvait décoller d'alerte.

Ce qui ne tient pas comme preuve

3.1. SAUFORS n'est pas ce que la fiche laisse entendre - La fiche dit "Southern African UFO Research Society (SAUFORS), qui a entretenu des contacts étroits avec des sources militaires".
En réalité SAUFOR c'est South Africa's UFO Resource, un site perso : "This is a message from Cristo Louw, créateur de SAUFOR (South Africa's UFO Resource)", dont la base est "SAUFOR's list of references 2 ALL UFO Reports in South Africa (C) 1985-2001 Larry Hatch Software". C'est une compilation lobbyiste des années 2000, pas une société savante avec accès militaire.

3.2. Les archives de UFO AFRINEWS de Cynthia Hind mentionnent explicitement : South African UFO Research Association (SAUFORA). Une association qui serait similaire à SAUFORS, voir la même ? Dans le numéro 8 de UFO AFRINEWS, l'annuaire des organisations indique notamment : SOUTH AFRICAN UFO RESEARCH ASSOCIATION (SAUFORA) et précise qu'ENIGMA (Transvaal) avait fusionné avec SAUFORA

3.3. Il existe aussi l'association SAUFOR plus récente, crée en 1997 – Aucune trace de cette observation sur son site. Une association plus ancienne comme SAUFORA, attestée par Cynthia Hind est -elle différente ?

Sur internet, je ne retrouve aucun document reliant ces associations au cas de Lusaka
;

4 **- Zéro élément primaire**
Pas de date jour/mois 1975
Pas de nom de pilote, pas de contrôleur, pas d'officier de service
Pas de type exact : MB-326GB ? Galeb ? - L'estimation 350-500 mph colle justement au MB-326 mais ce n'est pas nommé
Pas de cote d'archives : "inscrit dans les archives militaires officielles" sans référence
Pas de radar : "Aucune donnée de suivi radar n'est documentée" - c'est avoué dans la fiche elle-même
Pas de coupure de presse citée : "Les journaux zambiens ont rapporté" – lesquels ? Times of Zambia ? Zambia Daily Mail ? Quelle date ?
Le récit est un copié-collé de modèle : "Observation par 3 positions, approche lente puis accélération instantanée qui largue le jet" - c'est le modèle de Téhéran 1976. Sauf que Téhéran a des bandes radar, des noms, un rapport DIA déclassifié. Ici rien.

5. Les conseillers britanniques. La Zambie avait bien des conseillers britanniques, mais si un rapport avait été communiqué informellement aux représentants britanniques à Lusaka, il devrait exister une trace au UK National Archives (AIR 20 ou DEFE). Personne ne la cite.

Conclusion provisoire
La fiche est une reconstruction moderne à partir d'un témoignage oral anonyme, mise en forme avec un contexte historique correct pour lui donner du poids. Elle n'est pas fausse par nature, mais elle est actuellement au niveau cas non vérifié - source secondaire sans preuve contemporaine. Elle reprend probablement un témoignage recueilli par Cynthia Hind ou par Cristo Louw dans les années 80-90 auprès d'un ancien de la ZAF, que Larry Hatch a ensuite listé, que UAP Archive a reformaté en langage UAP 2020 avec des phrases comme "performance benchmark" et "measurable characteristics".

Mais le problème essentiel est celui-ci : la page UAP Archive ne fournit pas, dans le texte accessible**,** le document militaire original, le nom du pilote, le type d'avion, la date exacte, l'heure, la trajectoire, la durée, une référence archivistique ou une copie du rapport ZAF**.**

J'ai recherché une confirmation dans les documents américains de 1975 puisque les archives diplomatiques américaines comportent de très nombreux télégrammes LUSAKA déclassifiés pour 1975. Par exemple, les archives contiennent des câbles de l'ambassade américaine à Lusaka datés de janvier, avril et août 1975. (*https://www.wikileaks.org/plusd/cables/1975LUSAKA00131_b.html*) Mais dans les documents que j'ai pu retrouver avec cette recherche, je n'ai pas trouvé de câble faisant état de l'interception d'un objet non identifié par la ZAF. Cela ne prouve pas que l'incident n'a pas existé. Un événement de ce genre pouvait très bien rester dans les archives militaires zambiennes sans être transmis aux diplomates américains.

1989 – LUSAKA – AEROPORT + MUMBWA + HILLS - ZAMBIE
Aéroport de Lusaka + Mumbwa Hills - Formations en Losange

Le site *https://dyerbolical.com/strange-places-in-zambia-hauntings-cryptids-and-unexplained-phenomena/* reproduit le texte suivant :

En 1989, des pilotes ont décrit, près de l'aéroport de Lusaka, des formations lumineuses pulsantes en forme de losange, et des observations similaires se répètent. Depuis les années 1970, des photographies d'orbes ascendants ont été prises dans les collines de Mumbwa.

Et juste après :

Près du site de Broken Hill, associé à des vestiges d'hominidés anciens, des habitants ont signalé des phénomènes de disparition du temps et des marques physiques, ce qui a conduit à une enquête en 2012. Cette enquête s'est notamment appuyée sur des données radar montrant des objets stationnaires.

Le site indique comme source : MUFON Case Files. "Zambia Aerial Sightings Database," 1989-2012 entries. Malheureusement la Base du Mufon n'est pas accessible et en conséquence il m'est impossible de vérifier.

Le Dyerbolical.com, est un blog de compilation folklore/paranormal zambien, pas un rapport d'enquête primaire. On y trouve des observations sans source, site que nous considérons comme peu fiable. Il ne donne dans le cas présent :

- Aucun nom de pilote
- Aucune date jour/mois 1989
- Aucune compagnie aérienne
- Aucune photo publiée
- Aucun numéro de cas MUFON

Il dit s'appuyer sur la base MUFON Zambie 1989-2012, mais cette base n'est pas publique. Nous citons ce cas qui en fait ne peut pas faire l'objet d'une analyse vue le manque d'informations.

14 – 15 SEPTEMBRE 1994 - NOMBREUSES OBSERVATIONS EN GAMBIE ET REGION
Mercredi 14 septembre 1994, 20h50 - 21h05 : le feu d'artifice

La soirée du mercredi 14 septembre 1994 *fut un moment spectaculaire pour l'Afrique australe. Entre 20 h 50 et 21 h 05 environ, un spectacle pyrotechnique d'une grande magnificence apparut dans le ciel nocturne, presque dégagé, de cette partie du continent.*

C'est décrit par tous les témoins comme une boule de feu avec une pointe et une longue queue d'étincelles, blanche ou dorée, qui illumine brillamment le ciel. Certains voient trois grosses lumières à l'avant et des petits derrières. Hind note:

Une boule de feu semblable à une capsule, laissant une traînée de feu derrière elle et flanquée de deux capsules plus petites. Le consensus général : une boule de feu qui semblait se terminer en pointe, avec une longue traînée d'étincelles. Elle était de couleur blanche ou dorée et illuminait brillamment le ciel. Certaines personnes ont aperçu trois énormes lumières à l'avant, accompagnées de lumières plus petites à l'arrière.

Visibilité : vu par des millions de personnes à travers le Zimbabwe, la Zambie et les régions environnantes.

Les astronomes de toute la région ont rapidement signalé que le « spectacle pyrotechnique », observé jusqu'en Zambie et au Botswana, était une pluie de météores. Explication aujourd'hui : c'était la rentrée atmosphérique de l'étage Zenit 2 de Cosmos 2290 :

Dans la soirée du 14 septembre 1994, deux jours avant l'événement de l'école Ariel, une spectaculaire boule de feu a traversé le ciel du sud-est de l'Afrique. Ce phénomène, visible par des millions de personnes au Zimbabwe, en Zambie et dans les régions avoisinantes, résultait de la rentrée atmosphérique et de la désintégration de la fusée Zenit-2 utilisée pour le lancement du satellite Cosmos 2290.

Le catalogue officiel des rentrées le liste bien : 1994 Sep 14 | 1994-053B 23219 Russia Cosmos 2290 r Botswana ; South Africa : Johannesburg ; Zimbabwe, avec comme source C. Hind, "UFO Flap in Zimbabwe Case No. 95", UFO Afrinews, Feb 1995, No. 11 : 4-18

C'est le soir où le téléphone de Cynthia Hind n'a pas arrêté de sonner. Juste avant, elle était déjà surchargée. La même page note:

Par coïncidence, dans la nuit du 14 septembre — soit à peine un jour et demi avant l'observation de l'école Ariel —, des signalements ont fait état d'une nuée de lumières multicolores et d'effets pyrotechniques traversant le ciel nocturne au Zimbabwe, ainsi que dans les pays voisins, la Zambie et le Botswana.

Les descriptions de ce phénomène ne sont pas uniformes.

Cynthia Hind rapporte notamment :

- Une boule de feu ;
- Une lumière blanche ou dorée ;
- Une longue traînée d'étincelles ;
- Plusieurs grandes lumières ;
- De nombreuses petites lumières derrière ;
- Des objets semblant se déplacer rapidement ;
- D'autres témoignages parlant au contraire d'un déplacement lent ;
- Des fragments semblant se séparer.

À Zvishavane, le professeur **Euan Nisbet**, géologue, observa le phénomène et fournit un témoignage particulièrement intéressant. Il décrivit une très brillante boule de feu, plusieurs morceaux formant une sorte de train lumineux et un **bang supersonique**. *https://gideonreid.co.uk/russian-rocket-over-africa/*

Bien que certains témoins aient pris la boule de feu pour une comète ou un météore, elle a suscité une vague de folie autour des ovnis au Zimbabwe à l'époque.

Jeudi 15 Septembre 1994 :
Certains enfants voient déjà quelque chose *: Certains enfants ont effectivement aperçu un objet « en forme de cigare » le jeudi 15 septembre 1994, la veille de l'observation générale. Un jeune garçon a raconté qu'alors qu'il rentrait de l'école en voiture avec sa mère — en plein jour — ce 15 septembre, ils avaient vu un objet devant eux.*

Vendredi 16 septembre 1994, 10h : Ariel
Vers 10 heures, le matin du 16 septembre 1994, 62 élèves de l'école Ariel, âgés de 5 à 12 ans, ont signalé qu'un objet volant avait atterri dans l'enceinte de l'établissement.

Lieu : l'école Ariel à Ruwa, à environ 22 kilomètres au sud-est de Harare. Les enfants ont déclaré avoir vu un ou plusieurs engins argentés en forme de disque descendre sur la zone de broussailles jouxtant leur cour de récréation.

Pourquoi on parle de "plus grande vague documentée" pour la Zambie-Zimbabwe-Afrique du Sud ?
Étendue géographique : de la Zambie au Botswana jusqu'à Johannesburg en une seule nuit.
Nombre de témoins : des millions pour le 14, + 62 enfants + enseignants + villages autour de Ruwa pour le 16.

Documentation : Hind a publié le dossier complet dans UFO Afrinews No 11 sous le titre "UFO Flap in Zimbabwe Case No 95". C'est le dossier Case No. 95 le plus épais de sa série.
https://files.afu.se/Downloads/Magazines/Zimbabwe/Afrinews%20%28Cynthia%20Hind%29/UFO%20AFRINEWS%20-%20No%2011.pdf

L'archive de UFO AFRINEWS n°11 donne le détail de nombreux témoignages. Parmi les lieux cités :

- Kempton Park, près de Johannesburg ;
- Zvishavane, Zimbabwe ;
- Lake Kariba ;
- Matusadona National Park ;
- Harare ;
- Bulawayo ;
- Fort Rixon ;
- Hwange/Deka ;
- D’autres secteurs du Zimbabwe.

Effet d'amorçage : le feu d'artifice du 14 a mis tout le monde en alerte ciel. Sans ça, l'atterrissage de Ruwa le 16 aurait peut-être été classé comme hallucination. Là, tout le monde venait de voir quelque chose.

Pour la Zambie spécifiquement, les rapports de 1994 sont moins détaillés que pour le Zimbabwe, mais ils existent dans la même base MUFON Zambia 1989-2012 que nous avons vue pour Mumbwa Hills. Ils sont décrits comme "lumières vives, boules de feu, spectacle pyrotechnique".

JUIN – NOVEMBRE 1996 – KOLOMO - ZAMBIE
Objet rouge-orange très lumineux se déplaçant près des arbres US UFO Center

KALOMO — LUMIÈRE ROUGE-ORANGE
Un témoignage recueilli par le US UFO Information and Research Center concerne Kalomo, dans le sud de la Zambie, près de la frontière zimbabwéenne.

La période indiquée est : juin–novembre 1996
Le témoin était alors élève. Il raconte avoir vu avec plusieurs autres personnes un objet lumineux :

- Très brillant ;
- Rouge-orange ;
- Semblant se déplacer juste au-dessus de la ligne des arbres ;
- Près de l'horizon ;
- Avec une luminosité comparable à celle du Soleil.

L'objet aurait été observé depuis différents endroits par plusieurs témoins. Le déclarant indique qu'il est resté incapable d'expliquer l'observation des années plus tard.

Le témoignage est intéressant mais relativement tardif et dépourvu de données instrumentales.

La source actuellement identifiable est donc :
United States UFO Information and Research Center — Zambia UFO Sightings Database.

https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/zambia-ufo-sightings.html

29 FEVRIER 2012 – LUSAK - ZAMBIE
Cas complet NUFORC 87429 :

Date : 29/02/2012 à 20 h 07 (heure locale)
Durée : 30 secondes
Nombre d'observateurs : 5
Lieu : Lusaka (Zambie)
Forme : Inconnue
Caractéristiques : Lumières sur l'objet

Trois objets étranges et effrayants. Au départ, nous observions simplement les étoiles, car certaines d'entre elles se déplaçaient avant de disparaître ; nous avons vu environ six étoiles agir ainsi. Puis, soudain, nous avons aperçu un objet derrière nous ; nous avons d'abord cru qu'il s'agissait d'un avion, mais nous en avons vu un autre, puis un troisième. Ce dernier présentait trois lumières vives distinctes — bleue, orange et rouge — et semblait être en phase d'atterrissage compte tenu de son altitude de vol.

ANALYSE
C'est un cas typique "Lusaka aéroport" comme ceux de 1989 que vous citiez, et il est intéressant pour 3 raisons :

1- Les 6 étoiles qui bougent puis disparaissent

20h07 à Lusaka fin février, il fait nuit noire depuis 1h. Vous êtes à 2h d'écart UTC, donc 18h07 UTC. C'est l'heure parfaite pour voir des satellites entrer dans l'ombre de la Terre : ils avancent lentement puis s'éteignent d'un coup. En 2012 on voyait encore beaucoup d'Iridium et de débris. Voir 6 en quelques minutes, c'est cohérent avec une session de "star gazing".

2- Les 3 objets avec feux bleu/orange/rouge à basse hauteur

Vous êtes 5 observateurs à côté de l'aéroport international de Lusaka, qui sert de base principale de la ZAF et de principal aérodrome civil. Un avion en finale a exactement cet aspect : phares d'atterrissage blancs très puissants, feux de navigation rouge/vert, et de loin le vert peut paraître bleu. Le témoin dit lui-même *On aurait même dit qu'ils étaient en train d'atterrir, vu l'altitude à laquelle ils volaient.* « C'est la description d'un circuit d'aérodrome. 3 appareils qui se suivent à 30 secondes d'intervalle, c'est un trafic normal.

3- Le facteur émotionnel

"scary" - c'est la nuit, vous venez de voir des étoiles disparaître, puis 3 lumières qui arrivent par derrière à basse altitude. La réaction est normale, mais ça dégrade la précision : pas de direction (nord/sud ?), pas de hauteur angulaire, pas de bruit noté.

Classement
Pour moi : Cas à faible valeur probante, très probablement confusion avec avions à l'atterrissage à Lusaka.
:
C'est l'un des très rares cas NUFORC géolocalisé Lusaka
Il montre le même mécanisme que le cas ZAF 1975 : des témoins au sol près de l'aéroport voient des lumières basses, pensent interception, alors que c'est du trafic connu. Toutefois pour une identification prouvée, il faudrait disposer de plus d'informations et faire éventuellement une enquête sur place.

05 MAI 2012 – KABWE – BROKEN HILL - ZAMBIE
Fiche NUFORC 88809

5 mai 2012 — 20 h 00 — Kabwe (Broken Hill), Zambie
NUFORC Case 88809 — « Fireball type object seen over Zambia last night »

La fiche donne :
Date : 5 mai 2012
Heure : 20 h 00 heure locale
Lieu : Kabwe, Zambie
Forme déclarée : Fireball
Témoin : 1
Durée enregistrée par NUFORC : 4 minutes
Distance estimée par le témoin : environ 5 km
Couleur : rouge
Aspect : scintillant / clignotant
Comportement : presque stationnaire pendant plusieurs minutes, puis départ extrêmement rapide
Disparition : environ 2 secondes selon le témoignage.

Le récit original, tel qu'il est reproduit dans la copie de la base, dit en substance que le témoin a d'abord pensé qu'il s'agissait d'une étoile, mais que l'objet était rouge et scintillant ; après environ cinq minutes, il serait parti à très grande vitesse et aurait disparu en deux secondes.

Une première anomalie : 4 ou 5 minutes ?
Il faut conserver cette petite incohérence.
Le champ informatique DURATION = 4 min, tandis que le texte du témoin dit « After about 5min ».

Durée : environ 4–5 minutes selon les différentes rubriques de la fiche NUFORC. Cela évite de transformer une estimation du témoin en chronométrage précis.

La phrase : “ at a distance of about 5km ” est très importante, mais elle ne permet pas de conclure que l'objet se trouvait réellement à 5 km. Un observateur peut très difficilement estimer la distance d'une source lumineuse ponctuelle dans le ciel sans repères permettant une triangulation. Et si l'objet était réellement à 5 km, il faudrait alors connaître : sa hauteur ; sa taille angulaire ; son diamètre apparent ; sa position exacte ; et la hauteur des arbres/bâtiments utilisés comme repères. Sans cela, « 5 km » reste une estimation subjective.

Le comportement est plus intéressant que la couleur
La séquence rapportée est :

Lumière rouge scintillante → apparente immobilité pendant ~4–5 min → accélération apparente très rapide → disparition en ~2 s.

C'est précisément cette dernière partie qui donne au témoignage son intérêt ufologique. Mais il faut distinguer : Ce que le témoin a réellement observé - Il a vu une lumière qui lui a semblé : stationnaire ; puis partir très rapidement.

Ce que nous ne pouvons pas déduire Nous ne pouvons pas affirmer que l'objet : était physiquement immobile ; se trouvait à 5 km ; a réellement accéléré ; et a atteint une vitesse extraordinaire. Un objet astronomique très éloigné peut donner l'impression de rester immobile puis de disparaître rapidement à cause de son mouvement, de son extinction lumineuse ou d'un changement de visibilité.

EN QUELQUES MOTS :
5 mai 2012 — Kabwe (Broken Hill), Zambie — NUFORC 88809
À 20 h 00, un témoin de Kabwe signala au National UFO Reporting Center une lumière qu'il décrivit comme une « boule de feu » située, selon son estimation, à environ 5 km. L'objet paraissait rouge et scintillant et fut d'abord pris pour une étoile. Le témoin affirme l'avoir observé pendant environ quatre à cinq minutes alors qu'il semblait immobile, avant de le voir partir à très grande vitesse et disparaître en environ deux secondes. La fiche NUFORC ne mentionne qu'un seul témoin et aucune photographie, donnée radar ou enquête indépendante. La distance de 5 km et l'accélération rapportée sont des estimations du témoin et ne peuvent être considérées comme des mesures instrumentales. Le phénomène demeure non identifié.
https://sentientorbs.com/explore/sightings/NUFORC-88809
https://nuforc.org/sighting/?id=88809

2 – 6 MARS 2017 – KITWE – CENTRE COMMERCIAL MUKUBA - CANULAR PHOTOGRAPHIQUE - ZAMBIE

Ce cas est particulièrement intéressant à conserver, mais non pas comme observation OVNI : c'est un excellent exemple de faux document photographique ayant produit une véritable rumeur locale puis internationale.

J'ai retrouvé la chronologie et surtout la démonstration du trucage.

1. L'événement a réellement circulé à Kitwe

L'affaire apparaît sur Internet les 2–6 mars 2017, avec des images présentées comme montrant une immense silhouette humanoïde au-dessus du Mukuba Mall de Kitwe.

Les premières versions affirmaient que la forme était restée visible pendant environ 30 minutes, qu'elle mesurait supposément plus de 100 mètres, et que certains spectateurs avaient pris peur tandis que d'autres l'avaient interprétée comme une manifestation divine.

Un témoignage reproduit dans plusieurs articles disait notamment que les personnes présentes avaient été « shocked » par cette forme humaine dans les nuages.

Le détail géographique est solide : les bâtiments visibles sur la photographie correspondent bien au Mukuba Mall de Kitwe.



2. Mais la photographie est truquée

C'est le point essentiel. Le 6 mars 2017, le site d'analyse sceptique Metabunk a publié une enquête très précise intitulée : *« Explication : "Nuage en forme d'humain au-dessus d'un centre commercial zambien" [Photoshop, cerf-volant] »*

L'auteur compare la photographie prétendument extraordinaire avec une photographie d'un cerf-volant représentant un homme, et relève plusieurs éléments permettant de constater que la silhouette a été ajoutée à l'image.

Le détail particulièrement révélateur est la présence des fils du cerf-volant, visibles à gauche et reliés à la partie supérieure de la silhouette.

Autrement dit, ce n'est pas simplement : *« une formation nuageuse ressemblant à un homme ».* Il s'agit d'une image composite dans laquelle une photographie de cerf-volant humanoïde a été intégrée à une photographie du centre commercial.

3. L'origine du « personnage » est identifiable

C'est ce qui rend le cas très intéressant. L'enquête de Metabunk indique que l'image du cerf-volant existait indépendamment de la photographie de Kitwe. Elle avait notamment circulé sous l'appellation : “Ghost man kite Flying UK” et apparaissait sur différents sites, notamment Pinterest.

Metabunk n'avait pas réussi à établir avec certitude le premier photographe du cerf-volant, mais avait retrouvé plusieurs occurrences antérieures à la prétendue apparition de Kitwe.

Donc :

Photo originale d'un cerf-volant → détourage/intégration → photographie du Mukuba Mall → diffusion comme apparition mystérieuse.

4. Le rôle de « Zambian Watch »

C'est encore plus intéressant car les recherches de Metabunk ont conduit vers une page Facebook attribuée à Zambian Watch, présentée comme l'une des premières sources de diffusion de la photographie truquée. L'enquêteur note cependant une anomalie : la version trouvée sur cette page était de résolution inférieure à celle qui circulait ailleurs.

Cela signifie que nous ne pouvons pas simplement écrire : « Zambian Watch a fabriqué le trucage. » Nous ne savons pas qui a fabriqué le montage.

Nous pouvons seulement dire que Zambian Watch fait partie des premières sources de diffusion identifiées dans les recherches disponibles.

5. Une autre piste : Central European News
Metabunk remarque également que les photographies diffusées portaient un filigrane « CEN », correspondant à Central European News. C'est un élément documentaire intéressant parce que CEN fournissait des photographies et informations aux médias tabloïds internationaux. Il faut néanmoins éviter de conclure que CEN a fabriqué le montage. Le fait qu'une photographie porte le crédit CEN signifie seulement que CEN l'a distribuée ou publiée dans sa chaîne de diffusion ; cela ne permet pas d'identifier l'auteur du trucage.

Date :
Attention à « mars 2017 » Il y a une petite particularité intéressante. Les premières publications retrouvées sont datées des 2–6 mars 2017. Une discussion sur le sujet est déjà ouverte le 2 mars 2017, avec des réactions et interrogations sur l'authenticité de l'image. Les articles internationaux sont ensuite publiés les 4–6 mars. Il est plus crédible d'indiquer pour date 2–6 mars 2017 — Kitwe — Mukuba Mall Plutôt que de retenir simplement « mars 2017 ».

CAS ÉCARTÉS / CANULARS / IMAGES TRUQUÉES

Source principal
Metabunk, 6 mars 2017, "Explained: Human-shaped cloud above Zambian shopping centre [Photoshop, kite]". C'est actuellement la source la plus utile pour la démonstration technique du trucage.

Les articles de presse de mars 2017 sont utiles pour documenter la naissance et la propagation de la rumeur, mais ils ne constituent évidemment pas des preuves de l'apparition.
Sources : *https://www.metabunk.org/threads/explained-human-shaped-cloud-above-zambian-shopping-centre-photoshop-kite.8465/*
https://www.sott.net/article/344343-Weird-human-shaped-figure-in-clouds-above-shopping-centre-in-Zambia-turns-out-to-be-a-hoax
https://arynews.tv/human-like-creature-sighting-in-cloud-terrifies-zambians

24 JUILLET 2017 — LUSAKA - ZAMBIE
Observation d'OVNI NUFORC 135340

Date et heure approximatives : 24/07/2017 à 18h28 heure locale -
Signalé le : 24/07/2017 à 13h48 heure du Pacifique -
Durée : 10 minutes -
Nombre d'observateurs : 1 -
Lieu : Lusaka (Zambie) -
Forme : Triangle
Caractéristiques : Lumières sur l'objet, faisceaux émis.

En revenant du marché près de chez moi, j'ai d'abord aperçu trois lumières rouges et j'ai supposé qu'il s'agissait d'un avion. Mais, en le voyant se déplacer, j'ai surveillé sa vitesse et l'ai observé de plus près. Les trois lumières rouges ressemblaient à trois réacteurs, bien qu'ils soient totalement silencieux. Le plus étrange, c'est qu'il se déplaçait en zigzag, effectuant des virages après une certaine distance, mais couvrant une grande distance. En regardant derrière moi, j'ai aperçu un réacteur plus grand et rectangulaire, entièrement rouge comme du feu, mais toujours silencieux. Rapide.

Note NUFORC :
Le témoin indique que la date de l'observation est approximative.
Publié par le PD le 27/07/2017
La fiche comporte uniquement le témoignage et une note administrative concernant l'imprécision de la date. Elle ne mentionne aucune enquête, aucun radar, aucune photographie, aucun autre témoin et aucune vérification aéronautique. C'est le cas des fiches du NUFORC, (et autres bases de données accessibles au public) des témoignages donnés par les témoins directement via internet, qui ne sont ni enquêtés, ni vérifiés.
https://nuforc.org/sighting/?id=135340

25 FEVRIER 2018 – LUSAKA – ZAMBIE
Données du signalement
Lieu et date : Lusaka, Zambie, le 25 février 2018 à 22h52 (heure locale).
Témoin : Un observateur identifié sous le nom d'Ioannis M..
Magnitude : -5 (l'objet était extrêmement brillant, plus que Vénus).
Couleur : Jaune clair.
Durée totale : Environ 7,5 secondes.

Description du témoin
Le récit du témoin, reproduit sur le site de l'IMO, décrit une séquence inhabituelle :

« Cela ressemblait à une étoile filante, puis elle s'est arrêtée au-dessus de moi en défiant la gravité pendant environ 2 secondes, puis un autre objet comme un avion de chasse est apparu de nulle part, volant vers elle en clignotant de ses lumières mais pas aussi vite que l'étoile filante. Quand le jet s'est trop approché, il est parti plus vite que la lumière, laissant un éclair brillant derrière lui. »

Contexte et interprétation
Bien que le signalement soit répertorié sur un site d'observation de météores, les détails fournis par le témoin (arrêt, manœuvre, second objet) s'écartent des caractéristiques d'un simple bolide météoritique. En fait, c'est ce type de description que nous avons l'habitude de recevoir pour décrire des « OVNI ».

Ce signalement a été enregistré dans la base de données de l'International Meteor Organisation (IMO) sous le numéro d'événement 6058-2018

Il n'existe pas d'explication officielle ou scientifique documentée spécifiquement pour cet événement dans les résultats de mes recherches ni sur le site de l'IMO.

26 OCTOBRE 2020 — QUARTIER ROMA, - LUSAKA - (ZAMBIE)
Objet argenté/discoïde photographié

Témoins : deux frères, dont un identifié dans la source secondaire sous le nom de Marcos H.
Description : objet argenté, décrit comme discoïde ou en forme de pilule, apparemment immobile.
Durée : suffisamment longue selon le témoignage pour permettre plusieurs photographies.
Source actuellement retrouvée : US UFO Center, Zambia UFO Sightings Database.
Photographies : annoncées par le témoin mais non retrouvées dans les sources publiques consultées.
Enquête indépendante : non retrouvée.
Statut : C/D —témoignage photographique secondaire, document photographique primaire manquant.

Deux frères se trouvaient dans le quartier de Roma, à Lusaka, lorsque l'un d'eux, qui s'apprêtait à photographier son frère montant sur un mur, remarqua dans le ciel un phénomène argenté ou ressemblant à une lumière métallique. Il le décrivit comme immobile. Son frère, après avoir regardé dans la même direction, aurait également observé l'objet, décrit comme ayant une forme de « pilule » ou de disque. Les deux témoins auraient eu suffisamment de temps pour réaliser plusieurs photographies.
Source : US UFO Center, Zambia UFO Sightings Database, entrée du 26 octobre 2020.
https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/zambia-ufo-sightings.html

Évaluation : témoignage à deux observateurs présentant un intérêt particulier en raison de l'existence alléguée de photographies. Toutefois, les images originales n'ont pas encore été retrouvées ni soumises

à une analyse indépendante. Aucun renseignement n'est actuellement disponible sur l'heure précise, la distance, l'altitude, la taille angulaire ou les conditions météorologiques.

Météo le jour de l'observation à Lasaka : J'ai également vérifié les conditions générales Météo du 26 octobre 2020 à Lusaka. Les données disponibles indiquent une journée chaude, visibilité annoncée autour de 10 km, avec ciel dégagé à partiellement nuageux et coucher du Soleil vers 18 h 09.

Statut : C — cas photographique allégué, documentation insuffisante.

07 AOUT 2022 – CHONGWE – LUSUKA – ZAMBIE
FICHE DU CENTER UFO REPORT

07/08/2022 Chongwe, Lusaka, Zambi - Cela s'est passé près de l'école Fountain Gate. J'étais dehors en train de discuter avec un ami. Il était environ 19 heures quand j'ai levé les yeux au ciel et j'ai vu apparaître une ligne d'« étoiles ». Elles se déplaçaient silencieusement dans le ciel, sans aucun bruit… et disparut comme par magie. *Rabson S*.

NOTE DE LA RÉDACTION : S'agissait-il d'un autre lancement de satellite Starlink ? Ou bien de quelque chose de plus extraordinaire ?

ANALYSE
L'hypothèse Starlink est effectivement très intéressante - L'éditeur de la base US UFO Center pose lui-même la question : « Was this another Starlink satellite launch ? » C'est une hypothèse qu'il faut prendre très au sérieux.

Mais il y a un problème chronologique important : le 7 août 2022, il n'y a pas eu de lancement Starlink. Le lancement Starlink 4-26 suivant a eu lieu le 10 août 2022 à 02 :14 UTC, tandis que les précédents avaient eu lieu les 17, 22 et 24 juillet.

Donc il serait incorrect d'écrire : *« Il s'agissait du passage d'un train de satellites immédiatement après un lancement du 7 août.* » Ce n'est pas établi.

Mais cela n'exclut absolument pas Starlink Un « train » de satellites peut rester visible plusieurs jours ou semaines après son lancement, le temps que les satellites se séparent et rejoignent progressivement leurs orbites opérationnelles. Et la description de Rabson S. est particulièrement compatible avec le phénomène généralement appelé « Starlink train » :

Une succession de points lumineux → alignement → déplacement silencieux → disparition progressive.

Ce sont précisément les caractéristiques qui ont provoqué de nombreux signalements « d'OVNI » lors des premiers déploiements Starlink.

Un détail chronologique très intéressant, c'est le lancement Starlink 4-26 du 10 août 2022 emportait 52 satellites vers une orbite d'environ 540 km et une inclinaison de 53,2°. Mais celui-ci est trois jours après l'observation.

En revanche, les groupes précédents étaient :

- Starlink 4-22 — 17 juillet 2022 ;
- Starlink 3-2 — 22 juillet ;
- Starlink 4-25 — 24 juillet ;
- Puis 4-26 — 10 août.

Il faudrait donc faire quelque chose de beaucoup plus précis : reconstituer la position des trains Starlink déjà en orbite le 7 août 2022 à 19 h heure zambienne, soit 17 h UTC. C'est parfaitement faisable avec les éléments orbitaux historiques.

Le lieu est également intéressant : Fountain Gate est bien situé à Chongwe, sur la Great East Road, à l'est de Lusaka. La documentation officielle de l'établissement confirme cette localisation. Cela nous donne donc un point d'observation relativement précis.

Dans cette observation, la description donnée par le témoin est tout à fait compatible avec l'observation de Starlink.
https://www.usufocenter.com/ufo-sighting-reports/worldwide/zambia-ufo-sightings.html

20 JANVIER 2023 - LUSAKA - ZAMBIE — QUATRE LUMIÈRES ALIGNÉES FILMÉES
Dossier vidéo – ovni à Lusaka - 4 mn filmées

Un témoin sigale avoir observé quatre lumières brillantes disposées approximativement en ligne dans le ciel de Lusaka. L'observation aurait duré près de dix minutes et environ quatre minutes ont été filmées. Les lumières auraient finalement disparu par extinction. La vidéo a été publiée sur Reddit le 26 janvier 2023.

Une recherche menée par des internautes a localisé le secteur de prise de vue vers Thabo Mbeki Road et identifié, dans cette direction, une grue et un important chantier de construction. Cette hypothèse pourrait expliquer la disposition des sources lumineuses, mais aucune vérification de terrain indépendante n'a été retrouvée.



Évaluation : cas non identifié au sens strict, mais présentant une hypothèse conventionnelle particulièrement sérieuse. La vidéo seule ne démontre ni déplacement aérien ni accélération des quatre sources. Le témoin affirme avoir vu quatre lumières brillantes alignées, apparemment suspendues dans le ciel.

ANALYSE
L'observation aurait duré environ 10 minutes, dont environ 4 minutes filmées. À la fin, les lumières auraient simplement disparu, éteignant leur luminosité. C'est justement ce dernier point qui me paraît important : le film ne montre pas quatre objets effectuant une manœuvre spectaculaire. Il montre principalement des sources lumineuses relativement fixes ou dont le déplacement apparent est faible.

La discussion s'est engagée sur les forums sur internet et un intervenant qui habite Lusaka déclare : j'ai identifié le secteur comme étant Thabo Mbeki Road, puis j'ai recherché les structures visibles dans cette direction. Il a signalé une grue située près d'un immeuble en construction, et a donné une position approximative du point de prise de vue : autour de 15°24'06,7"S, 28°19'19,7"E. Il a ensuite trouvé des grues dans les images satellites.

Mais je serais plus prudent que certains commentateurs sur les forums - Je ne considère pas le cas définitivement résolu. Il existe des arguments dans les deux sens :

En faveur d'une structure terrestre :

- Les lumières restent approximativement dans la même configuration ;
- Elles semblent ne pas effectuer de déplacement aérien clairement démontré ;
- Elles sont régulièrement visibles dans la même direction ;
- Une grue et un immeuble en construction ont été identifiés dans cette direction ;
- Des lumières de chantier peuvent effectivement produire des sources ponctuelles visibles à travers une atmosphère humide/brumeuse.

Ce qui empêche de conclure définitivement :

- Nous ne connaissons pas avec une précision suffisante la position exacte du caméraman ;
- La direction exacte de la caméra n'est pas mesurée ;
- Aucune triangulation n'a été effectuée ;
- La hauteur réelle des lumières n'est pas connue ;
- Aucune photographie diurne parfaitement comparable n'a été produite dans la discussion ;
- Le déplacement éventuel des lumières n'est pas quantifié.

Plusieurs commentateurs ont d'ailleurs relevé sur les forums que l'impression de mouvement pouvait provenir du tremblement de la caméra, de la mise au point et du déplacement des éléments proches, plutôt que d'un déplacement réel des lumières.

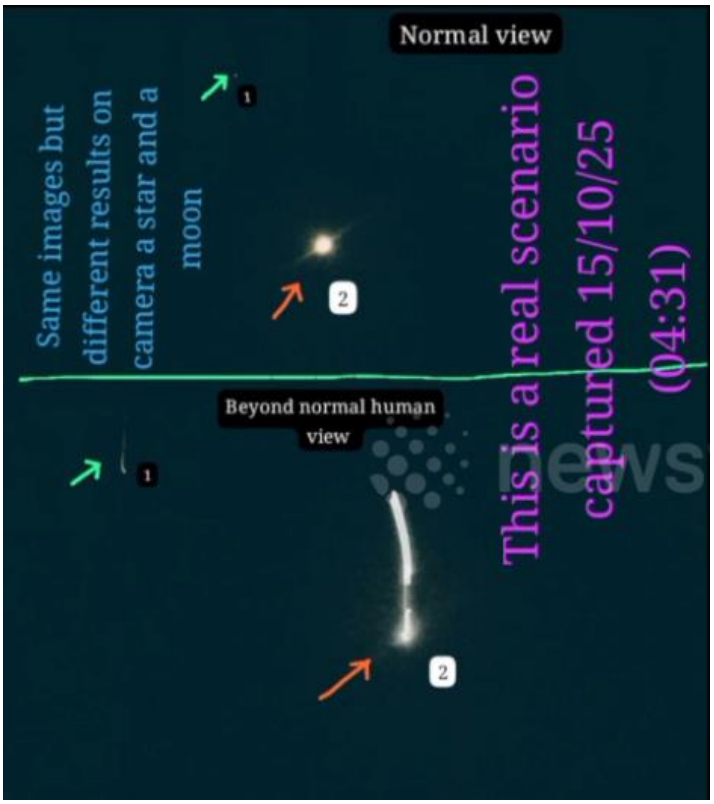
Un détail très intéressant : « elles disparaissent » - Le témoin ne filme pas, dans ce que j'ai pu vérifier, une séquence où les quatre objets accélèrent et s'éloignent. Il dit essentiellement que les lumières s'éteignent. C'est une distinction capitale : ***Extinction d'une source lumineuse ≠ départ d'un objet.***

Si les lumières appartiennent à une grue, un immeuble ou une installation terrestre, leur extinction produirait exactement cette impression.
Hypothèse Starlink : La vidéo du 20 janvier 2023 montre quatre sources qui restent pratiquement dans la même configuration pendant plusieurs minutes. Ce n'est pas le profil classique d'un train Starlink traversant rapidement le ciel.

Le point sur le dossier : **20 janvier 2023 — Lusaka → quatre lumières filmées → hypothèse chantier/grue à examiner.**

Statut : vidéo authentique du témoignage, identification de la source lumineuse non définitivement établie.
Source :https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/10lujx2/four_luminous_ufos_are_filmed_in_lusaka_zambia/
https://www.latest-ufo-sightings.net/2023/01/amazing-ufo-sighting-video-from-zambia-2023.html

15 OCTOBRE 2025 – KAOMA - ZAMBIE-



Une séquence de 9 photos prises à 04h31 montre des objets structurés (l'un courbé et segmenté, l'autre tubulaire) apparaissant brièvement entre des clichés normaux de la Lune et d'étoiles. L'auteur affirme que les données EXIF et GPS sont intactes.

Description de l'auteur :
Le 15 octobre 2025, un événement des plus choquants s'est produit et est resté inexpliqué.
- Lieu : Kaoma, province de l'Ouest, Zambie.
- Date/Heure : 15 octobre 2025, environ 4 h 31 (heure d'Afrique centrale)
. - Durée : 9 photos consécutives prises pendant environ 90 secondes depuis le même point de vue.

Décomposition de la séquence :
- Images 1 et 2 : Capture blanche/ratée
- Image 3 : La lune et l'étoile apparaissent comme des points lumineux normaux
- Images 4 et 5 : Deux objets aériens distincts et structurés apparaissent, invisibles à l'œil nu
- À gauche (Lune) : Objet incurvé et segmenté

avec un croissant lumineux, une tige étroite et une base à bride ressemblant à une poignée d'épée. La lune se reflète sur sa surface, qui semble métallique et brillante.
- À droite (Étoile) : Objet tubulaire droit aux contours réguliers, ressemblant à un objet inconnu et semblant avoir été capturé à mi-chemin
- Images 6 à 9 : Retour à la lune et à l'étoile normales, apparaissant comme des points lumineux.

Corrélation lunaire : Le 15/10/2025 à 04h31 CAT à Kaoma, la lune était en croissant décroissante, illuminée à 14 % à une altitude de 27°. L'image 4 montre des reflets directionnels sur la partie incurvée, compatibles avec l'angle d'illumination lunaire, suggérant un objet solide externe réfléchissant la lumière ambiante.

Image 5 : Deuxième objet structuré – forme tubulaire droite et segmentée avec une extrémité bulbeuse et des stries longitudinales visibles. Géométrie distincte de l'image 4, suggérant soit plusieurs objets, soit une modification de la morphologie d'un seul objet au cours de la séquence de 90 secondes. La présence de deux géométries d'objets distinctes, capturées dans des images consécutives, exclut une obstruction statique. Les stries de surface et la construction segmentée visibles sur l'image 5 sont incompatibles avec des phénomènes atmosphériques ou des artefacts de l'appareil photo.

Les images de contrôle de la même séquence de 90 secondes montrent un croissant de lune décroissant net et des étoiles, sans artefacts optiques. Les objets anormaux des images 4 et 5 présentent un angle d'éclairage directionnel par rapport à la lune à 4 h 31 (heure d'Afrique centrale), incompatible avec des réflexions internes de l'objectif.

Contexte : Découvert quelques jours plus tard en triant les photos pour supprimer celles qui étaient « ratées ». Je photographie régulièrement la lune et je n'ai jamais rien capturé de semblable.

Preuves : Les 9 fichiers HEIC originaux, avec leurs données EXIF intactes, leurs coordonnées GPS et leurs horodatages, prouvent la séquence. Échantillons avec filigrane et métadonnées disponibles. Fichiers originaux en pleine résolution disponibles sous accord de confidentialité.

Droits : Licence non exclusive disponible pour les reportages. Droits exclusifs pour la télévision et les documentaires disponibles séparément. Aucune diffusion publique préalable des originaux.

Contact : [Sioka Nyoka David] | Joignable par téléphone : +260 978604210 - siokanyoka@gmail.com

SITUATION DU CAS
15 octobre 2025 — KAOMA, - ZAMBIE — SÉQUENCE PHOTOGRAPHIQUE DE NEUF IMAGES
Une séquence de neuf photographies prises à Kaoma, dans la province occidentale de Zambie, le 15 octobre 2025 vers 04 h 31 CAT, montre deux formes lumineuses ou structurées apparaissant sur deux images successives, alors que les photographies encadrantes montrent normalement la Lune et des étoiles. Le détenteur des images affirme que les neuf fichiers originaux sont disponibles au format HEIC et conservent leurs données EXIF et GPS. La séquence a été soumise à la plateforme commerciale Newsflare sous le numéro 867882, avec le titre "Exclusive : 9 Photo UAP Séquence — Kaoma, Zambia — 15/10/25".

Évaluation : cas photographique intéressant nécessitant l'examen des fichiers originaux. La présence d'EXIF authentiques, si elle est confirmée, établirait les conditions de prise de vue mais ne permettrait pas à elle seule d'identifier les objets. Les interprétations comme « objet métallique », « structure segmentée » ou « objet solide » restent à démontrer. La page Newsflare est actuellement protégée par une vérification JavaScript, ce qui m'empêche de consulter directement les fichiers/images et la totalité des informations commerciales présentes sur la page. Les détails présentés et l'accès aux images ne permettent pas une analyse et une identification éventuelle du phénomène.

Source : https://www.newsflare.com/video/867882/exclusive-9-photo-uap-sequence-kaoma-zambia-151025-structured-objects-captured-from-above-appear-mid-sequence-kaoma-zambia-western-province

19 MAI 2026 — LUSAKA (ZAMBIE) — ORBE TRÈS BRILLANT

À 22 h 53, un témoin de Lusaka observe une lumière extrêmement brillante qu'il compare à Sirius. Il estime cependant que celle-ci est beaucoup trop grosse et brillante pour être une étoile. Il mentionne également la présence de la constellation de la Lyre à proximité. Après être rentré quelques instants chercher ses lunettes, il constate que la lumière a disparu.

Source primaire disponible : témoignage publié sur Reddit, r/UFOs, 20 mai 2026.- *https://www.reddit.com/r/UFOs/comments/1tieocw/i_saw_this_orb_last_night_in_lusakazambia_at_2253/*

Élément explicatif : les commentaires ont identifié le vol UGD720 d'Uganda Airlines, en approche de l'aéroport international Kenneth Kaunda à cette heure-là. La trajectoire, l'heure et la position apparente de la Lyre sont présentées comme compatibles avec un avion observé presque de face, ses feux d'atterrissage pouvant produire une très forte luminosité. Le vol UGD720 est bien un service Entebbe–Lusaka.

L'analyse de l'hypothèse « AVION »
Selon cette analyse, un avion en approche de Kenneth Kaunda International Airport (LUN) aurait été visible depuis l'ouest de Lusaka, avec ses phares d'atterrissage dirigés vers l'observateur. L'avion aurait ensuite effectué un virage, ce qui pouvait donner l'impression que la lumière disparaissait ou changeait brusquement de position. Le témoin a finalement répondu qu'il regardait effectivement vers le nord et que cette explication pouvait correspondre à ce qu'il avait vu.

Mais il y a une correction importante car le commentateur de Reddit identifie l'appareil comme « Ethiopian Airlines flight UGD720 ». C'est incorrect. UGD720 / UR720 est un vol de Uganda Airlines, et non d'Ethiopian Airlines. Les bases aéronautiques identifient bien UGD720 comme le vol Uganda Airlines Entebbe → Lusaka → Harare.

L'erreur est toutefois compréhensible : en 2026, Uganda Airlines avait justement recours à des appareils en wet-lease fournis par Ethiopian Airlines, ce qui pouvait créer une confusion entre compagnie opératrice et compagnie fournissant l'appareil.

Le point particulièrement intéressant : l'horaire
Les données de programme disponibles donnent pour UGD720 une arrivée à Lusaka autour de 22 h 45 dans certaines versions de l'horaire. Le témoin donne 22 h 53. Cela représente seulement huit minutes d'écart. C'est évidemment très intéressant, mais il faut rester prudent : un horaire théorique de 22 h 45 ne constitue pas la preuve que l'avion était effectivement à la position correspondant exactement à l'observation à 22 h 53.

En revanche, nous avons maintenant une hypothèse qui réunit plusieurs éléments indépendants :

Élément	Observation
Date	19 mai 2026
Heure déclarée	22 h 53
Lieu	Lusaka
Direction déclarée	Nord
Repère astronomique	Lyre à droite
Aspect	Lumière très brillante/orbe
Apparence	Presque stationnaire
Disparition	Après quelques secondes
Aéroport proche	Kenneth Kaunda International
Vol pertinent	UGD720 / Uganda Airlines

Élément	Observation
Horaire publié	Arrivée vers 22 h 45
Écart	~8 min
Réaction du témoin	Reconnaît que l'hypothèse aéronautique correspond assez bien

Évaluation : cas initialement non identifié, mais explication aéronautique fortement plausible.
Classement : observation expliquée/probablement expliquée.

Chapitre XII - 49

47 - ZIMBABWE

(Ancienne RHODESIE)

Le Zimbabwe et le mystère des OVNI : entre traditions africaines, enquêtes scientifiques et interventions de l'État

Parmi les pays africains, le Zimbabwe occupe une place tout à fait particulière dans l'histoire du phénomène OVNI. De l'époque coloniale aux enquêtes contemporaines, ce territoire a été le théâtre d'observations remarquables qui ont attiré l'attention des chercheurs du monde entier. Mais derrière les récits d'objets mystérieux se cache une réalité beaucoup plus complexe, dans laquelle se mêlent traditions ancestrales, croyances populaires, héritage colonial, bouleversements politiques et investigations scientifiques.

Une terre de légendes et de phénomènes inexpliqués

Lorsqu'on évoque le Zimbabwe, l'image qui vient immédiatement à l'esprit est souvent celle des impressionnantes ruines du Grand Zimbabwe, des paysages du Mashonaland ou des immenses réserves naturelles d'Afrique australe. Pourtant, depuis plus de soixante-dix ans, le pays est également associé à une autre histoire, beaucoup moins connue : celle des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Le Zimbabwe, autrefois appelé Rhodésie du Sud, possède l'une des plus riches archives ufologiques du continent africain. Cette situation ne résulte pas d'une politique gouvernementale particulière ni d'un programme officiel d'enquête comparable à ceux mis en place aux États-Unis. Elle est essentiellement le fruit du travail considérable réalisé par une femme : Cynthia Hind.

Pendant plus d'un quart de siècle, cette journaliste et enquêtrice a recueilli des centaines de témoignages, parcouru des milliers de kilomètres et constitué une documentation exceptionnelle sur les observations signalées en Afrique australe. Son travail a permis de préserver une mémoire qui aurait probablement disparu sans elle.

Bien avant les OVNI : les lumières mystérieuses de la tradition africaine
L'une des principales erreurs commises dans l'étude des OVNI en Afrique consiste à analyser les témoignages uniquement à travers une grille de lecture occidentale. Les populations du Zimbabwe possédaient déjà leurs propres explications des phénomènes célestes bien avant l'apparition du concept moderne de « soucoupe volante ».

Chez les Shona, qui constituent le principal groupe ethnique du pays, le monde visible et le monde invisible sont intimement liés. Les ancêtres, appelés Vadzimu, continuent d'exercer une influence sur les vivants. Les Mhondoro, esprits protecteurs associés aux territoires, sont censés veiller sur certaines

régions. Les Ngozis, quant à eux, incarnent des esprits vengeurs susceptibles d'intervenir dans les affaires humaines.

Dans certaines zones rurales, des lumières inhabituelles observées au-dessus des collines, des rivières ou des forêts étaient traditionnellement interprétées comme des manifestations spirituelles. L'arrivée de la culture populaire occidentale, après la Seconde Guerre mondiale, a profondément modifié cette perception.

- ❖ Les esprits sont progressivement devenus des extraterrestres.
- ❖ Les manifestations surnaturelles ont été remplacées par des vaisseaux spatiaux.

La question mérite d'être posée : le phénomène a-t-il réellement changé ou seule son interprétation a-t-elle évolué ?

Comme dans de nombreux pays, la grande vague mondiale d'observations qui suit l'affaire Kenneth Arnold, en 1947, atteint rapidement la Rhodésie. En juillet 1954, deux pilotes effectuant un vol d'entraînement au-dessus du lac McIlwaine, aujourd'hui appelé lac Chivero, observent un objet métallique en forme de disque. L'affaire fait rapidement la une des journaux locaux. Quelques semaines plus tard, plusieurs habitants d'Enkeldoorn signalent des lumières effectuant des manœuvres impossibles au-dessus des montagnes. Ces événements marquent le début d'une longue série d'observations qui se poursuivra pendant plusieurs décennies.

Pourtant, l'administration coloniale ne manifeste qu'un intérêt limité pour ces phénomènes. Aucun organisme officiel n'est créé. Aucune enquête institutionnelle n'est menée. Les autorités considèrent ces événements comme des curiosités sans véritable importance.

1975 : une année exceptionnelle
S'il fallait identifier une année particulièrement importante dans l'histoire ufologique du Zimbabwe, ce serait probablement 1975. Plusieurs observations remarquables sont enregistrées en quelques semaines. Le 6 juillet, un couple observe un objet lumineux au-dessus de Karoi. Les témoins ont l'impression que l'objet suit leur véhicule et réagit à leurs déplacements. Le 26 juillet, à Macheke, John Clark affirme avoir été frappé par un rayon lumineux qui l'aurait paralysé. Quelques semaines plus tard, le 17 août, deux automobilistes signalent l'apparition d'un mystérieux autobus qui disparaît après avoir tourné à un carrefour près de Shabani, aujourd'hui Zvishavane.

Ces trois affaires présentent un point commun : elles se déroulent dans des régions rurales relativement isolées. Cette concentration géographique a conduit certains chercheurs à envisager l'existence d'une véritable vague régionale.

Cynthia Hind : la femme qui a documenté les OVNI africains
Aucune personnalité n'est plus étroitement associée à l'ufologie africaine que Cynthia Hind. Son approche diffère sensiblement de celle de nombreux enquêteurs de son époque.

- Elle refuse les conclusions hâtives.
- Elle vérifie les témoignages.
- Elle interroge les voisins.
- Elle consulte les policiers.
- Elle examine les lieux.
- Elle recherche des traces physiques.

Son enquête sur l'affaire de Macheke illustre parfaitement sa méthode. Plutôt que d'accepter immédiatement l'hypothèse d'une attaque extraterrestre, elle découvre que le témoin a consommé une quantité importante d'alcool avant l'incident. Elle inspecte ensuite le terrain et constate qu'une chute accidentelle est parfaitement envisageable. Cette rigueur méthodologique explique pourquoi ses travaux sont encore régulièrement cités aujourd'hui.

Cynthia Hind (c.1923 - 2000) : la référence africaine de l'ufologie

Considérée comme la première ufologue du continent africain, Cynthia Hind a consacré près de 30 ans à documenter les observations d'OVNI en Afrique australe, à une époque où ces témoignages n'étaient jamais relayés par la presse occidentale.

État civil

- **Nom complet :** Cynthia R. Hind
- **Naissance :** vers 1923, Namaqualand (Manaqualand), Afrique du Sud. Certaines biographies MUFON donnent 1924, mais la majorité des sources retiennent 1923.
- **Décès :** 21 août 2000 à 6h30 à Harare, Zimbabwe, des suites d'un cancer. La date du 21 août est confirmée par la timeline Ariel School et l'obituaire du MUFON Journal d'octobre 2000.
- **Nationalités / résidences :** Sud-Africaine de naissance, a vécu 11 ans dans le nord de l'Angleterre, puis Rhodésienne / Zimbabwéenne à partir de la fin des années 1950.

Enfance, formation et vie avant l'ufologie

Cynthia Hind a grandi dans le Namaqualand, région désertique d'Afrique du Sud. Elle fait sa scolarité initiale au Good Hope Seminary au Cap.

En 1942, elle entre à l'Université du Cap (Cape Town University) pour un B.A. en anglais avec une mineure en psychologie. Avant de terminer son diplôme en 1944, elle s'engage dans la South African Women's Army Air Force où elle sert trois ans dans la section Movement Control and Radar jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Elle épouse un pilote de la R.A.F., Norman Hind, ingénieur, et part vivre onze ans dans le nord de l'Angleterre. C'est là que naissent ses deux enfants, un fils Michael et une fille.

En 1957, Cynthia, son mari et son père émigrent à nouveau vers la Rhodésie (aujourd'hui Zimbabwe) - d'autres sources indiquent 1958. Avec son père, le couple fonde une usine de meubles à Salisbury (aujourd'hui Harare). Elle en est directrice, responsable des achats de tissus. L'usine deviendra la plus grande du pays, avant d'être vendue en 1983, ce qui lui permet de se consacrer à l'écriture en freelance. Son mari Norman décède en 1986.

Elle résidera jusqu'à sa mort au P.O. Box MP49, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe.

Carrière ufologique

Entrée au MUFON

Cynthia Hind rejoint le Mutual UFO Network (MUFON) en 1974 dans le double rôle de Représentante pour le Zimbabwe et de Field Investigator. En 1981, elle est l'oratrice principale du soir au symposium MUFON 1981 au MIT à Cambridge, Massachusetts, avec un papier intitulé "African Encounters: Case Investigations" - le keynote était le Dr J. Allen Hynek. La même année, elle est nommée Continental Coordinator pour l'Afrique, poste qu'elle occupera fidèlement jusqu'à sa mort.

Elle se décrit elle-même comme une "évangéliste des OVNI". Sa mission, dit-elle :
"Whenever I can, I make a point of travelling in southern Africa, giving talks to various groups, mainly to 'spread the word' about UFOs."

Elle donne notamment des conférences dans les clubs scientifiques des écoles.

UFO AFRINEWS

En juillet 1988, elle lance **UFO AFRINEWS**, un bulletin d'information en anglais édité depuis Harare et consacré aux observations africaines, particulièrement au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Le bulletin paraîtra de juillet 1988 à juillet 2000, soit 24 numéros bisannuels jusqu'à son décès.

C'est une entreprise familiale : la mise en page est assurée par son fils Michael Hind. Le magazine devient très collectionné et reste aujourd'hui la principale archive écrite sur l'ufologie africaine. Elle y maille son bulletin dans le monde entier à tous les intéressés.

Elle avait publiquement reconnu avoir elle-même vécu des expériences avec des entités d'un autre monde, ce qui nourrissait son engagement.

Les enquêtes majeures

Hind ne se contentait pas de collecter des témoignages par courrier. Quand un cas le justifiait, elle n'hésitait pas à prendre l'avion ou à conduire jusqu'au site pour mener une enquête à grande échelle avec des conseillers scientifiques locaux.

1. Loxton, Karoo - 31 juillet 1975

Son "meilleur cas" selon elle. Danie van Graan, petit fermier de Loxton, voit dans son kraal à moutons un engin posé sur trois béquilles avec quatre occupants d'environ 1 mètre, en combinaison crème, cheveux clairs, yeux en biais. Un faisceau lumineux le frappe, il saigne du nez, souffrira ensuite de vision double. Hind s'y rendra trois fois, photographiera les traces, fera analyser des granules gris-vert et des échantillons de sol à haute acidité.

2. Le domaine de La Rochelle, Zimbabwe

Apparitions d'aliens en combinaison argentée et phénomènes lumineux uniques, qu'elle détaillera dans *Ufos Over Africa*.

3. L'enlèvement de Phyllis et Diane, Johannesburg

Deux femmes blanches dont elle relève plus de 15 similitudes avec les cas américains décrits par David Jacobs et C.D. Bryan, malgré leur ignorance totale du sujet.

4. Ariel School, Ruwa (Zimbabwe) - 16 septembre 1994 - Le cas mondial

Le 14 septembre 1994, une boule de feu traverse le ciel de l'Afrique australe. Le 16 septembre à 10h, 62 enfants de l'école privée Ariel à Ruwa, en récréation, voient au-delà du terrain de jeu, dans une zone de brousse, "trois ou quatre objets en forme de disque atterrir parmi les arbres" avec de petits êtres en combinaison de couleur noire et brillante.

Cynthia Hind est parmi les premiers à arriver à Ruwa après l'incident. Prévenue par la BBC le 16, elle visite l'école le 20 septembre 1994 entre 10h et 11h30 avec le correspondant Tim Leach, Gunter Hofer et son fils, examine une quarantaine de dessins et interviewe les enfants. Elle est décrite comme la première enquêtrice sur place.

Elle insiste sur la crédibilité liée à la diversité des témoins : enfants noirs de plusieurs tribus, métis, indiens et blancs, tous issus de familles aisées, avec des interprétations culturelles différentes (certains blancs pensent voir un jardinier, certains noirs pensent à des tokoloshes / zvikwambo qui vont les manger) mais des descriptions physiques convergentes. Son enquête sera prolongée par le psychiatre de Harvard et prix Pulitzer John Mack, arrivé en novembre 1994.

Ce cas, qu'elle consigne comme Cas No 95 et 96 dans UFO AFRINEWS No 11 et 12 (février et juillet 1995), est considéré comme "one of the most exciting UFO stories of this or any year" et reste le cas le plus cité de l'ufologie africaine.

Publications et contributions

Livres en tant qu'auteure principale :

- **UFOs - African Encounters** (1982) - Éditeur : Gemini, Salisbury, Zimbabwe. 1ère édition, ISBN 079740533X / 9780797405332. Premier recueil structuré de cas africains.
- **UFOs Over Africa** (1997) - Éditeur : Horus House Press, Madison, Wisconsin, USA. 254 pages, ISBN 978-1-881852-15-5. Sous-titré "Africa's foremost ufologist sums up in detail a lifetime of work". Il y raconte pour la première fois l'histoire complète d'Ariel avec témoignages de plus d'une douzaine d'élèves, l'affaire La Rochelle et l'enlèvement de Johannesburg.
- Traduction : *UFOs, contatos africanos* (portugais, 2 éditions recensées).

Contributions à ouvrages collectifs :

Elle a contribué par des chapitres sur les OVNI africains à de nombreux livres édités par Hilary Evans, John Spencer et Timothy Good en Angleterre, notamment la série *Above Top Secret* et *Alien Contact* de Timothy Good.

Articles et bulletins :

- Éditrice de *UFO AFRINEWS* Nos 1 à 24 (juillet 1988 - juillet 2000)

- Nombreux articles dans le *MUFON UFO Journal*, *Flying Saucer Review* (Londres), *BUFORA UFO Times*, *International UFO Reporter* (IUR), *Fate Magazine*
- Communication : "Sightings From An African Casebook" dans les actes du MUFON International UFO Symposium 1997 à Grand Rapids, Michigan

Engagements

- Membre du Soroptimist International
- Présidente du Harare Club 1979/1980
- Présidente Nationale du Zimbabwe 1984/1986

Décès et héritage

Cynthia Hind meurt à Harare le 21 août 2000. Le MUFON la décrit comme "Africa's most respected UFO researcher and MUFON representative". Ses archives *UFO AFRINEWS* restent la source primaire pour toute étude sur les vagues d'observations en Afrique australe dans les années 1970-1990, et son enquête sur Ariel School continue d'être citée dans tous les documentaires et études universitaires sur l'incident de Ruwa.

Le silence de l'État

Contrairement aux États-Unis, le Zimbabwe n'a jamais créé d'organisme officiel chargé d'étudier les OVNI. Cette absence d'implication gouvernementale s'explique en grande partie par le contexte politique. Dans les années 1970, la Rhodésie est engagée dans une guerre qui mobilise une grande partie des ressources de l'État. Après l'indépendance, en 1980, le nouveau gouvernement est confronté à des problèmes beaucoup plus urgents :

- La reconstruction économique ;
- Les réformes administratives ;
- La redistribution des terres ;
- Les tensions sociales et politiques.

Dans ce contexte, les phénomènes aérospatiaux non identifiés ne figurent évidemment pas parmi les priorités nationales. Les interventions officielles se limitent généralement aux déclarations recueillies par la police locale. Il n'existe ni commission d'enquête permanente ni programme scientifique financé par l'État.

1994 : l'affaire qui va faire connaître le Zimbabwe au monde entier

Le 16 septembre 1994, un événement va transformer durablement l'image du Zimbabwe dans l'histoire mondiale de l'ufologie. Soixante-deux élèves de l'école Ariel, située à Ruwa, affirment avoir observé un objet posé près de leur établissement. Plusieurs enfants décrivent également la présence d'êtres humanoïdes. L'affaire dépasse rapidement les frontières du pays. Des chercheurs américains et britanniques se rendent sur place. Le psychiatre John Mack, professeur à Harvard, réalise des entretiens approfondis avec les enfants. Le dossier devient l'un des cas les plus célèbres de l'histoire contemporaine des OVNI. Il fait encore aujourd'hui l'objet d'études, de documentaires et d'analyses contradictoires.

La presse zimbabwéenne a joué un rôle essentiel dans la diffusion des témoignages, contrairement à la majorité des pays Africains. Les journaux locaux ont largement contribué à populariser les récits d'observations. Mais cette médiatisation a également entraîné certaines dérives. Les récits les plus spectaculaires ont parfois bénéficié d'une couverture disproportionnée. Inversement, des dossiers plus modestes ont été rapidement oubliés. Cette influence des médias pose une question fondamentale. Dans quelle mesure les attentes du public modifient-elles la perception des témoins ? Un phénomène lumineux inhabituel est-il observé de la même manière dans une société imprégnée de croyances spirituelles et dans une société dominée par l'imaginaire extraterrestre ?

Plusieurs observations importantes ont été signalées dans des zones minières. C'est le cas de Shabani, célèbre pour l'exploitation de l'amiante. D'autres observations ont été enregistrées près du lac Kariba et dans certaines régions du Mashonaland. Cette répartition géographique ne constitue pas une preuve. Cependant, elle soulève des interrogations. S'agit-il d'une simple coïncidence ? Existe-t-il des facteurs environnementaux favorisant certaines observations ? Aucune étude scientifique n'a permis d'apporter une réponse définitive.

Un patrimoine méconnu de l'ufologie mondiale
L'histoire des OVNI au Zimbabwe dépasse largement la question de l'existence d'une intelligence extraterrestre. Elle révèle les mécanismes par lesquels une société interprète l'inconnu. Elle met en évidence l'influence des traditions, des croyances religieuses, du contexte politique et des médias. Elle montre également l'importance du travail de terrain réalisé par des enquêteurs indépendants comme Cynthia Hind.

Aujourd'hui encore, le Zimbabwe demeure un territoire privilégié pour les chercheurs qui s'intéressent aux relations entre culture et phénomènes aérospatiaux non identifiés. Plus de soixante-dix ans après les premières observations documentées, les dossiers accumulés dans les archives de Cynthia Hind continuent d'alimenter les débats. Et une question demeure. Les habitants du Zimbabwe ont-ils observé des visiteurs venus d'ailleurs, ou ont-ils simplement interprété, à travers leur propre culture, des phénomènes que nous ne comprenons toujours pas ? Le mystère, lui, reste entier.

CATALOGUE

26 JUILLET 1954 – LAC McIlWAINE (aujourd'hui lac Chivero) -- ZIMBABWE
Le 26 juillet 1954, un événement relativement discret allait pourtant marquer durablement l'histoire de l'ufologie en Afrique australe. Ce jour-là, au-dessus du lac McIlwaine, situé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Salisbury, l'actuelle Harare, deux aviateurs observèrent un objet qu'ils furent incapables d'identifier.

Soixante-dix ans plus tard, cette observation demeure l'un des dossiers les plus intéressants de l'histoire du phénomène OVNI au Zimbabwe. Contrairement à d'autres affaires plus spectaculaires impliquant des rencontres rapprochées, des êtres humanoïdes ou des traces au sol, le cas du lac McIlwaine présente une caractéristique essentielle : il repose sur le témoignage de deux hommes habitués à observer le ciel.

Pour comprendre l'importance de cette affaire, il convient de la replacer dans son contexte historique.

En 1954, le Zimbabwe n'existe pas encore. Le territoire est alors connu sous le nom de Rhodésie du Sud et demeure placé sous administration britannique. Salisbury est une ville en pleine expansion. L'agriculture se développe rapidement, les infrastructures routières se modernisent et l'aviation civile connaît un essor considérable.

L'aviation occupe d'ailleurs une place importante dans la vie quotidienne des colons européens. Les aéroclubs se multiplient et les vols d'entraînement deviennent une activité courante. Le lac McIlwaine, créé quelques années auparavant par la construction d'un barrage destiné à alimenter Salisbury en eau potable, est rapidement devenu un point de repère privilégié pour les pilotes.

Mais 1954 est également une année particulière pour une autre raison. Depuis l'observation rapportée par Kenneth Arnold, aux États-Unis, en juin 1947, le phénomène des « soucoupes volantes » s'est progressivement imposé dans l'imaginaire collectif. Les témoignages se multiplient partout dans le monde. Les journaux publient régulièrement des récits d'observations inhabituelles. Les militaires américains ont déjà lancé plusieurs programmes d'étude, tandis que les chercheurs commencent à constituer des archives.

La Rhodésie n'échappe pas à cette vague mondiale.
C'est dans ce contexte que deux hommes décollent pour un vol d'entraînement au-dessus du lac McIlwaine. Le pilote, identifié sous le nom d'A. Roberts, est accompagné d'un élève-pilote, R. Howarth. Leur appareil est un Tiger Moth, un biplan britannique qui a largement contribué à la formation des pilotes militaires pendant la Seconde Guerre mondiale avant d'être utilisé par les écoles de pilotage civiles. Le vol se déroule normalement lorsque les deux hommes aperçoivent un objet brillant évoluant dans le ciel. Le phénomène attire immédiatement leur attention.

L'objet semble se trouver à une altitude supérieure à celle de leur avion. Les deux hommes estiment qu'il évolue environ deux kilomètres au-dessus d'eux et qu'il se situe à près de neuf kilomètres de leur position.

Sa forme paraît circulaire. Sa surface reflète la lumière du soleil. L'engin présente l'apparence caractéristique d'un disque métallique. Pour des hommes habitués à reconnaître les différents appareils civils et militaires de leur époque, cette observation sort immédiatement du cadre des phénomènes ordinaires.

Les pilotes décident alors d'observer attentivement l'objet. C'est à ce moment qu'ils remarquent un comportement particulièrement inhabituel.

Selon leur témoignage, l'objet s'incline brusquement jusqu'à se présenter pratiquement sur sa tranche. Puis il accélère et s'éloigne à une vitesse qu'ils jugent exceptionnelle. Cette description mérite d'être soulignée car à cette époque, la plupart des avions possèdent une architecture aérodynamique bien connue. Les mouvements observés au-dessus du lac McIlwaine ne correspondent pas aux caractéristiques des appareils conventionnels.

Quelques instants plus tard, les deux hommes aperçoivent de nouveau l'objet. Cette fois, celui-ci semble revenir dans leur direction. L'observation devient alors encore plus intéressante. Les témoins estiment que l'engin se stabilise à une distance d'environ quatre kilomètres. Ils disposent ainsi de plusieurs minutes pour l'examiner avec davantage d'attention. Leur description demeure remarquablement sobre. L'objet leur paraît mesurer une douzaine de mètres de diamètre. Il ne possède ni ailes, ni hélices, ni empennage. Aucun système de propulsion n'est visible. Cette absence d'éléments caractéristiques intrigue particulièrement les deux aviateurs. Ils connaissent parfaitement les avions légers, les appareils militaires et les différents aéronefs susceptibles d'évoluer dans la région. Pourtant, ils ne parviennent pas à établir le moindre rapprochement avec une technologie connue.

Après quelques minutes, l'objet disparaît.
L'engin semble accélérer avant de quitter la zone à une vitesse qui dépasse largement les capacités du Tiger Moth. L'observation prend fin aussi soudainement qu'elle avait commencé.

Avec le recul, cette affaire présente plusieurs caractéristiques qui lui confèrent une valeur particulière. Tout d'abord, elle intervient au cours d'une période d'activité exceptionnelle. La veille de l'incident, plusieurs témoins, parmi lesquels un policier, avaient déjà signalé la présence de plusieurs objets lumineux dans la région d'Enkeldoorn. Ces événements rapprochés dans le temps ont conduit certains chercheurs à évoquer l'existence d'une véritable vague d'observations en Rhodésie au cours de l'été 1954.

Ensuite, l'affaire du lac McIlwaine appartient à une catégorie relativement rare : celle des observations réalisées par des pilotes. Dans l'histoire mondiale de l'ufologie, les témoignages provenant du monde aéronautique ont toujours occupé une place particulière. Les pilotes possèdent une expérience qui leur permet d'évaluer plus précisément les distances, les altitudes et les trajectoires. Leur expertise ne garantit évidemment pas l'exactitude absolue de leurs observations, mais elle réduit considérablement le risque de confusion avec des phénomènes ordinaires.

Il convient néanmoins d'adopter une certaine prudence. Les estimations de distance en vol demeurent complexes. Les conditions atmosphériques peuvent altérer la perception. La taille d'un objet observé dans le ciel reste particulièrement difficile à déterminer en l'absence de points de référence. Par ailleurs, aucune enquête technique approfondie n'a été réalisée au moment des faits. Aucun document officiel détaillé n'a été conservé. Aucune photographie n'a été prise. Comme beaucoup d'affaires anciennes, le dossier repose essentiellement sur le témoignage des observateurs.

Il faut également rappeler que Cynthia Hind, qui deviendra plus tard la grande figure de l'ufologie africaine, n'a pas participé directement à l'enquête en 1954. Elle redécouvrira cette observation plusieurs années après les faits et l'intégrera à ses archives consacrées aux phénomènes aériens inexpliqués en Afrique australe. Son travail de collecte permettra d'éviter que cette affaire ne sombre dans l'oubli. Aujourd'hui encore, le cas du lac McIlwaine conserve une place particulière dans l'histoire des OVNI en Afrique. Il ne s'agit ni d'une rencontre avec des êtres venus d'ailleurs ni d'un récit spectaculaire destiné à alimenter les légendes populaires. C'est précisément cette simplicité qui rend le témoignage si intéressant. Deux hommes expérimentés, observant un objet métallique au cours d'un vol d'entraînement, ont décrit un phénomène qu'ils ne sont jamais parvenus à identifier. Plus de sept

décennies après cette journée de juillet 1954, aucune explication définitive n'a été apportée. Le mystère demeure entier. Et c'est peut-être cette absence de réponse qui continue de faire du lac McIlwaine l'un des sites les plus emblématiques de l'ufologie africaine.

JUILLET 1954 -ENKELDOOM – ACTUELLE VILLE DE CHIVHU – ZIMBABWE.
Contexte de l'observation
Date et lieu : Juillet 1954, à Enkeldoorn, une petite ville de la province des Midlands au Zimbabwe (alors la Rhodésie du Sud).

Témoins : Treize personnes au total, ce qui constitue un cas d'observation collective.

Description du phénomène : Les témoins ont rapporté avoir vu plusieurs objets venant de la direction des montagnes voisines. Ces objets se sont approchés, se sont arrêtés en vol stationnaire, ont effectué des changements de direction brusques, puis se sont éloignés, le tout sans produire le moindre bruit.

Couverture médiatique : L'affaire a été jugée suffisamment spectaculaire pour être rapportée par la presse locale de l'époque. Cela signifie qu'il existe probablement des articles de journaux rhodésiens de juillet 1954.

Redécouverte par Cynthia Hind
Son rôle dans ce cas : c'est Cynthia Hind qui a « redécouvert » cette affaire plusieurs décennies plus tard. Cela signifie probablement qu'elle a retrouvé les coupures de presse de 1954, puis a cherché à retrouver des témoins survivants ou à recueillir des témoignages de seconde main.

Son intérêt : Cynthia Hind était particulièrement intéressée par les cas anciens, car ils sont moins susceptibles d'être influencés par la culture populaire moderne des ovnis. Une observation silencieuse avec changements de direction brusques, datant d'avant l'ère des drones, est typique des rapports qu'elle jugeait crédibles.

Analyse du phénomène rapporté
Les détails mentionnés (silence total, vol stationnaire, changements brusques de direction, déplacement depuis des montagnes) correspondent à ce que les ufologues appellent parfois les « 5 observables » (souvent associés aux cas de type militaire, notamment par Luis Elizondo) :

- Portance anti-gravité (pas de moyens de propulsion visibles).
- Accélérations soudaines (changements brusques).
- Vitesses hypersoniques sans signature (pas de bang sonique).
- Furtivité (difficile à suivre).
- Trans-medium (capacité à passer d'un milieu à l'autre, bien que cela ne soit pas mentionné ici).

Le détail « sans produire le moindre bruit » en 1954 est notable, car cela exclut à l'époque tout aéronef conventionnel (avions à hélice ou premiers jets, qui étaient extrêmement bruyants).

Sources et fiabilité
La presse de 1954 : Les archives des journaux rhodésiens (comme The Rhodesia Herald ou The Bulawayo Chronicle) sont les sources primaires, mais elles ne sont pas numérisées intégralement en ligne, ce qui rend la vérification indépendante difficile aujourd'hui.

Les archives de Cynthia Hind : Elle a publié plusieurs livres, dont UFOs – African Encounters (1982), et a écrit de nombreux articles dans des revues comme Flying Saucer Review ou le MUFON UFO Journal. Il est probable que la mention de ce cas provienne d'un de ses articles résumant d'anciens cas rhodésiens.
.
Résumé
L'observation d'Enkeldoorn de juillet 1954 est un cas d'observation collective (13 témoins) de plusieurs objets silencieux aux manœuvres impossibles pour la technologie de l'époque. Bien que largement oubliée du grand public international, elle fait partie du corpus des « cas historiques » documentés en Afrique australe, redécouvert et mis en lumière par l'enquêtrice Cynthia Hind dans la seconde moitié du

XXe siècle. Sans accès aux archives de journaux rhodésiens de 1954 ou aux notes personnelles de Cynthia Hind, il est difficile d'obtenir plus de précisions sur l'heure exacte, la forme des objets ou la durée de l'observation.

1954-1955 – LE CAS DE LA FERME NYAMBUYA
La seule source pour ce cas sur le net est Albert Rosales, chercheur et spécialiste américain des cas avec humanoïdes. - Il figure bien évidemment dans les archives de Cynthia Hind.

- Lieu : Nyambuya Farm. - Une agricultrice est réveillée par les aboiements de ses chiens. Elle décrit :
- Des rayons lumineux extrêmement puissants ;
- Une lumière en éventail ressemblant à des projecteurs inversés ;
- Un objet silencieux ;
- Une boule de feu quittant les lieux à grande vitesse.
- Les animaux semblent particulièrement perturbés. Ce détail sera souvent souligné par Cynthia Hind.
- Lieu : Nyambuya Farm, près de Umtali (Mutare), alors Southern Rhodesia (Zimbabwe)
- Date : 1954 ou 1955 (Rosales lui-même hésite selon les versions)
- Témoin : un fermier africain (nom non donné)

Résumé de l'observation :
Le témoin se trouve dans une zone agricole isolée. Il observe un objet lumineux descendre derrière une colline proche de la ferme. En s'approchant, il voit un engin posé au sol, décrit comme :

- Circulaire,
- Métallique,
- Avec une lueur blanche ou bleutée.
- À proximité de l'objet, il aperçoit deux "êtres" humanoïdes :
- Petite taille,
- Tête large,
- Membres fins,
- Mouvements "lents et fluides".

Les êtres semblent examiner le sol ou la végétation. Le témoin, effrayé, s'enfuit.

- Aucun effet au sol n'est rapporté.
- Aucun autre témoin.
- Aucun suivi policier ou administratif.
- CE3 – Rencontre rapprochée avec humanoïdes
- Documentation : très faible
- Source : récit oral transmis, non vérifié

Le cas de Nyambuya Farm (1954–1955) est :

- Réel dans la base Rosales,
- Non corroboré par d'autres sources,
- Probablement un récit oral isolé,
- Sans documentation physique, photographique ou administrative,
- Classé "faible fiabilité" dans les standards modernes.

Il reste néanmoins intéressant car il constitue l'un des rares cas d'humanoïdes en Afrique australe avant les années 1960.

AOUT 1975 – REGION DE HARARE - ZIMBADWE
Il s'agit d'un cas ancien de Cynthia Hind, qui apparaît dans les archives de UFO Afrinews.
Août 1975 — région de Harare, Zimbabwe
« The R. Family » — un objet bleu et blanc :

- Date : août 1975, date exacte non indiquée ;
- Lieu : région de Harare, près de Guinea Fowl School ;
- Témoins principaux : la famille R. ;
- Objet : forme ronde ;
- Couleurs : lumières bleues et blanches clignotantes ;
- Particularité : une ligne sombre centrale, qui semblait tourner ;
- Comportement : plusieurs manœuvres à des vitesses jugées extraordinaires ;
- Aéronefs militaires : trois avions Vampire auraient survolé la zone, semblant se diriger vers l'objet.

La famille, craignant d'être ridiculisée, n'aurait pas signalé immédiatement l'observation. Le cas devient beaucoup plus étrange dans la même soirée Plus tard dans la nuit, deux amis de M. R., Aubrey et Russell, seraient venus le voir dans un état de grande nervosité. Ils racontent avoir observé une grande lumière bleue stationnaire dans les arbres. Ils la décrivent comme une sorte de grande bulle avec une jupe, émettant un bourdonnement aigu. Les deux hommes se seraient approchés avec leur voiture. À ce moment :

- Le moteur de la voiture serait tombé en panne ;
- Il aurait redémarré lorsque l'objet s'est éloigné ;
- Ils auraient essayé de le suivre ;
- Le véhicule serait alors tombé de nouveau en panne ;
- Aubrey aurait aperçu ce qu'il pensait être une silhouette humaine regardant à travers une sorte de fenêtre ;
- L'objet aurait ensuite disparu ;
- Les deux hommes auraient souffert de nausées et de violents maux de tête.

Un élément particulièrement intéressant : les témoins
La source fournit deux informations permettant de mieux évaluer le dossier.

M. R.
Il est présenté comme astronome amateur. Cela ne prouve évidemment pas son observation, mais c'est une donnée intéressante : contrairement à un témoin totalement inexpérimenté, il était supposé avoir une certaine familiarité avec le ciel nocturne.

Aubrey
Il est présenté comme électricien. Son témoignage est particulièrement intéressant parce qu'il concerne non seulement une lumière, mais également une interaction alléguée avec le véhicule.

Mais attention : nous avons probablement affaire à deux épisodes liés
Il y a :

Épisode 1
Famille R. — août 1975
Observation aérienne d'un objet rond, bleu et blanc, avec une structure sombre centrale.

Épisode 2
Aubrey et Russell — même nuit

Grande lumière bleue dans les arbres, immobilisation du véhicule, observation alléguée d'une silhouette. La source de Cynthia Hind semble considérer les deux événements comme faisant partie du même dossier, mais nous devons conserver cette distinction dans notre présentation.

EN RESUME
AOÛT 1975 — HARARE / GUINEA FOWL SCHOOL — ZIMBABWE
- Témoins : famille R.
- Type : observation rapprochée d'un objet lumineux
- Objet : rond, lumières bleues et blanches clignotantes
- Structure apparente : ligne sombre centrale semblant tourner
- Manœuvres : déplacements rapides et changements de direction

- Élément militaire : trois Vampires auraient survolé la zone en direction de l'objet
- Signalement : non effectué immédiatement, par crainte du ridicule.

Même nuit — témoignage d'Aubrey et Russell : grande lumière bleue dans les arbres, décrite comme une « bulle avec une jupe », bourdonnement aigu ; panne répétée du véhicule à proximité ; silhouette aperçue derrière une sorte de fenêtre ; disparition de l'objet ; nausées et céphalées rapportées.
Source principle: Cynthia Hind / UFO Afrinews.

6 JUILLET 1975 - KAROI - ZIMBADWE
Le cas OVNI de Karoi (Zimbabwe) du 6 juillet 1975 : un dossier méconnu de l'ufologie africaine
L'observation survenue le 6 juillet 1975 à 20 h 15, près de Karoi, dans la région du Mashonaland occidental (Zimbabwe), est un dossier relativement peu connu en dehors des cercles spécialisés. Pourtant, il présente plusieurs caractéristiques qui ont retenu l'attention de Cynthia Hind, notamment sa répétitivité, la présence de plusieurs témoins et la durée inhabituelle des manifestations observées. Il est question d'une observation prolongée d'un objet lumineux apparemment intelligent, capable d'adapter sa trajectoire aux déplacements des témoins.

Karoi est une petite ville située à environ 200 kilomètres au nord-ouest de Harare. En 1975, la région est essentiellement agricole. Les plantations de tabac dominent l'économie locale et les axes routiers traversent des zones boisées relativement peu peuplées. Cette configuration est importante, car elle limite considérablement les sources lumineuses artificielles susceptibles de provoquer des confusions.

Les témoins
Les principaux témoins sont Mme Una Weincler et son mari. Le 6 juillet 1975, ils rentrent en voiture vers leur domicile après avoir quitté Karoi. Le temps est clair et la nuit commence à s'installer. À 20 h 15, Mme Weincler remarque un objet inhabituel dans le ciel.

Les témoins décrivent un objet présentant plusieurs caractéristiques remarquables, une couleur orange-jaune très brillante, une taille apparente comparable à celle d'une orange tenue à bout de bras, une extrémité avant pointue, une traînée lumineuse irrégulière. Le phénomène ne ressemble ni à un avion ni à un hélicoptère. Selon les témoins, l'objet évolue beaucoup trop rapidement pour être assimilé à une étoile ou à une planète. Un comportement apparemment intelligent. Le détail le plus intéressant du dossier apparaît lorsque les témoins décident d'arrêter leur véhicule. A ce moment-là l'objet s'immobilise également. Lorsqu'ils repartent, il recommence à se déplacer. Cette séquence se répète à plusieurs reprises.

Dans la littérature ufologique, ce type de comportement est souvent interprété comme un effet de poursuite. Les témoins ont alors l'impression que l'objet réagit directement à leurs mouvements.

Quelques minutes plus tard, l'objet descend progressivement. Il atteint un niveau correspondant approximativement à la hauteur des arbres environnants. Puis, minutes après minutes les témoins prennent peur et le mari de Mme Weincler accélère brutalement et quitte la zone.

Cette réaction est classique dans les observations rapprochées. Dans de nombreux dossiers africains étudiés par Cynthia Hind, les témoins interrompent volontairement leur observation lorsqu'ils estiment que l'objet s'approche trop près d'eux.

Une série d'observations répétées
C'est probablement l'élément le plus important de cette affaire. Après l'événement initial, l'objet est observé à plusieurs reprises. Selon les témoins, il apparaît régulièrement après 20 heures, en suivant une trajectoire est-ouest et pendant environ quarante minutes.

Plusieurs habitants de la région signalent également sa présence. Nous ne sommes donc plus face à une observation isolée.

L'hypothèse astronomique possible est la planète Vénus L'une des premières explications avancées par les sceptiques concerne Vénus. En juillet 1975, la planète était particulièrement brillante dans le ciel du soir et occupait une position très favorable à l'observation depuis l'Afrique australe. Plusieurs chercheurs

ont d'ailleurs estimé qu'une partie importante des observations signalées au Zimbabwe pendant cette période pouvait être attribuée à Vénus. Cette hypothèse mérite d'être examinée et voici quelques éléments qui vont dans le sens d'une méprise avec Vénus : une observation effectuée au crépuscule, une lumière très brillante, une apparition quotidienne et une trajectoire apparemment régulière.
Les éléments qui contredisent cette hypothèse ce sont la descente apparente vers les arbres puis l'impression que l'objet suivait les déplacements de la voiture et enfin la présence d'une traînée lumineuse et l'observations simultanée par plusieurs témoins.

Puis on a l'hypothèse d'une illusion d'optique liée au déplacement automobile. Lorsqu'un conducteur circule de nuit, un objet astronomique très lumineux situé près de l'horizon peut sembler accompagner le véhicule. Ce phénomène est bien connu. Il est provoqué par l'absence de points de référence permettant d'évaluer correctement les distances. Ainsi dans certaines conditions, une planète peut paraître s'approcher, s'arrêter, suivre un véhicule et descendre vers l'horizon.

Cette explication est aujourd'hui considérée comme la plus probable par plusieurs analystes.

La position de Cynthia Hind
Cynthia Hind n'a jamais classé ce dossier parmi les canulars. Elle l'a intégré à sa base documentaire consacrée aux observations africaines et l'a publié dans ses travaux consacrés aux phénomènes observés au Zimbabwe.

Le cas de Karoi est intéressant parce qu'il s'inscrit dans une vague d'observations régionales. Entre le milieu des années 1970 et les années 1990, le Zimbabwe a enregistré plusieurs dossiers importants étudiés par Cynthia Hind : différentes observations dans les régions rurales du Mashonaland, plusieurs rencontres rapprochées dans les années 1980 et l'affaire de l'école d'Ariel, à Ruwa, en 1994. Karoi apparaît donc comme l'un des premiers épisodes d'une longue série d'observations qui contribueront à faire du Zimbabwe l'un des principaux centres d'intérêt de l'ufologie africaine. Le fait que les média, les chercheurs, les associations locales en parlent et relèvent toutes les observations dans une région, un pays, donnent l'impression de vague et d'un nombre important d'observation dans ces régions.

Conclusion
L'absence de preuves matérielles et la possibilité d'une méprise avec Vénus conduisent aujourd'hui la plupart des chercheurs à considérer ce dossier avec prudence et surtout comme identifié.
Source Cinthya Hind 1982. – Commentaire et analyse GEOS France.

18 JUILLET 1975 - MARLBOROUGH, HARARE (ZIMBABWE).
Arthur Jones, employé de presse, rentrait chez lui lorsqu'il aperçut un objet circulaire, auréolé d'une lueur orange vibrante, planant à environ 100 mètres au-dessus d'un centre commercial situé à environ 1,5 km. L'objet avait la taille d'une grande maison et présentait une ouverture sur sa partie supérieure. Au bout d'un moment, cette ouverture se referma et l'objet s'éloigna au-dessus des arbres.

Ce cas comme le précédent peut être analysé comme étant une mésinterprétation avec la planète Vénus.

Source : Hind 1982 p108 citant sa propre enquête.
UFO Investigator, octobre 1975, p2, date cet événement du 24 juillet et indique que l'objet se trouvait à 30 m d'altitude, à environ 480 m de distance. Note : Cette anomalie peut provenir de la date d'édition d'un média ou il peut s'agir d'une autre observation. La notion de distance est toujours à prendre avec une certaine méfiance, on ne peut pas estimer une distance sans élément de référence et l'analyse d'une distance par l'œil est très et elle est en fonction de l'éloignement et la grosseur de l'objet.

20 JUILLET 1975, RUWA - (MASHONALAND EST : ZIMBABWE).
Vers 18 h 30, Allan Wright se trouvait dans son enclos lorsqu'il aperçut un objet vert vif, légèrement plus gros qu'un ballon de football, apparaître au-dessus d'un bosquet de bambous à environ 350 mètres de distance. L'objet se déplaça ensuite d'est en ouest, passant au-dessus de la maison d'un voisin, puis disparut en moins de 5 secondes. Les chiens du voisinage aboyaient.
Source : Cinthya Hind 1982 p109 citant sa propre enquête.

26 JUILLET 1975 - MACHEKE (MASHONALAND EST - ZIMBABWE). Soir.
L'affaire de la « lumière paralysante » de Macheke (Zimbabwe) : que savons-nous réellement ?

Le 26 juillet 1975, dans la petite localité de Macheke, située dans le Mashonaland oriental, un employé d'une coopérative agricole affirme avoir été frappé par un rayon lumineux provenant d'un objet inconnu. (On parle aussi provenant d'une ligne électrique ?) ; L'homme déclare avoir été paralysé, projeté au sol et être resté inconscient pendant plus d'une heure. Quelques jours plus tard, l'affaire est relayée par la presse rhodésienne (l'actuel Zimbabwe s'appelait alors la Rhodésie) et attire immédiatement l'attention de Cynthia Hind, qui décide d'ouvrir une enquête.

Contrairement au dossier de Loxton, l'affaire de Macheke est devenue un excellent exemple des difficultés auxquelles sont confrontés les enquêteurs en ufologie : un témoignage spectaculaire, des effets physiques apparemment réels, mais également des éléments susceptibles de remettre en cause l'interprétation initiale.

Le témoin s'appelle John Clark. Les différentes sources lui attribuent 53 ou 54 ans. Il travaille comme employé de la coopérative agricole locale. Certaines publications le présentent comme un vendeur, d'autres comme un employé administratif. Ces divergences sont relativement fréquentes dans les dossiers anciens.

Selon son témoignage, la journée du 26 juillet 1975 est particulièrement froide. Clark passe l'après-midi chez lui. En début de soirée, il décide de sortir pour aller dîner dans un café du village. En quittant sa maison par l'arrière, il remarque une lumière extrêmement brillante au-dessus des arbres et des lignes téléphoniques, à une distance qu'il estime à une dizaine de mètres. Il décrit un objet très lumineux évoluant à faible altitude. Soudain, un faisceau lumineux est dirigé vers lui. Clark affirme alors avoir été violemment projeté au sol, avoir perdu toute capacité de mouvement, avoir été totalement paralysé et avoir tout de même entendu son chat pousser un cri avant de disparaître dans l'obscurité.

Une paralysie complète
Le détail le plus spectaculaire du récit est la paralysie totale. Clark déclare avoir essayé de se dégager du faisceau lumineux, mais il affirme avoir été incapable de bouger. Il déclare plus tard : *« Je crois que l'objet m'examinait. »* Selon lui, il aurait pu être détruit instantanément si l'objet l'avait voulu.

Le témoin affirme n'avoir conservé aucun souvenir des événements survenus après sa chute. Lorsqu'il reprend connaissance la lumière a disparu, l'objet n'est plus visible et il ressent des douleurs dans tout le corps.

Un détail attire particulièrement l'attention de Cynthia Hind. Lorsque Clark rentre chez lui, il constate que le feu allumé dans sa cheminée est complètement éteint et que l'âtre est froid. Il en déduit qu'il est resté inconscient pendant une période relativement longue.

Les effets physiques Le lendemain, son état est toujours préoccupant. Il reste alité toute la journée. Le lundi suivant, il est incapable de reprendre son travail, mais il décide de signaler l'incident à la police. Il présente alors d'importantes ecchymoses, des douleurs thoraciques, des contusions sur les épaules et une grande fatigue.

La presse évoque rapidement un homme « *brûlé par un OVNI* ». Lorsque Cynthia Hind l'examine quelques jours plus tard, elle ne constate aucune brûlure. Elle observe en revanche d'importants hématomes.

L'enquête de Cynthia Hind
L'enquête de Cynthia Hind est particulièrement intéressante, car elle ne se contente pas d'accepter le témoignage. Elle adopte immédiatement une attitude critique. Elle vérifie auprès de la police et en conséquence sa première démarche consiste à se rendre au commissariat.

Le policier de service confirme que Clark a bien déposé une déclaration officielle. Mais il ajoute une remarque importante *:« Si cela était arrivé à quelqu'un d'autre, je l'aurais peut-être cru. »* Il précise ensuite que Clark est connu dans la région pour sa consommation excessive d'alcool.

Cynthia Hind se rend ensuite dans l'auberge du village et le propriétaire lui révèle que Clark a acheté, le jour même une bouteille de brandy et un pack de six bières. L'aubergiste précise également que Clark est connu pour être un gros consommateur d'alcool.

Un autre détail retient l'attention de l'enquêtrice. Selon les habitants, Clark présente une tendance aux hémorragies sous-cutanées et aux ecchymoses.

Cynthia Hind décide ensuite d'examiner les lieux. La maison est située au bout d'une longue allée et cette allée présente une caractéristique particulière. Au milieu du chemin s'est formée une bande de terre durcie, tandis que les roues des véhicules ont creusé deux ornières profondes de chaque côté. L'enquêtrice constate alors qu'un homme marchant dans l'obscurité, les yeux dirigés vers une lumière située au-dessus des arbres, pouvait très facilement trébucher sur cette surélévation.

L'hypothèse de la chute accidentelle : C'est précisément l'hypothèse formulée par Cynthia Hind. Son raisonnement est le suivant : Clark avait consommé une quantité importante d'alcool et il observait une lumière brillante située au-dessus des arbres. Il marchait dans l'obscurité et en conséquence il a pu trébucher. Dans ce cas sa chute pourrait expliquer ses contusions.

Il faut aussi savoir qu'une vague d'observations a été localement importante en juillet 1975. Plusieurs observations sont signalées :

- Le 4 juillet à Salisbury (Harare) ;
- Le 6 juillet à Karoi ;
- Le 16 juillet à Salisbury ;
- Le 26 juillet près de Marondera ;
- Le 26 juillet à Macheke.
- Etc…

Le même soir que l'incident de Macheke, deux hommes circulants entre Harare et Rusape signalent un énorme objet orangé qui semble suivre leur véhicule pendant une vingtaine de minutes. L'objet disparaît brutalement au-dessus de Macheke. Cette simultanéité a conduit certains ufologues à envisager l'existence d'une véritable vague régionale, toutefois il est probable qu'elle soit « artificielle », provoquée par l'influence médiatique qui relate ces observations, bien souvent identifiables d'autre part (Venus essentiellement).

L'évaluation finale : un cas non résolu... mais très fragile - Un élément est particulièrement révélateur. Dans la base de données internationale des rencontres rapprochées, l'affaire est accompagnée d'une simple mention : Évaluation : canular ? – L'analyse locale faite par Cythia Hind écarte pourtant cette hypothèse. Le témoin à bien été l'objet de faits inhabituels et si par l'emprise de l'alcool, il l'a mal interprété, cela ne fait pas de ce cas un canular ! Il est important de souligner que Cynthia Hind n'a jamais qualifié publiquement l'affaire de canular.

En revanche, ses propres investigations l'ont conduite à exprimer un doute considérable sur l'interprétation des faits. Son article publié en 1986 dans le MUFON UFO Journal est révélateur. Le titre est sans ambiguïté :

« When Is a Hoax Not a Hoax ? » (« Quand un canular n'est-il pas un canular ? »).

Notre analyse critique
À mon sens, ce dossier présente trois caractéristiques contradictoires.

1 - Les éléments en faveur de l'authenticité
- Une déclaration officielle auprès de la police ;
- Des blessures réellement observées ;
- L'existence d'autres observations dans la région.

2 - Les éléments en faveur d'une méprise

- L'absence de témoins directs ;
- L'absence de traces physiques ;
- L'absence de preuves matérielles.

3 - Les éléments en faveur d'une chute accidentelle
- Une consommation importante d'alcool ;
- Une visibilité réduite ;
- Une allée accidentée ;
- Des blessures compatibles avec une chute.

Conclusion
L'affaire de Macheke est moins un dossier démontrant l'existence d'un OVNI qu'une véritable leçon de méthodologie en ufologie. Ce qui la rend passionnante n'est pas le témoignage lui-même, mais la façon dont Cynthia Hind a enquêté sur cette affaire en refusant d'accepter une conclusion spectaculaire sans vérification préalable. Finalement, l'incident du 26 juillet 1975 demeure officiellement non résolu, mais il est aujourd'hui considéré comme l'un des cas africains pour lesquels l'hypothèse d'une chute accidentelle associée à une consommation d'alcool apparaît particulièrement plausible.
Sources : Hind 1982 p109 citant sa propre enquête.
Rick Barr dans Official UFO 2,6 p38.
FSR 21,3-4 p63 citant Rand Daily Mail 30 juillet 1975.

26 JILLET 1975. Nuit. MARONDERA (MASHONALAND EST : ZIMBABWE).
Deux associés, Tony Alexander et un compagnon, rentraient en voiture de Harare à leur motel de Rusape lorsqu'à Marondera, ils perçurent une odeur inhabituelle.

Poursuivant leur route, ils aperçurent une masse orange imposante derrière les arbres. Ils crurent d'abord à la lune, puis réalisèrent qu'elle se trouvait derrière eux. La lumière les suivit pendant 20 minutes jusqu'à Macheke. Toujours inquiets, le conducteur, trop effrayé, n'osa pas s'arrêter. Le passager décrivit l'objet comme un œuf vertical tronqué, d'environ 20 mètres de diamètre et volant très bas. Dix minutes avant leur arrivée à Rusape, l'objet prit son envol et disparut dans le ciel.
Sources: Cynthia Hind dans UFOAfriNews 4 p33.
FSR 21,3-4 p63 citant Rand Daily Mail, 31 juillet 1975 date cela du 28.

17 AOUT 1975 - SHABANI, aujourd'hui ZVISHAVANE (MIDLANDS : ZIMBABWE)
Henry Authers et son beau-père, M. L. Sealy, rentraient chez eux vers 18 h 10 à Shabani après une journée à la mine, lorsqu'à environ 24,5 km de la ville, ils aperçurent ce qui leur semblait être un bus arrivant à vive allure.

Au détour d'un chemin, ils constatèrent que le véhicule se dirigeait vers eux, et non l'inverse, en descendant une pente. Ils pensèrent d'abord à un bus, avec une personne debout et une autre assise.

Ce bus semblait être un véhicule panoramique, avec des fenêtres panoramiques et d'étroits montants noirs d'où filtrait une forte lumière blanche. L'engin tourna ensuite à un coin de rue, et lorsqu'ils le suivirent, il n'y avait plus aucune trace de lui ni d'endroit où il aurait pu s'arrêter.

NOTRE ANALYSE
L'affaire du « bus fantôme » de Shabani (Zimbabwe) du 17 août 1975 : un OVNI déguisé en autobus ?
Ce dossier, un peu particulier dans l'histoire des OVNIs est bien documenté et nous pouvons relativement bien la détailler.

Parmi les centaines, voire milliers, de cas étudiés par Cynthia Hind, certains se distinguent par leur caractère extraordinairement inhabituel. L'observation survenue le 17 août 1975, près de Shabani (aujourd'hui Zvishavane), dans la province des Midlands, appartient incontestablement à cette catégorie. Contrairement aux observations classiques d'objets discoïdaux ou de lumières nocturnes, les témoins décrivent ici ce qu'ils prennent d'abord pour un autobus circulant sur une route isolée.

Pourtant, en s'en approchant, ils découvrent un objet présentant des caractéristiques incompatibles avec un véhicule conventionnel. Quelques instants plus tard, l'objet disparaît littéralement après avoir tourné à un carrefour. Cette disparition soudaine est à l'origine de la réputation de cette affaire, parfois qualifiée de « cas du bus interdimensionnel » dans certaines publications ufologiques.

Le contexte géographique
En 1975, Shabani est une petite ville minière spécialisée dans l'extraction de l'amiante. L'observation se déroule près de la rivière Ngesi, le long d'une route peu fréquentée reliant la campagne à la ville. Cette précision est importante, car la région est alors très faiblement urbanisée. Les sources lumineuses artificielles y sont rares et la circulation routière demeure limitée.

Le 17 août 1975, vers 18 heures, deux hommes circulent sur cette route isolée. Au loin, ils aperçoivent un véhicule qui semble se diriger vers la ville. Leur première impression est très banale : ils pensent observer un autobus. L'objet possède effectivement une forme allongée qui évoque immédiatement un véhicule de transport collectif.

En se rapprochant, les témoins commencent à remarquer plusieurs détails étranges. L'objet possède une structure bombée et il est surmonté d'un dôme. Il comporte d'immenses fenêtres panoramiques et présente plusieurs montants noirs à l'intérieur. Ces éléments ne correspondent pas à l'apparence d'un autobus ordinaire. Le dôme constitue l'anomalie la plus importante. Il faut signaler que les autobus utilisés en Rhodésie dans les années 1970 possèdent un toit plat ou légèrement arrondi, mais aucun modèle connu ne présente une structure hémisphérique comparable à celle décrite par les témoins.

Les témoins distinguent deux silhouettes à l’intérieure : l'une est assise et l'autre est debout. La description dans les nombreux rapports consultés sont malheureusement très limitées. Les sources disponibles indiquent seulement que les témoins identifient deux formes humanoïdes. Aucun détail précis concernant le visage, les vêtements ou la morphologie n'a été publié.

Un autre élément attire immédiatement l'attention, c’est l'intérieur de l'objet qui est baigné par une lumière blanche extrêmement puissante. Cette caractéristique soulève plusieurs questions car un autobus possède généralement des phares dirigés vers l'avant, un éclairage intérieur relativement faible et des vitres permettant de distinguer clairement les passagers. Dans le cas de Shabani, la luminosité semble provenir de l'ensemble de la structure.

L'événement le plus spectaculaire survient quelques instants plus tard. L'objet tourne à un croisement. Les témoins continuent leur progression et lorsqu'ils arrivent à leur tour au niveau du virage, l'objet a disparu ! Il ne s'est pas éloigné. Il n'est plus visible. Il semble s'être volatilisé.

L'hypothèse de l'illusion routière
Avant d'envisager une explication extraordinaire, il convient d'examiner les hypothèses conventionnelles. La première est celle d'une illusion liée au relief. Une route en pente, un changement d'orientation ou un écran végétal peuvent parfois donner l'impression qu'un véhicule a disparu.

Cependant, cette hypothèse présente plusieurs limites. Les témoins se sont rapprochés suffisamment de l'objet pour distinguer les fenêtres, la structure du toit et les silhouettes intérieures. Une simple erreur d'appréciation paraît donc difficile à invoquer.

Un autobus réel ?
La seconde hypothèse est celle d'un autobus conventionnel. Cette explication soulève également plusieurs difficultés. Pourquoi les témoins auraient-ils décrit un dôme, puis des fenêtres panoramiques inhabituelles et une lumière intérieure particulièrement intense ? Surtout, comment expliquer sa disparition quelques secondes après le passage du virage ?

Un « véhicule camouflé » ?
Certains chercheurs ont proposé une interprétation beaucoup plus audacieuse. L'objet aurait adopté une apparence familière afin d'être perçu comme un véhicule ordinaire. Cette idée apparaît dans plusieurs dossiers ufologiques internationaux dans lesquels des témoins décrivent des trains, des automobiles,

des avions ou des autobus présentant des caractéristiques impossibles. Il convient toutefois d'être extrêmement prudent. Aucune donnée scientifique ne permet d'étayer cette hypothèse.

Le fait le plus intéressant est sans doute que Cynthia Hind a retenu cette affaire dans son ouvrage consacré aux rencontres africaines. Or, elle était particulièrement sélective. Elle écartait généralement les canulars, mais aussi les témoignages insuffisamment documentés et les observations trop ambiguës. Le maintien du dossier dans ses archives laisse penser qu'elle considérait les témoins comme crédibles. En revanche, elle ne l'a jamais présenté comme une preuve d'une origine extraterrestre.

Analyse critique
Ce dossier est fascinant parce qu'il inverse complètement le schéma habituel des observations d'OVNI. Habituellement, les témoins observent un objet inconnu, tentent de l'identifier et concluent qu'il ne correspond à aucun appareil connu.

Dans le cas de Shabani, le processus est exactement inverse : les témoins croient reconnaître un autobus, ils s'approchent et ils découvrent qu'il ne s'agit probablement pas d'un autobus. Cette inversion cognitive est extrêmement rare en ufologie.

Il faut noter que dans ce dossier il y a deux témoins, qu'il s'agit d'une observation rapprochée avec une description cohérente, puis il y a la présence apparente d'occupants et qu'une enquête a été menée par Cynthia Hind.

Par contre, ce qui ne nous permet pas de l'authentifier à 100 %, c'est que l'identité des témoins n'a jamais été publiée, c'est qu'aucune photographie n'existe, qu'aucune trace physique n'a été découverte qu'il n'existe aucun rapport de police et que la durée exacte de l'observation est inconnue.

Conclusion
Le cas de Shabani demeure l'un des dossiers les plus insolites de l'ufologie africaine. Il est parfois rapproché d'autres observations impliquant des véhicules apparemment impossibles, notamment l'étrange affaire de Beit Bridge (1974), également survenue au Zimbabwe. En l'état actuel des connaissances, trois hypothèses restent envisageables : une méprise liée à un véhicule réel, une illusion d'optique provoquée par la configuration de la route ou encore un phénomène aérien ou terrestre demeuré inexpliqué.
Sources : Hind 1982 p 114 citant sa propre enquête.
https://zimbabweufos.blogspot.com/2010/01/?utm_source=chatgpt.com

1983 – REGION DE HWANGE - (anciennement Wankie) - ZIMBADWE
Un atterrissage allégué avec deux occupants
Le cas est enregistré dans l'UFO Related Entities Catalog (URECAT) de Patrick Gross sous la forme :
1983 — Hwange National Park, Zimbabwe — Four men

Le catalogue le classe parmi les cas de type CE3, c'est-à-dire les observations rapprochées comportant des occupants allégués.

Le récit disponible
Selon le récit repris par plusieurs sources, quatre hommes revenaient de la capitale et se dirigeaient vers leur village, dans une région située près du parc national de Hwange.

Il était environ 20 heures lorsqu'ils aperçurent une lumière extrêmement brillante dans le ciel.
Ils s'arrêtèrent pour l'observer.

La lumière commença alors à descendre progressivement dans leur direction. Les quatre hommes, effrayés, se seraient dissimulés derrière des arbres. En descendant, l'objet prit une apparence plus précise : ils auraient alors distingué un objet discoïde très lumineux, qui finit par atterrir à proximité.

Le détail extraordinaire : les occupants - C'est ici que le récit devient un véritable CE3 africain. Après l'atterrissage, une ouverture située sur la partie supérieure de l'objet aurait été observée. Deux êtres en seraient sortis. Ils sont décrits très sommairement comme : deux « hommes à la peau claire » Les deux

personnages auraient ensuite semblé flotter ou descendre vers le sol. À ce moment-là, les quatre témoins auraient paniqué et pris la fuite vers leur village. Une autre version secondaire décrit l'objet comme argenté, posé sur quatre supports, avec une ouverture inférieure et une sorte d'escalier. Mais cette version semble provenir de reprises ultérieures et doit être distinguée du récit de base.

Une source ancienne particulièrement importante c'est le récit qui est attribué à l'ufologue zimbabwéenne Cynthia Hind. Une source cite l'emplacement: John Spencer & Hilary Evans, Phenomenon – 40 Years of Flying Saucers, Avon Books, 1989. C'est donc une piste documentaire importante : le cas existait déjà dans la littérature ufologique au plus tard en 1989, et n'est pas une invention récente d'Internet.

Le catalogue URECAT formule une critique très sévère du dossier. En résumé, les informations disponibles sont très insuffisantes :

- Témoins non nommés ;
- Date exacte inconnue ;
- Lieu précis inconnu ;
- Distance par rapport à l'objet inconnue ;
- Durée de l'observation inconnue ;
- Bruit éventuel non indiqué ;
- Description des occupants extrêmement pauvre ;
- Aucune indication précise sur leur taille ;
- Aucune description détaillée des vêtements ;
- Aucune photographie ;
- Aucune trace physique rapportée ;
- Aucune enquête indépendante retrouvée.

C'est probablement la faiblesse principale du dossier. Il est important de noter que certaines sources secondaires indiquent 1986, mais les sources bibliographiques les plus anciennes Cynthia Hind sur place et URECAT retiennent 1983.

Attention également au nom « Hwange National Park » Il faut replacer la géographie dans son contexte historique. En 1983, la région était déjà connue sous le nom de Wankie dans de nombreuses sources anciennes. La ville de Wankie a pris officiellement le nom de Hwange en 1982. Le parc lui-même était alors généralement appelé Wankie National Park dans la littérature historique. Le parc actuel est situé dans le Matabeleland North, dans l'ouest du Zimbabwe, entre Bulawayo et Victoria Falls. Il couvre environ 14 650 km². .

Ce qui m'intéresse particulièrement dans ce cas
Il existe une forte proximité narrative avec d'autres dossiers africains :

1. L'objet apparaît d'abord comme une lumière
Puis, à mesure qu'il descend, les témoins lui attribuent une forme matérielle.

2. L'objet se pose
On passe donc d'un phénomène aérien à une observation rapprochée.

3. Une ouverture apparaît
L'objet est alors interprété comme un appareil.

4. Deux occupants sont vus
On passe au scénario classique du CE3.

5. Les témoins prennent la fuite
Ce qui explique l'absence de contact ou d'examen rapproché. C'est exactement le type de progression narrative que l'on retrouve dans de nombreux récits de rencontres rapprochées.

Existe-t-il une enquête de Cynthia Hind ?
C'est justement le point que je chercherais maintenant en priorité.

Cynthia Hind est une source importante pour votre étude du Zimbabwe, mais dans le cas présent nous n'avons pour l'instant que des reprises bibliographiques de son travail.

Mon évaluation
Je donnerais au cas un intérêt ufologique élevé, mais une solidité documentaire faible à moyenne. Il est intéressant parce qu'il constitue l'un des rares récits zimbabwéens attribués à Cynthia Hind dans lesquels on trouve
:

Atterrissage + objet discoïde + ouverture + deux occupants + quatre témoins.

Mais précisément parce que les quatre témoins ne sont pas identifiés et que la date et le lieu restent vagues, il ne faut pas le présenter comme un cas établi. C'est plutôt une *« rencontres rapprochées alléguées du Zimbabwe nécessitant une documentation complémentaire ».*
Source : URECAT – Cynthia Hind –

14 SEPTEMBRE 1994 – TOUTE L'AFRIQUE AUSTRALE
Gigantesque boule de feu observée en Afrique Australe Des centaines de témoins observent une gigantesque boule de feu traversant :

- L'Afrique du Sud ;
- Le Botswana ;
- La Zambie ;
- Le Zimbabwe.

Une rentrée atmosphérique observée dans toute l'Afrique australe ! L'événement provoque une vague d'observations sans précédent. Plusieurs chercheurs attribuent aujourd'hui le phénomène à la rentrée atmosphérique d'un étage de fusée soviétique Zenit 2. Les observations publiées dans cette zone qui ont eu lieu le 14 septembre 1994 sont donc simplement la retombée de ZENIT 2.

14 SEPTEMBRE 1994 — LAC KARIBA - ZIMBABWE
Une observation intégrée à la « vague » de septembre 1994
La source fondamentale est Cynthia Hind, UFO Afrinews n°11, février 1995, dans son enquête intitulée « UFO Flap in Zimbabwe — Case No. 95 ». L'archive de cette publication est aujourd'hui conservée par l'AFU de Norrköping.

Le phénomène observé au-dessus du lac Kariba est décrit comme :

- Une très forte lumière ;
- Accompagnée de deux lumières latérales ;
- Se déplaçant lentement ;
- Sans bruit audible ;
- Avec une coloration décrite ailleurs dans le même dossier comme orangée à rougeâtre ;
- Et, selon certains témoins, avec une traînée ou des prolongements lumineux.

L'observation est située au 14 septembre 1994, au cours d'un phénomène également signalé depuis le Botswana, l'Afrique du Sud et plusieurs régions du Zimbabwe. Ce cas est à a rapprocher de la rentrée atmosphérique de la fusée soviétique Zenit 2.

1. Le contexte astronomique est aujourd'hui extrêmement important
Nous disposons d'un élément que Cynthia Hind ne pouvait évidemment pas connaître avec la précision actuelle. Les travaux de Ted Molczan, consacrés aux rentrées atmosphériques observées, identifient le phénomène du 14 septembre 1994 à 18 h 51 UTC comme la rentrée du corps 1994-053B, identifié comme Cosmos 2290 r, un élément de la fusée/du lanceur associé au satellite soviétique Cosmos 2290.

2. Une autre observation depuis le secteur de Kariba
Un deuxième témoignage beaucoup plus détaillé provient du secteur du Cutty Sark Hotel, situé au nord du lac. Le témoin Alexander L. décrit un objet apparaissant au-dessus de l'horizon et se déplaçant : du nord vers le sud. Il parle :

- De traînées orange ;

- D’un centre sombre, presque noir ;
- D’environ 14 lumières clignotantes autour de cette partie sombre ;
- D’un objet dont la taille apparente correspondait approximativement à celle de l'ongle du pouce à bout de bras ;
- Et d'un phénomène visible pendant plus d'une minute.

Le déplacement était perçu comme très rapide malgré une apparence générale de déplacement lent dans certains témoignages. Cette diversité des descriptions est importante : elle montre que les témoins ne voyaient pas tous exactement la même chose. Cas identifié depuis par un morceau de la Fusée Russe Zenit 2.

4. Le témoignage de Rex Taylor
Le cas devient encore plus intéressant avec Rex Taylor, de Kariba Yacht Safaris / Cutty Sark Marina. Son observation aurait commencé vers 20 h 15, heure locale. Taylor décrit d'abord ce qu'il pense être : une fusée. Mais après quelques secondes, il estime que ce n'est pas une fusée classique.
Il décrit notamment :

- Une traînée enflammée ;
- Des étincelles ;
- Une faible traînée ;
- Une rangée de lumières vertes ;
- Un deuxième objet plus petit ressemblant également à une « fusée » ;
- Des lumières disposées selon un motif régulier ;
- Une absence de bruit.
- Il estime la direction à environ 195° magnétiques, soit environ 188° vrais selon son calcul.

Cette donnée directionnelle est précieuse parce qu'elle permet de comparer le témoignage avec la trajectoire calculée de la rentrée.

5. Le témoignage du responsable de Matusadona
Un autre élément intéressant vient du Warden-in-Charge du parc national de Matusadona, sur les rives du lac. Il aurait observé une lumière située au-dessus de la ligne des arbres, pendant environ 2 minutes et demie. Ce témoignage est important parce qu'il fournit une observation provenant d'un secteur géographique différent de celui des pêcheurs.

6. Une vidéo aurait également été réalisée
C'est probablement l'un des éléments les plus intéressants du dossier. Steve Edwards, de Kariba Bream Farm, aurait réalisé une vidéo du phénomène. Il faut cependant être prudent : Je n'ai pas retrouvé actuellement la vidéo elle-même. Nous savons qu'elle est mentionnée dans UFO Afrinews, mais il faudrait retrouver :

- La bande originale ;
- Une copie VHS ;
- Une numérisation ;
- Les images utilisées par Cynthia Hind ;
- Ou éventuellement une copie conservée dans les archives AFU.

Si cette vidéo existe encore, ce serait un document intéressant.

7. D'autres témoignages autour de Kariba
Le dossier ne s'arrête pas aux pêcheurs. Cynthia Hind recueille également le témoignage de Jo Hensman, qui rapporte un phénomène lumineux ayant semblé réagir à la lumière de sa lampe de poche. D'autres témoins de la région ont également décrit des objets ou lumières volant relativement bas, parfois à hauteur des arbres. Nous toujours à faire à une rentrée atmosphérique de fusée.

8. Mais 1994 est explicable.
Aujourd'hui, nous avons une identification astronomique extrêmement forte. Ted Molczan donne :

14 septembre 1994 — 18 h 51 UTC — rentrée de Cosmos 2290 r — masse estimée : 9 300 kg.

Et surtout, son tableau cite explicitement les observations de Lake Kariba et les articles de Cynthia Hind comme sources de l'observation. Le journal The Herald du Zimbabwe publia également des articles contemporains sur le phénomène des 14 septembre. Un article du 8 octobre 1994 avançait finalement que les lumières étaient plus probablement liées à la rentrée de la fusée russe qui a mis en orbite le satellite Cosmos 2290 qu'à une pluie de météores.
Source Cynthia Hind



16 SEPTEMBRE 1994

L'ÉCOLE ARIEL A RUWA – ZIMBABWE –

OBSERVATION D'UN OBJET AU SOL ET D'ETRES « EXTRATERRESTRES »

Photo : Cinthya Hind

SURVOL EN QUELQUES LIGNES DE L'INCIDENT D'UN OVNI ET D'ETRES EXTRATERRESTRES SURVENU À L'ECOLE ARIEL – RUWA – ZIMBABWE - 16 SEPTEMBRE 1994.



Les élèves de l'école Ariel de Ruwa interprètent la vision de l'objet observé. Chacun en a fait un dessin bien différent. Il faut donc relativiser l'observation qui a bien eu lieu, mais que la description en a été altérée par les diverses croyances et l'influence des médias, des

enquêteurs et des journalistes qui ont mis sous pression les témoins et suggérés bien des détails des détails de ce qui réellement à été vu. D'autre part, notre conscience transforme rapidement une vision, les détails sont tronqués, altérés et il faut être très méfiant sur un témoignage !

Archives GEOS France.

INFORMATIONS DE BASE

- Date de l'incident : 16 septembre 1994, vers 10 h 00 du matin.
- Lieu : École Ariel, Ruwa, Zimbabwe (à environ 22 km au sud-est de la capitale Harare).
- Contexte préalable : Deux jours plus tôt, la rentrée dans l'atmosphère d'une fusée russe (Zenit 2) a créé une "folie OVNI" dans toute l'Afrique australe, préparant le terrain psychologique.

Aspect clé	Résumé
Récit des enfants	62 enfants décrivent un ou plusieurs disques argentés, l'atterrissage, et de petites créatures vêtues de noir aux grands yeux.
Message reçu	Certains enfants, interrogés plus tard, rapportent une communication télépathique mettant en garde contre la destruction de l'environnement par l'homme.
Enquêteurs principaux	Cynthia Hind (pionnière), Tim Leach (BBC), et le Professeur John E. Mack (psychiatre de Harvard).
La polémique récente	Un ancien élève a affirmé en 2023 avoir lancé une rumeur, mais ses dires sont contredits par les témoignages historiques.
Thèse sceptique	Hystérie collective, contamination des témoignages par les enquêteurs, et suggestion de la part du Pr Mack.

Déroulement des Faits et Témoignages

Commençons tout d'abord par le Récit des Enfants. Ce jour-là, pendant la récréation du matin, environ 62 enfants âgés de 6 à 12 ans ont déclaré avoir été témoins d'un phénomène étrange durant une quinzaine de minutes. Les enseignants, en réunion, n'ont rien vu.

Les enfants décrivent un ou plusieurs objets brillants, de forme circulaire ou en forme de disque, descendant du ciel et se posant dans un champ de broussailles près de l'école.

De petites créatures d'environ un mètre de haut, vêtues de combinaisons noires moulantes, avec de grands yeux, de longs cheveux noirs et un visage étroit, seraient sorties de l'objet. Pris de panique, la plupart des enfants ont fui en courant, tandis que quelques-uns, plus âgés, sont restés pour observer.

L'aspect le plus troublant de l'affaire rapporté principalement par les interviews du Professeur John Mack, est celui de la communication. Les créatures auraient établi un contact visuel et transmis un message de manière télépathique. Le contenu de ce message à un caractère environnemental, mettant en garde contre les dangers de la pollution et de la technologie mal utilisée par les humains.

Une fillette de 11 ans a déclaré à ce propos lors de l'interview : *« Je pense qu'ils veulent que les gens sachent que nous sommes en train de nuire à ce monde et que nous ne devons pas devenir trop 'technologisés ».*

Informé par les médias tout d'abord locaux, puis internationaux, les enquêteurs puis les producteurs de films ou documentaires intéressés par le dossier des « OVNIs » sont venus enquêter sur les lieux même de l'observation et l'affaire a rapidement pris une ampleur mondiale. On notera tout d'abord l'intervention de Cynthia Hind (Pionnière en Afrique du Sud et ufologue locale, fondatrice d'un bulletin ufologique et d'une association spécialisée – également correspondante du Mutual UFO Network (MUFON) pour l'Afrique) qui fut la première enquêtrice sur place, arrivée quelques jours après les faits.

Elle a interviewé les enfants en groupes de quatre à six, permettant à ceux qui attendaient d'écouter les autres, ce qui a pu créer une contamination des témoignages. On notera qu'elle a noté que certains enfants, issus de cultures locales, avaient interprété les êtres comme des "tikoloshes", des créatures de la mythologie Shona et Ndebele.

Par la suite, John E. Mack (Professeur à Harvard), psychiatre de renom et Prix Pulitzer, est arrivé deux mois après les faits des USA pour interviewer les enfants. Il s'était intéressé particulièrement aux enlèvements d'humains par des êtres venus selon les témoins, d'un autre monde et à ce qu'ils déclarent avoir vécu. Il a étudié avec soin cette face du phénomène et il a publié divers articles et ouvrages sur ce qu'il avait constaté.

Conclusion : Après avoir visionné les vidéos, il a déclaré *que les enfants disaient la vérité et qu'il ne s'agissait pas d'une hystérie collective.*

Immédiatement les sceptiques, comme Brian Dunning, ont affirmé que Mack, connu pour ses convictions environnementalistes, aurait pu inconsciemment suggérer le thème du message télépathique, qui n'apparaît pas dans les premiers rapports de Cynthia Hind.

Bien évidemment, Mack étant un scientifique reconnu qui a l'habitude des enquêtes et des travaux sur l'esprit de l'être humain, avait pris un maximum de précautions lors de ces échanges et n'a pu influencer les enfants dans ce sens, ce fait se serait au fil des ans et de ses travaux, déjà produit, et ce n'est pas le cas !

Tim Leach qui est le correspondant de la BBC au Zimbabwe a filmé les enfants quelques jours après l'incident. Il a déclaré plus tard : *"Je pouvais gérer les zones de guerre, mais je ne pouvais pas gérer cela ».*

La Thèse de l'Hystérie Collective, c'est l'explication la plus fréquemment avancée par les sceptiques. Ce type d'épisode a déjà été rencontré dans les écoles, en particulier en Afrique, où l'environnement psychosocial joue un rôle crucial.

Il est intéressant de noter qu'une sorte de "folie OVNI" provoquée par la rentrée atmosphérique de la fusée russe deux jours plus tôt a saturé les médias et mis les esprits

en condition. Ce point est intéressant à noter, mais toutefois le psychiatre John Mack n'a pas relevé d'indices à ce sujet dans les conclusions de ses recherches.

Outre cette rentrée atmosphérique de la fusée Russe, il faut ajouter que la méthodologie des enquêteurs est souvent critiquée. Les interviews en groupe de Cynthia Hind ont pu uniformiser les récits. Le délai de deux mois avant l'arrivée de Mack a permis aux enfants de discuter entre eux. De plus, les critiques soulignent que Mack a "orienté" les enfants en posant des questions précises sur la communication, en accord avec ses propres centres d'intérêt. L'effervescence locale avec la venue immédiate de dizaines de journalistes, à aussi permis aux enfants d'étendre les commentaires sur ce qu'ils ont observé et d'en rajouter.

Il est intéressant de savoir que sur les 250 enfants présents dans la cour, près de 200 n'ont rien vu. Leur témoignage est souvent oublié dans les récits. Il en résulte donc une sorte de sélection qui ne porte que sur une partie des enfants.

En 2023, le documentaire Netflix Encounters a présenté le témoignage d'un ancien élève, Dallyn, affirmant avoir inventé toute l'histoire en parlant d'une "pierre brillante" à ses camarades, ce qui aurait déclenché une hystérie collective. Cette version est fortement contestée car elle contredit les nombreux témoignages vidéo des enfants, les dessins, et les déclarations d'autres témoins présents dans le même documentaire. En fait le nombre de témoins, éparpillés et indépendants, face à ce phénomène, ne permet pas de prendre en considération ce témoignage, certainement introduit volontairement pour les besoins du film.

L'incident est devenu un classique de l'ufologie, souvent cité comme l'un des plus crédibles en raison du nombre de témoins et de leur jeune âge. Il a fait l'objet de nombreux documentaires et rétrospectives :

- Witness History (BBC) : En juin 2021, l'émission a qualifié l'événement de "l'un des plus significatifs de l'histoire des OVNIs ».
- The Phenomenon (2020) : Ce documentaire a réinterviewé des témoins devenus adultes, revenant sur l'impact de l'expérience sur leur vie.
- Encounters (2023) : Cette série Netflix a ravivé le débat en présentant à la fois des témoignages convaincants et la version controversée de l'ancien élève.
- Etc…

En conclusion, l'incident de l'école Ariel reste une énigme non résolue. Pour les uns, c'est la preuve d'un contact avec une intelligence extraterrestre soucieuse de notre planète. Pour les autres, c'est un cas d'école parfait de la façon dont une suggestion collective, un contexte médiatique survolté et des enquêtes biaisées peuvent créer un mythe moderne durable.

Le cas de l'école Ariel à Ruwa est mondialement connu, de nombreux films, documentaires et vidéos ont évoqués le cas. Les médias ont également évoqué cette affaire régulièrement depuis plus 30 ans… De nombreux chercheurs, des sites spécialisés, se sont consacrés à ce cas. Nous l'analyserons donc pour notre part succinctement.

Le mystérieux atterrissage de Ruwa et les soixante-deux enfants témoins

Le 16 septembre 1994, dans la petite ville de Ruwa, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Harare, au Zimbabwe, va se produire l'un des épisodes les plus controversés et les plus étudiés de l'histoire contemporaine des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Dans la cour de l'école primaire Ariel, plusieurs dizaines d'enfants affirment avoir observé un ou plusieurs objets inhabituels descendre dans une zone de broussailles située à proximité du terrain de jeu. Certains déclarent avoir vu de petites créatures humanoïdes, tandis que d'autres parlent d'un message ou d'une impression mentale concernant l'avenir de la Terre et les conséquences de la pollution.

Ce qui donne à cette affaire une dimension exceptionnelle n'est pas seulement la nature extraordinaire du récit. C'est surtout le nombre de témoins : environ 60 à 62 enfants, âgés de six à douze ans, ont affirmé avoir vu quelque chose d'inhabituel ce matin-là. Les enfants ont été interrogés très rapidement après l'événement par plusieurs personnes, notamment le journaliste de la BBC Tim Leach, la chercheuse zimbabwéenne Cynthia Hind et, quelques semaines plus tard, le psychiatre de Harvard John E. Mack.

Mais l'affaire est également un remarquable cas d'école sur les problèmes méthodologiques de l'enquête ufologique : les témoins étaient des enfants, plusieurs ont discuté entre eux de ce qu'ils pensaient avoir vu, les premières interviews n'ont pas toutes été réalisées individuellement et aucun élément matériel n'a jamais été retrouvé.



L'école primaire de Ruwa

Une matinée ordinaire à Ariel School

L'Ariel School était une petite école primaire privée située à Ruwa, dans une région alors relativement rurale située à l'est de Harare. Le vendredi 16 septembre 1994, environ 250 élèves étaient présents. Vers 10 h 15, pendant la récréation de la matinée, les enseignants se trouvaient à l'intérieur du bâtiment pour une réunion. Les enfants étaient donc relativement libres dans la cour et sur le terrain de jeu. C'est pendant cette période que plusieurs élèves auraient remarqué des phénomènes inhabituels dans le ciel puis dans les broussailles situées à la limite du terrain scolaire. Cette zone était constituée d'arbres, de buissons épineux, d'herbes coupées et de végétation dense. Elle n'était pas clôturée, mais les enfants n'avaient normalement pas le droit d'y pénétrer en raison notamment de la présence possible de serpents et autres animaux.

Trois objets dans le ciel

Selon le récit recueilli peu après les événements par Cynthia Hind, plusieurs enfants auraient d'abord aperçu trois objets argentés ou brillants dans le ciel. Ils auraient présenté une apparence sphérique ou discoïde.

Un élément particulièrement inhabituel revient dans plusieurs récits : les objets auraient semblé disparaître avec un éclair lumineux puis réapparaître ailleurs, et cela à plusieurs reprises. Après ces déplacements, l'un des objets aurait commencé à descendre en direction de la zone broussailleuse située à environ une centaine de mètres de la cour.

Certains enfants ont parlé d'un objet posé ou stationnant au-dessus du sol, tandis que d'autres ont décrit un appareil semblant avoir atterri. Il faut donc éviter une formulation trop catégorique : il n'existe pas de preuve indépendante permettant d'établir que l'objet s'est effectivement posé au sol. Les termes « atterrissage » ou « landing » appartiennent au vocabulaire des témoignages et des reprises ultérieures. Certaines sources décrivent plutôt un objet en vol stationnaire très près du sol.

L'apparition des « êtres »

C'est à partir de ce moment que les témoignages deviennent particulièrement remarquables. Plusieurs enfants affirment avoir aperçu une ou plusieurs petites silhouettes à proximité de l'objet. Les descriptions présentent des similitudes :

- Petite taille ;
- Silhouette mince ;
- Vêtements ou apparence noirs ;
- Tête relativement grande ;
- Grands yeux noirs ou très foncés ;
- Cheveux noirs dans certains témoignages ;
- Déplacement inhabituel, parfois décrit comme une sorte de glissement ou de bond.

Une jeune témoin décrivit notamment des yeux extrêmement grands, comparés à des ballons ou à des ballons de rugby. D'autres enfants donnèrent des descriptions moins détaillées et parfois différentes. Il faut donc éviter l'idée d'une description parfaitement identique donnée par les 62 enfants. Les témoignages présentent un noyau commun mais aussi des variations importantes.



Certains des êtres dessinés lundi, montrant des têtes et des yeux de taille normale, des visages sans traits distinctifs, des doigts, des orteils, une ceinture et des boutons, éléments qui n'ont pas été mentionnés dans les témoignages.

***Une soixantaine de dessins, accompagnés de notes, sont disponibles ici** :
https://threedollarkit.weebly.com/ariel-drawings.html

Un enfant s'approche
Certains enfants auraient avancé vers la zone où se trouvait l'objet. L'un des récits recueillis par Hind décrit une petite créature qui aurait marché ou se serait déplacée sur la végétation avant de paraître prendre conscience de la présence des enfants. Elle aurait alors disparu ou serait retournée vers l'objet. Les enfants auraient été profondément impressionnés par cette scène. Plusieurs auraient ensuite couru vers les bâtiments de l'école pour prévenir les adultes.

Lorsque les enseignants furent informés, certains enfants étaient très excités, voire effrayés. Les adultes présents n'avaient cependant pas vu le phénomène eux-mêmes. C'est un élément essentiel dans l'évaluation du dossier : aucun enseignant n'est un témoin direct de l'objet ou des prétendus occupants. Les adultes ont seulement été témoins de la réaction des enfants après l'événement.

Combien d'enfants ont réellement vu quelque chose ?
C'est l'une des questions les plus importantes. Le nombre généralement cité est : 62 enfants. Certaines sources utilisent cependant 60 ou « environ 60 ». Le chiffre de 62 est devenu une référence dans la littérature ufologique, mais cela ne signifie pas nécessairement que 62 enfants ont tous observé exactement la même scène pendant toute sa durée. Les récits indiquent plutôt qu'un nombre important d'enfants ont déclaré avoir aperçu un ou plusieurs éléments du phénomène. Certains ont vu les objets mais pas les êtres. D'autres ont vu les silhouettes. D'autres encore ont simplement aperçu une lumière ou quelque chose dans la végétation.

Cette distinction est fondamentale : le dossier n'est pas celui de 62 témoignages identiques. Il s'agit d'un ensemble de témoignages partiellement convergents.



Carte des lieux de l'observation

D'après les descriptions fournies, la carte publiée par Hind dans sa lettre d'information de 1995 et sa description de 1996 dans son livre *« OVNIs au-dessus de l'Afrique »* , où elle indique une distance de 200 mètres (p. 222), voici mon estimation. L'image satellite date de 2005 et la végétation était légèrement différente en 1994.

Image satellite de 2005 de l'école Ariel montrant la limite de la cour de récréation à 220 mètres d'un bosquet d'arbres

L'OVNI a été aperçu dans de hautes herbes, parmi les arbres. Un sentier de cross-country, emprunté par les élèves, traversait cette zone. Les élèves n'étaient pas autorisés à s'aventurer dans ce bosquet au-delà de la cour de récréation, délimitée par des troncs d'arbres. La distance minimale à laquelle les enfants pouvaient se trouver du bosquet visible sur cette photo satellite de 2005 était d'environ 220 mètres.

Le premier enquêteur : Cynthia Hind

La chercheuse zimbabwéenne Cynthia Hind est l'une des figures essentielles de cette affaire. Hind était alors une enquêteuse très active du phénomène OVNI en Afrique australe et éditrice de la publication UFO Afrinews. Elle se rend à Ariel School le 20 septembre 1994, quatre jours après l'événement. Elle interroge plusieurs enfants et recueille des dessins représentant ce qu'ils affirment avoir observé. Cette proximité temporelle est un avantage considérable : les souvenirs étaient encore relativement récents.

Mais elle constitue également une limite méthodologique. Les enfants avaient déjà eu le temps :

- De parler entre eux ;
- De raconter l'histoire à leurs parents ;
- D'en parler avec leurs enseignants ;
- D'entendre les questions des journalistes.

Hind a parfois interrogé des enfants en petits groupes. Certains pouvaient donc entendre les déclarations des autres. Cette possibilité de contamination des souvenirs doit être prise en compte. Hind, pour sa part, fut convaincue de la sincérité des enfants et considéra l'affaire comme une véritable observation d'un phénomène inhabituel.

La BBC arrive à Ariel

Un élément particulièrement important du dossier est l'intervention du journaliste de la BBC Tim Leach. Leach se rend à l'école le 19 septembre 1994, trois jours après l'événement. Il filme des enfants racontant ce qu'ils disent avoir vu. Ces images sont aujourd'hui extrêmement précieuses pour les historiens du

dossier, car elles constituent une documentation relativement proche des événements. Elles montrent notamment que les enfants étaient capables de raconter leur expérience plusieurs jours après les faits.

Leach n'était pas un enquêteur spécialisé dans les OVNI. Il travaillait comme correspondant de la BBC au Zimbabwe. Cette circonstance est souvent considérée comme un élément favorable au dossier, puisque le premier journaliste à documenter les témoignages n'était pas venu sur place avec la mission de démontrer l'existence des extraterrestres.

Les dessins : un élément central du dossier
Les dessins réalisés par les enfants sont devenus l'une des images emblématiques de l'affaire Ariel. Certains représentent :

- Un objet métallique ou argenté ;
- Une forme discoïde ;
- Des personnages de petite taille ;
- De grandes têtes ;
- De très grands yeux noirs.

Certains dessins présentent des similitudes frappantes. Mais là encore, il faut éviter une conclusion trop rapide. Les dessins ont été réalisés après que les enfants eurent parlé entre eux et après les premières discussions sur l'événement. Ils constituent donc une documentation historique intéressante, mais pas une preuve indépendante. Une illustration devenue célèbre, réalisée par une élève appelée Lisel, montre notamment une petite créature à grosse tête et aux yeux noirs. Cette image est contemporaine de l'événement et a été recueillie par Cynthia Hind.

L'arrivée du professeur John E. Mack
En novembre 1994, l'affaire prend une dimension internationale. Le psychiatre américain John E. Mack, professeur à Harvard Medical School, se rend au Zimbabwe avec sa collaboratrice Dominique Callimanopulos. Mack s'était déjà fait connaître par ses travaux controversés sur les personnes affirmant avoir vécu des expériences d'enlèvement extraterrestre. Il rencontre plusieurs enfants d'Ariel et réalise des entretiens approfondis. Dans un article publié en 1995 par le John E. Mack Institute, Dominique Callimanopulos rapporte que Mack et elle ont interrogé douze enfants pendant deux jours. Ils constatent une remarquable convergence de certains éléments du récit : objets ou « vaisseaux » argentés, petites créatures, grands yeux et mouvements inhabituels. Mack considère que les enfants semblent sincères. Il ne prétend cependant pas disposer d'une preuve matérielle permettant de démontrer l'origine extraterrestre du phénomène.

Les messages concernant l'environnement
C'est probablement la partie la plus controversée de l'affaire. Certains enfants affirment avoir reçu ou compris une sorte de message mental. Selon leurs récits, les êtres auraient attiré leur attention sur la pollution et sur l'avenir de la planète. Le thème environnemental devient particulièrement important dans les travaux ultérieurs de John Mack.

Pour les partisans du dossier, cette similitude est remarquable : plusieurs enfants auraient indépendamment perçu un message concernant la destruction de l'environnement. Pour les sceptiques, c'est précisément l'un des éléments les plus susceptibles d'avoir été influencés par les discussions collectives, les adultes, la culture et le contexte de l'époque. Il faut donc distinguer deux propositions :

1. Les enfants ont réellement raconté des messages environnementaux : oui, certains entretiens en témoignent.
2. Une intelligence non humaine leur a réellement transmis ces messages : aucune preuve indépendante ne permet de l'établir.

Le contexte ufologique de septembre 1994
L'affaire Ariel ne survient pas dans un vide culturel. Le mois de septembre 1994 connaît une importante série d'observations lumineuses dans plusieurs régions d'Afrique australe. Le 14 septembre 1994, deux jours avant Ariel, de nombreux témoins au Zimbabwe, au Botswana et en Afrique du Sud observent un phénomène lumineux spectaculaire qui sera ultérieurement associé à la rentrée atmosphérique d'un objet spatial. Autour du lac Kariba, notamment, plusieurs personnes décrivent des lumières, des traînées

et des formations inhabituelles. Les données orbitales modernes associent fortement ce phénomène du 14 septembre à la rentrée du corps 1994-053B, lié à Cosmos 2290. Mais il faut être très prudent : l'incident d'Ariel a lieu le 16 septembre, et non le 14.

Il n'est donc pas scientifiquement correct d'affirmer que l'objet d'Ariel était simplement la rentrée de Cosmos 2290. Le contexte régional est intéressant, mais il ne constitue pas une explication du cas.

Existe-t-il une photographie de l'objet ?
Non. C'est l'une des principales limites du dossier. Les seules images contemporaines directement associées au cas sont :

- Les dessins des enfants ;
- Les films des entretiens ;
- Les photographies de la zone où le phénomène aurait été observé.
- Il n'existe pas de photographie authentifiée de l'objet lui-même.
- Il n'existe pas non plus :
- De vidéo du phénomène ;
- De mesure radar ;
- De données astronomiques instrumentales ;
- De matériau récupéré ;
- De trace physique démontrée ;
- De mesure de rayonnement établissant une anomalie.

Le dossier repose donc presque entièrement sur la mémoire et le témoignage humain.

Il n'existe pas de rapport public connu provenant d’une administration du Zimbabwe qui s’est totalement désintéressée de ce cas. (Armée, police, organisme scientifique du gouvernement etc…)

Les critiques méthodologiques
L'affaire Ariel est fascinante, mais elle présente plusieurs difficultés.

1. Les témoignages ne sont pas totalement indépendants
C'est probablement la critique la plus importante. Les enfants étaient dans la même école et pouvaient communiquer entre eux. Lorsque Cynthia Hind arrive quatre jours après l'événement, certains enfants ont déjà discuté de ce qu'ils pensent avoir vu. Les entretiens en petits groupes peuvent donc favoriser une convergence des récits.

2. Aucun adulte n'a vu le phénomène
Les enseignants étaient à l'intérieur au moment de l'observation. Ils n'ont donc pas pu confirmer visuellement la présence de l'objet. Ils ont seulement observé la réaction des enfants.

3. Absence totale de preuve physique
Il n'y a :

- Ni objet ;
- Ni trace d'atterrissage incontestable ;
- Ni morceau de matériau ;
- Ni photographie ;
- Ni radar.

Cela empêche toute vérification physique indépendante.

4. L'influence culturelle
Les enfants ont interprété leurs expériences avec leurs propres références culturelles. Certains récits ont été rapprochés de figures surnaturelles africaines telles que les tokoloshe ou autres créatures de la tradition locale. Cela ne signifie pas que le témoignage est faux. Cela montre simplement que la perception d'un phénomène inhabituel passe nécessairement par les catégories culturelles disponibles au témoin.

5. Le rôle de John Mack
Mack était sincèrement convaincu que certaines expériences rapportées par ses patients et témoins méritaient d'être prises au sérieux. Mais son intérêt pour les phénomènes d'enlèvement extraterrestre constitue également un facteur à considérer. Ses entretiens ont été menés plusieurs semaines après l'événement.

- *Pour les défenseurs du dossier, la persistance des récits malgré le temps écoulé est remarquable.*
- *Pour ses critiques, des entretiens approfondis conduits par un chercheur convaincu de la réalité possible des expériences extraterrestres peuvent influencer, même involontairement, la manière dont les témoins formulent leurs souvenirs.*

Trente ans plus tard : les enfants maintiennent-ils leur récit ?
Plusieurs anciens élèves ont continué à affirmer à l'âge adulte qu'ils avaient vécu quelque chose d'inhabituel. Certains ont été réinterviewés des années après l'événement. Cette persistance est souvent présentée comme un argument en faveur de la réalité du phénomène. Mais là encore, elle ne permet pas de déterminer ce qui s'est réellement produit en 1994. Un souvenir peut être sincère et persistant tout en étant soumis aux mécanismes normaux de reconstruction de la mémoire.
La bonne question n'est donc pas :

- *« Les témoins mentent-ils ? »*
  Mais plutôt :
- *« Dans quelle mesure leurs souvenirs actuels correspondent-ils à ce qu'ils ont effectivement perçu le 16 septembre 1994 ? »*

C'est une distinction essentielle.

Pourquoi le cas reste-t-il si important ?
L'affaire Ariel est devenue célèbre parce qu'elle se trouve à l'intersection de plusieurs domaines :
Ufologie Elle constitue l'un des cas africains de rencontre rapprochée les plus cités.

Psychologie
Elle pose la question de la mémoire collective, de la suggestion et de la perception chez l'enfant.
Sociologie
Elle permet d'étudier la formation d'un récit collectif après un événement inhabituel.
Histoire
Les entretiens filmés de 1994 constituent une documentation rare sur la manière dont des témoins racontent un événement extraordinaire quelques jours après celui-ci.
Anthropologie
Les descriptions des êtres montrent comment une expérience inhabituelle peut être interprétée au travers de références culturelles différentes.

L'affaire Ariel dans l'histoire de l'ufologie africaine
Ce n'est pas seulement un cas zimbabwéen. C'est probablement le dossier africain qui a eu le plus grand retentissement international dans le domaine des rencontres rapprochées contemporaines. Il a également contribué à modifier l'image de l'Afrique dans la littérature ufologique internationale. Pendant longtemps, les catalogues occidentaux présentaient surtout les observations africaines comme des « lumières » ou des récits folkloriques. Ariel a montré qu'un événement africain pouvait être documenté :

- Par une enquêteuse locale ;
- Par un journaliste international ;
- Par des entretiens filmés ;
- Par un universitaire de Harvard ;
- Par des témoignages de dizaines de personnes.

Près de trente-deux ans après les faits, le dossier n'a toujours pas reçu d'explication universellement acceptée. Mais il faut préciser ce que signifie « non expliqué ». Non expliqué ne signifie pas

extraterrestre. Cela signifie simplement que les éléments disponibles ne permettent pas de déterminer avec certitude ce que les enfants ont observé. La meilleure conclusion actuelle est donc prudente :

> *Le 16 septembre 1994, un nombre important d'élèves de l'école Ariel de Ruwa ont rapporté, pendant la récréation, avoir observé un ou plusieurs phénomènes inhabituels près du terrain scolaire. Plusieurs ont décrit des objets argentés et de petites figures humanoïdes. Les témoignages ont été recueillis rapidement par plusieurs enquêteurs et certains ont été filmés. Malgré cette abondance de témoignages, aucun élément physique ou instrumental indépendant n'a permis d'établir la nature du phénomène.*

Cette formulation permet de respecter à la fois la valeur historique des témoignages et les exigences d'une approche critique.

Chronologie de l'événement de l'école Ariel

DATE	ÉVÉNEMENT
Mercredi 14 septembre 1994	**21h :** Une vague d'obsession pour les OVNI déferle sur l'Afrique australe, provoquée par des observations de la rentrée atmosphérique de la **fusée Zenit-2 issue du lancement du satellite Cosmos 2290.**
Jeu. 15 sept. 1994	Quelques enfants rapporteront plus tard avoir aperçu un OVNI dans le ciel ce jour-là : un crayon, une cigarette ou un « cercle » avec une lumière clignotante à une extrémité. En 1995, Cynthia Hind écrira : « Certains élèves de CM1 (10 ans) ont discuté des OVNI plus tôt dans la semaine, lors d'un cours général », et elle admet que certains ont peut-être été influencés par cette discussion. (1995 BUFORA)
Ven. 16 sept. 1994	**10h15 :** À l'école primaire d'Ariel, des enfants courent en hurlant après avoir aperçu ce qu'ils pensent être un OVNI et des extraterrestres. Des parents, venant chercher leurs enfants à l'heure du déjeuner, sortent pour examiner le lieu d'atterrissage . **14h :** Tim Leach, correspondant de la BBC au Zimbabwe, appelle Cynthia Hind, enquêtrice du MUFON, après avoir entendu parler de l'incident d'Ariel. (Ils étaient amis, selon Hesemann.) Ils conviennent de se rendre à l'école lundi ou mardi. À un moment donné, elle lui suggère d'appeler John Mack, qui lui laisse un message vocal : « Nous avons du mal à être pris au sérieux, malgré le fait que nous soyons la BBC. » [Why Files]
Samedi et dimanche 17 et 18, 1994	Durant le week-end, Hind appelle la mère de la cantine et trois élèves pour discuter. Elle appelle M. Mackie et lui suggère de faire dessiner aux enfants ce qu'ils ont vu.

	Gideon Reid a retrouvé **les programmes télévisés** du week-end, ainsi que des articles de journal antérieurs à l'observation, qui prouvent que les enfants d'Ariel avaient facilement accès à des informations et à des émissions de la culture populaire sur les ovnis.
Lundi 19 septembre 1994	**Matin :** On demande aux enfants de dessiner ce qu'ils ont vu vendredi. À noter que cela se passe trois jours après l'événement, avec un week-end d'émissions sur les extraterrestres diffusées à la télévision. **Midi :** Tim Leach se rend à l'école et interviewe le directeur, M. Mackie, ainsi que trois témoins, devant la caméra. (Son reportage commence par la date et l'heure : 12 h 12, heure locale.) Pendant ce temps, Leach envoie un fax à la BBC concernant les OVNI observés en Afrique australe et établit un lien avec celui vu par les enfants.
Mardi 20 septembre 1994	**Le matin :** Cynthia Hind se rend à Ariel avec Leach et l'équipe de tournage de la BBC. Elle examine les photos des enfants avec Mackie, interroge un groupe de six enfants (en classe de 6e), puis deux autres filles sous le regard d'autres enfants, et visite le site de l'atterrissage. Son assistant, Gunter Hofer, ne trouve aucune preuve matérielle sur place. Elle et Gunter font une déposition à Leach. Peu après, Mackie écrit aux parents pour leur conseiller de ne pas accorder trop d'importance à toute cette histoire. [Hesemann, 1997]
Fin septembre, jeudi octobre 1994	Au moins deux équipes de télévision se rendent à l'école et interviewent les enfants en grand groupe : Nicole Carter (SABC) « **deux semaines plus tard** » et, quelque temps après, Jill Darke (ZBC). « La télévision zimbabwéenne, un peu lente à réagir… » [Hind, UFO AFRINEWS n° 11, p. 1, février 1995]
22 novembre 1994	Un documentaire sur Ariel est diffusé dans l'émission sud-africaine AGENDA et présente John Mack, qui arrive en Afrique à peu près à la même période. Hind rapporte que l'équipe de télévision sud-africaine « a affrété un avion pour venir filmer ce qui se passait », sans toutefois préciser la date de cette visite, seulement celle de la diffusion de l'émission. [Hind, UFO AFRINEWS n° 11, p. 1, février 1995]
2 - 3 décembre 1994	John Mack se rend à Ariel avec son associé Dominique Callimanopulos. Il interroge douze enfants et s'entretient avec le directeur et les enseignants. Recourant à des techniques douteuses, il obtient de trois enfants des « souvenirs » de messages environnementaux transmis télépathiquement.
Décembre 1994	*Le MUFON UFO Journal* n° 320 publie un article de Cynthia Hind sur Ariel.

Février et juillet 1995	Hind parle d'Ariel dans sa newsletter UFO AFRINEWS n° 11 et 12, citant plusieurs témoins et reproduisant quelques dessins.
Mars 1997	Michael Hesemann (chercheur en ufologie, ami et collègue de Mack) rend visite à Ariel et interroge des témoins, des enseignants, des parents et Hind.
2007- 2022	Randall Nickerson, qui a vécu l'expérience et qui était un ancien patient de John Mack, réalise un documentaire sur l'incident : ***Ariel Phenomenon*** , qui comprend des interviews des enfants témoins, maintenant adultes (sortie prévue en mai 2022).

1.

CONCLUSION

L'incident de l'école Ariel demeure l'un des dossiers les plus singuliers du catalogue OVNI africain. Sa force ne réside pas dans une photographie, une trace au sol ou une donnée radar : elle réside dans le nombre de témoins et dans l'existence d'entretiens filmés réalisés très peu de temps après l'événement.

Mais sa faiblesse est exactement inverse : tous les éléments matériels permettant de vérifier ce que les enfants ont vu font défaut. Le dossier se situe donc dans une zone particulièrement intéressante entre témoignage collectif, psychologie de la perception, mémoire et phénomène aérien non identifié.

Pour une histoire rigoureuse des OVNI au Zimbabwe, Ariel ne doit ni ’n’être présenté comme une preuve d'une visite extraterrestre, ni être rejeté sommairement comme une hallucination collective.

Il mérite mieux : être étudié comme un événement inexpliqué dont la réalité du témoignage est mieux documentée que la nature du phénomène.

C'est précisément cette distinction qui fait aujourd'hui d'Ariel un cas majeur de l'histoire des PAN/OVNI en Afrique.

Sources et documents utiles
Les archives du John E. Mack Institute sont particulièrement intéressantes pour votre travail, car elles conservent le témoignage de Dominique Callimanopulos sur les entretiens réalisés avec les enfants à Ruwa.
Les premiers entretiens filmés de Cynthia Hind sont également disponibles sous forme de copies vidéo en ligne ; ils sont précieux parce qu'ils permettent de voir les enfants quelques jours seulement après l'événement, plutôt que de se fier uniquement aux récits réécrits des années plus tard.

Je pense qu'il serait ensuite particulièrement intéressant, pour votre livre, de faire une analyse critique séparée des 62 témoignages : qui a vu l'objet, qui a vu les humanoïdes, quelles descriptions sont réellement indépendantes, et quelles affirmations n'apparaissent que dans les interviews ultérieures. C'est probablement le meilleur moyen de distinguer le noyau historique du récit de ses développements ufologiques ultérieurs.

Analyse critique des témoignages des 62 enfants

Un des plus célèbres cas collectifs de l'ufologie africaine

Le 16 septembre 1994, à Ruwa, au Zimbabwe, un événement exceptionnellement documenté allait devenir l'un des cas les plus célèbres de l'ufologie mondiale.

Pendant la récréation de la matinée, des élèves de l'Ariel School affirmèrent avoir aperçu un ou plusieurs objets inhabituels dans la végétation située au bord du terrain de l'école. Plusieurs enfants déclarèrent également avoir vu de petites figures humanoïdes.

Le chiffre de 62 enfants est devenu indissociable de l'affaire. Il doit cependant être employé avec précaution : les sources contemporaines et ultérieures ne donnent pas toutes exactement le même nombre, et surtout, il ne s'agit pas de 62 dépositions indépendantes, enregistrées séparément et immédiatement après l'événement. Les archives disponibles parlent plutôt de plusieurs dizaines d'enfants ayant rapporté des observations, avec des positions, des durées d'observation et des descriptions différentes.

Cette nuance ne détruit pas l'intérêt du cas. Elle permet au contraire de l'étudier plus sérieusement.

1. Ce que nous savons avec une relative certitude
L'événement s'est produit le 16 septembre 1994, pendant la récréation de la matinée, à l'Ariel School de Ruwa, à environ 20 kilomètres de Harare. Les enseignants se trouvaient à l'intérieur pour une réunion. Les enfants étaient donc à l'extérieur lorsqu'un certain nombre d'entre eux ont commencé à signaler un phénomène dans la zone broussailleuse située au-delà du terrain de jeu. Les témoignages recueillis dans les jours suivants comportent plusieurs éléments récurrents :

- Un ou plusieurs objets brillants ou argentés ;
- Une présence dans ou au-dessus de la végétation ;
- Une ou plusieurs petites silhouettes ;
- Une apparence humanoïde inhabituelle ;
- De grands yeux chez certains personnages ;
- Une impression de déplacement étrange ;
- Une forte réaction émotionnelle chez plusieurs enfants.

Ces éléments constituent le noyau dur du dossier.

2. Il faut abandonner l'idée des « 62 témoignages identiques »
C'est probablement la première correction à apporter aux présentations classiques du cas. Dans de nombreux ouvrages et articles consacrés à Ariel, on lit que : « 62 enfants ont vu le même vaisseau et les mêmes extraterrestres. » Cette formulation est trop forte. Les recherches documentaires montrent que les enfants ne décrivaient pas tous exactement la même chose.

- Certains parlent d'un objet.
- D'autres de plusieurs objets.
- Les formes rapportées varient : disque, objet rond, forme plus allongée ou simplement lumière brillante.
- La position de l'objet varie également selon les témoins.
- Certains enfants ont surtout observé le ciel.
- D'autres ont regardé vers la végétation.
- Certains disent avoir vu les personnages.
- D'autres ne rapportent pas d'humanoïdes.

Les descriptions des silhouettes présentent elles aussi des différences : taille, vêtements, cheveux, couleur ou aspect général ne sont pas parfaitement uniformes.

Cette diversité est importante.

Si les 62 enfants avaient fourni exactement le même récit, cela pourrait paraître suspect. Mais l'inverse est également vrai : les différences empêchent de considérer le groupe comme une série de témoignages parfaitement indépendants confirmant exactement la même scène.

La réalité documentaire est donc plus intéressante : un grand nombre d'enfants ont rapporté un événement inhabituel, avec un ensemble de motifs communs mais des perceptions individuelles différentes.

3. Qui a réellement vu quoi ?
Il est impossible, avec les archives actuellement accessibles, de construire une matrice parfaitement fiable des 62 témoins. Nous ne disposons pas d'une liste complète donnant pour chacun :

- Son nom ;
- Son âge ;
- Sa position exacte ;
- L'heure à laquelle il a regardé ;
- Ce qu'il a vu ;
- Pendant combien de temps ;
- Ce qu'il a dit immédiatement après ;
- Ce qu'il a déclaré quelques jours plus tard ;
- Ce qu'il a raconté deux mois plus tard.

C'est une lacune méthodologique majeure.

Les documents disponibles permettent néanmoins de distinguer plusieurs catégories.

> **Groupe A** — ceux qui voient principalement le phénomène aérien
> Certains enfants parlent essentiellement d'un objet brillant ou argenté. Ils ne décrivent pas nécessairement de créature.
>
> **Groupe B** — ceux qui observent une présence au sol ou près de la végétation
> Ces enfants constituent le cœur du récit de « rencontre rapprochée ».
>
> **Groupe C** — ceux qui disent avoir vu les humanoïdes
> Ils décrivent des personnages généralement petits, sombres, avec des yeux très grands.
>
> **Groupe D** — ceux qui rapportent une communication ou une impression mentale
> Ce groupe semble plus restreint.

Cette dernière catégorie doit être séparée des témoignages initiaux, car le fameux thème du message environnemental est beaucoup plus important dans les récits ultérieurs que dans les premiers comptes rendus.

4. Le problème des communications entre enfants
C'est probablement la principale faiblesse méthodologique du dossier. Les enfants n'ont pas été isolés immédiatement après l'événement. Ils sont retournés dans les classes.

- Ils ont parlé entre eux.
- Ils ont parlé aux enseignants.
- Ils ont raconté l'événement à leurs parents.

Lorsque les enquêteurs sont arrivés, l'histoire circulait déjà. Cela ne signifie absolument pas qu'ils ont inventé l'affaire. Mais cela signifie qu'il est impossible d'affirmer que les témoignages étaient totalement indépendants.

Le problème devient particulièrement important lorsque les enquêteurs posent ensuite des questions sur des détails précis. Un enfant peut entendre le récit d'un camarade, puis reconnaître inconsciemment ce détail comme appartenant à sa propre expérience. C'est un mécanisme bien connu de la mémoire collective.

4. - **Les dessins : un élément essentiel, mais souvent mal interprété**
Les dessins des enfants constituent l'une des pièces les plus célèbres du dossier. Plusieurs représentent :

- Des objets ronds ou discoïdes ;
- Des formes argentées ;
- Des silhouettes humanoïdes ;
- De grandes têtes ;
- De grands yeux noirs.

Le fait que plusieurs enfants aient dessiné des motifs similaires est effectivement remarquable. Mais il faut éviter de dire que les dessins ont été réalisés immédiatement et indépendamment les uns des autres. Une source critique indique que les dessins conservés par Cynthia Hind ont été réalisés le lundi 19 septembre, soit plusieurs jours après l'observation du vendredi 16 septembre. Cette chronologie est capitale. *Elle signifie que les enfants avaient déjà eu plusieurs jours pour parler de l'événement.*

Les dessins restent donc des documents contemporains précieux, mais ils ne constituent pas une expérience contrôlée.

5. Les grands yeux : véritable convergence ou contamination ?
La question des yeux est particulièrement intéressante. Plusieurs enfants ont effectivement décrit des yeux très grands et très sombres et ce motif apparaît également dans certains dessins. Mais il faut déterminer :

Ce motif était-il présent dans les premières déclarations de plusieurs enfants indépendants ?

Où

S'est-il renforcé progressivement à mesure que les enfants échangeaient leurs impressions ?

Les documents disponibles ne permettent pas actuellement de répondre avec une précision suffisante. Il est donc préférable d'écrire :

« Plusieurs enfants ont décrit des figures dotées de grands yeux sombres »

Plutôt que :

« Les 62 enfants ont décrit exactement les mêmes créatures aux grands yeux noirs. »

6. Les vêtements noirs et l'apparence des créatures
Les descriptions des humanoïdes comportent plusieurs variantes. On trouve notamment :

- Des vêtements noirs ;
- Une apparence sombre ;
- Des silhouettes minces ;
- Une tête disproportionnée ;
- Des yeux très grands ;
- Parfois des cheveux ou une sorte de chevelure noire.

Mais toutes ces caractéristiques ne sont pas universelles. Certains témoignages décrivent une créature différemment. Cette diversité est importante car elle pourrait être compatible avec une expérience réelle où chaque enfant observe le phénomène sous un angle différent. Mais elle peut également correspondre à une construction progressive d'un récit collectif. Les données disponibles ne permettent pas de départager ces deux possibilités.

7. Le déplacement des êtres
Un autre motif récurrent concerne le mouvement des personnages. Certains enfants les décrivent comme :

- Marchant normalement ;
- Se déplaçant très lentement ;
- Semblant glisser ;
- Flottant ;
- Apparaissant ou disparaissant rapidement.

Ces différences sont importantes. Dans les récits ufologiques ultérieurs, ces comportements ont parfois été regroupés sous la formule : *« Les êtres se déplaçaient en lévitation. »*

Cette formulation est trop catégorique. Il est préférable de dire :

Certains enfants ont décrit un déplacement inhabituel qu'ils interprétaient comme une sorte de glissement ou de flottement.

8. Le nombre d'objets
Le même problème se retrouve avec le nombre d'appareils. Certains récits parlent d'un objet. D'autres évoquent plusieurs objets. Les descriptions de leur forme varient également. Il est donc préférable de parler : d'un ou plusieurs objets lumineux ou argentés dans une synthèse historique. Le terme « *vaisseau* » doit être réservé aux témoignages eux-mêmes ou présenté comme une interprétation ultérieure.

Conséquence : Il est méthodologiquement incorrect d'écrire :

> *« Les 62 enfants reçurent un message écologique. »*
>
> Il est préférable d'écrire :
>
> *« Certains enfants ont ultérieurement décrit une forme de communication non verbale ou télépathique qu'ils ont associée à la protection de l'environnement. »*

Cette formulation est beaucoup plus solide.

9. John Mack : la deuxième couche documentaire
Deux mois environ après l'événement, le psychiatre de Harvard John E. Mack arrive au Zimbabwe.
Il réalise des entretiens approfondis avec des enfants. Ces entretiens sont particulièrement intéressants parce qu'ils sont filmés et permettent d'étudier le comportement des témoins. Mais ils posent également un problème. Mack travaillait déjà depuis plusieurs années sur les expériences d'enlèvement extraterrestre. Il n'était donc pas un enquêteur totalement neutre arrivant sans hypothèse préalable.

Cela ne signifie pas qu'il ait manipulé les enfants. Mais son cadre théorique pouvait influencer la manière dont les questions étaient posées et les réponses interprétées. C'est pourquoi il faut distinguer :

Témoignages de septembre 1994

- **Couche primaire**.

Entretiens de John Mack en novembre 1994

- **Couche secondaire.**

Récits d'adultes réalisés 20 ou 30 ans plus tard

- **Couche tertiaire.**

Ces trois niveaux ne doivent jamais être mélangés.

10. La persistance des témoins adultes
Un élément favorable au dossier est que plusieurs anciens élèves ont continué, à l'âge adulte, à déclarer qu'ils avaient réellement vu quelque chose. Certains n'ont jamais abandonné leur récit. C'est important. Mais cela ne constitue pas une preuve de l'origine extraterrestre du phénomène. La persistance d'un souvenir prouve essentiellement : *que le souvenir est durable et que le témoin est sincère dans ce qu'il rapporte aujourd'hui.*

Elle ne permet pas de démontrer que l'interprétation initiale était correcte. Cette distinction entre sincérité et exactitude est fondamentale dans toute enquête sur les témoignages.

11. Peut-on réellement parler de « mémoire collective » ?
Oui, mais avec beaucoup de précautions. Il existe plusieurs mécanismes possibles.

Hypothèse 1 — événement réel
Les enfants ont effectivement observé un phénomène inhabituel. Les similitudes proviennent du fait qu'ils ont réellement regardé le même événement.

Hypothèse 2 — stimulus réel mais mal identifié
Un phénomène banal ou naturel a attiré l'attention des enfants.
Les interprétations ont ensuite évolué.

Hypothèse 3 — contamination des témoignages

Quelques enfants ont observé quelque chose.
Le récit s'est ensuite propagé au reste du groupe.

Hypothèse 4 — mélange des trois
C'est peut-être la possibilité la plus difficile à exclure :

Un stimulus réel + perception différente + discussions entre enfants + reconstruction ultérieure.

12. Ce que les 62 témoignages permettent réellement d'affirmer

Après séparation des différentes couches documentaires, nous pouvons établir une hiérarchie.
Très bien établi

Des dizaines d'enfants ont affirmé avoir vu quelque chose d'inhabituel.
Bien établi

Plusieurs enfants ont décrit des objets brillants ou argentés.
Bien documenté

Certains ont décrit de petites figures humanoïdes.
Documenté mais moins universel

De grands yeux noirs ou très sombres apparaissent dans plusieurs récits.
Documenté mais controversé

Déplacement par flottement ou glissement.
Beaucoup moins solide

Communication télépathique collective.
Encore moins solide

Message uniforme concernant l'avenir écologique de la planète.
Non démontré

Cette hiérarchie est, à mon avis, beaucoup plus utile que la présentation habituelle de l'affaire.

13. Tableau critique des éléments du dossier

Élément	Solidité documentaire	Commentaire
Observation le 16 septembre 1994	Très forte	Nombreuses sources concordantes
Plusieurs dizaines d'enfants témoins	Forte	Le chiffre exact varie selon les sources
62 témoins exactement	Moyenne	Chiffre devenu canonique mais pas 62 dépositions indépendantes
Objet brillant/argenté	Forte	Motif récurrent
Objet discoïde	Moyenne à forte	Plusieurs descriptions, mais variations
Atterrissage	Moyenne	Certains parlent plutôt de stationnement/descente

Figures humanoïdes	Forte pour un sous-groupe	Pas tous les enfants
Grands yeux	Moyenne à forte	Motif récurrent chez certains témoins
Vêtements noirs	Moyenne	Variations importantes
Flottement/lévitation	Moyenne à faible	Témoignages variables
Communication télépathique	Faible à moyenne	Principalement récits ultérieurs
Message écologique	Faible à moyenne	Pas un récit unanimement présent au départ
Photographie	Aucune	Aucun cliché du phénomène
Vidéo du phénomène	Aucune	Les vidéos disponibles montrent les témoins, pas l'objet
Trace physique	Aucune preuve établie	
Confirmation radar	Aucune	
Confirmation par adultes	Aucune observation directe connue	
Explication extraterrestre	Non démontrée	Hypothèse uniquement

CONCLUSION

L'affaire Ariel ne doit donc pas être résumée par : *« 62 enfants ont vu des extraterrestres.* » Mais elle ne doit pas non plus être réduite à : « *Des enfants ont imaginé une histoire. »*

La documentation disponible permet une conclusion beaucoup plus intéressante. Le 16 septembre 1994, plusieurs dizaines d'enfants de l'Ariel School ont effectivement rapporté un événement inhabituel.

Certains ont parlé d'objets brillants. Une partie d'entre eux a décrit des figures humanoïdes. Plusieurs dessins présentent des motifs similaires. Les premiers témoignages ont été recueillis relativement rapidement.

Mais les récits n'étaient pas parfaitement identiques, les enfants avaient eu l'occasion de discuter entre eux, les premiers entretiens de Cynthia Hind n'étaient pas tous individuels et aucun adulte n'a observé directement le phénomène.

La fameuse communication télépathique et le message écologique doivent être considérés comme une couche documentaire plus tardive et beaucoup moins solide que le noyau de l'observation. Enfin, aucune preuve matérielle ou instrumentale ne permet de déterminer la nature du phénomène.

Le dossier Ariel peut donc être résumé ainsi :

- Témoignage collectif : exceptionnel.
- Documentation historique : importante.
- Indépendance des témoignages : imparfaite.
- Convergence : réelle mais partielle.
- Preuve physique : inexistante.
- Origine extraterrestre : non démontrée.
- Phénomène réellement observé : possible, mais nature indéterminée.

C'est précisément cette position intermédiaire qui fait d'Ariel l'un des dossiers les plus intéressants à conserver dans un catalogue historique des PAN en Afrique.

DEPUIS PLUSIEURS DECENNIE UN CHERCHEUR SE PENCHE SUR CE CAS ET DEVIENT UN SPECIALISTE MONDIAL DE CE DOSSIER

UNE ANALYSE COMPLETE DES EVENNEMENTS –
La source la plus complète sur l'affaire de l'école Ariel au Zimbabwe
.

https://threedollarkit.weebly.com/ariel-hind.html -

À CONSULTER POUR APPROFONDIR CE DOSSIER

Nous donnons ci-après un aperçu de cette étude.

L'affaire

https://threedollarkit.weebly.com/ariel-analysis.html



Le 16 septembre 1994, à Ruwa, au Zimbabwe, pendant la récréation du matin à l'école primaire Ariel (un établissement privé fondé en 1991), des dizaines d'enfants ont été témoins de l'atterrissage d'un OVNI à une centaine de mètres de leur cour de récréation. Deux petits êtres aux yeux immenses, vêtus de noir, sont apparus. Ils couraient lentement, sous le regard fasciné et paniqué des enfants. Captivant plusieurs d'entre eux par leur regard, les créatures semblaient transmettre des messages télépathiques concernant l'environnement. Aucun adulte n'était présent dans la cour de récréation. Lorsque les enseignants leur ont demandé de dessiner ce qu'ils avaient vu, tous les enfants ont réalisé le même dessin. Le Dr John Mack, psychiatre à Harvard, a interrogé une douzaine d'enfants et a confirmé leur véracité : leur expérience était bien réelle.

Ce cas, devenu un classique de l'ufologie, a refait surface ces dernières années, car plusieurs témoins, désormais adultes, ont commencé à parler de l'événement et de son impact sur leur vie, à l'approche de la sortie d'un documentaire.

Que s'est-il réellement passé à Ariel ?
Qui ne serait pas fasciné par cette affaire ? La multitude de témoins ! Le cadre exotique ! Les adorables enfants !

Or, la chronologie des témoignages révèle que la description ci-dessus ne reflète pas la réalité. Au départ, les enfants ont rapporté une observation assez banale et ont fait différents dessins, dont certains étaient clairement inspirés de leur interprétation des ovnis et des extraterrestres issus de la culture populaire.

Au fil des jours et des semaines, les récits ont évolué. Des détails ont été ajoutés, rendant l'apparition

plus étrange. D'autres détails ont été oubliés, et un récit « moyen » cohérent a émergé, présenté aux enquêteurs et journalistes suivants.

Le Dr John Mack est arrivé en Afrique deux mois et demi plus tard et a interrogé les enfants. Il a « découvert » des souvenirs de messages télépathiques de trois enfants (oui, seulement trois) dont il n'avait jamais entendu parler auparavant. Des extraits de ces entretiens circulent sur Internet depuis plusieurs années, découpés en petits morceaux qui peuvent donner une impression trompeuse de la manière dont il a interrogé les enfants. Vous trouverez ci-dessous une chronologie des événements pour vous y retrouver. Suivez les liens de navigation pour lire les témoignages des enfants ***dans l'ordre chronologique***, y compris les entretiens avec le Dr Mack, reconstitués au mieux de mes connaissances. En lisant ces témoignages dans l'ordre, vous constaterez comment le récit, comme toujours, s'est amplifié au fil des transmissions.

Je ne suggère en aucun cas que les témoins mentent, qu'il s'agisse des enfants en 1994 ou de leurs versions adultes. Les adultes se souviennent d'événements qu'ils croyaient vrais à l'époque. Les enfants, sans le savoir, se répétaient les uns les autres dans le cadre d'un récit d'OVNI apparu avant même le début des observations et qui s'est ensuite ancré dans le milieu scolaire.

Merci

- Je remercie Michael Hesemann pour ses éclaircissements sur certains points de son article de 1997 , écrit après sa visite à l'école : certaines citations d'enfants sont basées sur les propos tenus par Hind en 1997 et sur ses rapports concernant Ruwa, et non sur les témoignages (notamment concernant les appels téléphoniques passés par Hind le week-end suivant l'incident). Toutes les citations sont traduites de l'allemand. Isaac Koi pour avoir mis à disposition les fichiers de Cynthia Hind, dont certains étaient auparavant inaccessibles.
- Je tiens à remercier Gilles Fernandez pour ses deux articles de blog (26/06/16 et 14/05/19) analysant la psychologie des entretiens avec les enfants. J'ai puisé dans certaines de ses observations pour ma page d'analyse.
- Michael pour des documents et des séquences vidéo supplémentaires.
- Diverses autres personnes m'ont envoyé des liens et des documents.

Carte des lieux de l'observation

D'après les descriptions fournies, la carte publiée par Hind dans sa lettre d'information de 1995 et sa description de 1996 dans son livre *« OVNIs au-dessus de l'Afrique »* , où elle indique une distance de 200 mètres (p. 222), voici mon estimation. L'image satellite date de 2005 et la végétation était légèrement différente en 1994.

L'OVNI a été aperçu dans de hautes herbes, parmi les arbres. Un sentier de cross-country, emprunté par les élèves, traversait cette zone. Les élèves n'étaient pas autorisés à s'aventurer dans ce bosquet au-delà de la cour de récréation, délimitée par des troncs d'arbres. La distance minimale à laquelle les enfants pouvaient se trouver du bosquet visible sur cette photo satellite de 2005 était d'environ 220 mètres.

Je recommande vivement la lecture des deux articles de blog de Gilles Fernandez concernant Ariel, en particulier le premier. Docteur en psychologie cognitive, il apporte un éclairage précieux sur la manière d'interroger des enfants, ainsi que sur les manquements de Cynthia Hind et John Mack à ces principes et sur l'influence de ces erreurs sur les récits des enfants.

Mon fil Twitter : Les enfants connaissaient-ils l'existence des extraterrestres et des ovnis ? (Réponse : oui)

Les trois rapports de Cynthia Hind sur l'affaire sont transcrits ici : https://threedollarkit.weebly.com/ariel-hind.html et analysés ci-dessous dans la section : « Déformer le mythe ».

Lisez presque n'importe quel article récent sur l'apparition à l'école Ariel et vous découvrirez une synthèse des témoignages recueillis lors de plusieurs mois d'entretiens. En les présentant dans l'ordre chronologique, comme je l'ai fait sur ce site (suivez les liens ci-dessus), il apparaît clairement que l'histoire s'est enjolivée au fil du temps.

Cette analyse reflète mes réflexions, basées sur mes impressions de ces témoignages, examinés dans l'ordre. Compte tenu de la présence d'enfants et du traumatisme dont certains font état, je m'engage à éviter toute ironie ou sarcasme. J'ai recensé 30 témoignages de témoins nommés (principalement filmés) et 13 autres non identifiés (avec peut-être quelques recoupements). Vu l'évolution de cette histoire, les témoignages des témoins, désormais adultes, me semblent peu pertinents pour cette analyse. (Bien sûr, il est intéressant en soi de savoir comment cet événement a affecté leur vie.) Mon objectif ici est d'examiner ce qui s'est passé ce jour-là en 1994 et d'envisager les explications possibles.

Alors, qu'ont réellement vu les enfants ? Comment les détails sont-ils devenus de plus en plus étranges, voire « extraterrestres », au fil des jours, des semaines et des mois ? Et pourquoi l'histoire a-t-elle évolué ainsi ?

Cynthia Hind a révélé dans son compte rendu de l'affaire en 1995 (BUFORA 1995) que les élèves de CM1 avaient discuté d'OVNIs plus tôt dans la semaine, ce qui a pu influencer certains d'entre eux. Elle n'en parle plus jamais (à ma connaissance) et affirmera plus tard à la télévision que les enfants n'avaient aucune connaissance culturelle des OVNIs ni de la télévision (ce qui est manifestement faux).

Some of the Standard Four's (10-year olds) had a discussion earlier that week in one of their general discussion classes about UFOs. This worried me as I felt they might have been influenced by this (and some perhaps were!), but the little ones and the older children had not been involved, and, in fact, they were the really articulate ones and the best observers. What also surprised me was the analytical manner in which the children reported their sightings. None were gushy: they were all thoughtful and deliberated as to what they had actually seen.

Cynthia Hind, 1995
BUFORA symposium proceedings, p.38

Extrait BUFORA 1995

Le vendredi suivant l'événement, selon le directeur Colin Mackie, les parents venus chercher leurs enfants ont appris qu'il s'était passé quelque chose. Ils se sont rendus sur le site de l'« atterrissage ». Mackie ne rapporte pas qu'ils n'aient rien trouvé d'inhabituel, bien que Guy ait affirmé plus tard avoir vu trois traces de brûlure (qui avaient disparu le mardi). (BUFORA 1995, p. 37)

Hind a parlé à trois enfants pendant le week-end. Nous ne disposons pas de comptes rendus précis de ces appels téléphoniques, seulement de son souvenir trois ans plus tard, lors d'un entretien avec Michael Hesemann, ainsi que de quelques brèves mentions (sous forme de citations indirectes) dans ses propres rapports.

Dans son livre « OVNIs au-dessus de l'Afrique » (1996), Hind affirme avoir reçu plus de 100 témoignages d'observations liées au lancement d'un satellite russe et à la rentrée atmosphérique de sa coiffe. « Je suis convaincue que ces [témoignages] concernaient tous la coiffe du satellite lors de sa rentrée sur Terre. » (p. 219) La poignée de récits qui, selon elle, ne correspondent pas exactement à cette description banale, elle en conclut qu'il s'agissait de visiteurs extraterrestres « curieux des événements initiés par les êtres humains ». Cela plante le décor, dans son esprit, de ce qui s'est passé à Ariel.

Lundi banal

Les premiers témoignages directs disponibles proviennent des trois enfants que Tim Leach a interviewés pour la BBC lundi. Guy raconte avoir vu un disque brillant dans les arbres à une centaine de mètres (en réalité à 200 mètres selon la carte de Hind et son livre de 1996, « OVNIs au-dessus de l'Afrique »). Il ne l'a pas vu atterrir et aucun bruit n'a été émis. Il a aperçu un homme mince (1,68 m) à la peau claire et aux grands yeux bas, qui est allé puis revenu. (Le témoignage de Kayleigh concernant deux autres personnes – une rouge et une blanche – a rapidement été écarté.)

L'objet « a disparu d'un coup », « assez haut ». Guy ne précise pas à quelle altitude. En fait, je n'ai trouvé aucun témoin rapportant avoir vu l'objet descendre d'une haute altitude pour atterrir, ou décoller d'une haute altitude et s'envoler. Il était là, puis il a disparu. Ces trois enfants nient qu'il s'agisse d'un hélicoptère ou d'une plaisanterie, car « personne ne se retrouverait au sol comme ça, par simple jeu ».

Mardi peu impressionnant
Le lendemain, Hind interroge six élèves de 7e année, puis deux jeunes filles, sous le regard attentif des autres enfants. Elle discute des dessins* avec Mackie devant eux et lui demande s'il croit aux visites extraterrestres sur Terre. Aucun des témoignages des enfants ne donne de détails précis sur l'apparence de l'objet, pourtant de nombreux dessins montrent des fenêtres et des hublots, des portes, des jambes d'atterrissage, des antennes, des lumières clignotantes, etc. Aucun ne décrit les caractéristiques de l'« extraterrestre », hormis de grands yeux et un costume noir. Certains dessins représentent d'autres traits du visage, une ceinture, des boutons, un costume à pois, des doigts et des orteils, des têtes et des yeux de taille normale, ou encore l'absence d'yeux. Personne n'a dessiné le bandeau qui figurait dans le tout premier témoignage fait à la femme de la cantine.

Hind reconnaît que certains dessins sont « un peu imaginatifs » et écrit plus tard que certains ressemblent à des soucoupes volantes typiques issues de la culture populaire. (D'ailleurs, des années plus tard, dans l'émission Sightings, elle affirmera que les enfants ne connaissaient pas les OVNI, malgré les témoignages de plusieurs enfants affirmant que d'autres avaient qualifié l'observation d'OVNI. Voir également l'article de Gideon Reid analysant les programmes télévisés et les articles de journaux du week-end précédant les dessins des enfants et leur première interview.) Elle ne précise pas les critères utilisés pour distinguer les représentations imaginatives des représentations fidèles de ce qui a été vu.

Hind explique aux enfants qu'elle est en contact avec Londres et les États-Unis et que cela « pourrait être l'événement le plus marquant du XXe siècle ». Elle semble ensuite vexée, lors de l'interview que Leach lui donne après la visite décevante et infructueuse sur les lieux, que les Britanniques ne se soient pas intéressés à une observation dans une cour de récréation au Pays de Galles en 1979, malgré ses trois déplacements sur place.

« Je pense qu'il est temps que le monde se réveille », dit-elle aux enfants, pour éviter qu'on la prenne pour une folle. Cela fait peser une énorme pression sur les enfants, qui doivent l'aider en lui fournissant ce qu'elle attend. Dans le cadre strict de l'école, la pression est d'autant plus forte qu'ils doivent se comporter correctement devant les adultes, surtout assis sur une chaise devant le directeur, une caméra de la BBC braquée sur eux.

Les témoignages des enfants concordent avec les reportages du lundi, mais avec davantage de détails apportés par ces nouveaux témoins : Nathaniel décrit (et dessine) une plateforme autour de l'objet. Hind parle d'« un petit homme », mais on le corrige : il avait la même taille qu'un élève de sixième.

On ne voyait pas son visage, seulement ses grands yeux noirs, comme des ballons de rugby. Son costume noir était brillant et moulant. Il avait de longs cheveux noirs et raides, comme un hippie. Il courait et courait sur l'objet, tandis qu'un autre était assis dessus ou debout à côté. Certains enfants admettent n'avoir aperçu qu'un bref instant l'homme, « comme une ombre ». Daniel rapporte qu'il était corpulent.

Après n'avoir rien fait d'intéressant, l'homme est retourné au « vaisseau ». Emily B. raconte qu'il y avait un grand vaisseau et quelques petits, et que « tout le monde disait que c'étaient des ovnis », mais cela n'a pas influencé son interprétation. Emma rapporte que le vaisseau s'est élevé d'un mètre puis a disparu. (Il aurait dû s'élever bien plus d'un mètre pour passer au-dessus des arbres ; il semble donc plus probable qu'il se soit simplement estompé ou ait disparu, comme d'autres l'ont rapporté.)

Un enfant dessine des OVNI volant le long des lignes électriques. Dehors, Stefan – sans doute l'artiste – désigne un second point d'atterrissage à gauche du premier, mais précise que le vaisseau n'a pas bougé ; il y en avait donc peut-être deux. Hind n'approfondit pas cette piste et elle est finalement abandonnée. Aucune preuve matérielle n'est trouvée, bien que des semaines plus tard, Guy rapporte qu'une enseignante et des élèves ont vu des traces de brûlure et des fourmis mortes le vendredi, qui avaient disparu le lundi.

Ainsi, à la fin de cette deuxième journée, il est établi que les enfants ont identifié l'observation comme étant des OVNI et des extraterrestres, malgré l'absence de phénomènes particulièrement étranges. Ils témoignent auprès de la BBC. Les États-Unis et l'Angleterre s'y intéressent. Un expert en OVNI les encourage à considérer l'observation comme une manifestation d'OVNI et d'extraterrestres pour ne pas passer pour un fou, et le directeur, quelque peu perplexe, tergiverse quant à la venue ou non d'extraterrestres à l'école.

Aucun des enfants ne rapporte avoir été captivé par le regard de l'extraterrestre, ni l'avoir fixé du regard, ni avoir perçu le moindre signe de communication télépathique. Personne ne mentionne une tête anormalement grosse, ni l'extraterrestre courant au ralenti ou apparaissant et disparaissant par intermittence. Hind confie à Leach : « Certaines choses qu'ils m'ont racontées, ils ne pouvaient pas les savoir. Impossible. » – sans toutefois préciser de quoi il s'agit. Elle évoque un « élément temporel manquant », apparemment parce que certains enfants dessinaient des silhouettes lointaines tandis que d'autres les dessinaient proches et sans visage.

Déformer le mythe
Dans trois rapports ultérieurs rédigés par Cynthia Hind (pour le MUFON en décembre 1994 et deux dans sa propre lettre d'information en 1995), ses comptes rendus déforment les premiers témoignages des enfants (les deux premiers jours, enregistrés par la BBC) – nous le savons grâce aux enregistrements de leurs déclarations. Je ne suggère pas une tromperie délibérée, mais simplement que, dans son rapport (et en l'absence de toute contestation), elle a construit un récit conforme à ses préjugés.

Souvent, ses modifications semblent subtiles, un mot par-ci par-là, mais leurs implications sont considérables. Deux exemples qui alimentent le récit OVNI/extraterrestre sont – contrairement aux témoignages des enfants – que tous les témoins, ou presque, ont vu l'objet descendre au sol et atterrir, et que l'« homme » a été systématiquement décrit comme très petit. En réalité, aucun enfant n'a rapporté avoir vu l'OVNI (ou les OVNI) atterrir, et l'homme a été décrit comme ayant la taille d'un enfant de 12 ans (ou plus).

J'ignore la fiabilité de Hind dans d'autres affaires (elle a une formation de journaliste), mais concernant Ariel, son travail était bâclé. Pour preuve qu'elle a déformé les faits, même involontairement, voici une comparaison entre son récit et les propos tenus.

Remarque : le texte en gras indique des extraits des reportages de Hind (reproduits ici : https://threedollarkit.weebly.com/ariel-hind.html) dans la première colonne, et des citations textuelles d'interviews filmées dans la seconde. Les lignes sont classées par ordre chronologique approximatif.

Sources :

Les articles de Hind dans son propre UFO AFRINEWS n° 11 (février 1995) et n° 12 (juillet 1995) sont cités ci-dessous simplement comme n° 11 et n° 12 avec les numéros de page.

Son article MUFON UFO Journal #320 (décembre 1994) est cité comme MUFON.

D'autres citations proviennent d'interviews filmées et transcrites sur ce site.

D'après les rapports de Hind	Extraits d'interviews filmées

Soixante-deux enfants… se trouvaient dans leur cour de récréation pour la récréation de la matinée. Soudain, ils aperçurent trois boules argentées dans le ciel au-dessus de l'école. Celles-ci disparurent dans un éclair puis réapparurent ailleurs. [MUFON, p. 6] **Plusieurs enfants virent des objets en forme de disque arriver le long des lignes électriques… [#11, p. 20] Selon un garçon, l'objet suivit cette ligne [électrique] avant d'atterrir. [MUFON, p. 7]**	Hind mélange ici divers témoignages pour donner l'impression que 62 enfants ont vu les objets arriver dans le ciel, disparaître et réapparaître au fur et à mesure de leur vol. Elle rapporte qu'« un garçon » a vu un objet suivre les lignes électriques, mais dans un autre témoignage, il s'agit de « plusieurs » enfants. Témoignage : le dessin de Stefan montre des objets le long des lignes électriques. Barry D. a déclaré à Hind (selon sa paraphrase) avoir vu l'engin pénétrer dans l'enceinte de l'école en suivant les lignes électriques… il avait vu trois objets survoler la zone… [#11, p. 22]. Barry a vu des lumières rouges clignotantes et un engin qui disparaissait et réapparaissait. Personne d'autre n'a signalé cela. Certainement pas 62 enfants. La formulation de Hind suggère que Barry a vu l'engin atterrir : « …entrer dans l'enceinte de l'école… est venu et a atterri près de quelques eucalyptus. » [#11, p. 22]. Il semble qu'elle suppose que des objets dans le ciel sont descendus dans les buissons et ont atterri. Aucun enfant ne décrit le moindre détail de cet événement marquant. (Voir ci-dessous où elle cite délibérément de manière erronée Nathaniel quant à savoir s'il a vu l'objet atterrir.) De plus, Gunter Hofer a récemment déclaré que cette activité OVNI le long des lignes électriques *avait eu lieu la veille.* En résumé , un seul enfant a fait un signalement (paraphrasé) et un autre a dessiné les objets volant le long des lignes électriques ; il semblerait que ce soit l'observation de jeudi.

Tertia N. a décrit la lumière comme un objet doré et brillant, avec une petite lumière qui s'allumait et s'éteignait. Lorsqu'elle l'a aperçu pour la première fois, cela ressemblait à un crayon dans le ciel, avec une lumière brillante à l'arrière. [#11, p. 20] **Tertia N. a ajouté qu'avec des amis, elle avait observé l'objet atterrir, puis qu'il avait disparu. [#11, p. 20]**	Bien que Hind inclue cet événement dans l'observation du vendredi, le dessin de Tertia ainsi que son témoignage (des semaines puis 18 mois plus tard) indiquent clairement qu'il s'agissait de l'observation du jeudi. « La veille de l'arrivée du vaisseau spatial, mes amis et moi étions assis dans la cour de récréation et l'une d'entre nous, Emily, a levé les yeux au ciel et s'est exclamée : "Oh, il y a un OVNI !"… Il a volé pendant environ une minute, puis il a disparu. » Il n'a pas atterri. Il s'est volatilisé en plein vol. (Son dessin et sa description semblent décrire un avion, probablement mal identifié en raison de la « frénésie OVNI » qui s'est emparée du pays.)

Guy G a déclaré que les objets étaient en forme de disque et scintillaient parmi les arbres avant d'atterrir. Il a indiqué que le lieu d'atterrissage se situait au niveau du troisième poteau à partir de l'enceinte de l'école et que les objets étaient arrivés le long des lignes électriques en direction de cette zone. [#12, p. 10].	Hind déforme les propos de Guy afin de les faire concorder avec son témoignage. Guy a clairement affirmé **n'avoir jamais vu l'objet atterrir.** « L'avez-vous vu atterrir ? » Lui demande Leach. « Non, il était dans les arbres là-bas, il scintillait. » Guy ne mentionne jamais la présence de plusieurs objets. Il n'a rien vu non plus voler le long des lignes électriques, mais Hind lui attribue ce témoignage.
Le consensus d'opinion était qu'un objet était tombé dans la zone qu'ils ont indiquée [MUFON p. 7].	Hind laisse entendre que plusieurs enfants ont vu les ovnis descendre pour atterrir. En réalité, la plupart des témoignages ne font état d'aucune observation de l'objet dans le ciel *ni* de son atterrissage. Il était simplement là, un reflet dans les arbres, un aperçu furtif, un éclair du coin de l'œil.
Nathaniel a dit qu'il avait vu « un navire » atterrir sur le sol. [#12, p. 11].	Une fois de plus, Hind fait dire à Nathaniel que le vaisseau est en train d'atterrir. Voici ce qu'il déclare devant la caméra : « J'ai vu une sorte de vaisseau, posé au sol. » À ce moment-là, elle semble comprendre qu'il a vu un *vaisseau posé au sol*, et non un *vaisseau en train d'atterrir,* car elle ne lui demande pas ensuite de décrire la descente. Pourtant, elle rapporte les faits comme s'il avait vu la descente, un événement bien plus spectaculaire qui exclut la

	possibilité que l'objet dans les arbres ait été un véhicule sur roues ou un bâtiment éloigné aux vitres scintillantes.
Les enfants ont indiqué deux zones d'atterrissage : la première, où l'engin s'est posé – au niveau du troisième poteau électrique depuis leur point de vue – et la seconde, d'où sont apparus les petits hommes. [#12, p. 10]	Hind signale deux sites d'atterrissage, mais sa description diffère de celle des enfants. Aucun témoin n'a rapporté que l'OVNI se soit déplacé. Stefan réfute explicitement cette idée lorsqu'il désigne (et lui seul) un autre site d'atterrissage à gauche de celui sur lequel tous les autres enfants s'accordent : c'est au niveau du troisième pôle qu'ils ont vu l'OVNI (au sol ou en vol stationnaire) et les hommes.

La plupart des garçons plus âgés (12 ans) ont vu des pattes comme des dents enfoncées dans le sol [#11, p. 20]	Hind n'a trouvé aucune preuve matérielle de l'atterrissage de l'OVNI et émet l'hypothèse, par ailleurs, qu'il planait. Le fait que les garçons les plus âgés aient dessiné un OVNI bien conçu avec des pattes, tandis que d'autres l'ont dessiné en vol stationnaire, indique que certains enfants ont complété les détails de leurs dessins grâce à leur imagination. Hind concède que cela semble s'être produit pour certains dessins, mais ne fournit aucun critère lui permettant de déterminer quels dessins relèvent de l'imagination et lesquels sont réalistes.
Il y avait un gros objet et deux ou trois plus petits. [#11, p. 20]  ***Dessin d'Emma représentant plusieurs navires***	Deux témoins signalent la présence de plusieurs « vaisseaux » sur le lieu d'atterrissage. Tous les autres n'en décrivent qu'un seul, mais Hind affirme avoir vu plusieurs objets. (Étant donné que de nombreux témoins décrivent un disque scintillant mal défini, il est probable qu'un seul objet reflétant la lumière du soleil depuis différents endroits ou fenêtres puisse donner l'impression de plusieurs reflets.) Emily B. : « Il y en avait un gros et plusieurs petits éparpillés autour. » Hindà Emma K. : « Sur ton dessin, tu as non seulement représenté l'objet principal, mais aussi plusieurs autres. » (Emma a dessiné plusieurs vaisseaux, mais Hind ne lui laisse pas l'occasion de s'expliquer.)

Ils pouvaient également entendre un bruit de bourdonnement [#11, p. 20]	On ignore d'où Hind tenait ce bruit de bourdonnement (peut-être de Barry, qu'elle a appelé ce week-end-là). Aucun des enfants ne semble avoir entendu de bruit. Guy affirme à Leech qu'il n'y avait aucun bruit. La première mention d'un bruit à l'écran est celle de Candice lors de son interview avec Jill Darke : elle a entendu un son de flûte.

Mme Kirkman m'a dit… les enfants sont arrivés en courant dans la cantine, parlant avec excitation d'« un petit homme qui court avec un bandeau autour de la tête et une combinaison une pièce » … [#11, p. 19]	Mme Kirkman (à la cantine) a déclaré que c'était Luke N. qui lui avait signalé l'observation. [Hesemann, 1997] Le « bandeau » autour de la tête de l'homme a été retiré du récit. Aucun des dessins ne montre de bandeau. (Le dessin de Luke n'a pas encore été identifié.)
Les enfants avaient tous un peu peur, même s'ils étaient aussi curieux. [#11, p. 20]	Contrairement à la peur que Mack inspire aux enfants, Hind rapporte qu'ils n'ont eu qu'« un peu peur », ce que confirment leurs apparitions devant la caméra lors d'interviews réalisées des jours et des semaines plus tard.
Puis un petit homme (d'environ un mètre de haut) apparut au sommet de l'objet. [MUFON p. 7] **Les dessins concordaient le plus dans les descriptions de la petite entité que les enfants avaient vue sortir de l'engin. Il mesurait environ un mètre [#11, p. 20].** **[Guy] a vu un petit homme (environ un mètre de haut) sortir et traverser le terrain parallèlement à l'aire de jeux.** **[Nathaniel a dit] Il mesurait environ un mètre et demi. [#12, p. 11]**	Dans une exagération des plus flagrantes, Hind a introduit dans son récit l'idée que les êtres étaient *de petite taille*, car tout le monde sait que les Gris sont petits. Les élèves de 6e et 7e qui ont témoigné de la taille de l'homme ont **tous affirmé qu'il était de leur taille, voire plus grand.** Il était tout simplement faux pour Hind d'écrire qu'il y avait une cohérence dans le témoignage concernant un homme *de petite taille* , compte tenu des entretiens qu'elle a menés. Guy indique de la main, devant la caméra, que l'homme était une tête plus grand que lui ; pourtant, Hind attribue à Guy le témoignage selon lequel l'homme mesurait 1 mètre (3 pieds 4 pouces). Elle interroge Nathaniel à propos d'« un petit homme », mais il la *corrige* : « De là où nous regardions, il était à peu près de cette taille [il indique 1 mètre], mais nous étions assez loin, donc il était à peu près de notre taille . »

	Hind pense peut-être se couvrir en rapportant qu'il mesurait « un mètre et plus [3 pieds 4 pouces] », mais il est clair que Nathaniel et Guy ne décrivent *pas* un « petit homme ». Un enfant de 12 ans mesure en moyenne 1,5 mètre (5 pieds).

[Guy] pouvait voir que le petit homme était vêtu d'un costume noir brillant (comme une combinaison de plongée sous-marine) [#11, p.21]	Ce que Guy dit exactement : « Il n'était pas très foncé, il avait plutôt le teint clair et était très mince. » Comme indiqué précédemment, Guy ne le qualifie pas de petit homme, mais précise qu'il était plus grand que lui d'une tête. Il ne fait aucune mention des vêtements de l'homme, ni de leur couleur ni de leur style. La première mention de vêtements apparaît le lendemain, de la part des élèves de 7e année, qui disent que l'homme était « tout de noir vêtu ».
Guy pouvait voir… qu'il avait de longs cheveux noirs et de grands yeux, qui semblaient plus bas sur la joue que les nôtres, étaient grands et allongés. Sa bouche n'était qu'une fente et ses oreilles étaient à peine discernables. [#11, p.21]	Guy ne dit rien des cheveux, de la bouche ou des oreilles de l'homme. Tous les élèves de 7e année affirment que le visage était invisible, à l'exception des grands yeux. Lors *d'entretiens ultérieurs,* certains enfants ajoutent des détails, comme la petite taille du nez et de la bouche.
[**Luc] « Il ressemblait à l'ombre de quelque chose. » [#12, p. 11]**	Luke n'a pas mentionné le mot « ombre ». Il dit à Hind que l'homme était « tout noir ». Hind demande pourquoi il ne voyait rien de plus. « Était-il parmi les arbres ? » Trevor, assis à côté de Luke, répond : « C'était comme une ombre. On a juste vu une ombre passer. » Hind cite mal cette phrase en disant « l'ombre de quelque chose ». Son manque de rigueur dans le choix des citations et des sources est flagrant, car on peut comparer avec l'interview filmée. Ces interviews étant incomplètes, je me méfie de ses citations non enregistrées.
[Daniel] « Ses cheveux n'étaient pas comme les cheveux africains habituels – très bouclés et près de la tête – c'était presque comme les cheveux d'un hippie, longs et noirs. » [#12, p. 11]	Hind prend des libertés avec le témoignage de Daniel lorsqu'il explique pourquoi il pensait que l'homme n'était pas « un gamin du camp qui s'amusait » . En réalité, il dit : « Ses cheveux… ils

	ressemblaient plus aux nôtres, ils n'étaient pas bouclés. On aurait dit un hippie. » Il ne précise pas la couleur des cheveux.
[Emily B] « J'ai vu les petits hommes aux longs cheveux noirs et aux grands yeux noirs. Ils se sont retournés, m'ont fixée du regard, puis sont retournés dans une sorte de vaisseau. Il n'y avait qu'un seul vaisseau et quelques petits êtres éparpillés autour. Je pouvais voir leurs grands yeux et leurs longs cheveux. Je les ai clairement vus ! » [#12, p. 11]	Hind ajoute deux mots ici : « à moi ». Emily dit en réalité : « Ils se sont en quelque sorte retournés, nous ont fixés du regard, puis sont remontés dans une sorte de vaisseau. » Emily (et d'autres) racontera plus tard à Mack que ces êtres *les* fixaient, ce qui les a effrayés et, dans certains cas, leur a transmis des messages télépathiques. Rien dans ces premiers entretiens n'indique que quiconque ait été fasciné par ces yeux. Ce que Hind omet de mentionner est également révélateur. Elle retranscrit approximativement la citation d'Emily, mais ne mentionne pas : « Eh bien, tout le monde disait que c'étaient des ovnis et tout ça, alors [haussement d'épaules] … » ni l'aveu d'Emily selon lequel elle a été « en quelque sorte » influencée par les propos des autres enfants.
Interrogée par Tim Leach de la BBC sur sa connaissance des ovnis, Charity a répondu : « Je n'ai jamais entendu parler d'ovnis auparavant. » [#12, p. 11]	Cette étrange erreur ne fait que souligner le manque de rigueur de Hind en matière de transcription et de compte rendu. Ce n'est pas Leach qui pose la question, mais Hind. Et Charity répond simplement : « Non. »
[Emma] « Les petits hommes portaient des vêtements d'un noir très brillant. Comme une combinaison de plongée, très moulante. » [#12, p. 13]	Voici un exemple de manipulation par Hind. Emma ne parle jamais de combinaison de plongée. Elle décrit l'homme comme étant « d'un noir très brillant ». Hind insiste : « Une combinaison d'un noir brillant ? » Emma hésite. Hind demande : « Avez-vous déjà vu des plongeurs entrer dans la mer ? » Emma confirme que c'était « comme ça ». Hind demande si c'était « une combinaison moulante », et Emma acquiesce. Hind consigne l'intervention comme si Emma avait utilisé ce terme spontanément. Lors d'entretiens ultérieurs, d'autres enfants parleront de combinaison de plongée.
[Lisel] « Un homme vêtu de noir est sorti. Il avait de grands yeux. » [#12, p. 13]	Lisel n'a pas dit qu'un homme *était sorti*. Elle a dit : « Et j'ai vu un homme noir, tout de noir vêtu, avec de grands yeux. »

	Hind a complété ce détail manquant : Lisel a vu un extraterrestre *sortir* de l'engin. Dans une interview télévisée ultérieure, Hind ajoutera encore plus de détails : « Puis une porte s'est ouverte et ce petit homme est sorti » [Unexplained Mysteries, épisode 25, extrait de l'interview de Sightings, 1996]. Je n'ai trouvé aucun témoignage d'enfant mentionnant que l'OVNI avait une porte, et encore moins qu'elle s'ouvrait, bien que trois ou quatre dessins en représentent une.
Une jeune fille interrogée par SATV a déclaré qu'il avait des bras et des jambes comme un être humain, mais que sa tête était plus grosse qu'une tête normale. [#11, p. 20]	Malgré une tête anormalement grosse, un détail qui méritait d'être mentionné, aucun témoin ne l'a signalé initialement. Hind a dû se référer à une interview télévisée de Salma, deux semaines plus tard, pour obtenir ce détail qui s'est rapidement intégré au récit du groupe. (Ces interviews ultérieures étaient destinées aux journaux télévisés ; les enfants avaient donc vu leurs camarades et eux-mêmes raconter l'événement.)

L'objet a décollé très rapidement et a disparu. [MUFON p. 7]	Les témoins restent vagues sur la façon dont l'objet a disparu, mais aucun ne le décrit comme Hind ici. Elle ne précise pas non plus qui le lui a raconté, mais ce témoignage ne figure dans aucun des premiers enregistrements. Le meilleur témoignage dont nous disposons est celui d'Emma, bien qu'il ne s'agisse pas d'une description précise de l'objet s'envolant : « Je les ai vus disparaître. Ils sont montés à un mètre du sol, puis ils ont disparu. » Guy, lui aussi, ne semble pas l'avoir vu s'envoler : « C'est parti d'un coup… Plus bas, dans la vallée. » Randall Nickerson n'affirme maintenant qu'aucun des enfants n'a vu l'OVNI partir car ils se sont *tous* précipités à l'intérieur ; il avait tout simplement disparu à leur retour avec leurs professeurs.

Le directeur Mackie a eu la présence d'esprit de faire revenir tous les enfants dans leur classe, en leur demandant de dessiner ce qu'ils avaient vu. [#11, p. 20]	L'interview de Mackie à la BBC indique clairement que les enfants ont réalisé les dessins le lundi, trois jours après l'événement. Or, Hind laisse entendre que c'était l'idée de Mackie et qu'il leur avait demandé de dessiner immédiatement.
J'avais suggéré à M. Mackie, avant de visiter l'école et avant que les enfants ne soient interrogés, de laisser ces derniers dessiner ce qu'ils avaient vu. [MUFON, p. 7]	Ici, Hind se contredit : *elle* a demandé à Mackie de faire dessiner les enfants. La différence entre le moment où ils ont dessiné (vendredi) et le lundi, après un week-end de réflexion, est significative. Le fait qu'elle se contredise quelques semaines plus tard sur ce point important confirme sa tendance à déformer les propos et à exagérer pour donner plus de crédibilité à son récit.
Il possède maintenant une trentaine ou une quarantaine de dessins… J'ai 22 photocopies des dessins les plus nets, car M. Mackie a eu la gentillesse de me permettre de les feuilleter et de choisir ceux qui m'intéressaient. [MUFON, p. 7]	Il est possible que Hind ait été mal informée sur le nombre de dessins réalisés, car 62 est le chiffre généralement cité. Ou peut-être que seulement 30 à 40 dessins ont été faits le lundi, et les autres des jours ou des semaines plus tard. Outre le fait qu'elle a sélectionné les 22 dessins qu'elle préférait, la vidéo le confirme : elle trie les images en deux piles selon ce qui, selon *elle*, représente le plus fidèlement un événement auquel elle n'a pas assisté.
La plupart des enfants blancs – mais pas tous – étaient au courant de l'existence des ovnis. Ainsi, lorsqu'ils dessinaient, on les identifiait souvent comme des « ovnis » et les petits hommes en noir étaient qualifiés d'« extraterrestres ». [#12, p. 9]	On voit les enfants parler librement d'OVNIs et d'extraterrestres lors des interviews de lundi et mardi, et crier à propos d'extraterrestres pendant l'observation (provoquant l'excitation des autres). Hind rapporte donc à juste titre que certains étaient au courant de ces phénomènes. Cependant, deux ans plus tard, dans l'émission télévisée « *Sightings* », elle nie que les enfants aient puisé ces idées dans la culture populaire : « Les Africains n'ont pas la télévision. Ils ont peut-être la radio, mais je peux vous dire que les médias ne parlent pas d'OVNIs là-bas… Alors, où auraient-ils pu trouver ces informations ? » Cette invention, ainsi que le fait qu'elle paraphrase parfois les propos des enfants, en modifiant leur sens pour mieux les faire correspondre à son idée de petits hommes gris, nuit gravement à sa crédibilité et remet en question tous les « faits rapportés » qui ne peuvent

	être vérifiés indépendamment (par exemple, par des interviews filmées).

Derrière le mythe

D'après ces premiers témoignages, qu'ont vu les enfants ?

Impossible de revenir en arrière – nous ne le saurons probablement jamais – mais j'ai trouvé ce passage du livre de Hind, * UFOs Over Africa*, paru en 1996, curieux. Il s'agit de l'exploration, mardi, du site d'atterrissage supposé par un groupe d'adultes et d'enfants :

« Les deux garçons ont également mentionné une lumière très vive provenant du sommet de la colline, au milieu des buissons épais, comme le reflet du soleil sur une vitre. Fungai a dit qu'il avait d'abord pensé qu'il pouvait s'agir du reflet du soleil sur les vitres d'une maison, mais qu'il s'était ensuite rendu compte qu'il n'y avait aucune habitation là-haut. Le groupe a cherché des traces d'habitation au sommet de la colline, mais les buissons étaient denses et l'endroit totalement désert. Lorsque Tim Leach a envoyé sa vidéo à Londres, on lui a fait remarquer qu'une lumière très vive masquait une partie du film, tourné lorsque nous étions tous ensemble à explorer la propriété inhabitée. On lui a suggéré de retourner au même endroit et de refilmer cette section. Il l'a fait deux jours plus tard, par une journée tout aussi dégagée. Cette fois, aucune trace de la lumière vive n'était visible en arrière-plan. » (Hind, p. 231)

Il semble probable qu'il y avait quelque chose sur la colline : soit un bâtiment que le groupe n'a pas trouvé et où il se passait quelque chose d'inhabituel pendant quelques jours (la carte de 2005 montre bien des bâtiments derrière les arbres), soit un objet mobile. Quoi qu'il en soit, la cause de la lumière vive avait disparu deux jours plus tard. Il est donc probable que cette lumière vive était l'OVNI, les enfants ayant ensuite imaginé les détails, ou qu'au moins certains d'entre eux n'aient pas vu l'OVNI du tout, mais seulement cette lumière. (Plusieurs enfants rapportent n'avoir vu qu'un simple reflet ou un éclair.) Quoi qu'il en soit, la lumière était apparemment moins intense mardi, mais restait suffisamment vive pour perturber l'enregistrement.

Si cette lumière vive n'était pas l'OVNI et que les enfants distinguaient assez précisément des lumières, des fenêtres et une forme distincte, alors un véhicule reflétant la lumière du soleil est une possibilité. Au moment où le véhicule s'éloignait, la « lumière » a pu sembler s'élever (en passant sur une bosse) puis disparaître (en passant à l'ombre et en cessant de scintiller).

Quant aux « extraterrestres », étant donné qu'ils étaient décrits dans les premiers témoignages comme des gens ordinaires avec de grands yeux qui bougeaient normalement, l'image de quelques individus courant avec des lunettes de soleil ou des masques correspond à la plupart des éléments de preuve avant que les récits ne deviennent plus élaborés et plus extraterrestres.

Certains dessins ressemblent effectivement à une caravane (comme le suggère Gilles Fernandez : *https://skepticversustheflyingsaucers.blogspot.com/2019/05/ariel-case-zimbabwe-1994-neglected.html*) ou à une camionnette, avec une rangée de fenêtres et, pour certains, un avant et un arrière bien distincts. Les enfants disent qu'ils ne voyaient pas bien à cause des arbres et des hautes herbes qui cachaient les roues. La forte luminosité du soleil rendait les autres détails invisibles.

Et loin de moi l'idée de spéculer sur le comportement d'extraterrestres, mais pourquoi diable étaient-ils perchés sur leur vaisseau spatial ? Grimper sur le toit de sa voiture et s'asseoir dessus, ce n'est pas un truc d'ados idiots qui rigolent ?

Peut-être que ces types leur faisaient une blague. Peut-être qu'ils s'étaient arrêtés fumer un joint et, voyant la curiosité des enfants, ils ont voulu en profiter. Mais le fait est que, même si on ne saura jamais exactement ce qui se trouvait là-bas et pourquoi, les premiers témoignages ne prouvent pas qu'il s'agissait de quelque chose d'extraterrestre.



Une explication possible pour « l'OVNI » de l'école Ariel : une camionnette ou un véhicule similaire, à moitié dissimulé dans les hautes herbes, scintillant au soleil.

La zone faisait partie du parcours de cross-country de l'école, un chemin fréquenté [Hesemann, 1997] à travers la brousse. Il semble donc qu'un véhicule pouvait y accéder. Comment expliquer l'absence de traces de véhicules ? Il est possible que les enfants aient mal évalué la distance jusqu'à l'objet et que le lieu d'atterrissage ne se situât pas exactement là où ils le pensaient. (Rappelons que Hind avait initialement situé le site à 100 mètres d'après les dires des enfants, avant de se raviser et d'estimer la distance à 200 mètres. Les adultes qui ont mené l'enquête ont-ils seulement cherché au bon endroit ?) Gunter Hofer a indiqué que le sol était extrêmement dur suite à une grave sécheresse, ce qui pourrait également expliquer l'absence de traces.

Qu'en est-il des objets arrivant le long des lignes électriques ? Il pourrait s'agir d'une observation sans lien avec l'affaire, peut-être des hélicoptères (un vent fort et un vrombissement ont été notés dans le rapport de Hind) ou même des oiseaux. Là encore, nous ne le saurons jamais, mais il est étrange que seulement deux témoins aient vu cela : Stefan, qui l'a dessiné (si je l'ai bien identifié), et Barry, dont le témoignage nous est parvenu indirectement par l'intermédiaire de Hind. Quoi qu'il en soit, Gunter Hofer a récemment déclaré que l'observation le long des lignes électriques avait eu lieu la veille.



Photo : un des dessins réalisés par les enfants ;

Hypothèse : Marionnettes

Le chercheur Gideon Reid a émis l'hypothèse d'une autre explication à l'apparition d'Ariel : une représentation (ou une répétition) de marionnettes par une troupe de théâtre itinérante. Cette hypothèse considère les témoignages et les dessins des enfants comme étant globalement exacts, jusqu'aux visages gris et aux nuques raides, et explique certains des dessins les plus étranges. Elle pourrait même expliquer le son de flûte. Lisez la première partie de son hypothèse détaillée *ici* https://gideonreid.co.uk/the-mysterious-events-at-ariel-school-zimbabwe-16-sept-1994/ et la deuxième partie ici https://gideonreid.co.uk/the-mysterious-events-at-ariel-school-zimbabwe-part-2/

Hypothèse : tourbillon de poussière
Oliver D. Smith a écrit un article pour SUNlite - https://astronomyufo.com/UFO/SUNlite15_3.pdf?fbclid=IwAR2N9bnjLbcFWhSVXd_RHVOkwhLE8PDGIx37yXDgst8js47m-gk3iY37jg#page=8

(Mai-juin 2023, vol. 15 no. 3 pp. 7-8) suggérant que l'observation était un tourbillon de poussière soulevant de la terre et de la végétation.



Photo : exemple de tourbillon

Établir le mythe
Au cours des semaines suivantes, au moins deux autres entretiens furent menés avec les enfants, en groupe. L'observation fut fermement établie comme étant celle d'un OVNI et d'extraterrestres. La version officielle se consolida, tandis que les détails qui ne correspondaient pas furent écartés. On ne mentionna plus jamais le vent violent, le silence, l'engin arrivant le long des lignes électriques, ni les hommes en rouge et blanc.

L'homme de taille normale, trop éloigné pour que l'on puisse distinguer d'autres traits de son visage que ses grands yeux, se transforma en deux ou trois petits hommes à grosses têtes et à nez et bouche minuscules. L'un d'eux devint chauve. Désormais, ils se déplaçaient au ralenti. Le vaisseau était décoré de motifs jaunes, violets, verts et argentés. Il était rouge orangé. Il était argenté.

Trois ans après l'événement, Hind écrira qu'un enfant avait rapporté que les êtres « semblaient se déplacer au ralenti » (magazine Fate, avril 1997, p. 48), ainsi que d'autres citations directes et indirectes qui prouvent que la mention du ralenti provient d'une interview télévisée ultérieure, et non d'un témoignage personnel d'un enfant quatre jours après l'événement. Ainsi, la description au ralenti ne figurait dans aucun témoignage initial.

Seule une enfant, Candice, émet l'hypothèse que les extraterrestres « essaient de nous dire quelque chose ». Une autre (Marle) attribue également une motivation à l'un des extraterrestres : il « garde » le vaisseau tandis que l'autre court de long en large « comme s'il était désorienté » (à noter, pas au ralenti).

L'observation de la veille, jeudi, est confirmée : ce que nous appellerions un Tic-Tac avec des lumières clignotantes, probablement un avion au loin.

Candice raconte qu'elle et ses amies se sont approchées de l'objet, le prenant pour une maison dont les fenêtres reflétaient la lumière du soleil. Elles ne se sont pas approchées suffisamment pour l'identifier autrement que comme « cette chose argentée qui brille ». Les dessins de l'objet réalisés par ses amies Claire et Camilla sont également dépourvus de détails. Salma affirme s'être trouvée à un mètre de l'extraterrestre, mais aucun autre enfant n'a été témoin de ce spectacle remarquable. Candice entend une flûte, ce que son amie Hailey, présente-t-elle aussi, rapportera plus tard au Dr Mack.



Camilla's drawing

Claire's drawing

Les dessins de Camilla et Claire représentant des objets lumineux indéfinissables prouvent qu'elles ne se sont pas approchées de très près de « l'OVNI ». (Camilla expliquera plus tard que les objets étaient argentés, mais qu'elle n'avait pas de peinture argentée.)

Ces enfants ne mentent pas – à aucun moment ils ne semblent tromper intentionnellement. Ils confrontent leurs propres souvenirs au récit du groupe et s'adaptent en conséquence. Ceux qui n'ont pas vu grand-chose rapportent honnêtement qu'ils n'ont pas vu grand-chose – « Je n'ai vu qu'un éclair argenté », dit Anna. D'autres rapportent ce que le groupe a vu plutôt que ce qu'ils ont vu personnellement. Et comme ils sont toujours en groupe, il est peu probable qu'ils s'écartent de la version officielle et obligent leurs camarades à faire face à une contradiction.

Valider le mythe

J'ai écrit à l'Institut John E. Mack (juin 2022) dans l'espoir d'obtenir les transcriptions complètes des entretiens avec les enfants. La réponse de leur archiviste indiquait qu'il n'existait aucune transcription exacte, à moins que Randall Nickerson n'en ait produit lors de ses recherches pour son film (Ariel Phenomenon, 2022). Ainsi, des extraterrestres auraient atterri dans une école avec leur soucoupe volante et communiqué avec des enfants… et pourtant, le récit complet de cet événement extraordinaire, tel que rapporté à un psychiatre renommé, n'a pas été transcrit et les vidéos complètes restent inaccessibles. Étonnant.

MISE À JOUR : août 2022 : L'archiviste m'informe que l'Institut espère rendre les entretiens complets disponibles – aux visiteurs, voire en ligne pour tous – mais pas avant mi- 2023, car « des accords d'exclusivité expirent à la date anniversaire de la sortie d'Ariel Phenomenon ».

MISE À JOUR : mi- 2025 : Rien n'a été publié mi- 2023.

Le parti pris du Dr John Mack est malheureusement flagrant dès son premier entretien avec le directeur, M. Mackie, deux mois et demi après l'incident à l'école Ariel. Il ne semble jamais envisager la possibilité que les enfants se soient trompés, qu'ils aient vu quelque chose de banal, qu'ils se soient nourris de la panique des autres et qu'ils aient inventé une histoire d'extraterrestres, histoire que des adultes importants ont rapidement validée, au mépris des parents qui n'y croyaient pas.

Mack demande tout de même à M. Mackie s'il est possible « qu'un enfant imaginatif ait raconté une histoire et ait influencé les autres ». Cette explication est rejetée. Tout le monde s'accorde à dire que les enfants ont vu quelque chose, et personne ne veut suggérer qu'en l'absence d'adultes pour leur expliquer ce qu'ils voyaient, ils l'ont mal interprété.

Deux enseignants expriment des points de vue similaires lors de la réunion du personnel, mais cette théorie ne semble pas avoir fait son chemin, et de toute façon, Mack leur dit : « C'est leur expérience et la façon dont ils perçoivent la réceptivité des adultes qui les entourent. » On explique aux enseignants qu'il est sain de considérer les fantasmes des enfants comme une réalité. Mackie ne souhaite pas s'attirer les foudres des parents qui pourraient désapprouver le fait que l'école encourage la théorie de l'invasion extraterrestre. Il accepte toutefois la présence de caméras de télévision dans l'établissement pendant quelques années, même s'il paraît généralement perplexe, mal à l'aise ou contraint lors des interviews.

Sept entretiens enregistrés avec le Dr John Mack sont disponibles, bien que son assistante, Dominique Callimanopulos, ait déclaré avoir parlé à douze enfants. À noter que seuls trois de ces enfants finissent par « se souvenir » de messages télépathiques. J'ai reconstitué les entretiens ici . Voici un résumé des propos de chaque enfant et de la manière dont, dans certains cas, Mack les a amenés à croire qu'ils avaient reçu des messages télépathiques. Nathaniel C.

Il redessine son vaisseau spatial avec la plateforme (qu'il décrit comme rouge) et confirme que les hommes étaient « à peu près de ma taille ». Ce n'étaient pas les petits Gris que tout le monde semble vouloir qu'ils soient.

Emily B. rapporte le comportement désormais établi, semblable à celui d'un extraterrestre, de courir au ralenti (« rebondissant comme si un humain courait sur la lune », mais pas à ce point). Marcher en microgravité est bien sûr la façon dont un enfant pourrait imaginer qu'un extraterrestre se déplace. Elle raconte que l'être a couru sur une courte distance, a regardé les enfants « un peu étonné de ce que nous étions », puis est reparti. Elle répète également le témoignage de Marle [orthographe à vérifier] selon lequel l'un d'eux « gardait » le vaisseau (ce qui ne signifie pas qu'il en ait eu l'idée en premier). L'interview d'Hailey est pénible à regarder – cette enfant semble terrifiée. Les images disponibles commencent par le fait qu'elle dit que le son de la flûte l'a effrayée. Mack lui demande : « Qu'est-ce qui te faisait peur ? », lui insinuant qu'un événement effrayant allait se produire, ce qu'elle n'avait pas du tout mentionné (dans les extraits disponibles). Mais maintenant, on lui demande d'imaginer un scénario effrayant, et elle s'y attelle : « J'ai cru que les extraterrestres allaient m'attaquer. » Pourtant, elle précise aussi que les extraterrestres n'étaient pas hostiles et n'ont pas tenté de m'attaquer.

Kayleigh V décrit les yeux de l'extraterrestre et on lui demande de décrire ce qu'elle a ressenti en les regardant. Elle dit que les yeux étaient maléfiques, puis peine à trouver une explication et se contente de : « Ils avaient l'air maléfiques parce qu'ils me fixaient. » Insuffisant. Mack exige qu'elle explique les motivations de l'extraterrestre : « Vous fixer… comme pour faire quoi ? » et elle trouve une explication : « Comme s'il voulait venir nous enlever. » L'interview de Francis est presque comique. Il dessine les yeux de l'extraterrestre et les décrit d'un ton neutre. Mack lui demande de décrire ce qu'il a ressenti. Francis, souriant et visiblement amusé, raconte avoir tremblé, avoir eu très peur, avoir eu le vertige… « Pourquoi avez-vous continué à regarder ? » demande Mack, alors que Francis vient de dire qu'il avait arrêté de regarder.

Rather than contradict the Very Nice and Important American, Francis attempts but fails to find a reason. Mack asks, “What do you imagine is his reason for visiting Earth?” This is a request to speculate ("We never force the child to imagine in the question." - Gilles Fernandez). Francis thinks long and hard before coming up with a half-hearted: “Pollution or something.” Mack's excited response tells him he got the answer “right”.

Now Mack rephrases the question to turn it into a telepathic message: “And how did he get that idea of pollution across to you?” Remember, Francis was notIl racontait un message, tout simplement. Il imaginait, comme demandé. Après toutes ces discussions sur le regard de l'extraterrestre qui l'avait troublé, il était fin prête à donner la bonne réponse (même s'il semblait hésitant) : « La façon dont il me fixait ? » Mack reformule d'un ton affirmatif, pour insister : « Il y avait donc un message sur la pollution, d'une manière ou d'une autre, dans son regard ? » Soulagé, Francis répond : « Oui. »

Il s'avère que l'idée ne venait ni des extraterrestres ni de l'imagination de Francis : « On avait déjà parlé à l'école des causes de la pollution, m'a dit Francis, mais c'était la première fois qu'il y pensait ou qu'il en parlait. » [Mack, Passport to the Cosmos (1999), p. 97]

Emma K. décrit sa réaction émotionnelle face à ces êtres : elle est à la fois excitée, effrayée et heureuse de voir quelque chose de nouveau. Leurs yeux lui ont dit : « Je te veux », ce qui, comme Mack l'explique judicieusement, signifie : « Je veux que tu viennes avec moi. » Emma rapporte à Mack (bien que cela ne figure pas dans les images disponibles) qu'elle s'est approchée à 3 ou 4 mètres de l'être.

L'interview est trop incomplète pour comprendre comment elle en arrive à cette conclusion : « Je pense

qu'ils veulent que les gens sachent que nous faisons du mal à cette planète et que nous ne devons pas devenir trop technophiles. » Mais comme la phrase commence par « Je pense », je suppose que Mack lui a demandé : « À votre avis, que voulaient-ils ? » Il l'incite une fois de plus à spéculer, ce qui lui permet d'inventer une réponse, qu'elle prétend même provenir de sa « conscience » (elle voulait peut-être dire subconscient) … Pourtant, il l'amène à comprendre qu'il s'agissait d'une communication télépathique de l'extraterrestre. L'interview de Lisel P. est une succession de questions orientées, à commencer par : « Mais cette expérience est encore fraîche dans votre mémoire, n'est-ce pas ? » Elle dessine les yeux immenses de l'être et Mack lui demande, par gestes, si elle a eu le « sentiment » d'une connexion avec lui. Elle répond : « Non. » À la fin de l'entretien, elle lui dira avoir reçu un message apocalyptique en bonne et due forme grâce à ces yeux. Lorsque les parents ont autorisé l'entretien de leurs enfants avec un pédopsychiatre renommé de Harvard, imaginaient-ils que leurs enfants en ressortiraient avec le souvenir implanté d'yeux irrésistiblement maléfiques transmettant des visions apocalyptiques, ou à tout le moins avec la peur d'être enlevés par des extraterrestres ?

Réciter le mythe

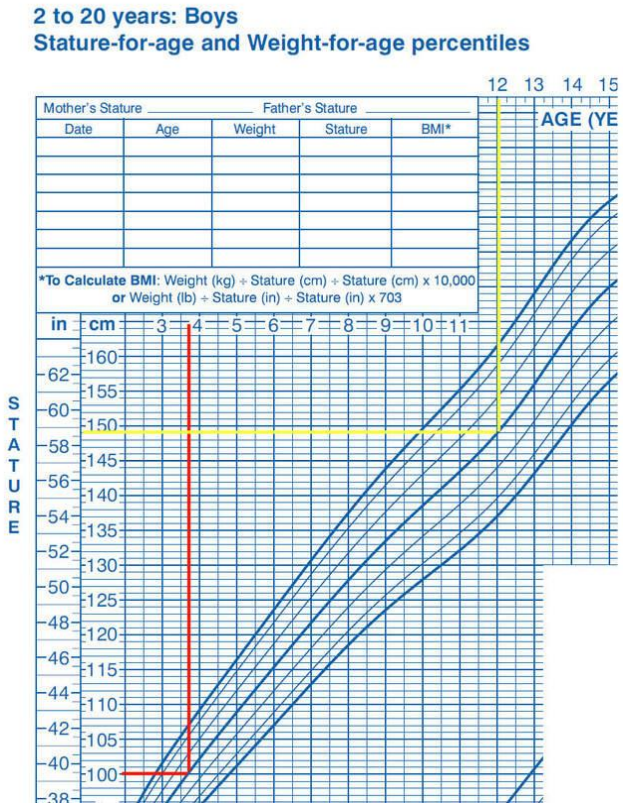
Au moment où Cynthia Hind publie ses rapports dans les mois suivants, elle bénéficie de l'approbation tacite de Mack quant à l'atterrissage d'extraterrestres à Ariel et à la communication de messages télépathiques aux élèves. Les enfants ont harmonisé leurs témoignages lorsqu'ils les ont relatés, et elle a fait de même. Le premier article de Hind sur ses recherches a paru dans le MUFON UFO Journal de décembre 1994. Sa formulation laisse entendre que 62 enfants ont rapporté avoir vu trois boules argentées dans le ciel, disparaissant et réapparaissant, avant de se poser à 100 mètres de distance (distance corrigée à 200 mètres dans son livre). Ceci est totalement faux : un seul garçon a rapporté avoir vu des OVNI dans le ciel, et Gunter Hofer a récemment attribué cette observation à la veille. Tous les autres enfants ont seulement rapporté avoir vu un OVNI déjà posé au sol

Dans son rapport, Hind décrit l'homme comme mesurant « environ 1 mètre ». Dans les actes du symposium BUFORA de 1995, elle cite indirectement Guy Gibbons affirmant que l'homme mesurait « environ la taille d'un enfant de CM2 (environ 1 mètre) ». C'est absurde. Un garçon de quatre ans mesure en moyenne un mètre. Un enfant de douze ans mesure en moyenne 1,5 mètre. De plus, devant la caméra, Guy (un garçon de CM2) indique que l'être le dépassait d'une tête, soit environ 1,68 mètre.

Guy Gibbons said that as he watched the object, he saw a little man get out of the craft and some running across the terrain. The man was about the size of a Standard Six child (approx. 1 metre). He had long, straight, black hair and a tight-fitting black suit. Later, one of the little girls said that the suit was shiny, like a wet-suit.

Cynthia Hind, 1995
BUFORA symposium proceedings
p.38

Extrait 2 BUFORA 1995



Extrait du graphique de croissance du CDC

Dix-huit mois après les faits, lors d'une interview télévisée néerlandaise, Lisel P. prend la parole au nom du groupe et révèle des détails inédits (deux êtres au lieu d'un, courant au ralenti, un grand vaisseau entouré de plus petits, des lumières multicolores). Quelques enfants s'en tiennent à leur version des faits : « Je n'ai vu aucun homme », tandis qu'un groupe de garçons discute des couleurs exactes de ces lumières, censées être celles des OVNI, mais qui semblent avoir été ajoutées ultérieurement.

Une autre fille raconte que les enquêteurs venus à l'école ont trouvé des traces de brûlures et que « toute vie était morte » aux alentours, alors qu'en réalité, ils n'ont rien trouvé. Elle y ajoute un détail sensationnel rapporté par un autre enfant. Là encore, elle ne ment pas : elle ne fait que répéter la légende.

Nourrir le mythe
Ces dernières années, les témoins, devenus adultes, ont donné des interviews en amont du film « Le Phénomène Ariel » que Randall Nickerson a commencé à réaliser en 2008. Le fait qu'ils racontent toujours la même histoire (plus ou moins) est considéré comme une preuve convaincante que les enfants n'ont pas tout inventé.

Mais une fois de plus, cela passe à côté de l'essentiel : les enfants – comme tout le monde – peuvent dire la vérité tout en se trompant.

L'incident d'Ariel a profondément marqué certains d'entre eux, qui croient encore avoir vu une soucoupe volante atterrir et des extraterrestres ce jour-là, et témoignent à ce sujet. Depuis, ils ont sans doute repassé les détails en revue à maintes reprises – et en ont parlé entre eux – et ces détails évoluent encore. Deux témoins affirment maintenant s'être approchés à moins d'un bras d'un extraterrestre – chose qu'aucun d'eux, ni aucun autre enfant, n'avait rapportée à l'époque. Les autres enfants de la cour de récréation n'auraient certainement pas manqué de remarquer leurs camarades face à face avec des extraterrestres !

L'OVNI bourdonnait maintenant comme une abeille mécanique. Les extraterrestres flottent désormais. Ou bien, ils couraient non seulement au ralenti, mais selon un étrange schéma en boucle : ils parcouraient une distance, disparaissaient, réapparaissaient au point de départ et recommençaient à parcourir la même distance, de façon répétée. Cela ressemble fort à la remémoration d'un événement unique, et non à la répétition de l'événement lui-même. Aucun de ces comportements surnaturels n'a été rapporté à l'époque par les témoins qui s'en « souviennent » aujourd'hui.

Ce qui démontre la malléabilité et la faillibilité de la mémoire. Nous savons que c'est vrai dans tous les autres aspects de la vie : nous oublions des choses, nous nous souvenons mal, et bien sûr, nous avons des perceptions erronées. Alors, lorsqu'il s'agit d'une observation d'OVNI survenue dans l'enfance, pourquoi la perception et les souvenirs d'un adulte seraient-ils considérés comme exacts ? Même si nous disposons de preuves filmées montrant que l'observation, telle que rapportée initialement, n'avait rien d'extraordinaire et que les souvenirs ont évolué ?

Sources
Cette page regroupe les informations provenant de toutes les autres pages Ariel du site, chacune d'elles listant ses sources à la fin.

- OVNIs au-dessus de l'Afrique , Cynthia Hind, 1996
- Cynthia Hind, Actes du symposium BUFORA 1995 , pp.
- Percentiles de taille et de poids pour l'âge selon le CDC , de 2 à 20 ans : Garçons (2000)

De nombreux dessins ont été réalisés par les élèves, Charlie Wiser sur son blog (*https://threedollarkit.weebly.com/ariel-analysis.html*) en a publié de nombreux. Vous pouvez les voir à cette adresse : https://threedollarkit.weebly.com/ariel-analysis.html

ÉCOLE ARIEL

1219

Les reportages de Cynthia Hind

UNE ANALYSE COMPLETE DES EVENNEMENTS

Source : *https://threedollarkit.weebly.com/ariel-hind.html*

Ces rapports ont été réalisés à l'époque même des faits. Ils sont la description d'une ufologue, sans une analyse particulière avec une métrologie scientifique.

Remarque : ces rapports ne se fondent pas uniquement sur les entretiens que Cynthia Hind a menés avec les enfants immédiatement après l'incident. Ils incluent également des détails issus d'interviews télévisées réalisées dans les semaines suivantes, ainsi que d'une visite ultérieure à l'école (décrite dans son ouvrage de 1996, * *UFOs Over Africa* *, p. 232).

Documents originaux :
MUFON UFO Journal #320, décembre 1994
UFO AFRINEWS n° 11, février 1995
UFO AFRINEWS n° 12, juillet 1995
MUFON UFO Journal #320, décembre 1994, pp.6-7

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ SPATIALE AU ZIMBABWE
Les observations d'OVNIs en Afrique se mêlent à celles de météorites et de débris spatiaux.

Par Cynthia Hind.

OVNI À RUWA.
Le vendredi 16 septembre, vers 10h15, soixante-deux enfants de l'école Ariel, une école primaire privée de Ruwa (à environ 20 km d'Harare), profitaient de la récréation de la matinée sur leur terrain de jeux. Soudain, ils ont aperçu trois boules argentées dans le ciel au-dessus de l'école. Celles-ci ont disparu dans un éclair, puis sont réapparues ailleurs. Ce phénomène s'est produit à trois reprises, puis les boules ont commencé à descendre vers l'école. L'une d'elles s'est posée (ou a plané) au-dessus d'une zone de terrain accidenté composée d'arbres, de buissons épineux et d'herbe coupée gris-brun d'où jaillissaient des pousses de bambou. Les enfants n'ont pas le droit d'aller dans cette zone, pourtant adjacente à leur terrain de jeux et non clôturée, à cause des serpents, des araignées et peut-être d'autres animaux dangereux. On peut rapidement disparaître de la vue en marchant ici, et il n'y a qu'une seule piste très accidentée, utilisée par les tracteurs pour tenter de débroussailler la zone.

Une ligne de pylônes électriques longe la zone, et selon un garçon, l'objet l'a suivie avant d'atterrir. Il subsiste une controverse quant à savoir si l'objet a touché le sol ou s'il a simplement plané au-dessus. Le mardi 20 septembre, je me suis rendu à l'école avec un journaliste de la BBC et son matériel de télévision, ainsi que mon fils et Gunter Hofer, un jeune homme qui fabrique ses propres appareils électriques, notamment un compteur Geiger, un détecteur de métaux et un magnétomètre, afin d'essayer de déterminer si l'objet avait laissé des traces. Le directeur de l'école, M. Mackie, s'est montré très coopératif et, bien qu'il n'ait jamais été impliqué dans le phénomène des OVNI ni n'y croie, il a déclaré croire que les enfants avaient bien vu ce qu'ils affirmaient.

J'ai pu interviewer une dizaine d'élèves plus âgés, et ces entretiens ont été enregistrés pour la BBC. Les témoignages étaient similaires, même si certains enfants étaient plus observateurs que d'autres. De l'avis général, un objet est tombé dans la zone indiquée, à une centaine de mètres de l'endroit où ils se trouvaient, en bordure du terrain de sport de l'école. Un petit homme (environ un mètre de haut) est alors apparu au sommet de l'objet. Il a parcouru quelques mètres sur le terrain accidenté, a aperçu les enfants et a disparu. Lui, ou quelqu'un qui lui ressemblait beaucoup, est ensuite réapparu près de l'objet. Celui-ci a décollé très rapidement et a disparu. Le petit homme portait un costume noir moulant, « brillant » selon une jeune fille de 11 ans qui l'a observé. Il avait un long cou maigre et d'énormes yeux ronds comme des ballons de rugby. Son visage était pâle et ses longs cheveux noirs lui descendaient jusqu'aux épaules.

Avant ma visite à l'école et avant les entretiens avec les enfants, j'avais suggéré à M. Mackie de les laisser dessiner ce qu'ils avaient vu. Il a maintenant une trentaine ou une quarantaine de dessins, certains très précis et clairs, d'autres plus vagues. Les enfants ont entre cinq et six ans et douze ans. J'ai 22

photocopies des dessins les plus nets, car M. Mackie a eu la gentillesse de me permettre de les feuilleter et de choisir ceux qui m'intéressaient. La plupart des descriptions se ressemblent, mais certains engins ressemblent très clairement à des « soucoupes volantes », et je me suis demandé combien de ces enfants avaient accès aux médias. D'autres dessins sont plus grossiers, mais ont plus ou moins la même forme de soucoupe.

Les enfants sont de cultures diverses : il y a des enfants noirs, blancs, métis et asiatiques. Une petite fille m'a dit : « Je jure sur tous mes cheveux et sur la Bible que je dis la vérité. » J'ai vu la joie sur son visage quand je lui ai dit que je la croyais
.
Les plus jeunes, âgés de cinq à sept ans, étaient terrifiés et couraient en criant : « À l'aide ! À l'aide ! » Quand les plus grands leur demandaient pourquoi ils disaient cela, ils répondaient : « Il vient nous manger ! » Je suppose que cela concernait davantage les enfants noirs africains, qui ont des légendes de tokoloshies mangeurs d'enfants.

Les enseignants étaient en réunion et ne sont pas sortis. Lorsque j'ai interrogé le directeur à ce sujet, il a répondu que les enfants criaient et hurlaient toujours pendant la récréation et que personne ne s'était inquiété de quoi que ce soit d'inhabituel. La seule autre adulte présente était une des mères qui tenait la cantine. Quand les enfants sont venus l'appeler, elle ne les a pas crus et a refusé de sortir : elle ne voulait pas quitter le magasin avec toute la nourriture et l'argent.
Gunter

Les hommes ont minutieusement examiné le sol autour de l'endroit où les enfants avaient vu l'objet, mais n'ont rien détecté sur le compteur Geiger ni sur aucun autre appareil. Si l'objet était en suspension, peut-être que rien ne se verrait. J'ai marché seule le long des pylônes électriques pendant un bon moment, prise dans les buissons d'épines, enjambant allègrement les trous de serpents et faisant fi de toute prudence. Je n'ai trouvé aucun endroit où un objet aurait pu atterrir et écraser la végétation. En fait, je pense que les souches de bambou auraient fait office de barrière. Il faisait chaud, environ 33 °C, et j'ai longuement marché dans des broussailles qui m'arrivaient à la taille. Quand je suis rentrée chez moi vers 12 h 50, j'avais mal à la tête, les pieds douloureux et j'étais désorientée. Si vous n'avez pas de mes nouvelles bientôt, vous saurez que j'ai bien traversé le site d'atterrissage et que je souffre probablement d'une légère dose de radiation !

Mme Hind est la coordinatrice continentale du MUFON pour l'Afrique. .
UFO AFRINEWS #11, février 1995, pp. 1, 19-22

[Extraits de la page 1]
Tout a commencé par une prétendue « pluie de météores », sujet longuement traité ailleurs dans ce magazine. Puis sont arrivés les autres témoignages, comme celui des enfants de l'école d'Ariel ; celui du jeune garçon et de sa mère qui ont fait une observation en plein jour ; celui du chauffeur routier qui a vu des « personnes » s'approcher de lui la nuit ; tous ces événements se sont produits à quelques jours d'intervalle. C'était formidable et nous étions tous sur un petit nuage ! Nous n'avions besoin ni d'alcool, ni de drogue, ni d'aucune autre forme de stimulation, car l'une des histoires d'OVNI les plus palpitantes de l'année se déroulait juste sous nos yeux : *des OVNI avaient atterri au Zimbabwe !*

La BBC (de Grande-Bretagne) était suffisamment intéressée pour vouloir réaliser un documentaire sur l'histoire. La télévision sud-africaine a affrété un avion pour filmer les événements, et des milliers de téléspectateurs ont suivi l'émission AGENDA le mardi 22 novembre 1994. La télévision zimbabwéenne, un peu en retard, était également présente avec son caméraman, sa productrice et la présentatrice Jill Darke…

Et pour couronner le tout, le Dr John Mack, de l'hôpital de Cambridge, faculté de médecine rattachée à l'université Harvard aux États-Unis, est arrivé à Harare le 28 novembre pour approfondir l'enquête.

[Pages 19-22]
LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ARIEL Affaire n° 96
Ruwa, Zimbabwe

Le vendredi 16 septembre 1994 était une belle journée. Ciel dégagé et chaud, le soleil brillait dans un ciel d'un bleu intense. Vers 10 h, la chaleur commençait à se faire sentir et, lorsque les enfants de l'école primaire d'Ariel ont été libérés pour leur récréation de la matinée, ils se sont précipités dehors en criant et en s'appelant les uns les autres, fous de joie d'être libres pendant au moins une demi-heure.

Tous les enseignants étaient réunis dans la salle des professeurs pour leur réunion hebdomadaire. La seule autre adulte présente dans l'établissement était Mme Alyson Kirkman, une kinésithérapeute qui tenait bénévolement la cantine. Peu après 10 heures, quelques enfants remarquèrent quelque chose d'étrange. Au-delà de leur cour de récréation, parsemée de bosquets et le reste étant un terrain dégagé, s'étendait une zone de broussailles. Ce terrain appartenait à l'école et, malgré les efforts déployés pour le débroussailler et le niveler, il restait un terrain accidenté : hautes herbes épineuses et autres arbustes indigènes, arbres poussant de façon anarchique et sous-bois si dense qu'un enfant pourrait s'y aventurer enfoui sous une végétation épaisse.

De plus, personne ne savait quels petits animaux dangereux, tels que serpents, chacals, araignées non identifiées, scorpions, etc., pouvaient bien se cacher dans ces herbes.

Mme Kirkman m'a raconté que lorsque les enfants sont arrivés en courant à la cantine, parlant avec excitation d'« un petit homme courant avec un bandeau autour de la tête et une combinaison », elle était totalement sceptique. Peut-être, a-t-elle dit, essayaient-ils de la faire sortir de la cantine où il y avait des bonbons, des gâteaux et, bien sûr, l'argent de la cantine. Elle a refusé de quitter le magasin. Sa fille, Fifi, âgée de 10 ans, lui a raconté plus tard qu'ils avaient vu un petit objet blanchâtre atterrir à une centaine de mètres de là où elle se trouvait. Il brillait. Puis il s'est rapproché et a pris une sorte de couleur dorée. Certains enfants étaient hystériques.

Entre-temps, sur les 250 élèves de l'école, plus de 60 étaient désormais témoins d'un événement extraordinaire. Tandis qu'ils observaient, ils ont vu trois ou quatre objets pénétrer dans la zone de broussailles. La lumière émise par les objets était si vive qu'il était difficile de distinguer une forme, bien que plusieurs enfants aient aperçu des objets en forme de disque arrivant le long des lignes électriques et atterrissant finalement dans les broussailles, parmi les arbres. Il y avait un gros objet et deux ou trois plus petits. Ils entendaient aussi un vrombissement et voyaient une lumière blanche, argentée et brillante émaner des objets. Les enfants étaient tous un peu effrayés, mais aussi curieux.

Guy G. (11 ans), l'un des plus éloquents, raconta : « J'étais excité au début, mais j'ai vu un des plus petits pleurer et quand je lui ai demandé pourquoi, il a dit qu'il avait peur. Alors j'ai eu peur moi aussi. » Tertia N. décrivit la lumière comme un objet doré et brillant, avec une petite lumière qui s'allumait et s'éteignait. Quand elle l'a vue pour la première fois, elle l'a comparée à un crayon dans le ciel, avec une lumière brillante à l'arrière. Les descriptions étaient nombreuses, mais Colin Mackie, le directeur, eut la présence d'esprit de faire rentrer tous les enfants en classe et de leur demander de dessiner ce qu'ils avaient vu. Une fascinante variété de dessins apparut, chacun avec ses propres particularités. La plupart des garçons les plus âgés (12 ans) virent des pattes comme des dents plantées dans le sol ; mais dans certains cas, les formes étaient plus étranges. Sur une photo, les jambes ressemblaient à des pattes d'araignée, une description que j'avais déjà entendue à plusieurs reprises dans des affaires similaires (voir l'affaire Megan Quezet, à Mindalore, en Afrique du Sud, dans « Relations OVNI en Afrique »)
.
Les dessins concordaient surtout avec les descriptions de la petite créature que les enfants avaient vue sortir de l'engin.

Il mesurait environ un mètre et portait une combinaison noir brillant, semblable à une combinaison de plongée. Il avait de longs cheveux noirs et une grosse tête. Une jeune fille interrogée par SATV a déclaré qu'il avait des bras et des jambes comme un être humain, mais que sa tête était plus grosse que la normale.

De plus, il avait de grands yeux noirs en amande
.
Une autre jeune fille, plus âgée (12 ans), a dit qu'elle ne voyait pas très bien, mais que le nez était petit

et la bouche petite et droite. Cependant, les yeux étaient très grands et en amande (elle a mimé un O allongé avec ses mains pour le montrer).

Guy G., en illustrant les yeux, les montra bas sur les joues, en amande, très grands et sombres. Guy, sûr de lui et le plus éloquent [des personnes interrogées], raconta qu'il venait d'arriver à l'aire de jeux lorsqu'il vit les enfants s'agiter en bas. Il courut alors pour voir ce qui se passait. Il aperçut une embarcation parmi les arbres. Il la décrivit comme rayée de noir et de vert et montra son dessin. Il vit ensuite un petit homme (environ un mètre) en sortir et traverser le terrain parallèle à l'aire de jeux. Il vit que le petit homme portait une combinaison noir brillant (semblable à une combinaison de plongée) ; qu'il avait de longs cheveux noirs et de grands yeux, plus bas sur les joues que les nôtres, grands et allongés. Sa bouche était une simple fente et ses oreilles à peine visibles.

Le tragique dans l'histoire de Guy, c'est que, de retour chez lui, aucun de ses parents, bien qu'admettant qu'il ne mentait pas d'habitude, ne crut à son récit.

Dans l'une des nombreuses vidéos où l'on entend les enfants décrire l'événement, Guy déclare : « S'ils ne me croient pas, je n'y peux rien, mais je garderai tout ça pour moi. »

Quel constat effrayant pour notre société que, face à l'incompréhensible, nous ne cherchions même pas à comprendre. Nous l'ignorons purement et simplement, parce qu'il échappe à notre compréhension immédiate.

Barry D. m'a dit avoir vu l'engin arriver dans l'enceinte de l'école, le long des lignes électriques. Depuis quelque temps, les chercheurs savent que ces objets non identifiés ont besoin de notre électricité et de notre eau. J'ai demandé s'il y avait un barrage près de l'école et on m'a répondu qu'il y en avait un, mais qu'il était presque à sec (le Zimbabwe est en proie à la sécheresse depuis plusieurs années et l'école Ariel, comme beaucoup d'autres, a besoin d'un meilleur approvisionnement en eau).

Tertia N. a raconté qu'avec des amis, elle avait vu l'objet atterrir puis disparaître.

Barry D. a déclaré avoir vu trois objets survoler la zone, des lumières rouges clignotantes allumées. Ils ont disparu, puis réapparu presque aussitôt, ailleurs. Ce phénomène s'est produit à trois reprises. Ensuite, ils sont venus se poser près d'eucalyptus ; Barry a précisé que le plus grand avait la taille de son ongle de pouce, bras tendu.

Certains enfants ont aperçu un petit homme vêtu de noir apparaître au-dessus du plus grand « engin ». Il était maigre et décharné, avec un cou frêle et des yeux grands et bridés. Barry a dit qu'ils ressemblaient à des ballons de rugby.

Au même moment, un vent très violent les a balayés.

Il est évident que cet incident recèle bien d'autres éléments que ceux découverts jusqu'à présent, et nous en reparlerons dans UFO AFRINEWS n° 12.

C'est une affaire extrêmement intéressante, compte tenu du nombre important de témoins, et je suis convaincu que ce que disent les enfants correspond à ce qu'ils ont vu.

Même les embellissements ne sauraient altérer les faits qui se sont déroulés ce jour de septembre 1994.

N'oubliez pas qu'il y a encore beaucoup à dire et nous apprécierions vos questions, commentaires et contributions.

UFO AFRINEWS #12, juillet 1995, pp. 7-14
RAPPORT SUR L'ÉCOLE D'ARIEL (SUITE) Cas n° 96

L'affaire de l'école d'Ariel a pris une tournure inattendue suite à un entretien avec les enfants mené par le Dr John Mack. Il a passé deux jours à s'entretenir avec eux et a pu recueillir de nombreuses informations supplémentaires. Je suis certain qu'il en fera lui-même rapport ultérieurement.

J'ai également appris que certains enfants ont aperçu un objet ressemblant à un cigare le jeudi 15 septembre 1994, la veille de l'observation générale. Un jeune garçon a déclaré qu'alors qu'il rentrait de l'école en voiture avec sa mère, en plein jour, ce même jour, ils ont vu un objet devant eux.

Cette observation a été confirmée par trois fillettes qui se trouvaient dans la cour de récréation ce jeudi-là et qui ont brièvement observé l'objet mystérieux, « comme une cigarette dans le ciel », avant qu'il ne disparaisse. Si ce témoignage avait été recueilli après les événements du vendredi, j'aurais été sceptique, car il aurait facilement pu être influencé par l'événement majeur. Ce témoignage fait l'objet d'une enquête et sera publié dans un prochain numéro.

Fiona, âgée de 9 ans, a raconté que vendredi, elle avait aperçu un étrange objet, très lumineux, dans le buisson, avec une tache sombre dessus. Mais elle n'arrivait pas à l'identifier comme un « petit homme » ; elle explique : « Ça aurait pu être une branche ou quelque chose comme ça. »

J'ai été impressionné par la franchise des enfants. Quand ils n'étaient pas sûrs, ils hésitaient ; quand ils étaient sûrs, ils parlaient vite et avec assurance.

Il y avait un échantillon représentatif de la population zimbabwéenne : des enfants noirs africains de différentes tribus, des enfants métis (issus du métissage entre Noirs et Blancs), des enfants asiatiques (dont les parents sont nés au Zimbabwe mais dont les grands-parents venaient d'Inde) et des enfants blancs, pour la plupart nés au Zimbabwe, mais dont les parents étaient originaires d'Afrique du Sud ou de Grande-Bretagne
.
L'école Ariel est une école primaire privée qui accueille les élèves de 5 à 6 ans jusqu'en 7e année (équivalent de la 6e en France), avec des enfants de 11 et 12 ans.

L'école est chère et le niveau intellectuel des élèves est assez élevé. La plupart des parents habitent dans le quartier, mais plusieurs viennent d'Harare et font chaque jour le long trajet d'environ 20 km.

Il existe évidemment des différences culturelles. Lorsque Guy G. a demandé à deux petits garçons pourquoi ils pleuraient, ils ont tous deux répondu que le petit homme en noir venait les « manger ». Il s'agissait manifestement d'enfants noirs, car les parents occidentaux ne menacent plus leurs enfants (du moins depuis plusieurs décennies) avec des démons qui viennent les dévorer. Mais cela fait encore partie de la culture africaine, où « le Tokolosh pourrait très bien dévorer les enfants s'ils n'ont pas été sages ».

Par ailleurs, les enfants blancs étaient pour la plupart – mais pas tous – au courant de l'existence des ovnis. Ainsi, leurs dessins étaient souvent identifiés comme des « ovnis » et les petits hommes en noir étaient qualifiés d'« extraterrestres ».

Dans les dessins d'autres groupes ethniques, la légende était différente : les petits personnages étaient appelés « personnes non identifiées » et l'engin – ou quel qu'il soit – était désigné comme « la machine » ou « l'objet ».

Farai M., âgé d'environ 11 ans, confirmait la description de Guy : l'objet était rayé de vert, de noir et d'argent.

Un des garçons m'a confié avoir d'abord cru que le petit homme en noir était le jardinier de Mme Stevens, mais en remarquant ses longs cheveux noirs et raides, « pas vraiment comme des cheveux africains », il s'est rendu compte de son erreur !

Peu après l'événement (dans les sept jours qui suivirent), Gunter Hofer se rendit à l'école d'Ariel et, à l'aide d'une carte de la région (voir dessin), préleva des échantillons de sol à différents endroits. Ces échantillons furent ensuite analysés gratuitement par l'Institut de recherche en chimie et sols du Département de la recherche et des services spécialisés, et les résultats nous furent expliqués par le Dr Keith Viewing, aujourd'hui retraité de l'Université du Zimbabwe. Malheureusement, malgré quelques anomalies, aucune n'était particulièrement significative et le Dr Viewing a suggéré qu'une analyse plus

précise et peut-être plus pertinente pourrait être obtenue auprès de l'Institut de recherche minière de l'Université. C'est donc notre prochaine étape.

Un point important à considérer est que les enfants ont indiqué deux zones d'atterrissage : la première, là où l'engin s'est posé – au niveau du troisième poteau électrique depuis leur point de vue – et la seconde, d'où sont apparus les petits hommes.

J'ai toujours soutenu qu'une ou deux visites sur les lieux d'un cas d'OVNI important ne suffisent pas ; c'est un travail continu et, bien que dix mois se soient écoulés depuis l'observation, l'événement reste gravé dans la mémoire des enfants. J'espère, grâce à l'accessibilité, poursuivre ce travail. Je suis parfaitement conscient que, même des mois ou des années après les faits, des éléments d'une importance capitale peuvent être mis en lumière. Et toute preuve permettant de résoudre ce fascinant mystère est inestimable.

Lors des entretiens avec les enfants, plusieurs déclarations directes et significatives ont été faites. Elles sont citées ci-dessous.

Une jeune fille raconta qu'à son premier regard, elle avait aperçu trois silhouettes : une rouge, une blanche et une noire. Celle en noir était assise sur le « vaisseau spatial ». C'était la première fois que le mot « vaisseau spatial » était employé. Elle admit avoir cru voir un OVNI.

Guy G. expliqua que les objets avaient la forme de disques et scintillaient entre les arbres avant d'atterrir. Il désigna le lieu d'atterrissage : le troisième poteau en partant de l'école. Les objets étaient arrivés par les lignes électriques en direction de cette zone.

À propos du petit homme, Guy dit : « Il était plutôt clair, pas noir. Ses vêtements étaient noirs. Mais il n'y avait aucun bruit. Et ils ont disparu dans la vallée en contrebas. » (En contrebas du lieu d'atterrissage).

Oriana : « J'ai vu un bâton noir, une chose très fine et longue, posée sur la chose argentée. »

Colin Mackie, directeur : « Je suis certain que les enfants ont vu quelque chose. Je ne crois ni n'infirme, mais ils ont assurément vu QUELQUE CHOSE. J'admets que cela pourrait être un phénomène naturel inconnu, mais les enfants l'ont certainement vu. »

Nathaniel a dit avoir vu « un navire » atterrir. Il avait une coque allongée avec une plateforme sur le côté, et un petit homme tout de noir vêtu courait autour. Il mesurait environ un mètre.

Luke N. : « J'ai vu le petit homme. Il avait de longs cheveux noirs et était tout de noir vêtu. On aurait dit l'ombre de quelque chose. »

Trevor : « Je marchais vers l'école quand la cloche a sonné, et j'ai aperçu des éclairs de lumière du coin de l'œil. »

Daniel M. : « J'ai vu cette chose argentée parmi les arbres, avec une chose posée sur le côté et une autre dessus. Puis elles couraient d'avant en arrière. » Cela ressemblait à une vraie personne, mais c'était assez rondouillard. (Note : Seule mention de la corpulence de la petite silhouette.) Au début, j'ai cru que c'était quelqu'un du camp (les logements des ouvriers) qui s'amusait, mais ses cheveux n'étaient pas comme les cheveux africains habituels – très frisés et courts sur le crâne – c'était presque comme les cheveux d'un hippie, longs et noirs.

Emily B. : « J'ai vu des petits hommes aux cheveux noirs assez longs et aux grands yeux noirs. Ils se sont retournés, m'ont fixée du regard, puis sont retournés dans une sorte de vaisseau. Il n'y avait qu'un seul vaisseau et quelques petits êtres éparpillés autour. Je pouvais voir leurs grands yeux et leurs longs cheveux. Je les ai clairement vus ! »

Charity S. : « J'ai vu cette chose argentée et une personne en noir à côté. On aurait dit une soucoupe. »

Interrogée par Tim Leach de la BBC sur sa connaissance des ovnis, Charity a répondu : « Je n'avais jamais entendu parler d'ovnis. »

Emma C. : « J'ai vu les objets disparaître. Ils sont montés d'environ un mètre, puis ils ont disparu. » Les petits hommes portaient des vêtements d'un noir très brillant, comme des combinaisons de plongée, très moulantes. J'ai aperçu son visage ; ses yeux étaient grands. J'ai cru que c'étaient des extraterrestres.

Lisa P. : « J'ai vu une chose argentée couchée sur le côté. Un homme vêtu de noir en est sorti. Il avait de grands yeux. J'ai d'abord cru que c'était un extraterrestre, puis j'ai pensé que c'était le jardinier. »

Plus tôt dans la journée, Mme Stevens, dont la ferme est proche de l'école, a raconté qu'elle s'était levée pour aller aux toilettes, au petit matin, lorsqu'elle a aperçu une énorme lueur orange par sa fenêtre, au-dessus de son poulailler. C'était comme une grosse boule ronde. Elle n'avait jamais rien vu de pareil et s'est précipitée pour appeler son mari, mais quand il est arrivé, la lueur avait disparu !

Comment interpréter une observation de ce genre ? Les enfants étaient-ils particulièrement imaginatifs ou rêvaient-ils ? Cette expérience OVNI est-elle une aberration mentale qui nous est inconnue ? Les enfants étaient-ils, comme l'a suggéré un ami, en proie à l'hystérie, à l'instar de ce qui s'est récemment produit dans certains pensionnats de filles au Zimbabwe ? Or, en vérifiant ce dernier cas, on constate que les jeunes filles hystériques étaient pubères (14, 15 ou 16 ans) et qu'il n'y avait que des filles. Ici, autant, voire plus, de garçons étaient impliqués et les témoins étaient âgés de 7 à 12 ans.

Rien de tout cela ne prouve quoi que ce soit, dans un sens ou dans l'autre, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un message est en train d'être transmis. Lequel ? Comme le dit John Mack, telle est la question

REGARDER LA BANDE ANNONCE DU FILM « ARIEL PHENOMENA ».



https://www.youtube.com/watch?v=OnFI1dDG6ZI&t=28s

https://threedollarkit.weebly.com/ariel-hind.html -

UNE ANALYSE COMPLETE DES EVENNEMENTS - La source la plus complète sur l'affaire de l'école Ariel au Zimbabwe.

À CONSULTER POUR APPROFONDIR CE DOSSIER

Source de nos documents : nos archives – Cynthia Hind – les différents sites cités au cours de l'article.

Source : https://www.ufouap.net/fr/cases/ariel-school-encounter

- https://nhinewsnetwork.com/records/zimbabwe/ariel-school-encounter/
- https://uaprad.org/fr/cases/ariel-school-incident-1994/?return=%2Fwitnesses%2Fariel-school-child-witnesses%2F
- https://johnemackinstitute.org/1995/03/exploring-african-and-other-alien-encounters/
- https://www.ufocasebook.com/2008b/1994zimbabwe.html
- https://uapglobe.com/cases/ariel-school-1994
- https://www.youtube.com/watch?v=m5qUWRhPzGw
- https://uaptimes.com/articles/ariel-school-1994/
  - Cynthia Hind, Les enfants de l'école d'Ariel, UFO AFRINEWS n° 11 , février 1995, p. 1
  - *OVNIs au-dessus de l'Afrique* , Cynthia Hind, 1996
  - Hesemann, Michael : L'incident de Ruwa, partie 1, Magazin 2000 plus, #118 , mai 1997
  - Ariel Phenomenon , film de 2022, réalisé par Randall Nickerson
  - Cynthia Hind, Actes du symposium BUFORA 1995 , pp.
  - Why Files , « L'incident OVNI qui a choqué l'école Ariel : des extraterrestres télépathes », 27 juillet 2023
  - **https://threedollarkit.weebly.com/ariel-analysis.html**

CHAPITRE XIII - BIBLIOGRAPHIE

1. Les fondamentaux - Les 2 livres de Cynthia Hind

Ce sont les seuls ouvrages au monde entièrement consacrés à des enquêtes de terrain africaines avant 2000.

- **HIND, Cynthia (1982). *UFOs: African Encounters*.** Salisbury (Harare) : Gemini. ISBN 079740533X / 9780797405332. 1er recueil : cas Loxton 31 juillet 1975, Rosmead, Port Elizabeth, La Rochelle Estate. Bibliographie p.221-222.
- **HIND, Cynthia (1997). *Ufos Over Africa*.** Madison, WI: Horus House Press. 254 p. ISBN 978-1-881852-15-5. Somme d'une vie : combinaisons argentées de La Rochelle, enlèvement des deux femmes de Johannesburg, et pour la première fois l'histoire complète d'Ariel School avec plus d'une douzaine de témoignages d'élèves.

3. Les ouvrages de référence modernes sur l'Afrique

- **SIEVERS Edgar -** Le premier livre sur les ovnis en Afrique a été publié dès 1955. « Flying Saucers über Sudafrica » il été écrit en allemand par Edgard Sievers.
- **KNAGG Oliver -** Journaliste Sud-Africain - 1966 Titre de l'ouvrage : « Let the People Know » témoignages locaux,
- **OPSOMER, Jean-François (2023). *OVNIS en Afrique : 110 ans de témoignages*.** Auto-édition / MUFON France. 38 pays, plus de 200 cas. C'est l'ouvrage en français qui contient le plus de témoignages d'observations d'ovnis en Afrique selon la critique. Le livre se présente comme une compilation de 110 ans de cas authentiques de militaires, villageois, scientifiques.
- **HALEXANDER, Jann (2024). *The UFO Issue in Central Africa (Gabon, Congo, Democratic Republic of Congo)*.** Purple Shadow Agency. ISBN 979-8-8761-6969-3. 10 interviews + 15 récits personnels en 2023. Premier état des lieux sur comment les sociétés gabonaises et congolaises perçoivent le phénomène. Cité dans Wikipédia comme référence Afrique.
- **MAWULOLO AHL IJAH, Samson (2024). *Les Ovnis en Afrique : Quand les extraterrestres visitent le ciel africain*.** ISBN 9798323916740. Panorama de Khartoum à Gaborone, plus de 40 pays africains.
- **Samson Mawulolo Ahlijah**, "Les Ovnis en Afrique : Quand les extraterrestres visitent le ciel africain", 2024 -. Auteur Togolais
- **WIROTH Manuel –** Étude de cas – Contient des cas sur Madagascar -. Publication en 2021 de "Les ovnis dans l'Océan Indien",
- **Rakoto Andrianarivo,** Catalogue de plus de 200 cas en 1990 dressé par un Ufologue Local à Madagascar – Fondateur du CREDO, un groupement Malgache qui a fonctionné quelques années, publication du bulletin « Mad Ovni ».

- **JOSEPH, Anthony (2006). *The African Origins of UFOs*.** Cambridge : Salt Publishing. ISBN 1-84471-272-9. Roman / essai mythologique qui mêle afrofuturisme et ufologie. Publié en octobre 2006 par Salt.
- **Pilote Castel Branco** – Ufologue née en Mozanbique et résident avant son décès au Portugal, à Cascais (Nord de Lisbonne) auteur du livre ***OVNIS EM AFRICA*** ;

3. Les contactés et témoins sud-africains - sources primaires

- **KLARER, Elizabeth (1980). *Beyond the Light Barrier*.** 1ère éd. 1980, réédition Aquarian Book Centre 1991 ISBN 0869781782, réédition Light Technology 2009 ISBN 9781891824777. Autobiographie : une Sud-Africaine emmenée sur Méton, planète de Proxima Centauri, où elle vit 4 mois avec Akon, astrophysicien, et donne naissance à son enfant. Le livre est le témoignage contacté le plus célèbre d'Afrique du Sud.
- **MUTWA, Vusamazulu Credo (1964-2020).**
  - *Indaba, My Children* (1964) - mythologie zouloue et rencontres extraterrestres
  - *Africa Is My Witness* (1966) Johannesburg: Blue Crane Books
  - *Zulu Shaman: Dreams, Prophecies and Mysteries* (éd. US) Zulu sangoma connu comme auteur de livres puisant dans la mythologie africaine, le folklore zoulou et ses propres rencontres.

4. Le cas Ariel School / Ruwa - bibliographie spécifique

- **MACK, John E. (1999). *Passport to the Cosmos*.** Crown. Chapitres 40-41, 90, 186-187 sur Ariel. Source psychiatrique Harvard.
- **DONOVAN, Miles (2024). *Dark Visions: The Terrifying True Story of the Ariel School UFO Encounter*.** ISBN 9798264000836. Récit complet : 62 enfants, matin ensoleillé au Zimbabwe rural, craft silencieux, yeux noirs hypnotiques.
- **IVES, Ariel (2023). *Zimbabwe's Celestial Enigmas: Unraveling the 1994 School UFO Sightings*.** Kindle.
- **HIND, Cynthia - Articles fondateurs :**
  - “The Children of Ariel School Ruwa, Zimbabwe, Case no. 96” *UFO Afrinews* no. 11 (February 1995): 19–23.
  - “Ariel School Report” *UFO Afrinews* no. 12 (July 1995): 7–14.

5. Ouvrages francophones récents et collectifs

- **HALEXANDER, Jann ; MAKOSSO-AKENDENGUÉ, Anne-Cécile ; ROUTIER, Tristan (2024). *Les Ovnis en Afrique*.** Bookshop.org - lumières étranges du Maghreb, engins silencieux en Afrique australe. Travail d'historien Paris 1 / EHESS sur 20 ans en Afrique subsaharienne.

6. Chapitres et anthologies où l'Afrique est centrale

- **GOOD, Timothy (1987). *Above Top Secret: The Worldwide UFO Cover-up*.** Sidgwick & Jackson. Avec chapitre sur l'Afrique australe basé sur les contributions de Cynthia Hind.
- **EVANS, Hilary - SPENCER, John (éd.)** - *UFOs 1947-1987*, *The UFO Encyclopedia* - chapitres Afrique fournis par Hind.
- **Anchor (1958). *Transvaal Episode (A UFO Lands in Africa)*.** Essene Press. 1ère brochure ufologique sur l'Afrique, cas du Transvaal.
- **SPENCER, John (1991). *World Atlas of UFO's*.** ISBN 0831794984 - cartes et cas Afrique australe.

7. Pour aller plus loin - outils bibliographiques

- **CATOE, Lynn E. (1969 / rééd. 2002). *UFOs and Related Subjects: An Annotated Bibliography*.** Library of Congress / Martino Fine Books ISBN 9781578983940 - 1600+ entrées incluant Afrique.
- **Joe Brill et Cynthia Hind, *Close Contact at Loxton*** (1977)
- **EBERHART, George M. (1980). *A Geo-Bibliography of Anomalies*.** Greenwood Press ISBN 9780313213373 - classement par pays dont Zimbabwe, Afrique du Sud.
- **Archives complètes UFO AFRINEWS :** http://www.ufoafrinews.com/resources.html - 22 PDF numérisés par Gunter Hofer (1988-2000), et AFU Suède. À Télécharger.

On peut trouver certains de ces livres sur Amazon d’autres digitalisés ou en bibliothèque auprès de l’AFU, ou encore sur archive.org)

Chapitre XIV
UFO AFRINEWS de Cynthia Hind
Étude complète des 24 numéros (1988-2000)

Par Gerard Lebat

Compilation historique d'après les archives de Gunter Hofer (ufoafrinews.com) et Archives for the Unexplained (AFU), Suède. Juillet 1988 à Juillet 2000. 22 numéros numérisés + 2 numéros spéciaux répertoriés.

Note méthodologique : Cynthia Hind a édité UFO AFRINEWS depuis Harare (P.O. Box MP49, Mount Pleasant) de juillet 1988 à juillet 2000. Le site officiel de son assistant Gunter Hofer indique 22 numéros mis en ligne (5 Mo chacun, format PDF). Certaines bibliographies et le MUFON comptent 24 numéros en incluant deux suppléments. Les sommaires ci-dessous sont reconstitués à partir des PDF originaux disponibles à l'AFU, des citations croisées (satobs.org, Metabunk, ThinkAnomalous) et des tables des matières lues dans les numéros 19 et 22.

Chaque numéro suit la même structure : Editorial de Cynthia, cas numérotés (Case No), analyses, lettres, reviews. Les observations sont localisées majoritairement en Zimbabwe, Afrique du Sud, Zambie, Botswana, mais aussi Kenya, Mozambique et Océan Indien.

No 1 - Juillet 1988 - ~32 pages Sommaire / Cases :

• Editorial / Comment - C. Hind
• Case No 1-5 : Premiers cas Rhodésiens
• Case No 6 : Danie van Graan, Loxton, 31 juillet 1975 (ferme, engin sur 3 béquilles, traces, granules de thaumasite) - désigné comme 'perhaps my best case'
• Rosmead Tennis Court, Eastern Cape - traces de brûlure sur court (cas de référence)
• Port Elizabeth 9 juillet 1974 - 'flying bullet' - rentrée Cosmos 664
• Commentaires sur la vague sud-africaine de juillet 1972 (Bowen, FSR)

Observations notables : 5 cas, dont 2 cas avec traces physiques. Méthodologie d'enquête exposée.

No 2 - Juin 1989 - ~30 pages Sommaire / Cases :

• Editorial
• Case No 7-12 : Observations en Matabeleland
• Suivi Loxton : analyses géologiques
• Lettres de lecteurs d'Afrique du Sud

Observations notables : Approfondissement analyses de sol acide inhibant la pousse.

No 3 - Mai 1990 - ~40 pages Sommaire / Cases :

• Editorial
• ALLEGED CRASH - Botswana/South African Border - Hoax James van Greunen (pp.5-13)
• Case No 13-20 : Lumières au-dessus de Harare et Bulawayo

Observations notables : Première déconstruction du faux crash avec documents forgés.
Hind établit sa méthode anti-hoax.

No 4 - Mars 1991 - ~38 pages Sommaire / Cases :

• Suite Crash Botswana (pp.20-31)

• Case No 21-28 : dont Case No 29 Bruce Mangauzani - 'ghost' malveillant / début abduction
• Enquête La Rochelle Estate - apparitions combinaisons argentées

Observations notables : Introduction des cas d'entités et de la dimension culturelle (fantômes africains vs abductions).

No 5 - Septembre 1991 - ~36 pages Sommaire / Cases :
• Crash Botswana suite (pp.19-35)
• Case No 30-38
• Phénomènes lumineux à Kariba

Observations notables : Clôture du dossier hoax.

No 6 - Juillet 1992 - ~42 pages Sommaire / Cases :
• Case No 39-48
• Case No 47 p.29 : Sighting précurseur type Ariel (dessin Nigel)
• Interview Elizabeth Klarer (Afrique du Sud)

Observations notables : Premiers dessins d'enfants, préfigure Ariel.

No 7 - Mars 1993 - ~40 pages Sommaire / Cases :
• Case No 49-60
• Suivi Bruce Case No 29
• Abduction Johannesburg - Phyllis et Diane (chronologie début)

Observations notables : Analyse comparative avec Jacobs et Bryan - 15 similitudes despite distance.

No 8 - Septembre 1993 - ~44 pages Sommaire / Cases :
• Case No 61-75
• Out of Africa : témoignages Kenya / Zambie

Observations notables : Extension géographique.

No 9 - Février 1994 - ~46 pages Sommaire / Cases :
• Case No 76-87 • Case No 84 p.7 : Comparaison avec dessins Ariel futurs
• Mises à jour enquêtes
Observations notables : Pré-flap 1994.

No 10 - Août 1994 - ~48 pages Sommaire / Cases :
• Editorial : Préparation flap
• Case No 88-94 : Vague avant Ariel

Observations notables : Dernier numéro avant l'événement majeur.

No 11 - Février 1995 - 42 pages Sommaire / Cases :
• UFO Flap in Zimbabwe (pp.4-18) - Analyse rentrée Zenit-2 du 14 sept 1994 (Cosmos 2290) et boule de feu capsule-like
• The Children of Ariel School, Ruwa, Case No 96 (pp.19-23) - 62 enfants, 16 septembre 10h, dessins, description être 1m combinaison noire et brillante yeux allongés, message écologique télépathique
• The Visit from John Mack (pp.24-30) - Arrivée John Mack Harvard 28 nov, interviews 2-3 déc 1994, 12 enfants
• Case No 95 : Jeune garçon et sa mère - être sur route / Trucker report

• Lettres

Observations notables : Numéro historique. Source primaire la plus citée sur Ariel. Contient 12 dessins d'enfants. Hind note cohérence inter-tribale (Shona, Ndebele, blancs, métis, indiens).

No 12 - Juillet 1995 - ~50 pages Sommaire / Cases :
• Ariel School Report (Cont.) (pp.7-14) - Suite témoignages, mesures terrain Gunter Hofer 24-25 sept (échantillons)
• Case No 97-105 • UFO Report 1990/1991 - compilations

Observations notables : Compléments terrain : zone herbe longue avec arbres Strychnos spinosa, analyses.

No 13 - Février 1996 - ~46 pages Sommaire / Cases :
• Case No 106-114
• Triangular UFO Surprises Fishermen Case No 115
• UFO in the Fields of Afram Plains Case No 117

Observations notables : Cas lacustres et triangulaires.

No 14 - Juillet 1996 - ~48 pages Sommaire / Cases :
• Case No 118-125
• Dossier Elizabeth Klarer - contacts et Air Force Intelligence

Observations notables : Hind interviewe témoins de Klarer, valide statut social mais reste sceptique.

No 15 - Janvier 1997 - ~52 pages Sommaire / Cases :
• Case No 126-135
• Focus : Lumières et enlèvements

Observations notables : Préparation livre UFOs Over Africa.

No 16 - Juillet 1997 - ~50 pages Sommaire / Cases :
• Publication UFOs Over Africa (Horus House) - compte-rendu
• Case No 136-140
• MUFON Symposium 1997 Grand Rapids - Sightings From An African Casebook

Observations notables: Synthèse carrière

No 17 - Février 1998 - ~48 pages Sommaire / Cases :
• Lights in the Sky Cases F,G (pp.28-31) - Chete Gorge, Mana Pools, Mhangura - identifiés comme rentrées satellites (Molczan satobs)
• Case No 141-144

Observations notables : Travail d'identification : distingue rentrées (PAS 5, etc.) des vrais inconnus.

No 18 - Juillet 1998 - ~46 pages Sommaire / Cases :
• Case No 145-150
• Out of Africa - Musiciens et témoins internationaux

Observations notables : Diversification contributeurs.

No 19 - Janvier 1999 - 42 pages Sommaire / Cases :
• Editorial Men in Black (pp.1-4)
• A Zambian Experience Case No 145 (pp.5-7) - Dimitri, paralysie, bruits sabots, cyst disparition, ligne rasoir 1cm
• Hoaxers! (pp.7-9) - Analyse psychologie hoaxers + rappel Van Greunen Botswana et Lesotho Leribe 1996
• Hypnosis (pp.9-11) - Débat sur régression hypnotique (Hopkins, Fowler, Mack, Jacobs, Sprinkle) - illégal au Zimbabwe sans prescription
• Out of Africa Story by Pete Willsher (pp.11-17) - musicien, Broadbaven 1979, Dyfed Enigma parallèle Ariel
• Follow Up Stuart of Mutare Case No 133 (p.17) - 'soft engine sound'
• Zamei of Dar-es-Salaam Case No 142 (p.18)
• Alien Analysis (p.21)
• Some New Facts About Elizabeth Klarer (p.27)
• Lights Over Africa / Lake Kyle, Masvingo Case No 146 (p.30)

Observations notables : Numéro charnière sur méthodologie, hoax et hypnose. Dernier grand cas zambien avec effets physiologiques.

No 20 - Juillet 1999 - ~44 pages Sommaire / Cases :
• Editorial
• Case No 147 - Kerry, Northcliffe Johannesburg 1988 + autres cas urbains
• Case No 148-152
• Stuart Case - boule football

Observations notables : Cas urbains Johannesburg.

No 21 - Janvier 2000 - Millennium Issue - 50 pages Sommaire / Cases :
• Editorial Millennium - Bilan 25 ans d'enquêtes, critères hoax (95% certitude)
• Some Older Cases Reviewed (p.5) - Groendal Reserve, Despatch près Port Elizabeth, 1979 - 4 garçons, hommes en combinaison argent type aluminium foil, objet brillant, 9 impressions symétriques avec trous tubulaires, enquête Sgt Chris Powell + Prof Rust (Univ Port Elizabeth)
• Case No 154 (p.8) - Yusuf A., Uitenhage, décembre 1980, 2h00 du matin, objet cigare sous nuages 2000ft, 200ft altitude, lueur orange, paralysie par froid, silence absolu, sifflement, chiens muets puis hurlements
• Case No 155 (p.10) - Prier Wintle, Cape Town, Mr & Mrs T. Rawson/Worcester 13 février 1981 - ellipsoïde bleu-vert électrique bande rouge non continue
• Reminders - best evidence

Observations notables : Numéro testament, re-publie ses meilleurs anciens cas pour nouvelles générations. National Enquirer avait primé Groendal 'best case 1978'.

No 22 - Juillet 2000 - 38 pages Sommaire / Cases :
• Editorial (p.1) - Retour sur vieux cas, critères authenticité, NO ONE knows
• Some Older Cases Reviewed (p.5)
• Mystery Metal Balls Fall on South African Soil (p.9)
• Misinterpretation of Natural Phenomena (p.10)
• French Government States: UFOs Exist (p.13) - Commentaire rapport COMETA
• Elizabeth Klarer: The On-Going Saga (p.17)
• Alarming Aliens Case No 156 (p.18)
• Proof of Abductions (p.22)
• Contact by Remote Control Case No 153 (p.23)
• Out of Africa (p.25)
• Astronomical Briefs (p.28)

• Book Review / Tony Dodd (p.30)

Observations notables : Dernier numéro édité par Cynthia, décédée 21 août 2000, un mois après. Layout Michael Hind. Liste investigateurs : Pam Puxley, Prier Wintle, Marie van Staden, Tinus de Beer, Gunter Hofer, Victor Forward, etc.

No 23 - Non publié / Spécial (compté par certains) - - pages Sommaire / Cases :
• Supplément annoncé - Lettres to Editor compilation
• Index cumulatif Cases 1-156 Observations notables : Certains catalogues MUFON listent un No 23 comme index, jamais numérisé.

No 24 - Non publié / Spécial - - pages Sommaire / Cases :
• Projet No 24 - Follow up Ariel 5 ans après Observations notables : Prévu pour fin 2000, interrompu par décès. Matériau repris dans UFOs Over Africa 2e édition.

Synthèse quantitative

Total cas numérotés : 156 cas officiels de Case No 1 à 156 sur 22 numéros (moyenne 7 cas / numéro).

Répartition géographique : Zimbabwe 45%, Afrique du Sud 35%, Zambie/Botswana 10%, reste Afrique (Kenya, Tanzanie, Mozambique) 10%.
Types : Lumières nocturnes 40%, Rencontres rapprochées RR1 traces (Loxton, Rosmead, Groendal, Lake Kyle) 20%, Entités / RR3 (Ariel, La Rochelle, Afram Plains) 15%, Enlèvements / paralysie (Bruce, Phyllis/Diane, Yusuf, Dimitri) 10%, Hoax identifiés (Van Greunen) 5%, Rentrées satellites identifiées (Cosmos 664, Zenit-2) 10%.

Archives accessibles : http://www.ufoafrinews.com/resources.html (22 PDF)
et https://files.afu.se/Downloads/Magazines/Zimbabwe/Afrinews%20(Cynthia%20Hind)/

Éditeurs: Cynthia Hind (Editor), Marla/Maria Sullivan (Asst. Editor), Michael Hind (Layout), Gunter Hofer (principal investigateur terrain Harare).

Chapitre XV
LISTE DES OBSERVATIONS ABORDEES DANS AFRINEWS



https://www.ufoafrinews.com/resources.html

Pour compléter cette étude du sommaire des 22 numéros publiés d'AFRINEWS nous avons numéroté tous les cas et nous avons établi un fichier qui permet de facilement les retrouver.

Il y a 156 Cas avec les No officiels de Cynthia Hind :

- **Colonnes :** Case No | Date observation | Lieu | Pays | Type (RR1, RR3, Lumière, Triangulaire, Crash/Hoax, Rentrée satellite, Abduction, Paralysie...) | No AFRINEWS | Date AFRINEWS | Description courte | Statut/Notes

- **Points forts inclus :**
  - No 3 : Loxton 31 juillet 1975 - Danie van Graan (son "best case") avec granules thaumasite
  - No 29 : Bruce Mangauzani (fantôme malveillant / abduction)
  - No 95-96 : Flap du 14 septembre 1994 (boule de feu Zenit-2) + Ariel School 16 sept 10h - 62 enfants
  - No 115 : Triangular UFO fishermen / 117 Afram Plains
  - No 145 : Zambian Experience Dimitri (paralysie, bruits sabots, kyste 2cm disparu)
  - No 154 : Yusuf A. Uitenhage (cigare noir 200ft, paralysie par froid)
  - No 155 : Rawson/Worcester 13 fév 1981 (ellipsoïde bleu-vert bande rouge)
  - No 156 : Alarming Aliens (dernier cas numéroté, juillet 2000)

Le fichier est trié par Case No, et le fichier que vous pouvez faire sous Excel pourrait donc être filtrable par pays, type ou numéro AFRINEWS. Pour les cas où le sommaire PDF or*igin*al n'était pas détaillé (No 21-28, 30-44, etc.), nous avons indiqué "voir PDF original" avec mention "À vérifier" pour qu'on soit en mesure de compléter directement avec les PDF de ufoafrinews.com.

Case No	Date obser-vation	Lieu	Pays	Type	No AFRINEWS	Date AFRINEWS	Description courte	Statut / Notes
1	1972-07-??	Bulawayo	Zimbabwe	Lumière nocturne	1	1988-07	Premiers cas Rhodésiens - vague juillet 1972 (Bowen)	Archive
2	1974-07-09	Port Elizabeth	Afrique du Sud	Rentrée satellite	1	1988-07	Flying bullet - Cosmos 664 r identifié	Identifié - satobs
3	1975-07-31 07:50	Loxton	Afrique du Sud	RR1 + traces	1	1988-07	Danie van Graan - engin sur 3 béquilles, 4 occupants 1m, faisceau, granules thaumasite, sol acide	Meilleur cas Hind
4	1975-??	Rosmead	Afrique du Sud	Trace	1	1988-07	Tennis court endommagé, brûlure circulaire	Trace physique
5	1976-??	Beaufort West Karoo	Afrique du Sud	Lumière	1	1988-07	Vague Karoo	
6	1978-??	Groendal Reserve / Despatch	Afrique du Sud	RR3 + traces	1	1988-07	4 garçons, hommes argent alu foil, objet brillant, 9 impressions symétriques - primé National Enquirer best 1978	Traces - Sgt Powell

7	1980-??	Harare	Zimbabwe	Lumière	2	1989-06	Lumières au-dessus de Harare	
8	1980-??	Bulawayo	Zimbabwe	Lumière	2	1989-06	Bulawayo night lights	
9	1980-??	Matabeleland	Zimbabwe	Observation	2	1989-06	Cas Matabeleland	
10	1980-??	Kariba	Zimbabwe	Lumière	2	1989-06	Lumières lac Kariba	
11	1989-05-??	Botswana / SA Border	Botswana	Crash alleged / Hoax	3	1990-05	Hoax James van Greunen - crash avec faux documents	Hoax avoué
12	1989-06-??	Harare	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Vague Harare	
13	1990-??	Salisbury	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Cas Harare	
14	1990-??	Mutare	Zimbabwe	Observation	3	1990-05	Cas Mutare	
15	1990-??	Gweru	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Cas Gweru	
16	1990-??	Masvingo	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Cas Masvingo	
17	1990-??	Chinhoyi	Zimbabwe	Observation	3	1990-05	Cas Chinhoyi	
18	1990-??	Kwekwe	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Cas Kwekwe	
19	1990-??	Kadoma	Zimbabwe	Observation	3	1990-05	Cas Kadoma	
20	1990-??	Norton	Zimbabwe	Lumière	3	1990-05	Cas Norton	
21	1990-??	Localité 21	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 21 - voir PDF No4	
22	1990-??	Localité 22	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 22 - voir PDF No4	
23	1990-??	Localité 23	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 23 - voir PDF No4	
24	1990-??	Localité 24	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 24 - voir PDF No4	
25	1990-??	Localité 25	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 25 - voir PDF No4	
26	1990-??	Localité 26	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 26 - voir PDF No4	
27	1990-??	Localité 27	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 27 - voir PDF No4	
28	1990-??	Localité 28	Zimbabwe	Observation	4	1991-03	Cas No 28 - voir PDF No4	
29	1990-??	Harare	Zimbabwe	Entité / Abduction	4	1991-03	Bruce Mangauzani - 'ghost' malveillant menaçant, lutte forme encapuchonnée - culture paranormale africaine	Cas abduction rare Afrique

30	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 30 - phénomènes lumineux Kariba	
31	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe /Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 31 - phénomènes lumineux Kariba	
32	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 32 - phénomènes lumineux Kariba	
33	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 33 - phénomènes lumineux Kariba	
34	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 34 - phénomènes lumineux Kariba	
35	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe /Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 35 - phénomènes lumineux Kariba	
36	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 36 - phénomènes lumineux Kariba	
37	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 37 - phénomènes lumineux Kariba	
38	1991-??	Kariba / Zambezi	Zimbabwe / Zambie	Lumière	5	1991-09	Cas No 38 - phénomènes lumineux Kariba	
39	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 39	
40	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 40	
41	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 41	
42	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 42	
43	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 43	
44	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 44	
45	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 45	
46	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Cas No 46	
47	1992-??	Ruwa / Harare	Zimbabwe	RR3	6	1992-07	Nigel - dessin précurseur Ariel, forme disque	

48	1992-??	Drakensberg	Afrique du Sud	Contacté	6	1992-07	Elizabeth Klarer - interview	Témoin contactée
49	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 49 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 49	
50	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 50 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 50	
51	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 51 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 51	
52	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 52 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 52	
53	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 53 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 53	
54	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	7	1993-03	Cas No 54 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 54	
55	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Cas No 55 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 55	
56	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Cas No 56 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes	

							Jacobs/Bryan) pour 56	
57	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Cas No 57 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 57	
58	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Cas No 58 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 58	
59	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Cas No 59 - dont Phyllis et Diane enlèvement (15 similitudes Jacobs/Bryan) pour 59	
60	1993-??	Johannesburg	Afrique du Sud	Abduction	7	1993-03	Phyllis et Diane - suite chronologie	Femmes blanches
61	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 61	
62	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 62	
63	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 63	
64	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 64	
65	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 65	
66	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 66	
67	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 67	
68	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 68	
69	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 69	
70	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 70	

71	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 71	
72	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 72	
73	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 73	
74	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 74	
75	1993-??	Kenya / Zambie	Afrique	Lumière / RR3	8	1993-09	Out of Africa Kenya Zambie No 75	
76	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 76	
77	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 77	
78	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 78	
79	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 79	
80	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 80	
81	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 81	
82	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 82	
83	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 83	
84	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Comparaison dessins Ariel futurs p.7	
85	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 85	
86	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 86	
87	1994-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Observation	9	1994-02	Cas No 87	
88	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 88	Pré-flap
89	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 89	Pré-flap
90	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 90	Pré-flap
91	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 91	Pré-flap
92	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 92	Pré-flap
93	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 93	Pré-flap
94	1994-08-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière	10	1994-08	Vague avant Ariel No 94	Pré-flap
95	1994-09-14 21:00	Lake Kariba + route	Zimbabwe	RR3	11	1995-02	Jeune garçon et mère + trucker - êtres	Flap 14 sept

							sur route même nuit boule de feu	
96	1994-09-16 10:00	Ariel School, Ruwa	Zimbabwe	RR3 / Occupants	11	1995-02	62 enfants 6-12 ans, 1-4 disques, êtres 1m combinaison noire brillante yeux allongés, message télépathique écologique, dessins cohérents inter-tribaux	Cas majeur - première enquête Hind 20 sept + Mack 2-3 déc
97	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 97	
98	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 98	
99	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 99	
100	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 100	
101	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 101	
102	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 102	
103	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 103	
104	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 104	
105	1994-09-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Lumière / Suivi	12	1995-07	Suite Ariel + cas No 105	
106	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 106	
107	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 107	
108	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 108	
109	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 109	
110	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 110	
111	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 111	
112	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 112	
113	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 113	
114	1995-??	Zimbabwe / SA	Afrique australe	Observation	13	1996-02	Cas No 114	
115	1996-??	Lake Kariba	Zimbabwe	Triangulaire	13	1996-02	Triangular UFO Surprises Fishermen	

116	1996-??	Afram Plains	Ghana ? / Zimbabwe	Lumière champs	13	1996-02	UFO in the Fields of Afram Plains	
117	1996-??	Afram Plains	Afrique	RR1	13	1996-02	Suite Afram Plains	
118	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 118	
119	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 119	
120	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 120	
121	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 121	
122	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 122	
123	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 123	
124	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 124	
125	1996-??	Natal	Afrique du Sud	Contacté / Lumière	14	1996-07	Dossier Klarer suite No 125	
126	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 126	
127	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 127	
128	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 128	
129	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 129	
130	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 130	
131	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 131	
132	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 132	
133	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 133	
134	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 134	
135	1996-??	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Abduction / Lumière	15	1997-01	Cas No 135	
136	1997-??	Afrique	Afrique	Synthèse	16	1997-07	Cas No 136 - autour publication UFOs Over Africa	
137	1997-??	Afrique	Afrique	Synthèse	16	1997-07	Cas No 137 - autour publication UFOs Over Africa	
138	1997-??	Afrique	Afrique	Synthèse	16	1997-07	Cas No 138 - autour publication UFOs Over Africa	

139	1997-??	Afrique	Afrique	Synthèse	16	1997-07	Cas No 139 - autour publication UFOs Over Africa	
140	1997-??	Afrique	Afrique	Synthèse	16	1997-07	Cas No 140 - autour publication UFOs Over Africa	
141	1997-08-29 19:30	Chete Gorge	Zimbabwe	Rentrée satellite	17	1998-02	Lights in the Sky Case F - PAS 5 r - identifié sat Molczan	Identifié
142	1997-08-29	Mana Pools	Zimbabwe	Rentrée	17	1998-02	Case G - Mhangura - même rentrée	Identifié
143	1997-??	Dar es Salaam	Tanzanie	Observation	17	1998-02	Zamei of Dar-es-Salaam Case No 142/143	
144	1997-??	Harare	Zimbabwe	Observation	17	1998-02	Cas No 144	
145	1998-??	Lusaka / Zambie	Zambie	Entité / Effets physio	19	1999-01	Zambian Experience Dimitri - paralysie nocturne, bruits sabots, cyst 2cm disparition ligne rasoir 1cm, chiens silencieux	Effets physiologiques
146	1998-??	Lake Kyle Masvingo	Zimbabwe	RR1	19	1999-01	Lake Kyle Masvingo Case No 146	
147	1988-??	Northcliffe Johannesburg	Afrique du Sud	Observation	20	1999-07	Kerry Northcliffe - banlieue Johannesburg	
148	1999-??	Mutare / Harare	Zimbabwe	Observation	20	1999-07	Cas No 148 dont Stuart of Mutare boule football	
149	1999-??	Mutare / Harare	Zimbabwe	Observation	20	1999-07	Cas No 149 dont Stuart of Mutare boule football	
150	1999-??	Mutare / Harare	Zimbabwe	Observation	20	1999-07	Cas No 150 dont Stuart of Mutare boule football	
151	1999-??	Mutare / Harare	Zimbabwe	Observation	20	1999-07	Cas No 151 dont Stuart of Mutare boule football	

152	1999-??	Mutare / Harare	Zimbabwe	Observation	20	1999-07	Cas No 152 dont Stuart of Mutare boule football	
153	1999-??	Harare	Zimbabwe	Contact remote	22	2000-07	Contact by Remote Control Case No 153	
154	1980-12-?? 02:00	Uitenhage	Afrique du Sud	RR1 + paralysie	21	2000-01	Yusuf A. café, cigare noir 200ft, lueur orange, paralysie froid, silence absolu, sifflement, chiens hurlements après	Paralysie
155	1981-02-13 21:00	Rawson / Worcester Du Toits Kloof	Afrique du Sud	RR1	21	2000-01	Mr & Mrs T. ellipsoïde bleu-vert électrique bande rouge non continue, hésitant puis vitesse vers Croix du Sud	RR1
156	1999-??	Zimbabwe	Zimbabwe	Entité effrayante	22	2000-07	Alarming Aliens Case No 156	Dernier cas numéroté

Chapitre XVI

QUE FAIRE SI VOUS VOYEZ UN OVNI – OU SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE PAR UN AMI D'UNE OBSERVATION

Une observation dont vous avez connaissance et qui n'est pas dans le livre : communiquez là nous, nous l'analyserons et nous la publierons dans la prochaine édition du livre LES OVNIs EN AFRIQUE

Envoyez votre observation à : lebat1@aol.com

QUE FAIRE SI VOUS OBSERVEZ UN OVNI ?

Un phénomène étrange dans le ciel ? Notez, décrivez, signalez.
Vous venez d'observer dans le ciel une lumière, un objet ou un phénomène que vous ne parvenez pas à identifier ?

Ne cherchez pas immédiatement à lui donner une explication.

Un phénomène inhabituel peut avoir de nombreuses causes : avion, satellite, météore, ballon, drone, phénomène atmosphérique, rentrée spatiale, planète brillante… Mais certains témoignages demeurent difficiles à expliquer.

Dans tous les cas, votre témoignage peut être utile.

L'intérêt d'un signalement est de conserver une trace de l'observation alors que les détails sont encore frais dans la mémoire, de permettre éventuellement une comparaison avec d'autres témoignages et, lorsque les informations sont suffisamment précises, de rechercher une explication conventionnelle.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN, QUE FAIRE ?

1. Restez attentif et observez

Si le phénomène est toujours visible, essayez de noter ce que vous voyez sans chercher à interpréter. Évitez, par exemple, d'écrire immédiatement « soucoupe », « engin extraterrestre » ou « vaisseau ». Préférez une description :

- « Lumière blanche très brillante »
  « forme sombre triangulaire »
  « plusieurs lumières disposées en ligne »
  « objet lumineux semblant rester immobile ».

La différence est importante : décrire ce que vous avez vu permet ensuite de discuter son interprétation.

2. Notez immédiatement l'heure

L'heure est l'une des informations les plus importantes.
Si possible, indiquez :

- L'heure de début ;
- L'heure de fin ;
- Votre fuseau horaire ;
- La durée approximative.

Même une estimation est utile :
« Vers 22 h 15, pendant environ trois minutes ».

3. Notez votre position

Indiquez :

- La commune ;
- Le lieu d'observation ;
- Éventuellement votre position approximative ;
- La direction dans laquelle vous regardiez.

Si vous connaissez les points cardinaux, indiquez par exemple : Nord — Nord-Est — Est — Sud-Est, etc.

Vous pouvez également utiliser un repère facilement identifiable : clocher, montagne, immeuble, arbre, antenne…

4. Essayez d'évaluer le mouvement

Le phénomène était-il :

- Immobile ?
- Lent ?
- Rapide ?
- En déplacement rectiligne ?
- Changeant de direction ?
- Montant ou descendant ?
- Disparaissant progressivement ?
- Disparaissant brusquement ?

Ne vous préoccupez pas de déterminer sa vitesse réelle. Ce qui nous intéresse d'abord est son mouvement apparent.

5. Si vous avez une photographie ou une vidéo, conservez l'original

Ne supprimez pas l'original.

Conservez si possible :

- La photographie originale ;
- La vidéo originale ;
- Les métadonnées ;
- La date et l'heure du fichier ;
- Les autres photographies prises avant ou après.

Évitez de recadrer, retoucher ou modifier le fichier original avant de le transmettre.
Une copie peut toujours être créée pour les réseaux sociaux ; l'original doit être conservé.

POURQUOI SIGNALER UNE OBSERVATION ?
Un témoignage isolé peut sembler anodin. Mais plusieurs observations indépendantes effectuées au même moment ou dans une même région peuvent parfois permettre de reconstituer un phénomène.

Un signalement peut notamment permettre de rechercher une éventuelle correspondance avec :

- Un trafic aérien ;
- Un satellite ;
- La Station spatiale internationale ;
- Un lancement spatial ;
- Une rentrée atmosphérique ;
- Un météore ;
- Un ballon stratosphérique ou météorologique ;
- Un drone ;
- Un phénomène météorologique ;
- Un phénomène astronomique ;
- Ou un autre événement connu.

Signaler une observation ne signifie donc pas affirmer qu'il s'agissait d'un engin extraterrestre. Cela signifie simplement : « J'ai observé quelque chose que je n'ai pas réussi à identifier. Voici précisément ce que j'ai vu. » Cette distinction est fondamentale.

VOUS AVEZ OBSERVÉ UN PHÉNOMÈNE INHABITUEL ?
Vous pouvez transmettre votre témoignage à : lebat1@aol.com

Vous pouvez joindre votre photographie ou votre vidéo, en conservant impérativement le fichier original.

N'envoyez que des informations dont vous acceptez la conservation et l'utilisation dans le cadre d'une enquête ou d'une publication.

QUESTIONNAIRE RAPIDE — VOTRE OBSERVATION

Il n'est pas nécessaire de rédiger un long récit.
Quelques informations précises sont souvent plus utiles qu'une interprétation.

IDENTITÉ DU TÉMOIN
Nom ou pseudonyme :
Âge :
Profession (facultatif) :
Adresse électronique pour vous recontacter :

L'OBSERVATION
Date :
Heure de début :
Heure de fin ou durée approximative :
Lieu :
Direction regardée :
Conditions météo connues : ciel clair / nuageux / couvert / autre

CE QUE VOUS AVEZ VU
1. Quelle était la forme apparente ?
□ point lumineux
□ boule / sphère
□ disque
□ triangle
□ cigare
□ autre
□ impossible à déterminer

2. Quelle était la couleur ?
.....

3. Le phénomène était-il lumineux ?
.....

4. Semblait-il se déplacer ?
.....

5. A-t-il changé de direction ou de vitesse ?
.....

6. Avez-vous entendu un bruit ?
□ oui
□ non
□ impossible à déterminer

7. Combien de temps avez-vous réellement pu l'observer ?
.....

8. Quelle était sa taille apparente ?
Comparez si possible avec un objet connu :
« Comme une étoile », « comme la Lune », « comme une pièce tenue à bout de bras », etc.
.....

TÉMOINS ET DOCUMENTS
Y avait-il d'autres témoins ?
□ oui
□ non

Avez-vous pris une photographie ou une vidéo ?
□ oui
□ non

Avez-vous conservé le fichier original ?
□ oui
□ non

Avez-vous déjà publié cette observation sur Internet ou les réseaux sociaux ?
□ oui
□ non
Si oui, où ?
.....

VOTRE RÉCIT
Décrivez librement ce que vous avez observé, sans essayer de l'expliquer :

.....
.....
.....

.....
.....

UN DERNIER CONSEIL
Ne modifiez pas votre témoignage pour le rendre plus spectaculaire.
Si vous n'êtes pas certain de la couleur, indiquez-le.
Si vous ne savez pas si l'objet était proche ou lointain, indiquez-le.
Si vous ne pouvez pas déterminer sa direction, indiquez-le.
Si vous avez oublié l'heure exacte, donnez une estimation.
Un témoignage honnête comprenant des incertitudes est beaucoup plus utile qu'un récit auquel on aurait ajouté des détails après coup.

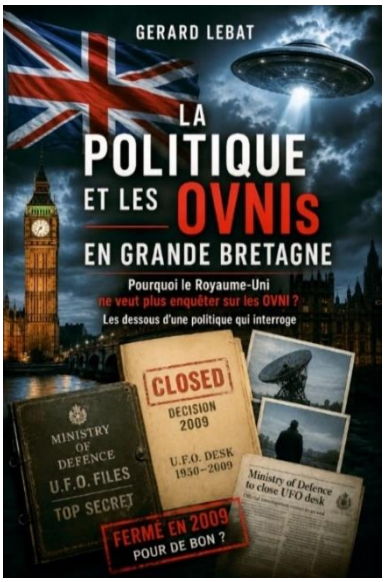
Décrire d'abord.
Interpréter ensuite.
Vérifier enfin.

C'est sur cette méthode que repose toute enquête sérieuse sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Une observation, sou envoyez votre témoignage : lebat1@aol.com ou au GEOS France – Gérard Lebat – 39 rue de Fretay 91140 VILLEJUST France

Le GEOS FRANCE - GROUPE D'ETUDES DES OBJETS SPATIAUX DE FRANCE est une association officielle, parue au Journal Officiel de La République Française le 5 juin 1969

G.E.O.S. France
Groupe d'Etudes des Objets Spatiaux de France



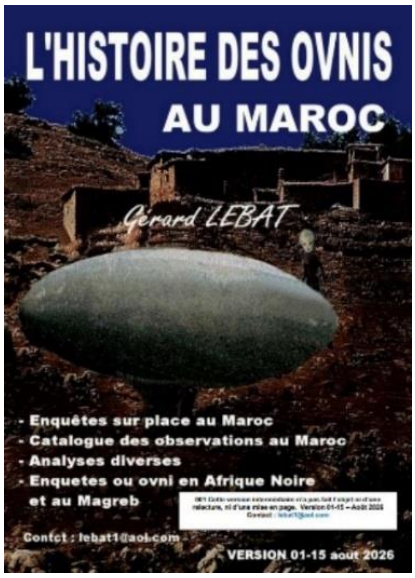
LA POLITIQUE ET LES OVNIS EN GRANDE BRETAGNE

GERARD LEBAT

Synthèse en 10 chapitres :

La naissance des enquêtes britanniques sur les OVNI
Le ministère de la Défense et la gestion du phénomène
Les grandes affaires britanniques
Le rapport Condign et la fermeture du dossier officiel
Les archives déclassifiées et les controverses
La fin du bureau OVNI du MoD
Les réactions publiques et politiques
La science britannique face aux UAP
Le Royaume-Uni face aux États-Unis et aux Five Eyes Bilan et perspectives d'avenir

TELECHARGER « LA POLITIQUE ET LES OVNIs EN GRANDE-BRETAGNE »
https://ovnietuapinfo.com/wp-content/uploads/2026/08/la-politique-et-les-ovni-en-grande-bretagne.pdf



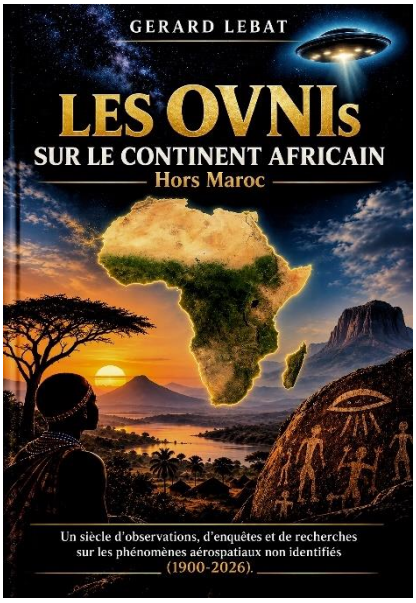
L'HISTOIRE DES OVNIS AU MAROC

GERARD LEBAT

Une véritable encyclopédie sur les OVNIS au Maroc : observations – histoire -Sociologie – les Djinns….

« L'histoire des ovnis au Maroc » est un ouvrage atypique dans la littérature ufologique francophone. Initialement publié sous forme de livre papier, il est aujourd'hui disponible gratuitement sur Internet dans une version considérablement enrichie, qui rassemble plusieurs centaines de pages de documents, d'analyse, d'études, de témoignages et d'archives consacrés au phénomène OVNI au Maroc.

TELECHARGER GRATUITEMENT L'HISTOIRE DES OVNIs AU MAROC – Version 2026
https://ovnietuapinfo.com/wp-content/uploads/2026/07/l-ufologie-au-maroc-v-07-2026.pdf.pdf



LES OVNIS SUR LE CONTINENT AFRICAIN - Hors Maroc

GERARD LEBAT

La bible de l'ufologie en Afrique – Toute l'Ufologie Africaine en un seul livre - Plus de 1200 pages – Près de 1000 observations dont de nombreuses commentées et analysées – La vison des ancêtres face aux « êtres » de lumières et autres superstitions, analysée pour de nombreux pays - De nombreuses informations uniques issues de nos recherches et de nos enquêtes… Un ouvrage complet, évolutif qui sera mis à jour ultérieurement par l'ajout des cas, des études ou des documents que vous nous communiquerez ou que nous trouverons au cours de nos recherches.

TELECHARGER GRATUITEMENT LES OVNIS SUR LE CONTINENT AFRICAIN – Hors Maroc

A venir



POUR CONTACTER GERARD LEBAT

lebat1@aol.com

VISITEZ LES SITES DE GERARD LEBAT

OVNI MAROC : https://ovni-maroc.blogspot.com/
OVNI 91 : https://ovni-91.blogspot.com/
OVNI ET UAP Info : https://ovnietuapinfo.com/

POUR CONNAITRE L'HISTOIRE DE GERARD LEBAT
60 ANS D'UFOLOGIE !

https://ovni-maroc.blogspot.com/p/la-veritable-histoire-des-repas.html